CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION

(111e DE LA PÉRIODE 1867-1966)

DE LA VINGT-SEPTIÈME LÉGISLATURE

14-15 ÉLISABETH II, 1966

•

VOLUME I, 1966

DU 18 JANVIER AU 11 FÉVRIER 1966

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

23034—A

Publications Gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Lucien Lamoureux, Orateur

PREMIÈRE SESSION—VINGT-SEPTIÈME LÉGISLATURE

La vingt-sixième législature ayant été dissoute par proclamation le mercredi 8 septembre 1965, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le mardi 18 janvier 1966 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

• (10.50 a.m.)

Le mardi 18 janvier 1966

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis,

M. Léon J. Raymond, O.B.E., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire adjoint du Gouverneur général, annonçant que l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, à titre de Député du Gouverneur général, sera présent à la salle du Sénat, le mardi 18 janvier, à onze heures, pour faire l'ouverture de la première session de la vingt-septième législature du Canada.

• (11.00 a.m.)

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte dans la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat.

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais cet après-midi même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

• (11.20 a.m.)

[*Et les députés de retour à la Chambre des communes:*]

L'ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. LUCIEN LAMOUREUX, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE STORMONT

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur Raymond, je crois et j'espère que tous les députés seront d'accord avec les premières paroles qu'il m'est donné de prononcer à l'ouverture de cette vingt-septième législature pour proposer Monsieur Lucien Lamoureux, député de Stormont, comme Orateur de la Chambre des communes. (*Applaudissements*)

Comme on vient de nous le rappeler dans l'autre Chambre, lors d'une cérémonie qui remonte aux sources mêmes de notre histoire parlementaire et de ses nobles traditions—cérémonie qui souligne, tout comme la présente assemblée, la continuité de cette histoire—nous ne pourrions entendre le discours du trône, ni, à vrai dire, rien faire d'autre, proposer ou repousser, approuver ou contester, tant que nous n'aurons pas choisi

un Orateur. A cette fin, et selon l'usage séculaire, j'ai l'honneur, le devoir et le plaisir de proposer comme Orateur le député que je viens de mentionner, l'honorable représentant de Stormont (M. Lamoureux).

Ceux d'entre nous qui étaient ici au cours de la vingt-sixième législature le connaissent depuis trois ans comme Orateur suppléant de cette Chambre et président des comités pléniers. Monsieur Lamoureux, né ici même dans la capitale nationale, a fait ses études à l'Université d'Ottawa et à Osgoode Hall, à Toronto. Avocat, il exerçait sa profession à Cornwall (Ontario) où il habitait. Bien qu'il soit né en Ontario et qu'il y ait fait ses études, tous les députés savent, et ils lui en sauront gré, j'en suis sûr, qu'il possède les deux cultures nationales et qu'il est parfait bilingue, non seulement dans son parler, mais aussi dans ses pensées. (*Applaudissements*)

M. Lamoureux a été élu à la Chambre pour la première fois au cours des élections générales de 1962. Réélu en 1963, il était nommé Orateur suppléant en mai 1963. Il a été réélu en novembre dernier. A titre d'Orateur suppléant de la vingt-sixième législature, il a fait preuve d'impartialité, d'objectivité, d'équité, de fermeté et d'un sens des proportions qui ont impressionné tous les députés.

S'il est choisi, ces qualités lui permettront sûrement de s'acquitter admirablement de sa tâche de gardien des droits, privilèges et traditions de cette honorable Chambre. Nous compterons alors sur son orientation et, en retour, il aura droit à notre collaboration et à notre appui. A mon avis, il possède les qualités nécessaires pour s'acquitter de l'importante et très exigeante tâche que constitue la présidence de nos délibérations.

Je suis donc très heureux de proposer, appuyé par le président du Conseil privé (M. Favreau):

Que M. Lucien Lamoureux, député de la circonscription électorale de Stormont, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

• (11.30 a.m.)

[*Français*]

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): Monsieur Raymond, c'est avec joie, grande fierté et beaucoup d'amitié que, à titre de membre de la Chambre, j'appuie la proposition que vient de faire le très honorable premier ministre (M. Pearson) à l'effet que le député de Stormont (M. Lamoureux) soit désigné comme Orateur pour présider les délibérations de la Chambre.

C'est toujours un moment palpitant que celui où les représentants du peuple, venant de chacun des 265 comtés de ce grand pays que nous aimons, se constituent à toutes fins pratiques en Chambre des communes active et vivante.

Certes, c'est lieu commun de dire que la fonction d'Orateur est extrêmement lourde de responsabilités. Mais il faut se le redire sans cesse au début d'un nouveau Parlement car c'est lui qui, en effet, présidera nos délibérations et aura la tâche difficile et délicate de décider des appels au Règlement auxquels auront recours les divers partis. C'est lui qui aura la tâche, non plus facile, je le sais, de maintenir l'ordre à la Chambre et de lui donner les directives nécessaires.

Comme l'a mentionné tantôt le très honorable premier ministre, grâce à lui nous éviterons dans l'avenir des rebuffades comme celle que les députés viennent de subir, il y a un moment, alors qu'ils tentaient de se faire entendre auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général, mais ne le pouvaient pas parce qu'ils n'étaient pas encore représentés.

Un mot seulement sur les qualités de l'Orateur. Elles doivent être nombreuses, mais à mon avis les deux principales sont l'impartialité et l'objectivité. L'impartialité ne doit pas être affectée par aucune contingence, que ce soit l'amitié, l'ambition ou la crainte. L'objectivité doit émaner d'un jugement éclairé par une grande connaissance du Règlement de la Chambre.

Ces qualités, M. Lamoureux les possède à un très haut degré et c'est pourquoi je répète ce que j'ai dit, c'est avec fierté que j'appuie la proposition du très honorable premier ministre à l'effet qu'il soit nommé président de la Chambre.

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur Raymond, il y a eu des occasions où le premier ministre et moi-même n'avons pas été complètement d'accord. Il y a eu d'autres occasions où nous l'avons été à des degrés divers. Cette fois-ci, le premier ministre aura obtenu une majorité—et je pourrais ajouter une majorité écrasante—en proposant cette nomination à la Chambre.

Bien entendu, au cours des trois années où il a exercé les fonctions d'Orateur suppléant, M. Lamoureux a accompli son devoir avec tact, avec sagesse, avec humour et, par-dessus tout, avec un sens d'impartialité auquel je suis très heureux de rendre hommage. En fait, la façon dont M. Lamoureux s'est conduit me porte à envisager l'avenir avec l'espoir certain que les droits et privilèges du Parlement seront maintenus, car sans eux

cette institution ne peut pas jouer tout son rôle dans la préservation de notre pays.

Si l'on admet que le Parlement est l'essence même de notre démocratie, le poste d'Orateur en est alors véritablement la pierre angulaire. Je suis heureux de m'associer à mes collègues pour exprimer ici non seulement l'espoir mais la conviction que, à la lumière de l'expérience antérieure, les prérogatives et la grandeur de notre passé, tout comme les privilèges et les traditions du Parlement, auront en lui un protecteur. Et nous aurons surtout l'assurance que les droits de la minorité seront respectés.

J'estime qu'il est particulièrement important, à l'heure actuelle, d'avoir comme Orateur un homme tel que l'honorable représentant; en effet, si nous établissons le principe selon lequel il n'y a pas d'appel des décisions de l'Orateur, ce que j'espère, le titulaire devra assumer une responsabilité manifestement plus lourde que celle de ses nombreux et éminents prédécesseurs.

On sait que j'éprouve une profonde affection pour tout ce que représente le Parlement, et voilà pourquoi j'estime que si la Chambre accepte la motion qui a été proposée, nous nous engagerons plus avant dans la voie qui mène au maintien de ces traditions plus importantes que la vie elle-même: la sauvegarde de notre liberté.

La Chambre ne perd pas, à mes yeux, sa fascination. Aujourd'hui, les formalités du passé se sont déroulées à nouveau devant nos yeux. D'aucuns voudraient les abolir, mais pour moi elles constituent l'essence de la tradition britannique en matière de démocratie politique et parlementaire.

M. Herridge: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Les députés d'origine française ont participé à cet événement. Voilà la véritable assise du Parlement tel que nous le connaissons. Et c'est justement grâce à l'impulsion donnée par un représentant d'origine française, appliquant les principes de la démocratie anglaise aux problèmes de son époque et de sa génération, que la Confédération a été réalisée. Préservons ces traditions. Conservons à notre pays sa grandeur. Ainsi, nous nous assurerons davantage que son avenir sera plus glorieux que son passé.

C'est dans cet état d'esprit qu'au nom de mes collègues de l'opposition, je m'associe à la motion qui a été présentée. Nous envisageons avec plaisir la durée du mandat de M. Lamoureux, comptant trouver dans la personne du nouvel Orateur tous les principes et qualités dont a parlé le président du Conseil privé (M. Favreau).

En fait, cela me rappelle les paroles qu'on a prononcées jadis au sujet d'un grand Orateur de la Chambre des communes britannique, M. Lowther:

> Le poste d'Orateur n'exige pas des qualités exceptionnelles, mais une mesure exceptionnelle de qualités ordinaires.

• (11.40 a.m.)

Selon moi, M. Lamoureux possède ces qualités.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur Raymond, dans notre régime parlementaire, le succès d'une législature tient avant tout à la compétence et à l'impartialité de celui qui la préside. L'Orateur de la Chambre des communes doit avoir une grande connaissance du Règlement et une intelligence profonde des traditions et usages de la Chambre. Il doit aussi avoir l'impartialité qui permettra à tous les députés, où qu'ils siègent, d'être assurés de jouir de leurs droits et privilèges pour parler au nom de leurs commettants.

Les membres du Nouveau parti démocratique estiment que M. Lucien Lamoureux, député de Stormont, nommé par le premier ministre (M. Pearson) et par le président du Conseil privé (M. Favreau), possède toutes ces qualités.

Au cours de la dernière législature, M. Lamoureux a agi en qualité d'Orateur suppléant et de président des comités pléniers. Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège d'y siéger ont été impressionnés par sa connaissance du Règlement, son aptitude à l'interpréter avec impartialité, à rendre des jugements clairs et concis et à prendre des décisions équitables. Sa parfaite maîtrise du français et de l'anglais le rend particulièrement apte à assurer la présidence de cette Assemblée.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais ajouter que nous appuyons de tout cœur la nomination de l'honorable député de Stormont. Nous lui promettons notre concours afin que cette législature compte parmi les plus fructueuses et nous lui offrons nos vœux alors qu'il assume les lourdes responsabilités de ce poste.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur Raymond, au nom de mes collègues et du mien, je suis heureux d'ajouter ma voix à celles du très honorable premier ministre (M. Pearson), du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), du chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), relativement à la nomination de M. Lamoureux pour présider, pen-

dant les années à venir, les débats et les délibérations de la Chambre des communes.

Succéder à la présidence c'est accepter une tâche assez lourde. J'ai regretté souverainement le départ de l'honorable M. Macnaughton qui a été, sans contredit, l'un des plus grands Orateurs de la Chambre des communes canadienne. (*Applaudissements*)

De fait, nos délibérations ont été présidées avec tact et doigté. A cette époque, M. Lamoureux, agissant comme président suppléant de la Chambre, bénéficia de certaines connaissances qui lui permirent de devenir un président suppléant compétent pendant les deux années et demie qu'il a été appelé à présider, par exemple, le comité plénier de la Chambre des communes et chaque fois qu'il a agi comme Orateur suppléant.

Nous connaissons les qualités incontestables de M. Lamoureux, son esprit de justice et d'impartialité. L'Orateur n'est pas un partisan politique, c'est un homme au-dessus des partis politiques. Or, dans tout ce qu'implique ce mot, nous appuierons le nouvel Orateur, M. Lamoureux. Nous collaborerons avec lui parce qu'il aura une tâche très difficile à remplir relativement à ce nouveau Parlement. Au fait, nous avons, probablement pour la première fois dans l'histoire du Canada, un Parlement composé de divers éléments: des gauchistes, des droitistes, des centristes. Ce sera donc assez difficile à contenir. A mon avis, M. Lamoureux a le tact requis pour présider toutes les délibérations dans une telle situation.

Monsieur Raymond, nous sommes très heureux d'appuyer la proposition du premier ministre (M. Pearson).

M. Lamoureux peut être assuré de notre collaboration. Nous lui demandons d'être aussi impartial dans l'avenir qu'il l'a été dans le passé; si le passé est le garant de l'avenir, nous sommes assurés d'avoir un très bon Orateur en M. Lamoureux.

[*Traduction*]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur Raymond, au nom des représentants de mon parti et en mon nom personnel, je suis heureux de m'associer aux autres chefs des partis de l'opposition pour appuyer de tout cœur la nomination que vient de faire le premier ministre (M. Pearson) appuyé par le président du Conseil privé (M. Favreau).

Ceux qui, parmi nous, ont observé M. Lamoureux au cours de la dernière législature, surtout en sa qualité d'Orateur suppléant, s'accordent à dire presque à l'unanimité qu'il a bien accompli sa tâche. A mon sens, la logique exigeait qu'il soit élu Orateur de cette vingt-septième législature. La vingt-sixième législature sera peut-être connue comme celle qui, sous la direction de l'ancien Orateur, M. Macnaughton, a revisé le Règlement et la procédure. Nous sommes reconnaissants à M. Macnaughton de l'œuvre accomplie sous sa direction.

La présente législature aura sans doute la responsabilité de mettre en œuvre ces règlements et même de les améliorer. Cela impose donc à M. Lamoureux une responsabilité spéciale. Grâce à son expérience et à sa connaissance des nouveaux règlements, il lui revient logiquement, selon moi, de présider à nos délibérations au cours de la présente législature.

J'estime qu'il serait superflu d'en dire davantage sur l'importance de maintenir l'autorité et les droits de l'Orateur en ce qui a trait à la sauvegarde de notre procédure parlementaire. Monsieur Raymond, nous tenons, à ce que vous sachiez que nous appuyons M. Lamoureux, que nous collaborerons avec lui et que nous ferons de notre mieux pour assurer la bonne marche du présent Parlement.

• (11.50 a.m.)

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur Raymond, nonobstant les louanges que nous avons entendues à l'endroit de M. Lamoureux, même jusqu'à ce qu'il en soit gêné, et ne voulant pas courir le risque de prolonger indûment cette procédure, il m'incombe cependant de dire quelques mots, étant donné que je me trouve dans la très singulière situation d'être le seul député de ces temps modernes qui ait occupé le poste de président pour ensuite devenir membre de l'opposition.

Nous savons tous les qualités requises d'un président. Je ne réciterai pas cette litanie puisque je soulignerais peut-être les qualités et les paroles qui avaient été exprimées à mon sujet en 1962. Or, je me sentais très gêné à ce moment-là.

[*Traduction*]

Je n'ai pas l'intention, monsieur Raymond, de prolonger le présent débat. On nous a énuméré aujourd'hui les qualités et les talents requis pour ce poste hautement privilégié qu'est la Présidence de la Chambre; bon nombre d'entre nous ont déjà eu l'occasion de l'entendre en de semblables circonstances. Il ne s'agit pas d'un rôle passif; ses exigences sont énormes. Bien des gens, je le sais, sont persuadés, comme moi, que l'Orateur de la Chambre n'est pas seulement un gardien, mais un membre actif de la Chambre. Sans

doute, il est le serviteur de la Chambre mais de nul homme en particulier; il doit donc maintenir une position juste et impartiale entre les représentants, des banquettes ministérielles et de l'arrière-ban, malgré les faiblesses humaines.

Je pourrais, en terminant, évoquer un discours prononcé un jour où la Chambre des représentants de l'une de nos nations sœurs du Commonwealth élisait un Orateur. Comme nous le savons, l'une des tâches les plus difficiles d'un Orateur, c'est celle qui consiste à déterminer si des paroles sont antiparlementaires et si un député doit retirer une observation. Hélas, dans certains Parlements, le parler est beaucoup plus franc ou, peut-être, beaucoup plus violent que dans le nôtre, et les risques d'expulsion y sont beaucoup plus grands. Cette fois-là, on avait dit que le candidat désigné était extrêmement apte à prendre de telles décisions puisqu'il avait été expulsé lui-même trois ou quatre fois.

M. Lamoureux n'est pas passé par là et, heureusement, les députés montrent ici plus de retenue, mais il comprendra, je pense, ce que je veux dire. Il a acquis de l'expérience comme Orateur suppléant, sous la direction de M. l'Orateur Macnaughton—et d'ailleurs, il ne faut pas oublier les conseils judicieux du greffier de la Chambre et de son personnel—et je suis certain que nous pouvons nous attendre à une session très fructueuse, sous l'autorité ferme—je l'espère—de l'Orateur désigné.

[*Français*]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur Raymond, je viens de consulter mon collègue indépendant, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) et, bien qu'on nous ait placés tous les deux près de la sortie principale, nous avons convenu de siéger longtemps à la Chambre. Pour ce faire, nous comptons sur les qualités énumérées par le président du Conseil privé (M. Favreau) relativement à la fonction d'Orateur, soit l'impartialité et l'objectivité.

Il nous fait donc plaisir de déclarer, dès aujourd'hui, que nous plaçons notre confiance dans le sens de justice, d'impartialité et d'objectivité du nouvel Orateur. Nous lui présentons nos hommages, nos meilleurs vœux de succès et de bonne santé. Bonne chance.

[*Traduction*]

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, *nemine contradicente*, et M. Lamoureux, député de la circonscription électorale de Stormont, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Lamoureux est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable L. B. Pearson et l'honorable Guy Favreau.

[*Français*]

M. l'Orateur: Honorables députés de la Chambre, je vous remercie du fond du cœur et très humblement de l'honneur que vous venez de me faire en m'élisant Orateur de la Chambre.

J'entreprends cette tâche si lourde, imbu de bonne volonté à l'endroit de chacun de vous. Dès ce moment, je vous assure que je vous donnerai le meilleur de moi-même dans l'exercice des fonctions dont vous me chargez maintenant. Entre autres devoirs, l'Orateur a celui de faire respecter le Règlement, les droits et les privilèges des députés et du Parlement.

Le succès avec lequel je pourrai m'acquitter de cette fonction sera, pour une large part, à la mesure de la coopération et de la collaboration que les députés voudront bien apporter au président de la Chambre. Confiant que cette collaboration me sera généreusement accordée, j'accepte avec la plus profonde humilité et reconnaissance d'agir en qualité d'Orateur de cette Chambre.

Je prie la divine Providence de me donner le courage, la force et la sagesse de justifier la confiance que vous me faites en ce moment.

[*Traduction*]

Honorables membres de la Chambre des communes, je tiens à vous exprimer mes humbles remerciements pour le grand honneur que vous m'avez fait en me choisissant comme Orateur.

Je suis reconnaissant des bonnes paroles que le premier ministre (M. Pearson) a eues à mon endroit en proposant ma nomination et aussi, bien entendu, des termes chaleureux avec lesquels le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a appuyé ma nomination. J'éprouve aussi de la reconnaissance envers l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) et

[*Français*]

l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), évidemment aussi le président du Conseil privé (M. Favreau) qui, de façon si élégante, ont eu la gentillesse d'appuyer la proposition du très honorable premier ministre (M. Pearson).

Je remercie, aussi, particulièrement, puisqu'il faut penser en tout temps aux minorités à la Chambre, l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) pour les paroles qu'il a prononcées en appuyant ma nomination.

• (midi)

[*Traduction*]

Permettez-moi maintenant de rendre un hommage bien mérité à celui qui, pendant la dernière législature, a servi la Chambre avec beaucoup de dignité et d'efficacité, à celui qui s'est acquis notre respect, notre gratitude et notre affection, l'honorable Alan Macnaughton. Ceux qui ont eu l'honneur de siéger à la Chambre au cours de la dernière législature savent que M. l'Orateur Macnaughton a toujours été dévoué, courtois et serviable envers tous les députés. Je veux émuler les hautes normes d'intégrité, d'impartialité et de dévouement que lui-même et ses prédécesseurs, notamment notre distingué collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), ont établi pendant leur mandat. (*Applaudissements*) En votre nom, honorables députés, je tiens à rendre hommage aussi aux hauts fonctionnaires de la Chambre des communes. C'est un réconfort pour la présidence, et pour tous les députés, j'en suis sûr, de pouvoir compter sur l'aide constante et efficace et, dans bien des cas, sur les avis judicieux de ces conseillers très expérimentés. (*Applaudissements*)

Encore une fois, je remercie la Chambre de la grande confiance qu'elle me témoigne et je puis affirmer aux députés que mes faiblesses—faiblesses évidentes—vis-à-vis de ces hautes fonctions, seront un peu palliées par mon application à servir la Chambre des communes.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit d'abord permis de vous féliciter d'avoir été choisi comme Orateur par tous les honorables députés. Permettez-moi aussi, et je parle sans doute au nom de tous les honorables députés, de m'associer à l'hommage bien mérité que vous avez rendu à votre prédécesseur.

En acceptant d'occuper le fauteuil, monsieur l'Orateur, vous avez manifesté votre hésitation devant des responsabilités aussi lourdes, mais moins de répugnance sans doute que votre prédécesseur en aurait montré si on lui avait demandé d'accepter la même tâche pour une autre législature. Nous savons, néanmoins, monsieur l'Orateur, que vous vous acquitterez de ces lourdes responsabilités historiques avec une impartialité et une équité parfaites.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puis-je proposer que la séance soit suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi.

M. l'Orateur: La Chambre vient d'entendre le premier ministre proposer que la séance soit suspendue jusqu'à trois heures. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette proposition?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Je déclare la séance suspendue jusqu'au son du timbre à trois heures cet après-midi.

(La séance, levée à midi et cinq minutes, est reprise à trois heures de l'après-midi.)

• (3.00 p.m.)

REPRISE DE LA SÉANCE

• (3.10 p.m.)

L'OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, à trois heures cet après-midi, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

• (3.20 p.m.)

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat. L'honorable Lucien Lamoureux, Orateur de la Chambre des communes, prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu qualifié pour remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute soit imputée à moi et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps conve-

nable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde, et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

• (4.20 p.m.)

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir le Parlement par un discours du trône.

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que les Communes, s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai informé Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) demande à déposer le bill nº C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la vingt-septième législature du Canada. Réunis à la veille de l'année de notre Centenaire, il convient que nous réaffirmions les valeurs et les objectifs qui unissent tous nos gens et que nous travaillions, avec détermination et patriotisme, à leur réalisation. Nous devrions être très fiers d'être Canadiens.

Notre pays continue d'accomplir des progrès économiques et sociaux, tout en jouant un rôle sérieux dans les affaires mondiales. En tant que membre des Nations Unies, en tant que membre du Commonwealth, dont notre Reine bien-aimée est le chef, et en tant que membre de l'Alliance de l'Atlantique Nord, le Canada va s'efforcer de contribuer autant que possible à améliorer les relations internationales et à assurer à tous les peuples la paix dans la justice. Les réalisations qui sont à notre portée sur le plan national dépendent, tout comme pour les autres pays, de la paix et de la prospérité de la communauté universelle.

Le Canada continuera d'appuyer fermement les efforts de la Grande-Bretagne, du Commonwealth et de la communauté internationale en vue de mettre fin à la présente situation illégale en Rhodésie. Mon Premier Ministre assistait récemment, au Nigéria, à une réunion des dirigeants du Commonwealth où cette situation critique a été discutée et la valeur du Commonwealth, comme association multiraciale, confirmée.

La récente visite officielle que le Premier Ministre a faite aux Antilles montre l'importance que mon Gouvernement attache au resserrement des liens entre le Canada et les pays du Commonwealth de cette région.

Aux Nations Unies le Canada poursuivra ses efforts, de concert avec les autres pays, pour créer les moyens de maintenir la paix et de raffermir l'influence de l'organisation mondiale. Mon Gouvernement fera également tout son possible pour aider à trouver une base de négociation en vue d'un règlement pacifique du conflit vietnamien. Nous ferons tout ce qui est possible, par l'entremise des Nations Unies et de la Commission du désarmement, pour favoriser les ententes de nature à empêcher la dissémination des armes nucléaires et à faire progresser le désarmement. Pour la sécurité de la communauté nord-atlantique et la stabilité de l'Europe, mon Gouvernement cherchera à préserver et à renforcer l'unité et l'efficacité de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Les objectifs internationaux doivent être poursuivis par des moyens économiques et sociaux aussi bien que politiques. Mon Gouvernement recommandera au Parlement de nouvelles mesures en vue d'améliorer et de développer les conditions économiques internationales et de renforcer l'économie canadienne.

Mon Gouvernement compte accroître progressivement ses programmes d'aide extérieure. Vous serez priés d'approuver la participation du Canada à la Banque asiatique de développement.

Mon Gouvernement reconnaît que le Canada a le devoir de se joindre aux efforts de ceux qui cherchent à empêcher ou à restreindre les conflits armés. Dans les limites de nos capacités, nous devons viser à améliorer les perspectives de paix et de prospérité dans le monde.

Mon Gouvernement continuera à accroître la puissance des forces intégrées de la défense du Canada pour assurer la sécurité du pays et collaborer au maintien de la paix mondiale. Vous serez priés de modifier la Loi sur la défense nationale.

La responsabilité et le devoir les plus importants du Parlement et de mon Gouvernement sont la sauvegarde et l'affermissement de l'identité et de l'unité du Canada. Cette unité repose sur un canadianisme fondé sur les deux grands courants culturels, britannique et français, enrichis par la contribution d'autres groupes culturels, et reconnaissant l'apport essentiel de tous à la réalisation de l'identité canadienne.

A la veille du centenaire de la Confédération, il est extrêmement important que les Canadiens de toutes les régions du pays voient dans Ottawa sa vraie capitale où ils peuvent se sentir chez eux.

A cette fin mon Gouvernement continuera de travailler à accroître le caractère bilingue de la fonction publique. La capitale nationale devrait refléter de plus en plus la nature de la société canadienne.

Dans ses relations avec les provinces, mon Gouvernement est profondément convaincu du fait que le fédéralisme canadien doit puiser sa vitalité et sa force dans le respect mutuel et la collaboration des gouvernements national et provinciaux. Les institutions politiques canadiennes ne pourront bien servir les citoyens que si chaque élément de notre régime fédéral est capable d'agir avec efficacité dans le cadre de ses pouvoirs constitutionnels. Tout en respectant intégralement la compétence des provinces, le Gouvernement est également décidé à maintenir les responsabilités constitutionnelles de l'autorité fédérale.

Le comité du régime fiscal achève son travail; c'est au sein de ce comité que les gouvernements fédéral et provinciaux effectuent de concert une revision fondamentale de leurs relations dans le domaine financier. Le comité devrait présenter ses recommandations à la conférence fédérale-provinciale qui étudiera, dans le courant de l'année, les meilleurs moyens de rajuster les relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux, afin de raffermir chaque gouvernement dans l'exécution de ses tâches constitutionnelles.

Mon Gouvernement vous présentera, en conséquence, des mesures législatives, concernant les accords fiscaux entre le Gouvernement fédéral et les provinces, qui doivent entrer en vigueur en 1967.

La modification au Canada de la constitution canadienne demeure l'objectif de mes Ministres.

Vous serez appelés à autoriser mon Gouvernement à décréter que «Ô Canada» devienne l'hymne national et «Dieu sauve la Reine», l'hymne royal du Canada.

Vous serez saisis d'un texte législatif visant à la réorganisation de certains ministères en vue d'adapter les structures administratives aux conditions nouvelles et changeantes, et de mieux répondre ainsi aux besoins des Canadiens. Cette réorganisation a pour but d'assurer une collaboration plus étroite et mieux concertée dans les secteurs suivants touchant l'intérêt public: organisation de la main-d'œuvre, essentielle à la croissance soutenue d'une économie à rendement élevé et à l'élimination des îlots de pauvreté; programmes de développement rural, indispensables au progrès agricole et à l'amélioration de la vie rurale; programmes fédéraux d'ensemble pour l'énergie et les ressources; besoins particuliers de nos indigènes et du développement du Nord canadien; responsabilité du Gouvernement fédéral quant aux lois sur l'exercice d'une activité commerciale; problèmes touchant le crime et le châtiment, surtout en ce qui a trait à la coordination efficace des services de sûreté et de renseignements dans la lutte contre le crime organisé; et amélioration de la direction et de l'administration dans la fonction publique en général.

A ces fins, vous serez priés d'approuver la conversion du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ministère de la Main-d'œuvre; l'élargissement du ministère des Forêts en un ministère des Forêts et de l'Aménagement rural; la création d'un ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; la transformation du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en un ministère des Affaires indiennes et des Affaires du Nord; l'établissement d'un nouveau ministère dont relèveront les mesures législatives touchant l'exercice d'une activité commerciale; la transformation du bureau du Procureur général en ministère régulier du Gouvernement; et la création d'un ministère du Conseil du Trésor dirigé par son propre ministre. Mon Gouvernement estime que ces modifications permettront aux services administratifs de résoudre plus rapidement et plus efficacement les problèmes contemporains.

[M. l'Orateur.]

Notre pays connaît une ère de prospérité et de croissance sans pareille. La production, l'investissement et le commerce ont accusé un rapide essor. Le marché de l'emploi s'est accru plus rapidement encore que notre population active. Le chômage a diminué dans toutes nos régions et n'a pas été aussi bas depuis bon nombre d'années. Les Canadiens ont bénéficié de bonnes récoltes et d'une forte demande pour leurs produits agricoles.

Les Exposés du Conseil économique du Canada ont signalé les occasions et le besoin d'une croissance économique toujours soutenue. Mon Gouvernement a l'intention de poursuivre des politiques qui assureront notre prospérité et notre croissance. Il est important que les avantages qui peuvent en découler pour tous les Canadiens ne soient pas mis en danger par des coûts et des prix excessifs qui risqueraient d'ébranler la stabilité de notre économie. Mon Gouvernement entend donc maintenir sa politique d'échelonnement des dépenses concernant les travaux de construction publics dans les régions où l'industrie de la construction subit une grande pression.

Avec un niveau élevé de l'emploi, notre croissance économique et notre niveau de vie dépendront de plus en plus du succès que nous remporterons dans l'amélioration du fonctionnement de notre économie. Notre efficacité économique peut être améliorée grâce à un effort concerté en vue du développement de nos institutions privées ou publiques et de leur adaptation à nos besoins réels. L'amélioration de la compétence et du rendement de notre effectif ouvrier et de ceux qui accèdent au marché du travail exigera un souci croissant de la formation, de l'éducation et, en général, de tout ce qui permet et facilite la préparation de nos gens pour les meilleurs emplois disponibles. Nous travaillons et nous commerçons dans un monde où la concurrence est vive, qui offre beaucoup d'occasions mais exige le meilleur rendement. L'amélioration de notre productivité permettra à notre économie de croître plus rapidement et devrait nous mettre en mesure d'atteindre un niveau de vie supérieur et une balance plus favorable des paiements internationaux.

Vous serez saisis de mesures législatives et de propositions connexes concernant les banques.

Vous serez saisis d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les chemins de fer, projet élaboré de nouveau à la lumière de l'étude faite durant la dernière législature et des discussions publiques subséquentes. Vous serez également priés d'examiner un texte législatif portant sur la composition du capital du National-Canadien.

Mon Gouvernement attache beaucoup d'importance à l'amélioration de la capacité technique de l'industrie canadienne. Le programme pour le progrès de la technologie industrielle présenté l'an dernier est en bonne voie et quelques projets individuels d'importance ont déjà été lancés. Vous serez appelés à adopter des mesures législatives visant à encourager la recherche et le développement qui amplifieront et amélioreront les incitations fiscales actuelles. Vous serez également appelés à adopter une mesure législative visant à établir un Conseil des sciences du Canada afin de favoriser davantage le progrès des recherches scientifiques.

Mon Gouvernement présentera un programme dynamique, de concert avec les provinces, pour encourager la formation des travailleurs et contribuer à l'emploi productif de ceux qui sont actuellement inemployés ou qui sont insuffisamment employés. Vous serez priés d'étudier une

mesure destinée à améliorer le régime des allocations de formation prévues aux termes des ententes fédérales-provinciales.

Vous serez priés d'approuver la création d'une caisse pour le financement des programmes importants d'aménagement rural et, afin de faciliter une activité de grande envergure pour le développement rural, vous serez saisis de modifications à apporter à la législation concernant la remise en valeur des terres agricoles.

Vous serez saisis de mesures destinées à relever et à protéger les revenus dans le secteur agricole afin d'assurer aux cultivateurs de notre pays des conditions de vie et de travail comparables à celles des Canadiens se livrant à d'autres occupations. Entre autres mesures législatives, mon Gouvernement présentera un programme visant à l'achat, à la remise en valeur et à la revente d'exploitations agricoles qui ne sont pas rentables à l'heure actuelle. Vous serez invités à examiner la possibilité de reviser la Loi sur l'assurance-récolte, de façon que tous les cultivateurs puissent en bénéficier.

Vous serez saisis d'une mesure législative visant à instituer une Commission canadienne des produits laitiers. Vous serez aussi invités à examiner un texte législatif visant à accorder des avances en espèces pour les céréales non battues lorsque, à cause du mauvais temps, le moissonnage ne peut être terminé. Vous serez appelés à adopter une mesure législative visant à améliorer le transport et la mise en marché des céréales de provende, dans l'Est canadien et la Colombie-Britannique, par la création d'un organisme des aliments du bétail.

La Société du crédit agricole devant répondre à une forte demande de prêts, il est de nouveau souhaitable d'accroître son capital.

Pour donner suite au programme national en matière de pêcheries, une mesure sera présentée en vue de favoriser l'expansion de la pêche commerciale au Canada. Vous serez appelés également à étudier une proposition tendant au soutien du revenu des pêcheurs côtiers les années de mauvaises prises.

Mes Ministres poursuivront leurs efforts en vue de développer les échanges commerciaux du Canada au moyen de programmes propres à attirer l'attention mondiale sur les ressources existantes de notre pays et sur ses capacités industrielles croissantes, et grâce à une pleine participation aux négociations internationales.

Afin de faciliter l'expansion continue de nos échanges commerciaux, vous serez priés de hausser le plafond relatif au financement à long terme des exportations, sous l'empire de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Un projet de résolution vous sera présenté au sujet de l'Accord canado-américain sur les produits de l'industrie de l'automobile, que mon Gouvernement considère comme l'une des plus importantes ententes commerciales jamais conclues entre le Canada et les États-Unis.

Vous serez priés d'approuver une mesure législative créant une Société de développement du Canada. Mon Gouvernement est à ouvrir des consultations avec les provinces en vue de l'amélioration de la législation intéressant les valeurs et il proposera une mesure visant à accroître l'efficacité de la Loi sur la faillite.

Mon Gouvernement compte voir se poursuivre, pendant la législature qui s'ouvre, le travail entrepris, lors de la dernière législature, par le comité mixte du crédit à la consommation. Il compte aussi voir établir de nouveau un comité spécial de la Chambre des communes relativement aux aliments et drogues.

Mon Gouvernement continuera à travailler en vue de la coordination efficace des mesures visant à combattre la pauvreté et à accroître la sécurité dans tout le Canada. Dans ce domaine, le régime d'assistance publique du Canada est destiné à aider les provinces à fournir une aide d'ensemble, souple et suffisante, aux particuliers et aux familles dans le besoin. Depuis que mon Gouvernement a annoncé la présentation de cette mesure, au début de l'an dernier, des discussions ont eu lieu avec toutes les provinces et un texte législatif incorporant les propositions du Gouvernement vous sera soumis au cours de la session.

Comme mon Gouvernement vise à fournir aux jeunes les occasions qu'ils recherchent de servir la collectivité de façon vraiment constructive au Canada et à l'étranger, vous serez invités à adopter une mesure législative établissant une Compagnie de jeunes Canadiens.

Conformément à l'opinion de mes Ministres, selon laquelle la politique officielle devrait viser à assurer à tous les Canadiens, qu'ils puissent payer ou non, les services de santé dont ils ont besoin, mon Gouvernement a annoncé, au mois de juillet dernier, qu'il était prêt à faire des contributions fiscales aux provinces qui offrent des programmes d'assurance-frais médicaux répondant à certains critères. Lorsque les négociations avec les provinces seront suffisamment avancées, vous serez saisis des mesures législatives donnant suite à ce projet.

Afin de pourvoir à l'expansion prévue des services de santé, mon Gouvernement a annoncé son intention d'établir un Fonds de 500 millions de dollars pour les services de santé. Vous serez priés d'approuver un texte législatif créant ce Fonds.

Tout en respectant entièrement la compétence des provinces dans le domaine de l'éducation, mon Gouvernement reconnaît le devoir pressant de favoriser un meilleur épanouissement des richesses humaines du Canada en aidant à l'expansion des institutions d'enseignement supérieur et en offrant aux jeunes Canadiens des chances plus grandes et plus équitables de fréquenter ces institutions. Un programme national de bourses d'études et d'entretien pour les étudiants qui veulent faire des études supérieures sera soumis à votre approbation. Vous serez saisis de modifications à la Loi sur les prêts aux étudiants. Comme première mesure palliant les besoins financiers pressants des universités et des collèges, mon Gouvernement vous demandera d'approuver une augmentation sensible de l'assistance financière du gouvernement fédéral aux universités pour l'année scolaire 1966-1967. Après avoir consulté les provinces, mon Gouvernement convoquera une réunion pour envisager des mesures permanentes qui respectent les divergences entre les systèmes d'éducation et les institutions d'enseignement des provinces.

Vous serez saisis de mesures législatives sur l'assurance-chômage. Vous serez aussi appelés à étudier des textes législatifs touchant la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, ainsi que la sécurité de l'emploi.

Des dispositions seront prises pour que vous puissiez trancher sous peu la question de la peine capitale.

Mon Gouvernement se propose de vous soumettre un texte législatif concernant l'article 29 des Conditions de l'Union avec Terre-Neuve.

Mon Gouvernement proposera une mesure législative tendant à modifier la Loi sur la citoyenneté canadienne, afin d'assurer des droits égaux à tous les citoyens; une mesure visant à instituer un régime de négociations collectives pour la fonction publique; une mesure tendant à modifier les régimes de pension et de pension de retraite des employés fédéraux afin de les intégrer au régime de pensions du Canada; une mesure visant à remettre aux gouvernements provinciaux 95 p. 100 de l'impôt sur les bénéfices des compagnies d'électricité appartenant à des actionnaires; une mesure visant à aider au développement d'une industrie cinématographique au Canada; une mesure en vue

de l'établissement du Centre national des arts et des mesures relatives à la Galerie nationale et aux Musées; une mesure en vue de la prorogation de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation; et une mesure visant à prolonger la période de construction de la route transcanadienne.

Au nombre des autres mesures législatives que vous serez priés d'étudier figureront des modifications aux lois suivantes: Loi sur les juges, Loi sur l'Office national de l'énergie, Loi stimulant le développement de certaines régions, Loi sur l'aéronautique, Loi aidant à la construction de navires au Canada, Loi sur le Yukon et Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les accords de Bretton-Woods, Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, Loi nationale sur l'habitation, Loi sur la production de défense et Loi sur les postes. Vous pourrez être saisis d'autres mesures législatives pendant la session à la suite d'enquêtes actuellement en cours.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et paiements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit institué aux fins de dresser et présenter avec toute la diligence possible une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre, ledit comité se composant de MM. Grégoire, Knowles, Leboe, McIlraith, Pilon, Starr et Winkler.

(La motion est adoptée.)

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable George James McIlraith, ministre des Travaux Publics, l'honorable John Robert Nicholson, ministre du Travail, l'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts, et l'honorable Edgar John Benson, ministre du Revenu national, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu du chapitre 143 des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé: Loi sur la Chambre des communes.

[M. l'Orateur.]

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion relativement à la nomination du président des comités pléniers de la Chambre. A cet égard, je propose la candidature de l'honorable député d'Humber-St. George's, M. Herman Batten. Comme le savent les députés qui faisaient partie de la vingt-sixième législature, M. Batten a été président suppléant des comités pléniers.

Dans cette fonction, il a gagné le respect et l'amitié de tous les députés. Au fauteuil, il s'est montré impartial et équitable et nous pouvons croire avec confiance qu'il fera de même comme président. Je crois qu'avant d'entrer à la Chambre, M. Batten, le député d'Humber-St. George's, était directeur d'école. Comme votre suppléant, monsieur l'Orateur, il vous aidera à faire régner l'ordre parmi vos troupes.

• (4.30 p.m.)

Je propose donc, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), que M. Herman S. Batten, député de la circonscription électorale d'Humber-St. George's, soit nommé président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉ PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons un avocat comme Orateur et un instituteur pour Orateur suppléant. J'aimerais proposer un homme d'affaires comme président suppléant des comités pléniers; il s'agit d'un représentant de Montréal, député de Saint-Jacques, M. Maurice Rinfret. Ceux d'entre nous qui le connaissent bien savent que M. Rinfret est dynamique, juste et impartial et qu'il possède un vif sens de l'humour. Toutes ces qualités lui seront fort utiles si la Chambre le nomme à ce poste important pour lequel j'ai l'honneur de le recommander.

Je propose donc, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), que M. Maurice Rinfret, député de la circonscription électorale de Saint-Jacques, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

LA NOMINATION DU GREFFIER ADJOINT

M. l'Orateur: Je dois informer la Chambre que le gouverneur général en conseil a nommé M. Alistair Fraser, B.A., LL.B., greffier adjoint de la Chambre des communes.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. l'Orateur: Avant de saisir la Chambre de la motion d'ajournement, qu'il me soit permis d'inviter les représentants, leurs épouses et les autres membres de leurs familles, les hauts fonctionnaires de la Chambre ainsi que les membres de la tribune des courriéristes parlementaires à participer à une réception qui aura lieu plus tard cet après-midi dans la salle du comité des chemins de fer. Nous serions très honorés et très heureux, mon épouse et moi-même, si chacun d'entre vous pouvait y assister.

(Sur la motion du très honorable M. Pearson, la séance est levée à 4h.38 de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 janvier 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES NATIONS UNIES

DÉPÔT DES COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT SUR SA CONTRIBUTION AU PROGRAMME MONDIAL DE L'ALIMENTATION

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer deux exemplaires anglais et deux exemplaires français de la communication du gouvernement transmise hier à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et dans laquelle il s'engageait à contribuer au programme mondial de l'alimentation.

QUESTION POSÉE AU CABINET

DÉPÔT DE LETTRES RELATIVES À DES DÉMISSIONS, ETC.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je voudrais déposer les lettres de démission de certains membres du Cabinet et mes réponses à ces lettres. En outre, je voudrais déposer une liste des membres du gouvernement actuel, selon l'ordre de préséance, et un décret du conseil désignant les secrétaires parlementaires.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ANNONCE D'UNE ENQUÊTE SUR UN JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE L'ONTARIO

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Lorsque j'ai accédé à mon poste, on parlait beaucoup depuis quelque temps de M. le juge Landreville. J'ai examiné la question minutieusement et j'ai conclu qu'il serait dans l'intérêt public d'instituer une enquête en vertu de la loi sur les enquêtes, afin de vérifier tous les faits et circonstances qui s'y rapportent.

Je voudrais déposer le décret du conseil CP 1966/128 adopté aux termes de la loi sur les enquêtes et nommant l'honorable Ivan C. Rand, de Moncton (Nouveau-Brunswick), ancien juge de la Cour suprême du Canada, en qualité de commissaire; aux termes de la partie I de la loi, il effectuera l'enquête et fera rapport au gouverneur en conseil. Je dépose maintenant ce décret sur le bureau de la Chambre.

LES AFFAIRES INDIENNES

DÉPÔT D'ACCORDS RELATIFS À DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET À DES SERVICES PROVINCIAUX

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer des exemplaires des accords adressés aux provinces et visant les programmes de développement communautaires et l'extension des services provinciaux. Dans les deux cas, ces accords intéressent les Indiens du Canada.

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

TRAVAUX D'HIVER—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur...

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai une question à poser au premier ministre.

M. Grégoire: J'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement!

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 26 du Règlement de la Chambre pour proposer l'ajournement des travaux en vue de discuter d'une affaire publique importante et pressante.

Voici la motion:

Je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, à savoir la suspension des travaux d'hiver dans de nombreuses municipalités de la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, il s'agit ici...

M. l'Orateur: Si l'honorable député veut attendre un moment, je dois prendre connaissance du sujet qu'il propose de discuter.

L'honorable député de Lapointe aurait-il l'obligeance de tenter d'éclairer l'Orateur au sujet de l'urgence de la question qu'il soulève en ce moment?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je crois que ma motion satisfait à toutes les exigences du Règlement puisqu'il s'agit d'une question

précise, et bien précise, à savoir la suspension des travaux d'hiver, lesquels ont été suspendus parce que les montants d'argent affectés par les gouvernements fédéral et provincial à l'exécution de ces travaux pour les années 1964-1965 n'ont pas encore été versés, ce qui restreint le crédit des municipalités qui n'ont pu emprunter les sommes nécessaires pour exécuter les travaux des années 1965-1966. Ceci a eu pour effet de suspendre les travaux pour la saison courante.

Voilà l'objet précis de la motion. Il s'agit d'une affaire importante.

Premièrement, parce que nous constatons que la loi qui régit les travaux d'hiver est devenue inopérante; deuxièmement, c'est une question importante puisqu'il n'y a pas moyen de savoir qui, du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, retarde les paiements pour les travaux d'hiver d'il y a deux ans; troisièmement, c'est également un problème important puisque cela ne semble se produire que dans la province de Québec...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais il doit, en ce moment, limiter ses remarques à la question de l'urgence et non pas à celle de l'importance du sujet qu'il propose de discuter.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, l'urgence du problème est la suivante:

Premièrement, c'est que chaque jour qui passe voit des milliers de Canadiens dans un grand nombre de municipalités privés de leur gagne-pain, ce qui les empêche d'atteindre à un niveau raisonnable de vie au Canada.

Deuxièmement, pour signaler l'urgence de ce problème qui nous préoccupe aujourd'hui, j'invoque l'appui du nouveau ministre de la main-d'œuvre en faveur des plus malheureux des ouvriers, ceux qui ont perdu leur emploi et qui attendent l'exécution des travaux d'hiver pour obtenir les choses nécessaires à la vie...

M. l'Orateur: Comme l'honorable député de Lapointe le sait, il s'agit en ce moment de considérer, non pas l'importance de la question qu'il soulève, mais l'urgence du débat.

Je me permets de lui demander de consulter Beauchesne à l'article 100, paragraphe 3, qui se lit comme suit:

> «Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Il est évident que la question soulevée par l'honorable député de Lapointe est très importante, mais je me permets de lui signaler qu'il aura l'occasion d'en discuter pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Dans les circonstances, je ne crois pas qu'il me soit possible d'accepter la proposition à l'effet que les travaux ordinaires de la Chambre soient maintenant ajournés.

[*Traduction*]

L'URANIUM

CHANGEMENT POSSIBLE DES CONDITIONS RÉGISSANT LES VENTES À LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question sur les négociations entre la France et le Canada. Des modifications ont-elles été apportées aux conditions de vente d'uranium selon lesquelles l'uranium ne devait servir qu'à des fins pacifiques? A-t-on apporté des changements quant aux ventes actuelles ou éventuelles entre la *Consolidated Denison Mines* et la France? Si oui, quand a-t-on opéré ces changements et dans quelles circonstances, compte tenu du désir général d'empêcher une multiplication des possibilités d'un conflit nucléaire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'utilisation de l'uranium à des fins pacifiques seulement, la ligne de conduite à suivre dans les pourparlers avec la France et les autres pays a déjà été formulée à la Chambre et elle reste toujours la même. Pour ce qui est des entretiens dont parle mon très honorable ami, et dont je reconnais l'importance, j'aimerais attendre à demain pour donner de plus amples détails; cela me permettrait de savoir au juste ce qui s'est passé depuis deux ou trois mois.

Il ne faudrait pas déduire de cette réponse que notre ligne de conduite a évolué; je veux simplement donner à mon très honorable ami une réponse détaillée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre et je suis d'avis que, dans sa réponse, il pourrait nous donner des précisions sur la déclaration faite en septembre dernier par le ministre actuel du Commerce (M. Winters), selon laquelle les règlements actuels seraient modifiés de façon à en permettre la vente.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je signale de nouveau que ma réponse ne doit pas être interprétée comme une annonce de changements quelconques. Je serai heureux de discuter également de la question avec le ministre du Commerce.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CANADA ET L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de sa déclaration d'il y a quelques semaines, à la Jamaïque, suivant laquelle le gouvernement du Canada étudierait sérieusement une invitation officielle à devenir membre de l'Organisation des États américains. Le premier ministre ayant déclaré à Banff, il y a quelques mois, que le Canada devrait devenir membre de l'OEA avant longtemps, j'aimerais lui demander ceci: si l'invitation lui en est faite, le gouvernement deviendra-t-il membre de l'OEA?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au cours de mes entretiens avec les premiers ministres des deux pays dont parle mon ami, cette question a été abordée, mais quant à l'énoncé de la politique et de l'attitude du Canada à l'égard de l'adhésion à l'Organisation des États américains je n'ai rien ajouté aux déclarations antérieures, sauf pour indiquer aux deux premiers ministres qu'il serait peut-être utile aux trois pays, le Canada, la Jamaïque et Trinidad-Tobago, d'échanger des renseignements et, si possible, de s'efforcer d'agir de concert s'ils étaient invités à adhérer à cette Organisation.

M. Douglas: Question supplémentaire. Le premier ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance que le gouvernement canadien, avant de s'engager à cet égard, saisira le Parlement de la question?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je pense aussi qu'une question d'une telle importance doit être discutée à la Chambre avant que le gouvernement prenne une décision définitive.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'ai une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il nous assurer que cette question sera soumise au comité des Affaires extérieures avant que le gouvernement prenne une décision définitive?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'aime à croire que le comité des Affaires extérieures s'intéressera aussi à cette question et aura l'occasion d'en discuter. En ce qui a trait à ma réponse, c'est une question qui fait partie des responsabilités du gouvernement vis-à-vis de la Chambre des communes. J'ai déjà dit que la question sera discutée à la Chambre avant la décision finale.

[*Français*]

RADIO-CANADA

RADIO ET TÉLÉVISION FRANÇAISES DANS L'OUEST CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Depuis quelques années, nous avons réclamé à maintes reprises l'établissement d'un service de radio et de télévision français dans l'Ouest du Canada, c'est-à-dire au-delà des Rocheuses.

L'honorable secrétaire d'État est-elle en mesure aujourd'hui de nous dire si oui ou non un tel service sera donné à notre population, ou à nos populations de la Colombie-Britannique et de l'Alberta en ce qui concerne la télévision et la radio d'État?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur, aujourd'hui je ne puis dire oui ou non.

[*Traduction*]

LA RADIODIFFUSION

ÉTUDE PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État. L'honorable représentante pourrait-elle nous dire si le gouvernement compte établir un comité de la radiodiffusion en vue de permettre l'étude du rapport Fowler et plus précisément du besoin pressant de mesures législatives en matière de radiodiffusion?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie la question. Tous les députés conviendront, j'en suis sûre, que la radiodiffusion revêt tant d'importance pour les Canadiens qu'il y aurait avantage à faire étudier la question de nouveau par un comité de la Chambre.

LES FINANCES

RESTRICTIONS SUR L'EXPLOITATION, AU CANADA, DE FILIALES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Lorsque, le 6 décembre dernier, il a fait une déclaration pour approuver les principes directeurs établis par le gouvernement américain concernant l'exploitation de filiales américaines au Canada, savait-il que l'application de ces

principes restreindrait l'activité de ces sociétés au Canada et nuirait à la croissance de notre économie?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas approuvé les principes directeurs que le gouvernement américain a annoncés. C'est une décision qu'il a prise de sa propre initiative.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre n'était pas satisfait de ces principes directeurs qui touchent le Canada, les a-t-il désapprouvés et, au nom du gouvernement canadien, a-t-il manifesté son mécontentement au gouvernement des États-Unis? (*Applaudissements*)

M. Nielsen: Le ministre ne les a pas réprouvés non plus.

L'hon. M. Sharp: Au cours de mes entretiens avec le gouvernement américain, au nom du Canada, ma principale préoccupation a été de maintenir pour l'industrie canadienne, les provinces, les gouvernements provinciaux et les municipalités l'accès au marché américain, où ils obtiennent des fonds à long terme. Cet objectif a été atteint et je crois que les résultats ont été avantageux pour le Canada.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire...

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous entamons un débat au lieu de nous borner à demander des renseignements. Je propose donc que nous donnions à d'autres honorables députés la chance de poser des questions.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire...

M. l'Orateur: Je suggérerais à l'honorable député de Villeneuve de poser une question ordinaire, et non pas une question supplémentaire, quand son tour reviendra un peu plus tard.

[*Traduction*]

LE CHARBON

AIDE À LA NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Mines et des Relevés techniques une question qui n'a pas été abordée hier dans le discours du trône? Dans combien de temps prendra-t-on des dispositions en vue de mettre en œuvre le programme de 25 millions de dollars visant à aider l'industrie du charbon de la Nouvelle-Écosse, comme l'a promis l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) au cours de la récente campagne électorale? (*Exclamations*) J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; le ministre veut-il me répondre?

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): La question du charbon dans les provinces Maritimes est de celles qui me préoccuperont le plus. M. Donald prépare actuellement, à ce sujet, un rapport que nous devrions recevoir sous peu et que j'étudierai avec soin.

M. Muir: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre ce qu'il entend par les mots «sous peu»? (*Applaudissements*)

L'hon. M. Pepin: Par «sous peu» j'entends aussitôt que possible.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre des Mines et des Relevés techniques. Voudrait-il indiquer à la Chambre quelle partie du rapport Donald le gouvernement a examinée et nous dire si ce rapport est en faveur d'une aide accrue à l'industrie du charbon de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. M. Pepin: Je ne crois pas qu'on ait reçu le rapport, de sorte que je ne saurais dire ce qu'il contient.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre qui a déclaré, à la fin d'octobre ou au début de novembre, qu'il avait reçu un exemplaire du rapport Donald, tout en précisant qu'il ne s'agissait pas du texte complet? Soumettra-t-il aux intéressés, surtout aux Mineurs unis d'Amérique, cette partie du rapport Donald qui a été reçue et étudiée en octobre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Autant que je sache, monsieur l'Orateur, aucune partie de ce rapport n'a encore été reçue.

[*Français*]

CANADA STEAMSHIP LINES

ON ABANDONNERAIT LES CROISIÈRES SUR LE SAGUENAY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports qui est certainement au courant du fait que la compagnie *Canada Steamship Lines* a manifesté l'intention de discontinuer ses croisières sur le Saguenay et sur le fleuve Saint-Laurent.

Étant donné la décision de cette compagnie, laquelle est susceptible de faire perdre des millions de dollars à l'industrie du tourisme du Québec et du Canada et de jeter également sur le pavé environ 300 travailleurs, le ministre des Transports a-t-il l'intention d'intervenir auprès de la compagnie pour lui demander de continuer son service au moins jusqu'en 1967, afin que nos régions puissent tirer profit et avantage de l'Exposition universelle de 1967?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, bon nombre de mes collègues ont, comme l'honorable député, soulevé la question de la suspension de ce service de la part de la *Canada Steamship Lines*. Je ne connais pas de loi pouvant obliger la compagnie à poursuivre ses services; je me suis soigneusement renseigné à ce sujet.

Mon ministère n'est intervenu dans cette affaire que parce qu'il nous incombait d'inspecter les navires; les bâtiments affectés à ce service étaient si vétustes que le ministère et la compagnie ont estimé qu'ils n'étaient plus assez sûrs.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉSUMÉE DEMANDE D'AIDE DES ÉTATS-UNIS À L'ÉGARD DU VIETNAM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Les États-Unis ont-ils demandé au gouvernement du Canada d'envoyer des soldats et autres militaires combattre au Vietnam, côte à côte avec les soldats américains? Sinon, qu'ont-ils demandé?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, on ne nous a pas demandé d'envoyer des soldats canadiens.

M. Woolliams: Puis-je poser une question complémentaire? Sauf erreur, des déclarations publiques ont été attribuées au ministre des Affaires extérieures et au premier ministre à cet égard. Qu'ont demandé les États-Unis et quel engagement le Canada a-t-il pris, s'il en est?

Le très hon. M. Pearson: Aucun engagement n'a été pris. Nous avons consenti à maintenir l'aide économique et financière que nous nous sommes déjà engagés à fournir.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

NOUVELLES NÉGOCIATIONS SUR L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Le gouvernement se propose-t-il de continuer les pourparlers entrepris avec les États-Unis concernant un accord aérien conclu dernièrement, afin d'obtenir pour les transporteurs canadiens le droit d'exploiter des lignes entre Winnipeg et des endroits aux États-Unis?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'honorable répresentant sait, je suppose, que l'accord a été signé lundi et qu'il est par conséquent difficile de poursuivre les pourparlers relatifs à cet accord. Toutefois il y est stipulé que l'accord pourra faire l'objet d'une revision dans trois ans; le gouvernement espère que le trafic aérien partant de Winnipeg vers le sud augmentera assez rapidement pour que la thèse d'une ligne double s'impose d'ici quelques années.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Puis-je poser une question complémentaire? J'aimerais demander au ministre des Transports s'il présentera à la Chambre un rapport complet sur l'accord aérien signé récemment, qui intéresse le Canada et les États-Unis? Expliquera-t-il aussi pourquoi il a complètement négligé de protéger les intérêts de Winnipeg et de l'Ouest canadien à cet égard?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, dès que le Règlement le permettra, je ferai très volontiers un rapport des plus détaillés sur la question. J'expliquerai qu'en vertu de cet accord bilatéral nous avons obtenu un service direct jusqu'à Minneapolis; ce service n'avait jamais existé auparavant, et il sera très avantageux pour les commettants de l'honorable représentant.

[*Plus tard*]

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. A cause de la réaction assez défavorable à l'accord sur le transport aérien enfin signé lundi dernier avec le gouvernement des États-Unis, le ministre peut-il promettre à la Chambre et au pays l'adoption d'un programme national de l'aéronautique, grâce auquel les pourparlers futurs ne désavantageront pas une région donnée du pays?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je ne peux accepter les allégations de l'honorable député. Le gouvernement estime que l'accord sur le transport aérien a été conclu dans l'intérêt national, bien que les deux pays doivent nécessairement éprouver des déceptions. Nous escomptons que le trafic aérien connaîtra un tel essor que l'aviation se développera énormément d'ici trois ans.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires des anciens combattants dira-t-il à la Chambre s'il a contribué à l'adoption du récent accord aérien, si préjudiciable à Winnipeg et au Manitoba? Le ministre des Transports a-t-il consulté?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait que je ne peux répondre convenablement à cette question.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

APPLICATION À LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): J'aimerais poser une question au ministre du Travail relativement à l'assurance-chômage pour la main-d'œuvre agricole. Le ministre songera-t-il sérieusement à cette question, au sujet de laquelle on aurait dû prendre des mesures il y a longtemps, de sorte que la main-d'œuvre agricole puisse un jour être protégée par la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les propositions de l'honorable député reçoivent toujours de ma part une attention immédiate et minutieuse.

LE RAPPORT GILL—DEMANDE D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Puis-je poser au ministre une question connexe? A-t-il l'intention de soumettre le rapport Gill à l'étude d'un comité au cours de la présente session, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Il est question dans le discours du trône de modifier la loi sur l'assurance-chômage au Canada. Je dois dire que je ne détiens pas ce portefeuille particulier depuis assez longtemps pour dire de quelle façon on procédera. Je pense certainement qu'un comité sera créé quand le gouvernement aura des propositions à présenter à la Chambre.

[*Français*]

LES POSTES

ON PERMETTRAIT AUX FEMMES DE SE PORTER CANDIDATES AU POSTE DE FACTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Pourrait-il donner des instructions à la Commission du service civil afin que les personnes du sexe féminin puissent se porter candidates au poste de facteur?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la Commission du service civil a déjà décrété qu'il ne doit y avoir aucune discrimination relativement à la participation des femmes aux concours de la Commission du service civil pour le poste de facteur.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

PROTESTATION AU SUJET DE LA FORMATION DE TROUPES ALLEMANDES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au colonel, l'honorable et vaillant secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je le fais à la demande de veuves de guerre, de parents qui ont perdu des enfants pendant les deux guerres mondiales, d'anciens combattants, de membres de la Légion, de divers groupes ethniques, de survivants des camps de concentration, de membres des syndicats ouvriers et d'autres personnes qui appuient les quatre partis représentés dans cette Chambre et qui résident dans cinq provinces.

Le gouvernement a-t-il tenu compte des sentiments ou des craintes de ces personnes quand il a consenti à la formation de soldats allemands au Canada, sous les ordres d'anciens officiers nazis qui ont pris part à l'invasion des pays européens pendant la seconde guerre mondiale?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Dans cette affaire, monsieur l'Orateur, le gouvernement a tenu compte des réactions et des sentiments bien naturels des intéressés, ainsi que de ses obligations envers l'un de ses associés de l'OTAN.

LES TRANSPORTS

SUPPRESSION D'UN SERVICE DU PACIFIQUE-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): J'aimerais demander au ministre des Transports si le gouvernement a reçu une demande voulant que le gouverneur en conseil révoque la décision de la Commission des transports du Canada qui autoriserait le Pacifique-Canadien à supprimer le service-voyageurs appelé le «Dominion»? Si oui, le gouvernement accordera-t-il une audience pour reconsidérer la décision de la Commission?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Le gouverneur en conseil doit, en vertu de la loi, entendre tout appel de la décision de la Commission sur une question précise. Avis a été donné qu'il y aura appel, et le gouvernement se propose d'entendre tout appel le plus rapidement possible.

PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS SUR DES LIGNES DU PACIFIQUE-CANADIEN DANS L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Puis-je poser au ministre des Transports une question connexe? Prend-il des mesures pour donner suite à la recommandation du ministre de l'Agriculture en ce qui concerne la pénurie de wagons couverts sur les lignes du Pacifique-Canadien en Alberta?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je crois savoir que le ministre des Finances a organisé une réunion, pour demain peut-être, avec le président du Pacifique-Canadien; je dois y assister, de même que le ministre de l'Agriculture, je pense, afin de débattre cette question très importante.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ÉNQUÊTE SUR UN JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au sujet de la déclaration du ministre de la Justice sur le juge Landreville. Il nous a fait savoir qu'une commission d'enquête avait été instituée, aux termes d'une loi pertinente, et qu'il attendait un rapport. Quel que soit le rapport, n'est-il pas vrai que cette affaire devrait être soumise au Parlement et étudiée par un comité de la Chambre des communes ou par un comité mixte? L'étude des trois causes ou de trois tentatives antérieures n'indique guère la méthode à suivre. Pourquoi a-t-on créé une commission d'enquête au lieu de confier au Parlement cette affaire, pour y trouver une solution définitive?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on a cru que, dans le cas d'un juge, il serait peut-être beaucoup plus approprié de tenir une enquête sous l'empire de la loi sur les enquêtes, ce qui permettrait à un commissaire de faire rapport au gouverneur en conseil, que d'amener le Parlement à se prononcer sur l'activité d'un juge. S'il avait été impossible d'agir ainsi en vertu de la loi sur les enquêtes ou si l'enquête avait été retardée indûment, nous aurions étudié un moyen auquel j'ai songé à un moment donné, savoir la présentation d'une adresse aux deux Chambres. Toutefois, il a été possible d'instituer une enquête en vertu de la loi sur les enquêtes et j'estime que c'est la façon juste et convenable de procéder. Lorsque le commissaire aura terminé son enquête, il fera rapport au gouvernement qui décidera alors des mesures à prendre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je demander au ministre s'il existe un précédent dans l'histoire du Canada au sujet de la méthode qu'il vient d'exposer à la Chambre et au pays?

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr qu'il y ait un précédent mais je suis convaincu que c'est ce qu'il faut faire dans les circonstances.

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice informera-t-il la Chambre si le juge Rand est habilité à entendre des témoins et à demander la production de documents? Les audiences seront-elles publiques?

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le verra dans le décret du conseil, le commissaire a tous les pouvoirs ordinaires.

[*Plus tard*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Je ne crois pas qu'il ait voulu tromper la Chambre dans cette affaire, mais il sait que la loi sur les enquêtes ne précise pas s'il faut oui ou non que les enquêtes soient publiques. Elles peuvent être tenues secrètes. Deuxièmement, le décret du conseil ne dit absolument pas si l'enquête du juge Rand doit être publique. Le ministre donnera-t-il l'assurance à la Chambre que les audiences présidées par le juge Rand seront publiques et que son rapport, une fois terminé et présenté au gouverneur en conseil, sera déposé?

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir assurer le député que, jamais, je n'ai eu l'intention d'induire la Chambre en erreur. Quant à savoir si l'enquête doit être publique, j'invite le député à lire le deuxième paragraphe du décret du conseil—je crois qu'il en a un exemplaire—et il constatera que nous laissons au commissaire une entière discrétion:

> ...pour adopter les moyens et les méthodes qu'il pourra juger à propos, de temps à autre, pour la tenue d'une enquête complète, appropriée et équitable, y compris l'autorisation de siéger aux dates et aux endroits qu'il pourra choisir périodiquement...

A mon sens, le juge sera en mesure de décider si les audiences devraient avoir lieu à huis clos ou en public.

M. Nielsen: Une question supplémentaire. Le ministre n'a pas répondu à la dernière partie de ma question, savoir si le rapport sera déposé après avoir été présenté au gouverneur en conseil. Je lui signale qu'il est absolument inopportun de laisser le juge libre de décider...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Nielsen: ...s'il devrait y avoir...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Nielsen: ...une enquête publique.

M. l'Orateur: A l'ordre!

LES PÊCHERIES

ÉTABLISSEMENT DE COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES RELATIVES AUX LIGNES DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre dira-t-il à la Chambre et aux pêcheurs canadiens quand son ministère, ou le gouvernement, a l'intention de désigner les coordonnées géographiques permettant de tracer les lignes de base de la zone de 12 milles, comme l'indique la loi?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami le sait, le gouvernement a déjà présenté une mesure législative, qui a déjà été approuvée par la Chambre, en vue d'établir une zone de pêche de 12 milles fondée sur le système de lignes de base droites. Avant de fixer ces lignes, le Canada devra obtenir l'accord de plusieurs pays. Les négociations à cette fin, qui présentent certaines difficultés, ne sont pas encore terminées, mais dès qu'elles le seront, il me sera possible de donner une réponse plus précise.

M. Richard Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement consentirait à étudier d'autres propositions sur la façon de venir à bout de ce problème, qui affecte surtout les pêcheurs côtiers, en attendant le résultat éventuel des négociations dont il a parlé?

L'hon. M. Martin: Le gouvernement serait très heureux d'examiner toute proposition des honorables députés. Vu la nature des négociations, l'honorable député sera en mesure de déterminer comment ces instances devraient être faites.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comment peut-il concilier la déclaration voulant que l'établissement de lignes de base droites dépendra des négociations et celle qu'il a faite au comité de la marine et des pêcheries en 1964?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, cela ne pose aucun problème, à mon avis.

[*Français*]

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

ON DEMANDE D'EN RELEVER LE TAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social relativement à un article du discours du trône.

C'est un sujet important, à mon avis, et je voudrais demander à l'honorable ministre si le gouvernement a l'intention, d'ici trois mois, de modifier la loi sur les allocations familiales et d'en relever substantiellement le taux?

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MAJORATION DES VERSEMENTS MENSUELS À 100 DOLLARS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu la situation grave causée par l'augmentation continue du coût de la vie dont il n'est pas question dans le discours du trône, le premier ministre nous dirait-il s'il se propose de remédier à cette situation critique en portant à $100 par mois les versements de la sécurité de la vieillesse?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère aborder demain certaines de ces questions.

L'IMMIGRATION

LE DÉPÔT DU LIVRE BLANC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; j'en profite pour le féliciter de sa

nomination à ce poste important. Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement se propose de présenter un Livre blanc sur l'immigration, qu'il déférerait à un comité de la Chambre en vue de proposer par la suite un remaniement approfondi de la loi sur l'immigration? Son prédécesseur, lors de la session dernière, l'avait, je crois, signalé ou promis à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) pour ses félicitations.

C'est sûrement l'intention du ministère de continuer les travaux de préparation du Livre blanc sur l'immigration. On comprendra que je ne sois pas en mesure de le faire très rapidement à cause des circonstances actuelles, et ce non seulement parce que je suis le nouveau titulaire de ce ministère mais également parce qu'on est à en réformer les cadres structurellement et administrativement. Mais, de toute façon, nous allons faire preuve de toute la diligence possible relativement à la préparation de ce Livre blanc et nous allons essayer de faire en sorte qu'aucun délai ne puisse être justifié devant la Chambre. Par ailleurs, nous ne voudrions pas que certaines défaillances soient imputées à une précipitation trop grande dans la préparation de ce Livre blanc. Dès que ce Livre blanc sera prêt, je crois qu'il serait tout à fait normal qu'il soit soumis à un comité approprié de la Chambre.

[*Traduction*]

LE CABINET

DÉCRETS RELATIFS AUX TRANSFERTS DES FONCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. Davie Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si, après la réorganisation du cabinet, les décrets habituels concernant les transferts des fonctions ont été adoptés? Si oui, le premier ministre aurait-il l'amabilité de les déposer, pour la gouverne de la Chambre? Sont-ils actuellement en vigueur?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, les décrets ont été adoptés et déposés.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, il doit y avoir malentendu. Le premier ministre nous a dit qu'il déposait des copies de lettres d'offre et d'acceptation de démissions, mais je ne me souviens pas qu'il ait été question des décrets concernant les transferts de fonctions et que le Parlement voudrait sans doute connaître. En quoi consistent précisément les fonctions des nouveaux ministres?

Le très hon. M. Pearson: Je crois que mon honorable ami a raison. Il n'en a pas été question lorsque j'ai déposé certains ordres et certaines déclarations à l'appel des motions, mais ils ont été déposés précédemment en vertu du nouveau Règlement. Il n'est pas nécessaire maintenant, aux termes du nouveau Règlement, de les déposer de la même façon qu'auparavant.

Une voix: Quel nouveau Règlement?

Le très hon. M. Pearson: Ces articles du Règlement ne sont nouveaux qu'en tant qu'ils ont été adoptés à la dernière session.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Balivernes!

[*Plus tard*]

L'hon. M. Fulton: Le premier ministre aurait-il l'obligeance de demander qu'on examine les dossiers du Conseil privé? Je ne veux embarrasser personne, mais on m'apprend qu'il est impossible de trouver les décrets du Conseil en bas et qu'ils n'ont pas été déposés.

Le très hon. M. Pearson: Je le ferai certainement et, si je me suis trompé, je ferai des excuses à mon honorable ami.

[*Plus tard*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement n'est-il pas convenu, pendant la dernière législature, à l'époque où certaines fonctions ont été transférées au ministère de l'Agriculture ou qu'elles en ont été retirées, de publier dans la *Gazette du Canada*, Partie II, les décrets pris suivant la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public? Si oui, le gouvernement conserve-t-il cette intention?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'étudier la question et de répondre demain.

QUESTIONS OUVRIÈRES

EXTENSION DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie concernant le programme destiné à inciter l'industrie à s'établir dans certaines régions du Canada. Le gouvernement a-t-il l'intention d'agrandir ou d'élargir ces régions dans un proche avenir, en songeant surtout à inclure le nord des provinces où le chômage est très élevé parmi les Indiens?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, ce programme connaît un succès remarquable et a suscité des investissements très importants qui ont créé un grand nombre d'emplois dans les régions désignées. Il se peut que, dans un avenir assez proche, certaines des régions désignées aujourd'hui soient rayées de la liste parce que le chômage chronique aura diminué. A mesure que cela se produira et que le chômage atteindra le niveau prévu dans d'autres régions, on pourra inscrire sur la liste les régions qui répondront aux normes d'inscription.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le moment est venu de prendre une décision. La période des questions dure depuis une trentaine de minutes—en fait, depuis trente minutes complètes. La présidence sait fort bien que d'après le Règlement modifié, approuvé lors de la dernière session, la période des questions devrait se terminer maintenant. Avant d'aller plus loin je m'empresse de dire que je suis ici pour suivre les conseils et les directives des députés, mais je propose qu'on s'en tienne pour le moment aux modifications adoptées lors de la dernière session, sans porter atteinte au droit des députés...

Des voix: Non.

M. l'Orateur: ...de discuter de cette question ou de faire des instances à un moment plus opportun. Un débat en règle doit avoir lieu cet après-midi et il conviendrait peut-être mieux que cette discussion soit reportée à demain ou à un autre jour, au gré des représentants.

Je propose donc que nous passions à l'appel de l'ordre du jour sans que, je le répète, cela porte atteinte au droit des honorables députés de soumettre des arguments demain. Si cette proposition n'a pas l'heur de plaire, la présidence serait disposée à écouter le pour et le contre sur ce sujet; d'après les conversations que j'ai entendues, les opinions sont partagées sur l'application de ces articles du Règlement au cours de la présente session. Toutefois, la présidence propose maintenant qu'on passe à l'appel de l'ordre du jour et qu'on étudie cette affaire demain ou un autre jour qui conviendra aux divers partis.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est une forme de clôture. Je me suis levé à plusieurs reprises au cours de la dernière demi-heure; que vous m'ayez vu ou non, peu importe. Je me suis efforcé d'exercer ma prérogative de député et j'ai le même droit que les autres de poser une question en vertu du Règlement actuel. Il ne devrait y avoir aucune restriction limitant la période des questions à 20 minutes, 30 minutes ou 34 minutes. Comme la période des questions a déjà duré plus de 30 minutes, Votre Honneur voulait sans doute permettre d'autres questions; je vais donc m'opposer à votre décision.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je voudrais, moi aussi, demander à la Chambre d'envisager s'il ne serait pas possible de remettre à un moment mieux choisi la discussion du Règlement.

L'hon. M. Churchill: Il y a six mois et demi que le Parlement s'est réuni pour la dernière fois.

L'hon. M. McIlraith: Bien entendu, un vif désir semble se manifester aujourd'hui, puisqu'il y a plusieurs mois que la Chambre n'a pas siégé...

L'hon. M. Churchill: Six mois et demi.

L'hon. M. McIlraith: ...de poser des questions; mais peut-être pourrions-nous reporter à un moment plus opportun la discussion relative à la durée de la période des questions. Entre-temps, sans préjuger le problème, on pourrait peut-être autoriser quelques questions supplémentaires. Cette solution nous agréerait.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): M. l'Orateur, le ministre joue les sages Salomon de façon fort convaincante. Sa suggestion me paraît de nature à accélérer sensiblement les choses. Comme la Chambre n'a pas siégé depuis près de sept mois, nous avons évidemment maintes questions à poser. La proposition du ministre mérite donc l'appui de tous, car elle n'incommoderait personne.

M. l'Orateur: Devrions-nous procéder comme si le temps des questions était illimité cet après-midi, ou est-ce le contraire?

L'hon. M. McIlraith: J'ai proposé qu'aujourd'hui on ne fixe pas la durée de la période des questions, quitte à en décider un autre jour. Aujourd'hui, je le répète, comme nombre de députés semblent avoir des questions à poser, nous pourrions étendre la demi-heure réglementaire.

Des voix: C'est bien notre droit.

M. Simpson: Je voudrais poser au ministre de l'Industrie une question liée à ma question précédente. Le ministre a dit qu'on inclurait probablement ces régions dans le programme lorsqu'elles connaîtraient un certain degré de chômage. Le ministre ne sait-

il pas que, dans ces régions du Nord, l'indice du chômage chez les Indiens est extrêmement élevé, beaucoup plus qu'en d'autres régions comprises jusqu'ici dans le programme?

L'hon. M. Drury: Je ne sais si l'honorable représentant connaît les données statistiques sur le chômage à l'échelle nationale. Je peux lui donner l'assurance que, lorsque nous avons la preuve statistique que le chômage est élevé et chronique suivant les critères établis, la région où il sévit est désignée. Je serai heureux de faire tenir à l'honorable député la statistique nationale sur laquelle notre jugement se fonde.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

L'EXPLOITATION DU SERVICE-VOYAGEURS PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le Pacifique-Canadien a-t-il communiqué avec le gouvernement de quelque façon ou l'a-t-il consulté au sujet de son service-voyageurs? Autrement dit, a-t-il demandé au gouvernement d'assurer son service de voyageurs?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je m'en excuse, mais je n'ai pas saisi la dernière partie de la question de l'honorable député.

M. McIntosh: Voici la question que j'ai posée au ministre: Le Pacifique-Canadien a-t-il communiqué avec le gouvernement de quelque façon pour lui demander d'assumer le service-voyageurs de son réseau transcanadien?

L'hon. M. Pickersgill: Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

M. McIntosh: Qui serait au courant de la chose?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne puis parler qu'en mon nom personnel.

Une voix: Cela ne nous aide pas beaucoup.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—APPLICATION POSSIBLE DE NOUVELLES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement se propose-t-il d'appliquer d'autres sanctions ou d'autres mesures punitives au gouvernement actuel de la Rhodésie?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement, l'honorable représentant le sait, a déjà adopté une série de mesures pour mettre un terme au rôle que joue illégalement le gouvernement de la Rhodésie du Sud. Cette question reste continuellement à l'étude et on l'envisage à l'heure actuelle au cours de consultations avec d'autres pays.

M. Nesbitt: Vu la réponse du ministre, la Chambre est-elle en droit de supposer que le gouvernement se propose, en fait, d'appliquer d'autres mesures contre le gouvernement actuel de Rhodésie?

L'hon. M. Martin: L'honorable représentant devra se contenter de la réponse que je lui ai donnée.

L'INDUSTRIE

L'EAU LOURDE—PROPRIÉTÉ CANADIENNE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Le gouvernement a formulé le principe de la propriété canadienne lors des premiers pourparlers en vue de la production d'eau lourde. Quelle est actuellement l'intention du gouvernement, qui rejette arbitrairement ce principe en traitant avec une société américaine plutôt qu'avec la *Deuterium of Canada Limited*, de Nouvelle-Écosse, société canadienne?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, le postulat de cette question étant erroné, je ne devrais peut-être pas répondre à la deuxième partie. Toutefois, j'aimerais signaler...

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai dit que le gouvernement avait posé le principe de la propriété canadienne. Tel était mon postulat. Le ministre a dit qu'il était erroné. Ce qu'il veut dire, c'est que ma déclaration au sujet de la propriété canadienne est un mensonge. Je demanderais au ministre de retirer cette déclaration.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Un honorable député peut ne pas être d'accord avec un autre sans pour cela laisser entendre qu'il a menti. Puis-je dire tout d'abord à l'honorable député de Cap-Breton-Sud que sa question n'était peut-être pas tout à fait recevable, vu qu'elle concernait un énoncé de fait. Quoi qu'il en soit, il me semble que nous devrions donner au ministre l'occasion de répondre, maintenant.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, puisque vous me dites que ma question est irrecevable, je la poserai donc au ministre de la façon suivante. Le gouvernement a-t-il rejeté le principe de la propriété canadienne établi quand il a négocié la production d'eau lourde?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Il est donc faux, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je demanderais maintenant au ministre de retirer sa déclaration première au sujet de la propriété canadienne où il a dit que c'était une fausseté.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! La question de privilège n'est pas fondée.

[*Français*]

AIR CANADA

ON CRITIQUE LA RÉCLAME RELATIVE À L'EMBAUCHAGE DES HÔTESSES DE L'AIR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Est-il au courant que la Société Air Canada publie des annonces demandant des hôtesses de l'air et stipulant que la connaissance du français n'est pas nécessaire mais simplement un avantage supplémentaire?

Est-ce là la nouvelle politique de la Société Air Canada, et l'honorable ministre des Transports a-t-il l'intention d'intervenir à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, d'après l'annonce que j'ai vue, la connaissance du français était un avantage; je n'ai rien à y redire. De fait, j'ai toujours constaté que c'était un grand avantage et je ferai tout mon possible pour convaincre Air Canada que cet avantage augmente constamment.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que l'honorable ministre des Transports semble avoir lu l'annonce dont j'ai fait mention et dans laquelle il est indiqué que la connaissance de l'anglais est indispensable mais que celle du français n'est qu'un avantage supplémentaire, a-t-il l'intention de voir à ce que la connaissance des deux langues officielles soit indispensable, non pas seulement dans les jeux et mots d'esprit, mais également dans les faits?

[M. l'Orateur.]

[*Traduction*]

L'hon. M. Pickersgill: Je signalerai les observations du député à la Société.

L'AGRICULTURE

ALBERTA—DEMANDE D'AIDE AUX AGRICULTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Devant la situation désespérée, le ministre pourrait-il reconsidérer le refus du gouvernement de collaborer avec le gouvernement de l'Alberta pour venir en aide aux cultivateurs du nord de l'Alberta qui sont aux abois?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pourrais faire remarquer à l'honorable député que nous avons étudié la question en profondeur. J'ai vu à ce sujet les fonctionnaires provinciaux de l'Alberta, j'ai eu avec eux des entretiens utiles et cordiaux. La situation est la suivante: Cette région est converte par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et, depuis trois ans, ces cultivateurs ont déjà reçu en vertu de cette loi quelque 5.4 millions de dollars, dont 2.7 millions proviennent du Trésor fédéral. Cette région n'entre donc pas dans la même catégorie que les autres provinces qui n'ont reçu aucune aide fédérale et que nous avons donc pu aider à parts égales avec les provinces.

Toute ingérence de notre part, dans ce domaine, compromettrait les principes mêmes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui a si bien servi les provinces de l'Ouest, et de plus, je crois que nous accorderions un traitement de faveur à l'Alberta, en lui versant des subventions additionnelles à parts égales en plus de nos versements en vertu de la loi précitée. Toutefois, je m'inquiète vivement de ces gens et je partage la préoccupation de l'honorable député pour ses commettants, car je sais que leur situation n'est pas rose. Nous continuerons certainement à examiner la question et si nous pouvons le faire en toute justice, dès que la province aura remis sa quote-part des contributions que nous avons versées jusqu'ici, nous examinerons la possibilité d'en verser d'autres, aux conditions accordées aux autres provinces.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, avant de poser une question supplémentaire, je voudrais offrir mes meilleurs vœux au ministre et le féliciter d'être revenu sain et sauf de sa rapide escapade dans l'Ouest canadien. En effectuant cet examen, il devrait relire attentivement et avec profit, j'espère, les paroles

éloquentes prononcées par l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Greene) en parlant de la sécheresse dans la vallée de l'Outaouais, ainsi que les observations faites publiquement par le candidat libéral défait dans la circonscription de Peace-River, qui aurait déclaré, selon le *Daily Herald-Tribune* du 13 janvier 1966:

Je croyais que le gouvernement fédéral s'était engagé à verser une contribution égale à celle de la province, pour tout programme d'aide—la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies exceptée—comme il l'avait fait pour l'Alberta en 1959, et pour l'Ontario et le Québec en 1964 et en 1965.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je tiendrai certainement compte de ces deux autorités.

M. Baldwin: Je les ai citées avec scepticisme.

L'hon. M. Greene: J'hésite quant à la dernière autorité citée, mais la première est, sans aucun doute, de la plus haute valeur.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question supplémentaire. Est-il exact que la quote-part versée par le gouvernement fédéral aux agriculteurs du nord de l'Alberta provenait de la caisse d'assistance à l'agriculture des Prairies, qui réunit les cotisations des agriculteurs eux-mêmes, établies à 1 p. 100 des recettes du blé vendu? Si tel est le cas, il ne s'agit donc pas d'une subvention du gouvernement fédéral semblable aux autres subventions dont il a parlé.

L'hon. M. Greene: C'est exact, monsieur l'Orateur, mais même si la moitié des 5.4 millions de paiements effectués provenait des cotisations des agriculteurs, 2.7 millions venaient du Trésor fédéral; par conséquent, les cultivateurs de cette région ont déjà bénéficié de subventions fédérales, tandis que les provinces qui ont reçu de l'aide par suite de la sécheresse n'avaient reçu antérieurement aucune subvention fédérale.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre de l'Agriculture comment concilier pareille attitude avec les déclarations répétées du gouvernement fédéral, savoir qu'il participerait à tout programme d'aide de ce genre, du moment que les gouvernements provinciaux en feraient la demande?

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'ÉTUDE DES INITIATIVES PAR UN COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Richard A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement sera disposé, au cours de la session actuelle, à recommander à la Chambre et à l'autre endroit l'établissement d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, chargé d'étudier l'activité de la Commission de la capitale nationale et de voir, surtout, ce qu'on pourrait faire de plus, le cas échéant, pour préparer la capitale nationale en vue du centenaire de la Confédération?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je vais étudier la question de l'honorable député, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ÉTUDE MINISTÉRIELLE SUR LA CRIMINALITÉ JUVÉNILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice dirait-il à la Chambre où en est l'étude ministérielle, si je ne m'abuse, entreprise sur la délinquance juvénile. Si cette étude est terminée, quand le rapport sera-t-il publié?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice et procureur général): Monsieur l'Orateur, l'étude est terminée et le rapport, qui est maintenant publié, sera disponible sous peu.

LA NAVIGATION

LE BRIS DES GLACES SUR LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Il s'y attend, je le sais, car c'est la saison. Je demanderais donc à cet aimable ministre du littoral de l'Atlantique si l'on a apporté des changements au programme de bris des glaces sur le Saint-Laurent? Sinon pourquoi le gouvernement vient-il en aide en ce moment à des navires russes et à d'autres navires étrangers sur le Saint-Laurent?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre dts Transports): Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement relativement aux brise-glace est la même que lorsque les amis de l'honorable représentant siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. Nous nous efforçons de briser constamment la glace dans le Saint-Laurent afin qu'il n'y ait pas d'inondation dans la ville ni le port de Montréal. Nous y avons réussi, mais seulement, hélas, jusqu'à un certain point; cependant, nous allons faire de notre mieux afin d'assurer la sécurité du port et de la ville de Montréal, et de toute autre agglomération le long du Saint-Laurent.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le ministre aurait-il l'obligeance de demander un rapport détaillé de la situation actuelle et de déposer ce rapport à la Chambre afin de dissiper les craintes des habitants d'Halifax et de Saint-Jean?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le ministre fera son possible pour dissiper toute crainte légitime.

L'EXPO '67

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ SPÉCIAL DES ASPECTS INTÉRESSANT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. A-t-il l'intention de soumettre tous les aspects de l'Expo '67 qui intéressent le gouvernement fédéral à un comité spécial de la Chambre?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai eu que très peu de temps pour étudier le rôle du gouvernement fédéral au sein de l'Expo '67 qui sera un magnifique atout. A mon avis, il s'agit d'une réalisation digne d'éloges qui fait honneur au Canada. Je suis persuadé que l'exposition présentera à la face du monde ce que notre pays a de meilleur. Je suis fier de collaborer à cette œuvre.

Dans la mesure où j'ai pu étudier la question, je dirai qu'il s'agit d'une entreprise tout à fait louable. J'examinerai la question de savoir s'il faut déférer cette affaire à un comité de la Chambre.

LES FINANCES

DEMANDE D'ABOLITION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre ou le gouvernement ont-ils examiné la possibilité de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction qui s'est révélée si onéreuse et inflationniste?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, bien que je sois ministre des Finances depuis très peu de temps, j'ai déjà appris qu'il est dangereux de révéler les secrets du budget.

M. Hales: Je voudrais poser une question supplémentaire. Lorsque le ministre étudiera la question, songera-t-il à supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux destinés à la construction des édifices du YMCA, des églises et d'autres immeubles publics financés grâce à des dons?

LES PARCS NATIONAUX

L'ÉTUDE DES GRIEFS DE LA POPULATION DE BANFF ET DE JASPER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques chargé désormais, si je comprends bien, de la direction des parcs nationaux, ce qui a fait grand plaisir aux gens de Jasper et de Banff. Le ministre songe-t-il à instituer une commission d'enquête chargée d'entendre les doléances des habitants de ces deux villes situées dans des parcs nationaux, comme l'a promis le premier ministre, à Calgary, pendant la dernière campagne électorale?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les Canadiens seront heureux d'apprendre que rien n'a été modifié en ce qui concerne nos parcs.

M. Horner (Jasper-Edson): Puisqu'il n'y a eu aucun changement, je devrais peut-être m'adresser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. L'honorable député est-il disposé à instituer une commission d'enquête pour étudier toute cette question de location de la part du gouvernement et la façon d'agir envers la population de Jasper et de Banff, ainsi que l'a promis le premier ministre au cours de la campagne électorale?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, nous avons poursuivi une série d'entretiens avec les habitants de nos parcs nationaux et nous en sommes arrivés à certaines ententes. Je ne saurais accepter ce qu'a laissé entendre l'honorable député dans sa question, c'est-à-dire que les gens de cette région sont dans la consternation.

L'hon. M. Lambert: Revenez-en.

L'hon. M. Laing: Je dis les faits tels qu'ils sont et je suis régulièrement en contact avec les gens de cette région.

RADIO-CANADA

PLAINTES RELATIVES À DE RÉCENTS PROGRAMMES DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Je suis certain que l'honorable repré-

sentante nous fera vivre des moments palpitants quand la Chambre se mêlera de culture, au cours de la présente session. L'honorable représentante voudrait-elle communiquer aux dirigeants de la Société Radio-Canada l'idée d'adopter un humour supérieur à celui qui a inspiré les petits malins, hier soir à la télévision?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je salue le retour de l'honorable député à la Chambre. Connaissant le grand intérêt qu'il porte à la radiodiffusion, je transmettrai bien volontiers ses remarques. Je ne puis indiquer comment elles seront accueillies, mais je les communiquerai avec plaisir.

AIR CANADA

MAINTIEN À WINNIPEG DU CENTRE D'ENTRETIEN ET DE REMISE EN ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Nous assurera-t-il que la base d'entretien et de remise en état d'Air Canada restera à Winnipeg sans occasionner d'autres transferts ou réductions de personnel, conformément aux engagements pris par le premier ministre, il y a un ou deux ans?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'assurerai à la Chambre que les promesses faites antérieurement par le gouvernement seront tenues.

L'INDUSTRIE

BESOINS EN EAU LOURDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre de l'Industrie. Peut-il indiquer à la Chambre et au pays quels sont actuellement nos besoins en eau lourde et ce qu'ils seront d'ici quelques années? Le gouvernement a-t-il entrepris des négociations avec la *Deuterium of Canada Limited,* compagnie de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député exige une réponse détaillée et j'estime qu'il serait préférable de l'inscrire au *Feuilleton* afin qu'on y réponde d'une façon plus satisfaisante. L'honorable représentant pourrait également poser cette question au ministre de l'Énergie de qui relève désormais ce domaine.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Selon le ministre de l'Industrie, la question relève d'un autre ministre. Si je comprends bien la situation, la mesure législative nécessaire au transfert de compétence n'a pas encore été adoptée. A mon avis, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie qui doit accepter la responsabilité dans ce domaine.

M. Robert C. Coates (Cumberland): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le premier ministre dirait-il à la Chambre quelle est la situation pour l'eau lourde par rapport à la Nouvelle-Écosse et à la *Deuterium of Canada*? En effet, hier le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré que ni le gouvernement du Canada ni l'*Atomic Energy* n'a communiqué avec lui, son gouvernement ou *Deuterium of Canada* au sujet de commandes additionnelles que pourrait recevoir l'usine de Glace-Bay.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je conviens qu'une déclaration complète s'impose à ce sujet, et il y en aura une d'ici quelques jours.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SURVEILLANCE D'UN ANCIEN EMPLOYÉ DES POSTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Continue-t-on de surveiller M. Spencer, récemment congédié par le ministère des Postes? Si tel est le cas, en vertu de quelle loi cette mesure extraordinaire se poursuit-elle?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la surveillance se poursuit dans ce cas dans la mesure où les circonstances le justifient. Il n'est pas d'usage de donner des renseignements au sujet de cas de ce genre, mais j'estime qu'en l'occurrence, le public a le droit de savoir que cet homme est sous surveillance.

M. l'Orateur: Je signale aux députés que la période des questions dure depuis environ une heure. En l'occurrence, on me permettra de tenir compte de l'heure et passer à l'ordre du jour.

• (3.50 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. J.-P. GOYER ET APPUYÉE PAR M. ROBERT STANBURY

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (Dollard): Monsieur le président, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter de votre élection et vous souhaiter la persévérance de vos qualités dans l'exercice de vos nouvelles fonctions. Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous bien connaître, mais je puis vous assurer que la réputation que vous vous êtes taillée parmi les députés de cette Chambre est tout à votre honneur. Et je n'en veux pour témoin que l'accueil qui vous a été réservé hier.

On m'avait dit que les débats à la Chambre étaient souvent longs et ardus. Permettez-moi de douter un peu de cette assertion, étant donné que depuis hier toutes les motions ont été acceptées avec une unanimité et une rapidité étonnantes. Mais, je me rassure, si l'on peut employer cette expression: la période des questions nous fait voir que désormais cette unanimité sera plutôt nuancée.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le très honorable premier ministre (M. Pearson) de l'honneur qu'il a fait aux électeurs de Dollard en me demandant de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire aussi me joindre à mes électeurs pour féliciter le premier ministre d'avoir une fois de plus conduit le parti libéral à la victoire. (*Applaudissements*)

[*Français*]

Monsieur le président, depuis quelques années, de nombreux problèmes ont surgi concernant les relations fédérales-provinciales et plus spécialement les relations avec la province de Québec. Ces problèmes ont remis en question les relations qui devraient exister entre les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise au sein de la Confédération.

D'aucuns se sont cantonnés dans des positions extrêmes qui risquent fort d'envenimer la situation au point de la rendre inextricable. J'abhorre ces extrémistes, qu'ils soient Canadiens d'expression française ou Canadiens d'expression anglaise, qu'ils agissent ouvertement ou bien qu'ils se complaisent dans une résistance passive tout aussi coupable. Mais cela ne suffit pas.

Il existe dans notre pays une majorité de citoyens qui désirent honnêtement l'avènement d'un consensus général et normalement cette majorité doit se trouver représentée au Parlement canadien.

C'est en ayant à l'esprit l'existence de cette majorité que le gouvernement doit entreprendre sans tarder une action positive qui sache traduire en faits ce qui, jusqu'à ce jour, ne paraissait que souhaitable. Cette action positive ne saurait attendre le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme et encore moins la disparition d'une génération pour se mettre en branle. Quitte à réajuster sa pensée à la lumière des faits nouveaux, le gouvernement fédéral doit lui aussi conserver l'intiative du jeu vis-à-vis l'opinion publique et cela se traduit par des actes concrets.

Déjà le gouvernement a refait fonctionner —et, cette fois-ci, à plein rendement—le mécanisme des conférences fédérales-provinciales. Il était d'ailleurs temps pour le gouvernement fédéral de prendre conscience que les exigences qu'avait suscitées l'effort de guerre ne pouvaient plus se justifier 20 ans plus tard.

D'où la nécessité d'opposer à un *statu quo* désuet un aménagement des compétences entre gouvernements. D'où la nécessité d'étudier ensemble les problèmes découlant des compétences mixtes. Désormais le dialogue existe; il est dur, mais il persiste. Ce qui prouve bien que négocier n'est pas abdiquer comme certains le prétendent.

Et justement, monsieur le président, cessons de croire ou de laisser croire que les revendications de la province de Québec s'inscrivent toujours dans une logique d'isolement et réalisons une bonne fois que d'autres provinces revendiquent aussi des droits.

• (4.00 p.m.)

Il devient de plus en plus évident que les provinces cherchent à administrer elles-mêmes les domaines qui sont de leur compétence et que le gouvernement fédéral a occupés, en élaborant ses propres politiques, à cause de la carence de politiques provinciales adéquates ou précisément à cause de l'effort de guerre qui avait drainé les revenus au niveau fédéral.

Il est vrai que les provinces sont souvent mieux organisées pour répondre à certains besoins des citoyens. Pourquoi alors livrer de vains combats, alors qu'en définitive, seuls les citoyens écopent des retards ainsi occasionnés.

Dans l'intérêt général, mieux vaut remettre aux provinces de telles juridictions qui, au

surplus, correspondent à la lettre de la constitution.

Au surcroît, le Canada français s'assure que des crans de sécurité lui soient consentis dans les domaines de la langue et de la culture, en particulier—cela est normal.

Et, en ce faisant, il ne verse pas pour autant dans l'isolationnisme. Au contraire, pour ma part, j'appelle cela la volonté du respect des droits acquis et la revendication des moyens pour en parfaire l'épanouissement, et ce au profit de l'unité nationale.

Par contre, dans les domaines qui relèvent des compétences mixtes, chaque gouvernement doit consentir à une coopération étroite et continue.

Prenons comme exemple le fleuve Saint-Laurent. Bien sûr qu'à travers les âges il a gardé toute sa majesté; mais aujourd'hui, il transporte des eaux polluées qui gâtent complètement le plaisir que pourrait en tirer la population qui habite ses rives, et en particulier, celle de Montréal. La province et les gouvernements municipaux peuvent certes contribuer à assainir les eaux du fleuve par des usines d'épuration. Mais quels seront les résultats si le gouvernment fédéral, de son côté, ne prend pas ses responsabilités? Il lui appartient de faire respecter les mesures sanitaires qui s'imposent tout au long de ce parcours qui a comme point de départ les Grands lacs.

Voilà un domaine presque encore inexploité, où les gouvernements, à tous les niveaux, doivent agir de concert.

Qu'est-ce à dire de la rivière Outaouais, dont tout un rivage est pollué par des usines, tandis que l'autre côté est préservé pour les estivants?

On pourrait multiplier les exemples qui prouvent, hors de tout doute, l'interdépendance des divers gouvernements.

Enfin, il existe des matières exclusivement fédérales qui ne sauraient faire l'objet d'ententes avec une ou des provinces sans compromettre l'unité nationale ou sans déséquilibrer l'intérêt général du pays.

Cela n'empêche pas la consultation toujours possible et souvent utile entre gouvernements, mais cette consultation ne saurait aboutir à des ententes spécifiques sans l'entière approbation du gouvernement fédéral.

Ce que je déplore, c'est le fait que le gouvernement fédéral ait souvent manqué d'originalité, non pas surtout dans l'élaboration de ses politiques nouvelles, au contraire, mais plutôt dans la mise à jour de ses politiques existantes et dans l'expression de ses prises de position. On semble se bercer dans la routine administrative et se complaire dans l'expérience acquise, ce qui fait contraste avec le dynamisme et la faculté d'adaptation qui caractérisent un gouvernement moderne.

Par exemple, le transport est, d'une façon générale, de compétence fédérale. Comment se fait-il qu'il n'existe encore qu'une ébauche de coordination entre les différents moyens de transport au Canada? Sans être probant en soi, cet exemple pourrait se multiplier et ainsi conduire à la conclusion qu'il y a place dans les matières exclusivement fédérales pour l'amélioration des lois actuelles et des services administratifs correspondants et pour l'élaboration d'une nouvelle loi, et ce pour plusieurs Parlements à venir.

[*Traduction*]

J'en viens maintenant à un domaine exclusivement du ressort fédéral. Le discours du trône parle d'un projet de loi destiné à donner à notre pays un hymne national, «Ô Canada». J'espère que le débat qui s'y rapportera, et qui visera un symbole très distinctif de notre entité nationale, se déroulera d'une façon constructive. Canadien français, je ne vois aucune objection à ce qu'on maintienne avec la Couronne certains liens qui peuvent se manifester par des symboles extérieurs. Je n'y vois aucune objection, ne serait-ce que pour reconnaître le rôle historique des institutions britanniques dans la survie du fait français au Canada.

En outre, chose essentielle, cette initiative ferait appel au sentiment de compréhension mutuelle qui doit tous nous animer si nous voulons vivre ensemble en associés. Si un certain nombre de Canadiens jugent nécessaire de garder des symboles extérieurs d'attachement à la Couronne, nous devrions être prêts à les accepter. J'ai le fervent espoir que nous saurons respecter la Couronne, tout en affirmant de plus en plus notre identité nationale.

[*Français*]

Monsieur le président, quoique ayant traité longuement du problème des relations fédérales-provinciales et des compétences strictement fédérales, je ne voudrais pas donner l'impression aux députés que cette question est la seule question prioritaire au Canada. Tout aussi prioritaire m'apparaît la nécessité d'adapter notre économie à l'évolution, aux techniques nouvelles, et de maintenir notre expansion d'une façon continue; l'urgence d'équilibrer l'essor économique de toutes les régions du Canada et de procurer la dignité humaine à celui qui croupit dans la pauvreté; notre devoir de participer à une offensive de paix dans le monde et de rehausser le niveau de vie des populations affamées.

A la lecture du deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, j'ai re-

marqué plus particulièrement que l'on recommandait d'intensifier les travaux de recherche au Canada—et je cite:

Pour atteindre un taux satisfaisant d'accroissement de la productivité et améliorer notre position concurrentielle dans le monde.

Nous consacrons actuellement près de 350 millions de dollars à la recherche au Canada, dont un quart est alloué au ministère de la Défense nationale. Compte tenu du montant du budget total, cette portion accordée au ministère de la Défense nationale m'apparaît surprenante.

Je constate que le discours du trône fait mention de—et je cite:

Mesures législatives visant à encourager la recherche et le développement en amplifiant et en améliorant les incitations fiscales actuelles.

Les industries qui se prévaudront de cette compensation fiscale dirigeront leurs recherches dans des domaines bien précis—du moins je le présume. Ce qui m'amène à poser la question suivante: Est-ce qu'on n'a pas voulu développer nos recherches et nos industries dans tous les secteurs à la fois, au lieu de se spécialiser? Est-ce que les recherches appliquées qui s'effectuent en dehors de nos industries ne devraient pas se spécialiser en vue du développement et de l'amélioration de nos produits finis?

Je verrais là une forme d'aide à notre industrie, un apport complémentaire à la Société de développement du Canada, sans pour autant altérer l'afflux des capitaux étrangers. Aujourd'hui, la recherche ne se fait plus sur un tableau noir. Les projets de recherches nécessitent un personnel nombreux et un équipement qui vaut des millions de dollars et qui est vite démodé. Si nous n'acceptons pas de concentrer nos investissements pour équiper et rémunérer suffisamment nos chercheurs, nous risquons fort d'être à la remorque du progrès et d'assister encore à l'exode de nos scientistes vers des milieux plus propices.

Par ailleurs, monsieur le président, j'ai été frappé par une constatation du Conseil économique du Canada portant sur la disparité du revenu moyen per capita, par province, au Canada. En 1963, l'Ontario venait en tête de liste avec un revenu moyen de $2,025, suivi des provinces de l'Ouest; ensuite, le Québec, au sixième rang, avec $1,521, suivi des provinces Atlantiques, en finissant par Terre-Neuve avec $1,009 seulement; donc un écart de 100 p. 100 entre l'Ontario et Terre-Neuve.

Si l'on considère ce décalage par région, les provinces atlantiques, par rapport à l'Ontario, accusent une disproportion de 86 p. 100. Et cette disproportion existe d'une façon à peu près constante depuis 1926.

[M. Goyer.]

Voilà une situation que je qualifie volontiers de tragique et d'inacceptable. Voilà un défi qu'il nous appartient de relever. Et cela doit être possible.

Aux États-Unis, la différence de revenu per capita par région n'accuse qu'un écart de 55 p. 100 entre le *Far West* et le *Southeast*, alors que cet écart était plus du double en 1929. Donc un gain appréciable. Et il est à remarquer que ce gain a été enregistré principalement dans la période immédiate de l'après-guerre.

Pour corriger cette situation, il nous faudra consentir des investissements massifs. Il faudra que les provinces riches acceptent d'aider les provinces à faible revenu. C'est le prix de notre unité, c'est une règle de justice sociale.

Et comment ne pas signaler au passage l'annonce, par le gouvernement, de la création du ministère de la Main-d'œuvre qui sera dirigé par l'honorable député de Québec-Ouest (M. Marchand). Il y a déjà quelques jours, nous apprenions l'aménagement des programmes d'allocations pour la formation des travailleurs sans emploi ou les handicapés, programme généreux qui pourra parfaire le plan d'assurance-chômage où manquait cet élément indispensable de dignité humaine.

Je suis heureux de constater que le discours du trône traite longuement de la paix dans le monde et de l'aide accrue aux pays sous-développés. Rehausser le niveau de vie des populations dans le besoin est sûrement la contribution la plus valable et la plus noble au maintien de la paix dans le monde. C'est indispensable dans une ère d'interdépendance. Et c'est en même temps et surtout poursuivre un but humanitaire. N'est-ce pas là suffisamment de raisons pour nous inciter à consentir un effort plus grand?

Monsieur le président, c'est sur cette note tout à fait pacifique que je propose, avec l'appui de l'honorable représentant de York-Scarborough (M. Stanbury):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de Guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

• (4.10 p.m.)

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi une expérience émouvante et mémorable d'avoir été si chaleureusement accueilli par mes

collègues des deux côtés de la Chambre, et de partager avec mon collègue de Dollard (M. Goyer) le rare honneur de prendre la parole pour la première fois au tout début de cette 27e législature.

Comme lui, je vous adresse mes félicitations, monsieur le président, ainsi qu'aux autres fonctionnaires de la Chambre, aux nouveaux ministres, aux nouveaux secrétaires parlementaires et à tous les nouveaux députés avec qui j'ai le plaisir de siéger en cette Chambre.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, c'est avec un sentiment d'admiration mêlé d'envie que j'ai écouté mon collègue, le proposeur de l'Adresse, s'exprimer avec facilité et éloquence dans les deux langues officielles du pays. Sa facilité à parler ma langue maternelle me rend de plus en plus résolu à maîtriser la sienne. Grâce à l'aide et à la patience de mes collègues de langue française, j'espère pouvoir mieux m'exprimer dans cette belle langue, qui est ma langue seconde, avant que plusieurs sessions de cette législature ne se soient écoulées.

A mon arrivée à la Chambre hier, je n'ai pu faire autrement que d'être inspiré par le noble exemple donné par Son Excellence le gouverneur général qui personnifie tout ce qui est admirable, bon et exceptionnel chez les Canadiens. Je suis certain de parler au nom de tous les honorables députés en déclarant que la manière dont il remplit le poste de gouverneur général constitue un enrichissement pour notre pays et un stimulant pour notre fierté nationale.

Nous pouvons aussi, à juste titre, être fiers de notre premier ministre (M. Pearson) que je félicite chaleureusement d'être venu reprendre, dans cette enceinte, une place bien méritée. Ses qualités éminentes d'homme d'État, le courage avec lequel il s'attaque aux problèmes les plus ardus, le génie avec lequel il sait les résoudre, son intégrité absolue—toutes ces qualités ont servi et servent encore le Canada et l'univers, et si elles étaient moindres, nous serions démunis. J'espère qu'il poursuivra son œuvre pendant de nombreuses années.

Un nouvel élu au Parlement aspire, je suppose, de même que sa famille, à être assez évolué et sûr de lui pour remplir ses fonctions avec dignité. Je puis vous dire, toutefois, qu'il reste bien peu de ce précieux aplomb à celui que le premier ministre honore d'une visite entre la poire et le fromage; c'est une façon merveilleuse de calmer mes enfants, et ma femme m'a demandé de prier le premier ministre de venir tous les soirs à la maison à l'heure du dîner, surtout lorsque le chef de famille est à Ottawa.

Au nom de mes électeurs et en mon nom, je remercie très sincèrement le premier ministre et ses collègues du cabinet de l'honneur qu'ils nous ont fait en me demandant d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est un honneur qui sied bien à York-Scarborough, la circonscription la plus populeuse du Canada et, à bien des égards, un Canada en miniature, mais disons «miniature» avec des réserves. C'est avant tout le lieu de naissance de notre premier ministre. On y est venu de toutes les parties du Canada et du monde. Plusieurs villages indiens s'y trouvaient autrefois. La région fut explorée d'abord par Étienne Brulé, puis peuplée par des familles d'origine française et britannique et enrichie depuis par toutes les races. York-Scarborough est un gros morceau du Canada, en fait, un bien gros morceau.

De nos jours, cette région est largement suburbaine, mais on y trouve des districts urbains, d'autres agricoles, de grands et de petits établissements industriels ou commerciaux, des riches et des gens de peu de ressources. Elle couvre à peu près le quadrant nord-est du grand Toronto, y compris de larges secteurs du canton de York-Nord et de la ville de Leaside, ainsi que la plus grande partie du canton de Scarborough. Dans sa partie nord, elle comprend certaines régions du canton et du village de Markham. Elle était représentée, au cours de la dernière législature, par M. Maurice J. Moreau, qui a pris une part remarquable aux travaux du Parlement. C'est un honneur pour moi de lui succéder.

La circonscription actuelle fut créée en 1953, par suite du dernier remaniement de la carte. Elle aura été une circonscription nouvelle d'une vitalité peu commune. Je me garderai bien de dire, comme l'a fait imprudemment l'un de mes prédécesseurs d'un autre parti à la Chambre, que la circonscription de York-Scarborough est pauvrement représentée ici. Une déclaration de ce genre pourrait donner lieu à de fausses interprétations dangereuses. Je pourrais peut-être signaler qu'au point de vue quantitatif, la représentation des habitants de York-Scarborough au Parlement est tout à fait inéquitable.

• (4.20 p.m.)

Il est impossible d'éviter les comparaisons en parlant de York-Scarborough. Mes collègues comprendront sans doute que lorsque j'établis des comparaisons je n'ai pas l'intention de minimiser les autres circonscriptions, ou les autres régions, mais simplement de rendre quelque peu justice à la mienne. Il me serait difficile d'exagérer, car York-Scarborough même est une exagération tangible des faiblesses de notre appareil électoral actuel. Je suis heureux qu'il ne survive pas à la présente législature.

En attendant, cette circonscription est gigantesque et croît à un rythme probablement insurpassé et Amérique du Nord. Certains, pour des motifs valables sinon constitutionnels, parlent de ma circonscription comme de la province de York-Scarborough. Sur sa dernière liste électorale—et j'espère que ce sera la dernière—figuraient près de 191,000 électeurs. Avec une population bien supérieure à 300,000 âmes, c'est vraiment une province au milieu de circonscriptions. Il est porté à réfléchir, le député de York-Scarborough, quand il constate que sa circonscription comprend deux fois autant d'habitants que l'ensemble de l'une des provinces et des territoires, et presque autant de personnes qu'en représentent en cette enceinte une douzaine de députés.

Au Canada, ma région n'est pas la seule qui ait eu à souffrir, qui souffre encore et qui souffrira jusqu'à la fin de la présente législature, d'une situation où la représentation est de plus en plus inadéquate. Ma circonscription est tout simplement l'exemple le plus hideux de cet état de choses. Sauf erreur, nous recevrons incessamment le rapport du commissaire à la représentation. J'espère bien qu'on y aura fait preuve d'assez de perspicacité pour assurer aux régions en voie de rapide expansion, comme celle de York-Scarborough, une juste représentation entre les prochaines élections et le prochain remaniement de la carte électorale. Grâce à l'initiative prise par le gouvernement au cours de la dernière session, nous savons au moins que désormais le remaniement de la carte électorale suivra de près chaque recensement décennal. Ainsi, il n'y aura probablement plus de circonscriptions comme le comté actuel d'York-Scarborough. Dans l'intervalle, l'injustice dont York-Scarborough est l'objet sur le plan de la représentation ne fera que s'aggraver plus rapidement, constituant par le fait même une absurde déformation du régime démocratique.

Dans les circonstances, je ne serais pas surpris d'entendre les grondements d'une révolution peu tranquille dans la province d'York-Scarborough—d'apprendre que les chemins de concession de Markham sont bloqués par des tracteurs, que le trésorier suppléant de North-York a envoyé des notes aux puissances étrangères, que le maire de Leaside, femme charmante, désire intensément avoir sa propre banque et que le procureur du canton de Scarborough prépare des discours acerbes pour la prochaine conférence fédérale-provinciale.

J'espère que ces choses ne se produiront jamais. Mais si cela arrivait, ce ne serait pas la première fois que les habitants de ma circonscription se seront soulevés pour défendre leur droit à un gouvernement représentatif et responsable. L'histoire de la région résonne des clameurs des rebelles de William Lyon Mackenzie, entrant dans «Muddy» York boueuse pour braver le pacte de famille. York-Scarborough partage, avec les circonscriptions avoisinantes d'aujourd'hui, l'héritage libéral de Mackenzie, Mulock et King. De Thornhill et Markham au nord jusqu'aux escarpements majestueux du lac Ontario, de l'historique rue Yonge à l'ouest jusqu'au canton de Pickering à l'est, York-Scarborough est riche de passé, de présent et, surtout, d'avenir.

Autant peut-être que toute autre partie du pays, York-Scarborough indique de quoi sera fait le Canada de demain. C'est un terrain d'essai pour l'urbanisation vertigineuse qui transforme à tel point la physionomie nationale que, d'ici la fin du siècle, près de la moitié des Canadiens probablement vivront dans nos neuf plus grandes villes et que 90 p. 100 de notre population sera urbaine. On peut aujourd'hui voir à l'œuvre dans nos régions métropolitaines les facteurs puissants et complexes de la poussée démographique et de l'urbanisation de la population. Ces douleurs de croissance ressenties ici et là peuvent devenir demain un fléau national si elles ne sont pas examinées et réprimées à l'échelle du pays. N'est-il pas presque temps qu'un ministère des Affaires urbaines vienne définir les objectifs nationaux en matière d'aménagement et de réaménagement urbains ainsi que dans le domaine de l'habitation, étendre la recherche et établir, pour le Canada tout entier, les politiques et programmes qui pourvoiraient nos villes en pleine évolution des meilleurs cadres physiques, fiscaux et humains que l'on puisse souhaiter? Peut-être faudra-t-il des efforts concentrés sur le plan fédéral pour que le Canada puisse offrir aux générations futures des villes dignes de ce nom.

Le niveau de vie de nos enfants, et des enfants de nos enfants, doit être le premier souci du gouvernement. Cette question intéresse les citoyens de York-Scarborough pardessus tout et, en cela comme sur bien d'autres rapports, ils ressemblent à tous les Canadiens. La plus grande richesse de York-Scarborough, ce sont les enfants. Nulle autre région du Canada, j'en suis sûr, n'a été dotée plus généreusement de cette précieuse ressource naturelle. Notre circonscription est composée, d'une façon générale, de jeunes familles comme la mienne, qui comptent plusieurs jeunes enfants et au moins une grosse hypothèque. Pour nous de York-Scarborough, l'instruction revêt donc un intérêt suprême. Je suis convaincu que ce doit aussi

être un des plus grands soucis du pays; c'est ainsi que le gouvernement considère la chose, si j'en juge par le discours du trône.

Des voix: Bravo!

M. Stanbury: Même si l'instruction relève primordialement des provinces, au Canada, il est devenu de plus en plus évident ces dernières années que les intérêts provinciaux et nationaux exigent la participation fédérale active dans ce domaine. Je suis heureux de voir que les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait de grands pas vers une plus grande collaboration afin d'augmenter les chances d'instruction pour tous les Canadiens. Aucun gouvernement fédéral ne s'est intéressé plus sincèrement et ne s'est attaqué aussi énergiquement à cette tâche. Les gouvernements provinciaux semblent reconnaître, d'une façon générale, la nécessité de collaboration et se réjouissent de la participation fédérale à cette tentative visant à résoudre les problèmes de notre pays en matière d'instruction. Toute autre attitude serait criminellement égocentriste au Canada, dont l'avenir est axé sur l'instruction.

Je suis fermement convaincu qu'on devrait canaliser et coordonner les efforts à l'échelon national, admettre sans restriction la primauté des provinces et concentrer l'attention et les ressources du pays sur l'éducation, facteur vital et fondamental de la croissance et le bien-être de la nation tout entière. J'estime qu'un bureau de l'éducation au sein d'un ministère fédéral remplirait ce but; il pourrait coordonner les divers services du gouvernement fédéral en matière d'éducation et travailler étroitement avec les provinces en vue d'établir des objectifs et des normes nationaux. On pourrait entreprendre conjointement nombre de nouveaux programmes d'importance nationale sous l'égide d'un tel bureau. Le gouvernement a admis, et nous devons le reconnaître nous aussi, que le Canada est encore un pays sous-développé dans le domaine des ressources humaines.

Je crois, monsieur l'Orateur, que le Canada souffre depuis trop longtemps de l'absence d'un objectif national bien défini en matière d'éducation. Si on ne fait rien pour y remédier, notre nation en souffrira peut-être de façon tragique au cours des années critiques qui s'en viennent.

On voit déjà pointer à l'horizon l'aube du deuxième siècle d'existence du Canada. Il appartiendra à la jeunesse d'aujourd'hui, aux jeunes Canadiens qui, j'en suis convaincu, doivent être mieux préparés et mieux inspirés que leurs aînés pour le façonner, le transformer et l'améliorer. Je crois qu'ils le sont en effet. Personnellement engagé dans les récentes élections, il est possible que je ne sois pas en mesure de juger, mais j'avoue que j'ai été impressionné par le vif intérêt des jeunes Canadiens, chose que je n'avais jamais constatée auparavant. Cela tient peut-être partiellement à l'exemple des parents, car dans York-Scarborough, on s'est toujours beaucoup intéressé aux affaires publiques.

• (4.30 p.m.)

En général, 80 p. 100 des électeurs environ y votent aux élections fédérales. Toutefois, je pense que cela indique plus probablement l'intérêt et le souci d'un nombre croissant de jeunes Canadiens. Je suis heureux qu'ils aient l'occasion de servir dans la Compagnie des jeunes Canadiens à laquelle ils feront, je crois, un chaleureux accueil. J'espère qu'un plus grand nombre de ceux qui sont âgés de 18 ans et plus auront l'occasion de voter aux prochaines élections fédérales.

Si les jeunes s'intéressent plus à la politique, ils s'en inquiètent davantage aussi et je crois qu'ils ont raison. La politique n'est plus à jour, au Canada; l'obtention ou la conservation du pouvoir ne constituent plus des objectifs suffisants pour un parti politique; le Parlement a trop à faire pour se livrer constamment à des querelles partisanes internes; enfin, si nous pratiquons une politique de l'époque des diligences à l'âge des envolées spatiales, nous serons considérés nous-mêmes comme de tragiques anachronismes.

Je trouve encourageant qu'on s'accorde à reconnaître le besoin d'améliorer davantage la procédure de la Chambre, afin de rendre encore plus efficace cet instrument de la volonté populaire et du bien public. Mais la réforme par excellence, c'est sûrement celle de nos attitudes et de notre comportement. Si nous agissons de façon positive, nous ferons renaître et justifierons la confiance des Canadiens dans l'institution ancienne et sacrée qu'est le Parlement. Autrement, nous risquons de lui faire un tort irréparable. Veillons jalousement sur nos droits et privilèges, insistons pour nous faire entendre, donner notre appui ou nous opposer, mais ne perdons pas de vue, un seul instant, les devoirs et responsabilités qui nous incombent de par ces droits et privilèges mêmes.

La jeunesse canadienne et tous les Canadiens sont en droit d'attendre qu'il s'accomplisse beaucoup de travail au cours de la présente législature. Il y a beaucoup à faire. Je me réjouis de ce qu'il nous sera demandé de mener une lutte toujours plus étendue contre la pauvreté au sein de notre pays d'abondance, d'adopter un hymne national distinctement canadien, d'engager des fonds considérables pour faciliter les études et encourager la recherche, de doter le pays d'un régime d'assurance-frais médicaux en colla-

boration avec les provinces, d'assumer notre juste part des responsabilités internationales et de fonder une société canadienne de développement qui fournira aux Canadiens de nouveaux moyens de faire des placements dans leur avenir et qui leur donnera de nouveaux encouragements à le faire.

Ce n'est pas au cours de la présente session qu'on saurait accomplir tout ce qui s'impose. Mais, si l'on m'autorise à exprimer un condensé de mes idées à titre de député de l'arrière-plan, je dirai ceci: l'on pourra bientôt, j'espère, réformer nos lois archaïques concernant le divorce et le contrôle des naissances; abolir la peine capitale; réaliser d'énormes progrès vers un idéal de justice envers nos premiers citoyens, nos Indiens et nos Esquimaux; et continuer à travailler pour rendre accessible à tous les Canadiens dans toute la mesure du possible le meilleur enseignement à tous les niveaux.

Les problèmes de notre nation ne sont ni insignifiants ni peu nombreux. Mais ses ressources ne le sont pas non plus. Aucun pays au monde n'est mieux favorisé par sa géographie, par les dons de la nature, par ses amis et par son peuple. Ce que nous considérons aujourd'hui comme les problèmes essentiels du Canada sont aussi des avantages uniques: un continent riche dont on peut jouir ensemble et une culture distincte et diversifiée à préserver. Ce sont des appels auxquels il faut répondre, non pas des calamités à déplorer. Sous la direction du premier ministre, je sais que nous serons à la hauteur de notre tâche et que nous préserverons notre identité canadienne unique tout en renforçant notre unité nationale.

Le programme qui nous a été présenté dans le discours du trône fait appel à notre ardeur et à notre esprit créateur. Il embrasse l'au-delà de notre horizon et crée des occasions nouvelles et plus accessibles à tous les Canadiens. C'est un programme hardi, de nouveaux horizons, un plan digne de la première session d'une législature de centenaire qui fera franchir à notre pays le seuil de son deuxième siècle, rayonnant de promesses. Ce sera notre devoir, notre mise en demeure, notre mission, que d'édifier sur ces fondements un Canada meilleur dans un monde meilleur.

Monsieur l'Orateur, c'est donc avec un vif plaisir que j'appuie la motion de mon honorable ami, l'honorable représentant de Dollard (M. Goyer), et que je la recommande à votre considération.

(Sur la motion du très hon. M. Diefenbaker la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'hon. M. McIlraith la séance est levée à 4 h. 40 de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 janvier 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Avant de passer hier à l'appel de l'ordre du jour, j'ai parlé du problème que pose l'application, au cours de la présente session, de certaines ordonnances modifiées adoptées durant la dernière session. J'ai alors signalé que certains honorables députés voudraient peut-être faire connaître leur opinion à ce sujet aujourd'hui, en vue de régler la question.

Toutefois, je crois comprendre que certains pourparlers ont eu lieu depuis et, comme c'est aujourd'hui une journée tout à fait spéciale, désignée couramment sous le nom du jour des chefs, il serait peut-être préférable une fois de plus de ne pas tenir compte de l'heure et de suspendre également l'application du Règlement modifié concernant la prolongation de la séance pendant l'heure du souper. Par conséquent, si les honorables députés le veulent bien, c'est la formule que nous adopterons aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

L'INDUSTRIE

APPROBATION DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PRODUITS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement

La Chambre décide qu'il est opportun que les deux Chambres du Parlement ratifient l'Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile, signé le 16 janvier 1965, et que cette Chambre ratifie ledit Accord.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 21 (2) du Règlement, le présent avis de motion est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre.

LA LOI SUR LE CONSEIL DE RECHERCHES

MODIFICATIONS RELATIVES AU TITRE, À LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DES MEMBRES, ET LE RESTE

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur le Conseil de recherches pour changer le titre officiel du Conseil national de recherches; d'établir que les membres du Conseil, autres que le président ou un vice-président, pour toute période où ils remplissent au nom du Conseil des fonctions supplémentaires à leurs attributions ordinaires, pourront toucher la rémunération que peut autoriser le Conseil; d'autoriser la nomination de personnes pour exercer des fonctions de nature temporaire pendant une période d'au plus six mois; d'autoriser le Conseil à diriger et conserver une bibliothèque scientifique nationale; et de prévoir en outre certaines modifications qui découlent de ce qui précède ou qui ont trait à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

L'AMÉNAGEMENT RURAL

DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE RÉGIONS SPÉCIALES

L'hon. C. M. Drury (au nom du ministre des Forêts) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure créant, au Fonds du revenu consolidé, un fonds destiné au développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural; visant le paiement, sur ledit Fonds, de montants d'au plus cinquante millions de dollars; autorisant en outde, à ce sujet, la conclusion avec les provinces d'accords relatifs à des programmes détaillés et complets d'aménagement rural; et prévoyant de plus l'établissement d'un conseil consultatif et délimitant son rôle et statuant sur l'administration de ce fonds.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA REMISE EN VALEUR ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES

MODIFICATIONS RELATIVES AU TITRE ET À L'EXTENSION DE L'APPLICATION

L'hon. C. M. Drury (au nom du ministre des Forêts) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles afin d'en remplacer le titre par celui de loi sur l'aménagement rural, d'en étendre l'application à toutes les régions rurales du Canada où peuvent être avantageusement mis en œuvre des projets de la nature déjà prévue par la loi et d'autoriser la rémunération des membres des comités consultatifs.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON-WOODS

DISPOSITION RELATIVE AU VERSEMENT DE LA SOUSCRIPTION PAR LE CANADA

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure visant à modifier la loi sur les accords de Bretton-Woods afin de permettre le versement au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, sur le Fonds du revenu consolidé, de montants n'excédant pas dans l'ensemble la valeur des souscriptions requises du Canada, savoir, quinze cent trente-deux millions de dollars des États-Unis.

(La motion est adoptée.)

LA PÊCHE

DISPOSITION RELATIVE À L'EXPANSION DE LA PÊCHE COMMERCIALE

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure tendant au développement des pêches commerciales au Canada, autorisant à cet égard le ministre à entreprendre des projets fédéraux ou à participer à des projets d'initiative fédérale et provinciale et à faire les versements qu'entraînent de tels projets; prévoyant en outre l'établissement de comités consultatifs pour la réalisation des objets de la loi et la rémunération des membres de ces comités ainsi que le remboursement de leurs dépenses; décrétant de plus que tous les frais subis aux fins de ladite mesure doivent être payés sur les crédits votés à cette fin par le Parlement.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS, COMMISSIONS D'ENQUÊTE, ET LE RESTE

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure visant à modifier la loi sur l'aéronautique en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prescrire l'imputation de frais pour l'utilisation des installations et services fournis par le ministre des Transports et à imposer des frais pour la mise à la disposition des avions, au cours des vols à l'intérieur du territoire du Canada, d'installations ou services fournis par le ministre; en vue d'autoriser le ministre à établir des commissions d'enquête pour enquêter sur les accidents d'avion et veiller au paiement des frais des témoins comparaissant devant ces commissions; en vue de décréter que la Commission des transports aériens sera formée d'au moins trois et d'au plus cinq membres; d'établir que les membres de la Commission seront nommés pour une période d'au plus dix ans et de prévoir la retraite à l'âge de soixante-dix ans des membres de la Commission nommés après l'entrée en vigueur de la mesure proposée; et en vue de prévoir en outre certaines modifications relatives à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LANGLOIS (MÉGANTIC)—QUESTION RELATIVE À UN AVIS DE MOTION PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est celle-ci: Lors du dernier Parlement, j'avais inscrit au *Feuilleton* un avis de motion portant production de documents, dans lequel je demandais les noms de tous ceux qui avaient commandé une nouvelle série de monnaie 1965. Cet avis de motion a été adopté par la Chambre et je n'ai jamais reçu les documents en question.

Comme ces documents étaient censés indiquer les noms des 400,000 personnes qui avaient obtenu ces nouvelles séries 1965, étant donné qu'il y avait 2 millions de séries disponibles et que chacune avait droit à cinq, j'ai été des plus perplexe de constater que tous ces noms-là avaient été relevés en deux jours et qu'on n'ait pas réussi à me les donner au bout de sept ou huit mois.

Alors, je fais des instances auprès du ministre des Finances et lui demande s'il ne pourrait pas me faire parvenir les documents demandés dans l'avis de motion adopté par la Chambre lors du dernier Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il n'y a pas de question de privilège. L'honorable député a fait des représentations que l'honorable ministre des Finances a sans doute notées.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—RUMEURS D'ASSASSINAT DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il préciser la situation relative au premier ministre du Nigéria, éminent homme d'État du Commonwealth, qui a témoigné de tant d'initiative ces dernières années pour la démocratie. Le premier ministre est-il en mesure de nous dire s'il dispose de quelque renseignement au sujet de cette affaire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'après une déclaration officielle émanant de Lagos, que

signalent les journaux, le premier ministre du Nigéria aurait été assassiné, mais nous n'avons pu encore faire confirmer cette nouvelle par notre représentant à Lagos. J'ose croire qu'elle n'est pas fondée, mais tout donne à entendre qu'elle peut fort bien l'être. Mon très honorable ami me permettra sans doute de réserver mes commentaires jusqu'à ce que je possède de plus amples renseignements.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris des dispositions en vue de reconnaître le nouveau gouvernement militaire du Nigéria?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous continuons nos relations avec le présent gouvernement, celui qui semble s'être emparé du pouvoir, mais on n'a pas encore décidé définitivement de le reconnaître de façon officielle.

LES MACHINES AGRICOLES

ENQUÊTE SUR LES PRIX—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre de l'Agriculture en rapport avec la déclaration qu'il a faite à Regina relativement à une enquête approfondie sur l'accroissement des prix des machines agricoles, en vue de déterminer si les fabricants de machines agricoles exploitent les cultivateurs. J'aimerais demander au ministre quand cette enquête approfondie commencera, quelle forme elle prendra et si elle sera menée par une commission royale ou par un comité de la Chambre?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'étudie la question et, après le débat sur le discours du trône, si le gouvernement prend des mesures à cet égard, celles-ci seront dûment annoncées selon la procédure normale de la Chambre.

[*Français*]

LA BANQUE DU CANADA

ON DEMANDE SI LES PROVINCES, LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALITÉS POURRAIENT OBTENIR DES PRÊTS DE LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné la situation difficile dans laquelle se trouvent plusieurs municipalités, commissions scolaires et même certaines provinces au Canada, son ministère a-t-il l'intention de permettre aux provinces, aux municipalités et aux commissions scolaires d'obtenir de la Banque du Canada les crédits nécessaires à leur développement, je veux parler de prêts sans intérêt tout comme le Canada le fit, dans le cas de la Jamaïque, en 1965?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est non.

LA CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la Caisse de développement et de prêts aux municipalités. Je sais qu'il existe une inquiétude générale au Canada au sujet de la prolongation de la période des prêts. Le ministre pourrait-il nous informer de la politique du gouvernement à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, puis-je tenir cette question pour un préavis?

LA RADIODIFFUSION

LA RÉDACTION DU LIVRE BLANC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement entend rédiger et publier un Livre blanc sur la radiodiffusion avant qu'on modifie la situation actuelle et qu'on prenne quelque mesure à la suite du rapport Fowler?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est en train d'étudier le rapport Fowler et ses recommandations. Une fois l'étude terminée, je m'empresserai de faire part à la Chambre des mesures qu'il y aurait lieu d'adopter, selon nous, à l'égard de cette question de la plus haute importance.

L'hon. M. Fulton: Pouvons-nous avoir quelque assurance que le Parlement aura l'occasion de se prononcer sur les politiques prévues avant qu'elles soient appliquées?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner à mes honorables amis l'assurance que le Parlement étudiera la radiodiffusion avant toute décision définitive.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au premier ministre. Comme il m'assure que le Parlement aura l'occasion de se prononcer sur cette affaire avant toute décision définitive, faut-il croire que la décision de nommer M. Alphonse Ouimet pour un nouveau terme de sept ans ne constitue pas une décision définitive?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette décision a été prise aux termes de la loi le nommant et je n'ai rien à ajouter à cela.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA HAUSSE DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement projette d'augmenter les pensions et les allocations aux anciens combattants au cours de la présente session?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si une décision doit être annoncée à ce propos la Chambre en sera informée en temps voulu.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE

QUÉBEC, P.Q.—LA PÈGRE ET CERTAINS HOMMES PUBLICS DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable Solliciteur général. Je profite de l'occasion pour le féliciter de sa nomination et lui souhaiter bonne chance dans ses rapports avec la Gendarmerie royale.

Ma question est la suivante: L'honorable Solliciteur général peut-il nous dire si la Gendarmerie royale du Canada révélera au ministre de la Justice du Québec les noms des hommes publics québécois qui seraient de connivence avec la pègre dans la province de Québec?

Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le ministre n'a pas compris ma question parce que son micro n'était pas ouvert? Je pourrais répéter ma question afin que nous ayons une réponse.

[L'hon. M. Fulton.]

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Etant donné la gravité de l'accusation portée par la Gendarmerie royale du Canada à l'effet que le cours de la justice était entravé dans la province de Québec, à la suite de la connivence de certains hommes publics québécois avec la pègre, le très honorable premier ministre peut-il nous dire s'il entend demander à la Gendarmerie royale de fournir au ministre de la Justice du Québec le nom de ces hommes publics québécois?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur...

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

[*Plus tard*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de garder le silence sur les accusations de la Gendarmerie royale à l'endroit de certains hommes publics de la province de Québec, ou si éventuellement le gouvernement fera la lumière au Parlement sur ces graves accusations portées par la Gendarmerie royale?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Danforth a la parole.

[*Français*]

[*Plus tard*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, si vous le permettez, je vais revenir sur la question de privilège que nous avons soulevée lors de la dernière session et qui a été prise en sérieuse considération par l'Orateur à cette époque, l'honorable M. Macnaughton.

Ma question de privilège est la suivante: C'est que, lorsqu'un député de langue française pose une question, inévitablement, par le jeu de l'interprétation, le ministre de langue anglaise ne comprend la question que quatre ou cinq secondes après qu'elle a été posée; si l'Orateur ne tient pas compte de ce délai de quatre ou cinq secondes pour permettre au ministre de comprendre très bien le sens de la question, à ce moment-là, nous, députés canadiens-français, n'avons jamais de réponse à nos questions, comme cela s'est produit trois fois aujourd'hui au cours de la période des questions.

J'ai vu tout à l'heure le Solliciteur général (M. Pennell), le ministre de l'Agriculture (M. Greene) et enfin le premier ministre (M. Pearson) qui écoutaient encore l'interprétation de la question qu'ils n'avaient pas eu le temps de comprendre complètement, et vous avez pourtant accordé la parole à un autre député.

Monsieur l'Orateur, j'espère qu'à l'instar de votre prédécesseur, vous voudrez bien prendre cette demande en considération et laisser à un ministre de langue anglaise le temps d'entendre complètement l'interprétation de la question posée en français, de sorte que nous aussi nous puissions jouir de nos privilèges et avoir des réponses aux questions que nous posons dans notre langue.

[*Traduction*]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de répondre à la question de l'honorable député de Lapointe. Tout d'abord, je le remercie de façon tardive mais sincère pour les bons vœux qu'il m'a adressés en ce qui a trait à mon nouveau poste.

Je crois que l'inquiétude manifestée par le ministre de la Justice du Québec se fonde sur des nouvelles de presse, nouvelles elles-mêmes fondées sur un document préparé par la Gendarmerie royale à l'intention de la conférence fédérale-provinciale sur le crime. Ce document traite du crime organisé en général et des façons dont il pourrait être dépisté.

J'affirme en toute déférence, monsieur l'Orateur, qu'en lisant ce document que je suis disposé à déposer, les honorables députés constateront ceci: il signale simplement les façons dont le crime organisé pourrait être dépisté et les façons dont il prospère; il ne porte aucune accusation de pots-de-vin ou de corruption contre les hommes publics, les fonctionnaires de l'État ou les policiers.

Je pourrais peut-être ajouter que c'est avec une certaine hésitation que j'ai rendu publique la documentation de base. J'en prends toute la responsabilité et suis convaincu qu'à mon nouveau poste, je dois renseigner le public de mon mieux sur tout ce qui touche le crime organisé. C'est pourquoi le document a été rendu public. Comme je l'ai laissé entendre, je suis prêt à le déposer en Chambre; cependant, je répète qu'il ne contient pas d'accusation de corruption ou de pot-de-vin.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le ministre demande-t-il formellement la permission de déposer le document? Si oui, nous devrions l'y autoriser.

L'hon. M. Pennell: J'ai le document devant moi, monsieur l'Orateur, et je suis prêt à le déposer maintenant, avec le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MODIFICATION DU RÉGIME ET AUGMENTATION DU TAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social relativement à la récente conférence fédérale-provinciale sur la sécurité sociale.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si des provinces, durant cette conférence, ont exprimé le désir que soit modifié le régime des allocations familiales et que le taux des allocations familiales soit augmenté? Le ministre entend-il donner suite à ce désir?

[*Traduction*]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, à la conférence des ministres provinciaux de la Santé, on a proposé des changements au régime des allocations familiales. Ces propositions ont été faites notamment par le ministre de la Santé de la province de Québec. Elles ont été rendues publiques par sa déclaration.

Au nom du gouvernement fédéral, j'ai déclaré que le ministère fait actuellement une revision approfondie du régime des allocations familiales et qu'il est disposé à étudier les propositions de la province de Québec, ou d'autres ministres ou provinces, faites à la conférence.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre de la Santé du Québec a-t-il exprimé le désir d'obtenir, pour sa province, la juridiction en matière d'allocations familiales?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ VOLVO DU CANADA—RÉINSTALLATION POSSIBLE AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie. Sait-il que la société *Volvo* du Canada songe à se réinstaller dans la province de Québec? Dans ce cas, recourrait-il aux bons offices de son ministère pour encourager cette société à venir s'établir dans le bas du fleuve Saint-Laurent où la main-d'œuvre est abondante...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Keays: . . .où les ports restent ouverts toute l'année et où l'on trouve toutes les installations voulues?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

QUESTION POSÉE AU CABINET

UN RÉPERTOIRE DES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Par suite des transferts d'autorité dans différents ministères, le gouvernement pourrait-il préparer un répertoire des responsabilités des ministres afin que les députés sachent à qui adresser leurs questions, leurs lettres et autres communications à différents sujets? Ce qui me préoccupe c'est de savoir si le ministre du Nord canadien répond aux questions qui traitent des affaires indiennes ou est-ce le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui répond encore pour ce ministère?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami veut bien consulter la *Gazette du Canada,* Partie II, du 12 janvier, il trouvera la réponse à sa question. Toutefois, si les renseignements ne sont pas rédigés aussi simplement qu'ils devraient l'être, je pourrais peut-être faire établir un document spécial à l'intention des honorables députés.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je songeais simplement à une simple liste qui indiquerait les domaines relevant de chaque ministre et que les députés pourraient facilement consulter dans leur bureau ou à leur pupitre.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je pense, en effet, qu'il s'agit là d'une demande fort raisonnable.

LES AFFAIRES INDIENNES

INTERPELLATION CONCERNANT LA JURIDICTION DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Voudrait-il dire à la Chambre quels accords ont conclus le gouvernement du Canada et l'Ontario au sujet des Indiens. En outre, comme les intéressés relèvent exclusivement du Parlement fédéral, ont-ils été consultés à cet égard; chaque tribu et chaque bande a-t-elle accepté qu'une ou plusieurs provinces s'occupent, exclusivement ou en partie, de leurs droits?

[M. Keays.]

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, depuis quelque temps déjà on estime qu'un grand nombre des services provinciaux accordés aux citoyens de toutes les provinces devraient aussi être mis à la disposition de nos Indiens. L'idée n'est pas nouvelle puisque, à l'heure actuelle, environ 45 p. 100 des enfants indiens fréquentent les écoles provinciales. En passant, j'ajouterais qu'ils y reçoivent une meilleure formation qu'ils n'en obtiendraient dans les écoles indiennes plus modestes.

En 1964, à la suite de la conférence fédérale-provinciale sur les affaires indiennes, il a été proposé qu'un plus grand nombre de ces services provinciaux soient mis sur pied par les provinces, de concert avec le gouvernement fédéral et avec la participation de ce dernier. En novembre dernier, mon prédécesseur immédiat a, pour la forme, envoyé un accord aux provinces . . .

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous signale que le ministre pourrait sans doute se contenter de répondre à la question, plutôt que de faire un discours.

M. Nielsen: Ont-elles été consultées?

L'hon. M. Laing: Je suis certain que le député d'Ontario ne veut pas critiquer son chef. Si je répondais à la question telle que me l'a posée le très honorable représentant, je parlerais une demi-heure.

L'hon. M. Starr: Vous parlerez bien une heure entière, au train où vous allez.

M. Nielsen: Le temps fuit!

L'hon. M. Laing: Le texte de ces accords a été transmis aux provinces en novembre dernier et, il y a quelques jours, le gouvernement de l'Ontario a déclaré qu'il l'avait signé. A cause du caractère de cette déclaration, les Indiens, notamment le conseil consultatif national des Indiens, ont éprouvé certaines craintes, parce que des journaux ont présenté la chose de façon à laisser croire que le gouvernement fédéral ne s'occupait plus des affaires indiennes et remettait cette responsabilité à la province.

Le très honorable représentant nous a dit que cette crainte existe et, en fait, nos Indiens sont très inquiets à ce sujet. Ils ont demandé dans l'intervalle. . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Woolliams: Comment vont les affaires de la *Banff Oils*?

M. l'Orateur: Je signalerai au ministre que sa réponse ressemble plutôt à un exposé. Je

voudrais faire observer à tous les honorables députés que les questions ne devraient pas provoquer un débat et les réponses non plus. Je dirai donc au ministre que sa réponse me paraît au point et suffisante pour le moment.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question qui nous a valu une harangue. J'ai simplement demandé si les tribus ou les bandes indiennes ont voté et donné leur consentement à ce sujet.

L'hon. M. Starr: Répondez «oui» ou «non.»

M. l'Orateur: A l'ordre! A moins que le ministre ne veuille ajouter quelques mots à ce qu'il a déjà dit, je crois que sa réponse est suffisante. Le ministre veut-il ajouter quelque chose?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser qu'aucune partie de l'accord ne sera valide tant que chaque bande indienne n'aura pas donné son approbation.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales concernant les Indiens. Ne convient-il pas que le gouvernement ne peut renoncer à aucun de ses pouvoirs ou sphères d'autorité à l'égard des Indiens tant que le Parlement du Canada ne l'y aura pas autorisé?

L'hon. M. Laing: Oui, monsieur l'Orateur.

L'ÉNERGIE

PRÉSUMÉ ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS POUR L'EXPLOITATION DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon un communiqué paru dans le *Times* de New-York, le 23 décembre dernier, les États-Unis et le Canada auraient consenti ce jour-là à conclure un accord pour l'exploitation en commun de la rivière Saint-Jean dans l'État du Maine et au Nouveau-Brunswick; les pourparlers devaient commencer au début de janvier. Selon l'article en question, l'entente aurait été conclue après un échange de notes entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, et l'ambassadeur des États-Unis, M. Walton Butterworth.

Voici mes questions: le ministre aurait-il des renseignements à donner à la Chambre au sujet de ce projet intéressant? Déposera-t-il les notes échangées entre les États-Unis et le Canada? Déposera-t-il le rapport présenté au Congrès par le président Johnson et préparé sous la direction du secrétaire de l'Intérieur, M. Stewart L. Udall?

M. l'Orateur: A l'ordre!

Cette question est évidemment très intéressante et très importante. Toutefois, l'honorable député reconnaîtra qu'il s'agit d'une question devant être inscrite au *Feuilleton*.

M. Herridge: J'aimerais la présenter à 10 heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je tiens à signaler à l'honorable député de Kootenay-Ouest que la Chambre a consenti à suspendre l'application de cet article du Règlement.

LE CHARBON

AIDE À LA NOUVELLE-ÉCOSSE EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE HOUILLÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Hier, monsieur l'Orateur, j'ai voulu poser une question complémentaire, mais vu le nuage de poussière de charbon qui s'est formé, je n'y suis pas arrivé. Je voudrais demander au ministre des Mines et des Relevés techniques si, une fois qu'il aura reçu le rapport Donald, il envisagera de fournir une tranche du montant de 25 millions pour ouvrir une nouvelle houillère dans la circonscription de Pictou?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, pouvoir faire cette promesse maintenant. J'ai dit hier que j'y accorderais toute mon attention, tout mon intérêt et tout le soin possible.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Vous avez fait quantité de promesses, il y a quelques mois.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Dira-t-il à quelle date, selon lui, sera terminé le rapport Donald. Étant donné l'urgence de la situation, dira-t-il entre-temps, aux intéressés des régions houillères, quelle tranche du rapport Donald lui a été communiquée?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on m'autorisera peut-être à répondre d'abord à la dernière partie de la question. Le gouvernement fédéral n'a reçu aucune tranche du rapport Donald. Je me suis entretenu avec M. Donald il y a une couple de semaines et nous avons parlé de la marche de ses travaux. Je l'ai prié de présenter son rapport le plus tôt possible; je l'attends donc au cours des prochaines semaines.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre des Finances. N'a-t-il pas reçu de M. Donald, en septembre dernier, un rapport intérimaire qui devait lui être renvoyé pour qu'il y mette la dernière main à une date ultérieure?

L'hon. M. Sharp: Je ne puis que répéter ma réponse: nous n'avons pas encore reçu le rapport de M. Donald. Nous avons eu un certain nombre d'entretiens visant les progrès de ses travaux, mais le rapport n'est pas terminé.

L'AGRICULTURE

ALBERTA—DEMANDE D'AIDE AUX AGRICULTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Hier, monsieur l'Orateur, en réponse à une question de l'honorable député de Peace-River, le ministre de l'Agriculture a déclaré que certaines régions recevraient de l'aide en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Le ministre est-il suffisamment renseigné et sait-il que certaines régions doivent se grouper pour être admissibles? Les régions qui ne peuvent se grouper recevront-elles de l'aide du gouvernement fédéral, seul ou conjointement avec la province?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Je n'ai pu saisir la première partie de la question, monsieur l'Orateur. Cependant, je crois que la réponse que j'ai donnée hier tient toujours. Les régions admissibles, aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ont reçu l'aide fédérale au cours des trois dernières années et les mesures d'urgence à l'égard de la sécheresse seraient une façon de doubler l'aide fédérale, ce qui porterait d'abord atteinte à la nature et à la portée de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et ensuite donnerait un avantage supplémentaire dont ne bénéficient pas les autres provinces qui ont reçu de l'aide d'urgence par suite de la sécheresse, parce qu'elles ne pouvaient légalement profiter de mesures telles que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui comprenait une contribution fédérale.

M. Korchinski: Je pense que le ministre n'a pas compris ma question. Je me permets de la répéter. Dans les régions où les agriculteurs ne peuvent se grouper afin d'être admissibles à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, une aide quelconque sera-t-elle accordée?

L'hon. M. Greene: Nous n'avons reçu aucune demande des provinces à l'égard de ces régions. Si nous en recevons, nous ne manquerons pas de les examiner.

[L'hon. M. Sharp.]

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, au nom des agriculteurs de l'Alberta, j'aimerais poser la même question. Le ministre songe-t-il à faire quelque chose pour les agriculteurs qui ne sont pas admissibles à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies? C'est une question de hasard dans cette région.

L'hon. M. Greene: A mon avis, c'est au fond la même question. Toutes les demandes reçues des provinces recevront, bien sûr, toute l'attention de mon ministère.

M. Moore: Une question complémentaire. Est-ce là le sens que le gouvernement donne à la guerre contre la pauvreté, qu'il a proclamée à si grand renfort?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Richard Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Vu les assurances que l'ancien ministre du Travail avait données à la législature antérieure, au sujet des modifications à la loi sur les justes salaires et les heures de travail, en vue d'intégrer le Code canadien du travail (Normes), le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si ces assurances seront mises en œuvre et, si oui, quand le seront-elles?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je comprends le souci de l'honorable député. On m'a signalé les assurances de mon prédécesseur peu après mon entrée en fonction. La question fait l'objet d'une étude approfondie et la politique du gouvernement sera exprimée dans un texte législatif dont la Chambre sera saisie sous peu.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

PRODUCTEURS DU LAIT DESTINÉ À LA TRANSFORMATION—MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture en qui je salue le premier ministre de l'Agriculture bilingue depuis la Confédération.

Je voudrais demander au ministre, étant donné la nécessité impérieuse d'assurer aux producteurs de lait industriel un revenu convenable, s'il a l'intention de modifier la politique de subventions adoptée l'année dernière

afin d'améliorer le sort de ceux qui produisent le lait destiné à la transformation?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député de Lotbinière, j'aimerais l'informer que le soutien de prix des produits agricoles, et il en est ainsi de celui des produits laitiers, fait partie d'une politique du gouvernement. Il appartiendra donc au gouvernement d'annoncer un peu plus tard, avant le début de l'année laitière, sa politique de soutien à ce sujet— soit le ou vers le 1er avril 1966.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture?

Voudrait-il dire si les mesures qui seront prises, soit celles qu'il vient d'annoncer, sont la conséquence du programme que les conservateurs ont préconisé à l'époque de la dernière campagne électorale?

L'hon. M. Greene: C'est le programme libéral.

M. Réal Caouette (Villeneuve): La réponse que le ministre vient de donner à l'honorable député de Lotbinière, quand l'a-t-il préparée? Il était en train de la lire tout à l'heure.

[Plus tard]

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Je suis informé par plusieurs cultivateurs de ma circonscription que les subventions sur le lait n'ont pas encore été versées. L'honorable ministre peut-il nous dire pourquoi ces subventions n'ont pas encore été accordées?

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je suggérer à l'honorable député de Compton-Frontenac d'inscrire cette question au *Feuilleton?*

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, relativement à la question que vient de poser l'honorable député de Compton-Frontenac (M. Latulippe).

Le prédécesseur du ministre actuel de l'Agriculture a déclaré que tous les versements avaient été faits le 31 juillet. J'ai le même problème dans ma circonscription; au fait, la situation est passablement générale de par le pays et il serait préférable d'avoir une explication à ce sujet une fois pour toutes.

M. l'Orateur: L'honorable député pourra avoir les renseignements qu'il désire en inscrivant sa question au *Feuilleton.*

[Traduction]

LE SERVICE PUBLIC

RÉMUNÉRATION DE CONGÉS ET DE SURTEMPS PERDUS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, nous nous rapprochons peut-être dans un sens, mais non en principe.

Je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre une question supplémentaire si urgente, à mon avis, qu'elle exige une réponse immédiate. Étant donné que bon nombre de fonctionnaires dans notre immeuble et un peu partout au pays n'ont pu, en raison de leur travail, bénéficier de leurs vacances ou des jours de travail supplémentaires qu'ils avaient accumulés avant le 31 décembre de l'an dernier et les ont perdus, par suite de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement, je voudrais savoir s'ils vont être rémunérés pour leur travail supplémentaire de l'an dernier et pour les congés qu'ils ont perdus malgré que le gouvernement a décidé qu'ils devaient prendre ces congés avant le 31 décembre ou les perdre.

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il l'amabilité d'inscrire sa question au *Feuilleton?*

M. Winch: Monsieur l'Orateur, comme la question intéresse des fonctionnaires qui ont perdu des congés, ces gens pourraient-ils obtenir une réponse tout de suite?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA PÊCHE

LA BAIE DE FUNDY—RUMEURS DE TRAITEMENT INJUSTE ENVERS LES PÊCHEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Le ministre pourra-t-il dire à la Chambre et aux citoyens de la Nouvelle-Écosse pourquoi le littoral de la baie de Fundy, au Nouveau-Brunswick, reste fermé pour la pêche alors que le littoral de cette même baie reste ouvert à tous en Nouvelle-Écosse? Les citoyens de la Nouvelle-Écosse aimeraient savoir quand cette politique, qui est injuste pour les pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse, sera modifiée.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, cette question exige une très longue réponse que j'aimerais donner par écrit à l'honorable député. Toutefois, je tiens à l'assurer dès maintenant que cette question fait présentement l'objet d'une étude. Qu'il me soit également permis de lui dire que cette fermeture ne nuit pas autant qu'il semble le croire aux intérêts des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse.

L'OBTENTION DE L'AIDE D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Quand un pêcheur est admis à l'aide d'urgence aux pêcheurs, de quel bureau ou de quel ministère recevra-t-il cette aide, et dans quel délai? Je pose la question à cause de l'urgence—le ministre sera sûrement d'accord—et parce que certains pêcheurs, après avoir rempli les conditions requises, n'ont pas été informés si les fonds leur parviendront, ou quand ils les recevront.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire à l'honorable député que les fonctionnaires des bureaux régionaux d'assurance-chômage ont qualité d'agents lorsqu'il s'agit de cette aide spéciale aux pêcheurs. Les demandes sont envoyées au ministère des Pêcheries sans délai et, une fois que le ministère les a reçues, les chèques sont envoyés aux pêcheurs intéressés.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre de bien vouloir indiquer aux fonctionnaires du Service national de placement comment procéder? Je sais que bien des pêcheurs ont dû s'adresser directement au ministère des Pêcheries.

DEMANDE D'AIDE À L'INDUSTRIE DU POISSON SALÉ

A l'appel de l'ordre du jour:

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenberg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures son ministère songe à prendre pour aider l'industrie du poisson salé, vu que la Commission du poisson salé de l'Atlantique a recommandé hier qu'aucun office de mise en marché du poisson salé ne soit créé au Canada?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, mon ministère est en train d'étudier le rapport en question. Au besoin, nous n'épargnerons aucun effort pour aider l'industrie du poisson salé de Terre-Neuve et des autres provinces atlantiques. Mais, je tiens à ce que le député le sache, cette industrie se porte mieux que jamais.

LES TRANSPORTS

L'APPLICATION DU RAPPORT FREEDMAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement songe à mettre en œuvre sans tarder, par voie de mesures législatives, les recommandations de la Commission Freedman?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la Commission Freedman ne relevait pas à proprement parler de ma compétence. Le rapport qu'elle a soumis était principalement destiné à mon collègue le ministre du Travail; ce serait sans doute ce dernier qui pourrait donner, s'il y a lieu, une réponse à cet égard.

M. Orlikow: Une question supplémentaire. Le ministre du Travail me dirait-il si le gouvernement songe à proposer une mesure législative pour donner suite à ce rapport?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, ce rapport est très volumineux, mais je ne dirai pas qu'il l'est trop, vu l'ampleur des problèmes. Je puis donner à l'honorable député l'assurance que ce document a été attentivement étudié, non seulement par moi et les fonctionnaires de mon ministère, mais par les autres services intéressés du gouvernement, et quand nous aurons décidé des mesures à prendre à l'égard des recommandations du rapport, je les soumettrai à mes collègues du gouvernement, et ensuite la Chambre en sera saisie.

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'EMBAUCHAGE DES INSULAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, la construction de la chaussée de l'île du Prince-Édouard a de l'importance pour moi. Aussi voudrais-je poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre le nombre d'habitants de l'île du Prince-Édouard qui travaillent actuellement aux premiers ouvrages de construction de la chaussée?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne sais si je pourrais obtenir ce renseignement de l'entrepreneur. J'essaierai très volontiers de l'obtenir à l'intention de l'honorable député, mais je lui signale que les travaux de la chaussée se font sur le tronçon au Nouveau-Brunswick.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. D'après les journaux, le ministre du Revenu national a dit que le gouvernement avait dépensé un million de dollars dans l'île du Prince-Édouard, sans y gagner un siège.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

UNE CONFÉRENCE DES MINISTRES DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite aux questions que je lui ai posées le 19 novemre 1963 et le 1er juin 1965. Vu que le nombre de morts accidentelles sur nos grandes routes ne cesse d'augmenter, le premier ministre convoquerait-il une conférence de tous les ministres provinciaux qui s'occupent des questions routières dans leur province afin que des mesures coordonnées soient prises immédiatement pour diminuer les souffrances et le nombre sans cesse croissant de pertes de vie sur les grandes routes, en insistant sur l'observance plus stricte du code de la route, en donnant plus de cours de conduite et en installant sur les automobiles tous les appareils de sécurité possibles?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—L'ANNONCE DU VERSEMENT FINAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Pourrait-il nous dire à quelle date l'agriculteur de l'Ouest peut attendre de la Commission canadienne du blé un dernier versement sur le blé?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas discuté la question dernièrement avec le président de la Commission canadienne du blé, mais j'imagine que ce sera vers l'époque habituelle de l'année.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

INSTANCES D'UN ORGANISME SYNDICAL RELATIVES À LA SUPPRESSION D'UN SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre quelle réponse il a donnée à l'Association canadienne des dirigeants syndicaux du rail qui a demandé, lundi dernier, de se faire entendre par le cabinet au sujet de la suppression du Dominion par le Pacifique-Canadien? Surtout, l'association pourra-t-elle exposer ses griefs de vive voix, afin de traiter cette affaire comme il convient?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le message lundi dernier, comme le député l'a dit. Je n'y ai pas encore répondu. Je suis à consulter mes collègues afin de m'assurer que la réponse soit complète.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans sa réponse, le premier ministre songera-t-il à donner l'assurance à l'association qu'elle pourra plaider sa cause de vive voix?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers cette suggestion. Peut-être le ministre des Transports sera-t-il heureux de rencontrer ces personnes.

PRÉSUMÉ RETARD DE L'ACHEMINEMENT DE CÉRÉALES VERS LA CÔTE DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances s'il voudrait bien obtenir de la Commission canadienne du blé un rapport sur la quantité des céréales acheminée de l'Alberta vers la côte du Pacifique au cours de la présente saison, quantité inférieure à celle de l'an dernier, et demander également à la Commission canadienne du blé quand cette situation grave sera redressée, notamment aux lieux d'expédition du Pacifique-Canadien.

L'hon Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons signalé hier, le ministre des Transports, le ministre de l'Agriculture et moi-même avons eu un entretien aujourd'hui même, avec les représentants du Pacifique-Canadien, pour discuter la question. Tous les intéressés se rendent pleinement compte de la gravité de la situation à Vancouver, et les représentants du Pacifique-Canadien ont réitéré l'assurance qu'ils m'avaient donnée au début de l'année et promis de remplir leurs engagements pris en vertu des contrats conclus avec la Commission canadienne du blé.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre s'il se propose de donner suite à la suggestion du ministre de l'Agriculture en faisant étudier cette question. Le Pacifique-Canadien a pris un engagement mais nous en sommes encore à un contingent d'un boisseau. Le ministre compte-t-il faire faire enquête? Comme l'a signalé l'honorable député de Medicine-Hat, c'est là une question très importante, surtout en Alberta et en Saskatchewan.

L'hon. M. Sharp: La gravité de la situation n'échappe ni au gouvernement ni à la Commission du blé. Le Pacifique-Canadien n'est pas seul responsable des contingents peu éle-

vés dans certaines régions de l'Alberta et de la Saskatchewan. Afin de faire face aux contrats énormes qui ont été passés, il a été décidé de transporter les céréales qui étaient sèches et les plus accessibles à ce temps-ci de l'année, même si cela devait entraîner des contingents très disparates. C'est ce qui est arrivé. Il ne faut pas s'en étonner. Le Pacifique-Canadien le comprend bien, mais il compte que, d'ici la fin de la saison, la situation aux points d'expédition sera comparable à celle qui existe ailleurs dans l'Ouest.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire. L'honorable député dit que la distinction s'explique du fait de la présence de céréales sèches et de céréales humides en Alberta. Pourrait-il alors dire à la Chambre pourquoi, à tous les points de livraison du National-Canadien, le contingentement est de sept boisseaux tandis qu'il n'est que de un ou deux boisseaux aux points de livraison du Pacifique-Canadien, comme l'a déclaré le ministre de l'Agriculture lors de son séjour en Alberta?

L'hon. M. Sharp: L'honorable député de Bow-River a faussé le sens de ma déclaration. Je n'ai pas prononcé les paroles qu'il me prête. J'ai dit qu'en raison de la situation urgente des expéditions maritimes, il y aurait vraisemblablement un écart considérable entre les contingentements à cette époque-ci de l'année et que la question des céréales humides venait encore compliquer la situation. Tous les intéressés, y compris le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et la Commission canadienne du blé, s'efforceront, d'ici le 31 juillet, d'améliorer la situation le plus rapidement possible en ce qui concerne les contingentements.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire au ministre des Finances. Le ministre de l'Agriculture a dit à Winnipeg que le Pacifique-Canadien manquait à son devoir, pour ce qui est du transport des céréales vers la côte du Pacifique. Je voudrais demander au ministre si, à son avis, le Pacifique-Canadien manque à son devoir? Si oui, quelle assurance la compagnie de chemins de fer lui a-t-elle donnée pour lui indiquer qu'elle compte modifier sa façon de faire afin d'améliorer la situation actuelle?

L'hon. M. Sharp: Bien entendu, je laisserai au ministre de l'Agriculture le soin de répondre lui-même. Pour montrer les progrès réalisés en vue de s'acquitter du grand engagement pris par la Commission canadienne du blé au nom des agriculteurs de l'Ouest, je puis dire que le Pacifique-Canadien a, en fait, transporté vers tous les points—non seulement vers Vancouver, mais vers tous les points—beaucoup plus de céréales, beaucoup plus de blé que durant la même période en 1963-1964, années où le Canada a atteint le plus haut niveau d'exportations et d'expéditions de son histoire. On ne peut donc pas dire, à mon avis, qu'un élément de ce réseau vaste et compliqué a failli à la tâche ou qu'il n'a pas répondu à ce qu'on attendait de lui.

Toutefois, on l'admet, quelques très graves problèmes se posent, problèmes que le ministre de l'Agriculture a dûment signalés, concernant l'acheminement des céréales vers l'Ouest. On est en train d'examiner ces problèmes avec l'espoir d'améliorer cet acheminement vers l'Ouest.

M. Douglas: Le ministre dirait-il à la Chambre combien de wagons couverts ont été expédiés par le Pacifique-Canadien aux États-Unis entre le 1er août et la fin de décembre? Sinon, pourra-t-il fournir ces renseignements à la Chambre?

L'hon. M. Sharp: Je proposerai à l'honorable représentant d'inscrire au *Feuilleton* cette question, et toutes les autres questions du genre. Nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de la Chambre et du pays, le ministre, enfin quelqu'un, nous dira-t-il si c'est le ministre des Finances ou le ministre des Transports qui est chargé de répondre aux questions concernant la pénurie de wagons couverts dans l'Ouest? Quel est le ministre compétent en la matière?

Une voix: Aucun.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable représentant aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Vu qu'un certain nombre de questions ont été posées sur ce sujet, on devrait maintenant, je pense, permettre à d'autres députés de poser des questions sur des sujets pouvant les intéresser?

[*Plus tard*]

M. Kindt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand saurons-nous quel ministre est responsable pour le manque de wagons?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Kindt: Est-ce le ministre des Transports?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

ACCORDS AVEC LES PROVINCES RELATIFS AUX PROJETS DE CONSERVATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au mi-

nistre du Nord canadien et des Ressources nationales. Quand le gouvernement a-t-il décidé de manquer à l'engagement pris auprès des provinces de miser 37½ p. 100 du coût des terres achetées à l'égard des entreprises de conservation de l'eau? Le ministre déposera-t-il une copie du décret du Conseil ou de la directive ministérielle, selon le cas?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler à l'honorable député que cette section antérieurement rattachée à mon ministère relève maintenant du ministre qui siège derrière moi. Je me permets d'ajouter, toutefois, que personne n'a manqué à ses engagements. Il y a eu des discussions avec la province d'Ontario à cause de l'augmentation des frais, mais cela ne veut pas dire que l'accord a été annulé.

LE CODE NATIONAL DU TRAVAIL

L'ÉLIMINATION DES DÉLAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Travail. Dans combien de temps pourra-t-il mettre fin aux nombreux délais accordés au sujet du Code national du travail (Normes), notamment en ce qui touche les heures par semaine, afin que la loi puisse profiter à tous les employés relevant du gouvernement fédéral?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'oserai faire de prédictions à ce propos. Il faut s'arrêter à chacune des demandes, qui sont fort nombreuses. J'en ai déjà abordé quelques-unes, mais il m'est actuellement impossible de donner une réponse précise.

M. Lewis: Question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a donné suite à l'une ou l'autre de ces demandes ou si elles sont encore toutes à l'étude. Si je pose cette question, c'est parce que le ministre en est saisi depuis des mois.

L'hon. M. Nicholson: Pour ma part, je n'ai réglé aucune de ces demandes. Mon prédécesseur l'a peut-être fait. J'irai toutefois aux renseignements et je fournirai à l'honorable député les précisions qu'il demande.

RADIO-CANADA

PRÉVISIONS DES DÉPENSES RELATIVES À LA TÉLÉVISION EN COULEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que Radio-Canada a présenté une demande au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion en vue de faire modifier ses licences de télévision de façon à lui permettre de se lancer dans le domaine de la télévision en couleur, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quels pouvoirs le gouvernement a accordés à Radio-Canada quant aux dépenses considérables que cela entraînerait?

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je proposer à l'honorable député de faire inscrire sa question au *Feuilleton*?

[*Français*]

LA RADIODIFFUSION

EXPANSION DES SERVICES DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION DANS DES ENDROITS NON ENCORE DESSERVIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question à l'honorable ministre des Transports.

A-t-il l'intention de recommander au Parlement l'adoption des crédits nécessaires en vue de l'expansion des services de diffusion de la radio et de la télévision dans les endroits non encore desservis, comme Chibougamau et Chapais, tel que recommandé par la Commission Fowler?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que je devrais étudier longuement cette question, avant de répondre.

LE DIVORCE

L'ÉTUDE PAR UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Le 13 avril dernier, en réponse à une question, il m'a dit que le gouvernement étudiait la possibilité d'établir une commission royale d'enquête sur la réforme du divorce. Devant l'intérêt que manifestent ses partisans qui y «mettent du tigre», comme en témoignent les bills qu'ils ont présentés à ce sujet, je me demande si le premier ministre a fini son étude et s'il est maintenant prêt à aviser la Chambre de sa décision.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, la question est encore à l'étude.

LA LIMITATION DES NAISSANCES

LA MODIFICATION DU CODE PÉNAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui s'apparente un peu à celle de mon collègue de Danforth. Les bills d'initiative parlementaire révèlent aussi que les libéraux se préoccupent de la limitation des naissances. Pouvons-nous compter que des modifications seront proposées à l'article 150 du code criminel, au cours de la présente session?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Cette autre question importante est aussi à l'étude.

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER

RESTRICTIONS SUR LE CRÉDIT NUISIBLES AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre est-il au courant que nos municipalités du Québec sont incapables d'emprunter des banques à charte à cause des restrictions de crédit et par conséquent incapables de continuer leurs travaux d'hiver? Dans le cas où le ministre serait au courant, pourrait-il dire à la Chambre si très bientôt il a l'intention de présenter des mesures visant à corriger cette situation urgente?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, hier, lorsque l'honorable représentant de Lapointe a soulevé cette question, j'en ai pris avis; je fais prendre actuellement des renseignements au ministère sur la situation générale concernant le programme des travaux d'hiver.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

GRIEFS DE CHEMINOTS RELATIFS À L'INTÉGRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-il reçu des plaintes des cheminots sur les modalités d'intégration du régime de pensions du Canada?

[M. Scott (Danforth).]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je m'informerai volontiers, mais il ne me souvient pas.

L'INTÉGRATION DES RÉGIMES DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, pour répondre à une question qu'un grand nombre de Canadiens ont présentement à l'esprit, le leader de la Chambre nous dirait-il s'il peut affirmer catégoriquement que le régime de pensions du Canada, le régime de pension de la fonction publique et celui de la Chambre des communes ont été intégrés? Si sa réponse est dans l'affirmative, le ministre nous dirait-il si une déduction sera faite ce mois-ci à cette fin?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cette question s'adresse au leader de la Chambre, mais je consens à la tenir pour préavis; j'obtiendrai une réponse pour l'honorable député.

LA PÊCHE

MONTANT DE L'AIDE PAYABLE À DES PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. S'est-on plaint à lui que l'aide de $200, payable aux pêcheurs ayant des personnes à charge et qui ont eu de mauvaises prises au cours de la saison, est trop élevée?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur si j'ai bien compris la question, l'honorable représentant me demandait si l'aide de $200 était trop élevée.

M. Barnett: Je demandais au ministre s'il avait reçu des plaintes spécifiant que ce montant était trop élevé?

L'hon. M. Robichaud: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune plainte disant que ce montant était trop élevé, mais l'honorable représentant devrait savoir que le montant n'est pas de $200 mais de $350 pour les pêcheurs ayant des personnes à charge.

L'INDUSTRIE

L'ACCORD SUR LES PRODUITS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—LE DÉPÔT DE LETTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Indus-

trie une brève question découlant d'un avis de motion inscrit en son nom. L'an dernier le ministre a refusé de déposer sur le bureau les lettres d'engagement échangées entre le gouvernement et les quatre principaux fabricants d'automobiles. A-t-il maintenant changé d'idée et mettra-t-il ces lettres à la disposition des députés?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, les quatre lettres en question ont été déposées au cours de la dernière session.

M. Scott (Danforth): Une question supplémentaire. Est-il bien clair qu'il s'agit des lettres d'engagement mentionnées dans les témoignages rendus au comité du Congrès américain?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne connais pas exactement le mandat du comité en cause, mais il s'agit des lettres d'engagement qui m'ont été remises par les fabricants canadiens d'automobiles.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Comme le ministre a déposé un avis de motion visant à l'adoption de ce projet de loi, le ministre voudrait-il déposer la correspondance et les télégrammes qui ont été échangés à ce sujet entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur l'Orateur. Cette question a été discutée à fond l'an dernier. On avait alors donné des raisons valables et cité des précédents à l'encontre du dépôt de la correspondance diplomatique échangée entre deux pays; la situation n'a pas changé, à mon avis.

• (3.50 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 19 janvier, sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant de traiter de la motion dont la Chambre est saisie, je tiens à offrir mes plus sincères félicitation à l'honorable député de Dollard (M. Goyer) et à l'honorable député d'York-Scarborough (M. Stanbury) pour la façon dont ils ont exposé leurs points de vue et leurs idées dans leur premier discours à la Chambre. Je n'approuve pas tout ce qu'ils ont dit, mais cela, c'est dans l'ordre des choses.

Il est toujours fort intéressant pour quiconque siège à la Chambre depuis des années de voir de jeunes hommes et de jeunes femmes y arriver, car les nouveaux députés sont, avec les anciens représentants réélus, l'âme de la Chambre, cette dernière étant elle-même la gardienne de la mission du Parlement. Je ne veux pas faire de distinctions, mais la Chambre ne trouvera certes pas à redire si je signale la présence ici d'une femme qui, en raison de l'association de feu son mari et de feu son père avec la Chambre, mérite une mention spéciale. Je veux parler de l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis).

Angus MacInnis, mari de l'honorable représentante, était de ceux qui prennent ici la parole sans crainte, avec l'autorité qu'inspire l'idéalisme. Il s'est acquitté de ses fonctions de député suivant la meilleure tradition de la Chambre. (*Applaudissements*)

Son père fut élu à la Chambre peu de temps après mon arrivée ici comme nouveau député. Frappé par la maladie, il n'en est pas moins revenu aux Communes une ou deux fois par la suite. Je l'ai entendu parler et je puis dire qu'il avait voué sa vie aux choses qui lui tenaient à cœur. Socialiste, il préconisait le socialisme et ne craignait pas de défendre ses opinions.

Je me souviens de l'avoir vu de la tribune, alors que la guerre venait d'éclater. Cela se passait avant que je sois député. Il s'est levé et a pris la parole. La grande majorité des représentants ne partageaient pas son avis, mais ils l'ont écouté dans l'esprit qui caractérise le Parlement.

La même chose s'est produite en une autre occasion lorsque feu l'honorable P.-J. Cardin prit la parole ici, aux heures les plus sombres de la guerre. Ses propos n'avaient pas reçu l'acquiescement général, mais le fait que tous l'avaient écouté avec beaucoup d'émotion atteste un peu la valeur de notre Parlement. Sachons préserver ce précieux patrimoine.

Je tiens maintenant, monsieur, à vous exprimer mes félicitations, et cela n'est pas de pure forme. Je ne regrette pas ce que j'ai dit l'autre jour et je ne veux rien y changer. Les mots restent les mêmes. Comme chef de la loyale opposition de Sa Majesté, je n'ai que d'amples félicitations à vous offrir. Nous vous avons vu à l'œuvre et nous reconnaissons la dignité, la compétence et l'intelligence avec lesquelles vous vous êtes acquitté de vos éminentes fonctions en quelques heures.

Avant de traiter en détail du discours du Trône, j'aimerais parler pendant quelques instants du Parlement. Au cas où l'on s'imaginerait que je continuerai à faire des éloges, je vous préviens tout de suite qu'il n'en sera pas ainsi. Mais j'estime que nous devons tous faire notre part pour sauvegarder le Parlement, notamment celui dont nous faisons partie présentement.

L'idée se répand de plus en plus à l'heure actuelle qu'il faudrait changer le Parlement. Les spécialistes de l'organisation parlent du Parlement comme d'une sorte d'assemblée d'administrateurs dont le principal objectif devrait être l'efficacité. Tel n'est pas le Parlement. Le Parlement est une assemblée au sein de laquelle la liberté doit être maintenue; ce n'est pas un conseil d'administration et sa valeur ne dépend pas du nombre de lois qui y sont adoptées. Le Parlement est un endroit où il faut s'assurer que l'administration se fera honnêtement et efficacement.

Il ne peut pas, je le répète, fonctionner comme une entreprise. L'opposition y a une responsabilité; elle doit faire sa part pour examiner soigneusement, critiquer vertement au besoin et protester énergiquement lorsque le gouvernement essaie de faire adopter des mesures qui, de l'avis réfléchi de l'opposition, ne sont pas dans l'intérêt du peuple.

Certains théoriciens se plaisent à dire que les amendements ont quelque chose de sinistre. Je sais que mes honorables amis d'en face ne se réclament pas de cette école de pensée, car lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, ils multipliaient les amendements, les motions de défiance. Les faits le prouvent nettement. Les honorables vis-à-vis sont devenus soudain des modèles de vertu parlementaire. Nous vivons dans une nouvelle ère. Même mes amis du Nouveau parti démocratique, qui parlent aujourd'hui d'amendements factices, semblent oublier leur apport au Parlement lorsque nous étions au pouvoir.

M. Knowles: Expliquez-vous.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ma foi, je n'en laisserai pas passer l'occasion. Le compte rendu en renferme des exemples clairs et précis. Je constate que le 16 octobre 1957, après notre accession au pouvoir, M. Coldwell a présenté une motion, appuyé par le député de Winnipeg-Nord...

M. Knowles: «Centre».

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette motion était ainsi conçue:

> Cette Chambre accueille favorablement les mesures annoncées dans le discours du trône... Nous engageons le Gouvernement à appliquer immédiatement les programmes économiques et sociaux...

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est étrange comme ces choses évoluent. Le parti libéral n'a proposé à l'époque aucun amendement jusqu'au fameux amendement qui passera à l'histoire parlementaire et dont, je crois, trois députés d'en face réclament la paternité.

M. Nielsen: Trois des Cavaliers de l'Apocalypse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le nouveau parti démocratique ne souffrait pas de ce nouvel idéalisme qui lui est subitement devenu coutumier, car il se trouve devant certaines choses qu'il aimerait bien appuyer, si ce n'était des conséquences. (*Applaudissements*) Ils ont, disent-ils, confiance dans les aboiements, mais ne doivent pas mordre. Quel changement intéressant! L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que j'écoutais dimanche dernier exposer la révélation qui lui est venue depuis 1957, n'a pas toujours été de cet avis. Je me rends compte qu'il y avait aussi l'amendement proposé par M. Argue, jadis l'un des piliers du socialisme—

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: ... rejeté plus tard par le libéralisme. Il a proposé un amendement concernant le drapeau, qui a été appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch). Les choses ont bien changé depuis ce temps-là.

Une voix: En effet.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député l'admet. Elles ont changé parce qu'ils ont peur de se prononcer maintenant. (*Applaudissements*) Ensuite, lors de la deuxième motion de subsides, le 18 novembre, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a proposé, appuyé par M. Argue:

> Que tous les mots qui suivent l'expression «que»... soient retranchés...
>
> «La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que les paiements fédéraux prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques soient disponibles...

Cela était dans l'ordre. Ils voulaient forcer le gouvernement à agir et à donner suite à leurs convictions. Les choses ont-elles donc bien changé? Aujourd'hui, on ne propose plus d'amendements comme ceux-là. Je poursuis. La troisième motion de subsides a été proposée. Je signale de nouveau que ce nouveau parti, le Nouveau parti démocratique, n'adhère pas aux principes fondamentaux du P.S.D. de l'époque; pourtant les mêmes gens

sont ici. M. Coldwell a proposé, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que tous les mots qui suivent l'expression «que» ...soient retranchés...

...la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que la *Trans-Canada Natural Gas Pipe Line* devienne propriété de l'État.

M. Knowles: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils croyaient à ce principe.

Une voix: Ils y croient encore.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député dit qu'ils y croient encore. Si on le proposait aujourd'hui, ils voteraient contre. (*Applaudissements*) Une réaction pareille est toujours un réconfort pour moi, car leurs consciences les poussent à parler. Lors de la quatrième motion de subsides, M. Coldwell, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, a proposé l'amendement suivant:

Que tous les mots qui suivent le mot «que» soient retranchés...

M. Knowles: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: La motion se poursuit ainsi:

De l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la crise financière de l'éducation.

• (4.00 p.m.)

Cela est dans l'ordre. C'est le seul moyen pour l'opposition de soumettre ses vues à la Chambre et de forcer le gouvernement à agir ou d'être en mesure de critiquer.

M. Winch: Vous nous avez toujours combattus. Que comptez-vous faire maintenant?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas saisi l'interruption.

M. Winch: J'ai dit que vous nous avez toujours combattus. Que comptez-vous faire maintenant?

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans un discours à Calgary, l'honorable représentant a dit qu'il abolirait le Parlement.

M. Winch: C'est faux. Tout le monde sait que cela est faux. Je déclare ici à la Chambre que cela n'est pas vrai.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les interruptions ne me gênent pas. Finalement, le 20 janvier, le parti libéral a présenté la première motion. Le motionnaire était le premier ministre actuel et M. Saint-Laurent l'a appuyé. Inutile d'entrer dans les détails. Aux termes de cette motion, comme il était souhaitable d'avoir un gouvernement qui s'engagerait à donner suite aux politiques libérales, les conseillers de Son Excellence devraient, de l'avis de la Chambre, remettre leurs démissions sur-le-champ.

A cette époque-là, les amendements de ce genre étaient recevables. Je ne critique jamais la présentation d'amendements, car ils sont nécessaires au Parlement. Tout-à-coup, une nouvelle façon de penser interdit cette procédure. Il nous faut créer de nouvelles méthodes parlementaires. Mes amis du NPD reconnaissent ce fait. Le chef du parti socialiste au Royaume-Uni ne soulève pas cette objection et pourtant son gouvernement ne tient qu'à un fil. On a présenté régulièrement des motions de défiance et des amendements.

Monsieur l'Orateur, je ne passerai pas en revue, pour le moment, la période qui s'étend de 1958 à 1962.

Une voix: L'âge des ténèbres.

Le très hon. M. Diefenbaker: Au cours de toute cette période, ceux qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles ont proposé des amendements à chaque occasion qui s'offrait. Je les ai ici. A cette époque on n'y voyait rien de sinistre, ou de préjudiciable pour le Parlement.

Je passe maintenant à 1962. Dès l'ouverture de la session en 1962, les honorables vis-à-vis ont présenté une motion. Ils ont présenté ces motions à plusieurs reprises. Ils sont finalement parvenus à leurs fins lors de la présentation d'un sous-amendement par l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette). Ils formaient alors équipe. Il était question, dans le sous-amendement, du gouvernement qui aurait négligé d'adopter une politique financière fondée sur les principes du Crédit social et destinée à établir une économie équilibrée et ainsi de suite. En fait, à l'automne de 1962, lors de la mise aux voix d'un de ces amendements, le parti libéral s'est prononcé en faveur de l'argent libre de dettes.

Des voix: Honte!

Le très hon. M. Diefenbaker: C'était avant que le parti libéral parvienne à faire élire les trois Sages; je n'ai rien à ajouter à ce sujet pour le moment.

C'était l'époque où, sous le moindre prétexte, des questions étaient soulevées sous forme d'amendement. Nous ne nous sommes jamais opposés à cette façon d'agir, car telle est la procédure parlementaire. A quoi sert une opposition sérieuse, qui expose ses thèses à la Chambre et qui, au cours d'une campagne électorale, défend certains principes aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient alors, si ensuite ils ne font plus l'objet de débats à la Chambre?

Dans ce cas, on nous reprochera d'entraver nos institutions.

Une voix: Toujours la même clique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est nécessaire d'étudier les principes parlementaires, si nous voulons préserver la grandeur de notre tradition. Sinon, vous vous contenteriez de vous lever à la Chambre et de prononcer des discours mais vous ne voteriez pas. C'est ce qu'on tente de faire croire aux Canadiens aujourd'hui: qu'il est franchement mauvais pour les membres d'un parti de défendre au Parlement certains principes et de forcer le gouvernement à agir comme il le devrait. Je n'ai jamais constaté que la grandeur du Parlement pouvait être maintenue par ceux qui tentent de le convertir en une assemblée délibérante sans droit de vote.

Monsieur l'Orateur, j'arrive au discours du trône. Je n'entends pas y consacrer beaucoup de temps. Il porte clairement la marque de Kent; les expressions de M. Kent qui figuraient dans le dernier discours du trône ont été reproduites avec une fidélité quasi photographique, et on y a fait quelques additions.

Vous vous en souvenez sans doute, on nous disait qu'il suffisait de redonner le pouvoir à nos vis-à-vis pour avoir un gouvernement hardi et créateur. Or, nous avons abouti à des refrains de propagande puérils et pusillanimes. Sans doute ils avancent avec bravade. Ils parlent de l'économie canadienne, de la sauvegarde et de l'affermissement de l'identité et de l'unité canadiennes. La question des relations fédérales-provinciales est abordée avec circonspection.

Il y a quelques mois, dans le précédent discours du trône, ils préconisaient une formule en vue de modifier la constitution et de la rapatrier. Neuf des provinces l'avaient approuvée. Que reste-t-il de tout cela? Voici ce qu'on dit à ce sujet:

> La modification, au Canada, de la constitution canadienne demeure l'objectif de mes Ministres.

Ce document est remarquable. Il y est dit que les institutions politiques canadiennes ne pourront bien servir les citoyens que si chaque élément de notre régime fédéral est capable d'agir avec efficacité dans le cadre de ses pouvoirs constitutionnels. Je vais revenir sur la réorganisation du cabinet dans un moment. Les ministres ne semblent pas savoir encore qui est titulaire de quel poste, ou qui a charge de tel ministère, lorsqu'on leur pose des questions.

• (4.10 p.m.)

Lorsque le premier ministre a publié son communiqué, il a dit que les faillites relèveraient sans doute du président du Conseil privé. Cela m'a semblé curieux. En somme, les faillites relevaient de son ministre de la Justice. En 1965 les faillites ont atteint 500 millions de dollars. Ce fut la plus belle année, pour les malfaiteurs, que le Canada ait jamais connue. On doit toujours modifier la loi mais on ne le fait jamais. Le discours du trône parle d'expansion économique; voilà un sujet sur lequel je dirai un mot dans un moment.

Quant à l'instruction, on a ajouté quelque chose. Nous avons adopté une attitude ferme sur l'enseignement. Nous avons dit qu'il était temps de prendre des mesures qui auraient du poids et de l'ampleur, tout en sauvegardant l'autorité constitutionnelle et exclusive des provinces en matière d'instruction. Nous ne protesterons pas contre les mesures que le gouvernement présentera à cet égard et qui seront destinées à préserver et à maintenir cette garantie constitutionnelle.

En parcourant le discours, je vois cette vieille connaissance, la Société de développement du Canada, qui revient à la surface. En 1963, c'était, disait-on, une affaire essentielle. En 1964, elle ne figurait même pas dans le discours du trône. En 1965, elle est réapparue. La revoilà. Je me demande ce qu'il en adviendra. La Société sera-t-elle vraiment proposée et créée?

On parle ensuite de la peine capitale. A mon avis, cette question devrait être étudiée immédiatement. J'ai acquis une certaine expérience auprès des tribunaux et j'ai de fortes convictions à ce sujet. En accédant au pouvoir, nous avons affirmé qu'une personne déclarée coupable de meurtre mais pour qui le jury recommande la clémence ne devrait pas être exécutée, car le manque d'unanimité du jury porte à croire que de graves raisons motivent sa décision. Du temps où l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) était ministre de la Justice, nous avons apporté une modification à ce sujet en divisant le meurtre en deux catégories: meurtre qualifié et le meurtre non qualifié. Je parle en connaissance de cause et je suis en mesure de comprendre les sentiments de celui qui, comme premier ministre, doit signer le document pertinent. Mais nous avons décidé que dans les cas de meurtre prémédité accompli de sang-froid, la loi, c'est la loi, et nous l'avons appliquée.

Mais que s'est-il passé récemment à ce sujet? La règle ne doit souffrir aucune exception. Cependant, le gouvernement actuel a fait de l'application de la peine de mort une chose qui dépasse toutes les prévisions.

Évidemment, je ne connais pas tous les faits de tous les cas, mais je trouve difficile à comprendre que, dans deux ou trois cas, des sursis aient été accordés, la loi étant ce qu'elle est. J'espère qu'on dissipera cette incertitude de quelque façon, et sans tarder. A l'instar du premier ministre, j'appuie la tenue d'un vote libre à la Chambre des communes sur cette question, car nous ne saurions tolérer dans notre recueil de lois une loi qu'on n'applique que partiellement et à laquelle on déroge même souvent.

Pour ce qui est des autres points du discours, j'y ferai allusion en passant, mais j'aimerais maintenant dire ceci. La teneur du discours du trône est une caricature des besoins actuels du pays. Le discours semble résulter d'efforts en vue de réunir la droite et la gauche: les efforts des représentants des grands intérêts et des représentants d'aucun intérêt pour en arriver à quelque chose d'acceptable pour tous.

Nous connaissons tous les circonstances qui ont entouré les élections. Le premier ministre a affirmé ne pas pouvoir continuer sans majorité. Il y a bien des textes à citer à cet égard, ce qu'on pourra faire en temps voulu. Il ne pouvait plus continuer et ses ministres étaient du même avis. Ils étaient là, impuissants, les main liées. Un moment, ils se disaient en butte à l'obstruction; tout de suite après, ils disaient au peuple que leur gouvernement avait été le meilleur de l'histoire. Il ont dit au peuple d'examiner le merveilleux programme législatif que le gouvernement avait présenté au Parlement.

En somme, monsieur l'Orateur, le prétexte de ces élections absolument contraires à une promesse implicite faite par le premier ministre en juin dernier, c'était le besoin d'une majorité, de l'appui du pays tout entier. Or, trois provinces n'ont élu aucun député libéral. Pourtant le gouvernement avait allégué comme excuse qu'il ne pouvait continuer sans une représentation de tout le pays.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire de longues phrases pour décrire ce gouvernement et je veux m'en tenir strictement à la tradition parlementaire. Churchill fut le plus grand des parlementaires. Il s'est levé une fois, je ne me souviens plus en quelle année, alors qu'il était chef de l'opposition, il a regardé le gouvernement Attlee et il a dit: «Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez—j'espère que vous ne me rappellerez pas à l'ordre—voilà un gouvernement moche». Et il a ajouté: «Cette expression ne traduit aucun mépris; elle décrit simplement la situation». Voilà ce qu'a dit un jour Churchill. A l'époque où ce foudre d'éloquence tonnait aux Communes, il n'était pas question comme aujourd'hui de faire de la Chambre une manière de jardin d'enfants. Prenez la peine, monsieur l'Orateur, de lire les débats entre Churchill et Aneuran Bevan, l'homme avec qui il hésitait le plus à croiser le fer.

Nous avons un gouvernement qui patauge, monsieur l'Orateur. Qui s'est lui-même embrouillé, coincé, mis dans le pétrin et perdu la tête. Si mes paroles sonnent trop dur aux oreilles du premier ministre, je pourrais lui rappeler ce qu'il disait avant d'adopter sa nouvelle façon de penser en septembre 1963.

• (4.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous avons un gouvernement qui trahit les intérêts du pays. Il a oublié sa souveraineté dans ses relations financières avec les États-Unis. C'est un gouvernement qui a sacrifié l'économie canadienne afin que cet autre pays puisse équilibrer sa balance des paiements. J'ai eu connaissance de certains faits, mais je n'en ai jamais parlé. Cependant, selon certains biographes de feu le président Kennedy, qui, je l'espère, respectent plus la vérité que certains Canadiens, les États-Unis se sont opposés vigoureusement à ce que nous vendions du blé à la Chine communiste. Or, le ministre des Finances (l'hon. M. Sharp) a parlé aujourd'hui des énormes ventes qui avaient été faites.

L'hon. M. Hamilton: Et que vous, de l'autre côté, avez désapprouvées.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lorsque nous avons pris des mesures visant à conclure des accords avec la Chine communiste en vue de lui vendre du blé, on nous a dit que cela était répréhensible. Qu'on ne se méprenne pas à cet égard. J'irai plus loin. J'ajouterai que, pour expédier le blé, il nous fallait des chargeurs. Il n'y en avait qu'un seul fournisseur au Canada, et c'était une filiale d'une société américaine. Une fois les arrangements conclus, on m'apprit que nous n'obtiendrions pas les chargeurs dont nous avions besoin. Nous les avons obtenus. Tout en restant toujours prêts à collaborer à la défense de la liberté, nous avions décidé que notre politique serait conçue au Canada, par des Canadiens et pour des Canadiens. (*Applaudissements*)

Que la situation soit grave, on le voit dans la balance des paiements, qui se détériore sans cesse. Les exportations n'augmentent pas au même rythme que les importations. Le Canada subit des restrictions au crédit parce qu'il lui faut aider les États-Unis à améliorer leur position.

Dans le domaine international, monsieur l'Orateur, nous cherchons toujours à nous entendre. Je n'ai pas l'intention de discuter aujourd'hui la situation internationale. Mais je tiens à dire une chose: au moment où prend sa retraite l'un des grands premiers ministres du Commonwealth—je parle de sir Robert Menzies—le Commonwealth fait face à l'un des plus graves défis à sa survivance qu'il ait eu à relever dans sa brève mais glorieuse histoire. Moi aussi je souhaiterai toujours que le premier ministre du Canada, peu importe qui il est, saura dans toute la mesure du possible améliorer les modalités qui permettront de réaliser le genre d'entente à laquelle en sont venus, il y a quelques jours, le Pakistan et l'Inde. Alors que partout au monde on cherche à faire face au communisme, il est tragique de constater que cet accord que nous du Commonwealth avons cherché vainement à faire signer, c'est l'URSS qui a su l'obtenir.

Sur le plan national, je le dis de propos délibéré, nous avons ici un gouvernement qui a rogné les principes de base de la Confédération. Il a cédé aux exigences des uns et des autres. Il a virtuellement suscité une situation au pays qui permet aux provinces de devenir des États associés, sinon des États souverains. Je suis heureux de voir maintenant dans les rangs du parti libéral des membres qui sont opposés à cet état de choses. Je songe à l'honorable représentant de Mont-Royal (M. Trudeau) qui a déjà eu l'honneur d'être nommé secrétaire parlementaire du premier ministre.

Lisez ce qu'il a écrit au sujet du statut particulier d'une province ou des États associés. Il s'y oppose avec la dernière énergie. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'on nous a présentés comme anti-québécois, lorsque nous avons adopté cette position. Ce qui était une hérésie, quand nous défendions cette idée, est maintenant une opinion presque orthodoxe dans le parti libéral.

Jamais, dans l'histoire du Canada, un gouvernement n'a été aussi porté à être porté pour les provinces. Il a adopté l'attitude de ceux qui n'osent pas prendre position. Je relèverai notamment un aspect sérieux de la situation politique canadienne à l'heure actuelle: la multiplicité des conférences fédérales-provinciales. Il y en a eu à peu près 108 ou 109 l'année dernière, et elles se sont tenues surtout à huis clos. Quelle retraite pour le Parlement! Si on nous soumet ce qui a été accepté à huis clos, la Chambre des communes ne sera plus qu'une simple chambre d'enregistrement. Telle a été leur attitude. Pourquoi fallait-il que la conférence sur la pauvreté soit secrète? On s'est réuni à huis clos. Pourquoi?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Bel et bien s'il s'agissait de la sécurité nationale. Mais je pense à la dernière réunion à laquelle on a fait allusion et qui a été entourée de la plus grande discrétion, même si nous avons un gouvernement qui aime la publicité. Je veux parler de la réunion du premier ministre (M. Pearson) et du premier ministre de la province de Québec le 2 janvier dernier, à 24 promenade Sussex. Que s'y est-il passé?

Le très hon. M. Pearson: Nous avons dîné.

• (4.30 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Le secrétaire d'État l'honorable M[lle] LaMarsh et le président du Conseil privé l'honorable M. Favreau—je ne sais plus quelles sont ses fonctions maintenant—rient. Tout ce que je sais, c'est que le gouvernement a rejeté entièrement, depuis, toutes ses idées au sujet du statut d'État séparé. Ces gens-là sont critiqués aujourd'hui par M. Lesage. Vous les voyez tous deux, le premier ministre du Canada et M. Lesage, assis l'un en face de l'autre? Le premier demande: «Alors, que vous faut-il au juste?» Et M. Lesage de répondre: «Oh, vous savez, monsieur le premier ministre, j'ai à peu près tout ce qu'il me faut.»

Bien entendu, ce que je dis, je ne le tiens jamais de ce qu'on appelle des sources autorisées, des personnes dignes de foi. Il n'empêche que je les vois, ces deux-là. Le premier ministre finit par dire à monsieur Lesage: «Écoutez, vos élections approchent. Eh bien, allez-y sans crainte: prenez-vous-en à nous. Il ne vous manque rien à présent. Vous n'avez que faire maintenant de la formule de modifications puisque nous avons modifié en cachette.» Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à bâtir le Canada. Le temps est venu de trancher ici même, et non en réunion clandestine, les questions qui intéressent l'avenir de notre pays. (*Applaudissements*)

Notre Chambre ne devrait pas se borner à opiner du bonnet lorsqu'il s'agit d'arrangements pris par le gouvernement fédéral et les provinces. Je ne blâme pas l'honorable député de York-Scarborough (M. Stanbury) de s'être demandé hier si bientôt sa circonscription pourrait conclure des traités. Tout ce que vous avez à faire, c'est de tenir une réunion secrète. Cette façon d'agir est la raison pour laquelle notre pays est divisé et, comme ces réunions à huis clos se multiplient, nous affirmons que le temps est venu de décider que de telles réunions seront désormais publiques, sauf lorsque la sécurité sera en danger.

J'ai dit qu'il y en a eu 106 ou 108. Je me suis trompé, car il y en a eu 130 en 1965. La seule façon pour les Canadiens de savoir ce qui s'y passe, c'est lorsque quelqu'un en sort en disant: «Je vais vous dire quelque chose confidentiellement.» Les Canadiens n'apprennent les conclusions auxquelles en sont venus Ottawa et les provinces que lorsque le Parlement est en fin de compte saisi d'une mesure législative. Cela est devenu une pratique dangereuse et je vous dirai, monsieur l'Orateur, qu'il faut y mettre un terme. (*Applaudissements*)

J'attendrai la réponse du premier ministre, car j'aurai l'occasion de lui répondre. Et maintenant, pour la gouverne de l'ancien ministre de la Justice, qui est à la veille, si mes renseignements sont bons, d'être nommé juge . . .

L'hon. M. Favreau: C'est vous qui l'avez dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: . . . j'aimerais lui rappeler les paroles des trois nouveaux députés—et il y a aussi naturellement l'honorable député de Verdun (M. Mackasey), celui qui a parlé du «lien mystique». Pour notre part, nous aimerions voir ce lien mystique entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. C'était là une formule mémorable, mais j'aimerais signaler que depuis la fameuse réunion au 24 promenade Sussex, ce député en est subitement venu à défendre la politique conservatrice en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales.

Pour ce qui est de ce que nous avons l'intention de faire au cours de la présente session, je dois dire que le gouvernement a bien fait de ne faire aucune nomination à l'autre Chambre jusqu'à ce qu'il ait obtenu un vote de confiance de la Chambre des communes. Et quel que soit le vote, j'espère que ce sera la fin d'un gouvernement qui en a appelé au peuple en prétendant qu'il ne voulait pas le pouvoir et ne pouvait gouverner sans majorité. Le gouvernement l'a sûrement oublié bien vite.

Les libéraux ont parcouru le pays avec l'appui des sondages Gallup et le concours d'un soi-disant prophète politique. Ils se sont servi de Radio-Canada à des fins politiques durant les deux ou trois derniers jours de la campagne électorale. Ils ont diffusé de la propagande à travers le pays et, si je ne m'abuse, cette propagande a continué d'être diffusée à un moment où les candidats ne pouvaient plus répondre ni à la radio ni à la télévision.

Cela m'amène à faire un geste qui s'impose, à mon avis. Aujourd'hui, l'honorable représentant de Churchill (M. Simpson) a parlé de la télévision en couleurs. Nous, députés, avons le droit de connaître l'attitude de la haute direction de la Société Radio-Canada. Nous avons le droit de faire un examen complet de la question. Cet organisme a été institué par un homme qui, bien que condamné par le libéralisme, était appuyé à l'époque par le premier ministre actuel. C'est feu R. B. Bennett qui l'a créé; il voulait en faire une institution qui s'élèverait au-dessus des éléments de division, au Canada.

De temps à autre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) traite du Vietnam et d'autres problèmes. Il soutient que les États-Unis sont intervenus au Vietnam parce qu'autrement le communisme se serait répandu dans tout le Sud-Est asiatique et se serait imposé dans les pays qui ont lutté pour la liberté. Mais que penser de la Société Radio-Canada? D'après ses émissions, on croirait que les États-Unis constituent le plus grand ennemi de l'humanité. (*Applaudissements*)

On ne cesse de répéter dans tous les coins du pays que les Américains agissent de façon scandaleuse. Il m'est arrivé parfois de critiquer vertement les États-Unis mais les programmes de Radio-Canada imputent aux Américains les cruautés les plus terribles. Pourquoi? On a même invité Tim Buck à passer à la télévision pour qu'il dise aux Canadiens ce qu'on doit reprocher aux États-Unis.

Des voix: Honte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous voulons faire une enquête à ce sujet auprès de Radio-Canada, et je ne parle pas ici des employés, de ceux qui remplissent des postes subalternes. Voici ce que font les responsables de Radio-Canada dans le moment: ils essaient de lessiver le cerveau des Canadiens. La Société Radio-Canada n'a pas été créée dans ce but. On voulait en faire une institution qui serait au-dessus des éléments ordinaires de division.

• (4.40 p.m.)

Si l'on examine les émissions les unes après les autres, et je les ai suivies d'assez près, on sera étonné, comme je l'ai été moi-même, de voir avec quel acharnement on tente de faire croire aux Canadiens que les citoyens des États-Unis qui meurent là-bas pour vous et moi—car c'est ce qu'ils font—appartiennent à un groupe d'impérialistes qui recherchent le pouvoir et veulent la guerre. Nous voulons connaître la vérité et j'insisterai aussi vigoureusement qu'il m'est possible de le faire pour qu'on donne à ces gens l'occasion de venir ici même nous renseigner. Il suffit de lire le rapport Fowler pour se rendre compte de l'ampleur des critiques. Je suis contre la nomination proposée d'un Grand

manitou. Les critiques visant les hauts fonctionnaires sont devenues si virulentes qu'elles ont finalement forcé le président de Radio-Canada à paraître à la télévision pour nous dire: Me voici, que peut-on me demander de plus?

Nous exigeons, car c'est notre droit, des réponses aux questions que se posent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays au sujet de ces incidents. Je pense à la puissance considérable de la propagande faite les derniers jour de la campagne électorale au sujet des grands changements qui devaient s'effectuer. Cela n'a pas été fait d'une façon impersonnelle pour le plus grand bien des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'aborde maintenant un autre sujet, mais j'achève. Je n'ai pas parlé des écarts de conduite en haut lieu depuis quelque temps, mais les journaux l'ont fait. D'après la radio, le rapport de la Gendarmerie royale à la conférence sur le crime portait que le crime organisé était attribuable aux actes de certains hommes politiques. Cette déclaration a été tirée au clair aujourd'hui par le Solliciteur général (M. Pennell), et je tiens à lui dire combien j'admire la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités. (*Applaudissements*)

Nous n'irons jamais au fond de ces choses sans une commission royale. Que se passe-t-il dans le domaine des stupéfiants, des faillites, des incendies criminels? On a prétendu qu'il n'y avait aucun lien entre eux et qu'il est ridicule de le suggérer. Quelles mesures seront prises? Cette idée d'un Interpol ne m'impressionne pas. Je ne crois pas qu'elle puisse résoudre la question, mais il faut faire quelque chose.

Aux États-Unis, on a formé une commission nationale du crime composée de 19 membres. On perd le contrôle de l'activité criminelle. Dans ce pays, le tiers des libérés sur parole retournent à l'activité criminelle. La toxicomanie est en croissance parmi la jeunesse et le crime organisé est en pleine expansion. Il faut examiner cette situation au grand jour, à l'échelle nationale. Le gouvernement refusait d'admettre que le crime s'était infiltré au Canada. Il se voit maintenant forcé d'avouer le contraire.

J'ignore si le gouvernement n'avait pas confiance dans le ministre de la Justice pour l'exécution de cette tâche ou s'il le croyait incapable de s'en acquitter convenablement; en tout cas, il a décidé d'en répartir la responsabilité entre trois ministres. Du fait de cette division de l'autorité, la coordination va se trouver rompue, un ministre s'occupant

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

de ceci, un autre de cela et un autre de diverses autres choses. J'aimerais bien savoir quel a été le principe directeur de cette décision car, à mon avis, on a commis là une grave erreur. On dit souvent que la justice est aveugle. Au Canada, elle est devenue tricéphale. Les difficultés qui ont surgi jusqu'à présent dans l'administration de la justice se sont souvent aggravées par suite de la répartition de la responsabilité entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Nous avons dit que ces criminels venaient au pays parce que le Canada leur semblait un endroit propice, particulièrement après les affaires Stonehill, Bonannos et Minaudos. Examinons la nouvelle parue hier dans le *Journal* d'Ottawa. Le ministère de l'Immigration emploierait 16 agents spéciaux cette année pour mettre un terme à ce qu'on qualifie de procession des dirigeants de la Mafia vers le Canada. Il faut croire qu'ils aiment notre climat, mais on dit bien «une procession des dirigeants de la Mafia». Puis le journal ajoute:

> On postera un agent à Rome, probablement avant le 1er avril; ce sera peut-être la première étape d'une expansion dans les régions où le trafic des narcotiques est le plus florissant: Beyrouth, la Corse et la Sicile.
>
> On postera également des agents à Toronto et à Montréal...

Oui, et même à Windsor, ainsi qu'à Vancouver. Le directeur de l'application de la loi au ministère de l'Immigration a déclaré que le but était d'empêcher les étrangers indésirables d'entrer au Canada. Nous avons toujours su qu'ils pouvaient sortir d'Ottawa. Banks l'a prouvé. Maintenant il a été établi qu'ils y entrent. Puis on dit:

> M. Lefaive a déclaré qu'un haut poste d'agent secret annoncé depuis quelques mois avait été rempli...

Il ne sera pas autorisé à tuer. Cet emploi n'est pas si dramatique, mais ceci souligne la nécessité d'une commission royale. Ce que nous avons dit tant de fois et ce que M. Kierans a dit en septembre se trouve ainsi confirmé. Ceci confirme également les propos que le ministre de la Justice a tenus au Québec à la fin de septembre ou au début d'octobre. Ceci explique aussi les mesures prises actuellement, et explique pourquoi une demande de renseignements de la Commission du crime de l'Ontario, lorsque le président du Conseil privé (M. Favreau) était ministre de la Justice, est restée plusieurs mois sans réponse. Il va falloir examiner ces questions et j'espère que le gouvernement le fera, ou bien ce qui s'est passé hier n'est simplement qu'un aveu post-électoral de la

part du gouvernement, aveu qu'il a refusé de faire pendant les élections, c'est-à-dire que des éléments criminels étrangers entraient au Canada.

Nous avons l'intention d'adopter à la Chambre l'attitude suivante: le gouvernement se doit de donner suite aux vues qu'il a exprimées pendant la campagne, notamment qu'il ne voulait pas assumer le pouvoir à moins d'avoir la majorité des représentants de tout le Canada. D'aucuns soutiennent que lorsqu'il y a un vote de censure, le gouvernement est battu, ce qui signifie d'autres élections. Il n'en est rien, si le premier ministre était sincère dans les propos qu'il a tenus pendant la campagne électorale. Le premier ministre se rendrait simplement auprès du gouverneur général pour lui dire: «Si un autre parti à la Chambre est prêt à accepter la responsabilité, libre à lui». (*Exclamations*) Or, ce n'est pas ce que les libéraux disent maintenant. (*Applaudissements*)

• (4.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le premier ministre élève les mains. Qu'a-t-il dit le 23 juin 1958? C'est cette opinion même qu'il a exprimée à la Chambre.

M. Nielsen: Et maintenant il s'en moque.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, maintenant il s'en moque. Comme les choses ont changé! On a ressassé cela durant la campagne électorale. Le premier ministre n'aime pas entendre ces choses. Je pourrais lui citer certains de ses passages de choix, mais je les garderai jusqu'à ce qu'il ait parlé, afin de pouvoir lui répondre et ajouter à son discours ce qu'il faut pour élucider franchement certains facteurs.

Je tiens à vous dire que nous conserverons, si le vote est couronné de succès, nos positions de la campagne électorale. D'autres peuvent agir autrement. Nous insisterons alors pour que les choses qui doivent être faites le soient. Nous avons dit que la situation financière du Canada était grave—et elle l'est.

L'autre jour, le nouveau ministre du Commerce (M. Winters) a prononcé un discours. Grâce a sa vaste expérience comme industriel et comme administrateur de société, le gouvernement lui prêtera, j'en suis sûr, plus d'attention qu'à l'ancien ministre des Finances (M. Gordon). Le ministre du Commerce a dit l'autre jour: «Nous devons veiller à ne pas nous trouver dans la situation où la dépréciation du dollar pourrait devenir grave». Le coût de la vie au Canada est actuellement le plus élevé de toute notre histoire. Durant la campagne électorale, le ministre du Commerce a dit que, comme homme d'affaires, il croyait que l'impôt devrait être réduit. Il a également dit que la taxe de vente de 11 p. 100 sur les machines de production était une injustice. (*Applaudissements*)

A présent qu'il est en autorité, je le prie de ne pas oublier, comme le premier ministre, certaines de ses déclarations de la campagne. En fait, le ministre du Commerce, parlant en Alberta, au milieu de ce qui reste de libéraux par là... (*Exclamations*) s'est dit en faveur de dégrèvements d'impôt. Nous aimerions qu'il nous indique maintenant que les paroles prononcées par lui dans les Rocheuses inspireront l'action de son gouvernement.

Nous voulons réclamer la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et les machines de production. Nous voulons insister pour qu'on rende plus sévères les lois sur les faillites. Quelque force qu'on donne aux lois, elles ne seront jamais efficaces à moins d'une application rigoureuse. Nous voulons aussi réclamer le rétablissement du Conseil national de la productivité, afin que les représentants des employés, des employeurs et du gouvernement puissent ensemble susciter la productivité qu'a recommandée, que dis-je, exigée le Conseil économique dans son dernier exposé.

L'éducation, l'honnêteté au sein du gouvernement, la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la confédération, voilà des choses qui nous tenaient à cœur. Elles sont aussi nécessaires et s'imposent autant aujourd'hui que lorsque nous les avons préconisées. Nous tenons à ce qu'elles se réalisent et nous insisterons là-dessus.

Quant à l'agriculture, nous insisterons sur la mise en route de certaines politiques. Le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) n'est pas à son siège, mais mes propos lui seront communiqués. Soulignons ici que Harry Hays a été à la barre durant deux ans et demi mais qu'il a fallu un nouveau ministre pour se rendre compte que la situation dans l'Ouest du Canada laissait à désirer. (*Applaudissements*)

Le nouveau ministre de l'Agriculture a brossé un tableau des horreurs de la discrimination exercée contre l'Ouest du Canada, mais j'ai remarqué que le ministre des Finances (M. Sharp) ne l'appuie pas sans réserve. Le ministre de l'Agriculture a créé une impression tellement vive dans cette région que les gens là-bas disent: «Quel homme, mais dommage qu'il fasse partie d'une équipe aussi moche.»

Nous continuerons d'exiger un programme de rénovation urbaine. Nous continuerons d'insister pour qu'on accorde aux propriétaires de maisons un dégrèvement fiscal d'au plus $500. Nous continuerons à demander qu'on nomme un ministre des Affaires de la jeunesse. En fait, nous avons l'intention de continuer à réclamer les mesures que nous avons préconisées. Elles étaient dans l'intérêt public, mais les circonstances nous ont empêchés de leur donner suite dans la mesure où nous l'aurions fait si nous avions formé le gouvernement.

Quant à une politique agricole nationale, nous avons signalé que, dans le Québec et l'Ontario, le producteur laitier était injustement traité. Nous avons préconisé la création d'un organisme qui permettrait aux agriculteurs de l'Est du Canada d'obtenir des céréales de provende à un prix raisonnable. La mesure législative était prête en 1963 au moment où nous avons été défaits. Nous sommes heureux que le gouvernement l'ait reprise à son compte. Voilà certaines choses que nous avons préconisées et que, après le présent débat et la décision de la Chambre, nous avons l'intention de continuer à réclamer. J'ajoute, monsieur l'Orateur, que nous avons également pris position sur la question des pensions de vieillesse. Aujourd'hui, le retraité et l'ancien combattant sont dans une situation désespérée au Canada. Le coût de la vie augmente à une cadence inégalée en temps de paix. Le gouvernement se contente de dire que les choses pourraient aller plus mal. Nous avons déclaré qu'on devrait porter de $75 à $100 par mois la pension à taux uniforme. Nous avons déclaré que l'évaluation des ressources des aveugles et des invalides devrait être abolie. Si les membres du gouvernement reçoivent le même genre de correspondance que les députés de l'opposition, ils savent que ces questions sont d'importance vitale dans toutes les régions du Canada.

Nous avons dit qu'il ne serait pas nécessaire de prélever des impôts supplémentaires pour hausser le montant de $75 à $100; il s'agirait plutôt de puiser aux fonds fabuleux qu'on soutire actuellement aux Canadiens—soit le 1.8 p. 100 imposé aux employeurs et à ceux qui travaillent à leur propre compte. C'est un montant considérable de 500 à 600 millions de dollars par année. Le coût de la vie est à la hausse depuis quelques jours, car diverses industries font payer ces frais au Canadien moyen. Nous l'avions prédit. Lorsque nous avons dit que nous puiserions dans ce fonds, on nous a répondu que ce n'était pas faisable. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous avait alors annoncé que les 2.2 millions de dollars, ou enfin ce qu'avait coûté la propagande politique faite au régime des pensions du Canada dans les journaux et à la radio, ne proviendraient pas des impôts mais plutôt de ce fonds. Si ce montant pouvait venir de ce fonds pourquoi pas aussi l'augmentation que nous préconisons?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

• (5.00 p.m.)

Sur combien d'autres questions notre motion ne pourrait-elle être fondée? Pour tenir compte des faiblesses du gouvernement actuel, même depuis quelques mois, il faudrait un long amendement. Compte tenu de toutes ces circonstances, nous avons décidé que notre amendement devait être l'essence même de la simplicité et de la netteté. Nous voulons connaître la position des députés, non par des explications évasives sur ce qui va arriver ou ce qui n'arrivera pas, non par de grandes affirmations pour se dire les seuls gardiens du Parlement, non par une nouvelle conception du Parlement selon laquelle seules les motions officielles de défiance doivent être reconnues comme telles. D'où cela vient-il? Ils ne pensaient pas à cela en février 1963. Ils n'y songeaient pas. Tout à coup, ils inventent cette théorie pour trouver un moyen de se tirer de ce mauvais pas.

Partout au pays les bénéficiaires de pensions de vieillesse demandent de l'action. Partout au Canada, tout le monde le réclame. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Perth (M. Monteith), que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

> Nous déplorons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures voulues pour porter immédiatement de $75 à $100 par mois les pensions de tous les bénéficiaires de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu, à l'instar de mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), conformément à la coutume établie, féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Dollard (M. Goyer), et le co-motionnaire, l'honorable député de York-Scarborough (M. Stanbury). Au cours des ans, j'ai entendu de nombreux motionnaires de l'Adresse, moins que mon très honorable ami, mais tout de même un bon nombre. Je n'ai jamais entendu quelqu'un s'acquitter avec autant de compétence de cette tâche honorable mais ardue.

Je voudrais aussi me joindre à mon très honorable ami qui a rendu un hommage si émouvant à l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis). Ceux

d'entre nous qui ont connu son père et son mari, et j'ai l'honneur d'être parmi ceux-là, sont particulièrement heureux de la voir en cette enceinte. C'étaient des hommes qui sont demeurés fidèles à eux-mêmes et ont toujours écouté leur conscience sans hésiter. Ils ont été, grâce à cela, honorés et respectés par ceux qui les connaissaient, amis ou adversaires.

Monsieur l'Orateur, comme je ne veux pas m'attarder outre mesure, je me garderai de mentionner chaque nouveau député. Je tiens cependant à signaler la présence du représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), à cause du respect et de l'estime que nous avions tous pour son père.

J'aimerais faire mien, monsieur l'Orateur, l'hommage qu'on vous a rendu. Nous vous avons déjà exprimé notre sentiment le jour d'ouverture. C'est en toute confiance que nous vous voyons appelé à présider nos délibérations. Je suis ravi de retrouver à sa place habituelle le très honorable représentant...

Une voix: Vous n'êtes pas sérieux.

Le très hon. M. Pearson: ...ravi de le voir entouré de 97 de ses disciples.

Une voix: Cette fois non plus, vous n'êtes pas sincère.

Le très hon. M. Pearson: J'aurais été encore plus ravi s'il n'y en avait que 67, mais que voulez-vous? Je me réjouis du retour à la Chambre de ceux qui, de ce côté-ci, ont si bien mérité de la patrie. Le très honorable représentant a parlé longtemps. Comme toujours, il a fait très bonne figure. Il nous a amusés et instruits, et il a, en outre, inspiré ses partisans. (*Applaudissements*) Par moments, il voulait tellement inspirer ses propres partisans qu'il se retournait pour leur parler, et nous ne pouvions pas l'entendre.

J'ignore pendant combien de temps il a parlé. Que ce soit une heure et demie ou une heure trois quarts, il n'en est venu à l'amendement que tout à la fin de son discours. En fait, il n'y a consacré que quelques minutes. Je pourrais peut-être expliquer cela un peu plus tard, d'une façon qui me semblera convaincante, car il y a eu beaucoup de discussions sur de très nombreux sujets, mais seulement quelques mots sur l'objet de l'amendement, qui tend à porter immédiatement de $75 à $100 par mois les versements prévus par la loi sur la sécurité de la vieillesse. J'expliquerai à la Chambre en temps utile, monsieur l'Orateur, pourquoi nous ne pouvons, de notre côté, accepter ce vote de défiance.

Le très honorable représentant a lancé un appel très énergique aux autres partis d'opposition afin qu'ils l'appuient à cet égard. Je ne sais s'il obtiendra leur appui. Il s'agit naturellement d'un vote de défiance et les conséquences du renversement du gouvernement par un tel vote sont évidentes en vertu de notre régime parlementaire.

L'hon. M. Churchill: Vous servez-vous encore une fois du gros bâton?

Le très hon. M. Pearson: Pendant qu'il consacrait beaucoup de temps à l'élaboration d'une nouvelle doctrine de Parlement qu'il semble avoir découverte, le très honorable représentant a perdu de vue l'ancienne doctrine à laquelle il semblait attacher naguère beaucoup de prix. Il a récemment dit—il l'a répété cet après-midi—que c'était très simple de renverser le gouvernement. Tout ce qu'il faut c'est un vote contre le gouvernement, après quoi le très honorable représentant serait appelé à former un gouvernement. (*Applaudissements*)

Je trouve intéressant d'entendre les applaudissements de ses disciples. Je n'aurais jamais pensé entendre un jour le très honorable représentant exposer ici cette nouvelle doctrine. Je me rappelle février 1958, ou était-ce en janvier—je devrais m'en souvenir.

Le très honorable représentant s'était alors moqué pendant des heures, et non sans effet, je me souviens fort bien, de l'idée que, pour épargner au pays des élections générales à un moment où le chômage était à la hausse, il devrait y avoir un changement de gouvernement sans dissolution du Parlement et sans élections. Oublierons-nous jamais cet après-midi-là à la Chambre!

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, l'opposition officielle comptait 107 députés à la Chambre; aux élections précédentes, elle avait obtenu 42 p. 100 des voix. Le gouvernement de l'époque comptait 112 membres, seulement 5 de plus, mais n'avait remporté que 39 p. 100 des voix. Quand on a proposé qu'un changement de gouvernement serait peut-être possible, dans certaines circonstances, sans dissolution, mon très honorable ami a mis cet argument en pièces d'une façon que certains d'entre nous, moi notamment, n'oublieront jamais—et j'en suis. Or, ce qui était absurde, insensé et loufoque en 1958, devient aujourd'hui la pierre angulaise de sa nouvelle doctrine constitutionnelle et parlementaire. Maintenant, en 1965, il siège de l'autre côté, passionnément résolu à revenir prendre place de ce côté-ci . . .

• (5.10 p.m.)

L'hon. M. Churchill: Nous sommes en 1966 maintenant.

Le très hon. M. Pearson: Oui, en 1966, et le gouvernement compte 131 députés, non 112; et l'opposition n'a pas 107 députés, comme l'opposition de l'époque, mais seulement 97. En dépit de cela, il prétend que tout ce qu'il faut, c'est de renverser le gouvernement actuel et de confier l'administration du pays au très honorable représentant, le chef de l'opposition . . . (*Applaudissements*) . . . et à ses 97 députés qui représentent non pas 42 p. 100 de la population, comme c'était le cas en 1958 pour nous, mais 32.4 p. 100. Le très honorable représentant nous rabat les oreilles au sujet des traditions parlementaires et gouvernementales.

L'hon. M. Churchill: Vous avez déclaré que vous ne pouviez administrer le pays sans une majorité.

L'hon. M. Starr: Le pouvez-vous maintenant?

Le très hon. M. Pearson: C'est simple. Pour motiver le transfert de pouvoirs qu'il réclame et pour obtenir la majorité nécessaire à un amendement de ce genre, le très honorable représentant a lancé un appel très émouvant, destiné surtout au Nouveau parti démocratique. Je me demande s'il ne lui est jamais venu à l'esprit que, quelles que puissent avoir été les vues et les attitudes du Nouveau parti démocratique ou du parti cécéfiste naguère, il est tout bonnement concevable que celui-ci ne veuille pas le voir devenir maintenant premier ministre de notre pays, comme il le souhaite lui-même. Et il pourrait même être concevable que ce parti adopte cette attitude dans l'intérêt national.

L'hon. M. Churchill: Quel est l'arrangement sur ce point? Sous la table?

Le très hon. M. Pearson: Mon honorable ami demande quel arrangement a été conclu et il veut savoir si les choses se sont faites en cachette. Mais il est une autorité en matière d'arrangements conclus en cachette, surtout lorsqu'il s'agit de consigner au hansard des lettres contrefaites.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Churchill: J'ai abordé ce sujet l'année dernière, mais le premier ministre n'a pas voulu répondre. Que veut-il laisser entendre par son insinuation? Reconnaît-il qu'il y a eu, entre lui-même et une personne en dehors du pays, une entente secrète?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant a obtenu la parole parce qu'il a laissé entendre qu'il voulait poser une question de privilège. Or il n'y a aucune question de privilège dans ce qu'il a dit. Il a posé une question au premier ministre (M. Pearson), mais ce dernier n'a pas cédé la parole pour cette raison-là.

[L'hon. M. Churchill.]

L'hon. M. Churchill: Ma question de privilège visait une accusation portée contre le premier ministre concernant une insinuation injuste qu'il n'a pas pu étayer.

Le très hon. M. Pearson: Si mon honorable ami voulait bien arrêter d'intervenir pour faire des insinuations injustes, il ne serait peut-être pas nécessaire de répondre. Je dois, sans tarder, relever une partie de la déclaration faite par mon très honorable ami. Lorsqu'il a évoqué le résultat des élections qui nous a conduits de ce côté-ci de la Chambre alors que lui et ses lieutenants ont été désignés pour occuper les fauteuils d'en face, il a porté contre la Société Radio-Canada une accusation très sérieuse. Il a donné à entendre, bien plus, il a affirmé, sauf erreur, que pendant les deux ou trois derniers jours de la campagne électorale, la Société Radio-Canada n'a pas fait preuve d'impartialité mais qu'elle avait favorisé le parti libéral pour une raison quelconque; que même si, en tant que société de radiodiffusion, elle aurait dû être objective au cours d'une campagne électorale, elle avait manqué à son devoir et que cela ne résultait pas d'une coïncidence ou d'un accident.

Une voix: C'est exact.

Le très hon. M. Pearson: Mon honorable ami confirme que c'est bien là leur opinion, que la Société Radio-Canada s'est permis une ingérence de ce genre pendant la campagne électorale.

M. Nielsen: Vous déformez la question maintenant.

Le très hon. M. Pearson: Il s'agit là d'une grave accusation et mon honorable ami aura peut-être l'occasion d'en fournir la preuve.

Une voix: C'est une infraction très grave.

Le très hon. M. Pearson: C'est à la fois une infraction et une accusation très graves et c'est le genre d'accusation auquel on nous habitue à la Chambre, accusations sans fondement, faites au moyen de sous-entendus et d'insinuations malveillantes.

Avant d'aborder l'amendement et les diverses autres questions soulevées par mon très honorable ami, au sujet de la politique intérieure, je voudrais dire quelques mots sur les affaires étrangères, tout en espérant que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires

extérieures (M. Martin), aura l'occasion de traiter plus longuement de ces questions avant longtemps.

Je suis tout à fait de l'avis du très honorable député en ce qui concerne la démission du premier ministre d'Australie, sir Robert Menzies. Dans un message adressé à sir Robert, je lui ai fait part de mes regrets à ce sujet et lui ai exprimé mon admiration pour les services qu'il a rendus des années durant. Ceux d'entre nous qui l'ont connu, dont mon très honorable ami et certains autres représentants à la Chambre, savent tout ce qu'il a fait pour l'Australie et pour le Commonwealth. Son départ est une perte pour le Commonwealth comme pour son propre pays.

Il en va de même de la mort cruelle et prématurée du premier ministre de l'Inde. Tout en déplorant la tragédie qui a frappé l'Inde, nous souhaitons la bienvenue à celle qui succède au disparu à titre de premier ministre de l'Inde. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans la lourde et écrasante tâche qu'elle assume au service des 600 millions d'Indiens.

• (5.20 p.m.)

Il faudra toute la sagesse, la patience et l'expérience de nous tous qui occupons des postes importants au sein du Commonwealth pour maintenir la force et la valeur de cette grande association historique. L'organisme est aujourd'hui très différent de ce qu'il était dans les années vingt, au moment où il naissait de l'Empire. Son fondement le plus solide, et le fondement qui lui confie un rôle nouveau au service de ses membres et du monde entier, c'est qu'il constitue aujourd'hui une association multiraciale couvrant tous les continents et groupant toutes les croyances, toutes les races et presque toutes les cultures.

Pendant les deux ou trois jours que j'ai passés à la conférence du Commonwealth au Nigeria, j'ai été fort impressionné par la valeur nouvelle qui s'offre ainsi au Commonwealth, mais je n'ai pas oublié qu'il serait difficile de maintenir son intégrité.

La crise en Rhodésie témoigne bien de cette difficulté. La situation dans ce pays maintenant dirigé par un groupe qui ne représente que quelques centaines de milliers de ses quatre millions et quart d'habitants, est une menace non seulement au gouvernement par la majorité en Rhodésie mais également aux relations entre les races dans toute l'Afrique, et sûrement aussi une menace au caractère multiracial de notre communauté. Si cette menace ne disparaît pas et que le peuple de Rhodésie ne puisse obtenir son indépendance et le règne de la majorité, si le régime illégitime actuel ne peut être remplacé de façon à obtenir ce résultat, la situation sera très difficile pour le Commonwealth.

Encore une fois, comme le très honorable vis-à-vis l'avait fait il y a quelques années à Londres, la position du Canada a été formulée sans équivoque: nous prenons position pour l'égalité raciale et la suppression de toute discrimination au sein du Commonwealth. (*Applaudissements*)

Après la déclaration unilatérale d'indépendance, déclaration illégale, selon l'expression du délégué indien, le gouvernement, de concert avec d'autres membres du Commonwealth et d'autres pays, a pris les mesures économiques et financières qui s'imposaient à notre avis. J'ai le ferme espoir—et j'espère que l'événement me donnera raison—que des mesures économiques et financières pourront renverser le régime illégitime sans qu'il soit nécessaire de recourir à la force militaire. A mon sens, la conférence de Lagos a élucidé la situation à cet égard, supprimant pour le moment la pression exercée pour le recours à la force militaire—qui, à mon sens, aurait été malheureuse en ce moment et qui, en fait, n'aurait pas eu le résultat décisif et immédiat que ses partisans escomptaient.

M. Winch: Vous avez raison.

Le très hon. M. Pearson: J'ai appris, depuis que le très honorable représentant en a parlé plus tôt cet après-midi, la confirmation de la mort de celui qui a présidé cette conférence avec tant de sagesse et de patience et qui était l'un des hommes dont on aurait le plus besoin en Afrique à l'heure actuelle. Il s'agit d'une grande perte pour son pays, pour le Commonwealth et pour le monde entier. Il était un homme remarquable, hors de pair. Il s'était rendu à l'aéroport, qui est à une distance de quinze milles de Lagos, pour assister à mon départ. On pouvait voir des soldats dans les parages à ce moment-là et il était évident que quelque chose n'allait pas bien dans cette banlieue de la ville. A peine quelques heures plus tard, on l'enlevait. Il semble maintenant qu'il a quitté ce monde.

La situation qui règne en Rhodésie, je le répète, constitue une menace à la paix et l'expansion méthodique. J'espère que ce qui s'est passé récemment au Nigéria ne retardera pas cette expansion méthodique, bien qu'on ne peut se réjouir de ce qui s'est passé.

J'aimerais maintenant dire quelques mots seulement sur la situation au Vietnam. Tout comme la situation en Rhodésie met en danger la paix et l'épanouissement bien ordonné de toute l'Afrique et pourrait engendrer un conflit sur ce continent, ainsi la situation au Vietnam demeure une menace à la paix et à l'épanouissement bien ordonné non seulement

du Sud-est asiatique mais de toute l'Asie, et pourrait mener à la pire des catastrophes. Ces dernières semaines, le gouvernement des États-Unis a fait des offres en vue d'un règlement négocié. D'après les renseignements qui me sont parvenus et d'après les contacts que nous avons pu établir—et ceux-ci ont été très étroits et très soutenus—avec nos amis de Washington, de Londres et d'autres capitales à ce sujet, je crois que ces offres sont sincères et qu'elles devraient obtenir l'appui de tous ceux qui croient à la nécessité de mettre fin à la lutte et d'entamer des négociations.

D'une certaine façon, il y a lieu de dire que ces offres ont déjà mis les négociations en branle en rendant publiques les propositions et en faisant naître des contre-propositions, peut-être pas de la part de ceux à qui les propositions initiales ont été faites, mais d'autres sources. J'espère que les choses ne s'arrêteront pas là. Il va sans dire que ce genre de dialogue ne peut se poursuivre indéfiniment, mais j'espère qu'il conduira à des négociations diplomatiques plus constructives et permettra d'examiner les moyens de rétablir la paix. J'espère aussi que ceux que la question touche de plus près que nous et qui assument le fardeau continueront de faire preuve de la patience et de la sagesse qu'ils ont manifestées au cours des dernières semaines depuis que ces offres ont été faites. Toute cette affaire comporte un aspect décourageant. C'est qu'il n'y a eu aucune réponse, que quiconque puisse discerner, d'Hanoï même. Il serait bon je pense que les critiques des États-Unis s'en souviennent.

A la réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue en juin dernier, nous avons cherché à prendre une initiative qui mêlerait le Commonwealth à cette affaire sous forme d'une mission comprenant des membres qui n'étaient assurément pas inacceptables pour les communistes—des hommes qui, dans deux cas, n'étaient certainement pas engagés. Cet effort n'a pas abouti. Il a été repoussé par Hanoï, et peut-être par certains de ceux qui sont derrière Hanoï; je l'ignore.

• (5.30 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question? Dans cette initiative du Commonwealth, les représentants à la réunion pensaient-ils que le Vietcong devrait être représenté à toute conférence qui pourrait être convoquée?

Le très hon. M. Pearson: Non. Nous avons décidé à ce moment-là—et je crois que c'est l'attitude actuelle des Américains et que ce l'était peut-être aussi à ce moment-là, bien que certains d'entre nous n'étaient pas fixés à ce sujet—que dans les négociations qui auront lieu, le gouvernement du Vietnam du Nord, comme l'autre gouvernement du Vietnam, devrait y amener les représentants de son choix, y compris le Vietcong, comme membres de sa délégation; certains membres de la mission du Commonwealth étaient assurément disposés à aller plus loin que cela.

Toutefois, il n'y a eu aucune réponse ferme d'Hanoï cette fois-là pas plus que la fois précédente. D'après ce que l'on peut imaginer de son attitude, celle qu'il a précisée du moins publiquement, il ne pourrait y avoir de négociations que si les États-Unis se retirent et que le Vietcong soit considéré comme le seul représentant légitime du peuple sud-vietnamien. Voilà une situation que ses adversaires éprouveraient beaucoup de difficulté à accepter.

Néanmoins, les États-Unis ont suspendu leurs bombardements aériens et j'espère que cette suspension durera aussi longtemps que possible. J'espère aussi qu'à force de patience et de détermination, les efforts tentés par les Américains pour négocier porteront fruit.

J'aimerais relever une seule phrase de l'exposé du Président au Congrès à laquelle il faudrait attacher beaucoup d'importance, d'après moi, mais qui n'a pas reçu beaucoup de publicité. La voici:

> Nous ferons de même si les autres diminuent leur recours à la force; et nous retirerons nos troupes dès que le droit à l'autodétermination du Vietnam du Sud sera fermement assuré.

La situation pourrait s'améliorer si les Nord-Vietnamiens acceptaient seulement l'idée de négociations. Une fois que les deux camps, ainsi que les États-Unis (dans leur cas, c'est chose faite), en auront accepté l'idée, il sera peut-être possible de procéder au retrait des troupes. C'est peut-être cette possibilité que le président entrevoyait dans cette phrase. Je ne sais pas au juste. A mon sens, cependant, il est absolument clair que ce problème ne se réglera pas uniquement par la force des armes, que la question ne se tranchera pas par le renversement du régime du Nord ou en permettant l'absorption du Sud par les Communistes.

Le résultat en sera peut-être un qui ne saurait donner de satisfaction particulière à personne—peut-être faudra-t-il en venir à la solution utilisée dans d'autres cas depuis la Seconde Guerre mondiale, l'acceptation de deux collectivités vietnamiennes, neutralisées, d'où les autres pays seraient exclus. Aussi longtemps qu'on envisage le problème dans l'optique de régimes fantoches ou de luttes pour la libération nationale, nous risquons

de jeter dans l'ombre le fait essentiel qu'il existe actuellement deux collectivités au Vietnam et nous risquons de mal calculer les chances de l'une d'elles de maîtriser l'autre par la force des armes, la subversion, ou par d'autres moyens ne relevant pas d'un choix librement exprimé des gens en cause. Dans le cas de deux collectivités qui suivent depuis plus de dix ans des voies différentes et pour lesquelles d'autres ont pris des engagements aussi considérables, il est difficile de croire qu'on puisse maintenant laisser tout simplement l'une étouffer l'autre.

A mon sens, nous ne devrions pas écarter la possibilité d'unifier de nouveau le Vietnam, ce qui répond sans aucun doute aux aspirations des Vietnamiens et j'espère—comme tous les députés, j'en suis sûr—que lorsque la guerre sera finie et la paix rétablie, les deux collectivités pourront établir rapidement le climat de confiance qui permettra cette unification.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question au premier ministre?

Le très hon. M. Pearson: Certainement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a mentionné aujourd'hui que l'ONU pourrait intervenir. Cela paraît-il acceptable, compte tenu de la position actuelle de la Chine communiste?

Le très hon. M. Pearson: Je voudrais le croire, mais je dois ajouter que tout indique qu'au contraire la Chine communiste ne participerait à aucune intervention des Nations Unies. Évidemment, je pense que nous aimerions tous voir les Nations Unies s'engager dans cette voie sans tarder, s'il y avait espoir de progrès; de même que, dans le conflit de Rhodésie, nous avons convenu à Lagos que si les sanctions économiques et financières et l'embargo sur le pétrole échouaient, et si un membre du Commonwealth les trouvait inefficaces, alors, après l'établissement du comité des sanctions, ce membre du Commonwealth pourrait faire appel au comité des sanctions pour convoquer de nouveau la Conférence du Commonwealth ou pourrait s'adresser aux Nations Unies et présenter au Conseil de securité des Nations Unies une résolution portant sur des sanctions en vertu du Chapitre 7 du traité qui engagerait tous les membres des Nations Unies. Cela donnerait peut-être de bons résultats dans le cas de la Rhodésie, mais j'estime qu'il serait chimérique de penser que ces mesures pourraient être appliquées avec efficacité à la guerre du Vietnam à moins que la Chine communiste ne soit amenée à s'y associer, et que les deux gouvernements du Vietnam ne manifestent le désir de recourir aux Nations Unies.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir là où l'on ne semble pas s'entendre tout à fait autant que sur les affaires étrangères. Je parle des affaires intérieures. Qu'il me soit permis de relever certaines choses mentionnées par mon très honorable ami et même d'en aborder d'autres qu'il a passées sous silence.

A l'approche de l'année de notre centenaire, du centenaire de notre Confédération—et, pour peu que nous ayons de la chance, notre Législature devrait aussi être celle du centenaire... (*Applaudissements*) Mon très honorable ami n'y verrait sans doute pas d'inconvénient. Il pourrait quand même réaliser son beau rêve, c'est-à-dire venir tranquillement de ce côté-ci sans souffrir les affres de nouvelles élections.

A l'approche du centenaire, notre pays traverse sans doute une période difficile. On a déjà signalé cet après-midi quelques-unes des difficultés. Mais notre histoire a connu et connaîtra d'autres périodes difficiles. Celle-ci n'est même pas la plus difficile qu'elle ait connue jusqu'ici.

Il est bon de placer notre situation actuelle dans une juste perspective, car cela nous empêche d'adhérer à la brigade des «broyeurs de noir» qui désespèrent de notre sort.

Le premier point de politique intérieure dont je veux parler concerne directement la Chambre. C'est le sujet même de l'amendement qui tend à obtenir que nous portions le taux des pensions de vieillesse de $75 à $100 par mois. Pour maintenir cette question dans sa véritable perspective, je voudrais vous rappeler les progrès accomplis et les étapes franchies dans le domaine de la sécurité sociale depuis que notre gouvernement a accédé au pouvoir en 1963.

• (5.40 p.m.)

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il y a moins de trois ans, ce qui n'est pas long, les personnes de 70 ans et plus recevaient $65 par mois au titre de la sécurité de la vieillesse, grâce à un programme fédéral; celles de 65 à 69 ans pouvaient toucher jusqu'à $65 par mois, sous réserve d'une évaluation des ressources. Dans ce groupe d'âge, cette aide était donc liée à l'évaluation des ressources. Les $65 n'étaient accordés qu'à ceux dont les autres revenus ne dépassaient pas $30 par mois pour les célibataires, et $35 pour les ménages. Telle était alors la situation.

Le programme d'aide en vertu duquel les personnes dont je viens de parler recevaient $65, sans compter la pension de vieillesse, relevait essentiellement des provinces. Le gouvernement fédéral payait, à l'époque, la moitié des prestations, jusqu'à un maximum de $65 par mois, rien de plus.

Le gouvernement conservateur, qui était au pouvoir avant nous, n'a pas contribué à fournir un supplément aux $65, que touchaient les personnes de 65 ans ou plus, sauf dans la mesure où les personnes âgées ont obtenu une assistance supplémentaire grâce au programme d'assistance aux chômeurs. Il convient de ne pas oublier ce fait.

Voyons ce que nous avons fait en moins de trois ans et ce que nous faisons maintenant. En moins de trois ans, le gouvernement a agi avec célérité dans ce domaine vital de la sécurité sociale, pour aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes mais qui ont besoin de nouvelles chances pour améliorer leur sort. De l'initiative gouvernementale résultent une modernisation et une restructuration complètes du régime de bien-être social. Le gouvernement a porté de $65 à $75 la pension de sécurité de la vieillesse. On me dit que c'est la prestation la plus élevée du monde dans le cadre d'un régime universel sans participation. Le gouvernement a fait en sorte qu'à l'avenir ce montant augmentera automatiquement suivant le coût de la vie. Mon très honorable ami nous a dit que le coût de la vie augmentait à une allure vertigineuse. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Pour les personnes de 65 à 69 ans, le gouvernement a légiféré, en vue de remplacer l'assistance-vieillesse fondée sur l'évaluation des ressources par la sécurité de la vieillesse accessible à tous, sans évaluation des ressources ou des besoins. Ce transfert s'effectue par étapes annuelles et a débuté le 1er janvier 1966. Tous ceux qui avaient alors 69 ans ont acquis d'office le droit à une pension de sécurité de la vieillesse sans évaluation des ressources. Ainsi le nombre de nos pensionnés a augmenté de 100,000 âmes. L'année prochaine, ce privilège s'étendra aux personnes de 68 ans et ainsi de suite jusqu'en janvier 1970, lorsque la sécurité de la vieillesse sera accessible à tous ceux de 65 ans ou plus, pourvu qu'ils répondent aux exigences concernant la résidence. Il s'ensuit que plus de 500,000 autres Canadiens deviendront pensionnés, ce qui entraînera un accroissement considérable des dépenses. Les dépenses à l'égard de la sécurité de la vieillesse au cours de l'année financière 1960-1961 se sont élevées à 592 millions. En 1965-1966, soit l'année financière en cours, cette dépense s'élèvera à 930 millions. En 1970, d'après les estimations déjà mentionnées, cette dépense sera d'un milliard 900 millions de dollars.

[Le très hon. M. Pearson.]

Le gouvernement, de concert avec les provinces, a aussi élaboré un programme et s'est engagé à présenter, cette année, une mesure législative visant à mettre en œuvre le régime d'assistance publique au Canada. C'est l'une des ententes que mon très honorable ami a traitées de façon aussi acerbe, parce qu'elle résulte d'entretiens entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous sommes tenus de présenter cette année cette mesure législative—le régime d'assistance publique du Canada—pour fournir une aide à tous ceux qui en ont besoin, non seulement aux personnes âgées mais à toute personne dans le besoin, car le gouvernement fédéral en partagera les frais avec les provinces. Aucun plafond n'a été fixé quant à l'aide que le gouvernement fédéral sera appelé à partager. Si une province décide que les personnes âgées ont besoin d'un revenu global de $100 par mois—et, d'après la constitution, ces questions relèvent en premier lieu des provinces—l'assistance sera versée au taux nécessaire, soit $25 viendront s'ajouter aux prestations mensuelles de sécurité de la vieillesse. Le gouvernement fédéral partagera la moitié de ces frais.

En outre, après maintes difficultés, nous avons assuré l'entrée en vigueur du régime de pensions du Canada. Après avoir entendu mon très honorable ami, cet après-midi, je ne sais plus s'il voit ce régime d'un œil favorable. Nous avons effectivement établi le régime de pensions du Canada, qui assurera désormais aux retraités une pension d'un montant inégalé. Par exemple, à 65 ans, un célibataire retraité pourra toucher une pension allant jusqu'à $179 par mois, et un ménage jusqu'à $264 par mois, grâce au régime de pensions du Canada et de la pension de sécurité de vieillesse. Ces montants suivront automatiquement la hausse des salaires et des prix.

Les allocations aux jeunes ont été établies en septembre 1964, à titre de complément des allocations familiales, mais dans un but particulier. Des versements de $10 par mois vont aux enfants de 16 et 17 ans qui poursuivent leurs études. Naturellement, on veut aider les jeunes à parfaire leur instruction et leur formation, pour s'adapter aux emplois offerts par une société en perpétuelle évolution. Ce programme vient en aide aux familles de plus de 400,000 étudiants; le coût en sera d'environ $46,500,000, cette année.

Plus tard je parlerai d'aide supplémentaire pour cette année seulement, jusqu'à ce que nous élaborions pour les universités des projets à long terme qui porteront les subventions aux universités de $2 à $5 en moyenne.

La somme que le gouvernement fédéral mettra à la disposition de l'enseignement supérieur se trouvera donc ainsi portée à cent millions.

Il y a aussi ce programme de bourses d'études et d'entretien que nous espérons pouvoir mettre en vigueur au cours de cette session. En plein fonctionnement, le programme coûtera 40 millions par année.

Le tout étant additionné, on verra que le gouvernement fédéral contribue largement à l'éducation, qui doit néanmoins demeurer principalement l'attribution des provinces.

L'assurance-frais médicaux, une fois en vigueur—j'espère qu'elle reflétera les principes que nous avons formulés et qui nous semblent les justes principes de la participation du gouvernement fédéral à un domaine qui relève essentiellement de la compétence provinciale—soulagera les pensionnés d'une dépense considérable. En fait, le régime d'assistance publique du Canada les en soulagera avant cela.

La croissance rapide de la force économique du pays sous le gouvernement actuel, notre prospérité grandissante, a conduit le Canada à un point où l'assurance-frais médicaux peut devenir l'un de ses services sociaux de base. Aussi ferons-nous tout notre possible pour qu'il en soit ainsi.

• (5.50 p.m.)

Mon très honorable ami propose donc l'octroi de 100 dollars par mois à tous ceux qui ont plus de 65 ans. Pour l'instant, cela voudrait dire qu'on verserait plus d'argent à toutes les personnes de ce groupe d'âge. J'avoue qu'en vertu de notre programme les gens de ce groupe d'âge qui sont dans le besoin reçoivent plus d'argent, sans compter les services qu'on leur rend d'autre part.

Le très hon. M. Diefenbaker: A condition que les provinces versent leur quote-part.

Le très hon. M. Pearson: Mon très honorable ami déclare: «A condition que les provinces versent leur quote-part». Voyons les conséquences de sa proposition. Il est très, très inquiet au sujet de l'inflation, et il a raison. Il propose un versement de 100 dollars par mois à tous, qu'ils soient ou non dans le besoin. Mon très honorable ami fait bien de s'inquiéter de l'inflation, à cause des conséquences pratiques de sa proposition. Selon mon très honorable ami, on puiserait dans la caisse du régime de pensions du Canada les énormes sommes nécessaires au versement de 100 dollars par mois à toutes les personnes de 65 ans. Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que cette proposition était absurde et irréalisable.

Je signalerai également à mon très honorable ami que le versement d'une pension mensuelle de 100 dollars à toutes les personnes de 65 ans et plus coûterait, cette année, 855 millions de dollars au Trésor. Si mon très honorable ami récuse ce chiffre, je lui communiquerai le montant exact.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'en est rien. La pension n'est pas versée à 65 ans maintenant, mais à partir de 69 ans, n'est-ce pas? (*Exclamations*)

Le très hon. M. Pearson: Je vois que mon très honorable ami est revenu sur sa promesse électorale. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Non.

Le très hon. M. Pearson: Je m'excuse, monsieur l'Orateur . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous avez mal lu, voilà tout.

Le très hon. M. Pearson: Mon très honorable ami a présenté cet amendement en supposant qu'il réalisait sa promesse électorale, qu'il a répétée à maintes reprises au cours de la campagne électorale. J'ai toute une série de citations tirées de ses discours, mais je n'en relèverai qu'une. Voici un passage d'un article du *Star*, de Montréal, rédigé par James Stewart:

> Halifax, le 25 septembre. Il a renouvelé sa promesse de payer, en vertu du régime de pensions du Canada, une pension mensuelle de $100 à toute personne âgée de 65 ans ou plus.

Eh bien, si le chiffre atteint maintenant 855 millions de dollars, à l'âge de 69 ans, et que l'âge soit réduit à 67 ans en 1970, le montant excédera sûrement alors 855 millions. Il s'élèvera à des centaines de millions de dollars lorsque la pension sera versée à compter de 69 ans, cette année. Je vais obtenir les chiffres exacts pour mon très honorable ami dans un moment. Ce sera un montant très élevé. Si je signale la chose, ce n'est pas parce que j'estime que nous ne devrions pas le faire vu qu'il en coûterait des centaines de millions de dollars, mais parce que nous autres, membres du gouvernement, avons la lourde tâche de répartir l'aide parmi ceux qui en ont besoin. (*Applaudissements*)

On prétend que ces sommes devraient provenir du régime de pensions du Canada.

L'hon M. Lambert: Non. L'augmentation.

Le très hon. M. Pearson: Je sais qu'il y a des vis-à-vis et des sénateurs du parti de mon honorable ami qui insistent pour que ces sommes soient puisées au régime de pensions du Canada parce que ce serait un moyen de détruire le régime. Cela le ruinerait sûrement.

L'hon. M. Churchill: Que dire de la publicité concernant le régime de pensions du Canada?

Le très hon. M. Pearson: Les sommes versées au régime de pensions du Canada proviennent de gens qui travaillent pour s'assurer une rente éventuelle. Cet argent doit d'abord servir à l'exploitation du régime et les provinces en ont convenu. Le solde doit ensuite être investi par les provinces, conformément à la loi et à l'accord conclu avec toutes les provinces qui participent au régime, pour en retirer de l'intérêt et pour exécuter des entreprises nécessaires, comme la construction d'écoles et l'aménagement de routes.

Mon très honorable ami propose-t-il que nous fassions main basse sur cet argent pour répondre aux besoins du gouvernement fédéral, en dépit de l'accord que nous avons conclu avec les gouvernements provinciaux et qui prévoit que cet argent doit être affecté à certaines fins précises? Est-ce là ce qu'il propose pour renforcer la confédération?

L'hon. M. Churchill: Que dire de la réclame?

Le très hon. M. Pearson: Mon savant collègue prétend-il que les provinces accepteront cette proposition? Si seulement certaines provinces sont d'accord, les contribuables et les cotisants des provinces qui ne sont pas d'accord devront-ils souffrir que leurs cotisations au régime de pensions du Canada servent à accroître la pension universelle des Canadiens, dans toutes les provinces? Est-ce là ce qu'il propose? C'est ce qui arriverait si on retirait cet argent du régime de pensions du Canada, et cela en soi devrait suffire pour assurer le rejet de l'amendement. Au fond, c'était était peut-être là l'intention du motionnaire. (*Applaudissements*)

La proposition de mon très honorable ami en vue d'aider les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse est de faire main basse sur le régime de pensions du Canada, auquel des Canadiens moins âgés ont cotisé, à certaines fins, et de donner cet argent aux pensionnés plus âgés qui n'ont pas contribué . . .

L'hon. M. Lambert: Dans dix ans.

Le très hon. M. Pearson: Voilà le programme dont la Chambre a été saisie par la présentation d'un amendement qui entraînera un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, avant le souper je traitais en particulier de l'amendement de défiance tendant à porter la pension de vieillesse de $75 à $100 en puisant au fonds du régime de pensions du Canada. Comment l'honorable représentant proposerait-il qu'on le fasse? Nous avons déjà conclu une entente avec les provinces selon laquelle une fois déduits les frais d'administration et autres décaissements essentiels le solde doit être investi par les provinces. A-t-il obtenu l'assentiment des provinces avant de présenter son amendement à la Chambre? Un tel assentiment est essentiel. Je me demandais s'il se rend bien compte que la province de Québec ne participe pas au régime de pensions du Canada. Elle a son propre régime, qui ressemble fort au régime national, et tous deux sont interchangeables, mais le Québec ne verse rien au régime national.

L'augmentation de $25 serait vraisemblablement accordée aux citoyens canadiens demeurant au Québec ainsi qu'à ceux des autres régions du pays. Sinon il y aurait une injustice flagrante. L'augmentation accordée aux citoyens canadiens de la province de Québec afin d'élever leur pension mensuelle à $100 serait probablement payée par les contributions au régime provenant du reste du Canada. Je doute fort que cela plaise à ces cotisants ou aux gouvernements provinciaux intéressés.

Toutefois, monsieur l'Orateur, il importe que nous continuions à faire tout notre possible—comme ce gouvernement l'a fait jusqu'à présent ainsi que je l'ai indiqué cet après-midi—afin de subvenir aux besoins des personnes âgées; ce doit être la préoccupation de ce gouvernement et de tout autre gouvernement canadien.

J'ai dit cet après-midi que le gouvernement prenait des mesures importantes à l'heure actuelle pour étayer et accroître son aide dans ces domaines grâce au régime d'assistance publique du Canada et au programme d'assurance des frais médicaux qui seront bientôt mis en vigueur, nous l'espérons. Nous songeons surtout à ce dernier, car le coût élevé des frais médicaux et l'incertitude à ce sujet touchent surtout les personnes âgées. Certes, ils recevront de l'aide en vertu du régime d'assistance publique du Canada pour ce qui est des frais médicaux, mais ce n'est pas là toute l'assistance qu'ils recevront dans le cadre du régime national.

Je répète, monsieur l'Orateur, que nous étudions toujours la mesure destinée aux bénéficiaires de pensions de vieillesse. A ce sujet, nous examinons un certain nombre de solutions; leur efficacité à répondre aux besoins des personnes âgées et leurs répercussions sur les priorités d'ensemble. Il ne faut jamais oublier que ces priorités comprennent les allocations pour l'éducation, la formation et les familles, allocations qui font présentement l'objet d'un examen, et d'autres pro-

grammes sociaux importants. Il nous faut établir un équilibre entre les diverses catégories de besoins. Puis, nous devons établir un rapport entre l'ensemble des dépenses requises et l'économie. De toute évidence, c'est seulement une économie en expansion qui nous permet de répondre aux besoins croissants en matière de bien-être social.

Les problèmes budgétaires du Canada sont, à juste titre, subordonnés aux problèmes humains. Mais les difficultés budgétaires et économiques peuvent nous empêcher de prendre les mesures que nous voulons pour les citoyens. Les problèmes budgétaires auxquels le Parlement devra faire face cette année, comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Sharp) ce mois-ci, sont de nature délicate. Il serait naturellement prématuré et certainement peu sage de vouloir vous fournir des précisions sur le sujet. Les principaux éléments dont il faut tenir compte sont déjà connus du public. Ils indiquent que nos dépenses seront sensiblement plus élevées que l'an dernier, en partie à cause de l'expansion de certains programmes: allocations familiales, assurance-hospitalisation, formation professionnelle et autres, et en partie, à cause de nouveaux programmes très importants que nous espérons mettre en vigueur, notamment le régime d'assistance publique du Canada, la majoration des subventions aux universités, dont j'ai parlé cet après-midi et dont je parlerai encore ce soir, ainsi que la subvention aux recherches scientifiques dans l'industrie et les importants programmes de main-d'œuvre. D'autre part, nos lois fiscales renferment déjà une disposition visant à remettre aux provinces une plus large part des recettes provenant de l'impôt sur le revenu. La situation économique actuelle ne permet pas de croire à l'utilité d'un large déficit budgétaire. En conséquence, en qualité de gouvernement responsable, il nous incombe de surveiller le coût de nouveaux projets mis en marche cette année.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) s'inquiète au sujet de l'inflation. Je voudrais lui rappeler que les programmes qu'il a proposés cet après-midi, bien que souhaitables en soi et nécessaires, sont fort coûteux et ils ajouteraient des centaines de millions de dollars à nos dépenses. Cela aurait des répercussions sur une situation inflationniste, dont il évoquait les dangers cet après-midi.

Dans le deuxième exposé du Conseil économique du Canada, que nous devons considérer comme éminemment utile puisqu'il souligne, tout comme le premier, certains des problèmes et des occasions favorables qui se présentent au pays, il est dit, au sujet de ces questions, que notre rendement économique a maintenant atteint un tel niveau et que notre expansion est si considérable que les dangers de bouleversements et d'instabilité risquent fort de s'accroître et peut-être de saper à la base nos possibilités de progrès soutenu en vue de l'objectif de 1970.

Voilà l'opinion du Conseil économique. Ces questions sont étudiées de façon objective et impartiale. Les membres du Conseil représentent toutes les classes de la société canadienne. Je ne sais pas si, en proposant cet après-midi la reconstitution du Conseil de la productivité, le très honorable représentant entendait supprimer le Conseil économique. J'espère qu'il n'en est rien, car le Conseil économique accomplit le travail du Conseil de la productivité, et bien davantage encore, car il repose sur des bases plus larges.

• (8.10 p.m.)

Après avoir signalé, à juste titre, les dangers de l'inflation, ce rapport fait mention —et je cite littéralement—«du succès relatif dans le maintien d'une stabilité raisonnable des prix et des coûts». Le rapport mentionne en outre que les taux de changement annuel moyen au cours de cette période, durant la première moitié des années 60, n'ont pas été en général plus élevés que ceux des cinq années antérieures, véritable période d'expansion, entraînant avec elle des forces d'inflation. Le rapport signale également que la hausse générale et relativement modérée des prix au Canada ces dernières années est tout à fait remarquable si l'on considère une demande toujours et partout plus vigoureuse.

Il semble donc clair, monsieur l'Orateur, suivant l'étude objective de ce conseil de spécialistes, même si nous devons être conscients des dangers de l'inflation pouvant détruire notre expansion et notre stabilité économiques, nous ne voulons pas les grossir, ni mettre un frein à l'expansion en voulant les combattre. Tel est le problème auquel le gouvernement fait face. Nous devons trouver—ou du moins chercher—le point d'équilibre entre ces deux périls éventuels.

Nous constatons tous que notre économie, —qu'on a prétendue, cet après-midi, sacrifiée aux États-Unis—n'a jamais été plus prospère et que les perspectives générales pour les prochains mois de 1966 sont favorables, pourvu, certes, que la sécurité nationale et internationale soit préservée. L'an dernier, les Canadiens ont produit pour plus de 51 milliards de biens et de service, soit 9 p. 100 de plus qu'en 1964 et presque un cinquième de plus qu'en 1963. Presque tout le pays a profité de cet accroissement considérable de l'activité économique, mais il y avait et il existe encore des zones sous-

développées et pauvres dont je reparlerai plus tard. Cette expansion a fourni des occasions d'emploi à plus de Canadiens et elle nous a permis d'accroître sensiblement notre réserve de biens d'équipement. Elle a assuré aux Canadiens un niveau de vie plus élevé que jamais. Depuis deux ans, compte tenu des hausses de prix et de l'augmentation démographique, la production par habitant s'est accrue d'environ 9 p. 100. Il s'agit de la production réelle.

Ce qui plus est, monsieur l'Orateur, cette expansion a entraîné une diminution du chômage, atténuant ainsi un grave problème économique et social qui nous harcèle depuis de nombreuses années. L'an dernier, le taux du chômage s'établissait en moyenne au-dessous de 4 p. 100, c'est-à-dire au niveau le plus bas depuis 1956. Plus récemment, le taux du chômage a fléchi jusqu'à environ 3½ p. 100, et dans bien des régions du pays, les ouvriers qualifiés sont très recherchés. Le gouvernement a adopté des programmes spéciaux visant à réduire le chômage encore plus, dans les régions où il demeure élevé, et à assurer de nouveaux moyens de formation à ceux dont la compétence laisse à désirer, ce programme étant dû à mes amis d'en face.

Nous voulons tous que cette prospérité continue et qu'elle soit aussi générale que possible. Il faut des emplois pour tous les jeunes Canadiens qui accèdent au marché du travail et qui y accéderont en nombre croissant dans les années à venir. Il ne suffira pas de leur trouver du travail. Les techniques modernes font naître nombre d'occasions d'améliorer encore les conditions de vie et permettent à tous d'en profiter. Nous en sommes maintenant tous conscients. A cette fin, nous devons aller de pair avec les techniques industrielles les plus modernes et les plus efficaces et nous devons accroître la compétence des Canadiens de qui dépend, en définitive, notre santé économique. Nous devons leur fournir la meilleure formation—et le rapport du Conseil économique revient là-dessus presque à chaque page—et l'outillage le plus moderne pour exécuter les tâches pour lesquelles on les a préparés. Nous devons permettre à nos hommes d'affaires de soutenir entièrement la concurrence sur les marchés en pleine expansion, tant ici qu'à l'étranger. Nous devons adapter nos institutions privées et publiques au nouveau climat dans lequel nous vivons et ce n'est qu'une des raisons pour lesquelles nous présenterons une mesure législative concernant la réorganisation du gouvernement.

Tout cela ne peut se réaliser facilement, ni rapidement, et le succès ne dépend pas uniquement de nos efforts. Comme nous vivons dans un monde interdépendant, il importe que la politique économique des autres pays soit saine pour que nous puissions atteindre à nos propres objectifs économiques. De nos jours, peu de pays peuvent être prospères s'ils s'isolent et ce n'est sûrement pas le cas du Canada. Par conséquent, nous attachons la plus grande importance à nos relations économiques et financières avec les autres pays et nous désirons jouer le rôle qui nous revient dans la création d'un sain climat international.

Il est bon de se rappeler ces choses, monsieur l'Orateur, quand nous parlons et quand nous nous inquiétons—comme il se doit—de la maîtrise de l'expansion nationale par des Canadiens. Toutefois, nous ne pouvons espérer édifier notre prospérité future en nous fondant sur le succès de la politique des autres peuples, ni nous en remettre aux autres, et notamment aux États-Unis, pour résoudre nos problèmes. Ainsi, nous devons évidemment faire tout en notre pouvoir pour nous assurer du maintien et de la prolongation de la période actuelle de croissance et de prospérité sans précédent au Canada.

Tous les Canadiens, et surtout peut-être les membres du gouvernement et les hommes politiques, peuvent aider à atteindre ce but en renonçant à progresser aux dépens des autres et à exploiter le prochain en se disant que les temps sont prospères et que personne n'en souffrira. Évidemment, toute action aussi égoïste produirait probablement des hausses de prix inacceptables; cela entraverait notre progrès et nous perdrions les marchés que nous nous sommes créés à l'étranger. Ceux qui prennent les décisions qui influent sur les prix et les bénéfices, les coûts et les salaires, doivent en tenir compte comme du fait que nos véritables richesses et les améliorations de notre niveau de vie dépendent de notre productivité et de l'efficacité avec laquelle nous dirigeons notre économie.

• (8.20 p.m.)

Nous pouvons nous réjouir de notre expansion économique et de notre prospérité, mais nous ne pourrons jamais en être pleinement satisfaits, à moins d'éliminer les îlots de pauvreté, tant urbains que ruraux, qui existent encore au Canada. La détresse et l'extrême pauvreté sont intolérables dans notre pays, dans quelque région ou classe que ce soit de notre société de l'abondance. Tous les citoyens doivent avoir part à la prospérité. Tous les Canadiens de toutes les parties du pays doivent jouir de l'égalité des chances, et c'est à cela que visent les politiques du gouvernement.

Cet objectif m'incite à parler un peu plus en détail de l'éducation. Le *Deuxième exposé annuel* du Conseil économique dont je viens de parler réaffirme la conclusion suivant laquelle l'éducation joue, et je cite, «un rôle primordial comme facteur de croissance économique et de relèvement du niveau de vie». Sans proposer beaucoup de méthodes directes pour y parvenir, le Conseil recommande que les pouvoirs publics accordent une très grande importance au progrès de l'éducation à tous les paliers et que les investissements en ce domaine reçoivent la plus haute priorité.

En octobre dernier, l'Association des universités et collèges du Canada a présenté à la fois aux gouvernements fédéral et provinciaux des propositions fondées sur le rapport que lui avait présenté sa propre commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada. A ce moment-là, j'avais publiquement fait bon accueil aux vœux de l'Association. Tout en reconnaissant que, selon notre constitution, l'enseignement relevait des provinces, j'ai accepté de m'engager au nom du gouvernement à étudier les recommandations que l'Association adressait au gouvernement fédéral ainsi qu'aux provinces. J'ai insisté sur le fait que l'accueil réservé à ces importantes recommandations sur la mise en valeur des ressources humaines du Canada devait provenir à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Je me suis engagé à proposer aux provinces la tenue d'une conférence fédérale-provinciale spéciale—encore une—en vue d'examiner les vœux des universités.

Le très hon. M. Diefenbaker: A huis clos?

Le très hon. M. Pearson: Une conférence qui serait convoquée et se tiendrait selon l'usage établi pour les conférences de ce genre. Que je sache, aucune conférence fédérale-provinciale de cette nature et aucune conférence réunissant les représentants fédéraux et provinciaux n'a eu lieu en public de 1958 à 1963. Je tiens à rappeler également, monsieur l'Orateur, qu'étant secrétaire de conférences fédérales-provinciales alors que M. Bennett était premier ministre en 1933, je lui avais conseillé de tenir publiquement notre première réunion au moins. Il n'avait pas jugé la chose très sage.

Les circonstances n'ont pas permis la tenue immédiate d'une conférence fédérale-provinciale à cette fin et il a été proposé, lors de la réunion de décembre du comité de la structure fiscale, que le gouvernement fédéral prenne une décision concernant les arrangements provisoires pour l'année scolaire 1966-1967, sans attendre la tenue d'une conférence fédérale, compte tenu du fait qu'il est normal pour les gouvernements provinciaux d'examiner les budgets des universités en janvier. C'est pour cela et aussi pour rendre service aux gouvernements provinciaux qui voudront incorporer dans leur propres budgets une assistance appropriée aux besoins des universités en 1966-1967 que le gouvernement a décidé d'adopter la mesure provisoire dont j'ai parlé cet après-midi.

Toutefois, pour examiner les réactions à long terme des gouvernement fédéral et provinciaux, et les rapports existant entre elles, il faudra, à notre avis, les discuter lors d'une conférence fédérale-provinciale; j'espère donc que des mesures pourront être prises d'ici quelques mois à cette fin.

L'arrangement provisoire que nous avons l'intention d'exposer ne s'appliquera qu'à l'année scolaire 1966-1967: il est pris sans préjudice de ce qui sera décidé par la suite. Il ne vise qu'à augmenter les subventions de façon à faire face aux frais d'administration des universités.

Sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement fédéral est disposé, comme je l'ai déjà indiqué, à porter de $2 à $5 par habitant, au cours de l'année académique 1966-1967, ses subventions à l'égard des dépenses d'exploitation. (*Applaudissements*).

Dans toutes les provinces, sauf le Québec, les subventions seraient versées comme elles le sont maintenant, par l'intermédiaire de l'Association des universités et collèges du Canada, aux universités reconnues par cette association comme étant admissibles à ces subventions aux termes de son accord avec le gouvernement fédéral. Nous nous entendrons avec l'association pour que les versements aux universités de chaque province se fassent conformément à la formule proposée par l'association dans le mémoire qu'elle a soumis aux gouvernements fédéral et provinciaux en octobre, formule qui, non seulement tient compte du nombre des étudiants à chaque université, mais qui établit aussi s'ils sont étudiants à temps plein ou partiel, s'ils suivent des cours menant au baccalauéat ou s'ils font des études post-universitaires et, jusqu'à un certain point, la formule tient compte de la nature des cours.

Pour le Québec, l'abattement de l'impôt sur le revenu des sociétés équivalant à la subvention de $2 par habitant sera continué, mais pour donner suite à l'augmentation proposée dans cette province, un versement au comptant serait fait pour porter le total de l'assistance fédérale à cette province à un niveau qui correspond, quant à la population, à ce

que toutes les autres provinces reçoivent. Vu que le système d'éducation et les institutions d'enseignement du Québec diffèrent considérablement de ceux des autres provinces, il est justifié, croyons-nous, de continuer avec le Québec les arrangements spéciaux visant ces subventions.

Du point de vue de la forme des paiements versés par l'entremise de l'Association des universités et collèges du Canada, le gouvernement fédéral estime qu'il faudrait inclure un supplément aux subventions accordées aux universités des provinces qui acceptent une proportion plus élevée d'étudiants n'habitant pas la province. Afin d'appliquer ce principe, les subventions seront versées sous la forme d'une subvention de base par habitant de chacune des provinces en cause, plus, dans chaque province, un montant, par étudiant de l'extérieur, égal à la moyenne de la subvention de base par étudiant dans toutes ces provinces. J'espère que tous les honorables représentants ont compris. Ces subventions de base, jointes aux subventions supplémentaires, fourniront en moyenne un montant de $5 par habitant, mais les universités situées dans les provinces ayant une proportion plus élevée d'étudiants non résidants, toucheront davantage.

Si le Parlement l'approuve, cette formule augmentera d'à peu près 60 millions la contribution fédérale versée aux universités de toutes les provinces pour l'année scolaire 1966-1967, la portant à un montant global à peine inférieur à 100 millions.

Le gouvernement espère sincèrement que cette formule provisoire visant à accorder des subventions fédérales aux universités, jointe aux initiatives des gouvernements provinciaux pour répondre aux besoins des universités durant l'année scolaire 1966-1967, constituera une étape constructive qui permettra de répondre collectivement aux besoins de l'enseignement supérieur au Canada en procurant un financement suffisant. Cette formule, bien entendu, laisse l'entière responsabilité aux provinces en matière de réglementation des questions universitaires.

Peut-être devrais-je reprendre une ou deux questions déjà mentionnées par le très honorable représentant. Je dois dire que le discours du trône renferme bien des questions tout aussi importantes que celles dont j'ai parlé aujourd'hui mais que je n'aborderai pas du tout. Elles seront traitées par les ministres dont elles relèvent directement.

Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a signalé combien souhaitable il serait d'agir sans retard en ce qui a trait à la peine capitale. Je suis entièrement de son avis. J'estime essentiel que le Parlement prenne une décision dans un sens ou dans l'autre le plus tôt possible afin de mettre un terme à la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, soit de devoir tenir compte, chaque fois qu'il s'agit de commuer une peine de mort, de la possibilité qu'elle soit abolie d'une semaine à l'autre. De telles circonstances rendent plus intolérable encore un problème toujours angoissant. D'après mon très honorable ami, quand il était au pouvoir, le gouvernement n'a commué les sentences que lorsque le juge ou le jury ont recommandé le recours en grâce.

[Le très hon. M. Pearson.]

• (8.30 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, c'est un malentendu. J'ai dit que nous avions bien précisé que tout recours en grâce assurerait la commutation de la peine, mais non que les peines seraient commuées seulement si un recours en grâce était présenté. Si j'ai fait cette déclaration, elle n'est pas juste.

Le très hon. M. Pearson: Je me suis procuré les dossiers à ce propos. On constate qu'il y a eu 15 cas en tout de décembre 1958 à mars 1963 où la peine de mort a été commuée par le gouvernement précédent, bien que ni le juge ni les jurés n'aient présenté de recours en grâce. En tout cas, j'espère que sous peu les députés auront l'occasion de se prononcer, à titre de membres de la Chambre, sur cette question importante, afin de la régler une fois pour toutes. (*Applaudissements*)

Mon très honorable ami a fait observer également qu'on parle très peu de l'amendement constitutionnel dans le discours du trône et que nous semblions avoir mis au rancart la formule Fulton-Favreau. Nous ne l'avons pas rejetée, monsieur l'Orateur. Nous ferons de notre mieux pour obtenir sa mise en application lorsque nous aurons l'assentiment de toutes les provinces, mais, sans leur consentement, nous ne pouvons rien faire. J'espère vraiment que cette formule sera mise en vigueur, car je la trouve excellente. Je sais que mon très honorable ami ne partage pas mon opinion. Il s'est attaqué à la formule en termes très énergiques, non pas immédiatement après son adoption, mais après coup.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je m'y suis constamment opposé.

Le très hon. M. Pearson: Eh bien, j'ai des citations intéressantes à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Très bien.

Le très hon. M. Pearson: Il est très intéressant de constater qu'un ancien ministre de la Justice qui est maintenant député de Kamloops (M. Fulton) mais qui malheureusement n'est pas à son siège—et je regrette de parler de lui lorsqu'il n'est pas là—a affirmé à plu-

sieurs reprises qu'il approuvait chaleureusement cette formule d'amendement constitutionnel. Le premier ministre du Manitoba estimait, lui aussi, cette formule excellente. Il l'avait appelée la «Formule Fulton». En effet, le premier ministre Roblin déclarait le 24 octobre 1964 que les dispositions visant la délégation des pouvoirs dans le projet étaient «exactement les mêmes que celles de la formule Fulton».

On a dit que l'honorable député de Kamloops aurait déclaré le 5 novembre 1964 que la présente formule visant à rapatrier la constitution est «essentiellement la même que le projet conçu en 1962», et le 4 novembre 1964, il aurait même été plus loin dans sa louange de cette formule, au point où—encore une fois, j'aimerais qu'il soit présent—l'honorable député du Yukon (M. Nielsen)—rappelant son approbation du projet—avait fait circuler une note dans laquelle il accusait l'honorable député de trahison L'honorable député de Kamloops ferait bien d'être sur ses gardes. (*Applaudissements*)

Le premier ministre M. Robarts a également approuvé la formule et il est regrettable que toutes les provinces n'aient pas été unanimes sur cette question; cela nous aurait permis de prendre des mesures en vue de rapatrier la constitution canadienne.

Le très hon. M. Diefenbaker: M. Lesage n'a-t-il pas qualifié cela de faillite?

Le très hon. M. Pearson: C'était une bonne formule pratique, proposée par l'ancien ministre de la Justice.

Le très honorable représentant en avait long à dire sur le Parlement cet après-midi. Je suis naturellement de son avis sur la nécessité de sauvegarder nos traditions et nos usages parlementaires, et de conserver des institutions parlementaires saines et vigoureuses. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, mais j'espère que nous le sommes également pour adapter nos méthodes, notre Règlement et notre procédure aux nécessités, aux besoins et aux exigences des années soixante, sans sacrifier aucune de nos traditions. Voilà pourquoi j'ai été heureux de constater les progrès accomplis dans cette voie au cours de la dernière législature et j'espère que ce progrès se poursuivra au cours de la 27e législature actuelle.

Il importe également d'adapter nos méthodes d'administration à l'ère nouvelle, à la nouvelle ère gouvernementale. Voilà le but et la portée du projet de loi touchant l'organisation du gouvernement qui sera présenté sous peu à la Chambre et qui a déjà fait l'objet de critiques. De fait, le très honorable représentant l'a critiqué cet après-midi.

Je ne me propose pas de parler longuement de ce projet de loi pour l'instant, car j'aurai beaucoup à dire lors de la présentation. Nous en connaissons déjà les grandes lignes et la plupart des objectifs les plus immédiats de la mesure se trouvent d'ores et déjà atteints par l'application de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public; toutefois il faudra certains changements statutaires pour établir les nouveaux ministères dans les formes. Seul le Parlement peut effectuer ces changements, et c'est à cette fin qu'un bill sera présenté à la Chambre.

Je n'entre pas maintenant dans le détail de la question, mais je signale que ce projet a reçu l'approbation du public et des journaux. Tout le monde semble reconnaître que les changements répondent à l'évolution des conditions et des besoins et que la réorganisation favorisera l'efficacité dans nombre d'importants domaines relevant du gouvernement. Ils suivent d'ailleurs les voies tracées par le Conseil économique dans son deuxième rapport.

Aujourd'hui—c'est banal de le dire—nous faisons face à de nombreux problèmes, les uns anciens, les autres nouveaux. En les envisageant, j'estime que nous devrions avoir le courage de voir la situation telle qu'elle est réellement au Canada; notre interprétation de la conjoncture ne devrait être faussée ni par la crainte ni par l'idéalisme. Par suite du travail, de l'ingéniosité et de la détermination des Canadiens depuis près de cent ans, notre pays est devenu fortement industrialisé, d'état agricole qu'il était auparavant. Cette transformation a suscité bon nombre de problèmes dont j'ai parlé et d'autres que j'ai passés sous silence, mais elle nous ouvre de nouvelles voies.

Non seulement avons-nous des problèmes d'ordres économique, financier et social, nous en avons aussi d'ordre politique et constitutionnel, ces derniers découlant du caractère fédéral de notre pays. Nous devons trouver de nouvelles façons de collaborer avec les provinces tout en améliorant les anciennes. Il nous faut décider de la priorité à accorder aux problèmes qui se posent à notre pays, qu'ils soient d'ordre politique ou économique, et nous devons élaborer de nouvelles techniques et de nouveaux cadres, tant sur le plan administratif que sur le plan politique, qui permettront à chaque région du Canada de s'épanouir selon ses exigences particulières tout en faisant partie d'un pays puissant et uni. (*Applaudissements*)

Cet après-midi, le très honorable représentant s'est plaint qu'il y avait un trop grand nombre de réunions fédérales-provinciales. J'aimerais qu'il signale celle d'entre elles, tenue au cours des 12 derniers mois, qu'il aurait annulée s'il avait été au pouvoir. Il s'est

plaint que ces réunions soient secrètes et non pas publiques. Je voudrais qu'il nous signale celles qui ont eu lieu en public alors qu'il dirigeait le pays.

Nombre de ces conférences réunissent de hauts fonctionnaires; elles doivent avoir lieu en secret puisque ces hauts fonctionnaires rendront compte à leurs ministres à leur retour dans leurs capitales. Si des recommandations s'ensuivent qui entraîneraient une modification de principe, elles devront être soumises aux Assemblées législatives pour obtenir leur assentiment. C'est ainsi que fonctionne notre régime parlementaire et c'est ainsi qu'il doit fonctionner, et si notre Parlement ne fournit pas les fonds nécessaires pour exécuter ces programmes aucun d'entre eux ne pourra alors être mis en vigueur.

Le très honorable représentant cet après-midi a même été jusqu'à dire que j'aurais peut-être dû prendre mon repas en public avec le premier ministre Lesage. Je suis sûr que si j'avais invité le très honorable représentant, il aurait passé une très agréable soirée.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aurais assurément appris quantité de choses au sujet des complots que vous avez manigancés ensemble.

Le très hon. M. Pearson: Si j'avais cru que le très honorable représentant puisse y apprendre des choses, je l'aurais sans nul doute invité. (*Applaudissements*) Je veux bien lui dire en confidence que la soirée a été très agréable et, également en confidence, que j'ai offert une consommation au premier ministre Lesage qui m'a dit préférer son équivalent fiscal.

• (8.40 p.m.)

Loin de restreindre les moyens que nous avons élaborés pour faciliter les réunions et la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, nous devrions, à mon sens, profiter pleinement de toutes les occasions de favoriser une pareille collaboration. Nous devons aussi créer et maintenir une situation, outre les aspects constitutionnels de la collaboration fédérale-provinciale, permettant aux Canadiens de langue française et de langue anglaise de vivre ensemble en harmonie. Nous devons décider comment les Canadiens de langue française et le Canada français peuvent s'épanouir à leur façon, tout en sauvegardant l'unité du pays. Il ne s'agit plus de savoir quels programmes seront agréables ou bien accueillis: il s'agit de ce qui est nécessaire au Canada au moment où il aborde le deuxième siècle de son histoire. Nous devons trouver ce qu'il faut pour renforcer l'unité et l'identité nationales, mais notre unité doit aussi tenir compte de la dualité de notre origine et du caractère multiracial de notre évolution sociale, culturelle et politique.

[Le très hon. M. Pearson.]

Cette unité doit reposer sur l'association des droits et des responsabilités des anglophones et des francophones dans les cadres de la constitution. Cette association doit permettre la pleine participation des citoyens francophones dans l'épanouissement non seulement du Québec mais de tout le Canada.

Monsieur l'Orateur, nous n'y arriverons pas si nous envisageons la reconnaissance des droits des Canadiens français comme une concession, si nous n'acceptons pas sincèrement le fait que nos deux races fondatrices—et tous les autres groupes ethniques—ont un apport essentiel à contribuer à l'avenir du Canada. (*Applaudissements*) Je crois que cette sorte d'association constitue la seule base possible d'un Canada uni à l'avenir. Si nous cherchons à transformer cette association en un monolithe unitaire, loin de renforcer l'unité canadienne, nous l'affaiblirons et nous la détruirons peut-être.

Cela signifie que le gouvernement doit être bilingue et biculturel au niveau national lorsque cela s'impose afin de mettre les Canadiens francophones sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglophones. C'est là notre politique nationale—si je puis m'exprimer ainsi —qui doit se fonder sur les principes du fédéralisme coopératif. Premièrement, cela signifie que le gouvernement à chaque niveau doit s'en tenir strictement aux pouvoirs que lui accorde la constitution. Ceci s'applique aux gouvernements provinciaux comme au gouvernement fédéral.

Dans les domaines de pouvoirs concurrents qui se chevauchent ou se complètent, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent concerter leurs politiques et leurs mesures par des pourparlers ou des négociations aboutissant à des ententes qui avanceront les intérêts et favoriseront le bien-être de l'ensemble du peuple canadien.

Certes, cela signifie que dorénavant le gouvernment fédéral devrait prendre beaucoup de précautions au moment d'ententes fédérales-provinciales sur des programmes conjoints auxquels toutes les provinces ne participeront pas. Il peut arriver que cela soit désirable et nécessaire et nous devrions être très prudents quand le gouvernment fédéral voudra établir un programme conjoint. Quand les provinces voudront le faire, il serait peut-être bon qu'elles règlent d'abord leurs différends quant à la nature et à la mesure de la participation fédérale, de sorte que le gouvernement central ne se voie pas obligé de causer ou d'exagérer ces différends.

Cela doit s'appliquer particulièrement dans le cas de la sécurité sociale et du bien-être. C'est un domaine qui relève de la compétence législative et de la responsabilité administra-

tive des provinces d'abord, mais non pas exclusivement d'elles. Cependant, le gouvernement fédéral se doit de prendre l'initiative dans ces domaines pour ce qui est des questions d'intérêt national et d'établir des normes nationales pour assurer que les prestations puissent être transférées d'une province à l'autre.

La politique économique et fiscale en général, par opposition à la politique sociale, est et doit demeurer du ressort fédéral, et c'est au gouvernement fédéral de s'en charger. Les provinces doivent se garder d'empiéter sur la compétence fédérale, même s'il s'agit de questions qui sont pour elles d'un intérêt compréhensible et si elles ont droit de demander à être consultées.

Pour prévenir les conflits, il faut trouver le moyen d'améliorer les consultations fédérales-provinciales sur toute question d'intérêt commun. Il faut plus de compréhension réciproque et moins de discours qui suscitent la mésentente et la controverse.

Il est indispensable aussi que les gouvernements fédéral et provinciaux disposent des ressources et des moyens fiscaux et financiers voulus pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles. A cette fin, nous devons compter sur le comité de la structure fiscale pour nous conseiller sur la meilleure façon d'y parvenir au moyen du partage et de l'égalisation des impôts. L'égalisation va s'imposer de plus en plus dans nos ententes financières fédérales-provinciales.

J'ai énoncé les grands principes du fédéralisme coopératif. Toutefois, il ne peut réussir qu'à deux conditions. D'abord, que le gouvernement fédéral accepte d'adapter sa politique aux exigences et aux circonstances changeantes du fédéralisme. Puis, que les provinces, et en particulier le Québec qui, sous certains aspects sociaux, diffère des autres provinces, aient le désir de maintenir et de renforcer l'unité canadienne dans un État fédéral.

Au sujet de la première condition, je crois que le Parlement et le gouvernement fédéral ont démontré leur bonne foi ces dernières années. Quant à la seconde, nous sommes en droit de recevoir quelque assurance tant en actes qu'en paroles. Le pouvoir central ne saurait s'adapter avec succès aux exigences provinciales, à moins d'être convaincu que chacune des provinces veut d'une puissante confédération dont un gouvernement central fort exerce les pouvoirs que la constitution lui attribue.

Si les compromis valables et sages, et certains l'ont été que le gouvernement fédéral consent à faire pour faciliter des accords, ne servent qu'à créer une demande accrue de concessions qui ne seraient ni valables ni sages, et si on en vient à croire que le gouvernement fédéral cédera toujours sous pression, le pays se prépare des lendemains malheureux.

L'hon. M. Starr: Que voulez-vous dire par «si»?

Le très hon. M. Pearson: Je veux dire «si». Je déclare à la Chambre que si nous ne pouvons conclure avec les provinces les arrangements spéciaux qui ont donné d'heureux résultats au cours des trois dernières années, et si nous ne le faisons pas dans les moments difficiles que nous traverserons ensemble quand il s'agira de trouver des compromis, le pays sera soumis à plus dure épreuve que dans le passé. Il existe deux genres de séparatistes qui constituent un danger pour l'avenir de notre pays. Il y a les séparatistes qui ne veulent rien laisser à Ottawa et ceux qui veulent tout lui laisser. Quoi qu'il en soit, le gouvernement actuel n'a pas l'intention d'être pris dans un tourbillon de concessions unilatérales et imprudentes qui pourraient détruire notre système fédéral de gouvernement.

Pour éviter ces dangers et dissiper ces craintes, il faut établir clairement les points sur lesquels le gouvernement fédéral ne peut céder et ne cédera pas, si nous voulons que le Canada continue d'exister.

• (8.50 p.m.)

M. Grafftey: Il en est grand temps.

Le très hon. M. Pearson: Nous devons être souples mais fermes, comme nous l'avons été à cet égard . . . (*Exclamations*) . . . et nous devons dire la même chose au Québec qu'en Colombie-Britannique, différant en cela de certains de nos honorables amis. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous allez remporter le prix du roman de l'année.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Vous avez rougi en disant cela.

Le très hon. M. Pearson: Ces interruptions m'amusent. Elles montrent combien d'importance les honorables vis-à-vis, ou certains d'entre eux, attachent à cette importante question. Il est malheureux qu'ils se comportent actuellement de la même manière qu'ils le feraient au sein d'une assemblée politique.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens d'aujourd'hui veulent un gouvernement fédéral fort, qui puisse parler au nom du Canada tout entier, mais qui sache travailler en étroite collaboration avec des gouvernements provinciaux, forts eux aussi. Voilà, monsieur l'Orateur, les mots que j'ai employés lorsque j'ai essayé de parler français, à Montréal, il y a trois ans. C'est exactement ce que j'ai dit alors.

Le très hon. M Diefenbaker: Quelle date était-ce?

Le très hon. M. Pearson: Les Canadiens veulent que, dans cette enceinte, nous parlions pour le Canada au nom de nos deux groupes officiels, anglophone et francophone. C'est ici que nous pouvons demander aux Canadiens des deux langues de diriger conjointement et efficacement les affaires du Canada. N'oublions pas que les Québécois sont représentés, et bien représentés, à la Chambre des communes. (*Applaudissements*) Parlons et agissons sans ambiguïté ni provocation des grands problèmes de notre unité nationale, du rôle que doivent jouer les Canadiens d'expression française dans la conduite réelle de notre pays. Notre gouvernement s'est engagé depuis qu'il est au pouvoir à réaliser une politique d'association et de participation intégrale. Il a accepté cet engagement et il a essayé d'y être fidèle. Nous voulons que le Québec nouveau et dynamique joue un rôle de premier plan en vue du progrès d'un Canada nouveau et fier. Construisons ensemble un Canada qui puisse orienter ses idées de façon à répondre aux exigences nouvelles de notre société, tout en sauvegardant nos valeurs morales et nos traditions. C'est ainsi qu'il nous faut édifier notre pays, si nous voulons réaliser le grand destin qui peut être celui du Canada à la veille de son centenaire.

Nous qui siégeons ici, monsieur l'Orateur, croyons peut-être que cela revêt la plus haute importance, mais en somme l'histoire fera peu de cas de la question de savoir quel parti était au pouvoir ou qui était le chef du gouvernement lorsque le Canada a célébré le début de son centenaire. Toutefois, il sera de la plus haute importance—et, en fait, cela pourra avoir une influence décisive sur l'avenir du Canada, quelle que soit notre situation ou nos responsabilités—si nous n'agissons pas au mieux de notre connaissance, afin de profiter de toutes les chances que nous pourrions avoir, et si nous ne faisons pas fructifier chaque qualité que nous pourrions posséder pour le plus grand bien du Canada, lorsque nous affronterons les problèmes futurs que nous devrons finalement régler.

Nous serons alors jugés, monsieur l'Orateur, non pas d'après nos paroles mais d'après nos actes. J'espère qu'en l'occurrence, le jugement rendu sur la vingt-septième législature sera favorable.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer au premier ministre (M. Pearson) et au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) pour offrir mes félicitations les plus chaleureuses aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et leur dire que, de l'avis de tous les députés, ils se sont hier acquittés de leur tâche avec honneur, et leur mérite rejaillit tant sur eux que sur leurs circonscriptions respectives.

Après les flots d'éloquence qui ont coulé en septembre et en octobre derniers et les millions de dollars en deniers publics qui ont été dépensés, nous sommes revenus au même point, dans une assemblée dont la composition ne diffère guère de la précédente. Une fois encore, nous avons un gouvernement minoritaire. Il est assez révélateur que, des cinq dernières législatures, quatre aient été dirigées par un gouvernement minoritaire.

Au cours de la récente campagne électorale, le Nouveau parti démocratique a exprimé l'avis qu'un gouvernement minoritaire n'est pas nécessairement mauvais et qu'un gouvernement majoritaire n'est pas nécessairement bon; nous avons eu des gouvernements minoritaires qui ont réussi à faire adopter des lois dynamiques et nous avons eu des gouvernement majoritaires qui se sont complus dans l'arrogance et l'apathie. Y a-t-il moyen d'accomplir quelque progrès sous un gouvernement minoritaire? En réalité, cela dépend de l'attitude du gouvernement comme de l'opposition, et j'entends par là tous les partis de l'opposition.

Le Nouveau parti démocratique est d'avis que les Canadiens désirent voir le Parlement s'occuper des affaires du pays en recourant le moins possible aux manœuvres politiques et aux querelles de partis. Il nous reste une partie considérable du travail accumulé au cours de la dernière législature, en sus des travaux annoncés dans le discours du trône. Il nous faudra donc déployer le maximum d'efforts si nous voulons que la législature actuelle soit efficace et fructueuse.

Au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, j'assure la Chambre de notre collaboration dans l'expédition des travaux de la session actuelle. Il ne s'ensuit pas cependant que la répugance que nous inspirent des élections devrait servir d'excuse au gouvernement pour sombrer dans l'apathie ni qu'elle devrait empêcher les honorables députés d'obtenir l'avis de la Chambre au sujet des questions essentielles au bien-être des Canadiens. Au sein d'une législature multipartite, nous devrons trouver un moyen de gouverner en nous fondant sur l'accord général.

Le Nouveau parti démocratique ne croit pas que l'expression d'une opinion renfermée dans un amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône, où une modification au budget, ou une motion de subsides constitue

essentiellement une motion de défiance. Pareilles modifications ont déjà été adoptées sans dissolution du Parlement.

• (9.00 p.m.)

Il a été dit que si l'on accepte cette interprétation, l'opposition ne peut renverser le gouvernement. Il va de soi que cela n'est pas vrai car l'opposition peut, n'importe quand, proposer un amendement en termes précis portant que le gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre et du pays. Si un nombre suffisant de députés souscrivent à cet amendement, il peut être adopté. Toutefois, si un amendement qui cherche simplement à obtenir une expression d'opinion de la Chambre en général était adopté, le gouvernement ferait face à trois options. S'il le désire, il peut interpréter l'adoption de cet amendement comme un manque de confiance et agir en conséquence. Deuxièmement, il peut accepter l'amendement comme traduisant l'opinion de la majorité des députés de la Chambre des communes. Troisièmement, il peut, s'il le veut, soumettre lui-même une motion de confiance afin de savoir si la Chambre désire vraiment une dissolution.

Les députés de notre parti ne veulent être bâillonnés par aucune menace d'élections. Nous nous réservons le droit, non seulement d'exprimer notre opinion, mais également de demander à la Chambre d'exprimer la sienne sur toutes les questions qui nous semblent d'importance vitale.

Cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) s'est élevé contre ce point de vue. Il avait une interprétation beaucoup plus ingénieuse de la tradition parlementaire. Il a dit que l'adoption d'un amendement n'entraîne pas nécessairement la dissolution du Parlement, que le gouvernement peut simplement démissionner, que le Gouverneur général pourrait alors l'appeler à former un gouvernement. (*Applaudissements*) C'était assez étrange de la part du chef de l'opposition, lui qui, en janvier 1958, vitupérait l'opposition d'alors parce qu'elle avait proposé exactement la même chose.

M. Nielsen: Il a seulement proposé un échange de places.

M. Douglas: En réalité, le chef de l'opposition a proposé que les députés le fassent premier ministre, même si les Canadiens, à l'occasion de deux élections, par deux voix contre une, lui ont refusé la fonction de premier ministre. Je signale, avec beaucoup de bienveillance, à mes amis du parti conservateur progressiste que, même si l'idée d'élections répugne assez à la population du Canada, l'idée de revoir les conservateurs au pouvoir lui répugne davantage encore.

L'hon. M. Churchill: Elle n'y verra jamais le NPD.

M. Douglas: Étant donné ce que j'ai dit, j'aimerais voir l'amendement proposé par le chef de l'opposition. Je tiens à préciser nettement à la Chambre que nous ne souscrivons pas à la proposition du chef de l'opposition et son parti, notamment que les fonds nécessaires au relèvement de la pension de sécurité de la vieillesse devraient être puisés dans la caisse du régime de pensions du Canada. Celle-ci a été créée afin d'assurer la sécurité sociale et certains avantages à ceux qui y souscrivent depuis un certain nombre d'années. On ne devrait aucunement porter atteinte à cette caisse. Toute hausse de la pension de vieillesse devrait être imputée sur la caisse de sécurité de la vieillesse, comme on l'a fait jusqu'ici pour verser la pension et comme on devrait le faire à l'avenir.

L'amendement présenté par le chef de l'opposition ne dit pas d'où l'argent devrait provenir. Par conséquent, à cause de son libellé, à savoir que le gouvernement a négligé d'accorder une augmentation immédiate de $75 à $100 par mois à tous les bénéficiaires de la loi sur la sécurité de la vieillesse—nous sommes parfaitement d'accord là-dessus—nous allons appuyer l'amendement.

Cependant, monsieur l'Orateur,... (*Exclamations*)... l'opposition officielle n'a abordé qu'une partie du problème. Nous avons reconnu, tout comme l'opposition, que la pension devrait être portée de $75 à $100 par mois. Toutefois, personne n'a droit à cette pension à l'heure actuelle à moins d'avoir 69 ans, et cela n'existe que depuis le 1er janvier.

De nos jours, au Canada, la plupart des gens prennent leur retraite à 65 ans, non pas à 69 ou 70 ans. A l'heure actuelle, le gouvernement lui-même s'est engagé dans l'abaissement graduel de l'âge d'admissibilité, si bien qu'en 1970, les personnes de 65 ans auront droit au plein montant de la pension. Selon nous, il ne convient pas de pénaliser, parce qu'elles sont nées trop tôt, celles qui ont aujourd'hui 66, 67 ou 68 ans, ou même 65 ans. Pourquoi les priver d'un avantage auquel les personnes de leur âge auront droit dans cinq ans?

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'entends proposer, appuyé par le député d'York-Sud (M. Lewis):

> Qu'on modifie la proposition d'amendement en y supprimant le point final et en y ajoutant les mots suivants:
>
> «et qu'ils aient négligé de prévoir l'abaissement immédiat de l'âge d'admissibilité à 65 ans.»

Monsieur l'Orateur, puis-je passer maintenant au discours du trône qu'on peut qualifier de salmigondis? On comprendra facilement qu'il en soit ainsi, car les promesses qu'il renferme et que nous avions déjà vues au moins deux fois ont l'attrait de nouvelles promesses puisqu'elles n'ont jamais été réalisées.

Cependant, on y trouve un sujet de réconfort. Le gouvernement a au moins fait allusion au deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada et à la nécessité de maintenir la croissance économique. Dans le rapport en question, le Conseil signale que les progrès de la productivité réalisés au Canada en 1965, et en fait pendant les quelques dernières années, sont inférieurs à ce qu'on aurait pu attendre dans une période de croissance rapide de notre économie. En réalité, ils sont plus faibles que ceux des États-Unis, pendant la même période. Ils sont même inférieurs aux progrès réalisés au Canada de 1950 à 1955, pendant la période précédente de grande croissance économique. Le Conseil économique du Canada expose franchement la question au peuple canadien lorsqu'en page 36 de son exposé il dit ceci:

> Le problème qui nous apparaît actuellement comme le plus important est celui d'obtenir et de maintenir une croissance appropriée de la productivité. C'est le facteur clé de la croissance économique et de l'accroissement du niveau de vie pour les Canadiens.

• (9.10 p.m.)

A la page 18 de son Exposé, le Conseil déclare:

> Ainsi, sur la base des renseignements disponibles, il semble bien qu'il faudra en arriver à un taux encore plus élevé d'accroissement de la productivité durant les cinq prochaines années si nous voulons atteindre le potentiel de production prévu pour 1970.

Je rappelle à la Chambre qu'un des objectifs dont parle le Conseil, c'est la création d'un million et demi d'emplois d'ici 1970. Il faut reconnaître que notre économie ne fonctionne pas encore à plein rendement. Nous ne pourrons hausser les niveaux de vie, lutter contre la pauvreté et aider les régions sous-développées du monde que si nous réussissons à augmenter la productivité de notre pays.

Plusieurs facteurs interviennent dans l'augmentation de la productivité—le capital industriel et social, la qualité des moyens de production, la spécialisation, la main-d'œuvre, les ressources naturelles. Certains de mes collègues traiteront de quelques aspects de ces problèmes. Je voudrais, aussi brièvement que possible, traiter de quatre facteurs importants qui peuvent contribuer à l'accroissement de la productivité, soit l'éducation, la formation de la main-d'œuvre, la santé et la sécurité sociale.

[M. Douglas.]

Permettez-moi d'abord de parler de l'éducation. Le Conseil économique constate dans ses exposés que, malgré la parité relative des prix au Canada et aux États-Unis, le niveau du revenu est d'environ 25 p. 100 moins élevé au Canada qu'aux États-Unis. Cet écart est difficile à comprendre quand on se rapelle que depuis 50 ans, le Canada a joui de certains avantages par rapport aux États-Unis. Tout d'abord, le mouvement des travailleurs agricoles à faible revenu vers les secteurs plus rémunérateurs de l'économie a été plus marqué chez nous que chez nos voisins du Sud. Ensuite nous avons connu un niveau d'immobilisations plus élevé remarquable, par travailleur. Troisièmement, notre taux de croissance démographique a été plus élevé.

Le Conseil économique soutient que si le niveau du revenu par employé est plus bas, au Canada, c'est à cause de la disparité entre les deux pays, en matière d'instruction et de compétence technologique. Selon le rapport Bladen, moins de 10 p. 100 des Canadiens âgés de 18 à 24 ans fréquentent une université ou un collège, alors qu'aux États-Unis, la proportion est de un sur trois. Le Conseil économique signale que l'écart entre les deux pays, à cet égard, semble s'être élargi, surtout au niveau secondaire, durant l'entre-deux-guerres, et au niveau universitaire, après la dernière guerre. En 1960, 45 p. 100 des travailleurs masculins des États-Unis avaient complété quatre années d'école secondaire, comparativement à seulement 24 p. 100 au Canada. La même année, 11 p. 100 de la main-d'œuvre masculine avait terminé l'université aux États-Unis; au Canada, ce chiffre était de 5.6 p. 100.

Nous sommes arrivés au point, monsieur l'Orateur, où l'accès à l'éducation est non seulement un droit de l'individu mais une nécessité sociale si nous voulons accroître la productivité et obtenir un niveau de vie plus élevé. Au cours des cinquante dernières années la productivité des États-Unis est restée en avance sur celle du Canada parce que les États-Unis avaient décidé d'investir une plus grande proportion de leurs ressources dans l'éducation. Il est temps que le Canada affecte des sommes importantes à l'éducation académique et technique à tous les niveaux et surtout au rehaussement du niveau d'éducation requis des personnes détenant des emplois qui ont été ou qui seront probablement éliminés par l'automatisation et les changements technologiques.

Le discours du trône fait mention de bourses et le premier ministre a annoncé cet après-midi une augmentation des allocations aux universités d'une moyenne de $5 par tête d'habitant. Je suis certain que cette nou-

velle sera bien accueillie partout au Canada et surtout dans les milieux universitaires.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que nous ne pourrons combler cet écart dans le domaine de la formation que si le gouvernement consent à faire deux choses. Premièrement, fournir aux universités et aux instituts techniques des revenus additionnels suffisants pour leur permettre d'abolir entièrement les frais de scolarité et, deuxièmement, accorder des subventions d'immobilisations et de construction afin qu'on puisse multiplier les installations et obtenir tous les professeurs requis pour former le nombre sans précédent de jeunes qui seront certainement aux études d'ici cinq ou dix ans.

Les bourses d'études et d'entretien aideront les étudiants à subvenir à leurs besoins personnels. Le gouvernement doit faire quelque chose afin d'abolir les frais de scolarité, pour que l'instruction devienne gratuite et accessible à toute personne capable d'en profiter, à compter de la première année jusqu'au niveau le plus élevé d'enseignement ou de formation technique qu'un étudiant peut atteindre, compte tenu de son talent. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que ce placement sera plus que comblé par la contribution de ces jeunes à l'avenir du Canada.

En fait, quand on sait qu'en 1960 le revenu moyen d'une personne ayant terminé ses études secondaires dépassait de $2,000 par année celui d'une autre ayant terminé son cours élémentaire, et que le revenu d'un diplômé d'université était en moyenne de $3,700 par année plus élevé que celui d'une personne ayant terminé ses études secondaires, on constate qu'au cours de leurs années de travail, ces étudiants verseront, en impôt sur le revenu seulement, plus que l'argent investi dans leur formation par la population du Canada.

Le second facteur de la productivité, c'est la formation de la main-d'œuvre. Notre croissance économique dépend de la formation technique et de la faculté d'adaptation de notre main-d'œuvre. L'an dernier, le Conseil économique a signalé qu'une politique de la main-d'œuvre s'imposait. Le gouvernement a tenté de s'en tirer en disant qu'il s'agissait là d'une critique injustifiée, mais je suis très heureux d'ajouter qu'elle l'a forcé à agir.

Le Conseil a mentionné trois grands besoins. Il nous faut d'abord des cadres appropriés, sur le plan administratif, soit un ministère groupant sous l'autorité d'un seul ministre tous les organismes qui s'occupent des besoins de la main-d'œuvre. Je suis heureux que le premier ministre ait décidé de prendre cette initiative; le nouveau ministre qui, selon moi, possède d'excellentes qualités pour mener cette tâche à bien, aura à sa dispositions tous les éléments nécessaires pour établir un véritable programme de main-d'œuvre, à condition qu'il obtienne de ses collègues les sommes nécessaires pour appliquer ce programme.

Nous avons aussi besoin d'un vaste programme de formation et de réadaptation, non seulement à l'intention des chômeurs, mais aussi à l'intention des travailleurs qui désirent rehausser leur niveau d'instruction et acquérir de nouvelles connaissances. Mais pour qu'un programme de réadaptation donne de bons résultats, il faudra que les allocations soient suffisantes pour permettre aux hommes de suivre les cours sans imposer de trop grands sacrifices à leur famille. Le programme de réadaptation ne donnera de résultats que s'il existe un bon service de placement et d'orientation, car à quoi servira-t-il de donner aux gens de nouvelles connaissances si on ne leur aide pas à se trouver un emploi dans lequel ils pourront mettre à profit leurs nouvelles techniques?

Troisièmement, il devra y avoir un système de mobilité. Je note que le Conseil économique affirme, à la page 202 de son exposé:

• (9.20 p.m.)

Nous avons aussi de graves réserves à formuler quand, aux fins de l'application du programme, on répartit les travailleurs en chômage en deux catégories dont l'une peut recevoir des subventions pures et simples alors que l'autre n'est admissible qu'à des prêts remboursables en deux ans...

Nous ne nous arrêterons pas ici aux difficultés administratives que doit sûrement présenter cette double forme d'aide. Nous voulons plutôt signaler qu'à notre avis cette question de prêts empêchera le programme d'atteindre son but.

Je suis entièrement d'accord avec cette conclusion. J'espère que le gouvernement éliminera le prêt et augmentera les subventions favorisant la mobilité afin de rendre ce programme de main-d'œuvre efficace.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question de la santé en tant que facteur de productivité. On estime qu'en 1963, plus de 100 millions de jours-hommes ont été perdus pour l'industrie canadienne, par suite de maladie. Il en a donc coûté à l'économie canadienne 1,630 millions de dollars, soit 3.8 p. 100 du produit national brut; et ce chiffre n'offre pas même une idée de l'influence exercée sur ceux qui continuent à travailler même malades. La santé est tout aussi importante que l'instruction lorsqu'il s'agit d'intensifier la croissance économique et d'élever le niveau de vie.

Le juge Hall, prenant la parole ici à Ottawa lors d'une conférence en date du 28 novembre dernier, a formulé les observations suivantes:

L'instruction à elle seule ne donnera pas au Canada les citoyens qu'il lui faut pour réaliser les objectifs dont notre pays est capable, non seu-

lement pour ses propres citoyens, mais pour le genre humain en général. Non seulement le citoyen doit être instruit, mais il doit jouir d'une bonne santé physique et mentale, sans quoi une grande partie des sommes énormes affectées à l'instruction ne produiront pas les résultats escomptés, soit le bien-être des personnes et la prospérité du pays...

Il ne saurait et ne devrait être question de conflit ou de priorité entre les besoins d'une instruction meilleure et ceux d'une bonne santé. L'économie du Canada est assez prospère pour supporter ensemble ces deux services jumeaux essentiels. Une étude des dépenses engagées par les particuliers et le public dans d'autres domaines, vous en convaincra.

Je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration.

Monsieur l'Orateur, les 19 et 20 juillet dernier, il s'est tenu une conférence fédérale-provinciale sur l'assurance-frais médicaux. A ce moment-là, le premier ministre (M. Pearson) a posé quatre excellents principes. Le premier est qu'à ce stade-ci l'assurance-frais médicaux s'appliquerait aux services tant des généralités que des spécialistes. Deuxièmement, le programme devrait s'appliquer universellement. Dans son excellent discours, que je n'aurai pas le temps de citer longuement, le premier ministre a rejeté le principe de l'évaluation des besoins; il le rejetait parce que cela créerait une distinction peu désirable fondée sur le revenu. Le premier ministre a dit qu'aucun régime privé même élargi ne saurait répondre à tous les besoins. Selon lui, ce régime devrait être universel, tout comme celui d'assurance-hospitalisation.

Le troisième principe est que le régime devrait être administré par les gouvernements provinciaux—ils en assumeraient l'entière responsabilité. Il a affirmé que cela signifiait nécessairement le remplacement des régimes d'autres genres déjà existants.

Le quatrième principe est que le régime doit être transférable. Le premier ministre a fait remarquer que, comme l'assurance-hospitalisation, l'assurance-frais médicaux doit être offerte à tous les Canadiens, même lorsqu'ils se déplacent de province en province ou de ville en ville.

Nous nous sommes tous réjouis de la déclaration du premier ministre, qui concordait entièrement avec les recommandations de la Commission Hall. Mais nous avons été désappointés lorsqu'à Calgary, le 20 octobre, le premier ministre a semblé s'embrouiller dans les principes d'universalité et les questions d'administration fédérale, face à l'opposition agressive du premier ministre de l'Alberta. Je désire dire au premier ministre que, de l'avis de mon parti, la pire catastrophe serait d'instaurer un faux régime d'assurance-frais médicaux fondé sur la division des malades: d'une part, ceux qui peuvent payer la prime d'un régime privé et, d'autre part, ceux qui doivent subir l'épreuve humiliante de l'évaluation des revenus afin de pouvoir bénéficier de l'aide aux soins médicaux. Nous estimons que tous doivent bénéficier gratuitement de soins médicaux, sans égard à leur état physique ou financier, et que l'adoption de tout autre régime ferait rétrograder d'un quart de siècle le régime de soins médicaux. (*Applaudissements*)

Le gouvernement a reçu d'excellentes recommandations de la Commission Hall. J'espère qu'il aura le courage de donner suite à ce rapport et qu'il croira que la majorité des Canadiens l'approuveront s'il prend des mesures courageuses. Toutefois, une phrase du discours du Trône me trouble:

Lorsque les négociations avec les provinces seront suffisamment avancées, vous serez saisis des mesures législatives donnant suite à ce projet.

Cela signifie-t-il qu'à moins d'en arriver à un accord avec les provinces, le gouvernement fédéral ne présentera pas ce projet à la Chambre sous forme de mesure législative?

Voici pourquoi j'éprouve certaines craintes: la Chambre se rappellera qu'en 1957 le gouvernement libéral avait présenté la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Cette loi renfermait une disposition selon laquelle la mesure ne pouvait être mise en vigueur, à moins d'obtenir l'assentiment de six provinces représentant plus de la moitié de la population du Canada. Pas un dollar n'a été versé aux termes de cette loi. Je doute que nous ayons l'assurance-hospitalisation même à l'heure actuelle, si nous avions attendu de concilier les intérêts opposés. Le parti libéral s'attribue en temps d'élection le mérite d'avoir fait adopter l'assurance-hospitalisation, mais pas un sou n'a été versé en vertu de la loi sous le règne des libéraux. Je dois reconnaître au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) le mérite auquel il a droit. L'une des premières initiatives de son gouvernement fut d'annuler cette disposition et de permettre aux provinces de se joindre au programme dès qu'elles le voudraient. Deux provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, avaient déjà des régimes d'assurance-hospitalisation mis en œuvre depuis de nombreuses années. Quand elles se sont jointes au régime, d'autres provinces ont convenu de les imiter. Peu après, toutes les provinces ont décidé de profiter de la mesure.

Je tiens à exhorter le premier ministre, au sujet de ce programme d'assurance-frais médicaux, qui revêt une si grande importance pour les Canadiens, de parler au nom de tous nos concitoyens—qu'il ne permette à aucun ministre provincial pouvant être influencé par des groupes privilégiés qui désirent garder des régimes privés, de s'opposer à l'instauration de l'assurance-frais

médicaux au Canada. J'exhorte le premier ministre à suivre la voie tracée par la Commission Hall. Considérons par exemple la déclaration faite hier par le premier ministre de l'Ontario qui a dit que le programme n'était pas acceptable parce que, même si le gouvernement fédéral versait à l'Ontario 98 millions de dollars, il en coûterait à cette province 182 millions supplémentaires. A quelqu'un qui demandait à ses adjoints d'expliquer comment on en était arrivé à ce chiffre de 182 millions de dollars, il a répondu: «Quarante dollars par habitant pour l'assurance-frais médicaux.»

• (9.30 p.m.)

Pour commencer, monsieur l'Orateur, rien dans la déclaration du premier ministre à la conférence fédérale-provinciale ne limite à 98 millions de dollars la contribution à l'Ontario. Il n'y a aucune limite de $14 par personne. Permettez-moi de citer les paroles du premier ministre:

> Le gouvernement fédéral est disposé à accepter la responsabilité fiscale pour un montant, par habitant, d'environ la moitié du coût national des programmes d'assurance-frais médicaux d'après la définition proposée.

Puis, il ajoute:

> Nous estimons que cette moitié sera de $14 par habitant en 1967.

Je suppose que si le coût est de $30 par habitant, le gouvernement fédéral en paiera la moitié. Qu'en est-il de ces $40 par habitant? Le rapport de la *Saskatchewan Hospital Care Commission,* dont le régime est en vigueur depuis trois ans, vient d'être publié. Si les honorables députés se donnent la peine d'y jeter un coup d'œil, ils constateront que le coût moyen pour l'année 1964 s'est élevé à $24.77 par habitant. Par conséquent, quand le premier ministre prévoit une moyenne nationale d'environ $28 par habitant, je crois qu'il n'est pas très loin de la vérité. Cependant, d'après la déclaration du premier ministre, si les frais dépassent $28 par personne, le gouvernement fédéral lui paiera toujours la moitié.

Je supplie le premier ministre de s'en tenir à ce qu'il a commencé de faire, de ne pas se laisser distraire de ce problème important par des gens qui semblent plus désireux de garder les compagnies privées d'assurance dans le domaine d'assurance-frais médicaux qu'avoir une mesure législative avancée prendre place dans les recueils de loi.

Le quatrième point dont je voudrais parler est la sécurité sociale, élément de productivité. Jadis, on croyait dans certains milieux que l'insécurité et la crainte de l'indigence étaient des aiguillons indispensables au rendement des travailleurs, mais les sciences sociales ont prouvé maintenant que leur rendement augmente lorsque leurs soucis sont atténués sensiblement et qu'ils réussissent à se libérer de la crainte et du besoin.

Je prétends que la sécurité sociale est une condition indispensable et primordiale de tout programme destiné à augmenter la productivité. Nous appuyons aujourd'hui un amendement réclamant une pension de $100 par mois. Nous avons proposé un amendement portant que cette pension devrait être versée à l'âge de 65 ans sans évaluation des ressources. Tantôt, le premier ministre a laissé entendre que cette initiative était irréfléchie. Je voudrais lui rappeler que dès novembre 1961, à une réunion tenue à Manitowaning, dans sa propre circonscription, il avait affirmé que la proposition néo-démocrate visant à porter de $65 à $75 la pension de vieillesse était irréfléchie. Toutefois, au cours de la dernière campagne électorale, lui-même et ses collègues ont demandé aux gens, à droite et à gauche, de leur attribuer le mérite de cette mesure irréfléchie.

La principale raison que le premier ministre a invoquée pour ne pas porter à $100 par mois la pension qui pourrait être versée à l'âge de 65 ans, c'est que cela coûterait 855 millions. Voyons comment on parvient à ce chiffre. Il en coûtera 225 millions pour porter à $100 par mois la pension de ceux qui ont droit à ce genre de pension et qui ont 70 ans ou plus. En outre, pour réduire l'âge d'admissibilité à 65 ans, il en coûtera 630 millions. Comme le premier ministre l'a dit, le total de ces deux sommes s'élève à 855 millions de dollars. Toutefois, il n'est pas tout à fait juste d'utiliser ce fort montant, comme le ferait un croque-mitaine, pour effrayer les gens devant la proposition que nous avons faite à la Chambre et au pays.

Il faudrait d'abord signaler que le gouvernement s'est déjà engagé à réduire graduellement l'âge auquel la pension sera versée et qu'au terme de cette période de transition, même le taux de $75 par mois que représenteront les pensions versées à ce nouveau groupe de personnes âgées de 65 à 70 ans constituera pour le gouvernement fédéral une dépense additionnelle de 475 millions. Il ne s'agit donc pas de 855 millions de dollars, mais bien de 380 millions environ.

Pour l'année financière 1965-1966, la caisse de la sécurité de la vieillesse accusera un excédent de quelque 216 millions et demi, si bien que nous parlons aujourd'hui d'à peu près 160 millions. Et il s'agit d'un montant non pas net, mais brut.

D'abord, en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, les gouvernements fédéral et provinciaux dépensent près de 100 millions par année, ce qui, bien entendu, ne sera plus nécessaire. En outre, selon le régime d'assistance publique qu'il entend créer, le gou-

vernement fédéral, de concert avec les provinces, épargnera des millions de dollars. Cette dépense au titre du bien-être ne sera plus justifiée si l'on accorde une pension de $100 à l'âge de 65 ans. On voit que le coût d'une telle pension baisse à vue d'œil.

Autre fait à noter: si, au cours des prochaines années, la croissance économique se poursuit au rythme jugé possible par le Conseil économique à condition qu'elle soit bien dirigée, elle absorbera une bonne partie du coût. Et à supposer que la croissance de l'économie et de la productivité ne suffise pas, je rappellerais alors au premier ministre les deux propositions que notre parti a maintes fois répétées.

Comme les honorables députés le savent, le financement de la pension de sécurité de la vieillesse est assuré grâce à une taxe de vente de 3 p. 100, une surtaxe de 3 p. 100 sur les revenus des sociétés et une surtaxe de 4 p. 100 sur les premiers $3,000 du revenu imposable. Si le gouvernement a besoin de plus d'argent—et il est douteux qu'il en soit ainsi—il peut hausser la surtaxe imposée sur les revenus des sociétés à 4 p. 100, de sorte qu'elle serait égale au pourcentage de l'impôt sur le revenu; il peut encore hausser le plafond de 4 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Il n'y a aucune raison pour qu'une personne qui touche un revenu annuel de $10,000...

M. l'Orateur: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré, à moins qu'il obtienne de la Chambre la permission de poursuivre son exposé.

Le très hon. M. Pearson: J'espère que la Chambre va lui accorder cette permission, car s'il poursuit dans cette veine, il va nous faire réaliser un profit.

Des voix: Entendu.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au premier ministre qu'il va réaliser un bénéfice dans le bilan des questions vraiment importantes. (*Applaudissements*)

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que nous ne devrions sûrement pas nous arrêter à $3,000 de revenu imposable, si nous avons besoin de fonds à cette fin. Je ne vois pas pourquoi les gens dont le revenu se trouve dans les catégories de $10,000, $20,000 ou $30,000 ne seraient pas disposés à débourser plus qu'une personne dont le revenu est de $5,000 par exemple; si le gouvernement a vraiment besoin d'argent, c'est là un des moyens de s'en procurer.

On voudra bien me permettre de remercier la Chambre de m'avoir accordé quelques minutes supplémentaires et en même temps de réparer un oubli, c'est-à-dire de vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre, de vous exprimer toute notre satisfaction pour la façon dont vous avez assumé la direction de la Chambre durant la brève période de vos fonctions et de vous souhaiter le succès dans cette tâche ardue qu'est la vôtre.

L'autre question dont je voudrais parler, c'est la maîtrise de l'économie canadienne qu'il faut reprendre. Le discours du trône renferme deux phrases dont nous devons nous souvenir. Voici la première:

> ...il convient que nous réaffirmions les valeurs et les objectifs qui unissent tous nos gens...

• (9.40 p.m.)

On y trouve plus loin:

> La responsabilité et le devoir les plus importants du Parlement et de mon Gouvernement sont la sauvegarde et l'affermissement de l'identité et de l'unité du Canada.

Les membres de mon parti souscrivent de tout cœur à ces déclarations. Ce sont des paroles courageuses, mais nous aimerions savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire pour sauvegarder et affermir l'identité du Canada. Chacun le sait, des capitalistes étrangers dirigent aujourd'hui les principaux secteurs de notre économie: fabrication, mines et fonderies, extraction et raffinage du pétrole, industrie du caoutchouc, fabrication des machines agricoles, des automobiles et des avions. Les capitalistes étrangers pénètrent maintenant dans les domaines de l'assurance et du financement. Notre opposition à cet état de choses ne se fonde pas sur des sentiments. Peu importe à un Canadien d'être exploité par un capitaliste canadien ou par un capitaliste américain, il se trouve quand même exploité.

Notre opposition tient à ce que, de plus en plus, les décisions importantes touchant le bien-être des Canadiens sont prises à l'extérieur du Canada par des gens fidèles à d'autres pays que le nôtre. Nous avons eu un bel exemple de pareille fidélité cet été, alors que trois meuneries au Canada, filiales de sociétés des États-Unis, ont refusé de moudre de la farine pour le compte du gouvernement canadien parce que cette farine allait être vendue à la Russie qui l'expédierait ensuite à Cuba. Ces sociétés exercent leur activité commerciale au Canada en vertu de la protection que leur confèrent certaines lois canadiennes, utilisant des ressources et des travailleurs du Canada. Cependant, elles ne croient pas devoir accorder leur fidélité au pays où elles sont établies mais au pays où leur société mère est établie. Cet état de choses est tout à fait intenable.

L'honorable Eric Kierans a manqué au protocole et cela nous déplait peut-être, mais il n'en reste pas moins qu'il défendait les intérêts des Canadiens lorsqu'il s'est élevé contre le fait que les sociétés étrangères des États-Unis saignaient leurs filiales du

Canada afin de pallier le problème des paiements déficitaires qui se pose aux États-Unis, sans considérer les effets que leur action pourrait avoir sur l'économie ou les paiements déficitaires du Canada.

L'absorption commence toujours par une domination économique, suivie d'une assimilation culturelle par la mainmise sur les journaux, la radio, la télévision et les périodiques. Songeons, car l'histoire nous l'enseigne, que la puissance politique suit inévitablement la puissance économique et que, lorsqu'un pays a placé des sommes considérables dans un autre, il commence à exercer son influence sur l'activité politique de ce pays.

En examinant la situation au Canada, nous ferions bien de nous demander où il va. Quelqu'un a dit qu'il était trop tard pour faire marche arrière mais je ne le crois pas. Nous devrions plutôt nous demander si nous sommes prêts à payer le prix nécessaire pour reprendre la haute main sur notre économie.

L'ancien ministre des Finances, le député de Davenport (M. Gordon), s'est mis à la tâche il y a trois ans, persuadé de pouvoir racheter l'économie canadienne. Le voilà maintenant qui siège avec quelques autres ex-ministres sur le banc des punitions du Parlement. Je crains qu'il n'ait pas obtenu beaucoup d'appui de ses collègues dans sa lutte pour reprendre possession de l'économie canadienne.

Je me demande maintenant ce que la nouvelle équipe va faire, et je dois dire que mes craintes ne sont pas atténuées quand je vois les ministères des Finances et du Commerce aux mains des *Gold Dust Twins* de Bay Street. Le véritable critère des intentions du gouvernement apparaîtra quand la mesure législative concernant la Société de développement du Canada nous sera présentée. A l'origine, cette société devait être exploitée par l'État et placée sous son égide; les Canadiens auraient, grâce à leur épargne collective, fourni à l'industrie nouvelle des capitaux de participation, et acheté des industries susceptibles de tomber aux mains des étrangers. Ces économies auraient pu éventuellement servir à racheter une partie de l'économie canadienne.

Je veux dire au gouvernement que si on nous soumet la version diluée de l'an dernier, qui aboutira à une gigantesque société mutuelle de placements sous le contrôle des institutions financières, tout ce qu'il se produira, c'est que le fonds servira à maximaliser les profits. Il ne servira pas à faire les deux choses qu'il devrait faire.

Si le gouvernement propose cette version atténuée, cette société de développement ne bénéficiera pas aux régions défavorisées du Canada où les risques sont grands et il ne servira pas surtout à créer une identité canadienne.

Cela soulève la question que j'ai posée au premier ministre (M. Pearson) hier. Le premier ministre devrait faire une déclaration au sujet de cette participation de notre pays à l'Organisation des États américains. Il y a quelques semaines, il a dit en Jamaïque que le gouvernement réfléchirait sérieusement à une invitation de participer à l'OÉA. Il y a quelques mois, il a dit à des étudiants à Banff:

> Je pense qu'avant longtemps, nous assumerons notre part de responsabilité comme membre de l'OÉA.

C'est une façon bizarre de faire connaître la politique ministérielle que de lancer des déclarations à la légère devant un groupe d'étudiants ou dans un pays étranger. Si le gouvernement veut vraiment que le Canada devienne membre de l'OÉA, il devrait exposer ses intentions à la Chambre et lui dire sur quoi il se fonde, afin que le Parlement ait l'occasion d'en discuter. Je suis persuadé que tous les députés, certainement en tout cas ceux de notre parti, veulent avoir l'assurance qu'aucune décision ne sera prise quant à l'adhésion du Canada à l'OÉA et qu'on ne prendra aucun engagement avant de saisir de toute cette affaire le Parlement qui se compose de minorités.

Toute cette question du Vietnam, que le premier ministre et le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) ont effleurée cet après-midi, devra être discutée d'une manière plus approfondie un peu plus tard. Je tiens à dire, comme la chose a été signalée par les deux honorable représentants, que notre parti estime que les États-Unis suivent au Vietnam une politique erronée. Nous estimons leur position indéfendable du point de vue juridique et inexcusable sur le plan moral.

Le président Johnson a sollicité, par lettre, l'aide de divers pays. Nous n'avons pas vu ces lettres et il y a une certaine divergence d'opinion entre le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) quant à savoir si pareille lettre nous est bien parvenue ou quant à sa teneur. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont assurément interprété ces lettres comme des demandes d'aide militaire.

L'appel lancé par M. Dean Rusk aux pays membres de l'OTAN afin d'obtenir pour les États-Unis de l'aide au Vietnam, ne fait aucun doute. Jusqu'ici, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont pris comme écran l'argument que le Canada, étant membre de la Commission internationale de contrôle, une aide militaire de sa part serait donc hors de question.

Nous aimerions un meilleur argument que celui-là. Même si le Canada ne faisait pas partie de la Commission internationale de contrôle, le gouvernement devrait certes indiquer sans équivoque que le Canada ne participera à aucune aventure militaire dans le Sud-est asiatique sauf en tant que membre d'un contingent destiné à maintenir la paix sous les auspices des Nations Unies ou en vertu de l'accord de Genève. Le premier ministre devrait savoir que toute initiative visant à impliquer le Canada au Vietnam d'une façon quelconque, en accordant de l'aide militaire aux États-Unis, divisera notre pays comme il ne l'a pas été depuis 1917. Je veux dire que notre parti s'opposera à toute participation militaire du Canada avec toute l'énergie dont nous disposons.

• (9.50 p.m.)

Nous ne disons pas cela parce que nous sommes antiaméricains. Nous vivons en toute amitié avec nos voisins du sud, mais le bon voisinage ne signifie pas asservissement. Il y a des moments ou un ami loyal qui a son franc-parler doit nous mettre en garde contre notre propre folie.

Le véritable rôle du Canada, ce n'est pas de défendre la politique des États-Unis au Vietnam, comme le premier ministre et le chef de l'opposition l'ont fait de temps à autre. En effet, notre rôle le plus efficace c'est de faire comme bien d'autres Américains influents, c'est-à-dire inciter leur pays à s'en tenir strictement à l'accord de Genève. Cela signifie le retrait éventuel des troupes américaines du Vietnam afin de permettre aux habitants de ce pays de décider eux-mêmes, par des élections libres, quelle forme de gouvernement ils se donneront et s'il doit y avoir ou non réunification du Nord-Vietnam avec le Sud-Vietnam.

Monsieur l'Orateur, notre monde vacille au bord d'un abîme où nous pourrions tomber dans la troisième guerre mondiale. L'époque ne se prête pas à une politique hésitante; c'est le moment où le Canada doit se ranger carrément du côté de la justice internationale et de la paix universelle.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il ne reste.....

[*Traduction*]

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'estime que Votre Honneur devrait accorder la parole à l'honorable député de Jasper-Edson (M. Horner). Bien que cette Chambre se compose de représentants de nombreux partis, il y en a un certain nombre qui méritent l'attention de Votre Honneur, permettez-moi de vous le signaler.

[M. Douglas.]

Si le droit de parole est accordé, au cours du présent débat et dans les débats qui suivront, à tour de rôle et en se fondant sur la force numérique des partis, vous allez constater que les partis représentés par le plus grand nombre de députés, tant du côté ministériel que de ce côté-ci de la Chambre, ne pourront se faire entendre comme ils en ont le droit.

Ce qui va s'ensuivre, c'est qu'un porte-parole sur cinq sera du nombre des partisans du gouvernement et qu'un sur cinq viendra des rangs de l'opposition, ce qui est tout à fait inéquitable si l'on tient compte du nombre des représentants à la Chambre. J'estime que Votre Honneur devrait, en toute justice, donner la parole à l'honorable député de Jasper-Edson, puis à un partisan du gouvernement de l'autre côté du parquet, ensuite à un honorable député de ce côté-ci de la Chambre et de continuer de cette façon jusqu'à l'autre extrémité de la Chambre. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je remarque avec peine et tristesse que les députés conservateurs sont les premiers à renier les paroles de leur chef qui s'est fait, il y a à peine quelques heures, le plus ardent défenseur des traditions de la Chambre.

Or, la tradition a toujours voulu que les chefs des partis soient d'abord reconnus, c'est-à-dire qu'on leur donne la parole en premier lorsqu'il s'agit du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je crois que cette tradition, si fortement défendue cet après-midi par le chef du parti conservateur, devrait être respectée et que les députés conservateurs devraient faire leurs les paroles de leur chef quant au respect de la tradition, et continuer à faire entendre d'abord les chefs des partis comme c'est la coutume depuis 1917, bref depuis qu'il y a plusieurs partis à la Chambre, et à ce moment-là, notre régime démocratique sera respecté. Je demande donc de bien vouloir reconnaître un autre chef de parti, soit l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette).

[*Traduction*]

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, à propos du vote, je tiens à dire que le gouvernement lui-même a fixé les critères visant à identifier ce que l'on pourrait appeler les partis de la Chambre. Donc, d'après ce que je comprends, je propose maintenant, en vertu de l'article 29 du Règlement, appuyé par l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen):

Que l'honorable représentant de Jasper-Edson (M. Horner) soit maintenant entendu.

Des voix: Il est dix heures.

L'hon. M. Starr: Il n'est pas dix heures.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

(La motion de M. Winkler, mise au voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alkenbrack	MacLean (Queens)
Asselin (Charlevoix)	MacRae
Beaulieu	McCleave
Bell (Carleton)	McCutcheon
Bower	McIntosh
Brand	McKinley
Cadieu (Meadow-Lake)	McLelland
Cantelon	McQuaid
Chatterton	Madill
Churchill	Monteith
Clancy	Moore
Code	More
Crouse	Nasserden
Fairweather	Nesbitt
Fane	Nielsen
Forrestall	Nowlan
Grafftey	Pascoe
Grills	Rapp
Gundlock	Régimbald
Hales	Ricard
Hamilton	Rynard
Horner (Acadia)	Scott (Victoria (Ont.))
Horner (Jasper-Edson)	Sherman
Howe (Wellington-Huron)	Simpson
Irvine	Smallwood
Keays	Starr
Kennedy	Stefanson
Korchinski	Thomas (Middlesex-Ouest)
Lambert	Vincent
Loney	Watson (Assiniboïa)
MacDonald (Prince)	Webb
MacEwan	Winkler—65.
MacInnis (Cap-Breton-Sud)	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allard	Comtois
Allmand	Côté (Dorchester)
Andras	Côté (Longueuil)
Asselin (Richmond-Wolfe)	Cowan
Badanai	Crossman
Barnett	Davis
Basford	Deachman
Batten	Dionne
Béchard	Douglas
Beer	Dubé
Blouin	Duquet
Boulanger	Émard
Brewin	Faulkner
Byrne	Favreau
Cantin	Fawcett
Caouette	Gilbert
Carter	Godin
Cashin	Goyer
Chrétien	Granger
Grégoire	Gray
Groos	Matte
Guay	Mongrain
Habel	Neveu
Haidasz	Nicholson
Harley	Olson
Hellyer	Orlikow
Herridge	Otto
Hopkins	Patterson
Howard	Pelletier
Howe (Hamilton-Sud)	Pennell
Hymmen	Peters
Isabelle	Pickersgill
Johnston	Pilon
Knowles	Prittie
Laflamme	Prud'homme
Laing	Reid
Lamontagne	Rideout (Mme)
Langlois (Chicoutimi)	Rinfret
Langlois (Mégantic)	Rock
Laniel	Ryan
Laprise	Schreyer
Latulippe	Sharp
Laverdière	Simard
Leblanc (Rimouski)	Stafford
Leboe	Stanbury
Lefebvre	Stewart
Legault	Tardif
Lessard	Teillet
Lewis	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Lind	Thompson
Loiselle	Tolmie
Macaluso	Tremblay
Macdonald (Rosedale)	Trudeau
MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)	Tucker
Mackasey	Turner
McIlraith	Walker
McNulty	Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
McWilliam	Whelan
Marchand	Winch
Martin (Essex-Est)	Winters
Martin (Timmins)	Yanakis—123.
Mather	

M. l'Orateur: Je déclare que la motion est rejetée.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est dix heures?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Comme il est passé dix heures, conformément au paragraphe 2 de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain matin à onze heures.

(A 10 h. 54 du soir, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 janvier 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: On me dit que les négociations entre les différents partis concernant l'application du Règlement provisoire adopté au cours de la dernière session se poursuivent toujours. Si tel est le cas, la présidence est disposée à attendre jusqu'à lundi pour entendre les arguments sur le sujet et pour décider de l'attitude à prendre par la Chambre.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

SURVEILLANCE D'UN ANCIEN EMPLOYÉ DES POSTES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice si, ces derniers jours, un décret a été adopté déclarant un état d'urgence dans notre pays, aux termes des dispositions de la loi sur les mesures de guerre.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors, monsieur l'Orateur, faute d'un pareil décret, sur quelle autorité s'appuie-t-on pour justifier la garde sous surveillance perpétuelle d'un homme qui n'a pas encore été jugé? Je veux parler de Victor Spencer, dont la conduite présumée ne m'inspire aucune sympathie. Quelle autorité, aux termes de la loi, permet au gouvernement du Canada de porter ainsi atteinte aux droits d'un citoyen?

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, il n'existe aucune loi ou règlement précis concernant la surveillance; elle découle de l'application ordinaire de la loi par les gardiens de l'ordre. Par exemple, si un gardien de l'ordre soupçonne que des crimes ont été commis, même si le suspect n'en a pas été reconnu coupable, ou si le gardien soupçonne qu'en raison de sa conduite passée, la personne en cause pourrait continuer dans la même voie, on a pour habitude de la garder sous surveillance. On agit ainsi dans l'intérêt du public. Le très honorable représentant ne voudrait assurément pas refuser ce droit à la police.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette surveillance est-elle exercée vingt-quatre heures par jour?

L'hon. M. Cardin: Elle l'est selon les besoins.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre prétend-il qu'une telle conduite est justifiable selon la loi? Dites-moi quelle loi autorise à continuer la surveillance quand le gouvernement a déjà décidé qu'il n'y avait pas là de délit pour lequel un tribunal pourrait faire entamer une poursuite.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre. Vu que le ministre lui-même a accusé cet homme au réseau national de télévision et qu'on lui a refusé l'occasion de prouver son innocence; vu que l'accusé a été remercié, qu'on lui a refusé tout droit d'appel, qu'il a perdu ses droits à la pension, le gouvernement compte-t-il prendre des mesures lui permettant de se disculper plutôt que de passer le reste de ses jours sous la surveillance étroite de la Gendarmerie royale? Le premier ministre n'est-il pas d'avis qu'il est dans l'intérêt de la justice de permettre à l'intéressé de prouver son innocence ou d'entendre affirmer sa culpabilité?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): L'honorable représentant a soulevé une autre question de grande portée que je voudrais étudier. Une prompte déclaration à ce sujet serait peut-être souhaitable.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question complémentaire sur l'affaire dont on vient de parler. Le premier ministre affirme-t-il, au nom du gouvernement, que l'État a un droit général de surveillance à l'endroit de tout citoyen dont la conduite pourrait être sujette à caution, à l'avenir?

Le très hon. M. Pearson: Le gouvernement a, de façon générale, le droit de faire le nécessaire, aux termes de la loi, pour assurer la sécurité du pays. Comme je l'ai déjà dit, il faudra d'ici peu faire une déclaration sur ce sujet, et je pourrais peut-être m'en tenir à cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: La loi ne prévoit rien de tel.

[*Français*]

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

ON DEMANDE SI CETTE LOI SERA ÉTUDIÉE AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Hier, dans son discours, il nous a annoncé que la question des allocations familiales était présentement à l'étude.

Croit-il ou peut-il nous assurer que cette question sera soumise au Parlement au cours de la présente session?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le ministre intéressé a aussi annoncé hier que l'affaire était à l'étude principalement à cause des instances présentées par un ministre du Québec à une récente conférence, mais pour d'autres raisons également. Quand on décidera d'apporter une modification, la nouvelle en sera annoncée à la Chambre.

LA GENDARMERIE ROYALE

LA PUBLICATION DE RAPPORTS SUR LA SÉCURITÉ ET LE CRIME ORGANISÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): J'aimerais poser une question au solliciteur général. De ses remarques d'hier devons-nous conclure qu'il a l'intention d'autoriser la Gendarmerie royale à publier de temps à autre des rapports sur la sécurité de la nation et sur la situation concernant le crime organisé? Ou peut-il publier un Livre blanc sur la question, afin que le public soit mieux informé à cet égard?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): En fonctions depuis peu, je n'ai pu encore examiner suffisamment la proposition renfermée dans la question de l'honorable député. Toutefois, je l'examinerai plus à fond.

LES FINANCES

DEMANDE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LES TITRES VENDUS À LA BOURSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné l'intention du gouvernement ontarien de présenter, au cours de la présente session, une mesure législative obligeant toutes les sociétés dont les actions sont cotées à la Bourse de Toronto à suivre des règles grâce auxquelles une nouvelle opération du genre Windfall deviendrait très difficile, sinon impossible, le ministre songerait-il à présenter une mesure, au cours de la présente session, pour obliger toutes les sociétés canadiennes dont les actions sont cotées à l'une quelconque des Bourses canadiennes à se plier à ces règles, ce qui protégerait les portefeuilles canadiens?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que tous les députés se sont réjouis de la déclaration du gouvernement ontarien qui a l'intention d'améliorer la législation de cette province intéressant les valeurs. Le 22 décembre dernier, le premier ministre a écrit aux premiers ministres provinciaux pour leur suggérer la tenue d'une réunion des représentants fédéraux et provinciaux au cours des prochains mois, afin de débattre la question de la législation sur les valeurs et sur la bourse. Je puis donner l'assurance à l'honorable représentant que le gouvernement du Canada désire comme lui que des mesures soient prises pour améliorer la législation canadienne sur les titres.

L'AGRICULTURE

LES DÉCHETS DE POULAILLER DANS L'ALIMENTATION DU PORC ET DU BÉTAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu que la qualité de la viande pourrait en souffrir, le gouvernement a-t-il l'intention d'interdire qu'on donne des déchets de poulailler en nourriture aux porcs et au bétail en attendant que des études plus poussées soient complétées?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir eu l'obligeance de me faire parvenir le texte de sa question. Les fonctionnaires de mon ministère m'ont informé qu'ils poursuivent leur enquête et qu'aucune décision n'a encore été prise. Toutefois, une fois l'enquête terminée, je serai très heureux de faire connaître à l'honorable député la décision qui sera prise.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une ques-

tion au ministre des Transports. Le lundi 17 janvier, le ministre a annoncé une réduction des subventions fédérales à la construction navale. Les subventions actuelles s'appliqueront-elles aux navires dont la quille a été montée après le 2 février dernier? Sinon, viseront-elles la partie des navires qui reste à compléter?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai annoncé, les propositions que nous présenterons au Parlement entreront en vigueur à compter du 1er janvier 1966 et s'appliqueront à toute construction commencée après cette date.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Une question supplémentaire. Le ministre examinera-t-il les rumeurs qui circulent à ce sujet et selon lesquelles les chantiers qui ont construit des navires pendant la période intérimaire jouiront d'un traitement préférentiel?

L'hon. M. Pickersgill: L'annonce indiquait également que mon collègue, le ministre de l'Industrie (M. Drury), serait chargé de l'administration de ces subventions et je ne peux concevoir que cet honorable représentant puisse établir des distinctions quelconques entre des Canadiens.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Alors, puis-je demander au ministre de l'Industrie d'assurer à la Chambre qu'il n'y aura aucune exception pour les navires construits pendant la période intérimaire où les subventions n'étaient pas en vigueur?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Oui, monsieur l'Orateur.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Le ministre peut-il nous dire si la date du 1er janvier 1966 indique le commencement de la construction ou la fin d'un contrat?

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas certain, monsieur l'Orateur. Je vais tenir cette question pour préavis.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre des Transports, qui est des provinces de l'Atlantique, s'il nous assure, comme il le dit dans sa déclaration, que les subventions pour la construction de chalutiers seront maintenues vu qu'elles sont essentielles à la modernisation de notre flotte de pêche?

L'hon. M. Pickersgill: Elles n'ont jamais été interrompues et c'est assurément l'intention du gouvernement de les maintenir.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RESPONSABILITÉ DE DÉCLARATIONS DE PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis, mais plusieurs appels téléphoniques interurbains ont retenu mon attention. Ma question est fondée sur le fait que le ministre semble maintenant suivre l'exemple donné par le secrétaire d'État américain, par exemple, lorsqu'il y a lieu de réprimander un autre pays. Cette réprimande se fait de la manière suivante. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentant aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Herridge: J'y arrive, monsieur l'Orateur. Voici ma question. Le ministre approuve-t-il chaque déclaration faite par un des porte-parole anonymes des Affaires extérieures, notamment lorsqu'ils traitent de questions importantes?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il me faudra étudier l'application de cette question dans des circonstances données, mais j'examinerai la proposition déjà faite par l'onorable représentant et d'après laquelle il pourrait en certaines occasions devenir mon porte-parole.

L'AGRICULTURE

ALBERTA—DEMANDE D'AIDE AUX AGRICULTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, il se peut que le ministre de l'Agriculture ait créé une fausse impression, hier, en répondant à une question. D'après lui, le gouvernement n'avait pas à s'occuper des régions de mauvaises récoltes pour lesquelles la province ne demandait pas d'aide et qui n'auraient pas droit à l'assistance à l'agriculture des Prairies. Dorénavant, les demandes doivent-elles provenir de la province ou va-t-on s'en occuper si ce sont des organismes ou des particuliers dans le besoin qui les font?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à mon avis, voici la réponse: comme, d'après notre constitution, l'assistance-sécheresse relève essentiellement des provinces, celles-ci ont l'habitude de

s'adresser au gouvernement fédéral pour obtenir pareil secours aux termes des lois d'urgence pertinentes.

Mais si quelque organisme intéressé demandait du secours, je serais certainement très heureux d'accueillir sa demande et de communiquer à ce sujet avec le ministre provincial que la question concerne, à condition que cela soit utile.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—ÉCHELONNEMENT DES DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Comme il est déclaré dans le discours du trône que le gouvernement a l'intention d'échelonner ses dépenses concernant les travaux de construction publics dans les régions où l'industrie de la construction subit une grande pression, le ministre peut-il assurer à la Chambre que cette politique ne s'appliquera pas à la chaussée de l'Île du Prince-Édouard et que les dépenses relatives à ce projet de construction ne seront échelonnées en aucun cas?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas dans quelle mesure je devrais essayer de commenter le discours du trône pendant l'heure des questions. Je crois qu'il se passe de toute explication. De toute façon, j'ai mal entendu une partie de la question de l'honorable député. Aussi aimerais-je la considérer comme préavis et lui fournir, lundi, une réponse motivée.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT SUR D'ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE HONG-KONG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-il reçu un rapport de M. Richardson au sujet de l'enquête que ce dernier a été chargé de mener sur l'état actuel des anciens prisonniers de guerre de Hong-kong. Si oui, peut-il nous dire quand il sera en mesure de déposer ce rapport à la Chambre?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu, l'autre jour, un rapport intérimaire et, hier, le rapport définitif de M. Richardson, dont seuls deux ou trois exemplaires sont disponibles. Le rapport est rendu à l'Imprimerie et au service de la traduction; on m'a fourni l'assurance que je pourrai le déposer à la Chambre dans une dizaine de jours.

[L'hon. M. Greene.]

LES CÉRÉALES

PRIX PAYÉ POUR DU BLÉ DESTINÉ À L'INDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a acheté du blé d'entreprises privées dernièrement, pour l'Inde, à un prix supérieur à ceux de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable député songe sans doute à l'article paru dans le *Globe and Mail* du 19 janvier, où l'on émettait une idée de ce genre. Je tiens à ce qu'on sache bien que le gouvernement a acheté du blé pour l'Inde, qui sera expédié des ports de l'Atlantique et du Pacifique. Le blé en question a été acheté de vendeurs de céréales privés et aux taux courants. Il n'a nullement été question de vente à prime.

Le gouvernement a en réalité payé des prix comparables à ceux que tout autre acheteur, dans n'importe quelle partie du monde, aurait dû verser pour le blé canadien au moment de l'achat.

[*Plus tard*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à propos de la réponse que vient de donner le ministre des Finances, ce dernier dirait-il à la Chambre le prix qui était versé aux commerçants de céréales, pour le blé du Nord N° 2 et aussi pour le blé du Nord N° 3?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il serait préférable d'inscrire au Feuilleton ce genre de question; mais comme j'ai déjà parlé de cette affaire aujourd'hui, je puis citer quelques exemples au très honorable représentant. Il y avait plusieurs cargaisons. Pour le blé expédié de Saint-Jean-Ouest, le prix de la catégorie n° 2 s'établissait à $2.13⅞ le boisseau. On estime que le prix du remplacement serait exactement le même. Pour le blé du Nord n° 3 expédié du même port, le prix était de $2.05⅞, et le prix approximatif de remplacement, de $2.04⅞. Pour le blé du Nord n° 2 expédié de ports du Pacifique, le prix était d'environ $2 et une toute petite fraction d'un cent, et le prix de remplacement était le même. Ce sont là des exemples.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et le blé du Nord n° 3 expédié de Vancouver?

L'hon. M. Sharp: Aucune expédition de blé du Nord n° 3 n'a été faite de Vancouver.

LE BLÉ—L'ANNONCE DU VERSEMENT FINAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter quelque chose à la réponse que j'ai donnée hier en parlant de la Commission canadienne du blé? L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. McLelland) m'a demandé quand le dernier versement aurait lieu. J'ai vérifié auprès de la Commission canadienne du blé. On prévoit que l'émission des chèques représentant le dernier versement sur le blé commencera au début de février, et qu'elle sera suivie de la répartition des chèques débités au compte de l'avoine et de l'orge. Le niveau des derniers versements n'est pas encore déterminé.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le premier ministre de l'Alberta, M. Manning, s'oppose énergiquement à la création d'un régime obligatoire et universel d'assurance frais médicaux, et comme un régime national de ce genre ne saurait être établi sans l'assentiment des provinces, le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de convoquer une autre conférence et de laisser tomber l'aspect obligatoire du régime?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les ministres de la Santé se réuniront à la fin du mois et l'on a donné à entendre que le régime y serait discuté. Les provinces ont déjà donné des indices de l'attitude qu'elles adopteront à l'égard des propositions fédérales. Pour ce qui est de la dernière partie de la question de mon honorable ami, il n'y a pas de changement de politique à ce sujet.

LES PÉNITENCIERS

RUMEURS DE PROTESTATION À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES PRISONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné la réorganisation du cabinet, il est assez difficile, comme vous vous en rendez sans doute compte, de savoir quelles sont les responsabilités propres de chaque ministre. Je voudrais poser au ministre de qui relève actuellement l'administration des pénitenciers la question suivante qui est urgente. Comme tous les organismes canadiens intéressés à la pénologie ne cessent de s'opposer au type de construction des nouvelles prisons, le gouvernement compte-t-il conserver le type actuel de construction et lancer des appels d'offres pour les nouveaux bâtiments qui seraient construits d'après les vieux plans, auxquels on s'est opposé avec une telle unanimité?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si on veut bien me permettre de traiter de cette question, je dois dire que je ne sais pas trop de quel genre de construction parle l'honorable député; je me demande s'il parle des prisons à sûreté moyenne, des prisons à sûreté maximum ou de maisons de détention spéciales. S'il s'agit de la maison de détention spéciale de Leclerc, je dois dire qu'elle est maintenant en construction. Les trois autres maisons projetées resteront en plan jusqu'à ce que nous ayons vu les résultats pratiques de la maison Leclerc.

M. Winch: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si on a tenu compte des objections unanimes formulées contre ce genre de bâtiments. Je crois savoir qu'il a été saisi de ces objections au cours des quelques dernières semaines et qu'elles ont aussi été soulevées il y a huit ou neuf mois. Tient-on compte de ces objections et réexamine-t-on ce genre d'édifices?

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, le ministère tient sûrement compte des instances présentées dans ces questions. Toutefois, je ne sache pas que des instances aient été présentées récemment. Je pense que les opinions sont partagées quant aux divers genres de construction.

LES TRANSPORTS

LES WAGONS COUVERTS—PROJET DE RÉPARTITION PAR RÉGISSEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il pris une décision quant à l'opportunité de nommer un régisseur des transports pour la répartition des wagons couverts?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Il semble bien, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ne détienne légalement aucune autorité pour prendre une pareille décision.

L'UTILISATION EXCESSIVE PAR LES ÉTATS-UNIS DE WAGONS COUVERTS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Comme les chemins de fer des États-Unis semblent faire un usage excessif et fort répandu de wagons

couverts du Canada, quelles dispositions le gouvernement entend-il prendre afin de rectifier cet état de choses qui nuit sérieusement à notre commerce de céréales?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie les allégations que renferme la question de l'honorable représentant. Je ferai volontiers rapport à ce sujet une fois l'étude terminée.

LE COMMERCE

LA BALANCE COMMERCIALE DU ROYAUME-UNI—COLLABORATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une question découlant d'une déclaration attribuée à lord Brown, ministre associé du *Board of Trade* britannique, dans laquelle il laisse entendre que le gouvernement canadien se fait prier pour aider la Grande-Bretagne à améliorer sa balance commerciale. Afin de dissiper tout malentendu, j'aimerais savoir si la Grande-Bretagne a demandé au gouvernement canadien sa collaboration pour l'aider à remédier aux problèmes auxquels elle fait face touchant sa balance commerciale? En ce cas, quelle a été la nature de la réponse du gouvernement, s'il y a lieu, à ces demandes?

M. l'Orateur: Je conseillerais à l'honorable député d'inscrire cette question au *Feuilleton.*

M. Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai essayé de soulever une question mettant en doute l'intégrité du gouvernement canadien. Le chef de l'opposition avait été autorisé au préalable à poser au ministre des Finances une question de statistique. Avec tout le respect que je dois au chef de l'opposition, il me semble que le Règlement de la Chambre s'applique à tous également.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puisque mon nom a été mentionné, j'aimerais dire que je demandais tout simplement des précisions sur une réponse du ministre et que cela n'était nullement contraire au Règlement. Le ministre a répondu comme il convenait.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Je dois dire que la plus grande partie de la question m'a échappé, mais je la lirai dans le hansard et j'y répondrai à la première occasion.

[M. Southam.]

LES PENSIONS

MESURE CONCERNANT LES RÉGIMES PRIVÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Est-il au courant de la promesse qu'a faite son prédécesseur le 18 décembre 1964 et deux ou trois fois par la suite, à savoir que le gouvernement fédéral, en vue de réglementer les régimes privés de pension de sa compétence, présenterait une mesure législative comparable à celle qu'ont adoptée certaines provinces? Si oui, est-ce là aussi son intention?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Le zèle de mon honorable ami m'est toujours d'un précieux secours. Maintenant qu'il m'a signalé la chose, je vais tâcher de lui répondre dans le moindre délai.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Question supplémentaire. Le ministre aurait-il l'obligeance de lire ce qu'on dit dans le *Star* de Toronto à propos de l'usage illégal que le Pacifique-Canadien aurait fait de sa caisse de retraite? J'aimerais savoir si la loi pourrait empêcher de tels agissements.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA COMPÉTENCE DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Je voudrais poser une question au ministre du Nord canadien par suite d'un article du journal paru ce matin où l'on qualifiait d'irréfléchie et de malheureuse l'attaque qu'il avait lancée contre le ministre du Bien-être de l'Ontario. Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre; toutefois, une brève réponse du ministre du Nord m'obligerait. Est-il d'accord avec la politique de son gouvernement, politique que reflète l'entente qui a été souscrite plus tôt ce mois-ci?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je suis d'accord, bien entendu. L'unique motif de ma conduite c'était d'apaiser les craintes des Indiens eux-mêmes en suivant précisément la voie que le chef de l'opposition a tracée à la Chambre hier.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais demander au ministre si le gouvernement fédéral a signé l'accord dont il est question, avec le gouvernement de l'Ontario, au sujet des Indiens?

L'hon. M. Laing: Non, monsieur l'Orateur. J'ai assuré aux Indiens qu'ils auraient tout le temps voulu pour s'adapter à la nouvelle situation. Je compte que nous pourrons signer l'accord sous peu.

[*Français*]

LE NORD CANADIEN

NOUVEAU-QUÉBEC—ADMINISTRATION DES AFFAIRES ESQUIMAUDES

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

La province de Québec s'est donné un nouveau ministre des Richesses naturelles, il y a quelques mois. Le ministre a-t-il reçu de nouvelles demandes en vue de transférer l'administration des affaires esquimaudes du gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Non, monsieur l'Orateur.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme M. Kierans exprimait le point de vue des Canadiens, dans sa lettre du 6 décembre dernier au secrétaire au Commerce des États-Unis, où il s'opposait à l'immixtion du gouvernement des États-Unis dans les affaires canadiennes, pourquoi le ministre n'a-t-il pas protesté lui-même au nom du Canada au lieu de forcer, par son silence, un ministre provincial à le faire à sa place?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne pose pas une question, il cherche à soulever une discussion.

[*Français*]

RADIO-CANADA

A PROPOS DU BILINGUISME AU SEIN DU RÉSEAU FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour:

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Est-il exact que la Société Radio-Canada exige le bilinguisme chez ses employés du réseau français? Dans le cas de l'affirmative, ladite Société a-t-elle l'intention d'accorder une prime spéciale à de tels employés?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suggérerais à l'honorable député d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

M. Allard: Monsieur le président, permettez-moi de vous signaler que l'honorable secrétaire d'État s'apprêtait à répondre.

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'APPLICATION DES SUBVENTIONS AUX TRANSBORDEURS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question sur une affaire pressante. Le gouvernement songe-t-il à revenir immédiatement sur sa politique qui est injuste pour la Colombie-Britannique, parce qu'on n'accorde pas de subvention fédérale à l'égard des nouveaux navires dont le service de transbordement de la Colombie-Britannique, société provinciale de la Couronne, pourrait avoir besoin?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Il n'y a d'injustice contre aucune province. Les mesures proposées s'appliqueront à toutes les provinces.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre des Transports ne sait-il pas que le seul service provincial de transbordement en exploitation au Canada appartient à la province de la Colombie-Britannique? L'injustice vise donc directement ma propre province. Le ministre voudrait-t-il reconsidérer la question?

L'hon. M. Pickersgill: Non seulement le ministre ne le sait pas, mais l'assertion est inexacte, monsieur l'Orateur; d'autres provinces ont des services de transbordement.

LES PÊCHERIES

PUBLICITÉ DÉFAVORABLE FAITE À L'ÉTRANGER AU SUJET DE LA CHASSE AUX PHOQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Il s'agit de la publicité très défavorable faite au Canada à l'étranger en ce moment à propos du prétendu massacre des phoques. Je croyais que cette question avait été tirée au clair au cours de la dernière session, mais en raison des nouvelles accusations portées cette semaine, je me demande si le ministre voudrait nous renseigner.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, c'est un problème qui a suscité l'intérêt général à la Chambre et d'un bout à l'autre du pays et qui, malheureusement, s'est étendu à l'étranger, portant sérieusement atteinte à la bonne réputation du Canada. Afin que je puisse faire la lumière sur ce point, la Chambre me permettrait-elle de donner une réponse complète à

cette question? La réponse serait plus longue qu'il nous est permis d'en donner d'ordinaire à ce moment-ci. Si la Chambre me le permet, je suis sûr de pouvoir fournir une explication tirant la chose au clair.

M. l'Orateur: Le ministre entend-il formuler une déclaration?

Une voix: Qu'il la fasse lundi, à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Le ministre veut-il déposer le rapport en question?

L'hon. M. Robichaud: Je crois que cela pourrait être utile, monsieur l'Orateur.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, ne vaudrait-il pas mieux, si le ministre veut faire une déclaration, de la lui laisser faire à l'appel des motions? C'est le moment approprié pour une déclaration de ce genre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre veut parler d'une question très importante. La réputation du Canada est ternie par suite d'instances qui soulignent que les actes cruels du passé n'ont pas été abolis. Le gouvernement jugerait peut-être bon de demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions, afin que le ministre puisse faire son exposé.

L'hon. M. Robichaud: Quelle que soit la décision de la Chambre, monsieur l'Orateur, je m'inclinerai.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de revenir maintenant à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le ministre demande la permission de la Chambre de revenir aux avis de motions?

M. l'Orateur: Je n'ai pas entendu le ministre demander cela.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le ministre n'a rien demandé du tout. Voilà où nous en sommes. Une question a été posée à l'appel de l'ordre du jour en vue d'obtenir des renseignements. En raison de la nature de cette question, on ne peut y répondre à l'appel de l'ordre du jour. Problème traditionnel: doit-on poser la question posée sous forme écrite? Quoi qu'il en soit, la réponse sera circonstanciée.

C'est un sujet qui revêt une très haute importance. La Chambre accepterait peut-être que cette question soit sous forme écrite ainsi que la réponse. Ce serait la bonne formule. Demander de revenir aux avis de motions pour répondre à une question orale, même si elle avait été posée à temps, ne résoudrait pas le problème de la Chambre. L'autre méthode me semble la meilleure. Si la Chambre le veut et si elle y consent, on peut traiter la question orale comme une question écrite et y répondre dès maintenant; cela réglerait peut-être la situation; mais je ne demande pas qu'on procède de cette façon.

M. l'Orateur: Il est évident qu'il n'y a pas accord. La présidence n'a donc pas le choix, et doit passer à l'appel de l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 20 janvier, sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker et sur le sous-amendement de M. Douglas.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de féliciter tous les députés qui, hier soir, par leur vote, ont confirmé le respect des droits des minorités en cette enceinte. Au fait, les minorités, où qu'elles soient, doivent être respectées. Je n'ai pas du tout été surpris de voir les députés du Yukon et de Grey-Bruce (MM. Nielsen et Winkler) tenter, par tous les moyens, de brimer ma liberté de député et de chef du Ralliement créditiste à la Chambre.

Ce sont justement les étroits d'esprit et les mesquins de la sorte qui nuisent à la bonne entente au Canada. Les véritables fanatiques, nous les retrouvons toujours—c'est drôle de le dire—chez les bleus, chez les conservateurs, les gens qui ont des œillères et qui ne voient pas à côté de leurs œillères.

L'hon. M. Lambert: Faites l'examen de votre propre conscience.

M. Caouette: Dommage que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) n'ait pas été présent hier soir. Il aurait eu l'occasion de voir de ses propres yeux et d'entendre de ses oreilles les propos de ses deux acolytes. Le chef de l'opposition, qui chante sur tous les tons son amour des minorités où qu'elles se trouvent, aurait rougi de honte à la vue de ses deux collègues. Il est donné à tous de connaître le député du Yukon comme un étroit d'esprit et un accusateur de tout le monde.

Des voix: A l'ordre!

M. Caouette: Lorsqu'il s'agit de faire des insinuations, c'est toujours la voix du député du Yukon qu'on entend. Lui seul marche dans le droit chemin. S'il croit vraiment être tellement dans le droit chemin, je lui souhaite d'aller au Ciel le plus tôt possible afin de jouir de la récompense que lui vaudraient ses bonnes intentions.

La tradition veut que dans ce Parlement un chef de parti soit reconnu. Je prends, par exemple, les années 1958-1962 alors que le groupe C.C.F. ne comptait que huit députés, que leur chef était M. Coldwell et leur leader parlementaire M. Hazen Argue. A cette époque, le gouvernement était dirigé par le chef de l'opposition actuel et personne, que je sache, n'a pensé ignorer l'existence du groupe C.C.F. Serait-ce parce que je suis de la province de Québec et un Canadien français, que les députés de Yukon et de Grey-Bruce s'acharnent tellement contre notre groupe? Qu'ils méditent sur leurs actes d'irresponsables.

Monsieur l'Orateur, je désire vous féliciter bien sincèrement et très chaleureusement de votre nomination unanime à la présidence de la plus importante institution du pays, soit le Parlement de la nation canadienne. Vous méritez cet honneur ainsi que notre entière confiance.

Je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury). La tâche de proposer l'Adresse est relativement facile, mais celle de prendre la parole pour la première fois à la Chambre est difficile. Nous nous rappelons tous de cette première fois que nous avons prononcé un discours à la Chambre.

Le nouveau député de Dollard (M. Goyer) a, comme de raison, lancé des fleurs à profusion au gouvernement actuel. C'est normal puisqu'il est membre de ce parti politique.

Quant au nouveau député de York-Scarborough (M. Stanbury), il nous a donné une description intéressante de son immense comté, et ce à tel point que je serais tenté d'y aller demeurer n'étais-je convaincu que le plus beau comté du pays est encore celui de Villeneuve où la population m'a accordé 69.7 p. 100 du vote populaire le 8 novembre dernier. Malgré tout cela, je me dois d'offrir au député de York-Scarborough des félicitations sincères pour la façon impeccable dont il s'est exprimé en français.

Il est réconfortant de voir combien la jeune génération canadienne est désireuse de reconnaître la dualité de notre nation. J'ai confiance en l'avenir du Canada tant que les hommes de bonne volonté, de quelque partie du pays qu'ils soient, se donnent la main afin de donner à notre pays une orientation politique, économique et sociale qui fera honneur à toute la population.

• (11.50 a.m.)

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement les discours qui ont été prononcés depuis mercredi. A la suite des motionnaires de l'Adresse (MM. Goyer et Stanbury), nous avons entendu le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) faire l'historique de sa défaite en 1963, et relater avec un malin plaisir qu'une motion de méfiance proposée par l'honorable député de Red Deer (M. Thompson) et appuyée par moi-même avait été la cause de sa défaite au Parlement. Il ne manqua pas de signaler qu'à ce moment-là l'honorable député de Red Deer et moi-même étions ensemble. Le chef de l'opposition aurait pu, en toute justice, ajouter qu'à cette époque il avait à ses côtés l'honorable Léon Balcer, son principal lieutenant pour la province de Québec, l'honorable Pierre Sévigny, M. Rémi Paul et d'autres.

N'est-ce pas M. Balcer, son principal lieutenant, qui déclarait avec conviction qu'il n'y avait plus de place pour un seul Canadien français dans un parti dirigé par le chef de l'opposition officielle?

Au lieu de voir la paille dans l'œil du voisin, il me semble que le chef de l'opposition devrait d'abord enlever la poutre qu'il a dans le sien. Ce serait plus conforme à la justice la plus élémentaire.

Mais, monsieur l'Orateur, à la suite de ses quelques diatribes contre l'expression «une province contre neuf provinces au pays», le chef de l'opposition mentionnait, vers la fin de la dernière campagne électorale, que le parti libéral s'était servi de toutes sortes d'organisations pour essayer d'influencer le vote populaire, comme le *Gallup Poll* et la Société Radio-Canada, et que des journalistes et des éditorialistes avaient été payés par le parti libéral pour louanger ce parti et le présenter au peuple comme étant la seule alternative plausible et louable pour le Canada.

Nous avons vu, par exemple, à Radio-Canada—et je le nomme—un M. Roméo Leblanc, un commentateur qui a fait pratiquement le tour du monde aux frais de la Société Radio-Canada, c'est-à-dire payé à même les taxes du peuple, minuter le temps des applaudissements à l'occasion d'un discours public pendant la campagne électorale. Imaginez quel beau spectacle, à la télévision de Radio-Canada! D'autres employaient la voix des journaux comme, par exemple, M. Regenstreif, qui a fait le tour du Canada en donnant ses impressions sur le *Gallup Poll*, soit 150, 160, 165 comtés aux libéraux.

L'organisation politique achetait moins de grandes pages de réclame mais, par ailleurs,

employait des journalistes, comme M. Gingras, du journal *Le Droit,* de Hull-Ottawa, M. Willie Chevalier du même journal, MM. Vincent Prince et Felteau de *La Presse.* On s'est servi de ces gens-là pour faire de la publicité et de la propagande en faveur du parti libéral pendant la campagne électorale.

Monsieur l'Orateur, je m'accorde parfaitement avec le chef de l'opposition lorsqu'il dénonce les abus que commettent Radio-Canada et certains journaux dans leurs réclames en faveur de tel ou tel groupe politique et qui, par ailleurs, se vantent auprès de nos citoyens d'être impartiaux en ce qui concerne les groupements politiques dans notre pays, dans notre province. Le chef de l'opposition avait raison de fustiger ces gens-là hier.

Et, à Radio-Canada, s'il y a pénurie de personnes responsables, qu'on voie à nettoyer la place! Il y a un directeur, à Radio-Canada, qui se nomme Alphonse Ouimet. Il reçoit $40,000 par année, à part ses dépenses. S'il n'est pas capable d'administrer la Société Radio-Canada de façon que tous les groupes, au Canada, soient traités avec justice par cette société; eh bien, qu'on remplace M. Ouimet par quelqu'un de plus compétent.

Monsieur l'Orateur, il y a une limite a endurer les abus. Je crois qu'il est temps que les membres du Parlement fédéral, ou ceux qui sont responsables de ce qui se produit à Radio-Canada, prennent les mesures qui s'imposent pour faire cesser ces abus. Même si cette société de la Couronne voit à sa propre administration, elle le fait quand même sous la surveillance du Parlement fédéral.

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu le premier ministre nous parler de la motion de méfiance présentée par le chef de l'opposition, laquelle se lit comme suit:

> Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: Nous regrettons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence aient omis de prévoir une majorité...

On a écrit «une majorité». Il me semble que, chez les conservateurs, il devrait y avoir quelqu'un qui sache écrire le français. Au lieu de «majorité», on devrait lire «majoration» .

> ...une majoration immédiate de $75 par mois à $100 par mois, concernant les prestations versées à tous les bénéficiaires, en vertu de la Loi sur la Sécurité de la vieillesse.

Le premier ministre nous déclarait que la chose était impossible dans le moment, puisqu'il en coûterait environ 855 millions de dollars au gouvernement fédéral pour établir les pensions à $100 par mois.

Monsieur l'Orateur, c'était touchant d'entendre le premier ministre nous dire, hier, que le Canada est incapable de fournir 855 millions de dollars pour aider nos personnes âgées au Canada.

Cette motion, je ne la considère pas moi-même comme en étant une de méfiance mais plutôt comme une motion qui a sa raison d'être à ce moment-ci.

Pendant la campagne électorale, et même depuis trois ans, dans cette enceinte, nous du Ralliement créditiste avons réclamé le versement des prestations de $100 par mois dès l'âge de 65 ans, et à 60 ans dans le cas des personnes qui sont dans le besoin.

Monsieur l'Orateur, $100 par mois, ce n'est pas exagéré. Nous allons voter en faveur de cet amendement, et ce certainement pas parce qu'il est présenté par les conservateurs. Ce n'est pas un vote contre le gouvernement que nous allons donner, mais un vote en faveur de nos vieillards canadiens, des personnes âgées au Canada. (*Applaudissements*) Je vois mon excellent ami l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) applaudir. C'est vrai qu'il a promis la même chose aux vieillards de son comté, lors des dernières élections.

Monsieur l'Orateur, pour les mêmes raisons, nous allons également voter en faveur du sous-amendement qui vise à abaisser l'âge d'admissibilité aux prestations à 65 ans. Encore là, c'est un vote qui n'est ni en faveur du socialisme que nous allons donner, ni pour ni contre le gouvernement, mais uniquement en faveur des personnes âgées du Canada.

• (12.00 midi)

Pour ce qui est du sous-amendement—j'ouvre une parenthèse—on ne nous l'a soumis qu'hier, et je le regrette souverainement—j'en avise tout de suite le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), qui est venu au Québec, il n'y a pas si longtemps, nous dire toute l'admiration qu'il ressentait pour la langue française, pour l'élément canadien-français au Canada—et je le blâme un peu de ne pas nous avoir présenté son sous-amendement en bon français, à la Chambre des communes.

Des voix: Honte!

M. Caouette: Il me semble que cela aurait été un bel exemple à donner à ce moment-ci, une preuve à l'effet que le français est considéré exactement au même titre que l'anglais au Parlement national.

Les conservateurs nous ont donné une traduction de leur motion. Je les en félicite. Par ailleurs, je sais que le chef du Nouveau parti démocratique prendra cette remarque en bonne part. Ce n'est pas un blâme sévère; c'est seulement une constatation, et je crois qu'à l'avenir le Nouveau parti démocratique en tiendra compte. Nous pouvons leur aider à

traduire, à part ça; mais il y a au sein du Nouveau parti démocratique des gens qui comprennent très bien le français et qui peuvent l'écrire. Je sais que le député de York-Sud (M. Lewis) et celui de Burnaby-Richmond (M. Prittie) s'expriment assez facilement en français; le député de Timmins (M. Martin) parle également assez bien le français.

C'est simplement une remarque que je voulais faire en passant, parce que nous tenons à avoir les amendements et sous-amendements en français comme en anglais, car de notre côté, lorsque nous en proposons, nous le faisons dans les deux langues officielles du Canada.

Pour revenir aux remarques du premier ministre qui déclarait qu'il en coûterait 855 millions de dollars au Canada pour verser des pensions de $100 par mois à toutes nos personnes âgées de 70, 69 ou 68 ans, à compter de l'an prochain . . .

L'hon. M. Côté: A 65 ans.

M. Caouette: . . . je dois signaler qu'il ne s'en fait pas tellement lorsqu'il s'agit de venir en aide à divers pays dans le monde entier. Il ne nous dit pas, par exemple, qu'il en coûte 40, 50 ou 100 millions de dollars pour aider les pays sous-développés du monde. Le premier ministre est-il au courant du fait que, dans les conditions actuelles de vie au Canada, il est impossible à quiconque de vivre avec une pension de $75 par mois, qu'il est impossible de se nourrir convenablement avec $75 par mois seulement? Si le premier ministre veut s'en rendre compte par lui-même, il n'a qu'à tenter l'expérience et essayer de vivre avec $75 par mois, pendant une période de six mois. Et l'on trouve que les vieillards exagèrent lorsqu'ils réclament une aide supplémentaire!

Monsieur l'Orateur, nous croyons—et le premier ministre l'a affirmé hier—que cette année, ou plutôt en 1965, le Canada a produit pour une valeur de 51 milliards de dollars de produits et de services—51 millards de dollars! Et face à ces 51 milliards de dollars, les Canadiens ont gagné environ 36 milliards de dollars.

Je demande au nouveau ministre de la Main-d'œuvre (M. Marchand) d'en prendre note, parce qu'il y aurait un écart entre 51 milliards de production et 36 milliards de pouvoir d'achat pour employer d'autre main-d'œuvre.

Monsieur l'Orateur, cette différence n'est pas encore exacte. Lorsque nous parlons d'une production globale de 51 milliards de dollars, cela ne tient pas compte des inventaires qui existent au Canada.

Aujourd'hui, si nous faisons le tour de notre province ou le tour du pays, nous voyons qu'il y a des ventes partout, des spéciaux partout. On ne sait que faire de la production.

Nous avons une production immense, et l'on vient encore nous chanter sur tous les tons que nous devons augmenter et améliorer notre productivité. Il n'y a pas de problème de production au Canada; il y a cependant un problème de distribution de la production. C'est le seul problème qui existe.

Quand bien même le gouvernement ferait des plans et des plans pour améliorer la production, pour «grandir» la production, le problème continuerait à se poser. Le problème, c'est de trouver le moyen de permettre à la production existante d'atteindre les consommateurs canadiens, et la seule façon d'y parvenir, c'est par la création d'un pouvoir d'achat nouveau en utilisant la Banque du Canada et par la distribution d'un dividende national qui permettrait aux consommateurs d'aller chercher cette production. C'est là la solution.

Monsieur l'Orateur, depuis 1962, les hommes du peuple, groupés sous l'égide du Ralliement créditiste, se sont fait les vaillants porte-parole des droits, des besoins et des aspirations du peuple canadien tout entier et, en particulier, de la province de Québec. Pour ce qui nous concerne, malgré les intempéries politiques,—il y en a toujours qui en subissent, les libéraux, les conservateurs et nous en avons été les victimes lors des dernières élections,—que nous avons dû affronter, malgré une publicité le plus souvent défavorable et des moyens financiers très limités, parce que nos fonds viennent du peuple exclusivement, le Ralliement créditiste est encore ici, à la Chambre des communes. Nous sommes debout, toujours déterminés à défendre et à réclamer la liberté et la sécurité pour tous les Canadiens.

C'est dans ce sens que nous sommes disposés à travailler pendant la présente session. Nous ne sommes pas intéressés aux querelles politiques. Ces querelles tournent toujours au détriment de la population et c'est elle qui paie les pots cassés.

Ce que nous exigerons du gouvernement, c'est un travail constructif pour le bien du peuple et de chaque individu. Les Canadiens s'attendent à ce que les questions soient étudiées et abordées d'une façon constructive.

L'ouverture de cette 27e législature place les parlementaires devant la situation alarmante qui existe actuellement dans notre pays. Plus de 12 projets de loi furent abandonnés quand la dernière législature prit fin en septembre, à l'annonce des élections générales, le 7 septembre 1965. Ces élections se sont avérées tout à fait inutiles, puisque nous sommes revenus à la Chambre avec à peu près les mêmes effectifs, et ce après avoir dépensé environ 40, 50 ou 60 millions de l'argent du peuple canadien.

Il y a de nombreux problèmes à résoudre, lesquels pourraient avoir une portée sur la croissance économique du Canada et sur le progrès en général. En guise d'exemple, les amendements à la loi sur les banques, laissés en plan, appellent l'attention des législateurs. Nous espérons que cette revision sera faite dans une optique nouvelle et que l'on tiendra compte des recommandations créditistes pour assurer à nos Canadiens la liberté individuelle, la sécurité économique, politique et sociale.

Même si l'on prétend, dans le texte du discours du trône, «que notre pays connaît une ère de prospérité et de croissance sans pareille», nous ne sommes pas aussi enthousiastes, face à l'avenir économique du Canada.

Au Canada, on s'inquiète du fait que le déficit de nos comptes courants envers les États-Unis, qui avait baissé à 1 milliard de dollars en 1962, s'élève maintenant à 2 milliards de dollars pour l'année qui vient de s'écouler.

Je vois que l'on sourit, mais ce déficit s'explique par le fait que nous achetons plus des étrangers que nous ne leur vendons ou bien que nous vendons aux étrangers en bas du prix coûtant. Il y a des rajustements à faire dans cette question très importante.

Il est impossible d'escompter une amélioration de notre balance des paiements dans un avenir prochain. De plus, on craint que le taux d'escompte fixe du dollar canadien soit menacé dangereusement.

Dans ces moments de désarroi, il nous semble que le gouvernement devrait evidemment voir, jusqu'à quel point son régime financier est désuet et inefficace. Monsieur l'Orateur, à ce stade de mes observations, je me permets d'ouvrir la parenthèse suivante. On sait que, quelques jours après les élections, les États-Unis décrétaient des restrictions de crédit et interdisaient aux Américains de faire des investissements dans la province de Québec, bref, partout au Canada.

Si, à ce moment-là, le gouvernement fédéral avait pris ses responsabilités et déclaré que, dans la mesure où les États-Unis cesseraient d'investir au Canada, il se servirait de la Banque du Canada pour créer des crédits visant à compléter ou à remplacer les investissements américains, il aurait, à mon avis, fait preuve de jugement et assumé des responsabilités qui lui étaient propres.

• (12.10 p.m.

Mais, à la lecture du discours du trône, nous voyons que le gouvernement ne prend pas les moyens nécessaires et urgents pour assurer les conditions favorables à une économie saine. Nous voyons de plus qu'il ne prend pas les moyens nécessaires pour favoriser l'initiative personnelle.

[M. Caouette.]

Le chemin de taxation et d'impôt que le gouvernement se plaît si souvent à emprunter grève le revenu du particulier à sa source et décourage l'esprit d'initiative qui a permis de survivre jusqu'à l'heure actuelle. Les taxes et les impôts ne sont certainement pas des stimulants économiques, et les épargnes individuelles deviennent par ce fait de plus en plus impossible à réaliser. En s'obstinant ainsi à couper le revenu du particulier à sa source, on décourage l'initiative individuelle à sa naissance.

L'individu, l'ouvrier, le cultivateur, la ménagère, le professionnel et toute la population travailleront pour payer leur dû au gouvernement, et, s'il en reste, on s'en servira pour sa famille.

Il ne faut pas chercher longtemps pour trouver les causes de la pauvreté que le gouvernement ne fait que découvrir. J'admire les intentions du gouvernement de prétendre faire la guerre à la pauvreté dans notre pays. C'est certainement un noble sentiment. Mais ses «mesures visant à combattre la pauvreté» sont réellement pitoyables parce qu'elles ne feront qu'aggraver la pauvreté que nous déplorons actuellement. Comment, en effet, pouvons-nous prétendre aider l'individu à se donner un niveau de vie convenable quand on lui enlève une grande partie de son salaire? C'est ridicule et utopique pour toute personne réaliste et sensée.

Ces idées politiques du présent gouvernement dénotent clairement de fortes tendances socialistes. On brime la sécurité et la liberté de l'individu, on décourage son initiative personnelle, alors qu'on sait que le régime économique du Canada est fondé sur l'entreprise privée et l'initiative personnelle. Mais, par les mesures du gouvernement, on tend à socialiser l'individu, sa liberté et sa sécurité, et l'on coupe ainsi toute chance de survie à l'entreprise libre et privée.

Monsieur l'Orateur, ce régime de liberté et de sécurité que le peuple réclame à grands cris, ce régime de l'entreprise libre, il faut le respecter, sinon nous ne ferons qu'aggraver la course effarante des prix et des salaires dans notre pays.

Ce régime, en vertu duquel les particuliers jouissent de la plus grande liberté possible, encourage l'initiative individuelle et confie les prises de décision au grand nombre, tout en permettant un partage plus rationnel des ressources humaines et matérielles disponibles. Il faut le respecter, il faut le favoriser. Ceci ne peut pas être fait par des mesures socialistes: à celles-ci le Ralliement créditiste se propose de s'opposer catégoriquement!

Le rôle du gouvernement, dans un régime de libre entreprise, est d'assurer le maintien de conditions favorables aux initiatives in-

dividuelles. Pour cela, il faut donner à l'individu les moyens de prendre ces initiatives dont il a besoin pour son épanouissement. Le Ralliement créditiste se propose d'appuyer et de favoriser toute mesure encourageant l'entreprise libre et l'initiative individuelle.

Ce n'est pas tout de jeter de la poudre aux yeux de la population en suscitant de faux problèmes comme celui de l'unité nationale ou en faisant miroirer toutes sortes d'avantages que présenterait un gouvernement majoritaire, ce dont on a tant entendu parler pendant deux mois, ou encore du fédéralisme co-opératif dont on traitait hier encore. Il nous incombe de résoudre les véritables problèmes qui se posent au Canada.

Dans le discours du trône, on remarque sans étonnement qu'on ne donne pas suite aux grandes promesses électorales que le parti libéral se plaisait à chanter sur tous les tons lors de la dernière campagne électorale.

On blâmait les conservateurs et d'autres d'avoir promis $100 par mois aux vieillards. N'est-ce pas le premier ministre même qui, à Charlottetown, dans l'île du Prince-Édouard, déclarait que même une pension de $100 ne serait pas suffisante, qu'il faudrait verser $125 aux personnes qui en ont le plus besoin.

Le premier ministre déclarait cela il n'y a pas tellement longtemps et, aujourd'hui, il vient nous dire qu'il en coûterait 850 millions pour donner une meilleure pension à nos personnes âgées. Où est la logique dans tout cela?

Une chanson durant la campagne électorale et un autre refrain pendant la session! On change d'idées comme on change de chemise, et l'on essaie d'endormir l'ensemble de la population avec des propos mirobolants, tant en campagne électorale qu'en d'autre temps, comme le parti actuellement au pouvoir le fait depuis si longtemps.

On avait également promis de porter le prix du lait industriel à $4 les 100 livres. Il n'en est pas question dans le discours du trône.

On avait aussi promis de relever les allocations familiales pendant la campagne électorale; on nous dit maintenant que la question est à l'étude. Nous avons eu beaucoup de commissions d'étude, mais pas grands résultats jusqu'à maintenant.

On nous disait aussi que seul le parti libéral pouvait nous donner un gouvernement fort, pouvait sauver l'agriculture et la classe ouvrière. Bref, on nous disait que seul le parti libéral pouvait faire ceci ou cela, comme si le Canada n'existerait plus sans le parti libéral.

Monsieur l'Orateur, qu'on cesse donc de faire appel aux sentiments, à ce qu'il y a de plus beau au Canada; qu'on tente donc, par tous les moyens possibles, de faire appel au raisonnement de l'individu, de la personne humaine, bref à l'intelligence de l'être humain et, à ce moment-là, il sera possible de dialoguer, de s'entendre et de donner au Canada le meilleur régime économique dont un gouvernement puisse doter un pays comme le nôtre.

Monsieur l'Orateur, au lieu de voir les allocations familiales et les pensions augmenter, c'est le coût de la vie qui continue d'augmenter à un rythme effarant. Nous n'avons qu'à consulter les rapports des journaux pour constater, d'une part, l'augmentation des prix qui se fait sentir dans tous les domaines...

M. l'Orateur: Je dois rappeler à l'honorable député que son temps de parole est écoulé et qu'il ne peut continuer ses observations à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je remercie tous mes collègues de la courtoisie dont ils font preuve à mon endroit en me permettant de terminer mes observations qui ne seront pas d'ailleurs tellement plus longues.

Personnellement, je n'ai pas craint d'annoncer au peuple, pendant la campagne électorale, que des restrictions sur le crédit seraient imposées. Au fait, le lendemain des élections, soit le 9 novembre, les restrictions sur le crédit nous étaient annoncées depuis Washington.

Par les quelques avancés du discours du trône, le gouvernement tente de faire oublier à la population ses problèmes majeurs en lui promettant des suçons politiques, de la même façon qu'on donne un os à un chien pour le faire cesser d'aboyer, ou encore qu'on donne un biscuit à un enfant pour le faire cesser de pleurer. Mais où est le sérieux du gouvernement?

Je suis convaincu que les libéraux ne croient pas eux-mêmes aux promesses qu'ils firent à grands cris pendant la campagne électorale, sinon ils rédigeraient un discours du trône moins décevant, plus dynamique, moins coûteux, plus rentable pour le Canada, moins socialiste et plus stimulant pour une économie réaliste au Canada.

Le peuple n'a pas besoin de phraséologie pour résoudre ses problèmes; ce dont il a besoin surtout et toujours, c'est uniquement de moyens financiers adéquats.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous parlons de moyens financiers adéquats, plusieurs disent: «C'est encore la même chose, c'est la question monétaire. Les créditistes parlent de réformes monétaires, de la Banque du Canada». Or, pour la gouverne des députés libéraux, plus particulièrement les nouveaux, et peut-être même quelques anciens qui ne s'en souviennent pas, je désire citer textuellement ce que déclarait un ancien premier ministre du Canada, libéral par surcroît, M. Mackenzie King.

M. Guay: Ça, c'était quelqu'un!

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'entends mon bon ami de Lévis dire: «Ça, c'était quelqu'un». Voici ce que M. Mackenzie King déclarait relativement au crédit et à l'établissement d'une banque centrale au pays. Je cite:

Une fois qu'elle exercera le contrôle, l'usure peut ruiner n'importe quel pays. Tant qu'on n'aura pas rendu au gouvernement et reconnu comme l'une de ses responsabilités les plus évidentes et les plus sacrées le contrôle de l'émission de la monnaie et du crédit, il est inutile et futile de parler de la souveraineté du Parlement et de la démocratie.

Ces paroles étaient prononcées le 17 juin 1936. Ceci veut donc dire qu'il y aura bientôt 30 ans, un premier ministre libéral déclarait exactement ce que les créditistes disent depuis bien longtemps à la Chambre des communes. Le premier ministre de l'époque reconnaissait qu'en perdant le contrôle de l'émission de la monnaie et du crédit, la souveraineté du Canada et la démocratie étaient menacées. Nous sommes dans la même situation, dans les mêmes conditions qu'il décrivait à ce moment-là.

Regagner pour la nation canadienne ce qu'elle a ainsi perdu continuera d'être le premier but vers lequel tend tout l'effort du parti libéral.

Les gens, parmi sa députation, à ce moment-là, l'applaudissaient en disant: très bien, très bien!

Le premier ministre, à cette époque, continuait:

Nous croyons que le crédit devrait être un service social destiné à répondre aux besoins du peuple.

Le crédit n'intéresse pas que les banquiers; il nous intéresse tous.

Le crédit est dominé aujourd'hui par la haute finance internationale.

C'est M. King qui déclarait ça.

Le premier pas consiste donc à établir une banque centrale nationale, non pas une nouvelle banque privée, comme on l'a fait...

Il parlait à ce moment-là de la Banque du Canada qui avait été établie en 1936.

...mais une banque d'État capable de réglementer le crédit selon la volonté du Gouvernement dans les questions de grande importance nationale.

Le parti libéral considère qu'il est dans l'intérêt public et à l'avantage du citoyen moyen d'avoir une banque nationale pour réglementer l'émission monétaire et le crédit de façon qu'ils puissent répondre aux besoins publics.

Lorsque le premier ministre d'alors disait:

Nous croyons que le crédit devrait être un service social—

nous n'avons qu'à enlever le mot service et nous pourrions lire: «que le crédit devrait être social.»

A ce moment-là, tout le monde, ou du moins le premier ministre, aurait été un adepte du Crédit social.

Monsieur l'Orateur, les créditistes ne demandent rien d'illogique. Ils demandent ce que depuis de nombreuses années on a constaté, ce que les gouvernements bleus comme rouges ont constaté depuis une quarantaine d'années. Il y a eu des libéraux comme Gerald McGeer et Arthur Slaght qui se sont battus durant les années 1934-1937 pour la réforme monétaire à l'époque où nous, du Crédit social, demandions, par exemple, d'utiliser la Banque du Canada pour financer le développement économique, nos provinces, nos municipalités, nos commissions scolaires, et ce sans intérêt.

Je posais hier une question à l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) pour savoir s'il avait l'intention de consentir des prêts aux provinces, aux municipalités, aux commissions scolaires par la Banque du Canada, et cela sans intérêt. Le ministre des Finances m'a répondu: «Non».

Par ailleurs, lorsqu'il s'est agi le 9 septembre 1965, deux jours après qu'on eut décrété des élections générales, de prêter à la Jamaïque la somme de 1 million 625 mille dollars, et cela sans un cent d'intérêt, pour la construction d'un égout et d'un pont en Jamaïque, le gouvernement a été capable de trouver cette somme-là. Ce prêt a été consenti pour une période de 50 ans, avec extension ou 10 années de grâce, ce qui fait un total de 60 ans.

En prenant pour acquis que le premier ministre soit âgé de 65 ans, au moment où la Jamaïque commencera à rembourser il aura donc atteint l'âge de 125 ans. A ce moment-là, les os ne lui feront plus mal, mais ce seront quand même les Canadiens qui paieront des taxes pour un prêt consenti sans intérêt à un pays étranger. Ceci ne veut pas dire que nous nous objectons à aider d'autres pays, loin de là, nous sommes heureux de les aider, mais commençons par les nôtres. Aidons notre peuple à nous. Nos commissions scolaires sont actuellement dans le marasme. Il y a actuellement une grève des professeurs à Montréal, à Hull, et à la grandeur de la province.

Des voix: Ceci relève du gouvernement provincial.

M. Caouette: Cela relève du gouvernement provincial tant que vous voudrez, mais la

question monétaire relève d'Ottawa. Cela dépend d'Ottawa si la finance n'est pas au service des provinces, des municipalités, des commissions scolaires. C'est à Ottawa qu'incombe cette responsabilité. Évidemment, il n'appartient pas à Ottawa de régler la grève, mais il lui incombe de fournir les fonds par la Banque du Canada de façon que les professeurs soient payés convenablement sans avoir à hypothéquer davantage les commissions scolaires. Ces grèves sont dues en majeure partie au fait que les contribuables ne peuvent pas payer plus de taxes qu'ils en payent aux municipalités. La situation est la même dans le cas des municipalités. Elles ne peuvent pas bénéficier des travaux d'hiver parce qu'elles n'ont pas les 10 p. 100 qui leur manquent pour satisfaire aux exigences des gouvernements, soit fédéral ou provincial. Ceci prévaut dans le reste du pays.

Les créditistes ne demandent pas au gouvernement de faire des miracles mais de mettre la finance au pas des réalités et des capacités que nous avons de produire chez nous. Quand j'entends les gens des divers partis nous dire qu'il faut augmenter notre productivité, que nous devons produire davantage! Si nous voulons produire davantage, commençons par créer un pouvoir d'achat pour écouler la production. C'est la seule solution à envisager si nous voulons réellement résoudre ce problème d'envergure au Canada.

Lorsque nous demandons que des prêts sans intérêt soient consentis aux provinces, aux municipalités, aux commissions scolaires par la Banque du Canada,—le ministre des Finances est à son siège,—le ministre devrait ordonner à la Banque du Canada de financer nos institutions à nous, comme il finance d'autres pays dans le monde entier. Si nous pouvons trouver de l'argent pour aider la Jamaïque, pour aider les pays étrangers, on devrait en trouver pour aider les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, les créditistes apporteront au gouvernement leur collaboration en tant qu'il respectera la personne humaine au Canada, en tant que son premier souci sera de garantir à tous et à chacun la sécurité économique et les libertés personnelles, en tant qu'il travaillera à l'instauration au Canada d'un régime économique qui permettra à tous et à chacun d'aller dans la vie économique selon ses aspirations propres, selon ses capacités, selon ses talents. Ici, je pourrais paraphraser ce que feu le président des États-Unis (M. Kennedy) disait: Ne nous demandons pas ce que le Canada peut faire pour nous, mais demandons-nous ce que nous pouvons faire pour le Canada en tant que parlementaires.

En tant que parlementaires, demandons-nous sincèrement si nous donnons au Canada un système économique qui permet à chacun de nous de s'épanouir librement et en pleine sécurité.

• (12.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est un privilège pour moi de me joindre au très honorable premier ministre (M. Pearson), au très honorable chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) et aux autres chefs de partis pour offrir mes félicitations au député de Dollard (M. Goyer) et au représentant d'York-Scarborough (M. Stanbury), motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs premiers discours à la Chambre ont révélé une maturité d'esprit qui explique pourquoi on leur a confié cette tâche importante.

J'aimerais également, monsieur l'Orateur, vous féliciter de nouveau de votre élection au très haut poste que vous occupez à la Chambre. Vous avez déjà prouvé, au cours des derniers jours, que vous possédez les qualités requises pour remplir ces importantes fonctions. Une énorme responsabilité vous incombe dans une Chambre composée de minorités et nous sommes heureux de l'appui unanime qui vous a été accordé jusqu'ici et qui témoigne du respect que vous commandez à la Chambre.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à tous ces députés qui sont ici pour la première fois. Je note que les changements dans les rangs de la députation sont comparables à ceux des autres élections, mais je crois qu'à l'heure du centenaire les nouveaux-venus ont des responsabilités particulières, surtout les plus jeunes, et je les assure, monsieur l'Orateur, que nous les accueillons avec amitié

En toute justice, nous devons adresser les même vœux à tous ceux qui siégeaient dans cette Chambre antérieurement.

Je crois qu'il convient également de féliciter les nouveaux ministres. La réorganisation du gouvernement indiquée dans le discours du trône et déjà annoncée par le gouvernement, malgré la confusion qui existe encore quant à la compétence dans différents domaines, motive des félicitations pour ceux qui accèdent au cabinet à l'occasion de leur avancement vers ces postes responsables.

On a beaucoup parlé, à la Chambre, de la valeur du Parlement, de ses fonctions, de ses fins et de sa sauvegarde. J'en suis. L'an dernier, c'était le 750e anniversaire de la Grande Charte et le 7e centenaire du premier parlement démocratique. Vu que notre propre Parlement est dans sa centième année, il convient, me semble-t-il, de songer à l'importance de cette institution, le cœur même du

régime démocratique. A Dieu ne plaise que le Parlement disparaisse jamais de la scène canadienne ou que sa position soit affaiblie par les agissements des membres de la 27e législature.

A ceux qui ont cherché, hier soir, à retirer aux chefs de parti le privilège de faire connaître leurs politiques, et aux journalistes qui semblent ne pas avoir saisi au juste de quoi il s'agissait, j'affirme que nous n'avons jamais prétendu que le temps de parole attribué aux membres des divers partis à la Chambre devrait être le même, ou encore que le temps devrait, si c'est possible, être réparti proportionnellement.

• (12.30 p.m.)

La question soulevée hier soir consistait à savoir si un parti a le droit, en ce moment, d'exposer ses principes avant que les députés participent au débat général. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que nous sommes d'avis qu'une distribution plus équitable du temps de parole dans le débat général est souhaitable. Ce n'était pas la question en jeu hier soir. Il s'agissait, hier soir, du privilège des chefs de parti d'exprimer la politique de leur parti dans ses rapports, en l'occurrence, avec le discours du trône.

Nous pourrions peut-être nous inspirer du modèle des Parlements à Westminster. A l'heure actuelle, le parti libéral compte très peu de membres dans ce Parlement, et pourtant on accorde aux membres de ce parti-là certains droits qui s'intègrent au droit de se faire entendre au Parlement. Tournons-nous vers l'Australie où pendant des années, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le Parlement a toujours été multipartite. A bien des égards, le Parlement australien a reconnu les droits du Parlement et s'est assuré qu'ils étaient respectés étant donné la situation, ce qui semble répondre à la volonté du peuple australien, et aussi à celle du peuple canadien, puisque les trois dernières législatures dans notre pays étaient composées de partis minoritaires.

Monsieur l'Orateur, c'est moi qui, à l'époque de notre premier gouvernement minoritaire, ai été le premier à parler d'une Chambre de minorités. A mon sens, il est urgent que nous cherchions à renforcer la Chambre et à lui assurer un fonctionnement plus efficace que nous ne l'avons fait dans le passé, si nous entendons maintenir les objectifs du Parlement. C'est pourquoi je m'unis au chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) qui a parlé de l'importance fondamentale du Parlement, dans un régime démocratique, et des responsabilités que nous avons de maintenir ce Parlement et de protéger les droits que nous avons, quel que soit notre parti, en cette Chambre de minorités.

[M. Thompson.]

Toutefois, monsieur l'Orateur, il faut reconnaître que la survivance de tout produit, de tout service ou de toute idée dépend de l'opinion publique. Ce qui me préoccupe fondamentalement c'est qu'à l'heure actuelle, le Parlement est tenu en moins grande estime par le public, du moins à mon avis, qu'il ne l'a été depuis longtemps. Je crains que si nous continuons à donner au public l'impression que nous avons créée depuis quelque temps et si nous continuons à nous comporter comme nous l'avons fait au cours des deux dernières législatures, le Parlement tombera si bas dans l'opinion publique qu'il sera rejeté des Canadiens. Ce n'est pas que le Parlement soit mauvais en soi. Loin de moi l'idée de croire que c'est ce qui arrivera. Si nous en venions là, ce serait uniquement parce que nous, députés, avons failli à nos responsabilités. C'est nous, représentants, qui sommes en faute et nous trahissons les traditions de notre régime parlementaire, principal héritage que nous a transmis la tradition britannique. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je déclare maintenant qu'il est urgent qu'en notre qualité de membres de cette Chambre minoritaire, membres de ce Parlement, nous nous assurions que le Parlement fonctionne efficacement, que les Canadiens lui accordent l'estime, le respect qui lui reviennent et reconnaissent sa valeur; nous sommes, à tout prendre, les serviteurs de la nation.

Nous venons de subir des élections inutiles. On l'a dit et redit, c'était le comble de la futilité. Avant que les dernières élections soient annoncées, de nombreux députés de la 26e législature ont supplié le premier ministre de ne pas décréter d'élections. Il n'a pas écouté ces conseils; il a préféré s'en rapporter à la sagesse de ceux qui, pour des raisons d'avantage ou d'opportunité politiques, y voyaient une initiative souhaitable. A leur grand chagrin et à celui du premier ministre lui-même (M. Pearson), rien n'a été gagné. Que nous reste-t-il à faire maintenant? Je soutiens que nous n'avons guère le choix. Je le répète, nous devons affirmer au public et à nous-mêmes que cette vingt-septième législature sera digne d'éloges et que le Parlement accomplira la tâche en vue de laquelle ses membres ont été élus.

Des élections prochaines sont hors de question; je ne les crains pas, il ne s'agit pas de cela. Mais nous devons nous mettre à l'œuvre et accomplir la tâche que les électeurs nous ont confiée. J'en suis certain, c'est ce que veut le public presque à l'unanimité. Si j'ai raison, qu'allons-nous faire?Allons-nous continuer à jouer un jeu hypocrite et feindre de faire ce qu'au fond nous n'avons pas l'intention de faire? En ce moment, toutes les motions de défiance visant en principe à renverser le

gouvernement sont de la blague, car tel n'est pas leur véritable objet. Elles sont hypocrites et trompeuses. Je ne parle pas ici d'une débâcle morale du gouvernement ni d'une abdication de ses responsabilités. En ce cas, de véritables votes de défiance s'imposeraient.

Le chef l'opposition officielle s'est donné bien de la peine pour motiver son intention de présenter des motions de défiance. Il s'en est pris au gouvernement et aux autres partis de l'opposition pour avoir modifié leur attitude et adhéré au concept inédit d'une nouvelle philosophie parlementaire. Permettez-moi de rappeler au très honorable représentant que la situation a changé et qu'elle est bien différente aujourd'hui de ce qu'elle était en 1957 ou en 1962, voire en 1964. La présentation de motions de défiance à l'heure actuelle en vue de renverser le gouvernement va directement à l'encontre de ce que la population canadienne attend de nous. En consignant au compte rendu les motifs qui le poussent à favoriser la présentation de motions de défiance, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a tout simplement manifesté son ambition personnelle: redevenir premier ministre.

Le premier ministre a déclaré avant les élections du 8 novembre que s'il n'obtenait pas un gouvernement majoritaire nous aurions de nouvelles élections dans un an ou un an et demi. Puis, il a ajouté: «Mais qui veut de nouvelles élections?» Il n'a pas obtenu son gouvernement majoritaire. Puis-je lui demander s'il a l'intention de déclencher d'autres élections d'ici un an ou un an et demi? Si le premier ministre désire vraiment que ce Parlement fonctionne et se maintienne pendant un délai raisonnable, et s'il est logique, en songeant à ses propos d'avant le 8 novembre, pourquoi n'énonce-t-il pas une polititque propre à favoriser les amendements de l'opposition? Pourquoi ne déclare-t-il pas qu'il n'acceptera pas d'amendements ni de votes sur toutes questions—sauf les importants projets de loi de finance—car ils risquent de faire tomber son gouvernement? Mais en cas de défaite sur toute question de ce genre, il aurait l'occasion de proposer la tenue d'un vote de défiance précis ou direct envers le gouvernement.

Il ne serait pas nécessaire pour cela de modifier le Règlement. Il n'y aurait pas lieu de changer la constitution. Ce serait une solution très logique à adopter en ce moment, vu la situation actuelle, car ainsi les députés des deux côtés de la Chambre, ainsi que les Canadiens, sauraient que le Parlement a l'intention de présenter les meilleures mesures législatives possibles, quel que soit le parti qui les propose. Les députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre auraient ainsi l'occasion de faire un apport beaucoup plus utile.

Cela rendrait plus efficace notre travail en comité. Il en résulterait sûrement des mesures législatives qui refléteraient beaucoup mieux les idées de tous les secteurs de la Chambre des communes qui, après tout, représente les multiples aspects de l'opinion publique au Canada.

• (12.40 p.m.)

Nous sommes saisis d'un amendement et d'un sous-amendement qui, s'ils sont adoptés, porteraient à $100 par mois la pension versée aux citoyens âgés. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que je suis d'accord avec la substance même de ces amendements. Lors des élections de 1958, le programme électoral du Crédit social préconisait des pensions de $100 par mois. Nous avons insisté là-dessus depuis et, si j'en avais le temps ce matin, je citerais des déclarations du parti libéral et du parti conservateur de l'époque qui prétendaient qu'une telle politique était entièrement irresponsable.

Il ne s'agit donc pas d'accepter ou de rejeter la substance de l'amendement. Nous l'approuvons, car nous croyons que les pensions devraient permettre à tous les pensionnés de jouir d'un niveau de vie respectable. L'an dernier, lorsque le gouvernement a proposé d'abaisser, par étapes annuelles, de 70 à 65 ans, l'âge minimum requis pour avoir droit aux pensions, nous avons proposé en même temps d'augmenter les pensions de $5 par année, de sorte qu'en 1970 les pensions de tous les citoyens âgés, les veuves, les invalides et les aveugles seraient de $100 par mois pour tous ceux de 65 ans ou plus. En fait, c'est l'essence même de l'amendement à la motion concernant le discours du trône. Le sous-amendement va plus loin et propose que la pension soit portée maintenant à $100 par mois pour tous ceux qui ont 65 ans ou plus.

Nous sommes allés encore plus loin et nous avons alors proposé que les pensions aux militaires soient rajustées selon le coût de la vie et que toutes les pensions soient rajustées chaque fois que le coût de la vie augmente. Le premier ministre (M. Pearson) n'a pas manqué de souligner, non sans raison, qu'une augmentation immédiate des pensions entraînerait une dépense de 855 millions de dollars par année. Toutefois, comme on l'a déjà signalé dans le débat en cours, il a négligé de mentionner certains facteurs très importants qui, pris en considération, diminueraient considérablement ce chiffre.

Une grande partie de ce montant serait recouvré sous forme d'impôt sur le revenu

Le Trésor général verrait à augmenter ses revenus fiscaux du seul fait que le paiement de telles pensions donnerait un nouvel élan au commerce. En outre, cette augmentation remplacerait certaines allocations de bien-être déjà existantes. On pourrait également réaliser des économies fiscales si seulement on adoptait un système permettant à l'État d'obtenir des capitaux par l'intermédiaire de la Banque du Canada et d'alléger le fardeau fiscal. Cette année, nous verserons 1.1 milliard de dollars en intérêt sur la dette nationale. Si ce montant était diminué progressivement, nous aurions plus d'argent qu'il n'en faut pour assumer les dépenses supplémentaires découlant des pensions à tous ceux qui en ont besoin, et cela à compter de 65 ans.

Oui, monsieur l'Orateur, nous appuyons entièrement la substance de cet amendement et je crois qu'il incombe à la Chambre de porter les pensions à ce niveau. Cependant, en appuyant actuellement cet amendement ou ce sous-amendement, nous n'assurons aucunement aux pensionnés un montant de $100 par mois. C'est tout simplement une tentative de renverser le gouvernement, quoique le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) veuille convaincre le grand public du contraire. Si le gouvernement était renversé et qu'il y ait de nouvelles élections, aurions-nous des pensions de $100 par mois?

L'hon. M. Churchill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Thompson: Le chef de l'opposition...

L'hon. M. Churchill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Thompson: Je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, mais je répondrai volontiers aux questions qu'on voudra me poser quand j'aurai terminé. Le chef de l'opposition officielle peut penser qu'il devrait être de nouveau premier ministre, mais je ne crois pas que cela arrive. Soyons sincères. Les Canadiens verraient dans le déclenchement d'élections par l'opposition officielle, ou par tout parti d'opposition, ou par le gouvernement lui-même, une raison suffisante pour rejeter tout à fait le parti en cause car ils en ont assez des élections.

M. Vincent: Et les dernières élections?

M. Thompson: Si je ne me trompe pas dans mon interprétation de l'opinion publique, c'est ce qui arriverait à tout parti qui provoquerait actuellement des élections. Ainsi cet amendement n'a rien à voir aux pensions. (*Exclamations*)

[M. Thompson.]

Je déplore, monsieur l'Orateur, que nos pensionnés soient de nouveau soumis à des menées politiques. Car c'est bien ce qu'on en fait en ce moment. Si nous voulons vraiment porter les pensions à $100 par mois, nous devrions nous mettre à la tâche et collaborer à la réalisation de cet objectif. La déclaration de principe faite hier à ce sujet par les libéraux ne me satisfait point. Le gouvernement aurait pu et aurait dû mentionner de quelque façon, dans le discours du trône, son intention de redresser cette situation en particulier.

Le gouvernement est, certes, au courant du rapport du comité sénatorial de la gérontologie. Si j'ai bien compris ce que nous avons tous entendu, le comité recommanderait une hausse des pensions. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris l'initiative, pourquoi n'a-t-il pas pris les moyens nécessaires pour répondre à ce besoin? Il n'en a rien fait. Je le répète, ce n'est pas en adoptant l'amendement et le sous-amendement dont la Chambre est saisie, que nous allons réussir à hausser les pensions à un niveau suffisant. Je déplore donc que des hommes politiques s'abaissent encore une fois, au point de faire des Canadiens âgés et des pensionnés l'objet de leurs intrigues politiques.

Avant d'aborder un autre sujet, puis-je ajouter qu'un vote en faveur de l'amendement ne rime à rien. Deuxièmement, la population s'est prononcée sur les questions soulevées lors des élections. Le résultat peut nous décevoir mais, quand même, mettons-nous à l'œuvre et essayons de remédier aux carences de notre pays. Une hausse convenable des pensions est l'une des questions les plus importantes à trancher. Elle doit figurer au premier rang dans notre programme. On nous jugera sur nos actes et non sur nos paroles, comme l'a si bien dit le premier ministre dans son intervention d'hier.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône nous propose un grand nombre de mesures, excellentes pour la plupart. Combien de ces mesures représentent des projets de loi prêts à être soumis au Parlement? Combien ne sont que des extraits de discours d'après-dîner des divers ministres? Seul le gouvernement le sait. Mais je voudrais signaler ici un certain nombre de points que j'estime d'importance primordiale. Le gouvernement devrait, à mon avis, établir un ordre de priorité pour l'énorme programme qu'il a tracé. Certaines questions doivent être abordées sans délai; d'autres, plus litigieuses, peuvent attendre. Mais nous ne viendrons jamais à bout de notre travail si le gouvernement n'établit pas un programme selon l'urgence de chaque mesure.

Tout d'abord, il est manifeste que la confirmation des nouveaux articles du Règlement s'impose. Nous tergiversons déjà là-dessus. Si ces nouvelle règles n'entrent pas en vigueur immédiatement, nous ne pourrons jamais terminer fût-ce le quart des travaux prévus pour cette année civile. L'excellent travail des divers sous-comités au cours de la dernière session en ce qui a trait à la réforme du Règlement devrait être achevé et mis en œuvre à la Chambre dès maintenant. A mon sens, c'est ce qui devrait avoir la préséance dans l'ordre de priorité.

• (12.50 p.m.)

Deuxièmement, la revision de la loi sur les banques est une autre mesure prioritaire. La revision décennale a déjà été remise deux fois. Il faut non seulement définir une nouvelle politique monétaire en ce qui a trait aux banques à charte et aux institutions parabancaires, mais une nouvelle politique pour la banque du Canada en ce qui a trait au capital public s'impose d'une façon urgente. Au cours de l'année financière en cours, nous verserons plus de 1,100 millions de dollars d'intérêt sur notre dette nationale.

Le gouvernement a sagement décidé d'accepter les recommandations du Crédit social voulant que la Banque du Canada puisse assumer une bonne partie du cette dette. En fait, cette année, environ un huitième de la dette nationale a été assumée par la Banque du Canada. Les contribuables ont conséquemment été soulagés d'au moins un huitième de cet énorme fardeau des intérêts seulement; cela a représenté en 1964 une économie, ou disons un revenu, pour le Fonds du revenu consolidé, d'un peu plus de 128 millions de dollars.

Mais si la Banque du Canada peut assumer le huitième de notre dette nationale, pourquoi pas le quart ou la moitié? Cette dette n'est pas remboursable d'un seul coup, mais par paiements échelonnés. Quand la Banque du Canada prend sur elle cette dette nationale aux taux actuels d'intérêt, cet argent retourne au Fonds du revenu consolidé et constitue une épargne au profit des contribuables canadiens. C'est là l'un des moyens d'étendre les responsabilités de la Banque du Canada.

Le Canada a encore un grand besoin de fonds publics pour le développement du secteur public de l'économie. Si je comprends bien, le gouvernement projette d'abolir la Caisse de développement et de prêts municipaux. Qu'arrivera-t-il aux municipalités si cela se produit? Où les provinces trouveront-elles les fonds nécessaires aux immobilisations, surtout maintenant que la restriction du crédit se fait de plus en plus rigoureuse par suite de la politique des États-Unis quant à leurs prêts à l'étranger? Rien n'empêche l'établissement d'une banque de développement municipal, faisant partie intégrale de la Banque du Canada, afin de libérer des fonds publics pour satisfaire aux besoins du Canada, comme le fait actuellement, dans un autre domaine, la Banque d'expansion industrielle. Les besoins du Canada sont tellement grands qu'il n'y a pas lieu de freiner l'activité dans ce secteur de l'économie; ils sont si vastes qu'on ne pourra les combler du vivant de l'un ou l'autre de ceux qui siègent à la Chambre actuellement.

Selon le rapport de la Commission royale d'enquête Bladen, le coût des immobilisations en bâtiments et en outillage et matériel de nos seules universités au cours des 10 prochaines années s'élèvera à quelque 5 milliards de dollars. D'où viendra cet argent? Si ce n'est pas d'une banque de développement municipal, il en aura probablement coûté 10 milliards aux contribuables avant que tout soit payé, car le coût de l'argent, sous le régime actuel, est plus élevé que le coût du travail même.

On pourrait mentionner bien des projets. Il y en a un en particulier qui m'intéresse beaucoup, même si j'ai pu constater qu'il ne retient nullement l'attention des députés de l'est. Il s'agit du parachèvement de la grande route de l'Alaska, si importante pour l'expansion de l'économie du Nord et de l'Ouest du Canada. Existe-t-il un meilleur moyen de financer la construction et le pavage de cette route qu'une banque de développement municipal? Je pourrais, comme tous les députés, énumérer nombre de projets de ce genre.

J'ai été étonné que le discours du trône ne fasse pas mention du rapport de la Commision Carter et de l'urgente nécessité d'une réforme fiscale. Dieu sait à quel point s'impose aujourd'hui, en ce domaine, une politique financière et économique.

La troisième chose sur laquelle je veux insister a trait au fédéralisme coopératif. L'interdépendance croissante des gouvernements fédéral et provinciaux exige une consultation et une collaboration constantes. Voilà qui est d'une importance telle en tant de domaines que la seule façon, à mon avis, de bien résoudre ce problème est de créer un ministère particulier des Affaires fédérales-provinciales, dont le ministre serait responsable, non seulement des négociations en circuit fermé, mais d'une liaison continuelle entre les deux principaux paliers de gouvernement au Canada. Au lieu de multiplier les conférences fédérales-provinciales et d'accroître le mécontentement provoqué par cette politique à huis clos, qui souvent fait fi du Parlement et

des Assemblées législatives, nous pourrions développer au pays un fédéralisme vraiment coopératif. L'assurance-frais médicaux n'est qu'une des choses dont un tel ministère pourrait s'occuper efficacement. Tout aussi importante est la question des arrangements fiscaux avec les provinces.

Cela s'applique aussi à tout le problème de notre constitution et à l'établissement des principes directeurs, de ses remaniements futurs et de son rapatriement. Nous avons moins besoin d'une nouvelle constitution que de tirer tout le parti possible de celle que nous avons déjà. Je ne crois pas que le gouvernement lui-même ait une conception très claire à ce sujet. Même le premier ministre, dans son émission télévisée de l'autre soir, semblait être indécis quant aux voies à suivre.

Quatrièmement, j'applaudis au fait que la nécessité d'une aide supplémentaire à l'instruction supérieure ait été mise en relief dans le discours du trône et dans le présent débat. L'augmentation des subventions aux universités est louable. Toutefois, il existe un ou deux domaines que la politique annoncée ne couvre pas. Nous entrons dans une époque d'instruction spécialisée, et il me semble que les subventions aux établissements de haut savoir devraient être directement proportionnelles au nombre des étudiants plutôt qu'au chiffre de la population d'une province. On répondrait ainsi beaucoup mieux aux besoins actuels de ces institutions.

Nous avons aussi des institutions, des universités et des écoles professionnelles d'importance nationale parce que leur enseignement s'étend à tout le pays. Cependant, ces institutions sont complètement exclues des projets actuels du gouvernement.

Je parle en ce moment des institutions nationales qui forment les membres des professions médicales, les chiropracteurs et les optométristes; également dans certains domaines qui s'occupent de la formation des spécialistes. Il ne conviendrait pas, à mon avis, de ne considérer que l'enseignement universitaire, à l'exclusion des institutions privées. Que dire des collèges privés et du rôle qu'ils ont joué et continuent à jouer? Dans bien des cas, à mon avis, ils sont mieux en mesure de répondre aux besoins des étudiants, à l'heure actuelle, que les universités d'État qui fonctionnent un peu comme des usines. Mais, dans l'état actuel des choses, elles ne sont pas incluses, bien qu'à mon sens leurs besoins soient aussi urgents que ceux des universités provinciales.

Je constate qu'il est une heure, monsieur l'Orateur. Mon discours ne prendra que quelques minutes de plus. Puis-je déclarer qu'il est une heure? Je continuerai donc à 2h.30.

[M. Thompson.]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois prévenir l'honorable député que, bien qu'il soit une heure, son temps de parole est expiré.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra peut-être de faire une déclaration qui, je l'espère, conviendra aux députés.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le ministre fasse maintenant cette déclaration?

M. Douglas: Est-il nécessaire de préciser que l'honorable représentant de Red-Deer (M. Thompson) se verra accorder, comme d'autres députés, le temps voulu pour terminer son discours?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député de Red-Deer continue ses observations après 2h.30?

Des voix: D'accord.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ADAPTATION POUR LA PRÉSENTE SESSION DES CHANGEMENTS APPORTÉS ANTÉRIEUREMENT À LA PROCÉDURE

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, ayant consulté des leaders à la Chambre des autres partis ici représentés, je désire proposer une façon rapide de procéder qu'approuveront, du moins je l'espère, les honorables députés. La voici:

1. Que les changements à la procédure adoptés à titre temporaire les 20 avril, 7 mai, 1er juin et 9 octobre 1964, ainsi que les 8 et 11 juin 1965, avec les modifications données ci-dessous, s'appliquent au cours de la présente session.

2. Que pendant les délibérations sur le discours du trône et l'exposé budgétaire l'Orateur quitte le fauteuil pour les périodes autrefois prévues pour le dîner et le souper.

3. Que la limite de 20 minutes fixée pour les discours à l'étape de la résolution d'un projet de loi de finances ne s'applique pas au premier ministre ni au chef de l'opposition.

• (1.00 p.m.)

4. Qu'une motion de subsides comprenant le budget principal et les crédits supplémentaires de 1965-1966 peut être mise en délibération au cours de la semaine qui suit la fin du débat sur le discours du trône.

5. Que le budget principal et les crédits supplémentaires de 1965-1966, sauf les crédits supplémentaires définitifs, soient compris dans cette seule motion de subsides et, quand

elle sera présentée, que la Chambre puisse se former en comité des subsides afin d'examiner ces crédits n'importe quel jour de la semaine. A cette fin, monsieur l'Orateur quittera le fauteuil sans mise aux voix.

6. Que le temps consacré à l'étude du budget principal, des crédits supplémentaires et des crédits provisoires de l'année financière 1965-1966 ne soit pas compris dans la période de temps prévue dans le Règlement au cours de la session actuelle pour l'étude des subsides.

7. Que la période des questions prévue par le Règlement dure 40 minutes les mardis, jeudis et vendredis.

Monsieur l'Orateur, je demanderais que ce qui précède soit transformé en ordre de la Chambre. J'ajouterai pour l'information des députés que le gouvernement compte, à l'issue du débat sur le discours du trône, mettre en délibération la motion de subsides dont j'ai parlé et passer immédiatement à l'étude des crédits de l'année en cours au comité des subsides, autrement dit, au comité plénier.

Je signalerai aussi aux députés que le gouvernement est disposé à prendre l'engagement que les prévisions budgétaires pour l'année financière 1966-1967 seront déposées au plus tard le 15 février. Nous espérons pouvoir le faire quelques jours avant cette date.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il est exact que la motion de subsides que le gouvernement compte présenter à la suite du débat sur le discours du trône ne fera pas partie des quatre motions de subsides déjà prévues?

L'hon. M. McIlraith: Oui, ma déclaration est bien précise à ce sujet.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre accepte-t-elle qu'il en soit ordonné ainsi?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à 1 h., est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi.)

Reprise de la séance

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et sur le sous-amendement de M. Douglas.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, pour faire suite à mes observations commencées avant l'heure du dîner, j'aimerais dire, dans mon cinquième point, que nous nous réjouissons de ce que le gouvernement ait décidé de confier au solliciteur général (M. Pennell) les responsabilités relatives à la Gendarmerie royale du Canada, à l'enquête sur le crime, à la sécurité du pays et à la réforme de la loi pénale. Non seulement estimons-nous ce nouveau ministre à la hauteur de la tâche, mais nous croyons également qu'il sera en mesure de s'en acquitter plus efficacement que le ministre de la Justice, car le ministère de ce dernier est surchargé de bien d'autres fonctions. Les membres de notre parti estiment que le gouvernement doit prendre l'initiative dans ce domaine.

Nous nous réjouissons qu'on ait publié un Livre blanc traitant de la criminalité et des répercussions du crime à l'échelle nationale sur les affaires du pays ainsi que sur la sécurité et l'espionnage au Canada; nous croyons que notre sécurité nationale ne sera jamais assurée à moins que la Chambre et la population en général ne soient au courant de ces choses. Peut-être faudra-t-il un jour constituer une commission royale à ce sujet. Nous ne pouvons sûrement pas rester inactifs devant les rumeurs et les indices que tout ne tourne pas rond dans ce domaine chez nous. J'exhorte le nouveau ministre à adopter cette mesure le plus tôt possible.

Si la Gendarmerie royale était autorisée à publier des bulletins périodiques sur le bien-être de la nation, le pays dans son ensemble s'en trouverait renforcé. Il est malheureux que la Gendarmerie royale du Canada soit en passe de devenir, dans les circonstances actuelles, le bouc émissaire de plusieurs mécontents. Il y a bien assez d'accrocs à la loi et à l'ordre public sans pousser davantage l'effondrement. Monsieur l'Orateur, je me demande parfois si les nombreux problèmes qui assaillent la Gendarmerie royale ne sont pas attribuables à ce que cette force n'obtient pas un appui suffisant du gouvernement. Voilà pourquoi il est à espérer que le nouveau ministre instituera une commission royale chargée de faire enquête dans cette affaire.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas parlé, dans le discours du trône, de la nomination d'un *ombudsman*. Cette lacune dans le discours du trône concernant la no-

mination d'un commissaire parlementaire ou *ombudsman* est regrettable, notamment parce qu'on avait été unanime à reconnaître la nécessité et la valeur de cette nomination, dont il avait été question non seulement au cours de la dernière législature, mais de la précédente. Un comité établi pour examiner la question avait recommandé au gouvernement la présentation d'une mesure de ce genre.

Dans le discours du trône de l'an dernier, le gouvernement avait promis d'instituer une commission royale chargée d'étudier la nécessité et l'utilité d'un commissaire parlementaire ou *ombudsman*. Selon moi, une commission royale n'est pas nécessaire. Le gouvernement devrait savoir que plus la bureaucratie se complique, plus il se peut que des innocents aient à souffrir.

La nomination d'un *ombudsman* servirait à protéger le public et aussi à soulager chaque député du lourd fardeau qu'il doit porter aujourd'hui. Des commettants qui se croient lésés par quelque ministère ou fonctionnaire du gouvernement ont sans cesse recours à nous. Si nous pouvions leur demander de s'adresser à une autorité reconnue, nous serions soulagés de fardeaux inutiles et les plaignants seraient assurés de voir leurs causes examinées avec justice et méthode.

Quelques mots maintenant sur les affaires étrangères et sur le domaine de juridiction du gouvernement à cet égard. Nul doute que les événements qui se sont déroulés au Nigéria ces derniers jours nous ont bouleversés. Je connais bien ce pays ainsi qu'un bon nombre de ceux qui se sont trouvés mêlés aux événements. Il me semble que ce qui s'est passé au Nigéria, ainsi que les coups d'État dirigés par les militaires ces derniers mois, dans d'autres pays africains, devraient nous servir d'avertissement, car le désir de liberté ne se trouve pas toujours réalisé lorsque la direction du gouvernement est confiée à ces gens qui, sans qu'ils y soient pour rien, ne sont pas toujours en mesure de prendre les rênes de l'administration. A mon avis, le gouvernement ferait bien de tenir compte de ce qui vient de se passer au Nigéria, surtout en ce qui concerne l'attitude à prendre vis-à-vis des pressions en faveur d'une intervention militaire en Rhodésie. Ce n'est pas en suscitant une situation comme celle qui s'est produite au Congo que l'on résoudra les problèmes de l'Afrique.

On a beaucoup parlé du Vietnam et il y a plusieurs choses qu'on ne devrait pas oublier. J'ai ici un éditorial paru dans l'*Economist* du 1er janvier 1966. Sous le titre «Trois questions pour 1966», l'auteur propose une façon très sensée et très intelligente d'endiguer l'agressivité de la Chine. J'aimerais citer quelques brefs extraits de cet article. Voici le premier:

> L'an dernier, on a constaté qu'il serait encore plus difficile de contenir la Chine que ce ne le fut dans le cas de la Russie à l'époque de Staline. La tâche sera plus difficile parce que Mao Tsé-Toung joue plus serré que Staline ne l'a jamais fait.

L'article poursuit:

> La nécessité d'opposer une pression armée à la pression de la Chine cessera seulement lorsque les successeurs de Mao Tsé-Toung agiront comme l'ont fait les successeurs de Staline.

L'auteur ajoute encore:

> La seule forme sensée de concurrence, c'est que chacun à l'intérieur de son propre territoire, communistes et capitalistes cherchent à trouver ce que leurs systèmes respectifs peuvent accomplir afin que le monde puisse juger lequel des deux régimes répond le mieux aux besoins de l'homme. Charité bien ordonnée commence vraiment par soi-même. Les chefs de la Chine l'admettront sans doute dès 1966 ou 1967. Il faudra du temps. Les Américains gagnent ce temps par leur sang.

• (2.40 p.m.)

Je crois que les États-Unis—qui ont probablement commis de nombreuses erreurs de jugement—sont condamnés à tort comme étant les agresseurs là-bas. Pourquoi le Vietnam du Nord réclame-t-il en termes si énergiques des élections au Vietnam du Sud, lorsqu'il refuse de parler d'élections libres dans son propre territoire? Bien peu songent qu'au cours des dernières années, la statistique a révélé qu'environ 150 meurtres par semaine ont été perpétrés au Vietnam du Sud afin d'éliminer progressivement les chefs de ce pays. Au cours de la dernière année, soit 1965, ce chiffre a dépassé plus de 300 meurtres par semaine.

Je signalerai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et au premier ministre (M. Pearson) que nous avons besoin d'une politique nationale tendant à réprimer l'agressivité des pays communistes, y compris la Chine, mais qui en même temps les incitera à adopter une nouvelle et meilleure attitude et à devenir de façon pacifique membres de la famille mondiale des nations. Monsieur l'Orateur, le temps de parole qui nous est accordé ne me permet pas de débattre longuement la question des affaires extérieures; néanmoins, comme nous sommes au début de 1966, je pense que le Canada devrait donner plus d'ampleur à son rôle de pacificateur en défendant la justice calmement mais fermement et en donnant, par la même occasion, aux pays en voie de développement un exemple convaincant du mode de vie qui devrait être le leur.

[M. Thompson.]

Cette année marque le centième anniversaire du Parlement du Canada. La deuxième session de la présente législature sera la première session de notre deuxième centenaire. Depuis quelques années et, surtout, depuis quelques semaines, j'ai lu et étudié les premiers débats de notre Parlement ainsi que les comptes rendus des conférences qui ont abouti à la Confédération. J'en conclus que bon nombre des problèmes que nous envisageons aujourd'hui sont semblables à ceux d'il y a cent ans. Nous avions alors, comme maintenant, nos divergences politiques. On ne peut pas dire que Brown, le chef des libéraux, partageait les opinions politiques de M. Macdonald, le chef des conservateurs, ou que la question du Québec et du Canada français était bien différente de ce qu'elle est maintenant. Toutefois, ces hommes en sont venus à un certain dénominateur commun et, comme ils ont su faire abstraction de leurs préjugés politiques et ne tenir compte que de leurs convictions communes, il leur a été possible de créer la Confédération.

Sauf erreur, ils avaient pris position sur trois questions importantes, auxquelles ils attachaient alors un intérêt commun, et j'estime qu'il serait bon de nous les rappeler maintenant. Je pense que cela s'impose. Tout d'abord ils voulaient à tout prix qu'il y ait une nation, le Canada, car ils refusaient absolument de devenir une partie des États-Unis, ou d'en revenir au colonialisme français ou britannique. C'est pour cela qu'ensemble ils ont voulu former la nation dont nous faisons partie et dont nous partageons le patrimoine.

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, ils étaient persuadés qu'il fallait sauvegarder en permanence les droits des minorités, et que la plus importante entre toutes demeurait la personne. Ils ont établi un système de gouvernement pour servir l'individu et protéger vigoureusement ces minorités, en dépit d'un régime majoritaire conforme à la tradition parlementaire britannique. Il serait bon, je pense, de nous en souvenir; mais je voudrais surtout montrer à la Chambre que ces hommes partageaient une autre conviction qui se trouve illustrée par notre devise canadienne, notamment que Dieu dominera d'une mer à l'autre. Si nous suivions ce critère, joint à l'adhésion aux principes qui nous ont été transmis grâce à notre héritage chrétien, nous résoudrions les problèmes actuels qui se posent à nous.

Je reconnais que nos problèmes actuels ne sont pas les plus importants que notre pays ait connus. Il y a eu aussi des problèmes dans le passé. Si les gens voulaient admettre que les valeurs que nous défendons sont fondées sur les principes chrétiens de justice et de moralité, alors nous pourrions proclamer que Dieu dominait d'une mer à l'autre quand nous avons accédé à l'état de nation. C'est seulement si nous suivons à nouveau ces principes que nous perpétuerons notre nation dans son deuxième siècle.

Je dirai simplement en terminant, monsieur l'Orateur, qu'à l'occasion de ce centenaire du Parlement nous, les représentants du Canada, partageons une responsabilité tout à fait exceptionnelle. D'abord, il est évident, je crois, que nous devons veiller au bon fonctionnement de cette assemblée, non pas pour un parti ou une personne, mais pour l'avenir de la nation et la sauvegarde de cette tradition qui a été la nôtre dans le passé et que nous souhaitons transmettre à nos descendants. Le premier ministre a donc eu raison de dire que nous serions jugés, dans cette vingt-septième législature, non pas par nos paroles mais par nos actes.

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord vous féliciter de votre élection au poste que vous occupez présentement. Je voudrais aussi, au nom des députés de l'arrière-ban en général, féliciter les honorables représentants de Dollard (M. Goyer) et d'York-Scarborough (M. Stanbury), et leur souhaiter la bienvenue parmi le groupe de députés de l'arrière-ban à la Chambre. J'espère et même je sais qu'ils feront leur possible pour maintenir certaines des libertés qui ont été nôtres au cours des ans et que nous devons garder si nous voulons représenter comme il faut les citoyens qui nous ont délégués ici.

Nous avons entendu une dissertation sur l'hypocrisie et je me propose de dire quelque chose à ce sujet dans quelques instants. Mais qu'il me soit d'abord permis de parler du sous-amendement. Pour ma part, je peux souscrire de tout cœur au sous-amendement. (*Applaudissements*) Nous estimons que le coût de la vie, au Canada, a monté en flèche et que la pension des Canadiens âgés ne leur permet plus de vivre. L'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) a beau dire que l'amendement ne relèvera pas leurs pensions, il y a un homme ici à la Chambre qui peut leur obtenir cette augmentation et cet homme, c'est l'honorable député que je viens de nommer. Il parle d'hypocrisie; il évoque le Parlement. L'équilibre du pouvoir dépend de lui, mais li ne veut pas entendre parler d'élections. Il croit que si l'amendement en cause renverse le gouvernement, il y aura des

élections. Je tiens à lui dire, monsieur l'Orateur, qu'il aurait dû faire connaître son attitude de façon bien nette depuis longtemps déjà; ainsi, le gouvernement aurait pu insérer dans le discours du trône ce qui faisait l'objet de nos demandes.

Que l'honorable député n'essaie pas de tromper les Canadiens en disant que cet amendement n'aura pas pour effet d'augmenter la pension de vieillesse. Qu'il soit responsable vis-à-vis de toutes les personnes de 65 ans et plus au pays si elles ne reçoivent pas une pension de vieillesse de $100 par mois. L'honorable député parle d'hypocrisie et il s'étend sur les droits des chefs. Chefs en quoi? Il prononce un discours portant sur le fonctionnement et l'efficacité du Parlement, et il dit que le Parlement perd la confiance des Canadiens. Or, pourquoi? Et pourquoi le Parlement est-il si lent à adopter les mesures législatives nécessaires? C'est parce que nous devons siéger à l'arrière-plan et entendre cinq chefs commenter chaque motion. Députés de l'arrière-ban, il nous faut écouter cinq longs discours à l'occasion de chaque mesure législative.

M. Leboe: De toute façon, vous n'êtes jamais ici!

M. Horner (Jasper-Edson): C'est peut-être pour cela que les députés de l'arrière-ban se sentent frustrés. Il nous faut écouter des gens qui prétendent représenter quelqu'un et se croient d'autre part appelés à devenir des chefs. Nous pourrions fractionner notre groupe en douze sections, être chacun le chef d'un petit parti et avoir chacun le droit de prendre la parole sur chaque motion. Avec un peu de doigté, nous pourrions même gagner une somme supplémentaire pour le parti.

Si notre régime parlementaire doit se morceler en une Chambre composée de partis minoritaires où chaque petit groupe jouira de ce droit, nous ne disposerons jamais de nos travaux. (*Applaudissements*)

• (2.50 p.m.)

Ces gens parlent du Parlement et de son influence sur le pays. Je soutiens qu'au lieu de laisser leur égotisme les entraîner à former des petits groupes qui font bande à part, ils rendraient service au Canada s'ils répartissaient leurs talents d'hommes politiques de façon à constituer deux partis. Ils sont libres d'adhérer au parti de leur choix. Je crois cependant que les députés devraient chasser la pensée qui leur dit: «moi, je suis bon; il me faut mon propre parti.» Le Parlement ne saurait jouer efficacement son rôle avec de telles idées.

[M. Horner (Jasper-Edson).]

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelques mots des autres aspects du discours du trône, et surtout de certains points qui n'y sont pas. Je veux parler de la politique de l'argent cher que les libéraux nous ont réimposée. J'approuve tout à fait l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) d'avoir qualifié nos deux estimés ministres de «gold dust twins». Cela nous inquiète, nous de l'ouest du pays. Nous savons ce que cela donne chez nous. Tout récemment, j'ai lu un commentaire d'un homme distingué des Maritimes qui éprouve lui aussi la même crainte. Nous savons ce qui arrive sous une politique d'argent cher. L'argent de tout le pays est drainé vers Toronto et Montréal, et il ne nous reste rien pour travailler. C'est déjà arrivé dans l'Ouest du Canada. Nous ne voulons pas que cela arrive de nouveau. Tout va très bien pour le ministre des Finances (M. Sharp) et le ministre du Commerce (M. Winters); ces problèmes d'ordre financier ne les touchent pas. Mais nombre de mes commettants sont de petits commerçants ou de petits agriculteurs. Et chaque fois que nous avons une politique d'argent cher, ils sont les premiers à en souffrir.

Les banques disent: «Nous allons supprimer les prêts destinés aux améliorations agricoles. Ils ne nous rapportent rien de toute façon.» C'est ce qui saute en premier. Ensuite, on fait disparaître les petits prêts aux chefs des petites entreprises. Les grandes compagnies auxquelles le ministre du Commerce était associé n'ont sûrement jamais connu ce problème. Mais les petites gens, eux, l'ont connu et ils y font face actuellement. Si notre grand et vénérable gouvernement veut s'occuper de l'économie et la stimuler, il ferait mieux d'abandonner cette politique d'argent cher, sinon elle aboutira à une grave récession dans certaines régions du pays. Il ne suffit pas de dire qu'elle ne nuit pas à Toronto ou à Montréal. Elle est préjudiciable et elle fait du tort à notre région. Elle est nuisible actuellement. J'aurai un mot à dire tout à l'heure au ministre des Finances, au sujet des cultivateurs de ma région. Mais je tiens à signaler au ministre des Finances et au ministre du Commerce que nous sommes aux prises avec de graves difficultés dans notre région parce que les banques refusent de consentir aux cultivateurs des prêts destinés aux améliorations agricoles. Je ne veux pas que les ministres viennent nous dire qu'ils ont communiqué avec le directeur de telle ou telle banque à charte et que ce n'est pas vrai. Ils ne nous feront pas avaler ces couleuvres. Je me suis entretenu avec les

directeurs de banques; ils ont des instructions. Nous en avons assez de cette politique centralisée de la rareté des capitaux.

Pour avoir l'unité nationale dans le pays il nous faudra des chances égales dans le domaine économique. Comment peut-il y avoir des chances égales pour tous, dans le domaine économique, si une politique d'argent cher instituée dans le centre du pays ne tient nul compte des autres régions éloignées des puissances d'argent? Pour que règne l'unité nationale dans toutes les régions du Canada, il faudra donner à tous ces mêmes chances économiques qu'ils n'ont pas aujourd'hui.

Le gouvernement dit qu'il faut modifier la loi sur les banques. Je donne ici mon opinion à moi, non celle de mon parti. Je ne crois pas que les banques devraient être autorisées à hausser le taux de 6 p. 100. Je sais que le gouvernement pourra changer d'avis, puisqu'il compte aujourd'hui dans ses rangs quelques anciens vice-présidents de banques. Mais je voudrais signaler que les gouvernements ont dû s'occuper des questions de prêts, parce que les banques avaient négligé de remplir leur rôle dans ce domaine. Les gouvernements ont été forcés de fixer un intérêt maximum, afin de contrôler ces banques pour le plus grand bien de la population. Il va sans dire qu'une hausse du taux d'intérêt fait partie intégrante d'une politique financière qui accorderait des pouvoirs plus étendus à quelques personnes qui dirigent nos institutions financières et qui pourraient à volonté pressurer le pays.

Je voudrais maintenant aborder une question que j'ai maintes fois soulevée à la Chambre. Je veux parler de Radio-Canada. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons vu un réseau national de radiodiffusion servir à disséminer des opinions politiques. Nous avons vu Radio-Canada dépenser des sommes fabuleuses pour ensuite demander d'autres fonds. Le premier ministre (M. Pearson) dit que le pays n'a pas les moyens de verser 50 millions de plus pour les pensions. C'est tout ce qu'il coûterait, si l'on veut bien faire le calcul, pour grouper tous les autres programmes.

Avons-nous les moyens de faire vivre ce monstre indomptable, arrogant et absurde qu'est devenu Radio-Canada? Même l'honorable représentant de Red-Deer (M. Thompson) convient avec moi que Radio-Canada pourrait fonctionner avec le quart de son budget actuel. S'il nous faut une société Radio-Canada pour donner aux Canadiens une image du pays et pour doter de la radiodiffusion les régions du pays non rentables pour des entreprises privées, nous n'avons assurément pas le moindre besoin d'une Société Radio-Canada aux structures monolithiques baignant dans une ambiance de grande société. De cela, nous pouvons nous passer. Nous pouvons nous passer aussi d'un certain groupe de Canadiens qui s'efforcent de nous faire avaler leur genre culture et de bourrer le crâne de nos gens avec ce genre de sottises. Rien ne s'oppose à ce que nous vendions tous les grands studios Radio-Canada.

Rien ne s'oppose à une fusion de Radio-Canada et de l'Office national du film pour lui permettre de réaliser des émissions intéressant les Canadiens. Nous n'avons que faire d'un organe d'information partial servant de refuge à quelques intellectuels qui ne sont qu'une poignée au pays et qui pourraient obtenir leur culture par d'autres moyens sans que le gouvernement du Canada en fasse les frais.

Il est grand temps que nous examinions Radio-Canada. Le moins que le gouvernement puisse faire c'est de convoquer ces gens devant un comité parlementaire pour les interroger sur ces dépenses. On parle maintenant de consacrer des millions de dollars à la télévision en couleur. Le gouvernement canadien doit-il engager des dépenses pour la production de la télévision en couleur? Si le gouvernement canadien est obligé de s'occuper de cela, ce n'est pas à l'honneur du secteur industriel du Canada.

Nous sommes tous en faveur de l'accroissement de l'aide en matière d'instruction. Nous espérons que cette mesure sera mise en œuvre très rapidement.

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, consacrer quelques minutes à une autre question. Je veux parler d'un groupe minoritaire dont on a parlé à travers le pays. Même ce grand magicien de la presse, Blair Fraser, a écrit à ce sujet. Il a fait un petit voyage de deux jours à Jasper; il est descendu au Jasper Park Lodge où les chambres se louent $50 par jour, et il a écrit un article dans une revue. C'est un expert. Nous nous intéressons à la question des parcs nationaux depuis longtemps. Je regrette que le ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles (M. Laing) ne soit pas ici. J'aurais aimé avoir une discussion avec lui au sujet de la situation des parcs nationaux. Nous n'avons rien à redire à la politique énoncée à l'égard des parcs nationaux. Nous nous plaignons de son application et du peu de cas que l'on fait des droits des citoyens canadiens habitant les parcs en permanence, à Jasper et à Banff. Nous voulons parler des quelque 6,000 Canadiens qui sont considérés comme des citoyens de second ordre. Je le répète, monsieur l'Orateur, nous parlons des quelque 6,000 Canadiens

que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales essaie de garder sous sa domination et de mener comme s'ils faisaient partie d'une commune.

• (3.00 p.m.)

Je ne blâme pas trop sévèrement le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, mais je lui reproche de ne pas résister aux pressions exercées par les hauts fonctionnaires de la Direction des parcs nationaux de son ministère. Nous espérions obtenir un nouveau ministre à ce sujet; je voudrais proposer au gouvernement de confier au ministre d'État, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner), la direction des parcs nationaux. Nous croyons que, grâce à sa jeunesse et à son énergie, nous réussirions à lui faire comprendre certains problèmes que d'autres ministres—je regrette de le signaler, je n'en vois que deux ici—n'ont pas réussi à comprendre. Je le dis sans parti pris, car, à l'époque où nous formions le gouvernement, certains ministres n'étaient guère plus clairvoyants.

Monsieur l'Orateur, quelle est donc la situation? Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas de critiquer la politique relative aux parcs nationaux ni de transformer nos parcs nationaux en réplique de Coney Island, ou en quelque chose du genre, comme le croient certains journalistes stupides. Il s'agit plutôt d'établir un régime administratif pour deux emplacements de ville, de régir et d'administrer une ville. Il est temps que nous étudiions la question. Nous devons être réalistes et reconnaître que des villes s'élèveront à ces endroits.

Je sais que les fonctionnaires supérieurs du ministère recherchent l'évacuation de Banff et de Jasper, qu'ils désirent évincer l'École des Beaux-Arts de Banff et qu'ils ne veulent pas que les gens s'établissent en permanence dans ces collectivités. Quel non-sens! Quelle façon peu pratique d'aborder la question! Nous devons comprendre que des villes s'élèveront sur ces emplacements. Nous avons besoin d'une politique réaliste aux termes de laquelle ces villes seront dotées d'un régime administratif qui n'entravera pas la politique visant les parcs nationaux, mais qui permettra aux habitants de gérer leur ville comme ils l'entendent.

Nous devrions établir dans ces parcs une ville située dans un emplacement tenu en franc-alleu. Jasper possède 4,000 milles carrés de terrains destinés à des parcs. Tout ce que nous demandons, c'est quelques acres pour l'emplacement de la ville, et l'autonomie de ses habitants. En Alberta, toute autre ville de cette grandeur est régie par la *Town and Village Act* de l'Alberta. Nos hauts fonctionnaires pourraient aisément préparer une loi fédérale sur les parcs et les villes qui préciserait les pouvoirs des municipalités et permettrait aux habitants de mener leur barque sans qu'un fonctionnaire d'Ottawa leur dise: «Vous ne pouvez construire cette toilette ici.» Nous sommes sûrement assez éclairés pour dire à ces gens de Jasper et de Banff qu'ils ont le même droit que les autres citoyens du Canada d'administrer leurs propres affaires sur le plan local.

Cette thèse porte sur les parcs existants. Elle n'a absolument rien à voir à la politique des parcs nationaux en ce qui concerne la conservation de l'état sauvage de certaines régions ou quelque autre objectif analogue; elle touche des êtres humains, et il s'agit de savoir si ces gens seront traités comme des citoyens canadiens à part entière, avec tous leurs droits et responsabilités. Du même coup, on abolirait—victoire remarquable—les abus du népotisme dans l'administration de nos parcs nationaux.

Je le répète, j'avais espéré que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales serait présent, car je voulais qu'il entende au moins mon exposé en faveur des gens de Jasper—et je sais que je parle aussi au nom des habitants de Banff—pour que le gouvernement examine cette situation de façon réaliste

Les esprits étaient assez échauffés dans cette région avant la campagne électorale. Le candidat libéral, qui appuie mon point de vue dans cette affaire, est allé en grande hâte à Edmonton pour y rencontrer le premier ministre (M. Pearson) et lui signaler qu'il devait en l'occurrence faire une déclaration. Le premier ministre nous a promis qu'une enquête complète serait faite par des enquêteurs particuliers pour étudier tous les aspects de cette question des parcs. L'autre jour, j'ai demandé au ministre des nouvelles au sujet de cette affaire, mais il ne m'a pas répondu. Nous voulons une enquête. Nous voulons qu'une commission royale d'enquête soit instituée pour déterminer le sort de nos parcs, afin que les gens qui y vivent sachent à quoi s'en tenir. Nous voulons une commission royale d'enquête pour que ces gens puissent être entendus.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'agriculture. Je regrette que le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) ne soit pas à la Chambre.

M. Nielsen: D'aussi mauvaises habitudes que son prédécesseur.

M. Horner (Jasper-Edson): L'ancien, nous lui avons réglé son compte en Alberta et l'une des raisons c'est qu'il n'avait aucun pouvoir à la Chambre. Aussi, nous félicitons le nouveau ministre de l'Agriculture et nous tenons à lui dire que peu nous importe la région d'où il vient, s'il s'acquitte bien de sa tâche.

Mais pour cela, il lui faudra reconstituer le ministère de l'Agriculture, qui a été pour ainsi dire «châtré» par le gouvernement actuel, manquant de confiance dans son ancien ministre. Nous voulons que cette troïka absurde disparaisse. Nous voulons que le ministre de l'Agriculture détienne un pouvoir véritable et que ses interventions en faveur des cultivateurs portent des fruits. Nous sommes devenus soupçonneux par suite de ce qui c'est passé dans ce domaine. Le ministre de l'Agriculture s'en prend au Pacifique-Canadien et le ministre des Finances (M. Sharp), de son côté, dit que le Pacifique-Canadien n'est nullement à blâmer.

Le ministère des Finances est en soi pas mal important. Le ministre des Finances n'a pas le temps, bien sûr, de s'occuper des affaires de la Commission canadienne du blé, des wagons couverts, etc. Le service des finances à lui seul lui attirera assez d'ennuis sans qu'il s'occupe de cela. Nous disons donc au nouveau ministre de l'Agriculture qu'il devrait regrouper son ministère. Ramenons donc la Commission canadienne du blé où elle devrait être, c'est-à-dire au ministère de l'Agriculture. Ramenons aussi ARDA où elle devrait être, au ministère de l'Agriculture.

Nous avons été déçus d'une initiative que le ministre a prise jusqu'à maintenant. Mais je pense que c'était surtout parce qu'il n'était pas au courant et nous sommes bien prêts à passer l'éponge. Je veux parler de la question de l'aide au nord de l'Alberta. D'après lui, comme les gens de cette région tombent sous le coup de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, son gouvernement ne peut fournir aucune aide. Je tiens à lui signaler, comme certains de mes collègues s'y sont efforcés dans leurs questions, que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ne vise pas tous ces cultivateurs. Il faut qu'ils soient groupés.

Une difficulté existe dans ma région quant à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. En effet, un des directeurs a interprété la loi à sa façon et a exclu de l'assistance tous les agriculteurs de la vallée de la rivière Powell, qui a été inondée trois fois cette année. Personne ne vient en aide à ces agriculteurs. Le ministre déclare qu'ils demeurent dans une région visée par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, mais les responsables de l'application de la loi disent qu'ils ne s'en occuperont pas.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre s'entretiendra bientôt, soit d'ici une couple de jours, avec le directeur de l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans cette région, afin d'être parfaitement au courant de la situation dans le nord de l'Alberta. Malheureusement, les régions agricoles du Nord-ouest albertain n'ont pas produit le genre de récoltes que le reste des Prairies a connu depuis quelques années. Ce n'est pas seulement une question de sécheresse; l'année dernière, les précipitations furent excessives et il y eu des inondations. Comme le député de Wetaskiwin (M. Moore) l'a mentionné dans une question au ministre, hier, les cultivateurs de plusieurs régions agricoles seront contraints d'abandonner leur exploitation s'ils n'obtiennent pas d'aide. Il s'agit des régions où les agriculteurs ne sont pas aptes à profiter de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

J'ai peur que le nouveau ministre soit chargé de ces responsabilités et qu'il doive décider s'il faudra priver ces gens de travail en achetant les fermes non rentables. Il devra déterminer si ce sera là la politique de son ministère. Ce ne sont pas des fermes non rentables; ce sont les fermes des pionniers de notre temps qui étendent la superficie cultivée du Canada en travaillant sans relâche et en sachant se débrouiller avec bien moins d'argent que la plupart d'entre nous. J'espère donc que le ministre de l'Agriculture conférera immédiatement avec le directeur chargé de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies à Regina et examinera attentivement la situation en ce qui concerne l'application de cette loi dans les Prairies. Je suis sûr qu'il y a dans le Nord de la Saskatchewan des régions qui sont dans la même situation que celles de l'Alberta. Je le répète, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ne s'applique pas à elles et pourtant ce sont des régions qui ont besoin d'aide.

Les provinces ne consentiront pas à accorder de l'aide si le gouvernement fédéral ne le fait pas. Les provinces réclament maintenant cette aide, ce qui n'a pas été déjà tâche facile. On peut certes demander au ministre et au gouvernement de reconsidérer leur attitude à cet égard pour que les cultivateurs intéressés ne soient pas acculés à la faillite. Cela signifie que la politique de l'argent rare, suivie par le gouvernement actuel, se répercute directement sur la situation.

• (3.10 p.m.)

Quelques mots encore sur l'inflation et le coût élevé de la vie. Ce coût affecte non seulement nos pensionnés, mais toute l'économie. Il faut en imputer la responsabilité directe au gouvernement actuel, car les impôts supplémentaires qu'il a imposés influent sur la montée des prix.

Nous espérons que l'un des jumeaux *Gold Dust Twins* sera en mesure de faire disparaître la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. J'espère que cela se fera dans le prochain budget. Ces impôts ne font qu'accélérer l'inflation. Les impôts sont

levés afin d'obtenir plus d'argent pour verser de plus larges sommes. Il est temps que disparaisse cette taxe de 11 p. 100, car elle va à l'encontre de ses propres fins. Nous autres, qui habitons les régions en voie de développement au Canada, en portons tout le fardeau, lorsque nous voulons acheter des instruments de production pour accroître les richesses du Canada. J'estime qu'il s'agit d'une discrimination odieuse, quand il nous faut payer 11 p. 100 de plus sur de semblables achats et j'espère que le gouvernement va examiner sérieusement cette situation.

Finalement j'espère que l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) enverra une note au premier ministre (M. Pearson), avant cinq heures, pour lui proposer de se prononcer sur les pensions de nos citoyens âgés. Il le pourrait, ce n'est pas trop tard. Ensuite, il pourrait se lever et voter avec le courage de ses convictions.

J'ai ici un petit livre vert qui deviendra la bible du parti libéral si les députés de l'opposition n'y prennent garde. Intitulé *Commonsense for Canadians,* il a pour auteur l'honorable député de Red-Deer. J'en cite un passage.

> Sauf peut-être en temps de crise nationale, la politique fédérale du Canada a surtout été marquée, selon moi, par un manque de courage et un manque d'efficacité.

Je prédis que jamais un homme n'aura de plus belle occasion de mettre en pratique ses paroles de sagesse et d'inscrire son nom dans l'histoire du Canada que l'honorable député de Red-Deer lorsque, dans le courant de la soirée, il fondera son vote sur ses convictions, comme le veut la nature même du Parlement.

• (3.20 p.m.)

[*Français*]

M. Ovide Laflamme (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je crois opportun, au début de mes remarques, de vous exprimer ma joie profonde de vous voir occuper le fauteuil présidentiel.

Vous êtes de cette trempe d'hommes volontaires, humbles, dévoués et compétents qui n'ont d'autre ambition que celle de servir.

Vous représentez pour moi un riche produit de la dualité ethnique canadienne.

Qu'il me soit permis d'offrir mes félicitations sincères à ceux qui ont proposé et appuyé la motion tendant à voter une Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury).

La façon digne avec laquelle ils se sont acquittés de cette responsabilité justifie hautement la confiance que leurs électeurs respectifs ont placée en eux.

Monsieur le président, la nation canadienne, en moins de neuf ans, a été appelée

[M. Horner (Jasper-Edson).]

à se choisir un nouveau Parlement à 5 reprises, soit en 1957, 1958, 1962, 1963 et 1965.

En 1957, le parti conservateur accédait au pouvoir et formait un gouvernement minoritaire. J'étais à la Chambre durant cette période. Après huit mois d'administration sans avoir été défait, à peine un mois après le choix du chef actuel de notre parti, le chef actuel de l'opposition, le premier ministre de l'époque (M. Diefenbaker), demandait et obtenait la dissolution du Parlement et décrétait des élections pour le 31 mars 1958. Nous étions alors en droit de nous demander dans quel but ces élections étaient déclenchées. Je pense que nous pouvons répondre que c'était uniquement pour rechercher une majorité absolue. Ainsi, l'intérêt de ce parti passait avant celui du pays, car à cette époque des signes de régression économique se faisaient sentir.

En 1962, d'autres élections générales, normales, celles-là, décidaient qu'un gouvernement minoritaire devait être formé par le chef actuel de l'opposition. Inutile d'énumérer ici les conséquences de ces années de régime conservateur: chômage, déficits, diminution de production nationale etc.... ajoutant à cela la démission de plusieurs ministres, l'absence de leadership, la confusion, tous les partis conjuguaient leurs efforts pour renverser le gouvernement.

Je ne sache pas qu'à cette époque le premier ministre défait ait jamais demandé au Gouverneur général de confier l'administration du pays au parti libéral, qui comptait presque autant de députés. Il demanda de nouveau et obtint la dissolution du Parlement, moins de neuf mois après l'élection précédente.

Cette élection qui fut alors déclenchée retourna au pouvoir un gouvernement libéral minoritaire dont le nombre de députés s'élevait à moins de sept de la majorité.

Ce gouvernement libéral n'avait-il pas travaillé, pendant deux ans et demi, dans les circonstances que l'on sait, à administrer les affaires du pays en avançant une foule de mesures permettant une évolution économique rapide, l'adoption de mesures capables de promouvoir un esprit et une mentalité canadienne, en même temps qu'une décentralisation fiscale à l'avantage des provinces, et encore une orientation nette et fertile vers l'interdépendance des gouvernements fédéral et provinciaux, l'essence même d'un nouveau fédéralisme que certains politiciens ont décrié avant même d'en connaître les effets.

Après deux ans et demi d'obstruction systématique de la part de l'opposition, le chef de notre parti dissolvait le Parlement pour obtenir un mandat clair, une majorité absolue. Le population lui a refusé la majorité qu'il souhaitait et elle ne lui accorda que trois voix de majorité.

Nous pouvons dire, je crois, qu'il s'est opéré, au cours des dernières élections générales, un zonage des tendances et, à part naturellement de quelques exceptions, une délimitation du chemin parcouru vers l'acceptation franche d'une dualité canadienne.

Comment concevoir autrement le résultat du dernier scrutin? Un gouvernement qui avait réussi à relancer l'économie du pays, à équilibrer les budgets, à atténuer le chômage et à augmenter la production nationale devait mériter la confiance du plus grand nombre des électeurs canadiens.

Au lendemain de cette élection, on a dit qu'elle était inutile. On a également répété: Elle a été un recul. Certains journalistes et chroniqueurs, glosant sur le sujet, ont répété: Les chefs doivent disparaître. Déclaration, puérile et enfantine!

Je crois sincèrement que si, depuis deux ans et demi, une certaine presse s'était abstenue de rechercher le «sensationalisme», bref, s'il y avait eu moins de chercheurs de puces et plus de citoyens conscients d'exposer à l'ensemble du peuple canadien l'objet réel de diverses mesures prises par le gouvernement pour créer, promouvoir et accroître une dualité canadienne et, hélas! moins d'atteintes personnelles, la confusion qui existe dans l'esprit d'un nombre important de Canadiens quant à l'avenir de notre pays comme nation aurait vite disparu.

Monsieur le président, il y a moins d'un an, soit en février 1965, les membres de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme publiaient un rapport préliminaire.

Cette Commission avait pourtant été constituée par le Parlement de la nation canadienne, de concert avec l'assentiment unanime des premiers ministres des dix provinces du Canada. On pouvait lire ce qui suit dans ce rapport préliminaire:

> Ils ont été contraints de conclure que le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire.

Le préambule continue:

> Cette crise a sa source dans le Québec. Il n'est pas nécessaire de mener une enquête approfondie pour le savoir.

Et plus loin, on déclare:

> Si elle persiste et s'accentue, elle peut conduire à la destruction du Canada. Si elle est surmontée, elle aura contribué à la renaissance d'un Canada plus dynamique et plus riche. Mais ce ne sera possible que si la réalité est démasquée et affrontée à temps.

Monsieur le président, comment concevoir que cette Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ait été et soit encore l'objet de critiques acerbes de la part du chef de l'opposition lui-même, qui devrait pourtant représenter à la majorité de la population une alternative possible au cours d'une élection.

Comment croire également que, pendant plus de trois mois, l'opposition officielle se soit battue pour empêcher qu'enfin il y ait au Canada un drapeau national distinctif. . .

M. Vincent: La vieille histoire qui recommence!

M. Laflamme: . . .symbole tangible, essentiel et primordial, je dirais même élémentaire, d'un peuple qui aspire à l'unité.

Combien il aurait été réconfortant—et je demande à l'honorable député qui vient de m'interrompre de tenter de faire concevoir à son chef que ceci est une chose essentiellement importante pour la survie du Canada comme nation—d'entendre hier le chef de l'opposition dire et affirmer au moins que la mention, dans le discours du trône, de la présentation d'une mesure tendant à reconnaître officiellement l'«Ô Canada» comme hymne national était quelque chose, était un pas en avant vers l'évolution d'une entité canadienne, vers la création d'un autre symbole national signifiant que la citoyenneté canadienne peut être, avec honneur, recherchée par tous les groupes ethniques canadiens.

Ayant écouté, hier, les paroles du premier ministre sur la dualité canadienne, ses déclarations sobres et courageuses sur sa conception du Canada d'aujourd'hui et de demain, je ne puis que déclarer que cet homme, ce chef, est venu à son temps pour sauver notre pays de la désunion. Les sourires de mépris que je constatais sur les visages des membres de l'opposition officielle m'obligent à dire qu'à moins d'une modification en profondeur de leur conception de la dualité ethnique au Canada, jamais ils ne reviendront de ce côté-ci de la Chambre.

Jusqu'à 1960, au Québec, et pendant 16 ans, nos politiciens au pouvoir ont continuellement tenté de représenter le gouvernement canadien comme celui d'un pays étranger. Il est aussi détestable et déplorable aujourd'hui de rechercher la manchette par des déclarations intempestives contre le gouvernement fédéral, que cela soit ou non «électoralement» rentable. J'espère et je souhaite que les hommes politiques de la législature de ma province feront un écho de la parole du premier ministre canadien avec autant de largeur de vue, de détachement, de profondeur de pensée et de maturité.

Il faut que cesse chez nous la recherche de la manchette sur le dos du gouvernement de notre pays et que les voix de la logique et de la raison soient conjuguées pour promouvoir, dans la diversité culturelle, une identité canadienne satisfaisant tous les esprits objectifs et bien pensants.

Comme représentant du Québec au Parlement de mon pays, tout en applaudissant aux politiques positives et dynamiques du gouvernement provincial et en lui reconnaissant le rôle de premier levier de commande des Canadiens français vers leur émancipation culturelle et le contrôle de leur économie, je me refuserai d'être le simple écho de la voix du gouvernement québécois, chaque fois qu'elle mettra en péril les fondements mêmes de ce qui est essentiel au maintien de notre pays comme un tout.

Il nous incombe de définir nos objectifs, d'établir nous-mêmes les priorités essentielles qui doivent demeurer du ressort du gouvernement canadien et d'avoir le courage de les soutenir, en se rappelant cependant que tout système fédératif ne peut et ne doit être ni rigide ni statique.

L'honorable député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne), le 9 septembre 1964, devant les membres du Club Richelieu de Québec, dans un discours pourtant profond et célèbre qui, malheureusement, dans une certaine presse, avait reçu moins d'importance que les gestes et sautes d'humeur du lutteur Reggie Chartrand, affirmait, et je cite:

> Le fédéralisme est toujours à refaire à mesure que les fonctions de l'État changent et que ses responsabilités augmentent. Chaque fois que de tels changements se produisent, un nouveau problème de répartition des fonctions se pose. Le fédéralisme ne connaît donc pas de règlement définitif. En tentant de l'enfermer dans des formules statiques, on aboutit à une rigidité de la structure politique incompatible avec les circonstances changeantes de la vie réelle.

Et plus loin, il ajoutait:

> Les gouvernements provinciaux ont considérablement amélioré leurs fonctions publiques au cours des dernières années; ils sont donc plus en mesure que jamais de faire face à leurs propres responsabilités. De plus, leur volonté de les assumer eux-mêmes s'est affermie. Le Québec, de ce point de vue, ne va pas contre la tendance générale; il est tout simplement à la tête du mouvement. Enfin, il est indéniable que les provinces doivent avoir plus de revenus et que, dans les circonstances actuelles, certaines de leurs responsabilités sont prioritaires.

M. Claude Ryan, rédacteur en chef du journal *Le Devoir,* écrivait en éditorial, en avril 1964, et je cite:

> Je crois qu'une société politique, composée de personnes de cultures et de religions différentes, loin d'être non viable, peut plus qu'une société monolithique favoriser l'épanouissement de la liberté et la primauté de la raison.

Voilà un langage de la raison et de la maturité. Le 13 avril dernier, le journal *La Tribune* publiait un éditorial dans lequel on peut lire ce qui suit:

> Les propos tenus dans notre province depuis quelque temps sur l'avenir du Québec et de la Confédération ne sont-ils pas en train d'aboutir à des résultats néfastes à plusieurs points de vue? Les extrémistes de tous genres, surtout ceux qui parlent ouvertement de violence et dont les déclarations ne font que semer la crainte et l'inquiétude, sont-ils en train de paralyser le Québec? Ceux qui utilisent des formules ronflantes et négligent ou refusent de faire des distinctions nécessaires risquent-ils de faire plus de mal que de bien au Québec? Ces questions nous devons les poser directement car de plus en plus nombreux sont les citoyens qui s'interrogent sur les conséquences du méli-mélo actuel où la «Voix» des extrémistes et des irresponsables domine. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que les irresponsables se recrutent dans divers milieux jusque dans les hautes sphères de la politique.

[M. Laflamme.]

Le même jour on pouvait lire dans le journal *Le Soleil* ces remarques très pertinentes:

> Or, ne voit-on pas malheureusement que différents milieux en ce pays s'appliquent, avec une inconscience parfois inqualifiable, à exploiter la crise actuelle. Chez certains hommes politiques en particulier cette attitude frise l'irresponsabilité. L'habileté politique est une chose. Mais, dépasser une certaine limite et dans un certain climat, cette habileté peut devenir de l'électoralisme éhonté, susceptible de déboucher tout simplement sur les pires aventures... Les préjugés entre groupes ethniques n'ont jamais rien apporté de bon. Les politiciens qui exploitent le climat émotionnel à cet égard prennent de lourdes responsabilités au regard de l'histoire.

Mon collègue d'Hochelaga (M. Pelletier), en avril 1964, dans *Cité Libre,* analysant les attitudes de *Parti pris,* une nouvelle revue qui prône le séparatisme, le laïcisme et le socialisme, affirmait, et je cite:

> Je crois au contraire que l'action de «parti pris», si jamais elle parvenait à dépasser le stade des proclamations d'intentions purement verbales, engagerait les Canadiens français, comme personnes et comme groupe, dans l'une des pires impasses de notre histoire. Je crois que, même s'ils y mettent beaucoup plus de talent, les partipristes construisent un séparatisme de gauche aussi irréaliste et probablement plus utopique encore que l'indépendantisme de droite des Chaput, Barbeau et Cie.

Ces paroles sont beaucoup plus courageuses que les déclarations de pure démagogie de certains de nos politiciens du Québec qui, au lieu de rechercher le langage de la raison sur des problèmes aussi vitaux, ont préféré le langage de la flatterie et du sentimentalisme.

C'est ainsi par exemple que je n'ai jamais compris certaines déclarations faites par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), devant les étudiants de l'Université de Montréal en 1964, qui ne pouvaient qu'inciter notre jeunesse à se bercer de l'illusion du séparatisme.

Il est devenu nécessaire, je pense, à l'heure actuelle, d'affirmer que les représentants de la population canadienne-française sur le plan national siègent ici dans cette Chambre.

Quant à la motion de méfiance du chef de l'opposition qui réclame une majoration des pensions de vieillesse à $100, je soumets qu'elle est inacceptable à tout esprit libéral qui a une conception sérieuse de la sécurité sociale.

Le principe fondamental de la sécurité sociale est la redistribution de nos richesses à ceux qui peuvent en avoir le plus besoin.

Comment concevoir alors qu'un relèvement aussi important soit accordé à la pension de nos vieillards sans considérer en même temps un relèvement de toutes les autres mesures de sécurité, y compris les allocations familiales.

Je voudrais savoir s'il y a, en cette Chambre, un député qui aurait le courage d'affirmer qu'une mère de famille a moins besoin de ses allocations familiales qu'un vieillard de sa pension de vieillesse.

Dans ces circonstances, je suis favorable certainement à une retouche et à un relèvement de toutes les mesures de sécurité dès et aussitôt que l'économie du pays peut le permettre, sans devoir alourdir davantage le fardeau des impôts qui pèse sur le dos des contribuables canadiens.

Si, dans ces domaines, des priorités doivent être établies parce qu'il doit nécessairement y avoir des limites dans les possibilités financières du gouvernement qui verse tout de même l'argent des contribuables, je dirais qu'actuellement ceux qui ont le plus besoin de l'aide financière sont les pères de famille ayant des enfants à l'école.

Il ne faut pas oublier que depuis quelques années, le fardeau des taxes municipales et scolaires a considérablement augmenté, diminuant d'autant le pouvoir d'achat des chefs de famille.

Je ne suis nullement opposé au relèvement de la pension de vieillesse si les revenus du pays le permettent, mais je m'oppose cependant à cette tentative de créer une disproportion trop forte entre les divers bénéficiaires des mesures de sécurité sociale.

Permettez-moi, monsieur le président, avant de terminer, de remercier la population du nouveau comté que je représente en cette Chambre et qui m'a accordé une grande confiance lors du scrutin du 8 novembre dernier, et ce dans toutes les parties de cet immense comté.

J'ai toujours déclaré que je souhaitais être digne et à la hauteur de cette confiance.

Je l'ai surtout assurée que je ne profiterais jamais de mon immunité parlementaire pour lancer des insinuations ou encore pour porter atteinte à l'honneur ou à l'intégrité de tout individu, ailleurs ou ici dans cette Chambre.

C'est ainsi, je crois, qu'il faut concevoir le rôle d'un représentant en recherchant et en ayant continuellement le souci de la plus pure objectivité et en conservant l'énergie et le courage de défendre les opinions auxquelles on croit profondément.

• (3.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu vous féliciter, ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il convient de féliciter les honorables députés de Dollard (M. Goyer) et d'York-Scarborough (M. Stanbury) pour leurs discours et leur participation au débat.

Je voudrais pendant quelques instants parler des discours prononcés par les honorables députés qui siègent à notre gauche. Nous avons entendu des membres du Nouveau parti qui, étant donné la situation, peuvent être confondus avec l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) dans cette course très serrée qu'ils se livrent pour devenir le quatrième membre de la trinité. L'honorable député de ce parti, qui a parlé en homme d'État, a laissé entendre que nous ne devrions pas songer à renverser le gouvernement sur une motion de défiance avant qu'il soit prêt, parce qu'il veut devenir premier ministre. En écoutant le chef de ce parti critiquer le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), nous ne devrions pas oublier ses propres ambitions.

Depuis que je siège en cette enceinte et depuis que les libéraux ont formé un gouvernement, j'ai eu l'impression qu'ils cherchent à faire de cette Chambre une chambre étoilée; le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) voudrait en faire une société de la Couronne, l'honorable député de Red-Deer, une parlotte d'école du dimanche, et l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), un cirque à trois pistes. Les représentants de son parti ont déployé leur abilité dans ce genre de spectacle au cours de la dernière session et, depuis le début de la présente session, ils suivent les mêmes traces.

Nous avons entendu l'honorable député de Villeneuve faire des insinuations et des allusions malveillantes, tout comme l'honorable député qui vient tout juste de reprendre son siège. Nous avons entendu l'honorable député de Villeneuve insinuer que je m'étais livré à des allusions et à des insinuations malveillantes lorsque j'ai porté certaines questions à la connaissance de la Chambre.

M. Grégoire: Exact.

M. Nielsen: L'honorable député de Lapointe vient de dire «Exact». Ces insinuations, comme les honorables vis-à-vis se sont hâtés de les qualifier lorsqu'elles se sont élevées, ont maintenant l'approbation juridique officielle, et je suis sûr que les honorables députés de Villeneuve et Lapointe, ainsi que d'autres, respectent cette décision.

Le premier ministre (M. Pearson), bien qu'ayant parlé pendant deux heures durant

ce débat, n'a rien dit. En vérité, il mérite le prix de l'année pour les œuvres d'imagination. Le gouvernement actuel a fondé sa campagne électorale sur l'unique besoin d'une majorité. Le premier ministre et ses partisans, y compris les ministres du Cabinet, ont exposé la même idée, dans tous les discours qu'ils ont prononcés à travers le pays, soit que les élections ont été déclenchées pour obtenir une majorité sans laquelle ils ne pouvaient poursuivre leur travail.

• (3.40 p.m.)

Au cours de l'émission télévisée où il a annoncé les élections, le premier ministre a répété à maintes reprises qu'il lui fallait une majorité et que c'était la seule raison de déclencher des élections. Selon lui, une majorité était primordiale. Les électeurs du pays ont rejeté carrément cette demande. Le gouvernement qui prétendait ne pouvoir se maintenir sans une majorité a tout simplement joué aux chaises musicales, remanié certains ministères, tenté de faire peau neuve, et le revoici comme avant; le même vieux discours du trône ampoulé, diffus, exposant des programmes flous. Rien pour les travailleurs, rien pour les cultivateurs, rien pour le Canadien moyen et rien pour les vieillards pensionnés.

L'hon. M. Starr: Honte.

M. Nielsen: Seulement les mêmes anciennes promesses enflées qui figuraient dans les trois derniers discours du trône.

L'hon. M. Starr: La même vieille équipe.

M. Nielsen: Le premier ministre trouvait à redire hier à la déclaration portant que la défaite du gouvernement n'entraînerait pas nécessairement des élections. Il s'est reporté au mois de janvier 1958, alors qu'il avait lui-même formulé la même proposition. En fait, sa proposition était sous forme d'amendement. Nous nous y sommes opposés. Il oublie que, pendant la campagne, il a soutenu qu'il lui fallait une majorité pour gouverner le pays. Il oublie qu'en juin dernier, il a dit qu'il ne déclencherait pas d'élections et que nous reviendrions en septembre disposer du grand programme que le gouvernement avait préparé à notre intention.

Hier soir, nous avons entendu le premier ministre lancer un défi incertain aux provinces. Le voilà qui pose soudainement au grand défenseur du Parlement et du gouvernement central, du même gouvernement qui a été balayé par tous les vents depuis son accession au pouvoir. Aujourd'hui, le premier ministre dit: «Nous devons être forts. N'essayez pas de nous bousculer.» Ce n'est qu'un mythe. Sachant que des élections approchent dans la province de Québec et de connivence avec M. Lesage, il est en train de monter un épouvantail, par opportunisme politique. Rien de plus.

[M. Nielsen.]

M. Lesage va dîner au 24, rue Sussex. M. Lesage offre des carottes comme à un âne; le premier ministre lui offre des morceaux de choix. La position du premier ministre hier me faisait penser à Humpty-Dumpty après sa chute. Il affirme maintenant que le tout doit être plus grand que les parties, après avoir fait dans le tissu de la Confédération un trou assez vaste pour y faire passer la plus grande province du Canada. Il devait souffrir d'un affreux complexe de culpabilité en énonçant sa rétractation et la répudiation de l'attitude que son gouvernement avait adoptée en 1963. Hier soir, il a dit que nous serions jugés sur des actes, et non pas sur des mots. Ce critère, appliqué à lui et à son gouvernement, ferait voir un gouvernement qui, au cours des trois dernières années, a participé passivement, et parfois activement, au démembrement des pouvoirs du gouvernement fédéral. Ils se sont présentés à chaque conférence fédérale-provinciale comme des agneaux à l'abattoir. Ils ont fait de la formule de retrait la pierre angulaire de leur politique et, comme résultat, le Québec s'est retiré de 14 programmes conjoints, pour lesquels il a obtenu une compensation, et il veut maintenant administrer lui-même les mesures de bien-être.

Il a dit qu'une avalanche de demandes unilatérales mettrait en danger la Confédération. Voilà exactement où les ont conduits leurs propres maladresses, leurs gaucheries, leurs propres concessions. Le premier ministre s'en prend au Québec à cause de ses exigences. Il a laissé la porte ouverte et M. Lesage est entré. Maintenant il veut aller plus loin. Le premier ministre est nerveux et irritable; il est étrangement susceptible à ce sujet et avec raison. Les tactiques du gouvernement n'ont changé en rien. Le discours du premier ministre n'a aucune portée si on le compare à ses déclarations antérieures et à celles qui suivront évidemment.

L'autre soir, à la télévision avec M. Lynch, le premier ministre a dit bien clairement que le gouvernement se préparait à faire encore une concession dans le domaine du bien-être social. Le premier ministre a dit que certains «arrangements» étaient possibles. Comme l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), mais dans des circonstances différentes, le premier ministre fait le lion à la Chambre et le mouton à la télévision.

L'hon. M. Starr: Il craint que M. Lesage ne soit devant son appareil.

M. Nielsen: Or, le premier ministre dit . . . Mais je n'irai pas plus loin. C'est toujours la même rengaine. Et voici qu'à la Chambre, il vient solennellement et sérieusement nous mettre en garde contre ce que son gouverne-

ment n'a cessé de faire, dans tous les domaines, depuis près de trois ans. Une fois de plus, il a lancé ici-même le cri de division et le cri de race. Diviser pour régner, telle a été la devise du parti libéral pendant plus de cinquante ans et nul ne lui a été plus fidèle que le gouvernement actuel. Ils auront beau protester, un fait capital n'échappe sûrement pas au premier ministre et à son gouvernement: ils sont sans représentants en Alberta et en Saskatchewan; quant au Manitoba, je ne sais trop.

L'hon. M. Starr: Un seul.

M. Nielsen: Aucun dans l'île du Prince-Édouard et très peu en Nouvelle-Écosse.

Dans l'important document qu'ils ont préparé pour leur campagne électorale, document qui s'est échappé du dossier secret et confidentiel, ils affirmaient audacieusement que le parti libéral était le seul à représenter toutes les régions du pays. Je suis certain que ces mots les hantent maintenant.

On a maintes fois répété, au cours du présent débat, combien les organisations criminelles internationales se sont infiltrées au Canada. Le rapport de la Gendarmerie royale que le solliciteur général (M. Pennell) a déposé, révèle que le crime organisé fonctionne ici sur une base interprovinciale et internationale. Afin de connaître toutes ses ramifications, il faut procéder a une enquête qui ne doit pas s'arrêter aux frontières provinciales ou internationales. Le rapport de la Gendarmerie royale insiste sur la nécessité d'une commission royale d'enquête dotée du mandat le plus étendu.

• (3.50 p.m.)

Le chef de l'opposition a demandé qu'on institue une commission royale d'enquête afin d'établir dans quelle mesure les organisations criminelles internationales se sont infiltrées au Canada. Nous avons réclamé cette commission il y a eu un an en novembre dernier et de nouveau en juin dernier; à ce moment-là, le premier ministre a donné à entendre à la population, lors d'une émission télévisée, qu'il s'occuperait de cette affaire. Dès le début, le gouvernement a nié la nécessité d'agir ou même l'existence du problème. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a abordé une fois le problème du crime, disant qu'on avait tenté d'influencer le gouvernement sans y réussir.

Les documentalistes de leur campagne électorale exhortaient les libéraux à ne pas souffler mot du rapport du juge Dorion, à ne pas même laisser entendre que le crime pût s'étaler au pays. Voilà que le gouvernement adopte la même attitude actuellement. Le ministre du Commerce (M. Winters) a dit que la moralité n'était pas en jeu au cours des élections. Cela prouve à quel point il se trompait. Depuis lors, de nouvelles critiques de l'inaction fédérale ont été formulées par le ministre de la Justice du Québec.

Je tiens à dire que je n'approuve pas les reproches qu'il adresse à la Gendarmerie royale, l'un des meilleurs corps de police au monde. Je déplore simplement que les prédécesseurs des trois ministres de la justice n'aient même pas levé le petit doigt quand on s'en prenait à la réputation et à l'intégrité de la Gendarmerie. Si le premier ministre (M. Pearson) tient à savoir d'où vient la léthargie et le manque d'intérêt qui se manifestent en face des infiltrations criminelles au pays, il devra chercher plus haut que la Gendarmerie royale. Nous avons le rapport soumis par la Gendarmerie royale du Canada à la Conférence sur le crime où il est dit que la situation est urgente.

Les organisations criminelles ont proliféré au Canada. Elles sont reliées aux ramifications du crime international. Elles se livrent au commerce des narcotiques, à l'incendie, aux combinaisons de faillites et à quantité d'autres manœuvres illégales, y compris le meurtre organisé. En lui-même, le fait devrait suffire à pousser le gouvernement à l'action.

Que dire des faillites? Des faillites frauduleuses colossales ont eu lieu dans le pays. En 1964, ces faillites frauduleuses ont coûté $207,971,000 dans le Québec et l'Ontario seulement. Le gouvernement ne s'est pas contenté de ne pas appréhender les auteurs de ces crimes, mais il a fait comme s'il n'y avait rien de mal. Nous avons au Canada des bandes de criminels rattachées à des réseaux internationaux qui agissent sous le couvert de l'impunité et, en certains cas, de l'immunité. Nous avons vu quelle sollicitude a entouré Rivard. Lemay est encore en liberté. Nous avons eu la preuve d'un lien entre un réseau de trafic des narcotiques, l'un des plus importants du continent, dont Rivard était le chef, et des réseaux de cambriolage de banques dirigés par d'autres. Il y a M. Darabaner, pourvu de relations intéressantes et sélectes dans les endroits les plus curieux. En vérité, tout cela nous porte à nous interroger devant les questions inscrites au *Feuilleton* au sujet de l'Imprimerie nationale.

Un important réseau de criminels exercent leur activité au Canada, par infiltration; ils s'adonnent au gangstérisme, au trafic de drogues, provoquent des faillites, des incendies, commettent la fraude et autres crimes. Quand nous en avons parlé, le gouvernement a tout nié. Mais ces accusations ont été prou-

vées à l'aide de documents par la Gendarmerie royale, le ministre de la Justice du Québec, des organismes responsables et de nombreux particuliers. Le gouvernement est acculé à l'action. La division actuelle de l'autorité, au sein du ministère de la Justice, va entraver toute initiative. Le solliciteur général (M. Pennell) est chargé de combattre le crime et de veiller à la réadaptation. Le président du Conseil privé (M. Favreau), pour quelque raison obscure, s'occupera des sociétés. Normalement, ce domaine de compétence comprendrait l'application de la loi sur la faillite, comme l'avait dit le premier ministre lorsqu'il a annoncé ces changements. Cependant, ce ministre a acquis un nouveau titre, il est maintenant ministre des marques de commerce.

Le discours du trône promet une revision de la loi sur la faillite. Quel ministre en sera chargé? Quoi qu'il en soit, la Chambre ne peut pas prendre les mesures nécessaires pour reviser et rendre plus stricte la loi sur la faillite sans posséder beaucoup plus de renseignements qu'elle n'en a jamais eu. Notre seul moyen de les obtenir, c'est une commission royale qui enquêtera sur tout le crime organisé au Canada. Le crime organisé fait perdre au commerce des millions et des millions de dollars par année, non seulement au Québec, mais dans chacune des provinces. On vend des stupéfiants dans tout le pays, dans l'Est comme dans l'Ouest. Au Québec, les témoins ont été exterminés en série. En Ontario, au Québec et ailleurs, on a eu la preuve d'une immigration d'individus dont le passé et le dossier criminels sont bien connus. Mais quand on a la preuve d'une conspiration criminelle internationale reliée à la Mafia et engagée dans toute la gamme de l'activité criminelle, c'est une situation dont une force policière seule ne saurait venir à bout.

Il faut combattre le crime organisé de façon méthodique. On ne peut tuer une pieuvre en coupant les extrémités de ses tentacules. Voilà pourquoi nous croyons qu'il y a lieu d'instituer une commission sur le crime. Si rien n'a pu convaincre le ministre de la Justice (M. Cardin) de la gravité de la situation, il est certain que le rapport Mercier présenté en juillet dernier à M. Kierans devrait faire ressortir l'urgence de la situation au Québec. Voici un passage tiré de la page 7 de ce rapport.

> De l'ensemble des faits révélés au cours de l'enquête, la Commission a eu l'impression troublante que l'administration de la loi sur la faillite dans le ressort territorial de Montréal ressemble plus ou moins à une entreprise gigantesque sur laquelle il n'existe aucune régie interne. Et, par conséquent, des soupçons pèsent sur les fonctionnaires ou les employés aux divers échelons. L'une des causes importantes, cause essentielle peut-être, serait le rejet ou l'usage mal compris des prérogatives de la loi sur la faillite, et plus particulièrement de la loi elle-même qui accorde aux créanciers, aux inspecteurs, aux fiduciaires et aux greffiers certains moyens de contrôle. La loi sur la faillite renferme également les dispositions nécessaires afin d'imposer des sanctions pour toute la série de manœuvres frauduleuses, dans la mesure où nous pouvons y avoir recours.

[M. Nielsen.]

Le rapport indique donc qu'il est moins nécessaire d'apporter des modifications à la loi sur la faillite que de modifier la manière dont elle est appliquée. Une grande part de cette responsabilité est au niveau fédéral.

Pendant les quelques minutes qui me restent, je voudrais m'adresser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui, d'un bout à l'autre du pays, a discouru des progrès immenses que la Russie a réalisés dans le Nord. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) nous a renseignés sur les fonctions de la Compagnie des jeunes Canadiens. Il a l'intention de les envoyer travailler parmi les Indiens et les Esquimaux du Grand Nord. Nous avons entendu dire par celui qui s'est promu au rôle d'héraldiste célèbre, l'honorable député de Leeds (M. Matheson), que nous avons l'intention de créer une colonie pénitentiaire dans le Nord. Le premier ministre s'en va à Lagos poser au grand pacificateur tout en affirmant qu'il est antidémocratique de refuser le droit de vote à une partie de la population. Ici, tout le monde a le droit de vote et pourtant il y a la moitié des habitants de l'Arctique à qui on refuse encore le droit de vote. J'espère que les modifications qui seront apportées à la loi sur le Yukon et à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, promises dans le discours du trône, redresseront ces torts.

• (4.00 p.m.)

J'espère que le ministre prendra les mesures nécessaires pour accroître la sphère des responsabilités au Yukon, territoire qui, après 60 ans, est assez bien organisé pour qu'on puisse y établir un gouvernement autonome. J'espère que le ministre fera de cet objectif un projet du centenaire et qu'il portera à 15 le nombre des membres du Conseil, en confiant à ces derniers de plus grands pouvoirs exécutifs, au lieu d'en faire de simples marionnettes. C'est pour cela que la commissaire a résigné ses fonctions: à Ottawa, le ministère lui reprochait de ne pouvoir mettre le Conseil au pas alors que le Conseil lui-même le blâmait de ne rien obtenir d'Ottawa. Le Conseil a perdu toute force, et le ministre doit maintenant convaincre ses collègues qu'il est obligé soit de l'abolir, soit de commencer à édifier une forme de gouvernement responsable, non seulement au Yukon, mais aussi dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'espère que l'on ne remplacera pas le commissaire qui a démissionné. J'espère que le ministre modifiera la loi, pour augmenter le nombre des membres du Conseil et y instituer un groupe majoritaire et un groupe minoritaire; j'espère aussi qu'il accordera des pouvoirs exécutifs au groupe majoritaire. J'espère enfin qu'il portera le nombre des membres du Conseil consultatif de trois à cinq et qu'il en fera le noyau d'un cabinet, couronnant ainsi l'œuvre commencée en 1960, lorsque le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker) était premier ministre. C'est en effet à cette époque que nous avons posé, dans le nord, la première pierre de structure devant nous donner, avec le temps, la position d'une province.

Le Yukon est parvenu à sa maturité. Sa population s'est accrue. Le ministre n'ignore pas qu'une activité minière intense s'y déploie. Des gens de toutes classes et pleins de talents sont désireux et capables d'assumer la responsabilité de l'administration. J'ose croire que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales va étudier sérieusement la chose et qu'il ne se contentera pas de quelques modifications à la loi tendant uniquement à apaiser les esprits. En ce qui concerne les allocations pour les membres du conseil, qu'eux-mêmes en décident. Ils en sont capables.

En ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest, que tous les membres du conseil soient élus. Qu'on ne désigne plus de fonctionnaires. Qu'on ne désigne pas d'autres gens de l'extérieur qui iront dans les Territoires du Nord-Ouest dans l'intention de devenir des spécialistes du Nord. Les habitants de ces deux territoires, mais tout particulièrement ceux du Yukon qui connaissent depuis plus longtemps les formes de gouvernement et les responsabilités gouvernementales et législatives, sont prêts à assumer des fonctions exécutives qui devraient leur être remises graduellement et non pas en bloc. Mais ils devraient assumer des responsabilités exécutives dans les domaines de la santé, de l'éducation, du bien-être, du génie, et des ressources, par exemple, à l'égard du gibier et de la faune.

Je ne propose pas de confier la gestion des ressources hydrauliques et minières à un nouvel administrateur, mais je recommande le transfert d'une partie de l'administration des terres, afin de ne pas être obligé de voyager entre Ottawa et le Nord durant deux ou trois mois, pour obtenir une décision au sujet d'une location ou l'achat d'une parcelle de terrain.

Je recommande également le transfert de l'administration de la justice, au Yukon en tout cas. Vous instituez là-bas un grand ministère des Corrections qui coûtera des millions de dollars, et qui sera un élément du gouvernement territorial. Confiez ces responsabilités à la population. Dans ce domaine comme dans d'autres, le Yukon est prêt à assumer ces responsabilités et je suis certain que la même situation existe à des degrés divers dans les régions variées des Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. Laing: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Je le remercie de ses recommandations dont nous tiendrons compte.

A titre de question, je voudrais lui demander de descendre en lui-même et de dire s'il croit équitable d'attribuer de tels motifs au commissaire pour justifier sa démission? Je ne le crois pas. Je ne crois pas que l'honorable député ait donné la raison exacte. Ce n'est pas celle qu'on m'a donnée à moi, et, après y avoir réfléchi, il pourrait penser peu sage de lancer de telles affirmations dans cette enceinte.

M Nielsen: C'est une appréciation personnelle. Je sais que le commissaire a affirmé, dans un discours prononcé à Vancouver, qu'il lui était absolument impossible d'exercer ses fonctions à titre de commissaire du Yukon, alors qu'Ottawa tire sur les rênes, à 4,000 milles de distance. Cette image illustre bien la frustration du commissaire. Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest devrait vivre sur ce territoire et les réunions du conseil devraient y être tenues, non pas, ici, à Ottawa. Je n'attribuerai certes pas au commissaire du Yukon des motifs de démission, mais c'est ce que l'on croit là-bas. Je suis persuadé que le ministre n'aurait qu'à lire les éditoriaux des journaux locaux pour en arriver à la même conclusion, même s'il affirme qu'il la rejette.

C'est le moment d'effectuer ces changements. Je le répète, le ministre a parlé longuement des grands progrès réalisés en Russie. Qu'il convainque donc ses collègues que le temps est venu d'effectuer le même genre de progrès dans notre Nord canadien du point de vue matériel et administratif. Car tant qu'on n'aura pas confié certaines de ces fonctions exécutives aux habitants du Nord on ne réalisera pas le progrès que nous souhaitons tous. Il ne sert à rien au premier ministre de devenir spécialiste de la vertu rétroactive. Il ne sert à rien qu'il aille à Lagos pour y évoquer les plaies de notre Nord si, au retour, il les oublie complètement. Cet imposant discours du trône, prolixe et interminable, renferme 15 mots sur la nécessité de mettre en valeur les régions septentrionales de notre pays qui représentent 40 p. 100 du Canada et renferment les abondantes ressources dont

l'exploitation commence à peine. Dans le Yukon seul, le ministre le sait, pendant près de 30 ans une seule mine a été exploitée. Maintenant on constate une évolution prodigieuse. De nouvelles mines s'ouvrent, sont ouvertes. On a réservé plus de concessions minières pendant l'été de cette année qu'au cours des dix-huit mois antérieurs. Notre population s'est accrue. Elle est certainement supérieure à celle du Manitoba lorsqu'il est entré dans la Confédération. Les mêmes conditions...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen) mais son temps de parole est expiré.

M. H. C. Harley (Halton): Monsieur l'Orateur, je vous félicite d'abord d'avoir été élu à cette haute fonction. Je souhaite aussi aux motionnaires du discours du trône une carrière longue et fructueuse à la Chambre des communes; leur premier discours a été un succès.

Avant d'être élu pour la première fois au Parlement, monsieur l'Orateur, j'étais médecin omnipraticien. Aussi, je m'intéresse surtout aux domaines de la santé et du bien-être. Ma tâche consiste maintenant à exprimer les sentiments, les points de vue et les aspirations de quelque 140,000 commettants; tout député a une tâche semblable, et cette fonction doit passer avant mes intérêts médicaux. C'est la raison pour laquelle je suis député à plein temps et ne me livre plus à la pratique de la médecine. Ainsi placé à l'extérieur ou du moins aux confins de la profession, je la vois dans une tout autre perspective.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous donner, un peu plus tard, un exemple des opinions différentes qu'on entend lorsqu'on n'exerce plus personnellement une telle profession.

• (4.10 p.m.)

La circonscription d'Halton, que j'ai l'honneur de représenter, est très prospère. Les emplois sont nombreux, les foyers attrayants. L'industrie de l'automobile, de fait la plus importante de la région, est florissante. Les quartiers résidentiels se multiplient partout. Bon nombre de nos médecins ont des clients qui, pour la plupart, sont assurés ou ont les moyens de payer leurs frais médicaux. Il est donc intéressant de constater quels ont été, lors de la dernière campagne électorale, les principaux sujets d'intérêt dans Halton.

Le premier, ce qui est assez logique en somme, fut l'éducation. Tout le monde désire assurer à ses enfants la meilleure éducation possible. Mais dans un milieu relativement prospère, le deuxième sujet important a été le

régime d'assurance frais médicaux. A parler avec les gens, j'ai découvert des choses étonnantes au sujet de ma propre profession. On m'a dit que les médecins s'opposaient catégoriquement à ce régime. J'ai assuré à mes commettants, tout comme à la Chambre en ce moment, que la profession médicale ne s'oppose pas au principe fondamental du régime, soit que tous les Canadiens doivent pouvoir, en cas de besoin, obtenir les meilleurs soins médicaux qui soient. Quand le public a une telle opinion de la profession médicale, il est clair qu'il faut améliorer ses relations extérieures. J'ai exposé à mes commettants ce que pensent, je crois, les médecins. Je leur ai dit que ceux-ci s'inquiétaient des moyens par lesquels l'assurance frais médicaux pouvait être mise en œuvre avec succès, tout en sauvegardant les méthodes et les normes que les médecins canadiens ont établies depuis des années.

Je suis persuadé que l'assurance frais médicaux est nécessaire. Je ne suis pas moins convaicu qu'elle n'est plus une question politique. Tous les partis l'ont acceptée et approuvée. Il ne s'agit plus de savoir s'il nous faut cette assurance, mais bien dans quelles conditions elle doit nous être offerte. Il y a encore de vastes régions canadiennes où les soins médicaux laissent à désirer. Il y a encore des gens qui ne vont pas voir leur médecin, parce qu'ils n'ont pas d'argent. Il y a encore beaucoup de gens qui n'accepteront pas ce qu'ils considèrent comme de la charité en matière de soins médicaux. Il y a encore des gens que ne protègent pas les assurances médicales pour des raisons d'âge ou d'état de santé préalable.

Le gouvernement ne s'aventurera certainement pas dans ce domaine ou dans tout autre, à moins d'une demande et de besoins publics accrus. Tous les députés savent, j'en suis certain, que le gouvernement fédéral a offert d'acquitter la moitié des frais d'un programme de soins médicaux établi par une province à condition que ce programme réponde à quatre exigences. Il s'agit de principes fondamentaux que je voudrais mentionner à tour de rôle en indiquant ce que les médecins en pensent.

En premier lieu, les prestations doivent être transférables entre les provinces. Tous les intéressés sont certainement d'accord sur ce point. Deuxièmement, les soins médicaux doivent s'étendre à tous les honoraires des médecins, qu'il s'agisse de spécialistes ou d'omnipraticiens. Tous acceptent ce principe. Le troisième principe prévoit qu'un tel programme doit être administré par une province ou par l'organisme qu'elle désignera. A mon avis, la principale raison ici c'est que,

étant donné que le programme entraînerait la dépense de deniers publics, l'administration doit en être sans but lucratif. On élimine ainsi l'entreprise commerciale et on remet en question la situation des régimes commandités et administrés par les médecins, comme le PSI. Je ne vois pas pourquoi un tel régime ne pourrait être maintenu en vigueur au sein d'un régime d'assurance de frais médicaux, si tel est le désir d'une province.

Quant aux assureurs commerciaux, je suis sûr qu'ils généraliseraient leurs services pour combler toute lacune du programme de frais médicaux. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la Commission des services hospitaliers de l'Ontario qui dispense une protection obligatoire en salle publique, et à la façon dont les assureurs commerciaux remboursent les frais en salle semi-privée et privée, et les soins hospitaliers, pour comprendre la nécessité de la chose. Chaque jour, à la radio, on entend des réclames nous disant comment les diverses compagnies d'assurance se proposent de supplémenter le régime de pensions du Canada, et je suis sûr que les choses se passeraient de la même façon dans le domaine dont j'ai traité. Les assureurs commerciaux pourraient encore rembourser le coût des drogues et les frais dentaires qui ne seraient pas remboursés initialement par le programme.

Le quatrième critère proposé est celui de la protection universelle. C'est une opinion que ne partagent pas la profession médicale, certaines provinces ni le gouvernement. On a décrit en gros la protection comme étant obligatoire dans les mêmes conditions qui sont applicables à la Commission des services hospitaliers de l'Ontario. Le coût du programme pour le gouvernement fédéral serait, bien entendu, acquitté au moyen d'impôts généraux et la tranche provinciale serait levée de la façon qui conviendrait à la province. Peut-être voudrait-elle recourir à l'imposition également, peut-être voudrait-elle exiger une prime. J'estime que ce qui importe, en l'occurrence, c'est que les soins médicaux soient accessibles à tous, indépendamment de l'âge, de l'état de santé et de la situation financière du malade.

Deux autres aspects de ce programme sont à l'étude. Premièrement, le droit d'un médecin de ne pas adhérer au régime et le droit de ses malades de se faire rembourser par le régime puisqu'ils ont déjà acquitté le coût des frais médicaux sous forme d'impôts. Je ne vois pas ici de problème insoluble. Cette difficulté a surgi et a été résolue en Saskatchewan et je suis sûr que le gouvernement pourrait s'entendre là-dessus avec la profession médicale. Deuxièmement, il y a la question des factures supplémentaires—les honoraires supplémentaires que devront acquitter les malades. Si la profession médicale elle-même ne les réglemente pas de quelque façon le programme d'assurance-frais médicaux pourrait être sans aucune valeur. Je suis sûr que cette question aussi pourrait être résolue. Une solution y a déjà été trouvée et mise en œuvre dans certains cas. Il s'agit d'une combinaison de tarif d'honoraires et de factures supplémentaires convenus entre le malade et le médecin intéressé.

Le gouvernement a annoncé la création d'un fonds pour les services de santé à compter du 1er janvier de cette année. On y versera 500 millions de dollars qui devront servir au cours des 15 prochaines années à construire des centres de recherches, des hôpitaux universitaires, des écoles de médecine, et d'autres installations pour former des hygiénistes. On espère ainsi aider à fournir le personnel requis pour s'occuper des besoins médicaux des Canadiens—besoins qui augmenteront par suite du programme d'assurance-soins médicaux. S'il fallait attendre d'avoir tout le personnel médical jugé suffisant pour répondre convenablement aux besoins, je suis convaincu qu'un régime d'assurance-santé ne verrait jamais le jour.

Cela nous mène à l'utilisation excessive des services médicaux—c'est-à-dire des gens qui vont trop souvent voir le médecin. Cela se produit actuellement tant chez les gens qui ont de l'assurance que chez ceux qui n'en ont pas, parce qu'ils s'inquiètent de leur santé. Il ne fait aucun doute que tout régime d'assurance augmentera l'usage qu'on fait des services médicaux, mais cela se produirait sûrement, que le régime soit administré par le gouvernement ou par une compagnie privée d'assurance. On a proposé de fixer un montant minimum pour chaque visite afin d'empêcher les gens d'utiliser inutilement ce service. A mon avis, ce n'est pas la solution, car souvent le malade qui a besoin de soins est le moins en mesure de verser le montant minimum.

J'aimerais dire quelques mots, en passant, au sujet des médicaments. Personne n'ignore que le coût des médicaments ne cesse d'augmenter au Canada. Je me suis rendu compte, au cours de mes voyages dans le comté, que les gens désiraient un programme englobant les médicaments et l'hygiène dentaire, parfois en sus de programmes d'assurance des frais médicaux et parfois aussi de préférence à ce dernier. Au cours de la dernière législature, j'eus l'honneur de présider aux séances du comité spécial des aliments et drogues. En 1963, nous avons étudié les mesures de précaution en matière d'insecticides et de pesticides; en 1964, la question des garanties du côté des médicaments et, en 1965, nous avons entamé l'étude du prix des médicaments. Nos attributions à l'époque stipulaient effectivement que nous devions faire des recomman-

dations en vue d'abaisser le prix des médicaments.

• (4:20 p.m.)

Le discours du trône recommande la reconstitution de ce comité et j'espère de tout cœur que le gouvernement prendra rapidement des mesures en ce sens. Il existe des méthodes en vertu desquelles le gouvernement peut régir indirectement le prix des médicaments. On dit souvent que la première chose à faire, de la part du gouvernement, serait de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les médicaments, mais il y a deux autres choses auxquelles on devrait songer avant d'en arriver là. En premier lieu, la disparition de la taxe ne réduirait pas de 11 p. 100 le prix des médicaments. En raison des méthodes fiscales et des modes de majoration, le prix se trouverait effectivement réduit d'environ 8 p. 100. Deuxièmement, il faudrait obtenir l'assurance, de la part des pharmaciens, que le consommateur bénéficierait de cette réduction et qu'eux n'en feraient pas une part de leurs bénéfices.

En ce qui touche la réclame en faveur des médicaments, certaines sociétés consacrent de fortes sommes à cette réclame dans leurs budgets annuels. Le gouvernement pourrait intervenir dans ce domaine en modifiant les lois de l'impôt sur le revenu de façon à n'autoriser qu'un certain pourcentage du budget d'une société comme dépenses déductibles. L'excédent ne pourrait être déduit.

On l'a dit à la Chambre en d'autres occasions, et j'aimerais le répéter, la tuberculose et les maladies mentales devraient tomber sous l'empire de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Au Canada, il est temps de considérer la tuberculose et les maladies mentales de la même façon que toute autre maladie.

J'aurais peut-être dû dire auparavant—l'omission ne signifie pas que la question manque d'importance, mais plutôt que je n'imagine pas de véritable désaccord en la matière—que le libre choix entre médecins et malades et la liberté pour le médecin d'exercer sa profession à l'endroit qu'il préfère, revêtent de l'importance. La rémunération d'un praticien devrait se fonder sur le versement d'honoraires en retour de services, suivant un barème provincial. Si on élabore ce barème avec soin, je crois que le seul changement fondamental dans la pratique de la médecine sera la méthode présidant à l'acquittement des notes, et j'espère fermement qu'il aura l'appui de la profession médicale.

J'espère que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les médecins adopteront une attitude souple à l'égard de ces questions, et j'exhorterai toutes les parties intéressées à poursuivre leurs consultations.

[M. Harley.]

J'aimerais aborder brièvement quatre autres points, qui touchent, par certains côtés, la profession médicale.

D'abord, nous sommes tous attristés, j'en suis sûr, du nombre de Canadiens tués sans raison sur nos grand-routes et dans nos rues par l'automobile. Je porte à cette question un intérêt tout particulier, non seulement parce que je suis médecin mais aussi parce qu'une des plus grandes fabriques d'automobiles est située dans ma circonscription de Halton. Nous aimerions tous que les automobiles comportent un maximum de sécurité pour les passagers, étant donné surtout l'augmentation de la vitesse et de la puissance de l'automobile.

De multiples autres problèmes surgissent à cet égard. D'abord, la plupart des accidents ne sont pas causés par l'automobile, mais par l'automobiliste.

M. Grafftey: C'est complètement faux.

M. Harley: Le deuxième facteur...

M. Grafftey: L'industrie lui a lavé le cerveau.

M. Harley: Je suis sûr que l'honorable député prendra la parole plus tard. Puis, il existe nombre d'éléments de sécurité maintenant disponibles dans les automobiles mais dont les gens ne se servent pas. J'ose croire que le gouvernement collabore étroitement avec les fabricants d'automobiles à cet égard, pour les encourager à produire des automobiles sûres. Personne ne veut croire que lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, on se préoccupe davantage du coût de ces dispositifs.

Je voudrais maintenant parler brièvement des privilèges accordés aux aveugles et aux autres invalides au sujet du droit de suffrage. En général, lorsque ces gens tentent de voter, une grande confusion surgit. Du moins, cela s'est produit à maintes reprises dans ma circonscription. En effet, les présidents de scrutin doivent étudier les règles pertinentes, alors que d'autres personnes attendent leur tour. Ne serait-il pas plus simple de faire voter ces gens au bureau provisoire de votation où il y a moins de monde et où le temps presse moins? Cela n'incommoderait personne, ne ferait de tort à personne, mais permettrait aux aveugles et aux invalides de voter sans embarras.

Deux autres questions connexes traitent des rapports intimes qui existent entre les gens et leur propre milieu. Ces deux questions ont déjà été discutées à la Chambre comme bills d'intérêt privé, qui ont tous deux subi le sort réservé à ces bills: ils ont été étouffés. A mon sens, le temps des beaux discours est fini; il faut maintenant agir en ce qui concerne nos lois archaïques sur le di-

vorce et l'article du Code criminel qui traite du recours aux procédés anticonceptionnels.

Je demande sincèrement au gouvernement d'accorder du temps du gouvernement pour débattre ces deux questions et laisser les députés libres de voter comme bon leur semble. De cette façon, les liens indestructibles selon les anciennes lois et qui ne constituent des mariages que de nom, pourraient libérer certaines personnes de situations intolérables et inhumaines. Les personnes qui souffrent le plus de ces situations sont d'habitude celles qui sont touchées sans qu'il en soit de leur faute.

La partie du Code criminel concernant le recours aux procédés anticonceptionnels est archaïque et des personnes très consciencieuses qui sont habituellement respectueuses des lois les enfreignent tous les jours. La science et la pratique médicale est très avancée dans ce domaine et le Code criminel se traîne à la remorque. C'est une loi absurde qu'il faudrait abolir.

En terminant, monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de la courtoisie qu'elle m'a témoignée en m'écoutant.

[*Français*]

M. W. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Tout d'abord, monsieur l'Orateur suppléant, je veux profiter de l'occasion pour féliciter le député de Stormont (M. Lamoureux) de sa nomination au poste d'Orateur. Comme les autres députés qui ont siégé pendant le dernier Parlement, je réalise pleinement qu'il a, dans le vrai sens du mot, la capacité d'être un Orateur excellent.

Je veux également profiter de l'occasion pour lui offrir mes meilleurs vœux et l'assurer que je vais faire tout en mon pouvoir pour lui rendre la tâche plus facile.

Je veux également profiter de l'occasion pour féliciter les nouveaux députés qui siègent pour la première fois à la Chambre des communes, ainsi que les nouveaux ministres et secrétaires parlementaires.

[*Traduction*]

Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône donne à chacun d'entre nous la chance non seulement de discuter de son contenu, mais de soumettre au Parlement des questions qui nous semblent d'une d'importance vitale.

• (4.30 p.m.)

On estime, d'après la tendance actuelle, que, de 1966 à la fin de 1970, 26,000 Canadiens trouveront la mort et plus d'un million seront blessés dans des accidents d'automobile. Pendant que je parle à la Chambre des communes, cet après-midi, des automobiles sortent des lignes de montage de nos usines canadiennes. Si l'on se fonde sur les données statistiques du passé et à moins d'améliorer les conditions et de prendre immédiatement les mesures voulues, la moitié de ces voitures seront entraînées dans des accidents pouvant causer la mort ou des blessures. Voilà les chiffres.

Ce qui est plus sérieux, à mon avis, c'est qu'on pourrait réduire de plus de 50 p. 100 les accidents susceptibles de causer la mort ou des blessures, si les automobiles construites ici ou importées au Canada étaient dotées de dispositifs de sécurité. Des dispositifs de sécurité dûment éprouvés par la science devraient normalement faire partie de toutes les voitures construites ou importées au pays. L'industrie de l'automobile connaît ces dispositifs de sécurité depuis des années, et pourtant, rien n'a été fait à ce sujet.

J'aborderai ce sujet un peu plus tard, monsieur l'Orateur, mais je soutiens que le gouvernement fédéral, ici à Ottawa, a la juridiction sur les aliments et drogues, sur le matériel roulant des chemins de fer, sur les navires et la production d'aéronefs sûrs. En outre, nous, représentants de l'autorité fédérale, devrions nous assurer que la plus petite automobile tombe séance tenante sous le coup de la loi.

J'aimerais faire part aux députés, pour leur gouverne, des données suivantes résultant de recherches sur le nombre de blessés et de morts. Des recherches poursuivies par l'*Accident and Crash Research Institute* de l'Université Cornell, il ressort que les principales causes de blessures, y compris les blessures mortelles, sont, par ordre d'importance décroissante: le tableau de bord, 25 p. 100; le mécanisme de direction, 21 p. 100; le pare-brise, 15 p. 100; les charpentes des portières, 13 p. 100; la projection hors du véhicule, 12 p. 100; le dossier des sièges avant, 7 p. 100; la charpente du toit, 3 p. 100; les renforts d'angles avant, 2 p. 100 et le rétroviseur, 2 p. 100.

De la même étude, il ressort que les principales causes d'accidents mortels sont:

[*Français*]

Volant 17 p. 100, tableau de bord 12 p. 100, pare-brise 12 p. 100, montage des portes 9 p. 100, supports avant 6 p. 100, toit 6 p. 100, dossier et banquette avant 1 p. 100, rétroviseur 1 p. 100.

[*Traduction*]

Chose plus importante encore, et je le signale à la Chambre, 87 p. 100 des accidents entraînant la mort ou des blessures arrivent à ceux qui roulent à moins de 40 milles à l'heure. Que faut-il en conclure? Le sénateur Ribicoff, des États-Unis, ancien gouverneur du Connecticut a su en tirer la conclusion. Il est l'un des législateurs les plus

éminents en matière de sécurité routière en général.

Ceux d'entre nous qui connaissent l'État du Connecticut savent qu'on y a fait beaucoup pour assurer la sécurité générale sur les routes. On y a aménagé des promenades et on y prend des mesures très sévères contre les chauffards. Malgré tout, et à la grande consternation du sénateur Ribicoff, les taux des morts et des blessés sur les routes augmentaient. Il en arriva à croire que la construction mal comprise des automobiles pourrait être une des causes d'accidents.

A titre de co-auteur de recommandations présentées dans un mémoire adressé au premier ministre (M. Pearson) en juillet dernier, j'aimerais maintenant saisir la Chambre des communes de certains autres vœux à cet égard. D'abord, on devrait instituer immédiatement un comité de l'industrie et des recherches et y faire comparaître des spécialistes de la sécurité-automobile et des représentants de l'industrie de l'automobile.

Ensuite, les fabricants d'automobiles du Canada et des États-Unis devraient s'entendre pour renoncer, lors de la prochaine campagne de production, à toute modification de style inutile et coûteuse. Les frais d'ordre technique et de fabrication d'un nouvel outillage seraient considérablement réduits et les millions de dollars ainsi épargnés pourraient être consacrés à des recherches en matière de sécurité et à doter toutes les voitures de dispositifs dont la sûreté a été scientifiquement démontrée.

Le gouvernement de l'État de New York a fait un grand pas vers la réalisation d'un prototype de voiture sûre. Je propose, en troisième lieu, que le gouvernement du Canada songe sérieusement à collaborer immédiatement avec l'État de New York à cet égard.

Permettez-moi d'exposer brièvement le problème de nouveau. C'est tout simplement ceci. Des millions de Canadiens ont été tués ou blessés ou vont l'être parce que l'industrie automobile a négligé d'inclure des dispositifs scientifiques de sécurité connus d'elle dans les voitures fabriquées ou importées au Canada.

Je suis heureux de constater la présence à la Chambre du ministre de l'Industrie (M. Drury) et j'en profite pour le remercier de la collaboration dont lui-même et ses fonctionnaires ont toujours fait preuve à ce sujet. Avant de pouvoir accomplir des progrès dans ce domaine, il faut susciter l'intérêt du public et obtenir la collaboration du gouvernement. La nomination de fonctionnaires chargés de rédiger un code de normes pour l'achat de voitures par l'État représente un pas dans la bonne direction, et j'en félicite le ministre.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet d'un problème qui vise surtout la répartition des pouvoirs et auquel nous devons nous attaquer le plus tôt possible. L'état et l'aménagement des routes, la conduite et l'entretien des véhicules à moteur, l'éducation des chauffeurs—l'industrie de l'automobile les appelle les fous du volant—relèvent tous des provinces, il est vrai. Ceci est un fait évident et il importe de continuer à exhorter les chauffeurs au bon sens et à la prudence. Il importe que le bon entretien et la bonne conduite des véhicules à moteur continuent à relever des provinces. Il importe de continuer à aménager des routes meilleures et moins dangereuses. Mais aujourd'hui je ne désire commenter qu'une seule question: la construction et l'importation au Canada d'automobiles d'une plus grande sécurité.

Qui prétendrait un seul instant qu'il n'existe aucune responsabilité fédérale à cet égard et que, dans les circonstances actuelles, les provinces pourraient se concerter afin de procéder à quelque mesure avantageuse dans ce sens? La réponse à cette question a été trouvée l'année dernière par la sous-commission du Sénat des États-Unis. Pour résoudre ce problème, agissons en collaboration avec le gouvernement fédéral américain et avec les gouvernements d'un bon nombre d'États.

Comme je l'ai dit, je sais à l'heure actuelle que l'industrie de l'automobile communiquera avec chacun des honorables députés de notre Chambre. Je sais que l'industrie cherche à démontrer par tous les moyens à sa disposition qu'il s'agit là d'une responsabilité provinciale. Ne nous laissons pas duper. En effet, la construction d'avions sûrs et la sécurité de leur opération relèvent du pouvoir fédéral, comme je vous en reparlerai dans quelques minutes. Nous avons droit de regard sur la construction du matériel roulant de nos entreprises de chemins de fer, sur les aliments et drogues, ainsi que sur les navires.

• (4.40 p.m.)

L'autre jour, pendant la période des questions, le ministre des transports (M. Pickersgill) a répondu, à la Chambre, que certains navires avaient été retirés des voies maritimes parce qu'ils n'étaient pas sûrs. Nous ne devrions pas nous attendre à ce que les provinces interviennent à cet égard. Nous devrions nous acquitter de nos obligations et de nos responsabilités.

Un autre motif d'inaction de la part du Canada pourrait être le suivant. Bien des gens m'ont dit: «Eh bien, mon cher, le marché canadien de l'automobile ne représente que 7 à 10 p. 100 de l'ensemble du marché nord-américain. Qu'allons-nous faire ici si les normes de la production sont plus ou moins régies par Washington?» L'an dernier, la *General Service Administration* a

exigé que l'industrie américaine de l'automobile se conforme dans un très court délai à certaines normes de sécurité. L'industrie s'est émue; elle a prêté attention.

Si vous cherchez d'autres chiffres, monsieur l'Orateur, je vous dirai que le gouvernement fédéral des États-Unis n'achète qu'environ 50,000 véhicules par année. Imaginez donc ce que nous pourrions faire au Canada si nous prenions des mesures, le marché canadien représentant entre 7 et 10 p. 100 du marché total. Je répète que nous sommes capables de légiférer sur ces questions ici à Ottawa. Nous devons prendre nos responsabilités et faire tomber l'automobile familiale, l'automobile ordinaire de tous les jours, sous le coup de la loi, comme tous les autres véhicules.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant parler de la façon dont nous devrions envisager tout ce problème. En 1952, la pire année de l'épidémie de polio, le nombre de personnes mortes de la polio représentait moins de 4 p. 100 du nombre de ceux qui sont mortes par suite d'accidents d'automobiles; pourtant, les efforts déployés contre la polio ont été mille fois plus grands que les efforts destinés à réduire le nombre d'accidents mortels de la route. De plus, les efforts en vue de réduire le nombre d'accidents mortels ont continué dans la même veine. Certes, si le problème était aussi simple que l'indiquent les slogans de sécurité routière, nous serions maintenant sur la voie d'une solution. Mais, bien au contraire, nous nous en éloignons.

Il y a très longtemps qu'on aurait dû renoncer aux préjugés inutiles et dangereux. A notre époque où, n'importe quel jour de semaine, dans une rue ordinaire de quartier des affaires d'une ville moyenne d'Amérique du Nord, un chauffeur moyen doit, toutes les 50 secondes environ, prendre une décision qui, s'il se trompe, peut causer sa mort ou celle d'un autre, les façons traditionnelles d'aborder ce grave problème sont évidemment insuffisantes et il est nécessaire de prendre de nouvelles voies. Une évolution lente n'a aucune valeur lorsqu'elle se paie chaque jour par la douleur et par la mort.

Soixante-douze pour cent de tous les décès résultent de traumatismes à la tête. Le Dr Theodore Rasmussen, qui a remplacé le fameux Dr Penfield au poste de directeur de l'Institut neurologique de Montréal à l'hôpital du même nom, m'a dit, l'an dernier, lors de la Conférence internationale de neurologie et de neurochirurgie, que les traumatismes et les décès causés par des accidents de voitures constituaient la principale question dont avaient traitée tous les médecins qui prenaient part à cette conférence internationale. Ils reconnaissent qu'il s'agit là d'une épidémie aux proportions massives et d'un problème qui doit être traité comme tel au moyen de montants énormes de deniers publics et de l'appui total du public.

J'aimerais donc poser quelques questions auxquelles on pourra obtenir la réponse au fur et à mesure de la discussion. Ainsi, pourquoi, après avoir été avertie par les ingénieurs de sécurité, la *General Motors* a-t-elle permis l'installation, sur la Cadillac, de dangereux ailerons arrières qui devaient causer la mort de centaines de jeunes enfants dont la bicyclette heurtait l'arrière d'une voiture arrêtée. Et que dire de la Corvair, dont les dessinateurs avaient appris des ingénieurs qu'elle était suspendue de façon telle qu'on pouvait en perdre la maîtrise à certaines vitesses et dans certaines conditions? Et le scandale de la Buick Roadmaster 1953? Il y a aussi la Mustang.

Monsieur l'Orateur, accordez-moi un instant pour lire le témoignage de M. John Swearingen, physiologiste et chef du laboratoire de protection et de survivance au *Civil Aeromedical Research Institute,* témoignage reproduit dans *Unsafe at any Speed,* ouvrage dont l'auteur, M. Ralph Nader, est procureur du comité américain chargé de ce problème:

> Swearingen déclare que le rembourrage dont on a muni les automobiles ces derniers dix ans, a fait très peu de différence quant à la sécurité des automobilistes. Il confirme la constatation faite à l'université Cornell, savoir que cette protection vaut surtout dans le cas d'une très légère collision; cependant, il ajoute une autre constatation fort inquiétante, notamment que «le rembourrage de certains panneaux a effectivement doublé les éléments de risque puisqu'on a dû utiliser de lourdes pièces renforcées de fer cannelé pour fixer le revêtement». D'autres panneaux métalliques sont munis, par en dessous, d'un épais support qui va jusqu'à centupler la force de gravité. A certains égards, le prétendu panneau de bord rembourré —installé à frais supplémentaires—présentait des points de résistance bien supérieurs à ceux des panneaux non rembourrés.
>
> Grâce à l'étude de Swearingen, on a établi une liste précise de normes applicables aux panneaux de bord de sorte que les genoux et les jambes autant que la tête soient protégés.
>
> 1. Aucune partie du panneau de bord ne doit avoir une courbe dont le rayon dépasse dix pouces. Une surface plate serait encore préférable.
>
> 2. Le panneau de bord doit être entièrement recouvert d'un rembourrage ferme et à faible rebondissement, d'au moins un pouce d'épaisseur.
>
> 3. Le métal du panneau de bord ne devrait pas avoir plus de .030 pouce d'épaisseur.
>
> 4. Aucun support métallique ne devrait être installé à moins de trois pouces de la surface intérieure du panneau.
>
> 5. Il faudrait supprimer la porte du compartiment à gants ainsi que son cadre rigide.
>
> 6. Tous les boutons, toutes les commandes, etc., devraient être supprimés au milieu et à la droite du tableau de bord.
>
> 7. Les instruments lourds, comme la radio, l'indicateur de vitesse et l'horloge devraient être enfoncés d'au moins trois pouces et être reliés au tableau de bord par des supports légers.

Pourquoi, à des vitesses inférieures à 35 milles à l'heure, les portières s'ouvrent-elles d'elles-mêmes, de sorte que les gens sont tués ou blessés? C'est parce que les portières sont munies de serrures bon marché. Pourquoi les voitures capotent-elles et les toits s'enfoncent-ils sans raison? C'est parce que les automobiles ne sont pas munies de barres protectrices.

Frank Crandall, ingénieur de sécurité à la *Liberty Mutual of the United States of America*, a déclaré qu'il est une chose qu'il voudrait voir disparaître de l'automobile: la baïonnette de la colonne de direction. L'industrie de l'automobile a fait peu de recherche, sinon aucune, à cet égard. Pourquoi, dans des collisions survenant à des vitesses de moins de 45 milles à l'heure, les sièges se détachent-ils, causant des blessures ou tuant inutilement les passagers? C'est qu'ils ne font pas partie intégrante de la voiture. Pourquoi, dans des accidents touchant l'arrière des voitures, les instruments traversent-ils le coffre arrière, devenant de ce fait des armes mortelles qui tuent ou blessent des êtres humains? C'est qu'entre le coffre et le siège arrière, il n'y a que du carton. Qu'a-t-on fait à cet égard? La situation n'a pas changé. Il y a eu aussi le scandale des pneus que nous ne pouvons examiner plus longuement à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, les fabricants d'automobiles redisent sans cesse, comme l'a déclaré le préopinant, que la principale raison des morts et des blessures causées dans les accidents d'automobiles, c'est le manque de jugement. Il va de soi qu'il entre dans presque chaque accident un manque de jugement. Mais que je fasse une erreur à 35 milles à l'heure entre chez moi et le bureau de poste dans mon village, et que je frappe un arbre, à 35 milles à l'heure, est-ce que je mérite de mourir, parce qu'un administrateur bien payé de l'industrie me traite d'imbécile derrière le volant? Je refuse de le croire, monsieur l'Orateur, et je soutiens que ce sont eux les coupables.

• (4.50 p.m.)

Je n'ai pas l'intention de partir en guerre tout seul contre l'industrie de l'automobile. En juillet dernier, j'ai rédigé en collaboration un mémoire à ce sujet et le document a été soumis au premier ministre. J'aimerais remercier le premier ministre (M. Pearson) de la réponse constructive qu'il m'a donnée lorsque j'ai présenté ce mémoire. Depuis que je l'ai présenté au gouvernement l'an dernier, je n'ai eu aucun contact direct ou indirect, soit personnel, soit par lettre, ou de vive voix avec aucun dirigeant de l'industrie de l'automobile. Et contrairement à la déclaration récente du président d'une des grandes sociétés de l'automobile au Canada, je n'ai jamais été invité à son centre de recherches.

Je peux vous dire une chose, monsieur l'Orateur. Les législateurs à qui j'ai parlé aux États-Unis et à New York disent que c'est presque une perte de temps. Ils vous emmèneront boire et manger et ils vous logeront dans les meilleurs hôtels, mais ils ont très peu de choses à vous montrer parce qu'il ne s'est fait presque aucune recherche.

Et j'ajouterai que nous pouvons prévoir qu'au cours des semaines et des mois à venir, le gouvernement actuel fera l'objet de beaucoup de manœuvres de couloirs de la part de l'industrie de l'automobile, qui tâchera de le dissuader de prendre des mesures à cet égard. Certains des législateurs que j'ai consultés aux États-Unis m'affirment qu'il suffit d'aller voir les sénateurs Robert Kennedy, Nelson, Ribicoff et les législateurs de l'État de New York pour se faire une idée, monsieur l'Orateur, des manœuvres de couloirs effectuées par l'industrie de l'automobile aux États-Unis quand on a commencé à prendre des mesures législatives.

Des dirigeants de l'industrie de l'automobile ont donné à entendre, monsieur l'Orateur, que je ne suis rien d'autre qu'un jeune politicien en quête de publicité. Je ne veux pas de publicité, monsieur l'Orateur. Comme tous les députés, je veux qu'on agisse.

Pourquoi n'a-t-on rien fait jusqu'à maintenant? On n'a rien fait, monsieur l'Orateur, parce que l'opinion des stylistes et des dessinateurs pèse plus, dans bien des cas, que celle des services de génie en ce qui concerne la sécurité dans l'industrie de l'automobile. Comme l'a déclaré un vice-président de Detroit, $10 de chrome feront vendre beaucoup plus d'automobiles que $100 de dispositifs de sécurité. Ils se disent: «Les gens ne veulent pas payer pour la sécurité». C'est ridicule, monsieur l'Orateur. L'industrie a fait bien peu, ou même rien du tout, dans le domaine de la sécurité dans le passé.

Mettons que je doive consulter mon médecin demain matin à neuf heures. Il faudrait que je lui fasse entière confiance. Je supposerais, compte tenu du serment qu'il a prêté, qu'il va me traiter à l'aide des plus récentes découvertes scientifiques afin d'améliorer l'état de ma santé. Ne devrions-nous pas attendre la même chose de l'industrie de l'automobile? Elle n'a pas besoin de vendre la sécurité. Cependant, l'équipement normal d'une automobile ne devrait-il pas comprendre les éléments de sécurité dont la valeur a été scientifiquement reconnue? Ces précautions prises par l'industrie épargneraient à plusieurs centaines de milliers de gens et à leurs familles des blessures et des pertes de vie. Enfin, le coût de ces éléments de sécurité est très faible.

[M. Grafftey.]

Si les sociétés qui fabriquent des véhicules automobiles prenaient toutes leurs responsabilités au sérieux, le coût supplémentaire par unité serait d'environ $150, sans parler du coût réduit des assurances. Pourquoi n'a-t-on rien fait? Parce que les gouvernements et l'industrie de l'automobile n'ont à peu près rien fait dans le domaine de la recherche. Le président du conseil d'administration et le président de la société *General Motors* ont comparu devant le sous-comité des États-Unis. M. Donner, président du conseil d'administration de la *General Motors,* et M. Roche président de la société, ont rendu les témoignages suivants:

Kennedy: Quels ont été les bénéfices de la *General Motors* l'an dernier?

Roche: Je ne crois pas que cela ait quelque chose à voir...

Kennedy: J'aimerais obtenir cette réponse si possible. J'estime avoir le droit de connaître ce chiffre. Je crois qu'il a été publié. Vous avez dépensé un million et quart de dollars, si je comprends bien, pour cet aspect de la sécurité. J'aimerais savoir quels ont été les bénéfices.

Donner: Le seul aspect dont il est question c'est la sécurité.

Kennedy: Quels ont été les bénéfices de la *General Motors* l'an dernier?

Donner: Je devrai demander à l'un de mes associés.

Kennedy: Voulez-vous le faire, s'il vous plaît.

Roche: $1,700,000,000.

Nous pouvons ajouter que rien n'a été fait, car ce dont je parle comme d'établissements de publicité en matière de sécurité, d'associations d'automobiles et de conseils de sécurité routière n'ont pas été à la hauteur de leurs responsabilités. Ils ont insisté sur l'amélioration des routes. Ils nous ont donné des conseils, à nous usagers d'automobiles, nous traitant d'imbéciles derrière le volant. Ils ont parlé de la bonne façon d'entretenir les routes et d'employer les voitures, mais n'ont rien dit de la construction de voitures plus sûres. Aucun d'eux n'aime parler de la fabrication d'automobiles plus sûres. Pourquoi, monsieur l'Orateur? C'est que ces associations en général comptent pour une grande partie de leurs budgets annuels sur l'industrie de l'automobile, et elles sont sous la domination de cette industrie. Je soutiens que la situation est la même, si incroyable que cela puisse paraître, en ce qui concerne le conseil présidentiel sur la sécurité routière aux États-Unis.

Nous devons assumer nos responsabilités, monsieur l'Orateur. Je tiens à remercier tous les membres du Parlement qui ont parrainé mon mémoire l'année dernière. Je tiens à remercier MM. Alex Brown et Rhéal Casavant qui m'ont aidé à le rédiger. Je tiens aussi à remercier les ministériels et les fonctionnaires qui ont été extrêmement serviables. Je voudrais féliciter aussi le grand nombre des instituts de recherche privés qui, dotés d'un personnel et de finances insuffisants, font malgré tout quelque chose dans ce sens.

J'aimerais remercier nombre de journalistes, de membres de la radio et de la télévision qui ont considéré sérieusement cet état de choses et qui ont contribué à réveiller l'opinion publique. Tâchons, au cours de cette session, de réveiller davantage l'opinion publique, monsieur l'Orateur. Passons aux actes. Ne renonçons pas à nos responsabilités. Au début de la révolution industrielle qui s'est produite au cours du siècle dernier, les propriétaires d'usines exploitaient alors la misère humaine. Charles Dickens nous a parlé des enfants qui nettoyaient les tuyaux de cheminées et il nous a raconté les piètres conditions de travail qui régnaient dans les fabriques de textiles du vieux continent.

Que diront les futurs historiens d'une génération et d'une société qui ont laissé les citoyens se faire massacrer inutilement sur les grandes routes, alors qu'il aurait fallu exiger que l'industrie de l'automobile munisse tous ses véhicules des dispositifs de sécurité dont l'efficacité a été démontrée par des essais scientifiques. Le gouvernement, l'industrie de l'automobile et le public doivent collaborer dans ce domaine. Il est déjà tard.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Hier, monsieur l'Orateur, le premier ministre a achevé son discours en déclarant que nous, membres du Parlement, serions jugés, non pas d'après nos paroles, mais d'après nos actes. Voici sa dernière phrase:

J'espère qu'en l'occurrence, le jugement rendu sur la vingt-septième législature sera favorable.

Nul doute, monsieur l'Orateur, que nous formons tous ce même vœu, et j'espère que nous veillerons à ce qu'il se réalise. En effet, j'ai bon espoir que la vingt-septième législature comptera plusieurs bonnes choses à son actif. Mais, quoi qu'il en soit, j'affirme que le jugement ne sera pas favorable si le Parlement n'améliore pas le sort de nos vieillards déjà retraités ou qui le seront d'ici quelques années. C'est pourquoi nous nous réjouissons, monsieur l'Orateur, de voir la Chambre saisie d'une proposition concernant la pension de sécurité de la vieillesse, présentée en partie par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et en partie par le chef du Nouveau parti démocratique.

• (5.00 p.m.)

Dans trois quarts d'heure environ, on mettra aux voix notre sous-amendement qui demande qu'on abaisse immédiatement à 65 ans l'âge d'admissibilité aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Mardi prochain on mettra aux voix l'amendement du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui demande qu'on porte immédiatement cette pension de

$75 à $100 par mois. Le chef de notre parti a établi clairement hier soir, monsieur l'Orateur, que nous voterons en faveur de ces deux propositions. Nous espérons qu'elles obtiendront l'appui des députés de tous les coins de la Chambre et qu'elles seront adoptées et donc ajoutées à l'Adresse qui sera transmise à Son Excellence le Gouverneur général.

Hier soir, le chef de notre parti a répondu efficacement, me semble-t-il, aux arguments soulevés contre une augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse, arguments fondés sur des problèmes financiers. Il s'en est si bien tiré qu'à un moment donné le premier ministre (M. Pearson) a pensé que, s'il allait plus loin, le Trésor public enregistrerait un profit si on augmentait la pension de la sécurité de la vieillesse. L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a signalé que cette mesure profiterait sûrement aux citoyens âgés du Canada, et nous insistons pour que ce soit là la première bonne action de la 27e législature.

J'aimerais ajouter quelques mots à ce que mon chef a dit hier au sujet du financement d'une augmentation de la sécurité de la vieillesse, une chose que j'ai cherché à faire valoir au cours de la dernière législature. Quand, en 1963, par suite de pressions venant de l'opposition, le gouvernement a accepté de porter de $65 à $75 par mois la pension de la sécurité de la vieillesse, il a déclaré qu'il lui fallait augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers pour défrayer cette augmentation. Il a donc porté de 3 à 4 p. 100 la cotisation prévue à cette fin.

Pendant les mois qui ont suivi nous avons préconisé vigoureusement l'augmentation à $100 du montant de la pension et l'abaissement à 65 ans de l'âge d'admissibilité. Lors de ces discussions, tant à la Chambre qu'au comité du régime de pensions du Canada, les porte-parole du gouvernement ont répété que si l'une de ces formules était appliquée il s'ensuivrait une autre augmentation d'impôt, à un moment ou à un autre. Cependant, une fois que les ministériels siégeant au comité du régime de pensions du Canada ont eu rejeté nos motions à l'égard de ces deux propositions, le gouvernement est revenu à la charge à la Chambre, manifestant de meilleures dispositions, et annonçant par la voix même du premier ministre que l'âge d'admissibilité serait abaissé à 65 ans, une année à la fois. Le même gouvernement qui soutenait au comité du régime de pensions du Canada que cette mesure ne pourrait être prise sans une augmentation des impôts, une fois qu'il a eu décidé d'adopter la mesure de son propre mouvement, a dit qu'il avait fait des calculs savants, qu'il avait tenu compte de la productivité croissante et du résultat des impôts déjà en vigueur, et qu'il avait conclu qu'une nouvelle augmentation d'impôt ne s'imposait pas pour effectuer cette modification souhaitable.

[M. Knowles.]

J'estime que le vieux dicton «Lorsqu'on veut, on peut» s'applique en l'occurrence, et si le gouvernement pouvait se laisser persuader de la nécessité d'accroître la pension de la sécurité de la vieillesse il trouverait un moyen de la financer. Nous exhortons le Parlement, lors des premiers votes qui vont se dérouler à la Chambre des communes, à dire nettement et sans équivoque qu'à son avis cette augmentation devrait être immédiate.

Je parlerai dans quelques instants des arguments qu'on fait valoir pour expliquer pourquoi le Parlement ne doit pas adopter de tels changements, mais avant de le faire permettez-moi de mentionner brièvement un ou deux autres aspects de la sécurité sociale auxquels, à mon sens, le Parlement doit accorder une grande priorité.

Outre la nécessité d'augmenter la pension de vieillesse, l'adoption d'un régime d'assurance frais médicaux s'impose; d'après nous, l'adoption de textes législatifs là-dessus s'impose. Je me suis réjoui d'entendre le premier ministre se prononcer hier à ce sujet d'une façon un peu plus ferme qu'il ne l'a fait en Alberta pendant la campagne électorale. Mais même là, certaines de ses déclarations à ce sujet, consignées à la page 72 du hansard d'hier, m'ont grandement troublé.

Permettez-moi de citer ces paroles du premier ministre:

> Certes, cela signifie que dorénavant le gouvernement fédéral devrait prendre beaucoup de précautions au moment d'ententes fédérales-provinciales sur des programmes conjoints auxquels toutes les provinces ne participeront pas.

Je pourrais lire le reste du paragraphe, mais l'essentiel tient dans cette phrase.

Le premier ministre semble nous dire qu'il existe des programmes—et l'assurance frais médicaux est un de ceux auxquels il songe—qu'il n'est pas souhaitable de mettre en œuvre tant que toutes les provinces ne seront pas disposées à y participer. Mon chef a signalé hier soir que, si l'on avait adopté cette attitude, nous n'aurions pas à l'heure actuelle notre régime national d'hospitalisation. Nous déplorons l'attitude que le premier ministre a adoptée hier. Elle ressemble trop à celle qu'il a manifestée en Alberta au cours de la campagne électorale.

Nous demandons instamment au gouvernement de présenter une mesure inspirée du rapport de la Commission Hall, fondée sur les quatre principes cardinaux que le premier ministre a exposés l'été dernier. Que cette mesure prenne force de loi et qu'elle soit

offerte sur-le-champ aux provinces qui désirent en bénéficier, même si elles doivent donner leur adhésion une à une. Si nous essayons de nous y prendre autrement, il faudra des années avant d'arriver à un résultat concret. Il y a déjà 47 ans que les libéraux ont promis de faire quelque chose dans le domaine des soins médicaux. A notre avis, il ne doit plus y avoir de délai.

Je crois aussi que le Parlement devrait commencer à s'intéresser au problème, trouver un moyen qui permettrait à notre population de toucher un revenu annuel garanti. Depuis longtemps, nous nous accordons en général dans ce pays à reconnaître que le revenu de nos gens ne devrait jamais être inférieur à un certain niveau. Nous avons cherché à nous approcher de cet idéal en établissant des salaires minimums et du taux de juste salaire. Nous avons cherché à nous en rapprocher, grâce à nos mesures de sécurité sociale. Mais je crois que la prochaine initiative dans ce domaine doit être la garantie réelle d'un revenu total minimum pour chacun.

J'invite les députés qui ne l'ont pas encore fait, à lire la documentation écrite par des spécialistes dans le domaine du bien-être social, par des sociologues et d'autres qui affirment que c'est la prochaine étape dans le domaine du bien-être social, particulièrement dans une société prospère qui se dirige rapidement vers l'automatisation.

Il y a diverses manières d'examiner cette proposition. Nous pourrions augmenter le nombre de marchandises et de services dont jouissent les Canadiens, comme l'enseignement, appelé quelquefois gratuit. Il y a en outre l'ensemble de la question de la structure fiscale, qui, une fois examinée, nous portera à décider si les gens dont le revenu s'établit au-dessous du niveau imposable devraient, au lieu de verser des impôts, pouvoir toucher une partie du fonds des impôts de sorte que les revenus de tous les Canadiens soient haussés à un niveau minimum au-dessous duquel personne ne tomberait plus.

On dit quelquefois des autres partis qu'ils prennent certains articles principaux de notre programme politique et nous laissent les mains vides. Nous en serions heureux s'ils mettaient ces idées en pratique. S'ils cherchent réellement un domaine où faire œuvre utile, établir la justice et la sécurité pour tous les Canadiens, voilà maintenant la prochaine étape essentielle: garantir un niveau minimum de revenu à tous les Canadiens.

J'aimerais maintenant dire quelques mots, monsieur l'Orateur, au sujet de l'attitude des députés en ce qui concerne la mise aux voix qui aura lieu à six heures moins le quart cet après-midi, et aussi en ce qui concerne tous les autres votes qui auront lieu au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous avons l'intention d'appuyer cet après-midi l'amendement de notre chef qui demande que les prestations de sécurité de la vieillesse soient versées dès maintenant aux personnes âgées de 65 ans. Mardi soir, nous avons l'intention d'appuyer l'amendement tendant à porter à $100 par mois les prestations de la sécurité de la vieillesse. En nous prononçant ainsi, monsieur l'Orateur, nous ne cherchons pas à déclencher des élections. Nous ne disons pas qu'une dissolution des Chambres devrait suivre nécessairement. Nous votons sur la teneur même de la proposition: une pension de $100 par mois à 65 ans.

Si quelqu'un désire soulever au Parlement, n'importe quand, la question d'une élection ou celle de la dissolution, nous prendrons alors position à cet égard. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous estimons que c'est absolument absurde que 265 hommes et femmes adultes venus ici pour traiter de questions nationales se fassent dire on ne sait combien de fois que deux choses ne peuvent être dissociées, qu'il est impossible de sortir du dilemme. La plupart des députés savent que je passe mes loisirs non pas à lire James Bond mais Beauchesne, Bourinot et d'autres ouvrages de la bibliothèque, et que je trouve bien plus intéressants d'ailleurs. J'ai lu effectivement un peu de documentation sur cette question.

C'est pourquoi ce que j'entends à la radio et que je lis dans les journaux au sujet de la situation semble absurde. Je crois que la radio et les journaux s'unissent à d'autres pour perpétuer l'idée que chaque fois qu'un parti d'opposition présente un amendement sur une question précise, il menace le pays d'élections. C'est ce qu'on nous dit des amendements dont la Chambre est actuellement saisie.

• (5.10 p.m.)

Voyons quelques faits et quelques chiffres. En 99 ans d'histoire du Parlement canadien, seulement trois élections ont été déclenchées par un vote défavorable à la Chambre. Trois fois seulement. Une fois en 1963 et les deux autres en 1926. La première fois, en 1926, lorsque le gouvernement de M. King a été renversé par un vote sur un amendement et quand un vote sur la décision de l'Orateur alla à l'encontre des désirs du gouvernement, M. King demanda la dissolution. Nous savons tous que le Gouverneur général de l'époque l'a refusée. Quelques jours plus tard, le gouvernement Meighen fut défait à la Chambre par l'adoption d'une motion de censure proposée par les libéraux du temps. Il a donc fallu demander la dissolution des Chambres, qui a été accordée, et tenir des élections. L'autre

occasion s'est produite en février 1963 alors que le gouvernement Diefenbaker a été défait sur un amendement à une motion de subsides, ce qui a entraîné une demande de dissolution des Chambre et la tenue d'élections. C'est tout. Voilà les trois seules fois dans l'histoire du Canada où un vote défavorable a même donné lieu à une demande de dissolution du Parlement.

Je pourrais peut-être signaler tout d'abord que durant la première législature du pays, celle au cours de laquelle sir John Macdonald était premier ministre, le gouvernement fut renversé à neuf reprises au cours des quatre premières sessions, soit cinq fois au sujet de bills d'initiative ministérielle, deux fois au sujet de projets de résolutions précédant des bills d'initiative ministérielle et deux fois sur la question des subsides. Et pourtant, pas une seule fois sir John Macdonald n'a tenté de dissoudre le Parlement. En 1899, le gouvernement de l'époque présentait le discours du trône à la Chambre. Au cours de l'adresse en réponse au discours du trône, l'un des membres de l'opposition proposa un amendement. Il y eut ensuit un sous-amendement, adoucissant le texte de l'amendement. Mais les deux furent adoptés et lorsque l'adresse fut grossoyée et transmise au Gouverneur général de l'époque, il ne s'agissait pas simplement de la motion présentée d'abord par le gouvernement, mais il y avait, en plus de cette motion, tout ce qui s'y était ajouté dans l'enceinte du Parlement. Personne ne proposa, en 1899, la dissolution du Parlement et la tenue d'élections. La législature de l'époque considérait tout cela comme une expression d'opinion.

Permettez-moi de citer un autre cas semblable, qui s'est produit relativement au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, en 1951, à l'époque du ministère Saint-Laurent. C'était au cours de la deuxième session de 1951 et, en décembre, on proposa un amendement à l'Adresse. L'amendement renfermait des passages contre lesquels le gouvernement n'aimait pas voter et en faveur desquels il ne pouvait pas voter. Un des membres du ministère proposa donc un sous-amendement ajoutant quelques délicates touches à la fin de l'amendement. Le tout fut donc adopté; le sous-amendement, l'amendement et la motion modifiée furent adoptés. L'Adresse qui fut grossoyée alors et remise à Son Excellence renfermait non pas simplement la motion de remerciements, mais une motion de remerciements plus un certain texte exprimant probablement des regrets au sujet des difficultés qu'éprouvaient les agriculteurs de l'Ouest du Canada.

Je veux dire qu'en deux occasions, lors d'un débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le gouvernement n'a pas présenté au Parlement le même texte qu'au Gouverneur général. Qu'est-ce que cela voulait dire? C'est qu'en deux occasions, la Chambre avait exprimé son opinion et que le gouvernement l'avait acceptée, comme étant l'opinion de la Chambre, mais qu'il n'avait pas cherché à obtenir la dissolution du Parlement.

En deux autres occasions, une chose semblable s'est produite—non pas sur des motions tendant à l'adoption d'une adresse, mais dans des circonstances semblables sous d'autres rapports. En 1944, nous avions tenu une session spéciale pour discuter la question de la conscription. Ceux d'entre nous qui étaient là—nous sommes peu nombreux maintenant—se souviendront que M. King avait demandé au Parlement de se prononcer au sujet d'un décret ministériel qu'il avait présenté en posant à la Chambre la question de confiance en la politique de guerre du gouvernement. La motion fit l'objet d'un long débat. On présenta six ou huit amendements dont la plupart furent déclarés irrecevables. Mais finalement, un amendement très simple de M. Coldwell qui rayait deux ou trois mots fut adopté sur division.

Il est vrai que le gouvernement l'a accepté. Mais il est arrivé que la motion de confiance adoptée par la Chambre n'était pas rédigée exactement comme elle l'était lorsque le gouvernement l'avait présentée. M. King a-t-il déclaré que cela signifiait un manque de confiance envers le gouvernement, puisque la Chambre n'avait pas approuvé le texte qu'il avait présenté? A-t-il demandé la dissolution? Pas du tout. Il a simplement considéré la chose comme l'expression de l'opinion de la Chambre.

En revanche, au cours des 99 dernières années, il y a eu des douzaines, des vingtaines de votes défavorables au gouvernement. Cela dépend, naturellement, de ce qu'on entend par un vote défavorable, mais combien de fois un gouvernement a-t-il été obligé de changer d'attitude à la suite d'un débat ou parce qu'il avait été défait sur le parquet de la Chambre? Je m'en tiens aux occasions où les votes sont allés à l'encontre des désirs du gouvernement sans qu'il fut ensuite question de décréter des élections ou de demander la dissolution.

• (5.20 p.m.)

Permettez-moi de rappeler au moins trois circonstances, depuis que je suis ici, dans lesquelles des motions de subsides ont été amendées et adoptées par la Chambre sans que le gouvernement ne soit renversé. La circonstance la plus frappante est survenue le 27 août 1946: on a proposé un amendement à une motion de subsides, demandant au gouvernement d'étudier la possibilité de continuer

les subventions au lait qui étaient accordées à la fin de la seconde guerre mondiale. Il y eut tout un débat, puis un vote inscrit sous la présidence de l'Orateur. Notre amendement a été adopté. Le gouvernement a-t-il été défait? Y a-t-il eu des élections? Non. Le gouvernement a accepté la chose comme l'expression de l'avis de la Chambre. Je dois dire, à regret, qu'elle n'a pas donné suite à cet avis, mais a présenté immédiatement, aux termes du Règlement de la Chambre, une autre motion de subsides pour éprouver la confiance accordée au gouvernement, et nous avons continué ainsi. Or, il s'agissait d'une motion de subsides, encore plus une épreuve de confiance dans le gouvernement qu'une motion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, qui fut amendée par la Chambre sans pour tout cela provoquer des élections.

Le 12 juin 1951, encore au comité des subsides, M. Drew a proposé un amendement en vue d'instituer un comité spécial de la procédure. C'est la façon habituelle de procéder à la Chambre. Il y a eu un long débat. Le gouvernement a reconnu que les arguments de l'opposition étaient fondés et irréfutables. A l'issue du débat, l'amendement a donc été accepté et il n'y a pas eu de mise aux voix. Mais la première motion de subsides présentée par le gouvernement a été adoptée telle qu'elle avait été modifiée. Il a donc fallu présenter une autre motion de subsides pour poursuivre les travaux.

Cela s'est produit de nouveau le 6 mai 1953, lorsque l'honorable M. Fleming a proposé un amendement pour demander au très honorable M. Saint-Laurent, à son départ pour Washington, de se montrer un peu plus ferme au cours des pourparlers qu'il devait avoir avec les Américains. A la suite de discussions, le très honorable M. Saint-Laurent a reconnu que certains membres de la Chambre avaient bien fait d'exprimer cette opinion; il n'y voyait aucune objection. On a donc adopté la motion de subsides, telle qu'elle a été modifiée, pour en sortir et nous avons eu une autre motion de subsides pour poursuivre les travaux du Parlement.

Trois fois un vote défavorable à la Chambre des communes a soulevé la question des élections, mais par contre, bien des fois, un vote défavorable n'a pas eu de résultat semblable mais n'a représenté qu'une expression d'opinion, ce qui a permis à la Chambre de poursuivre ses travaux.

En ces dernières années, il y a eu plusieurs incidents de ce genre. Nombreux sont les députés qui siègent encore à l'heure actuelle et qui étaient présents en 1955 lors du débat sur le projet de loi visant la production de défense. Pour bien établir les faits, sachez que notre parti n'approuvait pas les critiques des conservateurs à l'égard de cette mesure législative. Il faut donc que je rende aux conservateurs le mérite d'avoir vaillamment combattu cette mesure; en effet, les efforts de l'opposition officielle ont entraîné, à ce moment grave, les modifications draconiennes que le gouvernement a apportées au bill visant la production de défense.

Il s'agissait alors d'amendements que le gouvernement qualifiait tout d'abord d'impossibles, en disant que le projet de loi devait être adopté tel quel. Mais il fut modifié. Le gouvernement fut-il renversé pour cela? Non. Le gouvernement a tenu compte des opinions exprimées à la Chambre et la législature a poursuivi sa tâche.

En 1963, autre situation du même genre. Au cours de la partie de la session précédant le congé d'été, la Chambre fut saisie du premier projet de résolution concernant le régime de pensions du Canada. Une partie de la résolution traitait de la pension de la sécurité de la vieillesse. On proposa un amendement à la résolution, en vue de porter le montant, séance tenante, de $65 à $75 par mois. L'amendement ne fut jamais mis aux voix. Nous avons eu le congé d'été. De vives réactions se faisaient sentir au pays. Les partis de l'opposition exprimaient énergiquement leur opinion à ce sujet et, lorsque la Chambre se réunit de nouveau en septembre, le gouvernement présenta une proposition visant à faire passer la pension de sécurité de la vieillesse de $65 à $75 par mois.

Je dirais que la question à l'étude entre dans la même catégorie. En 1963, le gouvernement avait pris conscience de l'opinion de la Chambre, et s'était incliné devant ce qui équivalait à un jugement défavorable porté par la Chambre; mais le Parlement poursuivit ses travaux.

La même chose s'est produite l'an dernier, quand nous a été soumise la mesure d'initiative ministérielle appelée le Code canadien du travail, (normes). Nous étions formés en comité pour étudier l'article qui prévoyait sept jours de congés statutaires. La plupart des honorables députés se rappelleront l'amendement que j'ai proposé pour ajouter le 11 novembre, huitième jour, à la liste. Nous avons voté en comité plénier sur la disposition pertinente, et mon amendement a été adopté, même si le ministre du Travail d'alors a affirmé énergiquement que l'amendement devait être rejeté. A-t-on alors décrété des élections par suite d'un vote contre le gouvernement? Non. Le gouvernement a accepté le vote comme l'expression d'une opinion de la Chambre et il s'en est accommodé. L'amendement a été adopté.

Nous sommes ici 265 adultes. Nous devrions agir en conséquence plus souvent. Nous devrions pouvoir nous prononcer individuellement sur une question donnée, notamment sur le relèvement de la pension de vieillesse à 100 dollars par mois et, en outre, sur la question d'une dissolution, et d'élections possibles.

Certains prétendent que notre attitude entraînerait l'abolition de toutes nos traditions parlementaires, que nous voulons avoir le drap et l'argent, voter contre le gouvernement sans subir les conséquences d'élections possibles. Pas du tout, monsieur l'Orateur. Divisons la substance de la motion en deux parties, mettons-en la substance dans la motion et prononçons-nous. Puis, si la motion est adoptée, il appartiendra au gouvernement de décider s'il doit y avoir une consultation nationale sur la question du 100 dollars par mois aux personnes âgées de 65 ans ou s'il préfère consulter le Parlement pour savoir si nous devons demeurer ici et accomplir notre tâche. Si l'on adopte cette attitude, nous nous prononcerons et le sort en sera jeté.

Je dis que le gouvernement veut gagner sur les deux tableaux. Il veut demeurer au pouvoir pendant deux, trois ou quatre ans, mais il ne veut pas tenir compte des vœux de la Chambre. Il nous refuse les occasions d'exprimer notre avis et essaie de nous en empêcher en disant que si nous votons pour cet amendement et s'il est adopté, nous réclamons la dissolution et qu'il y aura des élections. C'est là un défi que nous allons relever. Le gouvernement n'oserait pas, je pense, déclencher des élections à ce stade-ci ni sur ce point.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous jugeons notre amendement—mais je vois que vous vous apprêtez à vous lever.

L'hon. M. Sharp: Puis-je poser une question au député?

M. Knowles: Certainement.

L'hon. M. Sharp: Je m'intéresse fort aux recherches qu'il a faites . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le ministre et le député qui a la parole, mais je crois savoir qu'un autre député se propose de prendre la parole. Comme il lui reste une quinzaine de minutes, je crois qu'en toute justice, il faudrait lui permettre de commencer dès maintenant.

M. Knowles: Puis-je terminer ma phrase?

M. l'Orateur: Le temps de l'honorable député est écoulé, à moins qu'il n'ait le consentement unanime de la Chambre pour terminer.

Des voix: D'accord.

[M. Knowles.]

M. Knowles: Je veux seulement dire que le Parlement a bien agi à 1 h. cet après-midi quand il a modifié le Règlement pour nous permettre de poursuivre nos travaux. L'autre disposition que nous devrions prendre serait de nous permettre, pendant cette session et les sessions futures, de voter sur des questions importantes indépendamment de la possibilité d'élections. C'est là-dessus que porte le vote. Nous pouvons voter sur d'autres choses quand le gouvernement le voudra. Nous allons nous prononcer sur les 100 dollars par mois pour tous les pensionnés de 65 ans.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je saisis la chance, à cette première session de la 27ième législature, de féliciter le député de Dollard (M. Goyer) et le député de York-Scarborough (M. Stanbury) qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône et leur dire que leur façon inédite de s'acquitter de leur tâche est appréciée par les députés, comme on a pu le constater. Je suis convaincu que leur éloquence fera honneur à eux-mêmes et à leurs commettants.

• (5.30 p.m.)

Étant de ceux qui ont admiré le tact et l'adresse avec lesquels vous avez présidé aux délibérations de notre Chambre, j'aimerais m'associer à tous les honorables députés pour vous offrir mes félicitations et mes meilleurs vœux à l'occasion de votre nomination au poste élevé qui vous échoit à la Chambre des communes. J'aimerais, de plus, féliciter monsieur l'Orateur suppléant et les présidents des divers comités, et leur souhaiter à tous de réussir à vous aider dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

Une fois de plus nous venons d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prononcer un discours des plus éloquents. Bon nombre d'entre nous sont habitués à ce genre de discours, qui fait l'historique de la procédure sous les gouvernements antérieurs et des difficultés auxquelles ils ont dû faire face à la Chambre des communes.

Je crains, toutefois, que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre oublie que le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) livre, lui aussi, une grande bataille politique d'ordre pratique. Je dirais que le chef de l'opposition, en présentant son amendement, a peut-être voulu tendre un piège au gouvernement pour le renverser. Il est regrettable que certains députés d'en face, surtout ceux du Nouveau Parti démocratique, aient eu la naïveté de s'y laisser prendre. De cette façon, ils pourraient aider le chef de l'opposition à

réaliser son ambition de devenir premier ministre du Canada. Personne, assurément, dans les autres partis de l'opposition, voudrait une chose pareille. J'exhorte donc l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et ses amis à être bien prudents, quoi que le chef de l'opposition essaie de faire au cours de la présente législature. Autrement, ils l'aideraient à précipiter le pays dans de nouvelles élections; ce que, j'en suis persuadé, aucun Canadien ne désire.

Je suis reconnaissant aux bonnes gens de Parkdale qui m'ont chargé encore une fois de les représenter à la Chambre des communes. Je considère comme un grand privilège de les servir, surtout dans le domaine fédéral, et j'estime que même si j'ai accepté les fonctions supplémentaires de secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing), je pourrai les aider à résoudre tous leurs problèmes ou du moins un bon nombre. Je crois pouvoir les aider en appuyant le gouvernement et en souscrivant à son impressionnant programme annoncé dans le discours du trône.

Une fois adoptées par le Parlement, les mesures dynamiques et progressistes annoncées dans le discours du trône profiteront sans doute directement ou indirectement aux Canadiens de toutes les parties de ce vaste pays et de toutes les classes de la société.

Les propositions énoncées dans le discours du trône aideront aussi mes commettants de Parkdale représentant toutes les races réunies dans une grande ville cosmopolite du Canada. En plus des Canadiens d'origine anglo-saxonne, presque tous les groupes ethniques de l'ancien monde sont représentés dans Parkdale, y compris les Français, les Polonais, les Ukrainiens, les Allemands, les Hongrois, les Chinois, les Japonais et bien d'autres.

Beaucoup de mes commettants ont immigré au pays depuis peu. Ces nouveaux Canadiens connaissent nos langues—l'une ou l'autre—ainsi que l'histoire et le régime politique du Canada grâce aux hebdomadaires et aux services éducatifs des groupes ethniques. Ces gens fournissent un apport considérable au progrès du Canada par leur formation, leur diligence et leur culture. Et ils se sont empressés de contribuer à la réalisation du grand avenir de notre pays. Ce qu'ils chérissent avant tout, c'est la liberté et les chances illimitées de succès qu'offre notre grand pays à tous ceux qui veulent bien travailler à améliorer eux-mêmes leur sort. Ayant trouvé la liberté et les moyens de réussir, ils sont fermement déterminés à sauvegarder ces biens. Il est donc bien compréhensible qu'ils s'inquiètent de ceux qui, ailleurs, ne partagent pas ces bienfaits ou qui ne les ont plus.

A ce sujet, j'aimerais donner lecture d'une partie du discours prononcé en septembre 1965 par notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) devant la 20e Assemblée générale des Nations Unies. Voici ce qu'il disait à cette occasion:

> Nous ne pouvons, cependant, pas concentrer toutes nos énergies sur le progrès matériel, comme si cela ouvrait toutes les portes du bien-être à l'humanité. La dignité et la valeur sans égale de l'esprit humain sont d'ordre plus fondamental encore et ne peuvent s'épanouir que dans l'égalité et la liberté.
>
> La résolution que nous formulons par conséquent dans la Charte «de raffermir la croyance dans les droits fondamentaux de l'homme» est une partie essentielle de la croisade totale en laquelle nous sommes engagés. Les Canadiens attachent une importance toute particulière au maintien et à l'accroissement des droits de la personne humaine, à la sauvegarde de la famille et de la foi et à la suppression des distinctions de toutes sortes, ayant trait à la race, à la couleur, au sexe ou à la religion.
>
> Notre souci pour les droits de la personne humaine découle aussi de la diversité de nos origines nationales. De nombreux Canadiens s'intéressent encore profondément à la vie des leurs en d'autres pays. Quand le respect des droits humains, de la liberté et de l'autodétermination n'est pas entièrement assuré ou lorsqu'on le refuse de propos délibéré, les Canadiens le déplorent—car nous croyons que ces droits et ces libertés doivent s'affirmer dans le monde entier.
>
> En raison de ces convictions, nous nous intéressons particulièrement à l'accroissement du rôle des Nations Unies dans le domaine des droits de la personne humaine et à la mise en œuvre des propositions présentées récemment à cette fin. Nous appuyons la nomination d'un haut commissaire aux droits de l'homme, selon la proposition de Costa-Rica, et mon pays secondera à titre de co-motionnaire toute résolution en ce sens. Les droits de l'homme ont une importance universelle; la violation de ces droits doit inquiéter tout l'univers.

Dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter que je désire ardemment voir le Canada jouer un rôle tangible lors de la prochaine conférence sur les droits de l'homme qui aura lieu en 1968. J'aimerais que cette conférence ait lieu, si possible, au Canada, voire sur les lieux de l'Expo '67. Selon moi, ce serait l'occasion de témoigner au monde entier combien les Canadiens chérissent les principes fondamentaux des droits de l'homme.

Permettez-moi maintenant de rendre un hommage tout particulier aux Canadiens d'extraction polonaise qui ont déjà commencé cette année à commémorer solennellement le millième anniversaire ou le millénaire de la conversion de la Pologne, pays de leurs ancêtres, au christianisme. Possédant le riche patrimoine d'une culture millénaire, ils célébreront le jour historique où, en l'an 966, le souverain polonais Mieszko I, embrassa la foi chrétienne. C'est alors que, dans l'histoire universelle, la Pologne rejoignit la démocratie et la civilisation occidentales.

• (5.40 p.m.)

La Pologne a donné au monde des savants comme Copernic et Marie Sklodowska Curie, prix Nobel, des musiciens comme Chopin, Moniuszko et Paderewski, des écrivains et des poètes comme Mickiewicz, Slowacki et Sienkiewicz, autre prix Nobel.

Elle a aussi fourni au Canada des milliers d'immigrants qui ont enrichi la culture canadienne et développé ses ressources. Il y a aujourd'hui, au Canada, près de 400,000 Canadiens d'origine polonaise qui travaillent avec leurs concitoyens à mettre en valeur ce vaste pays. Les premiers colons d'origine polonaise débarquèrent au Canada à la fin du 18e siècle, avec des hommes comme Globensky, dont le petit-fils devint député fédéral du comté de Deux-Montagnes, Québec, 1875; et Kleczkowski, qui a siégé comme député libéral, en 1867, à titre de représentant de la circonscription de Saint-Hyacinthe. Le premier immigrant polonais à Toronto, sir Casimir Gzowski, a été anobli par la reine Victoria, en 1890, en raison de son apport dans le domaine du génie, de l'éducation et du bien-être social.

Au cours de la dernière guerre, monsieur l'Orateur, un aviateur canadien de descendance polonaise, Mynarski, de Winnipeg, a obtenu de façon posthume la croix Victoria pour sa bravoure. Il y a ici quelques députés descendants d'immigrants venus de Pologne. Je suis heureux d'être des leurs à la Chambre, à l'occasion de la 27e législature du Canada.

Au cours du dernier siècle, des vagues successives d'immigrants polonais ont déferlé sur le Canada, et notre pays y a gagné plus de 200 professeurs, ingénieurs, avocats, docteurs, artistes et architectes qui ont très bien réussi dans leurs professions respectives et qui ont beaucoup contribué au développement de notre grand pays.

En mai prochain, à la veille du centenaire de la Confédération du Canada, les Canadiens de descendance polonaise inviteront leurs concitoyens à célébrer avec eux, de la façon la plus solennelle et la plus joyeuse, le millénaire de la chrétienté dans le pays de leurs ancêtres. Ils veulent ainsi prouver leur attachement aux idéaux démocratiques de la civilisation occidentale ainsi que leur loyauté au Canada.

A ce moment de l'histoire du Canada, les Canadiens d'origine polonaise et ceux qui appartiennent aux autre groupes ethniques devraient collaborer plus que jamais avec les Canadiens d'origne anglaise ou française afin de fournir un grand effort collectif pour améliorer davantage la vie au Canada, pour diffuser les principes fondamentaux de la Confédération, pour forger une identité canadienne et pour renforcer l'unité nationale.

[M. Haidasz.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Vu qu'il est 6 heures moins quart du soir, il m'incombe, conformément à l'article 38 (3) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de saisir immédiatement la Chambre du sous-amendement.

(Le sous-amendement de M. Douglas, mis aux voix, n'est pas adopté).

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacDonald (Prince)
Alkenbrack	MacEwan
Baldwin	MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Ballard	MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
Barnett	MacLean (Queens)
Beaulieu	Macquarrie
Bell (Carleton)	MacRae
Bell (Saint-Jean-Albert)	McCleave
Bigg	McCutcheon
Bower	McIntosh
Brand	McKinley
Brewin	McLelland
Cadieu (Meadow Lake)	McQuaid
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Madill
Cantelon	Mandziuk
Caouette	Martin (Timmins)
Chatterton	Mather
Churchill	Monteith
Clancy	Moore
Coates	More
Code	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Crouse	Muir (Lisgar)
Danforth	Nasserden
Diefenbaker	Nesbitt
Dinsdale	Nielsen
Dionne	Nowlan
Douglas	Nugent
Enns	Orlikow
Fane	Ormiston
Fawcett	Pascoe
Forbes	Peters
Forrestall	Prittie
Fulton	Pugh
Gilbert	Rapp
Godin	Régimbald
Grafftey	Ricard
Grégoire	Saltsman
Grills	Schreyer
Gundlock	Scott (Danforth)
Hales	Scott (Victoria (Ont.))
Hamilton	Sherman
Harkness	Simard
Hees	Simpson
Herridge	Skoreyko
Horner (Acadia)	Smallwood
Horner (Jasper-Edson)	Smith
Horner (The Battlefords)	Southam
Howe (Hamilton-Sud)	Starr
Jorgenson	Stefanson
Keays	Thomas (Middlesex-Ouest)
Kennedy	Vincent
Kindt	Wadds (Mme)
Knowles	Watson (Assiniboïa)
Korchinski	Webb
Lambert	Winch
Langlois (Mégantic)	Winkler
Laprise	Woolliams—117.
Latulippe	
Lewis	
Loney	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Allmand
Andras
Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Basford
Batten
Béchard
Beer
Benson
Blouin
Boulanger
Byrne
Cadieux (Terrebonne)
Cameron (High-Park)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Choquette
Chrétien
Clermont
Comtois
Côté (Dorchester)
Côté (Longueuil)
Cowan
Crossman
Davis
Deachman
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Faulkner
Favreau
Forest
Foy
Gendron
Gordon
Goyer
Granger
Gray
Greene
Groos
Guay
Habel
Haidasz
Harley
Hellyer
Honey
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Johnston
Klein
Lachance
Laflamme
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamontagne
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Laverdière
Leblanc (Laurier)
Leboe
Lefebvre
Legault
Lessard
Lind
Loiselle
Macaluso
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
Mackasey
McIlraith
McNulty
McWilliam
Marchand
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Mitchell
Mongrain
Morison
Munro
Neveu
O'Keefe
Olson
Orange
Otto
Patterson
Pearson
Pelletier
Pennell
Pepin
Pickersgill
Pilon
Prud'homme
Racine
Reid
Richard
Rideout (Mme)
Rinfret
Rochon
Rock
Ryan
Sharp
Stafford
Stanbury
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thompson
Tolmie
Tremblay
Trudeau
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan
Winters
Yanakis—126.

• (6.10 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. Fairweather: J'ai pairé avec l'honorable député de Charlotte (M. McLean). Si j'avais voté, j'aurais voté en faveur du sous-amendement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi matin.

(A 6 h. 17, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 janvier 1966

La séance est ouverte à onze heures.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GRÉGOIRE—ON AURAIT MODIFIÉ UNE DÉCLARATION FAITE À LA CHAMBRE

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question de privilège à poser qui a trait au droit qu'ont les députés de recevoir une reproduction la plus fidèle possible, dans le compte rendu officiel, des débats qui se poursuivent à la Chambre.

Au cours de son discours lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) avait déclaré que, sous son gouvernement, il n'y avait pas de commutation de peine de mort sans recommandation à la clémence de la part du tribunal.

Monsieur l'Orateur, j'étais présent lorsque le chef de l'opposition a parlé et je l'ai très bien entendu déclarer cela. Depuis, d'autres députés, auprès desquels je me suis informé, l'ont entendu également. De plus, dans son édition du 21 janvier, le *Globe and Mail* reproduisait la déclaration que nous avons entendue comme ayant été faite par le chef de l'opposition.

Par ailleurs, dans son discours, le très honorable premier ministre (M. Pearson) répondait à cette affirmation d'une façon assez formelle, comme en fait foi la page 70 du compte rendu officiel, édition française, colonne de droite.

Or, lorsque nous relisons le discours du chef de l'opposition relativement au problème de la peine de mort, aux pages 52 et 53 du compte rendu officiel, nous ne retrouvons plus du tout cette déclaration du chef de l'opposition, ce qui fait que la réponse du très honorable premier ministre n'a plus aucun sens.

Dans les circonstances, je suis d'avis qu'il serait bon de prévenir de telles erreurs de reproduction, d'autant plus que le chef de l'opposition lui-même s'était déjà élevé avec indignation contre de telles reproductions infidèles, notamment lors d'un discours du ministre actuel des Forêts, (M. Sauvé), ainsi qu'à l'occasion d'un discours prononcé par l'ancien ministre des Finances, le député actuel de Davenport (M. Gordon).

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je voudrais proposer, appuyé par l'honorable député de Compton-Frontenac (M. Latulippe):

Que soit référée au comité des privilèges et élections la question des irrégularités ou erreurs commises dans la reproduction, au compte rendu officiel, du discours du chef de l'opposition officielle, prononcé le 20 janvier 1966 à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je désire appeler l'attention de l'honorable député de Lapointe sur le paragraphe 5 du commentaire 104 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, 4e édition, qui stipule que l'Orateur doit être convaincu, à première vue, que la question de privilège se pose vraiment.

L'honorable député a évidemment soulevé une question importante, mais par ailleurs, il se peut qu'il y ait une explication facile ou plausible à ce qu'il vient de mentionner. Je suggérerais, pour le moment du moins, de différer la motion jusqu'à ce que l'Orateur ait l'occasion d'étudier le compte rendu officiel et puisse rendre une décision, à moins que l'honorable chef de l'opposition ait des commentaires à faire immédiatement, ce qui faciliterait la tâche du président...

• (11.10 a.m.)

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) désire-t-il faire maintenant ses remarques sur la motion qu'on vient de présenter? La Chambre n'en est pas encore saisie, mais l'Orateur va prendre la chose en considération. Toutefois, le très honorable représentant aimerait peut-être en traiter brièvement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Dois-je comprendre, monsieur l'Orateur, que je ne puis répondre dès maintenant? Dans ce cas, cela me va très bien. Cependant, je vous signale que la version anglaise, à la page 52, explique dans tous les détails ce qui s'est passé, et que je n'y ai apporté aucune modification. J'ajouterais que l'honorable député de Lapointe, avec son manque de courtoisie habituel, ne m'a pas prévenu que cette question viendrait sur le tapis.

M. l'Orateur: Vu les remarques du chef de l'opposition, je dirai qu'il n'y a pas matière à question de privilège. Les honorables députés acceptent, j'en suis convaincu, la déclaration du chef de l'opposition. Il y a peut-être eu erreur de transcription, mais rien de plus. Je déclare donc la question de privilège irrecevable.

BUDGET DES DÉPENSES DE 1965-1966

L'hon. E. J. Benson (au nom du ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1966, lequel message est lu par M. l'Orateur.

LA LOI SUR LES JUSTES SALAIRES ET LES HEURES DE TRAVAIL

MODIFICATIONS RELATIVES AUX HEURES DE TRAVAIL, AUX SALAIRES, ETC.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail) demande à déposer le bill n° C-2, en vue de modifier la loi sur les justes salaires et les heures de travail.

Des voix: Expliquez-vous.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, on m'a demandé il y a quelques jours si des modifications à la loi sur les justes salaires et les heures de travail seraient proposées au cours de la présente session. J'ai donné l'assurance à la Chambre, vous vous en souvenez, que la question était à l'étude et qu'une résolution ou un projet de loi vous serait bientôt présenté, afin de remplir la promesse que mon prédécesseur a faite au cours du débat sur le code du travail, lors de la législature précédente.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

PROLONGATION DES CHARTES AU 1er DÉCEMBRE 1966

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) demande à déposer le bill C-3 visant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec.

Des voix: Expliquez-vous.

M. l'Orateur: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. M. Sharp: Je m'excuse d'avoir tardé à prendre la parole, monsieur l'Orateur. Comme c'est lundi matin, j'oublie parfois que je n'ai plus le même portefeuille.

L'hon. M. Starr: Vous n'êtes pas le seul.

L'hon. M. Sharp: Je m'y fais, cependant. Le but de ce bill est très simple. Il est destiné à prolonger les chartes des banques existantes, car autrement, elles prendraient fin d'ici quelques semaines. Le gouvernement a l'intention de présenter en temps voulu et dès que la chose sera possible certains amendements importants à la loi sur les banques.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. l'Orateur.]

• (11.20 a.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES BILLS INSCRITS AU «FEUILLETON»

M. l'Orateur: Les honorable députés l'ont sans doute remarqué, il y a plus d'une centaine de bills publics inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui pour être présentés par des députés. Il serait difficile, sinon impossible, pour la présidence de passer en revue à l'heure actuelle les dispositions de ces bills. Je propose donc à la Chambre d'adopter la procédure approuvée l'année passée et au cours des quatre dernières sessions, c'est-à-dire que nous présentions ces bills et que nous leur fassions subir la première lecture, afin qu'ils puissent être examinés d'ici la deuxième lecture. Ainsi, nous pourrons voir s'ils renferment quelque élément contraire aux usages de la Chambre.

Afin d'économiser le temps de la Chambre —n'oublions pas qu'il faudrait peut-être plus de deux heures pour présenter chacune de ces mesures séparément—je propose que, du consentement unanime, tous les bills inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui en vue de leur présentation soient considérés comme déposés, lus pour la première fois et renvoyés pour la deuxième lecture, sous réserve d'un examen subséquent pour déterminer si chacun d'eux est régulier.

D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, puis-je demander que soit réservé le bill figurant à mon nom, à la page 6 du *Feuilleton,* intitulé «Loi visant la régie, la délivrance de licences et la réglementation relative à l'exploitation, au Canada, de l'outillage destiné à provoquer la pluie artificielle».

M. l'Orateur: Il sera immédiatement retiré de la liste.

M. Peters: Non, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement qu'il soit réservé sans subir la première lecture.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

PREMIÈRE LECTURE

M. Scott (Danforth)—Bill C-4 prévoyant la réglementation du crédit au consommateur.

M. Brewin—Bill C-5 modifiant la loi électorale du Canada (Limitation des dépenses d'élection.)

M. Ryan—Bill C-6 prévoyant la durée des sessions du Parlement.

M. Peters—Bill C-7 concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.

M. Howard—Bill C-8 abrogeant la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

M. Scott (Danforth)—Bill C-9 modifiant le Code criminel (Renvoi sans préavis).

M. Caouette—Bill C-10 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), en ce qui concerne la représentation des provinces au Sénat et les qualités requises des sénateurs.

M. Rapp—Bill C-11 modifiant la loi sur la stabilisation des prix agricoles (Stabilisation semestrielle et régionale des prix du porc et des œufs).

M. Bell (Carleton)—Bill C-12 modifiant la loi sur la Capitale nationale.

M. Howard—Bill C-13 modifiant la loi sur les jeunes délinquants.

M. Byrne—Bill C-14 modifiant le Code criminel (Abolition de la peine capitale).

M. Knowles—Bill C-15 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Abolition du Sénat).

M. Byrne—Bill C-16 concernant la dissolution du mariage au Canada (Nouveaux motifs de divorce).

M. Peters—Bill C-17 modifiant la loi sur la radiodiffusion (Antenne collective).

M. Prittie—Bill C-18 modifiant la loi sur les chemins de fer.

M. Peters—Bill C-19 concernant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.

M. Bell (Carleton)—Bill C-20 modifiant la loi sur les juges (Cessation des paiements de pension).

M. Orlikow—Bill C-21 modifiant la loi sur les poids et mesures (Poids-limite des emballages).

M. Stanbury—Bill C-22 modifiant le Code criminel (Planification de la famille).

M. Loiselle—Bill C-23 concernant le Jour du drapeau du Canada.

M. Orlikow—Bill C-24 modifiant la loi sur les petits prêts (Annonces).

M. Brewin—Bill C-25 modifiant la loi sur l'immigration (Distinction injuste fondée sur la race).

M. Southam—Bill C-26 modifiant le Code criminel (Dispositifs de sécurité pour les véhicules automobiles).

M. Basford—Bill C-27 modifiant la loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

M. Barnett—Bill C-28 instituant un tribunal canadien des réclamations des Indiens.

M. Gilbert—Bill C-29 modifiant la loi sur la faillite (Cessions des salariés).

M. Orlikow—Bill C-30 modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Peines minimums, co-auteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle et parts égales).

M. Allard—Bill C-31 prévoyant un hymne national canadien.

M. Scott (Danforth)—Bill C-32 ayant pour objet de permettre aux fonctionnaires de l'État de se livrer à une activité politique.

M. Orlikow—Bill C-33 modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.).

M. Basford—Bill C-34 modifiant la Loi sur l'administration financière (Reconnaissance des contributions fédérales).

M. Lewis—Bill C-35 modifiant le Code criminel (Interdiction de publier ou distribuer oralement ou par écrit de la littérature haineuse).

M. Cowan—Bill C-36 abrogeant la loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents.

M. Knowles—Bill C-37 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Congé annuel de trois semaines après trois ans).

M. Valade—Bill C-38 modifiant le Code criminel (Loteries provinciales).

M. Peters—Bill C-39 modifiant la loi sur les lettres de change (Achats à tempérament).

M. Wahn—Bill C-40 modifiant le Code criminel (Réglementation de la natalité).

M. Prittie—Bill C-41 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, (Lois provinciales sur le mariage et le divorce).

M. Allard—Bill C-42 modifiant le Code criminel (Loteries provinciales).

M. Basford—Bill C-43 instituant la retraite des députés.

M. Basford—Bill C-44 prévoyant au Canada la dissolution du mariage.

M. Stanbury—Bill C-45 modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.).

M. Bell (Carleton)—Bill C-46 modifiant la loi sur les secrétaires parlementaires.

M. Howard—Bill C-47 modifiant la loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure).

M. Fawcett—Bill C-48 modifiant la loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).

M. Wahn—Bill C-49 modifiant le Code criminel (Véhicules à moteur dangereux).

M. Mather—Bill C-50 garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (Communication de renseignements administratifs).

M. Howard—Bill C-51 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Herridge—Bill C-52 prévoyant l'établissement d'une caisse de secours pour les sinistrés au Canada (Caisse de secours des sinistrés au Canada).

M. Orlikow—Bill C-53 modifiant la loi sur les petits prêts.

M. Ryan—Bill C-54 prévoyant un hymne national canadien.

M. Stanbury—Bill C-55 prévoyant au Canada la dissolution du marriage.

M. Lachance—Bill C-56 modifiant le Code criminel (Restriction visant la publication des procédures judiciaires).

M. Peters—Bill C-57 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (Durée du mandat de la Chambre des communes).

M. Wahn—Bill C-58 concernant le mariage et le divorce.

M. Rapp—Bill C-59 modifiant la loi sur l'assurance-chômage (Main-d'œuvre agricole assurable).

M. Mather—Bill C-60 modifiant la loi sur l'immigration (Arriération mentale).

M. Scott (Danforth)—Bill C-61 autorisant les citoyens âgés à circuler gratuitement sur les chemins de fer du Canada.

M. Herridge—Bill C-62 modifiant le Code criminel (Atteinte aux droits du public).

M. Bell (Carleton)—Bill C-63 modifiant la loi sur le service civil (Bureau d'appel).

M. Basford—Bill C-64 modifiant le Code criminel (Planification de la famille).

M. Orlikow—Bill C-65 modifiant la loi sur les lettres de change et la loi sur l'intérêt (Ventes à tempérament faites ailleurs que dans un magasin).

M. Stefanson—Bill C-66 concernant la célébration de le fête de Leifr Eiriksson.

M. Howard—Bill C-67 modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêches.

M. Howe (Hamilton-Sud)—Bill C-68 modifiant la loi sur les serments d'allégeance (Déclaration solennelle).

M. Barnett—Bill C-69 modifiant la loi sur les transports et la loi sur les chemins de fer (Transporteurs par eau de la Colombie-Britannique).

M. Cashin—Bill C-70 modifiant la loi sur l'assurance-chômage.

M. Prittie—Bill C-71 modifiant le Code criminel.

M. Bell (Carleton)—Bill C-72 instituant la Commission pour la réforme du droit du Canada.

[M. l'Orateur.]

M. Scott (Danforth)—Bill C-73 modifiant le Code criminel (Abolition de la peine capitale).

M. Knowles—Bill C-74 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Augmentation du salaire horaire minimum).

M. Scott (Danforth)—Bill C-75 modifiant la loi électorale du Canada (L'âge des votants.)

M. Allard—Bill C-76 modifiant la loi sur les petits prêts.

M. Thomas (Middlesex-Ouest)—Bill C-77 modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie (Ouvrages d'irrigation).

M. Brown—Bill C-78 concernant la fête nationale des Indiens.

M. Byrne—Bill C-79 modifiant la loi sur la dissolution et l'annulation du mariage (Nouveaux motifs de divorce).

M. Cowan—Bill C-80 modifiant le Code criminel (Outrage au tribunal).

M. Orlikow—Bill C-81 modifiant le Code criminel (Logement fourni par la compagnie).

M. Peters—Bill C-82 modifiant la loi électorale du Canada (Publication de résultats de votes d'essai).

M. Hales—Bill C-83 modifiant la loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants universitaires).

M. Gray—Bill C-84 modifiant le Code criminel (Loteries et jeux de bingo organisés à des fins de charité).

M. Patterson—Bill C-85 modifiant la loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

M. Southam—Bill C-86 modifiant la loi sur les chemins de fer (Moratoires applicables aux abandons d'exploitation).

M. Mather—Bill C-87 modifiant le Code criminel (Conduite en état de capacité affaiblie).

M. Mather—Bill C-88 visant à restreindre l'usage du tabac.

M. Stefanson—Bill C-89 modifiant le Code criminel.

M. Thomas (Middlesex-Ouest)—Bill C-90 modifiant la loi sur les chemins de fer (Abandons d'exploitation).

M. Leblanc (Laurier)—Bill C-91 concernant les prêts aux petites entreprises.

M. Allard—Bill C-92 modifiant la loi sur l'intérêt.

M. Macquarrie—Bill C-93 concernant la fête de sir John A. Macdonald.

M. Peters—Bill C-94 modifiant la loi sur la radio (Antenne collective).

M. Orlikow—Bill C-95 modifiant la loi sur les postes (Écrits haineux).

M. Brown—Bill C-96 modifiant la loi électorale du Canada (Âge des votants).

M. Harley—Bill C-97 modifiant la loi sur la radiodiffusion (Émissions d'un caractère politique).

M. Scott (Danforth)—Bill C-98 modifiant la loi électorale du Canada (Vote des étudiants).

M. Rynard—Bill C-99 modifiant la loi électorale du Canada (Publicité au cours d'une campagne électorale).

M. Deachman—Bill C-100 modifiant la loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants).

M. Scott (Danforth)—Bill C-101 modifiant le Code criminel (Sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).

M. Basford—Bill C-102 modifiant la loi électorale du Canada (Votants et candidats de dix-huit ans).

M. Howard—Bill C-103 tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux.

M. Brewin—Bill C-104 modifiant la loi sur l'immigration (Révélation des motifs d'expulsion).

M. Brewin—Bill C-105 modifiant le Code criminel (Aliénation mentale).

M. Cowan—Bill C-106 modifiant le Code criminel (Peine capitale, forme de la sentence).

M. Badanai—Bill C-107 modifiant la loi sur l'immigration.

M. Ormiston—Bill C-108 approuvant le paiement, à titre gracieux, d'une indemnité aux personnes qui ont été blessées alors qu'elles aidaient le gouverneur général à préserver et maintenir la paix et l'ordre publics ainsi qu'aux personnes à la charge de ceux qui ont été tués dans de telles circonstances (Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d'actes criminels).

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NORD-VIETNAM—LES INSTANCES DU CANADA RELATIVEMENT À LA SUSPENSION DES BOMBARDEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre est-il en mesure de dire à la Chambre et au pays si le Canada a présenté des instances aux États-Unis pour encourager ces derniers à pratiquer la modération et à continuer la suspension du bombardement du Nord-Vietnam? Le premier ministre me permettra peut-être de signaler que le Japon et divers autres pays ont présenté de pareilles instances. C'est ce qui a motivé ma question. Ce serait, je pense, une excellente ligne de conduite à suivre pour le Canada, si c'est possible.

Deuxièmement, quelle attitude le Canada adopte-t-il concernant l'élargissement de la représentation du gouvernement de Saigon, comme l'a proposé M. Thant, permettant ainsi à ce gouvernement, au nom de ce pays, de dominer toute conférence éventuelle?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour traiter d'abord de la deuxième partie de la question, je dois dire que l'élargissement du gouvernement de Saigon est une affaire qui concerne évidemment le gouvernement et la population de ce pays. On me permettrait peut-être d'ajouter que toutes les parties directement intéressées, dont la plupart des pays du monde, espèrent que le gouvernement du Vietnam du Sud aura, dans toute la mesure du possible, un fondement démocratique.

Pour ce qui est de la première partie de la question, j'ai fait part à la Chambre jeudi dernier des vues du gouvernement relativement à la pause dans les bombardements au Vietnam du Nord. J'espère, comme je l'ai dit à ce moment-là, monsieur l'Orateur, que les États-Unis jugeront que la situation permet de prolonger la pause dans ces bombardements dans l'espoir d'améliorer les perspectives de négociations prochaines. Comme je l'ai dit alors, ces vues ont déjà été signalées au gouvernement des États-Unis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie le premier ministre. Je pense que ces deux réponses représentent l'attitude générale du peuple canadien. Les États-Unis ont-ils répondu ou indiqué qu'au lieu de donner suite, comme je l'ai dit, aux demandes de certains représentants de ce pays et contrairement aux opinions de groupes militaires, le gouvernement de Washington se sentira obligé de cesser tout bombardement pour le moment, afin de susciter une atmosphère favorable à une conférence?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de me prononcer au nom du gouvernement des États-Unis ou de rapporter à la Chambre les vues dont il peut nous avoir fait part confidentiellement à ce sujet. Il y a ici une difficulté.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne vous en demande pas tant.

Le très hon. M. Pearson: Mais je pense que je puis dire, sans rien révéler de confidentiel, que le gouvernement des États-Unis nous a informés, ainsi que d'autres gouvernements, qu'il espère continuer la pause dans le bombardement au Vietnam du Nord tant que cette pause semblera favoriser l'ouverture de négociations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà qui est fort louable.

LE VIETNAM—DEMANDE D'AIDE MILITAIRE DE LA PART DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au premier ministre? Vu la déclaration qu'aurait faite le secrétaire d'État M. Dean Rusk, au cours de la fin de semaine, selon laquelle il aurait demandé aux divers gouvernements européens d'apporter une aide militaire aux États-Unis dans le conflit vietnamien, le premier ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement canadien a reçu une demande semblable et s'il a répondu sans ambages au gouvernement des États-Unis que le Canada ne serait pas disposé à fournir des troupes pour servir au Vietnam, sauf à titre de membre de la Commission internationale de contrôle ou de participant à une force de maintien de la paix des Nations Unies?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que M. Rusk ait employé, en fin de semaine, les termes mêmes de mon honorable ami. Néanmoins, je puis lui donner l'assurance qu'aucune requête de ce genre n'a été faite au gouvernement canadien, d'autant plus que la question de demande d'aide militaire n'a même pas été abordée, sauf erreur, lors de la récente réunion de l'OTAN. Je puis aussi assurer à mon honorable ami qu'il n'y a aucune possibilité que le Canada envoie une aide militaire au Vietnam. (*Applaudissements*)

LA CONSTRUCTION NAVALE

INTERPELLATION AU SUJET DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le gouvernement songe-t-il à modifier sa décision au sujet des subventions à la construction navale, décision qui nuira à la partie du programme qui relève des gouvernements provinciaux?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances:) Monsieur l'Orateur, cette question devrait être adressée à l'un de mes collègues plutôt qu'à moi. Le ministre des Transports est vraisemblablement celui qui serait le plus en mesure d'y répondre.

M. Winch: J'espère qu'il répondra mieux qu'il ne l'a fait pour moi, vendredi.

M. Thompson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports peut-il répondre à la question?

[Le très hon. M. Pearson.]

M. Nielsen: J'en doute.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je m'excuse, mais je n'ai pas saisi la question de l'honorable député. S'il veut bien la répéter, je m'efforcerai d'y répondre.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, la question est simplement celle-ci: Le gouvernement a-t-il remis à l'étude sa décision injuste de ne pas subventionner cette partie de l'industrie de la construction navale dont l'activité dépend des fonds de gouvernements provinciaux?

Le très hon. M. Diefenbaker: Un service en vaut un autre.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, quoique la politique du gouvernement ait été annoncée avant l'ouverture de la session, il faudra la soumettre au Parlement et je crois que le gouvernement tiendra compte de toutes les observations sensées qui lui seront faites à ce sujet de toute provenance autorisée. (*Exclamations*) Le but des subventions, comme le savent très bien les honorables vis-à-vis, puisqu'ils étaient au pouvoir quand elles furent instituées, c'est d'aider l'industrie de la construction navale et non de subventionner les transports maritimes. Ce facteur entrera en ligne de compte quand la chose sera mise à l'étude.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): J'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. A-t-il reçu des chambres de commerce associées de l'île de Vancouver un télégramme de protestations contre la politique annoncée dans le discours du trône? Si oui, en quel sens a-t-il répondu à ce télégramme?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'examinerai volontiers cette affaire. J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, d'avoir reçu ce télégramme, mais j'aimerais vérifier ce point et la nature de la réponse donnée par la suite.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'aimerais demander au ministre des Transports si le gouvernement de la Colombie-Britannique ou d'une autre province a présenté des instances au gouvernement fédéral sur l'exclusion des gouvernements provinciaux des subventions à la construction navale?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas avoir reçu d'instances directes. Je cacherais des renseignements à la Chambre si j'omettais de dire que j'ai lu dans les journaux de la Colombie-Britannique les propos très élogieux à mon égard qu'on attribue au premier ministre Bennett.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

MALAISE DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LA COMPAGNIE «INSTRUMENTS (1951) LIMITED»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. N. Ormiston (Melville): Je demanderais au ministre de l'Industrie si le malaise de la main-d'œuvre à la compagnie *Instruments (1951) Limited* nuit à l'exécution des contrats de défense adjugés à cette compagnie par le ministère de la Production de défense?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Je ne suis pas au courant des détails de la transaction en cause. Si l'honorable député veut bien consigner sa question au *Feuilleton*, je serai heureux de lui fournir une réponse.

M. Ormiston: Le ministre s'informerait-il s'il s'est produit quelque retard relativement aux contrats adjugés à *Instruments (1951) Limited?*

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme le ministre a noté la question de l'honorable représentant, je prierais ce dernier d'inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre! La présidence a décidé que la question devait être consignée au *Feuilleton.*

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

VILLENEUVE, CHAPLEAU ET TÉMISCAMINGUE, P.Q.—ON DEMANDE DE LES DÉCLARER RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie.

Étant donné le fait que les régions de Villeneuve, Chapleau et Témiscamingue ont été rayées de la liste des régions désignées, il y a environ un an, le ministre a-t-il reçu des représentations de cette région du nord-ouest québécois en vue de les déclarer régions désignées, et ce pour des raisons bien explicites et sérieuses?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons reçu des représentations de certaines personnes de ces régions-là, mais on leur a bien expliqué que la situation de l'embauchage dans cette région n'était pas à un point qui cadrait avec les critères requis pour être désignées comme telles.

[*Traduction*]

M. Robert Simpson (Churchill): Vu la réponse donnée par le ministre, puis-je lui demander s'il sait que la Commission d'assurance-chômage n'a pas de chiffres récents ou de chiffres acceptables pour ces régions du Nord? J'ai vérifié auprès de la Commission et on m'a répondu qu'on n'avait pas ces chiffres. Le ministre le sait-il?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'estime que cette question n'a pas sa place ici.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DÉCLARATION ATTRIBUÉE À M. O. J. FIRESTONE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): J'aimerais poser une question au premier ministre. Selon une dépêche de la Presse canadienne, en provenance d'Ottawa, qu'on a pu lire vendredi dernier dans la plupart des journaux canadiens, M. O. J. Firestone aurait déclaré que des dégrèvements fiscaux, des facilités raisonnables de crédit et des disponibilités monétaires suffisantes sont nécessaires pour maintenir la croissance de notre économie. Vu que cette opinion est partagée par la plupart des économistes et hommes d'affaires du Canada, le premier ministre est-il lui aussi de cet avis et a-t-il l'intention d'orienter son gouvernement dans cette voie?

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'INDUSTRIE

RADOUB ET RÉPARATION AU «BONAVENTURE»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'aimerais poser au ministre de l'Industrie une question dont je lui ai donné préavis. A-t-on décidé de réparer et de remettre en service le *Bonaventure*? Sinon, afin de dissiper les craintes, le ministre examinera-t-il attentivement les services uniques que peuvent fournir les chantiers de construction navale de Saint-Jean auxquels on a toujours accordé ce travail, qui ont désespérément besoin de contrats et qui font le meilleur travail au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA CONSTITUTION

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ ET RELATIVE AU RAPATRIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier

ministre une question qui a trait au compte rendu du discours prononcé samedi par le président du Conseil privé. Est-ce l'intention ou la politique du gouvernement de différer ou de suspendre indéfiniment les efforts qu'il poursuivait au cours de la dernière législature pour ce qu'on appelait rapatrier la constitution canadienne ou en permettre la modification au Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé n'a rien suggéré de tel dans son discours, que j'ai eu le plaisir de lire en entier. S'il y a retard à ce propos, le gouvernement n'y est pour rien.

L'hon. M. Harkness: D'après les journaux, c'est ce que le président du Conseil privé a déclaré. Je me demande s'il pourrait faire tenir aux députés une copie de son discours afin que nous puissions voir ce qu'il a dit.

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): Je le ferai volontiers.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Je me demande quel aspect de la courtoisie parlementaire le ministre avait à l'esprit quand il a annoncé une ligne de conduite importante au cours d'une réunion politique à Montréal, alors que des discussions sont en marche sur le même sujet.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire? Le premier ministre est-il d'accord avec le président du Conseil privé selon qui, paraît-il, la formule portant son nom est maintenant lettre morte et qu'on ne devrait pas y donner suite?

Le très hon. M. Pearson: Je souscris aux propos du ministre. Si mon ami veut bien lire le texte qu'on lui remettra, je crois qu'il en fera autant.

L'hon. M. Lambert: Puis-je poser une autre question supplémentaire? Le premier ministre dirait-il que les comptes rendus des journaux sont erronés au sujet de ce discours?

Le très hon. M. Pearson: Ils le sont en partie.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je signaler au député qu'il est interdit de demander si un article de journal est exact ou faux?

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais poser une autre question supplémentaire au premier ministre. Pense-t-il, comme le président du Conseil privé, qu'il faut attendre, pour étudier la réforme de la constitution canadienne, que le Parlement ne soit plus dominé par le colonialisme sentimental?

Le très hon. M. Pearson: La déclaration n'a pas été faite en ces termes, comme mon honorable ami le constatera s'il lit le texte du discours.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Je ne pose pas une question supplémentaire, mais je m'adresse au premier ministre. Le président du Conseil privé a déclaré, au cours de la fin de semaine, que le gouvernement attendra la publication du rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avant de faire une réforme constitutionnelle. La question que je pose au premier ministre fait simplement suite à cette déclaration. Pour se préparer à la réunion décisive avec les provinces, le gouvernement songe-t-il à instituer ici à Ottawa un comité parlementaire de la constitution composé de représentants de tous les partis et qui pourrait, entre autres choses, rencontrer les organismes analogues dans nos capitales provinciales?

Le très hon. M. Pearson: Je reconnais, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit là d'une question très importante. Je conviens qu'il faut procéder avec une grande prudence, comme l'a dit le président du Conseil privé dans son discours. A mon avis, il faudrait se préparer très sérieusement avant de soumettre la question de la revision à une conférence. Cette préparation est déjà en cours au sein du gouvernement.

M. Grafftey: Puis-je revenir sur la question? Le gouvernement ne croit-il pas qu'il serait sage de songer à créer un comité parlementaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[*Plus tard*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au président du Conseil privé au sujet de ce discours qui a été si mal rapporté. Le premier ministre de la province de Québec ou l'un de ses ministres lui ont-ils fait savoir que la formule était devenue lettre morte? Quelle est la raison de cette volte-face de la part du ministre, comme en fait foi son discours?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, peu importe les expressions, ni le premier ministre du Québec, ni aucun de ses ministres ne m'ont donné pareil avis, et je n'ai pas eu l'occasion cette année de m'entretenir avec lui de la modification de la constitution.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, pourquoi ce changement subit dans l'attitude de l'honorable représentant, qui semblait très pressé d'accepter cette formule, comme en témoignent ses remarques du temps qu'il était ministre de la Justice? Qu'est-il arrivé dans l'intervalle?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je désire poser une autre question au président du Conseil privé. A-t-il dit, oui ou non, qu'il faudra remettre la question de la modification de la constitution jusqu'à la parution du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1967?

[*Français*]

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas manquer de déférence envers l'honorable chef de l'opposition. Je crois qu'à la suite d'une question qui m'a été posée tout à l'heure, je me suis engagé à déposer sur la table, ou à mettre à la disposition des membres de cette Chambre une copie de mon discours. J'ai même envoyé le texte original, tout à l'heure, pour en faire des photocopies.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre sait sûrement ce qu'il a dit. Je ne lui demande pas tout ce qui a trait aux citations, au sujet du colonialisme. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur. . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a quelques instants, l'honorable députés d'Edmonton-Ouest a demandé si un compte rendu de journaux était exact ou non, et cette question a été déclarée irrecevable. Ensuite, le très honorable chef de l'opposition a posé une question qui n'était pas la même et à laquelle l'honorable président du Conseil privé dit avoir répondu. Il ne peut aller plus loin. Le chef de l'opposition n'est peut-être pas satisfait de la réponse, mais il doit l'accepter selon le Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je sais que, lorsque les ministres font des déclarations, si éloignées soient-elles de la vérité, il faut les accepter.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable chef de l'opposition ne peut ni dire ni insinuer qu'une réponse n'est pas vraie. Il peut dire qu'elle est inexacte. Il y a peut-être une nuance.

[*Plus tard*]

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question qui découle de celle à laquelle le président du Conseil privé (M. Favreau) vient de répondre au sujet de la Commission Laurendeau-Dunton. J'aimerais lui demander, ou encore au premier ministre, si la Chambre aura l'occasion d'examiner le rapport final de la commission quand il sera reçu.

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, la Chambre aura certainement l'occasion d'en discuter.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

RENVOI D'EMPLOYÉS CONSÉCUTIF À LA RÉDUCTION DU SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre sait-il qu'un nombre élevé d'employés du Pacifique-Canadien ont été congédiés par suite de la suppression des trains entre Toronto, Ottawa et Montréal et que certains de ces employés avaient jusqu'à 20 ans de service auprès de cette compagnie? Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement a pris les mesures voulues pour leur trouver un autre emploi ou les aider de façon quelconque à se rétablir ailleurs?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'agent compétent du syndicat a eu l'obligeance de me faire parvenir un exemplaire de la lettre qu'il a adressée au premier ministre au sujet des répercussions attribuables à la suppression des trains de voyageurs du Pacifique-Canadien allant à Toronto. La question est à l'étude actuellement. Jusqu'à présent, le premier ministre n'a pas eu l'occasion de répondre.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on pris des mesures au sujet des employés qui seront déplacés d'ici quelques semaines et qui s'inquiètent de plus en plus de leur avenir? Certains d'entre eux ont atteint un âge où il leur sera difficile de trouver du travail. A-t-on pris des mesures pour les aider à se trouver un autre emploi? Cette question sera-t-elle étudiée plus à fond?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, avant de répondre, j'aimerais discuter de la question avec mon collègue le ministre du Travail; de toute façon, c'est plutôt à lui qu'il appartient de répondre. Toutefois, j'essaierai d'obtenir aussitôt que possible des renseignements pouvant donner satisfaction au député.

LES TRANSPORTS

DIFFICULTÉS RELATIVES AUX VOYAGES TRANSCONTINENTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Il s'agit des services fournis au public. La question posée par l'autre député au sujet des syndicats ouvriers m'a fait plaisir. Comme il est presque impossible d'obtenir des places dans les trains transcontinentaux partant des principales villes du Canada et de retenir des places à bord des avions d'Air Canada, le gouvernement a-t-il songé à demander aux chemins de fer de continuer leurs services-voyageurs? Le gouvernement a-t-il également envisagé la possibilité d'élargir la sphère d'activité des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien de façon que la société puisse transporter des voyageurs par avion entre divers points du pays?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ces deux questions sont présentement à l'étude.

M. Woolliams: Une autre question complémentaire. Nous voudrions savoir combien de temps cette étude va durer. Le gouvernement serait-il disposé à instituer une enquête spéciale pour analyser la situation qu'a soulevée l'honorable député au sujet des syndicats, ainsi que la question du service offert aux voyageurs dans notre pays?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je suis certain de parler au nom de tous mes collègues en disant que le gouvernement est prêt à faire tout son possible pour améliorer les services de transport au pays.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'essayais d'obtenir la parole sur une autre question, mais la dernière réponse du ministre m'incite à poser une question complémentaire. Puisqu'il s'agit de transport, combien d'avions le ministère des Transports a-t-il mis à la disposition des ministres après le vote de vendredi soir?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie, la question n'est pas de mise. La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je cherche à obtenir la parole pour poser une question au ministre du Travail.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a accordé la parole à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Le représentant aura une autre occasion de poser sa question.

[L'hon. M. Pickersgill.]

LES FINANCES

ACCÈS DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE AU RAPPORT DE LA COMMISSION CARTER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Des avant-projets de chapitres du rapport de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité ont-ils été mis à la disposition des fonctionnaires du ministère des Finances, même si le rapport n'a pas encore été présenté à Son Excellence le Gouverneur général?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur. De fait, lorsque j'ai pris la parole devant les membres du *Canadian Club,* le 3 janvier dernier, j'ai déclaré:

> Comme la rédaction du rapport traîne en longueur, des dispositions ont été prises pour que les hauts fonctionnaires du ministère des Finances puissent prendre connaissance, à titre confidentiel, non seulement des études effectuées pour le compte de la commission mais aussi, plus récemment, des brouillons de chapitres au fur et à mesure qu'on en autorise la traduction. Cela permet au ministère, à l'aide de ses experts-conseils employés à plein temps, de faire les travaux d'ordre technique et analytique qui s'imposent en vue de donner suite aux décisions que le gouvernement pourrait prendre relativement au rapport, une fois que celui-ci aura été publié et étudié comme il convient.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En vertu de quelle autorité a-t-on agi ainsi, compte tenu de la coutume selon laquelle les rapports de commissions royales sont secrets tant qu'ils n'ont pas été effectivement présentés à Son Excellence le Gouverneur général? Cette question ne revêt-elle pas une importance toute particulière vu qu'il s'agit de projets de chapitres qui risquent d'être modifiés par suite de certaines influences?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suis bien persuadé que les membres de cette commission royale, qui n'ont pas été désignés par le gouvernement actuel, ne sauraient obéir à des pressions de ce genre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question complémentaire. Grâce à quelle autorisation la chose s'est-elle faite?

L'hon. M. Sharp: A mon avis, il ne fallait pas d'autorisation spéciale, monsieur l'Orateur. Cela différait peut-être de la pratique suivie dans le passé, mais cette commission royale a aussi un caractère différent des

autres. Il s'agit de l'étude la plus étendue de la politique fiscale jamais entreprise dans notre pays, et il a été jugé fort important, afin de retarder au minimum la suite à donner au rapport, que les fonctionnaires du ministère puissent en voir certains chapitres projetés. Je n'en ai vu aucun, mais ces chapitres ont été mis à la disposition des fonctionnaires du ministère en vue de réduire les retards au minimum dans l'intérêt général.

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à Toronto, et même à la Chambre je crois, le gouvernement n'a pas l'intention d'inclure dans le prochain budget aucune des recommandations de la commission. Le public et les députés auront tout le temps d'étudier le rapport avant que le gouvernement prenne une décision. Mais les questions sont d'une telle complexité que si le gouvernement attendait le dépôt du rapport à la Chambre avant que des fonctionnaires y aient accès, cela retarderait la mise en œuvre des décisions du gouvernement—qui n'ont pas encore été prises, naturellement, puisque nous n'avons pas vu le rapport. Il importe au plus haut point qu'une fois ce rapport étudié par le gouvernement et le public, il s'écoule le moins de temps possible avant que le gouvernement décide de sa ligne de conduite.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous donnerait-il l'assurance que ce cas-ci est l'exception? Il est possible, comme le ministre l'a déclaré, qu'il s'agisse de circonstances spéciales, bien que je n'en sois pas entièrement convaincu encore. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que cette façon d'agir ne deviendra pas pratique courante, c'est-à-dire qu'à l'avenir les avant-projets de rapports des commissions royales d'enquête ne seront pas soumis au gouvernement de façon confidentielle avant que le rapport lui-même soit soumis à Son Excellence le gouverneur général?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'estime moi aussi que cette façon d'agir ne doit pas devenir pratique courante.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LES SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET PAR HABITANT AUX UNIVERSITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu, mais jusqu'à la sonnerie d'appel, je croyais pouvoir attendre à deux heures et demie cet après-midi. J'espère bien apprendre avant longtemps.

L'annonce qu'a faite le premier ministre jeudi dernier au sujet des subventions à l'éducation a été certes très bien accueillie au Canada, et surtout dans les provinces Maritimes. Comme je suis justement revenu des provinces Maritimes cette fin de semaine-ci, j'aimerais savoir si les subventions supplémentaires par habitant, dont le premier ministre a parlé, signifient que les universités des provinces Maritimes, qui comptent plus d'étudiants de l'extérieur, vont obtenir plus que $5 par habitant?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'application des divers critères, notamment le nombre d'étudiants de l'extérieur de la province qui fréquentent les universités, visant à assurer une moyenne de $5 d'un bout à l'autre du pays, a donné lieu à une formule très compliquée. Je ne saurais expliquer à mon honorable ami, au pied levé, comment cette formule s'appliquera à chaque province en particulier.

M. Nowlan: Je sais que la formule est très complexe. Mais cela signifie-t-il un plafond de $5 par personne?

Le très hon. M. Pearson: Non, certaines universités toucheront davantage.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Le premier ministre peut-il nous dire si le programme de bourses d'étude et d'entretien entrera en vigueur assez tôt pour que les étudiants sachent, avant de s'inscrire, s'ils pourront profiter de cette aide?

Le très hon. M. Pearson: A mon avis, ce serait possible, mais on m'informe qu'il faudrait pour cela adopter les mesures nécessaires d'ici quelques semaines. Je puis assurer aux députés que les mesures législatives seront présentées aussitôt que possible, et j'espère qu'elles seront adoptées aussi rapidement que possible. Je ne puis être sûr que ce sera fini à temps pour la prochaine année scolaire.

L'ADHÉSION POSSIBLE DU CANADA À L'ORGANISME D'ÉDUCATION INSTITUÉ PAR L'UNESCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je vous suis très reconnaissant, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné la parole alors que je me levais pour la quatorzième fois. Je désire interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur un sujet qui suscite un intérêt national et dont on se préoccupe actuellement en certains milieux.

Comme le gouvernement s'intéresse de plus en plus à tous les aspects de l'éducation, est-il question que le Canada entre dans les organismes internationaux d'éducation pris en charge par l'UNESCO, plutôt que de continuer à y envoyer un observateur qui n'a ni voix au chapitre ni droit de vote, mais entraîne des frais équivalents?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui.

LA CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

LA PROLONGATION DU DÉLAI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Aux termes de la Caisse de développement et de prêts aux municipalités les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars pour être admissibles aux subventions. Le ministre envisagerait-il de reculer cette date, vu que certaines des plus petites municipalités, sans qu'il y ait de leur faute, ont dû faire de longues démarches avant d'obtenir une approbation et ainsi elles n'ont pu terminer à temps leurs travaux. Cela est très important pour elles.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Puis-je dire à l'honorable député que je tiendrai compte de ses instances dans ma réponse à l'honorable député de Red-Deer, qui a posé une question semblable l'autre jour.

LES TRANSPORTS

RETARD DANS LE TRANSPORT DES CÉRÉALES VERS LA CÔTE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): J'aimerais poser au ministre des Finances une question découlant des déclarations contradictoires faites par le Pacifique-Canadien, le *Board of Trade* de Vancouver et autres intéressés au transport des céréales vers la côte de l'Ouest du Canada. Le gouvernement a-t-il pris quelque disposition afin de savoir ce qui provoque le goulet d'étranglement? Il est manifeste que les déclarations faites au nom du Pacifique-Canadien, du *Board of Trade* de Vancouver, des exploitants d'élévateurs terminus et d'autres intéressés sont contradictoires.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): A l'ouverture de la séance demain ou après-demain, j'espère pouvoir annoncer qu'on aura pris certaines dispositions afin d'améliorer la coordination des transports de céréales vers la côte de l'Ouest.

[M. Herridge.]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le ministre des Finances pourrait-il vérifier l'exactitude de chiffres communiqués aux journaux par un aide du ministre de l'Agriculture, et publiés dans le *Globe and Mail* de vendredi dernier? Le Pacifique-Canadien aurait encore environ 8,000 wagons couverts à acheminer et il n'en resterait que 6,500 au National-Canadien. Dans sa réponse, le ministre s'assurera-t-il de l'exactitude de ces chiffres et nous fournira-t-il alors une explication de cet énorme retard?

L'hon. M. Sharp: J'ai proposé à l'honorable représentant d'inscrire cette question au *Feuilleton* et je m'attendais à l'y trouver.

M. Douglas: Je pose la question de privilège. Le ministre vient de dire qu'il était prêt à faire une déclaration concernant les wagons couverts. Je ne fais que demander si les chiffres communiqués par un aide du ministre de l'Agriculture sont exacts. Il n'a assurément pas besoin d'une question au *Feuilleton* pour nous dire si ces chiffres, communiqués par un fonctionnaire, sont exacts. En réalité, il doit pouvoir nous le dire maintenant.

UN SECOND TRANSBORDEUR ENTRE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LA NOUVELLE-ANGLETERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Transports. L'annonce de la mise en radoub du traversier *Bluenose* évoque de nouveau la nécessité d'un second transbordeur entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre. Le ministre voudrait-il informer la Chambre, et particulièrement les habitants de la Nouvelle-Écosse, des progrès accomplis à ce sujet? En outre, pouvons-nous compter que son ministère annoncera bientôt que ce moyen de transport nécessaire sera inauguré cette année, ou du moins qu'il y aura mise en chantier d'un second navire?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je ne crois pas pouvoir faire une déclaration à ce sujet à l'heure actuelle, mais lorsque nous étudierons les prévisions budgétaires, je tâcherai d'être en mesure de discuter de la question.

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER

QUÉBEC—RETARD APPORTÉ AU VERSEMENT DES SOMMES DUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances ou du Travail.

L'honorable ministre peut-il nous dire qui est responsable des longs délais apportés dans les versements aux municipalités et les sommes dues aux municipalités en vertu du programme des travaux d'hiver; est-ce le gouvernement fédéral, provincial ou les corporations municipales?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai promis de m'informer de cela, l'autre jour, en réponse à une question semblable.

LE CODE NATIONAL DU TRAVAIL

L'ÉLIMINATION DES DÉLAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Jeudi dernier, le député d'York-Sud s'est enquis des mesures prises quant aux demandes visant à la remise à plus tard de l'application des normes du Code national du travail. Je lui avais promis d'examiner la question et de le renseigner un autre jour.

A propos des salaires, on a rejeté huit demandes de délai sans en accorder aucune. Mon prédécesseur dirigeait alors le ministère. Au sujet des heures, on a accédé à une demande de délai, faite à la fois par l'employeur et le syndicat.

Le ministère est saisi de plusieurs autres demandes. Je compte en régler certaines avant la fin du mois. Dans certains cas, nous encourageons les deux parties à s'entendre pour présenter des opinions communes.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE DEUXIÈME RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DU SYNDICAT DES TRANSPORTS MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Nous dirait-il, s'il le sait, à quelle date on peut compter recevoir le deuxième rapport annuel, ou simplement le deuxième rapport, des administrateurs du Syndicat des transports maritimes?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): J'espère pouvoir le déposer vers le début de février.

LA RÉFORME PÉNALE

DEMANDE D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme il est absent, je pourrais peut-être la poser au premier ministre. Il s'agit d'un document présenté hier au réseau national de télévision au sujet des pénitenciers, et démontrant l'impénitence flagrante et alarmante de certains détenus. Cela, ajouté à l'accroissement des crimes, m'incite à demander si le gouvernement songe à charger un comité parlementaire d'examiner à fond toute la question de la réforme pénale.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Un comité de la Chambre, un comité permanent, sauf erreur, sera chargé d'étudier la question. Je dois ajouter que j'ai vu l'émission, et que certaines séquences m'ont troublé, comme elles ont sans doute troublé le député.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

LES TEXTILES—L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE DE CONTINGENTS POUR LES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE PROVENANT DE LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national concernant un article dans le *Journal* d'Ottawa du 21 janvier, paru dans la chronique de Victor Mackie et intitulé «Mécontentement des exportateurs de la Chine continentale». Le gouvernement a-t-il l'intention de déterminer des contingents pour les tissus de laine peignée provenant de la Chine au lieu de maintenir les droits antidumping qui font augmenter les prix de ces tissus à tel point qu'ils ne peuvent pas soutenir la concurrence de tissus semblables venant du Japon? Les Chinois sont assez inquiets et je suis sûr que les fermiers de l'Ouest, qui comptent sur ce marché pour leur blé, sont également assez inquiets.

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article mentionné par l'honorable député. S'il le permet, j'aimerais le lire avant de le commenter.

M. Mandziuk: Je transmettrai l'article au ministre, mais je le prierais de ne pas oublier que le ministre des Finances, qui était ministre du Commerce en 1964, avait promis à la mission commerciale chinoise qu'il n'y aurait aucun obstacle aux importations chinoises.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA RADIODIFFUSION

LA CONSTITUTION D'UN ORGANISME PARLEMENTAIRE EN VUE D'ÉTUDIER LES PROPOSITIONS ET LES CRITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire

d'État une question qui découle d'un autre article de Victor Mackie. Comme elle est absente, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être lui signaler la chose. Le ministre songerait-il à constituer un groupe officieux composé de députés choisis parmi tous les partis de la Chambre et qui, à titre expérimental au cours de la présente session, serait chargé de recevoir les recommandations et les critiques au sujet des programmes à la radio et à la télévision et de tenir des réunions non officielles avec la direction de Radio-Canada?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES PARCS NATIONAUX

L'AMÉNAGEMENT D'UN DEUXIÈME PARC EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question découlant de l'annonce faite par le ministre à la Chambre en avril dernier, selon laquelle le gouvernement fédéral aménagerait un deuxième parc national en Saskatchewan. Où en est ce projet? Le ministre me dirait-il s'il accordera la plus grande considération possible à la région de Moose-Mountain à cette fin avant de prendre une décision concernant l'emplacement définitif de ce parc?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question n'est pas recevable en ce moment. Il faudrait l'inscrire au *Feuilleton*.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS LE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Étant donné les déclarations portant que le ministre sera bientôt chargé d'un ministère du Nord canadien et des Affaires indiennes, aurait-il l'obligeance d'examiner la grave crise de chômage qui sévit dans les régions septentrionales, à l'égard de laquelle la Commission d'assurance-chômage n'a pas de dossiers exacts, en vue d'inclure ces régions dans la liste des régions désignées?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, sans admettre le postulat de la question, je puis dire que le ministère suit de près toutes ces questions.

[M. McCleave.]

LA RECHERCHE

DEMANDE D'AIDE ACCRUE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reg. Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Nous avons entendu, hier soir, sur les ondes de Radio-Canada, que les fondations américaines financent, chez nous, un tiers de la recherche fondamentale. Nous apprécions tous cette aide, j'en suis convaincu, mais vu l'importance de la recherche pour l'accroissement de notre prospérité, est-il sage que le Canada dépende à ce point des États-Unis? Le premier ministre a-t-il pris la décision de hausser considérablement, et dès la présente session, les subventions aux universités pour fins de recherches? Sinon, quand entend-il le faire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté cette déclaration faite par un savant fort distingué de la Colombie-Britannique à qui on a décerné un très grand honneur et j'ai été fort surpris des chiffres qu'il a cités. J'ai déjà pris des dispositions pour vérifier si ces chiffres sont exacts et la politique du gouvernement en matière d'aide à la recherche sera connue sous peu.

LE NORD CANADIEN

LA PRÉPARATION D'UN PROJET DE LOI EN VUE DE MODIFIER LA LÉGISLATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si l'on a rédigé le bill visant à modifier les lois sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, on est à le rédiger.

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question complémentaire, s'il vous plaît. Doit-on en déduire que les amendements aux lois sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont en voie d'être rédigés, un point c'est tout?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas précisé l'ampleur du projet.

M. Nielsen: Puis-je poser une question complémentaire au ministre? Le bill lui-même, concernant les amendements aux lois des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, est-il imprimé?

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il bien répondre à cette question?

L'hon. M. Laing: Je serais fort étonné qu'il s'agisse d'une question à laquelle je doive répondre ou qu'elle soit même recevable.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Un autre Orateur.

L'hon. M. Laing: On s'occupe de la préparation de ce bill depuis déjà quelque temps et plus d'une version a été imprimée.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser une nouvelle question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales afin de lui demander si des avant-projets quelconques des bills, concernant les modifications à la loi sur le Yukon et à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest dont il vient de parler, ont été distribués en dehors de la Chambre ou de son ministère?

L'hon. M. Laing: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose directement la question au ministre: est-ce que des exemplaires de ce bill, non déposés à la Chambre, ont été mis entre les mains de membres du Conseil du Yukon et se trouvent-ils à l'heure actuelle...

M. Nielsen: Il s'agit du Conseil des Territoires du Nord-Ouest.

Le très hon. M. Diefenbaker: Du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Je dois être précis, je le sais, si je veux savoir la vérité. N'est-il pas vrai qu'on a adopté à ce sujet une ligne de conduite fausse et que le bill a été mis entre les mains des membres de ce conseil avant d'être déposé à la Chambre?

L'hon. M. Laing: J'en serais étonné, mais j'irai aux renseignements.

Le très hon. M. Diefenbaker: Très bien. Vous verrez que c'est vrai.

AIR CANADA

WINNIPEG—LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LE CENTRE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire si le rapport de l'enquête Thompson concernant le centre d'entretien et de remise en état d'Air Canada à Winnipeg a été reçu et, le cas échéant, quand il sera publié?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai mis tant de soin à éviter même l'ombre d'une intervention auprès de la Commission que je n'ai même pas communiqué avec le commissaire au sujet de la remise de son rapport. La rumeur indique toutefois que cela ne devrait pas tarder.

LES PENSIONS

MESURE CONCERNANT LES RÉGIMES PRIVÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre m'a demandé ce que le gouvernement avait l'intention de faire au sujet d'une mesure concernant les régimes privés de pension. En réponse, je puis lui dire que la situation est la même qu'à l'époque où mon prédécesseur a répondu à une question semblable le 10 mars dernier. Les provinces prennent beaucoup plus de temps que nous ne l'avions prévu à adopter une loi à ce sujet et nous en tenons compte pour ce qui est de préparer notre propre loi.

Il m'a demandé également ce que renfermerait la mesure. Il ne conviendrait pas que je réponde à une pareille question maintenant ou que je m'aventure plus loin que l'ancien ministre des Finances qui a décrit la nature générale du bill à l'honorable député le même jour, soit le 10 mars, et dans une réponse ultérieure à la question nº 2871.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Dois-je comprendre, d'après ce que vient de dire le ministre, que l'institution de mesures législatives fédérales en ce domaine devra attendre l'adoption de mesures semblables dans toutes les provinces?

L'hon. M. Sharp: Pas du tout, monsieur l'Orateur. Nous allons de l'avant dans la préparation de notre mesure législative, mais la rédaction se ressent de la lenteur relative des provinces dans l'élaboration de leurs propres mesures et du désir du gouvernement fédéral de proposer un projet de loi semblable à ceux des provinces.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances si l'on a envisagé le cas des compagnies, comme le Pacifique-Canadien et le National-Canadien, qui comptent des employés dans des provinces ayant déjà adopté des mesures législatives. Ces compagnies et leurs employés seront-ils protégés par ces mesures provinciales ou devront-ils attendre l'adoption de mesures par le gouvernement fédéral?

L'hon. M. Sharp: Je ne suis pas une autorité en matière constitutionnelle comme mon honorable ami; j'aimerais donc tenir la question pour un préavis.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le vendredi 21 janvier, sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et l'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, en commençant, d'offrir au motionnaire et au comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, mes très sincères félicitations pour les excellents discours qu'ils ont prononcés à la Chambre. Non seulement leur élocution mais la teneur et la documentation de leurs discours sembleraient indiquer que ces deux députés se révéleront comme d'utiles et précieux parlementaires.

Il est intéressant de constater que ces deux députés sont au nombre des soixante nouveaux qui cherchent leur voie et s'habituent aux multiples aspects de la vie parlementaire qui la rendent intéressante et compliquée. Je souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux députés. J'ajoute cependant que si un plus grand nombre d'entre eux siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, notre parti et notre pays seraient mieux servis, et ils auraient plus de chances de rendre service. Mais le peuple canadien en a décidé autrement.

Je désire vous féliciter bien sincèrement, monsieur l'Orateur, d'avoir été nommé au haut poste que vous occupez. Par votre entremise, je félicite aussi le président et le président suppléant des comités.

J'ai eu le privilège de travailler avec vous, monsieur l'Orateur, lors de l'étude des modifications à apporter au Règlement par le comité de la procédure et je suis certain que vous vous acquitterez de vos fonctions de la façon qui convient à votre haute charge. J'en suis particulièrement certain parce qu'à la suite de l'adoption de ces articles pour une période d'un an, la Chambre a jugé à propos de confier à celui qui occupe le fauteuil le droit et le devoir de prendre des décisions ne pouvant faire l'objet d'un appel. Cet article étant adopté, je crois que la fonction d'Orateur ou d'Orateur suppléant devrait comporter plus d'indépendance. En tout cas, je suis sûr et j'espère que vous vous acquitterez de vos fonctions et que vous userez de discrétion dans la justice et l'équité.

[M. Orlikow.]

La législature actuelle a hérité des restes de la session précédente. J'ai eu le plaisir de constater que la Chambre, vendredi, avait réglé l'une de ces questions d'une façon satisfaisante. Je fais allusion aux accords temporaires concernant l'application des nouveaux articles du Règlement d'ici la fin de la session. Je n'accepte pas que toutes les modifications que le gouvernement et le comité de la procédure ont présentées, mais je suis convaincu que nous aurons amplement l'occasion pendant la session de les comprendre et de décider si elles s'imposent et doivent être adoptées en permanence ou si certaines d'entre elles laissent à désirer et doivent être éliminées.

La Chambre se retrouve encore une fois face au problème d'un gouvernement minoritaire. Jeudi et vendredi derniers, nous avons eu l'occasion de débattre la question dont la Chambre est saisie en ce moment et de connaître les opinions des députés au sujet de la situation minoritaire du gouvernement. Nous avons pu entendre le premier ministre à ce sujet, ainsi que d'autres chefs de parti à la Chambre.

Par exemple, monsieur l'Orateur, je voudrais savoir quelle sera la situation, si l'opposition, exerçant ses prérogatives et ses fonctions, juge bon de présenter des amendements de fond aux propositions, aux projets de loi et aux programmes de dépenses du gouvernement. Si j'ai bien compris le premier ministre vendredi dernier, il a manifesté son intention de se rallier à l'opinion étroite et conventionnelle selon laquelle l'adoption par la Chambre d'un amendement de fond à une mesure du gouvernement entraînerait nécessairement la démission du gouvernment et la dissolution du Parlement. D'autres députés, y compris le chef de l'opposition, ont adopté une autre attitude.

A ce sujet, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait des recherches dans les archives de la Chambre sur les précédents et sur l'usage établi à la Chambre. Je pense que si nous le voulons, certains usages nous permettraient de ne pas obliger nécessairement un gouvernement défait à démissionner et à déclencher des élections.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que dans un régime parlementaire démocratique, les pratiques, les coutumes, les usages et les précédents sont utiles. Bien qu'il soit exact, dans un régime de ce genre, de suivre les

pratiques et les coutumes établies, il n'est pas douteux qu'en face de circonstances uniques, de nouveaux précédents puissent être créés. Nous pouvons, assurément, établir de nouveaux règlements et de nouvelles coutumes qui serviront aux Parlements futurs s'ils se trouvent en face de circonstances uniques comme celles qui existent aujourd'hui. Je veux parler, bien entendu, du fait que pour la quatrième fois en cinq élections, les Canadiens ont choisi leurs représentants de telle sorte qu'aucun parti politique ne détient une majorité absolue.

Il ne nous appartient pas de dire si c'est une bonne ou une mauvaise chose. C'est l'opinion de ceux qui sont nos maîtres, de ceux qui ont voté le 8 novembre 1965 et aux élections précédentes, que les députés, même sous un gouvernement minoritaire, doivent s'efforcer de poursuivre leur tâche.

• (12:20 p.m.)

J'estime qu'en les réélisant, les Canadiens leur ont confié un mandat bien précis qui les oblige à ne pas briguer de nouveau leurs suffrages tant que la législature actuelle n'aura pas duré au moins une bonne partie du temps normal. En tout cas, c'est mon avis. Je crois que la population a manifesté son opinion dans ce sens. Je sais qu'au cours de la dernière campagne électorale, j'ai souvent entendu dire dans ma circonscription, par le candidat du parti qui forme le gouvernement, qu'un gouvernement majoritaire était la principale question en jeu, et que c'était là le but principal des élections. Le candidat du parti qui constitue le gouvernement a réitéré ces propos au cours de toutes les réunions où j'étais également invité à prendre la parole devant les électeurs et nul doute que les autres députés ont eu la même expérience.

De fait, monsieur l'Orateur, la question avait été sûrement étudiée et discutée avec soin. C'était, si je ne me trompe, la raison que l'on avait donnée pour déclencher des élections. Le premier ministre a annoncé qu'il chercherait à obtenir un nouveau mandat parce qu'il lui fallait un gouvernement majoritaire. On ne peut trouver aucune autre raison aux dernières élections. Le gouvernement ne risquait sûrement pas d'être renversé avant le 8 septembre 1965; les membres des tiers partis avaient, à l'occasion, accordé leur appui au gouvernement.

C'est très bien; c'est le privilège du gouvernement. Mais, comme je l'ai déjà fait remarquer, on a vu des situations comme celle de 1963, par exemple, alors que le Nouveau parti démocratique s'est abstenu de voter, évitant ainsi la défaite du gouvernement, on a vu les autres partis minoritaires appuyer le gouvernement de temps à autre, et je crois qu'on peut dire: «Avec des ennemis comme ceux-là, a-t-on besoin d'amis?»

Voilà pour le gouvernement majoritaire. J'ai constaté, en visitant ma circonscription et l'Ouest canadien, que la population me disait au sujet du gouvernement majoritaire des choses bien différentes de celles qu'elle avait dites au premier ministre. Les gens me disaient: «Eh bien, pour l'amour du ciel, s'il s'agit d'une majorité absolue, ne permettez pas aux libéraux de remporter la majorité.» Voilà leur opinion, qui est très sensée.

En tout cas, monsieur l'Orateur, nous voici avec un gouvernement minoritaire et nous devons accepter la situation. Par conséquent, je pense que nous devons examiner et établir notre position de nouveau. C'est pourquoi, lorsque le très honorable premier ministre a déclaré vendredi dernier qu'il considérerait la défaite du gouvernement sur l'amendement dont la Chambre était saisie comme un motif suffisant pour démissionner et déclencher d'autres élections—il n'a pas employé ces termes exacts, mais on ne peut s'y tromper—j'estime qu'en adoptant cette attitude, il va à l'encontre des désirs du peuple canadien. (*Applaudissements*)

Plusieurs possibilités s'offrent au premier ministre. Je n'ai pas l'intention d'énumérer les différentes situations qui peuvent se présenter. Évidemment, cela dépend de la forme de l'amendement; cela dépend de la sincérité du gouvernement lorsqu'il affirme agir en vertu d'un principe fondamental et soutient que s'il ne parvient pas à faire comme il l'entend dans ce cas particulier, il en résultera une situation malheureuse au pays.

Des circonstances peuvent se présenter dans lesquelles un gouvernement, non seulement parce qu'il a essuyé un échec, non seulement parce qu'il ne peut pas faire comme il l'entend, aurait raison de suivre la voie proposée par le premier ministre. Mais si nous voulons suivre les pratiques traditionnelles, même si les circonstances actuelles sont complètement différentes de celles du passé, alors je répète que le gouvernement agit contre les désirs du peuple canadien.

Il y a de nombreuses coalitions possibles, mais rien n'empêche le gouvernement de se conformer aux points de vue exprimés par une majorité des députés. J'en suis à ma 5e législature. Jusqu'ici, on ne m'a jamais con-

vaincu que les gouvernements et leurs principaux conseillers jouissaient d'une infaillibilité assez grande pour que nous les suivions sans réserve, et ce n'est certainement pas le cas du gouvernement qui siège en face.

Compte tenu du nouveau Règlement que nous avons adopté, le temps est des plus propices pour que les gouvernements présentent des lois et des programmes de dépenses en disant qu'ils ne demandent pas mieux que de les modifier, soit par suite d'une entente, comme ce fut le cas vendredi au sujet du Règlement, soit par suite d'un vote à la Chambre.

En somme, monsieur l'Orateur, je crois que la majorité des 265 députés qui représentent ici le peuple canadien, à la suite d'un vote, a alors le droit de dire au gouvernement: «Vous avez clairement le devoir d'adapter votre attitude à la nôtre.»

Monsieur l'Orateur, même si le gouvernement devait adopter une attitude plus grave, sa démission ne devrait pas forcément être suivie d'une dissolution. A mon sens, on ne doit recourir à la dissolution qu'en dernier ressort. J'estime que le gouvernement et le premier ministre ne doivent y avoir recours qu'en cas de situation extrêmement grave. Il me semble que le premier ministre et le gouvernement devraient repenser leur attitude à la lumière des nouvelles circonstances où se trouve notre parlement minoritaire, après deux autres parlements minoritaires. On peut, je le répète, se fonder sur des précédents. On peut aussi en créer. Monsieur l'Orateur, le temps est venu pour nous de créer un précédent. (*Applaudissements*)

Je passe, maintenant, monsieur l'Orateur, à un sujet d'intérêt plus local, qui, d'après moi, se rattache aussi directement à certaines des tâches de notre parlement. Je veux parler de la situation de milliers d'habitants de la région de la rivière de la Paix qui, depuis des années, ont la vie dure. Cette année, une mauvaise récolte causée par le mauvais temps pour une troisième année, est venue aggraver la situation. Comme il s'est dit des inexactitudes à ce sujet, je me dois de rétablir ici tous les faits.

Je m'adresse à la fois au ministre de l'Agriculture et au premier ministre. Je sais, bien sûr, que le portefeuille de l'Agriculture vient tout juste d'être attribué au ministre qui a hérité de ce problème. Mais j'estime que la difficulté fondamentale tient à des causes plus profondes qu'à son refus immédiat de la requête des habitants de la région de la rivière de la Paix et de la province de l'Alberta.

• (12.30 p.m.)

Je signalerai d'abord que le secteur en question a une superficie d'environ 80,000 milles carrés et compte 10,000 fermes. Il s'agit d'une grande région intérieure où le climat est aussi changeant que le budget et le régime de pensions du gouvernement. En 1963, 1964 et 1965, de vastes secteurs de la région comprenant près de 20 p. 100 des fermes ont subi de très lourdes pertes. De 8,000 à 10,000 personnes ont été touchées. La plus grande partie de ce pays est encore à l'étape de la colonisation. Nous avons essayé d'aménager une région aux confins de la civilisation. Ce n'est pas une région, la majeure partie du moins n'est pas une région où l'agriculture existe depuis longtemps. Ces gens se sont établis loin dans le Nord, en pays neuf, pour y gagner durement leur vie et celle de leur famille.

Or, mes voyages dans la région et les lettres que j'en reçois me portent à croire qu'il y règne beaucoup de misère et de pauvreté. De nombreux cultivateurs ont vendu une partie de leur ferme pour régler leurs dettes. Il a fallu vendre des troupeaux de base pour payer des dettes. Ce bétail s'est vendu à des prix dérisoires. Ces bêtes n'étaient pas engraissées, donc pas prêtes à être vendues.

La situation du chef de famille, dans ces circonstances, n'est pas la même que dans d'autres régions du pays. Pour obtenir un emploi, un grand nombre doivent parcourir 50, 60 ou 70 milles. Les industries sont peu nombreuses dans cette région. Les emplois disponibles se rattachent à l'exploitation des gisements pétrolifères, à l'exploitation forestière ou à l'installation des pipe-lines. Cela signifie que les hommes doivent quitter leur famille à certaines périodes durant l'hiver où la température oscille parfois entre 40 ou 50 degrés sous zéro.

Je pourrais fournir beaucoup de détails sur ces conditions. Toutefois, je demande à la Chambre de me croire: plusieurs milliers de

personnes ont souffert et souffrent présentement de grandes privations. Le gouvernement provincial a étudié et analysé la situation avec soin. Au début de la deuxième semaine de décembre, le gouvernement de l'Alberta présentait au gouvernement fédéral une demande adressée, je présume, au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement provincial y exposait en détail les modalités d'un projet d'assistance et demandait au gouvernement fédéral d'en défrayer la moitié. Tant au cours des entretiens qu'il a eus avec le ministre provincial que dans une lettre qu'il m'a adressée, le ministre de l'Agriculture a rejeté la proposition du gouvernement provincial. Il a fondé son refus sur le fait que les agriculteurs admissibles ont reçu ou reçoivent de l'aide en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et que la validité de toute aide fédérale supplémentaire dans ces régions pourrait être contestée.

Selon moi, monsieur l'Orateur, le ministre a une idée tout à fait fausse du but et de la nature de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. L'application de cette mesure législative, prévue en 1939, devait se borner à la région méridionale des provinces des Prairies et n'avait tout d'abord trait qu'à une assistance en cas de sécheresse. Depuis lors, la portée en a été élargie et la loi s'applique maintenant à tout l'Ouest canadien ainsi qu'à la région de Peace-River, en Colombie-Britannique. C'est en quelque sorte, monsieur l'Orateur, une assurance statutaire. Il y a des gens, non seulement de ma région, mais de tous les secteurs de l'Ouest canadien, qui ont versé à ce programme des cotisations annuelles pouvant être considérées comme une prime d'assurance. La cotisation est de 1 p. 100 de la valeur des céréales vendues. Ces gens versent 1 p. 100 depuis 10, 15 ou 20 ans et ils n'ont jamais reçu un seul dollar en échange sous forme d'assistance à l'agriculture des Prairies.

C'est la prime de 1 p. 100 que versent les agriculteurs, comme toute autre prime d'assurance. Il s'agit d'un risque. Le gouvernement prend un risque, et l'agriculteur également. Si le mauvais temps fait baisser la récolte au-dessous du minimum prévu par la loi, l'agriculteur a droit d'obtenir une inspection et de recevoir la somme indiquée dans les règlements. C'est une forme d'assurance fixée par la loi. Le ministre, en refusant, s'est entièrement mépris sur la base du paiement.

En réalité, le ministre a signalé, et fort justement, je crois, que depuis trois ans toute la région de Peace-River a reçu des sommes considérables par suite des dispositions de cette loi. En réponse à une question que je lui posais, le ministre a fourni des chiffres, mais j'estime que ces sommes n'ont pas été nécessairement versées à ceux qui demandent aujourd'hui de l'aide. Les fonds, à mon avis, ont été répartis dans la totalité de la région de Peace-River, y compris l'enclave en Colombie-Britannique. En divisant le total par le nombre d'exploitations agricoles, on obtient environ $540 par exploitation au cours de trois ans, ou environ $180 par année.

Je dois dire au ministre que j'admire l'attitude qu'il a prise alors qu'il était dans l'Ouest, vis-à-vis des chemins de fer et des conséquences de leurs initiatives sur l'Ouest canadien. Je lui dirai aussi qu'un relèvement uniforme du tarif-marchandises a placé un fardeau sur les épaules des Canadiens de l'Ouest et un fardeau encore plus lourd sur celles des habitants du nord de l'Alberta qui doivent payer ces augmentations dont se ressent le coût de la vie. Je puis confirmer cela d'après ma propre expérience car j'ai vécu ici et dans le district de Rivière de la Paix. Je puis prouver que le montant de $180 par an ne fera qu'amortir l'augmentation du coût de la vie que les gens du nord doivent acquitter par suite du relèvement uniforme du tarif-marchandises. Cette affirmation est incontestable et les chiffres le prouveront.

L'année dernière le minisre a adopté une attitude que j'ai jugée fort raisonnable et extrêmement tolérante au sujet de l'aide aux cultivateurs. A l'époque où la question a été débattue, l'honorable représentant, qui s'appelait alors le député de Renfrew-Sud, a participé à la discussion pour nous raconter le sort des gens de sa circonscription. Il a dit, comme en fait foi la page 10396 du compte rendu du 17 novembre 1964:

> Je comprends que ces questions comportent une difficulté d'ordre constitutionnel; malheureusement, notre Parlement n'a adopté aucune loi nationale relative aux situations critiques pouvant survenir dans les diverses provinces où, sans qu'il soit de leur faute, les cultivateurs du Canada ont subi de lourdes pertes à la suite de la sécheresse ou autres catastrophes de cette nature de force majeure; en effet, aucune politique nationale n'a été établie...

Il a dit ensuite:

> Toutefois, monsieur l'Orateur, je prétends que dans une situation comme celle-ci, qui touche non seulement le bien-être économique de ces cultivateurs mais où les puits peuvent se tarir et les nappes d'eau atteindre un niveau extrêmement bas, ce qui nuirait à la santé et au bien-être des habitants lorsqu'une telle situation surgit, le gouvernement fédéral devrait pouvoir intervenir pour redresser la situation.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture avait alors répondu. Il avait

énoncé ce qui était, à mon sens, la ligne de conduite du gouvernement et celle des gouvernement antérieurs chaque fois que des problèmes de ce genre avaient été soulevés et que les gouvernement provinciaux avaient demandé de l'aide. Comme en fait foi la même page du hansard, il avait déclaré:

Le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, a pour ligne de conduite de ne pas intervenir à moins que la province intéressée ne lui adresse une requête à cet effet. Une province ne demande pas d'aide fédérale, normalement, à moins d'avoir le sentiment que les pertes subies ne dépassent sa capacité financière. Mais le gouvernement fédéral a reconnu que plusieurs de ces problèmes entraînent un drainage sérieux des moyens financiers des provinces; en conséquence, le gouvernement s'est montré rempli de bonne volonté pour entrer en pourparlers avec les provinces et pour en arriver à une entente selon laquelle l'aide fédérale peut être accordée...

• (12.40 p.m.)

Cela semble assez clair.

Plus tard, monsieur l'Orateur, lors d'une autre discussion à cet égard, l'honorable député de Renfrew-Sud, maintenant ministre de l'Agriculture (M. Greene), avait dit, comme on peut le voir à la page 2821 du hansard du 23 juin 1965:

A mon avis, c'est une heure sombre et désespérée dans la vie de ces agriculteurs dont les ancêtres se sont établis dans l'Est de l'Ontario il y a bien longtemps. Je ne pense pas qu'ils soient de ceux qui s'adressent tout de suite au gouvernement chaque fois que la situation devient un peu difficile. Je ne pense pas qu'ils nous tendent jamais la main, car ils sont fiers. Mais si nous avons ici une fonction à remplir, c'est bien de recourir à toute mesure et à toute méthode gouvernementale à notre disposition, pour soulager les agriculteurs de l'Est de l'Ontario dans leur situation désespérée.

Que dire de la situation qui s'est manifestée au cours de la campagne électorale, monsieur l'Orateur? Je suis bien aise de dire que le candidat libéral officiel avait adopté une attitude, à mon sens, judicieuse. Dans son numéro du 4 octobre 1965, le *Herald-Tribune* de Grande-Prairie rapportait ainsi les propos de M. C. A. MacDonell, candidat libéral:

On a annoncé aujourd'hui que M. O. G. Bratbold, directeur de l'amélioration des plantes cultivées de la division des grandes cultures du ministère de l'Agriculture, étudierait la situation générale des cultures dans la circonscription de «Peace».

La nouvelle a été annoncée par le candidat libéral dans la circonscription de Peace River, M. C. A. MacDonell, qui dès la semaine dernière avait déclaré au *Daily Herald-Tribune* que les agriculteurs des régions de Lymburn et d'Albright toucheraient de l'aide fédérale sous forme de subventions en espèces.

Le candidat libéral s'est entretenu avec les cultivateurs de Lymburn et d'Albright en fin de semaine et depuis, dit-il, il a reçu une avalanche de demandes provenant d'autres régions de Peace-River.

Les choses n'en sont pas restées là, monsieur l'Orateur. Le candidat libéral, par l'entremise de son bureau, a envoyé des questionnaires aux cultivateurs, les priant de les remplir, ce qui portait clairement à croire que les cultivateurs jugés admissibles, après avoir rempli ces questionnaires, recevraient de l'aide du gouvernement fédéral, outre l'aide accordée par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. C'est un fait absolument incontestable.

En voici une autre preuve. Lorsque le ministre a rejeté la demande du gouvernement provincial, une certaine impatience s'est manifestée. Le même M. MacDonell a dit alors, comme en fait foi le *Herald-Tribune* de Grande-Prairie du 13 janvier 1966:

J'avais pensé qu'indépendamment de l'aide accordée par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, Ottawa verserait une aide égale à celle de la province, comme ce fut le cas pour l'Alberta en 1959, et l'Ontario et le Québec en 1964 et 1965.

M. MacDonell avait une lettre, de l'ancien ministre de l'Agriculture m'a-t-on dit, dont le texte lui avait permis de tirer cette conclusion. Évidemment, ce n'est là que ouï-dire; je n'ai jamais vu la lettre personnellement.

On peut remonter plus loin, monsieur l'Orateur. En 1957, dans une partie du nord de l'Alberta, les récoltes ont été catastrophiques. La neige recouvrait tous les champs. Un certain nombre de membres des conseils municipaux se sont alors réunis et ont adressé un télégramme au député de Calgary-Nord (M. Harkness), ministre de l'Agriculture à l'époque, lui demandant ce que ferait le gouvernement fédéral. La réponse a été immédiate —et je me souviens d'un cultivateur me racontant que c'était la première fois en vingt ans qu'ils avaient eu un tel service de la part d'un ministre de l'Agriculture—: si le gouvernement provincial voulait bien présenter la demande habituelle, conformément à la Constitution, le gouvernement fédéral accorderait une aide égale.

En 1959, toutes les récoltes de l'Ouest ont été ensevelies sous la neige. Les gouvernements provinciaux de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba ont demandé de l'aide. En plus de l'aide fournie sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le gouvernement fédéral de l'époque a accordé des paiements spéciaux et d'autres allocations. Par conséquent, la pratique suivie dans le passé n'est certes pas celle dont vient de parler le ministre.

S'il s'agit d'une nouvelle pratique, nous tenons à le savoir. Je soupçonne, mais j'espère me tromper, qu'il y a plus d'éléments en cause dans ce cas-ci. Vers le même jour où le ministre a rejeté la demande de l'Alberta, ses fonctionnaires ont annoncé qu'ils consentaient à verser au Nouveau-Brunswick cer-

taines sommes à l'intention des cultivateurs de cette province. Je me demande si nous sommes en mesure...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole semble être écoulé, à moins que la Chambre ne lui permette de continuer.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Entendu.

M. Baldwin: Merci, monsieur l'Orateur, je termine. Je crois que ces remarques pourraient se rapprocher de la réplique d'un personnage de Dickens que je pourrais paraphraser comme suit: Résultats des élections: Alberta, deux députés du Crédit social, quinze conservateurs, aucun libéral, aucune aide à l'agriculture. Résultats des élections: Nouveau-Brunswick, quatre conservateurs, six libéraux, aide à l'agriculture. J'espère que j'ai tort. C'est un problème trop grave, trop fondamental. Mais si c'est là la politique du gouvernement, toutes les belles paroles des libéraux au sujet de l'aide à l'agriculture et de la guerre à la pauvreté n'ont plus aucun sens.

Je n'abuserai pas des égards qu'on a eus pour moi, monsieur l'Orateur, et je termine sur ces mots. J'exhorte le ministre et le premier ministre à revenir sur leur décision pour que le cri d'injustice que j'ai moi-même poussé, je l'avoue, lorsque je me suis aperçu de la chose, ne puisse pas être employé avec raison contre le gouvernement fédéral de notre pays.

[*Français*]

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, je me dois d'abord de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury). La distinction avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche était comme un baume rafraîchissant en cette Chambre et le présage de deux magnifiques carrières politiques.

Je voudrais également vous offrir mes félicitations, monsieur l'Orateur. Je sais que vous possédez naturellement la compétence, l'autorité et la diplomatie pour vous acquitter admirablement de vos éminentes fonctions. Je suis convaincu que l'Université d'Ottawa, que nous considérons tous les deux comme notre Alma Mater, doit se réjouir de cette marque de confiance accordée par le Parlement canadien à l'un de ses plus illustres anciens.

Le discours du trône ne décelait aucune grande surprise, c'est probablement parce qu'il contenait ce qu'attendait la majorité des Canadiens.

Le discours du trône m'apparaît comme un document impressionnant dans le volume de son emprise, mais profondément humain dans ses visées.

Un des sujets qui revient le plus souvent dans ce document, et l'un de ceux qui sont développés le plus abondamment par le premier ministre, c'est l'aide fédérale à l'éducation.

A mon avis, le principe de base dans ce domaine, c'est que l'éducation est le droit de tout jeune Canadien et non pas le droit exclusif d'une association, d'une institution ou d'un gouvernement.

La pauvreté, que le gouvernement s'est engagé à combattre, a plusieurs racines, dont la principale est l'ignorance. Notre premier combat doit donc être livré sur le front, sur les lignes d'avant, dans les tranchées de l'éducation.

Afin de mener à bien ce combat, de coordonner les initiatives actuelles et de protéger les droits constitutionnels des minorités, le gouvernement se doit, à mon avis, de former un ministère de l'éducation et de la culture. Il découle de ce que je viens d'avancer que ce nouveau ministère de l'éducation et de la culture remplirait une double fonction: premièrement, protéger les droits des minorités et, deuxièmement, coordonner la ramification complexe des initiatives fédérales dans plusieurs ministères qui touchent directement et indirectement à la culture et à l'éducation.

Sous l'empire de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, chaque province peut décréter des lois relatives à l'éducation, mais ce droit est assujetti à quatre limitations.

La troisième de ces limitations accorde un droit d'appel au Gouverneur général en conseil, c'est-à-dire au gouvernement fédéral.

La quatrième disposition limitative autorise le Parlement du Canada à légiférer dans le domaine de l'éducation dans le but de venir en aide à des minorités lésées dans leurs droits.

Dans un savant article publié dans *Le Travailleur*, de Worcester, Mass., en date du 18 novembre 1965, l'historien Séraphin Marion écrit ceci:

> De tous les compromis que durent accepter les Pères de la Confédération, le plus important est, à n'en pas douter, celui qui se rapporte aux minorités et à leurs droits ou privilèges scolaires. Ce compromis n'est rien de moins que la clef de voûte de l'édifice confédératif: sans elle, toutes les autres pierres de l'édifice eussent croulé comme un château de cartes sous la chiquenaude d'un enfant.

M. Marion souligne que cette vérité est presque inconnue de nos jours, et il cite plusieurs Pères de la Confédération, dont George Brown, Alexander Mackenzie, et une déclaration catégorique de sir Charles Tupper.

Voici ce que le premier ministre conservateur disait en 1896 en cette Chambre.

• (12.50 p.m.)

[*Traduction*]

J'affirme en connaissance de cause que, n'eût été l'assentiment à la proposition de M. Galt, qui représentait particulièrement les protestants du Québec, et n'eût été l'assentiment de cette conférence à la proposition de M. Galt, tendant à faire inclure dans l'acte confédératif un article protégeant les droits des minorités, catholiques ou protestantes, il n'y aurait pas eu de Confédération... Il importe de noter que, sans l'article protégeant les minorités, la Confédération ne serait pas née.

[*Français*]

Point n'est nécessaire de retourner les pages non glorieuses de législatures provinciales à l'endroit des minorités pour se rendre compte qu'elles n'ont pas rempli leur rôle en ce qui a trait aux minorités et pour souhaiter que le gouvernement fédéral envahisse le vacuum et commence dès maintenant à légiférer dans ce domaine.

En toute justice, il faudrait cependant souligner deux exceptions provinciales. La province de Québec a toujours eu une attitude très généreuse envers sa minorité et le Nouveau-Brunswick des dernières années commence à légiférer dans le sens de l'égalité d'opportunité.

Le deuxième rôle d'un ministère de l'éducation et de la culture serait de coordonner les nombreux projets fédéraux touchant à la culture et à l'éducation présentement éparpillés dans plusieurs ministères. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense plusieurs millions de dollars par année dans les domaines de la culture et de l'éducation.

L'an passé, j'inscrivais la question suivante au *Feuilleton* de la Chambre:

Question N° 564.

Quels sont, pour chacune des années depuis 1960, les montants que le gouvernement fédéral a versés, y compris les octrois per capita, pour venir en aide à l'éducation dans la province du Nouveau-Brunswick?

Je vous fais grâce des autres années, mais voici les chiffres obtenus des ministères par ordre de renvoi pour la seule province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1964-1965.

Citoyenneté et Immigration ..	$ 246,847.00
Finances	1,234,000.00
Pêcheries	8,009.00
Travail	3,984,270.00
Santé—	
Formation professionnelle des travailleurs de la santé	286,089.00
Subventions relatives à la formation	9,728.00
Santé et sport amateur.....	11,600.00
Anciens combattants	45,599.00
Total:	$ 5,826,142.00

Et il ne s'agit ici que de six ministères par province pour une seule année. C'est vrai qu'il s'agit de la plus pittoresque, mais une des moins populeuses.

[M. Dubé.]

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est une heure?

[*Traduction*]

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

[*Français*]

M. Dubé: Monsieur l'Orateur, le journal *La Presse* de Montréal, en date du 20 janvier 1966, dans un article signé de Pierre O'Neil, soulignait que le gouvernement d'Ottawa consacrait un demi-milliard de dollars à l'éducation.

Voici quelques-uns des chiffres rapportés dans cet article:

—Bourses et subventions diverses aux étudiants: 13.7 millions;
—Immobilisations et coûts d'opération des collèges militaires: 716 millions;
—Subventions du Conseil des arts: 3.5 millions;
—Instruction des enfants des membres des forces armées: 17 millions;
—Éducation dans les pénitenciers: 1.1 million;
—Radiodiffusion scolaire, films: 3 millions;
—Argent remis sur la construction d'écoles en vertu du programme de prêts de l'office municipal de développement;
—Subventions tenant lieu de paiements de taxes municipales par des organismes gouvernementaux (taxes scolaires): 18.4 millions.

Monsieur l'Orateur, dans son message au Congrès américain, en date du 12 janvier 1965, le président des États-Unis, M. Lyndon B. Johnson, soumettait un programme massif de 4.1 milliards de dollars pour l'année 1966, en vue de relever l'éducation aux États-Unis.

Le président Johnson disait ceci:

[*Traduction*]

Dans tout ce que nous ferons, nous chercherons à renforcer les régimes d'éducation des États et des collectivités. Aide fédérale ne signifie pas contrôle fédéral, comme les programmes passés l'ont prouvé. Feu le sénateur Robert Taft déclarait: L'enseignement relève avant tout des États, mais le gouvernement fédéral a une obligation secondaire en matière de santé, de secours et de soins médicaux; il doit s'assurer que tous les adultes et tous les enfants américains jouissent d'un minimum de services dans ces domaines essentiels.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je prétends également que l'assistance fédérale à l'éducation ne signifie pas un contrôle fédéral. Par ailleurs, un ministère fédéral de l'éducation et de la culture remplirait une double fonction:

1°—Protéger les droits des minorités et

2°—Coordonner l'assistance fédérale à l'éducation et à la culture, tout en respectant le principe fondamental à l'effet que l'éducation est le droit de tous les Canadiens.

Dans un autre ordre d'idées, le discours du trône est également une occasion idéale pour les députés de la Chambre de faire entendre des représentations au nom de leurs comtés respectifs.

Je voudrais aujourd'hui porter à l'attention des autorités compétentes trois propositions précises et concrètes dans le dessein d'améliorer les services ferroviaires et routiers de notre région.

La population du comté de Restigouche-Madawaska est très mal desservie dans le domaine du transport ferroviaire pour les passagers. Il est presque incroyable que la cité d'Edmundston, dont la population atteint 14,000 habitants, et le comté de Restigouche-Madawaska, 39,000 âmes, ne soient desservis que deux ou trois fois la semaine au cours de l'hiver et pas du tout le reste de l'année. C'est une situation anormale que j'ai déjà signalée à plusieurs reprises auprès des autorités compétentes.

La réponse que je reçois, c'est qu'il faut d'abord créer un service attrayant et rentable sur les lignes principales, et qu'une fois ce but atteint le National-Canadien pourra se préoccuper du cas des lignes secondaires. En attendant, on nous demande d'être patients. La population de cet endroit en a assez de patienter et exige une solution.

• (2.40 p.m.)

Voici la solution que je propose: Que la ligne du National-Canadien Moncton-Edmundston soit reliée à la ligne Edmunston-Lévis. Qu'un service adéquat pour passagers, comprenant wagons-lits, wagons-restaurants, etc., soit établi sur ce nouveau circuit Moncton-Edmundston-Lévis.

Même si ce nouveau service ne fonctionnait que deux ou trois fois la semaine au début, ce serait acceptable. Et, à mesure que ce nouveau service-passagers gagnerait de la popularité, un service quotidien deviendrait rentable.

A cette proposition, pourtant très raisonnable, les autorités du National-Canadien persistent à répondre qu'un tel service ne serait pas rentable. Il y a deux réponses à cet argument de rentabilité.

La première, c'est que les contribuables de cette région paient des taxes comme les autres Canadiens et qu'il est injuste qu'ils participent au renflouement et au financement du National-Canadien ailleurs au pays sans qu'ils en profitent eux-mêmes.

La deuxième réponse, c'est que cette ligne ferroviaire, si elle n'est pas rentable au point de vue du transport des passagers (ce qui n'est pas prouvé), est certainement rentable au point de vue du transport des marchandises, puisque c'est actuellement cette voie qu'empruntent presque exclusivement les wagons-marchandises à destination de l'Atlantique.

Au point de vue du transport routier, il est question d'aménager une nouvelle route reliant Halifax à Sherbrooke, au Québec. Ce trajet proposé, mieux connu sous le nom de *Corridor Road*, éviterait le nord du Nouveau-Brunswick complètement, et passerait par l'État du Maine. Cette solution ne nous apparaît pas comme étant idéale pour régler nos problèmes routiers.

Il vaudrait mieux, semble-t-il, établir un autre tracé plus au nord qui aurait le mérite d'inclure Moncton, Renous, Edmunston, St-François et finalement Sherbrooke. Ce tracé emprunterait à plusieurs endroits des routes déjà établies, desservirait un plus grand nombre de centres et aurait le mérite de ne pas isoler le nord de la province du Nouveau-Brunswick. Cette proposition mérite d'être approfondie alors que les autorités compétentes sont à étudier les projets routiers de demain.

Toujours au chapitre des nouveaux réseaux routiers, je me dois de réitérer ma demande en ce qui a trait à l'établissement d'un tronçon secondaire de la route transcanadienne pour notre région. Ce deuxième tronçon devrait compléter le réseau en construction en reliant Rivière-du-Loup à Moncton, en passant par la vallée de la Matapédia et le comté de Restigouche. La circulation de plus en plus dense rend le parcours actuel inadéquat sur ce réseau routier.

A ces trois recommandations visant l'amélioration de la situation actuelle, je veux ajouter une protestation. Les gens de ma ville de Campbellton voient d'un très mauvais œil la décision récente du National-Canadien de transférer à Moncton l'entretien des locomotives à moteur diesel.

Les autorités du National-Canadien m'assurent que cette mesure s'impose au point de vue efficacité et économie et que seulement dix employés seront affectés. Il ne faudrait pas cependant que cette décision soit le prélude du démembrement de notre centre ferroviaire, car la population ne l'accepterait pas.

Il faudra surtout que les autorités du National-Canadien voient à remplacer ces départs par d'autres emplois dans d'autres départements à Campbellton.

[*Traduction*]

En terminant, j'aimerais dire quelques mots sur la grande question qui préoccupe tant de Canadiens, l'unité nationale. Je demeure dans une province qui a eu sa part de problèmes dans ce domaine. Il est surprenant, toutefois, combien de ces problèmes ont été résolus petit à petit par une dose quotidienne de compréhension mutuelle et de simple bon

sens. L'élection d'un jeune homme appartenant à la minorité acadienne, comme premier ministre de la province, ne prouve pas nécessairement d'une manière décisive que nous vivons dans un paradis bilingue au Canada, mais indique clairement que nous avons fait de grands progrès vers l'unité nationale.

Une source de friction dans les endroits au Canada où les Canadiens des deux langues se rencontrent tous les jours est que les bilingues sont en général des Canadiens de langue française qui parlent les deux langues. Cela peut tenir en partie au fait que nombre d'anglophones n'ont pas appris le français assez tôt à l'école, ou pas d'une façon pratique, ou même, dans certains cas, qu'ils ne l'aient pas appris du tout. Peut-être manquait-on de professeurs de français. Mais il ne s'agit pas tellement de répartir le blâme. L'important, c'est de trouver une solution.

Tout le monde le sait, c'est en bas âge qu'une langue seconde s'apprend le mieux. On ne tarde pas à enseigner plusieurs langues à l'écolier européen, qui les parle ensuite couramment jusqu'à la fin de ses jours. Dans ma ville de Campbellton, on a lancé l'idée d'enseigner le français aux enfants de langue anglaise dès le début du cours élémentaire, et la population est d'accord.

Permettez-moi de citer des extraits d'un éditorial paru en première page du *Graphic* de Campbellton en date du 11 février 1965, à l'appui de la proposition.

> Le programme de français prévu pour les classes anglaises des écoles primaires de cette province s'inspire d'une mentalité victorienne, et il a lamentablement échoué, car les élèves anglophones n'ont pas appris à parler et à écrire le français.
>
> Les linguistes s'accordent à dire que c'est aux très jeunes enfants qu'il faut enseigner les langues. Ils estiment en outre que l'essentiel, c'est d'apprendre aux enfants à s'exprimer dans une autre langue et que l'étude de la grammaire peut être remise à plus tard.
>
> Peut-être n'a-t-il jamais été aussi important de pouvoir parler français. Depuis longtemps, nos amis francophones nous disent que si nous pouvions parler leur langue nous comprendrions leur culture, et que ce rapprochement ferait du Canada un pays vraiment uni. Nul doute que nos concitoyens de langue française appuieront fortement notre proposition visant au bilinguisme.

Je suis très heureux de féliciter le *Graphic* et les citoyens de ma collectivité de cette entreprise progressiste. Si le même programme était mis en œuvre partout au Canada, et surtout dans les régions où des Canadiens des deux cultures vivent ensemble, la prochaine génération serait bien mieux préparée que nous à s'attaquer à nos problèmes communs. Si nous aimons notre pays et nos enfants, il est temps de nous décider.

[M. Dubé.]

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord féliciter monsieur l'Orateur de la Chambre des communes et vous-même de l'honneur qui vous a été fait. Je m'unis aux nombreux autres députés qui l'ont déjà fait pour féliciter aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont acquittés admirablement de leurs fonctions et je suis bien placé pour les comprendre, moi qui, pour la deuxième fois, dois prononcer un premier discours. Ils s'en sont très bien tirés et je les en félicite chaleureusement. J'aimerais aujourd'hui parler tout d'abord de notre économie en général et ensuite énumérer certaines choses dont le comté que j'ai l'honneur de représenter a un urgent besoin.

Deux choses peuvent nuire gravement au progrès économique d'un pays: d'abord, des dépenses à l'extérieur dépassant de beaucoup ses recettes d'outre-frontière; ensuite le resserrement du crédit. Notre pays se trouve aujourd'hui dans ces deux situations.

Jadis, le Canada a équilibré les déficits modérés de ses comptes extérieurs en attirant de l'étranger des capitaux de placement très élevés. Mais lorsque le déséquilibre devient excessif, les grands moyens s'imposent. Le moment de les prendre est venu.

Au cours des neuf premiers mois de 1965, d'après les dernières statistiques mises à notre disposition, le Canada a déboursé 754 millions de dollars de plus qu'il n'a reçu, contre 272 millions de déficit pour la période correspondante de 1964, soit le tiers du déficit accusé l'an dernier au cours des neuf premiers mois. Lorsque nous aurons les chiffres pour l'année entière, vers la mi-mars, nous pouvons nous attendre qu'à cette allure nous aurons dépensé à l'étranger, en 1965, environ un milliard de dollars de plus que ne l'auront fait au Canada les pays étrangers. Si l'accélération marquée entre 1964 et 1965 continue, nous pouvons facilement prévoir pour la fin de l'année en cours un déficit de deux milliards de dollars. De toute évidence, la situation est vraiment critique; il faut agir immédiatement.

Un moyen de remédier à ce grave déséliquilibre serait d'augmenter nos exportations de denrées. Devant une situation semblable, en 1960, le gouvernement dont je faisais partie a pris toutes sortes de mesures pour y remédier et je les recommande au ministre du Commerce (M. Winters), vu qu'il n'était pas à la Chambre à l'époque et n'est peut-être pas au courant des moyens que nous avons pris pour accroître considérablement nos exportations.

• (2.50 p.m.)

La première chose que nous avons faite, ce fut de rappeler au Canada nos 150 délégués commerciaux qui se trouvaient dans 50 bureaux à l'étranger, pour qu'ils recontrent nos hommes d'affaires et les persuadent que leurs produits trouveraient des débouchés à l'étranger. Quelque 1,350 hommes d'affaires canadiens sont venus à Ottawa à cette époque et ont conféré avec nos délégués commerciaux pendant une semaine. Il y a eu plus de 10,000 entrevues individuelles d'une demi-heure entre nos délégués et les hommes d'affaires. Résultat de ces entretiens: un grand nombre de ces hommes d'affaires venus à Ottawa ont acquis la conviction qu'il y avait des débouchés pour leurs produits à l'étranger. Ils se sont rendus à l'étranger à titre particulier ou comme membres des missions commerciales largement accrues que nous avions commencé d'envoyer dans les autres pays. Ils ont constaté qu'ils pouvaient réaliser des ventes, sinon qu'ils pouvaient se renseigner auprès des acheteurs étrangers, dans les pays où ils se rendaient, sur ce qu'il fallait faire pour que leurs produits trouvent preneurs. Ils sont rentrés au pays, se sont entretenus avec leurs directeurs d'usines et ont mis au point leurs produits et effectué les rajustements de prix. On leur a passé des commandes très importantes par la suite.

Nous avons demandé ensuite à nos délégués commerciaux, à leur retour, de faire un relevé des marchés dont ils s'occupent afin de nous dire quels produits alors fabriqués au Canada pourraient être écoulés sur ces marchés, à la condition que les initiatives nécessaires soient prises pour en fournir la vente. Par la suite, nous avons reçu une liste étonnante de plus de 2,500 produits canadiens qui n'étaient pas vendus à l'étranger, mais qui, d'après nos délégués commerciaux, s'écouleraient très facilement, si les efforts voulus étaient faits. Cette liste a été distribuée à toutes les compagnies canadiennes et a été très utile aux chefs d'entreprise dans l'élaboration de leurs campagnes d'exportation. Ce n'était pas une liste générale, mais une liste spécifique donnant, à l'égard de chaque produit, le nom et l'adresse du délégué commercial intéressé, afin que le fabricant puisse communiquer immédiatement avec ce délégué pour obtenir des renseignements sur les mesures à prendre pour vendre son produit sur le marché en question.

En juin de cette année-là, notre gouvernement a commencé à abaisser de façon méthodique la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, afin que nos produits puissent soutenir la concurrence sur le marché d'exportation et que les produits étrangers livrent une concurrence moins vive sur le marché canadien.

Cette initiative a été prise afin de permettre à nos producteurs-exportateurs de vendre plus facilement leurs produits à l'étranger, et aux producteurs qui alimentent le marché intérieur, de soutenir plus facilement la concurrence étrangère ici, au Canada. Cette mesure constituait pour l'ensemble des producteurs canadiens un avantage immense. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, en mai 1962, le dollar était enfin stabilisé à 92½c. É.U. Cette dévaluation, voulue par le gouvernement canadien, rendait nos produits, à raison de 10 p. 100, plus compétitifs sur les marchés étrangers qu'ils ne l'avaient été antérieurement à cette étude.

En outre, les prix des produits étrangers, de façon générale, et surtout les prix des produits européens ont, depuis quelques années, augmenté de façon fantastique, de sorte que nos produits peuvent, aujourd'hui, soutenir la concurrence étrangère sur les marchés mondiaux avec 20 ou 25 p. 100 plus de chances qu'ils n'auraient pu le faire avant de début de 1961, alors que cette première étude était entreprise. Je suis convaincu que si le ministère du Commerce entreprenait aujourd'hui une nouvelle étude des marchés, nous pourrions constater qu'au lieu de notre liste originale qui renfermait 2,500 produits non vendus à l'étranger, cette nouvelle liste en renfermerait plusieurs fois ce nombre. Je recommande fortement au ministre, pour le bien de l'économie canadienne, de prendre les mesures nécessaires pour que soit effectuée, dès maintenant, une nouvelle étude.

Et voici la troisième mesure que nous avions prise. Comme nous nous étions rendu compte que bon nombre d'hommes d'affaires canadiens n'avaient pu assister à notre première conférence à Ottawa, nous avons décidé de leur faciliter la chose en tenant des conférences dans la capitale de chacune des dix provinces, y compris trois conférences en Ontario, en raison des demandes considérables des fabricants et marchands de cette province. Plus de 5,000 hommes d'affaires ont assisté à ces conférences, pour la plupart des chefs de petites entreprises, qui ne s'étaient jamais imaginé jusque-là qu'une demande pût exister pour leurs produits sur les marchés d'exportation. Tout comme dans le cas de ceux qui avaient assisté à la première conférence à Ottawa, bon nombre d'entre eux ont vite compris que leurs produits pourraient figurer sur les marchés d'exportation pourvu qu'on leur accorde l'aide voulue, et cette aide, nous la leur avions offerte par l'entremise des fonctionnaires du ministère du Commerce.

Ils se mirent à faire des voyages outremer, tant à titre personnel, qu'à titre de membres des délégations commerciales que

nous avons envoyées à l'étranger, et un grand nombre d'entre eux ont pu conclure des ventes dès leur premier voyage; d'autres, après avoir pris connaissance des conditions qu'ils devaient remplir, ont réussi par la suite à vendre leurs produits sur le marché d'exportation.

Nous avons accompli bien d'autres choses pour lancer cette campagne. Je n'ai pas le temps de les exposer toutes en détail, monsieur l'Orateur, mais je recommande très fortement au gouvernement et au ministre du Commerce de reprendre immédiatement les trois mesures que nous avons adoptées, car elles ont suscité une poussée sensible et immédiate de nos exportations de denrées. Elles ont rendu possible notre premier excédent commercial en neuf ans et elles ont servi de bases à la prospérité dont jouit le pays depuis lors. Si le gouvernement consent aujourd'hui à relancer ce fructueux programme, il aura fourni à nos exportations l'encouragement requis pour équilibrer nos comptes avec l'étranger et créer les emplois qu'exigeront dans l'avenir les effectifs sans cesse croissants de notre main-d'œuvre.

Monsieur l'Orateur, en plus d'augmenter nos ventes de produits industriels, je crois que le moment est venu d'entreprendre une campagne visant à augmenter nos exportations de produits agricoles. En concluant les premières ventes de blé à la Chine en 1961, notre gouvernement a prouvé qu'il était possible de vendre sur le marché mondial beaucoup plus de blé qu'on ne l'avait fait auparavant. (*Applaudissements*)

On pourrait augmenter nos exportations de produits agricoles si on y mettait autant d'ardeur qu'à vendre nos produits industriels. La campagne de vente de produits industriels d'il y a cinq ans a donné des résultats très satisfaisants et continue d'en donner. Elle a besoin d'un nouvel élan, d'une nouvelle formule, mais elle rapporte toujours.

En matière d'agriculture, une campagne de vente analogue donnerait les mêmes fruits si elle s'inspirait d'autant d'initiative et si l'on procédait de la même manière. Car, en somme, monsieur l'Orateur, nos délégués commerciaux pourraient s'appliquer avec autant de talent à vendre nos produits agricoles qu'ils en ont témoigné pour la vente de nos produits ouvrés. S'ils ont été capables de vendre ceux-ci, ils pourront vendre ceux-là encore plus facilement, je pense, car nos cultivateurs sont moins désavantagés que nos industriels pour vendre leurs produits sur le marché mondial. Je veux dire que nos cultivateurs n'ont pas, comme nos industriels, à soutenir la concurrence colossale des géants industriels des États-Unis et de l'Europe occidentale.

[L'hon. M. Hees.]

A mon avis, la vente de nos produits agricoles monterait en flèche si on lançait sans tarder une campagne en ce sens. Cette campagne intense s'impose si l'on veut que nos produits agricoles se vendent à bon prix au pays et que nos cultivateurs soient raisonnablement rémunérés pour leur travail et leurs mises de fonds. En écoulant nos surplus agricoles à l'étranger, on pourrait empêcher les prix intérieurs de diminuer, ce qui arrive chaque fois que les récoltes sont plus abondantes qu'à l'ordinaire. Je demande donc instamment au ministre de lancer sans délai une campagne de vente agricole s'inspirant de notre campagne de vente industrielle d'il y a cinq ans. Je suis convaincu que nos agriculteurs y trouveront leur compte et retireront plus de leur travail et de leurs investissements.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser quelques remarques au ministre des Finances (M. Sharp) et lui demander d'assouplir sans retard la politique inique de resserrement du crédit que son gouvernement a imposée au pays. (*Applaudissements*)

• (3.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au ministre et au gouvernement une récente déclaration transmise vendredi dernier par la Presse canadienne et reproduite dans la plupart des journaux canadiens. Elle est de M. O. J. Firestone, qui était conseiller économique du gouvernement libéral avant notre accession au pouvoir en juin 1957. Je sais que le premier ministre (M. Pearson) a beaucoup d'estime pour les opinions et la compétence de M. Firestone comme économiste. Je sais que le ministre des Finances (M. Sharp) a aussi beaucoup d'estime pour les opinions et la compétence de M. Firestone, parce que, lorsqu'il était sous-ministre du Commerce, il a travaillé étroitement avec M. Firestone. Je sais qu'il respecte beaucoup ses opinions. C'est pourquoi je compte que le gouvernement portera beaucoup d'attention à ce que M. Firestone disait récemment. Je vais citer ses remarques comme elles ont paru dans une dépêche de la *Presse canadienne*, datée d'Ottawa. L'article se lit comme suit:

Des réductions d'impôt, des facilités de crédit raisonnables et une masse monétaire suffisante sont nécessaires à la prospérité soutenue de l'économie, selon un ancien conseiller économique du gouvernement fédéral.

M. O. J. Firestone, vice-doyen de la faculté des sciences sociales à l'Université d'Ottawa, déclare dans le numéro de janvier de la revue *Engineering and Construction* qu'une majoration des impôts et un resserrement du crédit pourraient provoquer une récession.

«Le but à atteindre ne devrait pas être de mettre fin à la prospérité, mais de la prolonger», écrit-il.

Une masse monétaire suffisante, des facilités de crédit raisonnables et des réductions d'impôt,

lorsque pareilles mesures s'imposent à la lumière des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur les impôts, sur le point de paraître, sont certaines des politiques économiques qu'il y aurait grand avantage à appliquer, en raison de la situation économique prévue pour 1966.

M. Firestone soutient que la cherté excessive de l'argent ou une majoration des impôts pourraient affaiblir l'économie et «transformer les légers nuages qui se dessinent à l'horizon économique en une récession orageuse.»

J'aimerais rappeler au gouvernement qu'il s'agit du même M. Firestone qui, dans son rapport célèbre d'avril 1957, a prévenu le gouvernement libéral que, s'il ne mettait pas fin à sa politique de resserrement monétaire, il s'ensuivrait une régression. Le gouvernement libéral d'alors n'a pas voulu écouter l'avertissement de M. Firestone. Aussi, quand nous avons pris le pouvoir en juin 1957, la régression était déjà bien amorcée. J'exhorte vivement le gouvernement d'adopter la politique préconisée ici par M. Firestone pour remettre le pays sur pied et pour s'assurer que l'économie continue de progresser au lieu de régresser.

J'aimerais rappeler au gouvernement les grands succès qui ont fait suite aux réductions d'impôts présentées par le président Johnson des États-Unis il y a quelques mois. Ces réductions d'impôts, en stimulant les affaires, en créant des emplois et en augmentant de beaucoup la production, ont permis d'amener dans les coffres du gouvernement des États-Unis, au cours de la seule première année, 100 millions de dollars de plus. Il faut que la masse monétaire soit suffisante pour que nos cultivateurs et nos hommes d'affaires puissent acheter la machinerie et le matériel dont ils ont besoin pour accroître leurs affaires et pour garder notre économie en marche. La politique de l'argent cher et des impôts élevés que suit le gouvernement ralentira l'économie et causera du chômage. Si le gouvernement n'abandonne pas immédiatement sa politique de redressement monétaire et persiste à prélever des impôts élevés et à restreindre le crédit, il devra assumer la responsabilité pour le ralentissement des affaires qui surviendra inévitablement comme ce fut le cas par suite de l'adoption de la même politique au début de 1957.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du traitement réservé aux capitaux étrangers investis au Canada. Il nous faut, chaque année, d'importants capitaux étrangers afin de poursuivre notre développement, car nous n'avons tout simplement pas assez d'argent nous-mêmes pour construire les fabriques, pour aménager les réseaux de transport et pour faire exécuter les travaux de développement nécessaires au progrès de notre économie. Il faut traiter les capitaux étrangers placés au Canada de la même façon que les capitaux canadiens. Ceux qui les détiennent doivent jouir des mêmes privilèges et être assujettis aux mêmes obligations que leurs homologues canadiens. Nous devons repousser toute tentative des gouvernements étrangers en vue d'influencer leurs filiales par l'intermédiaire des sociétés-mères. Nous voulons que ces filiales étrangères s'établissent ici, qu'elles se développent et qu'elles prospèrent. Nous voulons qu'elles exportent. Nous voulons qu'elles grandissent afin d'offrir de plus en plus d'emplois aux Canadiens. Notre gouvernement doit s'opposer fermement à toute tentative de restreindre les opérations normales des filiales étrangères exploitées au Canada. Je l'ai dit ici-même l'autre jour: comme tous les Canadiens sans doute, je suis profondément désolé de voir le gouvernement refuser de se porter à la défense des intérêts canadiens en protestant contre une telle ingérence.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser quelques mots au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). Je le prierais d'amener ses collègues à admettre que nos vieillards ne sauraient vivre avec $75 par mois, comme le gouvernement veut les y obliger. Pour subsister, il leur faut au moins $100. Qu'il entreprenne dès aujourd'hui de convaincre ses collègues. Nous pourrons ainsi espérer que, le budget une fois établi, la décision de porter à $100 par mois la pension de vieillesse nous montrera qu'ils auront enfin compris.

Je voudrais dire quelques mots au ministre de l'Agriculture (M. Greene). Vu qu'il vient de la même partie du pays que moi, les problèmes auxquels font face les cultivateurs de l'Est lui sont sûrement familiers, et je n'ai aucun doute qu'il acceptera les suggestions que je vais faire en faveur des gens qui habitent la circonscription de Northumberland que j'ai l'honneur de représenter.

1. Porter le prix du lait industriel a $4 les cent livres.

2. Réformer les régimes d'inspection du lait et d'épreuves concernant les matières grasses et solides, de telle sorte que nos cultivateurs obtiennent un prix juste pour le lait qu'ils livrent.

3. Effectuer plus de recherches sur l'élevage, l'alimentation et la vente des bovins et des porcs, ainsi que sur la mise en marché de leurs produits, afin que nos cultivateurs en tirent un plus grand profit.

4. Faire tout son possible afin que disparaissent les restrictions sur la production du tabac, en persuadant le ministre du Commerce (l'honorable M. Winters) d'en exporter davantage.

5. Persuader ses collègues d'instituer une commission royale, afin de faire enquête sur l'étau coût-prix, pour nous rendre compte si le cultivateur obtient sa juste part du prix que le comsommateur verse et de recommander certaines mesures qui remédieraient à cette injustice.

Je voudrais dire quelques mots au ministre des Transports (M. Pickersgill) et lui demander de songer sérieusement à la nécessité de construire de nouveaux ponts à Campbellford et à Hastings. Ces ponts construits en 1916, à l'époque des voitures à chevaux, ne suffisent plus aux besoins quotidiens d'une circulation intense. Cet état de choses nuit à l'expansion de ces deux villes très importantes. Je recommande donc instamment aux ministères fédéraux et provinciaux intéressés d'en venir à une entente, afin de construire sans délai de nouveaux ponts.

Je voudrais aussi lui demander d'étudier la possibilité d'aménager le réseau de la vallée Trent en guise d'attrait touristique, afin d'attirer les bateaux de croisière américains vers cette importante voie d'eau. Cela permettrait de faire entrer dans notre pays une grande quantité de dollars américains, nous aiderait à résoudre le problème de notre balance des paiements et ramènerait la prospérité dans la région de Northumberland.

• (3.10 p.m.)

A mon sens, le gouvernement pourrait accorder à l'industrie du tourisme beaucoup plus d'attention qu'il n'en a accordé dans le passé, monsieur l'Orateur. C'est cette industrie qui constitue le plus grand potentiel d'entrée des devises étrangères nécessaire à l'équilibre de nos comptes financiers. Le gouvernement devrait se rendre compte que cette industrie mérite beaucoup plus d'attention qu'autrefois: Nos exploitants d'entreprises touristiques méritent tout l'encouragement que nous pouvons leur donner et cet encouragement rapportera au centuple d'ici quelques années. Le gouvernement devrait comprendre que l'accroissement du tourisme, tout come un accroissement des exportations, aiderait à équilibrer nos comptes internationaux et à créer des emplois.

L'industrie du tourisme ne peut se développer par elle-même, monsieur l'Orateur; il faut que le gouvernement et les individus consacrent des efforts et de l'argent aux choses pouvant tenter les touristes étrangers. Les pays européens s'en sont rendu compte il y a longtemps et déploient beaucoup d'efforts à cette fin. Des centaines de milliers de skieurs de notre continent vont chaque année en Europe pour faire du ski parce que des pays comme la Suisse, l'Autriche, la France et l'Italie ont fait des recherches pour découvrir ce qui plaît aux skieurs et le leur offrent. Nous pourrions attirer des milliers de skieurs américains dans nos Rocheuses et dans nos stations d'hiver de l'Est chaque année si le gouvernement voulait adopter une attitude positive à cet égard et encourager au lieu de décourager nos exploitants d'entreprises touristiques.

La même chose s'applique à nos cours d'eaux intérieurs, monsieur l'Orateur. La dépense intelligente de sommes raisonnables pour aider nos exploitants de stations de villégiature à embellir ces cours d'eaux attirerait des milliers de touristes et des millions de dollars américains dans notre pays. Comment plaire aux touristes? Pensons-y dès maintenant.

J'ai cherché, monsieur l'Orateur, à faire des propositions pratiques, et j'espère que les ministres intéressés les prendront en bonne part, car c'est au nom des personnes qui nous ont élus pour les servir que je les ai faites. Je puis leur fournir l'assurance que mes collègues et moi suivrons de très près, au cours des semaines et des mois à venir, la façon dont le gouvernement va s'acquitter de ses responsabilités.

Depuis trois ans que le gouvernement actuel est au pouvoir, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de voyager beaucoup d'un bout à l'autre du pays, de m'entretenir avec un très grand nombre de personnes et d'écouter leurs opinions. J'ai appris pourquoi elles avaient décidé de maintenir au pouvoir le gouvernement actuel, mais uniquement à titre provisoire. Monsieur l'Orateur, les Canadiens sont fatigués d'un gouvernement qui passe d'une crise à une autre sans jamais avoir de programme d'ensemble à mettre à exécution. Ils sont las d'un gouvernement qui refuse de faire face aux problèmes du jour, qui refuse de renseigner le grand public sur les difficultés qu'il a à envisager et du rôle que ce public pourrait jouer afin de l'aider à les surmonter. Les Canadiens sont fatigués d'entendre les porte-parole du gouvernement qui tentent, par l'éloquence, de faire croire aux gens d'un bout à l'autre du pays que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, alors que leur sens commun et leurs connaissances les avertissent que nous avons beaucoup de problèmes à envisager et à résoudre. Ils sont d'avis que le Canada s'attend, de la part du gouvernement, à autre chose que les rafistolages et les formules boiteuses qu'on lui sert actuellement. Ils voudraient un programme d'ensemble, que tout le monde pourra comprendre et auquel tous pourront participer. Ils veulent être mis au courant des objectifs à long terme du pays et des moyens pratiques nécessaires à la réalisation des premières

étapes de ces objectifs. C'est un photocalque des projets à venir qu'ils veulent. Ils veulent savoir où l'on va. Un tel programme permettrait à tous les Canadiens de savoir qu'un emploi leur sera assuré. Chacun des Canadiens tient à savoir qu'il pourra, au prix d'efforts intelligents et courageux, s'assurer un gagne-pain raisonnable. Chacun d'eux veut être sûr de pouvoir assurer la subsistance à sa famille, de faire instruire ses enfants dans la mesure du possible et de vivre dans un monde où règne la paix.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement libéral s'est montré incapable d'assurer un tel programme pour les années à venir et voilà pourquoi les Canadiens ont décidé que son mandat ne serait que provisoire. Lors des prochaines élections, les Canadiens vont élire un gouvernement qui leur assurera un programme non seulement à long terme, mais pratique, et nous avons l'intention, monsieur l'Orateur, de constituer ce gouvernement.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, au cours du présent débat sur le discours du trône, nous avons entendu, de la part des honorables députés, des commentaires, pour la plupart très élogieux, sur les propositions du gouvernement visant à livrer une guerre totale à la pauvreté. Dans cette lutte, je crois que le régime d'assistance publique du Canada, le programme d'assurance-frais médicaux et la promotion ouvrière sont des armes très importantes.

Le premier pas dans la lutte contre la pauvreté est le régime d'assistance publique du Canada. Il est destiné, moyennant la collaboration de tous les gouvernements provinciaux, à ajouter un supplément aux pensions de vieillesse de nos personnes âgées dans le besoin. Tous reconnaissent aujourd'hui qu'une pension mensuelle de $75 pour celles qui ne disposent d'aucune autre source de revenu est absolument insuffisante pour leur permettre de mener une vie convenable. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous espérons que le programme en voie d'élaboration avec le concours des ministres provinciaux du Bien-être offrira aux personnes nécessiteuses une aide convenable dans leur vieil âge.

Une seule chose m'inquiète, monsieur l'Orateur, c'est que nous n'avons pas été suffisamment éclairés au sujet de la nouvelle expression «principe du besoin». Si l'on veut que nos citoyens âgés disposent d'un revenu suffisant pour leur permettre de vivre convenablement, surtout dans nos grandes villes où le coût de la vie est très élevé, le gouvernement fédéral devrait alors user de toute la persuasion possible, et aussi de son autorité en matière financière, pour décider les gouvernements provinciaux à reconnaître que l'évaluation des besoins devrait englober autant de citoyens que possible afin de rendre leur vie plus facile à notre époque.

La deuxième attaque contre la pauvreté, monsieur l'Orateur, c'est le programme d'assurance-frais médicaux du gouvernement.

M. Herridge: L'honorable député permet-il qu'on lui pose une question?

M. Haidasz: Quand j'aurai terminé mon discours, s'il vous plaît. Depuis 15 ans, j'exerce activement la médecine dans la circonscription de Parkdale, je suis donc bien au courant des besoins médicaux de mes commettants, dont la plupart sont des gens de moyens très limités ou modestes. Je suis donc particulièrement heureux de voir que non seulement le gouvernement et le premier ministre (M. Pearson) s'intéressent intensément aux besoins médicaux des Canadiens, mais que le premier ministre a déjà annoncé que le gouvernement avait offert d'acquitter la moitié du coût d'un régime global d'assurance médicale.

Ce programme, monsieur l'Orateur, répond à un besoin urgent, tous les honorables députés en conviendront. Les conditions fixées par le gouvernement: programme global, d'application universelle, transférable et administré par les gouvernements provinciaux, sont très valables et dignes d'intérêt.

• (3.20 p.m.)

Relativement à cet aspect du régime d'assurance médicale, monsieur l'Orateur, je voudrais exhorter tout spécialement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) à se mettre en rapport avec le gouvernement de M. Robarts, dont le régime assurance-frais médicaux qui va sortir incessamment, est très insuffisant et très impopulaire. Bien des gens de Parkdale avec qui je me suis entretenu ont exprimé une grande inquiétude, car ils estiment que c'est un régime destiné à aider les sociétés d'assurance et autres assureurs privés, plutôt que la population elle-même.

Une mesure qui se rattache de très près au programme d'assurance-frais médicaux est le Fonds du gouvernement pour les services de santé, destiné à améliorer les moyens de recherche et d'enseignement. C'est un élément important de la guerre à la pauvreté car il multipliera le nombre de médecins et de techniciens médicaux pour dispenser les services de santé nécessaires à notre population. J'espère que les institutions qui recevront de l'aide fédérale seront non seulement les établissements de recherche médicale, les facultés de médecine et les hôpitaux enseignants, mais aussi les hôpitaux canadiens qui n'offrent pas

d'enseignement mais où des généralistes et autres médecins pourront faire leur travail de façon plus satisfaisante et où ils pourront accroître leurs connaissances médicales et se tenir au courant du progrès dans ce domaine.

Quant au comité spécial des drogues mentionné aussi dans le discours du trône, j'espère qu'on l'instituera sans délai pour permettre l'étude du coût élevé des drogues et celle de la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100. Le comité pourrait aussi examiner l'augmentation démesurée du prix de la quinine et de la quinidine, qui était d'environ $5 les 100 comprimés et qui est monté à $12 les 100 comprimés.

L'annonce d'un Fonds de services de santé et de recherches a été très bien accueillie des chercheurs, et surtout des professeurs de médecine. C'est une mesure d'avant-garde qui assurera aux recherchistes de nouvelles ressources, et permettra aux enseignants de consacrer plus de temps à leur ouvrage et d'inculquer à leurs étudiants le goût de la recherche. C'est là, je crois, une mesure qui contribuera pour beaucoup à la formation de nos médecins.

En outre, il faut savoir gré au gouvernement fédéral de sa décision d'affecter plus de crédits au Conseil national de recherches et au Conseil de recherches médicales. Le secrétariat des sciences que le premier ministre (M. Pearson) a établi au printemps dernier s'est déjà révélé fort utile, tant dans le domaine de la recherche que pour définir les besoins financiers des institutions intéressées. Les incitations fiscales du gouvernement fédéral aident aussi l'industrie privée à améliorer ses services des recherches. Actuellement, l'industrie et les personnes qui y exercent un emploi profitent de ces mesures.

Le Canada tout entier tirera profit des récentes propositions que le gouvernement a formulées dans le discours du trône, visant à porter à $5 par personne les subventions fédérales à nos universités. Nous accueillons aussi avec plaisir la proposition d'accorder un supplément de bourses d'études fédérales aux étudiants. J'espère que ce n'est qu'un premier pas vers une éducation supérieure gratuite pour tous les Canadiens, qu'ils soient capables ou non d'acquitter les frais de scolarité.

J'aimerais souligner encore une fois que la recherche médicale, comme d'ailleurs toute autre recherche, est essentielle au progrès du Canada et à sa réputation à l'étranger. Je demanderais donc au ministre compétent de prendre immédiatement des mesures précises en vue d'une étude sur la possibilité d'adopter le système métrique de poids et de mesures. Il est vrai que le système est déjà reconnu au Canada par la loi sur les poids et mesures. Toutefois il n'est pas obligatoire et, comme son utilisation n'est pas très répandue, il n'est pas très populaire dans nos écoles.

L'industrie pharmaceutique l'a adopté récemment. A part les efforts des chercheurs et de l'industrie pharmaceutique, on n'a pas fait grand-chose pour renseigner les Canadiens sur les avantages du système métrique ou pour leur expliquer les conséquences qu'entraînerait un changement. Nos chercheurs emploient le système métrique et nos ingénieurs, le système de mesures anglais; à mon avis, ce manque d'uniformité nous mène à une crise. Nous avons perdu beaucoup de commandes de machines et d'autres produits parce que nous refusons de nous défaire d'un système de mesures archaïque. Des comités parlementaires au Royaume-Uni, en Inde et en Nouvelle-Zélande ont déjà recommandé à leurs gouvernements respectifs de présenter des mesures en vue de l'adoption du système métrique ou décimal. J'engage donc le ministre du Commerce (M. Winters) et les autres ministres intéressés à étudier sérieusement l'opportunité d'adopter le système métrique des poids et mesures au Canada.

Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots maintenant de la hausse des taxes municipales partout au Canada. Dans la ville de Toronto, les impôts municipaux grevant la propriété ont doublé ces dix dernières années. Contraint de verser ces impôts et d'acquitter les frais des autres services essentiels, le contribuable qui, aujourd'hui, cherche à doter sa famille d'un foyer convenable s'y évertue et continuera de s'y évertuer en vain, selon moi, tant qu'on n'aura pas allégé son fardeau. J'espère qu'on pourra établir des politiques fiscales prévoyant que le coût de l'enseignement soit entièrement acquitté par les gouvernements provinciaux et que le propriétaire d'une maison d'habitation puisse déduire de son impôt fédéral sur le revenu les impôts sur sa propriété.

M. Grafftey: Vous avez lu notre programme. C'est là le premier article.

M. Haidasz: Voilà, monsieur l'Orateur, les quelques remarques que je voulais ajouter à celles de la semaine dernière. Il ne me reste plus qu'à signaler l'importance et l'ampleur du programme de la 27e législature qu'on trouve exposé dans le discours du trône. J'engagerais donc tous les députés à se montrer patients et à se consacrer assidûment aux questions urgentes dont le gouvernement nous a saisis.

M. Herridge: L'honorable député me permettrait-il maintenant de lui poser une question? Ses propos sur le régime d'assistance publique m'ont frappé. Selon lui, l'assistance se fondera sur les besoins. Nous explique-

rait-il—moi qui n'ai pas l'esprit très vif, ces choses-là m'embrouillent—quelle est au juste la différence entre un programme fondé sur les besoins et celui qui repose sur l'évaluation des ressources?

M. Haidasz: J'en suis incapable. Je sais, par contre, que des négocitations se poursuivent entre les fonctionnaires du Bien-être des gouvernements provinciaux et les autorités fédérales. Nous en attendons le résultat et une conférence fédérale-provinciale spéciale du bien-être doit avoir lieu à la fin du mois. Nul doute—du moins je l'espère—que nous pourrons tous savoir alors la différence.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Mes premières paroles en cette Chambre, monsieur l'Orateur, sont pour remercier le premier ministre (M. Pearson) et le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de la manière si émouvante dont ils ont rendu hommage l'autre jour à la mémoire de deux anciens membres de cette Chambre que je connaissais très bien, avec qui j'ai été associée très longtemps, et qui avaient consacré le meilleur de leur vie au service de la Chambre et du pays. Comme membre du groupe siégeant dans ce coin-ci de la Chambre, j'estime que la tâche primordiale du gouvernement c'est d'aider une collectivité de personnes à agir en commun pour obtenir ce qu'il leur faut mais qu'ils ne pourraient obtenir individuellement. Je me hâte de rassurer ceux qui trouveraient trop radicale cette définition des fonctions du gouvernement; c'est Abraham Lincoln qui l'a donnée il y a un siècle. C'était alors une idée d'avant-garde et nous n'avons pas encore réussi à la rattraper. Nous commençons juste à en reconnaître le bien-fondé.

• (3.30 p.m.)

J'ai bien peur que, dans cette optique, le discours du trône, qui renferme le programme législatif du gouvernement pour cette session, laisse fort à désirer. Il est rempli de bonnes choses. C'est un véritable salmigondis de mesures pour aider divers secteurs de l'économie, mais ce qui semble faire défaut, c'est l'objectif en vue duquel on veut développer l'économie. Je sais qu'il est souhaitable et nécessaire d'édifier notre économie, mais à quelles fins?

Certains d'entre nous estiment qu'une économie équilibrée doit servir au mieux-être des citoyens, à l'établissement de conditions grâce auxquelles chacun peut développer toutes ses aptitudes dans le milieu le plus favorable. Le sociologue américain, Lewis Mumford, a exprimé cette idée beaucoup mieux que moi. Je cite:

> La véritable pierre de touche d'un régime économique... ce n'est pas les tonnes de fer, les réservoirs de pétrole ou les vastes quantités de tissu qu'il produit. C'est, en définitive, les produits ultimes de ce régime—les hommes et les femmes qu'il suscite, l'ordre, la beauté, l'équilibre de leurs collectivités.

Sous cet angle, le discours du trône est lamentablement insuffisant. Il n'y est pas question d'une étude sur l'ensemble de la population canadienne ni des moyens que nous prenons pour mettre au point un programme complet en vue de l'épanouissement de notre peuple. Pour moi, la population canadienne et l'économie canadienne ne signifient pas la même chose. Les deux ne sont pas nécessairement rattachées l'une à l'autre et le bien-être de la première n'aboutit pas toujours automatiquement à la bonne marche de la seconde. On trouve dans le discours du trône la phrase suivante:

> Notre pays connaît une ère de prospérité et de croissance sans pareille.

C'est en effet exact, en ce qui concerne l'économie et la situation de certaines gens qui en font partie, mais on ne voit dans le discours du trône aucune tentative de longue portée en vue de repérer les points faibles, du côté de la population, et d'assurer des mesures à long terme pour y remédier. De fait, avant d'avoir entendu le discours de mon préopinant, j'avais l'impression que personne n'avait encore fait allusion à la classe de gens dont je voudrais surtout parler cet après-midi.

J'ai l'intention de parler d'autres classes de la population, de gens de notre pays qui vivent dans l'indigence et l'insécurité et, si je le fais, ce n'est pas parce que l'on ne trouve que cette catégorie de gens dans ma circonscription ou même dans l'ensemble du Canada. Je le fais pour deux raisons.

D'abord, ce sont des gens qui ont besoin de porte-parole, de nombreux porte-parole; en outre, je pense que les conditions de pauvreté et d'insécurité qui existent présentement au Canada vont se répandre comme le cancer à d'autres secteurs de la communauté, à moins que nous ne prenions des mesures très pratiques et à longue portée pour les faire disparaître.

Ce ne sont pas les faits qui manquent pour démontrer l'existence de la pauvreté au Canada. On nous en signale de toutes parts—des faits et des études; je vais me borner à rappeler quelques-unes des études les plus récentes.

En premier lieu, il y a le rapport que le gouvernement lui-même a rédigé à propos de la pauvreté. Ce mémoire avait été préparé pour la conférence fédérale-provinciale tenue ici au cours de décembre. On y révèle que 23 p. 100 des Canadiens, presque un quart de la population, vivent, selon la définition qu'en donnent les sociologues, dans un état de pauvreté, à des degrés divers, jusqu'à l'indigence, et par pauvreté ils entendent l'état de ceux dont le revenu est inférieur à $3,000 par année.

Avant de penser qu'il s'agit là d'un revenu princier, comparons-le plutôt avec le nôtre et songeons comment nous pourrions vivre avec un revenu de $250 par mois ou de $62.50 par semaine, montant dont un grand nombre de personnes doivent se contenter. Nous éprouverions de grandes difficultés à subvenir à nos besoins avec ce montant, néanmoins près du quart des Canadiens ne reçoivent pas davantage. Imaginons une famille de quatre personnes ou beaucoup plus encore, qui doit vivre avec $250 par mois.

Je crois que le gouvernement est à blâmer à cause de son optimisme devant cette situation, car lorsque près du quart de la population vit dans la pauvreté, il est absurde de parler dans le discours du trône de la nécessité de supprimer certains îlots de pauvreté. Nous devrions nous rendre compte qu'il est indispensable, lorsqu'un quart de la population vit dans la pauvreté, d'adopter des mesures extraordinaires et d'établir de hautes priorités; mais jusqu'ici le gouvernement n'a adopté aucune initiative concrète.

J'aimerais mentionner une autre étude, excellente, faite il y a un an par la Fédération ontarienne du travail, intitulé *La pauvreté en Ontario, 1964,* et dont les conclusions sont très semblables. Une autre étude, parue récemment et intitulée *Rapport préliminaire sur la pauvreté dans quatre régions rurales choisies,* provient du Conseil canadien du bien-être, dont le siège est à Ottawa. On y traite de quatre régions rurales, respectivement situées en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et au Manitoba. Effectivement, je crois que le ministre des Forêts (M. Sauvé) a prononcé, devant un auditoire de Toronto, un discours très éloquent l'autre jour, en rapport avec cette étude, dont le ministre des Finances (M. Sharp) a lui-même parlé à une conférence qui y a été tenue récemment.

On trouve bon nombre de ces rapports, mais le dernier auquel je veux me reporter est celui qui a été publié dans ma ville de Vancouver par la Caisse de bienfaisance et les conseils locaux de l'agglomération de Vancouver, et qui avait été préparé en vue de la conférence fédérale-provinciale d'Ottawa, en décembre. J'en parle en particulier parce qu'il intéresse directement ma propre ville et ma propre circonscription.

Le rapport débute ainsi:

Après avoir étudié les données obtenues au sujet des résidents...

C'est-à-dire des gens qui vivent dans la pauvreté.

...de notre région qui sont à la charge d'autrui, nous tenons à vous signaler les constatations suivantes:

1. Dans la région métropolitaine de Vancouver, il y a suffisamment de familles et de particuliers qui émargent à la charité publique pour créer un problème d'ordre social majeur.

Je n'ai rien trouvé dans le discours du trône pour remédier à ce grand problème d'ordre social.

2. Nombre de graves problèmes d'ordre physique, économique et social caractérisent ces gens pris comme groupe. Ils ont apparemment peu de voies d'accès sur le plan économique et social et peu d'aptitude à saisir les occasions qui s'offrent à eux.

A tout prendre, elles demeurent fondamentalement à la charge de l'assistance publique, que la situation économique soit bonne ou mauvaise, et elles ont tendance à transmettre leurs traits de dépendance à leurs enfants.

3. Elles ont très souvent recours aux services publics et bénévoles d'hygiène et de bien-être, mais à leurs niveaux actuels, ces services n'ont guère réussi à favoriser la réadaptation permanente des intéressés.

• (3.40 p.m.)

Le rapport signale ensuite un point sur lequel j'attire tout particulièrement l'attention de la Chambre:

D'après les renseignements que nous possédons, il semble que 6.8 p. 100 des familles comprenant des enfants, dans la partie est de Vancouver...

La moitié de la partie est de Vancouver se trouve dans Vancouver-Kingsway.

...ont constamment besoin d'aide, presque indépendamment des changements qui s'opèrent dans la situation économique et des occasions qui s'offrent à elles.

Monsieur l'Orateur, quand, dans la partie est d'une de nos grandes villes, une famille sur quinze comprenant des enfants, dépend entièrement de l'État pour son revenu, c'est le temps de nous demander ce que nous faisons contre la pauvreté dans ce pays.

Qui sont ces gens? Ce sont des personnes comme nous en connaissons tous parmi nos commettants et nos amis. Ce sont des travailleurs âgés, des pensionnés, des chômeurs ou des gens qui n'ont pas assez de travail, des jeunes qui ont abandonné les études, des sous-instruits, des veuves, des enfants sans père, des infirmes, des malades, des oligophrènes, des malades mentaux, de petits cultivateurs et des travailleurs du commerce,

[M^me^ MacInnis.]

des Indiens et de nouveaux immigrants. Ils sont pauvres et, ensemble, ils constituent une masse épouvantable de miséreux et d'abandonnés. Ils vivent sur les bords de l'indigence.

Voilà les êtres pour qui le discours du trône ne prévoit presque rien. Ce ne sont ni des données statistiques ni des chiffres dans un livre, ce sont des hommes et des femmes qui ont des exigences, des besoins, des aspirations, des rêves et des espoirs. Ils sont ceux que nous représentons ici et que nous devons représenter avec la plus grande urgence parce que leurs besoins sont plus grands que ceux de n'importe qui.

Que signifie la pauvreté pour ces gens? Elles signifie vivre au bord de la misère en étudiant avec soin, lorsqu'il s'agit d'acheter les produits alimentaires, s'ils peuvent se procurer les choses nécessaires à une vie normale. Deuxièmement, cela signifie mener une vie de pauvreté au sein de l'abondance. Du dehors, ils regardent, dans les vitrines de notre civilisation de l'abondance, tous les articles et les services qu'ils ne peuvent se procurer. Ils savent qu'ils n'ont aucune chance de les posséder et, d'après ce rapport de Vancouver, que leurs enfants ont peu d'espoir de se les procurer un jour, vu qu'ils seront pris, eux aussi, dans le même filet de pauvreté. Enfin, ils savent qu'ils auront beaucoup de mal à échapper à ces difficultés manifestes. Troisièmement, ces gens entendent crier sur les toits que le produit national brut de notre pays s'est accru de 9 p. 100, alors que les seules augmentations qu'ils connaissent sont celles du prix de la nourriture et du logement.

Juste avant mon arrivée à la Chambre, un bénéficiaire de la sécurité de la vieillesse de ma circonscription m'a dit: essayez de nous obtenir une pension mensuelle de $100 et en même temps d'empêcher que notre loyer ne s'élève comme cela s'est produit après la dernière augmentation que nous avons touchée. Voilà ce que ces gens ont à cœur et ce que signifie pour eux la pauvreté. Et qui pis est, ils sentent qu'ils sont traités en intrus, qu'ils sont inutiles à leur pays. Ce sentiment existe non seulement chez les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, mais aussi chez les membres des groupes que j'ai énumérés tantôt: les jeunes qui commencent l'école, les malades et les invalides, les chômeurs et les veuves. Ce sont ces gens qui ont le sentiment de ne pas pouvoir participer à la vie de la collectivité, d'être des intrus pour qui il n'y a plus de place au pays.

Pareille pauvreté a des répercussions sur le reste du pays. Ces gens sont aliénés par l'affreux silence, comme le disait hier à Toronto notre chef du Québec, d'un isolement cruel. Si nous pouvions ainsi les oublier, peut-être le ferions-nous, quitte à nous apaiser la conscience en donnant à Noël des paniers de provisions ou que sais-je encore? Mais la pauvreté de ces gens rejaillit sur le reste de la collectivité, car, avec l'automatisation qui s'étend, avec les moyens de production et les connaissances scientifiques qui se développent, il nous faut absolument affronter ce problème. Le plus simplement du monde, voici ce que signifie l'automatisation: la machine peut remplacer l'homme et produire des biens en abondance, mais elle ne saurait ni acheter ni consommer ces biens. A moins de trouver le moyen de répartir le pouvoir d'achat dans l'ensemble de notre population, nous serons incapables de faire fonctionner l'industrie indéfiniment ou à un rythme convenable. En désespoir de cause, nos ministres se verront obligés de se précipiter aux quatre coins du globe en quête de marchés étrangers, tandis que notre marché, qui compte le plus, reste abandonné dans notre propre pays.

Je ne suis pas de ceux qui cherchent à présenter une belle façade au monde, mais qui ne se soucient guère de ce qui ne paraît point. J'espère que nous pourrons donner au monde une bonne idée de notre pays qui ne sera pas de pure façade.

Pour nous et pour le Canada, cette immense accumulation de pauvreté entraîne tout d'abord des dépenses énormes et inutiles. Nous ne pouvons nous permettre de continuer à entretenir ces gens improductifs au moyen de l'assistance sociale. En effet, la plupart d'entre eux, et je vous ai énuméré ces groupes, sont capables de faire un travail productif. Il vaudrait beaucoup mieux pour eux et pour le pays qu'ils occupent un emploi. Il n'y a rien de pire que de laisser, sans raison, des gens vivre de prestations sociales alors qu'ils peuvent travailler.

A titre d'exemple, je vais vous citer le cas d'une personne de ma circonscription. Il s'agit d'un ancien ouvrier de la construction. Il a eu une attaque cardiaque; par la suite, il n'a pu se trouver un autre emploi. Il a dû aller s'installer avec toute sa famille dans un centre public d'habitations à loyer modique, vivant de prestations d'assistance sociale. Il reste là à attendre de petits travaux qui s'offrent ici et là et qui ne l'empêchent pas d'avoir droit à la sécurité sociale.

Nous punissons l'initiative en réduisant l'aide sociale lorsqu'une personne trouve un emploi rémunérateur et touche un salaire qui augmente le revenu de sa famille. Non seulement assumons-nous la charge financière de

ce cancer dévorant, mais nous devons envisager la perspective de voir ces dépenses aller grandissant. Fort heureusement, nous sommes assez civilisés pour ne plus nous défaire de ces gens en les fusillant. La conscience nationale est maintenant assez éveillée pour que petit à petit les gouvernements hésitants soient forcés d'assurer des conditions de vie plus humaines à ces gens. Le procédé est lent, mais il est bon.

Quand j'ai entendu un vis-à-vis dire qu'il faut à tout prix porter l'aide versée aux pensionnés de la vieillesse à $100 par mois, je me suis rappelé une déclaration du Conseil de planification du grand Toronto, selon qui il faut au moins $126.47 par mois à un vieillard pour survivre. Les prix ont monté depuis lors et, déjà, les $100 proposés constituent une somme bien modeste par rapport à ce chiffre.

Nous gaspillons nos ressources humaines, car nous avons besoin de ces gens pour notre production. Ne les oublions pas. Nous nous inquiétons souvent de notre régime démocratique. Je rappelle que, lorsque de plus en plus de gens sont ainsi privés durant de longues périodes, ils commencent à perdre confiance dans notre régime démocratique. Ils n'ont plus confiance au gouvernement, ils sont récalcitrants et il sera très difficile de les inciter, eux et leurs enfants, à suivre les voies démocratiques.

• (3.50 p.m.)

Un autre groupe de personnes m'inquiète aussi vivement, car il y en a un grand nombre dans ma circonscription et, j'imagine, dans la plupart des circonscriptions. Je veux parler des gens qui sont satisfaits pourvu qu'ils ont un emploi, mais qui côtoient l'insécurité. Ils se préoccupent de leur emploi et ont peur de le perdre. Ils s'inquiètent de leur compétence professionnelle. Ils se préoccupent de l'instruction de leurs enfants. Ils s'inquiètent de leur santé et de ce qui arrivera s'ils sont atteints d'une maladie grave. Ils s'inquiètent de la hausse du coût de la vie qui peut nous sembler raisonnable, mais cette augmentation soutenue et imperceptible de quelques cents par-ci par-là est très déprimante pour ces familles souffrant d'insécurité.

Qu'on se rappelle, aussi, que la plupart d'entre eux sont fortement endettés. Ils vivent au jour le jour et si le chèque de paie vient à manquer ils ne tardent pas à sombrer dans l'indigence. Ces gens aussi souffrent, dans

[M^me^ MacInnis.]

de très nombreux cas, d'insécurité. La mère essaie de travailler à l'extérieur du foyer pour grossir le revenu familial, ce qui cause toutes sortes de problèmes pour la famille et les enfants.

Cela m'amène, monsieur l'Orateur, au problème de la mère qui travaille à l'extérieur du foyer. Je tiens à déclarer, tout d'abord, que je suis la première à déclarer que la femme a le droit de décider si elle veut travailler au foyer ou à l'extérieur. Les femmes ont le droit, de nos jours, de travailler à l'extérieur du foyer et un très grand nombre le font. En effet, l'an dernier, une femme sur quatre travaillait à l'extérieur, et d'après le ministère du Travail, en 1971, une femme mariée sur deux—la moitié des femmes mariées, au Canada—occupera un emploi rémunéré à l'extérieur du foyer. Nous devons voir à ce que leurs enfants reçoivent les soins appropriés. Nous devrions construire des maternelles pour les enfants des mères qui travaillent à l'extérieur. Ces maternelles devraient être situées, dans certains cas, au lieu même ou près du lieu de travail des femmes qui travaillent en usine, de sorte que leurs enfants puissent recevoir les soins voulus pendant qu'elles sont au travail.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, nous devrions offrir aux mères des heures de travail beaucoup plus flexibles. L'emploi à temps partiel devrait être disponible si c'est possible, afin que les femmes qui le désirent puissent passer une partie de leur temps au foyer avec leurs enfants. J'ajoute que les femmes ont le droit de demeurer à la maison si elles le veulent. Les députés seront peut-être étonnés d'apprendre que, dans ma circonscription, un grand nombre de femmes n'ont pas ce droit. Pour conserver un niveau de vie convenable, elles doivent aller travailler et augmenter le revenu familial afin de payer certains des appareils domestiques modernes.

En visitant des foyers de ma circonscription, cet automne, j'ai trop souvent rencontré de petits enfants, les uns avec et les autres sans la clé de leur domicile, qui me disaient que leur mère rentrerait pour préparer le souper et que leur père était aussi au travail. Cet état de choses ne permet pas d'édifier convenablement les foyers dans notre pays.

Je tiens à signaler que pour les femmes qui tiennent à se consacrer uniquement au beau rôle de mère—et je pense que pour nombre de femmes ce serait la carrière par excellence—le temps n'est pas loin, s'il n'est déjà arrivé, où nous devrons songer à rémunérer convenablement ce genre d'occupation. Je sais

que bon nombre de députés jugeront ma proposition ridicule, mais nous devrons faire l'une de deux choses. Ou bien cesser de louanger la mère tout en lui rendant impossible la tâche d'élever convenablement ses enfants, ou bien reconnaître que son rôle constitue la carrière la plus importante qu'une femme puisse suivre au Canada et faire en sorte qu'elle puisse s'acquitter convenablement de sa tâche. Je suis très heureuse de la création de l'Institut Vanier de la Famille et j'espère que cet organisme va se consacrer à l'étude des conditions essentielles à l'épanouissement de la famille et qu'il verra à créer ces conditions là où elles n'existent pas.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je suis convaincue que de telles mesures pour établir les familles du Canada sur une base plus solide sont essentielles.

Je ne saurais penser à rien qui ferait connaître notre détermination plus fortement, de l'Atlantique jusqu'au Pacifique, comme concitoyens de ce vaste pays, de travailler ensemble pour construire un édifice moderne pour toutes les familles de notre cher pays.

Ce serait un beau foyer où l'on y trouverait un niveau de vie correspondant à nos ressources abondantes et à notre technologie bien avancée.

On y trouverait non seulement les familles de riches et de puissants, mais toutes les familles, jusqu'à celle du plus petit cultivateur et du plus humble ouvrier. On les accueillerait toutes comme indispensables au bien-être du pays, et leur travail, ainsi que leurs loisirs, enrichiraient la culture du Canada.

Ce serait, enfin, un foyer où chaque homme ou chaque femme se sentirait chez soi, à la fois un individu qui fait sa part dans la production, et un consommateur jouissant pleinement de tous ses produits et de tous ses services; bref, un petit morceau de cette riche mosaïque qui est notre pays.

Nous pourrions continuer, dans les différentes parties de notre immense Canada, d'habiter chacun sa chambre particulière, mais nous serions libres et heureux d'aller d'une partie à l'autre de la maison, maîtres chez soi.

• (4.00 p.m.)

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, il me fait plaisir de réitérer, au nom de mes concitoyens du comté de Rimouski, mes félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés des circonscriptions de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury). L'un et l'autre se sont exprimés avec beaucoup de dignité et de sincérité en même temps qu'ils ont brossé un tableau des plus concret et des plus réaliste des aspirations et des besoins de la population du Canada.

Permettez-moi de signaler ici qu'il existe un lien d'amitié historique entre le comté de Rimouski et celui de York-Scarborough, lien qui devrait inspirer tous les Canadiens. Ce lien c'est, d'une part, l'élection en 1842, dans le comté de York, de l'un de nos plus grands hommes d'État canadiens-français, Hippolyte Lafontaine et, d'autre part, l'élection par acclamation en 1843, dans le comté de Rimouski, d'un chef réformiste de langue anglaise du Haut-Canada, Robert Baldwin.

A l'exemple des électeurs d'alors dans les comtés de York et de Rimouski, que nous tous, Canadiens, conservions en 1966 l'habitude de nous donner la main, de respecter nos personnalités et caractères propres pour continuer à bâtir ensemble le meilleur Canada!

Le discours du trône a été bien accueilli par mes commettants parce qu'il répond d'abord à leurs désirs comme habitants du territoire-pilote d'aménagement du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et, aussi, parce qu'il répond à leurs besoins immédiats; ils veulent coopérer à l'édification du Canada.

La circonscription de Rimouski est située dans la pittoresque région du Bas-Saint-Laurent, aux portes de la Gaspésie. Elle comprend la cité de Rimouski, les villes de Mont-Joli et de Trois-Pistoles, une quinzaine de paroisses fondées au siècle dernier en bordure du littoral, et une dizaine d'autres paroisses ouvertes à la colonisation vers 1930 à l'intérieur des terres.

L'économie de la région a été basée surtout sur l'agriculture et l'exploitation forestière.

Permettez-moi de rappeler l'existence, à Mont-Joli, d'un magnifique aéroport construit au cours de la dernière guerre mondiale, d'une cour des chemins de fer Nationaux et de quelques petites industries, dont une manufacture de bas de soie et une crémerie.

Trois-Pistoles a eu, un jour, un commerce de bois florissant; elle a encore ses moulins à scie et ses planeuses, son industrie touristique, son quai, port d'attache d'un traversier qui relie journellement la côte Nord pendant la saison de navigation, et où les goélettes viennent encore faire des chargements de bois à pulpe. Cette ville s'est surtout fait connaître grâce aux cours d'été qui s'y donnent pour l'enseignement de l'anglais et du français.

Quant à la cité de Rimouski, elle forme, avec les municipalités adjacentes, une agglomération de quelque 30,000 habitants, soit la plus

populeuse à l'est de Québec. Centre commercial, administratif et de services, elle est aussi une ville d'institutions éducationnelles, appelée à devenir un centre universitaire, vocation qui se précise et se concrétise de plus en plus. Notons-y l'existence de l'école de marine, les installations portuaires de Rimouski-Est, le port de Pointe-au-Père, port d'hiver en eau profonde, l'aéroport de Rimouski-Est, desservi principalement par Québecair et aussi quelques petites industries progressives. Le conseil de la cité de Rimouski est actuellement en pourparlers avec le gouvernement du Québec en vue de l'installation d'une industrie importante pour remplacer le moulin à scie dont la compagnie Price Brothers a dû fermer les portes.

La population de ma circonscription constate que, grâce aux sages politiques du gouvernement, le Canada est prospère. Cependant à cause de l'urbanisation et des changements technologiques et économiques, facteurs mêmes qui sont à la base des succès réalisés dans l'ensemble du pays, et à cause aussi, sans aucun doute, des improvisations du passé, notre région, riche en ressources naturelles aussi bien qu'en ressources humaines, souffre d'un déséquilibre économique et social.

C'est pourquoi, le programme que le gouvernement a mis de l'avant en ces dernières années en vue de la prospérité, de la sécurité sociale, et de donner des chances égales à tous nos jeunes, a été considéré avec confiance. Fidèle à ses principes, le gouvernement, dans le discours du trône, présente de nouveau son programme toujours rajeuni et adapté aux problèmes de l'heure.

Nous sommes confiants, parce que la mise en œuvre de ce programme est garantie par les réalisations passées de ce même gouvernement. Ont été envisagés tous les aspects de notre vie nationale, sociale et économique; de plus, le gouvernement a pensé à tous les citoyens, mères de famille, jeunesse, ouvriers, cultivateurs, industriels. Mes commettants ont été heureux de prendre connaissance de ce programme législatif objectif et espèrent que tous les membres de la Chambre feront preuve du plus grand dynamisme au cours de cette session en envisageant avant tout le bien général de la population canadienne.

Certes, les mesures prévues pour notre politique internationale, la modification de la constitution canadienne, la sauvegarde et l'affermissement de l'identité et de l'unité du Canada, le choix d'un hymne distinctif, bref, l'ensemble de toutes les prévisions législatives ne peut que nous réjouir.

Toutefois, celles qui nous intéressent le plus ont trait à nos problèmes immédiats, et ici je pense aux mesures législatives prévues pour l'assurance-chômage, la loi sur les justes salaires et les heures de travail, les services de santé, l'aide à l'éducation, la revision de la loi sur l'assurance-récolte, l'institution d'une commission canadienne des produits laitiers, la création d'une caisse pour le financement des programmes importants d'aménagement rural et l'élargissement du ministère des Forêts en un ministère des Forêts et de l'Aménagement rural.

A cause de la situation économique et sociale de notre région, nous avons apprécié au plus haut point les travaux d'aménagement financés par le gouvernement actuel dans les cadres de la loi en vue de l'aménagement rural et du développement agricole, la loi ARDA.

Il existait déjà, en 1956, un Conseil d'orientation économique, celui du Bas Saint-Laurent, dont les études et les activités visaient à assurer une meilleure orientation de l'économie régionale. Grâce aux démarches de cet organisme, notre région a été reconnue en 1963 comme territoire-pilote d'aménagement. En juillet 1963, les conseils régionaux créèrent le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, le BAEQ, lequel organisme est un de nos projets financés par les gouvernements en vertu de la loi ARDA.

Cette compagnie, sans but lucratif, dont le mandat est de préparer un plan d'aménagement pour le territoire-pilote, répond à une initiative régionale; elle représente un effort sérieux de la part du gouvernement et de la population pour tenter une véritable expérience de planification.

Le BAEQ compte environ 80 spécialistes de diverses disciplines, tant en recherche qu'en animation sociale, et un personnel clérical adéquat. En coopération avec divers services gouvernementaux, le BAEQ a fait un inventaire des ressources du territoire-pilote en faisant participer la population dans les cadres de comités de zones et de comités locaux.

L'esquisse du plan a été préparée et soumise à la population. Le plan d'aménagement proprement dit sera publié dans quelques mois. Les divisions de ce plan seront l'agriculture, la forêt, la pêche, les mines, le tourisme, l'industrie et la finance, les transports, et les structures d'exécution du plan.

Une fois approuvé par la population et les gouvernements, ce plan, nous le croyons, devrait être le guide de toutes les politiques de développement de la région.

En vue de la réalisation du plan d'aménagement, nous croyons qu'il serait nécessaire, d'une part, d'améliorer dans le sens de nos traditions démocratiques nos structures politiques locales et, d'autre part, d'organiser la fonction publique à l'échelon régional et sous-régional pour qu'il y ait

coordination entre les services des divers ministères. Nous avons confiance que le gouvernement continuera à jouer un grand rôle dans l'exécution de ce plan. En attendant, nous continuons à compter sur les mesures de sécurité sociale.

Dans l'immédiat, nous avons confiance que le gouvernement continuera à se pencher de plus en plus sur nos problèmes de transport maritime et aérien, l'administration de nos chemins de fer, l'entretien et l'amélioration de nos quais et installations portuaires, ainsi que nos aéroports.

En normalisant notre économie, nous voulons faire notre devoir comme Canadiens.

Certes, nous tenons à garder et à développer notre identité; mais nous désirons vivre en harmonie avec les autres groupes du Canada, de ce Canada que nous voulons heureux et prospère dans la paix.

C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance du discours du trône, nous envisageons vivre au Canada.

[*Traduction*]

M. F. J. W. Fane (Vègreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous féliciter en premier lieu de votre élection à la présidence de la Chambre des communes. Je sais que vous avez acquis une excellente formation sous l'éminente direction de M. l'Orateur Macnaughton. Nous savons que vous poursuivrez son travail et que vous maintiendrez l'ordre à la Chambre en tout temps. A votre adjoint, l'Orateur suppléant, et au président suppléant des comités, j'offre également mes félicitations. Je suis convaincu qu'eux aussi présideront avec sagesse et compétence les délibérations de la Chambre. Comme c'est la coutume, je félicite les deux nouveaux députés qui ont été choisis pour proposer et appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

• (4.10 p.m.)

Je signale au jeune député de York-Scarborough (M. Stanbury), qui dit représenter la circonscription la plus peuplée du Canada, que même s'il représente plus de gens que certains d'entre nous, il ne travaille sûrement pas plus fort et ne s'intéresse pas plus à ses commettants que ceux qui représentent des circonscriptions d'une cinquantaine de mille personnes. Je suis certain qu'en dépit de ses 250,000 commettants, sa tâche n'est pas plus écrasante que la mienne, même si je représente un peu moins de 50,000 personnes, parce que mes commettants sont des agriculteurs. Et quand un gouvernement libéral est au pouvoir, ce sont les grands oubliés du Canada. (*Applaudissements*) C'est la pure vérité et il en a toujours été ainsi. La situation n'a nullement changé au cours des trois dernières années. Le candidat libéral dans ma circonscription ne cessait de répéter, dans les assemblées où nous étions tous deux, que la prospérité régnait quand les libéraux étaient au pouvoir. On a cru qu'il plaisantait. Il nous a dit que la situation des agriculteurs s'était beaucoup améliorée depuis trois ans.

L'hon. M. McIlraith: Bravo!

M. Fane: Vous pouvez applaudir, monsieur le ministre, mais permettez-moi d'ajouter que l'auditoire ne l'a pas cru et lui a ri au nez.

Comme nous débattons l'Adresse en réponse au discours du trône, il vaudrait mieux que je parle du discours du trône, mais j'estime qu'il renferme très peu de choses pour les cultivateurs. Sauf erreur, il y est question de l'agriculture trois fois, mais rien de très précis. On annonce le prolongement ou le maintien de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, l'établissement d'un programme concernant les céréales de provende pour l'Est du Canada et la Colombie-Britannique et l'institution d'une Commission canadienne des produits laitiers. Ces mesures sont vraiment nécessaires. La première allusion à l'agriculture a trait à l'élimination des îlots de pauvreté au sein de l'économie et à l'établissement de programmes d'aménagement rural, indispensables au progrès agricole et à l'amélioration de la vie rurale. Autant que je peux voir, c'est ce qu'on dit au sujet de l'agriculture.

On ne semble pas promettre de soulagement aux cultivateurs de l'Ouest ni à ceux de l'Est. Les cultivateurs, tous et partout, sont dans la même situation. Les Canadiens savent que l'agriculture est la force du pays. Sans nos cultivateurs et lorsque ceux-ci ne sont pas prospères, rien n'est prospère. En Alberta, nous avons du pétrole et d'autres industries, mais à elles seules, ces industries ne suffisent pas à nous faire vivre.

Je remarque également que le discours du trône semble ne faire aucune mention des Affaires indiennes, sauf pour dire que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales devient un ministère des Affaires indiennes et des Affaires du Nord. C'est peut-être une bonne chose, car je n'ai jamais eu l'impression que les Affaires indiennes relevaient, en fait, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les Indiens ont été les premiers Canadiens et devraient effectivement bénéficier d'un ministère et d'un ministre voués entièrement à leurs intérêts. Je suis également heureux qu'il soit question de modifier la loi sur la citoyenneté canadienne; on aurait dû le faire il y a longtemps.

J'ai oublié, monsieur l'Orateur, un point concernant l'agriculture. Voici ce qu'on lit dans le discours du Trône:

Les Canadiens ont bénéficié de bonnes récoltes et d'une forte demande pour leurs produits agricoles.

C'est peut-être le cas dans certains endroits, mais dans ma circonscription, on estime que l'industrie agricole n'a pas été aussi florissante qu'elle aurait pu l'être, au cours des deux dernières années.

Monsieur l'Orateur, je vais consacrer un moment à parler de l'agriculture et des difficultés que rencontrent les cultivateurs de ma circonscription. Vous le savez, je représente la circonscription de Vègreville, située dans la partie centre-est de l'Alberta, d'une superficie de 5,500 milles carrés. L'agriculture y est l'industrie première, bien qu'on y trouve malgré tout des industries pétrolières, gazéifères et houillères et une industrie de produits chimiques. L'agriculture demeure pourtant l'industrie primordiale.

Je suis heureux de voir que nous avons un nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) et je tiens à le féliciter de s'être vu confier le portefeuille le plus important, à mon avis. Il a accepté, j'en suis sûr, un poste plus important qu'il ne le pense, car il devra réparer toutes les erreurs commises par son prédécesseur au cours des trois dernières années.

• (4.20 p.m.)

Je constate qu'il n'a pas tardé à approuver une subvention de 30 millions de dollars d'aide à l'étranger, sous forme de produits agricoles, accordée aux nations moins privilégiées que la nôtre. Mais que va-t-il faire pour les cultivateurs de l'Ouest? Pour ceux de la rivière de la Paix qui ont perdu leurs récoltes en 1965 et pour la majorité des cultivateurs de l'Alberta qui ont perdu les leurs en 1964? Certains diront que 1964, c'est déjà loin, mais je vous assure que non. La preuve, c'est que la direction de l'assistance à l'agriculture des Prairies vient tout dernièrement de communiquer les conclusions de la Commission de revision des appels et décisions de 1964, aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Leur dernière réunion a eu lieu le 25 novembre dernier, je crois, et j'ai reçu le rapport le 6 janvier. C'est pourquoi je parle encore de l'assistance à l'agriculture des Prairies de 1964.

Cette année-là, les cultivateurs ont eu de graves difficultés dans ma circonscription. Les conditions ressemblaient à celles qu'a connues la vallée de l'Ottawa l'année dernière. Quiconque habite ici reconnaîtra que les cultivateurs de la région ont éprouvé bien des difficultés. Même à cette région du Canada, colonisée depuis plusieurs générations, il a fallu fournir de l'aide. La plupart des cultivateurs de ma circonscription, de la région dont je parle, ont subi de lourdes pertes. Les inspecteurs de l'assistance à l'agriculture des Prairies ont fait des tournées d'inspection et recommandé des paiements dans la plupart des cas. Il y a douze cantons auxquels je m'intéresse particulièrement en ce moment. A ceux qui ne sauraient pas ce qu'est un canton, je dis qu'il comprend 36 sections disposées en carré, soit une superficie de 6 milles carrés environ. Les douze cantons que j'ai mentionnés ont eu droit aux allocations en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Par la suite, cependant, cette approbation a été retirée parce qu'on a constaté qu'un ou deux cultivateurs, dans chacun de ces cantons, avaient donné des renseignements erronés, de propos délibéré ou non, je ne saurais dire. Mais ces cantons ont été laissés de côté à cause de ces quelques personnes.

J'ai eu deux entretiens avec le directeur du service d'assistance à l'agriculture des Prairies. Il est venu chez moi une première fois et nous avons passé quatre ou cinq heures ensemble. La fois suivante, le 6 janvier, il est venu à Edmonton uniquement pour discuter à nouveau la situation avec moi après que le Conseil de revision eut terminé ses délibérations. Le directeur m'a dit qu'il n'était pas personnellement responsable de cet imbroglio; il avait reçu des directives d'en haut. Le Conseil de revision, sans plus de formalité, a rejeté ces deux régions et les a déclarées inadmissibles. Cette décision est d'une rigueur excessive pour ces gens qui méritent réellement d'être mieux traités. Il faut examiner minutieusement cet état de choses.

Que l'on n'aille pas croire que les versements effectués en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soient un pur don du gouvernement. Il n'en est rien. Chacun des cultivateurs qui vend des céréales à la Commission canadienne du blé verse à cette caisse 1 p. 100 du revenu en espèce de ses ventes. Les primes ne correspondent évidemment pas toujours aux paiements requis. Parfois, le gouvernement est obligé de verser un montant égal à celui de la cotisation des cultivateurs. Mais si le gouvernement subventionne effectivement l'industrie la plus importante pour l'existence même de la nation, et dans la proportion relativement minime dont je viens de parler, son initiative n'est pas extraordinaire et il n'y a sûrement pas de raison de s'en plaindre.

Depuis mon arrivée à la Chambre il y a près de huit ans, j'ai demandé assidûment à chaque ministre de l'Agriculture de modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des

Prairies de façon que les paiements puissent être faits en une section au lieu de douze, comme c'est la cas aujourd'hui. En 1958, quand je suis arrivé ici, le paiement était fait en raison de 18 sections dans un bloc rectangulaire. Lorsque des catastrophes surviennent, touchant des terres agricoles, que ce soit la grêle, la sécheresse ou autre chose, elles ne se produisent pas dans un bloc rectangulaire de douze sections ou plus. A mon sens, l'assistance à l'agriculture des Prairies devrait pouvoir profiter aux régions à section unique et ne devrait pas être limitée à des blocs rectangulaires de douze sections.

Les cultivateurs sont aussi très durement touchés par la politique d'argent rare du gouvernement actuel. Il est difficile pour un cultivateur d'emprunter de l'argent des banques à charte. Au fait cela est presque impossible, à moins qu'un homme ait une réputation de solvabilité établie depuis nombre d'années et que les banques ne le considèrent plus comme cultivateur. Même si un cultivateur dont les affaires vont à merveille peut emprunter à l'heure actuelle jusqu'à $85,000 en prêts garantis par le gouvernement, ceux qui le peuvent, en pratique, sont fort peu nombreux.

Le temps est venu de mettre au rancart la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Il est temps d'adopter une loi nouvelle relative à l'assurance-récolte, applicable dans tout le pays. Il y a quelques années, le gouvernement conservateur avait prévu l'adoption d'une telle mesure. Le Manitoba et la Saskatchewan ont adopté une formule comparable. L'an dernier, l'Alberta, pour la première fois, a prévu une assurance-récolte générale pour trois secteurs d'importance secondaire.

Je ne puis dire ce que cette assurance coûterait. Sûrement plus du 1 p. 100, payé actuellement par les cultivateurs de l'Ouest aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. D'autre part, le pourcentage de protection serait plus élevé et la prime ne serait pas supérieure aux primes d'assurance contre la grêle dans les régions intéressées. Là où sont mes terres, la prime d'assurance contre la grêle est de 10 p. 100: $1 procure une assurance de $10. D'après moi, la seule façon de remplacer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies c'est de permettre aux cultivateurs de bénéficier de l'assurance qu'ils payée. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est une sorte d'assurance, même si elle a été considérablement modifiée depuis son entrée en vigueur il y a environ trente-six ans.

• (4.30 p.m.)

J'aimerais également signaler au ministre combien il en coûte pour acheter des machines agricoles et les faire réparer. Les prix sont incroyablement élevés, absolument disproportionnés aux prix que les agriculteurs obtiennent pour leurs produits. Voici un exemple, monsieur l'Orateur. En 1944, une moissonneuse-batteuse de 16 pieds m'a coûté $3,200. Aujourd'hui, la même machine aux lignes à peine plus aérodynamiques et faite d'un métal un peu plus mince, mais fonctionnant à une plus grande vitesse, coûte $11,000. Le prix du blé n'a pas augmenté. Ce qui coûtait environ 3,000 boisseaux de blé en 1944 en coûte maintenant environ 11,000. C'est inconcevable, et le gouvernement devrait faire quelque chose pour que ces prix soient proportionnels à ceux que les agriculteurs obtiennent pour leurs produits.

Un article du programme libéral proposait que les travailleurs agricoles soient admissibles à l'assurance-chômage. Cela s'impose et on devrait y voir le plus tôt possible, car il est très difficile de trouver de la main-d'œuvre agricole, étant donné que les gens se demandent comment ils vivront s'ils perdent leur emploi.

Le discours du trône mentionne que les secours accordés par la Société du crédit agricole seront augmentés. Cette Société fournit aux agriculteurs un service dont ils ont grand besoin et maintenant, si tout va bien, un agriculteur peut emprunter jusqu'à $55,000 à des taux d'intérêt de 5 p. 100, 5½ p. 100, jusqu'à 6¾ p. 100. Tant mieux. Si un agriculteur croit qu'il pourra rembourser un tel prêt, qu'il en profite. Les fonctionnaires de la Société du crédit agricole s'occupent de lui, le conseillent et s'intéressent à son avenir.

Toutefois, on m'a signalé à maintes reprises qu'au cours des deux ou trois dernières années, les honoraires des avocats qui s'occupent des prêts accordés par la Société du crédit agricole ont doublé et même quadruplé dans certains cas. Quelque chose ne va pas. Il faudrait effectuer une enquête. Cela inquiète sérieusement les agriculteurs qui sont obligés d'emprunter.

Les cultivateurs qui livrent leurs céréales à des points de livraison situés sur les lignes du Pacifique-Canadien sont victimes d'une grande injustice. Saviez-vous, monsieur l'Orateur, que sur la ligne du Pacifique-Canadien qui traverse ma circonscription, à bien des endroits de livraison aucun contingent de livraison n'était fixé il y a un mois si ce n'est les 300 boisseaux prévus à l'origine, alors que des points de livraison situés sur la ligne du National-Canadien, à 20 milles environ de là, pouvaient accepter 5,000, 6,000 et 7,000 boisseaux par cultivateur? C'est un bien triste état de choses

qui provient, paraît-il, du fait que le Pacifique-Canadien se soucie bien peu de transporter des chargements de blé, ce qu'il est forcé de faire en vertu de l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau.

Le Pacifique-Canadien a été fort bien dédommagé pour avoir signé l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau qui s'appliquera indéfiniment. Le Pacifique-Canadien a reçu environ le tiers des terres de l'Ouest canadien en compensation de l'aménagement d'une ligne de chemin de fer et du maintien en vigueur à perpétuité de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau. La compagnie a obtenu tous les droits sur ces terres, les droits miniers et, croyez-moi, elle en a fait fort bon usage. Le Pacifique-Canadien ne devrait certes pas chercher à se dérober à son engagement envers les cultivateurs en ne livrant pas leurs céréales. Je crois que dans tout l'Ouest canadien, le Pacifique-Canadien fournit à contrecœur des wagons couverts pour acheminer les céréales jusqu'aux élévateurs-terminus. Je sais que le ministre s'est déjà occupé de cette affaire et que le Pacifique-Canadien s'acquitte un peu mieux de sa tâche mais pourquoi faudrait-il l'obliger à s'acquitter de ses responsabilités? Puisque je parle du Pacifique-Canadien, je tiens aussi à dire qu'il est bien pitoyable que la Commission des transports permette à cette compagnie d'abandonner le service transcanadien du train de voyageurs Dominion. On devrait examiner cet état de choses et le rectifier.

J'aurai bien plus à dire au sujet de l'agriculture plus tard, mais je veux maintenant traiter des affaires indiennes car la réserve de Saddle-Lake se trouve dans ma circonscription et je connais depuis toujours les gens qui y habitent. Depuis neuf ou dix ans, leur situation s'est quelque peu améliorée, mais elle n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Ils ont besoin d'une éducation plus poussée et de meilleure qualité, au niveau scolaire, universitaire et technique, ils ont besoin de plus d'aide pour s'établir dans l'industrie qu'ils choisissent, agricole ou autre. Ce sont des travailleurs fort capables et quand ils s'aperçoivent qu'il leur faut travailler, ils le font bien et avec soin.

Les Indiens de la réserve de Saddle-Lake ont besoin de maisons séparées pour les bénéficiaires des pensions de vieillesse. Ils m'ont demandé de dire au ministre—et je l'ai fait—qu'ils voulaient un bloc d'au moins quatre petites maisons, sur un terrain donné, afin que tous les vieillards puissent être ensemble. Si cela devient possible, ils devraient obtenir les services dont jouissent les autres. Leurs vieillards ne veulent pas aller dans les foyers de retraites que fournit le gouvernement de l'Alberta, bien que ces foyers soient très bons et magnifiquement administrés. Ces gens-là veulent être complètement libres et n'entendent pas être bousculés. Je ne peux certes pas leur en faire un reproche. En tout cas, ils veulent des écoles plus nombreuses et meilleures, tant pour l'enseignement universitaire que pour l'enseignement technique et la Commission des réclamations des Indiens devrait sûrement faire quelque chose en ce sens.

• (4.40 p.m.)

Il y a certaines choses dont il faut tenir compte à cet égard et, à ma grande surprise, le discours du trône ne faisait pas mention de la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et les machines industrielles. Mon adversaire libéral aux dernières élections a affirmé catégoriquement qu'il ferait supprimer cette taxe. J'ignore s'il exposait le programme électoral du parti libéral ou s'il parlait à titre personnel, mais une chose dont je suis sûr c'est qu'il a indiqué que cela se ferait. Le nouveau ministre du Commerce (M. Winters) a déjà dit qu'il favorisait la suppression de cette taxe et je suis d'avis qu'il est temps de supprimer cette mesure inique et de mettre fin à cette injustice à l'égard des Canadiens qui désirent se construire une maison.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me faut interrompre l'honorable député pour lui dire que son temps de parole est écoulé. La Chambre est-elle unanime à lui permettre de continuer?

Des voix: D'accord.

M. Fane: Je vous sais gré à vous et à la Chambre, monsieur l'Orateur, du privilège que vous m'accordez d'achever les quelques observations qu'il me reste à faire. Le discours du trône ne prévoit aucune augmentation de la pension des anciens combattants, des allocations ou autres versements aux anciens combattants. Le régime de pensions du Canada a certainement besoin d'être modifié. Il en avait même besoin avant de devenir loi. Le gouvernement songera, j'espère, à faire profiter du régime les deux millions et demi de Canadiens qui n'y sont pas actuellement admissibles.

J'ai remarqué avec plaisir que le gouvernement se propose d'adopter un article du programme des conservateurs. D'ailleurs, il l'a déjà fait en portant de $2 à $5 par personne le taux des subventions aux universités. J'aurais beaucoup à dire au sujet de la Société Radio-Canada, de l'assurance-frais médicaux et de plusieurs autres questions, mais j'en parlerai à une date ultérieure.

Je voudrais déclarer de nouveau que je suis complètement d'accord avec l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) et que je l'appuierai. L'amendement se lit comme suit:

Nous déplorons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures voulues pour porter immédiatement de $75 à $100 les pensions de tous les bénéficiaires de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Merci, monsieur l'Orateur.

M. Hugh Faulkner (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer à mes collègues députés pour offrir aux honorables représentants de Dollard (M. Goyer) et d'York-Scarborough (M. Stanbury) mes plus vives félicitations pour la tâche magnifique qu'ils ont accomplie en présentant et en appuyant cette motion. Si j'avais une critique à formuler, ce serait la suivante: par tant d'excellence ils ont rendu la tâche inutilement difficile pour ceux d'entre nous qui doivent suivre leur exemple.

[*Français*]

Monsieur le président, veuillez accepter mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux de succès, car devant vous s'ouvre une session où vous aurez un rôle délicat et important à jouer.

Le président est renommé pour être un homme impartial et juste, mais avec le peu d'expérience que j'ai dans la routine de cette enceinte, je dois ajouter que nous devrions aussi mentionner son besoin de patience et d'endurance.

Vous êtes, monsieur le président, parvenu à ce poste, hautement recommandé par tous les membres de cette Chambre.

C'est bien évident que cette admiration provient de l'impression que vous leur avez donnée durant la dernière session. Pour cette raison, j'ai extrêmement confiance que vous saurez bien diriger nos délibérations.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, chacun d'entre nous éprouve une affection particulière pour les gens de la circonscription qu'il représente, et je ne fais pas exception. Il m'est difficile de faire comprendre aux honorables représentants à quel point je suis fier et honoré d'être ici à titre de représentant élu de la population de la circonscription de Peterborough. Le seul désir qui m'anime, et c'est le cas, j'en suis sûr, de tous les autres représentants, c'est de servir avec dévouement, conformément à la noble tradition de service public que représente notre assemblée.

Mes deux prédécesseurs immédiats, MM. Walter Pitman et Fred Stenson, n'ont pas ménagé leurs efforts pour servir leur circonscription. Ils comprenaient les besoins de leurs commettants et ils ont mis tout leur zèle et leur soin à les faire connaître à la Chambre. C'est ainsi que j'ai l'intention de m'acquitter de ces responsabilités qui sont maintenant les miennes.

Nouveau député, j'ai écouté attentivement les discours de ceux qui ont plus d'expérience que moi à la Chambre. Au cours des remarques préliminaires qu'il a faites avant d'entrer dans le vif de son brillant discours, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a parlé d'efficacité ou plutôt du manque d'efficacité quand il s'agit des travaux de la Chambre. Il y a cinquante ans, monsieur l'Orateur, l'efficacité n'entrait peut-être pas en ligne de compte. Le Parlement siégeait beaucoup moins longtemps, il avait moins de besogne et, détail encore plus important, il exerçait beaucoup moins d'influence sur les affaires de l'État et sur la vie des citoyens. Depuis les années 30, et surtout depuis la guerre, les travaux du Parlement ont pris une ampleur et une complexité sans précédent. Il doit prendre des décisions beaucoup plus importantes et qui ont des répercussions beaucoup plus vastes.

• (4.50 p.m.)

Voici le défi que nous devons relever aujourd'hui. Nous devons nous assurer que le Parlement est encore capable d'assumer efficacement ces responsabilités accrues. Comme le chef de l'opposition l'a signalé, personne ne peut nier que, fondamentalement, le rôle du Parlement est de protéger la liberté: la liberté de l'opposition de se renseigner, de critiquer et de s'opposer. Comme l'un des grands spécialistes du système parlementaire nous l'a rappelé, la fonction du Parlement n'est pas seulement d'adopter de bonnes lois, mais d'empêcher qu'on en adopte de mauvaises. Toutefois, cette liberté exige un sens plus poussé des responsabilités, une plus grande discrétion et une plus grande intelligence que jamais auparavant. On doit l'exercer à la lumière du grand nombre de mesures législatives dont la Chambre est saisie. Il n'y a presque pas d'article—et il y en a beaucoup—dans le discours du trône, qui ne soit important, voire urgent. En effet, nous nous trouvons en face d'un tel encombrement que la situation risque de s'aggraver, à moins d'être en mesure de prendre certaines initiatives avec célérité.

Nombreuses sont les tâches qui nous attendent, mais à mon avis, l'une des plus importantes serait de démontrer au grand public canadien, fort sceptique et désenchanté, que le Parlement peut encore être l'instrument

efficace de la volonté du peuple; que nous pouvons encore garder les rênes de l'administration face au nombre croissant et à la complexité des problèmes. Cela ne sera jamais facile, mais assurément possible si nous voulons nous souvenir des paroles de sir Winston Churchill qui déclarait, à la Chambre des communes britanniques en 1911, que l'encombrement du Parlement est un mal, mais que la futilité du Parlement est un mal mortel. Si nous en tenons compte, il ne sera peut-être pas exagéré de dire qu'il est dans l'intérêt du gouvernement et de l'opposition, et certes du Parlement lui-même, de veiller à ce que la vingt-septième législature expédie les travaux, et les expédie avec compétence.

Ces dernières années, monsieur l'Orateur, on a tenté par tous les moyens de définir et de faire valoir un concept significatif et historiquement valable de l'unité canadienne. Le discours du trône s'inspire du même esprit. Le concept de partenaires égaux dans la Confédération, reconnaissant la dualité de nos origines, est bien mieux compris, et je dirais accepté dans beaucoup plus de milieux que jamais auparavant. Permettez-moi de dire, à titre d'observation personnelle, qu'à mon avis le mérite de ce progrès revient à notre premier ministre (M. Pearson). (*Applaudissements*)

Je suis convaincu que les députés travailleront plus qu'ils ne l'ont fait dans le passé à faire valoir ce concept. C'est principalement sur nous, ici, au lieu de rencontre des dix provinces, que doit retomber le devoir de faire respecter et de renforcer l'unité canadienne. Un trop grand nombre parmi nous avons, dans le passé, failli à nos responsabilités à cet égard, laissant à certains rédacteurs de journaux canadiens, journalistes et hommes politiques provinciaux le soin de dire à nos concitoyens ce qui a été fait à cet égard. J'espère que cela changera.

Certaines personnes essaient de nous faire croire, monsieur l'Orateur, que le fait français et le fait anglais sont irréconciliables, que l'un ne peut prospérer qu'au détriment de l'autre. A mon sens, cette façon de raisonner est aussi périmée, aussi pessimiste que l'autre selon laquelle les intérêts du patronat et du salariat sont irréconciliables. Ce sont là des théories du dix-neuvième siècle qui ne devraient plus avoir leur place de nos jours. Elles auront leur place, monsieur l'Orateur, si nous n'avons pas l'imagination qu'il faut pour concevoir d'autres pensées en ce qui concerne nos relations comme personnes et producteurs. Nous avons fait des progrès dans le passé, surtout ces dernières années.

[M. Faulkner.]

Toutefois, pour trouver une solution au problème que pose le dualisme canadien—problème qui, paradoxalement, offre des perspectives prodigieuses—il ne faut pas considérer sans cesse l'expérience européenne. Nous devons examiner les faits canadiens; nous devons chercher à connaître les réalités les plus authentiques et les plus précieuses de nos propres traditions et, à partir de là, nous devons chercher à créer avec plus d'originalité et de courage que nous en avons témoigné jusqu'ici. Pour résumer, monsieur l'Orateur, nous avons plagié pendant trop longtemps d'autres pays dans nos efforts pour nous créer une identité nationale.

Malheureusement, on a tendance à confondre inutilement unité canadienne et relations fédérales-provinciales. Certains prétendent qu'on appuie sincèrement l'idée de partenaires égaux au sein de la Confédération dans la mesure où on est prêt à voir la compétence des provinces—et en particulier celle de la province de Québec—s'élargir aux dépens de l'autorité fédérale. Je rejette complètement ce point de vue.

A mon avis, monsieur l'Orateur, nous prouverons notre sincérité en acceptant de voir plus de Canadiens français occuper de hauts postes, en fait les plus hauts, dans la fonction publique fédérale et des postes de commande au sein de nos forces armées.

Comme le dit le discours du trône:

> ...il est extrêmement important que les Canadiens de toutes les régions du pays voient dans Ottawa sa vraie capitale où ils peuvent se sentir chez eux.

A cet égard, monsieur l'Orateur, voici l'engagement que prend le gouvernement:

> A cette fin, mon gouvernement continuera de travailler à accroître le caractère bilingue de la fonction publique. La capitale nationale devrait refléter de plus en plus la nature de la société canadienne.

Dans la mesure où nous remplirons cette promesse on trouvera la meilleure preuve de notre désir d'être partenaires au sein de la Confédération. Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais également exprimer certaines craintes que partagent, j'en suis sûr, bon nombre de mes commettants. Il s'agit de la voie que les conférences fédérales-provinciales font prendre à notre système fédéral. Je n'ai pas l'intention de critiquer ce qui s'est passé jusqu'ici, mais j'estime que le moment est venu de nous demander si la conférence fédérale-provinciale est encore la meilleure façon de résoudre les problèmes pressants de notre système fédéral.

Beaucoup de gens croient que ces réunions spéciales dont le but est de résoudre des problèmes particuliers ont trop souvent pour résultat un rejeton hybride issu de compromis et d'expédients, et nourri par des pressions politiques. Celui-ci engendre à son tour un changement réel, quoique subtil parfois, dans le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et même tous les niveaux de gouvernement. Avec leurs inévitables exceptions à l'égard de certaines provinces, ces solutions particulières produisent une confusion marquée et un manque de clarté dans notre système fédéral. Très souvent, les changements semblent résulter d'un processus d'attrition plutôt que d'une décision consciente et mûrie.

Certaines gens, y compris le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), ont affirmé que le temps est venu d'organiser une conférence nationale sur la constitution. Une conférence de ce genre susciterait indiscutablement des problèmes ardus et créerait de graves tensions au sein de notre régime fédéral. Nous nous rendons tous compte de l'ampleur et de la difficulté d'une pareille entreprise. Toutefois, j'estime qu'il est opportun, à titre de Canadiens, que nous affrontions notre problème le plus difficile et le plus fondamental, notre raison d'être. D'autres pays l'ont déjà fait et se sont révélés à la hauteur de la situation. Je proposerais donc, ou en termes plus mitigés, j'ose espérer que le gouvernement examinera sérieusement la possibilité de convoquer une conférence de ce genre.

• (5.00 p.m.)

La tâche de rédiger une nouvelle constitution conforme à notre évolution politique, économique et historique aux étapes préliminaires, devrait être confiée à des spécialistes en droit constitutionnel, en économie et en science politique. Aux étapes intermédiaires, cette nouvelle constitution devrait recevoir l'approbation du Parlement fédéral et des assemblées législatives provinciales. Et en dernier lieu, la constitution devrait être ratifiée par la population. Ce sera une tâche immense et percutante mais, à longue échéance, je présume que ce sera la condition indispensable à notre survivance en tant que nation.

Je désire maintenant, monsieur l'Orateur, commenter certaines autres dispositions du discours du trône. Comme nous le savons, les députés de l'opposition ont critiqué amèrement ce document, et surtout le chef de l'opposition (M. Diefenbaker)—je regrette qu'il soit absent, mais je comprends pourquoi—qui l'a critiqué avec mépris. Il a décrit le discours du trône comme un disque de propagande puérile et pusillanime. A mon avis, monsieur l'Orateur, le plus puéril est celui qui, feignant une sainte colère, méprise les honnêtes efforts et les bonnes intentions de ceux qui ne partagent pas entièrement ses opinions politiques. Plus pusillanime encore est celui qui craint d'attribuer à un adversaire le mérite auquel il a droit. Une appréciation beaucoup plus juste et plus perceptive du discours du trône paraissait dans un éditorial d'un quotidien des plus réputés au Canada, je veux parler, bien entendu, de l'*Examiner* de Peterborough. Avec votre permission, je voudrais citer certains passages de cet éditorial paru dans la livraison du mercredi 19 janvier:

> Essentiellement, le programme tracé pour cette session est la continuation du programme clairvoyant et révolutionnaire sous bien des rapports du gouvernement libéral pour la réalisation de mesures touchant le bien-être social, la sécurité et la santé au Canada. Déjà des mesures comme le régime de pensions du Canada, la lutte contre la pauvreté et le régime d'assistance publique du Canada, probablement plus radicales que toutes autres mesures adoptées depuis la seconde guerre mondiale, ont modifié l'organisaiton sociale du Canada, et le rôle du gouvernement à cet égard.

A mon avis, les mesures préconisées dans le discours du trône présentent, pour la plupart, des intérêts et des avantages immédiats pour les citoyens de ma circonscription. L'importance attachée à l'éducation, notamment en ce qui concerne le montant provisoire des subventions pour les études supérieures, annoncée par le premier ministre (M. Pearson), seront chaleureusement accueillies par ceux qui s'intéressent au développement de l'université Trent. Cette université est unique en son genre au Canada, à bien des égards. Les citoyens de Peterborough sont très fiers des réalisations de cette jeune université. Incidemment, j'aimerais signaler aux honorables députés qu'on donnera au premier collège-internat de l'université Trent le nom de «Samuel de Champlain», nom révéré par tous les Canadiens, surtout de langue française.

Le second Exposé annuel du Conseil économique a attiré notre attention sur la grave pénurie de main-d'œuvre instruite et spécialisée. Nous nous réjouissons du programme annoncé dans le discours du trône, qui vise à encourager d'une façon spéciale cet aspect de la formation de la main-d'œuvre. J'ai toujours été convaincu qu'on devrait encourager, et qu'on encouragerait davantage la formation «sur le tas». Il faudra pour cela obtenir la collaboration du patronat et du salariat. Mes nombreuses discussions avec ces deux groupes me font supposer que cette collaboration est proche.

Il y a une lacune dans le discours du trône, comme l'a fait remarquer l'honorable préopinant. Je veux parler de la taxe de 11 p. 100 frappant l'outillage de production. Cette question ne cesse de me préoccuper. J'en ai parlé longuement pendant la campagne électorale. Je connais, comme tous les honorables vis-à-vis, le problème insurmontable, le dilemme en fait, qui se pose au ministre des Finances (M. Sharp). Le gouvernement s'étant engagé à mettre en vigueur un programme aussi considérable de sécurité sociale, il faut qu'il trouve les recettes. Je tiens pourtant à exhorter le ministre des Finances, lorsqu'il examinera le régime fiscal avant de commencer le budget, d'envisager attentivement les effets que cette taxe de 11 p. 100 frappant l'outillage de production exerce sur la situation compétitive de notre industrie de fabrication, afin de voir s'il peut l'abolir. L'attitude que j'adopte vis-à-vis de la taxe de 11 p. 100 est loin d'être idéologique; elle provient de mes constatations dans ma circonscription.

Il y a bien d'autres questions dans le discours du trône que j'aimerais aborder, mais je n'en ai pas le temps. Toutefois, il semble poser une question bien fondamentale: les 265 représentants élus par la population du Canada pour obtenir des résultats sont-ils assez larges d'esprit et assez conscients du fardeau énorme qui les attend pour mettre de côté leurs différences d'opinion, décréter un moratoire aux luttes entre leurs partis et se mettre à l'œuvre pour s'acquitter de la tâche pour laquelle ils ont été élus?

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter de votre nomination au poste que vous détenez présentement. A cause de vos hautes fonctions, nous vous devons respect. Par ailleurs, vous vous êtes mérité notre admiration par la façon dont vous avez dirigé les travaux de la session depuis son début.

Je profite de cette occasion pour saluer les membres des deux groupes minoritaires qui m'entourent. J'admets que, dans les deux vieilles équipes à la Chambre, il y ait plusieurs hommes de talent, pour en arriver à faire le jeu de la division qu'ils font présentement. Ce jeu est très amusant pour un nouveau venu comme moi du Québec, parce que dans le Québec présentement, et depuis 1962, ces deux équipes travaillent la main dans la main. Et, en ce qui concerne plus particulièrement le comté de Portneuf que je représente, le candidat conservateur et le candidat libéral préconisaient le même programme durant la dernière campagne électorale. Et les organisateurs politiques de nos comtés, que ce soit des cultivateurs qui se connaissent, ou que ce soit des ouvriers qui travaillent dans les mêmes usines et qui prennent un verre ensemble, sont tombés d'accord sur ceci: pourquoi s'en faire, puisque nos caisses électorales sont garnies par les mêmes bienfaiteurs.

A la Chambre, j'ai remarqué qu'il y avait division entre le groupe ministériel et ses vis-à-vis. Il y a division aussi longtemps qu'on parle de millions qui pourraient être consacrés à certains services susceptibles d'aider les Canadiens dans toute la grandeur du pays. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit, par exemple, de soutirer des poches des Canadiens français un montant d'un milliard pour remettre à leurs amis de la haute finance, en intérêts sur la dette nationale, je constate que l'accord existe entre les deux groupes.

Dans le discours du trône on lit que le gouvernement se propose de combattre la pauvreté. A mon avis, aussi longtemps que les gens se feront vider leurs poches, il est inutile d'essayer de combattre la pauvreté. Aussi longtemps que les travailleurs se feront «attraper» par l'impôt, à raison d'un dégrèvement de $1,000 pour les célibataires et de $2,000 pour les gens mariés, jamais un gouvernement ne pourra être sincère en parlant de combattre la pauvreté et de combattre pour la justice. Or, chaque fois que l'occasion se présentera, nous voterons pour que le dégrèvement d'impôt soit fixé à $2,500 pour les célibataires et à $5,000 pour les gens mariés. Nous sommes d'avis que si les députés ont droit à un dégrèvement de $6,000, les cultivateurs et les ouvriers du Québec et du Canada tout entier ont droit à une exemption plus généreuse, eux aussi.

De plus, le gouvernement ne pourra jamais parler de lutter contre la pauvreté aussi longtemps que les citoyens du Canada seront obligés de payer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux destinés à la construction de leurs habitations ou de toute usine nécessaire à la bonne marche du pays.

Également, lorsqu'on parle de combattre la pauvreté, on ne peut pas être sincère si l'on délaisse les personnes âgées de 65 ans, comme on l'a fait en fin de semaine dernière.

Permettez-moi de faire une remarque à ce sujet. J'ai l'impression que la grande majorité des députés de la Chambre semblent oublier leur origine. Lorsqu'on parle des personnes âgées de 65 ans, on dirait qu'on ne sait pas de qui l'on parle.

Or, parmi les personnes âgées de 65 ans, il y a les mamans canadiennes, les mamans qui ont réussi à élever héroïquement leur famille avec le maigre salaire que leur mari gagnait à cette époque. Il y a des mamans, également, qui ont travaillé dans des usines de guerre, où elles se sont montrées aussi

adroites avec le fer à souder qu'avec le fer à repasser. Il y a aussi les mamans qui ont donné leurs fils aux forces armées et pour peupler les cimetières de guerre. Il faut aussi penser aux hommes. Les plus âgés ont commencé à travailler à l'âge de 15 ans pour la somme de 50c. par jour. Ils ont manqué leur coup dans tout ce qu'ils ont entrepris durant la période de 1929 à 1939. Ils ont permis des retenues de cotisations syndicales sur leur salaire pendant 30 ans, alors que souvent elles ne servaient qu'à payer un salaire frauduleux à des chefs ouvriers. Il y a des hommes qui ont payé des taxes toute leur vie et d'autres qui paient des impôts depuis 25 ans.

Monsieur l'Orateur, je me permets de signaler que si un député, après avoir siégé ici durant trois Parlements et avoir été généreusement indemnisé, a le droit de toucher une pension de $2,000 par année, le travailleur qui a contribué à développer le pays pendant 50 ans de sa vie a droit à une pension de $1,200 par année.

Le jour où l'on versera une pension à ces personnes âgées, à ce moment-là nous ferons de la place pour les jeunes travailleurs. Il ne faut pas oublier que présentement les jeunes sont bafoués à travers le Canada, et ce parce qu'ils sont coincés entre le gouvernement qui exige de l'instruction, et l'industrie, de l'expérience. Les jeunes ont beau se présenter aux portes de l'industrie avec leurs diplômes, on leur demande de l'expérience, tandis que le gouvernement, de son côté, leur dit: si vous ne travaillez pas, c'est parce que vous n'avez pas d'instruction, —de Pilate à Caïphe et de Caïphe à Pilate. Ce n'est pas la première fois dans le monde qu'un tel jeu se pratique.

Par ailleurs, j'ai été heureux de constater, par le discours du trône, que le gouvernement veut s'occuper de la question des salaires de même que des conditions de travail.

Cet énoncé me rend très heureux. J'espère que les citoyens du comté de Portneuf en bénéficieront car dans mon comté certaines industries ne paient leurs employés, des hommes mariés, que 80c. l'heure.

Au Canada, il y a des jeunes qui sont sans travail et d'autres qui travaillent trop. Je veux parler, ici, des enfants qui sont le soutien de la famille. Il y a des enfants qui sont forcés de travailler pendant que d'autres dorment, jouent, étudient. Il y a des enfants qui travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille, et ce au risque de compromettre leur avenir. Le plus bel exemple de cet état lamentable, nous l'avons ici même à la Chambre, nos pages!

J'ai remarqué que ces enfants-là se rendent à l'école à 9 heures le matin et travaillent ici de midi et demi jusqu'à 6 heures et de 8 heures jusqu'à 10 heures du soir. La semaine dernière, à 11 heures moins quart du soir, ils étaient encore parmi nous. Le lendemain matin, pendant que nous faisions la grasse matinée, nous, les membres du Parlement, ces enfants-là étaient à l'école.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je regrette que le futur ministre de la main-d'œuvre (M. Marchand) ne soit pas à son siège, parce que je lui demanderais de s'occuper du cas de ces enfants-là. Ils ne sont pas les seuls, il y en a d'autres à la grandeur du Canada. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) n'a pas d'autre solution à offrir que celle de faire travailler les jeunes, pour venir en aide aux mères de famille ou aux familles nécessiteuses, je lui conseillerais de puiser dans l'histoire des peuplades qui habitaient le Nord du pays avant l'arrivée de nos ancêtres. Aussi longtemps qu'on n'ajustera pas les allocations familiales à l'indice du coût de la vie, on ne peut pas parler de justice non plus, parce qu'il y a trop de nos familles actuellement qui manquent du strict nécessaire. Parlant d'allocations familiales, il faudrait qu'elles soient ajustées à l'indice du coût de la vie.

Afin d'en hâter le rajustement, je me permets de conseiller à notre gouvernement d'utiliser comme base le barème de l'indemnité des députés afin de déterminer à quel moment le relèvement du taux des allocations familiales doit cesser. Qu'on regarde combien touchait un député en 1945 et combien il reçoit aujourd'hui, en 1966, et qu'on fixe le taux des allocations familiales en proportion. Je suis certain qu'à ce moment-là toutes les mamans canadiennes seront heureuses.

Maintenant, permettez-moi de présenter un amendement. Je propose, appuyé par le député de Chapleau (M. Laprise):

> Que la proposition d'amendement soit modifiée en supprimant le point final et en ajoutant: et qu'il n'ait pas pris les mesures voulues pour relever immédiatement les allocations familiales selon l'indice du coût de la vie.

J'ai remarqué également que le gouvernement se proposait de «développer» l'agriculture. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de souligner que, pour ce faire, les cultivateurs n'ont pas besoin du gouvernement. Les cultivateurs ont prouvé qu'ils pouvaient s'occuper de leurs affaires durant les années 1940 à 1950. Ce qu'ils veulent, ce sont des prix et des marchés pour leurs produits.

Par ailleurs, nous avons énormément besoin du gouvernement du côté de la finance. J'insiste pour que le gouvernement prête, par l'entremise de la Banque du Canada, aux

provinces, aux municipalités et aux commissions scolaires. Il se peut que plusieurs ministres de notre belle province aient pris trop d'engagements vis-à-vis leurs amis, les financiers, pour créer une nouvelle loi.

Je suis persuadé que nos présidents des commissions scolaires et les maires de nos paroisses seraient en faveur de prêts sans intérêt. Il ne faut pas oublier que toutes les écoles qui ont été construites dans le Canada par le jeu des intérêts ont été payées largement une fois et deux fois, et souvent plus. Les services que nos municipalités nous offrent sont encore dus, malgré qu'ils aient été payés à plusieurs reprises par le jeu des intérêts.

Lorsque nous demandons un prêt sans intérêt, nous ne croyons pas créer un précédent, puisque, l'an dernier, le gouvernement a prêté à la Jamaïque plusieurs millions pour des développements, et ça sans intérêt. Également, l'an dernier, le gouvernement du Canada, pour un développement domiciliaire en Angleterre, a prêté sans intérêt; et, cette année, nous lisons dans le discours du trône que le gouvernement est encore prêt à faire la même chose pour l'Asie.

Je termine mes observations en demandant au gouvernement canadien d'agir en gouvernement chrétien, et quel que soit le besoin des autres pays, ne jamais oublier que charité bien ordonnée commence par soi-même.

• (5.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Y aurait-il des conseils ou des commentaires qui m'aideraient à décider si cet amendement est recevable?

L'hon. M. Lambert: J'aimerais signaler une chose à l'attention de Votre Honneur; c'est une simple question de principe. J'ai toujours pensé qu'un sous-amendement doit modifier l'amendement, qu'il doit se rattacher directement à l'amendement dont la Chambre est saisie. L'amendement à l'étude se rapporte aux pensions de vieillesse et aux prestations d'aide à la vieillesse; je ne vois donc pas comment un sous-amendement ayant trait aux allocations familiales peut y être superposé, tout en modifiant un amendement sur la sécurité de la vieillesse.

Advenant le cas où l'amendement serait adopté, nous aurions lié deux sujets indépendants. J'estime, comme dans bien d'autres cas, que rattacher quelque chose à l'amendement est contraire au Règlement et que, par conséquent, le sous-amendement est irrecevable.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, au contraire, je crois que le sous-amendement est régulier et se relie facilement à la proposition d'amendement de cette façon-ci: c'est que la pension de vieillesse et les allocations familiales sont deux mesures de sécurité sociale. Elles ne sont ni diverses ni distinctes.

Les allocations familiales s'appliquent plutôt à la personne humaine au début de la vie, alors que la pension de vieillesse s'applique à la fin de la vie. Elles se rapprochent donc de la personne humaine et ne constituent pas des propositions contraires.

Je crois tout de même qu'en vertu de la tradition établie à la Chambre, le discours du trône permet à l'opposition de présenter un amendement et des sous-amendements précisément pour faire connaître au gouvernement les points qu'elle voudrait voir inclus dans la législation. Or, comme on ne peut proposer qu'un amendement et deux sous-amendements, la tradition a toujours permis à l'opposition, en proposant un sous-amendement, de faire connaître au gouvernement certains points qu'elle ou certains députés voudraient inclure dans la législation, au cours de la session. Cette coutume a toujours été suivie dans le passé.

Au fait, je me souviens que, l'an dernier, la Chambre a été saisie d'une proposition d'amendement—et non pas d'un sous-amendement—visant en même temps le relèvement des pensions de vieillesse, des allocations familiales, de l'assurance-santé, du Régime de pensions qui n'avait pas encore été adopté, ainsi que cinq ou six sujets aussi importants les uns que les autres. Et pourtant, cette proposition d'amendement a été accueillie.

Je me souviens également qu'à une autre occasion, il avait été question d'un amendement portant sur toutes les richesses naturelles du pays, notamment du blé, de la pollution des eaux, de ressources hydro-électriques et de plusieurs autres points différents. Tous ces sujets étaient compris dans le même amendement, et pourtant il a été accepté par l'Orateur, parce que c'était précisément au cours du débat sur l'Adresse ou de l'exposé budgétaire, et que cela permettait à l'opposition de faire valoir certains points de vue.

Pour ces raisons, je suis d'avis que le sous-amendement est régulier, étant donné que la tradition et les précédents ont toujours permis une telle proposition.

Or, étant donné que cela a été accepté à maintes reprises dans le passé, que le sous-amendement se relie très facilement à l'amendement principal et qu'il s'agit de deux mesures de sécurité sociale très rapprochées l'une de l'autre, je soutiens que le sous-amendement est régulier.

De plus, je conçois mal que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) s'oppose à

un sous-amendement visant le relèvement des allocations familiales, puisque cela a été prôné par tous au cours de la dernière campagne électorale.

L'hon. M. Lambert: Vous aurez le droit en temps opportun, mais pas sur cet amendement.

M. l'Orateur: Si les honorables députés n'ont pas d'autres commentaires à soumettre à la présidence, je suis prêt à rendre ma décision au sujet du sous-amendement proposé par l'honorable député de Portneuf.

Je dois tout d'abord exprimer ma gratitude envers les députés d'Edmonton-Ouest et de Lapointe qui ont eu l'obligeance d'offrir des commentaires qui, d'ailleurs, sont toujours très utiles à l'Orateur lorsqu'il doit rendre un jugement sur la recevabilité de ce sous-amendement. Je dois dire à l'honorable député de Lapointe que je ne suis pas d'accord avec sa suggestion à l'effet que des amendements de ce genre ont toujours été acceptés dans le passé. Bien au contraire, l'étude que j'ai eu l'occasion de faire sur ce point, il y a déjà quelque temps, plus particulièrement au cours de la dernière session du dernier Parlement, révèle de nombreuses occasions où des sous-amendements présentés en pareilles circonstances n'étaient pas acceptés s'ils ne se rapportaient pas directement à l'amendement soumis à la Chambre.

Je me permets, à ce moment-ci, de répéter une argumentation qui a déjà été faite l'année dernière, plus précisément en février 1965, par l'honorable député d'Edmonton-Ouest au moment où un amendement et un sous-amendement étaient proposés à la Chambre. L'honorable député d'Edmonton-Ouest citait un jugement rendu par M. le président Fauteux, rapporté dans les *Journaux* de la Chambre de 1948, aux pages 220 et 221, et je cite:

> De toute évidence, l'amendement proposé par M. Bracken constitue une motion de «non-confiance» et s'en tient exclusivement à cette question. Je suis d'avis qu'il est bien évident que le sous-amendement ne se propose manifestement pas de modifier l'amendement, puisqu'il traite d'une question complètement différente. De plus, il est évident que le sous-amendement proposé soulève des sujets nouveaux et importants. Je cite Beauchesne, troisième édition, page 142, citation nº 367: «Un sous-amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône peut être proposé pourvu qu'il soit conforme aux règles s'appliquant à tout autre amendement. Il doit être pertinent à l'amendement et ne peut pas soulever une nouvelle question.»

Pour la gouverne des honorables députés, je cite maintenant le commentaire 202 de Beauchesne, quatrième édition:

> L'objet d'un sous-amendement étant de modifier un amendement, il ne devrait pas élargir la portée de l'amendement mais se rapporter à des questions non visées par celui-ci; si l'intention est de soulever des questions étrangères à l'amendement, le député devrait attendre qu'il ait été statué sur l'amendement pour en proposer un nouveau.

Je reconnais une certaine validité à l'argument de l'honorable député de Lapointe à l'effet qu'il s'agit là de deux questions se rapportant à des mesures de sécurité sociale, mais je ne crois pas qu'il y ait un rapport assez complet et assez précis.

Dans les circonstances, je dois exprimer l'opinion que le sous-amendement proposé par le député de Portneuf dépasse les cadres de l'amendement lui-même et ne peut être accepté par la présidence.

• (5.30 p.m.)

[*Traduction*]

Mme Jean Wadds (Grenville-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous offrir mes félicitations pour cet honneur bien mérité, d'autant plus que nous sommes voisins sur les rives du Saint-Laurent. J'aimerais aussi me joindre aux députés de la Chambre pour vous souhaiter une excellente santé afin que vous gardiez toujours votre bon jugement, votre bon sens et votre bonne humeur habituels car, comme nous le savons tous, vous avez une tâche pénible de laquelle dépend le succès de tout Parlement.

J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, et c'est avec joie que je souhaite la bienvenue à une autre collègue à la Chambre des communes. Depuis que je suis ici et aussi loin que je me souvienne, nous avons eu par bonheur d'excellentes relations entre les députés féminins. Je suis certaine que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis) contribuera à ces bonnes relations par sa belle personnalité, son caractère bien connu et son passé politique, et, comme elle l'a si bien montré cet après-midi, participera activement aux travaux du Parlement. (*Applaudissements*)

Sans faire preuve d'un féminisme exagéré, j'aimerais saisir l'occasion d'offrir mes félicitations et mes souhaits à une autre femme, le nouveau premier ministre de l'Inde. Je me souviens d'elle comme d'une personne timide et charmante, lorsqu'elle avait visité cet édifice avec son père il y a bien des années. L'an dernier, lors de notre passage en Inde, elle nous a accueillis avec hospitalité et nous a fait voir la splendeur de son merveilleux pays, riche d'histoire. Je suis sûre que je parle au nom de toutes les femmes canadiennes et de tous les citoyens canadiens en lui souhaitant une bonne santé et le plus grand succès dans sa lourde tâche. Notre amitié la rejoint dans l'autre hémisphère.

Les problèmes varient énormément entre les diverses régions du monde à l'heure actuelle. Le Canada, à cause de son expansion

rapide, semble avoir perdu en partie son aptitude à s'adapter aux situations, aptitude qu'il avait à l'époque où la vie était plus simple. Le fait que nous dépendons de plus en plus des communications, des moyens de transport, de l'électricité et des machines nous donne une rigidité et la peur, consciente ou inconsciente, de ne pouvoir assumer individuellement des responsabilités personnelles. Cette usure de la confiance de l'homme en soi me semble l'un des grands dangers de l'ère scientifique, car un pays n'est en fait que l'ensemble de ses citoyens; il n'est fort qu'en fonction de la force de chacun de ses citoyens. L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway a parlé longuement cet après-midi de ce fait et même si je ne suis pas toujours d'accord avec elle quant aux solutions, je partage son inquiétude, non seulement pour les personnes en cause, mais pour l'avenir du Canada tout entier, à une époque où, comme elle l'a dit, tant d'êtres improductifs sont à la charge de l'État. A cause du succès sans précédent d'un de nos hommes politiques qui a su se maintenir au pouvoir pendant 22 ans en donnant aux gens ce qu'ils semblaient rechercher, nos gouvernements offrent de moins en moins de stabilité, d'orientation et direction, mais se laissent nonchalamment aller au fil de l'eau, et pis encore, usurpent les responsabilités qui reviennent aux particuliers.

Il fallait probablement s'attendre au ton vertueux et prude du discours du trône, mais je ne pensais pas y trouver l'influence persistante de l'ancien ministre des Finances. L'un des hommes les plus charmants et les plus affables qui aient jamais siégé à la Chambre, il a manifesté, dans son premier budget, une propension marquée vers des mesures dénuées de sens pratique, comme de vouloir renforcer notre économie en persuadant les sociétés étrangères de placer le quart du capital social de leurs filiales canadiennes sur le marché canadien. D'après cette théorie, en achetant un quart de chaque filiale étrangère, les Canadiens obtiendraient une plus grande maîtrise de leur économie. Cette énorme quantité de capitaux aurait simplement été de remplir les coffres des sociétés étrangères. Le contrôle de notre économie n'en aurait guère été modifié et nos réserves nationales en or et en devises étrangères auraient été complètement épuisées. Heureusement une idée aussi irréalisable a été écartée, mais d'après le discours du trône, il en existe encore une autre. Voici ce que dit le discours du trône:

> Vous serez priés d'approuver une mesure législative créant une Société de développement du Canada.

Phrase lapidaire, qui se dit d'un trait; mais elle suscite plus d'effroi que d'espoir chez ceux qui y ont réfléchi. Il est peut-être mal vu de parler de favoritisme politique et de roublardise, pratiqués jadis pas un gouvernement qui a réussi, malgré cela, à vaincre aux élections. Pourtant, ce serait illusoire que de s'attendre de la part d'un pareil gouvernement à de nobles initiatives et à une noble conduite. Que personne n'aille se laisser persuader, par des pots-de-vin, des promesses ou des paroles mielleuses, que la Société de développement du Canada ne sera pas soumise à l'influence politique, alors que le gouvernement en sera le principal actionnaire. Notre naïveté dépasserait les bornes si nous pensions que le gouvernement nommera tous les membres du conseil d'administration au début seulement. J'espère que les Canadiens songeront aux énormes difficultés que représente l'organisation des actionnaires en vue d'élire les membres du conseil d'administration par la suite, et aux risques de voir les premiers titulaires désignés par le gouvernement s'éterniser dans leurs fonctions.

J'ose croire aussi que les Canadiens se demanderont pourquoi ils placeraient de l'argent dans une société administrée par le gouvernement, et qui vise notamment à fonder de nouvelles entreprises considérées comme trop hasardeuses pour des financiers d'expérience. Elle vise également à empêcher la vente de compagnies canadiennes aux acquéreurs étrangers. J'espère que les Canadiens aux yeux de qui on fera miroiter une telle perspective se rendront compte qu'une société gouvernementale de ce genre devra payer le prix fort. Et le prix augmentera encore lorsqu'il s'agira d'assurer l'intégration. Les occasions de concurrencer les autres acheteurs désireux d'intégrer leur production ne manqueront pas. Par exemple, une société étrangère d'alimentation pourrait très bien offrir le prix fort pour une fabrique canadienne de confitures qu'elle projetterait d'intégrer à sa propre entreprise alimentaire. La Société de développement du Canada devrait dépasser cette offre, et il ne semblerait pas y avoir d'adaptation probable entre la fabrique de confitures et la *Polymer Corporation*. Même si la fabrique de confitures est solide et réalise des profits, la Société de développement du Canada toucherait, sur le placement initial, des rendements relativement minimes, le prix d'achat ayant été soufflé initialement. Qui risque de perdre? Le contribuable canadien dont les fonds sont consacrés à l'achat initial. Les fonds canadiens sont rares, et nous ne voulons pas qu'ils diminuent encore par suite du plus faible rendement possible sur les capitaux investis.

• (5.40 p.m.)

La *Polymer Corporation* sert ici d'exemple, mais ne serait-il pas également juste, à l'égard

des jeunes Canadiens qui épargnent pour faire de bons placements, de signaler d'autres sociétés de la Couronne? J'ai constaté dans les prévisions budgétaires de 1962-1963 que la Société Radio-Canada avait besoin d'obtenir 80 millions du gouvernement fédéral pour dispenser les services de la radiodiffusion nationale. A peine trois ans après, pour 1965-1966, la Société Radio-Canada a besoin de 97 millions. Et il en va de même en ce qui concerne le National-Canadien, l'Administration de la voie maritime et Air Canada.

On dira que ces sociétés font face à des difficultés extraordinaires; nous l'admettons volontiers. Mais n'est-ce pas le cas de toutes les compagnies qui se font concurrence sur le marché mondial? Un programme gouvernemental sur cinq réussit financièrement; cela ne présage rien de bon pour la réussite de la Société de développement du Canada. Je ne puis concevoir que des Canadiens lucides et perspicaces risquent dans une affaire aussi nébuleuse un argent péniblement gagné. Restent ceux qui, sans qu'il en soit de leur faute, ont moins d'expérience financière et veulent faire confiance au gouvernement.

Monsieur l'Orateur, il semble que la nature renferme un pourcentage égal d'êtres bons et de mauvais, idéalistes et opportunistes, en politique ou ailleurs. Une expérience considérable me porte à croire que la concurrence et les obstacles du marché libre exigent presque autant d'honnêteté que les labyrinthes inextricables des ministères gouvernementaux.

Je me suis attardée sur le sujet car, lorsqu'on a proposé cette fantaisie financière au cours de la dernière législature, j'étais inquiète et je le suis encore plus de voir ce projet revenir sur le tapis. Toute mesure d'aussi grande portée exige une étude approfondie, beaucoup de réflexion. J'espère que certains des dangers dont je viens de parler seront pris en considération avant qu'il ne soit trop tard. Nous ne pouvons nous permettre de risquer dans de folles aventures nos capitaux de placement. Le coût de la vie n'a jamais été plus élevé qu'aujourd'hui au Canada; nous avons l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde et nous y tenons. Déjà, on estime que 12 p. 100 des impôts sur le revenu sont affectés aux charges de sécurité sociale, alors qu'aux États-Unis on n'y consacre que 7 p. 100. On estime aussi que ceux qui vivent de leurs épargnes, de pensions ou de revenus fixes ont perdu, depuis trois ans, au moins 7 p. 100 de la valeur réelle de leurs revenus, rognés par une situation compliquée et inflationnaire. Une telle orientation n'inspire pas confiance. En pareil cas, l'étranger ne peut avoir en nous toute la confiance souhaitable. Les bénéficiaires de mesures sociales à portée fort élargie, doivent commencer à se demander d'où vient tout cet argent et sur quoi ces programmes se fondent.

Jeudi dernier, le premier ministre (M. Pearson) a déclaré qu'en 1960-1961 les dépenses de sécurité de la vieillesse avaient atteint 592 millions de dollars et qu'en 1970, elles doivent se monter à 1,600 millions de dollars. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a parlé le même jour des impôts énormes que doivent payer les Canadiens. Le fardeau du régime de pensions du Canada imposé à l'employeur ou aux personnes à leur propre compte, a-t-il dit, est de 1.8 p. 100; il s'élève à 500 ou 600 millions par an. En outre, la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et les machines de production est toujours très onéreuse pour le petit homme d'affaires. Comment s'étonner de l'exode de nos jeunes gens brillants et dynamiques vers les États-Unis? On estime que depuis l'après-guerre le Canada a ainsi perdu 700,000 citoyens. Cet exode, monsieur l'Orateur, s'étend aussi à un certain nombre de personnes possédant une formation scientifique et qui, à leur arrivée aux États-Unis, donnent le Canada comme étant leur dernier lieu de résidence, bien qu'elles soient nées à l'étranger. Cela signifie que leur instruction a été défrayée par la population ou le contribuable canadien. Toutefois, lorsqu'il est temps de devenir un membre utile de notre société, ces gens trouvent de plus grands avantages et stimulants ailleurs.

J'ai toujours préconisé l'accroissement des dépenses fédérales pour l'instruction, pour les recherches dans ce domaine et une attention plus soutenue à l'égard de ces problèmes, mais il me semble qu'en outre, on devrait chercher davantage à stimuler l'entreprise privée au Canada. La suppression de la taxe de 11 p. 100 et le rétablissement du Conseil national de la productivité qui grouperait les représentants du salariat, du patronat et du gouvernement seraient des mesures appropriées dans la bonne voie. L'opposition officielle a recommandé l'adoption de ces mesures.

En outre, la grande industrie agricole, surtout l'industrie laitière, tellement importante dans l'Est de l'Ontario, exige plus d'attention. Le programme provisoire de soutien de l'industrie laitière de l'an dernier ne m'a jamais emballée. Il était mal conçu et il a fait différer les paiements d'appoint jusqu'au mois de mars 1966. Je recommande énergiquement que l'objectif tant vanté de $3.50 le quintal de lait soit haussé, cette année, à $4 comme on n'a cessé de le promettre pendant la campagne électorale. Encore une fois,

nous devons examiner la nécessité de créer les occasions propres à stimuler et à encourager nos jeunes. La production de lait a baissé l'an dernier, mais les chiffres qui me semblent les plus inquiétants révèlent que le nombre de vaches laitières au Canada avait atteint son niveau le plus bas depuis 45 ans.

Avec la hausse du coût de la vie, les indices inflationnistes qui se font jour de tous côtés et la taxe de vente de 11 p. 100 sur l'outillage de production, qui comprend l'outillage agricole, il n'est pas surprenant que les dépenses agricoles globales aient augmenté l'an dernier. La main-d'œuvre compétente et efficace est rare, souvent inexistante. L'étau prix-coût est très grave dans l'industrie laitière et nous recommandons fortement que les producteurs reçoivent un encouragement immédiat avant que la situation se détériore et cause de graves pénuries.

Le discours du trône laisse entendre que, par suite d'une forte demande de prêts, il est de nouveau souhaitable d'accroître le capital de la Société du crédit agricole. Je suis au nombre de ceux qui ont favorablement accueilli et appuyé les améliorations apportées à la structure de la Société du crédit agricole, mais nombre d'agriculteurs s'inquiètent sérieusement des dettes qu'ils ont contractées, vu la conjoncture actuelle.

J'ai été heureux d'entendre l'honorable député de Northumberland (M. Hees) insister cet après-midi pour qu'on adopte une politique de vente plus agressive, surtout à l'égard des produits agricoles. Je me suis réjoui également de l'entendre insister sur l'importance de l'industrie touristique qui nous intéresse au plus haut point dans l'Est de l'Ontario, étant donné les attraits touristiques du majestueux Saint-Laurent, nos régions historiques et la reconstruction d'*Upper Canada Village*. Je suis convaincu que c'est une industrie pleine de promesse. Nous avons à peine commencé à en retirer tous les avantages, vu tout ce que nous avons à offrir.

Le débat en cours qui offre à tous les orateurs un si vaste choix de sujets donne une idée des principales inquiétudes communes à tous. L'attention accordée à tous les problèmes de santé et de bien-être, le niveau de vie et son amélioration, si populaire et si souhaitable soit-elle, ne doit pas nous empêcher de voir qu'il est tout aussi important de s'inquiéter de notre productivité et de notre balance des paiements. Le moment me semble venu de suivre ce conseil biblique: Construisons notre maison sur le roc.

• (5.50 p.m.)

M. John M. Reid (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de nouveau député prononçant son premier discours à la Chambre, c'est un plaisir pour moi que de vous féliciter de votre élection à votre haut poste. Bien qu'établi à Ottawa depuis deux ans, je n'avais pas eu l'occasion de voir Votre Honneur dans vos fonctions d'Orateur, mais je vous connaissais de réputation, monsieur l'Orateur, et je suis persuadé que vous occuperez ce poste éminent et vous acquitterez de vos fonctions de façon digne, honorable et équitable.

Monsieur l'Orateur, à titre de nouveau venu, j'ai éprouvé plus d'une déception comme député de l'arrière-ban. Il est difficile d'attirer l'attention au cours de la période des questions et, naturellement, de ce côté-ci de la Chambre nous n'avons pas tellement d'occasions de prendre la parole. Néanmoins, monsieur l'Orateur, je voudrais vous prier, au nom des autres députés de l'arrière-ban à mes côtés, de nous donner autant que possible la part de temps qui nous revient.

C'est aussi pour moi un plaisir de féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Dollard (M. Goyer) et l'honorable député d'York-Scarborough (M. Stanbury). Peu enviable est la tâche qui nous oblige à écouter ces honorables représentants prononcer leurs discours, à lire ceux-ci le jour suivant et à nous rendre compte que c'est d'après cette mesure qu'ils seront jugés. Je reconnais, comme l'honorable député de Peterborough (M. Faulkner), que nous faisons maintenant face à une tâche impressionnante.

A titre de nouveau député, on me permettra peut-être, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots de la circonscription de Kenora-Rainy-River, qui m'a fait l'honneur de m'envoyer à Ottawa, pour défendre ses intérêts. D'autre part, je pourrais peut-être aussi dire dès maintenant quelques mots de mon prédécesseur. Je veux parler du sénateur Benidickson, qui est allé à l'autre endroit et qui avait représenté pendant vingt ans l'Association libérale des travailleurs de Kenora-Rainy-River. (*Applaudissements*)

On m'a maintenant confié cette responsabilité et je vous prie de croire, monsieur l'Orateur, que je ferai de mon mieux pour faire valoir énergiquement ici à la Chambre, tout comme le fera le sénateur Benidickson à l'autre endroit, les idées préconisées par l'Association libérale du travail de Kenora-Rainy-River. J'ajoute que lorsqu'il était député le sénateur Benidickson a tellement bien servi sa circonscription que son exemple me sera difficile à suivre. Je ne savais pas qu'il avait visité certaines régions où je me suis rendu et je constate tous les jours qu'il a fait plus de bien que je ne saurais jamais espérer en faire, même si je demeurais député aussi longtemps que lui. Mon ambition est de repré-

senter la circonscription de Kenora-Rainy-River avec autant de zèle que lui, ce qui devrait me tenir fort occupé. (*Applaudissements*)

On me dit que la circonscription de Kenora-Rainy-River se place au cinquième rang, en Ontario, sur le plan démographique, et au deuxième ou troisième rang sur le plan géographique. Sa population est répartie presque également sur son territoire et compte, pour survivre, sur quelques entreprises essentielles.

Comme notre circonscription est située à la frontière de l'Ontario et du Manitoba, cela nous donne un sentiment d'isolement. Notre région est l'arrière-pays de Winnipeg, alors que notre capitale provinciale est Toronto. A l'heure actuelle, tout le nord-ouest de l'Ontario traverse une période d'évolution technologique considérable et lourde de conséquences. Il nous faut aussi nous adapter à des changements d'ordre sociologique, car la circonscription, ne comprenant pas d'agglomération urbaine, voit sa population et ses capitaux décliner et sa croissance ralentir. Par rapport à la moyenne nationale, notre région est statique ou même en régression.

La statistique révèle que le nord-ouest de l'Ontario atteint la moyenne nationale en ce qui concerne le taux du chômage, les niveaux de revenu et le taux de croissance, mais la partie du nord-ouest de l'Ontario que je représente, celle de Kenora-Rainy-River, fait exception à cette tendance. Je le répète, une partie constitue l'arrière-pays de la tête des Lacs, mais ce n'est qu'une infime partie. Le reste de la circonscription est orientée vers Winnipeg, ce qui a donné lieu à bien des espoirs déçus.

Le député de Dollard (M. Goyer) et le député d'York-Scarborough (M. Stanbury) ont effleuré, dans leurs discours, la question du séparatisme. Monsieur l'Orateur, il y a un mouvement séparatiste dans mon comté aussi. Ce mouvement veut se séparer de l'Ontario pour s'unir au Manitoba.

M. Knowles: Bravo.

M. Reid: Moi, monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord. Quand on a fait la suggestion au cours de la dernière compagne électorale, voici ce que j'ai répondu: «Pourquoi voulez-vous quitter l'Ontario? Pourquoi tomber de Charybde en Scylla? Vous ne quitteriez un gouvernement conservateur à Queen's Park que pour un autre à Winnipeg.» (*Applaudissements*)

M. Knowles: Nous ne l'avons pas eu aussi longtemps.

M. Reid: Comme je l'ai dit il y a quelques moments, monsieur l'Orateur, ma circonscription subit de grands changements technologiques. Le premier et peut-être le plus important est le changement dans les services de transport dans ma circonscription. Comme vous le savez, Kenora-Rainy-River est en premier lieu une circonscription qui vit du transport; telle était son origine. Maintenant les services de transport en partent, ce qui provoque une désorganisation générale de la population. Mais la désorganisation des services est encore plus importante. Il me semble que si les chemins de fer veulent employer ces nouveaux moyens de transport, ils devraient maintenir et même améliorer les services qu'ils offrent à la circonscription et à son commerce, à ses mines, à ses compagnies d'exploitation des bois et forêts et à ses marchands. Mais le Pacifique-Canadien, monsieur l'Orateur, ne le fait pas. Il retire des services. Il ne nous donne pas l'avantage de ces changements. Il me semble même que dans ma circonscription le Pacifique-Canadien prend à tâche de décourager le commerce d'employer ses services. Je ne parle pas ici de passagers, mais des services de transport—marchandises et d'express, nos deux besoins essentiels.

Le Pacifique-Canadien a retiré son service du «Dominion». A certains égards, cette mesure peut être motivée, mais je ne crois pas qu'elle le soit pour les raisons invoquées par le Pacifique-Canadien. Le retrait du «Dominion» a pour prétexte l'amélioration du service-marchandises et des messageries. Pourtant en lisant un journal de chez nous je vois, pour ce qui est du service-marchandises et des messageries, que le Pacifique-Canadien abandonne le service quotidien régulier pour le remplacer par un service trihebdomadaire. On égorge les habitants de cette circonscription, sans même leur donner la chance de se défendre.

A Kenora, par exemple, une industrie est venue s'établir. Elle s'est adressée au Pacifique-Canadien pour lui demander de fournir les moyens de transport. Le chemin de fer a répondu: «Nous ne vous fournirons pas de transport. Trouvez un autre moyen». Alors la société, qui est ingénieuse, à réussi à trouver un autre moyen, un peu plus coûteux. Le Pacifique-Canadien lui a ensuite dit: «Maintenant que vous êtes en exploitation, nous aimerions vous aider».

Monsieur l'Orateur, j'aurais beaucoup de choses à dire au sujet du Pacifique-Canadien, mais j'attendrai l'occasion d'entrer dans les détails. Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député de Kenora-Rainy-River a la parole.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ma question de privilège découle du sous-amendement du député de Portneuf (M. Godin) alors que l'Orateur, cet après-midi, m'a demandé de lui indiquer des précédents établissant qu'au cours du débat sur l'Adresse, on pouvait proposer un sous-amendement qui s'éloignait un peu du cadre de l'amendement.

J'ai trouvé ces précédents en relevant les débats sur l'Adresse pour les années 1963, 1964 et 1965. En 1965, l'amendement principal...

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je rappelle à l'honorable député que le sous-amendement présenté cet après-midi a déjà fait l'objet d'une décision de l'Orateur. Je ne crois pas pouvoir permettre une nouvelle discussion de la décision de l'Orateur.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question de privilège, je ne veux en aucune façon discuter de la décision que l'Orateur a rendue cet après-midi. Je veux simplement citer trois décisions rendues au cours des trois dernières années, pour empêcher que la décision rendue cet après-midi constitue un précédent. C'est pourquoi je désire citer ces trois cas; je n'avais nullement l'intention de discuter de la décision de l'Orateur.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je signale de nouveau à l'honorable député de Lapointe qu'en se reportant à cette décision de l'Orateur, il la commente en fait.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, ces précédents m'ont été demandés par l'Orateur lui-même, cet après-midi. Je n'ai pu les lui citer à ce moment-là, parce que j'ai été pris un peu par surprise. C'est pourquoi je voulais vous les indiquer ce soir.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je reconnais qu'au moment où le sous-amendement a été proposé, l'Orateur a invité la Chambre à faire des commentaires. L'honorable député de Lapointe se rappellera sûrement que cette invitation a été faite avant que l'Orateur rende sa décision. Cette décision prise, je ne crois pas que la présidence puisse permettre qu'on la commente ou la discute.

M. Reid: Après le dîner, monsieur l'Orateur, j'ai cru pouvoir égayer le débat en invitant tous les honorables députés à se rendre à Kenora, l'une des plus importantes régions touristiques du Canada, entre le 14 et le 21 août. Nous inaugurerons alors une course internationale à voile sur la voie d'eau intérieure la plus vaste du Canada et des États-Unis. C'est le premier événement de ce genre. Cette année, la course commencera du côté américain, mais l'an prochain, année du centenaire, elle commencera à Kenora. Après la session longue et ardue que nous sommes censés avoir, avec toutes ces belles promesses que renferme le discours du trône, ceux qui voudraient se détendre pourraient le faire en venant assister à cette course.

J'ai parlé en général de ma circonscription et de certains problèmes d'importance nationale auxquels nous devons faire face dans cette circonscription. Je crois ce soir que j'utiliserai le temps de parole qui me reste à discuter un autre problème très important. Sauf erreur, personne n'a soufflé mot de la question. Je veux parler de la situation de nos Indiens. Comme vous le savez, peu de temps après les élections, 400 Indiens de Kenora (Ontario) ont organisé une marche sur Kenora pour protester contre leurs conditions de vie. J'aimerais commenter brièvement cette marche et indiquer quelles ont été jusqu'à ce jour les réalisations et quelles sont les prévisions ou les souhaits d'avenir.

Les problèmes qui se posent aux habitants de Kenora et à sa population indienne tiennent à une longue histoire. Ce problème particulier s'est fait jour le 31 juillet 1965 à la suite d'un article paru dans *Weekend Magazine* et intitulé: «Les Indiens, peuple abandonné et dépossédé». L'article en cause était, selon moi, trop sensationnel, mais il signalait, en effet, que les Indiens étaient victimes de distinctions injustes, de traitement inéquitable, et qu'il fallait intervenir. L'article sema la consternation. Le procureur de la Couronne convoqua une assemblée de protestation, l'assistance était nombreuse, mais, par malheur, rien de pratique ne s'ensuivit. Un organisme, le «Indian-White Committee», qui existait depuis quelque temps, mais n'avait pu accomplir grand-chose, décida d'agir.

Peu après les élections, les 13 et 14 novembre, cet organisme a convoqué un groupe d'étude qui devait examiner tous les aspects du sort des Indiens. Les journées d'études ont attiré de nombreux étrangers, des fonctionnaires supérieurs du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, ainsi que quelques Indiens. Les Indiens n'avaient pu venir en grand nombre, car le mauvais temps

les avait pour la plupart retenus dans les réserves. Cependant, le congrès fut très réussi. Malheureusement, il a été victime d'une mauvaise presse. Des titres comme ceux-ci ont figuré dans les journaux:

Dimanche dernier un fonctionnaire supérieur déclarait à la ville que l'incurie municipale envers les Indiens de l'endroit pourrait provoquer de violentes manifestations raciales.

Au même moment, un important agent du bien-être comparait le conflit racial dans la région à celui du sud des États-Unis.

Ces assertions ont paru dans la *Tribune* de Winnipeg, le 5 novembre. Dans la *Free Press* de Winnipeg, s'étalait le titre:

On redoute des actes de violence entre Indiens et Blancs à moins que Kenora n'engage ses intérêts.

Cette manchette a paru également le 15 novembre. Ces communiqués ont suscité une réaction déplorable chez les gens de l'endroit; ils se sont mis à surveiller la rue pour voir certains Indiens, qui étaient probablement ceux qu'on qualifie d'incorrigibles, des alcooliques invétérés. Les gens disaient: «On parle de révolte, mais ces types-là n'ont pas le courage de se révolter.» Ce sentiment a été exprimé, quelques jours plus tard, par M. G. C. Monture, Mohawk pur-sang de la réserve des Six Nations. D'après lui, le bien-être et l'alcool combinés avaient vaincu l'Indien et lui avaient retiré tout esprit d'initiative.

J'ai eu le privilège d'assister à cette conférence d'experts, où l'on m'a prié de prendre la parole. J'ai proposé aux gens qui y assistaient de s'organiser, en leur donnant certains conseils pour rendre leur organisation efficace. Il s'est trouvé que l'on n'a pas suivi mes conseils. Ils ont donné suite à leurs propres plans qui se sont révélés très fructueux. Ils ont décidé d'organiser une marche sur Kenora. A la suite des manchettes dont j'ai parlé, les journaux sont venus en masse avec caméras, appareils photographiques, bloc-notes et idées préconçues. Certains d'entre eux avaient assisté aux démonstrations des droits civils aux États-Unis; ils ont immédiatement supposé que la situation était analogue.

• (8.10 p.m.)

Ils ont comparé Kenora et Selma (Alabama). Ils se sont adressés aux gens de l'endroit comme ils ont l'art de le faire, leur prêtant parfois des idées et des paroles. Leurs articles passionnaient le lecteur; les nouvelles étaient sensationnelles. Ils ont concentré l'attention du public sur la ville de Kenora et, dans la fièvre et l'éblouissement du moment, les gens de l'endroit se sont interrogés.

Entre-temps, pendant que les journalistes se précipitaient sur Kenora, les nouvelles fusaient au sujet de la présentation du mémoire et, avec la publicité intense, la situation avait atteint un point critique le lundi 22 novembre 1965. Quatre cents Indiens des réserves avoisinantes de Kenora ont organisé une marche sur le conseil municipal, qui à cette occasion avait tenu son assemblée dans une des grandes salles de la ville. La marche des Indiens était impressionnante. C'était une belle démonstration de solidarité et de discipline.

La marche a eu un double résultat. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, le seul fait de se rassembler et de présenter un mémoire aux membres du Conseil municipal a inspiré aux Indiens une confiance nouvelle. Les Indiens, pour la première fois dans les annales régionales, représentaient dans la collectivité une force dont il fallait tenir compte. Deuxièmement, en raison de la discipline, de l'ordre et de la sincérité de la démonstration, les Indiens y gagnèrent sensiblement dans l'opinion des gens de Kenora.

Le mémoire présenté par les Indiens avait été rédigé sous les feux de la publicité; malheureusement, le texte ne correspondait guère à ce qu'on attendait. La publicité avait fait croire aux gens de la région que tous les problèmes des Indiens seraient abordés. Ils se trompaient. Car le mémoire n'était qu'un éloquent plaidoyer en vue d'obtenir de l'aide; les Indiens admettaient n'avoir ni la compétence ni le pouvoir de se sauver tout seuls. Le mémoire faisait état de la frustration de l'Indien. Il reconnaissait que l'Indien est incapable de régler la plupart de ses problèmes. Il admettait que l'Indien a besoin de l'aide des gens de Kenora.

Monsieur l'Orateur, j'ai en main un exemplaire du mémoire, et je me demande si je pourrais obtenir le consentement unanime de la Chambre afin qu'il soit imprimé en appendice au hansard d'aujourd'hui.

Dans ce mémoire, on demande quatre choses.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, quelle est la nature du document que l'honorable représentant cherche à faire imprimer en appendice?

M. Reid: C'est le mémoire que les Indiens ont présenté à la ville de Kenora. Cet exemplaire est le texte complet publié dans les journaux locaux.

L'hon. M. Ricard: Non, nous pouvons le lire dans les journaux.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur ce mémoire semble être un document très important. Il n'est pas conforme à l'usage et aux

traditions de la Chambre qu'un document de ce genre soit imprimé sans qu'il en soit donné lecture. Je soumets respectueusement à Votre Honneur qu'il ne devrait pas être imprimé du consentement unanime de la Chambre.

M. L'Orateur suppléant: A l'ordre. Dois-je comprendre qu'il n'y a pas consentement unanime pour l'impression de ce document?

Des voix: Non.

M. L'Orateur suppléant: l'honorable député de Kenora-Rainy-River a la parole.

M. Reid: Merci, monsieur l'Orateur.

Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je puis peut-être résumer les conclusions du mémoire. On y demandait d'abord que le maire réunisse un comité spécial d'Indiens et de non-Indiens qui aiderait à régler les différends entre les Indiens et les non-Indiens et à favoriser des mesures de collaboration à long terme entre les races. On y formulait ensuite certaines des demandes précises que j'ai mentionnées: que la saison du piégeage des animaux à fourrure soit prolongée; que la Fondation de recherches sur l'alcoolisme s'occupe de la région de Kenora; et, enfin, que soit aménagé un reseau de communications radio-téléphoniques entre Kenora et les réserves indiennes.

Je suis heureux de signaler, monsieur l'Orateur, qu'à ma connaissance, les trois dernières demandes ont été acceptées presque entièrement et que le comité du maire est actuellement en fonctions. En fait, depuis ce temps-là, il y a eu deux réunions auxquelles ont pris part des fonctionnaires provinciaux et fédéraux, des gens de la ville et les Indiens. Aujourd'hui même a lieu à Kenora une réunion à laquelle ne prennent part que des chefs indiens et des conseillers qui, assistés de functionnaires fédéraux et provinciaux, cherchent à résoudre leurs problèmes.

Durant le peu de temps qui me reste, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler certains enseignements tirés de cette marche. Tout d'abord, l'Indien commence à s'intéresser à sa situation et la trouve peu satisfaisante; il cherche à y remédier. Voilà pour moi un indice très encourageant. Deuxièmement, l'Indien reconnaît qu'il ne peut agir seul, qu'il a besoin de notre aide; et c'est le point principal exposé dans le mémoire. Troisièmement, on s'efforce actuellement à Kenora au cours de ces réunions à unir les citoyens de la ville et les Indiens, afin de trouver une solution conjointe à leurs problèmes. C'est là un nouveau fait intéressant dans ce qu'on pourrait appeler un programme de renouvellement communautaire.

[L'hon. M. Bell.]

Je crois, monsieur l'Orateur, que la réputation de Kenora a été noircie à cause de la publicité reçue par suite de cet incident. Je crois que cet incident aurait pu se produire en dehors de ma propre circonscription et, dans certains cas, il est étonnant qu'il ne se soit pas produit auparavant. Tous les intéressés s'efforcent maintenant à Kenora de trouver des solutions conjointes qui aideront les Indiens à améliorer leur sort. Je voudrais maintenant dire quelques mots du bruit que les journaux ont répandu sur l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario au sujet du développement communautaire et des prestations de bien-être. Quand tout ce bruit s'est élevé dans Kenora et que ladite marche eut lieu, un comité spécial, composé des fonctionnaires provinciaux et fédéraux, se mit à l'œuvre. C'est ce petit groupe qui, essentiellement, a réussi à fournir les ressources disponibles jusqu'à maintenant.

La seule objection que je vois à ce genre d'entente, monsieur l'Orateur, c'est qu'en certains cas, elle semble désuète. Elle a été négociée antérieurement à cette marche dans le comté de Kenora, et, dans plusieurs cas, elle me semble surannée. Tout d'abord, je ne m'oppose pas à ce que les provinces s'occupent de verser les prestations de bien-être aux Indiens afin de les intégrer dans le régime de bien-être provincial. La formule en vigueur selon laquelle le service de bien-être des Indiens relève du gouvernement fédéral et celui qui a trait aux autres citoyens relève du gouvernement provincial, me semble mauvaise, car elle entraîne, dans une certaine mesure, la création d'un régime de classes dans le domaine du bien-être.

J'aimerais que les provinces assument entièrement l'administration des prestations de bien-être destinées aux Indiens. Mais je ne voudrais pas que les provinces établissent à cette fin des organismes distincts. Néanmoins, ces prestations devraient, selon moi, être complètement intégrées dans les programmes provinciaux de bien-être.

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, j'aimerais que le programme de bien-être soit bien distinct des programmes d'expansion régionale actuellement mis en œuvre. Ce n'est pas une bonne chose, à mon avis, de mener les deux programmes de front. Les résultats n'en seront que meilleurs, je pense, si les provinces se chargent du bien-être et si le futur ministère des Affaires indiennes concentre ses efforts sur l'expansion régionale, sur l'appui et les services à assurer aux Indiens qui fréquentent l'université ou l'école secondaire comme à ceux qui cherchent du

travail. Le ministère des Affaires indiennes devrait, selon moi, jouer éventuellement un rôle beaucoup plus important que celui qu'il joue actuellement.

• (8.20 p.m.)

J'ai été très agréablement surpris, lorsque j'ai commencé à m'occuper des affaires indiennes, que cette question vienne sur le tapis. Souvent, ai-je constaté, l'attitude de la Direction des affaires indiennes est beaucoup plus avancée que celle des Indiens et des Blancs de Kenora et d'autres endroits. Plus avancée même, dans bien des cas, que celle des provinces. Au fond, je suis en faveur de ces accords, mais il me faut reconnaître que le Parlement aura beau faire des lois, d'autres auront à les appliquer. L'expérience nous l'enseigne, il se peut que les desseins du gouvernement soient contrecarrés par des conflits de personnalités et des fonctionnaires sur place.

Dans le passé, on a adopté une attitude paternaliste envers les affaires indiennes. Entre la Direction des affaires indiennes et l'Indien, les rapports ont donc été ceux d'un père avec son fils. Le sens de l'initiative, l'indépendance, l'étincelle d'où jaillit l'action, s'en sont trouvés affaiblis chez l'Indien. Peut-être y aurait-il lieu d'affecter à d'autres ministères tous les fonctionnaires actuels des Affaires indiennes, quitte à recruter un personnel entièrement nouveau, dont le point de vue serait différent.

Je sais que, pour un groupe de personnes qui exécutaient un programme en suivant certains principes, il est très difficile d'en adopter d'autres. C'est une question que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) pourrait peut-être étudier. Ma proposition est radicale parce que la situation est critique et me préoccupe vivement parce que nous devons, je crois, rompre le lien qui existe actuellement entre les Indiens et le ministère. Il nous faut éliminer sans tarder cette attitude paternaliste.

Il importe aussi d'envisager autrement les affaires indiennes. Les Indiens ne veulent pas nécessairement être intégrés à notre société, ni être assimilés. En fait, j'ai constaté chez eux beaucoup d'opposition à l'assimilation. Ils veulent jouer un rôle dans les affaires de la nation. Ils veulent faire leur part. En outre, ils reconnaissent qu'ils ont besoin d'aide.

J'estime que nous devons écouter les Indiens dès maintenant. Ils commencent à réfléchir; ils commencent à discuter bien des problèmes et à y trouver des solutions. Trop souvent, nos gens vont écouter chez eux ce que les Indiens ont à dire mais ils n'en saisissent pas le sens. Par conséquent, les Indiens sont terriblement désappointés, car ils ne se sont pas fait comprendre. Trop souvent nous semblons agir pour le bien de la Direction des affaires indiennes, ou encore du gouvernement du Canada, au lieu de veiller aux intérêts des Indiens. Il faut procéder différemment, et j'espère que nous saurons le faire lorsqu'on présentera le Livre blanc sur les affaires indiennes. Je crois savoir que l'Université de la Colombie-Britannique doit présenter un rapport appelé le rapport Hawthorne. Il semble qu'on doive le remettre au gouvernement en avril prochain. D'après les discussions auxquelles j'ai participé, il marquera peut-être un tournant dans nos relations avec les Indiens. J'espère que le gouvernement étudiera avec soin ce rapport et lui accordera toute l'importance qu'il mérite.

Je pourrais commenter encore longuement la situation. Mais avant de terminer, je présenterai un dernier problème. Il y a un groupe qui se trouve désorienté, isolé et qui ne sait pas où aller. Il s'agit des Indiens qui ne sont pas visés par les traités; ils ne tombent pas sous le coup de la loi sur les Indiens et les fonctionnaires provinciaux ne s'en occupent pas, peut-être parce qu'ils ignorent leurs problèmes. Quand on revisera la loi, je propose que les Indiens que ne visent pas les traités relèvent de la Direction des Affaires indiennes et soient assujettis à la loi sur les Indiens. S'il en était ainsi, nous tiendrions compte, à mon avis, d'un grand nombre de personnes que l'on oublie à l'heure actuelle et qui vivent dans des conditions incroyables, si grand est leur dénuement.

Un autre groupe mériterait une attention spéciale. Je veux parler des Indiens qui demeurent si loin des principaux centres urbains qu'il est presque impossible de les rejoindre. Ce sont les Indiens qui demeurent dans les réserves du Nord et dont le seul contact avec le monde extérieur s'établit grâce à un avion qui s'y rend de temps à autre. Les Indiens de ces réserves pratiquent encore les anciens métiers indigènes; ils sont chasseurs, pêcheurs et piégeurs. Une certaine dignité existe encore dans ces réserves. La solidarité y règne. On y est content et heureux. Mais il y a une autre catégorie de réserve dans le Nord qui ne possède pas ces ressources. Ceux qui vivent à ces endroits doivent compter entièrement sur les allocations sociales du gouvernement. Pour eux, la vie n'est qu'une série d'allocations sociales; ils n'ont aucun espoir ni perspective d'avenir. Bien qu'il faille aider ceux qui sont plus près de la civilisation, nous ne devons pas oublier

ceux qui sont éloignés et qui ne possèdent pas les moyens voulus ou qui sont peut-être incapables de se répandre en récriminations.

J'espère que tous les députés auront à coeur de faire des suggestions utiles quand le Livre blanc sera déposé et que le débat s'ouvrira plus tard au cours de la session.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Mon premier devoir est d'unir ma voix à celle des autres députés qui ont déjà pris la parole pour féliciter le motionnaire (M. Goyer) et le comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je veux également vous féliciter vous aussi, monsieur l'Orateur suppléant, de même que M. l'Orateur et M. le président suppléant des comités, de votre élection aux postes importants que vous détenez. Je sais que vous serez tous à la hauteur et je vous offre mes meilleurs voeux.

J'espère que mes observations auront plus de rapport avec le discours du trône que celles du préopinant qui nous a cependant bien renseignés sur les problèmes touchant les affaires indiennes. Je tiens à lui dire que j'ai déjà visité sa circonscription et que j'espère y retourner. A mon avis, le représentant est un atout pour la Chambre et je suis sûr qu'il y fera d'autres apports, plus importants encore, dans l'avenir.

Le discours du trône ne fait que répéter nombre de choses que nous avons pris l'habitude d'entendre du présent gouvernement. Je doute que toutes ces promesses mirobolantes soient tenues ou puissent l'être par un gouvernement dont l'action est soumise à tant de limitations.

J'espère être considéré parmi les membres de cette Chambre qui estiment que les propositions positives en matière législative ne sont pas à l'apanage d'un seul parti, mais je doute que le gouvernement accueillera chaleureusement les propositions formulées par des députés de l'opposition. Toutefois, il y a, à mon avis, des députés dont les motifs transcendent l'esprit de parti, des hommes qui veulent consacrer leurs connaissances et leurs aptitudes à la solution de certains problèmes qui font obstacle à notre pays. Je sais qu'il existe des trésors d'expérience et de connaissances parmi les membres de cette Chambre, qui pourraient fort bien servir à régler les problèmes auxquels le Canada doit faire face en 1966.

Au début du discours du trône, le Gouverneur général a parlé du rôle sérieux que joue le Canada dans les affaires mondiales, donnant ainsi au discours un parfum international. Cela m'autorise donc à faire allusion au Canada et à ses relations avec notre voisin du sud, les États-Unis. Du fait de leur proximité et leur dimension, les États-Unis exercent

sur nous une énorme influence. Nous reconnaissons le rôle prépondérant qu'ils jouent dans le monde. Malgré tout, j'estime que le Canada doit s'exprimer comme une nation en train d'accéder à l'état de grande puissance de son propre chef; les Canadiens peuvent réaliser de grandes choses, impossibles à l'Angleterre et aux États-Unis, pour rapprocher de l'Ouest les États d'Asie. Par ses paroles et ses actes, le Canada doit fermement faire savoir à ses alliés qu'il constitue une nation possédant ses traditions et ses aspirations propres. Nous travaillerons beaucoup mieux à leurs côtés le jour où les États-Unis feront état de notre attitude envers les affaires mondiales.

En ce qui concerne les échanges commerciaux et la défense, comme le signale le discours du trône, nous devons agir de manière à communiquer une impulsion universelle, afin de raffermir ainsi notre position au Canada et à l'étranger. Certaines mesures, comme la reconnaissance de la Chine communiste, pourraient revenir plus souvent sur le tapis à la Chanbre, bien que je sache parfaitement que de multiples problèmes doivent être envisagés avant que cette question puisse être résolue.

Il importe également au Canada en 1966—je m'exprime maintenant en termes très généraux—de sauvegarder le droit de l'individu de prendre des initiatives. Sur ce point, je raisonne peut-être davantage comme un conservateur. La maturité d'esprit doit aller de pair avec la maturité physique et l'émancipation économique. L'orientation politique donnée au Canada doit refléter notre fierté nationale et notre esprit d'indépendance. Il nous faut mettre sur pied un programme visant au perfectionnement de l'homme au pays et à l'étranger et, forts de nos ressources matérielles et humaines, aller de l'avant sur le chemin de la paix afin d'améliorer le sort de nos frères partout dans le monde. A la lumière de ces objectifs, il nous faudra examiner plus attentivement nos initiatives dans le domaine de l'aide extérieure.

• (8.30 p.m.)

J'entretiens ces idées depuis nombre d'années et les remarques initiales du discours du trône m'ont poussé à les exprimer aujourd'hui. J'appuierai donc toute politique d'expansion nationale propre à donner au Canada une vigueur nouvelle en raffermissant toutes les régions et tous les groupes. Tous les Canadiens doivent avoir des chances égales de participer à la prospérité nationale et je trouve à redire à certaines politiques du gouvernement fédéral qui ont semblé faire le contraire.

Ainsi, les droits personnels doivent être protégés et amplifiés au Parlement et devant les tribunaux, tant pour les particuliers que pour les groupes. Tout Canadien possède le droit de n'être gouverné que par les lois adoptées au Parlement, et un droit concomitant d'appel auprès d'un organisme de composition et de juridiction connues. Je me demande si le fonctionnaire récemment congédié du bureau de poste de Vancouver jouit des pleins droits de la citoyenneté s'il est suivi mais non traduit devant les tribunaux.

Pour que la politique de progrès national et un État démocratique vigoureux puissent procurer à tous des avantages équitables et accrus, il faudrait un programme de progrès sur le plan humain. J'attends beaucoup de la création du régime d'assistance publique du Canada, projet destiné à uniformiser les diverses mesures de sécurité sociale, élaborées ces dernières années de façon fort disparate.

Les divers programmes d'assistance sociale devraient se fonder, un de ces jours, sur un régime de cotisations globales devant comprendre les personnes âgées, les chômeurs, les malades et les blessés ou les infirmes. Il faudrait qu'un régime de ce genre sauvegarde les pouvoirs des individus, du foyer, des groupes bénévoles et des gouvernements locaux. On doit intégrer dans ces programmes des incitations propres à stimuler la fierté des individus de façon à les encourager à participer à une société autonome. Notre régime de sécurité sociale comporte encore un grand nombre de lacunes et j'espère avoir une autre occasion de m'étendre longuement sur ces sujets.

Je voudrais évoquer un groupe de personnes dont il n'est jamais question au cours de nos délibérations sur l'amélioration des objectifs humains, notamment, les fonctionnaires retraités. Je m'associe à l'honorable député de Carleton (M. Bell) et aux autres députés qui ont déjà manifesté leur inquiétude au sujet de ces retraités qui vivent d'un revenu fixe, malgré la hausse inflationniste du coût de la vie, et qui semblent avoir été oubliés du gouvernement. J'espère que certaines mesures pourront être mises en œuvre, au cours de la présente session, afin d'apporter une aide quelconque à ce groupe de citoyens. (*Applaudissements*)

J'éprouve quelque encouragement à la lecture de certaines mesures annoncées dans le discours du trône et je voudrais dire quelques mots de l'une d'entre elles, soit l'instruction. Je me réjouis de l'importance accordée à l'instruction dans le discours du trône. J'ai lu le rapport de la Commission Bladen sur le financement de l'enseignement supérieur; il renferme des données statistiques tout à fait saisissantes. On y dit que les calculs, qui se font aujourd'hui en millions de dollars, représenteront des milliards de dollars dans une dizaine d'années. La raison en est bien simple. En 1950, un élève sur douze, dans les écoles primaires, parvenait à la première année universitaire. En 1964, la proportion en était rendue à six et elle augmente toujours. C'est magnifique.

L'importance du développement intégral des facultés intellectuelles des Canadiens est généralement reconnue de nos jours. Cet état d'esprit vient du souci d'assurer l'expansion économique et du lien clairement perçu entre cette expansion et le nombre de gens d'intelligence supérieure, d'instruction et de formation poussées. Je dois signaler néanmoins, à l'instar de la Commission Bladen, que toute forme d'éducation ne vise pas simplement à l'apport d'instruments de production, mais au développement intégral de la personne humaine.

Selon moi, même si le contribuable est de plus en plus grevé d'impôts—en somme, n'est-il pas l'unique source de revenu des gouvernements à tous les niveaux—le Canada, comme pays, peut acquitter ces frais élevés et doit affecter les énormes dépenses nécessaires à l'enseignement car les autres solutions coûtent encore plus cher. Laisser les gens demeurer ignorants ou pas assez instruits, c'est appeler une aggravation d'autres problèmes, comme la délinquance juvénile.

Qu'est-ce qu'il en coûte d'être chômeur? Peut-on fournir des chiffres en valeurs humaines, en valeurs réelles dont se ressent notre produit national brut?

Qu'est-ce qu'il en coûte de manquer de personnel spécialisé pour réaliser pleinement le potentiel de notre pays? Voilà des questions qui demeurent sans réponse précise, mais on frémit à la pensé des dépenses réelles qu'il faudra peut-être payer si nous n'assumons pas toutes nos responsabilités en matière d'enseignement.

Le coût de l'éducation est une mise de fonds, selon moi, et le meilleur placement d'ordre humain que notre pays puisse faire, c'est dans nos jeunes, car ce sont eux qui nous rapporteront le plus. Évidemment, les pensions sont nécessaires, mais elles sont payées d'habitude aux gens au moment de leur retraite. Évidemment, les programmes d'assurance frais médicaux et d'assurance-santé sont nécessaires, car ils profitent à tous les Canadiens, mais sûrement pas dans la même mesure que l'éducation. Je le répète, ce sont les placements effectués maintenant pour l'éducation de nos jeunes qui rapporteront le plus. Par conséquent, dans tout ordre prioritaire, l'éducation, à mon sens, doit passer avant ces deux autres questions.

Dans son rapport, la Commission Bladen déclare:

> Nou croyons que le peuple canadien désire ce développement. Nous doutons que les Canadiens, ou leurs gouvernements, aient une idée très nette de ce qu'il leur en coûtera; mais, selon nous, ils voudront quand même cette expansion quand ils en connaîtront le coût probable, et nous sommes certains qu'ils seront prêts à en assumer la charge en versant des droits d'inscription ou des impôts et en faisant des dons, pourvu que le coût soit réparti d'une façon satisfaisante entre les diverses sources potentielles de fonds.

J'imagine que c'est là la clé de notre responsabilité fédérale: fournir une méthode satisfaisante d'attribuer des fonds à l'éducation. Je suis parfois enclin à recommander au gouvernement d'établir un ministère ou une direction de l'éducation, puisque le gouvernement fédéral est si profondément engagé dans les questions concernant l'éducation. Il serait peut-être bon que le gouvernement songe à changer le nom du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en celui de ministère de la Santé, du Bien-être et de l'Éducation.

Avec la quantité de programmes où le gouvernement est engagé concernant la formation professionnelle, les subventions à l'enseignement supérieur et les subventions à la recherche, et bien qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique l'éducation soit de la compétence des provinces, le gouvernement fédéral est engagé dans les questions d'éducation et l'on peut à bon droit réclamer la formation sinon d'un ministère, ou du moins d'une direction de l'Éducation dans un ministère.

Il semble que nous n'ayons pas d'autre choix que de payer le prix de l'enseignement supérieur. Sinon, nous reculerions dans le monde technologique contemporain où nous entrons et qui est en pleine évolution.

• (8.40 p.m.)

J'ai été heureux d'entendre le premier ministre annoncer jeudi dernier que les subventions aux universités augmenteront de $2 à $5 per capita et peut-être même davantage. Je n'ai pas entièrement saisi la formule très complexe qu'a employée le premier ministre (M. Pearson), mais il s'agit essentiellement, selon moi, d'un programme que le parti conservateur appuyait et préconisait depuis quelque temps.

Passant à une autre question mentionnée dans le discours du trône relativement à l'agriculture, je vois que le sympathique nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) est à la Chambre, et j'aimerais le féliciter de sa nomination; je tiens à dire que l'insistance apparente du discours du trône sur l'agriculture est révélatrice. J'y vois une tentative de cacher une lacune évidente de la part du gouvernement dans tout le domaine de l'agriculture tout au long de la dernière session du Parlement.

[M. Enns.]

Monsieur l'Orateur, je me bornerai à commenter seulement quelques-unes des questions mentionnées dans le discours du trône qui ont été, je crois, particulièrement soulignées. Premièrement, il y a la proposition tendant à établir une commission nationale des produits laitiers. Je suis sûr qu'elle sera appuyée par tous les producteurs partout au Canada.

L'extension de l'assurance-récolte est une proposition qui doit être examinée plus attentivement parce que certaines provinces ne sont pas entièrement convaincues que l'augmentation des primes qu'on exigera des cultivateurs et des producteurs sera utile. Le coût plus élevé de l'extension de l'assurance-récolte agricole préoccupe certaines provinces parce qu'il soutirera trop d'argent à leur budget lorsqu'on subira de lourdes pertes.

L'extension du crédit agricole est une question qu'il faut aussi considérer attentivement; certaines personnes pensent qu'il y a actuellement assez de crédit et qu'en fait on a rendu trop facile l'obtention de crédit pour l'achat d'une terre, ce qui fait augmenter le prix de la terre. Je ne veux pas dire que nous ne devrions pas permettre cette sorte de crédit, car le crédit est une chose utile et essentielle à l'industrie agricole; mais cette politique devrait être étudiée plus attentivement lorsque la Chambre en sera saisie.

Nous attendrons avec impatience la remise en valeur des fermes non rentables. On ne saurait dire au juste comment elle va s'accomplir. Seules des propositions plus précises nous permettront d'évaluer la mesure.

C'est une proposition intéressante que les avances en espèces pour les céréales non battues, surtout quand on se rappelle que notre parti l'avait faite l'été dernier. Il reste à savoir comment le gouvernement actuel pourra y donner suite. Attendons qu'il nous l'indique.

Je ne manquerai pas d'appuyer les prestations d'assurance-chômage aux travailleurs agricoles à plein temps, mais que signifie au juste «travailleurs à plein temps»? Quantité d'aides agricoles travaillent à temps partiel et, si la proposition ne vise pas les saisonniers, elle peut fort bien ne pas atteindre les objectifs nécessaires quant au problème de la main-d'œuvre agricole.

Je voudrais vous signaler un point du débat relatif au discours du trône où il est question de l'attention spéciale que nécessite la situation agricole et à laquelle répondraient les mesures proposées, comme on le laisse entendre. Il y est question précisément d'un organisme des céréales de provende pour l'Est

canadien. L'établissement d'un tel organisme pourrait entraîner une réduction considérable des recettes des producteurs de l'Ouest. J'espère que mon anxiété dans ce domaine n'est pas fondée, quoiqu'on entretienne des craintes à ce sujet dans l'Ouest canadien. J'avertis en outre le ministre que cette mesure peut aussi entraîner le transfert d'aliments du bétail de l'ouest à l'est. Il serait ridicule de faire prospérer une partie du pays au détriment d'une autre. Je dois insister sur le fait que l'industrie de l'élevage est un facteur essentiel de la prospérité de l'Ouest canadien.

Nous sommes impatients de voir ce que fera le nouveau ministre de l'Agriculture et nous sommes prêts à lui donner toutes les chances de se faire valoir.

Le discours du trône a mentionné des projets d'intérêt général sans donner beaucoup de précisions. Je vois, par exemple, que le gouvernement espère transformer le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ministère de la Main-d'œuvre; un peu plus loin, on parle de modifier la loi sur la Citoyenneté à cet égard. Toutefois, il n'est fait aucune mention précise de l'immigration ou de la loi sur l'Immigration. Il semble que le nouveau ministre (M. Marchand) continuera de pratiquer une politique d'immigration sélective. Il ressort clairement des études des marchés du travail que notre pays a grand besoin d'immigrants spécialisés, si son économie doit tourner à plein régime.

Il est regrettable, toutefois, que certains de nos ports d'entrée pratiquent une politique de discrimination, dont plusieurs cas me sont connus ou sont connus d'autres députés. Je connais deux situations qui se sont produites dans ma circonscription, mais dont je ne donnerai pas le détail, où l'on a détourné des cuisiniers chinois d'entrer dans notre pays. Presque tous, nous aimons un repas chinois de temps à autre et nous en sommes venus à reconnaître les talents spéciaux qu'il faut pour préparer et servir normalement ces mets délicats. Il y a pénurie de ces talents dans notre pays et, pourtant, plusieurs requérants de Hong-kong, ayant la compétence voulue en la matière, se sont vu refuser l'entrée de notre pays parce qu'ils ne parlaient pas l'anglais. J'espère que cela n'est pas de pratique courante car cela irait directement à l'encontre de la loi sur l'immigration.

Faute de mention, dans le discours du trône, d'un amendement à la loi sur l'immigration en vigueur, on le sait, depuis environ 13 ans, j'ose croire que le nouveau ministre, avec l'aide de son nouveau ministère, préparera un Livre blanc sur l'immigration.

La loi actuelle accorde des pouvoirs discrétionnaires dangereux au ministre et à ses fonctionnaires. Ces derniers peuvent refuser des immigrants pour divers motifs; lorsqu'on parcourt la loi, on y trouve des expressions étonnantes, comme «antécédents culturels» et autres. Comment faut-il interpréter ces mots? On y trouve aussi l'expression «facteurs économiques». Dans certaines circonstances, ces motifs peuvent suffire pour qu'on refuse l'entrée à un immigrant. Comment faudrait-il interpréter ces expressions d'une façon précise? Un candidat immigrant inapte à s'adapter peut être refusé. Voilà le genre d'expression dangereuse, à mon avis, et qui accorde une bien trop grande liberté d'interprétation aux fonctionnaires régionaux du ministère. Un remaniement s'impose.

Sans aucun doute, de nouveaux programmes de main-d'œuvre destinés à mettre en valeur au maximum les ressources humaines de notre pays, représenteront la tâche première du ministre. J'estime qu'il devrait accorder ensuite la priorité au besoin d'adapter l'immigration aux nouveaux programmes. La Chambre attendra fiévreusement les créations du ministère de la Main-d'œuvre projeté. Qu'il me soit permis de signaler encore que le nouveau ministère devrait accorder la priorité à la publication d'un Livre blanc sur l'immigration.

J'en arrive maintenant à une question d'intérêt plutôt régional ou local. Néanmoins, en accord avec la pratique à l'égard de ce genre d'allocution pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les membres de la Chambre voudront bien me pardonner d'en faire mention. Je veux parler d'un problème provincial rattaché au problème national, celui du manque de politique nationale à l'égard de la navigation aérienne au Canada.

Mes collègues du Manitoba ont soulevé la question auprès du ministre des Transports (M. Pickersgill), et j'en ai parlé moi-même lorsqu'on s'est opposé à la signature de l'accord récent avec les États-Unis. Le 19 janvier, tel qu'en fait foi le hansard, à la page 17, j'ai demandé au ministre s'il ne serait pas opportun d'adopter une politique nationale de l'aéronautique, en signalant qu'à l'avenir, des accords qui avantagent une région du pays au détriment d'une autre ne devraient pas être conclus. Dans sa réponse, qu'on trouvera au bas de la page 17 du hansard du 19 janvier 1966, le ministre dit notamment:

> ...Nous escomptons que le trafic aérien connaîtra un tel essor que l'aviation se développera énormément d'ici trois ans.

Le ministre a exprimé un espoir. Je dois signaler que ce ne sont ni les espoirs ni les intentions qui fourniront au Canada une politique nationale visant à l'expansion de nos services aériens. L'adoption d'une telle politique ne devrait rien enlever aux grandes

lignes aériennes ni aux autres régions. Nous nous attendons plutôt à l'établissement d'un programme de nouveaux services aériens qui utiliseraient les installations des compagnies existantes; cela encouragerait les exploitants des petites lignes régionales. Cette politique procurerait éventuellement aux résidents des centres secondaires les services aériens qu'ils méritent et qu'ils réclament.

Depuis 1963, année où la base de réparations d'avions qui se trouvent à Winnipeg a été transférée graduellement à Montréal, quoique le gouvernement ait protesté du contraire, nous, de ce côté de la Chambre, n'avons cessé de réclamer une politique nationale des services aériens.

On doit encourager les transporteurs régionaux. Un bon programme ministériel de soutien permettant d'accorder au public le service qu'il mérite, devrait faire l'objet principal de notre politique nationale en ce qui concerne le transport aérien.

• (8.50 p.m.)

Au moment où l'on réduit le service ferroviaire et où Air Canada utilise de plus gros appareils, tel le DC-8—et la société en a même commandé de plus gros encore—je crains que le développement d'un réseau aérien laisse sans moyens de transport la population des petits centres. Nous avons grand besoin, et depuis longtemps, d'un programme national qui mette l'accent sur les besoins régionaux. Le Canada ne gardera pas la position qu'il occupe en Amérique du Nord dans le domaine aérien, s'il n'adopte pas un programme de ce genre. Il faut s'empresser de le faire, car souvent il n'y a déjà pas assez de place à bord des appareils.

Aux États-Unis, on a reconnu depuis quelque temps le besoin d'un bon service de transport régional, et onze entreprises régionales de transport aérien sur treize sont rentables. L'expérience américaine nous apprend que les transporteurs régionaux fournissent des clients aux grandes lignes et celles-ci appuient maintenant activement les entreprises régionales. Je ne vois donc pas pourquoi nous aurions des difficultés au Canada.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'un avion est maintenant si coûteux qu'une société de transports aériens doit obtenir des garanties de prêts ou tout au moins de territoires du gouvernement, afin que leurs achats soient rentables. Il me semble que la société Air Canada n'est plus un transporteur intérieur et que ses horaires sont établis d'après l'heure du jour où l'avion doit arriver à Londres, à Lisbonne, à Paris ou à une autre ville étrangère. Winnipeg, par exemple, souffre plus que la plupart des autres villes de cet état de choses, parce qu'elle est au cœur du pays et qu'il arrive souvent, semble-t-il, qu'on n'y fasse pas escale. Par ailleurs, les arrivées sont à des heures si malcommodes de la journée que cela dérange les voyageurs et rend les correspondances très difficiles. Je crois qu'il est temps que nous parlions de cette attitude arbitraire d'Air Canada.

[M. Enns.]

Il faut mettre au point une politique nationale du transport aérien qui comprendra des subventions appropriées aux transporteurs régionaux dont les parcours peu rentables ont été établis dans le meilleur intérêt de la collectivité. Une proposition de ce genre n'a rien d'étonnant. Nous en avons fait autant pour le transport ferroviaire et le transport fluvial, et, indirectement, pour le transport routier; nous pourrions donc l'appliquer également au transport aérien. L'automne dernier, les cinq lignes aériennes régionales, la *Pacific Western*, la *Nordair*, la *Quebec Air*, l'*Eastern Provincial* et la *Trans Air* s'unissaient pour présenter au cabinet un mémoire conjoint dans lequel elles proposaient de retirer aux grandes lignes aériennes les circuits de liaison courts mais assez rémunérateurs et qui sont, en réalité, des lignes d'apport. Un transfert de ce genre apporterait une aide financière à ces transporteurs régionaux et leur permettrait de susciter le trafic aérien qui pourrait alimenter les grandes lignes aériennes ou faire la liaison avec d'autres transporteurs.

Je ne prétends pas que cette formule soit l'unique solution à nos difficultés en matière de transport aérien, mais il y aurait assurément lieu de l'examiner de plus près. Air Canada semble révéler de plus en plus les méfaits d'un monopole. Elle semble s'être tellement développée qu'elle peut faire fi des demandes visant à l'amélioration du service dans les petites villes. Avec les années, il me semble encore plus indispensable que nos politiques nationales soient distinctes et clairement énoncées afin que nous sachions à quoi nous pouvons nous attendre dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais signaler une question qui soulève de grandes inquiétudes dans ma circonscription de Portage-Neepawa. Je veux parler du magnifique programme d'assistance mis en œuvre par le ministère de l'Industrie, dans le cadre du programme destiné aux régions désignées. Voici ce que disait le ministère dans un communiqué publié en août dernier:

> ...En ce qui concerne les problèmes économiques du Canada et de ses diverses régions, le gouvernement est persuadé qu'il faut attacher une importance particulière à la nécessité de développer les industries de fabrication et de transformation du pays. Nous sommes résolus à faire en sorte qu'une partie de cette expansion se manifeste dans les régions où les emplois industriels et les possibilités de revenus se révèlent insuffisants.

Je signale au ministre de l'Industrie (M. Drury) que le secteur de Portage-la-Prairie est une des régions où l'expansion des industries de fabrication et de transformation s'est révélée insuffisante. Et pourtant, pour des raisons incompréhensibles et à peu près inconnues de nous tous, cette région a été négligée à cet égard et n'est pas au nombre des régions désignées.

Cela me préoccupe, comme cela préoccupe aussi la Chambre de commerce et le conseil municipal local, et j'estime qu'il faudrait prendre des mesures correctives. Lorsque j'ai demandé pourquoi la ville de Portage-la-Prairie n'avait pas été désignée, l'Agence de développement régional m'a répondu en ces termes:

...le taux d'emploi à Portage-la-Prairie a été de plus de 50 p. 100 plus élevé que le taux d'emploi dans l'ensemble de l'économie canadienne...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré.

M. Enns: J'en aurais pour quelques moments encore, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre permettrait-elle à l'honorable député de terminer ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Enns: Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement signaler que d'après l'explication donnée par l'Agence de développement régional, il semble que le taux d'emploi chez nous est de 50 p. 100 plus élevé que dans le reste du pays. Nous sommes littéralement abasourdis par cette explication, car les chiffres que nous avons pu voir ne confirment sûrement pas ce renseignement. J'ai donc demandé au ministre en décembre dernier d'où venaient les chiffres qui l'avaient incité à faire cette déclaration. Dans une lettre datée du 7 janvier et portant la signature du ministre de l'Industrie, on peut lire cette phrase étonnante:

Ces chiffres proviennent de registres officiels, mais non publics . . .

En considérant des chiffres tirés du catalogue nº 72.002 de la Division du travail, Section de l'emploi, Bureau fédéral de la statistique, on voit, par exemple, que les salaires versés ces trois dernières années aux employés de la ville de Brandon—région désignée—ont constamment dépassé de $5 à $10 par semaine ceux qui avaient cours à Portage-la-Prairie.

Malgré cela, Portage-la Prairie n'est pas une région désignée et Brandon en est une. Je signale au ministre que le conseil municipal estime que cette mesure est injuste, comme le prouve un article paru dans le *Daily Graphic* le mardi 18 janvier. Sous le gros titre: «Discrimination, déclare le conseil municipal,» l'article se lisait en partie comme il suit:

Lundi soir, lors d'une réunion du conseil municipal, on s'est plaint que la localité de Portage-la-Prairie fait l'objet d'un traitement injuste parce qu'elle n'est pas inscrite comme région désignée alors que d'autres régions du Manitoba le sont.

Cette accusation a été portée par le maire H. L. Henderson. Il a déclaré que le programme était devenu un programme de discrimination, au lieu d'un programme d'aide. J'estime qu'il faut protester très vigoureusement auprès du ministère qui agit ainsi à l'égard d'une région que nous, au Manitoba, considérons comme une région désignée. Il s'agit d'une situation assez spéciale vu que, dans cette région du Manitoba, plus de la moitié de la population habite un seul centre métropolitain. Aucune autre province n'est aux prises avec un problème semblable. Par conséquent, l'implantation des industries et les occasions d'emploi sont dominées par ce seul centre métropolitain. Ainsi, les régions qui ne bénéficent pas du programme de subventions fédérales éprouvent de très graves difficultés.

En terminant, monsieur l'Orateur, je prie le gouvernement de présenter des mesures constructives afin que nous, de ce côté-ci de la Chambre, et en fait la Chambre tout entière, soyons appelés à examiner, à élaborer et à adopter des mesures qui mériteront au Canada la place qui lui revient dans le monde moderne.

• (9.00 p.m.)

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, depuis que l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux) a été choisi pour présider les débats de cette Chambre, l'unanimité des témoignages qui lui ont été rendus, tant dans cette enceinte que dans tout le reste du pays, démontre bien l'estime et la confiance dont il jouit. Je suis heureux de me joindre à ce concert d'éloges pour le féliciter et lui offrir mon appui le plus entier. A l'Orateur suppléant et président des comités, l'honorable député de Humber-St-Geoorge's (M. Batten), et à vous-même, dans vos fonctions de président suppléant des comités, j'offre mes meilleurs vœux de succès et mes félicitations les plus sincères.

Mes meilleurs vœux de succès vont aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury), pour la façon claire, sobre et intelligente, dont ils l'ont proposée et appuyée.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône nous convie à un repas copieux; si tous les mets sont bien servis ils seront digérés facilement. Mais il y a un sujet qui n'a été malheureusement qu'effleuré, et ce, très générale-

ment, lequel me tient particulièrement à cœur depuis quelque temps, soit celui de la réhabilitation des prisonniers actuels et anciens.

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses commissions royales ont été instituées tant par le gouvernement fédéral que par les divers gouvernements provinciaux. De nombreuses enquêtes ont également eu lieu sur le sujet de la réhabilitation et les problèmes de nos pénitenciers et prisons.

Cette année, ou plutôt en 1965, le gouvernement fédéral a formé un comité de la réforme pénale et correctionnelle, habilement présidé par l'honorable juge Roger Ouimet de la Cour supérieure de Montréal. Ledit comité est chargé de présenter un rapport relatif aux mesures qui s'imposent pour enrayer la criminalité et favoriser la réhabilitation des délinquants.

La réhabilitation des prisonniers présente pour moi un défi et je crois que tous les députés devraient aussi s'intéresser à ce problème.

Qu'avons-nous fait depuis si longtemps, sauf instituer des commissions royales pour régler ce problème?

Je crois pouvoir soumettre, en quelques minutes, mes humbles suggestions pour régler une partie de ces problèmes, surtout dans le domaine de l'éducation.

Je vais essayer d'être aussi bref que possible mais, malheureusement, je devrai aussi être un peu sec dans mes remarques. Je diviserai mon allocution par paragraphes bien numérotés, et je commence avec la période de détention.

Je suis d'avis que durant la détention des délinquants, que ce soit en attendant leur procès ou après le prononcé de leur sentence, que ce soit dans les prisons provinciales ou fédérales, il devrait de toute façon y avoir une meilleure coordination et une plus grande collaboration entre les organismes provinciaux et fédéraux, dans ce domaine.

Je crois que nous devons tendre le plus possible à améliorer l'éducation et l'instruction de nos détenus, non seulement afin de les éduquer pendant qu'ils sont en prison mais aussi pour leur permettre de gagner honorablement leur vie et d'atteindre le niveau social auquel tout individu, tout Canadien, a droit, dans le dessein de collaborer et coopérer à l'amélioration du niveau de vie au Canada.

A quoi sert-il de donner à un détenu des cours de formation dans la construction ou la mécanique, s'il lui est impossible, à sa sortie, d'en bénéficier lui-même et d'en faire bénéficier l'économie canadienne?

[M. Lachance.]

On a trop longtemps négligé, à mon avis, l'aspect ressource humaine que représente un détenu, comme tout autre Canadien, d'ailleurs.

Je crois qu'il est plus que temps que, pendant la période de détention dans les établissements sous la juridiction provinciale ou fédérale, les divers gouvernements prennent les mesures nécessaires pour que des cours soient donnés aux détenus en vue de leur permettre de se présenter aux examens du Service civil, tant fédéral, provincial que municipal. Et, à mon avis, ces organismes fédéral, provincial et municipal devraient faciliter l'admissibilité des détenus à leurs examens. Ils pourraient faire en sorte que ces examens aient lieu à l'intérieur même des pénitenciers. Ceci serait pour le temps de la détention, monsieur l'Orateur.

Maintenant, il y a la période après la détention. Il faudrait nécessairement qu'après avoir passé ces examens du Service civil, les postes soient accessibles aux anciens détenus qui ont réussi ces examens.

Nous nous devons d'abolir les barrières de la peur et de la honte. Ne nous payons pas de mots, ces barrières existent et la société humaine ne peut se permettre, à mon avis, de continuer à considérer ces citoyens comme appartenant à une troisième ou quatrième classe du moment qu'ils ont purgé leur peine ou payé leur dette à la société.

• (9.10 p.m.)

Je ne suis pas assez aveugle pour penser que nous devons donner immédiatement aux détenus qui seront embauchés par les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux toutes les responsabilités qu'on donne bien souvent et aveuglément aux autres individus, aux autres citoyens; mais il y a lieu qu'un organisme soit créé en permanence afin de pouvoir orienter, aider, conseiller et aussi surveiller les détenus, après qu'ils ont acquitté leur dette envers la société, et je suis d'avis que le gouvernement fédéral devrait établir une agence semblable. Ce faisant, on abolirait cette «discrimination», cette barrière de la honte qui existe.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas empiéter sur le rapport que le comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle présentera, parce que je sais qu'il sera des plus complet, mais je suis d'avis qu'il nous faut franchir le dernier pas, et ce le plus rapidement possible. Nous sommes déjà très en retard, mais il est certainement possible de le faire. Je crois qu'il y aurait lieu que le gouvernement prenne l'initiative, le plus rapidement possible, dans l'élimination des dossiers judiciaires.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas naïf au point de dire et de penser que les dossiers judiciaires doivent disparaître immédiatement

après que les détenus ont acquitté leur dette envers la société. Mais après que le gouvernement aura pris les mesures nécessaires pour mettre sur pied un organisme de surveillance et d'aide aux détenus, à leur sortie, je suis d'avis qu'il y aurait sans doute lieu de décider de quelle façon et après combien d'années un détenu, qui aurait eu une conduite irréprochable et qui aurait manifesté surtout la bonne intention de se conduire comme un citoyen de première classe, pourrait bénéficier de cet avantage, pourrait obtenir l'élimination de son dossier judiciaire, lequel suscite cette barrière de la honte que l'on connaît, et qui empêche une classe nombreuse de la société de l'aider, par les ressources humaines, de collaborer à l'importance et à l'amélioration de l'économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, quelle formule sera employée pour l'élimination de ces dossiers judiciaires? Peu importe, mais je me permets d'en suggérer une. Il y en aura certainement d'autres qui seront peut-être meilleures ou aussi bonnes, mais je crois que la formule devra être simple, à la portée de tous, sans qu'on soit obligé de faire des déboursés coûteux. Par exemple, une simple requête pourrait être présentée à la Cour de l'Échiquier avec un avis écrit et lettre recommandée, informant les ministres de la Justice fédéral et provinciaux que dans un certain délai, après la publication dudit avis dans la *Gazette officielle du Canada,* s'il n'y a pas d'objection sérieuse à ce que le dossier judiciaire du requérant soit éliminé, automatiquement un jugement ou une décision pourra être rendu sur cette simple requête par la cour de l'Échiquier.

C'est un moyen assez simple, à mon avis, qui pourrait être inclus dans un projet de loi que le gouvernement mettrait en vigueur le plus tôt possible.

C'est un sujet assez important, et si l'on veut que des anciens détenus prennent une place de premier choix, deviennent des citoyens de première classe dans notre système de vie, il faut agir promptement. De cette façon, nous empêcherons certainement la récidive de crimes au Canada. Nous permettrons aux prisonniers, pendant qu'ils sont en train de payer leur dette à la société, d'espérer une vie meilleure. Ceci permettra à ces gens de pouvoir trouver une place dans la société à leur sortie des établissements pénitentiaires, et par une bonne conduite, et une preuve de bonne volonté, obtenir l'élimination du dossier judiciaire qu'ils traîneraient autrement partout durant toute leur vie. J'ai pratiqué le droit suffisamment longtemps, dans les cours criminelles et civiles, pour savoir que ces dossiers judiciaires servent bien souvent à une utilisation autre que celle à laquelle ils devraient servir.

J'aimerais terminer ces quelques remarques en disant que si l'État ne prend pas la responsabilité d'établir ces cours, de donner cette formation dans les établissements pénitentiaires, ne prend pas l'initiative d'ouvrir les portes du Service civil et par conséquent l'accès aux emplois gouvernementaux, ne prend pas l'initiative de former un organisme pour aider et conseiller ces détenus après qu'ils ont payé leur dette à la société, ne prend pas l'initiative de leur donner espoir d'être considérés comme citoyens de première classe dans la société, eh bien, nous aurons de plus en plus de récidivistes. Étant donné que la population augmente, nous aurons un plus grand nombre de gens qui ne pourront trouver de place dans la société et le nombre de récidivistes et de criminels ne cessera d'augmenter. Or, c'est la vie des citoyens, le bien-être des citoyens qui sont en jeu, ainsi que l'amélioration de la situation économique du Canada.

J'ai parlé des ressources humaines comme étant une des plus grandes richesses que nous ayons. Eh bien, utilisons celles que nous avons et nous pourrons être satisfaits d'avoir accompli dans ce domaine un excellent travail.

Monsieur l'Orateur, je me dois d'appuyer de toutes mes forces les divers ministres de la justice, tant fédéral que provinciaux. Ils sont responsables de l'administration de la justice et leur travail n'est pas facile. Ils doivent cependant s'armer de patience et faire preuve de bonne volonté pour trouver les solutions qui s'imposent, et ne pas transporter sur la place publique des discussions qui devraient avoir lieu autour d'une table.

Je connais personnellement les ministres de la Justice du gouvernement fédéral et du Québec. J'ai le plus grand respect pour eux. Je sais qu'ils travaillent dans l'intérêt de tous les citoyens du pays.

Maintenant, je ne voudrais pas reprendre mon siège sans donner mon opinion, peut-être un peu avant le temps, sur la question de la peine de mort. Je suis contre l'abolition totale de la peine de mort parce que, dans les circonstances, il y a lieu de la retenir dans le cas de certains crimes, et plus particulièrement dans le cas de meurtre de gardes dans les pénitenciers.

J'exprime mon opinion sur ce problème. Dans le passé, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux criminels alors que j'étais procureur de la Couronne à Montréal, et j'en suis venu à la conclusion que la peine de mort est encore un élément qui effraie suffisamment certains individus pour les empêcher de commettre certains actes qu'ils commettraient si ce châtiment n'existait pas.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de votre patience et j'espère que le gouverne-

ment apportera à ces quelques remarques l'attention que j'y ai donnée depuis un certain temps, parce que je considère que le problème de la réhabilitation des prisonniers revêt une importance primordiale.

• (9.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Je suis heureux de pouvoir féliciter sincèrement les honorables députés de Dollard (M. Goyer) et d'York-Scarborough (M. Stanbury) de la façon excellente dont ils ont ouvert le présent débat, et à Votre Honneur, à l'Orateur M. Lamoureux, ainsi qu'à l'Orateur suppléant, M. Batten, nous aimerions aussi présenter de cordiales félicitations.

Ce débat a une particularité charmante. Nous pouvons passer d'un sujet à l'autre fort librement, même si les questions dont nous parlons n'ont aucun rapport entre elles. C'est précisément ce que je me propose de faire. Je désire examiner deux points en particulier. L'un est l'apport que le Parlement pourrait faire à l'unité canadienne. L'autre est la question-clef aujourd'hui dans le domaine des affaires internationales: la guerre au Vietnam.

On trouve, dans le discours du trône, les mots suivants:

> La responsabilité et le devoir les plus importants du Parlement et de mon Gouvernement sont la sauvegarde et l'affermissement de l'identité et de l'unité du Canada.

Je tiens à souligner les mots «responsabilité du Parlement».

J'ai aussi remarqué les paroles éloquentes prononcées par le premier ministre dans son discours de jeudi dernier. Il a dit:

> Toutefois, il sera de la plus haute importance—et, en fait, cela pourra avoir une influence décisive sur l'avenir du Canada, quelle que soit notre situation ou nos responsabilités—si nous n'agissons pas au mieux de notre connaissance, afin de profiter de toutes les chances que nous pourrions avoir et si nous ne faisons pas fructifier chaque qualité que nous pourrions posséder pour le plus grand bien du Canada, lorsque nous affronterons les problèmes futurs que nous devons finalement régler.
>
> Nous serons alors jugés, monsieur l'Orateur, non pas d'après nos paroles mais d'après nos actes.

C'est ce qu'a dit le premier ministre jeudi dernier. Auparavant, dans son discours, il a signalé certains problèmes dont il parlait. Il a dit:

> Non seulement avons-nous des problèmes d'ordre économique, financier et social, nous en avons aussi d'ordre politique et constitutionnel, ces derniers découlant du caractère fédéral de notre pays. Nous devons trouver de nouvelles façons de collaborer avec les provinces tout en améliorant les anciennes. Il nous faut décider de la priorité à accorder aux problèmes qui se posent à notre pays, qu'ils soient d'ordre politique ou économique, et nous devons élaborer de nouvelles techniques et de nouveaux cadres, tant sur le plan administratif que sur le plan politique, qui permettront à chaque région du Canada de s'épanouir selon ses exigences particulières tout en faisant partie d'un pays puissant et uni.

[M. Lachance.]

Je souscris de tout cœur à ces paroles comme le font, j'imagine, tous les députés. Je veux que mon discours se résume à un appel lancé au premier ministre pour qu'il permette aux membres du Parlement de participer à la solution des problèmes de l'unité canadienne.

Je voudrais que l'on conçoive un mécanisme qui permettrait au Parlement de relever le défi, nommément un comité de la Chambre représentant tous les partis et chargé de recommander les changements qui s'imposent dans notre structure constitutionnelle, pour résoudre la crise de la Confédération, comme on l'a désignée.

La majorité des députés savent probablement que la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme nous a appris que cette crise constitue un grave danger pour le Canada et qu'elle exige d'importantes modifications. Ce serait vraiment une anomalie si la seule institution à n'être pas priée d'envisager ce problème et de l'examiner directement et d'une manière approfondie, c'était le Parlement du Canada.

Dire que nous vivons en une époque d'évolution sociale rapide est une lapalissade. Ce serait sûrement très étrange si une constitution élaborée il y a un siècle pour un groupe de colonies britanniques, où l'agriculture prédominait, répondait encore dans la deuxième moitié du 20e siècle aux besoins d'une collectivité industrielle moderne.

Mais pourquoi un comité de cette Chambre constituerait-il un important moyen de régler la crise de la Confédération? C'est que cette Chambre représente le peuple canadien, comme aucun autre groupe ne peut le faire. Nous venons de toutes les régions du Canada; nous représentons presque toutes les opinions politiques importantes au pays; nous possédons, en matière politique, le jugement pratique si important à la solution des problèmes de ce genre.

Il importe d'obtenir les conseils d'experts. En fait, nous avons, à la Chambre, des députés qui sont des spécialistes dans ce domaine, notamment l'honorable député de Mont-Royal (M. Trudeau). Mais les experts ne suffisent pas. La responsabilité nous incombe à nous, membres du Parlement du Canada.

Je déplore l'opinion que le Président du Conseil privé (M. Favreau) a exprimée, paraît-il, à Montréal samedi dernier. Il a donné à entendre que la réforme de la constitution ne devrait pas être confiée à un parlement qui, selon lui, pourrait être ou serait dominé par des colonialistes sentimentaux. Il est beaucoup trop pessimiste, monsieur l'Orateur.

On peut trouver des traces de colonialisme sentimental dans certains secteurs de la Chambre—et je ne regarde dans aucune direction en particulier—mais je ne crois pas qu'une pareille attitude domine dans quelque parti que ce soit et je trouve étrange que le ministre défende sa propre attitude conservatrice—j'emploie le mot à bon escient—et temporisatrice à l'égard de questions comportant des changements constitutionnels en invoquant des excuses aussi transparentes.

A mon sens, si importante est cette question que les représentants de tous les partis au sein d'un tel comité voudraient profiter de l'occasion et rendre un service insigne à la Chambre et au Canada. Le comité saurait, j'en suis sûr, rallier l'accord pour certains changements constitutionnels nécessaires. Je pense, par exemple, que l'accord se ferait pour ce qui est de supprimer de la constitution une soixantaine de paragraphes absolument périmés. L'accord se ferait aussi sur le maintien, dans la constitution, des articles relatifs à la sauvegarde des droits humains et particuliers qui sont à la base de notre régime démocratique. Je pense que nous pourrions isoler les problèmes qui sont à la racine de nos divergences; il faudrait sans doute pour cela réexaminer les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais pourquoi ne le ferions-nous pas? Ils ne sont pas sacro-saints. Examinons la question.

Je suis certain que les députés pourraient et devraient examiner quelles sont les fonctions vitales du gouvernement dans notre monde moderne et décider de façon rationnelle comment celles-ci pourraient être divisées ou partagées entre les différents niveaux de gouvernement pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Ainsi, on agirait dans l'esprit d'un excellent article que l'honorable député de Mont-Royal a publié à ce sujet et dont j'ai déjà parlé. Cet article traitait de fédéralisme, nationalisme et raison. La raison n'est pas associée d'ordinaire aux autres sujets, bien qu'on l'ait fait dans ce cas-ci. Cet article fait partie d'une collection intitulée *L'Avenir du fédéralisme canadien.*

• (9.30 p.m.)

Il est grand temps que les représentants élus des Canadiens aient l'occasion de participer à ces recherches et à ces échanges de vues; ils pourront peut-être découvrir de la sorte certaines des solutions rationnelles qu'exigent les problèmes auxquels le Canada fait face actuellement. Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, que le travail d'un comité parlementaire remplacerait l'étude circonstanciée poursuivie par les très compétentes et très utiles commissions d'enquête qui existent présentement ou qui pourraient être établies dans l'avenir. Par exemple, la commission royale chargée d'enquêter sur le bilinguisme et le biculturalisme étudie un domaine en un sens beaucoup plus étendu et, en d'autres sens, beaucoup moins vaste que la question des changements constitutionnels destinés à renforcer l'unité canadienne.

Le discours du trône souligne que la modification de la constitution au Canada demeure l'objectif du gouvernement. Nul doute, monsieur l'Orateur, c'est une façon indulgente et délicate d'annoncer le rejet de la formule dite Fulton-Favreau. Les Canadiens sont, avec raison, reconnaissants d'abord envers la population de la Saskatchewan et le gouvernement d'alors puis à la population de la province de Québec d'avoir résisté et empêché l'adoption de cette formule insensée.

Ceux qui ont foi en la démocratie sont heureux de constater que le bon sens du peuple l'emporte parfois sur le jugement défaillant de ses chefs. Il était évidemment absurde de vouloir adopter une procédure d'amendement qui entraverait l'application de la constitution actuelle avant de l'avoir examinée minutieusement au Canada, et la plupart des Canadiens s'en rendent maintenant parfaitement compte. Mais, monsieur l'Orateur, même si les moyens utilisés pour le rapatriement de la constitution canadienne au Canada étaient, disons en termes mitigés, malavisés, je ne vois pas pourquoi il faudrait en abandonner l'objectif.

Lorsque les représentants du peuple canadien, réunis dans cette enceinte, auront examiné avec soin quels changements ils sont prêts à apporter à la constitution, il sera temps d'incorporer à la nouvelle constitution, ainsi revisée, un dispositif approprié et souple visant à modifier le mode de procédure propre à rapatrier la constitution canadienne.

M. Grafftey: A cette partie fort intéressante de son discours, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Brewin: Volontiers.

M. Grafftey: Le député, qui fait une proposition très utile visant la création d'un comité parlementaire, songe-t-il que ce comité serait appelé à se réunir n'importe où au pays pour conférer avec des comités provinciaux semblables? Est-ce à cela qu'il songe comme activité d'un semblable comité parlementaire fédéral?

M. Brewin: Je pourrais rendre la politesse à mon honorable ami en lui disant que sa proposition est tout à fait intéressante et que le comité, une fois établi, l'étudierait sûrement. Mais je ne suis pas un fervent des voyages d'un bout à l'autre du pays. J'amènerais peut-être un certain nombre de ces

gens à Ottawa, mais si la montagne ne veut pas venir à Mahomet, selon le dicton, je suis d'avis que le comité serait disposé à entreprendre le voyage. Nous avons des devoirs à remplir ici et j'ose espérer que la plus grande partie du travail du comité pourrait se faire ici. Je sais que certaines Assemblées législatives provinciales ont établi des comités chargés de l'étude de cette question.

Une partie essentielle de l'élaboration d'une constitution vraiment canadienne consisterait—et je fais appel ici, à regret, au jargon moderne—dans un dialogue révélateur, se poursuivant dans cette enceinte entre les représentants de toutes les provinces et de tous les partis. Je déplore le fait qu'il y ait eu, ici à la Chambre, si peu de dialogues de ce genre entre les représentants des divers partis et des diverses provinces, au sujet des problèmes d'importance primordiale pour les Canadiens.

Pour ma part, j'estime que des modifications s'imposent si notre constitution doit être l'expression dynamique des fondements de notre unité. Je tiens à dire sérieusement au premier ministre—il n'est pas à son siège, mais je vois certains de ses plus fidèles conseillers—qu'il aurait tort d'exhorter les députés à contribuer à l'unité du Canada pour ensuite leur refuser l'occasion de traiter de ces problèmes fondamentaux.

Trop souvent à la Chambre on nous présente des arrangements dont on a décidé à huis clos et qui ne nous offrent aucune solution de rechange. Quand on croit en la démocratie parlementaire, on doit consulter le Parlement non seulement après, mais avant l'événement. Bref, j'exhorte le premier ministre à instituer un comité parlementaire chargé de soumettre des instances au Parlement au sujet de modifications constitutionnelles nécessaires pour consolider l'unité canadienne, ou pour d'autres raisons, et d'examiner comment nous pourrions arriver à adopter une constitution véritablement canadienne, modifiable au Canada et répondant aux exigences d'un État fédéral moderne.

Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, de consacrer quelques minutes à un problème qui inquiète le monde entier, la question vietnamienne. Si j'en parle, c'est que les implications d'un conflit prolongé au Vietnam imprègnent et empoisonnent tout le domaine des relations internationales.

Partout dans le monde, on sait que ce conflit, tant qu'il dure, accumule des souffrances tragiques et peut aboutir à une page désastreuse de l'histoire de l'homme. Les opinions que je veux exprimer ce soir s'inspirent de celles qu'ont formulées d'éminents Américains. Elles ne traduisent aucun sentiment hostile à l'égard des États-Unis. Elles font écho aux paroles d'hommes d'Église de ce pays, d'éducateurs, de sénateurs, de savants américains, de journalistes aussi avertis que Walter Lippmann, d'écrivains et de diplomates renseignés tels que George Kennan et d'autres éminents spécialistes des affaires internationales comme Hans Morganthau. On les retrouve également dans les éditoriaux du *Times* de New York.

[M. Brewin.]

Pourquoi les États-Unis sont-ils en cause au Vietnam? On a exposé deux points de vue distincts, sans doute en toute sincérité. Le secrétaire d'État, M. Dean Rusk, a dit à maintes reprises que les forces armées américaines sont au Vietnam pour protéger l'indépendance d'un État souverain contre l'agression étrangère. D'un autre côté, le secrétaire d'État à la Défense, M. MacNamara, a déclaré plus fréquemment que le but de cette guerre était de faire échec à l'agression communiste dans le Sud-Est asiatique. A mon sens, ni l'une ni l'autre de ces explications ne résistent à l'analyse critique.

Au Vietnam, il s'agit moins d'une agression étrangère que d'une guerre civile. Or, dans l'histoire, les interventions étrangères dans les guerres civiles ont toujours été des erreurs. Ce point de vue a du moins l'avantage de fournir une issue. Il pourrait conduire à l'exécution différée des Accords intervenus en 1954 à Genève, à l'intervention de forces internationales et au retrait de la force militaire des États-Unis.

Mais l'autre attitude, cherchant à contenir l'influence chinoise dans le Sud-Est asiatique, ne peut mener, à longue échéance, qu'à des conflits militaires directs avec la Chine. C'est là pourquoi certains d'entre nous accueillent avec joie cette partie de la déclaration du président des États-Unis au Congrès sur l'état de l'Union qui soulignait que les États-Unis sont disposés à accepter les principes des Accords de Genève, à reconnaître aux peuples du Vietnam le droit d'opter pour l'union de leur pays et la forme de gouvernement qui leur convient, et à retirer en temps utile les forces américaines de ce pays.

L'heure est critique. Nous accueillons avec joie, comme les peuples de bonne volonté dans le monde entier, la suspension des bombardements au Vietnam du Nord. Nous déplorons cependant que cette suspension ne semble pas avoir suscité de désir explicite, de la part du Vietcong ou du Vietnam du Nord, d'amorcer des négociations.

• (9.40 p.m.)

En l'absence d'une réponse immédiate et satisfaisante, certains milieux américains exercent de fortes pressions pour faire re-

prendre les bombardements. Nous demandons que toute influence canadienne, peu importe sa nature ou sa portée, s'exerce du côté des opposants à cette ligne de conduite.

A mon avis, il faudrait tenir compte de certains faits, non seulement dans l'intérêt du monde, mais dans l'intérêt des États-Unis eux-mêmes. Tout d'abord, les États-Unis sont entraînés dans une guerre terrestre en Asie, contre laquelle leurs chefs militaires les plus distingués les ont mis en garde à maintes reprises. Deuxièmement, toute reprise des bombardements mènerait vraisemblablement de nouveau à une escalade de la guerre, avec toutes ses conséquences incalculables. Troisièmement, le bombardement d'une nation paysanne de l'Asie par les troupes de la plus grande et la plus puissante nation occidentale ne peut qu'attiser la haine contre la race blanche dans bien d'autres parties du monde. Quatrièmement, tout autre progrès dans les affaires internationales est paralysé pendant que se poursuit la guerre.

Les États-Unis courent le risque, comme l'a dit Walter Lippman, de glisser vers un isolement glacial. On prétend, naturellement, qu'ils sont assez forts et assez prospères pour fournir canons et beurre, consacrer à la guerre les millions supplémentaires nécessaires tout en édifiant une grande société. Mais, ici encore, comme le signale Walter Lippman, le mouvement intérieur de réforme et d'expansion et la participation accrue à la guerre sont psychologiquement incompatibles.

Même s'il n'est pas possible, maintenant ou dans un avenir rapproché, de négocier une trêve, on doit éviter une nouvelle escalade de la guerre et une reprise des bombardements; voilà ce que nous demandons avec insistance. A vrai dire, l'idée de M. George Kennan peut être extrêmement valable. La voici:

> Des négociations immédiates pourraient être stériles mais une réduction constante du conflit permettrait peut-être d'entreprendre, plus tard, des négociations fructueuses.

Dans cette crise de l'histoire humaine, il faut espérer que le Canada se servira de tout son prestige et de toute son influence pour qu'on s'engage dans cette voie, plutôt que de reprendre l'escalade de la guerre, qui présente un tragique péril.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et sur lequel nous nous prononcerons demain. Mon chef, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), a bien précisé que notre parti appuiera cet amendement. C'est que le Canada peut et doit alléger le sort des bénéficiaires de pensions de vieillesse en portant la pension de base à $100 par mois, comme le propose l'amendement.

Qu'il me soit permis d'appuyer sur le fait que nous ne demanderons pas au premier ministre (M. Pearson) d'ordonner de nouvelles élections, si cette motion devait entraîner sa défaite. A notre avis, ni le bon sens, ni les exigences constitutionnelles ne justifieraient cette initiative.

Il n'est pas exact, à notre avis, que ce soit l'unique solution. Le premier ministre pourrait accepter la proposition du chef de l'opposition et recommander que le chef de l'opposition soit invité à former un gouvernement. Je ne suis pas certain que je le ferais si j'étais à sa place, monsieur l'Orateur, car, pour m'exprimer poliment et avec modération, je ne suis pas sûr que le chef de l'opposition obtiendrait et retiendrait l'appui constant des divers autres partis de l'opposition.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a sans équivoque formulé une autre proposition avec quantité de précédents à l'appui. Il a signalé que le premier ministre pourrait traiter le vote en faveur de l'amendement comme une opinion exprimée par le Parlement et l'adopter, en s'engageant à présenter une mesure législative afin de la rendre exécutoire, ou encore, déclarer que, de l'avis du gouvernement, une mesure semblable ne peut être présentée et demander à la Chambre un nouveau vote de confiance où l'enjeu réel serait la tenue de nouvelles élections.

Si le premier ministre était défait sur la dernière motion proposée, ceux qui auraient voté pour la motion seraient responsables des élections, dont personne ne semble vouloir. D'autre part, si le premier ministre, ayant été renversé par l'amendement dont la Chambre est saisie, déclenchait des élections sans recourir à cette façon de procéder, il en serait alors le seul responsable.

Ce point ne semble pas avoir été très bien expliqué aux pontifes de la presse, si l'on veut bien me permettre cette allitération. Je voudrais que ce soit bien clair pour la Chambre. En votant en faveur de l'amendement, nous ne votons pas en faveur de la tenue d'élections. Nous votons pour faire connaître notre opinion au sujet des pensions de vieillesse. Nous n'avons pas l'intention de nous laisser berner par les fables que l'on propage un peu partout pour renier officiellement nos principes. Si le gouvernement est renversé sur cette motion et qu'il déclenche des élections, le premier ministre, et le premier ministre seul, en portera toute la responsabilité.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles au début de cette 27e législature sont des félicitations à votre adresse, à l'occasion de votre élection au poste élevé que vous occupez présentement. Au cours de la 26e législature, j'ai été témoin de votre façon d'agir et vous donniez alors, à mon avis, toutes les indications que vous sauriez diriger les délibérations d'un parlement minoritaire d'une main juste et ferme, tout en étant aussi impartial et aussi dépourvu de parti pris que le permet la fragilité humaine. J'attends avec plaisir le moment où je vous observerai, dans les jours à venir, car je crois que vous saurez assurer la stabilité dont nous aurons besoin en certaines circonstances et dans certaines situations. J'ai été vraiment heureux d'apprendre votre choix et votre élection.

J'aimerais aussi féliciter l'Orateur suppléant et président du comité plénier de la Chambre, ainsi que son suppléant. Je les ai observés tous deux et je sais qu'ils s'acquitteront avec grande compétence de leur travail à l'avenir.

Je tiens à féliciter également les parrains qui, tous deux, se sont remarquablement acquittés de leur tâche. Je suis sûr que leurs commettants en seront fiers. Tous deux ont montré qu'ils comprenaient ce qui se passe aujourd'hui au Canada. Espérons qu'ils prendront part fréquemment aux débats de la Chambre afin d'exposer leurs idées, car c'est évidemment pour cela que nous sommes ici, que nous soyons de l'opposition ou du gouvernement.

Bien que certains aiment critiquer les députés qui s'acquittent ici du mandat confié par leurs électeurs, je dirai pour ma part que c'est dans cette enceinte que, de la discussion, jaillissent les idées. Ceux qui sont à la barre reçoivent les avis de tous les députés. Parfois ces avis ne sont pas acceptés, mais ils doivent toujours être à la disposition des dirigeants. Si les députés prennent une part plus active aux débats, notre pays et ses habitants en bénéficieront.

Mes premières remarques au sujet du discours du trône et des mesures proposées par le gouvernement doivent prendre la forme de félicitations. Comme député de la Nouvelle-Écosse, je suis très heureux de remarquer que l'un des premiers gestes de notre gouvernement a porté sur le domaine de l'éducation et des subventions aux universités. Les deux grands partis de notre pays l'avaient promis. Je n'enlève rien au mérite du gouvernement puisqu'il s'est trouvé le successeur qui est allé de l'avant et qui a appliqué immédiatement une partie de son programme. Je suis très heureux de voir qu'on a reconnu la situation particulièrement difficile des universités des Maritimes et j'ai espoir...

[M. Brewin.]

• (9.50 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais faire remarquer aux honorables députés qu'il est très difficile au président de suivre les députés qui ont la parole, lorsque l'on converse au fond de la Chambre.

M. Coates: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Il est bien près de dix heures et je comprends que les députés se parlent avant de se quitter. Comme je disais, je suis très heureux de constater que le gouvernement reconnaît les circonstances particulières qui touchent les universités des Maritimes et le fait qu'un grand nombre d'étudiants viennent d'ailleurs au Canada, voire de l'étranger. Cela a imposé à nos universités un fardeau spécial qui sera sensiblement allégé du fait qu'on en a tenu compte. Je suis tout particulièrement heureux de constater que le gouvernement a pris cette mesure, car elle n'était pas recommandée dans le rapport Bladen. Comme la chose nous inquiétait quelque peu, nous nous réjouissons de ce que le gouvernement ait agi ainsi que nous le souhaitions.

J'aimerais ajouter que je suis heureux des mesures annoncées par de discours du trône pour l'agriculture. Je pourrais entamer une longue discussion ici et dire que le parti auquel j'appartiens avait promis ces mesures et était prêt à les mettre en vigueur en 1963. Toutefois, je l'ai déjà dit et je ne crois pas qu'il soit bien utile de le répéter. Mais je dis au gouvernement que j'espère qu'il ira bientôt de l'avant avec son programme législatif en matière d'agriculture, particulièrement pour les cultivateurs de l'Est du Canada. A cet égard, monsieur l'Orateur, je suis des plus heureux de voir ici le ministre des Forêts (M. Sauvé) et le ministre de l'Agriculture (M. Greene). Je les assure de mon entière collaboration pour l'adoption de ces mesures quand elles seront présentées. J'espère que cela sera bientôt car je suis sûr que les deux ministres reconnaissent que l'Est du Canada a des problèmes agricoles qu'il faut solutionner si l'on veut que nos cultivateurs restent à la ferme et aient un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille et pour préparer l'avenir.

Une des déclarations du discours du trône qui m'a particulièrement frappé a trait au réaménagement des fermes actuellement inexploitées. On dit dans le discours du trône:

> Entre autres mesures législatives, mon gouvernement présentera un programme visant à l'achat, à la remise en valeur et à la revente d'exploitations agricoles que ne sont pas rentables à l'heure actuelle. Vous serez invités à examiner la possibilité de reviser la loi sur l'assurance-récolte, de façon que tous les cultivateurs puissent en bénéficier.

Mais ce qui m'inquiète le plus c'est que ma province aujourd'hui compte un grand nombre de fermes qui, selon le concept moderne de l'agriculture, ne sont tout simplement pas rentables et, dans bien des cas, le crédit actuellement disponible, bien qu'important, ne permet pas d'exploiter ces fermes comme nous le voudrions. Je pense que ce concept peut faire beaucoup pour l'agriculture, surtout dans les provinces Maritimes.

J'ai maintes fois entendu Alvin Hamilton, l'ancien ministre de l'Agriculture, parler de cet aspect particulier de l'agriculture. A chaque occasion, mon imagination s'en trouvait stimulée. J'en ai conclu qu'on pourrait ainsi revivifier l'industrie, notamment dans les Maritimes. En regardant le ministre des Forêts, je suis sûr qu'il connaît la situation en Gaspésie, qui n'est pas du tout différente de celle qu'on trouve au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. A mon avis, il faut agir, et vite. Chaque jour perdu est autant de temps à rattraper plus tard.

Je crois aussi que des mesures immédiates s'imposent si nous voulons créer, à propos des céréales de provende, une politique qui encouragera nos éleveurs à accroître leur production de bovins, de porcs et d'autres éléments de l'industrie de la viande. C'est là, me semble-t-il, une autre mesure législative mentionnée dans le discours du trône et à propos de laquelle nous devons agir sans tarder.

Je ne m'étendrai pas sur cette question; j'attendrai plutôt la présentation de cette mesure. On peut désapprouver certains aspects de cette mesure législative, mais en ce qui concerne le principe en cause, je suis entièrement d'accord avec ce que le gouvernement se propose de faire dans ce domaine.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, aborder un autre domaine, mais je devrais peut-être attendre à demain. Puis-je signaler qu'il est dix heures?

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est dix heures?

Des voix: D'accord.

(A 10 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 janvier 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OBJECTION RELATIVE À LA CIRCONSCRIPTION PROPOSÉE DE LIMOILOU (P.Q.)

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'une objection, signée par l'honorable député de Québec-Est (M. Duquet) et dix autres personnes, m'a été adressée en conformité de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 31 des Statuts du Canada, 1964-1965, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la province de Québec, plus précisément au sujet de la circonscription de Limoilou proposée par la Commission.

Si la Chambre y consent, je proposerais que le texte de l'objection soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. LAING—DISTRIBUTION DU TEXTE D'UN PROJET DE MODIFICATION D'UNE LOI ACTUELLE

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, le chef de l'opposition et l'honorable représentant du Yukon m'ont demandé si l'on avait, de fait, distribué au Conseil des Territoires du Nord-Ouest, qui siège actuellement à Ottawa, des avant-projets des bills tendant à modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. J'ai répondu que j'en serais fort étonné.

Je dois reconnaître avoir été plus qu'extrêmement étonné, la distribution ayant été faite. Il y a peut-être circonstance atténuante dans le fait que le bill contient des dispositions qui nous obligeront à modifier la constitution des Territoires du Nord-Ouest, mais je ne demande pas à la Chambre de considérer cela comme une excuse. Je prie la Chambre de bien vouloir excuser cette distribution et je l'assure que la chose ne se reproduira pas.

M. Erik Nielsen (Yukon): Au sujet de la question de privilège, il est toujours souhaitable de mettre à la disposition des membres des Conseils des deux territoires tous les renseignements disponibles, usage trop peu respecté dans le passé. Toutefois, dans ce cas, la distribution était prématurée. Il se peut même que le député des Territoires du Nord-Ouest ait pris connaissance du projet de loi. Je ne l'affirme pas, mais c'est possible. Cela étant, et comme le bill a été diffusé, le ministre, le premier ministre ou le leader parlementaire pourraient nous donner l'assurance que cette mesure sera présentée dès maintenant et déposée dans les meilleurs délais, de sorte que tous, ici, soient également renseignés. Somme toute, il s'agit d'une mesure fédérale.

L'INDUSTRIE

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—PERTE DE CONTRATS PAR DES USINES CANADIENNES D'EMBOUTISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances si le gouvernement a reçu, de quelque soixante-dix usines canadiennes d'emboutissage, des plaintes selon lesquelles nos entreprises n'auraient pas l'occasion d'offrir leurs services pour la production courante de pièces d'automobiles, et s'il y a lieu de croire que les trois grands ne permettent pas aux Canadiens de soumissionner et confient plutôt ce travail à des sociétés établies aux États-Unis?

Quelle est l'attitude du gouvernement à ce propos? Le ministre va-t-il s'efforcer de bien faire comprendre aux trois grands, qui profitent tellement de l'accord, que l'entreprise canadienne doit pouvoir conserver, comme naguère, ces contrats évalués à des millions de dollars?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai reçu des fabricants de pièces d'automobiles des instances selon les grandes lignes que vient d'exposer le chef de l'opposition. Ces instances ne concernent mon mi-

nistère que dans la mesure où elles pourraient toucher le budget. Elles s'ajoutent aux remarques que m'ont faites un grand nombre de personnes et d'organismes au sujet du budget lui-même et, comme d'habitude, j'ai promis de les étudier de façon très soignée.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie? Est-il exact, selon le compte rendu d'un journal de ce matin, que 90 p. 100 des usines canadiennes d'emboutissage se font enlever leur clientèle par les trois grands de l'industrie de l'automobile et que nos sociétés canadiennes y perdront des millions de dollars d'affaires? Si oui, quelle disposition le ministère de l'Industrie entend-il prendre puisque, dans une large mesure, c'est lui qui doit établir et soumettre au Parlement l'Accord canado-américain sur l'industrie de l'automobile?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, la Chambre n'ignore pas qu'on pourra bien mieux discuter cette question lors de l'étude d'un projet de résolution inscrit au *Feuilleton,* plutôt qu'à l'appel de l'ordre du jour. Pour répondre à la question particulière de l'honorable représentant, je dirai que, selon moi, la nouvelle et les chiffres qu'il a fournis sont exagérés.

M. Douglas: J'aurais une autre question à poser au ministre. Son ministère prend-il des mesures afin de s'assurer, et d'en assurer le pays, que les commandes de pièces embouties placées au Canada ne seront pas fortement réduites?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je puis fournir cette assurance à l'honorable député. Le ministère de l'Industrie tient plus que quiconque à ce que la très grande expansion qui se produit dans les secteurs canadiens de la fabrication de l'automobile s'accomplisse avec le minimum de désorganisation et de difficultés, et tous nos efforts quotidiens sont dirigés en ce sens.

Un processus d'évolution ou d'expansion suscitera inévitablement certaines difficultés, mais nous entendons bien les restreindre au minimum.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie? S'engagera-t-il à saisir la Chambre le plus tôt possible de l'accord canado-américain sur l'automobile et consentira-t-il à le déférer à un comité, soit le comité de la banque et du commerce par exemple, afin de permettre aux honorables députés d'obtenir tous les renseignements voulus ou disponibles sur la question?

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'espère que la Chambre en sera saisie le plus tôt possible.

[*Plus tard*]

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question supplémentaire découlant de la nouvelle selon laquelle le président Johnson aurait demandé au Congrès d'annuler la réduction proposée des droits d'importation sur les automobiles et les pièces d'automobiles. Cette initiative aurait-elle une répercussion quelconque sur l'accord canado-américain dont nous avons entendu tellement parler dernièrement?

L'hon. M. Sharp: Je voudrais tenir cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER

QUÉBEC—RETARD APPORTÉ AU VERSEMENT DES SOMMES DUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre des Finances.

Peut-il nous dire s'il a terminé son enquête sur les délais apportés au paiement, par le gouvernement fédéral, des sommes dues en vertu du programme des travaux d'hiver pour l'année 1964-1965, et peut-il nous dire également si son ministère s'efforce de verser ces sommes aux provinces et aux municipalités dans le plus bref délai possible?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les enquêtes que j'ai instituées à la suite de la question de privilège soulevée par l'honorable député ne sont pas terminées.

[*Français*]

M. Grégoire: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire quand cette enquête sera terminée et quand il fera rapport à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Aussitôt que possible, monsieur l'Orateur.

LE NORD CANADIEN

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS DE LA S.C.H.L.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au

ministre du Travail en sa qualité de porte-parole de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je me rends compte que cette société intéresse aussi le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et le ministre des Finances. Comme on annonce que le taux d'intérêt des prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, dans les Territoires du Nord-Ouest, sera maintenant de 7¾ p. 100, soit 1 p. 100 au-dessus du nouveau taux annoncé récemment visant les prêts sur hypothèques ailleurs au Canada, le ministre estime-t-il que le gouvernement encourage la mise en valeur du Nord canadien en causant un préjudice à ceux qui placent leurs capitaux dans les Territoires du Nord-Ouest, et croit-il équitable de hausser le coût de l'argent au-dessus du 60e parallèle?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que l'honorable député cherche présentement à obtenir une opinion.

[*Plus tard*]

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de votre décision sur ma question, j'aimerais redemander au ministre du Travail si c'est la politique du gouvernement d'insister sur un taux d'intérêt plus élevé pour les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je me réjouis de ce que l'honorable député pose sa question une deuxième fois, car cela me permet d'assurer à la Chambre que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas deux taux d'intérêt.

Il y a plutôt trois genres de prêts au Yukon: Le premier est le prêt ordinaire de la Société aux termes de la loi nationale sur le logement, accordé au taux de 6¾ p. 100, taux qui est le même partout au Canada. Je crois cependant que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales accorde aussi un prêt, en deuxième hypothèque, dont le maximum est de $2,000. Alors, le taux d'intérêt est de 1 p. 100 plus élevé que dans le cas des prêts de la Société centrale.

Il existe aussi un troisième genre de prêt en première hypothèque, monsieur l'Orateur, s'élevant à $6,000, auquel viennent se greffer des subventions spéciales si l'occupant vit dans la maison pendant dix ans, je crois. Il bénéficie alors d'une disposition d'adoucissement. Dans ce cas, le taux d'intérêt est aussi de 7¾ p. 100, me semble-t-il. Le taux exigé sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation est uniforme pour toutes les maisons au Canada, tant dans les Territoires que dans les provinces.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de ces renseignements, mais ils ne concordent pas avec une déclaration du commissaire Sivertz, des Territoires du Nord-Ouest, qui aurait affirmé que les prêts consentis, aux termes de la loi nationale sur l'habitation pour les édifices dans les Territoires du Nord-Ouest, coûtent 1 p. 100 de plus que partout ailleurs au Canada.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre ne pourrait-il pas convaincre le gouvernement de consentir des prêts sur deuxième hypithèque à 7¾ p. 100 partout au Canada?

L'hon. M. Nicholson: J'examinerai la proposition de l'honorable représentant, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ÉTUDE DES CRITÈRES UTILISÉS POUR ÉTABLIR LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie? A-t-il l'intention de présenter bientôt les modifications à la loi stimulant le développement de certaines régions? Si oui, pourrait-il nous en donner une idée?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, les modifications seront présentées en temps opportun. On en fait l'étude actuellement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question supplémentaire. Juste avant la fin de la dernière session, si j'ai bonne mémoire, le ministre avait dit que les critères servant à l'établissement de ces régions seraient déposés à la Chambre après sa réouverture en septembre. Les a-t-on déposés afin que les régions urbaines et le reste du pays sachent comment les décisions sont prises?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crois que les critères sont esquissés dans un décret du conseil déposé lors de la dernière session. Si le très honorable représentant le désire, je puis lui en fournir un autre exemplaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux simplement signaler que le dernier jour de la session précédente, je crois, deux des membres du gouvernement se sont engagés à déposer un exposé des critères, qui serait déféré pour étude au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique. Le ministre entend-il que ces critères soient soumis au comité et examinés par le Parlement pendant la présente session?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, si le comité désire étudier et débattre ces critères, je serai heureux de lui en ménager l'occasion.

M. Peters: Mais vous l'aviez promis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je demander si l'on remettra à l'étude la question d'inclure Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Fredericton et Dartmouth parmi les régions désignées?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, à la suite d'une étude de la question, il a été décidé de ne pas inclure Halifax parmi les régions désignées.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Une question supplémentaire. Accordera-t-on de l'aide sous une autre forme à Halifax, Saint-Jean (N.-B.) et Fredericton par suite de leur exclusion?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, à mon avis, la période des questions n'est pas le moment le mieux choisi pour faire un énoncé de principes sur la désignation des régions en vertu du programme. Les députés auraient avantage à attendre que le comité étudie la question et recueille des témoignages, car ainsi ils seraient mieux renseignés.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

RÉUNION DES MAIRES DE L'OUEST AU SUJET DE LA RÉDUCTION DU SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre sait-il que les maires des villes situées entre Calgary et Winnipeg se réunissent aujourd'hui à Moose-Jaw afin de proposer des mesures conjointes rendues nécessaires par la suppression subite du train *Dominion* par le Pacifique-Canadien? Le ministre songera-t-il sérieusement à faire appuyer par le gouvernement les propositions qui seront formulées par la réunion de Moose-Jaw et tendant soit au rétablissement du service *Dominion* ou à l'établissement d'un autre service de voyageurs, de façon à sauvegarder pleinement les intérêts des villes intéressées de l'Ouest?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai lu la nouvelle au sujet de cette réunion qui doit avoir lieu aujourd'hui et à laquelle l'honorable député a fait allusion. La Chambre n'ignore pas qu'on en a appelé au gouverneur en conseil de la décision de la Commission des transports du Canada. Je suppose qu'en examinant cet appel, il sera dûment tenu compte de toutes les instances pertinentes.

[L'hon. M. Drury.]

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Une question complémentaire. J'ai signalé, hier, certains faits touchant la même question, de même que des faits relatifs aux services-voyageurs au Canada; j'avais alors demandé au ministre s'il serait disposé à instituer une enquête pour analyser la situation dans son ensemble. Le ministre avait alors dit qu'il en discuterait avec ses collègues. L'a-t-il fait et est-il maintenant disposé à prendre des mesures précises? Dire qu'on prendra la chose en considération ne signifie rien. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA GENDARMERIE ROYALE

PERQUISITION AUX BUREAUX DU SIGM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné préavis verbalement. Le ministre pourrait-il informer la Chambre pourquoi les bureaux du Syndicat international des gens de mer ont été perquisitionnés à deux reprises récemment par la Gendarmerie royale?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit peut-être d'une question très importante, mais l'honorable député pourrait sans doute l'inscrire au *Feuilleton* afin de permettre au ministre de la Justice d'enquêter et de préparer une réponse.

LES PÉNITENCIERS

PRÉSUMÉE DEMANDE D'UNE INDEMNITÉ DE RISQUE DE LA PART DE GARDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au soliciteur général. Les gardes du pénitencier de Dorchester lui ont-ils demandé une indemnité de risque de $1,000 par année par suite de la commutation de la peine de mort imposée à Reginald Colpitts? Si oui, quelles mesures songe-t-il à prendre à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre. Voilà un autre exemple du genre de questions qu'il vaudrait mieux inscrire au *Feuilleton*.

[*Français*]

LE CANADIEN-NATIONAL

A PROPOS DU RELÈVEMENT DE LA PENSION DES EMPLOYÉS À LEUR RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

J'aimerais savoir s'il a reçu des demandes de relèvement de pension en faveur des employés retraités du National-Canadien, et s'il a l'intention de recommander une augmentation de cette pension en regard du coût de la vie?

M. l'Orateur: Je suggérerais à l'honorable député d'inscrire cette question au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

AUGMENTATION DE $25 PAR MOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et je lui en ai donné préavis. Est-il d'avis que la majoration de $25 au chapitre de la pension de la sécurité de la vieillesse est assurée si la Chambre adopte maintenant l'amendement dont elle est saisie?

M. l'Orateur: Encore une fois, je me vois obligé de demander à l'honorable député d'avoir l'obligeance d'inscrire cette question au *Feuilleton,* afin de donner au premier ministre la chance de l'étudier.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord Centre): L'honorable député pourrait voter en faveur de l'amendement pour connaître la réponse à sa question.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. A-t-il l'intention de faire en sorte que l'augmentation de salaire accordée au personnel du secrétariat de la Chambre des communes et annoncée par le gouvernement entrera en vigueur aussitôt que possible?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je serai heureux de m'occuper de cette affaire sans retard, monsieur l'Orateur.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Comme nous entamons une nouvelle législature et que nous avons un nouveau ministre des Finances, peut-on s'attendre, au cours de la présente session, à des initiatives concernant le relèvement des pensions des fonctionnaires retraités?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, vu la réponse, je donne avis que je soulèverai cette question à dix heures ce soir.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'ONTARIO—L'ACQUISITION DE TERRES ET LES PROJETS DE CONSERVATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Mines et des Relevés techniques. Peut-il nous dire s'il est actuellement en pourparlers avec son homologue de la province d'Ontario à propos du très grave problème des terres entourant les entreprises de conservation des eaux? J'ai cru comprendre que ces entreprises avaient été interrompues faute d'entente entre les gouvernements provincial et fédéral, concernant les conditions d'achat de ces terres.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Non, monsieur l'Orateur. J'envisagerai néanmoins le caractère urgent de cette question.

L'ÉNERGIE

RÉUNION DU COMITÉ SPÉCIAL DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il nous dire si le comité spécial de la mise en valeur de l'énergie marémotrice se réunira bientôt?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): La question fait l'objet d'une étude très attentive actuellement et j'espère que le comité sera établi sous peu, comme l'a recommandé l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

L'hon. M. Starr: Le premier ministre aurait pu en dire autant.

L'AGRICULTURE

DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA GELÉE—AIDE AUX FRUCTICULTEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Au sujet de l'aide accordée aux fructiculteurs de la Colombie-Britannique pour les dégâts causés par la gelée à leurs récoltes l'hiver dernier, la formule a-t-elle été établie conjointement par les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada?

M. l'Orateur: Il s'agit là d'une question très grave et très importante, mais il me semble qu'on pourrait obtenir ces renseignements en l'inscrivant au *Feuilleton*. Je ne crois pas qu'une attente de quelques jours soit préjudiciable. C'est un conseil donné par l'Orateur à l'honorable député.

M. Pugh: En ce cas-là, le ministre de l'Agriculture nous dirait-il s'il y a possibilité que soit renégocié l'accord conclu entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral relativement à l'assistance pour les dommages causés aux récoltes de l'an dernier par la gelée?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à entendre n'importe quand toutes nouvelles demandes ou instances que le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique voudrait nous présenter.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—PRÉTENDUES SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES VIETCONGS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. K. H. More (Regina-City): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il est au courant de souscriptions recueillies au Canada en vue d'aider les vietcongs, et dont le produit aurait déjà été transmis aux bénéficiaires qui en auraient accusé réception. Approuve-t-il ces souscriptions? Sinon, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour les faire cesser?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler de souscriptions de ce genre, mais je ferai volontiers enquêter sur cette affaire.

LE COMMERCE

DISCOURS DU MINISTRE À TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Commerce une question qui découle de l'excellent discours qu'il a prononcé hier soir devant le *Board of Trade* de la région métropolitaine de Toronto? Quand présentera-t-il à la Chambre une mesure visant à donner suite aux objectifs souhaitables qu'il a énoncés devant cet auditoire?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire c'est que, lorsqu'une politique de ce genre sera adoptée, la Chambre en sera informée.

[M. Pugh.]

L'AVIATION ROYALE

LA CONTINUATION DU PONT AÉRIEN ASSURÉE À LA ZAMBIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Le ministre de la Défense nationale nous dirait-il s'il est exact que le pont aérien assuré par le Canada à la Zambie se continuera? En ce cas, peut-il nous donner l'assurance qu'il y aura assez de pièces de rechange et d'équipages de réserve pour bien exécuter ce pont aérien? Si je pose cette question c'est à cause des rapports voulant que les équipages de l'ARC ont été surmenés et qu'il n'y avait pas de pièces de rechange pour les avions Hercule?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le mandat a été prolongé jusqu'à la fin de février. Je suis heureux de signaler que l'ARC a pu donner suite à ses engagements d'une façon très satisfaisante, ce qui est à l'honneur du service. Comme il est très difficile d'entretenir et de réparer les avions à Léopoldville, ils sont ramenés ici à cette fin. Un ou deux problèmes se sont posés mais nous avons pu répondre à notre engagement. Les heures de vol des pilotes ne dépassent pas les limites fixées par l'aviation.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KEAYS—DEMANDE DE CHANGEMENT À L'ÉGARD D'UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Russell Keays (Gaspé): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je demande que la question n° 166, qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui au nom de l'honorable député de Simcoe-Est (M. Rynard), soit inscrite à mon nom.

L'IMMIGRATION

LE DEPÔT DU LIVRE BLANC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous dirait-il si, outre la transformation de son ministère en ministère de la Main-d'œuvre, il songe à déposer un Livre blanc sur l'immigration?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à une question semblable à l'effet que le Livre blanc était en voie de préparation; dès qu'il sera

complété, il sera soumis à un comité approprié de la Chambre.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE ROBERT BURNS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Ma question s'adresse au premier ministre. Lui-même et son gouvernement savent-ils que c'est aujourd'hui l'anniversaire de naissance d'un des membres les plus illustres de l'une de nos races fondatrices? Je parle de Robert Burns.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): *Begorra*, oui, je le sais, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE LA BARBADE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Me serait-il permis de signaler à Votre Honneur et à la Chambre la présence, à la tribune, d'éminentes personnalités, le premier ministre de la Barbade et deux de ses collègues, qui nous honorent d'une visite officielle? Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les relations entre leur pays et le nôtre sont étroites et amicales et nous espérons qu'elles deviendront plus amicales encore. (*Applaudissements*)

LES PENSIONS

L'APPLICATION DES LOIS PROVINCIALES À CERTAINES COMPAGNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, hier, alors qu'on demandait si le gouvernement comptait présenter une mesure pour réglementer les régimes privés de pension, le député de Winnipeg-Nord m'a demandé si l'on avait envisagé le cas de compagnies comme le Pacifique-Canadien et le National-Canadien, qui ont des employés dans les provinces ayant adopté des lois à cet égard. Il voulait savoir si ces employés seront protégés ou s'il leur faudra attendre l'application des mesures législatives fédérales.

On m'informe, monsieur l'Orateur, que les lois provinciales ne s'appliqueront pas à ces compagnies.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire. Vu le renseignement que le ministre vient de nous fournir, pouvons-nous espérer que le gouvernement fédéral prendra tôt des mesures relatives à ses engagements dans ce domaine?

L'hon. M. Sharp: Il y a tellement de bills importants et urgents au *Feuilleton*, monsieur l'Orateur, que je n'oserais dire que nous avons l'intention de saisir la Chambre de cette mesure d'ici quelques semaines, ni même quelques mois.

M. Knowles: Le ministre ne se rend-il pas compte que cela est très urgent pour les intéressés?

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ROUYN, P.Q.—NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie.

L'honorable ministre a-t-il l'intention de recommander l'établissement en permanence d'un représentant de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Rouyn pour desservir tout le nord-ouest de la province de Québec?

M. l'Orateur: Puis-je suggérer à l'honorable député de Villeneuve d'inscrire sa question au *Feuilleton*?

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE DE DÉSIGNER L'AÉROPORT DE SHERBROOKE POUR ACCOMMODER LES AVIONS COMMERCIAUX ET PRIVÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

L'honorable ministre envisage-t-il de désigner l'aéroport de Sherbrooke, en plus de celui de Saint-Hubert, pour faire face à la circulation aérienne accrue d'avions commerciaux et privés que suscite l'Exposition universelle?

M. Caouette: Au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Je sais jusqu'à quel point cette question est urgente, mais puis-je suggérer à l'honorable député de l'inscrire au *Feuilleton*?

LA CONSTITUTION

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ ET RELATIVE AU RAPATRIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé.

L'honorable ministre peut-il nous expliquer comment il se fait que, depuis la publication du texte de son discours prononcé à Montréal devant la Fédération des étudiants libéraux du Québec, il ne lui est plus posé aucune question de la part des députés du parti conservateur?

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SALAIRE VERSÉ AUX CONSTABLES LORS DES ÉLECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Fera-t-il en sorte que les salaires payés aux constables aux dernières élections générales soient augmentés de façon à répondre aux normes du salaire minimum?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je tiens cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

RETARD DANS LE TRANSPORT DES CÉRÉALES VERS LA CÔTE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre est-il prêt à nous faire une déclaration sur les mesures prises pour améliorer la coordination du transport des céréales, comme il l'a promis hier?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai dit hier que j'espérais pouvoir faire une déclaration aujourd'hui ou demain. Je puis assurer à l'honorable député que ce sera demain.

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD —L'EMBAUCHAGE D'INSULAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux Publics): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours l'honorable député de Prince a posé une question sur l'embauchage pour la chaussée de l'Île du Prince-Édouard. Il a demandé combien d'habitants de l'Île du Prince-Édouard travaillent actuellement à la construction de la chaussée. La réponse est: 27. Ils sont employés par la société d'ingénieurs-conseils.

LA PEINE CAPITALE

LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT PROCHAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais

demander au premier ministre si la Chambre aura l'occasion de traiter la question de la peine capitale. Quelle est l'idée générale du gouvernement quant à la manière dont la Chambre sera saisie de cette question? En raison des nombreux prisonniers actuellement condamnés à mort, le premier ministre ne convient-il pas que ce problème devrait être abordé immédiatement après le discours du trône? Cette question est lourde de conséquences et nous devrions certainement dissiper cette incertitude.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je partage sans réserve l'avis du très honorable représentant: cette question devrait être réglée sans tarder. J'espère que nous pourrons prendre des mesures à cette fin immédiatement après que nous aurons obtenu les subsides nécessaires, dès la fin du débat sur le discours du trône. Quant à la façon de procéder, je pense que les représentants des partis pouraient peut-être se réunir et décider ensemble de la procédure qui conviendrait à tous les intéressés.

LE DIVORCE

L'ÉTUDE DE NOUVELLES MESURES PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que sept des projets de loi figurant au *Feuilleton* traitent de la réforme du divorce, serait-il possible que le gouvernement établisse un comité en vue d'arriver à un accord général qui pourrait inspirer le gouvernement dans la préparation de nouvelles mesures législatives dans le domaine du divorce? Ces mesures seraient dans l'intérêt de tous, et le problème actuel pourrait être résolu par un accord des partis.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être discuter également de cette question à une réunion des leaders de la Chambre afin de voir si ce genre d'accord serait possible.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion interrompue le lundi 24 janvier, sur la motion de M. Goyer, tenant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et l'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, hier soir j'ai parlé de deux aspects du débat sur le discours du trône: les subventions aux universités et l'agriculture. Aujourd'hui j'aimerais traiter de divers sujets, dont le premier se rattache à l'Expo 67 et aux demandes que j'ai faites, non seulement au cours de la session en cours, mais lors de la session précédente, au sujet de l'instauration d'un comité parlementaire dont les délibérations garantiraient aux contribuables que leurs dollars fiscaux sont placés sagement dans cette grande Exposition qui marquera les fêtes de notre centenaire en 1967.

A la première occasion qui s'est présentée au cours de la session, j'ai demandé au ministre du Commerce s'il était en faveur de la création d'un tel comité. Il m'a répondu qu'il n'avait eu que très peu de temps pour considérer l'opportunité de cette initiative. Mais il ne lui a pas fallu beaucoup de temps, semble-t-il, pour se rendre compte que l'Expo 67 pose de très graves problèmes, dont l'un est le déficit considérable auquel tous les contribuables canadiens auront à faire face une fois l'Exposition terminée.

L'année dernière j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* à ce sujet et on m'a informé que le déficit prévu était de l'ordre de 60 millions de dollars. Je lis dans le numéro du 22 janvier du *Telegram* de Toronto le compte rendu d'une entrevue avec le ministre. On y rapporte que les dirigeants de l'Expo lui ont fait savoir que le déficit atteindrait 80 millions de dollars. L'article mentionne que le ministre est contrarié par ces prévisions déficitaires. Il peut être sûr que d'autres Canadiens partagent ses sentiments.

Cet article, monsieur l'Orateur, traite également de certaines autres questions qui préoccuperont non seulement le ministre du Commerce, mais aussi tous les députés et les contribuables canadiens. J'ai été passablement étonné d'apprendre que l'auditeur général est fort peu satisfait de ce qui se passe à l'Expo 67. Voici ce que dit le *Telegram* de Toronto du 22 janvier:

> Une autre personne qui s'inquiète vivement des difficultés financières de l'Expo, c'est A. Maxwell Henderson, auditeur général du Canada. La semaine prochaine, il est censé déposer sur le bureau de la Chambre son rapport annuel qui renferme certaines critiques acerbes au sujet du financement de l'Exposition. Il est certain que ce rapport provoquera un débat animé à la Chambre.
>
> Au cours d'une entrevue, M. Henderson a déclaré que certaines dépenses fédérales à l'égard de l'Expo sont faites sans les autorisations nécessaires.
>
> D'après lui, il est douteux que le gouvernement possède l'autorité voulue pour verser à l'Expo une somme supérieure à la subvention de 20 millions autorisée en vertu de la loi de 1962.

Plus loin, on lit:

> M. Henderson déclare que son rapport va renfermer de nombreuses critiques visant les dépenses de l'Expo, semblables à celles que renferme le rapport annuel de l'Auditeur général du Québec, M. Gustave Tremblay, car tous deux sont auditeurs conjoints de l'Expo.

Monsieur l'Orateur, personne ne songe à blâmer le ministre du Commerce pour ce qui s'est passé à l'Expo depuis sa création et j'insiste pour rappeler que personne, au sein du parti conservateur, ne s'oppose à la tenue de l'Expo ni à ses diverses manifestations. Car c'est au parti conservateur que revient l'honneur d'avoir pu convaincre les autorités mondiales que l'Exposition de 1967 devrait avoir lieu. C'est nous qui avons fait adopter la mesure législative prévoyant la première subvention de 20 millions de dollars. Nous ne nous inquiétons pas du tout quant à la valeur d'une telle entreprise. En effet, nous sommes aussi enthousiasmés que les autres Canadiens par les progrès accomplis; la date d'ouverture approche.

Par contre, monsieur l'Orateur, nous nous opposons à ce que des particuliers se livrent à des dépenses effrénées aux dépens des contribuables; si la chose se produisait, non seulement en serions-nous offusqués, mais à en juger par les événements actuels, nous ne serions plus en mesure de faire quoi que ce soit puisque l'argent aurait déjà été dépensé.

• (11.50 a.m.)

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que l'ancien ministre du Commerce, le ministre actuel des Finances (M. Sharp), nous doit des explications pour avoir toléré ce qui s'est passé à l'Expo sans se soucier d'instituer un comité de la Chambre qui aurait permis aux députés d'examiner soigneusement les dépenses qui se faisaient. L'un des responsables a même dit que nous devrions les laisser tranquilles, ne devrions pas les importuner et que nous devrions les laisser continuer leur travail. Il est inconcevable, semble-t-il, qu'un député ose poser des questions au sujet de l'Expo. Dans l'esprit de ces fonctionnaires, c'est anticanadien.

L'hon. M. Winters: Ces questions leur plaisent.

M. Coates: J'en suis bien aise, et j'espère qu'on instituera le comité que j'ai proposé afin que tous les Canadiens soient mis au courant.

Lorsque j'ai commencé à poser des questions à ce sujet, lettres et entretiens m'ont porté à croire que tout ne tournait pas rond à

l'Exposition. De fait, vu que, l'année dernière, le ministre du Commerce d'alors (M. Sharp) —aujourd'hui ministre des Finances—mettait deux ou trois jours à répondre aux questions que j'inscrivais au *Feuilleton*, j'ai compris qu'il tenait peu à une enquête formelle, à cause de certaines choses qui se passaient. J'espère que l'actuel ministre du Commerce (M. Winters) montrera aux contribuables canadiens qu'il peut, aussi bien que les autres députés, protéger leurs dollars fiscaux et veiller à la création de ce comité en bonne et due forme.

Je voudrais commenter un autre sujet; il a été abordé à la période des questions. Il s'agit du programme d'encouragement au développement régional institué par le ministère de l'Industrie. Je n'ai pas été content de la réponse du ministre au chef de l'opposition et selon laquelle Halifax, Saint-Jean, Fredericton et Dartmouth ne seraient pas visées par ce programme. Le parti conservateur progressiste aurait inclu ces villes. En fait, l'idée du ministre de l'Industrie est toute neuve, mais elle ne correspond certainement pas à celle des économistes canadiens sérieux. Comment le ministre explique-t-il le haut niveau du chômage dans la région atlantique en comparaison du reste du Canada? Comment son programme y remédiera-t-il, à son avis, s'il ne permet pas aux secteurs en voie de développement de prendre de l'essor et d'en faire bénéficier toute la région?

Il faudra certainement élaborer de nouveaux projets pour la région atlantique si nous voulons éliminer le taux de chômage qui y sévit actuellement, et qui est trois fois plus élevé qu'ailleurs. Il est indiscutable, si nous voulons obtenir des résultats concrets par l'intermédiaire des propositions du ministre, que nous devrons suivre l'exemple du Conseil économique des provinces atlantiques et de tous les organismes économiques de la région atlantique et étendre le programme aux régions évoluées d'Halifax, de Dartmouth, de Sant-Jean et de Fredericton. C'est la seule façon d'assurer le succès de ce programme.

Je voudrais parler d'un autre aspect de ce programme d'aménagement régional qualifié par le ministre de programme des régions désignées. Le ministre avait bien voulu consentir à se rendre dans la ville où je demeure, une semaine avant la campagne électorale, et il avait alors déclaré à mes commettants que quatre nouvelles industries y seraient établies. Toutes ces mesures seraient prises grâce au programme des régions désignées que le ministère mettait à exécution et qui procurerait de grands avantages au comté de Cumberland et notamment à Amherst. Il a donné l'impression que la semaine suivante les emplois disponibles seraient si nombreux à Amherst que la ville serait exclue du programme des régions désignées.

Lorsque le ministre a été interrogé de façon sensée sur ces nouvelles industries, il a déclaré: «Ces questions sont confidentielles». Il ne pouvait dévoiler grand-chose. Mais ces industries devaient être établies sous peu et fournir de l'emploi à environ 165 travailleurs. Les dépenses d'immobilisation atteindraient $600,000 ou $700,000 dans la région. C'était magnifique.

Après les élections, j'ai donc jugé à propos d'écrire au ministre de l'Industrie pour lui demander plus de renseignements sur ces quatre nouvelles industries et en quoi elles consisteraient. Mes commettants étaient très impatients de savoir, car ils n'en avaient plus entendu parler depuis la visite du ministre. Le ministre m'a répondu qu'il y aurait quatre nouvelles industries et les a énumérées. Les deux premières étaient l'*Amherst Woodworking Maritime Limited* et la *Maritime Pants and Jackets*. Il s'agit de deux industries établies à Amherst depuis longtemps—la deuxième sans doute depuis vingt-cinq ans—mais elles ont été reprises par une autre compagnie. L'*Amherst Woodworking* s'était établie par ses propres moyens, sans l'aide de personne, et existait depuis deux ans avant la visite du ministre.

La troisième industrie, l'*Union Carbide Canada Limited*, a annoncé qu'elle s'établirait à Amherst, un an avant la visite du ministre de l'Industrie. La quatrième est très importante puisqu'il s'agit d'une industrie de $120,000. Nous sommes vraiment heureux d'avoir, à Amherst, une industrie qui vaut $120,000. Nous acceptons toute industrie qui se présente, quelle qu'en soit l'importance. Mais c'était là les quatre grandes industries nouvelles qui devaient créer tant de nouveaux emplois dans la circonscription de Cumberland.

Qu'est-ce que tout cela revient à dire? Le ministre a été un peu moins qu'honnête envers les gens du comté de Cumberland quand il y est allé une semaine avant le jour du scrutin. Voici comment le *Daily News*, d'Amherst, a traité la lettre de M. Drury. La manchette se lisait ainsi: «La promesse électorale des libéraux, une farce?»

Oui, c'est bien une plaisanterie. Le même genre de plaisanterie que les honorables vis-à-vis ont jouée ou cherché à jouer dans toutes les circonscriptions de la Nouvelle-Écosse. Mais savez-vous que la véritable plaisanterie s'est jouée le 8 novembre lorsqu'ils n'ont réussi à y faire élire que l'honorable représentant d'Inverness-Richmond. Oui,

l'ancien ministre de l'Agriculture avait fait quelques voyages en Nouvelle-Écosse et il avait effectué du très bon travail. J'espère qu'il reviendra souvent car, après chacune de ses visites, les bulletins de votes s'entassaient plus nombreux dans les urnes en faveur des candidats conservateurs.

Aux yeux de la population de la Nouvelle-Écosse et des provinces Maritimes, il y a quelque chose qui cloche dans la doctrine du parti libéral. Les déclarations faites après le 8 novembre le prouvent bien. En voici une du ministre des Transports. C'est un parfait exemple du genre de doctrine libérale; elle est exprimée dans une citation du *Mail-Star* d'Halifax du 9 novembre. La voici:

Le ministre des Transports, M. Pickersgill, principal porte-parole du gouvernement au sein du cabinet, pour les provinces de l'Atlantique...

Je suis sûr que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être est ravi d'entendre cela. Mais c'est vrai. A mon avis, c'est une déclaration juste. Voici ce que disait le ministre des Transports:

Trop d'argent de leur côté et pas assez du nôtre. Les conservateurs ont inondé de fonds la Nouvelle-Écosse,

• (12.00 midi)

«Trop d'argent»—voilà un cri nouveau pour le parti libéral. Pour le parti libéral, il s'agit simplement de ressources financières. Des fonds suffisants donnent les votes voulus. Ce n'est pas ainsi que le parti conservateur traite les électeurs en Nouvelle-Écosse.

L'honorable député d'Antigonish-Guysborough n'a pas tout à fait adopté l'attitude mercantile du ministre des Transports. Il nourrit à ce propos un nouveau concept et je sais que les habitants de la Nouvelle-Écosse en sont très impressionnés. Il prétend que c'est un dispositif provincial qui a détruit le parti libéral en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard et que l'on doit prendre garde à ces dispositifs provinciaux. Il dit aux gens de faire attention, de demeurer dans un état d'organisation poussée. Nous estimions que le parti libéral était dans un état d'organisation poussée, mais, selon cet honorable représentant, c'est ce même dispositif provincial qui détruit le parti libéral dans les provinces Maritimes. Lorsque les candidats libéraux et le parti libéral se dégourdiront assez pour comprendre que c'est la population de Nouvelle-Écosse qui élit ses représentants, ils auront alors une chance; jusque-là, ils n'en auront aucune.

J'ai quelques mots à dire maintenant à propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le premier ministre de Nouvelle-Écosse, M. Stanfield, a toujours paru être un homme fort raisonnable. C'est l'opinion que se font de lui les gens de la Nouvelle-Écosse. Il n'est pas le genre de premier ministre qui cherche noise à tout le monde. Il s'intéresse avant tout à l'amélioration des conditions qui règnent en Nouvelle-Écosse. Je n'ai jamais entendu dire que le premier ministrie provincial, M. Stanfield, et le premier ministre fédéral aient entrepris des luttes épiques à propos des incidents qui surviennent en Nouvelle-Écosse ou de la participation du gouvernement fédéral aux programmes de cette province. Mais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veut, semble-t-il, s'arroger tout le mérite des vaches grasses sans accepter, bien entendu, la responsabilité des vaches maigres. Il est donc allé en Nouvelle-Écosse pendant la campagne électorale ainsi qu'auparavant afin d'essayer de se quereller avec le premier ministre Stanfield. Si insignifiant que fût le sujet, il lui cherchait querelle.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de dire à l'honorable représentant que son temps de parole est expiré, sauf si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'il poursuive. La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'ai entendu des «non»; je regrette donc de ne pouvoir permettre à l'honorable représenant de continuer.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils ne veulent pas entendre la vérité.

• (12.10 p.m.)

[*Français*]

M. Jean-Paul Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous rendre hommage et vous féliciter de votre élection unanime à la présidence de cette Chambre.

Votre expérience du passé, votre manière d'agir comme Orateur suppléant, ne laissent aucun doute sur votre grande valeur et votre habileté, même si cette tâche est souvent très délicate. J'en profite aussi pour féliciter l'Orateur suppléant et président des comités. Je me dois de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury). Ils ont certes rempli leur rôle dignement. Ils apporteront, j'en suis convaincu, une belle contribution de leur savoir et de leur talent au pays tout entier.

Le discours du trône, monsieur l'Orateur, est très à point, et le programme qu'il trace pour cette première session du 27e Parlement pourra aider, tous les députés y allant de leur travail, à voir grandir notre beau Canada pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Il apportera de plus un rayon

d'espoir aux classes déshéritées, car le combat est déjà engagé (par un gouvernement libéral) contre la pauvreté, et le discours du trône confirme ce fait.

Ceci m'amène à traiter premièrement de cette pauvreté économique qui existe au sein de certaines classes du pays; et, deuxièmement du devoir de tout gouvernement, comme de tout individu, de s'attaquer en premier lieu à ce grave problème; et, troisièmement, ce qu'a fait le nouveau gouvernement libéral; et, quatrièmement, ce que celui-ci entend faire, face à cet état de guerre.

Bien que certains définissent la pauvreté comme étant une chose relative, dépendant du lieu et de l'époque, je la définirai comme étant l'état de ceux qui sont dépourvus du nécessaire pour vivre et bien remplir le rôle que doit exercer tout citoyen dans la société.

La plupart des Canadiens conviendront qu'aucun citoyen du pays ne doit être privé, pour des causes qui échappent à sa volonté, de la possibilité de bénéficier des avantages de la civilisation moderne. Nous avons la responsabilité sociale de fournir l'occasion à tous de jouir d'une certaine aisance.

Un grand philosophe, traitant de la pauvreté, conclut qu'il faut un minimum de bien-être pour bien accomplir ses devoirs religieux et, conséquemment, ses devoirs civils.

Bien que tous les citoyens doivent être considérés égaux devant la loi, une défection de la part d'un pauvre est toujours plus excusable. Un citoyen est d'autant meilleur ou simplement un véritable Canadien s'il jouit d'un minimum de bien-être.

Le rapport qui a été préparé et publié pour l'ARDA par le Conseil canadien du bien-être social à Ottawa, sur la pauvreté rurale dans quatre régions, doit nous porter à réfléchir. Ce qu'on a découvert dans ces quatre comtés peut être facilement appliqué, avec plus ou moins d'intensité, à presque toutes les régions rurales et urbaines du pays.

Permettez-moi de vous en donner le résumé qui a été fait par les responsables dans ces communautés et les familles pauvres qui voient la pauvreté d'une façon toute différente.

Les premiers la voient dans son aspect global, c'est-à-dire dans ses causes et ses effets, bref, ils la sentent davantage; les seconds la définissent plutôt en fonction de leur situation personnelle et celle de leur voisin.

La définition des responsables communautaires se rapproche en général des raisons évoquées au cours du repérage des cas. Les facteurs communs, que ces responsables incluent fréquemment dans une telle définition, sont, par ordre d'importance:

[M. Matte.]

La pauvreté économique: l'absence du revenu personnel, les charges familiales trop lourdes, terre ou ferme non rentable, chômage chronique, emplois insuffisamment rémunérateurs ou difficilement accessibles.

Les insuffisances personnelles et familiales: le manque d'instruction des enfants et des parents, la maladie, l'inadaptation, l'irresponsabilité, l'alcoolisme, l'absence de participation sociale, les taudis, la misère, les dettes, les enfants et adultes sous-doués, l'inquiétude de l'avenir, la difficulté d'arriver, le désir d'amélioration non satisfait, la paresse, ne posséder qu'un métier, la vieillesse.

Les lacunes sociales: l'embauchage insuffisant, l'équipement sanitaire et scolaire insuffisant, l'absence d'organisation des loisirs (pour les jeunes surtout), l'absence de cohésion sociale.

La conception de la pauvreté chez les familles met d'abord l'accent sur les difficultés qu'elles éprouvent: «on ne gagne pas assez pour arriver»; «on en arrache»; «on ne sait pas ce qu'on va manger demain». Chez d'autres, la frustration de l'ambition est plus évidente: «on ne peut donner l'instruction à nos enfants»; «on ne peut pas faire comme les autres». Le manque d'avantages essentiels se reflète dans les deux définitions suivantes: «Être pauvre, c'est laver son linge sans savon» et «c'est ne pas avoir de papier journal pour allumer son poêle».

Certaines causes morales de la pauvreté sont exprimées ainsi: «être pauvre, c'est être trop paresseux pour travailler». «Si tel est pauvre, c'est qu'il boit trop—il va souvent à l'hôtel». Et puis l'insuffisance vient à son tour expliquer la pauvreté; pour quelques-uns: «Être pauvre, c'est n'être pas instruit» ou «c'est ne pas être fin».

Eh bien, la pauvreté c'est ça, et c'est ce qu'on retrouve trop souvent en parcourant nos comtés et lors des visites que nous font nos électeurs.

D'après le rapport que je viens de citer, on a constaté que, sur 63 familles visitées, 40 ne touchaient pas $50 par semaine. Nous en détectons un trop grand nombre aussi chez la classe agricole. Après avoir tenu des enquêtes, des experts en sont venus à la conclusion qu'une famille doit gagner au moins $3000 par année pour être en mesure de survivre. D'après le recensement de 1961, 23 p. 100 des familles canadiennes ne le gagnaient pas. C'est pourquoi il est peut-être illogique que l'exemption de base soit fixée à $2,000 par année pour une famille.

Être pauvre, c'est en somme ce qui peut facilement empêcher l'individu d'être un bon citoyen.

De là découle une responsabilité extraordinaire pour nos gouvernants, qui doivent travailler en vue du bien de chaque citoyen et, en particulier, de ceux qui en ont le plus besoin.

Toutes les lois doivent converger vers ce grand combat contre la pauvreté—je ne parle pas de la lutte des classes—qu'il faut éloigner avant qu'il ne soit trop tard, en travaillant avec ardeur pour obtenir une meilleure équité.

Ce n'est pas tout de faire des enquêtes; il faut aussi une force agissante. Je félicite donc le gouvernement qui, non seulement s'est toujours attaqué à ce problème, mais a même, depuis quelques années, intensifié le combat. Il a même créé le ministère de l'Aménagement rural qui a déjà fait beaucoup et qui continuera, j'en suis convaincu, son beau travail et ce à l'avantage de tous les citoyens du Canada. Je voudrais aussi signaler l'importance de la conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté, qui a eu lieu du 7 au 10 décembre dernier, en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se posent.

Il y aurait avantage à perdre moins de temps à rechercher la sensation et des poux chez les individus, et à consacrer plus de temps à s'occuper des réels problèmes, pas plus qu'on ne devrait livrer des luttes constitutionnelles sur le dos de la pauvreté.

Ce n'est pas tout de proposer une pension de $100 pour les vieillards et un taux de $25 pour les allocations familiales. Pourquoi pas $150 ou $200 pour nos vieillards et $40 et plus pour chaque enfant! Je le souhaiterais moi-même et tous les députés aussi, mais il faut trouver un moyen équitable d'équilibrer le budget et s'attaquer aux autres problèmes; la santé, l'instruction, le bien-être; cependant, personne ne désire de taxes supplémentaires et nous n'avons pas de manufacture de piastres adéquate. Toutefois, c'est le gouvernement libéral qui a institué les pensions, les allocations et de nombreux autres projets de loi pour aider les moins fortunés, et il est toujours prêt à faire plus, en tant que faire se peut.

Monsieur l'Orateur, si nous faisons une revue attentive du discours du trône, il en ressort que le présent gouvernement veut continuer intensément la lutte contre la pauvreté et que la plupart des lois proposées sont des gros canons chargés pour ce combat.

De tous les faits saillants du programme législatif, au moins les ¾ s'attaquent plus ou moins directement à la pauvreté chez les individus, au sein de la classe agricole, du milieu rural et urbain. En plus de la création du ministère de la main-d'œuvre, on propose les mesures suivantes: Subventions accrues aux universités et programme de bourses aux étudiants; mesure législative visant à créer un régime canadien d'assurance-santé, après consultations avec les provinces, (j'en conviens); création d'un fonds de 500 millions de dollars pour les services de santé; établissement d'un fonds pour le financement des programmes importants d'aménagement rural; programme visant à la remise en valeur des exploitations agricoles non rentables; révision de la loi sur l'assurance-récolte, de façon que tous les cultivateurs puissent en bénéficier; institution d'une commission canadienne des produits laitiers; mesure législative visant à améliorer le transport et la mise en marché des grains de provende dans l'Est canadien et la Colombie-Britannique; accroissement du capital de la Société du crédit agricole, (et j'en profite, moi aussi, pour féliciter le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) qui vient de l'Est et le premier, depuis la Confédération, qui soit bilingue); bénéfice de l'assurance-chômage aux travailleurs agricoles à plein temps; proposition tendant au soutien du revenu des pêcheurs côtiers durant les années de mauvaises prises; allocations accrues à la formation des travailleurs, selon entente avec les provinces; aide fédérale accrue à la recherche industrielle; création d'une société canadienne de développement pour favoriser l'investissement dans l'industrie et la mise en valeur de nos richesses naturelles.

Je crois sincèrement que tous ensemble nous devons mettre l'épaule à la roue et faire un travail positif. Je comprends que l'opposition doit faire de la critique,—à mon sens, ce doit être une critique constructive—mais non pas éterniser les débats inutilement comme on a essayé de le faire au cours de la dernière session, attitude qui n'a rien apporté à la solution des problèmes et qui n'a que retardé l'adoption des lois que nous attendions depuis longtemps.

Monsieur l'Orateur, tant et aussi longtemps que nos gouvernements s'occuperont en premier lieu de cette lutte contre la pauvreté, je suis d'avis qu'à ce moment-là ils auront atteint leur véritable objectif.

[*Traduction*]

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à votre haut poste. L'expérience que vous avez acquise à titre d'Orateur suppléant vous sera fort utile; je suis persuadé que vous vous acquitterez de votre tâche avec dignité et que vous saurez rendre justice à tous les députés.

Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter aussi l'Orateur suppléant qui vient d'être élu. Comme il représente, comme moi, les Maritimes, je lui offre mes vœux les meilleurs. Je voudrais aussi féliciter le

président suppléant des comités, ainsi que les nouveaux ministres. Au cours des mois à venir, pendant qu'ils accompliront leurs tâches, ils auront l'occasion de prouver au premier ministre (M. Pearson) qu'il a eu raison de leur confier des responsabilités accrues.

Je tiens également à offrir mes meilleurs vœux aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont acquittés de leur tâche conformément aux nobles traditions de la Chambre et tout l'honneur en rejaillit sur les habitants des circonscriptions qui les ont élus.

Voici ce que disait Charles Dickens en 1842, après avoir assisté à l'ouverture de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse:

> On aurait pu se croire à Westminster, mais en regardant le spectacle par le gros bout de la lorgnette. Le Gouverneur prononça le discours du trône. La fanfare militaire, à l'extérieur, attaqua le «Dieu sauve la Reine» avec entrain; les gens poussaient des acclamations; les députés élus se frottaient les mains, les non-élus étaient piteux, le parti ministériel déclara qu'on n'avait jamais entendu aussi magnifique discours; l'opposition affirma qu'il n'y en avait jamais eu de si mauvais; bref, tout se passa et tout laissa prévoir que cela se passerait exactement comme chez nous.

Les propos de Dickens décrivent avec justesse, je crois, l'ouverture de la 27e législature et le discours du trône présenté par l'actuel gouvernement minoritaire libéral. D'après ce discours du trône, le gouvernement libéral actuel, et je paraphrase Dickens, examine encore certains problèmes des provinces de l'Atlantique par le mauvais bout de la longue-vue. Cela les fait paraître très petits, sans importance et lointains, tandis qu'en réalité ces problèmes sont énormes et très importants pour la région atlantique du pays. Nous devrons nous en occuper dès maintenant si nous voulons que les habitants de ces provinces de l'Atlantique ne souffrent plus de la disparité des revenus et du manque d'emplois, maux qui ont accablé cette région depuis des décennies.

Depuis les récentes élections, des membres du parti libéral se réunissent en comité secret et font un examen de conscience pour tenter d'analyser les raisons de leurs pertes de sièges fédéraux dans les provinces de l'Atlantique. Si on considère le peu de libéraux élus en Nouvelle-Écosse, cela se conçoit. Les sages du parti ont sans doute élaboré des explications acceptables, mais, à mon avis, la raison profonde de la déroute des libéraux en Nouvelle-Écosse, c'est la méfiance générale qui s'est répandue parmi la majorité des citoyens à l'égard du parti libéral et de ses promesses.

[M. Crouse.]

• (12.20 p.m.)

C'est facile à comprendre à la lumière de ce qui s'est passé. Prenons par exemple la réponse du premier ministre (hansard du 29 juin 1965, p. 2994) quand le chef de l'opposition lui a demandé s'il y aurait des élections à l'automne. Le premier ministre a répondu:

> «J'espère que la conjoncture ne changera pas et que nous pourrons revenir en septembre terminer le travail à l'ordre du jour de la présente session.»

Or, qu'est-il arrivé? Regenstreif, Gallup et les libéraux dans le vent ont convaincu le premier ministre qu'il était opportun, du point de vue politique, de tenir des élections en novembre. «Nous pouvons remporter 143 sièges», lui a-t-on dit. «Alors, vite! Qu'importent 14 ou 15 millions de dollars des contribuables, si nous obtenons une majorité.» Aujourd'hui, avec des promesses électorales d'un milliard de dollars à remplir, voilà les libéraux exactement au même point. Pourtant non, pas tout à fait. Ils n'ont plus tous les yéyés qu'il avaient, mais nombre de Canadiens n'oublieront pas de sitôt le mauvais conseil et le geste irréfléchi du parti libéral et de ses dirigeants.

Je pourrais continuer longtemps à critiquer les opportunistes politiques qui occupent à l'heure actuelle les banquettes ministérielles, mais je crois que cinq élections en huit ans, dont quatre ont porté au pouvoir des gouvernements minoritaires, ont déjà accordé beaucoup plus de temps à la politique partisane qu'aux programmes politiques. Il y a énormément d'affaires non terminées dont le gouvernement doit s'occuper, et la façon dont le fera la vingt-septième législature sera une cause de fierté ou de désappointement.

«Fort bien, me direz-vous, mais par où commencer?» A titre de représentant de la Nouvelle-Écosse, je crois que cette province, qui a joué un rôle important dans la création du Canada d'aujourd'hui, a le droit de participer à la croissance et à la prospérité de notre pays. En tant que Canadien, je ne demande pas de politiques qui pourraient nuire au Canada. Vous conviendrez toutefois, je le sais, qu'il est décourageant d'apprendre qu'en 1966 la paie que l'homme moyen des provinces de l'Atlantique apporte au foyer est près du tiers inférieure à celle que touche ailleurs le Canadien moyen. Telle est la situation après dix années d'efforts ardus, période pendant laquelle nous avons vu l'établissement de groupements d'entraide, et notamment le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, le *New Brunswick Development Corporation*, l'*Industrial Estates*, en Nouvelle-Écosse, le *Department of Economic Development* à Terre-

Neuve et d'autres organismes gouvernementaux destinés à favoriser la croissance économique.

On peut se demander quels sont les effets de cette initiative, car à Halifax, à Dartmouth et dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse, de nouvelles industries sont établies. Je dois vous avouer qu'il y a eu amélioration. En 1956, le revenu par habitant dans les provinces atlantiques s'établissait à 65 p. 100 de la moyenne canadienne, tandis qu'en 1964, il s'élevait à 68.4 p. 100. C'est une amélioration de 3.4 p. 100, soit un dixième de l'écart. Il nous faut donc maintenant combler cet écart et c'est une lourde tâche.

Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'industries secondaires, mais nous ne voulons pas de nouvelles industries qui auront besoin d'être soutenues constamment. En plus des industries secondaires, nous avons besoin de mises de fonds considérables de la part du gouvernement fédéral. Voilà pourquoi j'accueille avec satisfaction la déclaration faite dans le discours du trône d'après laquelle le gouvernement, tout en respectant les responsabilités des provinces, est résolu également de préserver les responsabilités constitutionnelles de l'autorité fédérale.

Pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, le départ est déjà excellent. Un des faits les plus importants, c'est peut-être que les gens comprennent de plus en plus que l'expansion et le progrès sont possibles, que la région n'est pas obligée de toujours demeurer dépourvue.

Sous l'égide d'*Industrial Estates*, de nouvelles industries naissent et nous avons marqué des avances. Mais la Nouvelle-Écosse et ses habitants ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur le gouvernement fédéral pour réaliser l'expansion qui placera la province au même niveau que le reste du Canada. Il faut donc un gouvernement central fort pour que le pays progresse uniformément. Pour la Nouvelle-Écosse, il est d'extrême importance, je crois, que le gouvernement national jouisse d'assez d'autorité pour diriger la mise en valeur de l'ensemble du Canada, et j'espère que le présent gouvernement prendra des mesures pour empêcher tout nouvel affaiblissement des pouvoirs fédéraux.

Il n'est pas facile pour une province comme la Nouvelle-Écosse de se mettre au pas du reste du Canada en ce qui a trait aux richesses matérielles. D'après le Deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, le revenu par habitant s'établit, en Nouvelle-Écosse, aux trois quarts de la moyenne pour l'ensemble du Canada. Même pour nous maintenir en position il faut que nos gains procentuels soient les mêmes que ceux du reste du Canada. Pour réduire l'écart, il faut que nos gains soient supérieurs à ceux du reste du pays. Pour y arriver, il nous faut la collaboration active du gouvernement du Canada.

Un moyen fort utile de venir en aide à la Nouvelle-Écosse serait de prévoir, dans le programme visant à stimuler le développement de certaines régions, énoncé dans le bill n° C-129, l'expansion de nos aménagements et de nos services touristiques, qui laissent à désirer. L'industrie du tourisme revêt une importance fondamentale pour la Nouvelle-Écosse. On peut juger de son importance croissante par le fait qu'en 1965, notre province, qui compte 762,000 habitants résidants, a accueilli 900,000 visiteurs. Le tourisme rapporte de 58 à 60 millions de dollars au Trésor provincial. La croissance future de cette industrie dépendra surtout de la modification de la loi par le gouvernement fédéral. Je suis d'avis que les paragraphes *d*) et *e*) de l'article 2 pourraient être modifiés. Voici le paragraphe *d*) de l'article 2:

> «octroi de développement» désigne un octroi sous le régime de la présente loi sous forme d'assistance en vue de l'établissement d'une nouvelle installation ou de l'agrandissement d'une installation existante dans une région désignée;

Et voici le paragraphe *e*) du même article:

> «installation» désigne les bâtiments, l'outillage et le matériel qui constituent les éléments nécessaires à une opération de fabrication ou de transformation;

En vertu de la nouvelle formule, l'inclusion de l'industrie du tourisme dans le cadre des octrois servant de stimulants n'aiderait pas seulement la Nouvelle-Écosse, mais constituerait un programme pour le Canada tout entier. En fait, le gouvernement fédéral a une occasion inespérée de fournir à la Nouvelle-Écosse les fonds dont elle a grand besoin pour assurer l'amélioration nécessaire de ses installations touristiques. Je ne vois aucune autre réorientation de politique, monsieur l'Orateur, qui soit plus utile dans les régions où il n'y a pas d'industries. J'espère que le gouvernement et le ministre songeront sérieusement à cette réorientation qui rendrait de si grands services non seulement à l'économie de toutes les provinces atlantiques, mais à celle de l'ensemble du Canada.

Vers la fin du discours du trône, il est dit que d'autres mesures législatives nous seront proposées, y compris des modifications à la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique. J'aimerais que le gouvernement place cette mesure un peu plus haut dans sa liste des priorités, afin de mettre bientôt en chantier l'usine marémotrice de la baie de Fundy. L'industrie a besoin de plus en plus d'énergie en Nouvelle-Écosse et l'on estime

que la baie de Fundy a un potentiel énergétique de plus de 9 millions de chevaux-vapeur par année. Cette mise en valeur est de première importance pour notre province. On songe depuis plus de 50 ans à utiliser cette grande force de la nature pour produire de l'électricité. Mais le coût de l'aménagement et la question de l'acheminement de cette énergie vers des marchés lointains interdisaient de songer sérieusement à la réalisation de cette entreprise.

J'ai été très heureux d'entendre le ministre des Transports dire aujourd'hui, en réponse à une question, qu'on songe sérieusement à instituer un comité qui sera chargé d'étudier ce projet. Aujourd'hui, le matériel de terrassement permet de construire de gigantesques barrages, et les progrès technologiques et techniques ont pour ainsi dire résolu le problème de la transmission de l'énergie électrique. L'Office d'expansion économique de la région atlantique a déjà fait quelque chose dans ce domaine en étudiant les renseignements rassemblés jusqu'ici sur le sujet. Mais il faut faire vite, car à moins d'avoir sous peu des estimations fiables sur les prix de revient et la production, d'autres moyens de produire l'électricité à partir de l'énergie atomique risquent d'être suffisamment mis au point pour rendre non rentable la production d'énergie des marées.

Trois projets sont réalisables; l'un sur la baie Shepody, un autre dans le bassin Cumberland et le dernier dans le bassin Minas. La construction d'un barrage entre le cap Split et Parrsboro dans le bassin Minas augmentera non seulement le potentiel d'énergie électrique de la Nouvelle-Écosse, mais procurera de précieux avantages secondaires, soit l'aménagement de routes améliorées et de régions destinées aux loisirs. Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, que l'exploitation de cette énergie attirera non seulement de nouvelles industries en Nouvelle-Écosse, mais sera également utile au Nouveau-Brunswick où l'expansion rapide de l'exploitation minière, des fonderies, des industries de produits chimiques, de combustibles et du papier ont créé une demande sans précédent d'énergie électrique au cours des quelques dernières années.

Je suis certain que tous les Canadiens ont accueilli avec satisfaction l'annonce dans le discours du trône d'une aide accrue à nos universités. En Nouvelle-Écosse, nous convenons avec le rapport du Conseil économique du Canada que l'instruction est un élément de la plus haute importance qui contribue à notre expansion économique et à la hausse de nos niveaux de vie. Ceci permettra à nos universités de continuer à dispenser leur enseignement dans le Canada tout entier. Nos universités sont fréquentées par un nombre aussi élevé

[M. Crouse.]

d'étrangers que de Canadiens et, bien que personne ne s'y oppose, c'est une des principales raisons des difficultés financières de nos universités.

• (12.30 p.m.)

Des raisons nationales aussi bien que régionales militent en faveur d'une politique d'assistance fédérale généreuse à l'instruction supérieure dans les provinces atlantiques. Toutefois, l'augmentation annoncée à l'égard des subventions par personne n'est que le commencement d'une assistance fédérale accrue qui sera nécessaire si les gouvernments provinciaux veulent poursuivre leurs programmes d'expansion des universités, auxquels ils se sont engagés.

En ma qualité de membre du Bureau des gouverneurs de la *Waterloo Lutheran University,* je sais bien quels capitaux d'immobilisation exige l'expansion de cette université et de toutes les universités canadiennes. A l'heure actuelle, plus de 500 millions de dollars ont été adjugés en contrats pour l'expansion des universités canadiennes, et les travaux de construction sont plus ou moins avancés. Personne ne contestera la nécessité de cette expansion, mais anticipant ce que sera la situation d'ici dix ans, il me semble que le gouvernement devra entamer des entretiens sur tous les aspects du financement des universités, surtout si ces dernières doivent avoir les fonds suffisants pour leurs programmes d'immobilisations et de recherches.

Je conseille aussi au gouvernement d'examiner sérieusement la recommandation de la commission Bladen en ce qui touche au relèvement de la limite actuelle des cadeaux aux universités, déductibles de l'impôt des particuliers et des sociétés. Une modification à la loi de l'impôt sur le revenu visant à reconnaître le bien-fondé de cadeaux plus considérables aux universités encouragerait les particuliers et les sociétés à être plus généreux.

Il est dit dans le discours du Trône:

> Mon gouvernement continuera à accroître la puissance des forces intégrées de la défense du Canada pour assurer la sécurité du pays et collaborer au maintien de la paix mondiale. Vous serez priés de modifier la loi sur la Défense nationale.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je propose que les amendements prévoient l'établissement d'une force nationale de pompiers forestiers. Les grandes provinces populeuses qui ont d'importantes ressources financières, telles l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, ont les moyens d'engager des flottes de bombardiers arroseurs et d'avions détecteurs pour patrouiller leurs vastes forêts et y combattre les incendies. Cependant, dans les petites provinces pauvres de l'Atlantique, c'est une tout autre affaire.

La Nouvelle-Écosse, dont l'économie dépend largement des ressources forestières, n'a les moyens de maintenir que trois avions détecteurs et un seul petit bombardier arroseur. Au cours des mois d'été, pendant la période critique des incendies de forêt dans notre province, nous devons chercher désespérément à obtenir d'autres avions. Ce qui est exaspérant pour les habitants de la Nouvelle-Écosse qui voient monter leurs belles forêts en fumée noire, pendant que nos pompiers provinciaux luttent pour enrayer l'avance de l'incendie, c'est que les appareils de l'Aviation et de la Marine royales du Canada restent au sol dans les aéroports militaires de la province ou exécutent des patrouilles usuelles qui paraissent moins urgentes. Dans le passé, les demandes d'aide avaient en général pour réponse officielle que ces avions militaires n'étaient pas munis de l'équipement d'arrosage voulu et que leurs pilotes et leurs équipages n'avaient pas été formés à ce travail dangereux.

Le même argument a été invoqué par la Marine quand on a proposé d'instituer un service de garde-côtes. Aujourd'hui, cependant, le service que fournit le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Transports et autres ministères intéressés, sauve des biens précieux, navires et vies humaines quand un désastre se produit. On devrait créer une escadrille spéciale de l'Aviation royale du Canada, lui donner le matériel et la formation nécessaires afin qu'elle puisse se mettre à l'œuvre immédiatement et n'importe où, pour maîtriser les incendies qui détruisent nos forêts et notre faune, menacent les habitations et la vie de nos citoyens et réduisent les endroits de villégiature qui attirent les touristes et profitent aux Canadiens.

D'après le discours du trône, que je considère comme la liste des bonnes intentions du gouvernement, nous serons appelés à approuver une mesure législative visant à améliorer le transport et la mise en marché des céréales de provende dans l'Est canadien et la Colombie-Britannique par la création d'un organisme des aliments du bétail. Les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse s'intéresseront de près à la création de cet organisme parce que la disponibilité de céréales de provende à des prix raisonnables est d'importance vitale pour certains, surtout les éleveurs de volaille et de porcs. On estime qu'il se dépense dans la province plus de 6 millions de dollars par année pour l'achat de céréales de provende. Les chiffres du rencensement indiquent qu'au cours des 40 dernières années, la Nouvelle-Écosse peut de moins en moins compter sur ses propres ressources en céréales de provende. Entre 1921 et 1961, les emblavures ont diminué de 12,000 à 1,000 acres, tandis qu'au cours de la même période la superficie ensemencée en avoine a baissé de 103,000 acres à 37,000. Je cite ces chiffres pour prouver que la province n'a jamais eu autant besoin des céréales de l'Ouest.

Tant que cet état de choses durera, on ne saurait songer à supprimer le présent programme d'aide au trafic-marchandises. En même temps, les agriculteurs et le gouvernement ont tout à fait raison de s'intéresser aux possibilités d'accroître la production régionale. Chaque tonne de céréales cultivée dans la région entraînera la réduction du coût du programme d'aide au trafic-marchandises. Cela seul suffirait pour motiver certaines dépenses du gouvernement en vue d'encourager la production régionale.

La fédération des agriculteurs a demandé un octroi de $8 par tonne de céréales cultivées dans une région donnée. A mon avis, une demande de ce genre mérite une étude sérieuse. La culture des céréales exige des terres appropriées et des capitaux. De ces deux exigences, les capitaux sont ce qui manque le plus en Nouvelle-Écosse. Il faut des capitaux pour acheter une nouvelle terre ou défricher un champ additionnel, et même pour acheter des engrais et de la provende. L'octroi proposé s'ajouterait, selon l'expression du ministre des Finances, aux moyens traditionnels de combattre la pauvreté. Il apporterait une aide à ceux qui sont prêts à travailler pour améliorer leur sort. Il constituerait des capitaux d'appoint dont les cultivateurs ont besoin pour accroître d'une façon marquée la production de céréales en Nouvelle-Écosse.

Même avec la mise en œuvre de ce programme, il faudrait encore améliorer le transport des céréales de provende de l'Ouest vers la Nouvelle-Écosse. Cette politique, qui date de 24 ans, est fondée en partie sur les subventions aux expéditions par mer de céréales vers Halifax, où elles sont entreposées avant d'être distribuées aux cultivateurs de la Nouvelle-Écosse. L'ennui, c'est qu'Halifax ne peut entreposer qu'environ 50 p. 100 des céréales de provende requises par les cultivateurs. Il est évident qu'il nous faut plus de dépôts d'entreposage dans toute la province et je recommande au gouvernement de songer sérieusement à construire des installations d'entreposage de céréales à Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, au cœur de la collectivité agricole des comtés de Lunenburg et de Queens. Ce dépôt pourrait desservir tout le littoral sud, et le nouvel organisme fédéral pourrait administrer la distribution depuis cet endroit.

Suivant de près, dans le discours du trône, le projet de création d'un organisme des aliments du bétail, on trouve une mesure visant à favoriser l'expansion de la pêche

commerciale au Canada. Il y est dit que nous serons priés d'étudier une proposition tendant au soutien du revenu des pêcheurs côtiers, les années de mauvaise prise. Voilà des paroles émouvantes pour le pêcheur côtier dont le revenu est faible parce qu'il n'a pas pu attraper ni vendre la quantité habituelle de morue, d'aiglefin, de flétan, de merlan, de merluche, de flet ou de homard.

Une aide, quelle qu'elle soit, accordée à l'industrie de la pêche des provinces atlantiques sera très bien accueillie, mais le pêcheur aurait préféré, je crois, un autre genre de nouvelle. Elle aurait pu être conçue en ces termes: «Mon gouvernement recommandera au Parlement de prendre des mesures nouvelles destinées à mettre en vigueur le bill nº S-17, loi concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada, adoptée en 1964. Il faut nous occuper, sans retard inutile, de protéger les pêches du Canada dans l'intérêt des pêcheurs canadiens.»

Voilà ce qu'on aurait dû lire dans le discours du trône. Si l'on traçait les lignes de base à partir de coordonnées géographiques, faisant ainsi de la baie de Fundy et du golfe Saint-Laurent, des eaux territoriales canadiennes, on réserverait à nos pêcheurs côtiers des zones de protection et des frayères qui, avec le temps, leur permettraient de multiplier leurs prises et d'accroître leur revenu. Mais, lorsqu'on pose des questions concernant l'établissement de la limite de 12 milles, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre des Pêcheries, ils n'ont qu'une seule réponse: la délimitation des lignes de base fait l'objet de négociations.

• (12.40 p.m.)

Je pense que le ministre et son ministère contribueraient sensiblement à augmenter le revenu du pêcheur moyen en l'aidant à obtenir des marchés pour les tonnes de poissons qu'il pêche actuellement, mais rejette dans la mer parce qu'il ne peut pas les vendre. Je parle ici des beaudroies, des raies, des roussettes, des requins et des moules qui abondent près de la côte et au large. Ces poissons ont une valeur commerciale pour d'autres pays, qui les pêchent et les vendent en grande quantité. Pourquoi ne pouvons-nous pas en faire autant? Le ministre des Pêcheries pourrait peut-être s'assurer le concours du ministre du Commerce qui, par l'entremise de ses délégués commerciaux dans le monde entier, pourrait trouver des débouchés possibles pour ces poissons qui ne trouvent pas acquéreur actuellement.

Il ressort des expériences poursuivies cette année par le service d'expansion des pêches de la Nouvelle-Écosse que les prises de crabes et de crevettes dans l'Atlantique sont assez abondantes pour devenir une pêche commerciale. Le crabe de grands fonds de l'Atlantique parcourt les eaux allant du Groenland jusqu'au Maine et un bateau, dont le port d'attache est Cheticamp, dans l'Île du Cap-Breton, fait maintenant la pêche aux crabes de cette espèce. Ces crustacés ressemblent aux crabes araignées de la côte du Pacifique, dont la vente est si répandue; une fois arrivés à maturité, ils ont une carapace de cinq pouces de long et des pattes allant jusqu'à dix pouces de long. Comme un grand nombre de ces crevettes et crabes se trouvent dans le Golfe Saint-Laurent, la pêche de ces crustacés pourrait devenir le privilège exclusif des pêcheurs canadiens, si cette partie du golfe faisait partie des eaux territoriales du Canada, aux termes du bill S-17.

Lorsque le ministre étudiera la possibilité d'assurer de nouveaux marchés à toutes les espèces de poissons pris par les pêcheurs canadiens, il devrait également étudier celle de vendre les pétoncles, tout entières. La partie utilisée actuellement, soit le muscle, n'est qu'une infime partie de la pétoncle, qui est entièrement comestible. En effet, en Europe, le frai de pétoncle et certaines autres parties de ce mollusque représentent un mets de choix.

Nous devons aussi poursuivre d'autres recherches en faveur de nos pêcheurs de homards. Cette année, les pêcheurs de homards n'ont généralement que de petites prises le long de la côte est. Certains d'entre eux croient que c'est parce que les chalutiers étrangers capturent les gros homards de reproduction dans nos bancs du large. Les dragueurs de New-Bedford on dégorgé l'an dernier pour plus d'un million de dollars de homards pêché au large du banc Georges, et nous n'avons pas les chiffres des prises effectuées par l'énorme flotte russe qui pêche dans la région.

Monsieur l'Orateur, il ne semble pas y avoir de données scientifiques indiquant si nos peuplements côtiers de homards sont en rapport avec les peuplements du banc Georges. Je proposerais donc au gouvernement de créer une commission conjointe Canada-États-Unis qui recueillerait des données biologiques et, au besoin, tenterait d'obtenir, par l'intermédiaire de la Commission internationale des pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique, l'accord général sur la nécessité de conserver les gros homards qui appartiennent à nos grands bancs du large. Cet été, les Russes ont bien voulu prêter leur concours en permettant à des observateurs des États-Unis de monter à bord de leur navires, et ils consentiraient peut-être aussi à nous accorder leur collaboration en ce cas-ci.

Le monde se préoccupe de plus en plus, à l'heure actuelle, des moyens de nourrir sa population croissante et pourtant nos plus

grands hommes de science tant au Canada qu'aux États-Unis s'intéressent davantage au genre et à la quantité de minéraux qu'on trouvera sur la lune. A mon avis, nous devrions établir une liste des priorités pour nos recherches et commencer par les plus importantes. Si le ministre des Pêcheries et le gouvernement actuel voulaient donner suite à certaines de mes propositions concernant l'industrie de la pêche, ils accompliraient trois choses: le besoin d'assurance-prises serait moins grand, les revenus et le niveau de vie de nos pêcheurs seraient plus élevés, et il y aurait des denrées alimentaires pour le monde entier.

M. D. R. Tolmie (Welland): Monsieur l'Orateur, comme député prenant la parole ici pour la première fois, je ne me fais aucune illusion en pensant que la Chambre attend mes paroles en retenant son souffle. Mais je sens tout de même que c'est un privilège et un honneur de pouvoir parler en cette Chambre, dont les murs ont fait écho aux grandes voix du passé. Je suis encore dans un état de demi-choc. J'arpente, essoufflé, les corridors, à la recherche de fonctionnaires ou de chefs de services et j'essaie de me dépêtrer dans le Règlement et la procédure. Il faudrait que des cours soient donnés aux nouveaux députés et qu'un comité soit formé spécialement pour les aider à bien commencer leur carrière parlementaire. De cette façon, nous pourrions tous assumer notre rôle en cette Chambre avec plus de facilité.

Monsieur l'Orateur, je suis originaire de Lindsay, en Ontario, où abondent les conservateurs. Je me suis plus tard installé dans la circonscription de Welland, qui a été si bien représentée pendant 15 ans par le docteur McMillan. Connu familièrement sous le nom de «Doc», il était estimé et aimé de tous les membres de cette Chambre. Il siérait, je pense, de rendre hommage à sa mémoire et de transmettre nos meilleurs vœux à sa femme. (*Applaudissements*)

M. McMillan s'est donné bien du mal pour ses commettants. Doué d'un style sans flamboyance ni artifices, ni chiqué, il n'a jamais trompeté des morceaux de bravoure. Malgré son abord doux, il savait être obstiné et curieux et, au besoin, se faisait remarquer par la logique de son raisonnement. Membre du caucus libéral, son bons sens et sa calme sagesse ont influencé bien des décisions. Il était la voix même de la prudence. Père de famille, de réputation sans tache, faisant preuve d'un esprit de justice absolue, évitant les moyens détournés, manquant de respect humain et de vanité, il personnifiait les nobles qualités de la vie publique.

En rendant hommage à un homme qui a maintenu la dignité de notre assemblée et représenté admirablement les meilleures traditions parlementaires, je voudrais que son exemple et sa conduite nous servent tous de phare. Personnellement, je m'efforcerai d'imiter cet homme qui a honoré la Chambre des communes pendant des années, personnifiant à un degré poussé tous les plus nobles aspects de la vie publique—distinction morale, intérêt véritable pour ses commettants, totale honnêteté et dévouement discret.

La circonscription de Welland est urbaine et rurale et comprend trois centres démographiques importants: Thorold, Port-Colborne et Welland. Il est bon de ramarquer que Port-Colborne, qui a obtenu son titre de ville le 1er janvier 1966, est la dernière née des villes du Canada. Située à l'entrée du canal Welland, riche d'un passé long et glorieux, elle peut envisager avec orgueil et détermination un avenir brillant et prospère. Tous les honorables représentants se joindront à moi pour souhaiter à la benjamine de nos villes un avenir heureux.

La principale caractéristique physique de notre circonscription, c'est le canal Welland, qui fait partie de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ce canal divise en deux la ville de Port-Colborne, la ville de Welland et la ville de Thorold. Tant du point de vue esthétique que touristique, il est intéressant de voir des navires de toutes les parties du monde traverser le centre d'une ville. En fait, nous comptons un groupe de citoyens qui s'adonnent à une occupation assez spéciale: ils regardent passer les navires. Par contre, l'impossibilité de traverser nos villes quand les ponts sont levés nuit sérieusement au commerce et cause des embouteillages.

Peu de temps après mon élection, sans que je m'y attende le moins du monde, le ministre des Transports a annoncé que plus de 4,000 acres de terrain avaient été expropriées juste à l'est de Welland pour construire un canal de ceinture. Si la chose se fait, la ville de Welland perdra du coup son canal qui sera situé ailleurs. Le nouveau canal de ceinture aurait environ huit milles de long, coûterait environ 110 millions de dollars et il faudrait six ans pour le construire.

L'urgence de ce canal de ceinture n'échappe à quiconque est au courant de l'énorme trafic maritime qui emprunte le canal Welland. Vu les retards qu'occasionnent les nombreux ponts et le chenal accidenté, il s'y produit des embouteillages qui ralentissent le trafic maritime sur toute la longueur de la voie maritime, et l'économie du Canada tout entier s'en ressent. La construction de ce canal de ceinture éliminera les ponts, protégera les navires contre le vent et fournira un chenal plus large et plus droit, avantages qui permettront d'atteindre l'objectif essentiel de la voie maritime:

permettre aux navires de circuler plus facilement, plus rapidement et avec plus de sécurité.

• (12.50 p.m.)

Si nous voulons, comme Canadiens, répondre aux exigences toujours croissantes du trafic maritime; si nous voulons tenir nos engagements quant à la vente du blé de l'Ouest canadien, dont bénéficient directement les agriculteurs des Prairies et indirectement l'ensemble de l'économie canadienne; si nous voulons mettre un terme au défi des États-Unis relativement à l'aménagement d'un canal rival, alors le bon sens économique nous dicte de commencer sans tarder à construire ce canal de ceinture.

Pour la ville de Welland, cette déviation serait une bénédiction et remédierait à l'embouteillage du trafic. On pourrait alors préparer comme il convient l'expansion économique de la région. C'est inouï tout ce qu'on pourrait faire de l'ancien canal. On pourrait y aménager des installations de canotage, des parcs et des quais, et pourquoi pas un port intérieur, petit Anvers dans la péninsule du Niagara? Quelle ville canadienne est construite autour d'un beau lac étincelant qui permet mille et une fantaisies d'urbanisme?

Mais il ne faudrait pas se réjouir trop tôt. A l'heure actuelle, même si le terrain est exproprié, le gouvernement n'a pas décidé si le canal de ceinture devrait être aménagé ou non. Il est extrêmement important que Welland sache au plus tôt si le canal va être construit. Nous nous trouvons maintenant dans une situation intolérable. Le secteur du commerce et des affaires ne peut prendre de décisions quant à son expansion future; les projets de routes sont laissés en suspens; les propriétaires expropriés ne peuvent se décider à déménager ou à rester; la construction d'un tunnel proposé sous le canal actuel, indispensable au bien-être même de Welland, sera retardée. Bref, Welland est dans un état d'animation contenue, attendant une décision avec impatience. J'ai bon espoir que le gouvernement, obligé de multiplier les enquêtes avant de prendre une décision, comme nous le prouvent ses réalisations passées, saura régler la question promptement et efficacement. L'Administration de la voie maritime et ses fonctionnaires chargés de l'affaire s'acquittent, avec compétence et dévouement, de leurs nombreuses fonctions sans jamais manquer de courtoisie.

Monsieur l'Orateur, on adopte parfois des lois sans savoir si elles profitent directement ou indirectement à l'économie. J'aimerais affirmer catégoriquement que l'Accord tarifaire canado-américain sur les produits de l'industrie de l'automobile a, dans les quelques mois depuis son adoption, augmenté la prospérité et l'embauche dans Welland. A ma connaissance personnelle, deux usines se sont agrandies comme conséquence directe de cette mesure législative éclairée. Je sais que les bénéfices que Welland en retire ne reflètent qu'en partie l'énorme succès de cet accord. Ces résultats encourageants entraîneront sans doute l'application de cette politique dans d'autres domaines de notre économie.

Le lac Érié longe mon comté et le problème général de la pollution des Grands lacs est bien illustré dans cette région. Qu'il suffise de dire que de vastes secteurs du lac Érié sont morts, leur eau étant inapte à soutenir la vie aquatique. De plus en plus les rives du lac Érié sont recouvertes d'algues nauséabondes qui dévalorisent les propriétés et privent les habitants de quelques-unes des plus belles plages du monde. Faire disparaître ce danger qui menace l'une de nos plus grandes ressources naturelles, c'est une responsabilité municipale, provinciale, fédérale et internationale. On a pris des mesures pour prévenir la pollution, mais il faut des dispositions de portée plus vaste.

Je signale le problème de la pollution de nos Grands lacs afin de mettre en garde les députés contre ce danger insidieux, afin que les membres de tous les partis puissent acquérir des données concrètes, et rechercher une solution lors de débats ultérieurs.

Au point de vue de la culture, la circonscription de Welland a le bonheur d'avoir des citoyens de toutes races, ce qui lui donne un caractère exceptionnel et dynamique, auquel nous tenons beaucoup. On peut constater que les êtres humains, quoique d'origine différente, ont les mêmes besoins et les mêmes aspirations, peuvent vivre dans la paix et l'harmonie, contribuant ainsi à une existence plus noble et plus riche pour eux-mêmes et pour leur collectivité.

Nous avons la chance d'avoir dans notre région un grand nombre de francophones et, à ce moment de notre histoire où l'on jongle avec les mots extrémisme, séparatisme et statut spécial, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que les Canadiens d'ascendance française dans notre région font la sourde oreille à tous les appels fanatiques à la fierté de race ou de culture. Leurs désirs sont simples et légitimes—ils veulent être traités comme des égaux, acceptés comme Canadiens, pouvoir, avec dignité, infuser leur patrimoine à l'heureux mélange de races polyglottes qui agrémentent nos circonscriptions, et dont l'unique désir est de progresser ensemble dans un lien commun d'humanité.

Notre grande nation, menacée par les dangers de trop grandes distances et les forces de désunion qui se retrouvent dans tous les pays où coexistent langues et traditions variées, peut constater avec quel bonheur

[M. Tolmie.]

nos citoyens de diverses races se mêlent chez nous; elle sera rassurée en voyant qu'il est possible de vivre ensemble dans l'harmonie et la bonne entente.

Pour que les deux races fondatrices en arrivent à s'accepter mutuellement et à s'unir il faut que la barrière des langues soit abolie. Notre objectif commun devrait être de fournir à tous les jeunes Canadiens le rare privilège et avantage de parler français et anglais.

Monsieur l'Orateur, quelques mots au sujet de l'immigration. J'estime que la politique en vigueur depuis nombre d'années a grandement besoin d'être éclaircie et assouplie. A une époque de notre histoire où nous avons l'espace voulu, où l'économie en pleine expansion exige une augmentation de la main-d'œuvre, il est logique de croire qu'une immigration accrue et plus diversifiée est non seulement justifiée mais nécessaire. Je me réjouis de voir que notre gouvernement, qui n'ignore rien de ces facteurs, étudie notre politique d'immigration et proposera des mesures au Parlement.

Monsieur l'Orateur, en tant que nouveau député, je suis fier d'être membre d'un parti qui, en dépit de grandes difficultés, a su mener à bien les affaires de l'État et instituer d'importantes et permanentes réformes; notamment le régime de pensions du Canada, la mesure législative la plus humanitaire et la plus avancée jamais adoptée dans le monde, le nouveau drapeau, la première loi fédérale sur le salaire minimum, l'accord canado-américain sur l'industrie automobile, qui dénote une nouvelle conception des choses.

Il reste encore beaucoup à faire. Mettons de côté les petites querelles politiques et tirons des inépuisables richesses de notre pays les moyens de faire naître et d'encourager des réformes sociales encore plus poussées: l'assurance frais médicaux, une aide accrue à l'éducation, une aide aux déshérités dans toutes les sphères de l'activité humaine. Tout ce que nous avons fait jusqu'ici n'est qu'un début; ce n'est que l'aube d'une nouvelle ère de mesures humanitaires visant à répondre aux besoins véritables des Canadiens.

Qui d'entre nous ici aura l'âme tranquille tant qu'un seul enfant canadien sera dans le besoin, subira les effets de l'intolérance, de l'étroitesse d'esprit ou de distinctions injustes, aussi longtemps que la méfiance et l'ignorance saperont les fondements mêmes de notre constitution et rongeront les liens de l'unité?

Monsieur l'Orateur, loin de moi, nouveau député, de vouloir sermonner la Chambre. Peut-être suis-je en train de subir une revision déchirante de ma propre valeur. J'espère avoir assez de cette qualité tant estimée, si rare et si précieuse, le courage de mes convictions, et contribuer véritablement à la vie nationale de notre pays.

Je termine comme j'ai commencé, monsieur l'Orateur. En cette Chambre que vous ornez de votre présence, je prends place avec fierté et humilité.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous féliciter de votre élection au poste élevé que vous occupez et que, j'en suis sûr, vous saurez remplir avec toute la compétence voulue. Mes félicitations aussi aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Dollard (M. Goyer) et l'honorable député d'York-Scarborough (M. Stanbury). Il faut leur savoir gré de leur apport au débat en cours.

Si je suis heureux de pouvoir y prendre part, c'est que le Canada fait face à tant de choses importantes que, selon moi, ce que nous accomplissons aujourd'hui aura d'immenses répercussions sur son avenir. Ce m'est un grand plaisir—et je me sens tout humble—d'être de retour à Ottawa et de tenter d'y contribuer au développement futur du Canada.

D'après certains, le discours du trône a resservi du réchauffé. C'est exact. Il ne répond pas aux questions fondamentales qui se posent aujourd'hui au Canada. Il n'y est pas question de l'indice du coût de la vie qui a monté de dix points depuis trois ans. C'est une augmentation énorme de plus de trois points par année. Qui cela touche-t-il? Cette hausse touche ceux qui ont un revenu fixe n'augmentant pas avec le coût de la vie. C'est le cas de beaucoup de retraités. Ils vivent grâce à des régimes de pension et rien n'est fait pour les dédommager de cette montée en flèche de l'indice du coût de la vie. A mes yeux, c'est une grave erreur. Je suis heureux d'appuyer l'amendement dont la Chambre est saisie et sur lequel nous nous prononcerons ce soir. Je crois en effet qu'il est bon et qu'il répondra aux besoins des intéressés.

Le discours du trône affirme que la législature sera jugée par ses actes plutôt que par ses paroles. Or, si l'on peut en juger d'après ce discours, nous aurons beaucoup de paroles et très peu d'actes. Nos bénéficiaires de pensions de vieillesse ont besoin d'assistance. Le discours du trône les oublie complètement, même s'il y est question de la pauvreté et de l'aide à accorder à ceux qui sont dans le besoin. Mais on ne saurait trouver nulle part

de mesures concrètes qui fourniront de l'aide à qui que ce soit.

Il est intéressant de vérifier maintenant, peu de temps après des élections générales, si le discours du trône renferme quelques-unes des promesses électorales. Il est intéressant également de remarquer comment l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) a voté à la Chambre l'autre soir, après ce qu'il a dit au cours de la campagne électorale. Dès 1958, le parti auquel il appartenait avait promis de porter les pensions de vieillesse à $100 par mois, mais l'autre soir, il s'est prononcé contre une assistance supplémentaire à nos citoyens âgés. J'espère qu'il confirmera ses intentions ce soir moins par des paroles que par des actes.

• (2.40 p.m.)

L'honorable député dont je viens de parler a également déclaré au cours de la dernière campagne électorale que, selon certains, il existait un vide au pays et que l'aspiration causée par ce vide l'entraînerait au poste de premier ministre du Canada. Certaines des balivernes—et j'utilise ce mot à dessein—répandues en Alberta au cours des campagnes électorales sont tout à fait fantastiques, particulièrement lorsqu'on songe à ce que ces mêmes orateurs disent à Ottawa. C'est une situation sérieuse et, comme on nous jugera à nos actes et non à nos paroles, je suis certain que l'honorable député de Red-Deer sera jugé de cette manière aux prochaines élections—peu importe à quel moment elles auront lieu—par les habitants de l'Alberta. On ne peut impunément prêcher une chose dans un endroit et la renier à Ottawa.

En examinant le discours du trône, j'ai aussi constaté avec intérêt qu'il y est question d'aide à l'industrie agricole. Maintenant que je considère le ministère de l'Agriculture, je m'inquiète sérieusement. Que les libéraux visitent l'Ouest canadien afin de découvrir ce qui ne va pas dans l'industrie agricole de cette région. Ils pourront couvrir de longs parcours, autant de fois qu'ils le désirent, mais à la fin, j'en suis persuadé, ils constateront que la difficulté, en ce qui concerne l'industrie agricole, tient à ce que le gouvernement actuel n'a jamais accordé une priorité à cette industrie.

Prenons le cas du malheureux ancien ministre de l'Agriculture, venant de Calgary. C'était un bon gentilhomme, qui se dépensait sans compter pour cette industrie, mais qui ne recevait à peu près aucune collaboration de la part de ses collègues. Les agriculteurs de l'Ouest canadien ont vite compris la situation. Les difficultés sautaient aux yeux, étant donné tout ce qui se passait; ainsi, une partie de son portefeuille lui fut retirée pour la durée d'un mois, puis lui fut remise par suite des critiques acerbes soulevées par son prédécesseur. Les agriculteurs de l'Ouest canadien en conclurent que le reste des libéraux s'intéressaient bien peu à l'agriculture.

[M. Horner (Acadia).]

A l'heure actuelle, cette industrie fournit de l'emploi à environ 11 p. 100 de la population et représente plus de 40 p. 100 du produit national brut. C'est une des industries primordiales du Canada, qui ne devrait pas être traitée avec désinvolture comme on l'a fait jusqu'ici. Au fond, l'industrie se réjouit de la façon dont le nouveau ministre s'efforce d'accomplir sa tâche, mais lui aussi s'expose à l'opposition opiniâtre de ses collègues du cabinet. Nous espérons qu'on lui permettra de remplir son rôle et nous l'appuyons. Mais contre tant d'adversaires, comment l'emporter? Le gouvernement a subdivisé le portefeuille de l'Agriculture en trois. Le ministre du Commerce (M. Winters) a sa tranche, puisque la Commission canadienne du blé, d'après le ministre des Finances (M. Sharp), rend compte encore au ministère du Commerce. Le ministre des Finances se maintient toujours en rapport avec la Commission du blé, d'après la nouvelle parue dans le *Sun* de Swift Current du 14 janvier 1966, ce qui n'est pas vieux. D'après cette nouvelle, le ministre des Finances aurait dit:

> A titre de ministre des Finances, je ne serai ni le porte-parole ni le serviteur de la Commission canadienne du blé.

Voilà une déclaration surprenante, étant donné que nous avions toujours pensé qu'il en était chargé. Il a poursuivi en disant:

> Cependant, je serai comptable à la Chambre de la Commission du blé, à la nouvelle session du Parlement, et j'espère maintenir avec elle des rapports utiles, au nom du gouvernement...

En voilà un dépeçage! Je dirais que c'est un cas où l'ancienne règle «diviser pour régner» a été appliquée au ministère de l'Agriculture. Qu'est-il arrivé? Un de nos ministres avait beaucoup d'influence au sein du gouvernement. Grâce à elle, il a obtenu des résultats qui ont profité à toute l'industrie agricole du Canada. Que fait le gouvernement actuel? Je crains qu'il n'ait choisi le député de Renfrew-Sud (M. Greene) comme prochaine victime. L'ancien ministre était un travailleur acharné, mais il fut la tête de turc de la 26e législature. L'actuel ministre de l'Agriculture sera-t-il celle de la 27e?

Le gouvernement actuel a démembré le ministère de l'Agriculture et a enlevé au nouveau ministre bon nombre des anciennes fonctions. Certaines de ces fonctions ont été confiées au ministre du Commerce, qui, si l'on en croit les journaux, est fort compétent et serait peut-être destiné à devenir le prochain premier ministre du Canada, ou, du moins, le prochain chef du parti libéral. Le titulaire n'a pas même le droit de parler au nom de son ministère. C'est le ministre des Finances qui se fait à la Chambre le porte-parole de

la Commission canadienne du blé en ce qui a trait à sa politique. C'est un autre exemple de la maxime *Diviser pour régner.*

Nous avons maintenant un ministère des Forêts qui s'occupe en quelque sorte de l'aménagement rural. Le titulaire de ce portefeuille exercera donc une énorme influence sur l'industrie agricole. Dans les circonstances, quelles tâches le gouvernement se propose-t-il de confier à l'honorable représentant de Renfrew-Sud? On le chargera sans doute des questions litigieuses et il tentera à son tour de s'en décharger sur d'autres.

L'attitude actuelle du gouvernement libéral par rapport à l'agriculture reflète la position adoptée par le parti libéral au long des années. Même sous le régime de Mackenzie King, les libéraux mettaient en pratique la devise «diviser pour régner» puisque c'est la manœuvre la plus sûre pour tous les intéressés, chacun ignorant ce qui se fait et à qui il faut en imputer la responsabilité. Cette tactique a été efficace dans le cas de la Société Radio-Canada. Les libéraux ont sans doute décidé de l'adopter à l'égard d'autres ministères de l'État.

Nous arrivons à la Chambre sans savoir qui est chargé des parcs nationaux, et je soupçonne tant de confusion que même les députés qui occupent les banquettes ministérielles l'ignorent. C'est la même chose en ce qui concerne l'agriculture, et je sais que les cultivateurs d'un bout à l'autre du Canada voient la situation d'un œil inquiet. Ils préféreraient voir un homme puissant au lieu de quatre faibles qui se battent entre eux sans exercer la moindre influence au sein du gouvernement. Nous avons eu un bon exemple récemment de cette incompétence à propos du transport des céréales. Lorsque la situation a été mise au jour, le ministre des Finances a conféré avec le ministre de l'Agriculture et le Pacifique-Canadien. A l'issue de la réunion, les deux ministres ont exprimé des opinions et fait des déclarations très différentes. Quiconque a lu les journaux depuis cette réunion sait fort bien que le ministre de l'Agriculture est en désaccord sur plusieurs points avec le ministre du Commerce et le porte-parole de son ministère, le ministre des Finances.

Le ministre de l'Agriculture est apparemment en conflit avec nombre de ses collègues du cabinet. Nous espérons qu'il sera vainqueur et nous l'appuyons car il s'est attaqué à l'une des racines des problèmes actuels de l'Ouest canadien, soit l'inefficacité du transport des céréales. Je me souviens que l'ancien ministre des Finances avait déclaré, dans son premier exposé budgétaire, que les immenses ventes de céréales aux pays communistes avaient permis d'équilibrer notre balance des paiements commerciaux. Qu'arrivera-t-il à cette industrie qui, dans le passé, a tiré le Canada d'embarras en matière de paiements internationaux? La réponse est douteuse car les responsables se chamaillent au lieu de travailler ensemble à la solution de ces problèmes.

Que s'est-il passé, il y a un jour ou deux, à la réunion dont j'ai parlé? Apparemment on a dit au ministre de l'Agriculture que le Pacifique-Canadien n'était pas à blâmer et qu'il s'acquittait très bien de sa tâche. A sa sortie de la réunion, le ministre des Finances a dit que les responsables de cette situation étaient les exploitants du terminus de Vancouver. Si quelqu'un veut lire le *Herald* de Calgary de vendredi dernier, il y verra un démenti absolu de la part des exploitants du terminus de Vancouver. Selon cet article, les exploitants du port de Vancouver nient avoir retardé de quelque façon le transport des céréales. On ajoute que des protestations énergiques ont été envoyées au ministre des Finances et que l'Association des marchands de Vancouver, qui représente tout le commerce sur la côte, a déclaré que les installations fonctionnaient à environ la moitié de leur capacité à cause du manque de céréales. On déclare également dans cet article que les *United Grain Growers* ont dit que leur terminus est à moitié vide depuis la mi-novembre.

• (2.50 p.m.)

Quel est le problème? Les difficultés actuelles tiennent à la pénurie de wagons couverts et à l'inefficacité des chemins de fer dans le transport des céréales. Je ne saurais m'expliquer pourquoi le ministre des Finances n'ordonne pas aux chemins de fer de se mettre sérieusement à la tâche et de transporter ces céréales, car l'agriculture a aidé l'économie canadienne dans le passé et continuera de le faire à l'avenir. Au lieu de cela, il se montre arrogant envers l'ensemble des agriculteurs de l'Ouest et leur tient le langage suivant: «Vos affaires ne marchent pas si mal là-bas; nous ferons transporter vos céréales quand bon nous semblera». Un ancien ministre du Commerce, M. Howe, affichait la même attitude. Nous lui avions demandé de s'occuper de la vente du blé canadien, vu que des débouchés se présentaient dans le monde, et il répondit par cette phrase devenue célèbre: «Si les étrangers veulent acheter notre blé, qu'ils viennent le chercher». Son sous-ministre montrait les mêmes dispositions. Il disait: «Les céréales sont là. Nous les acheminerons éventuellement vers les ports. Fiez-vous à nous». Voilà la réponse qu'on donne aux agriculteurs, et ils en ont assez.

Pour bon nombre de fermes de ma région, le contingent est fixé à un boisseau. Un peu plus loin, là où passent les convois du National-Canadien, le contingent des cultivateurs est de six boisseaux. Bon nombre d'agriculteurs de ma circonscription n'ont pu faire transporter que 20 p. 100 de leurs céréales, alors que plus de la moitié de la campagne agricole est déjà écoulée. Vous pouvez vous imaginer la ruée et la confusion qui vont régner aux points de livraison au cours des deux derniers mois de la campagne.

Cette habitude de répéter sans cesse que tout va bien, que les céréales seront acheminées, ne suffit pas à résoudre le problème. Le ministre de l'Agriculture a raison, croyons-nous, de préconiser la tenue d'une enquête sur toute la question. Les installations portuaires et les opérations de la Commission canadienne du blé n'ont fait l'objet d'aucune enquête depuis des années. Autrefois, le rapport annuel de la Commission canadienne du blé était déposé annuellement au comité de l'agriculture mais, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, il n'a pas donné aux représentants élus du peuple la possibilité d'examiner les affaires de la Commission ni de voir comment elle gère cette denrée. Les représentants de la Commission canadienne du blé devraient être appelés à témoigner devant le comité de l'agriculture. Ceux du Pacifique-Canadien devraient comparaître devant le comité des transports. Une étude complète des rapports de ces deux organismes nous permettrait de savoir pourquoi il n'y avait pas de wagons couverts et pourquoi les céréales n'ont pas été transportées.

Les *United Grain Growers* ont déclaré que les élévateurs terminus de Vancouver, qui ont une capacité de trois millions et quart de boisseaux, ont été à moitié vides depuis novembre. Voilà le genre de questions qu'il y a lieu d'examiner pour trouver le nœud du problème afin d'éviter, dans les années à venir, les erreurs commises l'année dernière. Les *United Grain Growers* ont ajouté qu'ils peuvent recevoir 480 wagons couverts par semaine, alors qu'ils n'en ont reçu qu'environ 270. A Vancouver, les installations portuaires permettent de manutentionner environ 30 millions de boisseaux par mois, cependant on n'en a reçu qu'environ 14.7 millions ces derniers temps.

A quoi doit-on attribuer cet état de choses? Sûrement pas, contrairement aux affirmations du ministère des Finances, au terminus ou aux installations portuaires, pas plus qu'aux élévateurs ruraux, car je sais que les agriculteurs n'attendent que l'espace disponible pour y effectuer leurs livraisons. Le problème en matière de transport doit donc se poser entre les élévateurs et les ports. On prétend que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau ne sont sans doute pas compensatoires et c'est peut-être vrai. Nous autres, de l'Ouest canadien, croyons qu'ils le sont. Ils représentent la Grande Charte de l'Ouest canadien et ils seront maintenus. Mais d'autres frais ont augmenté. Nous ne doutons pas le moindrement que le coût du transport ferroviaire a augmenté ces dernières années; mais quelles mesures les chemins de fer ont-ils prises pour améliorer la manutention des céréales? De nouveaux wagons à marchandises ont été mis en service récemment pour la manutention des copeaux de pâte à papier et pour le transport des voitures. Mais le blé est encore transporté dans les anciens wagons de 2,000 boisseaux. Le transport des céréales n'a vraiment pas évolué. Grâce à l'emploi d'alliages d'aluminium dans les wagons à marchandises, il ne fait aucun doute qu'on pourrait améliorer de beaucoup le transport des céréales si on le voulait. Il s'agit d'un problème sur lequel le ministre de l'Agriculture a mis le doigt l'autre jour. Un rendement meilleur pourrait être obtenu si le Pacifique-Canadien voulait bien être utile et s'acquitter de ses obligations envers le Canada; tout le monde sait que le Pacifique-Canadien a été dédommagé bien au delà des services qu'il pourra jamais rendre. Il s'est vu octroyer des terres, des droits miniers, etc., dans l'Ouest canadien.

Il s'agit, à mon avis, d'un problème très grave; j'espère que, dans les jours prochains, les membres du Cabinet parviendront à s'entendre pour décider qui mène la barque. Le ministre du Commerce a-t-il besoin du ministre des Finances comme porte-parole? Et le ministre de l'Agriculture a-t-il de l'influence au sein du cabinet dont il fait partie? Voilà ce que veulent savoir les gens de l'Ouest canadien. Ils vont avoir le ministre de l'Agriculture à l'œil, non pas parce qu'il vient de l'Est, non pas parce qu'il est avocat, mais pour voir s'il peut accomplir quelque chose et exercer une influence sur ses collègues du cabinet. Nous allons l'observer attentivement. Je suis au courant des mesures d'ordre secondaire signalées dans le discours du trône au chapitre de l'agriculture—prime d'assurance-récolte majorée de 5 p. 100, établissement d'une commission nationale des produits laitiers et d'un organisme de vente de la provende, qui aura l'autorité pour acheter, entreposer et vendre. Nous aurons l'œil là-dessus, également. Mais la chose la plus utile que le ministre de l'Agriculture peut faire à l'heure actuelle pour l'Ouest du Canada c'est d'acheminer les céréales—et j'espère que M. Greene y parviendra.

J'aimerais aborder un autre sujet qui revêt une grande importance dans l'Ouest canadien à l'heure actuelle. Je veux parler de nos relations avec les pays commerçants. J'ai pu, au

cours de la fin de semaine, visiter les terrains de l'Exposition universelle de 1967; j'y ai vu les préparatifs qui s'y poursuivent pour les célébrations du centenaire du Canada et la tenue de l'Exposition elle-même. Les travaux préparatoires m'ont fort impressionné. On nous a dit que tout marchait selon les prévisions, et je l'espère. Je sais que l'Exposition bénéficiera à tout le Canada. Toutefois, j'ai été quelque peu déçu, pour ne pas dire plus, de voir sur une carte indiquant la disposition des pavillons des différents pays, près de l'indication «République de Chine», une flèche allant à une petite case carrée. Il est naturel de penser tout de suite à la Chine communiste. C'est du moins ce que j'aurais pensé. Mais non, il s'agissait de Formose.

Un des fonctionnaires que j'ai interrogé à ce sujet m'a dit que les invitations avaient été lancées par le ministère des Affaires extérieures, et qu'aucune invitation n'avait été envoyée à la Chine communiste. A mon sens, c'est là une grave omission. Le Canada, qui est un pays jeune, avait l'occasion d'inviter ce peuple à notre Exposition universelle, alors qu'il aurait pu le persuader qu'il était possible pour le capitalisme et le communisme de coexister. C'est dans la mesure où nous pouvons persuader la Chine communiste que nous pouvons vivre côte à côte sans nous battre qu'il reste quelque espoir pour la survivance du monde. La Russie, sous la direction de Khrouchtchev, avait atteint ce degré d'éducation, ou de civilisation si vous le préférez. La Russie, sous Khrouchtchev, s'était rendu compte qu'elle pouvait coexister avec les autres pays, et tous étaient d'accord.

Par l'éducation et la civilisation, la Chine doit être relevée au même niveau. Quel plus beau rôle le Canada pourrait-il jouer qu'en invitant la Chine à participer à notre foire commerciale? Nous avons invité la Russie, apparemment, ainsi que la Yougoslavie. La Russie doit affecter 15 millions de dollars à la construction de son pavillon à l'Exposition canadienne. La Russie et la Yougoslavie sont deux pays communistes; pourtant, nous n'avons pas invité la Chine communiste. A Montréal, l'un des dirigeants m'a dit en souriant: «Quel pays préférez-vous? Les États-Unis ou la Chine communiste?» A mon avis, c'était une menace en l'air. Je suis convaincu que le gouvernement se sert des États-Unis comme d'un bouc émissaire parce qu'il n'a pas le courage d'oser, de saisir l'initiative et d'inviter la Chine communiste.

Les États-Unis n'étaient pas trop heureux de nous voir continuer de commercer avec Cuba il y a quelques années. Quand on fit remarquer au président Kennedy qu'il fumait un cigare cubain, il le jeta incontinent. Nous avons continué de commercer avec Cuba. Puis nous avons commencé à commercer avec la Chine communiste. Les États-Unis ne se sont pas réjouis de nos échanges commerciaux avec la Russie. Les surplus de blé ont baissé au Canada et aux États-Unis, à cause de nos nombreux échanges commerciaux avec les pays communistes. Nous avons réduit le surplus mondial de blé dans une grande mesure, et amené un équilibre presque parfait. Quantitativement, la situation est satisfaisante.

Les États-Unis ont vu d'un assez mauvais œil les dispositions que nous avons prises; mais nous leur avons prouvé qu'elles constituaient un pas dans la bonne voie et voilà qu'ils commercent, dans une certaine mesure, avec la Russie et qu'ils essaient de lui vendre du blé. Le ministère des Affaires extérieures avait, et a encore, une merveilleuse occasion d'envoyer une invitation à la Chine communiste.

Depuis trois ans, nos échanges commerciaux avec eux ont excédé un milliard de dollars. Pourquoi ne pas inviter ces gens à une foire commerciale? Le commerce est une voie à deux sens. Ne croyons-nous pas que nous devons acheter d'eux si nous voulons qu'ils continuent d'acheter nos produits autant qu'ils l'ont fait? Il nous faut prendre les devants avec eux beaucoup plus que dans le passé.

• (3.00 p.m.)

Il est encore temps, je crois, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures agisse en ce sens. Nous sommes un jeune pays en pleine croissance et nous ne pouvons pas feindre d'ignorer l'un de nos plus importants clients, un pays qui compte le quart de la population du globe. Ce sont là, je crois, des mesures importantes qu'il faudrait prendre et la population de l'Ouest canadien s'intéresse vivement à l'attitude que le gouvernement adoptera à ce sujet. Il n'est pas nécessaire que des fonctionnaires de l'État fassent tant de voyages dans l'Ouest pour s'assurer de ce qui ne va pas. Ils doivent savoir qu'ils n'ont rien fait depuis trois ans. Voilà ce qui ne va pas. S'ils continuent de ne rien faire, qu'ils ne s'attendent pas d'être appuyés aux bureaux de scrutin à l'avenir.

J'ai une autre recommandation à faire au sujet de l'agriculture en général. Les frais de production, on le sait, augmentent. L'une des premières choses que le ministre de l'Agriculture a déclarée, une fois en fonction, c'est qu'il fallait protéger la ferme familiale. Vieille rengaine que nous chantent de temps à autre les dirigeants agricoles. Attendons voir ce que celui-là fera en ce sens.

En 1949, 23 p. 100 du prix d'une miche de pain retournait au cultivateur. Aujourd'hui, ce pourcentage n'atteint pas 7 ou 8 p. 100. En 1949, l'indice du prix du bœuf était de 100.

En 1965, il s'élevait à 140, mais, au fond, le prix que l'éleveur recevait de la maison de salaison n'avait pas changé, lui. On dit que l'industrie agricole et les cutivateurs eux-mêmes doivent devenir plus efficaces. D'après le discours du trône, le gouvernement compte acheter les fermes non rentables et remplacer les agriculteurs inefficaces par d'autres qui, eux, savent exploiter une ferme. Qu'il cherche plutôt à déloger les préposés à la commercialisation des produits agricoles. C'est là que le mal est le plus grave.

La Commission d'enquête sur les écarts de prix a signalé que les grossistes avaient réalisé des bénéfices d'environ 15 p. 100 en 1959. Aujourd'hui, ils atteignent presque 25 p. 100. Il s'agit là d'un bénéfice de 25 p. 100 sur la mise en marché des produits agricoles, et nous nous demandons pourquoi il existe un tel écart entre ce que le cultivateur reçoit pour son produit et le prix que le client doit le payer. C'est là que se trouve le plus fort pourcentage de la différence.

Voyons quels sont les prix de revient des cultivateurs. D'après un récent article du *Family Herald,* le prix de revient de l'équipement et du matériel a augmenté de plus de 20 p. 100 ces dix dernières années, le taux des salaires versés aux employés s'est accru de plus de 50 p. 100 et le prix des engrais a été majoré de plus de 25 p. 100. L'essence, les taxes et tous les autres frais ont monté, alors que le prix que les cultivateurs ont touché de la vente de leurs produits n'a pas réellement augmenté. On se demande ensuite si les cultivateurs sont compétents. Ils doivent l'être sûrement pour rester en affaires. Tel est le problème, à mon avis.

Dans un discours antérieur à la Chambre, j'ai proposé qu'on fasse une étude approfondie de la situation et qu'on poursuive en quelque sorte le travail de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix. Je suis convaincu qu'une bonne part des tribulations des cultivateurs sont attribuables à l'inefficacité de la mise en marché des produits agricoles. Je vais continuer à examiner les mesures législatives qu'on présentera à la Chambre, dans l'espoir qu'elles pourront résoudre quelques-uns des problèmes actuels et futurs de l'agriculture. Le discours du trône ne laisse entrevoir aucun espoir concernant la présentation de mesures utiles en faveur de l'agriculture canadienne.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'abord de féliciter chaleureusement l'Orateur de la Chambre au sujet de sa nomination unanime au poste élevé qu'il occupe. A vous, monsieur l'Orateur suppléant, je dis aussi combien fiers nous sommes de ce que les députés vous aient choisi pour collaborer avec M. l'Orateur. Permettez-moi, à titre de plus ancien membre de la Chambre, de féliciter spécialement le motionnaire (M. Goyer) et le comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse en réponse au discours du trône, qui se sont tous deux acquittés de leur tâche avec distinction.

J'espère, monsieur l'Orateur, que la Chambre aura bientôt l'occasion d'entreprendre un vaste examen des affaires étrangères. Je me bornerai aujourd'hui, dans la déclaration que je me propose de faire au nom du gouvernement, à débattre la question cruciale du Vietnam. Aucune question n'a autant préoccupé l'opinion publique au Canada ou les députés ces derniers mois. Aucune question n'a suscité autant de doutes ou d'incertitudes quant à l'attitude que devrait adopter notre pays. Aucune question n'a probablement assombri autant les perspectives de compromis et de coexistence pacifique dans le monde.

La politique du gouvernement au sujet du problème vietnamien a déjà été consignée au compte rendu. Elle a été énoncée au comité des affaires extérieures les mercredi et jeudi 9 et 10 juin 1965. Si je l'expose de nouveau aujourd'hui, c'est que cela s'impose, à mon sens, à l'aube de cette nouvelle législature et à la lumière des derniers événements.

A notre avis, il faut considérer la situation au Vietnam dans trois optiques distinctes. Il faut tout d'abord tenir compte de la dissension à l'intérieur même du Vietnam du Sud. C'est une situation à laquelle il faut s'attendre dans tout pays neuf, où les gens ont à peine de quoi vivre. Cette situation existe parce que la transformation sociale et économique, qui est à la base de toute évolution importante, entraîne presque forcément des bouleversements et des scissions. Comme cette situation est encore plus grave dans un pays comme le Vietnam du Sud, à cause d'interventions extérieures, les gouvernements qui se sont succédé dans ce pays n'ont pu établir des fondements assez solides pour assurer la stabilité politique.

• (3.10 p.m.)

Mais gardons-nous d'établir un parallèle entre cette intervention extérieure et le désir d'évolution sociale et économique. Longtemps avant que le conflit au Vietnam du Sud ne prenne l'aspect d'une guerre ouverte, il faut se rappeler que c'était les agents de l'évolution—administrateurs, enseignants, hygiénistes et autres—qui ont été les principales cibles du terrorisme. Souvenons-nous que sous tous les gouvernements à Saigon—et ils ont changé souvent—l'activité des terroristes ne s'est pas ralentie. Rappelons-nous aussi que le renversement par la force du gouverne-

ment du président Diem en 1963 n'est pas le fait d'hommes ou de groupes qui avaient voué fidélité au Vietcong.

Il ne s'agit pas de minimiser l'emprise que le Vietcong a pu, d'une façon ou d'une autre, établir sur certains secteurs du Vietnam du Sud et de sa population. Je dis simplement que nous aurions bien tort de considérer que le Vietcong représente l'ensemble des dissidents au Vietnam. Autant que nous le sachions, aucun des groupes importants du Vietnam du Sud—bouddhistes, catholiques, syndiqués, intellectuels, étudiants—n'est sérieusement représenté au sein du mouvement du Vietcong. Certes, rien ne permet de croire que le Vietcong est fondé à prétendre qu'il est le seul représentant légitime du peuple du Vietnam du Sud.

Deuxièmement, il y a la question de l'intervention étrangère. Il faut admettre que la situation est difficile à démêler dans un pays divisé. Beaucoup de gens se disent: A quoi bon parler d'intervention quand des Vietnamiens sont en cause des deux côtés? Peu importe les circonstances dans lesquelles ces lignes de démarcation ont été tirées, elles reflètent maintenant des réalités politiques qui ne changeront pas du jour au lendemain. Elles ne justifient ni ne diminuent l'agression.

Ce qui se passe au Vietnam n'est peut-être pas une agression dans le sens classique du terme, mais c'est une agression quand même, et dans ce cas-ci, elle se poursuit sous le couvert d'une guerre de libération. Elle vise à instituer au Vietnam du Sud un régime politique que nous n'avons aucune raison de supposer que les Sud-Vietnamiens choisiraient librement.

Nous avons déjà dit que nous comprenons et appuyons en principe les buts que vise la politique des États-Unis. Le premier ministre (M. Pearson) l'a affirmé la première fois que la question a été soulevée à la Chambre. Nous avons adopté cette attitude car, comme le premier ministre l'a dit, dans le monde nucléaire d'aujourd'hui nous ne pouvons tolérer une forme de violence internationale du genre de celle que les Nord-Vietnamiens emploient pour atteindre leurs objectifs dans le Sud. Nous estimons que la population du Vietnam du Sud doit être laissée libre de choisir son propre avenir sans pression ni intervention étrangère. Nous ne sommes pas disposés à nier à la population du Sud le droit de choisir son propre système de gouvernement, droit que nous avons accordé à d'autres en vertu des principes sacrés de la charte des Nations Unies.

Troisièmement, les événements se situent dans une perspective encore plus vaste, et j'estime que c'est ainsi qu'il faut en envisager le déroulement au Vietnam. Je ne veux pas faire valoir à la Chambre la théorie du «domino» ou toute autre théorie à la mode en ce moment. Mais je dis bien que l'on ne saurait envisager la situation au Vietnam sous un angle isolé. Le Laos, pays voisin, a, à toutes fins utiles, été démembré. La partie du pays sous la férule du Pathet Lao est utilisée librement pour acheminer hommes et matériel du Vietman du Nord au Vietnam du Sud. Des membres des forces armées du Vietnam du Nord ont attaqué ouvertement, et à maintes reprises, les forces armées du gouvernement royal du Laos, violant ainsi nettement leurs engagements solennels pris en 1962 à la conférence de Genève, à laquelle participait le Canada.

En Thaïlande du nord-est et du sud commence à se manifester le même genre de terreur qui a marqué la première phase d'insurrection au Vietnam du Sud. Comme dans le cas de ce dernier, l'étranger est complice de ces insurrections. Mais avec la différence que le front patriotique Thai, comme on l'appelle, reçoit toujours des ordres de Pékin. Au cours des dernières semaines, à ce mouvement s'est associée une nouvelle organisation clandestine, la Ligue et l'armée de libération nationale de Malaysia, qui s'est fixé pour objectif de renverser le gouvernement de Malaysia par des moyens révolutionnaires.

Doit-on sérieusement supposer que tous ces mouvements naissent du fait que les voies légitimes, permettant au dissentiment local de s'exprimer, ont été fermées dans ces pays? Ou bien font-ils partie d'un plan de révolution permanente émanant de certains milieux? J'engage la Chambre, en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à examiner sérieusement ces questions avant de condamner la politique américaine au Vietnam aussi énergiquement que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) l'a fait dans le discours qu'il a prononcé plus tôt au cours du présent débat.

Voilà notre évaluation des forces en présence dans ce conflit. Certains voudraient nous faire changer d'opinion simplement pour affirmer l'indépendance du Canada, comme si l'indépendance consistait seulement à adopter une attitude contraire à celle de nos amis. Notre politique en l'occurrence est le fruit d'un jugement loyal porté sur la situation et il est libre de toute contrainte exercée par les États-Unis ou un autre pays. Dans cette affaire, nous manifestons la même indépendance que le gouvernement de Sa Majesté au

Royaume-Uni. Je dis à la Chambre qu'après avoir été engagés activement depuis plus de 11 ans dans l'affaire du Vietnam, nous sommes parfaitement capables d'en arriver à une libre appréciation de cette situation sans nous appuyer sur des données inexactes. La question que nous devons assurément nous poser est celle-ci: pouvons-nous feindre d'ignorer la menace d'agression de ces fronts de libération communistes en Asie?

Pouvions-nous ne pas tenir compte de la situation en Europe, il y a 20 ans? Je ne dis pas que les deux situations peuvent se comparer. Sans aucun doute, une détente s'est produite en Europe entre l'Ouest et l'Union soviétique. Je parle de l'état actuel des choses en Asie, où règne une situation complètement différente, mais qui se compare, sous certains aspects, à ce qui s'est déroulé en Europe immédiatement après la guerre. Personne ne niera que des erreurs ont été commises en Asie et certaines ont été commises, je pense, par les États-Unis. Mais, à mon avis, il existe un parallèle entre la situation actuelle en Asie et celle qui régnait en Europe après la guerre.

• (3.20 p.m.)

Nous devons nous demander ce que signifierait pour nous, et pour eux, l'échec des États-Unis en Asie. Nous devons nous demander ce qu'il signifierait pour l'Inde, la Thaïlande, les pays insulaires, les Philippines, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Nous devons nous demander ce qu'il signifierait pour un grand nombre de pays asiatiques et africains qui, même s'ils critiquent les États-Unis, seraient profondément inquiets d'une victoire communiste au Vietnam. Je ne me demande pas ce que penserait l'Union soviétique dans ces circonstances. Je dois demander à la Chambre si elle croit qu'un échec américain favoriserait les intérêts véritables du Canada. La Chambre devrait se demander si une pareille défaite serait un encouragement à une politique d'agression. C'est à cause de ces considérations, graves pour le Canada et pour d'autres pays, que nous ne pouvons nier l'importance, pour chacun de nous, de ce conflit au Vietnam. J'ai exposé à la Chambre mon appréciation du conflit. Je vais maintenant passer à la politique que le Canada a jugé bon de suivre par rapport à ce conflit.

En premier lieu, le Canada est membre de la Commission internationale. La Chambre sait pertinemment que cet engagement est cause de frustration croissante. Les circonstances que la Commission envisage aujourd'hui ressemblent bien peu à celles qui existaient au moment où elle a reçu son mandat. Néanmoins, nous avons pensé utile de maintenir une présence canadienne au Vietnam. Nous l'avons fait parce que la Commission a encore une fonction à remplir, celle de juger objectivement les faits, car la Commission continue à maintenir, du moins sous une forme symbolique, la validité des accords de Genève, sur lesquels, toutes les parties semblent en convenir, doit reposer tout nouveau règlement du conflit vietnamien, et parce que la Commission peut encore jouer un rôle dans le contexte d'un règlement de ce genre, sinon pour établir des contacts entre les parties elles-mêmes.

On accuse parfois le Canada de ne pas avoir agi avec impartialité dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Commission. Cette accusation, selon moi qui ai étudié les faits —et de l'avis de mes fonctionnaires en qui j'ai la plus grande confiance, car ces hommes représentent le Canada en Indochine depuis onze ans—est absolument sans fondement et je la rejette d'emblée. Nous avons agi avec impartialité sur tous les faits et témoignages présentés à la Commission. Contrairement à certaines allégations, nous avons pris part à des décisions contre le Vietnam du Sud et aussi contre le Vietnam du Nord. Nous avons souscrit au rapport spécial de la Commission du mois de juin 1962, parce qu'il représentait un exposé équitable des événements survenus au Vietnam. Si nous avons annexé un rapport dissident au message spécial de la Commission, en février 1965, ce n'est pas parce que nous contestions les décisions de la majorité, mais parce que nous étions persuadés de l'existence d'autres facteurs, qui devaient en toute justice être consignés, d'après les éléments de preuve dont nous disposions à l'époque. Bref, nous n'avons pas à nous excuser auprès de nos partenaires de la Commission, pour la façon dont nous nous sommes acquittés de nos fonctions au sein de la Commission.

Autant que je sache, par exemple—et cela n'est pas une critique mais la pure vérité—pas une seule fois nos collègues polonais au sein de la Commission n'ont voulu admettre une violation imputée au Vietnam du Nord et ils ont même fréquemment refusé de participer à une enquête qui aurait prouvé qu'une violation s'était produite. On constatera pourtant que le Canada, en qualité de membre de la Commission, n'a pas hésité, au besoin, à critiquer l'activité du gouvernement du Sud. La Commission n'a nullement l'autorité de critiquer un État non signataire de l'Accord de Genève mais il a pris position sans équivoque, comme le prouve le rapport de la Commission en 1962.

Pour ce qui est de l'envoi de troupes canadiennes au Vietnam, nous avons dit aussi nettement que possible qu'à nos yeux, il y aurait incompatibilité entre une pareille initiative et nos responsabilités à titre de membre de la Commission internationale de surveillance au Vietnam. Cet argument est loin d'être futile, comme certains l'ont laissé entendre. L'Accord de Genève sur le cessez-le-feu, que la Commission est chargée de faire respecter, interdit formellement l'envoi de forces militaires au Vietnam, dans un camp ou dans l'autre. Il ne conviendrait guère qu'une des puissances à laquelle on a confié l'application de cette entente, encourage un des pays signataires à violer les termes de l'accord. Toute autre attitude de notre part diminuerait assurément notre aptitude à assurer le maintien de la paix non seulement dans cette région mais, d'une façon plus générale, dans d'autres secteurs. J'estime que nous pouvons tous être fiers des réalisations du Canada dans ce domaine d'activité internationale et je crois qu'il est impérieux, dans l'intérêt du maintien de la paix internationale, de ne pas risquer nos chances de participer d'une façon significative à cette œuvre.

Cependant, en dépit de la participation du Canada à la Commission, l'attitude du gouvernement—je l'ai indiqué déjà deux fois à la Chambre et le premier ministre l'a réaffirmé l'autre jour—est la suivante: il n'a nullement l'intention de recommander l'envoi de troupes canadiennes en Asie, à moins que ce ne soit pour s'acquitter d'une obligation en vertu de la Charte des Nations Unies.

Le très hon. M. Diefenbaker: La réserve s'ajoute-t-elle à ce qu'a dit le premier ministre?

L'hon. M. Martin: Non, pas que je sache.

Voici mon point suivant. Notre politique visait à faire passer le conflit actuel des champs de bataille à la table des négociations. Telle a toujours été notre attitude et notre objectif. Nous l'avons exprimé sans équivoque et le premier ministre l'a encore déclaré l'autre jour, lorsqu'il a dit que nous ne considérons pas le conflit actuel comme pouvant être réglé par voie militaire seulement. Nous avons saisi toutes les occasions pour sonder la possibilité de paix, et c'est évidemment ce que nous faisons en ce moment. Nous avons proposé un arrêt des bombardements du Vietnam du Nord en avril dernier, non en escomptant des concessions d'une des parties seulement, mais parce que nous espérions qu'un tel arrêt pouvait créer un climat pouvant aider l'autre côté à réagir d'une façon positive. Nous nous sommes réjouis de la trêve actuelle qui a maintenant duré tout un mois et des tentatives en vue de mettre fin pacifiquement au conflit. Il est vrai que l'absence de réponse positive de l'autre partie nous a profondément déçus mais nous avons exprimé l'espoir qu'il y aurait peut-être moyen de prolonger la trêve jusqu'à ce que toutes les possibilités raisonnables aient été épuisées.

Je me contente de demander: toutes les possibilités raisonnables ont-elles été épuisées? J'espère que la trêve se poursuivra aussi longtemps que possible. Avant qu'une décision finale soit prise à cet égard, j'ose espérer qu'on prendra tout le temps d'établir si le Vietnam du Nord semble examiner sérieusement la possibilité d'entamer des négociations. En dernière analyse, toutefois, il faut reconnaître qu'il n'appartient pas au Canada de prendre les décisions cruciales qui s'imposeront dans l'immédiat, vu qu'il n'est pas engagé dans les hostilités. Par contre, le Canada pourrait contribuer à un règlement final, vu sa longue expérience des problèmes en cause dans cette région.

Nous avons dit combien nous regrettions de voir les Nations Unies empêchées de jouer un rôle efficace dans une situation qui inquiète si profondément le monde entier. Nous reconnaissons, comme l'a fait encore le secrétaire général lors de sa conférence de presse jeudi dernier, qu'il existe bien des raisons pour lesquelles les Nations Unies sont impuissantes dans les circonstances actuelles.

• (3.30 p.m.)

M. Douglas: Parce qu'on n'en a pas tenu compte.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami a parfaitement raison: ou n'en a pas tenu compte. Il est évident que le secrétaire général serait, je regrette de le dire, *persona non grata* en Chine. Il est vrai que la Chine n'est pas membre des Nations Unies. Il est vrai que le Vietnam du Sud et le Vietnam du Nord ne le sont pas non plus. Les possibilités des Nations Unies n'ont pas été pleinement exploitées et certains pays n'ont pas considéré le rôle important que le secrétaire général peut jouer dans une situation si délicate.

Je dis que si les Nations Unies n'ont pu agir, si le secrétaire général lui-même n'a pu agir autant qu'il l'aurait voulu, il y a des raisons évidentes. Mais j'espère qu'il continuera d'explorer toutes les possibilités qui

s'offrent à lui, à titre de secrétaire général, de favoriser les mesures propres à orienter le conflit vers un règlement pacifique. Je souhaite aussi, comme lui, que les Nations Unies puissent avoir un rôle à jouer quant aux conditions à établir en vue de résoudre le conflit actuel. Si jamais cela arrive, je puis assurer au secrétaire général et à la Chambre que le gouvernement canadien n'épargnera aucun effort pour permettre à l'ONU de s'acquitter de sa tâche dans cette région comme elle l'a fait ailleurs dans des circonstances semblables.

Nous avons aussi concentré notre attention sur la remise en valeur de toute cette région, vaste entreprise qui doit faire partie de tout règlement durable du conflit vietnamien. Nous nous sommes engagés de nouveau à participer à l'œuvre de la Commission d'aménagement du Mékong. Nous avons souscrit au capital de la Banque asiatique de développement, aujourd'hui établie. Nous sommes prêts à consacrer d'autres ressources importante au développement régional dans le Sud-Est asiatique, et j'espère que les deux collectivités du Vietnam pourront y jouer tout leur rôle et en tirer plein profit. J'irais même jusqu'à dire que tout ce domaine du développement régional pourrait servir de cadre à l'établissement d'une base d'acceptation mutuelle et de collaboration pour ces deux collectivités.

Maintenant, monsieur l'Orateur, de nombreux pays ont, au cours du mois dernier, tenté d'explorer les chances de paix qu'il pourrait y avoir au Vietnam. Le Canada a fait tout le possible, seul ou de concert avec d'autres pays, pour amener des négociations. Cependant, la Chambre sait quels efforts les États-Unis ont déployés pour confirmer leur désir de négocier un règlement honorable du conflit actuel. Nous sommes fermement convaincus que, par l'intermédiaire de leur secrétaire d'État, de leur vice-président, de leur délégué aux Nations Unies et d'autres représentants, les États-Unis ont sincèrement tenté au cours du dernier mois d'engager, sans conditions préalables, le dialogue. Il est regrettable que ces efforts soient demeurés vains. En toute justice, et quoi qu'on pense de la conduite de notre voisin, personne ne peut sincèrement prétendre que les États-Unis n'ont pas tenté d'entamer des négociations. Comme je l'ai déclaré aux Nations Unies, ceux qui critiquent ce pays devraient faire des efforts aussi énergiques pour persuader le Vietnam du Nord et les autres intéressés que le moment est venu d'entamer des négociations afin de rétablir la paix.

[L'hon. M. Martin.]

Je ne saurais prédire combien de temps encore durera la présente trêve visant les bombardements au Vietnam du Nord. J'assure à la Chambre que nous avons exprimé notre opinion à ce sujet d'une façon qui, dans les circonstances, était la plus efficace possible. Depuis le début de cette trêve, les États-Unis ont intensifié leurs efforts en vue de rétablir la paix.

Il est donc possible que l'activité militaire au Vietnam reprenne de plus belle dans l'immédiat. J'ose espérer qu'il n'est pas trop tard pour empêcher cela, à condition d'obtenir d'Hanoï, par suite des efforts tentés ces dernières semaines, une indication que le Nord est disposé à négocier.

Il est maintenant évident, monsieur l'Orateur, que les parties voient dans l'Accord de Genève un point de départ satisfaisant pour en arriver à un accord éventuel. Non pas que je veuille laisser entendre à la Chambre qu'il y a entente officielle en ce sens entre les parties. Le gouvernement du Vietnam du Nord soutient que ses quatre points contiennent l'essentiel des dispositions militaires et politiques acceptées à Genève et que les États-Unis doivent accepter publiquement avant qu'on puisse envisager un règlement politique du problème nord-vietnamien. Je cherche à donner une idée du strict minimum sur lequel on semble s'accorder, lequel devra forcément servir de point de départ aux négociations.

Il semble aussi qu'on soit d'accord pour que les forces militaires étrangères se retirent et que leurs bases militaires au Vietnam soient démantelées. Pour le gouvernement du Vietnam du Nord, c'est une condition préalable. Pour leur part, les États-Unis ont indiqué clairement ne vouloir maintenir ni leur présence militaire au Vietnam du Sud, ni des bases dans le Sud-Est asiatique mais cela, ont-ils ajouté, à la condition que la paix règne dans la région.

Quant aux affaires intérieures du Vietnam du Sud, on s'accorde sur le principe de base: celles-ci doivent être réglées par les Sud-Vietnamiens eux-mêmes, sans aucune intervention étrangère.

M. Herridge: Pourquoi ne pas le leur avoir permis dès le début?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami demande pourquoi nous ne le leur avons pas permis. Le député pose une question au Parlement du Canada. Je l'ai dit il y a un instant, le Canada, à titre de membre de la Commission, s'est efforcé de veiller à ce que l'Accord de Genève soit intégralement respecté par toutes les parties. Les faits établissent comment les infractions ont été commises, ainsi que leurs causes. Elles ne proviennent pas toutes d'une seule et même source, et je l'ai reconnu.

A cause du temps de parole qui m'est alloué, monsieur l'Orateur, je dois me contenter d'ajouter que le gouvernement a suivi cette affaire avec une profonde inquiétude. Comme je l'ai dit tantôt, nous ne sommes pas parmi les belligérants...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Je crois comprendre que, du consentement unanime de la Chambre, le ministre peut terminer son exposé.

L'hon. M. Martin: J'ai dit que nous n'étions pas parmi les belligérants dans ce malheureux conflit. Nous regrettons que l'ONU soit incapable de remplir le rôle que prévoit sa charte. La faute n'en est pas imputable à un pays comme le Canada ni à aucun membre des Nations Unies. De grandes questions sont en cause et, dans son évaluation du problème, le gouvernement a dû tenir compte de certaines conséquences qui pourraient se présenter plus tard en Asie et qui seraient semblables à celles qui survinrent à la fin de la deuxième guerre mondiale.

• (3.40 p.m.)

A mon avis, nos relations avec l'Union soviétique reposent maintenant sur des bases beaucoup plus solides. Je crois que la menace de conflit entre l'Union soviétique et l'Occident s'est largement atténuée. Toutefois, il y a une crise dangereuse en Asie et le Canada, à titre de membre de la Commission internationale, fait l'impossible pour s'acquitter de ses responsabilités. Le Canada est disposé à faire ce qu'il peut pour mettre ses ressources au service du progrès économique de cette région malheureusement instable, si seulement la paix pouvait y régner. Et la paix n'est possible que si les parties adverses veulent bien entamer des pourparlers fructueux.

Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement a fait l'impossible pour provoquer des entretiens qui préluderaient à des négocations menant, nous l'espérons, à la paix en Indochine.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, avant que le ministre reprenne son siège, puis-je lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole accordé au ministre est expiré. Toutefois, s'il y a consentement unanime de la Chambre, l'honorable député pourra peut-être poser sa question. L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour interroger le ministre et la Chambre permet-elle au ministre de répondre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le ministre a obtenu la permission de continuer son discours. Je désire simplement lui poser une question.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. Malheureusement, l'honorable député n'a pas le consentement unanime de la Chambre pour continuer le débat sur ce sujet. L'honorable député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston) a la parole.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection au poste élevé que vous occupez. Même si vous n'en remplissez les fonctions que depuis peu, vous le faites d'une façon telle qu'elle rassure tout particulièrement les nouveaux venus comme moi. Je tiens aussi à féliciter le député de Dollard (M. Goyer) et celui d'York-Scarborough (M. Stanbury) d'avoir si bien proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Mes félicitations également à mes collègues qui m'ont précédé en cette Chambre et y sont revenus, ainsi qu'à notre chef national, l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), tant pour son élection que pour le nouveau mandat qu'il a reçu au congrès national d'Edmonton comme chef du parti. Je veux aussi à offrir mes compliments à l'honorable député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis). Il n'est pas à mon avantage, vous l'admettrez, qu'on parle de moi comme l'une des deux nouvelles figures de la Colombie-Britannique, quand l'autre est si agréable

à voir. Je voudrais faire miens les hommages rendus à son mari et rappeler particulièrement les services qu'il a rendus à un groupe minoritaire qui m'est cher, lorsque, avec un courage beaucoup trop rare chez les politiciens canadiens, il s'était prononcé ouvertement contre la façon dont étaient traités les Canadiens d'origine japonaise pendant les jours sombres de la dernière guerre.

L'amendement dont la Chambre est saisie m'inquiète profondément. Pendant toute la campagne, nous avons affirmé comme groupe minoritaire que nous donnerions notre appui aux bonnes mesures législatives qu'on nous proposerait. Je voudrais maintenant dire clairement que notre politique n'a pas changé, que nous sommes déterminés à poursuivre le combat en faveur des personnes âgées et de toutes les mesures législatives nécessaires qui ont déjà été différées et dont la Chambre sera saisie. Nous ne sommes pas prêts à abandonner la lutte, mais cet amendement, présenté comme un défi, nous y invite précisément. Dans son exposé d'hier soir, l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) n'a proposé, à mon avis, aucune solution au problème actuel. Nous venons de subir inutilement des élections et il se peut bien que nous ayons à en subir de nouvelles.

Je ne nie pas, ce qui serait d'ailleurs ridicule, qu'il me déplaît d'être pris entre deux feux, d'une part parce que le gouvernement a omis de préciser dans le discours du trône ce qu'il entendait faire au sujet des vieillards pensionnés et, d'autre part, parce que les autres partis de l'opposition cherchent à tout prix à en venir à des élections ou à créer de la confusion par une crise constitutionnelle. Mais je suis convaincu que notre attitude est la bonne et qu'elle permettra d'améliorer le plus rapidement possible le sort des bénéficiaires de la pension de vieillesse.

Je suis fier de reprenter le Crédit social à la Chambre. Les premiers représentants de ce groupe ont été élus à la Chambre il y a 30 ans et je pense qu'il faut encore répéter aujourd'hui les principes qu'ils ont tenté d'exposer alors. Je ne vais pas parler longuement des principes du Crédit social, mais j'aimerais citer un passage d'un ouvrage publié en 1962 et connu de certains d'entre vous. Il s'agit du livre de Robert Theobald intitulé *The Challenge of Abundance*. Je m'y reporte pour indiquer que les idées préconisées par le Crédit social depuis sa fondation sont toujours très vivantes.

> Un gouvernement peut recourir à trois moyens différents pour obtenir les fonds dont il a besoin afin de faire face à ses obligations. Tout d'abord, il peut imposer ses citoyens et ses institutions, acquérant ainsi leur argent. En deuxième lieu, il peut emprunter de l'argent de personnes ou d'institutions et verser l'intérêt sur ces prêts. Troisièmement, il peut tout simplement créer de l'argent et affecter les fonds ainsi obtenus au paiement de ses achats.

[M. Johnston.]

Plus loin il déclare:

> ...si nous changions nos valeurs, il semblerait naturel que le gouvernement se charge d'une tâche dont s'acquittent les banques à l'heure actuelle, celle de créer du crédit.

Dans les années à venir, nous entendrons de plus en plus souvent l'expression «revenu annuel assuré.» Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a employée l'autre jour dans cette enceinte, mais dans un sens qui étonnerait son inventeur. Si on l'utilise, le revenu annuel assuré doit servir à rompre le rapport entre le travail et le revenu pour toute la société et non pas, comme on le proposait, à nous ravaler tous au niveau d'une morne existence.

Je représente un comté d'une rare beauté, qui comprend une partie de la vallée d'Okanagan et une partie des montagnes de la chaîne Selkirk. A la dernière législature, ce comté était bien représenté par un député qui n'a pas voulu se présenter de nouveau. Je dois me conformer aux normes établies par M. Fleming et par le premier représentant du comté, feu George MacLeod dont certains d'entre vous se souviennent. Sa mort, en décembre, fut une perte pour le comté et pour moi personnellement. Il vécut assez longtemps pour apprendre que son comté était retourné au Crédit social et ce fut une joie que nous avons eu le temps de partager.

A titre de nouveau représentant d'Okanagan-Revelstoke, j'aimerais exprimer l'inquiétude de cette circonscription au sujet de faits récents. Nombre de résidents de Revelstoke s'alarment de la décision de la Commission des transports, qui permet au Pacifique-Canadien de supprimer le Dominion. J'exhorte le gouvernement à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour rétablir ce service, essentiel au transport et à l'emploi de tant de Canadiens. A l'autre bout de la circonscription la ville de Vernon est bouleversée par le projet de remaniement de la carte électorale, qui la séparerait davantage du reste de la vallée de l'Okanagan sans y ajouter aucune région qui s'y apparente géographiquement. La ville a fait des progrès vraiment remarquables en construisant un grand centre municipal et ne mérite pas d'être reléguée au fin fond d'une circonscription qui s'étendrait sur des centaines de milles jusqu'à la limite de la province.

Le discours du trône nous étonne par sa longueur, et par la diversité des tâches inac-

complies dont il fait état. J'ai remarqué que d'après le gouvernement notre pays passe actuellement par une période de prospérité et de croissance sans précédent. Peut-être faudrait-il attribuer ici une part du mérite à l'initiative provinciale. Cette prospérité repose dans une mesure remarquable sur des économies en plein essor des provinces de l'Ouest, et je ne me rappelle pas que la politique de ce gouvernement soit jamais en avance sur celle des provinces. En ce qui concerne le commerce, les banques et le transport, le contraire semble vrai.

Il est question dans le discours du trône des abondantes récolte dans tout le Canada. J'aimerais rappeler à la Chambre que dans certaines régions les récoltes n'ont pas été bonnes. Au nom des habitants de la vallée de l'Okanagan, j'aimerais dire combien j'apprécie les efforts qui ont été faits en ce qui concerne les fructiculteurs grâce aux paiements de réaménagement. Je souscris d'emblée à la partie du discours du trône où il est question d'assurance-chômage pour les travailleurs agricoles et de l'extension de l'assurance-récolte. La vallée de l'Okanagan a un besoin vital de ces mesures, car elle va jouer un rôle de plus en plus important pour ce qui est de ravitailler le pays. Ces mesures ne doivent pas être retardées.

• (3.50 p.m.)

La partie du discours du trône traitant des mesures propres à diminuer la pauvreté était enconrageante. Deux choses m'inquiètent à ce sujet. En premier lieu, toute tentative de remédier à l'indigence au pays devra, dans une large mesure, passer par le ministère des Affaires indiennes. Je félicite l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Laing) de l'inclusion de ce ministère dans son portefeuille du Nord canadien, mais je rappelle en même temps à la Chambre que, depuis 1962, ce ministère a été sous la direction de six personnes, dont le mandat a duré en moyenne six mois et quelques jours.

C'est peut-être audacieux de ma part de donner des conseils au premier ministre (M. Pearson), mais je l'exhorte à laisser ce ministère au député de Vancouver-Sud jusqu'à la fin de la présente législature. Ce faisant, je me fais l'écho d'un éditorial du *Native Voice*, publié dans ma province, et dont j'extrais le passage suivant:

«Espérons qu'il gardera ces fonctions assez longtemps pour s'occuper, entre autres choses, de la Commission de réclamations des Indiens et des graves questions exposées dans le mémoire sur la Conférence traitant la guerre à la pauvreté».

Car, monsieur l'Orateur, le prélude indispensable à l'action et au changement, et celui que les indigènes du pays désirent, c'est de savoir que les responsables de leur bien-être s'y intéressent vraiment, et rien n'attise davantage le scepticisme de ces gens à l'endroit de leur gouvernement que ces changements fréquents et répétés à la tête de leur ministère. Il n'est pas nécessaire de souligner l'état d'infériorité des Indiens dans le pays en faisant un marchepied des services qui s'occupent d'eux. J'aimerais, si on me le permet, recommander au ministre de donner une diffusion beaucoup plus étendue à certains numéros de l'excellente publication de son ministère, *Nouvelles des Indiens*. Ce serait un bon moyen de dissiper une opinion trop répandue au sujet des aptitudes de ce groupe.

S'il m'est permis de faire une autre proposition, je demanderais que le ministère aide de toutes les manières possibles à l'éducation préscolaire des enfants indiens. Je sais que dans certaines réserves, on souhaiterait la mise en œuvre d'un programme comme l'opération *Headstart*—je répugne à employer cette expression mais je ne trouve rien d'autre qui pourrait mieux expliquer ce que je veux dire—qui donnerait aux enfants indiens de meilleures chances de réussite, à l'école, au niveau de la première année. Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est qu'à mon sens, il ne suffit pas d'intégrer le régime scolaire et de faire suivre à des enfants dont le développement culturel est très retardé les mêmes cours que des enfants qui ont le même âge, mais qui sont plus avancés intellectuellement. Pour un trop grand nombre d'entre eux, l'échec commence dès la première année, et un trop grand nombre d'enfants ne réussissent jamais à se reprendre après cette première expérience.

Le rapport préliminaire sur la pauvreté rurale et la lutte contre la pauvreté me préoccupe un peu. J'ai lu cet intéressant document. Je ne sais s'il est nécessaire de reprendre en détail tous les cas étudiés, mais il me semble qu'une fois la pauvreté définie, on sait ce que cela veut dire: la pauvreté est la même partout; les gens souffrent tous du froid de la même façon et ils meurent de la même manière, quelle que soit la région du pays où ils vivent. Je souhaite ardemment que les gens qui écrivent au sujet de la pauvreté cessent de se servir de la télévision comme d'un critère d'aisance. Je n'ai jamais compris ce que c'était censé signifier, car il y a bien des riches qui n'ont pas la télévision, non à cause de programmes de pauvreté mais de la pauvreté des émissions.

Une autre chose m'inquiète au sujet de la lutte contre la pauvreté—et dont on a déjà parlé trois fois à la Chambre: c'est la comparaison faite entre le traitement des députés et la pension de vieilleese, ou la définition de la pauvreté. Pour ma part, les députés peuvent être sûrs que lorsque je prendrai ma retraite je ne toucherai pas uniquement $75 par mois. Dans ma province de la Colombie-Britannique, on est tombé d'accord dernièrement sur le traitement des instituteurs. La rémunération de directeur d'école a été portée à $16,000 par année, ce qui est loin d'être trop élevé. D'ici à ce que la Chambre ait pu accroître le traitement des députés, le traitement des instituteurs aura dépassé celui des députés, et il ne sera pas alors trop élevé non plus. Sans compter, monsieur l'Orateur, que j'aurai alors l'avantage de vivre dans la province de la Colombie-Britannique à longueur d'années, ce qui n'est sûrement pas à dédaigner.

Nous ne pouvons remporter de guerre contre la pauvreté en nous ralliant à l'ennemi. La situation économique du pays n'en serait pas améliorée si nous devions tous adopter cette attitude à l'égard de la pauvreté. Je suis convaincu que chacun d'entre nous saura mériter ses émoluments et, comme nouveau venu, je me suis réjoui de la mesure visant à relever les indemnités des députés à un niveau raisonnable il y a quelques années; je m'élève contre l'idée que nous devrions nous en sentir coupables. (*Exclamations*) ... J'espère que le gouvernement est sérieux en signifiant son intention d'«attirer l'attention mondiale sur les ressources existantes de notre pays et sur ses capacités industrielles croissantes». J'espère qu'il va surtout mettre ce projet à exécution dans la partie du monde baignée par l'océan Pacifique, où nos possibilités d'échange ont été importantes et s'accroîtront d'autant plus rapidement que le gouvernement modifiera certaines de ces attitudes à l'égard du commerce avec les pays d'Asie en leur offrant au Canada les mêmes débouchés qu'aux autres pays.

Enfin, monsieur l'Orateur, il n'est nullement question de la loi électorale dans le discours du trône. Or, j'estime qu'une revision de cette loi s'impose depuis longtemps. Tous les députés savent qu'au cours des dernières élections leurs problèmes ont été sensiblement accrus par cette loi désuète. Il est étrange de constater qu'à une époque où tout semble devenir plus facile—les communications, l'automatisation, les aliments préparés d'avance—la seule chose qui devient de plus en plus difficile c'est de se faire inscrire sur une liste électorale et de voter. Il est urgent d'abaisser l'âge de votation. Combien de députés ont-ils dernièrement frappé à une porte pour être accueillis par une jeune femme, mère de plusieurs enfants, que les élections n'intéressaient nullement parce qu'elle n'avait pas encore 21 ans?

En maintenant à 21 ans l'âge de votation, on ne tient aucun compte de toutes les choses que la science nous révèle sur la maturité des jeunes. Rien d'étonnant que les jeunes Canadiens s'intéressent de plus en plus aux mouvements de protestation et à la doctrine qui les pousse à protester devant le Parlement ou à s'en désintéresser, quand l'âge de votation ne tient pas compte de la réalité? Dire qu'on permet aux jeunes de se marier, d'élever une famille, de prendre des décisions extrêmement importantes qui engagent leur avenir, et qu'on exige qu'ils aient 21 ans pour prendre une décision qu'ils auraient au moins l'occasion d'annuler, probablement six mois ou un an plus tard! Dans les circonstances, il semble plutôt absurde de ne pas leur permettre de voter plus jeunes.

Il nous faut une liste permanente des électeurs ainsi qu'une commission d'enquête sur les moyens d'améliorer nos modes de scrutin. On n'a qu'à examiner ce qui s'est produit aux dernières élections pour se convaincre de cette nécessité: au moment d'indiquer leur choix sur un bulletin de vote secret, les électeurs étaient à l'étroit derrière des monceaux de bulletins de vote. Nous avons déjà une commission chargée de vérifier les dépenses d'élections. Il serait préférable de créer une commission chargée d'étudier tout le régime pour faire en sorte que l'argent dépensé soit mis à meilleur profit. Nous sommes les seuls à pouvoir changer la situation. Nous devrions adapter notre régime électoral à notre siècle. Les gens s'étonnent de la vitesse avec laquelle on compte les votes. Ils s'émerveillent de voir des appareils électroniques compiler tous les suffrages en une heure environ. Il est temps d'examiner certaines merveilles de notre temps et de les utiliser dans notre régime électoral.

• (4.00 p.m.)

Certains d'entre nous avons visité samedi dernier l'emplacement de l'Exposition de 1967 à Montréal. L'un des édifices thématiques sera consacré à l'homme-Prométhée. L'ironie serait que nous refusions de changer ici alors qu'à notre portée est le monde de demain où sera dévoilé l'homme-Prométhée. Si nous faillissons à notre devoir, nous nous apercevrons un jour que quelqu'un aura élevé un dôme géodésique au-dessus de la colline et qu'il y

aura quelqu'un à l'entrée qui vendra des billets pour une sorte de spectable forain; nous aurions passé à côté de la véritable vie canadienne. Nous sommes ici pour diriger le pays. Nous sommes ici pour adopter les mesures législatives nécessaires à notre pays. Faisons notre travail.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, c'est la première occasion qui m'est donnée d'exprimer mes félicitations à l'Orateur. J'espère que vous transmettrez mes félicitations et mes meilleurs vœux pour l'accomplissement de cette tâche très difficile, celle d'être notre défenseur à la Chambre des communes. J'aimerais aussi féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Goyer) et le comotionnaire (M. Stanbury). Ils représentent deux grandes circonscriptions urbaines. J'espère qu'un jour leurs voix appuieront des politiques favorables à la population comme celles que notre parti a énoncées.

J'aimerais poser une question dans ce débat, monsieur l'Orateur. A quoi sert-il? Sert-il à vanter les beautés et les splendeurs de nos circonscriptions? La réponse saute aux yeux. Est-il question de l'immobilisme que dénote le discours du trône? Évidemment non. Il n'y a qu'une chose qui nous préoccupe vivement dans ce débat. L'amendement jette une lumière brutale sur la question en jeu. Il s'agit de celle sur laquelle nous nous prononcerons ce soir: un million de citoyens canadiens qui ont soutenu le lourd fardeau de faire passer notre pays de l'époque des pionniers à celle de nation industrielle en pleine croissance auront-ils le niveau de vie qu'ils méritent dans la structure économique actuelle au Canada? Rien d'autre ne compte.

Lors de la dernière campagne électorale, le parti conservateur-progressiste s'est engagé à appuyer toute motion tendant à porter immédiatement la pension de vieillesse à $100 par mois. Nous nous y sommes engagés. Voilà qui explique notre première motion à la Chambre. Le nouveau parti démocratique a promis non seulement $100 par mois, mais aussi de réduire à 65 ans l'âge d'admissibilité aux avantages des lois de la sécurité de la vieillesse. Ils ont pris la parole à la Chambre et présenté leur motion. Nous l'avons appuyée, car nous sommes tenus, moralement et intellectuellement, de faire quelque chose pour ce groupe de citoyens, responsabilité dont nous ne devons, pour rien au monde, chercher à nous soustraire.

Même à cela, cette pension de $100 n'atteint pas le minimum recommandé par ceux qui savent ce qu'il en coûte aux célibataires pour vivre seuls dans les grandes villes canadiennes. Depuis que j'ai entendu pour la première fois le chœur des voix doucereuses des membres du crédit social, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique, ils ont toujours préconisé une chose: donner un pouvoir d'achat à ceux qui en ont besoin. Voilà par-dessus tout ce que représente le parti du crédit social aux yeux des gens qui lui ont donné leur appui.

Les créditistes sont en faveur de cette motion. Certains députés inscrits sous l'étiquette libérale prétendent aussi la voir d'un bon œil. C'est au cours de la campagne électorale qu'ils l'ont prétendu. Il n'a pas été question à ce moment-là de justification des ressources. Ils n'ont pas dit qu'à leur avis, il faudrait imposer une limite d'âge ou quelque disposition mystérieuse qui s'est avérée inapplicable quand on a procédé antérieurement à la justification des ressources. C'est à titre individuel que des députés ont exprimé ce vœu. Si la majorité vote en faveur de cette motion ce soir, le gouvernement sera renversé. Et cela se produira, si ces hommes sont fidèles à la promesse qu'ils ont faite à leurs commettants et à l'engagement qu'ils ont pris en leur for intérieur.

On ne prend pas de tels engagements envers les citoyens âgés du pays sans se battre de toutes ses forces pour les faire respecter. C'est la pire forme de sophisme qu'on puisse imaginer que de demander aux électeurs de voter pour soi en promettant d'appuyer une mesure pour porter la pension à $100 par mois, puis de venir à la Chambre et de se prononcer en sens contraire. J'ai exposé la question carrément et brutalement devant vous, monsieur l'Orateur, et devant la Chambre.

Pendant que nous sommes ici, à la Chambre des communes, des milliers de personnes écoutent à la radio, regardent la télévision ou se précipitent vers les kiosques de journaux pour savoir comment chacun de nous votera ce soir. Des centaines de milliers de personnes sont dans une situation désespérée par suite de l'augmentation du coût de la vie. Ils attendent ce soir que la Chambre leur rende justice. Il faut que ça se fasse, monsieur l'Orateur, et il faut que ça se fasse ce soir; sinon, taisons-nous à jamais.

Durant la campagne électorale, le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique a maintes fois exhorté la population de la province et, par voie des journaux et des autres moyens d'information, la population de tout le pays, à voter comme elle l'entendait, mais à ne pas voter pour les libéraux. Je le répète hautement et clairement. Trois des députés qui siègent à la Chambre et qui voteront ce soir sont du parti du Crédit social de la Colombie-Britannique. Le premier ministre Bennett leur a aidé dans leur campagne électorale. Je leur demande mainte-

nant de respecter l'engagement que le premier ministre Bennett a pris implicitement en invitant la population de sa province à appuyer le Crédit social, c'est-à-dire à voter n'importe comment, à la condition de ne pas voter pour les libéraux.

• (4.10 p.m.)

Le premier ministre de l'Alberta, M. Manning, a répété cette déclaration sous diverses formes. Au cours de la campagne électorale fédérale, ses ministres en ont fait part à la population. Rien n'attestait dans les discours de ces porte-parole provinciaux du crédit social qu'ils s'opposaient à la pension de $100 par mois. En fait, ils le préconisaient. Deux membres du Crédit social de l'Alberta ont été élus, qu'ils se prononcent ce soir en conséquence. Si vous voulez perdre le premier ministre Bennett et le premier ministre Manning, votez avec les libéraux. Si vous voulez les perdre pour assurer votre propre sécurité, allez-y. Mais je vous en supplie, n'offrez pas en sacrifice le million de personnes qui comptent sur votre appui ce soir, non pas plus tard au cours de la présente session ou de la présente législature.

M. Leboe: N'est-ce pas là tirer un avantage politique aux dépens des pauvres vieillards pensionnés?

L'hon. M. Hamilton: Ce soir vous avez une alternative: ou bien vous et votre parti porterez le sceau de la trahison à jamais, ou bien vous vous prononcerez selon ce que vous avez déclaré à la population et vous aiderez ainsi les pensionnés sans défense.

Seuls les cinq représentants du crédit social empêchent les pensionnés du Canada de toucher une pension de vieillesse de $100 par mois dans un avenir rapproché.

M. Leboe: Vous mentez.

L'hon. M. Hamilton: Ils seront les seuls à subir les conséquences de la mauvaise action qu'ils pourront commettre ce soir.

L'hon. M. Starr: Leur conscience n'en est pas du tout troublée.

L'hon. M. Hamilton: Je sais qu'ils sont inquiets, monsieur l'Orateur. J'ai entendu ce matin le nouveau député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston) poser une question à l'appel de l'ordre du jour. J'ai entendu son discours tantôt. Je sais qu'il est inquiet, car son chef lui demande de trahir les vieillards de sa circonscription. Je sais que son chef lui demande de trahir tous les principes défendus par le Crédit social depuis que nous avons commencé à en entendre parler en 1933 et en 1934.

M. Leboe: Vous n'en savez rien.

[L'hon. M. Hamilton.]

L'hon. M. Hamilton: Je croyais vraiment, d'après les déclarations des membres du Nouveau parti démocratique avant l'ouverture de la session, qu'ils seraient vacillants, mais ils ont montré par leur motion et leur intention déclarée de voter avec nous sur l'amendement ce soir qu'ils vont prendre parti pour ceux qui sont dans le besoin et rester fidèles à leurs principes. Je compte que les Créditistes feront de même. Je ne saurais me prononcer quant aux absents et aux indépendants.

Mais que feront les libéraux, monsieur l'Orateur? Je sais aussi que certains vis-à-vis ont promis tout autant que moi de rendre justice à nos vieillards pensionnés au Canada. Ils l'ont juré sur tous les saints. Ils ont fait paraître des annonces dans les journaux, ils ont écrit et prononcé des discours, et ils ont donné leur parole qu'il ne trahiraient pas les citoyens âgés de leurs circonscriptions.

J'ai en main une dépêche de la Presse canadienne écrite le lendemain de l'annonce des élections. Cette dépêche, en provenance d'un journal de Brampton, dit:

M. James E. Brown, député libéral de Brantford, a dit qu'il était antilibéral de la part du premier ministre de déclencher des élections avant le remaniement de la carte électorale.

Il explique pourquoi dans une déclaration écrite:

M. Brown, élu pour la première fois aux communes en 1953, a déclaré qu'il cherchera à se faire réélire le 8 novembre sous l'étiquette libérale mais qu'il ne lutterait pas «pour devenir un acquiesceur dans n'importe quel gouvernement».

Il a dit qu'il avait informé par écrit M. Pearson de ses opinions il y a six semaines, après avoir fait un sondage dans la circonscription de Brantford qui «n'a révélé aucun désir d'élection à ce moment».

Je vous lis cette citation de la *Presse canadienne* qui a paru dans plusieurs journaux à travers le Canada comme preuve que tous les libéraux ne manquent pas de conviction et qu'il y en avait au moins un qui savait ce que c'était d'être une simple machine à voter. Il a promis à sa circonscription de Brantford de ne pas être une simple machine à voter. Il siège maintenant à la Chambre. Il a également mis une annonce dans le journal de Brantford avec sa photo et le texte suivant:

Votre défenseur!

James E. Brown, libéral.

Voici la preuve que James E. Brown ne défend pas seulement les intérêts de la jeunesse, mais ceux de tout le monde.

Une retraite assurée pour les vieillards. Les libéraux sont convaincus que tout le monde devrait pouvoir prendre sa retraite en sécurité. Je préconise que la pension uniforme de la sécurité de la vieillesse soit portée à $100 par mois.

James E. Brown

Une enveloppe était même préparée portant cette mention:

J'ai décidé d'appuyer un relèvement du taux uniforme de la pension de vieillesse pour la porter à $100 par mois.

Il n'était pas question d'évaluation des ressources. Il n'était pas non plus question de responsabilité, ou de crainte de nouvelles élections. Il déclarait tout simplement qu'il n'allait pas se plier aux caprices d'un whip, qu'il n'allait pas jouer le rôle d'un béni-oui-oui, mais qu'il allait appuyer l'augmentation à $100 par mois. Il sait bien qu'il ne serait pas ici aujourd'hui s'il n'avait pas fait cette déclaration. Et il sait en ce moment qu'il ne sera pas réélu s'il n'appuie pas cette déclaration ce soir.

J'ai écouté également le discours de l'honorable député de Parkdale (M. Haidasz). Je sais qu'il réclame une pension de $100 par mois pour ses commettants. Il y a d'autres députés qui savent très bien, eux aussi, que s'ils trompent leurs commettants, ils ne seront pas ici la prochaine fois, et ils se sont laissé convaincre qu'ils doivent appuyer le gouvernement pour empêcher de nouvelles élections.

Un député en particulier, celui de Brantford, a essayé de calmer sa conscience en inscrivant une résolution au *Feuilleton*. L'avis de motion n° 50 demande donc au gouvernement d'étudier l'opportunité de présenter une mesure prévoyant une augmentation du taux uniforme de la pension de vieillesse allant jusqu'à un minimum de $100 par mois par personne. Cela veut dire que $100 n'est qu'un début. Quelle astuce, monsieur l'Orateur. Croit-il que cette motion, qui ne fera jamais l'objet d'un débat, le tirera de ce mauvais pas où il s'est mis lui-même par l'annonce dont j'ai parlé? Il ne s'agit pas seulement de se tirer d'une situation politique impossible. La motion à l'étude ce soir touche plus d'un million de citoyens et il ne leur reste peut-être plus que quelques années à bénéficier de ce que nous pourrions leur accorder ce soir, mais nous les privons de cet avantage en invoquant des arguments qui ne tiennent pas debout.

• (4.20 p.m.)

Ce soir, nous aurons un appel nominal à la Chambre des communes. Je demande à chaque député qui ne veut pas passer pour un béni-oui-oui, qui ne veut pas trahir ses principes et ses convictions, de répondre à cet appel comme s'il était au jugement dernier. Ce sera bien difficile pour certains, à cause des propos qu'ils ont tenus à la Chambre.

Le seul argument invoqué pour refuser à ces bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse le strict minimum que nous leur devons, c'est qu'il pourrait y avoir des élections. Quelle absurdité! Quel bluff! Pouvez-vous imaginer qu'un froussard se présenterait de nouveau devant les électeurs? Les honorables vis-à-vis oublient que le gouverneur général occupe encore une place dans notre régime constitutionnel. Imaginez un peu que le premier ministre (M. Pearson) se rende chez le gouverneur général après s'être fait battre à la Chambre et lui dise: «Je veux décréter de nouvelles élections pour essayer d'obtenir une majorité». Et le gouverneur général de lui répondre: «Il me semble que j'ai déjà entendu cela». Et il saura, à ce moment-là, qu'il y a assez de voix à la Chambre pour former un groupe majoritaire désireux de verser $100 par mois à nos vieillards. Dans sa sagesse, le gouverneur général demandera probablement à quelqu'un d'autre de former le gouvernement, et les députés qui appuient ce gouvernement sauront qu'il versera $100 par mois à tous les bénéficiaires d'une pension de la sécurité de la vieillesse.

Qui d'entre nous se prononcera contre une mesure de ce genre? Même les libéraux voteront en faveur parce qu'ils seront convertis. A la suite de la formation du nouveau gouvernement, ils sauront qu'une politique sera élaborée à l'égard de l'agriculture de l'Est et que des mesures seront adoptées en vue de venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest. Ils sauront qu'une politique urbaine audacieuse, de grande envergure, sera conçue afin de diminuer le coût de la vie dans nos villes. Ils sauront qu'un programme concret sera adopté à l'égard de nos ressources humaines et que la deuxième étape de la politique nationale de développement sera entreprise. Ils sauront que des mesures particulières seront prises, dans le cadre du programme national, en vue de répondre aux besoins spéciaux de certaines régions. Ils sauront qu'une ligne de conduite sera établie, afin de maintenir notre pays dans la voie étroite où il sera soustrait aux pressions inflationnistes et récessionnistes. Les honorables députés savent instinctivement que le gouvernement actuel n'a conçu aucun programme pour maintenir le Canada sur cette voie où nous, conservateurs, l'avions placé en 1961.

Qui voudrait voter contre des politiques de croissance de ce type? Qui voudrait voter contre l'honnêteté et l'intégrité au sein du gouvernement? Qui voudrait voter contre la préservation de la Confédération en réalisant l'unité de la seule manière valable, c'est-à-dire par l'égalité—l'égalité vraie. Le pays sait maintenant que nous, de ce côté-ci de la Chambre, pouvons gouverner efficacement. Le pays sait maintenant que nous pouvons apporter la stabilité au pays sans l'odeur des étables. (*Calembour intraduisible sur le mot*

«*stables*».) Le pays sait maintenant que nous pouvons aller de l'avant avec nos programmes visant la main-d'œuvre parce qu'ils sont logiques et éprouvés.

Je pose aux députés la question suivante: pouvez-vous faire confiance au gouvernement libéral actuel? Voyez les erreurs commises depuis trois ans. Voyez les promesses non tenues, les engagements pris en cette Chambre et ailleurs, d'un bout à l'autre du pays, pour rester ensuite lettre morte. Peut-on faire confiance au gouvernement après ce qui est arrivé la semaine dernière au ministre de l'Agriculture (M. Greene)? Voilà qu'un député de l'Est du Canada occupait ce poste pour la première fois depuis cinquante ans. Il entreprit cette tâche difficile de relever le revenu des cultivateurs dans les régions pauvres et de résoudre les problèmes de l'industrie laitière. Lors de sa nomination, je m'engageai à lui fournir toute l'aide dont je serais capable. Cet homme s'est donné la peine de voyager dans l'Ouest canadien et d'entendre les doléances des cultivateurs de la région. Il a fait connaître leurs réclamations de façon claire et nette. Il avait enfin réussi à se faire comprendre de certaines personnes susceptibles qui n'avaient jamais bien compris ces questions. Nous nous promettions, les membres de notre parti et moi, d'appuyer ce nouveau ministre jusqu'au bout car, comme le disait tout à l'heure l'un de mes honorables amis, peu importe la région d'où vient un ministre, pourvu qu'il fasse de l'excellent travail.

Que lui est-il arrivé? Il est revenu avec une quantité de projets en tête. Il voulait notamment chercher à convaincre un de nos chemins de fer de mettre plus de wagons-couverts en service. On peut vérifier tous les faits. Que lui est-il arrivé? On a convoqué une réunion avec le ministre des Finances (M. Sharp) d'un côté, et le ministre des Transports (M. Pickersgill) de l'autre. Un ministre de l'Agriculture expérimenté aurait compris, à cela, qu'il était déjà en eau chaude. Levant les yeux, il aperçut, en face de lui, le président et le vice-président du Pacifique-Canadien, des gens habiles à emberlificoter les membres du ministère, les fonctionnaires et tous ceux qui cherchent à comprendre les questions de transport. Juste ciel!

La conférence terminée, le ministre des Finances s'empresse de dire que peut-être le ministre de l'Agriculture était-il mal renseigné. Les chemins de fer n'étaient pas à blâmer. La faute se trouvait sur la côte ouest: aux terminus, dans les installations portuaires, dans la fédération du transport maritime. Et le pauvre ministre de l'Agriculture de retourner à son bureau comme un chien battu. Monsieur l'Orateur, on l'a emmené à la réunion et on s'est joué de lui.

[L'hon. M. Hamilton.]

Feriez-vous confiance à un gouvernement qui s'empare d'un homme tout disposé à faire de son mieux et le jette devant ces loups, sans personne pour l'appuyer qui sache leur tenir tête?

On ne saurait se fier au gouvernement. Regardez-moi cette lutte que font semblant de se livrer Lesage et le premier ministre. Elle me rappelle une histoire que je ne puis raconter en ces augustes lieux, mais que nos gens de la campagne comprendraient. Ils savent ce qui se passe. Ce n'est pas au bruit qu'ils font qu'on peut dire si deux chats se chamaillent ou s'occupent à d'autres choses.

Il n'y aura pas d'élection, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'osera pas lancer un nouvel appel au peuple. Il a vu fléchir son appui avant que la dernière élection soit terminée. Il ne voudrait pas en risquer une autre. Ils jettent de la poudre aux yeux. Les libéraux ont essayé de rouler un petit groupe d'innocents de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et de leur faire trahir leur parti et leur pays.

Il ne me reste plus que quelques minutes à parler. En définitive, la question est de savoir si nous avons les moyens de dépenser les 290 millions de dollars que nous coûterait la majoration des pensions. La réponse est très simple. Si nous voulons être sérieux, nous ne pouvons faire rien d'autre. Nous devons surveiller avec très grand soin la situation économique actuelle du Canada. Nous devons suivre le droit chemin. D'un côté, des pressions inflationnistes pourraient nous en faire dévier. De l'autre côté, par contre, il y a des gens qui veulent appliquer des mesures anti-inflationnaires si énergiques qu'avec l'aide de certains vis-à-vis de premier plan, ils pourraient nous repousser en pleine régression économique.

• (4.30 p.m.)

Une façon de détourner cette menace, et je sais ici de quoi je parle, une façon d'obvier à cette pression qui nous emportera une fois de plus vers l'inflation, pression d'experts apeurés dès leur naissance et restés craintifs depuis, c'est de nous assurer que le pouvoir d'achat de nos gens, le plus grand facteur de stabilisation au monde, soit maintenu, de même que le niveau de vie de ceux qui sont sans défense contre la montée du coût de la vie.

Je terminerai mes remarques, monsieur l'Orateur, sur un simple appel. Votez selon votre conscience ce soir. Votez pour ceux qui ont besoin d'aide. Il est inutile de dire que nous le ferons l'an prochain, l'année suivante, ou lors de la prochaine législature. C'est maintenant qu'il faut se prononcer. Pour être logique, pour faire respecter notre

Parlement, l'honnêteté morale et intellectuelle s'impose. Mais elle ne saurait exister dans un cas comme celui-ci lorsqu'on prétend faiblement qu'il y aura des élections et que, par conséquent, il faut voter contre ce qu'on a promis. Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur.

M. James E. Brown (Brantford): Monsieur l'Orateur suppléant, j'aimerais vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste de président suppléant des comités de la Chambre et exprimer la grande satisfaction que nous éprouvons à vous voir présider aux débats cet après-midi. J'aimerais aussi féliciter l'Orateur de la Chambre des communes, qui vient de reprendre le fauteuil, pour son élection à un poste éminent, qu'il occupera, je le sais, avec grande autorité. C'est l'une des raisons pour lesquelles sa nomination a été accueillie avec tant d'enthousiasme par toute la Chambre. Je désire aussi féliciter l'Orateur suppléant, qui, également, est un député éminemment digne et hautement respecté.

Je suis très heureux, monsieur l'Orateur, de parler à la suite du préopinant, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton), et j'espère pouvoir répondre à certaines de ses observations à la satisfaction de la Chambre. Cependant, je commencerai par vous faire part de ce que j'avais l'intention de vous dire en premier.

Si je désirais prendre part à ce débat, c'est que la motion de défiance dont nous sommes saisis comporte une déclaration de principe qui touche à l'ensemble du pays, puisqu'elle vise une mesure sociale de grande envergure. Je veux parler, bien sûr, de la pension de sécurité de la vieillesse versée à l'heure actuelle à tous ceux qui la réclament à l'âge de 69 ans. C'est la prestation de $75 par mois. On reproche au gouvernement, au moyen de la motion de défiance, de ne pas avoir porté la pension à $100 par mois. Les délibérations à ce sujet m'ont causé beaucoup de soucis pour les raisons que je vais vous exposer.

En ma qualité de député libéral, la question des pensions aux particuliers a été pour moi un objet constant de réflexion. Je parlerai du régime de pensions du Canada adopté l'année dernière par la Chambre et que l'on confond souvent, à tort, avec la pension de sécurité de la vieillesse dont il a été question si souvent au cours du débat actuel.

Il convient de parler du régime de pensions du Canada au cours du présent débat, car de nombreux orateurs ont soulevé ce point, y compris le chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Il a déclaré qu'à son avis, le gouvernement pourrait utiliser les économies de la population réalisées en vertu du régime de pensions du Canada, comme source de revenus qui permettraient de porter la pension de sécurité de la vieillesse à $100 par mois. Je m'oppose vivement à ce qu'on manipule de cette façon les économies de la population. Le régime de pensions du Canada a sans doute été la mesure législative d'ordre social la plus importante présentée à la Chambre depuis la Confédération. Voilà pourquoi je pense fermement que les économies réalisées en vertu de cette mesure ne doivent être l'objet d'aucune manipulation qui servirait simplement à modifier un autre régime de pensions, qui n'a rien à voir avec le régime de pensions du Canada.

Cela pourrait peut-être vous intéresser, monsieur l'Orateur, de savoir que les principales dispositions du régime de pensions du Canada ont été proposées, pour la première fois, il y a bon nombre d'années, dans une résolution adoptée par l'Association libérale de Brantford. J'ai été mêlé à la préparation de cette résolution et ensuite me suis employé activement à présenter au congrès national du parti libéral une résolution invitant, de façon urgente, le gouvernement à mettre en œuvre un régime de pensions de retraite pour tous les Canadiens. J'ai proposé cette résolution à un comité formé dans le cadre du congrès national du parti libéral, coiffée du titre: «Autre sécurité sociale». La résolution a été adoptée par le comité mais, faute de temps, elle n'a jamais été débattue par les congressistes. Néanmoins, elle a été intégrée, plus tard, dans le programme d'ensemble du parti libéral, et aujourd'hui, le régime de pensions du Canada, entré en vigueur, est appliqué d'un bout à l'autre du pays.

Avec ces antécédents, j'ai des opinions bien arrêtées au sujet du régime de pensions du Canada. Je sais qu'il a bien des ennemis qui voudraient le démolir au plus tôt. Je ne parle pas des députés mais des gens qui sont engagés et décidés à démolir et à détruire le régime de pensions du Canada.

• (4.40 p.m.)

Il se peut que l'opposition soit sincère dans son désir d'employer les épargnes accumulées des Canadiens dans le régime de pensions du Canada comme moyen d'obtenir des fonds pour augmenter les paiements de sécurité de la vieillesse. Je ne doute pas de cela, ni de la sincérité de l'opposition à ce sujet. Toutefois elle a créé un danger pour le régime de pensions du Canada, et ceci par les commentaires faits au cours de ce débat, surtout ceux du député de Qu'Appelle (M. Hamilton), qui n'est pas à sa place en ce moment.

Le député de Qu'Appelle m'a accusé de toutes sortes de chaos et s'est demandé si je répondrais à l'appel, comme il l'a dit, au moment du Jugement dernier. Sincèrement, j'espère qu'il sera au nombre des élus, lui aussi, et je peux aussi lui assurer que je me battrai à mort pour être là, afin de régler alors jusqu'au bout cette question avec l'honorable député.

Ce danger, cette menace au régime de pensions du Canada, voici qu'on l'accueille comme un moyen de le détruire une fois pour toutes. Je le tiens pour un des meilleurs régimes jamais appliqués.

Une voix: Pour qui?

M. Brown: Pour les cotisants, qui en retirent les avantages: les travailleurs canadiens. Voilà pourquoi je considère le régime comme la clef de voûte de l'économie canadienne. C'est une des raisons pour lesquelles je ne puis appuyer l'amendement conservateur.

Cela m'amène au thème général de l'amendement, qui reproche au gouvernement de ne pas avoir augmenté la pension de sécurité de la vieillesse. S'il ne s'agissait que de cela et si ses auteurs avaient indiqué de meilleurs moyens à prendre pour rendre possible ce relèvement qu'ils prétendent nécessaire, peut-être aurais-je beaucoup de mal à ne pas appuyer l'amendement. Mais il est une autre raison qui m'en empêche et dont j'entends faire part à Votre Honneur.

Si l'amendement était adopté, nous aurions sans doute d'autres élections générales. Quoi qu'on en dise, nous en aurions si la Chambre adoptait actuellement cet amendement qui est à coup sûr une mesure de défiance. Le premier ministre (M. Pearson) a déclaré très clairement je crois que, si la Chambre adoptait l'amendement, il se rendrait aussitôt auprès de Son Excellence pour lui demander de dissoudre les Chambres.

M. Knowles: Il n'a pas dit cela.

M. Brown: Je pensais qu'il l'avait dit. Certains vis-à-vis ont évoqué l'idée que Son Excellence pourrait ne pas être tenue d'accepter l'avis de ses conseillers. J'ai lu des déclarations en ce sens, et je l'ai entendu dire en Chambre par l'honorable député de Qu'Appelle il y a quelques minutes. C'est un fait indiscuté et reconnu depuis 1926 que Son Excellence accepte toujours l'avis de ses ministres. Cela est devenu suffisamment clair, je crois, depuis les élections générales de 1926.

M. Bigg: C'était regrettable alors, et ce l'est encore.

M. Brown: Peu importe, c'est cet usage qui prévaut depuis lors. On ne peut certes pas s'attendre à ce qu'un Gouverneur général du Canada refuse de suivre les conseils de ses ministres. Mais, monsieur l'Orateur, il serait tout à fait déplacé pour nous tous et pour moi-même de mêler Son Excellence à ce débat, comme s'il pouvait pressentir n'importe qui pour former un ministère, et notamment un parti qui n'a pas eu l'appui de la population canadienne.

J'ai déclaré que si je devais voter pour l'amendement, je me prononcerais, en fait, pour des élections générales. Cela me semble évident. Or, des élections, en ce moment, ce serait une catastrophe pour notre régime démocratique.

M. Crouse: Ce serait une catastrophe pour le parti libéral. Il serait liquidé.

M. Brown: C'est ce que pense le député mais les Canadiens viennent de se prononcer et ils ont choisi leurs représentants pour former la législature actuelle.

Nous nous sommes réunis pour gérer les affaires du Canada et je crois qu'il nous incombe d'agir conformément aux désirs de nos électeurs qui veulent que nous prenions les décisions qui s'imposent à mesure que nous sommes saisis d'un problème. Nos commettants souhaitent que la législature s'occupe des affaires du pays et je crois que nous devrions tenir compte de leurs souhaits.

Certains honorables députés surveillent très attentivement la vie politique. L'un d'entre eux est l'honorable député de Qu'Appelle. Il s'est particulièrement intéressé à certaines de mes déclarations. Je suis heureux qu'il ait donné lecture de quelques-unes d'entre elles. Il me dispense de les verser au compte rendu, car c'est ce que j'avais l'intention de faire pour justifier ma participation au débat.

Lorsque le premier ministre a annoncé à Son Excellence la dissolution de la 26e législature et la tenue d'élections générales le 8 novembre 1965, je m'étais élevé contre la décision du premier ministre. J'ai affirmé alors que des élections étaient tout à fait inutiles et injustifiées. Je le pensais et je l'ai dit.

J'ai pris l'initiative dont se plaint l'honorable député parce que j'ai le sentiment, depuis toujours, qu'il est bon pour les libéraux d'exprimer franchement leur désaccord même

quand leur parti est au pouvoir. Je ne croyais pas utile d'en appeler au peuple le 8 novembre 1965. Je ne crois surtout pas que cela s'impose à l'heure actuelle. Les électeurs ont voté; nous sommes ici pour nous acquitter de notre tâche. Il nous appartient donc de régler, au cours de la présente session, le problème de la sécurité de la vieillesse et des dispositions pertinentes de la loi.

Pour votre gouverne, monsieur l'Orateur, et celle des députés, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un avis de motion par lequel je demande au gouvernement d'étudier immédiatement l'opportunité de porter le taux des pensions de vieillesse à $100 par mois. Je l'ai fait parce que je crois sincèrement que nous devons appuyer cette hausse.

La motion dont je viens de parler a été critiquée par le député de Qu'Appelle, qui a déclaré que je ne m'en tirerais pas comme cela. Il a critiqué la méthode permettant à un simple député de prendre des initiatives à la Chambre dans l'intérêt des Canadiens.

Il y aurait plusieurs façons d'augmenter la pension de sécurité de la vieillesse au cours de la législature actuelle et j'espère que l'on y aura recours. Je sais qu'on étouffera probablement ma motion comme on fait pour la plupart des bills des simples députés. J'ai l'intention de ne prendre la parole que pour une minute quand la Chambre sera saisie de cette motion, puis de m'asseoir et de voir quels seront les députés qui la feront échouer.

• (4.50 p.m.)

Le sort réservé à cette motion va bien m'intéresser, parce que je suis convaincu de sa nécessité. Je voudrais pourtant que le gouvernement minoritaire écoute le Parlement, écoute notre assemblée parce que, si les députés donnaient leur avis sur la nécessité d'augmenter la pension de la sécurité de la vieillesse, elle serait portée à $100 par mois. (*Applaudissements*) J'en suis convaincu. C'est pourquoi j'espère que le gouvernement minoritaire consultera le Parlement et se verra acculé à l'action par suite de l'opinion des députés. Les conservateurs disent qu'ils financeraient cette augmentation à même le régime de pensions du Canada, mais j'ai exprimé ma vive opposition à cette méthode.

Des voix: Pourquoi?

M. Brown: Le gouvernement peut réunir les fonds d'une autre manière. Je voudrais dire maintenant un mot du discours de l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Hamilton). Il a dit: «On peut trouver les fonds», repétant qu'il y a lieu de dévaliser la caisse du régime de pensions du Canada, s'appropriant ainsi les épargnes des travailleurs pour les verser dans un autre régime de pensions destiné à ceux qui ne sont plus en activité. On peut trouver ces fonds, monsieur l'Orateur, mais on ne devrait pas s'y prendre de cette façon-là. Si l'honorable représentant de Qu'Appelle était aussi sérieux et dévoué qu'il l'a dit, il saurait qu'il y a bien d'autres façons de s'y prendre, en prélevant par exemple un impôt sur les plus-values de capitaux.

M. Knowles: Bravo.

M. Brown: Quelle est l'attitude de l'honorable député de Qu'Appelle à ce sujet? Le Canada est parmi le petit nombre de pays démocratiques qui n'imposent pas d'impôt sur les plus-values.

L'hon. M. Ricard: Présentez une motion en ce sens et nous l'adopterons.

M. Vincent: Quelle est l'attitude de Bob Winters à ce sujet?

Mr. Brown: Rien n'empêche le Parlement d'approuver un impôt sur les plus-values, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

Je n'ai qu'une voix au chapitre et il ne m'appartient pas de dire au gouvernement comment prélever des fonds. On n'a qu'à le lui demander, et il doit en trouver le moyen. Grâce à cette imposition, on pourrait prélever des fonds car, aujourd'hui, les revenus ne procurent pas beaucoup d'argent aux particuliers, et les revenus sont imposables. Mais, au Canada, pour une raison ou pour une autre, les plus-values ne sont pas imposables et c'est pourquoi les riches s'enrichissent davantage, que la classe moyenne est de plus en plus grevée... (*Applaudissements*)... et que les pauvres sont dépossédés.

M. Knowles: C'est une politique libérale.

M. Brown: Je n'en sais rien. Je n'ai jamais pensé que ce l'était.

M. MacEwan: Vous ne serez jamais parmi les élus.

M. Brown: Monsieur l'Orateur, je le répète, je suis très chatouilleux à ce sujet car je suis libéral militant depuis l'âge de 16 ans, alors que, pour la première fois, j'avais accepté un poste dans une organisation libérale. Je suis libéral depuis 36 ans et j'ai lutté chaque fois que je le pouvais en faveur de toute mesure législative progressiste.

Une voix: Vous n'avez pas encore vu la lumière.

M. Brown: Et maintenant, monsieur l'Orateur, je siège à la Chambre. Je me souviens d'un discours, prononcé au début de mon association avec le parti libéral, par ce grand chef de notre parti, le très hon. W. L. Mackenzie King. De passage dans la ville où jeune homme j'habitais, il avait prononcé un discours où il avait défini le libéralisme. Il avait dit que le libéralisme préconisait le plus grand bien pour le plus grand nombre de personnes. Je ne l'ai jamais oublié. Je pensais alors «Si c'est ce que le libéralisme signifie, je suis pour», et j'ai travaillé pour le parti depuis lors.

M. Winkler: Vous serez avec nous ce soir, alors.

M. Brown: J'estime que cette définition dont les termes avaient été empruntés de l'immortel John Stuart Mill vaut encore. Je connais la situation à Brantford, en Ontario, et je sais que cette ville reflète bien la situation générale au pays. Je n'ignore pas que nombre de nos vieillards sont dans le besoin à l'heure actuelle. Une femme que je connais, veuve depuis 45 ans, était employée dans une usine de Brantford. A l'âge de la retraite, elle n'avait droit à aucune pension, et elle vit tant bien que mal de sa pension de vieillesse de $75 par mois. Bien d'autres sont dans le même cas. Un homme de ma connaissance, originaire du Proche-Orient, est venu s'établir au Canada. Il a deux fils. Il a travaillé toute sa vie lui aussi, mais comme il n'a pas droit à une autre pension, il doit se contenter de la pension de vieillesse. Ses deux fils ont servi dans les forces armées pendant la Seconde Guerre mondiale. Cet homme vit encore à Brantford. Il parvient à se faire un petit supplément de revenu qui lui rapporte $1 par jour. C'est tout ce qu'il a pour vivre avec sa pension de vieillesse de $75.

M. Winkler: Quelle honte!

M. Brown: Il y en a beaucoup d'autres dans le même cas. Je pourrais donner nombre d'autres exemples, monsieur l'Orateur, mais il ne sert à rien de s'échauffer. Je pourrais faire entendre des clameurs à la Chambre au sujet de la pension de vieillesse car il s'agit d'un problème grave et épineux. Aucun député n'est assez pur pour accuser un autre député de manquer à son devoir ou pour lui reprocher de mal défendre les désirs de ses commettants. Rien de tel n'existe ici. Je ne porterais cette accusation contre personne.

[M. Brown.]

Les propos de l'honorable député de Qu'Appelle à mon sujet m'ont vivement intéressé. Je ne croyais pas être si important. (*Exclamations*)

Monsieur l'Orateur, je sais que le premier ministre consulte ses conseillers et étudie à fond la portée et le contenu du Régime d'assistance publique du Canada qui sera mis en vigueur conjointement avec les provinces. Nous espérons que ce régime répondra aux besoins de la population. Permettez-moi de parler d'une autre de mes commettantes qui a grandi à une époque où les femmes recevaient une éducation qui leur permettait seulement de tenir maison. Son père était un homme très distingué, mais par suite de circonstances malheureuses, il perdit sa fortune et tomba très malade. Agissant avec sagesse et prudence, cette jeune femme suivit un cours de secrétaire et, aujourd'hui encore, travaille dans un bureau de médecin.

Elle ne se plaint pas, mais quand on a adopté le régime de pensions du Canada, elle m'a dit: «Monsieur Brown, il n'y a rien pour moi dans le régime.» Il n'a pas été question de son âge mais j'ai conclu qu'elle avait 70 ans. Elle travaille encore. Je le répète, elle ne se plaint pas, mais je me demande si le Régime d'assistance publique du Canada, vu sa portée et son ampleur, s'appliquera à cette femme. Je sais qu'elle ne demandera jamais d'aide ou d'assistance aux termes d'un régime fondé sur l'évaluation des ressources, parce qu'elle est trop bonne presbytérienne pour cela. (*Exclamations*)

J'attends avec scepticisme, mais avec espoir, bien sûr, l'adoption du Régime d'assistance publique du Canada. J'attends aussi ce moment avec une grande impatience.

M. Winkler: Avec un peu de crainte aussi.

M. Brown: Je crois que le premier ministre du Canada a les vues assez larges pour tenir compte de l'ensemble de la situation. A mon avis, si le régime d'assistance publique du Canada ne prévoit pas de mesures appropriées aux personnes âgées dans le besoin au Canada, le premier ministre veillera à ce que son ministre apporte une modification au régime de sécurité de la vieillesse en vue d'une augmentation convenable, adaptée à l'évolution qui marque l'époque actuelle.

• (5.00 p.m.)

Avant de reprendre mon siège, j'ajouterai qu'un député libéral que j'estime beaucoup m'a dit que si nous portions la pension de

sécurité de la vieillesse à $100 par mois, des clameurs s'élèveraient bientôt pour l'obtention de $150 par mois. Il n'y aurait plus de fin aux exigences. Je dois reconnaître qu'il y a du vrai dans ce point de vue, étant donné surtout la hausse des prix à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

Pour éviter cela, si un gouvernement libéral doit prendre des mesures en ce sens et afin de s'en tenir à la définition du très honorable W. L. Mackenzie King que je viens de mentionner, peut-être se verra-t-il contraint d'imposer des restrictions aux prix des aliments et des nécessités de la vie, dans le dessein de protéger nos retraités contre les tripoteurs, les profiteurs et autres personnes qui voudraient s'enrichir aux dépens des Canadiens qui touchent une modeste pension. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je vais m'opposer à l'amendement dont la Chambre est saisie, même si les principes en jeu sont des plus importants.

[*Français*]

M. Paul Beaulieu (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, je veux que mes premières paroles en cette Chambre s'adressent à vous. J'ai admiré l'élégance avec laquelle vous parlez les deux langues officielles de notre pays. J'avoue franchement que j'ai éprouvé un sentiment de fierté lorsque, à l'unanimité, on vous a choisi pour présider aux délibérations de la Chambre des communes du Canada. Votre compétence, votre expérience et votre patience ont, à mon avis, été mises à l'épreuve, et vous avez démontré que vous étiez l'homme tout désigné pour exercer cette haute fonction.

Je tiens également à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury). Ils ont, tous les deux, prononcé d'excellents discours. Évidemment, ils n'ont pas pu s'inspirer du discours du trône qui a été lu parce qu'il n'y avait pas de quoi inspirer de jeunes orateurs qui débutent dans la politique.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, monsieur l'Orateur, le discours du premier ministre. Traitant de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), il a déclaré à cette Chambre que si nous accordions une pension de $100 par mois à tous les retraités et à tous nos gens âgés de 70 ans et plus, cela comporterait un déboursé de 850 millions de dollars.

Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), à la suite du premier ministre, a lui-même commencé à ventiler ce chiffre de 850 millions, et si bien qu'il le faisait disparaître un peu comme un magicien. A un moment donné, il descendait à 300 millions, 200 millions; finalement, il lui restait 100 millions. Il nous a dit: c'est un surplus. Mais les faits sont tout à fait différents.

Nous avons, durant la campagne électorale, annoncé à la population de la province de Québec, pour notre part, et du Canada tout entier, que nous serions en faveur d'une pension de $100 par mois pour tous les retraités et les gens âgés de 70 ans. Nous savions exactement, à ce moment-là, ce que cela représentait, et ce n'est pas 850 millions. C'est un million de personnes retraitées qui recevront $300 de plus par an: c'est $300 millions de dollars. Or, le revenu du gouvernement fédéral s'accroît normalement de 5 à 10 p. 100 par année. Et si vous avez un revenu de 7 à 8 milliards par année, multiplié par 5 et 7 p. 100, vous avez les 500 à 600 millions de dollars, ce qui est plus que suffisant pour payer le $100 par mois à tous les retraités dans le Canada, sans augmenter les impôts dans notre pays. (*Applaudissements*)

J'ai entendu un député de la province de Québec, qui nous disait également que nous devrions accorder la priorité aux allocations familiales. D'accord, les allocations familiales sont essentielles pour l'éducation, et elles permettent aux provinces et au gouvernement central de travailler conjointement sans qu'il y ait d'intrusion. Mais cela ne change pas la situation. La priorité doit s'appliquer à nos vieillards au Canada, comme dans la province de Québec. Je n'ai jamais compris qu'un seul député du parti libéral, surtout de la province de Québec, y soit opposé, alors que tous ont promis, dans mon comté comme ailleurs, que si le parti libéral prenait le pouvoir, et malgré les promesses du chef de l'opposition à travers le pays, il leur donnerait les $100 par mois. Autrement, la moitié des députés libéraux du Québec ne seraient pas présents dans cette Chambre. (*Applaudissements*)

Nous avons demandé que la loi sur les allocations familiales soit revisée. Nous voulons que la jeunesse de notre pays puisse aller à l'école. Nos familles n'ont pas un revenu adéquat, dans certains cas, pour y envoyer leurs enfants. Il est donc nécessaire qu'il y ait une revision. Cela dépendra de la trésorerie fédérale et des ententes avec les provinces.

• (5.10 p.m.)

Nous avons réclamé, également, durant la campagne électorale,—pour ceux qui pensent que notre parti n'a pas de programme,—l'assurance-récolte pour les cultivateurs de l'Est, de l'Ontario, des Maritimes, du Québec, comme elle existe dans les provinces de l'Ouest.

Nous avons réclamé, et nous réclamons encore, qu'on crée une assurance pour protéger nos cultivateurs. Il est absolument injuste que des hommes, qui travaillent pendant 12 mois de l'année pour assurer leur subsistance, n'aient pas, comme les ouvriers dans nos villes, une assurance pour les protéger lorsque, par un acte de la Providence, ils sont subitement privés du fruit de tout leur labeur d'une année et acculés à la faillite.

Dans mon comté, au cours de la campagne électorale, une réclamation a été faite pour un montant de plus d'un million de dollars pour les cultivateurs dont les récoltes avaient été détruites par la grêle, les intempéries, les inondations et la gelée. On a demandé à l'honorable ministre fédéral de l'Agriculture (M. Hays) d'intervenir et on s'est adressé également à Québec.

Eh bien, nous demandons à la Chambre de bien vouloir étudier cette question. Je crois qu'il est juste d'instituer une assurance-récolte dont la prime serait payée par les gouvernements fédéral et provinciaux s'il le faut, et non pas seulement par le cultivateur lui-même. Il est essentiel d'accorder cette protection à la classe agricole si nous voulons garder nos fils sur la terre.

Nous avons promis également l'abolition de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Il y a, dans Saint-Jean, dans mon comté, une région désignée. Les industries quittaient la ville de Saint-Jean. Dans l'espace de trois ans, nous avons perdu quatre ou cinq industries importantes, pour une ville de 30,000 ou 35,000 de population. Or, le gouvernement fédéral est intervenu et il a accordé des exemptions d'impôt et des faveurs particulières pour la dépréciation. Le résultat, monsieur l'Orateur, c'est qu'en moins d'une année trois nouvelles industries, représentant des millions de capitaux, sont venues s'établir dans la ville de Saint-Jean.

A mon avis, le gouvernement canadien devrait se rendre compte du danger qu'il y a de maintenir cette taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, sur la machinerie, et ce au moment où l'on demande à nos ouvriers de se construire des maisons. On offre une prime de $500 à ceux qui se construisent une maison en hiver mais, par ailleurs, on prélève un impôt de 11 p. 100 sur les matériaux qui entrent dans la construction d'une propriété de $10,000 à $12,000.

Tout le monde sait que le prix des matériaux compte pour environ 50 p. 100 du prix total d'une maison. Or, ceci veut dire de $600 à $700 en impôt,—et on leur accorde une prime de $500. Dans le cas de ceux qui se bâtissent durant les saisons plus favorables, cette prime ne s'applique pas, mais ils subissent toujours la pénalité de 11 p. 100.

[M. Beaulieu.]

Nous avons demandé cela au cours de la campagne électorale et le chef de notre parti insistera afin que nous obtenions la suppression de cette taxe.

Nous avons demandé également pour nos cultivateurs—mon comté est mi-urbain et mi-rural et la production laitière y est importante, d'une importance capitale pour nos familles—que le prix minimum du lait industriel soit fixé à $4. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce que pour le lait qui est vendu nature, on paie $5, $6 et $7. Par ailleurs, lorsqu'un cultivateur apporte plusieurs bidons de lait à la laiterie, on lui dit: «cette partie-là va à l'industriel», et à ce moment-là on lui paie $2.50, $2.60. La moyenne qui revient aux cultivateurs est tellement faible qu'il en éprouve de la difficulté à vivre.

Tout à l'heure j'entendais un député se défendre contre certaines accusations. Il avait promis de voter en faveur de la majoration de la pension de vieillesse à $100 par mois et maintenant il ne veut plus, et pour certaines raisons il cherche à y faire intervenir la pension universelle. Or, la pension universelle, monsieur l'Orateur, ne vaudra que dans une dizaine d'années, tandis que nos vieillards, c'est aujourd'hui qu'ils ont 70 ans, et ils veulent leur chèque immédiatement et non pas dans cinq ans ou dans 10 ans quand ils seront rendus au cimetière.

Le peuple a compris. Je suis en faveur du principe de cette pension, je la crois excellente pour nos ouvriers.

Les ouvriers dans nos villes paieront 3.6 p. 100, mais la moitié de cette contribution sera remboursée par le patron. Dans le cas de l'ouvrier, le choix n'est pas trop pénible. Mais voici que déjà le patron commence à relever ses prix de vente pour nous faire payer deux fois la taxe, et demain les ouvriers demanderont au patron de majorer les salaires pour récupérer le 1.8 p. 100.

C'est à ce moment-là que le ministre des Finances (M. Sharp) devrait s'occuper un peu de la réaction que cause une loi comme celle-là. Au fait, le coût de la vie, en général, augmentera de plus de 5 p. 100 à travers le Canada.

Dans le cas de nos cultivateurs, la loi n'est pas juste. Que fait-on au cultivateur, lui qui n'a qu'un revenu de $2,000 en moyenne, alors que celui de l'ouvrier dans les villes est de $4,000? L'ouvrier dans les villes, avec $4,000, va payer 1.8 tandis que le cultivateur, avec $2,000, paiera 3.6 parce qu'il est un patron. Lui, il ne peut pas en faire payer la moitié par qui que ce soit.

A part cela, si le cultivateur a un ou deux fils qui travaillent pour lui, il sera obligé de payer la moitié de ces 3.6, car ils sont en fait ses employés. Le cultivateur a un revenu de

$2,000 par année, monsieur l'Orateur. Imaginez-vous ce que cela représente pour lui! Et cela n'est pas payable en biens de consommation mais en argent comptant.

Lorsque le chef de l'opposition est venu nous parler dans nos comtés, il nous a dit que pour venir en aide à la classe agricole nous permettrions, par un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu, que le cultivateur puisse, comme tout propriétaire dans les villes, déduire le montant des taxes qu'il paie au gouvernement municipal et à la commission scolaire, de l'impôt sur le revenu.

Un spectacle s'offre à nous aujourd'hui, surtout dans la province de Québec. Il s'agit du «développement» de l'éducation. Qu'a-t-on constaté? Un manque de préparation et ce à un tel point qu'aujourd'hui la taxe scolaire, dans une ville, qui était de 1 p. 100 est maintenant de 4 p. 100. Les gens veulent se défaire de leur propriété. Il n'y a pas d'organisation et les taxes sont en train de ruiner nos gens.

Le parti libéral a perdu le comté de Saint-Jean et il sait pourquoi. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le sujet. Le parti libéral a perdu le comté de Saint-Jean pour bien d'autres raisons que celles auxquelles vous pensez. Il a négligé le comté de Saint-Jean. L'aéroport de Saint-Jean date de plusieurs années. Il est situé tout près de Dorval et de Saint-Hubert. Nous avons demandé que la piste d'envol de notre aéroport soit allongée. Il y a trois ans, le gouvernement fédéral a exproprié et acheté les terrains, mais ceux qui ont été expropriés n'ont pas été payés un cent et on n'a pas touché à la piste d'envol. Les gens se plaignent. La date de l'ouverture de l'Exposition universelle approche. A mon avis, en utilisant cet aéroport, on décongestionnerait celui de Dorval. Je demande donc au gouvernement d'en prendre bonne note.

Le gouvernement fédéral n'utilise pas le club nautique de Saint-Jean, et pourtant il lui appartient. La bâtisse est en train de tomber d'elle-même. La ville veut prendre possession de la propriété pour la transformer en un endroit de recréation où la jeunesse pourrait se baigner dans la rivière Richelieu, où l'eau n'est pas encore polluée. Le gouvernement fédéral ne fait rien. C'est encore une des raisons pour lesquelles le parti libéral a perdu le comté de Saint-Jean.

En ce qui a trait à l'éducation, j'entendais le premier ministre nous dire l'autre soir: nous n'avons pas les moyens de payer $100 aux vieillards, parce que ça coûterait des centaines de millions de dollars. Et il ajoutait: nous allons mettre 500 millions de dollars à la disposition des provinces pour lancer le nouveau projet «Medicare».

En fait, tout le monde est en faveur de venir en aide aux hôpitaux, d'aider les pauvres gens, mais, quand on entreprend un projet, qu'on le complète, qu'on le finisse avant de s'embarquer dans d'autres projets. Tout ce que le gouvernement actuel fait, il lance des projets et il ne complète jamais rien.

En ce qui concerne le domaine de l'éducation, monsieur l'Orateur, nous reconnaissons que les droits constitutionnels, que tout cela relève exclusivement des provinces. Cela n'est même pas discuté, mais à tout bout de champ le gouvernement fédéral prend des moyens détournés pour présenter des plans qui, et il le sait d'avance, seront rejetés par la province de Québec qui ne veut aucune intrusion dans le domaine de l'éducation.

La province de Québec est «accusée» en certaine circonstance de bénéficier d'un traitement de faveur. Monsieur l'Orateur, la province de Québec n'a jamais demandé de traitement de faveur et n'en demandera jamais. J'ai été 20 ans dans la politique provinciale. Ce que nous avons réclamé, c'est la justice dans l'égalité, selon la Constitution canadienne. Le gouvernement actuel de la province de Québec est obligé de prendre des moyens comme nous l'avons fait dans le passé. Évidemment elle ne peut pas refuser les subventions du gouvernement fédéral; on appelle ça l'équivalence fiscale versée aux provinces. Cela crée des problèmes. Cela crée une fausse impression dans le pays.

On a l'impression que le Québec veut un traitement de faveur, qu'il demande des choses auxquelles il n'a pas droit. Non, Québec ne veut pas cela, mais veut tout simplement avoir ce qui lui appartient de droit. La province de Québec compte aujourd'hui une population de six millions. La province de Québec était dans une position financière solide, son crédit était excellent à travers le monde et il s'agit de le conserver et nous demandons au gouvernement fédéral de prendre les moyens à sa disposition pour le faire.

Le premier ministre du Canada a de l'influence aux États-Unis. Nous sommes le meilleur client des Américains et, dans le domaine financier, quand les États-Unis nous ferment leurs portes et nous disent: «Pendant tant de temps, nous n'investirons plus, nous n'achèterons plus d'obligations chez vous, nous ne prêterons plus aux provinces, aux municipalités, aux commissions scolaires», c'est mauvais pour le Canada et ce n'est certes pas bon pour les États-Unis.

Je pense que le premier ministre du Canada serait bien avisé, s'il n'a pas d'avion, d'emprunter celui du premier ministre de la province de Québec, d'aller à Washington et d'en revenir—je le sais—avec l'assurance que Washington va régler le problème canadien.

Même si c'est mon premier discours à la Chambre, je dois me plaindre du remaniement de ma circonscription. Je suis satisfait de tout ce qu'on y ajoute; je ne voudrais pas qu'on enlève du comté d'Iberville des paroisses qui ne sont qu'à quatre ou cinq milles du chef-lieu, Saint-Jean. Je crois que c'est ridicule.

Je réclamerai, au cours de cette session, qu'on revise le remaniement de ma circonscription.

Monsieur l'Orateur, en 1955, alors que j'étais ministre du Commerce à Québec, j'ai fait une déclaration au cours d'une conférence sur le canadianisme dans notre province, et je ne crois pas que ce soit là la déclaration d'un homme fanatique. Je la relis parce qu'elle a été publiée dans un journal en janvier 1955, et je cite:

Les Canadiens du Québec sont peut-être les plus canadiens du pays. Nous voulons notre place, mais nous voulons aussi que chacun en profite, nous voulons que les Canadiens du Québec aient les mêmes avantages que les Canadiens de n'importe quelle autre province. Nous voulons qu'on nous reconnaisse, mais nous voulons aussi en être dignes par la compétence et nous attirer le respect par notre culture. Dans le Québec, nous avons cinq universités actuellement. Dans le Québec, il y a plus d'étudiants dans les universités que dans n'importe quelle province de la confédération canadienne. Nous entendons tendre la main, vivre comme des frères dans ce grand pays, respectueux des droits des autres, mais demandant en retour qu'on respecte notre langue et nos traditions. Il s'agit d'être juste sans mesquinerie. Et, aujourd'hui, dans le Québec, nous avons l'argent, les écoles et les cadres pour vivre et nous maintenir.

Monsieur l'Orateur, alors que nous voulons vivre dans la paix, dans l'harmonie, dans l'unité et l'égalité des droits, je crois que si l'on voulait relire attentivement ce que vient de déclarer l'honorable George Marler dans l'Ouest, on comprendrait mieux la situation. M. Marler est un libéral avec qui j'ai siégé pendant des années à Québec, et parlant du traitement des minorités dans la province de Québec, il disait que les citoyens de langue anglaise, dans la province de Québec, représentent 13 p. 100 de la population et reçoivent 37 p. 100 des octrois pour leurs universités. Ce traitement généreux qu'il a cité démontre bien que la province de Québec n'est pas une province étroite d'esprit, et quand nous demandons que la province de Québec puisse s'affirmer, donner à sa jeunesse la chance de s'instruire et de se former, ce n'est pas du fanatisme.

Nous demandons simplement aux autres citoyens du Canada de comprendre la province de Québec, parce qu'après tout, la province de Québec, ce n'est pas une province comme les autres, même si elle est une des dix provinces de la Confédération; au fait, c'est le seul endroit où les gens parlent la langue française à 90 p. 100, et où tout le monde apprend la langue anglaise qui est nécessaire.

[M. Beaulieu.]

Laissons les Anglais, qui sont satisfaits, tranquilles chez eux. Qu'on laisse les gens de chez nous en paix, vivre dans la paix et l'harmonie, et nous ne verrons pas au pays des spectacles comme celui que nous venons de voir, où un premier ministre fait une tournée, et le lendemain, il est obligé d'envoyer son assistant pour effacer ce qu'il a dit la veille.

Aujourd'hui, il faut être prudent. La province de Québec est heureuse de constater qu'il y a de la place pour un Canadien français au sein du parti conservateur, bien qu'on ait dit qu'il n'y en avait pas. Au fait, je suis revenu à la politique, après l'avoir quittée, parce que j'ai trouvé cette déclaration malheureuse. Personne n'a le droit de dire cela; au sein des partis créditistes, NPD, libéral ou conservateur, il doit y avoir de la place pour les représentants des six millions de Canadiens qui parlent la langue française.

J'ai accepté de me porter candidat, parce que je crois pouvoir rendre service, non pas parce que j'ai une vaste expérience, mais l'expérience que j'ai acquise en politique m'a enseigné que nous pouvions, dans la concorde, l'harmonie et le respect des droits de chacun, conserver et préserver la Confédération canadienne, et je crois que ce serait un malheur pour la province de Québec, un malheur pour le reste du pays, si nous voyions notre Canada se morceler.

Si la province de Québec est restée au sein de la confédération, c'est parce que la confédération lui garantit sa langue.

Il ne faut jamais oublier que, sans la langue française, les intérêts matériels et économiques de la province de Québec seraient bien plus près des États-Unis que du Commonwealth.

On sait que, dans le «melting pot» américain, le Canadien français ne serait pas à l'aise. Il préfère garder sa langue, ses institutions, bref, demeurer au sein de la confédération coûte que coûte, mais à condition d'y être accueilli et traité comme un enfant qui appartient au pays, comme un des pionniers qui ont fondé le Canada. Dans les rangs du parti conservateur, je me sens bien chez moi parce que c'est le parti qui nous a donné la Confédération.

• (5.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. Ian Grant Wahn (Saint-Paul): Permettez-moi d'abord, monsieur l'Orateur, de vous féliciter bien sincèrement d'avoir été élu Orateur de la Chambre. Le respect des droits et privilèges des membres du Parlement, ainsi que la bonne conduite des affaires de notre pays, dépendront de vous dans une large

mesure. Nous savons tous ce que votre rôle demande de fermeté, d'intelligence, de connaissance du Règlement, ainsi que d'impartialité, de tact et, parfois même, de sens de l'humour. Nous savons que vous possédez ces qualités. Nous savons aussi qu'on attend quelque chose de nous, soit de vous accorder notre entière collaboration. Je suis convaincu qu'elle vous est assurée.

Je tiens à féliciter le motionnaire (M. Goyer) et le comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse de l'art avec lequel ils se sont acquittés de cette tâche traditionnelle. En les écoutant, l'un parlant français et l'autre anglais mais exprimant tous les deux une foi commune dans notre pays, nous nous sommes sentis heureux et fiers de notre pays et confiants en son avenir.

Nous en avons bien le droit. Car, malgré d'énormes dangers et des obstacles presque insurmontables, notre peuple a créé une nation qui ne s'étend pas simplement d'un océan à l'autre, mais d'un océan à d'autres—pas pas seulement de l'Atlantique au Pacifique, mais aussi jusqu'à l'Arctique, car il ne faut pas oublier notre frontière septentrionale. Contrairement aux prédictions pessimistes de plusieurs, notre pays a survécu pendant presque un siècle. Voilà un des rares exemples de nation fédérale possédant deux langues officielles, de nombreuses langues non officielles et diverses cultures, qui ait réussi à survivre.

Franchement, il me déplaît fort d'entendre des gens parler constamment de divergences d'opinion et même d'hostilité directe entre Canadiens français et Canadiens anglais. Je ne puis m'empêcher de penser à l'histoire d'une dame agitée qui accourt dans le bureau d'un psychiatre, dans un édifice médical de ma circonscription, en hurlant: «Docteur, aidez-moi». Le docteur prie la dame de se calmer et lui demande ce qui ne va pas. Elle lui dit qu'il ne s'agit pas d'elle mais de son mari, qu'il est devenu complètement fou et se prend pour le gérant des Maple Leafs de Toronto. Tous les soirs, il installe un filet dans la salle de jeu, met son épouse dans le filet et lui lance des rondelles. Et le docteur de remarquer: «Chère madame, il n'y a rien de tragique à cela, dites-lui simplement d'arrêter.» «Je ne peux pas», répond la dame éperdue, «il pourrait m'envoyer aux Canadiens de Montréal». La morale de cette histoire c'est qu'il est parfois difficile de savoir qui a perdu la boule.

• (5.30 p.m.)

En tout cas, on ne trouvera sûrement aucun sentiment d'hostilité envers le Canada français dans la circonscription de Saint-Paul, dans le cœur de Toronto. Chez nous, les gens s'enorgueillissent de l'histoire glorieuse du Canada et du rôle qu'y ont joué les Français. Ils n'ont pas oublié les noms de ceux qui ont peiné et guerroyé, qui ont été martyrisés et qui sont morts pour que puisse s'épanouir au Canada, sur les rives du Saint-Laurent et de la baie Georgienne, sur les bords de la rivière Rouge et de la Saskatchewan, dans les Prairies, une civilisation chrétienne et européenne. Nous n'avons pas oublié non plus les fondateurs de la nation qui les ont suivis, les hommes aux noms célèbres comme Cartier, Champlain, Frontenac, Montcalm, de La Salle, le Père Brébeuf, le Père Lalemant, La Vérendrye, Georges-Étienne Cartier, Laurier, Saint-Laurent, ainsi que notre bien-aimé gouverneur général et M^me^ Vanier.

Pendant la dernière guerre, j'ai eu l'honneur de servir dans les rangs des Queen's Own Rifles, l'une des grandes brigades de l'armée canadienne dont faisaient aussi partie le North Shore Regiment et le Régiment de la Chaudière. Mon respect de l'apport considérable du Canada français à notre nation canadienne a grandi d'autant plus que j'ai été associé en temps de guerre à ces compagnons.

A Saint-Paul, nous sommes fiers que nos concitoyens du Québec, et ceux de toutes les autres provinces, aient conservé leur langue et fait une contribution aussi importante à la vie et à la culture canadiennes. Ils sont un témoignage vivant de la différence entre les Canadiens et nos amis du Sud, les Américains. Nous disons: «Vive la différence!» A entendre parler constamment d'hostilité entre les Canadiens d'origine française et ceux d'origine anglaise, je suis porté à demander si quelqu'un ne crie pas inutilement «Au loup!» Nous savons tous ce qui est arrivé, dans la fable, au garçon qui ne cessait de crier «Au loup!» Un jour, on n'est pas venu à son aide et il est mort, d'une mort ignominieuse, dans le ventre du loup.

Depuis la guerre, Toronto a été heureuse et fière d'accueillir beaucoup plus de citoyens de l'Ontario, du Canada et de l'étranger que toute autre ville canadienne. Ces nouveaux venus ont fourni un apport considérable à l'expansion et à la richesse de notre ville. Et ils ont peut-être contribué encore davantage à enrichir et à diversifier notre vie culturelle. Nos salles de spectacles, nos restaurants, nos arts et notre artisanat, nos salles de concert et nos théâtres en ont tous bénéficié. C'est surtout grâce à eux si Toronto est incontestablement devenue l'une des villes les plus cosmopolites et les plus intéressantes de l'Amérique du Nord.

La circonscription de Saint-Paul, que j'ai l'honneur de représenter, est au cœur de Toronto. Y vivent et continueront à y vivre des gens de toutes religions, de toutes races et de toutes couleurs. Ses problèmes et les

chances de réussite qu'elle offre se retrouvent dans toutes les régions urbaines en expansion rapide au Canada. Et n'oublions pas que notre pays s'urbanise lui aussi de plus en plus. Il est donc littéralement vrai que ce qui est bon pour le Canada l'est aussi pour la circonscription de Saint-Paul.

Depuis ma première élection à titre de représentant de Saint-Paul, en 1962, mes commettants m'ont sans cesse exhorté à exprimer leurs points de vue et les miens avec indépendance. Je me suis efforcé de le faire au cours de mes entretiens avec des membres du gouvernement, pendant les réunions intimes du parti, à la Chambre et au cours des débats publics. J'ai l'intention de continuer dans cette voie. Je suis fier d'appartenir à un parti qui favorise et encourage même l'expression libre des opinions, même lorsque ces dernières ne concordent pas, sous certains aspects, avec la politique officielle du parti.

Dans la ville de Toronto et dans la circonscription de Saint-Paul, nous connaissons d'expérience pratique l'importance de l'immigration. Nous estimons qu'il est essentiel pour le Canada d'accroître l'immigration, mais cela ne se fera pas tout seul. A cette fin, il faudra des mesures sages et décisives de la part du gouvernement. Depuis des années, les divers gouvernements ont promis de modifier la loi sur l'immigration et les règlements connexes, mais ils n'en ont rien fait. Nous espérons que le gouvernement actuel sera plus actif à cet égard.

Nous sommes heureux d'apprendre que la préparation du livre blanc sur l'immigration se poursuivra. Nous accueillons avec satisfaction le prestige accru que vaudront à ce ministère les modifications administratives proposées. Nous nous réjouissons de la nomination du nouveau ministre et nous espérons sincèrement qu'il y aura une plus grande continuité que jadis dans l'exercice de cette charge. Le ministère ne doit pas être considéré comme un tremplin, car il est beaucoup trop important pour cela.

L'arrivée à Toronto et dans ma circonscription de Saint-Paul de masses de gens venant de toutes les parties du Canada et de tous les pays du monde a été très avantageux pour nous. Cette migration a, bien entendu, suscité certains problèmes. Les nouveaux venus viennent s'installer dans le cœur de la ville et en même temps l'expansion rapide de la ville a provoqué la construction de nouveaux immeubles commerciaux qui remplacent les anciens logements dans ces quartiers. Il s'ensuit une pénurie générale et continue de logements dans le centre de la ville pour les nouveaux venus et les personnes à revenus modiques.

[M. Wahn.]

Je n'abuserai pas de la patience des députés en fournissant des données statistiques détaillées sur l'habitation. Il suffit de dire qu'elles sont stupéfiantes. Étant donné le nombre d'habitations requises, les statistiques révèlent qu'on a presque entièrement failli à la tâche en ce qui concerne l'aménagement d'habitations collectives dans le grand Toronto. Il en va sans doute de même pour chaque agglomération urbaine qui est en voie de rapide expansion au Canada. L'ampleur de la crise est attestée par le fait que la ville de Toronto a voulu récemment engager un magnat de l'habitation, mais nul magnat ne peut fournir les maisons nécessaires.

Tous les gens sérieux qui ont étudié le problème conviennent de l'urgence de la construction de milliers de logements dans Toronto. De l'avis général, l'industrie privée ne saurait profitablement s'en charger. Dans notre riche pays, on répugne peut-être à admettre ce fait, mais c'est la pure vérité. Nous avons grand besoin d'habitations collectives pour loger nos familles urbaines à revenu modique, et c'est urgent. Au cours des ans la demande n'a cessé de s'accroître. En proportion des besoins, le Canada a moins d'habitations collectives que tout autre pays civilisé du monde occidental.

Les modifications apportées l'an dernier à la loi nationale sur l'habitation ont été fort bien accueillies. Le discours du trône annonce d'autres changements, et nous espérons qu'ils contribueront à résoudre le problème que j'ai défini. Toutefois, il est peu probable que le problème puisse disparaître complètement si on modifie la loi nationale sur l'habitation, ni même si on modifie l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Cette société s'est bien acquittée de la tâche que le Parlement lui avait confiée. Toutefois, elle est convaincue que sa formation est essentiellement celle d'un banquier amical, qui doit financer la construction domiciliaire et la rénovation urbaine. Elle ne prend pas directement la responsabilité de fournir les habitations collectives indispensables dans nos villes. Cela lui semble relever du bien-être auauquel n'a rien à voir un banquier, amical ou non.

La solution est donc de reconnaître que la construction de logements publics au Canada, où le besoin s'en fait sentir, fait essentiellement partie de la guerre que le gouvernement déclare à la pauvreté. Nous nous réjouissons de l'action annoncée en vue d'attaquer le problème de la pauvreté rurale au Canada. Toutefois, nous devons nous rappeler qu'une pauvreté aussi extrême, aussi écrasante et peut-être même plus difficile à endurer, existe dans les quartiers surpeuplés du centre de

nos villes. Mais il est clair que nous ne mènerons qu'une guerre théorique à la pauvreté dans nos villes si nous ne sommes pas tout d'abord disposés à nous attaquer de front au problème des logements publics destinés aux familles à faible revenu qui vivent dans les centres de nos grandes villes.

• (5.40 p.m.)

En déclarant la guerre à la pauvreté au Canada, nous avons établi que la disparition de la pauvreté était une question d'intérêt national. C'est un fait. Le reconnaître, c'est reconnaître aussi que l'érection de logements publics est une question d'intérêt national, une responsabilité de l'État que le gouvernement doit assumer pour livrer une guerre constante à la pauvreté au Canada.

Le premier pas essentiel, c'est que le gouvernement accepte sa responsabilité dans ce domaine. Cela coûtera cher et le fardeau financier ne peut absolument pas être porté par le contribuable municipal. L'expérience démontre qu'il ne l'assumera pas. Des logements publics sont nécessaires à Toronto et dans les autres grandes villes qui hébergent des gens de toutes les parties du Canada et de tous les pays du monde. Par conséquent, le problème ne relève pas dans son essence du gouvernement fédéral dans le cadre de la guerre à la pauvreté.

Certes, un programme national de logements publics resquiert l'étroite collaboration des provinces et des villes en cause, collaboration facilement obtenue quand on a eu besoin de nombreux logements au cours du dernier conflit mondial. Nous pouvons parvenir tout aussi bien à fournir des logements publics à ceux qui en ont besoin en temps de paix.

Pendant la guerre, alors que nous avions une immense besogne nouvelle à abattre, nous ne nous en sommes pas remis à la fonction publique ni à des hauts fonctionnaires. Nous avons créé des corporations d'intérêt public, que nous avons placées sous la direction d'hommes habitués à faire du bon travail. Nous avions plus de 20 de ces sociétés, dont la *Wartime Housing Limited,* la *Research Enterprises,* l'*Eldorado Mining,* la *Park Steamships,* la *Toronto Shipbuilding,* la *Victory Aircraft,* la société Polymer et bien d'autres. Bien peu de ces sociétés existent encore. Mais elles ont accompli la tâche qui leur avait été confiée.

L'Ontario a maintenant l'*Ontario Housing Corporation.* Afin d'assurer des logements suffisants en Ontario, pourquoi ne pourrions-nous pas fonder une société de logement subventionnée conjointement par Ottawa et l'Ontario et dirigée par un conseil d'administration restreint et efficace où seraient représentés le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la collectivité. Une société de ce genre pourrait être établie dans chaque province qui a un problème de logement.

Jusqu'ici le gouvernement municipal, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral se sont renvoyé la balle pour ce qui est du logement. Peut-être au-dessus du bureau du président de cette société pourrait-on mettre cette devise encourageante: «C'est ici que la balle s'arrête.» Le succès d'une telle société fédérale-provinciale de logement serait peut-être un premier pas vers la solution de bien des problèmes fédéraux-provinciaux. Elle pourrait déplaire à certains hauts fonctionnaires de la fonction publique. Elle pourrait déplaire à certains ministres. Elle restreindrait leurs pouvoirs. Mais, malgré tout, cet important programme pourrait résoudre le problème.

Une chose est certaine. Actuellement, les problèmes d'ordre fédéral-provincial sont traités en séance secrète lors des conférences fédérales-provinciales, formule qui ne satisfait pas les députés, dont beaucoup siègent de ce côté-ci de la Chambre. Nous n'avons pas été délégués par nos commettants pour voter comme des robots des mesures qui n'ont pas été préalablement étudiées ici et qui ont parfois été prises par des fonctionnaires qui échappent à notre contrôle. Je pense, en particulier, à la formule dite Fulton-Favreau visant à changer la constitution, et qui a été le résultat de l'une de ces conférences fédérales-provinciales. J'ai été ravi d'entendre dire que le premier ministre du Québec l'avait qualifiée de lettre morte. J'espère que l'allusion faite par le premier ministre n'était qu'un adieu diplomatique mais non point éploré.

J'ai parlé souvent et avec ferveur de cette question dans le passé. Je n'ai pas l'intention de me répéter, mais je me bornerai à dire, en toute déférence envers les deux parents mal assortis, que leur enfant était anormal, en fait, il était mort-né, et j'espère qu'on n'essaiera plus de lui insuffler la vie.

Une chose saute aux yeux. Le gouvernement actuel devrait hésiter à amorcer des négociations ou à prendre des engagements à long terme avec les provinces en ce moment. Les grandes provinces ont des gouvernements à fortes majorités et d'importants mandats à remplir. Notre gouvernement est affaibli par sa situation minoritaire. Quiconque a l'expérience des négociations sait que la bonne volonté et l'habileté diplomatique ne sauraient remplacer la puissance et une forte position pour négocier. Certes, collaborons avec les provinces, mais limitons les négociations tant que nous n'aurons pas un gouvernement fortement majoritaire.

Le gouvernement doit être très prudent dans ses conférences avec les provinces concernant la répartition des impôts. Il me semble parfois qu'on parle beaucoup de donner aux provinces les recettes fiscales dont elles ont besoin pour remplir leur rôle sans s'arrêter pour voir si le rôle qu'elles jouent n'a pas cessé d'être local et provincial et s'il n'est pas plutôt devenu d'une importance nationale et, conséquemment, de la compétence fédérale. Celui qui paie a bien droit de choisir. Voilà un excellent principe général qui vaut toujours.

Les grands hommes qui ont fondé notre pays voulaient que le Canada ait un pouvoir central fort et détenant tous les principaux pouvoirs législatifs. Les gouvernements provinciaux ont été institués pour protéger la langue, la religion et la culture de nos compatriotes français, mais leur compétence était circonscrite aux questions purement provinciales ou locales. C'est de propos délibéré que leurs pouvoirs d'imposition ont été restreints en conséquence. Nos négociateurs devraient s'en souvenir.

Saint-Paul, circonscription aux nombreuses maisons d'enseignement, se réjouit de l'accueil immédiat du gouvernement au *Deuxième exposé* du Conseil économique et au rapport, paru antérieurement, de la Commission Bladen. Cet accueil s'est manifesté dans l'annonce, faite par le premier ministre, de l'augmentation de la subvention fédérale pour les frais courants des universités ainsi que dans la décision de lancer le programme national de bourses d'études. Mais tout évolue à une telle vitesse et les besoins de l'enseignement sont d'une telle ampleur de nos jours que, même si ce programme est assurément un pas dans la bonne voie, il devient de plus en plus évident qu'il nous faut aller plus loin et accepter formellement le principe de l'université gratuite. En attendant que puissent s'accroître les installations et le personnel enseignant, une telle mesure exigerait vraisemblablement une hausse légère des normes d'inscription.

Ce raisonnement et tous les autres qu'on oppose à la gratuité de l'enseignement universitaire, ont été invoqués de temps à autre, dans le passé, contre la gratuité scolaire, à l'échelon secondaire, voire même dans les écoles publiques, au niveau primaire. Dans notre société plus complexe, où les exigences sont plus rigoureuses en matière de formation, les arguments en faveur de la gratuité de l'enseignement ont maintenant autant de valeur à l'échelon universitaire qu'ils en avaient dans le passé à l'égard des niveaux secondaire et primaire.

L'exposé du Conseil économique a fait valoir clairement les avantages financiers que tout le pays retirerait de l'éducation supérieure. A eux seuls, les revenus accrus que rapportera l'impôt payé par des diplômés d'université mieux rémunérés rembourseront plusieurs fois le coût de leur scolarité universitaire. Les avantages de l'enseignement supérieur sont ressentis par chaque membre de la collectivité. Pourtant, à l'heure actuelle, une bonne partie des frais universitaires retombe sur les épaules des parents, qui sont souvent les moins en mesure de les acquitter, plutôt que sur l'ensemble de la collectivité.

Monsieur l'Orateur, j'ai constaté, au cours de toute campagne électorale, que les candidats apprennent habituellement plus de choses de leurs commettants que ces derniers en apprennent des candidats. Pendant la dernière campagne électorale, j'ai remarqué que les gens de Saint-Paul commençaient à se préoccuper davantage de la réforme de ce que l'on pourrait appeler notre législation sociale que de réforme d'ordre économique. Rien d'étonnant. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, plusieurs des graves problèmes économiques qui se sont posés au Canada, il y a quelques années, ont largement été résolus. En particulier, nous avons presque réussi à réaliser le plein emploi à Toronto et, de fait, dans presque toutes les régions du pays.

• (5.50 p.m.)

Par conséquent, après en avoir discuté avec des membres de toutes croyances et de toutes dénominations religieuses de l'association de ma circonscription, je me suis fait le parrain de projets de loi tendant à la réforme de notre législation sur le divorce, en vue d'accroître les motifs de divorce, et à la réforme de notre législation sur la réglementation de la natalité, y compris les avortements thérapeutiques, c'est-à-dire les avortements nécessités par la santé physique et mentale de la mère. Je me suis aussi fait le parrain d'un projet de loi destiné à mettre un terme aux tueries dont nous sommes témoins sur nos grandes routes; mon bill tend à rendre coupable d'un acte criminel toute société ou les administrateurs et les agents exécutifs d'une société qui fabrique ou assemble et vend des véhicules à moteur destinés à être employés sur les grandes routes sans être munis de certains dispositifs raisonnables de sécurité.

Ces bills et bien d'autres présentés par de simples députés seront étudiés au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'espère qu'au cours de la présente session on n'étouffera pas les bonnes mesures législatives, comme on l'a fait dans le passé, mais qu'on essaiera de faire de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire une période très utile, comme elle pourrait bien le devenir.

[M. Wahn.]

Il est un autre sujet sur lequel, j'en suis sûr, le gouvernement sera heureux d'entendre l'opinion indépendante d'un député de ce côté-ci de la Chambre. Je parle évidemment de la taxe de vente de 11 p. 100 sur le matériel de production. Le nouveau ministre des Finances (M. Sharp) prépare actuellement son budget. Je l'incite à abolir immédiatement cette taxe de vente. (*Applaudissements*)

Cette taxe constitue nettement de la double imposition. En établissant le prix de ses produits, une entreprise tient compte de ses immobilisations au chapitre du matériel de production ainsi que, bien sûr, de ses mises de fonds pour la construction de ses fabriques. Si les produits sont vendus au Canada, la taxe de vente de 11 p. 100 porte sur l'ensemble du prix de vente, établi en fonction des immobilisations en matériel de production et en matériaux de construction. Prélever une taxe de vente sur le matériel de production et sur les matériaux de construction ainsi que sur l'article fabriqué, c'est prélever deux fois la même taxe sur le même article. C'est manifestement injuste et cela désavantage les fabricants canadiens sur les marchés où la concurrence est très vive.

Monsieur l'Orateur, comme tous les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, je désire vivement que le gouvernement adopte rapidement le régime d'assurance frais médicaux dont nous avons si souvent parlé au cours de la dernière campagne électorale. (*Applaudissements*) Il faudrait accorder la priorité à ce projet, afin qu'il entre en vigueur d'ici le 1er juillet 1967, conformément à notre promesse. Comme toujours, certains s'opposeront avec véhémence à de nouveaux programmes de sécurité sociale. On peut, avec raison, soupçonner le bien-fondé des protestations de ce genre, car elles émanent d'ordinaire de ceux qui ont un intérêt financier bien précis à empêcher ou à retarder l'adoption de programmes de sécurité sociale que la plupart des gens veulent et réclament.

Je conviens qu'un pays ne peut progresser s'il se contente d'agir à la Robin des bois en volant les riches pour donner aux pauvres. Néanmoins, depuis des centaines d'années, on reconnaît qu'un État bien dirigé cherchera à éviter la formation d'une classe très riche et d'une autre très pauvre et favorisera une expansion considérable de la bourgeoisie.

Dans son Grand Traité sur la Politique qu'il écrivait voilà plus de 2,000 ans, Aristote dit:

> Un État devrait se composer, autant que possible, d'égaux et de semblables, comme le sont généralement les classes moyennes. Étant donné que l'État composé de citoyens de la classe moyenne est nécessairement le mieux constitué... il est manifeste que la meilleure communauté politique est formée de citoyens de la classe moyenne et que ce sont les États dont la classe moyenne est nombreuse qui ont les meilleures chances d'être bien administrés... Par conséquent, l'État où les citoyens ont une propriété moyenne et suffisante n'a qu'à s'en féliciter.

Au Canada, les mesures de sécurité sociale et les transferts créés par divers gouvernements libéraux sont, à vrai dire, bien conçus pour réaliser le but dont parle Aristote. Du reste, on le sait des deux côtés de la Chambre, notre parti est fier de proclamer que c'est lui qui a présenté toutes les grandes mesures législatives de sécurité sociale du ressort fédéral. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, en guise de conclusion, je tiens à dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes résolus de pouvoir continuer à nous en vanter et de remplir les promesses que nous avons faites à nos commettants aux dernières élections.

M. Jack A. Irvine (London): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, comme c'est la coutume, mais pas nécessairement pour cette raison. Le député de Dollard (M. Goyer) et le représentant d'York-Scarborough (M. Stanbury) se sont fort bien acquittés de leurs tâches. Comme je suis loin d'être un vieux routier, ici, je ne puis m'empêcher de remarquer leurs efforts car cela me fait du bien de voir deux nouveaux députés faire un apport aussi remarquable.

Je profite aussi de l'occasion, monsieur l'Orateur, pour vous féliciter, ainsi que votre personnel. Ceux d'entre nous qui siégions à la Chambre, pendant la législature précédente, savent que vous possédez de grandes aptitudes, beaucoup de tact et de vastes connaissances. Vous avez aussi la réputation d'être un champion de l'équité. Je vous assure de ma collaboration personnelle et je vous souhaite une carrière longue et fructueuse.

J'ai examiné le discours du trône; je l'ai relu plusieurs fois. J'ai essayé d'y trouver quelque chose de concret. Je me suis aperçu que c'est presque une photocopie de celui qui a été prononcé le 6 avril 1965. Toutefois, j'y trouve une ou deux choses qui, même réchauffées, semblent avoir un peu plus d'importance.

Il y a d'abord l'assistance accrue aux universités. C'est un article très, très important, non pas parce que l'université de *Western Ontario* se trouve à London, non pas parce qu'elle est reconnue d'une façon générale, ici et partout dans le pays, comme la meilleure université au Canada. . .

M. Rynard: L'une des meilleures seulement.

M. Irvine: ...mais parce que je crois que l'instruction est un élément très important dans la vie de tous les jeunes. C'est un pas

de géant en avant, mais il ne faut pas s'en tenir à cela. Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter là. Nous devrions aller un peu plus loin —peut-être beaucoup plus loin—à cet égard.

Toute personne qui a la possibilité, les talents ou les aptitudes pour bénéficier d'études universitaires devrait pouvoir en profiter, indépendamment de sa situation financière. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DE LA QUESTION DEVANT ÊTRE DÉBATTUE LORS DE LA MOTION PORTANT AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'annoncer la question qui sera débattue au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): La fonction publique—Les Fonctionnaires fédéraux à la retraite—Demande d'augmentation des pensions.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et l'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

M. Irvine: Monsieur l'Orateur, avant le dîner je parlais de l'enseignement. Je ne puis m'empêcher de remonter à la campagne électorale de 1963; le premier ministre (M. Pearson) avait alors promis environ 10,000 bourses d'études qui auraient coûté, je crois, 10 millions de dollars. Cette promesse, bien entendu, n'a jamais été tenue. Par contre on nous a présenté des mesures visant à créer une caisse de prêts aux étudiants. Cette promesse a-t-elle été complètement oubliée? Je me le demande. Les prêts aux étudiants constituent un fardeau pour le jeune homme qui quitte l'université, qui doit rembourser avec intérêt une dette énorme. Ce programme a peut-être été utile mais il a fait en tout cas l'objet d'un grand battage.

Maintenant, on va, je crois, affecter 40 millions de dollars à des bourses d'études, soit quatre fois plus que le montant qu'on avait promis d'affecter à ces bourses, en 1963. Si l'on verse ce montant au pro rata de celui qu'on avait promis de verser en 1963, il sera, bien sûr, quatre fois plus important. Mais quatre fois zéro égale zéro. Je me demande si cette promesse sera oubliée comme bien d'autres l'ont été de temps à autre. Nous devrions avoir une part d'initiative dans ce domaine vraiment indispensable et essentiel, et le gouvernement devrait tenir ses promesses de la dernière campagne électorale.

Un autre sujet qu'il est de mon devoir de mentionner à la Chambre est celui de la formation des travailleurs. Nous devons leur donner une certaine formation, de crainte d'être dépassés dans l'ère nouvelle de l'automation où nous sommes déjà engagés. Nous donnerons à ces gens la formation voulue pour vivre avec un minimum de dignité et de respect d'eux-mêmes, ou nous en aurons la charge par l'entremise de nos services sociaux.

Ce programme de formation contribuerait à faire de bons citoyens; sinon ces gens seront à charge de leurs propres municipalités, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Ce programme s'impose. D'après les journaux, on aurait fait ici, en septembre dernier, une déclaration selon laquelle le ministère de l'Immigration désire attirer au Canada quelque 180,000 ouvriers spécialisés. Sans doute l'immigration est très importante, mais permettez-moi une question: Que deviennent alors nos propres Canadiens? Charité bien ordonnée commence par soi-même. J'estime qu'il nous revient d'aider les particuliers à trouver des emplois convenables. En disant cela, je parle sûrement pour tous les députés à la Chambre, sans égard aux affiliations politiques. D'une façon ou d'une autre, nous devons faire quelque chose pour protéger la dignité de l'individu.

J'avais l'intention de parler longuement du commerce. Or, hier, l'honorable député de Northumberland (M. Hees) a traité de plusieurs questions dont je voulais moi-même parler. Y revenir serait plutôt une perte de temps. Toutefois, je tiens à soulever une ou deux questions. Il a parlé plutôt brièvement de la balance des paiements et, sauf erreur, des lacunes du ministère du Commerce. Il a mentionné que cette année les importations dépasseraient d'un milliard de dollars environ les exportations. Je tiens à signaler un article paru le 4 septembre 1965 dans la *Free Press* de London et intitulé «Les importations ont augmenté de 16.4 p. 100 en juin». Selon cet article:

> Le Bureau fédéral de la statistique rapporte qu'en juin de cette année les importations avaient atteint 798.6 millions, soit 16.4 p. 100 de plus qu'en juin 1964 alors qu'elles s'élevaient à 686 millions de dollars.

Plus loin, l'article ajoute:

Le Bureau rapportait plus tôt qu'en juin les exportations étaient tombées à 737.2 millions de dollars, soit 7.4 p. 100 de moins qu'en juin 1964.

Pour ce qui est de nos exportations vers la Grande-Bretagne, l'article poursuit:

Les exportations ont diminué de 11.9 p. 100 au cours du mois, tombant à 99.3 millions.

La situation est très grave, monsieur l'Orateur. Je me demande si quelque chose ne va pas dans notre économie en général. Quelle est la réponse? Est-ce l'une des raisons qui ont provoqué des élections? Notre économie souffre-t-elle d'un mal que nous ne connaissons pas? Tout porte à le croire.

En 1962, les membres du gouvernement, alors dans l'opposition officielle, nous avaient vertement critiqués à cause de la dévaluation du dollar canadien. Mais ils n'ont rien changé. Je me demande si une autre dévaluation ne résoudrait pas notre problème. A mon avis, c'est une chose à laquelle le ministre du Commerce (M. Winters) et le ministre des Finances (M. Sharp) pourraient songer sérieusement. Faut-il dévaluer le dollar à 90 c.? Notre pays passe par une période très importante, très grave même.

Je dois revenir, monsieur l'Orateur, sur la question des arriérés, et non seulement des enfants arriérés, en rapport avec nos lois actuelles sur l'immigration. J'ai connu un de nos compatriotes à qui on a offert une position très alléchante aux États-Unis. Il s'est rendu dans le sud des États-Unis, y a loué une maison et déménagé ses meubles. Quand il a voulu franchir la frontière, les fonctionnaires ont interdit l'accès à son fils de 20 ans. Je me suis fait un devoir de rencontrer ce garçon.

Il est modérément arriéré, son quotient d'intelligence variant de 60 à 70. Il a fait sa sixième année. A mon avis, c'est un gentil garçon et il s'acquitte quotidiennement d'une tâche pénible. Je pense que ce geste a causé une grande privation à cette famille et que nos lois sur l'immigration devraient être modifiées de façon à nous assurer une réciprocité avec les États-Unis et de remédier à des situations de ce genre.

• (8.10 p.m.)

Sauf erreur, un projet de loi a été présenté récemment au Congrès en vue de modifier les lois américaines sur l'immigration. J'estime qu'un semblable projet de loi devrait être présenté ici. Mais je voudrais que ce soit une mesure ministérielle, car elle aurait de meilleures chances d'être adoptée que si elle venait d'un député. Néanmoins, je me propose de présenter un bill de ce genre, mais je ne tiendrais pas à m'en attribuer le mérite. Je voudrais plutôt qu'il profite aux gens qui en ont besoin.

Je me dois de parler, monsieur l'Orateur, d'une réunion de l'Association pour enfants arriérés, à laquelle j'ai assisté en juillet dernier. Nous qui avons le bonheur de ne pas compter d'arriérés dans nos familles devrions nous estimer heureux et venir en aide aux moins favorisés de ce côté, car les cas d'arriération mentale peuvent se présenter dans n'importe quelle famille. La réunion en question se tenait à l'hôtel Royal York de Toronto; un membre du Congrès des États-Unis, M. John Fogarty, du Rhode Island, y assistait. Nous avons étudié la question sous bien des aspects et je vais vous lire l'un des articles d'une plaquette qu'on nous présenta à cette occasion. Aux termes de l'article 5 de la loi de 1952 sur l'immigration au Canada, n'ont pas droit d'entrer au Canada à titre d'immigrants ou de visiteurs: les individus (i) qui sont idiots, imbéciles ou faibles d'esprit; (ii) qui sont aliénés ou qui l'ont été à quelque époque; (iii) qui sont atteints de psychopathie constitutionnelle ou (iv) qui sont atteints d'épilepsie. Nonobstant les intentions qui ont pu aboutir à cette loi, elle est maintenant désuète, dans sa portée comme dans sa rédaction.

Les mots «idiot», «imbécile» ou «faible d'esprit» ne figurent plus depuis des années dans les publications modernes de médecine. On les estime répulsifs et démodés. On peut en dire autant du mot «aliéné»; et la médecine n'a pas encore défini le mot «psychopathe».

Il existe bien d'autres cas que celui que j'ai mentionné, monsieur l'Orateur. Plusieurs sont exposés dans cette brochure, que tous les députés devraient lire. Un court article de la brochure ridiculise toute cette loi. Le voici:

Nos registres citent le cas d'un garçonnet arriéré que sa mère a tenté d'amener avec elle dans l'État de New York, alors qu'elle avait à régler des affaires personnelles urgentes. S'apercevant qu'on refuserait d'admettre le garçonnet, elle prit des dispositions pour le faire garder et poursuivit son voyage seule. On refusa d'ailleurs de l'admettre elle-même, comme «étrangère accompagnant un étranger inadmissible».

Le sort de ces gens me préoccupe beaucoup. Il faudrait y voir immédiatement ou dès que nous pourrons nous entendre avec les services d'immigration des États-Unis. Si l'on craint que ces enfants ou ces adultes ne tombent un jour à la charge d'un État ou du pays, je propose que les personnes nées au Canada qui tombent à la charge de l'État où elles vivent soient à notre charge. Par contre, ceux qui viendraient des États-Unis au Canada seraient à la charge des États respectifs d'où ils nous sont venus. Je le dis en raison du grand nombre que nous verrions

arriver, par comparaison avec le nombre de ceux qui s'en iraient aux États-Unis.

Je dois dire quelque chose au sujet du petit homme d'affaires. Il fut un temps où on le considérait comme l'échine de notre grand pays, mais le petit homme d'affaires ne cesse de rapetisser. Certains abandonnent même les affaires, comme le prouve le grand nombre de faillites chez nous. Par ailleurs, les gros ne cessent de grossir. Pour l'homme d'affaires indépendant, il est difficile de survivre parce que le coût de la vie, qui a grimpé de 15 points au cours des trois dernières années, fait monter ses frais d'exploitation. Il y a aussi les frais d'administration des retenues à la source que les employeurs font au nom de leurs employés. D'autres retenues, comme l'impôt sur le revenu et les cotisations d'assurance-chômage, relèvent du gouvernement fédéral et les employeurs ne reçoivent aucune indemnisation pour ce travail. Certaines retenues visant les indemnités des accidents du travail et les taxes de vente relèvent du gouvernement provincial, mais l'impôt sur le revenu relève assurément du gouvernement fédéral ainsi que l'assurance-chômage et les retenues intéressant le régime de pensions du Canada. Je le répète, ces employeurs ne reçoivent aucune indemnisation de travail.

J'ai sous les yeux un article paru le 3 janvier dans le *Daily Star* de Toronto et dont voici un extrait:

> Les employeurs ont examiné de près toutes les retenues à la source au moment où le régime de pensions du Canada est entré en vigueur. Comme il n'est pas rare d'avoir jusqu'à neuf retenues sur un chèque de paie, les frais généraux que comportent les retenues prescrites sont devenus plus qu'un ennui pour l'industrie.

Un peu plus loin, on trouve ce qui suit:

> M. M. Dillon Ltd., de London (Ont.), entreprise de construction comptant environ 235 employés, va adopter l'analyse mécanisée des bordereaux de paie pour venir à bout de la paperasserie.
>
> «Nous avons pensé qu'avec l'inauguration du régime de pensions du Canada, le moment était tout indiqué pour passer à l'analyse des données», a dit M. W. G. M. Wilson, administrateur du personnel de la compagnie Dillon.
>
> «Voici une liste des déductions habituelles sur les bordereaux de paie de la compagnie: l'assurance-hospitalisation d'Ontario, l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage, le régime de pensions, l'assurance-santé, l'assurance concernant la prolongation du salaire et l'assurance-vie volontaire de groupe.

Voilà leurs problèmes, monsieur l'Orateur. Une grande compagnie nous a laissé entendre que ses frais d'administration, pour ces questions, représentaient environ 1 p. 100 de son revenu brut. Comme il s'agit d'un établissement considérable d'environ 900 employés, il est clair que, dans le cas d'une compagnie comptant 10, 20 ou 30 employés, le coût pourrait aller jusqu'à 3 p. 100, ce qui pourrait être l'équivalent du total de ses bénéfices nets.

J'ai reçu une note de la *Canadian Tax Foundation*. Dans bien des cas, le montant varie selon les provinces. En Colombie-Britannique c'est 3 p. 100 sur la première tranche de $2,500 et 1 p. 100 sur le reste. En Saskatchewan, 3 p. 100 pour la première tranche de $600 et ensuite, 2 p. 100. En Ontario, il s'échelonne entre ½ p. 100 et 4 p. 100, avec un minimum de 50c. Dans le Québec il est de 2 p. 100, et au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, dans l'Île du Prince-Édouard et à Terre-Neuve, de 3 p. 100.

Qu'allons-nous faire pour venir en aide à ces gens-là, car il faut faire quelque chose. Certaines de ces sociétés doivent engager quelqu'un, un homme ou une femme, simplement pour s'occuper de cette comptabilité spéciale. Dans bien des cas, si les rapports sont envoyés en retard, on paie une amende. Un trop-payé n'est pas toujours remboursé, ce que je trouve outrageusement injuste. Ces employeurs devraient recevoir une sorte de rémunération pour les services de comptabilité qu'ils doivent assurer pour nous.

Je m'élève également, monsieur l'Orateur, contre une autre question grave. Des annonces ont paru dans nombre de journaux du Canada, juste avant la dernière campagne électorale, relativement au régime de pensions du Canada. On y voyait un beau dessin, montrant un travailleur dans une mine; l'annonce indiquait le montant qu'il allait verser au régime et ce qu'il en retirerait à 65 ans. Or, il y avait eu confusion, on avait confondu avec le régime de sécurité de la vieillesse, car on avait additionné les deux montants. Mais ce n'est pas l'objet de mon propos. Imaginez un peu le nombre de journaux dans lesquels ces annonces ont paru.

• (8.20 p.m.)

Je ne sais pas si le parti au pouvoir voudrait que nous pensions que les deniers publics ont servi à des fins électorales. Cependant, monsieur l'Orateur, on le dirait. Examinons un instant la somme dépensée pour annoncer dans tout le pays le remaniement de la carte électorale. Dans le *Daily Star* de Toronto, le 15 juin 1965, il y avait dix pages d'annonce au prix d'environ $1,000 la page, ce qui fait $10,000 dans un seul journal en un seul jour. Ces annonces ont paru dans tous les journaux un peu importants à travers le Canada, peut-être pas sur autant de pages; je n'ai pas vérifié dans tous les quotidiens. Cependant, si on multiplie les frais de cette annonce par plusieurs centaines, on obtient un total de centaines de milliers, peut-être de millions de dollars.

Pourquoi? Faisait-on la campagne électorale au moyen des deniers publics? Était-ce un procédé destiné à attendrir les organes de diffusion et à gagner leur sympathie? Sinon, pourquoi cette publicité immédiatement avant les élections fédérales?

Tout est fini maintenant. Nous les avons eues, ces élections, et le peuple s'est prononcé. Toutefois, le premier ministre (M. Pearson) aurait dit en septembre 1965 que s'il n'avait pas une majorité, il ne voudrait pas former de gouvernement. Il aurait dit aussi, paraît-il, que s'il n'y avait pas de majorité, il y aurait des élections dans un délai de six mois. Je me demande à présent quelles sont ses intentions.

En outre, il aurait dit au sujet de la pension de sécurité de la vieillesse qu'elle serait portée à $100 par mois ou même plus pour les personnes dans le besoin. J'imagine qu'il voulait parler d'une évaluation des ressources. Je sais que le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a mentionné cela cet après-midi. Cependant, je dois admirer le député de Brantford (M. Brown) à cause de sa conscience et de son désir de servir le peuple canadien selon ce qu'elle lui dicte. Je le félicite d'avoir inscrit au *Feuilleton* l'avis de motion n° 50. Je voudrais ajouter que le député est l'un de mes bons amis.

J'ajouterai qu'il n'est nullement question, dans l'amendement dont nous sommes saisis, que ces fonds soient prélevés sur le régime de pensions du Canada. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit en passant qu'ils pourraient provenir de cette source, mais l'amendement lui-même ne dit pas qu'ils devraient provenir du régime de pensions. L'honorable représentant de Brantford pourra donc voter selon sa conscience. J'espère que son avis de motion indique que le vote sur ce sujet sera libre du côté des ministériels. Ce serait nouveau et si réconfortant. Il est temps que les honorables vis-à-vis fassent bien le point avant de voter ce soir. Ne serait-ce pas merveilleux si nous pouvions tous nous entendre et prendre cette décision à l'unanimité?

Si l'on en juge d'après les avis de motion figurant au *Feuilleton,* les honorables vis-à-vis se proposent, même s'ils n'y consentent pas maintenant, de demander cette augmentation plus tard, de toute manière. Ne serait-ce pas une coïncidence curieuse s'ils la présentaient juste avant d'autres élections, en supposant toujours bien entendu qu'on les en prévienne?

Qu'est-ce qui nous attend? Le premier ministre nous a dit qu'il ne voulait pas former un gouvernement non majoritaire. Il a ensuite fait l'autre déclaration dont j'ai déjà parlé. Le très honorable représentant est-il prêt à démissionner? Nous l'attendons. Veut-il que nous formions le gouvernement? Nous attendons cela également. Nous le pouvons. Veut-il d'autres élections?

Une voix: Et vous?

M. Irvine: Cela m'importe peu. Nous sommes prêts à cela aussi. Mais j'aimerais que le premier ministre prenne une décision sans tarder.

Une voix: C'est fait.

M. Irvine: Faisons donc ce qu'il convient de faire, prenons les mesures qui s'imposent. Soyons de vrais Canadiens. Faisons passer l'intérêt du pays avant celui de nos partis et administrons les affaires du pays.

[*Français*]

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, à la suite de plusieurs de mes collègues qui ont pris part à ce débat, je suis très heureux de vous féliciter, ainsi que l'Orateur suppléant, de votre élection à ces postes respectifs. Je félicite aussi les motionnaires de s'être acquittés de leur tâche d'une façon aussi éloquente.

Mon intervention aura particulièrement trait à un paragraphe du discours du trône. On y a dit, comme en fait foi la page 8 du hansard du 18 janvier 1966:

> Mon gouvernement présentera un programme dynamique, de concert avec les provinces, pour encourager la formation des travailleurs et contribuer à l'emploi productif de ceux qui sont actuellement employés ou qui sont insuffisamment employés. Vous serez priés d'étudier une mesure destinée à améliorer le régime des allocations de formation prévues aux termes des ententes fédérales-provinciales.

Monsieur l'Orateur, les principaux problèmes que pose la pauvreté consistent tout d'abord à trouver un moyen d'offrir, de façon continue, un nombre suffisant d'emplois à ceux qui sont disposés et aptes à travailler, et ensuite à faire en sorte que tous les citoyens possèdent les qualifications nécessaires pour occuper les emplois disponibles.

Bien qu'un pays ait beaucoup d'autres problèmes à résoudre, il doit, s'il veut éviter la pauvreté, créer assez d'emplois pour occuper ses citoyens aptes à travailler.

Le plein emploi est présentement le premier objectif de la plupart des pays. Au Canada, cette ambition constitue la ligne de conduite explicite du gouvernement, et ce depuis la fin de la guerre.

Le plein emploi, comme on l'entend généralement, n'est pas une garantie de prospérité, ni même d'un niveau de vie satisfaisant pour tous. Ce fait bien connu est maintenant l'objet du souci croissant de la collectivité.

On considère qu'il y a plein emploi lorsque 97 p. 100 de la main-d'œuvre travaillent. Cependant, cela constitue une moyenne qu'on peut atteindre tout en ayant une proportion plus élevée de chômeurs dans certains groupes d'âges, dans certaines localités et à certaines périodes de l'année.

• (8.30 p.m.)

Cet été, moins de 3 p. 100 de la population active étaient en chômage, et ce pour la première fois depuis près de 10 ans. Même alors, la proportion des chômeurs était supérieure à 4 p. 100 dans la province de Québec et dans la région de l'Atlantique, et peut-être deux ou trois fois supérieure dans certaines localités; la proportion était de 6.4 p. 100 pour les personnes âgées de 15 à 19 ans, de 8.1 p. 100 pour les manœuvres et de 5.5 p. 100 dans l'industrie de la construction. Une politique de plein emploi ne doit donc pas consister à s'occuper uniquement du nombre des emplois mais aussi de la répartition des emplois.

Monsieur l'Orateur, une telle ligne de conduite doit également tenir compte de la qualité ou de la productivité des emplois, c'est-à-dire qu'elle doit s'intéresser au travailleur qui, bien qu'il ait un emploi à temps plein, n'obtient pas un revenu suffisant. Dans les régions rurales, ce problème a suscité des propositions de nature à accroître la productivité dans l'agriculture, à stimuler l'aménagement rural et l'unification des fermes dont le revenu est marginal. Dans un centre urbain, les solutions traditionnelles ont pris la forme de salaires minimums et d'autres normes relatives au travail. Plus récemment, on a mis davantage l'accent sur la recherche de stimulants qui créeront des emplois dans des industries secondaires situées dans les régions où la proportion de chômeurs est plus considérable.

Les plus graves problèmes causés par la pauvreté se situent dans les secteurs de population qui sont isolés du marché du travail. Il s'agit de personnes à leur retraite, de personnes manquant de formation professionnelle, de personnes qui quittent l'école trop tôt et de familles aux prises avec de nombreux problèmes. Des périodes continuelles de plein emploi pourraient soulager les problèmes économiques de ces groupes, mais la véritable solution consisterait à affecter des ressources afin d'encourager l'intérêt, l'instruction et l'orientation des gagne-petit et de leurs enfants, afin qu'ils puissent accomplir davantage, être plus indépendants et obtenir un revenu plus élevé grâce à leurs propres efforts. Le problème que pose la ligne de conduite à suivre pour cette classe de gens consiste à mettre au point des programmes d'aide qui les inciteront à devenir plus indépendants tout en sauvegardant leur revenu et leur dignité.

[M. Guay.]

La pauvreté se manifeste de plusieurs façons. L'indice le plus ordinaire et le plus sûr de la pauvreté réside sans aucun doute dans le volume du revenu en espèces. Un moyen de connaître l'ampleur de la pauvreté consisterait donc à déterminer une ligne de démarcation de la pauvreté puis à calculer ensuite, par exemple, le nombre de célibataires ayant un revenu inférieur à, disons, $1,500; le nombre de couples ayant un revenu inférieur à $2,500, le nombre de familles de quatre personnes touchant un revenu inférieur à $3,000, etc. Ce calcul aide à déterminer l'ampleur et l'étendue de la différence qui existe entre les normes d'un revenu suffisant et le revenu réel. Cependant, à bien des titres, ce calcul ne suffit pas pour déterminer une ligne de conduite à suivre pour le gouvernement. Tout d'abord, l'indice effectif du revenu ne tient pas compte d'un certain nombre de facteurs qui ont une influence sur le bien-être de la famille, comme le revenu en nature, les avantages marginaux, le fait d'être propriétaire ou locataire, les besoins alimentaires des travailleurs préposés à des tâches différentes, etc.

Autrement dit, le revenu peut constituer un indice incomplet ou même faussé de la pauvreté. En second lieu, la pauvreté ne constitue pas une condition absolue en soi. Galbraith a dit que les gens sont miséreux lorsque leurs revenus, même s'ils suffisent à leur subsistance, sont considérablement inférieurs à ceux de l'ensemble de leur entourage. Cela nous porte à croire que le revenu, en tant que proportion de la moyenne établie pour la collectivité, pourrait constituer un meilleur indice.

En troisième lieu, il ne suffit pas de connaître uniquement les niveaux du revenu pour élaborer des programmes. Il faut rechercher les causes du faible revenu afin d'élaborer certains programmes tels, par exemple, l'assurance-chômage, les programmes de travaux d'hiver, les programmes sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Pour des programmes d'autre nature comme, par exemple, la pension de vieillesse, l'assistance-chômage, il est essentiel de connaître les traits particuliers des catégories de gens à faible revenu. En plus de la répartition du revenu, il faut donc déterminer divers aspects complémentaires de la pauvreté, comme le chômage chez les travailleurs ruraux et chez les travailleurs urbains, le degré d'instruction du chômeur, le point limite où la santé et l'habitation ont des répercussions sur l'instruction et sur l'emploi, etc.

Monsieur l'Orateur, en regard du sous-emploi, le nombre de chômeurs d'un pays ne constitue pas un indice complet de la pauvreté ou d'un manque d'utilisation de la main-d'œuvre. Il s'agit, d'une certaine façon, d'une

question de définition. D'une part, les chiffres officiels du chômage ne tiennent pas compte des personnes sans emploi qui peuvent désirer travailler, mais qui en sont incapables pour des raisons physiques ou psychologiques. D'autre part, ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes qui, tout en exerçant un emploi, n'en tirent pas un revenu suffisant pour assurer un niveau de vie convenable pour leurs familles. On range habituellement ces gens dans la catégorie de ceux qui souffrent de sous-emploi. Il s'agit de personnes qui, involontairement, exercent un emploi à temps partiel ou occasionnel, de celles qui travaillent régulièrement durant une partie de l'année seulement et de celles qui travaillent toute l'année, mais dans un emploi dont la productivité est peu considérable. On trouve beaucoup de ces dernières dans l'agriculture et dans l'industrie de la pêche.

Pour parvenir à un rythme élevé de croissance nationale et maintenir des prix stables, il faut pouvoir calculer, même si ce n'est qu'approximativement, les réserves de main-d'œuvre pour lesquelles il y a sous-emploi, leur répartition géographique et le changement qui peut se produire d'une période à l'autre dans leur importance. Un tel calcul est également important pour éliminer la pauvreté.

Cependant, le sous-emploi constitue un phénomène complexe à définir ou à estimer, et l'on ne s'accorde généralement pas à l'un ou l'autre égard, sauf dans un sens très général. Les spécialistes réunis sous l'égide de l'organisation internationale du travail ont défini deux catégories de sous-emplois: sous-emploi visible, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de personnes travaillant involontairement durant des périodes plus courtes que la normale. Sous-emploi invisible, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de personnes travaillant à plein temps, mais dont les gains sont anormalement peu élevés ou dont l'emploi ne leur permet pas d'utiliser pleinement leurs capacités ou leurs connaissances. On n'a pas encore déterminé de moyens satisfaisants d'évaluer la dernière catégorie de sous-emploi. Le faible revenu a été pris comme une raison déterminante, parce que le sous-emploi en est une des causes importantes, bien que l'on admette, évidemment, que ce n'est pas l'unique cause.

Au moyen des chiffres dont on dispose, on peut déterminer l'ampleur du sous-emploi visible au Canada d'un certain nombre de façons. Le recensement décennal constitue la source la plus détaillée du sous-emploi durant une partie de l'année, parce qu'il fournit des renseignements relativement à la répartition des salaires provenant des emplois au cours de l'année qui a fait l'objet du recensement.

En 1961, 3.6 millions d'hommes travaillant à salaire ont déclaré la façon dont leurs gains étaient répartis au cours de l'année antérieure au recensement. Sur ce nombre, 2.8 millions ont travaillé durant plus de 40 semaines et 2.7 millions d'entre eux ont travaillé normalement plus de 35 heures par semaine. C'est dire que pas plus des trois quarts des salariés masculins du Canada exerçaient un emploi à plein temps toute l'année durant. Un quart de tous les salariés (soit 780,000) ont travaillé pendant moins de neuf mois; 460,000 ont travaillé pendant moins de six mois et près de 200,000 ont travaillé pendant moins de trois mois.

• (8.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, suivant la définition que le recensement donne de la famille, le revenu de 23 p. 100 des familles canadiennes s'élevait à moins de $3,000 en 1961. Parmi les familles dont le chef est une femme, plus de la moitié avaient un revenu en deçà de $3,000 et les $\frac{2}{3}$ environ ayant moins de $2,000. Trois familles de pêcheurs sur cinq, une famille de bûcherons et de fermiers sur deux, et un manœuvre sur trois avaient un revenu en deçà de $3,000.

Les problèmes touchant la pauvreté peuvent se subdiviser en ceux: (1) des personnes qui se trouvent carrément en dehors du marché du travail; (2) des personnes qui sont en chômage; (3) des personnes dont le rendement actuel est trop faible pour assurer un revenu familial qui soit suffisant.

Le premier groupe comprend des personnes qui ont pris leur retraite, des personnes en veuvage avec des enfants à leur charge, des personnes souffrant d'invalidité permanente et d'autres dont l'absence du marché du travail est inévitable. Le problème que pose l'attitude à adopter vis-à-vis de ce groupe est d'établir des programmes d'assistance qui accordent suffisamment d'aide et qui assurent le respect de la dignité des personnes, tout en continuant à encourager une certaine forme d'indépendance où cela est possible.

Le groupe des chômeurs est extrêmement diversifié. En moyenne, les variations saisonnières de l'activité sont la cause d'environ un tiers du chômage total; dans de nombreuses régions, c'est la cause principale de la pauvreté.

Les problèmes du chômage qui sont les plus difficiles à résoudre incluent ceux qui touchent les personnes désavantagées sur le plan professionnel et celui de la défection scolaire. Les taux de chômage parmi les ouvriers âgés de moins de 20 ans représentent plus du double de la moyenne nationale. Mais, toutes proportions gardées, même si le nombre des chômeurs parmi les ouvriers plus âgés est plus petit, ils sont cependant suscep-

tibles de souffrir bien plus longtemps du chômage, une fois qu'ils ont perdu un emploi.

Le troisième groupe comprend les personnes que touche le sous-emploi. Ce sont les personnes qui travaillent moins qu'elles ne le désirent, dans des emplois à temps partiel ou occasionnels ou qui exercent des emplois où le rendement et les revenus sont à un bas niveau. En ce sens, le sous-emploi constitue une partie importante du problème de la pauvreté et spécialement de la pauvreté rurale.

Les problèmes du chômage et du sous-emploi, il faut les voir dans le contexte d'une société dont les structures de l'industrie et de l'emploi subissent actuellement une évolution rapide. Celle-ci exige une plus grande faculté d'adaptation de la part de la main-d'œuvre. La répartition des emplois a changé et la tendance est vers des emplois exigeant une meilleure formation. Les changements technologiques se produisent maintenant à un rythme tel que bien des travailleurs devront recevoir plusieurs fois une formation supplémentaire en vue de nouveaux emplois.

Dans la conjoncture présente, un programme de la main-d'œuvre destiné à assurer un haut niveau d'emploi et une économie d'intense productivité exige l'adoption de mesures, comme l'accroissement de la mobilité, la mise au point de moyens effectifs de formation, les services d'orientation de la jeunesse, les services destinés à susciter un désir d'accomplir quelque chose et les programmes de développement de certaines régions. Ce sont là des mesures mêmes qu'il faut adopter pour résoudre les problèmes spécifiques de la pauvreté. En d'autres termes, un grand nombre de programmes nécessaires au soulagement de la pauvreté ne sont pas des mesures qui doivent s'appliquer spécifiquement aux personnes à faible revenu. Il faut aussi que ces programmes soient des mesures visant la main-d'œuvre en général.

Monsieur l'Orateur, pour envisager certaines solutions, je me réfère au journal *Le Soleil*, en date du 11 juin 1965, et je cite un article intitulé: Jean Marchand parle.

Le président de la C.S.N. déplore l'absence d'un programme d'emploi. Il dit que le travail ne constitue pas un droit dans le système économique où nous vivons. Pour lui, ce droit est assimilé en fait à une marchandise, soumise à ce titre aux lois de l'offre et de la demande: attitude inacceptable, car elle mutile la personnalité des travailleurs. Certes, par leur action persévérante, dit-il, les syndicats ouvriers ont imposé l'adoption d'une législation qui tend à corriger les conséquences immédiates du chômage, bien que le plein emploi ne soit pas considéré, par la plupart des économistes nord-américains, comme un objectif à poursuivre et à atteindre. La solution au problème de l'emploi, pour M. Marchand, est économique; le droit du travail ne peut être respecté qu'à la condition de favoriser délibérément la création d'emplois nouveaux. De nos jours, ajoute-t-il, cet impératif est d'autant plus urgent et actuel que les progrès de la productivité, ou encore de l'automatisation, tendent à réduire la quantité de travail humain nécessaire pour assurer une production donnée.

[M. Guay.]

La répartition de la population active entre les différents secteurs de l'activité économique n'est pas immuable mais accuse une évolution que commande en grande partie le progrès des techniques et de la productivité: diminution des effectifs employés dans les industries primaires et l'agriculture, gonflement, puis stabilisation et enfin réduction, des effectifs employés dans les industries secondaires, et enfin, accroissement très rapide des emplois relevant du secteur tertiaire. Ces tendances font figure de loi générale, et tout programme réaliste de l'emploi devrait l'accepter comme telle.

M. Marchand va plus loin.

Il serait vain, selon lui, de nous efforcer de maintenir l'actuelle répartition de l'emploi. Lorsque des réductions d'emploi permettent d'abaisser les coûts de production, il est même souhaitable qu'elles soient effectivement réalisées, mais à la condition que les travailleurs touchés par ces mesures soient assurés de trouver un emploi capable de leur assurer un niveau de vie équivalent. Un tel programme, pour M. Marchand, suppose une action concertée des divers agents de la vie économique, un effort collectif pour assurer le coût de la reconversion de la main-d'œuvre ou pour créer des emplois nouveaux dans les régions déprimées.

Deuxièmement, je citerai un extrait du même journal dans la même série d'articles de M. Roland Parenteau, qui dit ceci:

La nécessité de la participation croissante de l'État dans la vie économique et sociale de notre province est un fait reconnu par tous.

Toutefois, il ne veut pas dire que l'État doit assumer toutes les responsabilités. L'État, en tant que tel, est apte à assumer certaines responsabilités; dans d'autres domaines, il est mieux que ce soit fait par l'entreprise privée.

La principale responsabilité de l'État, dans l'optique de M. Parenteau, est d'être responsable de l'élaboration du plan d'ensemble. Cela ne veut pas dire pour autant que l'État ne doit pas appeler à son aide des agents du secteur privé. Mais une fois que ce plan est préparé, qu'on a assigné un rôle à chacun, à ce moment-là on peut dire que la plus grande partie du travail de l'État est fait. Il n'a pas en somme à se substituer aux individus.

M. Parenteau conclut, sur cette question, que l'État assumera d'autant plus facilement le rôle de coordonnateur et d'arbitre qu'il est lui-même dégagé de la production des richesses ou de la distribution de ces mêmes richesses.

Alors, de dire M. Parenteau, au Québec l'on ne perd pas de vue qu'un des objectifs de la planification c'est d'amener un meilleur équilibre géographique.

Aussi, lors de la conférence fédérale-provinciale de juillet dernier, le gouvernement fédéral a fait ressortir non seulement la nécessité de pousser la formation, mais aussi celle de faire des recherches approfondies sur les besoins de formation et les problèmes de motivation, afin de contribuer à l'élaboration

de techniques plus efficaces pour la formation des adultes. On a proposé, puis accepté en principe, d'élaborer un certain nombre de projets-pilotes spéciaux, qui serviraient d'enquête pratique, poussée sur les meilleurs moyens de répondre aux besoins de formation des adultes, surtout de ceux qui, pendant de longues périodes de temps, ont été sans travail ou se sont adonnés à des activités peu productives.

Les résultats de cette sorte d'expérience et d'épreuve seront d'une valeur pratique, non seulement dans les régions visées par les projets, mais dans toutes les parties du pays et toutes les provinces. Nous admettons tous, je crois, que la formation des adultes doit prendre un essor considérable. Nous savons tous que cette formation pose des problèmes et comporte des besoins qui lui sont particuliers et qui diffèrent sensiblement, et sous bien des aspects, des problèmes que pose l'éducation au niveau scolaire. Il nous reste encore beaucoup à apprendre sur les moyens d'en assurer l'efficacité. C'est ce que les projets-pilotes nous enseigneront.

Les propositions fédérales ont été discutées plus à fond au mois de septembre dernier lors d'une réunion de fonctionnaires fédéraux et de représentants de l'Association canadienne d'éducation et de la *Canadian Association of Administrators of Labour Legislation.*

A ce moment-là, le ministre déclarait:

La proposition revisée qui a découlé de cette réunion est le premier article à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui et le but principal de notre assemblée.

Ces projets expérimentaux sont une démarche préliminaire et nécessaire dans ce grand effort pour la formation des adultes, laquelle je considère l'un des éléments les plus importants des programmes de main-d'œuvre du Canada.

Je suis convaincu que l'une des tâches les plus importantes du gouvernement est aujourd'hui de diriger la mise en valeur de nos ressources en main-d'œuvre. C'est à dessein que je dis le gouvernement. Je ne veux pas dire par là le gouvernement fédéral ou provincial. Je veux dire les deux ensemble. Ce n'est qu'en collaboration que nous pourrons répondre aux besoins de ceux que ces gouvernements ont pour mission de servir.

J'ai constaté avec plaisir que, dans son deuxième rapport, le Conseil économique du Canada avait appuyé énergiquement sur cette opinion que nous avons de l'importance vitale d'une politique en matière de main-d'œuvre. Nos ressources humaines sont la clé du progrès économique et d'une prospérité soutenue, et le plein épanouissement de nos ressources humaines dépendra des niveaux élevés d'instruction et de formation ainsi que d'excellents services de placement.

Les tâches sont nombreuses, tant immédiates que lointaines. Les pénuries actuelles de main-d'œuvre spécialisée doivent être comblées, en partie par l'immigration, mais surtout par le perfectionnement des travailleurs dont nous disposons. Il faut nous assurer que les compétences disponibles soient utilisées au bon endroit et au moment opportun. Il nous faut adopter de nouvelles mesures propres à diminuer un chômage saisonnier inutile et à supprimer les foyers de main-d'œuvre sous-employée. Mais avant tout, il faut diriger tous nos efforts à relever le niveau des connaissances de ceux qui ont quitté l'école et qui constituent l'effectif actuel ou potentiel de la main-d'œuvre.

Le Conseil économique a fait ressortir que, malgré le progrès marqué des occasions de formation technique qui s'offrent aux élèves des écoles secondaires professionnelles, ces dernières années, «il n'y a pas eu de progrès marqué dans la formation ou la rééducation des effectifs actuels de main-d'œuvre».

Pour que la formation des adultes soit vraiment fructueuse, il faut des techniques, et les techniques nécessaires ne sont encore ni assez connues ni assez éprouvées. Il nous faut explorer et adopter des moyens spéciaux de rendre l'instruction plus acceptable aux adultes, de nouvelles façons d'accroître la motivation des individus et d'améliorer l'attitude de la communauté à l'égard de la formation. Pour que la formation soit une réussite, il faut, en général, avoir l'impression qu'un adulte qui fréquente une école de formation ne rétrograde pas, mais qu'il est au contraire occupé à une époque de sa vie active, ce qu'il nous faut considérer comme normal et productif, dans une économie en plein essor.

• (8.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour la première fois à la Chambre je ressens une grande appréhension et un vif émoi. J'ai coutume de me tenir dans une chaire beaucoup plus élevée, et je n'ai pas l'habitude de m'adresser à des fidèles tous assis derrière une chaire. Voilà pourquoi j'ai raison d'être intimidé.

Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre. J'ai été très impressionné lorsque je vous ai félicité personnellement, au cours de la réception, de constater la cordialité et l'amitié que vous témoigniez à tous les membres de la Chambre, le jour même où vous aviez, j'en suis certain, serré la main de centaines de personnes. Je vous souhaite une bonne santé et beaucoup de succès dans ce rôle et je suis persuadé que vous ferez grand honneur à cette Chambre et à vous-même. (*Applaudissements*)

Je voudrais aussi féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône —par malheur, je suis incapable de m'adresser au député dans sa langue maternelle— qui nous a si bien exposé son point de vue des problèmes qui se posent à lui. Je félicite aussi le comotionnaire, le député qui nous a parlé fort éloquemment de la circonscription qu'il représente et de ses rêves d'avenir.

Je voudrais, avec votre permission, prendre quelques instants pour traiter certains aspects

du plus récent des discours du trône. Un problème qui y revient de diverses manières, c'est celui de la pauvreté. Récemment, à la suite de l'une des nombreuses conférences fédérales-provinciales, on a annoncé qu'on allait établir à $3,000 le niveau de démarcation de la pauvreté, pour une famille se composant d'un mari, d'une femme et de deux enfants.

J'aimerais bien que les habitants de l'Île du Prince-Édouard aient, en moyenne, un revenu annuel de $3,000, car si ce chiffre constitue une moyenne quelconque, ma province n'atteint même pas ce que l'on a désigné comme la ligne de démarcation de la pauvreté. A mon sens, il importe que la Chambre prenne des mesures efficaces et utiles pour résoudre ce grave problème de la pauvreté qui se présente sous un grand nombre de formes à travers le pays.

Je peux parler de cette question avec conviction car si je suis ici ce soir, c'est que j'y ai été délégué par des gens que la pauvreté préoccupe profondément, soit par suite d'une expérience personnelle ou par association. Ils connaissent bien la pauvreté et plusieurs d'entre eux en ont été marqués pendant très longtemps.

Une des choses qui m'intéresse beaucoup dans le discours du trône, c'est la revision proposée du régime fiscal et celle des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces, car l'espoir de l'Île du Prince-Édouard tient en grande partie à cette question. Comme il ressort des nombreuses données statistiques publiées de temps à autre, le niveau de vie de notre province est très bas. Cela se traduit de bien des façons. Il y a, entre autres, l'émigration d'un grand nombre de citoyens de l'Île du Prince-Édouard. Il y a aussi le chômage chronique, les normes d'instruction peu élevées, et que sais-je encore.

Bon an mal an, nos ministres provinciaux, quel que soit le parti qu'ils représentent, viennent à Ottawa pour demander un redressement quelconque en vue de remédier à cette grave situation. L'un des plus beaux titres de gloire de l'ancien gouvernement fédéral, c'est que de grandes choses commençaient à se réaliser non seulement dans l'Île du Prince-Édouard, mais dans les autres provinces Maritimes, et que le pouvoir central tenait enfin compte des exigences spéciales de cette région. (*Applaudissements*)

Il est déplorable que, depuis 1963, ce problème fondamental suscite moins d'intérêt. Peut-être devrions-nous lancer un mouvement séparatiste bien à nous dans l'île, comme le faisait dernièrement remarquer quelqu'un par ironie. Peut-être devrions-nous songer à nous joindre aux États circonvoisins de Boston. La solution se trouverait-elle dans cette formule? Je l'ignore. Aurions-nous mieux fait de nous unir aux États du littoral de la Nouvelle-Angleterre et à cette grande région désignée sous le nom de Mégapolis? Je ne saurais le dire, mais il est évident qu'il existe un écart considérable, sur le plan économique, entre une bonne partie des Maritimes et le centre du Canada, où nous nous trouvons actuellement.

Il faut commencer par s'occuper des besoins qui existent dans ce domaine et le faire d'une manière réaliste. Il ne suffit pas qu'une autorité fédérale constate les besoins d'une province et de sa population, car d'autres éléments entrent aussi en ligne de compte. N'oublions pas que la province de l'Île du Prince-Édouard doit maintenir un gouvernement provincial complet de même que des services administratifs pour servir une population à peine plus nombreuse que celle d'une petite ville. Certaines dépenses sont inévitables si la province veut garder son identité.

Il faut se rendre compte des exigences que nous avons à combler en matière d'enseignement. Nous devons engager des instituteurs et assurer un appui satisfaisant aux maisons d'enseignement, dont les besoins ne se situent pas au niveau de la moyenne, ni au-dessous, mais au-dessus de cette moyenne si nous voulons remédier à cette grave situation.

J'ai appris avec intérêt que la circonscription de Prince compte proportionnellement l'une des plus fortes populations scolaires de tout le Canada. Environ 47 p. 100 de la population n'y a pas encore atteint l'âge de 19 ans. Elle est ainsi admissible à quelque genre de formation scolaire. C'est avec plaisir que j'ai remarqué dans le discours du trône la mention d'allocations de formation qui seraient offertes à ceux qui ne sont plus d'âge scolaire, mais qui veulent poursuivre leurs études.

Année après année nous avons consenti à dépenser de l'argent pour certaines formes de sécurité sociale et d'assurance-chômage. Nous devons consentir maintenant à dépenser beaucoup pour aider les adultes dans la quarantaine, dans la cinquantaine et même dans la soixantaine qui veulent acquérir une formation qui n'était pas à leur portée au temps de l'école.

En examinant les passages consacrés à l'agriculture et aux pêcheries dans le discours du trône, on trouve en matière d'agriculture beaucoup plus qu'on ne pourrait attendre et on est presque porté à y voir un complexe de culpabilité, car on a fait si peu dans ce domaine depuis deux ans et demi. (*Applaudissements*)

Je regrette vraiment de trouver si peu de précisions sur ce qu'on accomplira pour notre industrie de la pêche. Cette industrie a des

problèmes. Il y a d'énormes besoins à remplir. Il faudrait fournir différentes formes d'aide qui sont à peine ébauchées, aussi bien dans le discours du trône que dans les autres déclarations que j'ai entendues jusqu'ici.

• (9.00 p.m.)

Si on étudie le domaine de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles, on se retrouve encore dans l'obscurité.

Ce programme, d'abord conçu par un gouvernement conservateur, offrait les plus grandes promesses et permettait les plus grands espoirs à des milliers de paysans. Mais il s'est profondément embourbé depuis deux ans et demi. Il faut aller à sa rescousse, lui donner un regain de vie. Il faut le redéfinir et l'élargir de façon qu'il englobe plus que les simples régions agricoles, lui donner des fonctions précises et applicables. Il lui faut une main-d'œuvre pour le mettre en branle. Les gens de la campagne ont trop entendu parler de réaménagement rural: ils veulent des actes concrets.

Dans le discours du trône, il a été question du régime d'assistance publique, et cela m'a fait plaisir. Quand on présentera la mesure, j'aimerais qu'on m'assure que le régime aura un degré de souplesse qu'on ne trouve pas dans les autres mesures sociales destinées à aider les personnes dans le besoin. La législation actuelle laisse de côté quantité de gens qui sont de grands invalides et en très mauvaise posture financière.

Comme c'est la tradition dans ce genre de discours, j'aimerais dire quelques mots de ma circonscription. Certains d'entre vous savent peut-être déjà qu'il s'agit de la circonscription de Prince dans l'île du Prince-Édouard. J'aime à la regarder comme une miniature du Canada. Elle est fortement rurale. Cependant, même si ses habitants ne s'en rendent peut-être pas complètement compte, une grande partie de sa population s'est déplacée vers les centres urbains. La majorité de sa population rurale, soit environ 18,000 sur 31,000, se livre plus à des occupations non agricoles qu'à des tâches agricoles. Ce qui rend cette région typiquement canadienne, c'est que, sur sa population globale d'environ 41,000, il y en a au moins 11,000 d'ascendance française. Sur ce nombre, environ 7,000 se disent francophones et considèrent le français comme leur langue maternelle.

Nous avons même un certain nombre d'écoles primaires où l'on enseigne principalement en français et une école secondaire où les cours se donnent entièrement en français. Je rappelle aux honorables députés que lorsque nous parlons du fait français, des relations entre les deux races fondatrices et de l'établissement d'un pays entièrement biculturel et bilingue—quoi que cela puisse signifier—il n'est pas simplement question d'améliorer nos relations avec le Québec, mais de constituer un pays vraiment canadien. Je vois chaque jour des personnes qui parlent de leurs ancêtres français et qui disent volontiers combien ils sont fiers d'être d'origine française et de demeurer dans l'Île du Prince-Édouard. Ils en sont aussi fiers que de la belle province, la province de Québec.

Bien entendu, un grand nombre de nos gens s'intéressent aux industries de base, soit la pêche, l'exploitation agricole et le petit commerce. Nous avons aussi un certain nombre d'indigènes, les Indiens Micmacs. Actuellement, leur situation est quelque peu analogue à celle de tous les Indiens du Canada. Ils vivent dans une petite île au large de l'Île du Prince-Édouard. C'est triste, mais vrai. Tout dernièrement, néanmoins, des mesures ont été prises pour construire une chaussée, afin que cette petite bande de Micmacs soit incorporée à la vie de notre société. Il faut espérer que le gouvernement agira rapidement dans cette affaire, en vue d'éliminer les injustices imputables à une politique d'isolement et au séparatisme.

Nous avons aussi, dans le comté de Prince, un établissement militaire qui revêt une importance vitale tant pour la défense de notre pays que pour l'économie de notre province et de notre comté. Entre 1960 et 1964, les dépenses annuelles de cette installation dans l'île du Prince-Édouard sont passées de 6 à 9 millions de dollars. C'est une affaire qui revêt une importance vitale pour tous les aspects de notre vie économique dans la circonscription de Prince. Nous avons une petite ville qui, nous l'espérons, deviendra un jour une cité de quelque 10,000 habitants. Je suis fier de dire que cette petite ville a encore un journal indépendant, ainsi qu'une station radio privée. De nos jours, on ne peut en dire autant de toutes les villes.

Il se produit chez nous le même phénomène qu'à bien d'autres endroits au pays. Je veux parler de l'essor sans précédent de l'éducation. Depuis cinq ou six ans, le nombre des étudiants a augmenté d'environ 300 p. 100 dans nos écoles secondaires. Nous assistons à une forte poussée, venant de toutes les couches de la société, pour conquérir les avantages de l'éducation.

Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais exprimer deux ou trois désirs que j'ai à cœur en ce qui concerne la 27e législature. Pendant la campagne électorale, j'étais sans cesse frappé par la présence de deux groupes de gens exprimant des points de vue absolument opposés. Le premier groupe était plein d'enthousiasme pour l'avenir du pays, tandis que le second affichait un scepticisme démesuré. Ces opinions extrêmes se

retrouvent peut-être dans cette enceinte, c'est-à-dire l'idéalisme extrême d'un côté, et le scepticisme non moins extrême de l'autre. J'ose croire toutefois qu'il y a encore assez d'idéalisme aujourd'hui, et qu'il s'accompagne d'un juste réalisme, pour nous permettre de traiter équitablement les problèmes ardus qui se posent à la Chambre. Nous pourrons alors mériter la confiance de ceux qui nous ont délégués ici.

Une chose me préoccupe considérablement, et elle a été mentionnée je crois par le comotionnaire de l'adresse (M. Stanbury). Je parle des jeunes. Les jeunes, plus que jamais sans doute, s'intéressent aux affaires du pays. Ils suivent de jour en jour ce qui se passe à la Chambre. Ils veulent être fiers de ceux qui y siègent. A mon avis, la proposition de notre chef, visant à la création, au plus tôt, d'un ministère de la Jeunesse par le gouvernement du pays, était très valable. Ce ministère pourrait s'occuper des problèmes qui se posent aujourd'hui à nos jeunes. Si nous songeons sérieusement à engager les jeunes dans la Compagnie des jeunes Canadiens, et que nous voulions les envoyer aux quatre coins du monde, et dans nos propres régions reculées, il leur faudra posséder la compétence requise. Ils ne devront pas se contenter de rares apparitions en vue d'étudier ce qui attend les jeunes de notre pays ou ce qu'ils pourraient accomplir dans la guerre idéologique.

Les jeunes veulent être équipés pour mener cette guerre. Ils veulent y participer activement. Nous n'avons pas fourni à nos jeunes une réelle occasion de participer au développement de la pensée, au Canada. A mon avis, nous pouvons faire beaucoup pour accroître les chances d'instruction de bien des personnes qui, à l'heure actuelle, ne sont pas en mesure de saisir les occasions qui existent à cet égard. Je pense surtout à ceux qui ont dépassé l'âge scolaire.

J'aime à croire que, lorsque la Chambre sera saisie de la question, nous appuierons de tout cœur l'abolition de la peine de mort. En adoptant cette attitude, nous manifesterons une nouvelle conception de l'emprisonnement et de la réadaptation des criminels. Voilà ce que nous ferons. Nous entendons tellement de choses absurdes quant à ce que nous faisons à ceux que nous envoyons en prison, qu'il est grand temps d'adopter une attitude sensée, dans l'esprit du XX^{e} siècle, à l'égard de ceux qui commettent des délits criminels dans notre pays.

[M. MacDonald.]

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aborde la question importante, celle de l'amendement sur lequel nous voterons bientôt. A mon avis il est très regrettable que ce discours du trône, qui a tant promis à tant de personnes, qui a essayé de refléter les aspirations d'un si grand nombre d'entre nous, ait négligé ce groupe de personnes qui nous demande, à nous, législateurs, de l'aide depuis si longtemps. Ceux qui sont au déclin de la vie, ces citoyens âgés que nous honorons dans nos discours et que nous trahissons par nos votes, comptent sur nous. Je me rappelle que le leader du gouvernement, en parcourant le pays pendant la campagne électorale, a dit plus d'une fois que, si cette aide était nécessaire, son gouvernement et lui seraient heureux de l'accorder. D'une manière ou d'une autre, cette bonne volonté s'est évanouie depuis le 8 novembre.

Je sais pertinemment, par mon courrier et les nombreuses personnes que je reçois, que c'est l'une des questions urgentes de l'heure. On nous dit que le seuil de l'indigence est fixé à un revenu de $3,000. En supposant que des gens mariés reçoivent chacun $100 par mois, leur revenu serait de $2,400 par année seulement, donc bien en decà de la prétendue ligne de démarcation. Il importe, selon moi, non seulement de porter la pension à $100 dans le cas de ceux qui ont droit à la pension de vieillesse, mais d'effectuer un redressement quelconque en faveur des épouses qui n'ont pas tout à fait 65 ans et dont le mari a dépassé cet âge, et qui n'ont que leur pension comme moyen de subsistance.

Il a beaucoup été question du régime de pensions du Canada, mais, au début du mois, plus de 3,500 personnes dans ma circonscription, qui n'est pas grande, ne recevront pas un seul avantage de ce régime de pensions tant vanté. La proportion, dans ma circonscription, est donc d'une personne sur 12. Le temps est venu, et c'est une responsabilité qui nous incombe, de passer maintenant aux actes. Ne les décevons pas ce soir.

• (9.10 p.m.)

[*Français*]

M. J.-Roland Comtois (Joliette-L'Assomption-Moncalm): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je profite de la première occasion qui m'est donnée de parler en cette Chambre des communes pour vous offrir mes plus sincères félicitations pour votre élection à la haute fonction d'Orateur de cette Chambre.

Depuis les quelques jours que je vous vois à l'œuvre, je ne puis qu'admirer vos grandes qualités, que tous ceux qui ont parlé avant moi ont d'ailleurs si bien décrites.

J'offre aussi mes félicitations aux honorables députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury) pour la façon impeccable avec laquelle ils ont prononcé leurs premies discours en cette Chambre en proposant et appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont établi un haut standard de qualité que les nouveaux députés s'efforceront d'atteindre dans leurs discours.

Monsieur l'Orateur, je félicite le très honorable premier ministre d'avoir de nouveau conduit le parti libéral à la victoire. Je félicite également du fond du cœur mes électeurs de Joliette-L'Assomption-Montcalm de s'être choisi un député libéral. J'espère que nous connaîtrons maintenant des années de prospérité, de sécurité sociale, de «développement» industriel, agricole et touristique dans cette belle région de la rive Nord du Saint-Laurent.

Le comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm sera représenté à Ottawa de façon digne, réaliste et dynamique.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, honorables collègues, vous entendez maintenant la nouvelle voix de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Toute ma vie, j'ai essayé d'être un bâtisseur au sens le plus large du mot, et je crois avoir réussi. Dans ma circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm j'ai bâti des centaines de maisons, des écoles, des édifices publics et industriels, j'ai aménagé des égouts, des conduites d'eau, des rues et des routes et j'ai participé à nombre d'autres travaux publics et municipaux. Pour accomplir tout cela, je disposais de moyens d'action très limités; il m'a donc fallu beaucoup de travail, de courage et d'ambition. Si à l'heure actuelle je suis dans la politique fédérale, c'est parce c'est le levier le plus fort dont je dispose pour aider, autant que possible, à édifier un meilleur Canada pour tous les Canadiens et pour tous les Canadiens français.

Le devoir qui nous incombe à tous ici, c'est de sauvegarder l'unité du Canada et de garantir des droits égaux aux Canadiens anglophones et francophones, les deux races-souches de notre pays. Il nous faut donc faire en sorte que tous les Canadiens se sentent chez eux et en sécurité partout au Canada, et surtout ici à Ottawa.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, plusieurs parmi vous avez déjà entendu parler du comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm dans le passé. J'aimerais vous en brosser un tableau succinct avec les yeux d'un nouveau député. Mon comté mesure environ 210 milles de longueur et environ 36 milles de largeur avec une superficie de plus de 7,500 milles carrés. Sa limite sud est le fleuve Saint-Laurent et sa limite nord l'Abitibi. Il est borné à l'est par le comté de Berthier et à l'ouest par le comté de Terrebonne. Dans cet immense territoire sont éparpillées plus de 51 municipalités et une population de plus de 135,000 personnes. Dans ses limites, on y trouve un grand nombre de rivières, encore un plus grand nombre de lacs, des montagnes, des richesses naturelles abondantes et des paysages d'une rare beauté. Sa population est travailleuse, intelligente et courageuse.

Vous comprendrez, monsieur l'Orateur, que les besoins d'un tel comté sont très nombreux. Permettez-moi de vous en énumérer quelques-uns que je voudrais bien que mon gouvernement prenne en considération.

Le comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm est composé de trois régions bien distinctes: une région touristique au nord, une région agricole au centre et une région industrielle et résidentielle au sud.

Ainsi, je verrais d'un très bon œil que la route 18 soit considérée comme route d'accès à une région touristique d'une beauté incomparable au nord de Saint-Donat de Montcalm, lequel endroit deviendrait un véritable paradis pour la population de la région de Montréal.

De même, la construction d'une écluse à Saint-Donat de Montcalm, entre le lac Archambault et le lac Ouareau, permettrait la navigation de plaisance sur une immense nappe d'eau, à l'intérieur des terres.

Je félicite mon gouvernement d'avoir inclus dans le discours du trône le projet de la création d'une caisse pour le financement des programmes importants d'aménagement rural et de remise en valeur des terres agricoles, aussi diverses mesures destinées à relever et à protéger les revenus dans le secteur agricole afin d'assurer un revenu raisonnable à nos cultivateurs.

Je souhaite que ce Parlement permette aux cultivateurs de l'Est, et en particulier à ceux de mon comté, de profiter de l'assurance-récolte, d'une commission canadienne des produits laitiers et d'un organisme de contrôle des grains de provende.

Je ferai tout en mon pouvoir, monsieur l'Orateur, pour essayer d'intéresser la petite industrie ou l'industrie secondaire à venir s'établir chez nous, spécialement dans les régions qui en ont le plus besoin pour équilibrer leur économie. Ainsi, je souhaite que les régions de Repentigny, L'Épiphanie, L'Assomption, Saint-Jacques, Rawdon et Joliette soient favorisées dans un avenir rapproché.

La construction de l'autoroute de la rive Nord avec routes d'accès à L'Épiphanie, Saint-Paul-l'Ermite et Joliette sera un facteur déterminant dans cette expansion industrielle. La construction de la nouvelle route 29 de Sainte-Thérèse à Charlemagne placera mon comté directement entre l'usine de la *General Motors* et la sidérurgie de Bécancour, reliée à la rive Nord par le pont de Trois-Rivières.

Cette expansion industrielle amènera, j'en suis certain, un développement domiciliaire intense, spécialement dans la région de Saint-Charles-de-Lachenaie et de Saint-Henri-de-Mascouche.

La création d'une société de développement du Canada facilitera la naissance de nouvelles industries et l'expansion d'industries existantes.

Je verrais aussi très bien la construction d'un aéroport important dans la région située entre Joliette et L'Assomption, où le terrain est très propice; aussi, le dragage de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille-Iles, pour les rendre navigables et salubres; également, le dragage du petit chenal de Repentigny, dragage qui s'impose au point de vue sanitaire, esthétique et touristique. De plus, le nettoyage de l'embouchure de la rivière L'Assomption, qui s'impose depuis des années.

Un besoin urgent d'hôpitaux se fait sentir à Joliette, L'Assomption et Rawdon. De nouvelles écoles techniques sont nécessaires dans la région. Un pont enjambant le Saint-Laurent entre Sorel et Berthier, serait d'un grand avantage économique pour Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Tous ces besoins et de nombreux autres, monsieur l'Orateur, soulignent l'importance des bonnes relations fédérales-provinciales et je suis heureux de constater que le discours du trône en tient compte d'une façon réaliste et intelligente: les mesures pour encourager la formation des travailleurs et améliorer le régime des allocations de formation; les mesures pour assurer à tous les Canadiens, qu'ils puissent payer ou non, les services de santé dont ils ont besoin; l'établissement d'un fonds de 500 millions de dollars pour les services de santé.

Il y a encore beaucoup d'autres projets qui pourraient être réalisés pour le bien-être de la population, et j'aurai l'occasion d'en reparler à la Chambre dans un avenir rapproché.

Je suis certain que le gouvernement étudiera sérieusement les remarques qui vont suivre, en préparant son budget pour l'année 1966-1967.

Après une étude sérieuse des finances de notre pays et des possibilités de revenus additionnels, je crois que le problème de l'augmentation des pensions de vieillesse serait réglé en relevant ces pensions de $5 par année pendant cinq ans pour atteindre le total de $100 par mois en 1970, en même temps que l'âge d'admissibilité sera réduit à 65 ans. Ainsi, dès 1966, ceux qui sont âgés de 69 ans et plus pourraient toucher $80 par mois et, ainsi de suite, jusqu'en 1970, alors qu'ils toucheraient $100 à l'âge de 65 ans.

Monsieur l'Orateur, notre fierté nationale sera raffermie le jour où ce Parlement votera pour doter notre pays d'un hymne vraiment national, l'«Ô Canada».

Notre sécurité sociale sera améliorée le jour où ce Parlement votera le régime d'assurance-santé.

Les jeunes Canadiens désireux de s'instruire seront favorisés par les mesures visant à aider l'expansion des institutions d'enseignement supérieur, par un programme national de bourses d'études et d'entretien pour les étudiants et par une assistance financière accrue aux universités pour l'année scolaire 1966-1967.

• (9.20 p.m.)

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, il m'a fallu travailler et étudier assidûment pour obtenir mon diplôme d'ingénieur. Il m'a fallu batailler plus énergiquement encore pour en arriver à représenter à la Chambre la circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm. On m'a élu pour accomplir une tâche et j'ai l'intention de la mener à bien.

[*Français*]

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, et vous avez pu le constater, que ma circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm, après avoir connu sept années maigres, de 1958 à 1965, mérite sans contredit l'attention immédiate du gouvernement.

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, lors de votre élection, la semaine dernière, je vous ai exprimé mes sentiments et il ne serait peut-être pas de bon aloi de répéter les paroles de félicitation que j'ai employées alors.

[*Français*]

Par ailleurs, monsieur le président, je désire féliciter l'honorable député de Dollard (M. Goyer) de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est vrai que je n'ai pas eu la même expérience, mais j'ai subi mon baptême, si l'on peut dire, ici, dans cette enceinte, dans des circonstances un peu similaires.

On peut dire que même si nous avons l'expérience de la parole, de la parole facile, il va sans dire, on ressent toujours une certaine nervosité. L'honorable député s'est acquitté de sa tâche avec un air quasi professionnel. Nous aurons sans doute l'occasion de l'entendre prononcer d'autres discours dans les mois qui suivront.

[*Traduction*]

Quant au député d'York-Scarborough, j'espérais que sa circonscription nous ramènerait un de mes anciens collègues, quelqu'un dont le talent serait très utile à la Chambre. Mais ainsi va la guerre politique. Au député que j'ai mentionné, j'offre mes félicitations pour la méthode qu'il a employée et la manière dont il s'est comporté en prononçant son premier discours à la Chambre. Ce n'est pas l'endroit le plus facile où prendre la parole.

Mais ici, j'aimerais faire une mise en garde. Et par la même occasion, je tiens à féliciter le député de Prince (M. MacDonald) pour le magnifique exemple qu'il a donné en suivant une pratique qu'on ne saurait trop recommander. Son discours, il ne l'a pas lu, mais improvisé. Pour un nouveau-venu, voilà qui est tout à fait digne d'éloges.

Les députés savent ce que j'en pense. Pour ma part, j'interdirais l'usage de textes à la Chambre. En fin de compte, les députés ont fait preuve d'assez d'éloquence sur les tribunes politiques pour convaincre leurs commettants de leur aptitude à s'exprimer. Alors pourquoi venir à la Chambre des communes nous débiter de longs discours rédigés d'avance?

Cela me rappelle un incident que j'ai relevé dans un ouvrage au sujet de la Chambre des communes britannique. Un ministre réputé pour la longueur de ses discours ou ses exposés nébuleux entra à la Chambre avec toute une liasse de documents. Un des membres de l'opposition, un éminent homme politique de Grande-Bretagne de l'époque, déclara: «J'espère que le ministre ne nous donnera pas lecture de tous ces documents et ne nous accablera pas en outre d'un discours aussi long.» M'est-il permis de citer en exemple à la Chambre le discours prononcé cet après-midi par le député de Prince?

Monsieur l'Orateur, le temps de parole qui m'est accordé dans cette discussion tire à sa fin. Mais je tiens à dire que, l'autre jour, non sans une certaine émotion, j'écoutais le premier ministre (M. Pearson) s'appesantir sur la dépense qu'entraînerait l'amendement dont la Chambre est saisie. Il perdait son temps. Somme toute, n'ont-ils pas, lui et ses cohortes lancées sur la piste électorale, consacré autant de temps et d'efforts à convaincre les électeurs canadiens de la justice de leur cause? A tout prendre, on a rejeté leurs arguments. Ils ont envahi l'Ouest du Canada, par légions. Puis, ils ont repris le chemin du retour, mais pas celui qui mène à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est neuf heures et demie, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 4 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre le débat et de mettre aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

(L'amendement de M. Diefenbaker, mis aux voix, est rejeté.)

• (9.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Harkness
Alkenbrack	Hees
Allard	Herridge
Asselin (Charlevoix)	Horner (Acadia)
Baldwin	Horner (Jasper-Edson)
Ballard	Horner (The Battlefords)
Barnett	Howe (Hamilton-Sud)
Beaulieu	Howe (Wellington-Huron)
Bell (Carleton)	Irvine
Bell (Saint-Jean-Albert)	Jorgenson
Bigg	Keays
Bower	Kennedy
Brand	Kindt
Brewin	Knowles
Cadieu (Meadow-Lake)	Korchinski
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Lambert
Cantelon	Langlois (Mégantic)
Caouette	Laprise
Chatterton	Latulippe
Churchill	Lewis
Clancy	Loney
Coates	MacDonald (Prince)
Code	MacEwan
Crouse	MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Danforth	MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
Diefenbaker	MacLean (Queens)
Dinsdale	Macquarrie
Dionne	MacRae
Douglas	McCleave
Enns	McCutcheon
Fairweather	McIntosh
Fane	McKinley
Fawcett	McLelland
Flemming	McQuaid
Forbes	Madill
Forrestall	Mandziuk
Fulton	Martin (Timmins)
Gauthier	Mather
Gilbert	Monteith
Godin	Moore
Grafftey	More
Grégoire	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Grills	Muir (Lisgar)
Gundlock	Nasserden
Hales	
Hamilton	

Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
Orlikow
Ormiston
Pascoe
Peters
Prittie
Pugh
Rapp
Régimbal
Ricard
Rynard
Saltsman
Schreyer
Scott (Victoria (Ont.))
Sherman
Simard
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Smith
Southam
Starr
Stefanson
Thomas (Middlesex-Ouest)
Valade
Vincent
Wadds (Mme)
Watson (Assiniboïa)
Webb
Winch
Winkler
Woolliams—126.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Allmand
Andras
Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Basford
Batten
Béchard
Beer
Benson
Berger
Blouin
Boulanger
Brown
Byrne
Cadieux (Terrebonne)
Cameron (High-Park)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Choquette
Chrétien
Clermont
Comtois
Côté (Dorchester)
Côté (Longueuil)
Cowan
Crossman
Davis
Deachman
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Éthier
Faulkner
Favreau
Forest
Foy
Gendron
Gordon
Goyer
Granger
Gray
Greene
Groos
Guay
Habel
Haidasz
Harley
Hellyer
Honey
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Johnston
Klein
Lachance
Laflamme
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamontagne
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Laverdière
Leblanc (Laurier)
Leblanc (Rimouski)
Leboe
Lefebvre
Legault
Lessard
Lind
Loiselle
Macaluso
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
Mackasey
McIlraith
McLean (Charlotte)
McNulty
McWilliam
Marchand
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Mitchell
Morison
Munro
Neveu
Nicholson
O'Keefe
Olson
Orange
Otto
Patterson
Pearson
Pelletier
Pennell
Pepin
Pickersgill
Pilon
Prud'homme
Racine
Reid
Richard
Rideout (Mme)
Rinfret
Robichaud
Rochon
Rock
Ryan
Sauvé
Sharp
Stafford
Stanbury
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thompson
Tolmie
Tremblay
Trudeau
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan
Winters
Yanakis—134.

[M. l'Orateur.]

• (9.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, puis-je demander l'ajournement du débat?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

LA FONCTION PUBLIQUE—FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX À LA RETRAITE—DEMANDE DE MAJORATION DE PENSIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai posé la question suivante au ministre des Finances (M. Sharp) à l'appel de l'ordre du jour ce matin: «Maintenant que nous avons un nouveau Parlement et un nouveau ministre des Finances, pouvons-nous compter que des mesures seront prises durant la présente session en vue de majorer les pensions des fonctionnaires fédéraux à la retraite?» Le ministre a répondu par un seul mot, et c'était «non». J'ai donné avis que je soulèverais cette question après dix heures ce soir, car la réponse du ministre des Finances m'a vivement choqué.

De la part du ministre, clore la discussion quand la présente session commence à peine, est, pour le moins, un procédé cavalier. J'ai l'impression qu'il y a dans cette Chambre un plus grand nombre que jamais de députés convaincus que les pensions des fonctionnaires retraités devraient être augmentées. Je remarque, en face, mon ami le député de Victoria, en Colombie-Britannique (M. Groos) qui a parlé à ce sujet et qui a endossé notre point de vue. Je sais que le député de Carleton (M. Bell) s'y est intéressé, tout comme le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton), des députés des deux autres partis à ma gauche, et plusieurs députés de mon propre parti. Je crois qu'il y a des vis-à-vis s'intéressant à la question. Je crois que le ministre qui dit «non» avant que la question soit vraiment débattue, agit cavalièrement envers nos fonctionnaires retraités.

Je ne crois pas qu'il me faille expliquer pourquoi les fonctionnaires retraités, particulièrement depuis quelques années, ont besoin d'un relèvement de pension. Les chiffres que le gouvernement fournit chaque année en réponse aux questions que je fais inscrire au *Feuilleton* font bien voir ce besoin. J'affirme aussi que le principe du relèvement des pensions des personnes déjà retraitées a été établi dans bien des administrations. Plusieurs provinces canadiennes le font déjà, de même qu'un certain nombre de municipalités. Ma ville de Winnipeg a un régime qui permet d'accroître les pensions des fonctionnaires municipaux à la retraite.

Je signale également, monsieur l'Orateur, que nous avons accepté ce principe d'augmentation des pensions déjà en vigueur aux termes du régime de pensions du Canada et de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Dans peu de temps, ces pensions commenceront à augmenter, si l'indice du coût de la vie augmente.

Je soutiens donc que ce principe a été établi et que le gouvernement pourrait l'appliquer à ses propres employés retraités, à l'instar du gouvernement précédent en 1959. L'un des principaux arguments invoqués par le gouvernement contre ce plaidoyer a été qu'il a adopté certaines mesures en faveur des personnes âgées en général et que les fonctionnaires retraités en tirent profit. Le gouvernement n'a donc pas besoin de faire davantage. Ce que le gouvernement a fait pour les fonctionnaires retraités en portant les pensions de sécurité de la vieillesse de $65 à $75 par mois il y a quelques années, ce qu'il a fait en adoptant certaines autres mesures, c'est tout simplement ce qu'il a fait pour tous. Le gouvernement est responsable vis-à-vis de ses employés; cette responsabilité n'est pas semblable à celle qu'il a envers tous les Canadiens, car c'est une responsabilité d'employeur. Il se doit d'être un bon employeur.

• (10.10 p.m.)

Soutenir qu'il ne faut pas faire quelque chose pour ces gens-là parce que les mêmes mesures que nous réclamons ne sont pas prises pour tous les autres employés retraités, c'est dire que le gouvernement serait en droit d'agir injustement envers ses fonctionnaires de diverses autres manières. Voilà un principe impossible à justifier. Le gouvernement a la responsabilité, je le répète, non seulement du sort de tous les retraités âgés, d'une façon générale, mais aussi de celui de ses anciens employés; il doit assumer sa responsabilité d'employeur.

Malgré la réponse cavalière et arrogante du ministre des Finances au moyen d'un «non» laconique ce matin, le sujet n'est pas clos. Bien que les députés ne soient pas restés pour assiter à ce débat en aussi grand nombre qu'ils l'ont fait à l'occasion de ce vote dramatique, ils ne laisseront pas s'écouler longtemps cette session avant d'insister pour que l'on traite cette question avec plus d'égards que ne l'a fait le ministre à l'appel de l'ordre du jour ce matin.

Cette question pourrait peut-être faire l'objet d'une rechercne plus approfondie et être divisée en diverses parties—les fonctionnaires qui ont pris leur retraite il y a longtemps, ceux qui la prennent à l'heure actuelle et ceux qui la prendront plus tard. Mais la question est grave. A titre de parlementaires, nous sommes solidairement responsables avec le gouvernement à titre d'employeurs de ces gens. Cela ne suffit pas. J'insiste pour que quiconque répondra ce soir au nom du ministre des Finances, dans cette première période de surtemps, ne se contente pas du simple «non» qui a été donné ce matin. Le sort de ces gens dépend de nous. Nous avons à leur égard une obligation, et il y a des députés de tous les partis qui sont résolus à la faire respecter.

[*Français*]

M. Jean Chrétien (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de constater que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne perd pas l'habitude d'exprimer son point de vue sur ce sujet, comme d'ailleurs l'a fait l'honorable député de Victoria, C.-B. (M. Groos) durant les précédentes sessions.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement, à plusieurs reprises, a étudié la question du relèvement des pensions, non seulement pour les employés fédéraux retraités, mais aussi pour les membres des forces armées et de la Gendarmerie royale qui sont retraités. Toutefois, la décision qui fut prise était à l'effet de ne pas présenter d'amendement à cette loi.

Avant d'en venir à cette décision, le gouvernement a étudié très attentivement les divers arguments qui ont été présentés par ceux qui souhaitent ces amendements, et il a conclu que toute initiative en vue d'éliminer les difficultés auxquelles font face les personnes retraitées doit être de caractère universel et non limité aux anciens employés du gouvernement du Canada.

Le gouvernement, en plus de songer à la sécurité de ses employés maintenant à leur retraite, doit se préoccuper de la protection d'un nombre encore beaucoup plus grand de Canadiens qui sont dans la même situation; bien que n'ayant jamais été à l'emploi du gouvernement, ils ont également besoin d'aide et de protection contre l'érosion de leurs économies et les autres facteurs susceptibles de bouleverser leur niveau de vie.

Le gouvernement considère qu'à ce sujet ses efforts doivent tendre vers une proportion équitable pour tous les citoyens du pays, qu'ils aient été ou non à l'emploi du gouvernement. A cette fin, les autorités déploient leurs efforts en vue de stabiliser le coût de la vie et d'établir des mesures adéquates de protection s'étendant à tous les secteurs de la population.

[*Traduction*]

Les modifications apportées à la loi sur la sécurité de la vieillesse et approuvées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, illustrent la manière dont cette politique est appliquée.

En vertu de ces modifications, comme les honorables députés le savent, le montant des prestations de la sécurité de la vieillesse a été haussé de $10 par mois, l'âge d'admissibilité a été abaissé cette année à 69 ans et le sera progressivement d'année en année jusqu'à 65 ans, tandis que des dispositions sont prises pour l'établissement d'une échelle mobile . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de l'honorable député est expiré.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 15).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 janvier 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE MATÉRIEL DE PLUIE ARTIFICIELLE

DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE ET À LA RÉGLEMENTATION

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à déposer le bill n° C-109, tendant à régir, contrôler et réglementer l'usage au Canada du matériel de pluie artificielle.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, par suite de la mise au point des machines à pluie et de l'usage commercial qu'on en fait au risque d'empiéter parfois sur les droits d'autrui, il faudrait, semble-t-il, adapter l'octroi de permis et la réglementation de façon à protéger le public et à l'indemniser des dommages causés.

Je demande à la Chambre et aux députés de passer à la deuxième lecture de ce bill plus tard aujourd'hui, afin d'apaiser les craintes des cultivateurs harassés par ce problème depuis quelque temps dans bien des régions du nord de l'Ontario.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

MODIFICATIONS RELATIVES À LA PEINE CAPITALE

M. Robert Stanbury (York-Scarborough) demande à deposer le bill n° C-110, tendant à modifier le Code criminel (Abolition de la peine de mort) et la loi sur la libération conditionnelle de détenus (Personnes reconnues coupables de meurtre ou de trahison).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Stanbury: Cette question préoccupe vivement le public et la Chambre. Je demande l'autorisation de déposer aujourd'hui ce projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES ANCIENS COMBATTANTS

INSTANCES RELATIVES AUX PENSIONS ET ALLOCATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je demanderai au ministre des Affaires des anciens combattants si la Légion royale canadienne a réclamé une augmentation des pensions d'invalidité aux anciens combattants et des allocations versées aux personnes à leur charge. Comme la demande est raisonnable, et comme la hausse réclamée est déjà en retard, le gouvernement a-t-il décidé de l'accorder au cours de la présente session?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Des instances en ce sens ont été reçues de la Légion royale canadienne. Un comité composé de fonctionnaires et de représentants s'est mis à l'œuvre et étudie les taux de base des pensions. Dès que le comité aura terminé son rapport, j'espère être en mesure de faire des recommandations au gouvernement. Je ne peux dire maintenant quelle sera la nature de ces instances.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre nous expliquerait-il ce qu'il veut dire par un comité composé de fonctionnaires de l'État et de représentants? Quels sont les représentants qui se réunissent avec les fonctionnaires en l'occurrence?

L'hon. M. Teillet: J'hésiterais à les nommer. Cependant, j'obtiendrai volontiers leurs noms et les transmettrai au très honorable chef de l'opposition.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): La Légion royale canadienne a-t-elle recommandé que des modifications soient apportées à d'autres lois?

L'hon. M. Teillet: Des recommandations ont été faites. Je n'ai pas le rapport sous les yeux, monsieur l'Orateur, mais le principal grief portait sur les taux de pensions. Bien entendu, les honorables députés savent qu'il y a aussi un comité à l'œuvre sous la direction de M. le juge Woods. Ce comité est chargé d'étudier les règlements et la structure de la Commission canadienne des pensions.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser, moi aussi, une question complémentaire au ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de fermer l'hôpital des anciens combattants à Québec et, si tel est le cas, quand cela arrivera-t-il?

Des voix: *Feuilleton.*

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'INDUSTRIE

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—PERTE DE CONTRATS PAR DES USINES CANADIENNES D'EMBOUTISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie au sujet des usines d'emboutissage, dont j'ai parlé hier et qui, selon les rapports des journaux, risquent de perdre des commandes de millions de dollars? Je voudrais lui demander s'il a reçu des instances de M. George Burt, directeur canadien du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, demandant la tenue d'une réunion tripartite entre les représentants du gouvernement, des syndicats et des patrons pour étudier toute l'affaire. Je voudrais également savoir si le ministre serait disposé à convoquer une réunion de ce genre, afin de dissiper les inquiétudes des employés des usines de pièces d'automobiles au sujet de leur emploi.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, quand j'ai quitté mon bureau, à onze heures ce matin, on n'y avait encore reçu ni télégramme ni instances du genre. Hier, et de nouveau aujourd'hui, j'ai discuté de la question mentionnée par l'honorable représentant avec les intéressés de l'industrie automobile. Je voudrais aussi préciser qu'hier, en lui répondant, je n'avais pas l'intention d'assurer au député qu'aucune entreprise d'emboutissage ne perdrait de contrats. Je tenais simplement à lui dire que le gouvernement prendrait des mesures énergiques pour réduire au minimum le bouleversement causé par tous les changements qui pourraient se produire.

Quant aux démarches de M. Burt, je m'empresserai de leur accorder l'attention nécessaire.

M. Douglas: Comme question complémentaire, puis-je demander au ministre s'il a reçu à plusieurs reprises des instances pour une réunion des trois groupes que j'ai mentionnés pour discuter de toute la question et de rendre les rajustements en vertu de l'accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile aussi satisfaisants que possible? J'aimerais aussi demander au ministre s'il est prêt à convoquer cette réunion pour traiter de la question qui nous occupe actuellement?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, nous avons eu des réunions des trois groupes dans le passé, mais je ne suis pas sûr qu'elles aient donné autant de résultats que les entretiens officieux. Toutefois, si elle semble utile, je convoquerai cette réunion avec plaisir.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

À PROPOS DE LA REPRISE DES BOMBARDEMENTS AU VIETNAM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné l'annonce, par les États-Unis, de la reprise des bombardements au Nord-Vietnam, le ministre peut-il informer la Chambre si le gouvernement fait des représentations auprès des États-Unis afin que les accords de Genève de 1954 soient respectés, étant donné que le Canada est l'un des trois pays qui ont la surveillance de cette situation? Le Canada fait-il constamment des représentations pour que les ententes de Genève soient respectées?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le président.

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS ENTRE LES CHEMINS DE FER ET LES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS NON ITINÉRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Vu la nouvelle selon laquelle un fonctionnaire supérieur de l'Association du camionnage aurait dit l'autre jour, en Saskatchewan, qu'une grève de chemin de fer était absolument certaine à moins d'une intervention du cabinet, et vu l'effet qu'une grève aurait sur l'économie nationale, le ministre pourrait-il informer la Chambre de la situation à la suite des négociations entre les chemins de fer et les syndicats de travailleurs non roulants?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette question s'adresserait plus particulièrement à mon collègue, le ministre du Travail.

M. Thompson: Puis-je obtenir une réponse, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: L'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek a la parole.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

DEMANDES DE DÉLAI FORMULÉES PAR LE PACIFIQUE-CANADIEN ET RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Répondant à une question relative aux mesures prises quant aux demandes visant à la remise à plus tard de l'application du code canadien du travail (normes), le ministre a déclaré qu'on avait rejeté huit demandes de délai relatives aux salaires. La demande de délai formulée par le Pacifique-Canadien aux termes de la loi est-elle de ce nombre? Sinon, quand pouvons-nous attendre la décision du ministre sur cette demande d'exemption du Pacifique-Canadien en vertu de cette loi?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne m'en souviens pas en ce moment mais je tiens la question pour préavis. Je serai heureux d'y répondre.

M. David Lewis (York-Sud): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir si la Société Radio-Canada a demandé un ajournement en vertu d'une partie de la loi. Si oui, quelles mesures ont été prises?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je devrais peut-être signaler à l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek et à l'honorable député de York-Sud qu'une question de ce genre pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Thompson: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La présidence a proposé que ce genre de question soit inscrite au *Feuilleton*. A moins que la question de l'honorable député de Red-Deer ne soit complètement différente et n'aie aucun rapport avec les deux questions précédentes, elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'URANIUM

DISCUSSIONS RELATIVES À LA VENTE À LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Richard A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Commerce si, comme Radio-Canada l'annonçait ce matin de Paris, il entreprendra des discussions ou des négociations avec le gouvernement français à propos de la vente d'uranium, lors de la visite qu'il fera à Paris vers le 8 février?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je compte aller à Paris le mois prochain, pour y discuter, entre autres choses, d'échanges commerciaux.

Des voix: Expliquez-vous.

L'hon. M. Bell: Voudriez-vous nous donner des précisions sur les «autres choses»?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, afin d'éviter tout malentendu possible, ces «autres choses» comprendront un discours que j'ai l'intention de prononcer à ce moment-là. Et puis, je voudrais m'entretenir avec les autorités gouvernementales intéressées, dans le dessein de dégeler les voies de communication et de maintenir le contact.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le 19 janvier, j'ai posé au premier ministre une question au sujet des négociations entre la France et le Canada. Je lui ai demandé si les journaux avaient fait un compte rendu fidèle en écrivant que, d'après le point de vue exprimé par le ministre du Commerce en septembre dernier, les obstacles aux ventes d'uranium à la France seraient sans doute surmontés.

Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement canadien a l'intention de changer ses exigences de façon à permettre des ventes d'uranium pour des fins autres que pacifiques? Est-il d'avis qu'une personne liée si étroitement et depuis si peu de temps à l'industrie de l'uranium devrait s'occuper elle-même de problèmes dont la solution pourrait profiter à l'industrie?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le ministre du Commerce de notre gouvernement saura traiter avec compétence de toutes les questions qui sont de son ressort. (*Applaudissements*) Je m'excuse auprès de mon très honorable ami de n'avoir pas répondu à sa question de l'autre jour au sujet de la politique d'exportation de l'uranium. On se rappellera qu'en juin dernier j'ai annoncé, ici à la Chambre, quelle était cette politique dont j'ai alors donné les grandes lignes. Les dispositions conditionnelles de ce programme s'accordent avec l'appui donné, par les divers gouvernements consécutifs, au programme international de protection visant à assurer que les matières nucléaires ne serviront qu'à des fins pacifiques dans toute la mesure du possible. Rien n'a changé depuis quelques mois en ce qui a trait à la vente éventuelle d'uranium à la France. La politique canadienne en matière de garanties demeure la même.

J'ajoute qu'à la suite des entretiens de mai dernier, entre l'ancien ministre du Commerce et les ministres français, chaque pays semble bien comprendre l'attitude de l'autre à cet égard.

Le très hon. M. Diefenbaker: La France a-t-elle indiqué d'une manière ou d'une autre qu'elle entend permettre les inspections voulues afin de s'assurer que soit respectée la condition attachée à la vente d'uranium pour fins pacifiques et que cet uranium ne serve à aucune autre fin?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, en mai dernier, j'ai exposé la position du gouvernement et il n'y a rien de changé depuis. Les deux gouvernements voient les choses de façon différente. A la suite d'entretiens, les opinions se sont rapprochées et j'espère qu'à la suite de nouveaux pourparlers toute divergence aura disparu.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Le gouvernement a-t-il tenté des efforts auprès du gouvernement français afin que cette vente d'uranium soit complétée selon les termes déjà énumérés par le gouvernement canadien?

[*Traduction*]

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr d'avoir parfaitement compris la question de mon honorable ami, mais je puis lui affirmer que les ventes se feront suivant nos engagements internationaux.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER—POURSUITES CONTRE SES MEMBRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au solliciteur général? Pour me faire bien comprendre, je donnerai tout d'abord quelques explications. Il y a deux ans, les membres du Syndicat international des gens de mer ont convergé sur Ottawa. Par la suite, certains d'entre eux ont été accusés, aux termes du Code criminel, d'avoir enfreint un article de la loi sur la marine marchande du Canada. Des accusations ont été portées contre eux. Soit dit en passant, c'est le gouvernement fédéral qui poursuit cette affaire.

Voici ma question: le solliciteur général et le gouvernement étudieront-ils sérieusement cette affaire, afin de voir s'il s'agit de persécutions ou de poursuites? Retirera-t-on les plaintes?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la question des poursuites relève du ministère de la Justice. Mon honorable collègue préférerait peut-être répondre à cette question.

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Je tiens la question pour préavis, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

LES FINANCES

DEMANDE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LES TITRES VENDUS À LA BOURSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que le gouvernement d'Ontario a exposé hier dans le discours du trône les mesures précises qu'il entend prendre pour protéger les acheteurs d'actions à la Bourse de Toronto, notamment en obligeant les sociétés membres de la Bourse à rendre leurs opérations publiques et en réglementant les offres de prise de contrôle et les opérations par des initiés, le ministre dira-t-il à la Chambre si, après avoir étudié la question pendant une semaine, il est en mesure de recommander à ses collègues la présentation d'un projet de loi tendant à forcer toutes les sociétés qui sont membres d'une Bourse au Canada à protéger le public de la même façon?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à l'honorable représentant—et je suis persuadé qu'il ne l'a pas oublié—nous convoquons une réunion entre les ministres provinciaux et le gouvernement fédéral en vue de discuter des meilleurs moyens à prendre pour accomplir ensemble les tâches auxquelles il pense.

LES TRANSPORTS

INSTITUTION D'UN COMITÉ DE COORDINATION DU TRANSPORT DES CÉRÉALES VERS LE PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question que m'a posée hier le député de Medicine-Hat. Il s'agissait du transport des céréales vers la côte du Pacifique. Je désire annoncer aujourd'hui que les entreprises terminus de céréales de la côte du Pacifique, les compagnies de chemin de fer et la Commission canadienne du blé sont convenues de constituer un Comité de transport des céréales vers le Pacifique. Le Comité aura comme objectif de coordonner le mouvement des céréales vers les ports du Pacifique de façon à assurer les plus fortes exportations possibles de céréales à partir de ces ports.

Le Comité s'est réuni hier pour la première fois à Vancouver et a convenu de tenir ses séances sous la présidence de M. William Riddel qui a pris sa retraite dernièrement comme adjoint au commissaire en chef de la

Commission canadienne du blé. Nous avons certes à nous louer de ce qu'une personne du calibre de M. Riddel, qui compte de nombreuses années d'expérience dans l'industrie et le transport des céréales, puisse maintenant se consacrer à plein temps et sur place à la tâche de coordonner ce programme de mouvement des céréales. Je suis heureux de signaler qu'à la première réunion du Comité, il régnait un sentiment général de confiance . . .

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Sharp: . . .qu'il se produirait une amélioration sensible . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Ils ne veulent pas l'entendre.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Je demanderais au ministre si les manutentionnaires syndiqués de céréales à Vancouver sont représentés au sein de ce comité, ou s'ils ont déjà demandé d'être représentés?

L'hon. M. Sharp: Je n'ai pas reçu de compte rendu complet, monsieur l'Orateur, mais plus tard, je répondrai volontiers à la question.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances? Le comité en question sera-t-il en mesure de découvrir le goulet d'étranglement afin qu'après toutes les déclarations contradictoires à ce sujet, nous puissions enfin découvrir les responsables du lent acheminement des céréales?

L'hon. M. Sharp: Les attributions du comité nous permettront, je pense, de répondre à cette question et d'activer le transport des céréales. Me sera-t-il permis, en réponse à cette dernière question, de donner un ou deux chiffres qui intéresseront sûrement la Chambre?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est là une façon de faire un exposé sans appel. Si l'honorable député a l'intention de revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions, je suis persuadé qu'il en trouvera l'occasion. Néanmoins, un long exposé justificatif de ce genre ne serait pas conforme au Règlement.

LE PACIFIQUE-CANADIEN—PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS DANS L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Je voudrais poser une question au ministre des Transports et lui demander s'il a reçu un télégramme des syndicats agricoles de Lomond (Alberta), d'Arrowwood, de Queenstown, de Milo, de Badger Lake . . .

Des voix: En voiture.

M. Kindt: . . . du Club Lions de Lomond et de Milo ainsi qu'un autre télégramme du maire de Milo? Tous ces télégrrammes signalent au ministre la pénible situation à laquelle doivent faire face les cultivateurs qui manquent de wagons couverts pour acheminer leurs céréales vers le marché. Voici ma question: le ministre a-t-il communiqué avec le Pacifique-Canadien et a-t-il reçu des renseignements pour ces gens qui attendent patiemment que le ministère prenne les mesures voulues?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je suis heureux d'apprendre qu'il y a une foule de gares qui ne sont pas encore fermées. Je porterai le discours de l'honorable député à l'attention des autorités responsables.

LE NORD CANADIEN

LE RÉTABLISSEMENT DE M. WILLIAM GRANT DANS SES FONCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quand le gouvernement a l'intention de rétablir M. William Grant dans ses fonctions? Voudrait-il indiquer à la Chambre quel dédommagement ou quelle récompense M. Grant peut espérer recevoir en retour de son apport remarquable au bien-être de nos citoyens indigènes?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député voudrait-il faire inscrire au *Feuilleton* cette très intéressante question?

LA POLLUTION DE L'AIR

L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE PROTECTION DANS LES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question dont l'urgence se rapporte tout particulièrement à notre vaste région métropolitaine. Voici: étant donné la récente ordonnance du gouvernement des États-Unis selon laquelle il sera obligatoire, dès 1968, de munir les automobiles de dispositifs antipollution et antibrouillard, le ministre peut-il assurer à la Chambre que dès 1968 toutes les voitures fabriquées ou importées au Canada seront ainsi équipées?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*. J'en comprends l'importance, mais l'honorable député conviendra que la réponse peut attendre quelques jours.

M. Grafftey: Pourrais-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie?

M. l'Orateur: Pas maintenant.

LA CONSTITUTION

REJET POSSIBLE DE LA FORMULE DE MODIFICATION PAR LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): J'aimerais poser une question au premier ministre et lui demander s'il a récemment eu un échange de vues avec le premier ministre Lesage indiquant que M. Lesage rejettera bientôt publiquement la formule de modification à la constitution, dont on n'a aucunement parlé dans le discours du trône?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Si j'ai eu avec M. Lesage un récent échange de vues qui peut être rendu public, cela sera fait.

[*Français*]

L'ASSURANCE-RÉCOLTE

ON DEMANDE D'AMENDER LA LOI AFIN QU'ELLE S'APPLIQUE AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

L'honorable ministre a-t-il l'intention de recommander, au cours de la présente session, des amendements afin que la loi sur l'assurance-récolte s'applique au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Toute mesure législative sera annoncée comme il convient mais je suis heureux de noter que, d'après le discours du trône, Québec se propose de présenter des lois d'autorisation.

LES FAILLITES

LA MODIFICATION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné que des personnes responsables ont qualifié les banqueroutes frauduleuses au Canada de vol de grand chemin à la mode du XX[e] siècle et sur une grande échelle, et vu que cette année l'ensemble des dettes des bilans de faillite dépassera probablement 500 millions de dollars, le ministre peut-il assurer la Chambre qu'elle sera bientôt saisie du projet de loi visant à modifier la loi sur la faillite, mentionnée dans le discours du trône?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Je pense que le gouvernement est parfaitement conscient de l'importance des textes de loi sur la faillite. Les projets de modifications à la loi sur la faillite sont presque terminés et nous espérons que la Chambre en sera saisie le plus tôt possible.

M. Brewin: Une question complémentaire. La mesure proposée sera-t-elle déférée au comité approprié de la Chambre afin que des spécialistes puissent être convoqués et rendre témoignage sur cette importante question?

L'hon. M. Cardin: Je vais étudier la chose.

[*Français*]

RELATIONS OUVRIÈRES

PROTESTATION DE LA CSN CONTRE UNE DÉCISION DU CCRO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Travail?

L'honorable ministre ou son ministère ont-ils accueilli aujourd'hui une délégation de la CSN qui proteste contre une récente décision du Conseil canadien des relations ouvrières? L'honorable ministre entend-il présenter une mesure législative afin de définir de nouveau l'unité de négociation?

[*Traduction*]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je remercie le député de m'avoir signifié son intention de poser cette question. J'ajouterai que ni moi ni les fonctionnaires de mon ministère n'avons reçu de délégation aujourd'hui. Cependant, j'espère avoir le plaisir de voir le président et d'autres dirigeants de cet organisme plus tard cet après-midi. Ils viennent ici sur mon invitation; ils n'ont pas demandé de rendez-vous.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DE CHASSE ET DE PÊCHE DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si quelqu'un lui a signalé une décision de la Cour suprême du Canada qui a été annon-

cée aujourd'hui et qui restreindra sensiblement les droits de chasse et de pêche des Indiens à l'intérieur de leurs réserves? J'aimerais aussi lui demander si le gouvernement a l'intention de présenter, au cours de la présente session, une mesure législative visant à indiquer sans équivoque que les Indiens peuvent se livrer sans entrave à la chasse et à la pêche dans leurs réserves, tout en respectant leurs traités?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de la décision que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire Calvin George. J'hésite à répondre au représentant aujourd'hui, sauf pour lui dire que la question est de celles qui relèvent normalement de la Commission des réclamations des Indiens.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. Laing: Mais n'y aura-t-il pas des rapports entre les deux? Nul n'imagine, j'espère, que la décision de la Cour suprême suppose que les traités avec les Indiens sont invalides. Je préférerais donc considérer la question proprement dite comme préavis et y répondre plus tard.

L'hon. M. Fulton: Question supplémentaire. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance—la réponse du ministre nous oblige à le demander—que le gouvernement ne croit pas que la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs devrait continuer à restreindre les droits des Indiens de telle sorte que la Commission des réclamations constituera leur seul recours? Peut-il en outre nous assurer que le gouvernement songera à restituer aux Indiens les droits que la Cour semble juger limités par cette loi?

L'hon. M. Laing: C'est à quoi je voulais en venir.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Le ministre voudrait-il, à la lumière de cette décision qui aura de graves répercussions sur les Indiens, examiner la possibilité de déférer la mesure concernant la Commission des réclamations des Indiens, ou toute autre mesure connexe, à un comité, c'est-à-dire de déférer la question de fond à un comité de la Chambre avant de récrire le projet de loi, afin que le gouvernement puisse profiter des avis des députés avant que cette mesure législative soit préparée?

• (3.10 p.m.)

L'hon. M. Laing: Je sais gré au député de sa suggestion intéressante et vraisemblablement utile. Mais, pour m'assurer qu'elle est utile aussi bien qu'intéressante, j'aimerais également la considérer comme préavis.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD—EXPORTATIONS POSSIBLES DE PÉTROLE VERS LA RHODÉSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il exact que, d'après les journaux de ce matin, l'Union sud-africaine a l'intention d'exporter du pétrole vers la Rhodésie?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à mon avis, les journaux ne disent pas précisément que le gouvernement de l'Afrique du Sud va prendre la mesure que mon honorable ami a mentionnée.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il alors nous dire ce qu'il en sait exactement et ce qui va réellement se produire?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement de l'Union sud-africaine a dit qu'il ne s'opposerait pas à de telles exportations.

M. Nesbitt: Une autre question supplémentaire. Le gouvernement canadien songe-t-il à interdire les exportations de pétrole vers l'Afrique du Sud?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je devrai examiner cette question. Je puis me tromper, mais je ne crois pas que nous exportions du pétrole vers l'Afrique du Sud.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—ÉGALITÉ DES PRIX AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre par suite de la déclaration de M. Todgham, président de la *Chrysler of Canada*, parue dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, où il dit qu'il doute énormément que le prix des automobiles soit jamais égal au Canada et aux États-Unis? Si je pose cette question, c'est que le ministre et le gouvernement ont toujours sutenu que le prix des voitures canadiennes atteindrait éventuellement celui des voitures américaines.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rectifier

ce qui me semble être un malentendu. Le gouvernement n'a jamais soutenu que les prix des voitures seront les mêmes au Canada et aux États-Unis. (*Exclamations*)

L'accord relatif aux automobiles vise à réduire autant que possible la disparité entre les prix de fabrication des deux pays. Le programme ne vise pas à supprimer—il ne le pourrait pas non plus—l'écard entre les frais de transport des deux pays, les modes d'exploitation de concessionnaires, ou les différences dans les structures fiscales des provinces et des États des deux pays. Ce sont ces autres éléments qui, ajoutés à la différence, quoique réduite, des frais de fabrication dans les deux pays, font qu'il sera difficile d'atteindre une parité des prix au détail.

M. Hales: Une question complémentaire. Le ministre n'a-t-il pas déclaré, au cours de la campagne électorale, que le prix des voitures canadiennes avait été réduit?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur l'Orateur.

LE NATIONAL-CANADIEN

WINNIPEG—EMBARGO SUR L'EXPÉDITION DE DENRÉES PÉRISSABLES VERS L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire si les chemins de fer Nationaux du Canada ont le droit d'imposer un embargo régional arbitraire, comme ils l'ont fait à Winnipeg cette semaine à l'égard de l'expédition de denrées périssables depuis cette ville jusqu'à d'autres centres de l'Ouest canadien, sous prétexte du froid extrême qui sévissait alors?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avant de répondre à la question, je tiens à féliciter le député de représenter une circonscription ou j'ai déjà eu le plaisir de vivre. Je n'oserais pas lui donner l'opinion juridique qu'il semble désirer, mais je lui sais gré de m'avoir donné préavis de la question dont j'ai déjà fait part à la Commission des transports du Canada.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mardi 25 janvier, sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

[L'hon. M. Drury.]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ceux qui ont entendu le discours du trône et ceux qui l'ont lu par la suite ont été plus que jamais convaincus qu'il s'agissait d'une longue litanie, d'une compilation de nombreux passages de discours du trône antérieurs, qui crée une situation en vertu de laquelle le Parlement se voit assigner une énorme somme de travail pendant la session. Ce n'est là que l'une des conséquences négatives de la décision hâtive du gouvernement, en septembre dernier, de décréter des élections. On a gaspillé beaucoup de temps. Pendant de longs mois, tout le rythme du Parlement a été bouleversé, à un moment où les problèmes auxquels se heurtait notre pays ne permettaient pas d'interruption. Si, en 1966 et 1967, nous nous trouvons aux prises avec des difficultés découlant d'omissions, la faute en incombera directement au gouvernement et à ceux qui voulaient ces élections.

Cette course téméraire pour obtenir une majorité a semblé ridicule dans ma région, mais la population du Canada a réagi de façon à prouver au gouvernement la sottise qu'il y avait à se présenter devant le peuple à ce moment-là.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pourrait-il y avoir un peu de silence à la Chambre, s'il vous plaît. La présidence a du mal à suivre le discours du député qui a la parole.

L'hon. M. Lambert: Merci, monsieur l'Orateur.

Il est question, dans le discours du trône, de transformations administratives des ministères. Voilà qui fait presque songer à la vieille rengaine selon laquelle il faut avoir un programme pour identifier les joueurs. Dans ce cas-ci, on est porté à croire qu'il faut plus qu'un programme pour identifier le jeu et les joueurs. Ainsi, les membres du Cabinet ne sont pas encore très sûrs de leurs fonctions. L'autre jour, pressé de questions, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) a admis qu'il était toujours responsable des parcs, à la grande consternation, si je puis dire, de la population de Jasper et de Banff; à la suite de nouvelles parues dans les journaux, elle croyait que l'administration des parcs était passée à un autre ministère, qui adopterait peut-être une politique plus éclairée dans le domaine des baux.

L'autre jour, en réponse à une question de l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams), je crois, sur l'administration des parcs et des difficultés qu'éprouvent les détenteurs de baux, le ministre a déclaré que tout

allait à merveille, ou quelque chose du même genre. Ce dernier devrait retourner immédiatement dans l'Ouest car il a prouvé jusqu'ici qu'il n'était pas au courant de la situation. Il semble qu'on fasse le vide autour du ministre et qu'il ignore tout de ce qui se passe là-bas; mais nous reviendrons là-dessus lors de l'étude des prévisions budgétaires.

Une voix: Comment le savez-vous?

L'hon. M. Lambert: Eh bien, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bow-River, l'honorable député de Jasper-Edson (M. Horner) et moi-même nous intéressons de très près aux parcs de cette région. Ceux qui s'intéressent particulièrement à une chose finissent par se renseigner et vouloir en parler, au lieu de faire des remarques vagues et en arriver à des conclusions qui passent à côté de la question.

Il est aussi question de l'ARDA dans le discours du trône. On y promet d'apporter des modifications à la loi. Mais lorsque le projet de résolution est inscrit au *Feuilleton,* que constatons-nous? La mesure aura pour but notamment de changer le nom de la loi. Je suppose que le gouvernement et les ministres qui se sont occupés de la loi trouvent que l'ARDA prend trop de vogue, qu'il fait penser au gouvernement précédent qui a eu l'intelligence et l'imagination d'instituer ce programme. Maintenant, nous en sommes réduits à une sorte de subterfuge servile et devons transformer le nom du programme de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricole en celui, ou à peu près, de programme de la remise en valeur et de l'aménagement.

• (3.20 p.m.)

On mentionne aussi la Société de développement du Canada. Cela a provoqué beaucoup d'étonnement chez certains chroniqueurs et commentateurs financiers, parce qu'ils croyaient qu'en définitive, par suite d'inaction, l'idée de cette société avait été abandonnée. Compte tenu de l'opinion qu'avait exprimée le ministre des Finances actuel (M. Sharp) quand il était ministre du Commerce, on aurait cru que l'idée d'une Société de développement du Canada ne lui souriait pas particulièrement. Indéniablement, les déclarations du ministre du Commerce actuel (M. Winters), avant la campagne électorale et par la suite, permettaient difficilement d'imaginer que le présent gouvernement pourrait proposer la création de la Société de développement du Canada ou songer sérieusement à présenter bientôt une mesure législative à cette fin.

On serait presque tenté de demander au ministre des Finances s'il entend utiliser la Société de développement du Canada pour déjouer le présumé projet de mainmise sur le monde des affaires de Montréal par un certain ministre provincial qui songeait à créer une société provinciale de ce genre. Je me demande tout simplement si cette Société de développement du Canada ne constituera pas une arme de plus dans l'arsenal fédéral pour résister, sur le plan fédéral-provincial, aux revendications plutôt immodérées de M. René Lévesque.

Le premier ministre a parlé longuement du régime d'aide du Canada. Je n'entends pas ressasser aucun des arguments invoqués avant le vote d'hier soir. Toutefois, après avoir entendu les propos de l'actuel secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh), du premier ministre et d'une multitude de candidats libéraux dans l'Ouest canadien, je dois dire qu'ils ont apparemment pris pour paroles d'Évangile ce que renferme le petit ouvrage intitulé, je pense, *Thirty-Two Reasons Why* dont l'auteur prétend, entre autres choses, que l'une des réalisations du gouvernement libéral a été le régime d'assistance publique du Canada. Ce dernier allait résoudre les problèmes de tous ceux qui touchent déjà la pension de vieillesse mais qui ne parviennent pas à boucler leur budget avec $75 par mois.

Certains candidats libéraux l'ont peut-être cru, mais M. Roblin, premier ministre du Manitoba, s'est demandé immédiatement ce qu'il y avait de nouveau là-dedans. Un programme semblable existe au Manitoba depuis cinq ans. En Alberta, sauf erreur, nous avons depuis quatre ans un progamme appelé le régime d'allocations sociales en vertu duquel des montants supplémentaires sont payés à des personnes méritantes, aux aveugles, aux infirmes, aux nécessiteux, selon leurs besoins. Mon honorable ami de Perth (M. Monteith) m'informe qu'il existe en ce moment, d'un bout à l'autre du Canada, des dispositions accordant une bonne partie de l'aide prévue dans le régime d'assistance publique du Canada. En fait, le gouvernement fédéral s'est engagé à partager de moitié le coût de toute aide accordée par les gouvernements provinciaux dépassant les limites fixées par la loi.

Qu'est-ce que nous trouvons dans le régime d'assistance publique du Canada—cette innovation hardie? A peu près les mêmes choses, avec quelques modifications secondaires. Au lieu de pensions aux aveugles, de pensions aux infirmes et ainsi de suite, nous aurons le régime d'assistance publique du Canada ou

quelque chose du genre. Voilà un autre exemple des trucs publicitaires que les députés d'en face ont invoqués pour emberlificoter la population canadienne au cours de la dernière campagne électorale. Mais la population, c'est à son honneur, a découvert le pot aux roses. Ça n'a pas marché.

Pendant que je parle des relations fédérales-provinciales, laissez-moi vous dire que j'ai inscrit au *Feuilleton* deux questions qui susciteront des réponses très intéressantes. Elles ont trait à ce qu'on désigne comme le Bill C-146, le célèbre bill prévoyant un droit d'option. Ce devait être la trouée dans les relations fédérales-provinciales. Il sera intéressant, monsieur l'Orateur, de voir les réponses. Il sera intéressant de savoir combien de gouvernements provinciaux ont conclu des accords supplémentaires en vertu de cette loi jusqu'au 31 octobre 1965.

Il n'en a pas été question une seule fois au cours de la campagne électorale. On m'informe qu'une seule province peut avoir tiré parti de cette loi. Je dis bien «qui peut l'avoir fait». Nous ne savons pas. Et nous ne savons pas dans quelle mesure. Chose certaine, aucune province autre que le Québec ne l'a fait, s'il faut en croire les renseignements que je tiens d'un certain nombre de ministres provinciaux. Je me souviens bien d'avoir entendu le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) comparer le gouvernement à une montagne en travail qui accoucha d'une souris. Je ne vois même pas la souris. Elle était peut-être mort-née.

Le discours du trône est singulièrement muet au sujet des affaires des anciens combattants. Je n'en dirai qu'un mot en passant. Cet après-midi, le ministre a mentionné le comité Woods, qui étudie les travaux de la Commission canadienne des pensions. Janvier tire à sa fin. Je me souviens qu'en annonçant la création du comité Woods en septembre dernier, le ministre avait claironné qu'il ferait rapport dans trois mois. J'aimerais savoir quand ce comité présentera effectivement son rapport. Évidemment, il avait tort de prévoir que le comité ferait rapport dans trois mois. Il y a bien trop à faire. Pourtant le ministre, agissant à la légère, a assuré au pays que le travail pourrait se faire dans ce délai.

J'aimerais encore poser au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) la question suivante. Qu'en est-il de la réorganisation du ministère? Selon certaines rumeurs, il y aura de grands changements au sein du ministère. Quels seront ces changements? Certes, on peut procéder à une réorganisation, avec le temps, mais il y a une chose qu'aucun député n'aimerait voir arriver. Je veux parler d'une réorganisation par suite de laquelle le ministère diminuerait les services à la disposition des anciens combattants, que ce soit dans le domaine des pensions ou du bien-être ou dans l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ce qui compte le plus, au ministère, ce n'est pas l'efficacité.

Pendant quelques mois, j'ai assumé ce portefeuille à titre de successeur de mon ami de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Nous nous sommes certainement rendu compte qu'une bonne part de notre législation intéressant les anciens combattants ne peut être interprétée selon la lettre de la loi. Il faut beaucoup plus de compréhension dans ce domaine; notre interprétation des textes doit être beaucoup plus judicieuse.

• (3.30 p.m.)

L'honorable représentant de Mégantic (M. Langlois) s'est informé des hôpitaux administrés par le ministère des Affaires des anciens combattants. Voilà longtemps que nous n'avons entendu parler des progrès réalisés en matière d'administration de ces hôpitaux; nous demanderons des renseignements à ce sujet lors de la discussion des crédits.

Que dire de l'augmentation ridicule de 10 p. 100 accordée aux pensionnés, à compter de novembre 1964, dont a parlé le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), cet après-midi? C'est aussi une question dont le gouvernement doit s'occuper. On sait qu'au cours des trois dernières années, le coût de la vie a presque augmenté de 10 p. 100, ce qui en fait a annulé l'augmentation de 10 p. 100 accordée en 1964, aux anciens combattants pensionnés.

Parmi les ministères dont on prévoit la création, nous en aurons un de la Main-d'œuvre. Il sera intéressant de saisir le raisonnement qui a poussé le gouvernement à organiser ce ministère, enlevant au ministère du Travail bon nombre de ses fonctions, et incluant l'immigration au nombre des responsabilités du ministère de la Main-d'œuvre. On aimera entendre aussi la manière dont ce ministère se propose de remédier aux problèmes de la mobilité et de la disponibilité de la main-d'œuvre au Canada.

Je voudrais approfondir par ailleurs certains des principes que suivent les fonctionnaires du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, cherchant des immigrants sans

parrain, par exemple, pour faire fonctionner des machines textiles. On nous dit que ces immigrants doivent parler anglais ou français et posséder une instruction équivalente à la 10e année d'étude au Canada. Ce sont là les critères que l'on invoque pour rejeter les demandes d'immigrants sans parrain, dans certains secteurs de l'industrie.

Les honorables députés admettront sans peine que des restrictions de ce genre ne sont imposées nulle part chez nous aux Canadiens de naissance. Ces restrictions relatives à des études jusqu'à la 10e année s'appliquent-elles aux ouvriers éventuels en provenance des régions de l'industrie textile en Grande-Bretagne? Pas du tout. S'appliquent-elles aux ouvriers du textile venant de l'Allemagne? Non point. Ces restrictions visent à léser les personnes pouvant venir d'Italie et de Hong-kong, et qui sont tout aussi qualifiées.

Il y a d'un bout à l'autre du pays de nombreuses usines de textile où les origines ethniques des ouvriers forment un ensemble aussi bariolé que la tunique de Joseph; dans une seule usine, les ouvriers peuvent parler vingt langues différentes, et pourtant ils s'entendent bien. Il n'y a pas de problème. On peut les former sans difficulté; à vrai dire, ils sont souvent meilleurs qu'un grand nombre de nos ouvriers canadiens. Nous aimerions savoir ce qui se fait à cet égard et aussi au sujet de la campagne menée à grand renfort de publicité en vue d'obtenir des ouvriers qualifiés d'Europe occidentale. Je suis sûr que l'ancien ministre de l'Immigration et maintenant ministre du Travail (M. Nicholson) a été accueilli comme un chien dans un jeu de quilles lorsqu'il a visité ces pays, qui sont eux-mêmes à court de main-d'œuvre qualifiée, pour leur dire: «Je viens ici pour vous enlever vos travailleurs qualifiés».

Il y a au Canada bien des régions où la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. Nous ne pouvons la trouver ici, et il nous faudra donc aller la chercher dans d'autres pays, sous forme d'apprentis. J'irai même jusqu'à dire qu'il nous faudra mettre en œuvre un programme qui nous permettra d'aller chercher des ouvriers non qualifiés dans certains pays européens pour les amener ici et les former. C'est ce que nous devrons faire pour répondre aux besoins quant à la main-d'œuvre professionnelle.

Je voudrais aussi discuter avec le ministre certains problèmes concernant le transport des travailleurs à l'intérieur du Canada. J'ai ici un rapport signé par Mlle Ida H. Burns, traitant d'un problème de main-d'œuvre dans le Sud ontarien, l'importation de travailleurs venant de régions où la main-d'œuvre est excédentaire, pour faire la récolte de tomates et des légumes. C'est un rapport très intéressant, qui n'est sûrement pas à l'honneur de notre administration pour sa façon de régler le problème de la main-d'œuvre excédentaire.

Je sais que le temps dont je dispose est limité, monsieur l'Orateur, mais je tiens à vous prévenir de mon intention de proposer un amendement. Il me faudra peut-être du temps supplémentaire, mais j'espère terminer dans la limite prescrite. Quoi qu'il en soit, je propose maintenant, appuyé par l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler), que la motion soit modifiée comme il suit:

Que ce qui suit soit ajouté à l'Adresse: Mais nous regrettons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence aient omis de prévoir la suppression immédiate de la taxe de vente de 11 p. 100 sur certains matériaux de construction et certains appareils ou pièces d'outillage devant servir à la fabrication ou à la production.

Une autre question dont je désire parler a été abordée cet après-midi par mon collègue de Northumberland. Le ministre des Finances (M. Sharp) a indiqué que les autorités fédérales et provinciales se réuniront pour étudier le resserrement des transferts de valeurs et les prêts sur valeurs, et je m'en réjouis.

L'an dernier au Canada il s'est produit des incidents regrettables. Des sociétés et des particuliers agissant en leur nom ont eu recours à des pratiques frauduleuses. Je suis certain que d'autres cas seront mis à jour. Cela s'est produit dans le domaine des valeurs, et non seulement cela ternit la réputation du Canada sur le marché des investissements étrangers, mais cela entraîne des pertes considérables et d'énormes difficultés pour les investisseurs canadiens. En fait, je crois que les investisseurs canadiens, qu'on a toujours accusés d'aborder avec timidité le marché des valeurs à revenu variable, hésitent à cause des pratiques existantes sur lesquelles on a fermé les yeux.

Le ministre n'a pas dit quand cette conférence aura lieu et j'espère qu'elle sera convoquée le plus tôt possible. Le resserrement des règlements sur les valeurs serait bien accueilli par ceux qui s'intéressent aux placements, surtout aux actions ordinaires et aux valeurs au jour le jour.

Je m'unis à mon collègue de Northumberland (M. Hees) pour féliciter le gouvernement d'Ontario qui a proposé certains changements dans ce domaine. Nous n'en connaissons pas encore le détail mais j'ose espérer une amélioration sensible de la situation.

• (3.40 p.m.)

Le discours du trône ne dit rien de la restriction actuelle du crédit.

L'hon. Mlle LaMarsh: Est-ce que cela ressemble à l'austérité?

L'hon. M. Lambert: Le secrétaire d'État n'était pas ici en 1957; l'honorable représentante ne sait donc pas quelles étaient alors les répercussions du resserrement du crédit.

L'hon. Mlle LaMarsh: Que dire de 1961?

L'hon. M. Lambert: Je puis assurer à l'honorable représentante que les répercussions pour le pays n'étaient pas différentes alors de ce qu'elles sont aujourd'hui.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je me souviens de la situation en 1961.

L'hon. M. Lambert: Je ne veux pas jouer le prophète de malheur à ce sujet, mais j'estime que si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires et si nous ne mettons pas le public au courant de la situation, nous aurons de la difficulté à maintenir l'activité industrielle, au pays, dans les mois à venir.

Il y a eu un resserrement très marqué de l'approvisionnement en argent. Ce resserrement tient en partie à l'aventure de l'*Atlantic Acceptance Corporation* et au fiasco du *British Mortgage and Trust*. C'était l'époque de l'Affaire de l'*Atlantic Acceptance Corporation* comme je me plais à le dire, et le ministre des Finances d'alors n'a pas signalé que les intitutions parabancaires allaient être visées par les dispositions de la loi sur les banques. Il faut faire quelque chose dans ce domaine, sinon le fiasco de l'*Atlantic Acceptance* se répétera.

C'est comme si on avait lancé une grosse pierre dans une mare. Les rides se sont propagées tout autour. Je me demande simplement si c'est de cela que le ministre de l'Industrie (M. Drury) parlait lors de sa déclaration de candidature le 30 septembre et si c'est de cela dont a parlé plus tard le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer). En effet, ils ont dit que s'il fallait un gouvernement majoritaire, c'est qu'on aurait à présenter un certain nombre de restrictions et de mesures impopulaires. Les deux ministres voulaient-ils parler du resserrement du crédit?

Nous savons, par exemple, que l'intérêt sur les effets négociables de premier ordre est maintenant de 4¾ p. 100, ou plus élevé qu'il ne l'était en avril, alors qu'il était inférieur à 4 p. 100. Nous savons que le taux pour les bons du Trésor de 90 jours dépasse 4.15 p. 100, soit son plus haut niveau depuis 1962. Nous savons que le taux des prêts aux négociants en valeurs a presque atteint 4 p. 100 et qu'afin de restreindre le crédit et mettre un frein à la demande de prêts, les banques à charte haussent actuellement leurs taux d'intérêt. J'ai sous la main l'exemplaire d'une lettre qui révèle qu'il en est ainsi.

La masse monétaire, qui s'était accrue de 12 p. 100 au cours des 12 derniers mois, baisse actuellement. Il y avait un certain danger à cet égard, mais cette masse diminue maintenant. Nous savons que certaines difficultés surgissent au sujet des taux d'intérêt. Nous ne sommes pas libres de fixer nos taux d'intérêt à cause d'un accord que l'ancien ministre des Finances a conclu avec les États-Unis et en vertu duquel nos taux d'intérêt ne peuvent dépasser un certain point au-dessus des taux américains, car nous pourrions susciter à ce pays certains problèmes concernant la balance des paiements internationaux, étant donné que l'argent vient des États-Unis au Canada.

Nous avons entrepris de restreindre nos réserves de devises étrangères jusqu'à un certain niveau. Le Canada est-il maintenant aux prises avec un problème des paiements internationaux d'un autre pays, et incapable de remédier à la situation qui règne chez nous?

Parlons maintenant de l'inflation, dont le discours du trône n'a rien dit. Nous n'y voyons rien sur la façon dont le gouvernement se propose de régler ce problème de l'inflation, qui est indubitablement un problème très pressant. J'ai ici le bulletin hebdomadaire du Bureau fédéral de la statistique, en date du 14 janvier 1966, qui se lit ainsi qu'il suit:

> L'indice du prix au consommateur, au Canada, a atteint 140.8 au début de décembre, soit 0.4 p. 100 de plus que l'indice de novembre qui s'établissait à 140.2 et 2.9 p. 100 de plus que l'indice de décembre 1964 qui s'établissait à 136.8.

Autrement dit, il est près de 3 p. 100 de plus que l'an dernier, et nous savons qu'en 1964, il était de 3 p. 100 de plus qu'en 1963.

Nous constatons que l'indice des prix à la consommation en décembre 1965 s'établissait à 140.8; en décembre 1964 il était de 136.8. L'indice des prix de gros est tout aussi important, sinon plus que l'indice du prix au consommateur.

L'indice général des prix de gros est comme il suit. L'indice de base, établi à 100 p. 100 pour 1935-1939, est passé à 253.8 en novembre, soit 0.7 p. 100 de plus que l'indice d'octobre qui s'établissait à 252, et 3.6 p. 100 de plus que l'indice de novembre 1964. Il est évident que l'inflation se poursuit.

Ceux qui s'intéressent au coût de la construction vont s'apercevoir qu'il augmente. A ce sujet, je puis vous dire que les soumissions reçues par le *Builders Exchange* d'Edmonton

montraient en octobre et en novembre derniers des hausses de 16 à 25 p. 100 par rapport à l'année précédente et je suis persuadé qu'il en va de même dans tout le pays. Je parle ici des soumissions relatives aux contrats à long terme de 1966-1967.

En ce qui concerne les augmentations automatiques des salaires, les répercussions définitives des négociations sur les salaires montrent des prélèvements de 3.6 p. 100 sur la rémunération, soit une augmentation de $5,000 attribuable aux augmentations dans le régime de pensions du Canada, les prix des denrées et des matériaux de construction. Nous ressentons toujours les effets de l'augmentation de 11 p. 100 dans la taxe de vente imposée sur les matériaux de construction et l'outillage de production. Pourquoi ne nous attendrions-nous pas alors à une diminution des mises de fonds considérables, en ce qui a trait à la construction d'usines, de bureaux, l'aménagement de routes et ainsi de suite?

Les journaux de nos villes regorgent de nouvelles portant que les diverses autorités des municipalités, des commissions scolaires ou des hôpitaux reçoivent des soumissions et des estimations dont les montants dépassent beaucoup ce qu'elles attendaient. Elles n'ont qu'une alternative: ne pas construire ou augmenter les impôts. Pour mettre leurs projets à exécution, elles doivent recueillir plus de fonds. C'est sûrement signe d'inflation.

Pouvons-nous parer aux effets de l'inflation à l'intérieur du pays au moyen de notre commerce extérieur dans son état actuel? La réponse est négative. Si nous examinons le rapport du Bureau fédéral de la statistique en date du 7 janvier 1966, nous constatons que nos exportations de denrées ont décliné par rapport à nos importations. Au mois de septembre dernier, nos exportations de denrées canadiennes ont été de 701 millions de dollard. Ce chiffre accuse une baisse de 3.2 p. 100 par rapport à un total de 724 millions en septembre 1964. La valeur de nos exportations pour la période de janvier à septembre se trouvait ainsi portée à $6,058,000,000; elle accusait une légère augmentation de 0.9 p. 100 sur l'année précédente. Cette baisse de la valeur de nos exportations de denrées était attribuable principalement à une diminution du volume, puisque l'indice a fléchi à 206.4 à partir du niveau de 216.1 qu'il avait atteint l'année précédente.

• (3.50 p.m.)

Si nous examinons les états du 14 janvier, nous verrons quelles ont été nos importations de denrées. Les importations de denrées du Canada, en août 1965, sont évaluées à $660,635,000, soit une augmentation de 16.7 p. 100 par rapport au chiffre d'août 1964 qui s'établissait à $566,165,000. Voilà qui porte la valeur totale, pour la période de janvier à août, à $5,464,353,000, 11.4 p. 100 de plus que le chiffre global correspondant de 1964, soit $4,905,710,000. Monsieur l'Orateur, c'est là un indice de certains des problèmes auxquels nous nous heurtons. L'inflation existe, pas seulement à l'état rampant, mais elle s'accentue d'une façon continue dans notre pays.

Notre productivité baisse, les coûts montent. Nous exportons relativement moins, et importons davantage. C'est là une politique téméraire, et les Canadiens comptent sur le gouvernement pour régler en partie ce problème. Je ne dirai pas que le gouvernement est entièrement responsable de cet état de choses, mais il a sa part de responsabilité. En somme, il a revendiqué le mérite de la tendance lorsqu'elle allait en sens contraire; il doit donc maintenant accepter une partie de la responsabilité.

Je tiens à recommander aux honorables députés les initiatives que mon collègue, le député de Northumberland (M. Hees), a signalées pour montrer comment l'ancien gouvernement avait stimulé les échanges internationaux il y a quelques années. On peut répéter ces initiatives, du moins en partie. Il serait futile d'attendre que des étrangers viennent d'eux-mêmes acheter nos produits. C'est à nous d'aller les vendre; à nous d'être ingénieux et audacieux dans nos méthodes de vente. Il faut être prêt à se déplacer, à se faire rebuter, mais à revenir à la charge—et vif à saisir une occasion.

Qu'on fasse partie du gouvernement, du patronat, des syndicats, il faut se rappeler que la concurrence des prix est vraiment très forte aujourd'hui. Inutile de rappeler le travail accompli par les conseils économiques, les conseils de productivité, la planification et les encouragements, car si on ne vend pas les produits qu'on fabrique, tout cela ne veut rien dire. Il faut vendre ces marchandises. Malheuresusement, trop de Canadiens l'oublient.

En terminant, monsieur l'Orateur, je propose un moyen de vaincre l'inflation. Je déplore le contrôle des prix, qui crée plus de problèmes qu'il n'en résout. Le moyen que je propose est à la portée du gouvernement. Les prix ont augmenté par suite d'une mesure qu'il a prise. Je veux parler de la taxe de vente de 11 p. 100 sur certains matériaux de construction et sur l'outillage de production. L'un des nouveaux députés, l'honorable député de Peterborough (M. Faulkner), qui vient d'une localité où l'industrie est d'importance vitale, a recommandé hier que la taxe de vente de 11 p. 100 sur l'outillage de production soit abolie. Cela m'a fait plaisir.

Depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, on lui a maintes fois répété qu'il

fallait abolir cette taxe, et je suis certain qu'au fond, il le souhaite lui-même. Nous lui en donnons l'occasion. C'est la substance même de mon amendement. Voilà la première chose que le gouvernement peut faire: abolir cette taxe. Je suis certain qu'ainsi disparaîtrait au moins l'une des causes de la tendance inflationniste au Canada.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter d'avoir été élevé à votre nouvelle dignité. Je sais, comme l'ont dit d'autres orateurs, que je parle au nom de toute la Chambre en vous assurant de la confiance que nous avons en votre aptitude à vous acquitter des fonctions de ce nouveau poste selon les normes élevées auxquelles la Chambre est habituée.

L'hon. M. Bell: Des normes de l'est de l'Ontario.

L'hon. M. Greene: Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour la grande distinction et l'éclat qu'ils ont ajoutés à nos délibérations par leurs discours. Je voudrais aussi féliciter bien d'autres orateurs qui ont participé au débat, en particulier ceux qui prononçaient leur premier discours. D'après le calibre des discours que nous avons entendus, ces nouveaux députés montrent qu'ils vont atteindre les très hautes normes de la promotion de 1963.

Je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, monsieur l'Orateur. Les honorables députés savent, d'après le discours du trône, que le gouvernement a un programme agricole d'envergure à soumettre au Parlement au cours de la session. Étant donné qu'on m'a confié cette tâche, il va sans dire que mes heures de loisir ont été bien remplies jusqu'à maintenant. Mais comme un grand nombre de députés ont parlé de questions agricoles, je pense qu'un ministre se doit, s'il en a le temps, de répondre de son mieux aux questions soulevées par les députés et aux critiques exprimées, afin de donner à la Chambre toute la chance de s'acquitter de ses fonctions conformément aux méthodes de gouvernement telles que nous les connaissons.

Pour commencer, monsieur l'Orateur—et je n'aime pas commencer sur une note discordante—je dois dire que je suis quelque peu déconcerté de l'amendement qui vient d'être proposé, car j'ai l'impression que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui connaît très bien le Règlement de la Chambre, semble avoir pris le discours du trône pour le budget. Si des questions qui relèvent davantage du budget avaient été soulevées dans le discours du trône, lui-même et d'autres vis-à-vis tout aussi avertis auraient été les premiers à protester. Et pourtant cet amendement touche davantage au budget qu'au discours du trône; je demanderais donc à la Chambre d'en prendre note.

[L'hon. M. Lambert.]

M. Nielsen: Il en est de même de l'augmentation de la pension.

L'hon. M. Greene: Tout d'abord, pour me reporter à certaines observations des honorables députés au sujet de questions agricoles, je tiens à dire que j'ai trouvé rassurant de constater que les programmes annoncés dans le discours du trône et désignés comme politiques du gouvernement en matière d'agriculture —des politiques comme l'établissement d'une Commission canadienne des produits laitiers et l'assurance-récolte—rallient l'approbation générale des députés de tous les partis. En vérité, ces mesures ont même été approuvées par les provinces. J'ai constaté avec beaucoup de plaisir que les provinces d'Ontario et de Québec ont inséré dans leurs discours du trône des mesures en vue de l'adoption de lois concernant l'assurance-récolte, dont l'initiative revient à notre gouvernmeent.

J'ai aussi appris avec grand plaisir qu'un office de commercialisation du lait avait été créé en Ontario, et qu'il est question que le Québec en institue un à son tour, afin de mettre en œuvre les principes généraux de la Commission nationale des produits laitiers.

• (4.00 p.m.)

Cette semaine j'ai été très heureux de voir une nouvelle de presse en provenance de Brandon (Manitoba), selon laquelle le premier ministre de cette grande province, qui entrera peut-être en cette Chambre un jour, avait adopté un des principes fondamentaux de la politique agricole du gouvernement. Je pense à une déclaration faite ici il y a près d'un an, selon laquelle le gouvernement avait l'intention d'orienter sa politique agricole de façon que la ferme familiale puisse assurer au cultivateur un niveau de vie aussi élevé que celui du travailleur moyen de l'industrie, soit un revenu net de $4,200 par année. Il est rassurant de constater que le premier ministre du Manitoba adopte maintenant ce principe.

Maintenant, monsieur l'Orateur, en essayant de répondre à certaines opinions, critiques et propositions des députés des deux côtés de la Chambre, je me rends compte qu'il est impossible d'en couvrir toute la gamme. J'essaierai, du mieux que je pourrai, de traiter des points qui, à mon avis, sont les points saillants soulevés par les députés.

J'aimerais d'abord mentionner le discours du député de Jasper-Edson (M. Horner), qui a parlé avec la réserve pour laquelle il est bien connu à la Chambre. Le député a mentionné les ministères que l'on émascule, les troïkas et d'autres questions litigieuses semblables se rapportant à l'agriculture. Malheureusement, au point où j'en suis, je ne peux pas répondre à cette manière évoluée d'envisager l'agriculture. Toutefois j'aimerais commenter la question soulevée par le député sur l'aide d'urgence dans la région de Peace-River. Plusieurs autres députés ont mentionné ce problème, y compris le député de Peace-River (M. Baldwin), qui a présenté cette question avec force et habilité. Je peux dire que d'autres députés des deux côtés de la Chambre, y compris le député de Medicine-Hat (M. Olson), m'ont signalé cette question très importante.

Je voudrais en dire un mot. Nouveau-venu en ce domaine, je ne prétends pas connaître l'Assistance à l'agriculture des Prairies autant que certains vis-à-vis. On me permettra toutefois de la passer en revue, d'en exposer les rouages et d'expliquer à la Chambre pourquoi il est difficile d'accorder aux régions visées par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies des secours d'urgence non prévus dans cette loi.

Disons tout de suite que la loi remonte à 1939. Elle a joué un rôle considérable en ce qui touche les problèmes agricoles des Prairies. En 1939, ces provinces venaient de traverser neuf années de sécheresse et, assez généralement, de récoltes manquées. Le revenu de la population agricole ayant sensiblement diminué, la constitution exigeait d'elles qu'elles viennent en aide à des milliers de familles de cultivateurs. Voilà l'essentiel à retenir: selon la constitution, c'est aux provinces qu'il incombait de fournir l'assistance. Le gouvernement fédéral n'avait pas—n'a toujours pas—d'autorité en la matière, sauf celle d'un programme de portée générale comme l'AAP.

Évidemment, au lendemain de 1939, les provinces n'avaient pas les moyens d'établir un programme d'envergure permettant d'aider par la suite les cultivateurs, par exemple pendant les neuf années antérieures. Aussi ont-elles soumis leur programme à Ottawa. Comme je l'ai dit, c'est aux provinces qu'il incombe d'accorder des secours directs. Il n'était donc pas convenable que le gouvernement fédéral en verse aux cultivateurs sur une base individuelle. Suivant la constitution, le gouvernement fédéral ne pouvait intervenir que dans le cas de mauvaises récoltes générales. Nous en sommes venus ensuite au domaine régi par notre constitution et défini par les tribunaux comme catastrophe ou calamité nationale. Ce n'est, je crois, qu'en vertu de cet aspect des pouvoirs fédéraux que nous avons pu pénétrer dans ce domaine.

J'ai lu avec grand plaisir, au hansard, le discours du député de Vègreville (M. Fane). Je m'excuse auprès des députés dont je n'ai pu entendre les discours sur l'agriculture, mais je n'ai pu rester à la Chambre tout le temps. J'ai tout lu cependant ce qu'ont pu dire les députés au sujet de l'agriculture et, avec plaisir, le discours du député de Vegreville dont le bureau était voisin du mien dans l'édifice de l'Ouest il n'y a pas longtemps. J'ai eu la bonne fortune, dans la tradition de la Chambre et en dépit de nos affiliations politiques différentes, de nouer avec lui une très grande amitié. Je le répète: j'ai lu ses paroles avec grand plaisir, même si je ne partage pas toutes ses idées.

Le député a signalé que les townships de l'Ouest canadien ont six milles carrés et qu'à l'origine, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies précisait que les mauvaises récoltes devaient affecter un peu plus de 100 townships pour que la loi entre en vigueur. Il serait facile de coutenir qu'un désastre de cette ampleur serait une catastrophe nationale, et que la constitution autoriserait le gouvernement fédéral à assumer le pouvoir législatif. En 1942, par exemple, il y a eu des mauvaises récoltes dans les Prairies, mais aucun paiement n'a été versé aux termes de la loi parce que la région frappée n'avait pas la superficie exigée. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les provinces ont payé tous les frais de l'assistance accordée. Si je mentionne ce fait, c'est pour bien montrer que le gouvernement fédéral à n'a pas le pouvoir constitutionnel d'envahir ce domaine de l'aide d'urgence, sauf si les récoltes sont si mauvaises qu'elles créent une crise nationale et si la région en cause est si vaste qu'il s'agit d'une catastrophe nationale.

Au cours des années, la loi a été modifiée, afin de permettre à une proportion plus élevée de cultivateurs touchés par une mauvaise récolte de tirer profit des avantages de cette mesure. La superficie minimum du territoire frappé par une mauvaise récolte, pour avoir droit à l'assistance, correspond actuellement à 12 sections ou à un tiers d'un township ordinaire. Je crois que nous avons ainsi amélioré les conditions qui permettent au ministère fédéral d'aider. A quel point, empiétons-nous sur les pouvoirs provinciaux? C'est probablement difficile à dire. En tout cas, nous avons apporté des améliorations sans soulever des objections sérieuses d'ordre constitutionnel.

En outre, le député de Vègreville a proposé dans son discours que ces superficies minimums soient encore réduites, peut-être même à une section, ce qui correspondrait à un mille carré. On a proposé, bien entendu, que l'admissibilité à l'assistance en vertu de la loi soit établie d'après le rendement de chaque ferme. Nous en arrivons alors à nous demander, bien que la chose soit souhaitable, lorsque nous en sommes rendus à ces petites superficies, si nous n'empiétons pas vraiment sur les pouvoirs et les responsabilités des provinces. Il serait difficile de prétendre que le sort de si petites superficies constitue une catastrophe ou une tragédie nationale, qui nous autorise, du point de vue constitutionnel, à nous occuper de l'affaire.

• (4.10 p.m.)

Voilà pourquoi, entre autres, le gouvernement fédéral a bien hâte de voir les gouvernements provinciaux adopter l'assurance-récolte. L'assurance-récolte peut être offerte aux agriculteurs à titre particulier, chacun décidant dans quelle mesure il tient à assurer sa production agricole. Néanmoins, les fonctionnaires de mon ministère ont consacré beaucoup de temps, surtout l'été dernier, à l'étude des modifications qu'il serait possible d'apporter à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en vue de satisfaire aux critiques que cette loi suscite mais tout en respectant les exigences de la constitution. C'est difficile, mais je conserve un grand espoir, comme la plupart des députés qui s'intéressent à ces questions, que l'assurance-récolte, lorsqu'elle sera instituée et exploitée jusqu'à la limite, améliorera le sort de nombreux agriculteurs dans les régions où l'aide du gouvernement fédéral ne semble pas possible, aux termes de la constitution. Nous espérons pouvoir discuter, avec les autorités intéressées des provinces et des municipalités des Prairies, certaines idées émises en ce sens.

Le présent débat nous a permis de constater qu'il existe un certain malentendu au sujet de la contribution fédérale aux paiements versés en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Les cultivateurs participent au coût de ce programme en versant 1 p. 100 des sommes qu'ils touchent pour les céréales livrées aux marchands de grain autorisés. Cet argent est placé dans un fonds connu sous le nom de caisse d'urgence des agriculteurs des Prairies. Tous les paiements versés en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sont imputés sur cette caisse. Toutefois, il est prévu que lorsque les cotisations des cultivateurs ne couvrent pas ces paiements, le gouvernement fédéral comble le déficit.

Les députés auront sans doute intérêt à apprendre qu'entre l'année 1939 et le 31 juillet 1965, les cultivateurs des trois provinces des Prairies ont versé environ 164 millions de dollars à la caisse, tandis qu'ils ont retiré, au cours de la même période, quelque 353 millions de dollars; autrement dit, ils ont retiré 189 millions de plus que ce qu'ils avaient versé, montant évidemment payé par le gouvernement fédéral. Cela revient à dire que pour chaque dollar versé jusqu'en juillet dernier à la caisse d'urgence de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies par les cultivateurs de ces provinces, ces derniers ont reçu plus de $2 en retour. Ainsi, par l'entremise du gouvernement fédéral, les Canadiens ont payé depuis 1939 aux cultivateurs des Prairies, aux termes de ladite loi, environ 189 millions de dollars de plus que ces derniers n'avaient versé.

A la lumière de ces faits, je comprends difficilement les critiques qu'on nous adresse à ce sujet et selon lesquelles les cultivateurs de l'Ouest seraient victimes d'une injustice, quand on voit le montant considérable des versements effectués par le Trésor fédéral.

M. McIntosh: Et les subventions aux cultivateurs de l'Est du pays?

L'hon. M. Greene: Nous admettons qu'il y aura toujours des possibilités d'amélioration. A mon avis, cette loi, en 27 années d'existence, a considérablement soulagé les gouvernements provinciaux et municipaux des trois provinces des Prairies du fardeau du secours qu'elles devaient donner aux agriculteurs en cas de récoltes déficitaires.

Je ne puis m'empêcher de comparer l'assistance accordée pendant des années, de cette façon, par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux des Prairies à la rareté d'une aide fédérale semblable à l'agriculture dans les régions de l'Est, et par exemple, dans la vallée de l'Ottawa, où cette assistance n'existait pas au cours de la même période. Néanmoins, nous avons consa-

cré et nous continuons de consacrer dans mon ministère toute notre attention au sort actuel des agriculteurs dans certaines régions de l'Alberta. Le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies comporte de nombreuses difficultés, dont toutes ne sont pas de la compétence du gouvernement fédéral. Aux termes de la loi, la responsabilité primordiale dans l'application des paiements d'assistance à l'agriculture des Prairies appartient au gouvernement local ou provincial. Les comtés, les municipalités, et, dans le cas des régions non organisées ou des «districts d'amélioration locale», les gouvernements provinciaux doivent, sous le régime de cette loi, formuler les demandes de secours pour les régions qu'ils estiment avoir eu une récolte déficitaire. Ces premières demandes doivent être faites avant le 15 septembre chaque année et la loi entre en vigueur dans les régions où le rendement prévu est inférieur à huit boisseaux par acre.

Le paiement se fait par suite d'une inspection de chaque ferme et, puisque la récolte n'est pas toujours terminée le 15 septembre, il est coutume de fixer une date limite ultérieure pour les estimations finales de rendement. La date fixée pour la remise de ces rapports était le 19 novembre et des avis écrits ont été envoyés par la poste le 25 octobre à tous les organismes intéressés du gouvernement. Autrement dit, on a prévenu tous les organismes plus de trois semaines à l'avance que, s'ils n'avaient pas fait leur demande en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et s'ils croyaient y avoir droit, il valait mieux pour eux de ne pas tarder à remettre leurs prévisions modifiées.

Pourtant, en dépit de l'avis du 25 octobre, plusieurs municipalités d'Alberta viennent tout juste de présenter leurs prévisions modifiées de rendement, et elles ont demandé des inspections, à une date aussi tardive, dans des townships où, jusqu'au 10 novembre, on estimait le rendement bien supérieur à huit boisseaux par acre et même, dans bien des cas, à 18 ou 20 boisseaux par acre. Il me semble injuste de rejeter la plus grande part du blâme sur le gouvernement fédéral, si les cultivateurs de ces régions sont maintenant dans la misère parce qu'ils n'ont pas reçu de paiements en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Je suis sûr que tous les députés des Prairies comprennent, encore mieux que je commence à les comprendre, les problèmes que présentent des inspections aussi tardives aux termes de la loi. Je suis sûr qu'ils savent aussi bien que moi combien il importe de faire les inspections aussitôt que possible après la récolte et avant que les céréales soient données aux animaux ou qu'on en dispose autrement que par les voies ordinaires du commerce.

Toutefois j'ai pris des dispositions pour que le directeur du service d'assistance à l'agriculture des Prairies visite cette semaine la région de Peace-River et étudie personnellement la situation à la lumière des instances présentées par des fonctionnaires du gouvernement municipal et du gouvernement provincial ainsi que par des députés. J'espère recevoir son rapport avant la fin de la semaine et je peux assurer les députés que j'appuierai toute solution raisonnable aux problèmes actuels.

Le député de Vègreville (M. Fane) s'est aussi plaint que la Commission de revision de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ait écarté certaines régions à l'égard desquelles on avait recommandé des paiements en 1964. J'aimerais lui signaler que c'est pratique courante que la Commission de revision, organisme composé de trois personnes et d'un cultivateur représentant chaque province des Prairies, prenne la décision finale sur l'admissibilité d'une région. J'aimerais signaler aussi que les membres actuels de la Commission de revision, ainsi que le directeur et la plupart du personnel extérieur de surveillance, ont été nommés alors que le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) et le député de Calgary-Nord (M. Harkness) étaient ministres. Il me semble donc que nous ne pourrions être accusés de nourrir des motifs sinistres.

Ce sont là des problèmes détachés de la demande faite par le gouvernement de l'Alberta en vue d'obtenir de l'aide financière fédérale pour un programme spécial de secours ajouté aux versements de l'AAP et destiné à certains cultivateurs des régions de Peace-River et de Rocky-Mountain-House.

Le gouvernement fédéral, il est vrai, a conclu des arrangements à propos de secours d'urgence à l'agriculture avec quatre autres provinces. En ce domaine, je le sais, il n'y a probablement pas deux personnes du même avis. Mais, selon nous, il existe de profondes différences entre les circonstances dont est issu le progamme d'aide établi dans les quatre autres provinces et la proposition du gouvernement de l'Alberta. Aucune de ces quatre provinces n'a reçu d'aide en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, exception faite d'une petite région du district de Peace-River, en Colombie-Britannique. En revanche, le gouvernement fédéral a offert depuis 1939, à l'Alberta et aux autres provinces des Prairies, de l'aide pour les récoltes manquées qui s'est élevée, je le répète, à 189 millions de dollars.

Si le gouvernement fédéral fournissait l'assistance spéciale proposée par l'Alberta, ce

serait, en fait, augmenter la contribution fédérale dans deux régions où s'applique la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Il existe d'autres régions des Prairies qui ont aussi subi de graves pertes de récoltes, mais qui n'ont reçu que les versements normaux de l'assistance prévue par la loi précitée. Nous avons pris cette décision parce qu'il n'était pas juste, croyions-nous, d'accroître les versements dans une région et de ne pas accorder le même traitement à toutes les autres.

• (4.20 p.m.)

Le gouvernement de l'Alberta a proposé un programme spécial d'aide qui pourrait coûter 2.5 millions de dollars. C'est moins que les 2.7 millions que le gouvernement fédéral a déjà versés, pendant les trois dernières années, aux cultivateurs de la région de la rivière de la Paix et de Rocky-Mountain-House en vertu de la loi.

Le gouvernement albertain nous a demandé de payer la moitié de l'aide aux cultivateurs dont la récolte moyenne n'a pas excédé 10 boisseaux à l'acre au cours des trois dernières années. Cependant, je voudrais signaler qu'il existe quelque 7,000 cantons qui bénéficient de cette aide dans les Prairies, et dans le district de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Or, dans environ 10 p. 100 de ces cantons, soit quelque 700, des versements ont été effectués au moins deux années sur trois depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1939.

Si nous accordions un traitement de faveur à deux régions visées par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qu'arriverait-il aux autres 698 régions qui n'auraient pas été ainsi favorisées malgré les mauvaises récoltes qui leur ont créé des problèmes semblables à ceux auxquels les régions albertaines en cause doivent faire face aujourd'hui?

On a dit que notre décision au sujet de la demande de l'Alberta ne concorde pas avec le programme d'aide adopté en 1959. Les conditions sur lesquelles le gouvernement a fondé sa décision dans ce cas-ci ne ressemblent aucunement à celles qui existaient lorsqu'il a décidé, en 1959, de suppléer les versements faits sous l'empire de la loi sur l'assitance à l'agriculture des Prairies. D'abord, en 1959, l'aide a été offerte aux mêmes conditions aux trois provinces des Prairies. L'offre valait pour toutes les régions visées par la loi. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, il s'agirait de fournir une aide spéciale à certaines régions admissibles aux bénéfices de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies alors que d'autres en seraient privées.

En outre, plusieurs cultivateurs ont été incapables de rentrer les moissons à l'automne de 1959, à cause de la neige qui était tombée tôt cette année-là. Avant d'avoir fini de rentrer la moisson au printemps, ils n'ont donc pas pu déterminer s'ils avaient droit aux paiements versés aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et, s'ils y avaient droit, quel montant ils pouvaient toucher. Le gouvernement fédéral a offert de l'aide en 1959 pour permettre à ces cultivateurs de passer l'hiver, en attendant qu'on puisse établir leur situation par rapport à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. L'Alberta et la Saskatchewan ont accepté de partager les frais entraînés par ces mesures d'aide établies en sus des paiements versés en fin de compte aux cultivateurs. Je signalerai un aspect de cette question qui me semble particulièrement intéressant. Le Manitoba a contribué à ce programme d'aide dans la seule mesure où il s'agissait d'aider des cultivateurs qui n'avaient pas droit aux versements visés par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Le gouvernement fédéral avait consenti à participer, avec chacune des autres provinces, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et Colombie-Britannique, à la condition que c'était la dernière fois que ce genre d'aide spéciale était requise et qu'elles devraient présenter leurs propres programmes d'assurance-récolte, en collaboration avec le gouvernement fédéral, pour remédier, à l'avenir, à ces pertes de production inévitables.

Les honorables députés savent qu'un programme d'assurance-récolte comporte des problèmes spéciaux s'il doit protéger suffisamment le genre d'économie agricole diversifiée qui existe en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Est. C'est donc en songeant à ces problèmes spéciaux que le gouvernement projette de proposer, au cours de la session, des modifications nouvelles à notre programme d'assurance-récolte.

Mais, depuis 1960, le Manitoba a jugé utile l'aide accordée à ses cultivateurs en vertu du programme fédéral d'assurance-récolte et il l'a trouvé encore plus utile après les modifications présentées par notre gouvernement en 1963. Pourtant ce n'est que l'année dernière que l'Alberta a jugé bon de présenter un programme restreint d'assurance-récolte.

A mon avis, la situation qui existe actuellement en Alberta, où il y a divergence d'opinion sur la question de l'événement inévitable, est un parfait exemple de l'erreur commise en prenant des mesures spéciales pour régler ce genre de problème agricole qui se pose au gouvernement, sous une forme ou une autre et dans une région ou une autre du pays, chaque année.

Ce n'est, à mon sens, qu'un autre argument solide qui milite en faveur de l'extension de l'assurance-récolte à tous nos cultivateurs, aussi rapidement que possible. Ils auront

ainsi à leur disposition chaque année un moyen sûr et connu d'avance de se suffire, grâce à une aide importante de l'État pour alléger le coût nécessaire, à leur avis, pour protéger leur production.

Il faudrait aussi procéder d'une façon réglementaire, chaque année et dans chacune des régions agricoles, lorsque les récoltes auront été mauvaises. Ainsi, on réduira au minimum ou on supprimera la nécessité de rendre des décisions arbitraires qui, tel qu'on le constate en ce moment, peuvent rallier tous les suffrages.

C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus. J'aimerais maintenant dire quelques mots d'un discours prononcé hier à la Chambre par le député de Qu'Appelle (M. Hamilton). Je le remercie de ses vœux, comme je remercie aussi tous les autres de leurs bons souhaits, y compris le chef de l'opposition (M. Diefenbaker). J'espère que je saurai m'en montrer digne. Je tiens aussi évidemment à remercier le premier ministre (M. Pearson) de m'avoir fourni l'occasion de servir notre pays encore davantage.

En ce qui concerne le discours du député de Qu'Appelle, je dois dire tout d'abord que ses paroles de dénigrement à l'endroit du premier ministre m'ont déçu. J'estime que les éminents services rendus par le député lui-même le dispensent de se montrer aussi mesquin en prenant la parole à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Je m'excuse d'interrompre l'honorable ministre mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Greene: Je n'en dirai pas plus long à ce sujet. Je suggérerais seulement, avec le plus grand respect, que si l'honorable député retirait ses paroles, il se grandirait lui-même et relèverait la dignité et la valeur des débats dans cette enceinte.

J'aimerais maintenant parler brièvement de ce que l'honorable député a dit de moi. Je crois que l'image qu'il a utilisée c'est que j'étais un dindon plumé, avec la queue entre les pattes. Sans parler même de la métaphore douteuse, le peu que je connaisse de l'agriculture me donne l'impression qu'un dindon plumé ne peut pas avoir même une queue entre les pattes.

Le député a parlé des entretiens au sujet du Pacifique-Canadien auxquels j'ai participé au cours des dernières semaines. Ses figures de style ont laissé entendre que je ne recevais pas un appui suffisant de mes collègues et que ces consultations avaient été inutiles. Je signalerai au député certaines statistiques qu'il pourra trouver intéressantes. En premier lieu, je lui rappellerai que j'avais moi-même parlé du service insuffisant donné aux cultivateurs pour acheminer ces exportations considérables de blé s'élevant à 600 millions de boisseaux, aux cours du voyage que j'ai eu l'honneur de faire dans l'Ouest où j'ai été accueilli si aimablement. Je voudrais signaler que par suite de mes déclarations, les hauts fonctionnaires du Pacifique-Canadien sont venus rapidement à Ottawa où, comme l'ont mentionné l'honorable député et les journaux, une réunion a été tenue.

Examinons les résultats de cette réunion. Les points de livraison où les contingentements sont d'un boisseau ont été réduits à trois pour l'ensemble des trois provinces. Le nombre de points de livraison pour les contingentements de deux boisseaux ont été réduits de 281 à 181. Ceux de trois boisseaux ont été ramenés de 479 à 394. Incidemment, la première date que je cite est le 4 janvier et la dernière, le 24 janvier. Les points de livraison pour les contingentements de quatre boisseaux ont augmenté de 456 à 482. Ceux qui sont assujétis à un contingent de cinq boisseaux sont passés de 297 à 351 et ceux dont le contingent a été fixé à six boisseaux, de 341 à 487. Je signale qu'on doit encore améliorer demain les points ayant de faibles contingents; j'estime que cela représente un progrès rapide.

• (4.30 p.m.)

Je signale encore qu'au cours de la première semaine de janvier, 338 wagons couverts ont été déchargés pendant une semaine moyenne de cinq jours par tous les chemins de fer; dans la deuxième semaine de janvier, 441; la troisième semaine de janvier, 523; et le 24 janvier, en un seul jour, on a déchargé 600 wagons. (*Applaudissements*)

Je signalerais aussi que le ministre du Transport (M. Pickersgill) et le ministre des Finances (M. Sharp) ont fait aujourd'hui une déclaration conjointe concernant les nouveaux arrangements au port terminus de Vancouver, et j'aimerais souligner la dernière phrase de cette déclaration, qui est la suivante:

> Je suis heureux de signaler...

C'est le ministre des Finances qui parle.

> ...qu'à la première réunion du Comité, il régnait un sentiment général de confiance qu'il se produirait très bientôt une amélioration sensible en ce qui concerne le chargement des navires de transport océanique dans les ports de la côte du Pacifique.

Mon intention à cet égard était de faire tout mon possible pour aider les cultivateurs à se tirer de cette fâcheuse situation dans laquelle ils avaient des ventes assurées pour

leur blé mais ne pouvaient pas en assurer l'expédition. Ni le ministère des Transports ni la Commission du blé ne relèvent de ma compétence, mais en voyant la mauvaise passe dans laquelle se trouvaient les cultivateurs, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de parler. Les résultats sont clairs.

A la suite de notre entretien, les dirigeants du Pacifique-Canadien ont aussi promis de remplir leurs engagements, c'est-à-dire de transporter ce blé d'ici le 31 juillet. Tels sont, à mon avis, les résultats de nos négociations avec ces dirigeants, de mes déclarations, et des pourparlers du Pacifique-Canadien avec le ministre des Finances et le ministre des Transports. Et si j'étais d'une stature plus imposante, ces résultats me donneraient peut-être l'audace de dire: «Pour un dindon déplumé, c'en est tout un.»

En terminant, monsieur l'Orateur, je dirais qu'à tout prendre nous avons là un programme agricole qui peut permettre aux agriculteurs canadiens, de l'Est comme de l'Ouest—sans distinction, car ils doivent être traités sur le même pied—qui peut permettre, dis-je, à l'exploitant d'une ferme familiale d'avoir sa place au soleil économique, ce qui lui a été impossible jusqu'à présent. J'espère que notre gouvernement pourra faire preuve d'initiative à cet égard et que, avec le concours de la Chambre, nous pourrons réaliser tous nos désirs en ce qui touche les cultivateurs canadiens, à savoir: leur permettre de mieux faire face à l'étau coût-prix qui les menace depuis quelques années et de partager avec leurs frères du monde industriel les richesses économiques de notre grand pays.

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur suppléant, je voudrais d'abord, au début de mes remarques, vous féliciter, ainsi que M. l'Orateur, d'avoir été élus à des postes aussi importants. Je voudrais également offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury) et, en particulier, qualifier de courageux ce que le député de Dollard a dit au sujet de l'unité nationale.

Je viens d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Greene) se plaindre d'un discours que le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a prononcé, et de certaines allusions au premier ministre (M. Pearson) que le député aurait faites.

Je suggère au ministre de l'Agriculture de consulter les *Débats* de 1961 et 1962, dans lesquels il trouvera un discours que prononçait le ministre actuel de la Justice (M. Cardin) contre le premier ministre de l'époque (M. Diefenbaker). Il constatera que le discours qu'a prononcé le député de Qu'Appelle

[L'hon. M. Greene.]

contre le premier ministre actuel ne peut égaler celui que le ministre actuel de la Justice avait prononcé alors qu'il attaquait la réputation de l'ancien premier ministre du Canada.

Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière session, le gouvernement actuel a proposé une mesure visant à combattre la pauvreté sous toutes ses formes. Nous avons appuyé cette initiative de toutes nos forces, parce que nous pensons que les classes laborieuses de notre société ont été trop longtemps oubliées et qu'il est grand temps qu'un geste positif, de la part de nos gouvernements, soit posé pour leur venir en aide.

Les régions qui devront cependant recevoir une attention prioritaire dans ce domaine sont sans aucun doute les régions dites désignées, soit celles qui n'ont pas suivi le rythme général de notre croissance économique.

Je représente une de ces nombreuses régions du Canada où des gens luttent encore quotidiennement contre la misère et la faim, une région où l'agriculture est dans le marasme le plus complet. J'entendais tout à l'heure le ministre de l'Agriculture exposer son programme agricole, et j'espère qu'il aura une bonne pensée pour les cultivateurs du Québec, où l'on retrouve encore des cultivateurs qui touchent un revenu moyen de $3,000 par année. Si le ministre de l'Agriculture est à court de programmes, de projets, pour améliorer le sort du cultivateur du Québec, je lui conseille de consulter le programme que le parti conservateur proposait au cours de la dernière campagne électorale. Il y trouvera tout ce qu'il faut pour venir en aide aux cultivateurs de la province de Québec.

• (4.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'habite une région où le développement industriel est à un point mort, étant donné l'insuffisance de ses moyens de communication et son éloignement des grands centres urbains. Une région, enfin, qui a besoin de l'intervention de nos gouvernements supérieurs pour assurer sa survivance économique. Nos gens ont eu une lueur d'espoir dans cette lutte contre la pauvreté qui avait été annoncée par le gouvernement. Ils avaient cru que des mesures immédiates seraient présentées pour affermir les industries existantes, créer de nouveaux complexes industriels, développer à son maximum notre industrie touristique qui est la seule source de revenus importants pour la grande majorité de mes concitoyens. Mais quelle déception!

Ces grandes déclarations sur la guerre contre la pauvreté étaient bien plus un manifeste électoral, pour le parti libéral, que l'annonce d'une action énergique et efficace à la solution de nos nombreux problèmes.

Il y a bien eu, dans ma circonscription, la création du Mont Sainte-Anne, pour laquelle une subvention d'environ $200,000 a été versée en vertu de la loi ARDA. J'en remercie l'honorable ministre des Forêts (M. Sauvé), mais ce montant est nettement insuffisant, lorsque nous savons que le coût du projet de Mont Sainte-Anne atteindra presque 3 millions de dollars. C'est grâce à l'initiative de mon prédécesseur, l'ancien député de Charlevoix, M. Bélanger—qui est maintenant maire de la ville de Beaupré et de son conseil municipal—que ce projet a été réalisé, parce que le conseil municipal de la ville de Beaupré a investi, jusqu'à maintenant, dans le projet du Mont Sainte-Anne, une somme de près de $1,500,000. C'est là une somme considérable pour une ville comme Beaupré, dont la population est d'environ 3,000 âmes.

Cependant, monsieur l'Orateur, la population de la province de Québec et, en particulier, celle des circonscriptions de Charlevoix, de Saguenay et de Chicoutimi, a été profondément désappointée lorsqu'elle a appris la discontinuation des croisières de la *Canada Steamship Lines* sur le Saint-Laurent et le Saguenay.

On sait que, depuis trente ans, la société *Canada Steamship Lines* exploitait un service de croisières entre Montréal, Québec, Pointe-au-Pic, Tadoussac et Bagotville. Pendant trente ans, les grands bateaux blancs de cette société ont fait partie du décor pittoresque et touristique de la province de Québec. La population de la province de Québec s'était habituée à voir descendre ces bateaux de croisières le long du fleuve Saint-Laurent et du Saguenay. Également, les touristes canadiens et américains s'étaient habitués à faire des réservations et à faire des croisières sur le Saint-Laurent et sur le Saguenay.

On m'a informé que cette société a déjà transporté jusqu'à 90,000 passagers dans une saison touristique, à bord de ses bateaux. On m'a également dit que l'an passé la société *Canada Steamship Lines* avait transporté, de Montréal à Bagotville, environ 60,000 passagers.

Or, monsieur l'Orateur, si vous supposez qu'un touriste qui part de Montréal pour se rendre au Saguenay peut dépenser $300 par voyage, cela veut dire que cette année, à cause de la discontinuation de ces croisières, l'industrie touristique de cette région de la province de Québec, y compris Charlevoix et Saguenay, perdra un revenu s'élevant à près de 18 millions de dollars.

Évidemment on dira que c'est un chiffre astronomique, mais il est prouvé qu'environ 80 p. 100 des touristes américains font des réservations pour ces croisières sur le Saguenay. Or, au cours de l'automne dernier, sans avertir ni les conseils municipaux ni les conseils de comté ni les Chambres de commerce, la compagnie a décidé d'abandonner ses croisières.

Les conseils municipaux, ainsi que les organismes qui s'occupent de tourisme, ont fait des démarches auprès du ministre du Tourisme de la province de Québec. Celui-ci nous a dit: ce n'est pas de mon affaire, c'est l'affaire du gouvernement fédéral.

Nous avons fait des démarches auprès de l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill), et nous étions accompagnés du député actuel de Saguenay (M. Blouin) et du député de Chicoutimi (M. Langlois). Il nous a dit: Je ne vois pas quelle loi pourrait me forcer d'intervenir auprès d'une société pour lui demander de continuer ses opérations, ses croisières.

Évidemment, l'honorable ministre a peut-être raison; il n'y a peut-être pas de loi explicite qui puisse le forcer à intervenir auprès de cette société. Mais on nous a laissé entendre qu'il faudrait, pour assurer la sécurité des passagers à bord de ces bateaux, effectuer des réparations d'environ un million de dollars. Nous avons alors proposé au ministre de verser, au moins jusqu'en 1967, des subventions qui permettraient à la société *Canada Steamship Lines* de faire ces réparations, afin que nos régions puissent bénéficier également de cette avalanche de touristes qui visiteront la province de Québec et le Canada à l'occasion de l'Exposition universelle.

Si, évidemment, le gouvernement refuse d'intervenir, et si la société discontinue ses croisières, c'est la fin de l'industrie touristique pour la région de Charlevoix, du Saguenay et, également, pour une grande partie de la région de Chicoutimi.

Les représentants de conseils municipaux étaient tellement inquiets à ce sujet qu'ils écrivaient ce qui suit dans un mémoire adressé aux autorités supérieures. Je cite:

> Supprimer les navires d'excursion dans Charlevoix, c'est lui enlever la moitié de son attrait touristique, c'est le priver d'une publicité touristique irremplaçable, c'est le vouer à l'oubli touristique, c'est l'isoler du reste de nos régions touristiques et ce, à la veille de l'Exposition internationale, où tous les espoirs nous étaient permis.

Outre la perte au point de vue revenu touristique, je devrais également signaler que si les croisières ne sont pas reprises, environ 500 ou 600 personnes seront mises à pied.

Je crois que ce serait un moyen, pour l'honorable ministre des Transports, de commencer sa guerre contre la pauvreté, s'il voulait intervenir afin de régler ce problème si important.

Au cours de la campagne électorale, les orateurs du parti libéral nous disaient que le

pays était très prospère, qu'il n'y avait aucune difficulté relativement à l'économie du pays. Immédiatement après les élections ce fut la restriction du crédit. Les politiciens, même ceux de la province de Québec, nous ont dit, après l'imposition des restrictions sur le crédit, qu'il fallait se serrer la ceinture, que cela serait dur.

Nos conseils municipaux souffrent énormément de ces restrictions sur le crédit imposées par le présent gouvernement. Je l'ai déjà signalé à la Chambre au moyen d'une question que j'ai posée à l'honorable ministre des Finances et celui-ci devait faire enquête sur le sujet, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse. Avant les élections fédérales, par exemple, les conseils municipaux avaient obtenu la permission des gouvernements provincial et fédéral d'aller de l'avant avec leur programme de travaux d'hiver. Ils ont alors acheté des matériaux et commencé leurs travaux. Mais après les élections, à cause des restrictions sur le crédit, les banques à charte ont refusé de leur consentir des prêts pour financer leurs travaux d'hiver, sous prétexte qu'elles ne pouvaient emprunter de la Banque du Canada.

• (4.50 p.m.)

Certaines municipalités sont intervenues auprès du gouvernement de la province de Québec et même auprès du gouvernement fédéral pour leur demander de régler le problème, parce qu'il y a des municipalités dans la province de Québec qui ont été obligées de suspendre leurs travaux. Même, j'irais plus loin que ça; lorsque les députés en face de nous disent que nous sommes en pleine prospérité, il y des municipalités dans la province de Québec qui sont obligées d'emprunter des particuliers pour payer les employés affectés aux travaux d'hiver.

Il y a également des municipalités, dans la province de Québec qui n'ont pas été capables d'exécuter leurs travaux d'hiver cette année, parce que le gouvernement fédéral n'avait même pas versé les montants d'argent qui leur étaient dus depuis l'an passé. Voilà, monsieur l'Orateur, la situation actuelle de nos municipalités.

Je demande au ministre des Finances (M. Sharp)—parce que les temps sont durs dans nos comtés et nos gens ont besoin de travailler l'hiver—d'examiner cette situation le plus rapidement possible afin de régler ce sujet dans le plus bref délai, et ce dans l'intérêt de nos travailleurs.

Je voudrais dire quelques mots, maintenant, sur notre amendement visant à augmenter de $75 à $100 par mois les pensions de vieillesse. Je ne pensais pas, monsieur l'Orateur, que cet amendement aurait pu rencontrer quelque objection de la part des députés ministériels.

Durant la campagne électorale, lorsque notre parti a proposé le relèvement des pensions, nos adversaires ont renchéri à la radio et à la télévision, du haut de la tribune politique, en disant: Si les conservateurs sont capables de donner $100, le parti libéral peut donner $125.

A la suite de toutes ces déclarations enflammées, comment les députés libéraux, ceux du Québec surtout, ont-ils pu réussir à faire une volte-face aussi rapide? Comment ces députés pourront-ils se présenter de nouveau devant leurs électeurs et justifier leur sincérité? Comment pourront-ils expliquer que le gouvernement fédéral actuel verse des millions aux pays sous-développés, consacre des millions à l'entreposage d'ogives nucléaires, actuellement désuètes, et refuse, par ailleurs, à nos vieillards une augmentation de $25 par mois pour leur permettre de terminer leurs jours dans la quiétude?

L'hon. M. Tremblay: Je crois que l'honorable député traite d'une motion que la Chambre a déjà rejetée. Je suis d'avis qu'il n'a pas le droit de faire des commentaires sur cette motion dont on a disposé.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que...

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le rappel au Règlement n'est pas sans fondement. Les remarques du député sont presque un commentaire sur une décision déjà rendue par la Chambre.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: Je ne discuterai pas de votre décision; d'ailleurs, j'avais fini. Je vais continuer sur un autre sujet.

Le gouvernement n'a présenté aucune mesure, dans le discours du trône, nous laissant entendre qu'il est décidé à mener une lutte sérieuse contre la pauvreté. Pas un mot des allocations familiales, alors que tout le monde sait que la hausse du coût de la vie a presque quadruplé depuis que l'on a institué le régime des allocations familiales. Le coût de l'éducation est également prohibitif dans la province de Québec, et les montants versés, au titre des allocations familiales, sont nettement insuffisants pour permettre aux pères de famille peu fortunés de donner à leurs enfants une éducation et une instruction conformes aux exigences des temps actuels.

Je forme le vœu pour que nos libéraux du Québec fassent les représentations qui s'imposent afin que le régime des allocations familiales soit revisé. Ce sera une excellente façon, pour nos collègues, de nous démontrer qu'ils sont réellement sincères lorsqu'ils nous

parlent de cette fameuse guerre contre la pauvreté.

Un sujet, monsieur l'Orateur, qui est d'une grande actualité, et qui a été mentionné dans le discours du trône, est celui des relations fédérales-provinciales.

Depuis trois ans, les autorités fédérales et provinciales se sont rencontrées plus de cent fois pour discuter, soit du régime des rentes, de fiscalité, d'assurance-santé, de lutte contre le crime organisé. A la suite de chaque rencontre, des communiqués ont été émis qui, selon les circonstances, réaffirmaient, soit la fermeté du gouvernement central, soit l'autonomie de certaines provinces dans le domaine de leur compétence respective.

Mais nous devons regretter, monsieur l'Orateur, que ces rencontres aient, pour la plupart du temps, servi de tremplin à l'électoralisme, au chantage et au maquignonnage en traitant de sujets aussi importants que ceux de l'éducation, de l'assurance-santé, de la lutte contre le crime organisé.

Que ces rencontres servent à définir les objectifs, les aspirations et les droits des partis en cause, il y va de soi, mais qu'on s'en serve pour se faire du capital politique, pour se lancer des accusations, des invectives comme celles que le ministre de la Justice de la province de Québec a formulées contre les fonctionnaires et les ministres fédéraux, quand il les a traités de pâte molle, ce genre d'atmosphère ne contribue guère à cimenter l'unité nationale.

Je sais que tout cela n'est qu'un écran de fumée, qu'une fois les élections provinciales passées, les amitiés entre les ministres fédéraux et ceux de la province de Québec seront plus solides que jamais. Par ailleurs, monsieur l'Orateur, se montrer violent envers Ottawa, se décrire comme un autonomiste intransigeant, c'est rentable à la veille d'une élection générale dans la province de Québec. C'est un genre d'électoralisme, je le répète, qu'il faut condamner dans les relations fédérales-provinciales.

Qu'on cesse donc d'improviser et de traiter à la vapeur des sujets constitutinonels d'aussi grande conséquence pour l'avenir de nos deux groupes ethniques.

Notre constitution, monsieur l'Orateur, aura 100 ans bientôt. Personne ne peut dire qu'elle se porte bien, qu'elle est en excellente santé. Il est grand temps qu'elle soit étudiée, revisée et voire même changée et ajustée aux besoins économiques, politiques et culturels de nos deux peuples. Pour y arriver, il est urgent que, dans un avenir rapproché, une conférence nationale sur nos problèmes constitutionnels soit convoquée afin que les griefs que formulent les Canadiens à l'égard de notre constitution, puissent recevoir rapidement toute l'attention qu'ils méritent.

Quant à nous, Canadiens français du Québec, nous voulons vivre avec les Canadiens anglais comme des partenaires égaux, nous ne voulons plus être considérés comme des Canadiens de deuxième classe, mais comme des Canadiens à part entière. Pour cela, il faut que le fait français, au Parlement fédéral comme dans les sociétés de la Couronne, soit reconnu et accepté par tous les Canadiens, et ce faisant, nous ne réclamons pas de privilèges, de traitement de faveur, mais des droits acquis et reconnus par notre constitution.

Il faut que ce gouvernement continue à suivre l'attitude du parti conservateur dans ce domaine, lui qui fut le premier parti national à nous donner l'interprétation simultanée, les chèques bilingues.

Évidemment, mes collègues d'en face disent que c'est vieux jeu, que c'est passé. Mais, c'est pour leur dire que lorsqu'ils accusaient le parti conservateur d'être contre les Canadiens français, ces gens-là n'étaient pas honnêtes.

• (5.00 p.m.)

M. Choquette: C'est M. Balcer qui l'a dit.

L'hon. M. Ricard: Il est aussi libéral que vous autres!

L'hon. M. Asselin: Pour agir dans ce domaine, le gouvernement ne doit pas attendre les conclusions du rapport de telle ou telle Commission d'enquête royale. C'est tout de suite qu'il faut agir, si nous voulons fêter notre centenaire comme des Canadiens qui vivent dans l'unité et l'égalité.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je veux joindre ma voix à celle de mes collègues qui m'ont précédé pour vous offrir, à vous et à monsieur l'Orateur, mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre choix comme président de cette Chambre. Votre vaste connaissance de la procédure parlementaire, le tact et la courtoisie qui vous caractérisent naturellement n'ont pas été étrangers dans le choix unanime des députés qui ont laissé reposer sur vos épaules la lourde tâche de présider les travaux de la présente session.

Je veux aussi offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury), qui se sont acquittés de leur tâche difficile et délicate avec un brio et une maîtrise dignes des plus grands parlementaires. Je voudrais aussi signaler à la Chambre la délicatesse de l'honorable député de York-Scarborough qui s'est exprimé en français, au tout début de son discours. Je le félicite de la façon dont il maîtrise la langue française et, veuillez me croire, il sera le premier bénéficiaire des avantages que peut rapporter un biculturalisme sincère et désintéressé.

Le 5 avril 1965, dans le discours qu'il prononçait comme comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député libéral de Saint-Maurice-Laflèche (M. Chrétien) a tout bonnement déclaré que les libéraux s'engageaient dans la voie du collectivisme. Qu'est-ce donc que le collectivisme? Le dictionnaire *Quillet-Flammarion*, édition de 1962, page 303, en donne la définition suivante, et je cite:

Théorie sociale supprimant la propriété individuelle des moyens de production, qui sont mis en commun. Organisation économique réalisée sur cette base.

Les manuels de philosophie en circulation dans les collèges classiques du Québec, et inspirés de la philosophie de saint Thomas d'Aquin, identifient le collectivisme au communisme, et ils condamnent l'un et l'autre. Dans son encyclique *Quadragesimo Anno*, Pie XI affirme que le «collectivisme est une erreur qu'il faut éviter».

Il est, dès lors, troublant d'entendre des orateurs libéraux, des députés libéraux, des députés canadiens-français faire profession de collectivisme, d'affirmer que le gouvernement libéral conduit le pays vers le collectivisme.

Devons-nous conclure que la politique actuelle des libéraux tend vers l'abolition de la propriété individuelle des moyens de production, vers la soviétisation des usines et des manufactures ou encore vers la mainmise de l'État sur les moyens de production?

Parmi ces moyens de production, il y a non seulement les usines, mais il y a surtout les hommes qui les font marcher; ce ne sont pas seulement les matériaux et les machines que les capitaux peuvent acheter, mais c'est surtout et également le capital humain, c'est-à-dire les travailleurs, les hommes et les femmes qui dirigent ces entreprises permettant la production de biens et services. Donc, logiquement et inéluctablement, la politique libérale nous oriente non seulement vers la mainmise de l'État sur le capital, mais également sur la personne humaine.

Et en pratique, le gouvernement actuel n'agit-il pas en collectiviste?

N'est-il pas vrai que, sous le couvert de plans de toutes sortes, il confisque les terres de nos cultivateurs; que sous la fallacieuse représentation de mesures sociales à nulle autre semblables, il rogne les revenus des travailleurs par des taxes et des impôts exorbitants? Quelles sont, monsieur l'Orateur, les conséquences inévitables de cette politique collectiviste? Le travailleur deviendra entièrement dépendant de l'État et il ne sera plus considéré comme une personne humaine capable de disposer de lui-même et de son revenu; il ne sera plus qu'un rouage de l'État et entièrement dominé par lui.

[M. Simard.]

Nous, du Ralliement créditiste, subissons cet état de choses à tout le moins équivoque, mais nous ne pouvons endosser cette politique préconisée par le parti libéral, pour la bonne raison qu'elle va absolument à l'encontre de la doctrine et de la philosophie intime et naturelle du Crédit social.

En s'inspirant de la doctrine et de la philosophie du Crédit social, quelles sont donc les réformes suggérées par le Ralliement créditiste? Mais d'abord, qu'est-ce donc que le Crédit social? Les tenants et défenseurs de cette doctrine se bornent-ils simplement à réclamer la réforme monétaire?

Est-ce un simple parti politique qui veut remplacer les partis actuels, en offrant une politique différente, mais tout en étant un parti politique comme les autres? Non, le Crédit social est beaucoup plus que cela. Voici la réponse la plus courte, la plus synthétique également, parce qu'elle définit l'ensemble des principes du Crédit social. M. Douglas l'a précisé lui-même, dans une conférence donnée à Londres, le 26 juin 1937, alors qu'il disait:

Dans l'esprit de beaucoup de gens, le Crédit social est un plan de réforme monétaire et c'est ce qui explique, à notre époque de manque de crédit, la popularité des réformes monétaires. Mais le Crédit social n'est pas simplement cela. Le Crédit social est la politique d'une philosophie.

Or, quelle est cette philosophie? On peut la résumer comme suit: *a*) L'être humain est la créature la plus précieuse de toute société organisée. Puisque l'homme est une créature créée par Dieu, à son image et douée d'une âme, il a des droits inaliénables vis-à-vis des biens spirituels et temporels, et ceux-ci doivent être respectés et sauvegardés intégralement.

Pour corroborer cet avancé doctrinal, voici ce que Pie XII déclarait dans son radio-message «*La Sollennita*» du 1er juin 1941:

Tout homme, en tant qu'être vivant doué de raison, tient en fait de la nature le droit fondamental d'user des biens de la terre, bien qu'il soit laissé à la volonté humaine et aux institutions juridiques des peuples de régler plus en détail la réalisation pratique de ce droit.

Deuxièmement, le gouvernement doit servir l'homme. Le rôle d'un gouvernement élu et responsable est de fournir au peuple les résultats qu'il désire dans l'administration des affaires publiques, en tant qu'ils soient physiquement possibles et moralement souhaitables.

Dans «*La Sollennita*», Pie XII ajoute:

Sauvegarder le domaine intangible de la personne humaine et lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs doit être le rôle essentiel du pouvoir public.

Troisièmement, tout homme doit avoir la possibilité de choisir librement parmi des choses moralement bonnes. La sécurité écono-

mique ne doit pas être une entrave à l'exercice de cette liberté; elle doit, au contraire, en favoriser l'expression entière. A ce sujet, Léon XIII a dit dans «*Libertas Praestantissium*»:

La liberté est le propre de ceux qui ont reçu la raison ou l'intelligence en partage; et cette liberté, à en examiner la nature, consiste dans la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à une chose, en ce sens que celui qui a la faculté de choisir une chose, entre plusieurs autres, celui-là est maître de ses actes.

Il faut rendre financièrement possible les choses physiquement réalisables. Tout ce qui est moralement souhaitable et physiquement réalisable doit devenir financièrement possible.

Toute production qui vient sur le marché doit être nécessairement reflétée dans un pouvoir d'achat nécessaire entre les mains des consommateurs... et le système monétaire doit être ainsi organisé qu'il rende possible aux individus d'exercer librement leur choix selon leur conscience.

C'est ce que déclare le révérend Geo. McLeod dans «*Christian Doctrine of Health*». Voilà donc les grandes lignes de la doctrine et de la philosophie intimes du Crédit social. Respect intégral de la personne et de la dignité humaine. Chance égale à chaque individu de pouvoir s'épanouir totalement suivant ses goûts et ses aspirations. Nous atteindrons cet idéal envisagé par le Crédit social, non seulement par la réforme monétaire mais aussi par tous autres moyens propres à replacer dans son vrai cadre l'individu, roi suprême de toute société humaine organisée et orientée en vue du bien commun.

Écoutons plutôt les déclarations d'hommes d'État, de personnages avertis du monde des affaires ou autres. Durant la grande dépression, le très honorable Winston Churchill déclarait à la Chambre des communes anglaise:

Je dis très sérieusement que cette convulsion monétaire a atteint un point où je suis persuadé que les producteurs de richesses nouvelles ne toléreront pas indéfiniment une telle situation.

La même année, lord Beaverbrook, propriétaire de plusieurs journaux et ex-banquier, écrivait:

Le gouvernement doit être maître chez lui; le gouvernement doit dicter la politique monétaire de la nation et la Banque d'Angleterre reléguée à la place qui est la sienne, celle de serviteur de la nation.

Un ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, affirmait en 1939, devant le comité parlementaire de la banque et du commerce:

Si le Parlement le désire, il peut certainement changer la manière d'opérer du système bancaire.

La manière d'opérer de notre système bancaire doit être changée pour deux raisons: premièrement, à cause du pouvoir discrétionnaire des banques privées; deuxièmement, à cause des conséquences de l'intérêt grevant tout crédit nouveau émis par les banques.

Voici ce que déclarait le pape Pie XI en 1931:

L'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes qui, d'ordinaire, ne sont pas les propriétaires mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.

Ces mêmes capitalistes sont les détenteurs et maîtres absolus de l'argent et ils le gouvernent et le distribuent selon leur bon plaisir.

Le pape Pie XI souligne aussi:

La déchéance du pouvoir: lui qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité, et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt.

Comme conclusion de cet exposé, monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, réclamons pour tous et chacun des citoyens de ce pays le respect de la personne et de la dignité humaine, s'il est vrai que la richesse primordiale de toute nation est son capital humain.

Nous continuerons à réclamer dans cette Chambre que le gouvernement reprenne le contrôle de son crédit et de sa monnaie pour en faire bénéficier tous les citoyens en leur permettant un plus libre accès aux produits dont nos marchés regorgent.

En conséquence, nous appuierons le gouvernement actuel dans toute bonne mesure susceptible d'apporter le mieux-être de nos compatriotes. Par ailleurs, monsieur l'Orateur, nous voulons garder le droit d'exposer franchement et sincèrement notre point de vue vis-à-vis tel ou tel projet de loi que le gouvernement voudra bien soumettre à l'étude des honorables députés de cette Chambre.

Nous coopérerons avec le gouvernement actuel tant et aussi longtemps que la politique de ce même gouvernement ne viendra pas en contradiction flagrante avec les principes et les convictions prônés par le Crédit social.

• (5.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. E. R. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous féliciter de votre nomination à ce poste si important pour le bon fonctionnement de la Chambre des communes. Et vous, monsieur l'Orateur suppléant, je vous félicite d'avoir été nommé au poste que vous occupez. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Dollard (M. Goyer) et l'honorable député d'York-Scarborough (M. Stanbury).

C'est avec hésitation, voire avec émoi, monsieur l'Orateur, que je prends la parole pour la première fois en cette enceinte, parfois surnommée l'agora—le «grand inquest» des anglophones—de la nation. Celui qui siège pour la première fois au Parlement doit sûrement être impressionné par la simple disposition matérielle, par l'ambiance physique des lieux. L'on doit aussi être impressionné par l'esprit que le Parlement tente de représenter et de promouvoir—l'esprit de démocratie, de liberté, d'égalité, et ainsi de suite, qui peut s'assimiler au concept primordial de justice—afin que cette liberté et cette égalité signifient quelque chose pour tous les Canadiens, ou du moins pour le plus grand nombre, plutôt que pour quelques rares privilégiés. C'est là, je suppose, l'objectif ultime de nos efforts à la Chambre des communes.

Pourquoi prendre le temps de la Chambre, monsieur l'Orateur, pour affirmer ce qui semble presque un lieu commun? Si je le fais, c'est parce que, selon moi, il n'en a pas toujours été ainsi à la Chambre, il y a à peine quelques années ou quelques décennies. Nous avons accompli beaucoup de progrès, à mon sens, vers la réalisation des objectifs dont je viens de parler. Nous avons accompli ces progrès, à tout prendre, au point de vue économique, du moins, au cours des deux dernières décennies, grâce à l'avènement d'un État moderne et constructif dans l'après-guerre. On accepte de plus en plus l'idée ou la coutume selon laquelle le gouvernement est, ou devrait être, utilisé par les gens, les citoyens, la société, pour mettre sur pied des programmes d'ordre social et économique et intervenir dans l'économie afin de prévenir des abus précis.

Je veux parler, par exemple, de l'intervention du gouvernement qui, grâce à des mesures législatives, peut réduire l'exploitation du consommateur par la publicité et l'emballage fallacieux, diminuer l'exploitation du salarié en protégeant les droits de l'employé par des conventions collectives et en adoptant des lois solides et bien inspirées sur le salaire minimum.

• (5.20 p.m.)

De même, on peut se servir du gouvernement pour permettre aux agriculteurs et aux autres producteurs de matières premières, au Canada, d'obtenir de justes prix par rapport à leurs frais, grâce aux programmes de soutien des prix agricoles, aux commissions fédérales-provinciales de commercialisation, aux mesures législatives visant l'assurance-récolte, et ainsi de suite.

Cette perspective du rôle du gouvernement trouve des adeptes en nombre croissant de nos jours, même si des groupes privilégiés et, en fait, certains particuliers bien intentionnés décident de le dénigrer et de le qualifier de socialisme rampant, utilisant cette expression comme si elle était couverte d'opprobre. Il est ironique de constater que, souvent, les gens qui s'attachent le plus à vilipender les initiatives les plus louables et les responsabilités du gouvernement sur le plan philosophique, sont les premiers à réclamer des subventions spéciales, des paiements d'appoint et ainsi de suite, pour venir en aide aux industries décadentes de leurs régions ou pour leurs commettants. Il semble que, en ce qui a trait à leur philosophie du gouvernement, il y a deux poids et deux mesures.

C'est un procédé lent et graduel, sans doute, mais il marque un éveil da la conscience sociale et du sens de responsabilité des individus et des groupes dont la vie a été bouleversée par l'évolution économique, la maladie, le manque d'instruction, la dépression des prix dans certains secteurs et ainsi de suite.

Si l'on jette un coup d'œil sur le discours du trône et sur les mesures législatives qu'il annonce, il faut admettre, en toute justice, qu'il représente dans une large mesure les idées de ceux qui favorisent le concept positif de l'État, le concept d'une démocratie sociale. Mais de là à savoir si le gouvernement veut vraiment traduire par des lois les intentions sans doute sincères qu'il énonce dans le discours du trône, il y a une marge. Il y a loin de la coupe aux lèvres. Les prochains mois nous diront dans quelle mesure le gouvernement réussira à faire passer ses intentions dans des lois. Là, nous pourrons mesurer sa ténacité.

Il y a aussi dans le discours du trône des omissions et des ambiguïtés d'autant plus remarquables qu'elles émanent d'un gouvernement qui prétend se préoccuper de la pauvreté des régions à faible revenu et des exploitations agricoles peu rentables. Le ministre de l'Agriculture (M. Greene) nous a dit cet après-midi à quel point il désire que les fermes familiales aient leur place au soleil de la prospérité économique. Je le répète, c'est un gouvernement qui se prétend moderne dans ses principes économiques et soucieux de toutes ces questions. Mais il est coupable d'omissions. A titre d'exemple, je citerai la question des pensions de vieillesse.

On admet de plus en plus au Canada qu'une somme de $75 par mois est absolument insuffisante au regard du coût actuel de la vie. Pourquoi le gouvernement ne consent-il pas à aborder le problème de front? Apparemment, il croit que les fonds manquent ou qu'une hausse aurait un effet inflationniste.

Soutenir la première opinion, à mon avis, c'est préconiser une économie de période de marasme. Quant à la seconde, soit qu'une augmentation serait inflationniste, elle me semble encore plus bizarre. Quelle étrange façon de

combattre l'inflation que de diminuer le pouvoir d'achat de personnes touchant $75 par mois. Le pouvoir d'achat des intéressés n'est-il pas déjà assez restreint?

Avant de passer à d'autres questions précises sur lesquelles j'aimerais faire certaines critiques, je voudrais dire que je suis d'accord avec le gouvernement qui a réitéré son intention d'adopter «Ô Canada» comme hymne national. Dans certaines monarchies où le chef de l'État est indigène, on établit une distinction entre l'hymne national et l'hymne royal. Ce serait encore plus logique au Canada. J'appuie cette proposition sans hésiter et j'espère qu'aucun parti ne profitera de l'étude du projet de résolution pertinent pour semer la zizanie entre les groupes ethniques, comme c'est arrivé lorsqu'on a fait de l'obstruction au cours du débat sur le drapeau.

Il faut également féliciter le gouvernement de son intention d'assumer une plus grande part des frais d'instruction croissants, surtout en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Il ne faut pas s'en étonner. Comment agir autrement pour faire face à la hausse des inscriptions dans les universités et à la construction des installations voulues sur les terrains universitaires? Si les déclarations du gouvernement sur son intention d'accorder des chances égales à tous doivent se concrétiser, comment pourrait-il ne pas accroître son programme d'assistance à l'éducation et faire face à l'accroissement du nombre des étudiants? En vérité, on peut se demander si l'assistance fédérale annoncée récemment sera suffisante.

Si je pose cette question, c'est que je pense aux prévisions des besoins financiers des dix prochaines années dans le domaine de l'instruction. On s'attend que l'inscription des étudiants à plein temps dans nos universités triple d'ici dix ans. Il faudra pour cela augmenter proportionnellement le nombre des professeurs, des instruments d'enseignement, des laboratoires, des salles de conférences, et ainsi de suite. Ceux qui ont des rapports étroits avec l'enseignement supérieur, comme j'en ai eu moi-même pendant une brève période, et qui étudient le problème depuis quelques années, ont constaté que les frais d'exploitation des universités pour l'année en cours s'établiront à peu près à 420 millions de dollars. Ils estiment également que les dépenses d'immobilisations s'établiront à quelque 800 millions de dollars pour les constructions déjà en chantier et celles qui sont prévues.

C'est à ces chiffres qu'il faut comparer la subvention par tête accordée par le gouvernement pour l'administration des universités. On se réjouit évidemment de la hausse de $2 à $5. Mais il est évident que l'attitude du gouvernement actuel en ce qui concerne l'aide aux universités est encore «une série d'expédients», pour citer un mémoire présenté au gouvernement fédéral par l'Association canadienne des professeurs d'universités. Elle n'a pas le sens de la mesure. Je soutiens que le gouvernement fédéral devrait assumer le tiers des frais d'administration et du capital d'immobilisations de l'instruction supérieure. Cela ne doit pas être considéré comme un empiétement sur les droits des provinces. C'est conforme au principe du fédéralisme coopératif dont nous avons tant entendu parler, surtout par les principaux ministres du gouvernement.

• (5.30 p.m.)

Voilà une occasion magnifique de pratiquer le fédéralisme coopératif dans un domaine où la chose se révèle urgente, celui de l'enseignement supérieur. De toute façon, monsieur l'Orateur, les institutions d'enseignement supérieur comme les universités ont, du moins elles devraient avoir, une perspective plus large et des objectifs plus vastes transcendant les frontières et les compétences provinciales. Cela militerait en faveur d'une aide financière fédérale plus grande; les provinces s'y opposeraient moins que semblent le penser un grand nombre de vis-à-vis.

J'ai écouté cet après-midi le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene). Comme je représente une circonscription comprenant une très importante collectivité rurale, j'étais curieux de savoir ce qu'il avait à dire. Il a longuement parlé de l'assistance à l'agriculture des Prairies, des lacunes de cette loi et de la mesure dans laquelle elle avait rendu des services depuis 20 ans. Il semblait parler en connaissance de cause et il s'est bien exprimé.

Le ministre a aussi parlé de l'assurance-récolte et de projets en vue d'en élargir la portée. A propos de cette loi adoptée il y a plusieurs années par l'ancien gouvernement, je tiens a dire que la nécessité s'en faisait sentir depuis longtemps chez les cultivateurs de l'Ouest canadien. A vrai dire, les cultivateurs, où qu'ils soient au Canada, en ont besoin. C'est l'ancien gouvernement qui l'a adoptée et il faut lui en accorder le mérite. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Il faut cependant dire que cette loi, au moment où elle a été adoptée, n'avait pas beaucoup de valeur ni d'avantages immédiats pour les cultivateurs de l'Ouest canadien. Ce n'est qu'après certaines modifications adoptées par le présent gouvernement libéral, qui a obligé les provinces à contracter une assurance au second degré auprès du gouvernement fédéral, que l'assurance-récolte est devenue réellement importante pour l'Ouest canadien. On songe maintenant à en élargir

la portée de façon qu'un plus grand nombre de cultivateurs y soient admissibles.

J'ai dit auparavant que le discours du trône renfermait des omissions et des ambiguïtés flagrantes, et c'est particulièrement vrai en matière d'agriculture. Dans les dix pages du discours du trône qui déclare l'intention du législateur, on trouve huit phrases sur la situation agricole canadienne. On nous donne à entendre que le gouvernement va étendre la tâche de l'ARDA et redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté rurale. D'après des chiffres récents, il semble qu'environ 40 p. 100 de la population rurale de notre pays gagnent moins de $3,000 par an; on estime donc que ces gens vivent dans la pauvreté si ce n'est le dénuement.

Que la richesse de notre nation soit aussi mal répartie, qu'il existe encore de nos jours une inégalité aussi manifeste en matière de chances de succès et de pouvoir d'achat, voilà qui résume tristement les efforts antérieurs, ou plutôt l'absence d'effort, de gouvernements canadiens successifs.

Jusqu'à maintenant on s'est simplement contenté d'étudier le problème de la pauvreté, dépensant davantage en expertises qu'en travail véritable de réadaptation, de rééducation, de spécialisation et de soutien des prix agricoles. Si l'on doit s'attaquer utilement au problème de la pauvreté, et je songe plus particulièrement à la pauvreté rurale, il ne faut pas omettre le réadaptation rurale, les programmes de rééducation pour les exploitants et ouvriers agricoles déplacés. Il faut aussi songer à un programme de soutien des prix pour les denrées agricoles, plus solide qu'à l'heure actuelle.

Fait intéressant à constater, le ministre des Forêts (M. Sauvé), comptable du Développement rural et aussi de l'ARDA, a parlé de la pauvreté rurale l'autre jour à un déjeuner d'hommes d'affaires à Toronto. D'après les journaux, il aurait étonné ses auditeurs par les descriptions vigoureuses de la pauvreté qu'il a faites en relatant des cas d'espèces. Il n'est pas surprenant que le ministre ait réussi à impressionner ces gens, il en est bien capable, j'en suis persuadé, car je l'ai déjà entendu. Mais ce qui est surprenant, c'est que ces hommes d'affaires, ces Canadiens adultes, aient été offensés par ces descriptions de la pauvreté et de l'importance réelle qu'elle revêt pour les individus. Assurément, tout adulte qui se livre activement à la pratique des affaires ou aux affaires de la vie publique, a une certaine conscience, une certaine connaissance de l'existence de la pauvreté —des îlots, des zones, des régions—en somme il y en a beaucoup trop. Assurément, il a conscience, de façon indirecte, peut-être, de ce que cela signifie, en termes humains, pour les individus victimes du syndrome de la pauvreté. Or, monsieur l'Orateur, nos concitoyens à revenus élevés sont-ils si bien isolés, si bien protégés du reste des Canadiens qu'ils ne puissent supporter la description du sort de 40 p. 100 de leurs compatriotes vivant dans la pauvreté?

[M. Schreyer.]

Si le ministre réveille davantage les consciences en haut lieu, ce programme de développement rural et de lutte contre la pauvreté aura peut-être des chances de dépasser l'étape de l'étude pour arriver à combattre effectivement ce niveau de revenus beaucoup trop bas, et ses causes.

Mais nous aurions tort de croire que l'indigence des populations rurales pourra être supprimée grâce à des programmes comme ceux de l'ARDA, à des modifications dans l'utilisation des terres, à des programmes d'achats et de ventes de terres, etc., si utiles que puissent être ces moyens. Je soutiens que des programmes comme ceux-là peuvent être efficaces, mais seulement comme formules auxiliaires d'un programme de soutien des prix et d'un régime de commercialisation vraiment à la page, en ce qui concerne l'agriculture.

La tâche que doit affronter l'ARDA, dans ses efforts pour enrayer l'indigence des populations rurales, deviendra trop considérable, trop lourde pour être entreprise de façon réaliste si l'on n'a recours à des programmes efficaces de soutien des prix de denrées agricoles.

Trop de Canadiens croient, à tort, que les exploitations agricoles peu rentables sont la conséquence d'une mauvaise utilisation des terres ou d'une superficie trop réduite du domaine agricole ou encore tout simplement du manque de compétence de l'agriculteur. D'après l'expérience acquise dans la politique provinciale et les gouvernements provinciaux, j'ai l'impression que cette fausse conception s'infiltre même parmi ceux qui ont des rapports avec le gouvernement, d'où une confusion toujours croissante.

Dans le passé, les représentants du gouvernement n'ont pas assez concentré leur attention—je ne songe certainement pas aux représentants des organismes agricoles—sur la question des prix agricoles comme l'une des principales causes de la pauvreté rurale dans les fermes, que je distingue de la pauvreté rurale en dehors des fermes. Un régime plus équitable d'établissement des prix et un programme de soutien des prix des produits agricoles arracheraient, de la classe des pauvres ou des miséreux, de nombreuses familles d'agriculteurs vivant à l'heure actuelle dans des fermes de grandeur moyenne.

Je ne veux pas dire que toutes les familles d'agriculteurs peuvent être amenées aux niveaux de revenu et de vie souhaitables grâce à une hausse des prix des denrées agricoles,

mais un grand nombre pourrait l'être et c'est là toute la question. Ceux dont l'exploitation agricole est simplement trop exiguë ou trop peu fertile pour qu'on puisse les aider sensiblement pourraient être soustraits à leur situation pénible par le programme de l'ARDA proprement dit.

Il est difficile de déterminer exactement dans quelle proportion les 95,000 familles canadiennes à faible revenu, déjà au bord de la pauvreté, pourraient être amenées à des niveaux souhaitables d'existence par un soutien des prix plus réaliste, mais le nombre pourrait en être considérable. Plus le ministère de l'Agriculture en accomplira de cette façon, moins lourde sera la tâche du ministère de l'Aménagement rural dans sa lutte contre la pauvreté.

• (5.40 p.m.)

Le rythme des changements de techniques de production a disloqué les structures socio-économiques de la vie de nombreuses gens, particulièrement sur ce continent et dans notre pays. Dans certaines industries, cette dislocation réelle et virtuelle a été atténuée par une direction sage et quelquefois altruiste des employeurs, par des négociations collectives, ou encore par des lois opportunes.

On en trouve un excellent exemple dans le rapport d'enquête industrielle Freedman sur le prolongement des parcours du National-Canadien. Il s'agit d'un rapport soumis par le juge Samuel Freedman, natif du Manitoba, et dont la plupart des habitants de cette province doivent être très fiers. Du rapport de cet éminent juriste, je ne citerai que le paragraphe 6 du résumé:

> La Commission est d'avis qu'il incombe à la compagnie de prendre des mesures raisonnables, afin de minimiser les effets nocifs que le prolongement d'un parcours...

Je m'arrête ici pour ajouter, entre parenthèses, ou de tout autre changement technologique. Et je continue::

> ...pourrait avoir sur ses employés.
> Cette obligation découle du principe selon lequel, lorsqu'un changement technologique est adopté, le coût des propositions raisonnables en vue de protéger les employés contre les conséquences défavorables devrait être imputable sur les bénéfices et les économies.

En somme, on recommande ici que le coût du changement technologique soit assumé par ceux qui en profitent et non exclusivement par ceux qui auront à en souffrir.

Le même principe devrait s'appliquer à notre industrie agricole. Jusqu'ici, ce principe n'a pas été respecté dans le cas de nos agriculteurs et de notre industrie agricole. En agriculture, la technologie a évolué tout aussi vite. Elle a permis d'augmenter la productivité de l'agriculture canadienne et d'apporter au pays des avantages considérables. Il appartient au reste de la population d'appuyer, à son tour, les programmes destinés à atténuer le bouleversement que cette productivité accrue et les techniques nouvelles ont imposé à l'industrie agricole.

Je dis, un peu en badinant, que le gouvernement devrait peut-être instituer une autre enquête Freedman, cette fois sur les effets des changements technologiques pour l'économie des exploitations agricoles familiales et sur la responsabilité sociale qui en découle. Avec sa connaissance extraordinaire de la langue, cet homme, avec d'autres, pourrait peut-être voir le problème dans sa véritable perspective. Jusqu'ici, il semble évident que bien peu d'hommes au pouvoir ont vu ce problème ou, s'ils l'ont vu, ils ont refusé d'en tenir compte.

Les porte-parole des organismes agricoles et les agriculteurs eux-mêmes ont décrit avec éloquence les plaies de leur industrie et ont proposé à maintes reprises des solutions pouvant y remédier. Mais ils n'ont pas encore réussi à convaincre le gouvernement. On se demande pourquoi, car ils ne demandent pas des programmes de soutien des prix exorbitants ni des subventions exagérées du Trésor. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les mémoires des dernières années pour se rendre compte que le soutien des prix qu'ils demandent est restreint ou se fonde sur un volume de base. Ils demandent bien le soutien des prix, mais fondé sur le volume de base de la production de denrées de chaque exploitation commerciale. Il ne s'agit là que d'un moyen terme, d'un juste milieu, d'une juste mesure, appelez cela comme vous voudrez, mais ce qu'ils demandent, c'est un juste milieu entre deux extrêmes, c'est-à-dire le programme de soutien des prix des États-Unis—et il est extrême à plus d'un titre—et celui du Canada. Aux États-Unis, il n'y a effectivement pas de limite au montant à payer comme soutien des prix. Il s'ensuit que les grandes exploitations agricoles rattachées aux usines en profitent plus que ceux qui en auraient le plus besoin, c'est-à-dire les propriétaires de petites ou de moyennes exploitations.

Au Canada, l'extrême se trouve à l'opposé; c'est un régime de soutien des prix presque imparfait dans tout les sens du terme. Il me semble clair, comme à quiconque désire scruter la situation des collectivités agricoles au Canada, y compris celles de l'Ouest, que les niveaux de vie des familles qui les composent ne se sont pas améliorés sensiblement depuis dix ans. Les familles d'agriculteurs sont moins nombreuses; il y a plus de remembrement, de sorte qu'il en résulterait ou devrait en résulter des revenus supérieurs et plus convenables pour ceux qui restent, puisque leur activité est plus étendue. Il n'en est rien.

Depuis 1952, les gouvernements successifs du Canada ont négligé les problèmes de l'agriculture ou ont eu recours à des moyens de portée restreinte, mais sans succès. On ne peut que parler d'échec, puisque les données recueillies par le Bureau fédéral de la statistique indiquent que l'ensemble de l'agriculture a langui et que celle-ci s'est classée comme secteur de faible revenu net, tandis que le reste de l'économie s'est développé à un rythme deux fois plus rapide.

Les ministériels pensent-ils sérieusement s'attaquer avec succès au problème du revenu agricole, comme le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) en a exprimé l'espoir cet après-midi? Pensent-ils remédier au problème de la réadaptation rurale? Pensent-ils y parvenir avec succès en ne s'attaquant qu'à la pauvreté? Je tremble en y pensant, parce que si le gouvernement essaie d'aborder le problème de l'insuffisance du revenu agricole en établissant un programme de lutte contre la pauvreté, par des achats et des reventes de terrains, il y aura alors trop de gens à rééduquer, trop de parcelles de terre à acheter et à revendre pour le remembrement, et le fardeau serait trop lourd.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire à l'honorable député que son temps de parole est épuisé.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, si la Chambre consentait à m'accorder deux minutes, je pourrais terminer mon exposé.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député poursuive son exposé?

Des voix: Oui.

M. Schreyer: Merci, monsieur l'Orateur, et merci aux honorables députés de leur courtoisie, ou devrais-je dire de leur délicatesse.

A mon avis, si le gouvernement est sérieux quand il déclare, et je cite le discours du trône: «afin d'assurer aux cultivateurs de notre pays des conditions de vie et de travail comparables à celles des Canadiens se livrant à d'autres occupations», il doit commencer par agir sur deux fronts simultanément: appliquer le principe de la remise en valeur des terres agricoles en revendant celles-ci et en complétant la formation des personnes déplacées, tout en appliquant comme il convient les lois relatives aux prix des produits agricoles, de manière à assurer aux cultivateurs le prix de base de leur production. C'est l'unique moyen d'attaquer le problème avec succès. C'est là, à mon avis, l'opinion de mes commettants et c'est assurément la mienne.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[M. Schreyer.]

• (5.50 p.m.)

M. F. Jack Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat sur le discours du trône, j'aimerais pouvoir dire que nous avons commencé cette nouvelle session du Parlement avec un programme dynamique du gouvernement, afin de démontrer qu'un gouvernement minoritaire n'est pas nécessairement faible, qu'un gouvernement minoritaire pourrait suivre l'exemple du gouvernement minoritaire que nous avions en 1957 et qui a présenté à tout le Canada et à toute la population le programme de développement le plus vigoureux que le pays ait vu en un siècle.

J'ai lu le discours du trône attentivement pour y trouver cette orientation. Je ne trouve rien d'autre qu'une collection de pieux désirs, de clichés usés, de discours d'unité, de fraternité et de collaboration. A mon sens, monsieur l'Orateur, au cours des trois dernières années, le gouvernement a fait moins pour l'unité et plus pour la division que tous les autres gouvernement que nous avons eus en 100 ans.

Alors, au lieu d'examiner point par point cette liste de bonnes intentions, je voudrais que le Parlement et le peuple canadien retournent au programme encourageant de 1957 qui a été réalisé jusqu'en 1963 par un gouvernement qui avait des idées, ainsi que le courage et le savoir-faire voulus pour les mettre en pratique.

Tout ce que M. Harry Hays, le regretté ministre de l'Agriculture, trouvait à dire sur ce sujet, c'était que le gouvernement précédent n'était pas allé assez loin dans son programme dynamique visant à améliorer l'agriculture au Canada. Je n'ai pas l'intention d'abuser du temps de la Chambre pour exposer la longue liste de nos réalisations, mais nous avons des exploits à notre crédit. Je voudrais rappeler particulièrement à la Chambre nos ventes de produits agricoles outre-mer. Les supposés «crimes» de 1959 et de 1960 sont devenus maintenant les principales vertus et les premiers titres de grandeur dont se réclame le gouvernement libéral. Le ministre du Commerce (M. Winters) peut se lever pour dire: «Nous avons doublé les ventes de blé», ou encore: «Nous avons triplé les ventes de blé». Toutefois, en 1959 et en 1960, on appelait cela de la trahison.

Ils parlent d'améliorer l'assurance-récolte. Qui a institué l'assurance-récolte et l'a mise à la disposition des provinces? Le gouvernement conservateur. Je déplore que notre province de l'Alberta n'ait pas encore pleinement profité des lois fédérales sur l'assurance-récolte et, bien que le Manitoba en tire avantage depuis cinq ans, nous attendons toujours un programme de protection suffisante pour

les petits cultivateurs et pour les exploitants de fermes familiales de l'Ouest du Canada et surtout de l'Alberta. M. Manning se rend compte du problème; il y a tout juste quelques semaines il a proposé au gouvernement actuel—avec beaucoup de doigté, je pense—de dédommager un peu les cultivateurs de Peace-River, d'Athabasca, de Jasper-Edson et d'autres circonscriptions en Alberta pour les dommages sérieux et répétés qu'ont subis leurs récoltes. Mais jusqu'ici il s'est heurté à un mur; le gouvernement fédéral a refusé de collaborer. Pourtant ils disent que nous pouvons nous attendre à de sérieux efforts de la part du gouvernement libéral pour s'occuper de tout le monde. Bien que je ne m'oppose aucunement à l'assistance fédérale aux pays en voie de développement, à nos amis défavorisés qui en ont besoin, soit au sein du Commonwealth, soit en d'autres parties du monde, c'est peut-être le temps de regarder d'abord chez nous pour voir si nos propres gens, les contribuables et citoyens du Canada, ont suffisamment de protection là où ils en ont le plus besoin. Le cynisme avec lequel le gouvernement actuel a négligé les cultivateurs de l'Ouest canadien est absolument impardonnable. Les gens de cette partie du pays ont clairement dit ce qu'ils pensent de lui aux bureaux de scrutin. Cependant, le gouvernement ne paraît pas avoir changé d'attitude à leur égard.

Je dirai à notre nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene), qui vient de l'Est, que, dans l'Ouest, nous considérons les problèmes agricoles dans leur perspective nationale. Qu'il vienne de n'importe où au Canada, monsieur l'Orateur, nous accueillons un ministre de l'Agriculture qui prête une oreille attentive aux organismes agricoles et aux gens qui ont la compétence voulue pour l'aider à accomplir sa lourde tâche. S'il agit ainsi, absolument rien n'empêche un ministre de contribuer dignement au bien-être du pays, qu'il vienne de la vallée de l'Outaouais, de la vallée d'Annapolis ou de quelque autre vallée fertile du Canada.

Trop de gens sont prêts à tourner le dos aux problèmes de l'agriculture, à lever les bras au ciel en proclamant leur impuissance. A l'heure actuelle il est beaucoup question d'accroître le rendement des fermes familiales ou d'élargir les emblavures par l'achat des terres improductives, en prêtant plus d'argent aux cultivateurs pour leur permettre de multiplier leurs activités. Certains disent que les problèmes agricoles du Canada seront réglés de cette manière. C'est faux. Cela ne fera que les aggraver si l'on ne prend pas d'autres initiatives, c'est-à-dire, comme l'a dit mon honorable vis-à-vis du coin il y a un instant, garantir la stabilisation du prêt agricole et s'assurer que le cultivateur qui emprunte de l'argent pourra le rembourser tout en ayant encore assez de ressources pour maintenir un niveau de vie facilement accessible, selon nous, au Canada.

Cela n'exige aucune forme de socialisme ou de paternalisme. Cela exige un gouvernement qui s'assure d'abord que nous avons des marchés convenables tant au pays qu'à l'étranger et qui voit ensuite à ce que les agriculteurs obtiennent une part suffisante de ces marchés. Le gouvernement n'a rien fait, ni sous les libéraux ni sous leurs prédécesseurs, qui ait beaucoup aidé l'agriculture, si ce n'est trouver des marchés importants et solides pour nos produits agricoles. Voilà où des efforts d'envergure s'imposent. Les agriculteurs de l'Ouest et de l'Est du Canada peuvent approvisionner ces marchés si nous les trouvons pour eux. Il pourront ensuite emprunter non du gouvernement ou de la Commission du prêt agricole mais de n'importe quelle banque sensée, car si l'agriculteur fait de l'argent, on lui consentira un prêt afin qu'il en fasse davantage.

Des voix: Six heures.

M. Bigg: Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 janvier 1966

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

L'HON. M. DRURY—RECTIFICATION D'UNE RÉPONSE RELATIVE AUX PRIX DES AUTOMOBILES

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour hier, on m'a posé une question que j'ai mal saisie au sujet du prix des automobiles. A travers tous les bruits de fond, j'ai cru qu'on me demandait si j'avais déclaré, au cours de la campagne électorale, qu'il y aurait parité des prix des voitures américaines et des voitures canadiennes, ce à quoi j'ai répondu «Non».

En lisant le hansard, je constate que la question consignée à la page 282 était:

Le ministre n'a-t-il pas déclaré, au cours de la campagne électorale, que le prix des voitures canadiennes avait été réduit?

Naturellement, monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est: «Oui». Dans une déclaration que j'ai faite à la fin d'octobre, soit le 28, je signalais que, selon les annonces des fabricants de voitures canadiennes, les prix des voitures de modèle 1966 avaient diminué par rapport à ceux des voitures de modèle 1965 munies des mêmes accessoires. Je ne veux pas induire la Chambre en erreur. Les prix des voitures ont été réduits comparativement à ceux des voitures de modèles 1965 munies des mêmes accessoires; et je l'ai dit au mois d'octobre dernier.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'allais poser la question de privilège à ce sujet, mais le ministre a répondu. Toutefois, si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelques commentaires sur sa réponse à ma question et dire que le ministre a fait dans la ville de Kitchener, le 26 octobre, une déclaration qu'on a pu lire dans le *Citizen* d'Ottawa:

Le ministre de l'Industrie, M. Drury, a déclaré mardi soir que l'Accord canado-américain ferait économiser environ 49 millions cette année aux acheteurs d'automobiles canadiens.

M. Drury a estimé que les prix ont baissé d'environ $70 par automobile et, comme on s'attend à vendre quelque 700,000 automobiles au Canada cette année, les acheteurs devraient économiser près de 49 millions.

«Je crois que cet accord non seulement donne des résultats, mais de bons résultats», a-t-il dit à un rassemblement libéral de quelque 200 personnes.

L'HON. M. TEILLET—RECTIFICATION D'UNE RÉPONSE RELATIVE AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, s'il convient que je le fasse maintenant, j'aimerais aussi rectifier une réponse que j'ai donnée hier au très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). J'aurais dû répondre que la question des pensions de base n'a pas été soumise à un comité, mais qu'elle fait l'objet de pourparlers entre des représentants d'organisations d'anciens combattants, la Commission canadienne des pensions et moi-même.

Le très hon. M. Diefenbaker: Y a-t-il d'autres rectifications aujourd'hui?

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MODIFICATIONS RELATIVES AUX MEMBRES ÉLUS, À L'INDEMNITÉ, ETC.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité lors de sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les territoires du Nord-Ouest de façon à accroître de quatre à sept le nombre des membres élus du Conseil, à porter à cinq mille dollars par année l'indemnité maximum payable aux membres élus, prévoir le versement d'une indemnité maximum de trois mille cinq cents dollars par année aux membres nommés, à autoriser en outre le paiement de frais raisonnables de déplacement et de subsistance supportés par les membres à l'occasion des voyages aller et retour qu'ils font pour assister aux sessions du Conseil, à décréter que les premiers mille dollars de l'indemnité versée à un membre ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, à établir un Fonds du revenu consolidé distinct pour les territoires et à en prévoir l'administration, à statuer aussi sur la tenue des comptes des territoires et leur examen par l'Auditeur général et à permettre de plus certaines modifications dans l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LE YUKON

MODIFICATIONS RELATIVES AUX INDEMNITÉS, AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT, ETC.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité lors de sa prochaine séance pour étudier le

projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur le Yukon afin de permettre le paiement d'une indemnité annuelle de trois cents dollars à chaque membre du comité consultatif en matière de finances ainsi que le paiement des frais raisonnables de déplacement et de subsistance supportés par ces membres lorsqu'ils assistent aux séances du comité; afin de porter à cinq mille dollars par année l'indemnité maximum payable aux membres du Conseil; afin de prévoir le paiement des frais raisonnables de déplacement et de subsistance supportés par les membres à l'occasion des voyages aller et retour qu'ils font pour assister aux sessions du Conseil; afin de décréter que les premiers mille dollars de l'indemnité versée à un membre ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu; afin de prévoir en outre la tenue des comptes des territoires et leur examen par l'Auditeur général et de permettre en outre certaines modifications dans l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS ET LE MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. La Cour suprême du Canada a décidé, hier, qu'il n'était pas de son ressort d'entendre un appel interjeté contre la validité d'un mandat de perquisition exécuté dans les locaux du Syndicat international des gens de mer, à Montréal, en août dernier, afin de saisir certains documents pouvant établir l'existence d'un lien entre Hal Banks et la falsification de comptes ainsi que le crime de vol. Comme la Cour suprême a maintenant rendu une décision, le ministre est-il en mesure de nous dire si son ministère va intenter une poursuite au sujet de ces vols présumément commis au cours d'une période de deux ans?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Avant de décider s'il doit ou non intenter des poursuites, le ministère devra, bien entendu, recevoir un rapport complet des faits et allégations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'était-il pas à Montréal avant-hier à cette occasion, après que la décision de la Cour suprême eut été rendue?

L'hon. M. Cardin: Je m'excuse, mais je n'ai pas saisi la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'était-il pas à Montréal immédiatement après que la Cour Suprême eut rendu sa décision à ce sujet, en vue de décider si des poursuites devaient être intentées?

L'hon. M. Cardin: Non, monsieur l'Orateur, je n'y étais pas.

[L'hon. M. Laing.]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, en tout premier lieu, la perquisition de la Gendarmerie royale du Canada dans les locaux du Syndicat international des gens de mer s'est faite à son insu?

L'hon. M. Cardin: Non, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—PERTE DE CONTRATS PAR DES USINES CANADIENNES D'EMBOUTISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Hier, j'ai demandé au ministre de l'Industrie s'il avait reçu des instances de M. George Burt, directeur canadien des Syndicats des travailleurs unis de l'automobile, demandant la tenue d'une réunion tripartite entre les représentants du gouvernement, des syndicats et des patrons pour étudier la crise qui a surgi à l'égard des usines canadiennes d'emboutissage. Le ministre a dit alors qu'il n'avait pas reçu de M. Burt de télégramme à ce sujet.

A-t-il maintenant reçu un tel télégramme et est-il exact que le ministre a refusé de convoquer la réunion tripartite?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): J'ai reçu un télégramme et j'ai répondu à M. Burt en lui signalant que des entretiens ont déjà eu lieu avec les fabricants de pièces d'automobiles et avec les fabricants d'automobiles. Je crois que les problèmes sont en voie d'être résolus, mais si M. Burt veut faire d'autres instances ou a besoin de renseignements supplémentaires, j'aurai volontiers un entretien avec lui.

M. Douglas: A titre de question supplémentaire, puis-je demander au ministre, étant donné qu'il dit avoir eu des entretiens avec les fabricants de pièces d'automobiles et d'automobiles, s'il ne serait pas juste que les syndicats, dont les membres s'intéressent au premier chef à la sécurité en matière d'emploi, participent à ces entretiens? Je lui demande s'il est disposé à revenir sur sa décision et à tenir des réunions tripartites sur cette question de la plus haute importance?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, les fabricants d'automobiles et de pièces d'automobiles se sont fait une règle jusqu'ici de renseigner leurs employés—dont la plupart sont liés par des contrats de travail—par l'intermédiaire de ce dispositif au lieu du système plus laborieux et moins concis auquel ils auraient recours en fournissant les renseignements par l'entremise du syndicat. Chaque compagnie se trouve dans une situa-

tion différente, et il est probablement plus facile d'obtenir des renseignements exacts et précis, compte tenu de la situation d'une compagnie, de la direction plutôt que du gouvernement à Ottawa.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire. Vu que les difficultés qui découlent de cet accord sont imputables au ministre et à son gouvernement, je voudrais demander au ministre s'il n'a pas le sentiment que les travailleurs dont le gagne-pain est en cause, ne devraient pas, au moins, pouvoir présenter les mêmes instances et jouir de la même considération que les fabricants d'automobiles?

L'hon. M. Martin: Cela a toujours été notre politique.

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur, nous l'avons fait de tout cœur.

M. Scott (Danforth): Alors, pourquoi ne faites-vous pas quelque chose?

L'hon. M. Drury: A mon avis, le gouvernement se préoccupe du sort des travailleurs et étudie leurs problèmes avec autant de soin et de sympathie qu'il en met à examiner les problèmes des compagnies elles-mêmes. La Chambre se souviendra sans doute que, l'an dernier, le gouvernement a présenté un programme visant à verser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs licenciés par suite de cet accord.

M. Grafftey: Ce n'est pas grand chose.

L'hon. M. Drury: Un député dit que ce n'est pas grand chose, mais, à la vérité, à cause des dispositions générales qui ont été prises, dans bien des cas les travailleurs n'ont pas eu à demander ces prestations. A mon sens, l'accord est bien plus avantageux pour les travailleurs qu'il ne l'est sans doute pour certaines des entreprises elles-mêmes.

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: Le député d'Ontario a la parole.

M. Douglas: Une autre question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre! La présidence a accordé la parole au député d'Ontario. Le député d'York-Sud pourrait peut-être poser une autre question plus tard.

[Plus tard]

M. David Lewis (York-Sud): Comme suite aux questions posées antérieurement, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Industrie si la raison pour laquelle il refuse de tenir une réunion tripartite pour examiner le problème des pièces d'automobiles tient aux instances qui lui ont été faites par les fabricants d'automobiles et les fabricants de pièces détachées et selon lesquelles le syndicat ne devrait pas être présent à de semblables réunions?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur l'Orateur, comme j'ai tenté de l'expliquer hier, nous avons tenu naguère des réunions tripartites relatives à cet accord sur l'automobile. Je serai toujours heureux de recevoir les intéressés si cela peut être utile. Comme je l'ai dit hier, je n'ai pas refusé de tenir une réunion tripartite. D'autre part, dans la conjoncture actuelle, il ne me semble pas utile de tenir une réunion.

M. Grafftey: C'est un refus.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'ONTARIO—LES PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA GRÈVE DES CAMIONNEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Travail une question au sujet de la grève des camionneurs en Ontario, grève qui se prolonge et cause des difficultés économiques? Est-ce qu'on fait des progrès et le ministre, devant la gravité de la situation, prendrait-il l'initiative de convoquer encore une fois les parties à une séance de négociation avec l'espoir de mettre fin à cette grève?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je regrette de dire qu'il ne s'est pas fait beaucoup de progrès en vue du règlement de ce malheureux différend. Les deux parties ont été avisées que les fonctionnaires de mon ministère—il y a un négociateur spécial sur place—et un représentant du gouvernement d'Ontario, plus directement intéressé encore que le gouvernement fédéral puisque la grève affecte plusieurs régions de la province, sont disposés à prêter leur concours.

Sauf erreur, une réunion a eu lieu hier à London (Ontario) avec les dirigeants de l'industrie du camionnage.

Il se peut que des mesures soient prises bientôt, mais je ne juge pas opportun d'intervenir au cours des prochains jours.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DEMANDE DE SUBVENTIONS ACCRUES DE LA PART DE LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des

Transports. La Conférence canadienne de la sécurité routière a-t-elle fait des instances auprès du gouvernement pour obtenir une augmentation de sa subvention?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transport): Je pense qu'il conviendrait mieux d'adresser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je crois qu'il est au courant et qu'il répondra.

M. Noble: Puis-je poser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

Le très hon. M. Pearson: Il sera ici dans un instant.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Le ministre a-t-il fait enquête relativement à une déclaration de M. Wagner, ministre de la Justice du Québec, à l'effet qu'à Ottawa, il n'y a que des pâtes molles, plus particulièrement au sein de la Gendarmerie royale et du ministère fédéral de la Justice? Le ministre a-t-il des commentaires à faire en marge d'une accusation aussi grave?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire pour moi de faire enquête, parce que je suis convaincu qu'il n'y a pas de pâtes molles.

[*Plus tard*]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si les déclarations de M. Wagner, de Québec, à l'effet que la Gendarmerie royale refuse aux corps policiers provinciaux des renseignements utiles en plusieurs circonstances, sont exactes? Ce sont là des accusations sérieuses!

L'hon. M. Cardin: Non, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

DEMANDE D'UNE ÉTUDE DÉTAILLÉE DES MARCHÉS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Vu la nécessité d'accroître beaucoup nos exportations et d'aider nos producteurs à cette fin, le ministre songera-t-il à demander à ses délégués commerciaux d'entreprendre une autre étude détaillée de leurs marchés afin de nous dire quels produits canadiens pourraient y trouver des débouchés, si l'on stimulait davantage les ventes, et de communiquer ensuite ces renseignements à l'industrie dès que possible?

L'hon. Robert Henry Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est de pratique courante. Le député n'ignore pas que nous avons un excellent service de délégués commerciaux bien adaptés aux possibilités qu'offrent les régions qu'ils représentent, c'est-à-dire à peu près le monde entier. Ils sont sans cesse en relations avec le ministère à Ottawa, de façon à avoir l'œil ouvert sur les débouchés possibles qui s'offrent à nos hommes d'affaires sur les marchés étrangers.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA HONGRIE—L'ARRESTATION ET LA CONDAMNATION D'UN CITOYEN CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais obtenir des renseignements au sujet de l'arrestation et de la condamnation en Hongrie de M. Tibor Torma naturalisé citoyen canadien qui, à l'époque où il avait obtenu un visa pour se rendre en Hongrie à titre de touriste l'automne dernier, était un de mes commettants. Il est censé avoir troublé l'ordre public dans un café et a été condamné pour délit politique. Il a été détenu sans contact avec l'extérieur...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question? Je serais porté à croire qu'il conviendrait d'inscrire cette question au *Feuilleton*. Cependant, nous permettrons au député de poser sa question s'il le fait sur-le-champ.

M. Ryan: Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si cette situation ne préoccupe pas tous les Hongrois au Canada et dans le monde entier?

Des voix: Posez la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait peut-être inscrire sa question au *Feuilleton*.

QUESTION POSÉE AU CABINET

DÉCLARATIONS DE PRINCIPE À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE PENDANT LA SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question lourde de sens pour les traditions de la Chambre et nos règles de procédure. Je suis donc persuadé que la réponse vous intéressera vivement, monsieur l'Orateur.

Voici donc ma question au premier ministre: Vu que nous nous sommes écartés des traditions depuis l'ouverture de la session, et je cite comme exemple ce qui est arrivé hier lorsque le ministre des Finances, pendant la période des questions, a fait un communiqué sommaire à propos d'une question de politique importante sur laquelle nous, de ce côté-ci de la Chambre, insistons depuis deux ans et demi, le gouvernement a-t-il maintenant comme ligne de conduite de faire des déclarations de principe à l'extérieur de la Chambre pendant la session?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'estime que nous pouvons nous en remettre à vous, monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'application du Règlement à la Chambre.

[*Français*]

LES FINANCES

QUÉBEC—A PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION BÉLANGER SUR LA FISCALITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il est d'accord avec le rapport Bélanger sur la fiscalité du Québec, lorsqu'il recommande de substituer au régime d'abattement à la base un régime de dégrèvement dans l'imposition du revenu des particuliers, et cela de concert avec le gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

LA HOUILLE

COMMANDE DU JAPON—MODALITÉS DU TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce ou au ministre des Transports, car elle se rapporte aux deux ministères. Il s'agit de la commande d'un million de tonnes de charbon de la part du Japon. Voici ma question, avec le préambule que je me permets d'y ajouter: Comme le Canada va expédier un million de tonnes de charbon de l'Alberta au Japon, que le tarif-marchandises, en l'occurrence, coûterait un tiers de moins par voie des États-Unis que sur les convois du Pacifique-Canadien passant par Vancouver et qu'il est question, à l'heure actuelle, de mettre en service la ligne de chemin de fer à partir de Michel (C.-B.) . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député avouera que sa question n'est pas réglementaire. Il doit chercher à se renseigner plutôt que de soulever une discussion ou d'exprimer un avis.

M. Woolliams: Je m'y prendrai donc autrement car, en toute déférence, comme cette commande de charbon est une affaire urgente, il ne me paraît pas opportun d'inscrire la question au *Feuilleton*. Le ministre des Transports voudrait-il examiner la situation, afin de savoir si l'on est à aménager une ligne ferroviaire depuis Michel, en Colombie-Britannique, jusqu'au chemin de fer de la *Great Northern Railway*, aux États-Unis, pour éviter de recourir aux transporteurs canadiens? Si oui, les États-Unis vont-ils faire des offres plus avantageuses que les nôtres, ce qui nous ferait perdre cette commande d'un million de tonnes de charbon?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a déjà quelque temps que j'examine la question.

M. Woolliams: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Tant mieux si le ministre est au courant. Aurait-il alors l'obligeance de nous transmettre ses renseignements, en vue d'assurer aux entreprises de l'Alberta qu'elles vont conserver ce marché d'un million de tonnes de charbon, si important pour le Canada, notamment en ce qui concerne le le problème du change? (*Applaudissements*)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, vu que la question n'est pas de celles auxquelles je puis répondre à l'appel de l'ordre du jour, peut-être vaudrait-il mieux que le député la soulève lors de l'étude de mes crédits. (*Exclamations*)

M. Woolliams: Je suis prêt à en discuter à dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

MODIFICATIONS RELATIVES À LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Ayant annoncé un débat prochain sur la peine capitale, peut-il informer la Chambre si la loi sur la libération conditionnelle sera amendée?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur; il s'agit là d'une autre question. S'il faut prendre une décision à cet égard, elle sera annoncée à la Chambre en temps utile.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NOMINATION D'UN AMBASSADEUR EN CORÉE DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la prospérité dont jouit notre pays, à en juger par le discours du trône, le ministère des Affaires extérieures a-t-il pris des dispositions en vue de la nomination d'un ambassadeur à temps plein en Corée du Sud?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois devoir considérer cette question comme un préavis.

LES PARCS NATIONAUX

COMMISSION D'ENQUÊTE DEMANDÉE SUR LES PROBLÈMES DE LOCATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Je voudrais poser une question au premier ministre. Vu les remarques du premier ministre de l'Alberta sur les problèmes de location dans les parcs nationaux, surtout les parcs de montagne, le premier ministre est-il prêt à annoncer la formation d'une commission d'enquête sur la situation de ces parcs, comme il l'a promis pendant la campagne électorale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Au cours de la campagne électorale, j'ai dit que les intéressés auraient l'occasion de faire valoir leurs points de vue avant l'adoption de toute mesure législative à cet égard, et il en sera ainsi.

M. Horner (Jasper-Edson): Une question supplémentaire. Le premier ministre voudrait-il déposer la lettre du premier ministre de l'Alberta à ce sujet?

Le très hon. M. Pearson: Si le premier ministre de l'Alberta n'y voit pas d'objection, je ne m'y opposerai certainement pas. Je communiquerai avec lui à cet égard.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre ou au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales?

[M. Latulippe.]

Consentiront-ils aussi à déposer une lettre de Me George Steer, C.R., d'Edmonton, exposant le fait qu'il existe une rupture de contrat entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et les habitants de Banff?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES FINANCES

LES CHASSE-NEIGE—LA SUSPENSION DE LA TAXE DE VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Par suite du nombre extraordinaire de tempêtes de neige qui se sont abattues sur les Prairies cet hiver, les cultivateurs ont formé nombre d'associations pour maintenir les routes ouvertes afin de se ravitailler en carburant et de permettre à leurs enfants de se rendre à l'école. Ma question fait suite à des lettres que j'ai reçues de mes commettants. Le ministre songera-t-il à suspendre l'application de la taxe de vente de 11 p. 100 en ce qui a trait aux chasse-neige achetés par des organisations agricoles à but non lucratif qui s'occupent de maintenir les chemins ouverts pour les services nécessaires?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LES ÉDIFICES PUBLICS

QUÉBEC—A PROPOS DU BUREAU DE POSTE CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Duquet (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics?

Dans *Le Soleil* de jeudi, le 20 janvier, un article a paru disant que les conditions matérielles du bureau de poste central de Québec n'étaient pas satisfaisantes tant pour les employés que pour le public. Je voudrais savoir si le ministre a lu cet article et, si la situation est telle que décrite, ce qu'il entend faire pour y remédier?

[*Traduction*]

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Dès que le député a attiré mon attention sur l'article en cause, j'ai immédiatement pris des mesures en vue de la tenue d'une enquête. On a déjà commencé à corriger la situation.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Pourquoi ne l'avez-vous pas dit au député et épargné ainsi le temps de la Chambre?

LA DÉFENSE NATIONALE

LE VIETNAM—PROPOSITION TENDANT À ENVOYER DES OBSERVATEURS MILITAIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre songe-t-il à envoyer des observateurs militaires au Vietnam pour obtenir des renseignements de première main sur les nouvelles méthodes de guerre, afin de pouvoir former nos troupes selon les toutes dernières méthodes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, cette possibilité a été étudiée mais jugée inopportune, étant donné que le Canada est membre de la Commission internationale de la trêve. Toutefois, des mesures ont été prises en vue d'obtenir des forces armées des États-Unis des rapports complets sur leurs expériences au Vietnam.

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE D'UNE MESURE SUR LES CHEMINS DE FER ET DES PROBLÈMES DANS LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'aimerais demander au ministre des Transports d'exposer quelles sont ses espérances au sujet des très importantes mesures législatives intéressant les chemins de fer dont la Chambre sera saisie au cours de cette session. Voudrait-il également nous informer de l'état des travaux du comité spécial chargé d'étudier les problèmes des transports dans les provinces Maritimes?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Voilà un sujet fort vaste à l'appel de l'ordre du jour. Nous espérons présenter des prévisions budgétaires à la Chambre sous peu.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre voudrait-il tenter d'accélérer l'examen en cours des problèmes des transports dans les Maritimes afin que les conséquences probables de ces projets de loi sur les chemins de fer à l'égard des Maritimes puissent être examinées quand ils auront été déférés au comité?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas possible de demander aux consultants de terminer leur étude assez tôt pour qu'elle soit comprise dans la législation sur les chemins de fer, envisagée elle-même depuis deux ou trois ans. Cependant, tout autant que le député, je souhaite que les consultants procèdent le plus vite possible, pourvu qu'ils fassent du bon travail.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le ministre s'assurera-t-il que la nouvelle législation ne comportera rien de préjudiciable aux droits des provinces Maritimes en matière de transport?

L'hon. M. Pickersgill: Il me serait impossible de faire autrement, et le député le sait bien.

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DU RAPPORT DU COMITÉ DES DROITS DE PÊCHE ET DE CHASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je l'aurais fait hier, mais je n'ai pas eu le temps. Hier, il a été question d'une décision de la Cour suprême dans une affaire concernant les droits de chasse d'un Indien. Le ministre voudrait-il me dire ce qu'il advient du comité des droits de chasse et de pêche des Indiens, dont la création nous avait été annoncée l'an dernier par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de ce temps-là? Quand le comité aura-t-il terminé son étude et présentera-t-il son rapport?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Ayant demandé de considérer les autres questions là-dessus comme préavis, si le député n'y voit pas d'inconvénient, j'y ajouterai celle-là.

[*Français*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUÉBEC—PRÉTENDUE FERMETURE DE L'HÔPITAL DES ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants.

Le gouvernement a-t-il l'intention de fermer prochainement l'hôpital des anciens combattants dans la ville de Québec?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, je dois dire que nous n'avons nullement l'intention de fermer cet hôpital. Des discussions se déroulent présentement entre des représentants de l'Université Laval et du ministère des Affaires des anciens combattants, mais je puis assurer l'honorable député que cet hôpital ne sera pas fermé.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre peut-il nous dire si l'hôpital restera sous la juridiction du minis-

tère des Affaires des anciens combattants ou si l'on va en confier la direction à un autre organisme?

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, ces discussions entre les représentants de l'université et du ministère traitent de l'administration de l'hôpital, mais nous pouvons donner l'assurance que l'hôpital ne sera pas fermé.

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

DEMANDE DE STATION DE TÉLÉVISION À SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lewis Brand (Saskatoon): J'ai une question à poser au secrétaire d'État. Elle n'est peut-être pas aussi importante que certaines de celles qui ont été posées ce matin, mais elle revêt sûrement une grande importance pour nombre de mes commettants. A-t-on pris une décision relativement à la construction d'une station de télévision de Radio-Canada à Saskatoon?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Je tiens la question pour préavis, monsieur l'Orateur, et je répondrai à la Chambre quand j'aurai reçu les renseignements de Radio-Canada.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

LES TEXTILES—L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE DE CONTINGENTS POUR LES TISSUS DE LAINE PEIGNÉE PROVENANT DE LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Edgar J. Benson (ministre du Revenu national): J'aimerais répondre à une question de l'honorable député de Marquette concernant l'importation de tissus de laine peignée de la Chine continentale. En réponse, je dirai que je n'ai pas reçu d'instances directes ou officielles de la *China National Textile Import and Export Corporation.* Je puis assurer l'honorable député que l'administration des douanes se conforme aux dispositions de l'article II du mémoire I de l'accord à long terme sur le blé entre la Commission canadienne du blé et la *China National Cereals, Oils and Foodstuffs Import and Export Corporation.* Ce mémoire prévoit à l'article II que des marchandises d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada seront évaluées aux fins de la douane sur la même base que les marchandises japonaises semblables ou leur équivalent, sur une base de rajustement selon la qualité. C'est, bien entendu, ce qui se fait actuellement.

Après la signature de l'Accord sur le blé, le ministre du Commerce d'alors a indiqué, dans son communiqué du 28 octobre, que la *Chinese State Trading Corporation* avait convenu de limiter ses exportations annuelles d'articles névralgiques vers le Canada. Il a indiqué aussi que, compte tenu des restrictions générales, chaque contingent serait par la suite établi par un accord entre les deux parties, et je crois savoir que les deux parties projettent de se rencontrer dans un avenir prochain.

[*Français*]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Vu que les textiles, en général, et les usines de textile de Sherbrooke sont actuellement aux prises avec une situation qui s'aggrave chaque jour et que la très grande proportion des importations de la Chine communiste consiste en des produits textiles, l'honorable ministre et le gouvernement feraient-ils des représentations auprès des autorités de ce pays afin qu'elles diversifient davantage les produits qu'elles envoient au Canada?

M. l'Orateur: Je suggère à l'honorable député de Sherbrooke d'inscrire cette question au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'EAU LOURDE—AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DANS UNE USINE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à une question posée le 19 janvier par le député de Cumberland.

Le gouvernement fédéral a autorisé aujourd'hui l'Énergie atomique du Canada, Limitée, à entamer des pourparlers avec la *Deuterium of Canada Limited* en vue de conclure un contrat qui permettrait d'augmenter la production d'eau lourde à l'usine de Glace Bay.

Il a été tenu compte de nouveaux facteurs concernant les besoins en eau lourde, lorsqu'on a pris la décision d'engager des négociations pour que la production d'eau lourde à l'usine de Glace Bay passe de 200 à environ 400 tonnes par année. Depuis qu'on a décidé, à l'automne de 1965, d'accroître de 400 tonnes par année les possibilités de production d'eau lourde au Canada, les perspectives d'exportation à l'égard de deux autres stations d'énergie nucléaire qui n'avaient pas été prévues antérieurement, se sont dégagées beaucoup plus nettement et les possibilités que le Canada réponde à cette demande paraissent beaucoup plus reluisantes. Si ces espoirs se réalisent, il semble que seul l'agrandissement de l'usine de Glace Bay

permettra de répondre à temps aux besoins de ces stations. Il sera plus facile à la *Deuterium of Canada Limited* de dresser ses plans et de fixer ses prix, si la décision est bientôt prise d'agrandir l'usine de Glace Bay.

Les pourparlers se poursuivent depuis plusieurs mois entre l'Énergie atomique du Canada, Limitée, et la *Deuterium of Canada Limited*. On s'attend que les négociations en vue d'un contrat se terminent bientôt.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'ONTARIO—L'ACQUISITION DE TERRES ET LES PROJETS DE CONSERVATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, permettez-moi aussi de répondre à la question que m'a posée avant-hier le député d'Oxford au sujet de l'achat de terres destinées à l'aménagement de projets de conservation des ressources hydrauliques en Ontario.

Mon collègue, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, a étudié, avec le ministre compétent de l'Ontario, le problème lorsque les ressources hydrauliques relevaient de lui. Je me propose de reprendre ces négociations à un moment opportun pour le ministre de l'Ontario et pour moi-même.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PROPOSÉE AU SUJET DES ÉPREUVES D'ÉTHANOGRAPHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le gouvernement songerait-il à modifier le Code criminel de façon à rendre obligatoire les épreuves d'éthanographe?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est là une de plusieurs modifications éventuelles au Code criminel qu'étudie en ce moment le gouvernement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES RAPPORTS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE SURVEILLANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser deux questions aux secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La première a trait à la Commission internationale au Vietnam. Les deux rapports mentionnés par le ministre l'autre jour, ceux de juin 1962 et de février 1965, sont-ils les seuls rapports sur l'activité de la Commission durant trois ans et demi?

Voici ma deuxième question: qu'est-ce que le ministre a voulu dire lorsqu'il a déclaré au sujet du rapport de février 1965 que le Canada ne contestait pas les constatations de la majorité, alors que le rapport même signale que la délégation canadienne a désapprouvé la teneur du rapport majoritaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, cette question est irrégulière. Le député demande une interprétation au ministre, tandis qu'une question doit chercher à obtenir des renseignements. Je ne crois réellement pas que cette question soit pertinente.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, si vous estimez que ma deuxième question n'est pas satisfaisante, bien que je cherche, en toute franchise, à obtenir des renseignements de la seule source qui pourrait nous les fournir, le ministre pourrait peut-être alors répondre à ma première question.

L'hon Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois que la première partie de la question figure comme il se doit, si je puis m'exprimer ainsi, au *Feuilleton*. Il y a eu d'autres rapports, mais provisoires. Une des raisons pour lesquelles d'autres rapports de ce genre n'ont pas été publiés, c'est qu'il n'a pas été possible d'arriver à une entente, car certains autres membres de la Commission insistaient à un moment donné pour que les rapports soient unanimes; et longtemps, il y eut désaccord sur la question de savoir si l'on pouvait même présenter un rapport non unanime.

L'hon. M. Churchill: Je puis donc poser cette question complémentaire. Vu que, depuis trois ans et demi, seulement deux rapports ont été publiés et que les membres de la Commission sont incapables de travailler ensemble, le ministre est-il convaincu de l'utilité de faire rapport à cette Chambre que ladite Commission sert une fin utile en ce moment?

L'hon. M. Martin: Les commissions en Indochine ont été en butte à des difficultés, monsieur l'Orateur, dans l'exercice de leurs fonctions, à cause du désaccord sur la valeur des rapports majoritaires ou minoritaires. Je dois dire toutefois que, tout bien pesé, et malgré nos déceptions, la Commission devrait poursuivre sa tâche.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Exception faite des deux rapports déjà publiés, c'est-à-dire de juin 1962 et de février 1965, le ministre a-t-il l'intention de publier ceux dont il a parlé et qui n'ont pas encore paru?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, ces autres rapports ne relèvent pas du gouvernement canadien, mais de la Commission internationale.

M. Douglas: Une autre question complémentaire. Les représentants canadiens à la Commission ont-ils l'intention d'exercer des pressions en vue de la publication de ces rapports?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, c'est là une question que j'aimerais étudier.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES PILOTES DU PACIFIQUE-CANADIEN—RÉPERCUSSIONS DE L'EXTENSION DU SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire si, en plus de celle que je lui ai transmise hier, il a reçu une communication de l'Association des pilotes de lignes aériennes au sujet des répercussions possibles des relations entre les pilotes et les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, qui pourrait se révéler utile si le Pacifique-Canadien est autorisé à étendre son service?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je suis allé aux renseignements après avoir obtenu le télégramme du député, et je comptais recevoir un rapport avant d'arriver à la Chambre, mais comme j'ai assisté à une réunion du cabinet, je n'ai pu savoir si ce rapport m'est parvenu.

LES FINANCES

RESTRICTIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION AU CANADA DE FILIALES AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit d'une protestation au département d'État des États-Unis au sujet d'un règlement récent de la *Securities and Exchange Commission* qui touche un grand nombre de sociétés canadiennes et constitue, en fait, une intrusion injustifiée dans les affaires commerciales des sociétés hors des États-Unis. La question, qui a aussi suscité des protestations de la part du Royaume-Uni et d'autres pays, oblige le Canada à se conformer aux lois des États-Unis hors des frontières américaines.

Ces protestations ont-elles obtenu une réponse et les États-Unis ont-ils l'intention de modifier ces règlements qui, en fait, leur donnent actuellement droit de regard sur les affaires privées de sociétés canadiennes dont jusqu'à 92 p. 100 des actions sont la propriété des Canadiens?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, une plainte officielle a été déposée auprès du gouvernement des États-Unis à propos de l'application de ces lois aux États-Unis en ce qu'elles concernent les Canadiens qui y font des affaires. Les instances qui ont été présentées font actuellement l'objet de discussions et je ne voudrais pas dire, avant la fin de ces délibérations, que nous pourrons persuader les États-Unis de reviser leur position actuelle. Nous avons essayé de voir si ces lois des États-Unis s'appliquent en dehors des États-Unis, ce à quoi nous pourrions soulever des objections. Cet aspect de la question est actuellement à l'étude.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ma foi, monsieur l'Orateur, pour ce qui est des résultats, le ministre souscrit-il aux vues exprimées par le président de la *Salada Foods Limited,* à qui il semble inconcevable qu'une société canadienne soit obligée de se conformer aux lois américaines à cet égard? Le président pense que si nos sociétés étaient forcées de le faire, elles n'auraient plus aucun secret pour leurs concurrents américains.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, cette opinion se retrouve dans la thèse du Canada.

[*Français*]

RELATIONS OUVRIÈRES

L'UNION INTERNATIONALE DES MARINS ET LES DROITS DE SES MEMBRES CANADIENS-FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre est-il au courant que les membres de langue française de l'Union internationale des marins seraient lésés dans leurs droits fondamentaux et, partant, soumis à

une discrimination raciale, du fait que l'Union leur refuserait de témoigner en langue française, leur langue maternelle, devant le comité d'appel de cette Union internationale? Si le ministre n'est pas au courant, pourrait-il instituer une enquête à ce sujet?

M. l'Orateur: Évidemment, c'est une question très importante que vient de poser l'honorable député. Cependant, je lui suggérerais de l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Valade: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, cette question est très importante vu que des membres de l'Union sont appelés à témoigner et qu'ils veulent le faire en français.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Valade: Je pose la question de privilège. Je crois que Votre Honneur n'a pas très bien saisi mon argument.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne m'a peut-être pas très bien compris lui non plus. J'ai rendu ma décision: la question ne semble pas revêtir une urgence suffisante pour être acceptée maintenant. Le seul recours du député, aux termes du Règlement, c'est de proposer que la question soit débattue à dix heures.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'informe la Chambre que je soulèverai cette question à dix heures.

LES FORÊTS

RECHERCHES SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Je désire poser au premier ministre une question fondée sur la supposition que les articles parus jusqu'ici disent vrai en déclarant que le gouvernement est à préparer un vaste programme d'aide à l'industrie forestière, ce qui comprendra un programme d'expansion de la recherche de 30 millions de dollars. J'aimerais demander au premier ministre si, de concert avec le ministre des Forêts, il s'assurera que l'objet premier de ce programme sera d'enrayer la pollution dans l'industrie des produits forestiers.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je me ferai un plaisir d'étudier la chose. Je ne sais pas bien à quels articles le député fait allusion, mais je me renseignerai volontiers.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU SUD—PERSONNEL MÉDICAL ET INSTALLATIONS HOSPITALIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement a songé à envoyer de l'aide au Vietnam du Sud en fournissant du personnel médical et des installations hospitalières, de sorte que les blessés, qu'ils soient Américains, Australiens, Néo-Zélandais ou Coréens, soient secourus au même titre que les Sud-Vietnamiens qui ont été blessés par suite d'attaques du Vietcong?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous avons songé à prendre toute initiative qui entre dans le cadre de notre programme d'aide extérieure et nous avons eu des pourparlers à ce propos avec le Croix-Rouge.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mercredi 26 janvier, sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Lambert.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, lorsqu'il m'a fallu interrompre mon discours à six heures hier soir, je recommandais instamment au gouvernement de s'occuper des problèmes qui assaillent l'agriculture au Canada. Il faudrait des années pour énumérer toutes les négligences commises dans ce domaine.

Le débat sur le discours du trône offre la seule occasion à un député de l'arrière-plan de traiter des questions qui intéressent ses commettants et de signaler leurs besoins. J'ai été très déçu de pouvoir faire si peu au sujet de ma promesse électorale concernant les pensions de vieillesse, mais comme le débat sur la question est terminé, j'aborderai une autre question qui me semble aussi très importante.

Nous entendons dire de tous les côtés à la Chambre qu'il faut apporter des réformes à notre régime parlementaire et simplifier le Règlement. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a souvent été blâmé, sauf par son propre parti, d'entraver la marche des travaux de la Chambre. J'ai fait quelque recherche à ce sujet et j'ai constaté que le chef actuel de l'opposition officielle a toujours été

le premier à se conformer aux exigences raisonnables dans ce domaine, mais qu'on ne lui a pas attribué le mérite qui lui revient à cet égard. Je voudrais parler du temps de parole qu'on accorde à la Chambre et de la restriction qui a été imposée, et avec raison, selon moi, visant à limiter les discours des députés à 40 minutes. Nous avons toujours été disposés et nous le serons toujours, du moins je l'espère, à appuyer, de tout notre poids, toute réforme raisonnable intéressant le Règlement.

Mais je m'empresse d'ajouter qu'il n'y aurait pas lieu de tout chambarder le Règlement, si chacun voulait modifier un peu son attitude. La règle écrite n'est jamais le meilleur frein. Ce n'est pas en étouffant les droits et les privilèges des députés qu'on hâtera l'avènement d'un Canada plus prospère et meilleur. Je m'opposerai à toute altération de nos règles, car elles répondent, je pense, à tous nos besoins.

Dans le discours du trône, le gouvernement s'engage à assurer l'égalité de chances à tous les Canadiens. J'ai l'intention de parler aujourd'hui en faveur des premiers Canadiens, les Indiens, et j'ose espérer que le gouvernement considérera l'institution d'une commission des réclamations des Indiens comme une de ses premières préoccupations. A mon avis, les Indiens ont toujours été prêts à prendre leur place comme citoyens du Canada et à travailler dans ce sens. La Direction des affaires indiennes affiche depuis nombre d'années une attitude paternaliste. Nous avons levé les bras au ciel en disant que nous ne pouvions rien faire pour les Indiens. La meilleure façon de les aider, c'est de faire en sorte, le plus tôt possible, qu'ils soient en mesure de se suffire à eux-mêmes.

Les Indiens ne veulent pas d'aide, ils ne veulent pas de l'assistance publique. Ils veulent simplement l'occasion d'améliorer leur sort et de contribuer à part entière à l'expansion du pays, un pays qui leur appartenait autrefois. Ils ont rempli leurs engagements aux termes des traités. Je ne crois pas que nous en ayons fait autant. Plus vite nous créerons cette commission de réclamations, établirons une fois pour toutes dans quelle mesure nous avons tenu les promesses faites dans ce traité et ferons tout en notre pouvoir pour redonner à ces Indiens leur dignité et le droit de vivre au Canada comme des citoyens libres et égaux, mieux ce sera.

On peut faire un pas dans cette direction en nommant au plus tôt, à la Division des affaires indiennes, au moins un sous-ministre d'origine indienne. Les Indiens n'ont pas confiance dans les Blancs et je ne vois pas pourquoi il en serait autrement. Pour que la Division des affaires indiennes leur inspire vraiment confiance, il faudra qu'ils y soient directement représentés par quelqu'un de leur propre race et de leur propre choix.

[M. Bigg.]

• (12.00 midi)

Le bill déjà proposé concernant les Affaires indiennes et la création d'une commission indienne présente un très grand danger. Le gouvernement aurait le droit de révoquer le représentant indien de la Commission au moyen d'une adresse conjointe des deux Chambres du Parlement. Je ne sais quelles précautions ont été prévues, mais un gouvernement qui essaierait d'exercer ce droit anéantirait tout le bien que cette commission pourrait accomplir. Pour ma part, je m'oppose énergiquement à toute restriction des droits de nos indigènes à toujours s'exprimer librement et à désigner eux-mêmes un représentant de leur choix pour défendre leurs causes.

Nous avons dépassé l'époque où un fonctionnaire pouvant exécuter aveuglément les ordres de ses supérieurs, si bien intentionné soit-il, pourrait représenter convenablement les besoins de ces gens. Notre parti est fier d'avoir donné aux Indiens, pendant qu'il était au pouvoir, le droit de vote qui leur était promis depuis longtemps. Un grand nombre d'indigènes craignaient que le droit de vote ne soit contraire à leurs droits; ils s'y habituent maintenant et ils y voient l'espoir d'une participation complète aux affaires de l'État.

Le ministère des Affaires indiennes va être transformé. J'aimerais aussi que l'on revise l'administration de nos parcs nationaux. J'aime la nature, et je serai le dernier à limiter la préservation de la beauté naturelle et de la faune de notre pays, mais je suis certain qu'on avait un double objectif en établissant les parcs nationaux: on voulait aussi procurer des installations de récréation et de loisirs suffisantes aux Canadiens, afin qu'ils profitent de la beauté naturelle que nos ancêtres ont pris soin de sauvegarder.

Le parc *Wood Buffalo*, au nord de l'Alberta, s'étend sur 17,500 milles carrés; il est riche en minéraux et en ressources naturelles, mais on n'en tire pas grand profit. Ce n'est certes pas un parc récréatif. On y trouve, il est vrai, un grand troupeau de bisons et 30 ou 40 grues blanches, mais il ne faut pas à cette faune 17,500 milles carrés d'espace pour vivre.

Il y a un an ou deux, je me suis chargé de faciliter l'ouverture de négociations avec le gouvernement de l'Alberta pour voir si

l'on pourrait reconsidérer toute cette question des parcs nationaux, toujours dans l'intention de préserver la beauté naturelle et la faune du Nord de l'Alberta. On devrait appliquer le même principe au reste du Canada lorsqu'on se décidera à examiner sérieusement la question des parcs nationaux et à voir si nombre de nos ressources ne pourraient pas être mieux affectées à des régions situées plus au sud qui sont plus belles, plus accessibles et plus utiles pour réaliser le second objectif, celui des loisirs qui, en fait, est peut-être la raison principale de l'établissement des parcs nationaux: développer la santé et les loisirs des Canadiens.

Jusqu'à maintenant le gouvernement provincial de l'Alberta n'a pas témoigné d'un esprit de collaboration; son premier ministre, M. Manning, a dit qu'il ne pouvait obtenir de collaboration des députés fédéraux dans des questions semblables. Cependant, j'ai constaté personnellement, constatation faite aussi, je crois, par d'autres députés fédéraux, que la porte est close du côté des provinces, mais non pas du côté fédéral. Lorsque j'ai cherché à entamer ces négociations, le premier ministre et le ministre du Nord canadien, chargé à l'époque des parcs nationaux, m'ont accordé leur entière collaboration. Le gouvernement fédéral était tout disposé à des pourparlers.

Nous n'avons fait aucune promesse insensée; nous nous sommes contentés de dire: «Examinons la question ensemble». Le premier pas a été fait par le gouvernement fédéral. A moins que l'autre partie n'en fasse autant, il faut qu'on cesse de nous accuser à tort d'un manque de collaboration.

Le discours du trône nous signale que le gouvernement s'intéresse aux affaires de la jeunesse. Je m'en réjouis, mais je crois que les promesses qu'il renferme ne vont pas assez loin. Au cours de cette dernière moitié du vingtième siècle, l'éducation des jeunes, au niveau des études supérieures et de la formation technique, et leur bien-être physique, sont des questions si importantes qu'il est grand temps de créer un ministère—qu'on l'appelle ministère de la Jeunesse, ministère de l'Éducation fédérale, ou autre chose—pour s'occuper de ce problème.

J'ai des idées très précises sur ce sujet. On devrait prendre des mesures afin d'uniformiser le système d'éducation à travers le Canada. On parle d'égalité des chances, mais il arrive souvent que des jeunes aux études secondaires perdent une année, parfois deux, parce qu'ils vont habiter une autre province, de sorte que la main gauche ignore ce que fait la main droite. Nous ne voulons pas terminer le reste de ce siècle au petit bonheur, pour ce qui est de la formation physique ou intellectuelle de notre jeunesse.

J'espère vivement que le gouvernement étudiera à nouveau l'idée d'une compagnie de jeunes, qu'il en fera un véritable programme national auquel il octroiera toute la reconnaissance qu'il mérite en confiant le règlement de tous ces problèmes épineux et variés à un seul ministère compétent; de la sorte, un ministre de la Couronne pourra accorder toute l'attention voulue à nos jeunes gens.

Je constate aussi qu'on fera quelque chose pour consolider les droits de pension dans la fonction publique. J'espère que la Gendarmerie royale et les forces armées y seront comprises. Le gouvernement aura là une occasion de se sortir d'une situation compliquée au sujet des programmes de pensions. Peut-être pourrons-nous, avec les redressements nécessaires apportés aux régimes actuels de pensions, remédier à certaines lacunes du régime que nous avons adopté au cours de la dernière session, et que je considère insuffisant. Il faudrait aussi en profiter pour reviser les régimes de pensions des personnes qui ont passé presque toute leur vie dans la fonction publique et qui sont maintenant à la retraite, des vétérans du service civil qui, dans certains cas, essaient de subsister avec une pension pitoyable. Un grand nombre d'entre eux reçoivent moins de $100 par mois après toute une vie de services.

Dire que nous ne savons pas d'où vient l'argent n'est pas une excuse valide à offrir, comme on l'a fait à l'égard d'autres lois fédérales adoptées récemment, car lorsque le gouvernement désire vraiment dépenser des sommes prodigieuses et parfois illimitées, il ne donne aucune excuse aux contribuables canadiens. On peut trouver des millions de dollars pour des articles de luxe comme Radio-Canada et les subventions du centenaire. Je ne dis pas que ce ne sont pas là des causes louables, mais je suis convaincu que le versement de pensions suffisantes aux retraités de la fonction publique, aux membres des forces armées et de la Gendarmerie royale, est bien plus important et devrait avoir la priorité sur les avantages marginaux de la culture et des commissions que nous instituons à grands frais et qui ne sont en somme que des choses superflues.

• (12.10 p.m.)

Il est grand temps de coordonner nos efforts à cet égard et de veiller à nous occuper d'abord des priorités. Comme première priorité, je mettrais la rétribution des personnes qui ont déjà consacré les meilleures années de leur vie au progrès du Canada et de

ses citoyens. J'ai dit, hier soir, et je le répète, que le gouvernement n'a aucune excuse du fait qu'il est minoritaire, car un gouvernement minoritaire a, en 1957, lancé le Canada dans une voie progressiste, dynamique et audacieuse, ce qui ne s'est pas vu depuis lors.

On nous blâme presque chaque jour parce que nous critiquons le gouvernement; mais quelle est la principale fonction de l'opposition? A mon sens, notre principale fonction est de maintenir le gouvernement dans la bonne voie. Notre fonction n'est pas de toujours l'applaudir. Le gouvernement recevra des louanges et des félicitations quand il fera œuvre utile. En attendant, il est de notre devoir de formuler des critiques constructives. Certains vis-à-vis seront les premiers à admettre que depuis trois ans, n'eût été la critique positive de notre parti, le Canada serait sans doute maintenant dans une situation très grave.

Je ne suis pas pessimiste de nature. Le Canada est en plein essor. J'aimerais que le produit de cette période d'affluence ne soit pas gaspillé mais réparti équitablement entre ceux qui le méritent. Point n'est besoin pour cela d'adopter un régime socialiste au Canada. Même un gouvernement libéral pourrait faire nombre de choses sans regarder de ce côté-là de la Chambre pour obtenir l'appui qu'il pourrait trouver ailleurs. Le gouvernement obtiendra l'appui de l'opposition officielle chaque fois qu'il proposera des programmes constructifs pour le bien-être du pays. Dans l'opposition officielle, le Canada passe avant le parti. Voilà pourquoi je me réjouis de voir notre équipe plus forte. Nos nouvelles recrues sont de race et nous souhaitons la bienvenue sur les premières banquettes aux hommes qui ont tant fait pour le pays alors qu'ils occupaient les banquettes ministérielles.

Monsieur l'Orateur, je tiens à prévenir le parti libéral que nous avons l'intention de nous présenter au grand complet ici très souvent, comme nous l'avons fait l'autre soir. Nous ne serons pas seulement des surveillants; nous serons aussi des bûcheurs.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur...

[*Français*]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'ai bien hâte, également, d'entendre l'honorable ministre mais voici que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) devait parler hier sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous sommes deux députés indépendants à la Chambre; nous représentons l'évolution et les renouvellements des partis politiques et, hier, il y avait une centaine de trifluviens dans les tribunes pour entendre le député de Trois-Rivières.

Conséquemment, en vertu de l'article 29 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Lapointe (M. Grégoire):

Que le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) soit maintenant entendu.

M. L'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent, veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites venir les députés.

• (12.20 p.m.)

(La motion de M. Allard, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allard	Latulippe
Asselin (Charlevoix)	Lewis
Barnett	MacDonald (Prince)
Beaulieu	MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
Brewin	Macquarrie
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	McIntosh
Caouette	Martin (Timmins)
Clancy	Mather
Dionne	Mongrain
Douglas	Nesbitt
Fawcett	Orlikow
Forbes	Peters
Gauthier	Prittie
Gilbert	Régimbal
Godin	Saltsman
Grégoire	Schreyer
Grills	Scott (Danforth)
Gundlock	Scott (Victoria (Ont.))
Herridge	Sherman
Horner (Acadia)	Simard
Horner (Jasper-Edson)	Smallwood
Howard	Valade
Keays	Vincent
Knowles	Webb
Langlois (Mégantic)	Winch—51.
Laprise	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Allmand
Andras
Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Ballard
Basford
Batten
Béchard
Beer
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Benson
Berger
Bigg
Blouin
Boulanger
Bower
Brand
Byrne
Cadieu (Meadow-Lake)
Cadieux (Terrebonne)
Cameron (High-Park)
Cantelon
Cantin
Caron
Carter
Chatterton
Choquette
Churchill
Clermont
Coates
Code
Comtois
Côté (Dorchester)
Côté (Longueuil)
Cowan
Crossman
Crouse
Danforth
Davis
Deachman
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Enns
Éthier
Fairweather
Fane
Faulkner
Flemming
Forrestall
Foy
Fulton
Goyer
Granger
Gray
Greene
Groos
Guay
Habel
Haidasz
Hales
Hamilton
Harkness
Harley
Hees
Hellyer
Honey
Hopkins
Horner (The Battlefords)
Howe (Wellington-Huron)

MM.

Hymmen
Irvine
Isabelle
Johnston
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Klein
Korchinski
Laflamme
Laing
Lambert
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Laverdière
Leblanc (Rimouski)
Leboe
Lefebvre
Legault
Lind
Loiselle
Loney
Macaluso
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacEwan
MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Mackasey
MacLean (Queens)
MacRae
McCleave
McCutcheon
McIlraith
McKinley
McLean (Charlotte)
McLelland
McNulty
McQuaid
McWilliam
Madill
Mandziuk
Marchand
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Mitchell
Monteith
Moore
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Neveu
Nicholson
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
O'Keefe
Orange
Ormiston
Otto
Pascoe
Patterson
Pennell
Pepin
Pickersgill
Pilon
Pugh
Racine
Rapp
Reid
Ricard
Richard
Rideout (Mme)
Rinfret
Robichaud
Rock
Ryan
Rynard
Simpson
Southam
Stafford
Stanbury
Starr
Stefanson
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Middlesex-Ouest)
Tolmie
Tremblay
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Assiniboïa)
Whelan
Winkler
Winters
Woolliams—176.

• (12.50 p.m.)

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Qu'il me soit permis de dire, en commençant, que l'honorable représentant de Trois-Rivières (M. Mongrain) aura l'occasion, sous peu je l'espère, de prendre la parole; nous l'écouterons tous avec un vif intérêt.

Si je participe à ce débat, c'est surtout pour parler des événements survenus récemment dans les relations financières du Canada avec les États-Unis. Auparavant, je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, et je m'associe aux autres en vous assurant que nous sommes disposés à vous faciliter l'exercice de vos importantes fonctions. Nous savons tous que vous en rehausserez l'éclat par votre intelligence et votre modération.

J'en profite également, comme c'est la coutume, pour féliciter le motionnaire et le comotionnaire de la motion à l'étude. Il est réconfortant, pour nous tous qui croyons au caractère sacré du Parlement, d'entendre deux nouveaux députés, l'un d'origine française et l'autre d'origine anglaise, tous deux jeunes Canadiens ardents et très doués, prononcer des discours aussi excellents.

Qu'il me soit permis aussi, avant d'aborder le vif de mon sujet, de dire un mot du sous-amendement présenté par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je ne m'y attarderai pas, parce qu'à mon avis, il ne mérite pas long commentaire. De fait, je trouve absolument ahurissant qu'un ancien Orateur de la Chambre, personnage très respecté, ait attaché son nom à cette motion. L'explication la plus charitable que je puisse proposer, c'est que le parti de l'honorable représentant est tellement divisé qu'il a été impossible à ses membres de s'entendre sur le texte d'un sous-amendement convenable.

Je dirai à l'honorable représentant qu'il aurait été tout à fait inhabituel, et probablement un peu illogique, que le discours du

trône annonce des modifications fiscales. On sait bien que tout député est libre de donner son avis sur la taxe de vente de 11 p. 100 ou toute autre question concernant le bien-être général. Je ne m'oppose nullement, bien entendu, à ces observations. En réalité, j'y attache la plus grande importance dans l'élaboration du budget qui s'en vient.

A cet égard, au cours de la campagne électorale, j'ai écouté mon collègue actuel, le ministre du Commerce, faire des commentaires à ce sujet. Je n'étais pas encore ministre des Finances à l'époque, mais cette question m'intéressait vivement car, comme le savent tous les députés, elle a trait à une taxe importante qui influe sur les recettes fiscales et le commerce du Canada. Je rappelle à la Chambre, toutefois, que les vues de mon collègue le ministre du Commerce n'ont pas toujours été bien rapportées ici. A ce sujet, j'aimerais citer un extrait d'un discours qu'il a prononcé le 5 novembre et qui a paru dans le *Globe and Mail*:

> Je serais en faveur de l'abolition de la taxe aussitôt que possible quand le gouvernement pourra se passer des recettes qu'elle rapporte ou quand il faudra stimuler la construction.

Voilà une opinion que même le ministre des Finances pourrait partager. Par conséquent, j'estime qu'il conviendrait mieux que la Chambre exprime son avis sur la taxe de vente de 11 p. 100 quand le budget sera présenté, alors qu'elle pourra juger l'ensemble des mesures financières et décider si elles lui plaisent. Si, à ce moment-là, le représentant ou n'importe quel autre vis-à-vis trouve, dans le budget, des choses qui lui déplaisent, je suis certain qu'il aura le courage de proposer les amendements appropriés. Mais j'estime, monsieur l'Orateur, que le moment est mal choisi de le faire aujourd'hui.

Avant de passer au vif de mon sujet, puis-je déclarer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur, afin de ne pas interrompre le cours de mes observations?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, à une heure, j'allais aborder le sujet principal auquel je me propose de consacrer quelques minutes cet après-midi: les relations financières entre le Canada et les États-Unis et les conséquences de certaines ententes récentes conclues entre les gouvernements de nos deux pays.

[L'hon. M. Sharp.]

Les honorables représentants se souviennent que, depuis plus d'une décennie, le Canada dépense plus à l'étranger qu'il n'y gagne. Le déficit s'est élevé jusqu'à un milliard et demi de dollars en 1959. En 1963 et en 1964, il avait baissé à environ un demi-milliard, mais en 1965, il est remonté à un milliard de dollars, et cette année, il sera probablement un peu plus élevé encore.

En période de prospérité, comme maintenant, lorsque nos ressources sont presque complètement utilisées, ce déficit de compte courant et l'importation de capitaux qui l'accompagne permettent à notre pays de s'accroître et de se développer plus rapidement qu'il ne le pourrait autrement. Bien entendu, nous ne pouvons nous permettre ces déficits importants et répétés que parce que nous pouvons les financer.

Mais d'où viennent ces capitaux? C'est seulement aux États-Unis que l'on peut espérer trouver des particuliers qui consentent à placer des capitaux à long terme en quantités nécessaires pour financer cet excès continu et important de nos paiements internationaux courants par rapport à nos recettes internationales courantes. Le volume des capitaux que les épargnants, en Europe ou ailleurs, seraient prêts à placer à l'étranger et l'organisation des marchés de capitaux ne suffiraient à combler qu'une fraction modeste de nos besoins. Il est heureux pour le Canada de jouir, pour divers motifs, de la confiance des capitalistes américains. C'est cette confiance qui nous permet de faire des placements et d'atteindre les taux élevés de croissance que nous désirons et attendons, certes, tout en maintenant un haut niveau de consommation.

Les opinions varient sur l'opportunité de subir, d'une année à l'autre, des déficits aussi considérables dans nos comptes courants, et d'importer des capitaux à un tel rythme. Il est manifeste, cependant, qu'il est plus sensé d'accuser des déficits et d'importer des capitaux considérables au moment où l'emploi atteint presque son maximum et que notre croissance est rapide, que ce l'était en 1959, alors que le parti d'en face était au pouvoir et que le chômage était élevé. J'ai déjà cité les chiffres de 1959. Cette année-là, le Canada accusait une certaine régression et pourtant nous importions des capitaux au rythme d'un milliard et demi par année. Il n'en reste pas moins que nous sommes fortement tributaires des importations de capitaux pour combler nos besoins et, en conséquence, nous nous ressentons de tout changement qui se produit sur le marché de l'argent aux États-Unis ou de toute restriction imposée à ce marché et susceptible de diminuer l'affluence de capitaux vers le Canada.

Cet état de choses nous incite immédiatement à examiner la situation actuelle des États-Unis. Il nous est difficile, nous qui sommes voisins—et ce l'est peut-être davantage pour des pays plus éloignés—de comprendre qu'un pays aussi puissant et aussi riche que les États-Unis, dont les devises sont en si grande demande dans bien des parties du monde, soit aux prises avec sa balance des paiements. Il n'y a pas à en douter, bien que leur problème soit différent du nôtre.

A la différence du Canada, les États-Unis ont d'ordinaire un fort excédent au chapitre de leurs comptes courants internationaux. Autrement dit, leurs gains à l'étranger excèdent leurs dépenses à l'étranger. La somme excédentaire varie d'année en année évidemment, mais l'indice général reste clair et soutenu.

Le problème des États-Unis découle de ce que les Américains et leur gouvernement, pour une raison ou pour une autre, ont voulu ces dernières années faire des placements à l'étranger et fournir en aide extérieure ou affecter aux fins de la défense un montant de beaucoup supérieur chaque année à l'excédent de leur compte courant de la balance des paiements.

Depuis bien des années, l'afflux des investissements du secteur privé des États-Unis atteint des milliards de dollars chaque année et a entraîné dans l'immédiat les déficits globaux subis par ce pays dans la balance des paiements. Ces déficits globaux se traduisent par la perte des réserves d'or des États-Unis et par l'accumulation de réclamations aux États-Unis par les banques centrales et les gouvernements d'autres pays, et par d'autres banques. Certains d'entre nous, le Canada par exemple, ne demandent pas mieux que de conserver la plupart de nos réserves de change sous forme de soldes et d'investissements à court terme des États-Unis, mais d'autres ont accumulé de plus grandes réserves de dollars des États-Unis qu'ils n'en voudraient vraiment et, de temps à autre, ils désirent convertir en espèces de fortes proportions de ces soldes, réduisant ainsi les dernières réserves servant à convertir les dollars des États-Unis. Il y a plusieurs années que les États-Unis adoptent des mesures pour remédier à la situation. Les plus importantes et les plus spectaculaires de ces mesures sont celles qui visent à ralentir l'afflux d'investissements américains vers d'autres pays.

Il apparaît, de ce que j'ai dit plus tôt au sujet de la situation du Canada, que nous sommes particulièrement sensibles aux restrictions sur l'exportation des capitaux américains. Au premier abord, il semble que nous soyons le pays le plus gravement atteint par ces mesures. Il demeure cependant que les États-Unis ne peuvent pas vraiment améliorer leur propre balance des paiements en restreignant le flot des capitaux vers le Canada. C'est là où la situation du Canada diffère de celle des autres pays. Autrement dit, nous n'affaiblissons pas les États-Unis. Nous renforçons la balance américaine des paiements.

L'une des premières mesures que les États-Unis ont prises pour améliorer leur balance des paiements fut d'établir une taxe d'égalisation de l'intérêt payable par les acheteurs américains d'obligations étrangères. Cette mesure visait à rendre les placements étrangers moins attrayants pour les Américains.

Lorsque le président Kennedy a annoncé l'institution de cette taxe, en juillet 1963, la consternation régnait dans les milieux financiers du Canada, car on s'est vite rendu compte que cette mesure, si elle était adoptée dans sa forme initiale, causerait au Canada une grave pénurie de devises et de capitaux de placement étrangers ou entraînerait une forte hausse des taux d'intérêt au pays, à tel point que les emprunteurs canadiens—les provinces, les municipalités et les sociétés—seraient poussés à emprunter les sommes nécessaires aux États-Unis, en dépit de la taxe. Cela aurait comporté une hausse des taux d'intérêt supérieure à 1 p. 100, ce qui aurait été très considérable dans ces circonstances.

Heureusement, nous avons tôt fait de convaincre le président Kennedy, par l'intermédiaire de M. Dillon, alors secrétaire au Trésor, que, pour les raisons précitées, les États-Unis ne pouvaient pas améliorer leur balance des paiements en réduisant les envois de capitaux au Canada en deçà des montants nécessaires pour combler le déficit en compte courant du Canada. Les autorités américaines ont donc consenti à exempter les nouvelles émissions de valeurs canadiennes de la taxe d'égalisation de l'intérêt. En retour, le gouvernement canadien a donné l'assurance qu'il n'avait pas l'intention d'accroître ses réserves de devises étrangères en empruntant aux États-Unis.

Pendant plusieurs mois après l'annonce de la taxe d'égalisation de l'intérêt aux États-Unis, on se demandait comment elle s'appliquerait au juste ou s'il fallait fixer certains aspects de l'exemption. Au cours de cette période les émissions de valeurs canadiennes aux États-Unis ont été relativement peu nombreuses. Lorsque la situation s'est éclaircie, toutefois, les prêteurs américains et les em-

prunteurs canadiens ont anticipé l'adoption de la loi et de l'exemption (qui devaient toutes deux être rétroactives), et toutes les émissions de valeurs canadiennes accumulées pendant les mois d'incertitude ont été lancées sur le marché américain dans le deuxième, le troisième et le quatrième trimestres de 1964. Conformément à l'esprit de notre engagement envers les États-Unis, l'ancien ministre des Finances, mon prédécesseur, a demandé aux autorités provinciales, en décembre 1964, d'éviter autant que possible d'accroître le nombre de nouvelles émissions de valeurs canadiennes aux États-Unis.

Au début de 1965, pour renforcer la taxe d'égalisation de l'intérêt, le président Johnson a publié une liste de «principes directeurs»—autrement dit, des conseils, des suggestions—pour persuader les sociétés et les portefeuillistes américains à limiter les placements qu'ils faisaient à l'étranger et à ramener aux États-Unis, dans une proportion raisonnable, les fonds détenus à l'étranger par eux ou leurs filiales. Ces principes directeurs établis en février renfermaient, à l'endroit du Canada, des dispositions particulières conformes aux circonstances spéciales que l'on avait reconnues en exemptant les émissions canadiennes de la taxe d'égalisation de l'intérêt. Malgré ces dispositions, les principes en cause ont créé des difficultés, sur le marché canadien, pour les valeurs à court terme, qui ne bénéficiaient pas des dispositions spéciales applicables aux investissements à long terme.

J'en viens maintenant à des événements plus récents qui intéressent sans doute particulièrement la Chambre. En 1965, au second semestre, soit pendant une saison où la balance canadienne des paiements est relativement forte d'ordinaire, cette balance générale et notre compte courant ont été renforcés soudainement par notre deuxième grande vente de blé à la Russie. En automne, les emprunteurs canadiens vendaient aussi un fort volume de valeurs canadiennes aux États-Unis. Aussi les réserves de dollars canadiens, y compris notre position créditrice nette au Fonds monétaire international, dont il importe de tenir compte à cet égard, ont-elles augmenté bien au-delà du degré où nous cherchions à les maintenir conformément à notre entente conclue en 1963 avec les États-Unis. Nous avons considéré comme temporaire cette hausse anormale de nos réserves. A l'époque, j'ai dit ceci, et je le redis: nous pouvons raisonnablement nous attendre que cette situation va s'inverser pendant le premier semestre de 1966. Toutefois, elle s'est produite pendant une période où les États-Unis s'inquiétaient vivement de leur balance des paiements.

[L'hon. M. Sharp.]

Le ministre des Finances, en novembre dernier, a demandé à tous les principaux émetteurs canadiens de titres aux États-Unis, de remettre la livraison de leurs titres, autant que possible, après le début de l'année lorsque notre compte courant accuserait une faiblesse saisonnière et que les États-Unis auraient vraisemblablement une position plus forte. Je désire, par l'entremise de la Chambre, dire combien le gouvernement apprécie la collaboration dont ont fait preuve ces emprunteurs canadiens en se rendant à sa demande, et apprécie celle des courtiers et des acheteurs intéressés.

Même si la balance des paiements des États-Unis s'est sensiblement améliorée par suite des mesures prises en 1963 et de l'adoption des principes directeurs du président Johnson en février dernier, le déficit global des États-Unis était assez élevé. Aussi, le gouvernement américain décidait-il l'automne dernier de prendre d'autres mesures. Deux d'entre elles touchaient le Canada de très près.

Dans le premier cas, il s'agissait d'un nouveau principe directeur, d'une demande de la part des autorités américaines aux institutions financières autres que les banques—soit non seulement les sociétés de placement, les compagnies d'assurance et autres, mais aussi les caisses de retraite et autres grands acheteurs de valeurs—de limiter l'augmentation de leurs avoirs en investissements étrangers à long terme à une petite fraction de leurs avoirs à une date antérieure. Il s'agissait là d'une restriction très importante sur la vente de valeurs à long terme aux États-Unis. Pour une raison ou une autre, il n'en a pas été question dans certains commentaires publiés dans les journaux ou formulés au Canada. Si elle s'était appliquée au Canada, elle aurait eu des répercussions défavorables très sérieuses. Nous avons obtenu d'être exemptés de cette importante restriction, pour les mêmes raisons pour lesquelles nous avions été exemptés de la taxe d'égalisation de l'intérêt, et nous avons pris le même engagement que la première fois, concernant le niveau de nos réserves.

Nous avons jugé, et quand je dis «nous», je veux parler des autorités financières du pays: la Banque du Canada et le ministère des Finances, que dans l'état actuel de l'économie, il n'était pas souhaitable de trop se fier aux mesures monétaires et financières de portée générale pour réglementer l'entrée de capitaux. On pourrait avoir besoin d'un appareil de réglementation plus précis.

Quand j'étais ministre suppléant des Finances, j'ai donc dit à M. Fowler, secrétaire américain au Trésor, que le gouvernement canadien

serait disposé, au besoin, à acheter les valeurs canadiennes en circulation et détenues aux États-Unis, afin de compenser toute entrée excessive de capitaux américains au Canada et de maintenir ainsi le volume des entrées des capitaux au niveau requis pour financer le déficit de notre balance des paiements. Au lieu d'ajouter aux valeurs actives américaines dans nos réserves de change, nous diminuerions le passif du Canada aux États-Unis. Vice versa, si le volume des emprunts de la part d'autres Canadiens ne suffisait pas à répondre aux besoins de la balance des paiements, le gouvernement prendrait lui-même des mesures en vue d'un emprunt aux États-Unis. Ainsi, nos réserves pourraient être maintenues à peu près au niveau désiré sans gêner le commerce ou l'accès normal des emprunteurs canadiens aux marchés américains de capitaux à long terme. Il faut s'attendre que nos réserves fluctuent d'un mois à l'autre, mais j'ai signalé qu'à notre avis, il serait approprié que ces fluctuations se produisent à un niveau légèrement inférieur au chiffre du milieu de 1963, soit environ 2,600 millions de dollars américains.

S'il devient nécessaire d'emprunter aux États-Unis, je ne crois pas qu'il nous soit très difficile d'obtenir des montants raisonnables quand nous en aurons besoin. Par ailleurs, il y a suffisamment de valeurs du gouvernement du Canada sur le marché américain pour nous permettre d'acheter des valeurs canadiennes aux États-Unis en utilisant l'autorité d'acheter nos propres valeurs, qui nous est déjà accordée aux termes de la loi sur l'administration financière

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire à la Chambre que, depuis le début de 1966, nous avons acheté environ 40 millions de nos obligations des États-Unis non payées et détenues aux États-Unis. Cet achat de titres était conforme au programme que j'ai exposé, mais il était surtout destiné à améliorer le marché pour la vente d'autres émissions canadiennes aux États-Unis ce mois-ci, lorsqu'un nombre élevé d'émissions seront probablement mises en circulation.

La deuxième mesure importante adoptée aux États-Unis en décembre a été l'imposition volontaire d'un plafond sur les investissements directs par les sociétés américaines dont environ 900 seront priées de faire rapport régulièrement sur leur collaboration avec le gouvernement des États-Unis. Le principe directeur, et je ne m'attarderai pas à donner des précisions, ne précise pas comment une compagnie doit répartir ses investissements directs entre diverses régions. C'est une restriction globale, qui ne s'applique pas uniquement au Canada, mais au monde entier. C'est aux compagnies de décider. Le Canada n'est pas exclu de l'application de ce plafond ou de ce principe directeur, comme il l'était du précédent qui s'appliquait aux investissements directs.

Dès que nous avons été mis au courant des nouveaux principes directeurs des États-Unis régissant les investissements directs, nous leur avons fait savoir qu'il était difficile pour nous d'en évaluer les répercussions au Canada, car cela dépendrait en majeure partie des décisions des entreprises, mais que nous pensions voir diminuer l'entrée des capitaux au Canada. Dans la mesure où ces directives provoqueraient une réduction des investissements directs, il faudrait tout simplement écouler un plus grand nombre de nouvelles valeurs canadiennes aux États-Unis, selon les arrangements et exemptions prévus pour les émissions à long terme. Nous avons pensé que, du point de vue américain, il n'y avait aucune raison pour laquelle le déficit de la balance des paiements du Canada envers les États-Unis ne pourrait être financé par des investissements directs aussi bien que par la vente de nouvelles valeurs. Nous étions donc loin d'être sûrs que les efforts visant à restreindre les investissements directs au Canada amélioreraient, en dernière analyse, la balance des paiements des États-Unis.

Nous avons aussi signalé que l'inclusion des bénéfices non répartis des filiales dans les chiffres utilisés pour déterminer les contingents volontaires d'investissements directs porterait préjudice au Canada. Les sociétés dépendant de sociétés américaines constituent une si grande part de l'industrie canadienne et ont été établies si longtemps au Canada, qu'il faut les considérer comme une partie fondamentale et substantielle de l'économie canadienne.

En conséquence, nous avons proposé que les États-Unis continuent d'accorder une exemption spéciale au Canada dans leurs politiques relatives aux investissements directs, ou si cela leur semble impossible, qu'ils permettent que le placement des gains non répartis soit en sus des contingents.

Si je comprends bien, les autorités américaines ont étudié les arguments que nous avions invoqués, comme elles nous l'avaient laissé entendre, mais en sont venues à la conclusion que leurs principes directeurs concernant les investissements directs devraient être relativement simples et ne pas comporter d'exceptions spéciales pour répondre efficacement aux objectifs de leur programme général.

Toutefois, elles nous ont assurés que ces principes directeurs ne pouvaient nuire d'aucune façon à l'expansion nécessaire pour atteindre les buts de l'accord canado-américain sur l'industrie automobile.

L'objet du principe directeur des investissements directs est de restreindre les sorties de capitaux envoyés par les sociétés mères américaines à leurs succursales et à leurs filiales dans d'autres pays. Ces principes n'interdisent nullement, pour autant que je sache —et c'est là un point important— aux filiales canadiennes de sociétés américaines de contracter des emprunts sur le marché américain, au moyen d'émissions à long terme, tout comme les autres sociétés canadiennes.

Comme je l'ai dit lorsque ces principes directeurs ont été annoncés, ceux-ci sont entrés en vigueur à un moment où les immobilisations commerciales au Canada augmentaient très rapidement et où on ne pouvait pas s'attendre qu'elles continueraient de s'accroître au même rythme. Dans une certaine mesure, les restrictions imposées par les principes directeurs des investissements directs ne viendront pas en conflit avec les exigences de notre situation nationale. Toutefois, dans certains cas particuliers, ils peuvent entraîner la remise à plus tard ou l'annulation de projets que nous aurions préféré voir aller de l'avant. C'est parce que notre économie dépend, de façon générale, des capitaux étrangers que nous sommes exposés à ce genre de dangers.

En toutes circonstances, monsieur l'Orateur, nous avons heureusement pris des mesures qui nous permettent de financer notre balance des paiements sans restreindre notre commerce ou nos paiements courants et d'obtenir de l'étranger des épargnes qui s'ajoutent aux nôtres.

Je ne conviens pas que nous aurions dû accepter l'application de la taxe d'égalisation de l'intérêt, ainsi que des restrictions à notre droit de nous procurer des capitaux à long terme des États-Unis, pour conserver, en retour, la liberté d'augmenter à volonté nos réserves. Comme les députés le savent, c'est le point de vue qu'a fait valoir récemment une personne en vue dans le monde de la finance. A mon sens, il en serait résulté pour les Canadiens une hausse très considérable des frais d'emprunt au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, sans qu'augmentent pour nous les capitaux disponibles et sans que s'accroisse pour la peine notre liberté dans la direction de nos affaires.

Ces principes directeurs des États-Unis, régissant les investissements directs, ont soulevé une autre question: le gouvernement des États-Unis s'en sert-il pour intervenir dans l'économie intérieure de notre pays? Comme je l'ai déjà dit, nous lui avons signalé qu'appliquée au Canada une telle mesure ne contribuerait guère à résoudre le problème de la balance américaine des paiements. Je crois qu'il eût été mieux avisé de continuer d'en exempter le Canada, au double point de vue économique et politique. Il faut toutefois reconnaître qu'en cherchant à restreindre les investissements directs de ses sociétés à l'étranger, le gouvernement des États-Unis s'appuie sur des précédents bien établis. D'autres pays qui ont à faire face à des problèmes de balance des paiements, par exemple le Royaume-Uni et la France, continuent de prendre des mesures visant à restreindre les investissements directs à l'étranger dans le cas de leurs compagnies internationales. Cependant, je n'ai absolument jamais entendu dire que cela constituait une intervention de la Grande-Bretagne et de la France dans les affaires intérieures d'autres pays.

Ces principes directeurs des États-Unis sur les investissements directs ne me plaisent pas; je doute fort qu'ils soient sages. En tant que Canadien, je m'oppose à certains termes employés par le secrétaire au Trésor des États-Unis lorsqu'il a demandé aux sociétés américaines de donner leur appui au programme.

Compte tenu de l'ensemble des ententes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis, qui garantissent l'accès au marché américain de capitaux à long terme, compte tenu de la portée et de la nature des principes directeurs provisoirement adoptés à l'égard des placements directs, je ne crois pas que l'économie canadienne doive en souffrir maintenant; en fait, les résultats pourraient être avantageux.

M. l'Orateur: Je regrette de devoir interrompre le discours du ministre, mais le temps auquel il a droit est maintenant écoulé.

Des voix: Poursuivez.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: La Chambre n'a pas accordé son consentement unanime.

Des voix: Oui.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: L'Orateur entend un «non».

Des voix: Non, poursuivez.

M. l'Orateur: Permet-on à l'unanimité au ministre de poursuivre ses remarques?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: L'Orateur doit obtenir un consentement unanime. Un député dit «non». Peut-être fera-t-il connaître son identité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'en ai pour une minute; j'achève mon discours. Pour reprendre le fil de ma pensée, permettez-moi de revenir sur ma dernière phrase. Compte tenu de l'ensemble des ententes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis, qui garantissent l'accès au marché américain de capitaux à long terme, compte tenu de la portée et de la nature des principes directeurs provisoirement adoptés à l'égard des placements directs, je ne crois pas que l'économie canadienne doive en souffrir maintenant; en fait, les résultats pourraient être avantageux si, dans le cas des importations de capitaux, on appuyait moins sur les investissements directs et davantage sur l'emprunt, comme les gouvernements canadiens successifs, y compris celui de mon ami, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), ont cherché à faire depuis dix ans. Certes, il ne serait pas logique que le Canada s'élève contre des mesures qui ont pour effet de limiter la maîtrise des étrangers sur nos industries et nos ressources.

Cette situation exige de la vigilance de la part du gouvernement. Nous voulons que les Américains réussissent à résoudre les problèmes de leur balance des paiements—nous sommes solidaires—afin que les mesures défensives dont je viens de parler deviennent inutiles. Le gouvernement poursuivra ses consultations avec les États-Unis afin que les deux pays cherchent à régler les problèmes de leurs balances des paiements, en tenant compte de l'intérêt du pays voisin.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Hales: Je voudrais poser une question au sujet des titres canadiens d'une valeur de 40 millions que le Canada a achetés des États-Unis. Les États-Unis les ont-ils vendus au Canada au pair ou ont-ils réalisé un profit? Quel a été le résultat de cette vente?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ces titres ont été achetés par le gouvernement du Canada auprès de détenteurs privés de valeurs canadiennes de l'État et à un prix avantageux du point de vue du gouvernement du Canada.

[*Français*]

M. Grégoire: Puis-je, également, poser une question au ministre des Finances?

Est-ce l'intention du ministre des Finances de demander à la Banque du Canada de fournir les fonds, qui ne viendront pas des États-Unis, à la suite des restrictions imposées par le gouvernement américain sur les investissements de capitaux américains au Canada? Le ministre a-t-il l'intention de demander à la Banque du Canada de placer des crédits semblables à la disposition des investissements canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je répondrai à l'honorable représentant que les mesures prises par les États-Unis ne réduiront sans doute pas l'entrée de capitaux au Canada au-dessous du niveau nécessaire pour équilibrer nos paiements.

[*Français*]

M. Joseph-Alfred Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, ce serait faire de la redondance que de répéter ici tous les compliments et les bons vœux qu'on vous a adressés depuis le commencement de cette session. Qu'il me suffise de vous dire que je fais miennes toutes les paroles qu'on a dites à ce sujet.

Je voudrais aussi ajouter mes compliments personnels aux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury). Ce sont deux jeunes qui promettent; ils n'ont pas cassé de vitres, ils n'ont pas déclenché de révolution, mais, par ailleurs, ils ont fait preuve d'une lucidité et d'une franchise d'opinion, dans les circonstances, parce qu'il faut tenir compte du fait qu'ils appartiennent à un parti et doivent se plier aux exigences de sa discipline. Ils ont donc fait preuve de qualités qui augurent bien pour leur avenir politique.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, féliciter les nouveaux ministres, les nouveaux adjoints parlementaires, les présidents de comités, et ajouter une note de gratitude particulière à l'endroit de monsieur le greffier et de ses collaborateurs qui ont guidé mes premiers pas dans cette Chambre avec un empressement digne d'éloges.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire allusion à un incident qui s'est déroulé cet avant-midi et qui a suscité un vote de la Chambre. Je voudrais qu'il soit bien compris qu'il n'a jamais été dans mes intentions de réclamer la préséance sur l'honorable ministre des Finances (M. Sharp). Par ailleurs, à tort ou à raison, j'avais eu l'impression que depuis une journée ou deux, on manœuvrait dans les coulisses en vue de réduire au silence la voix de la plus petite opposition, puisque je n'appartiens à aucun groupe politique, et

j'avais cru que le temps était venu de voir si réellement la Chambre voulait se faire complice de manœuvres semblables ou voulait respecter les droits démocratiques d'un membre de cette Chambre, même s'il n'appartient pas à un groupe politique.

Pour le moment, je remercie ceux de mes collègues qui ont bien voulu voter en ma faveur ce matin et je veux garder...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député me permettra de lui suggérer qu'il n'est pas permis de commenter un vote que vient de prendre la Chambre.

M. Mongrain: Merci, monsieur l'Orateur, cela prouve, une fois de plus, que j'avais raison de dire tantôt que j'avais besoin que vous guidiez mes premiers pas dans cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, je demande à tous mes collègues de comprendre les premières impressions d'un député qui fait ses débuts dans cette enceinte. Il me semble d'abord voir les ombres de tous les grands parlementaires qui nous ont précédés et qui ont marqué la vie canadienne d'une empreinte profonde. Il me semble, à l'occasion, entendre les échos de leurs voix, et le fait de siéger avec 264 collègues qui ont été triés sur le volet et qui représentent probablement ce qu'il y a de mieux parmi les bons Canadiens, bref, le fait de découvrir certains députés qui ont une stature impressionnante constitue pour le nouveau député un défi qui l'incite peut-être à essayer de faire un peu plus et un peu mieux pour sa circonscription, pour sa province et pour son pays.

On s'est demandé, en certains milieux, pourquoi le député de Trois-Rivières avait décidé, après avoir milité au sein du parti libéral pendant plusieurs années, de se porter candidat indépendant. Il y a des raisons qui ne sont pas d'intérêt public; il y en a peut-être une ou deux que je pourrais donner ici, ne serait-ce que pour expliquer mon attitude en cette enceinte: c'est qu'à un moment donné, comme beaucoup d'autres Canadiens, je me suis rendu compte que les vieux partis souffraient d'une désaffection de l'opinion publique. J'irai même plus loin, et sans vouloir blesser mes amis du parti au pouvoir, je dirai que j'ai l'impression que, jusqu'à un certain point, le parti libéral a gagné la dernière élection par défaut.

M. Choquette: Les indépendants aussi!

M. Mongrain: J'explique cela de bien des façons. Quand je dis «gagné par défaut», c'est peut-être parce que le Crédit social était la victime de trop de divisions et de subdivisions; c'est peut-être parce que le Nouveau parti démocratique manquait de cadres; c'est peut-être parce que le parti conservateur s'était fait une mauvaise réputation au point de vue de l'unité nationale, au moins dans la province de Québec. Mais il reste quand même que cette attitude des Canadiens envers les vieux partis, devrait éveiller l'attention des responsables et des chefs de file de ces partis, parce qu'il n'est pas bon que cela subsiste trop longtemps. Les partis principaux ont joué et sont encore appelés à jouer un rôle important dans la vie canadienne, et ils ne pourront le faire s'ils laissent la défaveur du public déteindre sur la bonne réputation de leurs partis.

Si vous me permettez de vous parler comme un indépendant, monsieur l'Orateur, je dirais que ce qui importe pour les partis politiques, actuellement—et je m'adresse en particulier au parti dans lequel j'ai milité, et qui est présentement au pouvoir—bref, ce qui est le plus pressant, à mon avis, c'est de démocratiser les cadres et la finance du parti. Nous considérons que les caisses électorales, telles qu'elles existent, sont inacceptables, et ce...

M. Caouette: Très bien!

M. Mongrain: ...pour toutes sortes de raisons que mon temps de parole ne me permet pas d'expliquer, mais surtout et plus particulièrement pour la raison suivante: ce n'est pas démocratique pour qui que ce soit de bénéficier d'une caisse électorale qui serait alimentée par certaines sources mystérieuses qui, éventuellement, pourront exercer une influence et obliger, peut-être, un député à se plier, contre sa conscience, à certaines exigences.

Les caisses électorales qui ne veulent pas d'un Canadien qui n'est pas fortuné et qui ne veut pas accepter d'argent de sources inquiétantes, empêchent la démocratie de subsister comme elle le devrait. Je ne dis pas cela tellement pour blâmer le parti libéral, au sein duquel je compte beaucoup d'amis, et son chef pour lequel j'ai infiniment d'admiration, mais parce que je crois qu'il est important qu'une voix, qui ne veut pas nécessairement la défaite de ce parti, le mette en garde pendant qu'il est temps et avant que cette désaffection envers le parti libéral ne subsiste si longtemps qu'on verra peut-être un jour des aventures électorales venir mettre ce vieux parti en mauvaise posture.

Je ne voudrais pas non plus que les tiers, quatrième ou cinquième partis en déduisent que je n'ai aucune considération pour l'influence qu'ils exercent au pays. J'aurai peut-être l'occasion de dire ce que je pense de l'influence salutaire qu'ils ont exercée en certaines circonstances et qu'ils peuvent encore exercer.

• (3.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, toujours à titre d'indépendant, je voudrais faire une suggestion à mes collègues, parce qu'il y a un autre état

de choses qui a nui énormément aux vieux partis. C'est cette manie qu'on a, depuis plusieurs mois, de susciter des scandales ou de s'amuser à mettre en vedette, à mettre en lumière, des scandales réels ou imaginaires.

S'il se passe des choses répréhensibles au sein de la Chambre des communes, je crois qu'il existe des cours de justice qui pourraient les régler. Le peuple canadien est désabusé de voir la Chambre perdre des semaines et des mois à brasser des scandales, alors qu'elle pourrait s'occuper de façon plus utile à adopter des lois qui seraient bonnes pour la nation. Je suggère qu'à la lumière de cette désaffection de l'opinion publique pour les partis politiques, il serait temps que les principaux partis, même les troisième et quatrième, décident de faire une trêve pendant quelques mois, ou du moins pendant le temps requis pour approuver les mesures législatives qui traînent ici depuis des mois.

Cela m'amène à vous dire, monsieur l'Orateur, que je trouve le discours du trône acceptable, parce qu'il représente une somme de travail considérable. On a dit que c'était des «photocopies»; on a dit que c'était des «restes». Je suis d'avis que s'il y a tant de «restes» c'est peut-être parce qu'on a fait de l'obstruction systématique pendant trop longtemps; peut-être que si l'on décidait de faire moins d'obstruction, on arriverait à adopter le programme législatif.

Il y a une autre raison, monsieur l'Orateur. C'est qu'il faut comprendre qu'il y a un grand nombre de nouveaux ministres qui vont être obligés de prendre des semaines et même des mois pour approfondir toutes les ramifications de leur ministère respectif et, conséquemment, préparer les mesures législatives dont le peuple a besoin. Jusqu'à ce qu'ils aient eu le temps de faire cela, je suggère donc à mes collègues de donner au gouvernement le temps d'approuver ces restes de mesures législatives qui traînent depuis des mois et des mois.

Monsieur l'Orateur, la circonscription de Trois-Rivières que je représente est appelée à un développement considérable dans les prochaines années, et ce pour des raisons que j'expliquerai très brièvement. Je voudrais que l'on comprenne que si j'en parle, c'est parce que Trois-Rivières va devenir le noyau d'un développement dont les ramifications vont s'étendre à toute la province et à tout le Canada à cause de la construction d'un pont enjambant le Saint-Laurent, d'une autoroute actuellement en construction et qui reliera Chibougamau, Trois-Rivières, Sherbrooke, pour se rendre jusqu'à la frontière américaine; à cause d'une «super-route» qu'on a commencé à construire, de Montréal à Québec; à cause de l'usine de la Sidbec qui sera située juste en face de la ville de Trois-Rivières, bref, à cause de toutes sortes de facteurs semblables. Nous prévoyons pour Trois-Rivières un développement phénoménal dans les années à venir.

La ville de Trois-Rivières, une des plus vieilles villes françaises de l'Amérique du Nord—elle date de 1634—la reine de toutes les villes qui produisent du papier journal ainsi qu'un centre de culture, doit faire face à certains problèmes.

Par exemple, les élévateurs à grain, qui relèvent du Conseil des ports nationaux, sont actuellement dans une position précaire, parce qu'on a apporté certains changements fiscaux, cette année, et que les charges imposées aux élévateurs à grain sont devenues tellement prohibitives qu'il est à craindre qu'ils soient obligés de déménager ailleurs.

Ces élévateurs à grain contribuent beaucoup au transport du blé que nous vendons en dehors du pays, et s'ils étaient exemptés de ces charges, ou compensés en retour, je suis d'avis que la Chambre aurait trouvé le moyen susceptible de résoudre le problème des élévateurs à grain de Trois-Rivières.

Je ne puis passer sous silence le fait que la ville de Trois-Rivières doit beaucoup au gouvernement qui a précédé celui-ci, pour son port, parce que son représentant à ce moment-là était l'honorable Léon Balcer, alors ministre des Transports. Le développement du port de Trois-Rivières s'est ensuite continué sous le gouvernement actuel, mais on devra lui donner l'occasion de se développer davantage, à la plus brève échéance possible, si l'on veut que la ville de Trois-Rivières réponde à ce développement phénoménal qui va se produire dans la région, d'ici les deux, trois, quatre ou cinq prochaines années.

La revision des limites des circonscriptions électorales posera également un problème. Je sais que ces choses-là devront revenir. J'espère que je suis dans l'ordre si j'en touche un mot. Je n'étais pas là, à l'époque où la Commission a siégé. On a soustrait de la circonscription de Trois-Rivières la ville de Trois-Rivières-Ouest, qui fait partie d'une entité démographique et économique, qui sera annexée à Trois-Rivières dans les mois qui vont suivre. Il est profondément illogique qu'on enlève de la circonscription de Trois-Rivières la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'inclure dans Berthier.

Il y a aussi la navigation d'hiver, qui a inquiété nos amis d'Halifax et des provinces Maritimes, qui se développe chaque année vers Trois-Rivières, qui est devenue la tête de cette navigation d'hiver.

Je voudrais rassurer mes collègues. Je ne crois pas, après avoir étudié les chiffres, qu'on puisse dire que ce qui vient de Trois-Rivières enlève quoi que ce soit aux provinces Maritimes. Au contraire, cela contribue

au développement du transport maritime et, à brève échéance, si ce n'est déjà fait, les provinces Maritimes bénéficieront de cette situation.

J'aurais bien d'autres choses à mentionner, monsieur l'Orateur, mais je veux aborder tout de suite certains points qui concernent ma province ou du moins ses relations avec le reste du Canada.

Quelqu'un de l'autre côté de la Chambre, ces jours derniers, a émis l'idée que la gouvernement fédéral devrait établir un ministère des affaires provinciales-fédérales. Je crois que l'idée est excellente et opportune.

Mais je dirai qu'il faudrait tout de même y ajouter quelque chose. On dit toujours «les relations fédérales-provinciales», mais il y a tout de même un troisième palier gouvernemental qui s'appelle les municipalités, que l'on traite trop souvent avec morgue et que l'on renvoie trop souvent aux calendes grecques.

Les gouvernements municipaux ont leur importance tout comme le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Même si vous regardez cela du point de vue historique, c'est le plus ancien des gouvernements, et le gouvernement municipal est tout de même celui qui est le plus près du peuple.

Même si l'on me dit que les municipalités relèvent des provinces, ce que j'admets, je crois qu'à la table des conférences, quand il s'agit de discuter de la distribution des responsabilités de chacun des trois gouvernements et ensuite de la distribution des ressources fiscales que doit recevoir chacun de ces gouvernements pour pouvoir s'acquitter de ses responsabilités, on devrait inviter les représentants accrédités des municipalités à participer à la discussion, afin qu'elles ne soient plus traitées comme des parents pauvres.

Monsieur le ministre, ou plutôt monsieur l'Orateur—excusez-moi si je fais des lapsus; je vais m'habituer petit à petit et je compte sur votre indulgence et vos lumières pour m'aider—en plus de vous avoir fait cette dernière suggestion, relativement aux relations fédérales-provinciales et municipales qui sont presque toujours tendues, presque toujours pénibles, qu'on essaie de régler de façon fragmentaire, au cours de réunions où il y a des ministres et des fonctionnaires supérieurs, dont les préoccupations sont ailleurs et qui, de toute façon, ne peuvent pas donner suite à ces discussions, je voudrais suggérer à mes collègues d'étudier la composition d'un organisme qu'on a mis sur pied, aux États-Unis, et qui donne d'excellents résultats. Il s'agit d'une commission consultative intergouvernementale qui groupe des représentants des trois gouvernements, aux trois paliers.

• (3.10 p.m.)

[*Traduction*]

Les membres américains de la Commission sont trois simples citoyens nommés par le président, trois membres du Sénat américain, trois membres de la Chambre des représentants, trois représentants du pouvoir exécutif, quatre gouverneurs, trois législateurs d'État, quatre maires et trois fonctionnaires municipaux. Ces 26 membres de la Commission sont aidés d'un personnel d'environ 30 personnes, spécialistes dans divers domaines. Il va de soi qu'il faudra apporter des modifications pour adapter cet organisme à notre régime de gouvernement, mais j'estime qu'il pourra rendre des services insignes en facilitant les opérations de nos trois paliers de gouvernement.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est aussi important de signaler une chose. Comme bien d'autres, j'ai noté qu'à la suite du discours du trône, le très honorable premier ministre a prononcé des paroles que les journaux ont interprétées comme ceci: Un durcissement du gouvernement fédéral envers les provinces.

Si «durcissement» veut dire qu'on ne voudra pas donner aux provinces ce à quoi la Constitution leur donne droit, je n'en suis plus. Mais si «durcissement» veut dire que le gouvernement fédéral commence à réaliser qu'on doit le traiter avec les convenances auxquelles il a droit, que le gouvernement fédéral commence—pour employer une expression qui n'est peut-être pas parlementaire—à «en avoir plein le dos» des négociations par invectives et accusations, je crois que le gouvernement a raison de se durcir et de se redresser.

J'en viens maintenant bien vite à certains points qui concernent plutôt le bien de tous les pays.

Je crois qu'il doit exister des priorités dans les préoccupations des députés comme, par exemple, le souci de maintenir la paix dans le monde. Là-dessus, je n'ai pas de commentaires à faire, parce que je confesse mon incompétence et que j'ai pleinement confiance en la compétence du très honorable premier ministre (M. Pearson) et de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) pour régler ces problèmes.

Je suis satisfait de constater que tous les députés souhaitent que le Canada joue pleinement le rôle qu'il peut jouer, en vue de maintenir la paix dans le monde.

L'an prochain, le Canada sera témoin d'un autre événement qui contribuera probable-

ment à resserrer non seulement l'unité nationale mais aussi à faciliter la compréhension entre toutes les nations et au cours duquel le «spotlight» sera sur le Canada. Je veux parler de l'Exposition universelle de 1967. Je crois que là encore les députés devraient limiter leurs critiques au minimum et faire l'union sacrée autour de cette entreprise extraordinaire qui, pour le Canada, sera le point de départ d'un développement considérable.

Monsieur l'Orateur, on discute également de la Constitution. On dit qu'il faudrait la reviser; certains vont même jusqu'à dire qu'il faudrait la reviser tout de suite. Je soumets modestement mon point de vue à mes collègues, afin qu'ils l'étudient de façon plus approfondie. Je crois que nous ne réussirons jamais à établir cette constitution, cette grande charte de la vie canadienne, si nous commençons à la discuter en cette enceinte ou sur les tribunes politiques. Je répète que je voudrais soumettre une formule. Je voudrais que nous acceptions, que nous admettions au départ, nous, députés, que nous avons toujours cette espèce de complexe électoral qui nous empêche de voir les choses avec la même clarté que nous devrions les voir.

Je crois que nous devrions former une espèce d'aréopage, un conseil des sages de la nation, qui grouperait des gens de langue française et de langue anglaise, ou des néo-Canadiens, mais en nombre égal, dans le silence, dans la méditation, et qui ensuite prépareraient une espèce de grande charte canadienne, une nouvelle constitution. Qu'on leur donne le temps voulu, un an, deux ans, trois ans, ou même plus s'il le faut, pour ce faire, et ce n'est qu'après que nous, les hommes politiques, pourrons sagement nous attaquer à l'étude de cette grande charte et décider de l'opportunité de l'adopter.

De toute façon, même s'il faudra éventuellement reviser cette constitution, pour le moment je suis de ceux qui croient que nous devons donner une chance ultime et honnête à la constitution actuelle de produire ses bons effets.

Pour tous les Canadiens, ce sera une façon d'essayer de consolider ce que j'appelle le canadianisme ou le patriotisme, chez nous. Je voudrais dire à mes collègues que chez nous, au Québec, nous sommes des Canadiens dans toute l'acception du mot; nous croyons à l'unité canadienne; nous ne sommes pas des séparatistes, mais nous voulons être des Canadiens à part entière. Nous ne demandons pas de privilèges, nous ne demandons rien que nous n'avons pas déjà donné.

Chez nous, les Anglais font partie de la famille; ils ont leurs industries, ils fréquentent leurs églises, leurs écoles; ils font partie de nos clubs et nous les considérons comme des membres de la famille. Quand ils vont aux cours de justice, ils y sont reçus en parlant leur langue; quand ils transigent avec le gouvernement provincial, ils parlent leur langue. C'est ce que nous réclamons pour tous les Canadiens français, dans tout le pays. Ils veulent être des Canadiens à part entière, et non pas des Canadiens par charité.

Nous ne demandons pas, monsieur l'Orateur, le bilinguisme intégral, car nous savons que c'est impossible; nous n'avons jamais eu l'intention de demander à des gens de Toronto ou de Winnipeg de s'obliger à parler le français, mais nous réclamons le bilinguisme officiel dans toutes les législatures provinciales et dans toutes les cours de justice. C'est une des conditions pour que nous soyons des Canadiens à part entière.

Nous demandons aussi le «contrôle» de tout ce qui peut influencer de façon profonde la vie du Canadien français, qui veut être un Canadien à part entière. Nous sommes loyaux à la Couronne britannique; nous l'avons prouvé en 1774, en 1792, 1812, 1842, 1867, 1914, en 1940, mais encore une fois, si nous voulons l'unité, qu'on nous considère comme des Canadiens à part entière.

Nous sommes fatigués de nous entendre dire que nous devrions nous assimiler. Nous assimiler à quoi? Nous assimiler à qui? Nous sommes assimilés au Canada depuis 350 ans; nous sommes Canadiens depuis 350 ans. Nous avons payé des taxes, nous avons participé aux guerres, nous avons donné des grands parlementaires à la nation; nous avons donné de grands industriels. Nous ne voulons plus entendre de paroles comme celles-ci: Rappelez-vous les Plaines d'Abraham! Je crois que dire des choses semblables, c'est jeter de l'huile sur le feu, et je crois que ce sont ceux qui parlent ainsi qui sont responsables du mouvement séparatiste que l'on déplore au Québec.

Par exemple, on m'a rapporté, au cours de la campagne électorale, que les honorables députés d'York-Est (M. Otto) et d'York-Humber (M. Cowan) auraient dit des choses, en substance, comme ceci: Il est temps que les Canadiens français se laissent assimiler.

Je voudrais dire à ces collègues que je présume, jusqu'à preuve du contraire, que ce sont des paroles qui leur ont échappé ou bien que les journalistes les ont mal citées. Si c'était vrai, on devrait les accuser d'être des fauteurs de discorde dans ce pays et dire qu'ils ne méritent pas de siéger dans cette Chambre ni au sein du parti libéral.

Je répète que nous, du Québec, nous voulons être des Canadiens à part entière; nous voulons faire notre part dans le pays, mais nous voulons être considérés au même titre que les autres Canadiens.

Je m'excuse encore une fois de mon inexpérience, monsieur l'Orateur, et je vous remercie de votre collaboration; comme je ne veux pas abuser de la patience de mes collègues, je terminerai mes remarques à ce moment-ci, afin de donner la chance à d'autres de prendre part au débat.

Je m'excuse de l'incident de ce matin, qui n'a pas été voulu pour embarrasser la Chambre, mais bien pour essayer d'établir, une fois pour toutes, ce principe, que la Chambre est prête à respecter les prérogatives de tous les députés, même de ceux qui se présentent ici comme des chevaliers seuls.

[*Traduction*]

• (3.20 p.m.)

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez maintenant. J'ai été frappé, comme tous les autres députés, j'en suis sûr, par l'habileté, l'impartialité et surtout le sens de l'humour dont vous avez fait preuve au cours des quelques dernières années. Votre sourire facile fera beaucoup dans les mois et peut-être dans les années à venir pour arrondir les angles au Parlement. Si jamais l'on décide de nommer un Orateur permanent, la Chambre des communes voterait sans doute à l'unanimité pour Votre Honneur.

J'aimerais aussi féliciter l'Orateur suppléant, mon ami depuis bien des années, ainsi que le vice-président des comités. J'offre aussi mes félicitations au motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Goyer) et au comotionnaire (M. Stanbury). Comme l'a dit l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), il n'est jamais facile pour un député de prononcer son premier discours. Les deux motionnaires se sont admirablement bien acquittés de leur tâche.

En écoutant l'honorable député de Dollard (M. Goyer), je n'ai pu m'empêcher de me rappeler cette soirée de juin dernier lors du dépôt du fameux rapport Dorion; son prédécesseur dans cette circonscription étant alors parmi nous. J'espère que la carrière de l'honorable député qui représente maintenant le comté de Dollard se terminera mieux que celle de son prédécesseur.

J'ai appris avec intérêt, en écoutant le député d'York-Scarborough (M. Stanbury), qu'il représentait 300,000 commettants. J'aimerais signaler que si les dernières élections, bien inutiles, n'avaient pas été déclenchées contre le gré des Canadiens, il aurait pu, à son arrivée ici, représenter un bien plus petit nombre de citoyens. Voilà une des raisons pour lesquelles nous n'aurions pas dû avoir d'élections en novembre dernier. Je veux parler de la représentation profondément injuste à l'heure actuelle.

[M. Mongrain.]

Un certain nombre de ministres ont démissionné du cabinet. L'ancien ministre des Finances, l'ancien secrétaire d'État et l'ancien ministre des Postes ont pris la seule solution honorable en rendant leurs portefeuilles. Je crois que deux autres, le président du Conseil privé (M. Favreau) et le secrétaire d'État actuel (M[lle] LaMarsh), auraient pu suivre ce noble exemple. Je félicite les ministres, chargés pour la première fois de portefeuilles et ceux qui ont été promus, en particulier le ministre actuel du Travail (M. Nicholson) un de mes compatriotes du Nouveau-Brunswick, qui jusqu'à maintenant a détenu quatre portefeuilles différents. Pour l'intérêt du Canada, je lui souhaite la réussite.

Environ une demi-douzaine de problèmes fondamentaux assaillent notre pays. L'un des plus redoutables, c'est le danger de l'inflation, et j'aimerais l'aborder d'une façon détaillée. Le deuxième dont je me propose de parler aujourd'hui, si j'en ai le temps, se rattache à ce que l'on a appelé «l'explosion de l'enseignement».

Je constate qu'un certain nombre d'articles au *Feuilleton* se rattachent à un autre sujet qui m'intéresse particulièrement: l'importance de l'eau douce et l'état pollué de bon nombre de nos lacs et rivières. Une troisième question qui m'intéresse vivement c'est le nombre croissant des accidents mortels et autres sur nos routes. L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) s'occupe activement de cette question qui intéresse grandement un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre. La situation est telle que la Chambre des communes devra prendre des mesures pour empêcher un aussi grand nombre de gens de courir à leur perte sur nos routes. Il y a aussi la question dont le préopinant vient de parler si éloquemment, l'agitation qui secoue l'une de nos grandes provinces fondatrices.

Tout d'abord, quelques mots sur l'inflation. On trouvera au *Feuilleton* une question inscrite à mon nom:

1. Le gouvernement est-il au courant et s'inquiète-t-il des tendances inflationnistes des prix de la construction au pays?

2. Si oui, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il d'adopter au sujet de ces tendances?

Si j'ai posé la question, c'est à cause d'une nouvelle parue dans les journaux, il y a quelques semaines, relatant que le président de l'Association canadienne des constructeurs avait prévenu le pays qu'une grave menace d'inflation s'annonçait et que, en réalité, c'était déjà un état de fait dans l'industrie de la construction. C'est pour pallier cet état de choses que l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), a proposé son amendement qui a trait surtout à la taxe de vente de 11 p. 100. J'ai lu une autre nou-

velle del a *Presse canadienne*, en provenance de Vancouver, dans le journal d'hier: en l'an 2011—perspectives affreuse—nous paierons le bœuf $5 la livre.

Mais pis encore, monsieur l'Orateur, il dit qu'on paiera $35 la bouteille de scotch et $750 pour un costume. Il poursuit en disant que, si les tendances inflationnistes actuelles se maintiennent et le coût de la vie ne cesse de monter, le salaire moyen sera de $23,000. Les pensions s'élèveront à $7,900 par année et, enfin, il affirme:

• (3.30 p.m.)

Si ces chiffres vous semblent absurdes, allez consulter les journaux d'il y a 45 ans et examinez les prix de l'époque.

Il me semble donc que nous sommes véritablement aux prises avec l'inflation au Canada. Le coût de la vie n'a jamais été aussi élevé au pays. D'après le Bureau fédéral de la statistique, en septembre 1964, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 135.6 par rapport à la base de 100 établie en 1949. En 1965, un an plus tard, le même indice s'établit à 139.1, soit une hausse de 3.5 points, ou de $3.50 si l'on veut considérer la chose sous cet angle, donc une hausse de 2.6 p. 100.

Naturellement, lorsqu'il y a inflation, les gagne-petit et ceux qui retirent une modeste pension en sont le plus gravement atteints. La réponse sèche et presque arrogante du ministre des Finances (M. Sharp), à la question posée au sujet des retraites de la fonction publique, m'a laissé une impression pénible et je suis persuadé que plusieurs députés pourraient en dire autant. Il y a une succursale de l'association de ces retraités dans ma circonscription et je connais une veuve qui s'efforce de joindre les deux bouts avec $39 par mois, soit le montant de la pension de son défunt mari. Je pense que les nombreux représentants qui ont abordé la question ont à peu près épuisé le sujet, mais je voudrais revenir sur la nécessité d'établir une disposition de progression rattachée au coût de la vie pour le régime de pensions de ces gens-là et pour tous les autres régimes de pensions.

Ce n'est pas sans une vive inquiétude que j'ai vu le déclenchement de tant de grèves l'an dernier. J'ai l'impression qu'il y a eu plus de grèves au pays en 1965 que depuis nombre d'années—et on pourrait peut-être en dire autant des États-Unis puisque nos économies sont étroitement reliées entre elles. Je mentionne en passant la grève de New York, qui a coûté 100 millions de dollars par jour aux habitants de la grande métropole et l'a presque entièrement paralysée. Durant toute la grève, le nommé Quill a pu faire un pied de nez au maire de la ville et au président des États-Unis, si l'on peut dire. Nous, députés, croyons parfois être aux prises ici avec de vraies difficultés, mais songeons à quels problèmes le maire Lindsav, entré en fonction à minuit, a dû faire face cinq heures plus tard, quand a éclaté à New York la grève des transports.

Une autre grève que je voudrais commenter brièvement est celle, maintenant terminée, je crois, des étudiants de l'enseignement technique au Québec. J'ai lu que le premier ministre et le ministre de l'Éducation du Québec en ont été, comme il se doit, profondément troublés; 25,000 étudiants environ se sont mis en grève parce que leur année scolaire a été prolongée du 4 au 21 juin, tandis que les étudiants de l'enseignement secondaire et la plupart des étudiants des écoles techniques fréquentent l'école jusqu'à la fin de juin. Je sais de quoi je parle, car l'enseignement technique est ma profession.

Sauf erreur, nous avons affecté, ces six dernières années, onze cents millions de dollars à la construction, au matériel et au personnel des écoles de formation professionnelle et technique. Ces étudiants touchent une rémunération pour aller à l'école. Dans un monde en rapide évolution, où l'automatisation supplante des emplois en accomplissant des travaux manuels, et dans bien des cas, intellectuels, que depuis des siècles les hommes accomplissaient, il y va de leur propre intérêt d'y aller. Ils ont ainsi une chance inouïe de parfaire leur formation et d'entrer dans le marché du travail en y occupant un emploi beaucoup plus tôt qu'autrement; cependant, ils font la grève. C'est un triste état de choses, avouons-le. On leur donne une rémunération pour aller à l'école. Plusieurs ici n'ont pas eu pareille chance, mais ils en auraient été bien aise.

Je parlerai maintenant de la multitude toujours croissante des étudiants et traiterai plus particulièrement du rapport de la Commission Bladen. Je préciserai ma pensée en citant quelques chiffres. En 1953, le nombre des étudiants au Canada était de 63,000. En 1960, il était monté à 100,000; en 1963, à 140,000; en 1965, à 180,000 et, en 1975, d'après les prévisions de Sheffield, nos universités compteront 461,000 étudiants, soit trois fois plus qu'il y a deux ans.

Il vaut la peine de s'arrêter au coût de cet enseignement. On estime qu'en 1965, l'enseignement supérieur universitaire a coûté 355 millions de dollars. En 1975-1976, lorsque le nombre des étudiants fréquentant l'université aura à peu près doublé, le coût s'élèvera à 1,704 millions, soit cinq fois le coût actuel. Nous aurons deux fois et demie plus d'étudiants, mais le coût aura quintuplé. Il faut donc concentrer notre attention et nos efforts à résoudre ce problème.

Les recommandations de la Commission Bladen valent la peine d'être consignées au compte rendu. Cette commission a été instituée par l'Association des universités et collèges du Canada et le distingué doyen Bladen en était le commissaire. Voici en partie ses recommandations:

1. Que les Gouvernements fédéral et provinciaux assument l'expansion de l'enseignement supérieur au Canada à l'échelle de la projection des inscriptions faite par M. Sheffield.

2. Que le Gouvernement fédéral tienne des conférences annuelles avec les gouvernements provinciaux pour s'assurer que sa contribution à l'enseignement supérieur est toujours suffisante;...

Voici un point intéressant.

...mais que l'appui fédéral affecte une forme qui évite toute atteinte aux droits et aux obligations des provinces de diriger et de contrôler cet enseignement.

3. Que le Gouvernement fédéral confie à un ministre de la Couronne la responsabilité de la coordination de l'assistance que les universités reçoivent de ses diverses agences.

4. Que le ministre en question établisse un comité consultatif restreint composé surtout de professeurs titulaires ou agrégés choisis dans les différentes régions et disciplines, qu'il désigne un fonctionnaire supérieur comme secrétaire de ce comité et comme organisateur des conférences annuelles avec les provinces.

5. Que des mesures soient prises sans retard pour résoudre les problèmes financiers des universités.

La Commission a également présenté une recommandation particulière au gouvernement fédéral qui, à ma satisfaction, y a déjà donné suite en partie la semaine dernière, soit, que les subventions actuelles par habitant soient portées à $5 pour l'année 1965-1966, et augmentées de $1 pour chaque année subséquente.

Un autre mémoire que j'aimerais signaler relativement au rapport de la Commission Bladen a été soumis par l'Association des universités des provinces atlantiques. Il revêt une importance particulière pour tous ceux d'entre nous qui viennent de la région atlantique, dont les universités ont donné au Canada et à d'autres pays du monde un si grand nombre de personnages de marque. Récemment, l'Association des universités et collèges du Canada a présenté au premier ministre (M. Pearson) un mémoire s'inspirant des constatations de la Commission Bladen. On y réclamait des versements de péréquation plus généreux et, entre-temps, une subvention spéciale pour les universités des Maritimes. Voici comment l'Association a fait valoir son point:

La Commission a exprimé l'avis que les besoins fiscaux particuliers des provinces moins fortunées devraient être satisfaits au moyen de subventions générales de péréquation.

• (3.40 p.m.)

C'est à ce principe que s'en est tenu le gouvernement conservateur, de 1957 à 1963, et avec grand profit. Nous, des provinces atlantiques, lui en sommes profondément reconnaissants.

[M. MacRae.]

Et l'Association d'ajouter:

Telle est aussi notre conviction. C'est pourquoi nous prions le gouvernement fédéral d'accorder le plus tôt possible à ces provinces des versements de péréquation plus généreux. En attendant, nous proposons qu'une subvention de trois millions de dollars par année soit versée aux universités et collèges des provinces atlantiques, à répartir selon le nombre des étudiants réguliers, d'après lesquels sont calculées les subventions fédérales par tête touchant les frais de fonctionnement.

L'Association fait ensuite une deuxième recommandation. Celle-ci a trait aux étudiants qui viennent de l'extérieur de la province. En effet, les universités des provinces de l'Atlantique, telles que l'Université de Saint-François-Xavier et du Nouveau-Brunswick à Fredericton, et de Dalhousie à Halifax, en comptent un grand nombre. Plusieurs d'entre eux viennent étudier la sylviculture et le génie à l'Université du Nouveau-Brunswick. Au début, ils venaient faire leur droit à l'Université Dalhousie, lorsque feu l'honorable Sidney Smith était le doyen de la Faculté. A l'Université Saint-François-Xavier, ces jeunes des autres provinces s'inscrivent aux cours sur le coopératisme. Cette mesure est très importante pour les universités de la région atlantique, vu le grand nombre de leurs étudiants étrangers. C'est d'ailleurs le cas de nombreuses universités du Canada. Nous favorisons donc le mouvement d'étudiants canadiens de province à province, et nous faisons bon accueil aux étudiants des autres pays.

Nous sommes d'avis qu'il incombe particulièrement au gouvernement fédéral d'aider les universités à financer le coût de l'instruction de ces étudiants. Pour qu'elles soient en mesure de s'acquitter de cette responsabilité, nous recommandons au gouvernement fédéral de verser une subvention supplémentaire pour l'instruction de ces étudiants, d'après une formule mise au point de concert avec les provinces et les universités. Nous croyons que ces subventions supplémentaires ne devraient être versées qu'à la condition expresse que le gouvernement ne diminue aucunement les subventions nécessaires pour mettre à exécution les recommandations que nous avons préconisées et soumises. Je demande au gouvernement d'étudier ces recommandations avec beaucoup de soin et de sympathie.

Il y a un troisième point sur lequel la Commission Bladen a fait des recommandations précises. Les députés n'augmenteront peut-être pas leur cote de popularité s'ils l'appuient en périodes électorales; il s'agit de l'enseignement gratuit. Cette proposition est attrayante, mais nous savons, hélas, au Canada que rien n'est gratuit et qu'il faut payer d'une façon ou de l'autre tout ce que

nous faisons, tout ce que nous mangeons. Il serait injuste, à mon avis, pour les Canadiens qui ne peuvent profiter de l'enseignement universitaire d'être forcés de payer par leurs impôts les subventions d'établissement et ainsi de suite. Ils paieraient ainsi pour que d'autres s'instruisent. Pendant quelque temps encore, les étudiants devraient faire leur possible pour payer eux-mêmes leurs frais d'inscription.

A mon avis, on devrait donner beaucoup plus de bourses d'études. Il devrait y avoir un programme de prêts aux étudiants, mais n'oublions pas qu'un étudiant qui a bénéficié d'un prêt pendant cinq ans, par exemple, aura une grosse dette à la fin de ses études, au moment même où bien des jeunes gens désirent se marier et fonder un foyer. Malgré toutes les difficultés inhérentes, j'approuve la Commission Bladen quand elle dit que ceux qui ont les moyens de payer les cotisations scolaires entières devraient payer au moins une bonne partie de l'enseignement universitaire.

Une autre question qui me tient à cœur et dont j'ai parlé au cours de la dernière session, intéresse de mille à douze cents Canadiens. Il s'agit de nos soldats faits prisonniers de guerre par le Japon après la chute de Hong-Kong en 1941. Plusieurs députés de tous les partis ont prié le ministre et le gouvernement de leur verser une indemnité spéciale. Le député d'Athabasca (M. Bigg) et le député de Victoria (C.-B.) (M. Groos) s'intéressent de façon spéciale à ces anciens combattants de Hong-Kong.

Ces anciens combattants ont enduré plus d'épreuves que n'importe lequel d'entre nous peut-être, qui avons eu l'honneur de servir sous les drapeaux dans la seconde guerre mondiale. Leur séjour dans les camps de prisonniers et les mauvais traitements subis se comparent presque aux souffrances des détenus des camps de concentration d'Hitler. Nous n'ignorons pas ce qu'ont souffert ces six millions d'êtres, déshumanisés, odieusement traités, affamés, torturés et assassinés. C'est un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Nombre de nos concitoyens ont séjourné quelque temps dans ces camps, et je connais bon nombre de députés ici qui ont été prisonniers de guerre en Europe. Je songe en particulier au député de Grey-Bruce (M. Winkler) et au député de Yorkton (M. Clancy), mais il y en a d'autres également, y compris le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet).

La chance m'a souri puisque je n'ai jamais été prisonnier de guerre, mais je suis sûr que ceux qui ont subi les tourments des Japonais ont infiniment plus souffert que les autres prisonniers de guerre relativement bien traités. J'estime que ceux-là méritent des égards particuliers.

Au cours des deux dernières années, le Dr Richardson a mené une enquête sur les prisonniers de guerre de Hong-Kong. Les conclusions de l'enquête se font attendre. Je sais que l'appréciation de ce genre de choses prend du temps. D'autre part, je suis heureux de constater qu'une petite concession a été faite en ce sens qu'on accorde de plus amples soins dentaires à ces hommes dont le nombre ne dépasse pas 1,200. A cause des souffrances endurées, leurs jours sont comptés. Nous en avons vu beaucoup à leur retour et certains d'entre nous ont causé avec eux; nous avons constaté que des costauds pesant environ 200 livres et rutilants de santé ne sont plus maintenant que des gringalets pesant à peine cent livres et tremblottant comme des feuilles. J'exhorte le ministre des Affaires des anciens combattants à accorder un traitement spécial à ces militaires.

J'aimerais soulever un certain nombre d'autres points. J'ai déjà parlé des fonctionnaires retraités. J'estime que ces gens ont raison de se plaindre et je sais que de nombreux députés sont au courant de la situation. Je demande instamment au gouvernement de revenir sur sa décision et d'envisager la question autrement qu'il ne l'a fait avant-hier dans la journée et après dix heures.

Je constate qu'un député a inscrit au *Feuilleton* un bill concernant l'article 150 (2) *c*) du Code criminel au sujet de la planification de la famille et ainsi de suite. Voilà une question que nous pourrions fort bien étudier sérieusement. D'après moi, le problème fondamental du genre humain à l'heure actuelle se rattache à l'explosion démographique. Nous cherchons le moyen de maintenir la paix dans le monde, mais si la population ne cesse de s'accroître, moins au Canada et aux États-Unis qu'en Inde où la famine menace de faire mourir des millions de personnes cette année, en Chine, en Amérique du Sud, dans les Antilles et en Afrique, le problème de la surpopulation va s'aggraver. Monsieur l'Orateur, si nous nous orientons dans la voie indiquée par le projet de loi dont j'ai parlé, ce sera un pas dans la bonne direction.

Puisque le recrutement pour les forces armées se fait difficilement, je conseille au ministre de la Défense (M. Hellyer) d'instituer une prime de réengagement à la fin du service, pour trois, cinq, dix ou quinze ans. En ayant parlé avec plusieurs de ces hommes, je sais qu'ils sont favorables à cette proposition. Un plan comme celui-là pourrait contribuer à maintenir les effectifs de nos forces armées en y conservant des hommes formés et expé-

rimentés dont l'efficacité, ainsi, ne diminuera pas.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots encore au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) demandant l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. Ceux d'entre nous qui étaient à la Chambre en 1963 n'ont pas oublié cette séance où le ministre des Finances d'alors avait critiqué avec une violence inouïe l'ancien gouvernement mais, pour finir, avait imposé au Canada une taxe de vente de 11 p. 100. Il avait dû par la suite la retirer et la réimposer par échelonnement.

• (3.50 p.m.)

A mon avis, monsieur l'Orateur, cette taxe est injuste et inéquitable, surtout dans le cas de jeunes gens qui veulent essayer de bâtir leur maison. Elle favorise l'inflation et devrait être abolie le plus tôt possible. Si, à cause des usages parlementaires, l'amendement de l'honorable représentant est rejeté ce soir, je presserai le gouvernement d'examiner cette question très sérieusement, et sans tarder. Le prochain exposé budgétaire serait une excellente occasion d'abolir cette taxe injuste et inéquitable de 11 p. 100 qui a été imposée à la population du pays.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur suppléant, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre des communes, j'aimerais vous offrir, ainsi qu'à M. l'Orateur, mes félicitations pour votre nomination. D'après les nombreux commentaires formulés des deux côtés de la Chambre, il est évident, pour ceux d'entre nous qui siègent ici pour la première fois, que M. l'Orateur et vous-même jouissez de la plus haute considération de tous les députés, et qu'ensemble vous vous acquitterez de votre tâche en ayant toujours pour objectif les meilleurs intérêts et l'intégrité de notre Chambre.

Je félicite le député de Dollard (M. Goyer) et le député d'York-Scarborough (M. Stanbury), motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont établi un degré d'éloquence qui non seulement promet beaucoup pour l'avenir de notre Chambre, mais qui est aussi un exemple pour ceux d'entre nous qui les suivent maintenant.

Les Territoires du Nord-Ouest, circonscription que j'ai l'honneur de représenter, forment une contrée aux multiples aspects, tantôt stimulante, tantôt décourageante. A mon avis, dans cette région des jours sans fin, le caractère canadien a été forgé comme nulle part ailleurs au Canada. Ceux qui ont la chance d'habiter cette contrée encore vierge éprouvent une fierté particulière. Nous faisons face, nous le savons, aux réalités de la vie: le froid, le vent, l'obscurité et, pour nombre d'entre nous, la faim et la frustration. Nous savons que nos devanciers nous ont légué leur endurance, leur enthousiasme, leurs espoirs. Nous savons que nous avons joué notre rôle dans l'histoire du Canada, que nous sommes un élément de son présent et, surtout, que nous allons participer à son avenir. Quand l'homme du grand Nord vient ici, dans le Sud, il voit une société qui vit dans l'abondance. Il s'inquiète du manque de compréhension, de la part de ses compatriotes, à l'égard de notre pays, de sa population et de son avenir.

Le Canada est un pays septentrional béni par la Providence. Chaque hiver les graines de semence s'endorment pour renaître ensuite sous le soleil chaud du printemps, puis produire les fleurs et les fruits qui assurent la grandeur de notre pays. C'est à dessein que la nature nous a placés au nord. Avec la Scandinavie, la Russie et les États-Unis, nous nous partageons le sommet du monde. Cependant, relevons-nous le défi que comporte un pays situé au nord? Connaissons-nous toute l'étendue de nos ressources physiques, tout le potentiel de nos richesses minérales, pétrolières et hydrauliques? Connaissons-nous ou comprenons-nous notre plus précieuse ressource, c'est-à-dire les gens qui y vivent? La réponse que les Canadiens donnent collectivement à chacune de ces questions n'est pas toujours idéale. Peut-être certaines personnes et certains groupes comprennent-ils réellement ces choses.

Cependant, monsieur l'Orateur, je m'inquiète de ce que, habitants d'un pays jeune, dynamique, excitant, vigoureux, les Canadiens n'aient pas pleinement conscience de la nature septentrionale de leur pays. Parfois ceux d'entre nous qui se sentent chez eux dans le Nord sourient, avec bienveillance certes, mais aussi avec une grande inquiétude devant les tensions que subissent les fondements de notre pays. Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous interroger sur la scission entre les races qui ont fondé la Confédération, mais nous combattons nous aussi pour notre identité en essayant de comprendre que la Confédération canadienne groupe des peuples dont l'histoire et la culture respectives sont différentes et qui cherchent à partager également, avec fierté et compréhension, les fruits de cette entité géographique qu'on appelle le Canada.

Pour plusieurs, le Nord est une région étrange et inconnue, un pays de neige et de glace. Trop peu de Canadiens le considèrent comme une terre de promesses et d'aventures, une terre d'avenir. Nous espérons que nos compatriotes se renseigneront davantage sur nous et sur notre région, car c'est là que le Canada édifiera son avenir dans quelques générations.

Monsieur l'Orateur, la colline du Parlement sera le théâtre d'un événement historique, d'ici la fin de semaine et au cours de la semaine prochaine, car le Conseil des Territoires du Nord-Ouest s'y réunira. Je dis «historique», car je suis persuadé que la Commission Carruthers, créée par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) pour connaître le genre de gouvernement que les gens du Nord estiment le plus approprié pour leur région, recommandera que toutes les séances du conseil se tiennent désormais dans le Nord. Grâce à cette mesure et au transfert, dans le Nord, du commissaire et de son bureau, les gens des Territoires du Nord-Ouest sentiront leur gouvernement plus près d'eux.

Le député du Yukon (M. Nielsen) a fait un certain nombre de déclarations vendredi dernier auxquelles, fait assez étonnant, je dois souscrire. Il se peut que ce soit la seule fois que nous tombions d'accord sur une question quelconque. Il a préconisé le transfert de nombreux pouvoirs détenus actuellement par le gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il a souligné particulièrement le transfert de certains services, notamment l'administration des terres. Il a signalé les difficultés qui surgissent lorsqu'il faut traiter avec une administration située à des centaines de milles.

Sa thèse est tout à fait logique et devrait servir maintenant de principe fondamental pour la planification. Lorsque le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales présentera des modifications à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, j'espère qu'il exposera à la Chambre un programme valable accordant une plus grande autonomie au gouvernement territorial, ainsi que la marche à suivre pour le transfert des fonctions de nature territoriale au gouvernement territorial.

• (4.00 p.m.)

J'espère aussi qu'on étudiera le bill avec diligence afin d'accorder le droit de vote aux citoyens de l'Arctique oriental qui ne peuvent pas encore voter au cours des élections territoriales. On a fait des propositions tendant à l'abolition possible du principe de la désignation des membres au conseil des Territoires du Nord-Ouest. La majorité des membres élus dans le passé et des membres actuels a toujours reconnu l'utilité des membres nommés. Ces hommes remplissent leur charge sans rémunération, et, parfois, au prix de dérangements personnels considérables. Les conseillers préconisent énergiquement le maintien des conseillers désignés, du moins pour l'avenir prévisible. La commission Carruthers examinera également ce fait et je pense qu'il y a lieu d'attendre ses recommandations avant de faire connaître nos opinions personnelles à ce sujet.

La question a pris un aspect troublant ces dernières années du fait que des représentants provinciaux de deux provinces de l'Ouest ont proposé d'une façon grossière et intolérable que les frontières de ces provinces soient étendues plus au nord de façon à absorber le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Je tiens à préciser que les gens du Nord ne veulent prendre part à aucun plan infâme de cette nature. Chose étrange et déconcertante, cet intérêt est né après que les ressources potentielles du Yukon, du MacKenzie et de l'Arctique en pétrole et en minéraux sont devenues réalité.

Pendant de nombreuses années nos cousins provinciaux ont feint d'ignorer les Territoires du Nord-Ouest, et les gouvernements se désintéressaient complètement des parties septentrionales de ces provinces. Maintenant que les ressources du grand Nord sont devenues un important facteur dans l'essor de notre pays, nous nous sommes rendu compte de regards de convoitise jetés sur nos territoires. Connaître les gens du Nord, c'est les comprendre, et les comprendre c'est savoir reconnaître leur fierté en eux-mêmes et en leur pays. Nous voulons mettre en valeur nos propres institutions et nos organismes politiques. Nous ne voulons être absorbés par aucune province, comme il en a été des terres de la Louisiane.

Les gens du Nord désirent ardemment obtenir l'autonomie politique, diriger leurs propres affaires et contribuer à l'essor de leur propre pays. Ils savent qu'ils ne possèdent ni la population ni les ressources nécessaires pour se tirer d'affaire tout seuls. Ils reconnaissent l'impulsion donnée à ce progrès par le gouvernement du Canada, surtout ces dix dernières années. Ils désirent vivement que ce progrès continue, voire qu'il s'accentue, afin que le Nord canadien prospère, prenne sa place dans la Confédération canadienne et fasse un apport à la société canadienne. Ceux qui connaissent le Nord du Canada et son potentiel économique conviennent d'emblée que l'avenir du pays dépend de l'industrie minière. Notre progrès et notre prospérité exigent que de nouvelles mines soient exploitées et que nos gens reçoivent la formation nécessaire pour participer à cette expansion.

A l'heure actuelle, deux graves problèmes confrontent toute l'industrie minière ou une partie de celle-ci. Une grave pénurie de main-d'œuvre se fait sentir dans cette industrie partout au Canada. Dans le numéro de juillet 1965 de la revue *Today in Mining*, publication officielle de l'Association minière du Canada, le directeur administratif de l'Association aurait dit qu'il fallait plus de 4,000 hommes cette année dans tout le Canada pour combler de nombreux emplois techniques, spécialisés et non spécialisés. Il en faudra peut-être plus, a-t-il ajouté, étant donné que certaines compagnies n'ont pas encore pu prévoir leurs besoins. Des directeurs de mines m'ont dit que certaines mines, situées dans des régions plus ou moins isolées ou pauvres, pourraient être forcées de ralentir leur activité et, dans un cas particulier, de fermer peut-être ses portes si l'offre de main-d'œuvre ne s'améliorait pas. J'espère qu'un nouveau programme de formation destiné aux ouvriers non spécialisés et partiellement formés tiendra compte des besoins urgents de l'industrie minière qui, au Canada, emploie directement ou indirectement 13 p. 100 environ de notre effectif ouvrier national, et représente 7.2 p. 100 de notre produit national brut.

Un second sujet d'inquiétude aussi important, c'est qu'on laisse la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or expirer en 1967. Cette loi a été prolongée pour quatre ans en 1963. Je ne saurais imaginer meilleur moyen de ralentir la mise en valeur du Nord qu'en ne prolongeant pas cette loi au-delà de 1967. Il est également essentiel que la décision soit prise le plus tôt possible pour assurer l'aide soutenue du gouvernement à l'industrie et lui permettre d'agencer son travail au-delà de la date actuelle d'expiration de la loi. Si la mesure n'est pas prolongée, je prévois que certaines mines fermeront leurs portes dans les territoires du Nord-Ouest, ce qui porterait un dur coup à la mise en valeur du Nord.

D'autre part, je crois qu'une disposition de la loi devrait faire l'objet d'un nouvel examen. Il me semble qu'en vertu de la loi une nouvelle mine, dont l'exploitation a commencé après le 30 juin 1965, ne reçoit pas d'aide, sauf si elle est située dans une zone classée actuellement comme collectivité minière aurifère et si la majorité des employés de la mine habitent normalement dans l'agglomération. Autrement dit, d'après le libellé actuel de la loi, il est presque impossible dans le Nord d'exploiter une mine d'or si elle ne se trouve pas tout près du centre prospère de Yellowknife.

[M. Orange.]

Au cours des quelques prochaines semaines, la Chambre aura l'occasion de discuter de l'organisation du nouveau ministère des Affaires indiennes et des Affaires du Nord. J'espère pouvoir exprimer alors mon opinion sur le rôle que doivent jouer nos premiers Canadiens et sur la place qui leur revient dans notre société modern. J'ai pensé, cependant, qu'on pourrait changer le nom proposé pour le ministère. J'aimerais croire que ce ministère pourrait s'appeler celui des Affaires indiennes et esquimaudes et des Affaires du Nord, pour reconnaître l'apport de nos Esquimaux à la société canadienne.

Comme nombre de mes collègues, je m'inquiète de la lenteur avec laquelle on permet aux Indiens et aux Esquimaux de participer au grand courant de la vie canadienne, de s'instruire et de s'épanouir humainement, au même titre que les autres Canadiens, pour qui cela est un droit de naissance. Il n'est pas facile d'aller dans une collectivité indienne et d'accepter la sordidité, les privations et le désespoir de bien des collectivités, qui ne connaissent même pas les nécessités fondamentales, comme l'électricité, l'eau et un logement convenable.

• (4.10 p.m.)

A mes yeux, le problème des Indiens ne se pose pas au Canada; il s'y pose plutôt le problème des blancs, le problème d'un manque de compréhension des Indiens et de la culture. Une théorie s'est développée au cours des années selon laquelle les Indiens sont sous la tutelle du gouvernement. Heureusement, cette façon de penser est en train de changer, mais nous devons nous demander si elle change assez vite et s'il nous faudra attendre plusieurs générations pour voir les résultats.

Dans les parties septentrionales des provinces et dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest, un grand nombre d'Indiens et d'Esquimaux continuent de chasser et de piéger comme le faisait leurs ancêtres. C'est un mode de vie difficile, un gagne-pain qui rapporte peu. Depuis la seconde guerre mondiale, le prix des fourrures et des peaux ne cessent de baisser alors que les frais du producteur, de l'homme qui vit dans la brousse ou la toundra, augmentent au même rythme qu'ailleurs au Canada. Il en est résulté une augmentation considérable des paiements d'assistance sociale à nos indigènes et un

ralentissement général de l'industrie du piégeage. Il n'est point besoin de discourir sur les conséquences évidentes du versement de paiements d'assistance sociale au lieu de la fourniture de travail. Je recommanderais au gouvernement de songer à établir un prix minimum pour les fourrures et les peaux, ce qui stabiliserait cette industrie des plus instables, et de veiller en même temps à ce que tout homme désireux de continuer de gagner sa vie de cette façon puisse faire vivre sa famille et lui-même dans la dignité.

On peut soutenir que la fourrure est un objet de luxe et que partant elle ne devrait pas être subventionnée par le gouvernement. Sans doute, pour le mannequin de Montréal ou de Toronto c'est un objet de luxe, mais pour le chasseur, le trappeur, c'est un gagne-pain. Je suis convaincu que l'industrie de la fourrure une fois stabilisée, les versements au titre de la sécurité sociale diminueront en relation directe avec le prix-plancher ou le prix subventionné. Et, plus important encore, bon nombre de nos Indiens et Esquimaux deviendraient membres productifs de notre société, et y gagneraient de cete dignité qui tient à l'indépendance économique.

Je signale aussi que l'idée d'un prix-plancher ou d'une subvention n'est pas étrangère à notre société canadienne. Si nous voulons attirer des colonisateurs dans le Nord du pays, j'estime que nous devons reconnaître que le coût de la vie n'est pas le même dans le Nord que dans les régions du Sud, et que bon nombre des ressources dont jouissent les citoyens du Sud sont rares dans le Grand Nord.

J'aimerais signaler ici l'apport de Radio-Canada à notre mode de vie septentrionale. Son Service du Nord dessert la plus grande partie du Nord canadien, soit par des stations locales, soit par ondes courtes. Il faut féliciter la Société des initiatives qu'elle a prises pour assurer un service radiophonique à tout le Nord. J'espère que les progrès réalisés jusqu'à maintenant par Radio-Canada ne constitueront qu'un point de départ pour d'autres réalisations.

Les habitants du Nord ont aussi le problème du manque de loisirs. A cause du temps extrêmement froid, les loisirs extérieurs sont à peu près impossibles durant la plus grande partie de l'hiver. En même temps les journaux nous apprennent que la Société Radio-Canada projette d'établir bientôt un réseau de télévision en couleurs dans le sud du Canada. Cependant je crois savoir qu'il n'y a aucun projet concret de donner la télévision aux régions du Canada qui ne l'ont pas encore. J'espère que Radio-Canada revisera ses projets pour installer la télévision en direct dans les régions où cela est rentable, comme dans le sud du Mackenzie, et pour établir des stations semi-automatiques qui diffusent des programmes sur bande vidéo, là où il n'est pas pratique d'installer la télévision en direct. J'aimerais que ce projet passe avant le réseau de télévision en couleurs pour les régions peuplées du sud du Canada.

L'administration centrale du service du Nord de la Société Radio-Canada se trouve à Montréal. C'est de là que se fait la programmation. Dans le district de Mackenzie, il y a raccordement avec le service que la Société exploite dans les Prairies. A l'exception des nouvelles nationales, les émissions nouvelles concernant le Nord n'offrent aucun intérêt local aux auditeurs du réseau du Mackenzie. Il me semble que, pour être entièrement logique dans sa politique relative aux réseaux radiophoniques, la Société Radio-Canada devrait établir dans le Nord l'administration centrale de son service du Nord et y aménager, notamment, une salle de nouvelles du Nord.

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'exprimer très ardemment le vœu que les membres de cette Chambre s'occupent des affaires du pays de telle manière que tous les Canadiens aient confiance en leurs représentants au Parlement et qu'ils soient fiers de leur travail.

[*Français*]

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, à ce stade du débat, je veux rapidement, mais avec toute sincérité, vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre. Les qualités que vous avez déjà démontrées ont établi que le choix que nous avons fait était sage. Nous sommes heureux d'avoir un homme aussi compétent et distingué comme président.

[*Traduction*]

Je voudrais offrir aussi des félicitations, monsieur l'Orateur, à ceux qui ont été choisis pour servir à vos côtés à titre d'Orateur suppléant ou dans d'autres fonctions à la Chambre. Je vous souhaite à tous de vous acquitter aussi agréablement que possible de vos responsabilités, tout en vous assurant de notre appui.

Monsieur l'Orateur, ma situation exige que j'implore l'indulgence de la Chambre pour faire une brève personnalité. Je reviens à la Chambre après une absence. Je ne suis pas sûr de prononcer un premier discours, mais j'espère qu'on le traitera avec l'indulgence qui leur est d'ordinaire réservée. Je tiens donc à exprimer mes remerciements très recon-

naissants pour l'accueil chaleureux que m'ont réservé mes collègues tant à la Chambre qu'en dehors.

Je leur en sais gré d'autant plus qu'à titre de député de la circonscription fédérale de Kamloops, je succède à M. Charles Willoughby qui, avec sa femme, dans le temps relativement court qu'ils ont passé ici, se sont fait aimer de tous, laissant une réputation remarquable de dévouement envers leurs commettants. J'espère que la carrière qui m'attend ici sera digne de l'exemple de mon prédécesseur.

J'ai dit avoir été absent pendant une courte période. Cette absence m'a donné le temps de réfléchir. Elle a été témoin d'un ou deux incidents, comme une défaite électorale, qui ne se répéteront pas je l'espère, mais elle m'a procuré une occasion utile de réfléchir. En outre, le temps de réflexion mis à part, elle a rendu mon retour peut-être plus heureux. Car me voilà encore une fois dans la plus noble des institutions canadiennes, la Chambre des communes du Canada. Et qui pourrait m'empêcher d'être heureux d'y être revenu!

• (4.20 p.m.)

Je me suis efforcé au cours de cette absence de me tenir au courant des problèmes en général, des délibérations du Parlement et des modifications apportées au Règlement et qui sont actuellement mises à l'essai. Je me rends compte que j'ai beaucoup à apprendre depuis mon retour, mais j'espère que je serai en mesure, de concert avec mes collègues, de servir cette grande institution dont nous sommes effectivement membres.

Je me suis rendu compte que mes amis de la Chambre des communes ont connu des temps difficiles ces trois dernières années. S'il fallait croire tout ce qu'on lit dans les journaux—et j'ai appris à ne pas croire tout ce qu'on y écrit comme une vérité de l'Évangile —on s'imaginerait que le Parlement est sur le point de s'effondrer. Certaines difficultés ont surgi, il est vrai, mais, je le répète, je m'en rends pleinement compte et il me semble que nous pouvons conserver une juste idée de ces difficultés en songeant que le pays même traverse une période difficile.

Pour le Canada, la situation n'a jamais été plus cruciale qu'aujourd'hui: il doit en effet décider dans quelle direction orienter les affaires nationales, économiques, politiques et culturelles. Il me semble que les difficultés éprouvées par le Parlement n'étaient qu'une image de l'état du pays. Jusqu'ici, nulle décision nette n'a été prise relativement à ces questions. Le pays n'a pas su trancher les questions; il n'est donc pas surprenant que le Parlement ait été indécis, et parfois divisé, et que la Chambre soit maintenant une assemblée de minorités.

C'est ainsi que le peuple en a décidé le 8 novembre dernier. Le gouvernement, me semble-t-il, ne peut nier être, dans une large mesure, responsable de l'indécision et du peu de direction dont j'ai parlé, car c'est lui qui doit montrer la voie. Je reviendrai là-dessus à d'autres étapes de la session.

Il faut surtout que la Chambre, c'est-à-dire chacun de nous, prenne ses responsabilités— même si c'est parfois difficile—pour assurer la bonne marche de cette institution.

Encore un mot pour dissiper un doute. Quand je parle de collaboration pour assurer le bon fonctionnement de la Chambre— chose qui nous tient à cœur—je ne veux pas dire qu'il ne devrait plus y avoir de votes sur les questions importantes. Il doit y avoir des votes et l'opposition doit formuler des critiques objectives sur les questions capitales. Je suis sûr qu'il y aura beaucoup de ces questions au cours de la session. Si nous voulons mettre en œuvre les mesures énoncées dans le discours du trône, il nous faudra débattre les sujets importants qu'il renferme et voter selon nos principes, comme nous le ferons ce soir. Il est à prévoir que certaines de ces questions soulèveront des divergences marquées et légitimes. Il va de soi que la collaboration demandée et accordée ne veut pas dire, ne peut pas vouloir dire que l'opposition énergique et convenable doit disparaître. A la Chambre, c'est le devoir de l'opposition d'agir ainsi. Je tiens à assurer à la présidence et à tous les députés que c'est cet esprit qui m'animera au cours de nos délibérations.

C'est dans ces dispositions que j'aimerais examiner le discours du trône. Il est normal, je crois, de lui reprocher de ne pas imprimer la direction que réclament à grands cris le Parlement et le pays. J'admets qu'il renferme des projets de mesures et de programmes destinés à s'attaquer à de véritables problèmes. Mais leur nombre ne me semble pas suffisant pour dresser un plan pour faire du Canada un grand pays. Les problèmes qui assaillent le Canada à l'heure actuelle ne se limitent pas à ceux qui peuvent être résolus en affectant des fonds au bien-être, aussi souhaitable que cet objectif puisse être. Les véritables problèmes qui confrontent le Canada ne peuvent être résolus qu'en forçant

les Canadiens à penser à l'avenir et en leur donnant la motion de direction qu'ils attendent impatiemment. Le discours du trône ne renferme pas la moindre trace de cette responsabilité du gouvernement.

J'aimerais signaler un domaine particulier de défi, comportant d'énormes difficultés pour l'avenir de notre pays, domaine dans lequel nous sommes en droit d'espérer que le gouvernement et le Parlement feront appel à l'ingéniosité de notre peuple, tout comme nous incitons maintenant le gouvernement à voir grand, l'invitant à dire s'il ne faudrait pas consentir aujourd'hui des sacrifices pour le plus grand bien des générations futures. Je veux parler en particulier d'un programme national de ressources hydrauliques, assurément l'une des questions les plus pressantes qui se posent à nous, vraiment urgente tant par son ampleur que par ses avantages, urgente aussi étant donné le peu de temps dont nous disposons avant que la situation s'aggrave. Il est très déconcertant de ne trouver aucune allusion, dans le discours du trône de 1966, à un programme national de ressources hydrauliques.

L'opposition devrait faire des propositions constructives; je propose donc à l'étude du gouvernement et de la Chambre certains éléments que devrait viser et comporter une politique nationale de ressources hydrauliques.

Je poserai, comme premier objectif, de préserver—et d'en assurer la disponibilité—un approvisionnement suffisant en eau pure et propre pour répondre aux besoins actuels et futurs du Canada. Cela dit, la preuve est faite de l'ampleur et de l'urgence du problème. Comme deuxième objectif, assurer la distribution la plus équitable de l'eau d'un bout à l'autre du pays. Certaines régions sont riches en eau alors que d'autres en manquent. Ainsi, nous devons assurer aux Prairies des approvisionnements suffisants d'eau. Nous devons aussi assurer une distribution équitable à l'intérieur des régions. Dans certaines régions, par exemple, celle que je représente, il y aurait d'énormes avantages à irriguer le sol, et on peut trouver, non loin, de l'eau qui pourrait servir à cette fin.

Comme troisième objectif, ayant atteint les deux précédents, chercher à assurer l'utilisation maximum de ces ressources au pays même. Ici, pour donner une idée de l'ampleur de cette affaire, songeons un peu aux nombreux usages essentiels de l'eau et aux antagonismes possibles entre ces utilisations diverses. Examinons les diverses manières dont on utilise l'eau—pour la consommation domestique, pour les égouts et autres fins municipales, pour la pêche, pour le canotage et autres fins semblables; pour le transport par bateau sur les rivières et les canaux, pour des fins industrielles et pour de nombreuses autres fins essentielles aux besoins fondamentaux d'une société moderne.

• (4.30 p.m.)

Nous devons donc, dès maintenant, chercher à réconcilier ces divers usages qui autrement risqueraient d'entrer en conflit, de façon qu'aucun usage ne nuise outre mesure aux autres qui sont mentionnés et qui sont d'égale importance. On ne parviendra à le faire qu'en adoptant, sur le plan national, des critères qui serviront de normes au maintien d'un approvisionnement suffisant d'eau potable.

Ces critères différeront selon les bassins fluviaux, selon les différents endroits qui font partie d'un même bassin. Mais c'est maintenant qu'il faudrait projeter l'agencement des divers usages. Somme toute, les gens qui sont chargés de la planification des villes et des industries doivent avoir ces critères avant de pouvoir faire leurs projets.

Quatrièmement, je dirais que la nation canadienne doit commencer aussi à élaborer et appliquer une ligne de conduite, une politique bien canadienne, avant même d'amorcer des négociations sur le détournement des eaux canadiennes. (*Applaudissements*)

C'est un fait, monsieur l'Orateur, que les ouvertures des États-Unis dans ce sens sont inévitables. Je reviendrai plus longuement sur le sujet plus tard, mais je suis persuadé que pas un seul représentant ici refuserait d'accepter cela comme un fait. Mais seule une politique nationale bien adaptée à la situation, une ligne de conduite canadienne préétablie et raisonnable, relativement au problème de l'eau, peut être acceptée comme le fondement d'une réponse rationnelle aux demandes des États-Unis. Autrement dit, l'attitude canadienne concernant la sauvegarde des intérêts canadiens présents et futurs doit être établie avant toutes négociations sur des programmes de dérivation des eaux et devra être maintenue tout le temps des négociations.

Cinquième et dernier point: j'estime qu'un des objectifs d'une politique nationale c'est d'assurer, en cas de négociations, que le

Canada recevra une juste compensation pour cette ressource canadienne ou toute portion de celle-ci que l'on pourra juger disponible en vue d'une utilisation conjointe, car cette ressource est d'une valeur inestimable.

Je vous ai dit à quel point le problème était vaste et urgent. Maintenant, à l'aide de deux ou trois exemples, je voudrais vous montrer combien il importe d'élaborer le programme sans tarder. Je songe à la situation dans ma circonscription, dans ce qu'il en restera, du moins, quand la Commission de délimitation y aura achevé son œuvre. Je pense à un endroit au plein cœur de la circonscription, au confluent de la Thompson-du-Nord et de la Thompson-du-Sud, deux rivières où, encore une fois, l'on retrouve la beauté et la diversité qui caractérisent les cours d'eau du Canada, mais aussi les problèmes à résoudre pour conserver dans toute sa splendeur cette ressource tant pour la pêche et les loisirs que pour l'irrigation, la consommation d'eau domestique et, de plus en plus, l'industrie.

Le groupement des usagers d'eau pose à cette région un problème pressant et grandissant. Il s'agit de concilier les exigences, d'assurer que l'eau serve à des usages multiples sans que l'un prime l'autre. Il existe à cet égard un problème urgent. De plus, le long des rives de chacune des rivières, il y a une réserve indienne. Là aussi, on est atteint et on s'inquiète. C'est un problème qui saute aux yeux et dont la solution va exiger le concours des deux principaux gouvernements, le fédéral et le provincial. Et le temps presse.

Naturellement, cela va de soi, je pense à la situation existant dans ma circonscription, mais je songe aussi à ce qui se passe ailleurs au Canada, à l'état de la navigation et à la pollution dans les Grands lacs, particulièrement dans le lac Érie, que des porte-parole, non alarmistes pourtant en ce domaine, qualifient déjà de lac mort. Je pense à la situation de la rivière Ottawa que domine le Parlement. D'autres porte-parole autorisés dans ce domaine ont déclaré cette rivière plus polluée que le Rhin, cette grande artère du commerce européen utilisée depuis des milliers d'années. Depuis combien de temps employons-nous la rivière Ottawa? Depuis un instant au regard de l'histoire, mais déjà la rivière Ottawa est plus polluée que le Rhin en Europe.

D'autres députés, je le sais, rencontrent des problèmes semblables dans leur région, mais ce sera un crime national si nous laissons le problème se perpétuer sans réfléchir aux moyens de supprimer cette dégoûtante pollution et d'empêcher une pollution plus grande encore de nos réserves d'eau. Quand on laisse quelque chose prendre les proportions d'une crise, il devient alors beaucoup plus coûteux d'y remédier que si on avait pensé à l'avenir et paré au danger.

Je voudrais donc, monsieur l'Orateur, redire au gouvernement et à la Chambre ce qui, à mon avis, pourrait être les premières mesures à prendre pour élaborer une politique nationale en matière de ressources hydrauliques. Bien sûr, il faut reconnaître avant tout qu'il s'agit d'un domaine à compétence partagée. Les eaux qui se trouvent sur le territoire des provinces sont une ressource provinciale, mais leur usage et leur réglementation relèvent à tant d'égards de la compétence fédérale. Puisqu'il en est ainsi, il va de soi qu'il faut dès que possible débattre cette question à fond avec les provinces, en vue de parvenir à une entente sur la ligne de conduite à suivre en matière de ressources hydrauliques.

Je voudrais citer la déclaration de principe faite au nom de notre parti par son chef en mars 1964. Je cite:

> La conservation des eaux est un impératif pour la croissance du Canada... Il faudrait entreprendre une étude fédérale-provinciale afin de s'assurer, de concert avec les provinces, que les générations qui nous suivront pourront disposer de ressources hydrauliques.

Il a poursuivi en disant qu'il fallait intervenir sur le plan national pour faire face au problème. Avant de conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre cette question de l'intervention et de la responsabilité nationale et de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Il faudrait, tout en procédant à des discussions pouvant mener à une politique de collaboration sur les ressources hydrauliques, réaliser la coordination des multiples organismes fédéraux à l'œuvre dans ce domaine. A ce propos, il convient de mentionner le ministère des Travaux publics et les rivières navigables, le ministère des Transports et la réglementation de la navigation sur les cours d'eau, le ministère des Mines et des Relevés techniques, la Commission conjointe internationale —toutes ces diverses sphères de compétence qui agissent dans maints domaines sans aucune coordination.

Cela ne doit guère étonner s'ils ne font que suivre l'exemple du premier ministre (M. Pearson) et du ministre du Nord cana-

dien et des Ressources nationales (M. Laing) qui ont exprimé des idées contradictoires sur cette importante question de savoir si nous devons vendre de l'eau aux États-Unis. Le premier ministre a prononcé un discours à ce sujet, disant que l'eau était sans doute un grand avantage pour notre pays, pouvant être une importante source de revenus que nous devrions vendre ou exploiter en mettant sur pied, de concert avec les pays d'outre quarante-cinquième, des programmes pour son utilisation conjointe. Peu de temps après, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales déclarait qu'aucune goutte d'eau ne serait vendue tant que la responsabilité à cet égard relèverait de lui. Il est évident qu'il existe un besoin non seulement de coordination des nombreux organismes fédéraux dans ce domaine mais aussi une coordination de la politique entre les ministres.

L'hon. M. Turner: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Fulton: Il n'est pas d'usage d'interrompre un premier discours, mais je me ferai un plaisir de répondre.

L'hon. M. Turner: Je m'abstiendrai de tout commentaire sur les débuts de l'honorable représentant. Par contre, pour la gouverne de la Chambre, aurait-il l'obligeance de concilier les déclarations du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et du député de Qu'Appelle (M. Hamilton)?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, il s'agit ici de la politique ou du manque de politique du gouvernement. Pour l'instant, ni le chef de l'opposition ni le député de Qu'Appelle ne parlent au nom du gouvernement. Encore un peu de temps et ils pourront le faire. (*Applaudissements*)

• (4.40 p.m.)

J'ai déjà cité, parmi les choses urgentes à ce propos, la nécessité d'une politique nationale des ressources hydrauliques. Si le gouvernement doit réagir dans l'intérêt le mieux compris du Canada, devant la pression croissante exercée par les États-Unis au sujet de la déviation des eaux canadiennes, il ne faudrait pas s'attendre qu'il se comporte comme le chien du jardinier. Je tiens autant que le ministre du Nord canadien à sauvegarder les intérêts de notre pays. Mais il ne me semble pas possible de rester sur nos positions, en disant: «Non, nous ne voulons même pas en discuter avec vous,» et de persister à tout jamais dans une telle attitude. Il faut envisager la situation de façon réaliste.

La pénurie d'eau pure est maintenant aiguë aux États-Unis. Nous nous souvenons du fait que les autorités de New York ont dû, l'été dernier, frapper d'une amende de $50 tout garçon de restaurant qui y servirait un verre d'eau, à moins d'une demande expresse du client. Le président des États-Unis a informé le Congrès que tous les bassins hydrographiques importants de ce pays sont maintenant pollués. En passant, que cela serve au Canada de leçon pour agir avant qu'il ne soit trop tard.

On peut dire en toute honnêteté qu'une des raisons de l'urgence de détourner les cours d'eau aux États-Unis résulte du gaspillage de leurs ressources hydrauliques. Ils ont cru ces ressources inépuisables. Les voici maintenant aux prises avec une situation critique, et ils manifestent un intérêt sans cesse grandissant à l'égard de la dérivation des eaux canadiennes. Soyons sûrs qu'ils nous en demanderont encore plus à l'avenir.

En 1963, le comité des travaux publics du Sénat américain avait rapporté qu'en l'an 2000, les États-Unis auraient besoin de 1000 milliards de gallons d'eau par jour, mais que dans des conditions idéales, les ressources hydrauliques du pays ne pourraient en fournir que 650 milliards. Nous devons profiter des erreurs des États-Unis et prévenir un tel état de choses au Canada.

Deuxièmement, afin de se préparer pour les futurs besoins du Canada en eau et répondre aux demandes américaines, tout en protégeant les meilleurs intérêts de notre pays, le gouvernement fédéral doit agir dès maintenant en élaborant une nouvelle politique des ressources hydrauliques; ensuite, et seulement ensuite, nous serions disposés à entamer des discussions à ce sujet.

Pour finir, monsieur l'Orateur, j'aimerais mentionner brièvement l'aspect constitutionnel de cette question. J'ai parlé de la nécessité de consulter les provinces, car il faut reconnaître que les ressources hydrauliques relèvent des deux paliers de gouvernement. Il ne faudra pas que ces consultations et cette organisation se poursuivent dans un climat de rivalité, mais dans un véritable esprit de collaboration. C'est possible et cela s'est déjà fait, mais il faut une consultation intégrale à toutes les étapes et avant que des décisions définitives soient énoncées qui porteraient atteinte à la compétence des autres parties. A ce sujet, je me souviens avec plaisir de l'esprit de collaboration fédérale-provinciale qui avait inspiré les pourparlers pour la Voie maritime du Saint-Laurent et le Traité du Columbia en ce qui concerne l'utilisation des eaux.

J'ai été surpris—et je suis sûr que cela inquiète les députés à la Chambre autant que les provinces—de voir le présent gouvernement, qui parle de fédéralisme coopératif, produire un discours du trône truffé d'intrusions dans le domaine provincial. Il en est littéralement lardé. Il n'est pas surprenant que les provinces soient fâchées et toujours plus inquiètes, particulièrement quand on voit cette tendance s'accentuer dans le discours du trône.

Le discours du trône ne parle presque pas d'une collaboration réelle dans le domaine de nos richesses où, pourtant, elle pourrait si bien s'exercer, sans empiétements de pouvoirs; c'est un domaine où se présentent de véritables problèmes urgents. Il est profondément regrettable—j'emploie exprès un euphémisme—qu'un gouvernement aux prises avec ces problèmes, et qui a toutes les chances de jeter les fondements d'une collaboration réelle, néglige tout cela et s'intéresse en revanche presque uniquement à envahir des domaines relevant, au premier chef, des provinces; qu'importe d'ailleurs l'importance de ces domaines, nous avons le droit de nous plaindre de la négligence du gouvernement à l'égard des autres secteurs.

Évidemment, le gouvernement fédéral est pleinement justifié à prendre les mesures qui s'imposent à cet égard, car, d'abord, ce domaine relève déjà partiellement de la compétence fédérale et, en deuxième lieu, le Canada pourrait intervenir avec profit dans ce secteur particulier, mais seulement en élaborant et en coordonnant une politique nationale.

Envisageons seulement la question de la pollution. D'aucuns prétendent qu'il faut s'en remettre sur ce point aux municipalités ou aux provinces. Mais elles ne sont pas en mesure de prendre les dispositions satisfaisantes dans ce domaine. Nous savons tous les efforts tentés pour attirer les industries à divers endroits. Comment une ville peut-elle prendre des mesures efficaces contre la pollution rien que pour voir des industries intéressantes aller s'installer dans d'autres provinces où de pareilles mesures n'existent pas? En outre, comment les provinces moins riches peuvent-elles lutter efficacement contre la pollution, tout en attirant des industries, à moins que toutes les provinces d'un bout à l'autre du pays n'appliquent des mesures contre la pollution?

Ce n'est pas seulement un problème où l'intervention et l'initiative fédérales sont nécessaires et motivées, c'est un problème d'utilisation, de régie et de conservation des eaux qui touche tous les Canadiens. C'est une ressource canadienne qui profite à tous, où qu'ils habitent, et à la préservation de laquelle tous ont également droit.

[L'hon. M. Fulton.]

Voici un domaine où nous pouvons prendre des mesures salutaires à la condition de nous entendre sur un objectif à atteindre. Je suis convaincu que si nous nous mettons d'accord sur le but visé, nous pourrons beaucoup plus facilement nous entendre sur les domaines de la compétence et de la responsabilité des différents gouvernements. Si vous parlez d'abord de compétence, quelqu'un s'imaginera tout de suite qu'on veut l'éconduire. Voici un domaine où, en nous mettant d'accord sur les objectifs d'une politique en matière de ressources hydrauliques, nous franchirons une étape vers l'harmonie constitutionnelle au Canada.

Et enfin, n'osons-nous pas nous demander, de fait, ne devons-nous pas oser nous demander s'il n'est pas grand temps d'élaborer une politique nationale, canadienne, en matière de ressources hydrauliques, même si de le faire et d'organiser notre avenir doit exiger le sacrifice d'intérêts à court terme? N'osons-nous pas nous poser la question de crainte d'avoir à répondre: Non, nous ne ferons pas rapidement fortune...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Je regrette de devoir interrompre le député de Kamloops, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Il est évident que la Chambre est unanime à permettre au député de Kamloops de conclure son premier discours.

[*Français*]

L'hon. M. Fulton: Merci, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

Ne devons-nous pas nous demander: ne devons-nous pas, plutôt que de gagner immédiatement un argent facile, songer à l'avenir en conservant nos ressources et, dans cet état d'esprit et avec la collaboration des provinces, définir un idéal d'épanouissement constitutionnel et les caractéristiques d'un canadianisme distinctif?

[*Français*]

M. Jean Berger (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots sont, évidemment, pour vous féliciter de votre élévation au poste important que vous occupez maintenant et d'où votre rare distinction, tout autant que votre aimable fermeté, vous permettront de passer à l'histoire comme l'un des plus marquants présidents que cette Chambre ait connu.

Il va sans dire que ces félicitations s'adressent également à l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités qui occupe le fauteuil présentement.

Je désire également, à l'instar de ceux qui m'ont précédé, souligner l'excellente contribution apportée à ce débat par les honorables députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury). Deux excellents discours qui nous laissent entrevoir d'autres importantes interventions de leur part, au cours des mois qui suivront.

• (4.50 p.m.)

Puis-je mentionner ici, brièvement, les points du discours du trône qui m'ont le plus favorablement impressionné? Tout d'abord dans le domaine de l'agriculture, les cultivateurs de Montmagny-l'Islet se réjouissent d'avance des nombreuses mesures préconisées et ils espèrent surtout qu'elles ne tarderont pas à être appliquées. Ils m'ont de plus prié de transmettre au nouveau titulaire de cet important ministère leurs voeux les meilleurs de pleine réussite dans le programme qu'il entend mener à bonne fin—il s'agit sans aucun doute de voeux intéressés!

Au nouveau ministre de la Main-d'œuvre (M. Marchand) je dirai simplement que ses anciens compagnons syndiqués misent énormément sur lui! Pour ce qui est de l'honorable ministre des Forêts et de l'aménagement rural (M. Sauvé), le connaissant déjà et le sachant bien au courant de nos besoins, nos gens, par mon humble entremise, sauront sûrement le tenir occupé.

Aux députés de l'opposition nous demandons évidemment une alerte constante mais, par-dessus tout, une coopération constructive, dénuée de «partisanerie» désavouable, face aux jours difficiles qui nous confrontent, et ceci, dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens. Je suis persuadé que l'expérience vécue, au cours des dernières années, nous permettra à tous de travailler ensemble plus sérieusement, plus efficacement, plus diligemment et surtout plus agréablement à la saine administration de notre pays.

[*Traduction*]

Avant de reprendre le fil de mon discours, monsieur l'Orateur, je tiens à protester énergiquement, pour la gouverne de tous les députés qui croient encore à la dignité de la Chambre, contre les propos offensants tenus ici jeudi dernier par un ancien ministre du gouvernement précédent. Il est facile de les vérifier en consultant le hansard à la page 244, colonne de droite; le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) parlait des relations entre notre premier ministre (M. Pearson) et le premier ministre du Québec, M. Lesage, mon prédécesseur dans Montmagny-L'Islet. Je cite:

> Ce n'est pas au bruit qu'ils font qu'on peut dire si deux chats se chamaillent ou s'occupent à d'autres choses.

Ces paroles, à mon avis, nous déshonorent tous, monsieur l'Orateur. Espérons qu'à l'avenir nous redonnerons à la Chambre la dignité à laquelle elle a droit et qu'on ne retrouvera plus ces mots grossiers dans la bouche d'anciens ministres ou d'autres députés.

L'hon. M. Lambert: Comme vous êtes susceptible!

[*Français*]

M. Berger: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je m'en tiendrai maintenant à un sujet qui me tient toujours fort à cœur: la radiodiffusion et la télévision canadiennes auxquelles j'ai consacré quelque 16 années de mon existence. Je songe en particulier à CKBL et CKBL-TV Matane, CJLR Québec, CKBM Montmagny et CHGB La Pocatière, pour ne mentionner que ceux-là.

[*Traduction*]

Je pense particulièrement ici à l'ancien député de Port-Arthur que j'avais l'habitude de temps à autre de taquiner à ce sujet. Je saisis cette occasion pour lui souhaiter du succès dans ses nouvelles entreprises.

[*Français*]

J'ai lu et relu avec attention ce que nous appelons communément le rapport Fowler! Un volumineux document dont la lecture et l'étude m'ont laissé quelque peu perplexe. Je partage toutefois l'opinion du comité, lorsqu'il dit:

> Que c'est au Parlement qu'il incombe de définir les buts de l'entreprise publique et de s'assurer que les objectifs assignés à un organisme public sont atteints. La première tâche du Parlement consiste à définir les buts. Il doit expliquer clairement ce qu'il attend du radiodiffuseur. Dans le passé, le Parlement n'a pas exposé avec assez de clarté et de précision les buts du système de la radiotélévision canadienne et c'est avant tout à cette lacune que sont attribuables la confusion qui règne et le mécontentement continuel qui ont abouti à une série interminable d'enquêtes.

Ceci m'amène donc tout naturellement à demander au gouvernement la formation le plus tôt possible d'un comité de la Chambre sur la radiodiffusion et la télévision canadiennes. Un tel comité permettrait alors aux représentants élus du peuple de puiser à même toutes les affiliations politiques, d'étudier sérieusement cette épineuse question qui ne cesse d'avoir ses échos à la Chambre de façon régulière et d'y apporter la meilleure solution. Ceci serait sûrement préférable à la création, ce qui a été suggéré, d'une régie canadienne des ondes, qui donnerait à son président des pouvoirs quasi dictatoriaux et que l'entreprise privée, à mon humble avis, a raison de craindre et de rejeter entièrement, comme l'a fait d'ailleurs la Société Radio-Canada par la voix de son président, M. Alphonse Ouimet.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, pour calmer certaines inquiétudes qui pourraient sur-

gir à l'écoute de mes propos, je veux préciser que pour des raisons des plus évidentes, il ne faudrait pas non plus que le Parlement devienne l'unique direction de la radio ou la télévision d'État, car un tel remède serait pire que le mal actuel. Ce qu'il faut, je crois, c'est conserver le système actuel du BGR et de la Société Radio-Canada, mais en précisant mieux et plus clairement leurs devoirs, leurs obligations et leurs prérogatives.

Il est évident qu'un grave malaise existe à Radio-Canada, et les nombreuses plaintes que nous avons entendues à la Chambre, ou ailleurs, avaient sûrement leur raison d'être. Radio-Canada est reconnu pour son haut degré de production dans le domaine de la radio et de la télévision, comme l'atteste le texte de son rapport annuel 1964-1965 relativement aux prix et trophées obtenus par la Société.

Radio-Canada a remporté, en 1963, 61 prix et trophées dans divers concours nationaux et internationaux. Pour l'instruction, à Radio-Canada, l'Université d'Ohio lui a décerné six prix lors de son 28e concours. Deux fois en trois ans la radio d'État espagnole lui a décerné un prix pour une série de téléthéâtres français en 1963. J'invite donc les honorables députés à relire le rapport pour obtenir de meilleurs renseignements à ce sujet. Par ailleurs, nous sommes trop souvent témoins d'émissions et de télémissions douteuses, arrogantes, de mauvais goût et parfois malsaines.

• (5.00 p.m.)

Il y a donc lieu de trouver un moyen démocratique de censurer, au besoin, le réseau d'État si, évidemment, ce dernier ne peut réussir à le faire lui-même. La complexité de son administration est telle qu'on ne peut savoir réellement qui blâmer ou louanger, selon le cas.

Ceci faisait dire ou, devrais-je dire plutôt, écrire dernièrement un courriériste parlementaire:

Quand on a demandé à M. J.-Alphonse Ouimet s'il ne trouverait pas qu'il serait enfin temps qu'on sache qui mène à Radio-Canada, il a répondu qu'on le sait toujours mais qu'on ne peut donner des noms.

Sortant ainsi la réponse-parapluie classique. Eh bien, monsieur l'Orateur, il est temps que cet état de choses disparaisse. On ne peut tolérer plus longtemps cette façon cavalière et désinvolte de traiter des choses et des gens.

Considérant les budgets sans cesse croissants, ai-je raison de dire que le gouvernement doit délibérer chaque année pour cette société de la Couronne?

Il me semble tout à fait normal qu'un comité permanent de la Chambre puisse étudier annuellement, en détail, les opérations financières et autres de la Société Radio-

[M. Berger.]

Canada, trouver des solutions aux problèmes qui la confrontent et émettre, évidemment, selon le cas, des suggestions possibles qui pourraient améliorer son service et sa programmation. Nous éviterions ainsi cette perte de temps résultant des questions posées à la Chambre au ministre responsable qui, à son tour, les retransmet ensuite à la Société, etc, etc., pour obtenir finalement des réponses évasives, des réponses qui ne renseignent aucunement et qui, surtout, ont le don de déplaire à tout le monde.

D'un autre côté, l'entreprise privée qui, soit dit en passant, a été assez rudement malmenée dans le rapport Fowler, aurait tout à gagner à pouvoir, elle aussi, exposer et expliquer ses griefs audit comité parlementaire. Nous y récolterions, de part et d'autre, de précieuses données, des faits nouveaux et aussi, fort probablement, l'opportunité de voir les choses sous un angle différent, ce qui ne serait pas mauvais.

Il est bien malheureux que la commission d'enquête n'ait pas su reconnaître les immenses services rendus à leur communauté respective par les postes privés au bénéfice d'associations diverses, de mouvements de bienfaisance et autres.

En parlant des nombreux services que peut rendre l'entreprise privée, j'ai été tout simplement estomaqué d'apprendre récemment, dans mon propre comté, que l'on suggère à certains employés fédéraux d'être dans les bonnes grâces de la direction de postes de radio d'entreprise privée afin d'obtenir la permission de passer des messages gratuits, car leur ministère n'avait pas l'argent voulu pour faire leur publicité.

Quand on songe aux difficultés financières qu'éprouvent forcément les petites entreprises radiophoniques, dans certaines régions, on trouve inconcevable une telle façon d'agir.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs, un organisme qui représente 228 postes de radio et 55 postes de télévision privés, y compris le réseau CTV, vient de présenter à l'honorable secrétaire d'État (Mlle LaMarsh) sa réponse au fameux rapport Fowler.

L'Association rejette d'emblée la proposition de la création d'une régie des ondes. D'ailleurs, elle n'est pas la seule à le faire. Je recevais aujourd'hui même, d'un poste de radio de mon comté, cette lettre qui dit, entre autres:

a) Nous nous opposons à la création de la régie des ondes, car elle mettrait entre les mains d'un seul homme des pouvoirs de décréter ce que les stations canadiennes doivent présenter à leurs auditeurs. Nous sommes pour un contrôle impartial comme avec le présent Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

b) Nous aimerions que les autorités gouvernementales tiennent compte des possibilités financières des postes régionaux dans l'élaboration de leur politique concernant la radiodiffusion, car

les revenus de ces postes ne sont pas les mêmes que ceux des grands centres. Nous ne sommes pas en mesure de présenter des programmes aussi élaborés que ceux des postes des grandes villes et ceux de la Société Radio-Canada.

c) Vu le personnel restreint des postes régionaux comme le nôtre, ce serait une bonne chose que les rapports à présenter soient réduits au strict minimum, car cela occasionne une somme considérable de travail.

C'était là quelques notes qui me parvenaient aujourd'hui du poste CKBL de Montmagny.

Eh bien, monsieur l'Orateur, l'Association préconise au contraire le maintien de l'actuel Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, mais en disant qu'on veut réduire le nombre des membres à trois qui, toutefois, travailleraient à plein temps ou en permanence. L'idée mérite d'être étudiée, quoique, personnellement, elle ne me sourie pas tellement, en vertu d'une certaine méfiance naturelle envers des organismes au personnel trop restreint, plus sujet par conséquent à subir des pressions indues:

L'Association est par ailleurs d'avis que Radio-Canada ne devrait pas être forcée d'étendre ses services à des régions lointaines. Selon elle, il n'y a aucune raison, par exemple, qui justifie la Société d'étendre ses services au Yukon avant d'avoir établi des postes dans les régions qui jouissent déjà du service des postes privés. Les radiodiffuseurs estiment qu'il devrait être établi que, dans toutes les régions du pays, il y aurait place pour une station privée et une station publique de télévision.

Cette citation, quelque peu ambiguë, me fait penser ici à la difficulté éprouvée présentement pour donner la télévision à une région que je connais bien, soit ce secteur du vaste comté de mon compagnon de pupitre, ici, à la Chambre, ce que nous appelons «La Basse-Côte-Nord», dans le comté de Saguenay. A mon avis, il est impératif que, contrairement à ce que préconise l'Association, Radio-Canada vienne financièrement à la rescousse du poste privé qui dessert cette région et qui a dû jusqu'à date s'imposer des sacrifices nombreux et de tous genres pour répondre aussi adéquatement que possible aux demandes légitimes d'une population habitant un coin de pays aussi accidenté et capricieux, topographiquement parlant.

Un autre point intéressant dans la réponse des postes privés et qui mérite qu'on s'y arrête, même si ça peut m'attirer les foudres de l'honorable ministre du Revenu national (M. Benson), est celui-ci:

L'Association tente enfin de détruire le mythe selon lequel les postes privés feraient des affaires d'or. Ils se plaignent de ce que les États-Unis et le Canada soient les seuls pays où les postes de radio et de télévision ont à payer l'impôt. Dans tous les autres pays, laissent-ils entendre, on considère les postes de radio et de télévision comme des services publics essentiels, par conséquent exempts de l'impôt. Par contraste, poursuivent-ils, au delà de ces taxes, les organismes canadiens doivent payer les frais d'un permis.

Je crois sincèrement qu'il y a là matière à réflexion et, quitte à me répéter, je crois ici qu'un comité de la Chambre pourrait étudier cette question avec beaucoup d'attention.

Pour conclure mes remarques, monsieur l'Orateur, je ferai miennes certaines conclusions du rapport Fowler, d'intérêt privé, épicées également de ma bien humble contribution.

[*Traduction*]

Tout d'abord, permettez-moi de citer quelques alinéas d'un article publié à ce sujet dans le *Journal* d'Edmonton:

Pourquoi ne pas procéder à une réorganisation intérieure de Radio-Canada (comme M. Fowler le recommande en citant les autorités voulues); charger le Parlement de définir ses objectifs (autre recommandation de M. Fowler); lui accorder des subventions annuelles réalistes; oublier la concurrence avec les sociétés privées en ce qui concerne les commanditaires; et donner aux Canadiens le meilleur service possible de radio et télévision?

Il faudrait ensuite charger un comité parlementaire d'examiner les résultats chaque année, et plus à fond après cinq ans. On devrait alors être en mesure de décider si la télévision a des possibilités qui transcendent le simple divertissement et, ce qui est aussi important, si les Canadiens veulent un réseau présentant des émissions intellectuelles. Cinq ans devraient suffire pour s'en rendre compte.

D'ici là, sans réseau national subventionné leur livrant concurrence sur le plan commercial, les réseaux privés auraient l'occasion de démontrer ce qu'ils peuvent faire dans le domaine de la radio et de la télévision privées.

Cette façon d'agir aurait bien plus de chance de réussir, nous semble-t-il, que de soumettre Radio-Canada et les sociétés privées à une autorité nationale de la diffusion, qui leur dicterait la répartition et le contenu des émissions, tout en leur faisant comprendre qu'il leur faudrait livrer concurrence en ce qui concerne les auditeurs et les commanditaires.

Cela aussi, monsieur l'Orateur, mérite bien réflexion.

[*Français*]

Revenant au rapport Fowler, on dit à la page 300:

Comme on peut le voir, nous concevons comme différents les besoins futurs de la radio privée et publique au Canada. Jusqu'ici l'une et l'autre ont suivi des voies divergentes. La radio privée, en devenant de plus en plus locale, a gravement négligé ses responsabilités nationales et internationales. La radio d'État, en mettant l'accent sur son rôle national, n'a pas suffisamment pourvu aux besoins locaux ni à ceux des secteurs particuliers de son auditoire. Nous estimons que les tendances de la radio privée et de la radio publique devraient être orientées à nouveau, de façon à se diriger l'une et l'autre vers un même but, même s'il demeurera toujours des différences entre les deux.

Les stations radiophoniques privées devraient participer plus activement à la poursuite des objectifs nationaux de la radiodiffusion canadienne, tout en maintenant le service souple et généralement utile qu'elles fournissent au niveau local. Elles devraient s'employer à faire connaître les différentes régions du Canada les unes aux autres.

Voilà un vœu des plus souhaitables.

Elles devraient mobiliser leurs ressources considérables d'ordre financier et culturel, afin de réaliser pour les radiophiles des émissions mieux équilibrées, plus variées et de meilleur aloi. Les émissions dépassant la portée et les moyens d'une même station pourraient être réalisées par la mise en commun des ressources et des collaborations. Ceci s'accomplirait, de préférence, par la coopération volontaire des stations privées. Cette proposition découle tout simplement de notre conception des stations privées qui ont, selon nous, un rôle utile à jouer dans le système de la radiodiffusion canadienne. Il ne suffit pas qu'une station mette l'accent sur les nouvelles et l'information publique, une autre sur la musique classique et une autre encore sur le «rock-and-roll».

Chaque station doit offrir à ses auditeurs un éventail complet de services radiophoniques, tout en gardant peut-être certaines spécialités. Si elle ne peut y parvenir par ses propres ressources, plusieurs stations devraient mobiliser leurs ressources et coopérer afin d'obtenir les résultats voulus.

Radio-Canada, et j'ouvre ici une parenthèse personnelle, se doit de reviser, et au plus tôt, ses cadres administratifs, afin de mettre un frein à cette malencontreuse infiltration, notée depuis quelques années, d'éléments séparatistes, subversifs, ou autres, et il y en a d'autres, croyez-moi, que je ne nommerai pas, mais que je pourrais fort bien cataloguer au sein de son personnel, ce qui a probablement été la cause de certaines critiques acerbes, mais par ailleurs méritées, qui ont été adressées vigoureusement à la Société.

D'après le rapport:

Quant à Radio-Canada, la voie que nous lui proposons est différente. Elle assure déjà un assez bon service sur le plan national mais, à cause de sa rigidité et de son éloignement, elle a perdu contact avec la réalité locale.

Elle doit descendre sur la place publique, et pas seulement en ce qui concerne ses pratiques commerciales. Elle doit établir un meilleur contact avec l'opinion locale et régionale. Elle doit, elle aussi, fournir un service complet.

La radiodiffusion publique tout aussi bien que privée, est le grand moyen de communication. Elle est un interprète indispensable. Prisonnière de ses frais élevés, la télévision est obligée d'atteindre de vastes auditoires.

Comme le soulignait si judicieusement le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) qui m'a précédé. Par ailleurs:

La radio a pour elle la mobilité et la souplesse.

A nous de nous en servir.

A tous les radiodiffuseurs, nous disons: Libérez-vous des pratiques qui vous attachent à des coutumes et à des traditions révolues. Allez de l'avant!

Eh bien, monsieur l'Orateur, j'espère que tous les honorables députés de cette Chambre adopteront avec plaisir et empressement le même «motto»: Allez de l'avant, dans le meilleur intérêt de toute la population canadienne, en travaillant sagement et efficacement au Parlement.

• (5.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter d'avoir été élu pour présider nos délibérations et veuillez transmettre mes meilleurs vœux à M. l'Orateur suppléant. Je me rends compte, comme nous tous d'ailleurs, qu'il faut à la présidence la sagesse d'un Salomon et une volonté de fer pour diriger la Chambre et maintenir un ordre parfait. Ce sont des qualités, j'en suis sûr, que possèdent, et non pas à un degré moindre, messieurs l'Orateur et l'Orateur suppléant.

Je tiens aussi à offrir mes félicitations au motionnaire (M. Goyer) et au comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait un excellent travail. Ils ont bien traité leur sujet, consultant leurs notes le moins possible, ce qui augure bien. J'ai été impressionné par la haute tenue des discours prononcés par les nouveaux députés.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, qu'on me permette de dire que le discours du trône m'a quelque peu déçu. On y voit peu de mesures prioritaires proprement dites. En deuxième lieu, je voudrais dire quelques mots du ministère des Transports et traiter d'un sujet intéressant tout particulièrement ma circonscription, ainsi que l'ensemble du Canada également. Je veux parler de l'ordonnance émise par ce ministère en vue des réparations et modifications concernant deux navires des Grands lacs, le *Keewatin* et l'*Assiniboia*.

Ces deux navires ont été construits sur les bords de la Clyde. En 1907, ils traversaient l'océan par leurs propres moyens et, une fois arrivés au canal Welland, ils furent divisés en deux puis rassemblés de nouveau dans les chantiers de Buffalo. Ils se dirigèrent ensuite vers les Grands lacs afin d'être mis au service du Pacifique-Canadien. Ils naviguaient tout d'abord entre Owen Sound et Fort-William et Port-Arthur et, plus tard, leur point de départ fut fixé à Port McNicoll, situé à l'extrémité méridionale de la Baie Georgienne, à 85 milles de Toronto. Cet endroit, où l'on peut rapidement se rendre de Toronto par la route 400, devint leur port d'attache. De là, ils ont fait le trajet, des années durant, jusqu'à Fort-William et Port-Arthur, transportant à la fois voyageurs et marchandises.

Or, monsieur l'Orateur, 60 p. 100 ou plus de ces passagers sont des touristes venant des États-Unis. Ils pénètrent au Canada par différents postes-frontière, parcourent le pays, dépensent leur argent dans les motels, postes d'essence et autres endroits du secteur tertiaire, jusqu'au moment où ils arrivent à Port McNicoll. Ils peuvent y garer leurs voitures et traverser par bateau à Fort-William et Port-Arthur, situés à la tête des Lacs. Le passage est d'environ $100 par personne. Pour un supplément de $25, ils peuvent faire transporter leur voiture par le bateau. Le bateau peut contenir près de 200 voyageurs, ainsi

que de la marchandise, comme je l'ai dit. Les deux bateau, le *Keewatin* et l'*Assiniboïa*, transportent les voyageurs pendant environ dix semaines par an, et toutes les places sont retenues un an d'avance. En d'autres termes, si vous ne vous procurez pas votre billet et ne réservez pas votre cabine au début de la saison, vous ne pouvez monter à bord ni de l'un ni de l'autre de ces bateaux.

Depuis l'incendie survenue à bord du *Noronic* à Toronto, on a accru les mesures de précautions qui s'imposent afin de prévenir les incendies de navire. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que dans le cas du *Noronic* les voyageurs dormaient à bord. Je tiens à préciser nettement que dans le cas de l'*Assiniboia* et du *Keewatin*, une fois le navire amarré, les voyageurs ne restent pas à bord mais doivent aller à terre. Je tiens à bien préciser aussi que ces navires sont dotés du meilleur dispositif d'arrosage et du meilleur équipement qu'on puisse acheter, ainsi que d'embarcations de sauvetage. Mais ces navires ont été construits à l'époque où l'on utilisait beaucoup le bois, de sorte qu'ils renferment bien des éléments qui ne répondent plus aux normes d'aujourd'hui.

Voici ce que je désire signaler. Les touristes qui voyagent sur ces navires dépensent des millions de dollars. Certaines gens prennent le bateau, puis continuent leur route jusqu'en Colombie-Britannique en automobile; ensuite ils reviennent à Fort-William ou Port-Arthur pour reprendre le bateau, retourner à Port McNicoll et repasser la frontière. Bon nombre d'entre eux font ces voyages plus d'une fois.

Nous avons grand besoin de dollars américains. Les visiteurs des États-Unis dépensent quelque 500 millions de dollars au Canada et nous avons grand besoin de cet argent pour combler notre déficit qui s'élève à environ un milliard et demi de dollars. Le dollar que dépense un touriste a tout autant de valeur que le dollar qui provient de la vente d'un produit aux États-Unis. Bien plus, le tourisme est une industrie qui peut prendre de l'ampleur. La beauté et le charme des Grands lacs et des 30,000 îles en font une des plus belles régions au monde.

J'aimerais dire au ministre des Transports qu'il devrait reconsidérer cet ordre. Lorsqu'il a été donné, le Pacifique-Canadien a déclaré que le service serait abandonné. On affectera l'*Assiniboïa* au transport de marchandises. Le *Keewatin* sera vendu, si possible. Récemment des représentants de l'un des pays ou l'une des îles des Antilles sont venus au Canada examiner ce navire en vue de l'acheter. Le ministère des Transports doit bien réfléchir à cette question et ne pas dédaigner les dollars des touristes dont nous avons tellement besoin. Il y va du meilleur attrait touristique que je connaisse au Canada. On devrait songer de nouveau à l'équipement de ce navire et tenir compte du fait que les voyageurs ne demeurent pas à bord une fois le navire amarré. Si l'on ne peut permettre que ces navires voguent dans leur état actuel, le ministère des Transports devrait, à mon avis, octroyer une subvention au Pacifique-Canadien afin de les réparer et les radouber de manière qu'ils répondent aux exigences relatives aux précautions contre l'incendie. Leur reconstruction coûterait un million de dollars. Mais le gouvernement pourrait s'entendre avec le Pacifique-Canadien pour subventionner ces navires. Le gouvernement subventionne l'industrie dans ce domaine et dans beaucoup d'autres. Cela serait avantageux, vu l'argent que ces deux navires apportent à notre pays.

• (5.20 p.m.)

Si c'est impossible, le gouvernement devrait acheter les bateaux et en confier l'exploitation au National-Canadien. J'ignore combien de députés s'en rendent compte, mais ce sont les deux derniers navires canadiens de croisière en service sur les Grands lacs. J'estime, pour ma part, que nous devrions avoir assez d'amour-propre pour ne pas abandonner cette grande attraction touristique, étant donné surtout qu'elle rapporte beaucoup au pays. Dans cette région, l'Huronie, à quelques milles seulement de Port-McNicoll où mouillent ces navires, est situé le sanctuaire des Saints Martyrs canadiens, connu des touristes de toutes les parties des États-Unis et du Canada. C'est la patrie des Hurons.

Je songe notamment aux bénéfices considérables que ces deux bateaux rapportent au pays. C'est certes économiser les sous et prodiguer les louis que de détruire une entreprise profitable pour placer de l'argent dans une autre beaucoup plus aléatoire, comme le fait le gouvernement en ce moment.

J'aimerais maintenant porter à l'attention du ministre des Transports (M. Pickersgill) ou, en son absence, de l'un des autres ministres le fait que le canal de Trent est l'un des meilleurs aménagements d'eau douce du monde. En vue de le compléter, deux cales de halage ont été construites en 1919, dont l'une sert encore. Cet aménagement devait servir à la production rapide d'électricité au cours de la première guerre mondiale. Les cales ont été ajoutées à titre provisoire, mais l'une d'elles est encore en service. Ce n'est que bien des années après leur construction que le gouvernement conservateur a décidé, en 1960, de reconstruire et de réparer l'ensemble de la voie pour environ 12 millions de dollars; ce coût, je crois, atteindra par la suite 20 millions. A mon sens, ce fut et c'est de l'argent

bien placé. Aujourd'hui, si vous visitez ce pays, vous verrez que les écluses de Peterborough ont été réparées. Vous verrez des réfections en cours à Kirkfield. Si vous montez la rivière Severn, vous verrez une des plus belles écluses du monde. On en a commencé la construction sous le gouvernement conservateur et l'inauguration a eu lieu l'an dernier.

Les mesures prises par le gouvernement conservateur et par le gouvernement actuel ont relevé le moral des employés du réseau fluvial de Trent. Les éclusiers ont maintenant des uniformes et des casquettes et les touristes américains savent à qui s'adresser. C'est une grosse amélioration, si l'on songe aux conditions déplorables qui existaient sous les 22 ans de régime libéral, les 5 ans de gouvernement conservateur et pendant le mandat de l'ancien gouvernement libéral qui avait pris le pouvoir en 1919.

Une chose laisse à désirer. On doit aménager une autre écluse. Il existe une autre cale de halage, celle de Big-Chute, que ne peuvent utiliser, à toutes fins utiles, les gros bateaux qui remontent le canal. Plusieurs gros navires qui se rendent jusque là, trouvent trop périlleux de passer par la cale de halage et font demi-tour. Autrement dit, tant que cette cale ne sera pas remplacée par une écluse, le canal ne sera pas vraiment terminé. Je demande donc au gouvernement de construire enfin cette écluse, étant donné tout l'argent déjà dépensé pour cette voie fluviale.

D'autre part, je les engagerais vivement à maintenir en place cette cale de halage comme moyen d'extermination des lamproies. L'autre a été supprimée. Elle attire beaucoup les touristes. Cette cale de halage transporte uniquement des charges de dix à quinze tonnes, mais non pas les gros bateaux de plaisance des touristes américains et aussi d'un grand nombre de nos gens de Toronto, de Kingston, de Hamilton et d'ailleurs. Par conséquent, nous ne tirons pas profit de toutes les possibilités qu'offre la vallée du Trent, ni ne recueillons tout le revenu potentiel. Je vous rappellerai de nouveau, monsieur l'Orateur, que les dollars des touristes valent tout autant que les autres. C'est immédiatement après la culture du blé et l'industrie des pâtes et papiers que se range l'industrie touristique dans l'économie de notre pays.

Nous avons un autre problème, de voirie, quelques milles à l'ouest du port de Victoria. Il s'y trouve un tunnel construit à l'époque du cheval et de la voiture. Ce tunnel est si étroit qu'il s'y produit à notre époque de fréquents accidents, dont un certain nombre sont mortels. Il faudrait s'en occuper immédiatement.

Maintenant, j'aimerais que le premier ministre (M. Pearson) m'explique quelque chose. Le très honorable représentant, je crois, a dit qu'il porterait aux exploitants touristiques la même attention qu'il a accordée à l'industrie, aux régions désignées, et le reste. J'aimerais qu'il énumère exactement ces avantages et les mesures qu'il entend instituer. Je suis sûr qu'il a de bonnes intentions, mais je suis sûr aussi que les exploitants touristiques ne savent comment profiter de ces avantages.

• (5.30 p.m.)

Je voudrais maintenant parler de la pénurie de lits d'hôpitaux. Ceux qui lisent les quotidiens doivent se rendre compte de la gravité de la situation. Je suppose que nous, membres de la Chambre des communes, sommes tous un peu coupables à cet égard. Lorsque je suis venu siéger ici pour la première fois, en 1957, la subvention par lit d'hôpital, en Ontario, s'élevait à $1,000. En mars 1958, nous avons modifié la loi et conclu une entente avec le gouvernement provincial pour verser $2,000 par lit. Sauf erreur, ce chiffre na pas changé depuis, en dépit du fait que les frais de construction ont augmenté de plus de 30 p. 100 et que, dans l'intervalle, une taxe de vente de 11 p. 100 a été imposée.

Si un député a besoin de preuves pour confirmer l'urgence du problème, il n'a qu'à se rendre à Queens Park, à Toronto, où il constatera qu'à la fin de 1965, on avait affecté tout l'argent disponible jusqu'en 1968, année où prendra fin l'entente fédérale-provinciale. Dans l'intervalle, l'Ontario a triplé sa subvention.

Le gouvernement conservateur a institué le régime d'assurance-hospitalisation. Il est vrai que la mesure figurait au *Feuilleton*, mais c'est nous qui l'avons mise en vigueur. Nous avons tenu compte des frais moyens à l'échelle nationale, puis des frais provinciaux, et il a été convenu, d'une façon générale, que la province, le gouvernement fédéral et la municipalité ou les municipalités où est situé l'hôpital se partageraient également les déboursés. Je parle du coût par lit d'hôpital. Mais il semble fort étrange que cette formule ne soit plus utilisée aujourd'hui, car d'après moi, le gouvernement devrait acquitter un tiers des frais d'un lit, d'un bout à l'autre du pays.

Il est aussi très étrange qu'une décision n'ait pas été prise quant aux besoins essentiels de tous les hôpitaux. Il y aurait sûrement lieu de faire une certaine péréquation des frais. Le ministre fédéral de la Santé et ses homologues provinciaux devraient se réunir pour établir ces besoins essentiels. Si une municipalité veut doter un hôpital de services supplémentaires, elle devrait en acquitter elle-même les frais. A l'heure actuelle, le gouvernement provincial paie $5,300 par lit, mais

le gouvernement fédéral ne verse que $2,700, et la quote-part fédérale par lit, pour les infirmières et les internes, ne s'élève qu'à $750. De plus, dans la province d'Ontario, des prêts à long terme allant jusqu'à $3,000 par lit sont consentis à 3 p. 100 d'intérêt. Cela représente un autre $3,000.

Il est curieux aussi que le gouvernement fédéral n'ait jamais accepté de se charger du coût des lits dans les hôpitaux pour malades mentaux. En 1966, nous refusons toujours de reconnaître la maladie mentale comme une maladie ordinaire, même si, dans la province d'Ontario, ces malades occupent la moitié des lits d'hôpitaux. Pour l'amour du Ciel, soyons donc un peu plus généreux dans ce domaine. Que le gouvernement fédéral accepte sa responsabilité.

La statistique montre qu'environ la moitié de tous les gens traités par les médecins, au Canada et aux États-Unis, souffrent de troubles mentaux ou émotifs, sans parler de leurs maux physiques. Le cerveau humain est, pourrait-on dire, la plus magnifique pièce d'équipement électronique au monde, si délicate et si complexe que même les médecins du vingtième siècle n'en comprennent pas toutes les complexités. Sans cerveau, l'homme ne serait qu'une masse d'os et de muscles, incapable de se mouvoir.

Il est important que les malades mentaux reçoivent l'aide voulue pour leur permettre de retourner au travail et de retrouver la joie. La maladie mentale ne choisit pas une certaine catégorie de gens dans une société; elle peut s'attaquer à n'importe qui. Nous avons besoin de beaucoup plus de psychiatres qualifiés et la priorité devrait être accordée à la formation de psychiatres. Les médecins, les infirmières, les dentistes et autres sont aussi en trop petit nombre.

Le gouvernement affirme qu'il va donner suite au rapport de la Commission Hall, mais ce document souligne que nous n'avons pas assez de psychiatres, de médecins et d'infirmières. On y recommande une hausse annuelle de 400 à 500 inscriptions dans les facultés de médecine et la construction de quatre écoles de médecine, d'ici 1970. Toute forme d'assurance-frais médicaux nécessitera un plus grand nombre de médecins. Nous allons avoir besoin de professeurs et d'hommes de science pour dispenser l'enseignement à ces étudiants. C'est un grave problème à résoudre et, pourtant, nous trouvons le temps de parler de choses banales. Voilà les questions que j'aurais aimé voir soulignées et mises en relief dans le discours du trône. Il est intéressant de relever que, l'an dernier, plus de 4,000 travailleurs intellectuels ont quitté le Canada pour aller aux États-Unis, 4,000 personnes nées au Canada et formées au Canada à un coût que j'estimerais à environ $20,000 par personne.

Cela représente pour 100 millions de dollars en valeurs humaines. L'an dernier, 60 p. 100 des travaux de recherche autorisés ont été exécutés. 40 p. 100 sont restés en plan. Nous avons perdu les hommes qui auraient exécuté ces 40 p. 100 additionnels. Il faut toujours se souvenir que la recherche fait progresser les nations, crée de nouveaux produits, des idées, de la machinerie, suscite des fonctions et des connaissances nouvelles dans le domaine médical.

• (5.40 p.m.)

Qu'est-il advenu des 4,000 personnes qui ont traversé la frontière? Supposons qu'elles touchent maintenant $15,000 comme salaire minimum. Cela fait combien? Si vous le calculez, vous constaterez que cela représente un montant annuel de 60 millions de dollars ou un total de 1,800 millions de dollars pour une période de 30 ans. Le Canada n'a pas les moyens de subir cette perte. Nous savons que la proportion, par habitant, d'étudiants inscrits aux universités est trois fois plus grande aux États-Unis que chez nous. Deux fois plus de travailleurs ont terminé l'école secondaire aux États-Unis qu'ici. La même proportion s'applique au niveau universitaire. Dans les effectifs ouvriers, deux fois plus d'individus détiennent des titres universitaires aux États-Unis.

Ces raisons expliquent peut-être pourquoi notre productivité n'atteint qu'environ les deux tiers de celle des États-Unis et pourquoi nous nous sommes laissé distancer au cours des deux dernières années. L'enseignement et la réadaptation devraient avoir la priorité parce que tout Canadien qui peut être affecté à un programme d'instruction devrait pouvoir en profiter. Ces programmes devraient être à la mesure des besoins et des capacités de ces gens. Nous devrions avoir une politique nationale en matière d'éducation. Un garçon, ou une fille qui va é l'école, à Terre-Neuve, devrait pouvoir déménager en Colombie-Britannique, par exemple, sans perdre une année. Les mêmes livres devraient être employés à travers le Canada afin que les étudiants puissent changer d'institution sans inconvénient. Nous devrions nous rendre compte qu'un grand nombre de personnes se déplacent chaque jour dans ce pays. L'industrie déplace les gens, les enseignants se déplacent, les méthodes d'enseignement changent, et il faut que nous voyions cette situation d'une manière réaliste en établissant, de concert avec les provinces, une politique nationale de l'enseignement.

Je voudrais maintenant parler brièvement des pensions de vieillesse. A titre de médecin,

j'ai traité un certain nombre de personnes âgées et j'ai été bien déçu de ne pouvoir trouver, dans le discours du trône, aucune mention visant la hausse des pensions de vieillesse. Ces vieilles gens ne peuvent vivre avec $75 par mois, à moins de se priver de nourriture, de combustible et d'autres nécessités dont, ni vous, ni moi, ne voudrions qu'ils se passent. Nombreux sont, au Canada, les pensionnés qui trouvent, aujourd'hui, que le coût de la vie leur cause des souffrances, c'est-à-dire qu'ils doivent se passer de choses dont tous les députés désireraient les voir jouir. Nous manquons à notre devoir à cet égard et j'espère que le premier ministre (M. Pearson) va changer d'idée, de sorte que les personnes âgées puissent toucher $100 par mois.

Il en va de même pour les anciens combattants. Leur pension à eux aussi devrait être augmentée et je ne suis pas le seul de cet avis. Lors de discours magnifiques, le député de Peterborough (M. Faulkner) et le député de Saint-Paul (M. Wahn) ont rappelé au premier ministre qu'il devait supprimer l'indigne taxe de vente de 11 p. 100. Cette odieuse taxe nous ferme les marchés internationaux et augmente le coût de la vie au pays; aussi j'espère qu'on la supprimera très bientôt.

Je suis entré, il n'y a pas longtemps, dans un atelier de réparation de machines bâti par le propriétaire lui-même. Il m'a dit qu'il avait payé la taxe de 11 p. 100 sur tous les matériaux de construction et une nouvelle taxe de 11 p. 100 sur toutes ses machines. Il m'a affirmé que si la taxe n'était pas supprimée, il serait obligé d'abandonner son commerce, ne pouvant continuer d'affronter la concurrence.

En terminant, je voudrais lancer un appel en faveur des Canadiens victimes de crises cardiaques ou d'autres maladies. Nombre de personnes m'ont dit qu'elles ne pouvaient plus trouver d'emploi après avoir subi une thrombose coronarienne. Il faut que le gouvernement s'occupe de ces personnes par sa politique relative au chômage. Il faut leur permettre de retourner au travail. Nous ne pouvons pas nous passer de l'apport de leurs gains. Ces gens veulent travailler, et ils en sont capables. Nous devons leur procurer des occasions d'emplois comportant moins de fatigue.

Il n'y a pas très longtemps, un visiteur m'a dit, dans mon bureau, que trois employeurs à qui on l'avait adressé lui ont refusé du travail parce qu'il avait subi une crise cardiaque. Cette situation est regrettable. Il faut que le gouvernement accorde une priorité à la solution de ce problème. Ces personnes, qui ne jouissent pas d'une aussi bonne santé que les autres, doivent néanmoins être admises sur le marché du travail afin qu'elles puissent elles aussi gagner leur vie honorablement. Alors, nous serons tous fiers de la politique du Canada à leur égard.

[M. Rynard.]

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur, permettez-moi de vous féliciter de votre accession aux hautes fonctions d'Orateur. Mes félicitations aussi au motionnaire (M. Goyer) et au comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse en réponse au discours du trône pour s'être si bien acquittés de leur tâche. Ma première intention était d'aborder certains problèmes posés par la politique de la main-d'œuvre canadienne. Mais, étant donné certains événements survenus ici-même ces jours derniers—je parle du vote sur la proposition d'amendement à l'Adresse—il importe aujourd'hui d'examiner notre Parlement composé de partis minoritaires.

La législature actuelle, à mon avis, passera à l'histoire, non parce que c'est la première fois que le Parlement se compose de minorités, mais parce que, pour la première fois, le peuple canadien a élu de son plein gré un tel Parlement. S'il est une conclusion à tirer des dernières élections, c'est que la majorité des Canadiens s'oppose à ce que tel ou tel parti soit majoritaire. On pourrait aussi en conclure que plusieurs de nos partis politiques n'en ont pas pour longtemps s'ils ne parviennent pas à regagner la confiance des Canadiens.

A ce sujet, il incombe tout particulièrement au Parlement de montrer sa compétence pour assurer aux Canadiens les choses auxquelles ils ont droit. Bien que les électeurs canadiens n'aient pas témoigné leur entière confiance aux partis qui siègent en cette enceinte, ils l'ont témoignée aux 265 hommes et femmes qu'ils ont élus et ces 265 hommes et femmes ont contracté des obligations particulières envers leurs commettants.

• (5.50 p.m.)

Il n'y a rien qui puisse empêcher la présente législature de compter parmi les plus grandes de notre histoire. Si le gouvernement faillit à sa tâche, ce ne sera pas à cause du manque de stimulant dans l'économie canadienne, ni du manque de talents capables de bien diriger un gouvernement et d'instituer des politiques importantes. En jetant un coup d'œil autour de moi, je vois en cette Chambre certaines des personnalités les plus éminentes dans notre pays. J'ai été frappé, en écoutant certains des nouveaux députés qui ont pris la parole pour la première fois en cette Chambre, de l'abondance de talents qu'il y a ici au service des Canadiens.

Un gouvernement minoritaire peut très bien répondre à certains problèmes canadiens; mais il est important qu'il fonctionne. Le dernier gouvernement minoritaire, celui de

la vingt-sixième législature, même s'il ne comptait pas le nombre requis de députés pour faire adopter toutes les mesures qu'il aurait désirées, a réussi, grâce à l'aide et à l'appui d'autres représentants en cette Chambre, à faire adopter certaines mesures législatives qui figurent dans nos statuts et sont parmi les plus importantes de l'histoire du Canada. Le dernier gouvernement minoritaire aurait pu exercer le pouvoir pendant toute la durée de son mandat. Il n'a pas été défait; il a décidé sans motif valable d'en appeler au peuple. Les électeurs ont reconnu qu'on avait fait appel à eux sans raison suffisante et, le jour du scrutin, ils ont répondu au gouvernement à leur façon.

Ce Parlement peut et devrait fonctionner comme il faut, et le gouvernement ne saurait s'excuser de ne pas présenter les mesures législatives qui s'imposent, du fait qu'il est minoritaire. Il y a beaucoup à faire. Nous avons besoin d'un programme de pensions et d'un programme d'assurance frais médicaux. Nous parlons d'une guerre à la pauvreté. Une politique en matière de main-d'œuvre s'impose. Il y a des problèmes constitutionnels à régler. Il faut reconsidérer nos relations avec les États-Unis et, par-dessus tout, il faut à tout prix relever le niveau de vie dans notre pays.

Je ne veux pas faire preuve d'une trop grande naïveté en cette assemblée en disant que toutes les différences qui nous séparent pourraient disparaître avec une bonne dose de serviabilité et d'optimisme que prêche le scoutisme. Ce n'est pas ce que je veux dire. Je ne sous-estime pas non plus les conflits qui sont à la base des diverses doctrines politiques. Je soutiens que pour préserver les idéologies politiques que nous représentons, nous devrons réaliser de grandes choses durant cette législature, sinon nous devrons en rendre compte au peuple canadien.

Des changements s'imposent, selon moi, si nous voulons que la législature actuelle atteigne cet objectif et donne vraiment des résultats. En premier lieu, l'attitude des deux anciens partis devrait changer. Tout d'abord, le secret ressentiment vis-à-vis des tiers partis de la Chambre, qui permet aux deux anciens partis de faire cause commune sur un point et de paraître unis, car ils ne le sont vraiment en aucune autre façon, ce léger ressentiment doit disparaître. Les deux anciens partis doivent renoncer à cette façon d'agir. Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est que bien que nous comptions relativement peu de sièges à la Chambre, je rappelle aux députés de l'opposition que nous avons recueilli presque autant de suffrages qu'eux, eu égard au chiffre de la population. (*Applaudissements*)

Une voix: C'était un accident.

M. Saltsman: Un honorable député a parlé d'accident. A mon avis, c'était plus qu'un accident: c'était un choix fait de propos délibéré par les Canadiens. La présence des petits partis à la Chambre, ainsi que des députés indépendants, équivaut certainement à une mise en accusation des deux vieux partis. Notre présence ici indique que les deux vieux partis n'ont pas donné aux Canadiens le genre de vie qu'ils désirent, la qualité de vie qu'ils croient souhaitable dans le pays.

Une voix: Et nous allons y demeurer.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est six heures?

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

LA CONSTITUTION

LE DÉPÔT DE LETTRES

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je sollicite l'indulgence de la Chambre afin de revenir à l'appel des motions pour déposer des lettres échangées entre le premier ministre Lesage et le premier ministre du Canada (M. Pearson) concernant la formule d'amendement à la Constitution.

Des voix: D'accord.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si l'on autorise le gouvernement à revenir à l'appel des motions pour cette raison, on devra nous donner la possibilité de répondre. En l'occurrence, M. Lesage a simplement coupé l'herbe sous le pied du gouvernement en faisant aujourd'hui cette communication à l'Assemblée législative de Québec. Si on nous autorise à répondre, alors c'est parfait.

M. l'Orateur: On ne suivra cette méthode que si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, serait-on d'accord pour revenir à l'appel des motions à huit heures? Les députés pourraient ainsi faire des observations peut-être nécessaires après le dépôt de ces documents?

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. McIlraith: Vu les opinions exprimées, monsieur l'Orateur, je retire ma demande pour le moment et je la représenterai à huit heures.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION PORTANT AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'annoncer à la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: Le député de Danforth (M. Scott): L'industrie—Les pièces d'automobiles—Pertes de contrats par des usines canadiennes d'emboutissage; le député de Spadina (M. Ryan): Les affaires extérieures—la Hongrie—Arrestation et condamnation d'un citoyen canadien; le député de Sainte-Marie (M. Valade): Relations ouvrières—Le syndicat international des gens de mer du Canada et les droits de ses membres canadiens-français.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA CONSTITUTION

LE DÉPÔT DE LETTRES

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les honorables députés voudraient-ils consentir à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour me permettre de déposer deux lettres concernant la formule d'amendement de la Constitution?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): L'opposition veut bien y consentir à condition de pouvoir souligner le fait que le dépôt a été fait à la Chambre après que cette correspondance a été mise à la disposition du public en dehors de la Chambre et communiquée à la presse vers 3 h. 30 cet après-midi.

Si nous avons le droit de parler, d'une façon générale, de cette question en revenant à l'appel des motions, nous y consentons. Autrement, nous ne pouvons accepter ce simulacre infligé à la Chambre des communes, pour la troisième fois depuis le début de cette session, en ce qui concerne des communications faites en dehors de la Chambre avant de l'être à la Chambre alors que cette dernière siège.

L'hon. M. McIlraith: Je tiens à signaler aux honorables députés que ces lettres ont été rendues publiques dans un autre Parlement sur lequel le gouvernement n'a aucune autorité. Le gouvernement fédéral n'a rendu ces lettres publiques qu'après qu'elles l'eurent été ailleurs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle autre source?

L'hon. M. McIlraith: L'Assemblée législative du Québec. Elles ont été déposées à 2 h. 30 cet après-midi. Vu les circonstances, je ne puis accepter cette condition parce que, à ma connaissance, le Règlement ne permet pas un débat sur le sujet. Je retire donc la demande.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Pourrais-je demander au ministre, avant qu'il décide de retirer . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Selon moi, le ministre a retiré sa demande. Je propose donc que l'on reprenne les travaux interrompus à six heures. La présidence donne la parole à l'honorable député de Waterloo-Sud.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et l'amendement de l'honorable M. Lambert.

M. Saltsman: Avant le dîner, j'avais parlé de la lourde responsabilité qui incombe aux députés, surtout des deux vieux partis, d'assurer le fonctionnement du Parlement. Mais la plus lourde de toutes incombe au gouvernement; c'est à lui de décider si notre Parlement fonctionnera avec efficacité. Le gouvernement devrait reconnaître que les Canadiens sont las de la politique de parti pour le simple plaisir de la politique. Ils veulent que le Parlement se mette à l'œuvre. Pour nous permettre de nous attaquer à la besogne qui nous attend, le gouvernement doit se libérer de sa conception archaïque d'une motion de défiance. Il doit reconnaître à l'opposition le droit de s'exprimer sur des questions d'opinion.

Je parle ici de l'opposition, mais je pourrais en dire autant des députés ministériels de l'arrière-plan qui aimeraient faire valoir leur point de vue sans se faire dire qu'ils doivent voter pour le gouvernement en toute occasion. Nous devons pouvoir exprimer une opinion contraire sans qu'on nous laisse entendre que cela déclenchera des élections générales. En agissant ainsi, le gouvernement joue à la roulette russe. Cette attitude tient la Chambre constamment sur le qui-vive par crainte d'élections. Chaque vote de cette Chambre pourrait être très serré et le gouvernement, tôt ou tard, pourrait tomber par accident. Cependant, il n'en pourrait blâmer que lui-même.

L'amendement présenté par le parti conservateur et qui sera mis aux voix ce soir nous montre à quoi nous pouvons nous attendre. Cet après-midi, le Nouveau Parti démocratique remettait à la presse un communiqué que je voudrais consigner au compte rendu:

Le Nouveau Parti démocratique tient à réaffirmer sa position relative aux amendement proposés au discours du trône. Ces amendements ne constituent pas des motions de blâme à moins de l'exprimer précisément. Nous n'avons pas l'intention de permettre au gouvernement de nous réduire au silence sous menace constante d'élections. De même, nous n'avons pas l'intention de permettre aux conservateurs de nous pousser, à force d'intrigues, à harceler sans cesse le gouvernement en présentant de faux amendements.

L'amendement présenté par l'opposition officielle sent plus le harcèlement qu'une tentative de traiter une question qui aurait sa place dans le débat en cours. Il est évident que la taxe de vente relève du débat sur le budget où elle pourra être étudiée en fonction de toutes les autres propositions relatives aux impôts. Les néo-démocrates croient maintenant, comme durant la dernière législature, que le gouvernement devrait rechercher une occasion prochaine d'enlever la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, afin de stimuler la construction domiciliaire, et nous avons l'intention de pousser cette demande avec vigueur pendant le débat sur le budget.

Néanmoins, l'amendement dont la Chambre est actuellement saisie nous apparaît comme une manœuvre pour entretenir l'enthousiasme politique, mais dépourvue de tout but positif. Ainsi que nous l'avons déjà prouvé, nous sommes disposés à appuyer ou à proposer des amendements pour engager la Chambre à faire valoir ses points de vue au sujet de questions de politiques de premier plan, mais nous ne voyons pas d'un bon œil que l'on use de ce privilège pour harceler inutilement le gouvernement. Nous n'hésiterons pas à faire connaître nos opinions, en temps opportun, sur l'essentiel de l'amendement, mais nous n'avons nullement l'intention de nous laisser entraîner à faire le jeu de ceux qui cherchent de toute évidence à maintenir le Parlement dans un constant état d'ébullition, alors que la tâche à accomplir est si considérable.

Le moment est venu de présenter des propositions et des mesures législatives d'ordre positif et non pas de se jouer du Parlement. L'amendement proposé par les conservateurs n'a d'autre but, selon nous, que de faire le jeu de la politique et nous voterons par conséquent contre.

Si le gouvernement est en butte à toute une série d'amendements semblables, il devrait déclarer sans ambages qu'il a l'intention de poursuivre sa tâche, à moins d'être renversé à la suite d'une motion de censure spéciale.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, à l'instar des autres députés qui ont parlé jusqu'ici, je voudrais vous féliciter non seulement de votre nomination à titre d'Orateur de la Chambre, mais aussi de la façon dont vous en avez jusqu'à présent dirigé les travaux. J'ai confiance en vous, car je sais que la Chambre sera dirigée de façon ordonnée et compétente. Je voudrais aussi féliciter l'Orateur suppléant pour les mêmes raisons.

J'offre également mes félicitations au motionnaire (M. Goyer) et au comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis très fier de mes deux collègues. Je suis heureux d'avoir la chance de siéger à cette 27e législature à titre de député de Renfrew-Nord. Ma circonscription est très vaste et s'étend six milles au nord de la ville de Renfrew, le long de l'Outaouais, jusqu'à quatre milles de Mattawa.

Elle est bornée au sud et à l'ouest par la circonscription de Renfrew-Sud et une partie du parc Algonquin. Au nord, elle longe la circonscription de Nipissing. L'extrémité sud de ma circonscription est en grande partie agricole, tandis que les produits de la forêt jouent un rôle important dans l'économie du reste du territoire. En général, la vallée de l'Ottawa supérieure n'a pas joui, au cours de la récente période d'expansion économique du Canada, d'une prospérité qui se comparait, même de loin, à l'abondance qui régnait dans certaines autres régions du Canada. La promotion de l'industrie et des encouragements s'imposent si l'on veut que la vallée de l'Ottawa supérieure prenne de l'essor et progresse dans les années à venir. Nous sommes chanceux de posséder le camp militaire à Petawawa, l'usine d'énergie atomique à Chalk-River, la ville de Deep River, la *Dominion Magnesium* et la *Light Alloy* à Haley Station, et à Pembroke, la *Steel Equipment Limited*, la *Canada Veneer* et d'autres industries exploitant le bois, qui fournissent de l'emploi à la population et lui donnent de solides assises.

• (8.10 p.m.)

Toutefois, si nous voulons que ces industries demeurent là où elles sont installées, nous devrons admettre qu'elles méritent de bien meilleures conditions. Ainsi, il serait très souhaitable, voire essentiel, que le gouvernement offre une forte subvention au ministère ontarien de la Voirie en vue de l'amélioration

immédiate de nombreux tronçons de la route transcanadienne nº 17 entre Ottawa et North-Bay. Les routes d'accès de notre région laissent beaucoup à désirer. Certaines de nos industries sont désavantagées par le tarif élevé du transport des marchandises, par les frais généraux supplémentaires que requièrent l'encaissage et les soins spéciaux qu'elles doivent prendre pour que leurs produits parviennent intacts à destination.

Je comprends bien, monsieur l'Orateur, qu'il existe d'autres régions géographiques semblables à la circonscription de Renfrew et qui ne se développent que lentement pour les mêmes raisons. Elles n'ont pas progressé au même rythme que d'autres régions canadiennes, plus grandes et plus prospères. Il est donc essentiel qu'on s'occupe spécialement de ces régions et que le ministère de l'Industrie ajoute de nouveaux critères à sa législation sur les régions désignées afin qu'elle s'applique facilement aux régions que j'ai décrites.

L'un des critères pour choisir les régions désignées devrait être la comparaison de l'impôt industriel et foncier perçu dans ces localités.

On devra accorder un traitement spécial aux régions dans lesquelles les taxes industrielles sont exceptionnellement basses en comparaison de l'impôt foncier. Ainsi, la ville de Pembroke perçoit aujourd'hui $900,000 d'impôts de ses industries, et 18 millions de dollars d'impôt foncier. Ceci ne peut que vous indiquer, monsieur l'Orateur, que les propriétaires de maison paient des impôts très élevés. Renfrew-Nord n'est pas une des régions désignées de l'Ontario car, d'après les critères aux termes de la loi, le chômage n'y est pas suffisamment élevé. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il y ait des occasions d'emploi illimitées.

Ma circonscription exporte surtout sa jeunesse instruite. Bien des gens qui ont vécu presque toute leur vie dans la Vallée du Haut-Ottawa ont dû aller gagner leur vie ailleurs.

Pour tenir le coup, les régions comme la nôtre doivent jouir de la péréquation quant au tarif-marchandises et d'une réduction des impôts sur les corporations commerciales, non seulement dans le cas des entreprises qui viennent s'y établir, mais aussi dans le cas de celles qui y sont déjà, et cela tant qu'on n'aura pas amélioré la situation économique et obtenu les installations nécessaires. La tâche peut paraître énorme, mais ces éléments doivent entrer en ligne de compte si l'on veut que les avantages soient répartis équitablement pour tout le monde.

[M. Hopkins.]

Monsieur l'Orateur, je traiterai pendant quelques minutes des problèmes du transport, à partir des régions de la Vallée du Haut-Ottawa vers les régions plus populeuses de l'Ontario et du Québec. Quelle ironie de constater que des millions de dollars du Trésor fédéral, des milliers de milles carrés d'excellentes terres agricoles, sans oublier les prêts des sociétés britanniques, ont été consacrés à la construction du Pacifique-Canadien alors qu'aujourd'hui cette dernière, compagnie privée, pour le bien de ses affaires, traite le grand public de manière aussi cavalière et aussi mesquine.

Monsieur l'Orateur, nous avons appris dernièrement que le Pacifique-Canadien avait aboli l'itinéraire du *Dominion*. Si les députés dirigeaient leur campagne électorale aussi inefficacement que le Pacifique-Canadien a exploité le *Dominion*, personne d'entre nous siégerait ici aujourd'hui. Le Pacifique-Canadien a présenté à la Commission des transports du Canada un état financier sur le *Dominion* et a énuméré les raisons qui l'obligeaient à supprimer ce service. En toute justice, il faudrait demander à la direction du Pacifique pourquoi il a laissé péricliter le service du *Dominion* au cours des dernières années. Pourquoi a-t-on supprimé le wagon-poste et le wagon pour messageries sur le *Dominion*? Pourquoi a-t-on cherché à détourner les passagers d'une façon ou d'une autre?

Ainsi, comment se fait-il qu'un homme, accompagné de deux jeunes enfants, ayant acheté un billet lui donnant droit à une couchette à bord du *Dominion*, découvrit que le wagon-lit ne faisait même pas partie du train? En effet, si l'on veut pousser un peu plus l'affaire du service-voyageurs, comment expliquer que, même aujourd'hui, le Pacifique-Canadien décourage le trafic-voyageurs à bord du *Canadian*? Dans combien de temps entendrons-nous dire que le Pacifique-Canadien a démandé à la Commission des transports du Canada la permission de cesser l'exploitation du *Canadian* parce que ce service n'est pas rentable?

Examinons certains faits qui se produisent ici. Le tarif aller-retour entre Pembroke et Ottawa par le National-Canadien est de $4.90, cinq jours par semaine, et $5.70, les deux autres jours. Le billet aller-retour de Pembroke à Ottawa par le Pacifique-Canadien, à bord du *Canadian*, est de $10.80. Un bon repas sur les trains du National-Canadien coûte $1.35 ou $1.45, mais à bord du

Canadian du Pacifique-Canadien, il faut payer environ $3.50. Pourquoi a-t-on répondu à une dame âgée qui montait à bord du *Canadian*, à Fort-William, qu'il n'y avait plus de couchettes disponibles, alors qu'il y avait, en effet, à bord du train, seulement 25 personnes et seulement quelques lits occupés?

Monsieur l'Orateur, j'ai pris la peine de compter les voyageurs à ce moment-là afin de m'assurer de l'authenticité des renseignements qui m'étaient donnés. Ces quelques faits prouvent que le Pacifique-Canadien se moque bien de l'opinion des Canadiens et pourtant, c'est à coup de millions de dollars fournis par les Canadiens que ce chemin de fer s'est construit. Étant donné que la question de transport est de première importance dans Renfrew-Nord et que les communications avec les centres du dehors sont médiocres, vous voyez à quel point des améliorations s'imposent dans la région-nord de l'Ottawa ainsi que dans certaines autres parties du Canada.

Je tiens à dire que les habitants de Renfrew-Nord savent gré au député de Renfrew-Sud, le ministre actuel de l'Agriculture (M. Greene), du travail qu'il a accompli de concert avec le ministère de l'Industrie et le ministère des Transports. Au nom de mes commettants, je félicite le ministre de l'Agriculture de sa nomination à ce poste ainsi que de son travail remarquable et dynamique, non seulement à la Chambre, mais par tout le pays. J'attends avec impatience de pouvoir travailler en étroite collaboration avec lui, ainsi qu'avec le député de Pontiac-Témiscamingue (M. Lefebvre), en vue d'améliorer la situation dans le nord de la vallée de l'Ottawa. Le ministre peut être persuadé qu'il aura mon entière collaboration dans les initiatives qu'il prendra dans le domaine de l'agriculture.

• (8.20 p.m.)

Avant d'être élu député, j'étais directeur adjoint de l'école secondaire Général-Panet au camp de Petawawa. J'ai passé cinq ans à cette école où j'ai pu me familiariser avec nombre de problèmes qui se posent aux enfants des militaires. En effet, ils passent d'une province à l'autre et l'enseignement diffère selon les provinces. A la prochaine conférence fédérale-provinciale, j'aimerais que le ministre associé de la Défense nationale (M. Cadieux) essaie de prendre l'initiative en invitant les ministres de l'éducation de chaque province à entamer des pourparlers en vue de parvenir à un accord pour surmonter certaines des difficultés qui se posent sans cesse dans les écoles des enfants des militaires dans tout le Canada. Les civils qui changent de province se trouvent dans la même situation. Il importe de trouver les éléments d'une solution. On peut le faire sans empiéter sur les droits provinciaux. Les parents et les écoliers en cause se réjouiront sans doute de cette initiative.

Je signale, monsieur l'Orateur, que la région du camp Petawawa a été ébranlée vendredi, car le directeur de l'école secondaire Général-Panet, M. Thomas Miller, a été foudroyé dans son automobile en rentrant de son travail; il est mort quelques minutes plus tard. Ce fut un coup terrible non seulement pour sa famille, mais aussi pour ses élèves, pour son personnel et pour la collectivité. Ceux d'entre nous qui l'ont fréquenté se souviendront longtemps de cet homme bon et juste.

Je dois féliciter le premier ministre (le très honorable M. Pearson) de la prévoyance dont il a fait preuve en affectant des millions de dollars supplémentaires à l'enseignement. Je ne suis pas pessimiste au sujet de nos jeunes. Un fort pourcentage d'entre eux seront aussi capables, sinon plus, d'assumer les responsabilités de l'avenir que nous le sommes aujourd'hui. Nous devons avoir foi en nos jeunes gens si nous voulons édifier un peuple fort.

Monsieur l'Orateur, je suis particulièrement heureux de représenter une circonscription dont l'histoire est liée depuis longtemps au développement de notre pays. L'Ottawa a été pendant des années la route qu'empruntaient pour se transporter en canots les tribus indiennes, les coureurs des bois et les autres commerçants en fourrures. Samuel de Champlain visita en 1613 la région qui forme aujourd'hui la circonscription de Renfrew-Nord. C'est en 1613 qu'il perdit son astrolabe, près du village de Cobden, et cet instrument qui lui servait à mesurer la latitude et la longitude fut retrouvé en 1867 sur les bords du lac Green par un valet de ferme. Comme bien d'autres reliques et bien d'autres souvenirs fameux du Canada, cet astrolabe est rendu dans un musée de la ville de New York. C'est en 1613 également que Champlain a visité l'île Morrison, située dans la rivière Ottawa, à trois milles de Pembroke. Les premiers habitants du Canada reconnaissaient la rivière Ottawa comme la grande porte du Nord. Jean Talon saluait en la rivière Ottawa la clef de l'expansion au Nord de la traite des fourrures.

Aujourd'hui, nous faisons face à une pénurie d'eau dans le bassin des Grands lacs. Bien des suggestions ont été faites en vue de relever le niveau des Grands lacs, mais jusqu'ici seul le projet visant le ravitaillement en eau à partir du Nord, mieux connu sous

le nom du canal Grand, protège le patrimoine hydraulique canadien en réorientant plutôt qu'en détournant le cours des rivières du Nord. De par son nom même, le principal objet du canal Grand est de rattacher les principaux, multiples et pressants services hydrauliques requis au cœur du continent, aux besoins à long terme du développement tout aussi important du Nord canadien et de ses vastes ressources hydrauliques. De plus, le canal Grand accomplirait cette tâche considérable au profit de tous, tout en assurant, à perpétuité, l'entière protection des ressources hydrauliques qui appartiennent au Canada. Ce projet prévoit un immense barrage en bas de la baie James, derrière lequel s'accumuleraient les eaux douces des rivières du Québec et de l'Ontario qui se déversent dans la baie. Cette eau serait alors pompée dans la rivière Harricana par une série de stations de pompage équipées d'écluses. La hauteur d'élévation jusqu'à la ligne de partage des eaux serait de 950 pieds environ. L'eau serait ensuite acheminée vers le sud par l'entremise d'écluses jusqu'au réseau du lac Témiscamingue et, de là, à la rivière Ottawa.

Ce projet propose de faire remonter l'eau par la rivière Mattawa jusqu'au lac Trout et ensuite de la faire passer dans le lac Nipissing, la rivière French et de là dans la baie Georgienne et les Grands lacs. Il prévoit non seulement de rétablir le niveau des Grands lacs mais aussi d'assurer l'expansion du Nord. Il prévoit également la navigation par chaland jusqu'à la baie James. Il prévoit aussi la navigation par bateau sur la rivière French, le lac Nipissing, la rivière Mattawa et l'Outaouais jusqu'au Saint-Laurent. Cela permettrait d'utiliser de nouveau l'ancienne route de l'Ottawa.

A noter également que cette route raccourcit de 282 milles le voyage de la tête des Lacs à Montréal par le réseau actuel des Grands lacs. Cela réduirait les frais de transport des céréales. A mesure que nous progresserons comme nation industrielle, les écluses jumelles à Welland ne souffriront pas de la perte du trafic ainsi détourné.

Il ne faut pas oublier de regarder vers l'avenir. Faute d'un système capable de rétablir le niveau des Grands lacs, l'industrie dans le Canada central pourrait fort bien se trouver dans un état précaire pendant quelques années. On a déjà dit que le lac Érié est en voie de disparition. Notre pays ne peut continuer de vivre ainsi, ne peut permettre que ce danger devienne une réalité. Un système visant à rétablir le niveau des Grands lacs sauvera l'économie canadienne.

[M. Hopkins.]

Le salut de la culture et de l'identité canadienne au sein d'une nation forte semble dépendre de l'expansion du Nord, qui repose sur la navigation et le contrôle des eaux du canal de la rivière Ottawa jusqu'à la baie Georgienne et l'expansion de la route navigable jusqu'à la baie James. Nous semblons prendre plaisir à aller toujours plus loin dans les terres et à entreprendre des choses nouvelles. Je sais que des projets aussi audacieux peuvent sembler étranges et difficiles à réaliser. Mais si on nous avait dit il y a dix ans qu'on irait un jour jusqu'à la lune, nous aurions bien ri. Aujourd'hui cela est du domaine des possibilités.

Les pères de la Confédération n'ont pas choisi Ottawa comme capitale simplement parce que c'était une ville de l'intérieur. Ils l'ont choisie parce qu'elle était sur une voie d'eau principale. Aujourd'hui, nous avons le temps d'agir de façon à protéger les droits provinciaux aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. On pourrait instituer une commission royale pour enquêter sur le caractère pratique du projet du canal Grand. Si nous attendons une crise, il faudra alors une intervention plus énergique, qui devra nécessairement venir du gouvernement fédéral, et il faudra peut-être alors faire appel à la disposition élastique de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

• (8.30 p.m.)

C'est donc, monsieur l'Orateur, en pensant à toutes ces considérations et à tous ces avantages pour le pays que je recommande fortement au premier ministre et au ministère intéressé d'instituer une commission royale formée d'économistes, d'hommes d'affaires et d'ingénieurs compétents afin d'enquêter sur le caractère pratique de la mise en œuvre le plus tôt possible de ce grand projet de mise en valeur du Nord. Cette commission devrait être composée de représentants du monde des affaires, venant de tout le Canada. Elle devrait être autorisée à embaucher d'autres personnes compétentes, selon les besoins.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler que, sans la mise en valeur du Nord, nous tomberons dans le marasme. Sans approvisionnement suffisant d'eau, nous ferons face à un grave danger économique. Le canal Grand apporterait les solutions à ces problèmes et ouvrirait la porte au progrès dans l'Est et le Nord de l'Ontario, l'Ouest et le Nord du Québec, et d'autres parties du Canada sur le réseau des Grands lacs. C'est une réalisation de ce genre qui nous apportera la stabilité économique, et l'histoire nous apprend qu'avec la stabilité économique, nous aurons un pays fort et uni.

Les Grands lacs pourraient devenir le réservoir qui assurerait l'avenir de notre économie, en fait sa survivance. Ne laissons pas des vues internationales bornées nous empêcher de collaborer pour réaliser ce projet. Examinons la question, instituons une commission royale d'enquête composée de membres hautement qualifiés, ne la surchargons pas de multiples autres besognes et donnons-lui le pouvoir de travailler efficacement. Ensuite, si ce rapport est favorable, ayons l'audace d'aller plus loin et d'y donner suite afin que cette idée devienne une réalité. Les futures générations diront alors en toute sincérité que les membres de la 27e législature se sont vraiment préoccupés des intérêts de leurs descendants et de ceux du Canada.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter pour son premier discours l'honorable représentant qui vient de reprendre son siège. Il est toujours difficile de prononcer dans cette Chambre un premier discours à la suite de son élection au Parlement. Je sais quelle timidité m'avait jadis étreint. De tout notre groupe, entré ensemble à la Chambre, je crois que j'étais l'un des derniers à parler. Il est tellement important qu'un nouveau député saisisse quelque peu l'ambiance de la Chambre, apprenne quelles sont ses traditions, son passé, ses aspirations et ses objectifs. Il a été très intéressant de voir la qualité remarquable des députés élus pour la première fois au Parlement fédéral.

Leurs discours ont été uniformément bons et bien mûris, ce qui est de bon augure pour le Parlement et le Canada. Je suis heureux d'avoir le privilège de prendre la parole après le préopinant et de lui dire que sa contribution et ses suggestions sont dignes d'être étudiées sérieusement. Elles révèlent une étude approfondie de cette question d'importance extrême, non seulement dans la région en cause, mais dans la province d'Ontario et au Canada tout entier.

Le développement de la voie navigable de l'Ottawa est une question dont ont été saisis les Parlements qui se sont succédé depuis 70 ans. De temps à autre, elle a été bien accueillie; il reste, cependant, que nous en sommes pas mal au même point que lorsqu'elle a été abordée une première fois, en 1854, je crois, du temps du vieux Parlement du Haut et du Bas-Canada.

Ce soir, j'aimerais mentionner brièvement le discours du député de Waterloo-Sud (M. Saltsman). J'éprouve le plus grand respect pour lui, mais j'ai été un peu gêné pour lui, il y a quelques minutes, lorsqu'il a lu sa déclaration sur la façon dont le Parlement devrait se comporter. D'ailleurs, le fait qu'il ait souri en lisant indique qu'il ne l'a pas prise trop au sérieux.

En somme, il prétend qu'on ne doit pas traiter de questions économiques au moyen d'un amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône. L'expression de ce point de vue m'a étonné et, pendant qu'il parlait, j'ai demandé qu'on m'apporte une copie des amendements proposés par la CCF qui, comme certains semblent l'avoir oublié, a engendré le Nouveau Parti démocratique. Bien que le nom ait changé, plusieurs membres éminents de ce parti demeurent encore.

Ce parti soutient maintenant qu'il ne faut pas traiter des questions économiques au moyen d'un amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône, mais c'est ce que la CCF a fait le 16 octobre 1957. Sa motion a été proposée par M. Coldwell et appuyée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et portait, entre autres choses:

> Nous alléguons respectueusement, cependant, que, de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Majesté devraient étudier immédiatement l'opportunité de prendre des mesures pour combattre la menace de l'inflation et le chômage rapidement croissant et pour résoudre les autres graves problèmes actuels.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils applaudissent ce qu'ils appellent maintenant une hérésie mais ce qui, à l'époque, était pour eux parole d'Évangile.

M. Lewis: Quel rapport y a-t-il? Même un étudiant en droit peut faire mieux que cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le 29 mai 1958, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), appuyé par M. Argue, a proposé l'amendement suivant:

> Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que, de l'avis de cette Chambre, on devrait étudier l'opportunité de présenter, au cours de la session actuelle, une législation tendant à alléger le très lourd fardeau financier que les municipalités de ce pays supportent actuellement.

L'argument qu'on invoque aujourd'hui, on aurait pu l'invoquer alors.

Puis, le 19 janvier 1959, M. Argue, appuyé par le député de Kootenay-Ouest, proposa un amendement renfermant les mots suivants:

> ...de même que leur omission de fournir à l'agriculture une juste part du revenu national et de prendre, en outre, des dispositions efficaces pour combattre l'inflation.

De nouveau, ces questions se rattachaient absolument au budget. Je pourrais repasser toute la période où nous avons été au pouvoir, alors qu'il était permis de présenter, lors d'un débat sur une Adresse de ce genre, des amendements portant sur des questions économiques et sur les mesures à prendre. C'est ce que nous avons fait, en l'occurrence, et l'argument qu'on a invoqué comme prétexte pour ne pas voter contre une mesure qu'on prétend appuyer est que notre attitude n'est pas convenable, autrement dit, qu'elle n'est pas de mise.

Quel subterfuge, quel prétexte, quel travestissement de la vérité imposé au Parlement! Même s'ils sont en faveur de la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100, ils donnent comme prétexte, pour ne pas souscrire au principe qu'ils défendaient pendant la campagne électorale, que nous devrions attendre au débat sur le budget.

• (8.40 p.m.)

En 1957, en 1958 et en 1959 et par la suite, ils n'ont pas attendu pour proposer des amendements au sujet de questions économiques. Sauf en deux occasions, je crois qu'ils ont toujours proposé des amendements au sujet de questions qui, en temps normal, seraient étudiées au cours du débat sur le budget. Je trouve pour le moins étrange qu'ils se drapent dans leur dignité parlementaire et veuillent nous faire croire qu'ils sont scandalisés de nous voir suivre la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée eux-mêmes quand nous étions au pouvoir.

Fait intéressant à noter, de nombreux députés de l'autre côté de la Chambre se sont montrés désireux de voir la taxe de vente de 11 p. 100 supprimée. Ils marquent leur opposition de vive voix, mais ils ne la marqueront pas par leur vote, quand viendra le moment de se prononcer. Ils savent bien où est leur devoir, mais ils sont incapables de le remplir. Ils ont quelqu'un qui peut leur servir d'exemple en la matière, car le ministre du Commerce (M. Winters) a été associé au monde des affaires de Rothschild et a une connaissance approfondie du commerce et des exigences de l'économie.

Comme le rapporte le *Globe and Mail* de Toronto, le ministre a déclaré le 28 octobre:

> ... qu'il s'opposait à la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.
>
> Il s'opposait à cette taxe, a-t-il dit, pour les mêmes raisons qu'il s'opposait à la taxe de vente imposée par le gouvernement provincial conservateur.

On lui a demandé s'il approuvait une certaine mesure dite rétrograde, et selon la nouvelle:

> C'était la première fois que M. Winters manifestait de la celère en étant interrogé ...
>
> [Le très hon. M. Diefenbaker.]

Dans l'article, on rapporte encore ces propos:

> On m'a demandé si j'approuve une certaine mesure dite rétrograde.

Sauf erreur, il s'agissait de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux et l'outillage de construction. Et dans la nouvelle, on lit ensuite:

> J'ai déclaré que je n'approuve pas les mesures rétrogrades que n'importe qui propose, a-t-il dit en serrant les poings et en pointant le doigt vers l'assistance.

Qu'il traduise ce poing fermé et cet index accusateur en vote positif ce soir sur ce qu'il considérait une mesure régressive en octobre et nous serons assurés de l'abolition de cette taxe injuste.

J'ai pris la parole ce soir afin d'aborder une question sur laquelle aucune discussion ne devait être permise, il y a quelques moments, lorsque le leader du gouvernement a essayé de déposer un document sur les lettres échangées entre le gouvernement de la province de Québec et le premier ministre du Canada. C'est pourquoi il m'a fallu prendre part à ce débat afin d'examiner une situation qui, pour ne pas dire plus, demande une explication de la part des membres du gouvernement.

A maintes reprises, dans cette législature qui ne date que de quelques jours, des membres du gouvernement se sont permis de se moquer du Parlement en ne répondant pas à des questions ou en faisant des déclarations en dehors de la Chambre qui auraient dû être faites à la Chambre lorsque siégeaient les députés.

Hier même, le député du Yukon (M. Nielsen) a posé cette question, rapportée ainsi à la page 280 du hansard:

> J'aimerais poser une question au premier ministre et lui demander s'il a récemment eu un échange de vues avec le premier ministre Lesage indiquant que M. Lesage rejettera bientôt publiquement la formule de modification à la constitution dont on n'a aucunement parlé dans le discours du trône?

Le premier ministre a répondu:

> Si j'ai eu avec M. Lesage un récent échange de vues qui peut être rendu public, cela sera fait.

Chose étrange, le choix des mots semble indiquer que le premier ministre ignorait à ce moment-là qu'un échange de vues avait eu lieu, car il s'est exprimé au conditionnel en disant: «Si j'ai eu un échange ...». Nous nous efforcions depuis plusieurs jours, avec l'aide de mes amis à ma gauche, qui s'étaient joints à nous, de découvrir ce qui s'était passé à ce sujet entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Nous avons essayé à plusieurs reprises, mais sans succès.

Remarquez bien que c'est le 24 de ce mois que le député de Calgary-Nord (M. Harkness) a parlé, à l'appel de l'ordre du jour, d'un discours du président du Conseil privé (M. Favreau) sur le rapatriement de la constitution. C'est un discours sur lequel j'ai l'intention de m'arrêter. C'est un discours qu'il ne pouvait évidemment pas faire sans savoir ce que M. Lesage dirait ou avait dit, car son excuse pour l'abandon de cette formule reprenait dans tous ses détails les arguments invoqués par M. Lesage dans sa lettre adressée au premier ministre le 20 janvier.

Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que le président du Conseil privé, s'il n'avait pas lu la lettre datée du 20 janvier que le ministre avait reçue de M. Lesage, possède à un degré rare le don de lire ce qu'il y a dans l'esprit d'un autre, étant donné surtout qu'à son dire, il n'avait pas communiqué avec M. Lesage. Nous avons essayé d'obtenir des renseignements.

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je pose, pertinemment, la question de privilège. Au cas où l'on voudrait laisser entendre que j'étais au courant de la correspondance avec M. Lesage lorsque j'ai prononcé mon discours, ou que j'avais été informé en ce sens, par une source quelconque, je tiens à apporter un démenti complet, et le très honorable représentant doit me croire sur parole.

• (8.50 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'il avait ou bien lu ou bien entendu, ou qu'il possédait à un rare degré le don d'évoquer ce que M. Lesage avait à l'esprit. De toute façon, lorsque le président du Conseil privé parle de démenti au Parlement, je me rappelle le 23 novembre 1964, alors que l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) s'était levé en Chambre pour porter ces accusations. Il avait parlé du ministère de la Justice, et le ministre avait dit «C'est tout simplement un mensonge». Ensuite, moins de deux heures après, il avait dû admettre que ce que l'honorable député du Yukon avait dit était la vérité. (*Applaudissements*) Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que ce que l'honorable député a dit dans ce grand discours qu'il a prononcé à Montréal ressemble étonnamment à l'opinion de M. Lesage sous tous les rapports—et j'en reparlerai —sauf en ceci, que pour obtenir une explication de l'ultimatum de M. Lesage, il a dit: «Nous n'allons pas de l'avant avec ce projet parce que certains conservateurs, dominés par un colonialisme sentimental, nous contrecarrent.» Il ne considère sûrement pas M. Lesage parmi ceux-là!

Je lirai des extraits de son discours dans un instant. Je dirai tout de suite que ce qui s'est produit dans cette affaire est un autre exemple de l'attitude arrogante et cavalière du gouvernement. (*Applaudissements*) Il ne nous dit rien à moins d'y être forcé. Nous n'aurions pas entendu parler de cela, n'eût été le fait que, pour se protéger aujourd'hui à l'Assemblée législative, M. Lesage a révélé à Québec ce que le Parlement n'a pas vu.

Des voix: Honte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ensuite, pendant une séance du Parlement, le premier ministre (le très honorable M. Pearson) a, avec une vitesse inhabituelle, remis aux courriéristes parlementaires ce qui n'avait pas été déposé au Parlement. Pourquoi cette hâte? M. Lesage a tout dit aujourd'hui; il a révélé toute la situation. Nous ne savons pas ce qui s'est produit à ces réunions secrètes. Nous ne savons pas à quelles décisions on en est arrivé. Mais, grâce à M. Lesage qui se défendait à l'Assemblée législative de Québec, nous le savons maintenant, ce qui s'est passé entre lui-même et le premier ministre du Canada.

Monsieur l'Orateur, je vais donner lecture de certains extraits du discours très intéressant auquel j'ai fait allusion, mais permettez-moi de revenir d'abord sur un point. Le président du Conseil privé nous a blâmés, méchamment et même sur un ton de mépris, pour la ligne de conduite qu'allait prendre le gouvernement du Canada en rejetant la formule.

Des voix: Honte.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Il est capable de tout.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a dit que nous étions des colonialistes sentimentaux et en même temps—s'il ne le savait pas, il aurait dû le savoir parce que cette question relève de sa compétence—le 20 janvier, M. Lesage disait «Rien à faire pour ce qui est de la formule. Nous ne l'adopterons pas maintenant jusqu'à» . . . eh bien, je ne sais pas jusqu'à quel moment prévisible.

Je n'adresse aucun reproche au gouvernement du Québec pour la position qu'il a adoptée. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Après un certain temps à la Chambre, le député apprendra à connaître la mythologie libérale et il ne rira pas si fort.

Monsieur l'Orateur, nous avons essayé de nous renseigner à ce sujet, mais ce fut peine perdue. Qu'il me soit permis de lire le dossier, car il montre comment l'opposition, et non seulement l'opposition, mais tous les Canadiens, ont été traités. Le président du Conseil privé nous a blâmés dans un discours prononcé hors de la Chambre, alors qu'il savait en son for intérieur que ce qu'il disait était faux. Il nous a adressé des reproches pour ce qu'il savait que M. Lesage allait faire, soit de refuser de ratifier la formule qui était considérée il y a un peu plus d'un an comme la plus belle chose que l'esprit humain ait jamais pu concevoir dans l'intérêt du fédéralisme coopératif.

Le très hon. M. Pearson: Que faites-vous de l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) et de la formule Fulton?

Le très hon. M. Diefenbaker: Les députés de l'opposition ont décidé de s'opposer à la formule. Nous avons affirmé que les changements effectués par le ministre de la Justice d'alors, qui est maintenant président du Conseil privé, entraveraient l'application de la constitution du Canada et que nous ne pourrions jamais espérer pouvoir apporter des modifications importantes à des questions d'intérêt national. Nous avons soutenu que certains points, tels que l'instruction, les pouvoirs conférés en vertu de l'article 92 et la langue, ne pouvaient être modifiés sans l'appui unanime de toutes les provinces.

Nous avons affirmé en 1946, je crois, que c'était faux, lorsque M. St-Laurent a exprimé l'avis que les droits relatifs à la langue, à l'instruction et à d'autres domaines du même genre pouvaient être modifiés par une simple majorité au Parlement. Nous nous y sommes opposés, car ces droits avaient été accordés grâce à la Canfédération et ne pouvaient être modifiés, sauf d'un consentement unanime.

En ce qui concerne la formule modifiée par le gouvernement actuel, nous avons affirmé qu'elle était mauvaise, et dans tout le Québec on a signalé qu'en raison de l'opposition ...

M. Grafftey: Signalé par Favreau.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, par l'homme qui a prononcé le fameux discours dont je parlerai tantôt. Il a dit que j'étais hostile envers le Québec parce que j'avais refusé d'accepter la formule et déclaré que même si la formule avait reçu l'appui des autres provinces, elle était mauvaise; qu'elle supprimerait toute possibilité de changements fondés sur l'expérience acquise au cours des cent années de la Confédération ou des années à venir. On me représentait comme une sorte de personnage satanique, à cause de mon attitude à ce sujet, et maintenant c'est au tour de M. Lesage d'adopter la même attitude.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Expliquez-nous ça, Favreau.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai ici le dossier des faux-fuyants, pour ne pas dire plus, auxquels le gouvernement a eu recours à ce sujet. On croyait en général que M. Lesage avait déclaré que cette formule était devenue lettre morte. Quand je me suis renseigné, on m'a dit n'avoir jamais entendu cette expression. Voilà les paroles qu'on avait attribuées à M. Lesage. Nous avons essayé d'obtenir des précisions. Comme en fait foi la page 143 du compte rendu, le député de Calgary-Nord (M. Harkness) a posé la question suivante au premier ministre:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui a trait au compte rendu du discours prononcé samedi par le président du Conseil privé. Est-ce l'intention ou la politique du gouvernement de différer ou de suspendre indéfiniment les efforts qu'il poursuivait au cours de la dernière législature pour ce qu'on appelait rapatrier la constitution canadienne ou en permettre la modification au Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé n'a rien suggéré de tel dans son discours, que j'ai eu le plaisir de lire en entier. S'il y a retard à ce propos, le gouvernement n'y est pour rien.

L'hon. M. Harkness: D'après les journaux, c'est ce que le président du Conseil privé a déclaré. Je me demande s'il pourrait faire tenir aux députés une copie de son discours afin que nous puissions voir ce qu'il a dit.

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): Je le ferai volontiers.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Je me demande quel aspect de la courtoisie parlementaire le ministre avait à l'esprit quand il a annoncé une ligne de conduite importante au cours d'une réunion politique à Montréal, alors que des discussions sont en marche sur le même sujet.

• (9.00 p.m.)

Il n'y a pas eu de réponse. Ensuite l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a posé cette question:

Une question complémentaire. Le premier ministre est-il d'accord avec le président du Conseil privé selon qui, paraît-il, la formule portant son nom est maintenant lettre morte et qu'on ne devrait pas y donner suite?

Le très hon. M. Pearson: Je souscris aux propos du ministre.

Je vais vous lire ce qui suit. On y voit ce que sont les vues du premier ministre à ce sujet.

Si mon ami veut bien lire le texte qu'on lui remettra, je crois qu'il en fera autant.

Autrement dit, le premier ministre accepte les calomnies du président du Conseil privé (M. Favreau), tente de blâmer la loyale opposition de Sa Majesté, en disant que par son attitude elle avait accepté le blâme du gouvernement du Québec.

Autrement dit, il veut rejeter le blâme sur nous. C'est tout simplement là un exemple de faux-fuyant et d'irresponsabilité politique. Je continue de citer:

L'hon. M. Lambert: Puis-je poser une autre question complémentaire? Le premier ministre dirait-il que les comptes rendus des journaux sont erronés au sujet de ce discours?

Le très hon. M. Pearson: Ils le sont en partie.

J'ai lu chaque mot du discours de l'honorable député, j'ai lu les comptes rendus des journaux, dont certaines parties étaient des citations, et elles étaient exactes. J'aimerais savoir quelle partie des comptes rendus était erronée. Je continue de citer:

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais poser une autre question supplémentaire au premier ministre. Pense-t-il, comme le président du Conseil privé, qu'il faut attendre pour étudier la réforme de la constitution canadienne que le Parlement ne soit plus dominé par le colonialisme sentimental?

Le très hon. M. Pearson: La déclaration n'a pas été faite en ces termes, comme mon honorable ami le constatera s'il a lu le texte du discours.

Je lirai le texte du discours. Puis l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a posé une autre question, après quoi j'ai moi-même posé cette question:

Le premier ministre de la province de Québec ou l'un de ses ministres lui ont-ils fait savoir que la formule était devenue lettre morte? Quelle est la raison de cette volte-face de la part du ministre, comme en fait foi son discours?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, peu importe les expressions, ni le premier ministre du Québec, ni aucun de ses ministres ne m'ont donné pareil avis, et je n'ai pas eu l'occasion cette année de m'entretenir avec lui de la modification de la constitution.

J'ai tenté de poser une autre question, mais on m'a rappelé à l'ordre. Force nous était donc de croire que, quoi qu'il ait dit, le président du Conseil privé ne l'avait dit qu'en son propre nom.

Maintenant, je voudrais vous citer des lettres dont le Parlement, lui, n'a pu prendre connaissance, mais qu'on a transmises à l'Assemblée législative du Québec ainsi qu'aux journaux du Canada. La première est datée du 20 janvier. Je me bornerai à vous lire les passages qui me semblent s'appliquer à ce à quoi je veux en venir:

Monsieur le Premier Ministre,

Comme il convient à la veille d'une nouvelle session de l'Assemblée législative, le cabinet du Québec a récemment passé en revue les principales questions qui, vraisemblablement, y seront étudiées. Il y a entre autres les avant-projets de loi intitulés «Loi sur le Parlement du Québec» et «Loi en vue de la modification au Canada de la constitution canadienne».

A la dernière session régulière, l'Assemblée législative a voté une Adresse à Sa Majesté la priant de faire saisir le Parlement du Royaume-Uni du bill intitulé: «Loi sur le Parlement du Québec». Cela se rattache au bill proposé d'amendement à la constitution puisque celui-ci aurait pour effet d'assurer en définitive à la seule Chambre haute provinciale qui existe encore un droit absolu de veto sur toute modification de ses propres pouvoirs. Comme le Parlement britannique n'a pas encore été saisi de la requête de l'Assemblée législative, celle-ci n'a pas été appelée à étudier la formule proposée d'amendement à notre constitution.

Cela est l'introduction.

Plusieurs événements se sont produits depuis que cette formule a été mise au point, et il ne serait pas convenable de n'en pas tenir compte. Il faut mentionner, entre autres, le débat national qui s'est élevé au sujet de la formule elle-même, le dialogue continuel qui s'est déroulé entre le Québec et le reste du pays, ainsi que l'évolution constante et soutenue vers de nouvelles relations entre le Québec, les autres provinces et le gouvernement du Canada. Ajoutons à cela les progrès des études et discussions entreprises par le comité de la structure fiscale, la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ainsi que notre propre comité de la constitution.

Voici le passage important:

Vous n'ignorez pas non plus que la formule proposée en vue de modifier notre constitution a suscité une certaine inquiétude au Québec. Quelle qu'en soit la cause, c'est un facteur dont il faudrait tenir compte. Par exemple, je suis frappé du fait que, dès le printemps dernier, la formule n'a pas été interprétée partout de la même façon.

Il continue en ce sens. Il n'a jamais éprouvé de doutes. Nous l'avons interprété exactement comme l'interprètent actuellement la plupart des politicologues canadiens. Nous ne nous sommes pas ralliés à l'opinion populaire quand nous avons étudié cette affaire en toute objectivité, sans tenir compte de ce qui s'était fait dans les Assemblées législatives provinciales.

Puis il ajoute, et cela montre qu'il est utile de voyager:

Mon récent voyage dans l'Ouest m'a appris la différence énorme qui existe entre l'évolution de notre régime constitutionnel envisagée par le Québec et les opinions de nombreux Canadiens des autres provinces sur cette question. Cette divergence d'opinion a d'ailleurs été confirmée en partie par les déclarations faites après mon départ par des représentants autorisés d'autres provinces. J'estime qu'après ce laps de temps nécessaire pour

permettre à tout le monde de réfléchir à l'avenir de notre pays, nous saurons mieux quels objectifs viser. Il sera aussi fort utile, à cet égard, de méditer sur le travail du comité du régime fiscal et sur le rapport qui paraîtra prochainement de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Ce sera, je crois, en 1967.

Tous les gouvernements du pays auront alors eu le temps de définir leur ligne de conduite, non seulement dans le domaine des relations fédérales-provinciales, mais aussi à l'égard des relations entre Canadiens français et Canadiens anglais.

Vu les circonstances, le gouvernement de Québec a décidé d'ajourner indéfiniment l'étude de la proposition d'amendement à la constitution.

J'ose croire que vous envisagerez cette décision comme une marque de l'intérêt sincère que nous portons au progrès actuel et futur du Canada. Je demeure, monsieur le premier ministre...

Eh bien voici, le président du Conseil n'en avait jamais entendu parler. Il a prononcé un discours le 22 janvier, qu'il a publié à la ronde, mais il n'avait jamais entendu parler de ces propositions. L'affaire allait, pour ainsi dire, rester éternellement dans les oubliettes. Nous verrons ce qu'il avait à dire. Il devait sûrement y avoir ce que le député de Verdun (M. Mackasey) a qualifié d'affinité spirituelle. Autrement, je ne parviens pas à m'expliquer comment le président du Conseil privé, après avoir adopté une attitude aussi ferme au sujet de cette formule, en disant qu'il n'avait pas d'autre choix, peut avoir changé d'attitude depuis lors et dire: me voici, mais j'ai tourné casaque entre-temps.

Permettez-moi de vous lire ses paroles:

Quand les chefs du parti conservateur refusent obstinément d'accepter ce fait...

Il parle du fait que le Québec ne peut grandir et prospérer au sein de la Confédération sans être le centre d'une entité linguistique, culturelle et sociale particulière.

Quand les chefs du parti conservateur refusent obstinément d'accepter ce fait et se moquent de l'adhésion du parti libéral au principe des deux races fondatrices, ils se montrent sous leur vrai jour...

C'est le parti conservateur qui, le premier, a conçu la déclaration d'égalité des deux races fondatrices en 1957.

• (9.10 p.m.)

M. Grafftey: Politicaillerie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle duperie de la part d'un ministre d'État chargé notamment des relations fédérales-provinciales! Il prétend que la pensée politique de notre parti n'a pas évolué depuis l'époque victorienne et que nous croyons encore à la théorie insoutenable d'un gouvernement central autocratique. Je soutiens que le ministre savait très bien qu'il ne disait pas la vérité.

M. Nielsen: Mensonge.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il demande ensuite quels sont les faits; il me pardonnera sûrement ma traduction de son texte français; je n'ai pas de traduction sous la main. Voici ce qu'il déclare: «Pour ma part, mes chers amis, je préférerais retarder le rapatriement de la constitution...»

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je lirai alors la version française à ma façon.

L'hon. M. Favreau: Le très honorable représentant ne peut parler d'une traduction, car c'est une interprétation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je cite:

[*Français*]

Pour ma part, chers amis, je préférerais retarder le rapatriement de la constitution,—que je considère pourtant essentiel,—plutôt que d'en confier la réforme à un Parlement qui serait dominé par ce colonialisme sentimental qui inspire aux Tories leur conception de «l'unité nationale».

[*Traduction*]

Le très hon. M. Pearson: Maintenant, lisez-le en français.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, voilà que j'ai atteint à l'apogée de la perfection. Ceux qui, à ma gauche, ne comprennent pas un mot de français, ont parfaitement compris ce que j'ai lu! Je demande au ministre si ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. M. Favreau: Vous dites que je l'ai dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il préfère retarder le rapatriement de la constitution; mais la réforme du Parlement sera entravée parce qu'il sera dominé par le colonialisme sentimental qui inspire aux Tories leur conception de l'unité nationale.

Des voix: Honte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis, ce modèle d'unité nationale qui, de son temps, a fait plus de tort que de bien à l'unité du Canada, a poursuivi en disant, à la page 5, en

français, qu'une commission d'enquête sur le bilinguisme avait été instituée dont nous attendions les conclusions et les recommandations. Il a dit que le gouvernement de Québec avait institué un comité parlementaire pour étudier la réforme de la constitution. Ce comité «est toujours au travail». J'imagine qu'il veut dire que le comité est encore au travail. Il dit qu'un très important comité fédéral-provincial est chargé d'analyser nos régimes fiscaux. Puis il dit: «Mais ne croyez-vous pas, étant donné ce qui s'est passé au cours des trois dernières années, que le plus sage serait, en fait, de se ranger à la décision annoncée par M. Lesage.»

Voilà le discours qu'il a prononcé le 22 janvier, deux jours exactement après l'envoi de la lettre de M. Lesage qu'il n'avait, dit-il, jamais vue ou dont il n'avait jamais entendu parler. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il est exceptionnellement doué pour percevoir ce que les autres pensent.

Tout ce qu'il a dit dans son discours figure dans la lettre du premier ministre de Québec au premier ministre du Canada. Quelle attitude à prendre—attendre que ces choses-là soient réglées, pour en rejeter ensuite la responsabilité sur le parti conservateur? Craignait-il de la rejeter sur le premier ministre du Québec? Il était donc là, entouré de sycophantes dont l'émerveillement grandissait en l'écoutant. Il se trouve maintenant parmi nous. Des déclarations pareilles ne révèlent aucune compétence pour la Cour suprême du Canada.

Je reviens au télégramme du 24 janvier du premier ministre. Vous vous rappelez que, le 24, le premier ministre a déclaré qu'il ignorait tout de l'affaire. Je ne mets pas sa parole en doute; c'est ce qu'il a dit et je suis prêt à le croire. La lettre a été écrite le 20. Le président du Conseil privé a pris la parole le 22 et a donné toutes les raisons pour lesquelles cela ne devrait pas se faire, raisons qui figuraient dans la lettre de M. Lesage. Et il ne lui aurait jamais parlé.

M. Nielsen: On a dû le lui dire en avion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce blanc de mémoire s'était produit après la réunion sur la constitution tenue dans les Maritimes. J'ai ici le télégramme que le premier ministre a envoyé et dont je citerai un extrait. En fait, j'en donnerai lecture au complet si on le désire:

Je n'ai vu qu'aujourd'hui votre lettre du 20 janvier au sujet de la formule d'amendement de la constitution. Elle soulève un certain nombre de problèmes importants et d'une grande portée qui intéressent le gouvernement fédéral et touchent à la requête adressée à Londres. Il faudra que ma réponse à votre lettre soit déposée dès que la vôtre sera rendue publique. Dans les circonstances, vous jugerez peut-être préférable de ne pas rendre le contenu de votre lettre public avant d'avoir eu la chance d'examiner ma réponse que j'essaierai de vous envoyer immédiatement après avoir consulté mes collègues jeudi.

On sent dans tout cela une atmosphère de mystère.

Nous voici maintenant rendus au 26, date où le premier ministre a écrit une lettre très intéressante. Il y déclare:

Comme je le signalais dans le télégramme que je vous ai adressé immédiatement après, ce n'est que l'après-midi du 24 janvier que j'ai pris connaissance de la vôtre du 20 janvier 1966 sur la formule de modification de la constitution. Par une ironie du sort, c'est précisément ce matin-là qu'en réponse à des questions du chef de l'opposition et d'autres membres de la Chambre des communes j'avais déclaré que le gouvernement fédéral avait bien l'intention de saisir le Parlement de la formule de modification de la constitution dès que toutes les Assemblées législatives provinciales l'auraient approuvée. C'était laisser entendre que je continuais de croire que le Québec finirait par appuyer la procédure proposée en vue de modifier au Canada la constitution canadienne.

Soit dit en passant: le premier ministre ignorait-il donc que le premier ministre du Québec avait déclaré qu'il n'irait pas plus loin? Si je ne m'abuse, il avait pris cette position environ une semaine plus tôt. Il se peut qu'on n'ait pas signalé la chose au premier ministre, mais, monsieur l'Orateur, l'homme chargé des relations fédérales-provinciales n'est nul autre que le président du Conseil privé. Ces fonctions lui ont été attribuées par le premier ministre du Canada. Or, quand il a fait son discours du 22 janvier, celui des fausses insinuations contre le parti conservateur, lui, le responsable, ne savait rien de tout cela. Il a dû admettre qu'étant responsable d'une question aussi importante, il ne savait pas ce qui s'était passé. Dans une conjoncture semblable, je me sentirais plus embarrassé que ne le semble l'honorable représentant.

• (9.20 p.m.)

Le premier ministre déclare:

Mon opinion se fondait sur un certain nombre d'éléments positifs que je ne pouvais qu'interpréter de façon positive et encourageante, même si j'étais, comme vous le savez, tout à fait conscient des difficultés.

Quelles étaient les difficultés dont il se montrait à tel point conscient?

Le très hon. M. Pearson: Le parti conservateur, entre autres.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela me renverse. Le responsable ne savait pas. Il aimait la formule avec une ferveur qui ne se

retrouve pas très souvent dans l'histoire. Néanmoins, le 22 janvier, il laisse tomber tous ses principes et se sent obligé de blâmer quelqu'un. Qui blâmera-t-il? Eh bien, il aura pensé: les conservateurs sont ici, je vais les blâmer. C'est la ligne de conduite bien caractéristique qu'il a suivie.

Le premier ministre a dit qu'il y avait certains éléments importants.

L'élément principal est le fait que la formule par laquelle on modifierait la constitution a été acceptée à l'unanimité par les dirigeants du gouvernement fédéral et ceux des dix gouvernements provinciaux lors de la conférence fédérale-provinciale du 14 octobre 1964. Nous nous sommes alors tous engagés à soumettre le projet de modification à nos gouvernements respectifs...

Le texte est long et je ne tiens pas à en donner entièrement lecture.

Deuxièmement, le Livre blanc publié à ce sujet par le gouvernement fédéral en mars 1965 a été accepté sans réserve par les dix gouvernements provinciaux.

Troisièmement, le discours du trône présenté à l'ouverture de la dernière session de votre législature énonçait: «afin que le rapatriement de la constitution n'ait pas pour effet de consolider les pouvoirs du Conseil législatif...»

Quatrièmement, toutes les provinces, sauf le Québec, ont signalé officiellement au gouvernement fédéral leur adhésion formelle...

Enfin, le gouvernement fédéral a toujours conscience du rapport virtuel qui existe entre la méthode de modification et la revision éventuelle de la constitution elle-même.

Le premier ministre concluait ainsi:

Je suis contraint d'exprimer le grand désappointement que me cause la décision prise par votre gouvernement de remettre indéfiniment l'examen de la proposition visant à modifier la constitution. J'ose espérer que le gouvernement du Québec sera disposé à reconsidérer sa décision à la lumière des circonstances favorables que j'ai évoquées et des nombreux facteurs nouveaux surgis depuis trois ans...

Et, en conclusion:

Il est clair que, si votre gouvernement estime qu'il ne peut modifier son point de vue, nous serons obligés de discuter de nouveau l'ensemble de la question à une réunion future de la conférence fédérale-provinciale.

L'hon. M. McIlraith: Lisez la phrase suivante.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais le faire.

Entre-temps, la position de mon gouvernement demeure la même que celle exposée dans une partie du discours du trône lu à l'ouverture de la session courante du Parlement et que voici: «La modification, au Canada, de la constitution canadienne demeure l'objectif du gouvernement fédéral».

L'honorable député me demande de lire ce tissu de mensonges. Ils sont cousus de fil blanc. Et l'honorable député est fier de cela après les belles paroles de l'an dernier: «Nous ne renonçons pas à notre projet». Et les belles paroles de l'an dernier sont devenues les suivantes: «Nous n'allons pas plus loin mais nous blâmons les conservateurs parce que M. Lesage a refusé.»

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le premier ministre y est allé, lui aussi, de sa déclaration. Il m'arrive de ne pas entendre ces choses-là. Quand j'ai demandé «Quelles sont les difficultés?» il a répondu: «le parti conservateur». Problème de sémantique. Le ministre a parlé de conservateurs colonialistes et sentimentaux. Je m'étonne que le premier ministre blâme maintenant le parti conservateur parce qu'il n'a pu en venir à une entente. C'est révélateur.

Maintenant, le premier ministre déclare qu'on devrait convoquer une autre conférence fédérale-provinciale. Voilà ce que nous avons préconisé. Pourquoi ne pas tenir une conférence nationale sur la constitution pour régler ce problème?

Le repentir est bien accueilli peu importe quand il vient. J'ai été étonné d'apprendre que la Fédération libérale des étudiants du Québec s'était prononcée la semaine dernière en faveur d'une conférence nationale sur la constitution comme celle que nous préconisons. Est-il étonnant que l'honorable député d'Hochelage (M. Pelletier) se soit servi de l'expression

[*Français*]

«les poubelles du parti libéral»?

[*Traduction*]

Quand on comprend ce que cela veut dire, on sait vraiment ce que l'honorable député pense de ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles.

On a traité le Parlement avec mépris dans cette affaire.

[*Français*]

M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je regrette que le chef de l'opposition soit mal informé, mais je n'ai jamais employé cette expression qui est extraite d'un article éditorial de M. Claude Ryan du journal *Le Devoir*. C'est sa propriété, et je la lui laisse.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'aurais pas mêlé l'honorable représentant à cette affaire, mais M. Ryan, sauf erreur, est censé avoir cité ses paroles, car il a dit des choses bien pires à propos du parti libéral dans son éditorial de *La Presse* intitulé «Le coq chanta trois fois». Je vais vous expliquer. Il y a beaucoup de vrai là-dedans. Le secrétaire parlementaire du premier ministre professe une opinion, l'honorable député de Québec-Ouest (M. Marchand), qui est censé devenir

le nouveau ministre de la Main-d'œuvre, en propose une autre—nous allons les étudier avec intérêt—et le député d'Hochelaga une troisième. Ils peuvent décider entre eux qui répond à la description donnée par le député d'Hochelaga: «Le coq chanta trois fois».

• (9.30 p.m.)

(L'amendement de l'honorable M. Lambert, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Allard
Asselin (Charlevoix)
Baldwin
Ballard
Beaulieu
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Bigg
Bower
Brand
Cadieu (Meadow-Lake)
Cantelon
Caouette
Churchill
Clancy
Coates
Code
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Enns
Fairweather
Fane
Flemming
Forbes
Forrestall
Fulton
Gauthier
Godin
Grafftey
Grégoire
Grills
Gundlock
Hales
Hamilton
Harkness
Hees
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howe (Wellington-Huron)
Irvine
Keays
Kennedy
Kindt
Korchinski
Lambert
Langlois (Mégantic)
Laprise
Latulippe

MM.

Loney
MacDonald (Prince)
MacEwan
MacInnis (Cap-Breton-Sud)
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McCleave
McCutcheon
McIntosh
McKinley
McLelland
McQuaid
Madill
Mandziuk
Mongrain
Monteith
Moore
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
Ormiston
Pascoe
Pugh
Rapp
Régimbal
Ricard
Scott (Victoria (Ont.))
Sherman
Simard
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Southam
Starr
Stefanson
Thomas (Middlesex-Ouest)
Valade
Vincent
Wadds (Mme)
Watson (Assiniboia)
Webb
Winkler
Woolliams—104.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Allmand
Andras

MM.

Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Barnett
Basford
Batten
Béchard
Beer
Benson
Berger
Blouin
Boulanger
Brewin
Byrne
Cadieux (Terrebonne)
Cameron (High-Park)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Choquette
Chrétien
Clermont
Comtois
Côté (Dorchester)
Côté (Longueuil)
Cowan
Crossman
Davis
Deachman
Douglas
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Éthier
Faulkner
Favreau
Fawcett
Forest
Foy
Gendron
Gilbert
Goyer
Granger
Gray
Greene
Groos
Guay
Habel
Haidasz
Harley
Hellyer
Honey
Hopkins
Howard
Howe (Hamilton-Sud)
Hymmen
Isabelle
Johnston
Klein
Knowles
Lachance
Laflamme
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamontagne
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Laverdière
Leblanc (Laurier)
Leblanc (Rimouski)
Leboe
Lefebvre
Legault
Lessard
Lewis
Lind
Loiselle
Macaluso
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
Mackasey
McIlraith
McLean (Charlotte)
McNulty
McWilliam
Marchand
Martin (Essex-Est)
Mather
Matheson
Matte
Mitchell
Morison
Munro
Neveu
Nicholson
O'Keefe
Orange
Orlikow
Otto
Patterson
Pearson
Pelletier
Pennell
Pepin
Pickersgill
Pilon
Prud'homme
Racine
Reid
Richard
Rideout (Mme)
Rinfret
Robichaud
Rochon
Rock
Ryan
Saltsman
Schreyer
Scott (Danforth)
Sharp
Stafford
Stanbury
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thompson
Tolmie
Tremblay
Trudeau
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan
Winch
Winters
Yanakis—146.

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

L'INDUSTRIE—LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—PERTE DE CONTRATS PAR DES USINES CANADIENNES D'EMBOUTISSAGE

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, l'affaire que je veux soulever ici découle d'une question posée au ministre de l'Industrie (M. Drury) à l'appel de l'ordre du jour. Il s'agit de l'accord sur l'automobile conclu avec les États-Unis, notamment de la présumée perte de millions de dollars par suite de l'annulation projetée de certaines commandes accordées à des usines canadiennes d'emboutissage faisant partie de cette industrie.

Nous avons fait connaître aujourd'hui au ministre les craintes fondées des Travailleurs unis de l'automobile et la demande légitime de ces derniers concernant la tenue d'une réunion tripartite entre les syndicats, le ministre et l'industrie intéressée. Comme il en a été depuis le début de cet accord, le ministre a rejeté cette requête avec arrogance. A mon avis, il est fidèle en cela à l'attitude qu'il a témoignée depuis l'entrée en vigueur de l'accord.

Lorsque la question nous a d'abord été soumise, nous n'avons pu obtenir de renseignements. En fin de compte, nous avons dû écrire aux États-Unis pour obtenir des renseignements satisfaisants. Nous n'avons pu obtenir de réponses convenables du ministre. On a refusé de déférer la question à un comité où elle aurait pu être étudiée. On nous a simplement dit que, doué d'un jugement infaillible, on savait ce qu'il convenait de faire.

Le ministre se rappellera que nous avons tenté d'obtenir une indemnité de déplacement. On a refusé de reconnaître qu'il y aurait des déplacements, mais il s'en est produit par la suite et un programme fragmentaire a été institué. L'accord, enveloppé de mystère depuis son début, a donné lieu à un autre problème; il s'agit des bouleversements causés dans les usines d'emboutissage.

Encore une fois, les syndicats ouvriers en cause sont aux prises avec des difficultés découlant des décisions prises par le gouvernement dans ses négociations avec les États-Unis et les sociétés de fabrication. Nous sommes d'avis qu'il faudrait tenir compte des droits des travailleurs.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je supplie de nouveau le ministre d'abandonner son attitude arrogante à la Chambre lorsqu'il s'agit de cet accord. Jusqu'ici il a rejeté toutes les suggestions de l'opposition, toutes les requêtes des travailleurs en cause. Ils ont de gros intérêts dans cet accord. Ils veulent y participer. Ils veulent qu'on les consulte. Ils ne veulent pas qu'on leur dise que le gouvernement a agi dans leurs meilleurs intérêts. C'est pourtant ce qu'on a toujours fait jusqu'ici.

Le ministre a dit ce matin qu'à son avis, une réunion tripartite serait inutile. Je voudrais savoir pourquoi. Quand une réunion serait-elle fructueuse? Pourquoi a-t-on refusé d'accéder à cette demande bien légitime du syndicat en cause?

L'hon. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je suis un peu attristé de m'entendre accuser d'avoir écarté, d'une façon arrogante, des demandes de renseignements.

M. Orlikow: C'est vrai.

L'hon. M. Drury: A défaut d'un débat en règle à la Chambre, que je préconise depuis longtemps avec le sincère espoir qu'il aura lieu bientôt, je déclare, à propos de cette entente, que des renseignements ont été fournis sous forme de réponses à des questions et aussi dans des déclarations écrites, fournissant une documentation très complète. Si l'honorable représentant n'a pas eu accès à ces renseignements, je me ferai un plaisir de lui faire parvenir ce volumineux dossier; j'espère qu'il prendra le temps et la peine—et il en faudra pas mal—de le lire.

Quant à une réunion tripartite, à la demande de M. Burt, des travailleurs de l'automobile, je n'ai pas dit, comme l'a laissé entendre l'honorable député, qu'elle ne servirait à rien. J'ai dit qu'il y avait eu auparavant, à la demande des travailleurs de l'automobile, des réunions du même genre, et qu'elles n'avaient à mon avis pas été aussi utiles que mes rencontres avec des groupes particuliers de l'industrie, soit les ouvriers seuls ou les fabricants d'automobiles, ou uniquement les fournisseurs. Ces rencontres avaient été beaucoup plus satisfaisantes.

Je serai ravi, je le répète, de rencontrer M. Burt à son gré pour lui communiquer les renseignements qu'il cherche; je l'en ai d'ailleurs informé par télégramme.

M. Lewis: Il veut participer aux décisions; il ne veut pas qu'on lui communique celles que vous avez déjà prises.

L'hon. M. Drury: Je signalerai que le ministère fédéral du Travail suit une politique au sujet de la création des comités tripartites au sein d'une compagnie ou d'un groupe de compagnies, comités composés de représentants du salariat, du patronat et du gouvernement.

Le ministère du Travail a toujours cherché à obtenir l'accord nécessaire pour la création d'un comité tripartite afin qu'on puisse échanger des idées. A mon avis, cette façon de procéder remporterait plus de succès qu'une méthode globale.

• (10.10 p.m.)

[*Français*]

RELATIONS OUVRIÈRES—LE SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER ET LES DROITS DE SES MEMBRES CANADIENS-FRANÇAIS

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ce matin, je tentais d'obtenir du ministre du Travail (M. Nicholson) certains renseignements au sujet de faits qui m'ont été soumis relativement au comité d'appel du syndicat international des gens de mer.

Comme l'on sait, ce syndicat international est maintenant sous la tutelle gouvernementale. Or, les membres qui sont lésés dans leurs droits n'ont qu'une alternative, soit celle de s'adresser au ministre responsable, le ministre du Travail, en l'occurrence.

Monsieur l'Orateur, des membres de langue française de ce syndicat se sont plaints du fait qu'ils ne pouvaient soumettre leurs griefs au comité d'appel de ce syndicat, parce que toutes les délibérations se poursuivent dans la langue anglaise et qu'on ne pouvait entendre les représentations des membres de langue française . . . Les membres de langue française ne pouvant comprendre ni s'exprimer dans la langue anglaise, ils sont donc lésés dans un droit fondamental, soit celui d'être entendus dans leur langue maternelle par le comité qui doit les juger.

Ce matin, j'ai justement essayé de recevoir du ministre l'assurance qu'il verrait à vérifier le bien-fondé de ces allégations et d'informer la Chambre sur les correctifs qu'il entend prendre pour redresser une situation vraiment déplorable, si elle existe vraiment, et qui cause un grave préjudice à tous les membres de ce syndicat, qui attendent une décision de ce comité d'appel pour réintégrer leurs fonctions, s'il y a lieu.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour signaler au ministre du Travail, de qui relève la tutelle de ce syndicat, une anomalie qui semble évidente si l'on examine la liste des membres de ce comité d'appel du Syndicat international des gens de mer: trois des membres qui siègent sur la commission d'appel sont apparemment des membres du conseil exécutif du syndicat.

Or, comme les membres ont souvent à exposer des griefs qui peuvent avoir trait à l'autorité, disons aux officiers supérieurs de ce Syndicat, je suis d'avis qu'il y a là une anomalie qui prive la personne lésée de sa liberté de soumettre ses griefs en toute objectivité, bref, de recevoir une considération objective et loyale de la part des membres de ce comité d'appel.

Je demande donc au ministre concerné de faire enquête à ce sujet, car je considère la question très sérieuse, puisqu'au mois d'août dernier, soit le 25 août 1965, M. Michel de la Chevrotière, qui était membre du comité d'appel du Syndicat international des gens de mer, a dû résigner ses fonctions parce qu'il ne pouvait ni comprendre ni parler l'anglais. Étant donné que les témoignages, que les interrogatoires se font apparemment seulement dans la langue anglaise, je pense qu'il y a là sûrement une injustice flagrante à redresser. Telle est la situation qui existe au sein de ce syndicat.

Je demande au ministre de prendre des mesures immédiates afin de rendre justice à ces gens qui sont lésés ou qui peuvent être lésés par cette anomalie, et d'informer la Chambre, dans un avenir prochain, des mesures que le gouvernement entend élaborer pour rendre justice à ces membres du syndicat international des gens de mer.

[*Traduction*]

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député de Sainte-Marie (M. Valade) a soulevé une question qui, j'en conviens volontiers avec lui, est très importante et très grave. Il est inconcevable, en cette époque où le bilinguisme est si important et retient notre attention, qu'il puisse arriver, particulièrement dans le monde ouvrier, que des minorités francophones se voient privées du privilège de parler l'une des deux langues officielles du Canada.

Toutefois, le député a souligné à plusieurs reprises, au cours de ses remarques, qu'il n'est pas sûr des faits. Certes, nous savons que cette situation existe dans l'industrie; nous la déplorons tous et nous espérons qu'elle sera bientôt entièrement rectifiée.

Le nouveau ministre du Travail (M. Nicholson) est l'un des hommes les plus avisés à ce sujet. Déjà en octobre 1964, il prenait position en se portant, à Vancouver,

à la défense des droits des minorités francophones au pays. Je dois cependant signaler au député qu'à première vue, c'est là un problème de régie interne, au sein du Syndicat international des gens de mer. Je suis sûr que le ministre du Travail communiquera avec les administrateurs du syndicat pour voir, par les voies ordinaires, si ces allégations sont fondées.

J'aimerais signaler que la publication officielle du syndicat, *Le Marin Canadien*, est complètement bilingue et, pour ainsi dire, paraît simultanément dans les deux langues. J'espère vraiment, monsieur l'Orateur, que le jour viendra où les problèmes de ce genre seront des choses du passé, non seulement dans l'industrie privée mais aussi dans les organismes syndicaux.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA HONGRIE—L'ARRESTATION ET LA CONDAMNATION D'UN CITOYEN CANADIEN

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour ce matin, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) une question relative aux circonstances entourant l'arrestation, la détention, la déclaration de culpabilité et la condamnation de M. Tibor Torma, en Hongrie. Ma question était longue et c'est pour cela, je crois, qu'elle a été jugée irrégulière. En toute déférence, monsieur l'Orateur, je ne puis m'imaginer qu'elle ait pu être jugée irrecevable du fait qu'elle n'était pas urgente et d'importance nationale.

Je crois, à l'instar de tous les députés, j'en suis sûr, que toute question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures touchant la liberté d'un citoyen naturalisé canadien, dans un pays étranger, est urgente et importante. De toute façon, le ministre n'a pas eu l'occasion de répondre à ma question très sérieuse et très pressante, qui est de toute première importance pour la collectivité hongroise au Canada et pour tous les Canadiens en général. J'aimerais donc savoir sur-le-champ si on a rendu à Torma justice d'un autre âge.

Je vais citer les faits et les allégations tels que je les connais. Libre au ministre de tirer les choses au clair, s'il y a lieu.

Tibor Torma est un jeune homme de 28 ans, venu au Canada en 1956 comme réfugié de la révolution hongroise. Il a quitté son domicile—situé dans ma circonscription, au 15, avenue Palmerston, à Toronto—l'automne dernier, pour se rendre en Hongrie, où il comptait visiter ses parents et passer quelques semaines. Il s'était procuré un passeport, auquel était attaché l'avertissement habituel de s'inscrire au registre des autorités canadiennes avant d'entrer en Hongrie. Il n'en a pas tenu compte, pas plus que ne l'ont fait la grande majorité des touristes qui, par le passé, ont visité ce pays.

Le 10 novembre dernier, M.T.I., l'agence télégraphique hongroise, rapporta que Tibor Torma avait été arrêté «pour avoir troublé la paix dans un café». Apparemment, il fut emmené hors de Budapest, sans pouvoir communiquer avec personne. Plus tard, il fut jugé à huis clos et condamné, pour «délit politique» contre la sécurité de l'État, à dix-huit mois de prison. Un appel a été rejeté.

La nouvelle de son arrestation a été diffusée par plusieurs journaux canadiens, créant la consternation dans les milieux hongrois. Les organismes et les journaux hongrois ont été submergés d'appels téléphoniques et de lettres de protestations contre cet arrêt et cet enlèvement. Plusieurs Canadiens d'origine hongroise, qui avaient projeter de visiter la Hongrie, ont annulé leurs réservations à la suite de cette affaire.

Le 14 décembre dernier, ému de cette réaction, l'Ambassade de Hongrie à Ottawa, par l'intermédiaire de son premier secrétaire, M. Istvan Varga, déclarait dans une entrevue accordée à la *Presse canadienne* que «n'importe quelle personne pouvait voyager en toute sécurité en Hongrie» et que «Torma subirait bientôt son procès et serait probablement accusé d'avoir troublé la paix.»

• (10.20 p.m.)

Plus d'un mois se passa et l'on était toujours sans nouvelles de Tibor Torma, comme de son procès. Apparemment, ni l'ambassadeur du Canada à Prague ni le ministre de Grande-Bretagne à Budapest n'avaient reçu d'explications satisfaisantes au sujet de son arrestation, du lieu où il se trouvait ou de son procès; mais une fois le procès à huis clos terminé, M. Bow, ambassadeur du Canada en Yougoslavie et également représentant accrédité en Hongrie, obtint l'autorisation d'une entrevue avec M. Torma. Alors seulement, on appris qu'il avait été trouvé coupable de délit politique et condamné à 18 mois de prison.

Nous ignorons toujours s'il a été appréhendé à juste titre, s'il a vraiment troublé l'ordre public dans un café ou même s'il a effectivement commis un délit d'ordre politique contre la sécurité de l'État hongrois.

Après l'avoir arrêté, on l'a fait disparaître comme par enchantement, on l'a détenu et on lui a fait subir un procès secret. Je voudrais savoir du ministre si les allégations faites contre Torma reposent sur des faits ou s'il a été victime d'un coup monté? S'agit-il d'une rancune, ou lui fait-on payer une vieille injure?

Songez à ce qu'il aura à subir s'il revient au Canada, à supposer qu'il ait été accusé et condamné iniquement.

En l'occurrence, le ministre pourrait-il me dire s'il est possible d'obtenir du gouvernement hongrois une transcription de la preuve faite au procès et de faire interviewer les témoins à charge par nos représentants outremer.

De prime abord, la sentence de 18 mois qu'on lui a infligée paraît très sévère; cependant, comment pouvons-nous nous prononcer avec justesse sur son cas si nous n'avons aucune idée de ce qui s'est passé ni du bienfondé de la preuve établie contre lui?

Je crois que des dispositions ont été prises pour établir un jour une ambassade du Canada à Budapest. Je conçois que vu l'absence d'une ambassade, on puisse mettre quelque temps à communiquer avec M. Torma en Hongrie, mais un retard de plus de deux mois, dans les circonstances qui entourent ce cas, semble excessif.

On ne peut s'empêcher d'imaginer que l'arrestation de M. Torma est beaucoup plus grave que ne l'atteste l'accusation d'avoir créé du désordre. Le ministre sait-il si le gouvernement de la Hongrie applique une nouvelle politique à l'endroit des touristes? Apparemment, le 21 novembre dernier, le premier ministre de la Hongrie, prenant la parole devant le parlement de son pays, a déclaré que les visiteurs d'outre-mer ne sont pas tous les bienvenus en Hongrie. S'agit-il d'une nouvelle politique du gouvernement hongrois qui entraînerait envers certains visiteurs le harcèlement de la police?

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement hongrois a précisé que telle ou telle catégorie de visiteurs n'était pas bienvenue ou si, d'une façon ou d'une autre, il a fait savoir qu'il avait dressé, ou comptait dresser, une liste d'interdictions?

Tout cela soulève une autre question: le gouvernement hongrois est-il sérieux et sincère en assurant aux Hongrois à l'étranger qu'ils peuvent voyager en Hongrie en toute liberté?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que l'honorable député de Spadina a rendu un fier service à ses commettants, et particulièrement à l'intéressé. Il est venu plaider sa cause personnellement auprès de moi, comme l'ont fait aussi l'honorable député de Parkdale (M. Haidasz) et l'honorable député de Rosedale (M. Macdonald).

Tibor Torma, citoyen naturalisé Canadien et d'origine hongroise, a été arrêté en Hongrie le 7 novembre, après un incident survenu dans un endroit public, comme vient de le signaler l'honorable député de Spadina. Je ne suis pas en mesure de porter un jugement sur la validité des accusations dites «d'ordre politique» qui ont été portées contre Torma par les autorités hongroises et pour lesquelles il a été condamné récemment à dix-huit mois d'emprisonnement.

Le gouvernement a pris, et prend encore, toutes les mesures nécessaires pour aider ce citoyen canadien et, en ce faisant, pour montrer qu'il comprend bien les sentiments de nos concitoyens d'origine hongroise. Depuis que, le 11 novembre, nous avons appris l'arrestation de M. Torma, notre ambassadeur en Hongrie, installé en Tchécoslovaquie, s'occupe activement de l'affaire auprès des autorités de la Hongrie. Il a à maintes reprises insisté pour qu'on lui dise pourquoi M. Torma était interné et qu'on autorise le consul, selon l'usage, à s'entretenir avec lui dans son lieu de détention.

Le 29 décembre, notre ambassadeur était en mesure de m'informer qu'il avait réussi à obtenir, du ministère des Affaires étrangères de la Hongrie, l'assurance qu'un représentant du Canada serait autorisé à visiter M. Torma au mois de janvier. Effectivement, l'ambassadeur n'a pas été autorisé à le voir avant le 22 janvier et c'est à cette occasion qu'il a appris que M. Torma avait déjà été jugé et condamné.

Dès que j'ai appris cette condamnation, j'ai donné instruction à notre ambassadeur, actuellement à Budapest, de présenter une note au gouvernement hongrois pour lui demander de faire preuve de clémence à l'endroit de l'intéressé, de le libérer sous peu et de lui faire quitter la Hongrie. En outre, suivant mes instructions, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a convoqué hier le chargé d'affaires de la Hongrie au Canada et lui a répété notre attitude à ce sujet. Certaines des questions posées par mon ami devront rester sans réponse tant que le gouvernement hongrois ne nous aura pas envoyé une réponse par suite de l'entrevue d'hier. Je peux assurer à mon honorable ami que nous suivons cette affaire de près et j'espère que les mesures appropriées seront prises.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 janvier 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LA CONSTITUTION

CORRESPONDANCE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES DU CANADA ET DU QUÉBEC SUR LA MODIFICATION

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et celui du Québec au sujet de la formule de modification de la constitution.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le ministre à déposer cette documentation?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu l'importance de ces documents et la nécessité de les consigner quelque part, ne serait-il pas souhaitable de les annexer au hansard?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte des documents figure en appendice, page 421.*]

LIGNE DE CONDUITE À SUIVRE AU SUJET DE LA FORMULE DE MODIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, étant donné la correspondance entre le premier ministre et celui de la province de Québec, qui vient d'être déposée et qui révèle que le gouvernement du Québec n'est pas disposé à adopter la formule d'amendement désignée sous le nom de formule Fulton-Favreau, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelle mesure le gouvernement se propose maintenant de prendre, afin de permettre aux Canadiens de pouvoir modifier leur constitution au Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la formule en question, comme le sait mon ami, a été approuvée par les chefs de tous les gouvernement provinciaux à une conférence fédérale-provinciale. Cette approbation a été confirmée par les gouvernements de toutes les provinces, à l'exception du Québec. Le premier ministre de cette province a déclaré qu'il n'était pas disposé à aborder maintenant l'étude de cette question. Il en a remis l'examen à plus tard.

Nous examinons actuellement cette question à la lumière de la déclaration que nous avons faite dans le discours du trône, portant que nous avons l'intention de faire tout notre possible pour rapatrier notre constitution—ou lui donner une patrie. Quelle est la meilleure façon de procéder dans les conditions actuelles? Je ne sais pas. Des progrès à cet égard pourraient peut-être être faits, monsieur l'Orateur—et nous avons envisagé cette possibilité—par la création d'un comité parlementaire.

M. Douglas: Devons-nous conclure des observations du premier ministre que le gouvernement n'a pas l'intention de donner suite à la formule Fulton-Favreau à moins de l'accord unanime de toutes les provinces?

Le très hon. M. Pearson: Cela va sans dire. Autrement, nous aurions présenté cette formule à la Chambre des communes au cours de la dernière session.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Puisque le gouvernement songe à instituer un comité pour examiner la formule d'amendement, je me demande si l'on pourrait envisager la possibilité d'élargir le mandat de ce comité de façon qu'il puisse examiner toute la question d'une constitution canadienne tout à fait nouvelle et dynamique, et ne pas se borner à la seule question d'amendement?

Le très hon. M. Pearson: Je songerai volontiers à cette question, mais je me dois d'ajouter que, si nous ne pouvons dans ce pays nous accorder sur une procédure d'amendement de notre propre constitution ici même, il sera sans doute difficile de nous accorder sur une constitution entièrement nouvelle.

M. Brewin: Le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il serait peut-être plus facile d'en arriver à une formule générale d'amendement convenable que de s'accorder sur une formule intransigeante à l'égard de choses peut-être périmées?

Le très hon. M. Pearson: C'est là quelque chose que pourrait étudier le comité auquel je songe.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Vu qu'il est désirable de rapatrier notre constitution ou de lui donner une patrie, pour adopter l'expression du premier ministre, et vu l'appui de plus en plus grand qu'obtient en divers secteurs, y compris la Fédération libérale des étudiants du Québec

l'autre soir, l'idée de tenir une conférence nationale sur la constitution, le premier ministre songe-t-il à convoquer une telle conférence maintenant, tenant compte du fait que notre centenaire approche à grands pas?

Le très hon. M. Pearson: En toute déférence pour le très honorable représentant, j'estime qu'il serait préférable que le gouvernement et le Parlement étudient la question avant de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui, je le suppose, représenterait tous les intéressés. Il vaudrait mieux attendre de voir s'il est possible d'en venir à une entente au Parlement d'abord.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel raisonnement inspire la déclaration que le premier ministre vient de faire, vu qu'elle va à l'encontre de la ligne de conduite qu'il a suivie jusqu'ici? Est-ce parce qu'il n'a pu obtenir le consentement unanime des provinces, comme le prouve notamment la correspondance déposée aujourd'hui? Est-ce la raison qui le pousse maintenant à saisir le Parlement de la question? Il a parlé d'instituer un comité. Serait-ce un comité des deux Chambres ou simplement un comité de la Chambre des communes?

Le très hon. M. Pearson: On pourrait étudier la question de savoir s'il s'agirait d'un comité de la Chambre des communes ou d'un comité des deux Chambres. Je signale au très honorable représentant que ce comité pourraît être saisi d'abord de la formule déjà approuvée par tous les gouvernements du pays et au sujet de laquelle les députés aimeraient peut-être donner leur avis.

Si les députés n'ont pas présentement l'occasion de le faire ici, c'est que l'attitude d'une province nous empêche de les saisir immédiatement de la question. Mon très honorable ami voudra sans doute être le premier à témoigner devant le comité, pour lui expliquer ce qui cloche dans la formule qui nous fut d'abord présentée par son gouvernement, puis par notre gouvernement, et appuyée par le gouvernement de chacune des provinces.

Le très hon. M. Diefenbaker: Que le très honorable représentant veuille bien se donner la peine de lire la nouvelle formule, et il verra les changements qui ont émasculé le Parlement.

Le très hon. M. Pearson: Ce que l'on vient de dire, monsieur l'Orateur, m'oblige à rappeler que les modifications dont parle mon très honorable ami n'ont néanmoins absolument rien changé, d'après le député de Kamloops (M. Fulton), à sa formule à lui.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE QUÉBEC—L'ADRESSE À SA MAJESTÉ RELATIVE À LA CONSTITUTION PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il faire connaître à la Chambre les dernières nouvelles au sujet de l'adresse adoptée par l'Assemblée législative du Québec et transmise par le gouvernement à Sa Majesté la reine en vue d'une étude par le Parlement du Royaume-Uni? A-t-on reçu des communications du Royaume-Uni? S'attend-on à ce que la question soit étudiée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Eh bien, monsieur l'Orateur, le Parlement de Westminster est saisi de l'affaire. Je n'ai pas communiqué avec le Parlement britannique pour savoir quand on s'attend de l'étudier, mais je suppose que ce sera bientôt au cours de la session actuelle, si cette session dure plus que quelques semaines.

[*Français*]

LES PORTS

MONTRÉAL, P.Q.—CRÉATION D'UNE COMMISSION AUTONOME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

L'honorable premier ministre a-t-il reçu un mémoire, préparé à son intention par la Chambre de commerce des Jeunes de Montréal, au sujet du port de Montréal?

Dans le cas de l'affirmative, entend-il tenir compte de ses recommandations visant à doter la ville de Montréal d'un port autonome, comme ceux de l'Ontario, de New-York et de Londres?

Le premier ministre prévoit-il la création, sans tarder, d'une commission autonome du port de Montréal qui comprendrait les représentants des principaux intéressés, soit les municipalités de la région de Montréal, le gouvernement de la province de Québec, le gouvernement d'Ottawa, les différents syndicats, la Chambre de commerce et le Board of Trade?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai me renseigner sur la question soulevée par mon honorable ami. Je n'ai pas reçu la communication, que je sache, mais peut-être est-elle arrivée ce matin.

LES FINANCES

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme, d'après les nouvelles en première page de la *Gazette* de ce matin, le ministre semble se heurter à de très graves problèmes, a-t-il toujours l'intention de présenter à cette session les projets du gouvernement en vue d'augmenter le taux officiel de la banque?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, bien entendu, toutes les discussions dont le journal fait état sont secrètes puisque, l'honorable représentant le sait, toutes les délibérations de caucus sont secrètes. D'autre part, je n'y assistais pas; le député ne peut donc nullement s'attendre à ce que je donne mes impressions. Je dirai toutefois que le gouvernement n'a pas encore pris de décision quant aux modifications à la loi sur les banques. Les décisions, sitôt prises, seront signalées à la Chambre et tous les députés auront le loisir d'en discuter.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances partage-t-il l'opinion exprimée dans le deuxième rapport annuel du Conseil économique et selon laquelle le taux d'intérêt arbitrairement fixé à 6 p. 100, obligeant bien des petits emprunteurs à contracter des emprunts à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés, il y aurait lieu d'abolir ce taux d'intérêt maximum?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est une question déplacée.

PROPOSITIONS DU CANADA AU GROUPE DES DIX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Finances une question connexe qui ne semble pas être pertinente mais qui, à mon avis, est fondée? Je veux parler de la réunion du groupe des Dix, la semaine prochaine. Le Canada entend-il énoncer sa propre politique différente de celle des cinq pays du Marché commun et des propositions des États-Unis dont le groupe des Dix est actuellement saisi?

L'hon. Mitchell Sharp (Ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire à mon honorable ami qu'avant-hier, précisément, j'ai approuvé l'attitude et le mémoire que le Canada présentera à la réunion.

L'hon. M. Hamilton: Une question complémentaire: le ministre pourrait-il dire à la Chambre qui représentera le Canada à la réunion?

L'hon. M. Sharp: Des fonctionnaires du ministère des Finances.

LES SPORTS

MLLE NANCY GREENE—PERFORMANCE À DES ÉPREUVES DE SKI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de ministre responsable du programme visant les sports et l'aptitude physique. Le ministre a-t-il été mis au courant de la splendide performance de M[lle] Nancy Greene, de Rossland (C.-B.), une de mes commettantes, lors des épreuves internationales de ski tenues aux États-Unis et en Europe et qui lui vaut l'honneur d'être reconnue comme la nouvelle héroïne canadienne dans le monde sportif?

Étant donné que le Canada est en voie de devenir un challenger international sérieux, le gouvernement songe-t-il à accorder une aide financière pour la formation de skieurs canadiens et d'autres ambassadeurs du monde sportif?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question fort intéressante, mais je pense que le député devrait l'inscrire au *Feuilleton*.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser la curiosité du député insatisfaite. J'ai déjà adressé mes félicitations à cette sportive canadienne très distinguée.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE QUE LES BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC SOIENT PUBLIÉS DANS LES DEUX LANGUES EN MÊME TEMPS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que l'équipe de traduction du ministère de l'Agriculture a réussi un magnifique travail en publiant le rapport annuel du ministère de l'Agriculture dans les deux langues en même temps, ce dont je la félicite, le premier ministre ne pourrait-il pas lui demander son concours afin que nous ayons les bills d'intérêt publics en français en même temps que les exemplaires en anglais?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je serai heureux de faire de mon mieux, monsieur l'Orateur.

LA TÉLÉVISION

BARRIE (ONT.)—DEMANDE DE TRANSFERT DE LA STATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet du transfert de la station de télévision CKVR de Barrie à Toronto?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Il n'y a eu absolument aucune décision à ce sujet, monsieur l'Orateur.

M. Aiken: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il fait des déclarations publiques à ce sujet?

L'hon. M. Pickersgill: Ma seule déclaration était en réponse à une question que m'avait posée un journaliste, et j'ai dit que, sauf erreur, le canal 3 était, à ma connaissance, le seul canal de télévision dans le spectre, dirais-je, présentement utilisé, en pratique disponible au grand Toronto, si on devait y établir un troisième poste.

M. Aiken: Puis-je poser une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur? Est-il vrai que la déclaration du ministre indiquait l'acquiescement du gouvernement à cette demande?

L'hon. M. Pickersgill: Aucune assurance n'a été donnée, monsieur l'Orateur, et il n'y a même pas eu de pourparlers à ce propos, mais j'ai appris il y a un jour ou deux qu'est parvenue à mon ministère une demande à l'égard de laquelle les formalités n'ont même pas encore été remplies.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser. La demande en question proviendrait-elle de la Société Radio-Canada?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur.

[M. Laprise.]

L'AGRICULTURE

RETARD DANS LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DU LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme il s'est produit de nombreux retards dans le versement des subventions au lait l'an dernier et comme le ministre a indiqué que ces paiements seraient expédiés par la poste d'ici la fin de janvier, le ministre nous dirait-il si tous ces chèques ont maintenant été postés?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires très compétents du ministère s'occupent aussi rapidement que possible de l'émission de ces chèques.

M. Nesbitt: Une question complémentaire. Le ministre nous dirait-il si ces chèques ont maintenant tous été expédiés, comme il l'a dit dans diverses déclarations?

L'hon. M. Greene: Je ne suis pas au courant de ces déclarations que je suis sensé avoir faites, monsieur l'Orateur, mais je me renseignerai volontiers à ce sujet et j'en informerai le député.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, ...

M. l'Orateur: La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis).

L'hon. M. Hees: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La présidence a donné la parole à l'honorable député de Vancouver-Kingsway. Le député de Northumberland pourra poser sa question ensuite.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Dans sa réponse, il a mentionné l'efficacité de son ministère. Vu le grand nombre de ces chèques qui ont été retardés pendant plusieurs mois, est-il toujours satisfait de l'efficacité de son ministère?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE D'EXEMPTION POUR LES GAGES DES DOMESTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser

au ministre des Finances une question intéressant un grand nombre de femmes qui travaillent en dehors du foyer et qui, par conséquent, doivent engager des domestiques. Comme ces femmes sont maintenant tenues de verser une cotisation de 1.8 p. 100 au régime de pensions du Canada au nom des personnes qu'elles emploient, songe-t-on à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin que les gages payées soient déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de tenir compte de l'observation de l'honorable représentante lors de la préparation du budget.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU SUD—PERSONNEL MÉDICAL ET INSTALLATIONS HOSPITALIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lewis Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle fait suite à la réponse qu'il a donnée à une question du député de Winnipeg-Sud-Centre à l'appel de l'ordre du jour, hier. En réponse à cette question relative au secours envoyé au Vietnam du Sud, sous forme de matériel médical et ainsi de suite, le ministre a dit entre autres choses:

> Nous avons eu des pourparlers à ce propos avec la Croix-Rouge.

Si je comprends bien, pour la Croix-Rouge internationale, la guerre du Vietnam n'est pas officiellement déclarée; cet organisme n'a donc pas jusqu'ici offert ses services à ceux qui prennent part à ce conflit. La déclaration du ministre indique-t-elle que les discussions ont eu lieu, en fait, pour essayer de changer l'attitude de la Croix-Rouge à cet égard, ou bien que cette attitude a déjà changé?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des discussions avec la Croix-Rouge afin de voir si...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Bien que le ministre semble prêt à répondre à cette question, je me demande si, encore une fois, ce n'est pas le genre de question qui pourrait être inscrite au *Feuilleton;* le député recevrait alors sa réponse en temps utile.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

PARTICIPATION FACULTATIVE DES EMPLOYÉS AU RÉGIME DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il sait déjà que le Pacifique-Canadien a décidé unilatéralement que la participation à son régime de pension, qui était jusqu'ici une condition d'emploi, sera entièrement facultative à compter du 1er janvier 1966 et que les employés qui se retirent de ce régime ne pourront plus jamais y adhérer?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le régime revisé dont parle mon honorable ami est complètement facultatif.

M. Orlikow: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que les employés qui abandonnent le régime de pension actuel ne seront protégés désormais que par le régime de pensions du Canada, ce qui est contraire à l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce nouveau régime, le ministre consentirait-il à user de ses bons offices pour persuader le Pacifique-Canadien, l'un des plus grands employeurs du Canada, d'annuler cette décision unilatérate?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sait que les arrangements relatifs à ces régimes de pensions doivent être négociés par les parties en cause et que le ministre n'est pas autorisé, en vertu du régime de pensions du Canada, à intervenir expressément dans cette affaire.

M. Orlikow: Une autre question supplémentaire. Le ministre sait-il que, jusqu'à présent, la société a refusé de négocier à ce sujet?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à ce propos au ministre des Finances? N'estime-t-il pas que l'état de choses dont viennent de parler le député de Winnipeg-Nord et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social démontre l'urgence d'une mesure législative visant à réglementer les pensions des employés qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur. En répondant l'autre jour à la question du député, je n'ai pas dit qu'elle n'était pas urgente. J'ai dit

tout simplement qu'elle l'était un peu moins que certaines des autres questions très urgentes inscrites au *Feuilleton*. Par conséquent, je n'ai pu promettre que la mesure serait présentée immédiatement.

RENVOI D'EMPLOYÉS CONSÉCUTIF À LA RÉDUCTION DU SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Lundi dernier, j'ai posé au ministre des Transports certaines questions au sujet des employés qui ont été mis à pied à la suite de l'abandon de plusieurs services de voyageurs du Pacifique-Canadien. Vers la fin de cette partie de la période de questions, le ministre a dit qu'il en discuterait avec son collègue, le ministre du Travail, et qu'il essayerait d'obtenir des renseignements aussi vite que possible. Le ministre ou le ministre du Travail pourrait-il dire à la Chambre si des mesures ont été prises en vue d'aider les employés du Pacifique-Canadien ainsi mis à pied, qui se trouvent dans des circonstances difficiles?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai tenu plusieurs réunions avec des fonctionnaires de mon ministère et des représentants des syndicats des employés des chemins de fer. J'ai aussi communiqué avec les représentants du chemin de fer et je dois discuter cette question avec certains de ses représentants mardi et mercredi prochains. D'autres réunions ont été prévues, à la suite desquelles nous rencontrerons encore probablement les représentants des syndicats. J'espère que le ministre des Transports ou moi-même pourra présenter en temps utile un rapport à l'honorable représentant et aux autres députés intéressés.

LES TRAVAUX D'HIVER

LE QUÉBEC—RETARD DANS LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il nous indiquer, dès aujourd'hui, le motif du retard dans les versements aux municipalités en vertu du programme des travaux d'hiver?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, un certain nombre de questions ont été posées, dont celle du préopinant et celle du député de Charlevoix, à ce sujet.

Voici comment j'y répondrais. Le gouvernement fédéral ne traite pas directement avec les municipalités du Québec ni des autres provinces en ce qui concerne les travaux d'hiver ou les modalités de leur financement.

[L'hon. M. Sharp.]

La contribution de 50 à 60 p. 100 du coût de la main-d'œuvre employée à ces travaux, qu'assume le gouvernement fédéral, est versée aux municipalités par l'entremise du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral n'a donc pas les renseignements qui lui permettraient de commenter de façon utile l'allégation d'après laquelle les municipalités du Québec éprouvent certaines difficultés à financer leurs travaux d'hiver.

J'ai discuté des subventions fédérales aux travaux d'hiver avec mon collègue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et l'on m'a rappelé qu'aux termes des accords conclus par le gouvernement fédéral en vue du paiement d'une partie des frais de main-d'œuvre relatifs aux travaux d'hiver, il existe une disposition selon laquelle les municipalités peuvent, si elles le désirent, emprunter le moins possible à la banque pour l'exécution des travaux d'hiver, en ce qui a trait à la quote-part fédérale. C'est-à-dire qu'au lieu d'attendre que la subvention fédérale leur soit versée à la fin de l'hiver, lorsque les travaux sont terminés et que la note a été vérifiée en bonne et due forme, les municipalités peuvent présenter une note au gouvernement fédéral pour obtenir des paiements intérimaires pouvant atteindre jusqu'à 80 p. 100 du montant auquel elles ont droit de temps à autre. Le gouvernement fédéral paie ces réclamations après avoir reçu une demande de la province.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député d'Ontario a voulu prendre la parole et je présume que c'était pour invoquer le Règlement et s'opposer à la longueur de la réponse donnée par le ministre. Je suis d'accord avec ce que l'honorable député était sur le point de dire. Je voudrais rappeler au ministre qui répond actuellement à la cette question que les réponses doivent être aussi brèves que possible. Il se peut que la réponse ne pouvait pas être plus courte. Je propose donc aux ministres d'abréger autant que possible leurs réponses.

L'hon. M. Sharp: En toute déférence, je partage votre opinion, monsieur l'Orateur, mais la nature de cette question exigeait une réponse détaillée. Il serait peut-être préférable que le député inscrive sa question au *Feuilleton*. Toutes les précisions voulues pourraient alors lui être fournies sans absorber le temps de la Chambre. J'estime qu'il fallait dans ce cas-là donner une réponse précise, détaillée et, je le crains bien, assez longue.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances?

L'honorable ministre pourrait-il nous dire, brièvement, si le gouvernement fédéral paie aussitôt, ou dans un bref délai, les sommes réclamées au nom des municipalités par le gouvernement provincial du Québec en vertu du programme des travaux d'hiver?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, je puis dire que les sommes dont parle le député sont très faibles par rapport au total.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire?

Étant donné qu'il y a des montants qui n'ont pas encore été payés pour les travaux d'hiver de la saison 1964-1965, l'honorable ministre peut-il affirmer que cela ne dépend pas du gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: C'est exact, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

[*Français*]

L'hon. René Tremblay (Matapédia-Matane): Monsieur le président, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

A la lumière de la réponse qui vient d'être donnée par l'honorable ministre des Finances, est-ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration serait prêt à communiquer avec le ministre provincial des Affaires municipales de Québec, afin qu'il informe les municipalités de la province, qui auraient certaines difficultés au sujet d'emprunts, de se prévaloir des avantages de l'article qui stipule qu'une avance allant jusqu'à 80 p. 100 du coût des travaux d'hiver peut être consentie?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je communiquerai dès le début de la semaine avec le ministre des Affaires municipales de Québec pour voir exactement ce qui accroche dans le financement des travaux d'hiver, et nous pourrons faire un rapport à la Chambre.

M. Grégoire: Je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il s'entendre également avec le ministre des Affaires municipales du Québec afin que les municipalités puissent emprunter pour deux ans lorsque le coût des travaux d'une des deux années précédentes n'a pas encore été payé par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial, comme cela se produit à l'heure actuelle?

L'hon. M. Marchand: Si le ministre des Affaires municipales du Québec a ce pouvoir, je serai heureux d'en informer le député de Lapointe.

[*Plus tard*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Ce matin, un journal publiait une nouvelle à l'effet que le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, déposerait à la Législature, d'ici le 10 février, un budget supplémentaire qui permettrait de verser aux municipalités, qui ne les ont pas encore reçues, les sommes auxquelles elles ont droit pour les travaux d'hiver qui ont été exécutés durant la saison 1964-1965. Le ministre pourrait-il établir clairement, étant donné qu'il doit être au courant du fait que la province de Québec et les autorités provinciales disent toujours aux municipalités que Ottawa n'a pas versé la somme voulue à la province pour payer ces municipalités, que Québec mette toujours le doute sur le dos du gouvernement fédéral pour le non-paiement des travaux d'hiver exécutés par les municipalités, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que l'honorable député pourrait poser sa question d'une façon un peu plus brève. Je doute que cette question soit recevable dans le moment, mais j'inviterais l'honorable député à la poser au moins immédiatement.

M. Caouette: Merci, monsieur l'Orateur. Je vais faire cela brièvement. Le ministre pourrait-il voir à ce que les montants versés par le fédéral soient remis aux municipalités, afin que les députés fédéraux ne soient plus mêlés à cette question provinciale?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la meilleure façon de répondre, ce serait peut-être de dire que l'on nous a présenté dernièrement certaines réclamations qui s'élevaient à $100,000. Nous avons versé au gouvernement provincial 24 millions de dollars pour les municipalités du Québec. Donc, les montants en cause sont extrêmement faibles, et le gouvernement fédéral n'est responsable d'aucun retard.

[*Français*]

M. Caouette: Je désire poser une question supplémentaire. Le ministre est-il au courant

du fait que la province de Québec emploie des montants payés par le gouvernement fédéral à d'autres fins qu'à celles des travaux d'hiver?

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Une question complémentaire. Le ministre des Finances vient de dire qu'il n'y avait aucun retard. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous dira-t-il alors sur quel retard il va enquêter?

L'hon. M. Marchand: Sur quel retard faut-il que j'enquête?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est à l'honorable représentant de Fraser Valley.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question complémentaire au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A propos du retard de quels versements va-t-il enquêter, puisque, au dire du ministre des Finances, il n'en existe aucun?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'avais compris la question.

LA HOUILLE

LE RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'AIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question à poser au ministre des Mines et des Relevés techniques. Peut-il dire à la Chambre quand le rapport de M. Donald sera terminé?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Nous attendons ce rapport dans quelques semaines. L'honorable ministre des Finances et moi-même devons rencontrer M. Donald d'ici quelques jours.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Une question supplémentaire. Le ministre mettra-t-il à notre disposition la partie du rapport Donald dont le gouvernement a pris connaissance?

L'hon. M. Pepin: Nous n'avons reçu jusqu'ici de M. Donald que des rapports sur la marche de ses travaux. A mon avis, rien de cela ne saurait être considéré comme une partie du rapport définitif que nous attendons encore.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Puis-je poser une autre question complémentaire? Le ministre a-t-il l'intention de transmettre à l'U.M.W., district 26, les rapports préliminaires qu'il a déjà reçus de M. Donald, au lieu de laisser ce syndicat dans l'incertitude, comme il le fait maintenant?

[M. Caouette.]

L'hon. M. Pepin: Je crois que cela serait contraire à la pratique habituelle. M. Donald pourrait changer d'idée au cours de son enquête.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de Rio Tinto, je veux dire au ministre du Commerce . . .

Le très hon. M. Pearson: C'est mesquin.

Une voix: Très drôle.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Puis-je poursuivre, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. McIlraith: Non, pas après cela.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député veut poser une question, je lui conseille de le faire maintenant.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je n'ai pas très bien saisi vos paroles, monsieur l'Orateur, mais je suppose que je peux poser ma question qui s'adresse au ministre du Commerce. Je sais l'intérêt qu'il porte à l'industrie de l'uranium et, comme il est originaire de la Nouvelle-Écosse, je suis certain qu'il porte un intérêt égal à l'industrie du charbon . . .

Des voix: Règlement.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Voici ma question. Pressera-t-il le gouvernement de faire tout son possible, dès que le rapport Donald sera reçu, pour venir en aide à l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse? Si je pose la question, c'est parce que le ministre du Travail, ou plutôt le ministre de la Nouvelle-Écosse, semble avoir complètement oublié ses commettants.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES FINANCES

L'APPLICATION AUX SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DES LOIS CANADIENNES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon Fairweather (Royal): J'ai à poser au premier ministre une question dont je l'ai prévenu. A propos des projets conçus par la *Securities and Exchange Commission* en vue d'étendre la loi américaine aux opérations commerciales canadiennes, le premier ministre n'est-il pas d'avis que le meilleur moyen d'en contrecarrer les effets serait d'établir au plus tôt des lois canadiennes équivalentes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'ai reçu la question qu'une fois arrivé à la Chambre, mais, en effet, il

faudrait au Canada des lois rigoureuses là-dessus, tant fédérales que provinciales. Il serait à souhaiter qu'elles produisent les résultats envisagés par mon honorable ami.

L'APPUI FINANCIER AUX DÉPUTÉS ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre des Forêts a-t-il demandé un appui financier, afin de permettre aux députés de mener la guerre contre la pauvreté dans leur propre circonscription?

[Plus tard]

[Français]

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts. Elle est un peu dans le même genre de celle qui lui a été posée tout à l'heure et qu'il n'a certainement pas comprise.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il est vrai qu'il a préparé et proposé un plan spécial en vertu duquel le gouvernement aiderait financièrement les députés à combattre la pauvreté dans leur propre comté?

M. Caouette: Aux Îles-de-la-Madeleine!

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi ARDA, ce sont les provinces qui proposent des projets au gouvernement fédéral.

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

DÉCLARATION RELATIVE AUX DEMANDES DE DÉLAI FORMULÉES PAR LE PACIFIQUE-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Mercredi dernier, le député de Swift-Current-Maple-Creek m'a demandé si le Pacifique-Canadien avait formulé une demande de délai et si celle-ci était l'une des huit demandes auxquelles j'avais fait allusion. Mes fonctionnaires m'ont informé que l'une des huit demandes de délai relatives aux salaires—elle a été rejetée, comme je l'ai dit—était une demande conjointe du Pacifique-Canadien et des deux autres compagnies de chemins de fer, visant seulement le salaire minimum des messagers des télégraphes. Cette demande, je le répète, a été rejetée.

Je devrais dire que le Pacifique-Canadien a pris à son compte la demande de délai relative aux heures formulée par l'Association des chemins de fer du Canada. Des discussions ont eu lieu à ce sujet entre les fonctionnaires de mon ministère et les représentants des chemins de fer et des syndicats, dans le dessein d'arriver à une entente où pourrait naître un règlement équitable de cette affaire.

A ce sujet, j'ai reçu hier des syndicats du personnel sédentaire une demande d'arbitrage à la suite de l'échec de leurs négociations relatives aux traitements et aux conditions de travail. J'étudie leur demande d'une institution d'une commission d'arbitrage. Si on l'institue, la demande de sursis du Pacifique-Canadien devra, bien entendu, attendre indéfiniment.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—RUMEURS DE RETOUR EN TURQUIE DE CHYPRIOTES TURCS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, on signale que 500 Chypriotes turcs sont renvoyés en Turquie par suite d'arrangements pris par les Nations Unies. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il d'avis que c'est là un progrès vers un règlement politique grâce auquel la présence continuelle de la force de paix des Nations Unies à Chypre ne sera plus nécessaire éventuellement?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on pourrait dire que ce projet a été conçu pour faciliter la solution de ce problème difficile.

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

INVITATION À LA REINE DE PARTICIPER AUX CÉRÉMONIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a invité ou invitera Sa Majesté la reine à prendre part à nos cérémonies du centenaire de la Confédération, en inaugurant l'Expo 67, en visitant le pays ou en rehaussant, par son auguste présence, quelque autre manifestation au Canada?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à la question en disant que des pourparlers sont déjà engagés avec les intéressés, à Londres, pour s'assurer que la reine viendra au Canada pendant l'année du centenaire. Je sais que, si elle peut venir, Sa Majesté recevra un accueil très chaleureux.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DEMANDE DE MAJORATION DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE PAR LE CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil de la sécurité routière du Canada a-t-il présenté des instances au gouvernement en vue d'obtenir une augmentation d'octroi?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, et cette requête est à l'étude.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

RÉPERCUSSION DU RÉGIME ONTARIEN SUR LE RÉGIME FÉDÉRAL D'ASSURANCE-SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'institution du nouveau programme d'assurance-santé de l'Ontario va-t-il empêcher ou retarder la création du programme fédéral obligatoire d'après les recommandations du rapport Hall?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PRESTATIONS AUX EMPLOYÉS TOUCHÉS PAR LA GRÈVE DES CAMIONNEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre nous dirait-il si les travailleurs mis à pied par des compagnies et les travailleurs qui chôment à cause de la grève des *International Brotherhood of Teamsters* auront droit aux prestations d'assurance-chômage?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les prestations prévues sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage ne sont pas payables aux personnes qui ont perdu leur emploi par suite d'un arrêt du travail découlant d'un différend ouvrier si ces personnes, ou quiconque de leur classe ou catégorie, s'intéressent directement au différend, y participent ou aident à son financement. Les grèves et les mises à pied sont, bien entendu, comprises dans les différends ouvriers.

[Le très hon. M. Pearson.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 27 janvier, sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à vous offrir mes félicitations les plus chaleureuses à la suite de votre nomination au poste que vous occupez en ce moment. Pendant le peu de temps où j'ai eu le plaisir de participer aux débats sous votre présidence, j'en suis venu à reconnaître l'habileté d'un spécialiste à la manière dont vous vous acquittez de vos fonctions.

Je tiens également à offrir mes plus sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse. En ma qualité de nouveau député, j'ai une idée des appréhensions, des doutes et des divers sentiments qui nous assaillent au moment de notre premier discours à la Chambre. Aussi, je les félicite, non seulement des idées formulées dans leur discours, mais de la maîtrise et de l'assurance avec lesquelles ils l'ont prononcé. En cela ils se conforment aux meilleures traditions du Parlement, et je suis persuadé qu'ils feront honneur à leurs commettants au cours des années à venir.

En prenant part au présent débat, monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement du commerce, puis dire quelques mots de l'Expo 67. Je m'attacherai surtout à passer en revue les événements de l'Expo, tout en essayant de la replacer dans l'optique qui lui convient.

• (11.50 p.m.)

Hier, mon collègue le ministre des Finances (M. Sharp) a mentionné, dans son excellent exposé, le déficit du compte courant du Canada et certaines circonstances qui l'entourent. Mes remarques porteront tout particulièrement sur nos échanges commerciaux—facteur important dans l'ensemble de notre compte courant—nos exportations et nos importations.

Depuis quelques années, les producteurs canadiens ont élargi et renforcé leur participation aux marchés étrangers. Les exportations globales ont augmenté de 10 p. 100 en 1963 comparativement à l'année précédente et, en 1964, de 19 p. 100, pourcentage remarquable. Quoique les chiffres ne soient pas encore disponibles concernant le mois de décembre, il semble qu'on ait obtenu en 1965 une augmentation additionnelle de 5 ou 6 p. 100. Autrement dit, les exportations ont augmenté de près de deux cinquièmes entre 1962 et 1965. Tous les groupes de produits de consommation ont contribué à cette croissance.

Le progrès le plus marqué est celui du groupe des produits hautement manufacturés. Les produits de l'industrie de l'automobile ont marqué une augmentation particulièrement frappante, puisqu'ils ont quintuplé leurs chiffres d'affaires en trois ans. Des gains importants ont été marqués aussi pour une large gamme d'outillage, de machines et de biens de consommation. Les produits agricoles ont également pris plus d'importance parmi les exportations canadiennes au cours des dernières années.

Sur chacun des principaux marchés, les ventes ont augmenté depuis trois ans. Pendant ce temps, les exportations du Canada vers les États-Unis ont continué de marquer une forte tendance à la hausse; elles ont progressé de 13 p. 100 chaque année ces deux dernières années. Les importations en provenance des États-Unis ont aussi augmenté à un rythme rapide et le déficit commercial du Canada avec ce pays s'est accru. Les exportations vers l'ensemble de tous les marchés d'outre-mer se sont considérablement intensifiées de 1962 à 1964, mais en 1965 elles se sont à peine maintenues au niveau atteint. Les exportations vers la Grande-Bretagne ont considérablement augmenté de 1962 à 1964 et, malgré les surimpositions mises en vigueur par le Royaume-Uni, elles se sont maintenues, l'année dernière, non loin du niveau de 1964. Les importations en provenance de la Grande-Bretagne n'ont pas augmenté sensiblement de 1962 à 1964, mais elles accusaient des gains marquants ces derniers mois.

Il n'y a pas non plus d'indice de fléchissement dans la forte tendance fondamentale à la hausse des ventes canadiennes à l'étranger. Les exportations globales se sont accrues d'une façon quelque peu inégale, en partie à cause du mouvement irrégulier de quelques produits importants. Au cours des neuf premiers mois de 1965, par exemple, les exportations globales n'ont été que légèrement supérieures à celles de la même période en 1964. Parmi les éléments qui ont contribué à ce ralentissement de croissance, il y a eu les expéditions moins considérables de blé, l'effet préjudiciable des surtaxes à l'importation et d'autres mesures restrictives adoptées par la Grande-Bretagne en vue de rectifier la situation défavorable de sa balance des paiements, et un ralentissement des affaires sur plusieurs autres importants marchés étrangers. Cependant, ce fléchissement des exportations n'a été que temporaire. De nouveaux contrats pour la vente de blé à la Russie et à la Chine continentale, ainsi que l'accroissement sensible et soutenue des ventes aux États-Unis, ont donné une nouvelle impulsion aux tendances de l'exportation ces derniers mois. Par suite de la tendance à peu près stationnaire des ventes à l'étranger au cours des neuf premiers mois de 1965, la valeur des exportations canadiennes est montée en flèche jusqu'à 791 millions de dollars en octobre, pour atteindre un nouveau sommet de 924 millions en novembre. Des exportations d'une valeur approchant 1 milliard de dollars par mois représentent vraiment un gros chiffre d'affaires. (*Applaudissements*)

Ces chiffres sont respectivement de 15 p. 100 et de 27 p. 100 supérieurs aux niveaux des mois correspondants de l'année précédente. D'autres augmentations substantielles sont prévues pour les mois à venir.

Malgré la croissance salutaire de nos exportations, il ne sera pas facile d'empêcher l'écart entre les paiements à l'étranger et les rentrées de s'élargir en raison de la croissance soutenue et rapide de l'économie canadienne. C'est là un problème traditionnel chez nous en période de prospérité croissante. Depuis trois ans, les importations se sont accrues aussi rapidement que les exportations et le taux de l'augmentation s'accélère. Les perspectives d'autres augmentations sensibles en immobilisations au Canada et de revenus toujours croissants provoquera une pression grandissante sur les achats à l'étranger. Il faudra un effort considérable de tous les groupes d'exportation pour répondre aux besoins croissants de change de notre économie en pleine expansion.

En parlant de déséquilibre croissant de la balance commerciale du Canada, l'honorable député de Northumberland (M. Hees) a déclaré, comme en fait foi le hansard du 24 janvier, à la page 160:

> Si l'accélération marquée entre 1964 et 1965 continue, nous pouvons facilement prévoir pour la fin de l'année en cours un déficit de deux milliards de dollars.

Même si ce pronostic est plus sombre que les perspectives ne laissent entrevoir, le déficit du compte courant du Canada, qui a probablement atteint un milliard environ en 1965, accusera vraisemblablement une hausse en 1966, en particulier à la fin de l'année, quand prendront fin les expéditions de blé acheminées vers la Russie à l'heure actuelle.

J'ai fort apprécié les observations faites au cours du présent débat par le député de Northumberland, l'un de mes distingués prédécesseurs au portefeuille que j'occupe. Je tiens à le féliciter du magnifique travail qu'il a accompli et de l'enthousiasme dont il a fait preuve à la tête du ministère. Il a profité du débat en cours pour faire, à propos de la propagande du ministère, certaines suggestions que je m'empresserai d'étudier à fond. Il y aurait lieu, selon lui, de répéter des programmes entrepris sous son mandat et de lancer ce qu'il a appelé une croisade d'échanges agricoles. Les moyens pris à l'époque pour

stimuler le commerce extérieur convenaient aux circonstances d'alors. En suscitant un vif intérêt pour le marché extérieur dans tout le pays et en recrutant nombre de nouveaux exportateurs, il a rendu un grand service. Il faut lui savoir gré d'avoir relevé, au moment opportun, le moral du ministère. Mais les circonstances ont bien changé depuis. Les politiques du ministère ont été réorientées et élargies, sous l'habile direction de celui qui est aujourd'hui ministre des Finances et dont le talent et la prévoyance ont été reconnus partout au Canada. Comme lui, j'examinerai les politiques et les pratiques courantes du ministère à la lumière des besoins immédiats, prochains et futurs.

Le marché mondial devient de plus en plus compétitif. Nous pouvons maintenant compter, beaucoup plus que par les années passées, sur l'appui actif et sur l'étroite collaboration des ministères provinciaux du Commerce et de l'Industrie dans le domaine de l'expansion commerciale. De nos jours, les associations industrielles et commerciales sont de plus en plus actives, et le commerce d'exportation fait maintenant partie intégrante d'un nombre croissant d'organismes commerciaux. Le ministère concentre présentement ses efforts sur des marchés où il existe une demande de nouveaux produits et il tente d'adapter à ces possibilités la capacité de production et d'exportation du Canada. Nous avons étendu et amélioré nos services de financement et d'assurance des exportations. Nous déployons de plus grands efforts d'éducation dans le domaine des exportations. Nous avons intensifié et perfectionné notre programme de foires et de missions commerciales. L'agriculture occupe une place prédominante dans les travaux d'expansion commerciale du ministère et nous avons obtenu de bons résultats dans ce domaine, de même que dans la vente de produits de la pêche dans tous les coins du monde. Le ministère ne cesse de polir et d'ajuster ses efforts dans le domaine de l'expansion commerciale, afin de mettre à la disposition des exportateurs un service amélioré et au point.

• (12.00 midi)

Pour vendre à l'étranger, il faut qu'un grand nombre de gens travaillent avec diligence, avec application, et en collaboration. Ce n'est pas tout d'obtenir des accommodements tarifaires et douaniers. Nos programmes de stimulation du commerce et les plus beaux efforts de nos délégués commerciaux, pour excellents qu'ils soient déjà, ne donneront pas les résultats espérés si nous n'avons pas le genre de produits qui se recommandent par leurs prix, leur qualité et nos services. C'est précisément sur cette question de concurrence que je désire maintenant dire quelques mots.

[L'hon. M. Winters.]

Les Canadiens ont, au départ, de nombreux avantages, car il nous est assez facile de trouver bien des matières premières qui entrent dans les produits finis. Nos salaires peuvent nous donner un avantage sur nos concurrents américains, mais non sur nos concurrents de bien d'autres pays. Jusqu'ici, bien qu'elle augmente, notre productivité n'a pas atteint le haut niveau qui s'impose si nous voulons exporter comme le Canada se doit de le faire.

Certaines industries se sont montrées à la hauteur, mais il y a encore beaucoup de secteurs où nos fabricants ont bien du chemin à faire avant d'atteindre le degré de rendement nécessaire pour faire face à la concurrence mondiale. La productivité est la clé du succès. Tout homme d'affaires le sait bien et je ne puis que les inciter à insister davantage sur cet aspect de l'industrie canadienne. Dans ce domaine, les hommes d'affaires en général font preuve de dynamisme et sont vifs à saisir les chances de succès.

J'ai lu avec intérêt hier soir les paroles du député de Northumberland (M. Hees) citées dans la presse. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous excuserez cette citation. Les affaires sont «tristes en diable», lui fait-on dire. Il ajoute que tout est trop facile, trop poli et que tout le monde est toujours d'accord. Eh bien! monsieur l'Orateur, la vie politique est exaltante. Nous connaissons tous cette vie, mais j'ai été surpris de ses propos sur le monde des affaires, car le milieu d'affaires où il se trouvait doit être très différent de celui qui dirige la vie commerciale de notre pays. Il sait comme tout le monde, je n'en doute pas, que c'est loin d'être triste que de se tenir au courant des progrès, de faire face au paiement des salaires, de chercher des débouchés nouveaux pour un produit et de terminer l'année avec une marge de profit. Le député conviendra sûrement avec moi que tout cela est loin d'être ennuyeux.

L'écart net entre nos revenus et nos dépenses à l'étranger, autrement dit le solde déficitaire en compte courant, est comblé par les entrées de capitaux étrangers. En général, on s'inquiète du degré d'utilisation des capitaux étrangers au Canada et il faut reconnaître qu'une bonne partie de notre industrie est sous mainmise étrangère. Je voudrais néanmoins établir ici une distinction, qui n'échappe à personne; c'est qu'il y a une différence entre la propriété, d'une part, et le financement qui n'entraîne pas la propriété, d'autre part. Mais l'idée de propriété étrangère a des acceptions qui transcendent peut-être les réalités d'ordre économique.

Pour ma part, j'aimerais qu'un plus grand nombre d'entreprises canadiennes appartiennent vraiment à des Canadiens. (*Applaudissements*)

Des mesures ont été prises pour encourager cette tendance et, à mesure que le Canada prendra de l'essor et que le pays aura plus d'épargnes à consacrer à l'achat d'actions de participation, je suis certain que les Canadiens profiteront des occasions qui s'offriront à eux d'accroître leur part de propriétaire. Telle a été la tendance, témoin: un grand nombre de sociétés dans lesquelles la participation majoritaire provenait de l'étranger sont maintenant la propriété de Canadiens.

Mais les actions, qui assurent la propriété d'une société et auxquelles il est souhaitable que les Canadiens apportent une plus forte mise, diffèrent grandement des obligations, et il importe de maintenir dans le pays un climat encourageant les placements étrangers sous cette forme. Sinon, l'expansion de notre pays se ralentirait considérablement et ce ralentissement s'accompagnerait de la baisse de l'emploi et d'autres désavantages. Personne ne désire voir un tel état de choses et, pour la plupart, les Canadiens ne croient pas que cela soit nécessaire dans un pays aussi favorisé que le nôtre.

Il faudra beaucoup de temps, en dépit de nos efforts soutenus, avant que notre compte d'opérations accuse un surplus suffisant pour équilibrer notre compte courant général. Cela, bien entendu, nous amène à nous demander si un pays ou une compagnie peuvent continuer longtemps à emprunter des sommes élevées. De nombreuses compagnies dynamiques et expansionnistes se trouvent sous ce rapport dans la même situation que le Canada. Elles estiment qu'elles peuvent continuer à accumuler des dettes aussi longtemps qu'elles sont en mesure de payer les intérêts et d'assumer le service de leurs obligations. Il en est de même d'un pays, mais à un moment donné, le point critique est atteint et une compagnie ou un pays prudent évitent de se trouver dans cette situation délicate.

Notre compte d'exercice et notre compte courant sont, bien entendu, l'accumulation des initiatives des particuliers, des compagnies et des gouvernements. Il importe donc que tous les éléments de cette équation se rendent compte de la situation et s'efforcent d'accroître nos exportations, tout en tenant compte de nos importations dans les limites raisonnables et en cherchant autant que possible au Canada le concours financier nécessaire à notre expansion.

J'ai l'intention de rester en contact étroit avec le monde des affaires et sa conjoncture, et de ne pas perdre de vue les possibilités d'échanges sur nos produits canadiens dans d'autres pays. A cet effet, j'ai invité nos délégués commerciaux en Europe à me rencontrer à Paris le mois prochain pour un échange de vues et d'idées. Nous nous efforcerons de ne rien négliger pour aboutir à l'expansion des ressources commerciales de notre pays.

Je veux dire un mot de la négociation Kennedy. Nos efforts pour trouver et élargir de nouveaux marchés d'exportation seront couronnés de succès s'ils sont entrepris dans le cadre d'une expansion multilatérale des échanges. Depuis plus de deux ans, nombre des nations commerçantes du monde se sont efforcées, dans le cadre de la négociation Kennedy, de reprendre l'idée d'une abolition universelle des barrières commerciales. L'importance de ces négociations pour le Canada se révèle dans le fait que les pays participants représentent plus des quatre cinquièmes du total de notre commerce mondial.

De temps à autre, les journaux ont signalé un certain retard dans le calendrier des négociations et les problèmes particuliers à certains secteurs, notamment en agriculture. Plus récemment, de nombreuses discussions ont porté sur les conséquences des difficultés permanentes auxquelles se heurte la Communauté économique européenne.

Tout en tenant compte des incertitudes actuelles, j'ai l'impression qu'on a eu tendance à fermer les yeux sur le terrain qui a déjà été couvert par la négociation Kennedy. Beaucoup a été fait pour préparer la voie aux négociations intensives qui commenceront, on l'espère, au printemps, et pouru que les difficultés de la Communauté économique européenne puissent être surmontées, les perspectives laissent entrevoir un progrès marqué. Le mois prochain, je me propose d'examiner de près la situation aux côtés des délégués canadiens à Genève.

On n'a jamais pensé que la négociation serait facile. Les objectifs sont fixés plus haut qu'à toute autre conférence du GATT, et des techniques de négociation tout à fait nouvelles sont utilisées. Quant à nous, nous sommes résolus à ne pas laisser nos efforts et nos intérêts souffrir des difficultés et des retards inhérents à une telle entreprise. Nous comptons profiter au mieux des occasions offertes par la négociation Kennedy pour libérer davantage les voies commerciales, et nous prêtons la même intention à nos associés.

Vendredi dernier, le député de Danforth (M. Scott) voulait savoir si la Grande-Bretagne nous avait demandé assistance ou coopération pour l'aider à redresser sa balance commerciale et, dans ce cas, quelle avait été

notre réaction. Il avait lu dans les journaux le compte rendu d'un discours fait à la Chambre de commerce canadienne à Londres par lord Brown, cominstre du Commerce de Grande-Bretagne. Depuis, j'ai eu l'occasion d'examiner les passages pertinents de ce discours.

Lord Brown a parlé de la nature des lois canadiennes d'antidumping, mentionnant à ce sujet la modification apportée l'an dernier à la loi sur les douanes. Cette modification avait été adoptée pour répondre à certaines situations où, selon l'allégation des Britanniques, certains aspects de notre loi sur les douanes défavorisaient injustement ou déraisonnablement les produits britanniques en comparaison de ceux des autres pays, en raison des quantités de produits vendus ou du niveau du commerce auquel ils sont vendus dans le pays d'origine.

En annonçant ce changement dans son exposé budgétaire du 26 avril 1965, le ministre des Finances avait déclaré que le gouvernement avait l'intention de s'autoriser du nouvel article 37A de la loi sur les douanes pour faire disparaître toute injustice de cette nature à l'égard des produits britanniques.

• (12.10 p.m.)

Il avait alors ajouté:

Le gouvernement espère que les exportateurs britanniques considéreront cette proposition comme une réponse décisive à l'appel qu'ils ont lancé au Canada de prouver sans équivoque qu'il fait bon accueil à leurs produits. Nous espérons par ailleurs qu'ils y répondront à leur tour en recherchant les débouchés importants qui existent sûrement au Canada pour les produits importés.

Comme l'a dit Lord Brown, les autorités britanniques ont accueilli chaleureusement les modifications apportées à la loi sur les douanes. Toutefois, il s'est dit inquiet de la trop grande lenteur dans l'application du changement. Le ministère du Revenu national a reçu un bon nombre de demandes de décisions, et en a rendu une qui profitera à tous les fabricants britanniques de câbles métalliques. Il y a cependant éprouvé des difficultés dans l'examen des autres demandes à cause des renseignements fournis par les sociétés britanniques en cause.

La Chambre apprendra avec plaisir qu'en vue de faciliter les choses, un haut fonctionnaire des douanes a été dépêché exprès en Grande-Bretagne afin d'aider les exportateurs britanniques à mettre au point certains renseignements nécessaires s'ils veulent profiter pleinement de la nouvelle disposition. Ce fonctionnaire est en Grande-Bretagne depuis plusieurs semaines et je crois bien que de grands progrès ont été accomplis.

[L'hon. M. Winters.]

Nous autres, Canadiens, faisons grand cas du marché du Royaume-Uni auquel nous avons accès. On peut s'attendre à un déséquilibre de la balance commerciale entre un pays comme le Canada qui fournit des matières premières, des céréales et d'autres denrées alimentaires ainsi que des produits fabriqués et un pays comme la Grande-Bretagne qui exporte principalement des produits finis, mais le gouvernement serait heureux que la Grande-Bretagne participe davantage à l'expansion de notre marché d'importation et améliore ainsi sa balance commerciale vis-à-vis du Canada. A cet égard, il appartient aux exportateurs britanniques eux-mêmes de prendre les initiatives voulues.

A ce sujet, j'ai suivi avec un vif intérêt la publicité intense des autorités commerciales britanniques en vue d'encourager une action durable et ferme, pour soutenir la concurrence du marché canadien et accroître les ventes britanniques. Ces efforts, comparables, à bien des égards, aux programmes de publicité de notre ministère du Commerce en Grande-Bretagne et ailleurs, semblent porter fruit. Les exportations britanniques au Canada ont accusé une augmentation de 5 p. 100 au cours des dix premiers mois de 1965; en septembre, elles ont augmenté de 23 p. 100 par rapport à septembre 1964 et de 18 p. 100 en octobre—la tendance est donc ferme.

J'ai eu dernièrement le plaisir de m'entretenir avec sir William McFadzean, président du *British National Export Council.* Nous avons tous deux reconnu les difficultés à affronter, mais nous nous efforçons de les surmonter. Il s'est dit heureux du progrès des ventes britanniques sur le marché canadien.

Avant de parler de l'Expo 67, j'aimerais dire quelques mots du tourisme à cause de ses répercussions sur le commerce du Canada, et compte tenu des observations faites au cours du débat par les députés de Northumberland (H. Hees), de Grenville-Dundas (Mme Wadds) et de Queens-Lunenburg (M. Crouse). Mon association avec l'industrie du tourisme remonte à l'époque de mon mandat précédent comme député. Le gouvernement est convaincu qu'il faut accomplir davantage à tous les niveaux, non seulement pour attirer les touristes au Canada, mais pour veiller à ce qu'ils y trouvent le genre d'attraits et d'accueil, d'installations et de services qu'ils recherchent et qu'ils méritent. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que chaque touriste, en quittant le Canada, garde de son séjour un souvenir qui l'incitera à y revenir et à communiquer son enthousiasme aux membres de sa famille et à ses amis.

Notre objectif pour 1967, l'année du centenaire, c'est que le tourisme nous rapporte un milliard de dollars. Avec l'aide de tous les paliers de gouvernements et de l'industrie, nous avançons à bon pas vers cet objectif. Mais pour y réussir, nous devrons continuer nos efforts et les accroître.

J'en aurai peut-être plus à dire à ce sujet lorsque la Chambre étudiera les prévisions budgétaires du ministère. Je puis toutefois ajouter qu'avec la collaboration des provinces et des industries privées, nous en sommes rendus à la veille d'un effort concerté visant à faire du potentiel touristique réel une contribution majeure à la prospérité du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques remarques à faire au sujet de l'Exposition de 1967. En premier lieu, pour bien situer ce grand projet canadien, je devrais peut-être rappeler brièvement quelques-unes des mesures prises jusqu'ici. Cependant, la majorité des députés sont plus au courant que moi de la plupart de ces renseignements.

La demande du Canada de tenir en 1967 une exposition internationale et universelle de première catégorie a été approuvée par le Bureau des expositions internationales, à Paris, le 13 novembre 1962. Le 20 décembre 1962, une loi du Parlement instituait la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967. Une entente signée le 18 janvier 1963 par le gouvernement fédéral, la province de Québec et la ville de Montréal prévoyait que le gouvernement fédéral paierait 50 p. 100 des frais, le Québec 37½ p. 100 et Montréal 12½ p. 100. Ces décisions ont été prises sous l'ancien régime et, dès lors, le Canada était tenu de faire face à des dépenses très élevées si l'on veut donner à cette réalisation tout le sérieux que la plupart des Canadiens attendent d'une entreprise nationale.

La décision de tenir l'exposition a été confirmée et l'administration actuelle a été nommée en septembre 1963. C'est à compter d'alors que l'entreprise a commencé à aller bon train, de sorte qu'on peut dire que toute activité remonte à ce moment-là, c'est-à-dire au moment où la présente administration est entrée en fonction. Selon les exigences de la loi, on a préparé un plan directeur, qui a été présenté au gouvernement le 20 décembre 1963.

Depuis que je suis devenu comptable de cette entreprise au Parlement, j'ai visité l'emplacement de l'Exposition et les bureaux de la Compagnie à Montréal. Un certain nombre de mes collègues de la Chambre des communes et de l'autre endroit ont bien voulu accepter de visiter l'emplacement avec moi le 22 janvier. Je les remercie d'avoir accepté mon invitation. J'ai également eu d'étroites consultations avec mon prédécesseur ainsi qu'avec l'honorable Gérard-D. Lévesque, ministre comptable de l'Exposition dans la province de Québec.

La Compagnie canadienne est administrée par un conseil d'administration formé de 16 membres, hommes d'affaires chevronnés et citoyens en vue de tous le pays, qui accomplissent tous ce travail sans autre rémunération que leurs frais. J'aimerais également ajouter ici que certains des hommes d'affaires les plus coriaces et les plus habiles que je connaisse sont membres de ce conseil, comme l'était pendant un certain temps, on me le rappelle, le député de Northumberland. Le comité exécutif du conseil est composé de M. Guy Roberge, qui représente et le conseil et le gouvernement du Canada; de M. André Rousseau, qui représente le conseil et la province de Québec; et de M. Lucien Saulnier, représentant de la ville de Montréal.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'informer le ministre que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre consent à ce que le ministre dépasse le temps qui lui est alloué?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Winters: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis très reconnaissant à tous les députés. J'avais oublié que le temps de parole a été réduit. Je vais essayer d'abréger.

Afin que les honorables députés sachent quelles restrictions s'exercent, je veux préciser que la loi prévoit que les dépenses de la Compagnie doivent être approuvées par le conseil d'administration, le Conseil du Trésor du Canada, le gouverneur en conseil du Canada, ainsi que par le Conseil du Trésor de la province de Québec et le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec.

La société fonctionne d'après un plan directeur qui comptabilise toutes les dépenses et tous les revenus. Le budget d'immobilisations et le budget d'exploitation de l'année sont approuvés par le conseil d'administration, le Conseil du Trésor du Canada, le Conseil du Trésor de la province de Québec et le gouverneur en conseil du Canada et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Voilà toute une gamme à parcourir.

En outre, toute dépense de la Compagnie dépassant $100,000, ou $25,000 pour acquérir une propriété, exige l'approbation préalable du conseil d'administration, du Conseil

du Trésor du Canada, du ministre de la province de Québec conseillé par le Conseil du Trésor du Québec, et du gouverneur en conseil. J'ai trouvé les méthodes de vérification conformes aux meilleures règles. Les députés aimeraient peut-être savoir que les méthodes d'exploitation de la Compagnie ont été modelées sur celles des ministères et sociétés de la Couronne, et qu'elles sont conformes aux meilleures pratiques de l'entreprise privée.

• (12.20 p.m.)

C'est le ministère de la Production de défense qui s'occupe des achats de la Compagnie, et la *Defence Construction (1951) Limited* en étudie et adjuge les contrats de construction, de telle sorte que la compagnie n'a pas à assumer ces responsabilités très lourdes. Le Service national de placement et le Service de placement du Québec prennent part au recrutement. En conséquence, dans toute la mesure du possible, l'Exposition de 1967 bénéficie de méthodes et de mécanismes éprouvés.

Lorsqu'il en a étudié le plan directeur, à l'automne de 1963, le gouvernement a reconnu que la Compagnie devrait résoudre le problème important du recrutement d'un personnel à la fois compétent et bilingue. Il a fallu sept ans de préparatifs pour l'Exposition de Bruxelles, en 1958. La tâche était encore plus grande pour le Canada, et il fallait l'accomplir en 3½ ans seulement. Le commissaire général et le commissaire général adjoint démissionnèrent pendant l'été de 1963, et le moral était alors très bas. Il y avait beaucoup à refaire et le plus tôt possible. On a incité la direction actuelle à relever le défi, mais le temps fuyait.

Le plan directeur a établi un organigramme, ainsi que l'effectif et des échelles de traitement qui ont été dressés et vérifiés par la Commission du service civil du Canada et la Commission du service civil du Québec, approuvés par le conseil d'administration et les deux Conseils du Trésor, et ensuite agréés par le gouverneur en conseil et le lieutenant-gouverneur en conseil. Cet effectif a permis à la Compagnie d'attirer un personnel de calibre étonnamment élevé, si j'en juge par ceux que j'ai vus à l'œuvre. Beaucoup ont interrompu des carrières brillantes et ont déménagé à Montréal, avec leur famille, pour occuper un emploi passager. La Compagnie a recruté son personnel dans toutes les régions du Canada, comme il convenait de le faire dans une entreprise nationale de ce genre. Le personnel est dévoué et il accomplit une tâche magnifique dans les deux langues officielles du pays.

Où en est l'Exposition à l'heure actuelle? Lorsque le Canada s'est engagé à mettre sur pied une exposition universelle de premier ordre pour l'année du centenaire, le plan directeur supposait que ce devait être une exposition de grande tenue, condition essentielle pour attirer des participants du Canada et d'outre-mer. C'était évidemment une politique sage car, jusqu'à présent, nous avons reçu des demande officielles de participation de 70 pays, de 10 provinces canadiennes, d'un organisme international—le Marché commun—d'une ville, de deux États des États-Unis, et 42 participations privées représentant plus de 800 sociétés canadiennes. Aux fins de comparaison, 43 pays avaient participé à l'Exposition de Bruxelles en 1958, alors que 70 ont fait connaître leur intention de participer à la nôtre.

En outre, la Compagnie de l'Exposition présentera quelque 15 étalages répartis dans sept pavillons, et les demandes de stands continuent d'arriver. La Compagnie fournit toutes les installations de base sur les lieux. Elle a, par ailleurs, préparé des projets d'aménagement de plusieurs pavillons secondaires pour des participants éventuels.

La construction fait également des progrès satisfaisants. Tous les pavillons et les aménagements importants sont maintenant en voie de construction et le calendrier des travaux est à jour. La Compagnie surveille le programme de construction au moyen d'un réseau à trajet critique, orienté par un calculateur électronique, selon les meilleures techniques connues dans l'industrie. Les travaux se poursuivent selon les prévisions. Le programme de vente anticipée de billets fait des progrès étonnants. Durant la même période de temps, l'Exposition de New York avait vendu pour 1 million de dollars, comparativement à 10 millions de dollars pour l'Exposition 1967. (*Applaudissements*)

Le billet d'entrée a la forme d'un passepart, ce qui est assez original. Les visiteurs pourront alors faire estampiller leurs «passeports» à chaque pavillon national visité et les conserver comme souvenirs.

Une étude d'autres expositions universelles a révélé qu'aucune d'entre elles n'a été rentable, mais que dans chaque cas l'économie

du pays hôte en a retiré d'énormes avantages. C'est d'ailleurs pourquoi les pays se livrent une concurrence si vive pour obtenir l'autorisation d'organiser une exposition universelle de première catégorie. Le Japon a déjà obtenu du Bureau international l'autorisation de tenir la prochaine exposition à Osaka en 1970. Le Bureau a déjà reçu un nombre record de demandes pour l'exposition qui doit avoir lieu en 1976.

Je veillerai, monsieur l'Orateur, à ce que l'Expo favorise l'accroissement de notre commerce. Nous sommes déjà en bonne voie grâce aux dispositions prises à l'égard de notre Centre international d'échanges commerciaux commandité par les banques à charte du Canada et dirigé par le ministère du Commerce. Des hommes d'affaires du monde entier rencontreront des Canadiens au Centre international et on les incitera à voyager partout au Canada afin de nouer de nouvelles relations commerciales dont on leur aura parlé à l'Exposition. Grâce à l'Expo '67, le Canada sera révélé au monde des affaires internationales comme jamais auparavant.

Quelques mots maintenant au sujet des recettes et des dépenses. Je vous signale, monsieur l'Orateur, les recettes fiscales assez élevées que le Trésor fédéral retirera de l'Exposition. On prévoit actuellement qu'elles atteindront 46 millions de dollars. Nos partenaires dans l'entreprise, soit le gouvernement de la province de Québec, en retireront eux aussi un revenu fiscal considérable.

Le dernier plan d'ensemble approuvé et annoncé en août 1965 prévoyait des déboursés de 61.6 millions de dollars. Aux termes de l'accord conclu par les trois participants, le gouvernement fédéral souscrit 50 p. 100 du coût net, la province de Québec 37½ p. 100 et Montréal, 12½ p. 100. On prévoyait à l'époque que la part du gouvernement du Canada atteindrait environ 31 millions de dollars.

Les prix des matériaux et de la main-d'œuvre ont augmenté depuis ces calculs. Les services que la Compagnie est obligée de fournir, aux termes de l'Accord international sur les expositions, s'accroissent aussi au fur et à mesure que d'autres pays et d'autres sociétés participent à l'Exposition. Les prévisions au chapitre des dépenses d'immobilisation et d'exploitation, tout comme les prévisions visant les recettes qui seront encaissées en 1967, font l'objet d'une revue constante comme l'exige une bonne pratique des affaires.

Vu l'augmentation constante des frais et du nombre des participants canadiens et étrangers, il est peu probable que les gouvernements, sur la recommandation du conseil, soient appelés à reviser le plan d'ensemble. Les budgets pour 1966 ont été soumis aux administrateurs qui tiennent aujourd'hui une réunion régulière pour étudier ces recommandations. Une fois approuvés par le conseil, les budgets seront soumis aux gouvernements pour fins d'étude, et les décisions afférentes seront approuvées ou modifiées et déposées de la façon habituelle.

Mon collègue, le ministre de l'Industrie du gouvernement de Québec, s'est joint à moi pour demander à la commission, lors de l'examen des crédits, de réduire les dépenses au minimum et de chercher par tous les moyens possibles d'accroître les recettes. La subvention de 20 millions de dollars a été accordée en vertu de l'article 11 de la loi sur la Compagnie de l'Exposition universelle canadienne; cette compagnie obtiendra le reste des fonds qu'il lui faudra grâce à des emprunts consentis en vertu de l'article 12 de cette loi.

Même si l'on peut évaluer les dépenses avec suffisamment d'exactitude, les recettes dépendent presque entièrement de la réaction du public. Son appui sera fonction de l'enthousiasme et de la participation des Canadiens qui se feront volontiers les ambassadeurs de cette entreprise canadienne exceptionnelle, laquelle montrera au monde le meilleur de nos œuvres.

A peine plus d'un an nous sépare maintenant de l'inauguration, le 28 avril 1967. Les hausses de prix et les frais imprévus mis à part, je ne prévois pas d'augmentations importantes des dépenses d'immobilisations. Le coût net définitif de l'Exposition dépendra donc de ses recettes, facteur qui varie selon les caprices du public, dont la réaction sera bonne je l'espère si tous les Canadiens se font propagandistes de cette grande entreprise canadienne.

Le député de Cumberland (M. Coates) m'a demandé si la Chambre aura l'occasion d'examiner les dépenses et les budgets de la compagnie. Ayant lu le Règlement, j'ai constaté que cette disposition figure au nouvel article 65 du Règlement concernant l'étude des crédits du ministère. Je demanderai donc, à ce moment-là que les budgets de l'Exposition universelle de 67 soient déférés au comité, et j'espère que les députés en pro-

fiteront pour les examiner avec un soin méticuleux.

• (12.30 p.m.)

[*Français*]

M. J. Russell Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je désire vous exprimer le plaisir que j'ai ressenti, lors de l'accueil si chaleureux qu'on vous a témoigné lorsque vous êtes entré dans cette enceinte. Je suis convaincu qu'avec la sagesse qu'on vous reconnaît, vous pourrez contenir les honorables députés dans les moments excitants où les divergences d'idées font souvent oublier la responsabilité qui leur incombe de maintenir la dignité de la Chambre.

Nous devons également reconnaître les qualités et l'honneur qu'on a attribués à l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités (MM. Batten et Rinfret), ainsi qu'aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury); je les félicite et leur souhaite une carrière fructueuse.

[*Traduction*]

Tout discours du trône est l'objet de certaines réserves. Au cours du débat actuel, nous avons entendu des louanges ainsi que des critiques. Je m'attendais que le premier ministre (M. Pearson) nous expose un programme gouvernemental hardi, dynamique, créateur et audacieux, selon les termes mêmes qu'il a employés. Malheureusement, j'ai été déçu. A mon avis, il était sombre, triste et ennuyeux. Nous espérions surtout un programme audacieux propre à stimuler l'imagination et à donner de l'espoir à des millions de Canadiens qui attendaient avec impatience ces politiques dynamiques. Ils ont été déçus eux aussi et ils se sont résignés à accepter ces somnifères. Ils attendent maintenant un nouveau parti qui permettra au Canada de préparer et de présenter un programme législatif réaliste et positif visant à assurer la survie de notre nation et à adopter une attitude réaliste face aux problèmes économiques qui nous harcèlent et qui vont de la spirale inflationniste à la pénurie de biens et aux mesures de resserrement du crédit.

Ce genre de mesure ne figure pas dans le discours du trône, ou du moins elle y est exprimée de façon à lui accorder une importance secondaire. Une fois étudiée la mesure sur la peine capitale, on devrait accorder la priorité aux questions susmentionnées, car il s'agit de problèmes actuels, et non pas à redouter pour l'avenir. Ces problèmes ont apporté la misère à une grande partie de notre population; les coûts inflationnistes privent nos pauvres d'aliments, les restrictions imposées au crédit menacent la survivance du petit homme d'affaires et les politiques d'argent serré, associées au coût élevé de la production, nous éliminent du nombre des nations exportatrices. L'avenir sera sombre, si nous ne faisons pas face dès maintenant à ces réalités et n'adoptons pas des méthodes concrètes pour assurer la survivance de notre nation.

Force nous est d'approuver la déclaration d'intention du premier ministre de maintenir les droits et les prérogatives du gouvernement national. Mais, comment pouvons-nous y ajouter foi si nous songeons à la manière fortuite dont les affaires ont été conduites au pays ces dernières années? A un moment donné, nous avons approuvé une formule visant à modifier la constitution canadienne, puis nous l'avons abandonnée. On a fait preuve d'une ignorance complète des prérogatives et des droits des gouvernements provinciaux en proposant une mesure législative à laquelle les provinces auraient été tenues de participer, sans avoir préalablement été consultées. La fédération canadienne a été, depuis plusieurs années, soumise à des tensions pénibles. Nous ne semblons pas reconnaître certaines des raisons fondamentales. Toutes les erreurs ne peuvent être imputées au gouvernement national. Il faudrait coordonner tous les efforts en se fondant sur un désir véritable de compréhension et de collaboration.

Nous ne devons pas nous permettre d'empiéter sur les prérogatives provinciales ni permettre aux provinces d'empiéter sur les droits fédéraux. Lorsque les gouvernements aux deux échelons possèdent des droits en vertu de la constitution, il faut entamer un dialogue, afin de comprendre comment il serait préférable d'aborder le problème pour en tirer les plus grands avantages et éviter ces querelles et cette discorde. Le gouvernement doit assumer la direction, monsieur l'Orateur. Il doit aussi donner des directives en proposant de nouvelles idées et formules pour amener nos provinces unies et fortes à adopter le concept d'une seule nation. Il ne faut pas que les provinces jugent que nous sommes dénués d'inspiration et incapables d'assumer la direction dans tous les domaines relevant de la compétence fédérale. Il ne faudrait plus désormais conclure des ententes faites de pièces et de morceaux.

Il se peut qu'un jour ma province occupe le premier rang au Canada. Sa richesse et ses ressources naturelles seront administrées et contrôlées par la population du Québec. Toutes les attentions prodiguées dernièrement au Québec ont encouragé notre jeune génération à croire à la nécessité d'un enseignement orienté vers l'économie politique et les sciences, bien que certains s'intéressent encore à la qualité et aux fruits de l'enseignement classique. Le niveau économique des citoyens de ma province s'élèvera et ils auront des chances égales d'obtenir des emplois dans le commerce, le monde économique ou le gouvernement. C'est là leur espoir; permettons-leur de le réaliser, non pas au détriment des autres provinces mais grâce à leur consentement mutuel et au moyen de la rédaction nouvelle au Canada de notre constitution par un gouvernement conscient des aspirations de son peuple vivant sous un régime de confédération. Il faudrait ne retenir que la formule d'un seul Canada et s'engager résolument dans cette voie.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je voudrais que les autres provinces canadiennes accordent à leurs minorités les mêmes droits et la même reconnaissance dont jouit la minorité dans la province de Québec. Cependant, monsieur l'Orateur, mes paroles ne devraient pas amener ceux qui siègent à votre droite à croire que je préconise la politique de notre gouvernement provincial. Je voudrais maintenant prévenir le gouvernement que s'il ne met pas un frein aux réclamations du Québec et à certaines de ses mesures unilatérales et insultantes, le gouvernement sera alors accusé d'être un instrument qui aide non pas à consolider la Confédération, mais à en saper les fondements.

• (12.40 p.m.)

Je ne préconise pas une formule rigide qui lierait les gouvernements à tous les niveaux dans une commune entente qui ne pourrait être modifiée. Une constitution doit être souple, et lorsqu'il s'agit de gouvernements tels que les nôtres, elle doit prévoir les moyens de trouver une solution aux problèmes spéciaux qui surgissent de temps à autre. Mais elle doit aussi avoir des principes directeurs qu'il faut observer.

Je suis d'accord avec le gouvernement sur ces principes, même si je peux différer d'avis sur la façon de procéder pour atteindre cet objectif. Est-il vrai, comme le croit maintenant le gouvernement—non pas comme il le croyait hier—que nous devons attendre les rapports de la Commission B et B, que nous devons attendre les études provinciales sur la constitution, et bien d'autres? Après avoir donné pendant trois ans la priorité à ce problème vital, voilà que nous l'avons relégué au deuxième plan.

Pourquoi ce retard monsieur l'Orateur? Le gouvernement ne croit-il pas que ce problème urgent, si on le néglige, pourrait donner lieu à une situation qui mettrait en danger la possibilité d'un examen concerté à tous les échelons de gouvernements et j'ose même dire pourrait provoquer la désagrégation de cette union qui constitue le Canada. Il est indispensable que les gouvernements fédéral et provinciaux entament maintenant un dialogue, en vue de rédiger une nouvelle constitution au Canada. Ce dialogue, à mon avis, ne sera pas l'affaire de quelques mois; il devrait être une communion d'esprits bien disposés et intentionnées; et indépendamment du moment où les rapports seraient présentés nous pourrions hâter de quelques années la solution de ce problème. Mais cette conférence nationale, monsieur l'Orateur, doit débuter dès maintenant.

[*Français*]

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, traiter d'un problème qui se pose dans mon comté, situé à une distance de 400 à 600 milles des grands centres de communication de la province. Il s'agit des moyens de transport qui sont totalement désavantageux pour notre région. Les objectifs d'une planification des moyens de transport sont de tenir compte des besoins de l'heure d'une région avant ceux de l'avenir; cette planification doit être flexible et susceptible de s'adapter aux changements dans les demandes de service.

Aucune politique économique du gouvernement fédéral ne peut être développée sans tenir compte des problèmes régionaux. Nos moyens de transport sont très limités: une voie routière et une voie ferroviaire du côté sud du comté; du côté nord, une voie routière désuète et un service maritime de Québec à Gaspé. Pour la partie nord du comté, l'histoire est très bien comprise. En 1962, la Chambre a adopté une loi, qu'on relève au chapitre 13 des Statuts refondus du Canada, en vertu de laquelle on votait une certaine somme d'argent pour la construction d'un chemin de fer entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, ceux qui forment le gouvernement du jour ont voté en faveur de cette loi, ont voté avec nous, parce qu'au cours de toutes les campagnes électorales des dernières 50 années, en Gaspésie, le candidat libéral a toujours promis que, si les gens votaient pour lui, ils auraient un chemin de fer de Matane à Sainte-Anne-des-Monts. Aucune autre raison

que les promesses des candidats libéraux ne pouvait justifier ce vote. Mais malheureusement, en 1963, le parti conservateur a perdu le pouvoir, et à ce temps-là, des députés libéraux représentant le Bas Saint-Laurent ont été élus à la Chambre. Je me demande quelle influence ils ont pu exercer au sein du parti qui formait alors le gouvernement pour convaincre le cabinet de ne pas construire ce chemin de fer, d'affecter cette somme d'argent—et j'ignore en vertu de quelle autorité—à la construction d'une route dans la province de Québec, une route provinciale appartenant à la province. Encore une fois, on a vu le gouvernement fédéral s'infiltrer dans les droits de la province de Québec. Ils n'ont pas construit cette route dans la section de Matane à Sainte-Anne-des Monts. Les quatre premiers contrats, pour la construction d'une distance d'environ 17 milles, ont été octroyés dans le comté de l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, subséquemment ministre des Postes (M. Tremblay). On a construit cette route dans un comté où il y avait déjà un chemin de fer, et dans la région où un chemin de fer s'imposait, on n'a rien fait. On a demandé des soumissions pour la construction de routes à l'est de la ville de Matane, quelques mois seulement avant la tenue des élections générales.

L'ancien ministre des Postes est un homme très puissant pour avoir réussi à convaincre son gouvernement d'affecter à une autre région une somme d'argent qui avait été votée pour une région particulière; même au mois de novembre dernier, il déclarait qu'il avait obtenu l'argent pour la construction d'un havre en eau profonde à Matane afin d'encourager une usine de pâte à papier à venir s'installer dans la région. N'étant pas satisfait d'avoir un port de mer en eau profonde à Matane, son collègue provincial, dans une autre émission, quelques soirs après, promettait que, si l'on votait pour le candidat libéral fédéral, on construirait un autre port en eau profonde à quatre milles de la ville de Matane.

Je ne vois pas d'objection à ce que les gens de Matane reçoivent tous les bienfaits que le gouvernement peut leur accorder, mais je m'oppose à ce qu'on s'approprie des sommes d'argent destinées à une section, une région, et que, par un truchement que je ne connais pas encore, on les dépense dans une autre région.

Nous verrons bientôt si les 16 millions de dollars qui ont été votés seront dépensés totalement en dehors de la région concernée, ou s'il en restera un petit peu pour les gens du comté de Gaspé.

Monsieur l'Orateur, on tente, par tous les moyens, de faire oublier la Gaspésie. On tente

[M. Keays.]

d'élaborer des projets que je considère absurdes. Lorsque l'année dernière...

• (12.50 p.m.)

[*Traduction*]

J'apprends par les journaux qu'une société de Montréal a entrepris l'étude d'un centre de ski au coût de 40 millions de dollars dans la péninsule de Gaspé. Pour 40 millions de dollars, ce devrait être un centre magnifique. Je me demandais comment on pourrait dépenser une telle somme. Cette société de Montréal rapporte qu'on compte attirer les fervents des États-Unis qui pourraient pratiquer leur sport six ou sept mois par année sur les pentes de nos montagnes.

On prévoyait pouvoir attirer dans la région environ 544,000 skieurs par saison. Cela représente beaucoup de skieurs. Il faut un endroit idéal, capable d'accueillir 5,000 skieurs chaque fin de semaine pendant six ou sept mois de l'année. Il faut prévoir une dépense d'environ 10 millions de dollars pour héberger 5,000 skieurs au cours de n'importe quelle fin de semaine.

Afin d'amener les skieurs dans la région, il faudra aménager un aéroport dans la partie inculte de la Gaspésie pour permettre aux aérobus DC-9 d'atterrir. Un calcul fort simple indique que pour transporter 5,000 skieurs en Gaspésie en fin de semaine, il faudrait mettre en service dix aérobus DC qui feraient la navette entre le Canada et les États américains avoisinants. Un chalet de 10 millions de dollars serait nécessaire. Et que dire de l'aménagement des pentes de ski? Je ne crois pas qu'Air Canada consente jamais à acheter dix aérobus DC pour assurer le transport des skieurs dans cette région. Une idée pareille est donc déraisonnable et absurde.

En mettant ce projet sur pied, nous aurions risqué de saboter tout le programme présentement à l'étude par l'Office de planification. Voilà quelques-unes des raisons d'étudier de plus près l'affectation à notre région d'une partie des fonds que nous étions prêts à voter, semble-t-il. De toute évidence, il est possible de les dépenser d'une façon plus intelligente. J'ai l'intention de proposer bien des moyens d'affecter des fonds pour le plus grand bien de l'ensemble de la population.

Dans la partie sud de ma circonscription, se trouve un chemin de fer allant de la vallée de la Matapédia jusqu'à Gaspé. Sa construction date de 1915. Permettez-moi de dire que de 1930 à 1940—pour ne remonter que jusque-là—nous avions un meilleur service qu'aujourd'hui. Certains ont critiqué le Pacifique-Canadien, mais parlons maintenant du National-Canadien.

De 1935 à 1940, le National-Canadien pouvait nous livrer en moins de 24 heures des marchandises en provenance de Montréal. Aujourd'hui il en faut 48. Les députés peu-

vent facilement comprendre quels ennuis cela peut causer aux habitants de notre région qui attendent des pièces de rechange pour réparer soit un tracteur soit une machine brisée. Quand survient un accident de ce genre, il faut le plus souvent commander les pièces de rechange nécessaires, car la population est trop petite pour qu'on puisse stocker une grande variété de pièces. Un délai supplémentaire de 24 heures peut être très coûteux pour le propriétaire d'une machine brisée. Quand cela arrive cinq ou six fois par année, le bilan de fin d'année peut fort bien se solder par une perte au lieu d'accuser un bénéfice.

Ceux qui sont dans l'industrie ne peuvent pas se permettre d'avoir de grands stocks. Ils comptent sur l'arrivée rapide des pièces. Les 24 heures supplémentaires peuvent coûter très cher. Dans le cas des voyageurs, il se présente un problème important. Il y a quelques semaines encore, les voyageurs qui partaient de Gaspé à 2 heures de l'après-midi ne pouvaient pas manger avant d'arriver à Montréal à 7 heures 30 ou 8 heures le matin suivant. Cette situation dure depuis bien des années. Les passagers doivent se résigner à un service intermittent. Le service est retiré, les gens écrivent au National-Canadien, et le service est repris. Plus tard il est retiré de nouveau.

Puis-je déclarer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: J'aimerais signaler au député qu'il lui reste environ deux minutes. S'il veut finir maintenant, la présidence ne regarderait pas l'horloge. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Keays: Merci, monsieur l'Orateur. J'aurais bien des choses à dire sur le transport, mais j'y reviendrai une autre fois.

J'espère que le gouvernement s'occupera de l'économie de ma région. A l'heure actuelle, plus de 25 p. 100 de la main-d'œuvre y est en chômage. La situation est vraiment grave. Je ne crois pas que les mesures d'assistance-chômage puissent remédier à tous les problèmes des chômeurs. Nous avons besoin d'industries et le gouvernement se doit d'y mettre du sien. Il pourrait jouer ce rôle dans le domaine de la défense. Il pourrait accorder des subventions aux industries existantes afin de leur permettre d'employer un certain nombre de chômeurs. Une fois que nos industries auront reçu de l'aide, elles pourront créer des emplois et accroître la production. Nous sommes persuadés qu'un accroissement de productivité remédierait à quelques-uns des problèmes que pose l'inflation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est une heure, je dois maintenant quitter le fauteuil.

(La séance, suspendue à 1 heure, est reprise à 2h. 30 de l'après-midi.)

Reprise de la séance

[*Français*]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'offre des félicitations et j'exprime des sentiments d'admiration à l'endroit du nouvel Orateur de la Chambre, à vous-même, à l'Orateur suppléant et président des comités, aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury), ainsi qu'à tous les honorables députés qui ont été réélus et ceux qui viennent de l'être pour la première fois et qui sont venus ici, à Ottawa, pour servir ardemment le peuple canadien tant à la Chambre qu'au sein des comités.

Dans ce concert d'éloges, je n'oublie pas mon sympathique collègue, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), qui a su gagner le suffrage populaire et par son mérite personnel et son dévouement inlassable durant de nombreuses années dans les affaires publiques.

Au début de ce 27e Parlement, celui-là qui doit présider aux fêtes de notre Centenaire, sauf s'il doit éclater, à l'impromptu, des controverses politiques, de l'obstruction systématique, nous devons nous demander quelles sont les principales préoccupations qui doivent animer le cœur et l'intelligence des législateurs de notre grand Canada.

Le discours du trône nous révèle deux objectifs primordiaux. Premièrement, la guerre contre la pauvreté dans nos murs et, deuxièmement, l'avenir politique du Canada.

Je félicite le gouvernement d'avoir mis ces deux problèmes importants en relief et d'avoir annoncé une série de mesures susceptibles d'apporter des palliatifs.

Je comprends que le gouvernement actuel ne s'en tiendra pas seulement aux projets prévus dans le discours du trône, mais qu'il pourra suggérer d'autres solutions à l'occasion de l'exposé budgétaire et par le truchement de projets émanant des différents ministères. Mais à mon avis, monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, on ne va pas assez loin; le gouvernement ne présente pas de mesures assez énergiques comme remèdes appropriés.

Au fait, si l'on veut réellement atténuer la misère, la pauvreté et la gêne dans notre pays, on ne doit pas craindre d'attaquer la racine même des malaises et d'avoir recours à des moyens immédiats.

Comme philosophie générale et pratique, afin d'aider davantage les classes ouvrière et agricole, et les Canadiens à faible revenu, le gouvernement aurait dû prévoir une répartition plus démocratique du revenu national.

A cette fin, il devrait reviser les structures de l'impôt et les asseoir sur une base plus familiale et sociale. Il devrait abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers, des contribua-

bles qui gagnent un petit salaire et qui font face à des obligations familiales onéreuses et grandissantes. A mon avis, le gouvernement devrait, dans son prochain budget, accorder une exemption de base de $4,000 aux pères de famille et de $2,000 aux célibataires.

On se rend compte de plus en plus que les impôts suscitent la gangrène de la pauvreté. Il devient impossible à un père de famille, qui gagne un salaire inférieur à $4,000, de faire face à ses obligations et à la montée incessante du coût de la vie. Un tel père de famille, ne bénéficiant pas d'une aide suffisante et nécessaire de la part de l'État, se voit obligé, dans son grand désarroi, de s'adresser trop souvent aux sociétés prêteuses, aux compagnies de petits prêts qui, sans enquêtes judicieuses, aggravent l'état de son budget familial en le grevant d'un taux d'intérêt trop élevé.

• (2.40 p.m.)

Afin d'enrayer l'exploitation du petit emprunteur et de lui faciliter la tâche, le gouvernement devrait songer sérieusement à plafonner le taux d'intérêt à 12 p. 100, et porter la marge des emprunts, des petits prêts de $1,500 à $5,000, à un taux d'intérêt de 1/200 p. 100.

Les allocations familiales devraient également faire l'objet d'une revision plus généreuse. Nous avons été très heureux de constater, lors de la récente conférence fédérale-provinciale, que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) et plusieurs ministres provinciaux aient convenu de reviser cette loi qui est en vigueur depuis 1945 et qui ne correspond plus, dans ses distributions, aux besoins et aux exigences des enfants, des mères et des pères canadiens.

Il faudra également augmenter les pensions de vieillesse. Je ne veux pas discourir sur le sujet, puisqu'un amendement a été soumis à la Chambre depuis le début de cette session, mais je veux simplement rappeler, monsieur l'Orateur, combien ce refus d'augmenter les pensions de vieillesse a suscité une grande déception chez de nombreux députés et de nombreux Canadiens.

A ce sujet, je veux rappeler la récente déclaration du président de la CSN, M. Marcel Pépin. Selon ce leader syndical, la lacune la plus frappante du gouvernement fédéral actuel est le refus d'augmenter les pensions aux vieillards. M. Pépin, qui représente des milliers de pères de famille et d'ouvriers, indique également que le niveau actuel de ces pensions est nettement insuffisant en regard du rythme de croissance économique de notre société, et surtout en regard des besoins des personnes âgées.

C'est bien beau que chacun de nous se lève et dise au gouvernement: Vous avez présenté des lois assez attrayantes, mais vous n'avez pas fait votre possible pour répondre aux besoins actuels.

Nous y allons évidemment tous de nos suggestions qui, à prime abord, indiqueraient au gouvernement que nous voulons surcharger son budget, le démolir, ou en augmenter le déficit. Mais parmi les sept remèdes que je signale aujourd'hui, monsieur l'Orateur, il en existe qui, tout en nous permettant de faire face à nos obligations, ne grèveraient pas davantage le budget déficitaire du gouvernement, et n'alourdiraient pas le fardeau fiscal déjà trop lourd sur les épaules des Canadiens.

Je veux en signaler deux cet après-midi. Il s'agirait, d'abord, que le gouvernement songe sérieusement, dès cette session, à diminuer ses dépenses militaires. Si nous comparons le budget affecté à la défense nationale du Canada à ceux des autres pays dont la mission nationale et internationale s'apparente à celle du Canada, nous constatons qu'ils dépensent environ 15 p. 100 de leur budget total pour la défense nationale, alors que le Canada dépense tout près de 25 p. 100 de son budget pour la défense nationale.

Je veux énumérer un tableau comparatif du budget de la défense nationale de certains pays pour l'année financière 1964-1965. Le Canada affecte 24.7 p. 100 de son budget total pour la défense nationale; la Nouvelle-Zélande, 8 p. 100; l'Australie, 18 p. 100; la Belgique, 12 p. 100; la Norvège, 17 p. 100; la Suède, 17 p. 100; l'Irlande, 5 p. 100; l'Italie, 15 p. 100; l'Espagne, 12 p. 100; le Japon, 8 p. 100; la Tchécoslovaquie, 8 p. 100, et trois autres pays, la France, 23 p. 100, la Grande-Bretagne, 27 p. 100 et les États-Unis, 52 p. 100.

Au sujet de ces trois derniers pays, monsieur l'Orateur, il faut remarquer que dans le domaine des affaires nationales ils sont considérés comme de grands pays qui nourrissent des espoirs de conquêtes économiques et de monopoles souvent appuyés par les armes.

Ce n'est pas le cas au Canada. Je dis que nous administrons au-dessus de nos moyens et que nous ne mettons pas les priorités en regard des besoins des Canadiens à la bonne place. C'est pourquoi le Canada devrait reviser sa politique internationale, limiter davantage ses dépenses militaires et concentrer ses principaux efforts sur les besoins et le mieux-être de ses ressortissants.

Un autre moyen consiste à amender l'article 179 du Code criminel relativement à l'institution de loteries nationales et provinciales.

• (2.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je ne puis comprendre qu'on revienne depuis tant d'années, à chaque session, sur la question alors que, d'après les sondages publics à travers le pays, les Canadiens réclament des loteries nationales et provinciales. Le dernier sondage, qui a eu lieu en

1961 je crois, révèle pour la province de Québec, pour ne citer qu'un exemple, que 95 p. 100 des personnes interrogées réclament des loteries nationales et provinciales. Celles-ci existent dans de nombreux pays. Il y en a à Panama, au Mexique, en Australie, en Irlande, en Espagne, et je pourrais en énumérer une trentaine d'autres. Je ne peux concevoir un tel esprit de puritanisme et de contradiction. C'est un manque de vision que de ne pas vouloir le permettre aux gouvernements, dont le gouvernement de la province de Québec qui le désire depuis longtemps. Au fait, au Québec, l'Assemblée législative a adopté une loi en 1935, à l'unanimité, réclamant un amendement de l'article 179 du Code criminel afin de permettre l'institution de loteries provinciales.

Ceci permettrait aux gouvernements de recueillir des sommes d'argent considérables sans avoir à alourdir le fardeau des impôts.

Monsieur l'Orateur, c'est là un remède que je suggère, pour aujourd'hui, au gouvernement.

Nous apprenons que le gouvernement vient de former, au sein du cabinet, un comité spécial des programmes afin de coordonner l'action du gouvernement fédéral dans le dessein d'améliorer le sort du pauvre au pays, parce qu'il y en a des milliers, pas parmi nous, mais parmi la classe ouvrière et agricole. Ce comité spécial des programmes doit voir à faire participer davantage à la vie canadienne les pauvres Canadiens, qui se chiffrent par millions au pays. Je suggère que ce comité spécial des programmes étudie les humbles suggestions que je transmets aujourd'hui ainsi que les autres suggestions qui ont été faites par d'autres députés au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, afin qu'à son prochain budget le gouvernement puisse offrir à tous les Canadiens une agréable surprise et fasse preuve de plus d'action et de dynamisme dans l'administration politique et financière de notre pays.

Le deuxième sujet dont je veux traiter cet après-midi se rattache à l'avenir politique de notre beau et grand Canada. De plus en plus, les discours du trône révèlent que le gouvernement fédéral s'arroge des responsabilités que la Constitution canadienne de 1867 n'avait pas prévues ou n'avait pas dévolues au gouvernement central. Pour le moment, je ne veux que signaler le cas du domaine de l'éducation. Nous avons vu, en 1952, un gouvernement central garder entre ses mains toutes les ressources fiscales qu'il ne voulait pas remettre aux provinces, ressources qu'il avait d'ailleurs empruntées à la faveur de la guerre, et se lancer dans le domaine des subventions aux universités, contrairement à l'article 93 de la Constitution qui réserve exclusivement aux provinces le domaine de l'enseignement et de l'éducation. En 1964, ses tentacules se sont étendues davantage et nous avons vu le gouvernement central se lancer dans des prêts aux étudiants et, aujourd'hui, dans un autre discours du trône, nous voyons que le gouvernement central se propose d'accorder des bourses aux étudiants.

Eh bien, monsieur l'Orateur, il va falloir, une fois pour toutes, que les législateurs que nous sommes fassent preuve de sincérité d'esprit et qu'avant tout le monde, en dehors des tribunes, avant les courriéristes parlementaires et les corps intermédiaires, avant les fauteurs de troubles, nous prenions nos responsabilités et que nous regardions le problème bien en face.

Depuis quelques années, et d'une façon aiguë, on assiste à des conflits constitutionnels qui sèment la méfiance au pays et qui peuvent éloigner de nombreux Canadiens les uns des autres.

On remarque deux mentalités qu'il faut comprendre. Pour ma part, je respecte les deux mentalités. La mentalité canadienne-anglaise envisage l'administration fiscale et financière dans l'optique de la centralisation, de l'uniformité des lois de portée économique ou sociale. Ces gens sont satisfaits des consultations politiques, au lieu d'apporter la réforme constitutionnelle nécessaire. Je respecte cette mentalité.

Par ailleurs, la mentalité canadienne-française exige et réclame la décentralisation des pouvoirs et des champs de taxation, elle réclame l'autonomie provinciale, le particularisme du Québec et de nouvelles précisions et garanties constitutionnelles écrites. Des milliers de Québecois, des milliers de Canadiens français vivant hors du Québec—le recensement de 1961 révèle qu'il y en avait 1,298,000 —qui sont aussi des Canadiens, sont actuellement en train de réfléchir sérieusement—et ce n'est pas une farce—sur l'orientation définitive de notre avenir politique.

Ils poseront leur choix entre cinq options politiques: le statu quo, le fédéralisme coopératif, la formule d'États associés, la formule de l'indépendance du Québec et, enfin, une nouvelle constitution canadienne qui établirait au pays un fédéralisme positif, biculturel, et l'institution, au Québec, d'un régime particulier dans certains domaines.

Le statu quo: le Québec et les Canadiens français ne l'acceptent pas pour trois raisons principales. Tout d'abord—et ceci est logique —les conditions ont changé, depuis 1867, dans les domaines économique, industriel, dans celui des richesses naturelles et même dans le domaine culturel. Les Pères de la Confédération ne pouvaient pas tout prévoir; ils ne pouvaient certes pas prévoir l'invention de la radio et de la télévision, les droits miniers relativement à nos ressources, bref, que les conditions changeraient plus tard.

En deuxième lieu, le statu quo est refusé par le Québec et les Canadiens français parce que l'expérience que nous avons eue jusqu'à maintenant, bref, l'expérience des années et des conjonctures, dans les administrations fédérale et provinciales, a démontré que le texte constitutionnel de 1867 souffrait de faiblesse et d'anomalie.

Un véritable fédéralisme coopératif devrait inclure les 10 caractéristiques suivantes: des gouvernements indépendants et égaux; un partage net et précis des pouvoirs de taxation; un équilibre entre les différents gouvernements; la suprématie de la constitution; l'institution d'un tribunal constitutionnel; une reconnaissance des libertés, des sécurités biethniques et biculturelles du pays; l'établissement d'une formule d'amendements acceptable par toutes les parties sur les problèmes fondamentaux; la réforme du Sénat, de façon à y faire entrer des représentants des provinces.

Le texte de la Constitution de 1867 pèche en regard de ces principes essentiels que j'ai précisés en faveur d'un véritable fédéralisme. Ottawa possède des pouvoirs trop vastes sur toute loi provinciale. Attribution de pouvoirs généraux de légiférer, abandon à Ottawa des pouvoirs de taxation, voilà des raisons sérieuses pour lesquelles le Québec et les Canadiens français sont d'avis que la Constitution doit être modifiée, repensée et adaptée aux problèmes d'aujourd'hui.

Il y a également cette autre option du fédéralisme coopératif qui a fait de beaux efforts, depuis quelques années, qui a démontré qu'il voulait simplement se limiter aux consultations politiques plutôt que de s'asseoir et régler le problème de la modification de la Constitution.

Le régime d'États associés manque de logique. Tous les Canadiens ne sont pas prêts à accepter cette formule.

Quant à la formule de l'indépendance du Québec, je la trouve défectueuse à trois points de vue. Premièrement, personne—ni M. Bourgault, ni M. Chaput, ni M. Jutras—n'a établi qu'un Québec indépendant retirerait plus d'avantages, à court et à long termes, au point de vue économique.

Deuxièmement, la formule est défectueuse parce qu'un Québec indépendant, séparé, ne serait pas de nature, à mon humble avis, à aider nos 1,300,000 compatriotes qui sont disséminés dans les autres provinces canadiennes. Enfin, un Québec séparé et indépendant ne serait pas de nature à nous protéger de cet envahissement américain qui pénètre chez nous par tous les moyens possibles, par les revues américaines, par la télévision et la radio.

Ce qu'il faut, c'est une nouvelle constitution canadienne qui gardera de bon ce qu'il y a d'essentiel, fondée sur les caractéristiques nécessaires et selon les aspirations des deux grandes nations et groupes culturels. Il nous incombe, à titre de députés élus par le peuple, de régler le plus tôt possible ces problèmes économiques, fiscaux et constitutionnels.

Au cours de la présente session, on devrait instituer un comité mixte parlementaire spécial de la Chambre des communes et du Sénat pour étudier tous les rapports des différentes commissions, que ce soit le deuxième rapport de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, ou les rapports et conclusions des Commissions Carter et Bélanger sur la fiscalité, ou les conclusions que nous recevrons en mai, je crois, du Comité parlementaire, à Québec, sur la Constitution canadienne. Il faudrait donc ici, au Parlement, à l'occasion de cette session—l'année 1966 est très capitale pour le pays—que nous étudiions, en tant que législateurs, tous ces rapports et que nous en discutions ensemble.

Il est très facile à nous, Canadiens, de fraterniser, de converser gentiment et poliment entre nous, mais il faudrait de plus établir un amour et une fraternité qui nous transformeraient en un peuple dynamique qui servirait d'exemple à tous les peuples de la terre.

Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je voulais faire cet après-midi. Si nous, de ce 27e Parlement, agissons dans ce sens, nous mériterons bien du peuple canadien, et nous pourrons réaliser l'unité dans l'égalité.

• (3.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Le député de Peace-River.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): De Fraser Valley, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: De Fraser Valley, je m'excuse.

M. Patterson: Je ne doute pas que Peace-River soit une région magnifique, monsieur l'Orateur, mais on peut difficilement s'attendre à ce que je la trouve comparable à Fraser Valley. C'est un plaisir pour moi et un honneur que de représenter la circonscription fédérale de Fraser Valley.

Je tiens tout d'abord à faire miennes les félicitations adressées par tous les autres représentants à l'Orateur de la Chambre, à vous monsieur l'Orateur suppléant, au vice-président des comités ainsi qu'aux motionnaires (MM. Goyer et Stanbury) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Si tardifs que soient ces vœux, à cette étape du débat, ils n'en sont pas moins sincères.

Le discours du trône embrasse un grand choix de sujets, dont certains sont extrême-

ment importants et exigent une attention immédiate. D'autre part, certains passages sont rédigés de façon ambiguë ou vague. J'admets, certes, que le discours du trône n'englobe pas nécessairement tout le programme législatif du gouvernement, mais on y relève des omissions notables, dont je parlerai dans quelques instants. Toutefois, monsieur l'Orateur, le nombre des mesures législatives qui sont annoncées dans le discours du trône importe peu; l'essentiel, c'est de savoir si nous, membres du Parlement canadien, aurons l'occasion de nous prononcer, après étude, sur les mesures qui intéressent au plus haut point les habitants de notre pays.

Le Règlement m'interdit peut-être de parler de l'amendement mis aux voix hier soir. Toutefois, je regrette que le temps n'ait pas permis au Crédit social de faire entendre son porte-parole, même si nous admettons le bien-fondé de la décision. Il reste que le vote, selon nous, fut une autre perte de temps. C'est pourquoi nous y avons pris la même position que sur la pension de vieillesse.

Voilà qui m'amène, monsieur l'Orateur, à une question urgente qui est pour nous d'une importance particulière. Nous demeurons chargés de pourvoir aux besoins des vieillards qui ne peuvent être laissés à eux-mêmes. C'est une responsabilité qui nous incombe encore, et nous resterons saisis de la question tant qu'on n'aura pas apporté de solution concrète au problème de la pension de vieillesse.

A mon avis, personne ne pourrait soutenir avec quelque succès une thèse contre la nécessité de hausser les taux de pensions. J'ai remarqué dans le *Globe and Mail* de ce matin un article coiffé du titre: Les vieillards ont besoin de $138.96 par mois, d'après le budget préparé par la conférence sur la gérontologie. Je voudrais simplement en signaler le premier paragraphe que voici:

> Une personne âgée vivant seule a besoin d'un revenu mensuel d'au moins $138.96, publiait hier un comité de la Conférence canadienne de la gérontologie.

M. Beaulieu: Vous auriez dû lire cela avant de voter.

M. Patterson: Si le député comprend la situation, il sait que notre décision n'avait rien à voir à l'opportunité de hausser les pensions de vieillesse.

L'hon. M. Ricard: Sur quoi se fondait-elle alors?

M. Patterson: Ceux qui s'ingénient à répandre l'idée qu'un vote sur une telle motion est un vote pour ou contre la hausse des pensions démontrent nettement l'insuffisance de leurs connaissances en matière de procédure parlementaire, ou encore, cherchent, de propos délibéré, à tromper le public. Pour la gouverne de ceux qui n'ont peut-être pas encore compris, je répète sans ambages qu'un vote en faveur de cette question en litige n'aurait pas fait hausser les pensions d'un sou; et les députés qui tentent d'intervenir dans la discussion le savent aussi bien que n'importe qui.

M. Scott (Victoria (Ont.)): Nous n'avons pas eu la chance de les augmenter.

M. Patterson: Vous avez eu votre chance et vous l'avez gâchée.

Je crois que le député d'Acadia (M. Horner) a déclaré que certains membres de mon parti s'étaient prononcés contre une majoration des pensions. C'est absolument faux. Je voudrais signaler un compromis que j'ai eu l'occasion de présenter le 12 mars 1965, comme en fait foi le compte rendu à la page 12493:

> ...je tiens à affirmer que notre groupe est en faveur d'une pension de base de $100 pour nos vieillards. Comme il est peu probable que le gouvernement fasse le nécessaire pour accorder cette augmentation immédiatement, nous proposons que la baisse de l'âge d'admissibilité et l'augmentation progressive des prestations se fassent parallèlement, de façon que lorsque la pension pourra être versée à 65 ans, les bénéficiaires puissent recevoir une pension de base de $100 par mois.

L'autre jour, comme en fait foi le compte rendu du 25 janvier à la page 270, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Comtois) a fait une proposition qui me semble identique. Aucun indice ne nous porte à croire jusqu'ici que le gouvernement présentera une mesure fondée sur la proposition faite l'an dernier ou celle qui a été présentée par un membre du parti libéral au cours de la présente session. Bien que le premier ministre (M. Pearson) ait rejeté l'idée de verser $100 par mois aux personnes de 65 ans et n'ait pas tenu compte des autres propositions, je ne crois pas que cette façon d'agir soit attribuable au peu d'intérêt que le gouvernement porterait à nos citoyens âgés. Il s'agit peut-être d'une simple confusion dans l'ordre des priorités.

• (3.10 p.m.)

Faute de grives on mange des merles. C'est pourquoi je suggère en toute déférence et en toute bonne foi un autre compromis et j'invite le premier ministre à en tenir compte. Je ne saurais trop signaler qu'il s'agit d'une proposition d'accommodements. Au nom de mes collègues du Crédit social, je fais la proposition suivante qui pourrait être présentée en termes plus précis, mais je tiens à l'exposer d'une façon circonstanciée.

Les personnes âgées de 70 ans à l'heure actuelle recevraient $100 par mois et celles qui ont 69 ans, $95 par mois. Les personnes qui auront 68 ans l'année prochaine, en 1967, recevraient $90 par mois. Celles qui auront 67 ans en 1968 recevraient $85 par mois; celles

qui atteindront 66 ans en 1969, $80 par mois; et celles qui auront 65 ans en 1970, $75 par mois. Donc, une personne qui atteint 65 ans aurait droit à une pension de base de $75, pension qui serait augmentée annuellement jusqu'à ce qu'elle touche $100 par mois à 70 ans.

On remarquera que cette méthode s'adapte à la présente réduction graduelle de l'âge où la pension de vieillesse est payable. Comme je l'ai dit, cette formule est présentée à titre de compromis, vu que le premier ministre a rejeté l'idée de verser tout simplement à l'heure actuelle la somme de $100 par mois aux personnes de 65 ans. Puis-je ajouter qu'une majoration sera peut-être nécessaire un jour, sans doute avant 1970? A mon avis, si elle était adoptée, la formule que j'ai proposée aujourd'hui améliorerait sensiblement le sort de nos citoyens âgés.

Je voudrais parler aussi d'une autre fraction de notre collectivité qui a aussi de grands besoins, les fonctionnaires retraités. D'autres ont fait des instances à ce sujet depuis plus longtemps que moi. Cependant, compte tenu, comme il se doit, du coût de la vie qui augmente sans cesse, il semble très injuste que ces gens qui ont fait du service public se voient maintenant refuser un niveau de vie convenable. Nous devons admettre que des gens d'autres catégories ont été mieux traités.

Tout le monde est au courant de l'augmentation des salaires et traitements. Les victimes les plus éprouvées à l'heure actuelle sont les bénéficiaires d'une pension ou les gens à revenu fixe. Si le Parlement ne prend pas l'initiative à cet égard, nous ne serons pas bien fiers, en fin de compte, de la façon dont nous traitons les anciens serviteurs de l'État.

M. Chatterton: Le député permet-il qu'on lui pose une question? Si l'opposition proposait un amendement, mettons lors d'une motion de subside, visant à augmenter les pensions des pensionnés fédéraux, le député et son parti l'appuieraient-ils tout de même?

M. Patterson: Le député sait fort bien qu'un amendement présenté ainsi ne donnerait pas le résultat souhaité et ne serait qu'une autre tentative futile. La population du Canada compte sur nous pour assurer le fonctionnement du Parlement et pour soumettre leurs vues au gouvernement en l'exhortant à prendre des mesures destinées à résoudre leurs problèmes.

Il y avait dans le discours du trône une autre omission dont j'aimerais parler cet après-midi: les besoins des anciens combattants. J'ai entendu des représentants de gouvernements successifs s'enorgueillir de leurs réalisations dans ce domaine. On a dit que la charte des anciens combattants du Canada était l'une des meilleures au monde. Elle renferme pourtant encore, à mon avis, certaines faiblesses qu'il faut éliminer, certaines injustices à rectifier, certains besoins légitimes sur lesquels il faut se pencher. Je pourrais demander au gouvernement si, d'après lui, les allocations et pensions versées aux anciens combattants, y compris les pensions d'invalidité, sont suffisantes pour répondre aux besoins actuels alors que le coût de la vie atteint un sommet insurpassé. Pas un d'entre nous ne soutiendrait, je crois, que les anciens combattants reçoivent tout ce qu'ils méritent.

Je suis sûr que tous les députés ont reçu des exemplaires de *The Legionary*, surtout du numéro de janvier 1966 où l'on peut voir des graphiques comparant le niveau actuel des pensions avec ceux de 1920. Alors que les pensions versées en 1920 équivalaient au salaire d'un nettoyeur, l'écart actuel est très grand. Si je comprends bien, lorsque cette formule a été adoptée, les anciens combattants bénéficiaires de pension devaient recevoir une rente équivalant à peu près au salaire d'un homme engagé comme nettoyeur ou pour un autre emploi commandant un salaire semblable.

A mon sens, si nous voulons faire notre devoir envers nos anciens combattants, comme la promesse en a été faite il y a bien des années, il faudrait relever sensiblement les pensions d'invalidité et les autres indemnités. Le gouvernement a annoncé il y a quelques mois une augmentation de 10 p. 100. La Légion royale du Canada et d'autres organismes et personnes intéressés se sont empressés de protester, alléguant que cette augmentation était tout à fait insuffisante et exhortant le gouvernement à accorder une nouvelle augmentation. Nos anciens combattants, ceux qui ne peuvent avoir d'autres revenus, sont forcés de subsister avec une pension bien insuffisante à leurs besoins. J'exhorte donc le ministre des Affaires des anciens combattants et le gouvernement en général à réexaminer ce problème.

• (3.20 p.m.)

Le gouvernement ne devra pas imaginer que tous les problèmes des anciens combattants ont été réglés. Il ne devrait pas croire qu'il n'y a pas lieu d'en parler dans le dis-

cours du trône et il ne devrait pas s'attendre de passer à travers cette session sans que la question soit soulevée.

Il me reste peu de temps mais je tiens à parler du secteur agricole de notre économie, non seulement en général mais en particulier, vu qu'une grande partie de ma circonscription est de caractère agricole. D'après une déclaration préparée par le poste de radio CHWK de Chilliwack, 50 p. 100 de la production agricole de la Colombie-Britannique provient de la vallée du Fraser. J'admets que mes collègues de la Colombie-Britannique représentent, eux, des régions agricoles, comme certains députés d'autres partis, mais je répète que 50 p. 100 de la production agricole de la Colombie-Britannique provient de la vallée du Fraser. Presque toute cette production se consomme dans la province même mais partout au Canada on trouve des produits en conserve et produits congelés sous les étiquettes «Fraser Valley», «Royal City», «Pacific Milk», «Delnor», «Dairy Land», et «York».

La production laitière, les petits fruits, les grandes cultures, ainsi que le bœuf, le porc, l'agneau, la volaille et presque tout le houblon produit au Canada donnent un revenu agricole d'environ 70 millions de dollars. La transformation des aliments, d'une valeur annuelle de 44 millions de dollars, est au cœur d'une industrie manufacturière florissante. Il est donc évident, monsieur l'Orateur, que la région que j'ai le privilège et l'honneur de représenter fait tout son possible pour fournir de la nourriture au pays.

D'après le discours du trône, le gouvernement a l'intention de créer une Commission canadienne des produits laitiers. C'est une initiative qui a beaucoup de valeur et qui sera bien accueillie partout au Canada. Toute mesure qui contribuera à régler le problème de l'industrie laitière a du mérite.

Le discours du trône parle également d'assurance-récolte. Cette mesure donne peut-être des résultats satisfaisants dans certaines régions du pays mais il faudra l'améliorer considérablement pour que tous les agriculteurs soient convenablement protégés. Certains secteurs de l'industrie agricole ne sont pas inclus. D'autres ne le sont pas assez. Nous espérons qu'au moyen des amendements qu'il proposera, le gouvernement s'assurera que tous les secteurs de l'industrie agricole dans toutes les régions reçoivent leur part d'attention et les mêmes avantages que certains secteurs reçoivent déjà.

Le discours du trône fait également mention du programme de l'ARDA, et je reconnais que ce domaine ne relève pas du ministre de l'Agriculture (M. Greene) mais du ministre des Forêts (M. Sauvé). On a dit beaucoup de choses de ce programme, mais ses lacunes sautaient aux yeux dès le début. C'est peut-être pourquoi on a élaboré de nouvelles conventions de base et qu'on proposera certaines modifications au programme au cours de la présente session.

Si l'on veut réaliser les objectifs qui pourraient et devraient découler du programme de l'ARDA, il faudra nécessairement modifier la loi. On me dit qu'à cause de certaines dispositions restrictives des règlements, la Colombie-Britannique ne touchera qu'environ la moitié des affectations qui lui son destinées, ce qui n'est pas juste. Ces affectations elles-mêmes sont injustes, mais lorsque par surcroît la Colombie-Britannique ne peut obtenir la totalité de ses affectations, j'estime alors que cette lacune devrait et doit être rectifiée sans délai.

Il y a plusieurs autres aspects de l'industrie agricole que j'aurais voulu mentionner cet après-midi mais mon temps de parole est presque épuisé. J'aimerais encore une fois faire bien comprendre au gouvernement l'importance des questions dont j'ai parlé—assistance suffisante à nos citoyens âgés, à nos fonctionnaires retraités et aux anciens combattants; et des lois pour assurer à notre économie agricole sa juste part du revenu national.

Mr. Knowles: L'honorable député me permettrait-il une question avant qu'il reprenne son siège?

Mr. Patterson: Assurément.

M. Knowles: Comme mon ami a vu dans la presse d'aujourd'hui que le minimum vital requis par une personne âgée est de $138.96 par mois, je me demande si, devant ces chiffres, l'honorable député croit qu'il serait opportun de présenter maintenant—ne fût-ce qu'à titre provisoire—une proposition prévoyant un montant inférieur à $100 par mois?

M. Patterson: Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai parlé de cette question et je crois que j'ai dit que faute de grives, on mange des merles. Si le gouvernement refuse absolument de donner même les $100 qu'on a demandés, je crois qu'il faut chercher à le convaincre de faire quelque chose pour améliorer la situation d'un bon nombre de nos vieillards—des modifications éventuelles soit, des relèvements soit encore; mais prenons ce que nous pouvons obtenir maintenant. Ce sera notre point de départ.

• (3.30 p.m.)

[*Français*]

M. Jean-Paul Racine (Beauce): Monsieur le président, en tout premier lieu, permettez-moi de vous féliciter bien chaleureusement d'avoir été élu au poste d'Orateur suppléant. Vous me permettrez aussi de vous demander de transmettre toutes mes félicitations à monsieur l'Orateur. Je veux aussi féliciter les nouveaux ministres et les nouveaux secrétaires parlementaires.

Par ailleurs, j'avoue en toute sincérité que je déplore deux départs du cabinet, soit ceux de l'ancien secrétaire d'État et de l'ancien ministre des Postes. A la suite d'une campagne d'insinuations contre eux, ils sont devenus fatigués et ils ont abandonné leur poste important. Nous avons perdu, là, deux économistes. Heureusement, ils pourront quand même servir leur pays à titre de députés à la Chambre.

Je voudrais être bref aujourd'hui, ayant promis à celui qui me suivra de lui fournir l'occasion de prononcer son discours et de faire comme nous tous, de se rendre dans son comté pour la fin de semaine.

On a beaucoup parlé du discours du trône dans la presse, en général. On l'a qualifié d'important programme législatif, mais ne contenant pas de surprise. On a ajouté que ce document ne contenait rien de neuf. La législation du gouvernement d'un pays devrait-elle se résumer en cadeaux-surprises? Ou, encore, une session parlementaire doit-elle avoir le «suspense» d'un roman télévisé? On a dit aussi que le programme sessionnel était volumineux et que c'était prévu. Mais, le fait que le programme soit volumineux est, à mon sens, sa plus grande qualité; c'est ce qui prouve que le gouvernement s'est penché sur plusieurs problèmes à la fois.

En disant que le discours du trône ne contenait rien de neuf, on veut probablement dire par là qu'il prévoit des lois dont on a déjà parlé. C'est donc dire qu'en proposant l'étude de ces mêmes mesures, le gouvernement n'y va pas d'improvisations dangereuses. Quand on dit qu'il n'y a pas de surprises dans le discours du trône, je dois dire qu'il y en a au moins une, c'est celle des mesures prévues pour aider l'agriculture dans l'Est du pays, ce que les cultivateurs de l'Est attendaient depuis longtemps.

Je crois, monsieur président, que pour nous, qui avons lu le discours du trône, c'est là une très grande surprise et une très grande satisfaction. Qu'il me suffise de mentionner, par exemple, la commission canadienne des produits laitiers qui, à l'exemple de la Commission canadienne du blé, pourra rendre d'immenses services aux producteurs laitiers,

qu'ils soient de l'Ontario, du Québec ou des Maritimes.

Plusieurs lois mentionnées dans le discours du trône, comme, par exemple, la mesure visant à améliorer le transport et la mise en marché des céréales de provende dans l'Est et dans la Colombie-Britannique, rendront d'immenses services à nos cultivateurs et contribueront à abaisser leur coût de production, leur laissant par là un profit beaucoup plus intéressant que celui qui leur était destiné auparavant. D'ailleurs, ces subsides, sur le transport des grains de provende, sont demandés depuis longtemps par les cultivateurs de l'Est du pays et notamment par l'Union québécoise, l'Union catholique des cultivateurs.

L'accroissement du capital affecté au crédit agricole et les bénéfices d'assurance-chômage aux travailleurs agricoles sont aussi des mesures qui, à mon sens, réjouiront tous les cultivateurs du pays. Ces initiatives des plus importantes et nécessaires agiront comme un complément puissant au programme de relèvement agricole régional que la province de Québec a entrepris elle-même de réaliser. Disons que c'est la première fois qu'une session fédérale accorde, du même coup, aux cultivateurs de l'Est, une attention qui semblait être le monopole des producteurs de blé. D'ailleurs, le ministre de l'Agriculture du Québec, l'honorable Alcide Courcy, se serait dit très heureux du projet de législation agricole énoncé dans le discours du trône.

En ce qui concerne l'assurance-récolte, il y a longtemps, encore une fois, que l'Ontario, le Québec et les Maritimes réclament l'application de cette loi. Je me souviens, alors que j'avais l'honneur de siéger à la Chambre, de 1958 à 1962, le gouvernement de l'époque avait institué cette loi d'assurance-récolte. Je me souviens de m'être levé à la Chambre, à ce moment-là, pour dire que j'appréciais cette loi, qui était certainement à l'avantage des cultivateurs, mais malheureusement inapplicable dans l'Est du pays parce que nous avons une culture diversifiée alors qu'en certaines provinces, cette loi est beaucoup plus facile d'application.

Or, je suis heureux de voir que le gouvernement a donné suite à cette promesse électorale, et que des amendements seront apportés à la loi sur l'assurance-récolte, afin que tous les cultivateurs du pays, non seulement ceux d'une région privilégiée, puissent bénéficier de cette législation.

La loi ARDA rendra aussi d'immenses services à nos cultivateurs, grâce à une entente avec le gouvernement provincial. En ce qui concerne le comté que je représente, soit la

Beauce, nous avons pu constater ses bienfaits, puisqu'une bonne partie des travaux de creusage de la rivière Chaudière, rivière désormais célèbre par ses inondations, sont entrepris grâce à l'ARDA. D'ailleurs, selon les données statistiques, la province de Québec, grâce à l'ARDA, a pu réaliser 170 projets et il est à prévoir que la province pourra continuer à bénéficier de l'ARDA dans les domaines agricole, forestier et touristique.

Quant au rachat des terres incultes et des fermes non rentables, le Québec a déjà sa propre législation, mais la politique fédérale du présent gouvernement lui sera un encouragement à poursuivre sa politique de regroupement des fermes et du retour à la forêt des terres incultes.

• (3.40 p.m.)

Dans une campagne électorale, dont nous avons encore tous à l'idée le souvenir, nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, avions dit à nos électeurs, au nom du gouvernement, que le programme que nous leur soumettions leur permettait de conclure que le présent gouvernement avait avant tout le souci de protéger le cultivateur.

Or, je crois que ceux qui nous ont fait confinance, à ce moment-là, doivent se dire, aujourd'hui, que nous étions sincères, puisque, dès notre retour au Parlement, nous pouvons trouver dans le discours du trône des mesures intéressant l'agriculture, prouvant entièrement ce que nous soumettions à nos électeurs au mois de novembre.

D'ailleurs, si dans le pays, on attendait avec anxiété le discours du trône, je vous avoue que moi, personnellement, je l'attendais en me posant la question suivante, étant un jeune parlementaire: Le gouvernement livrera-t-il la marchandise qu'il nous a demandé de vendre?

Eh bien, après la lecture du discours du trône, je me suis rendu compte que le gouvernement avait livré la marchandise qu'il nous avait demandé de vendre.

De plus, pour continuer sur le sujet de l'agriculture, j'ai été heureux, et je suis sûr que les cultivateurs de mon comté l'ont été également, du fait que le ministère de l'Agriculture, le 19 janvier, a déclaré, en ratifiant l'accord pour l'extension de ce programme entre le gouvernement central et la province de Québec: on devra aider les cultivateurs qui ont souffert des pertes de récoltes.

Au fait, le présent gouvernement a décidé d'élargir sa politique d'aide fédérale-provinciale afin de permettre aux cultivateurs de bénéficier, dans les régions éprouvées par la sécheresse, de l'aide que peut leur fournir ce programme.

Cette extension du programme continuera à accroître l'aide aux régions désignées et s'appliquera aux producteurs de cultures spéciales qui ont souffert de ces intempéries.

Cette entente avait d'ailleurs été conclue en juillet 1965 entre le gouvernement du Canada et celui du Québec. Il est entendu, comme le prévoit cette entente, que le coût sera partagé également par les deux gouvernements respectifs, ce qui ne manquera pas d'être d'un précieux secours à nos cultivateurs, dont la production avait été atteinte par la sécheresse et qui les plaçait dans une situation financière tout à fait intolérable.

Nous avons aussi parlé, au cours de la campagne électorale, de l'assurance-santé. Il était facile pour nous d'en parler. Il suffisait de dire, à ceux qui nous écoutaient, que même s'ils étaient déjà assurés contre la maladie, alors que nous parlions d'assurance-hospitalisation, ils pouvaient bénéficier de cette nouvelle loi. Celle-ci est nécessaire, et nos familles canadiennes, qui sont affligées par la maladie, sauront en apprécier les avantages.

En ce qui concerne les mesures énoncées touchant les ouvriers, on mentionne l'assurance-chômage, de même qu'une loi sur les justes salaires et les heures de travail et la sécurité de l'emploi.

Une autre question des plus importante dont traite le discours du trône est celle des subventions aux universités et des bourses aux étudiants. J'ai déjà eu l'occasion de dire à la Chambre que tous les jeunes devraient avoir accès à l'instruction, qu'ils soient les fils des plus humbles des ouvriers ou de nos cultivateurs ou des plus riches de nos financiers. J'ai dit que c'était pour eux un droit sacré d'avoir accès à l'éducation, et que nous devrions leur permettre de réaliser leurs plus chères ambitions. C'est naturellement une mesure qui exigera une coordination de la part des gouvernements fédéral et provincial. Le Québec préférera sans doute l'option financière dans ce cas-ci.

J'entendais, tout à l'heure, l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) nous parler de «technicalité constitutionnelle». Eh bien, pour ma part, je dis ceci: qu'on accorde, la province se réservant le droit à l'option, ces bourses à la province de Québec et que l'on en discute pendant que les étudiants sont déjà à l'université. Il n'est aucunement souhaitable d'empêcher ces étudiants d'assister aux cours universitaires jusqu'à ce que cette loi soit adoptée. Si nous retardions l'instruction d'un seul québécois, ou son entrée à l'université, par nos discussions sur des technicalités et notre refus d'adopter ce projet de loi, je dirais que nous causerions un tort irréparable à ces jeunes, qui veulent poursuivre leurs études et réaliser leurs ambitions.

La création d'une société canadienne de développement pour favoriser l'investissement dans l'industrie et la mise en valeur de nos richesses naturelles est aussi, à mon sens, une bonne chose. Nous savons qu'il existe au Canada des régions défavorisées au point de vue industrie, et ce manque d'organisation est une des causes qui contribuent au chômage. Or, je suis des plus heureux du fait que le présent gouvernement ait songé à ce problème important. Je suis assuré que cette mesure encouragera l'industrie de chez nous et, partant, donnera du travail à nos ouvriers.

On a traité, depuis que le débat sur l'Adresse est en cours, d'à peu près toutes sortes de sujets. On a parlé d'augmenter les bénéfices des lois sociales, comme ceux de la pension de vieillesse. Certains députés ont suggéré de relever les allocations familiales. Or, j'aimerais qu'à chaque fois que de telles propositions sont faites à la Chambre, on nous indique le budget de quel ministère devra être diminué afin de permettre l'augmentation des bénéfices de ces diverses lois sociales qui nous tiennent à cœur.

Hier, le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) mentionnait que le plus ancien système de gouvernement au Canada était le gouvernement municipal. Or, monsieur le président, en tant que maire de ma localité et préfet du comté de Beauce, je sais que, même si ce sont des petits gouvernements, nous avons toujours de la difficulté à équilibrer le budget et que, dans ces petits gouvernements, nous essayons en toute honnêteté et équité de toucher à ce qui nous semble le plus important, et nous essayons de diminuer certaines dépenses en un endroit quelconque afin d'augmenter le budget ailleurs. C'est pourquoi je crois qu'en toute objectivité, ceux qui font de telles propositions devraient nous indiquer quel budget devrait être diminué.

Maintenant, monsieur le président, j'ai déjà siégé en cette Chambre pendant quatre années et je crois m'être occupé de problèmes qui semblaient intéresser, non seulement mon comté, mais ma région. Mais j'espère, en terminant, que vous me permettrez de tenir des propos personnels qui, à mon sens, doivent être tenus en cette Chambre.

D'abord, soyez assurés que je puis difficilement terminer cette brève allocution à la Chambre sans remercier sincèrement les électeurs de la Beauce, qui m'ont fait confiance le 8 novembre dernier. Je sais que, dans la province, c'est avec une certaine curiosité qu'on a suivi la campagne électorale dans mon comté, et je sais aussi qu'en certains endroits, le verdict des électeurs de mon comté en a surpris plusieurs.

[M. Racine.]

Je sais aussi, d'ailleurs, qu'un journal en particulier, soit *Le Devoir* de Montréal, il n'y a pas à se le cacher, (y est allé) de deux éditoriaux, déclarant à ses abonnés que, pour le bien de la nation canadienne, il était non seulement important, mais de toute nécessité que le chef adjoint du Nouveau parti démocratique soit élu dans mon comté. Je sais aussi que celui-ci a obtenu plus que sa large part de publicité dans la province de Québec de certaines agences, voire même de Radio-Canada, où il n'a cessé de paraître depuis sa défaite—ce à quoi je n'ai aucune objection. Nous l'avons vu dernièrement encore au programme «Cartes sur table», après avoir passé à l'émission des «Couche-Tard». Il est devenu une attraction à Radio-Canada, autant qu'un de ses prédécesseurs, M. Michel Chartrand.

Il est souvent une question que je me pose. Je me rappelle qu'en 1958, alors que j'ai été élu député pour la première fois, encore ce même journal disait, en éditorial, que pour le bien des Canadiens français celui-ci, c'est-à-dire mon adversaire, devait être élu.

• (3.50 p.m.)

Or, monsieur le président, ceux qui me connaissent savent fort bien que je ne suis ni un danger pour les Canadiens anglais, ni un danger pour les Canadiens français.

Cela me fait penser que certains journalistes et certaines agences prennent le comté de Beauce pour un cobaye. Si certains comtés veulent tenter des expériences, à eux de le faire. Mais les gens de chez nous semblent en avoir assez de sauver le Canada et la race canadienne-française, et ils pensent maintenant à se sauver eux-mêmes.

Je sais aussi, et je tiens ici à faire une mise au point, que la campagne électorale n'est pas terminée, en ce qui concerne le leader adjoint du Nouveau parti démocratique dans le Québec. Chaque semaine, ce que je regrette d'ailleurs, je retrouve dans les journaux de Montréal—naturellement on envoie ces lettres en dehors—des lettres ouvertes qui sont loin d'être à l'avantage de mes concitoyens de Beauce. Naturellement, elles ne sont pas signées. Elles tentent de promouvoir une certaine publicité au chef adjoint du Nouveau parti démocratique, à vouloir lui conserver une certaine popularité dans la province.

Ce que j'aime le moins, et je tiens ici à faire cette mise au point, c'est que la propagande du leader adjoint du Nouveau parti démocratique tend à faire passer les citoyens de la Beauce pour des gens qui sont facilement irritables en temps de campagne électorale. Au nom des honnêtes citoyens de mon comté, je répudie cette publicité. Je blâme ceux qui font une telle propagande; je la qualifie de déplorable et de mauvais goût.

Remarquez bien, ici, que je n'en veux nullement, personnellement, au leader du Nouveau parti démocratique, mais je lui demande en toute grâce d'éviter ce genre de publicité dégoûtante à l'endroit de la population de mon comté, même si cela l'empêchait d'expliquer sa défaite à toute la province.

Je crois, monsieur le président, que le bien général passe avant le bien particulier. L'élection dans la Beauce, qui a fait couler beaucoup d'encre, a permis à mes deux adversaires de se peser mutuellement, et par les résultats, nous constatons que le candidat du Ralliement créditiste et celui du leader du Nouveau parti démocratique pesaient à peu près le même poids.

Après l'aventure qu'ont vécue les citoyens de la Beauce avec le Ralliement créditiste, il était d'ailleurs inévitable que la population honnête et intelligente de mon comté ne s'engouffre pas de nouveau dans un pétrin comme elle en a connu un de 1962 à 1965.

La Beauce n'a jamais été créditiste, elle a plutôt donné un vote de protestation; elle n'est pas, non plus, socialiste.

Les gens en ont assez de voir certains grands prédicateurs être capitalistes dans leur bureau et socialistes dans la rue quand ils rencontrent leurs concitoyens.

La Beauce n'est pas non plus conservatrice. Au fait, si l'on songe que le candidat du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui, entre parenthèses, nous a donné hier un des spectacles auxquels nous sommes habitués, n'a recueilli que 338 votes sur 25,521.

Enfin, je dis que la Beauce n'a pas de directives à recevoir des quotidiens de Montréal; quand il s'agit de voter démocratiquement, elle sait quoi faire.

Je remercie donc mes électeurs beaucerons de la marque de confiance qu'ils ont tenu à donner au très honorable premier ministre (M. Pearson) et à son équipe. Je constate aujourd'hui qu'ils ne sont pas déçus, puisque ce que nous avons dit, au cours de la campagne électorale, sera réalisé par le présent gouvernement, comme le prouve si bien le discours du trône.

Pour ma part, je tiens à les assurer de mon plus entier dévouement.

Monsieur le président, j'aimerais bien entretenir la Chambre des problèmes particuliers qui touchent mon comté, mais j'aime mieux donner la chance à un de mes amis, l'honorable député de Compton-Frontenac (M. Latulippe), de prendre la parole. J'aurai l'occasion de traiter de mes problèmes lors de l'étude des crédits.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur le président, mes premiers mots seront pour remercier sincèrement et humblement la Providence de vous avoir élu comme président de nos délibérations; on a entendu assez de bien sur votre compte et celui de vos adjoints que je vous souhaite à tous d'aller tout droit au ciel.

A l'occasion de ce nouveau Parlement, je voudrais apporter des commentaires relatifs au discours du trône, comme tous les autres.

Le discours du trône nous a bel et bien révélé toutes sortes de belles choses: les mêmes promesses, les mêmes avantages, les mêmes règlements, ou les mêmes améliorations qu'il préconisait il y a trois ans, lorsque nous avons mis les pieds dans cette enceinte.

On relève dans le discours du trône de cette année les mêmes arguments qu'on y retrouvait il y a trois ans, il y a deux ans. J'en viens donc à la conclusion qu'il n'y a rien de réalisé, parce qu'on commence encore à revenir avec les mêmes choses.

Dans le discours du trône, on parle de l'unité du Canada. Le Canada sera uni en tant que les Canadiens pourront vivre comme du monde, en tant que les Canadiens auront un mode de vie convenable dans un pays qui regorge de richesses, et jamais autrement.

On parle de la guerre à la pauvreté. Comment se fait-il que les citoyens du Canada soient rendus si pauvres? Comment se fait-il qu'il y ait tant de misère dans le Canada, alors qu'on a toujours eu de bons gouvernements bleus ou rouges, qui nous ont administrés? Bonne administration! On se vante! On dit maintenant, dans le discours du trône, que notre pays connaît une ère de prospérité et de croissance sans pareille, que la production, les investissements et le commerce se sont accrus, que le Canada connaît un rapide essor, que le marché de l'emploi s'est accru rapidement, que le chômage a diminué.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que si le peuple était si prospère, on ne parlerait pas de prospérité. Où peut-on prendre la sincérité des gens qui nous disent que le pays est prospère et qu'après cela ils déclarent la guerre à la pauvreté?

Cette pauvreté, elle est due, elle est voulue par ceux qui nous ont administrés dans le passé; elle n'est pas voulue par les créditistes sociaux parce qu'ils n'étaient pas ici avant. Elle est voulue par ceux qui nous ont administrés!

Les libéraux ont dirigé les affaires du pays pendant 34 ans sur 45, et le reste du temps ce furent les conservateurs.

• (4.00 p.m.)

Alors, monsieur l'Orateur, les administrations que nous avons eues nous ont conduits au chômage, à la misère, à l'endettement et aux faillites de toutes sortes. Tout le monde est mécontent au pays, vous en avez des

preuves partout. Pourquoi les gens ne sont-ils pas satisfaits? Pourquoi les gens n'ont-ils même pas le droit de vivre convenablement? On vide les poches des citoyens par des taxes; on «pompe» les citoyens à tel point qu'ils sont obligés de rester dans leur cabane; ils ne peuvent payer leur loyer parce qu'ils n'ont pas d'argent.

Monsieur le président, les citoyens canadiens en ont assez de ce régime. Ceux qui sont bien payés, bien rémunérés, ça fait leur affaire. Le ministre des Finances (M. Sharp) nous dit que le Canada est prospère; il est prospère, oui, pour à peu près 10 p. 100 de la population. Il est prospère pour ceux qui graissent la haute finance, qui manipulent la finance; il est prospère pour les compagnies de finance. Il est prospère aussi pour les sociétés inscrites à la Bourse, parce qu'à la Bourse de Montréal, on réalise à peu près deux milliards de profit ou de revenu par mois, alors que tous les citoyens canadiens ne touchent pas un revenu annuel ou ne réalisent pas un profit de deux milliards dans une année. On taxe certains citoyens, mais on ne taxe pas ceux qui jouent à la Bourse.

Notre système producteur est parfait. Je félicite ceux qui nous ont administrés dans le passé d'avoir organisé au moins un bon système de production. Mais, présentement, on dit qu'il faut encore financer la production, qu'il faut faire des investissements du côté de la production. Il faut faire des investissements seulement de ce côté-là, alors que nous n'avons pas un mot à dire sur le côté de la production. La production accomplit sa fonction normalement; au fait, elle l'accomplit tellement bien qu'en 1965, notre production s'élevait à 51 milliards de dollars. On en a peut-être écoulé 35 milliards, ce qui veut dire qu'il resterait environ 15 à 16 milliards de produits qui n'ont pas été écoulés. Et pourtant, ces produits avaient été faits pour satisfaire les besoins des citoyens qui pouvaient en bénéficier.

Les investissements ne sont pas du côté de la distribution, ils ne sont pas du côté de la consommation. Alors si l'on veut que ça marche, il faut financer la production, oui, mais il faut aussi financer la consommation. Dans un pays comme le Canada, qui connaît un progrès dans les domaines de la science et de la technologie, jamais on ne réussira à créer l'unité si l'on ne tient pas compte de la consommation et des besoins des citoyens.

Alors que notre système financier fait défaut, on veut le corriger. On parle de finance, mais seuls les créditistes offrent des solutions idéales. Tous ceux qui ont pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, depuis l'ouverture de la session, ont demandé et suggéré toutes sortes de choses; mais il n'y a pas d'argent pour payer toutes ces choses-là. Aucun d'eux n'a demandé au gouvernement de mettre la machine à piastres au service des citoyens, excepté les représentants du Crédit social.

Alors, comment va-t-on financer? Avec des dettes? En continuant à emprunter de l'argent, à vider les poches des citoyens, alors qu'ils n'en ont plus? Alors que quand on reçoit $2 du gouvernement, ça nous en coûte $5? Alors que le gouvernement retire l'argent de la circulation au lieu d'en émettre?

Le système est faux à sa base. Il faut qu'il soit réformé pour garder notre patrimoine, notre famille, nos institutions. Le créditiste suggérerait à la Banque du Canada de faire des prêts sans intérêt aux producteurs, alors que la finance nous accable, que les octrois nous enchaînent, que le crédit agricole nous endette. Tous les plans du gouvernement, la Banque d'expension industrielle, les plans de financement des maisons d'habitation, sont tous des plans qui nous endettent, pour des périodes de 30, 40 et même 50 ans. Les octrois aux institutions paralysent le crédit.

Le Crédit social financerait les producteurs, les cultivateurs, les biens publics par des prêts sans intérêt. Nous pourrions financer le coût de construction de nos routes, de nos universités et le développement de nos ressources naturelles. Nous pourrions faire des investissements pour développer nos ressources naturelles, avec du crédit canadien. Présentement, on s'expatrie; on s'en va sur les marchés étrangers chercher du crédit qu'ils nous font avec leur plume et leur encre, pour développer nos institutions, nos ressources naturelles; on paye des intérêts à ces étrangers et, après cela, on donne notre pays aux étrangers.

Tout le monde sait que les ressources naturelles et les industries canadiennes sont exploitées par les étrangers dans une proportion de 80 p. 100. Alors, s'il n'y a rien dans le discours du trône qui prévoit toutes ces choses-là, c'est à nous, Canadiens, de prendre nos responsabilités, c'est à nous de réformer ce qui est réformable. Nous n'avons rien à dire dans tout ce qui va bien; laissons-le aller. Le comté que je représente a besoin de toutes sortes de choses, comme tous les autres comtés. C'est un comté où existe la pauvreté et où l'agriculture est bien médiocre. Il faudrait que le gouvernement dépense des centaines de millions de dollars pour le mettre sur un pied d'égalité avec d'autres comtés. Mais si ces millions de dollars sont empruntés de la haute finance, alors plus nous avançons, plus nous calons, plus nous nous endettons.

L'impôt sur le revenu, monsieur le président, c'est un vol.

La dette nationale est une supercherie; elle devrait être convertie en capital national, en capital social, en crédit social.

Les banques enlèvent aux Canadiens l'actif du Canada, en inscrivant cet actif à leur actif et au passif du pays, dans leur comptabilité financière, les banques s'approprient le crédit de la société. Elles volent le crédit social.

Les intérêts sur les dettes devraient être convertis en dividendes sociaux. De cette façon, les taxes disparaîtraient et les dividendes sociaux les remplaceraient.

Il n'y en a pas un à la Chambre, y compris le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), le très honorable premier ministre (M. Pearson) et tous les autres députés, qui a présenté des solutions, pour régler les problèmes des Canadiens, pour équilibrer le volume de piastres avec le volume de produits. Il n'y a aucun équilibre; nous sommes déséquilibrés sur tous les côtés, et l'on se sert d'équilibre seulement pour la guerre.

Ah! quand c'est la guerre, quand on a besoin de produits, là, on trouve toute la finance voulue; là on est capable de balancer tous les budgets, de balancer l'économie dans tous les sens, mais on n'est pas capable de balancer l'économie des Canadiens.

Alors, monsieur le président, sous le régime des vieux partis, on n'y trouve que de la pauvreté, des dettes impayables, des hypothèques, des gouvernements hypothéqués, des faillites, du revirement de capital, des répudiations de dettes; ce sont ces choses-là que l'on trouve dans le système actuel. Au lieu de distribuer la production disponible et abondante, on se borne à maintenir la rareté d'argent, les taux d'intérêt élevés, en s'adaptant au système d'argent rationné.

Quelle solution offre-t-on pour régler le problème? L'opposition conservatrice, critique, mais n'offre pas de solution. On paralyse l'économie au lieu de la développer, de lui permettre d'avancer.

Comme solution, on a recours aux économistes, ceux qui sont à peu près les mieux rémunérés pour faire des plans, des rataplans, ceux qui nous enfilent ou nous engouffrent dans le socialisme, parce qu'ils disent que les citoyens sont trop ignorants pour s'administrer eux-mêmes; au fait, pas un citoyen peut s'administrer quand on vide ses poches et qu'on place une barrière pour empêcher l'argent de se rendre dans ses poches. Alors, on a recours à des citoyens éminents pour régler le problème qui n'est pas encore réglé. Dans les pays où on a le socialisme, tout le monde est mal pris, tout le monde paie des taxes, tout le monde est surtaxé; presque tous les citoyens des pays socialisés ne peuvent pas vivre comme du monde; ils vivent comme des animaux.

• (4.10 p.m.)

Est-ce ce régime qu'on veut nous imposer? En définitive, on nous présente le socialisme d'État; on glisse vers la gauche, ce qui est grossièrement contraire à la liberté individuelle.

On suggère de voler celui qui possède des biens pour en donner à celui qui n'en a pas, c'est-à-dire voler Pierre pour payer Paul, et les belles réalités restent sans solution. On fait simplement distribuer la rareté au lieu de distribuer l'abondance.

Le système est défectueux à sa source, obligeant le pays à rapporter plus d'argent que le système en crée. C'est là engendrer des dettes partout. C'est obliger les gens à s'entredéchirer dans l'effort de chacun à trouver l'argent nécessaire pour une opération collectivement impossible. C'est mettre les faibles sur le carreau et forcer ceux qui veulent rester debout à se montrer exigeants, c'est obliger les corps publics à surtaxer pour le système, après avoir taxé les services.

Il faut bien se rendre à l'évidence que c'est le système d'argent qui est en défaut. Le système est défectueux parce qu'il ne fait pas l'argent; allez partout où il y a des besoins humains.

En outre, quels ont été, dans notre pays, les partis au pouvoir depuis 50 ans qui nous ont fabriqué une drôle de monnaie constamment dépréciée et qui nous ont fait tomber d'inflation en déflation, de crise en marasme économique, de dépression économique en faillite financière? Est-ce le Crédit social, les libéraux ou les conservateurs? Voilà ce que les Canadiens doivent savoir et se rappeler!

Monsieur le président, un des grands problèmes du gouvernement actuel, c'est la balance des paiements internationaux.

On en a parlé depuis le début de la session, mais on n'a pas offert de solution pour régler ce problème, qui découle des accords de Bretton Woods. Il n'y a pas à ce surprendre de cela, car lorsque le Fonds monétaire international a été constitué en 1944, en vertu des accords de Bretton Woods, c'est la vieille formule capitaliste qui a prévalu. Trois grands pays, à eux seuls, détenaient une large majorité des actions. Au lieu de créer une institution «contrôle» par quelques pays seulement, on aurait dû établir une quote-part de même valeur pour chaque pays, ou un droit de vote égal pour tous les membres.

Le 9 juillet 1956, M. Solon Low, qui était à ce moment-là chef du Crédit social et député de la circonscription de Peace-River, déclarait:

L'accord de Bretton Woods a favorisé particulièrement les nations créancières comme les États-Unis sans leur imposer l'obligation d'équilibrer leur commerce en acceptant des marchandises des autres pays. Il imposait cette obligation cependant aux

nations débitrices, il inaugurait un étalon-or international et donnait aux nations créancières le droit d'attendre et d'exiger de l'or ou des dollars américains.

Voilà où est le problème. Tant et aussi longtemps qu'on ne réglera pas les accords de Bretton Woods, on ne réglera pas le problème.

C'est là, monsieur le président, le fondement du problème de la balance des comptes internationaux. Mais, malheureusement, ces règlements ont été approuvés en 1944 par les libéraux, qui étaient alors au pouvoir, et par les conservateurs et les socialistes, qui étaient dans l'opposition.

Seul le parti du Crédit social, qui était dirigé par M. Solon Low, s'était catégoriquement opposé à ces accords pernicieux. Les événements ont prouvé que seuls les créditistes s'étaient avérés des financiers compétents.

Ceux qui, à l'heure actuelle, dans cette enceinte et ailleurs, affirment que les Canadiens ne manquent pas de pouvoir d'achat et que notre système monétaire est parfaitement équilibré, sont de braves gens qui sont terriblement inconscients et aveugles, ou des hommes qui faussent la vérité.

Il y a encore un grand nombre de chômeurs officiels au pays; les chômeurs officiels sont ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, des pères de famille qui retirent environ $35 par semaine, ce qui est grossièrement insuffisant, étant donné le coût actuel de la vie qui augmente chaque jour.

Nous avons beaucoup plus que cela. Beaucoup de citoyens n'apparaissent pas, aujourd'hui, sur les listes de l'assurance-chômage, mais dépendent du bien-être social. Le bien-être social va coûter 25 p. 100 du budget, soit tout près d'un milliard et demi, en 1966. Alors, on enlève les gens des listes de l'assurance-chômage et on les reporte sur celles du bien-être social. Ceux qui touchent des allocations du bien-être social vivent également avec un revenu variant de $25 à $35 par semaine. C'est inconcevable dans un pays comme le Canada, dans un pays qui déborde de richesse; il est inconcevable qu'on laisse des citoyens vivre avec de tels revenus. C'est même pitoyable.

Il est donc important de faire disparaître tout programme d'austérité et de lancer de grands travaux publics dans les régions les plus atteintes, sans imposer de taxes supplémentaires et sans emprunter sur le marché financier, c'est-à-dire au moyen d'argent nouveau. Dans ce but, occupons-nous de créer immédiatement une banque de financement social ou d'immobilisation sociale, rattachée directement à la Banque du Canada, mais ayant les mêmes pouvoirs de création de crédit que les banques à charte. Cette banque de financement social ne devrait prêter qu'à un taux d'intérêt permettant de défrayer le coût d'administration.

[M. Latulippe.]

Voilà des problèmes qu'il faudrait régler à la Chambre. Tant et aussi longtemps que nous ne réglerons pas le problème de la finance, on sera toujours témoin du même désordre, des mêmes désavantages, des restrictions de dettes, des faillittes, des augmentations de dettes, tant sur le dos des contribuables que sur celui du gouvernement.

Seules des mesures «radicales» pourront enrayer le chômage; le remède est simple et sans douleur. Il faut dépenser plus; ce qui est plus particulièrement nécessaire, c'est une augmentation des dépenses dans ce qu'on appelle le secteur public: les dépenses pour l'instruction publique, la santé, les loisirs, ainsi qu'une variété d'autres services et aménagements dont le Canada a grandement besoin.

Je lisais récemment, dans une revue, que d'ici trois ans, 20 p. 100 des travailleurs seront congédiés par suite de l'automatisation et que, dans cinq ans, 30 p. 100 seront mis à pied.

On entend parler de plein emploi, mais comment peut-on employer tout le monde alors que la mécanisation et l'automatisation remplacent l'homme? Le plein emploi est devenu impossible. A cet effet, je vais vous citer le cas d'une industrie dont la production s'élève à $15,000 par semaine et qui paie également $1,500 de salaires par semaine.

Pensez-vous que les $1,500 qui sont payés en salaires achètent les $15,000 de production? Jamais! Et c'est là que le problème se pose. C'est là que ceux qui parlent de plein emploi ne savent pas ce qu'ils disent, parce qu'ils ne se rendent pas compte de la situation actuelle. On ne se rend pas compte qu'on a accepté l'automatisation, la mécanique, la technique dans tous les domaines, et que ce sont elles qui remplacent la main-d'œuvre.

Les hommes sont créés avec des besoins. Il faut qu'ils vivent, qu'ils s'instruisent, qu'ils s'habillent, qu'ils se logent, et c'est là le problème. Ce problème, nous ne le réglerons jamais autrement que par des crédits créés par la Banque du Canada ou par une commission de contrôle, ou par l'équilibre du volume monétaire avec celui des produits faits et mis sur le marché à la disposition des citoyens.

Le Bureau fédéral de la statistique annonçait que la dette totale des consommateurs canadiens s'élevait, à la fin de 1964, à quatre milliards 552 millions, comparativement à quatre milliards 422 millions l'année précédente.

Les commentaires faits par plusieurs journaux, lors de l'annonce de ces chiffres, expli-

quaient que l'augmentation de la dette de particuliers provenait d'une trop grande facilité de crédit aux consommateurs. Possible! Mais cet endettement prouve trois choses: les consommateurs canadiens ont des besoins; les produits existent pour satisfaire les besoins; l'argent ne se trouve pas en face des produits pour satisfaire les besoins. Pas un potentiel, si grand soit-il, d'économistes canadiens ou d'économistes sortis de la faculté de commerce de Londres peut nier cette assertion.

Si les Canadiens se sont vus contraints de faire des emprunts, cela démontre également qu'ils ne peuvent pas vivre sans la permission de ceux qui «contrôlent» l'argent et le crédit.

Si les prêteurs veulent bien créer du crédit ou de l'argent, les besoins peuvent être satisfaits. Mais au contraire, s'ils refusent, les consommateurs doivent se serrer la ceinture. Donc, le dilemme est le suivant: s'endetter ou crever.

Par ailleurs, il y en a qui croient que c'est envers les compagnies de finance, envers les entreprises et les magasins qui vendent à crédit que les consommateurs s'endettent.

Une partie infime de ces dettes est réellement due aux compagnies de finance, mais la plus grande partie de ces prêts consentis par les compagnies de finance, ou de ces ventes à crédit par les entreprises commerciales, est financée par les prêts bancaires à ces compagnies de finance. Les milliards de dollars que les Canadiens doivent ainsi sont donc dus aux banquiers, à ceux qui créent le crédit.

A ces milliards que doivent les consommateurs canadiens, il faut ajouter les milliards qui sont dus par le gouvernement fédéral, les milliards qui sont dus par les gouvernements provinciaux, les milliards qui sont dus par les municipalités, les milliards qui sont dus par les commissions scolaires, les milliards qui sont dus par ceux qui ont hypothéqué leurs maisons et leurs fermes. En tout, 86 milliards sont dus par les Canadiens, soit une dette de plus de $4,600 per capita, ou $20,600 par famille moyenne. Et ce, alors que l'argent légal au Canada, émis par la Banque du Canada, est seulement de $2,490,833,000. Comment se fait-il que nous ayons seulement que deux milliards d'argent légal en circulation et une dette de 86 milliards? Cela prouve, monsieur le président, qu'il y a des faux-monnayeurs quelque part, et ces faux-monnayeurs sont aussi coupables que n'importe quel fabricant de faux billets de $20 ou de $10. Et l'on ne fait rien! On protège ces faux-monnayeurs par la force des lois.

Ce sont les financiers, les maîtres du crédit qui dominent ainsi les gouvernements, qui les font marcher à la baguette et qui placent aux postes de commande leurs créatures, genre Kierans. Je pourrais en nommer plusieurs au sein du gouvernement actuel. Ce sont ces mêmes financiers qui «contrôlent» les provinces, les municipalités, les villes, les commissions scolaires, les institutions, les universités et les écoles.

Ceux qui ont ainsi droit de vie et de mort sur toutes les institutions n'ont même pas levé une seule pelletée de terre pour bâtir le pays; pourtant, il leur appartient.

Ceux qui ont travaillé ou ceux qui travaillent, qui construisent le pays, qui fabriquent les produits, les biens nécessaires à la satisfaction des besoins, ce sont les possédés, les endettés, les «contrôlés».

Les possédants, les «contrôleurs», les endetteurs, ce sont ceux qui «contrôlent» le crédit, qui manufacturent le crédit à l'état de dettes.

C'est la pire dictature qui existe. Pas besoin d'aller en Russie pour avoir la dictature. Nous l'avons au Canada, dans un pays que l'on dit démocratique, la dictature qui «contrôle» toutes les activités humaines, celle qui possède un droit de vie ou de mort sur chacun de nous . . .

• (4.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois avertir le député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Roger Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, avant d'entreprendre ce premier discours à la Chambre des communes, permettez-moi d'exprimer, par mes faibles moyens les très forts sentiments de fierté et de joie que votre avènement a ce haut poste de commande et de responsabilité, approuvé à l'unanimité, ont pu éveiller chez tous les Canadiens français, mais de façon particulière parmi les minorités d'expression française à travers le Canada et encore plus spécialement chez les Franco-ontariens, qui partagent avec vous le renom et l'honneur qui vous échoient et qu'au dire de tous, vous avez pleinement mérités.

Tous les députés qui m'ont précédé ont signalé l'usage parfait que vous faites de nos deux langues officielles, et votre succès, acquis par suite de courage, détermination et compétence, devrait servir d'exemple et d'encouragement à tous nos compatriotes d'expression française à redoubler leurs efforts pour maintenir et développer ce précieux héritage qu'est la culture française, et à tous nos concitoyens d'expression anglaise, à redoubler leurs efforts pour acquérir, améliorer et maîtriser la langue française, également leur patrimoine en tant que Canadiens.

Le premier discours! La majorité des membres de cette Chambre y ont déjà passé et chacun peut comprendre et revivre toutes les émotions et le trouble qui m'assaillent en ce moment.

Je m'empresse, monsieur l'Orateur, de dire que je suis comme tous les autres qui parlent ici pour la première fois: oui, ça m'impressionne, oui, je suis ému, oui, ça me fait peur un petit peu. Ceci dit et compris, allons-y.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury), les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Néophyte comme chacun d'eux, j'espère pouvoir survivre à ce début de carrière avec autant d'assurance—et si j'obtiens seulement la moitié de leur réussite, ce sera déjà un grand succès.

[*Traduction*]

Chacun semble reconnaître que le discours du trône fait ressortir deux choses bien nettement. D'abord, que nous avons beaucoup de travail à faire au cours des prochains mois et que nous avons tous l'intention, je n'en doute pas un seul instant, de consacrer tous nos efforts à l'exécution de ces travaux de façon louable et efficace.

Deuxièmement, nous faisons face à un gouvernement qui n'a pas encore réussi à être majoritaire. Je compte évoquer certaines raisons possibles, mais il est fort clair que le gouvernement n'a pas l'appui de la majorité des Canadiens. Hors de l'Ontario et du Québec, le parti libéral n'a que 24 sièges. C'est une lourde responsabilité.

J'imagine à la lecture du discours du trône que le gouvernement, qui a reçu 40 p. 100 du vote populaire—l'opposition officielle en a 32 p. 100—se rend compte de cette responsabilité et n'oublie pas qu'il doit attacher une importance particulière aux recommandations de l'opposition officielle et, toute proportion gardée, à celles des tiers partis.

L'opposition a été flattée de constater qu'on présentera sous peu certaines mesures législatives qui faisaient partie de son programme comme, par exemple, l'augmentation de $2 à $5 par tête des subventions aux universités. Le gouvernement doit accorder toute l'attention voulue—et nous ne cesserons pas d'insister sur ce point—aux autres besoins que nous avons signalés, par exemple les suivants.

Premièrement, pensions de la sécurité de la vieillesse de $100 par mois. Même si l'amendement a été rejeté, on constate de plus en plus que la plupart des membres du gouvernement sont aussi persuadés que nous que la pension de $100 répond aux désirs de la très vaste majorité des Canadiens et qu'aucun gouvernement ne peut espérer garder le pouvoir en refusant de tenir compte de la volonté du peuple.

Deuxièmement, cela vaut également pour notre demande en vue de faire supprimer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et le matériel de production, demande qui a aussi été rejetée. En refusant d'agir, le gouvernement ne tient pas compte des désirs de l'opposition et de la plupart de ses partisans.

Troisièmement, une aide dont le besoin se fait sentir depuis longtemps et l'examen des problèmes des cultivateurs de l'Est, comme l'ont signalé plusieurs députés au cours des quelques derniers jours.

Quatrièmement, la déduction des taxes foncières et scolaires jusqu'à concurrence de $500 du revenu imposable. Encore une fois, des députés ministériels ont appuyé notre demande et nous avons l'intention de continuer à réclamer cette déduction.

Cinquièmement, il en est de même de notre programme visant à obtenir de la Société centrale d'hypothèques et de logement des hypothèques pour l'achat d'anciennes maisons. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand) constatera sûrement, une fois devenu ministre de la Main-d'œuvre, qu'à cette époque où un nombre croissant d'employés industriels, de commis principaux, d'administrateurs subalternes sont mutés dans d'autres régions du pays, ces gens doivent essuyer une perte financière sur leur maison, car, en dépit de notre grande prospérité, personne ne peut payer, pour leurs anciennes demeures, le premier versement qui couvrirait les dépenses à faire pour leur nouvelle maison.

Sixièmement, comment le gouvernement peut-il ainsi méconnaître les motifs qui nous guident quand nous demandons une loi sur les prêts aux consommateurs pour protéger les salariés contre les taux d'intérêt exorbitants exigés sur les prêts destinés aux améliorations des habitations.

Septièmement, mes expériences personnelles en affaires me poussent à affirmer que le moment est venu d'alléger le fardeau des impôts sur le revenu personnel et celui des sociétés, car le bât commence à blesser. Les salariés ne peuvent plus supporter de nouvelles poussées inflationnistes. Ils sont forcés de vivre au-dessus de leurs moyens, et les sociétés n'ont pas les encouragements voulus pour se lancer à la conquête de nouveaux domaines ou répondre à de nouveaux défis.

Tout cela, monsieur l'Orateur, faisait partie de notre programme électoral mais était absent du programme du parti libéral, ce qui explique que 60 p. 100 des voix ont été enregistrées contre ce parti. Les mérites de ce

programme reviennent au parti conservateur progressiste et à notre chef qui s'est dépensé corps et âme pour l'exposer aux Canadiens de tous les coins du pays.

L'opposition ne manquera pas non plus de signaler que les deux tiers des députés ministériels représentent des circonscriptions et des intérêts des régions urbaines et des grands centres du pays; le gouvernement devra donc accorder un soin tout particulier aux problèmes agricoles et ruraux qui pourraient, en l'occurrence, être négligés. Cela pourrait expliquer, par exemple, le fait que tant de petites villes n'ont pas encore reçu leurs subventions pour les travaux d'hiver de 1964. Les petites villes comme les petits problèmes ne reçoivent pas toujours l'attention voulue.

Je voudrais néanmoins signaler ici une autre tâche à accomplir, tout aussi importante que les mesures législatives à venir puisqu'elle s'apparente au fait que le pays s'est prononcé encore une fois en faveur d'un gouvernement minoritaire. Si j'insiste sur ce point, c'est que nous sommes tous engagés au même titre dans cette tâche et qu'il y va de notre intérêt à tous; il s'agit de la nécessité urgente de rendre au Parlement le respect et le prestige qui lui sont dus et de rehausser notre rôle dans l'esprit de nos concitoyens.

Avant que la fièvre des élections disparaisse et pendant que nous nous souvenons encore des suggestions et des inquiétudes de nos commettants, pourquoi ne pas tenir compte dès maintenant des quelques conseils opportuns qu'ils nous ont si humblement soufflés à l'oreille et pourquoi ne pas tenter de faire quelque chose à cet égard; nous devrions tous être d'accord là-dessus?

Au cours de la campagne, dans tous les coins et recoins, les gens se sont plaints de la malhonnêteté, du manque de dignité et du refus de favoriser l'unité canadienne. Nous nous devons—les Canadiens ne s'attendent pas à moins—de nous amender manifestement sur ces trois points et, en ce faisant, nous rétablirons la confiance dont le Parlement et les parlementaires jouissaient auprès de la population.

Personne ne s'attend à des merveilles, mais l'ensemble de la population—surtout les jeunes—compte que nous prêcherons d'exemple. N'interprétez pas mes remarques, je vous prie, comme étant celles d'un puritain ne pouvant faire de distinction entre la vérité et l'imagination. D'ailleurs, s'il faut jamais s'adonner à la prédication, je compterai plutôt sur mon collègue et député de Prince (M. MacDonald) dont c'est la spécialité. Je le répète, ces observations de nos commettants méritent réflexion.

[*Français*]

Sous le chapitre de la moralité, j'ai l'impression claire et nette, après cette récente campagne et la profusion de scandales qui l'ont précédée, que nos concitoyens désirent ardemment que nous posions certains gestes spécifiques afin de démontrer de façon pratique non seulement une préoccupation morale mais de la morale dans nos activités.

Je suis sûr, par exemple, que la majorité des Canadiens ignorent le fait que nous récitons la prière à l'ouverture de nos séances. Commençons par le dire à tous et à chacun.

Je suis sûr que la majorité des membres de cette Chambre ignorent le contenu de cette prière. Commençons par l'apprendre.

Je suis sûr, également, que la grande majorité de nos concitoyens ignorent le fait que avons, dans les édifices du Parlement, un endroit de recueillement où les membres peuvent se retirer pour y faire un brin de méditation, et je suis sûr qu'un grand nombre de députés ne sauraient où trouver ce petit coin. Commençons par le dire, puis fréquentons-le, ce coin, à l'occasion. J'ai confiance, d'ailleurs, que si nous le fréquentons le moindrement, nous aurons vite fait de l'améliorer, car il n'est franchement ni convenable ni suffisant.

Essayons maintenant de faire un pas de plus. Chacun de nous, dans sa vie personnelle, dans sa vie familiale, dans sa vie professionnelle, sent le besoin de rechercher, à l'occasion, un conseil moral. Pourtant, ici, où nous sommes en fin de compte responsables de l'orientation de toute une nation, on ne semble pas reconnaître ce même besoin. Et pourtant, nous jouissons de tous les meilleurs services nécessaires à l'exécution de notre tâche.

J'ouvre ici une parenthèse, monsieur l'Orateur, pour souligner l'excellence des services que nous recevons et pour rendre un hommage bien mérité à tous les fonctionnaires du Service civil, des officiers de sécurité, des secrétaires, des messagers, des préposés à la cuisine, des serveuses et du personnel. Mais je suggère, tout aussitôt, qu'un service de «padre» ou d'aumônerie, si précieux dans toutes nos autres activités humaines, soit instauré dans les édifices du parlement pour la députation et pour le personnel tout entier. Ce sera pour le moins nouveau d'avoir sur place des ministres du culte en qui tout le monde aura pleine et égale confiance.

[*Traduction*]

Parlant de dignité, il y a plusieurs choses que l'on souligne à tort ou à raison. Je veux parler, par exemple, des absences, au sujet desquelles je propose que l'on établisse l'appel nominal pour encourager les présences. A ce sujet, il faut mentionner la lecture de

journaux pendant les discours et les débats. C'est un usage, j'ai été heureux de l'apprendre, que l'on essaye de limiter dans notre parti. Enfin, je voudrais signaler la coutume des claquements de pupitre en guise d'applaudissements. J'ignore quelle est la solution; peut-être faudrait-il des pupitres à couvercle de marbre, mais je sais qu'une solution à ce problème rehausserait notre prestige aux yeux du public.

Enfin, en ce qui concerne l'unité nationale, la plupart des Canadiens qui ont eu l'occasion de parcourir le Canada d'un océan à l'autre s'accordent pour dire que l'unique chose qui ne va pas chez les Canadiens, c'est qu'ils ne connaissent pas le Canada ni les Canadiens. Je propose que soit présentée une mesure législative qui, en prévoyant une aide financière directe, permettrait aux Canadiens de parcourir notre magnifique pays pendant l'année du centenaire. Celui qui connaît la détermination des terre-neuviens, l'assiduité au travail des habitants des provinces Maritimes, la couleur et le charme latins du Québec, l'esprit de progrès de l'Ontario, l'esprit pratique des habitants des Prairies, les panoramas grandioses des Rocheuses, ne peut s'empêcher d'être fier d'être Canadien.

Tandis que les législateurs, les intellectuels, les spécialistes en droit constitutionnel démêlent les problèmes d'ordre juridique, technique ou idéologique que supposent la mise à jour et le rapatriement de notre constitution, le Canadien moyen se retrouvera chez lui dans l'expérience personnelle vécue, ce qui, en somme, est l'essence même de la constitution.

Là où existent des différences linguistiques, nous en arriverons à les comprendre, à en tirer parti, à les cultiver et à les conserver, car ces différences, source de notre grandeur, sont une source d'enrichissement mutuel et servent à élargir nos esprits, à augmenter notre savoir et à mûrir notre jugement. Nos caractéristiques différentes, comme celles qui existent entre l'homme et la femme, peuvent devenir un élément d'unité et de rapprochement plutôt que de division, de manière que nous puissions tous nous écrier—comme on l'a proposé il y a deux jours—«Vive la différence!».

[*Français*]

En terminant, monsieur l'Orateur, il y a une autre tradition que, cette fois, je voudrais maintenir: celle qui veut qu'à l'occasion de son premier discours, un nouveau député puisse chanter les beautés et les grandeurs de son comté. Le faire convenablement, en parlant du comté d'Argenteuil-Deux-Montagnes, demanderait beaucoup trop de temps. Tout comme le comté de York-Scarborough, disons que nous avons un peu de tout ce qui peut représenter le Canada tout entier,—sauf les océans. Nous avons les cultivateurs, les ouvriers, les industriels, les commerçants, les professionnels, des vieillards éprouvés et une jeunesse hardie, des minorités, des néo-Canadiens et des Indiens. Nous avons chasse et pêche, lacs et montagnes, industries agricoles primaires et secondaires, des mines, des écoles de choix; toutes les croyances religieuses s'expriment chez nous. Nous avons le citoyen urbain, rural et métropolitain, et tant et tant d'autres encore.

Nous avons aussi, malheureusement, des pauvres et des régions sous-développées qui requièrent notre sympathie et notre attention urgente. Nous avons de modestes projets qui commandent un intelligent appui et j'espère que les divers ministères intéressés sauront nous recevoir de façon positive lorsque nous frapperons à leur porte. Partout nous avons l'harmonie et la paix, que nous voudrions citer en exemple à tous les coins du pays. Nous avons aussi notre pleine part de fils glorieux qui ont servi leur patrie, soit en accomplissant leur tâche journalière, soit en servant dans nos forces armées, où plusieurs sont tombés au champ d'honneur. Argenteuil-Deux-Montagnes a eu plus que sa part d'hommes politiques de grande envergure. Mentionnons l'honorable J. C. Abbott, le premier de nos Premiers ministres nés au Canada; sir George Perley, premier ministre suppléant, haut commissaire en Angleterre et secrétaire d'État; l'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes, illustre père d'un illustre fils, l'honorable Paul Sauvé, premier ministre du Québec et un des grands Canadiens de notre histoire.

Mentionnons, enfin, deux fidèles serviteurs de cette vénérable Chambre, qui sont disparus depuis un an et dont plusieurs ici se souviennent encore, le député libéral James McGibbon et le député conservateur Georges Héon.

Voilà le siège que le nouveau député d'Argenteuil-Deux-Montagnes a la responsabilité d'occuper. Je n'ai aucunement la prétention de pouvoir émuler leur grandeur. Mon seul espoir, mon seul vœu, ma seule promesse, c'est que, tant que je l'occuperai humblement, jamais ils n'auront à en rougir.

[*Traduction*]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de reparler au cours de ce débat. Mais ce matin on a déposé à la Chambre la correspondance échangée entre le premier ministre (M. Pearson) et le premier ministre de la province de Québec au sujet de la formule proposée pour modifier la constitution. J'ai

donc cru bon d'en profiter pour exposer à la Chambre les vues du Nouveau parti démocratique sur cette formule de modification et sur les mesures qui nous semblent s'imposer car, cela est évident, le gouvernement ne pourra faire adopter le texte législatif auquel il songeait.

Les membres de notre parti appuient l'attitude du premier ministre du Québec qui s'est opposé à l'adoption de la formule Fulton-Favreau pour amender la constitution canadienne. Nous nous sommes opposés à cette formule dès qu'elle a été proposée en 1960 et nous n'avons pas changé d'avis depuis, en dépit des diverses modifications secondaires qui lui ont été apportées de temps à autre, car nous croyons que cette formule est fausse en principe.

Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nous nous opposons à tout amendement à la constitution. Au contraire, notre parti a affirmé, au cours des années, que notre constitution devrait être domiciliée au Canada et devrait pouvoir être modifiée par les Canadiens. Ce serait une mesure dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique actuel, qui est la constitution du Canada, devait répondre aux besoins du 19e siècle au moment où le Canada émergeait de son statut de colonie du Royaume-Uni. Nous croyons, comme la plupart des Canadiens sûrement, qu'il ne convient plus qu'un pays autonome soit tenu de s'adresser à New-Westminster pour modifier notre constitution. (*Exclamations*)

M. Knowles: Vous êtes vraiment de la Colombie-Britannique.

M. Douglas: Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur, je veux dire Westminster, bien entendu. J'accepterais New-Westminster comme lieu où nous pourrions modifier notre constitution, mais j'ai l'impression qu'il serait bien difficile de persuader le gouvernement de déplacer les édifices du Parlement jusque dans cette merveilleuse région.

J'ai eu le privilège d'assister à la conférence convoquée à Québec, en 1950, par le premier ministre St-Laurent et à laquelle le premier ministre Duplessis représentait le Québec. On cherchait alors les moyens d'amener au Canada la constitution canadienne et on se mit d'accord sur bon nombre de choses. A vrai dire, nous étions sur le point de nous entendre sur une formule qui eût été beaucoup plus souple que celle du gouvernement actuel. On se trouva dans une impasse le moment venu de décider s'il fallait ou non consolider l'article 92 (13), qui porte sur la propriété et les droits civils.

Certains soutenaient—moi-même, je reste de cet avis—que, étant donné la jurisprudence qui rattachait la commercialisation des produits agricoles, la législation ouvrière et les mesures de sécurité sociale à l'article 92 (13), ce serait couper les moyens au Canada que de consolider cet article.

A notre avis, la Constitution canadienne devrait être assez flexible pour doter le gouvernement fédéral des pouvoirs qui lui sont nécessaires pour fournir un traitement égal et des chances égales à tous les Canadiens. Cependant, elle devrait reconnaître aussi le statut spécial de la province de Québec aux points de vue de la langue, de la culture et du Code civil, et mettre ainsi en pratique le principe de l'association des deux races fondatrices placées sur un pied d'égalité.

La revision de la Constitution devrait s'inspirer de quatre principes généraux. En premier lieu, les pouvoirs fédéraux doivent être précisés afin de permettre au gouvernement central de résoudre les problèmes que posent la croissance économique, le chômage et le bouleversement économique. Certaines provinces peuvent être portées à croire qu'elles ont la puissance économique requise pour les résoudre; elles ont peut-être raison, mais j'en doute.

• (4.50 p.m.)

Il n'y a aucun doute que plusieurs provinces ne peuvent faire face à ces problèmes. Le gouvernement fédéral doit avoir le pouvoir de niveler les conditions entre les diverses régions de notre pays et supprimer, dans la mesure où c'est possible économiquement, les disparités régionales. Tel le maillon, telle la chaîne. Une région économiquement défavorisée compromet davantage l'unité nationale que n'importe quel autre élément possible.

Deuxièmement, il faudrait délimiter clairement les sphères de compétence provinciale, et la répartition des pouvoirs de taxation pouvant permettre aux provinces de s'acquitter de leurs responsabilités. Les responsabilités accordées aux provinces aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par les Pères de la Confédération semblaient relativement peu importantes en 1867. Elles ont pris une importance prodigieuse aujourd'hui et, avec l'accroissement des besoins en matière d'éducation, de services de santé et de sécu-

rité sociale, de routes, de mise en valeur des ressources, les provinces ont vu leurs responsabilités s'accroître, sans nouvelles sources de revenus. Il faut envisager cette question en délimitant non seulement les pouvoirs des gouvernements provinciaux mais les sources de revenus qu'ils leur faut pour bien s'acquitter de leurs responsabilités.

Troisièmement, nous estimons qu'il faut reconnaître sans équivoque le statut spécial du Québec en ce qui concerne la langue, la culture et les traditions. A notre avis, il faut renforcer ce statut mais non sous la forme limitée où il se présente à l'heure actuelle. J'envisage le jour où notre constitution garantira et assurera une reconnaissance égale des deux langues partout au Canada, où la constitution garantira à chaque Canadien, où qu'il habite au Canada, le droit d'instruction dans l'une ou l'autre langue. Il faut reconnaître l'importance accrue que prend le Québec en ce qui concerne la culture, tout comme doit être reconnue la liberté culturelle des Canadiens de langue anglaise.

Quatrièmement, une déclaration des droits devrait, selon nous, figurer dans la constitution et y être consolidée. Elle garantirait à tous les Canadiens les libertés fondamentales, la liberté de parole, le droit de réunion, la liberté de religion; elle empêcherait toute détention arbitraire et assurerait toutes les autres libertés fondamentales que nous associons d'ordinaire à la justice britannqiue. Notre parti voudrait par conséquent une revision de la constitution. Nous voulons une constitution qui soit établie au Canada. Nous voulons qu'elle puisse être modifiée facilement. Mais nous nous sommes opposés à la formule dite Fulton-Favreau. Notre avis semble maintenant partagé par bien du monde.

Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit hier soir que le repentir est toujours bien accueilli. Je tiens simplement à ajouter qu'on ne clame pas si haut sa joie devant le repentir des pécheurs quand on est, comme lui, un converti de fraîche date.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est l'honorable député qui a fait volte-face après 1960.

M. Douglas: Il est vrai que les plus ardents prosélytes sont les nouveaux convertis. En fait, le chef de l'opposition était premier ministre lors de la rédaction de la formule Fulton. Il était à la tête du gouvernement qui l'a présentée aux provinces en 1960-1961. Cette formule, sauf quelques détails secondaires concernant la délégation des pouvoirs, est sensiblement la même que la formule proposée par le gouvernement actuel. En ce qui concerne les consolidations de l'article 92, c'est exactement la même chose que la formule actuelle. J'étais alors associé au gouvernement de la Saskatchewan, et cette province, tout comme la province de Québec, étaient les deux seules qui s'opposaient à la mise en œuvre de la formule Fulton. Nous nous y opposions, non pas . . .

L'hon. M. Fulton: Mon honorable ami n'a-t-il pas déclaré publiquement que même si son gouvernement n'était pas d'accord avec le détail de la formule, et avait clairement exprimé ce désaccord, la Saskatchewan ne s'opposerait pas à sa mise en œuvre si toutes les autres provinces étaient d'accord?

M. Douglas: Pas qu'il m'en souvienne.

L'hon. M. Fulton: C'est ce qu'ont dit les journaux.

M. Douglas: Je me souviens que le gouvernement de la Saskatchewan n'aurait jamais, en aucune circonstance, consenti à une formule qui aurait consolidé cet article 92, en particulier le paragraphe 13, disposition relative aux droits civils et de la propriété.

L'hon. M. Fulton: Mon honorable ami devrait en saisir ses amis de la presse, parce que c'est ainsi que les journaux ont relaté son attitude.

M. Douglas: Les déclarations du procureur général qui assistait à cette conférence ont été, à mon avis, extrêmement nettes. Nous nous opposions à la formule à ce moment-là, parce qu'elle aurait placé, selon nous, le Canada dans une camisole de force constitutionnelle. Nous soutenions, et je n'ai pas changé d'avis, que notre constitution doit être assez souple pour s'attaquer aux problèmes d'écoulement de nos produits agricoles, aux relations ouvrières et au domaine croissant de la sécurité sociale. La constitution doit être assez souple pour régler les problèmes qui naîtront inévitablement de l'automatisation et de l'évolution technologique.

Nous étions d'accord alors, comme nous le sommes maintenant, pour que certains articles de la constitution soient consolidés—je l'ai déjà dit. Les prérogatives et privilèges particuliers accordés à la province de Québec, du fait de son état d'associé au sein de la Confédération, doivent rester inviolés, la Déclaration des droits également. On ne doit pas toucher à certaines dispositions, nous l'admettons, mais les parties de la constitution concernant l'aptitude du pays nécessaire pour répondre à l'évolution de la conjoncture, doivent être susceptibles d'être modifiées par au moins deux tiers des provinces, pourvu

qu'elles représentent plus de 50 p. 100 de la population. La dualité de notre culture exige la souplesse nécessaire à l'élargissement de la liberté culturelle des Canadiens anglais et français.

Naturellement, cela serait impossible si l'une quelconque des provinces avait le droit de mettre son veto à une modification. A mon sens, il est absurde de laisser entendre que dans un pays aussi diversifié que le Canada, un amendement adopté par les deux Chambres du Parlement canadien et neuf Assemblées législatives provinciales ne pourrait être mis en œuvre simplement parce qu'une Assemblée législative refuse de donner son accord.

Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1963, le gouvernement dirigé par le premier ministre M. Lesage aurait apparemment renoncé à son opposition à cette formule. Aujourd'hui il refuse, naguère il acceptait. La Saskatchewan était la seule province qui s'y opposait, mais en 1964, après avoir élu un gouvernement libéral, elle y acquiesça. De sorte que, très récemment encore et, sans aucun doute, depuis la conférence de Charlottetown, il semblait que toutes les provinces donneraient leur assentiment. Maintenant, la province de Québec écarte la formule.

• (5.00 p.m.)

Apparemment, le premier ministre du Québec reconnaît que nous avons raison de nous opposer à une formule qui ligoterait le Canada du point de vue constitutionnel. Il admet semble-t-il que la règle de l'unanimité a deux tranchants. Il est significatif qu'on trouve dans la lettre du premier ministre en date du 20 janvier l'assertion suivante, qui figure en page 2:

> Ainsi, j'avais toujours pris pour acquis qu'en ce qui concerne la modification des pouvoirs législatifs, toute diminution des pouvoirs des provinces tombait sous la règle de l'unanimité tandis qu'une augmentation de ces pouvoirs n'exigeait le concours que des deux tiers des provinces représentant la moitié de la population. Or, cette manière de voir n'est pas partagée par tout le monde, même chez les spécialistes. On prétend en effet qu'en vertu de la formule n'importe quelle province pourrait empêcher l'augmentation des pouvoirs d'une autre province.

Je suis plutôt surpris, monsieur l'Orateur, qu'il ait fallu si longtemps à M. Lesage pour en venir à l'alinéa 1 de l'article 3 de la Partie I de la formule proposée, qui dit explicitement:

> Nulle loi édictée en vertu de la présente Partie et touchant une disposition de la constitution du Canada relative à une ou plusieurs provinces, mais non à toutes, n'entrera en vigueur sans le concours de la législature de chaque province à laquelle la disposition se rapporte.

Il est maintenant clair pour M. Lesage que si la province de Québec vise à un régime culturel et à une liberté culturelle favorables à l'épanouissement de ses traditions, elle doit disposer d'une formule plus souple, tout comme certaines des provinces anglophones reconnaissent que, pour résoudre les problèmes économiques de l'âge technologique, nous devons, nous aussi, disposer d'une constitution malléable.

Mais la conversion la plus étonnante de toutes est celle du président du Conseil privé (M. Favreau), qui avait lui-même proposé cette formule de modification. Son nom y demeure attaché, ainsi que celui du député de Kamloops (M. Fulton). Il en a été le principal protagoniste. Mais la semaine dernière, prenant la parole à Montréal, comme le signale le numéro du 22 janvier du *Globe and Mail*, il a déclaré:

> Je préférerais retarder le rapatriement de la constitution—que je considère pourtant essentiel—plutôt que d'en confier la réforme à un Parlement qui serait dominé par ce colonialisme sentimental qui inspire aux Tories leur conception de «l'unité nationale».

D'abord, monsieur l'Orateur, je dirai qu'à mon avis le président du Conseil privé, celui que le premier ministre a désigné pour diriger les relations fédérales-provinciales, a formulé une remarque déplorable dans un discours prononcé devant un groupe d'étudiants. Au lieu de leur signaler les graves problèmes qui assaillent le Canada et l'énorme tâche que nous réserve l'établissement d'une nouvelle constitution répondant aux besoins de l'heure, il a tenté, dans une envolée politique fort mesquine, d'imputer aux conservateurs le blâme parce qu'il n'a pu faire accepter sa formule, même à sa province natale.

De fait, en agissant comme il l'a fait le 21 janvier à Montréal, le président du Conseil privé a tout simplement donné le coup de grâce à la formule Fulton-Favreau, si le premier misistre du Québec ne l'avait déjà fait cinq jours auparavant. Dans un discours prononcé à Montréal le 17 janvier, M. Lesage a déclaré que l'évolution était si rapide au Canada qu'une nouvelle constitution serait désuète dès sa rédaction terminée, et il a ajouté qu'il serait dangereux pour le Canada français d'exiger qu'on en entreprenne la refonte à l'heure actuelle.

Ainsi, le 17, le premier ministre du Québec avait déjà dit que la formule Fulton-Favreau était morte et, le 21, le président du Conseil privé lui a administré les rites funèbres. Mais, le 24, trois jours plus tard, le premier ministre ne savait pas encore qu'il y avait un

mort dans la famille, et il assurait à la Chambre, lundi matin, que le gouvernement avait l'intention d'aller de l'avant avec la formule de modification.

Monsieur l'Orateur, il y a sûrement quelque chose qui ne va pas bien, lorsque le premier ministre n'est pas informé par son premier lieutenant québécois que ce dernier a déjà décidé avec le premier ministre du Québec que la formule Fulton-Favreau a été sabordée. Et, ce qui est encore plus étonnant, c'est que la lettre du premier ministre Lesage en date du 20 janvier n'avait apparemment pas été portée à l'attention du premier ministre du Canada lorsqu'il a parlé à la Chambre le 24 janvier. Monsieur l'Orateur, nous sommes témoins d'un gouvernement qui procède par tâtonnements et commet des erreurs, beaucoup d'erreurs. Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas quand le premier ministre du Canada se lève à la Chambre des communes, un lundi, pour dire que nous allons utiliser une formule de modification et que, trois jours auparavant, son premier lieutenant québécois a dit qu'elle s'était déjà envolée par la fenêtre, alors que trois jours plus tôt le premier ministre du Québec avait déjà laissé entendre qu'il n'accorderait pas son accord.

Le gouvernement est devenu un navire sans gouvernail, un gros navire balloté par la tempête sans personne à la barre. Cela me rappelle le vieux dicton: «Capitaine, dormez-vous?»

Voici la question qu'on se pose maintenant, monsieur l'Orateur: que fera le gouvernement à la lumière de ce qui se passe? Notre parti ne se réjouit pas du torpillage de la formule, mais cela nous donne raison. Nous croyons que le refus de la province de Québec a empêché le Canada de prendre une mesure rétrograde. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de faire ce qu'il faut, ce que la majorité des Canadiens veulent que nous fassions: modifier la constitution canadienne, en faire un document canadien et la rendre susceptible d'être modifiée au Canada par les institutions gouvernementales de notre pays.

Monsieur l'Orateur, deux façons de penser prévalent au sujet de la constitution. Certains disent: «Ne réveillons pas le chat qui dort; ne soulevons pas ces problèmes épineux; si la situation se détériore trop, nous rapiécerons encore une fois la constitution, nous y apporterons une autre petite modification.» Voilà la politique qu'on suit depuis des années. Cela explique que nous ayons une constitution désuète qui ne répond plus aux besoins et qui est encore domiciliée au Royaume-Uni.

[M. Douglas.]

D'autres disent qu'il faut modifier la constitution à la lumière des besoins actuels et compte tenu de l'esprit qui règne au Canada aujourd'hui, qu'une constitution doit être une structure dynamique grâce à laquelle la population peut donner forme à sa destinée sociale, économique et culturelle.

• (5.10 p.m.)

Depuis longtemps notre parti demande au gouvernement de saisir de la question du remaniement de la constitution un comité de la Chambre où tous les partis seraient représentés. La constitution ne relève pas de la seule compétence des chefs des gouvernements fédéral et provinciaux. Selon nous, il faut connaître aussi les désirs du peuple. Le Parlement ne devrait pas être mis devant un fait accompli; le gouvernement fédéral ne devrait pas, lors de conférences fédérales-provinciales, élaborer certains amendements et les soumettre ensuite à la Chambre sans que celle-ci puisse les reviser ou les modifier.

Nous estimons que la Chambre devrait instituer un comité de tous les partis pour connaître l'opinion de Canadiens de tous les milieux vu que la question de la constitution intéresse tout le monde. Il pourrait entendre des experts en droit constitutionnel, rencontrer des comités semblables des gouvernements provinciaux, décider quoi reviser et quoi garder. Il pourrait isoler les points sur lesquels on n'arrive pas à se mettre d'accord.

Il ne sert pas à grand-chose de parler d'une formule de modification tant qu'on n'aura pas revisé la constitution, car on ignore quels articles le Parlement désire conserver et quels articles devraient être plus souples. Tant qu'un comité comme celui dont j'ai proposé la création n'aura pas revu la situation, établi les points d'entente et isolé les points de désaccord, une conférence nationale sur la constitution ne servirait à rien. Un comité de la Chambre représentant tous les partis parlerait non seulement au nom de toutes les provinces du Canada mais aussi de tous les partis politiques des provinces. On n'insistera jamais trop sur la valeur du travail qu'un tel comité pourrait accomplir.

On dit parfois qu'il faut laisser aux juristes les sujets constitutionnels et que les constitutions n'intéressent pas le citoyen moyen. D'après nous, la constitution est le cadre dans lequel notre société vit, évolue et existe. A maintes reprises au cours de notre histoire nos gens ont été frustrés par des restrictions

et des interdictions découlant de la constitution ou de ses lacunes. Nous avons tous vu jadis les gouvernements se repasser la balle en matière de chômage et d'une foule d'autres questions, simplement parce que les responsabilités n'étaient pas nettement définies.

Les gens s'intéressent à la constitution. Ils devraient pouvoir exprimer leurs opinions. Travailleurs, cultivateurs, groupes universitaires, hommes d'affaires, avocats—ils ont tous un rôle à jouer dans la revision de notre constitution et, de la sorte, si elle doit être un document canadien qui réponde aux besoins futurs de notre pays, elle sera forgée comme il se doit par des Canadiens, qui se seront inspirés de leur passé et de leur histoire.

Ne permettons pas au poids mort du passé d'étouffer le progrès. Les droits de l'homme sont sacrés, les constitutions ne le sont pas. Il est possible, à notre avis, sous les auspices d'un comité parlementaire, puis de conférences constitutionnelles auxquelles tous les gouvernements et partis seraient représentés, d'élaborer une constitution qui répondra aux besoins des Canadiens. Les Canadiens sont bien capables de sauvegarder et de protéger leurs droits actuels tout en façonnant une constitution suffisamment souple pour permettre à notre peuple de marcher vers son destin qui sera, je crois, plus noble que nous ne saurions l'imaginer pour l'instant.

[*Français*]

M. Viateur Éthier (Glengarry-Prescott): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de vous offrir mes plus chaleureuses félicitations. C'est avec beaucoup de respect et d'émotion que je vous exprime ma joie de vous voir occuper le fauteuil présidentiel, car en plus de représenter le comté voisin du vôtre, j'ai eu maintes fois l'occasion d'apprécier vos qualités exceptionnelles et votre compétence, votre autorité, votre tact font de vous l'homme tout désigné pour la haute fonction que vous avez à remplir. Vous avez toute mon admiration pour la façon impeccable dont vous vous occupez de cette tâche.

Les électeurs du comté de Stormont, que je rencontre souvent et dont je partage les sentiments, sont fiers de vous et ce à juste titre, car vous méritez toute leur admiration.

Je voudrais aussi féliciter l'Orateur suppléant et le président suppléant des comités qui sauront vous assister dans votre travail. Il convient aussi de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les deux nouveaux députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury), qui ont fait preuve d'éloquence et d'intelligence, et il me fait plaisir de me joindre aux autres députés de la Chambre pour leur offrir mes vœux de succès durant ce 27e Parlement.

• (5.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi féliciter les nouveaux députés élus à la Chambre. J'espère qu'ils verront d'un aussi bon œil que moi les nombreuses mesures que contient le discours du trône. Je suis certain qu'ils verront dans ces projets de loi les moyens d'améliorer la situation sociale et économique de notre pays. Parmi les excellents projets de loi qui nous sont proposés, il en est quelques-uns qui sont de grande importance pour le beau comté que j'ai l'honneur de représenter. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais élaborer sur les sujets qui concernent les électeurs de Glengarry-Prescott. Cette circonscription est considérée comme rurale en grande partie, mais il y existe aussi une région urbaine qui comprend la ville de Hawkesbury.

Quand je parle de Hawkesbury, je pense aussitôt au nouveau ministère de la main-d'œuvre qui vient d'être formé, et je me réjouis de ce que le premier ministre (M. Pearson) ait eu l'heureuse initiative de mettre à la tête de ce ministère un homme dont la valeur et la compétence ne font aucun doute.

La vaste expérience que l'honorable ministre possède et sa compréhension des problèmes ouvriers seront un atout précieux dans l'exercice de ses fonctions, et je désire le féliciter d'avoir été choisi à ce poste.

J'aimerais maintenant porter à l'attention de l'honorable ministre la situation dans laquelle se trouve la ville de Hawkesbury actuellement.

Ce centre industriel, à mon avis, aurait grandement besoin d'aide, car même si le nombre de personnes sans travail enregistrées au bureau local de l'assurance-chômage a baissé sensiblement depuis quelques années, il faut se rendre compte que le nombre des familles qui ont recours au bien-être social a augmenté très considérablement d'année en année.

La situation est devenue telle que, l'année dernière, la ville de Hawkesbury à dû payer en assistance sociale plus de $220,000, et ce pour une population de 8,000 âmes. Ceci est de très mauvais augure pour l'épanouissement de cette région, mais je crois qu'il y a un moyen de remédier à la situation.

Si l'honorable ministre de la main-d'œuvre veut bien prendre ma demande en considéra-

tion, je suis confiant qu'il pourrait intervenir auprès du ministère de l'Industrie afin que l'on considère l'importance d'inclure la ville de Hawkesbury au nombre des régions désignées pour les exemptions de taxes afin d'attirer de nouvelles industries dans cette ville. Je suis sûr qu'avec cette assistance fédérale, la ville de Hawkesbury jouirait d'une croissance économique qui ferait honneur à cette pointe de l'est de l'Ontario, et par le fait même au pays tout entier.

Maintenant, monsieur l'Orateur, vu que je représente un grand comté agricole et que ses habitants sont presque tous des exploitants de fermes laitières, j'aimerais me faire leur interprète auprès du gouvernement.

Je dois d'abord offrir mes chaleureuses félicitations au nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene). C'est un honneur et un plaisir pour nous d'avoir un ministre de l'Agriculture qui vient de l'Est du Canada, et nous avons bien confiance que l'honorable représentant de Renfrew-Sud s'intéressera vivement aux problèmes que doivent envisager nos cultivateurs de l'Est.

Notre nouveau ministre possède les qualités requises pour administrer son ministère et je suis sûr qu'avec sa grande ardeur au travail et sa compréhension des problèmes humains, il s'acquittera bien de sa tâche. Ainsi, je partage l'intérêt qu'il porte à un paragraphe du discours du trône où il est dit:

> Vous serez saisis de mesures destinées à relever et à protéger les revenus dans le secteur agricole afin d'assurer aux cultivateurs de notre pays des conditions de vie et de travail comparables à celles des Canadiens se livrant à d'autres occupations.

Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait au relèvement économique, il y a deux projets en particulier qui sont en relation directe avec cet objectif. Ce sont l'institution d'une commission canadienne des produits laitiers et un accroissement du capital de la société du crédit agricole.

Afin que cette commission canadienne des produits laitiers puisse réellement venir en aide aux fermes laitières, je crois qu'il est très important que les fermiers soient assurés d'au moins $4 les 100 livres pour leur lait, et ceci basé sur un quota de 150,000 livres par année pour chaque producteur. Car, d'après les exigences de revenus que réclame la Société du crédit agricole avant de considérer un prêt à un cultivateur, il faut que ce même cultivateur ait un revenu brut qui varie de $6,000 à $10,000 annuellement.

Monsieur l'Orateur, en attendant que la loi de la commission canadienne des produits laitiers devienne en vigueur, je suggérerais que la nouvelle politique laitière pour l'année 1966-1967 soit basée sur un revenu brut de $6,000 pour chaque producteur de lait.

[M. Ethier.]

Actuellement, le prix du lait est basé sur un pourcentage de gras de lait de 3.5 p. 100. Autrefois, un fermier qui avait un troupeau ordinaire considérait qu'une moyenne de 5,000 livres de lait par vache était convenable, mais aujourd'hui les producteurs de lait ne peuvent plus garder une vache qui produit moins de 7,000 livres par année. Donc, si une vache donne de 30 à 35 p. 100 plus de lait, il en résulte que le pourcentage de gras est moins élevé. Même si, il y a 50 ans, le pourcentage de gras de 3.5 p. 100 était une bonne moyenne de base pour établir le prix, il ne l'est plus maintenant. Car, si l'on regarde la moyenne de tous les fabricants de produits laitiers de plusieurs comtés de l'Est du Canada, en n'en mentionnant que quelques-uns, dont Glengarry-Prescott, Stormont, Peel, Grenville-Dundas, Carleton, Renfrew-Nord et Sud, Russell, Vaudreuil-Soulanges, on pourrait en mentionner plusieurs autres, on constate que la moyenne du pourcentage du lait acheté par les manufacturiers, en excluant le lait pour être consommé en liquide, varie de 3 à 3.1 p. 100.

Donc, nous disons aux cultivateurs que nous leur garantissons un prix de $3.50 les 100 livres, et la grande majorité de ces producteurs n'ont reçu, en 1965, que $3.05 à $3.15 les 100 livres parce que leur pourcentage de gras variait de 3 à 3.1 p. 100.

• (5.30 p.m.)

Donc, si l'honorable ministre de l'Agriculture, de concert avec les ministres provinciaux, pouvait réussir à faire changer la façon d'acheter le lait, en se basant sur une moyenne de 3 p. 100 de gras au lieu de 3.5 p. 100, je crois que les producteurs de lait seraient plus satisfaits, et même si un fermier ne recevait que $3.75 les 100 livres basé sur 3 p. 100 de gras, il serait plus satisfait que s'il recevait $4 les 100 livres en se basant sur un pourcentage de gras de 3.5 p. 100.

Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à ma deuxième proposition je suggèrerais au ministre des Finances (M. Sharp)—je regrette qu'il ne soit pas à son siège—qu'il prenne en sérieuse considération la situation de nos producteurs de lait au Canada et qu'il double la part du budget qui a été consacrée à l'agriculture durant les dernières années. Car, que nous ayons un ministre de l'Agriculture de l'Est ou de l'Ouest du pays et que nous ayons le plus grand expert au monde en agriculture, si nous ne lui donnons pas les outils nécessaires pour aider le cultivateur, il n'aboutira à rien.

Si le ministre des Finances prend pour exemple des pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, là où l'on n'a pas de problème de nos hivers rigoureux, là où les cultivateurs peuvent produire du lait à bien

meilleur marché qu'au Canada, ces mêmes pays trouvent le moyen quand même de consacrer 4, 5, 6 et même 7 p. 100 de leur budget pour aider l'agriculture, alors que nous, au Canada, ne consacrons guère plus de 2¼ p. 100 de notre budget pour l'agriculture.

Donc, connaissant le bon jugement de notre ministre des Finances, je suis convaincu que, dans le budget 1966-1967, il trouvera justifiable d'accorder une part beaucoup plus considérable que par le passé, à l'agriculture, car le but principal de notre gouvernement est d'enrayer la pauvreté, et d'après les statistiques, la grande majorité des pauvres se rencontrent chez nos cultivateurs.

Si l'on prend en considération les propositions que je viens de mentionner, je crois qu'il y a moyen de relever le niveau de vie économique de nos fermiers.

Monsieur l'Orateur, j'apprécie beaucoup le travail qui a été fait par notre ancien ministre de l'Agriculture en vue d'intéresser les provinces d'Ontario et de Québec à adopter l'assurance-récolte, et le fait que nous soyons bientôt appelés à amender cette loi afin qu'elle soit acceptable à nos cultivateurs de l'Est.

D'après l'expérience de la sécheresse, dont nous avons souffert en 1964-1965, des millions de dollars ont été versés par nos gouvernements fédéral et provinciaux pour venir en aide aux cultivateurs affectés, mais même à cela, l'aide financière que les cultivateurs ont reçue ne les a pas compensés autant que s'ils avaient pu bénéficier de l'assurance-récolte.

Monsieur l'Orateur, il est un autre point que j'aimerais traiter, et c'est l'amendement que l'opposition a proposé en vue de relever la pension de vieillesse. Nous, du côté du gouvernement, avons tous rejeté cet amendement, car il y a le régime d'assistance publique qui a été proposé aux provinces l'an dernier et qui a été accepté en principe par toutes les provinces.

Nous croyons que la mise en vigueur de ce plan va aider beaucoup plus les personnes dans le besoin qu'une majoration de $25 par mois à tous les pensionnés.

Monsieur l'Orateur, je reviens à la charge encore une fois au sujet des allocations familiales. Je suis convaincu que, d'après l'augmentation du coût de la vie, depuis quelques années, un rajustement des allocations familiales serait justifié.

Il me fait plaisir de constater que le programme de prêts aux étudiants sera amendé de façon à être beaucoup plus efficace, et que notre programme de bourses d'études sera mis en vigueur bientôt.

Je vois aussi, d'un très bon œil, l'élargissement du ministère des Forêts en un ministère des Forêts et de l'aménagement rural.

Il m'a fait plaisir de lire récemment un extrait du discours que l'honorable ministre des Forêts a prononcé à Toronto le 20 janvier dernier, où il a donné beaucoup de détails sur ce nouveau programme. A ce stade de mes remarques, j'aimerais mentionner quelques aspects qui seront très intéressants pour les électeurs de mon comté.

Quand l'honorable ministre a mentionné que le gouvernement serait appelé à dépenser 25 millions de dollars par année pendant les prochaines cinq années, il a aussi mentionné que c'était pour combattre la pauvreté dans certaines régions, là où il y a des fermes qui ne sont pas rentables.

Le programme dit que le gouvernement pourra consacrer $15,000 par famille, en leur aidant à agrandir leur unité ou leur ferme ou, encore, si ces gens ne désirent pas demeurer sur leur terre, le gouvernement achètera ces fermes qui ne sont pas rentables pour les convertir en pâturages communs.

Il a aussi déclaré que ces $15,000 pourraient être dépensés pour chaque fermier qui aurait abandonné sa ferme, en le rééduquant ou en le plaçant là où il pourrait le mieux s'adapter pour gagner sa vie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à l'unité nationale et au bilinguisme au Canada, je tiens à ce moment-ci à féliciter très sincèrement notre premier ministre de ce qu'il a accompli dans ce domaine durant les trois dernières années.

Monsieur l'Orateur, je vois dans le discours du trône que nous serons appelés à reconnaître officiellement l'«Ô Canada» comme hymne national. C'est avec fierté que j'appuie cette proposition. Enfin, nous aurons un hymne qui pourra resserrer les liens qui unissent tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur l'Orateur, voici l'humble contribution que j'ai voulu apporter à la première session de ce 27e Parlement.

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand honneur, à titre de nouveau député, de prendre la parole au nom de mes électeurs du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière.

• (5.40 p.m.)

En premier lieu, je voudrais me joindre à ce concert d'éloges qui vous sont décernés depuis le début de cette session, et vous féliciter de votre nomination. A entendre les témoignages de ceux qui ont eu l'avantage de vous connaître de plus près, je sais que vous accomplirez votre noble tâche avec beaucoup de doigté et de jugement. A l'Orateur suppléant et président des comités, l'honorable député de Humber-St. George's (M. Batten) et au président suppléant des comités, j'offre mes félicitations les plus sincères.

Je veux aussi féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury) de s'être magnifiquement acquittés de leur tâche, ce qui justifie la confiance que leurs commettants ont mise en eux.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'arrêter un moment ici pour offrir mes sincères remerciements aux collectivités grecques d'Ottawa, de Montréal et de Toronto, à l'Ordre d'Ahepa, pour les félicitations et les voeux de succès qu'elles m'ont envoyés à l'occasion de mon élection à la Chambre des communes. Comme vous le savez probablement, il se trouve que je suis le premier Canadien d'origine grecque jamais élu au Parlement du Canada, et cela dans une circonscription presque entièrement canadienne-française. Cela semble indiquer que nous sommes loin au Québec de ce fanatisme dont on nous a accusés. Cela fait honneur aux électeurs que je représente.

Permettez-moi de rendre un hommage particulier aux milliers de Canadiens d'origine grecque et aux immigrants qui enrichissent la culture du Canada et collaborent au développement de nos ressources.

Berceau de la civilisation et de la démocratie, la Grèce a donné au monde des hommes illustres comme Socrate, Aristote, Démosthène et d'autres philosophes et moralistes célèbres. Le Canada est certes en droit de s'enorgueillir de leur participation au progrès économique et culturel du pays.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, le comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière est situé sur la rive nord du majestueux fleuve Saint-Laurent, entre les comtés de Joliette et de Trois-Rivières. La partie habitée s'étend sur une longueur de 100 milles par 50 milles de largeur, avec, à l'extrémité nord, une réserve indienne dont je parlerai tout à l'heure.

Monsieur l'Orateur, il ne serait pas exagéré de dire que l'occupation d'environ 75 p. 100 des habitants du comté est l'agriculture. Je voudrais, en leur nom, faire part à mon gouvernement des besoins primordiaux des cultivateurs qui se débattent, dans les années difficiles que nous connaissons, dans des situations vraiment déplorables.

Les conditions atmosphériques précaires de la dernière saison n'ont fait qu'ajouter à leur malheur. Je sais que le gouvernement a l'intention de donner un coup de barre du bon côté en adoptant des mesures pour remédier à cette situation.

Je salue avec beaucoup de satisfaction la nomination d'un ministre de l'Agriculture de l'Est en la personne du député de Renfrew-Sud (M. Greene). C'est un homme dynamique, un ministre à qui nous pourrons parler et faire nos doléances. Au moment où nous allons étudier les mesures tant souhaitées en faveur de l'agriculture, et qui sont mentionnées dans le discours du trône, je voudrais signaler à la Chambre les différentes suggestions que les cultivateurs ont faites, ce qui leur apporterait une lueur d'espoir:

Premièrement, accorder aux cultivateurs une aide plus généreuse en vue d'augmenter la production agricole et ouvrir des marchés plus vastes pour leurs produits, et maintenir des niveaux de prix qui leur permettront d'atteindre à un niveau de vie comparable à celui de l'ouvrier moyen, soit $4,200 annuellement.

Deuxièmement, créer une régie canadienne des produits laitiers, qui assurera aux cultivateurs un revenu moyen de $4 les 100 livres, pour le lait industriel, ce qui permettra aux producteurs de lait de transformation, de surveiller les prix, les contingentements, la qualité et les exportations de leurs produits.

Troisièmement, assurer aux cultivateurs l'approvisionnement des grains de provende à des prix abordables en entreposant dans l'Est du pays les céréales de provende.

Quatrièmement, instituer un programme d'assurance-récolte afin de protéger le cultivateur contre les intempéries qui, parfois, ruinent leurs récoltes.

Cinquièmement, permettre plus facilement au père de famille de céder la ferme à ses enfants, lors de sa retraite; d'aider son fils ou un proche parent à acheter une ferme à son propre compte; et, faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs.

Sixièmement, par l'entremise de la loi ARDA, subventionner un plus grand nombre de projets d'aménagement dans les régions rurales les plus pauvres afin d'améliorer le bien-être des personnes qui dépendent des ressources des régions rurales.

Septièmement, un encouragement plus accru aux exposants de bovins canadiens. Sur ce point, monsieur l'Orateur, je désire attirer l'attention du ministre de l'Agriculture sur un mouvement très louable, de la part des jeunes éleveurs de bovins canadiens du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière, qui tiennent une exposition annuelle dans le comté. Il y aurait lieu de leur permettre d'obtenir l'exposition «B». Pour ce faire, un mouvement est déjà lancé afin de construire un aréna avec toutes les facilités afin de tenir une exposition régionale. Il y aurait lieu de prévoir des prêts à long terme pour la construction de leur œuvre. Ce serait le meilleur moyen d'encourager ces jeunes éleveurs, créer beaucoup d'intérêt à ce sujet et redonner aux expositions agricoles leur rôle de premier centre d'éducation pour les cultivateurs.

[M. Yanakis.]

Huitièmement, encourager le programme alimentaire mondial par l'achat, par le gouvernement, d'œufs en poudre, afin de maintenir le prix des œufs à un niveau raisonnable.

Neuvièmement enfin, élargir les cadres de l'assurance-chômage de façon à en faire bénéficier les principaux groupes d'ouvriers agricoles à plein temps.

Monsieur l'Orateur, voilà quelques-uns des défis que nous aurons à relever durant cette session. La situation des cultivateurs est tragique actuellement et nous avons le devoir de les sortir du marasme dans lequel une politique stagnante, tant provinciale que fédérale, les a plongés depuis trop longtemps.

Je leur ai promis de m'occuper de leurs problèmes durant cette session, et je n'ai pas l'intention de retourner dans mon comté les mains vides. Au fait, je désire aviser l'honorable ministre de l'Agriculture que j'accepte avec plaisir son invitation, que j'ai reçue cette semaine, de siéger sur le comité de l'agriculture. J'ai l'impression que c'est encore là que je pourrai mieux servir la cause de mes cultivateurs.

Monsieur l'Orateur, puisque le temps qui m'est alloué s'écoule rapidement, je voudrais aussi souligner l'importance touristique de mes deux comtés. J'ajouterai qu'après l'agriculture, l'industrie touristique joue un grand rôle dans l'économie du comté.

Le nord du comté de Berthier, soit les paroisses de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Charles-de-Mandeville, Saint-Damien, Saint-Zénon, Sainte-Émilie, Saint-Michel-des-Saints, présentent, de par leur panorama, des sites idéaux pour les estivants. Il en est de même dans la section de Maskinongé, de Saint-Didace et de Saint-Alexis-des-Monts.

La Providence a voulu doter cette région de magnifiques montagnes, de paysages féériques, de forêts immenses; des centaines de lacs recouvrent ce territoire, afin de permettre aux sportifs et aux estivants de se récréer et de se reposer dans une atmosphère enchanteresse.

Le comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière est situé à environ 40 minutes de la Métropole. Il est en mesure d'accueillir des milliers de villégiateurs. L'accès en est facilité grâce à la construction de l'autoroute Montréal-Québec. Malheureusement, ces centres ne sont pas encore développés comme il se devrait, à cause du coût excessif d'aménagement de parcs, de stations estivales appropriées, de terrains de camping et de chemins donnant accès aux lacs. Il y aurait lieu de prévoir, monsieur l'Orateur, un programme d'aménagement touristique et des subventions aux municipalités désirant développer leurs domaines. Ceci apporterait du travail et du bien-être à des milliers de citoyens qui ne touchent que des revenus saisonniers. Voilà, à mon avis, un bon moyen de combattre la pauvreté, projet qui est à l'ordre du jour.

Un autre domaine qui touche lourdement la population, monsieur l'Orateur, est le crédit à la consommation. Nous n'avons qu'à prendre connaissance de l'enquête menée l'an dernier par les caisses populaires et leur représentant, M. Laurin, auprès de nombreuses familles, en vue de se rendre compte des difficultés énormes dans lesquelles sont plongés plusieurs chefs de famille qui, à la suite de difficultés financières, se sont agrippés à la première perche qui leur fut tendue, les compagnies de finance, ces requins de la finance qui, par faute de lois appropriées, exploitent le consommateur à un point où il ne pourra jamais en sortir.

• (5.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il faut de toute urgence ramener ces exploiteurs à la raison, en limitant leurs taux d'intérêt au taux bancaire, et ceci sans frais cachés, si nous ne voulons pas voir tout notre édifice social s'effondrer.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit tantôt que je reviendrais sur la question des Indiens. En effet, dans mon comté, il existe une réserve indienne appelée «Manowan», un petit village situé à 50 milles de toute communication. Bien que le ministère pourvoie à leur éducation en leur fournissant les écoles et les services hospitaliers, ces Indiens vivent dans une situation déplorable, devant partager leur gîte avec une autre famille.

Ils ne possèdent pas suffisamment de maisons pour la population existante. Il y a au plus 50 maisons pour une population de 600 personnes. De plus, il n'existe aucun moyen de transport pratique, à part l'avion. Il y aurait donc lieu d'autoriser le ministère à construire une voie d'accès vers Saint-Michel-des-Saints, endroit le plus rapproché de leur territoire.

Monsieur l'Orateur, avant que ne se termine ce 27e Parlement, nous aurons déjà franchi le cap du centenaire de la Confédération. Nous sommes conscients des nombreux problèmes qui divisent actuellement la nation, et il nous incombe de les résoudre.

Le Québec d'aujourd'hui, nouveau et dynamique, veut jouer un rôle de premier plan en vue du progrès d'un Canada nouveau et fier. C'est dans le respect intégral des droits des deux groupes officiels, anglophone et francophone, que les Canadiens nous demandent de parler au nom du Canada. Il ne faut pas craindre de parler et d'agir, sans ambiguïté ni provocation, relativement aux grands problèmes de notre unité nationale et au rôle que nous devons, nous du Québec, Canadiens d'expression française, jouer dans la conduite réelle des affaires de notre pays. Il faut construire un pays qui puisse orienter

ses idées de façon à répondre au nouveau défi que ce XX[e] siècle nous présente. Je fais miennes ces paroles que sir Wilfrid Laurier prononçait, et je cite:

> Le XX[e] siècle sera le siècle du Canada; eh bien, il nous incombe, d'ici un an, d'édifier notre pays tout en sauvegardant nos valeurs morales et nos traditions, si nous voulons réaliser le grand destin qui sera celui du Canada à la veille du centenaire.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, qu'il est quasi providentiel que nous ayons à la tête du pays le très honorable Lester B. Person, un grand diplomate qui, devant les grands problèmes de l'heure, a accompli énormément dans le domaine de l'unité nationale. Je suis sûr qu'il passera à l'histoire comme un des grands premiers ministres qui a très bien servi son pays.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de votre patience, et j'espère que le gouvernement apportera à ces quelques remarques l'attention que commande le bien-être de la population du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière que je suis fier de représenter ici.

[*Traduction*]

Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre consent-elle à déclarer qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉPÔT DES DÉCRETS DU CONSEIL CONCERNANT LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de revenir à l'appel des motions afin de déposer les décrets du conseil qu'a demandés le chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à revenir maintenant à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de déposer des exemplaires des décrets du conseil C.P. 1965/1394 et C.P. 1965/1395, concernant les régions désignées.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Le cas des amendements à l'Adresse en réponse au discours ayant été réglé, il conviendrait peut-être que j'indique les projets de travaux pour la semaine prochaine. Nous avons l'intention, conformément à un ordre de vendredi dernier, de proposer mardi que la Chambre se forme en comité des subsides afin d'examiner tous les crédits de l'année financière en cours. Tous les ministères y figureront, et une fois cette motion adoptée, nous passerons immédiatement à l'étude de ces crédits, en comité des subsides.

Les leaders de la Chambre ont tenu une autre réunion aujourd'hui et ont décidé que lors de la présentation d'une motion tendant à inviter l'Orateur à quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides, aucun amendement ne sera présenté et que le débat sur la motion de subsides se terminera au plus tard mercredi soir à six heures. Si la Chambre y consent, je voudrais que cette décision fasse l'objet d'un ordre de la Chambre.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. McIlraith: Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, que nous nous proposons, lorsque la Chambre sera formée en comité des subsides, de mettre en délibération en premier lieu les crédits du ministère des Affaires extérieures, puis en deuxième lieu, ceux du ministère du Commerce.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que cette décision soit transformée en ordre de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

CORRESPONDANCE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES DU CANADA ET DU QUÉBEC SUR LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

(*Voir page 373*)

Québec, le 20 janvier 1966

Le très honorable Lester B. Pearson, C.P.
Premier ministre du Canada
Hôtel du Gouvernement
Ottawa

Mon cher Premier ministre,

Comme il convient de le faire à l'approche d'une nouvelle session de la Législature, le cabinet québécois a récemment passé en revue les principales questions susceptibles d'y être étudiées. Parmi celles-ci se trouvent les projets de Loi du Parlement du Québec et de Loi prévoyant la modification au Canada de la Constitution du Canada.

Lors de la dernière session régulière, l'Assemblée législative a voté une adresse à Sa Majesté la priant de soumettre au Parlement du Royaume-Uni le projet de loi du Parlement du Québec. Cette démarche est reliée au projet de loi d'amendement constitutionnel puisque celui-ci aurait pour effet d'assurer définitivement à la seule Chambre haute provinciale encore en existence un droit de veto absolu sur toute modification de ses propres pouvoirs. Le Parlement britannique n'ayant pas encore été saisi de la demande de l'Assemblée législative, celle-ci n'a pas été appelée à se prononcer sur la formule proposée pour amender notre constitution.

Bien des choses se sont produites depuis que cette formule a été mise au point, et il ne conviendrait pas de ne pas en tenir compte. Parmi ces événements, il faut mentionner la discussion qui a eu lieu à travers le pays sur la formule elle-même, la poursuite du dialogue entre le Québec et le reste du pays, l'évolution constante et soutenue vers des relations d'un nouveau genre entre le Québec, les autres provinces et le gouvernement du Canada, la progression des études et discussions entreprises par le Comité du régime fiscal, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et notre propre Comité spécial de la constitution.

Vous savez également que la formule proposée pour l'amendement de notre constitution a provoqué au Québec une certaine inquiétude. Quelle que soit la cause de ce sentiment, c'est un facteur que l'on ne saurait ignorer. J'ai d'ailleurs moi-même été frappé, par exemple, de constater dès le printemps dernier que cette formule ne recevait pas partout la même interprétation. Ainsi, j'avais toujours pris pour acquis qu'en ce qui concerne la modification des pouvoirs législatifs, toute diminution des pouvoirs des provinces tombait sous la règle de l'unanimité tandis qu'une augmentation de ces pouvoirs n'exigeait le concours que des deux tiers des provinces représentant la moitié de la population. Or, cette manière de voir n'est pas partagée par tout le monde, même chez les spécialistes. On prétend en effet qu'en vertu de la formule n'importe quelle province pourrait empêcher l'augmentation des pouvoirs d'une autre province. Il va sans dire que si cette interprétation devait prévaloir, l'évolution de notre régime constitutionnel dans le sens souhaité par le Québec risquerait d'être très difficile.

Le voyage que j'ai récemment eu l'occasion de faire dans l'ouest du pays m'a également montré des divergences substantielles entre la façon dont le Québec souhaite voir notre régime constitutionnel évoluer et les opinions qu'entretiennent à ce sujet beaucoup de Canadiens des autres provinces. Ces divergences ont d'ailleurs été en quelque sorte confirmées par des déclarations faites après ce voyage par des représentants autorisés des autres provinces. J'ai bien l'impression qu'après la période actuelle de réflexion commune sur l'avenir de notre pays, nous saurons mieux à quoi nous en tenir. Il sera également très utile, à cet égard, de réfléchir sur les travaux du Comité du régime fiscal et sur le rapport que présentera la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. A ce moment, j'imagine que tous les gouvernements du pays auront chacun eu l'occasion de préciser leur politique non seulement dans le domaine des relations fédérales-provinciales mais aussi sur les relations qui doivent exister entre les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise.

Dans les circonstances, le gouvernement du Québec a donc décidé de remettre indéfiniment l'examen du projet d'amendement constitutionnel.

Espérant que vous voudrez bien considérer cette décision comme un signe de notre attachement authentique au progrès présent et futur du Canada, je vous prie, mon cher Premier ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Lesage.

Ottawa, le 24 janvier 1966

L'honorable Jean Lesage
Premier ministre du Québec
Édifice du Parlement
Québec (P.Q.)

Je n'ai vu qu'aujourd'hui votre lettre du 20 janvier au sujet de la formule d'amendement de la constitution Stop Elle soulève un certain nombre de problèmes importants et d'une grande portée qui intéressent le gouvernement fédéral et touchent à la requête adressée à Londres Stop Il faudra que ma réponse à votre lettre soit déposée dès que la vôtre sera rendue publique Stop Dans les circonstances, vous jugerez peut-être préférable de ne pas rendre le contenu de votre lettre public avant d'avoir eu la chance d'examiner ma réponse, que j'essaierai de vous envoyer immédiatement après avoir consulté mes collègues jeudi Stop

Bien à vous,

Lester B. Pearson

Ottawa, le 26 janvier 1966

L'honorable Jean Lesage,
Premier ministre du Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Mon cher Premier ministre,

C'est seulement au cours de l'après-midi du 24 janvier, comme je l'ai souligné dans le télégrame que je vous ai alors immédiatement envoyé, que j'ai pris connaissance de votre lettre du 20 janvier 1966 au sujet de la formule de modification de la constitution. Telle est l'ironie du sort que j'avais le matin même affirmé, en réponse à des questions du chef de l'opposition et d'autres membres de la Chambre des communes, que le gouvernement fédéral avait certes l'intention de soumettre la formule de modification de la constitution au Parlement dès que toutes les législatures provinciales l'auraient approuvée. Je donnais donc ainsi à entendre que je continuais de croire que le Québec déciderait au moment opportun de ratifer la procédure proposée en vue de modifier au Canada la constitution du Canada.

Mon opinion se fondait sur un certain nombre d'indications positives que je ne pouvais interpréter que d'une façon favorable et encourageante, même si, comme vous le savez, je me rendais parfaitement compte des difficultés.

Au premier rang de ces indications, il y a évidemment le fait que la formule de modification de la constitution fut acceptée à l'unanimité par les chefs du gouvernement fédéral et des dix gouvernements provinciaux, lors de la Conférence fédérale-provinciale le 14 octobre 1964. Nous nous sommes alors tous engagés à soumettre la procédure de modification proposée à nos gouvernements respectifs pour leur approbation formelle, selon les formalités internes que chacun jugerait appropriées. En second lieu, le Livre blanc que le gouvernement fédéral publia sur la question en mars 1965 avait reçu l'accord sans réserve des dix gouvernements provinciaux. En fait, les autorités du Québec avaient participé activement à la préparation des textes français de la formule de modification aussi bien que du Livre blanc, et les avaient officiellement acceptés. Personne à l'époque n'a contesté l'explication détaillée des diverses clauses de la formule de modification contenue dans le Livre blanc.

En troisième lieu, le Discours du trône lors de l'ouverture de la dernière session de votre législature déclarait: «Pour éviter que ce rapatriement de la constitution rende intangibles les pouvoirs du Conseil législatif sur les projets de lois votés par l'Assemblée législative, vous serez aussi invités à restreindre ces pouvoirs.» En conséquence, l'Assemblée législative a approuvé par la suite une adresse à Sa Majesté La priant de soumettre au Parlement du Royaume-Uni le projet de loi intitulé: «Loi du Parlement du Québec». Pour sa part, le gouvernement fédéral a distingué clairement, au moment de fixer la marche à suivre relativement à l'avis à donner au Gouverneur général, entre l'adresse approuvée par l'Assemblée législative du Québec qui ne touche que la constitution du Québec et l'adresse relative à la procédure de modification de la constitution qui s'applique à la constitution du Canada. Votre gouvernement cependant, comme le confirme votre lettre du 20 janvier 1966, a relié les deux projets directement. Je dois dès lors me demander s'il est toujours dans les vues de l'Assemblée législative et du gouvernement du Québec que la «Loi du Parlement du Québec» soit soumise au Parlement du Royaume-Uni.

En quatrième lieu, toutes les provinces, sauf le Québec, ont formellement avisé le gouvernement fédéral de leur consentement officiel à la formule de modification proposée. A n'en pas douter, ces provinces n'auraient pas sollicité l'approbation de leurs législatures respectives et donné leur consentement officiel à la formule, si elles n'avaient pas partagé le sentiment de confiance que j'éprouvais moi-même que le gouvernement du Québec poserait le même geste.

Enfin, le gouvernement fédéral a toujours été conscient de la relation latente pouvant

exister entre la procédure de modification et la revision éventuelle de la constitution même. Les études dont fait mention votre lettre comme étant susceptibles d'avoir des implications importantes pour l'évolution constitutionnelle du Canada ont débuté soit avant l'approbation de la formule de modification, soit au même moment. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme fut établie en juillet 1963; le Comité spécial de l'Assemblée législative du Québec sur la constitution a été institué en juin 1963; et le mandat du Comité du régime fiscal a été agréé le 14 octobre 1964 immédiatement avant que la Conférence fédérale-provinciale n'accepte, également à l'unanimité, la formule de modification de la constitution elle-même. Ce ne sont donc pas là des événements véritablement nouveaux. A vrai dire, je croyais que la formule de modification de la constitution représentait aussi bien du point de vue du gouvernement fédéral que de ceux des provinces une telle amélioration sur la procédure actuelle, en nous habilitant enfin à modifier notre constitution au Canada sans avoir recours au Parlement d'un autre pays, que les onze gouvernements consentiraient à l'accepter. Mais je n'ai jamais exclu dans mon esprit la possibilité que, dans le cadre d'une revision éventuelle de la constitution, la procédure de modification elle-même puisse alors être modifiée de façon à tenir compte plus efficacement de tout nouveau rapport entre le fédéral et les provinces qui semblerait alors plus sage ou plus juste en ce qui concerne les changements constitutionnels à venir.

Je ne puis conclure sans vous dire combien profondément déçu je suis de la décision de votre gouvernement de remettre indéfiniment l'examen du projet d'amendement constitutionnel. J'ose espérer que le gouvernement du Québec sera disposé à la reconsidérer à la lumière des éléments favorables auxquels je me suis référé et des nombreux développements qui ont pris place au cours des trois dernières années dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Tout à la fois, il va sans dire que j'accepte sans réserve l'expression de votre «attachement authentique au progrès présent et futur du Canada» formulée dans le dernier paragraphe de votre lettre du 20 janvier 1966. Le gouvernement du Canada avait espéré que l'approbation de la formule de modification contribuerait à ce progrès et deviendrait un instrument de sa continuation.

Il est évident que, si votre gouvernement ne peut convenir de modifier son attitude, nous devrons remettre l'ensemble de la question à l'étude lors d'une prochaine Conférence fédérale-provinciale. Entre-temps, la politique de mon gouvernement demeure telle qu'elle a été énoncée dans cette partie du Discours du trône lors de l'ouverture de la session actuelle du Parlement qui déclare: «La modification au Canada de la constitution canadienne demeure l'objectif du gouvernement fédéral».

Veuillez agréer, mon cher Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L. B. Pearson.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 janvier 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OPPOSITION CONCERNANT LES LIMITES PROPOSÉES EN ALBERTA

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'une opposition signée par les députés de Peace-River (M. Baldwin); de Calgary-Sud (M. Ballard); de Vègreville (M. Fane); de Lethbridge (M. Gundlock); de Cargary-Nord (M. Harkness); de Jasper-Edson, (M. Horner); de Macleod (M. Kindt); d'Edmonton-Ouest (M. Lambert); de Wetaskiwin (M. Moore); d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent); de Battle-River-Camrose (M. Smallwood); de Red-Deer (M. Thompson); de Bow-River (M. Woolliams); d'Acadia (M. Horner) et d'Edmonton-Est (M. Skoreyko), m'a été transmise aux termes de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 31, Statuts du Canada, 1964-1965, relativement au rapport de la Commission de délimination des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

Si la Chambre y consent, je proposerais que nous procédions de la même façon que mardi dernier en faisant imprimer le texte de l'opposition en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

GEORGE VICTOR SPENCER—DÉCLARATION AU SUJET DE SON CONGÉDIEMENT

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration au sujet de l'affaire George Victor Spencer.

Quand cette affaire a été rendue publique au mois de mai 1965, le gouvernement avait en main la preuve que les fonctionnaires soviétiques en question s'étaient livrés à une activité incompatible avec leur statut officiel et que leur présence était devenue contraire à l'intérêt national. Comme le premier ministre l'avait expliqué à l'époque, l'affaire a été rendue publique pour rappeler aux Canadiens la nécessité d'une vigilance constante devant les avances de représentants ou d'agents étrangers. Déclarer que la présence de certains représentants soviétiques n'est plus admissible au Canada et décider ce qu'on peut ou ce qu'on devrait faire à l'endroit de toute personne qui les a aidés, au pays, sont deux choses entièrement distinctes.

Lorsqu'il a exposé l'affaire au grand jour, le premier ministre a déclaré qu'on tentait de déterminer s'il y avait lieu de porter des accusations contre Spencer. La preuve fut soumise aux avocats du ministère de la Justice qui, l'ayant jugée insuffisante pour satisfaire au règlement de la preuve en matière criminelle, ont recommandé de ne pas intenter de poursuites.

J'ai abondé dans ce sens et, comme procureur général, je ne voyais pas à quoi il servirait d'instituer des poursuites qui, non seulement n'aboutiraient vraisemblablement à rien, mais, même à huis clos, entraîneraient la mise au jour de méthodes de contre-espionnage qu'il importe de garder secrètes pour la sécurité nationale. En revanche, la preuve était telle que le gouvernement ne pouvait l'écarter. Certaines mesures s'imposaient.

Il ne faut pas oublier que les objectifs primordiaux des enquêtes en matière de sécurité sont toujours de supprimer immédiatement toute menace à la sécurité et vérifier la nature et l'importance des renseignements déjà livrés par le suspect. Pendant ces enquêtes, on ne perd pas de vue la possibilité de poursuites, mais la réalisation du premier objectif peut faire découvrir des éléments de preuve qui ne sont pas admissibles selon les règles de la preuve applicables dans nos tribunaux. Le cas actuel se range dans cette catégorie.

• (11.10 a.m.)

Quant à la surveillance, j'ai dit, lors d'une émission télévisée, que cet homme serait surveillé tant qu'il demeurerait au Canada. Il serait irréfléchi de ne pas surveiller cet homme selon les besoins de l'affaire. Comme je l'ai mentionné, la nature des mesures de sécurité est avant tout préventive, et le succès doit souvent dépendre de la surveillance. C'est pour des raisons préventives que, dans la mesure où elle sera nécessaire, la surveillance continuera dans le cas actuel.

J'aimerais ajouter quelques remarques générales au sujet de la surveillance. Il n'y a rien dans la loi qui interdise une surveillance raisonnable des gens en vue de déceler ou de prévenir des actes criminels, et cela non seulement en ce qui touche la sécurité, mais à l'égard de toute activité criminelle. Insinuer qu'il est illégal ou déplacé de la part de la police d'exercer ce genre de surveillance, c'est ignorer un fait indéniable, savoir qu'une surveillance raisonnable s'impose pour faire respecter la loi et que toutes les forces policières du monde exercent ce genre d'activité.

Ce n'est pas le gouvernement qui a rendu publique l'identité de cet homme. Au contraire, il a pris toutes les précautions voulues pour ne pas la divulguer. Le public n'a su de qui il s'agissait que par suite de l'attitude de l'intéressé à l'endroit de la presse. Pour ce qui est de l'avoir nommé à la télévision, je signalerais que l'émission en question a eu lieu le 28 novembre 1965, soit plus de trois semaines après que la presse eut révélé son nom au long.

Quant aux circonstances dans lesquelles le nom de cet homme est devenu de notoriété publique, qu'il me soit permis de vous renvoyer à la transcription d'une partie de l'émission de télévision qui a précédé ma propre interview. On a désigné un journaliste de Vancouver comme celui qui avait mis au jour cette affaire. On a dit qu'il avait été invité à prendre un café avec un mystérieux inconnu et il a conclu que c'était l'espion manquant. Ce reporter a décrit comment il était allé visiter cet homme chez lui et comment il avait réussi à établir l'identité de Spencer. Il a aussi ajouté et je cite «il (c'est-à-dire Spencer) a fait certains aveux. Il a reconnu qu'il était bien celui que la Gendarmerie royale du Canada avait accusé. Il a dit en savoir assez long sur les milieux internationaux de l'espionnage.»

Je tiens également à confirmer à la Chambre ce que mon collègue, le ministre des Postes d'alors, avait rendu public le 30 décembre. Je veux parler du renvoi de Spencer de la fonction publique par le gouverneur en conseil aux termes de l'article 50 de la loi sur le service civil. On dit à juste titre qu'en invoquant l'article 50, on privait Spencer de son droit d'appel à la Commission du service civil, droit qu'il aurait pu exercer autrement. C'est dans l'intérêt public qu'on a pris cette décision.

Je désire déclarer, toutefois, qu'afin de s'assurer que la décision de congédier M. Spencer soit fondée sur une opinion désintéressée et objective, on a demandé à la Commission du service civil d'étudier le cas à fond du point de vue de l'emploi et de donner son avis. La Commission a informé le ministre des Postes qu'il s'agissait d'un cas justifiant le congédiement aux termes de l'article 50 de la loi sur le service civil. Sa recommandation a été acceptée.

Je tiens à souligner que l'enquête a été menée de la même façon que les autres enquêtes de sécurité faites avant l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement en 1963. Si ce cas prouve quelque chose, il prouve l'efficacité du contre-espionnage de la Gendarmerie royale du Canada. Je suis convaincu que le service de sécurité est entre bonnes mains et je n'ai rien vu qui fasse croire qu'il existe des motifs valables de s'élever contre la façon dont ce service fonctionne.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Pour ce qui est des dernières observations du ministre, monsieur l'Orateur, je crois que nous sommes tous d'accord. J'ai connu la Gendarmerie à l'époque où elle n'était pas encore qualifiée de «royale». Je suis au courant de l'activité de la Gendarmerie dans le domaine du contre-espionnage et je reconnais qu'en général elle a protégé la sécurité de l'État.

Je voudrais cependant ajouter un mot. Je ne veux pas formuler de critique, mais je crois que le commissaire de la Gendarmerie ne devrait pas faire si souvent des déclarations aux journaux. Il a critiqué dernièrement le *Globe and Mail* de Toronto au sujet d'une allégation publiée dans ce journal et selon laquelle le ministre de la Justice aurait eu un entretien avec le commissaire. Il envoya une lettre indignée au journal, disant que c'était absolument faux. On apprit par sa lettre que ses renseignements lui venaient du ministre de la Justice lui-même. Or, la source des renseignements du *Globe and Mail* était aussi le ministre de la Justice. Le ministre soutient que le renseignement ne venait pas de lui. Mais c'est ce que le commissaire a dit dans sa lettre aux journaux; il en ressort que le directeur de la Gendarmerie royale serait bien avisé de ne pas envoyer de lettres aux journaux avec trop de hâte.

J'en viens maintenant à la portée générale de la dernière déclaration. Tout d'abord, lorsque des déclarations de ce genre sont faites, on devrait avoir la courtoisie d'en donner avis préalablement, qu'on ait ou non agi ainsi dans le passé, afin que nous puissions avoir les dossiers pertinents à portée de la main. Le ministre ne s'est pas souvenu, semble-t-il, que c'était un communiqué détaillé qui a donné lieu à la discussion de ce problème.

[L'hon. M. Cardin.]

Cette déclaration contenait une quantité de détails qui n'auraient pas dû être donnés, à moins d'être bien fondés et appuyés sur les preuves. Si je me souviens bien de la déclaration parue dans les journaux, M. Spencer aurait reçu des milliers de dollars et il n'aurait pas aidé la police dans son enquête. Cependant, le supposé délinquant avait, lui, fourni des renseignements et son concours. Mais pas lui. En outre, selon le communiqué, il compromettait des employées de l'État afin d'obtenir les renseignements qu'il recherchait.

L'unique raison pour laquelle des poursuites n'avaient pas été intentées contre cet homme, c'était parce qu'il souffrait d'une maladie grave, le cancer. C'était la seule raison. Plus tard, Spencer a déclaré que le gouvernement avait peur d'intenter des poursuites contre lui parce qu'il pouvait révéler des choses inquiétantes. Telle était la portée de ses remarques générales.

On ne peut glisser sur cette question aussi simplement que le voudrait le ministre de la Justice. Je n'ai aucune sympathie pour ce genre de méfait. Mais écarter simplement toute cette question et dire que les preuves sont insuffisantes pour obtenir une condamnation c'est, à mes yeux, bien peu satisfaisant, compte tenu que la presse a exposé en détail les preuves connues et que le premier ministre a invoqué la maladie grave de l'inculpé pour expliquer pourquoi on ne le poursuivait pas.

Maintenant, le gouvernement déclare: nous ne voulons pas révéler ces faits parce que certains renseignements d'importance pour la sécurité seraient répandus dans le grand public et nous ne voulons pas que cela se produise. Et, de toute façon, nous n'avons pas de preuves. Naturellement, je ne voudrais rien voir révélé qui puisse affaiblir les services de contre-espionnage de notre pays. Néanmoins, on pourrait utiliser d'autres moyens. A mon avis, on devrait nommer un comité, formé de juges—deux ou trois juges, disons, de la Cour suprême du Canada—qui étudirait cette question sans que la publicité s'en mêle. En tout temps, lorsqu'on a voulu faire quelque chose d'inacceptable, on a toujours invoqué l'intérêt public.

• (11.20 a.m.)

Peu importe son nom ou ses actes, cet homme a droit à un procès. Je dirai même davantage: les Canadiens y ont droit. Le ministre de la Justice laisse entendre qu'il n'y a pas matière à procès—«il n'y a pas matière à poursuites, dit-il, mais nous ne quitterons pas cet homme de vue». C'est une attitude pour le moins étrange. On donne comme excuse que c'est la façon de procéder losqu'on veut s'assurer s'il y aura infraction à la loi. J'en conviens. Mais une surveillance constante de cet ordre est loin d'être conforme aux principes généralement admis du maintien de l'ordre. C'est même, en soi, une méthode autoritaire et dangereuse.

J'exhorte de nouveau le ministre à prendre des mesures à ce sujet. Il ne veut pas que la publicité s'empare de la chose et je le comprends. Mais qu'on donne aux Canadiens l'assurance que cette façon de procédure ne deviendra pas règle de conduite. Qu'on leur assure en même temps que cet homme recevra l'attention à laquelle il a droit comme tout citoyen canadien.

J'aimerais me renseigner à son sujet. Apparemment, c'est un immigrant. J'ignore s'il était parrainé quand il est venu au Canada. Je ne sais rien de son passé sauf ce que j'ai lu dans les journaux. Qui est-il? D'où vient-il? Depuis combien de temps est-il ici? Autant de choses que les Canadiens ont le droit de savoir. Qu'on institue une enquête judiciaire afin d'étudier la question. Rien n'empêche le gouvernement d'agir ainsi. Ce qui s'est passé jusqu'ici ne peut qu'inquiéter ceux qui veulent que la liberté règne au Canada.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je trouve la déclaration du ministre de la Justice renversante, à la lumière des événements rendus publics depuis le 8 mai. Je suis certain que, de ce fait, nombre de personnes sérieuses s'interrogeront sur l'administration de la justice au Canada.

Pas plus qu'aucun autre député, je n'approuve la conduite d'une personne coupable d'espionnage. Mais, aux termes de la loi canadienne, un homme est innocent jusqu'à preuve du contraire et la déclaration du ministre ce matin ne concorde certainement pas avec la déclaration faite par le ministère des Affaires extérieures le 8 mai dernier. Un paragraphe de celle-ci signalait le cas d'un fonctionnaire canadien qui avait reçu des milliers de dollars pour recueillir au Canada des renseignements et de la documentation devant servir à la création d'un réseau d'espionnage au Canada et à l'étranger et pour recueillir des renseignements économiques, notamment des détails sur le réseau de la *Transmountain Pipe Line* dans l'Ouest du Canada.

Voilà une accusation catégorique d'espionnage et de participation à l'établissement d'un réseau d'espionnage au Canada et dans d'autres pays. Si les faits sont exacts, on devrait certainement appréhender l'intéressé et le traduire devant les tribunaux; s'il est trouvé coupable, il devrait être puni. Il est révélateur que la déclaration ait émané du ministère des Affaires extérieures. Évidemment le ministère se préoccupait de la conduite de certains représentants soviétiques et cette question relevait de sa compétence. Mais la déclaration relative à ce fonctionnaire renferme des accusations dont le bien-fondé n'a pas été démontré jusqu'ici; la déclaration du ministre aujourd'hui indique qu'après réflexion, la Couronne a constaté qu'elle n'avait pas assez de preuves pour aller de l'avant.

Il s'ensuit que la déclaration émanant du ministère des Affaires extérieures constitue un document assez singulier. Est-ce à dire que le ministère des Affaires extérieures a publié sa déclaration sans être sûr de ses assertions ou qu'on lui avait fourni des renseignements dont on n'avait pas pris soin d'établir la validité?

S'il en est ainsi, le gouvernement devrait certainement déclarer maintenant que l'accusation contre cet homme était prématurée et qu'elle ne tient plus. Mais qu'a fait le gouvernement? D'abord, il a congédié cet homme en vertu de l'article 50 de la loi sur le service civil, le privant ainsi du droit d'appel. Le ministre nous a dit ce matin que le gouvernement a agi ainsi après consultation avec la Commission du service civil et sur la recommandation de cette dernière. L'organisme auquel cet homme devait pouvoir en appeler l'a condamné avant même de l'avoir entendu. A-t-on permis à cet homme de se présenter devant la Commission du service civil avant que la Commission recommande son congédiement? En l'occurrence, la Commission du service civil n'a-t-elle pas agi comme un tribunal irrégulier et pris sa décision sans permettre à l'intéressé de comparaître, entachant à tout jamais sa réputation et celle de sa famille?

Est-ce de cette manière qu'on doit administrer la justice au Canada? Même en temps de guerre, nous ne permettrions pas qu'un homme soit flétri par suite d'éléments de preuve qui, comme le ministre le dit lui-même, ne seraient pas acceptés par les tribunaux. Je dirai donc au gouvernement, soit qu'il est allé trop loin dans sa déclaration du 8 mai en portant des accusations dont il ne peut pas établir le bien-fondé, soit qu'il fait de cet homme le bouc émissaire de l'incompétence gouvernementale.

[M. Douglas.]

J'en appelle au premier ministre, qui a un sens aigu de la justice dans les affaires de ce genre, afin qu'il étudie de nouveau la question. Voici un homme qui a été accusé, d'abord dans une déclaration du ministère des Affaires extérieures, puis par le ministre de la Justice lors d'une émission nationale de télévision. Il a été accusé d'espionnage sans qu'on lui ait fourni aucune chance d'établir son innocence. Il a été congédié, et il s'est vu refuser le droit d'appel. En fait, il a été condamné par la Commission avant d'avoir la chance d'en appeler à cet organisme. Voici un homme qui a perdu ses droits à la pension, qui n'obtiendra probablement jamais d'autre emploi et qui, suivant la déclaration du ministre, doit rester sous la surveillance de la police tant qu'il demeurera au Canada.

• (11.30 a.m.)

Je demande au premier ministre de nous dire si c'est ainsi que, d'après lui, la justice devrait être administrée dans notre pays. Le moins que le gouvernement puisse faire à ce sujet, c'est de consentir à l'institution d'un comité judiciaire, composé d'un ou de plusieurs juges et qui pourrait entendre les témoignages du ministre et décider, tout d'abord, si cet homme est coupable d'espionnage; deuxièmement, si le gouvernement était justifé à le congédier; et, troisièmement, si en le congédiant, on aurait dû lui faire perdre ses droits à la pension. Il a sûrement droit, comme tout autre citoyen canadien, à comparaître devant le tribunal. Il est certain qu'il a le droit d'être entendu. Il a sûrement le droit, aux termes de nos lois, d'être réputé innocent tant que sa culpabilité n'aura pas été prouvée.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, la déclaration de l'honorable ministre de la Justice est certainement d'intérêt national, à ce moment-ci, alors que, depuis le 8 mai 1965, nous avons entendu et lu un grand nombre de commentaires relativement à cet espionnage qui a eu lieu au Canada avant le 8 mai 1965, et dont M. Spencer semble être un des responsables.

Est-il le seul responsable? Personne ne nous le dit. Est-il le véritable responsable? Encore là, personne ne nous le dit.

Je partage pleinement l'attitude du chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) lorsqu'il demande que M. Spencer ait au moins la chance de se défendre, de relater son histoire le plus clairement possible. Or, on ne lui donne absolument aucune chance.

Que ce réseau d'espionnage ait été découvert, c'est très bien, et nous devons féliciter la Gendarmerie royale d'avoir découvert ce réseau qui menaçait la sécurité canadienne.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a mentionné tout à l'heure que les autorités de la Gendarmerie royale devraient, dans des circonstances semblables, au moins résister à la tentation de faire des déclarations de nature politique lorsqu'il s'agit d'arrestations ou de cas au sujet desquels la loi doit suivre son cours, comme dans le cas présent.

Or, il est arrivé assez souvent que certains membres de la Gendarmerie royale ont fait des déclarations de nature politique à l'endroit d'arrestations de ce genre.

Nous approuvons l'attitude que le gouvernement prend afin d'assurer la sécurité de l'État, mais pas quand c'est au détriment de qui que ce soit, comme, par exemple, en permettant aux accusés d'exposer les motifs qui les ont poussés à agir ainsi dans le dessein de découvrir quelqu'un d'autre. Dans ce cas-ci on se sert déjà de Spencer, justement, comme agent. Je ne crois pas que lui-même soit la tête dirigeante de ce réseau d'espionnage; il y en a certes d'autres et ce sont les plus importants qu'on devrait rechercher et que le ministre de la Justice devrait poursuivre au Canada.

[*Traduction*]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit; le ministre de la Justice se rend sûrement compte aujourd'hui que la maladresse dont le gouvernement fait preuve dans cette affaire ne peut favoriser le respect pour l'ordre public et la confiance dans la sécurité du pays. Il est évident que la Gendarmerie royale sert de bouc émissaire pour des choses qui ne sont pas de son ressort. A mon sens, le gouvernement doit donner, à ceux qui sont chargés de maintenir la sécurité au Canada, l'appui nécessaire. Cette affaire en est la preuve.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je répète que cette enquête est essentielle, non seulement en elle-même, mais pour l'ensemble de la sécurité et du respect de l'ordre public. Il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Il y a eu de nombreux cas où le public n'a pas obtenu de réponse satisfaisante, des cas où les personnes en cause ont été libérées ou condamnées injustement.

Il faudrait instituer une enquête approfondie à ce sujet ou le gouvernement devrait au moins publier un Livre blanc sur le problème. A maintes reprises, j'ai signalé ici au gouvernement la nécessité de présenter un rapport méthodique et périodique sur le maintien de la loi et de l'ordre, sur le crime international et l'espionnage. La Gendarmerie devrait recevoir l'autorisation de le faire, ou le gouvernement lui-même par l'entremise du ministère de la Justice devrait fournir des renseignements de ce genre, afin que le grand public obtienne l'assurance que tout va bien en ce qui concerne la loi, l'ordre, le crime international et la sécurité du pays. Toutefois, le gouvernement ne réagit aucunement à cet égard.

En qualité de députés, nous sommes probablement un peu mieux renseignés que le grand public, mais nous sommes également dans l'incertitude, parce que les réponses ne sont pas claires. Il ressort de la situation que le gouvernement manque d'esprit de suite et n'appuie pas entièrement ceux qui sont chargés de faire respecter la loi et de veiller sur la sécurité.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, pour appuyer ce qui a été dit, je recommande instamment qu'une enquête soit instituée non seulement sur cette affaire, mais sur le problème dans son ensemble, et qu'on élabore un dispositif quelconque qui permette de renseigner le pays sur la loi, l'ordre, le crime international, l'espionnage ainsi que la question de la sécurité à l'échelon national.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de commenter longuement la déclaration du ministre de la Justice...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Churchill: ...mais j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Sur un rappel au Règlement?

L'hon. M. Churchill: Si vous n'avez pas l'intention de m'entendre, monsieur l'Orateur, j'invoquerai le Règlement, car je réclame le droit d'être entendu à la suite de déclarations faites par les ministres, si le député de Red-Deer (M. Thompson) jouit d'un privilège semblable. J'estime que tous les députés doivent être traités sur le même pied. (*Applaudissements*)

Je n'avais pas l'intention de commenter longuement la déclaration qui a été faite, mais je tiens à établir mon droit de le faire si je le juge à propos. Voici en quoi j'invoque le Règlement: êtes-vous disposé à accorder à tous les députés de la Chambre le même droit de commenter les déclarations que font les ministres à l'étape des appels des avis de motions?

M. l'Orateur: Pour ce qui est de l'appel au Règlement soulevé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), je ne puis que lui demander de se reporter à l'article 15, paragraphe (2-a) du Règlement que voici:

A l'occasion des motions énumérées au paragraphe (2) du présent article, un ministre de la Couronne peut faire une annonce ou une déclaration portant sur la politique du gouvernement. Toute annonce ou déclaration de ce genre devrait se limiter aux faits qu'on estime nécessaire de porter à la connaissance de la Chambre et ne devrait pas être conçue pour provoquer un débat à ce stade. Un porte-parole de chacun des partis de l'opposition peut faire de brefs commentaires, sous réserve de la même restriction.

En l'occurrence, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre ne saurait faire de déclaration en ce moment. C'est en se fondant sur cet article du Règlement que la présidence a permis au chef du Crédit social et au chef du Ralliement des créditistes, de faire une déclaration. Si les honorables représentants estiment que la présidence devrait examiner la question plus longuement, je le ferai volontiers, mais j'ai devant moi un article du Règlement qui restreint aux chefs des partis les commentaires à cette étape.

Des voix: Aux porte-parole.

M. l'Orateur: Il serait peut-être difficile de déterminer ce qu'est un chef de parti.

Des voix: Un porte-parole.

M. l'Orateur: J'estime, cependant, que les honorables députés qui viennent de parler avaient le droit de formuler des observations à cette étape, droit qui ne peut s'appliquer à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, la même chose s'applique-t-elle à moi, qui ne suis pas chef de parti, car l'homme dont il est question habite la circonscription de Vancouver-Est . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Winch: . . . et je le connais depuis un an.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député aura l'occasion de formuler ses observations une autre fois. Si la présidence se rendait à la demande de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre et à celle de l'honorable député de Vancouver-Est, nous pourrions nous engager dans un long débat à cette étape de l'appel des motions. J'estime que ce droit, tel qu'il existe à l'heure actuelle, comme il existait au cours de la dernière session, et comme il a été reconnu de 1958 à 1962, devrait être reconnu encore en ce qui concerne les chefs des partis secondaires . . .

Des voix: Les porte-parole.

M. l'Orateur: . . . et devrait se restreindre à aux seuls. Néanmoins, si les honorables députés désirent revenir plus tard sur cette même question du Règlement, je me ferai un plaisir d'approfondir la question d'ici là et serai peut-être en mesure de rendre une décision juste et précise à ce sujet.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je veux simplement vous dire que je proteste contre la méthode adoptée dans le présent cas, alors qu'aucune accusation n'a été formulée.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

• (11.40 a.m.)

L'HYMNE NATIONAL

«Ô CANADA» ET «DIEU PROTÈGE LA REINE»

L'ordre du jour appelle:

Avis de motion émanant du gouvernement:

27 janvier—Le premier ministre—la motion suivante:

Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour décréter que «Ô Canada» est l'hymne national du Canada, tandis que «Dieu protège la Reine» est l'hymne royal au Canada.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

LE CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

SON ÉTABLISSEMENT ET LA DÉFINITION DE SES ATTRIBUTIONS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure visant à instituer le Conseil des sciences du Canada, à en définir les attributions, à autoriser la nomination du président et des autres membres du Conseil, le versement du traitement du président, le remboursement des frais de voyage des membres et membres associés du Conseil et la rémunération des membres du Conseil pour leur travail supplémentaire; enfin, pour stipuler en outre que toutes les dépenses effectuées aux fins de cette mesure seront acquittées sur les crédits votés par le Parlement à cette intention.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU NORD—LA REPRISE DES BOMBARDEMENTS PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il fournir à la Chambre et au pays des renseignements en ce qui concerne la décision du président des États-Unis de reprendre les bombardements au Vietnam du Nord? Quand le gouvernement canadien a-t-il été informé en ce sens par le gouvernement des États-Unis, et quelle attitude a-t-il prise en prévision de cette annonce relative à la reprise d'une autre série de bombardements dans cette région?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement américain nous a informés, le 24 janvier dernier, qu'au cours de la période d'un mois écoulée depuis la suspension des bombardements au Vietnam du Nord et, en dépit des diverses tentatives faites en vue d'une solution pacifique du conflit au Vietnam, il n'y a eu aucune réponse ni démarche de la part de l'autre partie.

Ce message du 24 janvier ne précisait pas l'intention de reprendre les bombardements, mais donnait à entendre sans équivoque que le gouvernement américain se considérait libre de réexaminer ses politiques, vu l'absence de réponse favorable de Hanoï. Plus tard—et par là je veux dire hier matin, dimanche—j'ai reçu un autre message indiquant que le gouvernement américain avait décidé que, compte tenu de toutes les circonstances, il n'avait d'autre choix que de reprendre les bombardements.

En ce qui concerne la position du gouvernement du Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons nettement indiqué à la Chambre que le point de vue du gouvernement du Canada sur la question a été, par les voies diplomatiques, exposé à fond au gouvernement des États-Unis. Nous espérions que la suspension des bombardements pourrait être prolongée jusqu'à épuisement des recours aux moyens de transposer le règlement de la question du champ de bataille à la table de conférence. Cette attitude, nous l'avons adoptée surtout en tenant compte d'indications selon lesquelles Hanoï prendrait peut-être en considération toutes les implications de la pause.

Néanmoins, le message que j'ai reçu ce matin du chef du gouvernement communiste au Vietnam du Nord, par l'intermédiaire du fonctionnaire canadien membre, à Hanoï, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, indique que le gouvernement se refuse absolument à entamer des négociations.

Le message que j'ai reçu différait peu, en substance, du texte paru dans les journaux que les chefs du Vietnam du Nord auraient envoyé aux dirigeants de partis communistes dans le monde. On y précisait, entre autres choses, qu'aucune négociation ne pourrait être engagée tant que les États-Unis ne retireraient pas leurs troupes et que ce pays ne reconnaîtrait pas le Vietcong comme l'unique gouvernement du Vietnam du Sud.

Les États-Unis nous ont déclaré que depuis le début ils considèrent la trêve des bombardements comme un pas vers la paix. A en juger par mes entretiens avec l'émissaire particulier du président, le 29 décembre, et par des entretiens subséquents avec certains hauts fonctionnaires des États-Unis, une autre trêve n'est pas chose impossible, croyons-nous, si les circonstances permettent de croire qu'elle serait utile au règlement pacifique et équitable du conflit.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire c'est que j'ai exprimé, hier, à l'ambassadeur des États-Unis, le regret de notre gouvernement que son pays ait jugé nécessaire de reprendre les bombardements.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre vient de déclarer que la reprise des bombardements n'a pas anéanti tout espoir d'un changement d'attitude de la part d'Hanoï. Cet espoir est-il fondé?

Le très hon. M. Pearson: Il ne semble pas que cet espoir soit fondé, monsieur l'Orateur, si l'on en juge par les documents et déclarations émanant d'Hanoï. Toutefois, certains indices laissent croire que le dialogue n'est pas complètement rompu. Quelles que soient les déclarations qu'on puisse faire, tant qu'il y aura possibilité de parvenir à une autre pause conduisant à un règlement négocié, j'espère que tous les intéressés exploiteront à fond cette possibilité. C'est tout ce que je puis dire.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que les nouvelles de presse au sujet du message envoyé par le gouvernement d'Hanoï révèlent que ce dernier exigerait d'inclure le gouvernement du Vietcong dans les pourparlers de paix, le premier ministre voudrait-il élucider sa déclaration selon laquelle Hanoï insisterait

pour que le Vietcong soit reconnu comme étant le seul gouvernement du Vietnam du Sud? Est-ce la condition exigée et le premier ministre estime-t-il qu'à la lumière des renseignements qu'il a obtenus, il est nécessaire de recommencer les bombardements au Vietnam du Nord?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas être en mesure de faire des observations au sujet de la décision du gouvernement des États-Unis de recommencer les bombardements—sur la nécessité de cette décision ou tout autre fait—sans avoir tous les renseignements voulus qui ont motivé l'initiative des États-Unis. Je ne veux rien dire de plus à ce sujet pour le moment.

Une voix: Pourquoi pas?

Le très hon. M. Pearson: Parce qu'il serait illogique, selon moi, de commenter une situation sans posséder tous les renseignements voulus.

M. Lewis: Quels autres renseignements vous faudrait-il?

Le très hon. M. Pearson: Il y a encore beaucoup de renseignements que nous ne possédons pas. Ceux qui sont plus directement intéressés à cette affaire les possèdent peut-être. Monsieur l'Orateur, j'espère que tous vont faire tout leur possible pour faciliter, par voie de négociations, le règlement de ce différend, mais qu'ils éviteront de formuler en cette enceinte des déclarations irréfléchies visant à critiquer la conduite des États-Unis.

Je veux parler de nouveau des renseignements en provenance de Hanoï comme ceux que j'ai reçus juste avant d'entrer à la Chambre. Je n'ai eu que le temps d'y jeter un rapide coup d'œil, mais j'y ai remarqué des passages analogues à ceux du message adressé à tous les chefs communistes, et dont le texte intégral figurait dans le *Times* de New York, samedi dernier. Naturellement, je vais examiner à fond ce message de Hanoï, après quoi il sera peut-être souhaitable de le déposer à la Chambre demain.

M. Douglas: Une autre question complémentaire. Étant donné que bon nombre de sénateurs et de membres du Congrès ont exhorté le président des États-Unis à ne pas reprendre les bombardements, et comme il ressort des articles parus tous les jours dans les journaux que les interventions militaires des Nord-Vietnamiens et des Vietcongs ont diminué ces dernières semaines, le premier ministre envisagerait-il la possibilité de lancer un appel direct au président des États-Unis pour qu'il prolonge la trève afin de permettre la poursuite des tentatives en vue d'un règlement pacifique? Le premier ministre intercéderait-il en ce sens, non seulement comme premier ministre et chef du gouvernement canadien, mais au nom du Parlement du Canada et de tous les députés de cette Chambre?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait connaître au gouvernement américain les vues du gouvernement canadien au sujet de cette question des bombardements. J'examinerai volontiers la demande de l'honorable député en faveur d'un autre appel, eu égard aux renseignements ultérieurs que je recevrai.

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais poser une autre question complémentaire. Le premier ministre a parlé d'irresponsabilité dans cette affaire. Estime-t-il que l'éditorial paru dans le *Times* de New York hier est irresponsable? Voici ce qu'on pouvait y lire:

> Les possibilités de règlement pacifique et les ressources diplomatiques n'ont pas toutes été épuisées.

Des voix: Règlement, règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Plus tard*]

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je vais confirmer ce que j'ai dit au député de Burnaby-Coquitlam au sujet du message de Ho Chi Minh, que j'ai sous les yeux. Je cite une phrase de ce texte: «Si les États-Unis veulent vraiment la paix, ils doivent reconnaître le Front national de libération du Vietnam du Sud, c'est-à-dire le Vietcong, comme le seul et authentique représentant du peuple sud-vietnamien.»

[*Français*]

LES LOTERIES

ON PROPOSE D'AMENDER LE CODE CRIMINEL AFIN D'EN PERMETTRE L'INSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné que le ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner, a déclaré samedi, et répété hier, que la loi fédérale sur les loteries était une loi hypocrite qui faisait d'honnêtes citoyens des criminels, le ministre de la Justice peut-il informer la Chambre si le gouvernement fédéral a l'intention d'amender cette loi afin de la rendre moins hypocrite et s'il entend en discuter avec les provinces, dans un avenir prochain?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Sans commenter d'aucune façon sur l'hypocrisie de la loi, j'ai déjà déclaré, en réponse à une question, que le ministère de la Justice était en train d'étudier la question des loteries.

Nous avons l'intention, au cours de la session, de proposer des amendements au Code criminel, et nous espérons que l'amendement traitant des loteries sera inclus.

[*Traduction*]

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet du Fonds de développement et de prêts municipaux. Nombreux sont ceux qui ont demandé si le gouvernement a l'intention d'étendre cette politique financière, qui a aidé beaucoup de municipalités. Je voudrais lui demander de nouveau si le gouvernement a décidé d'élargir cette formule de prêts, sinon globalement, du moins à l'égard de projets précis qui ne sont pas encore entièrement réalisés et qui entraîneront de graves difficultés pour les municipalités si le gouvernement n'y veille pas.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai différé ma réponse au député parce que j'ai reçu avis qu'un certain nombre d'associations veulent soumettre des instances au gouvernement à ce sujet. Comme je l'ai dit à l'Association des municipalités, lorsque ses représentants ont rencontré, à la fin de la semaine dernière, des membres du gouvernement, il faudrait apporter des arguments très valables pour convaincre le gouvernement de la nécessité d'étendre l'application de cette loi.

LES MACHINES AGRICOLES

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT RELATIVE AUX PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question au sujet du coût élevé des machines agricoles, dont il a parlé au cours de son passage dans l'Ouest. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire à ce sujet et quelles mesures le ministre songe-t-il à prendre pour remédier au grave problème du coût élevé des machines agricoles?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si importante que puisse être la question, je prie le député de bien vouloir l'inscrire au *Feuilleton,* car elle ne me semble pas assez urgente pour exiger une réponse aujourd'hui même.

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, je voudrais en discuter à dix heures ce soir.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AGENCE DES GRAINS DE PROVENDE DANS L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts.

Vu que le prix des grains de provende n'a cessé d'augmenter depuis le 1er janvier dernier, et que l'honorable ministre a avoué son impuissance, dans un télégramme au président de l'UCC le 7 janvier, relativement à l'augmentation de ces prix, pourrait-il nous dire quand il prévoit présenter un projet de résolution visant la création d'une agence de grains de provende pour l'Est du Canada et la Colombie-Britannique?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): Monsieur le président, le discours du trône a fait mention d'un projet de loi à cet effet. Dès qu'il aura été complété, il sera soumis à la Chambre.

M. Vincent: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur?

L'honorable ministre nous a servi la même réponse l'an dernier et il y a deux ans et nous n'avons pas encore vu une résolution à ce sujet au *Feuilleton.* Y en aura-t-il une au cours de la présente session?

M. Choquette: S'il n'y a pas trop d'obstruction.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. GEORGE VICTOR SPENCER—DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question qui est, à mon avis, l'une des plus importantes de ma carrière. J'espère que vous aurez la patience de m'entendre.

A titre de député de Vancouver-Est, je dois protéger autant que possible les droits dont jouissent tous mes commettants en vertu des lois canadiennes, lois qui ne permettent pas qu'un particulier soit trouvé coupable d'un délit sans qu'il connaisse la nature de l'accu-

sation ni qu'il puisse se défendre. En l'occurrence je demanderais au ministre de la Justice s'il entend porter des accusations contre M. Spencer, qui est soupçonné d'espionnage, ou s'il songe à charger une commission judiciaire d'étudier tous les aspects de cette affaire.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne saurais rien ajouter d'utile à ma déclaration antérieure.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre consentirait-il, comme on l'a proposé, à instituer une commission judiciaire en vue d'examiner cette question? On ne devrait certes pas condamner et clouer quelqu'un au pilori sans une enquête judiciaire.

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, j'ai examiné tous les aspects de la question et j'estime qu'une enquête judiciaire ne serait ni utile, ni même nécessaire. La Gendarmerie royale du Canada a suivi la même ligne de conduite que mon très honorable ami avait adoptée lorsqu'il était au pouvoir. Quant à la décision de ne pas entamer de poursuites, là encore je dois dire que j'ai étudié la question attentivement avec les conseillers juridiques du ministère et j'en ai conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves recevables pour justifier une condamnation.

L'hon. M. Churchill: Vous parlez comme votre prédécesseur.

L'hon. M. Cardin: Pour les motifs que j'ai indiqués, aucune poursuite ne fut intentée.

Il y a peut-être une différence dans cette affaire. C'est qu'il n'y aurait pas eu de problème si M. Spencer ne s'était pas fait connaître. Mais il s'est fait connaître et tous les inconvénients qu'il subit résultent de son propre geste et ne découlent pas du gouvernement, qui n'en est pas responsable.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre reconnaît-il ceci: qu'on ait nommément désigné ou non l'intéressé, celui-ci a été congédié et cette mesure le désigne en fait?

Deuxièmement, je demanderais au premier ministre si, à son avis, il n'est pas seulement nécessaire que le ministre de la Justice décide que justice a été faite, mais encore que le peuple canadien et le Parlement en soient convaincus? Compte tenu de cela, le premier ministre ne prendrait-il pas les dispositions nécessaires afin que cet homme comparaisse devant un organisme compétent, sinon un tribunal régulier du moins un comité judiciaire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): L'homme en question a sans aucun doute été congédié en vertu de la loi sur le service civil aux termes d'un article ayant déjà motivé certaines destitutions de fonctionnaires.

Quant à la deuxième partie de la question, évidemment, lorsqu'on me demande d'étudier quelque chose, comme l'a fait mon honorable ami ou le chef de l'opposition, je l'étudierai. Je verrai s'il y a lieu d'instituer une enquête du genre proposé dans le cas de cette personne, ainsi que, d'ailleurs, dans d'autres cas. Cette étude pourrait faire mieux connaître nos méthodes de sécurité en général. Voilà tout ce que je peux dire en ce moment.

M. Winch: Comme la première était de moi, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice?

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): J'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice. Selon lui, on a suivi cette fois-ci exactement la même procédure que dans d'autres enquêtes. Cependant, ne croit-il pas l'affaire sans précédent à cause de son issue? N'est-ce pas la première fois que, sans comparaître devant un tribunal ou une commission royale d'enquête, un homme est qualifié d'espion...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Fulton: ...et mis publiquement sous surveillance permanente? N'est-ce pas là, d'après le ministre, une chose tout à fait sans précédent?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant demande au ministre si, à son avis, il y a une différence entre la procédure suivie cette fois-ci et auparavant. J'estime que c'est engager une discussion plutôt que chercher à se renseigner auprès du gouvernement. J'aimerais pouvoir permettre à d'autres députés de poser des questions en ce moment.

M. Winch: Me permettriez-vous de poser une question supplémentaire au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur, vu que j'ai posé la première question à ce sujet?

M. l'Orateur: Le député de Vancouver-Est a la parole.

M. Winch: C'est une question d'opinion, je le sais, mais je me demande s'il n'y a pas anguille sous roche dans toute cette affaire. Autrement, pourquoi ne veut-on pas tenir une enquête judiciaire sur ce qui s'est passé? Pourquoi nier à l'un de mes commettants le droit à la justice?

[*Plus tard*]

M. Robert J. McCleave (Halifax): Le ministre de la Justice a-t-il réfléchi à son attitude et à celle du gouvernement dans l'affaire Victor Spencer, à la lumière des dispositions de la Déclaration canadienne des droits?

L'hon. M. Cardin: Oui, monsieur l'Orateur, nous avons tenu compte des dispositions de la Déclaration des droits. Les députés n'ignorent pas, évidemment, que cette Déclaration a pour objet principal de prévenir l'interprétation d'une loi de manière à priver une personne de ses droits sans qu'elle ait eu l'occasion de plaider sa cause. L'objet de la Déclaration des droits est de veiller à ce que les dispositions d'une loi ne suppriment pas les droits et obligations des particuliers. Il n'existe aucune loi de ce genre dans le cas qui nous occupe et rien dans mes propos ni dans mes actes ne saurait définir ou infirmer les droits de M. Spencer.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quels droits de M. Spencer n'ont pas été infirmés? Cette déclaration d'ordre général ne repose pas sur les faits. Quels sont ses droits?

M. L'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre de la Justice se livre à des affirmations gratuites. Sa déclaration est sans aucun fondement. Je lui ai tout simplement demandé sur quoi il étayait son affirmation. Si cette question est interdite, je dirai alors que sa déclaration est erronée et entièrement fallacieuse.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE SÉNAT

UNE NOMINATION PROCHAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John O. Bower (Shelburne-Yarmouth-Clare): J'aimerais demander au premier ministre s'il compte reconnaître le fait acadien lorsqu'il nommera quelqu'un à l'autre endroit pour remplacer le très regretté sénateur J.-Willie Comeau.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je me préoccupe beaucoup de cette question, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX PUBLICS

LES PROVINCES ATLANTIQUES—LE REMPLACEMENT D'INSTALLATIONS PORTUAIRES ENDOMMAGÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Puisque les grands vents et les fortes mers ont détruit nombre de quais, de voies de glissement et de brise-lames sur la côte atlantique, notamment en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, le ministre compte-t-il créer une caisse spéciale pour le remplacement de ces installations importantes dont les pêcheurs de l'Atlantique ont un besoin si urgent?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Nous ne sommes pas suffisamment renseignés actuellement pour répondre à une question aussi importante.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—ÉCHELONNEMENT DES DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Le vendredi 21 janvier dernier, j'ai posé une question au ministre des Travaux publics. Il m'a répondu qu'il n'avait pu saisir la première partie de la question, qu'il en prenait préavis et me donnerait une réponse plus satisfaisante lundi. Je demande à mon ami si c'est bien aujourd'hui le lundi en question?

L'AVIATION ROYALE

L'ACHAT D'AVIONS FRANÇAIS POUR LE TRANSPORT DES MEMBRES DU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. D'après les nouvelles publiées dans les journaux en fin de semaine, l'ARC dépenserait environ 10 millions pour acheter des avions français, à réaction, qui serviraient au transport des membres du cabinet et d'autres personnes importantes. Je voudrais savoir si ces nouvelles sont exactes et, si oui, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi ces dépenses s'imposaient et à quelles autres fins ces avions pourront servir?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Aucune décision, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre; je propose que cette question soit inscrite au *Feuilleton.*

M. Mather: Après dix heures, monsieur l'Orateur.

LA GARDE COTIÈRE

L'APPEL D'OFFRES RELATIF À LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BATEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Au cours de la dernière session, le ministre avait annoncé à la Chambre qu'on songeait à faire construire quatre nouveaux bateaux de la garde côtière. Pourrait-il nous dire maintenant quand se fera l'appel d'offres, pour la construction de ces bateaux dont le besoin se fait grandement sentir?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été prévenu de cette question. Il s'agit justement là d'une question qui nécessite un préavis.

M. l'Orateur: De l'opinion de la présidence, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. MacEwan: Je l'inscris sur-le-champ.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

L'EXPLOITATION DU SERVICE-VOYAGEURS PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est généralement admis au Canada que le Pacifique-Canadien supprimera d'ici peu son service-voyageurs et cherchera à se décharger sur le gouvernement de cette responsabilité. Le gouvernement ferait-il une déclaration à ce sujet, indiquant d'une façon non équivoque que, si le gouvernement prend la relève du Pacifique-Canadien, ce ne sera pas seulement à l'égard de ses opérations non rentables mais de toutes les opérations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): C'est là une question d'une grande portée, monsieur l'Orateur. Le meilleur temps pour en discuter serait sans doute lors de l'examen des crédits pertinents.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Puis-je poser une question complémentaire? L'abandon du *Dominion* est une affaire très grave. Sauf erreur, le cabinet en a été saisi en vertu d'un appel de la décision rendue par la Commission des transports du Canada. Le premier ministre voudra-t-il étudier l'à-propos de confier l'étude de cette question au comité des chemins de fer, ou à tout comité approprié, qui pourra convoquer des témoins, avant que le gouvernement rende son jugement en la matière? Le Pacifique-Canadien prétend que l'opération n'est pas rentable, qu'elle est déficitaire, mais le président du National-Canadien affirme que le trafic-voyageurs a fortement augmenté depuis quelques mois sur le réseau des Chemins de fer nationaux. Le premier ministre permettra-t-il aux députés de se renseigner le plus complètement possible? Et l'unique moyen d'y parvenir, c'est d'instituer un comité qui serait autorisé à convoquer des représentants, non seulement du National-Canadien, mais aussi du Pacifique-Canadien.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, l'appel est à l'étude, comme mon honorable ami l'a indiqué. Le gouvernement s'efforce de trouver la meilleure façon d'entendre les témoignages et d'en arriver à une décision. Le très honorable représentant a soulevé une autre question très importante que nous examinerons volontiers.

M. Knowles: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Comme le gouvernement examine à nouveau l'abandon par le Pacifique-Canadien du service-voyageurs, fournira-t-il à la Chambre et au pays l'assurance qu'il ne donnera pas autre chose au Pacifique-Canadien, c'est-à-dire des services aériens supplémentaires aux dépens d'Air Canada?

Le très hon. M. Pearson: Voilà une tout autre question, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: Je crois qu'on ferait mieux d'y revenir à dix heures.

[*Plus tard*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): J'aimerais demander au très honorable premier ministre si les syndicats de cheminots lui ont demandé de les recevoir pour entendre leurs protestations contre la décision de la Commission des transports permettant la suspension du convoi transcontinental le *Dominion* du Pacifique-Canadien. Le cas échéant, le premier ministre a-t-il convenu de rencontrer la délégation?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, nous avons reçu cette demande. C'est une des instances d'appel. Nous examinons présentement la meilleure façon de recevoir leur députation avant que le gouvernement prenne sa décision à ce sujet.

LE CENTENAIRE

LA PRÉSIDENCE DU PARLEMENT DES JEUNES: INVITATION AU PRINCE CHARLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Je désire poser une question au premier ministre. Vu qu'il a annoncé vendredi que Sa Majesté avait été invitée à participer à nos fêtes du Centenaire, le premier ministre dira-t-il à la Chambre si le prince Charles a été invité à présider à l'ouverture du Parlement des jeunes lors du Centenaire, comme l'ont proposé les organisateurs?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, en tant que reine du Canada, Sa Majesté n'a pas besoin d'invitation. Comme je l'ai déclaré l'autre jour, la question de sa venue au Canada en 1967 est présentement à l'étude.

Quant à l'autre partie de la question, elle a trait, si je ne me trompe, à la venue du prince Charles au Canada pour y poursuivre ses études, vraisemblablement à l'Université de Toronto. Je n'ai pu étudier jusqu'ici cette partie de la question.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, voici ce que je demandais dans la dernière partie de ma question: a-t-on invité le prince Charles, selon les exigences protocolaires, à présider l'inauguration du parlement des jeunes qui se tiendra à l'occasion du centenaire de la Confédération, dans la salle du Sénat, le 1er juillet 1967?

Le très hon. M. Pearson: Je m'excuse d'avoir mal saisi la question. Sans doute est-ce parce qu'un député a eu l'amabilité de me donner préavis, le semaine dernière, d'une question concernant la venue du prince Charles au Canada pour y poursuivre ses études, et je me suis mépris sur la question, que je n'avais pas entendue bien clairement. La question de la venue du prince pour la raison signalée par le député ne m'était pas venue à l'idée, mais je me ferai un plaisir de l'étudier.

LES FORÊTS

RECHERCHES SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Le premier ministre nous dirait-il s'il a pu enquêter, comme il l'a promis jeudi dernier, sur la possibilité de mettre en œuvre un programme de recherches sur la lutte contre la pollution dans l'industrie des produits forestiers?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'ai reçu une note à ce sujet juste avant d'entrer à la Chambre. L'enquête n'est pas encore terminée, mais j'espère qu'elle le sera d'ici demain ou après-demain.

[*Plus tard*]

M. Barnett: En raison de l'échange officieux, semble-t-il, entre le premier ministre et le ministre des Forêts relativement à la recherche en matière de pollution, je me demande si le ministre des Forêts est en mesure de répondre à ma question?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): La recherche relative à la lutte contre la pollution des eaux ne fait pas partie des fonctions du ministère des Forêts. Ce sont d'autres ministères de l'État, ainsi que des ministères et des organismes provinciaux, qui exécutent des travaux dans ce domaine.

M. Barnett: J'aimerais demander au ministre de l'Industrie ou au premier ministre, à celui des deux qui est mieux en mesure de répondre, si le Conseil national des Sciences projeté pourra coordonner ou entreprendre dans ce domaine un programme de recherches ayant l'envergure voulue. A mon avis, il s'agit d'une question . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme la question a une portée très vaste, je conseille au député de la faire inscrire au *Feuilleton*.

LES TRANSPORTS

INSTITUTION D'UN COMITÉ DE COORDINATION DU TRANSPORT DES CÉRÉALES VERS LE PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Mercredi dernier, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances devait, à ma demande, faire une déclaration au sujet d'un Comité qui a été organisé à Vancouver pour faciliter le transport des céréales. On a contesté le droit du ministre à ce propos, et je me demande s'il est disposé à faire sa déclaration bientôt, à l'appel des motions?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je suis un peu dans l'incertitude. Plusieurs questions ont été posées à ce sujet, et je crois avoir répondu à toutes, sauf une. S'agit-il de la composition du Comité?

M. Prittie: Cette question avait été posée, mais si le ministre veut bien consulter le hansard de mercredi dernier, il verra qu'il avait commencé à donner des explications sur les attributions du Comité à l'égard du transport des céréales vers Vancouver, mais qu'il a été interrompu par les objections de certains députés. On a laissé entendre qu'il pourrait faire la déclaration à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

INTERPRÉTATION RELATIVE À UNE NOUVELLE NÉGOCIATION DE CONVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question très grave et très urgente au ministre du Travail. Le ministre sait-il que, selon une interprétation donnée par le sous-ministre du Travail au Code canadien du travail (Normes) adopté au cours de la dernière session, un accord entre employés et employeurs qui prévoit des avantages plus considérables que le minimum permis par la loi—et dont certains employés profitent—peut être renégocié par l'employeur à l'égard de toutes les dispositions dépassant le minimum établi par cette loi durant la dernière session? Comme cette question soulève de vives protestations d'un bout à l'autre du Canada, il y aurait lieu que le ministre du Travail donne une réponse immédiate.

L'hon. John R. Nicholson (ministre du Travail): Comme je n'ai pas été prévenu de cette question, monsieur l'Orateur, je dois la tenir pour préavis.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'INSTALLATION D'ENGINS NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au premier ministre. A la suite des promesses qu'il a faites à la Chambre, le premier ministre nous dira-t-il où en est le gouvernement dans ses pourparlers concernant les engagements du Canada au sujet de l'établissement d'engins nucléaires en terre canadienne?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne crois pas vraiment pouvoir répondre à une question comme celle-ci à l'appel de l'ordre du jour. Lorsque les prévisions budgétaires de la défense seront à l'étude dans cette enceinte, il sera opportun de discuter tous les aspects de cette question.

[L'hon. M. Sharp.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le vendredi 28 janvier, sur la motion de M. Goyer, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de mon premier discours à la vingt-septième législature, je suis heureux de m'unir à tous ceux qui ont pris la parole au cours du débat sur le discours du trône et vous féliciter sincèrement pour votre élévation à la haute fonction que vous occupez. Comme Orateur suppléant de la vingt-sixième législature, vous avez fait preuve d'une grande connaissance de la procédure parlementaire et d'une profonde compréhension des rouages du Parlement. Je suis sûr que vous continuerez dans la même voie pendant la présente législature. Je tiens également à féliciter l'Orateur suppléant et le président suppléant des comités. Je suis sûr que tous les députés conviennent que leur choix est excellent. J'aimerais en outre féliciter le motionnaire (M. Goyer) et le comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse et leur souhaiter d'acquérir, au Parlement, une expérience fructueuse et intéressante.

• (12.20 p.m.)

C'est aujourd'hui le dernier jour du débat sur le discours du trône. Il est juste, sans doute, que le débat prenne fin un jour de confusion dans la circulation, et de neige dérivant au souffle des vents; je pense en effet que la confusion et les choses allant à la dérive caractérisent le discours du trône où le gouvernement nous a exposé son programme législatif pour la session. La plus grande partie de ce programme a dérivé dans ce discours, car elle nous vient de la législature antérieure. Et il règne une certaine confusion quant aux textes législatifs qui nous seront soumis.

Il semble aussi que le public comprend mal la raison de ce débat. Beaucoup de personnes ne savent pas que le Règlement prévoit huit jours de débat sur le discours du trône au début de la session. J'ai essayé en toute occasion d'expliquer à mes commettants que nous ne perdons pas notre temps, mais que nous étudions le programme du gouvernement et que nous essayons de l'améliorer par des propositions constructives.

Selon différents éditorialistes et certains députés, nous devrions nous garder de proposer des amendements à l'Adresse, qui sont tenus

pour des motions de défiance. Tel n'est pas mon avis. S'abstenir de présenter des amendements destinés à améliorer les mesures du gouvernement serait manquer à notre devoir en tant que membres de l'opposition. Je n'ai pas oublié ce qu'ont fait certains ministres actuels alors qu'ils étaient de l'opposition au gouvernement conservateur minoritaire de 1962 et 1963. Il serait intéressant de relire des déclarations faites ici-même à l'époque, notamment par le premier ministre actuel (M. Pearson). Je n'en ai pas le texte, mais il y était question du devoir de l'opposition de critiquer toute mesure du gouvernement qu'elle n'approuvait pas. S'il m'est permis de citer le premier ministre de mémoire—et j'étais ici à cette occasion—il nous a dit qu'il était du devoir de l'opposition «de chercher à renverser le gouvernement le plus tôt possible». Et des vis-à-vis voudraient maintenant que nous nous abstenions de présenter des motions de censure.

En ce dernier jour du débat actuel, on ne peut pas dire grand-chose sur les déficiences du discours du trône, sans se répéter. Mais j'ai quelque chose à dire sur une question offrant un intérêt particulier à mes commettants. Ce jour de tempête, avec ces amoncellements de neige, est un moment bien choisi pour parler de mon premier point. J'ai essayé de le soulever à l'appel de l'ordre du jour, mais vous m'avez alors rappelé à l'ordre, monsieur l'Orateur. Je crois pouvoir le faire maintenant en lisant d'abord une déclaration du *Co-operator* manitobain. Permettez-moi de signaler que ces remarques s'appliquent non seulement au Manitoba, mais à toutes les Prairies.

L'hiver actuel a presque battu tous les records de froid. Il nous a apporté beaucoup de neige, et les vents en ont fait des bancs qui entravent la circulation. C'est une dure épreuve pour les cultivateurs et les municipalités que de dégager les voies principales. Cette lourde tâche leur a causé beaucoup d'ennuis et l'enlèvement de la neige a coûté des dizaines de milliers de dollars.

Je veux maintenant parler de chasse-neige. J'ai demandé au gouvernement—une question dans ce sens est inscrite au *Feuilleton* sous mon nom—de songer à enlever la taxe de vente de 11 p. 100 sur les chasse-neige. Je sais que notre motion tendant à supprimer cette taxe entièrement sur les matériaux de construction et l'outillage de production a été rejetée; je ne parlerai donc pas des aspects généraux de la question. J'aimerais, cependant, traiter de cette taxe pour ce qui est des chasse-neige. Cette année, les cultivateurs du Manitoba ont constaté qu'il leur était absolument nécessaire de se réunir dans des clubs de déneigement. Ils ont combiné leurs ressources et acheté des chasse-neige. Il leur a fallu, presque tous les jours, déblayer les routes secondaires. Mes commettants m'ont écrit en grand nombre pour demander de faire supprimer cette taxe. A l'appui de leur demande, je désire faire bien comprendre au gouvernement la nécessité de ces chasse-neige. Le confort, la santé, la sécurité, je dirais même presque la vie de certains de mes commettants dépendent de routes carrossables.

Quant aux écoliers, il est vrai qu'il y a des autobus pour les conduire à l'école, mais les cultivateurs doivent déneiger les routes pour que les enfants puissent aller prendre l'autobus. J'insiste là-dessus pour bien faire comprendre au gouvernement la nécessité de supprimer complètement cette taxe sur les chasse-neige.

Pendant la période des questions, on a soulevé un autre problème. Il s'agit de la suppression du train *Dominion*. Je sais qu'on a interjeté appel et que le cabinet l'étudie. La semaine dernière, j'ai signalé que les maires et conseillers municipaux de huit villes desservies par la grande ligne de Calgary à Winnipeg, y compris Portage, Regina, Swift-Current, Medicine-Hat, Brandon et Moose-Jaw, se sont réunis à Moose-Jaw mardi dernier. J'ai ici le texte du procès-verbal de la réunion que j'ai reçu par la poste aujourd'hui. Je ne le verserai pas au compte rendu, mais ceci démontre jusqu'à quel point les maires et conseillers municipaux ont été troublés par la suppression du *Dominion*, question que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) a abordée quand il est allé dans l'Ouest.

• (12.30 p.m.)

J'aimerais m'arrêter sur un ou deux points. D'abord, les maires et les échevins ont parlé de la difficulté de se rendre à Moose-Jaw à cause du manque de service-voyageurs. C'est le premier point dont ils ont discuté. Ils ont plus tard adopté une résolution qui se lit, en partie, ainsi qu'il suit:

Attendu que la Commission des transports n'a pas examiné avec réalisme et objectivité les arguments des collectivités contre cet abandon...

C'est-à-dire l'abandon du train *Dominion*.

Attendu qu'il est absolument évident que le Pacifique-Canadien fait tout ce qu'il peut pour augmenter le prix et diminuer le service sur le *Canadian* pour en hâter l'abandon;...

En conséquence, il est résolu que la présente assemblée de représentants des villes de Calgary, Medicine-Hat, Swift-Current, Moose-Jaw, Regina, Brandon, Portage-la-Prairie et Winnipeg recommande au gouvernement du Canada la création immédiate d'une commission publique dirigée par le service-voyageurs des chemins de fer Nationaux du Canada pour enquêter sur place sur les besoins d'un service-voyageurs et d'un train de banlieue dans toutes les collectivités canadiennes desservies par les lignes ferroviaires du Pacifique-Canadien...

Puis la résolution ajoute:

Qu'à l'issue de cette réunion, et au nom des villes qui y participent, on présente des instances au Cabinet à Ottawa le plus tôt possible.

Cela va dans le même sens que les remarques du chef de l'opposition qui demande une enquête détaillée dans cette affaire et je crois que les instances de ces maires trouveraient place à côté de toutes les autres qui seront faites. On a également proposé lors de la réunion que les députés fédéraux représentant les régions affectées soient présents quand le mémoire sera soumis au Cabinet. J'espère que cela sera possible et j'aimerais certainement être présent quand les arguments seront invoqués.

Le ministre des Transports (M. Pickersgill) n'est pas à la Chambre mais j'espère qu'il prendra note de ce que je vais dire. Vu qu'il est question d'un congé à Pâques, j'ai pensé qu'il serait bon de faire des réservations à bord du *Canadian* qui dessert Moose-Jaw. Or on m'a dit au téléphone la semaine dernière qu'il y a déjà une liste d'attente pour les réservations à bord du *Canadian* en avril. Cela prouve qu'il est nécessaire d'améliorer le service-voyageurs. Je demande donc au ministre des Transports de signaler au Pacifique-Canadien la nécessité d'ajouter des voitures supplémentaires au cours des périodes de pointe, notamment à Pâques.

J'aimerais parler d'une ou deux questions d'intérêt local. L'une a trait à l'agriculture. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) est chargé de la Commission des grains, tout comme son prédécesseur. On a beaucoup parlé d'accorder des contingentements supplémentaires à l'égard des grains gourds et humides qu'il est possible d'assécher pour les vendre. L'élévateur du gouvernement canadien à Moose-Jaw, dont la capacité est de 5 millions et demi de boisseaux, a les installations de séchage les plus efficaces mais on ne les utilise pas actuellement. On devrait trouver un moyen d'assécher, au coût le plus bas possible, une partie de ces céréales gourdes à l'élévateur de Moose-Jaw et de les remettre en état afin d'en obtenir un meilleur prix.

La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture a tiré vanité de la dernière déclaration de la Commission canadienne du blé sur les contingentements de livraison. Je conviens avec lui que la situation s'est quelque peu améliorée, mais je voudrais verser au compte rendu certains chiffres concernant la Saskatchewan dans le dernier rapport de la Commission canadienne du blé.

Le ministre a signalé que trois endroits seulement ont un contingentement d'un boisseau à l'acre. Mais, monsieur l'Orateur, il n'y en avait pas l'an dernier à la même date. Cette année, 61 endroits ont un contingentement de deux boisseaux. A la même date l'an dernier, il n'y en avait pas. Cette année, 242 endroits ont un contingentement de trois boisseaux. L'an dernier, à la même époque, il n'y en avait que 33. Pour passer maintenant aux contingentements de six boisseaux, j'ai été heureux de constater que 196 endroits ont un contingentement de six boisseaux, mais je signalerai qu'à la même époque, l'an dernier, il y en avait 395. Je reconnais que le ministre fait probablement tout ce qu'il peut pour activer les choses, mais il y a encore une grande pénurie de wagons couverts.

La semaine dernière, le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a prononcé un discours des plus intéressant sur les dispositifs de sécurité d'automobile. J'ai reçu beaucoup de lettres à ce sujet de mes commettants. Ils appuient ses assertions et me demandent de l'épauler à la Chambre, ce que je fais avec plaisir. Je ne vais pas vous donner lecture de ces lettres, mais je tiens à vous faire savoir, monsieur l'Orateur, que j'en ai reçu plusieurs à ce sujet.

A cet égard, je voudrais m'en rapporter à la dernière livraison du Bulletin de nouvelles *Highway Safety News* dans lequel on y trouve une citation de M. Bryce, directeur exécutif du Conseil de la sécurité routière du Canada; la voici:

Quand l'opinion publique comprendra la gravité du problème de la circulation routière et exigera des mesures protectrices, la fréquence des accidents diminuera de façon notable.

M. Bryce propose à ce sujet deux ou trois moyens, dont voici le premier:

Formons les jeunes, afin qu'ils puissent conduire avec habileté pendant 60 ans. Peu importent les moyens, les organisateurs ou les frais; cette formation est une étape essentielle et logique vers une réduction des accidents de la route.

Il recommande également des cours de perfectionnement pour les conducteurs, et tout le monde conviendra que ce serait un des moyens de réduire le nombre des accidents. L'inspection des voitures automobiles figure aussi au nombre des recommandations. J'estime qu'une vérification minutieuse de toutes les voitures qui parcourent nos routes réduirait le nombre des accidents.

Bon nombre d'accidents, parfois mortels, se produisent aux passages à niveau; aussi il faudrait augmenter, selon moi, la caisse relative aux passages à niveau et donner plus de latitude quant aux subventions qu'elle accorde. A Moose-Jaw, une demande a été faite en vue de la suppression d'un passage à niveau et de la construction d'un pont aérien un mille plus loin. On a néanmoins interdit l'utilisation de la caisse à cette fin sous prétexte que le pont ne se trouverait pas au même emplacement que le passage à niveau. Voilà pourquoi je soutiens que ces fonds devraient être employés plus librement. Dans ce cas précis, la suppression du passage à niveau ne ferait de tort à personne et ce serait un grand bien de le remplacer par un viaduc.

Il sera question du régime de pensions du Canada, plus tard pendant la session, et je n'en dirai pas long pour le moment. J'aimerais cependant signaler le grand nombre de lettres qui me sont envoyées et le nombre d'appels que j'ai reçus chez-moi concernant l'intégration des régime particuliers au régime de pensions du Canada ou de leur superposition. L'an dernier, quand j'ai soulevé la question, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque avait dit qu'il appartenait aux responsables des régimes de pension particuliers d'y avoir, mais je crois que le gouvernement devrait donner une orientation qui aiderait à l'intégration des régimes de ce genre.

L'autre aspect que j'aimerais souligner à propos du régime de pensions du Canada, c'est celui de l'augmentation du coût de la vie causée par le paiement obligatoire des primes depuis le 1er janvier. Il paraît que le prix des repas dans les restaurants augmente et j'aimerais mentionner un cas particulier. Un petit homme d'affaires me disait qu'il avait cinq employés assez bien payés et un homme à tout faire, à qui il ne payait pas un gros salaire. Après avoir calculé ses versements obligatoires à partir du 1er janvier, il s'est rendu compte que le versement de 1.8 p. 100 équivalait presque au salaire de son homme à tout faire. Il ne s'est pas gêné pour dire qu'il allait congédier cet homme, de sorte que ce salaire de moins à payer compenserait les versements obligatoires exigés par le régime de pensions du Canada.

Comme j'ai parlé du coût de la vie, je désire signaler que le dernier diagramme du Bureau fédéral de la statistique montre que l'indice du coût de la vie a été, en décembre, de 140.8, niveau encore insurpassé. Le coût de la vie augmente constamment et le mouvement va se poursuivre.

Les honorables députés sont au courant de l'exploitation des gisements de potasse dans ma région. Celui qui m'intéresse davantage est situé à quelques milles seulement de Moose-Jaw. C'est le seul où l'extraction se fait par voie de solution; en pompant de l'eau à l'intérieur de la mine on ramène la potasse à la surface. J'ai déjà parlé, en d'autres occasions, de la nécessité d'appliquer à l'extraction minière par voie de solution les même avantages fiscaux qu'à l'extraction au moyen des puits ordinaires. D'autres en ont parlé également, mais j'y reviens. C'est un point dont nous avons souvent essayé de convaincre le gouvernement, et j'espère que le ministre des Finances (M. Sharp) présentera des modifications en ce sens dans le prochain budget.

Le ministre des Finances a demandé aux Canadiens de lui soumettre des propositions relativement au budget. Je crois qu'il a essayé de retirer son offre subséquemment, lorsqu'il a été presque submergé sous l'amas de lettres. J'aimerais lui en signaler une que j'ai reçue et que je consignerai au compte rendu en raison de son absence. Elle est ainsi conçue:

> Voici une autre proposition dont vous voudrez peut-être tenir compte, car elle assurerait un traitement plus équitable sous l'empire de la loi de l'impôt sur le revenu. A l'heure actuelle, lorsqu'un propriétaire vend sa maison et doit accepter une partie du paiement sous forme d'hypothèque ou d'un acte de vente, il doit déclarer l'intérêt perçu, dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. Cependant, s'il achète une maison plus chère ou située dans une autre localité, l'intérêt qu'il doit acquitter sur l'hypothèque de la nouvelle maison ne peut être déduit de son revenu imposable, pas même de l'intérêt découlant de la vente de son ancienne maison. Il ne serait que juste, me semble-t-il, que les frais d'intérêt sur le montant de la nouvelle maison puissent être déduits jusqu'à concurrence du montant provenant de la vente de l'ancienne maison.

J'ai reçu une lettre qui intéressera le ministre des Travaux publics (M. McIlraith). Je n'ai pas encore demandé de réponse à ce sujet. Elle vient d'un fournisseur de matériaux de construction, qui dit:

• (12.40 p.m.)

> ...dans le cas d'un travail fait pour le compte d'un organisme public ou d'un particulier, si l'entrepreneur ne paie pas ses sous-entrepreneurs ou ses fournisseurs, ceux-ci peuvent obtenir le privilège de fournisseur...

...pour percevoir leur argent:

> Toutefois, pour une entreprise du gouvernement, il paraît que ce privilège est sans valeur et nous nous demandons s'il existe un autre recours.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de poursuivre l'affaire auprès du ministère approprié, mais j'aimerais aussi faire consigner la lettre au compte rendu.

Je tente simplement de répondre à quelques-unes des lettres que j'ai reçues. Je n'insisterai pas trop sur la suivante parce que le

gouvernement a déjà répondu non. La lettre vient de l'Association nationale des fonctionnaires fédéraux retraités, division de Regina, qui me demande mon appui afin que soit majorée la pension versée aux fonctionnaires retraités et à leurs veuves. Je sais que le gouvernement a dit non, mais je l'avertis que nous n'abandonnerons pas la partie. Sauf erreur, il ne reste plus sur mon bureau aucune lettre de mes commettants, monsieur l'Orateur.

J'aimerais m'occuper maintenant des principaux points du discours du trône. J'en ai la liste ici. Le gouvernement se propose d'augmenter les subventions aux universités et d'instituer un programme de bourses d'études. Il va sans dire que nous appuyons ce programme car nous l'avons mis sur pied. C'est le parti auquel j'appartiens qui, le premier, a augmenté les subventions aux universités. Je le répète, nous appuyons ce programme et félicitons le gouvernement d'avoir suivi notre exemple.

Le gouvernement se propose aussi d'étendre l'assurance-récolte afin que tous les agriculteurs du Canada puissent en profiter. Nous reviendrons sur cette quesion quand les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture seront à l'étude. Le discours du trône parle ensuite de l'intention du gouvernement de ne tolérer aucune interférence de la part des provinces dans les domaines qui relèvent explicitement de sa compétence. Je n'insisterai jamais trop là-dessus, car notre parti préconise un gouvernement central fort. Je suis certain que nous appuierons cette proposition si le gouvernement remplit vraiment les engagements qu'il a pris dans le discours du trône.

Il est question également de reviser la loi sur les chemins de fer. Je ne reviendrai pas sur la question, car je crois avoir bien fait comprendre à la Chambre les problèmes dans ce domaine et comment nous avons l'intention de les régler et de rétablir un service-voyageurs convenable.

Viennent ensuite des propositions en vue du réaménagement de fermes non rentables. Ceci m'inquiète un peu, car étant un partisan convaincu des fermes familiales, je ne voudrais pas que la mesure proposée contribue à faire disparaître les petites entreprises agricoles. Il faudrait trouver moyen d'accroître les gains de ces cultivateurs, leur permettant ainsi de conserver leurs fermes. Je conviens que ces fermes peuvent être réaménagées, mais je ne veux pas que les cultivateurs soient forcés de les abandonner.

Le gouvernement signifie ensuite son intention de présenter une mesure visant à l'adoption d'«O Canada» comme hymne national. Ce sujet sera le dernier que j'aborderai aujourd'hui, car le gouvernement semble malheureusement prédisposé à diviser le pays. Il a divisé les Canadiens sur la question du drapeau; il va le faire de nouveau au sujet de la peine capitale. Il se propose maintenant d'adopter «O Canada» comme hymne national. Je souscris à cette idée, mais j'estime que les paroles d'un hymne national devraient être les mêmes dans toutes les parties du pays. Je ne crois pas que nous devrions avoir deux hymnes nationaux, comme nous avons peut-être deux drapeaux nationaux. Nous devrions avoir un hymne national dont nous puissions tous être fiers et que les Canadiens puissent chanter d'un bout à l'autre du pays. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que la Chambre, d'avoir écouté ces quelques observations.

[M. Pascoe.]

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Gatineau): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, d'abord, de féliciter bien chaleureusement mes honorables collègues des circonscriptions de Dollard (M. Goyer) et de York-Scarborough (M. Stanbury) des discours qu'ils ont prononcés à titre de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je profite de l'occasion pour vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élection à la présidence de cette Chambre. Je suis d'avis que votre nomination est un témoignage manifeste du fait que vous êtes bilingue, avantage précieux que vous avez acquis surtout dans cette grande institution bilingue du pays qu'est l'Université d'Ottawa. C'est une marque d'estime spontanée, et un choix qui n'a jamais fait de doute dans l'esprit de ceux qui sont assemblés ici aujourd'hui.

Je profite de la même occasion pour féliciter votre collègue, l'Orateur suppléant et président des comités (M. Batten).

Monsieur l'Orateur, l'honneur qui m'échoit aujourd'hui de pouvoir exprimer sincèrement et librement mes idées personnelles dans l'enceinte de cette Chambre, je le dois à mes électeurs du beau comté de Gatineau, paradis de la chasse et de la pêche. Je tiens à faire remarquer à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) qui, l'autre jour, a déclaré à la Chambre que son comté était le plus beau, qu'il a dû certainement se tromper en affirmant une telle chose puisqu'il a décidé d'habiter le plus beau comté, celui de Gatineau, pour voir aux affaires de son comté.

C'est du fond du cœur, monsieur l'Orateur, que je remercie mes électeurs. C'est aussi comme leur représentant, au sein de cette assemblée, que je ferai connaître mes idées personnelles sur le programme d'assurance-santé mis de l'avant par mon gouvernement.

Notez bien, monsieur l'Orateur, que je m'exprime, ici, comme un élu ayant voix

dans le Parlement canadien, et non pas comme un député représentant un intérêt particulier d'une circonscription donnée.

Ayant pratiqué la médecine d'une façon intense durant 20 ans de ma vie, au milieu de ce qu'on a appelé, et de ce qu'on appelle encore les économiquement faibles, les ouvriers, la classe moyenne, et les ayant vus peiner, souffrir et mourir, je crois être qualifié pour exprimer ici une pensée médicale bien canadienne, non pas à la façon de certains experts paramédicaux, qui n'ont jamais connu le problème du malade ou de la maladie autrement qu'en lisant des livres poussiéreux rangés dans les bibliothèques.

Si, souvent, j'ai été appelé au chevet d'un moribond pour recueillir son dernier souffle, après l'avoir vu souffrir, c'est parce que l'on reconnaissait que ma sympathie surpassait le soulagement physique que je pouvais apporter, et ce en admettant avec eux que la maladie, dans le cas de cette classe de la société, peut, en plus de causer la déchéance physique, conduire à une ruine financière irrécupérable.

Notre gouvernement en a déjà établi les principes fondamentaux qui sont, à mon sens, des plus équitables pour toute la population du Canada. Les provinces devraient souscrire à ces principes et travailler de concert avec le gouvernement central dans ce domaine. Oh! je sais bien qu'aujourd'hui on ne peut s'empêcher, dans certains milieux, de dire non dès qu'Ottawa dit oui dans le cas de certains projets. Une telle attitude crée un malaise et de la confusion chez les citoyens de certaines provinces, et c'est devenu, à mon sens, du snobisme de fort mauvais goût au point de vue politique. Or, ceci devrait cesser, surtout lorsqu'il s'agit du bien-être national.

Il faut absolument que l'assurance-santé, telle que préconisée par mon gouvernement, devienne une réalité prochaine; l'urgence de ce service est prônée dans tous les milieux sociaux et tous attendent la mise en œuvre de ce vaste programme.

Il faudrait, monsieur l'Orateur, qu'en 1967:

Premièrement, tous les Canadiens puissent recevoir les mêmes soins médicaux à travers tout le pays;

Deuxièmement, que le gouvernement joue soit un rôle supplétif ou complet dans le cas de celui qui reçoit des soins médicaux, à travers tout le pays;

Troisièmement, que l'assurance-santé soit en vigueur non pas pour les médecins, les hôpitaux et les pharmaciens, le gouvernement ou certaines compagnies d'assurance, mais pour le malade, et ce avec l'entière collaboration de ces divers groupes;

Quatrièmement, que ce plan, ou programme d'assurance-santé, soit transférable d'une province à l'autre.

Puis-je vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'il est une heure.

[*Traduction*]

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

[*Français*]

M. Isabelle: Aurais-je besoin, monsieur l'Orateur, de signaler ici que si nous nous placions dans les conditions qui existaient, il y a cent ans, au point de vue santé, plus de la moitié de ceux qui sont ici n'auraient pas survécu. Parmi les personnes disparues, une sur cinq aurait été emportée, dès le bas âge, par les coliques, la coqueluche, la typhoïde; environ une sur 10 serait morte avant l'adolescence, victime de la diphtérie, de la scarlatine, de la variole ou de certaines maladies très répandues à cette époque, qui étaient dues à des carences nutritives. Parmi celles qui auraient atteint l'âge adulte, une sur 12 aurait succombé, avant d'avoir atteint trente ans, au tétanos, à la péritonite, au diabète ou à quelques autres maladies contre lesquelles n'existait aucun traitement efficace. Une personne sur six aurait été fauchée avant l'âge de 50 ans par la pneumonie, la tuberculose ou d'autres fléaux, mais la situation s'est beaucoup améliorée grâce aux progrès de la médecine et de la pharmacie.

Bien que ces deux professions existent depuis toujours, les recherches méthodiques n'ont réellement commencé qu'au milieu du XIX^{e} siècle. Il est inutile d'ajouter qu'au cours du siècle qui a suivi, une révolution s'est faite dans les domaines de la thérapeuthique et de la prophylaxie. Les Canadiens sont de plus en plus conscients du fait que la conservation de la santé concourt, dans une large mesure, à rendre la vie plus heureuse et la nation plus forte.

L'*Annuaire du Canada* de 1961 rapporte l'écrasante donnée statistique à l'effet qu'un montant de un milliard 652 millions a été affecté par les Canadiens, pour leur santé, soit un peu plus du double du chiffre correspondant pour 1953.

J'ai tenté de démontrer ici, monsieur l'Orateur, que si la moyenne d'âge de survie des Canadiens dépasse aujourd'hui 70 ans, c'est grâce à la prévention des maladies relatives au bas âge, comme celles que je viens d'énumérer et, en deuxième lieu, à la prévention de la maladie chez les vieillards.

Voilà, monsieur l'Orateur, le pourquoi du besoin de l'assurance-santé, surtout dans le cas de ces deux grandes catégories de citoyens, les enfants et les vieillards. Ce sont eux qui, les premiers, devraient bénéficier pleinement et gratuitement des services de santé. Ces services de santé, si nous voulons les énumé-

rer, devraient comprendre les soins médicaux, chirurgicaux, infirmiers, dentaires, oculaires, y compris la fourniture de lunettes, de dentiers, de médicaments et d'appareils de prothèse. J'irai même jusqu'à suggérer, à qui de droit, que ces services de santé complets devraient s'étendre à toutes les personnes temporairement en chômage, les malades, les invalides et à celles qui exerçent un emploi et qui sont incapables de subvenir à leurs besoins personnels ou familiaux; enfin, toutes les personnes au Canada qui sont dans le besoin devraient profiter d'une assurance-santé complète.

Comment voulez-vous que les gagne-petit, qui ont des enfants, se fassent traiter convenablement en 1966? Il est impensable et impossible pour eux de consacrer des sommes d'argent à la conservation de leur santé. Ils doivent se contenter de certains services médicaux mis à leur disposition gratuitement par leur gouvernement comme, par exemple, ceux que donnent les unités sanitaires et les dispensaires.

Il est honteux, pour un pays aussi florissant et prospère que le nôtre, d'avoir à déplorer tant de misère, tant de déboires moraux et financiers dont la cause indirecte est ce manque de soins qui porte atteinte au physique des Canadiens.

Un échantillonnage, qui a été fait récemment dans quelques comtés de l'Ontario et du Québec, voisins de la capitale fédérale, relativement à la pauvreté de la classe rurale, fait ouvrir les yeux à plusieurs. Saviez-vous qu'au moins 70 p. 100 des personnes qui ont été interviewées ont déclaré qu'elles n'avaient pas les moyens de se faire traiter par un médecin? Il n'est pas étonnant que nous trouvions, chez ces Canadiens, des tarés physiques qui ne pourront jamais être récupérés.

En parlant de fournir des services de santé complets à ceux qui en ont besoin, il y a, par ailleurs, certains groupes de personnes qui pourraient en être exclus, par exemple, les célibataires, les familles sans enfant et les familles avec enfants, qui ont dépassé l'âge des allocations familiales. Ces derniers groupes, à mon sens, devraient défrayer une partie de la prime. Ils auraient droit aux mêmes soins, mais ils y joindraient leur petite contribution à celle plus grande des gouvernements fédéral et provinciaux afin que les gouvernements puissent jouer leur vrai rôle de protecteurs des faibles et des miséreux en même temps qu'un rôle supplétif dans le cas de ceux-là qui sont en mesure de vivre confortablement sur cette terre canadienne.

Ce vaste plan répondra aux aspirations de toutes les classes, j'en suis persuadé. Il sera, en quelque sorte, une amélioration du plan qui est en vigueur actuellement en Saskatchewan, lequel, à mon sens, est un des meilleurs

[M. Isabelle.]

que nous ayons au Canada en ce qui regarde l'assurance-santé. Ce plan semble tellement à point que le *Canadian Medical Journal* d'octobre 1965 publiait que 70 p. 100 des médecins de cette province voteront en faveur de la continuation d'un tel programme alors qu'ils s'y étaient opposés en grand nombre au moment de l'instauration du programme, il y a quelques années.

Si mon honorable collègue, le chef du NPD (M. Douglas), dit qu'il en coûte $24 per capita pour administrer un tel programme, je suis certain que le gouvernement, avec son flair administratif, pourra certainement abaisser ce taux. J'invite mes honorables collègues à lire dans le *Canadian Doctor* de décembre 1965 un article du Dr E. Thompson, président honoraire de l'Université de Saskatchewan, sur le *Saskatchewan Medical Program*.

Si, en 1961, le Canada ne comptait qu'un peu plus de 21,000 médecins, soit un médecin pour 857 habitants, notre corps médical devrait s'accroître d'au moins 20,000 médecins en 1991. Or, pour former ce personnel d'ici 1991, il faut plus de mille places pour les étudiants en médecine, ce qui suppose l'agrandissement de nos écoles de médecine, des subventions telles que notre gouvernement a l'intention d'en faire dans le cas de l'éducation supérieure, afin d'aider, dans un avenir rapproché, à la formation d'un Canada plus fort que jamais, plus en santé, plus désireux de s'éduquer, qui veut vivre son canadianisme comme nous souhaitons le proclamer en 1967.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'inviter tous mes concitoyens canadiens du pays entier, d'où qu'ils viennent, à se rendre au moins une fois dans leur vie à Ottawa—il serait préférable qu'ils le fassent dans leur jeunesse—afin de visiter la Chambre du souvenir, dans la tour de la paix. Ils y verront inscrits des mots qui peuvent porter à réflexion, qui peuvent influencer toute leur vie. Au fait, la vie est tellement mécanisée en 1966 qu'il est presque impossible de s'arrêter pour penser. Il y a là sur les murs...

[*Traduction*]

Je vais maintenant donner lecture de cette citation en anglais, bien que je ne croie pas qu'il en existe une traduction.

> Read how free men throughout this land
> Kept faith in the hour of trial, and
> In the day of battle, remembering the
> Traditions they had been taught, counting
> Life nothing without liberty.

Il n'est question d'aucune province, monsieur l'Orateur, seulement de «ce pays», ce qui signifie l'unité dans la diversité à travers notre grand pays, le Canada.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je tiens, moi aussi, à féliciter tous les députés qui m'ont précédé, surtout ceux qui prononçaient leur premier discours, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Dollard (M. Goyer) et d'York-Scarborough (M. Stanbury). Les discours prononcés au cours du débat étaient tous d'une tenue excepttionnelle. On y trouve d'excellentes suggestions et je souhaite aux députés qui les ont faites d'obtenir qu'on y donne suite. C'est la partie la plus difficile de leurs fonctions. Je crois que nous arrivons tous à cette Chambre avec d'excellentes idées de réforme en tête. Le problème principal semble être de mettre en œuvre ces idées par des mesures législatives. Je souhaite à tous les députés de voir leurs idées devenir loi au Canada.

• (2.50 p.m.)

J'aimerais féliciter pour son élection monsieur l'Orateur ainsi que vous, monsieur l'Orateur suppléant, avec qui j'ai eu d'excellentes relations au cours de nos années ici. J'aimerais également présenter mes souhaits au président suppléant des comités.

Avant de passer au sujet principal de mon discours cet après-midi, j'aimerais dire quelques mots sur deux questions. La première est mentionnée dans le discours du trône; la deuxième ne l'est pas. Je veux parler, en premier, de la déclaration selon laquelle les propositions de loi comprendront des modifications à la loi stimulant le développement de certaines régions. Le discours du trône n'indique pas comment cette loi sera modifiée. J'ai demandé au ministre s'il peut nous donner une idée générale des modifications qui y seraient apportées.

Le ministre s'est contenté de répondre que la chose était à l'étude. J'en conclus qu'il n'y a rien de décidé. Espérons que le projet de loi va prévoir l'extension de la mesure à d'autres genres d'industries qui créent de l'emploi en diverses régions du pays. Je songe en particulier au tourisme et aux services qui s'y rattachent. La loi adoptée en vue de stimuler l'industrie s'est révélée efficace dans la région de la baie Georgienne, dont fait partie Parry-Sound-Muskoka. Actuellement, les perspectives sont bonnes. Grâce à la loi, semble-t-il, de nouvelles industries vont contribuer au développement de la région. Une ou deux entreprises ont commencé de s'installer et d'autres s'informent. Mais, de l'avis de bien des gens, la loi devrait s'étendre à l'industrie touristique, notamment dans les secteurs où il s'exerce une activité à l'année longue.

Dans nombre de régions au Canada, le tourisme commence à devenir une industrie lucrative à longueur d'année. L'été, ses exploitants pourvoient aux besoins matériels des touristes qui viennent se baigner ou pêcher dans nos lacs et rivières, et ils commencent à aménager des installations pour le ski et autres sports d'hiver. Je demanderais au ministre d'appliquer aussi la loi à cette industrie quand il proposera des modifications.

La seconde question, dont le discours du trône ne fait aucune mention, a trait aux Affaires indiennes. Depuis quelques années, différents groupes du pays ont présenté des demandes beaucoup plus fréquentes pour l'amélioration du statut des Indiens. Ces demandes viennent parfois de nouvelles sources. Les Indiens eux-mêmes protestent avec plus de vigueur qu'ils ne l'avaient fait depuis bien longtemps. Certaines demandes émanent d'associations publiques et privées.

Je suis très déçu de ce que dans le discours du trône le gouvernement n'ait pas manifesté son intention de s'occuper de ce vieux problème dont la solution ne semble guère plus proche qu'au début. Il est vrai qu'on doit instituer une commission des réclamations des Indiens. Mais à mon sens, et de l'avis de bien d'autres, loin d'aider les Indiens, cette commission ne fera que passer l'éponge sur des réclamations vieilles de cent ans, à cause des restrictions statutaires imposées à toute réclamation contre l'État. Il se peut, bien entendu, qu'elle règle certaines revendications, mais elle ne fera rien pour résoudre les vieilles difficultés.

Ainsi, j'estime que nous devons étudier le rôle de l'agent des Indiens. La présence de ce représentant officiel au sein des bandes indiennes témoigne du paternalisme du gouvernement envers les Indiens, attitude qui fait aujourd'hui vieux jeu. La plupart de ces agents font bien leur possible, mais dans certains cas, ils ont trop peu d'autorité et, dans d'autres cas, ils en ont trop. Leur rôle, me semble-t-il, devrait changer, pour qu'un jour, de directeurs ils deviennent conseillers. Nous devrions viser à supprimer la nécessité du poste, afin que les bandes deviennent des groupes autonomes au lieu d'être dirigées d'Ottawa par l'entremise des agents.

Ceci dit, je passe à mon thème principal, qui découle d'une omission dans le discours du trône. En effet, le discours ne tient aucun compte du fait que, pour la quatrième fois en cinq élections, le parti au pouvoir n'est pas majoritaire à la Chambre des communes. D'après notre constitution, le premier ministre est le chef du parti qui a la majorité à la Chambre. Cette conception se fonde sur l'existence d'un régime bipartite, l'un des deux partis ayant la majorité. Dans une Chambre comptant un nombre impair de députés il est normal qu'il y ait un parti majoritaire.

Pourtant, avec les années et l'apparition d'un troisième, d'un quatrième, puis d'un cinquième parti, l'équilibre prévu par la constitution a été rompu. Je ne dirai pas aujourd'hui si c'est un bien ou un mal. Les Canadiens décident qui ils veulent pour les représenter. Ils choisissent le parti et les députés qu'ils veulent déléguer ici. Mais nous devons envisager le fait qu'il y a des tiers partis à la Chambre et que l'équilibre constitutionnel a été dérangé, à tel point qu'en cinq élections, nous avons eu quatre gouvernements minoritaires.

Cette situation est loin de plaire aux Canadiens et il est temps que nous la prenions en main. Elle n'est pas survenue aux débuts de notre histoire, mais il faut que nous y voyions sans délai. Le Parlement devrait avoir le droit de modifier ou de rejeter les mesures législatives proposées par le gouvernement, ou de s'inscrire en faux contre toute initiative officielle sans risquer de déclencher des élections générales; cela devrait être la pratique normale. Aucun gouvernement n'est parfait, surtout pas à l'heure actuelle. Le présent gouvernement en est un exemple concret.

• (3.00 p.m.)

Si le Parlement doit être le représentant du peuple il doit avoir le droit de modifier, de changer ou de rejeter complètement les lois inacceptables. Le Parlement devrait pouvoir réprimander, punir et renverser l'exécutif lorsqu'il agit précipitamment et imprudemment. Il en est ainsi, monsieur l'Orateur, dans l'administration courante. Souvent, comme résultat de questions inscrites à l'ordre du jour ou au *Feuilleton,* ou de motions, le gouvernement décide qu'une de ses mesures administratives est mauvaise et des membres du gouvernement changent d'avis sans craindre d'avoir à démissionner. Ils changent d'avis complètement, même lorsqu'ils ont pris une décision.

[M. Aiken.]

Bien des fois, au cours de la dernière législature, nous avons entendu les ministres nous dire: «Voici quelle est notre politique, c'est notre dernier mot; vous devrez l'accepter.» Mais après plus ample information et mûre rélexion, ils ont reconnu que leur première décision était erronée et, disons-le à leur honneur, ils ont fait machine arrière et ont admis s'être trompés.

Si le gouvernement refusait obstinément de revenir sur ses décisions, nous en serions au point où nous en sommes pour ce qui est du programme législatif. Il nous faudrait refuser notre confiance à un tel gouvernement, afin de le renverser, mais j'estime qu'on devrait trouver un moyen terme. C'est précisément ce que je vais proposer aujourd'hui.

La Chambre des communes, qui représente la population canadienne, adopte une attitude vaine et provocante lorsqu'elle commence la session en demandant au premier ministre de présenter le bill n° C-1 pour bien montrer que notre Chambre est un corps législatif indépendant. En effet, nous n'étudions pas tout de suite les mesures que Son Excellence propose, mais nous passons à autre chose. Nous procédons ainsi à chaque session pour bien marquer l'indépendance du Parlement vis-à-vis de la monarchie et du pouvoir exécutif, le ministère.

Nous agissons ainsi, mais nous cédons ensuite au gouvernement qui propose son programme législatif et menace de dissoudre la Chambre si nous ne l'adoptons pas. Cela est particulièrement vrai d'un gouvernement minoritaire. Nous constatons que les mots «sous réserve de l'approbation du Parlement» sont utilisés par les ministres, dans leurs exposés, pour des raisons d'ordre technique et que ces ministres ne craignent aucunement de ne pas obtenir cette approbation, car ils savent que si le Parlement refusait de la donner il serait dissous, voilà tout. C'est pourquoi nous accomplissons ces gestes dénués de sens et nous prétendons que le Parlement détient l'autorité suprême, même si nous savons qu'il n'en est pas ainsi.

Cela vaut encore davantage pour un gouvernement minoritaire, car le peuple ne s'est pas prononcé de la même façon que s'il avait élu un gouvernement majoritaire. Lorsqu'un gouvernement majoritaire est élu, nous pouvons vraiment dire que le peuple s'est pro-

noncé, que nous devons accepter l'appui écrasant qu'il a accordé au parti ministériel et collaborer avec lui. Nous pouvons lutter, retarder, et parfois repousser, mais si le parti ministériel insiste, il peut nous subjuguer.

Mais, monsieur l'Orateur, en élisant un gouvernement minoritaire, le peuple s'est prononcé tout autant que s'il avait élu un gouvernement majoritaire. Son verdict est différent car il a refusé sa confiance à tel ou tel parti, préférant laisser aux députés élus le soin de décider tous ensemble ce qui serait le mieux pour notre pays. La population s'est donc prononcée. Il ne s'agit pas de plier devant la majorité à la Chambre, mais plutôt de laisser la Chambre prendre les décisions qui s'imposent.

Si nous opposons cette prérogative au droit du premier ministre et de son cabinet de recommander à leur gré la dissolution du Parlement, tout le régime devient une farce, car si le Parlement refuse son appui au gouvernement, celui-ci exercera son droit de dissolution et nous nous trouverons de nouveau face aux élections; la population devra alors se décider une fois de plus en faveur de tel ou tel parti, ce qu'elle n'a pu faire à quatre occasions récentes.

L'évolution du pouvoir constitutionnel de la monarchie à la démocratie ne s'est traduite que par le transfert de ce droit du monarque au cabinet. La prétendue suprématie du Parlement ne vaut plus dès qu'on permet au premier ministre de recommander la dissolution du Parlement à son gré ou qu'on exige sa démission dès qu'un projet de loi est rejeté ou même modifié contre son assentiment.

La suite de gouvernements minoritaires que nous avons eus depuis neuf ans atteste cet arrêt capital dans notre évolution constitutionnelle. Les Américains avaient prévu la difficulté et c'est pourquoi leur constitution prévoit des élections périodiques, peu importe la composition du Congrès par rapport à celle du pouvoir exécutif.

La constitution des États-Unis assure un certain équilibre entre les pouvoirs de l'exécutif et ceux du Congrès. Au fait, les Américains ont vu ce problème au moment même de la préparation de leur constitution, par suite de l'attitude tyrannique de la monarchie de l'époque. Ils ne voulaient pas accorder le pouvoir de dissolution au chef de l'exécutif de leur pays et, par conséquent, ils ont statué que les élections auraient lieu à dates régulières.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas considérer la constitution des États-Unis comme le summum de la démocratie. Elle est loin de l'être, mais je la cite comme exemple d'une constitution qui a donné d'assez bons résultats. Au Pakistan, les élections ont lieu à dates fixes, et la dissolution par le gouvernement est pratiquement inexistante. En Inde, on constate que la tenue des élections à tous les quatre ans est la norme, et je crois qu'à compter de 1967 la durée du mandat du Parlement sera fixe, de sorte qu'on ne pourra pas changer la date des élections, sauf dans certaines circonstances. A mon sens, nous devrions adopter cette pratique au Canada dans toute la mesure où notre constitution le permet.

Le Canada n'est plus sous le règne de la monarchie absolue, et pourtant le pouvoir monarchique concernant la dissolution du Parlement est toujours aussi solidement implanté qu'il l'était il y a 200 ans, puisqu'il est toujours entre les mains du pouvoir exécutif et du premier ministre. Je ne veux pas dire par là, monsieur l'Orateur, qu'un gouvernement minoritaire soit une bonne chose; il reste néanmoins que s'il se conforme aux usages constitutionnels voulus, il peut servir à exprimer l'opinion publique; il peut incarner parfaitement le principe de la suprématie du Parlement.

Nous pourrions, sans rejeter les principes essentiels de notre constitution, faire en sorte de nous libérer des derniers vestiges de la monarchie absolue, détenus actuellement par le cabinet et le premier ministre, en enlevant à tout particulier le droit de dissoudre comme bon lui semble la législature qui représente la population et en accordant ce droit au Parlement lui-même. Ainsi, notre constitution ne se trouverait pas encastrée dans des formules rigides. Je ne préconise pas un système d'élections à périodes fixes comme celui des États-Unis, de l'Inde ou du Pakistan, dont je parlais tout à l'heure, mais je propose que nous prenions des mesures en vue de remédier à ce défaut fondamental de notre constitution. Nous pourrions y arriver en modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le Parlement pourrait adopter cette modification sans recourir à une autre autorité, puisqu'elle porte uniquement sur les séances du Parlement même.

• (3.10 p.m.)

Bref, j'aimerais que notre constitution soit modifiée en vue des objectifs suivants: premièrement, trouver immédiatement un moyen d'empêcher la tenue d'autres élections à brève échéance; deuxièmement, accorder au Parlement l'autorité de modifier ou de rejeter parfois certaines mesures d'initiative ministérielle

sans que nous soyons menacés d'élections; troisièmement, donner au Parlement le pouvoir de décréter des élections quand le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre, et plus particulièrement quand le gouvernement est minoritaire; quatrièmement, retirer au premier ministre le droit de recommander à son gré la dissolution du Parlement, question que nous connaissons tous et dont la solution se fait attendre depuis 1926.

Monsieur l'Orateur, j'espère que les députés accorderont une attention spéciale à mes deux derniers points. J'aimerais que la durée d'une législature soit fixée d'une façon plus précise car, en fin de compte, toutes ces questions devraient être prévues dans notre constitution.

On trouvera peut-être que j'en demande un peu trop, mais nous pouvons, je pense, réaliser ces objectifs en modifiant l'article 50 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et en y insérant, par exemple, un paragraphe *a*) selon lequel, nonobstant la pratique ou l'usage établi, aucun gouvernement ne sera considéré comme ayant été défait à la Chambre des communes du fait qu'une mesure d'initiative ministérielle ait été rejetée ou modifiée, ou d'une autre façon, sauf par un vote général de défiance tenu à des moments prévus par le Règlement, et aucun premier ministre ne recommandera à Son Excellence la dissolution du Parlement, moins de quatre ans après le jour du scrutin lors d'élections générales, sauf par suite d'un vote général de défiance.

J'ai l'intention de présenter un bill dans ce sens lorsque j'aurai terminé mes recherches et qu'on aura discuté ces problèmes particuliers. Je formule ces propositions maintenant parce que beaucoup de gens à travers le pays s'intéressent à ces problèmes et se demandent sérieusement comment remanier notre constitution pour régler la situation qui existe en ce milieu du vingtième siècle. Il devrait peut-être y avoir des discussions privées et publiques suivies de directives sur la marche à suivre.

En terminant, monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement lui-même devrait faire des propositions pour mettre l'affaire en marche au sujet de notre constitution, sans trop se préoccuper des détails ou des problèmes concernant les relations anglo-françaises et fédérales-provinciales. Nous devons commencer à nous concentrer sur ces problèmes et leurs solutions possibles au lieu de nous attarder à des principes qui pourraient nous mener nulle part.

[M. Aiken.]

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, si je puis parodier une citation familière, je dirai que c'est peut-être l'un des jours de la session où un mauvais vent n'apporte rien de bon, puisque, si le temps avait été plus clément, je n'aurais pas pris la parole aujourd'hui.

Je voudrais vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élévation à la présidence de cette Chambre. J'ai eu l'occasion de vous voir à l'œuvre pendant la dernière législature, et je vous félicite; je félicite aussi la Chambre de vous avoir élu pour présider ses délibérations. Dans le passé, j'ai exprimé mon opinion sur les qualités éminentes que doit posséder l'Orateur de notre Parlement. Je suis enchanté de voir se réaliser les prédictions que bon nombre d'entre nous ont faites à ce sujet. Ce n'est aucunement par manière d'acquit que je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de l'éloquence et de la profondeur de leurs discours.

Encore une fois, j'ai changé de place dans cette enceinte. Pendant la dernière législature, la place que j'occupais se trouvait aussi près que possible de monsieur l'Orateur, à l'extrême droite de la deuxième rangée. Je me trouve maintenant à l'extrême gauche de la même rangée. Cela semble indiquer que nul homme ne peut se déplacer autant que moi et faire aussi peu de progrès. Je pourrais dire aussi à mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que la terminologie «droite-gauche» ne semble pas signifier grand-chose au Parlement canadien. Sur le plan politique, je n'ai pas bougé d'un pouce vers la gauche.

Le discours du trône, quoi qu'il en soit, est assurément un des documents les plus longs qui aient occupé la première place dans n'importe quelle assemblée législative. Il n'y a pas très longtemps, j'examinais, par curiosité, les discours du trône de naguère. J'ai constaté que plusieurs tenaient dans une seule colonne du hansard, et plusieurs—la plupart, en effet—n'exigeaient qu'une partie de deux colonnes. J'ignore si nous sommes devenus plus verbeux, ou si nos gouvernements ont été atteints de prolixité, ou encore si nos problèmes sont trop nombreux, mais ce document important exige de nos jours cinq colonnes en petits caractères.

Le discours du trône est un vieux document en ce sens qu'on y retrouve un grand nombre de choses dont on a déjà entendu parler bien

des fois. Même si rien d'autre n'est fait au cours de cette session, si nous pouvions siéger assez longtemps et, grâce à une direction dynamique des gouvernements, adopter bon nombre de ces vieilles promesses, les prochains discours du trône, peu importe qui les rédigera, pourraient renfermer quelque chose de neuf.

Quelles que soient nos réalisations au cours des récentes sessions—et nous avons bien commencé la présente—nous avons au moins amélioré notre Règlement et le rapport qu'il peut avoir avec les nombreux projets législatifs qui nous sont proposés. Vu leur grand nombre, nous devrions nous rendre compte de la nécessité d'améliorer notre procédure.

J'ai formulé, au cours de la dernière session, une proposition à laquelle il n'a pas été donné suite. Rien d'étonnant à cela; on s'habitue à voir ses bonnes idées laissées pour compte. J'avais dit qu'il était révoltant de voir que nous perdions tellement de temps, non pas à cause de nos débats, car jamais je ne dirais, en écoutant un député exposer ses opinions, que c'est une perte de temps, mais je parle du temps perdu entre le moment où l'on décide de voter et le vote proprement dit.

J'ai fait un calcul à cet égard depuis les quelques années que je suis ici, depuis la vingt-troisième législature, qui me semble déjà très loin en arrière. J'ai donc fait calculer le nombre de mises aux voix et le nombre d'heures qu'exigent le vote et l'attente du résultat.

• (3.20 p.m.)

J'ai découvert qu'au cours de la dernière session de la 23e législature, qui a pris fin si brusquement, des députés, installés dans le salon ou ailleurs, ont passé 125 heures à attendre la tenue de votes. Cela équivaut à 22 jours de séance, d'après nos heures de séance de ce temps-là. Comme il s'agit d'une perte de temps épouvantable, je propose de nouveau que nous examinions notre mode de voter. Cette suggestion m'est inspirée par la magnifique rénovation de notre Chambre. La Commission Fowler a pu s'inquiéter de choses pareilles pour la radio, mais les parlementaires ne s'en soucient guère. Les détails de régie interne ne sont pourtant pas dépouvus d'intérêt. Il y aurait lieu, par conséquent, à l'ère de l'électronique, de songer à l'installation de machines à voter, si semblable suggestion ne paraît pas trop radicale à des gens à la page comme nous

Monsieur l'Orateur, ni par nature, ni sciemment, je n'adopte une attitude purement négative pour discuter de questions d'intérêt public. Il est parfois difficile d'adopter une attitude positive, mais il faut se préoccuper des réalisations du gouvernement au pouvoir. J'aimerais, d'abord, dire combien je me suis réjoui de ce qu'a annoncé le discours du trône au sujet de l'éducation et surtout de la façon dont la chose a été reprise en particulier, par la déclaration du premier ministre (M. Pearson) quelque temps plus tard. Il n'y a pas longtemps, pas longtemps du tout, monsieur l'Orateur, on accordait aux universités une subvention par tête, très modeste. Elle était d'un dollar lorsque je suis arrivé au Parlement. Le gouvernement auquel j'ai donné mon appui l'a doublée. Maintenant on la porte à $5. Voilà qui est excellent, bien inspiré. J'espère que cette décision marque le début d'une étude approfondie sur la nécessité d'aider l'éducation, quel que soit le niveau de gouvernement auquel cette aide puisse être soutirée; je dis bien «soutirée», de propos délibéré et en connaissance de cause.

La somme offerte à cette fin en 1951 et 1952, soit 7 millions de dollars, s'élèvera maintenant à plus de 100 millions. Ce n'est qu'un début, monsieur l'Orateur. Au cours des dernières élections—et je ne veux pas reprendre ici les polémiques électorales, même si la dernière campagne a été pour moi une des plus intéressante à tout prendre et non seulement à cause des résultats—notre parti a proclamé qu'il faudrait porter cette subvention à $5. Nous étions convaincus, tout comme les éducateurs, que les universités des Maritimes ont besoin d'une aide spéciale. Ces excellentes maisons de haut savoir accueillent beaucoup plus d'étudiants de l'extérieur que la plupart des institutions canadiennes.

Je suis heureux qu'on reconnaisse la nécessité d'étudier ce problème. A mon avis, la formule que nous avions proposée était plus nette et ses résultats auraient été plus utiles. Toutefois, je ne vais pas ergoter sur la formule.

Des subventions de ce genre—nous devons l'avouer—ne constituent qu'un début. J'ai lu dans une dépêche de la *Presse canadienne*, l'autre jour, une revue générale des problèmes de nos universités; celles-ci projettent la construction ou construisent actuellement de nouveaux immeubles d'une valeur de 500 millions. Même ces travaux terminés, les universités auront encore besoin de nouveaux locaux et

Elles devront faire face à ces demandes; cela, nous le savons. Nous avions proposé—et je crois qu'il ne faut pas l'oublier—une assistance directe pour les travaux de construction universitaire, semblable à l'aide généreuse accordée sous l'habile direction du député d'Ontario (M. Starr), ancien ministre du Travail, pour la construction, dans tout le pays, d'écoles de formation professionnelle. Grâce à cette assistance, on a construit de magnifiques immeubles dans l'Île du Prince-Édouard, particulièrement utiles aux jeunes gens qui ne veulent pas faire d'études classiques, mais dont la formation technique peut rendre de grands services dans notre région et le reste du pays.

J'espère aussi qu'on ne retardera pas l'octroi des bourses d'études promises et qu'on ne manquera pas d'élargir le programme des prêts; je préconise aussi l'accroissement des recherches et l'expansion des installations centrales de recherches.

C'est encore notre parti qui a eu assez d'imagination pour concevoir l'excellente, l'irrésistible idée de créer un ministère de la Jeunesse. Même si je répète un cliché—combien d'économistes ne l'affirment-ils pas de plus en plus—la formation et l'instruction de notre jeunesse constituent en effet le meilleur placement que nous puissions faire, ne serait-ce que du seul point de vue économique. Nonobstant la constitution, il faut reconnaître que le gouvernement fédéral joue un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'enseignement.

J'ai été enchanté de l'excellent exposé que constitue la deuxième revue annuelle du Conseil économique du Canada, à mon avis, l'un des documents les plus utiles qu'on nous ait présentés depuis longtemps. J'ai été à la fois enchanté et frappé de l'excellente manière avec laquelle on y signale l'importance de l'instruction pour notre expansion industrielle et économique, de même que pour la formation de chefs. Ce qui m'a frappé en outre, c'est la compréhensive façon avec laquelle les auteurs du rapport ont examiné une très vieille question qui préoccupe vivement les gens de ma région, notamment la disparité de traitements que la région des provinces atlantiques subit depuis longtemps sur le plan économique.

Personne d'entre nous, monsieur l'Orateur, n'ignorait que le revenu personnel des gens des Maritimes est infiniment inférieur à celui des autres Canadiens. A la page 101, le rapport fait voir, en noir sur blanc, le niveau des revenus des particuliers de cette région, et il est navrant de le constater. En Ontario, le revenu personnel par habitant s'élève à $2,025 comparativement à $1,115 dans l'Île du Prince-Édouard. La situation a toujours été la même.

• (3.30 p.m.)

C'est seulement quand il est question de chômage que nous avons les chiffres élevés, et le reste du pays a les chiffres les plus bas. Les dernières données statistiques sur le chômage indiquent une augmentation de 4 points dans les provinces de l'Atlantique, à 7.1 100, tandis que dans le reste du Canada le chiffre est demeuré à 3.1 p. 100. Nos chiffres sont deux fois plus élevés. C'est toujours la même chose de mois en mois et d'année en année. Au cours des mois d'hiver l'an dernier, les chiffres sur le chômage ont même atteint 13 p. 100, beaucoup plus que la moyenne nationale.

Les données statistiques dans ces deux domaines, monsieur l'Orateur, soulignent la nécessité d'examiner à nouveau et de façon spéciale où va l'économie des provinces de l'Atlantique et quelles mesures le gouvernement central peut et devrait prendre pour améliorer la situation. Faut-il que le chômage y soit toujours deux fois plus élevé, que tous les indices de prospérité économique y soient plus bas? Est-ce ce qu'on voulait il y a un peu moins d'un siècle, quand des collectivités séparées se sont réunies pour former un nouveau tout plus fort? Si on veut savoir la principale raison pour laquelle les provinces de l'Atlantique ont refusé de donner au premier ministre le gouvernement majoritaire qu'il demandait, on a qu'à examiner le dossier des partis une fois rendus au pouvoir. Aucun gouvernement n'a pris l'initiative comme l'a fait le gouvernement de 1957, quand il a reconnu que des besoins spéciaux exigeaient des mesures spéciales. Voilà pourquoi ceux qui ont appuyé ce gouvernement n'ont pas été oubliés par les électeurs des provinces de l'Atlantique.

Monsieur l'Orateur, les temps sont difficiles. J'ai lu que, d'après le premier ministre, le Canada est un pays difficile à gouverner. Sir John A. Macdonald a dit la même chose, il y a fort longtemps. C'était vrai alors, ce l'est aujourd'hui. Les temps sont difficiles. De vieux problèmes reviennent sous des formes qui paraissent nouvelles. Encore une fois, nous nous inquiétons, de façon spéciale, de la séparation des parties d'un tout. Les forces centrifuges, écartant les parties du centre, ont toujours existé. En effet, au moment de la Confédération, de nombreuses personnes bien intentionnées pensaient que l'union des parties

n'était pas une bonne chose. La Nouvelle-Écosse protestait énergiquement contre la Confédération. L'Île du Prince-Édouard l'a combattue aussi longtemps qu'elle l'a pu. Le Nouveau-Brunswick n'était guère enthousiaste. Sauf erreur, les membres de l'Est du Canada, et de la vieille législature, formaient deux camps adverses, à peu près égaux. Néanmoins, nous avons surmonté toutes les difficultés.

Le premier de tous nos premiers ministres a passé une bonne partie de sa carrière à lutter contre les empiétements des provinces et contre les dirigeants provinciaux. Nous vivons peut-être des heures plus difficiles que jamais. Je le dis en toute simplicité et en toute sincérité: je suis inquiet, car les dirigeants fédéraux ne semblent pas se rendre compte du danger actuel; et même s'ils le voient, ils sont, à mon avis, absolument incapables de sauvegarder intégralement le rôle du gouvernement central. J'ai souvent dit à la Chambre, monsieur l'Orateur, qu'il semblait autrefois de bonne politique pour les provinces de faire bande contre le gouvernement fédéral et que les groupes de l'opposition, à Ottawa, croyaient s'assurer des avantages politiques en prenant le parti des provinces et en attaquant les représentants du gouvernement fédéral. Le gouvernement actuel est toutefois le premier, dans l'histoire du pays, qui semble se ranger du côté des provinces. Au cours des conférences fédérales-provinciales qui se succèdent, les provinces semblent l'emporter.

Sous une forme ou sous une autre, nous avons maintenant presque chaque jour des conférences fédérales-provinciales. Il n'y en a jamais eu autant. Nous apprenons parfois ce qui s'y est passé quand les participants provinciaux, de retour chez eux, jugent à propos de nous le dire. Le seul point inquiétant, c'est qu'ils ne disent pas tous précisément la même chose. A mon avis, il serait peut-être préférable, au lieu de multiplier les conférences fédérales-provinciales, que le gouvernement prenne le temps de se préparer convenablement à certaines d'entre elles. Il est manifeste, d'après le peu de renseignements qui nous parviennent, que nos représentants fédéraux n'y arrivent pas très bien préparés. J'incline à leur dire que le temps est venu d'abandonner ce secret que rompent seulement des communiqués tardifs ou les propos sensationnels d'un ministre provincial.

• (3.40 p.m.)

Depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir, nous avons été témoins de la partie que jouaient presque continuellement les participants aux conférences fédérales-provinciales. Qui sait ce qui s'y passe? En cette enceinte, nous sommes privés de débats francs et complets. J'ai lu dans les journaux que le gouvernement a été désolé, surpris et bouleversé par suite du trépas de la formule dite Fulton-Favreau. Le gouvernement s'est toujours montré incapable de prévoir quoi que ce soit. Il semble toujours saisi d'étonnement par des choses pareilles. S'ils ont été étonnés, de toute évidence, les membres du gouvernement n'ont pas lu les journaux ni les déclarations d'un grand nombre de Québécois.

Qu'arrive-t-il lorsqu'un engagement n'est pas respecté à la suite d'une conférence fédérale-provinciale où tous les gouvernements ont pris cet engagement? Qui se charge de conclure un arrangement visant à rétablir l'entente? Les Assemblées législatives de l'Île du Prince-Édouard et de huit autres provinces ont souscrit à l'accord conclu par leurs premiers ministres et ont adopté les mesures législatives voulues. Les représentants du peuple de ces provinces s'étaient engagés. Dans quelle situation se trouvent-ils si l'une des provinces ne donne pas suite à l'engagement? Est-ce du fédéralisme coopératif? S'agit-il d'une nouvelle ère dans le domaine des relations fédérales-provinciales? A quoi songeront les autres dirigeants lors de futures réunions de ce genre?

Je dis qu'il faut dès maintenant examiner de près cette charpente amorphe et disparate que l'on construit d'un accord ici, d'un accord là, d'une réunion ici, d'une assemblée là et, comme si ce n'était pas assez, de tête-à-tête entre le premier ministre du Canada et le premier ministre d'une province.

Je crois que tout ça devrait être rationalisé. J'aimerais que le gouvernement nous montre une preuve de sa foi en un gouvernement central muni des pleins pouvoirs nécessaires au règlement des problèmes qu'il nous faut affronter. Je crois que nous sommes dans une nouvelle ère de provincialisme excessif qui ne se borne pas, loin de là, à la province de Québec. Je m'inquiète toujours des provinces qui parlent de faire cavalier seul. Plusieurs des entreprises importantes qui ont profité le plus au Canada sont attribuables à la participation fédérale. Souvent même, le gouvernement fédéral avait pris l'initiative de ces entreprises. Je cite, comme exemples, les routes et les divers programmes d'aide à la population.

Il existe un grand danger: si nous continuons à décentraliser, si nous continuons à accéder à toutes les demandes des provinces, les gouvernements provinciaux seront bientôt les seuls maîtres dans trop de domaines. Tout

cela serait très bien si notre pays se composait de provinces jouissant de l'égalité fiscale, ou de l'égalité des possibilités fiscales ou de quelque chose s'en rapprochant. J'ajouterais qu'il est fort heureux que les grandes provinces populeuses et riches n'aient pas toutes saisi les occasions qui s'offrent à elles alors que le gouvernement fédéral est disposé à acquiescer à un provincialisme militant.

Je lis de temps à autre que les provinces formulent d'autres demandes. Je vois qu'un ministre du Québec, M. Eric Kierans, affirme que les ministères fédéraux de l'Industrie, de l'Agriculture, des Pêcheries et des Ressources naturelles sont maintenant superflus pour ce qui est de la province de Québec. Je crois qu'un de ses collègues était disposé à nous laisser le cabinet du premier ministre et peut-être aussi le ministère des Postes. Il est curieux que je mentionne les deux ensemble après le célèbre défaut de livraison du courrier, mais l'allusion à cette coïncidence n'était pas intentionnelle.

Nous ne pouvons pas envisager avec calme que le démembrement de la structure fédérale se poursuive. La Confédération était faite de bien des choses. Avantages et inconvénients économiques étaient partagés. Mais à moins que le gouvernement du Canada garde, non seulement ses pouvoirs, mais ses revenus—et je me demande s'il comprend bien cette nécessité—nous verrons les écarts entre régions et entre groupes—exactement ce dont parle le rapport Deutsch—s'accentuer et s'aggraver.

Même si le choc récent du rejet de la formule Fulton-Favreau fait seulement comprendre au gouvernement la nécessité pressante de considérer cette question un peu plus raisonnablement, je pense que ce serait un avantage...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois avertir le député que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Macquarrie: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je dis qu'il serait fort avantageux pour le gouvernement d'instituer une commission parlementaire pour examiner non seulement les domaines que vise la formule Fulton-Favreau, mais l'ensemble de la question épineuse des relations fédérales-provinciales. Nous pourrions ainsi aider le gouvernement à s'armer et à s'informer un peu mieux avant de prendre part à des conclaves. Nous pourrions même le convaincre de nous renseigner davantage, ainsi que le peuple canadien. Il pourrait même constater qu'il aurait beaucoup plus l'appui et la bonne volonté de tous les députés s'il se confiait à nous davantage et s'il nous prouvait qu'il se soucie vraiment de préserver l'échelon de gouvernement qu'il est appelé à présider encore une fois.

• (3.50 p.m.)

[*Français*]

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à l'occasion du discours du trône, il est d'usage, pour chaque orateur, de formuler des félicitations à l'endroit des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Dans le cas du présent proposeur, l'honorable député de Dollard (M. Goyer), et de celui qui l'a appuyé, l'honorable député d'York-Scarborough (M. Stanbury), je suis convaincu—et je sais que la Chambre sera d'accord avec moi—que si cette sorte de règle n'avait pas existé, tous et chacun de ceux qui ont participé au débat auraient quand même voulu exprimer leurs félicitations enthousiastes. En effet, chaque motionnaire s'est acquitté de son devoir avec objectivité, avec talent et d'une façon consciencieuse; chacun a prononcé un discours où le sérieux n'excluait pas le brio, mais où le brio n'excluait pas le sérieux.

Au président de la Chambre et à vous, je désire également offrir mes félicitations, non pas parce qu'elles sont d'usage mais viennent tout droit du cœur, de votre élection respective. Comme tous les autres députés, je prierai Dieu qu'il éclaire vos décisions; à leur instar, je puis vous assurer de mon entier concours dans la poursuite de votre tâche.

Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, le très honorable leader de l'opposition (M. Diefenbaker) nous a donné un de ces grands spectacles tragi-comiques auxquels il a déjà, depuis longtemps, habitué cette enceinte. Les journaux ont remarqué qu'il était à son mieux; en effet, il a fait appel à toutes les ressources de ses talents d'acteur consommé.

D'habitude, monsieur l'Orateur, on ne répond pas à un monologue de théâtre; on applaudit simplement le talent de celui qui l'a débité et la beauté de sa performance. Cependant, dans le cas du monologue débité jeudi dernier par le chef de l'opposition, celui-ci est allé plus loin; il prétendait affirmer certaines vérités qui, pourtant, se trouvaient totalement déformées, et c'est pourquoi je faillirais à mon devoir si je ne me levais, avant la fin du débat, pour tenter de faire la mise au point nécessaire.

Le leader de l'opposition, feignant, comme souvent il le fait, la colère et l'indignation, a tiré prétexte—et je répète bien, prétexte—d'un discours que j'ai prononcé le soir du 22 janvier, à Montréal, devant les étudiants libéraux, pour affirmer, en en déformant le sens, que j'avais été de connivence avec certaines autorités du gouvernement de Québec, et plus particulièrement avec le premier ministre du Québec, pour suggérer la mise au rancart de la formule d'amendement à la Constitution et pour faire reporter sur le parti conservateur l'odieux de cette décision. Pour appuyer la théorie qu'il échafaudait ce soir-là, il a fait grand état d'une lettre datée de deux jours plus tôt, c'est-à-dire du 20 janvier 1966, adressée au premier ministre du Canada (M. Pearson) par le premier ministre du Québec, lettre dans laquelle ce dernier déclarait, et je cite:

Que son gouvernement a donc décidé de remettre indéfiniment l'examen du projet d'amendement constitutionnel.

En d'autres termes, le leader de l'opposition affirmait à peu près ceci: M. Lesage écrit au premier ministre du Canada, le 20 janvier, lui annonçant la décision de son gouvernement de retarder indéfiniment le projet d'examen de la formule d'amendement, et le président du Conseil privé, au courant de ce fait, se rend à Montréal pour suggérer précisément la même chose et, ce faisant, il en rejette le blâme sur les conservateurs et leur attitude colonialiste.

Monsieur l'Orateur, je dois dire bien haut et bien fermement que cette conclusion, ou plutôt cette accusation du chef de l'opposition, représente, si l'on veut employer une expression charitable, une interprétation erronée des faits, et les prémisses sur lesquelles elle s'appuie sont aux antipodes, sont l'opposé même de la vérité.

Quiconque prend la peine de lire avec objectivité—et non pas pour chercher un prétexte à un désir de censure—mon discours du 22 janvier, devrait comprendre, s'il sait lire, s'il place chaque phrase dans son contexte véritable, que ce discours n'avait rien à faire avec la décision d'un gouvernement, quel qu'il soit, de remettre indéfiniment l'examen de la formule Fulton-Favreau. Le discours, en effet, —et il est important non seulement de le signaler mais de s'en servir—ne portait ni sur la formule ni sur sa teneur, ni sur l'opportunité ou non de l'adopter ou de la retarder; il portait essentiellement sur le danger qu'il y aurait à agir avec précipitation en effectuant non pas l'adoption de la formule d'amendement, dans les modifications mêmes ou la réfection de notre Constitution. En d'autres termes, l'objet de mon discours présupposait même le rapatriement de la Constitution, parce que comment recommander des précautions dans l'amendement d'une constitution, si l'on n'a pas déjà à sa disposition l'outil ou l'instrument voulu pour effectuer ces modifications?

• (4.00 p.m.)

Ici se situe une distinction qui est essentielle, que connaît bien le chef de l'opposition, lui qui se pique d'être un juriste, lui qui, d'ailleurs, a déjà fait soumettre une formule semblable à une conférence fédérale-provinciale, par son ministre de la Justice, alors qu'il était chef du gouvernement; lui qui connaît bien cette distinction a cependant omis de la souligner, alors qu'il aurait dû le faire. Il y a toute une différence entre la formule d'amendement d'une constitution et l'amendement même de cette constitution.

La formule d'amendement, c'est un dispositif, un outil ou un instrument dont on se sert pour effectuer la revision de la constitution. L'amendement même, c'est le résultat obtenu en se servant de la formule dont je parlais, c'est cette série de modifications constitutionnelles sur laquelle pourront tomber d'accord le Canada et les provinces dans l'examen de la grande charte qui nous régit.

Le nœud de toute la question que je discutais se retrouve aux pages 4 et 5 du texte que j'ai fait distribuer à la suggestion de certains députés, et je cite:

Je pose maintenant la question la plus délicate à laquelle un homme politique ait à répondre. Est-ce que le progrès social, économique et culturel du Québec exige la réforme en profondeur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Est-ce que, pour faire en sorte que le Québec croisse dans le sens de ses traditions selon ses propres aspirations, il est essentiel que nous chambardions tout l'appareil constitutionnel?

Il n'est pas ici question de la formule.

La réponse la plus logique que je puisse faire ici, c'est que nous ne savons pas encore jusqu'à quel point il est possible de mettre à profit la lettre et l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour stimuler la croissance du Québec et des autres provinces.

Depuis 1963, par exemple, le gouvernement de M. Lesage a tiré parti des formules que le gouvernement d'Ottawa offrait aux provinces, (retrait facultatif des programmes conjoints, compensations fiscales, etc.), mais il en a tiré parti sans qu'il fût nécessaire de modifier le sens ou la forme de la Constitution.

Je ne dis pas que le fédéralisme coopératif, en permettant un dialogue fructueux entre Ottawa et les provinces, nous dispensera à jamais de la nécessité d'amender à certains égards l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Même une constitution entièrement nouvelle devrait permettre et faciliter les revisions périodiques que l'évolution de la société moderne exige.

Même l'idée d'une revision totale...

Ce n'est pas la formule, ça:

...de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'effraie pas l'esprit libéral. Il est possible, en effet, que le Canada doive un jour remanier de fond en comble ses structures et ses mécanismes constitutionnels. Mais comment, mais pourquoi, mais dans quel sens? Les recherches qui se font aujourd'hui dans ce domaine nous fourniront des points de repère, des jalons pour orienter nos projets de réforme.

Je cite maintenant ce qui était, en fin de compte, le point cardinal de toute la thèse que je soutenais, lequel n'a encore rien à voir avec la formule Fulton-Favreau. Voici:

Nous ne serons pas en mesure de juger en connaissance de cause l'étendue et la profondeur des modifications constitutionnelles qui s'imposeront avant que ne soit suffisamment établi l'inventaire des besoins et priorités sociaux, culturels et fiscaux du Canada et des provinces.

Si le leader de l'opposition a interprété mes paroles comme une discussion ayant pour objet de conclure à la mise au rancart de la formule dite Fulton-Favreau, c'est-à-dire visant à retarder le rapatriement de la constitution canadienne, c'est qu'il ne comprend pas ce qu'il lit, qu'il ne lit pas ce qu'il devrait comprendre ou encore qu'il trouve peut-être plus utile de ne pas comprendre.

La seule allusion que j'aie pu y faire, dans tout ce discours, est l'emploi de l'expression «rapatriement de la Constitution» qui se retrouve dans une boutade que plusieurs pourront fort bien ne pas trouver de meilleur goût—ça, c'est leur affaire—mais dans laquelle aucun auditeur le moindrement éveillé ne pouvait déceler l'expression d'une suggestion, de ma part, qu'on retarde, en fait, le rapatriement. Après avoir parlé du caractère particulier du Québec, déjà reconnu d'ailleurs presque 100 ans avant la Confédération, dans l'Acte de Québec de 1774, j'ajoutais:

[*Traduction*]

Que le Québec ne peut grandir et prospérer au sein de la Confédération sans être le centre d'une entité linguistique, culturelle et sociale particulière.

[*Français*]

J'ajoutais que certains leaders, des leaders—j'y reviendrai dans quelques instants—du parti conservateur, en refusant d'accepter cette évidence et en se moquant du principe des deux peuples fondateurs, comme il est accepté par les libéraux, se montraient des hommes d'un autre âge.

Je crois de mon devoir de signaler à la Chambre que le chef de l'opposition a d'ailleurs injustement généralisé en voyant dans mon allusion une remarque à tous les conservateurs. Ce n'était pas le cas. J'avais délibérément—quiconque lira le texte le verra—employé non pas l'expression «the leader of the Conservative party,» ce qui aurait inclus tous les dirigeants, mais je m'étais limité à l'indéfini: «leaders.» Si je comprends bien l'anglais, la seule traduction française est «certains leaders» ou «des leaders». Ce n'est pas tout le monde. Si le chef de l'opposition s'est senti visé, c'est qu'il y a quelque chose à voir entre lui et sa conscience.

Après cette allusion à l'esprit colonialiste dont se trouve encore empreinte la pensée de certains conservateurs, j'ai simplement voulu illustrer jusqu'à quel point, dans mon opinion, cet état d'esprit était inacceptable, en prononçant la phrase de quatre lignes dont le leader de l'opposition, durant une heure, a voulu faire le point central de mon discours, s'en servant ensuite comme prétexte pour se livrer, d'une façon que je qualifie d'odieusement injuste, à la série d'accusations, d'insinuations et de drôleries qui a ponctué son discours de jeudi dernier. Cette phrase est la suivante et je la relis:

Pour ma part, je préférerais—(qu'on comprenne bien, je préférerais)—retarder le rapatriement de la Constitution—que je considère pourtant essentiel—plutôt que d'en confier la réforme à un Parlement qui serait—qu'on entende bien: qui serait—dominé par ce colonialisme sentimental qui inspire aux Tories leur conception de l'unité nationale.

Il y a là un double conditionnel qui démontre bien jusqu'à quel point je n'affirmais nullement un désir, de ma part, qu'on retarde le rapatriement. Ce que j'ai dit,—tous ceux qui ont lu sérieusement mes paroles l'ont évidemment compris,—c'est que l'esprit de ces gens-là est tellement peu au diapason des réalités canadiennes de l'heure que, si le Parlement était dominé par eux, je préférerais retarder l'adoption de la formule, c'est-à-dire le rapatriement. Mais évidemment, les conditions n'existaient pas, elles n'existent pas encore et elles n'existeront pas à l'avenir. Ce Parlement n'est pas dominé par les conservateurs et le résultat des derniers votes de censure le démontre clairement; ils y sont simplement en minorité—(ils détiennent seulement 97 sièges sur 265—et, de plus, un grand nombre d'entre eux, que je pourrais nommer, ne sont pas animés de cet esprit colonialiste que j'ai reproché et que je reproche encore à certains de leurs leaders. Le leader de l'opposition le sait: il existe une distinction essentielle entre ce qu'on appelle le rapatriement de la constitution, qui s'effectuera par l'adoption de la formule d'amendement, et l'amendement même de la constitution, je répète «l'amendement même de la constitution», qui n'est pas la formule, qui est bien distinct de la formule.

Le leader de l'opposition, je le dis, n'avait pas le droit de créer dans les esprits, à ce sujet-là, la confusion qui était nécessaire au soutien de sa thèse.

• (4.10 p.m.)

Il avait le devoir, ce qu'il n'a pas fait, de dissiper toute confusion et de mettre les choses bien clairement devant le Parlement, bien que la vérité ne lui aurait jamais permis de faire le discours drolatique qu'il nous a servi jeudi dernier.

L'hon. M. Lambert: Cela aurait été tout raconté dans la presse auparavant!

L'hon. M. Favreau: De toute façon, monsieur l'Orateur, je dois réaffirmer, parce que c'est mon devoir de le faire, que le 22 janvier au soir, lorsque j'ai prononcé mon discours à Montréal, ni l'existence, ni la teneur de la lettre du premier ministre du Québec du 20 janvier n'avaient été portées à ma connaissance. Il est injuste de la part du leader de l'opposition de le laisser même entendre. J'affirme qu'il n'avait pas le droit d'insinuer avant de vérifier. Mais que voulez-vous, monsieur l'Orateur, le leader de l'opposition voit des conspirations partout; il ne peut pas s'imaginer qu'un adversaire puisse agir d'une façon indépendante, sans vouloir tromper soit lui-même, soit le peuple du pays. C'est sa mentalité, c'est sa façon de voir les choses, et je le répète, ça le regarde. Mais qu'il garde au moins ses soupçons pour lui, tant qu'il n'a pas vérifié la vérité et toute la vérité.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur—et ceci est bien important, je pense—on sent, dans les paroles prononcées et utilisées par le leader de l'opposition, jeudi dernier, dans quel esprit il a lu et dans quel esprit il a voulu lire ce discours qu'il voulait ainsi attaquer.

J'ai parlé tantôt du double conditionnel dans lequel s'inscrivait ma remarque passagère concernant le rapatriement. Lui, alors qu'il avait le texte même de mon discours en main, a pris soin de ne pas se servir du conditionnel; il a pris soin de tout mettre au présent. Comme si j'avais affirmé un désir précis et positif, chez moi, qu'on retarde le rapatriement!

Je lis, en haut de la deuxième colonne de la page 364 du compte rendu officiel, version anglaise:

[*Traduction*]

Mais, il dit: «Pour ma part, mes chers amis, je préfère...»

[*Français*]

Imaginez!

[*Traduction*]

...je préfère...

[*Français*]

C'est une affirmation d'un fait positif.

[*Traduction*]

Je préfère retarder le rapatriement de la constitution.

[*Français*]

Eh bien, ce présent de l'indicatif qui fait sauter les deux conditionnels change évidemment tout le sens de la phrase, et si je l'avais employé, alors que je parlais dans ma propre langue, en français, devant mon auditoire, on aurait peut-être pu se poser certaines questions.

Mais on comprend mal pourquoi le leader de l'opposition s'est permis cet écart de la vérité, alors qu'il avait en main, en prétendant traduire mon texte, alors que quelques secondes plus tard, à la suite de mon intervention, il pouvait nous lire une traduction qui apparaît également dans la même colonne de la même page 364 du compte rendu officiel, version anglaise, traduction qui reflétait beaucoup mieux le texte français.

Utilisant une méthode qui lui est familière, je pourrais à mon tour dire:

[*Traduction*]

Pourquoi le chef de l'opposition a-t-il choisi de lire ou d'employer une mauvaise traduction, une traduction accablante, alors qu'il avait en sa possession une traduction plus précise, pourquoi?

[*Français*]

Qu'il réponde, et qu'il ne vienne pas dire, parce que ce serait un trop grand acte d'humilité d'ailleurs, que sa connaissance du français est trop limitée pour lui permettre de donner des traductions rapides et complètement exactes.

Je dis que ce serait un acte d'humilité pour lui de le dire; il connaît beaucoup mieux son français que cela.

Mais si telle était la vérité, il n'avait pas le droit, ne comprenant pas le sens exact de ce qu'il lisait, de s'en servir pour se lancer dans une attaque injuste et effrontée contre un discours que j'avais prononcé, et ceci dans le sens qu'il aurait, lui, voulu souligner.

Tout son discours, ç'a été cela: une tentative d'ériger un château de cartes bien fragile pour ensuite se lancer dessus et tenter de le démolir.

Heureusement, la vérité, on la connaît. A travers ses arguments, nous avons lu, et nous pouvons dire bien haut la vérité aujourd'hui. Je ne pouvais, le soir du 22 janvier, parler à la suite d'une entente ou de concert avec le premier ministre du Québec pour suggérer que l'on retarde le rapatriement de la constitution, parce que l'objet de mon discours, ce soir-là, je le répète, ce n'était pas le rapatriement, c'est-à-dire l'adoption de la

formule d'amendement; l'objet de mon discours, c'était essentiellement la mise en garde contre les dangers qu'il y aurait de refaire notre constitution ou de l'amender sans le faire complètement en connaissance de cause, sans avoir donné aux organismes et aux corps d'enquêtes qui étudient présentement la question de faire l'inventaire, je le répète, des priorités et des besoins provinciaux et fédéraux.

Évidemment, la formule Fulton-Favreau . . .

[*Traduction*]

L'hon. M. Churchill: Il aggrave les choses.

L'hon. M. Favreau: A vos yeux peut-être, mais pas selon notre façon de comprendre la situation.

L'hon. M. Churchill: Nous lirez-vous la traduction qui figure à la page 364? Acceptez-vous ça?

L'hon. M. Favreau: Non, je lis un texte et c'est le texte officiel de mon discours.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question au ministre? Accepte-t-il la traduction qui paraît à la page 364, colonne de droite?

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, je vous prie!

L'hon. M. Favreau: Je répondrai plus tard aux questions s'il reste du temps.

[*Français*]

La formule d'amendement, dont il est presque le père ou dont il est en fait le père, la formule dite Fulton-Favreau, c'est l'un des sujets préférés d'attaque du chef de l'opposition. C'est un peu curieux parce que lui qui nous parle, qui fait perdre un temps considérable à cette Chambre pour parler des reculades et des culbutes du gouvernement, ce qu'il appelle, lui . . .

[*Traduction*]

«. . . des reculades et des culbutes» . . .

[*Français*]

Eh bien, il ne nous dit pas jusqu'à quel point il a changé d'avis d'une façon complète, si ses paroles reflètent maintenant sa pensée profonde sur cette question de la formule d'amendement.

Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai fait rapport à la Chambre des résultats heureux des deux conférences fédérales-provinciales, celle des procureurs généraux et du ministre de la Justice et celle des premiers ministres des provinces et du très honorable premier ministre du Canada, où l'accord s'était fait sur la formule d'amendement, eh bien lui, le leader de l'opposition, le 15 octobre 1964, tentait déjà, pour ne pas laisser passer quoi que ce soit qui eût pu lui donner du crédit, à lui et à son ancien gouvernement, tentait déjà de saisir tout le crédit qui pouvait résulter de l'adoption de la formule.

Et je lis à la page 9067 du compte rendu officiel, version anglaise:

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit d'abord permis de dire que tous les Canadiens apprendront avec plaisir que leur constitution sera dorénavant placée sous leur garde et leur surveillance, plutôt que d'être assujettie à ce que le ministre a appelé un anachronisme qui existe depuis les débuts de la Confédération. Notre parti a essayé de parvenir à une entente. L'ancien ministre de la Justice, l'honorable Davie Fulton, avait proposé, au nom du gouvernement de l'époque, une formule qui a failli être acceptée, même si le Québec avait fait quelques réserves et la Saskatchewan, dotée à ce moment-là d'un gouvernement CCF, avait manifesté plus de réticence.

J'ai déjà dit qu'il y aurait accord complet avec l'objectif de la conférence. J'ai eu l'occasion d'examiner le projet d'entente, mais je n'ai pas l'intention de faire d'observations prolongées en ce moment. Lorsque la Chambre sera saisie de la question, certains articles seront alors débattus, mais je ne veux absolument pas donner à entendre que nous, qui avons fait progresser le processus de l'entente et l'élaboration d'une formule jusqu'ici, hésitons maintenant à donner notre approbation.

• (4.20 p.m.)

Qui hésite maintenant? Qui retarde les choses? C'est celui qui parlait ainsi le 15 octobre 1964, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez!

M. l'Orateur suppléant: Comme nous devons demander le consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable ministre puisse poursuivre son discours, je demande à la Chambre si elle consent à ce que l'honorable ministre continue son discours.

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Favreau: Je remercie les honorables députés de la Chambre de bien vouloir m'accorder la même courtoisie qui a été accordée tout à l'heure à l'orateur précédent.

Monsieur l'Orateur, subséquemment à l'adoption de la formule qui porte maintenant le nom Fulton-Favreau,—je suis fier de voir que mon nom est accolé au nom de celui sous lequel j'ai eu l'honneur de travailler au ministère de la Justice pendant qu'il était ministre.

Peu après l'adoption de la formule à la conférence fédérale-provinciale, l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) qui était, à l'époque de la conférence fédérale-provinciale, de 1960-1961, ministre de la Justice, a fait parvenir à ses collègues un mémoire dans lequel, certes, non seulement il ne s'objectait pas à la formule, non seulement il ne répétait pas, à la suite de son chef, ce que ce dernier dit maintenant, que la formule est susceptible de balkaniser le pays, de le diviser et, également, qu'elle constitue une camisole de force pour la constitution, un mémoire dans lequel non seulement il ne disait pas ça, mais il affirmait, dans une étude détaillée de la formule Fulton-Favreau, que l'essence de la formule, ce qui est important, sauf certaines petites modifications, eh bien, c'était précisément ce que le gouvernement conservateur, en 1961, avait soumis aux dix provinces du Canada.

Et je cite la *Gazette* de Montréal, en date du 4 novembre 1964, qui rapporte des extraits de ce mémoire:

[*Traduction*]

...M. Fulton affirme carrément que la nouvelle formule renferme des modifications mineures et quelques nouvelles dispositions, mais que «ces nouvelles dispositions n'altèrent en rien, toutefois, le principe ou l'effet de la formule de modification consignée dans la proposition de 1961».

[*Français*]

Et plus loin il dit ceci, parce que la partie de la formule qui a été le plus violemment critiquée par le chef de l'opposition depuis quelque temps, c'est ce qu'on appelle la clause de délégation:

[*Traduction*]

«Il est important de se souvenir que: «(A) Les dispositions visant la délégation des pouvoirs sont exactement celles que comportait la proposition de 1961; et

«(B) Que ces dispositions ne confèrent aucune nouvelle compétence ou aucun nouveau pouvoir aux provinces, pas plus qu'elles ne diminuent le moindrement la compétence ou le pouvoir du gouvernement fédéral.

«Elles prévoient les seuls moyens de faire des délégations réciproques visant à autoriser l'exercice d'un pouvoir. Et une telle délégation d'autorité ne peut se faire par un simple accord intergouvernemental, ou par une loi unilatérale adoptée par une Assemblée législative provinciale; il est expressément prévu qu'une loi doit être adoptée par le Parlement fédéral dans chaque cas.»

[*Français*]

Eh bien, monsieur l'Orateur, le même jour, celui qui est devenu l'honorable député de Northumberland (M. Hees) disait la même chose, soit qu'aucun gouvernement, aucune opposition conservatrice ne pourrait critiquer valablement la formule d'amendement que nous avons proposée et fait adopter, parce que c'était la formule qu'eux-mêmes, lorsqu'ils constituaient le gouvernement, ont tenté sans trop de succès de faire adopter par les provinces.

La seule différence, monsieur l'Orateur, c'est qu'eux, de bonne foi, ont voulu donner à leur pays une formule qui «canadianisait» la constitution—ils n'ont pas réussi.

Nous avons proposé et discuté avec les provinces la même formule de base et nous, nous avons réussi à faire l'accord des provinces sur cette formule d'amendement.

[*Traduction*]

M. Vincent: Où est-elle maintenant?

[*Français*]

Une voix: Ça, c'est une autre histoire.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé (l'honorable M. Favreau) a parlé de notre attitude. En viendra-t-il maintenant au fond de la question? Qu'en pense le premier ministre Lesage?

Une voix: Demandez-le-lui.

[*Français*]

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, le point important de mon discours c'étaient les déformations que le leader de l'opposition avait faites de celui que j'avais prononcé le 22, à Montréal.

Ce que pense M. Lesage, M. Lesage l'a dit—il assistait à la conférence fédérale-provinciale qui a approuvé la formule—il a dit, dans la lettre qui a été déposée, que pour certaines raisons, la formule n'était pas abandonnée, que son examen est remis indéfiniment. Ça veut dire quoi ça?

Une voix: Aux calendes grecques!

L'hon. M. Favreau: Que son examen est remis à une autre date qui n'est pas encore fixée, c'est tout.

De toute façon, ça ne change rien aux reculades et aux culbutes du chef de l'opposition concernant son attitude au sujet de la formule Fulton-Favreau, et ça ne change rien au fait que tous ses anciens ministres sont d'accord pour dire que nous avions raison. Cela ne change rien au fait que lui—on le voit d'un mauvais œil dans bien des milieux—se contredit maintenant sur ce qu'il a proposé; ça ne change rien au fait qu'il tente, lui, le père, de renier un enfant qui, pour une fois, était tellement beau.

[*Traduction*]

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député voudra bien se rasseoir. Le temps accordé au ministre est écoulé. Si le député veut poser une question, il est entendu que le ministre pourra répondre. Il me faut cependant demander le

consentement unanime de la Chambre pour permettre à l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) de poser une question.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Churchill: C'était là l'arrangement primitif.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre pose une question?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre consent-elle aussi à l'unanimité à ce que le ministre réponde au député?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Churchill: C'était là l'arrangement initial, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre si nous devons accepter comme étant la traduction fidèle de son discours à Montréal la version anglaise qui apparaît à la deuxième colonne de la page 364 du hansard et, deuxièmement, dans le cas de l'affirmative, s'il veut bien expliquer à cette Chambre ce qu'il entend par cette allusion outrageante à ce qu'il a qualifié de «colonialisme sentimental qui inspire aux Tories leur conception de l'unité nationale», et puis s'excuser auprès des anglophones de notre pays. (*Applaudissements*)

[*Français*]

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, j'ai dit tantôt, au cours de mon discours, et c'était peut-être par suite d'un de ses nombreux moments de distraction que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) n'a pas compris, que le leader de l'opposition a commencé par m'imputer, dans sa traduction de jeudi dernier, des paroles que je n'avais pas prononcées et que sa traduction rendait condamnables. J'ai ajouté que je ne comprenais pas pourquoi il a fallu une intervention de ma part pour que le leader de l'opposition se corrige, parce que, quelques secondes après, il était en mesure de nous donner une traduction, et c'est celle qui apparaît maintenant dans la deuxième colonne de la page que l'honorable député vient de citer, alors que, quelques secondes après, le chef de l'opposition nous donnait une traduction beaucoup plus juste de ce que j'avais dit. Ce qui veut dire que la traduction qui apparaît dans la version anglaise des *Débats*, comme toutes les traductions, peut fort bien ne pas comporter toutes les nuances d'un texte prononcé dans le génie d'une langue différente, mais cette traduction-là est beaucoup moins inexacte que la première que nous avait servie le chef de l'opposition.

[M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret).]

[*Traduction*]

L'hon. M. Churchill: Tout cela importe peu. Répondez à ma question.

• (4.30 p.m.)

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu, depuis l'ouverture de la présente session, un bon nombre de représentants de diverses parties du pays qui ont, je crois, cherché, chacun à sa façon, à attirer l'attention des membres de la Chambre sur les problèmes de l'heure en général et sur ceux de leurs comtés en particulier. Sans partager toutes les opinions émises lors du débat, j'éprouve beaucoup de satisfaction à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury), et les nouveaux députés qui ont participé aux débats; tous ont démontré beaucoup d'assurance et de conviction.

Je désire également adresser des félicitations à l'Orateur. Le choix unanime dont il a été l'objet indique bien qu'il était des plus compétent pour assumer ces responsabilités; à lui et à ses collègues immédiats, je souhaite tout le succès possible.

A la suite du concert d'éloges, lequel est presque traditionnel, qui accompagne le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je suis d'avis que si le débat se poursuivait pendant quelques jours encore, il nous faudrait certainement trouver une solution et peut-être distribuer à d'autres députés certaines étoiles comme, par exemple, aux joueurs de l'attaque et aux joueurs de la défense. Au fait, si je m'inspire des paroles de celui qui m'a précédé, alors qu'il faisait allusion au travail d'acteur que nous avons pu constater en cette enceinte, il serait peut-être régulier de distribuer des étoiles à quelques-uns des députés qui se sont montrés les meilleurs tant à l'attaque que sur la défensive.

Le discours du trône mentionne différents sujets qui feront l'objet de discussions et décisions au cours de la présente session dont, entre autres, le choix d'un hymne national. Au sujet de l'hymne national, j'aime à croire que les honorables représentants démontreront suffisamment de sérieux et que l'adoption d'un hymne national ne sera pas aussi dispendieux que l'adoption d'un drapeau.

Toujours selon ce discours du trône, il y aura un vote libre sur la peine de mort. Tous ceux qui avaient des doutes en ce qui concerne la liberté du vote auront la preuve que, généralement, le vote en Chambre n'est pas libre. Et l'on appelle cela un système démocratique!

Il est aussi question de bourses et de prêts aux étudiants, ce qui amènera les savants, ou ceux qui croient l'être en droit constitutionnel, à faire durer les débats sur les pouvoirs de

législation selon la constitution, avec résultats que l'avenir des étudiants demeure inquiétant, les pouvoirs de légiférer étant paralysés par des formalités et des règlements établis il y a près de cent ans; et ensuite, on a recours à l'immigration pour combler le manque de spécialistes.

Nous avons entendu au cours de ce débat un exposé très à point par l'honorable représentant de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), concernant le grave problème posé par les accidents de la route.

Les suggestions émises concernant la construction d'automobiles munies de tous les dispositifs de sécurité possibles méritent que les autorités gouvernementales y apportent une attention soutenue de façon à donner aux citoyens l'assurance, lorsqu'ils achètent quelque chose d'aussi coûteux, d'aussi important et d'aussi dangereux qu'une automobile, d'obtenir les meilleures garanties de protection que la science et la technologie peuvent leur offrir.

Nous constatons qu'un fort montant est prévu pour les services de santé. Espérons que les mesures appropriées seront prises de façon à permettre à tous ceux qui sont éprouvés par la maladie de recevoir les soins nécessaires sans trop de formalités bureaucratiques. Nous avons des médecins qualifiés, et les pharmacies regorgent de médicaments; encore là, le problème est beaucoup plus dans les moyens de payer.

Il est aussi question, dans le discours du trône, de projets pour l'achat et revente des terres non rentables. Voilà un problème qui peut comporter certains avantages et de sérieux inconvénients. Il faudra beaucoup de souplesse dans la loi, surtout en ce qui concerne tous genres d'expropriations. Nous attendrons de connaître les dispositions du projet avant d'émettre nos opinions dans ce domaine.

Nous voyons aussi les possibilités d'organiser une commission des produits laitiers, espérant que les modalités de procédure seront assez simples et rapides de façon à ce que les producteurs reçoivent l'attention qu'ils méritent et que le prix des produits laitiers sera déterminé en tenant compte du coût de la production.

Un point important est la refonte de la loi sur les banques; voilà une bonne occasion pour le gouvernement de reprendre ses droits. L'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) citait ici à la Chambre, le 21 janvier dernier, les paroles d'un ancien premier ministre libéral, le très honorable M. Mackenzie King:

> Nous croyons que le crédit devrait être un service social destiné à répondre aux besoins du peuple. Le crédit n'intéresse pas que les banquiers; il nous intéresse tous.

Il est inconcevable que dans un pays riche comme le nôtre on accepte le jeûne financier comme une solution à notre épanouissement.

Pourquoi un gouvernement souverain, comme notre gouvernement canadien, doit-il emprunter d'une banque à charte, que ce soit pour financer des besoins de guerre ou pour promouvoir la prospérité du pays en temps de paix? Les banques à charte sont des institutions du Parlement canadien.

Elles lui doivent leur existence et sont obligées de s'adresser à ce même Parlement tous les dix ans, pour le renouvellement de leur charte de banque, sans laquelle elles cesseraient d'exister.

Elles ont obtenu tous leurs droits et privilèges du Parlement, même le droit de monopole exclusif sur la création et l'émission de l'argent.

Et, encore, quand le gouvernement, en tant qu'organisme souverain représentant la nation tout entière, a besoin d'argent en plus de celui qu'il a obtenu par les taxes ou les emprunts des épargnes du peuple, il doit supplier les banques de lui prêter de l'argent ou le crédit qu'il leur a donné le droit exclusif de faire.

Peut-on concevoir une telle absurdité? A ce sujet, voyons ce qu'avait à dire M. Graham Towers, l'ex-gouverneur de la Banque du Canada, devant le Comité permanent de la Banque et du commerce de la Chambre des communes, en 1939. A la page 672 des procès-verbaux et témoignages, je cite questions et réponses:

> Q.—En ce qui concerne la guerre, pour défendre l'intégrité de la nation, il n'y aura pas de difficulté à se procurer les moyens financiers, quels qu'ils soient?
>
> M. Towers: La limite des possibilités dépend des hommes et des matériaux.
>
> Q.—Et si vous avez les hommes et les matériaux en abondance, vous n'éprouvez aucune difficulté, avec notre système bancaire actuel, à mettre en circulation l'intermédiaire d'échange nécessaire pour mettre les hommes et les matériaux à l'ouvrage, pour la défense du Royaume?
>
> M. Towers: C'est exact.
>
> Q.—Alors, comment se fait-il que, devant un problème de désorganisation intérieure, nous ne puissions employer la même technique...?

Jusqu'ici cette question est demeurée sans réponse.

A la page 409 des procès-verbaux, devant le même comité, M. Towers répondait ceci:

> Q.—Voulez-vous me dire pourquoi un gouvernement ayant le pouvoir de créer la monnaie, passe ce pouvoir à un monopole privé et ensuite emprunte ce que le Parlement peut créer lui-même, en payant des intérêts au point de mettre le pays en banqueroute?
>
> M. Towers: Nous nous rendons compte que sans doute la somme qui se paye sert à solder une partie des frais d'exploitation des banques et un certain intérêt sur les dépôts. Or, si le Parlement désire changer le mode de fonctionnement du système bancaire, il en a sûrement le pouvoir.

Alors, je me demande pourquoi le gouvernement ne s'arrête pas de façon sérieuse à trouver la solution qui s'impose présentement afin de mettre de l'ordre dans le désordre économique et financier dans lequel on se débat sans solution.

M. Caouette: Ils ne sont pas sérieux.

• (4.40 p.m.)

M. Dionne: Dans son livre intitulé: «Pour être vraiment maître chez soi», l'ex-maire de la cité de Hull et ex-président de l'Union des municipalités de la province de Québec pour le terme de 1961-1962, M. Armand Turpin, mentionnait ceci:

L'émission des monnaies de tous genres, surtout du crédit financier, monopolisée à l'heure actuelle par les banques, devra revenir à l'État pour être placée sous son contrôle absolu. L'État n'aurait jamais dû se départir d'une telle prérogative. Ne confère-t-elle pas à qui la détient un pouvoir presque discrétionnaire sur tous les leviers de commande de l'activité nationale?

A ce propos, on réplique que ce serait porter atteinte à la liberté des individus et gêner l'initiative privée que de retirer ce pouvoir. A cela, il faut répondre qu'il en est de la gestion d'un système financier comme de l'administration de la justice ou de l'organisation de la défense nationale: elles ne doivent pas être normalement l'affaire d'une entreprise privée. Que penserions-nous, par exemple, d'un pays qui accorderait à un groupe de particuliers le privilège d'administrer la justice pour leur propre compte et profit? Autre citation du même auteur:

Les plus simples données du bon sens et les déductions de la raison nous indiquent clairement que la fin d'un système économique ne peut être autre chose que la satisfaction des besoins humains. L'on ne produit pas pour la gloire de produire, ni pour la vaine satisfaction de faire mieux que les autres, ni pour entasser indéfiniment des richesses. Non, le système économique est pour l'homme et non pas l'homme pour ce système. Si la nature même de l'homme le force à vivre en société, c'est tout d'abord pour travailler avec ses semblables à mieux adapter les biens matériels à ses besoins. La fin économique de cette coopération, l'expérience le démontre clairement, est d'obtenir pour tous, avec plus de facilité et en plus grande abondance, le bien-être matériel. Servir l'homme, tous les hommes, comme le disait si justement un de nos sociologues les plus avertis, le révérend père G.-H. Lévesque, tel doit être le premier principe régulateur de toute l'économie. Tout système économique qui ne réalise pas cette fin ne remplit pas la fonction qui détermine son existence, et mérite d'être condamné. Si nous jugeons le système économique actuel d'après ce critère, pouvons-nous dire qu'il remplit sa fin?

Il est aussi question dans le discours du trône de l'expansion de l'ARDA.

Plusieurs projets d'intérêt général ont été soumis aux autorités gouvernementales par divers organismes du comté de Kamouraska. Nous avons un projet de construction «d'aboiteaux» qui permettrait de rendre avantageuse la culture des centaines d'acres de terre bordant les rives du fleuve Saint-Laurent. Ce projet est à l'étude depuis 1931. Je crois qu'il serait temps qu'une décision appropriée soit prise.

Des travaux d'aménagement au lac de l'Est, ont été faits dans le cadre du programme des travaux d'hiver, il faudra des montants additionnels pour la construction de chemins permettant à la population d'avoir facilement accès à un des plus attrayants sites touristiques de la région et pour combattre le chômage de façon pratique et assurer à un bon nombre d'étudiants un emploi d'été. C'est un point très important. Des centaines d'étudiants sont actuellement inquiets de savoir s'ils pourront travailler durant les vacances afin d'aider leurs parents à payer les dépenses occasionnées dans la poursuite de leurs études. Nous pourrions dans notre région mettre en marche des travaux de reboisement.

S'il est une chose sur laquelle tous sont d'accord dans notre région, c'est bien sur le fait que, dans bien des cas, nos forêts ont été dévastées là où l'on aurait dû en faire l'exploitation rationnelle, et elles n'ont pas été reconstituées comme il aurait fallu lorsqu'elles étaient détruites par le feu.

Comme conséquence de cette imprévision et même de cette incurie, il arrive aujourd'hui que nos ressources forestières, dignes d'une grande exploitation, sont de moins en moins accessibles. On ne dispose plus souvent que de réserves situées à des centaines de milles des centres de transformation, d'où un accroissement du coût d'exploitation.

Par ailleurs, des réserves forestières importantes situées à proximité de zones d'exploitation ont été dilapidées. Le revenu d'appoint qu'elles avaient longtemps apporté aux cultivateurs n'est plus possible: la richesse naturelle a disparu.

Enfin, des forêts qui n'auraient jamais dû être défrichées ont été sacrifiées à la colonisation avec les résultats que l'on connaît.

Tout cela démontre qu'une richesse naturelle renouvelable au surplus, une des plus importantes de celles dont nous disposons, n'a pas suffisamment retenu notre attention du côté de son renouvellement.

Il est plus que temps de reconstituer nos richesses forestières dans les territoires dont c'est la vocation et qui sont pour ainsi dire à portée de la main.

La reconstruction des forêts vouées à servir de réserves d'appoint pour les cultivateurs répondrait certes à un vœu général de la classe agricole qui se trouve actuellement dans une situation économique difficile.

Cependant, il faudrait cette fois ne pas faire l'erreur de laisser dilapider ces boisés,

et l'on devrait en assurer une exploitation rationnelle.

Les frais d'une telle opération devraient, sans doute, être considérés en majeure partie comme un investissement pour reconstituer un patrimoine national, mais il est à prévoir que les emplois qu'elle créerait contribueraient à diminuer les frais d'assistance sociale dans le milieu en y atténuant le chômage.

La mise en œuvre d'un tel projet requerrait de la main-d'œuvre de toutes catégories, mais constituerait surtout un débouché pour la main-d'œuvre qui ne peut se qualifier pour les emplois industriels de plus en plus techniques. On atténuerait du même coup un problème social présentement aigu.

En ce qui regarde les problèmes agricoles, et ils sont nombreux, j'aime à croire que le gouvernement s'efforcera d'y apporter des solutions logiques et pratiques.

On a semblé oublier dans le passé que le secteur agricole n'était qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus complexe. On a voulu soigner le membre malade sans s'occuper de rétablir la circulation dans tout le système. On a négligé d'aller au cœur du problème en ne tenant pas assez compte de l'élément humain. On a sacrifié l'individu, soit l'habitant ou l'ouvrier au nom de l'économique, de l'efficacité et de la technique. Il y a un grave malaise agricole, parce que la propagande en faveur de l'efficacité s'est faite aux dépens de l'«habitant», au profit des autres classes de la société. Pendant qu'on demande au cultivateur de doubler et tripler sa production, le médecin soigne-t-il plus de patients qu'il y a vingt ans? L'avocat plaide-t-il plus de causes qu'autrefois? La plume du journaliste rédige-t-elle plus d'articles que son confrère dans les années de crise? Certains métiers ou professions ne produisent pas plus aujourd'hui qu'autrefois et pourtant leurs revenus ont été grandement améliorés. Pourquoi deux poids, deux mesures?

Nous sommes ici pour essayer de trouver, par une législation appropriée, des solutions équitables aux problèmes de l'heure. Dans cet esprit, la collaboration des représentants devrait être assurée.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en qualité de membre d'un parti qui s'intéresse depuis longtemps à la conservation et à la mise en valeur appropriée de nos ressources nationales par des Canadiens et à l'intention des Canadiens, j'ai été étonné qu'il ne soit aucunement question du besoin urgent d'un programme national pour nos ressources hydrauliques dans le discours du trône, notamment par suite de l'intérêt public manifesté à l'égard de cette importante question avant et durant la campagne électorale.

Avant d'aller plus loin, je voudrais dire quelques mots au sujet du discours prononcé le jeudi 27 janvier par le député de Kamloops (M. Fulton) qui a appuyé de tout cœur le programme national préconisé par le Nouveau parti démocratique pour nos ressources hydrauliques. Durant son absence de la Chambre, il a certainement eu la chance de réfléchir sur cette question. Il est sans doute au courant de l'appui toujours plus grand que le public accorde à ce programme annoncé par mon parti avant et durant la campagne électorale. Je félicite le député de Kamloops de voir enfin cette importante question sous son vrai jour. J'admets qu'il m'a appris que son parti avait adopté cette ligne de conduite en 1946. Voilà pourquoi certains membres de son parti, dans Kootenay-Ouest, qualifiaient son attitude au sujet du Traité du Columbia de «sottise de Fulton».

Le député en question a emprunté, sur la question du traité, des voies tortueuses. Tout d'abord, il a appuyé le Traité du Columbia dans le sens désiré par le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett. Par la suite, durant son discours à Prince-George, il a déclaré, au sujet de la vente à long terme des bénéfices d'aval proposé par M. Bennett, qu'il s'agissait là de la vente à perte la plus ridicule qu'on ait vue depuis la cession, par les Indiens, de l'île de Manhattan en échange d'une bouteille de whiskey et qu'en acceptant une proposition comme celle-là, le Canada deviendrait la risée du monde entier. Mais lorsque ce même député a témoigné devant le comité des affaires extérieures, lors de l'étude du Traité du Columbia, il a affirmé avoir toujours été d'avis que le traité serait avantageux pour notre pays.

Je reconnais que l'honorable député de Kamloops est au supplice depuis 1961. Il y avait chez lui lutte entre la ligne de conduite, la conscience et l'opportunisme politique. C'est l'opportunisme qui l'a emporté. Toutefois, je le félicite de nouveau de sa totale conversion à la politique nationale du nouveau parti démocratique concernant les ressources hydrauliques.

Vu le grand intérêt que le public a pris à cette importante question pendant les élections, plusieurs se demandent pourquoi elle est omise dans le discours du trône. Peu après la signature du Traité du Columbia, les autorités américaines ont révélé la pénurie d'eau qu'a entraînée aux États-Unis la pollution des cours d'eau et des lacs du pays—la situation ayant maintenant pris les proportions d'une crise. La poussée démographique dans une population qui atteint presque 200 millions les incite maintenant à s'intéresser de

plus en plus aux attrayantes ressources hydrauliques du Canada.

J'ai toujours soutenu que nous ne pouvons pas maintenir ou améliorer notre niveau de vie sans mettre en valeur et préserver nos ressources naturelles. Je suis sûr qu'il existe un rapport intime entre le bien-être du peuple et la mise en valeur des ressources naturelles d'un pays.

Essayant de tirer profit de la crise d'eau croissante aux États-Unis, une société d'ingénieurs américaine, la *Ralph M. Parsons Company* de Los Angeles, a conçu l'incroyable projet, devant coûter cent milliards de dollars, de construire un réseau de voies d'eaux internationales qui aurait sa source dans les eaux d'amont du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon ainsi que de l'Alaska et qui amènerait l'eau aux régions arides des États-Unis et du Mexique. Ce projet s'appelle l'Alliance nord-américaine pour l'eau et l'énergie. Afin de montrer l'intérêt qu'il a suscité aux États-Unis et au Canada, j'aimerais citer une déclaration ou deux publiées dans divers périodiques. La première est de M. J. M. Minifie, tirée de la page 22 du *Commentator* de novembre 1965:

L'intérêt que suscitent les eaux territoriales du Canada est beaucoup plus vif que celui que l'on porte à la politique canadienne. C'est tout récemment que les Américains ont constaté pour la première fois que, par suite d'une incroyable défaillance de mémoire, Dieu a doté non pas sa terre d'élection, mais le Canada, des quatre cinquièmes des réserves en eau douce du continent. De vastes projets sont à l'étude pour réparer la mauvaise distribution que Dieu a faite des approvisionnements d'eau sur le continent américain, et pour dériver les cours d'eau qui se jettent dans l'Arctique, la baie d'Hudson et le Pacifique, au nord du 49e parallèle, vers un débouché plus au sud, afin de s'assurer que tout enfant américain a un verre d'eau fraîche.

Le général McNaughton a donné aux tenants de cette vision un pied-de-nez royal canadien en recommandant que les États-Unis assainissent leurs eaux abondantes avant d'exiger de l'eau pure du Canada.

Toujours pour démontrer l'intérêt que suscite cette question, je désire citer un passage d'un article de M. Kenneth McNaught, paru dans la livraison de décembre 1965 du *Saturday Night*, à la page 15.

C'était, sans conteste, l'estompage voulu des problèmes que posent les relations canado-américaines qui a permis au général McNaughton, lors d'un discours, d'exposer la politique déficiente qui dissimule la crainte qu'inspirent aux vieux partis les questions mettant en cause le nationalisme. Signalant sans détours le danger qu'il y a de croire au mythe des ressources naturelles illimitées de notre pays, et l'attention croissante accordée à nos réserves d'eau douce par des sociétés américaines qui ont réussi à polluer des milliards de gallons de leurs eaux, il a lancé aux Canadiens l'une des plus graves mises en garde entendues depuis longtemps. S'arrêtant à la proposition visant à former «une société monstre qui s'appellerait NAWAPA», pour vider entièrement l'eau du fossé des montagnes Rocheuses et la distribuer à travers le continent, au coût de centaines de milliards de dollars, le général McNaughton a souligné les conséquences de ce genre de mise en valeur continentale. Au fond, les voici: nous nous trouverions à remettre notre eau, comme nous l'avons fait pour le pétrole et d'autres ressources, au contrôle de sociétés américaines géantes dépourvues d'intérêt envers la croissance équilibrée d'une économie canadienne.

Les répercussions politiques de la liquidation de notre dernière ressource et la plus considérable, ne sont pas moins importantes que les conséquences économiques. «Si, comme l'a dit M. McNaughton, notre Nord doit être mis en valeur par des Canadiens, il en découlera non seulement une force économique supplémentaire mais aussi une profondeur par suite de la diversité de nos cultures et traditions politiques, qui enrichira et raffermira l'Amérique du Nord tout entière. Voilà, selon moi, le concept véritable d'une expansion continentale.

[M. Herridge.]

● (5.00 p.m.)

Plus loin, il continue en ces termes:

L'absence scandaleuse d'énoncés concis sur le programme des ressources hydrauliques démontre de façon frappante comment on a éludé toutes les questions importantes au cours de la campagne électorale. Les Canadiens l'ont expié en élisant un Parlement qui ne peut prétendre à un caractère vraiment représentatif. Tout comme les élections de 1911 ont suivi celles de 1908, peut-être parviendrons-nous un jour à affronter nos problèmes au cours d'une campagne électorale.

Aucun des deux vieux partis n'a adopté un programme à l'égard des ressources hydrauliques. Il suffit d'examiner les déclarations sentimentales des orateurs de ces partis pour s'en convaincre.

La plus grosse erreur des principaux partis a été d'éviter délibérément les véritables problèmes en litige au cours de la campagne électorale. Cependant, en dépit de leurs efforts, une question d'importance primordiale, soit la nécessité d'un programme national pour les ressources hydrauliques, a été abordée avec vigueur durant la campagne, non pas par un homme politique, mais par un particulier, soit le général Andrew McNaughton, doté d'une personnalité marquante et qui a la réputation d'être un des patriotes les plus dévoués de notre histoire. Il a consacré sa vie entière à édifier les fondations du Canada à l'aide de matériaux durables.

Il n'a jamais hésité à s'en prendre aux hommes politiques indécis lorsque la question nationale était en jeu, et il se peut fort bien que la campagne qu'il mène présentement pour la conservation des ressources hydrauliques du Canada au profit de nos futures générations soit considérée comme le plus important de ses nombreux apports à notre pays. La façon dramatique dont il a présenté cette question au cours de la dernière campagne électorale aura sans aucun doute, monsieur l'Orateur, donné un sens à cette campagne que nous considérons comme inutile à tous autres égards.

Le grand intérêt qu'il porte à cette question a incité le général McNaughton à prononcer un discours remarquable sur la nécessité

d'une politique nationale en matière de ressources hydrauliques, lors de l'assemblée annuelle de l'Institut canadien du génie en mai dernier. Je n'ai pas le temps de m'étendre sur le contenu de ce discours, mais j'exhorte tous les députés que le problème intéresse à obtenir un exemplaire du Journal de l'Institut. Son discours terminé, le général McNaughton fut l'objet d'une ovation chaleureuse de la part de tous les délégués présents et, depuis lors, il a rallié l'appui actif des ingénieurs et des organisations intéressées.

Plus tard, le 4 octobre, il prononçait un discours semblable au Canadian Club, à Montréal. C'est ce qui a porté cette question à l'attention des Canadiens et en a fait un cheval de bataille au cours de la campagne électorale. Quelle a été la réaction des journaux à l'égard de ce discours? Je vous signalerai quelques brefs commentaires. L'un deux est tiré du *Times* de Victoria en date du 8 octobre:

Le premier ministre Pearson se doit de préciser sans retard sa déclaration selon laquelle il projette de discuter de l'exportation d'eau canadienne avec les milieux intéressés des États-Unis. Il devrait faire bien comprendre que, tout en ne s'opposant pas à des discussions à cet égard, il n'a aucunement l'intention d'autoriser l'exportation, avec ou sans compensation, d'aucune partie de cette ressource vitale.

Pour sa part le *Colonist* de Victoria, daté du 19 octobre, dit ce qui suit:

Il est assez étrange de voir les chefs des deux plus grands partis politiques au Canada en désaccord non seulement entre eux, mais avec leurs propres collègues, sur la question de l'exportation de l'eau. Nous sommes donc laissés dans le doute quant à la politique de l'un ou de l'autre des partis, ce qui fait ressortir davantage l'avertissement que donnait récemment le général McNaughton: il n'y a présentement, au Canada, aucune politique dans ce domaine. Le point qu'il voulait établir, c'est que les programmes élaborés par des groupes aux intérêts spéciaux peuvent devenir incontrôlables s'il n'existe aucun objectif national ferme, et que le Canada devrait songer à son développement futur avant de participer à des études internationales. Il vaudrait certes la peine de tenir compte de cet avertissement.

Le *Herald* de Calgary du 4 octobre témoigne de l'intérêt que susite cette question d'un bout à l'autre du pays:

Il semble que l'absence d'une politique canadienne formelle en matière de ressources hydrauliques est de nature à encourager des intérêts américains à exercer des pressions pour faire adopter un vaste programme de dérivation des eaux canadiennes. Tant que nous n'aurons pas fait comprendre aux intéressés, par une déclaration sans équivoque, que nous n'avons pas l'intention de nous laisser prendre à leur proposition concernant l'approvisionnement en eau du continent américain, les pressions vont augmenter. On ne devrait pas s'attendre à ce que les Canadaiens mettent gravement en péril l'essor futur de leur pays parce que les Américains font preuve de négligence lorsqu'il s'agit de mettre ordre à leurs propres affaires.

L'*Albertan* de Calgary ajoutait de son côté, dans son numéro du 7 octobre:

Si, comme l'affirme le général McNaughton, ce n'est pas l'eau en soit qui fait défaut aux États-Unis, mais l'eau non polluée, nous ne voyons pas la nécessité d'y aller de nos sentiments d'amitié entre voisins lorsqu'il s'agira de tracer la ligne de conduite à suivre.

Et voici ce que disait la *Free Press* de London, le 14 octobre:

Le discours franc et net du général McNaughton ne pouvait tomber plus à point, en ce sens qu'il a donné lieu, sur les tribunes électorales, à des débats sur un sujet trop peu discuté et dont on ne reconnaît pas assez l'importance, qui est d'ordre fondamental—car c'est de la disponibilité en eau non polluée que dépend, en dernier ressort, le développement du pays.

Le *Whig-Standard*, de Kingston, y allait du commentaire suivant dans son numéro du 13 octobre:

La nature aidant, avec ses périodes de sécheresse, les habitants de notre continent se rendent de plus en plus compte que l'eau est la plus précieuse de leurs ressources.

Dans un discours que prononçait l'autre jour le général McNaughton, l'un des rares Canadiens de renom ayant toujours reconnu qu'il est fort dangereux de céder nos ressources sans en connaître la réelle valeur ou sans tenir compte des besoins des générations futures, déclarait aux Américains: «Supprimez votre propre pollution et vous aurez amplement d'eau potable.» Il doit être encourageant pour le général McNaughton de voir qu'on commence enfin à prêter à ses vues, aussi bien dans notre pays qu'aux États-Unis, l'attention qu'elles méritent.

C'est un Américain qui plaçait l'autre jour la question dans sa véritable perspective. Le *Post-Dispatch* de Saint-Louis cite d'Abel Wolman les paroles suivantes: «Les prophètes qui annoncent une disette d'eau ne saisissent pas que de vastes quantités d'eau sont disponibles (aux États-Unis), qu'on peut la recueillir et la transporter à peu de frais, et qu'une conservation et une gestion intelligentes sont la condition préalable d'un état de sécurité. Les recours frénétiques à des succédanés fantaisistes ou à des solutions ruineuses sont certainement injustifiables dans l'avenir prévisible.

Quelle fut la réaction des partis politiques à cette question très importante? Voici la première réaction du premier ministre, le 15 octobre:

Nous avons beaucoup d'eau... Nous en discuterons avec les États-Unis. Ils sont très désireux d'en venir à des arrangements qui leur permettraient de bénéficier de nos ressources hydrauliques. Cela peut être l'un des événements les plus importants de notre histoire.

Mais voici ce que, le 26 octobre, le *Star* de Toronto citait du très honorable M. Pearson, qui avait sans doute eu le temps de réfléchir à la question et d'en entendre parler par certains de ses propres candidats aux élections:

...un excédant d'eau pourrait être exporté dans un avenir éloigné, mais cela ne se produira sûrement pas dans l'immédiat. Il ne saurait être question d'exportation que lorsque nous aurons arrêté notre propre politique nationale en matière de ressources hydrauliques.

Il a quelque peu adouci sa politique, par suite, j'imagine, de protestations des membres de son parti.

Qu'avait à dire le chef de l'opposition (M. Diefenbaker)? Le 16 octobre, il a dit:

Le gouvernement semble vouloir nous priver de l'une de nos ressources essentielles. Le parti conservateur ne consentira pas à un programme continental de détournement des eaux, qui saperait notre souveraineté canadienne.

Puis, d'après le *Globe and Mail* du 25 octobre, il aurait dit:

La politique nationale du parti conservateur, en matière hydraulique, consiste à détourner le cours des rivières du Nord pour alimenter le sud du Canada. M. Diefenbaker l'a bien précisé samedi soir, sans expliquer cependant comment, si l'on détournait nos eaux du Nord vers les Grands lacs, on parviendrait à empêcher les États-Unis de capter l'eau de nos Grands lacs.

Passons maintenant au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing). Le 18 octobre, il a dit:

Le détournement des eaux canadiennes vers les États-Unis ne saurait être négocié. Une ressource continentale: cela n'existe pas puisqu'elle nous appartient.

Le 28 octobre, il a dit:

Nous ne laisserions sûrement pas les États-Unis manquer complètement d'eau sans rien faire, alors que nous possédons 40 p. 100 de l'eau douce du monde. Mais nous n'avons pas l'intention de céder notre eau sans étudier d'abord tous ses autres usages possibles.

Évidemment, le ministre s'était entretenu avec le premier ministre et ils avaient harmonisé, tous les deux, leurs déclarations antérieures.

Que dire de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton)? A Nelson, le 8 octobre, il déclarait aux journaux:

Le Canada devrait participer à un programme des États-Unis visant à construire une série de canaux pour amener l'eau douce du nord du Canada aux régions arides des États-Unis. En retour, le Canada devrait se faire garantir un taux de croissance annuel de 15 p. 100 pour son industrie de l'acier, ce qui lui permettrait de produire un jour la moitié de l'acier nord-américain.

Peut-on imaginer quelqu'un lier une politique nationale des ressources hydrauliques au tarif douanier fondé sur le taux de production de l'acier?

Ensuite, selon le *Globe and Mail* du 25 octobre:

Au lieu de vendre de l'eau, M. Hamilton a proposé que les industries des États-Unis qui utilisent beaucoup d'eau et d'énergie hydro-électrique établissent des usines en territoire canadien où l'eau existe déjà.

• (5.10 p.m.)

Le député de Qu'Appelle (Mr. Hamilton) a eu sans doute un entretien avec son chef et ils ont concilié leurs attitudes. Il est clair que ni le gouvernement, ni l'opposition, sauf certains députés tels que le député de Kamloops (M. Fulton) qui a vigoureusement appuyé notre ligne de conduite, n'ont adopté un programme national en matière de ressources hydrauliques.

[M. Herridge.]

Que dire de mon parti? Notre parti a adopté un programme national en matière de ressources hydrauliques à son congrès national tenu à Toronto l'année dernière. Je dois dire que nous préconisions un programme national pour la mise en valeur des ressources hydrauliques lorsque la Chambre a été saisie du Traité du Columbia et c'est pourquoi notre parti s'est opposé à sa ratification. En outre, des conférences provinciales, tenues en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, ont adopté des résolutions appuyant les principes exposés par le général McNaughton dans son discours à l'*Engineering Institute of Canada* et le *Canadian Club* à Montréal. Telle a été notre attitude dès le début et notamment depuis que cette importante question a été débattue en Chambre.

Je voudrais citer la résolution adoptée au dernier congrès de notre parti, tenu en Saskatchewan, parce que je l'ai sous les yeux. Elle comprend les principes que nous préconisons depuis des années. La voici:

Il est résolu que nous appuyons les principes formulés par le général McNaughton sur la régie des eaux au Canada car elle comprend notre insistance à sauvegarder l'autonomie canadienne dans la mise en valeur et la gestion des ressources hydrauliques du pays, en accordant la priorité aux besoins du Canada.

Ainsi, au cours de la campagne électorale, notre chef et nos candidats ont pu exposer clairement et vigoureusement notre attitude sur cette question. Nous n'avons pas tergiversé et nous sommes le seul parti représenté à la Chambre qui ait une politique nationale de l'eau et, ce qui plus est, nous avons pu l'expliquer. Il ne s'agit pas d'une improvisation. Nous y sommes arrivés par un procédé démocratique. Des comités ont été formés aux congrès provinciaux et nationaux du parti, où ce problème a été discuté depuis des années. Notre politique nationale de l'eau est le fruit des recommandations de ces comités.

Les journaux du pays se montrent largement favorables au point de vue du général McNaughton. Je félicite les périodiques qui se sont intéressés à cette importante question et ont appuyé, en principe, l'idée d'une politique nationale de l'eau au Canada et de la nécessité de mettre les intérêts canadiens au premier plan. Je songe en particulier au *Family Herald*, au *Financial Post*, au *Financial Times*, au *Western Producer*, à la *Canadian Wildlife Federation* et à bon nombre d'autres quotidiens et périodiques. Je ne saurais les mentionner tous, mais j'ai lu et collectionné la plupart de leurs articles et je suis heureux de voir ces hebdomadaires, quotidiens et périodiques, suivre la question de près.

Les Canadiens ont de bonnes raisons de craindre le manque de politique de la part du gouvernement à ce sujet; tout d'abord, en

raison des recommandations formulées dans le rapport de MM. A.D.P. Heeney et Livingston T. Merchant sur les principes directeurs de l'association entre le Canada et les États-Unis, et je tiens à vous en citer l'article 81:

> Il sera toujours de l'intérêt des deux pays que, dans la mesure du possible, les vues divergentes des deux gouvernements soient exprimées et, s'il y a moyen, conciliées à huis clos, par les voies diplomatiques.

Qu'est-ce que cela veut dire? Derrière la toile. Cela signifie que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), ayant de nouveau l'occasion de présenter un traité à la Chambre et au comité, s'exprimera ainsi: «Le voici; vous pouvez dire tout ce que vous voudrez, mais vous n'y pouvez changer un traître mot.»

Et voici la suite de l'article 81:

> Seules une ferme détermination de part et d'autre et les dispositions d'ordre pratique requises pour conserver des rapports absolument amicaux et harmonieux permettront à nos pays d'éviter les frictions inutiles et de réduire au minimum les conséquences d'un désaccord.

Après discussion à huis clos, on nous présenterait un autre traité immuable. J'ai constaté avec grand plaisir que la presse canadienne avait protesté énergiquement contre les propositions insipides du rapport Heeney-Merchant. Ce n'est même pas démocratique.

L'autre jour, mon chef, traitant d'une autre question relative à la constitution, disait que dans une démocratie, la seule façon de trancher un litige est d'en informer les citoyens, de permettre à ces derniers et à leurs organisations d'en discuter, et de présenter leurs opinions au Parlement au cours d'un débat menant à des conclusions. Ce serait mieux que de régler la chose à huis clos, par des voies diplomatiques, à la suite de négociations dirigées par des personnes que des relations trop étroites avec les autorités américaines auraient endoctrinées.

Un nombre de plus en plus grand de Canadiens ont commencé à se rendre compte qu'en signant le Traité du Columbia, on a méconnu la valeur de l'eau aux fins de la consommation. D'après les chiffres fournis par les autorités américaines, après la signature du traité, l'eau aux fins d'irrigation vaut dix dollars le pied-acre. Cela dit, nous devrions recevoir au moins 155 millions de dollars par année des États-Unis pour les 15.5 millions de pieds-acres d'eau exportés du Canada aux États-Unis. On n'a tenu aucun compte de cette valeur prodigieuse lors des négociations qui ont abouti à la signature de ce traité. Cette somme escomptable pendant 30 ans à 4½ p. 100, équivaut à 2.5 milliards de dollars. Que les députés comparent cette somme aux 501 millions de dollars que nous recevons aux termes du traité actuel.

Je suis bien aise de constater maintenant la présence de l'honorable député de Kamloops. Comme je l'ai lu dans l'un de ses discours, il a vertement critiqué le gouvernement pour avoir omis de reconnaître l'utilité de l'eau aux fins de la consommation, c'est-à-dire aux fins de l'irrigation ou sur le plan industriel, et à combien d'autres fins encore. Il s'agit bel et bien d'une omission. Nous nous sommes fait jouer dans l'affaire du Traité du Columbia.

Autre chose. Dans l'*Ottawa Journal* du 28 janvier j'ai vu une photo représentant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur W. Walton Butterworth. La légende disait:

> Le ministre des Affaires extérieures, M. Martin, et l'ambassadeur des États-Unis, M. W. Walton Butterworth, ont signé, dans la salle du Commonwealth des édifices du Parlement, des documents autorisant les États-Unis à aménager le barrage Libby dans la rivière Kootenai au Montana. Ce barrage va créer un réservoir qui s'étendra sur 42 milles du territoire canadien et inondera environ 13,700 acres de terre en Colombie-Britannique.

Précisément, je suis assez renseigné sur le début des négociations. Je connais l'opinion que nourrissait C. D. Howe au sujet de la construction du barrage Libby et je me demande ce qu'il dirait de la signature et de l'échange de ces notes. Sur cette photo je vois M. Butterworth et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui sourient joyeusement, heureux d'échanger ces notes qui prévoient encore un autre rapt des ressources naturelles du Canada.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit que son interprétation de cet article qui prévoit le détournement des eaux de Colombie-Britannique était la bonne. Durant les séances du comité, nous avons demandé au Ministre s'il pouvait obtenir que les autorités américaines confirment son interprétation. Il a refusé.

Allez-vous croire qu'après avoir affecté 300 millions de dollars à la construction du barrage Libby, les autorités des États-Unis, qui croient avant tout qu'étant les premiers à se servir d'une chose, ils y ont les premiers droits—doctrine qu'ils appliquent même entre les États américains—sacrifieraient cet investissement en permettant aux Canadiens de détourner les eaux canadiennes du Columbia supérieur vers les Prairies? Sûrement, c'est impossible. Croyez-vous que les États-Unis permettront que nous détournions ces eaux pour irriguer les Prairies après que des centaines de millions de dollars auront été dépensés à des fins d'irrigation du sol et à des fins industrielles? Ils comptent sur cette eau supplémentaire et nous le savons. Je ne blâme pas les autorités américaines d'avoir agi ainsi

à cet égard. Tout le blâme revient au gouvernement libéral, au même gouvernement qui s'est opposé à ce traité pendant la campagne électorale.

A Vancouver, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a déclaré à la radio qu'il s'opposait à cet accord. Il a aussi envoyé une lettre au président du comité des ressources hydrauliques des lacs Arrow dans laquelle il disait, et cela est fixé dans ma mémoire comme les chapitres de la Bible:

• (5.20 p.m.)

Jamais un gouvernement libéral ne signera un traité relatif au fleuve Columbia tant qu'il n'aura pas consulté les personnes directement intéressées des Lacs Arrow.

Avez-vous jamais entendu parler de consultation, monsieur l'Orateur? Quant à nous, nous n'en avons jamais entendu parler. Encore une fois, je me demande souvent ce que penserait feu C.D. Howe de la signature de ce traité. Nous savons quelle aurait été son attitude; il avait appuyé la position de l'ancien gouvernement de coalition de la Colombie-Britannique selon laquelle nous ne devrions pas permettre la construction du barrage de Libby. Il avait aussi appuyé l'attitude du général McNaughton à l'égard de cette question, et, à l'instigation du général McNaughton, avait présenté le projet de loi concernant les cours d'eau internationaux. On s'est fort éloigné de cette politique ces dernières années.

Des autorités compétentes de la Saskatchewan ont prétendu que cette eau vaudrait $20 le pied-acre si elle était utilisée pour la mise en valeur de l'industrie de cette province. La consommation d'un aussi fort volume d'eau est essentielle en ce moment pour la mise en valeur de l'agriculture et de l'industrie au Canada, surtout dans les provinces des Prairies.

Nous nous préoccupons aussi du fait que les ressources hydrauliques relèveront désormais de la compétence du titulaire du nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et Ressources. A ce sujet, je voudrais citer un bref passage d'un article très intéressant, dû à la plume de Dillon O'Leary et publié dans *The Reporter* le 27 janvier 1966:

Et pourtant on décèle, à Ottawa, de faibles signes d'assouplissement de la politique d'exportation de nos ressources hydrauliques. Pendant la campagne électorale, M. Pearson a parlé d'exporter notre eau comme une denrée analogue au blé ou au pétrole, bien qu'il ait usé d'un faux-fuyant en ajoutant que l'on envisagerait cette ligne de conduite seulement après avoir assuré les besoins du Canada. Le cabinet nommé après les élections et la réorganisation administrative ont porté à penser que l'attitude officielle serait peut-être légèrement modifiée. L'administration des ressources hydrauliques a été retirée au ministère de M. Laing, celui du Nord canadien, et confiée à un nouveau ministère des Ressources et de l'Énergie dirigé par un jeune politicien de réputation brillante, M. Jean-Luc Pepin. En nommant M. Pepin, M. Pearson a souligné la nécessité d'une politique nationale des ressources hydrauliques.

M. Pepin ne montre pas l'intransigeance de M. Laing. Dans une récente entrevue, il a parlé de son attitude à l'égard de la controverse sur l'exportation des ressources hydrauliques: «Nous allons mettre en valeur nos ressources et les utiliser dans l'intérêt national et si, ce faisant, nous constatons qu'elles peuvent aussi servir aux Américains, nous procéderons de la sorte.» D'ailleurs, d'après lui, le Canada ne devrait pas rejeter toutes les avances américaines tant que l'on n'aura pas mesuré le dernier gallon d'eau canadienne et qu'on ne l'aura pas affecté à quelque usage canadien futur.

[M. Herridge.]

On voit avec crainte l'orientation que prend le Canada. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) s'est vu retirer le service des ressources hydrauliques; il est chargé maintenant des Esquimaux et du Nord canadien. Son ancien secrétaire parlementaire, le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner) est maintenant ministre d'État. Ils ont tous les deux été réduits à l'impuissance et ne sont plus gênants car ce sont des hommes assez difficiles à manier. Je félicite néanmoins le ministre sans portefeuille d'un excellent discours prononcé à Washington sur ce sujet. Je suis sûr qu'au fond, ses sentiments sont toujours aussi vifs sur la question des relations canado-américaines en matière de ressources hydrauliques.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais vous signaler la situation actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre des projets relatifs au Traité du Columbia, la destruction de milliers d'acres de terre et de forêts, la disparition de plages sur une étendue d'une cinquantaine de milles entre Castelgar et Revelstoke, la perte de nos pêcheries et d'autres ressources pour le tourisme et les loisirs, tout cela par suite de la politique du gouvernement libéral. Lors des dépositions devant le comité des affaires extérieures, on nous a refusé la ventilation du coût estimatif de la construction des barrages, du dégagement des bassins et des indemnités accordées aux propriétaires intéressés. Nous osons croire que le gouvernement actuel sera en mesure de nous donner, en temps opportun, un rapport de l'activité en cours dans ce domaine.

Il y a beaucoup de mécontentement au sujet des méthodes de l'«Hydro» de la Colombie-Britannique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps est expiré.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue son exposé?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député continue ses observations même si son temps de parole est expiré.

Des voix: Oui.

M. Herridge: Je remercie la Chambre de sa courtoisie. Je le répète, les membres de notre parti se préoccupent beaucoup de cette question; de son règlement, dépend toute notre prospérité future.

Une voix: C'est ce que nous croyons. C'est pourquoi nous vous laissons poursuivre.

M. Herridge: Je sais que des membres du parti libéral et du parti conservateur sont aussi de cet avis. Comme je l'ai dit, au cours des délibérations du comité des affaires extérieures, on nous a refusé une ventilation du coût estimatif de construction des barrages, du déblaiement des bassins et du dédommagement des propriétaires en cause. Nous espérons que le gouvernement en place pourra nous fournir, en temps opportun, un rapport sur l'état de la question.

Monsieur l'Orateur la politique de l'Hydro de Colombie-Britannique concernant les indemnités relatives aux propriétés atteintes cause beaucoup de mécontentement. Voilà pourquoi a été formée l'Association protectrice des propriétaires des lacs Arrow qui compte plus de 250 membres. Un comité représentant ces propriétaires a rencontré l'honorable Ray Williston, ministre des Terres et Forêts de la province de la Colombie-Britannique, pour lui expliquer leurs problèmes. Ce comité est formé de membres de tous les partis. Le président est membre du parti du Crédit social, le secrétaire est de notre parti et les autres membres de l'exécutif sont soit conservateurs, soit libéraux.

Le temps ne me permet pas de traiter cette question à l'heure actuelle, mais je la mentionne pour indiquer quelques-uns des problèmes qui surgissent déjà par suite des aménagements qui se font le long des lacs Arrow, sans égard à ce qu'on a dit au comité des Affaires extérieures.

J'ai devant moi un éditorial écrit par le candidat du Crédit social dans la circonscription de Kaslo-Slocan lors des dernières élections provinciales. Propriétaire et rédacteur en chef du journal en question, il déclare dans cet article que le ministre des Ressources hydrauliques, M. Ray Williston, a passé toute une matinée avec les membres du comité exécutif de la *Property Owners Protective Association* des lacs Arrow, qui lui formulaient leurs protestations. Tout ce qu'ils veulent, c'est la justice. Le candidat du Crédit social a rédigé son éditorial à la suite de cette réunion. Je mentionne la chose, pour que la Chambre comprenne la situation.

A notre avis, on ne pourra résoudre la question qu'en discutant avec les provinces intéressées et en tenant les Canadiens au courant des événements. Laissons faire le jeu de la démocratie. Il faut obtenir la collaboration des cultivateurs, de leurs organisations et de l'industrie, qui veulent une politique nationale de l'hydraulique. En troisième lieu, il faudrait tenir un débat au Parlement en vue d'élaborer une politique nationale de l'hydraulique; jouons cartes sur table afin que nous-mêmes et les Canadiens soient au courant de ce qui se fait à ce sujet.

Pour nous, cette question de l'eau n'est pas un jeu, mais une question de vie ou de mort. La politique nationale de l'hydraulique que nous adopterons déterminera d'ici deux ou trois générations quelles régions de notre continent continueront de croître et de se développer, et lesquelles se dessécheront faute d'eau. Nous nous sommes déjà dénantis d'une bonne partie de notre autorité sur nos ressources hydrauliques.

L'exploitation à une seule fin des ressources hydrauliques détruit d'autres valeurs naturelles à un rythme inouï. Dans notre hâte à aménager des installations de captage d'eau et des centrales électriques au coût le plus bas, nous semblons oublier la permanence de nos décisions. Nous sacrifions les valeurs de demain à l'opportunité actuelle et, dans certains cas, à l'opportunisme des gouvernements et des simples députés de cette Chambre.

Un programme national pour orienter l'utilisation de nos ressources hydrauliques s'impose de toute urgence, afin que nos ressources soient exploitées par des Canadiens et pour les Canadiens d'aujourd'hui et des générations futures.

[*Français*]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront pour vous féliciter à l'occasion de votre élévation au poste d'Orateur de cette assemblée. Je forme également des vœux de succès à votre intention.

Je voudrais également adresser mes félicitations et mes meilleurs vœux de succès à l'honorable député de Humber-St. George's (M. Batten) et à l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) pour leur nomination respective aux postes d'Orateur suppléant et président des comités et président suppléant des comités.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury) et de signaler qu'ils se sont acquittés de leur tâche avec brio et à l'honneur de ceux qu'ils représentent, ici, dans cette Chambre.

Je voudrais également débuter mes remarques, monsieur l'Orateur, par un mot de remerciement à l'adresse de la population de Saint-Hyacinthe-Bagot qui, pour la cinquième fois, m'a fait le grand honneur de m'envoyer ici comme son représentant.

La population de Saint-Hyacinthe-Bagot doit aussi être félicitée de la façon dont elle a rendu son verdict, en ne se laissant pas influencer par la campagne de démagogie, de dénigrement à l'endroit de mon chef, d'abord, de mon parti ensuite, et de moi-même.

Les gens de chez nous sont reconnus pour leur bon jugement et ils ne se sont pas laissé tromper par les paroles intempestives qui ont été prononcées par mes adversaires. Vous pouvez être assuré, monsieur l'Orateur, que si je suis ici aujourd'hui, ce n'est nullement la faute de ceux qui sont en face, car tous leurs efforts ont été centralisés et concertés pour essayer de me faire mordre la poussière!

Cela a été, pendant la campagne électorale, une procession presque ininterrompue de ce qu'on est convenu d'appeler des «gros canons». D'abord, le président du Conseil privé (M. Favreau) est venu chez nous et a obtenu le même succès qu'il a obtenu dans tous les projets qu'il a entrepris depuis qu'il est dans la politique; ensuite ce fut le ministre des Postes (M. Côté), le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Pepin), le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand), le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Chrétien) qui, tour à tour, sont venus essayer d'enrégimenter la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot. Mais ils ont prêché dans le désert et, le soir des élections, soit le 8 novembre dernier, eh bien, votre humble serviteur était une fois de plus élu, avec une majorité de 3,501 voix.

N'allez pas croire cependant que l'on n'a pas fait des efforts surhumains; on voulait tellement battre le député de Saint-Hyacinthe-Bagot, qu'on qualifiait de dépositaire du conservatisme dans la province de Québec, qu'on a eu recours à tous les moyens possibles. Il y a eu, dans ma circonscription, des veillées de danse avec buffet approprié, rafraîchissements de toutes les qualités et de toutes les sortes; il y a eu également distribution de paniers de provisions et paiements de comptes d'huile à des citoyens. Enfin, on a essayé tous les moyens, lesquels se sont avérés insuffisants, puisque, je le répète, la population de Saint-Hyacinthe-Bagot ne se laisse pas leurrer avec des moyens semblables.

Je pourrais donner une série, une liste d'adresses où l'on pourrait vérifier les avancés que je fais.

Qu'il me suffise d'ajouter qu'on a eu même recours à un réseau de passeurs de télégraphes. Pour la gouverne de ceux qui pourraient en douter, je leur suggère de lire le journal dans lequel on fait le récit d'une personne qui a été poursuivie—histoire de protection personnelle—par le procureur de la Couronne, à la suggestion des organisateurs de mon adversaire.

[L'hon. M. Ricard.]

Pour moi, l'épisode le plus amusant fut d'entendre la réflexion qui venait du fond du cœur de l'honorable député de Lafontaine (M. Lachance), le soir des élections; alors qu'on lui demandait: Qu'est-ce qui vous a le plus désappointé dans le résultat de l'élection du 8 novembre dernier? Il répondait spontanément: Ç'a été la réélection du député de Saint-Hyacinthe-Bagot. (*Applaudissements*)

Je vois qu'il avait en cela l'appui de ses camarades politiques. C'est donc bien vrai—c'est encore plus vrai que je ne le pensais—qu'ils ont réellement essayé de me défaire, mais ce sont eux qui ont mordu la poussière, et non moi.

Monsieur l'Orateur, je suis ici pour faire connaître les aspirations et les besoins de ma circonscription. A deux reprises, en deux fins de semaine, depuis la lecture du discours du trône, je me suis rendu dans ma circonscription pour me renseigner, pour recueillir les réflexions des citoyens de ma circonscription.

Je dois vous dire que le discours du trône a semé non seulement le désappointement, mais également le dépit au sein de la population, plus particulièrement chez les personnes les plus âgées spécialement, qui s'attendaient à ce que le gouvernement actuel entende raison et augmente les pensions de vieillesse.

Mais non, les «*six Buck Boys*» ont une fois de plus prouvé à la population qu'ils s'opposent à ce que les citoyens âgés touchent une pension raisonnable à laquelle ils ont droit.

La population rurale et urbaine, bref tant les ouvriers que les cultivateurs, ont été lamentablement désappointés de voir que la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction est le «bébé» des libéraux et qu'ils la conservent précieusement. La population s'était imaginé qu'ici encore, le gouvernement libéral entendrait raison et supprimerait cette taxe de 11 p. 100, donnant suite à la suggestion de l'honorable ministre du Commerce (M. Winters). Mais les oreilles ont été absolument closes à tout raisonnement sain et l'on continue comme avant, c'est-à-dire qu'on taxe les machineries de production et les matériaux de construction.

Monsieur l'Orateur, c'est un fait connu que la population est obligée de se débattre face à un coût de la vie à nul autre pareil. Depuis le commencement de la Confédération, le coût de la vie a atteint le niveau le plus élevé que les Canadiens aient connu et c'est le coût de la vie qui oblige les employés à salaire moyen à se serrer la ceinture.

Aussi, je voudrais profiter de l'occasion pour demander à l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) de profiter de son prochain budget pour décréter des exemptions personnelles aux fins d'impôt sur le revenu de $3,000 pour les personnes mariées et de $2,000 pour les célibataires.

Il y aurait aussi les allocations familiales qu'il faudrait songer à relever, puisque ces allocations sont restées les mêmes depuis leur institution.

Nous avons bien, au cours des années pendant lesquelles nous avons été au pouvoir, rajusté, rapproché les catégories, mais le temps est venu de passer à l'action et de relever les allocations familiales, afin d'aider ceux qui ont des familles nombreuses et qui en dépendent. Nous avions promis, pendant la dernière campagne électorale, de prendre les mesures nécessaires pour que les taxes municipales et scolaires soient déductibles de l'impôt sur le revenu, et ce jusqu'à un montant de $500 par année.

• (5.30 p.m.)

Nous allons continuer de réclamer qu'il en soit ainsi, afin d'aider l'ouvrier des usines, l'ouvrier des villes qui a peine, maintenant, à boucler son budget.

Comme le taux d'intérêt des prêts à court terme est exorbitant, en certains cas, il faudrait que l'honorable ministre des Finances voie à ce qu'il y ait un «contrôle», afin que le citoyen à revenu modeste qui, de temps à autre, se voit obligé d'avoir recours à ces prêts, soit à cause d'une malchance quelconque, soit par suite de maladie au sein de la famille ou d'une épreuve quelconque, ne soit pas oppressé comme il l'est maintenant.

A l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson) et aux autres députés de la province de Québec, je fais un appel pressant et leur demande de concerter leurs efforts afin de prendre les moyens nécessaires pour élaborer des projets qui pourraient enrayer le chômage dans la province de Québec.

Il est triste de penser que c'est dans la province de Québec qu'on retrouve 39 p. 100, ou à peu près, de tous les chômeurs au pays.

Quand je songe aux grands discours que prononçaient l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), qui est aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et son ancien collègue de Laurier (M. Chevrier), qui est aujourd'hui Haut commissaire à Londres, sur ce sujet, discours qui, la plupart du temps, étaient contraires au Règlement, je ne puis faire autrement que de penser que les députés de la province de Québec vont certainement m'appuyer et faire tout en leur possible pour qu'il y ait le moins de chômeurs possible dans la province de Québec.

Au cours des années 1958, 1959, 1960 et après, il ne pouvait y avoir un congédiement de cinq ou de dix employés dans une industrie donnée sans qu'on entende les jérémiades de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il devrait, à mon sens, faire preuve d'autant d'énergie pour convaincre l'honorable ministre du Travail actuel de faire quelque chose en vue de supprimer complètement le chômage, puisqu'ils ont promis le plein emploi à tout le monde.

• (5.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, dans le domaine de l'agriculture, je m'unis aux députés qui représentent des cultivateurs et qui se sont plaints du fait que les subventions sur le lait n'avaient pas encore été versées pour l'année 1964-1965. Au fait, cet état de choses est inconcevable!

C'est un droit que nos cultivateurs ont acquis et l'on devrait faire l'impossible—non pas simplement prononcer de belles paroles —pour que ces subventions soient versées dans le plus bref délai possible.

Puisque l'industrie laitière est la pierre angulaire de l'agriculture, particulièrement dans la province de Québec, on devrait prendre les moyens nécessaires, et ce le plus rapidement possible, pour donner suite à la promesse et au programme du parti conservateur de payer $4 les cent livres pour le lait industriel.

J'aimerais également faire appel aux députés libéraux de la province de Québec pour qu'ils fassent en sorte que la loi sur l'assurance-récolte, que nous avons inscrite dans les Statuts du Canada, en décembre 1960, si ma mémoire est bonne, soit améliorée de façon qu'elle soit accessible aux cultivateurs de la province de Québec. Ce n'est pas beaucoup. S'il s'agissait de demander aux honorables députés de l'autre côté de la Chambre d'instaurer quelque chose de nouveau, j'irais avec un peu de crainte, mais je leur demande seulement de continuer, d'améliorer ce que nous avons nous-mêmes consigné dans les Statuts du Canada.

L'assurance-chômage est un autre domaine au sujet duquel il faudrait porter une attention spéciale, afin de rendre cette loi accessible aux cultivateurs qui se heurtent à des difficultés constantes lorsqu'ils cherchent de la main-d'œuvre.

L'établissement d'un office des grains de provende est un autre domaine dans lequel il faudrait agir avec beaucoup de rapidité. Les libéraux sont au pouvoir maintenant depuis deux ans et demi ou trois ans; nous avons entendu parler de ce projet, mais jamais rien de concret n'a été proposé. En conséquence, je demande aux honorables députés de faire en sorte que l'on passe à l'action dans ce domaine particulier.

Compte tenu du coût croissant des machines agricoles et du cheptel des cultivateurs, il

importe de prendre les mesures qui s'imposent dans ces deux domaines.

Par exemple, lorsque le cultivateur est obligé de faire abattre une de ses bêtes atteinte par une certaine maladie contagieuse, il a droit à une certaine compensation, mais étant donné que le coût des animaux augmente sans cesse, je suis d'avis qu'il y aurait lieu de porter la compensation à $200 pour les animaux pur sang et à $125 pour les animaux croisés.

Comme la betteravière de Saint-Hilaire se trouve dans la circonscription de mon honorable ami, le député de Chambly-Rouville (M. Pilon), et qu'elle sera probablement dans ma circonscription après le remaniement de la carte électorale, je voudrais demander à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene) de décréter un prix de $16 la tonne pour la betterave à sucre.

Monsieur l'Orateur, s'il est une question au sujet de laquelle on a fait couler beaucoup d'encre, c'est bien celle de l'unité nationale. Je voudrais, pendant les quelques minutes à ma disposition, apporter ma contribution et faire quelques observations à ce sujet.

On n'est pas sans savoir qu'un article de notre programme visait la convocation d'une conférence de la Confédération, dans le but d'en étudier plus spécialement certains aspects et de rendre l'unité nationale plus vivante encore.

Lorsque cette proposition a été soumise à la Chambre, elle a été ridiculisée par nos amis d'en face mais, aujourd'hui, il est étonnant de constater que les jeunes libéraux ont inclus dans leur programme un article en tous points semblable à celui qui avait été proposé, à l'époque, par celui qui est aujourd'hui le chef de l'opposition. Eh bien, je crois qu'il y aurait lieu de demander aux honorables amis d'en face de ne pas oublier que la proposition n'émane pas d'eux. Ils devraient se rendre compte bien froidement que de plus en plus l'opinion est partagée de par le pays et qu'il n'y aura pas moyen d'assurer l'unité nationale sans donner suite à la proposition avancée par le parti conservateur, dans ce domaine.

Nous proposons que la constitution soit faite ici, au Canada, par des Canadiens et pour des Canadiens. Je ne crois pas qu'il y ait dans cette enceinte . . .

• (5.50 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Je me demande, monsieur l'Orateur, si le député qui a la parole me permettrait de l'interrompre? S'il le veut bien, je voudrais demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions, afin de permettre au ministre du Commerce de faire une déclaration.

[L'hon. M. Ricard.]

L'hon. M. Starr: Très bien, à condition que le temps qu'il faudra pour faire cette annonce ne sera pas compris dans le temps de parole de mon ami.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

LES EXPORTATIONS DE CUIVRE VERS DES DESTINATIONS LOINTAINES—MODIFICATION DES DISPOSITIONS

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant aux honorables députés et je m'excuse de l'interruption. Je voudrais faire une déclaration au sujet des approvisionnements de cuivre pour usage au Canada.

Je désire informer la Chambre qu'il est survenu un changement dans les dispositions qui ont été prises pour le contrôle des exportations, vers des destinations lointaines, des rebuts de cuivre, des alliages de cuivre et des rebuts contenant du cuivre. Il est devenu nécessaire de suspendre les contingents d'exportation et de retenir la délivrance de nos permis d'exportation dans l'intérêt d'une commercialisation ordonnée et de l'approvisionnement au Canada. Je suis heureux de dire que la mesure que nous prenons résulte d'une collaboration entre les vendeurs de rebuts, les consommateurs de rebuts et le ministère.

En ces dernières semaines, le prix du cuivre primaire à la Bourse des métaux de Londres a atteint des niveaux sans précédent. Les cotations quotidiennes «prises au hasard» le 26 janvier équivalaient à 89.54c. en monnaie canadienne. Ceci se compare au prix demandé par les producteurs aux consommateurs canadiens à 45c., devises du Canada.

Les prix à l'importation pour les rebuts de cuivre tendent à suivre les mouvements des prix du marché de Londres pour du cuivre primaire. Au Canada, l'influence de ces prix élevés et croissants s'est reflétée par un écart toujours grandissant entre la valeur des rebuts pour l'exportation et pour le marché intérieur. Cet écart a atteint une telle intensité qu'il est à en désorganiser le marché canadien. Les consommateurs canadiens n'étaient plus capables d'obtenir leurs approvisionnements normaux de rebuts de cuivre des qualités laiton de moulin et de raffinerie, en dépit du fait que le mouvement réel des exportations outre-mer, avec les restrictions de contingentement, avait été faible par rapport au taux de l'apport des rebuts au Canada.

En suspendant les contingents à la délivrance des permis d'exportation afin de stabiliser le marché aux niveaux nord-américains, j'ai craint de causer du tort à ceux qui ont accepté des commandes en croyant qu'il leur serait permis d'exporter des rebuts. A ce propos, j'ai reçu l'assurance des grands consommateurs des rebuts de cuivre de leur offrir d'acheter, pour livraison rapide à des niveaux de prix qui annuleraient de tels désavantages, les stocks de cuivre achetés en vue de les exporter sous les régimes des contingents.

J'ai leur assurance que, dorénavant, aussitôt que le marché sera stabilisé, ils continueront à exporter les rebuts de cuivre des qualités de raffinerie et de laiton de moulin à des prix qui soutiennent la concurrence avec ceux du consommateur américain.

Il peut y avoir des quantités limitées de matériaux de rebuts d'un genre que l'industrie canadienne ne consomme pas normalement et pour lesquelles on examinera les possibilités de délivrer les permis d'exportation. Les exportations aux États-Unis des rebuts de cuivre sous toutes leurs formes demeurent soustraites à ce contrôle.

Toujours pour manifester l'esprit de collaboration qui a caractérisé cet accord, on se propose de former un comité consultatif de l'industrie pour aider à contrôler la situation du cuivre, tant que persistera la crise d'approvisionnement sur le marché mondial.

Ce comité sera dûment représenté par l'industrie et les métiers. Il devra englober des porte-parole des producteurs primaires, les fabricants de barres d'acier, de fils métalliques, de laiton et de lingots, les fonderies, et les manutentionnaires de matériaux secondaires.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le ministre, monsieur l'Orateur, nous donnerait-il la raison de cette initiative? Il a dit qu'elle était «devenue nécessaire». Deuxièmement, nous indiquerait-il d'où émane cette autorisation?

L'hon. M. Winters: Elle a été établie en novembre par un décret du conseil. Cette initiative est conforme au décret du conseil adopté alors.

Le très hon. M. Diefenbaker: De quel décret du conseil s'agit-il? Le ministre peut-il nous le dire?

L'hon. M. Winters: Il s'agissait d'un décret du conseil autorisant le ministère à réglementer les exportations et à fixer le contingentement des matériaux de rebuts.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quels événements ont justifié cette initiative de la part du gouvernement?

L'hon. M. Winters: C'est la loi sur les licences d'exportation et d'importation qui nous y autorise. Ce qui est arrivé, c'est que la situation a empiré en matière d'approvisionnement de cuivre au Canada. On a eu tendance à écarter du marché les rebuts de cuivre et de rechercher des contingents d'exportation afin de profiter du prix élevé sur la bourse des métaux de Londres. D'autre part, une pénurie frappait les consommateurs canadiens. Cette initiative a pour but de distribuer les approvisionnements disponibles dans les meilleurs intérêts des consommateurs canadiens.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il me semble que c'est une mesure extraordinaire.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Puis-je vous signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

[*Traduction*]

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION PORTANT AJOURNEMENT

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'accorder la parole au député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), puis-je faire une annonce différée et vous dire quelles seront les questions étudiées à 10 heures ce soir. Les questions suivantes seront débattues: le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp): machinerie agricole—interpellation sur l'action du gouvernement quant aux prix; le député de New-Westminster (M. Mather) ARC: achat d'avions français pour transporter les membres du cabinet; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): Pacifique-Canadien—prise en charge possible du service de transport-voyageurs par le gouvernement.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Goyer tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement, lorsque j'ai laissé la parole à l'honorable ministre du Commerce (M. Winters) pour lui permettre de faire sa déclaration, j'étais à discuter de l'unité nationale.

Je voudrais, au cours des quelques minutes qui vont suivre, traiter de ce sujet, et afin qu'il n'y ait aucune possibilité de malentendu quant à la façon dont nous interprétons ce qu'est l'unité nationale, de ce côté-ci de la Chambre, je voudrais consigner au compte rendu officiel des débats une partie de notre programme intitulé «Unité dans l'égalité». Je cite:

La Confédération canadienne a été fondée et repose sur l'unité dans l'égalité des deux peuples fondateurs.

Quelles que soient son origine et ses croyances, chaque Canadien doit jouir de droits égaux et de chances égales d'améliorer sa condition humaine et économique. Il ne peut y avoir de citoyens de seconde classe. Il faut que cessent l'affaiblissement de la Confédération et l'effritement, pièce par pièce, de notre pays.

Monsieur l'Orateur, ceci faisait partie du programme conservateur lors de la dernière campagne électorale.

Ce n'est un secret pour personne que le parti conservateur, et plus particulièrement, peut-être, le chef du parti conservateur, ont été représentés par les libéraux comme des ennemis avoués de l'unité nationale.

Eh bien, je voudrais, monsieur l'Orateur, citer quelques exemples qui illustrent bien que la vérité pure et simple est tout autre.

Vous serez probablement surpris d'apprendre, monsieur l'Orateur, qu'au cours de la dernière campagne électorale, j'ai été blâmé par mon adversaire libéral d'aller en dehors du Québec, par exemple en Ontario, en Alberta et ailleurs, pour prêter main-forte à mes amis conservateurs. On m'a accusé, on m'a blâmé d'aller faire le jeu des Anglo-saxons et des orangistes. J'aimerais bien demander aux députés libéraux du Québec s'ils auraient le courage d'aller répéter ces accusations dans les provinces que je viens de mentionner.

Monsieur l'Orateur, si jamais un parti politique a fait quelque chose pour promouvoir et encourager l'unité nationale, c'est bien le parti conservateur. Je voudrais en donner des exemples et des preuves.

Qui, dans cette enceinte, a refusé pendant des années et des années l'interprétation simultanée? Ce sont les gens qui sont de l'autre côté de la Chambre. Ce sont eux qui ont refusé d'accueillir des motions proposées par leur confrère libéral de Joliette-L'Assomption-Montcalm—à cette époque, c'était M. Breton —et qui, à chaque année, ont refusé de reconnaître la nécessité de l'interprétation simultanée. Ce sont eux, également, qui se sont opposés à l'émission des chèques bilingues et qui ont refusé d'acquiescer aux demandes des députés de la province de Québec qui voulaient la reconnaissance du français de par le Canada.

Quand ces gens viennent nous accuser d'entraver l'unité nationale, ils devraient d'abord,

à mon sens, faire leur propre examen de conscience et prendre les choses telles qu'elles sont.

M. Laniel: Parlez donc du drapeau!

L'hon. M. Ricard: Qu'avons-nous fait de plus, monsieur l'Orateur, pour encourager cette unité nationale? Qui, après que ceci eut été refusé pendant des années et des années par un gouvernement libéral, a présidé à l'entente sur la route transcanadienne? C'est un gouvernement conservateur, tout comme ce fut un gouvernement conservateur qui a établi l'interprétation simultanée à la Chambre des communes, présidé à l'entente relative à la construction du pont interprovincial et nommé un Gouverneur général canadien-français.

• (8.10 p.m.)

C'est un gouvernement conservateur qui a fait toutes ces choses, et cela n'a empêché aucun des députés libéraux, de l'autre côté de la Chambre, de nous accuser d'être des anti-Québecois, des anti-Canadiens français.

Dès qu'un député conservateur osait s'opposer ou penser autrement d'une idée mise de l'avant par un député de la province de Québec, on lançait des hauts cris, on disait qu'on voulait simplement diviser le pays.

M. Chrétien: Parlez-nous donc de M. Balcer!

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, si mon cher ami, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, veut prendre son droit de parole, il pourra certainement nous entretenir d'un sujet qui doit lui être cher, parce que M. Balcer est maintenant un de ses coreligionnaires politiques.

Monsieur le président, je suis un député de la province de Québec et je crois être Canadien français au même titre que les députés canadiens-français qui occupent les banquettes de l'autre côté de la Chambre.

J'ai la conviction de n'avoir rien fait, de n'avoir rien dit qui puisse nuire aux aspirations du Canadien français. Je suis également convaincu que le parti auquel j'adhère, ainsi que celui qui le dirige actuellement, n'ont jamais rien fait pour gêner les aspirations des Canadiens français.

Je suis fier d'être conservateur, je suis fier de militer au sein du parti conservateur, et je défie n'importe quel député, de l'autre côté de la Chambre, de mentionner un seul projet ou un seul geste qui ait été posé par le parti conservateur ou par le chef du parti conservateur dans le dessein de léser les aspirations des Canadiens français.

Monsieur le président, je suis allé en Ontario et j'ai déclaré les mêmes choses que je dis à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé; il ne peut con-

tinuer ses observations à moins d'obtenir le consentement des honorables députés.

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Côté: Oui, deux minutes.

L'hon. M. Ricard: Je vous remercie. Oui, deux minutes seulement, comme le mentionne l'honorable ministre des Postes.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais que tous, tant en cette enceinte qu'à l'extérieur, nous travaillions à faire du Canada un meilleur pays pour nos descendants, un pays au sein duquel ils apprécieront davantage les efforts que nous avons déployés. Oublions nos divergences d'opinions, travaillons tous ensemble afin que 1966 soit le commencement d'une ère nouvelle de bonne entente, d'un bout à l'autre du pays.

L'hon. René Tremblay (Matapédia-Matane): Monsieur le président, je suis très heureux que mon nom s'ajoute à la longue liste de ceux qui ont participé jusqu'ici au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, pour vous offrir mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection au poste si important d'Orateur de la Chambre.

Je sais que ce poste comporte des responsabilités très lourdes mais, d'autre part, comme tous les honorables députés de la Chambre, je sais que le dynamisme et la compétence dont vous avez fait preuve durant la 26e législature assureront le succès de la tâche ardue que vous avez assumée.

Je sais aussi que le dynamisme, la jeunesse et même l'humour que vous manifestez dans l'exercice de votre poste seront très utiles, non pas simplement dans l'application du Règlement de la Chambre, mais aussi dans le travail de recherches qui a été amorcé de si brillante façon par votre prédécesseur, travail qui a résulté en une procédure parlementaire beaucoup plus efficace que celle que nous avons connue dans le passé.

Je sais aussi que le président et le président suppléant des comités (MM. Batten et Rinfret) sont bien disposés à vous aider dans cette tâche, que tous les honorables députés auront à se féliciter du choix qu'ils ont fait et que le travail de la Chambre en sera d'autant plus facilité.

Les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury) ont été fortement facilitées cette année. L'un et l'autre, jeunes députés nouveaux à la Chambre, ont manifesté dans leur discours un intérêt non seulement pour les problèmes de leur comté mais également aussi pour ceux qui se posent dans notre pays. Il fait bon de voir, après les élections, de nouveaux députés venir seconder les plus anciens et apporter peut-être en cette enceinte cette note de jeunesse qui est essentielle pour les délibérations qui correspondent exactement aux problèmes qui se posent chez nous.

L'expérience compte beaucoup, mais la jeunesse, avec ses espoirs jamais limités, avec des vues nouvelles sur de vieux problèmes, est indispensable à un travail comme celui que nous avons à faire à la Chambre. Je sais que l'un et l'autre de ces députés, accompagnés des autres qui sont venus pour la première fois à la Chambre, faciliteront le travail ardu que nous avons à accomplir durant cette session.

Monsieur le président, le comté que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre est situé à l'extrémité est de la province de Québec, dans une région que l'on appelle la Gaspésie. C'est une région dont on a chanté les beautés naturelles mais qui a souffert pendant très longtemps d'un sous-développement économique.

La population de la Gaspésie, et plus précisément celle de Matapédia-Matane, pendant très longtemps, a attendu des pouvoirs publics des mesures particulières susceptibles de l'aider à sortir du marasme économique dans lequel elle a trop longtemps vécu.

Très bientôt, dans mon comté, s'effectueront des investissements considérables destinés à redonner à cette population l'élan économique dont elle avait besoin.

Tous les députés de la Chambre savent déjà que la compagnie *Canadian International Power* a annoncé la construction d'un moulin pour la fabrication de carton à Matane, ainsi que d'une scierie à Causapscal, et que l'Hydro-Québec a déjà envisagé la construction d'une centrale thermique dans les environs de Matane.

On sait aussi que le ministre fédéral des Travaux publics (M. MacIlraith) a déjà annoncé la construction d'un port de mer en eau profonde à Matane, qui sera destiné non seulement à aider ces deux entreprises à exporter leurs produits, mais aussi d'autres entreprises qui voudraient bénéficier des avantages que représente cette région.

Les ressources fondamentales sont l'agriculture et la forêt. C'est à partir de ces deux ressources, auxquelles s'ajoute le tourisme, que des niveaux de vie suffisants pourront être obtenus par notre population.

Notre région aussi se trouve dans un territoire que l'on appelle région-pilote, région d'études, sous les auspices de la loi ARDA, loi fédérale-provinciale, où des fonds fédéraux et des fonds provinciaux ont été investis en grande quantité pour découvrir quels étaient les problèmes économiques de cette région et faire des recommandations sur les meilleures mesures à prendre.

(8.20 p.m.)

Et je suis convaincu que, très bientôt, ces études porteront fruit, que des projets d'envergure viendront s'ajouter à ceux déjà annoncés et seront entrepris très bientôt. Le fonds spécial de 50 millions, en vertu de la loi ARDA, qui sera soumis à la Chambre, permettra la mise en application de certains projets d'envergure qui seront recommandés par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, qui est responsable des études et des recommandations dans le territoire.

Vendredi dernier, l'honorable député de Gaspé (M. Keays) a fait allusion au chemin de fer Matane-Sainte-Anne-des-Monts. Je tiens à lui assurer que le député de Matane ne s'opposera pas du tout à l'application de la loi qui a été votée par la Chambre en 1962, laquelle visait la construction d'un chemin de fer entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts, si les besoins économiques de cette région établissent qu'un tel chemin de fer est justifié.

Nous, du parti libéral, avons cru que la route, actuellement, était l'investissement public destiné à être le plus utile au développement économique de cette région. Cette route est déjà commencée, elle se continuera, et je suis convaincu que, lorsqu'elle sera terminée, elle mettra à la disposition de la région entière de Matane et Gaspé-Nord un moyen de communication rapide et efficace avec le reste de la province et du pays. A mon avis, c'est l'investissement le plus utile, celui qui permettra un développement économique plus rapide dans cette région.

Ceci ne veut pas dire que si, à un moment donné, à cause d'un développement économique majeur, un chemin de fer est requis dans la région, il n'y aura pas moyen de procéder. Au contraire, cette loi est toujours dans les statuts, et si l'utilité en était démontrée, je suis persuadé que le gouvernement y donnerait suite, à ce moment-là. C'est d'ailleurs en conformité avec ce que le ministre des Travaux publics de l'époque affirmait, lors d'une entrevue avec la Chambre de commerce de Gaspé-Nord, lorsqu'il disait que la construction d'un chemin de fer était laissée de côté pour l'instant, mais que si, à un moment donné, une justification économique se produisait, ce chemin de fer serait construit.

Monsieur le président, dans le discours du trône, de nombreux sujets ont été traités, et je ne veux en énumérer que quelques-uns qui, chacun d'entre eux, pourrait justifier un discours lors de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce discours mentionne la nécessité de l'extension du bilinguisme dans les services fédéraux. Ce discours mentionne la nécessité d'une revision fondamentale de la fiscalité canadienne pour la mieux adapter aux besoins tant du domaine fédéral que des domaines provincial et municipal.

Le discours du trône mentionne de nombreuses mesures d'aide agricole, visant à hausser le revenu de nos cultivateurs à un niveau comparable à celui des autres classes de la société. On parle aussi de la constitution d'une société de développement du Canada, société qui ressemble à la Société générale de financement du Québec qui a été mise sur pied alors que j'étais dans l'administration provinciale, qui a de nombreuses réalisations à son actif et qui a apporté des bénéfices considérables à de nombreuses régions de la province de Québec.

On mentionne l'assurance-santé, un rappel d'une politique qui a déjà été annoncée antérieurement et en vertu de laquelle le gouvernement fédéral, à condition que certaines normes soient respectées par les gouvernements provinciaux, serait prêt à collaborer à un programme fédéral-provincial dans ce domaine.

Aussi, on mentionne ce qui, à mon avis, représente un des changements fondamentaux, par rapport à la société que nous avons connue jusqu'ici, à savoir, la nécessité d'intensifier la guerre à la pauvreté, dans tous les aspects sous lesquels elle se présente au pays. Certaines de ces mesures sont des mesures que nous connaissions déjà mais qui n'ont pu être mises en application parce que nous avons connu une dissolution des Chambres, et des élections générales, événement qui a empêché l'adoption du programme législatif qui aurait pu être inclus dans le discours du trône de l'année précédente.

D'autres mesures sont nouvelles, et je voudrais, ce soir, simplement signaler une mesure qui me semble fondamentale, qui me semble correspondre aux besoins actuels du Canada; c'est la réforme en profondeur de certains ministères de l'administration fédérale, et plus spécialement la création d'un ministère de la main-d'œuvre qui va au cœur même des programmes économiques que nous devons actuellement mettre sur pied au pays.

Mais avant d'aborder cette réforme administrative et indiquer les deux points fondamentaux qu'il me semble important de signaler, je voudrais mentionner en passant deux affirmations que l'on retrouve dans le discours du trône et qui me semblent fort significatives. Ces affirmations, à mon avis, ont porté à des interprétations qui ne correspondent pas, j'en suis convaincu, à l'esprit du parti qui, en effet, les a appuyées. Ces deux affirmations sont les suivantes: la première consiste à affirmer le maintien, de toute nécessité, des pouvoirs fondamentaux du gouvernement central, du gouvernement fédéral au pays.

Nous croyons que pour le maintien d'un pays qui vaille la peine d'être défendu, à l'intérieur duquel nous serons heureux de

vivre, il est important d'avoir un gouvernement central fort et efficace et, d'autre part, qu'il faut, de plus en plus, que le bilinguisme et le biculturalisme se répandent au pays, non seulement dans le secteur fédéral, qui est la responsabilité de ce Parlement, mais aussi dans les secteurs provinciaux autres que celui du Québec.

• (8.30 p.m.)

Je pense qu'il y a un équilibre à garder entre ces deux formules fondamentales de notre pays. D'une part, la nécessité de gouvernements provinciaux forts et, dans le cas du Québec, ce gouvernement provincial a certainement une responsabilité particulière, soit celle d'être le lieu par excellence de la culture française au pays. D'autre part, les fédéralistes qui se situent dans toutes les écoles de pensées veulent que cette autonomie provinciale ne se fasse pas au détriment de la vie et du développement de notre pays tout entier. Je pense que ceci est juste, et nous l'avons fait dans la formule d'option; il est juste de permettre aux provinces, et particulièrement au Québec, d'exercer leur autorité dans les domaines qui leur sont réservés par la Constitution. D'autre part, le mouvement ne doit pas aller à un point tel que l'expansion d'une province se fasse au détriment de l'ensemble, au détriment d'un développement d'une culture, de la culture française qui ne se conçoit pas uniquement en termes d'une province, mais en termes du pays tout entier. Je suis convaincu que le gouvernement qui préside aux affaires du pays veut bien maintenir la politique qu'il a établie, depuis qu'il est au pouvoir, soit de laisser aux provinces le choix d'une option dans les domaines qui leur sont réservés par la Constitution. D'autre part, je pense que le discours du trône indique, comme le déclarait d'ailleurs le très honorable premier ministre (M. Pearson), qu'il ne faudrait pas interpréter cette mesure comme une indication d'un recours unique aux pouvoirs provinciaux, au détriment des pouvoirs essentiels de notre État fédéral.

Une autre mesure qui revêt une urgence nationale est l'accroissement de l'aide aux universités. C'est là un secteur qui relève des provinces, mais voici que le gouvernement central continue à appliquer une politique qui a déjà été mise en vigueur dans le passé. Le premier ministre annonçait récemment que les subventions aux universités seraient portées de $2 à $5 par tête, dans chaque province. Par cette aide spéciale considérable, le gouvernement reconnaît l'urgence de la situation. Ceci retrouve les conclusions qui sont indiquées dans le rapport du Conseil économique, lequel fera l'objet de mes remarques. A ces réformes administratives dans un certain nombre de ministères, je vois deux raisons fondamentales: une première, qui est une raison d'efficacité administrative. Je pense que tous les États modernes se trouvent dans le dilemme suivant: d'une part, des raisons d'efficacité justifient une décentralisation de plus en plus grande de l'administration publique; d'autre part, la complexité des problèmes nationaux, internationaux et locaux exige une coordination et une centralisation de plus en plus grandes de l'administration.

Comment concilier ces deux phénomènes différents? C'est à ce moment-là qu'il faut trouver des formules administratives qui soient suffisamment souples pour permettre une efficacité de «contrôle» et d'administration mais, d'autre part, assez vastes pour permettre la coordination nécessaire entre les différentes politiques.

Je vois, dans la création du ministère de la main-d'œuvre, un effort pour répondre à ce double problème. D'une part, la réunion, à l'intérieur d'un même ministère, des services d'une main-d'œuvre essentielle au développement économique national et une unité administrative qui ne soit pas trop considérable pour permettre un «contrôle» efficace de l'administration.

Les mêmes motifs semblent justifier la mise sur pied du nouveau ministère de l'énergie. Voici que des activités dispersées en différents ministères exigent de plus en plus une coordination, parce qu'aucune politique efficace dans ce domaine ne peut exister si l'on n'envisage pas les possibilités d'une substitution des sources d'énergie entre elles.

Un seul ministère permet de coordonner ces sources d'énergie, que ce soit l'électricité, le charbon ou l'énergie atomique, en une seule unité administrative.

Il serait souhaitable que cet exemple que nous donne le gouvernement dans quelques secteurs soit suivi d'autres secteurs de l'administration publique.

La deuxième raison qui milite en faveur de la création de ce ministère de la main-d'œuvre ou la restructuration d'autres, c'est la nécessité de répondre à des besoins importants qui se posent actuellement au sein de notre société canadienne. La création d'un nouveau ministère indique, de la part d'un gouvernement, je pense, la reconnaissance de problèmes importants qui se posent et la nécessité d'établir de nouvelles politiques efficaces.

Personne ne niera, surtout après le magnifique rapport que le Conseil économique vient de soumettre, qu'un des problèmes fondamentaux qui se posent actuellement au Canada est celui de la main-d'œuvre. La démonstration est faite d'une façon brillante dans ce rapport. Je tiens à féliciter le président, le Dr Deutsch, et tous les hauts fonctionnaires du Conseil économique canadien qui ont rendu

un service immense non seulement à la Chambre et au gouvernement, mais à la population du Canada tout entier, en faisant l'analyse des besoins économiques actuels, en montrant exactement à la population la nécessité de réformes fondamentales sur ces différents plans qui sont signalés. A toutes les pages de ce rapport, on sent l'importance accordée par les responsables du Conseil aux problèmes d'une main-d'œuvre qui soit adaptée aux problèmes économiques actuels. Les conséquences d'une insuffisance de main-d'œuvre apparaissent sous forme de revenu trop bas. Ce revenu trop bas, on le voit quand on le compare avec celui des États-Unis, et aussi quand on le compare d'une région du Canada à une autre. On le voit quand on regarde un secteur économique par rapport à un autre secteur économique. L'insuffisance de revenu, le rythme de croissance moins rapide, les disparités de structures économiques, on retrouve une main-d'œuvre non adaptée, non préparée aux tâches économiques d'aujourd'hui.

La création d'un ministère de la main-d'œuvre est donc une première réponse. Je pense que nous aurons besoin d'avoir des mesures de plus en plus considérables dans ce domaine. Je pense que c'est une première réponse dans l'esprit du gouvernement à ce besoin qui était signalé dans le rapport du Conseil économique.

Dans le domaine de l'énergie ou des ressources, je signale simplement le travail considérable qui a été fait par le Conseil canadien des ressources depuis quelques années, pour justement faire prendre conscience à la population canadienne, faire prendre conscience au gouvernement de la nécessité d'avoir une politique de l'énergie et des ressources qui soit bien adaptée aux problèmes actuels. C'est un problème où les responsabilités des provinces sont grandes. C'est un secteur du gouvernement central, du fait que ces ressources d'énergie passent d'une province à l'autre, même d'un pays à un autre, et que le gouvernement central a une très grande responsabilité, surtout une responsabilité de coordination.

Ce ministère de l'énergie sera, à mon avis, le noyau qui nous permettra d'aborder, d'une façon efficace, les problèmes qui se posent dans ce domaine.

Je veux signaler dans ces réformes administratives la nécessité de répondre à des besoins actuels de notre société.

Je veux également mentionner la création du nouveau ministère du Solliciteur général, qui sera désormais chargé de l'organisation de toutes les forces policières et d'aider la lutte que le gouvernement entend engager contre le crime organisé. Je tiens à féliciter très sincèrement le gouvernement d'être entré dans ce domaine d'une façon résolue.

[L'hon. M. Tremblay.]

Je me souviens que, quelques semaines seulement après avoir été nommé ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, les autorités policières me mettaient au courant de la situation alarmante qui existait au Canada, et même aux États-Unis, relativement à l'infiltration des forces subversives dans notre société. A ce moment-là, j'acceptais, comme ministre de l'Immigration—et je suis heureux de constater que le ministre actuel suit et veut même amplifier cette politique—de créer un service spécial destiné à collaborer avec les autorités policières afin de détecter les éléments qui, au sein de notre société, continuaient sous toutes les formes possibles à défier le bon ordre et les lois existantes. Cette collaboration s'est réalisée dans un nombre considérable de cas de déportation de gens qui avaient été jugés indésirables au pays.

Enfin, une autre réforme fondamentale est celle du transfert des Affaires indiennes au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il est sûr que nous aurons besoin, dans le domaine des Affaires indiennes, d'une politique de démocratisation qui a déjà été amorcée il y a quelque temps et, à ce sujet, je me souviens d'une conférence fédérale-provinciale où, à ce moment-là, je faisais part aux autorités provinciales du désir du gouvernement de l'époque d'étendre un système de développement communautaire qui permettrait aux Indiens eux-mêmes de prendre leur sort en leurs propres mains et aux autorités provinciales d'étendre les services provinciaux aux communautés indiennes afin que de plus en plus les Indiens se sentent partie de la même société que les autres citoyens du pays. Maintenant que les affaires indiennes sont réunies aux affaires esquimaudes, je souhaite que ces citoyens de notre société puissent, à l'occasion du centenaire, sentir que le gouvernement veut bien leur donner la chance à laquelle ils aspirent depuis si longtemps.

Ce ministère de la main-d'œuvre aura une responsabilité considérable, celle de permettre à la jeune génération d'être mieux préparée à lutter sur le marché du travail. Le marché du travail est devenu de plus en plus diversifié. Les exigences de l'industrie, du commerce et de l'agriculture sont de plus en plus grandes.

Il faut donc que les gens qui veulent gagner leur vie par eux-mêmes, assurer à leur famille un revenu suffisant, soient mieux préparés que nos pères ne l'étaient pour entrer sur le marché du travail. Il faudra donc une initiative hardie dans le domaine de la préparation de nos jeunes.

• (8.40 p.m.)

Ce travail ne peut se faire qu'en collaboration avec les autorités provinciales à cause du secteur de l'éducation, qui est primordial, de ce point de vue. Mais des mesures d'aide à l'enseignement spécialisé existent déjà, mesures qui permettront un développement encore plus considérable, non seulement des institutions spécialisées pour préparer cette main-d'œuvre, mais aussi la préparation du personnel enseignant et de cours mieux adaptés aux besoins actuels du marché du travail.

Un deuxième facteur extrêmement important, c'est la nécessité d'un échange de meilleurs renseignements entre ceux qui offrent leur travail et ceux qui demandent ce travail. Nos services auront besoin d'être rénovés.

Il va falloir trouver de nouvelles techniques pour entrer en communication plus facilement et plus efficacement avec les travailleurs. Il va falloir que les secteurs industriels et commerciaux s'habituent à collaborer plus efficacement avec les services gouvernementaux. Mais de toute façon, dans un monde où les exigences techniques sont de plus en plus grandes et souvent changeantes, dans un monde où, d'un bout à l'autre du pays, il faut que les travailleurs puissent facilement, et sans coût trop considérable, se déplacer; il va falloir que nos connaissances des conditions de nos marchés soient plus parfaites que celles que nous avons eues jusqu'à maintenant. Ces mesures de mobilité professionnelle devront être complétées par des mesures de mobilité spatiale.

J'étais heureux de constater que l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand), lors d'une conférence fédérale-provinciale récente, mettait les gouvernements provinciaux au courant du fait que le gouvernement fédéral était à mettre en application, pour faciliter cette mobilité des travailleurs dans l'espace, des mesures financières plus avantageuses que celles qui ont existé jusqu'ici, afin que l'ouvrier qui veut se déplacer et aller dans une autre ville ou dans une autre région ne soit pas pénalisé, que sa famille ne le soit pas, enfin qu'il y ait des compensations financières suffisantes pour qu'il accepte d'aller où les besoins se font sentir.

Enfin, ces mesures générales devront être reliées—et c'est un des buts de la création de ce ministère—à une politique rationnelle d'immigration qui devra se faire en fonction des conditions du marché.

Je sais, monsieur le président, qu'une politique d'immigration a d'autres dimensions, des dimensions humaines, des dimensions nationales et des dimensions sociales. Mais il est essentiel qu'une politique d'immigration que l'on veut efficace et viable soit reliée aux conditions économiques qui, non pas à court terme mais à long terme, se posent dans un pays.

Il ne faudra pas revenir aux politiques qui ont été mises de côté par ce gouvernement de faire varier à court terme le volume d'immigration en fonction des conditions particulières du marché du travail, parce que jamais on n'a pu adapter une politique d'immigration à cette conjoncture économique, mais on pourra facilement, dans l'avenir . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompe l'honorable député . . .

[*Traduction*]

Des voix: Convenu.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député est autorisé à poursuivre ses remarques.

L'hon. M. Tremblay: Merci, monsieur le président, et merci aux honorables députés. J'ai simplement quelque chose à ajouter au sujet de l'immigration et je termine cette intervention.

Jamais, dans le passé, on a pu adapter complètement une politique d'immigration aux conditions économiques changeantes. Le fait de réduire cette immigration quand il y avait du chômage et l'augmenter quand les conditions économiques à court terme s'amélioraient n'a jamais pu donner de résultats satisfaisants à cause des retards inévitables dans l'application de ces variations dans les politiques d'immigration.

Mais s'il faut rejeter à court terme l'adoption d'une politique d'immigration aux situations particulières, d'autre part, il est juste, en établissant les objectifs à long terme, dans les politiques d'immigration, dans les catégories d'immigrants attirés dans les pays où l'on oriente l'immigration, de tenir compte des conditions particulières des marchés à long terme.

Je vois dans le fait que l'immigration sera maintenant rattachée au ministère de la main-d'œuvre un effort pour une intégration plus rationnelle des politiques d'immigration.

Monsieur le président, je voulais simplement signaler, ce soir, ces réformes administratives, parce qu'elles me semblaient significatives, d'abord, d'une part, comme une réponse à des problèmes d'administration très concrets et, d'autre part, comme étant la réponse ou au moins l'amorce d'une réponse à des problèmes très importants qui se posent au sein de notre société.

Je sais que ce ne sont que des réformes de structure et qu'il faudra, pour que ces structures donnent des résultats, des hommes compétents et un esprit qui puissent les animer. Mais je ne doute pas, monsieur le

président, qu'avec les titulaires de ces différents ministères, et surtout avec le gouvernement libéral au pouvoir, ces hommes et cet esprit manquent jamais.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat sur le discours du trône, mais j'ai décidé, à la dernière minute, d'ajouter une certaine contribution à celle de tous mes collègues de la Chambre, à l'occasion de ce grand débat.

Mais auparavant, je voudrais m'associer —et je le fais avec un grand plaisir—aux éloges et félicitations que vous avez reçus, en me joignant à tous mes collègues pour vous féliciter d'abord de votre nomination au poste d'Orateur, et aussi pour vous souhaiter beaucoup de courage pour nous guider dans nos discussions.

Je veux également offrir des félicitations un peu spéciales au vice-président de la Chambre et au vice-président des comités, qui est un de mes amis personnels.

Je voudrais aussi féliciter bien sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Goyer et Stanbury).

• (8.50 p.m.)

En 1962, j'avais l'honneur de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pourront, à l'avenir, continuer dans le chemin qu'ils se sont tracé, et je suis persuadé que les paroles qu'ils ont prononcées et les conseils qu'ils ont donnés ont été appréciés par tous les députés. Nous leur souhaitons une longue et fructueuse carrière à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat jusqu'à ce que l'honorable président du Conseil privé (M. Favreau) s'attaque, encore une fois, de sa façon coutumière, au chef du parti conservateur.

Encore une fois, nous avons vu l'honorable député de Papineau (M. Favreau), qui, il y a quelques années, semblait être la gloire du parti libéral dans la province de Québec, démontrer son talent et s'attaquer à un homme au lieu de s'attaquer à un programme politique ou encore à des idées exprimées en toute liberté, en toute confiance, par le chef d'un parti qui veut, dans ce pays, l'unité dans l'égalité.

Nous nous souvenons, monsieur l'Orateur, qu'au début de sa carrière, l'honorable député de Papineau faisait l'objet des manchettes de tous les journaux du Canada. L'honorable président du Conseil privé était devenu l'héritier présomptif du trône ou c'est-à-dire de la succession libérale. Le président du Conseil privé avait même commencé à s'affirmer dans la meilleure tradition des chefs libéraux, au moyen de discours retentissants prononcés dans la province de Québec, c'est-à-dire en essayant de détruire, par tous les moyens, les hommes qui dirigeaient le parti conservateur.

J'attendais cette occasion qui me permettrait un jour de venir en cette enceinte donner la réplique au discours que l'honorable président du Conseil privé prononçait à Québec le 10 février 1965, alors qu'il s'attaquait d'une façon particulière au chef du parti conservateur. Je ne connais pas de qualificatif qui soit assez fort pour indiquer que ce n'est pas de cette façon que nous allons bâtir l'unité dans ce pays.

Si nous avons vu le chef des libéraux du Québec monter si haut, nous le voyons présentement baisser de beaucoup dans l'estime et dans l'opinion publiques. Alors qu'il parlait du succès de certaines personnes qui avaient rapidement atteint le sommet de la popularité dans l'opinion publique, l'honorable président du Conseil privé comparait ce succès à celui d'une belle femme aux manières grossières, qui éveille tous les espoirs, jusqu'à ce qu'elle ouvre la bouche.

Mais depuis que l'honorable président du Conseil privé ouvre la bouche, que ce soit pour défendre la formule connue sous le vocable de Fulton-Favreau, pour s'attaquer au chef du parti conservateur ou aux représentants de ce parti qui siègent en cette enceinte, on constate qu'il n'est pas compétent pour être ce chef de file dont nous avons besoin dans la province de Québec.

Maintenant, monsieur le président, je vais vous prouver que les libéraux du Québec n'ont pas changé quand ils ont élaboré leur programme politique, par la voix du président du Conseil privé. Celui-ci affirmait qu'on avait besoin d'un chef, qu'on avait besoin d'un programme et qu'on avait besoin d'une organisation: on voulait offrir ce chef, ce programme et cette organisation à la population du Québec.

Qui était ce chef? De quelle façon a-t-il conduit les libéraux de la province de Québec? A quel degré possède-t-il présentement la confiance de ses collègues du Québec? Quel était son programme et de quelle façon dirigeait-il l'organisation?

Tout d'abord, ce n'est pas nous qui le disons, mais le chef de file actuel des libéraux. Jouit-il encore de la confiance de ses collègues de la province de Québec? (*Applaudissements*)

Une voix: Non.

M. Vincent: J'entends quelques applaudissements.

J'ai en main la déclaration d'un ancien collègue du chef actuel, M. Yvon Dupuis, et je cite:

L'affaire est bâclée. J'arrive d'Ottawa avec une nouvelle toute fraîche que je vous livre à l'instant:

Dans trois mois, Guy Favreau démissionnera et Jean Marchand sera désigné par Pearson, à la demande des députés libéraux, chef de la députation libérale fédérale pour le Québec. Je disais, il y a quelques jours que (à bien y penser) je nommerais Guy Favreau au Sénat; Pearson en a décidé autrement. On m'affirme que c'est à la Cour Suprême et pas ailleurs que le faible politicien sera promu.

Ça, c'est un ancien collègue du président du Conseil privé. De plus l'ancien collègue ajoutait:

Un député libéral me disait hier en commentant l'affaire: «C'est pas un gros risque... à la Cour Suprême les juges sont toujours plusieurs qui siègent en même temps sur la même cause... si un parmi eux manque de jugement, les autres sauveront la situation».

C'est ce même chef de file qui, cet après-midi, a attaqué une autre fois le chef de l'opposition, et je soutiens qu'il a perdu la confiance de ses collègues.

Il essaie aujourd'hui, par tous les moyens possibles, d'en faire porter le poids par les conservateurs. Il ira dans la province de Québec tout à l'heure et dira: ça dépend des méchants conservateurs si j'ai été obligé de démissionner, et de m'asseoir sur le banc des punitions.

Vous avez, par exemple, le député d'Hochelaga (M. Pelletier) qui déclarait dans *Le Devoir* du 7 juillet 1965:

Le fait de garder dans son cabinet l'ex-ministre de la Justice, M. Favreau, indiquait assez clairement que M. Pearson n'avait rien compris... M. Favreau est un homme de valeur...

Je le reconnais moi-même . . .

...capable de rendre encore des services à ses concitoyens, mais non plus dans le domaine politique.

C'est cet homme qui affirmait cet après-midi que c'était le faute des méchants conservateurs si l'on ne pouvait discuter librement de l'unité du pays à la Chambre.

Le président du Conseil privé parlait aussi d'un programme. Quel est ce programme? Depuis 1962, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, le programme de nos amis d'en face a toujours été de discréditer les conservateurs, de critiquer leurs gestes, leurs actes et leurs paroles, dans le dessein de faire croire à la province de Québec qu'ils étaient des mange-Canadiens.

Une voix: C'est vrai!

Des voix: Bravo!

M. Vincent: Et vous constaterez, monsieur le président, qu'à l'heure actuelle, on applaudit. Est-ce de cette façon-là que nous allons bâtir l'unité dans l'égalité au pays?

Ce n'est pas de cette façon. L'honorable président du Conseil privé devra en prendre son parti le plus tôt possible. Il a perdu la confiance des Québécois, la confiance de la Chambre et celle de ses collègues libéraux qui siègent avec lui.

L'honorable président du Conseil privé parlait aussi d'organisation...

Une voix: Parlez-nous donc de vos problèmes.

• (9.00 p.m.)

M. Vincent: Nous avons vu cette organisation à l'œuvre dans la province de Québec, mais de quelle façon cette organisation, préconisée par le président du Conseil privé, est-elle vue par ses collègues et plus particulièrement par l'honorable député d'Hochelaga? Comme en fait foi *Le Devoir* du 25 mai 1965, il déclarait:

Il est de notoriété publique que ni lui...

...en parlant du président du Conseil privé,...

...ni M. Tremblay ne sont particulièrement doués pour l'action concrète et quotidienne au niveau de l'organisation. Au contraire, ils ont, en ce domaine, une solide réputation de gaucherie et de candeur.

Tout ceci, monsieur l'Orateur, m'amène à vous parler de la formule Fulton-Favreau.

Le 10 février 1965, alors qu'il parlait dans la province de Québec, le président du Conseil privé traitait des grandes étapes de cette recherche d'un Canada canadien. Il mentionnait plus particulièrement la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il parlait également du fédéralisme coopératif, des programmes d'éducation, et terminait son discours en disant:

enfin,—n'en déplaise à John et à Johnson,—le rapatriement de la constitution.

Et à ce moment-là, soit en février 1965, contrairement à ce que l'honorable ministre a voulu insinuer cet après-midi, il n'attribuait pas la paternité de la formule aux conservateurs. Il s'en arrogeait la paternité, ainsi qu'à son gouvernement. D'ailleurs, il ne faut pas oublier l'attitude du président du Conseil privé: Quand ça va mal, ça dépend des conservateurs; quand ça va bien, ça dépend de lui. Le 20 octobre 1964, devant la Chambre de Commerce du District de Montréal, il déclarait:

Le présent gouvernement fédéral se félicite à juste titre d'avoir initié les discussions—et aussi qu'on le sache bien, le projet—qui finalement ont contourné une impasse vieille de trente ans. Depuis trois ans, en fait, on croyait cette impasse définitive; mais le comité que j'ai eu l'honneur de présider s'est attaqué à sa tâche dans un esprit d'unité patriotique, accomplissant en quelques semaines ce que n'avaient pu réaliser des travaux de plusieurs années.

Il faisait la même déclaration le 7 février 1965 devant la Chambre de Commerce de Matane. Voici qu'il déclarait à Montréal, le 22 janvier 1966:

Pour ma part, chers amis, je préférerais retarder le rapatriement de la constitution—que je considère

pourtant essentiel—plutôt que d'en confier la réforme à un Parlement qui serait dominé par ce colonialisme sentimental qui inspire aux Tories leur conception de l'unité nationale.

Le 10 février, en parlant de ceux qui s'opposaient, à l'époque, à la fameuse formule dont il a présidé à l'élaboration, il disait:

Préférant ne pas contaminer leurs préjugés contre la formule par la lecture du texte officiel, ces grands penseurs en droit constitutionnel nous prodiguent à son sujet des interprétations chaque jour plus originales: tantôt ils nous avertissent que la formule réduira le Canada français à l'esclavage; tantôt ils déplorent qu'elle annonce l'asservissement du Canada anglais; tantôt ils se scandalisent devant ce qu'ils considèrent comme le «strip-tease» juridictionnel d'Ottawa et des provinces—chacun son tour. Comme d'habitude, les petits chauvins provincialistes s'allient instinctivement aux réactionnaires centralisateurs pour attaquer une solution juste façonnée par des hommes justes.

Quand le président du Conseil privé parlait de ces «petits chauvins provincialistes», il ignorait que M. Lesage était pour refuser carrément et envoyer aux calendes grecques la fameuse formule dont il était question. Le président du Conseil privé continuait toujours, en s'attaquant à John, à Johnson et aux conservateurs:

Pour ces critiques, au fond, la contradiction n'est que l'accessoire négligeable de l'ignorance opportuniste.

Aujourd'hui, alors que M. Lesage écrit au premier ministre du Canada, pour lui faire part que la formule n'est plus acceptable, eh bien là, ce n'est plus la même chose, ça a bien changé; on essaie d'en faire retomber la responsabilité sur le dos du parti conservateur. On va retourner dans le Québec, on va essayer de dire, encore une fois, que les conservateurs sont contre la province de Québec.

Le président du Conseil privé continuait,—il est intéressant de consigner ce discours au compte rendu officiel des débats de la Chambre car, malheureusement, ce n'est pas tout le monde, au Canada, qui a l'occasion de lire les paroles du président du Conseil privé—et je cite:

Pour ceux qui vont au-delà d'un sloganisme facile, pourtant, la formule paraît un triomphe de bon sens ennobli par un patriotisme réaliste et courageux. Je suis fier d'avoir présidé aux discussions qui ont enfin liquidé cet anachronisme inadmissible; et je suis fier d'avoir été l'associé des hommes d'État de toutes les provinces—dont notre premier ministre du Québec et ce brillant juriste en matière constitutionnelle qu'est l'honorable Paul Gérin-Lajoie—qui ont abordé ce problème avec une générosité et une lucidité exemplaires.

Et il ajoutait:

Le gouvernement actuel a reconnu dans tous ces progrès que le Canada est un État binational; il a reconnu que désormais l'esprit et les structures de notre pays ne sauraient être autres que canadiens.

Et voici un autre paragraphe très important:

[M. Vincent.]

Il va de soi que cette transformation n'est pas le fait d'un seul homme. Il a fallu aussi le concours et la vision de tous les dirigeants des provinces. Et parmi ces hommes, aucun n'a fait preuve de plus de grandeur d'âme, de courage et de dévouement que celui qui préside aujourd'hui aux destinées de cette province, l'honorable Jean Lesage.

Et voici ce que déclarait l'honorable Jean Lesage dans sa lettre du 20 janvier 1966:

Mon cher premier ministre,

Vous savez également que la formule proposée pour l'amendement de notre constitution a provoqué au Québec une certaine inquiétude. Quelle que soit la cause de ce sentiment, c'est un facteur que l'on ne saurait ignorer. J'ai d'ailleurs moi-même été frappé, par exemple, de constater dès le printemps dernier que cette formule ne recevait pas partout la même interprétation.

Ainsi, j'avais toujours pris pour acquis qu'en ce qui concerne la modification des pouvoirs législatifs, toute diminution des pouvoirs des provinces tombait sous la règle de l'unanimité tandis qu'une augmentation de ces pouvoirs n'exigeait le concours que des deux tiers des provinces représentant la moitié de la population. Or, cette manière de voir n'est pas partagée par tout le monde, même chez les spécialistes. On prétend en effet qu'en vertu de la formule n'importe quelle province pourrait empêcher l'augmentation des pouvoirs d'une autre province. Il va sans dire que si cette interprétation devait prévaloir, l'évolution de notre régime constitutionnel dans le sens souhaité par le Québec risquerait d'être très difficile.

• (9.10 p.m.)

Je passe maintenant un paragraphe et le premier ministre de la province continuait:

Dans les circonstances, le gouvernement du Québec a donc décidé de remettre indéfiniment l'examen du projet d'amendement constitutionnel.

C'est un terme poli pour dire qu'il le remet aux calendes grecques et qu'on n'en entendra plus parler. Quand on lit cette lettre et qu'on y ajoute les critiques du président du Conseil privé à l'endroit de ceux qui, avant aujourd'hui, parlaient dans le même sens que M. Lesage, on se demande pourquoi les mêmes paroles ne s'appliquent plus. Est-ce là encore du provincialisme, du chauvinisme, pour ceux qui ne comprennent pas toute la portée de la formule?

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avons vu aujourd'hui le président du Conseil privé chanter une autre chanson en s'attaquant encore une fois au chef du parti conservateur.

Depuis 1962, nous avons, dans notre programme politique, une proposition très importante qui est réclamée non seulement par les conservateurs mais aussi par des députés libéraux—j'en ai entendu moi-même le demander à la Chambre—de même que des députés d'autres partis, à l'avantage de la population de la province de Québec et de toute la population du Canada. Nous avons soumis cette proposition concrète en 1962, en 1963, en 1965, et nous continuerons à réclamer que le présent gouvernement convoque, le plus tôt possible, une conférence dans le

dessein d'établir une constitution vraiment canadienne, qui réponde aux exigences actuelles du peuple canadien, tout en conservant comme principes de base l'égalité et l'unité des deux grandes races qui ont présidé à la formation de ce pays.

[*Traduction*]

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, ce débat a beau tirer à sa fin, cela ne m'empêchera pas de faire comme les autres pour vous présenter à vous-même et à notre Orateur, le premier d'entre nous, mes félicitations pour votre nomination insigne. Je m'unis à tous ceux qui ont vanté, à l'unisson, votre habileté, ce qui indique bien que de tous les côtés de la Chambre, on a l'intention de collaborer avec vous dans vos jugements et votre orientation de l'activité de cette Chambre.

Je tiens aussi à féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. A mon arrivée ici, en 1949, j'avais eu le grand privilège d'accomplir cette tâche alors très difficile; j'en connais donc quelque chose. Je tiens à dire à ces deux députés qu'il y a longtemps que nous n'avions vu leurs pareils à la Chambre.

Si je participe à ce débat ce soir, c'est que je tiens à traiter d'un problème qui m'intéresse et qui intéresse aussi, si j'en juge par le discours du député de Jasper-Edson (M. Horner) et du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), les autres représentants de l'Ouest. Il s'agit de la gestion de nos parcs nationaux.

Je veux dire tout d'abord que nous n'avons pas, à l'heure actuelle, de plus grandes ressource nationale que nos parcs nationaux. Ces parcs sont très populaires et sont fréquentés par des millions de Canadiens et d'étrangers. L'un de nos problèmes vise les citoyens qui habitent un ou deux de nos parcs nationaux, et le rapport entre cette situation et le fait que plusieurs autres provinces songent à établir un plus grand nombre de parcs nationaux.

Comme en fait foi la page 109 du hansard, le député de Jasper-Edson a déclaré:

> Nous n'avons rien à redire à la politique énoncée à l'égard des parcs nationaux.

Je me demande bien à quel sujet le député d'Edmonton-Ouest n'a rien à redire. Le député de Jasper-Edson a déclaré:

> Nous n'avons rien à redire à la politique énoncée à l'égard des parcs nationaux. Nous nous plaignons de son application et du peu de cas que l'on fait des droits des citoyens canadiens habitant les parcs en permanence à Jasper et à Banff.

J'estime qu'il s'agit là d'une observation juste et j'estime qu'il faudrait rendre justice à toute minorité canadienne, même s'il s'agit d'une minorité d'une personne. A mon sens, la justice doit tout imprégner, et la majorité possède également le droit à la justice.

Je pourrais peut-être ajouter qu'une partie de nos problèmes d'administration des parcs nationaux remonte à la création de ces parcs. A cet égard, il me revient en mémoire les commentaires faits en 1887, soit il y a 78 ans, par le premier des premiers ministres du Canada. Dans un débat à la Chambre des communes, voici ce que disait sir John A. Macdonald:

> Nous pouvons vendre ou louer à bail. Je serais fort enclin à louer à bail afin de garder une mainmise absolue sur la physionomie de nos parcs.

Sir Richard Cartwright, de l'opposition, affirmait:

> J'estime qu'on devrait fixer une limite sur ces baux.

Sir John A. Macdonald répondit:

> ...21 ans sont censés être suffisants, mais les gens ne construiront pas de magnifiques maisons sur un terrain concédé pour 21 ans. Si une restriction quelconque doit être imposée, il doit y avoir un droit de renouvellement. Je crois que l'honorable représentant et la Chambre peuvent confier sans crainte au gouvernement le soin de trancher cette question dans l'intérêt de la propriété.

Lorsqu'il parlait d'intérêt de la propriété, sir John songeait sans doute que le gouvernement aurait toujours le droit absolu de surveiller la physionomie des parcs.

Le jour où sir John répondait à sir Richard, les difficultés à prévoir ne ressemblaient guère à celles d'aujourd'hui. Nous sommes parvenus au point où les parcs sont une affaire très importante. Notre budget annuel à l'égard des parcs s'élève à environ 23 millions, mais nos recettes annuelles globales sont d'environ 3 millions seulement. J'imagine que personne ne nous proposera de chercher à équilibrer notre budget à l'égard des parcs.

Les difficultés et les problèmes suscités par nos parcs nationaux viennent de ce que nous nous efforçons, par des mesures restrictives et des moyens de protection, de garder la mainmise de la situation générale et de la circulation routière dans nos parcs. Le ministère responsable de cette tâche actuellement et ceux qui ont obtenu des baux de location dans les parcs estiment que le maintien et l'efficacité de l'administration sont de première importance. Nous avons eu des entretiens avec des locataires à bail à ce sujet; je n'ai pas l'intention de les nommer ici. Je pourrais peut-être vous donner un ou deux exemples. Nous avons obtenu un nouveau bail de $45 par année. Il y a une concession à bail, de laquelle les contribuables canadiens retirent $141,000. Aucune dépense n'entrait en jeu et nous recevions $30 par année. Ce bail fut établi sur une base de $1,200 par année et le locataire s'était engagé à investir $30,000 sur une construction qui lui reviendrait en propre après 18 ans.

• (9.20 p.m.)

Le 18 septembre 1964, j'ai donc fait une déclaration à la Chambre au sujet d'une politique des parcs, et l'honorable député de Jasper-Edson (M. Horner) y avait souscrit. J'espère qu'il a lu cette déclaration, qui se lisait en partie comme il suit:

La ligne de conduite concernant la résidence dans les parcs nationaux aurait dû être modifiée il y a longtemps...

C'est pourquoi nous avons adopté une ligne de conduite tendant à faire disparaître, dans les parcs, les maisons particulières, sauf dans le cas des personnes qui assurent des services aux parcs et aux visiteurs. Désormais, les parcs ne serviront plus d'emplacement à des maisons ou chalets d'été ou à des demeures permanentes, à moins que le résident permanent ou provisoire n'assure un service essentiel aux visiteurs ou s'occupe de la gestion, de l'exploitation et de la protection des parcs nationaux. Nous éliminerons peu à peu cet emploi abusif des parcs.

Cétait là une partie de notre politique car nous en arrivons au point où un petit nombre de Canadiens peuvent habiter en permanence les parcs, avantage refusé à tous les autres; nous parlons ici de justice. Je suis sûr que l'honorable député de Jasper-Edson, et sans doute l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), songent à l'entreprise privée. Je tiens à insister sur le fait qu'il s'agit ici d'un patrimoine national et, à cause de cela, certains, mais non tous, des principes ordinaires de l'entreprise privée peuvent entrer en jeu.

Nous devons nous assurer que les parcs sont maintenus aux fins pour lesquelles ils ont été institués: l'agrément et le divertissement des Canadiens. La fréquentation des parcs a augmenté d'une façon étonnante. Je pourrais donner à la Chambre des chiffres très intéressants, mais je ne veux pas ennuyer les députés avec cela pour le moment. Toutefois, l'accroissement à cet égard est spectaculaire ou peu s'en faut. L'accroissement le plus spectaculaire vise le parc Terra Nova, dans la dernière venue de nos provinces, Terre-Neuve, où l'an passé, la fréquentation dépassait de 62 p. 100 celle de l'année précédente. L'accroissement dans les autre parcs à l'heure actuelle se fait au rythme de 8 p. 100, 10 p. 100 et 12 p. 100.

Au cours de l'anne financière, 7,426,000 personnes ont visité nos parcs. Pendant la période de neuf mois qui a pris fin le 31 décembre 1965, nous en avons eu 9,349,000. Depuis que je suis devenu ministre, nous avons aménagé quelque 7,000 nouveaux terrains de camping dans les parcs, et nous constatons, dans nos parcs de l'Ouest, que des gens attendent en file durant 24 heures avant d'y pénétrer; ils attendent que quelqu'un en sorte.

En conséquence, je suis bien certain que nous devons faire le nécessaire pour maintenir l'expansion des services qui sont la raison d'être de ces parcs. Nous verrons à ce que les habitants des parcs ne subissent aucune injustice. Nous avons dit que si leur travail exige leur présence constante dans les parcs, il n'y aura absolument rien de changé. Pour l'instant, nous nous contentons de dire à ceux qui veulent subroger des baux que nous ne céderons pas leur bail tel qu'il est, mais qu'ils devront nous le remettre et que nous leur consentirons un bail à terme de 42 ans.

A l'égard des baux de ce genre en vogue actuellement, ils sont faits pour 17 ou 18 ans; après quoi on accorde un bail de 42 ans. Nous nous sommes engagés à verser, au terme de cette période de 42 ans, une compensation pour la valeur résiduelle que détient le bailleur dans la propriété. J'estime que rien ne saurait être plus juste. J'ai demandé qu'on fasse au ministère une étude des pratiques dans les autres provinces et autres États, en matière de parcs, et à n'en pas douter, nos conditions de location sont les plus généreuses de toutes.

En Colombie-Britannique le bail est de 21 ans. En Alberta, les concessions et permis sont accordés pour jusqu'à 5 ans. En Saskatchewan, on accorde le bail d'un emplacement commercial pour 10 ans, et au Manitoba, pour 21 ans. En Ontario, ou prévoit des baux de 21 ans, mais on n'en a accordé que très peu. Aux États-Unis, on les accorde pour un maximum de 30 ans.

Aux États-Unis, dans l'État du Maryland, par exemple, on accorde ces baux pour 20 ans et dans les parcs nationaux du Canada nous accordons des baux de 42 ans. Bien des plaintes nous ont été adressées et on a déclaré que nous allions chasser tout le monde hors des parcs, que nous allions tout arracher aux gens et que nous n'allions rien leur laisser. Ces affirmations sont fausses.

Monsieur l'Orateur, ce soir je ferai de mon mieux pour bien préciser notre politique en ce qui concerne les parcs. Je répète qu'il s'agit ici de la garde d'un dépôt national qu'il faut considérer comme tel. A l'avenir, nous veillerons à ce que la sauvegarde de ces hauts lieux soit confiée aux plus hautes autorités.

Or, monsieur l'Orateur, avant de me rasseoir, je voudrais relever certaines déclarations du député de Kamloops (M. Fulton) au sujet des ressources canadiennes, notamment des ressources hydrauliques. Je tiens à préciser que notre ministère...

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, avant que le ministre passe à un autre sujet, je me demande s'il me permettrait de lui poser une question.

L'hon. M. Laing: Oui.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre dirait-il à la Chambre si le programme de zonage institué il y a quelques années sera appliqué dans les parcs de l'Ouest dont il a parlé?

L'hon. M. Laing: Je crois, monsieur l'Orateur, que mon prédécesseur veut parler du programme de zonage qui a fait suite aux rapports présentés au gouvernement. Nous avons l'intention d'appliquer ce programme de zonage.

Je voudrais parler des ressources hydrauliques, car le député de Kamloops, qui vient d'une région assez aride pour le porter à s'intéresser vivement aux ressources hydrauliques, a laissé entendre que nous avions négligé d'élaborer ce qu'il a appelé un programme national indispensable des ressources hydrauliques. Il a également soutenu que nous n'avions pas eu d'entretiens appropriés avec les provinces, pour les faire souscrire à un programme national. Je ne suis pas de cet avis, monsieur l'Orateur, car je crois que depuis deux ans et demi, il s'en est fait plus dans ce domaine particulier que jamais auparavant. (*Applaudissements*)

La direction des ressources hydrauliques relève maintenant du ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Pepin). Sauf erreur, depuis deux ans et demi, nous en sommes venus à une entente avec les provinces, entente qui devrait nous permettre d'accomplir de grands progrès, des progrès féconds, dans l'élaboration d'une politique nationale de l'hydraulique pour le Canada.

Tout d'abord, je voudrais évoquer la mise en œuvre du Traité du Columbia. Ce traité n'est pas le fait du gouvernement actuel, mais d'un gouvernement dont il faisait partie, et un premier ministre provincial lui a refusé sa collaboration, car il ne pouvait s'entendre avec le gouvernement de l'époque. Nous sommes arrivés à une solution satisfaisante lorsque nous avons conclu le Traité du Columbia; et, sauf le député de Kootenay-Est, probablement, adversaire irréductible de ce traité à la Chambre . . .

Des voix: «Kootenay-Ouest».

M. Knowles: Bravo, Jim.

L'hon. M. Laing: Exception faite du député en cause, je pense que la population dans l'ensemble estime que le Traité est une excellente chose pour le Canada.

Des voix: Non.

L'hon. M. Laing: Le député s'y serait pris autrement. Il n'aurait rien fait, selon moi, les eaux du Columbia auraient poursuivi leur cours et, d'ici une quinzaine ou une vingtaine d'années, les Canadiens auraient été contraints d'élever des digues pour délimiter le secteur canadien du fleuve.

M. Herridge: Nous l'avions déjà proposé.

L'hon. M. Laing: On nous aurait alors posé la question suivante: allions-nous payer les États-Unis pour l'eau dérivée, et finir par inonder leur territoire, ou les payer de la façon exigée par ce pays? En face de cette alternative, le député sait aussi bien que moi de quelle façon se serait fait le paiement. Mais nous n'aurions pas alors obtenu les 501 millions de dollars, sur la base de 1971, que nous avons réussi à obtenir.

• (9.30 p.m.)

M. Douglas: C'est un raisonnement spécieux.

L'hon. M. Laing: Ma foi, c'est un assez bon raisonnement du point de vue économique.

M. Herridge: Avez-vous critiqué ce traité?

L'hon. M. Laing: Oui, et nous l'avons modifié en conséquence.

M. Douglas: Vous voulez dire que vous l'avez blanchi.

L'hon. M. Laing: Une fois négocié le Traité du Columbia, nous avons entrepris avec le Manitoba ce que l'on appelle les études du fleuve Nelson. Nous avons alimenté la moitié d'une caisse de trois millions de dollars destinée à l'étude du Nelson et à l'éventualité d'y ériger un barrage pour produire, de l'avis de certains ingénieurs, une énergie totale dépassant cinq millions de kilowatts sur place.

M. Herridge: Pour les États-Unis.

L'hon. M. Laing: Le Canada a pour principe, le député le sait, que pourvu que l'on garde pour notre pays à tout jamais une énergie lui suffisant, l'énergie devrait être un produit d'exportation et le gouvernement s'y emploie.

On calcule que cette énergie peut atteindre l'Ontario si l'Ontario en avait besoin. Une partie de cette énergie pourrait donc être utilisée en Ontario et être aussi envoyée aux villes jumelles des États-Unis. J'estime que c'est à l'Hydro du Manitoba à trouver des débouchés pour cette énergie. A l'heure actuelle cette société s'y occupe activement. Je sais que le gouvernement du Canada a dépensé au Manitoba environ trois millions de dollars à cette étude.

En ce qui concerne la Saskatchewan, et cela pourra apaiser mes amis socialistes d'en face, cette étude sur les trois provinces des Prairies a commencé sur l'initiative du premier ministre d'alors en Saskatchewan, M. Lloyd, qui a convoqué une conférence à Regina en décembre 1963, pour qu'on étudie l'aménagement de tout le réseau de la Saskatchewan, les trois provinces devant siéger ensemble. A mon avis, c'est là un des progrès les plus considérables qui se soit manifesté au Canada dans l'examen du problème des eaux.

Nous nous sommes rendus à Regina en décembre 1963. Nous avons offert de fournir 50 p. 100 des frais d'une étude du réseau entier de la Saskatchewan, y compris même, si elle était possible, la dérivation des rivières du Nord dans le réseau de la Saskatchewan.

Nos provinces des Prairies constituent l'une des régions les plus relativement arides de notre pays. Je suis d'avis, et je parle peut-être avec l'enthousiasme d'un citoyen de l'Ouest, que c'est dans cette région que se produira la nouvelle explosion industrielle. Nous aurons besoin de quantités assurées d'eau à travers les Prairies.

M. Herridge: Vous auriez mieux fait d'exiger que l'eau reste au Canada.

L'hon. M. Laing: Je parle du Canada. Je parle des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, qui se sont entendues, avec notre appui, en vue de s'assurer une protection permanente pour leurs besoins en eau. Vu l'expansion prodigieuse de l'industrie de la potasse en Saskatchewan à l'heure actuelle, je tiens à rappeler à la Chambre qu'en 1970, selon les prévisions, la Saskatchewan produira de la potasse dont la valeur équivaudra à la moitié de sa production globale de céréales. Pour l'exploitation de ces mines, quelles qu'elles soient, il faut de grandes quantités d'eau.

Nous sommes donc entrés en communication avec les provinces d'Ontario et de Québec, proposant un examen de ces rivières septentrionales qui, au dire de certaines personnes, se jettent en pure perte dans la baie d'Hudson et la baie James. Il y a par exemple la rivière Harricana; nous nous proposons d'étudier s'il est possible de dériver ces rivières vers le sud et d'utiliser l'eau pour maintenir le niveau des Grands lacs. Nous avons communiqué avec l'Ontario qui a donné son accord. Nous avons communiqué avec la province de Québec et nous nous proposons de le faire encore, pour que l'examen de ces rivières se fasse conjointement.

En outre, nous menons avec la province du Nouveau-Brunswick des études sur la rivière Saint-Jean où se présente, chose curieuse, l'inverse du principe des avantages d'aval. En effet, les États-Unis se proposent d'ériger un barrage sur cette rivière, dans leur État adjacent, ce qui aura pour effet d'accroître la puissance de la Saint-Jean en territoire canadien.

Enfin, nous poursuivons avec les Maritimes des études sur l'énergie marémotrice dans les bassins des Mines et de Shepody. Le gouvernement fédéral a commencé ces études après s'être chargé d'en acquitter la moitié des frais en vue d'une politique nationale des ressources hydrauliques. Je suis tout à fait certain que, sous la direction extrêmement vigoureuse du nouveau ministre, qui a pour tâche de poursuivre ces entreprises, et qui a peut-être en fait plus d'aptitudes que moi à travailler avec les provinces, nous pouvons nous attendre à une très grande uniformité d'opinions sur le maintien des ressources hydrauliques du Canada et sur une politique nationale à cet égard.

J'ai dit que l'eau douce est la plus grande ressource du Canada. On trouve au Canada 30 p. 100 de l'eau douce du globe. Vu l'explosion démographique et l'épuisement des ressources de toutes sortes dans d'autres pays; il me semble que si nous prenons notre temps, si nous retardons autant que possible d'engager définitivement nos ressources, notre pays verra leur valeur augmenter de façon considérable.

Enfin, l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) a laissé entendre que je me comportais comme le chien du jardinier.

L'hon. M. Fulton: Non, je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Laing: Je croyais que si.

L'hon. M. Fulton: J'ai dit que vous ne pouviez vous comporter comme le chien du jardinier.

L'hon. M. Laing: Nous y voici. A la page 343 du compte rendu, je trouve ceci:

> ...Il ne faudrait pas s'attendre qu'il se comporte comme le chien du jardinier.

Il y a un point et ensuite je lis ceci:

> Je tiens autant que le ministre du Nord canadien à sauvegarder les intérêts de notre pays. Mais il ne me semble pas possible de rester sur nos positions en disant: «Non, nous ne voulons même pas en discuter avec vous,» et de persister à tout jamais dans une telle attitude.

Je tiens à rappeler à l'honorable député que certaines autorités américaines, ainsi que l'honorable député et moi, en tant que demi-autorité, avons étudié le problème de l'eau. Il n'y a pas très longtemps, M. Raymond Nace, de la division des ressources hydrauliques des États-Unis, aurait fait une déclaration qui a été rapportée à nos amis américains par le ministre d'État (M. Turner), mon secrétaire parlementaire, à l'époque, lors d'un discours assez retentissant, me semble-t-il, prononcé à Washington récemment. M. Raymond Nace—

et il s'agit d'un fonctionnaire de la division des ressources hydrauliques des États-Unis— a déclaré:

Nous, aux États-Unis, ne sommes pas en train de manquer d'eau, mais il nous faudra acquitter les frais d'aqueducs suffisants et d'une administration rationnelle.

M. Herridge: C'est ce que dit le général McNaughton.

L'hon. M. Laing: Très bien. Le sénateur Jackson, qui vient de l'État de Washington, situé dans la même vaste région d'où nous venons, l'honorable député de Kamloops et moi-même, région où en général il n'y a pas de pénurie d'eau, ce sénateur, dis-je, a aussi fait une déclaration. Récemment, le sénateur Jackson s'est fait un devoir de se rendre à Antioch, en Californie, pour dire aux habitants du Sud-Ouest des États-Unis ce qu'il pense de leur exigence: qu'une partie des eaux du Nord soient acheminées vers la Californie.

• (9.40 p.m.)

M. Herridge: Les eaux du Columbia.

L'hon. M. Laing: C'est aux eaux du Columbia qu'ils songeaient.

M. Herridge: A nos eaux.

L'hon. M. Laing: Ma foi, ne confondons pas. Ce sont les Américains du Sud-Ouest des États-Unis qui voulaient obtenir des eaux du Columbia. Permettez-moi de citer les paroles que le sénateur Jackson a alors prononcées à Antioch. Les voici:

Je veux vous dire pourquoi, préoccupé du bien-être de mon État et de mon pays, je suis inquiet qu'on exige des engagements hâtifs à l'égard d'un programme monumental visant au transport d'énormes quantités d'eau sur de longues distances et à grands frais.

Si les engagements définitifs inquiètent le sénateur Jackson, j'estime alors que le député de Kamloops et moi-même devrions en faire autant. Il poursuit:

Je parlerai d'abord de la réaction suscitée dans le Nord-Ouest par les propositions de dérivation des eaux du Columbia; cette dérivation est sans doute l'objet principal des études ou des projets intéressant l'acheminement des eaux vers le Colorado.

La première réaction des gens du Nord-Ouest a été fort peu enthousiaste, ce qui ne surprendra personne ici.

M. Orlikow: Vous auriez dû adopter la même attitude.

L'hon. M. Laing:

Peut-être certains d'entre vous ont éprouvé des émotions comparables, en apprenant qu'il était question de dériver l'eau de votre localité. Dans le Nord-Ouest, certains soutiennent que les propositions de dérivation constituent une tentative de «razzia» ou de «vol» de leurs ressources.

Puis, il a relevé les arguments des gens du Sud-Ouest: après tout, il ne s'agissait que d'un peu d'eau qui pourrait être retourné au Nord-Ouest quand il le voudrait, et il les a mis en pièces.

Quand il s'agit de notre plus grande ressource, monsieur l'Orateur, citoyens d'un pays en pleine croissance, songeons que, dans l'histoire du monde, chaque nation a joué sa meilleure carte. Notre atout, aujourd'hui, sur ce continent est que nous possédons les plus grandes ressources naturelles du monde dans cet hémisphère. Il ne faut pas oublier que la valeur de ces ressources augmente sans cesse. Les États-Unis manifestent un intérêt prudent à l'égard de leurs divers États, il est encore plus dans notre intérêt en tant que pays de tenir compte de leur importance quand nous traitons avec les États-Unis d'Amérique ou n'importe quel autre pays.

M. Herridge: Vous auriez dû y penser plus tôt.

M. l'Orateur: Comme il est 9h.45 du soir, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toute question nécessaire pour statuer sur la motion principale.

(La motion de M. Goyer est adoptée.)

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

LES SUBSIDES

NOMINATION DU COMITÉ

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Que la Chambre se forme en comité, lors de sa prochaine séance, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

NOMINATION DU COMITÉ

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Que la Chambre se force en comité, à la prochaine séance, pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides X accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1965-1966

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Que les messages de Son Excellence, ainsi que le budget principal des dépenses de 1965-1966 et les budgets supplémentaires des dépenses (B) et (D) de 1965-1966 présentés à la Chambre le lundi 24 janvier 1966, soient renvoyés au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

LA COMMISSION DE RÉGIE INTÉRIEURE

LES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES— MOTION D'ADOPTION DU RAPPORT

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de donner lecture et de déposer à la Chambre des extraits du procès-verbal de la réunion tenue le 25 janvier 1966 par la Commission de régie intérieure:

La Commission a décidé d'accepter l'offre récente d'étendre à la Chambre des communes, sur la même base que pour les ministères de l'État, les conditions des ententes conclues l'an dernier entre le ministère des Transports, au nom de l'ensemble du gouvernement, et le *Trans-Canada Telephone System*, selon lesquelles, moyennant un montant global mensuel réparti entre les ministères, un service spécial de téléphone interurbain est assuré à tous les ministères et organismes à tous les endroits du Canada accessibles par le système interurbain de composition directe à l'aide de circuits en location, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'appels.

La Commission a également décidé:

a) Que ce service direct de téléphone interurbain serait offert à tous les membres de la Chambre des communes, vingt-quatre heures par jour, pour les appels faits à Ottawa à destination d'endroits desservis par le système interurbain de composition directe, lorsque ces appels se font par l'entremise de la téléphoniste spéciale sur les circuits en location.

b) que, pour traiter avec justice tous les députés, les membres de la Chambre des communes soient désormais défrayés de leurs appels téléphoniques d'Ottawa aux localités de leurs circonscriptions qui ne peuvent être atteintes par la composition interurbaine directe.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, si j'ai le consentement unanime de la Chambre, je propose, appuyé par le ministre des Transports (l'honorable M. Pickersgill):

Que le rapport des commissaires de la régie intérieure concernant les communications téléphoniques, déposé en Chambre aujourd'hui par monsieur l'Orateur, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. McIlraith.]

(9.50 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à déclarer qu'il est dix heures?

L'hon. M. Starr: Avant que nous y consentions, je voudrais demander au ministre des Travaux publics s'il nous fournirait immédiatement, dans l'ordre voulu, la liste des ministères dont nous serons appelés à étudier les crédits, afin que nous sachions comment le gouvernement veut procéder.

L'hon. M. McIlraith: Oui, j'aimerais le faire, et je puis indiquer immédiatement que nous avons l'intention de commencer par les ministères des Affaires extérieures, du Commerce et des Transports. Je regrette de ne pas avoir les autres ministères dans l'ordre précis, mais nous en aurons la liste demain.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

L'AVIATION ROYALE—L'ACHAT D'AVIONS FRANÇAIS POUR LE TRANSPORT DES MEMBRES DU CABINET

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, ce matin, j'ai posé une question à l'appel de l'ordre du jour au sujet d'une dépense de 20 millions qui serait censée avoir été faite par l'Aviation royale du Canada pour l'achat de huit réactés français qui, d'après les journaux, serviront au transport des membres du cabinet et des personnes très importantes. J'ai posé cette question parce que, si ces avions sont utilisés principalement à cette fin, les contribuables canadiens contesteront certainement la nécessité d'une dépense aussi élevée.

La dépense de 10 millions de dollars pour ces avions représenterait environ 50 cents par tête d'habitant. Si les avions doivent servir à d'autres fins que pour le transport des ministres et des célébrités, il serait bon, à mon avis, de tirer la chose au clair afin de présenter aux Canadiens une image fidèle de la situation. Autrement, la dépense de 10 millions de dollars pour véhiculer les ministres

et les personnalités aurait assurément pour résultat d'amoindrir, dans l'esprit du grand public, l'estime dont jouit le gouvernement actuel, ce qu'il voudrait sans doute éviter.

J'ai demandé ce matin au ministre de la Défense nationale d'éclaircir la situation. A ce moment-là, M. l'Orateur a décidé qu'il valait mieux inscrire cette question au *Feuilleton*. Néanmoins, comme l'affaire me semblait pressante et qu'il valait mieux demander des précisions immédiatement au lieu d'attendre une réponse aux questions inscrites au *Feuilleton*, j'ai décidé de la soulever ce soir avec l'espoir que le ministre ou son porte-parole nous ferait connaître toutes les circonstances entourant l'achat de ces avions.

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a encore pris aucune décision relativement à l'affaire soulevée par le député de New-Westminster (M. Mather) bien qu'elle fasse l'objet d'une étude constante. En réalité, il s'agit d'une exigence de service qui n'a rien à voir au transport des membres du cabinet ou des personnes de marque. Il s'agit de remplacer un certain nombre d'avions figurant actuellement sur l'inventaire de l'ARC, y compris environ la moitié du nombre actuel des avions Cosmopolitan, par un petit nombre d'avions capables d'assurer un service plus rapide et plus économique.

Il peut intéresser les députés de savoir que l'exploitation d'un Falcon coûte à peine plus de la moitié de celle d'un Cosmopolitan. Cette proposition, moyennant l'approbation du gouvernement, épargnera beaucoup au contribuable canadien.

LES MACHINES AGRICOLES—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT RELATIVE AUX PRIX

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Je suis ravi de pouvoir discuter de cette question des prix des machines agricoles. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) s'y intéresse car il a dit, lorsqu'il se trouvait dans l'Ouest, que les prix des machines agricoles étaient hors de proportion avec les prix que le cultivateur touche pour ses produits.

L'une des raisons, ce n'est pas un secret, qui oblige tant de cultivateurs à abandonner l'industrie agricole, c'est le coût élevé des machines agricoles et autres services qu'ils doivent utiliser. Je fonde mon argument sur mon expérience personnelle et sur des données provenant de tableaux du Bureau fédéral de la statistique, que j'ai en main.

Ainsi, selon les indices-types des prix des denrées et services utilisés par les cultivateurs, fondés sur l'indice établi à 100 en 1935-1939, l'indice des machines agricoles était de 158.3 en 1949. En 1964, soit en l'espace de quinze ans, il était monté à 279.6. Au cours de la même période, l'indice global, à l'exclusion du coût des frais de subsistance, passait de 204.1 à 308.6, ce qui représente pour les cultivateurs une augmentation considérable dans le prix des machines agricoles.

Les indices des prix de gros des produits agricoles du Canada, fondés sur l'indice de 1935-1939 établi à 100, se répartissent de la façon suivante. En 1949, l'indice de tous les produits agricoles s'établissait à 228.7. En 1964, il enregistrait une baisse de dix points soit 218.3. Du côté des produits des grandes cultures, l'indice, qui était de 191.9 en 1949, avait baissé de 22 points en 1964 pour s'établir à 169.4. En ce qui concerne les produits animaux, l'indice établi à 265.4 en 1949 augmentait de 2 points seulement et passait à 267.2 en 1964.

En se fondant sur le même indice de base, on constate que l'indice du blé, de l'avoine et de l'orge était de 255.4 en 1949. Quinze ans plus tard, soit en 1964, il n'était encore qu'à 258, soit une augmentation de 3 points seulement. Il n'est pas étonnant que les fabriques de machines agricoles aient fait d'aussi gros bénéfices.

• (10.00 p.m.)

Je n'ai ici que les chiffres relatifs aux dix dernières années, de 1954 à 1964. La valeur des ventes d'instruments aratoires et d'outillage agricole est passée de 146 millions en 1954 à 366 millions en 1964, augmentation énorme. Comme c'est attristant.

Je voudrais appeler l'attention du ministre de l'Agriculture sur ces chiffres. Ils révèlent vraiment pourquoi les cultivateurs doivent abandonner leurs exploitations et chercher de l'emploi dans d'autres industries. J'espère que le ministre étudiera ces chiffres et fondera sa décision sur eux, car ils révèlent la situation tragique des cultivateurs du Canada à l'heure actuelle.

J'aimerais proposer que ces tableaux du Bureau fédéral de la statistique soient imprimés au compte rendu. Pourrais-je obtenir cette permission, s'il vous plaît?

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas d'un document public et ce serait déroger à notre pratique que de permettre l'insertion au compte rendu de ces chiffres qui ne font pas vraiment partie du discours du député. Peut-être aura-t-il l'occasion de les y insérer une autre fois. Je tiens aussi à lui signaler qu'il s'agit d'une période de questions ou du moins du pro-

longement de la période des questions; ce n'est donc pas vraiment le moment de déposer un document ou de demander que des tableaux soient insérés au compte rendu.

M. Rapp: Ma foi, monsieur l'Orateur, ce serait une bonne idée de les insérer au compte rendu, parce que les cultivateurs...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devra trouver un moment plus opportun.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis très sensible à l'intérêt que l'honorable député porte à cette question agricole fort importante. Je partage certainement son inquiétude à l'égard du coût croissant des machines agricoles, inquiétude que j'ai déjà exprimée depuis que je suis devenu ministre de l'Agriculture.

Je voudrais rappeler au député que le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a passé deux sessions, en 1960 et en 1961, à examiner cette question des prix des machines agricoles sans terminer son travail, ni en arriver à des conclusions précises. Cependant, on y a vraiment fait la preuve que le prix de ces machines est certainement l'un des facteurs qui rognent le revenu agricole et qu'il contribue à resserrer l'étau coût-prix auquel le cultivateur doit faire face de nos jours.

Il est regrettable, à mon avis, que le comité ait été incapable de compléter ses travaux. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner les documents présentés au comité, ainsi que les rapports provisoires de ce dernier, afin de déterminer quelles initiatives il y aurait lieu de prendre. Il serait peut-être utile d'étudier l'opportunité de demander au comité permanent de reprendre son étude sur les prix de la machinerie agricole, et j'espère que, d'ici quelques semaines, je serai en mesure de prendre une décision quant à cette possibilité.

LE PACIFIQUE-CANADIEN—L'EXPLOITATION D'UN SERVICE-VOYAGEURS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, ce matin, j'ai posé deux questions au premier ministre (M. Pearson) en exprimant l'espoir que le gouvernement soit bientôt en mesure d'exposer son attitude à l'égard du Pacifique-Canadien, compte tenu de certains faits.

Tous les Canadiens sont conscients du fait que le Pacifique-Canadien désavoue certaines de ses obligations. Dans l'Ouest, surtout, un tollé général s'élève au sujet de l'abandon de certains services de chemins de fer. L'abandon du *Dominion* est un cas d'espèce, et il y en a d'autres.

Non seulement le Pacifique-Canadien réduit-il ses services aux Canadiens, mais certains d'entre nous estiment que c'est une violation des accords conclus par ce chemin de fer au cours du siècle dernier. Cela démontre assurément le peu d'appréciation que cette société fait des subventions énormes qui lui ont été consenties; en outre, nous estimons que le Pacifique-Canadien désavoue ses obligations envers ses employés.

Il a été question à maintes reprises, au cours de la session, des congédiements d'employés. En outre, je voudrais signaler brièvement qu'en 1965, le Parlement a adopté les deux mesures législatives les plus importantes, à mon avis, soit le régime de pensions du Canada et le Code canadien du travail (Normes). Je tiens à souligner que le Pacifique-Canadien fait fi du but et des dispositions de ces deux mesures.

La compagnie refuse de consulter ses employés au sujet du régime de pensions du Canada. Je crois aussi qu'elle leur refuse les avantages prévus aux termes de ce régime et, pour ce qui est du Code canadien du travail, elle cherche noise sur le moindre petit détail. Cela ne peut que provoquer une situation très grave au Pacifique-Canadien. J'estime que le Parlement ne peut rester indifférent devant des incidents de ce genre.

Je ne prétends pas être prophète, mais certaines choses se produiront sûrement au pays si des mesures énergiques ne sont pas prises. Le Pacifique-Canadien a pris cette attitude parce qu'il veut abandonner son service de voyageurs. Cependant, du côté de ses lignes aériennes, il cherche à obtenir plus de routes aériennes et plus d'occasions de faire de l'argent.

Cela irrite certains d'entre nous de voir que le gouvernement semble excuser cette double attitude du Pacifique-Canadien, qui manque à ses obligations envers les voyageurs par voie ferrée, tout en cherchant à augmenter les profits de ses lignes aériennes.

Je m'inquiète de l'attitude du ministre des Transports (l'honorable M. Pickersgill), qui est ici pour répondre à la question à la place du premier ministre (le très honorable M. Pear-

son), vu l'annonce que le ministre a faite en juillet dernier concernant la nomination de M. Wheatcroft, à qui on a assigné la tâche d'enquêter sur les services aériens au Canada.

En analysant le mandat confié à M. Wheatcroft au moment de sa nomination, je prévoyais un rapport recommandant d'accroître la concurrence sur les grandes lignes du pays. Ce n'est sûrement pas de cette façon qu'on devrait agir vis-à-vis du Pacifique-Canadien, qui a renié ses responsabilités en matière de services de chemins de fer. On ne devrait assurément pas lui fournir plus de chances du côté du transport aérien.

J'estime qu'on devrait nous faire un exposé précis des intentions du gouvernement en matière de transport et j'appuie ceux selon qui le moment est venu de prendre la succession de la Compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien. J'espère, lorsque ce moment viendra, que le gouvernement ne se trouvera pas à prendre uniquement à sa charge le côté désavantageux de l'entreprise, car c'est une chose qui pourrait très bien arriver. Que cette compagnie supprime ses services de transport-voyageurs si le cœur lui en dit, mais le pays n'en continuera pas moins à avoir besoin de ces services. Le fardeau des responsabilités devra par conséquent passer à d'autres et c'est là que le gouvernement devra entrer en jeu; il faudra alors assurer d'une manière quelconque le maintien des services de transport-voyageurs.

Lorsque, le moment venu, le gouvernement s'emparera de la gestion du Pacifique-Canadien, il devra le faire complètement. Il ne devra pas se charger seulement de l'exploitation des services non rentables, mais de toute la gestion.

Certains toléreront que le gouvernement ne s'empare que de la gestion non rentable du Pacifique-Canadien, mais je crois, comme mes collègues, qu'il faut savoir si nous avons le droit, dans notre pays, d'obtenir du Pacifique-Canadien les services nécessaires. D'autre part, je ne voudrais pas que le gouvernement tolère l'attitude que cette compagnie est portée à adopter envers son exploitation.

Quand nous prendrons possession du chemin de fer du Pacifique-Canadien, nous aurons le moyen de payer le prix de ses propriétés à leur juste valeur commerciale, moins la valeur du terrain et des subventions en argent qui ont été accordées à cette société.

Des voix: Qu'en restera-t-il?

M. Knowles: Laissons cela aux teneurs de livres. Ne permettons pas au chemin de fer du Pacifique-Canadien de nous régenter. Que le Canada prenne possession du Pacifique-Canadien et qu'il l'exploite à titre d'entreprise publique pour le bien de l'ensemble du pays.

• (10.10 p.m.)

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la contradiction extraordinaire dans les termes de la question de l'honorable député m'étonne beaucoup. Lorsqu'il préconisait le maintien du *Dominion,* il disait qu'il ne voulait pas que le Pacifique-Canadien le fasse marcher. J'aurais cru que la plupart de ceux qui préconisent le maintien du *Dominion* auraient soutenu qu'ils voulaient faire une promenade à bord du Pacifique-Canadien.

Toutefois, monsieur l'Orateur, l'honorable député s'est arrangé pour faire passer son intéressante propagande au moyen d'une question qui, à mon sens, est tout à fait irrecevable, car elle est hypothétique. Elle est hypothétique à tous égards et les questions hypothétiques, comme l'honorable député le sait, sont irrecevables à la Chambre et à l'appel de l'ordre du jour. En outre, son hypothèse est tout à fait contraire à la position du gouvernement actuel.

Nous n'avons aucunement l'intention d'avoir la haute main sur le Pacifique-Canadien. Nous avons l'intention de veiller à ce que le Pacifique-Canadien remplisse toutes ses fonctions et ses obligations réglementaires.

M. McIntosh: Et que dire du service que cette compagnie donne au public?

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais aussi rappeler aux députés qu'en 1903, je crois, une disposition très salutaire a été inscrite dans nos recueils de loi lors de l'établissement de la première commission des chemins de fer et je crois qu'il serait difficile de faire respecter ces obligations si elles ne pouvaient pas être rendues exécutoires par un tribunal compétent tel que la Commission des transports du Canada, avec les appels voulus sur les questions de droit à la Cour suprême et l'appel prévu au Conseil privé sur les questions de fait, en vertu de la loi actuellement en vigueur.

Les autres membres du gouvernement et moi-même ne sommes pas entièrement libres de répondre aux questions sur le *Dominion,* car nous devons sûrement examiner l'affaire nous-mêmes avant d'en juger. Certes, nous ne devons pas en juger d'avance; nous devrions nous prononcer seulement après avoir entendu les deux parties en cause.

M. McIntosh: Pourquoi n'avez-vous pas agi de même dans le cas du service Montréal-Ottawa?

L'hon. M. Pickersgill: Cette attitude vaut pour toute question à l'égard de laquelle la Commission des transports du Canada a rendu un arrêt. Je dois dire que la proposition faite aujourd'hui par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) m'a vivement intéressé. J'aimerais sans doute chercher conseil à ce sujet, mais il m'a semblé que la proposition aurait beaucoup de valeur s'il était possible d'y donner suite sans que les membres du gouvernement préjugent d'un point quelconque. Je songe à la constitution du comité des transports de la Chambre ou d'un comité mixte des deux Chambres, devant lequel comparaîtraient les chemins de fer et les autres intéressés non seulement au sujet de la question limitée du *Dominion*—bien qu'elle soit suffisamment importante—mais aussi de l'avenir du service-voyageurs offert par les chemins de fer et où seraient entendue librement toute personne désirant l'être, avant que nous procédions à l'étude des projets de lois sur les chemins de fer que le gouvernement prévoit.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne suis pas sûr, monsieur l'Orateur, que cela soit satisfaisant.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. La présidence doit informer l'honorable ministre que son temps de parole est écoulé. Selon l'article 39A du Règlement, la motion est censée avoir été adoptée.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à 10 h. 15 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL RELATIF AU PERSONNEL DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Je demande à la Chambre de m'autoriser à déposer sur le bureau de la Chambre un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie intérieure, tenue le 25 janvier 1966 et ayant trait à la revision des traitements et à la reclassification d'un certain nombre de postes à la Chambre des communes.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA SANTÉ

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je demanderais à la Chambre de m'autoriser à déposer copie des versions anglaise et française du communiqué de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé qui s'est terminée à midi, aujourd'hui, à Ottawa.

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

DÉPÔT D'UN RAPPORT PROVISOIRE RELATIF À LA POLLUTION DES GRANDS LACS

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je demande que la Chambre m'autorise à déposer les versions anglaise et française du rapport provisoire de la Commission mixte internationale de la pollution des eaux des lacs Erié et Ontario, et du secteur international du Saint-Laurent.

LA «BANK OF WESTERN CANADA»

LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ—DÉPÔT DU PROJET DE LOI

M. l'Orateur: J'ai le devoir de vous informer qu'en conformité de l'article 103 du Règlement, le greffier de la Chambre a déposé sur le pupitre le texte du projet de loi intitulé: «Loi visant à constituer en société la *Bank of Western Canada*». Ledit bill est censé avoir été lu pour la première fois et il est ordonné qu'il subisse la deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

LES FINANCES

NOUVEAUX ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS RELATIFS AUX RÉSERVES DE CHANGE ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question vise plusieurs ministères; je vais donc la poser au premier ministre. Étant donné le malaise croissant qu'engendre la rigidité imposée aux politiques économiques du Canada par les récentes directives américaines et l'engagement de maintenir les réserves maximums de change étranger à 2.6 milliards de dollars—la Chambre de Commerce canadienne a traité de cette question hier—le gouvernement compte-t-il saisir de ce sujet les autorités américaines, afin que notre pays ait toute liberté d'action pour préparer ses politiques économiques dans l'intérêt de l'économie canadienne?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre des Finances de répondre à cette question.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai eu le plaisir hier d'accueillir la délégation de la Chambre de Commerce du Canada. Cette délégation a présenté l'exposé dont a parlé le très honorable représentant et j'ai répondu que cet exposé était fondé sur une erreur de fait. La délégation l'a reconnu et j'espère qu'elle modifiera son point de vue.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre des Finances. Le ministre laisse-t-il entendre que les faits présentés par le président de la Banque Royale sont inexacts quand il prétend que le chiffre actuel de 2.6 milliards de dollars va ébranler l'économie canadienne?

L'hon. M. Sharp: Je regrette de dire que le président de la Banque royale du Canada a commis exactement la même erreur que la Chambre canadienne du Commerce lorsqu'il a interprété les décisions des États-Unis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout le monde a tort, sauf le gouvernement.

L'INDUSTRIE

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—TRANSFERT DE COMMANDES À DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): La déclaration dont le ministre a parlé n'est pas parue dans les journaux. Étant donné la nouvelle publiée dans le *Financial Times* selon laquelle environ 15 des 35 fabricants de pièces d'automobiles auraient été touchés, parce que les compagnies mères auraient transféré leurs commandes à des sociétés américaines, quelles mesures prend-on afin de permettre aux compagnies canadiennes de soumissionner pour ces contrats?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Je devrais peut-être répondre à cette question. Par suite des changements survenus dans l'industrie automobile et en vue d'empêcher le transfert injustifié de la production aux États-Unis, j'ai eu une série d'entretiens avec les fabricants de l'industrie automobile, pour en arriver, j'espère, à une solution en vue d'empêcher la chose de se produire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre voudrait-il nous mettre au courant de ses projets, si les discussions qu'il a eues avec les industriels intéressés de l'automobile sont arrivées au point où elles peuvent être révélées?

L'hon. M. Drury: En réponse à des questions semblables, j'ai exprimé l'espoir que l'ensemble de ce projet puisse être examiné en détail par la Chambre à une date ultérieure. Je ne pense pas qu'il me soit permis ou que je devrais tenter, à l'appel de l'ordre du jour, d'expliquer les étapes de la mise en application du programme de l'industrie automobile et des résultats prévus.

Le très hon. M. Diefenbaker: D'expliquer l'inexplicable.

L'EXPO '67

L'ÉTUDE DU BUDGET PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'ai une question à poser au ministre du Commerce, mais je tiens d'abord à le féliciter d'avoir demandé aux directeurs de l'Exposition universelle de 1967 un état détaillé de leurs dépenses et du solde déficitaire prévu au sujet de cette entreprise. Je voudrais demander au ministre s'il a l'intention de présenter ce rapport devant un comité *ad hoc* de la Chambre, une fois qu'il l'aura reçu, de façon à ce que les députés soient amplement renseignés sur l'utilisation des montants déjà approuvés par la Chambre ainsi que sur les nouveaux engagements financiers à prévoir.

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Au cours de mes brèves remarques dans le débat sur l'Adresse, l'autre jour, j'ai dit que je me ferais un plaisir de déférer cette question à un comité permanent établi à cette intention ainsi qu'à d'autres fins.

M. Douglas: Quand ce rapport pourra-t-il être déféré au comité en question? Maintenant que nous en avons terminé avec le discours du trône, il me semble qu'il y aurait lieu de mettre le comité en marche le plus tôt possible.

L'hon. M. Winters: Quand le comité sera saisi des prévisions budgétaires du ministère du Commerce, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉSUMÉE PÉNURIE DE PERSONNEL TECHNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire s'il est vrai, comme le prétendent les journaux, que la pénurie de personnel technique dans les forces armées est si aiguë que certains engagements de défense devront être abandonnés et que certains navires ne pourront appareiller. Si oui, quelles mesures prennent le ministère et les forces armées pour surmonter cette difficulté?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Pour obtenir des recrues, il nous faut soutenir la concurrence des autres organismes qui emploient de la main-d'œuvre, et nous éprouvons à cet égard les mêmes difficultés que toute autre institution du pays, en cette période de prospérité. La politique financière de notre gouvernement depuis deux ans et demi a remporté un tel succès . . . (*Exclamations*) . . . qu'il y a maintenant une extrême pénurie de main-d'œuvre, surtout de travailleurs spécialisés. Il en est ainsi dans tous les secteurs de l'industrie, ainsi que dans les forces armées. Nous faisons de notre mieux pour soutenir la concurrence. Nous examinons actuellement la situation afin de pouvoir concurrencer plus facilement l'industrie, mais le problème qui se pose à nous aujourd'hui est précisément celui auquel doivent faire face les nombreux secteurs de l'industrie manufacturière, et l'industrie en général dans tout le pays.

M. D. W. Groos (Victoria (C.-B.)): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il lu la nouvelle, parue hier dans le *Star* de Montréal, selon laquelle l'armée américaine, qui se trouve dans une situation analogue, verse aux rengagés une gratification qui parfois atteint $10,000?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, le ministre nous dirait-il si la pénurie de techniciens et d'autres personnes hautement spécialisées, qui rend si difficile la constitution des équipages de navires et d'aéronefs, tient surtout au fait que les militaires ne veulent pas se rengager parce que l'intégration des forces a grandement abaissé leur moral?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie! Comme la question tend à soulever un argument, elle est irrecevable, à mon avis.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre a parlé de l'excellente politique financière du ministère, nous dirait-il s'il est exact que les membres des forces armées au Congo doivent inclure, dans les comptes remis, les pots-de-vin qu'ils doivent payer?

L'hon. M. Hellyer: Je pense que c'est faux, monsieur l'Orateur, mais j'irai aux renseignements pour en être sûr.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur le président, au sujet de la réponse que le ministre de la Défense nationale vient de nous donner, puis-je lui demander si son ministère aurait envisagé la possibilité de réexaminer la proposition, que j'ai prônée, voilà déjà deux sessions, relative à l'entraînement obligatoire?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais de plus demander au ministre s'il est vrai que nous perdons plus de pilotes que nous n'en formons à l'heure actuelle?

L'hon. M. Hellyer: Il faudrait que je consulte les chiffres, monsieur l'Orateur. Mais la bataille où l'on s'arrache les pilotes est vraiment phénoménale. L'expansion extraordinaire des lignes aériennes commerciales et leurs besoins à l'échelle mondiale dépassent toutes les prévisions. Ces lignes aériennes font des offres très attrayantes et elles en ont les moyens, puisqu'elles n'ont pas à former les hommes. Elles n'ont qu'à engager des pilotes complètement formés et profiter des compétences et de la formation dont les contribuables du Canada et des États-Unis ont fait les frais. Mais je puis affirmer à l'honorable député qu'il n'y a pas de pénurie à l'heure actuelle. Certes, en raison de la concurrence des lignes aériennes civiles, nous ferons tout en notre pouvoir pour offrir aux pilotes de l'ARC une vie aussi pleine d'attraits et d'émulation que possible.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre dira-t-il à la Chambre si cet esprit d'émulation a obligé le ministère de la Défense nationale, ou le ministre, à congédier prématurément 500 pilotes et navigateurs il y a moins de 18 mois?

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur l'Orateur. C'était à cause d'un excédent que cette ligne de conduite avait été recommandée par les personnes chargées d'étudier la question à cette époque et j'estime encore aujourd'hui que cette décision était alors motivée. Mais dans les mois et les années à venir, les possibilités offertes aux pilotes vont s'accroître, grâce à la formation qui leur est donnée dans l'ARC, de sorte qu'il faudra accorder une attention spéciale aux émoluments et autres attraits nécessaires pour les retenir dans le service en nombres suffisants.

L'hon. M. Lambert: Une autre question complémentaire. Le ministre prévoit-il donc une augmentation de solde pour le personnel de l'aviation?

L'hon. M. Hellyer: Je ne fais pas de prévisions, monsieur l'Orateur, mais dans notre ministère, nous voyons les choses comme elles sont; si nous dépensons un quart de million ou un demi-million pour former quelqu'un, ce placement doit rapporter quelque chose au contribuable et nous prendrons les dispositions nécessaires pour nous assurer d'un rendement.

L'hon. M. Lambert: Il va falloir que vous cessiez de vous enfouir la tête dans le sable.

[*Plus tard*]

M. Lee Grills (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. N'est-il pas vrai que les demandes de licenciement provenant des services de l'ARC atteignent un chiffre sans précédent?

L'hon. M. Hellyer: Il faudra que je me renseigne, monsieur l'Orateur. Si le député veut bien inscrire sa question au *Feuilleton*, vu qu'elle comporte des renseignements d'ordre statistique, je l'examinerai volontiers.

[*Français*]

L'HYMNE NATIONAL

A PROPOS DU PROJET DE RÉSOLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Relativement au projet de résolution du gouvernement sur l'hymne national, le premier ministre a-t-il l'intention de diviser cette résolution en deux parties, soit une ayant trait à l'hymne national du Canada et l'autre pour ce qu'il est convenu d'appeler l'hymne royal, de façon à en faire deux projets de résolution distincts et différents?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons étudier le projet de résolution dans son ensemble.

[*Français*]

M. Grégoire: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur?

Si on demande de diviser ce projet de résolution en deux parties distinctes, le premier ministre l'accordera-t-il, afin que la Chambre soit saisie de deux projets de résolution différents?

M. l'Orateur: Le premier ministre a répondu à cette question il y a un moment.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROGRAMME DES RÉGIONS DÉSIGNÉES—DÉLÉGATION D'HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au premier ministre. A-t-il, ainsi que d'autres membres du cabinet, accueilli une délégation formée des maires d'Halifax et de Dartmouth et du président du conseil de comté, pour discuter du programme des régions désignées? Si oui, aurait-il l'amabilité de nous informer des résultats de cette discussion?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons tenu une réunion annuelle avec une délégation des maires et représentants des municipalités, et une déclaration a fait suite. Entre autres questions, nous avons discuté de celle dont parle l'honorable député.

[M. Grills.]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance qu'on accordera de l'aide sous une autre forme à ces quatre villes des Maritimes, advenant le cas où elles ne seraient pas admissibles au programme d'encouragements du gouvernement? J'ajouterai que j'ai posé l'autre jour cette question au ministre de l'Industrie.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, on aide déjà ces quatre villes ainsi que d'autres, en dehors du programme d'aide aux régions désignées.

M. Bell: J'aurais une autre question supplémentaire à poser. Le premier ministre se rend-il compte que pendant cette période d'attente les villes en question perdent des occasions de faire des affaires, du fait qu'elles ne font pas partie du programme?

LES FINANCES

NOUVELLE UNITÉ DU COMPTE NATIONAL: EXAMEN PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question qui découle d'un article paru dans la presse ce matin et selon lequel le gouvernement canadien s'apprête à faire une proposition aux Dix Grands au sujet d'une nouvelle unité du compte international destinée à aplanir les difficultés à l'égard de la liquidité internationale. Compte tenu de ce projet du gouvernement, le ministre serait-il disposé à renvoyer le projet de loi, qu'annonce une résolution inscrite à son nom, au comité de la banque et du commerce, afin que ce dernier puisse discuter des divers aspects de cette initiative?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): A mon avis, c'est une excellente idée, monsieur l'Orateur.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DISCOURS DU MINISTRE DES MINES ET SITUATION PARTICULIÈRE DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet d'une déclaration faite dimanche par le ministre des Mines et des Relevés techniques à Winnipeg, dans laquelle il faisait allusion à un statut particulier pour la province de Québec. Le ministre parlait-il au nom du gouvernement lorsqu'il a dit que si les autres provinces

décident qu'elles veulent un puissant gouvernement central, le statut particulier de la province de Québec serait un statut très spécial?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député ne me demanderait pas de commenter un extrait du discours d'un ministre. J'ai lu ce discours et je le trouve excellent.

[*Français*]

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre ne croit-il pas que la province de Québec ne pourra pas réaliser ses aspirations constitutionnelles aussi longtemps que le gouvernement central restera fort?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député que ses remarques constituent un argument plutôt qu'une question proprement dite.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

RÉGIME FÉDÉRAL D'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX FACULTATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme le gouvernement de l'Ontario a prouvé qu'il était capable d'établir un excellent régime d'assurance frais médicaux à un coût raisonnable...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hees: ...et à participation facultative, le premier ministre voudrait-il étudier...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Pour faire suite au désir exprimé par de nombreux Canadiens, le premier ministre songerait-il à permettre la libre adhésion au régime fédéral d'assurance frais médicaux?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il s'agit d'une vaste question de principe et mon ami devrait savoir qu'elle est irrecevable.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le premier ministre qui veut répondre à une certaine question, mais qui, semble-t-il, exigerait un long énoncé de principe. Voilà pourquoi elle est peut-être irrecevable.

LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand le ministre déposera-t-il le rapport du comité formé de hauts fonctionnaires et de représentants de l'Association médicale professionnelle relativement au Fonds de 500 millions de dollars pour les services de santé?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de déposer ce rapport dès que je le pourrai.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

RÉDUCTION DU SERVICE: ENTRETIENS AVEC DES MAIRES DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. K. H. More (Regina City): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre est-il convenu d'accueillir les maires des villes de l'Ouest au sujet du service ferroviaire du Pacifique-Canadien, particulièrement en raison du retrait de son convoi le *Dominion*? Si tel est le cas, où et quand la réunion aura-t-elle lieu?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le maire de Moose-Jaw m'a envoyé un télégramme au nom des maires pour me demander de convoquer une réunion de ce genre. Le gouvernement sera fort heureux de prendre les dispositions voulues à ce sujet.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ D'UN ACHAT D'AVIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre s'il a pris connaissance d'un article de M. McIntosh écrit pour la *Presse canadienne* et selon lequel le gouvernement aurait fait une erreur en achetant l'appareil américain F-5 qui a été rejeté par l'Aviation des États-Unis après avoir été mis à l'essai au Vietnam.

En répondant à cette question, le premier ministre nous dirait-il, étant donné que cet écrivain très réputé a présenté un exposé approfondi, s'il n'y aurait pas lieu de déférer toute la question à un comité du Parlement chargé d'examiner les problèmes de défense?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne ferais pas d'observations sur un article écrit par un journaliste sans en avoir vérifié les faits. Pour ce qui est de la question même, nous aurons l'occasion sous peu, lorsque le comité de la défense sera institué, de faire la lumière sur toute la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale? Cette compagnie de laquelle on a acheté des avions, est-ce celle qui a mis un avion à la disposition du ministre pour tous ses déplacements au cours de la campagne électorale?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, je voudrais dire, au sujet de cet avion, que les besoins des États-Unis ne sont pas les mêmes que les nôtres. Quant à nous, nous avons besoin d'un avion de premier ordre et mes conseillers en la matière me disent qu'au-dessous de 20,000 pieds, c'est le meilleur au monde, et qu'il donnera entière satisfaction aux forces armées canadiennes. Mon très honorable ami devrait s'en réjouir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on nous a déjà servi des observations générales de ce genre. Voici ce que je demande au ministre: Est-il exact que les États-Unis ont rejeté cet avion après les essais faits au Vietnam?

L'hon. M. Hellyer: Au contraire, monsieur l'Orateur, d'après l'expérience acquise par les Américains au Vietnam, cet appareil est des plus remarquables, puisqu'il présente le taux le plus bas d'usure par frottement, s'est révélé le plus utile quant au nombre de sorties militaires et occasionne le moins de frais d'exploitation. C'est vous dire à quel point il est merveilleux et mon très honorable ami devrait s'en réjouir, il me semble.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Malgré toute la réclame faite par le ministre, n'est-il pas vrai que le département de la Défense des États-Unis a rejeté cet appareil et n'en achètera aucun?

L'hon M. Hellyer: Il est vrai, monsieur l'Orateur, que le département a décidé depuis quelque temps de ne pas en acheter . . . (*Exclamations*) . . .parce que ses besoins sont différents. L'avion qui l'intéresse, le A-7, ne répondrait pas, selon moi, à nos besoins. Je crois utile de dire à mon ami que par suite de l'expérience acquise au Vietnam, le programme américain d'assistance militaire, qui vise un nombre considérable d'appareils de ce genre, va à peu près sûrement entraîner les modifications envisagées au Canada au sujet du CF-5, ce qui en fera un appareil de premier ordre pour les attaques air-sol.

L'hon. M. Ricard: Mais ils ne veulent pas l'acheter.

L'hon. M. Harkness: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce vrai que les essais de ravitaillement en combustible de l'avion F-5 par notre avion Hercules ont été un échec complet? Alors, qu'arrivera-t-il au programme proposé pour ce qui est du ravitaillement de cet avion à très court rayon d'action?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est non; la deuxième partie de la question est donc hypothétique.

L'hon. M. Harkness: Le ministre veut-il dire que ces essais ont été satisfaisants?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Sherbrooke (M. Allard).

[*Français*]

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

INVITATION AU PAPE PAUL VI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Pour revenir à un sujet moins militaire, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Parmi les personnes de marque que le gouvernement entend inviter à l'Exposition universelle durant les fêtes du centenaire, le très honorable premier ministre songe-t-il à adresser une invitation à Sa Sainteté Paul VI, chef de l'État du Vatican et grand promoteur de la paix dans le monde?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite évidemment à intervenir en ce moment. Le premier ministre désire peut-être répondre à la question, bien qu'à première vue, il semble qu'elle devrait plutôt être inscrite au *Feuilleton*. Mais comme nous avons autorisé des questions semblables ces derniers jours, le premier ministre voudra peut-être répondre à celle-ci.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Si la question était inscrite au *Feuilleton*, on pourrait peut-être donner une réponse plus détaillée, mais je puis dire pour l'instant que sans aucun doute un grand nombre de chefs d'État viendront au Canada sur invitation, pendant l'année du centenaire. Aucun pays, aucun chef d'État ne s'est encore fermement engagé à cet égard. Assurément, la

venue de Sa Sainteté au Canada serait chaleureusement accueillie par tous les Canadiens, en particulier en cette période d'œcuménisme.

LE LAIT

MONTRÉAL—RUMEURS D'AUGMENTATION DU PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'ai une question à poser au premier ministre à la suite de la nouvelle selon laquelle le prix du lait, dans la région de Montréal, coûtera un cent de plus la pinte à compter d'aujourd'hui. Vu les privations que devront s'imposer les familles nombreuses à faible revenu, une mère de huit enfants m'ayant téléphoné aujourd'hui de Saint-Hubert à ce propos, comment le premier ministre pourrait-il freiner la hausse du coût de la vie?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): En pratiquant, comme nous l'avons tenté, une saine politique économique et financière.

L'INDUSTRIE

PRÉSUMÉE RÉDUCTION DE LA PRODUCTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (Northumberland): J'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Étant donné que son ministère a été établi principalement pour augmenter la productivité dans notre pays, comment peut-il expliquer la baisse de 30 p. 100 dans la productivité de l'an dernier par rapport à celle de l'année précédente, comme en fait foi le rapport annuel de son ministère qu'il a déposé hier?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit d'une question très importante, mais il me semble que l'honorable député cherche à obtenir des données statistiques. Je lui conseille d'inscrire sa question au *Feuilleton*; on pourra lui donner une réponse d'ici quelques jours.

L'hon. M. Hees: Nous en discuterons à dix heures, monsieur l'Orateur.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

L'EXPORTATION DE POMMES McINTOSH EN ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question qui découle d'un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin, selon lequel les Écossais ne peuvent obtenir de pommes McIntosh, notamment. . .

M. L'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question très importante mais, encore une fois, je conseillerais à l'honorable député de l'inscrire au *Feuilleton*. Il voudra peut-être la mettre en discussion à dix heures.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. VICTOR SPENCER—INTERPELLATION SUR LA PROCÉDURE SUIVIE LORS DE SON CONGÉDIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): J'ai une question à poser au premier ministre. J'aimerais lui demander si le cas de M. Victor Spencer a été réglé conformément aux procédures relatives à la sécurité décrites par le premier ministre le 25 octobre 1963, selon lesquelles tout employé accusé d'inconduite devait être informé des accusations pesant contre lui et avoir l'occasion de se justifier?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de m'avoir donné préavis de cette question. J'y réponds volontiers ainsi qu'il suit:

La procédure que l'honorable député mentionne dans sa question, et dont je parlais le 25 octobre 1963, a trait à la question d'accorder ou de refuser un visa de sécurité aux personnes qui ont accès à des renseignements secrets et confidentiels dans l'exercice de leurs fonctions. M. Spencer ne tombe pas dans cette catégorie, monsieur l'Orateur. Dans son cas, il s'agissait d'activités qui le rendaient inapte à être employé par le gouvernement dans quelque capacité que ce soit. Le principe fondamental de la procédure de sécurité a été suivi, cependant, et on a donné à M. Spencer l'occasion d'exposer sa version de l'affaire à un haut fonctionnaire de la Commission du service civil qui lui a expliqué les circonstances qui avaient amené le ministère des Postes à recommander son congédiement.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question supplémentaire? Dois-je conclure de la déclaration du premier ministre qu'on a donné à Spencer l'occasion de comparaître devant la Commission du service civil et d'exposer sa version de l'affaire? Si oui, était-il représenté par un avocat à cette audience?

Le très hon. M. Pearson: Un représentant de la Commission du service civil a interviewé M. Spencer en novembre dernier et la Commission a fait sienne la recommandation voulant que M. Spencer soit congédié de la fonction publique. Des mesures ont alors été prises à cette fin.

M. Douglas: C'est pire, c'est terrible.

M. Reid Scott (Danforth): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? N'est-il pas d'avis qu'il est temps qu'on fasse quelque chose au Canada pour protéger les fonctionnaires de ce genre de tribunal irrégulier qu'il vient de décrire?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

LES TRAVAUX D'HIVER

LE QUÉBEC—RETARD DANS LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Tremblay) et l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) ont posé des questions relatives aux travaux d'hiver. Je veux y répondre très brièvement.

La première question avait trait au délai ou retard que le gouvernement fédéral aurait pu apporter dans le paiement des subventions dues en vertu de la loi sur les travaux d'hiver.

A cette première question, je puis indiquer, en tant que le Québec est concerné, que des $23,700,000 qui ont été demandés, $23,500,000 ont été versés à date.

Maintenant, en ce qui à trait au délai, j'ai dit que je communiquerais avec le responsable dans le domaine provincial, c'est-à-dire l'honorable Pierre Laporte. Je lui ai téléphoné et il m'a dit que la cause de ce retard était due au fait que son ministère avait déménagé au cours de janvier et que, maintenant, tout rentrait dans l'ordre.

Voilà les réponses que je voulais donner à ces deux honorables députés.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Il nous dit que M. Pierre Laporte, ministre du gouvernement du Québec, l'a informé que pour des raisons de déménagement son ministère n'a pas été capable de payer ce qu'il devait aux municipalités.

Je dois signaler au ministre, en posant ma question, que la même situation existe depuis trois ans.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Caouette: Ma question, monsieur l'Orateur, est...

M. l'Orateur: L'honorable député devrait poser sa question.

[Le très hon. M. Pearson.]

M. Caouette: Je vais la poser, monsieur l'Orateur. La véritable raison n'est-elle pas que le ministère concerné, à Québec, utilise ces fonds—des fonds fédéraux, remarquez bien —à d'autres fins et qu'on néglige de payer les municipalités parce qu'on manque d'argent?

L'hon. M. Marchand: Tout ce que je puis dire, c'est que nous avons payé à la province ce que nous lui devions, conformément à notre entente.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

S'est-il informé auprès du gouvernement du Québec pour savoir si celui-ci faisait immédiatement une réclamation au gouvernement fédéral, au nom des municipalités, ou s'il retardait de faire la réclamation des montants dus?

L'hon. M. Marchand: L'honorable député pourrait s'adresser au gouvernement du Québec, dans chaque cas, pour savoir ce qui arrive. Notre responsabilité, c'est de payer le gouvernement provincial et c'est ce que nous avons fait. La responsabilité de l'administration de la loi est une responsabilité provinciale.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

L'honorable ministre peut-il nous dire si, en même temps, il a fait une étude pour connaître la raison pour laquelle les municipalités ne peuvent plus emprunter de nos banques à charte pour continuer leurs travaux d'hiver?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, à maintes reprises le gouvernement fédéral a indiqué, et je le répète, qu'il était prêt à faciliter le financement des travaux d'hiver dans une proportion allant jusqu'à 80 p. 100 des sommes qui seront éventuellement dues aux municipalités. Les municipalités se sont-elles prévalues de cet avantage comme elles le pouvaient? Ça, je pense qu'il y en a quelques-unes qui ne l'ont pas fait, mais c'est la responsabilité du gouvernement provincial de le faire.

[*Traduction*]

LES DROITS DE CAPTATION D'EAU

LE SENS DE L'EXPRESSION «LOT DE GRÈVE ENREGISTRÉ»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Cowan (York-Humber): J'ai une question à poser au ministre de la Justice.

Son ministère a-t-il décidé de demander à la Cour suprême du Canada une interprétation précise de l'expression «lot de grève enregistré» qui cause de gros ennuis aux riverains d'York-Humber et d'York-Ouest sur la rive nord du lac Ontario?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît; l'honorable député voudrait-il bien inscrire sa question au Feuilleton.

M. Cowan: A dix heures, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—L'AMPLEUR DE L'EMBARGO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On ne s'est pas occupé de lui pendant si longtemps qu'on doit pouvoir lui procurer l'occasion de se faire entendre. Dirait-il à la Chambre dans quelle mesure on applique l'interdiction de commercer avec la Rhodésie? S'agit-il d'une interdiction complète dans les deux sens?

Deuxièmement, lui a-t-on signalé que des officiers de l'ARC chargés de transporter le pétrole auraient, paraît-il, déclaré que le pétrole qu'ils livraient parvenait en partie à pénétrer en Rhodésie par suite de transactions entre le pays destinataire et la Rhodésie?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je me borne à dire que si mon très honorable ami ne m'a pas bombardé de questions c'est parce qu'il semble reconnaître que l'administration de mon ministère n'exige pas la canonnade répétée de la Chambre.

Quant à la seconde partie de la question, il faudra que je l'examine afin de pouvoir maintenir l'excellence du rendement atteint de toute évidence.

Quant à la première partie de la question, environ 90 p. 100 des échanges commerciaux entre les deux pays ont été visés par cette interdiction.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette interdiction a-t-elle été renforcée d'une manière quelconque au cours des derniers jours? Si je ne m'abuse, c'est le cas au Royaume-Uni. Et au Canada? Le ministre pourrait-il répondre par un seul mot et non par un discours?

L'hon. M. Martin: S'il fallait que je réponde par un seul mot je ne répondrais pas à la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je reconnais cet handicap chez l'honorable représentant.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MONTRÉAL—A PROPOS DU RETARD APPORTÉ AU VERSEMENT DES PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

A-t-il reçu des plaintes au sujet des retards apportés au paiement des prestations d'assurance-chômage dans le district de Montréal, par suite de l'explosion désastreuse qui s'est produite récemment?

[*Traduction*]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne dirai pas que nous avons reçu des plaintes, mais on nous a posé des questions. Je comprends fort bien pourquoi le député s'inquiète de l'explosion survenue près de l'édifice où est installé le personnel du bureau national de placement et de l'assurance-chômage. Le personnel a dû vider les lieux et trouver de nouveaux locaux. Je suis heureux de dire, cependant, qu'ayant ainsi travaillé pendant toute la fin de semaine, on a pu envoyer 6,500 chèques sur 13,000; les autres seront postés d'ici un ou deux jours.

M. Raymond Langlois (Mégantic): J'ai une question complémentaire à poser. Le ministre donnerait-il aussi la raison du retard à envoyer les chèques dans la région de Thetford Mines, où il n'y a pas eu d'explosion?

L'hon. M. Nicholson: J'accepterai volontiers cette question comme un préavis. Je n'ai reçu aucune plainte de cette région.

LES FAILLITES

DEMANDE DE MODIFICATIONS RELATIVES AUX FAILLITES DE PARTICULIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'adresse au ministre de la Justice une question dont je l'ai prévenu par écrit. Comme on se préoccupe beaucoup, non seulement des faillites commerciales, mais des faillites de particuliers, et étant donné le bill S-2 du Sénat, les vœux de l'*Institute of Chartered Accountants* et le projet de loi du Manitoba, à propos de l'exemption des salaires de la saisie-arrêt, le gouvernement songe-t-il à faire modifier la loi sur la faillite de façon qu'elle porte sur la faillite de particuliers aussi bien que sur celle d'entreprises commerciales?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Je sais gré au député de m'avoir prévenu de sa question. Mais, ne l'ayant reçue que peu de temps avant de venir à la Chambre, j'aimerais l'approfondir avant d'y répondre. On me permettra de la considérer comme préavis.

LES TRANSPORTS

LE PACIFIQUE-CANADIEN—LES WAGONS COUVERTS DANS L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank J. W. Fane (Vègreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, en sa qualité de porte-parole de la Commission canadienne du blé. Je l'ai prévenu, de vive voix, jeudi dernier, sauf erreur. Le ministre s'est-il renseigné sur la situation des wagons couverts sur la ligne du Pacifique-Canadien entre Edmonton et Lloydminster, et notamment au point de livraison d'Andrew, où, me dit-on, un grand nombre de wagons chargés de blé attendent sur une voie de garage depuis le mois de décembre. Je signalerais au ministre que je lui ai donné avis de cette question.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas oublié les démarches de l'honorable représentant. Une enquête est déjà en cours.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Les ministres sont-ils si difficiles à atteindre qu'il soit nécessaire aux députés libéraux de l'arrière-ban de poser des questions pendant la période réservée à cette fin?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les députés ont accepté à l'unanimité de raccourcir la période des questions. Il semble bizarre que les ministériels posent des questions tendancieuses pendant cette courte période et enlèvent ainsi à l'opposition des chances de poser des questions. (*Applaudissements*)

[M. Gilbert.]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES CAMIONNEURS EN ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. A la suite de la question que je lui posais la semaine dernière, au sujet de la grève des camionneurs en Ontario, qui cause d'énormes difficultés économiques, je voudrais lui demander s'il songe à intervenir personnellement pour amener les deux parties au différend à négocier, en vue d'en arriver à un règlement de cette grève qui se prolonge.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ministère et moi, suivons la situation de près. Nous sommes en contact avec les parties en cause et avec le gouvernement d'Ontario, peut-être plus directement intéressé que nous. Néanmoins, il ne me semble pas opportun d'intervenir à cette étape.

LES SUBSIDES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, si je participe à ce débat maintenant, c'est pour faire une mise au point à l'intention de ceux qui s'intéressent sérieusement au fonctionnement du Parlement, des historiens, des politicologues et des pontifes de la politique.

• (3.20 p.m.)

Je tiens à signaler que cette motion de subsides est une grande concession aux requêtes du gouvernement. L'opposition renonce à ce qui devrait être normalement obligatoire, soit cinq motions de subsides, avant l'adoption par la Chambre des crédits pour l'année financière 1965-1966. Le Règlement prévoyait six motions de subsides, et le débat ne peut être entamé et les crédits présentés à la Chambre que par ce moyen. Le gouvernement nous a demandé de résumer les cinq autres motions de subsides et de consentir à ce que tous les autres crédits soient présentés à la fin de ce débat.

Fait intéressant à noter, c'est moi-même, comme leader de la Chambre, qui avais fait cette proposition en 1962-1963 aux leaders des autres partis de la Chambre, et on l'avait rejetée. Le premier ministre de l'époque avait présenté la même proposition à la Chambre, mais elle avait été rejetée par l'opposition.

Si je signale ce fait, c'est pour indiquer l'intransigeance du parti libéral en 1962-1963 et le désir de collaboration du parti conservateur à ce moment-là. J'espère que ceux qui étudient le Parlement, notamment au cours de la session de 1962-1963, examineront aussi cette période de notre histoire.

Comme il existe une grande similitude entre les deux périodes, j'aimerais signaler le contraste entre l'attitude de notre parti, maintenant qu'il constitue l'opposition, et l'attitude du parti libéral en 1962-1963, alors qu'il siégeait dans l'opposition. Les travaux de la Chambre ont alors été soumis à une obstruction prolongée et délibérée, de sorte que le Parlement en était presque arrivé à un point mort. N'oublions pas que la question des subsides revêt une importance primordiale pour le Parlement. Le contrôle des dépenses doit être envisagé avec sérieux, car le Parlement risque de perdre son contrôle sur les dépenses effectuées par le gouvernement.

Cette perte de contrôle découle de l'attitude du parti libéral ces dernières années. Il s'agit d'une question très grave, et le Parlement doit prendre garde, à l'avenir, de ne pas perpétuer la pratique établie depuis dix mois de donner un chèque en blanc au gouvernement.

On semble penser à tort que le Parlement n'existe que pour l'adoption de mesures législatives. J'estime que son rôle en matière de fiscalité et de dépenses est plus important bien que, naturellement, les mesures législatives soient essentielles étant donné les besoins de la conjoncture. Ici, la nation fait aussi fonction de juge alors que nous examinons les décisions du pouvoir exécutif. Mais le genre d'impôts qui seront levés et la façon dont les recettes fiscales seront employées sont des questions qui intéressent vraiment le Parlement, et dans l'intérêt de nos administrés nous devons veiller à ce que l'argent des contribuables ne soit pas gaspillé par des dépenses inutiles.

Étant donné la situation qui existe depuis deux ou trois ans, ce contrôle du Parlement sur l'exécutif s'est relâché. A l'heure actuelle, pas un seul crédit du budget principal des dépenses n'a été adopté par le Parlement pour l'année financière 1965-1966. Cet état de choses provient du manque d'organisation dans ses travaux de la part du gouvernement comme je le montrerai en parlant de la période d'avril au 30 juin l'année dernière et auquel s'ajoute la négligence du gouvernement à convoquer le Parlement aussitôt après les élections du 8 novembre, ce qui a eu pour résultat de le placer dans cette situation.

Je le répète, pas un seul crédit du budget principal des dépenses n'a été adopté par la Chambre des communes. Deux crédits supplémentaires ont été adoptés au mois de juin à la demande du gouvernement et avec la collaboration de l'opposition parce que nous nous sommes rendu compte de leur importance à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, où le gouvernement s'en va-t-il? Les ministériels sont venus chapeau bas, à genoux, réclamer notre aide que nous aurions fort bien pu leur refuser, comme ils l'avaient fait en 1962-1963 à notre égard. Nous aurions pu la refuser en invoquant le droit de l'opposition à cinq motions de subsides. Nous n'avions pas à adopter les crédits de 1965-1966 en une seule journée ou en quelques heures, puisque c'est pour nous le moyen de surveiller l'administration des ministères.

Le ministre des Transports (M. Pickersgill) n'a pas rendu de comptes à la Chambre depuis deux ans. Nous l'avons laissé faire en 1963 parce que ses prévisions budgétaires étaient celles que nous avions établies lorsque nous avons formé le gouvernement. Si étrange que cela puisse paraître, nous avons manifesté une certaine sympathie envers le ministre des Transports en 1963. On disait à l'époque que sa santé n'était pas très bonne. Nous ne l'avons pas talonné.

En 1964, la Chambre des communes a été saisie de ses prévisions budgétaires en novembre, au moment où le temps dont nous disposions était limité, et les prévisions n'ont pas été discutées. Durant 1965, il n'a pas soufflé mot des dépenses du ministère des Transports.

Ce n'est là qu'un exemple, monsieur l'Orateur. Je pourrais poursuivre l'énumération et démontrer que la Chambre n'a pas reçu de compte rendu des ministres depuis près de deux ans. Il serait intéressant d'avoir un rapport du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer). L'examen de ses crédits en 1964 a été soumis à la «guillotine», de sorte qu'ils n'ont pas été débattus en cette enceinte. Nous n'avons pas eu de rapport du ministre de la Défense nationale durant l'année 1965. Vous voyez donc, monsieur l'Orateur, l'importance de la discussion des subsides qui s'engage et la nécessité de prendre le temps voulu, à partir de jeudi, pour voir exactement ce qu'on fait de l'argent des contribuables.

C'est la situation actuelle. Nous ne proposons pas d'amendement—encore une fois selon notre entente—afin de pouvoir passer mercredi à l'adoption de la motion de subsides et à la présentation des autres crédits, ministère par ministère.

Considérons maintenant un autre facteur, monsieur l'Orateur. Comment le gouvernement s'est-il tiré d'affaire dans l'intervalle? Il s'est fait accorder des crédits provisoires, ce qui est la pratique courante chaque année. Les crédits provisoires sont ordinairement approuvés pour les mois d'avril, mai, juin et juillet et jusqu'à ce que la Chambre ait adopté le budget principal. A la fin de juin, nous avons accordé au gouvernement une extension des crédits provisoires pour quatre mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'octobre. Nous fondant sur la déclaration du premier ministre (M. Pearson), le 27 juin, nous pensions être rappelés en septembre pour terminer les travaux de cette session-là.

M. Vincent: Le 27 septembre.

L'hon. M. Churchill: Oui, le 27 septembre était bien la date fixée. Apparemment, le leader de la Chambre se fiait à la parole du premier ministre. Mais dans l'intervalle, le premier ministre a reçu des conseils de divers milieux et il a lui-même pris une décision; du moins, c'est ce qu'il prétend. Le soir où il a annoncé les élections à la télévision, il a déclaré: «Cette décision, c'est moi qui l'ai prise, et je l'ai prise seul.» Pourtant, des personnes se sont portées à sa défense par la suite en disant qu'il avait été mal conseillé et que les intéressés avaient assumé le rôle de flagellants et avaient eux-même pris le blâme. Quoi qu'il en soit, le premier ministre, après avoir promis au pays que la Chambre se réunirait le 27 septembre, a jugé à propos de décréter des élections. Entre-temps, des subsides pour sept mois de l'année ont été accordés au gouvernement. Ensuite, le gouvernement a eu recours à des mandats du gouverneur général.

• (3.30 p.m.)

Maintenant que le Parlement est assemblé de nouveau, cela doit prendre fin et le gouvernement devra obtenir le consentement du Parlement pour faire face à toutes autres dépenses. J'aimerais signaler qu'au cours des années d'élections, l'examen des crédits a toujours été restreint, justement à cause des élections. Cela est normal. Après les élections, la Chambre s'est occupée assez promptement des crédits qui n'avaient pu être examinés plus tôt. Il y a trois ans, presque jour pour jour, j'avais présenté à la Chambre un relevé que j'avais fait et qu'il serait bon, je pense, de consigner de nouveau au hansard, pour des fins historiques. Voici ce que j'avais dit:

En 1945, la Chambre s'est réunie au printemps. Des élections ont eu lieu en juin et la Chambre s'est réunie de nouveau à l'automne. La même chose s'est produite en 1949, alors que des élections ont été tenues en juin. En 1957, il y a eu des élections en juin, de même qu'en 1962. Si l'on examine comment on a disposé des crédits lors de ces quatre années civiles, on constatera que le Parlement a adopté les crédits provisoires pour une période de neuf mois en 1945 avant d'aborder le budget principal. En 1945, l'opposition, constituée par le parti conservateur, était sérieuse. En décembre de cette année-là, les membres de l'opposition ont collaboré avec le gouvernement en examinant les crédits très rapidement et en les adoptant très vite.

En fait, les six derniers jours de décembre, la Chambre a adopté la plupart des crédits, mais elle a siégé de longues heures se prolongeant au-delà de minuit et tôt le matin. En 1949, les crédits provisoires ont été adoptés pour huit mois. Encore une fois, l'opposition conservatrice, consciente de ses responsabilités, a collaboré avec le gouvernement du temps en adoptant le budget principal les quelques derniers jours de la session à l'automne de cette année-là. Il a fallu 15 jours à la Chambre pour adopter les crédits.

C'était le 4 février 1963. J'ai poursuivi:

A mon avis, c'est ce qui aurait dû se produire en 1962. Il y a eu une session au printemps, des élections en juin, puis une session à l'automne. Une opposition sérieuse aurait collaboré avec le gouvernement et adopté le budget principal des dépenses à l'automne de 1962.

Voilà, selon moi, l'attitude que l'on a adoptée dans le passé à l'égard des crédits provisoires et du budget principal des dépenses, les années d'élections. Mais après les élections de 1962, le parti libéral, tenant à tout prix à faire de l'obstruction et à diminuer le prestige du Parlement, n'a pas voulu s'en tenir à l'usage établi au cours des années antérieures et a refusé d'approuver les crédits présentés à l'automne de 1962. Nous avons présenté les motions de subsides ordinaires et nous avons saisi la Chambre des crédits de six ministères. Mais l'opposition libérale a refusé d'approuver un seul crédit. En décembre de cette année-là, comme le budget principal n'avait pas été adopté, nous avons dû demander l'adoption de crédits provisoires pour le mois de janvier.

En décembre 1962, l'opposition libérale a consacré six jours bien comptés à l'examen des crédits provisoires. Neuf fois sur dix, l'adoption de ces crédits prend d'une demi-journée à un jour et demi; cependant, cette année-là, l'opposition libérale a bel et bien consacré six jours à l'approbation des crédits provisoires de janvier. On aurait pu employer ce temps à l'examen, puis à l'adoption, du budget principal des dépenses pour l'année financière, mais l'opposition voulait la tête du gouvernement et la déchéance du Parlement.

Et aujourd'hui, où en sommes-nous? La tricherie revient à son maître. Le parti libéral, qui forme le gouvernement, est tenu de faire approuver par le Parlement les crédits de l'année financière 1965-1966, qui prend fin le 31 mars. Il lui a fallu nous demander de restreindre l'étude des motions de subsides. Nous avons consenti. La semaine prochaine, il viendra forcément nous quémander des crédits provisoires pour le mois de février. C'est que nous ne saurions adopter tout le budget des dépenses jeudi et vendredi prochains. Il s'agit d'une somme trop élevée. Le budget des dépenses de 1965-1966 dépasse sept milliards. Nous tenons à savoir à quoi a servi l'argent accordé jusqu'ici et ce qu'on se propose de faire avec le montant requis et les derniers crédits supplémentaires dont nous sommes saisis.

Nous ne pouvons pas le faire en deux jours. La semaine prochaine, le leader de la Chambre—ce sera le ministre des Finances (M. Sharp), à vrai dire—devra donc demander au Parlement de voter des crédits provisoires pour le mois de février, soit le onzième mois de l'année financière. Que l'on me permette de signaler les dangers de cette méthode. C'est une question grave. Lorsque le gouvernement en arrive au point où il doit demander au Parlement de voter des crédits provisoires à la fin du dixième mois de l'année, on a atteint le moment critique. Voici une déclaration faite il y a quelques années en pareilles circonstances, comme le relate le hansard du 17 décembre 1962, aux pages 2875-2876:

> Ou bien le gouvernement présentera une loi d'ensemble en nous demandant d'adopter tous les crédits promptement parce qu'il sera temps de commencer à penser aux prévisions de l'année financière 1963-1964 ou bien, si le Parlement prend ses responsabilités au sérieux et cherche à discuter des crédits, il y aura prorogation de la session et le gouvernement administrera le pays par voies de mandats du Gouverneur général, ou le Parlement sera dissous et il y aura des élections. J'ignore laquelle de ces manières d'agir choisira le gouvernement, mais je suis persuadé que, quoi qu'il arrive, l'année financière 1962-1963 passera à l'histoire comme l'année où le Parlement et la Chambre des communes, en particulier, n'ont pas pu jouer le rôle traditionnel qui leur est reconnu par la constitution, savoir le droit de discuter de tous les postes des crédits provisoires, comme le ministre des Finances nous l'a promis le 12 décembre. Le ministre n'a pas mal agi en nous donnant cette assurance; c'est plutôt parce que le gouvernement a perdu du temps précieux au cours de l'été alors que le Parlement ne siégeait pas et parce qu'il n'a pas su organiser les travaux de la présente session que le Parlement n'aura pas pu remplir une de ses fonctions principales.
>
> Je veux parler du pouvoir de contrôle qu'a le Parlement sur les dépenses publiques. C'est ainsi que l'on est supposé procéder. Sous notre régime de gouvernement, le pouvoir exécutif n'est pas censé prendre seul toutes les décisions et dépenser les fonds publics sans consulter personne. Quoi que puisse faire l'exécutif par voie de décrets du conseil ou d'ordonnances, c'est au Parlement qu'incombe la responsabilité d'autoriser les déboursés. Nous allons perdre ce droit au cours de la présente année financière, soit parce que le temps s'écoulera avant que nous puissions faire quelque chose d'utile, soit parce que le Parlement sera dissous et que des élections seront décrétées.

Puis, écoutez ceci:

> Si nous continuons ainsi, et que nous sommes saisis d'un autre de ces bills de finance demandant les onze douzièmes puis d'un autre demandant les douze douzièmes, il n'échappera à aucun Canadien que le Parlement n'exerce plus le droit de regard qu'il devrait exercer en ce qui concerne les dépenses.

• (3.40 p.m.)

C'était le danger en décembre 1962 quand nous avons demandé des subsides pour le dixième mois de l'année financière. La catastrophe approchait. Tout allait s'écrouler. On détruisait le Parlement. Je suppose que ces propos nous seront répétés par le député qui les prononçait à l'époque, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il prendra sans doute la parole au cours du débat et rappellera au Parlement le danger qu'il voyait alors, et qui est encore plus grave maintenant, parce que nous serons saisis la semaine prochaine d'une motion de subsides pour le onzième mois de l'année financière, et il est fort possible que nous soyons appelés à accorder des subsides pour le mois de mars, le douzième de l'année financière.

Il n'était pas le seul qui voyait approcher la catastrope. Écoutez ceci, monsieur l'Orateur, que l'on trouve à la page 2971 du hansard du 19 décembre 1962:

> Il n'y a, je crois, aucun précédent dans l'histoire de notre Parlement d'une demande faite par le gouvernement en vue d'obtenir la dixième tranche mensuelle de l'ensemble des dépenses prévues pour l'année, avant que le Parlement ait voté même un seul crédit des dépenses annuelles...pas un seul. Pareille chose n'est encore jamais arrivée dans l'histoire de notre Parlement...
>
> C'est un droit fondamental et historique du Parlement d'approuver les impôts avant qu'ils soient perçus et d'approuver les dépenses avant qu'elles soient faites. Quand on ignore ces droits, quand on les viole, on viole le Parlement lui-même et on s'achemine vers sa destruction. Qu'importe la portée de la Déclaration des droits et la mesure dans laquelle on la fait connaître, qu'importe les belles paroles qu'on prononce au sujet de la Grande Charte et de la Déclaration des droits, qu'importe la ferveur avec laquelle on parle des drapeaux parlementaires ou nationaux. Le gouvernement actuel viole délibérément et systématiquement les deux droits que j'ai mentionnés.

J'espère que ces propos seront de nouveau consignés au compte rendu par celui qui les a tenus le 19 décembre 1962 car, à ce moment-là, alors que nous demandions des subsides pour le dixième mois de l'année financière, il nous accusait de violer les droits du Parlement et de préparer sa destruction. J'espère que le premier ministre, dont je

viens de citer les paroles... (*Applaudissements*)...dira à la Chambre cette fois-ci comment elle devra agir la semaine prochaine quand elle sera appelée à voter, les yeux fermés, des subsides pour le onzième mois de l'année financière.

Le 21 janvier 1963, d'autres propos pleins de sagesse ont été tenus, comme en fait foi le hansard:

> Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, au nom de mon parti, que les propositions faites demandent, de la part des membres de la Chambre, une abdication de leurs droits et responsabilités. Il reste encore à examiner cinq motions de subsides, qui ont leur importance dans notre régime parlementaire. A part deux ou trois ministères dont nous avons commencé l'examen des crédits, il nous reste encore à examiner les crédits de tous les ministères. Cet examen n'a pas seulement pour objet de voter des sommes d'argent mais de procurer aux députés l'occasion d'interroger les ministres au sujet de la ligne de conduite et des programmes de leurs ministères, et d'avoir une idée de la marche du ministère. On nous demande de faire abstraction de tout cela et de voter en bloc de grosses sommes d'argent sans avoir l'occasion d'examiner à fond le travail qu'accomplissent les ministères.

Le député qui a prononcé ces paroles le 21 janvier 1963 voudrait peut-être les répéter à la Chambre au cours du présent débat. Il s'agit du représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Voilà ce qu'il pensait de la situation désespérée à laquelle la Chambre faisait face. On lui demandait d'approuver les crédits pour le dixième mois de l'année financière, puis, en janvier, d'approuver en bloc le reste des motions de subsides, afin que nous puissions passer à l'étude des affaires du pays.

Quelle est donc l'attitude de ces messieurs en février 1966, trois ans plus tard? La situation leur semble-t-elle aussi dangereuse en ce moment qu'elle leur paraissait alors? Ou les choses ont-elles changé? Doit-on faire confiance au gouvernement actuel et lui donner carte blanche pour 11 mois et peut-être même pour le 12e mois de l'année financière, sans anéantir les pouvoirs du Parlement? Telle est la question, monsieur l'Orateur.

J'aurais cru que le parti libéral, qui a eu l'expérience de la session de 1962-1963 et qui se trouve dans la même situation en 1965-1966, aurait pris certaines précautions, mais non. Pendant les trois dernières années que nous avons détenu le pouvoir, certains libéraux ont fait peu de cas de la fonction du Parlement et, au cours de la session de 1962-1963, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour ravaler le Parlement au moyen de l'obstruction calculée.

Toutefois, ils sont maintenant pris à leur propre piège. Trois ans se sont écoulés. Nous pourrions les traiter exactement comme ils l'ont fait, mais nous sommes beaucoup plus sérieux. Nous tenons le Parlement en plus haute estime.

En dépit de l'expérience passée, comment les travaux de la Chambre se sont-ils déroulés au cours de la dernière session qui a débuté en avril et s'est terminée en juin? Cette session a duré 53 jours et, bien entendu, nous comptions reprendre nos travaux le 27 septembre. Mais à quoi avons-nous consacré ces 53 jours? Il est très intéressant d'examiner le compte rendu. Sept jours ont été consacrés à l'ouverture de la session et à l'Adresse en réponse au discours du trône, ce qui est bien normal. Six jours ont été consacrés à l'étude du budget, ce qui est encore bien normal. L'examen des résolutions budgétaires et des bills qui en découlent a duré sept jours. Personne ne peut trouver à y redire. Ce sont d'importantes questions financières touchant la loi de l'impôt sur le revenu, la loi sur les douanes, le tarif des douanes et ainsi de suite.

Nous avons consacré cinq jours à la loi sur les banques et à la loi nationale sur le logement. Personne ne peut s'en plaindre. La Chambre a passé quatre jours à étudier diverses autres questions portant sur la commission des réclamations des Indiens et quatre ou cinq autres projets se rattachant aux anciens combattants. Il n'y a rien à redire à cela non plus. C'est un emploi judicieux du temps.

Nous avons consacré deux jours à une motion de subsides. Les crédits de neuf ministères ont été mis en délibération et c'était une concession de notre part. D'ordinaire, les crédits de six ministères seulement sont mis en délibération, mais nous avons dit: «Mettez en délibération les crédits de neuf ministères; finissons-en.» Ensuite, nous avons passé un jour à étudier le Budget principal des dépenses. Nous avons consacré une journée à étudier le premier article des crédits du ministère des Affaires extérieures, puis l'étude de ces crédits a été déférée à un comité qui n'existait pas à cette époque, mais qui a été établi plus tard.

En juin, nous avons passé quelques heures à étudier les crédits provisoires accordés au gouvernement pour une période de quatre mois. A quoi a-t-on consacré le reste du temps? Au lieu de le consacrer au budget principal, comment le gouvernement a-t-il organisé ses travaux pendant cette période d'avril à juin? Bien mal. Nous avons passé cinq jours à l'étude de la retraite des sénateurs. Or, pour importante que soit l'autre Chambre, je doute fort que les intérêts de la nation auraient souffert le moins du monde de la remise à plus tard de l'étude de ce projet de loi, même si on l'avait mis de côté pour un an ou deux. Mais, au lieu d'étudier le

budget, les dépenses, c'est à cela qu'à la demande du gouvernement, nous avons consacré notre temps. Ce n'est pas nous qui l'avons demandé.

Puis, la Chambre a passé 15 jours à discuter le Règlement, cela aussi à la demande du gouvernement qui voulait entraver le Parlement afin d'avoir désormais la haute main. Nous nous sommes mis d'accord sur 90 p. 100 des modifications proposées, mais le gouvernement s'est entêté à imposer certaines parties litigieuses, y compris un rapport du comité et la résolution rapportée par le gouvernement.

• (3.50 p.m.)

Le 3 juin 1965, 35e jour de cette session, voici ce que je disais:

...J'ai dit, et je le répète, que nous devrions retirer les parties non litigieuses de cette résolution...

Cela a trait au Règlement et à la procédure. Ensuite, je poursuivais:

...constituer les comités, leur déférer les crédits et poursuivre les travaux de la Chambre, comme tout le monde le dit. C'est aujourd'hui le 3 juin et le 35e jour de la présente session. Pas un seul comité n'a encore été créé. Aucune prévision budgétaire n'a encore été déférée à un comité existant. On a proposé l'autre jour une motion visant à déférer des prévisions budgéraires à un comité inexistant, mais elle n'a pas eu de suite.

Voilà comment, d'avril au 3 juin, les jours se passèrent à la Chambre. Les prévisions budgétaires étaient dédaignées comme choses sans importance et le gouvernement demandait un blanc-seing par l'intermédiaire de crédits provisoires. Examinons ce qui s'est passé après les élections du 8 novembre dernier. Pourquoi le premier ministre s'est-il abstenu de faire ce qu'il avait fait en 1963? En 1963, les élections avaient eu lieu le 8 avril, nous avions perdu le pouvoir et les libéraux avaient pris les rênes du gouvernement. L'ouverture de la Chambre avait lieu le 16 mai, soit 37 jours après les élections; le premier ministre arrive ici en coup de vent, s'empresse de former son cabinet et nous promet 60 jours de décisions et de projets de nature à soulever les audacieux. Ensuite, bien entendu, grâce au ministre des Finances précédent...

L'hon. M. Lambert: Et à d'autres.

L'hon. M. Churchill: Et à d'autres, mais surtout au ministre des Finances précédent, la bulle a éclaté.

Après les élections du 8 novembre 1965, qu'a fait le premier ministre? Il n'est pas arrivé en trombe pour inaugurer la session à la Chambre. Il avait été réélu, mais deux membres de son cabinet avaient connu la défaite électorale. J'imagine qu'il a pu facilement les remplacer. Pourquoi n'a-t-il pas convoqué le Parlement avant Noël pour expédier les travaux? Pourquoi a-t-il attendu 70 jours après les élections, jusqu'au 18 janvier? Pourquoi ce délai? Il devait évidemment remanier le cabinet à cause de certaines démissions; d'autres auraient dû lui être soumises; il les attendait peut-être. Il n'a pas convoqué rapidement les Chambres et son programme législatif n'a rien d'excitant pour les audacieux. Il a préféré attendre jusqu'au 18 janvier parce qu'il avait honte d'affronter la Chambre et craignait de se présenter devant le Parlement avec un cabinet peu solide.

L'hon. M. Lambert: Il a dû affronter ses propres partisans.

L'hon. M. Churchill: Peut-être craignait-il plus ses partisans que la Chambre.

Le gouvernement a démontré par là qu'il était incapable de s'occuper des travaux de la Chambre, pendant la session d'avril à juin 1965. Le gouvernement a aussi manqué à son devoir en ne rassemblant pas la Chambre peu après les élections, ce qu'il aurait pu faire le 14 ou le 15 décembre. Nous aurions pu avoir le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône avant Noël, nous aurions pu revenir peu après Noël, ou immédiatement après le jour de l'an; d'ailleurs il y a un précédent à cela. Le premier ministre St-Laurent a gracieusement consenti à ajourner la Chambre le 21 décembre 1952 et nous étions de retour ici le 27 décembre. C'est tout le congé que nous avons eu en 1952 et nous aurions pu faire la même chose cette année, sans ce grand hiatus entre juillet dernier et janvier de cette année. Le premier ministre a attendu six mois et demi pour rassembler le Parlement.

Le premier ministre est maintenant coincé. Il faut faire approuver toutes les prévisions de 1965-1966, et les crédits provisoires doivent être obtenus pour le onzième mois. En décembre 1962, quand nous avons demandé des crédits provisoires pour le dixième mois, c'était une affaire extrêmement dangereuse. C'était scandaleux à l'époque, mais le gouvernement demande aujourd'hui la même chose pour le onzième mois. J'espère que je serai à mon fauteuil quand le ministre des Finances (M. Sharp) devra venir supplier la Chambre de lui accorder des subsides sous forme d'un chèque en blanc pour le onzième mois. (*Applaudissements*) Il lui faudra un chèque en blanc pour le onzième mois de l'exercice financier.

Des voix: Honte.

L'hon. M. Churchill: Le parti libéral pourrait-il jeter un regard en arrière et se rappeler 1962-1963 lorsqu'il a refusé sa collaboration?

Nous sommes dans la même situation en ce moment. Nous pouvons suivre le conseil du ministre des Transports (M. Pickersgill) au parti libéral en juillet 1962, lorsqu'il a rédigé deux articles pour la *Free Press* de Winnipeg. Il y avait démontré que le refus d'adopter les crédits provisoires entraînerait la chute du gouvernement, la dissolution et des élections.

Une voix: Quelle étourderie!

L'hon. M. Churchill: C'était étourdi, mais la même conjoncture s'offre à la Chambre on ce moment. Le refus d'adopter les crédits provisoires pour le mois de février obligerait le gouvernement, selon le ministre des Transports, à céder la place et à en appeler au peuple. C'était la ligne de conduite préconisée par le parti libéral à l'époque. Je sais de source sûre que le conseiller le plus intime du premier ministre à l'époque a dit aux courriéristes parlementaires que le parti libéral voulait nous obliger à en appeler au peuple lorsque nous aurions à faire adopter les crédits provisoires pour le onzième mois. Le gouvernement se trouvera dans la même situation le mois prochain. Évidemment, certains de ses partisans vont nous dire qu'il ne faut pas agir ainsi car nous sommes ici pour exécuter les travaux du pays.

J'ai entendu ces mots-là de la bouche même du député de Red-Deer (M. Thompson) le 4 février 1963. Voici ce qu'il a dit avant l'heure du souper: «Nous allons collaborer avec le gouvernement.» A la reprise de la séance, il avait changé d'idée, mais pas pour la raison qu'en avait donnée le député d'York-Sud à ce moment-là. Il n'avait pas changé d'idée à cause de ce qu'il avait mangé, mais en raison de directives qu'il avait reçues d'une autorité supérieure. Si le député de Villeneuve (M. Caouette) voulait révéler ici, à la Chambre des communes, pour que ses propos soient inscrits au hansard, ce qu'il nous avait dit dans les coulisses, nous aurions alors un compte rendu exact de ce qui était arrivé au député de Red-Deer pendant la période du souper, soit entre six et huit heures, le 4 février 1963.

C'est là le fil ténu qui maintient le gouvernement au pouvoir à l'heure actuelle. Je sais ce que va dire le député de Red-Deer, la semaine prochaine, lorsqu'on nous demandera des crédits provisoires pour le onzième mois. Il dira que nous sommes ici pour nous occuper des affaires du pays et que le peuple canadien nous y a envoyés pour cela. Pendant les élections, les gens ne se sont jamais rendu compte que c'est le député de Red-Deer qui commanderait l'équilibre des partis, car ils n'auraient sûrement pas agi comme ils l'ont fait. Ce pourrait être très souhaitable d'en obtenir un avis différent au moyen d'une nouvelle consultation. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur suppléant: Avant d'entendre un autre orateur, je pourrais peut-être demander à la Chambre comment elle entend procéder pour les travaux d'aujourd'hui. Le leader du gouvernement à la Chambre a fait, vendredi dernier, une déclaration qui figure à la page 420 du hansard; je cite:

> Les leaders de la Chambre ont tenu une autre réunion aujourd'hui et ont décidé que, lors de la présentation d'une motion tendant à inviter l'Orateur à quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides, aucun amendement ne sera présenté...

J'aimerais maintenant renvoyer la Chambre à la citation 234(2) de *Beauchesne*, à la page 203, où il est dit:

> Il arrive souvent, à propos de la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, que des députés exposent des griefs sans proposer d'amendement.

Plus loin au même paragraphe il est écrit:

> Une fois le débat terminé sur une question et qu'on passe à une autre, les députés ne peuvent revenir à la première.

• (4.00 p.m.)

Je demanderais à l'honorable député qui vient de se lever s'il a l'intention de traiter du même sujet que le député de Winnipeg-Sud-Centre; sinon, j'aimerais savoir si d'autres députés désirent en parler.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, lorsque les membres de notre parti ont consenti à limiter la durée du débat et à renoncer à notre droit de proposer un amendement, le ministre des Travaux publics, leader du gouvernement à la Chambre, nous avait donné l'assurance—et sauf erreur, tous les leaders de tous les partis à la Chambre ont donné leur accord—qu'on renoncerait à l'application, dans ce débat, de la disposition que Votre Honneur vient de lire, obligeant chaque orateur à traiter de la question soulevée par le préopinant. (*Applaudissements*)

C'est ce que nous avions compris et je dois avouer que j'ai de la peine à croire que Votre Honneur n'en a pas été informé par le leader du gouvernement à la Chambre.

M. Fairweather: M. Favreau a dû oublier.

M. Douglas: A notre avis, toute dérogation à cette pratique devrait être considérée comme un manquement à la parole, et nous verrions d'un très mauvais œil toute tentative visant à modifier l'arrangement conclu entre les partis.

L'hon. M. Churchill: C'est ce qu'avait compris notre parti, monsieur l'Orateur. L'honorable député s'est exprimé très pertinemment.

M. Benson: Cela convient tout à fait au gouvernement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Si je ne m'abuse, il n'y a donc pas lieu de suivre la procédure normale concernant les griefs. Si c'est une directive de la Chambre, je la suivrai volontiers. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député d'York-Sud (M. Lewis).

[*Français*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je sais bien que nous, de cette Chambre, avons la tâche d'étudier et de tenter de résoudre non seulement de nombreux problèmes domestiques, mais également des problèmes de fédéralisme, des problèmes que la pauvreté suscite au Canada. Il n'y a pas que des îlots de pauvreté parsemés ici et là, car on ne peut ignorer le fait que des millions de Canadiens sont forcés de vivre dans la misère dans toutes les provinces, tous les comtés, bref, dans toutes les villes du Canada.

Je sais également, qu'il nous faut faire face à d'autres problèmes domestiques. Néanmoins, compte tenu des événements récents, il serait important, à mon avis, de parler aujourd'hui de la guerre dangereuse qui se poursuit au Vietnam.

[*Traduction*]

A ce sujet, je dirai tout d'abord, monsieur l'Orateur, et je pèse bien tous mes mots, que nous, du Nouveau parti démocratique, déplorons et condamnons la reprise des bombardements du Vietnam du Nord par les États-Unis. Nous condamnons cette façon d'agir, que nous estimons malheureuse et téméraire, puisqu'elle retardera vraisemblablement de plusieurs années la possibilité d'un règlement par voie de négociations.

Je constate, depuis mon arrivée à la Chambre, comme à la lecture de rapports en dehors de cette enceinte, que dès que quelqu'un tente de critiquer la politique des États-Unis au Vietnam, il se fait traiter d'irresponsable par des porte-parole du gouvernement. Cela me rappelle une phrase du début d'un article écrit, il y a quelques mois, par le professeur Hans J. Morgenthau:

> Cela nous éclaire sur les nombreux malentendus qui gênent notre politique concernant le Vietnam, en ce sens que pour pouvoir critiquer publiquement cette politique, il faut d'abord prouver qu'on en a le droit.

Je n'ai pas l'intention de prouver les droits que nous avons, mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi, de critiquer la politique des États-Unis. Nous considérons ce droit comme d'ordre fondamental pour tout Canadien, mais surtout pour ceux qui ont l'honneur de faire partie de la Chambre. (*Applaudissements*) Monsieur l'Orateur, nous nous refusons catégoriquement à croire que l'amitié à l'égard d'un voisin puissant doit se traduire par la servilité. Nous affirmons que la véritable amitié vis-à-vis d'une nation, quelle qu'elle soit, n'en est que plus profonde et plus respectueuse lorsque celui qui en fait preuve montre assez de courage et de sagesse pour signaler à une nation voisine les erreurs qu'il lui voit commettre.

Comme chacun des membres de cette Chambre, nous savons que la participation du Canada à l'alliance occidentale est naturelle et juste, et que le rôle de chef de file des États-Unis est naturel et inévitable. Toutefois, ces faits nous forcent à conclure que les actes des Américains, où que ce soit, concernent directement le Canada et les autres nations de l'alliance. Aussi est-ce fuir la réalité et compromettre l'intégrité et les fins de l'alliance occidentale que de prétendre, comme le premier ministre l'a fait hier, que la guerre vietnamienne ne nous concerne pas directement et qu'il faut la laisser aux intéressés.

Il m'a toujours semblé, monsieur l'Orateur, que le Canada en particulier avait une raison très pressante de se prononcer franchement et avec fermeté sur ces questions internationales. Nous avions un immense réservoir de bonne volonté chez les nouvelles nations d'Afrique et d'Asie. Cette bonne volonté résultait du fait que notre pays ne porte pas le stigmate d'avoir imposé à d'autres peuples un régime colonial ou une mainmise économique. Cela nous a permis de jouer un rôle inestimable dans les affaires internationales.

A vous, monsieur l'Orateur, aux députés, et aux ministres de la Couronne, je dis que ce capital de sympathie s'épuisera si nous assumons dans les affaires internationales simplement le rôle de satellite de l'une des grandes puissances. Comme tous les Canadiens, je suis fier du rôle que notre premier ministre a joué récemment à la conférence sur la Rhodésie,

tenue à Lagos. Les dissensions du début ont abouti à une compréhension mutuelle. Il serait pitoyable que le gouvernement dissipe cette sympathie en conservant dans ce domaine l'inutile timidité qu'il affiche dans d'autres voies.

Les porte-parole du gouvernement ont informé la Chambre qu'ils avaient fait connaître aux autorités américaines l'attitude du Canada à l'égard de l'escalade de la guerre au Vietnam. Je puis dire uniquement que le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et d'autres représentants du Canada se sont exprimés à Washington sur le ton tiède, timide, banal et plat qu'ils avaient pour expliquer leur attitude à la Chambre et il n'est pas étonnant que Washington n'ait pas prêté l'oreille à leurs paroles.

Si l'on discute de la guerre au Vietnam, il faut tenter de répondre à quatre questions: 1° Comment les États-Unis sont-ils d'abord intervenus au Vietnam? 2° Quels sont les buts et les objectifs de cette intervention? 3° Ces buts—à supposer qu'on les découvre—sont-ils souhaitables, à tout prendre? 4° Sont-ils réalisables au moyen d'une action militaire au Vietnam?

Il importe d'évoquer les premiers événements, car on a créé des mythes au sujet de la participation américaine au Vietnam. Voici ce que le président Johnson a déclaré dans son message sur l'état de l'Union du 14 janvier 1965:

Nous sommes là...

C'est-à-dire au Vietnam.

...d'abord parce qu'une nation amie nous a demandé de l'aider contre l'agression communiste. Il y a dix ans, nous le lui avons promis. Trois présidents ont appuyé cette promesse. Nous n'y manquerons pas.

Voilà ce qu'a dit le président Johnson. Puis, le 7 avril 1965, il est revenu à la charge:

Pourquoi sommes-nous au Vietnam? Pour y tenir une promesse. Depuis 1954, chaque président des États-Unis a offert au peuple sud-vietnamien de lui prêter main-forte.

• (4.10 p.m.)

Et ainsi de suite. Je déclare, en toute déférence, que ce mythe du président Johnson n'est pas conforme à la réalité historique. Les États-Unis sont entrés en scène au Vietnam dès 1947, alors que la France y perdait la guerre; ils voulaient alors prêter main-forte. Quoi qu'il en soit, l'aide au Vietnam du Sud a d'abord été offerte par le président Eisenhower dans une lettre datée du 23 octobre 1954 à feu le président Diem. Tel qu'en fait foi le compte rendu officiel du Congrès du 14 janvier 1966, le président Eisenhower disait, entre autres, et je cite:

[M. Lewis.]

Vos récentes demandes d'aide, pour la réalisation du projet gigantesque d'éloigner des centaines de milliers de citoyens vietnamiens loyaux des régions qui sont en voie de passer de fait à un régime et à une idéologie politique qu'ils abhorent, sont en voie d'être satisfaites. Je suis heureux que les États-Unis puissent contribuer à cette entreprise humanitaire.

Un peu plus loin dans cette lettre, le président Eisenhower disait:

Nous avons cherché des moyens qui nous permettraient de donner au Vietnam une aide plus efficace et de participer davantage au bien-être et à la stabilité du gouvernement du Vietnam.

Et, plus loin encore:

Cette offre vise à aider le gouvernement du Vietnam à organiser et à maintenir un État fort et viable, capable de résister aux tentatives de subversion ou d'agression par des moyens militaires.

Rien dans cette lettre n'évoque, monsieur l'Orateur, l'idée d'interventions militaires de la part des États-Unis. Il n'y avait alors que quelque 300 ou 400 conseillers militaires américains au Vietnam. En effet, le 10 juillet 1954, le président Eisenhower aurait dit qu'il ne pouvait concevoir:

...de plus grand drame que de voir les États-Unis engagés dans une guerre à outrance en Indochine.

Voilà l'État où, au dire du président Johnson, il aurait été invité par un gouvernement. Voyons ce qu'un autre président des États-Unis, feu le président Kennedy, a dit le 2 septembre 1963:

En dernière analyse, c'est leur guerre à eux. Ce sont eux qui doivent la gagner ou la perdre. Nous pouvons leur donner le matériel, nous pouvons leur envoyer des conseillers, mais ce sont eux—les Vietnamiens—qui doivent gagner la guerre contre les communistes. Nous sommes prêts à continuer notre aide mais je ne crois pas que la guerre puisse être gagnée, à moins que les habitants secondent les efforts et, à mon sens, le gouvernement a perdu contact avec le peuple au cours des deux derniers mois.

Le président Kennedy aurait pu ajouter que, au cours des dernières années, le gouvernement Diem n'était plus en contact avec la population du Vietnam. Toutefois, le président Kennedy avait porté de quelques centaines à environ 15,000 le nombre des conseillers militaires au Vietnam. Ni moi-même ni tout autre observateur objectif ne pouvons douter que la prolifération des soi-disant conseillers militaires américains doit avoir encouragé l'accroissement de l'aide militaire nord-vietnamienne. N'en doutons pas, c'était l'escalade de la guerre par les États-Unis.

Mettons de côté toutes les belles paroles et les mythes futiles et regardons en face ce qui se passe au Vietnam. En dépit des milliards de dollars dépensés par les Américains, le Vietcong n'a pas cessé d'être victorieux. Le gouvernement du Vietnam du Sud s'est appauvri et affaibli. Le président Diem a été assassiné et une période d'instabilité s'est ensuivie. C'est alors que le gouvernement du Vietnam du Sud s'effritait, échouait sur le plan militaire, que les États-Unis se sont engagés massivement dans la guerre. Et le bombardement du Vietnam du Nord a commencé en février 1965.

J'affirme qu'il est absolument absurde et contraire aux faits de prétendre que l'intervention militaire des États-Unis au Vietnam résulte d'une invitation d'un gouvernement ami. Je n'ai aucun doute que le gouvernement instable et timoré du Vietman du Sud ait accueilli l'intervention américaine avec joie mais l'invitation provient effectivement de certains milieux à Washington et des chefs militaires américains à Saigon plutôt que de la population vietnamienne. Ce fut, monsieur l'Orateur, une invitation provoquée, triste caractéristique de toutes les interventions de grandes puissances dans l'histoire.

Les États-Unis sont engagés et quels sont les objectifs qu'ils ont proclamés? Ces objectifs, monsieur l'Orateur, sont énoncés de diverses manières et semblent inconciliables lorsque différents membres du cabinet du président les énoncent. Le secrétaire d'État, à Washington, affirme volontiers que la mission militaire américaine est au Vietman exclusivement pour protéger l'indépendance de la population vietnamienne. Le secrétaire à la Défense des États-Unis proclame un objectif différent:

> ...il ne s'agit pas de savoir si nous allons poursuivre nos efforts pour conserver au Vietnam du Sud sa liberté et son indépendance, mais si nous allons poursuivre la lutte pour arrêter l'expansion communiste en Asie.

Mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin) a signalé ces déclarations incompatibles à la Chambre l'autre jour. Évidemment, si vous intervenez au Vietnam à seule fin de sauvegarder l'indépendance de la population, vous pouvez alors prétendre livrer une guerre restreinte qui prendra fin dès l'intervention d'un règlement pacifique. Si vous adoptez la deuxième attitude, votre présence au Vietman du Sud s'explique par le désir de combattre le communisme en Asie et vous vous engagez alors à y maintenir vos troupes indéfiniment. Par conséquent, les deux objectifs sont absolument incompatibles. A vrai dire, comme l'a signalé le professeur Morgenthau, cette tentative téméraire d'enrayer le communisme chinois au moyen d'engagements périphériques est vouée à l'échec. Certains pensent peut-être que l'intention véritable est de provoquer une guerre avec la Chine elle-même, avec toutes les terribles conséquences qui s'ensuivraient.

De toute façon, monsieur l'Orateur, il est tout à fait contraire à l'Accord de Genève de 1954 de prétendre que les États-Unis sont au Vietnam du Sud pour protéger l'indépendance du pays. Je le signale au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à cause de ce qu'il a déjà dit, à une autre occasion. L'Accord de Genève de 1954—et je prierais les députés de s'en souvenir lorsqu'ils entendent la triste propagande venue d'outre-frontière et répétée ici même par les représentants du gouvernement—dit, à l'article 6:

> La conférence reconnaît que le but essentiel de l'accord relatif au Vietnam est de régler les questions militaires en vue de mettre fin aux hostilités et que la ligne de démarcation militaire est provisoire et ne saurait d'aucune façon être considérée comme une frontière politique ou territoriale.

Sans prendre le temps de vous le lire, je signale que l'article 7 prévoit des élections générales libres avant juillet 1956, afin d'unir ce pays si tel est le désir de son peuple. Arrive 1956, et les gouvernements du Vietnam du Sud, des États-Unis et du Vietnam du Nord craignent tous le résultat d'élections libres. Elles n'ont donc pas lieu.

Puis-je vous signaler aussi que, sans avoir signé l'Accord dont je viens de parler, le gouvernement des États-Unis a fait une déclaration unilatérale, par l'intermédiaire de M. Walter Bedell Smith, le 21 juillet 1954. Le gouvernement américain endossait notamment les déclarations formulées dans le 1er paragraphe de l'Accord, notamment la promesse de ne pas brandir la menace d'un recours à la force.

A la lumière des événements qui sont survenus et qui surviennent encore dans cette malheureuse partie du monde, écoutez ce qu'on avait alors déclaré. Les États-Unis...

> ...se préoccuperaient vivement de toute nouvelle agression violant les accords susmentionnés et la considéreraient comme une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Au sujet de la partie de la déclaration qui a trait aux élections libres, les États-Unis ont dit:

Dans le cas des nations actuellement divisées contre leur gré, nous continuerons à tenter d'y réaliser l'unité par des élections libres, tenues sous la surveillance des Nations Unies pour en assurer l'honnêteté.

• (4.20 p.m.)

Voilà ce que disait l'Accord. Voilà ce que les États-Unis déclaraient en 1954. Soutenir maintenant qu'il y a, de fait, une division au Vietnam et que cette dernière doit être maintenue à tout jamais serait nettement contraire à l'engagement pris. En toute déférence, monsieur l'Orateur, je dis que le président des États-Unis verse dans ce genre de cynisme lorsqu'il déclare, d'une part, que son pays est disposé à négocier la paix en fonction des Accords de Genève et que, d'autre part, le Vietnam du Sud doit demeurer un pays indépendant et distinct. On ne peut avoir le drap et l'argent. Ou bien on opte pour l'Accord de Genève et, alors, on favorise la tenue d'élections libres au Vietnam du Nord et au Vietnam du Sud, ou bien on décide de conclure un nouvel accord, ce qui pourrait fort bien être l'unique solution pour l'instant, étant donné la conjoncture.

L'aspect le plus tragique de la situation et la principale raison pour laquelle un si grand nombre d'entre nous ne souscrivons pas à la politique américaine, et j'entends ici la politique des États-Unis au Vietnam du Sud, c'est que, d'après tous les meilleurs renseignements, elle ne peut que mener à l'échec. Ainsi, nous avons le fameux rapport Mansfield, rédigé par le sénateur Mansfield, chef de la majorité au Sénat américain, et par d'autres sénateurs, à la suite d'une enquête de plusieurs semaines menée sur les lieux. L'intervention et les bombardements américains se poursuivaient depuis déjà un an et dix mois, au moment de l'établissement du rapport, mais voici ce que le sénateur Mansfield y déclare:

...dans l'ensemble, la répartition du pouvoir, au pays, demeure à peu près la même qu'elle était au début de 1965.

Avant l'intervention militaire des Américains, avant les bombardements au Vietnam du Nord...

M. Valade: S'agit-il d'un rapport majoritaire?

M. Lewis: Il n'y a qu'un seul rapport. Il n'y a ni majorité, ni minorité. Il n'y a qu'un seul rapport pour présenter les idées de tous les membres de la délégation.

[M. Lewis.]

Ce rapport ajoute ceci:

En général, toutefois, le terrain que le gouvernement de Saigon occupait au cours des premiers mois de 1965...

Et je prie les députés de prendre note de la parenthèse suivante:

...(et il en occupait déjà beaucoup moins qu'au moment de l'assassinat de Ngo Dinh Diem), il l'occupe toujours. Le Vietcong n'a pas perdu son emprise sur ce dont il s'était rendu maître. Le territoire qui sépare les belligérants était contesté au début de 1965 et il l'est encore.

En termes simples, cela veut dire que, malgré l'escalade de la guerre et les bombardements, on n'a fait aucun progrès au Vietman. La situation était alors aussi mauvaise pour le côté américain qu'elle l'était au commencement de 1965. Et pourquoi, monsieur l'Orateur? Le rapport en indique la raison. Ailleurs il est dit:

Quant à la situation militaire, l'arrivée en masse des troupes américaines et leur participation au combat a ralenti, mais non pas arrêté l'offensive du Vietcong. La participation accrue des États-Unis a poussé le Vietcong à renforcer ses effectifs par le recrutement sur place, dans le Sud, et par des renforts du Nord et une intensification générale de l'activité militaire. Par conséquent, la situation au Vietnam du Sud est passablement la même qu'elle l'était quand les États-Unis ont commencé à accroître leur participation. Ce qui a changé fondamentalement, c'est la portée et l'intensité de la bataille et le rôle que jouent les forces en présence, celles des États-Unis et celles du Vietnam du Nord.

Et dans une autre partie du rapport figure cette déclaration très importante:

Bref, les choix qui se présentent ne sont pas simples. Ce sont des choix difficiles et pénibles qui comportent toutes sortes d'impondérables. La situation actuelle n'offre qu'un faible espoir de règlement équitable par voie de négociations, ou encore la perspective de la continuation du conflit, avec le risque d'une guerre générale sur le continent asiatique.

Voilà, selon le sénateur Mansfield et ses collègues, où peut nous conduire la politique actuelle des États-Unis au Vietnam.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il est évident que les chefs militaires non plus ne croient pas pouvoir gagner la guerre au Vietnam avec l'effectif actuel. Il est tout à fait possible qu'ils projettent une escalade sur une grande échelle qui mettra en danger toute l'Asie.

Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, que personne d'entre nous, au Nouveau parti démocratique, ne se fait d'illusion en ce qui concerne les objectifs de la Chine communiste ou ceux de Ho Chi Minh au Vietnam du Nord.

Nul ici n'a à rappeler aux membres de notre parti l'importance de combattre où que ce soit l'aggressivité communiste. Il ne s'agit

pas de savoir s'il faut vraiment contrecarrer les visées communistes, mais de déterminer la meilleure façon d'y parvenir. Je ne me prétends pas une autorité, pas plus que quiconque. Néanmoins, en toute déférence, je considère l'escalade de la guerre au Vietnam du Nord comme un moyen dangereux, et probablement le plus inefficace, d'entraver l'expansion communiste en Asie. Elle m'a même semblé—bien des commentateurs l'ont du reste signalé—aller à l'encontre du but.

Il ne me fait aucun doute que les dirigeants de la Chine doivent se réjouir de l'escalade américaine. A mes yeux, leur indignation est feinte. C'est avec joie, j'en suis convaincu, qu'ils saisissent l'occasion de faire voir les impérialistes américains sous un jour sinistre comme ils aiment tant le faire dans leur propagande.

Le rapport Mansfield signale ailleurs l'appréhension que ressentent nombre de peuples asiatiques par suite de l'escalade de la guerre au Vietnam. A mon sens, et je dis ceci avec respect et conviction, il n'est pas exagéré d'affirmer que l'escalade américaine de la guerre au Vietnam aide à la propagation du communisme en Asie et en Afrique, plutôt que de la tenir en échec.

Il me semble aussi, monsieur l'Orateur, que la politique des États-Unis met l'Union soviétique dans une situation intenable, au moment précis où les blocs soviétique et occidental se rapprochent et où il existe une réelle chance de dégel dans la guerre froide. Il doit être évident pour tout le monde que les bombardements américains doivent constituer, pour l'Union soviétique, une tentation presque irrésistible de secourir le Vietnam du Nord. Il est également évident que l'Union soviétique ne pourra pas longtemps s'en tenir à une assistance tiède au Vietnam du Nord sans que la Chine lui enlève la direction des communistes dans plusieurs parties du monde. Est-ce une sage politique étrangère, celle dont le résultat est de repousser la première chance qui se présente de réaliser une certaine forme d'entente réelle avec l'Union soviétique? Est-ce le bon moyen de faire échec à l'envahissement croissant du communisme chinois?

A mon avis, ce sont des raisons valables de critiquer la politique des États-Unis à l'heure actuelle. J'ajoute qu'il importe particulièrement de le faire en ce moment, vu que l'opposition à la politique américaine s'accroît constamment aux États-Unis mêmes. La révolte d'un groupe considérable de sénateurs et autres dirigeants politiques des États-Unis revêt une grande importance. Le comité des relations étrangères présidé par le sénateur Fulbright a interrogé le secrétaire d'État des États-Unis, l'autre jour. Au cours de l'interrogatoire, le sénateur Fulbright a dit qu'il fallait décider si l'attitude actuelle des États-Unis au Vietnam était attribuable à une prise de parti pour le mauvais camp dans une guerre coloniale.

A la même séance, le sénateur Clarke a déclaré: «Pour ma part, j'ai terriblement peur que nous ne nous acheminions vers la Troisième Guerre mondiale». Le sénateur Gore a ajouté «que bien des gens et bien des membres du Congrès ne croient pas que le risque d'une guerre nucléaire avec la Chine et la Russie, implicite dans les combats au Vietnam, en vaille la peine» Ces sénateurs sont les porte-parole d'un nombre croissant d'Américains.

• (4.30 p.m.)

De plus en plus on s'accorde à dire que la guerre du Vietnam est née d'une guerre civile. Dans un discours prononcé devant le Sénat des États-Unis, le 14 janvier dernier, le sénateur Young de l'Ohio a fait la déclaration suivante. Je tiens à la citer textuellement car, à mon sens, elle est de la plus haute importance. Voici donc, ce qu'il a dit:

Du 28 septembre au 20 octobre derniers...

Il s'agit de l'an dernier.

...j'ai passé presque tout mon temps dans le Sud-Est asiatique. J'y suis allé, j'ai regardé, j'ai écouté. J'ai bientôt appris que nous étions engagés là dans une guerre civile. Au Vietnam du Sud, j'ai visité toutes les bases aériennes sauf une, voyageant dans toute la région en hélicoptère, en avion et en jeep. Après mûre réflexion, j'en conclus que le Vietnam du Sud n'a absolument aucune importance stratégique pour la défense des États-Unis. De plus, de toute évidence, le conflit qui fait rage au Vietnam est une guerre civile. Le général Westmoreland m'a déclaré que la majorité des soldats vietcongs qui luttent au Vietnam du Sud sont nés et ont grandi au Vietnam du Sud. Le général Stilwell, en Thaïlande, va encore plus loin. Selon lui, 80 p. 100 des soldats vietcongs engagés dans le delta du Mékong au sud de Saigon, sont nés et ont grandi dans cette région. Il ne s'agit donc pas d'infiltration ou de communistes du Nord.

La preuve est faite, je le reconnais, qu'il y a eu de l'infiltration en provenance du Nord. Par essence, le communisme profite de tous les troubles que suscite le mécontentement et il eût été sot de s'attendre que le Vietnam du Nord et la Chine ne tirent pas parti de cette guerre civile au Vietnam. Mais c'était au fond une guerre civile au début. C'est pourquoi il est impossible aux armées américaines de gagner cette guerre contre le Vietcong. On comprend dès lors que la guérilla suscite tant de sacrifices et de courage et que le Vietcong, on le reconnaît presque

partout, reçoive l'appui de tous les paysans et villageois du Vietnam du Sud.

Or, monsieur l'Orateur, nous avions accueilli avec soulagement et espoir, comme le monde entier, la suspension des combats que le président Johnson a ordonnée il y a quelque temps. Nous avons tous espéré que l'offensive de paix serait couronnée de succès. Mais nous savions tous qu'il ne serait pas facile de réunir les parties autour de la table de conférence. Personne n'a cru qu'on pourrait y arriver au cours du premier mois. En fait, M. Walter Lippman a écrit, il y a quelques jours, que l'offensive de paix était vouée à l'échec pour le moment.

Je consigne maintenant au compte rendu une partie de la déclaration formulée le 16 janvier par le conseil fédéral du Nouveau parti démocratique sur la question du Vietnam. Ce serait une tragédie, disions-nous, si les premiers échecs en vue de négociations servaient de prétexte à une guerre plus intense ou prolongée. Cette tragédie a eu lieu, monsieur l'Orateur. Les États-Unis ont repris les bombardements du Vietnam du Nord, bien que des esprits réfléchis, y compris le pape et des membres du Congrès des États-Unis, aient souhaité de nouveaux efforts en vue de la paix, et que, lors d'une conférence de presse tenue le 13 janvier, le président ait admis que l'activité militaire déployée par l'adversaire dans la guerre au Vietnam avait un peu diminué.

Le 30 janvier, un éditorialiste du *Times* de New-York terminait ainsi,—comme l'a signalé l'autre jour mon honorable ami le député de Greenwood—un éditorial d'une réserve bien caractéristique en lançant un autre appel en vue de la paix:

> Les possibilités de règlement pacifique et les ressources diplomatiques n'ont pas toutes été épuisées. Par la reprise immédiate des bombardements du Vietnam du Nord, on sacrifierait de plus puissants atouts diplomatiques pour des gains militaires d'ordre relativement secondaire.

Voilà ce qu'a signifié la reprise des bombardements du Vietnam du Nord, et c'est pourquoi je signale très respectueusement qu'on a peut-être ainsi retardé de plusieurs années la possibilité d'un règlement pacifique.

En même temps que les États-Unis intensifiaient leur effort de guerre au Vietnam du Nord, ils soumettaient la question au Conseil de sécurité des Nations Unies ce matin. Je me permets de signaler en passant que si la Russie ou la Chine s'étaient adressées au Conseil de sécurité pour rétablir la paix au moment même où elles intensifiaient la guerre, Washington aurait été le premier à les accuser d'insincérité et de cynisme. Un éditorial dans *Le Devoir* d'aujourd'hui expose la situation plus poliment. En voici un extrait:

[M. Lewis.]

[*Français*]

> On peut présumer que la Maison Blanche a pris cette deuxième initiative en vue d'atténuer le choc provoqué dans le monde par la reprise des bombardements, et de donner satisfaction partielle aux ennemis de «l'escalade». Aux «faucons», on accorde la reprise des bombardements, tandis qu'aux «colombes», on offre ce qui peut être considéré, à certains égards, comme une poursuite de l'offensive de paix.

[*Traduction*]

Ce genre de cynisme, monsieur l'Orateur, est impardonnable de la part d'un grand pays comme les États-Unis.

Malgrés nos craintes et nos doutes—et ce sont là mes derniers mots—quant à la décision de s'adresser au Conseil de sécurité, le Nouveau parti démocratique espère néanmoins que le Conseil de sécurité des Nations Unies saisira cette occasion de règlement avant qu'il soit trop tard. J'ai parlé à des journalistes et j'en conclus que ce matin les délégués soviétiques et français se sont opposés à toute initiative de la part du Conseil de sécurité. Je le regrette et j'estime qu'au lieu de s'opposer à ce que le Conseil de sécurité des Nations Unies agisse, ils auraient mieux servi le monde et la paix s'ils avaient exigé que les États-Unis cessent immédiatement de bombarder le Vietnam du Nord avant que les Nations Unies tentent de mettre fin à la guerre. J'espère qu'il n'est pas trop tard et que les Nations Unies prendront toutes les mesures nécessaires pour amener toutes les parties intéressées, y compris le Front de libération nationale, le Vietnam du Nord et la Chine, à la table de conférence.

J'exhorte le gouvernement à se montrer plus ferme et à parler plus franchement au nom du Parlement et du pays, afin de persuader notre ami et allié du Sud de la folie de sa politique actuelle. Un appel aussi franc raffermirait la situation des milieux sérieux aux États-Unis et susciterait le respect et la bienveillance des autres pays du monde, notamment ceux d'Asie et d'Afrique, envers le Canada.

En tout cas, quels que soient les résultats immédiats, il est de notre devoir de nous opposer à cette équipée militaire au Vietnam, équipée qui prolonge et intensifie non seulement les souffrances des malheureux Vietnamiens, mais aussi menace la paix du monde et la cause de la démocratie en Asie. Les Asiatiques ne peuvent certes pas s'empêcher de considérer la guerre au Vietnam comme étant une guerre entre Blancs et Asiatiques. Puisque les forces armées des États-Unis

qui s'élèvent actuellement à 200,000 hommes seront portées probablement à 300,000 ou 400,000 hommes, la participation des États-Unis dégénère en guerre de pleine envergure sans déclaration de guerre contre le Vietnam du Nord et pourrait provoquer une hécatombe mondiale, par suite du terrible danger que présentent les engins atomiques.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre le premier discours du député depuis son retour parmi nous. Nous avons toujours, auparavant, admiré son élocution et son talent oratoire, et nous n'avons pas moins raison de l'admirer à cet égard aujourd'hui. Il est parfaitement en droit, bien entendu, de soulever l'une des plus importantes questions qui assaillent le monde à l'heure actuelle. Je ne m'en offusque pas, même si la Chambre aura sous peu tout le loisir de l'étudier.

Un secrétaire d'État aux Affaires extérieures se doit, à mon sens, de formuler une ou deux remarques afin d'éviter tout malentendu, même si je passais sous silence le discours qui vient d'être prononcé.

(4.40 p.m.)

On avait l'impression en entendant le député que sa mise en accusation ne s'adressait pas seulement au gouvernement des États-Unis, mais aussi à celui du Canada. On avait l'impression qu'il considérait le Canada comme un des belligérants dans la guerre du Vietnam. (*Exclamations*) On n'a pas interrompu le député lorsqu'il avait la parole et on m'accordera, j'en suis sûr, les mêmes égards. On avait l'impression qu'il associait complètement la politique canadienne à la politique étrangère des États-Unis dans cette région.

Le député me fera l'honneur, j'espère, d'examiner la déclaration que j'ai faite au comité des affaires extérieures au début de juin. Si je ne reprends pas un à un les points qu'il a soulevés, c'est parce que bon nombre d'entre eux ont été approfondis, dans cet exposé.

Je me lève, en ce moment, pour signaler, toutefois, que le député est, peut-être involontairement, injuste à l'endroit du Canada lorsqu'il semble dire que la politique du Canada ne diffère en rien de celle des États-Unis. Des divergences fondamentales existent entre la politique du Canada et celle des États-Unis à l'égard de cette question. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner le rapport majoritaire de 1962 de la Commission internationale dont le Canada fait partie avec l'Inde et la Pologne. En outre, je voudrais rappeler au député que, le 17 février 1965, le Canada consignait un rapport minoritaire en appendice au rapport majoritaire proposé alors par nos collègues de la Commission: l'Inde et la Pologne. Nous avons soumis ce rapport minoritaire, non parce que nous désapprouvions le rapport majoritaire, mais parce qu'il nous semblait, étant donné qu'il se bornait aux attaques aériennes dans le Nord, que le rapport majoritaire ne présentait pas une image exacte des faits. Mais, si quelqu'un veut avoir des preuves de notre indépendance, tant en matière de jugements que de décisions, je lui conseille de relever les conclusions du rapport majoritaire de 1962, alors que le Canada s'est associé à l'Inde pour mentionner des actions qui nous semblaient violer l'Accord de Genève—actions commises non seulement par le Nord, mais par le Sud et par le pays à qui on avait demandé, en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, d'aider le Vietnam du Sud à se défendre contre l'agression et l'infiltration du Nord.

Par conséquent, nous avons là une preuve de la désapprobation du Canada—désapprobation fondée sur une expérience de onze ans acquise en Indochine au sein de trois commissions—du Cambodge et du Laos, tout comme du Vietnam. Le député dit que nous ne nous sommes pas prononcés assez énergiquement contre certaines manifestations de la politique étrangère des États-Unis et que nous avons manqué de nerf. Il est lui-même un juriste d'expérience. Il sait à quoi s'en tenir sur les problèmes d'ordre international. Il serait bien un des derniers à la Chambre à soutenir que le meilleur moyen de souligner son désaccord avec un voisin, surtout s'il s'agit d'un associé dans une alliance quelconque, consiste à l'accuser ouvertement et de façon intempestive en public. Il y a des moyens plus efficaces que de critiquer ouvertement un pays avec lequel le Canada s'entend si bien et pour lequel il éprouve tant d'admiration—un pays, au surplus, que des intérêts économiques et autres lient si étroitement au Canada. Ce serait mal servir, selon moi, la cause d'une politique étrangère rationnelle que de se laisser aller ouvertement à des critiques irresponsables, au lieu de recourir aux méthodes employées actuellement par le gouvernement pour faire connaître son point de vue aux États-Unis—et ce point de vue a été exprimé au cours des derniers jours et même des dernières heures.

Je ne voudrais pas qu'on donne aux paroles de l'honorable député le sens que nous avons marqué le pas sans chercher à exprimer notre désapprobation ou à formuler l'espoir que certaines décisions puissent être changées en ces solutions qui ont été mises de l'avant.

L'honorable député n'a pas dit un mot des autres gouvernements amis qui appuient fortement l'attitude des États-Unis. Il n'a pas dit un seul mot de l'attitude adoptée par le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et pourtant la déclaration que ce gouvernement a faite il y a quelques heures au sujet de la reprise des bombardements était pourtant beaucoup plus poussée que l'expression de regret du premier ministre (M. Pearson) ou celle que j'ai formulée hier à Toronto dont il a pourtant tenu compte.

Il importe de rappeler ce que le premier ministre a dit et ce que j'ai moi-même indiqué en m'adressant au Club canadien, à Toronto. J'ai indiqué que nous avions l'espoir de voir les États-Unis prolonger la suspension des bombardements, du moins jusqu'à ce qu'il soit clair qu'Hanoï ne mettait pas à l'épreuve les bonnes intentions du gouvernement des États-Unis; nous avons agi de la sorte parce qu'il y avait lieu de croire qu'Hanoï se montrerait favorable à une offre en vue de négocier la paix.

Nous avions de bonnes raisons d'adopter cette attitude—celle que je confirme maintenant. Notre attitude était peut-être erronée, compte tenu des faits qui sont révélés. Mais telle était notre opinion et nous l'avons manifestée sans hésiter.

Voici une autre omission dans le discours de l'honorable représentant: sauf erreur, il n'a dit mot des efforts que tentent les États-Unis pour susciter des négociations. C'est peut-être un point que l'honorable député a oublié de mentionner.

M. Lewis: Non, je l'ai mentionné.

L'hon. M. Martin: L'honorable député nous affirme qu'il l'a dit. Je ne me souviens pas, mais s'il le dit, je le crois sur parole.

M. Lewis: J'ai bien accueilli tous les efforts.

L'hon. M. Martin: Le député dit qu'il a bien accueilli tous les efforts tendant aux négociations. Mais je crois qu'il importe de souligner qu'après l'appel des 17 pays du tiers-monde, le président des États-Unis a dit qu'il accueillait chaleureusement l'appel et qu'il était prêt à négocier sans aucune condition préalable. Il est aussi à propos de remarquer que le Canada, a, le premier, accueilli chaleureusement le sens vital de cet appel.

[L'hon. M. Martin.]

• (4.50 p.m.)

Qu'on ne se fasse pas d'illusion sur ce qu'a été notre position dès le début. Nous avons recommandé un cessez-le-feu. Nous avons conseillé fortement que l'on entame des négociations en faveur de la paix. Nous avons dit qu'il était impossible de résoudre ce problème uniquement par des moyens militaires et nous avons applaudi la position prise par le président des États-Unis lorsqu'il a accueilli l'appel des 17 pays du tiers-monde. Fait révélateur, les États-Unis ont répondu à cet appel dans les deux jours qui ont suivi sa publication.

Depuis ce moment, les États-Unis nous assurent, avec des preuves à l'appui, qu'ils accueilleraient toute initiative, toute proposition et tout effort de la part de tout pays, de tout groupe de pays et de toute organisation qui essayerait d'amener des pourparlers tendant à rétablir la paix entre les adversaires dans cette situation.

M. Douglas: Et ils ont repris leurs bombardements en guise d'encouragement.

L'hon. M. Martin: Mon ami dit qu'ils ont repris les bombardements, mais je lui demande d'être patient. Qu'on approuve pleinement ou non cette méthode, le fait est que lorsque les bombardements ont été interrompus, le président des États-Unis a demandé au vice-président, au secrétaire d'État, à l'ambassadeur aux Nations Unies, M. Harriman—un Américain compétent très versé dans le domaine des affaires étrangères—et à d'autres de s'entretenir avec des amis et certaines autres personnes afin de voir s'il ne serait pas possible de susciter un stimulant qui favoriserait la tenue de pourparlers de paix.

Quelle a été la réaction à cette initiative? Quelle a été la réaction aux efforts du secrétaire général des Nations Unies? Quelle a été la réaction des 17 pays du tiers-monde qui ne se rattachent pas aux pays occidentaux et qui ont des liens idéologiques étroits avec certains adversaires? Quelle a été la réaction à tous ces efforts?

Quelle a été la réponse du gouvernement de la Grande-Bretagne, un des présidents conjoints de la conférence de Genève, à la convocation d'une conférence sur le Vietnam, sur le Laos et sur le Cambodge? Quel a été le résultat des efforts déployés par le Canada, seul et de concert avec d'autres pays? Je

puis assurer à mon ami que nos efforts ont été considérables. Certains ont été consignés dans des comptes rendus, d'autres devront attendre le moment opportun pour être exposés et expliqués complètement.

Mais mon ami ne dit rien de ces tentatives de négociation. Mon ami critique le gouvernement du Canada. Il n'a pas oublié, j'en suis sûr, les initiatives du Canada à la dernière assemblée générale. Certains pays répugnaient à voir l'ensemble de la question du Vietnam discutée à l'Assemblée générale. Le Canada n'était pas de ce nombre. Le Canada a affirmé qu'il fallait s'occuper sans tarder des problèmes des Nations Unies, qu'il fallait ne pas tenir compte des difficultés de procédure portant sur l'article 19, afin d'étudier les problèmes de fond, et nous avons déclaré que la situation au Vietnam constituait un problème de fond. Nous avons exhorté tous les pays membres de l'Organisation à exercer toutes les pressions possibles sur les parties intéressées au Vietnam, car notre objectif visait à entamer des pourparlers en faveur de la paix.

Mon honorable ami n'a pas dit un mot au sujet de ces efforts sauf, comme il l'a mentionné tantôt—et j'accepte la mise au point—pour signaler en passant que les efforts de médiation avaient été accueillis. Il aurait dû consacrer plus de temps à nous dire sa satisfaction qu'à exprimer ses autres sentiments.

Je le répète, nous croyons que cette question ne peut se régler par des moyens militaires seulement. Nous l'avons dit dès le début. Nous nous réjouissons des efforts tentés par les États-Unis en vue de négocier sans conditions préalables. Quand j'ai fait cette déclaration, le printemps dernier, le député de Burnaby-Coquitlam a nié que le président des États-Unis avait fait une offre de négociation sans exiger de conditions préalables.

M. Douglas: Je n'ai pas changé d'avis.

L'hon. M. Martin: Il a signalé que les États-Unis exigeaient que leurs troupes restent au Vietnam. J'admets qu'il s'agissait là d'une condition, mais il est évident que le gouvernement américain ne pouvait y renoncer vu la situation au Vietnam ainsi qu'en Thaïlande, et dans des pays voisins comme l'Inde, et dans des pays insulaires comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Philippines.

J'ai lieu de croire, toutefois, que mon ami, le député de Burnaby-Coquitlam, a changé sa façon de voir à ce sujet. Il a déclaré, le printemps dernier, que les forces américaines devraient quitter le Vietnam mais, sauf erreur, au cours de l'été, durant la campagne électorale, il a dit qu'il ne prétendait pas que les troupes américaines devaient quitter le Vietnam maintenant. Nombre de pays s'opposent vigoureusement à l'escalade, mais aucun ne recommanderait sérieusement que les forces américaines quittent le Vietnam dès maintenant.

Une voix: Nous non plus.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami dit «Nous non plus».

M. Douglas: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre, je m'en rends compte, répond à l'improviste et n'a pas eu le temps de se documenter, mais je ne puis l'autoriser à me faire dire ce que je n'ai pas dit. Le Président n'a pas exigé, comme condition préalable, que les troupes américaines restent dans le sud-est asiatique, mais il insiste pour que le Vietnam du Sud demeure une puissance étrangère indépendante, ce qui entraînerait, bien entendu, une occupation presque permanente.

Le ministre m'a aussi fait dire que les troupes américaines devraient quitter le Vietnam. S'il veut bien se donner la peine de lire le discours que j'ai prononcé à la Chambre en mai dernier, il verra que j'ai clairement déclaré qu'à notre avis, il serait impossible de retirer les troupes américaines avant de les remplacer par une force du maintien de la paix chargée de surveiller la tenue d'élections libres.

L'hon. M. Martin: Je ne tiens pas à parler plus longtemps. Je remercie le chef du Nouveau parti démocratique de son explication. Je veux simplement réitérer qu'il y a eu une offre sérieuse de négociations. On a tout essayé pour obtenir une réponse de l'autre camp, tant par des amis des États-Unis, membres de l'OTAN, que par ceux qui n'en font pas partie et dont bon nombre appartiennent à ce que l'on appelle les non alignés.

Aujourd'hui, comme l'a dit mon honorable ami, le Conseil de sécurité est saisi de la question sur l'initiative des États-Unis qui ont proposé, en réponse à un appel du pape, j'imagine, que les pays neutres acceptent, s'ils y consentent, la responsabilité et le rôle de trancher les revendications contradictoires des parties directement en cause dans l'affaire du Vietnam.

Sans doute, les pays ne faisant pas partie des Nations Unies et soustraits à son autorité, ne seraient pas disposés à accepter la sentence arbitrale des États membres de l'organisation. Néanmoins, si les États impliqués dans cette situation du Vietnam voulaient accepter la médiation, les bons offices, des puissances neutres, cela constituerait un pas en avant, et l'acceptation de cette idée est, non seulement implicite, mais explicite, dans la résolution présentée ce matin par les États-Unis au Conseil de sécurité des Nations Unies.

• (5.00 p.m.)

Mais, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant est involontairement injuste envers son pays lorsqu'il dit que nous répétons en perroquets la propagande américaine.

M. Lewis: Pas envers mon pays, mais envers mon gouvernement.

L'hon. M. Martin: Votre gouvernement n'est pas le perroquet des États-Unis.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il n'est ni convenable ni souhaitable qu'un gouvernement se donne le rôle du pays tout entier.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas que le député ait un motif d'invoquer le Règlement. Il devrait être permis au ministre de continuer ses remarques.

L'hon. M. Martin: Je veux assurer à mon honorable ami que ma remarque était sans intention malicieuse, car j'ai essayé de traiter une question très importante de manière aussi objective que possible.

Je tiens à lui signaler que le gouvernement en est venu à une décision quant à l'attitude à prendre dans cette affaire en se fondant sur sa propre appréciation à la suite de ses contacts avec des gouvernements de toutes les parties du monde. Nous avons pris une décision à la suite de consultations avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays, évidemment, mais je tiens à assurer à mon honorable ami que, bonne ou mauvaise, la décision n'a été prise que par le gouvernement canadien.

Il serait aussi injuste pour l'honorable député de continuer à soutenir le contraire que pour moi de prétendre que toutes ses déclarations d'aujourd'hui ne traduisaient pas le fond de sa pensée, mais l'avis d'autres personnes qui ne souscrivent pas à l'attitude des États-Unis ou du Canada. Je ne porte pas de pareille accusation. Je n'ai pas à faire valoir d'argument semblable pour répondre à l'honorable député, mais je dis qu'il serait aussi juste de créer cette impression que de donner à entendre à la Chambre qu'en prenant ces décisions sur une question d'importance vitale qui touche la paix mondiale et nos relations avec les États-Unis, décision si lourde de conséquences pour l'avenir, le gouvernement a failli à son devoir en s'en remettant tout simplement au jugement d'un pays ami.

La Grande-Bretagne a pris une position ferme en donnant son plein appui aux États-Unis, et cela représente une conviction et une évaluation sincères de la part du gouvernement de la Grande-Bretagne. Dans cette affaire, nous n'avons pas appuyé aussi pleinement que la Grande-Bretagne la position des États-Unis particulièrement parce que nous faisons partie de la Commission internationale. Néanmoins, les gouvernements de Grande-Bretagne et du Canada doivent étudier ces situations non seulement à la lumière du problème particulier, mais en songeant à l'ensemble de nos relations. Comment servirions-nous les intérêts de la paix si, comme gouvernement, nous méconnaissions absolument les immenses possibilités de la diplomatie privée et condamnions d'emblée en public le gouvernement d'un pays—les États-Unis—dont l'objectif fondamental et la politique étrangère sont voués au maintien de la paix dans le monde? (*Applaudissements*)

Aujourd'hui encore, de concert avec d'autres pays, le Canada n'épargne aucun effort en vue d'amener des négociations. Même en ce moment où siège le Conseil de sécurité, les efforts se poursuivent un peu partout, non seulement par l'entremise de pays qui partagent nos responsabilités au sein de l'OTAN, mais de pays hors de l'OTAN plus étroitement liés, vraisemblablement, avec Hanoï et Pékin, en vue d'amener des négociations. Nous continuerons—eux aussi, sans doute—à tâcher qu'il se produise des pourparlers de nature à aboutir à un règlement de cette situation déplorable et tragique qui divise malheureusement le Vietnam.

Je souhaiterais que les Nations Unies puissent jouer un rôle et je voudrais que le secrétaire général trouve l'occasion, à ce propos, d'en jouer un qui soit beaucoup plus fécond que celui qu'il a assumé jusqu'à présent, en dépit d'efforts héroïques.

Je voudrais dire simplement à la Chambre que le gouvernement du Canada continuera de faire ce qu'il peut pour susciter des échanges de vue qui puissent conduire à un règlement de ce problème. C'est ce que nous avons essayé de faire par l'entremise de la Commission. En juin dernier, j'ai donné instruction au commissaire canadien de se rendre

à Hanoï dans le dessein même d'y découvrir comment on réagissait à la pause. Celle-ci était, dans une large mesure, le fruit d'une proposition de notre premier ministre lors d'un discours qu'il avait prononcé à l'Université Temple, à Philadelphie, le printemps dernier. Nous maintiendrons cette ligne de conduite. J'espère cependant que nous pourrons continuer d'essayer de susciter des négociations à cet égard, de sorte que les quatre points de Hanoï et les quatorze points des États-Unis puissent faire l'objet d'échanges de vues et que l'on puisse mettre un terme aux hostilités dans ce pays divisé.

J'estime de mon devoir, vis-à-vis du gouvernement et des Canadiens, de profiter de la première occasion pour dire que le Canada a une politique bien à lui, qu'elle vise à la paix et qu'elle se fonde sur une compréhension des problèmes auxquels les États-Unis doivent faire face. C'est bien facile pour nous ici, à la Chambre, de critiquer les États-Unis alors que nous ne connaissons pas tous les faits, mais n'oublions pas que dans le monde incertain où nous vivons, sans la force des États-Unis, sans leur prodigieuse puissance, notamment sur le plan militaire, nous n'aurions peut-être pas réussi à sauvegarder la paix jusqu'à présent. Tout le monde ici reconnaîtra, je l'espère, qu'il s'agit d'une situation difficile et que même si nous avons le droit, voire le devoir, de dire notre façon de penser à ce sujet, nous devrions pouvoir le faire sans revendiquer pour nous le monopole de la sincérité en ce qui a trait aux grands objectifs qui doivent inspirer toutes les nations dans leur recherche de la paix. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, nous venons d'assister à une conférence ou à un voyage au Vietnam, à un cours d'histoire, pour ainsi dire, qui nous a permis d'entendre les propos très intéressants du député de York-Sud (M. Lewis) et la réplique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin).

Deux parties sont actuellement aux prises au Vietnam, le Sud et le Nord. Ce n'est pas une question à sens unique, ou une voie à sens unique. La question vietnamienne embrouille bien des esprits, un peu partout au Canada. De fait, nous rencontrons assez souvent des gars qui s'y connaissent en fait d'histoire, en fait de guerre, bref, à tous les points de vue, qui nous disent: la situation est tellement confuse, tellement imprécise, il y a tellement de controverse qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir.

Les États-Unis ont-ils raison? Les Russes ne se mêlent-ils pas un peu trop des problèmes du Nord-Vietnam? Doit-on, comme le disait tout à l'heure l'honorable ministre, toujours frapper sur les États-Unis parce qu'ils maintiennent des forces armées au Sud-Vietnam?

Les États-Unis ont-ils raison de dire qu'ils veulent éviter la guerre, ou une troisième guerre mondiale, en maintenant des effectifs militaires au Sud-Vietnam?

Monsieur l'Orateur, je crois sincèrement—je n'ai pas l'intention de traiter longuement de la question du Vietnam cet après-midi—qu'il n'y a pas que les États-Unis qui interviennent actuellement au Vietnam. Il y a des Chinois et des Russes qui y interviennent. Et lorsque nous, du Canada, en délégation parlementaire, sommes allés en Russie au mois de juillet 1965, les chefs russes nous demandaient à tout instant d'user de notre influence dans le dessein d'obliger les États-Unis, les Américains, à se retirer du Sud Vietnam; mais aucun d'eux ne mentionnait, par exemple, la participation de son pays à l'organisation ou aux armements fournis au Nord-Vietnam ou au Viet Cong.

Or, c'est pour cela que nous avons adopté l'attitude suivante: S'il faut retirer les États-Unis du Vietnam, très bien, seulement retirons en même temps les autres puissances qui y interviennent actuellement.

• (5.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. Thomas: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; je ne puis entendre l'interprétation simultanée.

Une voix: On l'entend maintenant.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): On me dit qu'on peut l'entendre maintenant.

[*Français*]

Je prie l'honorable député de Villeneuve de continuer ses remarques.

[*Traduction*]

M. Caouette: Je regrette, monsieur l'Orateur. Ce système fonctionne comme le gouvernement actuel. C'est pourquoi les députés ne peuvent comprendre l'interprétation.

M. Rapp: Il n'y en a pas.

M. Alkenbrack: Vous faites une distinction injuste envers nous d'expression anglaise.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, nous croyons sincèrement que toutes les puissances étrangères devraient se retirer du Vietnam et laisser aux Vietnamiens le soin de choisir eux-mêmes leur mode de vie, de s'organiser eux-mêmes selon leurs aspirations et leurs coutumes et non pas selon les coutumes américaines, ou russes, ou chinoises, ou canadiennes.

Je sais, comme le disait tantôt l'honorable ministre, que le gouvernement fais des efforts pour convaincre les États-Unis d'user de patience, de ne pas reprendre les bombardements au Nord-Vietnam, d'essayer par tous les moyens de dialoguer avec les autorités concernées. Ces efforts, de la part du gouvernement canadien, sont louables, et ils sont susceptibles, peut-être, d'apporter des résultats à long terme. Mais, à l'heure actuelle, alors que les bombardements reprennent au Vietnam, je crois que le gouvernement devrait insister davantage pour que le dialogue s'engage le plus tôt possible.

Monsieur l'Orateur, il n'appartient ni aux Américains, ni aux Chinois, ni aux Russes et ni aux Canadiens de décider pour les Vietnamiens. Personne n'a le monopole des connaissances de ce qui se passe au Vietnam. Mais ce dont nous sommes certains, c'est que, actuellement, au Vietnam, des vieillards, des femmes, des enfants, des mères de famille meurent chaque jour. Au nom de quoi? Au nom de la liberté? Au nom de la sécurité? Au nom des droits et de la noblesse des personnes qui habitent cette région, les Vietnamiens?

Monsieur l'Orateur, je crois que cette guerre est comme toutes les autres guerres: elle est inutile. Il y a tellement de place dans le monde pour la paix, pour la compréhension, pour les gens de bonne volonté, de se réunir, de se rencontrer, de discuter de leurs problèmes respectifs dans le plus grand respect mutuel de tous et de chacun. Il me semble qu'on pourrait cesser de parler de conflits, non seulement au Vietnam mais partout dans le monde. Aujourd'hui, on ne sait plus; on est en train d'ériger une nouvelle tour de Babel; personne ne comprend plus rien. Une nouvelle tour de Babel, oui, justement, parce que l'orgueuil a remplacé la bonne foi. C'est l'orgueil qui mène les peuples, et ce sont les peuples qui paient pour l'orgueil de certains chefs irresponsables qui détiennent des pouvoirs absolus dans un grand nombre de pays présentement.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon intention, comme je l'ai dit tout à l'heure, de traiter bien longuement de la question vietnamienne.

J'ai posé, ce midi, une question au futur ministre de la main-d'œuvre (M. Marchand) relativement aux travaux d'hiver. L'honorable ministre nous déclarait que le total des montants réclamés par la province de Québec, pour les travaux d'hiver, était de $23,700,000, et que, sur cette somme, $23,500,000 ont été versés. Il ne manquerait que $200,000 pour se conformer à l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en ce qui a trait aux travaux d'hiver.

Monsieur l'Orateur, je veux signaler aux députés, qui ont sans doute à faire face à de semblables problèmes dans leur comté respectif, ce qui se produit dans le mien.

Je reçois des appels téléphoniques de municipalités qui sont organisées et d'autres qui ne le sont pas mais qui, quand même, bénéficient de la loi sur les travaux d'hiver. Or, le maire de telle ou telle municipalité m'informe que depuis six, sept, huit mois—il y a même des cas où il s'agit de deux ans—il n'a pas reçu de sommes d'argent pour payer les traveaux d'hiver qui ont été éxécutés dans sa municipalité, qu'il a appelé le ministère du Travail de Québec pour protester ou pour réclamer le versement de ces sommes. On sait que nos municipalités sont obligées d'emprunter des banques ou des caisses populaires pour exécuter ces travaux et qu'elles doivent payer des intérêts.

Or, à Québec, on leur répond, à coup sûr, que le gouvernement d'Ottawa n'a pas payé, qu'il est en retard dans ses paiements. Or, chaque fois qu'il m'a été donné de communiquer avec le ministère fédéral du Travail, on m'a informé que le gouvernement d'Ottawa avait bel et bien payé sa part à la province de Québec.

Mais la province ne paie pas ces municipalités. Pourquoi?

• (5.20 p.m.)

Parce qu'elle doit contribuer, dans tous les cas, 40 p. 100 du coût des travaux d'hiver exécutés dans les municipalités, et parce que la province n'a pas d'argent, elle retarde le paiement du coût des travaux d'hiver aux municipalités et, ensuite, elle blâme le gouvernement fédéral.

C'est sur ce sujet que nous voulions appeler l'attention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand), cet après-midi.

Des voix: C'est vrai.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, nous voudrions savoir pourquoi le gouvernement fédéral n'enquête pas, au moment où il fait des versements à la province de Québec, pour déterminer si la province utilise vraiment ces sommes d'argent pour payer les municipalités. Dans d'autres cas, lorsque la municipalité soumet ses projets au gouvernement provincial, ce dernier, probablement dans le dessein d'en atténuer les effets ou pour cacher un peu ce qui se produit, retient les comptes pendant un nombre de mois indéterminé parce qu'il ne peut pas payer les 40 p. 100 auxquels il s'est engagé, et de ce fait même, retarde les projets. On s'informe alors auprès du

gouvernement fédéral, qui répond: «Nous n'avons reçu ni les comptes ni les factures de la province». C'est vrai.

Cependant, ceci constitue une injustice à l'endroit de nos municipalités, de nos paroisses non organisées qui bénéficient de l'exécution de ces travaux d'hiver. On les oblige à payer des intérêts pendant des mois alors que les ministres des Affaires municipales ou du Travail de Québec ne sont pas francs envers les autorités de ces municipalités.

Monsieur l'Orateur, il y a différents moyens, pour le gouvernement provincial, de ne pas payer, mais la raison est toujours celle que j'ai invoquée tantôt, c'est-à-dire que le gouvernement n'a pas les fonds requis pour payer les 40 p. 100 et, de plus, on se sert des 50 ou 60 p. 100 que le gouvernement fédéral verse à Québec pour les municipalités et, pendant des mois, on utilise ces sommes d'argent à d'autres fins, sans que le gouvernement fédéral en soit au courant.

Le ministre nous dit qu'il n'est pas au courant de cette situation et déclare: «Nous avons payé et, après cela, nous ne nous en occupons plus». La même chose se produit quand nous demandons: «Aidez-vous les municipalités lorsqu'elles sont obligées d'emprunter?» Le ministre répond alors: «Les municipalités ne le savent pas.» Mais on ne fait pas tellement de publicité pour renseigner les municipalités sur la façon dont elles pourraient peut-être obtenir des prêts qui leur seraient avantageux, alors qu'elles en ont bien besoin. Pour quelle raison ne fait-on pas plus de réclame au sujet des avantages que les municipalités pourraient tirer de la loi fédérale déjà existante?

Monsieur l'Orateur, je laisse la question des travaux d'hiver pour quelques minutes et je me reporte au discours que prononçait hier le député de Matapédia-Matane (M. Tremblay), que je vois actuellement à son siège. Dans son discours constructif, il disait, entre autres choses, que le Québec est particulier, que la centralisation au sein de l'administration nationale était absolument nécessaire, que nous avions actuellement une main-d'œuvre inadéquate pour augmenter la productivité de notre pays; qu'il avait constaté qu'il y avait insuffisance de revenu dans son comté—un point assez important—et que le marché du travail devenait de plus en plus difficile d'accès pour les gens qui n'ont pas de formation.

Monsieur l'Orateur, quant à son affirmation que le Québec est particulier, tout le monde se plaît à le répéter à la Chambre. Au fait, on ne cesse d'entendre: Québec n'est pas comme les autres; il doit être traité différemment des autres. Québec est une province à part des autres, Québec est ci, Québec est ça. Il est vrai que la mentalité du Québec est une mentalité latine canadienne-française. L'ensemble du Canada, à l'extérieur du Québec, est anglo-saxon, et la langue anglaise y a priorité. A ce sujet, je lisais dans le journal *Le Droit* de samedi dernier, soit le 29 janvier, cette déclaration que faisait à Toronto l'ancienne mairesse d'Ottawa, et je cite:

> Mlle Charlotte Whitton, l'ancien maire d'Ottawa, a déclaré qu'un Québec indépendant vaudrait mieux qu'un Canada dirigé par la minorité canadienne-française.
>
> Dans un discours qu'elle a fait devant l'Association de l'amélioration des terres et cultures de l'Ontario, le Dr Whitton a donné un rapide aperçu du Canada passé et présent.
>
> L'an prochain sera la fin du premier et dernier siècle de la Confédération, a-t-elle déclaré.
>
> Elle a ajouté que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prône la justice et que le Canada doit s'en tenir aux termes de son contrat.
>
> Le Dr Whitton a précisé que la population du Québec ne représente que 12 pour cent de la population totale du pays.
>
> «On ne peut demander à l'autre 88 pour cent de remettre le «contrôle» des services publics et des entreprises privées à cette minorité.
>
> «On ne peut diriger une nation de cette façon.
>
> «Si l'on doit en arriver à une conclusion dans cette affaire, il vaudrait mieux avoir deux États indépendants plutôt qu'un semblant d'État.»

Monsieur l'Orateur, il est inconcevable, en 1966, que des gens aient encore en tête ou aient encore à l'esprit l'idée que la minorité canadienne-française du Québec voudrait conduire la presque totalité du pays, soit 88 p. 100 de la population.

Même si nous devons accepter le fait—nous l'acceptons et le proclamons à haute voix—que Québec n'est pas comme les autres, il n'en reste pas moins que dès que Québec réclame quelque chose, on s'imagine tout de suite qu'on veut en enlever à l'Ontario, au Manitoba, à l'Alberta, à la Saskatchewan et à la Colombie-Britannique, où la majorité est anglaise.

Ce n'est pas la situation du Québec. Lorsque, par exemple, on entend des ministres provinciaux réclamer la priorité du français dans le Québec, on ne s'y oppose pas. Mais que dirait-on si l'on demandait la priorité du français à Toronto, à Winnipeg, à Hamilton ou à London? Nous ne demandons pas des choses semblables; nous demandons seulement ce qui nous appartient. Chez nous, nous ne faisons pas de «discrimination» à l'égard des autres.

Quand je veux parler anglais dans mon comté, je parle anglais. Quand je veux parler anglais à Montréal, je parle anglais. Mais le fait qui demeure, c'est que la province de Québec est une province française au sein de la Confédération; c'est la seule qui soit comme cela.

L'Ontario est une province anglaise; les autres provinces du Canada sont également des provinces anglaises. Est-ce que nous voulons imposer les vues du Québec à tout l'ensemble de la population? Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas.

Il y a encore de ces étroits d'esprit, dans le pays, qui nuisent à la compréhension et à l'entente des deux groupes ethniques, entre le Canada d'expression française et le Canada d'expression anglaise. Nous n'avons jamais demandé de choses semblables. On va déclarer, à Toronto, qu'une minorité de 12 p. 100 voudrait conduire 88 p. 100 de la population canadienne!

Lorsqu'on voit la lutte que la Colombie-Britannique fait pour avoir le «contrôle» de l'exploitation du fleuve Columbia, a-t-on pensé à qualifier les créditistes de la Colombie-Britannique de séparatistes? Non! Dès que nous réclamons quelque chose pour le Québec, on crie «Haro sur le baudet».

• (5.30 p.m.)

Il y a une limite à toute chose. Il doit y avoir une fin à ces accusations. La province de Québec ne demande rien qui appartienne aux autres. La province de Québec demande le pouvoir de s'administrer elle-même, de se mêler de ses affaires, de procéder au développement de ses richesses naturelles par elle-même; c'est cela que la province de Québec réclame. Elle ne veut pas chasser les autres de la province; non, au contraire. Si d'autres peuvent aider à ce développement, ils sont les bienvenus dans la province. Est-il un député, qu'il vienne de l'Est ou de l'Ouest, qui puisse affirmer qu'il a été maltraité dans la province de Québec? Voyons donc! On lance ces idées d'un bout à l'autre du pays, dans les autres provinces, à l'effet que les Canadiens français sont des étroits d'esprit et qu'ils voudraient imposer leur langue, bref, obliger toute la population du Canada à apprendre le français. Quand la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme tenait des séances de par le pays, on disait: On veut venir nous obliger à apprendre le français. Nous ne voulons obliger personne à apprendre le français; c'est clair, monsieur l'Orateur. Que les députés qui ne veulent pas apprendre le français ne l'apprennent pas, ça ne nous fait ni chaud ni froid. Mais, nous, quand nous avons voulu apprendre l'anglais, nous l'avons appris. Nous pouvons parler les deux langues et ce, non pas parce que nous y étions obligés, mais parce que nous voulions apprendre l'anglais afin d'essayer de connaître l'autre groupe ethnique qui habite le Canada. C'est pour cette raison que nous avons appris l'anglais.

[M. Caouette.]

L'honorable député de Matapédia-Matane avait raison de dire que le Québec n'est pas une province comme les autres. Par ailleurs, ceci ne veut pas dire que le Québec veut s'imposer aux autres; non, ce n'est pas ça.

Nous entendons parfois des déclarations des ministres provinciaux du Québec qui sont assez difficiles à digérer. Remarquez bien que je ne partage pas toutes les vues des ministres provinciaux québecois, mais lorsqu'un ministre fait une déclaration qui est bien fondée, lorsqu'il parle avec connaissance de cause de choses qui se retrouvent vraiment dans notre province, à ce moment-là, je l'appuie sans réserve. Ce n'est pas une question d'être séparatiste. Je parlais tantôt de la priorité du français dans la province de Québec; qui peut nous en blâmer? S'il m'était donné d'aller ouvrir un commerce à Toronto, pensez-vous que j'afficherais des réclames en français sur la devanture de mon établissement? Non; j'utiliserais des enseignes rédigées en anglais afin d'intéresser les gens avec qui je vis. On blâme certaines compagnies de Montréal de se servir de panneaux-réclame en anglais, et ce dans la deuxième ville française du monde. On oublie que les Canadiens français sont là! On oublie qu'il y en a six millions dans la province de Québec.

Je répète qu'on ne veut pas imposer l'usage du français à Toronto, mais qu'on ait au moins la décence de nous respecter à 100 p. 100 chez nous, non seulement pour le plaisir de ce faire ou parce que les circonstances l'exigent mais continuellement. C'est tout ce que nous exigeons.

Le député de Matapédia-Matane continuait, en parlant de la centralisation tellement utile, —ça je n'y crois pas, je crois à la décentralisation partout où c'est possible, et ce pour être plus près de la personne humaine, plus près du peuple. Tout le monde sait, dans notre province comme dans les autres, que le gouvernement d'Ottawa est plus éloigné de nous que les gouvernements provincial, municipal ou scolaire. Tout le monde sait cela.

La centralisation dans un pays comme le nôtre, ça veut dire éloignement de plus en plus du peuple, à tout point de vue, que ce soit administratif ou autre.

En troisième lieu, on parle de main-d'œuvre inadéquate. Ça, c'est un sujet dont j'ai traité assez souvent. Lorsqu'il s'est agi, pendant la dernière guerre, celle de 1939-1945, d'employer tous ceux qui chômaient depuis 10 ans, qui n'avaient pas d'instruction, qui n'avaient pas fréquenté les collèges ou les universités, parce qu'à ce moment-là c'était la grande dépression, la grande crise économique, pas un seul ministre fédéral, pas un seul économiste au Canada a soutenu que la main-d'œuvre était inadéquate pour fabriquer des obus, des ar-

mements, des engins de destruction, etc. A ce moment-là, tout le monde était le bienvenu dans les usines de guerre. Ça n'a pas été tellement long pour les habituer, leur donner la connaissance voulue pour leur permettre de créer une production de guerre immense pour la petite population que nous avions à ce moment-là.

Il n'y avait pas de main-d'œuvre inadéquate pour faire la guerre, mais aujourd'hui on dit que nous avons une main-d'œuvre inadéquate, que nous sommes plus difficiles sur le marché du travail. Tous les jours, à la télévision, on incite les employeurs à embaucher les hommes de 45 ans, parce qu'ils ne peuvent plus trouver d'emploi. Parce que le marché du travail est difficile? Non, c'est parce qu'on emploie plutôt les jeunes dès leur sortie des écoles secondaires ou des universités, plutôt que d'embaucher le père de famille de 45 ans qui a une famille à élever et à faire vivre. A ce moment-là, il en coûte moins cher à l'employeur d'embaucher des jeunes de 22, 23, 24 ans plutôt qu'un père de famille de 45 ans. Et les députés, comme les ministres, savent que c'est vrai. Aujourd'hui, un homme qui dépasse 45 ans éprouve de la difficulté à se trouver un emploi, non pas parce qu'il n'a pas la compétence ou les connaissances requises, mais parce qu'il est déjà trop vieux à 40 ans.

On fait de la propagande, de la publicité, pour les inciter à retourner à l'école, à apprendre un autre métier, à devenir mécanicien, électricien, ou à se perfectionner dans d'autres domaines de l'activité économique du pays, et en même temps on crie à la télévision: Embauchez donc ces hommes-là; le gars de 45 ans, dans la fleur de l'âge, est capable de rendre d'immenses services à son patron: il a l'expérience! On lui dit dans certains cas: Mon vieux, tu n'as pas suffisamment d'instruction; alors que dans le cas de certains jeunes on leur dit: Tu as de l'instruction, seulement tu n'as pas suffisamment d'expérience! On ne sait plus quoi faire avec nos jeunes gens parce que, au Canada, en 1965, malgré ces lacunes qui existent, il y a quand même une augmentation de la production nationale de l'ordre de 8 à 9 p. 100 sur l'année 1964.

La production nationale atteindra peut être en 1966, 55 milliards. Elle a atteint 51 milliards en 1965. En plus de cette production annuelle, qui se renouvelle chaque année toujours en accusant une augmentation sensible, on ne tient pas compte des inventaires qui existent dans les magasins et les entrepôts partout au Canada. On ne tient pas compte de ce fait-là. Or, justement, nous avons une surproduction et non pas une sous-production, comme le député de Matapédia-Matane disait l'année dernière. C'est tellement vrai que 85 p. 100 de nos travailleurs, de nos cultivateurs—nous parlons de la classe ouvrière laborieuse—se sont engagés dans des plans de finance pour des périodes de 3 ans, 4 ans et 5 ans pour acheter une production qui a été faite il y a peut-être 5 ans ou 10 ans.

Alors, ce qui manque, c'est évidemment ce pouvoir d'achat entre les mains des Canadiens pour acheter les produits qui existent, pour établir un équilibre économique qui permettra à la production de répondre aux besoins des consommateurs canadiens.

Je disais, il n'y a pas longtemps, que le problème primordial, le problème numéro un au Canada, ce n'est pas celui de la production, car il est résolu celui-là, mais bien celui de la distribution. Or, il y a différents moyens de distribuer. On peut le faire au moyen d'une planification économique, comme le préconisent les socialistes. On peut aussi le faire par une planification en vertu de laquelle le gouvernement déciderait de ce qui doit être distribué à chacun.

Nous, notre solution, c'est le pouvoir d'achat entre les mains des Canadiens, du peuple canadien. Ce sera le peuple canadien qui fera son plan et qui décidera quoi acheter, qui commandera la production nouvelle, qui orientera par sa demande la production future.

Il n'y a pas un député, un ministre ou un ancien ministre qui craigne d'être incapable dans le moment d'obtenir un vêtement, de la nourriture, des soins médicaux, etc., etc. Et pourtant, plusieurs, pas parmi les députés mais dans la population, manquent terriblement du strict nécessaire. Nous les créditistes, ne faisons pas de miracle, mais nous voulons justement mettre de l'ordre dans les questions financières du pays. Ce n'est pas dans le cœur de l'homme que le problème existe mais dans le système monétaire qui nous régit présentement. Tant et aussi longtemps que ce système n'aura pas été adapté aux besoins de l'heure, que l'on adopte les lois qu'on voudra, on ne résoudra jamais le problème économique, social et politique du Canada. Nous avons une solution, nous luttons pour la faire comprendre, non seulement en dehors de la Chambre, mais également à la Chambre des communes, et nous continuerons cette lutte jusqu'à ce que les Canadiens soient assurés de la sécurité économique et de la liberté personnelle.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION PORTANT AJOURNEMENT

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'annoncer à la Chambre que les questions suivantes seront débattues au

moment de l'ajournement ce soir: Le député de York-Humber (M. Cowan): Droits hydrauliques—Interpellation sur le sens de l'expression «écluse brevetée»; le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston): Commerce—Exportation des pommes McIntosh en Écosse; le député de Northumberland (M. Hees): Industrie—Réduction de la productivité.

• (5.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire tout d'abord, en continuant ce débat sur la motion des subsides, que nous avons écouté avec un vif intérêt les remarques des porte-parole des divers partis. J'ai remarqué tout spécialement les observations au sujet du Vietnam et les réponses données par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin): Nous acceptons sa déclaration selon laquelle il nous sera accordé du temps plus tard pour discuter cette question plus à fond. Je me bornerai donc à parler d'un ou de deux facteurs importants touchant le domaine des dépenses de l'État.

Toutefois, j'aimerais d'abord tirer une couple de choses au clair pour les fins du compte rendu. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a soulevé la question de l'équilibre du pouvoir assuré ici par l'honorable député de Red-Deer. Je tiens à lui fournir l'assurance que je n'y suis pour rien. En effet, au cours des élections de 1962, les Canadiens avaient exprimé leur mécontentement à l'égard du régime dirigé par le parti conservateur, et l'occasion leur a été donnée de choisir une solution de rechange. Les élections ont donné à la Chambre un gouvernement minoritaire et il en a été de même au cours des élections subséquentes. Si, par suite de ces élections, nous avons été chargés de maintenir la stabilité en cette Chambre, l'histoire attestera que nous avons fait preuve de sens des responsabilités.

Toutefois, j'aimerais me reporter à certaines observations qui ont été faites au sujet de la conduite des affaires en cette Chambre au cours des premières semaines de 1963, et à la critique formulée par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre contre le nouveau gouvernement pour s'être comporté de la même façon que son propre parti le fait à l'heure actuelle. Il a raison sur ce point, car le premier ministre (M. Pearson) avait déclaré explicitement qu'il cherchait avant tout à renverser le gouvernement minoritaire d'alors. On a tout fait pour chercher à atteindre ce but. Par conséquent, il ne convient pas de citer en exemple ce qui a été fait à cette époque, lorsqu'on nous demande d'assumer nos responsabilités, car deux noirs ne font pas un blanc.

[M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret).]

Une ou deux observations du député de Winnipeg-Sud-Centre exigent des explications aux fins du compte rendu, car il avait certainement l'intention de ne pas dire la vérité, de donner un aperçu des faits qui ne correspond pas effectivement aux événements et n'est pas conforme à la situation, comme je l'ai expliqué aux journalistes et à la Chambre. Je vous demanderais donc, monsieur l'Orateur, de me permettre de faire quelques brèves remarques sur la question avant de m'étendre davantage sur d'autres points ce soir.

Pendant la récente campagne électorale, nous avons répété maintes et maintes fois que, de l'avis du parti du Crédit social, la première question, et la plus importante, qui se posait, au cours de ces élections—élections que nous jugions inutiles—était de nous engager à assurer la stabilité du Parlement. Pour ma part, j'ai pris cet engagement devant mes propres commettants, parce que j'avais conscience que nous avions atteint un point de saturation après tant d'élections successives. Non seulement les Canadiens s'indignent à l'idée de subir de nouvelles élections, mais il est évident qu'elles n'accompliraient rien du tout. D'ailleurs, rien n'empêche la Chambre de fonctionner efficacement. Aussi, l'initiative que nous avons prise la semaine dernière, lors des motions de défiance, au cours du débat sur le discours du trône, découle de cet engagement que nous nous sommes efforcés de tenir et auquel nous avons voulu faire honneur. C'était là notre seul dessein.

La situation qui régnait il y a trois ans, en janvier et durant les premiers jours de février 1963, était tout à fait différente de celle d'aujourd'hui. Il n'y a pas que mes remarques pour le prouver. Je voudrais porter à la connaissance de Votre Honneur un article de M. Dillon O'Leary, paru dans le numéro de juillet-août 1963 du *Commentator*, où l'auteur disait ce que voici:

> Les conservateurs seraient peut-être encore au pouvoir aujourd'hui, avec l'appui du Crédit social, sous la direction de M. George Nowlan à titre de premier ministre provisoire, si la révolte de palais déclenchée par un groupe de ministres contre le très honorable John Diefenbaker n'avait pas fait long feu par suite d'un manque d'audace. Cette révolte mort-née est un des drames de cape et d'épée encore inédits des récentes annales canadiennes.
>
> D'autre part, M. Diefenbaker serait peut-être encore premier ministre s'il avait répondu au message lancé par le chef du Crédit social, M. Robert Thompson, la veille du 4 février, lorsque son gouvernement fut renversé au Parlement. Mais il a hésité et c'est ce qui l'a perdu. Le Crédit social a fait cause commune avec les libéraux et le Nouveau parti démocratique pour amener sa chute.
>
> Mais la véritable décision en cette semaine du 3 au 9 février que devait marquer la crise politique, était entre les mains de sept ministres du cabinet sur vingt-deux; les conservateurs devaient-ils destituer leur chef pour pouvoir, avec l'appui du Crédit

social, prolonger leur mandat d'au moins un an et, espérait-on, aborder les électeurs à une époque favorable, où l'essor économique serait perceptible?

L'auteur de l'article poursuit en ces termes:

On avait même avant cela entendu des murmures de révolte, et des allusions à une motion de défiance envers Diefenbaker, peut-être présentée à la réunion annuelle de l'Association nationale du parti progressiste-conservateur qui aurait lieu à Ottawa du 17 au 19 janvier. Toutefois, la masse des conservateurs endossa la politique nucléaire de Diefenbaker (sans savoir au juste en quoi elle consistait) par un vote de 3 à 1.

L'auteur de l'article donne sur les événements d'alors des précisions indiquant que le gouvernement d'alors était aux prises avec de graves dissensions intestines.

La situation empirait rapidement pendant la dernière semaine de janvier 1963. On pouvait prévoir la fin; de même l'absence de toute politique en matière de défense avait semé la confusion dans le gouvernement, comme l'a prouvé le ministre de la Défense d'alors, l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness), par sa démission. A moins d'un changement positif, il était évident que le gouvernement ne jouirait plus de la confiance du Parlement.

Je tiens à exposer les faits, monsieur l'Orateur. Me rendant compte de la situation, le vendredi 31 janvier, j'ai tenu une réunion non officielle avec les membres du Crédit social, et nous avons décidé qu'il fallait tenter encore une fois d'arriver à stabiliser la situation. Le 1er février, j'ai reçu un appel téléphonique de feu M. George Nowlan, alors leader du gouvernement à la Chambre. Il m'a demandé si je croyais à l'utilité d'une rencontre pour discuter d'une formule sur laquelle nous pourrions nous entendre et qui permettrait à la Chambre de poursuivre ses travaux sans trop de confusion.

J'en convins et le lendemain après-midi, 2 février, nous nous sommes rencontrés dans un de nos bureaux. Il n'y eut ni connivence ni complot pour renverser le gouvernement; il s'agissait d'une tentative sérieuse du chef d'un petit groupe de la Chambre des communes et du leader du gouvernement, qui voulaient jeter les bases d'une entente.

Je suis venu exposer, lors de cette réunion privée, les quatre points de vue dont voici la substance. En premier lieu, nous avons proposé que le gouvernement présente une politique de défense précise. Je n'ai mis aucune condition quant à la nature de cette politique, mais j'ai dit que le gouvernement devait faire quelque déclaration de principes à cet égard. Deuxièmement, nous avons affirmé que la Chambre devait être saisie de l'étude des prévisions budgétaires sans délai, parce que depuis un an et demi nous n'avions eu ni prévisions ni exposé budgétaires.

• (5.50 p.m.)

En troisième lieu, j'ai demandé que le budget soit présenté avant le 1er mars. Avant de fixer cette date, j'ai demandé au ministre des Finances d'alors si cela était possible et il a dit que ce l'était, à condition que le budget des dépenses soit approuvé auparavant. Quatrièmement, nous avons demandé qu'un horaire soit établi afin que la Chambre puisse se mettre au travail de façon ordonnée.

L'honorable M. Nowlan s'est dit d'accord. Il convint d'en parler au premier ministre et à ses collègues pour leur faire adopter ce point de vue. Je convins de faire de même auprès de mes amis. Nous avons tenu une réunion secrète le 3 février pour en parler. Notre communiqué a été publié le 3 février à 1 h. Un ami commun du premier ministre d'alors, et de moi-même, était venu en ville la veille au soir, et je lui avais demandé d'en faire tenir un exemplaire au premier ministre avec prière de me répondre.

La Chambre a siégé cet après-midi-là. Tout l'après-midi j'ai attendu la réponse à notre requête. C'était pourtant bien simple. Ce que nous avions demandé était raisonnable et logique. Mon tour de parler est venu à six heures moins vingt. J'attendais encore la réponse à six heures.

Toujours sans réponse, nous avons eu une séance secrète d'urgence à sept heures. C'est alors que nous avons décidé que, faute de réponse, nous n'avions pas d'autre choix que de présenter un amendement dont l'adoption aurait entraîné la chute du gouvernement. J'ai attendu jusqu'à huit heures. Toujours pas de réponse. J'ai donc proposé l'amendement, comme je l'avais dit.

A maintes reprises depuis, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a répété que j'avais changé d'idée pendant l'heure du souper. Je n'ai pas du tout changé d'idée et je donne toutes ces explications maintenant pour exposer les faits, qui ont été très déformés.

La réponse est venue le lendemain après-midi, après qu'on eut exercé des pressions sur le premier ministre d'alors. En effet, il la donnait dans son discours du 4 février à la Chambre. Mais il était trop tard. Les jeux étaient faits. La Chambre adoptait ensuite une motion qui était effectivement une motion de défiance et renversait le gouvernement de l'époque.

Voilà le récit de ce qui s'est passé. L'affaire n'est pas secrète. Les journaux en ont traité maintes fois, comme on l'a fait dans cet article du numéro de juillet-août 1963 du *Commentator* qui confirme entièrement mes propos et qui relate ces événements avec assez d'exactitude.

Ces événements ne justifieraient pas néanmoins, aujourd'hui, des initiatives analogues. Depuis lors, nous n'avons pas eu seulement une, mais deux élections nationales. Ressaisissons-nous, regardons le travail à faire et mettons-nous à l'œuvre résolument en cherchant, en dépit d'un gouvernement minoritaire, à expédier efficacement la besogne de la Chambre, nous souvenant que deux noirs ne font pas un blanc.

Sur ce, j'aimerais aborder un certain nombre d'autres points. Les votes de défiance à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône sont maintenant choses du passé et, dans l'attente des mesures législatives que le gouvernenemt a préparées, nous devons reconnaître que nous pourrions faire vite à certains égards. Nous nous réjouissons du fait que le nouveau Règlement ait été accepté; en réalité, il est déjà en vigueur. Mais je tiens à dire au gouvernement et au premier ministre que la responsabilité du bon fonctionnement d'une Chambre minoritaire n'incombe pas uniquement à l'opposition; dans une grande mesure, c'est aussi l'affaire du parti ministériel. Le gouvernement doit saisir la Chambre sous peu des mesures législatives auxquelles il songe ainsi que du budget pour qu'elle puisse s'en occuper. Certaines de ces mesures sont urgentes; je songe en particulier à la révision de la loi sur les banques, à l'étude du rapport Carter qui sera présenté d'ici quelques mois.

Je crois que le premier ministre rendrait un service énorme au Parlement et au pays s'il consentait à nous dire que le gouvernement a l'intention de ne pas considérer les mises aux voix sur des questions courantes comme des votes de défiance, et que seuls les bills de finance, par exemple, pourraient entraîner la chute du gouvernement puisque, du point de vue constitutionnel, ces mesures exigent une attitude différente. Il rendrait, je le répète, service à notre pays s'il disait à la Chambre qu'il envisagera les votes sur toutes les autres questions comme de simples votes sur ces questions particulières. Advenant le cas où le gouvernement pourrait penser ne plus avoir la confiance de la Chambre, il présenterait alors une motion précise qui permettrait à la Chambre d'exprimer sa confiance ou sa méfiance envers lui.

[M. Thompson.]

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a abordé cette question d'un point de vue très pratique. Je n'étais pas d'accord avec lui à ce moment-là, parce qu'à mon avis ses observations n'auraient pas dû s'appliquer aux votes de défiance sur l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est autre chose. Or, maintenant que la Chambre a entrepris ses travaux réguliers, on pourrait fort bien tenir compte des observations du député de Winnipeg-Nord-Centre. J'espère que le premier ministre en prendra acte. Puisque nous avons maintenant surmonté les difficultés des derniers jours, je crois que la responsabilité essentielle repose sur le premier ministre et son gouvernement.

Comme d'autres l'ont fait aujourd'hui, j'invite le gouvernement à prendre les mesures voulues pour créer sur-le-champ les nouveaux comités. Souvenons-nous que, d'après les nouveaux articles du Règlement, ces comités seront mis sur pied pour toute la durée de la législature et non seulement pour cette session-ci. Pourquoi ne les a-t-on pas déjà institués? Pourquoi ce retard? Il y a des comités spéciaux à instituer. Il faut notamment un comité spécial de la radiodiffusion. Le gouvernement devrait tout de suite prendre les mesures nécessaires. Si le pouvoir faisait preuve d'un peu de logique et d'esprit d'initiative dans ces domaines, nous pourrions espérer adopter les textes législatifs sur lesquels nous sommes d'accord et agir comme s'y attendent nos électeurs. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

Une voix: Il n'y a pas d'interruption.

M. Thompson: Je m'excuse. J'ai oublié les nouvelles règles dont je viens tout juste de parler.

J'estime qu'il est trois questions importantes dont chacun de nous doit se préoccuper. La première se rattache à ce qui a servi de fondement à la première motion de défiance, soit l'augmentation à $100 par mois de la pension à nos citoyens âgés. Depuis longtemps déjà notre groupe préconise une pension de $100 par mois. Mon ami le député de Fraser Valley (M. Patterson) a suggéré récemment, lors du débat sur l'Adresse, que la chose pourrait se faire par étapes. Les personnes âgées de 70 ans et plus aujourd'hui pourraient recevoir la pension de $100, puis, par étapes, celles de plus de 65 ans la recevraient au cours d'une progression s'échelonnant sur cinq années.

Mais nous sommes responsables de plus que le bien-être de nos seuls retraités. Que dire de ceux dont nous sommes responsables à un titre spécial par suite de leur service sur les

champs de bataille? Nos retraités militaires ne peuvent sûrement pas vivre des pensions actuelles, pas plus que nos autres retraités.

Nous nous préoccupons non seulement des militaires à leur retraite en général, mais particulièrement des anciens combattants qui furent prisonniers dans ces horribles camps de concentration à Hong-kong. Nous nous soucions également de la situation des pensionnés de la fonction publique. Je connais à Ottawa même trois vieilles dames qui ont fait consciencieusement des économies pour avoir droit à une pension à une époque où le coût de la vie était bien moins élevé que maintenant, mais les pensions qu'elles reçoivent aujourd'hui de l'État suffisent à peine à assurer leur subsistance.

• (6.00 p.m.)

Que faisons-nous pour ces pensionnés? Que faisons-nous pour nos veuves et nos invalides, alors que le coût de la vie a augmenté constamment et sensiblement au cours des 10 ou 15 dernières années? Est-il juste de compter qu'ils pourront subsister avec des pensions qui, dans la plupart des cas, sont inférieures à celles que nous versons à nos vieillards? Je crois qu'il incombe à la Chambre de s'assurer que ces personnes qui relèvent particulièrement du gouvernement fédéral reçoivent une pension proportionnée au coût de la vie et qui tiendra compte de toute majoration future du coût de la vie.

Cela nous conduit dans une voie qui est inévitable à mesure que nous pénétrons dans l'ère de la machine, car toujours plus nombreuses seront les personnes de plus en plus jeunes qui n'auront pas les moyens nécessaires d'acheter les choses indispensables à un niveau de vie décent. Je voudrais poser cette question toute simple: Les machines, les ordinateurs électroniques, ces choses inventées par le génie humain, seront-ils nos serviteurs ou nos maîtres? C'est en réfléchissant bien à ces conjonctures que nous devons orienter notre action, et de façon toute spéciale, si nous voulons répondre aux besoins de nos gens.

En second lieu, nous devons être saisis de mesures législatives assez réalistes pour assurer à notre pays une politique de crédit. J'ai relevé avec intérêt, dans le discours que le ministre du Commerce (M. Winters) prononçait l'autre jour à Toronto, qu'il est dangereux pour le Canada, disait-il, de trop compter sur les capitaux étrangers. D'après un article paru dans le *Journal* d'Ottawa, le 25 janvier, le ministre aurait dit qu'il est essentiel d'améliorer la productivité de l'industrie canadienne pour éviter de trop compter sur les capitaux étrangers.

Cette idée ne fait que mettre en évidence la nécessité où nous nous trouvons d'établir une politique financière qui assurera, en puisant à nos propres ressources, le capital nécessaire au développement de notre pays. Comment se fait-il que nous devions nous adresser aux États-Unis, par suite de nos méthodes bancaires actuelles, pour introduire du capital américain au pays, à un prix considérable, quand nous avons chez nous tout le crédit et les ressources nécessaires si nous voulions seulement les mobiliser comme il le faudrait?

C'est dans ce domaine que la Banque du Canada peut jouer un rôle essentiel dans le cadre de notre économie. Nous allons bientôt étudier la revision de la loi sur les banques et ce sera pour nous le moment d'examiner les dispositions à reviser dans la loi, de façon à assurer le fonctionnement efficace de la Banque.

La Banque du Canada a suivi, depuis un an ou deux, le conseil du Crédit social, en utilisant ses propres ressources en matière de crédit afin d'assumer une partie de la responsabilité de la dette nationale au fur et à mesure des échéances. De fait, plusieurs centaines de millions de dollars ont été ainsi épargnés l'année dernière, au profit des contribuables canadiens. A l'heure actuelle, la Banque du Canada détient environ un huitième de la dette nationale du pays.

Si la Banque du Canada détient un huitième de la dette nationale, pourquoi ne peut-elle en détenir la moitié et éventuellement davantage, quand elle deviendra échue? Elle ne le devient pas tout d'un coup. Une partie ne le deviendra que dans les années 80. Pourquoi n'assumerait-elle pas finalement la dette au complet? Si la banque accepte de payer les taux d'intérêt qui sont versés aujourd'hui sur la dette à mesure qu'elle devient échue, elle ne ferait que verser l'argent au Fonds du revenu consolidé. En fait, elle ne ferait que prendre de l'argent dans une poche et le verser dans une autre.

Un autre besoin se fait de plus en plus pressant. Vu que la Caisse de développement et de prêts municipaux cessera de fonctionner bientôt, les municipalités et les provinces éprouveront alors de très graves difficultés car la création d'une politique de restriction du crédit, qui s'annonce à l'horizon, jettera alors la confusion dans le financement des municipalités et des provinces.

Nous avons maintes fois proposé la création d'une banque d'expansion municipale, qui ressemblerait à la banque industrielle créée sous l'égide de la Banque du Canada. Aux termes des règlements en vigueur, les provinces et les municipalités pourraient alors s'adresser à cette banque d'expansion municipale et obtenir le crédit dont elles ont besoin

pour donner suite à leurs projets d'immobilisation. On pourrait le faire à des taux d'intérêt peu élevé. On l'a fait en temps de guerre, on peut le faire maintenant. Je me rappelle qu'en 1942 alors qu'il fallait des sommes importantes pour financer l'effort de guerre, M. Ilsley, alors ministre des Finances, a annoncé que le gouvernement avait emprunté plusieurs millions de dollars. Un membre du Crédit social lui a demandé à quel taux d'intérêt et il a répondu: «Trois quarts p. 100». Au même député qui voulait savoir comment cela pouvait se faire, le ministre a répondu: «Cet argent est requis pour financer la guerre; c'est tout ce qu'il coûte, pourquoi payer plus?» Si on pouvait le faire à ce moment-là, pourquoi ne pas le faire maintenant pour financer la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et autres travaux publics? Si nous pouvions instaurer une politique semblable, nous n'aurions pas à courir aux États-Unis pour emprunter les fonds nécessaires à l'énorme mise en valeur dont notre pays a besoin pour pouvoir progresser de façon ordonnée et logique.

Monsieur l'Orateur, un autre point capital pour l'économie du pays, dans la mesure où il se rattache à l'obtention de crédits, c'est l'exportation de nos surplus agricoles. Aujourd'hui, nous avons beaucoup entendu parler de la guerre, mais le véritable secret d'une paix générale est de permettre à tous les habitants du globe de manger à leur faim, et nous n'aurons jamais la paix tant que nous ne l'aurons pas fait.

D'autre part, la Banque du Canada pourrait créer une banque d'importation et d'exportation qui financerait la vente de l'excédent de notre production primaire, et en particulier de nos produits agricoles. De nos jours, des millions d'Indiens sont au bord de la famine. En fait, dix millions de personnes sont menacées de famine en Inde cette année. Récemment, nous en avons entendu certains se récrier devant la famine qui sévissait en Chine et proposer que nous financions des exportations de blé pour aider les victimes. Que disent-ils aujourd'hui des multitudes qui meurent de faim en Inde?

L'Inde ne veut pas vivre d'aumônes, mais elle ne peut payer le blé $2 le boisseau lorsque son économie lui permet d'en produire pour 50c. le boisseau. A mon avis, si nous pouvions, par le truchement de la Banque du Canada, financer la vente à l'étranger de nos produits excédentaires, nous ferions vraiment œuvre utile en vue du maintien de la paix dans le monde. Vu les connaissances techniques que nous avons de la production agricole, nous pourrions faire beaucoup plus que nous ne faisons actuellement pour soulager la faim dans le monde. Au lieu d'agir ainsi, nous employons une partie de nos céréales à la fabrication de la bière, sans nous soucier des conséquences économiques.

A mon avis, monsieur l'Orateur, si le gouvernement voulait bien examiner ces trois domaines: la liquidation de notre dette, les besoins des municipalités et des provinces en matières d'immobilisation et la provision des capitaux nécessaires au financement de la vente de nos produits agricoles et autres produits de base excédentaires, notre produit national brut accuserait une augmentation sensible, non pas comme celle qu'il a accusée l'année dernière, mais une hausse de l'ordre de 10 p. 100 par année. C'est dans ces domaines que nous négligeons beaucoup nos responsabilités.

En terminant, j'aimerais signaler un autre point qui s'impose à notre attention. A mon avis, les comités permanents de la Chambre chargés d'étudier ces problèmes devraient se mettre à l'œuvre dès la réception du rapport de la Commission Carter traitant de la simplification générale de tout notre régime fiscal complexe. Nous sommes les victimes d'un régime bureaucratique d'imposition qui nous étouffe, mais nous nous bornons à accepter le statu quo de gaieté de cœur, refusant de regarder le problème en face. Il est inutile de s'étendre longuement sur le sujet, car nous attendons de recevoir le rapport de la Commission royale d'enquête Carter, mais il est absolument nécessaire de faire quelque chose au plus tôt pour l'ensemble de notre économie, et plus précisément pour les petits chefs d'entreprise.

• (6.10 p.m.)

A cause de la politique d'argent serré des banques et à cause des problèmes financiers, les petits commerçants disparaissent graduellement. Je veux parler des petites fermes familiales et de toutes les autres petites entreprises indépendantes. Le gouvernement doit tenir compte de tous les éléments de la collectivité. Le petit chef d'entreprise et le détaillant sont aussi essentiels à la société que la ferme familiale. Tout comme le petit cultivateur a été virtuellement oublié dans la politique agricole des gouvernements précédents, ainsi le détaillant indépendant est l'homme oublié de la politique commerciale.

Le petit chef d'entreprise paie une partie disproportionnée de l'impôt pour soutenir une bureaucratie qui le grève de paperasses bien qu'il soit le moins bien placé pour s'en occuper. Il perçoit la taxe de vente, l'impôt sur le revenu, les cotisations du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-chômage. Il remplit pour l'État une foule de petites fonctions qui grèvent lourdement son revenu. Le gouvernement n'accepte même pas un chèque ordinaire pour ces sommes, bien que les compagnies jouissent d'un excellent crédit. Il faut des chèques certifiés. Pourquoi le gouvernement ne comprend-il pas que l'économie de notre pays va étouffer le petit commerçant et supprimer son mode de vie si personne ne pense à lui.

Pour tenir à jour ses comptes avec l'État, le petit homme d'affaires doit à l'heure actuelle embaucher un comptable de premier ordre, alors que souvent, sinon toujours, son chiffre d'affaires l'en dispenserait. Par contre, le gouvernement refuse de le traiter comme l'homme d'affaires que voient en lui tous les autres clients. Il est obligé, je le répète, d'acquitter par chèque certifié les retenues fiscales de ses employés. Un jour de retard, et il est pénalisé.

A moins qu'on n'avise à soulager l'homme indépendant du fardeau de la bureaucratie, il lui faudra vendre son établissement aux monopoles. Ainsi disparaîtrait un élément vital de notre régime de libre entreprise. Il n'est pas un seul petit fonctionnaire d'Ottawa à qui le détaillant puisse recourir. C'est pourquoi, chaque année depuis que je siège ici, j'ai lutté pour qu'on crée le poste d'ombudsman. Là, au moins, il se trouverait quelqu'un pour veiller à ce que la bureaucratie, telle que nous la connaissons, respecte les droits de l'homme d'affaires indépendant. Si celui-ci était membre d'un syndicat ouvrier, il pourrait s'adresser au ministère du Travail; s'il était manufacturier, au ministère de l'Industrie; exportateur, au ministère du Commerce. Mais qui s'occupe du détaillant indépendant?

Voilà un autre exemple de politique fiscale inéquitable et de programme imprévoyant—ou d'absence de programme—qui désavantage l'homme qui veut montrer de l'initiative et faire son chemin dans le monde, alors que ce sont précisément des hommes de ce genre qui ont bâti ce pays et ont donné à la démocratie occidentale l'élan qui l'a placée bien au-dessus du reste du monde. Nous devrions faire quelque chose à ce sujet.

J'ai mentionné ces trois points parce que je les trouve importants. J'espère que le programme législatif du gouvernement pour cette session réglera certaines de ces questions. Cessons de nous faire accroire que nous pouvons faire disparaître nos problèmes simplement en les remettant à plus tard. Reconnaissons que ces problèmes et leur solution sont la responsabilité du gouvernement. S'il veut donner le ton, je suis convaincu que les membres de l'opposition le suivront en pensant aux meilleurs intérêts du peuple canadien.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'apprécie vivement l'occasion de faire quelques remarques au cours du présent débat. J'ai écouté avec intérêt les remarques de plusieur préopinants et, surtout, celles du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qu'a commentées le député de Red-Deer (M. Thompson). Je me réjouis de ce que ce représentant a su démontrer à la Chambre la façon dont le parti conservateur a offert de collaborer avec tous les autres partis pour accélérer les travaux de la Chambre. Le parti dont j'ai l'honneur d'être membre a offert son entière collaboration dès le début de la session en cours, et en tout temps lors des deux dernières sessions.

On a beaucoup critiqué dans le pays tout entier la façon dont avaient été dirigés les travaux du Parlement. Bon nombre des électeurs estiment que l'esprit de parti a dominé nos délibérations et, partant, que les travaux de l'État en ont souffert.

A ce propos, je dirai que nous avons besoin des partis politiques. Ils conviennent à notre régime gouvernemental. Le parti au pouvoir est chargé de diriger les travaux de l'État. Les partis d'opposition ont le devoir de critiquer d'une façon constructive et de leur mieux les choses que le gouvernement essaie de faire. Je suis certain qu'ils l'ont bien fait. Parfois, l'opposition, ancienne et actuelle, a fait des critiques assez acerbes. Notre Parlement cana-

dien n'est pas inférieur à cet égard à ce que fut le modèle des Parlements au cours des âges.

Je suis très fier d'être membre du parti conservateur. Je suis heureux que l'ancien ministre, le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui a été longtemps le leader de notre parti à la Chambre, tant au pouvoir que dans l'opposition, ait pu signaler que notre parti a toujours offert sa collaboration.

Monsieur l'Orateur, je ne saurais passer sous silence les observations du député de Red-Deer. J'ai énormément de respect pour lui, c'est un de mes bons amis, mais je suis aussi loyal à mon parti. Le député n'était guère en droit de nous rappeler maintenant la pseudo-révolte au sein du cabinet Diefenbaker en février 1963. Dans son livre récent l'ancien député, Pierre Sévigny, signale l'excès d'importance et l'ampleur démesurée attribuée à cette pseudo-révolte au sein du cabinet. On sait que dans tout cabinet, comme dans tout parti politique, composé d'êtres tenaces et entêtés, il y aura forcément des divergences de vues. Le député le sait, j'en suis sûr, par expérience.

• (6.20 p.m.)

Il sait ce qui se passe dans les partis, dans ceux où il y a de vives divergences d'opinion et où des questions de principe entrent en jeu. Tous les partis savent très bien ce qui arrive. On a accordé une importance démesurée aux ennuis du parti conservateur mais je dois dire qu'à l'heure actuelle et au fil des ans, même en février 1963, la loyauté et l'unanimité ont eu une place raisonnable dans notre parti. (*Exclamations*) Quiconque cherche à donner une ampleur démesurée aux ennuis et aux divergences d'opinion des conservateurs ne rend guère service ni à la Chambre ni au pays.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Thomas)?

M. Thomas (Middlesex-Ouest): Bien sûr.

M. Thompson: L'honorable représentant est un de mes excellents amis, mais j'aimerais quand même lui poser cette question. Croit-il que j'aurais soulevé cette question aujourd'hui si elle ne l'avait pas été plus tôt? L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) l'a, de propos délibéré, fait entrer dans son discours.

[M. Thomas (Middlesex-Ouest).]

M. Thomas (Middlesex-Ouest): Ma foi, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a jugé le moment opportun, et je pense comme lui qu'en abordant les travaux de cette session, il convient de savoir gré au parti conservateur d'avoir offert sa collaboration. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Sud-Centre, le gouvernement actuel fait face à des difficultés semblables à celles auxquelles l'ancien gouvernement a dû faire face en février 1963. Mais la différence entre maintenant et 1963, c'est que maintenant la Chambre collabore avec le gouvernement. (*Exclamations*)

Face à une menace d'autres élections, le Crédit social, soit dit sans vouloir offenser personne, vote avec le gouvernement tout en se disant favorable à l'amendement de l'opposition. En 1963, ses membres avaient posé des conditions pour appuyer le gouvernement. Le gouvernement de l'époque n'avait pas accepté ces conditions. Le Crédit social s'était alors joint aux autres partis d'opposition pour voter contre le gouvernement. Cette fois-ci, il ne pose aucune condition. Toutefois, parce que le gouvernement menace de déclencher des élections, il l'appuie. Il appartient maintenant aux électeurs canadiens de décider. Toutefois, en toute justice pour le parti auquel j'appartiens, j'ai jugé nécessaire de faire cette mise au point.

Je n'ai pas pris la parole pour cela surtout, monsieur l'Orateur. Je voulais d'abord défendre la cause des agriculteurs à temps partiel. Il y a au Canada des grands et des petits agriculteurs et la loi actuelle vise à aider ce qu'on appelle les unités agricoles rentables. L'agriculture est un mode de vie. D'après le recensement de 1961, le Canada compte environ 480,000 fermes, dont la moitié ont moins de 70 acres. Dans la plupart des cas, elles ne peuvent être considérées comme des unités agricoles rentables.

Je le répète, monsieur l'Orateur, l'agriculture est un mode de vie. En fait, c'est autant un mode de vie qu'une entreprise commerciale et, dans certains cas, c'est beaucoup

plus un mode de vie qu'une entreprise commerciale. Les petits agriculteurs sont plus nombreux que les grands cultivateurs. Certains agriculteurs sont très peu doués pour un autre genre de travail. Un agriculteur pratique une foule de métiers. Il lui faut être tour à tour menuisier, plombier, mécanicien. Il improvise, il invente; mais on ne peut le considérer comme un professionnel dans quoi que ce soit. Le travail qu'il fait, l'agriculture, lui convient mieux que tout autre.

Beaucoup de ces petits cultivateurs surtout ne peuvent pas vivre de leur terre et acceptent des emplois à temps partiel dans l'industrie pour augmenter leurs revenus agricoles. Ces cultivateurs et leurs familles jouissent des avantages de la vie de campagne et sont prêts à accepter un niveau de vie assez bas par comparaison plutôt que de quitter leur ferme. Il serait en même temps peu sage et peu économique de les séparer de la vie qu'ils connaissent et qu'ils aiment.

Nos lois actuelles sur le développement agricole—cela comprend ARDA et la Société du crédit agricole—sont discriminatoires contre le cultivateur à temps partiel. Il ne sert à rien qu'un cultivateur à temps partiel demande un prêt à la Société du crédit agricole parce qu'il ne peut pas l'obtenir. La Société du crédit agricole a été établie pour organiser les terres en unités agricoles rentables, et n'offre aucune aide au petit cultivateur à temps partiel. A mon avis cela est regrettable.

On parle de faire disparaître ces petits agriculteurs. Il ne faut pas se lancer sans réfléchir dans un programme visant à séparer l'agriculteur de sa terre et de sa vie agricole. Il faut admettre qu'exploiter une petite ferme et travailler à temps partiel dans l'industrie, est un mode de vie dans nos collectivités rurales. Il faut trouver une place pour ces gens-là aux termes des dispositions de la Société du crédit agricole et de l'ARDA. Il faut accorder des prêts et de l'aide non seulement aux unités agricoles rentables mais aussi pour hausser le niveau de vie de l'agriculteur à temps partiel. Il faut reconnaître que les petites unités agricoles sont devenues un nouveau mode de vie; leur nombre augmente dans toutes les régions du pays.

Afin de souligner l'ambiance qui entoure le cultivateur et sa terre je citerai quelques lignes d'un poème que nous avons à la maison depuis bien longtemps. Je ne sais pas d'où il vient et il n'est pas signé. Voici:

There's work on a farm from dawn till night,
Work by sun and candle light,
But there's health on a farm, and gladness, too,
And a pride no city folk ever knew.
A pride in seeing the seed you sow
Wake and rise and lift and grow;
A pride in being, when harvest's done,
An equal partner with rain and sun.

Je vais également vous citer un discours de l'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts, à l'*Empire Club* de Toronto. Il y a dépeint la vie de plusieurs familles de cultivateurs, pour montrer combien ces gens ont du mal à tenir le coup. A propos d'une famille appelée Adams—les noms sont fictifs, je crois, mais pas les circonstances—voici ce qu'il a dit:

La famille Adams habite une ferme du comté de Lanark, en Ontario. Les parents, encore jeunes, ont deux petits enfants. Ils vivent dans une maison de huit pièces, bâtie en troncs d'arbre il y a une centaine d'années et aujourd'hui en bien mauvais état.

Elle est chauffée au moyen d'un poêle carré et d'un poêle de cuisine à bois. L'eau vient d'une pompe à bras à l'extérieur et il n'y a pas de toilette à l'intérieur. Il y a l'électricité et le téléphone, et la famille a une voiture. Ces gens habitent en dehors de la ville—l'école secondaire est à vingt milles, de même que le médecin et l'hôpital.

La famille a un revenu mensuel de 35 dollars par personne. Mme Adams a terminé sa douzième année scolaire et a suivi un cours commercial; elle travaille pour le canton. Elle tient les livres de la municipalité; ce travail se fait chez elle.

• (6.30 p.m.)

Sauf erreur, elle est secrétaire ou trésorière du canton.

M. Adams a terminé la sixième année d'école primaire et a travaillé comme manœuvre pendant trois mois environ, l'hiver dernier, en plus de s'occuper de son exploitation agricole. En fait, ce sont ces revenus qui lui ont aidé à maintenir sa ferme, exploitée à perte en 1964. C'est une ferme d'environ cent acres dont 35 seulement sont cultivées, et M. Adams doit en louer une partie pour le pâturage. Il a 14 vaches et vend des veaux et du lait. Les Adams élèvent aussi des porcs pour leur consommation personnelle. Ils ont encore deux vieux chevaux qui servent à faire les foins.

Si la famille Adams n'est pas satisfaite de la vie qu'elle mène, c'est à cause de ses faibles revenus. Toutefois, M. Adams doute qu'en déménageant ailleurs, il pourrait exploiter une plus grande ferme ou subvenir convenablement aux besoins de sa famille en occupant un autre emploi.

Voilà ce que je voulais expliquer. Dans la plupart des cas, les gens qui ont de petites exploitations ne veulent pas déménager. Cela leur répugne. Ils craignent qu'en déménageant, leur situation soit pire qu'avant. L'article se poursuit comme il suit:

Il lui serait difficile de vendre sa ferme actuelle et il n'y a pas à proximité de bonne terre disponible pour l'agrandir. S'il pouvait la vendre, le prix qu'il en recevrait ne lui suffirait pas pour s'établir ailleurs.

Or, dans ma circonscription de Middlesex-Ouest, je connais des gens dans la même situation. Je crois qu'il s'en trouve un bon nombre un peu partout au Canada. Qu'on permette à la Société du crédit agricole de les aider et elle le fera, car je sais qu'on en a l'intention. On devrait pouvoir leur prêter de l'argent—qu'ils pourraient rembourser, bien entendu—pour moderniser leurs maisons, s'assurer un bon service d'eau et accroître leur niveau de vie. Voici donc la cause particulière que je plaide ici aujourd'hui: que le gouvernement propose des mesures en vue d'assurer une vie plus convenable aux petits cultivateurs, aux propriétaires de petites exploitations agricoles partout au Canada.

En général, l'agriculture est assujettie à l'étau coût-prix. Les taxes, ainsi que le coût du matériel et de la main-d'œuvre, ont augmenté. Les agriculteurs ne font pas autant de bénéfices qu'ils le devraient. Ils ne peuvent joindre les deux bouts, surtout les producteurs laitiers. La plupart de ces derniers sont obligés, pour vivre, de vendre du lait devant servir à des fins industrielles, s'ils ne détiennent pas de contrats pour la fourniture de lait entier. Le gouvernement a indiqué qu'il tentera d'assurer $3.50 les cent livres aux producteurs laitiers. Au cours des dernières années, ils ont obtenu entre $2.90 et $3.25 les cent livres. Avec cela ils ne peuvent acquitter leurs frais d'exploitation et vivre.

On peut aider l'industrie laitière d'autres façons. Le gouvernement se propose de créer une commission canadienne des produits laitiers; c'est un pas dans la bonne voie. Les frais ont augmenté plus vite que le prix des produits dans l'industrie laitière, mais vu la nature de cette dernière, des mesures à l'échelon provincial ne suffisent pas pour aider les producteurs; il faut des mesures à l'échelon national. Je serai heureux d'appuyer la proposition du gouvernement à ce sujet.

L'industrie laitière existe dans toutes les provinces du Canada. J'estime donc que la commission nationale des produits laitiers qu'on envisage, devrait s'inspirer de la Commission canadienne du blé et détenir, quant à la mise en marché des produits laitiers, les mêmes pouvoirs dont cette dernière jouit quant au blé. La Commission canadienne du blé n'a pas supplanté l'industrie privée et il devrait en être de même dans l'industrie laitière. Vu la portée nationale de cette industrie, vu le nombre important de producteurs laitiers, ceux-ci sont aussi incapables de se grouper pour se défendre que les producteurs de céréales des Prairies l'étaient.

[M. Thomas (Middlesex-Ouest).]

Le gouvernement doit prendre les mesures voulues afin de protéger les exploitants de l'industrie laitière et leur permettre de livrer concurrence aux autres secteurs de notre économie. La stabilité des prix, l'établissement de justes prix pour nos produits laitiers feraient beaucoup pour hausser les niveaux de vie de milliers de ruraux dans toutes les régions du pays. Je crois qu'il y aurait lieu de porter le niveau stabilisé du prix du lait utilisé à des fins industrielles à $4 les 100 livres. Cette recommandation n'émane pas de moi. Elle a été faite par d'autres, mais je l'appuie de tout cœur. L'objectif actuel de $3.50 les 100 livres ne suffit pas à placer les producteurs de lait industriel dans une situation financière solide.

L'établissement d'un organisme des céréales de provende dans l'Est du Canada, proposé à plusieurs reprises à la Chambre et mentionné dans le discours du trône, serait une autre initiative dans la bonne voie. Cet organisme aiderait les exploitants de l'industrie laitière ainsi que les autres producteurs de l'Est canadien et de la Colombie-Britannique.

L'application de la loi sur l'assurance-chômage aux employés de ferme aiderait aussi les cultivateurs à se procurer la main-d'œuvre suffisante. Je veux dire que, dans notre région de la circonscription de Middlesex, il reste à peine un journalier par ferme. Ils sont très difficiles à obtenir. Les seuls qui puissent s'y intéresser sont ceux qui ont travaillé à la ferme familiale pendant des années, au point d'en avoir fait leur foyer et de s'y être implantés profondément. Voilà les seuls journaliers qu'il soit possible d'y trouver.

Toujours à propos de l'agriculture, je puis dire que nous avons une assez grande réserve indienne de 1,600 âmes dans Middlesex-Ouest. Les trois bandes qui l'occupent sont les Oneidas of the Thames, les Chippewas of the Thames et les Munceys of the Thames. Ces réserves de Middlesex et toute la circonscription elle-même comptent un certain nombre des plus belles terres de tout le Canada. Il y a dans cette réserve des milliers d'acres de terre arable où poussent des arbustes et des mauvaises herbes. Si les habitants de la réserve cultivaient toute cette terre, ils pourraient s'enrichir.

• (6.40 p.m.)

L'apparence de la réserve en serait fort améliorée et les résidents de la région y trouveraient des emplois. Les propriétés fon-

cières individuelles sont, la plupart du temps, trop petites pour être rentables. Elles ont une superficie variant entre quatre ou cinq acres jusqu'à environ 40 acres. Il y a plusieurs années, à la suite de relevés techniques, la réserve a été morcelée en lots de 40 à 50 acres et ces propriétés ont été morcelées de nouveau. Certains de ces lots de 40 à 50 acres sont maintenant la propriété de plusieurs particuliers. Peu de ces propriétés ont une superficie suffisante pour être exploitées par un seul cultivateur.

A mon avis, il faudrait trouver le moyen de réunir les plus petites propriétés individuelles de la réserve. Il serait avantageux, je pense, d'étudier la possibilité de créer une société coopérative pour une bande, ou des sociétés de bandes, à cette fin. La société coopérative, ou la société, selon le nom qu'on lui donne—je pense qu'il vaut peut-être mieux l'appeler la coopérative, parce que cette appellation est plus facilement comprise—la coopérative, dis-je, pourrait louer à bail et à long terme, des parcelles et remettre aux propriétaires, en guise de loyer, une partie de la récolte.

Bien administré, cet excellent terrain pourrait non seulement faire les frais de sa mise en valeur avec les années, mais assurer aux propriétaires un revenu annuel considérable et rapporter, du même coup, des bénéfices supplémentaires de nature à encourager la bande ou la coopérative. Des fonds de mise en œuvre, en vue d'assurer un système d'irrigation et du matériel, devraient être mis à la disposition des Indiens, par l'entremise de la Société du crédit agricole ou de la Banque industrielle ou, encore, de montants fournis par le Trésor de la Direction des affaires indiennes.

Outre la question des bénéfices d'ordre économique à assurer ainsi à de nombreux particuliers, je pense qu'il faudrait aussi s'occuper de modifier la physionomie de la réserve de Caradoc. Ces étendues de mauvaises herbes et de broussailles sont d'un effet déprimant, non seulement pour les visiteurs de passage dans la réserve, mais pour les Indiens. Il me semble qu'on réussirait à relever le moral des habitants de la réserve de Caradoc si l'on recourait aux moyens de culture dont j'ai parlé, au lieu de tout laisser à l'abandon.

Ces dernières années, un bon nombre de nouvelles maisons ont été construites dans la réserve. On y a édifié une belle école centrale et des autobus modernes assurent le transport des enfants. Les routes ont été améliorées et le comté et la province élaborent conjointement des projets pour la construction de routes de qualité supérieure. Les propriétaires des nouvelles habitations tondent leur pelouse et améliorent de différentes façons l'aspect général de la réserve. Je pourrais ajouter que l'agence de l'endroit a encouragé un programme de sondage pour le perçage des puits. Dans cette région, l'eau est assez proche de la surface. Des Indiens y utilisaient des puits médiocres, mais l'agence a institué un comité formé d'Indiens, et au moyen des fonds recueillis au milieu des bandes ou autrement, elle a aidé à l'établissement d'un programme dont l'objet est la création de bons puits dans la réserve. Ce fut une grande amélioration.

La clef du succès dans ces aménagements agricoles est la gestion. Il faudrait poser comme condition essentielle que le futur préposé à la gestion soit au moins licencié ès sciences agricoles et possède l'expérience de la ferme. On trouvera sans doute dans les limites de la réserve les conducteurs de machines et les autres aides. Mais si on affectait à un programme de ce genre un directeur inexpérimenté, un échec serait inévitable. Dans une entreprise semblable, la gestion est essentielle.

Lorsque nous avons traité de cette question avec certains habitants de la réserve, notamment les chefs de bande, on a exprimé l'avis que la direction des affaires indiennes ou le ministère devrait prendre l'initiative de former une coopérative de ce genre. Les Indiens craignent que les conseils de bande n'aient pas suffisamment d'expérience pour diriger pareille entreprise. Je m'en remets donc à ce sujet, monsieur l'Orateur, à la direction des affaires indiennes et au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand). A mon avis, cette proposition peut renfermer des points qu'il vaudrait la peine d'étudier.

La refonte de la loi sur les banques est une autre question capitale qui intéresse aujourd'hui non seulement les cultivateurs du Canada, mais tous les secteurs de notre économie. La Commission Porter a exprimé le vœu que le maximum de 6 p. 100 relatif à l'intérêt bancaire soit supprimé. Les journaux nous ont appris que cette question suscitait beaucoup de discussions et des points de vue très variés.

J'ai constaté chez nos gouvernements ces dernières années une tendance à prendre de trop fortes doses de nos médicaments législatifs. Au lieu de décider de l'orientation à prendre et de nous diriger lentement mais sûrement dans cette voie, nous changeons constamment de direction au prix de grands efforts, et certaines erreurs sont commises. J'aurais un conseil à formuler et dont le gouvernement devrait tenir compte lorsqu'il prendra une décision au sujet du remaniement de la loi sur les banques. Au lieu de s'attaquer à toute la tâche immédiatement, il pourrait accepter une partie du rapport de la Commission Porter qui a recommandé la suppression du plafond.

Le secteur financier est très en faveur de cette mesure et voudrait la voir adopter. Mais d'autres redoutent une mesure aussi énergique. Au lieu de supprimer entièrement le plafond, j'estime qu'on devrait relever le maximum du taux d'intérêt, peut-être à 7 ou 7½ p. 100, et que le gouvernement devrait tenter l'expérience pendant quelques années afin de pouvoir juger des résultats obtenus. Ceux qui préconisent la suppression complète du plafond prétendent que la concurrence réduira les taux d'intérêt, du moins dans certains secteurs de notre économie. Nous pourrions peut-être songer à relever le maximum de 1 p. 100 ou de 1½ p. 100 et juger de l'effet avant de nous engager à fond dans cette question.

Nous entendons beaucoup parler, ces temps-ci, d'assurance-frais médicaux et nous aurons peut-être l'occasion d'en discuter plus à fond dans un avenir rapproché. Je propose toutefois au gouvernement d'étudier la possibilité d'inclure le coût des ordonnances et des médicaments dans tout projet d'assurance-frais médicaux. Nous pourrions parler d'une foule d'autres sujets, monsieur l'Orateur, mais il y a sans doute d'autres députés qui auraient des commentaires à faire lors de l'étude des prévisions budgétaires.

Je crois que les cultivateurs à temps partiel dans notre pays ont le droit d'être mieux traités et j'exhorte le gouvernement d'en tenir compte en établissant le budget de 1966-1967.

• (6.50 p.m.)

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, c'est mon second «premier discours» à la Chambre. Comme lors du premier, en 1957, j'éprouve encore une crainte révérentielle. Semblable à l'épouse du cannibale, je vois s'ouvrir devant moi deux perspectives. L'épouse espère réussir en ce qui concerne la première et plaire au cannibale. Si elle échouait, la seconde perspective serait trop horrible pour être regardée en face.

[*Français*]

Si j'avais l'intention de prononcer un troisième «maiden speech» à la Chambre j'aimerais pouvoir le faire en français seulement.

[*Traduction*]

Je dois en premier lieu, monsieur l'Orateur, vous féliciter de votre élection à la présidence de la Chambre. Je désire également féliciter l'Orateur suppléant et le président suppléant des comités; et je pense exprimer l'opinion générale en disant que, pendant les quelques jours que nous avons siégé ensemble, nous avons eu la preuve que notre choix a été sage.

A mon retour, après avoir été absent du Parlement pendant une législature, je voudrais rendre un hommage particulier à deux grandes personnalités de la Chambre des communes, qui ne sont plus des nôtres. Ces hommes étaient de grands hommes, non seulement au sens physique du mot, mais encore par leur savoir-vivre, leur affabilité à la Chambre des communes et la facilité avec laquelle ils exposaient d'excellentes idées. Je parle de l'ancien député de Nipissing, M. Garland, membre du gouvernement à la dernière législature, et de feu M. George Nowlan, de ma province de la Nouvelle-Écosse.

Je voudrais aussi parler d'un autre homme qui a siégé à la dernière législature, l'ancien député d'Halifax, M. John E. Lloyd, nommé récemment au Conseil des ports nationaux. Je ne ferai aucune remarque au sujet de cette nomination, si ce n'est pour dire qu'elle m'a fait personnellement plaisir. M. Lloyd a consacré au moins ces 25 dernières années à la vie publique au détriment de ses affaires. Connaissant les réussites qui sont le fruit de son enthousiasme je crois qu'il sera un excellent membre du Conseil des ports nationaux.

Toute législature devrait chercher à laisser la Chambre dans un meilleur état que la législature précédente et, à ce propos, je voudrais signaler avec satisfaction les améliorations apportées depuis que je suis venu siéger la dernière fois ici en 1963. Par exemple, il y a l'extension du service d'interprétation aux sièges supérieurs des tribunes publiques et je crois que c'est une excellente initiative. Je me suis souvent demandé combien de personnes de Hull, par exemple, qui arrivaient ici durant un débat se déroulant exclusivement en anglais, pouvaient prendre plaisir à suivre le débat ou se renseigner sur le fonctionnement de la Chambre. Je crois qu'il convient de féliciter le gouvernement d'avoir adopté cette mesure.

Le Règlement a subi d'importantes modifications. Le *Feuilleton,* avec sa nouvelle page 2, est plus utile.

Le «spectacle tardif», comme on pourrait l'appeler irrévérencieusement et qui permet à un député de débattre une question à dix heures, avec le ministre responsable, vient s'ajouter, avec bonheur je crois, à notre

[M. Thomas (Middlesex-Ouest).]

Règlement. J'éprouve des doutes quant aux discussions pendant l'heure du dîner, peut-être pas tellement du point de vue des députés—bien que ce soit peut-être malcommode—mais surtout parce qu'elles imposent un fardeau supplémentaire à la présidence, et au personnel—les sténographes parlementaires et les jeunes pages qui devraient certainement avoir un peu de répit. C'est une modification qu'il faudrait examiner après un certain temps pour voir si elle a vraiment répondu à l'attente de ceux qui l'ont proposée.

J'ai maintenant quelques propositions pour l'avenir, monsieur l'Orateur. J'ai dit une fois en dehors de la Chambre des communes à un homme d'État canadien de premier plan, que la Chambre siégerait probablement dix mois par an désormais. Il m'a répondu: «Mais comment le gouvernement pourra-t-il penser?» C'est peut-être, sous une forme lapidaire, l'explication de certaines faiblesses du gouvernement. Il faudrait, cependant, envisager la question avec plus de sérieux en se demandant s'il n'y aurait pas moyen de modifier la procédure pour permettre au premier ministre (M. Pearson) et aux membres de son cabinet, de s'absenter pendant quelques jours. Peut-être pourraient-ils siéger ici trois jours par semaine et être libres les deux autres jours de s'occuper de leurs affaires qui, en somme, sont les affaires du pays. A cet égard, il serait peut-être bon de voir ce qui se passe au Royaume-Uni.

Pendant plus de deux ans et demi, en qualité de spectateur malgré moi, j'ai suivi de l'extérieur les délibérations de cette Chambre et je ne crois pas y avoir vu, au cours de cette période, de personnage plus sensationnel que celui qui occupe actuellement le poste de président du Conseil privé (M. Favreau). Je suis persuadé que ce qui s'est passé au cours de l'avant-dernière fin de semaine dépasse tout ce qu'on avait pu voir jusqu'ici. Voilà que cet homme a annoncé un samedi soir, et non sans joie, la mort de son propre enfant, la formule Fulton-Favreau. Non seulement s'est-il plu à annoncer ce décès, mais je le soupçonne d'être lui-même l'auteur de cet infanticide.

On voudra bien me permettre quelques commentaires sur les circonstances relatives à la cause Victor Spencer. J'ai demandé au ministre de la Justice s'il avait examiné les mesures qui ont été prises à la lumière de la Déclaration canadienne des droits et il m'a répondu que oui. Je pensais surtout à l'article de la loi stipulant qu'aucune loi ne devra infliger des peines ou traitements cruels et inusités à un citoyen canadien. Et pourtant, nous avons ici le cas de ce M. Spencer, qui n'a sûrement été incriminé d'aucun délit, mais qui n'a pas non plus été trouvé innocent; d'un homme vivant dans un demi-jour, entre la culpabilité et l'innocence et condamné à vivre dans cette ambiance, autant que je puisse en juger, pour le reste de ses jours, flanqué d'agents de police épiant ses moindres mouvements.

Voilà bien du nouveau, monsieur l'Orateur, une façon cruelle et inusitée de traiter une personne vivant au Canada. J'espère que le ministre de la Justice, dont la conscience doit éprouver de graves doutes sur la façon dont toute cette affaire est traitée, étudiera la question de nouveau. J'espère qu'on traduira M. Spencer en cour, ou qu'on lui permettra de disparaître dans l'oubli.

Le programme proposé pour la présente session me fait un peu penser à quelqu'un qui, en fouillant dans le grenier, trouve d'anciennes lettres d'amour et relit des mots, des phrases qui dans le temps avaient fait frémir l'être cher. Le discours du trône est un ensemble de vieux espoirs ressuscités. La faiblesse du programme qu'on nous propose, c'est son manque de valeur. Il ne semble pas y avoir de priorités. Il s'y trouve des choses que nous voulons, de nouveaux programmes qui pourraient peut-être servir des fins politiques.

• (7.00 p.m.)

L'un des reproches les plus graves à faire au gouvernement actuel, me semble-t-il, c'est son incurie administrative. Exemple: l'inflation qui pose à nombre de Canadiens un problème quasi insurmontable. Je songe aux fonctionnaires retraités, aux anciens combattants qui vivent de leur pension, aux vieillards en général. Et je demande publiquement pourquoi s'embarquer dans des choses nouvelles et coûteuses, quand nos affaires ne sont pas en ordre et que les programmes actuels n'atteignent pas leur but?

Et, toujours à propos de mettre ordre à nos aflaires, il y a la stabilité à assurer à la carrière militaire. Voilà, à mon sens, un problème des plus graves.

Passons maintenant à un autre organisme, le ministère des Mines et des Relevés techniques, qui est d'un apport précieux à notre population et contribue remarquablement à l'exploration des ressources du littoral atlantique.

Les géologues vous diront, comme à tous ceux qui veulent prêter l'oreille, que le banc

continental renferme plus de ressources que la lune. Le seuil continental, disent-ils, recèle des minéraux, du pétrole et d'autres ressources semblables qui pourraient être utiles à l'humanité, alors que la lune ressemble beaucoup au désert et n'a absolument aucune valeur. J'espère que ce ministère sera encouragé. J'espère que le gouvernement le pourvoira de plus de crédits afin que nous puissions tirer profit de ces richesses qu'il reste à découvrir à une certaine distance des côtes et à exploiter de façon appropriée.

Puis-je dire un mot au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics (M. Stewart) qui représente la circonscription d'Antigonish-Guysborough voisine de la mienne? Nous, de la Nouvelle-Écosse, sommes heureux de le voir à ce poste, et moi surtout, puisque je l'ai occupé moi-même.

Il entendra parler de nous en ce qui concerne des questions comme le besoin de nouveaux bureaux de poste à Chezzetcook et Musquodoboit. Pour la gouverne du sténographe du hansard, Chezzetcook s'épelle C-h-e-z-z-e-t-c-o-o-k et Musquodoboit s'épelle M-u-s-q-u-o-d-o-b-o-i-t.

Le député d'Antigonish-Guysborough n'est pas comptable de l'intéressant service qui relevait autrefois des Travaux publics, la Société centrale d'hypothèques et de logement. C'est à ce service, je pense, que je dois les moments les plus intéressants de ma carrière de secrétaire parlementaire. Le personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement est un groupe avec qui il est très agréable de travailler, et j'aimerais lancer quelques idées qu'ils pourraient diffuser. Ces idées pourraient peut-être être explorées au cours de cette session durant un débat sur l'habitation.

Avant d'exposer ces idées, j'aimerais dire qu'il reste un espoir pour le gouvernement. En effet, il compte parmi ses membres un diplomé de la Faculté de droit de l'université Dalhousie. Il s'agit du ministre du Travail (M. Nicholson), qui rend compte à la Chambre de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je demanderais donc à l'honorable représentant, qui, si je ne me trompe, était un camarade de classe de feu mon père, de bien vouloir transmettre ces deux idées à la Société.

La première touche les habitations collectives. Nous en avons trois exemples à Halifax—Mulgrave Park, Westwood Park et Uniacke Square. A mon sens, nos entreprises de logements publics sont probablement abordées d'une façon trop grandiose. Quand je vois la démolition en masse d'habitations, dont certaines sont encore bonnes, mais la plupart en mauvais état, je songe toujours au coût, probablement entre $12,000 et $15,000 dans le cas de ces entreprises monumentales. Les nouveaux immeubles terminés, les gens y emménagent; il en coûte environ $30,000 par famille. Naturellement, il faut des subventions pour cela. Je suis sûr que la plupart d'entre nous consentent volontiers à verser des subventions pour les logements publics; mais les chiffres atteignent des niveaux fantastiques et il y a une limite aux ressources des fonds publics.

La SCHL devrait peut-être étudier la question d'une façon intensive afin de voir si elle ne pourrait pas disséminer davantage ces entreprises, au sein d'une collectivité, au lieu de démolir deux pâtés de maisons de fond en comble pour aménager de nouveaux immeubles. Il importe qu'on envisage la question dans cette perspective. Loin de s'améliorer, la situation va empirer, car notre pays prend de l'âge et nombre de villes sont dans un état analogue à celui d'Halifax où une rénovation de grande envergure s'impose dans le domaine de l'habitation. Une solution, ce serait de dépenser des deniers publics uniquement dans les régions où les conseils municipaux eux-mêmes ont tout fait, en décrétant des normes minimums d'habitation pour empêcher les maisons de tomber en ruine.

J'aimerais en second lieu rattacher la question de la construction d'habitations aux militaires. Dans la région d'Halifax, comme ailleurs sans doute, on a pris l'habitude de construire, sur de grands lots, des rangées de maisons ou des appartements, à l'usage exclusif des militaires. Ne pourrait-on pas examiner de nouveau la question afin de fournir à nos militaires une meilleure occasion de s'intégrer à la collectivité? Au lieu de construire des maisons de rapport de seize ou de vingt étages occupant l'espace d'un pâté de maisons, pourquoi ne pas construire de plus petites maisons d'appartements, dans différentes parties de la ville, afin de ne pas séparer les intéressés des autres citoyens de leur localité?

Je voudrais signaler un autre point ayant trait au logement des militaires. Il se rattache à une grave difficulté qui préoccupe présentement le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer): remplir les cadres de nos forces armées. Je songe à un régime d'encouragement qui offrirait aux militaires un paiement initial sur leurs maisons, calculé d'après la durée de leur service. Plus leur service aurait duré longtemps, plus la remise de dette serait élevée sur l'hypothèque. Au bout de 20 ou 25 ans, les intéressés seraient propriétaires.

S'ils veulent déménager, comme cela se produit souvent, ils pourraient vendre leur maison. La méthode leur donnerait $20,000 à $25,000, outre les autres gains accumulés au cours du service. Je crois qu'il vaudrait la peine d'étudier cette idée.

Enfin, différents comités ont été formés à la Chambre, mon collègue d'Halifax (M. Forrestall) a présenté un projet de résolution et nous avons tenu un débat, en majeure partie sous forme de questions, sur le programme destiné à stimuler le développement de certaines régions.

• (7.10 p.m.)

Vous entendrez sans doute beaucoup parler d'Halifax, de Dartmouth, de Saint-Jean et de Fredericton. On demandera que le programme englobe ces villes qui sont les seules villes des Maritimes ou de la côte atlantique exclues de ce régime à l'heure actuelle.

Je dirai au ministre de l'Industrie (M. Drury), s'il veut vraiment que le programme d'encouragement régional soit une réussite, de faire en sorte que le programme s'applique à toute la région atlantique, où l'expansion économique s'impose. Ainsi sera comblé l'écart séparant cette région des autres secteurs défavorisés de notre pays que le ministre veut développer. S'il adopte cette façon de faire, s'il applique une formule de ce genre, le programme d'encouragement régional entraînera les réussites voulues et les gens de la côte atlantique comprendront que le gouvernement essaie vraiment de les aider.

Je suis heureux d'être de retour ici, monsieur l'Orateur. Je compte faire de mon mieux période critique pour le gouvernement, il n'est nouveaux et anciens. Tout ce que je prédis, c'est que nous serons ici jusqu'au printemps de 1969 et que les Canadiens seront fiers de cette législature.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier mes collègues de souligner ma présence en ce moment où la Chambre est presque déserte. Je parle surtout des députés libéraux qui siègent de notre côté. Puisque nous nous trouvons dans une période critique pour le gouvernement, il n'est pas bien difficile à un député de ce côté-ci de la Chambre de se lever et de critiquer le gouvernement et ses amis, pour la manière dont ils se sont comportés depuis quelques jours, et, en fait, depuis la réouverture de la Chambre.

Je vais parler tout d'abord du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ensuite, de l'agriculture, et, enfin, de la fonction propre de la Chambre. Tout d'abord, quand je mentionne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, je dois, bien entendu, tenir compte de la conférence qui se tient présentement dans la capitale nationale, au sujet de la distribution des fonds, des 500 millions de dollars dont on a parlé en maintes occasions. Je dois affirmer sur-le-champ que, jusqu'ici, le gouvernement n'a pas reconnu le principal besoin dans ce domaine, soit le nombre nécessaire de lits d'hôpitaux.

Je me souviens qu'en 1958, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du gouvernement conservateur avait porté la subvention par lit de $1,000 à $2,000, c'est-à-dire une augmentation de 100 p. 100. J'estime qu'à l'heure actuelle, une pareille augmentation est tout aussi importante. A cette époque, le gouvernement conservateur avait aussi jugé à propos de porter les subventions au logement pour les internes et les infirmières de $750 à $1,500 par lit, ce qui revêt autant d'importance pour les membres de la profession médicale.

Aujourd'hui, ces choses deviennent beaucoup plus importantes, alors que nous voyons le gouvernement s'orienter de plus en plus vers la socialisation, et si nous songeons notamment à l'assurance-frais médicaux. Mais en retournant dans sa circonscription, on constate avec étonnement que toutes ces mesures n'exercent pas autant d'attrait sur le public qu'on pourrait le croire, y compris le régime de pensions du Canada. Un certain nombre de travailleurs industriels m'ont dit qu'avant longtemps, ils pourraient bien retourner leurs chèques de paie au gouvernement en lui demandant combien ils peuvent en dépenser eux-mêmes.

Quand nous envisageons les choses dans cette optique et quand le gouvernement songe à avancer 500 millions de dollars aux provinces dans ce domaine, il faut être au courant des besoins de la nation. Nous ne devons pas mettre la charrue devant les bœufs. Nous devons nous demander s'il faut adopter une autre mesure socialisante sans donner au pays les services dont il a d'abord besoin.

A ce propos, je pense aux lits d'hôpitaux. Le gouvernement songe-t-il à accorder aux hôpitaux des subventions de premier établissement pour répondre à ce besoin précis avant d'instituer ou de tenter d'instituer un programme d'assurance-frais médicaux. S'il n'y songe pas—comme me l'affirme un médecin de mon comté qui—c'est significatif—ne s'oppose pas particulièrement à l'institution de l'assurance-frais médicaux—nous sommes engagés dans la mauvaise voie. Nous ne devrions pas instituer le programme sans d'abord fournir les installations requises, comme nous

l'apprend l'expérience acquise lors de l'institution du régime d'hospitalisation qui fut le premier pas dans ce sens. Le gouvernement devrait tenir compte de cette leçon.

J'ai eu l'occasion d'apprendre certaines des méthodes qui seront employées. A vrai dire, j'ai eu l'occasion d'apprendre, personnellement, quelques-unes des prévisions que les provinces ont présentées au gouvernement. Une des conversations que j'ai entendues a eu lieu parmi les rires de personnes haut placées et, pour cette raison, je pense que le gouvernement ne devrait pas, pour obtenir des votes, confondre la nécessité présente avec ses résultats politiques.

Examinons les circonstances actuelles. Voyons comment les fonds sont réunis. Je ne parle pas dans un esprit politique. Je peux citer des chiffres pour la ville de Toronto, où nous n'avons pas un seul député conservateur mais où les circonstances sont exactement les mêmes que dans beaucoup d'autres régions du pays. A ce sujet, j'ai ici un éditorial du *Daily Star* de Toronto, ainsi qu'un autre du *Telegram* de Toronto, qui traitent tous deux de la même question. Après avoir examiné la question j'ai découvert que ceux qui payent des impôts fonciers dans ce pays font à la collectivité une contribution encore plus importante que celle des deux niveaux du gouvernement. Voilà sûrement un état de choses regrettable alors que nous entrons, semble-t-il dans une époque où le gouvernement fédéral veut socialiser les soins médicaux.

J'ai sous les yeux des déclarations personnelles et secrètes de deux conseils d'administration d'hôpitaux de l'Ouest ontarien qui font voir sans l'ombre d'un doute que la municipalité en cause, et ses résidents, devront réunir le gros de l'argent pour répondre aux besoins de la collectivité. En grevant les installations des hôpitaux sans d'abord leur fournir les lits nécessaires, nous commettrons une grave erreur et le gouvernement en sera tenu responsable.

• (7.20 p.m.)

J'ai sous les yeux ces deux rapports qui prouvent, dans chaque cas, que les agglomérations intéressées éprouvent des difficultés à financer ces programmes. Je vais exprimer en pourcentage les chiffres relatifs à un cas. Les fonds locaux requis pour la construction d'un hôpital, à l'heure actuelle, et ces chiffres ne représentent pas une projection sur une période de cinq ans, s'établissent à 63.9 p. 100 du total des fonds nécessaires, et les fonds disponibles des deux sources de gouvernement s'établissent à 35.9 p. 100. Il semble y avoir un écart, mais ces chiffres ont été fournis par les commissions intéressées.

J'affirme, monsieur l'Orateur, que s'il existe un besoin à l'échelon national, le temps est venu pour le gouvernement fédéral d'en prendre conscience et de prendre les mesures qui s'imposent. Comme le médecin me le disait dans sa lettre, tous les médecins, au Canada, ont vu des malades mourir faute d'installations.

Et l'auteur de la lettre poursuit en disant que certaines gens ont dû attendre trois mois avant de subir l'ablation de la vésicule biliaire; il ajoute qu'une situation comme celle-là pourrait comporter des risques graves à certains stages de la maladie. Il parle, entre autres, d'un jeune garçon atteint de malformation congénitale que la chirurgie pourrait guérir, mais qui ne peut être admis à l'hôpital à cause de la liste déjà trop longue des malades. Il déclare que ce jeune garçon devra attendre au moins trois mois avant de pouvoir être admis. Ce médecin ajoute que l'assurance frais médicaux ne préoccupe que les hommes politiques, à cause des suffrages qu'elle leur assure, mais que la question des lits dans les hôpitaux est beaucoup plus importante du point de vue du bien-être de la population. Il est facile de dire que les contribuables auront un surplus de $50 à la fin de l'année, grâce à l'assurance frais médicaux, mais celle-ci ne servira à rien si l'on ne fournit pas en même temps les services et institutions nécessaires. Encore une fois, je dois dire que j'abonde tout à fait dans le sens du médecin en question.

Si, dans le cas d'une municipalité, la moitié des malades sont des résidents, dans une autre, seulement 48 p. 100 sont des gens de l'endroit. Je parle en connaissance de cause et je sais que les contribuables ont dû emprunter pour faire construire cet hôpital, car j'étais alors président du conseil. Les autres municipalités ont fourni un très petit pourcentage du coût de la construction.

Nous avons connu bien des gens intéressés qui ont souvent imploré à genoux, pour ainsi dire, les gouvernements à tous les échelons, les conseils municipaux, les conseils des municipalités voisines et les conseils de comté pour obtenir des fonds en vue de la construction d'un hôpital. A cause de cela et vu le programme envisagé par le gouvernement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) pourrait sûrement se rendre à la conférence qui a lieu présentement à Ottawa et donner aux municipalités l'as-

surance que le gouvernement assumera une part équitable des frais qu'entraîne le soin des malades.

Je le répète, j'ai une certaine expérience dans ce domaine. J'ai cité quelques chiffres au sujet de la perception de fonds. Quant au deuxième hôpital que j'ai mentionné, j'aimerais encore une fois citer des chiffres fournis par le médecin qui m'a écrit le 17 janvier. Il affirme que la participation financière du gouvernement provincial au nouveau programme est de 24 p. 100, que celle du gouvernement fédéral est de 11 p. 100 et que les fonds de source locale représentent 65 p. 100.

Je vous signale, à vous et au ministre de la Santé nationale, que c'est là un bien triste état de choses. Le gouvernement devrait savoir où il va avant de proposer un programme qui augmentera le fardeau des impôts et surchargera ces services. Au fait, un éditorial paru dans le *Star* de Toronto le 13 décembre 1965, sous le titre «Les hôpitaux ne peuvent plus compter sur la charité», donne certains chiffres sur le problème des fonds. J'ai donné des chiffres sur les programmes qui existaient à l'époque dont j'ai parlé. Soyez assurés que les gens de cette grande ville se trouvent dans exactement la même situation que les gens des municipalités plus modestes.

Permettez-moi de citer un extrait du texte paru dans le *Star* de Toronto:

> A Etobicoke, on a recueilli $41,000 pour le nouvel hôpital de $4,750,000, mais $42,000 ont été déboursés en frais d'organisation de la campagne; il y a donc un déficit de $1,000.

Si le public doit réagir devant les tentatives de socialisation du gouvernement libéral, il est grand temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se lève pour nous dire qu'il se préoccupe de la mise en œuvre d'un programme qui permettra d'offrir les installations hospitalières requises, avant de créer un programme pour distribuer 500 millions à travers le pays.

Dans un deuxième éditorial paru dans le *Star* de Toronto, toujours en décembre 1965, on laisse entendre que le gouvernement fédéral, à cause de certaines ententes relatives aux fonds, a différé le versement des subventions par tête destinées à huit hôpitaux d'Ottawa, ce qui a forcé les conseils d'administration de ces hôpitaux de s'endetter énormément, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral juge bon de rattraper ce retard.

Le président de la commission des services hospitaliers de l'Ontario à l'époque, M. Nielson, avait déclaré:

> Et je suppose qu'avec le temps, la situation s'aggravera. Tout le monde est aidé dans l'ordre chronologique et les subventions fédérales tarderont peut-être de plus en plus à nous parvenir...
>
> La situation deviendra particulièrement critique dans la région de Toronto où un certain nombre de projets importants pour les hôpitaux étaient prévus...

Si telle est la situation, alors que nous nous apprêtons à discuter le programme national d'assurance frais médicaux, il est certain que le gouvernement libéral, qui a cru bon de renoncer à sa ligne de conduite en ce qui concerne nos citoyens âgés et la machinerie de production pour nos fabricants, devrait une bonne fois nous faire connaître sa ligne de conduite. Nous sommes rendus au milieu de l'hiver et la situation s'est améliorée à la suite d'un certain ralentissement dans le domaine de la construction, mais à mesure que nous approchons du printemps, certains particuliers dans les municipalités intéressées et dans d'autres municipalités du pays attendront du gouvernement un énoncé de principes qui les tranquilliseraient et atténueraient les soucis de la population dans ces régions. Le gouvernement n'a pas jugé bon jusqu'ici de faire une déclaration de ce genre.

Je désire aborder maintenant la question de l'agriculture; une fois encore, je déplore l'absence du ministre. Je me rends compte qu'il a d'autres fonctions à remplir.

• (7.30 p.m.)

Je le déplore énormément parce que le député qui a parlé juste avant le préopinant dissertait sur l'agriculture, mais le ministre a jugé bon de sortir. Je le connais assez bien. J'ai eu l'occasion de passer quelque temps avec lui à titre de délégué de la Chambre des communes à une conférence internationale et je sais qu'il est très capable de bien représenter le Canada. A cette occasion, il a agi dans l'intérêt bien compris de notre pays et j'étais fier d'appartenir à la même délégation. Maintenant qu'il tient les rênes du pouvoir, j'espère qu'il ne va pas changer d'attitude et qu'il ne recherchera pas, comme d'autres le font, la direction de son parti en se servant de son expérience politique à cette fin.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant me reporter à juin 1965, au 23 juin, pour être

précis. Les paroles du ministre figurent au compte rendu à la page 2821 et elles prouvent amplement le bien-fondé des revendications que je formule au nom des agriculteurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Le ministre a dit alors, au nom de ses administrés, à propos d'une crise dont la Chambre s'occupait—je veux parler de la sécheresse qui s'est produite dans la vallée de l'Ottawa:

A mon avis, c'est une heure sombre et désespérée dans la vie de ces agriculteurs dont les ancêtres se sont établis dans l'Est de l'Ontario il y a bien longtemps. Je ne pense pas qu'ils soient de ceux qui s'adressent tout de suite au gouvernement chaque fois que la situation devient un peu difficile. Je ne pense pas qu'ils nous tendent jamais la main car ils sont fiers. Mais si nous avons ici une fonction à remplir...

Voici, à mon avis, le point important,

Mais si nous avons ici une fonction à remplir, c'est bien de recourir à toute mesure et à toute méthode gouvernementale à notre disposition, pour soulager les agriculteurs de l'est de l'Ontario dans leur situation désespérée.

Ce sont là des paroles très louables, car je connais la gravité de la situation dont il parlait à ce moment-là. Il a proposé, entre autres choses, ceci:

On devrait proclamer un moratoire à l'égard des intérêts et du principal relativement aux hypothèques tant que la sécheresse ne diminuera pas.

Puis il a continué en disant:

Je suis sûr que nous pouvons, conjointement avec les banques à charte, conclure des arrangements pour empêcher que les agriculteurs soient étouffés parce qu'ils ne pourront pas, cette année, acquitter l'intérêt sur les prêts bancaires ni rembourser le principal.

Je pourrais citer longuement le ministre, mais cela n'est pas nécessaire, car je crois que j'en ai dit assez pour indiquer à la Chambre sur quoi se fondent les propos qui vont suivre. Peu après son entrée en fonction, j'ai écrit au ministre relativement à la situation grave qui régnait dans l'Ouest ontarien du fait que les agriculteurs ne pouvaient faire la moisson, même s'ils le voulaient, à cause de l'humidité et d'un hiver hâtif.

La situation est critique dans les comtés de Bruce, Grey, Dufferin, Simcoe, Wellington et dans quantité d'autres probablement. La même chose se passe aussi, je pense, dans le comté d'Huron. La situation est aussi désastreuse que lorsque la sécheresse a frappé la vallée de l'Ottawa, le printemps dernier, et que les propres commettants du ministre ont été éprouvés. Il m'a répondu seulement—et c'est peut-être la seule réponse qu'un ministre peut envoyer, aux termes de la constitution—

[M. Winkler.]

qu'il ne pouvait intervenir puisque, à son avis, la question relevait entièrement de la province.

C'est peut-être vrai, monsieur l'Orateur, mais à cette époque il demandait au ministre de s'appliquer à résoudre le problème qui se posait dans sa propre circonscription. C'est ce que je demande au ministre de songer à faire d'ici quelques jours. Ces cultivateurs de l'Ouest de l'Ontario ont mis leurs bestiaux en vente, tout comme les cultivateurs l'avaient fait au début du printemps dernier, et en ont demandé 11c., 12c. ou 14c. la livre pour s'en débarrasser, car ils ne pouvaient plus les nourrir.

Le ministre de l'Agriculture de l'époque est venu à la rescousse des commettants du ministre actuel. Il s'occupa de régler certains problèmes relatifs aux céréales de provende, permettant ainsi aux cultivateurs de se maintenir et de se tirer de ce mauvais pas. Le ministre actuel fit en sorte que le ministre de l'époque donne suite à ses propres idées. C'est tout ce que je lui demande de faire aujourd'hui, c'est-à-dire prendre l'initiative dans cette affaire, afin que les cultivateurs des comtés dont j'ai parlé puissent survivre à l'hiver et recommencer à neuf le printemps prochain, sans assumer le fardeau de la dette du gouvernement et des banques et sans que la pénurie de céréales de provende les oblige à se débarrasser de leurs bestiaux pendant l'hiver.

Si le ministre ne considère pas que cette question soit importante—j'espère qu'il lira ces paroles demain dans le compte rendu des *Débats*—je lui demanderai seulement de relire le mémoire qui lui a été envoyé par une réunion assez considérable des représentants des cultivateurs de tous ces comtés à laquelle plusieurs membres ont assisté pendant les mois d'hiver. En fait, monsieur l'Orateur, je me souviens très bien de cette réunion et malheureusement—je le dis à dessein—aucun ministre libéral du gouvernement fédéral n'a pu y assister, mais il y en avait deux du gouvernement provincial. Quoique j'aie eu bien des promesses de collaboration, jusqu'à ce jour, je n'ai eu que les promesses.

En d'autres termes, je suppose que les représentants des provinces présents à cette réunion ne s'intéressaient pas au bien-être des cultivateurs. Bien que j'aie plus d'une fois depuis lors demandé au ministre de venir à la rescousse et à l'aide des cultivateurs dont j'ai parlé, le ministre n'a pas encore jugé bon de faire de propositions, d'offrir de l'aide ou d'accorder un moratoire quelconque pour assurer à ces cultivateurs toute l'aide conve-

nable dans leur triste état. En d'autres termes, tâchons de faire en sorte qu'on ne voie plus dans le hansard des paroles qu'un ministre a prononcées du temps qu'il était simple député et qu'il refuse de reconnaître en devenant ministre de la Couronne. Je demanderais au ministre de se prononcer sans ambages dans les jours à venir, de parler sans peur et de dire dans cette enceinte qu'il a la même responsabilité et le même respect pour ces cultivateurs—et la même sympathie pourrais-je ajouter—que celle dont il a fait preuve pour les cultivateurs de sa circonscription avant sa nomination.

M. Walker: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. Winkler: Oui, certainement.

M. Walker: Quelle sorte de réponse l'honorable député a-t-il reçue à ce sujet du ministre de l'Agriculture du gouvernement provincial?

M. Winkler: Voilà une question très juste, monsieur l'Orateur. Il se trouve que je suis député au Parlement fédéral, et je demande à l'autorité représentée ici d'aider les gens que je représente comme je pense qu'elle devrait le faire. Lorsque je déciderai d'être député au Parlement provincial, je pense que je pourrai alors consulter le ministre provincial de l'Agriculture.

Je n'ai pas d'exemplaire du hansard sous les yeux, monsieur l'Orateur, mais la prochaine question sur laquelle j'aimerais attirer l'attention de la Chambre est celle de la situation qui existait au début de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai trouvé nécessaire un soir de me lever—assez précipitamment, je dois le dire—pour proposer une motion tendant à empêcher le député de Villeneuve (M. Caouette) de prendre la parole. Pour le député de Villeneuve ou pour celui de Red-Deer (M. Thompson) j'aurais agi exactement de la même façon.

Toujours est-il que ce soir-là, monsieur l'Orateur, le député de Villeneuve a jugé bon de s'en prendre à moi, personnellement. Il n'avait aucune raison d'agir de la sorte. Aucun Canadien français, ici à la Chambre ou ailleurs au Canada, ne peut dire que je lui refuse le droit d'être Canadien ou tout droit qu'il peut avoir d'être Canadien aux termes de notre constitution. Par conséquent, les propos tenus ce soir-là par le député de Villeneuce étaient complètement faux, et personne à la Chambre ne sait mieux que lui que je dis la vérité.

• (7.40 p.m.)

On a prétendu ici même cet après-midi que, comme le pays avait jugé à propos d'élire une Chambre composée de partis minoritaires, nous devrions nous comporter et discuter d'une certaine façon. Je vous le dis en toute franchise, monsieur l'Orateur, à écouter les gens au cours de la dernière campagne électorale, j'ai appris qu'il n'y avait qu'une seule chose de travers à la Chambre des communes: le fait qu'il y siège cinq partis. Personne ne saurait nier cela. Qu'y a-t-il de plus préjudiciable au Règlement, à l'efficacité et à la législation de cette Chambre que le fait que cinq partis y siègent? A mon avis, monsieur l'Orateur, lorsque le gouvernement propose des mesures, il ne saurait exister cinq points de vue distincts. Vous êtes en faveur des mesures proposées ou vous les désapprouvez. Il ne peut pas y avoir quatre opinions divergentes sur le même sujet.

J'admets que le gouvernement a besoin de faire la cour à certaines de ces gens. Le premier ministre actuel (le très hon. M. Pearson), tout comme Mackenzie King en 1926, a besoin de leur appui. A sa place, je ferais peut-être la même chose. Mais je crois vraiment qu'eu égard à l'expédition des affaires et à la conduite ordonnée de cette Chambre, et les courriéristes parlementaires en sont responsables jusqu'à un certain point, ces gens passent trop de temps à parler de façon officielle ou semi-officielle. C'est une des choses qui ont diminué le prestige du Parlement au Canada, et je crois avoir raison en disant cela.

Aujourd'hui le gouvernement a fait mine de vouloir reconnaître les partis pourvu que certaines conditions soient remplies. Dans les circonstances, il faut accepter la situation et agir en conséquence. Nous l'avons fait. Comme le prouve le compte rendu, vous constaterez que je ne suis pas intervenu quand le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a pris la parole. Toutefois, je l'ai fait dans le cas du député de Villeneuve (M. Caouette). L'objection était pour la forme, et ne se fondait pas sur le biculturalisme, comme le député a tenté de le faire croire. Quand celui-ci m'impute des motifs et prétend savoir ce que je ressens au sujet du Canada et des Canadiens, il fait fausse route et démontre sa propre ignorance. Quand je consulte la liste des députés qui ont pris part au débat sur le discours du trône, je suis fasciné de voir dans quelle situation se trouve le parti con-

servateur. Bien qu'on en soit venu à une sorte d'entente, nous sommes victimes de discrimination. En pareil cas, les membres de notre parti sont toujours prêts à céder.

En ce qui concerne les modifications apportées au Règlement, qui plus que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) était d'accord pour qu'on y donne suite? Aucune objection n'a été soulevée et tout s'est fait sans heurt. En fait, on a adopté quatre ou cinq suggestions du chef de l'opposition. Notre parti n'a pas protesté. Toutefois, les intrigues vont bon train et visent à défavoriser les membres du parti conservateur. Voilà précisément la façon dont le gouvernement fonctionne dans tout le pays. Avec l'aide de ses amis, il tente de nous jouer. Même si les libéraux siègent de l'autre côté, ils n'ont pas la haute main sur le gouvernement. Je tiens à signaler que nous sommes revenus à la Chambre avec plus de députés. Toutes ces choses comptent quand il s'agit d'établir une ligne de conduite à la Chambre.

En consultant la liste de ceux qui ont participé au débat sur le discours du trône, je constate qu'à l'exception d'une seule journée nous avons été lésés dans notre droit de parole par rapport au nombre de nos députés à la Chambre. Il faut que cette situation change. C'est à vous, monsieur l'Orateur, que je dis cela, n'en déplaise à ceux qui siègent à notre gauche. Ils sont tous mes amis, mais il faut tenir compte de la réalité. Lorsqu'ils vont au peuple et peignent tout en noir, lorsqu'ils disent aux Canadiens que le parti conservateur fait de l'obstruction à la Chambre, ils sont coupables de duplicité. Soyons honnêtes. Reconnaissons la situation des députés à la Chambre des communes. Je vous accorde que nous sommes tous ici comme membres du Parlement. Nous avons chacun notre rôle à remplir, nos commettants à représenter, nos propres opinions à exprimer. Nous avons le programme législatif du gouvernement à étudier. Il n'est sûrement pas nécessaire de donner au peuple canadien une fausse impression de ce qui se passe à la Chambre.

Si le parti libéral n'avait pas besoin de l'appui constant des petits partis, je suis convaincu qu'on ne saurait imputer à la force morale de l'opposition officielle certaines choses qu'on a dites au sujet de l'appui que reçoit le gouvernement. En fait, je mentionnera le NDP et le Ralliement créditiste. Ils ont eu le courage de leurs convictions et ils ont eu la force morale de dire qu'ils savaient que le gouvernement avait tort au sujet du sous-amendement et de l'amendement. On ne saurait en dire autant du Crédit social, car ce parti-là, on le courtise. D'autres termes s'appliqueraient peut-être aussi bien. Si l'on veut que la Chambre fonctionne, il est grand temps, à mon avis, que l'on tienne compte de la réalité. Ceux qui veulent franchir le parquet et se joindre au parti au pouvoir, devraient le faire et lui donner ainsi la majorité qu'il désire. Puis, mettons-nous au travail.

Les membres du parti conservateur ont certainement démontré, par leur façon d'agir, qu'ils sont très conciliants. Ils veulent faire progresser les travaux de la Chambre. Nous avons adopté la même attitude au sujet de la modification du Règlement. Nous respecterons ces modifications. N'adoptons pas une attitude de parti pris.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question?

M. Winkler: Je vous en prie.

M. Patterson: Le député ne convient-il pas que les Canadiens ont le droit d'élire les représentants de leur choix, qu'ils appartiennent au parti conservateur, au parti libéral, au N.P.D., au Crédit social ou ou Ralliement créditiste? Ne convient-il pas que les électeurs d'une circonscription ont le droit de choisir leur représentant et de veiller à ce que celui-ci expose leurs problèmes à la Chambre des communes?

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, je croyais m'être exprimé très clairement. Je ne le nie pas. Mais il n'y a pas un choix de cinq partis à prendre sur une question. Il n'y en a que deux. Quand le gouvernement propose une mesure législative, on est pour ou on est contre. Mais ce n'est pas le cas de ce groupe.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): En écoutant le whip du parti conservateur, j'en suis venu à la conclusion que je dois être l'un de ceux qui n'ont pas eu l'avantage de prendre part au débat sur le discours du trône parce qu'un très grand nombre de députés appuient notre parti. Puisqu'il en est ainsi, je suis reconnaissant que cette occasion nous soit offerte de dire certaines choses que nous aurions pu dire s'il nous avait été possible de participer à la discussion que l'on considère parfois comme le débat sur l'état de la nation.

Nous sommes tous conscients, j'en suis persuadé, qu'à titre de députés d'un parlement démocratique, nous avons un droit fondamental, à l'occasion de toute motion de subsides, d'exprimer, comme nous l'entendons, des griefs au nom de la circonscription que nous représentons et dans l'intérêt du Canada en général. Assurément, on peut appeler l'attention de la présente administration sur toutes sortes de griefs. Nous sommes réunis après un long congé et nous englobons dans nos propos les faits divers qui se sont produits pendant cette période.

• (7.50 p.m.)

En outre, comme on l'a dit plus d'une fois au cours de l'inutile campagne électorale de l'automne dernier, nous nous trouvons encore vis-à-vis d'un gouvernement prédisposé aux accidents—pour parler par euphémisme —dont l'administration des affaires du pays a été quelque peu désordonnée et confuse. La méthode employée pour mettre fin aux délibérations du Parlement l'automne dernier en est une preuve. Au moment où nous nous préparions à revenir à la Chambre, en septembre dernier, voilà qu'on nous lance dans une campagne électorale inutile; naturellement des événements ont surgi et des problèmes ont grandi.

Nous nous voyons maintenant obligés d'étudier des prévisions budgétaires d'une année financière presque terminée. Si l'on passe en revue les événements survenus à la Chambre, durant la brève période qui vient de s'écouler, il faut admettre que le gouvernement mérite les mêmes accusations que l'an dernier. On en a la preuve par ce qui s'est passé, au sujet de la formule tant vantée du fédéralisme coopératif, et par les débats qui ont surgi à la Chambre au sujet de la malencontreuse affaire Spencer, alors que la présente législature n'a guère plus d'une semaine.

A mon avis, le problème essentiel du gouvernement libéral—et je m'adresse ici à des collègues qui sont tous égaux en cette enceinte—c'est qu'il a trop compté sur les bureaucrates pour diriger les affaires du pays. Toute démocratie exige une bureaucratie fort expérimentée et hautement spécialisée pour sauvegarder les assises de la démocratie. Des difficultés apparaissent quand les hommes d'État ou ceux qui sont chargés d'exercer l'autorité dans le pays, se servent de la petite porte pour installer des bureaucrates dans des postes comportant des responsabilités d'ordre politique. Les spécialistes font bien quand ils sont à leur place. D'après une des nombreuses définitions, un spécialiste c'est celui qui en sait toujours plus sur un sujet de plus en plus restreint. C'est une définition populaire; évidemment, elle souligne le fait que dans une société industrialisée et urbanisée, qui devient de plus en plus complexe, nous devons nous entourer de conseillers, hommes ou femmes qui connaissent à fond certains aspects d'une situation économique et sociale. Toutefois, quand ces spécialistes en arrivent à détenir des postes d'autorité sur le plan politique, après avoir pris des moyens détournés pour occuper des sièges sûrs, dans diverses parties du pays, et quand ils parviennent directement aux banquettes ministérielles, il est inévitable que le gouvernement perde de vue les désirs fondamentaux de la population.

Voilà, je pense, l'un des facteurs principaux ressortant des élections de l'automne dernier. Si les affaires du pays avaient été gérées par des hommes politiques, il n'y aurait pas eu d'élections. Je suis un vieux routier de la politique, ayant quatorze années d'expérience à la Chambre; cependant je m'étonne qu'après des méditations si pénibles le premier ministre (M. Pearson) ait finalement et brusquement décidé de précipiter le pays dans des élections. Cela démontre, selon moi, que les bureaucrates cherchant à être des hommes politiques ont trop d'influence sur les affaires de la nation.

Cela montre également la tendance qu'ont les spécialistes, dans des domaines étroits, à recourir à la propagande occulte. Vance Packard qui a fouillé ce domaine montre comment, grâce aux vastes connaissances de la psychologie moderne, il est possible d'endoctriner bien des gens, même dans une société démocratique. C'est la tâche de l'homme au complet gris, de l'expert en relations extérieures, spécialiste en slogans. Le gouvernement actuel est, bien entendu, passé maître en matière de slogans dont certains ont réussi à persuader un grand nombre de personnes, surtout les citadins, de voter pour lui. Les habitants des centres urbains sont exposés à d'intensives campagnes, rendues possibles par les grands organes d'information qui, par la répétition continuelle de slogans comme «Redonnons de l'essor à notre pays», «la Guerre à la pauvreté» ou d'autres mots d'ordre du même genre,

persuadent la population que le programme du gouvernement n'est pas sans valeur. Cela me rappelle les paroles d'un sage qui résumait ainsi toute la question: «Certains sont nés grands, certains se voient revêtus de grandeur, certains y atteignent; les autres engagent des agents d'information».

Malheureusement, trop souvent, à l'heure actuelle, dans diverses sphères d'activité, on fait appel aux agents d'information et aux techniques de persuasion camouflée pour communiquer un message à la population, au lieu de s'attaquer aux sources mêmes et de régler les problèmes fondamentaux du peuple. L'honorable député de Davenport (M. Gordon) est passé par là; ayant reconnu qu'il avait perdu contact avec les Canadiens, il a remis sa démission. Comme l'a dit un distingué journaliste du *Telegram* de Toronto, Lubor Zink, «l'honorable représentant de Davenport aurait dû, tel un «Pied Piper», donner le ton pour d'autres sorties du même genre».

Monsieur l'Orateur, un autre aspect de cette tendance que l'on a de confier des fonctions politiques à des bureaucrates et à des experts, a une influence débilitante sur le Parlement canadien. En effet, cela tend à diminuer le prestige et l'influence du Parlement. Or, le premier ministre lui-même se rend compte de cette difficulté. Dans un discours prononcé au Cercle national des journalistes il n'y a pas longtemps—en fait, tout de suite après les élections du 8 novembre—sa position est ainsi décrite dans le titre d'un article écrit par M. George Brimmell:

• (8.00 p.m.)

Informez le public, ne l'agitez pas, demande le premier ministre aux journalistes et aux hommes politiques.

L'article dit ensuite que, selon le premier ministre, rien n'est plus important pour les hommes politiques ou les journalistes que de dissiper, par leur façon d'agir, ce sentiment de cynisme et de désillusion au sujet de la politique.

J'aimerais poser la question suivante: D'où vient ce sentiment de cynisme et de désillusion, si ce n'est de l'abus de formules et des tactiques employées par le gouvernement libéral depuis trois ans? Mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a parlé cet après-midi des tactiques utilisées pour renverser le gouvernement conservateur minoritaire en 1962. Depuis qu'il a abordé la question, j'ai trouvé dans les dossiers une

[L'hon. M. Dinsdale.]

foule de manchettes sur le même sujet, comme celle-ci, tirée du *Daily Star* de Toronto du 19 septembre 1962:

Nous continuerons d'attaquer à fond tant que les conservateurs ne seront pas vaincus—Pearson.

Ainsi, le premier ministre, qui est maintenant au courant des attaques et des mots d'ordre cyniques utilisés par son parti quand il était dans l'opposition, est responsable de la situation qui existe au Canada aujourd'hui. Car si un homme politique fait une déclaration, celle-ci doit être rapportée, qu'elle soit exacte ou non. Il faut consulter la page éditoriale pour obtenir des explications. Cela ressemble au problème qui se posait au président des États-Unis quand McCarthy faisait la pluie et le beau temps. McCarthy faisait une déclaration. Elle était rapportée dans les journaux et seulement ceux qui lisaient les éditoriaux pouvaient départager la réalité de la fiction. Si une raison plus qu'une autre explique pourquoi le Parlement a perdu de son prestige et de son influence, c'est que les bureaucrates en politique ont négligé de répondre aux désirs du peuple et ont utilisé le Parlement comme un véhicule pour vendre leurs propres idées au lieu de l'utiliser comme le haut tribunal de l'opinion publique où les députés de toutes les régions du pays peuvent exprimer les besoins de leurs commettants.

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que si on voulait pousser ce thème un peu plus loin, on pourrait parler des mêmes ministres qui se réunissent à huis clos lors de conférences fédérales-provinciales et règlent les problèmes à la lumière de leurs vastes connaissances. On pourrait parler du transfert du pouvoir du parquet de la Chambre des communes aux chefs de la bureaucratie, et le reste.

J'ai tenté ce soir, monsieur l'Orateur, de faire valoir l'idée suivante. Le Parlement ne peut remplir efficacement ses fonctions si le gouvernement n'est pas disposé à écouter les discours de haute tenue prononcés à la Chambre et à donner suite aux recommandations qu'ils renferment.

Dans le temps qui me reste, je veux traiter d'un ou deux points particuliers à cet égard. Nous avons tous des domaines particuliers d'intérêt, et j'aimerais parler brièvement d'abord d'une déclaration du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) faite hier soir à propos des parcs nationaux et de la politique des ressources

hydrauliques de notre pays. Le ministre n'est pas un bureaucrate en matière de ressources nationales, c'est un politicien. Mais il a prouvé, pendant son mandat, qu'il avait subi l'influence des bureaucrates qui l'entourent au cabinet. Sans quoi, il ne serait pas constamment en guerre avec des groupes démocratiques comme les conseils consultatifs des parcs nationaux de Banff et de Jasper.

Le ministre et ces groupes consultatifs, organismes dûment élus, respectent une trêve armée depuis que l'honorable représentant s'est vu confier les parcs nationaux. J'ai eu maints entretiens avec les conseils consultatifs de ces deux parcs du temps où j'étais ministre chargé de ce domaine, et j'ai toujours constaté qu'ils étaient tenaces et puissants, mais disposés malgré tout à écouter des explications raisonnables.

Dans sa déclaration d'hier soir, le ministre a signalé que la nouvelle politique de bail, qui sera présentée au Parlement en temps voulu, est tout à fait raisonnable et conforme aux objectifs fondamentaux des parcs nationaux. A titre d'ancien ministre, je n'y trouve rien à redire. Ce n'est pas ce qu'on fait qui compte le plus, c'est la façon dont on s'y prend. Je lui ai demandé hier soir si le gouvernement appliquait toujours la politique de zonage formulée en 1961 et il m'a répondu que oui.

S'il en est ainsi, ce différend et ce conflit entre le ministre et ces groupes consultatifs n'ont pas leur raison d'être. Car on s'est donné un délai raisonnable pour élaborer le programme de zonage afin de sauvegarder nos régions vierges et de conserver ces musées de la flore et de la faune pour toutes les générations à venir. Il faut bien prendre son temps, car sans cela, on se fait pincer les doigts.

Le grief que les conseils consultatifs soulèvent constamment c'est, en somme, que les engagements antérieurs pris par le gouvernement canadien sont constamment violés. Le programme de zonage était destiné, après une période raisonnable de temps, à relever les normes des lotissements dans ces parcs nationaux des montagnes et des Prairies; à fournir des régions qui répondent aux besoins de la population dans le domaine des loisirs, et d'une industrie touristique croissante dont le ministre du Commerce (M. Winters) a dit qu'elle a une grande importance économique pour le Canada; et en outre, de prévenir d'autres empiétements sur les régions vierges de ces importants parcs nationaux.

Les lotissements devaient être administrés par un directeur municipal, plutôt que par le surintendant des parcs nationaux. Le gouvernement a été saisi de deux études détaillées d'urbanisme: les rapports Oberlander sur Banff et Jasper. Si on y donne suite—et il y a près de trois ans qu'ils ont été présentés—toute cette médisance et toutes ces querelles au sujet de nos parcs nationaux n'auront plus leur raison d'être.

J'aimerais signaler que les parcs nationaux de l'Ouest canadien sont passablement différents de ceux de l'Est canadien. Les parcs nationaux de l'est du Canada n'ont jamais comporté un programme de location car les endroits pour les loisirs abondent le long du littoral. Mais dans les Prairies et les Rocheuses, aux débuts, la population étant petite et n'ayant pas d'autres loisirs, le gouvernement a délibérément favorisé l'établissement dans ces parcs et il ne peut désavouer du jour au lendemain une politique déjà établie. Je recommande au ministre de suivre le plan de zonage, qui a été très soigneusement préparé.

• (8.10 p.m.)

Il y a autre chose qui aiderait à résoudre ce problème. Le gouvernement conservateur précédent avait soumis aux gouvernements provinciaux un programme détaillé et complet d'aménagement de parcs de récréation en vue de décongestionner les parcs nationaux. Le gouvernement libéral n'a fait aucun effort pour exécuter ce programme au cours des trois dernières années. Nous avons organisé une conférence fédérale-provinciale des ministres sur les parcs afin d'aider à coordonner ces politiques. C'est ainsi qu'on réglera le problème, et non pas par des décisions bureaucratiques improvisées.

Un mot au sujet des ressources hydrauliques. La question a été soulevée plusieurs fois déjà au Parlement par l'honorable député de Kootenay-Est...

M. Herridge: Kootenay-Ouest, s'il vous plaît. Ne me prenez pas pour un autre.

Une voix: Juste ciel, non.

L'hon. M. Dinsdale: Par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), par le député de Kamloops (M. Fulton) et par le ministre

hier soir. Le député de Kootenay-Ouest a prétendu que seul le Nouveau parti démocratique avait un programme concernant les ressources hydrauliques. Le ministre a prétendu la même chose au nom de son parti et il va sans dire que le député de Kamloops prétend la même chose au nom de notre parti.

J'aimerais reprendre une ou deux déclarations faites par le ministre hier soir. La question a été abordée pour la première fois alors que le parti conservateur était au pouvoir, soit lors de la Conférence sur les ressources et notre avenir tenue en 1961. De cette conférence est né le Conseil des ministres des ressources, chargé de maintenir l'accord fédéral-provincial afin que soit élaboré un vaste programme prévoyant l'administration prudente et l'utilisation multiple de nos ressources. Pour aider le Conseil, on a créé un secrétariat qui doit parrainer à Montréal l'automne prochain une conférence sur la pollution des eaux.

Il s'agit d'un problème important qui relève de l'administration prudente des ressources renouvelables et qui ne se réglera pas d'un seul coup. Il faudra avoir recours à des programmes et des négociations constantes afin de définir une politique toujours à jour.

Voilà le programme qu'on a suivi pour la remise en valeur du Columbia. Indépendamment de ce que le ministre a dit hier soir, il admettra je pense que pendant la longue période où ce traité a été discuté au comité des affaires extérieures, il est devenu évident qu'aucune modification importante ou fondamentale n'avait été apportée au traité que l'ancien gouvernement avait mené à bonne fin —qu'il se présentait essentiellement sous la même forme que celui qu'avaient signé, en fin de compte, le gouvernement libéral et la province de la Colombie-Britannique. La divergence d'opinion portait sur la décision relative aux bénéfices d'aval. La solution libérale différait légèrement de la nôtre, le ministre le sait bien.

Quant au fleuve Nelson, le ministre a dit hier soir que ce programme avait été entrepris par son gouvernement. Il se rappellera, je pense, qu'il avait été mis en œuvre par l'ancien gouvernement. A vrai dire, j'ai eu le plaisir de signer l'accord initial avec nos amis du Manitoba. Le barrage sur la Saskatchewan-Sud constitue à mon avis l'une des initiatives capitales dans la gestion rationnelle de nos ressources hydrauliques, et c'était un des premiers projets conservateurs.

Une voix: Le barrage Diefenbaker.

[L'hon. M. Dinsdale.]

L'hon. M. Dinsdale: Exactement. Le ministre sait aussi que, même si en 1954 on a inséré dans nos statuts la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, aucun accord ne s'ensuivit jusqu'à la mise en route, en 1957, du programme national de mise en valeur de l'ancien gouvernement conservateur. Entre parenthèses, le numéro de janvier de la revue *Executive* dans un article de sa page éditoriale intitulé «Outlook» a dit que ce programme avait été le point de départ d'un essor sans précédent qui a marqué l'économie de notre pays pendant six années consécutives.

Je voudrais faire une suggestion au ministre. La Conférence sur les ressources et notre avenir a recommandé, entre autres choses, que soit réunie une commission consultative sur la politique du Canada en matière de ressources hydrauliques. Jusqu'ici, rien ne s'est fait à cet égard. A présent que ces ressources relèvent du ministre des Mines et des Relevés techniques, l'honorable M. Pepin s'occupera peut-être de ce qui, à mon sens, constitue une mesure fondamentale, si nous voulons vraiment arrêter une politique complète et donner suite aux recommandations de la conférence que j'ai mentionnée.

Je voudrais parler de deux autres questions. Je ne sais pas, à ce stade, s'il me reste beaucoup de temps, mais je voudrais en dire quelques mots. En premier lieu, je signalerai qu'à la longue, ce qui se passe à la Chambre des communes et ce que le gouvernement accomplit ne pourront aucunement améliorer l'économie ni aider à résoudre les problèmes sociaux du pays, si le peuple que nous représentons ne s'en inspire pas pour agir au palier local, c'est-à-dire au niveau des racines de notre société.

Cela vise le ministère du Nord canadien et les projets de réorganisation des divers ministères de l'État. Nous savons tous que la Commission royale d'enquête Glassco a étudié à fond la nécessité de réorganiser les services du gouvernement. Nous sommes sur le point de donner suite à certaines des recommandations concrètes formulées à cet égard. Toutefois, on a déjà proposé de confier la responsabilité des Indiens au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales de façon à synchroniser les programmes dans les relations avec nos deux populations indigènes, dont les problèmes sont fondamentalement les mêmes. Il y a quelques années, la division des Affaires indiennes était toujours avide de retenir les services d'employés qui avaient travaillé pour le ministère du Nord canadien et à qui l'on devait les excellents programmes d'éducation et de bien-être qui

avaient marqué l'activité du ministère du Nord canadien en ce qui concerne nos Esquimaux. A mon sens, c'est un pas dans la bonne direction.

Le sénateur Gladstone, à l'autre endroit, recommande depuis longtemps la fusion des deux groupes. Toutefois, je dois vous prévenir qu'on ne peut s'attaquer à ce problème de façon arbitraire. On ne peut pas laisser de côté les désirs des intéressés dans l'élaboration de programmes et de lignes de conduite mis au point pour eux. Le gouvernement a eu des problèmes en ce qui concerne les Esquimaux du Nord du Québec, qui dénotent une très grande tendance à négliger le droit fondamental à l'auto-détermination. Plus récemment, le ministre a rencontré des difficultés avec l'Ontario dans ce domaine. En dernière analyse, ce sont les intéressés eux-mêmes qui décideront jusqu'où ils veulent aller dans la voie de l'intégration. Nous pouvons fournir les installations. Ainsi j'estime que le programme d'éducation, qui permet à un grand nombre de jeunes gens de fréquenter les écoles publiques ordinaires, a marqué un grand pas de l'avant dans la solution de ce problème.

Une autre réalisation qui touche le cœur même de ma thèse est l'établissement de centres d'amitié dans les localités urbaines, un peu partout au Canada. Nous devons ces réalisations à l'activité de citoyens de ces collectivités que préoccupait un problème social de plus en plus grave.

Il y a quelques années, j'ai reçu une lettre assez violente d'une de mes commettantes, femme qui s'occupe de programmes collectifs, dans laquelle elle accusait le gouvernement de se désintéresser des problèmes des Indiens. J'ai répondu à sa lettre et, plus tard, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec elle et ses amis; j'ai alors signalé qu'il existait d'excellents programmes d'aide à nos premiers Canadiens, dans les textes de loi, mais qu'avant de leur donner corps, les localités elles-mêmes devaient agir. Cette dame, et d'autres, ont réussi à établir un centre d'amitié qui a beaucoup contribué à l'amélioration des relations avec les Indiens de ma circonscription.

Puisqu'il faut écouter la voix du peuple, je pourrais peut-être mentionner le nom des personnes qui ont manifesté cet esprit d'initiative. Il s'agit de Mme Audrey Siluius et de Mme Maurice Godmaire. En outre, puisque nous sommes à la veille de célébrer la semaine de la fraternité, je ne dois pas passer sous silence le Conseil canadien des chrétiens et des juifs et son directeur régional, M. Fraser Earle, qui ont pris de belles initiatives en vue de régler ce problème au niveau de la collectivité locale.

Je crois que mon temps de parole est écoulé, monsieur l'Orateur.

M. Davis: Lisez une autre page.

L'hon. M. Dinsdale: Un député prétend que je lis mon discours. C'est, je crois, un représentant de Vancouver, un expert en ressources hydrauliques. En tout cas, je l'invite à venir voir les notes que j'ai en main.

L'éducation est une question très importante au Canada et je suis heureux de constater que le gouvernement accepte la recommandation du premier ministre du Manitoba en plaçant ce sujet en tête de la liste des programmes essentiels. La hausse des subventions s'impose pour atténuer la crise provoquée par la montée en flèche de la population étudiante au niveau universitaire; toutefois, d'autres aspects du problème ont été oubliés par le gouvernement. Mais le rapport de la Commission Bladen les signale. L'un de ces aspects est la nécessité d'accroître les subventions de premier établissement. Le programme du gouvernement conservateur visant à accorder des prêts par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, afin de construire des résidences pour les universités, a été très utile et l'on devrait en élargir la portée.

• (8.20 p.m.)

Je voudrais également faire une autre recommandation au sujet du programme de nouvelle formation de la main-d'œuvre. Un vaste programme d'enseignement est indispensable si l'on veut que tout programme de nouvelle formation de la main-d'œuvre soit couronné de succès, mais j'ai été étonné de constater que la formation des professeurs n'était pas comprise dans le programme subventionné de nouvelle formation de la main-d'œuvre. Je crois que c'est un oubli, car comment peut-on mettre à exécution un programme d'enseignement, lorsque les professeurs ne possèdent pas une formation suffisante? On pourrait peut-être alléguer que le programme d'assistance vise principalement le domaine de l'enseignement technique et des écoles appropriées, domaine où le gouvernement précédent avait institué un programme très utile. Mais tout de même, avant de pouvoir fréquenter une école technique, il faut avoir des connaissances de base. Par conséquent, pour que ce programme soit couronné de succès, il est indispensable que des cours pour la formation de professeurs soient accessibles aux adultes qui veulent parfaire leurs études en acquérant une nouvelle formation de ce genre.

Nous parlons beaucoup de la guerre à la pauvreté. La pauvreté économique et financière n'est pas l'unique facteur qui réduit

un grand nombre de Canadiens à une position inférieure. Il y a aussi le manque d'un sens de la collectivité. Il y a aussi la pauvreté spirituelle et psychologique, et si nous voulons nous attaquer au problème il faut faire plus que distribuer simplement des chèques. La pauvreté psychologique et spirituelle peut exister au milieu de l'opulence financière.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, pour le temps que vous m'avez accordé. Je voulais faire ressortir ici mon dernier argument. L'enseignement est l'affaire de tout le monde. H. G. Wells a dit que la civilisation est un concours entre l'enseignement et la catastrophe, et je suis heureux de voir le gouvernement accorder la priorité à cette nécessité humaine fondamentale.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on participe au débat, on ne peut s'empêcher de discerner que la Chambre siège actuellement pendant l'une des périodes les plus critiques de notre histoire. A cet égard, il suffit de songer aux événements récents qui ont abouti à la campagne électorale. Le premier ministre (M. Pearson) a décrété des élections parce qu'il voulait, a-t-il dit, une majorité qui lui permettrait d'administrer les affaires de l'État.

On songe aussi aux événements survenus depuis deux semaines relativement à la question primordiale de l'unité nationale et on se rend compte que les vantardises suscitées par la formule Fulton-Favreau chez le premier ministre et ses acolytes au cours des derniers mois ou même des dernières années ne sont plus que ballons de baudruche percés.

Aujourd'hui, le gouvernement demande à la Chambre de voter les crédits nécessaires à la marche quotidienne de l'État. Le ministre des Finances (M. Sharp) n'est pas parmi nous, il ne l'a guère été pendant le débat. Il est vrai que le ministre des Postes (M. Côté) a été présent pendant une grande partie de la discussion. C'est un nouveau ministre, mais à en juger par l'importance que le parti libéral attache toujours à ce portefeuille, on sait à quoi s'en tenir.

Je regarde ces banquettes ministérielles vides en face et je comprends la crise que traverse notre pays. Je comprends que le gouvernement nous demande ce soir de voter des fonds après avoir autant gaspillé le temps de la Chambre par un congé de plus de six mois et demi, et pourtant ses membres s'abstiennent d'assister à un débat où l'opposition a accepté de ne pas proposer de motion ou d'amendement, mais qu'elle a voulu très vaste, embrassant de multiples sujets; je ne puis alors m'empêcher de penser que le gouvernement fait preuve d'une impardonnable arrogance.

[L'hon. M. Dinsdale.]

• (8.30 p.m.)

Je me souviens, il n'y a pas si longtemps de cela, que lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils utilisaient tous les moyens à leur disposition, pour renverser un gouvernement qui recherchait le bien du pays. Examinons ce qui s'est passé depuis. Nous verrons que le coût de la vie est monté en flèche comme jamais auparavant, surtout ces derniers mois, principalement à cause de décisions prises de propos délibéré par nos amis d'en face. Nous devons rendre compte aussi que les effets cumulatifs de la hausse du coût de la vie sont néfastes pour les gens à revenus fixes et les pensionnés. Inutile d'insister ici sur le manque d'initiative du gouvernement depuis le début de la session, sauf pour signaler qu'il a dû oublier la misère de milliers de Canadiens qui ont plus besoin d'aide que tout autre à l'heure actuelle.

Toutes ces choses, monsieur l'Orateur, ou ces lacunes, sont le fait d'un gouvernement dirigé par un premier ministre qui serait, au dire de ses partisans, un homme soucieux du bien-être de ses concitoyens. De quoi le premier ministre (M. Pearson) se préoccupe-t-il donc s'il ne se soucie pas des gens dans le besoin? C'est là le premier ministre qui voulait combattre la misère. Ses disciples sont ces candidats qui allaient d'un bout à l'autre du pays en disant qu'ils allaient lutter pour les pauvres, les nécessiteux et les gens à revenu fixe. Ils allaient défendre les intérêts des Canadiens dont le revenu est de moins de $3,000 par année. Voilà ce qu'ils disaient pendant la campagne électorale, mais où étaient-ils quand les occasions de voter se sont présentées à la Chambre et où sont-ils ce soir, alors que le Canada affronte tous ces problèmes?

Je sais bien que de nombreux facteurs concourent à la situation actuelle, dont l'un des plus importants est le retard à prendre des mesures pour pallier les conséquences dévastatrices du coût actuel du crédit à la consommation au Canada. Je sais bien que le gouvernement va nous dire qu'il a établi un comité mixte de la Chambre des communes et de l'autre endroit pour étudier le problème, mais tout le monde sait bien ici, d'un côté de la Chambre comme de l'autre, que certaines mesures auraient pu être prises avant aujourd'hui en vue de remédier à cet état de choses.

Une fois encore, nous avons été témoins de l'échec de ce gouvernement à la tête duquel se trouve un homme consciencieux. Je vous le demande encore, de quoi se soucie-t-il en ce moment critique de notre histoire nationale, à une époque où les pays du monde cherchent des réponses à leurs problèmes, à un tournant où le Canada devrait essayer de donner l'exemple à ces autres pays du monde?

Qu'est-il arrivé depuis les élections? Je dirais: uniquement le remaniement d'un jeu de cartes entaché, malgré les grands problèmes qui assaillent aujourd'hui le Canada.

Dans la province de Saskatchewan, dont je suis originaire, nous jouissons peut-être d'une prospérité sans égale depuis des années. Une grande partie de cette prospérité est attribuable à la situation économique de l'industrie agricole. Elle s'explique en grande partie par les travaux d'exploration qui se poursuivent dans la province relativement à la potasse et au pétrole. La province de Saskatchewan ne peut compter sur le gouvernement fédéral actuel pour obtenir une solution à l'un quelconque de ses problèmes.

Le premier ministre s'est rendu dans notre province au cours de la campagne électorale. Il était entouré de ministres du gouvernement libéral, de candidats de toutes les régions de la province de Saskatchewan et de membres de l'exécutif des circonscriptions. Lors de l'unique réunion qu'il a tenue en Saskatchewan, il a refusé tout ce que le premier ministre provincial et le parti libéral de la province lui ont demandé en vue de favoriser, dans l'immédiat, l'expansion industrielle, question primordiale aujourd'hui dans la province. C'est peut-être pourquoi les vis-à-vis ont eu si peu de chance dans les Prairies. Ils ne semblent pas savoir ce dont la population là-bas a besoin, ni ce qu'elle veut et, apparemment, ils ne s'en soucient même pas. Cependant les honorables vis-à-vis disent que le premier ministre s'inquiète. De nouveau, je leur demande de quoi il s'inquiète?

Les Prairies, qui représentent près du quart de la superficie du Canada, vont être exclues des projets du gouvernement, pour ce qui est des mesures et des lois dont la Chambre des communes sera saisie de temps à autre. Je ne puis m'empêcher de penser à l'énorme problème que poseront en Saskatchewan les rajustements en matière de transport ferroviaire qui vont s'imposer d'ici quelques années. Je dois aussi penser à la situation actuelle relative au service-voyageurs sur les lignes du Pacifique-Canadien. Songez, monsieur l'Orateur, que cet état de choses est antérieur à la campagne électorale. Le premier ministre aurait pu convoquer la Chambre des communes et demander l'adoption de mesures parlementaires pour remédier à la situation. Le premier ministre du pays a omis de le faire, même si le décalage de temps lui aurait fourni l'occasion de régler ces problèmes.

Le pays compte plus de travailleurs que jamais. Les députés d'en face aiment à s'en attribuer le mérite, mais ils oublient que c'est grâce aux immenses efforts, à l'ingéniosité et à la prévoyance d'un ancien ministre du Travail, le député d'Ontario (M. Starr), qui a institué, de concert avec les provinces, les plus vastes programmes de formation technique jamais mis sur pied n'importe où dans le monde.

Monsieur l'Orateur, quand les députés d'en face considèrent l'augmentation de l'embauche au Canada, ils devraient se rappeler quelques-uns des faits que j'ai mentionnés. Beaucoup de gens travaillent aujourd'hui parce qu'ils répondent aux exigences des employeurs.

Je ne peux pas m'empêcher de me souvenir qu'à l'époque où le chef de mon parti, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), était premier ministre du Canada, on a entrepris en Saskatchewan, avec la collaboration du gouvernement provincial d'alors, le projet d'aménagement du bras sud de la Saskatchewan. C'était là le premier espoir que notre province avait, depuis près d'un quart de siècle, d'une expansion économique. Pendant presque tout ce quart de siècle, nous avions eu ici à Ottawa un gouvernement libéral. Le gouvernement libéral promettait presque tout ce que la Saskatchewan demandait, mais ne le donnait jamais. Nous approchons du jour où l'aménagement du bras sud de la rivière Saskatchewan deviendra une réalité vivante. En conséquence, l'industrie pourra s'établir en Saskatchewan, et le Canada s'enrichir.

La Saskatchewan et le Canada profiteront de l'extraction de la potasse actuellement en cours en Saskatchewan. Ce fait nouveau dans l'industrie de la potasse donnera au Canada une place de choix sur les marchés mondiaux de ce produit.

• (8.40 p.m.)

Je pense aux vis-à-vis qui sont allés en Saskatchewan pour se rendre compte des circonstances particulières qui s'appliquent à l'extraction minière par le procédé de solution, à leur ignorance absolue des besoins et à leur incapacité complète de montrer qu'ils voyaient le problème d'un œil sympathique, comme l'a dit le premier ministre de notre province, qui est membre du parti d'en face.

Or, monsieur l'Orateur, on a beaucoup entendu parler de la nécessité de réhabiliter le Parlement, de donner à cette institution un peu de dignité pour qu'elle soit une source d'inspiration pour tous les Canadiens, y compris nous tous qui siégeons de ce côté-ci et de l'autre côté de la Chambre. Mais quand nous songeons à la dernière législature, que voyons-nous? Nous voyons de quelle façon les travaux de la Chambre des communes ont été menés non seulement pour frustrer ceux d'entre nous qui siégeaient dans l'opposition et avaient une tâche à accomplir, mais encore ceux d'entre vous qui siégez à l'arrière-ban et avez également un rôle à jouer à la Chambre des communes. J'ai l'impression très vive, au cours de ce débat, qu'on vous a dit de vous tenir tranquilles—je parle de ce qui vous a été dit par ceux qui siègent aux premiers rangs de votre côté—de sorte que le gouvernement réussisse à détourner l'attention de l'opposition. «Ne faites rien pour les irriter»; voilà la consigne actuelle.

Il suffit de nous rappeler la dernière législature et l'appel lancé par le premier ministre (M. Pearson) pour obtenir sa majorité, et de voir ensuite les banquettes ministérielles vides et d'entendre le gouvernement demander des crédits aujourdhui, pour nous rendre compte que les députés d'en face souffrent toujours de la même arrogance. Lorsque nous voyons cette attitude de la part du gouvernement, monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de penser que nous nous engageons en effet dans une des périodes les plus critiques de l'histoire de notre pays.

Notre Chambre se compose de minorités et, lorsque nous voyons nos amis d'en face se draper dans leur suffisance, certains de l'appui d'une partie de la Chambre, peu importe les circonstances, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si nous parviendrons à redonner au Parlement cette dignité dont j'ai parlé il y a quelques moments.

On peut fort bien dire—comme certains le disent à la Chambre—que nous sommes envoyés ici pour nous occuper des affaires de l'État; en 1966, comme toujours, d'ailleurs, le gouvernement devrait présenter des propositions à la Chambre, et l'opposition devrait remplir ses fonctions d'une façon constructive, afin de donner à notre population un choix à cet égard. Ceux qui soutiennent que nous devrions rejeter cette pratique à la Chambre des communes nous demandent de rejeter toutes les traditions auxquelles on tient dans le système britannique de gouvernement démocratique.

Depuis six mois et demi, nous avons vu le premier ministre et le gouvernement abdiquer leur responsabilité. Dans quelques jours, les crédits nous seront présentés. Nous sommes présentement saisis d'une motion de subsides. On nous demande d'expédier ce débat aussi vite que possible. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de retourner à la question de la constitution; j'ai toujours pensé que c'était la plus importante à laquelle notre pays fait face présentement.

Je me demande qu'elle est l'attitude des provinces après avoir été ainsi dupées par le premier ministre. Je sais que le premier ministre du Québec a parcouru le pays l'automne dernier, qu'il a vu quelques-unes des beautés, certaines choses qui font la grandeur —et aussi certains désavantages, j'imagine —des plaines de l'Ouest. Il est aussi allé en Colombie-Britannique. A son retour dans la province de Québec, c'était un homme différent. Il est revenu convaincu—comme un grand nombre parmi nous l'étaient à ce moment-là dans les mois précédents—que les Canadiens n'avaient pas atteint l'étape de leur évolution où ils pourraient être prêts à négocier et à démêler les problèmes concernant la constitution.

Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir d'échanges du vues. Et nous, de l'Ouest canadien et de la Saskatchewan en particulier, non seulement accepterions, mais encouragerions une conférence de représentants de chacune des provinces canadiennes, afin de découvrir non seulement les différences qui nous séparent, comme ce fut le dessein primordial du gouvernement actuel, mais tout ce que nous avons de commun. Je veux parler des objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre ensemble, et ces principes sur lesquels nous pouvons édifier une collectivité commune, non seulement dans une province, mais dans toutes les provinces du Canada.

Voilà l'un des grands défis que les Canadiens doivent relever, non seulement au Parlement, mais dans tout le pays. C'est l'un des motifs qui m'obligent à poser de nouveau à la Chambre cette question: quel souci le premier ministre a-t-il de ces choses? On peut diffici-

lement le taire en constatant certains actes que le gouvernement actuel a accomplis surtout depuis deux ans, sous la surveillance personnelle du premier ministre, à l'égard de cette importante question de l'unité nationale.

Monsieur l'Orateur, il conviendrait sans doute que je parle un peu d'agriculture. La circonscription de Rosthern n'est-elle pas l'une des grandes régions agricoles du Canada? C'est là un sujet que je suis toujours fier d'aborder, parce que Rosthern fut l'une des premières circonscriptions à amener au Canada le grand prix mondial de la culture du blé. Le regretté Dr Seager Wheeler l'a décroché trois fois de suite il y a plusieurs années. (*Applaudissements*)

La circonscription de Rosthern avait une autre tradition: celle d'être une citadelle libérale; il en fut ainsi des origines à 1958. Une des choses surprenantes que j'y constate aujourd'hui est que les meilleurs libéraux ne veulent pas travailler pour leur parti. Ils en ont assez de ses dirigeants actuels, du genre de gouvernement qu'il donne au Canada depuis deux ans et demi ou trois ans. Il n'était pas nécessaire de se rendre dans la circonscription de Rosthern ou en Saskatchewan pour le leur apprendre. Ils n'avaient qu'à regarder les piètres résultats obtenus par le gouvernement au cours des trente mois qui ont précédé la campagne électorale, rien de plus. Page après page, c'est un dossier sans égal dans toute l'histoire de notre pays qu'ont accumulé ceux qui occupent les banquettes ministérielles et le premier rang de ces banquettes.

Ce n'est pas très encourageant pour la circonscription de Rosthern de voir les mêmes visages, vieux et fatigués, sur les bancs ministériels.

L'hon. M. Laing: Tout doux, tout doux.

M. Nasserden: Je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'il y a une exception: le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing). Sa figure nous plaît. Je dirais que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales pourrait devenir encore plus populaire s'il se rendait compte du grand potentiel touristique qui existe aujourd'hui en Saskatchewan et s'il faisait beaucoup plus pour cette province que son gouvernement n'a fait jusqu'ici.

Le ministre m'a déjà dit qu'il aurait dû visiter ma circonscription pendant la campagne électorale. Je l'accueillerais avec joie dans ma circonscription n'importe quand, et je lui donne l'assurance que nous pourrions lui montrer le grand potentiel de l'industrie du tourisme en Saskatchewan.

• (8.50 p.m.)

Je tiens à féliciter le premier ministre d'avoir nommé, comme ministre de l'Agriculture, un homme du terroir, un homme qui connaît de si près les problèmes des hommes et femmes qui ont colonisé notre pays. Je recommande aux ministériels d'écouter cet homme. Il est allé dans l'Ouest canadien et il s'est pénétré des besoins qui existent là-bas. Il devrait certainement donner la chance aux ministériels de se faire entendre sur ces importantes questions. J'espère qu'il le fera.

Je constate que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) enlève ses lunettes et incline la tête. Cela me chagrine, car c'était un expert en agriculture. Ne serait-il pas jaloux du nouveau ministre de l'Agriculture (M. Greene) et des déclarations de ce dernier dans l'Ouest? Je vais vous confier, monsieur l'Orateur, que le nouveau ministre de l'Agriculture a beaucoup mieux compris les besoins des cultivateurs de l'Ouest que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les honorables vis-à-vis ont prétendu qu'ils s'occuperaient de la possibilité d'étendre l'assurance-chômage aux travailleurs agricoles. Cette promesse éculée a été faite si souvent, que personne dans l'Ouest canadien ni ailleurs au Canada ne croit que le gouvernement agira. Je défie les honorables vis-à-vis d'insérer dans les recueils de loi une mesure qui donnera un rayon d'espoir à la population agricole. Les agriculteurs ne peuvent trouver de main-d'œuvre parce qu'ils n'ont pas de timbres à donner à ces gens. Voilà l'une des choses que le gouvernement devrait faire et je suis certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait fort bien.

J'ai reçu de ma circonscription nombre de lettres me demandant s'il était possible de trouver des travailleurs agricoles au Canada ou à l'étranger. Je prie le gouvernement, ce soir, et je le fais sans arrière-pensée, d'élaborer une politique d'immigration qui amènera au Canada des hommes et des fem-

mes disposés à travailler dans les régions agricoles afin de répondre aux besoins pressants qui existent aujourd'hui.

J'aimerais dire quelques mots pour rappeler au gouvernement qu'il existe une Division des petites entreprises. Voilà l'une des choses qu'on a oubliées au cours des deux ou trois dernières années. Le petit homme d'affaires est celui qu'on oublie. Des milliers de petites collectivités ont été oubliées car les régions désignées ont été créées de façon à favoriser les régions plus importantes aux dépens des petites collectivités. Nous en avons un exemple frappant en Saskatchewan. Une partie de ma circonscription et une partie de la circonscription du député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) ont été exclues d'une région désignée, créée dans l'une des régions les plus peuplées de la province. Nombre de gens qui veulent travailler toute l'année vivent la moitié de l'année grâce à un travail saisonnier et l'autre moitié grâce à l'assurance-chômage.

Ces personnes ont été tout à fait négligées. J'ai l'intention de poser une question au ministre de l'Industrie lorsque les crédits de son ministère seront mis en délibération au sujet de l'établissement de ces districts nationaux d'emploi. Des districts sont-ils prévus actuellement dans nos recueils de lois? Les députés ministériels savent que la délimitation de ces districts est très vague actuellement, si même ils ont jamais été définis dans la loi. C'est un des faits qu'ils ne devraient pas oublier lorsqu'ils veulent établir des régions désignées.

Je voudrais également mentionner un autre de mes problèmes préférés. Je veux parler de l'aménagement d'aéroports locaux dans les petites agglomérations. Le gouvernement pourrait agir en faveur de ceux qui ont jugé bon ou souhaitable d'acheter de petits avions. De nombreux endroits où il y a 10 ou 12 appareils, reçoivent peu d'assistance du gouvernement. Je constate que l'honorable représentant s'en va; je suppose donc qu'il trouve que les aéroports sont un sujet sans intérêt. Il trouve peut-être que c'est un sujet un peu moins intéressant que les questions agricoles.

Ces aéroports disposent de 10 ou 12 avions et il y a peut-être dix ou douze personnes qui voudraient se procurer des avions de plaisance. Il y a un besoin urgent d'une politique gouvernementale en matière de pistes d'atterrissage et de quelques autres petites améliorations qui pourraient être faites en vue de stimuler l'intérêt des gens pour ces avions et, partant, pour l'industrie aéronautique du pays. En même temps, nous pourrions réduire, sur nos voies publiques, une circulation toujours plus dense dans presque toutes les régions du pays. A cet égard, il me semble que nous en sommes encore au XVIIIe siècle. Le gouvernement aurait dû, depuis longtemps, étudier cette question. Je regrette seulement que personne, parmi ceux qui occupent les banquettes ministérielles, ne semble porter un intérêt réel à ce problème.

Je traiterai maintenant d'une question soulevée par l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) tant à la Chambre qu'à l'extérieur depuis environ un an. Je veux parler des dispositifs de sûreté pour les automobiles. Aucune question, à mon avis, n'a été plus discutée par le grand public que la proposition de l'honorable représentant réclamant que les voitures soient munies de plus nombreux dispositifs de sûreté. J'ai reçu bien des lettres à ce sujet, de même que les autres députés. Il n'y a peut-être pas grand-chose que le gouvernement actuel puisse faire à cet égard. Cependant, selon moi, on devrait fournir à un organisme du gouvernement l'occasion d'étudier la question plus à fond. Dans un an ou deux, peut-être avant, on aura peut-être franchi une étape révolutionnaire.

Je devrais peut-être dire quelques mots au sujet de l'industrie agricole, vu les grandes qualités que je reconnais au ministre de l'Agriculture. Le premier ministre peut, certes, à juste titre, confier maintenant au ministre de l'Agriculture la responsabilité de la Commission canadienne du blé. Nous savons tous que le ministre des Finances (M. Sharp) porte déjà une lourde charge. Le premier ministre l'avait prié d'être comptable, à la Chambre, de la Commission canadienne du blé. Le ministre de l'Agriculture—comment pourrait-il en être autrement—accorderait plus d'attention à ce domaine. Je tiens à signaler que la grande majorité des habitants de l'Ouest du Canada serait enchantée si le gouvernement confiait, comme il se doit, la responsabilité de cet organisme au ministre de l'Agriculture.

• (9.00 p.m.)

Avant de terminer, je ne puis m'empêcher de dire que c'est bon de revoir d'anciennes connaissances, que ce soit de ce côté-ci ou de

l'autre côté de la Chambre. C'est bon de les voir revenues à la Chambre des communes. Cela fait toujours plaisir de revenir. Bon nombre d'entre nous sont revenus plusieurs fois. La Chambre compte de nouveaux députés et aujourd'hui, peut-être plus que jamais à cause de la situation critique qui existe au pays, nous avons le devoir impérieux de donner à ces nouveaux députés l'inspiration voulue pour conserver l'idéalisme qui les a amenés ici en premier lieu. Nous avons vu cet idéalisme disparaître chez un si grand nombre de députés au cours des ans. Je dis aux députés ministériels et à ceux de l'arrière-ban, de ne pas laisser s'éteindre cet idéalisme du fait que ceux qui occupent les banquettes ministérielles se sont arrogé un si grand nombre de décisions prises de ce côté-là de la Chambre. Vous avez des responsabilités, non seulement envers vous-mêmes, mais envers les Canadiens. Si vous assumez ce devoir dans cette Chambre minoritaire, votre influence pourra se faire sentir.

Voici l'un des défis que doivent relever les députés, surtout les ministériels, à l'heure actuelle. A ces nouveaux députés d'en face, je dis: ils ont été envoyés au Parlement du Canada pour exposer les opinions qui leur ont valu d'être élus. Puisque nous siégeons dans l'opposition, il nous appartient d'exposer les opinions contraires aux politiques ou au manque de politiques préconisées par les députés d'en face. Puis-je dire que depuis trois ans et demi, c'est plutôt le manque de politiques que nous avons critiqué. C'est l'une des raisons pour lesquelles le premier ministre (M. Pearson) a cru nécessaire de déclencher des élections en vue d'obtenir une majorité.

Notre responsabilité est de manifester une opposition constructive, de faire valoir notre programme en comparaison d'un programme que nous jugeons inapproprié aux besoins des Canadiens en cette année 1966 et dans les années à venir. Au cours des travaux de la Chambre des communes, nous aimerions entendre davantage les députés de l'arrière-ban, du côté du gouvernement, exposer leurs vues. (*Applaudissements*)

Nous voulons avoir la part qui nous revient dans les débats, malgré la présence de petits groupes qui prétendent constituer un parti à la Chambre. Devant la perte de temps—mais ce n'est peut-être pas tout à fait une perte de temps—lors de motions ou mesures semblables où, l'un après l'autre, des députés répètent les mêmes sornettes sous le prétexte que c'est le son de cloche de divers partis, combien de fois la discussion ne s'est-elle pas animée à la Chambre.

Je ne puis trouver vraiment aucune bonne raison pour que le gouvernement obtienne des subsides en ce moment, si ce n'est la générosité de la loyale opposition de Sa Majesté, qui veut qu'on expédie les affaires du pays.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je profiterai des quelques minutes qui me sont accordées pour signaler au ministre de l'Agriculture (M. Greene), que je vois à son fauteuil, et au ministre responsable de la loi ARDA (M. Sauvé), l'urgence d'un relèvement agricole rapide pour le Québec et le comté de Roberval en particulier.

Je salue la venue du député de Renfrew-Sud comme nouveau ministre de l'Agriculture. Cela nous fait d'autant plus plaisir qu'il y a plus de 50 ans que l'Ontario n'a pas eu un tel honneur. Sans jalouser l'Ontario, nous demandons au gouvernement de penser un peu à la province de Québec à l'occasion de prochaines nominations.

Excusez-moi si je ne puis aller aussi loin que l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) qui déclarait, comme en fait foi la page 42 du compte rendu officiel, que le nouveau ministre était le premier ministre de l'Agriculture bilingue depuis la Confédération:

> M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture en qui je salue le premier ministre de l'Agriculture bilingue depuis la Confédération.

Ce n'est pas que je n'estime pas le nouveau ministre de l'Agriculture, mais peut-être mon honorable ami a-t-il voulu faire une farce dans l'intérêt de son parti. Par ailleurs, il n'a tout de même pas le droit de fausser les faits historiques. En effet, l'an dernier, j'ai demandé à l'honorable ministre de l'Agriculture de me donner une liste des ministres de l'Agriculture depuis la Confédération. Ce n'était pas pour savoir s'il y avait eu un ministre de l'Agriculture bilingue depuis la Confédération, car j'en avais la certitude, mais pour savoir depuis combien d'années le Québec n'avait pas eu sa part de ministres. Je demande donc au député de Lotbinière d'écouter, il apprendra des choses surprenantes.

Au fait, cette liste révèle que le premier ministre de l'Agriculture pour le Canada fut

l'honorable J.-C. Chapais de Québec; le deuxième, l'honorable C. Dunkin, de Brome, Québec; le troisième, un Québécois également, l'honorable J. H. Pope; le quatrième, un sénateur, l'honorable Letellier de St-Just; le cinquième, également un Québécois, l'honorable C.-A.-P. Pelletier; le sixième, de l'Ontario; le septième, de Québec; le huitième, de l'Ontario. Et cela alterne jusqu'à il y a environ une cinquantaine d'années. Je constate qu'au nombre de ces honorables ministres, plusieurs étaient bilingues. Ce n'est donc pas la première fois que nous avons un ministre de l'Agriculture bilingue. Mais le fait qui saute aux yeux, c'est que depuis la dernière partie du siècle, alors que nous avons eu pour la première fois un ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique, les provinces de l'Ouest n'ont pas cessé de fournir des ministres de l'Agriculture. Nous y voyons des ministres de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Nous n'avons pas eu, depuis 50 ans, l'occasion d'avoir un ministre de l'Agriculture du Québec dans ce Parlement. Si depuis 50 années les autres ministres, ceux qui venaient de l'Ouest, ont travaillé surtout dans l'intérêt de l'Ouest, nous allons batailler afin que notre ministre de l'Est, tout en travaillant dans l'intérêt de l'Ontario, n'oublie pas notre province de Québec.

• (9.10 p.m.)

Au fait, le dernier demi-siècle fut ce que je puis appeler celui du blé. Les ministres de l'Agriculture n'avaient d'oreilles que pour le blé et les ministres du Commerce n'avaient d'yeux que pour le blé. En somme, l'agriculture canadienne se résume, durant ces 50 dernières années, dans un seul mot: blé. Et nous entendons encore les députés de la Saskatchewan, comme celui qui vient de reprendre son siège, et de l'Ouest en général, se plaindre, et pourtant depuis 40 ans que nous payons pour ces provinces, que nous nous sacrifions et que nous nous saignons pour elles, elles n'en ont pas encore assez. Et écoutez les questions qui sont posées encore aujourd'hui: Va-t-on pouvoir semer? Va-t-il germer, le blé? Va-t-il mûrir, ce blé? Va-t-on pouvoir le couper? Va-t-on enfin être payés? Et le reste.

Il va falloir comprendre, monsieur l'Orateur, qu'il y a d'autres produits agricoles au Canada et que le ministre de l'Agriculture, tout comme celui du Commerce, doit s'intéresser aux produits agricoles diversifiés de la province de Québec. A mon avis, ils méritent une attention toute spéciale de la part de notre nouveau ministre de l'Agriculture; pour n'en mentionner qu'un: les produits laitiers.

[M. Gauthier.]

D'ailleurs, je crois que c'est le plus important et celui qui requiert une attention immédiate.

Je souhaite que la demande que les cultivateurs québécois ont faite par l'entremise de leur organisme, l'UCC, à l'effet de fixer le prix du lait industriel à $4 les 100 livres, soit accordée au cours des prochains jours.

Il incombe aussi à votre ministère de redresser une injustice qui existe déjà depuis plusieurs années dans le cas des producteurs de lait pour la consommation et la transformation. Un grand nombre de nos cultivateurs vendent une partie de leur lait aux laitiers, c'est-à-dire pour la consommation, tandis que l'autre partie est destinée aux usines de transformation. Parce qu'ils sont obligés de faire cette double fonction, ils ne peuvent jouir des mêmes prérogatives que ceux qui livrent tout leur lait à la consommation.

J'ai toujours été convaincu que c'était là une certaine «discrimination» et que le ministère de l'Agriculture se devait de traiter tous les producteurs laitiers sur le même pied.

Le ministère de l'Agriculture devra fournir des grains de semence à tous nos cultivateurs de la région de Roberval, puisque la récolte de l'automne dernier a été complètement nulle; à preuve, les octrois de $30 par tête de vache laitière hivernée, et ce afin de conserver nos troupeaux laitiers.

Je compte aussi sur l'influence du ministère pour surveiller de près les opérations relatives à l'ensemencement des nuages, dans ma région, durant l'été qui s'en vient.

Depuis trois ans, nos cultivateurs voient leurs terres littéralement noyées à la suite de ces expériences chimiques, qui sont les causes du désarroi actuel de nos cultivateurs.

Il ne faut pas connaître une quatrième année consécutive d'un déluge provoqué. J'irai jusqu'à dire que si le gouvernement du Québec ne veut rien entendre, s'il préfère l'avis de son «hydro» à celle des milliers de cultivateurs, s'il permet encore à la *Weather Engineering Company* d'exercer son métier au-dessus de notre région, eh bien, je demande au ministre d'user de ses pouvoirs en ce qui a trait à la pollution de l'air afin de ne plus jamais permettre que ces machines infernales apparaissent dans le ciel robervalois!

Je ne saurais terminer mes remarques sans vous dire un mot de l'ARDA, puisque chez moi le seul mot que l'on entende, aujourd'hui, quand nous parlons de remèdes agricoles, est «L'ARDA». C'est comme le mot magique du

ministre des Forêts et de l'aménagement rural (M. Sauvé), pour déménager les terres dans la forêt et la forêt sur les terres.

Avec ARDA, on laisse entendre qu'on résout tous les problèmes, alors qu'on ne fait qu'en créer de nouveaux.

• (9.20 p.m.)

Sous l'égide de l'ARDA, monsieur l'Orateur, on a formé des cercles d'étude pour déterminer le degré de pauvreté des gens et faire l'analyse des terres par un groupe d'étudiants qu'on appelle techniciens.

Sous l'égide de la loi ARDA, on a formé des comités politiques du genre de celui de la vallée de Mistassini, où l'on a englouti une somme de $50,000 durant les dernières élections, pour faire ce qu'on a appelé une enquête économico-sociale. Il est inconcevable qu'on se serve d'un tel mouvement pour faire de la «politicaillerie» au cours d'une campagne électorale.

Durant la dernière compagne électorale, comme je l'ai déjà dit, l'ARDA a fourni la somme de $50,000 pour une enquête. Quelle sorte d'enquête! On a engagé des jeunes filles, des jeunes dames pour passer de porte en porte, à $15 par jour, pour s'informer dans tous les foyers, surtout les foyers créditistes, et promettre n'importe quoi, comme établir une usine ici, une usine là. On appelait cela une enquête économico-sociale!

Une voix: Politique de grandeur!

M. Gauthier: Cela s'est terminé deux jours avant la votation. Je tiens à apporter ces précisions et à mettre le gouvernement au courant de ces agissements.

On allait dans les foyers pour questionner. On prétendait questionner sur le budget d'une famille pour établir l'état de pauvreté d'une famille mais, en fait, on questionnait pour savoir s'ils étaient bleus, rouges ou créditistes.

Durant la dernière semaine, là on a agi. On a vu plus de 1,000 personnes travailler jour et nuit, dans tous les comtés, dans le but, probablement, de mettre la dernière main à leur enquête.

Sous l'égide de la loi ARDA, on a dépensé 3 millions pour détruire des dizaines de millions en richesses forestières.

Je veux parler ici de la fameuse création des «bleuetières». On a ainsi créé des régions désertiques; on a brûlé des forêts de quinze ou vingt ans; on a abattu tout le bois pour en faire des «bleuetières». Ce n'est plus des «bleuetières», c'est un désert, car il ne reste plus rien. Et dire que deux années avant, si un colon avait le malheur d'aller couper un arbre pour se chauffer, ça lui coûtait $10 de l'arbre! Et là, on a dévasté des milliers d'acres. On a établi au delà de onze «bleuetières». On a détruit des milliers d'acres pour souvent permettre à un entrepreneur «patroneux» d'obtenir le contrat et faire travailler les colons pour rien. Et ils ne récolteront jamais de bleuets là-dedans, prenez ma parole.

Sous l'égide de la loi ARDA, on a fait de la politique au détriment de l'économie, on a favorisé des «patroneux» pour faire travailler tout le monde, non pour la société mais pour le parti. Sous l'égide de la loi ARDA, le ministre se promène dans les comtés; il est venu dans le comté de Roberval pour se vanter des œuvres accomplies, mais lorsqu'on lui pose des questions sur les projets élaborés dans les diverses provinces, il s'empresse de dire que ce n'est pas son affaire; cueillir des lauriers non mérités, ça c'est son affaire, mais accepter une responsabilité, ce n'est pas son affaire.

Cessez donc vos feux d'artifice qui éblouissent tout le monde!

Si l'administration des programmes de l'ARDA est la responsabilité des provinces, pourquoi le ministre fédéral se promène-t-il à travers les provinces en laissant voir que c'est lui le grand magicien, que c'est lui l'homme à tout faire.

Les subventions promises aux provinces, en vertu des programmes conjoints, sont des subventions statutaires aux provinces, et le gouvernement fédéral n'a pas franchi cette barrière; autrement, il met l'économie des provinces en danger.

Ce que nous attendons de la loi ARDA, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral met des sommes d'argent à la disposition des provinces, loi dite d'amélioration des terres agricoles, ce n'est certainement pas des travaux à 100 p. 100 sur les terres de la Couronne.

Ce que nous attendons de la loi ARDA, ce sont des subventions pour améliorer réellement les terres agricoles; nous n'en avons pas encore reçu depuis le début et nous en attendons toujours.

Monsieur l'Orateur, comme je le mentionnais tantôt, on travaille sans cesse sur les terres de la Couronne; on déboise les terres de la Couronne et on reboise les terres agricoles. Et l'on dit qu'on verse des subventions aux cultivateurs pour qu'ils améliorent leur terre. Versons donc plutôt des subventions pour le zonage et pour la classification de la production.

Nous attendons encore des subventions pour le drainage. Depuis que la loi est en vigueur, nous supplions le gouvernement du Québec et, par ricochet, celui d'Ottawa, pour essayer d'avoir du drainage dans nos régions.

Nous avons des terres merveilleuses. Si elles étaient drainées, elles produiraient cent fois plus que celles de l'Ouest, parce que, dans l'Ouest, il n'y a pas l'humus de nos

terres pour garantir la richesse des pacages que nous avons. Nous avons une terre très riche, mais encore là faut-il des égouts, faut-il égoutter; mais c'est impossible.

On va voir le ministre de l'Agriculture, qui nous répond: Ah! C'est la responsabilité du ministre de l'Agriculture du Québec; il faut qu'il nous présente les projets et nous verrons si nous les approuverons.

Ils se renvoient la balle depuis quatre ans et, depuis quatre ans, le ministre se promène dans mon comté pour dire: Nous allons vous en faire du drainage. Nous attendons encore après le drainage.

Nous avons des terres qui sont tout à fait planches: aucune montagne, aucune descente. Il nous faut tout simplement un drainage adéquat pour pouvoir mettre ces terres en culture.

On dit aujourd'hui qu'il faut se moderniser. Bien entendu, il faut se moderniser, et c'est pour cette raison qu'on demande du drainage, parce que, anciennement, lorsqu'on avait de la machinerie légère, on n'avait pas besoin de ce drainage; mais aujourd'hui, le sol qui reste se dessèche sur une épaisseur d'à peu près deux, trois ou quatre pouces, et n'allez pas y faire circuler des machines modernes car elles vont s'enliser. C'est pour ça qu'on est d'avis qu'on devrait avoir des subventions et c'est le premier geste que le ministre de l'ARDA aurait dû poser, ce que je lui ai d'ailleurs réclamé et conseillé.

Comme pour les «bleuetières», pourquoi n'a-t-on pas commencé par le début? Chaque cultivateur a des «bleuetières» sur sa terre. Si l'on avait donné des subventions à ces cultivateurs, toutes les terres auraient été florissantes, et les «bleuetières», à elles seules, auraient rapporté à leur propriétaire une somme de $1,000 à $1,500 par année, sans toucher à rien. Mais non, on a laissé ça se détruire, et pour les coopératives de «bleuetières» qui existent dans la région, aucune subvention! Non, il est défendu de toucher aux terres agricoles; même si l'ARDA vise l'amélioration des terres agricoles, il ne faut pas y toucher, il faut aller travailler sur les terres de la Couronne.

Alors, on travaille sur les terres de la Couronne. Imaginez la contradiction, monsieur l'Orateur! Nous demandons tout simplement que la somme de 3 millions de dollars, qui a été dépensée dans nos régions en vertu du programme ARDA, serve aux cultivateurs pour le drainage, pour garantir l'écoulement de leur production, pour construire des caveaux à pommes de terre et des entrepôts frigorifiques.

Nous avons une terre merveilleuse pour la production des légumes, et quand on songe que les quatre comtés de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean produisent à peine 12 p. 100 des légumes que nous consommons, je dis que c'est là le plus grand scandale.

Si l'on avait pris ces millions de dollars pour bâtir des entrepôts frigorifiques, des caveaux à pommes de terre, des industries secondaires agricoles pour essayer de produire au moins ce dont nous avons besoin pour nous nourrir, le problème aurait été résolu dans une proportion de seulement 50 p. 100. Imaginez, 12 p. 100 des légumes que nous consommons viennent de la région, tandis que le reste vient de l'extérieur. Et nous sommes une région agricole!

Il me semble que ça ne prend pas une intelligence au-dessus de la moyenne pour constater les faits et en venir à un moyen d'application plus rationnel, plus concret, plus proportionné aux besoins locaux.

Monsieur le président, même après avoir dépensé tout cet argent dans la région,—et je suis d'accord avec le ministre responsable de l'ARDA pour dire qu'il en a dépensé—on ne peut faire autrement que constater que l'argent n'a servi à rien.

On juge un bon administrateur par le travail constructif qu'il a accompli avec l'argent qu'on lui a mis dans les mains. Le ministre responsable de l'administration de l'ARDA avait une somme de trois millions à sa disposition, et allez voir ce qui en reste: zéro, pour l'économie de la région.

Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre des Forêts ferait bien d'étudier d'abord les besoins agricoles avant de faire étudier tout le monde et d'essayer de faire la leçon à tout le monde, d'étudier les besoins et d'aller sur les lieux et discuter surtout avec les agriculteurs. Ce sont eux, les agriculteurs, qui vont leur donner les moyens d'organiser l'agriculture dans une section donnée, pour qu'elle rapporte aux cultivateurs.

J'espère, monsieur l'Orateur, bien que le ministre des Forêts et de l'Aménagement rural ne soit pas présent ce soir, qu'il prendra note de ces remarques. S'il vient dans la région sérieusement — pas pour y faire une tournée de politicaillerie—y constater tout le «patronage» qui se pratique dans chaque paroisse, il se rendra compte que ce n'est pas dans l'intérêt de l'agriculture.

En passant, je tiens à dire que lorsqu'on forme un cercle agricole, ou un syndicat de «bleuetières», et que 95 p. 100 des syndiqués sont des gens des villes, et que les secrétaires et trésoriers sont des notaires, et puis tout le tralala, à $2 de l'heure, eh bien, je vous dis que les cultivateurs n'aiment pas cela. Lors de la dernière élection, cinq ministres fédéraux sont venus dans mon comté faire «du porte en porte»; ils ont visité tous les chantiers de construction, et

pourtant ils n'ont pas réussi grand-chose et il ne réussiront pas grand-chose parce que les gens de mon comté sont conscients qu'ils se font «rouler» et qu'ils ont affaire à des acteurs.

Tant que le ministre ne viendra pas discuter avec les gens de la place dans le dessein d'établir des industries bien vivantes qui permettront à chaque cultivateur de gagner plus de $3,000 ou $3,500 par année, pour se rapprocher du revenu moyen des cultivateurs de l'Ouest, qui se plaignent, malgré qu'ils gagnent de $4,500 à $5,000, alors que nos cultivateurs se contentent d'un revenu annuel de $1,200 par année, il n'accomplira pas grand-chose.

Monsieur l'Orateur, je souhaite que le ministre de l'Agriculture, le nouveau ministre de l'Agriculture, fasse quelque chose. J'espère également qu'il pourra convaincre le ministre de l'ARDA de travailler plus sérieusement.

• (9.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu la chance de prendre la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône; je voudrais donc saisir cette occasion de vous féliciter de votre nomination à vos hautes fonctions et, comme on l'a répété si souvent déjà, nous savons tous que vous vous en acquitterez avec honneur et compétence.

Plus tôt aujourd'hui l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a rappelé l'attitude des libéraux lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci. En 1962 et 1963, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et que nous formions le gouvernement, ils faisaient de l'obstruction. Ils n'ont collaboré en aucune façon. Mais, comme le député de Winnipeg-Sud-Centre l'a dit aujourd'hui, nous, qui formons présentement l'opposition, faisons l'impossible pour collaborer avec le gouvernement dans un effort pour faire avancer les travaux du Parlement en dépit de l'incompétence et de la maladresse du gouvernement. En fait, le debat d'aujourd'hui est un prolongement du débat sur le discours du trône.

Le député de Rosthern (M. Nasserden) a désigné le petit homme d'affaires comme l'homme oublié. On ne trouve rien dans le discours du trône qui puisse donner de l'espoir aux dirigeants de petites entreprises. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons adopté au moins deux mesures importantes pour encourager les petits hommes d'affaires, charnière de notre économie, pour les aider à soutenir la concurrence.

Il est un autre groupe que je considère comme les citoyens oubliés par le gouvernement actuel. J'ai écouté avec intérêt le discours du trône lu à l'autre endroit, pour voir s'il contenait quelque chose pouvant encourager les anciens combattants. Une partie du discours était en langue française que, malheureusement, je ne comprends pas. J'ai par la suite lu et relu le discours du trône et n'y ai pas trouvé un mot, pas même une allusion aux anciens combattants. Cela, monsieur l'Orateur, est caractéristique de l'attitude adoptée par le gouvernement actuel à l'égard de ces hommes méritants qui ont combattu pour le Canada au cours des deux dernières guerres.

Je dis que c'est caractéristique de l'attitude du gouvernement actuel parce que, lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) a annoncé, en 1964, la décision du gouvernement de transférer les hôpitaux des anciens combattants aux autorités locales, il a fait sa déclaration à deux heures et demie de l'après-midi. Il avait rendez-vous à trois heures et demie ou à quatre heures, ce même après-midi, avec les organisations d'anciens combattants de divers endroits au Canada, mais il a fait l'annonce avant de les rencontrer.

Pour me rafraîchir la mémoire, j'ai consulté aujourd'hui le procès-verbal du comité permanent des Affaires des anciens combattants, au premier volume des procès-verbaux, à la date du mardi 29 septembre 1964. Nous avons demandé alors au ministre quand il comptait proposer des modifications à la législation sur les anciens combattants, et à plusieurs reprises, au cours des audiences du comité permanent des affaires des anciens combattants, il s'est dit convaincu que diverses mesures seraient présentées à la Chambre avant la fin de 1964. Eh bien, monsieur l'Orateur, ce n'est qu'au cours des quatre derniers jours de la dernière législature que le ministre a présenté quatre mesures législatives.

Les deux plus importantes étaient les modifications à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Bien des membres de notre parti insistaient pour que toutes les mesures relatives aux anciens combattants soient déférées au comité permanent des affaires des anciens combattants, comme l'avait toujours fait notre gouvernement. Il n'était pas particulièrement urgent de déférer au comité permanent la loi sur les allocations aux anciens combattants, puisque les augmentations avaient déjà été accordées.

• (9.40 p.m.)

De toute façon, ces mesures ont été présentées trois jours avant la fin de la session. Quand nous avons demandé au ministre s'il consentirait à déférer les projets de loi au comité permanent des affaires des anciens combattants, une fois entendu que nous adopterions ces mesures les derniers jours, il a

dit oui. Je ne le citerai pas textuellement, mais il suffit de se reporter à la déclaration qu'il a faite devant le comité des affaires des anciens combattants et qu'on retrouve à la page 2971 du hansard du 28 juin 1965. J'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) se souviendra de sa promesse: déférer au comité des affaires des anciens combattants, lors de sa prochaine séance, la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiées le 28 juin 1965.

Quand le ministre s'est présenté devant le comité des affaires des anciens combattants en 1964, il a clairement laissé entendre, peut-être même promis, que le Parlement serait saisi, avant la fin de l'année, d'une modification à la loi sur les pensions. Jusqu'à présent, rien n'indique que, même d'ici peu, le ministre ait l'intention de présenter au Parlement des propositions d'amendement à la loi sur les pensions.

Il est vrai qu'il a nommé le juge Woods pour étudier l'application de la loi sur les pensions. Mais on s'inquiète à tel point, chez les anciens combattants et les personnes à leur charge partout au Canada, de l'insuffisance totale de la loi à leur endroit, que le ministre se doit de présenter à la Chambre, d'ici un mois ou à peu près, des propositions tendant à modifier cette loi.

Sans entrer dans les détails, j'aimerais signaler au ministre le numéro de janvier 1966 du *Legionary* dans lequel on indique clairement jusqu'à quel point les pensions d'invalidité laissent à désirer par rapport aux critères qui ont servi à l'origine à établir les échelles de pensions d'invalidité. Je cite un chiffre de cet article paru dans le *Legionary*, chiffre qui a trait aux taux des pensions d'invalidité versées aux célibataires.

En 1920, la pension d'invalidité à un célibataire était de $900, et le salaire d'un nettoyeur de $900, soit le même montant. En 1965, la pension du retraité célibataire était de $2,400. C'est là une augmentation de 166.7 p. 100 à comparer avec 1920. Le salaire d'un nettoyeur, en 1965, était de $3,880, marquant une augmentation de 331.1 p. 100. Est-il besoin d'en dire davantage? Il faut absolument que le gouvernement présente, d'ici peu, pendant la session en cours, les modifications promises depuis longtemps à la loi des pensions. J'en dirai davantage au sujet des affaires des anciens combattants lorsque nous passerons à l'étude des crédits.

J'aborde maintenant un autre sujet, celui des subventions à la construction navale. Le gouvernement précédent, après avoir étudié à fond le problème de la construction navale au Canada, en est venu à la conclusion que, pour activer nos chantiers maritimes, il fallait verser une subvention directe à la construction des navires chez nous. Notre étude a démontré que si l'on voulait que les frais de construction d'un bateau dans un chantier canadien se comparent à ceux du même bateau dans un chantier étranger, où le coût de la main-d'œuvre est généralement inférieur, il fallait verser une subvention de 35 p. 100.

Notre politique à cet égard a été très fructueuse et même des membres du gouvernement actuel l'ont reconnu. Mais le 2 février 1965, le ministre des Transports (M. Pickersgill) a annoncé qu'on allait geler les subventions à la construction navale. Elles l'ont été à compter du 2 février 1965 et le sont restées jusqu'à la semaine dernière.

Le ministre des Transports a annoncé, il y a environ une semaine, une nouvelle politique du gouvernement visant à rétablir les subventions à la construction maritime, mais à un taux réduit de 25 p. 100. En premier lieu, si le gouvernement voulait examiner à nouveau l'utilité des subventions à la construction maritime, il avait parfaitement le droit de le faire. Après avoir appliqué ce nouveau programme pendant environ deux ans, le gouvernement avait certainement le droit d'en examiner l'efficacité, mais il était tout à fait inutile de bloquer les subventions pendant que cette étude était en cours. Cette mesure a suscité une profonde consternation, du mécontentement et de l'incertitude dans les industries de la construction et du transport maritimes, notamment parce que le gouvernement a refusé, en dépit des requêtes de l'industrie, de promettre, si la subvention était rétablie, qu'elle serait rétroactive à la date où le blocage a été imposé.

Le ministre des Transports a annoncé, il y a environ dix jours, que l'on rétablirait la subvention, mais, en fait, un navire mis en chantier le 31 décembre 1965 n'y a pas droit, tandis qu'un autre mis en chantier le 1er janvier 1966 y a droit. Lorsque le gouvernement met en vigueur un nouveau programme, il doit fixer, c'est entendu, une date limite et il s'ensuit naturellement une certaine injustice et un mécontentement suivant que l'on se trouve en deçà ou au delà de la date limite. Mais voici un programme qui est en vigueur depuis deux ans. Le gouvernement n'avait absolument aucune raison de geler et suspendre les subventions pour ensuite les remettre en vigueur sans permettre aux navires construits avant cette période de blocage d'être admissibles à la subvention.

Lorsque nous avons fixé la subvention à 35 p. 100, nous considérions ce montant nécessaire pour que les frais de construction de navires au Canada puissent se comparer à ceux des chantiers maritimes de l'étranger.

Le gouvernement n'a pas dit si 25 p. 100, au lieu de 35 p. 100, pourra réaliser le même objectif. S'il m'est permis de parler pour ma paroisse un instant, monsieur l'Orateur, je dirai que je désapprouve énergiquement les nouvelles dispositions relatives à la subvention à la construction des navires, du fait qu'elle ne s'appliquera pas aux navires construits par des gouvernements provinciaux.

Si l'intention initiale d'accorder des subventions à la construction de navires était d'encourager la construction de navires dans les chantiers maritimes canadiens plutôt que les faire construire à moins de frais dans les chantiers maritimes étrangers, et si c'est encore là l'objectif—le gouvernement n'a pas apporté de démenti à ce sujet—les subventions devraient sûrement s'appliquer à tous les navires, qu'ils soient construits par des sociétés privées ou par un gouvernement provincial. Je comprends la colère légitime du premier ministre de la Colombie-Britannique devant cette injustice flagrante. Je ne crois pas que ce soit une injustice faite intentionnellement à la Colombie-Britannique, quoique de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique sont de cet avis, mais j'estime, abstraction faite des arguments que j'ai déjà invoqués, qu'on peut se demander pourquoi cette subvention ne s'applique pas aux navires construits par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

• (9.50 p.m.)

Nombre de députés ne savent peut-être pas qu'une vaste étendue d'eau sépare l'île Vancouver, qui fait partie de la Colombie-Britannique, du reste de la province sur la terre ferme. Ils ne savent peut-être pas non plus, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral ne contribue d'aucune façon au coût du transport entre cette île et le reste du Canada. Il est vrai que M. Bennett et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont créé une importante flotte de transbordeurs. M. Bennett prétend que c'est la plus importante du monde. Mais il reste que dans d'autres régions du Canada, sur le côte de l'Atlantique, le gouvernement fédéral verse une subvention très importante aux services de transbordeurs, non seulement d'une région d'une province à une autre, mais d'une province à une autre.

Par exemple, pour le service de transbordeur entre Port-aux-Basques à Terre-Neuve et North-Sydney en Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral a versé environ huit millions et demi en 1963-1964 pour amortir un déficit d'exploitation. Quant au transbordeur entre l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, le gouvernement a versé une subvention d'environ 3.3 millions de dollars. Pour le service de transbordeur entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre, le gouvernement fédéral a versé $217,000. Et pourtant le gouvernement fédéral n'a pas versé un seul liard pour payer les frais d'exploitation du service de transbordeur entre l'île de Vancouver et la terre ferme. Voilà une raison de plus d'accorder la subvention à la construction de navires par des sociétés privées, mais aussi par les gouvernements provinciaux.

Il ne me reste que quelques minutes, monsieur l'Orateur. J'aurais pu parler plus longuement pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône à propos de l'amendement et du sous-amendement relatifs à la pension de la sécurité de la vieillesse. Je vais rafraîchir la mémoire des députés; on a présenté un sous-amendement visant à verser une pension de vieillesse de $100 par mois à 65 ans. Nous avons proposé un amendement selon lequel la pension de sécurité de la vieillesse serait portée de $75 à $100 par mois. Le sous-amendement et l'amendement ont été battus par le vote unanime des libéraux et, bien entendu, de l'aide attendue du Crédit social.

Au sujet des pensions, le gouvernement a annoncé son intention d'apporter des modifications à la loi sur la pension du service public afin d'intégrer cette loi au Régime de pensions du Canada. J'espère pouvoir convaincre le gouvernement de soumettre ces amendements à un comité permanent de la Chambre car, monsieur l'Orateur, au cas où le gouvernement ne le saurait pas, les fonctionnaires sont très mécontents des amendements que le gouvernement a annoncés. En outre, au cas où le gouvernement ne le saurait pas, j'ai établi, d'après mes calculs, qu'il existe des lacunes très graves dans les amendements proposés par le gouvernement. Au besoin, je peux citer des exemples. Ainsi, dans certains cas, la veuve d'un ancien combattant recevra une pension de veuve plus élevée que celle que touchait son mari.

Il y a un groupe considérable de Canadiens qui sont des fonctionnaires retraités. L'Association des fonctionnaires fédéraux retraités représente les anciens employés du gouvernement. Ils affirment leur droit à une partie du fonds de pensions des fonctionnaires fédéraux retraités, et ils estiment que toute modification apportée à la loi sur la pension du service public devrait être définie de sorte qu'ils aient au moins la chance d'établir si leurs droits sont modifiés ou non par cette loi.

Je tiens à répéter ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, et à exhorter le gouvernement—et nous allons continuer de le faire—pour que les modifications proposées à la loi sur la pension du service public soient déférées à un comité permanent de la Chambre afin que les anciens employés du gouvernement aient la chance de se présenter au comité et d'exposer leurs opinions quant aux conséquences de ces modifications sur leurs pensions. Cela exige un examen minutieux, et je ne demande au gouvernement que de déférer à un tel comité permanent les modifications proposées à la loi sur la pension du service civil.

Je vois que le député de Victoria (C.-B.) (M. Groos) occupe son siège, contre son habitude. Je sais qu'il a parlé longuement et avec beaucoup de succès, l'an dernier, de la situation de ces anciens employés du gouvernement et j'ose croire qu'il usera de son influence auprès du gouvernement afin que ce dernier défère au moins les modifications à la loi sur la pension du service public à un comité permanent de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, nous continuerons demain le débat sur la motion de subsides et, lorsqu'il sera terminé, nous mettrons en discussion les crédits des divers ministères. Nous examinerons les crédits du ministère des Affaires extérieures, du Commerce, des Transports, de la Défense nationale, de l'Agriculture, des Finances, de l'Industrie et de la Production de défense, du Secrétariat d'État, des Postes, des Travaux publics, des Mines et Relevés techniques, des Pêcheries, des Forêts, des Affaires des anciens combattants, de la Justice, du Travail, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Nord canadien et des Ressources nationales, du Revenu national, de la Citoyenneté et l'Immigration, des Lois, et du Conseil privé.

En donnant l'ordre de mise en délibération des crédits des divers ministères, je tiens à dire qu'il peut arriver que nous vous demandions de consentir à de légers changements, mais nous espérons que ce ne sera pas nécessaire. J'ai pensé qu'il serait utile de consigner au compte rendu l'ordre dans lequel nous nous proposons de mettre en délibération les crédits des divers ministères.

J'aimerais profiter de cette occasion pour ajonter que nous devrons, à un moment opportun, mettre en délibération les crédits provisoires. Cette question sera discutée avec les leaders.

[M. Chatterton.]

J'aimerais également informer la Chambre que c'est aujourd'hui, sauf erreur, que le comité institué aux termes de l'article 65 du Règlement devait présenter son rapport à la Chambre au sujet de la composition des comités. Les membres de ce comité se sont réunis cet après-midi et nous demanderions que le délai prévu pour présenter le rapport à la Chambre soit prolongé jusqu'à lundi prochain, si la Chambre y consent.

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant demander au ministre des Travaux publics si le gouvernement a fixé des dates précises du congé de Pâques et s'il a déjà pris une décision à l'heure actuelle. Je n'irai pas jusqu'à demander des précisions au sujet du congé de l'été prochain.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, voilà un sujet qui est toujours très agréable et le gouvernement y a déjà songé. Je ne suis pas encore en mesure de présenter une motion à cette fin, mais nous avons songé à fixer le congé de Pâques à partir de la fin de la séance du mercredi saint jusqu'au deuxième mardi après le vendredi saint.

• (10.00 p.m.)

Il est trop tôt pour préciser les dates des vacances d'été, mais nous avons prévu des vacances de deux mois. Il faudra y revenir plus tard. Je tiens à faire bien comprendre qu'en faisant part si tôt de nos intentions, il faut apporter certaines réserves quant à une situation urgente ou à un événement imprévu.

L'hon. M. Churchill: Des élections, par exemple.

L'hon. M. McIlraith: Eh bien, pas si tôt j'espère.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

LES DROITS DE CAPTATION D'EAU—LE SENS DE L'EXPRESSION «LOT DE GRÈVE ENREGISTRÉ»

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Cardin) si on s'était occupé de ma proposition faite en mai dernier au sujet de la définition juridique de l'expression lots de grève ou lots de grève enregistrés. Vendredi prochain, neuf mois se seront écoulés depuis que j'ai soulevé la question en Chambre. Le secrétaire parlementaire du mi-

nistre de la Justice m'a répondu qu'il était urgent et important d'établir la définition juridique de lot de grève et que le ministre de la Justice devrait examiner la question.

J'ai simplement demandé au ministre de la Justice de solliciter de la Cour suprême du Canada une définition précise du terme que l'on trouve dans les documents juridiques conférant à certaines personnes des droits de propriété quant aux lots de grève. Ce problème a été mis en évidence dans les deux circonscriptions d'York-Humber et d'York-Ouest par les actes de lotisseurs qui s'aménagent des terrains à quelque distance de la rive du lac Ontario, sans aucune forme de consentement du ministère des Travaux publics ou de celui des Affaires extérieures. N'ayant pas la permission de remplir le lac, ces lotisseurs prétendent simplement qu'ils ont le droit d'exhausser un lot de grève.

Les autorités juridiques ont été consultées à ce sujet par les habitants du village de Long Branch, ainsi que des villes de New-Toronto, de Mimico et d'Etobicoke. Ils prétendent simplement que rien n'autorise l'exhaussement d'un lot de grève. La loi n'autorise le propriétaire qu'à amarrer ses bateaux à des pilotis plantés au fond du lac. Il ne peut l'exhausser que du consentement préalable du ministère des Travaux publics, ou encore de la Commission conjointe internationale lorsque le lot se trouve situé en eaux limitrophes.

A l'heure actuelle, un exploitant comble des lots de grève au large du village de Long Branch sans avoir obtenu le consentement antérieur du ministère des Travaux publics. Voilà une situation ridicule. Cet exploitant demande un permis pour construire un mur de soutènement autour du remplissage qu'il a illégalement posé dans le lac. Le gouvernement va-t-il accorder un permis à l'exploitant pour aménager des travaux de soutènement autour d'un lot riverain comblé illégalement? ni les autorités légales du gouvernement de l'Ontario ni celles du gouvernement fédéral ne connaissent la définition du mot «lot de grève». De nombreuses questions ont été adressées au ministère des Terres et Forêts de l'Ontario pour connaître les droits légaux d'un propriétaire de lots de grève. Le gouvernement fédéral en a reçu de semblables. On ne peut obtenir aucune décision définitive.

Au nom des propriétaires de lots situés en bordure du lac à Etobicoke, New-Toronto, Mimico et Long Branch, je demande au ministre de la Justice du gouvernement fédéral de bien vouloir prier la Cour suprême du Canada de préciser les droits de propriété de ceux qui revendiquent la propriété de lots de grève dans des eaux internationales comme le lac Ontario.

J'approfondirai la question lors de la discussion des crédits des ministères des Affaires extérieures et des Travaux publics. Après avoir attendu neuf mois, soit une période complète de gestation, on est sûrement en droit de s'attendre à une initiative de la part du ministère de la Justice relativement à cet état de choses qui, si on n'y met pas un terme, suscitera la confusion parmi les propriétaires de terrains des deux côtés des Grands lacs de Kingston jusqu'à Duluth au Minnesota.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup de sympathie pour le député d'York-Humber (M. Cowan). Je sais que depuis longtemps il s'inquiète de ce problème que posent les lots de grève dans la région des Grands lacs. Le député avait déjà abordé le sujet lorsque j'étais ministre des Travaux publics. Il semble, en effet, qu'un problème se pose à l'endroit de ces lots. Toutefois, la question semble intéresser particulièrement deux groupes de particuliers attachés à l'aménagement des terrains. A cette époque, il était bien difficile au ministère des Travaux publics de répondre au député autrement qu'en lui faisant part de l'unique souci du ministère des Travaux publics, celui de s'occuper des divers aspects de la navigation des cours d'eau conformément à la loi sur la protection des eaux navigables. Bien entendu, le cas reste tout entier. Le gouvernement fédéral a l'entière responsabilité des divers aspects de la navigation des Grands lacs. Il a peu de choses à voir avec la question de propriété ou de possession des terres sous le lac.

Le député voudrait que la question fasse l'objet d'une décision de la Cour suprême. Mais il est plutôt vague au sujet de ce qu'il voudrait savoir. Veut-il savoir qui est le propriétaire des terrains en question ou qui est autorisé à permettre la construction de murs de soutènement?

Avant de pouvoir soumettre une question aux soins de la Cour suprême, il faut savoir en quoi consiste le problème et donner la nature précise des renseignements demandés. Il ne doit pas s'agir d'une hypothèse. Naturellement, il faut fournir certains détails au sujet de la situation.

Selon moi, les terres sous les Grands lacs relèvent nettement de la juridiction provinciale; la propriété de ces terres serait alors une question d'ordre provincial, de même que toutes les responsabilités les concernant. Par conséquent, la responsabilité en revient pour une bonne part aux provinces.

Quant au problème que l'honorable député semble toujours ramener sur le tapis, la question des lots de grève et des murs de soutènement dont ils doivent être entourés, il appartient au gouvernement fédéral d'autoriser ce genre de travaux en ce qui concerne la navigation. Si le gouvernement fédéral estime que pareille construction nuira à la navigation, il n'autorisera pas l'aménagement de ces murs.

Dans le cas dont a parlé l'honorable député, on ne gênait nullement la navigation; la question n'intéresse pas davantage le gouvernement fédéral.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a épuisé son temps de parole.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX—L'EXPORTATION DE POMMES McINTOSH EN ÉCOSSE

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé cette question plus tôt aujourd'hui. J'ai posé une question assez directe à ce sujet ce matin. J'aimerais qu'on m'accorde un peu plus de temps ce soir pour traiter de l'urgence et de l'importance qu'elle revêt pour mes commettants. La culture des pommes est fort répandue dans ma circonscription. Cette industrie est en difficulté à l'heure actuelle à cause des dommages causés par le gel. Replanter les vergers endommagés ou détruits est un problème important dans la région, à l'heure actuelle.

• (10.10 p.m.)

A l'égard de ce problème, j'aimerais donner lecture d'une résolution que les fructiculteurs de Vernon ont présentée à l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique à l'occasion de son soixante-dix-septième congrès annuel tenu en janvier à Penticton. La résolution a trait aux différentes variétés de pommes:

Attendu que les pommes *Duchess* et *Wealthies* ne sont pas rentables certaines années et qu'on n'en recommande pas la culture, et en outre que la culture des pommes *Tydeman* et des fruits tendres est peu rentable à cause de la situation géographique et des règlements de la mise en commun, et

Attendu qu'on a recommandé de ne pas continuer la culture des *Spartans* ou *Red Delicious*, ce qui laissera à notre région seulement la pomme *McIntosh*...

On demande ensuite de l'aide à la recherche pour mettre au point une nouvelle variété.

En parcourant le *Globe and Mail* de ce matin, j'ai trouvé un assez long article sur le marché qui existe pour cette variété de pomme en Écosse. Une tentative a été faite là-bas pour faire modifier le régime d'importation afin de permettre aux importateurs d'acheter des pommes à l'étranger en vertu d'un régime de permis automatiques au lieu du régime actuel comportant des règlements rigides et un nombre restreint de détenteurs de permis. On donne ensuite d'autres détails sur la prédilection des Écossais pour cette variété particulière de pomme.

Des restrictions rigoureuses sont imposées, semble-t-il, à l'importation des pommes en Grande-Bretagne entre le 1er juillet et le 31 décembre, et ces mois sont évidemment d'une importance capitale pour la culture des pommes dans la vallée de l'Okanagan. Ayant passé un an à Londres, je suis d'accord avec l'auteur de l'article que c'est très difficile de trouver des pommes de l'Okanagan à Londres, bien qu'il y en ait de presque toutes les autres parties du monde.

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture —et je suppose que cela s'adresse aussi au ministre du Commerce—s'ils pouvaient assurer à la Chambre et à mes commettants qu'ils tentaient tous les efforts voulus pour maintenir et étendre le marché des pommes McIntosh en Écosse.

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, étant originaire de la Nouvelle-Écosse...

M. Knowles: Règlement.

L'hon. M. Hees: Reprenez votre place.

L'hon. M. Winters: Je m'excuse encore d'avoir enfreint le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant originaire de la Nouvelle-Écosse, je sympathise avec les démarches du député pour accroître les ventes de pommes McIntosh en Écosse. Je commenterai brièvement cette question importante.

Comme la Chambre le sait, l'importation de pommes en Grande-Bretagne fait l'objet de restrictions depuis 1959. Le contingent d'importation accordé à la source d'approvisionnement en Europe et en Amérique du Nord est de 1.7 million de quintaux, soit environ 4.7 millions de boîtes de 40 livres. Seulement 20 p. 100 du contingent peuvent être importés avant Noël, soit d'août à septembre; les autres 80 p. 100 doivent être expédiés après Noël.

Les Britanniques savent bien que le Canada s'inquiète du manque de possibilités d'exporter en Grande-Bretagne des produits d'une si grande importance pour la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et d'autres parties du Canada. La dernière instance faite en vue du relâchement des restrictions, remonte au début de l'an dernier. Les Britanniques nous ont informés en septembre que, par suite de leurs difficultés d'alors en matière de devises étrangères, ils ne pouvaient pas modifier les règlements à ce moment-là.

Je puis assurer au député que l'on collabore étroitement avec les représentants du commerce, qu'on fait de son mieux et que l'on continuera de le faire afin qu'à chaque bonne occasion, cette question soit mise de l'avant.

L'INDUSTRIE—PRÉSUMÉE RÉDUCTION DE LA PRODUCTIVITÉ

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé cet après-midi au ministre de l'Industrie et du Commerce ses observations sur la réduction de 30 p. 100 du taux annuel d'augmentation de la productivité entre les années 1964 et 1965. Ma question s'appuyait sur un exposé dans le rapport annuel de son ministère en date du 28 janvier 1966 et déposé par lui hier. L'exposé commence en page 45 du rapport et se lit ainsi:

> De 1963 à 1964, la production par heure-homme a augmenté de 2.8 p. 100, dans l'industrie de la fabrication. Les chiffres sur l'emploi, la production et les heures-hommes, au cours des neuf premiers mois de 1965, laissent croire que l'augmentation de la production par heure-homme sera inférieure à 2 p. 100 en 1965.

Monsieur l'Orateur, cela représente une diminution du taux de l'augmentation de la production de 30 p. 100, au cours des douze derniers mois. Or, le taux annuel de l'accroissement de la production, de 1960 à 1964, était de 2.9 p. 100. Par conséquent, le taux d'augmentation en 1965, comparativement à celui de 1964, était de 32 p. 100 inférieur à la moyenne établie pour la période de 1960 à 1964. Cela veut dire que le taux d'accroissement, l'an dernier, a été d'un tiers inférieur à la moyenne des quatre années précédentes.

C'est là un triste état de choses pour un ministère qui a été établi pour accroître la productivité. Je conseillerais au ministre de reconstituer, sans délai, le Conseil de productivité que nous avions établi et dont son gouvernement n'a tenu absolument aucun compte; je lui conseillerais de demander à ce conseil de l'aider à accomplir une tâche qui, de toute évidence, dépasse un peu ses forces.

Je demanderais au ministre de faire connaître à la Chambre les mesures qu'il entend prendre non seulement pour rétablir le taux annuel d'accroissement de la productivité à ce qu'il était avant que son ministère soit créé avec tant de brouhaha et à un coût si élevé pour le contribuable canadien, mais aussi pour l'accroître cette année et les années qui suivront.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Je regrette que le député ait commencé par lire les conclusions figurant à la page 45 du rapport annuel. S'il avait lu la page 44, c'est-à-dire la précédente, il aurait trouvé l'explication, en termes assez simples, du phénomène qu'il vient de signaler.

Voici ce qui se passe au Canada. Après un ralentissement considérable de l'économie et d'une capacité à produire qui surpassait nos besoins, pendant un certain nombre d'années, l'industrie de fabrication au Canada fonctionne maintenant, en 1965, à plein rendement dans la plupart des secteurs ou à peu près.

L'hon. M. Hees: Et à un rendement maximum.

L'hon. M. Drury: Cet état de choses figure à la page 44 du rapport.

> La demande étant forte dans le cas de presque tous les genres de produits ouvrés, les indicateurs principaux de l'activité, dans le domaine de la fabrication, étaient bien au-dessus des niveaux de l'année précédente...
>
> Presque tous les secteurs de l'industrie de fabrication ont accusé des progrès dans la production, en 1965... Dans un certain nombre d'industries, la capacité matérielle a limité le volume d'augmentation de la production, étant donné, qu'à la fin de l'année, la production était à son maximum ou presque, malgré l'aménagement d'installations supplémentaires pendant l'année.
>
> Également en 1965, un nombre croissant de fabricants canadiens se sont heurtés à une pénurie de travailleurs spécialisés et professionnels.

Cette pénurie a, bien entendu, été de nature à réduire le taux d'expansion et la production par ouvrier.

Si le député avait pris la peine de lire les 43 pages précédentes du rapport, il aurait appris les initiatives que prend le ministère de l'Industrie pour accroître la productivité. L'une des principales que je pourrais peut-être signaler, c'est l'accord sur l'industrie automobile, conçu en vue d'une organisation rationnelle de cette industrie et ayant comme conséquence directe d'accroître maintes fois sa production.

On prendra des mesures qui donneront le même résultat à l'égard, par exemple, de l'industrie de la construction navale et de la construction de meubles. Je n'ai pas le temps de donner lecture du rapport annuel en trois minutes, mais je recommande au député de Northumberland de le lire car il ne semble pas avoir consacré au document l'attention qu'il mérite.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 23 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'INDUSTRIE

RECTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, en conformité du Règlement, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre le rapport annuel du ministère de l'Industrie pour l'année terminée le 31 mars 1965. Malheureusement, il s'y trouve une erreur typographique à la page 36, au premier paragraphe de la version anglaise. Le paragraphe devrait se lire comme il suit:

Vessels built for the account of the federal or provincial governments, or floating structures which cannot be considered vessels in the conventional sense, will not be covered by subsidies.

[*Français*]

Malheureusement, la même erreur s'est glissée dans la traduction française de ce même rapport. Le premier paragraphe de la page 37 du texte français devrait donc se lire comme suit:

Ces subventions ne s'appliqueront pas aux navires construits pour le compte des gouvernements fédéral et provinciaux et aux engins flottants qui ne sont pas comme des navires dans le sens réel du terme.

[*Traduction*]

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

LE TISSU DE COTON—LIMITATION DES EXPORTATIONS DE HONG-KONG

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Avec la permission de la Chambre, je déposerai le texte d'un mémorandum récemment signé par les gouvernements du Canada et de Hong-kong et aux termes duquel Hong-kong accepte de limiter certaines exportations de tissu de coton au Canada.

C'est la coutume, je crois, de faire imprimer ces mémorandums en annexe aux *Procès-verbaux*. C'est donc ce que je propose pour celui-ci.

Des voix: D'accord.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je voudrais déposer, conformément à la demande formulée hier, 4 exemplaires en anglais et 4 exemplaires en français du rapport présenté à la conférence des ministres par le comité technique spécial sur le Fonds des services de santé.

Je voudrais ajouter qu'à la demande des participants une annexe n'est pas comprise dans le rapport distribué au public, parce qu'elle renferme une estimation préliminaire mais incomplète des besoins provinciaux en matière de capitaux. Cela dit, je voudrais déposer les documents sur le bureau.

LE NORD CANADIEN

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA ROUTE ALASKA-YUKON

M. R. N. Thompson (Red-Deer) demande à déposer le bill nº C-112, intitulé «Loi prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska)».

Une voix: Expliquez-vous.

M. Thompson: Le présent bill a pour objet d'établir l'Administration de la route Alaska-Yukon, et d'offrir une solution à l'impasse qui rend impraticable tout accord entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada—impasse qui semble empêcher l'étude et l'élaboration des plans de cette importante route nationale.

Le bill prévoit l'établissement d'une autorité spéciale permettant d'assurer la collaboration entre les divers gouvernements, et à différents paliers en vue de faciliter le parachèvement de la route et le partage des frais. Le projet revêt une grande importance à nos yeux, puisque le centenaire de l'Alaska coïncide avec le centenaire de la Confédération canadienne. Des mesures dans ce sens ajouteraient à la célébration du centenaire un cachet international de premier plan.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

LE COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE

LA CRÉATION DU POSTE

M. R. N. Thompson (Red-Deer) demande à déposer le bill nº C-113, tendant à créer le poste de commissaire parlementaire.

—Monsieur l'Orateur, il a été nécessaire de présenter une deuxième fois ce bill, qui a reçu l'approbation de la Chambre en comité

et au sujet duquel le gouvernement avait promis de prendre des mesures dans le discours du trône de la session précédente.

La nécessité d'un ombudsman ou d'un commissaire parlementaire devient de plus en plus pressante parce que le gouvernement devient de plus en plus bureaucratique. Ainsi ce bill a été présenté de nouveau cette session afin d'assurer une plus grande protection et une meilleure représentation aux citoyens canadiens.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE CALENDRIER DE L'EXPO '67

Question nº 1—**M. Coates:**

1. Quel but visait la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 en faisant imprimer un calendrier pour distribution et combien de ces calendriers ont été imprimés et distribués?

2. Qui a conçu le modèle de ce calendrier?

3. Quel en a été le coût?

4. A-t-on choisi le motif à la suite d'un concours?

5. Qui a imprimé le calendrier, y a-t-il eu des soumissions, et quel a été le coût de l'impression?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. Le calendrier à rebours était un moyen publicitaire destiné à attirer l'attention de tous et de chacun sur le fait que le nombre de jours qui restent encore avant l'ouverture de l'Exposition va sans cesse en diminuant. On a envoyé ce calendrier aux hommes d'affaires au Canada et à l'étranger, aux journaux, aux personnes susceptibles de commanditer certaines parties de l'Exposition, aux délégations et aux participants étrangers, etc.

On a imprimé 15,300 calendriers dont 14,500 ont été distribués.

2. Le calendrier a été conçu par Paul Arthur Associates et par Southam Specialized Marketing Services.

3. Le coût total du calendrier s'élève à $11,877.14, y compris la taxe de vente fédérale et les frais d'expédition.

4. Non. Le calendrier fut conçu et créé exclusivement par Paul Arthur Associates et Southam Specialized Marketing Services.

5. Le calendrier fut imprimé par Southam Specialized Marketing Services et le prix du contrat fit l'objet de pourparlers.

Le coût de l'impression, y compris la conception du calendrier, etc., est de $10,528.50.

'L'EXPO '67—TRAITEMENTS SUPÉRIEURS À $15,000

Question nº 2—**M. Coates:**

1 Combien y a-t-il d'employés de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 qui touchent des traitements annuels de $15,000 ou plus?

[M. Thompson.]

2. Quels sont les noms des bénéficaires de ces traitements et quelles sont les fonctions de chacun?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. 89.

2. Noms et fonctions des bénéficiaires:

Exécutif: P. Dupuy, Commissaire général; R. F. Shaw, Sous-commissaire général; A. G. Kniewasser, Directeur général; O. C. S. Robertson, Conseiller en thématique.

Vérification interne: R.-E. Montpetit, Vérificateur interne en chef; R.-E. Gobeil, Chef du Service de vérification.

Secrétariat: J.-C. Delorme, Secrétaire et avocat-conseil; J. Cournoyer, Directeur délégué—relations de travail; P. Buisson, Secrétaire adjoint—service juridique; R. Gareau, Chef du Service des concessions.

Finances et Administration: G. D. Rediker, Directeur du Département des finances et administration; J. Bain, Directeur adjoint (finances); E. K. Preston, Directeur adjoint (administration); F. Weipert, Chef du Service des méthodes et directives; J.-E. Benoit, Chef du Service de l'assurance; J.-A. Laurendeau, Directeur adjoint (achats); D. Bryant, Chef du Service des achats (construction); P.-E. Firlotte, Directeur adjoint (personnel).

Aménagement: Col. E. Churchill, Directeur du Département de l'aménagement; Col. L. J. Brown, Directeur adjoint du Département de l'aménagement; H. Protheroe, Chef du service des rapports et des programmes; G. Dozois, Directeur adjoint (thème); Cap. F. A. Pickard, Chef de la Section l'homme interroge l'univers; C. Cass-Beggs, Chef de la Section l'homme et l'alimentation; G. Bertrand, Chef de la Section l'homme dans la cité; Dr C. B. Pierce, Conseiller en médecine et sciences naturelles; L. A. Leschack, Agent du projet thématique; P. J. Pocock, Agent du projet thématique; E. Fiset, Directeur adjoint et architecte en chef; R. Papaneck, Chef du Service du planning.

Architecture: S. Staples, Chef du Service des charpentes (architectures); N. Hay, Chef du Service de la composition architecturale; R. Blais, Chef du Service de l'équipement audio-visuel; A. Peters, Architecte chargé de projets spéciaux; A. Phillips, Chef du Service de l'aménagement paysager; R. M. Yeats, Chef du Service des devis descriptions; J. Miller, Chef de la section d'architecture (pavillons thématiques); K. Stanley, Chef de la section d'architecture (pavillons non thématiques); G. Gagnon, Architecte chargé de l'implantation; G. Sarault, Directeur adjoint et ingénieur en chef; J. Baker, Chef du Service du génie; D. W. Ferguson, Chef du Service des communications; N. Gore, Chef du Service de la mécanique; D. Lachance, Chef du Service de l'électricité; J. Crossman, Chef du Service technique des communications; F. Rousseau, Directeur adjoint (construction); V. McCauley,

Chef du Service de la construction (siège social); G. Adams, Chef du Service de la construction (chantiers); L.-A. Hudon, Chef du Service des permis de construction; B. Bowen, Chef du Service des estimations; P. A. Wood, Chef du Service des contrats (génie); A. Thérien, Chef de la section des services auxiliaires de construction; A. Dromlewicz, Chef de la section du génie (construction); R. Calvert, Chef du Service de l'entretien des parcs.

Exposants: P. De Bellefeuille, Directeur du Département des exposants; R. Letendre, Directeur adjoint (participation); D. Giles, Directeur des exposants canadiens; Maj. gén. E. C. Plow, Directeur régional—Halifax; A. Rowan-Legg, Directeur régional—Toronto; T. J. Mackinnon, Directeur régional—Vancouver; A. K. Stephens, Directeur régional—Winnipeg; K. Marshall, Agent de liaison (génie); C. Lacombe, Agent de liaison (génie); G. Bannerman, Agent de liaison (projets spéciaux); E.-M. Blanchard, Agent de liaison régional—Winnipeg.

Relations publiques: Y. Jasmin, Directeur du Département des relations publiques; P.-P. Lafortune, Directeur adjoint (information et service de presse); G. Kennedy, Directeur adjoint suppléant; M. Wood, Chef adjoint (association et autres groupes); B. Croll, Chef du Service de presse; P. Break, Directeur adjoint (publicité).

Exploitation: P. De G. Beaubien, Directeur du Département de l'exploitation; J. P. Kohl, Directeur adjoint (concessions et licences); C. A. King, Chef du Service de vérification des concessions et licences; M. Novek, Chef du Service des concessions de restaurants; J. Pratt, Directeur adjoint (production des spectacles); G. Hilker, Chef du Service de programmation; D. Haber, Chef du Service de la production théâtrale; D. Dauphinée, Chef du Service des spectacles d'amphithéâtre; J. Côté, Chef du Service des manifestations spéciales; R. Garand, Chef du Service des journées nationales; J.-H.-T. Poudrette, Directeur adjoint (sécurité publique); G. Houle, Chef du Service de sécurité; A. Mercier, Directeur adjoint (accueil des visiteurs); J. Bélanger, Chef du Service logexpo; J.-P. Lussier, Chef du Service de vente anticipée des passeports; G. Hughes, Directeur adjoint (expansion économique).

LA ROUTE TRANSCANADIENNE—DÉPENSES AU QUÉBEC

Question nº 4—**M. Coates:**

1. Quel est le total estimatif de la somme promise par le gouvernement fédéral pour la construction des voies et des ponts de la route Transcanadienne dans la province de Québec, à compter du 1er avril 1964, jusqu'à présent?

2. Quelle partie de cette somme a été affectée à la construction de routes et de ponts dans la région métropolitaine de Montréal, et quelle partie l'a été à la construction de routes et de ponts qui conduisent à l'île Sainte-Hélène, emplacement de l'Exposition universelle de 1967?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. $63,799,000.

2. $51,378,000 entre Senneville et le pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine, y compris ce dernier. Aucune partie de la route transcanadienne ne conduit directement à l'île Sainte-Hélène.

L'EXPO '67—DÉPENSES FÉDÉRALES DE 1965-1966

Question nº 6—**M. Coates:**

1. Quelles sont pour 1965-1966 les dépenses prévues pour la participation du gouvernement à l'Exposition de 1967?

2. Quel est le détail des dépenses prévues?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. $4,300,000.

2. Construction et acquisition d'immeubles, $3,086,700; Stands et étalages, $1,029,000; Annonces et publicité, $20,800; Événements spéciaux, $20,000; Dépenses administratives, $143,500.

L'EXPO '67—INDEMNITÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 7—**M. Coates:**

1. Les fonctionnaires d'Expo 67 ont-ils dû accepter de nouveaux règlements relatifs aux indemnités de repas, de frais de déplacement, de frais d'hôtel et de réception?

2. A quelle date ces règlements ont-ils été imposés aux fonctionnaires et pour quelle raison?

3. Sur quoi les fonctionnaires d'Expo 67 se basaient-ils avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux règlements?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. Non. Les premiers règlements furent arrêtés en 1963, première année d'activité de la Compagnie, et ils furent alors incorporés au Manuel de Directives de la Compagnie.

2. Réponse donnée à 1.

3. Réponse donnée à 1.

HALIFAX—L'ENTREPOSAGE DES PROVENDES DANS LES ÉLÉVATEURS DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question nº 8—**M. Coates:**

Quel espace le Conseil des ports nationaux, dans ses élévateurs à grain d'Halifax, a-t-il prévu à l'intention des importateurs de grains de provende des provinces Maritimes?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux fait savoir que la réponse à la question est 2,150,000 boisseaux.

PARTICIPATION FÉDÉRALE À LA FORMATION DE MILITAIRES ALLEMANDS AU CANADA

Question nº 9—**M. Cowan:**

Est-ce que le gouvernement contribue financièrement à l'entretien de l'unité militaire de l'Allemagne de l'Ouest actuellement stationnée au Camp Shilo, Manitoba, et, si tel est le cas, *a*) pour quel montant, *b*) pour combien de temps a-t-on l'intention d'effectuer ces versements, et *c*) en vertu de quel arrangement ou de quel accord les fait-on?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, le Ministère de la Défense de l'Allemagne de l'Ouest s'est engagé à rembourser le Gouvernement du Canada des frais réels qui lui seront occasionnés par l'équipe allemande qui effectue actuellement des essais au Camp Shilo.

LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

Question nº 10—**M. Knowles:**

1. Combien de fonctionnaires civils retraités reçoivent une pension mensuelle dont le montant est compris dans chacune des catégories suivantes: *a*) inférieure à $20, *b*) de $20 à $29.99, *c*) de $30 à $39.99, *d*) de $40 à $49.99, *e*) de $50 à $59.99, *f*) de $60 à $69.99, *g*) de $70 à $79.99, *h*) de $80 à $89.99, *i*) de $90 à $99.99, *j*) de $100 à $149.99, *k*) de $150 à $199.99, *l*) de $200 à $249.99, *m*) de $250 à $299.99, *n*) de $300 ou plus?

2. Combien de veuves de fonctionnaires civils retraités reçoivent une pension dont le montant est compris dans chacune des catégories indiquées ci-dessus?

3. Quel est le nombre de fonctionnaires civils fédéraux retraités et le nombre de veuves de fonctionnaires civils fédéraux retraités résidant actuellement dans chaque province?

Réponse: 1 et 2.

	Fonctionnaires civils retraités	Veuves
a) inférieure à $20.00 par mois	468	1,667
b) $ 20.00 à $ 29.99 par mois	1,226	1,825
c) $ 30.00 à $ 39.99 " "	1,830	1,756
d) $ 40.00 à $ 49.99 " "	1,806	1,527
e) $ 50.00 à $ 59.99 " "	1,810	1,390
f) $ 60.00 à $ 69.99 " "	1,684	1,234
g) $ 70.00 à $ 79.99 " "	1,529	1,148
h) $ 80.00 à $ 89.99 " "	1,428	782
i) $ 90.00 à $ 99.99 " "	1,328	594
j) $100.00 à $149.99 " "	5,720	1,737
k) $150.00 à $199.99 " "	4,010	415
l) $200.00 à $249.99 " "	2,798	115
m) $250.00 à $299.99 " "	1,631	60
n) $300.00 ou plus par mois	2,063	37
	29,331	14,287

3.	Fonctionnaires civils retraités	Veuves
Terre-Neuve	316	118
Île du Prince-Édouard	169	95
Nouvelle-Écosse	1,319	698
Nouveau-Brunswick	849	426
Québec	5,082	2,579
Ontario	12,750	6,303
Manitoba	1,432	591
Saskatchewan	936	387
Alberta	1,556	719
Colombie-Britannique	4,294	2,020
Territoires	37	10
Hors du Canada	591	341
	29,331	14,287

[M. Byrne.]

[*Français*]

VALEUR DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LE CANADA ET LA RHODÉSIE

Question nº 12—**M. Allard:**

1. Quelles ont été, pour chaque année, de 1960 à 1965 inclusivement, la nature et la valeur des échanges commerciaux, au chapitre des importations et des exportations entre le Canada et la Rhodésie?

2. En vertu du récent blocus économique pratiqué contre la Rhodésie et auquel participe le Canada, quelle est la nature des produits canadiens et des produits rhodésiens qui font l'objet de sanctions?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. Un état complet des exportations vers la Rhodésie en 1963 et 1964 a paru dans le rapport *Exports by Countries,* janvier-décembre 1964 (Bureau fédéral de la statistique, nº de catalogue 65-003) qu'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, et qu'on peut consulter dans toutes les bibliothèques publiques et à la bibliothèque du Parlement. Un état complet des importations en provenance de la Rhodésie les mêmes années a paru dans le rapport *Imports by Countries,* janvier-décembre 1964 (Bureau fédéral de la statistique, nº de catalogue 65-006), qu'on peut se procurer de la même façon. Les détails connus relativement à 1965 ont paru dans les numéros de janvier à juin 1965 de *Exports by Countries* et *Imports by Countries.*

Jusqu'à 1964, les échanges de la Rhodésie n'étaient pas consignés à part mais faisaient partie des échanges avec la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, comme les échanges avec les pays successeurs de Malawi et de Zambie.

2. *a*) On a interdit les exportations des articles suivants à la Rhodésie: Armes et matériel militaire, pétrole et produits du pétrole.

b) On a aussi interdit l'importation au Canada des marchandises suivantes: le tabac d'origine rhodésienne, le sucre d'origine rhodésienne, les minerais et concentrés de chrome d'origine rhodésienne, le ferrochrome d'origine rhodésienne, l'amiante non ouvrée d'origine rhodésienne, viandes aseptiques, en conserve, cuites, d'origine rhodésienne.

c) Le tarif préférentiel a été retiré aux marchandises rhodésiennes, qui sont maintenant assujetties au tarif général.

d) Les facilités de garantie de crédit à l'exportation, prévues à l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, ont été retirées et l'assurance prévue dans cette Loi n'est plus disponible pour les exportations à la Rhodésie.

e) Toutes les marchandises exportées du Canada à la Rhodésie sont maintenant assujetties à l'obtention d'un permis d'exportation.

[*Traduction*]

DÉFICIT PAR HABITANT—BALANCE DES PAIEMENTS CANADO-AMÉRICAINS

Question nº 15—**M. Allard:**

Au cours de l'année 1965, quel a été, par habitant, le déficit accusé par le Canada dans la balance des paiements vis-à-vis des États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Le déficit bilatéral du Canada au compte courant vis-à-vis des États-Unis pour le dernier trimestre de 1965 n'a pas encore été établi. Toutefois, le tableau ci-dessous fait voir, par habitant, le déficit bilatéral du Canada vis-à-vis des États-Unis pour 1964 et les neuf premiers mois de 1964 et 1965.

	1964		1965
	Année entière	Premiers 9 mois	Premiers 9 mois
Déficit bilatéral au compte courant* (en millions de dollars)	1,800	1,286	1,416
Population (en milliers)	19,440	19,361	19,705
Déficit par habitant	$92.6	$66.4	$71.9

* A l'exclusion de la production d'or disponible aux fins d'exportation.

[*Français*]

DETTE FÉDÉRALE—1964-1965

Question nº 16—**M. Allard:**

Quel a été le montant en dollars de la dette fédérale en 1964 et 1965?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce):

	31 mars	
Dette non échue	1964	1965
Obligations	16,510,097,029	16,838,214,179
Bons du Trésor	2,230,000,000	2,140,000,000
Total:	18,740,097,029	18,978,214,179

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE SUR LA PAUVRETÉ

Question nº 17—**M. Allard:**

Au sujet de la conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté tenue en 1965, quels sont les noms et le lieu d'origine par province des organismes et des corps qui ont été invités à participer aux discussions?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Aucune organisation ou aucun autre organisme ne fut invité à prendre part à la Conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté et les occasions opportunes en 1965. Tous les participants étaient des fonctionnaires du gouvernement ou des experts qui furent invités à titre personnel par le gouvernement fédéral ou ceux des provinces.

RÉGLEMENTATION DE L'USAGE D'APPAREILS ÉCOUTEURS

Question nº 18—**M. Orlikow:**

Le gouvernement envisage-t-il des mesures législatives pour interdire ou assujettir à une réglementation rigoureuse l'usage des appareils écouteurs et, tout particulièrement, des nouveaux écouteurs électroniques?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Oui.

ENQUÊTE SUR M. OSCAR WINKEL DE CALGARY

Question nº 23—**M. Nielsen:**

1. L'enquête sur les pratiques irrégulières de M. Oscar Winkel, employé ou ancien employé du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à Calgary, Alberta, est-elle terminée, et quels en sont les résultats?

2. Pour quelles pratiques irrégulières au juste M. Winkel a-t-il été suspendu?

3. M. Winkel a-t-il été poursuivi en justice en vertu d'une loi canadienne quelconque par suite de ces pratiques irrégulières et, s'il en est ainsi, quel est le résultat de cette poursuite?

4. M. Winkel est-il encore employé par le gouvernement du Canada et, s'il en est ainsi, en quel lieu et à quel titre?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1. Oui. Les résultats de l'enquête ont convaincu le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration que M. Winkel a agi de façon irrégulière dans l'exercice de ses fonctions d'agent de l'immigration.

2. Les pratiques irrégulières qui ont entraîné la suspension de M. Winkel, en attendant la tenue d'une enquête, comportaient la manière dont il a traité des demandes d'admission au Canada, laquelle était essentiellement contraire aux directives régissant la conduite des fonctionnaires à l'immigration.

3. Non.

4. M. Winkel n'a pas été employé au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration depuis qu'il a remis sa démission le 26 avril 1962. La Commission du service civil a informé le ministère qu'elle n'a pu trouver d'inscription portant que M. Winkel est au service du gouvernement du Canada.

[*Français*]

LES TEXTILES ET L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

Question nº 29—**M. Allard:**

Au sujet de l'accord commercial canado-américain signé le 17 décembre 1965, existe-t-il de nouvelles dispositions relatives aux produits textiles américains qui doivent entrer au Canada, et quelles sont les principales modalités de cet accord commercial?

[M. Matheson.]

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Le seul accord commercial conclu par le Canada et les États-Unis le 17 décembre 1965 avait trait à la rectification du tarif douanier américain et il n'y était pas question de nos importations de textiles ou d'autres produits, quels qu'ils soient.

Les négociations s'imposaient par suite des revisions du tarif américain en 1963, visant surtout à moderniser la terminologie. Il y a eu cependant un certain nombre de relèvements et de réductions accessoires qui ont influé sur le reste des concessions négociées aux termes du GATT. L'accord du 17 décembre 1965 comportait un certain nombre de réductions compensatrices du tarif américain et la reconsolidation envers le Canada des listes du tarif des États-Unis relevant du GATT.

Ci-joint le communiqué annonçant cet accord et une liste des concessions dans le tarif des États-Unis.

Accord Tarifaire Canada-États-Unis

Ottawa, le 17 décembre 1965—L'honorable Mitchell Sharp, ministre du Commerce, a annoncé qu'un accord a été signé aujourd'hui à Washington à propos des concessions tarifaires consenties par les États-Unis à l'égard de produits canadiens au titre des listes revisées du tarif des États-Unis qui sont entrées en vigueur le 31 août 1963. L'accord prévoit la reconsolidation des concessions américaines déjà négociées avec le Canada aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il stipule également la réduction des droits américains sur une gamme de produits qui ont représenté près de 32 millions de dollars de nos exportations aux États-Unis en 1964.

Dans le cas des articles qui ont constitué plus de 20 millions de dollars des exportations canadiennes en 1964, l'accord prévoit des réductions allant jusqu'à 50 p. 100 des taux actuels du Tarif des États-Unis. Ces réductions s'échelonneront sur une période de quatre ans à compter du 1er janvier 1966. En 1964 l'exportation du Canada aux États-Unis des principaux articles qui bénéficiaient de ces réductions a porté sur: les pièces d'aéronefs (autres que militaires), 3.2 millions de dollars; les panneaux de construction, 2.7 millions; les véhicules comme les remorques domiciliaires et les remorques tous usages, 2.5 millions; les charpentes métalliques, par exemple des bâtiments et des tours de transmission, 1.8 million; les conditionneurs d'air et leurs pièces, 1.7 million; certaines pièces de machines, par exemple, les poulies, paliers,

embrayages, joints d'articulation, pignons dentés, 1.5 million; les articles de robinetterie et soupapes, 0.9 million; les ensembles de radios, téléviseurs et phonographes, 0.9 million; les jeux mécaniques, comme les jeux de hockey, 0.8 million. Des négociations semblables entre les États-Unis et d'autres pays du GATT pourront susciter d'autres concessions de nature à intéresser le Canada.

L'accord vise aussi la réduction des droits américains sur des exportations canadiennes supplémentaires évaluées à 12 millions de dollars. Ces concessions ont déjà été mises en vigueur par suite de la loi adoptée par les États-Unis en octobre de cette année. Celles-ci comprennent le rétablissement de l'entrée en franchise d'un certain nombre de pièces de machines agricoles et du droit de 8½ p. 100 sur certaines pièces de rechange de véhicules automobiles. Le matériel automobile neuf bénéficie déjà de l'entrée en franchise aux termes du Programme de l'automobile. La plupart des réductions résultant de cette loi sont rétroactives au 31 août 1963. Les demandes de remboursement doivent être déposées avant le 5 février 1966 chez le receveur de la douane des États-Unis intéressé.

En annonçant le présent accord, M. Sharp a souligné que ces concessions devraient atténuer sensiblement les difficultés causées aux exportations du Canada aux États-Unis par la revision du Tarif américain. Il a ajouté que la Série Kennedy des négociations tarifaires qui se déroule à Genève devrait permettre en outre l'accès au marché américain d'autres produits canadiens, tout particulièrement dans le secteur des produits ouvrés.

RÉSUMÉ DES CONCESSIONS CONSENTIES AU CANADA

(Les taux négociés entreront en vigueur par étapes et s'échelonneront sur une période de quatre ans—la première tranche devant entrer en vigueur le 1er janvier 1966.)

Poste tarifaire	Désignation	Taux actuel	Taux négocié
202.54	Autres bois de construction et planches à recouvrement perforés, traités ou collés	10%	5%
245.30	Panneaux durs à surface finie	30%	5%
245.90	Panneaux de construction, n.s.d.; autres panneaux en fibres végétales (y compris les fibres de bois)	5%	2.5%
253.20	Papier crêpe	1.5c. la liv.+ 3.75% *ad val.*	0.75c. la liv. +2% *ad val.*
418.94	Autres composés de fer	10.5%	5%
419.76	Autres composés de nickel	10.5%	5%
420.54	Autres composés de sélénium	10.5%	5%
513.34	Éclats de pierre à chaux et pierres concassées ou broyées	20c. la tonne courte	10c. la tonne courte
607.50	Ferro-silicium contenant en poids plus de 8% mais pas plus de 60% de silicium	0.8c. la liv. sur le contenu en silicium	0.6c. la liv. sur le contenu en silicium
607.51	Ferro-silicium contenant en poids plus de 60% mais pas plus de 80% de silicium	1c. la liv. sur le contenu en silicium	0.6c. la liv. sur le contenu en silicium
646.92	Autres serrures ainsi que leurs parties	19%	15%

Poste tarifaire	Désignation	Taux actuel	Taux négocié
652.98	Hangars et autres constructions, ponts etc. en métal commun, n.s.d.	19%	9.5%
660.10	Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (chaudières à vapeur) et leurs parties	13.75%	11%
660.22	Générateurs de gaz et leurs parties, autres que les appareils générateurs d'acétylène à partir du carbure de calcium	14%	11%
661.20	Conditionneurs d'air et leurs parties	11.5%	9.5%
668.04	Éléments préparant la pâte liquide pour machines à pâte ou à papier	13.5%	7%
680.22	Autres articles de robinetterie et organes similaires actionnés à la main, etc.	22.5%	11%
680.50	Poulies, paliers, organes d'accouplement, ainsi que leurs parties	19%	9.5%
680.54	Pignons dentés, embrayages, joints d'articulation, ainsi que leurs parties	19%	9.5%
685.42	Ensembles de radios, téléviseurs et phonographes	15%	10%
692.60	Véhicules non automobiles, n.s.d., ainsi que leurs parties	16%	8%
694.60	Parties d'appareils de navigation aérienne ou spatiale	10%	7.5%
734.20	Jeux à moteur ou à mouvement, y compris ceux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, et leurs parties	11.5%	9%

VALEUR TOTALE DES MARCHANDISES IMPORTÉES DE DIFFÉRENTS PAYS OU EXPORTÉES À CES PAYS

Question nº 30—**M. Allard:**

1. Quelle est la valeur totale des marchandises importées de Russie en 1965?
2. Quelle est la valeur totale des marchandises importées de la Chine communiste en 1965?
3. Quelle est la valeur totale des marchandises exportées à la Russie en 1965?
4. Quelle est la valeur totale des marchandises exportées à la Chine communiste en 1965?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. La valeur des marchandises importées de Russie de janvier à août 1965 (période la plus récente à l'égard de laquelle des chiffres sont disponibles) s'est établie à $1,815,064.

2. La valeur des marchandises importées de la Chine communiste de janvier à août 1965 a été de $10,314,086.

3. La valeur des marchandises exportées à la Russie de janvier à octobre 1965 (période la plus récente à l'égard de laquelle des chiffres sont disponibles) s'est établie comme il suit:

[L'hon. M. Winters.]

Exportations domestiques	$88,463,961
Réexportations	346,041
Total	$88,810,002

4. La valeur des marchandises exportées à la Chine communiste de janvier à octobre 1965 s'est établie comme il suit:

Exportations domestiques	$82,994,652
Réexportations	1,544
Total	$82,996,196

[*Traduction*]

LE NIVEAU DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 36—**M. Allard:**

1. Le bas niveau de l'eau dans la Voie maritime du Saint-Laurent est-il causé par un usage de l'eau par les centrales hydro-électriques de l'Hydro ontarienne, particulièrement celle de Cornwall?

2. Quelles ententes existe-t-il entre la Voie maritime et l'Hydro ontarienne au sujet du niveau de l'eau?

3. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour remédier à la situation?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le bas niveau de l'eau qui se serait produit dans la Voie maritime du Saint-Laurent n'a été causé par aucune centrale hydro-électrique de l'Hydro ontarienne.

2. Il n'existe aucune entente, au sujet du niveau de l'eau, entre la Voie maritime et l'Hydro ontarienne.

3. Depuis plusieurs années, la Commission mixte internationale prend certaines mesures en vue de régulariser le débit et le niveau du lac Ontario, et d'autres études approfondies sur le niveau des eaux dans l'ensemble du réseau des Grands lacs se poursuivent sous sa direction.

[*Français*]

PRÊT DANS LE CAS DE TRINITÉ ET TOBAGO

Question nº 43—**M. Allard:**

Le Canada a-t-il accordé récemment un prêt à la Trinité et Tobago et, si oui, de quel montant et à quelles conditions?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il a été accordé récemment deux prêts à la Trinité et Tobago: l'un au montant de $650,000 et l'autre au montant de $400,000. Le premier avait pour objet de financer l'achat de fil et autre matériel de transport d'énergie, fabriqués au Canada et destinés à un programme d'électrification rurale; le second devait financer l'achat de bois canadien destiné à un programme de construction d'habitations à prix modique. Les conditions de ces prêts comportaient notamment une période de grâce de 10 ans pour le remboursement du principal, une échéance de cinquante ans, période de grâce comprise, et des frais de service fixés à ¾ p. 100.

FRAIS OCCASIONNÉS PAR PEINES DE MORT COMMUÉES EN EMPRISONNEMENT À VIE

Question nº 44—**M. Laprise:**

A combien le gouvernement estime-t-il les frais de chacune des peines de condamnation à mort qui ont été commuées en peines d'emprisonnement à vie au cours des dix dernières années?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Aucun estimé du genre n'a été fait; aucun n'est faisable.

FRAIS OCCASIONNÉS PAR L'EXÉCUTION DE LA SENTENCE DE MORT

Question nº 45—**M. Laprise:**

Combien l'État a-t-il dû débourser pour chacune des condamnations à mort mises à exécution depuis dix ans, y compris le procès et l'exécution de la sentence?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Les renseignements manquent à ce sujet. Les procès et les exécutions relèvent de la compétence des autorités provinciales.

[*Traduction*]

LES PROJETS DE L'ARDA AU QUÉBEC

Question nº 46—**M. Laprise:**

1. Quelles sont, en détail, les modalités des projets 5054, 5153, 5167, 5171, 5184, 5213, et 5224, exécutés au Québec en vertu de l'ARDA?

2. A quels endroits chacun de ces projets a-t-il été exécuté?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): 1. Nº du projet: 5054: Aménagement d'une bleuetière—Total des frais partageables $114,773; contribution du gouvernement fédéral $57,386; Cantons de Proulx et de Dalmas. Nº du projet: 5153: Aménagement d'une bleuetière—Total des frais partageables $115,853; contribution du gouvernement fédéral $57,926.50; Canton de Dufferin. Nº du projet: 5167: Construction d'un frigorifique pour l'entreposage des aliments et du poisson durant l'hiver —Total des frais partageables $53,681; contribution du gouvernement fédéral $26,840; Grande-Rivière Centre, Comté Gaspé-Sud. Nº du projet: 5171: Agrandissement de la chambre fraîche pour la réception du poisson—Total des frais partageables $18,305.64; contribu-

tion du gouvernement fédéral $9,152.82; Cap-aux-Meules, comté des Îles-de-la-Madeleine. N° du projet: 5184: Réparation et amélioration de chemins pour protéger contre les inondations et l'érosion du sol, donnant accès à de bonnes terres d'agriculture—Total des frais partageables $890; contribution du gouvernement fédéral $445; Saint-Placide, comté de Charlevoix. N° du projet: 5213: Ce projet comprend 118 projets individuels situés en 46 comtés. La réponse à cette partie de la question fut fournie en réponse à la question n° 507, procès-verbal 24, du 18 mai 1965. N° du projet: 5224: Aménagement d'une bleuetière—Total des frais partageables $27,315; contribution du gouvernement fédéral $13,657; Canton Parent, comté Roberval.

2. Voir 1.

PUBLICITÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question n° 47—**M. Irvine:**

1. Quel a été le coût total de la publicité destinée à renseigner le public sur le Régime de pensions du Canada en 1965?

2. Quel a été le coût de la publicité faite dans les journaux, *a*) le nombre total de lignes utilisées, *b*) le coût total de la réclame dans les journaux, *c*) le nombre de journaux quotidiens employés, *d*) le nombre de journaux hebdomadaires employés?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. 1965, la campagne publicitaire destinée à renseigner le public sur les détails du Régime de pensions du Canada a coûté au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministère du Revenu national la somme de $1,964,596.

2. *a*) Le nombre total de lignes utilisées a été de 6,605,863. De plus, 45 publications qui calculaient par page plutôt que par ligne ont fourni 66 pages de publicité. *b*) Le coût total de la réclame dans les journaux a été de $951,713. *c*) Le nombre des journaux quotidiens employés a été de 92. *d*) Le nombre des journaux hebdomadaires employés a été de 693.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question n° 49—**M. Orlikow:**

1. A combien s'est élevé le coût de la campagne de publicité destinée à faire connaître aux citoyens canadiens les détails du régime de pensions du Canada, et quelle partie de cette somme a-t-on dépensée pour les annonces faites dans les journaux quotidiens, les journaux hebdomadaires, les revues, à la radio, à la télévision, etc.?

2. Quelle agence de publicité s'est occupée de cette campagne publicitaire, et quels honoraires a-t-elle reçus?

[L'hon. M. Sauvé.]

3. D'où provenait l'argent versé pour couvrir les frais de cette campagne?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) En 1965, la campagne publicitaire destinée à faire connaître aux citoyens canadiens les détails du Régime de pensions du Canada a coûté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministère du Revenu national la somme de $1,964,596.

b) Sommes dépensées:

Quotidiens	$ 352,625
Hebdomadaires	327,775
Journaux nationaux	53,056
Publications agricoles	24,392
Publications religieuses	5,365
Revues de consommateurs	32,000
Frais de production des annonces	156,500
Radio	Néant
Télévision	Néant
Total	$ 951,713

c) Quatre millions de dépliants bilingues «à 8 faces» distribués à tous les chefs de ménage (sauf au Québec):

Frais d'impression	$ 42,735
Frais d'expédition par la poste	73,272
Frais de distribution aux bureaux de poste	7,343
Frais de production	2,600
Total	$ 125,950

d) Quatre millions de brochures explicatives bilingues de 80 pages et en deux couleurs distribuées à tous les chefs de ménage (sauf au Québec):

Frais d'impression	$ 501,536
Frais d'expédition par la poste	146,516
Frais de distribution aux bureaux de poste	9,852
Frais de production	24,001
Total	$ 681,905

e) 750,000 exemplaires anglais et 10,000 exemplaires français de la brochure Renseignements destinés aux employeurs $ 40,100
Frais de production 8,101

Total $ 48,201

f) 750,000 exemplaires anglais et 10,000 exemplaires français de tableaux de cotisations destinés aux employeurs, frais de production compris $ 61,000

g) Lettres spéciales envoyées aux employeurs avec des notes à joindre aux chèques de paye et avec des affiches $ 35,500

h) Divers:
Travail d'artiste et de dessinateur pour le symbole du Régime de pensions du Canada, la carte d'inscription et les affiches; formules de demande de numéro d'assurance sociale; feuillets de directives, étiquettes, enveloppes adressées et fiches à onglets pour l'inscription des cotisants travaillant à leur compte; croquis en couleur et modèle de cartes de numéro d'assurance sociale $ 60,327

2. L'agence qui s'est occupée de la campagne publicitaire est *MacLaren Advertising Company Limited* et ses honoraires bruts ont été de $151,510.

3. Les frais de la campagne de publicité sont payés sur le fonds du revenu consolidé, sont imputables sur le compte d'avances établi par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, vote L 60 D, Demande de crédits supplémentaires (D) 1964/65, et sont remboursables sur le Compte du régime de pensions du Canada, conformément à ce vote.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ RELATIVE AU CODE DU TRAVAIL

Question nº 50—**M. Orlikow:**

1. Combien a coûté la campagne de publicité visant à expliquer à la population canadienne les dispositions du Code canadien des normes de travail?

2. Combien a coûté la réclame faite dans les quotidiens, les hebdomadaires, à la radio, à la télévision, ou autres organes de publicité?

3. A combien de personnes visées par ce Code, les dispositions s'appliquent-elles actuellement?

4. Combien de personnes auxquelles les dispositions du Code s'appliquent n'en tirent pas encore parti parce que la Société au service de laquelle elles se trouvent a obtenu un délai?

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Le montant total des dépenses de publicité s'est élevé à $185,329.09.

2. Quotidiens, $43,665.62; Hebdomadaires, $33,076.80; Journaux en langue étrangère, $7,464.31; Publications professionnelles, commerciales et syndicales, $38,834.66; Journaux agricoles, $15,609.00; Radio, $27,197.20.

Nota: Le montant total indiqué dans 1 est la somme de l'ensemble des éléments énumérés dans 2 et du montant de $19,481.50 en coûts de production.

3. Les chiffres ne sont pas disponibles.

4. 577.

«CANADIAN PACIFIC INVESTMENTS»—RENSEIGNEMENTS DÉPOSÉS AUX ÉTATS-UNIS

Question nº 52—**Mr. Knowles:**

L'un quelconque des ministères du gouvernement du Canada dispose-t-il de copies de documents comportant des renseignements déposés par la *Canadian Pacific Investments Limited* auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* à Washington et, dans le cas de l'affirmative, de quel ministère ou de quels ministères s'agit-il?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le Bureau du Conseil privé et le ministère des Finances disposent de copies de documents comportant des renseignements déposés par la *Canadian Pacific Investments Limited* auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* à Washington.

PARTICIPATION FÉDÉRALE À LA ROUTE Nº 6 AU QUÉBEC

Question nº 53—**M. Keays:**

1. Combien le gouvernement a-t-il payé à la province de Québec pour la construction des tronçons de la grand-route nº 6 entreprise en vertu d'un accord spécial avec la province?

2. Combien reste-t-il à payer ou combien s'engage-t-on à payer en vertu de l'accord ou autrement?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Aucun paiement n'a été fait à ce jour.

2. $13,000,000.

ENTENTE AVEC LE «NEW BRUNSWICK MEDICAL SOCIETY»

Question nº 57—**M. MacRae:**

Un accord est-il intervenu entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la *New Brunswick Medical Society* en vue de partager ses comptes médicaux jusqu'à concurrence de 10 p. 100 et, dans le cas de l'affirmative, quand cet accord a-t-il été conclu?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. Cependant, il y a entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et l'Association médicale canadienne une entente de longue date selon laquelle les comptes dressés pour les services dispensés aux marins malades sont payés au prorata du barème provincial des honoraires, moins 10 p. 100. Cette entente est similaire à une entente intervenue entre l'Association et le ministère des Affaires des anciens combattants.

EMPLOYÉS DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 60—**M. Irvine:**

1. Combien le personnel du Bureau de l'Imprimerie du gouvernement canadien compte-t-il de membres?

2. Qui est le chef de l'Imprimerie?

3. Combien y a-t-il de services à l'intérieur de ce Bureau, et qui est le chef ou surveillant de chaque service?

4. Depuis combien de temps chacun détient-il son poste

5. Comment chacun a-t-il obtenu son titre de surveillant *a*) par avancement, *b*) par nomination ministérielle ou autrement *c*) par suite d'un concours du service civil?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. 1,318 au 1er janvier 1966.

2. M. C. B. Watt, Directeur général.

3, 4 et 5. Il y a sept (7) principaux services ou fonctions sous la direction des personnes énumérées ci-après:

Fonction (3)	Chef ou surveillant (3)	Date de nomination (4)	Mode de nomination (5)
Services de la production (Établissement principal)	M. F. E. Everett Directeur de la production	le 16 août 1960	Concours de la Commission du service civil
Services de la production (Succursales)	M. J. A. Kiefl Directeur de la production	le 1er avril 1957	Avancement
Service du génie	M. F. Rogers Ingénieur de l'établissement	le 18 août 1960	Avancement
Services de la recherche et du génie industriel	M. Zaleski Directeur	le 15 juillet 1965	Concours de la Commission du service civil
Services financiers	M. R. D. Mather Contrôleur	le 30 août 1965	Concours de la Commission du service civil
Service du personnel	M. G. Neyron Directeur (suppléant)	le 1er décembre 1962	Avancement (suppléant)
Adjoint spécial	M. J.-B. Archambault	le 8 mai 1961	Concours de la Commission du service civil

LA VÉRIFICATION DE LA PRODUCTION À L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 66—**M. Irvine:**

1. Jusqu'à quel point les taux de production et la qualité du travail dans chaque division de l'Imprimerie du gouvernement du Canada sont-ils surveillés?

2. Au cours des cinq années civiles ou financières écoulées, des travaux de composition, de stéréotypie ou autres ont-ils été effectués à l'Imprimerie nationale pour le compte de l'industrie privée?

3. Dans le cas de l'affirmative, ces travaux ont-ils été entrepris *a*) sous contrat, *b*) «à la pièce», *c*) comment a-t-on établi le prix de ces travaux?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. Les taux de production et la qualité du travail sont vérifiés d'après des normes scientifiques de travail que la Section des normes et des méthodes des Services de la recherche et du génie industriel de l'Imprimerie a mises au point en se fondant sur la technique Méthodes - Temps - Mesure (MTM) et sur des méthodes classiques de calcul du temps.

2. Non.

3. Voir réponse donnée ci-dessus (2).

[L'hon. M. MacEachen.]

MACHINES À COMPOSER À L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 69—**M. Irvine:**

1. L'Imprimerie du gouvernement du Canada a-t-elle acheté des machines à composer automatiques?

2. Quand s'est fait cet achat et combien ces machines ont-elles coûté aux contribuables.

3. Par qui ces machines ont-elles été fabriquées et qui en a été le fournisseur, au cas où ce ne serait pas le fabricant?

4. A combien a-t-on évalué le montant d'économie annuelle que ces machines doivent permettre de réaliser *a*) en matière de frais de production, *b*) en heures-homme, *c*) quant au nombre de lignes.)

5. Par quels résultats se solde l'usage de ces machines à l'Imprimerie?

6. Ces résultats sont-ils pleinement satisfaisants et, dans le cas de la négative, pour quelles raisons?

7. Dans quelle mesure a-t-on fait usage de ces machines et quelle conclusion peut-on tirer de leur fonctionnement effectif par rapport à leurs possibilités?

8. Comment s'est-on procuré ces machines, auprès de qui et sur la recommandation de qui?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. Oui.

2. Au cours des exercices financiers 1964-1965 et 1965-1966; elles ont coûté $260,451.

3. Ces machines ont été fabriquées par Mergenthaler Linotype Company, New York, et Fairchild Camera and Instruments Limited, Plainview, Long Island, New York, et elles ont été fournies par Canadian Linotype Company, Toronto.

4. *a*) $141,000, *b*) 57,000 heures, *c*) aucune.

5. Quatre mois.

6. Oui.

7. Elles servent maintenant aux travaux parlementaires et à d'autres travaux de composition, à la suite d'une formation et d'une expérience progresssive. Jusqu'à ce jour, leur fonctionnement effectif se compare avantageusement à leurs possibilités.

8. Ces machines ont été achetées, par le ministère de la Production de défense, des fournisseurs nommés au n° 3 ci-dessus, à la suite d'appels d'offres ordinaires.

EXPROPRIATIONS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE AU QUÉBEC

Question n° 75—**L'hon. M. Bell:**

1. La Commission de la Capitale nationale a-t-elle, depuis le 23 avril 1963, procédé à des expropriations dans la province de Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien d'expropriations ont été effectuées de la sorte, à quelles dates et à quelles fins?

3. A-t-on informé officiellement ou officieusement la Commission de la Capitale nationale par voie de directives, d'instructions ou d'avis qu'il ne fallait plus procéder à des expropriations dans la province de Québec, ou que le gouverneur en conseil n'approuverait aucun projet d'expropriation dans cette province?

4. Dans le cas de l'affirmative, de qui venaient ces directives, instructions ou avis?

5. A quelle date remontent-ils?

6. Quelle était exactement la nature des directives, instructions ou avis?

7. La Commission de la Capitale nationale a-t-elle examiné les répercussions qu'auraient ces directives, instructions ou avis sur l'aménagement de la capitale nationale?

8. Dans le cas de l'affirmative, à quelle conclusion la Commission de la Capitale nationale est-elle arrivée, et a-t-elle présenté, officiellement ou officieusement, à ce sujet, un mémoire au gouvernement?

9. Est-ce que ces directives, instructions ou avis s'appliquent à quelque autre province, exception faite de la province de Québec?

10. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces provinces?

11. Dans le cas de la négative, pour quelle raison?

Réponse: 1. Oui.

2. *a*) Total de propriétés expropriées, 153.

b) La réponse en ce qui concerne la balance de l'Item 2 est donnée sous forme de tableau, comme suit:

Depuis le 23 avril, 1963, la Commission de la Capitale nationale a exproprié les propriétés suivantes dans la province de Québec:

Date	Nombre de propriétés	But de l'expropriation
le 8 mai 1963	19	En vue d'acquérir les emprises pour la voie d'accès du nord de la Capitale nationale (nouvelle route provinciale n° 11).
le 12 juin 1963	11	En vue d'acquérir les emprises pour une promenade de plaisance reliant le Parc du Lac Leamy à la promenade de la Gatineau en longeant la rivière Gatineau.
le 19 juillet 1963	3	En vue d'acquérir les emprises pour une promenade de plaisance reliant le Parc du Lac Leamy à la promenade de la Gatineau en longeant la rivière Gatineau.
le 30 juillet 1964	117	En vue d'acquérir l'emprise en bordure de la rivière des Outaouais pour les approches du pont proposé entre Deschênes et Britannia.
le 18 janvier 1965	1	Pour ce qui est du remaniement des chemins de fer dans la Capitale nationale, l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'une voie ferrée entre les subdivisions Lachute et Maniwaki du Pacifique-Canadien.
le 10 février 1965	2	En vue d'acquérir les terrains requis pour l'aménagement du Parc de la Gatineau.

3, 4, 5 et 6. Le 23 août 1963, en l'absence du président de la Commission de la Capitale nationale, une requête non formelle a été faite de la part du ministre à la Commission, lui demandant de suspendre temporairement toute requête additionnelle relativement à l'expropriation dans la province de Québec, jusqu'à nouvel ordre. Le 16 avril 1964, des directives ont été données autorisant de nouveau la Commission de la Capitale nationale d'exproprier des propriétés dans la province de Québec selon les besoins.

7 et 8. Oui. Entre le 23 août 1963 et le 16 avril 1964, le ministre a examiné avec le président l'effet que pourrait avoir le retrait d'autorisation d'expropriation, si celui-ci se prolonge trop longtemps, sur l'achèvement de la promenade Philémon Wright.

9. Ces directives étaient provisoires seulement tel qu'indiqué dans les réponses aux questions 3 à 6 et s'appliquent seulement à la province de Québec.

10. Ne s'applique pas.

11. Ne s'applique pas.

RETRAITE DES OFFICIERS DE L'AVIATION

Question nº 77—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Au cours des dix dernières années, quel a été l'âge de la mise à la retraite d'office à l'égard des officiers de l'Aviation?

2. Au cours des dix dernières années, combien de temps, en moyenne, les officiers de l'Aviation ont-ils vécu après leur mise à la retraite d'office?

3. Au cours de chacune des dix dernières années, quel a été le montant total que les officiers de l'Aviation ont versé sous le régime de la Loi sur les pensions des services de défense et de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes?

4. Au cours de chacune des dix dernières années, combien a-t-on versé, sous le régime de ces deux lois, aux officiers de l'Aviation retraités et aux veuves des officiers retraités décédés?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. Voici, d'après les Règlements et Ordonnances de la Reine et selon les divers grades, l'âge de la mise à la retraite d'office des officiers de l'Aviation royale du Canada:

Grade	Personnel navigant	Personnel non navigant
Maréchal de l'Air	55	55
Vice-maréchal de l'Air	55	55
Commodore de l'Air	53	55
Capitaine de groupe	51	53
Commandant d'escadre	49	51
Chef d'escadrille	47	49
Lieutenant de section	45	47
Sous-lieutenant d'aviation	45	45

2, 3, et 4. On ne dispose pas des renseignements voulus pour répondre à ces questions.

Le dernier rapport des actuaires sur le compte de la pension de retraite des forces canadiennes a été déposé le 9 octobre 1962.

COMPTE CONSOLIDÉ—LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question nº 78—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

La Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes de 1960 prévoit-elle l'établissement d'un compte consolidé et, dans le cas de l'affirmative, quel en a été le solde à la fin de chaque année financière depuis qu'il a été établi?

[L'hon. M. Bell.]

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): La Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes a remplacé la Partie V de la Loi sur les pensions des services de défense, et l'article 3 de la Loi prévoit le maintien de l'ancien Compte de pension des services permanents, au Fonds du revenu consolidé, sous la désignation de Compte de pension de retraite des forces canadiennes. L'article 4 de la Loi décrète que les membres des forces armées sont astreints à contribuer au Compte en question. L'article 24 de la même Loi établit les intérêts à payer et les contributions que le Gouvernement doit verser à ce Compte.

Voici quel a été le solde de ce compte à la fin de chaque année financière depuis sa création: 31 mars 1960, $1,053,010,906; 31 mars 1961, $1,155,332,721; 31 mars 1962, $1,279,239,-154; 31 mars 1963, $1,605,796,692; 31 mars 1964, $1,821,524,902; 31 mars 1965, $2,028,-122,460.

POLLUTION RADIOACTIVE—RÉGIONS DU LAC ELLIOT ET DE BANCROFT

Question nº 79—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Le gouvernement de la province d'Ontario a-t-il saisi le gouvernement fédéral de la question de la pollution radioactive des régions du lac Elliot et de Bancroft et, dans le cas de l'affirmative, quelles requêtes lui a-t-il adressées, et quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Oui. Une requête a été reçue à la fin de l'année dernière au sujet d'une réunion de fonctionnaires supérieurs des deux gouvernements pour étudier un rapport sur la question de la pollution radioactive des régions du lac Elliot et de Bancroft rédigé par un comité spécial de sous-ministres du gouvernement de l'Ontario et publié l'automne dernier, et coordonner les efforts provinciaux et fédéraux en vue d'éliminer la pollution radioactive dans ces régions.

Une réunion des fonctinonaires supérieurs a déjà eu lieu et les échanges de vues se poursuivent sur ces sujets.

Il y a lieu de noter cependant que les échanges de vues se poursuivent depuis 18 mois entre les techniciens provinciaux et fédéraux et avec les exploitations minières en cause, et déjà la situation s'est considérablement améliorée.

ENQUÊTES SUR LES COALITIONS RELATIVES À DES CIMENTERIES

Question nº 81—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

Le directeur des enquêtes et des recherches en matière de coalitions a-t-il jamais entrepris de faire des enquêtes sur l'activité de la *Canada Cement Co. Ltd.*, de la *Standard Paving Co. Ltd.* ou de la *Lake Ontario Cement Co. Ltd.*, et, dans le cas de l'affirmative, a-t-on par la suite pris des mesures quelconques?

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): Règle générale, aucun renseignement n'est fourni à savoir s'il y a eu ou si une enquête se poursuit à l'égard de quelques compagnies ou particuliers, et ce tant qu'un rapport n'a pas été publié. Toutefois, des allégations ont été faites par le directeur des enquêtes et recherches sous l'empire de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions concernant *Standard Paving Limited* et six autres compagnies, ce qui a donné lieu au rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce relativement à la fourniture, le transport et l'application des mélanges d'asphalte utilisés pour le pavage et la réfection de rues dans les villes d'Ottawa et d'Eastview (Ontario) et de Hull (Québec). Le rapport et les témoignages recueillis ont été référés au conseiller juridique qui doit examiner la question à savoir si les éléments de preuve justifient des poursuites judiciaires.

EMPLOYÉS TEMPORAIRES AU BUREAU DE POSTE DE HAMILTON

Question nº 84—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Combien de personnes occupaient un emploi temporaire, à temps partiel ou à plein temps, au bureau de poste d'Hamilton, à l'occasion de Noël 1965?

2. Quel a été le salaire minimum payé, *a*) aux travailleurs à plein temps et *b*) aux travailleurs à temps partiel?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. Nous ne considérons les aides de Noël ni comme travailleurs à plein temps ni comme travailleurs à temps partiel. Nous les embauchons lorsque nous en avons besoin et pour des périodes ne dépassant pas normalement huit heures par jour mais qui peuvent être de moins de huit heures par jour.

Le bureau de poste d'Hamilton a employé 1,451 aides de Noël pendant la période de Noël 1965.

2. *a*) et *b*) Ces aides de Noël ont été payés au taux minimum de $1.25 l'heure.

[*Français*]

TEMPS ALLOUÉ PAR RADIO-CANADA À CHACUN DES PARTIS POLITIQUES—1965.

Question nº 85—**M. Caouette:**

1. Quel est le temps que Radio-Canada a alloué gratuitement à chaque parti politique sur les deux réseaux nationaux durant la période officielle de l'élection fédérale de 1965?

2. Quelle somme représente ce temps offert gratuitement selon les taux de location en vigueur durant cette époque?

L'hon. Judy LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Durant la période officielle de l'élection fédérale de 1965, Radio-Canada a alloué 3 heures et 40 minutes de temps d'antenne gratuit sur chacun de ses deux réseaux nationaux de radio et 5 heures et 30 minutes sur chacun de ses deux réseaux nationaux de télévision. En voici la répartition selon les partis:

Radio: Libéraux, 1h.15; conservateurs-progressistes, 1h.05; Nouveau parti démocratique, 40 minutes; Crédit social, 20 minutes; Ralliement créditiste, 20 minutes.

Télévision: Libéraux, 1h.52½; conservateurs-progressistes, 1h.37½; Nouveau parti démocratique, 1h.00; Crédit social, 30 minutes; Ralliement créditiste, 30 minutes.

2. Radio-Canada ne vend pas d'émissions politiques et ne cherche pas habituellement à évaluer ces émissions. Toutefois, au tarif actuel du temps de réseau et des liaisons hertziennes et terrestres, les heures de diffusion énumérées dans la première partie auraient coûté: réseau anglais de radio, $25,-094.00; réseau français de radio, $10,799,000; réseau anglais de télévision, $130,592.00; réseau français de télévision, $39,811.00.

[*Traduction*]

VENTE D'EAU DOUCE AUX ÉTATS-UNIS

Question nº 90—**M. MacRae:**

1. Des entretiens ont-ils lieu à l'heure actuelle avec le gouvernement des États-Unis au sujet de la vente possible d'eau douce à ce pays?

2. Quelle est la position officielle du gouvernement du Canada à cet égard?

M. D. S. MacDonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non.

2. Il est évident que nous devrons reconnaître l'étendue de nos propres besoins futurs avant de songer à exporter de l'eau aux États-Unis. Aucune exportation, cela va de soi, ne saurait avoir lieu sans l'assentiment de la province, ou des provinces en cause. Je tiens à souligner, toutefois, qu'il n'y a eu auprès de nous aucune démarche à ce sujet de la part du gouvernement des États-Unis.

ACCUSATIONS CONSÉCUTIVES AU RAPPORT DORION

Question nº 92—**M. MacRae:**

1. Des accusations ont-elles été portées par le ministre de la Justice à la suite du rapport de la commission Dorion?

2. Quelles accusations seront vraisemblablement portées?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): 1. Des accusations ont été portées contre Raymond Denis, sur l'instance du Procureur de la Couronne provincial, à Ottawa, en vertu des articles 119 et 368 du Code criminel.

2. Il n'est pas dans la tradition de divulguer les accusations qui peuvent être portées.

TENDANCES INFLATIONNISTES DES PRIX DE LA CONSTRUCTION

Question nº 95—**M. MacRae:**

Le gouvernement est-il au courant et s'inquiète-t-il des tendances inflationnistes des prix de la

construction au pays? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il d'adopter relativement à ces tendances?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Le gouvernement est au courant depuis quelque temps des tendances qui se manifestent dans les prix de l'industrie de la construction. Le 2 août 1965, le premier ministre a fait part d'un certain nombre de mesures destinées à différer les demandes excessives dans l'industrie de la construction, en 1965 et 1966, comme moyen d'assurer le maintien d'un soutenu d'expansion économique partout au Canada. Ces mesures ont comporté notamment la remise à plus tard, par le gouvernement fédéral, d'un certain nombre d'importants projets de construction, tout particulièrement dans les importantes agglomérations urbaines. En outre, le gouvernement fédéral, après avoir consulté les gouvernements provinciaux, a proposé que l'on apporte à trois mesures législatives des modifications permettant aux gouvernements provinciaux et municipaux de différer l'exécution de plusieurs genres de projets de construction au delà de la date à laquelle auraient pris fin certaines contributions versées par le gouvernement fédéral. Ces projets ont trait aux écoles de formation technique et professionnelle, à la route transcanadienne et aux aménagements d'épuration des eaux d'égout.

La ligne de conduite adoptée par le gouvernement en matière de construction a été réitérée à la réunion qui s'est tenue au niveau des ministres des Finances et des trésoriers provinciaux, le 9 décembre 1965, et à nouveau dans le Discours du Trône, le 18 janvier 1966.

ACCORDS SUPPLÉMENTAIRES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PROGRAMMES ÉTABLIS

Question nº 100—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il conclu avec le gouvernement de l'une quelconque des provinces des accords supplémentaires en vertu de l'article 3 de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), c. 54, des Status du Canada de 1964-1965?

2. Dans le cas de l'affirmative, avec quelles provinces et à l'égard de quels programmes visés par ladite loi?

3. Quel abattement fiscal a été consenti à toute province signataire à l'égard de chaque programme établi et que visait un accord supplémentaire et quel est le produit estimatif de tout abattement de ce genre?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Oui.

2. La province de Québec. Les accords supplémentaires conclus portent sur tous les programmes énumérés à l'Annexe I de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).

3. Le montant de l'abattement d'impôt sur le revenu et le rendement estimatif de cet abattement au titre de l'année d'imposition 1965 sont les suivants: *a*) programme d'assurance-hospitalisation, 14 points, $104,594,000; *b*) programme spécial de bien-être, 4 points, $29,884,000; *c*) programme de formation technique, 1 point, $7,471,000; *d*) programme de subventions à l'hygiène, 1 point, $7,471,000.

[M. MacRae.]

DETTES ÉTRANGÈRES ENVERS LE CANADA

Question nº 106—**M. Ormiston:**

Quels emprunts ou autres dettes des pays étrangers, des nationaux d'autres pays et des institutions étrangères doivent-ils rembourser au gouvernement du Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Prêts aux gouvernements étrangers (au 21 janvier 1966).

Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, $1,078,087,385.60.

Prêts sous le régime de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, Partie II: Belgique, $25,377,000.00; France, $67,600,000.-00; Pays-Bas, $32,130,000.00.

Prêts spéciaux aux pays du Plan de Colombo pour financer l'achat de blé et de farine au Canada: Ceylan, $564,624.67; Inde, $9,428,571.35.

Aide sous forme de prêts spéciaux accordés aux pays en voie d'expansion[1] $1,154,115.35.

Prêts et avances divers: Inde—pour l'achat au Canada d'aéronefs et de pièces connexes, $7,561,309.98; États-Unis—prêt en rapport avec le Traité du fleuve Columbia, $187,191,-661.24.

Prêts improductifs[2]: Chine, $49,426,117.50; Grèce, $6,525,000.00; Roumanie, $24,329,262.00

Prêts aux institutions étrangères (au 21 janvier 1966: Banque des règlements internationaux: Dépôt non productif d'intérêts effectué en vertu des accords pourvoyant à l'institution de la banque, $272,785.84. Nations Unies: Avances de fonds de roulement et prêts aux Nations Unies et aux institutions spécialisées (y compris les obligations des Nations Unies—$5,860,336.95), $7,217,736.36.

Prêts aux nationaux d'autres pays (au 21 janvier 1966): Chine, *Ming Sung Industrial Ltd*[3] $14,470,310.00; Solde net impayé relatif aux accords financiers intervenus en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, $113,299-232.59.

[1] En vertu de ce programme, des engagements s'élevant à $30,637,900 ont été consentis aux pays suivants: Ceylan, $1,000,000; Jamaïque, $1,625,000; Nigéria, $3,500,000; Pakistan, $23,362,900; Trinidad et Tobago, $1,150,000.

[2] Ces prêts ne sont pas productifs de recettes ni réalisables à l'heure actuelle.

[3] Il s'agit d'un prêt consenti en 1946 à la *Ming Sung Industrial Ltd* par les banques à charte du Canada et garanti sous le régime de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. La compagnie a failli à ses engagements en 1951.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES COALITIONS CONCERNANT LES PNEUS, ET LE RESTE

Question nº 108—**M. Mather:**

Quand le gouvernement compte-t-il prendre une décision relativement au rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce concernant la vente des pneus, accumulateurs et accessoires?

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): On compte qu'une annonce concernant cette affaire sera faite dans un avenir rapproché.

FUSION DES BUREAUX DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES ET DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

Question nº 110—**M. Ormiston:**

Le ministre de l'Agriculture ou ses hauts fonctionnaires ont-ils reçu des observations au sujet de la fusion des bureaux du rétablissement agricole des Prairies avec ceux de l'assistance à l'agriculture des Prairies et, dans le cas de l'affirmative, qui les a fait parvenir et que demandait-on?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Aucune observation n'a été faite au ministère de l'Agriculture ou à ses fonctionnaires en vue du fusionnement des bureaux de l'A.R.A.P. et de l'A.A.A.P.

DÉPARTS DU MINISTÈRE DES FÔRETS

Question nº 113—**M. Ormiston:**

Quels sont les noms, les classes et les traitements de tous les forestiers, entomologistes et pathologistes diplômés qui ont quitté le service du ministère des Forêts depuis le 22 avril 1963?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):

Nom	Classement		Traitement
Atwell, E. A.	Agent forestier 4		$10,300
Balch, R. E.	Chargé de recherches 5,	Forêts	$11,800
Callahan, K. L.	Chargé de recherches 2A,	Forêts	$ 7,680
Campbell, I. M.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 8,760
Charlton, C. A.	Agent forestier 4		$ 9,500
Chiko, A. W.	Chargé de recherches 1,	Forêts	$ 5,940
Conners, W. M.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 9,000
Csizmazia, J.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,020
Day, R. J.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 7,920
Faulkner, P.	Chargé de recherches 4,	Forêts	$ 9,880
Fye, R. E.	Chargé de recherches 4,	Forêts	$ 9,140
Hale, J. D.	Chargé de recherches 4,	Forêts	$10,700
Haynes, D. L.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 8,640
Herdy, H.	Chargé de recherches 1,	Forêts	$ 5,940
Hokhold, F.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,320
Hopping, G. R.	Chargé de recherches 5,	Forêts	$10,800
Jeffrey, R. C.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 6,540
Kozak, A.	Chargé de recherches 2A,	Forêts	$ 7,680
Lortie, J.-E.-M.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 7,320
MacArthur, J. P.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,140
MacKay, G. D. M.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 8,280
MacTavish, J. S.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 9,000
McCallum, A. W.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,140
McLenahan, J. L.	Chargé de recherches 4,	Forêts	$10,700
Milleth, R. S.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 9,000
Nighswander, J. E.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,140
Ogilvie, R. T.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,140
Peterson, E. B.	Chargé de recherches 1,	Forêts	$ 6,060
Pielou, E. C.	Chargé de recherches 4,	Forêts	$10,300
Raymond, F. L.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,320
Pilon, J.-G.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 7,320
Riley, C.	Directeur de recherches 2,	Forêts	$11,100
Siegle, H. W.	Chargé de recherches 2A,	Forêts	$ 8,064
Smereka, E. P.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 5,940
Stairs, G. R.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 8,280
Szalamin, G. J.	Chargé de recherches 1,	Forêts	$ 5,520
Timonin, M. I.	Chargé de recherches 5,	Forêts	$12,508

Nom	Classement		Traitement
Valiquette, L.-P.-J.	Chargé de recherches 2,	Forêts	$ 6,420
Vaughn, J. L.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 8,280
Vézina, P.-E.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 8,040
Wagner, J. C.	Agent forestier 3		$ 8,400
Watson, E. B.	Chargé de recherches 3,	Forêts	$ 8,760
Watt, K. E. F.	Chargé de recherches 5,	Forêts	$12,300

SERVICES DE L'O.N.F. À DES PARTIS POLITIQUES

Question nº 115—**M. Ormiston:**

Les installations de l'Office national du film ont-elles servi à la production ou à la présentation de films ou de matière connexe pour le compte de quelque parti politique, organisation politique ou représentant politique depuis le 22 avril 1963?

Réponse: Non.

TRANSFERT D'ATTRIBUTIONS DU CONTRÔLEUR DU TRÉSOR

Question nº 118—**M. Ormiston:**

Est-ce que certaines responsabilités, certains pouvoirs, certaines attributions et fonctions, ont passé du contrôleur du Trésor au Conseil du Trésor depuis le 22 avril 1963 et, dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?

Réponse: Nil.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ DES ARSENAUX DU CANADA, LIMITÉE, ET SON USINE DE SALABERRY

Question nº 123—**M. Caouette:**

La Société des Arsenaux du Canada Limitée (*Canadian Arsenals Limited*) a-t-elle vendu son usine de Salaberry? Dans le cas de l'affirmative, *a*) pourquoi la Société a-t-elle vendu cette usine, *b*) quel fut le prix de cette vente, *c*) le prix a-t-il été fixé par des experts, *d*) quels sont pour la société d'État les avantages de cette vente, *e*) est-ce le conseil d'administration qui a décidé de vendre cette usine, *f*) cette décision a-t-elle été approuvée par le gouverneur en conseil, *g*) la société se propose-t-elle de vendre d'autres usines, *h*) quelles sont les modalités de paiement, *i*) y a-t-il eu des soumissions? Dans le cas de l'affirmative, (*i*) quels étaient les soumissionnaires (*ii*) quels étaient les montants de leurs soumissions, *j*) à qui fut vendue cette usine, *k*) quel critère a justifié le choix de cet acheteur?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Oui.

a) Afin de dispenser la Couronne des frais de maintien de l'usine à seules fins militaires, d'augmenter l'emploi et de stimuler l'économie de la région.

b) $1,757,000.

c) Le prix a été fixé par négociation entre l'acheteur et le ministère de la Production de défense.

d) Une des conditions de la vente était le maintien des installations de l'usine à des fins militaires. La Couronne s'est donc vue dès lors déchargée des frais d'entretien de ces installations.

[L'hon. M. Sauvé.]

e) Le prix a été établi par négociation entre l'acheteur et le ministère de la Production de défense.

f) Oui.

g) Le ministère envisage une offre concernant une autre usine.

h) Au comptant.

i) La mise en vente a été l'objet d'un appel d'offres public et on a reçu une seule soumission. (i) *Canadian Industries Limited* Montréal, (Qué.); (ii) $800,000, montant subséquemment porté à $1,757,000 au cours des négociations.

j) A *Canadian Industries Limited,* Montréal (Qué.)

k) Le prix, le maintien des installations aux fins militaires, et le projet d'utilisation à des fins commerciales et d'expansion de l'usine.

LE CODE PÉNAL ET LES LOTERIES

Question nº 128—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender le code pénal en vue de légaliser les loteries au Canada?

2. Dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

3. Sinon, pour quelles raisons spécifiques?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): 1, 2 et 3. Le gouvernement s'est engagé à étudier certains amendements aux articles du Code criminel relatifs aux loteries et au jeu, et aussi les propositions qui lui ont été faites en faveur de loteries d'État, et il est à le faire; mais il n'a pas encore atteint le stade des conclusions.

[*Traduction*]

LA MASSE MONÉTAIRE DU CANADA

Question nº 130—**M. Caouette:**

1. Quel était le total du numéraire, dans les banques et hors banques, à la fin du dernier exercice financier?

2. Quel était le total de la masse monétaire au Canada à la fin du dernier exercice financier?

3. Quel était, à la fin du dernier exercice financier, le total de l'actif des huit banques à charte?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Au 31 mars 1965, les banques à charte détenaient un numéraire d'une valeur de 36 millions de dollars et des billets de la Banque du Canada d'une valeur de 351 millions de dollars. A la même date, comme l'in-

dique le «Statistical Summary» de la Banque du Canada, la valeur du numéraire hors banques était de 232 millions de dollars et la valeur des billets de la Banque du Canada hors banques était de 1,938 millions de dollars.

2. Une façon ordinaire de calculer la masse monétaire est de soustraire du total des dépôts canadiens dans les banques à charte les articles en transit, plus les billets et le numéraire hors banques. Le chiffre obtenu était, au 31 mars 1965, 18,440 millions.

3. L'actif total des huit banques à charte était au 31 mars 1965:

	millions
Banque de Montréal	$ 4,787
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,149
La Banque Toronto-Dominion	2,650
La Banque Provinciale du Canada	522
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,750
La Banque Royale du Canada	5,911
Banque Canadienne Nationale	975
La Banque Mercantile du Canada	161
Total	$ 23,905

VERSEMENTS DU FÉDÉRAL AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Question nº 131—**M. Caouette:**

Quels montants le Canada a-t-il versés en vertu des arrangements fiscaux à chacune des quatre provinces de l'Atlantique au cours des années financières se terminant les 31 mars 1960, 1961, 1962, 1963, 1964 et 1965?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): En vertu de la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts et de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui l'a remplacée, le Canada a versé à chacune des provinces de l'Atlantique les montants suivants au titre des années financières mentionnées:

Années financières finissant le 31 mars	Terre-Neuve	Île du Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
	$	$	$	$
1960	27,516,519	6,889,693	39,444,809	33,798,238
1961	27,959,535	7,302,159	39,742,439	34,249,122
1962	27,578,048	7,280,665	39,816,660	33,733,171
1963	32,418,624	6,726,837	33,794,565	27,338,284
1964	33,760,800	7,392,600	31,842,120	27,915,730
1965	37,349,230	9,122,750	40,270,880	35,865,060

(Note de l'éditeur: Les autres questions et réponses figurent à la page 618 et suivantes.)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN DEMANDES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

[*Français*]

LE NOMBRE DES IMMIGRANTS ENTRÉS AU CANADA EN 1965

Question nº 13—**M. Allard:**

1. Combien d'immigrants sont entrés au Canada durant l'année civile de 1965?

2. Par pays d'origine, quelle est leur répartition?

3. Quel est le nombre d'anglophones et quel est le nombre de francophones?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

HÔPITAUX RELEVANT DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 26—**M. Orlikow:**

1. Combien de malades y avait-il dans chaque hôpital relevant du ministère des Affaires des anciens combattants l'année dernière?

2. Combien de malades y avait-il dans chaque hôpital relevant du ministère des Affaires des anciens combattants il y a dix ans?

3. A combien se chiffrait le personnel employé à temps plein et à temps partiel dans les hôpitaux relevant du ministère des Affaires des anciens combattants l'année dernière? Faire la distinction entre les médecins, infirmières, infirmiers, etc.

4. A combien se chiffrait le personnel employé à temps plein et à temps partiel dans les hôpitaux relevant du ministère des Affaires des anciens combattants il y a dix ans? Faire la distinction entre les médecins, infirmières, infirmiers, etc.

(Le document est déposé.)

*DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE À UN APPEL D'OFFRES

Question nº 165—**M. Irvine:**

Relativement à la demande de soumissions M.S. 05-611-4359—ministère de la Production de défense, dernier jour fixé au 21 octobre 1965, *a*) quelles personnes, maisons d'affaires ou sociétés ont été appelées à soumissionner, *b*) quelles maisons d'affaires, sociétés ou personnes ont effectivement présenté des soumissions, *c*) quel était le montant de la soumission dans chaque cas, *d*) quelles maisons d'af-

faires ont ajouté des conditions à leur soumission et quelles sont ces conditions dans chaque cas, respectivement, *e*) quel a été le plus bas soumissionnaire, *f*) à qui le contrat a-t-il été adjugé et pourquoi, *g*) pourquoi le contrat n'a-t-il pas été adjugé au plus bas soumissionnaire?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions pour production de documents ci-après énumérés sont acceptables par le gouvernement: 4, 6, 11, 23, 24, 25 jusqu'à 37, 40, 47, 48, 49, 52, 53, 55 jusqu'à 70 et 73 jusqu'à 76.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu!

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, les avis de motions suivants sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves usuelles quant au consentement des autorités provinciales intéressées: 5, 22, 41, 42, 44, 46 et 51.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, à ce sujet, je crois que le ministre actuel des Transports (M. Pickersgill), moi-même et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait remarquer que l'expression «réserves habituelles» ne doit jamais être utilisée, car ces réserves sont très imprécises. Comme le secrétaire parlementaire a employé l'expression, il faudrait obtenir le consentement de la Chambre pour que ces réserves soient incluses dans l'ordre. Les réserves devraient toujours être mentionnées dans l'ordre.

L'hon. M. McIlraith: Elles l'ont été.

M. l'Orateur: Le secrétaire parlementaire a signalé la réserve. Plaît-il à la Chambre d'adopter les avis énumérés, sous les réserves habituelles?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les avis énumérés par le secrétaire parlementaire sont-ils adoptés avec les réserves mentionnées?

Des voix: Adopté.

[*Français*]

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 2 est acceptable par le gouvernement s'il est bien compris que les documents à être produits ont quelque relation avec les lettres et la correspondance reçues du public.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord!

M. Béchard: Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler les avis de motions: 9, 12, 38, 39, 45 et 54? Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE M. BERNARD POWER ET LE MINISTRE DES TRANSPORTS

Demande n° 4—**M. Laprise:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre M. Bernard Power et le ministre des Transports au cours du mois de juin 1965.

(La demande est agréée.)

LE PROGRAMME D'AIDE AUX AGRICULTEURS

Demande n° 5—**M. Laprise:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute lettre adressée par le ministre de l'Agriculture du Québec, au ministre fédéral de l'Agriculture, en date du 9 septembre 1964, concernant un programme d'aide aux agriculteurs.

(La demande est agréée.)

UN ÉTAT DES DÉPENSES D'ÉLECTION

Demande n° 6—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un état indiquant, par circonscription électorale, le montant total des dépenses d'élection de chaque candidat aux élections générales du 8 novembre 1965, selon qu'il figure dans le rapport des dépenses d'élection présenté par l'agent officiel de chaque candidat, conformément aux dispositions de l'article 63 de la Loi électorale du Canada et indiquant aussi, par circonscription électorale, les noms de tous candidats dont l'état des dépenses n'a pas été présenté.

(La demande est agréée.)

DOCUMENTS DE TRAVAIL PRÉPARÉS POUR LA COMMISSION GLASSCO

Demande n° 9—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents de travail préparés pour la Commission Norris par les comptables agrées dont la Commission avait retenu les services, et déposés par le juge Norris au ministère du Travail.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, une motion semblable figurait au Feuilleton de la dernière session. Lorsqu'elle a été mise en délibération, mon prédécesseur immédiat, comme ministre du Travail, avait signalé qu'accepter cette motion

entraînerait la divulgation de documents de travail de la Commission, ce qui ne se fait pas habituellement. Vu que la motion nº 9 impliquerait aussi la divulgation des affaires internes et confidentielles de plusieurs syndicats, j'estime le cas identique au précédent. Je propose donc, respectueusement, que le député retire sa motion.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai posé la question à la dernière session, j'ai obtenu la même réponse que le ministre vient de donner. J'ai dit alors, et je le répète aujourd'hui, que, de toute évidence, un journaliste du *Star* de Toronto a eu accès à ces documents, que de très long extraits ont été imprimés dans ce journal qui a fait des allégations très graves au sujet de diverses personnes et qu'à mon avis, les députés ne devraient pas être des citoyens de deuxième ordre, venant après les journalistes. Par conséquent, je demande que cette motion fasse l'objet d'un débat.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit reportée pour débat ultérieur?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La motion est reportée pour débat ultérieur.

L'ACCORD CANADA-AMÉRICAIN SUR LES ROUTES AÉRIENNES

Demande nº 11—**M. Orlikow:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de bien vouloir faire présenter devant cette Chambre copie de l'accord conclu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis touchant les nouvelles routes aériennes reliant les deux pays.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE RADIO-CANADA ET L'HON. MAURICE SAUVÉ

Demande nº 12—**M. Keays:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre la Société Radio-Canada et M. Maurice Sauvé, candidat aux élections, antérieurement aux élections générales de 1962 et relativement à une décision touchant les services de télévision française des Îles-de-la-Madeleine, de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, toute correspondance comme celle qu'on mentionne dans l'avis de motion nº 12 n'appartient pas au gouvernement mais à l'auteur de la lettre et à la société. Conséquemment, le gouvernement ne saurait la déposer. Si je comprends bien cependant, M. Sauvé, qui fait maintenant partie de la Chambre, consent au dépôt de ces écrits qui sont sa correspondance personnelle. En l'occurrence, je demande à la Chambre l'autorisation de déposer la correspondance datée du 21 avril 1962 et du 2 mai 1962 entre M. Sauvé et M. Alphonse Ouimet, de Radio-Canada.

M. J. Russell Keays (Gaspé): Cela serait sûrement acceptable, monsieur l'Orateur, car je suis sûr que la population des Îles-de-la-Madeleine serait heureuse de savoir que cette correspondance existe.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée, subordonnément aux réserves exprimées par le ministre?

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, je demanderais au député de retirer sa motion puisqu'un ordre de ce genre ne peut engager le gouvernement, qui ne serait pas en mesure de produire la correspondance. La correspondance déposée par le député lui appartient en propre. Je demanderais au député de retirer la motion.

M. Keays: Monsieur l'Orateur, je ne ferais rien ici qui porterait atteinte à la dignité du gouvernement ou du ministre et je suis bien satisfait que le ministre dépose la correspondance.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle au retrait de la motion?

Des voix: Entendu.

(L'ordre est rayé et la demande est retirée.)

AIR CANADA—LE CENTRE DE REMISE EN ÉTAT DE WINNIPEG

Demande nº 22—**M. Sherman:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 entre l'honorable Duff Roblin, premier ministre du Manitoba, le premier ministre, et le ministre des Transports au sujet de la base de réparations pour les aéronefs Viscount d'Air Canada à Winnipeg.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE RELATIVE À UN ACCORD SUR L'AÉRONAUTIQUE

Demande nº 23—**M. Sherman:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, télégrammes, mémoires, exposés, y compris ceux contenant des protestations ou des

critiques, échangés depuis le 1er décembre 1965 par le ministre des Transports ou d'autres ministres avec des organismes canadiens ou des particuliers au Canada au sujet des modalités proposées dans l'accord aérien récemment intervenu entre le Canada et les États-Unis.

(La demande est agréée.)

TRAITÉS AVEC LA FRANCE

Demande n° 24—**L'hon. M. Bell:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les traités, conventions, ententes, accords ou autres arrangements conclus ou exécutés depuis le 23 avril 1963, entre la République française et le Canada, ou entre la République française et l'une des provinces du Canada.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. BENOÎT ALLAIRE

Demande n° 25—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre du Commerce ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Commerce d'une part, et, d'autre part, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. GAÉTAN THÉBERGE

Demande n° 26—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Finances ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Finances d'une part, et, d'autre part, M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. GAÉTAN THÉBERGE

Demande n° 27—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre du Commerce ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Commerce d'une part, et, d'autre part, M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. JEAN-MARC ROBERGE

Demande n° 28—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre du Commerce ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Commerce d'une part, et, d'autre part, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, Mégantic.

(La demande est agréée.)

[M. Sherman.]

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. BENOÎT ALLAIRE

Demande n° 29—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Finances ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Finances d'une part, et, d'autre part, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. JEAN-MARC ROBERGE

Demande n° 30—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Finances ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Finances d'une part, et d'autre part, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. JEAN THÉTREAULT

Demande n° 31—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966, entre le ministre des Affaires extérieures ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC M. JEAN THÉTREAULT

Demande n° 32—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Finances ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Finances d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC M. JEAN THÉTREAULT

Demande n° 33—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre du Commerce ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Commerce d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC M. GAÉTAN THÉBERGE

Demande n° 34—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspon-

dance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Affaires extérieures ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures d'une part, et, d'autre part, M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC M. BENOÎT ALLAIRE

Demande nº 35—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Affaires extérieures ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures d'une part, et, d'autre part, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC M. JEAN-MARC ROBERGE

Demande nº 36—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le Ministre des Affaires extérieures ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures d'une part, et d'autre part, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

LETTRE DE M. LE MAIRE JUBA DE WINNIPEG

Demande nº 37— **M. Simpson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la lettre adressée le 11 janvier 1966 au premier ministre par le Maire Juba de Winnipeg, et de la réponse à ladite lettre au sujet de la prétendue injustice du gouvernement envers l'Ouest du Canada.

(La demande est agréée.)

EXPROPRIATIONS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE AU QUÉBEC

Demande nº 38—**L'hon. M. Bell:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de décrets du conseil, de décisions du Conseil du Trésor, directives, mémoires, instructions, conseils ou autres documents se rapportant à la ligne de conduite que le gouvernement du Canada a adoptée le 23 avril 1963, au sujet de l'acquisition, par la Commission de la Capitale nationale ou en son nom, de propriétés situées dans la province de Québec.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette motion demande qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de décrets du conseil, de décisions du Conseil du Trésor, directives et ainsi de suite. On s'est toujours opposé à la Chambre au dépôt des décisions du Conseil du Trésor, à moins qu'elles ne soient confirmées par un décret du conseil. A cette restriction près, je veux bien que cette motion soit adoptée. Je pense que, de toute façon, il n'existe pas de telles décisions du Conseil du Trésor dans ce cas-ci, mais je voulais faire cette réserve afin que cela ne crée pas de précédent.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, dans les circonstances, je ne m'oppose pas à la réserve qui a été faite, mais je me réserve pour l'avenir le droit de discuter de la question, afin d'établir si un obstacle s'oppose à la production à la Chambre des décisions du Conseil du Trésor.

M. l'Orateur: La motion est-elle retirée?

L'hon. M. McIlraith: Elle est acceptée, monsieur l'Orateur, compte tenu de la réserve que j'ai faite.

M. l'Orateur: Compte tenu de la réserve énoncée par le ministre des Travaux publics, la motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. LE JUGE LANDREVILLE

Demande nº 39—**L'hon. M. Bell:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports, exposés ou autres pièces de correspondance reçus par le ministre de la Justice, le solliciteur général ou le ministère de la Justice en provenance de la *Law Society of Upper Canada* se rapportant au juge Léo Landreville; de toutes les réponses données à l'un quelconque de ces rapports, exposés ou autres pièces de correspondance; de toutes les lettres et autres communications adressées par le ministre de la Justice, le solliciteur général ou tout fonctionnaire du ministère de la Justice depuis le 1er janvier 1964 au juge Léo Landreville; de toutes les réponses faites par le juge Léo Landreville ou par n'importe quel avocat ou agent en son nom, à ces lettres ou autres pièces de correspondance.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général m'a demandé de dire qu'il n'avait reçu aucune communication concernant le juge Landreville. Toutes les communications ont été adressées au ministre de la Justice. Je regrette que le gouvernement ne puisse accepter la motion. Comme les députés le savent, la substance de la motion du député a été soumise au commissaire chargé d'enquêter. Il appartiendra au commissaire d'interroger les témoins et d'examiner les documents, selon qu'il le jugera à propos. J'estime que la Chambre ne devrait prendre aucune mesure qui pourrait nuire à la tenue d'une enquête détaillée et équitable par le commissaire ou faire tort au juge Landreville si des accusations sont portées contre lui.

Je rappelle également aux députés un principe bien établi: la conduite d'un juge ne devrait pas être mise en doute à la Chambre soit directement ou indirectement sans une motion de fond...

Des voix: Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Elle n'est pas mise en doute.

M. l'Orateur: A l'ordre. La déclaration que vient de faire le ministre enfreint le Règlement.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice n'a donné aucune raison qui justifie le retrait de la motion. (*Applaudissements*) La motion devrait parfaitement être soumise à la Chambre.

L'hon. M. Cardin: Je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'invoque le Règlement. Cela devient une tactique qui permet au gouvernement d'étouffer ou de cacher des faits.

Des voix: Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: On n'avait jamais voulu faire de cette méthode, qui consiste à reporter une motion à l'ordre du jour, un refuge pour le gouvernement qui ne tient pas à faire connaître la vérité à la Chambre. Je m'élève vivement contre cette façon de procéder, parce que les députés ne vont plus pouvoir obtenir de renseignements; songeons à l'attitude du gouvernement pendant la dernière session. On leur a refusé les renseignements requis en recourant au simple subterfuge consistant à proposer que l'affaire soit reportée à l'ordre du jour. Pourquoi ne pas affronter une décision de la Chambre?

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour en conformité de...

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'estime, monsieur l'Orateur, avec tout le respect voulu, que vous devriez examiner l'affaire pour voir si le gouvernement n'a pas perdu l'occasion de reporter cette question à l'ordre du jour lorsqu'il a permis à nouveau au député d'exprimer son avis.

M. l'Orateur: A l'ordre; il ne faut certes pas perdre de vue les dispositions de l'article 47 du Règlement. Ma courte expérience m'a permis de constater qu'au cours des dernières années, les ministres ont joui d'une certaine latitude pour expliquer pourquoi ils voulaient que le motionnaire retire sa motion. Lorsque cette méthode proposée était rejetée, les ministres demandaient que la question soit reportée à l'ordre du jour. Les députés conviendront que c'est ainsi qu'on a procédé au cours des années antérieures. Je ne me prononce pas sur la valeur de la méthode.

[L'hon. M. Cardin.]

A ce sujet, il serait bon, je pense, de rappeler aux ministres qu'ils devraient faire simplement leur proposition de reporter la question pour débat ultérieur au lieu de s'exposer à des critiques en faisant de longues déclarations, comme celle du ministre de la Justice, cet après-midi. Nous suivons cette méthode depuis assez longtemps et la présidence ne devrait pas avoir à la changer. Je signale également que l'objection du très honorable chef de l'opposition est motivée et que les ministres devraient s'efforcer d'en tenir compte à l'avenir.

La question est reportée à l'ordre du jour.

LES FONCTIONS DU PREMIER MINISTRE ET SES RAPPORTS AVEC LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Demande nº 40—**L'hon. M. Bell:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les décrets du Conseil approuvés depuis le 1er janvier 1919, spécifiant ou indiquant les fonctions ou prérogatives du premier ministre du Canada; de tous les actes consultatifs ou autres documents rédigés depuis la date mentionnée ci-dessus, dont le but est de définir ou d'indiquer les rapports constitutionnels existant entre le premier ministre du Canada et Son Excellence le Gouverneur général.

(La demande est agréée.)

SUBVENTIONS AUX TRANSBORDEURS ET AUTRES APPAREILS DE NAVIGATION CÔTIÈRE

Demande nº 41—**M. Barnett:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis que le premier ministre actuel occupe ses fonctions, entre le gouvernement de la Colombie-Britannique ou l'un ou l'autre de ses organismes et le gouvernement du Canada ou l'un ou l'autre de ses organismes au sujet du versement par le gouvernement fédéral de subventions d'exploitation de bacs transbordeurs d'automobiles et de voyageurs exploités par la province ou d'autres formes de navigation côtière.

(La demande est agréée.)

SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE NAVIRES DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demande nº 42—**M. Barnett:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis que le premier ministre actuel occupe ses fonctions, entre le gouvernement de la Colombie-Britannique ou l'un ou l'autre de ses organismes et le gouvernement du Canada ou l'un ou l'autre de ses organismes au sujet du versement de subventions fédérales pour la construction de navires relativement à des navires construits par le gouvernement de la Colombie-Britannique ou ses organismes.

(La demande est agréée.)

VERSEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'HIVER AU QUÉBEC

Demande nº 44—**M. Grégoire:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre

copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, concernant le paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral en vertu de la loi des travaux d'hiver dans les municipalités de Jonquière, de Kénogami, d'Arvida, de Notre-Dame du Rosaire, de St-Léon, de Bégin, de St-Nazaire, de St-Ambroise, de St-Charles-Borromée, de St-Jean-Vianney, de St-David de Falardeau, de St-Honoré, de Larouche, et de la paroisse de Jonquière, toutes situées dans le comté de Lapointe, pour l'année 1964-1965.

(La demande est agréée.)

LETTRES DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS SOLLICITANT DE L'AIDE AU VIETNAM

Demande n° 45—**M. Woolliams:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres écrites par le Président des États-Unis sollicitant du Canada une assistance militaire ou toute autre forme d'aide relativement au conflit du Vietnam.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à l'acceptation de la motion, mais cela ne peut se faire, naturellement, qu'avec les réserves habituelles, dans ce cas-ci, la nécessité d'obtenir l'assentiment du Président des États-Unis.

M. l'Orateur: Compte tenu de cette réserve, la Chambre consent-elle à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LE PORT DE TROIS-RIVIÈRES

Demande n° 46—**M. Mongrain:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre copie de correspondance échangée entre le ministère fédéral des Transports et la Commission du Pont de Trois-Rivières ou un ou l'autre de ses officiers, de même qu'avec le ministère des Transports du Québec, au sujet du pont de Trois-Rivières sur le Saint-Laurent, entre le 1er janvier 1960 et le 1er janvier 1966.

(La demande est agréée.)

LE PACIFIQUE-CANADIEN—LA SUPPRESSION DU TRAIN «DOMINION»

Demande n° 47—**L'hon. M. Dinsdale:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres, de tous les télégrammes, etc., échangés par le maire et le conseil municipal de Brandon et le premier ministre ou tout ministre de la Couronne ou tout service de l'État relativement à l'ordonnance de la Commission des Transports permettant la suppression du train dit le *Dominion*.

(La demande est agréée.)

LES MARITIMES—EXCLUSION DE CERTAINES VILLES D'UN PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT

Demande n° 48—**M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de copie de toute correspondance, tout mémoire ou toute soumission échangés par le ministère de l'Industrie et des groupes ou des particuliers relatifs à l'exclusion d'Halifax, de Dartmouth, de Saint-Jean et de Fredericton d'un plan d'encouragement de l'industrie, lequel plan, sous le régime de la Loi stimulant le développement de certaines régions, a été mis en œuvre dans d'autres parties des provinces de l'Atlantique.

(La demande est agréée.)

LA FABRICATION D'AUTOMOBILES OFFRANT PLUS DE SÉCURITÉ

Demande n° 49—**M. Grafftey:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer devant cette Chambre copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1965 entre le gouvernement, ou quelque organisme ou direction du gouvernement, et tout dirigeant de l'industrie automobile, du Canada ou de l'étranger, au sujet de la fabrication de voitures offrant de meilleures garanties de sécurité.

(La demande est agréée.)

L'AIDE À LA CONSTRUCTION D'UNE FABRIQUE DE PÂTE À PAPIER À PRINCE-ALBERT

Demande n° 51—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., qui ont été échangés entre quelque membre du Gouvernement du Canada et le premier ministre de la Saskatchewan ou quelque membre du Gouvernement de la Saskatchewan au sujet des encouragements d'ordre fiscal ou de la réduction des tarifs de transport à l'égard d'une fabrique de pâte à papier que construit présentement à Prince Albert (Saskatchewan) la *Parsons and Whittemore Inc.*, de New York.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande n° 52—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande n° 53—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Postes ou l'un quelconque des fonctionnaires de ce ministère, d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M.

Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

LETTRES D'HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC AU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Demande nº 54—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre du Revenu national ou l'un quelconque des fonctionnaires de ce ministère d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): La motion est acceptable, à condition qu'il soit bien entendu que la correspondance déposée ne comprenne ni les déclarations d'impôt des particuliers en cause, ni la correspondance qui s'y rapporte.

M. l'Orateur: La motion, sous la réserve indiquée par le ministre, est-elle adoptée?

(La motion est adoptée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 55—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Affaires des anciens combattants ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 56—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le leader ministériel au Sénat ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 57—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le secrétaire d'État ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 58—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre sans portefeuille ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 59—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le premier ministre ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 60—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Pêcheries ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 61—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, de M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et

M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 62—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le solliciteur général ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 63—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Mines et des Relevés techniques ou l'un quelconque des fonctionnaires de ce ministère d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 64—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou l'un quelconque des fonctionnaires de ce ministère d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 65—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le président du conseil privé ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 66—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre de l'Agriculture ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 67—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Travaux publics ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 68—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Transports ou l'un quelconque de ses fonctionnaires d'une part, et, d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC DES HABITANTS DU COMTÉ DE MÉGANTIC

Demande nº 69—**M. Langlois (Mégantic):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er septembre 1965 jusqu'au 15 janvier 1966 entre le ministre des Forêts ou l'un quelconque des fonctionnaires de ce ministère d'une part, et d'autre part, M. Jean Thétreault, de Plessisville, comté de Mégantic, M. Jean-Marc Roberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic, M. Benoît Allaire, de Thetford Mines, comté de Mégantic, et M. Gaétan Théberge, de Thetford Mines, comté de Mégantic.

(La demande est agréée.)

LA POLITIQUE RELATIVE AUX BAUX DANS LE PARC DU MONT RIDING

Demande nº 70—**L'hon. M. Dinsdale:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes les commu-

nications échangées entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou des hauts fonctionnaires de son ministère et l'Association des propriétaires de chalets et l'Association des campeurs du parc national du mont Riding au sujet de la ligne de conduite relative aux baux dans le parc.

(La demande est agréée.)

L'AUGMENTATION DES PENSIONS AUX FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

Demande n° 73—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, à compter du 1er juillet 1964, qu'a reçue le premier ministre au sujet de l'augmentation des pensions des fonctionnaires déjà retraités, et des pensions versées à leurs veuves, ainsi que copie des réponses à toutes ces lettres faites par le premier ministre ou en son nom.

(La demande est agréée.)

L'AUGMENTATION DES PENSIONS AUX FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

Demande n° 74—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, à compter du 1er juillet 1964, qu'a reçue le ministre des Finances au sujet de l'augmentation des pensions des fonctionnaires déjà retraités et des pensions versées à leurs veuves, ainsi que copie des réponses à toutes ces lettres faites par le ministre des Finances ou en son nom.

(La demande est agréée.)

L'AUGMENTATION DES PENSIONS AUX EMPLOYÉS RETRAITÉS DU NATIONAL-CANADIEN

Demande n° 75—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, à compter du 1er juillet 1964, qu'a reçue le premier ministre au sujet de l'augmentation des pensions des employés retraités du National-Canadien, ainsi que copie des réponses à toutes ces lettres faites par le premier ministre ou en son nom.

(La demande est agréée.)

L'AUGMENTATION DES PENSIONS AUX EMPLOYÉS RETRAITÉS DU NATIONAL-CANADIEN

Demande n° 76—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de toute la correspondance, à compter du 1er juillet 1964, qu'a reçue le ministre des Transports au sujet de l'augmentation des pensions des employés retraités du National-Canadien, ainsi que copie des réponses à toutes ces lettres faites par le ministre des Transports ou en son nom.

(La demande est agréée.)

[L'hon. M. Dinsdale.]

LES FINANCES

DISCOURS D'UN MINISTRE DU QUÉBEC SUR LES RESTRICTIONS ÉCONOMIQUES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lui a-t-on signalé le compte rendu exhaustif du discours de l'honorable Eric Kierans à Toronto? De fait, ce rapport est si touffu que la plupart des politiciens aimeraient pouvoir en faire autant. Selon M. Kierans, les restrictions qui découlent des principes directeurs américains touchant la politique économique canadienne sont graves. Elles resserrent l'emprise des États-Unis sur notre économie et compromettent la réalisation de nos propres objectifs économiques.

Étant donné le haut poste de M. Kierans et les vastes connaissances qu'il a acquises à titre de président de la Bourse de Montréal, ses déclarations ne sont-elles pas bien fondées? Loin de moi toute idée de me mêler à une polémique entre les gouvernements fédéral et provincial. Mais comme le ministre n'a pas souscrit à l'établissement des principes directeurs, quelles instances le gouvernement du Canada a-t-il faites à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que, même si vous avez été quelque peu indulgent en permettant au chef de l'opposition de faire un bref exposé à l'occasion d'une question, vous m'empêcheriez d'y répondre aussi complètement. Je suis heureux que l'honorable M. Kierans ait trouvé un endroit acceptable pour exprimer son point de vue. Personnellement, j'en suis bien aise. Je crois que cela a contribué utilement aux échanges de vues. Je sais que le chef de l'opposition ne s'attend pas que je réponde en détail à sa question. Elle exigerait un discours de ma part. Je dirai simplement que nous souscrivons à bon nombre des propos de M. Kierans.

Une voix: Lesquels?

L'hon. M. Sharp: Je pourrais peut-être faire mon discours maintenant, si vous me le permettez. Il est des points sur lesquels je suis en désaccord avec M. Kierans. Si l'occasion se présente cet après-midi, au cours du débat sur la motion de subsides, je pourrai peut-être faire quelques très brèves remarques, non pas pour répondre à M. Kierans, mais pour signaler quelques points dont on doit tenir compte.

L'hon. George Hees (Northumberland): Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Comme M. Kierans a exposé en détail la situation très grave dans laquelle l'économie canadienne pourrait être placée, le ministre ne croit-il pas qu'il est temps de protester énergiquement à ce sujet auprès du secrétaire au Commerce des États-Unis?

L'hon. M. Sharp: En réponse, je dirais deux choses. D'abord, comme je l'ai dit l'autre jour, nous avons fait savoir aux États-Unis ce que nous en pensions, en termes très forts. Nous n'avons pas accepté les principes directeurs par entente formelle entre le Canada et les États-Unis. Nous sommes entièrement libres d'agir comme bon nous semble. Ensuite, nous n'avons pas jugé opportun de faire la moindre concession aux États-Unis pour acheter le droit de nous soustraire à ces principes directeurs. Nous estimons qu'ils ne devraient pas s'appliquer au Canada et nous espérons que les États-Unis se rallieront à cet avis.

L'hon. M. Hees: Permettez-moi de poser une autre question supplémentaire. Le ministre serait-il prêt à déposer sa réponse aux gouvernement des États-Unis afin que la Chambre puisse en prendre connaissance?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, tout le dossier se résume à ma déclaration d'approbation communiquée à la presse et aux déclarations des divers secrétaires aux États-Unis. Peut-être le représentant pourrait-il préciser sa question.

L'hon. M. Hees: Comme la déclaration du ministre au secrétaire américain au Commerce n'avait rien de positif, le ministre pourrait-il déposer sa réponse afin de mettre la Chambre au courant de ce qu'il a dit exactement, s'il a dit quelque chose?

L'hon. M. Sharp: Je n'admets pas ce que cette question sous-entend. S'il m'est permis de prendre la parole pour un instant, je dirai que nous avons protesté énergiquement auprès des États-Unis à cet égard, aussi énergiquement que M. Kierans.

L'hon. M. Hees: Alors déposez les documents.

L'hon. M. Sharp: J'ai prononcé ici même un discours où j'ai formulé nos protestations. Elles n'étaient pas par écrit. Pourquoi le seraient-elles? J'ai assisté à des réunions avec le secrétaire au Commerce; j'ai assisté à des réunions avec le secrétaire au Trésor, et mes fonctionnaires aussi. J'ai donné un compte rendu clair et précis, que mon honorable ami devrait lire avant de faire ses déclarations en l'air.

L'hon. M. Hees: Je l'ai lu et je n'y ai rien trouvé.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, une autre question complémentaire. Le ministre des Finances a dit que nous sommes parfaitement libres de choisir notre ligne de conduite en face des principes directeurs établis par le gouvernement des États-Unis. Le ministre voudrait-il nous dire quelle ligne de conduite le gouvernement se propose d'adopter en face de ces principes directeurs?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si ces principes directeurs entraînent des conséquences défavorables pour le Canada, ou, devrais-je dire, si les principes directeurs formulés par les États-Unis sont désavantageux pour le Canada, mais rien ne le prouve jusqu'ici . . .

Une voix: C'est indubitable.

M. Sharp: . . . s'ils le sont, le gouvernement du Canada est prêt, s'il le faut, à énoncer ses propres principes directeurs. Longtemps avant que M. Kierans intervienne dans cette affaire, le gouverneur de la Banque du Canada avait convoqué les dirigeants des banques à charte et leur avait dit que l'exploitation de certaines filiales canadiennes de sociétés américaines pourrait se faire au détriment de la clientèle canadienne. Nous prendrons d'autres mesures au besoin. Je puis assurer au député que nous allons prendre des mesures aussi rigoureuses pour sauvegarder les intérêts des citoyens canadiens qu'en prennent les États-Unis pour protéger les citoyens de leur pays.

M. Douglas: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le mécontentement qu'il a exprimé au représentant du gouvernement des États-Unis s'inspirait de sa crainte que cet état de choses puisse être préjudiciable au Canada? Puis-je demander au ministre pourquoi il faut attendre que ces effets préjudiciables se manifestent au lieu d'agir dès maintenant?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la raison de ces instances et la base de nos relations avec les États-Unis s'expliquent du fait

que les difficultés des États-Unis ne sont pas imputables au Canada. Nous avons donc demandé instamment au gouvernement des États-Unis, dans son propre intérêt et dans le nôtre, de ne pas appliquer ces principes directeurs au Canada. C'est le fond de l'affaire. J'estime, cependant, que rien n'indique jusqu'à présent qu'ils auront un effet défavorable. En fait, certains aspects de ces principes pourraient être conformes à notre propre politique. Si, toutefois, ils ont des effets préjudiciables, je puis assurer au député que nous n'allons pas rester là à ne rien faire.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre des Finances peut-il nous dire si, dans ses rencontres avec le gouverneur de la Banque du Canada, il a été question de se servir de crédits nouveaux de la Banque du Canada afin de remplacer les crédits qui ne viennent plus des États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, cela n'est pas une question.

[*Français*]

M. Grégoire: Pourquoi, monsieur l'Orateur? Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question est évidemment contraire au Règlement et ne peut pas être acceptée, dans le moment, parce qu'elle n'est pas urgente. Les renseignements que l'honorable ministre pourrait donner en réponse à la question de l'honorable député ne sont pas de nature urgente et pourraient être obtenus par lui de la même façon en inscrivant la question au *Feuilleton* de la Chambre.

M. Grégoire: A dix heures ce soir, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je rappeler aux députés que la période des questions est courte cet après-midi. Nous avons déjà consacré pas mal de temps à ce sujet. Il me semble que nous devrions donner aux autres députés, qui n'ont pas beaucoup de temps eux non plus, l'occasion de poser leurs questions. Ensuite, s'il reste du temps, nous pourrions reprendre ce problème très urgent.

[L'hon. M. Sharp.]

RÉPERCUSSIONS SUR LES MUNICIPALITÉS D'UNE MESURE MISE EN VIGUEUR AU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Hugh J. Flemming (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il eu des entretiens avec le premier ministre Robichaud au sujet des répercussions financières de la nouvelle mesure législative mise en vigueur récemment au Nouveau-Brunswick et qui affecte si gravement les municipalités?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE ALIMENTAIRE À L'INDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Nous avons appris, ces derniers jours surtout, que l'Inde subit actuellement sa pire famine du siècle. L'honorable représentant dirait-il à la Chambre quelles mesures le Canada prend pour aider cette nation-sœur dans le Commonwealth, au moyen d'arrangements commerciaux ou d'assistance directe?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé de donner à l'Inde une grande quantité de denrées alimentaires. Nous avons conféré avec les États-Unis et certains autres pays pour chercher à encourager d'autres pays à suivre l'exemple des États-Unis et du Canada à cet égard. Certains ont suggéré de convoquer une réunion de donateurs éventuels qui pourrait se tenir à New Delhi même. Le Canada a fait savoir qu'il était prêt à appuyer toutes mesures visant à encourager une plus grande participation à ce programme d'aide.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Puis-je demander, monsieur l'Orateur, si l'effort du Canada visant à aider l'Inde n'aurait pas été entravé par l'insuffisance des livraisons de blé aux ports de mer par les chemins de fer?

L'hon. M. Martin: Je ne suis pas au courant que des difficultés aient entravé la décision du Canada d'accorder son aide.

LA CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, parce que sa réponse l'autre jour au sujet de la Caisse de développement et de prêts municipaux n'était pas très claire. J'aimerais demander au ministre s'il est prêt maintenant, ou s'il le sera dans un avenir rapproché, à approuver le prolongement de cette mesure au-delà du 31 mars 1966.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas répondu à cette question parce que je voulais d'abord recevoir certaines instances qui m'avaient été annoncées par télégramme. C'est par délicatesse envers ces personnes que j'ai tardé à répondre.

[*Français*]

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION DE M. ERIC KIERANS, DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'honorable ministre est-il d'accord avec la déclaration de M. Eric Kierans, le ministre de la Santé du Québec, relativement à la caisse de 500 millions de dollars pour les besoins de la santé au Canada, à l'effet que les octrois devraient être versés aux provinces et non par des subventions directes aux institutions?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que la question soit recevable maintenant. Elle est de nature très générale et vise à obtenir des renseignements qui ne sont pas très urgents.

L'EXAMEN DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX HÔPITAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En raison de la pénurie continuelle et critique de lits d'hôpitaux dans l'agglomération de Toronto, qui occasionne de longs retards même pour les cas urgents de chirurgie, le gouvernement est-il disposé à modifier son programme de subventions aux hôpitaux afin d'accorder au moins des subventions correspondant à celles du gouvernement provincial dans cet important domaine?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous avons modifié notre programme. Lors de la réunion des ministres de la Santé hier, j'ai annoncé que le gouvernement se proposait de recommander au Parlement, au moment opportun, l'extension des subventions aux hôpitaux pendant deux ans de plus, c'est-à-dire jusqu'en 1970. La question soulevée par mon honorable ami n'a pas été mise à l'étude, mais aucune décision n'a été prise en vue d'accroître l'aide accordée à l'heure actuelle.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si cette prolongation de deux ans visera toutes les entreprises maintenant en voie d'exécution ainsi que les projets rendus à l'étape de la construction?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre à la question, mais je crois que les représentants des provinces considèrent la proposition comme une mesure utile, de nature à faciliter la construction d'hôpitaux, à l'avenir.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD— L'ÉCHELONNEMENT DES TRAVAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics est-il disposé à répondre maintenant à ma question de l'autre jour au sujet de l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui, monsieur l'Orateur. Le député m'avait demandé si le gouvernement avait l'intention de retarder la construction de la chaussée menant à l'Île du Prince-Édouard et ma réponse...

L'hon. M. MacLean: J'ai utilisé le mot «échelonner».

L'hon. M. McIlraith: Le gouvernement n'a pas l'intention de retarder ni d'échelonner le programme de construction de la chaussée.

[*Plus tard*]

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre des Travaux publics. Il a dit il y a quelques instants que la construction de la chaussée de l'île du Prince-Édouard ne subirait pas de retard. Comme la date d'achèvement aura des répercussions considéra-

bles sur l'économie, l'industrie et la vie sociale de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre dirait-il à la Chambre à quelle date on s'attend que cette chaussée soit terminée?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question qu'il conviendrait d'inscrire au *Feuilleton*.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

PRÉSUMÉE MODIFICATION DE SON RÉGIME DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au ministre du Travail. Le Pacifique-Canadien a-t-il récemment modifié son régime de pension, depuis l'adoption du régime de pensions du Canada, et le gouvernement a-t-il songé à intervenir, à la demande des syndicats?

M. l'Orateur: Je dirai à l'honorable député que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE PROJET DE TRIFURCATION DU FLEUVE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre des Travaux publics une question qui intéresse vivement la Colombie-Britannique. A-t-on décidé de façon définitive d'aller de l'avant avec le projet de trifurcation du fleuve Fraser au coût de plusieurs millions de dollars?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

LES TEXTILES IMPORTÉS DE LA CHINE—L'ÉVOLUTION AUX FINS DES DROITS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, au sujet de sa déclaration concernant les restrictions, acceptées de bonne grâce par Hong-Kong, à l'exportation de textiles au Canada. Le ministre songe-t-il à accorder à la Chine continentale, qui exporte bien peu de textiles au Canada, l'évaluation aux fins de droits en vigueur à Hong-Kong au lieu de celle qui s'applique au Japon?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais tenir cette question pour préavis.

[M. MacDonald.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—L'AMPLEUR DE L'EMBARGO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question l'autre jour au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la Rhodésie et de la dépêche parue dans les journaux, selon laquelle une partie du pétrole expédié à un pays voisin de la Rhodésie se rend en fin de compte jusqu'à ce dernier pays. Le ministre nous dirait-il s'il a pu obtenir des renseignements à ce sujet? Voudrait-il aussi nous dire dans quelle mesure, selon lui, s'applique l'embargo sur les importations et les exportations, en ce qui concerne la Rhodésie?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je suppose, monsieur l'Orateur, que la dernière partie de la question traite de l'intégralité de l'embargo canadien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Martin: Si c'est bien cela, et ce l'est sans doute si j'en juge par l'affirmation du très honorable représentant, nous examinons la question en vue d'établir si le Canada devrait prendre d'autres mesures.

Pour ce qui est de la question posée l'autre jour et aujourd'hui encore, par le très honorable représentant, je puis dire que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a confirmé qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite par un membre de l'ARC.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce qui a été rapporté.

L'hon. M. Martin: Oui, le très honorable député a raison là-dessus. Quant à l'essence de la question, nous avons consulté les autorités britanniques, responsables de l'organisation du pont aérien, et nous avons appris qu'elles n'avaient pas de raisons de croire que la Zambie vende effectivement du pétrole à la Rhodésie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une autre question à ce sujet, monsieur l'Orateur. Le gouvernement britannique, bien sûr, a étendu la portée de son embargo. Quelle est aujourd'hui l'étendue de l'embargo qu'impose le gouvernement canadien et prévoit-on que le Canada imitera l'attitude du gouvernement britannique?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas dû m'expliquer clairement. Dans ma réponse à la première question du très honorable représentant, j'ai indiqué que nous avions à l'étude la possibilité d'imposer de nouveaux embargos sur les importations de

Rhodésie et les exportations du Canada vers ce pays. J'ai fait savoir avant-hier que l'embargo frappait bien plus de 90 p. 100 de nos importations. Nous examinons présentement l'initiative prise l'autre jour par le gouvernement britannique, en vue d'établir quelles mesures nous devrions prendre dans les circonstances.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que l'embargo imposé à l'égard de la Rhodésie vise au moins 90 p. 100 des importations et exportations. Peut-il dire quels articles ne sont pas effectivement visés par l'embargo?

L'hon. M. Martin: Je ne puis sur-le-champ énumérer les articles non visés. L'embargo actuel sur les importations vise naturellement le tabac, le sucre, le chrome et toute une série d'autres produits. Toutefois, je ne puis dire exactement quelles denrées ne sont pas visées. L'embargo touche évidemment le pétrole, mais il y a lieu de préciser que le Canada n'expédie pas de pétrole à la Rhodésie. Toutefois, nous voulions nous assurer qu'il n'y avait aucun doute à ce sujet et il était important, aux fins de donner l'exemple, que le Canada prenne cette mesure.

Toutes ces mesures s'ajoutaient aux mesures préliminaires que nous avons prises, en retirant notre délégué commercial, en frappant d'un embargo les armes destinées à la Rhodésie et en prenant certaines dispositions relativement à l'application des dispositions de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

M. Douglas: Puis-je demander si le gouvernement a l'intention d'étudier les articles non frappés et de voir à ce qu'ils soient aussi frappés d'un embargo?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, en répondant à la question, j'aimerais insister sur le fait que les mesures prises par le Canada s'appliquent à une grande variété de produits. Nous étudions maintenant la question de savoir si la portée de l'embargo sur nos importations, qui est immense—bien au-delà de 90 p. 100—ne devrait pas être de 100 p. 100.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Une question supplémentaire sur le même sujet, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en vertu de quels pouvoirs le gouvernement a imposé l'embargo à l'endroit de la Rhodésie? Deuxièmement, le gouvernement a-t-il l'intention de demander au Parlement d'approuver la ligne de conduite qu'il a adoptée?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, les mesures prises se fondent en partie sur les pouvoirs qui nous sont accordés sous l'empire de la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA COMMISSION GLASSCO—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances ou au premier ministre suppléant. A la lumière des renseignements troublants que présente le rapport de l'auditeur général au sujet du très petit nombre des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête Glassco auxquelles on a donné suite jusqu'ici, quand pouvons-nous attendre une déclaration du gouvernement portant sur ses intentions et ses projets pour donner suite au reste de ce rapport?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas préciser dans quelle mesure on donnera suite à ces recommandations. Ce sera dans une mesure considérable, comme le sait peut-être mon honorable ami. Toutefois je serais heureux de voir s'il m'est possible de donner une réponse plus précise et plus détaillée.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Le ministre voudrait-il commenter le rejet apparent par le gouvernement d'un grand nombre de recommandations du comité permanent des comptes publics, dont certaines faisaient partie de rapports présentés à la Chambre à diverses reprises?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je pourrais répondre à cette question de la même manière que j'ai répondu au député de Kamloops.

[*Français*]

LE CENTENAIRE DU CANADA

UNE PUBLICATION DU QUÉBEC AURAIT ÉVITÉ DE PARLER DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS CERTAINS PROJETS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État?

L'honorable ministre a-t-elle pris connaissance du volume qui vient d'être publié par le secrétariat de la province de Québec, énu-

mérant les projets du Centenaire dans cette province et, dans le cas de l'affirmative, a-t-elle été à même, comme de nombreux députés fédéraux, de constater qu'on a semblé avoir systématiquement évité de parler clairement de la participation du gouvernement fédéral dans ces projets?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Laniel: Puis-je reporter la question à 10 heures?

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EMPLOI DU TOCSIN POUR CONVOQUER LES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, la question que je vais poser paraîtra peut-être moins sinistre que bien d'autres entendues aujourd'hui, mais je ne voudrais pas laisser passer ce jour sans en souligner la particularité. C'est aujourd'hui le cinquantième anniversaire de l'incendie des édifices du Parlement.

Le ministre des Travaux publics songerait-il à abandonner l'emploi du tocsin pour rassembler les députés et à nous fournir une cloche plus harmonieuse pour la mise aux voix?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je doute que le sujet relève du ministre des Travaux publics, mais si nous pouvions instituer une méthode plus efficace, je ferais volontiers mon possible pour en favoriser l'établissement.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONGO—L'INSCRIPTION DES POTS-DE-VIN DANS LES COMPTES DE DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il maintenant donner des renseignements à la Chambre au sujet de la nouvelle voulant que des instructions auraient été données par le ministère des Affaires extérieures aux membres du personnel de la Défense nationale en Afrique, les autorisant à inscrire les pots-de-vin dans leur comptes de frais?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): On me dit, monsieur l'Orateur, qu'à la connaissance du ministère, aucune directive n'a été donnée dans ce sens. C'est un fait qu'à Léopoldville l'octroi de gratifications s'impose si l'on veut obtenir certains services essentiels à l'exercice de nos fonctions là-bas. Il est parfois possible de se procurer des reçus.

[M. Laniel.]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA BASE NAVALE DE POINT-EDWARD—L'EMBAUCHAGE DES EMPLOYÉS RENVOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui a bien voulu m'informer qu'il est maintenant le porte-parole du Service national de placement. Puis-je demander au ministre si le Service national du placement prendra des mesures ou fera des efforts particuliers pour trouver des emplois aux 100 autres civils employés à la base navale de Point-Edward qui ont été informés par écrit qu'on n'aura plus besoin de leurs services après le 31 mars prochain?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je prendrai cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

LA MODIFICATION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre des Finances. Des comités industriels ont-ils, au nom de la région d'extraction de l'or de Timmins, fait des démarches auprès de lui pour faire modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or? Si oui, à la suite de ces démarches, le gouvernement envisage-t-il des changements?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai eu le plaisir, monsieur l'Orateur, de rencontrer une délégation de Timmins, dont plusieurs personnes fort charmantes. J'ai passé une bonne partie de la soirée à les écouter et leur ai promis que, lorsqu'il s'agira de reviser la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, leurs opinions seront examinées avec le plus grand soin.

[*Français*]

LES TEMPÊTES

ON DEMANDE SI UNE AIDE SERA APPORTÉE AUX PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Puis-je poser une question au premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur?

Le gouvernement a-t-il reçu, jusqu'à maintenant, suffisamment de renseignements sur les dégâts causés en fin de semaine par la tempête dans les provinces Maritimes pour juger s'il y a lieu d'instituer un fonds spécial

d'aide à ceux dont les propriétés ont été endommagées?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Je n'ai pas eu le temps d'y voir; je vais prendre la question comme préavis.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

SASKATCHEWAN—LA PRÉSERVATION D'UN SANCTUAIRE INDIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre a-t-il reçu du conseil municipal d'Elbow (Saskatchewan) une demande d'aide pour faire transporter à un autre endroit un sanctuaire de la tribu indienne des Cris connu sous le nom de Mistasem, afin qu'il ne soit pas détruit par le réservoir que formera le barrage du bras sud de la Saskatchewan?

M. L'Orateur: A l'ordre. Je suggère à l'honorable député de faire inscrire sa question au *Feuilleton*. Elle peut être très importante, et il est difficile pour la présidence de décider à quel point elle est urgente. Cependant, je suppose que cette question peut attendre une couple de jours.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LES EMPLOYÉS DE LANGUE FRANÇAISE DANS LES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au Secrétaire d'État une question dont je lui ai donné préavis et au sujet de laquelle j'ai échangé divers documents avec elle pendant la période des questions.

A-t-on signalé à l'honorable représentante un article paru dans *Le Devoir* selon lequel l'Association acadienne pour l'éducation a protesté parce qu'il n'y a pas d'employés de langue française à l'Office national du film dans les provinces Maritimes? Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour remédier à cette grave situation? Je pose cette question comme l'un des «coloniaux» du président du Conseil privé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demanderais au député de Royal de faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

LES FINANCES

NOUVELLE DÉVALUATION DU DOLLAR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que la possibilité d'une nouvelle dévaluation du dollar canadien donne lieu à un nombre croissant de conjectures dans les journaux et ailleurs, le ministre assurera-t-il à la Chambre que le dollar canadien sera maintenu au taux où il est actuellement et qu'il n'y aura pas d'autre dévaluation?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'un des principes fondamentaux d'un ministre des Finances, c'est de ne jamais discuter du taux de change, même pas pour dire qu'une rumeur n'est pas fondée. Je puis assurer au député que nous n'avons aucune intention de modifier la valeur du dollar canadien.

Des voix: Pourquoi pas?

LES CÉRÉALES

LIMITATION DES EXPORTATIONS CONSÉCUTIVE À DES DIFFICULTÉS DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. R. Schreyer (Springfield): Ma question s'adresse au ministre des Finances en sa qualité de porte-parole de la Commission canadienne du blé. Elle naît d'articles parus dans des publications de syndicats du blé des Prairies selon lesquels le Canada doit renoncer à vendre plus de céréales à l'étranger en raison de difficultés de transport ferroviaire. Est-ce un fait et, si oui, le gouvernement accepte-t-il cette situation?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est irrecevable. Le député ne peut demander, en ce moment, si une déclaration est fondée ou non.

L'AGRICULTURE

L'ALBERTA—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DU DISTRICT DE PEACE-RIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il reçu un télégramme d'un groupe de Chambres de commerce du district de Peace-River demandant au gouvernement de revenir sur sa décision de ne pas participer à un programme d'assistance en faveur des régions éprouvées du district de Peace-River? Si oui, a-t-il manifesté ses sentiments humanitaires et répondu par l'affirmative à cette dépêche officielle?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): J'ai reçu, monsieur l'Orateur, plusieurs communications de diverses organisations dans la région de la rivière de la Paix. Je ne me rappelle pas en avoir reçu une en particulier de cette organisation-là, mais la chose est fort possible.

A la suite d'une autre question à propos des versements aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, j'ai dit à la Chambre, le 26 janvier, que j'avais pris des dispositions pour que le directeur du service chargé de l'application de la loi fasse enquête sur les lieux. Après consultation avec les représentants régionaux, le directeur a recommandé des inspections dans 44 townships dont les demandes n'avaient pas été faites avant le 19 novembre. Les représentants régionaux ont déclaré que ces townships pourraient avoir droit aux versements, et le directeur à été autorisé à agir à sa discrétion.

LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi, 1er février, de la motion de l'honorable M. Sharp proposant que la Chambre se forme en comité des subsides.

[*Français*]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, la question que je soulève se rattache aux relations du gouvernement central avec le Québec et à l'attitude de Québec vis-à-vis Ottawa et les autres provinces.

Les récentes funérailles de la formule d'amendement constitutionnel Fulton-Favreau, qui a été mise de côté uniquement par la province de Québec, mettent en relief encore les tensions politiques et constitutionnelles qui troublent le pays. Une des raisons principales du rejet de ladite formule par la population de Québec se rapporte au refus par le gouvernement central de reconnaître un statut particulier à la province de Québec.

Quand le premier ministre actuel a donné, dans un communiqué de presse, le 3 novembre 1964, son interprétation de ladite formule Fulton-Favreau, il a déclaré à la page 4, paragraphe G de ce communiqué:

• (3.40 p.m.)

Il n'y a absolument rien, dans le projet de loi, qui, directement ou indirectement, explicitement ou implicitement, accorde un statut spécial, au sein de la Fédération canadienne, à l'une ou l'autre des provinces. Il est également impossible de soutenir qu'on ait rédigé la clause de délégation dans cette intention, puisque la délégation exige le consentement à la fois du Parlement fédéral et d'au moins quatre provinces.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, s'obstine-t-on à ne pas admettre les ententes politiques et constitutionnelles de 1867 et la réalité de 1966?

Le jour où un chef canadien dépourvu de manœuvres boiteuses, qui créent l'imbroglio, ou d'arrogance autocratique, qui empêche le dialogue, le jour où un chef canadien formera une équipe en faisant appel aux esprits bien pensants et proposera un règlement de nos conflits avec réalisme et justesse, ce jour-là, les Canadiens d'un océan à l'autre cesseront de se méfier les uns des autres et le pays pourra progresser d'un pas de géant dans la concorde et la franche collaboration.

La province de Québec possède-t-elle un statut particulier en plus d'un statut provincial ordinaire comme les autres provinces? J'affirme que oui, monsieur l'Orateur, pour les principaux motifs suivants: D'abord, c'est que Québec est une province différente des autres. Dire que Québec se distingue des autres provinces, cela ne vise pas particulièrement les aspects géographique, économique et administratif, car toutes les provinces canadiennes offrent des particularités propres. Cela signifie plutôt que Québec se considère comme le château fort des Canadiens français et que les habitants du Québec se nourrissent d'une mentalité, d'une culture, d'une éducation et d'institutions différentes.

C'est pourquoi, lorsqu'Ottawa cherche sans cesse à établir dans tous les domaines des normes administratives uniformes pour tout le pays, bien que ces règles puissent convenir à la mentalité canadienne-anglaise, il se heurte à l'entité canadienne-française qui exige des caractéristiques au point de vue éducatif, culturel, social, civil et professionnel. D'ailleurs, un statut particulier, ce n'est pas nouveau, c'est reconnu dans le texte même de la constitution canadienne. Comme on l'avait fait en 1774 et en 1791, par l'Acte de Québec et l'Acte constitutionnel, on a en 1867, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, reconnu des privilèges et des considérations spéciales à la province de Québec, parce qu'elle constitue le foyer national des Canadiens français.

Douze articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique l'attestent. Les voici: l'article 22, paragraphe 2, l'article 23, paragraphe 6, les articles 51, 71, 73, 80, 92, paragraphe 13, 93, 94, 98, 129 et 133. Il s'agit, dans ces différents articles, notamment de la qualification spéciale des sénateurs en provenance de Québec, de la composition de la Législature québécoise, de la qualification spéciale des membres du Conseil législatif du Québec, du nombre fixe des députés fédéraux du Québec, de l'autorité provinciale exclusive en matière de propriété et de droit civil, autorité rendue exclusive à cause des exigences du Québec, de l'autorité provinciale exclusive, en matière d'éducation, autorité rendue également exclusive à cause du caractère différent des Canadiens français dans ce domaine, de l'impossibilité par Ottawa d'uniformiser la loi du Québec avec celle des autres provinces, de l'obligation de choisir comme juges des cours du Québec les membres du barreau de cette province, de l'autorité unique de la Législature québécoise de modifier ses lois en vigueur depuis 1774, enfin du bilinguisme obligatoire à Québec et à Ottawa.

Bien que l'article 133 de la Constitution, sur le bilinguisme, soit une garantie surtout pour la minorité anglaise dans le Québec, cet article n'en constitue pas moins un trait distinctif du Québec.

De nos jours, nous voyons souvent Ottawa adopter des lois favorables à la conception de vie des Canadiens anglais, alors que Québec réagit autrement à cause de sa mentalité distincte. Mentionnons les octrois aux universités, les prêts fédéraux aux étudiants, les allocations scolaires, la pension de retraite, le retrait des programmes conjoints; et, si ma mémoire est fidèle, depuis quelques années le gouvernement provincial du Québec s'est retiré de 29 programmes conjoints. Il semble être toujours le seul gouvernement provincial à le faire. Vous avez également cette attitude particulière et spéciale, cette réaction constante, uniforme et unilatérale du Québec au sujet de la formule Fulton-Favreau et de la compétence internationale des provinces.

Ce statut particulier, reconnu textuellement dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est la constitution de notre pays, s'est étendu, s'est exprimé, depuis quelques années, davantage dans les domaines que je viens de signaler, il s'est précisé particulièrement sur les sujets suivants:

• (3.50 p.m.)

On peut dire que ce statut particulier, réclamé par le Québec, porte sur l'enseignement, la culture, la sécurité sociale, la planification économique, la fiscalité, la compétence internationale, le développement des ressources naturelles, le rapatriement de tous les ressortissants du Québec, comme la question des Esquimaux, et la juste délimitation de son territoire, comme les problèmes de la frontière Québec-Labrador.

Ce statut particulier cherche sans cesse à s'étendre. Nous le découvrons chaque semaine, fréquemment, par les attitudes, par les prises de position du premier ministre du Québec et de ses collègues du cabinet provincial.

Ce statut particulier cherche à s'exprimer dans le domaine des allocations familiales et des pensions sociales.

L'honorable René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-être, l'a précisé. Il a réclamé, lors de son dernier voyage ici à Ottawa, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale, que le Québec entendait, dans le domaine social, précisément sur le sujet des allocations familiales et des pensions de vieillesse, prendre totalement possession de ces domaines, afin justement de poursuivre les aspirations et les particularités du Québec dans une philosophie sociale coordonnée et efficace.

Ce statut particulier, comme l'a exprimé un autre ministre du Québec, l'honorable Pierre Laporte, veut la maîtrise de tout ce qui concerne et de tout ce qui se rattache à la famille québécoise et, par ricochet, ce qui touche aux prêts hypothécaires et au logement.

Lorsque nous écoutons divers Québécois, et d'autres hommes publics du Québec, indiquer jusqu'où ce statut particulier doit se rendre, eh bien, nous entendons des prises de position sur la politique monétaire, les impôts indirects, tout en revendiquant une plus large part des impôts directs, la participation du Québec à des organismes fédéraux, tels la Banque du Canada, le Sénat, un tribunal constitutionnel, ainsi qu'une expression culturelle par un réseau de radio et de télévision québécoises.

Le statut particulier du Québec, monsieur l'Orateur, se précise par une équivalence fiscale sans condition. Dans bien des domaines que j'ai signalés précédemment, d'autres provinces que le Québec pourraient opter pour une telle équivalence; mais la mentalité et la majorité des Canadiens d'expression anglaise acceptent facilement que le gouvernement d'Ottawa se mêle de tout pour orienter l'économie et la fiscalité et dans le dessein d'établir une égalité de chances entre les régions plus riches et les secteurs plus pauvres.

Je suis d'avis que l'option fiscale actuelle demeure un expédient temporaire, elle prête trop à l'imprécision, à l'incertitude, et même à un fouillis administratif.

Je comprends que, jusqu'à maintenant, cette option ait permis à Québec d'étendre son statut particulier par occupation progressive.

Mais le temps est venu, pour les hommes de bonne foi et les législateurs courageux et consciencieux, de reconnaître et de définir le statut particulier du Québec, dans un fédéralisme canadien dynamique et respectueux d'un pluralisme communautaire.

Afin d'éliminer les pressions constantes et divergentes, afin d'atténuer les conflits et la mésentente, il convient maintenant d'établir les cadres pour la rédaction d'une nouvelle constitution, consacrant au pays un fédéralisme positif et biculturel, avec l'implication pour le Québec d'un régime particulier en certains domaines précis.

La proclamation d'un statut particulier pour le Québec ne peut confiner à un rôle de simple minorité les Québécois, comme l'a déjà soutenu l'honorable député de Mont-Royal (M. Trudeau).

Au contraire . . .

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai jamais soutenu cela; l'honorable député a lu cela dans un faux rapport de journal.

M. Allard: Si l'honorable député trouve ma déclaration incomplète, je l'inviterais . . .

M. Trudeau: Pas incomplète, fausse.

M. Allard: . . .à prendre la parole cet après-midi et à répondre justement à cette déclaration qu'il aurait faite lors d'une causerie qu'il a prononcée au collège Loyola.

M. Trudeau: Est-ce que l'honorable député veut me céder la parole, monsieur l'Orateur?

M. Allard: L'honorable député remarquera que je n'ai pas encore repris mon siège, monsieur l'Orateur. Suivant le Règlement, il ne peut intervenir plus longuement. Toutefois, je l'invite fortement, après ma courte allocution, à bien vouloir prendre la parole et s'exprimer clairement, pour une fois, s'il prétend que nous n'avons pas interprété clairement son attitude sur la question d'un statut particulier pour le Québec.

L'honorable premier ministre du Québec, au contraire, soutient que l'obtention d'un statut particulier par le Québec serait une condition de survie pour le Canada, parce que la province de Québec éprouverait alors le sentiment d'égalité qu'elle n'a pas aujourd'hui, et que si cette situation était corrigée, il pourrait y avoir entre les deux groupes ethniques un rapprochement qui ne serait plus humiliant pour personne.

J'espère que cette déclaration de l'honorable premier ministre du Québec cadre bien avec les sentiments de l'honorable député de Mont-Royal, parce que je dois dire, pour ma part, que selon les commentaires reçus par tous les journaux du Québec et d'en dehors du Québec, au sujet de cette déclaration de l'honorable premier ministre du Québec, devant la Chambre de commerce de Sainte-Foy, il a bien exprimé les sentiments des Québécois et des Canadiens français à l'égard de l'obtention d'un statut particulier dans une constitution revisée et adaptée aux problèmes de 1966.

Monsieur l'Orateur, je signale également aux honorables députés les éditoriaux du journal *Le Devoir*, en date du 13 décembre 1965 et signé par un éminent journaliste, M. Claude Ryan, et du *Globe and Mail* en date du 11 décembre 1965.

Le journal torontois s'exprime ainsi sur le statut particulier du Québec—j'aimerais, si l'honorable député de Mont-Royal prend la parole tout à l'heure, qu'il nous fasse connaître ses réactions et commentaires sur l'opinion des Canadiens anglais qui sont déjà très évolués sur une réalité du Québec, dans une fédération renouvelée—et je cite un passage de cet article du *Globe and Mail* du 11 décembre 1965:

[*Traduction*]

La plupart des Canadiens renseignés admettent l'existence de ce statut spécial, si à contrecœur qu'ils le fassent. La plupart admettent aussi la nécessité de refaire la constitution, quoique la forme qu'elle puisse prendre soit encore le sujet de vifs débats. Comme il est inévitable de refaire la constitution canadienne, ce qui importe c'est la façon d'aborder cette tâche. D'un côté de la table, doivent siéger les Québécois qui ont la même attitude positive que M. Ryan et qui sont prêts à discuter honnêtement sans chantage au séparatisme. Ceux de l'autre côté doivent renoncer à se lamenter sur le Canada unitaire qu'on aurait pu avoir et chercher de façon réaliste à répondre aux exigences du néo-fédéralisme canadien.

[M. Trudeau.]

• (4.00 p.m.)

[*Français*]

Il faut donc, monsieur l'Orateur, que nous définissions le plus tôt possible le statut particulier de Québec afin de créer plus de cohérence et plus de sécurité au Canada.

Les suggestions ne manquent pas puisque le 19 janvier 1966, en cette Chambre, des honorables députés ont mis de l'avant l'idée, soit d'un comité parlementaire, ou soit d'une conférence constitutionnelle. De quelle façon le gouvernement a-t-il réagi jusqu'ici? Il n'a pas répondu avec efficacité à ce problème urgent et fondamental sur les réactions constitutionnelles et politiques. Je souhaite qu'il ne retarde pas plus longtemps afin que le mépris et la turpitude ne prennent pas la place d'un rapprochement franc et définitif des deux grandes nations fondatrices de ce pays.

Monsieur l'Orateur, il est assez désagréable d'entendre certains députés discourir durant les allocutions et de ne pas faire l'effort d'écouter ce que nous disons en cette Chambre relativement aux aspirations de la population du Québec qui en attend tellement de la part des législateurs à ce sujet. Quand un député se donne la peine de réfléchir sur la question, de répéter le refrain des gens de sa région, de ses commettants, je crois, monsieur l'Orateur, qu'on devrait écouter et participer, par la suite, à un tel débat.

C'est un domaine important et capital; il y a trop de Canadiens encore «from coast to coast» qui se demandent «What's going on in Quebec» et «What do they want».

Eh bien, si l'on veut savoir à propos de quoi les Québécois et les Canadiens français ne sont pas satisfaits, qu'on commence par écouter en silence, et qu'on réfléchisse et qu'on dialogue. C'est un problème capital. Je vois l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) qui sait prendre, en cette Chambre et en dehors, une attitude qui traduit souvent les aspirations de ses commettants, et je l'en félicite. J'espère que durant mon allocution, au lieu de chercher à m'interrompre, il m'écoutera.

M. Trudeau: Si vous voulez qu'on dialogue, on ne peut pas garder le silence.

M. Allard: Je sais que l'honorable député de Mont-Royal a hâte de parler et nous avons hâte de l'entendre, car la déclaration qu'il a faite au début de 1966, et que plusieurs journaux ont rapportée, a réellement jeté la consternation non pas tellement parmi ses commettants de Mont-Royal, qui ne pouvaient pas représenter une forte proportion de Canadiens français, mais dans la province de Québec et dans le cœur et l'intelligence des Canadiens français.

La réaction spontanée de la part des journaux et des gens qui suivaient ces questions était à l'effet que la déclaration de l'honorable député de Mont-Royal—j'espère qu'il l'appréciera dans quelques instants, s'il ne l'a pas déjà fait—ne correspondait pas au point de vue, à l'optique, aux désirs et aux aspirations du Québec ainsi que de la nation canadienne-française. Il me fait plaisir de le lui dire aujourd'hui, en cette enceinte. Aussi, est-il temps pour lui de prendre ses responsabilités, de se lever cet après-midi et nous dire ce qu'il pense du Québec, et jusqu'où il est prêt à aller pour donner au Québec, dans une Confédération renouvelée, le dynamisme et les pouvoirs qui lui appartiennent afin qu'il puisse s'épanouir selon un traitement d'égalité.

Voilà, monsieur l'Orateur, les remarques qu'on m'oblige à faire à l'occasion de mon discours. Je crois que cette réplique est opportune. Je crois que certains honorables députés devraient se lever sur ces questions importantes, cet après-midi. Il ne faut pas croire que de tels problèmes vont se régler d'eux-mêmes.

A ce sujet, la plus belle opinion qu'on puisse citer n'est pas tellement celle d'un Canadien, mais d'un professeur universitaire américain qui, il y a à peine un an et demi, est venu constater ce dynamisme nouveau qui va revitaliser le Québec, de même que les problèmes politiques et constitutionnels du Canada. Il est venu faire un stage de trois mois d'étude et d'observation au Canada, et dans le Québec. Il s'agit du professeur Griffith, dont le nom de l'université m'échappe. Voici ce que cet étranger, homme réaliste et pratique, et qui n'était prévenu contre aucune école de pensée, conseille après les constatations qu'il a faites: il recommande au Canada anglais de ne plus compter sur la bonne vieille résignation d'autrefois. On s'imagine, parce qu'on parle moins de séparatisme et qu'il y a moins de soubresauts, que les problèmes sont réglés. Ce n'est pas vrai. J'invite les honorables députés des autres provinces canadiennes à venir dans le comté de Sherbrooke, ainsi que dans les autres comtés du Québec, pendant les vacances de la Chambre, ou même à l'occasion d'une fin de semaine. Qu'ils soient de l'Ouest, des provinces Maritimes ou de la Colombie-Britannique, qu'ils viennent visiter ce beau comté qui, comme bien d'autres dans les Cantons de l'Est, donne l'exemple du véritable canadianisme qui doit animer tous les Canadiens.

Au fait, le comté de Sherbrooke, situé au centre des Cantons de l'Est, était dominé, il y a une centaine d'années, par l'élément anglais. Aujourd'hui, il est à prédominance française, mais il y a juxtaposition de deux groupes ethniques ainsi que d'autres groupes ethniques qui sont venus s'y installer. Or, on n'y voit aucun problème, aucun conflit, aucune tension, aucune pression. Si le Canada était à l'image du comté de Sherbrooke, et d'autres comtés des Cantons de l'Est, on n'entendrait pas dire que la province de Québec veut ceci ou cela, ou qu'Ottawa devrait faire ceci et cela.

Le jour où l'on ne sera pas obligés de se débattre dans des conflits politiques et constitutionnels, à partir de ce moment-là, monsieur l'Orateur, le Canada marchera à pas de géant vers la concorde, la fraternité et l'amitié.

Il faut que le gouvernement et les députés prennent leurs responsabilités et ne laissent pas aux seuls commissions royales, comités d'étude, journalistes et commentateurs, l'occasion de réfléchir sur la question.

Il nous appartient, comme législateurs, de réfléchir sur la question. Or, durant cette session, pas dans dix mois mais dès maintenant, le gouvernement actuel qui, depuis trois ans, a montré de bonnes dispositions vis-à-vis ces problèmes difficiles, devrait créer un comité parlementaire, composé de députés de chaque côté de la Chambre, pour étudier les travaux de recherche entrepris par ces commissions, et ainsi faciliter un dialogue de bonne foi entre législateurs conscients de leurs responsabilités.

Si notre rôle consiste à entériner des déclarations faites en dehors de cette Chambre, ou préparées par les fonctionnaires des différents ministères, nous n'avons pas notre raison d'être et nous pourrions être remplacés par des robots. Or, ce n'est pas pour ça que nos ressortissants nous ont envoyés ici.

L'année 1966 est excessivement importante. Nous avons le rapport de la Commission Carter et ses conclusions que des experts sont en train d'étudier; nous venons d'entendre parler du rapport de la Commission Bélanger, de Québec, que nous n'avons pas eu l'occasion de lire, étant donné que nous ne l'avons pas encore reçu. Ce document, paraît-il, est volumineux et fort intéressant.

Il y a également le comité sur la constitution, à Québec, qui fonctionne depuis deux ans. Le gouvernement du Québec, voyant ce programme monter en bouillotte, a créé un comité sur la constitution canadienne pour

définir et déceler l'orientation définitive de l'avenir du Québec dans une Confédération canadienne.

• (4.10 p.m.)

Voilà un gouvernement provincial qui, en créant un comité composé de députés ministériels et de l'opposition, prend ses responsabilités. Ces législateurs prennent leurs responsabilités dans l'endroit approprié, c'est-à-dire à la législature même et non pas simplement dans les corridors et les coulisses.

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est à notre tour, nous à Ottawa, d'agir de la sorte. Le premier ministre (M. Pearson), il y a quelques jours, devant les récentes funérailles de la formule Fulton-Favreau, a laissé entendre qu'on référerait peut-être la question, ou ce genre de question, à un comité parlementaire qui serait créé pour étudier les relations fédérales-provinciales.

Enfin, voilà une déclaration qui doit être suivie par une action positive. Lorsque cette session se terminera dans dix mois ou un an, ou quand nous serons rendus à la fin de l'année, soit au terme de cent ans de vie fédérative, cette question devra avoir été réglée.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas être trop sévère à l'égard des Pères de la Confédération. Ils ont tenté, de bonne foi, dans une époque particulière, de régler les problèmes de l'époque. Ils ne pouvaient pas tout prévoir sur cette terre canadienne. Ils ne pouvaient pas prévoir toutes sortes d'inventions ou bien qu'il y aurait du pétrole, des droits miniers sur le plateau continental, des avions, la radio, la télévision. Et c'est pourquoi, dans la Constitution canadienne de 1867, il y a un tas de choses qui ne sont pas décrites mais qui sont quand même en vigueur.

Eh bien, il appartient aux législateurs de 1966 de réfléchir, de discuter, de dialoguer, de définir. On ne peut pas continuer à vivre à tâtons ou à la brunante. Qu'on appelle cela fédéralisme coopératif, on ne peut tout de même pas simplement se limiter à laisser les problèmes constitutionnels fondamentaux se régler à la fantaisie des gouvernements ou des hommes politiques qui se succèdent sans pouvoir préciser les champs d'action. C'est cela qui manque actuellement dans le pays.

Le gouvernement fédéral peut être un gouvernement central fort et puissant. Je suis d'avis qu'il est important de définir les dispositions qui ont été prévues par les seize sujets, et probablement d'autres qui ont surgi depuis 1867, que contient l'article 92 de la Constitution.

Au lieu de dire simplement qu'on veut être un gouvernement fort, il faudrait dire en quoi on veut être fort en 1967. On peut, maintenant, être fort dans les nouveaux domaines qui ont surgi et que les Pères de la Confédération ne pouvaient pas prévoir.

Éventuellement, la province de Québec et les autres provinces veulent être fortes et puissantes; elles désirent s'épanouir, et ce non seulement comme des succursales, mais à titre de législatures autonomes dans les domaines de la législation et de la fiscalité. Il serait également bon de préciser ce qui manque à notre politique nationale et provinciale. Précisons d'abord notre politique constitutionnelle afin que les hommes publics, les législateurs fédéraux et provinciaux, qui sont de bonne foi et qui veulent s'entendre, puissent y parvenir.

Nous avons l'occasion de voyager à travers le pays, d'aller à Vancouver, à Halifax, à Fredericton, et ici, nous rencontrons les députés des différents comtés du pays. Nous mangeons ensemble, nous grillons une cigarette ensemble, nous dialoguons ensemble dans les coulisses. Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette session pour prendre nos responsabilités, puisque nous représentons toutes les parties du pays?

Qu'on commence donc d'une façon officielle, et non pas officieuse, par définir l'orientation de notre politique constitutionnelle afin de pouvoir réaliser une constitution canadienne en établissant, subséquemment, la politique positice et culturelle, dont j'indiquais, le 28 janvier dernier, les dix caractéristiques, avec l'indication d'un statut particulier pour le Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je veux être très bref, comme je l'ai dit en répondant à une question du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), pour faire ressortir quelques points relativement à l'application des principes directeurs énoncés par les États-Unis et à leur répercussion sur les investissements directs au Canada. Premièrement, je veux qu'il soit clair, comme je l'ai dit, je crois, au cours de la période des questions, ainsi que dans un discours que j'ai fait au cours de cette session, que je ne défends pas l'application des principes directeurs émanant des États-Unis à l'égard des placements directs. A titre de ministre des Finances, j'ai fait savoir au gouvernement des États-Unis que je le trouvais peu sage, tant du point de vue économique que du point de vue politique, d'appliquer ces principes directeurs au Canada. Je le répète maintenant, il serait de l'intérêt du Canada et des États-Unis que le Canada soit exempté de l'application de ces principes directeurs.

Le premier point général que je veux faire ressortir, c'est qu'en discutant des répercussions sur le Canada des mesures prises par

les États-Unis, nous devons reconnaître que les États-Unis font face à un problème relatif à leur balance des paiements et que ces principes directeurs, ainsi que d'autres mesures, se rattachent à ce seul problème. Or, certains spécialistes diffèrent d'opinion quant à la nature des problèmes financiers des États-Unis sur le plan international. Selon moi, nous devons admettre que les États-Unis sont les seuls juges de leurs responsabilités et de leur attitude.

Sans aucun doute, le gouvernement des États-Unis se préoccupe de la situation défavorable de sa balance des paiements. S'il ne s'en préoccupait pas, il ne recourrait pas à ces mesures extraordinaires. Ceci m'amène au deuxième point: il ne faudrait pas supposer, comme on le fait parfois, que le gouvernement des États-Unis a adopté une nouvelle politique permanente de principes directeurs, concernant les investissements directs, à l'égard des sociétés internationales installées aux États-Unis. Si c'était vrai, si nous étions vraiment convaincus que les États-Unis ont adopté une nouvelle politique permanente, non seulement les Canadiens mais le monde entier auraient lieu de s'inquiéter.

Il faudrait, du moins pour l'instant, donner au gouvernement des États-Unis le bénéfice du doute et accepter les vues de ses représentants. Permettez-moi de citer les propos de M. Connor, secrétaire au Commerce, publiés par le *Times* de New York du 17 janvier. Il a déclaré que le programme volontaire relatif à la balance des paiements devrait prendre fin en février l'année prochaine. Voici la plus importante partie de sa déclaration, consignée dans cet article:

> Au sujet du programme qui prendra fin dans un an, M. Connor a déclaré que le gouvernement se rendait compte que la restriction des investissements directs, en particulier, allait à l'encontre des intérêts à longue échéance de la nation et ne favoriserait pas la balance des paiements parce qu'elle réduirait en fin de compte à la fois les exportations et les revenus provenant des investissements.

Sur ce point, je crois que le gouvernement des États-Unis, le gouvernement du Canada et même M. Kierans croient tous que ces mesures ne sont pas à la longue dans l'intérêt des États-Unis. Nous devons prendre pour avéré que les États-Unis ont adopté ces dispositions temporairement et qu'elles ne sont pas un élément d'une orientation nouvelle de la pensée américaine.

Le troisième point, sur lequel j'ai déjà insisté dans cette enceinte et que j'aimerais faire ressortir de nouveau, dans l'intérêt canadien et dans l'intérêt de l'Alliance occidentale, les États-Unis devraient surmonter leurs difficultés. Nous, Canadiens, devrions essayer de collaborer par tous les moyens raisonnables. N'hésitons pas cependant à exprimer franchement et vigoureusement nos vues au gouvernement des États-Unis, comme nous l'avons fait d'ailleurs. Je ne me plains pas que d'autres, dans notre pays, expriment des opinions très vigoureuses concernant l'application au Canada de ces dispositions.

Toutefois, il me semble que nous ne devrions pas essayer d'accroître les difficultés des États-Unis, parce que nous voulons qu'ils règlent leurs problèmes et en revenir à une politique sans restrictions quant à la rentrée ou la sortie de capitaux, aux États-Unis.

Finalement, je tiens à préciser encore une fois, comme je l'ai déjà fait dans ma réponse à une question aujourd'hui, que le gouvernement canadien n'a pas accepté d'appliquer au Canada les principes directeurs de la politique des États-Unis en matière d'investissements directs. Aucune partie de notre accord avec le gouvernement des États-Unis ne comprenait ces principes en matière d'investissements directs. En décembre, j'ai annoncé les termes de l'accord avec le gouvernement des États-Unis, qui portaient sur l'accès au marché des États-Unis pour les prêts à long terme et l'exemption de la taxe d'égalisation de l'intérêt des États-Unis, en retour de quoi nous avons convenu d'essayer de réaliser un objectif à l'égard de nos réserves. Tel était notre accord.

Quant aux principes directeurs, nous sommes libres de prendre toutes les mesures jugées opportunes pour protéger les intérêts canadiens, y compris, comme le l'ai déjà dit aujourd'hui, établir nos propres principes directeurs. Ainsi, à ma demande, le ministre du Commerce (M. Winters) examine les effets des principes directeurs sur le commerce du Canada. Sans doute s'abouchera-t-il avec les dirigeants de sociétés canadiennes que pourraient affecter les principes directeurs applicables à la société-mère américaine.

Aujourd'hui, en répondant à une question, j'ai donné, de notre attitude au sujet des implications financières de ces principes, une idée que j'aimerais maintenant développer. La balance des paiements des États-Unis est essentiellement protégée par l'accord sur les réserves. Il ne serait certes pas bon que les principes directeurs américains aient pour effet de créer de fortes pressions nuisibles aux marchés canadiens du crédit et du capital. Le Canada en souffrirait et, étant donné le caractère général de l'arrangement que nous avons conclu avec eux, les États-Unis n'en profiteraient pas, puisque l'emprunteur canadien se verrait simplement poussé vers le marché américain des nouvelles émissions.

• (4.20 p.m.)

Le 10 décembre, immédiatement après la publication des principes directeurs du gou-

vernement américain, le gouverneur de la Banque du Canada a communiqué avec les directeurs des cinq principales banques canadiennes. Il leur a demandé si elles étaient saisies de nouvelles demandes de crédit découlant des principes directeurs américains au moment où elles étaient incapables de répondre à toutes les demandes normales de prêts commerciaux venant de clients dont le crédit est solide, de continuer de s'occuper de ceux qui s'étaient adressés à elles dans le passé pour leurs besoins financiers. Les directeurs ont déclaré qu'ils suivraient cette ligne de conduite. Le gouverneur a répété la même chose aux directeurs de toutes les banques lors d'une réunion tenue le 5 janvier.

En ce qui concerne les émissions à long terme de filiales américaines, j'espère qu'on ne recourra pas trop au marché des capitaux canadiens; mais si cela arrivait, le gouvernement devrait décider quelles mesures il y aurait lieu de prendre. Comme je l'ai dit dans mon discours de jeudi dernier, le marché américain des nouvelles émissions est ouvert aux filiales américaines et aux autres sociétés canadiennes. S'il y avait un trop grand accroissement des emprunts sur notre marché des capitaux, cela pousserait simplement d'autres emprunteurs canadiens vers le marché américain des nouvelles émissions et la balance des paiements des États-Unis ne s'en trouverait pas améliorée.

Voilà, monsieur l'Orateur, des observations générales complétant mes réponses aux questions posées hier. Pour terminer, j'aimerais dire, répéter plutôt, que le gouvernement canadien, et les Canadiens en général, doivent se montrer vigilants à cet égard. Dans l'intérêt du Canada, et pour aider les États-Unis à surmonter leurs problèmes, qui ont des répercussions sur notre pays, il faut aussi faire preuve de modération, d'indulgence et de compréhension.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur? Vous semblez fermement persuadé, monsieur le ministre, que la politique américaine ne sera pas permanente, et cette conviction s'appuie, si je ne m'abuse, sur certaines déclarations du secrétaire au Commerce. Sur quoi se fonde son espoir que la position des États-Unis quant à sa balance des paiements changera, si ce n'est en imposant des principes directeurs plus ou moins permanents. De lourdes dépenses, qui ne diminuent pas, ne continueront-elles pas à poser les mêmes problèmes? Y aura-t-il des changements?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire à ce sujet c'est que la situation s'est sensiblement améliorée aux États-Unis depuis un an. Je ne saurais prédire que les États-Unis sortiront de leurs difficultés, mais j'estime qu'il faut admettre au départ que les États-Unis ont eu recours à ces politiques seulement à cause de leur balance des paiements. Nous espérons qu'ils s'en sortiront et nous sommes certains qu'ils n'ont pas adopté cette politique pour un motif caché.

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. M. Hees: Le gouvernement américain sait-il que notre balance des paiements avec les États-Unis est gravement déficitaire et en a-t-il tenu compte quand il a appliqué ces principes directeurs au Canada en particulier?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Il est évident que nous avons très bien réussi à convaincre les États-Unis que le Canada n'aggravait pas leurs problèmes, et que la situation décrite par mon honorable ami contribuait à augmenter leurs réserves. Voilà pourquoi le Canada a obtenu ce traitement de faveur, dont je ne peux assez souligner l'importance, qui nous donne libre accès à tout le marché à long terme des États-Unis, sans que s'applique la loi sur l'égalisation de l'intérêt. A cet égard, nous sommes dans une situation très privilégiée.

L'hon. M. Hees: Une autre question supplémentaire. A-t-on bien fait comprendre aux États-Unis que le Canada n'exerce aucune influence sur leur situation et qu'en appliquant ces principes directeurs au Canada, ils affectent très défavorablement la situation canadienne vu le fort déficit de notre balance de paiements avec les États-Unis? (*Applaudissements*)

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ignore encore si les principes directeurs sur les investissements directs auront ces effets. Cela se pourrait. Nous avons, toutefois, signalé aux États-Unis que, le cas échéant, ils ne pourraient que nuire aux intérêts et du Canada et des États-Unis. Je regrette vivement que les États-Unis n'aient pas fait exception pour le Canada, mais ils pourraient encore avoir la sagesse d'accepter nos conseils.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le député de Grey-Nord (M. Noble) devait parler maintenant, mais il a eu l'obligeance de me laisser prendre sa place.

La déclaration que vient de faire le ministre des Finances (M. Sharp) n'a pas répondu aux questions du député de Northumberland (M. Hees). De fait, le ministre se contente de dire: les États-Unis n'ont pas jugé opportun de tenir compte du déséquilibre prononcé de notre balance des paiements avec les États-Unis. De fait, le ministre, dans sa dernière

réponse, dit, au sujet des principes directeurs, que c'est avec regret que les États-Unis n'ont pas exempté le Canada.

Depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel, il est clair que, quelles que soient les décisions prises par les États-Unis, qu'elles soient préjudiciables au Canada ou non, il semble avoir pour règle de protester avec diplomatie en disant: «Vous n'auriez pas dû nous faire cela. Ce n'est pas juste. Nous espérons qu'un jour, comme il ne s'agit pas d'une politique permanente, vous ferez en sorte que le Canada n'ait pas trop à souffrir de votre initiative».

Pendant que le ministre parlait, j'ai envoyé chercher le hansard. Je me reporte au 19 janvier, alors que l'honorable député de Northumberland avait posé une question à la Chambre, et qu'on peut trouver à la page 15 du compte rendu:

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Lorsque, le 6 décembre dernier, il a fait une déclaration pour approuver les principes directeurs établis par le gouvernement américain concernant l'exploitation de filiales américaines au Canada, savait-il que l'application de ces principes restreindrait l'activité de ces sociétés au Canada et nuirait à la croissance de notre économie?

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas approuvé les principes directeurs que le gouvernement américain a annoncés. C'est une décision qu'il a prise de sa propre initiative.

D'autres questions ont ensuite été posées. La dernière réponse du ministre n'est en fait qu'une tentative pour contourner toute la question. Il ne s'est aucunement préoccupé de la nécessité pour le Canada de prendre position. Il est facile de dire aux États-Unis: «De grâce, ne nous faites pas cela.» Il a terminé en disant, comme en fait foi la page 16:

Au cours de mes entretiens avec le gouvernement américain, au nom du Canada, ma principale préoccupation a été de maintenir pour l'industrie canadienne, les provinces, les gouvernements provinciaux et les municipalités l'accès au marché américain, où ils obtiennent des fonds à long terme.

L'hon. M. Sharp: C'est exact.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ensuite, il a ajouté ceci:

Cet objectif a été atteint et je crois que les résultats ont été avantageux pour la Canada.

L'hon. M. Sharp: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le fait de s'applaudir ainsi est tout à fait conforme à ce que nous pouvons attendre du ministre.

L'hon. M. Sharp: C'est simplement parce que cela me plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Rien ne lui plaît tant que ses propres paroles. Nous sommes tous ainsi, plus ou moins. Il n'en reste pas moins que telle a été l'attitude envers les États-Unis. Le gouvernement n'a tenté aucun effort sérieux en raison des actes posés, sous le ministre des Finances précédent, lorsqu'en deux occasions il a menacé d'agir contre les États-Unis.

• (4.30 p.m.)

En deux occasions, le Canada a voulu défendre ses propres intérêts. Le gouvernement a déclaré qu'il allait agir, puis il a dû faire marche arrière. Chaque fois, cela a été la même chose. Je présume qu'en se fondant sur l'expérience de son prédécesseur, le ministre des Finances (M. Sharp) a décidé que la meilleure manière de faire face à une situation où l'on ne tient aucun compte du problème grave et croissant de la balance canadienne des paiements est d'être acculé à l'espoir que tout s'arrangera un jour.

On n'a qu'à lire à ce sujet les paroles de l'honorable Eric Kierans. J'ai constaté avec intérêt que le ministre est allé plus loin que tout autre de ses collègues du gouvernement n'avait fait jusqu'ici, lorsqu'il a dit: «J'approuve certains de ses propos, j'en désapprouve d'autres». Il serait intéressant de demander au ministre quelle partie du discours de M. Kierans lui plaît. En effet, M. Kierans a dit essentiellement que ce gouvernement a négligé de protéger les intérêts des Canadiens. Il n'y a pas à s'y tromper.

Je ne traiterai pas de la perte de contrats pour des sociétés canadiennes d'emboutissage, parce que nous en avons déjà parlé. Sur toute la ligne le gouvernement, désireux de s'assurer la réputation de diplomate né, accepte n'importe quoi, tolère n'importe quoi, sans formuler rien de plus qu'une simple mise en garde disant: «Attention, nous avons le droit d'agir et nous agirons».

Le ministre a reconnu aujourd'hui la possibilité de conséquences dangereuses ou néfastes de la décision des États-Unis et aussi que le gouvernement s'est borné à protester non pas par écrit mais verbalement—on s'imagine l'effet d'un reproche verbal sur le secrétaire au Trésor des États-Unis—à propos d'une question aussi grave que celle-ci pour l'économie canadienne.

Le ministre nous a révélé que ses protestations verbales étaient aussi vigoureuses que l'exigeait la situation. Ce n'est pas suffisant, mais on reviendra plus longuement là-dessus plus tard. Je sais que le ministre veut partir et je ne reviendrai pas maintenant sur ce sujet. Je lui sais gré d'être resté pour m'entendre.

Je veux maintenant dire un mot à propos des crédits et de la responsabilité de la Chambre de scruter les dépenses. D'après le

gouvernement, le Parlement a pour rôle principal d'adopter les mesures législatives, bien que tout principe de science politique et de véritable gouvernement parlementaire affirme que la responsabilité primordiale du Parlement, c'est d'examiner les crédits. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a traité hier de cette question.

Le parti libéral fait croire à tout le pays que l'opposition a sans doute tort de proposer des motions de défiance. Les pontifes qui ont leurs entrées à la cour leur donnent en cela un coup de main en prétendant que c'est anormal, que, par ses amendements, l'opposition retarde le Parlement et empêche le gouvernement, qui n'a pas de programme législatif de toute façon, de saisir la Chambre de mesures, inexistantes on le sait. La pauvreté du programme du gouvernement saute aux yeux dans le discours du trône. On veut donner l'impression que le gouvernement essaie d'agir mais que l'opposition l'en empêche en provoquant des votes de défiance.

Si les honorables vis-à-vis faisaient preuve de franchise, ils admettraient que la motion de défiance est le seul moyen dont dispose l'opposition pour connaître l'opinion du Parlement sur des questions qu'elle juge nécessaires de soulever dans l'intérêt du pays. Il n'en existe pas d'autre. Le premier ministre Wilson du Royaume-Uni se plaint-il parce que son gouvernement doit faire face régulièrement à des votes de défiance? Pas du tout. Ils sont essentiels.

La question des pensions de vieillesse a embarrassé le gouvernement. Je sais qu'il a mis leur sensibilité à vif. Je sais combien il a mal pris le vote sur l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. Ces choses-là sont embarrassantes. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, le gouvernement proclame bien haut qu'il ne devrait pas y avoir de votes de défiance.

J'aime revenir sur ce passé, monsieur l'Orateur. Je sais qu'il y a des nouveaux-venus à la Chambre des communes qui ne sont pas au courant des choses passées. Ils sont nourris des mythes du libéralisme. Les faits sont clairs. Quand nous formions un gouvernement minoritaire en 1957-1958, avons-nous dit que les votes de défiance étaient antiréglementaires? Nous y sommes-nous jamais opposés quand nous étions dans des situations précaires? Pas du tout. Quant au parti libéral de l'époque, cependant, il ne proposait pas lui-même de motions de défiance; mais chaque fois qu'un autre parti en présentait une, le parti libéral jugeait nécessaire de voter contre le gouvernement.

Le gouvernement se plaint du nombre de votes de défiance. Entre octobre 1957 et janvier 1958, neuf amendements et sous-amendements ont été présentés. Le Parlement a-t-il changé? A-t-on tout à coup constaté qu'il est maintenant nécessaire de rejeter un principe reconnu pendant des années, parce qu'il met le gouvernement dans l'embarras? Quand leur point de vue a-t-il changé?

En 1962-1963, ils formaient encore un groupe minoritaire à la Chambre à la suite des élections de juin. Avaient-ils alors les même vues? Pendant cette période, monsieur l'Orateur, huit amendements et sous-amendements ont été proposés à la Chambre. Lorsque nous avions une très forte majorité à la Chambre, les libéraux ne pouvaient espérer nous battre par le nombre. Pourtant, ils ont régulièrement présenté des amendements de défiance.

• (4.40 p.m.)

Où étaient ces experts alors? Où étaient ces experts en sciences politiques qui s'opposent à cela? Voici les chiffres que j'ai pu recueillir. En 1958, après les élections du 31 mars, il y a eu 11 amendements et sous-amendements de défiance. En 1959, il y en a eu 11 également. En 1960, il y en a eu 13. En 1961, il y en a eu 13 et, au cours des trois mois de la session de 1963, il y en a eu cinq.

Cette propagande ne vise qu'à cacher à la population que le gouvernement actuel a peur de faire face aux problèmes. (*Applaudissements*) Il veut qu'on le traite de la même façon qu'il semble traiter les États-Unis dans ses rapports avec eux. Il veut que nous nous plaignions, mais il ne veut pas que nous nous affirmions. Il veut que nous parlions doucement. Il ne veut pas que nous parlions avec détermination.

L'hon. M. Churchill: Le portrait tout craché du député de Red-Deer (M. Thompson).

Le très hon. M. Diefenbaker: Allons, un peu d'égards pour le député de Red-Deer. Aujourd'hui, en entendant parler des troubles ailleurs dans le monde, je me suis dit qu'il était à peu près temps que le gouvernement lui fasse faire un autre pèlerinage.

Mais revenons à nos moutons. Notre devoir est d'examiner les dépenses de l'État. A ce propos, comme le rappelait hier l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), le Règlement permet six motions de subsides. Nous avons consenti à en supprimer quatre. Sept milliards de dollars de dépenses faites au Canada au cours de la dernière année financière n'ont fait l'objet d'aucun examen, hormis quelques heures consacrées aux affaires extérieures. Pourquoi? Parce que, fort des conseils d'experts importés, de chroniqueurs politiques et de sondeurs de Gallup, le premier ministre (M. Pearson) a annoncé à brûle-pourpoint des élections. Le Parlement, laissé en plan, n'a pu examiner les dépenses.

Si ce qu'affirme le gouvernement était accepté, les vis-à-vis se croiraient tout permis. Ils pourraient se permettre des dépenses totalement injustifiées, parce que le Parlement n'a pu les examiner. Nous n'en n'avons pas eu l'occasion.

Dans un moment, je parlerai du rapport de l'auditeur général. Je viens d'y jeter un coup d'œil. Sept milliards de dollars ont été dépensés sans comptabilité, sans étude. Le gouvernement dit: cessez les motions de subsides; elles nous embarrassent; elles entravent le Parlement; elles gênent un gouvernement vigoureux et énergique. Mais sans vitalité. Voilà le genre de fiction dans laquelle ils se complaisent. Nous avons dit que nous voulons étudier les comptes. Nous voulons voir si l'argent du peuple canadien est gaspillé. Nous n'avons pas l'intention de donner au gouvernement un chèque en blanc.

Voilà ce qu'ils ont fait: dépenser, dépenser, dépenser. Ils ont multiplié les dépenses. Et parfois, sans justification. Ils ont dépensé follement sans permettre au Parlement de scruter leurs dépenses.

Si j'avais fait cette déclaration avant-hier, les vis-à-vis auraient riposté, courroucés. Mais ils sont tranquilles aujourd'hui, car ils savent que depuis quelques heures l'auditeur général du Canada a révélé les faits. Je compte y revenir en me fondant sur le rapport de l'auditeur général. Monsieur l'Orateur, ce rapport est un épitomé de la prodigalité et des folles dépenses. Jamais, depuis le temps où des chevaux avaient été inscrits sur les feuilles de paie, le rapport de l'auditeur général n'a tant blâmé un gouvernement. Je n'ai pas l'intention de tout passer en revue. Nous en aurons largement l'occasion. Mais je tiens à mentionner quelques-uns des sujets traités ici d'une façon générale.

Je constate que le ministre de la Justice (M. Cardin) est ici. Il représente une circonscription dont il est question dans le rapport et je suis certain qu'il sera le premier à prendre la parole et à fournir des explications au sujet du chantier maritime de Sorel et de l'achat d'un transbordeur. Depuis longtemps, j'attends qu'il prenne la parole. Le député ne détient plus qu'une partie de son portefeuille. On lui a presque tout enlevé, parce qu'on estimait qu'il ne pouvait s'acquitter efficacement de ses fonctions de ministre de la Justice. On lui en a laissé quelques bribes. Il porte le titre mais d'autres remplissent les fonctions depuis la trifurcation de son ministère.

Le ministère des Transports a publié, le 30 avril 1965, le communiqué suivant:

Le navire récemment converti en transbordeur entrera en service sous peu entre Port-aux-Basques (Terre-Neuve) et North-Sydney (Nouvelle-Écosse) et sera rebaptisé «Patrick Morris» par M^me^ Lucien Cardin, épouse du ministre des Travaux publics, à Sorel (P.Q.) le samedi 1^er^ mai.

La cérémonie aura lieu aux chantiers de la *Marine Industries Limited*, où le navire a été radoubé et rééquipé, à la suite de son acceptation par le ministère des Transports.

Examinons les documents. Ils sont très intéressants. Ils démontrent qu'il y a eu gaspillage et pis encore. Voici ce qui figure à la page 84 du rapport:

Une entreprise de construction navale de Sorel a obtenu le 8 mai 1964, à Jacksonville (Floride), des propriétaires américains de ce navire, une option de vente au prix de 1.2 million en devises américaines. L'option, valable jusqu'au 25 mai, a été dûment levée et le navire fut ensuite vendu au ministère des Transports, le 26 mai 1964, pour $1,513,000.

C'est un bon rendement pour une affaire de quelques jours. La société a fait un profit de $313,000, moins, naturellement, les frais de transport du navire à Sorel.

L'hon. M. Cardin: Et de réparations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais arriver aux réparations. Je suis content que le ministre soit au courant. Si je puis arriver à lui faire desserrer les dents, nous allons bien nous amuser.

Je suis bien content d'avoir l'occasion de lui parler. Il parle des réparations. Il ne m'aurait pas interrompu s'il avait lu ce qui suit:

• (4.50 p.m.)

Le 6 juillet 1964, le ministère a demandé l'autorisation de négocier un nouveau contrat avec le chantier maritime de Sorel pour faire transformer et réparer le navire.

Cela, c'est un mois et demi plus tard.

On estimait que ce travail excéderait le montant de $750,000 soumis au Conseil du Trésor le 19 mai. Le mémoire disait que le coût total s'élèverait à $755,000, plus une somme de $481,000 en imprévus pour couvrir le travail supplémentaire...

Un peu plus loin, on lit ceci:

On n'a pas proposé d'inviter les soumissionnaires compétiteurs en raison du facteur temps...

L'honorable député dit qu'ils ont arrangé cela. Il n'a jamais dit si vrai. Voyons maintenant les chiffres. Il est évident qu'il ne les a pas lus, car il n'aurait pas posé cette question.

Le Conseil du Trésor a répondu le 29 juillet qu'il serait disposé à négocier un contrat à un prix à établir pourvu qu'un contrat d'achèvement à la fois réaliste et stimulant lui soit soumis pour approbation après que le navire aura été ouvert et que le devis aura été préparé.

Par suite, il est arrivé que le travail requis a excédé toutes les estimations antérieures, et ce n'est qu'en octobre 1964 que le ministère a négocié un contrat avec le chantier maritime, selon les modalités prévues par le Conseil du Trésor, et l'on a estimé les frais de transformatiaon à $1,844.000...

Il n'est pas étonnant que l'honorable représentant affirme que le navire a été réparé.

Des voix: Ils l'ont arrangé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le rapport continue ainsi:

Les frais engagés aux termes du contrat pour la transformation et la réparation du navire et acceptés par le ministère le 1er mai 1965 s'élèvent à $2,447,000.

M. Vincent: Mais ils l'ont arrangé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lorsque l'honorable représentant a parlé de réparations, il savait certainement ce qu'il disait. Peut-il justifier des dépenses de ce genre?

M. Cashin: Le très honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Certainement.

M. Cashin: Le très honorable représentant ne sait-il pas pourquoi il a fallu effectuer ces travaux en toute hâte? C'est que, durant 6 ans, son gouvernement n'a pas tenu compte du problème du transport entre Port-aux-Basques et North-Sydney.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pensais qu'on allait poser une question. Je me réjouis que le député soit intervenu, car j'ai pour lui énormément de respect, mais en ce moment il parle sans conviction. On ne peut justifier de pareilles dépenses. (*Applaudissements*) Le député ne deviendra pas secrétaire parlementaire en faisant de pareilles interventions. Qu'il y prenne garde. Pour devenir secrétaire parlementaire il a suffi à un député de faire des remarques fort désobligeantes sur le compte du premier ministre, mais comme ce représentant n'est pas à la Chambre en ce moment je m'abstiendrai d'en parler; je ne recommande toutefois ni l'une ni l'autre de ces méthodes pour se faire nommer secrétaire parlementaire. Passons maintenant à d'autres exemples.

Une fois, j'ai signalé à l'ancien ministre de la Justice à quel point il était irrégulier de verser son traitement au juge Meunier qui avait été condamné par les tribunaux et qui, en liberté provisoire sous caution, attendait qu'on entende son appel. Depuis lors, sa condamnation a été annulée et on a ordonné un nouveau procès.

J'ignore ce que veut dire le ministre en secouant la tête d'un air de désapprobation.

L'hon. M. Cardin: Je puis dire au très honorable représentant que le juge Meunier ne touche pas son traitement en ce moment.

Le très hon. M. Diefenbaker: Depuis quand? Dites-moi donc depuis quand?

L'hon. M. Cardin: Depuis que le tribunal d'appel a rendu sa décision.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle réponse désopilante. Le juge a été déclaré coupable et condamné à deux ans d'emprisonnement, je crois, pour délit ou pour crime, et le gouvernement a payé tant qu'il a été sous le coup de la condamnation, mais lorsque le tribunal d'appel a écarté sa condamnation et ordonné un nouveau procès, on a cessé de le payer. Monsieur l'Orateur, il nous faut un nouveau ministre de la Justice. (*Applaudissements*)

Voici ce qu'affirme l'auditeur général, à la page 92 de son rapport:

Dans le présent rapport nous avons examiné 37 cas de dépenses improductives estimées à $22,737,000. Sur ce nombre, 21 sont compris dans les paragraphes précédents, tandis que les 16 autres s'établissent comme il suit:

1. Paiement de l'indemnité d'un juge durant un congé—En attendant que la cour se prononce sur des accusations criminelles portées contre lui, un juge de la Cour supérieure du Québec a été autorisé par le gouverneur en conseil à prendre congé à compter du 1er mai 1964.

L'hon. M. McIlraith: C'est une exigence de la loi.

Le très hon. M. Diefenbaker:

Le décret du conseil pertinent ne stipule pas si le congé doit être pris avec ou sans paie. Le 23 octobre 1964, le juge a été déclaré coupable d'une accusation de parjure et condamné à deux ans d'emprisonnement. Il en a appelé de cette condamnation et, au mois d'octobre 1965, la Cour d'appel du Québec lui accordait un nouveau procès. Jusqu'au 31 mars 1965, le juge a touché $19,250 d'indemnité durant son absence.

Le ministre dit que l'affaire est close maintenant; la condamnation a été invalidée, de sorte qu'il n'est plus rétribué. Si je mentionne la chose, c'est que j'en avais déjà parlé et que le ministre d'alors ne la trouvait pas importante.

A la page 29 de son rapport, l'auditeur général traite de la Société Radio-Canada. J'ai proposé à maintes reprises que l'on entreprenne un examen approfondi de la Société, mais on n'en a rien fait. A la page 29, l'auditeur traite de paiements versés par Radio-Canada pour des travaux non accomplis qui s'élèvent, si j'ai bonne mémoire, à des centaines de milliers de dollars. On a rémunéré des employés pour du travail qu'ils n'ont jamais fait. J'ai dit plusieurs centaines de milliers de dollars, mais je viens de trouver l'endroit du rapport qui s'y rapporte et il s'agit en réalité de $450,000. Voici ce qu'on y lit:

La majorité des employés qui ont reçu cette indemnité ont bénéficié d'heures de travail durant lesquelles ils n'avaient pas travaillé... La Société nous informe qu'elle considère comme raisonnable le paiement d'indemnités calculées de cette façon, étant donné les répercussions des exigences requises pour les installations actuelles des studios, en ce

qui concerne les programmes, la disponibilité des artistes, les exigences des programmes d'actualité et le genre de production des émissions.

L'auditeur général dit que c'est là un genre de dépenses improductives qu'on lui a demandé de signaler à la Chambre. C'est une étude documentée et révélatrice qui ne se limite pas, tant s'en faut, aux tâtonnements et aux gaffes du gouvernement.

• (5.00 p.m.)

L'autre exemple que je citerai, c'est le bouquet. Il s'agit de la mise à la retraite obligatoire de membres des services armés. Pendant la campagne électorale, le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a dit qu'il n'existait aucun règlement pouvant obliger des militaires à prendre leur retraite, mais je sais que cela existe.

En ce moment, nous nous trouvons à n'avoir pas assez de militaires. Parmi toutes les raisons jamais invoquées pour mettre un militaire à la retraite, la pire, je crois, figure à la page 56 de ce rapport, et on devrait l'inscrire dans les annales des dépenses que personne ne peut justifier. Au bas de la page 55 figure le passage suivant:

Au cours de l'année, on a relevé six cas où des officiers et des non-gradés mis à la retraite avaient été crédités d'un service ouvrant droit à pension remontant, dans un cas, à l'âge de neuf ans et, dans cinq autres cas, à l'âge de onze et douze ans.

Au Moyen-âge, on a vu la croisade des enfants et, en 1965, on voit un ministère de la Défense nationale qui, pour se débarrasser des gens et leur donner la pension la plus élevée possible, fait remonter l'âge d'enrôlement à neuf, onze et douze ans. Quelle façon de penser peut pousser un gouvernement à accepter une telle politique?

Le rapport ajoute à la page 56:

Les renseignements consignés dans les dossiers au sujet des débuts du service étaient fragmentaires...

Pas étonnant. Voyez ces recrues, l'une de neuf ans et cinq autres de onze et douze ans. Le rapport déclare:

Les renseignements consignés dans les dossiers... étaient fragmentaires, des déclarations statutaires étant acceptées.

Monsieur l'Orateur, même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) trouve cela drôle. Y a-t-il lieu d'en rire? Cela ne prouve-t-il pas que le gouvernement gaspille l'argent du peuple? Je lis aussi:

Quant à la question du bureau de l'auditeur au sujet de l'officier dont la période de service a débuté alors qu'il avait neuf ans, le ministère a répondu que, même si le règlement interdit les enrôlements à cet âge, l'intéressé n'avait pas été licencié à cause de son âge et que, par conséquent, il avait accompli ce service, à son avis.

Dans la phrase suivante, on déclare:

On a signalé aussi que le bureau de revision avait convenu que la période de service réclamée était bel et bien valide et que, comme l'officier avait décidé de cotiser à la caisse de pension de retraite des forces canadiennes, cette période de service était admissible aux fins de la pension.

Non seulement ont-ils accepté la déclaration statutaire à cet égard, mais un bureau de revision a justifié l'existence de cette armée de jeunes fils de la liberté. Monsieur l'Orateur, nous devons parler de ces questions, mais les vis-à-vis ne veulent rien entendre à ce sujet. Ils ne voulaient pas nous laisser examiner ce genre de choses. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'étudier par le détail cette dépense de sept milliards de dollars, sauf pendant une couple de jours, lors de l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures.

Ce rapport renferme bien des faits intéressants. Regardons donc ce qu'on y dit au sujet de l'Expo 67. Le ministre a dit l'autre jour que tout allait bien de ce côté-là. Lisons donc ce que l'auditeur général a à dire là-dessus. Il a relevé nombre de preuves de gaspillage et découvert un excédent de dépenses au-delà du montant approuvé par le Parlement. Les dépenses dépassent actuellement le montant autorisé et le projet est loin d'être terminé. Ces gens vont avoir besoin de bien plus d'argent si l'on veut que le projet soit couronné de succès.

A la page 78 de ce rapport, on déclare ceci:

Les embâcles ont toujours constitué un grave problème dans le Saint-Laurent entre le lac Saint-Pierre et le port de Montréal. On avait prévu que l'aménagement de l'Expo '67 à cet endroit aggraverait le problème. Comme on ne pouvait assurer un service de brise-glace suffisant pour tenir le fleuve ouvert pendant tout l'hiver, un comité interministériel a décidé en 1963 qu'une sauvegarde supplémentaire devrait être fournie au moyen d'une structure de protection contre les glaces pour protéger l'emplacement de l'Expo...

Ils ne voulaient pas que l'exposition soit emportée par les glaces. Il ont dû construire un mur pour la protéger.

Écoutez la suite du même paragraphe:

...et pour aider à contenir la glace dans le secteur. On avait annoncé, au début de 1964, que la construction coûterait environ 12.5 millions. On prévoit maintenant qu'elle coûtera 15.5 millions.

On prévoit qu'il en coûtera 15.5 millions pour construire un mur de protection contre les glaces autour des terrains de l'exposition.

Et qu'en est-il des employés de l'Expo 67? Ce rapport contient plusieurs pages à ce sujet et ces pages sont révélatrices. Rien ne motive ce gaspillage d'argent. C'est le gouvernement que j'ai eu l'honneur de présider qui a fait venir cette exposition au Canada, mais nous nous étions engagés à une dépense totale de 20 millions de dollars par le gouvernement fédé-

ral, de 15 millions de dollars par le gouvernement provincial et, si ma mémoire est fidèle, de 5 millions par la ville de Montréal.

Une voix: Ils sont devenus frénétiques.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils s'y sont lancés corps et âme et on ne semble rien faire pour freiner ces dépenses. Écoutez cette déclaration au sujet des employés qui ne peuvent se déplacer sans disposer d'une voiture louée. Cette déclaration figure à la page 136 de la version anglaise du rapport:

> Le 31 décembre 1963, la Compagnie a passé des contrats d'un an visant la location de 15 automobiles à l'usage des hauts fonctionnaires et des employés, chaque fonctionnaire devant payer $30 par mois en compensation de son usage personnel de la voiture et la Compagnie acquittant tous les frais de location et d'essence.

Il ne suffisait pas que le coût de la vie ait augmenté en 1964 mais, comme le paragraphe suivant l'indique:

> ...le nombre d'automobiles en location est passé à 33, ce qui a coûté $54,000 à la Commission en frais de location et de stationnement et en essence.

Que se passe-t-il en ce qui concerne cette société? Cherche-t-il à permettre à certains fonctionnaires de l'Expo de faire la fête alors que nous voulons que l'exposition fasse honneur au Canada, témoigne un peu de notre glorieux passé et fasse entrevoir nos possibilités d'avenir?

Qu'est-ce qui vient ensuite? Il leur faut de l'assurance pour ces fonctionnaires; la société paye les primes mais les fonctionnaires eux-mêmes ont droit aux prestations. Quelle horrible parodie du contrôle.

A la page 136 il est écrit:

> Au cours de 1963, douze des fonctionnaires supérieurs de la société se sont fait assurer par la société, en vertu d'une police spéciale, la société payant une prime de $95 par année pour chaque tranche de $100,000. Dans tous les cas, les bénéficiaires nommés étaient et sont encore la succession ou les personnes à charge des fonctionnaires assurés.

De quelle sorte d'assurance s'agit-il et pourquoi assurer ces gens? Le gouvernement ne voulait pas qu'on examine ses crédits. Faut-il s'en étonner? Voici la suite du paragraphe:

> Le même arrangement a été maintenu jusqu'à la fin de 1964, en vertu d'une nouvelle police et contre le paiement d'une prime de $72 par année pour chaque tranche de $100,000. A la fin de l'année, 48 des fonctionnaires de la Compagnie étaient ainsi assurés, ce qui coûtait à la Compagnie $2,800 par année.

Ce n'est pas le montant qui importe dans cette histoire, c'est le gaspillage que constitue cette assurance procurée, sans raison et aux frais du public, à ces messieurs déjà si grassement payés.

• (5.10 p.m.)

M. Bigg: C'est au compte de l'assurance-frais médicaux.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais savoir ce qu'en pense le ministre de l'Industrie. Il tirerait la chose au clair.

Des voix: Le voici.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas directement responsable de l'affaire, mais le très honorable représentant aimerait peut-être demander...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Drury:... à l'honorable député de Northumberland (M. Hees)...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si j'ai voulu qu'on m'éclaire, c'est que le ministre de l'Industrie semblait si curieusement intéressé à l'affaire que je ne pouvais m'empêcher de croire qu'il avait d'utiles renseignements à fournir à la Chambre. Maintenant, poursuivons:

> Le programme directeur approuvé indique combien de hauts fonctionnaires et d'employés sont requis, les catégories d'emplois proposées ainsi que les échelles de traitement appliquables à chacune d'elles et approuvées par le Conseil du Trésor du gouvernement fédéral, par celui de la province et par la Commission du service civil du Canada. Notre étude des nominations faites par la Compagnie révèle que dans le cas d'un grand nombre de nominations à des postes supérieurs, le traitement initial accordé dépassait les taux minimums établis et que, dans certains cas, le traitement maximum a été payé dès l'engagement de certains fonctionnaires supérieurs. Dans un certain nombre de cas, on a accordé, en 1963, de l'avancement à des hauts fonctionnaires dans les six mois qui ont suivi leur engagement, et le traitement d'un grand nombre de fonctionnaires qui recevaient...

Écoutez-moi bien, monsieur l'Orateur:

> ...le traitement d'un grand nombre de fonctionnaires qui recevaient $10,000 ou plus par année a été relevé, en 1964, de 10 à 50 p. 100, l'augmentation dans trois cas étant de plus de 51 p. 100, et dans un, de 92 p. 100.

Des voix: Oh, oh.

Le très hon. M. Diefenbaker: De quoi s'agit-il? Nous voulons que l'exposition fasse honneur au Canada et non le bonheur de fonctionnaires. Il semble qu'aucune réglementation ne soit nécessaire et le temps est venu, à mon avis, de convoquer devant un comité parlementaire les dirigeants de cette compagnie afin d'examiner ces questions. (*Applaudissements*) Je ne relèverai aucun autre poste, monsieur l'Orateur. J'en ai mentionné suffisamment, je crois, pour montrer que ce petit volume, qui ne coûte que 75c., est le témoignage le plus révélateur de l'ineptie du gouvernement et de son inobservance des

principes acceptés en affaires. Les choses ne peuvent pas continuer ainsi. Ce n'est pas seulement dans ces services qu'on a fait des dépenses inutiles. En feuilletant le rapport, on constate que ces abus se présentent partout. J'ai dit il y a un instant que le montant global que nous avions convenu de considérer comme la contribution maximum du gouvernement fédéral à l'exposition s'élevait à 20 millions. Ceci est exposé en détail à la page 133.

Songez simplement combien cet organisme a pris de l'ampleur. Qui ne voudrait pas en faire partie? Imaginez cela:

> Le programme initial d'organisation présenté et approuvé en avril 1963 prévoyait un effectif global de 79 postes pour 1963. Le nombre d'emplois autorisés au 31 décembre 1964 s'élevait à 540, et il est actuellement de 489. Le programme courant et modifié de l'organisation, approuvé par le gouverneur en conseil le 25 février 1965, prévoit des augmentations progressives de l'effectif jusqu'à concurrence de 997 emplois à la fin de 1965.

Il faut examiner ces questions. Il incombe à la loyale opposition de Sa Majesté d'étudier ces questions et nous avons l'intention de nous acquitter de cette tâche. Il nous incombe de vérifier les dépenses du gouvernement. Je ne parlerai pas de certaines des autres questions, monsieur l'Orateur, car j'aurai l'occasion de le faire dans quelques jours. Mais je crois qu'il est bon de signaler que la campagne de publicité lancée dans le Canada tout entier et visant à faire croire que les députés de ce côté-ci de la Chambre cherchent à empêcher les députés ministériels de remplir leurs fonctions n'est simplement qu'un écran de fumée destiné à dissimuler leur ineptie. Ils ont dû en passer un moment en prenant connaissance de ce rapport. Le ministre de la Justice (M. Cardin) ne l'a pas encore lu, il est trop occupé avec l'affaire Spencer . . . (*Exclamations*) . . . et je comprends cela. Mais le gouvernement veut tout simplement se soustraire à l'examen de la législation quand il prétend que le rôle du Parlement est d'adopter des lois, comme si ce dernier n'était qu'une fabrique à mesures législatures. L'auditeur général heureusement ne craint pas de parler.

[*Français*]

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): Monsieur le président, depuis le début de la session, plusieurs orateurs, des deux côtés de la Chambre, ont fait soit l'éloge de l'ARDA ou ont présenté des critiques constructives sur l'administration de cette loi depuis son existence.

Hier soir, au cours du débat, l'honorable député de Roberval (M. Gauthier) s'est permis de faire des critiques injustes. Je voudrais, dans les quelques minutes qui me sont imparties, relever certaines de ses affirmations.

Si l'honorable député de Roverval avait parlé de l'ARDA, pour la première fois, comme il l'a fait hier soir, je n'aurais pas voulu prendre le temps de la Chambre, cet après-midi, pour corriger certaines de ses déclarations.

Cependant, le député de Roverval a prononcé plusieurs discours dans le même sens sur l'ARDA, entre autres le 15 octobre 1963, le 12 décembre 1963, le 24 avril 1964, le 15 mai 1964, le 25 mai 1964 et le 28 octobre 1964.

• (5.20 p.m.)

Hier soir, il s'est permis de faire des critiques sur quatre points particuliers. Je ne sais pas si j'aurai le temps de les couvrir, mais il me semble important de préciser un certain nombre de choses relativement à ce qu'il a dit au sujet de l'enquête socio-économique de Mistassini, des «bleuetières» du Lac Saint-Jean, des projets de drainage et de la construction d'un entrepôt frigorifique.

J'aurais aimé que le député de Roverval soit plus près des faits, lorsqu'il a parlé de l'enquête socio-économique dans la région de Mistassini.

Je vais démontrer, monsieur le président, comment on peut nuire considérablement à l'application d'une loi qui a été votée à l'unanimité par la Chambre en 1961, alors que l'honorable ministre de l'Agriculture de l'époque, M. Hamilton, avait obtenu l'approbation de tous pour une loi qui, à mon avis, est une des meilleures que nous ayons pour combattre la pauvreté en milieu rural. Or, il arrive que le député de Roberval, qui n'a probablement pas accepté très bien que quelques ministres aillent faire des discours dans son comté, au cours de la dernière campagne électorale, a dit hier soir des inexactitudes et a surtout essayé de faire croire que l'administration provinciale de l'ARDA avait fait de la politique avec ce projet d'enquête socio-économique.

Je vais reprendre ce qu'il a dit, point par point, et l'honorable député de Mégantic (M. Langlois) peut m'écouter attentivement parce que je pourrai aussi m'occuper de lui, en d'autres occasions.

M. Langlois (Mégantic): Vous en faites de la politique.

L'hon. M. Sauvé: Nous voyons qu'à la page 553 du compte rendu officiel des *Débats*, l'honorable député a dit:

> Sous l'égide de la loi ARDA, on a formé des comités politiques genre celui de la vallée de Mistassini où l'on a englouti une somme de $50,000 durant les dernières élections...

Or, ce projet d'enquête socio-économique n'avait absolument rien à voir, ni de près ni de loin, avec les élections, et l'honorable

député doit le savoir, puisque cette enquête intitulée «projet d'une étude-pilote économico-sociale dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean» a été proposée aux autorités provinciales le 11 juin 1965, alors qu'il n'était pas question d'élections. Cette enquête devait couvrir trois régions différentes du Lac Saint-Jean, la vallée de Mistassini, Shipshaw Valin et le bassin de la Péribonca.

C'était une étude-pilote faite par la population elle-même. Lui, le grand défenseur de la démocratie, aurait dû lire les documents avant de discuter de ce projet—et je cite:

Une étude faite par la population elle-même pour fournir des renseignements, des statistiques qui permettront à cette population de prendre conscience de ses problèmes et d'en mesurer toute la dimension.

Le projet a été formulé par le Conseil économique régional du Lac Saint-Jean le 11 juin. Il a été approuvé par l'honorable Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture du Québec, et signataire des accords de l'ARDA pour la province de Québec, le 24 août 1965 et, quelques jours après, sanctionné par l'administration fédérale.

M. Caouette: Ç'a été mis en application pendant les élections!

L'hon. M. Sauvé: Cette enquête ne pouvait évidemment pas commencer avant d'avoir été approuvée. Or, quel était le montant consacré à l'enquête pour les trois régions? Une somme totale de $50,000, dont à peu près 40 p. 100 pour la section de Mistassini, dans le comté du député de Roberval.

Or, ce même député dit qu'on payait les gens $15 par jour et que, durant la dernière semaine avant les élections, plus de 1,000 personnes ont travaillé jour et nuit dans le comté.

Or, le montant total prévu en salaires, pour les trois régions, était réparti ainsi: $8,000 pour l'animation sociale et $5,000 pour le secrétariat, soit une somme d'à peu près $13,000 pour les trois régions, dont 40 p. 100 de cette somme, $5,000 pour le comté de Roberval, et l'honorable député prétend qu'on a payé les gens $15 par jour et qu'il y en avait 1,000, ce qui veut dire $15,000 par jour, alors que le montant prévu et approuvé pour cette région s'élevait à peine à $5,000. Voilà le genre d'assertion qu'on fait! Le député déclare également:

On allait dans les foyers pour questionner; on prétendait questionner sur le budget d'une famille pour établir l'état de pauvreté d'une famille, mais en fait, on questionnait pour savoir s'ils étaient bleus, rouges ou Crédit social.

Or, j'ai ici le texte de l'inventaire démographique et de l'inventaire sur l'embauche, les productions et les services.

Je défie l'honorable député de Roberval, ou tous les autres députés du parti dirigé par

[L'hon. M. Sauvé.]

l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), de prouver, un seul instant, que cette enquête a été faite dans un dessein politique, qu'on a posé des questions politiques, qu'on a dépensé des sommes exagérées. On sait très bien que c'est une enquête qui était voulue par des gens de la région.

Je voudrais bien que le député de Roberval me rencontre dans un débat à la télévision ou dans son comté, et je lui opposerai ses propres assertions et la population de Roberval le répudierait, car elle a besoin de l'ARDA.

Je regrette, monsieur le président, alors que nous avons eu en cette enceinte la collaboration de tous pour voter cette loi modèle, qu'il y ait des députés qui viennent faire de la «politicaillerie»; ou bien ils ignorent les faits ou bien ils mentent sciemment.

Compte tenu d'une dépense totale d'à peu près $4,000 à $5,000 en salaire, je comprends mal qu'on ait pu payer $15 par jour à 1,000 personnes à des fins politiques.

M. Langlois (Mégantic): Parlez-nous donc des Îles-de-la-Madeleine!

L'hon. M. Sauvé: Monsieur le président, je pourrais parler des Îles-de-la-Madeleine, à mon cher ami, qui serait étonné de l'honnêteté et de l'intelligence de ses habitants. Les Îles-de-la-Madeleine sont un milieu où, pendant la campagne électorale ou en d'autres temps, on vit entre soi, parce qu'il n'y a pas d'étrangers et que tout le monde se connaît. Vu que la question est présentement *sub judice,* je ne puis naturellement pas en parler, mais j'aimerais, en temps utile, faire des révélations extraordinaires qui feraient rougir l'honorable député et ses collègues du Ralliement créditiste, eux qui pensent détruire la réputation d'honnêtes gens. Ah! on ne lance pas de la boue sans risquer d'en recevoir à son tour. On ferait mieux de se surveiller, car nous avons les yeux ouverts, de ce côté-ci de la Chambre, surtout dans certains comtés de la province de Québec.

• (5.30 p.m.)

Si j'ai décidé de traiter de l'ARDA, c'est que le député a parlé des «bleuetières». L'honorable député de Roberval n'aime pas les projets de «bleuetières» que le gouvernement provincial du Québec soumet à l'approbation du gouvernement fédéral. Au fait voici ce qu'il dit:

Sous l'égide de la loi ARDA on a dépensé 3 millions pour détruire des dizaines de millions en richesses forestières.

Voici les faits, monsieur l'Orateur. Il y a assez longtemps que le député de Roberval nous raconte des histoires sur les «bleuetières» du Lac Saint-Jean et du comté de Roberval pour qu'aujourd'hui, je prenne le temps de rétablir les faits. L'aménagement

des «bleuetières» dans la province de Québec s'est fait sous l'empire de la loi ARDA, et l'initiative, d'ailleurs, incombe à la seule autorité provinciale. Les députés ont reçu le texte, en français ou en anglais, de la Convention fédérale-provinciale sur le redressement économique des régions rurales pour la période 1965-1970 et, comme l'atteste la page 9 de ce document, on peut y lire:

A moins que la présente Convention ne le spécifie autrement, la Province organisera et exécutera des plans et des projets approuvés.

C'est donc la province, que ce soit le Québec ou les autres provinces, qui prend l'initiative de soumettre des projets à l'administration fédérale pour approbation.

Avant de procéder à l'établissement d'une «bleuetière», un groupe d'experts, comprenant des ingénieurs forestiers et des agronomes, fait un relevé des terres susceptibles de produire des bleuets. Ils établissent l'état actuel de la forêt, les possibilités agricoles, et ils fournissent une estimation du coût des travaux de «débroussaillage» et de brûlage. Ces travaux préliminaires sont effectués à la demande des syndicats régionaux des producteurs de bleuets. Quant aux travaux d'aménagement, ils sont exécutés par les membres du syndicat sous la surveillance du personnel du bureau de district du service de la colonisation du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de Québec. Lorsque les travaux sont terminés, les frais d'entretien annuels sont entièrement à la charge des syndicats de producteurs de bleuets.

Les terres de la Couronne qui servent à l'aménagement des «bleuetières» sont, dans la plupart des cas, des forêts à faible rendement et qui n'offrent que très peu de possibilités du point de vue agricole. Prenons le cas de la «bleuetière» de Saint-Augustin, 5142-1, située dans le comté de Roberval. Les experts du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, experts du ministère provincial, ont émis l'opinion suivante:

Le rendement annuel que pourraient donner ces jeunes peuplements rendus à maturité reste dans l'ordre de $8 à $10 l'acre, tandis que sous forme de «bleuetière» on peut prévoir pour 1966 une récolte d'au moins 1,000 livres de bleuets l'acre, soit un revenu d'environ $130 l'acre.

On prévoit un rendement de $8 à $10 l'acre pour ces forêts dans leur état actuel, alors que transformées en «bleuetières» elles peuvent rapporter environ $130 l'acre. Dans l'ensemble, ces forêts ne rapportent que de $10 à $20 l'acre, alors qu'il est possible, grâce à la culture du bleuet, de produire une récolte qui peut rapporter entre $90 et $130 l'acre. Lorsque la récolte est bonne, la cueillette des bleuets peut rapporter, à chaque famille, entre $500 et $1,000 par saison. Malheureusement, à cause des conditions climatiques défavorables de l'année 1965, la récolte de bleuets a diminué considérablement cette année. Par ailleurs, le prix des bleuets a été beaucoup plus élevé.

Au cours de la période 1962-1965, l'ARDA a dépensé $1,163,479 pour l'aménagement de 16 «bleuetières» au Québec. Le gouvernement fédéral a contribué la moitié de cette somme. Le député dit que nous avons dépensé 3 millions, soit à peu près trois fois le montant que nous avons réellement déboursé.

Au cours de la même période, l'ARDA a dépensé, dans le comté de Roberval, $561,000, ou 48 p. 100 des montants consacrés à l'aménagement de «bleuetières» au Québec. Ces sommes d'argent ont servi à l'aménagement, en «bleuetières», de 10,800 acres de terres dans le comté de Roberval.

Le député nous reproche d'essayer de résoudre, dans son comté, des problèmes extrêmement graves en milieu rural. Mais à ce moment-là, que nous reste-t-il à faire? Refuser des projets qui nous viennent du gouvernement provincial pour son comté, sous le prétexte que le député de Roberval n'aime pas ce genre d'entreprise à cause de sa philosophie sociale arriérée? C'est la raison principale pour laquelle il refuse de considérer les projets ARDA ou la loi ARDA comme une loi valable. J'ai relu tous ses discours et je ne suis pas pour discuter de sa philosophie farfelue. Ce que je sais, c'est que les gens de la région du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi sont favorables à ce genre d'entreprise et nous demandent de continuer de plus belle.

Nous avons des projets d'aménagement pour la région tels que centres touristiques, fermes modèles, etc. Une série de projets est actuellement à l'étude, comprenant non seulement cette région mais le reste de la province de Québec et du Canada.

Je trouve absolument impensable qu'un député, qui représente une région de la province de Québec où, par suite d'événements historiques ou de situations qui se sont produites dans le passé, on y trouve une concentration de familles à faible revenu, je trouve inconcevable, dis-je, qu'un député comme celui de Roberval vienne à la Chambre décrier une loi susceptible d'accomplir quelque chose. Elle ne résoudra pas tous les problèmes, c'est bien clair—personne ne l'a jamais soutenu, pas plus le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) que moi-même ou tous les autres députés—mais c'est au moins un effort sérieux.

Le député de Roberval dit:

«Nous attendons encore des subventions pour le drainage.»

Je pense que le député n'a jamais lu les nombreux documents que nous lui avons fait parvenir depuis 1963. S'il l'avait fait, il

aurait constaté que des 10 ou 11 millions que la province de Québec a consacrés à l'ARDA, dans les trois premières années de l'existence de ce programme, 47 p. 100 de cette somme, soit $5,600,000 ont été affectés à des fins de drainage dans la région de Chicoutimi-Lac Saint-Jean.

Comment se fait-il qu'un député, que je considère un homme assez sérieux pour se faire élire, vienne dire à la Chambre des inepties et tente de nous tromper sur l'enquête socio-économique, nous induire en erreur sur les «bleuetières», et sur les projets de drainage. Je pourrais relever une autre de ses affirmations qu'on retrouve à la page 554 du compte rendu officiel des *Débats*, et je cite:

Si l'on avait pris ces millions de dollars pour bâtir des entrepôts frigorifiques, des caveaux à pommes de terre, des industries secondaires...

Mais le député ignore ce qui se passe dans son propre comté et sa propre région. Pourquoi a-t-il été élu? Il ignore qu'on fait présentement une étude de la rentabilité d'un projet de congélation et d'entreposage de bleuets dans la province de Québec. Il ignore également que le gouvernement de la province de Québec a fait étudier ce problème de congélation et d'entreposage de bleuets et qu'il est maintenant sur le point de recommander l'adoption d'un projet d'envergure pour un entrepôt frigorifique.

Monsieur le président, je regrette d'avoir été obligé de prendre la parole cet après-midi, non pas pour vous parler de l'ARDA dans son ensemble, de ses projets, de ses réalisations, de ce que nous avons fait, de ce que nous avons à faire, mais pour m'en tenir à répondre à un député qui a systématiquement critiqué l'ARDA et son application d'une façon partisane, inacceptable, parce qu'il ignore et la loi et les faits...

Une voix: Il est ignorant tout court.

• (5.40 p.m.)

L'hon. M. Sauvé: Puis-je lui dire, avant de terminer mes observations, que de toutes les provinces du Canada, c'est la province de Québec qui, pour la période se terminant le 31 mars 1965, c'est-à-dire les trois premières années de l'ARDA, a participé le plus aux programmes et aux projets de l'ARDA. Le gouvernement fédéral a engagé une somme de $11,859,000 pour 179 projets. La province qui suit la province de Québec de plus près est la Saskatchewan qui, elle, a engagé près de 7 millions de dollars.

D'ailleurs, la loi ARDA est une des mesures que le gouvernement provincial de Québec, de même que tous les autres gouvernements provinciaux, au mois de novembre 1964, lors d'une conférence fédérale-provinciale qui avait lieu à Montréal, a tenu à appuyer. Les engagements du gouvernement du Québec, comme ceux des autres gouvernements provinciaux, sont fermes pour les cinq prochaines années.

C'est pourquoi l'an dernier, à l'occasion de la signature de l'accord de l'ARDA, dont j'ai parlé tout à l'heure, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral avait, pour sa part, décidé de consacrer 25 millions de dollars par année, pendant cinq ans, c'est-à-dire 125 millions de dollars, auxquels les gouvernements provinciaux pourraient ajouter une somme égale. De plus, nous avons inscrit au *Feuilleton* une résolution dans laquelle nous indiquons notre intention de proposer à la Chambre la création d'un fonds destiné au développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural et s'élevant à 50 millions de dollars, ce qui signifie que, dans cette guerre à la pauvreté, en milieu rural, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral consacreront au moins 300 millions de dollars pour venir en aide à 500,000 familles, soit deux millions de personnes qui vivent dans un état de pauvreté que nous ne pouvons accepter. Cela représente à peu près 42 p. 100 des familles en milieu rural, qui vivent de l'agriculture ou d'autres moyens. Le gouvernement canadien, le Parlement canadien surtout, sont conscients de la nécessité qu'il y a de faire un effort presque surhumain pour supprimer la pauvreté en milieu rural.

Je voudrais bien que les députés du parti de l'honorable député de Roberval nous appuient dans notre guerre contre la pauvreté, nous fassent des recommandations sur les moyens d'améliorer l'application de la loi, ou des critiques constructives.

Nous ne prétendons pas que, sur les mille projets que nous avons réalisés ou que nous sommes en voie de réaliser, depuis les débuts de l'ARDA, nous n'avons pas fait d'erreurs.

Nous avons certes fait des erreurs mais nous pensons que, dans l'ensemble, nous sommes sur la bonne voie, que l'ARDA est une des lois qui peut combattre le plus efficacement la pauvreté en milieu rural, parce que les provinces et le gouvernement fédéral veulent faire quelque chose et que la population du Canada, dans son ensemble, est prête à appuyer un effort considérable pour l'élimination de la pauvreté en milieu rural. (*Applaudissements*)

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre répondrait-il à une question?

L'hon. M. Sauvé: Oui, monsieur le président.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je sais que le ministère des Forêts, en coopération avec la province de Québec, a institué plusieurs projets dans la région de Québec,

surtout sur la rive sud. Le ministre a-t-il également pensé à établir un projet-pilote pour la région de Charlevoix, qui est constamment en guerre contre la pauvreté, en milieu rural?

L'hon. M. Sauvé: Monsieur le président, je pense que l'honorable député de Charlevoix sait qu'il incombe à la province de Québec ou aux autres provinces de soumettre aux autorités fédérales des projets ou encore un programme d'aménagement pour une région.

Nous ne pouvons pas prendre l'initiative de dire à une province qu'elle devrait faire ceci ou cela.

Nous avons souvent des rencontres au niveau technique, au niveau ministériel, au sujet de l'ARDA et de son application. Les relations sont excellentes, mais il nous faut attendre l'initiative provinciale pour le genre de propositions que vous suggérez.

[*Traduction*]

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, la question de la sécurité routière mérite une attention immédiate. Le gouvernement fédéral a négligé de prendre des mesures nécessaires pour remplir ses obligations dans sa lutte contre l'ennemi public numéro un, le taux croissant de morts sur nos routes. Nous sommes tous conscients de l'augmentation terrible des accidents de la route, mais il semble qu'en certains endroits, on considère la chose comme faisant partie des événements auxquels il faut s'attendre. Il faut faire quelque chose, et sans retard.

A mon avis, des bonnes volontés se lèveraient immédiatement si le gouvernement prenait l'initiative de lancer une grande campagne de sécurité routière pour faire échec une fois pour toutes à ce monstre. Il devrait tout mettre en œuvre, imposer le test de l'éthanographe et augmenter ses subventions au Conseil de la sécurité routière du Canada. Il devrait aussi convoquer à une conférence les représentants des provinces, des fabricants d'automobiles et, en fait, les représentants de tous les organismes disposés à unir leurs efforts pour faire campagne contre ce fléau et améliorer la situation.

La responsabilité en matière de sécurité routière a été trop longtemps considérée comme quantité négligeable par les gouvernements de tous genres. Nos lois et nos règlements n'ont pas marché de pair avec le temps. L'uniformité des lois, des règlements et des sanctions devrait s'appliquer à toutes les provinces. Il devrait en être de même de la signalisation routière, des examens de conduite d'automobile ou de toute autre exigence relative à nos grandes routes ou à la circulation routière.

L'inspection périodique des véhicules automobiles devrait être obligatoire. On devrait recourir constamment aux panneaux-réclames, à la radio et à la télévision afin d'inciter les gens à se tenir sur leurs gardes et de leur faire comprendre la nécessité des précautions à prendre dans les rues et sur les routes. Nul doute que si les personnes dont j'ai fait mention étaient invitées à se réunir pour dresser un meilleur programme de sécurité routière, il en résulterait d'excellentes suggestions.

Les fabricants d'automobiles ont manifesté leur approbation à l'endroit d'un programme de sécurité routière en fournissant volontiers des voitures pour la formation des étudiants. Leurs dessinateurs industriels étudient constamment la question des dispositifs de sécurité, et bon nombre de ces dispositifs apparaissent dans les voitures actuelles et donnent des résultats satisfaisants. On pourrait peut-être faire en sorte de persuader les fabricants d'automobiles de pousser plus avant leurs recherches, en ce qui concerne quelques-uns des dispositifs de sécurité récemment proposés.

A mon sens, il faudra avant très longtemps adopter une mesure législative pour rendre obligatoires les phares antibrouillards. Rien ne nous permet de mesurer le dommage que nous cause le monoxyde de carbone. Toutefois, nous savons que tout élément qui irrite le poumon peut causer le cancer. Nous savons aussi que le monoxyde de carbone cause la mort dans un endroit fermé et peut même occasionner des accidents de la route.

Je profite de l'occasion pour féliciter la Conférence canadienne de la sécurité routière de l'excellente campagne qu'elle mène depuis des années; cette campagne n'a pas été vaine, mais elle a terriblement souffert du manque de fonds. Ceux qui ont conservé la vie à la Conférence canadienne de la sécurité routière et qui lui ont permis de poursuivre son œuvre sont tous des bénévoles. La plupart d'entre eux occupent des postes assez élevés dans le monde des affaires, et en plus, ils se dévouent pour la Conférence. L'appui moral et financier devrait être spontané et suffisant. Mais nous constatons que la Conférence a éprouvé des déceptions quand elle a voulu recueillir des fonds. Prenons l'exemple de notre gouvernement. La Conférence n'a pas réussi à faire augmenter sa subvention de $25,000 par année, pour tous les aspects de la sécurité, et pourtant, la route a fait à elle seule 5,000 victimes au Canada l'an dernier.

Par comparaison, le cancer du poumon a tué moins de 3,000 Canadiens en 1964 et pourtant le gouvernement actuel a consacré près de $250,000 à une campagne contre l'usage de la cigarette. La Conférence reçoit trois fois plus de l'industrie que du gouvernement. Les compagnies d'assurance-acci-

dents ont souscrit, par l'entremise de la fédération des assureurs du Canada, plus d'argent pour un seul programme, celui de la formation des conducteurs de voiture, que le gouvernement du Canada. Un autre ministère de l'État a consacré près de $100,000 à la réalisation d'un film sur le ballet. Il va sans dire, monsieur le président, que toutes ces choses ont leur utilité, mais, la subvention accordée à la Conférence de la sécurité routière est loin de soutenir la comparaison.

J'ai mentionné que 5,000 personnes avaient perdu la vie l'année dernière sur nos routes; n'oublions pas non plus que 160,000 ont été blessées et dans bien des cas, sont restées invalides. Sur le plan économique, le bilan des accidents de la route au Canada, l'année dernière, s'établit à environ quatre milliards de dollars.

Il me tarde que le gouvernement examine très sérieusement tous les aspects de ce problème. Il est tenu, à mon avis, de prendre des mesures immédiates. Les Canadiens attendent une initiative agressive et elle doit venir de haut. Comme exemple, qu'il me soit permis de relater ce qui m'est arrivé à la dernière session. J'ai posé deux questions sur la sécurité des voitures. J'en avais inscrit une au *Feuilleton* et j'ai posé l'autre à l'ordre du jour. On a répondu aux deux le même jour et elles figurent donc au compte rendu du 16 juin. Voici celle du *Feuilleton*:

Le gouvernement a-t-il considéré la possibilité d'adopter une mesure législative prévoyant l'obligation de munir les automobiles vendues au Canada de tous les dispositifs de sécurité généralement reconnus comme pratiques et efficaces?

Le ministre de l'Industrie (M. Drury) a répondu à la question. Voici ce qu'il a dit:

Je dois signaler qu'il incombe aux gouvernements provinciaux de rédiger et d'appliquer les règlements visant les normes de fonctionnement des véhicules automobiles. Un travail considérable a déjà été effectué par divers groupements en vue de déterminer la façon d'améliorer les modèles ou la construction des véhicules afin d'en arriver à une plus grande sécurité de nature à aider à la préparation d'un code de sécurité. Il faudrait, naturellement, obtenir le consentement des provinces avant d'établir un code uniforme de sécurité pour les véhicules automobiles. Le ministère de l'Industrie serait heureux de collaborer avec les provinces à la préparation de ce code.

Maintenant, monsieur l'Orateur, vu qu'il avait été tant question des provinces dans cette réponse, j'ai pris la liberté d'écrire à chaque ministre compétent en matière de circulation routière dans sa province, pour lui demander son opinion sur la question. Évidemment, j'ai joint à ma lettre un exemplaire du hansard du 16 juin. Avant la prorogation du Parlement, j'avais reçu des réponses de six provinces qui se montraient disposées à appuyer toute mesure progressiste visant à accroître la sécurté sur nos grandes routes. A la suite de ces réponses, je ne pouvais plus douter que toute initiative du gouvernement fédéral serait bien accueillie. En fait, plusieurs provinces ont indiqué dans leurs récents discours du trône qu'elles amélioreraient leurs lois sur la circulation. Voici des extraits d'articles de journaux concernant les discours du trône, en commençant par l'Ontario:

L'Ontario va presque tripler le nombre de contrôles obligatoires de sécurité cette année, en vue de réduire le taux de mortalité sur les routes, a-t-on annoncé mardi dans le discours du trône.

Le gouvernement a promis de soumettre les voitures à une inspection obligatoire à 80 endroits «mobiles», soit 48 de plus qu'en 1965.

Au lieu d'adopter des endroits fixes que les automobilistes peuvent éviter facilement, les voies mobiles servant aux contrôles de sécurité seront transportées dans des camions qui se déplaceront constamment.

Le sous-ministre des Transports M. A. G. MacNab dit que le programme accéléré s'étendra à toute la province.

Comme l'automobiliste ne saura ni l'heure ni l'endroit de la vérification, nous espérons que tous les automobilistes maintiendront leurs voitures en meilleur état, a-t-il dit.

Puis, de la Colombie-Britannique:

Le gouvernement de la Colombie-Britannique prévoit une loi sur la vérification obligatoire des automobiles afin d'éliminer des routes les conducteurs dont les facultés sont amoindries.

Il projette aussi une commission royale d'enquête sur l'assurance-automobile.

Le discours n'a pas dit comment on s'occuperait des conducteurs dont les facultés sont amoindries. Mais on apprend de source autorisée que la loi fixera une teneur en alcool dans le sang au-delà de laquelle le conducteur ne pourra plus conduire. Le poids de la preuve reposera sur le chauffeur et il devra démontrer, par une épreuve quelconque, qu'il n'est pas en état d'ivresse. La nature de l'épreuve n'a pas été révélée.

La conférence annuelle du Conseil canadien de la sécurité routière aura lieu à Calgary au mois de mai. C'est le moment logique que pourraient choisir les gouvernments fédéral et provinciaux pour lancer une campagne de sécurité routière qui grouperait toutes les personnes et organisations intéressées, en vue de faire des progrès réalistes vers une plus grande sécurité routière. Cependant, il me semble que le gouvernement doit prendre une mesure importante avant cette conférence, soit solutionner le problème de l'alcoolisme en adoptant une modification au Code criminel qui rendrait l'alcoolémie obligatoire.

La statistique prouve qu'au moins 50 p. 100 de tous les accidents de la route sont directement causés par une personne sous l'influence de l'alcool. Nombre de gens bien en vue sont très sensibles à ce problème et voici certaines des pensées qu'ils ont exprimées par suite de leurs délibérations. Voici les idées de M. George B. McClellan, commissaire de la GRC:

Où sont les droits civils de la famille dont le soutien a été tué par quelque personne abrutie par

l'alcool et conduisant une voiture puissante? Quel régime a-t-on pour fournir des conseils juridiques gratuits à la veuve qui peut avoir le droit légitime de réclamer des dommages-intérêts? Qui vient réhabiliter ses enfants, leur trouver un emploi, les diriger vers une carrière, les nourrir et les habiller? Qui, en fait, sauf la charité et les organisations locales de bien-être?

Mais l'ivrogne qui conduisait la voiture, s'il est déclaré coupable, a droit à tout cela lorsqu'il est mis à la charge de l'Etat...

Et le droit d'insister sur le fait que conduire sur nos routes devrait être un passe-temps relativement peu dangereux et non un concours pour voir qui restera en vie? Il ne devrait pas être nécessaire, en conduisant une voiture, d'essayer de déjouer les fous et les ivrognes qui conduisent sur toutes les routes aujourd'hui sans faire aucun cas de la vie, des règlements, de la sécurité ou de leur prochain.

Voyons maintenant ce que pense l'honorable Gordon Taylor, ministre de la Voirie de l'Alberta et l'un des ministres qui m'ont écrit.

Bientôt, il se peut que la loi interdise de prendre un verre avant de conduire une voiture, d'après l'honorable Gordon Taylor, ministre de la Voirie de l'Alberta. Le problème causé par l'automobiliste qui a consommé de l'alcool s'aggrave à tel point que le fait d'en boire le moindrement et de conduire deviendra peut-être un délit.

Selon la loi actuelle, les conducteurs ne sont coupables que si la police peut établir que leurs facultés étaient diminuées. Il faut que la loi devienne plus stricte. La moitié, au bas mot, des accidents de la route sont dus au fait qu'au moins une des personnes en cause avait pris un coup.

Les peines infligées en Alberta aux conducteurs dont les facultés étaient affaiblies par l'alcool sont actuellement parmi les plus fortes au Canada.

Voici une opinion du Dr Morton Shulman, coroner en chef du grand Toronto.

Plus de la moitié des conducteurs tués en Ontario dans des accidents d'automobiles survenus entre les mois de novembre et juin derniers avaient assez d'alcool dans le sang pour que leurs facultés soient considérées comme étant affaiblies, au sens de la loi. C'est ce qu'a dit hier le Dr Morton Shulman, coroner en chef de la région.

Il a dit que les seuls moyens de faire cesser les tueries sur nos routes étaient de faire subir des épreuves d'alcoolémie à tous les conducteurs impliqués dans des accidents et d'appliquer la même méthode au hasard en se servant d'alcomilles.

Vu que nombre d'individus pourraient s'opposer à subir ces épreuves obligatoires, il a recommandé d'exiger de ceux qui demandent un permis de conduire leur consentement écrit à subir ces épreuves. Cette méthode a réussi dans l'État de New-York et dans d'autres États, a-t-il dit. Lorsqu'un conducteur refusait subséquemment de subir l'épreuve, on annulait son permis de conduire.

Il a ajouté qu'il est urgent d'adopter cette méthode parce que les conducteurs tués étaient pour la plupart des jeunes. Insistant sur l'acuité du problème, le Dr Shulman a dit que l'alcool était impliqué dans la moitié de ces accidents mortels. Et, en ne comptant pas les enfants qui se font tuer à pied, le facteur alcool peut atteindre 80 p. 100.

Le docteur Shulman a dit qu'il recommandait un recours étendu à l'alcoolémie, dans l'espoir qu'elle empêche les conducteurs de prendre la route après avoir bu, plutôt que dans l'espoir d'attraper un plus grand nombre de ceux qui le font...

Le juge en chef McRuer s'est exprimé comme il suit:

Pour être logique, il faudrait juger les conducteurs qui ont bu non pas d'après les conséquences de leur état, mais d'après leur état même.

Et cela veut dire que ceux qui conduisent en état d'ébriété devraient être traités très sévèrement. Si nous faisions preuve de sens commun dans notre société, c'est précisément ce que nous ferions.

Toute personne en état d'ébriété qui conduit sur la route est une grave menace à la vie humaine.

Nous ne tolérerions pas qu'on homme en état d'ivresse conduise une grue au travail, dans un chantier. Il serait remercié sur-le-hamp. De même pour le mécanicien de locomotive un peu gris.

Mais dans l'esprit du grand public, conduire sur la route en état d'ivresse peut être pris à la légère. Cela montre combien le public est illogique parfois.

On fait trop bon marché de la vie humaine. Dans les affaires criminelles dont les tribunaux sont saisis et qui concernent les accidents d'automobiles, on ne s'intéresse qu'à l'accusé. La personne qui a perdu la vie n'est considérée que comme une simple donnée statistique.

Nous pouvons tous avoir des défaillances momentanées, être étourdis ou distraits parfois. Mais c'est bien différent de conduire une voiture, instrument dangereux, lorsqu'on est ivre ou stupéfié.

C'est admis, mais à tort, selon moi. Je ne connais pas le remède à ce mal, mais si tous les secteurs de la société se réveillaient, on pourrait faire quelque chose. Nous ne devons pas nous accommoder du taux de la mortalité sur les routes. Si on observait la loi, il y aurait la moitié moins d'accidents, car la plupart d'entre eux sont causés par ceux qui enfreignent le code de la sécurité routière.

J'ai vu de près les conséquences de l'ébriété au volant. Il y a un peu plus d'une quinzaine, une famille de cinq personnes revenait de l'église en automobile et elles ont toutes été tuées à quelques milles de chez moi par un conducteur qui avait bu. Et ce dernier n'a été que légèrement blessé.

Le gouvernement ne tardera pas, je l'espère, à présenter les modifications qui s'imposent au Code criminel pour les automobilistes qui conduisent en état d'ivresse. Je tiens à signaler également le manque de courtoisie et l'indifférence que témoignent les automobilistes à l'entrée de cet édifice. Je parle des voitures qui empruntent la rue Wellington à partir de la rue Metcalfe. Lorsque le feu vert s'allume, souvent les automobilistes ne laissent pas le temps aux piétons de passer, ils foncent en se frayant un chemin parmi les piétons qui traversent la rue. On pourrait commencer par régler cet état de choses à nos portes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Noble: Monsieur l'Orateur, me permettrait-on de terminer cette page seulement?

M. Winch: Non.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député n'a pas le consentement unanime. Comme il est six heures, il est de mon devoir, conformément à l'ordre spécial du vendredi 28 janvier dernier, d'interrompre le débat et de saisir la Chambre de la motion qu'elle doit examiner.

(La motion de l'honorable Sharp est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.)

M. le Président: A l'ordre. En vertu d'un ordre spécial adopté le vendredi 21 janvier 1966, les crédits de tous les ministères de l'État pour l'année financière se terminant le 31 mars 1966 sont censés avoir été mis en délibération et examinés.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

(A 6 h. 03, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[*Note de l'éditeur: Questions et réponses qui font suite à celles de la page 581.*]

[*Français*]

PRODUCTION D'ŒUFS—1963-1966

Question nº 133—**M. Caouette:**

1. Quelle a été la production d'œufs, au cours des années 1963, 1964, 1965 et 1966 à date, *a*) au Canada, *b*) dans chaque province?

2. Le Canada importe-t-il ou exporte-t-il des œufs? Dans l'affirmative, *a*) combien se chiffrent ces transactions, *b*) avec quels pays commerce-t-il?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1.

Production d'œufs au Canada et par provinces, 1963, 1964, 1965*

	Jan.-déc. 1963	Jan.-déc. 1964	Jan.-déc. 1964	Jan.-déc. 1965
Canada	417,920	437,906	398,634	393,943
Î. P.-É.	4,158	4,079	3,740	3,657
N.-É.	19,305	18,278	16,730	16,820
N.-B.	9,294	9,713	8,900	8,555
Qué.	66,182	71,520	64,597	67,685
Ont.	170,032	177,023	161,229	156,160
Man.	37,560	42,878	38,764	39,205
Sask.	29,142	28,089	25,594	23,493
Alta.	36,938	38,574	35,281	34,031
C.-B.	45,309	47,752	43,799	44,337

*Les chiffres sont en milliers de douzaines.

NOTA: On ne dispose pas des chiffres pour 1966.

2. La statistique disponible relativement aux exportations et aux importations d'œufs en 1963, 1964 et 1965 figure aux tableaux suivants:

STATISTIQUE DISPONIBLE À L'ÉGARD DES EXPORTATIONS D'ŒUFS EN 1963, 1964, 1965

1963 Importation Classe Nombre	Description	Pays	1963 Quantité milliers	1963 Valeur milliers de dollars	1964 Quantité milliers	1964 Valeur milliers de dollars	Janv.–août 1965 (chiffres les plus récents) Quantité milliers	Janv.–août 1965 (chiffres les plus récents) Valeur milliers de dollars
			de douz.		de douz.		de douz.	
53–09	Œufs à couver	Royaume-Uni	—*	1	néant	néant	1	9
		Allemagne de l'Ouest	12	10	7	32	25	80
		Italie	néant	néant	1	2	21	69
		Espagne	néant	néant	néant	néant	1	1
		Suisse	1	3	1	3	1	1
		Argentine	1	5	néant	néant	néant	néant
		Pérou	néant	néant	néant	néant	—*	—*
		Bermudes	1	—*	néant	néant	néant	néant
		Barbade	16	13	38	32	30	27
		Trinité et Tobago	1	1	néant	néant	néant	néant
		Cuba	19	125	249	255	néant	néant
		État-Unis	255	533	319	492	297	486
		Total	306	691	615	816	376	673
			douz.		douz.		douz.	
53–19	Œufs en coquille n.d.a.	Royaume-Uni	15	7	néant	néant	néant	néant
		Norvège	néant	néant	néant	néant	1	—*
		Suisse	52	20	néant	néant	néant	néna
		Guyane britannique	—*	—*	1	—*	néant	néant
		Bahamas	néant	néant	1	—*	9	néant
		Bermudes	77	47	41	20	7	4
		Barbade	11	6	12	6	6	3
		Jamaïque	néant	néant	néant	néant	néant	2
		Îles Sous le Vent et Îles du Vent	néant	néant	1	1	97	nénat
		Trinité et Tobago	93	47	182	80	néant	37
		Antilles néerlandaises	2	1	néant	néant	93	nénat
		Porto Rico	néant	néant	367	118	6	26
		Saint-Pierre et Miquelon	2	1	7	3	13	2
		États-Unis	738	263	1,002	366		5
		Total	990	382	1,614	594	232	79

23034—40½

53–59	Œufs entiers, jaunes d'œufs ou albumine séchée	Royaume-Uni	8	12	23	34	néant	néant
		Suède	1	1	néant	néant	néant	néant
		République d'Afrique du Sud	1	2	néant	néant	84	94
		Guyane britannique	1	1	2	2	1	1
		Trinité et Tobago	—*	1	néant	néant	—*	1
		Cuba	3	5	néant	néant	néant	néant
		Saint-Pierre et Miquelon	—*	—*	—*	1	—*	—*
		États-Unis	1	—*	néant	néant	néant	néant
		Total	15	22	25	37	85	96
			liv.		liv.		liv.	liv.
53–69	Œufs entiers, jaunes d'œufs ou albumine, gélés ou autrement préparés n.d.a.	Royaume-Uni	174	42	néant	néant	néant	néant
		Jamaïque	néant	néant	8	4	11	7
		États-Unis	néant	néant	79	6	74	4
		Total	174	42	87	10	85	11

—* Chiffre trop faible pour être exprimé (moins de $500)

STATISTIQUE DISPONIBLE À L'ÉGARD DES IMPORTATIONS D'ŒUFS EN 1963, 1964, 1965

1963 Importation Classe Nombre	Description	Pays	1963 Quantité milliers de	1963 Valeur milliers de dollars	1964 Classe Nombre	1964 Quantité milliers de	1964 Valeur milliers de dollars	Janv.–août 1965 (chiffres les plus récents) Quantité milliers de	Janv.–août 1965 (chiffres les plus récents) Valeur milliers de dollars
			douz.			douz.		douz.	
2325	Œufs en coquille	Royaume-Uni	néant	néant	53-19	440	88	391	105
		Danemark	—*	1		néant	néant	néant	néant
		Pays-Bas	—*	—*		néant	néant	néant	néant
		Hong-Kong	49	34		56	35	43	25
		Tai-Wan	1	1		néant	néant	néant	néant
		États-Unis	8,057	5,078		1,385	2,548	1,562	2,462
		Total	8,107	5,114		1,881	2,671	1,996	2,592
			liv.			liv.		liv.	
2327	Œufs entiers, jaunes d'œufs ou albumine desséchés	Royaume-Uni	1	1	53-59	1	1	14	13
		Pays-Bas	—*	—*		néant	néant	néant	néant
		Chine communiste	21	15		1	1	néant	néant
		États-Unis	186	220		252	308	266	276
		Total	208	236		254	310	280	289
			liv.			liv.		liv.	
2326	Œufs entiers, jaunes d'œufs ou albumine gelés ou autrement préparés n.d.a.	Royaume-Uni	néant	néant	53-69	néant	néant	22	4
		Tai-Wan	3	1		néant	néant	néant	néant
		Hong-Kong	—*	—*		1	—*	néant	néant
		Australie	20	7		néant	néant	néant	néant
		États-Unis	17	9		6	5	98	47
		Total	40	17		7	5	120	51

—* Chiffre trop faible pour être exprimé (moins de $500)

INSTRUCTIONS À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

Question nº 135—**M. Caouette:**

1. Durant les trois dernières années, le gouverneur en conseil ou le ministre désigné, a-t-il donné, selon le sens de l'article 3 (9) de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, des instructions à cette société? Dans l'affirmative, *a*) quelles ont été ces instructions, *b*) la Société s'est-elle conformée à ces instructions?

2. Le Gouvernement a-t-il l'intention de modifier la loi de façon à ce que ces instructions soient contenues dans le rapport annuel?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Le gouvernement n'a pas étudié cette proposition.

[*Traduction*]

*CENTRE MÉDICAL DE RÉADAPTATION AU VIETNAM

Question nº 141—**M. Winkler:**

1. Le gouvernement canadien a-t-il demandé qu'une étude soit faite sur l'établissement d'un centre médical de réhabilitation pour le soin des civils au Vietnam et, si oui: *a*) Quels sont les noms des personnes qui ont participé à cette étude, *b*) Quel est le contenu de leur rapport, *c*) Les services d'une telle équipe médicale ont-ils été mis à la disposition du gouvernement?

2. Le gouvernement entend-il, maintenant, établir un tel centre et, sinon, pourquoi?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui. *a*) Le Dr Gustave Gingras. *b*) Un aperçu du genre de centre de réhabilitation qu'il pourrait être utile d'établir et de ce qu'il faudrait de personnel, de matériel et d'équipement. *c*) Si l'on peut conclure des arrangements à ce sujet avec les autorités vietnamiennes, l'on s'attend de pouvoir recruter le personnel voulu.

2. Voir à *c*) ci-dessus.

LES EMPLOYÉS DU COMMISSAIRE À LA REPRÉSENTATION

Question nº 147—**L'hon. M. Bell:**

1. Quels sont les noms de tous les membres du personnel, à l'exclusion des sténographes et des préposés aux écritures, employés exclusivement au profit ou avec l'autorisation du Commissaire à la représentation, pour aider celui-ci et les diverses Commissions de délimitation des circonscriptions électorales dans le travail de remaniement?

2. A l'égard de chacune de ces personnes, quels sont les détails touchant l'expérience, l'âge, l'instruction, l'emploi antérieur, les connaissances en géographie, en histoire, en tradition ou en d'autres conditions locales qui influent sur le district électoral auquel elle est affectée, ainsi que toutes les autres aptitudes au poste où elle a été nommée?

[L'hon. M. Winters.]

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Personne n'a été employé au profit ou avec l'autorisation du Commissaire à la représentation pour aider les diverses Commissions de délimitation des circonscriptions électorales dans le travail de remaniement. Lorsqu'une Commission demandait les services de quelque membre du personnel du Commissaire à la représentation, les services d'une telle personne étaient mis à sa disposition. Le 23 décembre 1963, le Commissaire à la représentation a embauché M. A. J. Lineger comme surveillant pour l'aider dans le travail de remaniement. A la demande de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour l'Ontario, les services de M. Lineger ont été mis à sa disposition.

2. M. A. J. Lineger a 55 ans; il a fait des études secondaires et une année d'université. De juillet 1928 à août 1961, il était au service de la *Coca Cola Company Limited* à Ottawa, sauf pour le temps passé dans l'armée canadienne de juillet 1942 à mars 1946. Au moment de son licenciement, il était sergent dans le Corps des magasins militaires royal canadien. Du 26 avril 1962 au 22 décembre 1963, il faisait partie du personnel du Directeur général des élections à titre de commis surveillant, et, depuis le 23 décembre 1963 jusqu'à ce jour, il est membre du personnel du Commissaire à la représentation. Pendant qu'il se trouvait dans le bureau du Directeur général des élections, M. Lineger a démontré au Directeur général des élections qu'il possédait les qualités et la compétence voulues pour remplir le poste de surveillant dans le bureau du Commissaire à la représentation. M. Lineger, comme les autres membres du personnel, a acquis sur place des connaissances relatives au travail de remaniement de la carte électorale.

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE L'ONTARIO

Question nº 148—**L'hon. M. Bell:**

1. En quels endroits la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour l'Ontario a-t-elle tenu des séances publiques?

2. A quelle date et à quelle heure chacune de ces séances a-t-elle eu lieu?

3. Dans le cas de chacune de ces séances, quels membres de la Commission étaient présents?

4. Dans le cas de chacune de ces séances, quels membres du personnel de la Commission étaient présents?

5. Y a-t-il eu transcription sténographique des délibérations de chacune de ces séances?

6. Dans le cas de la négative, de quelle nature précise était le compte rendu des délibérations de chacune de ces séances et qui a fait ce compte rendu?

7. Par quels moyens les membres de la Commission absents de l'une quelconque de ces séances ont-ils été mis au courant de la nature des observations faites par les personnes qui ont comparu devant la Commission?

8. Existe-t-il des mémoires ou documents préparés par les membres de la Commission présents à ces séances pour la gouverne de leurs collègues absents, et qui pourraient maintenant être déposés à la Chambre des communes afin de permettre aux députés de se rendre compte si la Commission a effectivement pris en considération les observations qu'on lui a faites?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Les commissions formées aux termes de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales ne font pas rapport au gouvernement, de sorte que le gouvernement n'a pas de dossiers renfermant les renseignements demandés dans la présente question. Aux termes de l'article 10 de la Loi, les commissions ne sont pas des agences de Sa Majesté. Les commissions présentent leurs rapports directement à la Chambre des communes.

LE BOURREAU OFFICIEL

Question nº 150—**M. McCleave:**

Y a-t-il une personne qui soit rétribuée régulièrement par le Gouvernement du Canada pour remplir la fonction de bourreau officiel?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Non.

L'INAUGURATION DE SERVICES AÉRIENS VERS LES ANTILLES

Question nº 151—**M. McCleave:**

1. La Société Air-Canada a-t-elle récemment établi des services aériens réguliers entre les Bermudes, les Antilles et l'aéroport international d'Halifax? S'il en est ainsi, à quelles dates ont eu lieu ces vols et qui étaient les passagers voyageant à titre gracieux?

2. Des membres du Parlement de la dernière ou de la présente session ont-ils été à bord lors d'un tel vol? Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms?

3. Le président d'Air Canada ou son bureau ont-ils offert un certain nombre de places à bord de l'avion assurant ce service au ministre des Transports? Dans le cas de l'affirmative, à qui le ministre a-t-il adressé ces invitations?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui; départ le 3 décembre 1965, retour le 7 décembre 1965; voici quelle était la liste des invités: V. A. Ainsworth, président, *Board of Trade* de Terre-Neuve; J. D. Allingham, directeur, *Allingham's Travel Agency;* R. Armitage, directeur adjoint, Commission des transports des Maritimes; W. S. Bird, président, *New Brunswick Development Corporation;* L'hon. C. H. Ballam, ministre du Travail, gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador; R. Bassett, directeur, *Bermuda Trade Development Board;* R. MacD. Black, éditeur, *Amherst Daily News;* J. Braddock, directeur des services de rédaction, *Atlantic Advocate;* J. Brayley, chef de bureau, *Presse canadienne;* F. Brooks, directeur, *Maritime Travel Service;* S. Bujold, administrateur-gérant, *L'Évangéline;* J. V. Butler, président, station de radio VOCM; G. C. Cherry, *Cherry's Travel Service;* W. H. Conrod, photographe; R. Costello, président, *Télegraph-Journal & Times Globe;* R. Crawford, *Fundy Shipping Limited;* W. V. Creaghan, président, *Board of Trade* de Moncton; G. A. Cromwell, directeur général, station de radio et de télévision CHSJ; J. M. Crosby, président, Commission des transports des Maritimes; L. C. Currie, éditeur, *Daily News;* R. E. Day, *Guy R. Day & Son;* J. H. Delaney, *United Mine Workers of America;* M. Doogue, directeur, *Annapolis Valley Travel Service;* R. D. Duchemin, éditeur, *Cape Breton Post;* L. C. Earle, directeur, *Harvey's Travel Agency;* F. Fillmore, pigiste; W. W. Fowler, directeur régional des ventes, Air Canada; A. Frampton, président, *Central Nfld. Chamber of Commerce;* D. Frost, directeur, *Central Agencies;* W. F. Calgay, directeur régional, Radio-Canada; A. W. Gaudet, président, *Board of Trade* de Charlottetown, G. C. Goode, directeur régional de l'exploitation, Air Canada; W. J. Hancox, éditeur, *Guardian & Patriot;* H. S. Haslam, directeur, général (charbon), *Dominion Steel Corp.;* J. M. Herder, président, *The Evening Telegram;* H. Holland, président, Chambre de commerce de Stephenville; B. W. Isner, directeur général, *Times and Transcript;* C. Jamieson, directeur général, station de radio et de télévision CJON; E. G. Jarvis, président, *Board of Trade* d'Halifax; R. A. Kellough, directeur, *Blenus Travel Service;* S. R. Kennedy, directeur régional, Radio-Canada; A. J. Kenny, directeur, *Harvey's Travel Agency;* H. J. Lam, directeur, *Atlantic Travel Service;* J. A. Lenahan, régisseur régional, ministère des Transports, R. V. Lenihan, directeur, *Moncton Travel Agency;* C. Linkletter, *Linkletter Travel Agency;* R. Lockhart, administrateur-gérant, station de radio CFBC; F. A. Lynds, président, station de radio et de télévision CKCW; A. B. MacDonald, président, *Board of Trade* de Sydney; F. MacDonald, président, CJCH Ltd.; G. A. MacDonald, pigiste; R. MacDonald, *J. A. Young & Son;* D. MacIntosh, vice-président, *Fraser & Hoyt Travel Service;* I. MacKeigan, président, Office d'expansion économique de la région atlantique; J. G. MacFarlane, directeur, *Harvey's Travel Agency;* L'hon. A. B. MacRae, ministre de l'Agriculture de l'Île du Prince-Édouard; W. J. McCall, rédacteur municipal, *Halifax Herald;* G. R. McGregor, président, Air Canada; W. McKay, directeur général, *The Western Star;* J. L. McKenna, président, Association des hebdomadaires du Canada; F. McQuarrie, président, *Board of Trade* de Summerside; E. R. Mathers, directeur, *I. H.*

Mathers & Son Ltd; J. W. E. Mingo, président de la Commission du port d'Halifax; R. S. Morton, éditeur, *Dartmouth Free Press;* D. Mosley, directeur, *H. D. MacLeod Agency Ltd;;* J. Mungall, éditeur, *Journal-Pioneer;* C. N. Murray, directeur général (acier), *Dominion Steel Corp.;* J. Murphy, président, *Truro Daily News;* Dr N. Murphy, président, station de radio CFCB; D. M. Neill, président, station de radio CFNB; J. O'Dea, président, Conseil d'orientation économique des provinces de l'Atlantique; V. DeB. Oland, président sortant de la Chambre de commerce du Canada; P. A. Outhit, rédacteur-pigiste; A. T. Parkes, secrétaire-directeur, *Maritime Provinces Board of Trade;* W. L. Patterson, directeur commercial, station de radio CFDR; O. Pulsifer, directeur adjoint, station de radio CHNS; A. Purchase, président, Chambre de commerce de Corner Brook; J. R. B. Rankin, directeur de zone, relations extérieures, Air Canada; G. Regan, avocat; B. Richard, *Acadia Travel Agency;* J. A. Rioux, président, *Board of Trade de Fredericton;* H. D. Robertson, directeur, *Robertson Travel Limited;* L'hon. H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, Gouvernement du Canada; C. Robinson, rédacteur pour les Maritimes, *Weekend Magazine;* S. Rodriguez, directeur, *Atlas Travel Service;* K. A. Ross, directeur général, *Board of Trade* d'Halifax; P. Sampson, *Bathurst Travel Bureau;* R. C. Schurman, président, station de radio CJRW; I. Schwartz, président, *Glace Bay Travel Service;* I. Settle, municipalité du comté d'Halifax; D. Sheppard, président, Chambre de commerce de Gander; F. G. Sherratt, directeur général, station de radio CJCH 920 Ltd.; J. G. Simpson, administrateur, Air Canada; L'hon. R. L. Stanfield, premier ministre de la Nouvelle-Écosse; C. M. Sullivan, président du *Board of Trade* de Saint-Jean; J. R. H. Sutherland, éditeur, *New Glasgow News;* N. Swain, directeur, *South Shore Travel Service;* G. Thériault, directeur, station de télévision CBAF; G. T. Urquhart, président, *Port and Industrial Commission;* Charles A. Vaughan, maire d'Halifax; Joseph Zatzman, maire de Dartmouth (N.-É.)

2. L'honorable H.-J. Robichaud et M. G. Regan, ancien député (voir la réponse au nº 1) ont participé au vol inaugural.

3. Le président d'Air Canada ou son bureau n'ont pas offert un certain nombre de places à bord de l'avion assurant ce service au ministre des Transports. L'honorable H.-J. Robichaud a représenté le ministre des Transports à cette occasion et le ministre des Transports a proposé à Air Canada d'inviter M. I. M. MacKeigan à titre de président de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et M. G. Regan, étant donné que ce dernier avait préconisé pour la première fois au Parlement l'établissement du service Halifax-Bermudes.

L'EXPO '67—ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question nº 162—**M. Coates:**

1. Quel est le montant global maximum que le gouvernement fédéral peut verser en subventions à l'Expo '67?

2. Quelles dispositions le gouvernement fédéral a-t-il prises à l'égard du déficit qui résultera de l'Expo '67?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. L'article 10 de la Loi d'établissement de la Corporation prévoit ce qui suit: (1) Dès que les circonstances le permettent et, de toute façon, au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, la Compagnie doit soumettre à l'approbation du gouverneur en conseil et du lieutenant-gouverneur en conseil son plan d'ensemble de l'exposition, en indiquant les entreprises et projets divers qu'elle envisage en ce qui concerne la conception, l'organisation, la réalisation et l'administration de l'exposition, le coût estimatif de chaque semblable entreprise ou projet ainsi que ses frais estimatifs d'immobilisations et d'exploitation relatifs à l'exposition.

(2) La Compagnie doit soumettre à l'approbation du gouverneur en conseil et du lieutenant-gouverneur en conseil toute modification importante apportée au plan dont fait mention le paragraphe (1) ainsi qu'aux estimations de frais qui y sont prévues.

(3) Par dérogation à toute autre disposition de la présente loi et sauf pour les objets des paragraphes (1) et (2), la Compagnie ne doit ni commencer la réalisation d'une entreprise ou d'un projet, ni dépenser à cette fin un montant quelconque, ni prendre quelque engagement à cet égard, sauf si cette entreprise ou ce projet est compris dans la plan d'ensemble approuvé pour l'exposition ou dans une modification dudit plan.

L'article 11 de la même loi stipule ce qui suit: A la demande de la Compagnie, le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser à la Compagnie sous forme d'octrois les montants requis pour la conduite des affaires de la Compagnie, mais l'ensemble des montants versés à la Compagnie aux termes du présent article ne doit pas excéder vingt millions de dollars.

La Loi comporte d'autres dispositions en vertu desquelles la Corporation peut emprunter des fonds pour répondre à ses besoins. L'article 12 prévoit ce qui suit: (1) Avec l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Finances de Québec, la Compagnie peut, pour les objets que prévoit sa loi constitutive, emprunter des montants d'ar-

gent sur la garantie de ses billets, obligations ou débentures.

(2) La Compagnie ne doit émettre ni billets, ni obligations, ni débentures sous le régime du paragraphe (1), sauf aux taux d'intérêt et sous réserve des autres modalités et conditions que le gouverneur en conseil et le lieutenant-gouverneur en conseil peuvent approuver et à moins que le paiement du principal et de l'intérêt n'en soit garanti par Sa Majesté et Sa Majesté du chef de la province de Québec, ainsi que la prévoit le paragraphe (3)

(3) Le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances, pour le compte de Sa Majesté, à souscrire un cautionnement solidaire auquel ont consenti Sa Majesté et Sa Majesté du chef de la province de Québec, garantissant le paiement du principal de quelque billet, obligation ou débenture qu'a émis la Compagnie sous le régime du paragraphe (1) et de l'intérêt y afférent, lequel cautionnement doit revêtir la forme et être soumis aux modalités et conditions qu'il est loisible au gouverneur en conseil et au lieutenant-gouverneur en conseil d'approuver.

2. Au sujet de la clôture des transactions de la Corporation, l'article 19 (2) prévoit ce qui suit dans la Loi d'institution: (2) Après la clôture de l'exposition, la Compagnie doit liquider ses affaires en réglant son actif et son passif dans le délai, de la manière et selon les conditions que le gouverneur en conseil détermine avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'article 12 de la convention passée entre le gouvernement fédéral d'une part et le gouvernement de la province de Québec et la Ville de Montréal d'autre part, le 18 janvier 1963, dispose comme il suit:

Lorsque la Corporation mettra fin à ses affaires, son actif et son passif, selon le cas, sera distribué entre le Canada, la Province et la Ville dans la même proportion que leurs contributions respectives et totales en espèces à la Corporation, c'est-à-dire 50 p. 100 au gouvernement fédéral, 37½ p. 100 au gouvernement provincial et 12½ p. 100 à la Ville de Montréal.

[*Français*]

BESOINS PARTICULIERS DES UNIVERSITÉS DES PROVINCES MARITIMES

Question nº 164—**M. Coates:**

Le gouvernement étudie-t-il les besoins particuliers des universités des provinces Maritimes en ce qui a trait aux subventions à accorder à ces universités?

M. Jean Chrétien (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le premier ministre a fait part à la Chambre, le 20 janvier, d'un arrangement provisoire concernant les subventions fédérales aux universités pour l'année académique 1966-1967. Le mode de paiements par l'entremise de l'Association des universités et collèges du Canada se fonde sur le principe voulant qu'il y ait lieu d'inclure un supplément dans les subventions versées aux universités situées dans les provinces qui comptent une plus forte proportion d'étudiants de l'extérieur. L'application de ce principe aidera à répondre aux besoins spéciaux des provinces, notamment les provinces Maritimes, qui comptent une proportion élevée d'étudiants de l'extérieur.

[*Traduction*]

L'AMÉNAGEMENT D'UN SLIP À OLD-HARRY (ÎLES-DE-LA-MADELEINE)

Question nº 166—**M. Keays:**

1. Le gouvernement a-t-il aménagé un slip à Old-Harry dans les Îles-de-la-Madeleine?

2. Relativement au slip en question, de qui le terrain a-t-il été acheté et à quel prix?

3. Quelle est la profondeur de l'eau à l'endroit où est situé le slip?

4. Quelles raisons ont motivé le choix d'un nouvel emplacement pour le slip alors que le choix avait porté antérieurement sur Sea Cow Path?

5. Au premier emplacement, quelle était la valeur du terrain nécessaire à l'aménagement du slip?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. M. James A. Clark—$1,000.

3. Elle varie de 0 à 3 pieds selon les marées.

4. *a*) L'anse Sea Cow Path est trop étroite pour recevoir tous les pêcheurs. *b*) Une cale de halage aurait nécessité la protection d'un brise-lames. *c*) Les pêcheurs ont été consultés et 17 sur 23 ont préféré Old-Harry.

5. Cette valeur n'a jamais été établie pour Sea Cow Path.

EFFECTIFS DES FORCES ARMÉES

Question nº 173—**L'hon. M. Lambert:**

1. Quel était l'effectif en service (naval, terrestre et aérien) des forces armées du Canada pour assurer la défense du pays, au 31 décembre 1965?

2. Quel était le taux d'enrôlement dans la Milice à la même date?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. A la date du 31 décembre 1965, l'effectif des forces régulières était le suivant: Marine, 18,878; Armée, 44,418; Aviation, 45,671.

2. On comptait 30,331 militaires dans la Milice à la même date.

L'ACHAT D'AVIONS CF-5

Question nº 174—**L'hon. M. Lambert:**

1. A quelle date le gouvernement a-t-il pris la décision d'acheter des CF-5 comme avions supplémentaires ou de remplacement pour l'ARC, et quand l'a-t-il rendue publique?

2. Combien d'avions de ce genre achètera-t-il, et combien coûteront-ils au total?

3. Ces avions seront-ils fabriqués en tout ou en partie au Canada et qui sera le principal entrepreneur?

4. A quelle date livrera-t-il le premier avion de cette catégorie, et quand compte-t-il terminer la livraison du nombre d'avions dont il est question dans le communiqué officiel?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. Les 14 et 15 juillet 1965 respectivement.

2. Comme on l'a annoncé, environ 125 avions seront achetés à un coût n'excédant pas 215 millions de dollars.

3. Oui, ce sera *Canadair Limited.*

4. Le programme de fabrication n'a pas encore été établi, de sorte que la date de livraison du premier avion prêt à entrer en service n'est pas connue.

*RÉCLAME SUR LE RÉGIME DE PENSIONS AU QUÉBEC

Question nº 178—**M. Rynard:**

1. A-t-on annoncé le Régime de pensions du Canada dans la presse de la province de Québec?

2. Combien ont coûté les annonces à ce propos?

3. Dans quels journaux ou autres organes de diffusion ces annonces ont-elles paru?

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: 1. Non.

2. La deuxième partie ne s'applique pas.

3. La troisième partie ne s'applique pas.

AMENDE POUR VIDANGE DE PÉTROLE PAR UN NAVIRE

Question nº 183—**M. Johnston:**

Quel est le maximum d'amende que l'on puisse imposer à tout capitaine de navire qui est trouvé coupable d'avoir permis le déchargement de pétrole dans les eaux canadiennes?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'article 19 du Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures prévoit une amende d'au plus $5,000 ou un emprisonnement d'au plus six mois, ou ces deux peines à la fois.

REPORTAGE DE RADIO-CANADA SUR LA CONFÉRENCE DE LAGOS

Question nº 216—**M. MacEwan:**

Combien d'employés la Société Radio-Canada a-t-elle envoyés pour le reportage de la Conférence du Commonwealth à Lagos, Nigéria et combien cela en a-t-il coûté?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La société Radio-Canada me dit qu'elle a envoyé cinq employés et l'équipement voulu pour le reportage de la Conférence du Commonwealth à Lagos (Nigéria). Fournir les matériaux d'émissions en anglais et en français à ses quatre réseaux de radio et de télévision a coûté en tout environ $6,000.

[L'hon. M. Lambert.]

LES «PRINCESS LOUISE DRAGOON GUARDS»

Question nº 220—**L'hon. M. Bell:**

1. A quelle époque les *Princess Louise Dragoon Guards* ont-ils été organisés en régiment?

2. A quelle date a-t-il été ordonné que l'effectif du régiment soit réduit à zéro, et licencié?

3. Quelles ont été, en détail, les raisons d'un tel ordre?

4. Quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour assurer le maintien des hautes traditions du régiment?

5. Le gouvernement entend-il étudier la question d'un retour éventuel de ce régiment à son statut de force active?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. Les *Princess Louise Dragoon Guards,* formés sous le nom de *Ottawa Troop of Cavalry* le 23 mai 1872, sont devenus les *Dragoon Guards* le 15 novembre 1878 et *The Princess Louise Dragoon Guards* le 3 janvier 1879. Ils ont accédé au rang de régiment avec la création d'un escadron supplémentaire et d'un quartier général régimentaire les 1er janvier1903 et 1er février 1903 respectivement. Le régiment a successivement pris les noms suivants: *5th Princess Louise Dragoon Guards* le 1er février 1903; *The Princess Louise Dragoon Guards* le 1er février 1903; *The Princess Louise Dragoon Guards* le 15 mars 1920. Il a été fusionné avec le *4th Hussars of Canada* le 15 décembre 1936 sous le nouveau nom de *4th Princess Louise Dragoon Guards.*

2. Le Régiment n'a pas été licencié. Son effectif a été réduit à zéro, et il a été porté à l'Ordre de bataille supplémentaire le 31 mars 1965.

3. Le Régiment a été porté sur l'Ordre de bataille supplémentaire à la suite de l'étude des recommandations de la Commission d'enquête ministérielle sur la réorganisation de la Milice. La Commission avait recommandé de réduire l'effectif du *Princess Louise Dragoon Guards* à zéro étant donné que l'on ne prévoyait pas la nécessité de cette unité. Le ministère a confirmé cette recommandation.

4. Les *Princess Louise Dragoon Guards* constituent actuellement une unité de l'Ordre de bataille supplémentaire de la Milice de l'Armée canadienne. Cela permettra de perpétuer le nom et les traditions d'une unité qui a rendu de précieux services par le passé et de la remettre sur pied au cas où les circonstances rendraient la chose nécessaire à l'avenir.

5. Pas dans le moment. Les circonstances qui ont amené les autorités à porter ce régiment sur l'Ordre de bataille supplémentaire n'ont pas changé.

FILM SUR LA CHASSE AU PHOQUE

Question nº 227—**M. Mather:**

1. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur le diffusion à l'étranger d'un film qui allègue que la chasse au phoque se pratique avec brutalité au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour répondre aux allégations de ce film?

3. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises au cours des dernières années pour faire face à ces critiques?

L'hon. H. J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. Oui.

2. Non.

3. Le Règlement de protection des phoques a été modifié de manière à interdire explicitement l'emploi de méthodes inhumaines d'abattage par les chasseurs de phoques canadiens, des dispositions ont été prises pour assurer l'application plus rigoureuse du Règlement, des consultations ont eu lieu avec des représentants des sociétés canadiennes pour la protection et la conservation des animaux et des mesures ont été prévues pour permettre aux représentants de ces sociétés de se rendre sur les lieux de chasse du phoque dans le golfe Saint-Laurent.

[*Français*]

RADIO-CANADA ET LE BILINGUISME

Question nº 229—**M. Allard:**

1. Est-il exact que la Société Radio-Canada exige le bilinguisme chez ses employés du réseau français?

2. Dans le cas de l'affirmative, ladite Société envisage-t-elle d'accorder une prime spéciale à de tels employés?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. La Société Radio-Canada m'informe que le bilinguisme n'est pas une condition d'emploi au réseau français. Il y a cependant plusieurs postes où le candidat doit posséder une connaissance adéquate de la langue anglaise.

2. En réponse à la deuxième partie de la question, la Société Radio-Canada n'envisage pas pour le moment un système de primes spéciales aux employés bilingues.

Le gouvernement, toutefois, s'est engagé, ainsi que l'indique le discours du trône, à continuer à répandre le bilinguisme dans la fonction publique. A cet égard, je tiens à dire que la question d'un supplément de rémunération pour les employés bilingues est présentement à l'étude.

[*Traduction*]

BOURSES D'ÉTUDE ET D'ENTRETIEN DE LA S.C.H.L.

Question nº 231—**M. Allard:**

Au sujet des bourses et des subventions accordées par la S.C.H.L., afin d'encourager les études postscolaires et les travaux de recherche dans le domaine du logement, de l'urbanisme et de sujets connexes dans les universités canadiennes, *a*) pour les années 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1965 à cette date en 1966, quels ont été le nombre de bourses et la valeur totale de ces bourses attribuées dans chacune des provinces, b) dans la province de Québec, quelles universités ont admis les titulaires et dans quelle proportion?

L'hon. John R. Nicholson (ministre du Travail):

---

a)

	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Colombie-Britannique					
Nombre de bourses	12	8	9	6	6
Valeur totale	$15,500	$10,400	$11,900	$ 8,000	$ 8,000
Alberta					
Nombre de bourses	—	1	2	—	—
Valeur totale	—	$ 1,200	$ 2,200	—	—
Saskatchewan					
Nombre de bourses	—	—	—	—	—
Valeur totale	—	—	—	—	—
Manitoba					
Nombre de bourses	4	1	3	1	3
Valeur totale	$ 5,000	$ 500	$ 3,500	$ 500	$ 3,500
Ontario					
Nombre de bourses	6	7	3	12	13
Valeur totale	$ 7,400	$ 8,900	$ 3,500	$25,337	$16,500
Québec					
Nombre de bourses	3	8	10	10	12
Valeur totale	$ 2,500	$10,000	$16,180	$16,200	$16,500

	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Nouveau-Brunswick					
Nombre de bourses	—	—	—	—	—
Valeur totale	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse*					
Nombre de bourses	—	—	—	1	—
Valeur totale	—	—	—	$ 500	—
Île du Prince-Édouard					
Nombre de bourses	—	—	—	—	—
Valeur totale	—	—	—	—	—
Terre-Neuve					
Nombre de bourses	—	—	—	—	—
Valeur totale	—	—	—	—	—

* L'École d'architecture du *Nova Scotia Technical College*, à Halifax a été fondée en 1961. Les bourses d'études sont offertes aux étudiants qui commencent leur dernière année d'études.

Remarque: La plupart des bourses mentionnées ci-dessus sont des bourses d'études en urbanisme et des bourses de voyage en architecture dont les bénéficiaires peuvent profiter aux écoles d'urbanisme et d'architecture de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Des bourses d'études sont aussi à la disposition des personnes qui veulent entreprendre des études postscolaires dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain; les bénéficiaires de ces bourses peuvent en profiter dans les universités canadiennes ou ailleurs.

b)

	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Université de Montréal					
Nombre de bourses	1	5	7	6	8
Valeur totale	$ 500	$ 6,500	$ 9,000	$ 9,000	$ 7,500
Université Laval*					
Nombre de bourses	—	—	—	1	1
Valeur totale	—	—	—	$ 500	$ 500
Université McGill					
Nombre de bourses	2	3	1	2	1
Valeur totale	$ 2,000	$ 3,500	$ 500	$ 1,700	$ 500

* L'École d'architecture de la ville de Québec a été fondée en 1961 et affiliée à l'Université Laval en 1964.

Remarque: En plus des bourses mentionnées ci-dessus, on a accordé cinq bourses d'une valeur globale de $19,680 à des résidants de la province de Québec qui ont entrepris des études postscolaires dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain dans des universités de l'extérieur.

[*Français*]

NÉGOCIATIONS DITES KENNEDY ET PAYS Y PARTICIPANT

Question n° 232—**M. Allard:**

Quels pays, pour ce qui a trait aux négociations Kennedy, ont joui de l'exception et qui pouvaient négocier sur la base de produit à produit, à cause de leurs structures économiques variées, de la composition de leurs échanges et de leurs degrés d'avancement différents?

[L'hon. M. Nicholson.]

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Le Comité des négociations commerciales qui s'est réuni au niveau ministériel en mai 1964, a confirmé que le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud se rangeaient dans la catégorie des pays offrant une structure économique ou commerciale spéciale, telle que des réductions tarifaires à égalité linéaire peuvent ne pas offrir une balance convenable d'avantages. L'Irlande, la Grèce et le Portugal sont aussi censés participer aux organisations sur une base non linéaire.

Des méthodes spéciales, qui ne comportent pas la pleine réciprocité dans les négociations, ont été acceptées en ce qui concerne la participation des pays moins développés. Quelque 25 pays en voie de développement ont promis de participer à ces conditions spéciales.

DERNIÈRE DATE DE LA VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Question n° 233—**M. Allard:**

1. Au sujet des opérations financières de l'Exposition universelle de 1967, à quelle date a été effectuée par Ottawa la dernière vérification?

2. Quels sont les salaires et les frais de déplacement et de représentation des hauts fonctionnaires de l'Exposition pour les années 1963, 1964 et 1965?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): 1. Les transactions financières de la Corporation sont continuellement vérifiées par les propres vérificateurs de la Corporation, par l'Auditeur général et par l'Auditeur provincial du Québec. Les services de vérification du ministère fédéral des Finances sont employés par la Corporation pour vérifier les contrats de ses experts-conseils et de la construction.

La dernière vérification officielle de l'Auditeur général du gouvernement canadien et de l'Auditeur provincial du Québec a porté sur l'examen des transactions de la Corporation jusqu'au 31 décembre 1964. Au cours de l'année 1965, le nombre moyen de vérificateurs chargés de vérifier les transactions de la Corporation s'établit comme il suit:

	Personnel maximum à l'œuvre	Nombre approximatif de mois de travail	Moyenne d'employés à l'œuvre
Personnel de la vérification interne	7	12	7
Personnel de la vérification fédérale	8	7	6
Personnel de la vérification provinciale	5	4	2
Services de vérification (non sur place)	9	12	9
Totaux:	29		24

Au 26 janvier 1966, 29 vérificateurs en tout travaillaient sur les comptes de l'Exposition.

2. Les traitements, les frais de voyage et de représentation des fonctionnaires supérieurs de l'Exposition, durant les années 1963, 1964 et 1965, s'établissaient comme il suit au 31 décembre dernier:

Traitements	1963	1964	1965
P. Dupuy, Commissaire général	$40,000	$40,000	$40,000
R. F. Shaw, sous-commissaire général	$35,000	$35,000	$35,000
A. G. Kniewasser, directeur général	$32,500	$32,500	$32,500
Frais de voyage et de représentation			
P. Dupuy	—	$17,806	$29,029
R. F. Shaw	—	$11,000	$ 8,662
A. G. Kniewasser	néant	$ 5,559	$ 3,722

[*Traduction*]

UNITÉ D'ANALYSE DES IMPÔTS—RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES IMPÔTS

Question n° 234—**L'hon. M. Bell:**

1. Le gouvernement a-t-il établi une unité d'analyse des impôts ou autre service du genre pour le conseiller dans l'application du rapport de la Commission royale d'enquête sur les impôts?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles attributions précises ou quel mandat particulier ont été confiés à cette unité ou ce service?

3. Comment ces attributions ou ce mandat s'intègrent-ils dans les fonctions, les devoirs et la juridiction des fonctionnaires du ministère des Finances et du ministère du Revenu national qui conseillent ordinairement le gouvernement sur les questions de fiscalité?

4. Quels sont les noms des personnes retenues ou employées en vue de faire partie de cette unité ou de ce service?

5. Quelle est, dans le détail, l'expérience du milieu des affaires ou de la fonction publique que possède chacune de ces personnes?

6. *a*) Parmi ces personnes, y en a-t-il qui ont obtenu un congé de leur employeur particulier? Le cas échéant, qui sont ces personnes et de quel employeur le congé a-t-il été obtenu, *b*) parmi ces personnes, y en a-t-il qui conservent des relations avec quelque employeur particulier et, le cas échéant, qui sont ces personnes, avec quel employeur sont-elles en relations et quel est le caractère de ces relations?

7. A quelles conditions chacune de ces personnes a-t-elle été retenue ou employée dans la fonction publique et pour quelle période prévoit-on retenir ou employer chacune d'elles?

8. Chacune des personnes en question a-t-elle prêté les serments d'office habituels que doivent prêter les membres de la fonction publique?

9. Sinon, pour quels motifs?

10. Y en a-t-il, parmi ces personnes, qui ont eu accès à quelque tranche du rapport de la Commission royale d'enquête sur les impôts, soit dans son texte provisoire, soit dans son texte définitif?

11. Dans le cas de l'affirmative, quelles tranches de ce rapport ont été révélées à chacune de ces personnes?

12. Des fonctionnaires du ministère des Finances ou du ministère du Revenu national, autres que les membres de cette unité ou de ce service, ont-ils eu accès à quelque tranche du rapport de la Commission royale d'enquête sur les impôts, soit dans son texte provisoire, soit dans son texte définitif?

13. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces fonctionnaires?

14. Quelles tranches du rapport ont été révélées à chacun de ces fonctionnaires

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Oui.

2. Leurs attributions sont d'exercer le rôle de conseillers spéciaux auprès du ministère des Finances en ce qui a trait aux questions ou à la législation fiscales qui surviennent à la suite de l'étude et de la mise en application du rapport de la Commission royale sur la fiscalité selon les directives émanant du sous-ministre des Finances.

3. Les fonctions de cette unité sont incorporées intégralement aux fonctions des autres fonctionnaires qui avisent le gouvernement en matière de fiscalité. L'unité reçoit les directives d'un comité—auquel elle fait rapport—lequel comité est présidé par le sous-ministre des Finances, et compte au nombre de ses membres les sous-ministres du Revenu national, le sous-ministre adjoint des Finances, le sous-ministre adjoint de la Justice et le directeur de la Division de la fiscalité du ministère des Finances. En outre, des membres de l'unité et des hauts fonctionnaires du ministère maintiennent des rapports suivis et travaillent de concert à l'exécution de plusieurs de leurs tâches.

4. et 5. Monsieur James R. Brown, durant neuf ans associé à la maison Peat, Marwick, Mitchell et Co., société de comptables agréés.

M. C.-D. Pierre Bernier, pendant 7 ans agent de finance à la Division de la fiscalité du ministère des Finances.

M. Robert Bourassa, antérieurement secrétaire, directeur de la recherche et conseiller de la Commission royale du Québec sur la fiscalité, et pour quelque temps membre du Contentieux du ministère du Revenu national.

M. Robert W. V. Dickerson, membre de la faculté de Droit de l'Université de la Colombie-Britannique, antérieurement avocat pratiquant à Vancouver.

M. H. Donald R. Huggett, associé pendant sept ans de la maison de comptables agréés McDonald, Currie et Co.

M. David McCurran, pendant dix ans agent de finance à la Division de la fiscalité du ministère des Finances, avec interruption de sept ans de ses fonctions dans la fonction publique, de 1955 à 1962, alors qu'il était à l'emploi de la *Canadian Tax Foundation* et de la *Massey-Ferguson Ltd.*

[L'hon. M. Bell.]

M. E. Gillis Miller, antérieurement associé de la maison Pederson, Norman, McLeod, Miller et Bertram, société d'avocats de Regina, et membre de la Commission royale de la Saskatchewan sur la fiscalité.

M. J. Benedict Smith, pendant quatorze ans agent de finance au ministère des Finances et depuis peu au service de la Division de la fiscalité.

M. A. E. John Thompson, pendant deux ans membre du personnel de recherche de la Commission royale sur la fiscalité et antérieurement l'un des directeurs de la société de comptables agréés Price, Waterhouse et Co.

En plus il y a le personnel d'écritures et de secrétariat.

6. *a*) Oui, M. Dickerson a obtenu un congé de l'Université de la Colombie-Britannique. En outre, MM. Brown et Huggett ont également obtenu un congé de leurs sociétés de comptables respectives.

b) Ces trois personnes comptent revenir aux organismes susmentionnés. Aucune d'elles ne reçoit directement ou indirectement de rémunération de ces organismes ni ne s'acquitte d'aucun service pour leur compte durant le terme de leurs ententes avec le ministère. Elles continuent d'être assurées en vertu des régimes collectifs de ces organismes.

7. *a*) Au sujet des six personnes dont les services ont été retenus pour ces fonctions provisoires, les taux annuels des honoraires et des allocations sont comme il suit: pour deux d'entre elles, $21,800 chacune; pour deux autres $18,000 chacune; pour un cinquième, $18,500 et le sixième $17,500. Les taux de rémunération annuelle des trois membres permanents du ministère affectés à cette unité sont de $14,946, $13,038 et $10,070 mais non à l'égard de chacun d'eux respectivement.

b) Il avait d'abord été prévu que le travail de l'unité se terminerait dans les huit prochains mois mais à cause des retards renouvelés en ce qui a trait à la réception du rapport de la Commission, son activité sera probablement prolongée et la période de service de ses membres ne peut actuellement être prévue d'une façon précise. Les membres permanents du ministère fourniront leurs services à cette unité aussi longtemps que se poursuivra son travail.

8. Oui.

9. Ne s'applique pas.

10. Oui, ils ont vu le brouillon de chapitres après arrangement avec la Commission et pour les raisons mentionnées par le ministre des Finances à la Chambre des communes le 24 janvier (compte rendu, version anglaise, p. 146).

11. Identifier les passages du rapport provisoire révélerait des renseignements confidentiels.

12. Oui.

13 et 14. Environ 25 autres fonctionnaires ont pris connaissance en partie des textes provisoires. Il n'est pas convenable ni d'usage de signaler quels fonctionnaires du service public ont pu prendre connaissance de certains documents de caractère confidentiel.

CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DES MONNAIES DANS L'OUEST CANADIEN

Question n° 244—**M. Brand:**

1. Est-ce qu'une décision a été prise quant à la construction d'un autre Hôtel des monnaies dans l'Ouest canadien?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on songé à confier à des personnes handicapées des postes qui conviendraient à leur état?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

RAPPORT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE PEMBINA

Question n° 247—**M. Muir (Lisgar):**

Le gouvernement a-t-il reçu un rapport de la Commission mixte internationale au sujet du projet d'aménagement hydraulique de la rivière Pembina et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les recommandations de ce rapport, et quelles mesures le gouvernement entend-il prendre à cet égard?

M. Donald S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La réponse à la première partie de la question est non; en conséquence, les deux questions suivantes ne s'appliquent pas.

SURSIS RELATIFS À LA MISE EN VIGUEUR DU CODE DU TRAVAIL DU CANADA

Question n° 266—**M. Douglas:**

1. A quelles sociétés a-t-on accordé un sursis relatif à la mise en vigueur de la Partie I du Code des normes de travail du Canada?

2. Qui a soumis la demande de sursis dans chaque cas?

3. Quelle raison avait-on invoquée pour demander un sursis dans chaque cas?

4. Combien de temps chaque sursis a-t-il été accordé?

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Le chemin de fer National-Canadien pour les dockers de son terminus à la traverse de North-Sydney (N.-É.).

2. La *Railway Association of Canada*, la *International Longshoremen's Association* a donné son agrément à la demande de suspension.

3. La *Railway Association of Canada* a donné pour raison que la mise en vigueur de la durée normale ou de la durée maximale du travail, prévue dans la Partie I, serait très préjudiciable aux opérations.

4. Pour une période de dix-huit mois à compter du 1er octobre 1965.

ÉTUDE RELATIVE À LA GESTION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question n° 270—**L'hon. M. Starr:**

1. A-t-on effectué une étude relative à la gestion du ministère du Travail en 1965?

2. Quel était le but de cette étude?

3. Quel était l'objet de cette étude?

4. Y a-t-il eu appel de soumissions pour faire effectuer cette étude?

5. Combien de soumissions a-t-on reçues?

6. A-t-on accepté la soumission la plus basse?

7. Quel est le nom de la société qui a été agréée et qui a fait l'étude?

8. Quel a été le coût de revient de cette étude?

9. La société en question a-t-elle présenté un rapport?

10. Ce rapport est-il accessible au public?

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Oui.

2. Surtout pour étudier l'activité du personnel du ministère en vue de créer des structures d'organisations efficaces.

3. *a*) Pour étudier les attributions et l'organisation du Service national de placement et des autres directions du ministère qui s'occupent directement du perfectionnement et de l'affectation du personnel tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux et locaux les plus importants. *b*) Pour étudier les attributions et l'organisation des autres directions du ministère dans leurs relations avec celles du ministère pris dans l'ensemble. *c*) Pour mettre au point et recommander des structures d'organisation, une division des responsabilités à tous les niveaux importants et, notamment, des relations de travail efficaces afin que le ministère satisfasse à ses besoins croissants en vue de réaliser ses objectifs dans le domaine de la main-d'œuvre et dans les autres domaines de son action.

4. Oui.

5. Cinq.

6. Oui.

7. Woods, Gordon and Company, 75, rue Wellington, Toronto (Ont.).

8. $40,250.

9. Oui.

10. Oui. Un certain nombre d'exemplaires ont été préparés et ont fait l'objet d'une diffusion restreinte. Ces rapports peuvent être mis à la disposition des députés pour leur permettre d'en prendre connaissance.

HALIFAX—TAUX DE SALAIRE À LA SECTION DU TRANSPORT MOTORISÉ

Question nº 273—**M. Douglas:**

1. Quels sont les taux de salaire en vigeur au chantier maritime de S.M. à Halifax pour les catégories de travailleurs suivantes *a*) conducteur de véhicules, *b*) conducteur de machines légères, *c*) conducteur de véhicules lourds, *d*) conducteur de machines lourdes?

2. Quels sont les taux de salaire en vigueur à l'établissement Shearwater de S.M. pour les mêmes catégories?

3. S'il y a un écart entre les taux de salaire des deux établissements, quelle en est la raison?

4. Est-ce qu'on paie un sursalaire pour travail en équipes de relève aux employés de la section du transport motorisé au chantier maritime de S.M.?

5. Un sursalaire de travail en équipes de relève est-il payé aux employés de la section du transport motorisé à l'établissement Shearwater de S.M.?

6. S'il y a différence de traitement pour les travailleurs de ces deux établissements, quelle est la raison de cette différence?

7. Quel est le taux de salaire des travailleurs de la Section du transport motorisé au Chantier maritime de Sa Majesté qui travaillent durant les congés statutaires?

8. Quel est le taux de salaire des travailleurs de la Section du transport motorisé à l'établissement Shearwater de Sa Majesté qui travaillent durant les congés statutaires?

9. S'il y a différence de traitement pour les travailleurs de ces deux établissements, quelle est la raison de cette différence?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. *a*) Conducteur de véhicules, $2.05; *b*) Conducteur de machines légères, $2.10; *c*) Conducteur de véhicles lourds, $2.25; *d*) Conducteur de machines lourdes, $2.35.

2. *a*) Conducteur de véhicules, $1.85; *b*) Conducteur de machines légères, $1.90; *c*) Conducteur de véhicules lourds, $2.05; *d*) Conducteur de machines lourdes, $2.15.

3. Les taux de salaire applicables aux employés à taux courant au chantier maritime d'Halifax sont établis en fonction des taux payés dans sept chantiers de construction des régions des Maritimes et du Saint-Laurent, tandis que les taux applicables à la section du transport motorisé du Shearwater sont fixés en fonction des taux régnant dans l'industrie du transport.

4. Oui.

5. Non.

6. Voir la réponse au nº 3.

7. Taux triple.

8. Taux deux fois et demie plus élevé.

9. Voir la réponse au nº 3.

QUANTITÉS DISPONIBLES D'AVOINE DE SEMENCE

Question nº 275—**M. Godin:**

1. Au Canada, quelles sont les quantités disponibles d'avoine de semence de la classe A enregistrée et de la classe B certifiée qui sont offertes pour le printemps de 1966?

2. Quelles ont été les quantités disponibles d'avoine de semence de la classe A enregistrée et de la classe B certifiée qui ont été offertes en 1965 pour les mêmes dates?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Il n'y a pas de statistique sur les quantités d'avoine de semence enregistrée et certifiée qui sont offertes en vente au Canada. Cependant, si l'on se fonde sur la production estimative de semence de ces catégories en 1965, on estime qu'environ 660,000 boisseaux de semence enregistrée et 1,100,000 boisseaux de semence certifiée seront classés et plombés et offerts en vente pour les semailles du printemps de 1966.

2. Pendant la campagne 1964-1965, 700,091 boisseaux de semence d'avoine enregistrée et 1,265,868 boisseaux de semence d'avoine certifiée ont été classés et plombés et l'on suppose que ces quantités ont été offertes en vente pour les semailles de 1965.

LES PROVINCES TRAITERAIENT DIRECTEMENT AVEC L'OIT

Question nº 293—**M. Allard:**

1. Lors de la récente conférence fédérale-provinciale réunissant les ministres provinciaux du Travail et les autorités fédérales, est-ce qu'il a été décidé de reviser la procédure relative à la signature des conventions internationales de travail?

2. Est-ce que des provinces ont exprimé au gouvernement l'intention de traiter directement avec l'Organisation internationale du travail?

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Non.

2. Non.

DÉCISION DU CONSEIL DES RELATIONS OUVRIÈRES—DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE LA CSN

Question nº 301—**M. Allard:**

1. Le gouvernement est-il en mesure de produire à la Chambre le rapport majoritaire du Conseil des relations ouvrières et le rapport minoritaire du délégué Gérard Picard, relativement au rejet d'une demande d'accréditation de la CSN auprès de Radio-Canada?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention durant la présente session de présenter une réglementation dont devrait tenir compte le Conseil des relations ouvrières et qui permettrait à un syndicat d'obtenir l'accréditation, même si un tel syndicat n'embrasse pas la majorité des membres du personnel de toute une entreprise, dût-il grouper la majorité des employés d'une succursale, d'une division régionale ou même d'une division administrative distincte?

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Oui. La décision motivée du Conseil canadien des relations ouvrières concernant la demande en accréditation du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) couvrant un certain

nombre d'employés de Radio-Canada, de même que le texte de l'opinion du membre dissident du Conseil, peuvent s'obtenir sur demande.

2. Il n'est pas nécessaire de prendre une telle mesure puisque la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail prévoit que le Conseil canadien des relations ouvrières doit, dans le cas de toute demande en accréditation, déterminer si l'unité dont il est question dans la demande constitue une unité apte à engager des négociations collectives. L'unité appropriée peut être soit un groupe de salariés d'un même employeur, un groupe d'hommes de métier, un groupement à caractère technique, un groupe de travailleurs dans un établissement industriel ou tout autre groupement.

TAUX D'INTÉRÊT PRÉVUS PAR LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question nº 310—**M. McCleave:**

Quels étaient les différents taux d'intérêt sur les hypothèques conformément aux termes de la Loi nationale sur l'habitation en *a*) 1955, *b*) 1960 et *c*) 1965?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Les divers taux d'intérêt exigés pour les prêts hypothécaires consentis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation en *a*) 1955 *b*) 1960 *c*) 1965 sont indiqués dans le tableau qui suit.

Période	Prêts assurés (Partie I)	Prêts aux compagnies à dividendes limités (Art. 16–16A)	Prêts aux universités (Art. 36B)	Prêts pour l'épuration des eaux-vannes (Art. 36F)	Prêts aux provinces pour des logements publics (Art. 35D)
	%	%	%	%	%
1955—Janvier	5.50	3.750	—	—	—
Février–Décembre	5.25	3.500	—	—	—
1960—Janvier–Septembre	6.75	5.875	—	—	—
Octobre–Novembre	6.75	5.125	—	—	—
Décembre	6.75	5.125	5.125	5.125	5.125
1965—Janvier–Décembre	6.25	5.375	5.375	5.375	5.375

RÉUNION DE M. KEITH DAVEY ET DU SOUS-MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATON

Question nº 332—**M. Nasserden:**

1. Le sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il conféré, au cours de la première semaine de janvier de cette année, avec M. Keith Davey?

2. Quel était l'objet de cette rencontre?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

«LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD —EMPLOI DES INSULAIRES

Question nº 342—**M. MacDonald (Prince):**

Combien d'habitants de l'Île du Prince-Édouard travaillent présentement pour la *Diamond Construction Company* aux premiers travaux d'approche de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): La compagnie *Diamond Construction Company* m'informe qu'au meilleur de leur connaissance, aucun de ses employés, travaillant actuellement aux premiers travaux d'approche de la chaussée de l'île du Prince-Édouard, ne réside dans l'île du Prince-Édouard.

TRIFURCATION DU FRASER

Question nº 345—**M. Mather:**

A-t-on décidé de commencer les travaux de trifurcation du fleuve Fraser en 1966?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui.

L'OFFICIER RAPPORTEUR DE LA CIRCONSCRIPTION DE PORTNEUF

Question nº 349—**L'hon. M. Ricard:**

1. Quels sont les nom et adresse de l'officier rapporteur de la circonscription de Portneuf?

2. Depuis quelle date remplit-il cette fonction?

3. Par qui a-t-il été recommandé pour cette charge?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. M. Guy Renaud, 106 boul. Jacques-Cartier, Donnacona (Québec).

2. Il a été nommé le 28 juillet 1965.

3. Aucun renseignement.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL— BARRAGE DU BRAS SUD DE LA SASKATCHEWAN

Question nº 356—**M. McLelland:**

Quel est, à ce jour, le total des dépenses du gouvernement fédéral pour le projet d'irrigation et le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): La dépense totale, faite jusqu'au 31 décembre 1965, par le gouvernement fédéral en rapport avec les travaux du bras sud de la Saskatchewan, s'élève à $106,029,378. Ce montant comprend les frais partageables et non partageables. Relativement à la portion partageable, la province de la Saskatchewan a remboursé au gouvernement du Canada son obligation au montant de $19,877,100.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LE CINQUANTENAIRE DE L'INCENDIE

M. l'Orateur: Les honorables députés me permettront peut-être de faire quelques brèves remarques au sujet d'un anniversaire que nous marquons aujourd'hui.

[*Traduction*]

C'est aujourd'hui le cinquantième anniversaire de l'incendie qui a détruit les premiers édifices du Parlement du Canada.

Le feu a commencé dans la salle de lecture à 8h.55 du soir et il s'est propagé dans tout l'édifice avec une prodigieuse rapidité. La Chambre débattait à ce moment-là des problèmes concernant l'industrie de la pêche.

Les députés trouveront peut-être intéressant le passage suivant du compte rendu, qui figure à la page 599:

• (9.00 p.m.)

A ce moment, le chef des huissiers de la Chambre des communes, M. C. R. Stewart, est entré précipitamment en criant: «La salle de lecture est en feu, que tout le monde sorte immédiatement.» La séance fut aussitôt suspendue, sans aucune formalité; les députés, les fonctionnaires et le public des tribunes sortirent en toute hâte et quelques-uns furent presque suffoqués par la fumée. L'incendie, qui s'était déclaré dans la salle de lecture, se propagea avec une rapidité extraordinaire et devint bientôt impossible à maîtriser. Ses ravages continuèrent jusqu'au lendemain, entraînant la destruction presque complète du palais législatif et la perte de plusieurs vies.

La seule partie des premiers édifices demeurée presque intacte fut la bibliothèque. A la suite de cette catastrophe, le Parlement s'est réuni dans la salle de conférences du musée Victoria et a continué d'y tenir ses séances jusqu'au 2 février 1920, date à laquelle il s'est réuni pour la première fois dans l'édifice actuel. Depuis 46 ans hier, nous siégeons dans cette enceinte.

La masse d'arme a été perdue dans l'incendie. On en a vite fabriqué une autre pour la remplacer temporairement et on s'en est servi pendant plusieurs mois après l'incendie. C'est la masse dont nous nous servons aujourd'hui.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

EXEMPLAIRE ANNOTÉ DU RÈGLEMENT

M. l'Orateur: J'ai pris l'initiative de faire insérer dans un exemplaire provisoirement annoté du Règlement de la Chambre certaines modifications relatives à la procédure et aux coutumes que nous suivrons au cours de la présente session. Si les députés sont d'accord, des dispositions seront prises pour que le texte soit reproduit en appendice aux *Procès-verbaux* de vendredi afin de l'avoir dans les deux langues lundi prochain. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. VICTOR SPENCER—LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE ET RUMEURS D'UNE MENACE DE REPRÉSAILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Nous dirait-il si l'on a maintenant pu étudier la possiblité d'une enquête judiciaire dans l'affaire Spencer? Dans sa réponse, dirait-il aussi à la Chambre si la Gendarmerie royale a fait enquête sur la menace faite par Spencer lorsqu'il a dit que, s'il était poursuivi en justice, bien des têtes tomberaient?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé l'autre jour si j'étudierais la possibilité d'instituer une enquête de ce genre et j'ai répondu que j'y songerais. C'est ce que je fais, présentement. J'étudie l'ensemble du dossier. De fait, je l'ai déjà examiné et, lorsque j'en aurai terminé la revue, je ferai une déclaration à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice répondrait-il à la seconde partie de ma question, qui n'entre pas dans les attributions du premier ministre? Cette menace comporte certaines insinuations regrettables et inutiles.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je suppose qu'on traitera de ce point dans la déclaration.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela relève exclusivement du ministre de la Justice. S'il est incapable de répondre, évidemment il ne faut pas insister.

L'hon. M. Cardin: Peu importe que je puisse répondre au non. Le premier ministre va étudier la question comme il l'a dit dans sa déclaration.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

LE CONTRAT RELATIF AU RADOUB DU «BONAVENTURE»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'aimerais poser une question qui s'adresse au ministre de la Défense nationale ou au ministre de la Production de défense. Une demande a-t-elle été reçue de Saint-Jean (N.-B.) concernant un contrat de plusieurs millions de dollars pour le radoub du *Bonaventure*, étant donné que les conditions économiques de la région seraient grandement améliorées si Saint-Jean obtenait ce contrat? J'aimerais savoir si une demande semblable a été reçue et si elle est accueillie favorablement.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Production de la défense et moi-même avons reçu un certain nombre d'instances demandant que le contrat de radoub du *Bonaventure*, entreprise considérable, soit accordé à la *Saint John Drydock Company* parce que c'est un chantier compétent, efficace et capable qui fait face à un problème de chômage.

Il y a quelque temps, des appels d'offre invitaient les chantiers en mesure d'exécuter ce travail à nous proposer des prix. Les soumissions sont parvenues il y a deux jours et ont été ouvertes publiquement hier avec le résultat suivant: les trois soumissions venaient de la *Davie Shipbuilding Company* au montant de $5,768,689; de la *Vickers* au montant de $5,863,341 et de la *Saint John Drydock Company* au montant de $8,572,928.

Conformément à la pratique ordinaire, nous prévoyons d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Puis-je poser une question supplémentaire, puisque c'est moi qui ai posé la question initiale à ce sujet? Le ministre pourrait-il prendre en considération le grand écart entre ces soumissions et voir s'il n'existe pas des facteurs dont on n'a pas tenu compte dans les soumissions initiales? Pourrait-il s'occuper de la question et en faire rapport à la Chambre?

[L'hon. M. Cardin.]

L'hon. M. Drury: Un des buts de l'ouverture publique des soumissions, c'est de permettre aux soumissionnaires de s'assurer que leurs soumissions sont correctes et qu'elles portent toutes sur la même chose. Je ne l'ai pas directement demandé hier au directeur du chantier naval de Saint-Jean, mais autant que je sache, la *Saint John Drydock* est satisfaite.

M. Bell: Le ministre peut-il nous assurer —je sais que cela fait partie du contrat— qu'il n'y aura pas de suppléments pour ce travail?

L'hon. M. Drury: Je ne veux pas induire la Chambre en erreur. Je puis assurer au député que le contrat sera conclu d'après les termes de l'offre.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): S'agit-t-il de soumissions à prix ferme, ou bien sont-elles du genre qui tient compte du prix réel auquel s'ajoute un pourcentage accordé à celui qui accomplit le travail?

L'hon. M. Drury: On peut diviser les travaux en deux parties. D'abord, les travaux principaux et plus coûteux qui consistent à réparer d'une façon définie et précise le *Bonaventure*. Pour ce travail, qui est suffisamment et complètement décrit, des prix fermes globaux ont été fixés.

Il y aura en outre des travaux, dont on ne peut connaître la nature exacte ni l'importance tant que le navire ne sera pas en cale sèche et que les divers mécanismes n'auront pas été ouverts pour inspection. En ce qui concerne...

M. MacInnis: Nous y voilà enfin.

L'hon. M. Drury: Si l'honorable député veut bien se calmer pour un instant, je donnerai les précisions.

M. MacInnis: Vous ne pouvez expliquer cela.

L'hon. M. Drury: Si l'honorable député a peur de l'entendre, qu'il continue ses interruptions.

M. MacInnis: Vous ne donnez pas d'explication.

L'hon. M. Drury: Pour continuer, au sujet des travaux dont l'étendue et la nature ne pourront être connues que lorsqu'on aura déterminé les réparations nécessaires, les armateurs ont été priés de soumettre un taux forfaitaire par heure-homme de travail nécessaire, et chacun d'entre eux a soumis une offre par heure-homme de travail direct. Ce

prix par homme-heure comprend tous les éléments aléatoires, les salaires directs de la main-d'œuvre, les frais fixes, les bénéfices et le reste.

Le prix ferme ajouté à cela, fondé sur un chiffre hypothétique—il peut être exact ou non—de 200,000 heures-homme, permettra de faire une comparaison assez juste des soumissions.

L'hon. M. Harkness: Une question complémentaire. Quelle partie des quelque cinq millions de dollars constitue le prix ferme?

L'hon. M. Drury: Je n'ai pas les chiffres par-devers moi, mais on m'a dit que c'était la plus grande partie. Si l'honorable député veut le savoir, je me renseignerai. Les soumissions ont été ouvertes publiquement hier.

[*Français*]

LES FINANCES

CRÉDITS DE LA BANQUE DU CANADA ET LES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Les investissements américains qui cesseront d'entrer au Canada seront-ils remplacés par des crédits correspondants, émanant de la Banque du Canada? Le ministre envisage-t-il cette optique économique?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question que pose l'honorable député semble avoir une portée trop étendue pour permettre qu'une réponse soit donnée, pour le moment.

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CRÉATION D'UN SERVICE OU D'UN SECRÉTARIAT EN VUE D'ASSURER LA LIAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Comme il a dit à Toronto hier soir que des mesures de collaboration qui ne rogneraient ni l'autorité fédérale ni celle des provinces exigent une grande compréhension mutuelle, le gouvernement songe-t-il à établir un service spécial en vue d'assurer une liaison suivie entre les gouvernements fédéral et provinciaux, un ministère ou un secrétariat des affaires fédérales-provinciales?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà, au sein du bureau du Conseil privé, un modeste secrétariat qui s'occupe des relations avec les provinces. Je sais que de temps à autre on a proposé de lui donner plus d'ampleur, ou d'organiser un service distinct, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'APPLICATION DU RAPPORT SUR LA POLLUTION DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question au sujet d'un problème urgent, la pollution des eaux. Puisqu'on a maintenant reçu le rapport de la Commission mixte internationale sur la pollution des lacs Érié et Ontario, quelles mesures le gouvernement prend-il pour donner suite aux recommandations qui y figurent?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, ce que je compte faire d'abord, c'est de lire le rapport au cours de la fin de semaine.

M. Aiken: Apparemment, je n'ai pas le bon ministre. A titre de question supplémentaire, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement canadien prend les dispositions voulues pour coordonner l'ensemble de la question des ressources hydrauliques qui, semble-t-il, est très enchevêtrée dans les différents ministères?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, il existe un comité du cabinet pour coordonner tous les éléments de la question.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Le gouvernement des États-Unis, ou la Commission conjointe internationale, ou l'État de New York, a-t-il proposé à l'un ou l'autre ministère d'acheter pour les États-Unis, surtout pour l'État de New York, de l'eau du lac Memphrémagog?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

LA CONSTITUTION

L'ÉTUDE DU PROBLÈME PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme certaines provinces jugent évidemment inacceptable la présente formule de modification de la constitution canadienne, le premier ministre songera-t-il à instituer un comité parlementaire composé de députés de toutes les provinces du Canada afin d'étudier le problème et de soumettre au Parlement des recommandations qui, on l'espère, seront jugées acceptables par toutes les provinces et aideront ainsi à préserver l'unité nationale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les prémisses de l'honorable député sont fausses, parce que la formule était acceptable à toutes les provinces sauf une. Cette province l'a jugée acceptable mais en a remis l'examen à plus tard.

En ce qui concerne la dernière partie de la question, l'affaire est à l'étude.

[*Français*]

A PROPOS DE LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques.

Hier, dans le discours qu'il a prononcé à Toronto, le ministre des Mines et des Relevés techniques s'est déclaré satisfait d'une constitution mal bâtie, du moment qu'elle fonctionne bien.

Le ministre voudrait-il donner les raisons pour lesquelles il est satisfait de la façon dont fonctionne présentement notre constitution?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): A la première partie de la question...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette de dire à l'honorable député que sa question est irrecevable.

[*Traduction*]

LES TEMPÊTES

TERRE-NEUVE—RÉGION SINISTRÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Par suite des tempêtes qui ont récemment ravagé Terre-Neuve et le Labrador, les pires jamais connues dans de nombreuses localités, les habitations riveraines des pêcheurs et les propriétés du gouvernement fédéral ont subi des dégâts s'élevant à des milliers de dollars. Étant donné que les vents demeurent violents et la mer déchaînée, le gouvernement déclarera-t-il que les localités sont des régions sinistrées et le ministre dira-t-il à la Chambre s'il a reçu un rapport au sujet des dégâts? Si oui, quelles sont les mesures que le gouvernement se propose de prendre pour venir en aide à ceux qui ont subi des pertes de propriété?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des rapports quotidiens sur les dommages causés par la tempête depuis son début, la semaine dernière, mais il est encore trop tôt pour savoir quelles mesures il y aurait lieu de prendre à cet égard. Les dommages semblent considérables à Terre-Neuve. Il semble y avoir aussi des dommages dans d'autres provinces, y compris la Nouvelle-Écosse. Nous pourrons réfléchir aux mesures qu'il conviendrait de prendre lorsque nous aurons plus de renseignements.

M. Tucker: Une question complémentaire. Le ministre songerait-il à prendre des mesures d'urgence dans les régions où la tempête menace non seulement les biens, mais aussi les vies?

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire à celle du député de Trinity-Conception. Vu les catastrophes qui se produisent occasionnellement au pays, semblables à celle que vient de mentionner le député, le ministre est-il d'avis que ces désastres justifient le gouvernement d'appuyer mon bill d'intérêt privé visant l'établissement d'une caisse nationale de secours aux sinistrés pour nous permettre de faire face à ces situations avec méthode?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit en réponse à la question principale, les renseignements sur l'ampleur des dégâts ne sont pas encore complets; il serait donc illogique de ma part, après cela, de dire que nous devrions établir une caisse nationale de secours pour remédier à ces situations.

LA FONCTION PUBLIQUE

UN DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État nous dirait-il si la politique du gouvernement concernant les nominations et les promotions dans la fonction publique du Canada a été exposée d'une façon exacte par le président de la Commission du service civil dans le discours qu'il a prononcé devant l'Institut fédéral d'administration, et duquel il y a eu de nombreux comptes rendus hier soir? En ce cas, sur quoi le gouvernement ou la Commission fondent-ils cette dérogation générale au système de mérite?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le discours de M. Carson hier soir juste avant de quitter l'édifice. Je n'ai pas encore eu l'occasion de le lire, mais je donnerai volontiers une réponse à mon honorable ami en temps utile.

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Songe-t-il à reconstituer le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, qui a étudié le crédit à la consommation au cours de la dernière législature? Le comité en question a abattu beaucoup de besogne au prix de dépenses considérables pour le gouvernement comme pour le pays, mais n'a pas encore eu la chance de présenter son rapport.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a étudié la question ce matin et nous comptons faire une déclaration bientôt à ce sujet.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

A PROPOS D'UNE RECOMMANDATION DU COMITÉ SÉNATORIAL SUR LA GÉRONTOLOGIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre?

Le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de donner suite à la recommandation du comité sénatorial sur la gérontologie, à l'effet d'assurer à tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus un revenu minimum de $1,260 par année?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le rapport a été reçu et a été évidemment étudié par le gouvernement. Selon les recommandations du rapport, certaines mesures seront soumises à des spécialistes.

M. l'Orateur: La parole est au député de Medicine-Hat.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, on a répondu à la question que j'allais poser.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Voudrait-il dire à la Chambre s'il a changé d'idée au sujet de la sécurité de la vieillesse à la suite du rapport du comité sénatorial de la gérontologie, et si on peut s'attendre à une majoration.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que ce rapport est présentement à l'étude.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE NORD DU MANITOBA—DEMANDE D'INCLUSION DANS LE PROGRAMME DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Relativement aux renseignements que le ministre a déposés au sujet des conditions requises pour déterminer les régions désignées, et étant donné que pour une grande partie de la province du Manitoba on ne dispose d'aucuns chiffres sur le chômage, le ministre envisagerait-il de faire étudier cette question par ses fonctionnaires dans l'intention d'inclure le Nord de la province du Manitoba dans ce programme?

M. l'Orateur: Je propose au député qu'il inscrive sa question au *Feuilleton.*

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DE CHASSE ET DE PÊCHE DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Le 26 janvier, monsieur l'Orateur, je demandais au

ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si le gouvernement avait décidé quelle mesure prendre à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada touchant les droits de chasse et de pêche dans les réserves indiennes. Le ministre ayant eu l'obligeance de dire qu'il considérait la question comme un préavis, je me demande s'il est maintenant en mesure d'y répondre.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je répondrais au député de Kamloops qu'un comité chargé d'examiner ce que sous-entendent les droits de chasse des Indiens s'est réuni dix fois et qu'il pourra, à la lumière du dernier jugement, achever son rapport. Je compte pouvoir alors renseigner la Chambre.

L'INDUSTRIE

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—L'ABOLITION DU DROIT SUR LES MACHINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour abolir le droit de 22½ p. 100 sur l'importation des machines, afin que les fabricants canadiens de pièces d'automobiles puissent concurrencer efficacement sur le marché nord-américain?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur le gouvernement a déjà reçu des instances à cet égard, et il doit en recevoir d'autres la semaine prochaine. Aussi le gouvernement porte-t-il grande attention à ce problème.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

LE RÉGIME DE PENSION—DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Travail. Dirait-il à la Chambre si lui-même ou ses hauts fonctionnaires ont vu les représentants des syndicats de cheminots et du Pacifique-Canadien au sujet du régime de pension de cette société, et si oui, peut-il nous dire si on en est arrivé à une entente ou quels sont les résultats?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Ma réponse est oui, monsieur l'Orateur. Je me suis entretenu avec les représentants des syndicats de cheminots la semaine dernière.

[L'hon. M. Fulton.]

Des hauts fonctionnaires de mon ministère et moi-même avons vu aujourd'hui les représentants du chemin de fer et nous reprendrons nos discussions plus tard dans la journée. J'ajouterais que le sous-ministre et d'autres fonctionnaires ont eu d'autres entretiens ce matin avec les représentants des syndicats.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, avant que cette affaire se poursuive...

M. Lewis: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

M. Grafftey: ... pourrais-je simplement déclarer, sauf votre respect, qu'hier...

Des voix: Règlement!

M. Grafftey: Question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai posé hier au ministre une question presque dans les mêmes termes et elle a été jugée irrecevable. J'aime croire que le Règlement sera appliqué de la même façon pour tous. (*Applaudissements*) Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, une question absolument semblable a été jugée irrecevable hier et je dois exprimer un grief personnel à ce sujet.

M. Lewis: Question supplémentaire au ministre. Pourrait-il nous dire s'il y a eu...

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel; peut-on poser une question complémentaire à une question déclarée irrecevable, hier? (*Exclamations*)

Le très hon. M. Pearson: C'était hier.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de York-Sud (M. Lewis).

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je demandais au ministre s'il pouvait faire connaître à la Chambre—en passant, je peux dire à mon ami qu'il pourra considérer cette réponse comme répondant à sa propre question; peu m'importe qui en est l'auteur, c'est sa nature qui compte...

M. Grafftey: Le Règlement s'applique à tous les députés.

M. Lewis: Je demandais au ministre s'il pouvait informer la Chambre de l'issue des discussions.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'avoue que nous nous trouvons en face d'une situation inattendue, mais il me semble que lorsqu'un député demande la parole pour s'expliquer sur un fait personnel, comme vient de le faire le député de Brome-Missisquoi, on doit lui accorder une attention immédiate. Permettez-moi donc de signaler, avec tout le respect que je vous dois, que ce serait contraire au Règlement que de laisser le député d'York-Sud poursuivre sa question ou en aborder une autre tant que la question de privilège n'aura pas été vidée.

M. l'Orateur: Je dois faire remarquer à l'honorable député que la question de privilège ne se pose pas si elle n'est pas suivie d'une motion. Aucune motion n'a été présentée à la présidence. Le député doit se montrer raisonnable. Bon nombre de questions sont posées tous les jours et la présidence ne peut pas toujours se rappeler si telle ou telle question a déjà été acceptée ou rejetée. La présidence s'efforce de faire de son mieux lorsqu'il s'agit de trancher une question en l'espace de quelques secondes. Si une erreur survient, le député devrait faire preuve d'indulgence et admettre qu'une erreur comme celle-là peut se produire, si erreur il y a.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler à Votre Honneur que la question posée par le député de Brome-Missisquoi n'est pas la même que celle qui a été posée par le député d'York-Sud. Un examen très trapide révèle qu'elle est tout à fait différente.

M. l'Orateur: Je propose qu'on mette fin à ce débat. Le député de Brome-Missisquoi admettra peut-être que si sa question était semblable à celle qui a été posée hier, il a eu au moins l'avantage d'obtenir une réponse aujourd'hui.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION DES PRODUITS LAITIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Considérant que les députés et les producteurs laitiers du Canada veulent connaître, le plus tôt possible, les grandes lignes du projet de création d'une commission canadienne des produits laitiers, l'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de présenter son projet de résolution sous peu et, par la suite, soumettre ce projet législatif au comité de l'agriculture, pour étude?

[*Traduction*]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la politique laitière du gouvernement durant les années à venir est à l'étude et sera annoncée à la Chambre en temps voulu et de façon appropriée.

LA DÉFENSE NATIONALE

PARTICIPATION DES FORCES CANADIENNES AUX RECHERCHES ENTREPRISES POUR RETROUVER LA BOMBE AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale et j'espère qu'il n'en déduira pas que je suis l'agent 007. Peut-il dire à la Chambre si les forces canadiennes de l'OTAN participent effectivement aux recherches effectuées en vue de retrouver la bombe perdue à la suite de l'écrasement du bombardier B-52 au large de la côte d'Espagne?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Je ne saurais le dire sur-le-champ.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Le premier ministre nous dirait-il quand il s'attend à recevoir le rapport de la Commission des dépenses électorales?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État, à qui la Commission doit faire rapport, et moi-même avons communiqué récemment avec la Commission. Nous désirons aussi ardemment que mon honorable ami et les autres députés, j'en suis sûr, que le rapport soit présenté le plus tôt possible. On m'a dit ce matin qu'il serait sans doute terminé en avril.

LES FINANCES

RÉPERCUSSIONS SUR LES MUNICIPALITÉS D'UNE MESURE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton): Hier, j'ai demandé au ministre des

Finances s'il avait eu des entretiens avec le premier ministre Robichaud, du Nouveau-Brunswick, au sujet des répercussions financières d'une mesure présentée récemment à l'Assemblée législative de cette province. Je pose la même question au premier ministre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai eu aucun entretien de ce genre.

RADIO-CANADA

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU SERVICE DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Afin de relever ma moyenne au bâton aujourd'hui à un niveau acceptable, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de demander au Parlement une subvention spéciale pour Radio-Canada en vue de mettre sur pied le programme d'extension des services de télévision aux régions non desservies, comme on l'a déjà demandé et comme le propose la Société dans son rapport annuel?

L'hon. L. B. Pearson (premier ministre): Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton* afin de recevoir toute l'atention voulue. Je regrette de faire baisser la moyenne au bâton de mon ami.

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a beau compter deux retraits, mais je crois encore faire partie de l'équipe gagnante. Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement va étudier la question?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence voulait faire monter la moyenne du député, mais je lui conseille de faire inscrire la question au *Feuilleton,* comme on le lui propose.

[*Français*]

ON SUGGÈRE L'ÉTENDUE DU RÉSEAU FRANÇAIS POUR DESSERVIR L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

L'honorable ministre a-t-elle pris des dispositions ou prend-on actuellement des dispositions pour que la Société Radio-Canada desserve les populations de l'Ouest en étendant son réseau français au delà des Rocheuses?

[L'hon. M. Flemming.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que cette question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton.*

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le privilège découle du fait que l'interprétation simultanée—et c'est rendu officiel à la Chambre des communes—retarde de quelques secondes et, chaque fois qu'un ministre hésite à répondre, vous déclarez la question non urgente.

Or, si l'honorable ministre hésite, c'est simplement parce que l'interprétation retarde, et nous, de ce côté-ci de la Chambre, en subissons un préjudice. Si vous relevez toutes les questions qui sont acceptables, vous constaterez que les nôtres seraient tout aussi acceptables que celles que vous avez permises depuis tantôt.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je puis assurer l'honorable député de Lapointe que le président n'a pas à attendre l'interprétation pour comprendre la question qui est posée par un député. (*Applaudissements*) Je puis assurer l'honorable député que le président ne cherche pas à déterminer si un ministre va se lever ou non avant de déclarer une question recevable ou non.

Par ailleurs, j'assure l'honorable député que je suis disposé à recevoir, avec la plus grande indulgence possible, toutes les questions qu'il voudra poser pourvu qu'elles soient valables et caractérisées par le degré d'urgence requis pour être acceptables.

M. Grégoire: Alors, monsieur l'Orateur, dans les circonstances, je crois qu'il serait bon, une fois pour toutes, que vous décrétiez quels sont les critères sur lesquels vous vous appuyez pour accepter ou refuser une question. Je suis le deuxième, aujourd'hui, à me lever sur ce sujet, et je crois que c'est assez important.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suggère à l'honorable député de consulter le Précis de procédure parlementaire de *Beauchesne,* 4e édition, et plus particulièrement le commentaire 171 qui énonce les critères qui doivent guider le président pour déterminer si une question est acceptable ou non, et également les critères qui ont été donnés par la présidence et qui sont rapportés à la page 213 des *Procès-verbaux* de la Chambre du 15 avril 1964.

[*Traduction*]

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le représentant de Royal dirait-il à quelle question se rattache sa question complémentaire?

M. Fairweather: Sans doute, monsieur l'Orateur. Les troupes du solliciteur général ont-elles par hasard contribué au retour du député de Lapointe après son regrettable enlèvement d'hier?

Une voix: Pourquoi l'a-t-on relâché?

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

EXAMEN DES REÇUS POUR DONS DE CHARITÉ

A l'appel de l'ordre du jour

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

Peut-il nous dire s'il a donné des instructions aux inspecteurs de l'impôt pour aller vérifier les livres ou la comptabilité des paroisses, des presbytères, et pour examiner les reçus de charité pour l'année 1965-1966?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suggère à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ma question est d'intérêt général puisqu'elle demande une réponse sur l'ensemble des directives données par le ministre à ses inspecteurs, directives qui ont été communiquées à la presse et, deuxièmement, elle a trait à une situation assez pressante, étant donné que c'est présentement que les inspecteurs de l'impôt se promènent dans les presbytères pour vérifier les livres des curés.

C'est pourquoi je suis d'avis que la question que je pose aujourd'hui à l'honorable ministre du Revenu national devrait être acceptable par la présidence.

M. l'Orateur: La question est évidemment très importante, mais je rappelle à l'honorable député qu'il peut quand même obtenir une réponse en inscrivant sa question au *Feuilleton* et, comme je l'ai signalé, il pourra obtenir une réponse dans très peu de temps, je l'espère.

M. Grégoire: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

RÉPERCUSSIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA SUR LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Devant l'inquiétude que les membres de nos forces armées manifestent au sujet de leurs droits à la pension en vertu de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes si le régime de pensions du Canada s'applique dans leur cas, le ministre pourrait-il aviser la Chambre et assurer les membres des forces armées que la loi sur la pension de retraite des forces armées canadiennes ne sera pas modifiée?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Je voudrais remercier l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Les fonctionnaires des différents ministères étudient depuis quelque temps l'application possible du régime de pensions du Canada aux membres des forces armées. Le gouvernement sera bientôt saisi de la question et décidera si une loi à cette fin sera soumise au Parlement. J'aimerais assurer l'honorable député que toute modification à la loi sur la pension de retraite des forces armées —et il est possible qu'il soit nécessaire d'en faire si le régime de pensions du Canada s'appliquait à eux—ne nuirait pas aux membres des forces armées mais, bien au contraire, offrirait, dans la plupart des cas, des avantages accrus.

M. Saltsman: Le ministre peut-il assurer la Chambre que, si une modification quelconque est apportée à la loi, ce ne sera pas par décret du conseil, mais que la Chambre en sera saisie?

L'hon. M. Hellyer: Il est impossible de modifier des lois par décret du conseil, monsieur l'Orateur.

LA PÊCHE

REPRÉSENTATION DU CANADA AU CONGRÈS DE L'INDUSTRIE DE LA MORUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Pêcheries si le gouvernement du Canada est représenté au premier Congrès international de l'industrie de la morue qui, je crois, se déroule présentement en France. Peut-être pourrait-il dire à la Chambre qui est le chef de la délégation canadienne, si nous en avons une.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada sera représenté par un homme de sciences très compétent, M. Yves Jean, de Québec.

L'hon. M. MacLean: Puis-je poser une question supplémentaire? Puis-je demander au ministre si le gouvernement, fédéral ou provincial, ou l'industrie ont un représentant de Terre-Neuve?

L'hon. M. Robichaud: Je ne sais s'il y aura un représentant de l'industrie, monsieur l'Orateur. Toutefois, le ministère des Pêcheries a invité M. Yves Jean, fonctionnaire québécois et directeur des pêcheries dans le Québec, à assister à cette réunion.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—L'APPROBATION DE L'EMBARGO PAR LE PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, après réflexion, il peut maintenant répondre à ma question d'hier. A-t-il l'intention de demander au Parlement d'approuver la ligne de conduite adoptée par le gouvernement à l'égard de la Rhodésie, en ce qui concerne l'imposition de sanctions?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nos crédits seront bientôt présentés à la Chambre; mon honorable ami consentirait-il à ce que la question en reste là jusqu'à ce moment-là? S'il y tient, je pourrais lui donner une réponse tout de suite.

L'hon. M. Churchill: J'aimerais l'avoir tout de suite.

L'hon. M. Martin: Nous avons agi aux termes du Tarif des douanes, et de la loi sur les licences d'exportation et d'importation. En vertu de cette dernière loi, comme la résolution du Conseil de sécurité n'était pas obligatoire, il était possible de prendre des mesures aux termes des divers articles pertinents à condition qu'il y ait accord entre le Canada et une autre puissance. Cet accord impose une obligation au Canada, en vertu de laquelle nous étions autorisés, d'après les légistes de la Couronne, à intervenir aux termes de la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

L'hon. M. Churchill: Une question complémentaire. Quel est l'accord avec l'autre puissance? Quelle est la puissance dont le ministre veut parler? En quoi consiste l'accord? Peut-il le déposer?

L'hon. M. Martin: Je parlais du Royaume-Uni. Je le ferai volontiers.

[*Français*]

A PROPOS DE LA CONFÉRENCE DES PAYS COMMUNISTES À LA HAVANE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Même si le Canada n'est pas membre de l'OEA, s'est-il associé à cet organisme pour dénoncer les résolutions de la récente conférence des pays communistes à La Havane?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question est tellement importante qu'à mon avis, je devrais lui donner la considération qu'elle mérite.

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PARTICIPATION DES PARTIS DE L'OPPOSITION AUX FUTURES CONFÉRENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Je voudrais poser une question au premier ministre. Les partis de l'opposition représentent, en fait, à la Chambre, plus de Canadiens que le parti qui forme le gouvernement; celui-ci serait-il donc prêt à envisager sérieusement la proposition du chef du parti libéral de l'Ontario, et à permettre aux partis d'opposition d'être représentés aux futures conférences fédérales-provinciales?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudra que je me renseigne auprès du chef du parti libéral de l'Ontario pour m'assurer que sa déclaration est répétée avec exactitude.

M. Scott (Danforth): Je parle sérieusement, monsieur l'Orateur. Si le premier ministre vérifie la déclaration et qu'il en constate l'exactitude, envisagera-t-il sérieusement la proposition du chef du parti libéral de l'Ontario?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je la considère comme étant très sérieuse, sans quoi je ne me donnerais pas la peine d'en vérifier l'authenticité.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'heure réservée aux questions est terminée.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internatio-

naux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine), les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt, de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt, de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations, $13,176,800.

M. le président: Crédit nº 1, ministère des Affaires extérieures. On le trouvera à la page 94 du budget des dépenses. Le crédit nº 1 est-il adopté?

• (3.20 p.m.)

M. Nesbitt: Monsieur le président, pouvons-nous espérer un exposé du ministre sur le premier crédit, avant que d'autres orateurs prennent la parole?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, nous sommes saisis des prévisions budgétaires que nous avons examinées il y a plusieurs mois. On se souviendra que j'ai alors fait un long exposé. Par la suite, j'ai fait d'autres exposés au comité des affaires extérieures. Lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai fait une déclaration, puis une autre réponse à un discours fait à la Chambre par un honorable député. Je n'ai pas l'intention d'ouvrir le débat par une déclaration. Toutefois, lorsque nous aborderons le crédit approprié, je dirai quelque chose des intentions du gouvernement à l'égard de la Rhodésie.

M. Nesbitt: Monsieur le président, je pense que la plupart d'entre nous avaient espéré à ce moment une déclaration du ministre au sujet de la Rhodésie, car cela aurait peut-être éclairci plusieurs questions qui préoccupaient beaucoup d'entre nous et évité quelques discours. Toutefois, si le ministre veut indiquer qu'il fera cette déclaration maintenant, je serai heureux de lui céder la parole.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je ferai une déclaration au sujet de la Rhodésie et des intentions du gouvernement à l'égard des mesures supplémentaires.

Les députés se souviendront que le 11 novembre, immédiatement après la déclaration unilatérale et illégale d'indépendance par le régime Smith en Rhodésie, le premier ministre a annoncé que le gouvernement du Canada ne reconnaissait pas cette déclaration, le prétendu État indépendant, ou le régime illégal de la Rhodésie que le gouverneur avait destitué. Au même moment, nous avons rappelé de Salisbury notre délégué commercial et nous avons pris certaines mesures économiques contre la Rhodésie, y compris la suspension de notre petit programme d'aide, un embargo total sur les armes, et le retrait du tarif préférentiel du Commonwealth pour les produits rhodésiens entrant au Canada et de nos facilités de crédit à l'exportation pour les produits canadiens expédiés en Rhodésie.

Depuis le 11 novembre, le gouvernement canadien n'a épargné aucun effort pour amener, par des moyens non militaires, la fin prochaine de la situation illégale où se trouve ce pays. A cet égard, étant donné sa responsabilité constitutionnelle envers la Rhodésie, le gouvernement britannique a pris l'initiative. En outre, nos mesures se sont inspirées de résolutions des Nations Unies, notamment celle où, le 20 novembre, le Conseil de sécurité recommandait que les pays membres rompent leurs relations économiques avec le régime rhodésien.

En nous tenant en consultation constante avec la Grande-Bretagne, nos autres associés du Commonwealth et d'autres pays qui faisaient un commerce assez important avec la Rhodésie, nous avons pris graduellement contre celle-ci de nouvelles sanctions commerciales, soit notamment, jusqu'à ce jour, un embargo sur nos principales importations—98 p. 100 environ du total habituel—de la Rhodésie. Je crois avoir répondu l'autre jour au chef de l'opposition que la proportion dépassait 90 p. 100.

Du côté des exportations, en plus d'une interdiction sur les exportations d'armes, nous avons imposé un embargo complet sur les exportations de pétrole et de produits du pétrole du Canada vers la Rhodésie. Il s'agissait surtout d'une mesure de précaution pour empêcher les transbordements ou ventes en l'absence d'autres fournisseurs, car en temps normal nous n'exportons aucun pétrole ou produit du pétrole vers la Rhodésie. Nos exportations ont été entravées également par la suspension des crédits à l'exportation et des crédits à l'assurance sur l'exportation. Compte tenu des sévères restrictions commerciales que les sanctions imposent à la Rhodésie, y compris ses revenus en change étranger, ainsi que des effets paralysant des incertitudes et des risques qu'entraîne le commerce avec la Rhodésie, on peut dire que nos échanges commerciaux avec la Rhodésie ont subi une chute verticale.

Conformément à notre position à la conférence de Lagos en janvier et dont le premier ministre a déjà fait rapport à la Chambre, et à la lumière des nouvelles mesures prises par la Grande-Bretagne dimanche dernier, je suis maintenant en mesure d'informer la Chambre que le gouvernement canadien a décidé de consolider et d'étendre ses mesures économiques contre la Rhodésie en imposant un embargo total sur les importations et les exportations, sauf certaines exceptions limitées.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelles ont été jusqu'ici les exceptions?

L'hon. M. Martin: Si mon très honorable ami veut bien me laisser finir, je les lui donnerai.

On continuera d'étudier les demandes de permis d'exportation de nourriture, de médicaments et autres marchandises devant servir à des fins humanitaires et de marchandises pour les besoins essentiels des chemins de fer de la Rhodésie et de l'Afrique centrale et de la *Central African Power Corporation,* qu'exploitent conjointement la Zambie et la Rhodésie.

Ces nouvelles mesures sont une preuve tangible de notre appui ferme et constant, de concert avec nos associés dans le Commonwealth et avec d'autres pays, des efforts déployés pour mettre fin sans tarder à la situation illégale qui se poursuit en Rhodésie. Nous restons en consultation étroite avec le gouvernement britannique, les États-Unis et d'autres pays qui ont pris des sanctions économiques contre la Rhodésie, et nous estimons que notre intervention et les mesures semblables prises par d'autres pays aideront considérablement à mettre fin au régime illégal de la Rhodésie.

J'aimerais maintenant m'occuper immédiatement de la question posée il y a un moment par le chef de l'opposition. Je parlerai d'abord de la situation antérieure à la décision que je viens d'annoncer.

L'embargo imposé à la Rhodésie à l'égard du sucre, du tabac, du ferro-chrome, des minerais et des concentrés de chrome, de l'amiante et des viandes en conserve, frappe quelque 90 p. 100 des articles importés traditionnellement de la Rhodésie par le Canada, d'après les données statistiques des échanges commerciaux pour 1964, alors que le total des importations canadiennes de ce pays s'élevait à 4.3 millions de dollars. Les produits non visés par notre embargo actuel—c'est-à-dire à compter d'hier—ne comprennent que des petites quantités de haricots verts, d'huile de citron et d'orange, d'appareils électriques, de vêtements, de cacahuètes vertes, de denrées alimentaires, de machines et de pièces.

[L'hon. M. Martin.]

En imposant un embargo sur les importations de la Rhodésie, nous avons cherché, comme les Britanniques, à frapper les exportations les plus importantes de la Rhodésie. Avant l'annonce, dimanche, des nouvelles mesures britanniques comportant un embargo frappant tous les échanges commerciaux de la Rhodésie, l'embargo britannique visait quelque 95 p. 100 de toutes les importations britanniques.

Quant aux exportations, avant l'annonce d'aujourd'hui, les interdictions frappaient le pétrole et ses produits, les armes, les munitions et le matériel de guerre. L'interdiction visant le pétrole et les produits était surtout, je le répète, une mesure de précaution puisque nous n'en exportons pas habituellement à la Rhodésie. La valeur de nos exportations globales à la Rhodésie en 1964 n'a atteint que 3.1 millions de dollars.

M. Nesbitt: Monsieur le président, je remercie le ministre de sa déclaration sur la Rhodésie. Dans quelques instants je traiterai en détail de ses remarques et de certains aspects de cette question. D'ici là, j'aimerais signaler une ou deux choses à l'attention du comité, ce que je fais sans plus tarder.

La première concerne Sa Majesté. Vous trouverez peut-être étrange que je parle ici de Sa Majesté, mais puisque mes remarques intéressent d'autres membres du Commonwealth, il me semble qu'il convient d'en parler dans cette enceinte.

• (3.30 p.m.)

Comme tout le monde le sait, le Commonwealth est divisé en deux groupes: les pays qui reconnaissent Sa Majesté comme chef de leur gouvernement et ceux qui sont constitués en républiques, mais qui sont néanmoins membres du Commonwealth. En outre, il y a l'État de Malaysia qui est une monarchie élective et distincte. Les pays qui reconnaissent la Reine comme chef du Commonwealth sont: le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, Trinidad et Tobago, la Jamaïque, Ceylan, la Sierra Leone, Malte, la Gambie et le Malawi. Les pays qui ne la reconnaissent pas sont: l'Inde, le Pakistan, le Kenya, la Tanzanie, le Ghana, Chypre, Singapour, l'Ouganda, la Zambie et le Nigéria.

Si le Canada doit continuer à être une monarchie constitutionnelle, comme je le souhaite ardemment, nous devons nous mettre à jour. Bien que Sa Majesté soit venue au Canada en de nombreuses et heureuses occasions, il reste qu'elle a presque toujours fait des visites très fatigantes, et je ne crois pas

que cela réponde de manière réellement satisfaisante à ce qu'on doit attendre d'un monarque constitutionnel. Nous admettons que Sa Majesté a eu d'excellents représentants au pays. Je pense particulièrement à ses représentants actuel et précédent, tous deux des Canadiens dont nous pouvons tous être fiers. Mais, pour continuer d'avoir une monarchie constitutionnelle au Canada, Sa Majesté doit nous honorer plus fréquemment de sa présence.

Il m'a été agréable d'entendre le premier ministre annoncer que l'on prenait des dispositions pour que Sa Majesté visite le Canada l'année du centenaire. Toutefois, si ce doit être un autre voyage épuisant qui n'aura d'autres résultats que de nuire à la santé de Sa Majesté, tout en ne permettant pas à ses sujets canadiens de bien la voir ou de la connaître comme il convient, je mets en doute l'utilité de ce voyage.

La proposition que je vais faire n'aurait pas été possible il y a 50, 25 ou peut-être même 10 ans. Mais à cause des progrès dans le domaine du transport, bien des choses impensables autrefois sont maintenant devenues possibles. A mon avis, il faudrait profiter de ces changements et adapter notre régime politique et économique selon les progrès de la science. Il y a un demi-siècle, il aurait fallu plus de temps à Sa Majesté pour se rendre de Londres à mi-chemin de la frontière écossaise qu'il ne lui en faudrait de nos jours pour venir à Ottawa par avion.

J'estime, comme de nombreux autres députés, que Sa Majesté devrait séjourner plus longtemps dans son royaume du Canada. Je ne vois pas pourquoi Sa Majesté ne pourrait présider au moins à l'ouverture de chaque nouvelle législature et demeurer au Canada durant une certaine partie de l'année ou du moins venir ici tous les deux ans. J'espère qu'alors, Sa Majesté ne serait pas astreinte à entreprendre des tournées épuisantes dans le pays, mais qu'elle aurait la chance de visiter en toute tranquilité les diverses régions de son royaume canadien et faire la connaissance de ses sujets sans formalité et sans les contraintes exercées par le passé.

Je soulève la question car, comme je l'ai dit tantôt, Sa Majesté est aussi souveraine de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des autres pays que j'ai mentionnés. Ces pays pourraient aussi présenter des requêtes analogues. En outre, comme le siège traditionnel de la royauté est le Royaume-Uni, ces questions pourraient faire l'objet de consultations entre les membres du Commonwealth en cause. Nous avons un secrétariat du Commonwealth dirigé par un fonctionnaire canadien éminent, M. Arnold Smith, dont nous sommes tous fiers et ce secrétariat pourrait bien étudier la question.

Certains pourraient dire: Si Sa Majesté réside au Canada, où demeurera-t-elle? La réponse est simple. Le gouvernement pourrait voter des fonds—peut-être rogner un peu les sommes allouées à l'Exposition universelle s'il le faut—et aménager une annexe à Rideau Hall pour procurer à Sa Majesté une résidence permanente lorsqu'elle vient au Canada. Ce serait merveilleux, à mon avis, si l'on pouvait annoncer, pendant l'année de notre centenaire, que Sa Majesté sera reine du Canada non par représentation mais en y séjournant quelques semaines chaque année.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de nos relations avec l'Amérique latine. De temps en temps, le gouvernement donne à entendre qu'il est sur le point—mais pas tout à fait prêt—de devenir membre de l'Organisation des États américains. C'est un sujet controversé dans notre pays, depuis un certain nombre d'années. Nombre d'entre nous ont exprimé des opinions pour et contre cette décision.

Il serait fort peu avisé pour le Canada de devenir membre de l'Organisation des États américains dans son état actuel. Si on parvenait à la transformer au moyen de quelque arrangement, il pourrait être bon alors de s'y associer mais il serait très inopportun de le faire dans les circonstances actuelles. Si l'on en veut la preuve, on n'a qu'à examiner attentivement ce qui s'est passé lors de la crise en République dominicaine. Si le Canada avait alors été membre de l'Organisation, cela aurait nui à ses rapports avec Washington ou avec les pays d'Amérique latine. Nous aurions été pris entre l'arbre et l'écorce. Cela n'aurait pas été avantageux pour nous du tout. A l'heure actuelle, nos relations diplomatiques et commerciales avec tous les pays d'Amérique latine sont excellentes et je n'anticiperais que des ennuis si nous devenions membre de cette organisation dans son état actuel.

Je sais que plusieurs députés qui s'intéressent aux affaires étrangères, de même que certains hauts fonctionnaires de la fonction publique et autres Canadiens qui portent un intérêt semblable à ces questions, ont été soumis, disons, à de fortes pressions par des personnes intéressées tant des États-Unis que des pays d'Amérique latine. Les Latins d'Amérique m'ont dit, comme à d'autres députés: Nous aimerions voir le Canada devenir mem-

bre de l'organisation parce que vous pouvez expliquer notre situation à Washington. De même, j'ai entendu dire par nos amis des États-Unis: Nous aimerions vous voir membre de l'organisation parce que vous pouvez expliquer notre situation aux pays d'Amérique latine. Mon seul commentaire est celui-ci: les députés savent qui encaisse les coups lorsqu'un tiers essaie de séparer deux adversaires.

J'aimerais voir se développer et se renforcer bilatéralement nos relations avec les pays de l'Amérique latine, en particulier avec le Mexique. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, le Mexique et le Canada ont beaucoup de points communs. L'un et l'autre ont une frontière commune avec leur grand voisin. Le Mexique devient l'un de nos meilleurs acheteurs. Les touristes canadiens au Mexique sont très nombreux. Nous aurions une foule de moyens d'améliorer nos rapports avec les pays d'Amérique latine. Le gouvernement en étudie déjà certains et j'espère que ses efforts porteront des fruits sous peu.

• (3.40 p.m.)

J'ai un autre point à soulever au sujet de l'immigration. Il est étroitement lié à nos relations avec l'Amérique latine. Tout le monde le sait, le Canada a un grand besoin de main-d'œuvre tant spécialisée que non spécialisée. Nul ne le sait mieux que l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, aujourd'hui ministre du Travail. La question ne manque certes pas de préoccuper aussi le nouveau ministre qui sera chargé de la main-d'œuvre.

Le Canada ne pourrait-il pas trouver des immigrants fort acceptables dans certains pays d'Amérique latine dont l'économie et la population croissante posent de graves problèmes? Il existe, dans maints pays d'Amérique latine, quantité de braves gens qui, selon moi, s'adapteraient facilement au Canada. Ce ne serait peut-être pas le cas pour les pays essentiellement tropicaux, mais je songe à d'autres comme l'Argentine, le Chili, le Mexique, dont le climat est tempéré. Je sais que, dans ma région, des immigrants mexicains se tirent fort bien d'affaire. C'est une proposition que je fais au gouvernement. Nos rapports avec l'Amérique latine, notamment avec les pays que j'ai nommés, pourraient en profiter. Nous ne sommes pas allés chercher d'immigrants dans cette partie du monde, je pense, et c'est dommage.

[M. Nesbitt.]

J'aimerais maintenant parler brièvement de certains problèmes qu'éprouvent les Nations Unies. Nous savons tous, et sûrement le ministre le sait, que l'Organisation des Nations Unies a beaucoup changé depuis sa fondation en 1945. Non seulement cette organisation a-t-elle changé, mais le monde lui-même a beaucoup changé depuis ce temps-là.

Je me rappelle un de mes derniers entretiens avec feu le secrétaire général, M. Hammarskjold, peu de temps avant sa mort prématurée dans un malencontreux accident d'avion. Il était alors en butte aux violentes attaques des représentants de l'Union soviétique. Mais je me souviens qu'il me dit: «Vous savez, monsieur Nesbitt, la Société des Nations a été un véritable succès.» Voyant mon étonnement, il reprit: «Oh, oui; elle a échoué pour les raisons que nous savons mais, après tout, c'était la première fois dans toute son histoire que l'homme cherchait à résoudre les problèmes mondiaux par une organisation mondiale. Vous, de l'Amérique du Nord, êtes portés à voir les choses dans une optique à court terme d'un an, de cinq ans, mais nous, les Européens, et les Européens de l'Est, les voyons dans une optique à long terme, en termes de 100 ou de 1,000 ans.» Somme toute, a-t-il dit, l'Organisation des Nations Unies a fait beaucoup mieux que la Société des Nations, elle a eu beaucoup plus de succès que cette dernière, mais d'après moi, elle est vouée à l'échec elle aussi si elle ne réussit pas à s'adapter aux circonstances actuelles. Toutefois, si elle échoue, une troisième organisation la remplacera, suivie peut-être d'une quatrième et d'une cinquième et ainsi de suite. A mon avis, les observations de feu le secrétaire général sont très intéressantes; elles nous éclairent sur ce que seront probablement les Nations Unies de demain, selon lui.

Comme chacun sait—mais ce n'est peut-être pas exact—disons comme chacun sait ici à la Chambre, l'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement mondial, et ce n'est pas ce qu'on avait voulu créer lors de sa fondation en 1945. C'est plutôt, comme l'a définie le premier ministre, un tribunal où se négocie la solution des problèmes inter-

nationaux. J'ajouterai que c'est un lieu d'où on lance les initiatives internationales en vue du mieux-être du monde, telles l'assistance technique aux pays en voie de développement, les programmes destinés à supprimer la malaria et autres entreprises de ce genre.

Certains problèmes ont surgi aux Nations Unies. Nous les connaissons tous. Ses problèmes financiers ont été débattus dans tous les pays depuis nombre d'années. Il en a été question ici même. Une autre question presque aussi importante que cette dernière—car il semble qu'une solution pointe à l'horizon—est celle de l'augmentation du nombre de membres des Nations Unies. Je sais que les fondateurs des Nations Unies avaient envisagé un organisme universel qui compterait des membres de toutes les parties du monde ce qui, malheureusement, n'est pas encore le cas. Mais ils n'ont sûrement jamais imaginé que tant de petits pays en deviendraient membres. Certains comptent deux fois moins d'habitants que certaines circonscriptions du Canada et ne peuvent vivre économiquement parlant.

Je songe ici à l'admission de Malte, et plus récemment à celle des îles Maldives. Je m'empresse d'ajouter que je n'ai rien contre les habitants des îles Maldives ou de Malte, et je ne m'oppose pas à ce que ces pays soient représentés aux Nations Unies. Mais il va presque à l'encontre du bon sens malgré les avantages accordés aux grandes puissances au sein du Conseil de sécurité, au moins aux cinq grandes puissances du début, de soutenir qu'un règlement prévoyant la représentation selon la population puisse justifier, par un effort d'imagination inouïe, qu'un vote à l'Assemblée générale soit donné à l'Inde, à l'Union soviétique, aux États-Unis, ou même au Canada, et qu'un vote soit aussi accordé aux îles Maldives qui ont une population d'environ 45,000 personnes. Dans les circonstances, personne ne peut prétendre que la représentation est basée sur la population, les ressources ou un autre critère.

Je me rends bien compte des difficultés qu'il y aurait à essayer de changer cette méthode de voter aux termes de la constitution des Nations Unies. Néanmoins, si le nombre des membres doit augmenter à ce rythme, il faudra faire quelque chose tôt ou tard. Je suis convaincu que les fondateurs des Nations Unies n'ont jamais envisagé le morcellement de l'Afrique, par suite de la dissolution des empires coloniaux britannique et français. Incidemment, puis-je dire qu'il y aura peut-être un autre membre des Nations Unies dont la population sera encore plus petite que celle des Maldives.

Il faudrait élaborer un arrangement prévoyant au moins une population minimum pour devenir membre des Nations Unies. Je sais que, dans ce domaine, c'est plus facile de parler que d'agir, mais je conseillerais au ministre et à ses délégués de proposer, lors des prochaines séances de l'Assemblée générale, au nom du Canada et avec l'appui de certains de nos amis avec qui nous travaillons aux Nations Unies, l'institution d'un comité qui examinerait les problèmes pratiques qui confrontent l'Organisation, tels que l'adhésion et les droits de vote. Le comité pourrait aussi étudier le problème financier, mais j'espère que ce dernier aura été résolu d'ici là.

A maintes reprises, j'ai entendu dire aux Nations Unies et ailleurs que ce n'était pas le moment propice ou opportun et qu'une occasion plus indiquée se présenterait demain, le surlendemain ou le jour suivant. Toutefois, ce serait excellent si, au moins, nous abordions le problème et si le Canada proposait, l'an prochain, l'établissement d'un comité chargé d'étudier le rôle que nous voudrions voir jouer par les Nations Unies à l'avenir, les objectifs futurs de l'Organisation et les meilleurs méthodes et moyens de réaliser ces fins.

Ce serait une initiative particulièrement utile de la part du Canada. Nous ne pourrions pas compter trouver une solution au problème d'ici un an ou deux, mais quelqu'un doit prendre l'initiative de ce projet aux Nations Unies. Le Canada, grâce à l'excellente réputation qu'il s'est acquise au cours des années aux Nations Unies, devrait pouvoir aller de l'avant.

J'aimerais maintenant traiter de la Rhodésie. Cette question et celle du Vietnam ont pris la première place dans l'esprit du public ces derniers mois et ce sont peut-être celles qui sont le moins comprises par le gros des gens. A mon sens, par suite de sa politique à l'égard de la Rhodésie, le gouvernement a établi un précédent en ce qui concerne les affaires extérieures. C'est une nouvelle orientation dans notre politique étrangère, du moins sur le plan des principes. En fait, le gouvernement oblige le Canada à livrer une guerre économique contre un État qui existe de fait parce que *a*) nous n'aimons pas les méthodes adoptées par cet État pour obtenir son indépendance et *b*) nous n'aimons pas les politiques de son gouvernement de fait.

• (3.50 p.m.)

Monsieur le président, je répète qu'en effet, c'est ce qui se passe. Nous nous sommes engagés dans une guerre économique au moyen de sanctions imposées à un État de fait parce que nous n'aimons pas la méthode par laquelle il a acquis son indépendance, et

parce que nous n'aimons pas les politiques de son gouvernement.

C'est une orientation nouvelle en politique étrangère. Nous avons connu naguère d'autres situations semblables, de nature plus grave. Ainsi, lorsque le gouvernement de Hongrie a été renversé par les troupes russes, nous n'avons pas pris, dans ce cas particulier, des sanctions économiques contre l'Union soviétique. Nous n'approuvons assurément pas la politique d'apartheid de l'Union sud-africaine, ce qui est l'une de nos raisons pour nous opposer au présent État de fait de la Rhodésie, mais nous n'avons pris aucune sanction économique contre l'Afrique du Sud. Lorsque la République populaire de Chine s'est dissociée du gouvernement actuel de Chine, dont le siège est à Taïwan, aucune sanction n'a été imposée contre la République.

Je sais que naguère encore la Rhodésie du Sud était une colonie du Royaume-Uni, à laquelle nous étions liés par des relations particulières et étroites, il n'en reste pas moins que nous créons effectivement un précédent par cette nouvelle orientation en matière de politique étrangère.

L'hon. M. Martin: Il en a été de même dans le cas de l'Union sud-africaine.

M. Nesbitt: Si j'ai bien saisi, monsieur l'Orateur, le ministre dit que nous avons effectivement pris des sanctions économiques contre l'Union sud-africaine.

L'hon. M. Martin: Oui. Il y eut une résolution au Conseil de sécurité, non pas obligatoire, mais qui fut mise en vigueur par le Canada et, comme résultat, nous avons refusé de vendre certains produits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lesquels?

L'hon. M. Martin: Par exemple, nous ne permettons pas la vente des véhicules militaires.

M. Nesbitt: Le ministre a maintenant précisé sa déclaration, mais même en faisant un effort d'imagination, personne ne pourrait comparer les véhicules militaires aux denrées telles que le sucre, le tabac et le chrome, dont ce pays a grandement besoin.

L'hon. M. Martin: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami, monsieur le président, mais nous avons effectivement accepté sans restriction les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité qui invitait les États membres à tout faire pour empêcher l'expédition d'armes et de matériel militaire en Afrique du Sud. Notre interprétation de cette résolution a eu de graves conséquences pour l'industrie canadienne. Nous avons cru que c'était notre devoir à titre de membre des Nations Unies.

M. Nesbitt: Tout cela est très bien, monsieur le président, la non-expédition de véhicules militaires est une chose—une sanction limitée. Je ne pense pas que le ministre pourrait prendre la parole pour informer la Chambre que c'est le Canada qui a dans ce cas-là proposé les sanctions économiques recommandées par les Nations Unies.

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas dit que nous les avions proposées mais que nous avions accepté le texte de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité.

M. Nesbitt: Oui, mais seulement en ce qui concerne les véhicules militaires.

M. Macdonald (Rosedale): La résolution portait uniquement là-dessus.

M. Nesbitt: De toute façon, monsieur le président, la situation est très claire. Les résolutions ont pu être acceptées et des dispositions prises dans une certaine mesure, mais le Canada ne s'est jamais autant écarté de la ligne de conduite habituelle dans le domaine des sanctions économiques contre un État de fait. Des mesures d'une portée restreinte ont pu être adoptées contre l'Union sud-africaine relativement à l'équipement militaire, mais elles ne se comparaient pas aux sanctions imposées contre la Rhodésie.

On peut dire qu'une nouvelle politique extérieure est sur le métier. On peut demander aussi pourquoi. J'estime que le gouvernement n'aurait pas dû agir ainsi sans consulter le Parlement. J'ai sous les yeux une liste, avec dates à l'appui, des mesures prises par le gouvernement contre la Rhodésie; j'en traiterai en détail tantôt.

La première mesure a été prise le 11 novembre 1965, la dernière le 20 décembre 1965. Je le répète, aucune mesure prise jusqu'ici par le Canada n'a ennuyé le gouvernement Smith de Rhodésie. C'est pourquoi j'estime que le gouvernement actuel s'est trop empressé d'appliquer ces mesures. Il aurait fait beaucoup mieux de convoquer d'urgence une session parlementaire le 15 ou le 16 décembre avant d'imposer l'embargo sur le pétrole et ses dérivés. Cet embargo a été imposé le 20 décembre. Une session d'urgence du Parlement aurait dû être convoquée dès la mi-décembre. Tous les brefs d'élection avaient alors été émis, et rien n'empêchait la convocation du Parlement pour une journée ou deux afin d'examiner la question.

Le précédent existe puisque, depuis que je siège ici, on a, au moins une fois, convoqué le Parlement; je veux parler de la crise de Suez.

Je crois même qu'on l'a fait dans une autre circonstance il y a quelques années. On aurait dû le faire cette fois pour donner au Parlement l'occasion d'étudier cette innovation dans les affaires internationales, et pour discuter des dispositions à prendre. J'ai plusieurs raisons de le dire et l'une d'elle c'est qu'à mon avis, certaines mesures adoptées sont illégales et n'ont aucune validité devant la loi. Si quelqu'un s'avisait de mettre ces dispositions en doute, le gouvernement aurait des difficultés à les mettre en vigueur. Il aurait fallu convoquer une session d'urgence, d'abord pour étudier l'affaire et ensuite pour adopter les dispositions légales appropriées, si l'on avait décidé de prendre des mesures contre la Rhodésie. C'est seulement de cette façon qu'elles auraient pu avoir force de loi.

Bien des Canadiens se demandent jusqu'où nous devrions aller dans ces questions, et je crois que le gouvernement a mis trop d'empressement à se joindre au Royaume-Uni et aux autres pays, avant d'étudier la question. Il y a bien des questions auxquelles nombre d'entre nous aimeraient obtenir une réponse détaillée du gouvernement. Puisque le gouvernement n'a pas jugé bon de convoquer le Parlement au milieu de décembre, on aurait sûrement dû préparer un Livre blanc à l'intention du Parlement pour lui expliquer les nombreuses choses qui ont été faites.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soutenu que le premier ministre a donné un rapport complet de ce qui s'est passé à la conférence des premiers ministres à Lagos. A mon sens, ce rapport n'était pas assez complet. J'aimerais que le premier ministre nous soumette un rapport beaucoup plus détaillé, soit par une déclaration à la Chambre, soit sous forme d'une déclaration dans un Livre blanc.

Beaucoup d'entre nous ici voudraient savoir exactement quelles propositions le gouvernement de la Grande-Bretagne a faites au gouvernement Smith, et quelles propositions le gouvernement Smith a faites au gouvernement de la Grande-Bretagne. Nous avons reçu uniquement des renseignements fragmentaires et des opinions partiales rapportées dans les journaux. Je pense que personne ici, à l'exception du ministre et peut-être d'autres membres du gouvernement, ne sait exactement quelles propositions le gouvernement du Canada a faites au gouvernement Smith et au gouvernement de la Grande-Bretagne. Nous n'avons aucune idée de ce qui a été proposé.

J'ai sur ce sujet un article de Sir Edgar Whitehead, l'ancien premier ministre de la Rhodésie du sud qui habite actuellement au Royaume-Uni. Il n'est certainement pas ami du gouvernement Smith. Cet article a été publié dans l'*Illustrated London News* du 4 décembre 1965. Il présente un rapport complet sur la situation en Rhodésie et met en lumière certains faits très intéressants dont, j'en suis sûr, beaucoup d'entre nous n'étaient pas au courant. Sir Edgar Whitehead s'exprime ainsi au sujet de certaines déclarations du leader nationaliste en Rhodésie, Joshua Nkomo:

> ...ce qui aggrave la situation en Rhodésie, c'est que le chef nationaliste Joshua Nkomo, dans presque tous les discours qu'il a faits avant d'être mis en résidence surveillée, a déclaré son intention d'exproprier sans compensation tous les agriculteurs de race blanche.

Il s'agirait de terres que ces familles possèdent depuis plusieurs générations. Pareille mesure fait réfléchir et une telle intention peut faire changer d'idée. Et ce n'est pas la seule chose du genre que je pourrais signaler.

M. Lewis: Et cela, à vos yeux, justifierait les actes de Smith?

M. Nesbitt. Si le député d'York-Sud veut bien attendre son tour pour prendre la parole.

M. Lewis: Je posais une question poliment.

• (4.00 p.m.)

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, puis-je poser une question à mon ami, uniquement pour bien saisir son attitude? Mon honorable ami affirme-t-il maitenant que le gouvernement du Canada a eu tort de prévenir le gouvernement de la Rhodésie du Sud qu'il ne reconnaîtrait pas une déclaration unilatérale d'indépendance, et que le gouvernement actuel a manqué de sagesse en faisant connaître qu'il se proposait de prendre certaines dispositions, à l'instar d'autres pays du Commonwealth, pour mettre à exécution la non-reconnaissance de cette déclaration unilatérale d'indépendance?

M. Nesbitt: Monsieur le président, le ministre n'a pas écouté mes propos bien attentivement, ou il a mal interprété mes observations. J'ai dit: puisque le Canada joue aujourd'hui un rôle concret et innove dans les affaires internationales, nous ne devrions pas établir de précédent en politique étrangère, en instituant un régime de sanctions économiques contre un État parce que sa déclaration unilatérale d'indépendance ne nous plaît pas.

J'ai dit que la question aurait dû être étudiée tout d'abord par le Parlement. J'ai dit aussi que si le Parlement avait alors participé

à la décision, nous aurions tous sans doute voulu être mis au courant de certaines choses. On ne nous a pas suffisamment renseignés. Passe encore pour des députés comme celui d'York-Sud, qui a évidemment des sympathies de ce côté, et je ne le blâme nullement d'exprimer certains points de vue, mais nous aimerions qu'on nous présente des faits. Nous ne pouvons fonder nos opinions sur des sympathies ou des préjugés purement émotifs. Nous sommes censés juger d'après des faits.

Dans le même article, sir Edgar Whitehead, qui fait autorité en la matière, signale que les Africains sont tout aussi bouleversés que les Blancs à la pensée qu'ils seront des citoyens de seconde zone pendant peut-être 100 ans.

Monsieur le président, on aurait dû nous mettre au courant de ces faits et nous donner des détails. Cet article expose un certain nombre d'autres faits. Je ne m'y attarderai pas pour l'instant. N'importe qui peut lire cet article et celui qui s'intéresse au sujet devrait le lire. L'article aborde une foule de questions qui n'ont rien de nouveau. Il me semble qu'on aurait dû nous présenter un Livre blanc sur l'affaire.

J'aimerais mentionner une autre question dont j'ai entendu parler aux Nations Unies et qui n'a pas manqué d'inquiéter certains d'entre nous. Je crois savoir de quels pays venaient les deux représentants dont je vais parler, mais comme je pourrais me tromper et parler du pays B plutôt que du pays A, je dirai qu'ils sont deux représentants supérieurs de pays africains. Ils parlaient ouvertement de la question de la Rhodésie et semblaient croire que les sanctions, sans être très efficaces, pourraient assez affaiblir la population européenne de la Rhodésie pour qu'elle devienne une proie facile quand viendra le temps d'attaquer.

Je suis sûr que le ministre sait exactement ce qui s'est passé au Congo et ailleurs lorsque la population européenne a été victime d'attaques et d'actes de violence. Il y a lieu de s'inquiéter si du moins certaines personnes en Afrique pensent que l'institution de sanctions ne sera pas absolument efficace, mais affaiblira assez la population européenne de Rhodésie pour qu'elle soit facilement massacrée.

Le président: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

[M. Nesbitt.]

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, le député parle au nom de son parti et je pense qu'on devrait lui permettre de continuer.

Le président: Le député a-t-il le consentement unamine du comité pour continuer?

Des voix: D'accord.

M. Nesbitt: Je sais gré au ministre et au comité de leur bienveillance et serai aussi bref que possible. La question ne doit pas nous laisser indifférents et, si les dirigeants de certains pays africains envisagent une chose pareille, à nous d'y bien réfléchir, de songer à la politique que nous devrions adopter à ce propos. Qu'on approuve M. Smith ou non, il n'est certes pas un député qui voudrait être complice d'un massacre comme celui qui s'est produit au Congo. Il y a bien du monde en Rhodésie, et il semblerait que, dès que l'ordre public et la loi ne sont plus respectés et qu'un conflit éclate, ce n'est plus l'opinion politique d'un homme qui compte, mais la couleur de sa peau.

A mon avis, monsieur le président, le Parlement aurait dû se réunir pour examiner l'affaire rhodésienne, surtout quand on songe à ce qui s'est passé au Nigéria, que nombre d'entre nous avaient toujours considéré comme un pays où de tels incidents ne pouvaient survenir. Nous avons été horrifiés aussi par ce qui s'est produit au Nigéria. Nous étions nombreux à avoir connu certaines des personnes qui y furent assassinées. Le très honorable Alkajï Sir Abukar Tafawa Balewa, le Sardouna de Sokota et plusieurs autres étaient venus ici. Le gouvernement les avaient reçus à maintes reprises. Nous avons été horrifiés d'apprendre ce qu'il leur était arrivé. Aux yeux de la plupart des personnes renseignées, le Nigéria était le pays africain le plus apte à devenir indépendant, mais nous avons tous été fort ébranlés par ce qui s'y est passé.

Tout le monde admet sans doute que les membres des États coloniaux devraient jouir un jour de leur pleine indépendance et ne devraient compter que des citoyens à part entière. Personne ne voudrait assurément d'un projet à long terme calqué sur les politiques de l'Union sud-africaine. D'un autre côté, je crois qu'il n'est pas toujours dans l'intérêt bien compris des peuples de leur imposer immédiatement notre régime de démocratie politique.

Aux Nations Unies, j'ai entendu nombre de dirigeants de divers pays d'Afrique admettre privément que nombre de ses colonies avaient insisté auprès de la Grande-Bretagne pour fixer une date-limite quant à leur jour d'indépendance, tout en sachant elles-mêmes que cela était imprudent et même dommageable. En effet, ces peuples n'étaient pas prêts pour la démocratie occidentale. En réalité, monsieur le président, nous avons constaté qu'en nombre de pays non africains la démocratie occidentale que nous connaissons, et qui est loin d'être parfaite même si nous la pratiquons depuis 1,000 ans, ne saurait être greffée en quelques années sur des peuples dont les antécédents sont totalement différents des nôtres.

Nous savons que cela ne réussit jamais. On aurait dû tenir compte de tous ces éléments et il est dommage, à mon sens, que le Parlement n'ait pas été convoqué avant l'imposition de certaines sanctions; nous aurions pu ainsi nous renseigner davantage.

Je termine mes remarques sur la Rhodésie, monsieur le président, en formulant l'espoir qu'on nous présentera une déclaration complète sur cette question et d'autres que j'ai soulevées. Le gouvernement pourrait fort bien se trouver dans l'obligation de présenter des mesures législatives afin de rendre légales certaines des sanctions déjà imposées. Je vais maintenant traiter de cette question, car j'estime que les députés auraient dû avoir l'occasion d'examiner attentivement certaines de ces mesures.

Voyons donc les mesures prises par le gouvernement. En voici la liste. La première a été mise en vigueur le 11 novembre dernier; les importations de la Rhodésie ne jouiraient plus désormais du tarif préférentiel mais seraient visées par le tarif général. Le décret du conseil 1965-2016 du 12 novembre l'autorisait conformément au paragraphe 1 de l'article 4 du Tarif des douanes.

Il ne fait aucun doute que ce décret du conseil est parfaitement admissible, régulier et légitime. Personne ne le conteste. La deuxième mesure prise a été l'imposition d'un embargo complet sur les armes le 11 novembre. Ces mesures sont énumérées dans le document que j'ai en mains et qui m'a été fourni par le ministère des Affaires extérieures. Comme aucune autorisation n'est indiquée pour cette deuxième mesure, le ministre nous dira peut-être en quoi consiste cette autorisation. Je ne doute pas qu'on puisse se réclamer d'une autorisation. Puis, la troisième mesure . . .

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, mon honorable ami demande-t-il en vertu de quelle autorisation cette mesure a été prise?

M. Nesbitt: Oui.

L'hon. M. Martin: Elle a été prise sous l'empire des articles 5 et 6 de la loi sur les licences d'exportation et d'importation et en conformité de l'accord intergouvernemental avec la Grande-Bretagne.

M. Nesbitt: J'y viendrai.

L'hon. M. Churchill: C'est-à-dire si la sécurité du Canada est menacée.

M. Nesbitt: Je vais en parler dans un moment, monsieur le président.

• (4.10 p.m.)

Une troisième mesure est la cessation de l'assistance technique et du financement, aux termes de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, et cela n'a clairement requis aucun décret du conseil. Le gouvernement pouvait agir ici sans obstacles.

Toutefois, les mesures suivantes ne sont pas si claires. Je ne crois pas que le gouvernement ait eu l'autorité voulue pour les mettre en pratique. L'article n° 4 est l'embargo sur les importations de sucre et de tabac rhodésiens que couvre le décret C.P. 1965-2134, en date du 30 novembre. Cette mesure a été prise conformément aux articles 5 et 6 de la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Le gouvernement s'est fondé sur la même loi pour interdire, par le décret C.P. 1965-2211 en date du 8 décembre, les importations de ferrochrome, de minerai et de concentrés de chrome, d'amiante et de viandes d'origine rhodésienne. Puis, par le décret C.P. 1965-2252, le gouvernement mettait l'embargo sur les exportations canadiennes de pétrole et de ses produits à la Rhodésie.

Voyons maintenant ce que dit la loi, que j'ai ici devant moi. L'historique de cette loi est très intéressant. Il s'agit d'une loi sur l'exportation et l'importation de marchandises de valeur stratégique et d'autres marchandises, née de la loi sur les mesures de guerre et de la loi sur les pouvoirs d'urgence. Elle fut sanctionnée en 1954. Les articles importants, tels qu'ils ont été adoptés à l'origine, on le constatera en en faisant la lecture, se rattachent à la sécurité du Canada, aux marchandises qui touchent à cette sécurité, à quelques exceptions particulières près.

Le paragraphe b) de l'article 5 se lit ainsi:

b) mettre à exécution toute mesure prise selon la *loi sur le soutien des prix agricoles*, la *loi sur le soutien des prix des produits de la pêche*, la *loi sur la vente coopérative des produits agricoles* ou la *loi sur l'Office des produits agricoles*, ayant pour objet ou pour effet de soutenir le prix de l'article;

Et ainsi de suite. J'imagine que l'article de la loi sur lequel le ministre et le gouvernement s'appuient pour adopter les mesures contre le gouvernement de fait de Rhodésie, est l'article 5 c), qui se lit ainsi:

c) mettre en œuvre un arrangement ou un engagement intergouvernemental;

On dit bien «un» arrangement ou «un» engagement intergouvernemental et non «tout» arrangement ou engagement intergouvernemental. C'est bien différent. En dépit des conseils juridiques que le ministre dit avoir reçus des légistes de la Couronne, le principe des choses du même genre s'applique et cette disposition ne peut viser que les arrangements intergouvernementaux qui se rapportent à la nature de la loi. Bref, l'interdiction frappant le sucre et le tabac, ainsi que le minerai de chrome, etc., n'a rien à voir à la sécurité du Canada ou aux autres dispositions de la loi. Il me semble donc que ces décrets du conseil n'ont pas force de loi.

L'hon. M. Martin: Je peux assurer à mon honorable ami que le gouvernement a demandé l'avis des légistes de la Couronne.

L'hon. M. Churchill : C'est un fait inusité.

M. Nesbitt: Le gouvernement a peut-être obtenu l'avis des légistes de la Couronne, mais j'ai également reçu des conseils avant de saisir la Chambre de cette question. Ces conseillers juridiques, si j'en juge par le passé, sont peut-être aussi bons ou même meilleurs.

En plus d'affirmer que les mesures prises contre la Rhodésie ne sont pas prévues aux termes de cette loi, je voudrais signaler un autre point. Même si le gouvernment respectait un arrangement ou un engagement intergouvernemental, je me reporte au paragraphe c) de l'article 5 et je dois souligner qu'il n'y a ni arrangement ni engagement et le ministre n'a jamais soufflé mot de ce document.

L'hon. M. Martin: Je crois que le chef de l'opposition ou le député de Winnipeg-Sud-Centre l'ont demandé et j'ai répondu que je le déposerais. Et je le ferai. C'est un échange de notes entre le gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni.

M. Nesbitt: Si le ministre a, en fait, un document, il est peut-être englobé par cet article de la loi, ce qui, bien entendu, éliminerait l'objection. Même s'il y a un document et que le ministre est prêt à le déposer, il ne vise en aucune manière l'autre objection, savoir que cette loi ne peut être utilisée qu'à certaines fins précises se rapportant à la sécurité du Canada. Lorsqu'on lit la loi, on y trouve nettement exposées les dispositions que j'ai citées.

Certaines mesures que le gouvernement a prises sont appropriées. Les mesures intéressent le tarif des douanes et le financement aux termes de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

En conclusion, le gouvernement s'est placé dans une situation très délicate en appliquant ces mesures contre la Rhodésie sur le conseil des légistes de la Couronne. Les mesures prises sont illégales à mon avis, elles seraient inefficaces si le gouvernement cherchait à empêcher quelqu'un de contrevenir à ses interdictions.

A mon sens, le gouvernement devrait présenter une mesure législative visant ces questions. Les députés auraient ainsi l'occasion de débattre la question d'une façon approfondie et d'obtenir des réponses à un certain nombre de questions dont j'ai parlé au sujet de la Rhodésie. Si la Chambre estimait qu'il faut prendre en fait ces mesures, la question serait alors réglée et on pourrait prendre cette initiative très inhabituelle en matière d'affaires étrangères. Si quelqu'un cherchait à braver le gouvernement en n'observant pas les règlements, ce qui est très possible, l'affaire pourrait traîner indéfiniment devant les tribunaux. Si la Chambre souhaitait adopter ces mesures, elles seraient inefficaces dans l'intervalle. J'estime que le gouvernement devrait présenter une mesure pour s'assurer que les initiatives qui ont été prises contre la Rhodésie sont réellement en vigueur, ce qui n'est pas le cas des dispositions actuelles, à mon avis.

Je me proposais de parler du Vietman, question qui nous intéresse tous vivement.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question à mon honorable ami afin de dissiper toute équivoque au sujet de son attitude? Si je ne me trompe, il n'a rien à redire à la politique du gouvernement concernant l'imposition de sanctions contre la Rhodésie du Sud, mais il conteste la légalité des mesures en vertu desquelles nous sommes intervenus; il aurait préféré que le gouvernement demande au Parlement de faire connaître son opinion avant de prendre ces mesures. Je me demande si j'interprète bien l'attitude de l'honorable député. Autrement, l'honorable représentant

est tout à fait d'accord avec les sanctions prises par le Canada contre la Rhodésie du Sud.

M. Nesbitt: Je renseignerai volontiers le ministre. Comme le Canada a établi un précédent à l'égard de ses relations avec des pays étrangers, le gouvernement aurait dû demander au Parlement d'approuver ou de désapprouver, selon le cas, les mesures prises contre la Rhodésie. A mon sens, ces mesures sont anticonstitutionnelles, du moins la plupart, et n'ont aucun effet légal. A ce propos, j'estime que si l'on avait demandé au Parlement d'examiner la question, le gouvernement aurait pu fournir beaucoup de détails sur ce qui se passe véritablement en Rhodésie.

Je pense aux offres faites par le gouvernement britannique au gouvernement de M. Smith, aux offres faites par le gouvernement de M. Smith au gouvernement britannique, de même qu'à d'autres choses dont il est question dans cet article rédigé par l'ancien gouverneur de Rhodésie, M. Whitehead. Cela aurait permis à la Chambre de juger de l'opportunité d'adopter une politique de sanctions contre la Rhodésie. Les députés auraient reçu certains renseignements qu'ils n'ont pas reçus mais qui leur seront communiqués, j'espère, avant que nous en ayons terminé avec cette affaire.

• (4.20 p.m.)

De toute façon, même si nous n'avons pas eu l'occasion de les approuver, les politiques du gouvernement sont anticonstitutionnelles. Je ne suis pas disposé à dire si j'approuve ou désapprouve ces politiques avant d'avoir été mis au courant de tous les éléments et je crois qu'à ce sujet, tous les députés sont du même avis que moi, sauf peut-être les députés ministériels. Nous voulons connaître les faits avant d'approuver ou de rejeter ces politiques. Puisque, comme je le disais, ces mesures ou plusieurs d'entre elles sont anticonstitutionnelles, j'espère que le gouvernement soumettra un projet de loi pour que nous l'adoptions ou le rejetions et qu'il nous communiquera toutes les données qu'il possède au sujet de la situation en Rhodésie, et nous pourrons alors décider si ces politiques doivent être adoptées. Pour la plupart, nous n'avons pas assez de données—on ne nous les a pas fournies—pour décider si, oui ou non, ces mesures répressives doivent être adoptées.

J'aurais aimé, monsieur le président, dire quelques mots au sujet du Vietnam mais vu que le comité a déjà bien voulu m'accorder plus de temps, pour parler de cette autre question, j'en laisserai le soin à mes collègues, surtout à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre qui aura des choses à dire à ce sujet.

M. Brewin: Monsieur le président, je ne tenterai pas de parler des sanctions contre la Rhodésie; l'un de mes collègues, le député d'York-Sud, je crois, en traitera plus tard au cours du débat.

Le premier poste des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures nous permet de faire une revue générale des relations internationales du Canada, du moins de certains faits marquants. Je ne veux pas consacrer toutes mes remarques au Vietnam parce qu'on a déjà parlé de la question à la Chambre, mais je tiens à répéter une chose que j'ai déjà dite ici: la guerre tragique qui se poursuit au Vietnam domine et empoisonne toute l'atmosphère internationale.

Lundi dernier, mon collègue et ami, l'honorable député d'York-Sud, a exposé, dans un discours détaillé et documenté, l'attitude de notre parti. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'il a dit. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu au député d'York-Sud. Selon nous, certains aspects de sa réponse ont besoin d'être tirés au clair et d'autres points exigent une réponse.

Comme en fait foi le compte rendu du 1er février à la page 513, le ministre a déclaré:

> Des divergences fondamentales...

J'insiste là-dessus.

> ...existent entre la politique du Canada et celle des États-Unis à l'égard de cette question.

Plus tard au cours du débat, j'ai demandé au ministre de préciser ces différences fondamentales sur une question si importante qu'elle peut mettre en jeu l'avenir de l'humanité. Le peuple canadien est en droit de s'attendre à une réponse précise à cette question. Il est parfaitement vrai que le ministre a ensuite mentionné le rapport majoritaire de 1962 de la Commission internationale, dont le Canada fait partie. Ce rapport, les membres du comité s'en souviendront, affirmait que les Vietnamiens du Nord, le gouvernement de Saigon ainsi que le gouvernement des États-Unis avaient tous violé l'Accord de Genève de 1954. Mais, en somme, cette Commission n'était pas et n'est pas encore le gouvernement du Canada et le ministre n'a rien dit d'aucune des autres différences fondamentales qu'il avait à l'esprit, différences fondamentales, je le rappelle au comité, entre la politique du Canada et celle des États-Unis.

M. Douglas: C'était un autre gouvernement à ce moment-là.

M. Brewin: A l'époque, comme le signale mon ami le député de Burnaby-Coquitlam, il ne s'agissait pas de la même administration.

J'ai suivi aussi attentivement que possible les discours prononcés durant la dernière session par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet, tant à la Chambre que devant le comité des affaires extérieures, de même que ses discours en dehors de la Chambre. Selon moi, il ressort de ces discours que l'intervention militaire des États-Unis d'Amérique était pleinement justifiée et que le ministre acceptait le point de vue officiel des États-Unis, selon lequel cette intervention visait à aider le Vietnam du Sud à résister à l'agression. Il nous dit maintenant qu'il existe des divergences fondamentales entre la politique du Canada et celle des États-Unis.

Un peu plus loin dans son discours, le ministre a semblé dire que deux voies seulement s'offraient au gouvernement canadien. La première, selon lui, consistait à appuyer l'attitude des États-Unis; la seconde, et je cite ses paroles, c'était «de ne tenir absolument aucun compte des nombreuses occasions qui s'offraient en matière de diplomatie privée et de condamner publiquement et en bloc le gouvernement des États-Unis». A un autre endroit de son discours, le ministre a dit que ce serait mal servir la cause d'une politique étrangère rationnelle que de se laisser aller ouvertement à des critiques irresponsables. Sans doute faut-il entendre par là une critique ouverte de la politique du gouvernement des États-Unis.

Que je sache, monsieur le président, personne ne demande au gouvernement de ne plus s'adonner à la diplomatie privée. Personne ne lui demande d'abandonner le ton de la modération et personne n'encourage d'autres à le faire. Personne ne lui demande de critiquer les États-Unis en public d'une manière irréfléchie ni de formuler d'autres critiques semblables. Dans son discours, le ministre a laissé entendre que toute critique formulée en public à l'égard de la politique des États-Unis était irréfléchie et manquait toute de modération et qu'il n'y avait pas de moyen terme entre le silence observé en public par le Canada à propos de ce grave problème et les critiques irréfléchies et immodérées. Il y a un moyen terme et c'est celui que nous proposons.

Les hommes les plus sérieux des États-Unis se sont déclarés nettement et formellement contre une nouvelle escalade de cette guerre: le sénateur Fullbright, président du comité sénatorial des relations étrangères, a ouvertement formulé des critiques, tout comme le sénateur Aiken, vice-président du même comité, et aussi le sénateur Mansfield qui—le député de York-Sud nous l'a rappelé aujourd'hui—revient tout juste d'un voyage officiel au Vietnam et dans d'autres capitales du monde. Ils ont tous lancé une mise en garde nette et formelle contre une guerre qu'ils ont qualifiée d'interminable et qui ne réserve d'autre issue que la catastrophe. S'exprimaient-ils sans modération, parlaient-ils d'une manière irréfléchie? Même s'il est difficile et pénible de s'exprimer librement, c'est lorsqu'on garde le silence et qu'on élude ces questions essentielles que l'on fait preuve d'irresponsabilité.

Il est vrai, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a indiqué, que le Canada a eu recours à la diplomatie privée. Personne ici ne propose l'abandon de cette méthode. Personne ne propose que la politique étrangère du Canada s'exprime par des dénonciations publiques, inutiles, provocatrices et outrancières de la politique américaine. Mais si des membres influents du Sénat américain se disent ouvertement fort inquiets, et critiquent la politique actuelle des États-Unis au Vietnam, pourquoi les porte-parole de la nation souveraine qu'est le Canada ne pourraient-ils en faire autant?

• (4.30 p.m.)

Il se peut, bien entendu, que le gouvernement canadien ne soit pas d'accord avec ces distingués sénateurs américains, mais approuve plutôt la politique officielle de l'administration américaine. En ce cas, que voulait dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? De quoi parlait-il lorsqu'il s'est reporté, l'autre jour, aux différences fondamentales entre la politique du Canada et la politique des États-Unis?

Ce que notre parti réclame, monsieur le président, c'est une déclaration modérée et sérieuse de porte-parole canadiens sur la position adoptée par notre pays à l'égard de cette question vitale. Les témoignages de deux éminents citoyens des États-Unis, qui ont comparu devant le sous-comité des Affaires étrangères de la Chambre des représentants sur l'Extrême-Orient, indiquent clairement que ces questions vitales influent sur la paix du monde entier. M. Hans Morgenthau, expert bien connu dans ce domaine, et M. Roger Hilsman, ancien secrétaire d'État adjoint pour les Affaires de l'Extrême-Orient, ont exhorté, dans une déclaration non équivoque, les États-Unis à s'efforcer de ralentir les hostilités au Vietnam. A leur avis, les

États-Unis devraient suivre le conseil d'un distingué général américain, le général James M. Gavin, selon lequel les États-Unis devraient borner leurs objectifs militaires au Vietnam, à la surveillance d'enclaves côtières, jusqu'à ce que les communistes soient prêts à négocier.

Telle n'est pas la politique des États-Unis. L'escalade peut provoquer une guerre ouverte avec la Chine et une participation possible de l'Union soviétique. Voilà le danger. Certes, en pareil cas, nous sommes justifiés à abandonner la diplomatie privée, utile sans doute en d'autres circonstances, et de dire franchement et sans ambages à nos amis américains quelles sont nos divergences fondamentales dans cette affaire. Des divergences fondamentales, il y en a vraiment, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous l'a dit.

Je ne voudrais gêner en rien le député de Mont-Royal, mais je ne saurais mieux exprimer mes idées à ce sujet qu'en lisant à la Chambre une lettre que j'ai reçue à titre de député. Elle est en date du 26 mai 1965 et porte les signatures d'un certain nombre de professeurs très distingués des diverses universités de la ville de Montréal. Je ne mentionnerai pas tous leurs noms. Parmi les signataires, on trouve le député de Mont-Royal qui, je crois, est secrétaire parlementaire du premier ministre. Je tiens à lire cette lettre, car elle exprime mieux que je ne saurais le faire nos idées à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce avant sa conversion?

M. Brewin: Je vous demande pardon? Je crois que je laisserai le député expliquer à quelle étape de son évolution politique il a écrit ou approuvé cette lettre.

Une voix: Était-ce avant la métamorphose?

M. Brewin: Puis-je lire la lettre:

> Si le bombardement du Vietnam du Nord se poursuit, cela ne fera qu'inciter les Vietnamiens du Nord à résister à cette agression et compromettra cette paix fragile dont le monde jouit actuellement. C'est pourquoi nous ne pouvons approuver la tendance du gouvernement américain à juger tous les changements politiques en fonction de ses propres définitions trop simplifiées de ce qui est communiste et de ce qui ne l'est pas.
>
> Voilà pourquoi nous déclarons publiquement, par les présentes, notre franche opposition au bombardement du Vietnam du Nord par le gouvernement des États-Unis et ses alliés du Vietnam du Sud. Nous vous prions donc, au nom de la raison et des valeurs humaines, de faire tout votre possible pour convaincre le gouvernement canadien qu'il devrait préconiser publiquement une cessation des opérations militaires contre le Vietnam du Nord et le début de pourparlers entre toutes les parties intéressées.
>
> C'est ainsi que le Canada jouera le rôle qui lui convient comme membre des Nations Unies et de la Commission internationale de surveillance et qu'il prouvera au monde entier son attachement à la cause de la justice et de la paix.

Une voix: Bravo!

M. Brewin: Je souscris à cette déclaration adressée aux membres du Parlement par le secrétaire parlementaire. On n'y parle pas de diplomatie secrète ni de retenue. On nous prie, au nom de la solidarité humaine, de la décence et de la raison, de chercher par tous les moyens à convaincre le gouvernement canadien de préconiser publiquement la cessation immédiate des opérations militaires contre le Vietnam du Nord.

J'espère que, malgré son changement de situation, le député persiste à faire de son mieux—au fond, j'en suis sûr—pour persuader le ministre que c'est la chose à faire. C'est certainement ce que notre parti a préconisé. Je soutiens qu'une telle ligne de conduite est sérieuse, saine et convenable.

Une voix: Pendant que vous parliez, le député de Mont-Royal a crié «bravo». Il reste donc de cet avis.

M. Brewin: Je suis sûr qu'il est d'accord. Je ne crois pas que le fait de siéger du côté du gouvernement lui ait fait perdre la raison et toute dignité humaine.

J'aimerais maintenant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise clairement quelle est la position du Canada au sujet d'un autre aspect des affaires internationales. Lorsqu'il en a parlé dans cette Chambre devant le comité des affaires extérieures, le 17 juin dernier, le ministre a dit que cette question était l'une des plus importantes auxquelles la collectivité internationale doit répondre à l'heure actuelle. C'est, disait-il, le danger que représente pour la paix du monde l'agrandissement du club nucléaire ou, comme je préférerais l'appeler, la prolifération des armes nucléaires.

Nous ne pouvons pas, même si nous le voulions, oublier le danger terrible qui découle pour l'humanité de la possession, par un nombre grandissant de nations, d'engins thermonucléaires modernes. L'impasse actuelle où se trouvent les deux grandes puissances nous vaut au moins l'interdiction partielle des essais et un certain degré de détente. Mais ce n'est qu'un hiatus. Les dangers que court l'humanité sont mille fois plus nombreux par suite de la dissémination

nucléaire. Il est donc à propos que la conférence sur le désarmement se réunisse de nouveau à Genève pour discuter d'un traité sur la non-prolifération.

Quelle est la position du Canada à ce sujet? Le Canada est capable de fabriquer des armes nucléaires mais il a le bon sens de n'en pas faire. Nous espérons que ça durera. Bien sûr, le Canada souhaite qu'on en arrive bientôt à conclure ce traité. Mais cette affirmation ne touche pas au cœur du problème. Le principal obstacle, à ce qui semble, c'est que, pour conclure ce traité de non-dissémination, l'Union soviétique pose comme condition qu'on renonce à tout projet qui mettrait des armes stratégiques nucléaires directement ou indirectement sous le contrôle de l'Allemagne occidentale.

D'aucuns ont prétendu, et l'Union soviétique a affirmé, que certaines parties des projets à l'étude destinés à régler le problème du partage des responsabilités en matière de contrôle des armes et de la stratégie nucléaires au sein de l'Alliance occidentale, appelée force nucléaire multilatérale ou encore force nucléaire de l'Atlantique, prévoient un certain contrôle de ces armes par l'Allemagne de l'Ouest.

A notre avis, aucun de ces projets n'est effectivement pratique, réalisable ou acceptable. Je sais pertinemment que le gouvernement actuel a bien signifié son intention de ne pas participer à l'un ou l'autre de ces projets. Une fois de plus, cependant, nos alliés, les États-Unis, semblent hésiter à retirer ces projets par crainte d'irriter certains éléments du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest.

Nous estimons que l'abandon de ces plans d'une arme nucléaire dans l'OTAN, ou d'un contrôle nucléaire dans l'OTAN, est un prix raisonnable pour l'obtention d'un traité interdisant la prolifération. La crainte des Russes de voir l'Allemagne occidentale posséder des armes nucléaires n'est pas sans justification historique. La possibilité menaçante que l'Allemagne occidentale ait un jour la maîtrise d'armes nucléaires a précisément pour but de pousser les autres nations de l'Europe moderne qui manifestent de plus en plus le désir de briser leurs liens avec l'Union soviétique à revenir dare-dare à la protection d'une alliance quelconque avec la Russie.

Certes, monsieur l'Orateur, ce n'est pas trop demander à l'Allemagne occidentale, où les espoirs de réunification de toute l'Allemagne doivent reposer sur un procédé graduel d'entente et de dégagement militaire de l'Europe centrale, que de renoncer à l'idée, non pas seulement d'un contrôle quelconque, mais de tout contrôle d'armes nucléaires, et ce dans l'intérêt de la paix mondiale.

[M. Brewin.]

• (4.40 p.m.)

J'espère que le ministre pourra nous dire si le gouvernement recommande cette mesure comme moyen d'obtenir un traité de non-prolifération. D'après ce que notre représentant, le général Burns, a dit à Genève, il me semble qu'il n'a pas tenu compte de cet aspect de la question, assurant simplement aux Russes que leurs craintes n'étaient pas motivées. A mon sens, c'est une mauvaise attitude. Il est essentiel de faire quelque chose pour écarter la menace créée par cette accumulation d'armes nucléaires. C'est là un premier pas.

Je ne veux pas dire par là qu'un traité de non-prolifération serait la solution à tous les problèmes de dissémination nucléaire. Toutefois, un traité de ce genre ferait beaucoup pour dissiper le cauchemar nucléaire dans le monde. Il faudrait qu'il soit suivi d'une prolongation de l'interdiction des essais dans le quatrième élément, afin d'interdire les essais souterrains de sorte que l'interdiction soit intégrale. Il faudrait ensuite que les quatre ou cinq puissances qui fabriquent présentement des armes nucléaires adoptent des mesures de désarmement nucléaire. Cela entraînerait ensuite probablement une transformation de la scène internationale, spécialement vis-à-vis de la Chine.

Mais une chose à la fois. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous dire quelles mesures prend le Canada pour favoriser un traité visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et, surtout, si le Canada insiste, comme il devrait le faire, sur l'abandon des propositions visant à répartir les responsabilités nucléaires au sein de l'OTAN, ce qui pourrait empêcher un tel traité.

D'autres aspects très importants des affaires internationales seront soulevés par des membres de notre parti au cours du débat. J'aimerais cependant que le secrétaire d'État réponde aux deux questions suivantes. Quelles sont nos divergences fondamentales avec les États-Unis au sujet du Vietnam? Que fait le Canada pour encourager un traité de non-prolifération des armes nucléaires et faire disparaître le cauchemar d'un holocauste nucléaire qui hante le monde?

M. Patterson: Monsieur le président, bien que nous nous attendions d'ici quelques jours à la présentation des prévisions budgétaires pour l'année qui vient, nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de faire certaines remarques sur les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures.

Il me semble qu'il y a longtemps que nous avons eu l'occasion de parler en détail des rapports du Canada avec les autres pays du monde—question d'importance vitale pour nous. Il est vrai qu'à l'occasion des problèmes ont été soulevés. Ceux-ci avaient peut-être une telle importance qu'ils nous ont fait oublier d'autres questions qu'il nous semble également important d'examiner. J'aimerais parler d'abord de la situation au Vietnam qui est devenue un sujet de vive inquiétude pour nombre de gens au cours des derniers mois. Encore l'autre jour, plusieurs députés ont participé au débat sur cette question. Aujourd'hui, on a encore parlé de la situation dans ce pays.

Je le répète, le conflit au Vietnam est une cause d'inquiétude réelle, non seulement pour les membres du Parlement, mais pour un très grand nombre de Canadiens. De temps à autre, nous recevons des communications de nos commettants et d'autres personnes qui ont, semble-t-il, longuement réfléchi à cette question et pensé qu'il leur incombait de faire connaître leurs opinions. Selon leur voeu, il importe que nous, députés, examinions attentivement ce qui se passe au Vietnam en ce moment.

Il est bien difficile de parler avec compétence des divers aspects de ce problème, si nous n'avons pas accès à tous les renseignements pertinents. Néanmoins, il nous est permis de faire certaines observations générales et, peut-être, de tirer certaines conclusions. Il y a, à mon avis, trois solutions. D'abord, nous pourrions appuyer aveuglément les lignes de conduite des États-Unis. Ce ne serait, d'après moi, ni constructif ni souhaitable, en deuxième lieu nous pourrions nous lancer dans des accusations violentes et illogiques contre la nation à la tête du monde libre. Je ne pense pas que ce soit souhaitable non plus. La troisième solution est celle-ci: faire une appréciation intelligente et approfondie de notre position, en qualité de nation dans ce grand tout, décider quel serait le meilleur parti à prendre dans cette situation grave et difficile que doivent affronter non seulement les États-Unis, mais l'univers entier.

Nous ne devons pas oublier, je le répète, que nous ne disposons pas de tous les renseignements pertinents. Je suppose, cependant, qu'il n'en va pas de même pour le gouvernement actuel. Il est sans doute inutile de rappeler l'histoire malheureuse du Vietnam ou de raconter la suite d'événements qui a mené cette nation à son dilemme actuel. Nous avons entendu des discussions, des questions, des observations sur le sujet. D'aucuns rejetteraient tout le blâme de la situation vietnamienne sur le gouvernement de Hanoï. On nous dit que le problème principal tient à l'infiltration d'agitateurs et de forces communistes au Vietnam du Sud. J'imagine que personne ne doute qu'il y ait eu d'infiltration du genre. Là n'est pas la question, mais plutôt: doit-on blâmer entièrement et uniquement le gouvernement de Hanoï et ceux qui l'appuient?

D'autre part, d'aucuns soutiennent que la situation au Vietnam du Sud reflète une rébellion spontanée et locale contre le gouvernement établi. Il faudrait peut-être là encore prendre un parti moyen. Il faut sans doute reconnaître que les gouvernements antérieurs et le gouvernement actuel du Vietnam laissaient beaucoup à désirer. Il se peut que j'aie autre chose à dire à ce sujet plus tard. Mais même s'il y a beaucoup de mécontentement à l'égard du régime actuel au Vietnam du Sud, même s'il y a certains soulèvements au sein de la population, il faut tenir compte aussi des actes d'agression qui y ont été commis et de l'infiltration du Nord.

• (4.50 p.m.)

Ainsi je dirais qu'il y a du vrai et du faux des deux côtés de la question. Ce qui nous préoccupe est de savoir comment établir la paix et l'ordre dans cette partie du monde. Il y a ceux qui disent qu'il ne se fait rien, somme toute, pour ramener la paix et l'ordre au Vietnam. Dans bien des cas, malheureusement, on a déploré la brutalité des États-Unis dans cette situation. On a porté contre eux des accusations souvent, comme il a déjà été souligné, violentes et irresponsables. D'autre part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré catégoriquement qu'on faisait tout pour atteindre les objectifs désirés au Vietnam. J'espère que sa déclaration est exacte. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent qu'on ne fait rien, et j'aimerais espérer qu'on fait tout ce qui est possible pour résoudre les problèmes dans cette partie du monde.

A maintes reprises, il a été question de la possibilité de retirer les forces américaines du Vietnam du Sud. Mais, d'après le gouvernement de Hanoï, avant de pouvoir négocier, les forces américaines doivent être retirées du Vietnam du Sud. Nous nous accordons

sans doute tous à dire que c'est là une proposition inacceptable. J'ai ici, à ce sujet, un article paru dans le *Christian Science Monitor* du 9 décembre 1965, article très intéressant auquel j'espère pouvoir revenir plus tard.

J'ai l'impression que certaines personnes parlent comme s'il s'agissait tout simplement pour le Canada de se redresser fièrement et de parler fort pour que les États-Unis fichent le camp et rentrent à la maison. Mais nous devons reconnaître que les États-Unis sont une nation souveraine. A bien des égards, ils doivent prendre leurs propres décisions. Même si nous pouvons faire connaître nos vues, et c'est là notre privilège, je doute que les États-Unis agissent de la sorte tout simplement parce que nous aurons fait beaucoup de bruit, et insisté pour que les forces américaines se retirent du Vietnam. A mon sens, monsieur le président, une bonne part de la responsabilité du Canada dans cette question se situe au niveau diplomatique. On peut souvent recourir à des moyens diplomatiques pour régler un problème quand d'autres moyens ne donneraient rien.

J'aimerais parler du numéro du 9 décembre 1965 du *Christian Science Monitor* qui renferme un éditorial intitulé: «Réalisme au sujet du Vietnam». Il se lit ainsi:

> On persiste à croire à tort que le Vietnam du Nord n'attend qu'un arrêt des bombardements américains pour entamer des pourparlers de paix. Bien que cette façon de penser ne soit pas justifiée et ne l'ait jamais été, le Conseil national des Églises n'est que le dernier organisme à venir s'ajouter à la liste de ceux qui appuient cette thèse bien intentionnée mais non fondée.

Voici le second paragraphe sur lequel j'appelle particulièrement votre attention:

> Le manque de réalisme de cette proposition est démontré dans un long et sérieux article écrit par un journaliste britannique qui est retourné au Vietnam du Nord après une absence de 12 ans. Publié aux États-Unis par le *New York Times News Service*, le rapport de James Cameron déclare que les communistes sont résolus à forcer les Américanis à se retirer du Vietnam du Sud.

Il faut donc conclure que si cela est vrai, l'arrêt des bombardements n'aidera pas à atteindre cet objectif. Je ne dis pas que nous approuvons les bombardements du Vietnam du Nord. Je ne dis pas qu'on aurait dû les reprendre, comme on l'a fait il y a peu de temps. Je signale simplement le fait que, même si les forces américaines et sud-vietnamiennes cessaient de bombarder le Vietnam du Nord, rien ne prouve que le gouvernement d'Hanoï serait disposé à s'asseoir à la table de conférence et à en arriver, sur cette question cruciale, à un accord satisfaisant pour tous les intéressés. La question reste la même: qui doit agir maintenant?

[M. Patterson.]

On a dit que le président des États-Unis était disposé à négocier sans conditions préalables. Il faut ajouter que, s'il en avait exigé d'abord, elles étaient peu nombreuses, mais le gouvernement d'Hanoï et ses associés ont gardé le silence le plus complet.

Nul n'ignore que la question a été portée devant le Conseil de sécurité des Nations Unies et qu'elle y sera débattue. Nous espérons sincèrement qu'à la suite de ce débat quelque progrès tangible sera réalisé vers la solution de ce problème très complexe.

Je voudrais maintenant formuler deux observations à propos du Vietnam du Sud. Après avoir lu les nouvelles et les renseignements à ma disposition, il me semble que le gouvernement du Vietnam du Sud ne parvient pas, à mon sens, à se faire accepter des gens. Peut-être n'y a-t-il pas d'autre solution. Le Vietnam du Sud a peut-être le meilleur gouvernement possible, mais il n'en demeure pas moins qu'il ne parvient pas à convaincre les Sud-Vietnamiens qu'il possède un programme logique et sensé de réformes susceptible de résoudre leurs problèmes, et qu'il offre une solution acceptable aux revendications des protagonistes du communisme.

J'ai constaté aussi que la puissance militaire ne remplace pas les solutions sociales, économiques et politiques. Je voudrais citer un autre article du *Christian Science Monitor*, numéro du 24 janvier 1966. On lit dans le dernier paragraphe:

> Les Américains augmentent leur mitraillade pour répondre à l'infiltration croissante du Vietnam du Nord, et la crainte d'un effondrement militaire imminent n'existe donc plus. Tant que les États-Unis demeureront fermes, le front purement militaire pourra probablement être maintenu, ce qui, de l'avis de maints observateurs, est un progrès négatif.
>
> La guerre n'est pas perdue. Mais elle n'a pas encore été gagnée.

Voilà qui met en lumière le fait que, si les États-Unis doivent réaliser leurs objectifs au Vietnam du Sud, ils n'y parviendront pas par la puissance militaire seule. Il faut résoudre les problèmes économiques, sociaux et politiques, on doit l'admettre, car ce n'est qu'à ce prix que la paix pourra être assurée dans cette région.

• (5.00 p.m.)

Monsieur le président, il faut intensifier nos efforts en vue de la réadaptation et de la reconstruction afin de convaincre les gens qu'il y a mieux que les promesses du communisme. Avant de passer à autre chose, je voudrais faire une dernière mise au point. Le

droit à l'autodétermination doit être respecté et garanti; dès que possible, il faudra donner au peuple l'occasion d'exprimer ses volontés au moyen d'élections libres.

J'en viens maintenant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et en particulier à la position et au rôle du Canada à ce sujet.

Je ne me souviens pas d'une occasion où le gouvernement du Canada n'ait pas reçu l'appui du Parlement ou de la population quand il tentait d'établir et de maintenir la paix par des opérations de paix. En ce moment, nous participons aux opérations dans l'enclave de Gaza, à Chypre et dans d'autres régions. Nous nous demandons pourquoi on ne recherche pas plus avidement des solutions aux problèmes qui rendent ces opérations de paix nécessaires. Je le répète, nous ne sommes pas contre ces opérations. En réalité, nous appuyons le principe de la participation aux forces de la paix quand elles doivent exister. Même quand le Canada doit porter toute la charge financière de l'entretien de ses propres forces, comme il le fait pour Chypre, nous ne soulevons aucune objection mais nous croyons qu'il serait possible de trouver une façon plus équitable de financer ces opérations. Nous affirmons cependant qu'il faudrait tout faire pour rechercher un règlement politique dans ces régions afin d'en retirer ces forces et de confier la direction de ces pays aux populations en cause.

Un article publié dans le *Journal* d'Ottawa du 18 décembre 1965 porte sur les opérations de paix. Voici un extrait de cet article:

> En novembre, le gouvernement canadien a exprimé publiquement l'opinion si souvent exprimée dans la coulisse que la présence des forces de l'ONU freine la recherche de solutions aux problèmes qui ont provoqué la création de ces forces.
>
> Le Canada a déclaré à l'ONU qu'il ne participerait plus aux opérations de paix si les gouvernements en cause dans ces litiges ne poursuivaient pas énergiquement leurs efforts en vue d'en arriver à des règlements.

Je devrais peut-être ajouter que cet article est intitulé: «Politique étrangère conçue pour rétablir la paix au Vietnam». L'article est de Dave McIntosh, journaliste de la *Presse canadienne*.

Je trouve qu'il reflète l'opinion de bien des Canadiens. Je le répète, nous participons volontiers au maintien de la paix dans ces régions, mais le peu de diligence mis à résoudre ces problèmes politiques pour permettre aux troupes de rentrer dans leur pays nous inquiète. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra peut-être revenir là-dessus et nous dire ce qu'il considère comme la meilleure façon de résoudre ces problèmes, de sorte que ces forces de la paix ne soient plus nécessaires.

Un journal de ce matin, sauf erreur, écrivait que la Grèce et Chypre auraient dit dans un communiqué que l'union serait l'unique solution à leur problème. La situation difficile de cette partie du monde ne semble donc pas près de se régler.

Il ne me reste qu'une question à traiter, monsieur le président. Il s'agit de notre représentation à l'étranger, par l'intermédiaire de nos ambassades et de nos missions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra peut-être nous dire si le gouvernement a l'intention d'établir de nouvelles ambassades ou missions en pays étrangers. Cette question a été soulevée l'autre jour par mon collègue au sujet d'un certain pays, et nous pourrions en nommer d'autres aujourd'hui, mais je pose cette question de façon générale, parce que nous examinons justement les dépenses relatives à ces missions et ambassades.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je pourrais peut-être traiter de cette question dès maintenant. Nous avons déjà établi deux missions en Afrique au cours de la présente année financière, et j'espère qu'à la fin de la prochaine, nous en aurons établi deux autres.

M. Patterson: Je sais gré au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ce renseignement. Peut-être nous dira-t-il de quels pays il s'agit au juste. Il est un autre point que j'aimerais soulever quant à notre représentation à l'étranger, dans nos ambassades. Le ministre pourrait peut-être nous indiquer l'importance numérique de nos personnels d'ambassade par rapport aux ambassades des autres pays au Canada.

Nous entendons sans cesse parler de l'augmentation des personnels d'ambassade. Récemment, nous avons lu des articles à ce propos. Il est à se demander si l'activité d'espionnage n'y est pas pour quelque chose. Il serait peut-être intéressant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous indique le nombre d'employés que le Canada maintient en poste à Moscou et le nombre de

ceux que l'Union soviétique compte au Canada. Ce relevé comparatif pourrait peut-être comprendre aussi deux ou trois autres pays représentatifs, afin de nous donner une idée de la situation. Nous aurons encore l'occasion de prendre part au débat au cours de l'étude des prévisions budgétaires, et je suis content d'avoir pu faire ces quelques remarques.

M. Allmand: Monsieur le président, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre et, si je tiens à le faire en ce moment, c'est que pour moi les affaires internationales et les problèmes connexes de la guerre et de la paix sont des questions très importantes. (*Applaudissements*) C'est mon intérêt pour les affaires internationales qui m'a attiré dans la carrière politique et, si j'ai opté pour le parti auquel j'appartiens, c'est à cause de la grande admiration que m'inspire le premier ministre qui, alors que j'étais encore à l'université, faisait souvent sa large part pour régler ces problèmes.

• (5.10 p.m.)

Enfant, pendant la Deuxième Guerre mondiale, j'étais particulièrement frappé par les atrocités d'une guerre absurde, toute de négation et qui frustrait terriblement tous les hommes. C'est alors, étant très jeune, que j'ai résolu de travailler à la suppression de la guerre et c'est dans ce dessein principalement que je suis entré dans la politique.

Ces dernières semaines, étant chez moi, j'ai discuté certaines questions avec mes commettants. Ils parlaient de l'abolition de la peine de mort et je leur expliquais mon attitude personnelle sur la question. Ils m'ont dit: «Si c'est pour ces raisons que vous voteriez pour l'abolition de la peine de mort, vous voteriez aussi pour la suppression de la guerre.» J'ai répondu ceci: «Si je pouvais voter pour la suppression de la guerre à la Chambre des communes du Canada, je le ferais, mais, malheureusement, l'abolition de la guerre exige aussi le consentement de bien d'autres parlements.»

Lorsqu'on a créé les Nations Unies je me suis dit avec enthousiasme: voilà l'Organisation qui saura maintenir la paix dans le monde. Elle a beaucoup fait jusqu'ici, mais elle pourrait faire davantage, à mon sens. Le gouvernement a donné à entendre, surtout dans le discours du trône, qu'il veut prendre de plus amples dispositions dans ce sens. Je tiens à l'en féliciter, sans oublier tout ce qu'il a déjà fait.

L'année dernière, il s'est produit dans le monde deux événements importants qui ont attiré l'attention sur l'ONU et l'œuvre qu'elle peut accomplir en vue de la paix. L'un a été la visite aux Nations Unies du pape Paul; dégagé de toute politique, il est venu prier les pays du monde de confier de plus en plus les problèmes de guerre et de paix aux Nations Unies et de travailler à la prévention de la guerre.

La même année, une conférence prestigieuse, appelée la Conférence *Pacem in terris*, eut lieu aux États-Unis. Elle a réuni d'éminents savants, philosophes, journalistes, hommes politiques et autres spécialistes du monde entier, pour discuter des problèmes de la guerre et de la paix d'un point de vue objectif et apolitique et essayer de les résoudre. Ces personnes ont su intéresser le grand public à ces problèmes. J'estime qu'aujourd'hui plus que jamais, il est important, il est légitime que le public s'intéresse à ces questions qui, autrefois, relevaient uniquement des hommes politiques et des spécialistes. Il est légitime, dis-je, que le grand public s'intéresse à ces questions à l'heure actuelle, car aujourd'hui les hommes politiques peuvent précipiter des peuples entiers dans une guerre désastreuse pour tous.

Je sais que les jeunes Canadiens s'inquiètent beaucoup de ces choses et qu'ils se demandent souvent s'ils ne sont pas appelés à édifier un Canada et un univers nouveaux et meilleurs simplement pour qu'une guerre insensée les détruise. J'espère que notre gouvernement continuera de faire preuve d'initiative et de courage et qu'il appuiera une politique qui fera des Nations Unies un instrument efficace de paix dans le monde. J'espère qu'on prendra enfin des dispositions pour que toute la Chine soit représentée aux Nations Unies; qu'on prendra des mesures pour doter les Nations Unies d'une force policière permanente et efficace, suffisamment financée; qu'on augmentera les efforts vers le désarmement et qu'on référera un plus grand nombre de différends internationaux à la Cour de justice internationale.

J'ai pris note, plus tôt au cours de la session, monsieur le président, des remarques qu'a faites le député de Sherbrooke quand il a dit quel pourcentage de notre budget était consacré à la défense et à des opérations militaires. Il a signalé que le Canada dépense environ 25 p. 100 de son budget pour la défense et il a ajouté que d'autres pays d'à peu près la même importance y affectaient une moyenne de 15 p. 100. Il a cité des chiffres à cet égard: la France consacre 23 p. 100 de son budget à la défense, la Grande-Bretagne, 27 p. 100 et les États-Unis, 52 p.

100. Il semblerait que le Canada a dépensé plus qu'il ne semble raisonnable à cet égard, mais j'aimerais signaler au député de Sherbrooke et à bien d'autres députés la grande contribution que le Canada a faite aux forces de paix des Nations Unies dans le monde entier. Je crois savoir que même si cet argent est compris dans le budget de la défense, une bonne partie sert au maintien de la paix. Notre gouvernement a également mentionné une augmentation de l'aide extérieure, et il en a énuméré certains points précis dans le discours du trône.

Je pense que sans cette aide toutes les autres offensives de paix ne signifient rien et ne produisent aucun fruit. Les deux tiers de la population du monde est mal nourrie, mal habillée, mal logée et en grande partie illettrée. Si ces gens n'obtiennent pas d'aide bientôt, leur désespoir ne se confinera pas à l'Asie, à l'Afrique ou à l'Amérique du Sud, mais débordera par sa violence jusqu'en Europe et en Amérique du Nord. La faim inapaisée ne tiendra pas compte des frontières internationales superficielles.

Monsieur le président, il y a quelques semaines, j'ai eu le privilège, avec d'autres députés de la Chambre, de visiter l'emplacement de l'Expo '67, et j'ai été très impressionné par la grandeur et l'imagination de ce vaste projet. Ceux qui y collaborent méritent des félicitations. Soixante-dix pays déjà ont manifesté le désir d'y participer et je pense que cette exposition offre une excellente occasion au Canada d'apprendre à connaître le monde entier et à se faire connaître lui-même. Je pense que grâce à cette exposition le Canada pourra faire une vive impression sur tout l'univers.

Toutefois, je crois que cette exposition pourrait faire beaucoup plus que de favoriser la vente de marchandises et les échanges culturels. Ce pourrait être une belle occasion pour une percée importante en faveur d'une paix durable et de l'ordre dans le monde. Il est assez significatif que le thème de l'Expo soit «Terre des hommes». Il serait très approprié d'établir à l'Expo un programme visant à faire diminuer les tensions internationales et à en favoriser le règlement pacifique. On pourrait peut-être y tenir une conférence semblable à la conférence *Pacem in terris* qui s'est déroulée aux États-Unis, où des jeunes gens du monde entier pourraient y prendre part aux sessions de leurs propres Nations Unies, car ils seront les citoyens du monde de demain. Bien plus, monsieur l'Orateur, des programmes scientifiques, économiques et commerciaux pourraient insister sur le besoin de collaboration entre nos pays et les nations en voie de développement, et puis sur le besoin de leur venir en aide. Ils pourraient ainsi attirer l'attention du public sur l'ensemble de cette question d'une manière sensationnelle.

J'aimerais aussi parler de la Compagnie des jeunes Canadiens qui, à mon avis, peut faire un apport considérable à la paix, ici même et à l'étranger. Certains étudiants et des groupes d'étudiants au Canada se sont opposés à la création de cette Compagnie, estimant que c'est une intrusion dans un domaine déjà occupé par SUCO, le Service universitaire canadien outre-mer. J'espère que la mesure législative établissant la Compagnie des jeunes Canadiens prévoira la collaboration avec SUCO, avec le service universitaire mondial et d'autres groupes connexes. Je suis content de voir que le nouveau président de la Compagnie des jeunes Canadiens est un ancien membre de SUCO. Cela indique que le gouvernement progresse dans la bonne direction.

• (5.20 p.m.)

Il me vient à l'esprit qu'il y a peut-être un grand nombre de personnes qui ne sont plus jeunes, mais qui aimeraient travailler au Canada et à l'étranger pour aider les déshérités du monde. Il y aurait des retraités, des veuves, des chômeurs et d'autres personnes, encore dans la force de l'âge, qui voudraient consacrer un an ou deux de leur vie à cette grande œuvre. Le gouvernement pourra peut-être trouver moyen, par une mesure semblable à celle qui vise à établir la Compagnie de jeunes Canadiens, de donner à ces personnes la chance de contribuer à la solution des problèmes du monde libre. Même si la Chambre adopte plusieurs mesures progressistes, monsieur le président, si nous ne pouvons collaborer avec les autres pays du monde à maintenir la paix, alors tout le reste est dénué de sens.

[*Français*]

M. Allard: Monsieur le président, soyez assuré que ce n'est pas un expert sur les questions internationales qui prend la parole, car lorsque j'ai été député, de 1958 à 1962, je m'étais hasardé à prononcer un discours sur un problème d'envergure mondiale, c'est peut-être le discours qui a cristallisé, à l'époque, ma situation permanente comme «back-bencher».

Toutefois, il est fort agréable, aujourd'hui, d'apporter quelques observations au débat sur les crédits du ministère des Affaires extérieures, parce que le titulaire de ce ministère est un homme si charmant, affable et sympathique. Je le félicite de la manière digne avec laquelle il représente notre pays, en toutes circonstances. Il le fait avec une dignité marquée au point d'une sereine diplomatie.

Lorsque je vois, en cette enceinte, l'honorable ministre (M. Martin) causer avec le très honorable premier ministre (M. Pearson), je me demande lequel des deux est le plus diplomate. Ils le sont tous les deux, mais lequel des deux pourrait mériter le championnat de la diplomatie? Je crois qu'il faudra attendre le recul de l'histoire pour avoir une réponse à cette question.

Si, aujourd'hui, je présente quelques compliments à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de notre pays, ce n'est pas dans l'intention d'obtenir une faveur personnelle comme, par exemple, celle d'être nommé, prochainement ou plus tard, ambassadeur au Vatican.

Et parlant du Vatican, j'aimerais signaler à l'honorable ministre combien il serait important, combien ce serait une bonne note pour notre pays, que le Canada désigne auprès de l'État du Vatican, comme le font de nombreux États, un ambassadeur canadien, surtout à cette époque œcuménique où nous avons senti que le Vatican est un carrefour des relations internationales et un entonnoir de renseignements précis. Une nomination semblable permettrait à notre pays d'étendre davantage ses relations internationales.

Si l'on voulait me permettre quelques notes humoristiques, je me permettrais de suggérer quelques personnes susceptibles d'être nommées comme ambassadeur auprès du Vatican. Si l'honorable ministre voulait jouer un bon tour à Bona et à Jean—je veux dire à l'honorable Bona Arsenault et à l'honorable premier ministre du Québec—il pourrait peut-être y désigner l'honorable Léon Balcer ou encore, si je voulais pousser la fantaisie plus loin, il pourrait nommer le député d'Hochelaga (M. Pelletier) qui pourrait prier là-bas, sur la tombe des premiers martyrs, afin d'obtenir que le député de Mont-Royal (M. Trudeau) se convertisse au statut particulier que réclame le Québec comme condition de survie de la fédération canadienne.

C'en est assez de la fantaisie; je veux apporter quelques réflexions et je demande à l'honorable ministre de bien vouloir nous offrir ses commentaires, lorsqu'il formulera ses observations.

Il s'agit de la compétence internationale du gouvernement central et des provinces. La question est fortement débattue au pays et le sera encore prochainement. Je lisais dans le journal *La Presse* de cet après-midi que, le 5 février prochain, un important colloque sur les relations des Québécois avec l'étranger se tiendra à la faculté de droit de l'Université Laval. Parmi les causeries qui seront présentées, notons celle de M. Claude Morin, sur le comité interministériel, et celle de M. Sabourin, sur la présence canadienne à l'étranger.

[M. Allard.]

Voilà donc un sujet qui est fortement débattu actuellement au pays, particulièrement dans la province de Québec. A propos de cette question, monsieur le président, nous nous trouvons en face de deux thèses. Il y a la thèse du gouvernement central et la thèse émise depuis un an ou un an et demi par le Québec, surtout par les honorables ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles de la province de Québec.

Le gouvernement central soutient que c'est lui seul qui détient les ficelles internationales de par les précédents ou les principes constitutionnels. Le gouvernement de Québec, par l'intermédiaire des deux ministres que j'ai signalés, affirme avec beaucoup de précision et de conviction qu'une province, sans l'autorisation du gouvernement central, peut établir des relations, négocier et passer des traités dans les domaines exclusivement provinciaux.

• (5.30 p.m.)

Le gouvernement du Québec explique de façon bien logique son attitude en disant qu'une province a le droit d'agir ainsi parce que c'est elle qui légifère dans les domaines relevant de sa compétence. C'est donc le droit de négociation qui précède le droit d'exécution.

Que faut-il penser du principe de ces deux thèses, de ces deux attitudes? Tout d'abord, qui peut transiger avec les autres pays? Nous devons nous référer au droit international. Lorsqu'il s'agit des principes internationaux, il faut s'en rapporter au droit constitutionnel d'un pays, puisqu'il faut se référer au droit interne d'un pays. Or, en vertu du droit constitutionnel canadien, quels gouvernements peuvent conclure des traités en matière de relations internationales?

Nous savons qu'avant 1867, c'était le *Colonial Office* de Londres qui, au nom du Canada, signait et négociait des traités.

De 1867 à 1931, la Constitution canadienne trouvait sa vigueur et sa substance dans l'article 132, un article qui permettait uniquement au gouvernement fédéral de remplir des obligations internationales qui étaient contractées, en tant que partie de l'Empire. Pour la gouverne des honorables députés, je cite l'article 132, qui se lit comme il suit:

> Le Parlement et le Gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, à titre de partie de l'Empire britannique, les obligations du Canada ou de l'une quelconque de ses provinces, naissant de traités conclus entre l'Empire et ces pays étrangers.

L'article est donc clair; seul le gouvernement central, comme partie de l'Empire, pouvait remplir des obligations.

Mais en 1931, le Statut de Westminster a rendu caduc et désuet cet article de notre

Constitution en faisant de notre pays un pays souverain et indépendant, selon les différentes caractéristiques d'un pays souverain.

Par la suite, soit en 1937, une décision du Conseil privé de Londres se rapportant à ce problème se retrouve dans le *Labour Convention Case*. Elle établit que le gouvernement central ne peut, dans les domaines spécifiquement provinciaux, s'engager pour les provinces, et c'est pourquoi cette décision est survenue à la suite de certaines réglementations relatives aux décisions ou arrêtés qui ont été adoptés au Congrès international du travail.

Mais, depuis 1931, comme cet article 132 est désuet et caduc en raison de la nouvelle évolution constitutionnelle du pays, il n'y a plus d'article dans notre Constitution pour nous guider à ce sujet. Toutefois, il faut remarquer qu'en 1867, lorsque les provinces réunies ont créé le gouvernement central—si nous examinons l'économie des articles 92, 93 et 95 de la Constitution—il ne semble aucunement dans les dispositions de ces trois articles que les provinces se soient réservé quelques domaines dans les relations ou négociations ou passations des traités internationaux.

Si le Québec soutient sa thèse que je signalais tout à l'heure, et plus particulièrement depuis une couple d'années avec beaucoup de fermeté, ce n'est pas tant en vertu de son statut provincial mais bien de son statut particulier que le Québec, en plus d'avoir un statut provincial ordinaire, réclame un statut particulier, parce qu'il est le foyer national de tous les Canadiens français au Canada et même en Amérique du Nord. C'est sous cet aspect spécial et socio-culturel que le gouvernement du Québec réclame un statut et des responsabilités dans le domaine des relations internationales.

Je ne vois pas, monsieur le président—et je le signale à l'honorable ministre—en quoi cela peut nuire à la latitude et à la responsabilité du gouvernement central de reconnaître la compétence internationale à des provinces. Il semble que des provinces, dont l'Ontario, depuis un certain nombre d'années, apparemment sans l'autorisation du gouvernement central, sans la passation au préalable d'une entente, d'un accord-cadre, ont établi des relations avec différents pays aux points de vue éducationnel, scientifique et commercial.

Or, si, dans le Québec, on parle de compétence internationale, c'est surtout à titre de son statut particulier. Je ne vois aucunement qu'il serait nuisible à un fédéralisme canadien bien vécu et bien senti que le Québec, dans les domaines de juridiction exclusivement provinciale comme l'éducation, la santé, ou encore relativement à certaines dispositions du domaine du travail et même de certaines questions commerciales, puisse jouir du droit de négocier des traités avec d'autres pays. La chose existe dans d'autres systèmes fédératifs à travers le monde. Il y a certains cantons suisses, certains «landers» comme en Allemagne de l'Ouest qui, sans autorisation, ont conclu des traités avec d'autres pays, sans entente préalable.

Je verrais la chose d'un bon œil. Que le ministre étudie la question et qu'il nous donne, à ce sujet des précisions définitives, ou qu'il nous fasse part de sa politique d'approche sur la question. Pour faire suite aux données de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, nous avons tout à gagner de montrer, non seulement à l'intérieur mais aussi à l'étranger, cette facette d'un pays bilingue et biculturel. Il y a certains Canadiens d'expression anglaise, de différentes origines ethniques, qui ont eu l'occasion de voyager en Amérique du Sud ou ailleurs et qui, à la suite de leur voyage, nous ont dit combien ils étaient bien reçus, particulièrement en Amérique du Sud, combien ces peuples étaient contents de les rencontrer parce qu'ils venaient d'un pays où l'on parle le français, qui a une formation latine, bref un pays à dualité culturelle.

La province de Québec pourrait, à ce titre, même aux Nations Unies ou au sein des commissions internationales chargées d'étudier les problèmes de l'éducation, de la santé, de la culture, des arts ou même les questions de travail, avoir un représentant personnel. Cela n'enlèverait absolument rien au Canada, mais le caractériserait davantage et l'enrichirait.

Je n'appuie aucunement la récente déclaration de l'ancienne mairesse d'Ottawa, et je suis d'avis que de tels personnages, de quelque côté qu'ils soient, n'ont jamais aidé à la compréhension et à l'unité nationales. M[lle] Charlotte Whitton déclarait qu'elle aimerait mieux voir le Québec se séparer et être indépendant que de voir les Canadiens français dominer le pays. Les députés savent fort bien que nous ne nourrissons aucune ambition de domination; au contraire, nous la subissons depuis tellement longtemps.

Qu'on regarde dans le Québec, dans le comté de Sherbrooke, jusqu'à quel point tous les groupes ethniques sont traités sur un pied d'égalité. La même chose devrait exister par tout le Canada. L'élément anglais est traité sur un pied d'égalité dans notre province. Nos compatriotes de langue anglaise ne sont pas assujettis à une double taxation, etc., etc. Par conséquent, cette déclaration de M[lle] Whitton est tout à fait répréhensible et malheureuse.

C'est peut-être dû à un célibat trop prolongé ou à une solitude mal organisée. Je donne avis aux célibataires qui y seraient disposés d'entreprendre des initiatives, afin d'apporter un palliatif à cette demoiselle.

Le gentil et affable ministre sait fort bien que nous aimerions avoir ses commentaires ou connaître la pensée de son ministère au sujet de l'important colloque qui doit avoir lieu le 5 février prochain.

Je pourrais présenter quelques suggestions au sujet des responsabilités exclusivement provinciales. Je suis personnellement d'avis que le gouvernement du Québec peut négocier des traités internationaux sans l'approbation du gouvernement central. Mais, afin de conserver un équilibre nécessaire à l'exercice d'un vrai fédéralisme et de permettre au Canada de montrer à l'égard des pays étrangers un visage serein, je recommanderais que le gouvernement du Québec informe celui d'Ottawa de ses initiatives, afin d'éviter un aspect disparate et incohérent aux yeux de l'étranger.

• (5.40 p.m.)

Dans le domaine des responsabilités mixtes qui sont mentionnées à l'article 95 de la Constitution, comme l'agriculture et l'immigration, le gouvernement de Québec devrait en discuter avec Ottawa et s'entendre au préalable sur l'attribution des responsabilités.

Enfin, dans les responsabilités exclusivement fédérales, le Québec devrait présenter des requêtes à Ottawa, qui déciderait de concert avec cette province.

Voilà quelques idées que je soumets humblement à l'honorable ministre et je serai très heureux d'entendre ses propositions à ce sujet lorsqu'il formulera ses observations.

[*Traduction*]

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait maintenant prendre la parole? Je sais combien il est pénible pour lui de demeurer si longtemps silencieux et je ne voudrais pas le voir souffrir. S'il veut parler maintenant, je lui céderai volontiers la parole.

L'hon. M. Martin: Je laisserai mon ami souffrir à son tour pour le moment.

L'hon. M. Churchill: Merci. Je me demande si le ministre voudrait expliquer comment ces crédits de 155 millions ont été dépensés au cours de la présente année financière et j'aimerais bien savoir s'il s'agit de crédits supplémentaires qu'il demande actuellement.

[M. Allard.]

Le ministre a prononcé deux discours sur les affaires extérieures jusqu'ici au cours de la présente session et, malgré cela, nous entreprenons maintenant une étude approfondie des dépenses de son ministère. J'aurais cru qu'il présenterait un énoncé au sujet des 155 millions mentionnés dans les prévisions budgétaires pour l'année financière. Bien entendu, pour cette somme il a eu carte blanche au cours d'une période de 10 mois; il voudrait peut-être nous expliquer ce qu'il en a fait. Nous l'entendrons sans doute plus tard.

Monsieur le président, j'ai l'intention de traiter surtout de la situation au Vietnam. Je porte un vif intérêt à l'initiative prise par le gouvernement à l'égard de la Rhodésie du Sud, initiative qui n'a pas été entièrement révélée à la Chambre, mais j'estime que le député d'Oxford a parfaitement raison de dire qu'il s'agit là d'un précédent et d'une orientation nouvelle dans le cours normal de nos relations diplomatiques internationales. Les raisons de cette initiative et les mesures qui ont été prises auraient pu être exposées plus clairement au Parlement. En fait, il me semble que le Parlement aurait dû être convoqué en séance spéciale avant Noël pour examiner cette question. Je doute fort que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait eu des motifs valables de recommander au gouvernement de prendre semblables mesures. Néanmoins, c'est ce qu'il lui appartient d'expliquer. Nous allons lui donner tout le temps voulu.

L'attitude du gouvernement au sujet du Vietnam m'intéresse vivement. A ce sujet, je voudrais commenter les déclarations du ministre. On me permettra de dire que nous nous trouvons dans la situation suivante vis-à-vis du Sud-Est asiatique. Voilà déjà vingt ans que l'agitation règne dans cette région, et ce n'est pas en prenant nos désirs pour des réalités que nous la ferons disparaître. Cette agitation a pris de l'ampleur l'an dernier et s'achemine à vive allure vers l'état de crise.

Que devons-nous faire dans les circonstances? J'ai écouté très attentivement le ministre il y a une semaine, alors qu'il exposait l'attitude du Canada au sujet du conflit. J'ai également lu, avec non moins d'intérêt, sa déclaration du 9 et du 10 juin dernier devant le comité des affaires extérieures, où il faisait un exposé circonstancié de la situation au Vietnam du Sud et des aspects historiques de la question. Ceux que le sujet intéresse devraient s'y reporter. J'en attribue le mérite au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais naturellement ce sont ses fonctionnaires qui avaient préparé le document à son intention. Néanmoins, il est magnifiquement rédigé et donne une idée claire de la situation. Mais

où allons-nous maintenant? C'est la question que je me pose depuis que j'ai entendu l'exposé du ministre.

Le 25 janvier, il a pris la parole à la Chambre avec une force et une détermination qui lui sont peu coutumières. Il s'est exprimé assez clairement, ce qui était un délice, et nous avons pu le suivre. Je le répète, j'ai été stupéfait de la force avec laquelle il a traité ce sujet, jusqu'à un certain point. Il importe, je crois, de rappeler ses propos alors qu'il répondait à une question, présente à tous nos esprits, concernant l'importance de la lutte au Vietnam du Sud. Voici ce qu'il a dit, à la page 234 du compte rendu:

Nous devons nous demander ce que signifierait pour nous, et pour eux, l'échec des États-Unis en Asie.

C'est une excellente question. Beaucoup de gens se la posent.

Nous devons nous demander ce qu'il signifierait pour l'Inde, la Thaïlande, les pays insulaires, les Philippines, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Nous devons nous demander ce qu'il signifierait pour un grand nombre de pays asiatiques et africains qui, même s'ils critiquent les États-Unis, seraient profondément inquiets d'une victoire communiste au Vietnam. Je ne me demande pas ce que penserait l'Union soviétique dans ces circonstances. Je dois demander à la Chambre si elle croit qu'un échec américain favoriserait les intérêts véritables du Canada. La Chambre devrait se demander si une pareille défaite serait un encouragement à une politique d'agression. C'est à cause de ces considérations graves pour le Canada et pour d'autres pays, que nous ne pouvons nier l'importance, pour chacun de nous, de ce conflit au Vietnam.

J'ai été très impressionné par l'exposé du ministre jusque-là. Me reportant au compte rendu qu'il a présenté au comité des affaires extérieures en juin dernier, j'ai constaté qu'il avait adopté un point de vue sérieux. Si l'on m'y autorise, je donnerai lecture d'un court passage extrait des pages 32 et 33 du rapport du comité. Le député de York-Centre lui avait demandé:

A votre avis, quelle serait la conséquence du retrait des Américains à l'heure actuelle?

Et voici la réponse, consignée dans le document:

L'hon. M. Martin: Je pense que tout le Vietnam serait envahi par les armées du Nord et par le Viet Cong. Qu'en résulterait-il en ce qui concerne la Chine, je n'en sais rien. Mais le plus grave serait la situation où se trouveraient la Thaïlande, la Birmanie, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Malaysie et les Philippines. Mais pour nous, le plus grave serait le rapprochement des barrières, peut-être même jusqu'à notre porte. Même si nous admettons que l'Asie a le droit de forger son propre destin, qu'elle a de grandes prérogatives, dont l'Ouest ne devait pas la priver, cette tragique situation a néanmoins pour nous et pour de nombreux pays avec lesquels le Canada est étroitement lié, une portée incalculable.

Cela démontre à quel point la situation est grave aux yeux du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, je le présume, exprime aussi le sentiment du gouvernement à cet égard.

Annexée au compte rendu des délibérations du comité est une déclaration que le ministre des Affaires étrangères d'Australie, l'honorable Paul Hasluck, a faite le 23 mars 1965. L'Australie s'intéresse activement au conflit du Sud-Est asiatique. Je cite les propos du ministre australien d'après la page 102 du rapport:

Dans les circonstances actuelles, les États-Unis ne sauraient se retirer du Vietnam du Sud sans abandonner les responsabilités qui incombent au pouvoir, ni les principes qu'ils essayent de maintenir. Ils ne pourraient se retirer sans tenir compte nécessairement des répercussions mondiales de leur retraite sur la stratégie politique globale.

Si les États-Unis se retiraient, le même conflit renaîtrait ailleurs. En peu de temps, il se transporterait en Thaïlande. Si ce pays était laissé à lui-même à son tour, le conflit renaîtrait en Malaysia, puis en Indonésie, en Birmanie, en Inde et puis ailleurs. Rien ne cesserait, et aucune stabilité ne résulterait si le Vietnam du Sud était laissé à lui-même.

• (5.50 p.m.)

Je pourrais relever d'autres passages de cet éloquent discours du ministre des Affaires étrangères d'Australie. Il a envisagé la question avec beaucoup de sérieux. Et l'Australie prend part aux combats au Vietnam du Sud.

Quelle est la politique du Canada? Que nous a dit le ministre le 25 janvier? Il a dit qu'après nous avoir signalé la gravité de la situation, il envisagerait la politique qu'il conviendrait, selon lui, au Canada d'adopter à l'égard de ce conflit. Il a parlé de notre participation à la Commission internationale. Il a déclaré que des troupes canadiennes ne seraient pas envoyées au Vietnam. Voici ses paroles mêmes:

Le gouvernement n'a nullement l'intention de recommander l'envoi de troupes canadiennes en Asie, à moins que ce ne soit pour s'acquitter d'une obligation en vertu de la Charte des Nations Unies.

Il poursuivit:

Notre politique visait à faire passer le conflit actuel des champs de bataille à la table des négociations.

Je crois que ce sont là les trois principaux points de la politique qu'il a énoncée à cette occasion. Je pose cette question. Si nous acceptons la déclaration du ministre, appuyée par celle du ministre d'Australie, que le retrait des États-Unis du Vietnam du Sud entraînerait les plus graves conséquences pour la paix du monde, et si tout notre avenir allait être compromis par ce retrait, quel est donc la position du Canada vis-à-vis de ce conflit?

Suffit-il de nous abriter derrière notre participation à la Commission internationale? La Commission internationale a été constituée il y a environ 11 ans. Elle a œuvré au Vietnam du Nord aussi bien qu'au Vietnam du Sud. A certains moments, elle avait des équipes mobiles qui parcouraient le pays pour voir ce qui s'y passait. Je me rends compte que, depuis un an, la Commission est restée inactive. Les équipes ont été retirées du Vietnam du Nord et je doute fort qu'on puisse circuler dans le Nord ou dans le Sud sans courir de danger. La Commission internationale n'a donc pas un grand rayon d'action. Le ministre s'est fié à un rapport de la Commission en 1962.

L'hon. M. Martin: Tout comme le gouvernement précédent.

L'hon. M. Churchill: Pardon?

L'hon. M. Martin: Tout comme le gouvernement précédent.

L'hon. M. Churchill: Il indiquait que des forces s'infiltraient pour appuyer les rebelles du Vietnam du Sud. Puis le ministre a signalé un rapport datant de février 1965 qui affirme que la Commission internationale est apparemment entrée en contact avec le gouvernement du Vietnam du Nord. Mais c'est à peu près tout ce que la Commission a fait en presque quatre ans. Je me demande si elle garde encore quelque utilité. Le ministre affirme qu'elle nous représente au Vietnam et qu'elle nous laisse une porte d'entrée au cas où on parviendrait à entamer des négociations. Mais je n'ai plus grand espoir à ce sujet, alors que d'autres forces s'exercent et que des pays plus puissants que le Canada se sont mis en frais de régler le problème.

Le ministre s'abrite derrière notre adhésion à la Commission internationale. Le ministre de la Défense nationale, en répondant à une question que je lui ai posée l'autre jour, s'abritait derrière la Commission internationale. Je lui ai demandé si le gouvernement envisageait d'envoyer des observateurs militaires au Vietnam du Sud afin de voir quelles méthodes de guerre étaient employées dans cette région. Il ne s'agissait pas—comme me l'a écrit un correspondant—de découvrir comment tuer des femmes et des enfants ou comment torturer des prisonniers. Cela est ridicule. Mais si nos forces armées doivent atteindre le maximum d'efficacité comme troupes d'attaque, il faut qu'elles soient informées des méthodes modernes de guerre, et l'emploi

[L'hon. M. Churchill.]

d'hélicoptères au Vietnam du Sud par les forces américaines devrait être étudié par le Canada. Des observateurs militaires devraient étudier les méthodes de combat dans la jungle et contre les guérilleros. Je ne pense pas que les forces canadiennes soient suffisamment entraînées pour prendre part à ce genre de combat, bien qu'il soit possible qu'un jour nous soyons obligés de nous battre contre les guérilleros ou dans la jungle.

A mon sens, nous ne devrions pas nous retrancher derrière notre appartenance à la Commission internationale. Le ministre parle de soumettre ces questions à la table des négociations. Toute le monde voudrait qu'il en soit ainsi. Personne n'est obligé, à notre époque, de dire qu'il est contre la guerre ou que les horreurs de la guerre le révoltent. Il y a cinquante ans que j'entends parler des horreurs de la guerre. Il n'est pas besoin de battre sa coulpe en disant «C'est terrible». Oui, c'est terrible. Le XX^{e} siècle a été marqué par des hostilités, et elles se continuent. Je ne connais personne qui préconise la guerre comme moyen d'exterminer des populations. Mais nous devons envisager les réalités de la situation. Nous ne sommes pas à l'abri des menaces de guerre. Nous espérons que la balance de la terreur nous épargnera la guerre atomique et thermonucléaire, mais nous ne sommes pas à l'abri des périls d'une guerre selon les méthodes dites classiques, comme celles auxquelles on a recours au Vietnam du Sud.

Je m'aperçois, monsieur le président, que l'heure des mesures d'initiative parlementaire est arrivée. Je poursuivrai mes observations plus tard.

L'hon. M. Martin: J'aimerais simplement déposer les documents que j'ai promis à l'honorable député—l'échange de notes entre le haut-commissaire du Royaume-Uni et moi-même.

M. le président: Il conviendrait mieux de déposer les documents lorsque l'Orateur sera au fauteuil.

Comme il est six heures, je dois quitter le fauteuil afin que la Chambre puisse passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire.

L'hon. M. Martin: Je dépose maintenant l'échange de notes entre moi-même en qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le haut-commissaire du Royaume-Uni au Canada au sujet d'un accord intervenu entre les deux pays en vue de collaborer dans l'imposition de sanctions contre la Rhodésie du Sud.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION PORTANT AJOURNEMENT

M. L'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'annoncer à la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel): Centenaire du Canada—Une publication du Québec aurait évité de parler de la participation du gouvernement fédéral dans certains projets; le député de Lapointe (M. Grégoire): Impôt sur le revenu—Examen de reçus pour dons de charité; le député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent): Agriculture—Constitution d'une Commission des produits laitiers.

• (6.00 p.m.)

Comme il est six heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

DEMANDE DE DOCUMENTS

LE JUGE LANDREVILLE

L'hon. R. A. Bell (Carleton) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports, exposés ou autres pièces de correspondance reçus par le ministre de la Justice, le solliciteur général ou le ministère de la Justice en provenance de la *Law Society of Upper Canada* se rapportant au juge Léo Landreville; de toutes les réponses données à l'un quelconque de ces rapports, exposés ou autres pièces de correspondance; de toutes les lettres et autres communications adressées par le ministre de la Justice, le solliciteur général ou tout fonctionnaire du ministère de la Justice depuis le 1er janvier 1964 au juge Léo Landreville; de toutes les réponses faites par le juge Léo Landreville, ou par n'importe quel avocat ou agent en son nom, à ces lettres ou autres pièces de correspondance.

—Monsieur l'Orateur, lorsque cette motion a été mise en délibération, hier, le ministre de la Justice (l'hon. M. Cardin) s'y est opposé pour des raisons qui me semblent à la fois spécieuses et évasives. Je ne parlerai de ces raisons que brièvement parce que je n'ai nullement l'intention de m'étendre sur ce sujet. Je voudrais que cette motion soit mise aux voix et que la Chambre en juge librement.

L'indépendance de notre judicature est l'un des aspects les plus précieux de notre héritage constitutionnel, et le but précis de cette motion, monsieur l'Orateur, n'est pas de la violer, mais de la maintenir. Aucun honorable député ne respecte plus que moi la judicature de notre pays. Dans cette Chambre, devant les tribunaux et ailleurs, je m'appliquerai toujours à maintenir son indépendance, son intégrité et l'absence de toute intervention politique. Toutefois, je n'admets pas que la judicature soit supérieure à cette haute cour du Parlement.

Cette motion ne porte pas sur la conduite de M. le juge Landreville. Je veux le souligner. C'est un commissaire qui fera rapport à ce sujet, bien qu'à mon avis, on ait substitué à tort cette commission royale d'enquête au tribunal supérieur du Parlement. Ce qui m'intéresse, c'est la façon d'agir du ministre de la Justice et de son prédécesseur, le président du Conseil privé (M. Favreau), qui étaient comptables devant la Chambre, et je ne suis pas disposé à les laisser se soustraire, sous le prétexte d'une enquête judiciaire, de la nomination d'un commissaire royal ou de tout autre argument spécieux invoqué à propos d'attaques dirigées contre l'autonomie du pouvoir judiciaire.

Il est incontestable que le ministre de la Justice a reçu un document de la *Law Society of Upper Canada* sur la compétence de M. le juge Landreville à remplir cette fonction judiciaire. Certains députés ont vu ce document. Il est incontestable qu'on y a répondu. Le ministre l'a déclaré publiquement à maintes reprises et il a toujours affirmé qu'il consentait à ce que la *Law Society of Upper Canada* publie le document en cause.

Maintenant, le ministre affirme, parce que je cherche à faire déposer ce document dans cette haute cour qu'est le Parlement, que mon intervention serait une ingérence dans les affaires du pouvoir judiciaire ou qu'elle pourrait être préjudiciable au juste procès de monsieur le juge Landreville. Quand l'organisme directeur des hommes de loi publie le document, le ministre ne dit rien, mais lorsqu'un représentant du peuple cherche à mettre fin au mystère, au climat de roman de cape et d'épée qui entoure ce document—c'est une toute autre affaire. Ah! la constance, quelle chose rare.

Le ministre de la Justice a déclaré publiquement qu'il avait demandé sa démission à monsieur le juge Landreville. Cette déclaration publique émanant du ministre de la Justice a-t-elle porté atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire—a-t-elle été préjudiciable à un juste procès de monsieur le juge Landreville? Mais non, on estime tout naturel que le légiste en chef de la Couronne annonce à l'univers qu'il a demandé à monsieur le juge Landreville de démissionner, car la conduite

de celui-ci lui avait semblé répréhensible; mais, si un représentant du peuple canadien tente de lever le rideau de mystère et d'intrigues sur la conduite du ministre de la Justice lui-même, c'est bien différent. La pauvre juge Landreville va en souffrir. Quelles larmes de crocodile le ministre ne verse-t-il pas sur le sort de ce juge!

Si la présente motion est adoptée, comme cela va jouer terriblement au détriment de Son Honneur le juge, n'est-ce pas, devant monsieur Rand, qui est un juriste de grand renom. Quels propos absolument absurdes n'entendons-nous pas des lèvres de cet homme qui annonçait lui-même allègrement à qui voulait l'entendre que le malheureux juge Landreville avait été prié de démissionner.

Non, monsieur l'Orateur, je le répète, la présente motion n'a rien à voir à l'enquête dont le Parlement s'est lavé les mains en en chargeant un juge à la retraite. Elle a pour objet de s'en prendre séance tenante à l'incompétence et à l'illogisme dont le ministre de la Justice et son prédécesseur, le président du Conseil privé, ont fait preuve dans une affaire de si grande importance et qui atteint si profondément tout le principe de l'indépendance de la judicature, affaire qu'ils ont menée de si lamentable façon. J'affirme que le ministre de la Justice actuel semble s'être modelé en tous points sur le président du Conseil privé et il peut être sûr de ce qui va s'ensuivre dans les deux cas.

Je relève que même au sujet de cette motion le ministre de la Justice ne peut s'empêcher de verser dans la politicaillerie. L'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) avait fait inscrire dans le *Feuilleton* l'avis d'une motion portait le numéro 21 et, dans le *Feuilleton,* sur la première partie de la mienne. Elle portait le numéro 21 et dans le *Feuilleton* précédait donc la mienne, qui porte le numéro 39. Mais hier, on a manœuvré de façon à réserver la motion de l'honorable député d'York-Humber, qui est un champion, parfois réfractaire il est vrai, du parti du ministre, afin d'étudier la motion, venant après l'autre, d'un membre de l'opposition. Quelqu'un en cette enceinte doute-t-il des motifs de la manœuvre?

Je sais bien que le ministre alléguera encore que notre Règlement ne nous permet pas de discuter la conduite d'un juge sans une motion de fond. Cela ne fait pas de doute. C'est ce qu'indiquent les commentaires 149 (j) et 152 (4) de Beauchesne. Mais le chef de l'Opposition (M. Diefenbaker) l'a signalé hier, je ne mets pas en doute la conduite d'un juge.

[L'hon. M. Bell.]

C'est du ministre et du gouvernement que je veux parler. Lorsque M. Rand aura fait rapport, nous aurons l'occasion de nous occuper ici, au tribunal suprême de la nation, du juge Landreville.

Quoique je puisse penser de la façon dont le ministre de la Justice a institué une commission royale d'enquête, comme tout autre député à la Chambre je veillerai à ce que le juge Landreville soit interrogé avec justice et impartialité. Peu importe ce qui s'est passé, il ne pourrait en être autrement devant un juriste aussi distingué que le juge Ivan C. Rand. Mais je suis résolu à tenir le député de Richelieu-Verchères, l'actuel ministre de la Justice, responsable de la conduite de toute cette affaire. C'est pourquoi je demande à tous les députés à la Chambre d'appuyer cette motion, de rabattre l'arrogance—je choisis ce mot à dessein—du ministre de la Justice, et de combattre ses tentatives jésuitiques visant à priver la Chambre des renseignements auxquels elle a légitimement droit.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les membres de l'opposition officielle semblent croire qu'en parlant vite et fort ils peuvent ainsi convaincre les autres députés d'appuyer leurs piètres arguments. L'honorable représentant de Carleton (M. Bell) exprime en termes très éloquents son respect pour l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il aura beau dire, en cherchant à faire déposer à la Chambre un rapport sur l'activité du juge Landreville, il ne manifeste aucun respect pour l'indépendance de la magistrature.

• (6.10 p.m.)

Je voulais surtout éviter de donner un ton politique à cette affaire, mais en quelques minutes, le député de Carleton (M. Bell) s'est arrangé pour le faire en prétendant qu'on avait pris des dispositions pour supprimer la motion n° 21 afin de pouvoir étudier la motion de l'autre député. De toutes manières, d'une façon ou d'une autre, la réponse serait la même. Le solliciteur général (M. Pennell), qui est aussi leader adjoint de la Chambre, avait confirmé au député d'York-Humber (M. Cowan), qu'il serait absent. C'est pourquoi la motion du député s'est présentée. Est-ce un crime ou une chose que, à l'égard d'une question importante comme celle-ci, le député aurait dû signaler?

Le député a beau jeu de parler de l'arrogance du gouvernement et de l'attitude du ministre de la Justice à l'égard d'une ques-

tion semblable, mais ne se rend-il pas compte que c'est la première fois depuis la Confédération que l'on met en question la conduite d'un juge d'une cour supérieure? La procédure que nous allons suivre maintenant est extrêmement importante. A titre de ministre de la Justice, je ne voudrais pas introduire à la Chambre un précédent contraire à ce que nous avons toujours respecté: l'indépendance de la magistrature. (*Applaudissements*)

Nous innovons et nous avons dû nous adresser aux parlementaires britanniques pour connaître la procédure à suivre et la façon de régler cette question. Il ne faudrait absolument pas, et ce serait contraire à l'usage, discuter de l'activité d'un juge de la haute cour, à moins que la Chambre ne soit saisie d'une motion de fond renfermant des allégations d'infractions à la loi. A titre de ministre de la Justice, je ne voudrais pas formuler des allégations contre le juge Landreville, ou contre tout autre juge, avant d'avoir la certitude absolue d'actions répréhensibles.

L'hon. M. Bell: Pourquoi le ministre lui a-t-il demandé de démissionner?

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Cardin: J'expliquerai cela plus tard. Monsieur l'Orateur, si nous instituons une enquête à ce sujet, c'est pour nous permettre d'enquêter en toute indépendance et d'étudier tous les aspects de la question, y compris le rapport de la *Law Society* et les pourparlers relatifs à cette affaire.

Monsieur l'Orateur, il serait déplacé de saisir la Chambre de cette question avant que l'enquête soit achevée et sans savoir si le rapport du commissaire renferme des allégations d'inconvenance. Alors et seulement à ce moment-là conviendrait-il à un gouvernement et à son ministre de la Justice de présenter à la Chambre des allégations précises d'inconvenance, en demandant d'instituer un comité parlementaire des deux Chambres et de présenter peut-être ensuite une recommandation au gouverneur général. C'est la meilleure façon, la seule façon juste de régler cette situation.

Le député veut savoir pourquoi j'ai demandé au juge Landreville de démissionner. Je me suis entretenu avec le juge l'automne dernier, et je lui ai demandé si, à son avis, vu les circonstances, il ne serait pas préférable qu'il démissionne. Il m'a répondu: Pourquoi démissionner, je n'ai rien fait de mal? Je n'ai pas poussé l'affaire plus loin.

M. Fairweather: Si ce n'est de la rendre publique.

L'hon. M. Cardin: J'avais exposé alors publiquement la situation et je le fais de nouveau. Je ne dissimule rien; pourquoi le ferais-je? J'essaie de m'assurer que le rapport de la *Law Society* n'est considéré que pour ce qu'il vaut et que le juge Landreville aura la possibilité de comparaître devant les tribunaux.

Monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler aux honorables députés que le juge Landreville n'a pas eu l'occasion de comparaître devant la *Law Society* afin de dissiper toute équivoque au sujet de sa position.

M. Lewis: Tout comme M. Spencer.

M. Fairweather: C'est exactement la même chose.

L'hon. M. Cardin: Un cas à la fois. A mon sens, les honorables vis-à-vis, surtout ceux qui crient le plus fort, font preuve d'hypocrisie à cet égard. Qu'a tenté le gouvernement? Nous avons essayé de nous assurer que le juge Landreville pourra se faire entendre. A mon sens, nous ne devrions pas mettre en doute les agissements du juge Landreville avant d'avoir reçu le rapport du commissaire, monsieur le juge Rand.

Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune raison pour laquelle les honorables vis-à-vis protesteraient contre notre façon de procéder. Pourquoi pensent-ils que nous essayons de cacher quelque chose? Nous ne faisons aucune tentative à cette fin. Le gouvernement n'a rien à cacher dans cette affaire. Le gouvernement n'a pas besoin de compromettre inutilement la réputation de personne pour maintenir son image politique. En dépit de son très éloquent plaidoyer, l'honorable député de Carleton ne m'a pas convaincu de la nécessité de déposer ce rapport. A mon sens, nous devrions attendre la réception d'un rapport du juge Rand pour décider ce que le Parlement devrait faire au sujet du juge Landreville.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, tous les députés s'inquiètent, il va sans dire, des constantes qui se dégagent de l'attitude du ministre de la Justice (M. Cardin). Si on pouvait croire qu'un employé de Vancouver, M. Spencer, serait traité de la même façon que le juge Landreville, nous serions peut-être moins portés, de ce côté-ci, à parler d'hypocrisie.

L'hon. M. Cardin: L'honorable député me permet-t-il de lui poser une question?

M. Fairweather: Assurément.

L'hon. M. Cardin: Au sujet de M. Spencer, le député ne comprend-il pas que...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je suis forcé d'interrompre ici le débat. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler aux députés la portée très limitée du débat. La question est de savoir si certains documents devraient être déposés ou non. J'admets que des arguments doivent être invoqués à l'appui de la question à l'étude, mais j'estime que tout argument se rapportant à une autre question est irrecevable à l'égard de la motion dont la Chambre est saisie.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, j'essayais de tirer une conclusion des constantes peu rassurantes que laisse voir l'attitude du ministre de la Justice, qui devrait être le véritable défenseur des droits des citoyens et protéger ces droits avec la même vigueur qu'il a déployée pour protéger les juristes. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je me soumets à votre décision.

Vu que nous parlons d'injustice, que pense le ministre de sa façon d'annoncer publiquement qu'il avait demandé au juge de démissionner? On est en droit de s'attendre que le ministre agisse avec plus de logique et on a raison de s'inquiéter un peu de sa façon d'agir.

• (6.20 p.m.)

Si le ministre n'annonce pas à la télévision que l'on surveille un citoyen, il s'empresse d'aller annoncer aux journaux qu'il a demandé au juge de démissionner. C'est la méthode qui nous déplaît, venant d'un homme qui, plus que tout autre, devrait être complètement au-dessus de ces petits procédés. Le ministre parle de secret. J'aimerais lui rappeler que, lors d'un débat au sujet du secret, j'ai déjà signalé à la Chambre un petit livre intitulé «British Government Observed». Il dit qu'il a dû se reporter à des précédents britanniques pour savoir comment régler le cas de ce juge; peut-être aimerait-il consulter un professeur britannique de science politique qui a écrit ce petit livre, pour se renseigner sur le secret. Je vais rappeler à la Chambre les conclusions du professeur Chapman:

C'est un demi-remède que d'inculquer aux hauts fonctionnaires un sens du devoir mieux compris et d'imposer aux ministres une attitude plus ré-

[L'hon. M. Cardin.]

fléchie. Tant les fonctionnaires que les ministres sont paralysés par le secret qui entoure d'ordinaire l'exécution de leurs fonctions et qui est incompatible, comme ils doivent s'en rendre compte, avec la façon d'envisager le service public. Les hommes honnêtes et énergiques au sein du gouvernement ont intérêt à agir au grand jour, mais le régime les oblige à prétendre que c'est impossible.

Tout comme le ministre agit aujourd'hui, il s'empresse de s'abriter derrière une règle.

Ils sont donc condamnés à l'inaction, à l'incompétence et à une frustration permanente.

Évidemment, la Chambre éprouve ce sentiment de frustration du fait que le ministre dissimule ses actions derrière cette règle.

Cette passion pour le secret est justifiée au point de vue constitutionnel, mais elle a nettement des origines psychologiques et sociologiques plus profondes. Le secret dans la vie publique découle du désir de se donner de l'importance, d'appartenir à un cénacle.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas parler longtemps de la motion dont la Chambre est saisie. J'approuve la position adoptée par le ministre de la Justice (M. Cardin) et une correspondance de ce genre ne devrait pas être rendue publique à ce moment-ci.

Comme plusieurs membres du barreau, je doute fort que la *Law Society* de Toronto ait été bien avisée de se mêler de cette affaire et de prétendre juger un membre de la magistrature. Je doute fort que la Société ait adopté l'attitude la plus sage. Il se peut qu'elle ait à s'en repentir.

Il me semble—et je ne prétends pas parler au nom de mon parti, mais seulement en mon propre nom—que la publication de ces documents à ce moment-ci, d'autant plus que la question touche un membre de la magistrature, augmenterait probablement encore le climat politique autour de l'affaire et nuirait certainement au travail de l'enquête judiciaire que dirige l'ancien juge Rand que nous respectons tous profondément.

Personnellement, monsieur l'Orateur, à titre de membre du barreau, je suis très satisfait d'attendre que le juge Rand soumette son rapport. Je n'aimerais pas qu'il se fasse quelque chose entre-temps qui compliquerait la tâche déjà très difficile qu'il a entreprise. Je pense également que le ministre a adopté la bonne ligne de conduite sur un autre point. Il a été question, à un moment donné, que l'affaire soit soumise à un comité de la Chambre des communes. A mon avis, rien ne serait plus maladroit que de déférer cette question à un comité de la Chambre. Le comité ne pourrait faire autrement que de

transformer la question en querelle partisane et, malgré certaines de nos inquiétudes antérieures à ce sujet, je crois que le ministre a raison de prendre cette attitude.

Nous sommes tous très peu disposés à traiter de tout le problème du pouvoir judiciaire et j'estime qu'à l'heure actuelle la meilleure ligne de conduite à adopter est celle que le ministre a prise, c'est-à-dire charger un homme très respectable de faire enquête sur cette affaire, et de ne pas permettre que ces questions et cette correspondance soient rendues publiques avant que le commissaire ait pu faire rapport.

[*Français*]

M. Ovide Laflamme (Québec-Montmorency): Monsieur le président, en participant à ce débat, je veux d'abord, immédiatement, féliciter et remercier sincèrement l'honorable député, qui vient de reprendre son siège, des paroles sobres, intelligentes et entièrement dénuées de «partisanerie» quelconque sur un sujet aussi important que celui dont la Chambre est présentement saisie.

Monsieur le président, la Chambre des communes constitue le pouvoir législatif, et le pouvoir judiciaire appartient à nos cours de justice. Ceux qui siègent ici sont des législateurs qui légifèrent pour le bien public et non pas des accusateurs qui vont chercher à faire le procès des individus, quels qu'ils soient.

Je veux, monsieur le président, appeler l'attention de la Chambre sur les paroles qu'a prononcées l'honorable député de Carleton (M. Bell); suscitant un débat sur la conduite d'un individu qui est en dehors de cette Chambre, il tente de porter atteinte à la réputation même du ministre de la Justice (M. Cardin). Et pourtant, il doit savoir qu'il lui est possible, en vertu du Règlement de la Chambre, de convoquer une séance du comité des privilèges et des élections, et si l'honorable député de Carleton a des accusations à porter contre l'honorable ministre de la Justice, relativement à sa conduite, qu'il ait donc le courage de les porter directement à l'endroit conforme à la législation et à la procédure. Que vient faire...

[*Traduction*]

L'hon. M. Bell: Quelle arrogance.

M. Laflamme: C'est tout ce que nous entendons, monsieur l'Orateur, que nous sommes arrogants. Mais je dois me reporter à certains arguments des honorables vis-à-vis. Je tiens d'abord à donner lecture du bill célèbre présenté à la Chambre par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) du temps où il était premier ministre du Canada. C'est un bill qui à l'époque commandait un certain respect. Il figure dans nos Statuts du Canada 1960, 8-9 Élisabeth II, Volume 1, Chapitre 44 et s'intitule «Loi ayant pour objet la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales», que l'on appelle d'ordinaire la Déclaration des droits. On lit à l'article 2:

> Toute loi du Canada, à moins qu'une loi du Parlement du Canada déclare expressément qu'elle s'appliquera nonobstant la *Déclaration canadienne des droits*, doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre l'un quelconque des droits ou des libertés reconnues et déclarées aux précédentes, ni à en autoriser la suppression, la diminution ou la transgression, et en particulier nulle loi du Canada ne doit s'interpréter ni s'appliquer comme...
>
> *e*) privant une personne du droit à une audition impartiale de sa cause, selon les principes de justice fondamentale, pour la définition de ses droits et obligations;

• (6.30 p.m.)

Consultons le compte rendu pour voir ce que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit la première fois où il a présenté le bill à la Chambre; je veux parler du compte rendu de 1960, volume V, page 5889, où on lit:

> Monsieur l'Orateur, cette disposition est très nécessaire. Certaines lois existantes devront être modifiées et interprétées en conséquence.

Il parlait de la Déclaration des droits.

> Si nous adoptons cette mesure législative, il n'y aura plus de procès au sein d'un procès—un procès en dehors du procès—refusant de reconnaître à l'intéressé ces droits constitutionnels qui sont la base de la liberté. Je continue. Nul ne pourra:

La suite se rapporte à ce que je viens de lire. Je tiens à rappeler aux députés une mention qui figure dans l'encyclopédie Britannique, page 772, article III, qui s'intitule: *Proof of Guilt and Fair Trial.*

[*Français*]

Et c'est ce dont nous avons hérité de la tradition britannique, principe qui veut qu'un individu est présumé innocent tant qu'il n'a pas été trouvé coupable.

Monsieur le président, lorsqu'on tente, dans ce présent débat, de faire produire de la correspondance qui concerne ou qui peut porter atteinte à la réputation de quelqu'un ou d'un individu dont on peut discuter de ses actes passés sans qu'il ait la possibilité de se faire entendre, je suis d'avis qu'on porte atteinte à la Déclaration canadienne des droits de l'homme, qu'on porte atteinte au principe britannique qui doit être sacré, et qu'il est nécessaire de rappeler, aujourd'hui, que tout individu est présumé innocent tant et aussi longtemps qu'on n'a pas prouvé sa culpabilité.

Monsieur le président, je me demande sincèrement si l'honorable représentant de Carleton, que je ne connais pas personnellement, ne semblait pas offusqué de cette situa-

tion, à en juger par le ton qu'il employait tout à l'heure.

A ma connaissance il y a, dans la province d'Ontario, un procureur général qui a la responsabilité d'intenter les poursuites. Il y a également, dans la province d'Ontario, des pouvoirs judiciaires qui peuvent être exercés, mais je me demande pourquoi la Chambre veut s'interroger sur la conduite personnelle de l'honorable ministre de la Justice concernant ce problème-là. Je m'inscris en faux contre les assertions de mon honorable ami et ce n'est pas, à mon sens, le moyen approprié de discuter de cette question; on ne doit pas créer un doute ou laisser planer des doutes sur la réputation d'aucun des membres de cette enceinte.

Monsieur le président, on critique la conduite de l'honorable ministre de la Justice. Dieu sait s'il est facile de tirer des conclusions, et quelle qu'ait été l'attitude du ministre dans cette affaire, le très honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Carleton auraient pris une attitude opposée. Si l'honorable ministre de la Justice avait présenté une motion à l'effet que, par le concours conjoint des deux Chambres, le juge Landreville soit destitué de ses fonctions, qu'est-ce qui serait survenu? A ce moment-là, le chef de l'opposition serait allé chercher sa Déclaration des droits de l'homme, il serait allé chercher la Grande Charte britannique, il serait allé chercher également l'*Encyclopædia Britannica*, et là, nous aurions tous entendu les grands discours que le chef de l'opposition est capable de prononcer; il se serait alors apitoyé sur le triste sort que l'honorable ministre de la Justice faisait à un individu, à un juge.

On se serait alors porté à la défense de notre pouvoir judiciaire. Dans les circonstances, monsieur le président, je me demande s'il est même nécessaire—si l'on veut être sérieux—de rappeler aux députés qu'ils ont un privilège extrêmement important qui est devenu difficile à utiliser, c'est-à-dire celui de l'immunité parlementaire.

Tout député, en cette enceinte, peut dire quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à l'honneur, à l'intégrité ou à la réputation d'un individu, mais je me demande en toute sincérité si ce privilège ne doit pas être utilisé avec conscience, avec sérénité et avec la certitude d'avoir en main des faits et des preuves, et non pas seulement des allégations douteuses auxquelles on n'est même pas capable de donner soi-même une réponse logique, appuyée sur des faits.

Monsieur le président, voilà pourquoi j'ai aussi l'intention de m'opposer à l'adoption de la motion, d'abord parce qu'une commission a été constituée. On nous dit qu'on voulait que la commission tienne des séances publiques et, aujourd'hui, l'honorable représentant de Carleton prend des précautions; lorsqu'il amorce le débat, il ne veut pas du tout porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité d'un juge, il bifurque d'un côté et, soudainement, c'est la conduite du ministre de la Justice qui subit le sort réservé au juge Landreville.

Je me demande en toute sincérité, monsieur le président, si cette insistance de l'honorable représentant de Carleton est marquée au coin de la sincérité. Je pense qu'il existe, et qu'il doit continuer d'exister, en cette enceinte, la reconnaissance mutuelle que ceux qui ont la responsabilité d'administrer les affaires publiques le font avec honneur. Lorsqu'on a demandé à l'honorable juge Rand d'agir comme commissaire et de faire rapport sur cette question, je pense que ce fut là et alors la seule et unique décision sage qui pouvait être prise, devant toutes les implications que cela pouvait constituer.

Voilà pourquoi, monsieur le président, non seulement je m'oppose fortement à ce que les documents qui ont dû être échangés soient soumis à la Chambre, mais je m'oppose également au ton et à la forme du discours de l'honorable représentant de Carleton. Je tiens aussi à informer la Chambre que, connaissant personnellement l'honorable ministre de la Justice depuis de nombreuses années, nous pouvons être fiers et heureux d'avoir à la direction de ce ministère important un homme extrêmement loyal, sincère, qui travaille dans l'intérêt et pour le respect de la justice et l'honneur de tous les citoyens canadiens.

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de cette motion. Tout d'abord, je comprends entièrement la situation délicate dans laquelle se trouve le ministre de la Justice (M. Cardin). Je n'accuse ni lui ni personne d'autre chose que de la sincérité la plus absolue en ce qui a trait à leurs conclusions. L'attitude qu'il a prise se défend très bien, comme celle de mon collègue, le député de Danforth (M. Scott).

Je suis également membre du barreau de l'Ontario et l'indépendance du pouvoir judiciaire me préoccupe autant qu'un autre membre du barreau ou tout autre citoyen canadien. Je signale au ministre, aux membres du gouvernement, à mes savants collègues et à tous les autres députés qu'il y a en cause ici une autre question qui me semble au moins aussi importante que celle de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Je veux parler de l'attitude d'un ressortissant d'une démocratie devant l'administration de la justice dans son pays.

L'administration de la justice en pays démocratique est subordonnée, comme presque toute autre chose, au consentement du peuple; le consentement du peuple est subordonné à la conviction que chaque citoyen dans une société doit être traité sur le même pied aux termes de la loi. Ce fait me semble beaucoup plus important que certains autres exposés ici.

• (6.40 p.m.)

Si l'on considère cette motion, monsieur l'Orateur, de quoi traite-t-elle? Elle demande au ministre de la Justice (M. Cardin) de déposer un rapport qui a fait l'objet de discussions animées dans le pays tout entier. C'est un rapport dont certains députés ont pris connaissance. Je n'en suis pas; je ne fais pas partie de la *Law Society of Upper Canada*, mais certains membres de cette société en ont pris connaissance. La motion demande au ministre de déposer la correspondance au sujet de ce rapport.

En toute déférence, je voudrais dire au ministre qu'en refusant de la déposer, il fait naître à l'esprit des Canadiens de plus nombreux soupçons au sujet de l'administration de la justice que tout ce que pourrait contenir ce rapport, et je le soutiens, même si je n'ai pas pris connaissance de ce rapport.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il de lui poser une question en qualité de profane?

M. Lewis: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: S'il est sincère au sujet de la publication du rapport, que pense-t-il du fait que la *Law Society*, elle, garde le document secret?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ignore pourquoi elle le fait. Comme membre de la *Law Society*, je me suis souvent demandé ce qui l'empêchait de le publier. Je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer publiquement là-dessus ailleurs qu'ici. A mon avis, si le bureau d'un organisme fait une certaine recommandation—et je suppose qu'il y en a une dans le rapport—eh bien, moi, à titre de membre de cet organisme, j'ai le droit d'apprendre ce qu'il en est.

L'hon. M. Pickersgill: De l'apprendre de la *Society*.

M. Lewis: En effet. Mais si la *Law Society* ne publie pas son rapport, rien ne nous empêche, nous, en tant que députés, de demander qu'il soit rendu public.

L'unique raison que j'ai de parler de cette affaire et de constater que je ne puis pas en conscience être d'accord avec la position prise par mon collègue, l'honorable député de Danforth (M. Scott), c'est qu'en refusant de publier cette sorte de document on fait penser au citoyen moyen qu'on essaye de cacher quelque chose. Je ne dis pas que le ministre essaye de le faire, mais que nos commettants se disent en eux-mêmes qu'un juge ou un avocat reçoit un traitement de faveur du ministre de la Justice. Cela ne donne pas bonne réputation à l'administration de la justice.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je suis respectueusement d'avis qu'en dépit des difficultés auxquelles le ministre pense naturellement et de la validité de certains des arguments qu'il a présentés, il servirait mieux la conception qu'on a de la justice et de l'égalité dans notre pays en disant ceci: «Voici les documents que j'ai à ce sujet. Personne ne devrait en faire un usage inapproprié parce que toute cette affaire est devant l'honorable juge Rand; cependant, je veux ainsi m'assurer qu'aucun Canadien ne pense que le gouvernement ou le ministre essaient indûment de protéger ce qui ne devrait pas l'être.» Je crois qu'en disant cela il rendrait un meilleur service à son poste, à sa cause et à celle de la justice.

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis conscient d'être probablement le seul, parmi les participants à ce débat, qui n'appartienne pas à la profession d'avocat. Cela ne me donne pas de complexe d'infériorité, cependant; peut-être que je devrais en avoir.

M. Lewis: Il ne faut pas.

M. Mackasey: J'ai écouté avec un esprit ouvert, il me semble, le débat qui s'est déroulé depuis six heures, et je constate, à mon grand étonnement, que je partage jusqu'à un certain point l'opinion du motionnaire.

J'ai été quelque peu inquiet de la manière belliqueuse dont le député de Carleton (M. Bell) a exposé sa thèse. Je n'étais pas député lorsque l'honorable représentant occupait le poste de ministre, de sorte que je ne sais s'il a acquis ce ton belliqueux depuis son absence temporaire de la Chambre ou s'il lui est caractéristique. Mais je ne puis m'empêcher de remarquer que son allusion à l'arrogance du ministre de la Justice (M. Cardin) m'a convaincu que son but principal n'est pas de défendre les droits de M. le juge Landreville, ni le droit du Parlement d'avoir accès aux documents—ce qui ne laisse pas de m'inquiéter profondément—mais d'exposer à la Chambre des communes ce qu'il a appelé l'arrogance du ministre de la Justice. Il m'a semblé que, dans cette partie de son plaidoyer, il démolissait ce qui aurait pu être, somme toute,

une thèse valable en faveur de la production du rapport et des documents.

Le député de Danforth a fait allusion à un autre aspect de la question, soit les droits des particuliers. Comme je ne suis pas avocat, monsieur l'Orateur, je ne m'intéresse pas outre mesure aux droits pseudo sacrés des juges ou de la magistrature. Venant d'une région ouvrière et ayant une conscience sociale, je m'intéresse autant au juge Landreville comme individu que comme juge. Car le précédent établi ici ce soir pourrait bien, dans un mois, dans un an, violer les droits indéniables d'un citoyen plus modeste.

Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas apporter la solution à un problème qui se pose périodiquement à la Chambre, à savoir notre tendance, peut-être dans la chaleur d'un débat partisan, à oublier parfois impitoyablement, parfois involontairement, les droits des Canadiens eux-mêmes. Monsieur l'Orateur, je me rappelle avoir pris la parole en cette enceinte l'automne dernier, ou bien plus tôt—la date m'échappe—très nerveux et fort conscient de mes faibles moyens sur le plan de l'éloquence. C'était alors de la «fameuse semaine»—la semaine où l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) et les députés du Nouveau Parti démocratique firent leur devoir—je dis bien leur devoir—en dévoilant des faits que, à leur avis, on tentait de dissimuler. C'est le rôle des députés et le but du Parlement.

Je me rappelle avoir demandé, au cours de ce débat, et je reviens à la charge ce soir, ce que l'on fait des droits des personnes mentionnées dans ce débat? Qu'en est-il de l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui est maintenant un simple député, et qui a plus tard été exonéré complètement...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je tiens à rappeler encore une fois à la Chambre les limites très restreintes de ce débat. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour le moment de citer à la Chambre les commentaires à l'appui de ma décision. La seule question dont la Chambre est saisie dans ce débat c'est de déterminer si les documents mentionnés dans la motion devraient être déposés. J'espère que l'honorable député s'en tiendra autant que possible au sujet de la motion à l'étude.

M. Mackasey: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'essaie d'établir, d'une manière indirecte, si le juge Landreville est citoyen du Canada. S'il l'est, il a sûrement le droit, dans le plus grand tribunal de notre pays qu'est la Chambre des communes, selon l'expression d'un député, d'être considéré comme innocent jusqu'à ce qu'on l'ait trouvé coupable.

M. Fairweather: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Mackasey: Certainement.

M. Fairweather: Je me demande si le ministre de la Justice a protégé les droits de M. Landreville lorsqu'il a annoncé qu'il lui avait demandé de démissionner.

Mr. Mackasey: Je pense, monsieur l'Orateur, que cette question s'adresserait plus pertinemment au ministre de la Justice. Même si le ministre de la Justice a mal agi, deux noirs ne font pas un blanc. Je rappellerais à l'honorable député de Royal, qui est un ancien procureur général, qu'il devrait le savoir mieux que moi.

Ce point appuie d'autant plus ma thèse que le juge Landreville a effectivement été jugé et trouvé innocent. Il a eu en apparence le courage de ses opinions et est demeuré à son poste de juge. A mon avis, il aurait été plus facile pour le juge Landreville, que nous devons considérer comme innocent—j'insiste sur ce point—de résigner ses fonctions de juge et de se soustraire par le fait même aux angoisses et aux pressions de l'opinion publique.

• (6.50 p.m.)

Toutefois, en supposant qu'il est innocent, et je suis convaincu que les députés de la Chambre des communes le jugent innocent tant qu'on n'aura pas prouvé sa culpabilité, comment combattons-nous les préjugés, l'intolérance et les renseignements erronés qui règnent à cet égard en dehors de la Chambre des communes? Les aspects moraux de l'affaire impliquant le juge Landreville doivent maintenant être examinés par une Commission royale. Je suis heureux de dire que personne en cette Chambre, au cours de cette heure et plus tôt, n'a critiqué le ministre de la Justice au sujet de celui qu'il a choisi pour diriger les travaux de cette Commission royale.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, il est un autre problème que nous considérons fondamental, si nous pouvons laisser de côté pour un moment la question du juge Landreville. Je veux parler de la façon de procéder pour la production des documents à la Chambre des communes. C'est une chose qui me préoccupe

passablement, car elle revient assez fréquemment; en effet, bon nombre de députés tiennent à s'acquitter de leur devoir, et ils ont parfois besoin de demander des documents au gouvernement.

D'après les quelques recherches que j'ai faites à ce sujet, et je pense que cela s'applique à la question discutée ce soir, il ressort que la procédure, la tradition et la coutume, à la Chambre des communes du Canada, nous viennent fondamentalement du Parlement britannique. L'honorable député de Royal (M. Fairweather) a cité ce soir une autorité excellente, indiquant le degré de cynisme qui existe en Angleterre, et les soins que prennent les fonctionnaires et les membres du gouvernement, parmi ceux que l'on désigne communément en Angleterre comme «*the establishment*», ou les initiés, pour empêcher, par tous les moyens possibles, le dépôt de documents en général.

J'ai constaté, fait intéressant et peut-être déconcertant, que la loi sur les secrets officiels en Angleterre est si curieuse, si rigide et si vaste qu'elle englobe, non seulement les anciens ministres, les anciens soldats, mais même d'anciens entrepreneurs qui ont eu un rapport quelconque avec le gouvernement. Le principe qui semble régner en Angleterre, c'est que peu importe les circonstances «on ne publie pas de documents s'il est possible de l'éviter».

Le jour est peut-être venu pour nous d'examiner la méthode traditionnelle de procéder, et d'enquêter sur la répugnance du gouvernement, parfois, à déposer des documents. Je crois qu'ici, au Canada, comme en Angleterre, nous disons que tous les documents sont confidentiels à moins d'être considérés publics. Une fois encore, nous pourrions apprendre, en matière de dépôt de documents, une leçon qui s'appliquerait peut-être en l'occurence, surtout si l'affaire du juge Landreville n'était pas soumise à une commission royale d'enquête, ce qui affaiblit la thèse du député de Carleton (M. Bell).

En Suède, monsieur l'Orateur, les documents sont considérés publics à moins d'avoir été décrétés secrets. La Chambre des communes du Canada devrait adopter un principe un peu plus près du principe suédois que du principe anglais. Vous savez aussi, monsieur l'Orateur, que quotidiennement, dans la capitale de la Suède, sont placés dans des pièces immenses, à la disposition des journalistes et des citoyens, des chefs ouvriers et de quiconque s'y intéresse, tous les documents sauf les documents considérés secrets par l'État.

J'ai constaté cette attitude très éclairée, large et objective du gouvernement suédois au sujet du dépôt de tous les documents, sauf certaines catégories qui sont censées être, en principe, de nature confidentielle. L'an dernier, le député de New-Westminster (M. Mather), je crois, a présenté un certain bill qui, s'il avait été adopté, se serait particulièrement appliqué au débat de ce soir. Le bill cherchait à garantir davantage le droit au libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement. Le titre abrégé du bill était «Communication de renseignements administratifs.» Ce bill, évidemment, était présenté sous forme abrégée, mais il était fondé sur les meilleures caractéristiques du système suédois. Mais ce bill nº C-39 comportait, à l'article 2, quatre différentes catégories de documents censés être de nature confidentielle et que, par conséquent, il ne serait pas dans le meilleur intérêt des particuliers ou de la société en général de divulguer aussi libéralement que le fait le système suédois pour tout document qui ne tombe pas dans ces quatre catégories.

Une de ces catégories, monsieur l'Orateur, englobe les documents intéressant la sécurité nationale, soit ceux dont la divulgation devrait faire logiquement l'objet d'une exemption légale. Ensuite, il y a les documents concernant les questions d'intérêt privé dans la mesure où le droit de garder un secret personnel exclut l'intérêt public. La quatrième disposition porte sur les secrets et les renseignements d'ordre commercial ou financier, d'une nature privilégiée et confidentielle, obtenus de particuliers.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je dis bien humblement qu'en régime britannique nous ne devrions pas débattre ce soir l'opportunité de produire des documents qui pourraient être relativement importants, voire de plus en plus importants, devant une Commission royale qui enquêtera sur les actes du juge Landreville. En conclusion, puis-je dire que même le très souple gouvernement suédois rejetterait la requête du député de Carleton, car elle constitue une ingérence dans les affaires privées du juge Landreville.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps réservé à l'étude des affaires d'initiative parlementaire est expiré. La Chambre va donc revenir aux travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, la rémunération

des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer des commissaires (Commissions internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au grand Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations. $13,176,800.

M. le président: Crédit nº 1. Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, avant l'heure des mesures d'initiative parlementaire, je parlais du Vietnam du Sud et de la politique canadienne à ce sujet. Je disais que si le gouvernement se fonde vraiment sur son évaluation de la situation au Vietnam du Sud—et j'ai cité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet, savoir que la situation est si grave que le retrait des forces des États-Unis pourrait mettre en péril la paix mondiale—il importe d'étudier ce que fait le Canada dans les circonstances. Il n'est pas suffisant d'invoquer notre qualité de membre de la Commission internationale pour expliquer notre inactivité apparente. J'ai ensuite parlé de rechercher une solution négociée et tout le monde est d'accord là-dessus. S'il y a moyen de négocier et de trouver un règlement pacifique, tant mieux. C'est ce qui s'est produit en 1954, après que la France eut combattu pendant dix ans en Indo-chine. Comment amener les parties en cause à des négociations? Quel rôle joue le Canada de ce côté?

• (7.00 p.m.)

Je ne cherche pas à amoindrir le mérite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a tenté d'amener les parties intéressées à se rencontrer et qui n'a cessé de leur rappeler que des négociations permettraient de régler ce problème. Mais il ne s'agit pas d'une position de force et je ne suis pas du tout impressionné par ces déclarations répétées où il nous dit combien terrible est la guerre et combien il est nécessaire que la paix soit atteinte par la négociation. N'importe qui peut parcourir le monde pour prêcher cela. Je n'ai pas été impressionné du tout par les activités du premier ministre quand il a visité les États-Unis le printemps dernier et proposé une trêve dans les bombardements d'objectifs au Vietnam du Nord. Je crois qu'on l'avait informé d'avance que le président des États-Unis avait l'intention de faire une telle proposition. Pas étonnant que le président ait mal pris la chose.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. Martin: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? Je lui assure que tel n'était pas le cas.

L'hon. M. Churchill: Je veux bien accepter la parole du ministre. J'ai dit qu'il me semblait que les choses s'étaient passées ainsi. Il y a des fuites parfois. Je crois que le premier ministre a fait un faux pas dans le domaine des relations internationales en se rendant aux États-Unis pour proposer une ligne de conduite à ce pays alors qu'il était profondément engagé dans la guerre au Vietnam du Sud.

Je me réserve le droit de critiquer les États-Unis chaque fois que bon me semble. Je n'ai pas toujours approuvé la conduite des États-Unis. Au cours des Première et Deuxième Guerres mondiales, j'ai trouvé que les États-Unis se faisaient un peu prier pour assumer leur part du fardeau. Mais depuis Pearl Harbour en 1941, les États-Unis jouent leur rôle dans la lutte mondiale et nous comptons sur eux pour assurer notre sécurité. Il nous convient mal de critiquer la conduite des États-Unis, vu les difficultés qu'ils éprouvent au Vietnam du Sud. (*Applaudissements*)

Ils peuvent avoir tort. Qui sait? Mais ils sont engagés et nous ne le sommes pas. Ils versent sang et argent pour empêcher le communisme de se répandre dans le Sud-Est asiatique. Le ministre a signalé quel danger courrait le monde si les États-Unis devaient se retirer du Vietnam du Sud et ces autres pays tomber aux mains de la Russie et de la Chine. Il ne nous revient pas de critiquer les meilleurs alliés que nous ayons au monde. Nous parlons de nos opérations pour le maintien de la paix. Nous sommes fiers de ce que nous faisons, et avec raison. En général, on approuve au Canada le genre d'opérations que nous avons entreprises au Congo, dans le secteur de Gaza et à Chypre. C'est tant mieux.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne mènent des opérations pour le maintien de la paix depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ils ont des troupes partout au monde. Les États-Unis ont dépensé des sommes d'argent considérables pour assurer que nos moyens de défense ou de représailles soient suffisants en cas d'attaque atomique. C'est cela le maintien de la paix, si les députés veulent en parler. Mais il me semble qu'il est mal de critiquer ce qu'un allié fait dans le Sud-Est asiatique alors que nous ne faisons rien. Si j'étais Américain, je dirais en réponse à des instances canadiennes: si vous ne voulez pas nous aider, au moins taisez-vous. C'est comme cela que je réagirais.

J'aurais les mêmes sentiments que pendant la première Grande Guerre, alors que le président Wilson disait que les États-Unis étaient trop fiers pour se battre et qu'il écrivait des notes à l'Allemagne. Nous qui étions en Europe devant les lignes allemandes, nous n'avions que du mépris pour cette attitude. Et nous n'étions pas plus empressés à approuver la position des États-Unis de 1939 à 1941. Alors que le Commonwealth s'est battu seul pendant un an, les États-Unis étaient dans l'expectative, tout comme nous, en ce moment, pour ce qui est du Vietnam du Sud. A mon avis, il est mal de notre part de tant nous préoccuper de ce que font nos voisins et de leur donner des conseils.

Nous nous inquiétons énormément de la reprise des bombardements. Je dirai au ministre que limiter les bombardements aériens à des cibles stratégiques, militaires et lancer des obus d'artillerie sur des cibles militaires, c'est la même chose. D'après mon expérience, je préférerais être la cible de bombes larguées par les avions que d'essuyer le feu des mortiers, parce que les avions dirigent souvent mal leurs bombes. Bien sûr, c'est révoltant et bien malheureux que des femmes et des enfants soient tués dans ces bombardements. Mais si on vise des cibles militaires, quelle différence y a-t-il entre les bombardements aériens et le tir d'artillerie? Je dis au ministre que nous sommes mal placés pour donner des conseils au sujet de la ligne de conduite à adopter relativement aux négociations.

Durant les quelques minutes qui me restent, je ne peux m'étendre sur la question, mais je signalerai au moins deux points que nous pourrions examiner. Qu'il y ait lieu ou non de prendre certaines mesures, je ne saurais le dire. Le ministre affrme que nous n'enverrons pas de troupes au Vietnam, à moins que ce ne soit sous l'autorité des Nations Unies. Or, il est peu probable que les Nations Unies s'engagent au Vietnam. Certaines procédures à suivre—des questions d'ordre technique—les en empêchent. Mais pourquoi ne pourrions-nous pas fournir des services médicaux et hospitaliers aux troupes qui combattent au Vietnam du Sud? Nous pourrions en fournir, par exemple, aux Australiens et aux Néo-Zélandais. Fournissons-en aux Sud-Vietnamiens qui assument le plus lourd fardeau dans cette lutte. Nous pourrions certainement accomplir ce geste immédiatement. Le ministre a déclaré que le Canada a des entretiens avec la Croix-Rouge à ce sujet. Offrons nos services à cet égard. Certains Canadiens seraient sûrement prêts à servir bénévolement et à prendre des risques. Les Canadiens ont toujours été prêts à prendre des risques dans le monde entier.

Si cela ne peut se faire, pourquoi ne pas augmenter nos troupes engagées dans le cadre de l'OTAN et libérer les forces américaines pour les opérations au Vietnam du Sud? Pourquoi ne jouons-nous aucun rôle dans ce conflit? Si nous y prenions part, nous pourrions nous asseoir à la table des négociations et, avec raison, exhorter les États-Unis à faire ceci ou cela. Il ne suffit pas de se tenir à l'écart et de dire que la guerre est horrible, ce qu'elle est, bien sûr, et que les parties en cause devraient mettre fin au combat, tout en reconnaissant, en même temps, comme nous le faisons, que si les États-Unis se retirent du conflit, nous courrons de plus graves dangers, peut-être, que ceux de 1939.

Voici comment j'envisage la situation. Nos dirigeants manquent d'initiative à l'égard de ce conflit. Si nour rejetons la thèse en vertu de laquelle les États-Unis se sont engagés au Vietnam du Sud, c'est une autre paire de manches. Mais je ne la rejette pas. J'estime que lorsque notre allié le plus puissant s'est engagé dans une lutte qui lui coûte bien des vies et beaucoup d'argent et lorsque notre gouvernement affirme que la situation est grave et que notre avenir dépend du succès des opérations des États-Unis dans cet endroit, nous devrions faire plus que ce que nous faisons en ce moment.

Nous nous tenons à l'écart alors que nous devrions apporter notre aide. Je propose que nous apportions une aide non combattante, comprenant des services médicaux et hospitaliers. Ou encore, qu'on augmente nos forces dans le cadre de l'OTAN, de sorte que les forces des États-Unis soient libérées pour le service en Extrême-Orient.

• (7.10 p.m.)

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, bien que je sois fort tenté de poursuivre le débat sur le Vietnam, surtout vu qu'on a soutenu—quelle originalité!—que les bombardements du Vietnam du Nord étaient probablement inefficaces, je traiterai de ce qui, à mon sens, revêt beaucoup

plus d'importance pour le maintien de la paix dans le monde et l'endiguement des régimes totalitaires.

Je parlerai ce soir de notre programme d'aide extérieure, laissant de côté, du moins au début, l'aspect humanitaire et moral, auquel nous songeons sans doute en premier lieu, pour mettre l'accent sur l'aspect économique et matériel. En fait, il est regrettable, selon moi, que la plupart des appels d'aide extérieure faits auprès du public aient été centrés sur l'aspect moral et humanitaire. C'est le ministre des Finances (M. Sharp), je crois, qui a déclaré, par exemple, à la onzième conférence d'hiver de l'Institut canadien des affaires publiques, que l'aide extérieure ne devait pas, selon lui, être le moindrement envisagée du point de vue du commerce mais bien—et il a insisté là-dessus —du point de vue moral et humanitaire.

Je trouve cela regrettable, non pas du fait qu'il s'agisse d'une question morale et humanitaire, mais parce que, du moment que l'aide est envisagée sous cet aspect, il y a de fortes chances qu'elle se transforme en charité et en philanthropie; malheureusement, la plupart des gens considèrent les œuvres charitables et philanthropiques comme un moyen de calmer leur conscience sans trop se déranger et ne leur accordent qu'une importance de second plan. En outre, les gens ont de ce fait une conception erronée de la chose.

Je suis persuadé que tous les députés ont reçu, comme moi, des lettres de gens qui protestent contre les dépenses du Canada en matière d'aide extérieure, sous prétexte qu'il y a bien des choses à accomplir au pays et que nous devrions nous occuper de nos compatriotes. Les auteurs de ces lettres ne sont pas très au courant de la marche d'une économie industrielle moderne. Je suppose qu'en lisant des articles au sujet du programme d'aide extérieure du Canada et qu'en apprenant que nous versons un million de dollars à un pays quelconque, ils s'imaginent que nous lui envoyons une liasse d'un million de billets d'un dollar. Il ne leur vient pas à l'idée que cette aide se présente sous la forme de biens et de services produits par les Canadiens et dont les Canadiens tirent leur subsistance.

J'ai lu aujourd'hui dans le rapport du Conseil des échanges commerciaux entre le Canada et le Japon que, d'après le Conseil, le nombre de personnes employées pour produire les exportations du Canada au Japon en 1963 s'élevait à 63,640. De même, le *Financial Post* du 20 mars 1965 publiait un article sur les crédits bilatéraux à l'exportation du Canada, intitulé:

Une locomotive exportée représente des emplois et un revenu pour 300 entreprises.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.)]

On voulait parler sans doute des locomotives à vapeur qui ne servent presque plus au Canada, mais pour lesquelles il existe des débouchés dans certaines parties moins évoluées du monde. De même, il existe dans certains pays sous-développés un marché pour nombre d'autres produits qui pourraient être fabriqués au Canada, fournissant ainsi de l'emploi aux Canadiens, par exemple, des machines agricoles plus simples et moins compliquées pour les pays encore incapables d'utiliser les machines agricoles plus perfectionnées en usage au Canada.

Nous devons faire comprendre à la population qu'il est avantageux pour nous, d'une façon strictement intéressée, d'accroître notre programme d'aide extérieure; qu'il influera profondément sur l'économie canadienne, tout en aidant certains pays sous-développés à surmonter leurs difficultés.

J'aimerais parler de notre aide extérieure parce que, me semble-t-il, nous ne faisons pas toute notre part dans ce domaine et nous ne profitons pas de toutes les occasions qui s'offrent à nous. Notre aide aux pays étrangers revêt plusieurs formes: octrois directs de capitaux ou d'outillage, d'aliments ou d'autres produits; assistance technique; crédits selon des conditions strictement commerciales —remboursement du capital et intérêt payable aux taux courants. Puis, en 1964, nous avons inauguré un autre programme qui est tout à l'honneur du gouvernement. C'est le programme des prêts non remboursables en monnaie ferme, des prêts sans intérêt dont le remboursement est échelonné sur une longue période et qui sont presque des octrois purs et simples.

Mais l'ensemble de toute notre aide extérieure, sous tous ses aspects, avec tous les articles qu'on peut y inclure, s'élève à quelque 226 millions de dollars par année. Je me souviens d'avoir lu dans les journaux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait un discours dans lequel il se disait d'avis que l'aide extérieure du Canada devrait être portée au niveau recommandé par les Nations Unies, soit à 1 p. 100 du produit national brut, c'est-à-dire, à ce moment-là, à près de 400 millions de dollars. Je me souviens aussi qu'il a dit: «Ce n'est que mon opinion et, étant membre du gouvernement, je n'ai pas d'opinion». C'était donc très imprécis comme projet, mais j'espère que le ministre a encore son opinion et qu'il essaiera de la faire partager par ses collègues du cabinet afin de

leur faire prendre des mesures en ce sens pour accroître notre programme d'aide extérieure.

Il se pose dans le monde d'aujourd'hui un problème très grave. Il ne sert pas à grand-chose de dire que le monde est un, de parler du droit, de la fraternité humaine—si l'on veut—quand le fossé entre les peuples riches et les peuples pauvres s'élargit sans cesse. Par exemple, le revenu national par habitant aux États-Unis est d'à peu près $3,221, après quoi s'inscrit le revenu moyen des Canadiens, d'environ $2,284, et aux derniers rangs viennent celui des Haïtiens, d'environ $59.30, et celui des Indonésiens, d'environ $49.36. Entre les extrêmes, les chiffres se rapprochent plus du niveau inférieur que du niveau supérieur, et la différence va en augmentant.

La situation posera sans doute au monde un problème de plus en plus complexe. Par exemple, les Nations Unies nous laissent entendre qu'en 1970 les pays les plus pauvres accuseront, au chapitre du change étranger, un déficit de l'ordre de 10 à 12 milliards de dollars et que ce déficit augmentera à moins que ne s'améliore le rapport économique entre les pays pauvres et les pays riches.

Les Nations Unies fournissent d'autre part des données indiquant que la moitié des enfants de l'Amérique latine meurent avant l'âge de six ans.

On peut considérer la situation d'une façon détachée en disant que cela est peut-être une bonne chose, étant donné l'explosion démographique, mais je suis d'avis que c'est là une façon brutale d'envisager le problème. Nous devrions sûrement songer à accorder de l'aide à ces pays afin d'empêcher cette augmentation formidable d'une population qu'ils ne peuvent nourrir et qui dépasse les possibilités de leur économie.

• (7.20 p.m.)

Il se présente une grande difficulté quant à la façon dont ces pays utiliseront l'aide envoyée. Lors d'une conférence internationale tenue en Europe il y a quelques années, je me souviens avoir parlé franc, à cet égard, aux délégués d'Asie et d'Afrique. J'avais remarqué que presque tous les intéressés détenaient au moins un doctorat en philosophie; certains d'entre eux avaient jusqu'à deux ou trois doctorats. Ils étaient indiscutablement beaucoup plus instruits que les délégués du Canada et des autres pays.

Je les ai félicités de leurs succès académiques tout en leur signalant que, malheureusement, une société industrielle moderne ne pouvait être dirigée par un petit groupe de docteurs en philosophie et qu'il fallait pour cela des personnes versées dans les mille et une spécialités nécessaires à la conduite d'une société moderne. Il est extrêmement difficile pour ces pays de former de tels spécialistes.

Au Canada nous avons une certaine expérience qui pourrait inspirer une politique susceptible d'aider ces gens à résoudre ce problème; je veux parler de la politique que le Canada a mise en œuvre pendant la guerre avec un succès remarquable. C'est par le programme d'entraînement d'aviateurs du Commonwealth que le Canada a pu contribuer à l'effort de guerre tellement plus que ne le permettait sa situation démographique et économique. Nous avons entraîné les pilotes de tous les pays alliés. Voilà peut-être un domaine dans lequel nous pourrions augmenter considérablement notre aide économique, en offrant un enseignement technique non seulement aux ressortissants de ces pays, mais à tous les Canadiens qui sont prêts à partir dans ces pays sous-développés afin de les aider à développer leur économie.

Un reproche que l'on fait, je l'ai remarqué l'autre jour, au Corps de la paix des États-Unis et qui, je pense, s'appliquerait un jour à la Compagnie des jeunes Canadiens, si jamais cette organisation prend son essor, c'est que les États-Unis envoient surtout à ces pays des diplômés des facultés de lettres des universités imbus d'idéalisme, mais sans aucune idée sur la façon de réparer des tuyaux ou faire tous ces travaux prosaïques que nous prenons pour acquis dans notre société.

Plusieurs de ces pays ont insisté auprès des États-Unis pour qu'ils envoient des artisans compétents et des techniciens qualifiés apprendre à leurs ouvriers à construire des immeubles et à faire d'autres travaux de construction. J'estime que le Canada pourrait faire beaucoup plus qu'il ne fait en ce domaine. Là, comme pour ce qui est d'accroître la production industrielle afin de répondre aux besoins matériels de ces pays, nous ne manquerions pas d'obtenir à peu près les mêmes résultats qu'avec le plan d'entraînement du Commonwealth: la formation d'un groupe nombreux de spécialistes hautement qualifiés et d'un vaste personnel capable d'enseigner ces gens.

Il faudrait augmenter énormément nos centres de formation technique, qui ne suffisent pas actuellement à fournir à notre économie les gens de ce calibre dont elle a besoin. C'est assurément un domaine où nous pourrions faire un gros effort à l'intention des pays sous-développés.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit au début que je voulais fonder mes arguments sur l'économie pratique en laissant de côté pour un moment l'aspect moral et humanitaire. Je voudrais maintenant les fonder sur le pur instinct de conservation.

Aujourd'hui, les points les plus dangereux et les plus explosifs du monde sont ces régions où les gens vivent à un niveau épouvantablement bas. Parfois, dans notre société nord-américaine de l'abondance, nous ne comprenons pas les conditions de vie des autres, ni à quel point leur situation est dangereuse, voire explosive.

Il y a un peu plus d'un mois, je me trouvais dans un pays qui a été le point névralgique du désarroi, des craintes et de la consternation mondiales en raison de l'affrontement qui s'y est produit entre les États-Unis et l'Union soviétique. Je parle de Cuba, cela va sans dire. J'y ai passé quelques semaines. Je ne puis pas décrire trop en détail mon expérience pour diverses raisons, mais la situation y est bien triste.

Au fond, la situation est telle parce qu'à un certain moment nous ne nous souciions pas des Cubains. En pensant à Cuba, la plupart des gens ne remontent guère au-delà du régime de Castro, mais Cuba existait bien avant Castro. Pendant des années, de nombreuses décennies même, les Cubains ont subi le joug de dictateurs hideux et tyranniques, de sorte que la grande majorité d'entre eux en ont été réduits à une abjecte pauvreté. Nous ne nous étions guère souciés d'eux jusqu'au jour où éclata enfin une rébellion, couronnée de succès, qui bouleversa les entreprises nord-américaines et amena graduellement ce redoutable affrontement qui nous fit un soir nous demander à la Chambre si c'était la fin de tout.

Nous devons reconnaître que le monde renferme en puissance des conjonctures rappelant Cuba. On peut en prévoir en Afrique, en Asie et en Amérique latine. C'est le seul instinct de conservation et le seul bon sens qui nous avertissent que vous et moi, qui vivons dans un milieu où règne l'abondance, ferions mieux d'apprécier la situation avant qu'elle ne dégénère, comme à Cuba, en affrontements qui se produiront inévitablement quand les temps seront mûrs pour la pêche en eau trouble.

C'est pourquoi, monsieur le président, j'estime que le gouvernement devrait écouter plus attentivement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il exprime l'avis —s'il en avait, mais il n'en a pas puisqu'il fait partie du gouvernement—que notre aide extérieure devrait, comme le recommandent les Nations Unies, être de 1 p. 100. Cependant je ne vois pas pourquoi nous nous en tiendrions là. Je ne vois pas pourquoi, en matière d'aide extérieure, nos gouvernements ont toujours péché par excès de prudence, ne dépassant jamais les autres pays d'un demi-pas, attendant toujours qu'un autre verse tant pour en faire autant, mais pas un sou de plus. Inspirons-nous, non pas de l'exemple des autres, mais de ce que nous sommes en mesure de fournir.

Je dirais à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qu'ainsi nous contribuerons plus avantageusement et plus positivement à la paix du monde, à la retenue du totalitarisme, à la stabilité de l'univers qu'en nous engageant dans une guerre que je ne décrirai pas parce que souvent, tous les jours, des gens renseignés dans le monde entier la décrivent comme brutale et inutile.

L'histoire de l'Europe d'après-guerre peut nous donner une leçon. Il existe aujourd'hui une opinion selon laquelle c'est un programme ferme de développement qui a permis l'épanouissement pacifique de l'Europe après la guerre et qui a empêché la propagation du totalitarisme dans toute l'Europe. Ce programme s'est inspiré du plan Marshall. Je prétends que c'est un aspect de notre histoire que nous devons garder présent à l'esprit en étudiant la question d'aide extérieure.

• (7.30 p.m.)

Une voix: Nous pourrions avoir un plan «Martin».

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Mon collègue propose un plan «Martin». Je serais enchanté de pouvoir acclamer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) comme créateur d'un plan «Martin», qui, du moins, indique la voie vers une façon plus sensée de réduire les tensions et d'écarter les dangers dans le monde.

Je sais que les obstacles techniques sont nombreux au développement du commerce et de l'aide aux pays moins fortunés. Je sais quels problèmes crée le manque ou l'insuffisance des échanges internationaux. Je me suis réjoui récemment de constater que les Dix Grands étudient ce problème, car aussi

longtemps qu'il ne sera pas résolu, on ne peut guère espérer combler l'abîme qui sépare les pays industrialisés des pays sous-développés.

J'étais très heureux, l'autre matin, d'entendre dire à la radio que le Canada faisait des propositions en ce sens. Je ne les connais pas encore, mais je suppose qu'elles visent à sortir le monde en général de la camisole de force dans laquelle il se trouve; à bien des égards, cette camisole de force ressemble beaucoup à celle qui était imposée aux économies nationales avant l'époque de la monnaie dirigée. Voilà une des choses qu'il faut faire pour être en mesure de contribuer à l'aide extérieure et à la cause de la paix mondiale, comme le Canada en est capable. Monsieur le président, j'invite encore le gouvernement à faire accepter aux Canadiens ce programme d'aide extérieure non seulement pour des motifs humanitaires et moraux, mais encore en leur faisant comprendre qu'il est essentiel à notre prospérité et à notre économie en expansion.

Il est peut-être malheureux que les appels à l'humanitarisme frappent en général une oreille sourde ou du moins une oreille qui n'entend pas bien. Il est peut-être malheureux que les beaux gestes restent en général des gestes. Il est malheureux, je suppose, que notre société curieuse ait élevé nos gens de telle façon que le souci et la considération des autres membres de la race humaine viennent après leurs intérêts personnels et égoïstes. C'est malheureux, mais vrai.

Toutefois, monsieur le président, je pense que nous avons tous ici la responsabilité d'insister sur les profits économiques, mais nous devons aussi nous mettre au blanc s'il le faut, et souligner aussi l'aspect moral et humanitaire. Mais ce sera difficile et j'espère que le gouvernement présentera clairement dans sa campagne—et il doit faire cette campagne pour persuader le peuple canadien de cette nécessité—les résultats économiques avantageux pour l'ensemble du peuple canadien et pour le monde entier d'un programme d'aide extérieure plus important.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, nous sommes à entamer l'étude du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures, lequel s'élève à $133,153,674, mais ne comprend pas, évidemment, bien d'autres dépenses que nous faisons à l'extérieur du Canada comme, par exemple, au point de vue national, par d'autres ministères dont nous étudierons les crédits plus tard.

Mais aujourd'hui, le domaine des affaires extérieures est très important, et nous ne pouvons plus, monsieur le président, comme il y a peut-être 25, 30 ou 40 ans passés, ignorer les autres nations du monde. Nous ne pouvons plus nous soustraire à nos obligations dans le concert des nations qui forment l'univers.

Nous avons un ministre des Affaires extérieures qui fait son possible, et je suis heureux de le reconnaître, bien que je ne partage pas toutes ses pensées politiques. Seulement, un fait demeure: c'est que le ministre fait honneur au Canada partout où il va dans le monde et, de tous les coins de la Chambre, je crois que nous sommes unanimes à reconnaître qu'il possède les qualités requises pour représenter un pays comme le nôtre.

Nous devons, je crois, nous rendre à l'évidence que le but actuellement poursuivi par le Canada en est un de paix internationale, de paix mondiale.

Nous devons admettre, à la vue et au regard des faits, que le Canada est appelé de plus en plus à jouer un rôle primordial pour la paix internationale. De grands pays, des pays beaucoup plus considérables que le nôtre en fait de population—peut-être pas en fait de territoire—tournent leurs yeux vers le Canada, demandant, suppliant les Canadiens d'intervenir dans tel et tel domaine, d'exercer leur influence afin que la paix soit maintenue.

J'ai la conviction que l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait tout son possible et il ne nous a pas déçus jusqu'à maintenant; au fait, je dirais exactement le contraire, si le contraire existait. Seulement, je crois que nous devons, à titre de Canadiens et non pas de politiciens, être fiers des gestes que notre ministre a posés jusqu'ici, non seulement au Canada, mais dans tous les pays où il est allé nous représenter.

Monsieur le président, des démarches pour la paix, il y en a, il y en aura d'autres, et ce qui nous fait de la peine présentement, c'est de voir la tournure des événements dans certains pays. La situation au Vietnam est déplorée par tous. Je lisais dans le journal *L'Action* du 1er février 1966, un article en provenance de Saigon, et je cite:

> Les démarches pour la paix au Vietnam.
>
> Le Bureau de Liaison près de l'Archevêché de Saigon vient d'envoyer aux journaux la constatation nº 5, qui traite des démarches actuelles pour le retour de la paix au Vietnam.
>
> En voici les passages essentiels:
>
> Répondant à l'appel pressant du pape Paul VI, devant le danger d'une guerre longue et menaçant de s'étendre si les efforts actuels pour la paix ne sont pas suivis de résultats, le Bureau de Liaison près de l'Archevêché de Saigon constate:

1) La paix est l'aspiration la plus ardente du peuple vietnamien, au Sud comme au Nord. Au moment où de nombreux pays du monde, bien que n'étant pas concernés par les hostilités, s'efforcent de trouver une solution de paix pour le Vietnam, les Vietnamiens, plus que jamais, sont ceux qui doivent supporter les terribles conséquences de la guerre, et ils ont le droit et le devoir de trouver une voie de sortie pour leur peuple.

Devant l'aspiration de paix du peuple, le Bureau de Liaison constate que les contacts exploratoires et les activités actuelles des pays amis sont logiques et raisonnables, et des liens directs touchant d'abord le peuple vietnamien, une solution de paix ne peut avoir de valeur que s'il y a la participation et l'assentiment d'un gouvernement ayant un caractère de représentation du peuple sud-vietnamien.

2) Une paix idéale doit être un état harmonieux dans lequel tous les Vietnamiens ont la possibilité de vivre dans leur patrie, avec leurs devoirs et leurs droits. En dépit des divergences sur le plan des pensées, de la foi, et de l'idéologie, les Vietnamiens peuvent avoir les uns pour les autres une considération basée sur l'esprit de race, et sur le plan humain, afin d'édifier une société juste et fraternelle.

C'est là un idéal élevé que chaque homme de bonne volonté souhaite réaliser dans la perspective d'un Vietnam indépendant, libre et unifié.

Mais dans les circonstances actuelles, la paix ne peut se fonder que sur un équilibre des forces militaires et politiques, susceptible d'empêcher le danger d'une emprise sur la partie adverse et de son extermination. Rétablir cet équilibre au Sud-Vietnam, c'est réaliser la voie la plus concrète pour ramener la paix, si cette paix ne doit pas être une capitulation inconditionnelle de l'une ou l'autre partie.

Bien qu'une telle paix ne puisse être complète dans les conditions actuelles du pays et de l'étranger, elle constituerait une solution réaliste susceptible d'être retenue pour mettre fin à une guerre fratricide et meurtrière, et pour stopper les tentations d'entamer une nouvelle aventure militaire.

Monsieur le président, je crois que ce message est d'une très grande importance. Il exprime en effet des principes de base d'humanisme qui permettraient aux hommes de s'entendre entre eux et susciteraient la bonne foi chez les gens de bonne volonté; ils susciteraient ce désir de s'entendre, de dialoguer et de se comprendre.

Je crois que le gouvernement canadien, à ce moment-ci, a une grave responsabilité et qu'il doit tenter, par tous les moyens, de faire comprendre le bien-fondé de cette paix si nécessaire au Vietnam, comme dans d'autres pays actuellement aux prises avec des conflits.

Monsieur le président, souvent à la Chambre nous avons entendu depuis plusieurs mois des attaques virulentes contre les États-Unis; on représente les Américains comme étant les mauvais capitalistes, des gens qui veulent s'imposer, tout dominer et tout «contrôler». Par contre, on n'entend pas tellement parler du revers de la médaille. On met en évidence un côté de la médaille, puis on oublie de parler de l'autre côté.

[M. Caouette.]

Je lisais dans *La Presse* du 10 janvier une nouvelle de l'agence Reuters (UPI), émanant de Moscou, intitulée:

Offensive soviétique contre la politique américaine au Vietnam.

Les espoirs que l'URSS ait pu soutenir l'«offensive de paix» américaine au Sud-Est asiatique semblent bien s'être évanouis, alors que, hier, à Hanoï, M. Shelepine a qualifié la guerre au Vietnam «d'un des crimes les plus inhumains et les plus graves commis par les impérialistes américains».

M. Shelepine, le numéro deux en Russie soviétique, déclare:

La lutte du peuple vietnamien sera victorieuse avec le large soutien des peuples socialistes et de toute l'humanité progressiste.

On parle des communistes. Il continue:

Les événements du Vietnam démontrent que l'unité et la solidarité de tout le système socialiste mondial sont nécessaires, a ajouté M. Shelepine en affirmant que le parti communiste et le peuple de l'URSS sont confiants dans la force de cette unité et font tout pour la renforcer.

Alors, lorsqu'il s'agit d'un pays libre, d'un grand pays qui veut que la liberté soit respectée dans le monde entier, on traite ces gens-là d'impérialistes verreux et américains. Par contre, lorsque les Russes prennent position en disant que tous les socialistes du monde entier doivent s'unir contre ça, personne n'ose élever la voix pour dire que les communistes ont encore en tête de placer tous les pays du monde sous leur égide, sous leur «contrôle» et leur domination. On ne parle pas d'impérialisme russe, mais on s'attaque à ceux qui veulent que la liberté soit respectée dans le monde entier.

Nous avons visité la Russie soviétique l'été dernier et nous avons constaté qu'en dépit du fait que ses habitants vivent sous le même régime depuis 50 ans, le régime du Canada, des États-Unis ou des pays libres d'Europe est plus efficace. Je suis d'avis qu'après 50 ans d'administration, nous sommes actuellement au moins 30 ans en avant de la Russie communiste dans le domaine du développement, grâce à la liberté que nous avons connue au Canada et que les Américains ont également connue.

Je ne partage pas, moi non plus, toutes les idées des Américains, alors qu'on nous dit qu'il faut aller au Vietnam imposer les vues américaines. Je suis en faveur, par exemple, que nous aidions, sur le plan international, tous les pays sous-développés du monde; c'est sans doute parce que nous sommes en retard dans l'aide que nous aurions pu apporter à ces pays-là que la Russie s'y est implantée avant nous. Les Russes tentent de prendre les pays en s'infiltrant dans le domaine économique, alors que nous sommes en retard. Nous aurions pu, il y a des années, aider ces pays-là. Je ne veux pas dire qu'il faille leur imposer notre mode de vie, mais nous pourrions les

aider en leur permettant de se développer selon leurs aspirations, grâce à une technologie, à une théorie, et à une pratique adaptées à leurs us et coutumes.

• (7.40 p.m.)

Il est inutile pour nous, comme pour les Américains, de demander aux Vietnamiens d'être des Canadiens ou des Américains. Il est inutile pour nous de demander aux nègres d'être des blancs; c'est impossible.

Monsieur le président, il est temps que nous reconnaissions que l'aide que nous apportons à ces pays, que ce soit de l'aide financière, de l'aide technique, que ce soit de la nourriture ou des vêtements que nous leur donnons, ne constitue pas tout; il faut que nous leur donnions quelque chose pour leur permettre de grandir, de se former, de voir à leur propre développement, selon leurs possibilités. C'est dans ce domaine, à mon sens, que le Canada est placé dans une position tout à fait exceptionnelle pour aider ces pays-là, pour les conseiller, pour leur rendre enfin justice dans toute la mesure qu'il lui est possible de le faire.

Monsieur le président, nous avons entendu assez de ces attaques virulentes contre les Américains, parce que les Américains font face, au Vietnam, à une agression—oui, j'ose dire une agression—russe par le Nord. Et les Russes l'admettaient dans leurs propres déclarations lorsqu'ils étaient à Hanoï: on fournit des armements au Vietnam. Est-ce qu'on ne fournit pas autre chose? On fournit toutes sortes de choses, de l'aide économique, de l'aide financière; on fournit pour combattre ces mauvais Américains.

Or, monsieur le président, s'il est souhaitable que les États-Unis retirent leurs contingents, leurs forces armées du Sud-Vietnam, il est également souhaitable que les Russes se retirent du Nord-Vietnam et retournent chez eux, dans leur pays. Qu'on ne présente pas seulement un côté de la médaille; comme je le disais tantôt, qu'on regarde les deux côtés de la médaille et qu'on fiche pour tout de bon la paix aux Vietnamiens, afin que ces gens-là puissent s'administrer par eux-mêmes, selon eux-mêmes, et selon leur propre volonté. Cela serait le respect de la personne, le respect d'une race, le respect d'un peuple, le respect de la liberté!

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler tellement plus longuement à ce stade-ci de l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures; seulement, encore une fois, j'insiste pour que le ministre continue d'être un véritable conciliateur entre les gens qui sont actuellement aux prises au point de vue idéologique; à tous points de vue, que le ministre canadien des Affaires extérieures soit un conciliateur, qu'il fasse tout en son pouvoir pour réunir les divers groupes ou les gens qui s'opposent, afin de les entraîner à discuter autour d'une table ronde. A ce moment-là, le Canada sera le pays que tout le monde admirera, parce que le Canada sera l'agent de paix numéro un du monde entier.

Monsieur le président, j'ai confiance que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures continuera ce travail de conciliation, qu'il continuera, par tous les moyens, à réunir les éléments qui se battent actuellement dans le monde entier, que ce soit en Rhodésie, au Vietnam ou n'importe où. A ce moment-là, je le répète, nous serons respectés, nous attirerons le respect de toutes ces nations, les nations nord-vietnamienne et sud-vietnamienne, et toutes seront portées à nous respecter, parce que nous prouverons surtout que notre désir sincère est la paix, la paix juste, la paix durable, la paix qui permet aux individus, non pas de s'entr'égorger, s'entre-dévorer, mais une paix qui permettra à tous les hommes de bonne volonté de s'unir pour le plus grand bien de toutes les personnes humaines qui habitent notre planète, la terre. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

• (7.50 p.m.)

Des voix: Adopté.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

M. Mandziuk: Monsieur le président, je sais que le gouvernement a bien hâte que ce premier crédit soit adopté, mais le silence du ministre me fait prendre part au débat.

Le portefeuille du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est très important. Le ministre est le guide de notre nation parmi les autres nations. Selon la coutume, il faisait à la Chambre un long exposé sur l'état des nations, en guise d'introduction à ses crédits. C'est ce que nous attendons, mais qu'avons-nous?

Le ministre essaie de se dérober en donnant pour argument qu'il a fait plusieurs déclarations fragmentaires sur la Rhodésie, le Vietnam et quelques autres questions. Les rapports fragmentaires faits à la Chambre, même mis ensemble comme un casse-tête chinois, ne nous donnent pas une idée juste du Canada et de son rôle parmi les autres nations. Et j'estime que le Canada a un grand rôle à jouer.

Le ministre n'a rien dit là-dessus, mais, monsieur le président, j'estime qu'il devrait faire une déclaration au comité avant l'adoption du crédit. Cette déclaration sur des questions qui nous préoccupent au plus haut point, il la doit au comité et à la population canadienne.

Ainsi, le ministre aurait dû nous parler de la situation à Chypre. Où en est-elle actuellement? Dans une impasse? Où en sont rendues les négociations en vue d'un règlement pacifique entre les Chypriotes grecs et turcs? Y a-t-il lieu d'espérer que le différend se règle? Combien en a-t-il coûté aux Canadiens de maintenir un contingent dans l'île? Combien de temps encore leur faudra-t-il porter ce fardeau? A mon avis, le ministre aurait dû aborder ces choses-là dans son rapport sur l'état de la nation.

J'estime qu'on devrait nous décrire la situation à Gaza. Combien de temps encore nos militaires seront-ils obligés d'agir comme force de police pour maintenir la paix entre les États arabes et l'État d'Israël? Nous n'avons pas beaucoup entendu parler de ce sujet dernièrement. Des soldats canadiens sont également stationnés ailleurs dans le monde.

J'estime donc que le ministre devrait faire une déclaration. Le silence n'est pas ce que nous attendons de lui, mais il semble vouloir le garder. J'espère qu'il consentira à faire une déclaration au comité après toutes les remarques qu'on vient d'entendre. Il devrait venir ici pour l'étude de ce poste et décider s'il fera ou non une déclaration.

Nous aimerions savoir également si des Canadiens seront appelés à servir dans d'autres parties du monde. Par exemple, si les Nations Unies demandent de l'aide au Vietnam, quelle sera l'attitude du gouvernement? Quelle sera l'attitude des Canadiens s'il faut venir en aide aux États-Unis au Vietnam? Pour ma part, je ne peux comprendre que certains députés demandent le retrait total des forces américaines. Ils voudraient voir disparaître l'OTAN, ce dont Moscou et Pékin se réjouiraient.

Le Canada a un rôle très important à jouer dans le monde. Je connais le ministre. J'ai vu comment il agit envers les peuples de toutes les nations qui aiment la liberté. Lui qui défend la liberté de tous les peuples d'Afrique, je suis certain qu'il veut celle de tous les peuples d'Asie. Maître de son ministère, il s'empresse de donner de l'aide aux nouveaux pays qui éprouvent des difficultés. Il voudrait voir démembrer l'Empire britannique et donner la liberté aux régions qui en faisaient partie encore tout récemment. Il ne s'est pas opposé à la liquidation de l'Empire français. Je le répète, c'est un champion de la liberté.

[M. Mandziuk.]

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'espère que mon honorable ami n'est pas sérieux en disant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'heure actuelle, appuie un démembrement du Commonwealth. Il s'est servi du mot «empire». A propos de l'association actuelle il serait complètement inexact, injuste et indigne de la part du député de laisser entendre que ce que j'ai dit ou fait, ou proposé de faire, impliquerait le démembrement du Commonwealth.

• (8.00 p.m.)

M. Mandziuk: Monsieur le président, je n'ai rien dit du Commonwealth des nations. Je suis très en retard sur le ministre à ce sujet. Ce que je voulais dire, c'est qu'il était convaincu que ces peuples colonisés n'avaient pas obtenu leur liberté. C'est le point que j'essayais de soulever.

Il y a cependant une région dans le monde, à part l'Afrique et l'Asie, que le ministre a passé sous silence. Il a esquivé le sujet. Aucune de ses déclarations n'a été consignée au compte rendu des Nations Unies ou de cette Chambre. Je veux parler de l'empire colonial de Moscou en Europe.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami me permettrait-il de l'interrompre pour un moment? Je sais que cette question lui est très chère. Toutefois, voudrait-il se reporter à ce que j'ai dit à l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 septembre dernier?

M. Mandziuk: Oui, monsieur le président. Je sais ce que le ministre a dit. Mais il n'était pas le premier à dire, et il n'a pas parlé avec autant de vigueur que ses prédécesseurs, que cette région d'Europe est la plus grande région du monde asservie au pouvoir impérialiste dirigé par Moscou. Nous aimerions maintenant entendre une déclaration du ministre sur l'attitude du Canada à cet égard. L'Empire russe n'existe-t-il plus? S'il a disparu, disons-le. Est-il juste que nous passions ce fait sous silence? Si l'Empire russe demeure, pourquoi le taire? La russification de l'Ukraine, de la Biélorussie, de la Lithuanie, de la Pologne et des nations du Caucase se continue-t-elle? L'exploitation économique de tous ces pays continue-t-elle? L'Ukraine et la Biélorussie sont-elles des États pseudo souverains? C'est-à-dire, sont-elles vraiment des

États souverains? Si elles le sont, pourquoi n'a-t-on pas d'échanges diplomatiques avec elles? Si la liberté de parole et la liberté de religion n'y existent pas, pourquoi le gouvernement canadien garde-t-il le silence? A-t-il complètement écarté ces peuples? A-t-il oublié qu'ils sont victimes de l'impérialisme russe?

Comment concilie-t-on cela avec ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, et les ministériels de l'autre côté—le ministre se trouve aussi du nombre je pense—voyons lorsque nous assistons à des manifestations d'indépendance de divers groupes ethniques du Canada pour les peuples de l'Ukraine, de la Biélorussie et les nations du Caucase, dans leur lutte pour assurer la liberté à leurs terres natales. Nous louons leurs efforts au nom de leur patrie d'origine. Nous les encourageons et nous souhaitons que leurs efforts réussissent. Monsieur le président, suivons-nous une double norme? Avons-nous une norme d'opportunisme politique, en disant à ces gens qu'ils agissent bien dans le monde libre en se faisant les porte-parole de ceux qui ne peuvent parler librement? Et en tant que peuple épris de liberté, si préoccupé des libertés dont j'ai parlé, oublions-nous ces gens carrément? Si nous les oublions, pourquoi? Et si c'est le cas, pourquoi ne pas dire aux groupes ethniques du Canada, qui sont des Canadiens, d'oublier leur terre natale, d'oublier la terre de leurs ancêtres? Pourquoi ne pas leur dire que leurs efforts sont vains? Pourquoi ne pas leur dire que ça ne vaut pas la peine ou que le Canada ne s'intéresse pas à leur lutte?

Si nous nous comportons de la sorte, est-ce par opportunisme politique? Essayons-nous de tromper ces gens en leur faisant croire que nous sommes leurs amis, en parlant en leur nom ou au nom des autres? La nation la plus impérialiste du monde essaie de tromper les autres nations et de consolider sa position sur la scène internationale.

Monsieur le président, à mon avis, tout cela n'est que de l'hypocrisie politique. Nous devrions dire la vérité. Jadis, ce n'était pas la même chose. Puis-je vous le signaler, nous sommes fiers de ce que le Canada ait été l'une des premières nations à défier l'impérialisme russe aux Nations Unies. Dans un discours prononcé en septembre 1960, le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker) affirmait qu'il fallait mettre fin, et de façon définitive, aux régimes colonialistes. Il mentionnait le fait que la France et la Grande-Bretagne, ainsi que d'autres puissances, avaient libéré de nombreux peuples. Il lançait un défi à l'Union soviétique en ces termes:

> Combien d'êtres humains ont été libérés par l'URSS? Comment accepter le tragique soulèvement de la Hongrie en 1956? Que dire de la Lithuanie, de l'Estonie, de la Lettonie? Que dire des Ukrainiens pacifiques et de tant d'autres populations de l'Europe orientale?

Et il a affirmé avec force:

> Il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures dans les affaires internationales.

Le Canada fut le premier à faire entendre sa voix de façon énergique et nette en 1960.

S'adressant à des gens de divers groupes ethniques à Toronto, en 1961, le très honorable député, actuellement chef de l'opposition, leur disait ce que voici:

> L'Union soviétique est une puissance coloniale et un colosse composé d'empires, bien qu'elle dise le contraire.
>
> Elle domine, subjugue et exploite de vastes régions de l'Asie et du Caucase, colonisées au XIX[e] siècle et antérieurement par la Russie impériale, les utilisant comme une source de matières premières à bon marché, de main-d'œuvre à bon compte et comme marchés en circuit fermé.

Il a poursuivi en ces termes:

> Les représentants de l'URSS nous diront sans doute que les habitants de ces pays satellites ont invité l'armée soviétique à les envahir, parce qu'ils aspiraient par-dessus tout à faire partie de l'Union soviétique.

Il n'est pas un seul pays libre qui invite ou encourage l'invasion ou veuille être subjugué par une autre puissance. Mon honorable ami a dit ensuite:

> L'Union soviétique sera-t-elle donc la seule puissance coloniale qui demeure dans l'univers? Pourquoi l'Empire soviétique serait-il plus intangible que les autres? Des normes différentes ne peuvent, ne doivent pas s'appliquer aux impérialistes soviétiques. Il ne doit pas y avoir de double standard aux Nations Unies.

Je pourrais continuer. Je cite des textes consignés à l'ONU, des passages du discours du député de Queens (M. Macquarrie), prononcé le 23 novembre 1962:

> Mais que dire de la situation des peuples asservis dans l'empire soviétique? Les estimations varient peut-être, mais il se trouve, sous le joug soviétique, environ 96 millions de personnes qui n'ont jamais pu exercer un droit à l'autodétermination que l'URSS proclame si haut pour les autres. Il est singulier et troublant à notre époque, l'une des plus hautes aspirations de l'humanité étant une évolution pacifique et ordonnée vers une liberté durable pour tous les peuples asservis, que l'URSS continue à refuser aux peuples sous sa domination le droit à des élections libres et à la liberté d'expression...

Monsieur le président, cette voix n'est pas la seule qui se soit fait entendre aux Nations Unies. Qu'il me soit permis de citer quelques phrases du président défunt des États-Unis.

Lors de la seizième assemblée générale, à l'automne de 1961, John Kennedy s'exprimait ainsi:

> Mais c'est pourquoi on ne peut feindre d'ignorer que le vent de l'autodétermination n'a pas encore soufflé sur l'empire communiste, où une population bien autrement considérable que celle qu'on appelle officiellement «dépendante» vit sous le joug de gouvernements mis en place par des troupes étrangères au lieu de jouir d'institutions libres.

• (8.10 p.m.)

Pourtant, nous sommes si heureux au Canada de voir ces échanges culturels avec cette nation soi-disant libre où tout est muselé et où toute nation associée avec l'URSS, censée être une union, est exploitée. Nous sommes silencieux. Est-ce par faiblesse ou pour d'autres raisons? Le président des États-Unis n'a pas eu peur de faire des déclarations. Feu M. Adlai Stevenson a dit ceci, aux Nations Unies: «Le droit à l'autodétermination n'a jamais été accepté par l'Union soviétique dans les régions sous sa tutelle.»

Les Canadiens, les groupes ethniques qui continuent au prix de tant d'efforts à lutter pour la liberté de leur terre natale et qui entendent de pareils discours de chacun d'entre nous à leurs réunions, ont le droit de connaître la politique du gouvernement canadien à ce sujet—si nous en avons une. Si nous n'en avons pas, il vaut autant le dire.

Je m'associe à l'honorable député d'Oxford. Il a évoqué dans son discours de nombreuses régions que le ministre a passées sous silence. Il semble que nous n'ayons aucune politique à l'égard de ces régions ou bien que le ministre ait préféré n'en rien dire. Je crois que nous avons le droit d'entendre le point de vue du ministre sur toutes les questions que mon honorable ami a soulevées, avant d'adopter le premier article de ce budget des dépenses.

Le ministre a raison de dire que ce sujet me tient au cœur. Ce n'est pas la première fois que j'en parle. Je crois qu'au fond le ministre est de mon avis. Mais si c'est une chose que d'être homme d'État, c'en est apparemment une autre de croire à la liberté des hommes. J'espère qu'il va faire, ici même, une déclaration à ce sujet. S'il ne le fait pas, je lui poserai ces questions de nouveau.

L'hon. M. Martin: L'honorable député ne me ferait-il pas l'honneur de dire qu'il a lu la déclaration dont j'ai parlé et que j'ai faite moi-même, comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'Assemblée générale, le 24 septembre?

[M. Mandziuk.]

M. Mandziuk: Je n'ai pas le texte ici. Je savais que le ministre en a fait une. J'essaie de montrer combien nous sommes évasifs dans ces questions d'intérêt vital pour un grand nombre de Canadiens.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, il est d'usage de commencer ce genre de discours en adressant des félicitations au ministre. Nous ne pouvons le faire dans les circonstances actuelles. Nous pouvons, cependant, me semble-t-il, féliciter l'honorable représentant d'être ici. Quand je songe à tous les changements importants qui ont été faits dans le Cabinet dont il fait partie, cela me rappelle la remarque d'un député de la Chambre britannique en circonstances semblables qui félicitait un ministre «de garder sa tête sur les épaules alors que tous autour de lui la perdent». C'est là toute une réussite. Nous sommes heureux de voir l'honorable représentant à sa place et j'ai hâte de l'entendre parler, comme il le fait habituellement, si éloquemment, si bien, et si laconiquement.

Un débat sur les affaires extérieures est généralement intéressant. C'est particulièrement vrai de celui-ci. Comme d'habitude, les députés ont manifesté beaucoup d'idéalisme. Par tradition, les Canadiens sont idéalistes quand ils discutent des affaires internationales. Puisse-t-il en être toujours ainsi. Les grands mouvements internationaux ont été fondés à partir de sentiments idéalistes comme ceux que nous avons entendu exposer aujourd'hui. Mais on reconnaît de plus en plus—et ça aussi on l'a dit—que nous vivons dans un monde imparfait au milieu d'institutions imparfaites et que les relations internationales sont le reflet de ces imperfections. Il nous faut donc faire bien des choses routinières pour tâcher de transformer nos pensées et nos idéaux en résultats tangibles auxquels nous aspirons tous.

En étudiant l'histoire des institutions internationales, nous sommes devenus plus réalistes, tout en ne perdant pas de vue nos objectifs. Je ne suis pas assez vieux pour me souvenir de la naissance de la Société des Nations. Mais à l'époque, on a dit que c'était l'espoir du monde. Beaucoup d'idéalisme s'y rattachait. Après son échec et son effondrement tragiques la nouvelle organisation, les Nations Unies, a été fondée dans un grand esprit de réalisme. A mon avis, la légitimation du statut de grande puissance, même si ses manifestations nous désolent souvent, a été une reconnaissance pratique et objective des réalités politiques dans le domaine international.

Je suis fier du discours prononcé par le député d'Oxford. Je connais sa compétence dans ce domaine. Il a fait profiter le ministre de son expérience, de ses connaissances et lui a fait partager ses préoccupations. Je conseille au ministre de bien tenir compte des paroles de mon ami. Il serait peu judicieux de dédaigner certains moyens, même si l'on se rend compte qu'il y a accord général sur les fins.

L'honorable et vaillant représentant de Winnipeg-Sud-Centre a parlé avec sa franchise coutumière et je crois qu'il a frappé juste sur de nombreux points. Il a soulevé des questions que de nombreux Canadiens se posent. Je suis heureux de constater que le député de Notre-Dame-de-Grâce a consacré son premier discours aux affaires internationales. Je l'en félicite. Mon ami de Sherbrooke a fait certaines observations intéressantes. Je suis tout à fait d'accord au sujet de l'une d'entre elles et j'en rejette une autre entièrement. Je crois qu'il serait très opportun que le Canada nomme un ambassadeur au Vatican. Je le dis à titre de descendant de fiers ancêtres d'un mouvement issu de la Réforme, le presbytérianisme, qui était rigide dans ses tendances réformistes.

L'hon. M. Martin: N'oubliez pas que je vous ai montré le monument aux réformistes.

• (8.20 p.m.)

M. Macquarrie: Je suis heureux de voir que le ministre se souvient de notre agréable séjour à Genève il y a quelques années, alors qu'il m'a amené voir le magnifique monument aux grands chefs de la Réforme. Dès cette époque, nous manifestions peut-être à notre humble façon l'esprit œcuménique. Il est remarquable combien nous avons pu, en quelques années, réduire le fanatisme et l'étroitesse d'esprit et atteindre un haut niveau de compréhension.

Sa Sainteté le Pape est un chef spirituel, mais il n'est pas le mien. Toutefois, à titre de chef d'un État temporel, il peut grandement influencer sur les causes chères aux pays comme le Canada. Dans les heures difficiles que nous traversons, sa sagesse, ses contacts, son idéal et sa force spirituelle aident énormément les causes importantes. Il y a quelques heures, j'ai été frappé de voir à quel point les déclarations du Président des États-Unis, voire les résolutions des Nations Unies, reflétaient les vues estimées et le grand souci exprimés par Sa Sainteté le Pape en sa juste capacité d'homme d'État universel éclairé.

J'ai été bien aise d'entendre l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce parler de la conférence «pacem in terris» tenue à New York il y a quelques mois. J'ai eu le grand plaisir d'y assister. Je m'en souviendrai comme l'un des plus beaux événements de ma vie. Il y avait 2,000 personnes venues de toutes les parties du monde: séculiers, théologiens, quelques politiciens, des gens de toutes les croyances et des incroyants, étudiant attentivement un magnifique ouvrage dont l'auteur est l'un des plus grands hommes qui ait jamais posé le pied sur cette terre, le pape Jean XXIII. Les participants ont consacré leur temps à l'étude de sa magnifique encyclique, décrite comme une symphonie de paix. C'était certes de l'idéalisme sur la scène internationale, à un niveau élevé et admirable.

Si nous voulons engager le dialogue au Canada, selon l'expression courante, et je dis ceci à l'intention du député de Sherbrooke, alors toute idée d'intervention dans les affaires internationales par les provinces n'est d'aucune utilité. C'est une usurpation d'autorité jamais envisagée pour les provinces et qui ne pourrait être que préjudiciable. Elle accroîtra les difficultés dans notre propre pays, et nous en avons déjà suffisamment. Elle augmentera les tensions pour notre unité déjà fragile mais, plus encore, elle introduira dans le domaine déjà complexe des relations internationales les dissensions internes de notre propre pays. Je diffère autant d'opinion sur ce point avec le député que je suis d'accord avec lui sur la nomination d'un représentant au Vatican.

Je suis heureux qu'on ait mentionné le grand continent africain au cours de ce débat. Je suis heureux que le premier ministre soit allé à la réunion du Commonwealth à Lagos. C'était sa place. J'ai été désolé, les jours précédant la réunion, qu'il ait publiquement dit qu'il ne savait pas s'il irait ou non. Je pensais qu'il devait y aller, que le premier ministre du Royaume-Uni y soit allé ou non.

Au cours des années, le Canada a joué un rôle important à ces réunions du Commonwealth. C'est un intéressant symbole que nous avons devant nous, la masse d'il y a cinquante ans, quand le premier ministre était sir Robert Borden, cet architecte de l'indépendance canadienne qui a joué un si grand rôle dans le Commonwealth. D'autres l'ont suivi. L'un qui l'a magnifiquement suivi est M. Meighen. Un autre est le chef de notre parti et ancien premier ministre de notre pays, lorsque l'on se préoccupait de l'égalité des peuples au sein des États du Commonwealth. Donc, je

suis heureux que le premier ministre actuel soit allé à Lagos et qu'il ait donné le ton comme il l'a fait.

Je suis heureux de voir qu'on ouvre d'autres missions en Afrique, mais on devrait faire plus, s'intéresser davantage à ce pays important. J'ai été scandalisé de lire l'autre jour qu'on avait refusé au Nigéria des documents, des statuts du gouvernement canadien. Pour un pays du Commonwealth c'était agir mesquinement au sujet d'une demande raisonnable d'un autre pays du Commonwealth, d'un État fédéral aux prises avec des problèmes au sujet desquels il voulait cette aide minime, mais pratique. Je blâme quiconque est responsable de cette maladresse.

Nous déplorons tous ce qui se passe au Nigéria. Nombre de choses qui arrivent en Afrique nous laissent songeurs, mais il ne sert à rien de dire: «Ces gens ne sont pas prêts à se gouverner eux-mêmes. Ils devraient patienter un peu jusqu'à ce qu'ils le soient.» Certains ne seraient jamais prêts s'ils attendaient l'aide qu'auraient dû leur fournir depuis longtemps ceux qui pouvaient le faire. Leurs efforts peuvent sembler faibles par rapport à nos normes d'administration gouvernementale, mais on ne peut nier le bien-fondé d'une remarque que j'ai entendue il y a quelques années aux Nations Unies, selon le mot de John Stuart Mill: Un bon gouvernement ne remplace pas l'autonomie.

Un problème se pose à nous quand ces gens aspirent à l'autonomie. Ils peuvent l'obtenir, et ils vont l'obtenir. A nous, par conséquent, de nous adapter. D'être aussi serviables que possible, de ne pas désespérer et de ne pas trop souvent leur imposer nos normes.

Il y a quelques années à peine, j'ai entendu un grand homme d'État—que le ministre connaît bien puisqu'il s'agit de l'ambassadeur Boland, ancien président de l'Assemblée générale des Nations Unies—dire que l'avenir du monde sera décidé par les peuples qui vivent au sud de l'équateur. Je suis de cet avis. Les progrès rapides qui s'accomplissent là sont assez bouleversants. Ils dépassent notre entendement, et viendra peut-être le jour où nous ne pourrons plus aider ces pays.

Voilà qui m'amène à l'Amérique latine et à l'OÉA. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'attend sans doute qu'à ce propos je déclare n'être pas d'accord avec mon honorable ami d'Oxford, et je sais que d'autres membres de mon parti partagent ses opinions. Les députés de Swift-Current-Maple-Creek et de Shelburne-Yarmouth-Clare sont tous deux anti-OÉA. Moi, je suis du bord du ministre ou, du moins, du bord qu'il était naguère. Je suis de ceux qui croient qu'il y a là une occasion à saisir.

[M. Macquarrie.]

Le fait qu'il existe une difficulté et la possibilité de différer d'opinion avec les États-Unis ne devraient pas suffire pour que le Canada se retire et qu'il demeure toujours à l'écart d'une région du monde dont l'avenir aura des répercussions sur nous, que nous soyons membres de cet organisme ou non. Tout cataclysme majeur en Amérique latine ne s'arrêtera pas nécessairement au 49e parallèle uniquement parce que nous ne voulons pas faire partie de l'OÉA. En conséquence, je dirais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que si lui et son gouvernement songent à faire un mouvement dans ce sens-là, il existe au moins un député de l'opposition qui serait disposé à les appuyer et désireux de le faire. Ils ont déjà été capables de se maintenir avec seulement cinq voix de majorité au sujet de questions plus ardues. Dans le présent cas, il pourrait y en avoir quatre autres de ce côté-ci. En outre, les néo-démocrates, qui avaient l'habitude de tenir à cette adhésion. En conséquence, bien loin d'être hasardeux, ce serait peut-être même une chose facile.

• (8.30 p.m.)

Nous avons longtemps débattu la question de l'OEA. Nous avons pu, il me semble, être en désaccord avec les États-Unis et survivre. Dans le domaine de la diplomatie internationale, nous avons maintenant atteint assez de maturité pour faire nos démarches et accepter nos responsabilités. Si nous attendons qu'il n'y ait plus de problèmes, si nous nous abstenons de nous y associer parce que certains peuvent commettre des erreurs et parce que l'organisation est imparfaite, nous n'en ferons jamais partie, et il y aurait peut-être lieu de nous retirer de toutes les autres organisations dont nous sommes membres parce qu'elles sont toutes imparfaites. A mon avis, les occasions et les défis qu'elle offre devraient suffire à nous engager à en devenir membre, et je me réjouis d'avance d'avoir l'occasion d'appuyer mes honorables amis sur cette question. Toutefois, j'ai l'impression qu'ils ne me donneront de sitôt l'occasion de me lever, seul peut-être parmi les miens, pour les appuyer. Toutefois, si l'occasion m'est offerte, je vais me présenter comme un témoignage vivant de foi dans l'OEA.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, dans son discours très énergique, a parlé comme d'autres de la question du Vietnam.

J'ai été surpris de la réponse donnée par le premier ministre à mon honorable ami, le chef du Nouveau parti démocratique, le 24 janvier. Il s'est exprimé ainsi:

> Je puis aussi assurer à mon honorable ami qu'il n'y a aucune possibilité que le Canada envoie une aide militaire au Vietnam.

Je n'ai pas hâte qu'une aide militaire soit envoyée au Vietnam. Il ne me sourit pas que de jeunes Canadiens s'y retrouvent un jour. Je prie Dieu que nos jeunes n'aient jamais à y aller, mais je prétends que le premier ministre a exagéré en parlant de la sorte. Il est malheureusement concevable que les intérêts du Canada et de ses habitants, et la politique étrangère que nous défendons, exigent dans quelque conjoncture une aide tangible sur les lieux. Le premier ministre a certainement dépassé la mesure en écartant d'avance cette possibilité. Je recommanderais donc au gouvernement la ligne de conduite préconisée par mon ami le député de Winnipeg-Sud-Centre. Sachant que la situation peut devenir éruptive, nous devrions nous assurer que nos forces armées seront prêtes à jouer leur rôle si, à Dieu ne plaise, cela devenait nécessaire.

Il est à peu près aussi inutile de souhaiter voir disparaître le Vietnam et tous ses problèmes que de supplier les États-Unis d'abandonner la partie. Certaines gens s'imaginent que ce serait là la solution—si seulement les Américains se retiraient de là, tout irait bien, à leur avis. On dit que les États-Unis, en raison de leur complexité et de leur étendue, sont un pays difficile à gouverner. Si leurs chefs voulaient bien se donner la peine de venir au Canada et d'y séjourner quelque temps, on leur dirait en peu de temps comment y arriver. Les grandes entreprises, au Canada, disent au gouvernement comment diriger ses politiques économiques; les grands mouvements sociaux lui enseignent à conduire ses affaires diplomatiques et, comme si cela ne suffisait pas, nous avons maintenant des hommes politiques des provinces qui lui disent à peu près comment tout faire. Comme tout est simple au nord du 49e parallèle!

C'est avec sincérité que tout le monde, députés et autres, déplorent la guerre du Vietnam. Quelle sorte de gens serions-nous si nous ne réagissions pas de cette façon devant tant de vies fauchées et de profondes souffrances? Naturellement que nous trouvons cette guerre malheureuse et pourtant il nous semble bien difficile—pour moi du moins—de nous joindre à ceux qui seraient prêts à dire que c'est aux États-Unis que revient la culpabilité dans cette affaire.

Les États-Unis ont fait preuve de beaucoup de retenue et de sagesse, particulièrement ces dernières semaines. Il y a quelque temps, on a eu une pause, qui devait tout régler. Cette pause a duré presque six semaines, mais la réaction de l'autre côté n'a pas été très encourageante. A mon sens, il faut louer les États-Unis d'avoir soumis toute cette affaire aux Nations Unies. Je sais que les puristes disent que Genève est la seule voie possible parce que la Chine communiste y serait présente, mais voilà que le Conseil de sécurité est maintenant saisi de la situation au Vietnam. Nous avons eu une pause puis une déclaration des États-Unis, ce chef du monde libre, qui serait heureux de négocier un règlement et cherche à le faire par tous les moyens. Je ne suis jamais désespéré, comme certains le sont, que le Canada ne soit pas plus en désaccord avec les États-Unis. Le désaccord pour le désaccord serait une conception très peu sérieuse du rôle du Canada.

Je dis au ministre que par son attitude générale envers les aspects principaux de la diplomatie mondiale et la direction des États-Unis il exprime les opinions de la grande majorité des Canadiens qui sont représentés dans cette Chambre. Il suit toute une tradition. J'ai eu l'honneur de voir à l'œuvre ses deux prédécesseurs, M. Howard Green et feu M. Sidney Smith. C'étaient de grands hommes, des hommes qui voyaient loin dans l'avenir, des hommes durs lorsqu'il fallait être dur, et il suit leur exemple. Parfois il ne les suit pas très silencieusement mais, comme l'a dit une fois M. Green, il est bon internationaliste. J'espère que, dans ce domaine, lorsque nous ne voudrons pas que la politique étrangère devienne la politique du parti, il tiendra compte des conseils des préopinants. Je pense qu'il conviendra que son gouvernement aurait pu éviter bien des déboires ces derniers mois s'il avait mieux écouté les propos de l'opposition.

• (8.40 p.m.)

Nous lui offrons donc nos meilleurs souhaits. Sa tâche n'est pas facile. Il a commis des erreurs qui lui ont été signalées, mais je crois que notre pays possède encore une bonne réputation dans le monde. Nous adoptons parfois une attitude teintée de pharisaïsme, mais en qualité de pays intermédiaire qui adopte une politique modérée et est disposé à faire sa part, nous pouvons être fiers de la façon dont le Canada s'acquitte de ses obligations internationales.

Monsieur le président, comme nous avons tous hâte d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et que je suis certain que d'autres députés veulent participer au débat, je suivrai son exemple aujourd'hui, je serai bref et reprendrai mon siège.

[*Français*]

M. Cantin: Monsieur le président, plusieurs députés se souviendront peut-être qu'au cours de leurs études secondaires, on leur donnait à traduire un théorème de Pythagore par lequel un homme tentait de rattraper une tortue dont le point de départ se trouvait à quelques pieds en avant de lui. Logiquement, l'homme ne devait jamais rattraper la tortue, car à chaque pas de l'homme, la tortue s'avançait de quelques pouces, en sorte que la rencontre ne devait jamais se produire. Et pourtant quelque chose comme une intuition laissait croire à ce logicien que la rencontre se produirait malgré les objections de l'esprit.

Il me semble, aujourd'hui, que la situation internationale se compare un peu à ce théorème. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des pays se sont unis pour entreprendre, cette fois-ci, l'offensive de la paix. Comme dans le théorème, toutefois, ces accords communs devaient ou devraient produire la paix. Et pourtant, dans un coin ou l'autre du globe terrestre, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il n'y a pas eu de jour sans guerre. Et encore, l'intuition nous dit que c'est toujours dans le domaine du possible d'atteindre le grand objectif: la paix.

Ce qu'il manque, dans mon humble opinion, c'est un chaînon ou plutôt une dimension sans laquelle cet objectif de la paix mondiale ne peut être atteint. Cette dimension, c'est, à mon sens, l'entrée de la Chine communiste aux Nations Unies. Inutile de rappeler l'impuissance du Secrétaire général des Nations Unies, de son Conseil de sécurité, vis-à-vis le problème du Vietnam.

Aussi, et c'est là le seul sens de mon intervention aujourd'hui, je demanderais à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) de se servir de toute son influence pour amener les États-Unis à consentir à l'admission de la Chine continentale au sein du Conseil des Nations, premier pas, à mes yeux, vers un règlement du conflit asiatique.

[*Traduction*]

M. Fairweather: Monsieur le président, on s'en rendra compte de plus en plus, nous ne sommes pas des experts. Toutefois, vu l'intérêt que je porte aux méthodes que la Chambre adopte pour faire connaître son point de vue au public, j'ai critiqué, je l'avoue—pas très sévèrement—bon nombre de débats sur cette question importante, car nombre de fois, sans doute à cause du volume de travail, nous n'avons pas eu un vrai débat mais un exposé de la position, si vous aimez cette expression, des représentants des partis qui forment le Parlement. Je suis donc très heureux d'avoir l'occasion de dire certaines choses qui me préoccupent au sujet de cette question des plus importantes.

Je voudrais le faire en rappelant d'abord au comité que nous faisons partie d'un monde divisé en trois. Premièrement, il y a notre monde, qui compte 700 millions d'âmes, soit 20 p. 100 environ de la population mondiale. Puis, il y a le monde qui représente à peu près 30 p. 100 de la population globale, qui est sous la domination, si l'on veut—bien que ce terme soit peut-être vieilli—du communisme. En tout cas, il est dominé par l'idéologie communiste. A mon avis, quand il s'agit de cette partie du monde, nous avons compris que ce terme ne signifie pas partout la même chose. Je suis heureux que les États-Unis tiennent maintenant bien compte de cette réalité.

Enfin, je ne doute pas que nous songions au tiers monde qui préoccupe, je le sais, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme nous tous, à titre de membres responsables du Parlement. Je veux parler de cette immense région du globe dont les habitants vivent encore dans la pauvreté la plus abjecte, où le produit brut ne représente qu'environ 15 p. 100 de la richesse productive du monde. Nous devrions continuer de réfléchir sur ces faits et nous rappeler le danger possible—d'autres orateurs l'ont mentionné—au cas où cette scission, ou cette divergence, si l'on préfère, s'aggravait. A mon sens, c'est véritablement dans ce contexte que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'acquitte de ses imposantes fonctions.

Maintenant, monsieur le président, pour passer de cette introduction de haute envolée à une ou deux choses pratiques que j'ai à l'esprit, j'aimerais rappeler encore une fois au ministre le fait que les hauts fonctionnaires et le personnel du ministère des Affaires extérieures, disséminés un peu partout dans le monde, n'ont pas encore la possibilité de voter aux élections. Il me semble qu'on aurait pu mettre au point une méthode simple pouvant permettre à ces personnes d'exercer leur droit de vote; c'est un paradoxe que les militaires attachés à ces ambassades peuvent voter alors que les distingués Canadiens que sont les ambassadeurs, les hauts fonctionnaires, les attachés, les chargés d'affaires et autres ne peuvent participer à ce mécanisme démocratique.

Je sais quelle raison on donne pour s'en excuser; on dit qu'un grand nombre de nos représentants à l'étranger ne savent pas ce qui se passe—je devrais dire plutôt qu'ils ne connaissent pas les qualités des divers candidats. A notre époque où les techniques de

communication sont si perfectionnées, ce ne devrait pas être trop difficile de remédier à cette situation. Je suis sûr que chacun de nous serait heureux de réduire son budget au temps des élections pour pouvoir transmettre à nos représentants dans les ambassades les renseignements qu'il leur faut pour qu'ils puissent prendre une décision quant au choix de leurs candidats. J'espère que le ministre ne tardera pas à mettre au point des modifications à la loi sur les élections en vue de l'adoption de cette réforme.

• (8.50 p.m.)

Ensuite, le ministre a récemment ajouté son nom à une réponse à une requête tendant à obtenir la modeste somme de $35,000 pour l'Institut canadien de recherches sur la paix afin de lui permettre d'établir un système de précis de recherches sur la paix. Je crois savoir que l'UNESCO y a souscrit la somme de $6,000. Il est certain qu'en regard de notre énorme budget de défense et de nos autres budgets, le ministre aurait pu acquiescer gracieusement à la modeste requête de ce groupe très digne. Je regrette qu'il n'ait pas jugé bon de le faire.

On nous a beaucoup parlé du Vietnam, et avec raison. Je n'ajouterai pas grand-chose à ce que le pays sait déjà au sujet de cette guerre tragique, si ce n'est de dire que je suis d'accord avec le député de Queens (M. Macquarrie) lorsqu'il déclare qu'il est extrêmement facile pour nous, au Canada, de critiquer. Il me semble vraiment que les chances de succès de la demande du président Johnson au Conseil de sécurité auraient été bien meilleures s'il avait été capable de maintenir la trêve quant au bombardement du Vietnam du Nord jusqu'à ce que lui-même ou son ambassadeur présente cette demande. Il n'est pas nécessaire d'être bien savant pour y penser, mais je le dis quand même pour ce que cela vaut.

Une des choses qui m'ont un peu préoccupé au sujet de nos amis américains et de leurs débats à ce sujet, c'est que, jusqu'à récemment, c'était considéré presque comme un «acte de trahison»—je mets ces mots entre guillemets de propos délibéré—de s'opposer aux vues du président. Cela me reporte à l'époque de la Seconde Guerre mondiale alors qu'en Grande-Bretagne, même s'il dirigeait un gouvernement de coalition, sir Winston Churchill avait insisté pour que le Parlement continue de critiquer la continuation de la guerre et la politique étrangère qui en résultait. Je ne saurais dire s'il insistait de bonne grâce, mais il insistait. Je pense que c'est agréable pour les amis des États-Unis de voir qu'il est possible pour les distingués sénateurs de différer d'opinion. Il n'y a pas si longtemps, le seul dissentiment qu'un bon nombre d'entre nous pouvaient discerner, c'était les marches de la paix, si louables fussent-elles, et les éditoriaux du *Times* de New York, de même que les commentaires de ce grand pontife qu'est Walter Lippman.

Il est bon de voir que le président du comité des relations étrangères du Sénat américain, et d'autres sénateurs, ont adopté une attitude indépendante à l'égard d'une question sans doute très grave pour nos amis américains.

Les Canadiens diffèrent d'opinion au sujet de la Rhodésie. Je partage les opinions au sujet du voyage à Lagos de notre premier ministre, de l'inquiétude au sujet du séjour de notre premier ministre à Lagos et du fait d'être accompagné à l'avion par le premier ministre de ce pays, qui devait être exécuté quelques heures après le départ de notre premier ministre. Je suppose qu'aucun des événements récents n'a été un plus grand réconfort pour M. Ian Smith que ce qui s'est passé en Nigéria. Il y a quelques années, j'avais l'honneur de visiter la Rhodésie et de rencontrer et d'admirer, comme nous le faisons tous, M. Garfield Todd.

J'invoque souvent cette époque et je me demande si ceux qui étaient en Afrique il y a 5 ou 10 ans auraient pu s'imaginer, par exemple, que le Kenya deviendrait un modèle de l'évolution coloniale et qu'il en serait autrement de la Rhodésie. Je veux simplement signaler ce fait. L'un de ceux qui étaient en Afrique avec moi, M. Edward Heath, est maintenant chef du parti conservateur en Grande-Bretagne. Je me souviens particulièrement d'un homme qui avait prétendu que si le gouverneur le nommait colonel et lui confiait le soin de mettre une armée sur pied, il résoudrait le problème rhodésien. M. Heath lui avait aussitôt demandé: «Quelle serait la couleur des chemises que vos hommes porteraient?»

Je crois que lorsque nous critiquons les opinions de nos amis américains au sujet des problèmes mondiaux, nous devrions aussi faire l'éloge de la résolution présentée par le sénateur John Pastore au Sénat des États-Unis et visant à restreindre la prolifération des armes atomiques. Je crois que le Canada devrait appuyer des attitudes positives de ce genre adoptées aux États-Unis.

Je veux seulement donner lecture à la Chambre de deux objectifs principaux qui ont inspiré la résolution du sénateur Pastore. Les voici:

> Une disposition qui exigerait des États ne possédant pas d'armes nucléaires d'accepter des mesures de sauvegarde internationales visant toutes les activités nucléaires; une disposition qui exigerait aussi des États qui possèdent des armes nucléaires de ne transférer à aucune autre nation, pour fins pacifiques, des matières nucléaires, sauf sous réserve de mesures de sauvegarde internationales.

En outre, cette résolution énonce le vœu que des mesures seront prises pour assujettir les usines de transformation de produits chimiques à l'inspection internationale.

Je voudrais mentionner une autre chose, et je m'excuse de faire une autre personnalité. En juin dernier, à San Francisco, j'ai eu le privilège d'assister à une petite réunion préliminaire à celle du 20e anniversaire des Nations Unies, tenue sous les auspices d'un citoyen éminent des États-Unis, du moins, je l'estime tel, M. Maxwell Stanley. Il s'occupe activement des fédéralistes mondiaux. Avec cette générosité qui caractérise les Américains, il avait invité environ 15 personnes de divers pays à regarder les Nations Unies dans dix ans.

Y assistaient, des gens comme Carlos P. Romulo, ex-président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'ancien président des Philippines, sir Safrulla Khan dont le nom est bien connu du ministre comme président de l'Assemblée et qui s'acquitte maintenant de son second mandat à la cour internationale de justice. Je n'ennuyerai pas la Chambre avec la liste complète des participants. Après quatre ou cinq jours de délibérations dans une atmosphère agréable, loin des contraintes de la journée, plusieurs conclusions ont été arrêtées. Carlos P. Romulo les a présentées à la réunion des fédéralistes du monde. Il y était dit qu'on ne saurait attendre une plus grande compréhension et fraternité pour nous apporter ces libertés, et qu'il fallait commencer dès maintenant.

• (9.00 p.m.)

Voici les modifications qui ont été proposées aux Nations Unies—le député de Québec-Sud en a signalé une tantôt—et je suis sûr qu'elles obtiendront l'approbation générale de la Chambre. Il faudrait énormément renforcer les Nations Unies pour qu'elles assurent ces besoins essentiels au maintien de la paix.

On a d'abord proposé un désarmement complet et appliqué de toutes les nations, par étapes soigneusement contrôlées. Une fois le désarmement achevé, chaque nation ne gardera qu'un contingent rigoureusement restreint de troupes légèrement armées, pour assurer l'ordre intérieur. Des progrès significatifs en matière de désarmement ne seront réalisables que s'ils s'accompagnent de progrès parallèles en vue d'assurer la sécurité internationale par l'entremise des Nations Unies.

La deuxième exigence serait l'établissement d'un contingent permanent des Nations Unies chargé d'assurer la paix et la sécurité internationales et la mise sur pied d'un service efficace d'inspection par les Nations Unies pour surveiller le désarmement. Cet objectif sera lui aussi bien accueilli par nous tous.

[M. Fairweather.]

Troisièmement, il faudrait que l'Assemblée générale soit autorisée à adopter des lois et règlements obligatoires, en ce qui concerne les fonctions relatives au maintien de la paix d'une organisation des Nations Unies consolidée, et qu'elle puisse assurer la mise en vigueur du programme de désarmement; et, de l'avis de la plupart des délégués, mais non de tous, un système de vote conforme à une organisation de nations unies renforcée, y compris l'abolition du «droit de veto» actuel au Conseil de sécurité.

Le mémoire stipulait qu'un bon nombre de pays se trouvent dans la situation paradoxale de jouir d'une représentation égale aux autres, quel que soit le chiffre de leur population. Le ministre et la plupart des députés sont parfaitement au courant de la chose. Ainsi l'Islande, avec un peu moins de 100,000 habitants, et l'Inde, qui compte un peu plus de 400 millions d'âmes, ont chacune une voix aux Nations Unies. C'est là une situation à laquelle il nous a fallu remédier chez nous, et dans notre intérêt, au moyen du remaniement électoral. J'ignore comment on pourrait appliquer cette méthode à l'échelle mondiale, mais peut-être y aurait-il lieu d'établir le vote proportionnel. Aucun pays n'aurait droit à moins d'un vote, mais les grandes puissances pourraient peut-être s'entendre pour avoir droit à 30 votes, par exemple. C'est là une des réalités de la vie qu'il nous faudra affronter un jour ou l'autre.

Quatrième proposition, une cour de justice plus forte, autorisée à interpréter la charte des Nations Unies et à trancher, en vertu de dispositions légales, tout conflit international; un système de cours régionales; et d'autres tribunaux et agences pour régler les conflits internationaux qui ne peuvent être réglés sous l'empire de principes légaux. L'adhésion à l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas aller sans l'acceptation de la compétence de la cour internationale dans tous les conflits internationaux.

Cinquièmement, il faudrait établir un programme de développement mondial. Le monde devra utiliser une plus grande partie de ses ressources pour favoriser l'avancement économique et social des nations moins développées, il en va de la survivance de l'humanité. L'expansion et une meilleure coordination des programmes actuels de développement s'imposent. Une plus grande partie des épargnes réalisées par suite du désarmement devrait servir à la mise en œuvre d'un programme de développement de grande envergure, administré par les Nations Unies.

Sixièmement, il faudrait un système de perception de fonds, sûr et suffisant, pour l'ONU renforcée. Une des tragédies actuelles,

c'est sûrement la nécessité où s'est trouvée l'ONU de mendier auprès des divers pays afin de poursuivre ses opérations du maintien de la paix à Chypre et dans d'autres parties du monde.

Septièmement, des garanties devraient être données pour prévenir un abus de pouvoir de la part de l'ONU renforcée, et l'attribution sans équivoque, aux États membres et à leurs peuples, de tous les pouvoirs non accordés aux Nations Unies aux termes de la charte revisée. Les honorables députés qui sont versés en droit constitutionnel peuvent imaginer que le délégué canadien et les délégués américains à cette réunion se sont occupés de cette proposition un peu plus longuement que les délégués d'autres pays du monde pour qui les questions de droit constitutionnel ne signifient pas grand-chose.

Enfin, il faudrait que tous les peuples puissent être admis à l'ONU. Le désarmement ne sera possible que si tous les peuples sont assujettis à un régime obligatoire.

Telles sont les recommandations adoptées à l'unanimité par la conférence à laquelle j'ai eu le privilège d'assister. C'était une conférence portant sur le sujet de l'Organisation des Nations Unies telle que nous l'entrevoyions pour 1975. Je terminerai en disant que j'appuie ces propositions. J'en suis convaincu, elles sont valides, et j'espère que le ministre, en pensant aux mesures à prendre pour assurer la paix, ne les perdra pas de vue.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, notre débat a été utile et a porté sur de nombreux points, mais je dois sans doute au comité de parler d'un sujet qui a été soulevé relativement à la situation actuelle. C'est le porte-parole officiel de l'opposition conservatrice à la Chambre qui en a parlé. Comme la question est d'actualité, je vais l'aborder maintenant. Je parlerai d'autres questions au fur et à mesure qu'elles viendront sur le tapis pendant l'étude de mes prévisions budgétaires.

Je dois dire que, vu l'appui presque irrésistible que de nombreux pays du monde ont accordé à la position prise par le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni à l'égard des actes du gouvernement illégal de la Rhodésie du Sud, j'ai été un peu étonné de la position qu'a adoptée l'honorable député d'Oxford. Parlait-il au nom de son parti? Cela n'est pas clair. De toute façon, il en a été le premier membre à prendre la parole à ce sujet. Aussi, vu l'importance de la question ainsi que le défi qu'il a lancé au gouvernement, tant au sujet de ce qui l'autorisait à agir ainsi, que de ses critiques implicites quant aux raisons de cette politique, dois-je y donner une réponse par égard pour le comité.

Sa déclaration d'aujourd'hui a rapport à une situation assez regrettable qui existe en Rhodésie du Sud depuis plus de trois ou quatre ans, pendant lesquels le Parlement et le gouvernement de ce pays du Commonwealth ont adopté un certain nombre de lois prévoyant la détention des adversaires politiques du régime, contrairement à ce que nous, des pays du Commonwealth, considérons comme le règne du droit.

En vertu de ces mesures, des partis nationalistes ont été proscrits et certains chefs politiques africains et européens ont été détenus ou mis en résidence surveillée sans procès et sans pouvoir se faire entendre. Il y a une forme générale de discrimination raciale, qui n'est pas de la même nature que l'apartheid, mais qui, à cause de la présente évolution de l'opinion mondiale sur le rôle de l'être humain dans la société, ne peut pas être tolérée.

• (9.10 p.m.)

Une de ces formes de discrimination raciale est le droit de suffrage qui, par suite de raisons financières et d'autres restrictions, permet à la petite minorité d'Européens de détenir la majorité dans le corps législatif de la Rhodésie. D'autres mesures législatives attribuent une bonne partie des meilleures terres arables de la Rhodésie aux colons blancs. C'est une forme de discrimination qui, à la lumière des connaissances acquises au sujet de la personnalité humaine, ne peut être acceptée et ne l'est pas, je crois, par la plupart des Canadiens. Et la grande majorité des membres de cette Chambre ou la grande majorité des peuples du Commonwealth ne peuvent le considérer avec indulgence.

Depuis novembre dernier, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, le régime de M. Smith a imposé à la presse et à la radio une censure qui isole à peu près les habitants de la Rhodésie du sud et qui permet au régime de donner des événements une version qui ne peut être contredite.

Ce n'est pas comme si le gouvernement du Canada avait agi sans examiner soigneusement les faits et sans prévoir cette décision. On pourra noter, d'après le compte rendu des débats de la Chambre, que longtemps avant le moindre signe d'une déclaration unilatérale d'indépendance, le premier ministre et moi-même avions indiqué quelle serait notre attitude en pareil cas.

A la conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Londres en juin dernier, les premiers ministres du Commonwealth ont, sans exception, fait part de leur opposition à l'imminente déclaration unilatérale d'indépendance. Je puis dire qu'il y a bien au-delà de deux ans, j'ai accueilli moi-même dans mon

bureau, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, deux ministres du gouvernement qui dirigeait alors la Rhodésie du Sud. Je leur ai expliqué notre attitude à l'égard de ce qui se passait dans ce pays. Nous en avons discuté non seulement aux réunions du Commonwealth, mais aux Nations Unies elles-mêmes. Aussi les mesures que le gouvernement du Canada a prises n'ont-elles pas pris le gouvernement de M. Smith au dépourvu.

Sans avoir le droit de parler au nom des autres gouvernements du Commonwealth, c'est un fait qu'ils ont fait connaître leur position, tant à la conférence des premiers ministres que bilatéralement. Je pourrais ajouter que l'histoire montrera que, par des communications privées, le premier ministre du Canada a, comme je l'ai fait, incité le gouvernement de la Rhodésie à bien étudier tout ce qu'impliquait la mesure qu'il a prise finalement en novembre dernier.

Monsieur le président, l'honorable député, dans sa critique sous-entendue de cette attitude du gouvernement canadien, mettant en même temps en doute l'autorité en vertu de laquelle nous avons agi, a cherché à démontrer que cela représente une nouvelle orientation de la politique étrangère du Canada. Je pense comme lui que c'est là une attitude que les gouvernements canadiens n'ont adoptée que très récemment. Il faut assurément examiner avec le plus grand soin toute sanction prise au sein du Commonwealth. C'est effectivement ce qu'on a fait en l'occurrence. Toutefois, ce n'est pas la première fois que nous intervenons ainsi. Il faut noter que, dans ce cas, nous sommes intervenus pour nous conformer à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme le cas s'était présenté pour l'Afrique du Sud. Notre intervention cette fois-là se fondait sur une résolution adoptée en 1963 par le Conseil de sécurité.

Parce que la question représente une évolution importante de la politique étrangère du Canada, même si ce n'est pas un précédent, il conviendrait de rappeler à l'honorable représentant la mesure prise par le Canada à l'égard de l'Afrique du Sud, conformément à la résolution adoptée en 1963 par le Conseil de sécurité. La Chambre se rappellera ma déclaration du 21 octobre 1963 au sujet de l'exportation d'armes du Canada à l'Afrique du Sud et portant que le gouvernement canadien ne permettrait pas l'expédition d'armes à l'Afrique du Sud. Nous n'avions pas permis les exportations d'armes destinées à la consolidation de l'apartheid. En 1963, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions dont l'application n'était pas obligatoire mais qui recommandaient à tous les pays de cesser de vendre et d'envoyer des armes, des munitions et des véhicules militaires à l'Afrique du Sud. Nous en avons tenu compte et, comme le gouvernement était soucieux d'exprimer la loyauté du Canada envers les Nations Unies et la désapprobation de notre pays à l'égard de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, il a jugé qu'il ne pouvait accepter aucune nouvelle commande de l'Afrique du Sud pour des articles d'équipement militaire ou permettre que ces articles soient expédiés en Afrique du Sud. Cela a été fait longtemps après la mesure prise par le gouvernement que mon honorable ami appuyait et qui représentait le Canada lors de la conférence des premiers ministres, à l'issue de laquelle l'Afrique du Sud a décidé de se retirer du Commonwealth.

M. Nesbitt: Non. Ce pays s'est retiré avant cela; cette mesure n'a rien à y voir.

L'hon. M. Martin: En toute déférence, je signale à mon ami que cette mesure a beaucoup à y voir car il a adopté une attitude différente de celle de son chef.

M. Nesbitt: Pas du tout.

L'hon. M. Martin: Son chef a exprimé à ce moment-là certains sentiments des Canadiens. Je tiens à le dire très clairement car cela est très important.

M. Nesbitt: Il vous faudra faire de plus grands efforts dans ce cas-là.

L'hon. M. Martin: A ce moment-là, son chef a adopté une attitude tranchée. Je ne dis pas que les mesures prises par son chef ont amené l'Afrique du Sud à se retirer du Commonwealth, mais il s'est joint aux autres premiers ministres pour exprimer ce qui était à l'époque, selon moi, l'opinion de la plupart des habitants du Canada et du Commonwealth. A notre époque, on ne saurait approuver les politiques de discrimination que pratique l'Afrique du Sud.

M. Nesbitt: Personne ne prétend le contraire.

L'hon. M. Martin: Mon ami dit non. Je ne prétends pas que son attitude aujourd'hui au sujet de la Rhodésie du Sud ne se concilie pas avec celle qui avait été prise au sujet de l'Afrique du Sud par le très honorable représentant, le chef de l'opposition, lorsqu'il était premier ministre.

M. Nesbitt: Le ministre ne croit-il pas que la situation n'était pas la même, vu qu'à l'époque où l'Afrique du Sud est devenue

république, elle a automatiquement quitté le Commonwealth et a dû demander d'être réadmise; il a fallu alors décider si l'Afrique du Sud pouvait être réadmise au sein du Commonwealth à cause de la politique. Cela ne prouve-t-il pas qu'il n'en est pas de même en ce qui concerne le retrait de la Rhodésie, du Commonwealth?

L'hon. M. Martin: Tout ce que je peux dire à mon ami, c'est que si nous voulons préserver l'unité au sein du Commonwealth—et je crois que c'est un organisme important de collaboration internationale dans le monde—nous ne pouvons sympathiser avec ceux qui semblent chercher de façon détournée ou autrement à appuyer une politique de discrimination raciale.

En ce qui concerne les sanctions imposées par le gouvernement à l'Afrique du Sud, un précédent dans l'orientation de la politique étrangère du Canada, j'aimerais souligner qu'en 1964, l'Afrique du Sud a lancé dans le monde un appel de soumissions pour des véhicules militaires. Par suite de la politique annoncée par le Canada, aucune société canadienne n'a répondu à l'appel d'offres. C'était le résultat de la politique du gouvernement canadien fondée sur une interprétation du Conseil de sécurité. Tout camion pouvant être utilisé à des fins militaires tombait sous le coup de la résolution.

• (9.20 p.m.)

Le Canada a adopté cette ligne de conduite, même si un ou deux pays du Commonwealth ont continué d'autoriser des sociétés relevant de leur compétence à faire des offres pour la vente de cet équipement à l'Afrique du Sud. Comme à l'époque, nous estimons que cette pratique était injuste envers le Canada et nettement contraire à l'interprétation de la résolution du Conseil de sécurité.

La ligne de conduite du gouvernement à l'égard de l'assistance militaire au Portugal a été annoncée à la Chambre le 25 juin 1963. Elle visait certains articles. Nous n'avons rien livré au Portugal, à titre d'aide mutuelle, depuis le mois de novembre 1960. Les premières expéditions au Portugal, comme à d'autres pays de l'OTAN, avaient été faites sous réserve que ces matériaux serviraient uniquement à renforcer la capacité défensive de l'Alliance. En outre, nous avons interdit la vente d'équipement à ce pays, sauf si ce matériel devait servir à des fins découlant de ses obligations en vertu de l'Accord de l'OTAN. Par conséquent, la ligne de conduite adoptée à l'égard du Portugal est essentiellement la même que celle que nous avons adoptée à l'égard de l'Afrique du Sud et celle que nous prenons à l'égard de la Rhodésie du Sud.

Le député mettait en doute aujourd'hui la sagesse qui a inspiré les sanctions décidées par le gouvernement. Non seulement la mettait-il en doute, mais il se demandait si nous avions l'autorité nécessaire pour les imposer. Il a laissé entendre que le Parlement aurait dû être convoqué pour faire connaître son point de vue avant l'imposition des sanctions. Je le prie de tenir compte des circonstances dans lesquelles les sanctions ont été imposées. Le Parlement du Royaume-Uni s'était réuni et siégeait à ce moment-là. Le gouvernement britannique a annoncé sans hésiter au Parlement du Royaume-Uni qu'il avait adopté une ligne de conduite particulière, fondée sur des lois qui sont, sous certains rapports, semblables aux nôtres, et il a laissé au Parlement du Royaume-Uni le soin de rejeter ou d'approuver la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.

Mais notre Parlement à nous ne siégeait pas. Il nous fallait agir vite. Nous avons été parmi les premiers pays à prendre des mesures. Je m'imagine facilement ce que le député aurait dit, si nous avions retardé indûment l'imposition de ces sanctions, une fois que le gouvernement de la Grande-Bretagne nous avait invités à passer aux actes.

Une voix: Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas été convoqué?

L'hon. M. Martin: De toute façon, les mesures ont été prises tout de suite après la déclaration illégale d'indépendance le 11 novembre. Elles consistaient à ne pas reconnaître un régime destitué par l'autorité légitime, le gouverneur de la Rhodésie. Ces mesures comprenaient un certain nombre de dispositions connexes et appropriées. Nous avons retiré notre délégué commercial. Nous avons annulé notre petit programme d'aide, imposé une interdiction complète sur les armes et supprimé le tarif de préférence britannique, ainsi que les facilités de crédit à l'exportation à l'égard des exportations canadiennes vers la Rhodésie. Ces mesures découlaient essentiellement et naturellement de notre refus de reconnaître un régime illégal et destitué, et elles ont été prises par le gouvernement britannique que nous considérions comme responsable de la Rhodésie au point de vue constitutionnel.

Le gouvernement du Royaume-Uni a pris les même mesures que nous avec une autorité exécutive, agissant selon les pouvoirs juridiques qui lui sont dévolus. De même, les mesures prises par les autres pays, comme la Suède, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les pays membres et non membres de

l'OTAN, l'ont été en vertu de l'autorité qu'ils possédaient. Si leurs Parlements siégeaient, ils ont eu l'occasion, je suppose, d'étudier la question.

L'honorable représentant nous aurait reproché un retard indu si nous n'avions agi aussi rapidement que nous l'avons fait. L'honorable député met en doute la légalité de l'interdiction frappant l'exportation des armes. La politique du gouvernement est de ne pas permettre l'expédition d'armes ou d'équipement militaire dans les régions perturbées, par exemple en Rhodésie. A la suite de la déclaration illégale d'indépendance, nous avons cru qu'exporter des armes en Rhodésie serait répréhensible. Soit dit en passant, longtemps avant la déclaration unilatérale d'indépendance, le gouvernement du pays intéressé avait été notifié de la ligne de conduite que suivraient notre pays et d'autres pays du Commonwealth. Par le décret du conseil émis en vertu de l'article 3(A) de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, notre liste des restrictions à l'exportation existe déjà depuis quelque temps et elle a pour effet d'assujettir l'exportation des denrées critiques à un permis d'expédition, quelle que soit la destination. C'est en vertu de cette autorisation d'ordre juridique que l'expédition d'armes à la Rhodésie a été refusée. En ce qui concerne la suspension des facilités de crédit à l'exportation, il est laissé à l'entière discrétion du gouvernement, sous le régime de la loi modifiée sur l'assurance des crédits à l'exportation, de décider si un pays quelconque est admissible au financement en vertu de l'article 21(A) de cette loi.

Passons maintenant à la deuxième partie des mesures prises par le Canada par suite de la résolution adoptée le 20 novembre par le Conseil de sécurité. Comme je l'ai mentionné plus tôt, la résolution recommandait la rupture de tous les liens commerciaux avec la Rhodésie tant que ce pays serait dirigé par un régime illégal. C'est à la suite de cette résolution que nous avons pris toutes les mesures économiques subséquentes, notamment l'interdiction sur les importations et les exportations et le retrait de l'assurance des crédits à l'exportation. Cela était conforme à la politique établie du Canada qui consiste à suivre les recommandations du Conseil de sécurité et, de façon générale, à accorder tout notre appui aux mesures prises par les Nations Unies dans les situations qui ont de graves répercussions sur le plan international.

Je tiens à faire savoir au député que les mesures que nous avons prises à l'égard de la Rhodésie du Sud étaient, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, conformes aux recommandations de l'ONU elle-même. Le député a dit que les interdictions frappant les importations et les exportations étaient illégales.

[L'hon. M. Martin.]

M. Nesbitt: Seulement certaines d'entre elles.

L'hon. M. Martin: L'honorable député dit que certaines l'étaient. Peu après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité le 20 novembre, et en application de notre ligne de conduite qui consiste à agir de concert avec la Grande-Bretagne, constitutionnellement et légalement responsable du territoire de Rhodésie, nous avons conclu un arrangement avec le gouvernement britannique prévoyant une étroite collaboration dans l'application d'autres mesures économiques contre le régime illégal de Rhodésie. Cet arrangement a revêtu la forme d'un échange de notes, le 26 novembre, entre les gouvernements canadien et britannique: en réalité entre le haut commissaire britannique et moi-même. A titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai demandé que le ministère de la Justice soit consulté. On nous a appris qu'un échange de notes entre le Canada et la Grande-Bretagne, cette dernière à titre de puissance souveraine en Rhodésie, prévoyant l'application de sanctions économiques contre la Rhodésie, constituerait un arrangement ou un engagement intergouvernemental, d'après la loi sur les licences d'importation et d'exportation.

Les légistes nous ont dit que l'attitude que nous avions adoptée était légale et motivée en vertu de la loi. Le député prendra note de ce que j'ai dit ce soir. S'il estime que mes propos ou que les vues des légistes de la Couronne sont erronés, il fera profiter la Chambre de sa savante opinion.

M. Nesbitt: Moi et d'autres.

L'hon. M. Martin: Quant à l'assurance des exportations des biens et de services à un pays particulier, la société d'assurance des crédits à l'exportation est libre, aux termes de la loi, de l'accorder.

• (9.30 p.m.)

Mon honorable ami a parlé aujourd'hui des différents décrets du conseil. A ce propos, je veux l'aider dans ses recherches. Le décret CP 1965 - 2016, du 12 novembre, décrétait la suppression des préférences et l'application du tarif général au sujet des importations de Rhodésie, conformément au paragraphe 1 de l'article 4 du Tarif des douanes.

M. Nesbitt: Parfait.

L'hon. M. Martin: Parfait, dit mon honorable ami. Tout à l'heure, il n'hésitait pas à conclure que nous avions agi illégalement et voici qu'à propos de ce décret en particulier, nous avons, selon lui, respecté l'esprit de la loi.

M. Nesbitt: Si le ministre s'était reporté à mes observations—il aurait pu consulter les bleus—il aurait vu que j'ai bien dit que deux ou trois des décrets étaient parfaitement légaux. Mais j'ai mis en doute ceux qui découlent des articles 5 et 6 de la loi sur les licences d'exportation et d'importation. J'ai mis en doute leur légalité. Il s'agit de l'embargo sur le sucre, le tabac et le minerai de chrome.

L'hon. M. Martin: Dois-je conclure qu'il ne conteste pas la validité du décret du conseil 1965-2134 concernant les importations de tabac et de sucre originaires de Rhodésie?

M. Nesbitt: Je l'ai fait.

L'hon. M. Martin: Le décret du conseil 1965-2134 du 30 novembre prévoyait l'addition sur la «liste de marchandises d'importation contrôlées» du tabac et du sucre d'origine rhodésienne, sous l'empire des articles 5 et 6 de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, et mettait en vigueur l'arrangement intergouvernemental entre la Grande-Bretagne et le Canada.

M. Nesbitt: C'en était un dont je contestais la validité, mais pas de celui qui a été adopté en vertu du Tarif des douanes.

L'hon. M. Martin: Ma foi, mon honorable ami trouve à redire à l'attitude que nous avons adoptée et aux conseils que nous avons reçus. Il est manifeste, d'après moi, selon l'interprétation de la loi et en supposant l'existence d'un arrangement intergouvernemental, comme celui que j'ai déposé, entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, que nous avons suivi la procédure juridique qui convenait.

Le C.P. 1965-2211 du 8 décembre prévoyait l'addition, à la Liste de marchandises d'importation contrôlées, des articles suivants en provenance de la Rhodésie: minerai et concentré de chrome, ferrochrome, amiante et viandes, en conformité des articles 5 et 6 de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, conformément à un arrangement intergouvernemental, dans les paragraphes que j'ai nada. Le gouvernement avait donc bien l'autorisation légale en la matière.

Finalement, le C.P. 1965-2252 ajoutait la Rhodésie à la liste des zones contrôlées, en conformité des articles 4 et 6 de la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Mon honorable ami ne fera pas d'objection à cela, j'imagine.

L'hon. M. Churchill: Ai-je raison de conclure que le ministre se base entièrement sur les mots «arrangement intergouvernemental» pour justifier son autorité?

L'hon. M. Martin: La résolution du Conseil de sécurité, c'est clair, n'avait pas un caractère impératif. On ne pouvait donc agir, en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, qu'en vertu d'une obligation impérative ou d'un arrangement intergouvernemental. Or il existait un arrangement intergouvernemental, mon honorable ami en a une copie en main. Notre initiative est rentrée nettement dans le cadre de la loi sur les licences d'exportation et d'importation; c'est l'opinion des légistes de la Couronne.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une autre question parce que cette affaire est vraiment intéressante. Dans sa lettre, au second paragraphe, le haut commissaire britannique dit qu'il est autorisé à confirmer au nom du gouvernement de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord qu'à leur avis, il est souhaitable et important qu'ils s'entendent avec le gouvernement du Canada pour collaborer étroitement dans ce domaine. Dois-je comprendre que le ministre considère les mots «pour collaborer étroitement dans ce domaine» comme l'«arrangement gouvernemental» pour imposer des sanctions?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami l'a admirablement montré.

Finalement, l'allusion à un accord intergouvernemental, dans les paragraphes que j'ai cités, signifie que la loi sur les licences d'exportation et d'importation pourrait seulement être employée, comme vient de le dire le représentant, pour mettre en œuvre un accord ou un engagement intergouvernemental qui avait été dûment établi entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni. Les deux pays ont conclu un tel accord par un échange de notes qui ont été déposées et, selon les conseillers juridiques de la Couronne, cet accord est conforme aux exigences comprises dans l'expression «accord intergouvernemental» mentionnée par cette loi.

Ainsi, par suite de l'addition de la Rhodésie à la liste des régions contrôlées, toutes les exportations vers la Rhodésie, avec quelques petites exceptions autorisées par la licence générale, exigent une licence d'exportation individuelle. C'est pour cela que les exportations d'huile et de produits oléagineux ont été interdites.

Aujourd'hui, j'ai annoncé qu'en plus de cela, il est interdit d'exporter et d'importer des marchandises, ce qui représente la quasi-totalité de notre commerce dans les deux sens, de sorte que l'interdiction est maintenant complète.

Quant à la substance, à savoir si notre ligne de conduite est bonne ou mauvaise, le gouvernement croit que l'unité au sein du Commonwealth, nos relations avec les pays d'Afrique et l'évolution des événements, exigent la sorte de ligne de conduite qu'ont prise tous

les pays du Commonwealth, y compris le Canada.

Mon honorable ami a parlé antérieurement de la visite de la reine au Canada. Nous nous réjouissons tous à l'idée de recevoir la visite de la reine, la reine du Canada, mais n'oublions pas les événements qui sont survenus au cours de la première semaine de décembre dernier, lorsque des pays africains du Commonwealth se sont associés à d'autres pays d'Afrique en menaçant le gouvernement britannique d'un ultimatum selon lequel ces pays rappelleraient leurs missions diplomatiques de Londres si des mesures plus efficaces n'étaient prises par la Grande-Bretagne à l'égard de la Rhodésie.

C'est par suite de cette situation que s'est tenue la conférence des premiers ministres à Lagos, au mois de janvier, et il est bien connu que, se rendant compte des répercussions que cela aurait sur le Commonwealth, le gouvernement canadien a exhorté certains pays, notamment la Tanzanie et le Ghana, ainsi que d'autres pays qui auraient pu songer à rappeler leurs diplomates, à bien tenir compte des conséquences d'une telle mesure sur l'unité du Commonwealth; naturellement, nous savions qu'en rappelant leurs missions diplomatiques, ces pays ne se retiraient pas pour autant du Commonwealth.

Je dis par conséquent à mon ami—je ne mets pas en doute sa sincérité à cause de l'attitude qu'il a prise; je connais sa sincérité—mais je lui dis que c'est là l'attitude d'un petit nombre seulement. Je suis persuadé que cette attitude ne donnerait pas des résultats qu'il considère comme souhaitables, c'est-à-dire de favoriser l'unité du Commonwealth et de permettre à notre pays et aux autres, comme la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de reconnaître d'un commun accord avec la plupart des pays du monde que nous avons su prendre les décisions qui s'imposaient. La communauté internationale ne saurait rester indifférente devant une politique ostracisante d'envergure contre toute une population, tout simplement à cause de la couleur de sa peau.

Voilà ce qu'implique ce problème et c'est pourquoi le gouvernement a adopté cette attitude. C'est la raison pour laquelle je demande à la Chambre d'indiquer clairement, par ses réactions devant ces mesures, que la ligne de conduite que nous avons fait nôtre en vue d'aider la Grande-Bretagne et d'autres pays du Commonwealth, grâce à l'assistance aux pays hors du Commonwealth, était sage, courageuse et qu'elle constituait l'expansion nécessaire de notre politique étrangère.

[L'hon. M. Martin.]

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il croit que l'imposition de sanctions destinées à causer la détresse économique des Blancs et des gens de couleur en Rhodésie du Sud est la bonne attitude chrétienne que notre pays doit adopter?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est qu'on souhaiterait qu'il n'eût pas été nécessaire d'adopter cette ligne de conduite. Je voudrais dire à mon honorable ami que, sans faire intervenir le christianisme ni quelque autre forme de religion, mais en se fondant sur des principes moraux élevés lorsqu'on a à prendre une décision de ce genre, il ne peut y avoir aucun doute que la moralité de l'action que nous avons accomplie subira mieux l'épreuve que la moralité impliquée dans le genre de distinctions qu'ont pratiquées les gouvernements de certains pays du monde envers les gens qui ne sont pas de race blanche.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je n'aurai pas la prétention d'essayer de montrer à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieure du Canada. Je voudrais simple- son ministère, comment orienter la politique extérieure du Canada. Je voudrais, simplement apporter à la discussion un témoignage et, peut-être, faire une suggestion.

J'ai écouté, comme nouveau-venu, et avec beaucoup d'attention, les remarques qui ont été faites au cours de ce débat par les membres des différents partis de la Chambre, et je dois dire que, sauf quelques exceptions, j'ai été édifié de voir sur quel ton on a entrepris le débat. On a compris qu'il s'agit en somme de ce vieux principe biblique, à savoir, si nous devons être les véritables gardiens de nos frères. J'ai admiré en particulier la générosité et la spontanéité méritoires dont l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) a fait preuve en offrant à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'hommage de son appréciation pour l'excellent travail qu'il fait.

J'ai été particulièrement frappé aussi par les remarques d'un honorable député de l'opposition, je crois que c'est le député de Queens (M. Macquarrie). Si je ne suis pas complètement dans l'ordre, monsieur le président, si j'enfreins le Règlement, vous me le direz, mais je voudrais suggérer qu'on nous distribue le plus tôt possible la liste des noms des députés avec le numéro du pupitre qu'ils occupent et le comté qu'ils représentent, afin que les nouveaux venus comme moi soient en mesure d'identifier leurs collègues.

J'ai donc admiré le discours, rempli de hauts principes, qu'a prononcé le député de Queens qui, même en faisant partie de l'opposition, a cru devoir corriger certaines impressions ou opinions de ses collègues conservateurs, justement en vertu de ce principe de l'union sacrée qui s'impose à nous sur cette question des relation internationales. Mais je crois que je dois corriger tout de même une affirmation que l'honorable député a faite, quand il a dit qu'il n'acceptait pas le point de vue de l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) qui avait dit précédemment, au cours de l'après-midi, que la province de Québec devait pouvoir conclure des ententes culturelles, avec la France en particulier, sans préjudice aux attributions du gouvernement fédéral. La thèse de l'honorable député de Sherbrooke m'a frappé. C'est un professeur en droit constitutionnel. Il sait de quoi il parle. Il a étayé ses affirmations au moyen d'arguments que je trouve sérieux. Comme l'honorable député de Queens m'a l'air très sincère dans son attitude, je lui suggérerais d'avoir quelques rencontres avec le député de Sherbrooke. J'ai l'impression qu'il ne s'agit que d'un malentendu entre les députés de Sherbrooke et de Queens sur cette question d'ententes culturelles que la province de Québec peut pouvoir conclure avec certains pays, la France en particulier, et qui se font d'après un mécanisme parfaitement acceptable aux responsables des Affaires extérieures et qui ne diminuent en rien leur prestige ou leur autorité.

Je suis, depuis des années, le déroulement de la politique extérieure de mon pays, et ça m'intéresse! Je vous ai dit que je voudrais apporter un témoignage: je crois personnellement que le chef du gouvernement et l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures forment un tandem particulièrement bien préparé à la mission importante qu'ils ont à remplir comme arbitres dans une foule de conflits que nous rencontrons justement dans ce monde en turbulence, sinon en ébullition, où tellement de pays menacent de «perdre le nord», pour employer une expression de chez nous. Je ne me fie pas à mon opinion personnelle mais à un témoignage très éloquent, à tous points de vue, que m'ont rendu certains journalistes américains et certains journalistes canadiens que j'ai eu l'occasion de fréquenter depuis plusieurs mois, et qui ont pu voir évoluer à l'ONU et au Lagos ou lors de conférences européennes, soit le très honorable premier ministre (M. Pearson), soit l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Monsieur le président, vous savez que des journalistes—ce n'est pas une race qui est portée à s'enthousiasmer pour le premier venu —m'ont dit à plusieurs reprises leur admiration de voir le prestige que le très honorable premier minister et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exercent auprès des diplomates extérieurs, et tout le respect qu'ils inspirent. Combien souvent leurs suggestions et leurs propositions étaient acceptées d'emblée par les diplomates des pays étrangers! Je crois qu'il est important que ce témoignage soit rendu dans les circonstances, parce que je suis un de ceux qui croient que, s'il est un domaine très important pour grandir l'image du Canada et lui donner le plus d'influence possible dans le concert des nations, c'est le domaine des affaires extérieures. Nous devrions abolir la critique mesquine et destructive et essayer de maintenir la discussion sur un niveau élevé tel que l'ont fait la plupart des députés de la Chambre aujourd'hui, soit à un haut niveau constructif. Ils se sont justement préoccupés de ce souci de ne pas donner à d'autres nations, qui lisent nos délibérations dans les journaux, l'impression que sur la politique extérieure nous pourrions être divisés de façon qui, éventuellement, pourrait devenir désastreuse pour notre influence.

J'ai aimé aussi les discours de ceux qui ont dit bien haut que nous devions être solidaires de nos alliés dans ces deux mondes qui s'affrontent, de ceux qui ont la même idéologie que nous, de ceux qui comprennent le devoir de solidarité. On peut présenter, à l'occasion, des suggestions constructives; c'est dans l'ordre, mais dans la plupart des cas, de façon substantielle, constante et définitive, nous devrions nous serrer les coudes, si nous ne voulons pas être défaits par l'idéologie communiste qui s'évertue à absorber les nations trop faibles pour se défendre de cette influence néfaste.

Monsieur le président, j'en viens justement à la suggestion que je veux faire à la Chambre; c'est que dans le domaine des relations extérieures, nous devons manifester un souci constant de l'union sacrée pour maintenir très grande et très brillante l'image du Canada, pour l'agrandir si possible, pour accroître son influence au bénéfice de la paix et aussi au bénéfice du progrès des nations qui attendent beaucoup de nous, qui regardent de notre côté avec cette espérance que nous connaissons tous.

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, je voudrais également apporter ma contribution, mais d'une façon très brève, à ce débat sur les affaires extérieures.

Étant donné que le temps avance, je ne traiterai que d'une seule question, soit la présence aux Nations Unies d'une vingtaine de pays africains d'expression française.

En 1960, lorsque j'étais délégué aux Nations Unies, j'avais été spécialement chargé, par

le ministre des Affaires extérieures de l'époque (M. Green), d'établir des contacts avec ces nouvelles nations d'expression française.

Je dois vous dire, monsieur le président, que le Canada est une puissance respectée par ces jeunes pays. Le Canada, à cause de son caractère biethnique, à cause également de sa dualité culturelle, a un rôle très spécial à jouer au sein de ce groupe d'États africains. Ces pays d'Afrique ont entièrement confiance dans toutes nos possibilités, parce que le Canada, à leurs yeux, est un pays qui n'a pas d'ambition territoriale ni de passé colonial, et nous sommes bien placés pour faire profiter ces pays de notre expérience, de nos connaissances sur tous les plans.

La délégation canadienne aux Nations Unies doit donc multiplier ses efforts et ses démarches pour consolider notre amitié avec ces groupes de jeunes pays africains. Pour y arriver, je demanderai au ministre d'aviser notre délégation aux Nations Unies, afin qu'elle coopère très étroitement avec les pays d'Afrique française dans différents comités de l'Assemblée générale, et surtout à la Quatrième Commission où l'on discute des problèmes de tutelle.

• (9.50 p.m.)

Or, je sais qu'actuellement, nous sommes très bien représentés à la délégation canadienne des Nations Unies par la présence de son Excellence l'ambassadeur Paul Tremblay, que nous avons eu l'initiative de nommer à ce poste. Je voudrais également souligner, parce qu'il était mon collègue de travail, le dévouement et les efforts que le sous-secrétaire d'État actuel a déployés en 1961, alors qu'il occupait la direction du Comité judiciaire des Nations Unies. Mais ces efforts et ce travail doivent s'accentuer et continuer. Il faudrait donc que, durant les sessions de l'Assemblée générale, le gouvernement envoie comme délégué un député d'expression française parce que, je le répète, à cause de la formation actuelle de l'Assemblée générale, il est essentiel, pour le prestige et la bonne renommée de notre pays, de s'assurer, durant ces assises, d'une présence canadienne-française.

Mais nos efforts et notre politique extérieure ne peuvent pas s'arrêter seulement à établir des contacts avec les pays africains d'expression française. Il faut, de plus, formuler à l'égard de ces pays une politique bien définie, bien arrêtée, et ce dans tous les domaines.

Ces jeunes pays, monsieur le président, sont actuellement en pleine expansion économique, avec toutes les difficultés que nous leur connaissons. Leur évolution politique est plutôt lente, et à preuve, ces révolutions sanglantes des mois passés.

[L'hon. M. Asselin.]

Il est incontestable que ces pays manquent énormément de cadres dans le domaine de l'administration. Il leur faudrait également, à la tête de leurs institutions, la présence d'hommes plus qualifiés et compétents, en plus grand nombre. Leurs ressources naturelles sont quasi-inexploitées et, encore aujourd'hui, on a recours, pour développer ces ressources naturelles, à des experts souvent de l'ancienne autorité administrative ou des pays qui les ont colonisés. C'est à cause de la présence d'étrangers dans leurs cadres politiques que la jeunesse africaine commence à douter de leur statut de pays indépendants. Il s'ensuit donc un mouvement d'agitation des classes populaires comme celui que nous avons connu dernièrement.

Certes, monsieur le président, il est clair que ces pays d'Afrique n'étaient peut-être pas tout à fait prêts pour acquérir leur indépendance. Mais en Afrique comme ailleurs, on n'arrivera jamais à l'indépendance politique complète sans l'indépendance économique.

C'est là que le Canada, à cause de son caractère biculturel, a une vocation bien spéciale à exercer dans les pays d'Afrique d'expression française. Jusqu'à date, je crois que notre pays n'a pas répondu de façon adéquate à l'appel lancé par ces pays. Le gouvernement devrait, à mon avis, et cela sans délai: premièrement, contribuer à la formation professionnelle des jeunes Africains, en leur accordant des bourses d'étude en plus grand nombre afin que ces étudiants puissent fréquenter les universités canadiennes. Le gouvernement devrait également fournir à ces pays des experts et des techniciens pour les aider à développer leurs ressources naturelles et, aussi, participer à l'équilibre économique de leurs institutions.

Le gouvernement, à mon avis, devrait également établir, dans ces différents pays, des agents commerciaux afin que notre pays puisse profiter des nombreux marchés qui s'établissent continuellement en Afrique.

Enfin, monsieur le président, notre gouvernement devrait nommer, dans les pays africains d'expression française de grande importance, des ambassadeurs qui parlent le français, afin d'établir non seulement des liens économiques mais également des relations culturelles qui seront, j'en suis convaincu, enrichissantes pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. le président: Le député de Kootenay-Ouest a la parole.

M. Herridge: Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. le président: A l'ordre. Le comité consent-il à déclarer qu'il est dix heures?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

[*Français*]

LE CENTENAIRE DU CANADA—UNE PUBLICATION DU QUÉBEC AURAIT ÉVITÉ DE PARLER CLAIREMENT DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS CERTAINS PROJETS

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, la plupart des députés fédéraux de la province de Québec recevaient du secrétariat de cette province une brochure intitulée «Les projets du centenaire du Québec», donnant une illustration et des notes descriptives des projets qui seront mis à exécution, en vertu de la Loi sur le centenaire de la nation.

Ce document est très bien présenté et il nous laisse voir l'ampleur des édifices commémoratifs qui marqueront, dans le Québec, le centenaire de la Confédération. Cependant, plusieurs y ont remarqué une lacune et ont déploré le fait que la participation du gouvernement fédéral n'y soit pas indiquée plus clairement. On semble avoir évité, pour chacun des projets, de mentionner, de façon non équivoque, la participation d'Ottawa qui pourtant se totalise à plusieurs millions de dollars.

Il est vrai que, dans chaque cas, on mentionne le coût total, la part du Québec, la part du centenaire, ainsi que celle du promoteur, selon le cas. Le fait d'employer le mot «centenaire» pour définir la contribution d'Ottawa peut facilement porter à équivoque, surtout parce que dans les premières pages on parle d'un comité du centenaire formé par le gouvernement de la province de Québec et composé seulement de délégués provinciaux.

On me suggérera peut-être de lire attentivement l'introduction et les dispositions d'ordre législatif qui se trouvent au début de la brochure et de ne pas prêter d'intentions injustement. D'accord, mais je prétends qu'il eût été facile d'être plus explicite, évitant ainsi de minimiser l'apport du gouvernement fédéral.

J'ai en main, monsieur l'Orateur, l'introduction ainsi que les dispositions d'ordre législatif, et si je jette un coup d'œil sur ces deux pages, je suis à même de constater que l'on précise que, pour le conservatoire de Québec, dont je reparlerai tantôt, le gouvernement d'Ottawa et celui de Québec vont fournir chacun une part appréciable. Mais dans les autres explications, on parle d'un comité du centenaire qui a été formé par la province de Québec, et l'on dit que la province va collaborer avec la Commission du centenaire par l'entremise du secrétariat de la province; mais l'on ne dit rien de la contribution d'ensemble du gouvernement fédéral.

Dans les dispositions d'ordre législatif, on parle de la loi qui a été adoptée par la province de Québec. Dans l'appellation de cette loi, on parle de collaborer, de collaborer et de collaborer.

Il est à se demander, en lisant rapidement ce texte, si la province de Québec n'a pas, encore une fois, préféré la formule d'option, d'autant plus que plus loin on réussit même à dire que, de tous ces projets, la province de Québec, elle, verse un million de plus que la Commission du centenaire.

Je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur tous ces détails, mais il me semble qu'on aurait pu faire un peu plus d'efforts pour préciser davantage notre contribution.

D'autant plus qu'il est évident que, dans certains comtés, les députés provinciaux ont cherché à monopoliser le mérite et la publicité pour ces projets du centenaire. Dans le comté de Beauharnois, entre autres, où le projet relève de la responsabilité d'une corporation privée, le député a tout fait pour qu'on ne parle pas du gouvernement fédéral et, encore moins, du gouvernement municipal. Il a cherché à donner des directives au comité local dans des domaines qui ne le regardaient pas, et il a même menacé de «bloquer» le projet si ça ne marchait pas à son goût. Il est vrai que, chez nous, nous n'avons pas un député comme les autres; mais je sais que d'autres députés fédéraux ont eu à se plaindre du manque de collaboration entre les deux échelons de gouvernement.

On aura l'impression que Québec cherche toujours à monopoliser la publicité et à prendre tout le crédit pour lui seul.

Monsieur l'Orateur, comment se fait-il que les représentants fédéraux soient plus souvent qu'autrement traités comme des enfants pauvres, lors de certaines inaugurations de projets à frais partagés? Comment se fait-il qu'aucun représentant fédéral n'ait été invité officiellement à la cérémonie de la levée de la première pelletée de terre pour marquer le début des travaux du conservatoire de Québec? Ottawa ne contribue-t-il pas par une somme de $2,800,000 dans ce projet du centenaire dans la capitale québécoise?

Il est vrai que, de nos jours, on laisse le fédéral porter «l'honni», et il est de bonne guerre de dire: Si ça va mal, c'est de la faute d'Ottawa et, si ça va bien, ça dépend de Québec...

Le but de ma question à l'honorable secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh) n'est aucunement de susciter une polémique mais plutôt de monter en épingle une situation qui pourrait facilement être corrigée, afin d'entraîner une meilleure compréhension et collaboration, sur-

tout à la veille du centenaire de la Confédération.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, pour répondre à l'honorable député de Beauharnois-Salaberry, je devrais, ça me semble, parler d'abord de la publicité à faire aux projets relatifs au Centenaire, surtout ceux qui ont été entrepris sous le régime des accords conclus avec les gouvernements des dix provinces.

Ces accords contiennent deux articles qui régissent cette question de la publicité, mais qui ne prévoient rien au sujet des textes imprimés, qu'il s'agisse de communiqués, de tracts ou de brochures, comme celle dont a parlé l'honorable député. Tout ce qu'elles prescrivent, c'est que la contribution des deux gouvernements soit mentionnée sur les enseignes érigées sur les lieux de la construction ainsi que sur les plaques et indicateurs permanents posés pour marquer la réalisation de l'entreprise.

Même si elle n'est pas prévue en toutes lettres dans les accords en question, la publicité par imprimés a quand même fait l'objet d'une entente officieuse entre la Commission fédérale du centenaire et les organismes provinciaux correspondants. Ils ont convenu, ensemble, que dans tous ces textes imprimés, il sera fait mention, comme il convient, de l'apport de chacun des gouvernements.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je peux avouer que la Commission fédérale du centenaire n'est pas entièrement satisfaite de la publicité donnée au rôle qu'elle est appelée à jouer dans ces divers projets. C'est là un grief général qui ne se limite pas à une seule province. Bien que je n'aie pas le temps, ce soir, d'entrer dans le détail, je puis dire que la Commission du centenaire s'occupe présentement de prendre des dispositions en vue de corriger la situation, dans la mesure du possible.

Un problème fondamental surgit ici, cependant, en ce sens que, jusqu'à un certain point, la Commission fédérale est la dernière, parmi les parties intéressées, à voir les divers projets en cause et, en conséquence, ne peut pas participer à la publicité faite à l'un ou à l'autre de ces projets à certaines étapes initiales. Toute municipalité, par exemple, peut faire connaître sa propre décision quant aux projets qu'elle a l'intention de soumettre à la province. Si la Commission fédérale du centenaire cherchait à participer à la publicité à cette étape-là, elle préjugerait de l'accueil fait au projet avant même qu'il ait officiellement fait l'objet d'une demande d'approbation et de participation financière adressée au gouvernement fédéral. Il en est de même à l'étape suivante.

[M. Laniel.]

Encore une fois, à la deuxième étape, la Commission fédérale du centenaire, n'ayant pas eu l'occasion de se prononcer officiellement sur le projet en cause, est mal placée pour faire de la publicité à l'entreprise projetée.

Ce n'est que lorsqu'une demande émanant de la province en question a été reçue et approuvée par la Commission du centenaire que le bureau fédéral est en mesure de faire connaître sa décision de participer financièrement à ce projet. A chaque occasion, cette décision est publiée par l'intermédiaire d'un communiqué de presse portant le nom de l'honorable secrétaire d'État et du ministre provincial en cause.

Si je puis me permettre de traiter brièvement de l'objection particulière soulevée par l'honorable député, en ce qui concerne la brochure intitulée «Projets du centenaire du Québec»...

• (10.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

[*Français*]

AGRICULTURE—À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION DES PRODUITS LAITIERS

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, je soulevais une question très importante qui intéresse tous les députés qui représentent des comtés ruraux. Cette question, et la façon dont elle sera traitée, déterminera l'avenir des producteurs laitiers du Canada.

Nous savons que le présent gouvernement est dans l'obligation de trouver le moyen d'assurer un prix minimum de $4 les 100 livres de lait de qualité industrielle, et ce dès le début de la prochaine année laitière, soit le 1er avril prochain.

A cet effet, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône, et je cite:

> Vous serez saisis d'une mesure législative visant à instituer une Commission canadienne des produits laitiers.

Nous, les députés, ne connaissons pas encore les grandes lignes de ce projet; nous ne sommes pas encore certains si ce projet de la nouvelle politique laitière qui sera annoncée prochainement atteindra l'objectif minimum de $4 les 100 livres pour le lait de qualité industrielle, réclamé par tous les producteurs laitiers du Canada. Laissez-moi vous dire immédiatement que cet objectif est raisonnable et que nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'approuvons.

J'aimerais citer de nombreux discours prononcés au cours de la campagne électorale, et les positions que nous avons prises à ce

sujet, vues que nous défendrons jusqu'au bout. Cette politique de payer $4 les 100 livres, nous voulons la connaître dès aujourd'hui, ou le plus tôt possible.

Si le ministre a l'intention de soumettre ce projet de résolution à la Chambre prochainement, je suis d'avis qu'il devrait aussi être étudié en comité.

Il incombe au ministre d'en faire connaître les grandes lignes afin que le comité puisse le conseiller, par la suite.

De plus, je demande au ministre s'il pourrait en plus soumettre la nouvelle politique laitière qui sera annoncée prochainement au comité, et je m'explique. Cette étude permettrait non seulement au ministre de connaître l'opinion des députés qui représentent les différentes régions du pays, mais aussi de préparer le meilleur projet de loi possible, non pas pour un an mais pour plusieurs années à venir.

Par la même occasion, le comité pourrait étudier la nouvelle politique laitière qui entrera en vigueur le 1er avril prochain. A mon avis, cette requête devrait être acceptée d'emblée par le ministre, qui pourra ainsi compter sur la collaboration de tous les députés et des associations agricoles du pays.

[*Traduction*]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout d'abord et en quelques mots, je voudrais savoir pourquoi cette question figure au spectacle tardif alors qu'on n'a soulevé aucune objection lors de la réponse ni au moment où la présidence a décidé que l'affaire n'était pas urgente. J'ai lu le Règlement, et il dit nettement qu'il faut donner un avis oral à ce moment-là.

Une voix: Non.

L'hon. M. Greene: Si ce n'est pas le cas, ceux qui ont rédigé le Règlement ne s'y entendent pas beaucoup en anglais. J'espère que ce n'était pas l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Si ce n'est pas là la signification de cet article, il renferme quantités de mots inutiles assurément. Cependant, là n'est pas la question car je suis ravi de répondre à la question de mon honorable ami. J'estime pourtant qu'il devrait y avoir une décision définitive à propos de ces questions.

Cet article devrait être rédigé en termes beaucoup plus clairs, à mon avis, et je serais heureux d'en discuter avec mon honorable ami pour en déterminer le sens.

Quant à la Commission canadienne des produits laitiers, et de la politique dans ce domaine pour la prochaine année, je signalerai d'abord à mon honorable ami qu'il s'agit du prix moyen pour le lait de fabrication dans tout le Canada. Au cours de l'année ayant précédé notre arrivée au pouvoir, lorsque son parti formait le gouvernement, ce prix s'établissait à environ $2.84 les cent livres. Cette année, le prix moyen, grâce aux programmes du gouvernement actuel, y compris les versements supplémentaires et la politique de versements d'appoint, la moyenne nationale s'établit à $3.50.

Je tiens à signaler que cette amélioration sensible a été apportée durant la courte période où nous avons été au pouvoir, grâce aux bonnes politiques de notre gouvernement, qui ont, à mon sens, beaucoup amélioré la situation des cultivateurs et des personnes qui s'occupent de la transformation du lait.

Je conviens avec mon honorable ami que nous devons faire encore mieux; c'est ce que nous avons l'intention de faire. Je tiens aussi à lui signaler que nous avons eu des entretiens et des négociations avec les provinces, en vue de mettre au point une politique nationale pour les produits laitiers, politique que les producteurs laitiers préconisaient depuis un grand nombre d'années. L'année dernière, la province d'Ontario a adopté une loi pour la commercialisation des produits laitiers. Comme le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, l'honorable W. A. Stewart, l'a signalé récemment, cette loi a été rédigée de concert avec nos fonctionnaires fédéraux, afin qu'elle soit conforme aux principes et aux objectifs d'une Commission nationale des produits laitiers.

Je suis aussi très heureux de voir que le gouvernement de la province de Québec, patrie de mon honorable ami, a annoncé dans son discours du trône qu'il va aussi présenter une mesure législative en vue de créer une Commission provinciale des produits laitiers, ce qui permettra, conjointement avec les politiques fédérales, de fixer les prix dans la province de Québec, ainsi que dans la province d'Ontario, et d'établir de meilleurs prix pour le lait industriel.

Je puis assurer à mon honorable ami que je vais faire de mon mieux pour mener à bien la politique nationale des produits laitiers et la commission nationale des produits laitiers, et j'espère que mes honorables amis d'en face m'apporteront leur collaboration de même qu'à l'égard de la politique laitière de l'année qui entre en vigueur le 1er avril, de sorte que la Chambre sera saisie de cette politique en temps voulu pour donner à tous les cultivateurs la chance de décider eux-mêmes quelle sera leur production cette année.

Je serai très heureux de prendre en considération la proposition de mon honorable ami, que cette question soit examinée au comité de l'agriculture de la Chambre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 18 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 février 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

ADOPTION DU RAPPORT CONCERNANT LE PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Que le rapport de la Commission de la régie intérieure déposé par M. l'Orateur le 1er février 1966 et ayant trait à la revision des traitements et à la reclassification de certains postes à la Chambre des communes soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LE PACIFIQUE-CANADIEN

PROTESTATIONS DE LA PART D'EMPLOYÉS AU SUJET DE LA RÉDUCTION DU SERVICE-VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à un télégramme dont copie a été envoyée au premier ministre et à d'autres membres de la Chambre. Il a trait au coup dur que le Pacifique-Canadien a porté à l'Ouest du Canada en supprimant le *Dominion* et en fermant tant de gares dans diverses régions de l'Ouest.

Étant donné les instances présentées par M. R. B. Copeland au nom des expéditeurs de trains, des agents de gare, des employés du service de l'exploitation et du service des télécommunications, le premier ministre étudierait-il la possibilité d'établir une commission chargée de faire enquête sur l'exploitation du service-voyageurs et d'étudier en même temps sous tous ses aspects les résultats défavorables découlant des initiatives déjà prises?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'ai reçu un exemplaire du télégramme ce matin. J'en ai parlé au ministre des Transports qui sera en mesure de répondre à la question.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): En réponse à la deuxième partie de la question, je voudrais dire tout d'abord que j'ai examiné, comme l'a fait le gouvernement, la proposition du très honorable représentant qui voudrait faire comparaître le Pacifique-Canadien devant le comité permanent des transports, c'est ainsi que ce comité s'appelle maintenant, je crois, afin d'expliquer ce qu'il fait et se propose de faire au sujet de son service-voyageurs et de permettre à tous les intéressés d'assister aux séances et de présenter des instances. Bref, établir une tribune où ces questions seraient étudiées de façon approfondie.

J'avoue—et ce n'est pas une coïncidence ordinaire—que l'idée m'est venue à l'esprit deux ou trois jours avant que le très honorable représentant soulève la question. C'est une très bonne idée, à mon avis. Mes collègues l'ont trouvée bonne, eux aussi. Ce matin, j'ai parlé au président du Pacifique-Canadien. Les représentants de cette compagnie seraient heureux d'avoir l'occasion de témoigner devant un comité de ce genre. Je vais essayer, par la voie ordinaire, d'organiser une méthode de renvoi au comité que la Chambre pourrait autoriser sans débat prolongé, afin que le travail démarre dès que les comités seront formés. La question du service-voyageurs est en elle-même tellement vaste et importante, qu'il faudrait nous en tenir aux grandes lignes du problème sans aborder la question des autres services, si nous voulons réaliser des résultats pratiques. Au sujet de la fermeture des gares dont il est question dans le télégramme—et, bien entendu, il ne s'agit pas ici des grandes lignes, mais de gares dans le sud de l'Alberta —je n'ai pas encore eu le temps depuis que j'ai reçu le télégramme, ce matin—et j'en ai une copie, aussi—d'examiner l'affaire ou même de consulter la Commission des transports du Canada. Je voudrais m'en occuper pendant la fin de semaine et étudier la solution qui semblerait appropriée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je tiens simplement à dire à quel point j'apprécie l'attention accordée à ma proposition. Pour ce qui est du fait que le ministre avait déjà songé à la chose trois jours avant que j'en parle, j'ajoute que la télépathie n'est pas mon fort.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne sais trop si cette modestie de la part du très honorable député est tout à son avantage.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): En ce qui concerne l'idée de saisir de la question un comité parlementaire, je trouve qu'elle

a du bon, mais je voudrais demander au ministre des Transports s'il envisagerait la possibilité de faire des instances auprès du Pacifique-Canadien, en vue d'un moratoire concernant toute interruption de service-voyageurs ou la fermeture de gares d'ici à ce que le comité parlementaire étudie la question. Sinon, advenant que la situation actuelle se perpétue, de graves répercussions se feront sentir sur l'économie de l'Ouest canadien et bien des gens se trouveront aux prises avec de grandes difficultés d'ici à ce que le comité puisse présenter son rapport.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, on ne devrait pas, à mon avis, confondre deux questions entièrement distinctes: la fermeture des gares et le service-voyageurs. Ce serait une très regrettable confusion. En ce qui concerne la cessation de tout autre service-voyageurs, il s'impose toujours une formalité, à laquelle le Parlement ne saurait porter atteinte, sauf au moyen d'une loi, qui consiste à soumettre en premier lieu la question à la Commission des transports du Canada.

Cependant, le Pacifique-Canadien lira sans doute les paroles de l'honorable représentant. Sauf erreur, les comités seront institués lundi. J'espère que nous pourrons mettre le comité pertinent en marche dans deux semaines, sinon la semaine prochaine, et il ne devrait donc pas se produire de retard.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Avant de restreindre le mandat d'un comité de ce genre, examinera-t-il attentivement les nombreuses protestations reçues au sujet de la manière que le Pacifique-Canadien traite ses employés particulièrement sous le régime de deux ou trois lois? Autrement dit, étudiera-t-il l'opportunité d'inclure ces questions dans le mandat du comité afin que ce dernier puisse les examiner?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, comme la Chambre étudiera les crédits de mon ministère plus tard aujourd'hui j'espère, on pourra peut-être en discuter alors. Toutefois, je tiens à signaler que si nous sommes pour mener une enquête sur le service-voyageurs, nous ne devrions pas, la question est déjà assez vaste, compliquer les choses en y ajoutant une foule de sujets; sinon, les travaux n'avanceraient guère.

Mr. Knowles: Les droits de ces employés n'importent-ils pas autant que l'autre problème?

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que les Canadiens tiennent à savoir qui a eu l'idée d'un comité, mais le ministre peut-il nous dire comment les fonctions de ce comité entraveront les appels faits au gouverneur en conseil par les provinces de l'Ouest et l'appel du député de Medicine-Hat, ou y changeront quelque chose?

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être n'est-il pas sage de ma part, monsieur l'Orateur, de risquer cette opinion, mais je ne crois pas que le gouverneur en conseil puisse refuser de prendre sa responsabilité, en négligeant de se prononcer sur les appels qui lui sont faits aux termes de la loi, mais avant de prendre une décision, le gouverneur en conseil apprécierait sans doute toute nouvelle lumière sur ces questions.

M. Douglas: Comme question supplémentaire, puis-je demander au premier ministre quand le cabinet pense entendre les appels au sujet de l'abandon du *Dominion* et quand il se prononcera là-dessus? Il est certainement important de régler cette question au plus vite.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette question est actuellement à l'étude et nous pensons nous en occuper bientôt.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. A-t-on déjà fixé une date pour la réunion des maires des villes de l'Ouest de Calgary à Winnipeg au sujet des problèmes du service-voyageurs des chemins de fer, à laquelle le premier ministre a donné son consentement?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il me semble avoir réglé cette question l'autre jour. Nous pensons les rencontrer bientôt.

[*Plus tard*]

M. R. K. Andras (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre des Transports. D'après ce qu'il vient de dire, l'appel contre la suppression du *Dominion* sera entendu, bien que l'on se propose d'instituer un comité parlementaire pour étudier cette affaire.

Voici ce que je veux savoir. Lorsqu'il entendra l'appel et prendra une décision, le cabinet se limitera-t-il à l'étude de l'abandon du *Dominion* à titre d'initiative isolée, ou reconnaîtra-t-il qu'il s'agit peut-être d'une autre étape du programme du Pacifique-Canadien en vue de se retirer complètement du service-voyageurs transcontinental?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, c'est précisément le genre de question, la

deuxième partie du moins, que j'espérerais voir discutée lors de la comparution du Pacifique-Canadien devant le comité des transports. Quant à l'appel, nous serons forcés de nous en tenir à la question sur laquelle il porte.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que cette mesure législative se fondera sur le rapport MacPherson et que nous n'en avons plus d'exemplaires, le ministre des Transports étudierait-il l'opportunité de le faire réimprimer ou d'en faire tirer des copies à l'intention des nouveaux membres de cette Chambre?

L'hon. M. Pickersgill: Je ferai étudier cette question sans délai, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION D'UN MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques.

Qu'est-ce que le ministre a voulu dire à Winnipeg, lorsqu'il a déclaré que si les provinces croient que le bilinguisme et le biculturalisme doivent être réservés aux gens assez stupides pour vivre dans le Québec, alors ça serait un statut spécial?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je n'ai jamais dit cela, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'aimerais corriger une réponse que je viens de donner au député de Villeneuve; en lisant le texte qu'il m'a envoyé, je constate qu'en effet, j'ai bien prononcé la phrase citée, et si l'on veut se référer à l'article complet, on verra que mes propos ont beaucoup de bon sens.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PRÉSENCE DE REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX AUDIENCES D'UNE COMMISSION AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Industrie. Hier, on a annoncé de Washington que le président Johnson avait déclaré que le problème de la sécurité routière et du massacre de millions de gens sur nos routes ne le cède en importance qu'à celui du Vietnam, et que le gouvernement des États-Unis agira sans délai pour assurer la production de voitures plus sûres.

Le Canada est-il représenté aux audiences des sous-comités américains sur la sécurité des voitures et la production de voitures plus sûres?

Quelles mesures le gouvernement canadien compte-t-il prendre immédiatement à cet égard?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je pense bien que la Chambre reconnaît que le gouvernement et le peuple canadiens sont très bien représentés à Washington par notre ambassadeur et son personnel; comme ils l'ont fait par le passé, ils continueront à l'avenir à se tenir au courant de façon satisfaisante de ce qui se passe à Washington.

Le député sait très bien que le gouvernement attache beaucoup d'importance à cette question de la sécurité en automobile. Nous sommes à mettre au point un programme très dynamique à ce propos.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES AVIONS F-5—RAVITAILLEMENT EN PLEIN VOL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale si on lui a signalé un article paru dans *Aviation Week*, revue qui fait autorité, dans lequel on lit que le F-5 Freedom Fighter a dû être ravitaillé en combustible 16 fois en plein vol et faire deux escales sur un parcours de 10,500 milles, de l'Arizona à Saïgon? Le ministre compte-t-il que la liberté puisse attendre, tandis qu'on accorde à ce matériel tant de soins?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'appareil a dû être ravitaillé 16 fois en plein vol et il a fallu faire deux escales en se rendant au Vietnam. C'est normal. Les autres avions, tels le F-104 et le F-100, exigent des ravitaillements aussi fréquents. Presque tous les appareils de l'Aviation américaine en route vers le Vietnam font habituellement escale à Hawaii et à Guam, ne serait-ce que pour permettre au personnel de se reposer. Ce qui importe, c'est que les exercices de ravitaillement en plein vol ont été exécutés sans incident, ce qui prouve sans l'ombre d'un doute que le F-5 n'a aucune difficulté à se ravitailler en vol.

LES FINANCES

LA POLITIQUE RELATIVE AUX VENTES D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, jaimerais poser au ministre des Finances une question découlant de sa déclaration d'hier au sujet de la vente d'or aux États-Unis, comme l'a rapporté le *Globe and Mail* sous le titre très pertinent de «Vente d'or par le Canada pour aider les États-Unis». J'aimerais demander au ministre, en sa qualité de membre du gouvernement comptable au Canada, s'il envisage à l'égard de l'or une politique profitable au Canada plutôt qu'aux États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer l'honorable représentant et la Chambre que la politique suivie à l'égard de la vente d'or vise les meilleurs intérêts du Canada.

LA «SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION» DES ÉTATS-UNIS—RÈGLEMENT CONCERNANT LES SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre des Finances s'il commenterait la récente annonce qu'a faite la *Securities and Exchange Commission,* organisme du gouvernement des États-Unis, d'exiger des sociétés étrangères, canadiennes et autres, qui font du commerce entre les États, qu'elles aient un actif total d'un million de dollars on plus et qu'elles comptent 300 actionnaires résidant aux États-Unis. En outre, ces sociétés devront s'inscrire auprès de la Commission et tomber ainsi sous le coup de son règlement, à moins que leurs actions respectives ne soient déjà toutes inscrites à une Bourse des valeurs des États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député demande au ministre des Finances de faire un commentaire, alors qu'à mon avis ce n'est pas le genre de question auquel il puisse répondre à l'heure actuelle.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances, vu la déclaration d'intention de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, si le gouvernement du Canada a adressé au gouvernement des États-Unis des représentations, en vue de protéger les entreprises canadiennes.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, je crois avoir répondu à cette question la semaine dernière. Mais au cas où je ne l'aurais pas fait, je voudrais dire que nous avons adressé, il y a quelque temps, des représentations fort énergiques au gouvernement des États-Unis.

[L'hon. M. Hellyer.]

LES FAILLITES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATRICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice me dirait-il si l'on a attiré son attention sur un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui au sujet d'une déclaration faite par un nommé Biddell au sujet des rapports entre un «groupe de fripouilles connaissant à fond le jeu des faillites» et la faillite de l'*Atlantic Acceptance Corporation*? Si oui, le ministre nous donnerait-il un rapport sur l'étude de la loi sur les faillites, et pourrait-il nous dire s'il songe à présenter sans trop tarder, durant cette session, une mesure législative efficace à cet égard?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore pris connaissance du rapport dont parle mon ami, mais je le ferai volontiers. En ce qui concerne les modifications de la loi sur la faillite, nous espérons être en mesure de les présenter sous peu au cours de la présente session. Ces modifications porteront sur les principaux points qui ont fait l'objet de plaintes relativement à l'application de la loi sur la faillite.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA COMPÉTENCE PROVINCIALE—DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Mines et des Relevés techniques s'il est au courant de la déclaration faite hier à Vancouver par le ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique qui a prétendu que le Canada ne peut avoir un programme national de ressources hydrauliques, car, du point de vue constitutionnel, ces ressources relèvent de la compétence provinciale? Est-il au courant de cette déclaration et donnerait-il à la Chambre son opinion à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai remarquer au député que sa question porte sur des principes d'ordre général et n'est pas de nature assez urgente pour exiger une réponse immédiate. Je demanderais donc au député de l'inscrire au *Feuilleton.*

L'EXPO '67

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du progrès au sujet de l'Exposition de 1967 et des travaux qu'on fait à ce propos. Par suite des rumeurs, peut-être officielles, le ministre peut-il affirmer à la Chambre que toutes les mesures de précaution sont prises pour prévenir l'inondation par suite des crues de printemps?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il me faut tenir la question pour préavis.

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'ÉTUDE DE SON ACTIVITÉ PAR UN COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, le 19 janvier cette année, en réponse à une question que j'ai posée, le premier ministre a promis de recommander la formation d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, au cours de la présente session, pour étudier le travail de la Commission de la capitale nationale et, plus particulièrement, d'un programme embryonnaire afin de préparer la capitale au centenaire de la Confédération. J'aimerais demander au premier ministre si lui et ses collègues ont eu l'occasion d'étudier cette proposition et, le cas échéant, quelle décision ils ont prise?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté la question avec mon collègue, le ministre des Travaux publics, et ce dernier voudrait peut-être dire quelques mots à ce sujet.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la question est étudiée de manière approfondie. Comme le député le sait, les services d'une société de conseillers techniques ont été retenus pour examiner la réorganisation de la Commission. Nous avons reçu un rapport et avons commencé à le mettre en application en décembre dernier. C'est pourquoi nous avons cru, étant donné que sous peu les comités de la Chambre seront plus surchargés de travail que jamais auparavant, qu'il était peu sage d'ajouter un autre comité spécial, à ce stade-ci de la session. En somme, monsieur l'Orateur, nous laissons cette affaire partiellement en suspens, mais il n'est pas question d'établir immédiatement ce comité.

LES TRANSPORTS

SUD DE L'ALBERTA—MANQUE DE WAGONS COUVERTS POUR EXPÉDIER LA FARINE VERS LE LITTORAL DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances s'il sait que certaines minoteries du sud de l'Alberta ont dû fermer leurs portes cette semaine à cause d'un manque de wagons couverts pour expédier la farine au littoral du Pacifique? Prierait-il le nouveau comité de coordination de s'occuper de cette affaire pour éviter qu'elle se reproduise à l'avenir?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Oui, je le prierai de s'en occuper.

[*Français*]

LES POSTES

ON DEMANDE DE PRENDRE DES MESURES EN VUE D'ÉVITER UNE GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Voudrait-il assurer la Chambre que des pourparlers sont déjà entamés avec les syndicats des employés postaux en vue d'éviter une grève semblable à celle que nous avons connue dans le passé?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, l'honorable juge Montpetit enquête présentement sur les problèmes qui concernent les employés postaux, et je ne sais pas à quoi l'honorable député de Chapleau veut faire allusion.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

RESTRICTIONS SUR LES DROITS DE PÊCHE ET DE CHASSE DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, je demandais au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'il pouvait nous faire part des progrès accomplis par le comité chargé d'examiner les droits de pêche et de chasse des Indiens. Le ministre avait dit alors qu'il considérerait la question comme préavis, en même temps que les autres questions sur le même sujet. Je me demande si le ministre serait prêt à renseigner la Chambre à ce sujet, s'il ne l'a pas déjà fait en mon absence.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): J'aimerais à traiter des deux questions séparément. La réponse à la première a été donnée hier au député de Kamloops.

[*Français*]

LES INONDATIONS

MONTRÉAL—A PROPOS DES INONDATIONS DANS LA RÉGION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-Roland Comtois (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Depuis quelques jours, je reçois des lettres de gens de la région de Repentigny qui s'inquiètent des inondations qui sévissent dans ce secteur, en ce moment.

Ma question est donc la suivante: quelles dispositions les autorités du ministère des Transports ont-elles prises relativement aux inondations qui sévissent dans cette région, à l'heure actuelle, et quelles dispositions seront prises pour prévenir ces inondations, à l'avenir?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je regrette infiniment qu'en dépit des efforts énergiques des brise-glace on n'ait pas réussi cette année à empêcher de malheureuses inondations. Le temps a été bien mauvais. Mon ministère fait tout son possible et j'espère que l'honorable représentant soulèvera sa question de nouveau lors de l'examen de mes crédits en comité afin que je puisse lui fournir une réponse circonstanciée.

[*Français*]

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que la même situation se retrouve à Pointe-aux-Trembles, le ministre peut-il informer la Chambre des dispositions prises en vue de dédommager les résidents des dégâts considérables subis?

[*Traduction*]

L'hon. M. Pickersgill: Je tenterai de traiter également de cette question, monsieur l'Orateur, lorsque mes crédits seront étudiés au comité.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le ministre, qui parle du travail insuffisant des brise-glace, sait-il qu'ils ont pourtant assez travaillé pour réduire sensiblement l'activité d'Halifax et de Saint-Jean?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait faux.

[M. Howard.]

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Pourrais-je poser une question supplémentaire que m'inspirent les questions de l'arrière-ban d'en face? Le ministre des Transports assiste-t-il aux «caucus» du parti libéral?

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire...

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Ce que l'honorable député vient de déclarer constitue, à mon sens, la pire hérésie dans le domaine du parlementarisme. Nous sommes ici comme représentants du peuple d'abord et, subsidiairement, comme représentants d'un parti politique. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné les dommages causés cette année par les glaces, les autorités du ministère des Transports n'ont-elles pas l'intention d'organiser un système de brise-glace en vue de maintenir la navigation d'hiver jusqu'à Montréal, d'une façon permanente, à l'avenir?

[*Traduction*]

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, c'est une autre question à laquelle j'essaierai de répondre lors de l'examen des prévisions budgétaires de mon ministère.

LA TÉLÉVISION

BARRIE (ONT.)—DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE STATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à la suite d'une question posée le 28 janvier concernant une certaine station de télévision et un canal, à Barrie, le ministre dirait-il si M. Ralph Snelgrove ou une autre compagnie à laquelle il s'intéresse, aurait demandé de faire transférer à Toronto la station de télévision de la région de Barrie-Orillia et de faire utiliser le canal vacant? Dirait-il également si des capitalistes de Terre-Neuve sont en relations avec M. Snelgrove?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): A part l'insinuation malveillante qui termine la question du très honorable représentant, son collègue, le député de Parry-Sound-Muskoka, a posé cette question, il y a plusieurs jours, et j'y ai répondu. Cette réponse figure au compte rendu.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai lu la réponse mais elle date de six jours. Pendant cette période M. Snelgrove a-t-il cherché à se procurer la station de télévision?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit il y a six jours, enfin à ce moment-là, qu'on n'avait reçu aucune demande. Il n'y a pas eu une seconde demande.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre répondra-t-il au reste de la question: M. Snelgrove qui a pris une part si active aux intérêts du parti libéral pendant les élections...

Des voix: Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...s'est-il associé des capitalistes de Terre-Neuve?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne sais pas au juste, monsieur l'Orateur, si le très honorable représentant laisse entendre qu'il est déshonorant d'être candidat-député. Ce n'est pas mon avis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Plus tard*]

M. Reid Scott (Danforth): J'ai essayé de poser au ministre des Transports une question complémentaire découlant de sa réponse au chef de l'opposition concernant la demande relative à une station de télévision. Lorsque le gouvernement examinera cette demande, enquêtera-t-il très minutieusement sur les allégations portant que le déménagement de cette station brouillera la réception des chaînes 2 et 4 dans la région de Toronto?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports, ou plutôt le ministère des Transports reçoit ces demandes, enquête sur le caractère pratique des projets en question du point de vue technique, puis les transmet au bureau des gouverneurs de la radiodiffusion où il y a toujours, naturellement, une audience publique. L'honorable représentant me demande si cette question sera examinée. Je suis sûr qu'il y aura des protestations. Toutefois, nous devons d'abord veiller à protéger les intérêts du Canada, nous assurer que nous avons autant de chaînes possibles au Canada, indépendamment des personnes qui peuvent avoir le droit d'exploiter ces chaînes.

LE COMMERCE

PROJET DE RAPPEL DES DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX POUR DES CONSULTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (Northumberland): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Dirait-il à la Chambre quand il compte rappeler ses délégués commerciaux de l'étranger pour qu'ils puissent avoir des entretiens avec les hommes d'affaires canadiens et les mettre au courant des nouvelles possibilités d'échanges commerciaux dans leurs territoires?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Je me propose de voir les délégués commerciaux durant ma visite en Europe la semaine prochaine.

L'hon. M. Hees: Comme le ministre du Commerce ne sera qu'environ cinq ou six jours à Paris où il pourra consulter quelques-uns de ses délégués commerciaux, et étant donné que nous commerçons à l'échelle mondiale, songerait-il à rappeler ici les autres délégués commerciaux?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA FONCTION PUBLIQUE

RAPPORT DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU BILINGUISME

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): J'aimerais demander au secrétaire d'État si le gouvernement a reçu le rapport du comité interministériel sur le bilinguisme dans la fonction publique? En ce cas, y a-t-il eu possibilité de l'examiner?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Autant que je m'en souvienne, je n'ai pas encore reçu ce rapport. Je ferai vérifier dans mon bureau. Toutefois, même si nous l'avions reçu, le gouvernement ne l'aurait pas encore étudié.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES—MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le premier ministre s'étant engagé l'été dernier, au moment de la grève des postiers, à nous saisir à l'automne d'une mesure législative touchant les négociations collectives dans la fonction publique, pourrait-il nous dire de quel automne il s'agissait? Cette mesure législative nous sera-t-elle présentée bientôt?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, nous espérons présenter cette mesure législative à la Chambre sous peu.

RADIO-CANADA

TORONTO—STADE DES POURSUITES INTENTÉES PAR LE DÉPUTÉ D'YORK-HUMBER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): J'ai une question à poser au secrétaire d'État. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont les poursuites intentées par le député d'York-Humber en vue d'empêcher la station de radio française de Toronto de fonctionner?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Je remercie le député de m'avoir signifié son intention de me poser cette question. J'ai fait faire des recherches juste avant d'arriver à la Chambre et je dois dire que, selon les derniers renseignements que je possède, le 25 juin 1965, le juge King de la Cour suprême de l'Ontario a rendu une ordonnance rejetant la demande introductive d'instance du requérant et le déboutant de sa poursuite en le condamnant aux dépens. Par la suite, cependant, le requérant a interjeté appel contre Radio-Canada par l'entremise de son avocat le 3 septembre 1965. On me dit que les avocats du plaignant ont fait savoir récemment aux avocats de Radio-Canada qu'ils ont reçu l'ordre de maintenir l'appel qui sera entendu en mars 1966.

LA RADIODIFFUSION

LA FORMATION DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le premier ministre serait-il maintenant en mesure d'informer la Chambre si le gouvernement se propose de convoquer de nouveau le comité sur la radiodiffusion?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous espérons instituer la semaine prochaine le comité qui sera chargé de cette question.

L'URANIUM

INSTANCES RELATIVES AUX DISPOSITIONS CONCERNANT L'INSPECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le ministre du Commerce est censé se rendre en Europe et je lui souhaite un bon voyage. Entre autres choses, la question de l'uranium va être étudiée. Voici ma question: le gouvernement a-t-il reçu des instances du président de *Denison Mines*, M. Roman, recommandant de laisser au pays acheteur le contrôle des ventes et achats d'uranium, et de supprimer les dispositions concernant l'inspection? Le premier ministre est-il en mesure de nous dire si le gouvernement acceptera de quelque façon que ce soit les recommandations de M. Roman?

[Le très hon. M. Pearson.]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pareilles demandes ne seraient pas conformes à la politique du gouvernement en la matière.

[*Français*]

LE NATIONAL-CANADIEN

ON RÉCLAME DES WAGONS-LITS SUR UNE CERTAINE PARTIE DU RÉSEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il nous dire pourquoi les services des chemins de fer Nationaux ne nous donnent pas de wagons-lits depuis Ottawa jusqu'à Rouyn, Timmins ou Cochrane, dans le nord de l'Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je devrai faire enquête à ce sujet.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA RADIOACTIVITÉ DES EAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Norman Fawcett (Nickel-Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, car elle intéresse sa circonscription, sauf erreur. Je voudrais lui demander si le gouvernement est à prendre des mesures à l'égard de la radioactivité des eaux, notamment dans les régions d'Elliot-Lake et de Bancroft? Le premier ministre considère-t-il que la loi actuelle permet d'imposer les restrictions voulues dans ces cas-là?

M. l'Orateur: A l'ordre, je voue prie. Je recommande au député de faire inscrire cette importante question au *Feuilleton*.

LES CÉRÉALES

PRÉSUMÉE INCAPACITÉ D'EFFECTUER CERTAINES VENTES À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. Schreyer (Springfield): J'aimerais poser une question au ministre des Finances en sa qualité de porte-parole de la Commission canadienne du blé. J'aimerais lui demander si le Canada a été forcé de renoncer depuis quelques semaines à des occasions importantes d'exportation de blé et, dans l'affirmative, pourrait-il nous en expliquer la raison?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je conseille à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*. Je crois qu'une réponse écrite ferait l'affaire.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je soumets respectueusement à Votre Honneur que s'il a fallu renoncer à des ventes, c'est assurément une question de première importance pour la population agricole des Prairies. C'est une affaire plutôt urgente. Le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre s'il a été nécessaire de renoncer à certaines ventes et si on a pris les mesures voulues.

M. l'Orateur: L'objection est très intéressante, mais il me semble que la forme de la question la rend inadmissible à ce moment-ci.

LA LOI ÉLECTORALE

L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE REQUIS POUR VOTER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question relative au droit de vote des jeunes gens de 18 ans. Au cours de la dernière session, en réponse à une question semblable qu'on lui avait posée à l'appel de l'ordre du jour, il avait indiqué qu'il appuyait cette mesure. Comme les membres du parti conservateur craignent que ces jeunes gens votent pour les libéraux et les néo-démocrates...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, j'allais justement poser ma question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député va peut-être poser sa question, mais il faut qu'il se rende compte qu'il ne peut y ajouter ses propres opinions.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, je m'excuse. Je rapportais simplement l'opinion qu'ont exprimée certains des mes honorables amis. Je veux demander au premier ministre s'il présentera dès le début de la présente session une mesure législative visant à réduire à dix-huit ans l'âge des votants.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Cette question a beaucoup d'importance, monsieur l'Orateur. Il reste à savoir si elle devrait avoir priorité sur d'autres.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire. Le premier ministre ne suivra-t-il pas la pratique habituelle en chargeant un comité d'examiner à fond la loi électorale?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur. J'aimerais qu'un comité étudie cette question.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Le premier ministre tiendrait-il compte du fait qu'en Saskatchewan, où les jeunes de 18 ans peuvent voter, le Nouveau parti démocratique qui formait le gouvernement a été défait lors des dernières élections?

M. Douglas: Pour compléter la question, monsieur l'Orateur, le ministre sait-il également qu'il n'a pas été défait par les conservateurs?

M. Reg. Cantelon (Kindersley): Je désire moi aussi poser une question complémentaire au premier ministre. Sait-il qu'au parlement de l'Université de la Saskatchewan, le parti conservateur forme la majorité?

L'hon. M. Starr: Et à l'Université Queens également.

L'EXPO '67

L'ADJUDICATION À DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE CONTRATS POUR L'AMÉNAGEMENT D'ÉTALAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. On prétend au Canada que les contrats pour les étalages de l'Expo sont adjugés à des sociétés américaines plutôt qu'à des sociétés canadiennes parce que, dans les contrats de l'Expo, une disposition extraordinaire visant les soumissions crée des difficultés aux sociétés canadiennes qui veulent soumissionner. Le ministre établirait-il le bien-fondé de ces affirmations?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'enquêter dans cette affaire mais j'avoue qu'il m'est difficile de croire que ces suppositions sont fondées. Les contrats pour l'Expo sont adjugés par le ministère de la Production de défense qui, d'ordinaire, toutes choses égales d'ailleurs, favorise les fournisseurs canadiens.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer des commissaires (Commissions internationales pour la surveillence et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, sous les ordres d'anciens officiers nazi sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au grand Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations, $13,176,800.

M. le président: Crédit n° 1, ministère des Affaires extérieures. Ce crédit se trouve à la page 94 du Livre bleu sur les crédits. Le crédit n° 1 est-il adopté?

• (11.50 a.m.)

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai l'intention de m'en tenir, pendant la discussion du poste n° 1, qui, si j'ai bien compris, va durer pendant quelques jours, à un seul sujet: la formation de troupes allemandes au Canada.

taire d'État aux Affaires extérieures la question suivante qui figure à la page 18 du compte rendu:

Je voudrais poser une question au colonel, l'honorable et vaillant secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je le fais à la demande de veuves de guerre, de parents qui ont perdu des enfants pendant les deux guerres mondiales, d'anciens combattants, de membres de la Légion, de divers groupes ethniques, de survivants des camps de concentration, de membres des syndicats ouvriers et d'autres personnes qui appuient les quatre partis représentés dans cette Chambre et qui résident dans cinq provinces.

[M. Mather.]

Le gouvernement a-t-il tenu compte des sentiments ou des craintes de ces personnes quand il a consenti à la formation de soldats allemands au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui qui ont pris part à l'invasion des pays européens pendant la Seconde Guerre mondiale?

Le ministre a répondu:

Dans cette affaire, monsieur l'Orateur, le gouvernement a tenu compte des réactions et des sentiments bien naturels des intéressés, ainsi que de ses obligations envers l'un de ses associés de l'OTAN.

Dans sa réponse, le ministre dit bien qu'il a tenu compte des réactions et des sentiments des Canadiens intéressés mais qu'il s'est surtout préoccupé des besoins de la machine militaire allemande.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Puis-je vous demander de rappeler la Chambre à l'ordre afin de nous permettre d'entendre le député.

M. le président suppléant: Comme j'ai peine à entendre le député, je demanderais aux députés de s'abstenir de converser à la Chambre.

M. Herridge: Monsieur le président, apparemment le gouvernement a tenté de garder l'opération secrète. A ce propos, j'aimerais citer un bref passage d'un article paru dans le *Maclean's* du 5 février et intitulé «Comment Ottawa a caché l'armée allemande». Il est ainsi conçu:

Et pourquoi les essais par temps froid des blindés ont créé des ennuis à tout le monde.

Lorsqu'on a soumis la demande au gouvernement canadien, le ministre aurait pu facilement s'y dérober s'il avait répondu, comme il le fait à certaines occasions, aux questions des membres de l'opposition; les Allemands auraient ainsi continué à entretenir l'espoir d'aboutir à un résultat éventuel.

Je soulève la question parce que le gouvernement a tenté...

M. le président suppléant: A l'ordre. Puis-je demander aux députés qui veulent converser de le faire dans les couloirs parce que nous avons peine à entendre l'honorable député de Kootenay-Ouest.

M. Herridge: Merci, monsieur le président.

La façon dont le gouvernement canadien s'est occupé d'une invasion allemande du même genre au Manitoba, cet hiver, a été moins réussie...

Selon la *Free Press*, un major allemand aurait déclaré qu'on lui avait formellement interdit de parler aux journalistes et de laisser photographier l'équipement, les tanks et autres véhicules allemands—même s'ils étaient «recouverts de bâches pour les dérober aux yeux des journalistes curieux»...

Les arrangements ont été annoncés simultanément par Ottawa et Bonn en août dernier. La déclaration se bornait à dire que des militaires allemands et de l'équipement arriveraient au camp de Shilo en vertu d'un accord de l'OTAN et que la République fédérale assumerait les frais. Le ministère de la Défense nationale a ensuite gardé, pendant trois mois, le silence le plus complet sur les opérations en question—dans le but, semble-t-il, de ménager les susceptibilités de divers groupes ethniques de la province.

Ce silence n'a servi qu'à créer une atmosphère de confusion et de soupçon et à préparer le terrain pour la publicité tapageuse que le ministère tentait justement d'éviter.

Le ministère de la Défense nationale a alors annoncé, mais trop tard, qu'il tiendrait une conférence de presse en décembre.

J'ai cité le *Maclean's* parce que le rédacteur en chef de cette revue pense évidemment comme bien d'autres Canadiens, soit que le gouvernement se proposait de garder l'opération secrète.

Cela me rappelle une autre opération secrète qui a eu lieu en 1952, je pense, alors que le gouvernement libéral de l'époque a accordé la citoyenneté canadienne à plusieurs personnes condamnées à mort par les tribunaux français parce qu'ils étaient des criminels de guerre ayant travaillé pour la Gestapo allemande en France pendant la guerre et ayant, dans certains cas, causé la mort de citoyens français. Je me souviens qu'alors, l'ambassadeur de France au Canada était dans tous les états et qu'il n'a pas ménagé ses efforts en vue de persuader le gouvernement de renvoyer en France ces criminels condamnés. Toutefois, le gouvernement a refusé d'accéder à sa demande, mais cela n'a été rendu public que lorsque l'ambassadeur l'a exposé au grand jour. Nous avons discuté de la question avec lui et mes dossiers renferment une lettre très intéressante dans laquelle l'ambassadeur de France explique la raison pour laquelle le gouvernement a refusé de renvoyer ces condamnés en France à la demande du gouvernement français.

Je peux consigner cette lettre au compte rendu à une date plus convenable mais je la mentionne pour indiquer que le gouvernement a souvent essayé de tenir certaines choses secrètes, tout comme certains de nos fonctionnaires haut placés. Mais la vérité finit par se découvrir et on l'a découverte au sujet de l'entraînement des troupes allemandes au Canada. Il aurait mieux valu que le gouvernement se confie au peuple canadien en premier lieu.

J'aimerais maintenant citer quelques nouvelles parues dans les journaux afin de mettre les événements par ordre historique. En voici une, dont on ne connaît pas la source:

Les plaintes de l'agence Tass au sujet des essais à Shilo provoquent une réponse acerbe.

Le ministère de la Défense du Canada a annonce le 17 août les essais actuels allemands de véhicules blindés au camp Shilo.

Le rapport de Moscou atteste que M. Robert Ford, ambassadeur du Canada en Russie, a été convoqué mardi au ministère des Affaires étrangères de l'URSS afin de recevoir la plainte du gouvernement russe.

Le porte-parole du Canada a dit qu'il est «étonnant que le gouvernement soviétique publie, presque aussiitôt qu'elle a été reçue, une communication adressée à l'ambassadeur du Canada».

L'Allemagne de l'Ouest, a déclaré M. Ford, est membre à part entière de l'OTAN, et le Canada n'établit pas de distinction entre ses alliés. Grâce à la coopération qui existe au sein de l'OTAN, un pays membre peut recourir aux ressources d'un autre pour l'essai de son équipement et l'instruction de ses effectifs militaires.

L'OTAN a été fondée sur le principe de la sécurité et de la défense collectives, afin de compléter les dispositions des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Tant qu'une entente internationale n'aboutira pas au désarmement, les nations occidentales doivent avoir des forces de défense assez puissantes pour convaincre de l'inutilité d'une agression tout adversaire éventuel.

Malgré l'attitude de la Russie, a dit le porte-parole, le gouvernement canadien est résolu à poursuivre ses efforts pour améliorer ses relations avec l'Union soviétique.

Et voici une autre dépêche, tirée du *Journal* d'Ottawa du 22 décembre:

La Russie a prié le Canada de ne pas favoriser la recrudescence du militarisme allemand, dit aujourd'hui l'agence Tass.

Selon elle, le vœu exprimé mardi à l'ambassadeur du Canada, M. Robert Ford, visait l'accord conclu entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest sur l'essai d'armes d'hiver et l'instruction d'unités allemandes concernant l'usage de missiles et d'autre équipement, au Manitoba.

Passons maintenant à une nouvelle parue le 23 décembre dans le *Free Press* de Winnipeg:

Riposte du Canada à la Russie.

Les plaintes de l'agence Tass au sujet des essais à Shilo provoquent une réponse acerbe.

J'estime que c'est très lâche de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de laisser à ce qu'on appelle «un porte-parole» le soin de répondre à une plainte d'un pays comme l'Union soviétique sur une importante question. J'aimerais que le ministre nomme le porte-parole qui a répondu à cette plainte. Certes, le ministre aurait dû répondre lui-même à la plainte de l'Union soviétique, au lieu de s'en remettre à un porte-parole anonyme du ministère des Affaires extérieures.

• (midi)

J'ai entendu cette critique même de la part des soutiens du propre parti de l'honorable

représentant dans ma circonscription. Voici un article tiré de la *Free Press* de Winnipeg, intitulé «Le Canada répond à la Russie d'un ton hargneux».

Le Canada s'en est pris à la Russie qui l'avait accusé de favoriser une renaissance du militarisme allemand.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a dit, mercredi soir, que la Russie avait monté sans aucun fondement une campagne de diffamation contre l'Allemagne de l'Ouest dans le dessein apparent de susciter de la méfiance à l'égard de l'Allemagne en tant que membre du Pacte de l'Atlantique Nord.

Il y a lieu de s'inquiéter, a dit le porte-parole, du fait que «la politique soviétique semble non seulement s'orienter vers un renvoi aux calendes grecques des solutions aux questions principales de sécurité européenne...

En lisant les journaux de ce matin on peut voir qu'il se trompait sur ce point.

...mais qu'elle semble vouloir susciter de la méfiance à l'égard de la République fédérale d'Allemagne en tant que membre de l'OTAN en montant contre elle sans aucun fondement une campagne de diffamation.»

Il y avait longtemps que les milieux officiels d'Ottawa n'avaient prononcé des mots aussi durs dans le domaine de la politique étrangère.

C'est-à-dire les mots les plus durs venant d'un porte-parole du ministère des Affaires extérieures. Le rapport se poursuit ainsi:

Le porte-parole commentait une nouvelle en provenance de Moscou mercredi, selon laquelle l'agence de nouvelle soviétique Tass aurait dit que le Canada appuyait la renaissance du militarisme allemand en autorisant l'Allemagne de l'Ouest à exécuter des essais d'armes par temps froid au camp Shilo, au Manitoba.

Quelle a été la réaction? Cette nouvelle a inquiété un grand nombre de personnes, peut-être parce que, d'abord, on n'avait rien dit de ces événements. Si elles avaient été au courant, elles auraient sans doute pu les voir dans une perspective différente.

Pour donner un exemple de ce qui arrive lorsque les gens ne sont pas mis au courant des faits, j'aimerais rappeler l'histoire d'une vieille dame qui m'est arrivée, tout affligée, pour me dire que le premier ministre était devenu colonel honoraire d'un bataillon allemand. «J'ai entendu les soldats crier 'Heil' lorsqu'il les a passés en revue». Voilà ce qu'elle m'a dit. Après enquête, j'ai découvert qu'elle avait appris cela un matin lors de l'émission de Rawhide. Voilà ce qui arrive lorsque le gouvernement agit secrètement.

Quelles ont été les réactions à ces nouvelles au sujet du camp Shilo? Voici ce qu'on a pu lire dans le *Commonwealth* du 22 décembre, dans un article rédigé par Charles L. Riesick sous le titre: «Pourquoi formons-nous des troupes allemandes au Canada?»

Elles sont ici! Que cela vous plaise, que vous l'approuviez ou que cela vous rende furieux, on est en train de former des troupes allemandes sur le sol canadien en prévision d'une autre guerre.

[M. Herridge.]

Sachant qu'ils commettaient une erreur, conscients que leur acte ignoble défavorisait la cause de la paix, les fonctionnaires du gouvernement tenaient à ce que ce déplacement s'accomplisse dans le plus grand secret. Ils ne voulaient pas que les journaux publient des photos de l'arrivée de troupes, de chars et autres engins de guerre de l'Allemagne. Ils craignaient que ce genre de publicité n'incite à la protestation.

L'article se poursuit en ces termes:

Je tiens à le bien préciser, ce n'est pas par haine du peuple allemand que je m'oppose à l'instruction militaire de soldats allemands au Canada. Je suis né et j'ai grandi dans une collectivité allemande du Canada. L'allemand a d'abord été ma langue maternelle. Je n'ai aucune rancœur à l'égard des jeunes Allemands descendus d'avion au camp Shilo. Ils forment sans doute un groupe aussi plaisant, aussi sympathique et aussi honnête que ceux qui ont lâché des bombes sur Londres, Coventry, Varsovie ou Stalingrad.

Après avoir longuement traité de toute cette affaire, l'auteur déclare:

Si les jeunes Allemands avaient été envoyés au Canada pour prendre part à un projet pacifique, passer des vacances, ou s'établir ici, je les aurais accueillis chaleureusement. Mais ils ont été envoyés ici par la puissante machine militaire de l'Allemagne de l'Ouest. Ils ont été envoyés ici pour compléter leur formation dans la même carrière que leurs pères responsables de la mort de millions de personnes dans deux guerres mondiales, y compris certains qui sont allés outre-mer avec moi.

Puis, l'auteur de l'article parle de la réaction de l'Union soviétique. Les Soviétiques ont raison de craindre, dit-il. Voici un autre passage de cet article:

M. T. C. Douglas faisait partie de la délégation parlementaire en URSS l'été dernier. Lors d'une réunion à Toronto, il a parlé de l'attitude et des sentiments des Russes. Il a déclaré: «Par-dessus tout, ces gens aspirent profondément à la paix. Ils ont affreusement peur que l'esprit prussien ne réapparaisse en Allemagne et que ce pays n'obtienne des armes nucléaires».

L'auteur traite ensuite de ces questions beaucoup plus longuement et termine ainsi:

Sachant que beaucoup d'Allemands s'opposent au militarisme croissant de l'Allemagne; sachant que beaucoup d'Allemands travaillent activement pour la paix et pour un monde meilleur, je réprouve et déplore l'alliance du Canada avec les militaristes allemands contre les Allemands qui recherchent la paix.

Je réprouve et déplore par-dessus tout la façon hypocrite et détournée que le gouvernement a adoptée pour laisser les Allemands et leurs machines de guerre entrer au Canada. Oui, en tant que simple citoyen canadien, je demande: Quel diable de jeu fait notre gouvernement?

Tout l'article est très bien écrit, du point de vue de l'auteur. Puis, il y a les comptes rendus des journaux. J'ai lu un article de la *Free Press* de Winnipeg. Voici un extrait d'un autre journal—un journal de syndicat, la *Canadian U E News*. L'article s'intitule: «Protestez contre cette folie.»

Les mères canadiennes qui ont perdu des fils ou leur mari dans la Seconde Guerre mondiale doivent se demander quel était l'objet de cette guerre

et si la vie de leurs êtres chers compte pour quelque chose aux yeux des chefs politiques d'aujourd'hui.

Il y a quelque temps, il était question ici d'une rumeur selon laquelle le gouvernement canadien avait l'intention de permettre l'instruction de personnel militaire au Canada. A ce moment-là, le gouvernement a nié avoir même songé à cette question. Les événements ont prouvé qu'il ne disait pas la vérité.

A l'heure actuelle, des troupes et officiers allemands s'adonnent activement, au camp Shilo (Manitoba), à des essais de chars porteurs de missiles, en accordant une attention particulière à leur tenue dans des conditions hivernales.

Le groupe allemand est dirigé par le lieutenant-colonel Wilhelm Mundt, qui s'est joint à l'armée allemande en 1933, date à laquelle Hitler s'est emparé du pouvoir. Il a été promu au grade d'officier en 1937. Il a participé à la destruction de la Pologne et aux campagnes militaires contre la France et l'Union soviétique.

Plus loin l'article réclame des mesures du gouvernement. D'autres protestations ont paru dans divers journaux. En voici quelques titres: «Des groupes protestataires demandent au gouvernement de faire sortir les Allemands de Shilo», «Protestations contre l'interdiction des placards», «Pourquoi cachons-nous les Allemands?», «Marche de protestation contre les essais militaires de l'Allemagne», «Déploiement de matériel militaire allemand à Shilo». Et ainsi de suite.

Cela prouve que les Canadiens sont inquiets. Pour commencer, le gouvernement ne les a pas mis au courant de ses intentions. En fait, on leur a d'abord dit que le gouvernement n'y songeait nullement. Les syndicats ouvriers s'intéressent à la question. J'aimerais donner lecture d'une résolution adoptée par une organisation de ma circonscription qui s'oppose à l'entraînement de militaires allemands au Camp Shilo. En voici le texte:

Les anciens combattants—et la succursale 480 en compte beaucoup—se sentent offensés quand ils songent qu'on invite des militaires allemands à utiliser nos installations d'entraînement pour perfectionner leurs techniques de guerre.

Le souvenir des atrocités commises contre les militaires canadiens par les S.S. allemands est toujours vivace dans l'esprit des anciens combattants revenus d'outre-mer et la présence d'une nouvelle génération de militaires allemands, cette fois en territoire canadien, n'est pas de nature à apaiser ces terribles souvenirs.

Nous savons parfaitement qu'il est nécessaire d'assurer et de favoriser une meilleure compréhension entre les Canadiens et les autres nations, y compris les Allemands de l'Ouest. Mais demander aux Canadiens, surtout aux anciens combattants, d'assister sans rien dire à la reconstruction d'une machine de guerre que nous avons détruite à tant de frais, et de le faire de bon cœur au Camp Shilo, dépasse les bornes. Nous demandons à tous les candidats d'appuyer notre attitude.

• (12.10 p.m.)

Cette résolution a été adoptée par nombre d'organisations. Je demande au ministre d'étudier la situation, car j'ai reçu des protestations de la part de veuves de guerre, de parents qui ont perdu des fils et des filles au cours des Première et Deuxième Guerres mondiales, d'anciens combattants, de membres de la Légion, de divers groupes ethniques, de survivants de camps de concentration et de personnes qui appuient au moins quatre des partis présents à la Chambre. On m'informe aussi que cette question sera étudiée à fond par le congrès national de la Légion royale canadienne quand elle se réunira cette année.

Pourquoi le gouvernement a-t-il agi dans le secret? Le gouvernement a sans doute des remords d'avoir fait volte-face sur le sujet controversé des armes nucléaires, sachant qu'il tarde au gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest d'avoir le doigt sur la gâchette de l'arme nucléaire et que l'armée allemande est en majeure partie dirigée par d'ex-officiers nazis qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale.

Le premier ministre a informé la Chambre que le gouvernement veut rompre, par des négociations, de prétendus engagements à l'égard des armes nucléaires. Voici ma première question: le premier ministre voudrait-il faire le point de ces négociations? Et voici la deuxième: pourquoi le gouvernement a-t-il agi dans le secret? Craignait-il la réaction des nombreux groupes que j'ai mentionnés et celle de nombreux Canadiens?

Et voici ma troisième question: Pourquoi le gouvernement a-t-il commis cette maladresse diplomatique d'offusquer inutilement l'Union soviétique et d'autres pays en permettant aux militaires allemands de recevoir l'instruction au Canada? On se rend compte, maintenant que la vérité se fait jour, qu'ils sont peu nombreux, mais la chose a éveillé des soupçons, du fait que le gouvernement a manqué de franchise envers la population.

Pourquoi entraîner des militaires allemands au Canada par un froid sous zéro? Serait-ce en vue d'une guerre en saison froide? A quels ennemis pourraient-ils s'attaquer en dehors de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de l'Union soviétique? Je ne vois pas à quels autres pays ils pourraient faire la guerre et nous pouvons nous imaginer la réaction de ces pays en apprenant que nous formions ces militaires en vue d'une guerre d'hiver.

C'est vraiment là une bévue diplomatique, qui a porté atteinte à nos relations avec l'Union soviétique et certains autres pays. Le ministre va s'en apercevoir d'ici quelque temps. C'est très maladroit de notre part de ne pas leur avoir même fait part de nos intentions et, à ce sujet, j'aimerais que le ministre dépose l'Accord signé entre notre gouvernement et le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest relativement à la formation de ces militaires au pays.

Je parle ici au nom de membres des partis conservateur et libéral de ma circonscription. Quand il est question de principes moraux, je parle toujours au nom d'une grande majorité. J'ai eu sur cette question des entretiens fort intéressants avec des conservateurs et avec d'autres dans ma circonscription. Certains m'ont dit ne pas trouver sage que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures confie à d'anonymes porte-parole de son ministère le soin de répondre à une si importante question.

Encore une fois, je prie le ministre de déposer l'Accord conclu entre le gouvernement du Canada et l'Allemagne de l'Ouest concernant l'instruction militaire de ces soldats. Nous avons le droit d'être renseignés à fond sur (1) le secret dont on a entouré cette affaire, (2) le peu de considération pour le sentiment populaire et (3) la raison de cette maladresse diplomatique. Si les gens avaient connu la vérité, ils n'auraient pas été aussi offusqués. L'un pensait qu'on formait une brigade au Canada, un autre, une division allemande. Si le gouvernement avait été plus franc, s'il avait dit la vérité, on aurait moins eu d'ennuis qu'on en aura avant la fin de cette affaire regrettable.

Je répète avec insistance que l'on a commis une bourde diplomatique, compte tenu des craintes de l'Union soviétique au sujet du retour d'un militarisme allemand et de la menace d'une attaque contre l'Est.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot des relations entre le Canada et les États-Unis. D'abord, quelle importance avons-nous pour eux et eux pour nous? La réponse est que nous sommes très importants l'un pour l'autre.

En premier lieu, nous comptons tous deux beaucoup sur la collaboration de l'autre pour la défense de notre continent. Deuxièmement, du point de vue commercial, nous sommes leur meilleur client. L'an dernier, nous leur avons acheté pour environ 5.75 milliards de dollars de marchandises. Ils sont nos meilleurs clients, nous ayant acheté l'an dernier des marchandises d'une valeur de 4.75 milliards. Ainsi nous leur achetons pour un milliard de plus qu'ils n'achètent ici, ce qui a représenté l'an dernier le montant exact du déficit de la balance internationale des paiements du Canada.

Pour être justes, il faut nous rappeler que le Canada n'est qu'un des nombreux pays avec lesquels les États-Unis font des affaires

[M. Herridge.]

chaque jour. Naturellement, notre bien-être n'est pas la question principale qui préoccupe les États-Unis, parce qu'ils ont beaucoup d'autres problèmes réels qui réclament leur attention quotidienne. Mais, monsieur le président, j'ai toujours trouvé que lorsqu'on leur rappelle notre besoin de surmonter ce déficit commercial sérieux et chronique, ils sont prêts à coopérer et à faire leur possible pour nous aider. Toutefois, il nous faut les tenir au courant de nos problèmes.

Je l'ai constaté il y a quelques années lorsque le gouvernement élaborait sa politique nationale en matière de pétrole. Comme vous le savez, cette politique était fondée sur des expéditions annuelles croissantes de pétrole brut canadien aux marchés des États-Unis. Les producteurs de pétrole des États-Unis protestaient fortement contre ces expéditions croissantes, et une pression était exercée sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il ne permette pas l'augmentation de ces expéditions de pétrole. Mais nous avons signalé que le pétrole brut est un produit que nous avons en abondance, alors qu'ils en ont grand besoin et qu'ils l'importent annuellement en grandes quantités Nous leur avons signalé que, s'ils ne voulaient pas nous aider à réduire le déficit chronique de nos échanges en nous permettant de leur expédier un produit abondant chez nous et dont ils avaient grand besoin, il nous faudrait alors penser à d'autres moyens de rectifier ce déficit grave.

Monsieur le président, le gouvernement américain a vite compris. Il nous prête tout son concours et ainsi est née notre politique nationale du pétrole. Depuis, on en conviendra, cette politique a fort bien réussi et nous a été des plus profitables. (*Applaudissements*)

Pareil résultat n'eût pas été possible sans l'entière collaboration du gouvernement américain et, je le répète, il a suffi de la lui demander.

Envisageons maintenant la décision récente du gouvernement américain d'imposer des principes directeurs à environ 900 filiales américaines qui exercent leur activité au Canada. Ces principes directeurs cherchent d'abord à faire baisser l'exportation, aux États-Unis, des denrées canadiennes provenant de ces compagnies et ensuite à augmenter les importations, au Canada, des éléments fabriqués aux États-Unis qui seront utilisés dans les produits fabriqués par ces 900 filiales, bien qu'on puisse facilement se les procurer au Canada à meilleur coût et de meilleure qualité.

• (12.20 a.m.)

Ces deux mesures augmenteront davantage notre déficit commercial avec les États-Unis et diminueront énormément la production au Canada, entraînant une diminution des emplois pour les Canadiens. Tout économiste ou tout homme d'affaires pourrait prédire ces résultats au gouvernement sans y mettre de doutes ou de conditions; c'est une certitude. Il serait peut-être bon que le gouvernement quitte parfois sa tour d'ivoire pour solliciter les conseils de véritables hommes d'affaires. Il pourrait apprendre ainsi certaines réalités économiques.

Le ministre a dit à la Chambre il y a un ou deux jours, après que l'opposition l'eut forcé à adopter une attitude un tantinet plus ferme qu'au début, que si l'on constatait que ces principes directeurs nuisaient au Canada, le Canada en imposerait alors à son tour. J'ai un exemplaire de sa première évaluation de la décision du gouvernement américain. Tout ce qu'il a dit alors, c'est qu'il ne pouvait pas voir comment ces principes directeurs allaient nuire au Canada et qu'en fait, à certains égards, ils nous aideraient probablement.

Monsieur l'Orateur, pressé par l'opposition, le ministre a légèrement durci son attitude, et il affirme maintenant que si nous constatons que les principes directeurs imposés par les États-Unis font du tort à notre industrie, nous en imposerons à notre tour. Le tort peut être long à découvrir et notre réaction trop tardive. Une fois que ces principes directeurs auront gravement nui à l'industrie canadienne, le tort grave que j'ai prédit sera déjà fait, et il sera purement négatif d'user de représailles en imposant nos propres principes directeurs.

J'incite fortement le gouvernement à adopter la même attitude envers le gouvernement des États-Unis que nous avons prise au sujet d'un problème aussi grave, soit l'établissement de notre politique nationale du pétrole. Il devrait rappeler au gouvernement des États-Unis que nos importations de ce pays dépassent de plus d'un milliard de dollars par année le total des achats américains au Canada, et que ce montant est égal au déficit total de notre balance de paiements dans nos transactions avec tous les pays du monde. Si nous n'avions pas ce déficit commercial avec les États-Unis, nos comptes seraient équilibrés et notre économie s'en porterait beaucoup mieux.

Nous devons rappeler au gouvernement des États-Unis qu'il nous faut absolument prendre des mesures positives pour rectifier l'énorme déséquilibre annuel d'un milliard dans nos échanges commerciaux. Nous devons leur dire que l'application de ces principes directeurs aggravera la situation et que le Canada devra prendre les mesures nécessaires pour remédier aux dommages causés à l'économie.

Si la situation est ainsi exposée au gouvernement américain, je suis convaincu qu'il nous comprendra, tout comme il l'a fait pour notre politique nationale du pétrole. Je suis convaincu qu'il collaborera avec nous, comme à maintes reprises dans le passé lorsque la situation lui a été expliquée clairement. Je suis convaincu qu'il fera une exception et n'appliquera pas ces principes directeurs au Canada, parce qu'à bien des égards le Canada est très important à ses yeux, et que l'imposition de ces principes nuirait à l'économie de son voisin le plus rapproché, son partenaire le plus important en matière de commerce et de défense.

Quand nous étions au pouvoir nous avons constaté que les États-Unis nous respectaient quand nous exposions clairement et fermement notre position. Ils sont tout à fait raisonnables et veulent collaborer au maximum avec leur voisin et meilleur client. Nous devons leur faire connaître nos problèmes, sans quoi ils n'en seront pas conscients. Ils ont tous les jours beaucoup d'autres questions à régler. La république américaine est la première puissance du monde et nous ne sommes qu'un des nombreux pays avec qui elle traite. Il nous faut avoir le courage et la force de dire aux Américains ce que nous pensons et ce qu'il faudrait faire, selon nous, pour protéger les intérêts du Canada et pour maintenir des relations harmonieuses entre nos deux pays.

L'hon. M. Martin: Évidemment, nous l'avons fait.

L'hon. M. Hees: Si nous ne leur faisons pas bien sentir quelle est notre attitude, ils l'ignoreront tout simplement. J'invite les ministres à agir en hommes face aux États-Unis et non en valets, chapeaux à la main et tremblant de peur, comme ils le font à l'heure actuelle. S'ils se comportent comme des hommes et savent parler franc au gouvernement américain, comme ce dernier s'y attend, notre pays sera de nouveau traité avec respect et justice, ainsi qu'il le mérite.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, avant que l'honorable représentant reprenne son siège, je voudrais lui demander s'il rejette catégoriquement la déclaration de M. Randall, ministre de l'Économie et du Développement de la province d'Ontario, décla-

ration selon laquelle les principes directeurs seraient fort nuisibles à l'économie de l'Ontario? Considère-t-il aussi M. Randall comme un partisan à tous crins?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, les propos de l'honorable représentant ne corroborent pas les faits. M. Randall s'opposait aux propos tenus dans sa province par un ministre d'une autre province et dont le sujet, dans sa province, relève de sa compétence. Il n'a pas dit, d'aucune manière, que ces principes directeurs ne seraient aucunement préjudiciables à l'Ontario ou au Canada. Bien au contraire.

M. Macdonald (Rosedale): L'honorable représentant l'a-t-il entendu hier soir à la télévision?

M. Lewis: Monsieur le président, je prends part au présent débat en vue de traiter de la question de la Rhodésie. J'ose croire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va répondre, au cours du débat, à quelques-unes des questions du député de Greenwood, au sujet de notre attitude vis-à-vis de la situation au Vietnam. J'ai eu, pour ma part, l'occasion de traiter de cette question, mais je voudrais maintenant parler de la situation en Rhodésie, au nom du Nouveau parti démocratique.

Je tiens tout d'abord à affirmer sans ambages que nous avons déjà manifesté un appui sans réserve à toutes les sanctions économiques possibles contre le gouvernement rhodésien. Je tiens également à signaler que même si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a raison de dire que l'interdiction sur les importations s'est révélée efficace dans une proportion de plus de 90 p. 100, nul doute qu'il admettra avec moi, car j'ai étudié les chiffres, que l'interdiction sur les exportations n'a à peu près pas atteint nos exportations destinées à la Rhodésie.

Nous avons interdit l'exportation des produits pétroliers, mais bien entendu, nous n'exportons aucun produit pétrolier dans ce pays. Nous interdisons également l'exportation des armes et j'ai vu un dossier où il était question d'une sorte de fusil. J'ignore si ce fusil tombe parmi les armes interdites, mais je sais que tous les autres produits que nous exportons normalement en Rhodésie du Sud ne sont pas touchés par cette interdiction imposée aux exportations.

J'ai été heureux d'apprendre, comme tous mes collègues j'en suis certain, que le gouvernement est maintenant disposé à étendre cette interdiction à tous les autres produits que nous exportons en Rhodésie.

L'hon. M. Martin: C'est vrai.

[M. Macdonald (Rosedale).]

• (12.30 p.m.)

M. Lewis: Le ministre dit que c'est vrai et je suis heureux de l'entendre dire. Il n'y a pas très longtemps que j'ai eu le plaisir de faire la connaissance du député d'Oxford. Assez, toutefois, pour avoir appris à respecter ses qualités profondément humaines. J'ai donc été un peu étonné de l'entendre nous saisir de questions qui, à mes yeux, retardent d'un siècle au moins. Il a commencé par douter de la sagesse d'imposer des restrictions économiques à la Rhodésie du Sud, sous prétexte que nous manquions de renseignements. Depuis que je m'intéresse à la chose politique, notamment aux affaires internationales, je n'ai pas connu de plus grande cause d'inaction que cette excuse-là.

Il est une chose, monsieur le président, que l'on sait parfaitement bien: quand M. Smith et son gouvernement se sont illégitimement emparés du pouvoir en Rhodésie du Sud, ils n'ont agi qu'à une seule fin—qu'ils n'ont d'ailleurs pas eu la honte de cacher. Leur but: empêcher toute modification constitutionnelle qui mettrait quatre millions d'Africains de Rhodésie sur le même pied que moins de 250,000 blancs.

Les actes ou les objectifs de M. Smith n'ont rien de mystérieux, pas plus que les lois de répression anti-démocratiques, peut-être même néo-fascistes, que le gouvernement Smith a fait voter en Rhodésie du Sud depuis qu'il a pris le pouvoir. Je dirai à l'honorable député d'Oxford qu'il est clair comme de l'eau de roche que ces lois veulent prévenir toute opposition possible à la politique raciste du gouvernement Smith; en fait, elles visent à empêcher même les blancs de Rhodésie du Sud de connaître la vérité sur certaines choses, sur ce qui se passe dans leur pays et plus particulièrement sur ce que le reste du monde en pense.

M. Nesbitt: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il une brève question?

M. Lewis: Oui.

M. Nesbitt: Il nous a fourni certains renseignements qu'il dit tenir pour exacts. S'il pouvait me fournir des documents je lui en serais bien reconnaissant.

M. Lewis: Monsieur le président, il n'est rien de plus agréable que d'aider à instruire ses collègues au Parlement. Je serai enchanté

de passer au député un dossier complet d'articles de journaux tel que *The Observer* de Londres, et de nombreux journaux...

M. Nesbitt: Ah!

M. Lewis: Mon honorable ami dit «Ah!» Je lui dirais en toute déférence que des journalistes sérieux sont une source de renseignements tout aussi digne de confiance que même un Livre blanc du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car ce dernier fonde probablement ses renseignements sur les mêmes sources que les rédacteurs des articles de l'*Observer* et de journaux semblables.

L'hon. M. Martin: Non.

M. Lewis: Comment alors mon honorable ami obtient-il ses renseignements? Prétend-il, lorsqu'il présente un programme aux Canadiens, avoir passé cinq ans en recherches approfondies, inépuisées et inépuisables avant de prendre une décision, ou tranche-t-il les questions urgentes et importantes d'après les renseignements à sa disposition?

A mon avis, tous les renseignements indiquent que le gouvernement Smith en Rhodésie a adopté une attitude ignoble et inhumaine envers d'autres êtres humains. Ce sont les seules épithètes qu'on puisse employer au milieu du XX[e] siècle.

L'hon. M. Martin: Bravo!

M. Lewis: Je soutiens que ni notre Parlement, ni aucun autre ne peut permettre que cela se produise. Mon honorable ami a parlé de la possibilité de massacres. Qu'il me soit permis de lui dire ceci avec la plus profonde conviction: c'est précisément pourquoi tout doit être mis en œuvre pour s'assurer de l'efficacité des sanctions économiques contre la Rhodésie. En effet, si leur efficacité permet de renverser le gouvernement Smith et si le gouvernement du Royaume-Uni peut se charger de la situation en Rhodésie et exercer les pouvoirs nécessaires en vue du maintien de l'ordre, alors seulement on pourra éviter les massacres en Rhodésie.

Si les sanctions économiques ne sont pas efficaces, si elles n'atteignent pas leur but, il se produira, aussi sûrement que nous discutons de cette chose maintenant à la Chambre, un massacre d'un genre ou d'un autre. C'est donc également pour cette raison que je souscris aux sanctions prises par notre gouvernement à l'appui du gouvernement du Royaume-Uni.

L'honorable représentant et d'autres députés—j'ai remarqué en lisant les journaux de Grande-Bretagne que cela s'applique aussi aux membres du parti conservateur là-bas—parlent encore d'accorder aux gens le temps qu'il faut pour apprendre à connaître les rouages de l'administration publique et, surtout, de s'adapter aux exigences de la démocratie. Monsieur le président, je n'ai pas peur de dire que ce raisonnement arrogant de l'homme blanc a toujours mis ma patience à bout.

Je vous dis, monsieur le président, à vous et aux membres de cette Chambre, d'une façon enjouée peut-être mais avec sérieux, que les Noirs ont autant le droit de gâcher leurs institutions gouvernementales que les Blancs, et qu'on ne peut leur refuser ce droit qui vient de Dieu de gâcher eux-mêmes leurs propres affaires. Dieu sait que les Blancs n'ont pas manqué de le faire. Cela ne devrait être refusé à aucun peuple. Il n'est pas du tout sûr qu'ils feront des erreurs aussi graves que les nôtres ou pires que celles que nous avons faites au cours des siècles.

Je rappellerai aux députés que ceux qui parlent si allègrement et avec autant de volubilité de notre supériorité, que ce soit sous-entendu ou explicitement, que le Royaume-Uni a mis des décennies à s'unifier. Il a fallu plusieurs dizaines d'années de guerres interminables avant que l'Écosse, le pays de Galles et l'Angleterre s'unissent en une seule nation au début du 18[e] siècle. Certes, la Grande-Bretagne a mis des siècles pour y arriver. La France a mis des siècles pour évoluer en une nation unie...

Une voix: Vous n'avez pas mentionné les Irlandais.

M. Lewis: Non, monsieur le président, je n'ai pas mentionné les Irlandais, comme l'a dit le député. Il a fallu des siècles de guerre avant que la France, l'Allemagne et l'Italie connaissent l'unité politique. Quelle est la raison de ce sentiment de supériorité que nous exhibons devant les Noirs et les Asiatiques en 1966? Qu'avons-nous à dire à propos des divers pays d'origine de nos ancêtres et de ces guerres implacables et inhumaines qu'ils ont livrées durant si longtemps avant de faire de leurs nations des entités politiques? Lorsque nous parlons ainsi, souvenons-nous en toute humilité des faits historiques de notre propre passé.

L'autre jour—et je le signale particulièrement à l'attention des députés—le *Times* de New York a publié dans son numéro du lundi 31 janvier un article portant sur l'organisation intérieure du Kenya et les perspectives favorables d'avenir. Dans cet

article, on trouve le passage suivant et je ne m'excuse aucunement de le citer en entier:

Sir Michael Blundell, ancien chef des colons blancs du Kenya, a résumé la situation récemment en invitant le gouvernement d'Ian Smith en Rhodésie à suivre l'exemple du Kenya et à assurer une transition paisible à un gouvernement par des Africains.

Sir Michael Blundell a déclaré:

«Il est évident que le Kenya est un pays plus heureux depuis l'indépendance. Il est clair que les Africains sont plus amicaux et plus satisfaits. Avant l'indépendance, l'Européen moyen avait peur d'être l'objet de discrimination, d'être rejeté, insulté même à cause de sa couleur, de voir disparaître la loi et l'ordre et éclater des guerres de tribus.»

Sir Michael ajoutait:

«Rien de tout cela ne s'est produit. Les normes ont légèrement baissé, mais cela arrive partout, sous l'égide d'un gouvernement populaire. Il y a eu des vols de marchandises, et des gens ont été attaqués ici et là, mais les risques ne sont pas plus grands qu'ailleurs. La seule différence, c'est qu'il existe ici un complexe de couleur. La politique fiscale du gouvernement est sensée et vise à attirer les investissements étrangers, même si la popularité du gouvernement doit en souffrir.»

Voici l'alinéa important. Sir Michael poursuit:

Nous vivons aujourd'hui dans une société sans préjugés raciaux, c'est-à-dire de conception africaine. Cela veut dire que si vous allez poster une lettre au bureau de poste, les choses ne vont ni plus vite ni plus lentement parce que vous êtes blanc. Il est vrai que les Européens ne peuvent participer activement à la vie politique, mais si vous alliez au Portugal, par exemple, vous ne vous attendriez pas à devenir une force dynamique dans les affaires politiques de ce pays.

• (12.40 p.m.)

J'approuve cette déclaration d'un porte-parole digne de confiance. Je ne suis pas étonné du tout que ce soit le cas au Kenya.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé que l'embargo économique imposé par le Canada était inspiré, en grande partie, d'une résolution adoptée le 20 novembre 1965, par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Sauf erreur, la plupart des décrets du conseil visant les interdictions d'exporter et d'importer, furent mis à exécution à partir du 26 novembre 1965. Je suis heureux que le gouvernement actuel, ainsi que d'autres gouvernements, se rendent, enfin, aux décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je rappelle à la Chambre que l'un des nombreux coups mortels contre la Société des Nations avant la seconde guerre mondiale, a été porté par un gouvernement libéral en 1935 ou en 1936. Je parle de mémoire. J'évoque les sanctions économiques contre l'Italie. Elles ont été proposées par un représentant du Canada qui, sauf erreur, se

[M. Lewis.]

nommait Riddell. Toutefois, le gouvernement libéral du Canada de l'époque a rejeté les propositions de M. Riddell et l'a rappelé. Ce refus d'appliquer les sanctions économiques imposées contre l'Italie en vertu de la Charte de la Société des Nations, a été l'un des coups mortels dont cette organisation a été frappée. Je m'étonne qu'une personne aussi intéressée aux affaires internationales et au bien-être des Nations Unies que le député d'Oxford—car cela n'est pas douteux—ne reconnaisse pas que la mise en œuvre, par le Canada, d'une résolution du Conseil de sécurité constitue l'un des meilleurs moyens de raffermir cet organisme international.

L'autre point que je veux faire ressortir semble assez étrange chez une personne vouée à l'idéologie que mes collègues et moi-même professons. Néanmoins, cette métamorphose s'est accomplie. Nous nous intéressons maintenant au renforcement du Commonwealth des nations britanniques. Ceux qui aiment l'Empire n'aiment pas le Commonwealth. Il était intéressant de voir dans les journaux du Royaume-Uni que de nombreux Conservateurs du Royaume-Uni mettent maintenant en doute la valeur du Commonwealth puisque tant de ses membres, disent-ils, n'acceptent pas l'obligation de fidélité à la reine. Plusieurs autres pays membres du Commonwealth n'ont pas les mêmes traditions que la mère-partie. C'est précisément à cause de cette réalité que le Commonwealth des nations britanniques constitue maintenant une valeur réelle pour le monde. Je doute que l'Empire ait eu une valeur réelle pour le monde, j'en doute beaucoup. Je nourris des doutes sérieux à cet égard.

Le Commonwealth des nations britanniques, qui se compose d'hommes de différentes origines ethniques et de cultures, traditions et couleurs diverses, est devenu une véritable force pour tout dialogue international sur lequel la paix dans le monde doit se fonder. Celui qui se préoccupe de ces choses, et je suis sûr que c'est le cas du député d'Oxford, a dû être bien aise de voir qu'à Lagos les pays membres du Commonwealth, représentant tous les pays établis et les nouveaux pays émergeant d'Afrique, se serraient les coudes. Au début, les représentants africains étaient furieux et se trouvaient frustrés de voir que le gouvernement britannique s'abstenait de faire une intervention militaire, préférant s'en tenir à des sanctions d'ordre économique.

Au terme de la conférence à laquelle ont pris part le premier ministre—je lui réitère mes félicitations de l'autre jour—ainsi que le premier ministre de la Grande-Bretagne

et les représentants d'autres pays de race blanche pour échanger leurs vues, non seulement les participants ont-ils réussi à créer un climat d'entente, faisant suite aux divergences d'opinions du début, mais aussi à établir les rouages nécessaires pour suivre de près les événements en Rhodésie et prendre les mesures voulues si jamais la situation l'exigeait.

C'est là, il me semble, un progrès énorme, au sein du Commonwealth, qui peut nous permettre d'espérer d'autres interventions de ce genre au-delà des frontières du Commonwealth. J'exhorte en toute déférence les députés à accueillir ce fait nouveau avec tout l'enthousiasme qu'il mérite.

Enfin, il a été dit que l'imposition des sanctions n'était pas tout à fait légale. J'ai examiné l'Accord international, la note sur laquelle se fonde l'Accord, et les articles 5 et 6 de la loi sur les permis d'exportation et d'importation. Je parle ici comme député et non comme avocat. L'opinion des légistes de la Couronne qui ont dit au ministre que la décision est légale me paraît assez bien fondée pour m'enlever toute crainte là-dessus à titre de député. Bref, je ne cherche pas à donner ici une opinion juridique, mais en s'appuyant sur le texte de la loi et sur celui de l'accord, un avocat pourrait conclure que la décision était conforme à la loi.

Étant donné que nous ne traitons pas ici d'un problème d'ordre technique ni d'une question d'interprétation juridique, mais d'un sujet de grande importance sur le plan international, qui a trait aux relations entre les pays de race blanche du monde et les nations émergentes, les questions de légalité, si valides qu'elles puissent être, ne sont à mes yeux d'aucune utilité. S'il y en a qui contestent ces sanctions, qu'ils s'adressent aux tribunaux. Ce sera tout à l'avantage de mes confrères. Dans l'intervalle, les sanctions économiques seront en vigueur et les conséquences morales et matérielles de cette initiative se feront sentir dans les événements à venir.

Pour terminer, je dirai que mes collègues et moi-même avons été honteux de voir une partie du Commonwealth des nations britanniques adopter des mesures comme l'a fait l'Union de l'Afrique du Sud jusqu'à ce qu'elle soit expulsée du Commonwealth, et comme l'a fait Ian Smith. J'ai honte d'avoir été citoyen d'un pays associé avec un gouvernement qui pratique l'apartheid. J'ai honte d'être citoyen d'un pays associé avec un membre du Commonwealth qui a agi comme l'a fait Ian Smith. Aucune parole, aucun geste ne suffirait à expliquer un concept aussi barbare que celui du racisme. Je prie la Chambre d'appuyer la décision du gouvernement. Nous le critiquerons tous quand il le faudra et nous le ferons sans retenue et sans crainte. Mais en l'occurrence, le gouvernement a bien agi. La seule critique, c'est que l'interdiction d'exportation n'était pas une véritable interdiction dès le début. J'espère que le gouvernement ne se laissera pas persuader de s'écarter de cette voie.

L'hon. M. Churchill: Pourrais-je poser une question au député? Il manifeste de l'enthousiasme parce qu'on a imposé des sanctions à la Rhodésie du Sud qui refuse la liberté politique aux Noirs de ce pays. Préconiserait-il l'imposition de sanctions contre un pays comme la Russie qui refuse la liberté politique à un grand nombre de pays asservis qui sont ses satellites?

• (12.50 p.m.)

M. Lewis: J'ignorais que le député allait parler de la Russie, mais dès ses premiers mots je savais ce qui venait, qu'il s'agisse de la Russie, de la Tchécoslovaquie ou de la Roumanie. Qu'il me permette de lui dire ceci: nous ne trouvons pas à redire que l'on refuse la liberté politique, parce que la véritable liberté politique n'existe pas au Ghana, où le gouvernement a jugé bon de créer ce que l'on pourrait appeler un État unipartite. Je ne propose pas de sanctions économiques contre le Ghana. Nous nous opposons à ce que moins d'un quart de million de Blancs en Rhodésie du Sud non seulement exigent pour eux-mêmes toutes les libertés politiques, mais refusent aux Noirs, pour des motifs de couleur seulement, les libertés politiques ainsi que tous les avantages sociaux et économiques qui en découlent. L'honorable député joue sûrement sur les mots.

M. McIntosh: C'est vous qui jouez maintenant sur les mots.

M. Lewis: En second lieu, je dirai à l'honorable député qui a posé la question qu'il y a en Rhodésie du Sud ce que tous reconnaissent comme un gouvernement illégal qui a usurpé le pouvoir. Je dirai à mon honorable ami du parti conservateur qu'il y a, en Rhodésie du Sud, un représentant de Sa Majesté qui représente le véritable gouvernement de la Rhodésie du Sud et qui est l'objet des railleries du gouvernement rebelle dans ce pays.

En prenant des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud, le gouvernement du Canada appuie le véritable gouvernement de la Rhodésie du Sud, c'est-à-dire le gouvernement du Royaume-Uni, de concert avec ce gouvernement. Je dirais au député que sa question n'est pas vraiment pertinente.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une autre question au député pour lui fournir une autre échappatoire? Puis-je lui demander ceci: si les sanctions économiques ne donnent pas de résultats—et il a laissé entrevoir les conséquences néfastes que cela pourrait avoir—quelles mesures ou attitude recommanderait-il alors au gouvernement canadien?

M. Lewis: Ma foi, monsieur le président, je lui dirai quelles mesures on devrait prendre, selon moi; ainsi, il ne pourra plus parler d'échappatoires. J'ai des convictions si arrêtées dans ce domaine que si les sanctions économiques ne provoquent pas, dans un délai raisonnable, la chute du gouvernement de la Rhodésie du Sud, j'espère que le gouvernement britannique prendra les mesures nécessaires pour y faire respecter son autorité gouvernementale.

J'appuierais une telle action. Voilà ma réponse à mon honorable ami; et l'autre réponse évidente à sa question est que c'est exactement pour cela qu'on maintient ces rouages. Si je comprends bien, ils ont été créés à Lagos afin de permettre au Canada, au Royaume-Uni et aux autres membres du Commonwealth d'appliquer leurs sanctions économiques avec succès et de prendre d'autres mesures si celles-ci ne réussissent pas dans un délai raisonnable.

Je le répète: si le député a posé sa question sérieusement, il devrait appuyer les sanctions économiques afin d'en assurer le succès.

L'hon. M. Churchill: C'est-à-dire que vous confiez au Canada une mission de surveillance en cas d'échec.

M. Cowan: Monsieur le président, le député me permettrait-il une question? Comme il a sérieusement mis en doute la valeur des services rendus au monde entier par l'Empire ou le Commonwealth britannique, déplore-t-il que l'Empire britannique se soit porté à la défense de la Pologne en 1939, quand ce pays à été injustement attaqué?

M. Lewis: Pour commencer, monsieur le président, je n'ai exprimé aucun doute au sujet du Commonwealth britannique. Je n'en ai pas. Je crois même que le Commonwealth a été pour le monde une organisation de grande valeur. Mais j'ai toujours eu des doutes à propos de toute activité impérialiste, donc de celle de tout empire, et je n'ai pas à m'en excuser.

C'est aussi déformer l'histoire de prétendre que l'Empire, au vieux sens du mot, se soit porté à la défense de la Pologne en 1939. Tout le monde démocratique l'a fait, comme d'ailleurs le Commonwealth britannique, auquel je m'enorgueillis d'appartenir.

M. Basford: Monsieur le président, je voudrais prendre une part très brève au débat actuel, étant donné surtout que, l'automne dernier, j'ai eu l'honneur et le privilège de diriger la délégation du Canada à la réunion de l'Association des parlementaires du Commonwealth, à Wellington, en Nouvelle-Zélande, du 15 novembre au 8 décembre. Je voudrais parler ensuite de la Rhodésie, mais, avant cela, j'aimerais, à titre de Canadien, que soient inscrits au hansard les remerciements de la délégation du Canada au premier ministre de la Nouvelle-Zélande, le très honorable Keith Holyoake, et au peuple de ce pays pour la générosité et la courtoisie qu'ils nous ont témoignées durant notre séjour. Comme chef de cette délégation, je voudrais rendre hommage aux députés fédéraux et aux autres membres qui la composaient, notamment le sénateur Welch du Nouveau-Brunswick et le sénateur Smith de la Colombie-Britannique, tous deux de l'autre endroit, ainsi que les honorables députés de Richmond-Wolfe (M. Asselin), d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), de Queens (M. MacLean) et de Waterloo-Sud (M. Saltsman). Je crois que le Canada était bien représenté à la réunion et que tous les délégues y ont joué entièrement leur rôle, au cours des travaux et délibérations.

Je voudrais remercier et féliciter le Haut-Commissaire de Nouvelle-Zélande, M. Ken Burbridge, son premier secrétaire, M. Ray Robinson, et le personnel du haut-commissariat qui ont rendu si agréable notre séjour dans leur pays et grâce auxquels la délégation canadienne a pu faire œuvre utile.

Cette année, la conférence aura lieu au Canada vers septembre et octobre. Il est bon

qu'elle se tienne chez nous, puisqu'on estime un peu partout que notre pays devrait jouer un rôle plus important dans les affaires du Commonwealth. Il me semble utile que les membres se réunissent à Ottawa et que le Canada puisse voir ce qu'est devenu le Commonwealth renouvelé.

Malheureusement, l'organisation de cette conférence a été retardée par la grave maladie du sénateur John Connolly, président de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Le secrétaire de cette association arrivera à Ottawa, de Londres, lundi prochain, si je ne me trompe. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'entretiendra avec lui et se préoccupera personnellement des arrangements en vue de la prochaine conférence cet automne . . .

L'hon. M. Martin: Je le ferai volontiers.

M. Basford: . . . afin que le Canada, comme pays hôte, fasse tout ce qui est possible pour assurer le succès de la réunion des parlementaires du Commonwealth.

Cette conférence à laquelle nous avions l'honneur d'assister réunissait à Wellington quelque 123 délégués venant de 68 divisions de l'Association parlementaire du Commonwealth, des 22 pays indépendants et autonomes et des territoires non autonomes, ainsi que des observateurs de Fidji, de Hong-kong, de l'Australie septentrionale, du Tonga, et une délégation de distingués représentants du Congrès des États-Unis, dirigée par le sénateur Fulbright, à titre d'observateurs.

Cinq questions étaient à l'ordre du jour de la conférence et les débats se sont poursuivis pendant huit jours. On a discuté de la Rhodésie, de l'expansion économique au sein du Commonwealth, du gouvernement parlementaire dans le Commonwealth et de l'Association des parlementaires du Commonwealth elle-même; il y a eu également un débat général sur les affaires internationales. A cause de la nature de ce débat, je ne traiterai que d'un seul des sujets à l'ordre du jour, la Rhodésie qui, au cours de cette conférence comme durant d'autres conférences, était un sujet susceptible, selon plusieurs, de faire échouer la conférence.

Il est très difficile, je pense, pour certains Canadiens de comprendre les sentiments des Africains devant la situation rhodésienne et l'établissement du régime illégal de M. Smith. Certes, notre rôle consiste à partager leur détermination—il n'est que de causer avec eux un moment pour se rendre compte de la mesure de leur détermination—pour empêcher la formation d'un gouvernement ou d'un pays fondé sur la ségrégation raciale. En effet, ils sont déterminés à empêcher la création en Afrique d'une autre République sud-africaine. Ils sont absolument résolus à le faire.

• (1.00 p.m.)

Nous nous inquiétons depuis des années, monsieur le président, au Canada et, en général, dans le monde entier, de ces agressions et de l'asservissement des peuples par la force militaire.

J'ai été stupéfait d'entendre le député d'Oxford mettre en doute l'opportunité et la légalité des sanctions prises contre la Rhodésie. Pourtant, il est certes grand temps de nous préoccuper de cette autre forme d'agression, tout aussi importante, sinon plus, que l'agression militaire, de cet asservissement d'êtres humains. Je veux parler de l'atteinte que portent certains pays et certains peuples aux droits et libertés civiques des êtres humains. Le genre d'agression commis par le Portugal, l'Afrique du Sud, Ian Smith etc., est un genre d'agression très différent, mais il n'en est pas moins une agression contre les droits premiers de l'homme. Et les peuples d'Afrique sont résolus, monsieur le président, à empêcher ce genre d'agression.

Il est de notre devoir, quelle que soit la couleur de notre peau, de nous associer à ces gens pour les aider à obtenir leur entière autonomie. Je félicite le gouvernement de l'attitude très nette qu'il a adoptée au cours des derniers mois en secondant la politique de la Grande-Bretagne et en appuyant la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies qui tente d'imposer des sanctions économiques contre la Rhodésie. La politique du gouvernement canadien a réussi, je crois, à rompre effectivement les relations commerciales entre la Rhodésie et le Canada.

A l'occasion, on a exprimé la crainte que, quelles que soient les mesures que nous-mêmes et d'autres pays pourrons prendre, les sanctions imposées contre la Rhodésie seront inefficaces à cause des initiatives de l'Espagne et du Portugal. On craignait, je crois, que l'Espagne et le Portugal ne soient tentés de venir en aide au régime Smith pour atténuer l'effet des sanctions. J'avais espéré que nous ferions clairement entendre à l'Espagne, au Portugal et à l'Afrique du Sud que s'ils ne se joignaient pas à nous pour imposer des sanctions, nous serions prêts à leur imposer également des sanctions. Nous devons faire

savoir clairement aux pays disposés à secourir le régime Smith que nous sommes prêts à leur imposer des sanctions.

D'après certains indices, monsieur le président, les sanctions commencent à produire leurs effets. Les journaux ont exprimé l'espoir que les résultats se feront sentir d'ici quelques mois. Je crois donc que nous devrons chercher les moyens d'entamer des pourparlers et des négociations avec les Rhodésiens qui veulent établir un régime légitime. Ce problème n'a pas reçu beaucoup d'attention, même s'il en a été question dans les journaux et dans des déclarations publiques.

A la réunion convoquée à Lagos, on a évoqué, entre autres possibilités, celle d'une période de complète administration coloniale qui suivrait immédiatement, mais provisoirement, la chute du régime Smith. Il me semble toutefois que nous devons chercher les moyens d'entamer des pourparlers avec les Rhodésiens qui veulent instituer un régime constitutionnel et légitime. J'espère que le ministre pourra traiter de ce point dans ses observations.

Au cours du présent débat, l'opposition a contesté, me semble-t-il, l'opportunité des sanctions et leur légalité. Les questions posées par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre semblent évidemment indiquer l'attitude de son parti à l'égard de l'ensemble de la politique des sanctions. Monsieur le président, la question de la Rhodésie mise à part, l'application de sanctions s'inspire sûrement de principes et d'arguments solides. Les sanctions, utilisées comme arme et comme instrument par la société internationale, sont tombées en discrédit. Sauf erreur, elles n'ont jamais été efficaces. L'honorable député d'York-Sud l'a signalé, elles ont eu un piètre résultat contre l'Italie. Dans le cas de la Rhodésie, il nous appartient assurément de veiller à ce que les sanctions soient efficaces. A mon avis, cette question a une énorme importance pour la société internationale. Si les sanctions ne produisent pas d'effet, la seule arme, et peut-être l'arme ultime dont dispose la société internationale en ce moment, est l'usage de la force.

A coup sûr, monsieur le président, ce serait d'importance mondiale si nous pouvions démontrer à la communauté internationale l'existence d'une autre arme efficace, radicale, celle de sanctions économiques. Il importe donc, pour nous et pour toutes les nations, de veiller à ce que ces sanctions portent fruit dans les circonstances actuelles.

[M. Basford.]

Enfin, j'aimerais dire un mot d'ordre général sur le Commonwealth. J'ai l'impression qu'un grand nombre de Canadiens, de ma génération et de la génération montante, mettent en doute sa validité, sa valeur à notre époque. Permettez-moi de dire qu'à mon sens le Commonwealth joue un rôle important, un rôle vital dans notre monde d'aujourd'hui. Pour en comprendre toute l'importance, il faut d'abord reconnaître, comme l'a fait le député d'York-Sud, que le Commonwealth diffère de beaucoup aujourd'hui du Commonwealth du passé, et que ce nouveau Commonwealth, comme on a pu le constater lors de la Conférence à laquelle j'ai assisté, est très différent, je l'espère.

Ce n'est plus l'alliance des populations blanches de culture anglo-saxonne, composées de Britanniques, d'Australiens, de Néo-Zélandais et de Canadiens. Cet ancien Commonwealth est depuis longtemps passé à l'histoire. J'ai assisté à la conférence de Wellington et j'ai vu de mes yeux ce nouveau Commonwealth composé de 22 pays indépendants de races diverses, surtout afro-asiatiques. Ils sont fiers à juste titre de leur nouvelle indépendance et décidés à réaliser leur destinée nationale. Les pays noirs d'Afrique sont résolus à administrer leurs propres affaires, à développer leurs ressources au profit de leurs citoyens et à prendre la place qui leur revient dans la collectivité des nations.

Je comprends que cela soulève de graves problèmes. Cela nous offre aussi notre plus grand défi, celui des relations raciales dans le monde contemporain. Il me semble que dans la politique internationale il y ait peu de problèmes plus importants que ceux qui découlent de la couleur de la peau. Pour survivre, il faut trouver le moyen de permettre à toutes les races de collaborer dans une atmosphère de respect mutuel et de compréhension. On ne peut tolérer, comme on le faisait autrefois dans certains cas, un monde où les Blancs vivent d'un côté et les Noirs de l'autre. Et pourtant, si on ne prend garde, c'est ce qui arivera. Le nouveau Commonwealth sert à jeter un pont entre les races ou à créer un lien entre les Blancs et les Noirs. Si on développe les institutions du Commonwealth, notamment le nouveau secrétariat et l'Association des parlementaires du Commonwealth dont j'ai parlé il y a un instant, on y parviendra. Cette entreprise mérite que nous y consacrions tous nos ef-

forts. Le Canada a un rôle important à jouer au sein de ce grand et nouveau Commonwealth.

• (1.10 p.m.)

En qualité de chef de la délégation canadienne, j'ai constaté que les délégués afro-asiatiques, portaient à l'égard du Canada et des Canadiens, des trésors inouïs de bienveillance. Nous inspirons confiance et respect. Nous n'avons pas le désavantage, dont souffre parfois la Grande-Bretagne, d'arriver au sein du nouveau Commonwealth chargés du titre d'ancienne puissance colonialiste. A cause de la position unique qu'occupe le Canada, nous devrions, semble-t-il, faire de notre mieux pour renforcer ce nouveau Commonwealth et servir de lien entre les diverses races qui le composent. Il est essentiel pour le maintien de la paix dans l'univers, non pas seulement pour la paix au sein du Commonwealth, d'adopter ce mode d'action.

Je voudrais, en terminant, rappeler certains propos énoncés peu de temps avant Noël par Arnold Toynbee:

La technologie moderne a annihilé les distances. De tous les points du globe, elle a mis les êtres humains en contact direct les uns avec les autres, pour leur bonheur ou leur malheur.

Si nous continuons de nous en tenir au principe des deux poids et deux mesures de naguère, dans l'ère atomique actuelle...

Il veut dire ici deux poids deux mesures en ce qui concerne la race blanche et la race noire.

...nous finirons par nous détruire nous-mêmes tôt ou tard...probablement bientôt.

Dans l'ère atomique actuelle, l'humanité ne survivra que si les hommes parviennent à élargir leur horizon moral. Nous devons considérer l'humanité tout entière comme des membres de notre famille, et nous comporter vis-à-vis de tous les hommes comme nous avons fait jusqu'ici pour les membres de notre petit groupe seulement.

Nos responsabilités...

Il parle maintenant de la race blanche.

...sont relativement considérables. Si l'humanité prenait un jour la décision funeste de se diviser sur le plan racial, la responsabilité en retomberait pour une bonne part sur nous.

L'hon. M. MacLean: Un vieux dicton ne dit-il pas, monsieur le président, que ventre affamé n'a point de ...jugement? Feront exception à la règle, j'espère, ceux d'entre nous qui sont encore ici et attendent l'occasion d'aller prendre une bouchée.

Dans le débat en cours, j'entends me borner à un seul aspect des affaires internationales et du rôle du Canada. Je veux parler du droit international en ce qui touche le droit de la mer et la situation actuelle du Canada. Vous n'avez pas oublié, monsieur le président, que le Canada s'est chargé, il y a quelques années, de convaincre les Nations Unies de convoquer, dans l'intérêt du monde entier, une conférence du droit de la mer. Une conférence a donc eu lieu, à Genève, où l'on s'est mis d'accord sur l'ensemble de quatre conventions importantes. Les opinions sont restées partagées sur une seule chose: la largeur de la mer territoriale et des zones de pêche exclusives. D'où la nouvelle réunion de la conférence, à Genève, en 1960.

L'hon. M. Martin: Le député m'excuserait-il? Je dois quitter la salle pendant quelques minutes, car on m'appelle en haut.

L'hon. M. MacLean: Je laisserai volontiers le ministre aller déjeuner. Je n'ai aucun pouvoir de le retenir ici.

M. Knowles: Pourquoi n'allons-nous pas tous déjeuner?

L'hon. M. Martin: Par respect pour l'honorable représentant, je resterai, mais on m'a fait appeler en haut.

L'hon. M. MacLean: La deuxième session s'est déroulée à Genève en 1960 et on a presque conclu une entente à propos de ces sujets litigieux. La proposition canadienne a été battue par une voix. C'était pour nous une énorme déception parce que nous avions pris l'initiative de rétablir un peu d'ordre dans le chaos des affaires internationales en matière de zones de pêche contiguës ou territoriales.

Puis, en 1962, il y a eu des élections. Malheureusement, quelques déclarations imprudentes ont été faites durant la campagne par des membres de l'opposition de l'époque. Je me bornerai à citer un ou deux exemples. En voici un signalé par le *Star* de Montréal du 26 avril 1962. Le premier ministre actuel prononçait une allocution à Morell, village de la circonscription de Kings.

Il a dit aux pêcheurs du village que leurs terrains de pêche seraient protégés par une limite de 12 milles et que le Canada devrait la fixer unilatéralement si aucune entente internationale n'était possible.

L'année suivante, il y a eu une autre campagne électorale où des déclarations encore plus outrées ont été faites. Par exemple, prenant la parole à Sydney, en 1963 je crois, le premier ministre actuel a déclaré:

Pour ce qui est de la limite de 12 milles, le gouvernement canadien a l'intention, comme il n'a pu conclure un accord international, de décréter lui-même une limite de 12 milles. Je crois que le temps est venu. Si la Norvège et l'Islande ont

pu prendre cette initiative, nous pourrions en faire autant sans nous susciter des ennuis avec nos amis. Moi, je ne crains pas cette mesure, mais le gouvernement la craint.

Voilà un exposé moins que franc de la situation qui existait alors et qui n'a pas changé. Je crois que les électeurs des circonscriptions dans lesquelles ces déclarations ont été faites s'en sont rendu compte, et c'est pourquoi ils ont eu si peu d'estime pour le gouvernement actuel. Je crois que ce n'est pas le fait du hasard que des circonscriptions telles que Gaspé, Kings, Prince, Shelbourne-Yarmouth-Clare et Halifax, entre autres, aient voté contre le gouvernement actuel cette fois-ci, aprés avoir voté en sa faveur lors des élections de 1963.

Permettez-moi de consigner au compte rendu la franche déclaration du premier ministre de la Nouvelle-Zélande, formulée devant le Parlement de son pays à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi analogue à celui que notre Parlement a adopté en 1964. Voici ses propos, comme en fait foi la page 1917 du hansard de la Nouvelle-Zélande:

Le très hon. Keith Holyoake: Certains membres de l'opposition ont demandé dans quelle mesure les étrangers, notamment les Japonais, peuvent faire la pêche ici. Ils ont voulu savoir jusqu'à quel point le Japon sera tenu de respecter la nouvelle zone de pêche. Aucun pays n'est lié par un règlement précis. Il n'existe aucun règlement international précis à ce sujet parce que l'organisme international n'a pas approuvé la zone de pêche de 12 milles.

• (1.20 p.m.)

Nous avons parlé des réunions tenues à Genève en 1958 et 1960 et je puis dire que nombre de pays sont en faveur de zones plus étendues; une voix de plus, et la zone de 12 milles aurait été approuvée. Mais, on l'a répété maintes fois, une majorité des deux-tiers des voix était requise...

Plus loin, il dit:

Quant à l'attitude japonaise, n'oublions pas que le Japon n'a jamais accepté publiquement que la zone exclusive de pêche d'un pays dépassait la limite de trois milles.

Comme je l'ai dit au début, c'est un problème international complexe et épineux. Le gouvernement s'est engagé envers les Canadiens à présenter une mesure législative fixant à douze milles la zone de pêche moins d'un an après son arrivée au pouvoir. Dans ce délai d'une année, il a présenté une mesure appelée la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche mais, malheureusement, le gouvernement s'est laissé prendre entre ses déclarations exagérées, d'une part, et les faits réels, d'autre part. Se voyant pris entre deux feux, il adopta l'attitude de la souris qui louchait: elle voyait toujours deux chats sauter sur elle et essayait de se faufiler entre les deux.

[L'hon. M. MacLean.]

Le gouvernement a présenté un bill qui fut adopté, sauf erreur, avec l'assentiment presque unanime de la Chambre, mais l'attrape c'est que la partie exécutoire du bill visant les navires de pêche des pays qui ont toujours pêché au large de nos côtes n'entrerait pas en vigueur avant l'adoption de certains décrets du conseil. Ces décrets n'ont pas encore été adoptés. Nous avons posé des questions à maintes reprises, mais le gouvernement a toujours répondu qu'il faudrait entamer des négociations avec les pays étrangers intéressés aux zones de pêche que nous avons l'intention de rendre exclusivement canadiennes.

Il va sans dire que cela est compréhensible. Nous le prétendons depuis le tout début mais le gouvernement disait que les négociations se poursuivaient. Il faudrait un historien pour s'y retrouver dans toutes les déclarations qui ont été faites mais, en mai 1964, alors que la Chambre était saisie de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, selon le hansard:

Mon collègue, le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) et moi-même avons déjà laissé entendre que nous n'étions pas en mesure de révéler où en étaient rendues nos négociations au sujet de nos lignes droites de base et des eaux qui seraient comprises dans ces lignes de base. Je suis certain qu'on comprendra le bien-fondé de cette attitude.

Puis, il a ajouté:

Néanmoins, j'espère que nos pourparlers seront bientôt terminés et que le gouverneur en conseil sera en mesure avant la fin de l'année...

Il parlait de 1964.

...de proclamer une série de coordonnées de points géographiques pour l'application de la ligne de base droite à au moins une partie de notre littoral. Si notre optimisme à cet égard se révèle injustifié, ce ne sera pas parce que telle n'est pas notre évaluation actuelle de la situation mais en raison de la nature même des pourparlers. Il est peu probable que le gouverneur en conseil publie dans sa première liste une série de points couvrant tout notre littoral.

Il est possible, selon les progrès des entretiens, qu'il publie plusieurs listes et que, dans la première, les lignes de base n'entreront en vigueur que pour les régions à l'égard desquelles les discussions seront terminées.

Cela laissait prévoir une série de décrets du conseil mais jusqu'ici il n'y en a pas eu un seul.

Le 24 septembre de la même année, en réponse à une question, le ministre des Pêcheries a déclaré, selon le hansard:

L'honorable député de Queens a invoqué le décret du conseil adopté le 17 juillet, exemptant certains pays de l'application de la loi concernant la zone de pêche de 12 milles. Les honorables députés comprendront, j'en suis sûr, la raison d'être de cette exemption. Nous l'avons accordée aux pays avec qui nous négocions, car nous ne pouvions leur appliquer la loi relative à la zone de pêche de 12 milles avant la fin des pourparlers.

On pourrait croire que les pays exemptés de l'application de la loi seraient de petits pays, non pas ceux dont nos pêcheurs se plaignent depuis des années. Mais en voici la liste que je tire du décret du conseil:

Les règlements relatifs à la protection des pêcheries côtières sont modifiés par l'adjonction de l'article suivant:

9. *1*) Les navires de pêche des États-Unis d'Amérique sont autorisés à continuer de pêcher dans les zones de pêche établies aux termes de l'article 4 de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.

2) Les navires de pêche de France, de Grande-Bretagne, du Portugal, d'Espagne, d'Italie, de Norvège et du Danemark sont autorisés à continuer de pêcher dans les zones de pêche de la côte atlantique du Canada établies aux termes de l'article 4 de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.

Les seuls pays qui ont de grosses flottes de pêche et qui n'ont pas été exemptés, sont l'URSS, la Pologne et le Japon. Près d'un an s'était écoulé et les coordonnées géographiques n'avaient pas encore été établies par décret du conseil. Le 30 avril 1965, on a posé une question à ce sujet au ministre des Pêcheries. Voici ce qu'il a répondu, comme en fait foi le hansard:

Monsieur l'Orateur, la question fait l'objet d'une étude très minutieuse.

Le 6 mai 1965, comme en fait foi la page 979 du hansard, le ministre, à qui on avait posé une question semblable, a répondu ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une question semblable la semaine dernière. Je désire informer l'honorable député qu'on prend toutes les mesures possibles en vue de l'établissement de coordonnées. Je devrais, toutefois, ajouter qu'en raison de l'état des négociations avec certains pays, il est préférable de remettre à plus tard les dispositions envisagées.

Le 11 juin 1965, on a posé une question semblable au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en lui demandant, semble-t-il, ce qu'il faisait. Voici sa réponse, consignée au hansard:

Ce que je fais, monsieur l'Orateur? Je travaille très fort, en collaboration avec mon collègue, le ministre des Pêcheries, à une négociation qui se révèle très complexe.

Je ne me plains pas de ces négociations, car l'établissement de zones de pêche exclusives et d'une méthode de mesure par lignes de base droites devrait être l'objectif du Canada, en tant que nation, nous en convenons tous. Très peu ne partagent pas ce point de vue. La seule chose sur laquelle on peut ne pas être d'accord est la méthode.

Je crois que le gouvernement a eu l'entière collaboration de tous les partis à la Chambre dans ses efforts pour réaliser cet état de choses. Les ministres ont affirmé que s'ils nous en disent trop, cela affaiblira leur position à la table des négociations et que, par conséquent, le silence est d'or dans le cas présent et que, plus long sera le silence, plus ils seront forts au moment des négociations. Il me semble que le silence dure depuis si longtemps et est si complet, qu'ils devraient être maintenant en assez bonne posture pour exiger les océans tout entiers.

• (1.30 p.m.)

J'aimerais demander au ministre de nous renseigner sur les derniers progrès accomplis, s'il y en a, dans les négociations préparatoires à l'établissement de coordonnées géographiques.

L'hon. M. Martin: Je désire informer mon honorable ami que, dans quinze jours, j'espère discuter de la question au cours de conversations que j'aurai à Washington.

L'hon. M. MacLean: Je remercie le ministre de sa réponse. J'aimerais aussi lui demander s'il est difficile d'appliquer la loi aux quelques nations qui n'y sont pas assujetties. J'aimerais qu'il dise quelques mots de la chasse au phoque que des pays étrangers feront dans le golfe Saint-Laurent au cours des prochaines semaines, et nous indique si la situation n'a pas changé. C'est l'époque où les chalutiers étrangers s'approchent de la côte sud-ouest de Terre-Neuve et où les pêcheurs s'avancent dans le Saint-Laurent. Encore une fois, la situation sera épineuse si rien n'est changé.

Les lois adoptées par divers autres pays dans ce domaine ont-elles eu des effets et quels sont-ils? Quelle est la situation générale pour ce qui est du droit de la mer? J'aimerais connaître l'attitude du Japon sur ce genre de loi. On ne nous a pas mis au courant de l'attitude du Japon, mais nous avons reçu indirectement des renseignements au sujet de son attitude relativement à la loi de la Nouvelle-Zélande, qui est entrée en vigueur le premier jour de cette année. Cette loi ne reposait pas sur des décrets du conseil. J'ai ici un article paru dans le *Times* du Japon, livraison du 28 décembre 1965, où il est déclaré:

Il est possible que le désaccord avec la Nouvelle-Zélande soit soumis à la Cour internationale. Le Japon en appellera peut-être auprès de la Cour internationale de justice à La Haye du projet de la Nouvelle-Zélande de créer une zone de pêche exclusive de 12 milles sur ses côtes. Celle-ci doit entrer en vigueur le 1er janvier.

Un porte-parole du gouvernement a déclaré lundi que les Affaires étrangères avaient envoyé Masato Fujisaki, directeur du Bureau des traités, en Nouvelle-Zélande pour négocier mais qu'il n'avait pas réussi jusqu'ici à persuader ce pays de modifier son projet. Le gouvernement a déjà décidé de soumettre la question à la Cour internationale de justice au besoin, a-t-il déclaré, bien qu'on poursuivra les efforts visant à régler la question plus amicalement.

J'ai ici une autre nouvelle au sujet de la visite du diplomate japonais en Nouvelle-Zélande pour examiner la question avec le gouvernement néo-zélandais à la fin de décembre dernier. Un communiqué émis par les Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande à ce sujet déclare en partie:

Les représentants du gouvernement japonais ont déclaré qu'ils n'admettaient pas la validité de la zone néo-zélandaise, étant donné leur interprétation de la loi internationale sur pareilles questions. Les représentants de la Nouvelle-Zélande ont réaffirmé l'opinion du gouvernement néo-zélandais qu'il relève de la compétence exclusive de l'État côtier de prendre une telle mesure.

Je fais grâce au comité du reste de cet article. Sauf erreur, le Canada a accepté de se conformer à la décision de la Cour internationale de justice. La question devrait préoccuper le Canada au plus haut point, surtout si une cause-type est soumise à la Cour internationale de justice.

L'hon. M. Martin: Je vous assure que nous en faisons grand cas.

L'hon. M. MacLean: Si le Japon avait raison et que ces zones de pêche exclusives ne puissent être étendues de façon unilatérale, notre loi perd toute valeur, du moins selon moi, mais je ne suis pas homme de loi. Nous autres, Canadiens, avons de très gros intérêts en jeu; en premier lieu, cette cause sera-t-elle portée devant la Cour internationale de justice et, en second lieu, le cas échéant, quel sera le verdict?

L'hon. M. Martin: L'honorable représentant voudrait-il répéter sa dernière déclaration? Cette situation m'intéresse.

L'hon. M. MacLean: J'ai dit qu'il est important pour nous de savoir si cette cause sera portée à la Cour internationale de justice, ou si elle sera réglée par voie de négociations entre la Nouvelle-Zélande et le Japon. Dans le cas où elle serait portée devant la Cour internationale de justice, cela devient d'un intérêt fondamental pour nous, car, si la Nouvelle-Zélande perd sa cause, nous perdons la nôtre aussi. Nos intérêts dans cette affaire sont les mêmes que ceux de la Nouvelle-Zélande.

L'hon. M. Martin: Il n'est pas si sûr que cela, selon moi, qu'une décision dans un cas puisse faire autorité dans un autre, mais j'admets que la question est d'importance.

L'hon. M. MacLean: Un précédent comme celui-là serait extrêmement dangereux, à mon avis, en ce qui concerne notre loi, surtout si la loi de la Nouvelle-Zélande était déclarée invalide.

[L'hon. M. MacLean.]

Je disais tout à l'heure qu'à la conférence de Genève sur le droit de la mer, quatre conventions avaient été adoptées, dont trois en entier et la quatrième en partie seulement. Cette dernière portait sur la mer territoriale et les zones contiguës. Si je ne me trompe, 27 pays ont ratifié cette convention, mise en vigueur depuis le mois de septembre 1964. Il y avait également une convention sur la haute mer, que 35 pays, je crois, ont ratifiée; elle est en vigueur depuis le 20 septembre 1962.

Il y a aussi une convention sur les pêcheries et la conservation des ressources biologiques de la haute mer. Je crois que 21 pays l'ont déjà ratifiée. Il faudra qu'un autre pays en fasse autant pour qu'elle entre en vigueur, car, sauf erreur, 22 pays doivent ratifier une convention pour qu'elle devienne opérante. Une convention s'applique au plateau continental. Trente et un pays l'ont ratifiée et elle est en vigueur depuis le mois de juin 1964.

Voici la question que j'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: Quelle est l'attitude du gouvernement sur la ratification par le Canada de ces quatre importantes conventions? A mon avis, il est urgent que le Canada les ratifie, surtout que le Canada a joué un rôle prépondérant pour faire placer la réunion sous les auspices des Nations Unies.

Je voudrais parler aussi d'un autre point fort important: le manque d'accord international quant à la largeur des eaux territoriales ou à la zone réservée à la pêche. Il me semble que la situation internationale a grandement évolué à cet égard depuis la dernière réunion de 1960. Nombre de pays ont peut-être changé d'attitude ou modifié leurs lois à ce sujet.

L'hon. M. Martin: Environ une quarantaine y ont apporté des modifications.

L'hon. M. MacLean: En effet, et plusieurs ont déclaré avoir unilatéralement modifié la largeur de leurs eaux territoriales. De plus, la composition de l'ONU a beaucoup changé depuis 1960. Elle compte une trentaine de nouvelles adhésions, en tout cas le nombre de ses membres a sensiblement augmenté depuis 1960.

• (1.40 p.m.)

L'hon. M. Martin: Il y en a 117 maintenant.

L'hon. M. MacLean: Comme il y en avait 85 en 1960, cela fait exactement 32 membres de plus qui auraient le droit de vote si une conférence de ce genre était convoquée. Je dis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que s'il ne l'a déjà fait, il devrait songer très sérieusement à faire convoquer par le Canada une nouvelle conférence afin de voir si, une fois pour toutes, il n'y aurait pas moyen de conclure un accord international pour régulariser et codifier le droit international en ce qui concerne les zones de pêche exclusives et les eaux territoriales.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, nous devons, je crois, considérer que la décision unilatérale de tant de pays a en soi pour effet d'appliquer le droit international tout autant que l'attitude contraire.

L'hon. M. MacLean: Je suis porté à donner raison au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme tout Canadien le ferait, je pense, mais c'est peut-être parce que nous avons intérêt à ce qu'il en soit ainsi. On a beau être de cet avis, d'autres pays sont tout aussi justifiés à soutenir le contraire. Fait intéressant, le premier pays du monde en ce qui concerne la pêche, c'est-à-dire le Japon, pense exactement le contraire.

M. Nugent: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler trop longtemps sur ce premier crédit, à moins que je ne me laisse emporter quelque peu. Mais je crois nécessaire de dire quelques mots de la situation au Vietnam. D'abord, monsieur le président, il est important que tous les députés dans cette Chambre comprennent que les événements qui se déroulent au Vietnam touchent le Canada et tous ceux qui sont dans cette enceinte, et pour plusieurs bonnes raisons —parce que nous sommes dévoués aux Nations Unies, par exemple, et pour notre propre sécurité; partout où il y a un conflit comme celui du Vietnam, il y a toujours risque d'escalade en un conflit nucléaire global qui pourrait peut-être détruire la civilisation que nous connaissons.

Pour ces motifs, pour l'idéal qui nous anime, pour notre sécurité personnelle, parce que le gouvernement des États-Unis est reconnu comme chef de la politique occidentale, comme notre ami et notre allié, et parce que nous sommes étroitement liés aux mesures que ce gouvernement adopte, nous avons le droit d'examiner ce que font les États-Unis au nom de la paix et le devoir de critiquer tout ce qui nous semble nuire à nos intérêts, aux intérêts de la paix et au progrès de la démocratie dans l'ensemble du monde.

Nombre de députés de cette Chambre ont mis en doute la légalité de l'action des États-Unis au Vietnam, leur droit de s'y trouver et ce qu'ils y font. A mon avis, il y a longtemps que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait dû se lever à la Chambre pour défendre ou expliquer l'attitude des États-Unis. Les honorables députés de Burnaby-Coquitlam et d'York-Sud, ainsi que moi-même, nous avons dit précédemment qu'à notre avis l'intervention des États-Unis au Vietnam ne pouvait pas être défendue sur le plan légal, et qu'ils n'ont aucun droit de s'y trouver. De leur côté, les États-Unis prétendent qu'ils y ont le droit pour eux. Si notre gouvernement souscrit à cette politique, je crois que, pour rassurer les Canadiens qui mettent si sérieusement en doute cette question, le ministre devrait se lever afin de défendre l'attitude des États-Unis ou expliquer pourquoi le Canada n'a pas protesté contre l'intervention américaine, si elle est vraiment illégitime.

On s'inquiète partout dans le monde; les gens n'ont pas la conscience tranquille. En tant que chrétiens, ils sont indignés du sang qui coule au Vietnam. Ils sont très mal à l'aise parce que ceux qui croient que les États-Unis ont raison avancent une seule explication: «Que peut-on faire d'autre? Peut-on laisser toute cette partie du monde devenir communiste?» Il est vrai que, peu importe les explications données de temps à autre par certaines personnes, l'unique argument qu'entend monsieur Tout-le-monde est simplement: «Que peut-on faire d'autre?» Voilà certainement, monsieur le président, un argument désespéré; c'est le mieux qu'on puisse dire.

Puisque nous croyons aux idéaux des Nations Unies et au droit des peuples d'avoir un gouvernement de leur choix, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait se lever, je pense, et nous dire pourquoi il ne s'est pas occupé de cette question, pourquoi les États-Unis n'ont pas répondu à l'accusation d'après laquelle, par leur intervention au Vietnam, ils cherchent de propos délibéré à empêcher ces gens de choisir leur propre gouvernement. En d'autres mots, croyons-nous au droit des peuples de choisir un gouvernement uniquement si nous sommes en faveur de leur forme de gouvernement?

Selon moi, le premier indice qui nous permette de déterminer ce que veut la population du pays, c'est la puissance obtenue par ceux qui prétendent devoir former le gouvernement. A en juger d'après tout ce qu'on lit, les forces les plus puissantes du pays sont celles qui sont hostiles au gouvernement actuel, appuyé par les États-Unis. Autrement dit, le Vietcong semble soutenu par les forces les plus puissantes et, n'étaient celles des États-Unis, les révolutionnaires auraient renversé le gouvernement et domineraient le pays tout entier. Mais, abstraction faite de la puissance militaire, l'important, autant que je sache en me fiant à tous les journalistes qui se sont rendus sur les lieux, c'est qu'il ne semble guère faire de doute que la majorité de la population s'oppose au gouvernement actuel soutenu par la force armée des États-Unis.

Il est clair qu'au sein des forces révolutionnaires, les communistes ont le plus d'influence. J'ai vu des rapports selon lesquels ils sont plus forts que le facteur quantitatif permettrait de le croire et que ceux qui voudraient renverser le gouvernement sont peu nombreux mais très puissants. Cependant, je me demande si nous, qui croyons à la démocratie et affirmons être Chrétiens, pouvons voir ce qui se passe au Vietnam, songer aux massacres qui s'y font, et continuer à appuyer sans remords un gouvernement qui n'agit peut-être pas de façon tout à fait légitime.

• (1.50 p.m.)

Il existe bien des sources d'informations à ce sujet. J'en signale une qu'on pourrait considérer comme étrange, étant donné qu'elle provient d'un numéro de la revue *True* publié il y a environ un an. Il est assez rare qu'un député se lève à la Chambre pour citer comme source de renseignement une revue d'histoires romancées pour hommes. Cette revue a publié un article d'un journaliste américain qui avait passé un temps considérable au Vietnam. Ce journaliste a composé tout un livre à ce sujet. Mais le point important, c'est que Henry Cabot Lodge, des États-Unis, a préfacé ce rapport. Dans sa préface, M. Lodge ne laisse planer aucun doute sur l'exactitude des faits rapportés par le journaliste.

[M. Nugent.]

Il a bien dit que le journaliste avait vu les choses d'un œil pessimiste et que pour lui une bouteille de whisky serait à moitié vide alors que pour M. Lodge elle serait à moitié pleine. C'est le seul reproche que M. Lodge avait formulé à propos de cet article. Quiconque le lit, et il y en a d'autres semblables, doit être impressionné de la véritable sauvagerie, je pourrais presque dire la bestialité de la lutte au Vietnam. Nombre d'entre nous se souviennent qu'aux premières étapes de la dernière guerre le bombardement de Coventry avait soulevé un tollé, comme celui d'autres cibles militaires. On s'est demandé si cette action était motivée, si elle n'était pas antichrétienne, mais petit à petit on en est venu à l'accepter.

Au Vietnam, les avions américains et ceux du gouvernement du Vietnam du Sud, dans leur lutte contre les troupes révolutionnaires ou le Vietcong, comme on dit, bombardent n'importe quel village où ils ont tout lieu de croire que se cache le Vietcong. Ils visent à supprimer tout signe de vie dans ces villages et la campagne alentour. Le carnage d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ne peut être excusé ou accepté que si l'on est persuadé de sa légalité, ou bien on l'explique de la même manière que les pertes de vie en temps de guerre. Ces maux deviennent nécessaires pour perpétuer l'existence de notre nation.

Cependant, en l'occurrence, nous en sommes loin. On peut soutenir que ce bombardement n'est pas complètement illégal. Jusqu'à maintenant toutefois, il ne me semble pas que la position des États-Unis puisse avoir même les justifications de la France, du temps où celle-ci luttait pour rester en Indochine, et a fini par en être expulsée. La France à ce moment-là avait du moins la responsabilité d'une nation mère envers une colonie: assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement et y laisser un gouvernement acceptable avant de quitter les lieux.

A mon avis, la France au moins avait un semblant de droit. Je pense qu'il en est autrement dans le cas des États-Unis et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait nous indiquer clairement si son gouvernement appuie la présence des États-Unis au Vietnam du Sud, et s'il appuie les méthodes actuelles des États-Unis qui, de simples conseillers, sont devenus de violents combattants.

Je réprouve fortement l'argument qu'invoquent certaines personnes lorsqu'elles deman-

dent ce qu'on peut faire d'autre, s'il faut partir et laisser le champ libre aux communistes? Ces personnes disent que si on laisse les communistes s'implanter là-bas, ils prendront possession de tout le Sud-est asiatique. Je desapprouve vivement cet argument, pour deux ou trois raisons. Premièrement, il ne répond pas à la question, Deuxièmement, il n'y a aucune raison de croire que l'initiative actuelle empêchera les communistes de prendre possession du Vietnam. Troisièmement, je pense que ce genre d'initiative est le meilleur moyen d'aider les communistes dans le conflit idéologique mondial qui oppose les communistes et la démocratie telle que nous la connaissons.

Même si les États-Unis ont accru de beaucoup le nombre d'hommes et la quantité de matériel affectés à ces combats, rien n'indique, certes, qu'ils aient accompli des progrès appréciables. D'après les dernières nouvelles, ils détiennent encore quelques villes et quelques endroits stratégiques mais, à toutes fins pratiques, la plus grande partie du Vietnam du Sud est sous la domination du Vietcong. Le Vietcong se déplace à son gré, occupe toutes les positions qu'il veut et agit à sa guise. Les forces américaines et sud-vietnamiennes sont confinées à quelques places fortes et sont réduites à faire des incursions en masse dans le reste du pays. Ils sont incapables de l'occuper ou de s'y implanter.

D'après les nouvelles qui nous parviennent, rien n'indique que la population du Vietnam du Sud ait changé d'attitude ou qu'elle soit plus disposée qu'autrefois à appuyer le gouvernement impopulaire actuel. La nature humaine étant ce qu'elle est, j'ai peine à croire que les États-Unis sauront gagner la sympathie de la population vietnamienne par leurs tueries et les méthodes qu'ils emploient pour détruire le Vietcong. Selon moi, l'acharnement à supprimer le Vietcong a fait comprendre aux Vietnamiens et, en fait, au monde entier, que nous nous soucions peu de la mort de nombreux innocents.

Je considère, monsieur le président, que le conflit a dégénéré en guerre de terrorisme contre la population. Puisque la population n'a manifesté aucun désir de se soulever et de se débarrasser du Vietcong, les États-Unis semblent avoir décidé de lui rendre la vie si difficile qu'elle cherchera à se défaire du Vietcong, sans quoi elle devra abandonner presque tout espoir de paix et même de survie. Je crois que ce genre de politique troublera la conscience de la population canadienne en général. A une époque où tous nos concitoyens se préoccupent de la peine capitale et se demandent si l'État a le droit de prendre la vie d'un assassin, quand on compare nos conditions de vie à celles qui existent au Vietnam, quand on est convaincu que les étrangers ont également droit à la démocratie, alors sûrement, on devrait faire plus que des discours pour régler cette angoissante question qu'est la massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents au Vietnam.

Je prétends que si les États-Unis se retiraient du Vietnam et que le Vietcong les y remplaçait, comme c'est probable, le monde occidental ne s'en trouverait pas affaibli dans sa lutte contre le communisme dans le Sud-Est asiatique. Du moins, personne n'a prouvé le contraire.

• (2.00 p.m.)

Il semble qu'un grand nombre de gens aient pris pour acquis qu'on répondrait: «Qu'y a-t-il d'autre à faire? Les laisser prendre le pouvoir?» L'argument, d'après moi, n'est pas logique. De fait, voici ce que je me dis: le monde occidental est fondé sur la démocratie et le christianisme, sur le respect de la vie humaine, des droits de l'homme, sur le droit à l'autodétermination; nous avons fait tant de cas de notre idéologie à cet égard, dans la lutte mondiale entre la démocratie et le communisme, qu'en faisant violence à nos idéaux dans cette partie du monde nous ne pouvons, chaque jour, que faire le jeu des communistes.

Je me demande si en refusant aux Vietnamiens le droit à l'autodétermination, car c'est nous du monde occidental qui sommes responsables de ce qu'ils ne peuvent avoir d'élections libres pour décider de leur propre sort, je me demande, dis-je, si nous ne suscitons pas des appréhensions chez tous ceux qui, dans tous les pays du Sud-Est asiatique, veulent l'autodétermination. Les endroits sont nombreux ailleurs dans le monde où les conditions sont mûres pour l'infiltration communiste, où la pauvreté sévit, où les masses s'agitent, et les gens s'interrogent sur la forme de gouvernement qui pourrait le mieux améliorer leur sort.

En disant avec insistance que les idéaux ne nous intéressent pas, qu'il ne faut pas être idéalistes, nous suscitons chez tous les citoyens des pays que nous voudrions avoir comme alliés, de graves doutes sur notre sincérité. S'ils examinent ce qui se passe, ils ont sans doute des réserves et se demandent si la barbarie, la férocité et les méthodes des communistes égalent la barbarie la férocité, l'injustice et l'arbitraire des Américains au

Vietnam du Sud à l'heure actuelle. L'épouvantail théorique du communisme et ses effets possibles pour eux, pour les États-Unies et pour le monde occidental est comparé avec nos méthodes visant à les protéger contre ce terrible croque-mitaine de communisme. Ils pourraient bien dire, monsieur le président: «Que Dieu nous protège de nos amis; quant à nos ennemis nous nous en chargeons.»

Je ne peux m'empêcher de croire que la politique actuelle des États-Unis au Vietnam du Sud favorise le plus efficacement l'expansion du communisme dans le monde entier. Je crois que l'attitude anticommuniste intransigeante, comme je l'appelle, qui préconise le rejet de tous les principes et l'utilisation de n'importe quelle arme et tactique pour imposer un gouvernement anticommuniste au Vietnam, est une politique tragique et la moins clairvoyante qu'on puisse concevoir. En fait, les États-Unis ne semblent plus avoir confiance dans les Nations Unies. S'il y avait prétexte à intervention armée et que l'on puisse prouver que les droits de la population du Vietnam du Sud doivent être défendus, il faudrait alors saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies de cette affaire. Si les États-Unis, au lieu des Nations Unies, doivent prendre cette affaire en main, on ne peut leur en contester le droit. Quelqu'un devrait prendre leur défense à la Chambre ou ailleurs et expliquer pourquoi les États-Unis ont ce droit.

Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures indique, comme il l'a fait à la page 513 du hansard, que le gouvernement n'approuve pas entièrement le point de vue ou l'initiative du gouvernement des États-Unis au Vietnam du Sud—c'est ce que j'ai lu au bas de la colonne de droite de cette page—j'estime que nous avons alors le droit de lui demander sous quels rapports diffèrent leurs points de vue respectifs. Tout d'abord, le gouvernement prétend-il que les États-Unis ont le droit d'intervenir au Vietnam? Ensuite, le gouvernement canadien croit-il, à l'instar du gouvernement américain, semble-t-il, que les États-Unis ont le droit d'intervenir, appuyés de leurs forces armées, pour empêcher le gouvernement de Saigon d'être renversé, puisque leur rôle de conseillers ne suffit pas à cette fin?

Il me suffit de dire aux députés que s'ils lisaient les journaux d'il y a un an ou deux ils y verraient que les agences de propagande des États-Unis à l'époque parlaient des Sud-Vietnamiens comme de neutres et des États-Unis comme de conseillers. Les insurgés luttaient là-bas contre les conseillers américains. En un an ou deux à peine la situation a évolué. Les États-Unis parlent maintenant du gouvernement Diem comme s'il s'était agi d'un véritable gouvernement, c'est-à-dire celui du Vietnam du Sud, qu'appuient les forces armées des États-Unis contre toute intervention armée du Vietnam du Nord. Pareille métamorphose des expressions employées indique plutôt, au lieu d'une ferme conviction dans le bien-fondé de leur entreprise, un simple changement de méthode et de termes pour ne pas avoir à défendre une théorie indéfendable.

L'une des plus grandes tragédies de la situation actuelle, c'est que, dans des pays démocratiques comme le Canada et les États-Unis où des décisions aussi terrifiantes sont prises au nom de la démocratie et de la chrétienté, on ne songe pas à débattre ou analyser logiquement la légalité ou l'illégalité, le bien-fondé ou le mal fondé de la situation. Comment des gens qui croient en la démocratie peuvent-ils accepter de gaieté de cœur l'idée que les États-Unis n'ont aucune ambition territoriale et que, puisque nous sommes toujours dans le camp du juste, nous ne pouvons avoir tort? C'est là une attitude très réconfortante mais un état d'esprit terrifiant pour des gens qui vivent en démocratie.

Je ne puis comprendre comment des gens éclairés—il doit y en avoir si la démocratie dans notre pays doit être assurée—peuvent accepter l'argument si souvent avancé, le seul véritable, en fait, que l'on entende ces jours-ci, à savoir: «Que faire d'autre? Allons-nous laisser les communistes prendre le dessus?»

L'argumentation se résume à cela. Je ne veux pas ennuyer le comité, mais je le répète, le monde occidental adopte une attitude féroce. Nous agissons sauvagement. Je ne trouve aucun argument prouvant que la présence des États-Unis au Vietnam est légale. Je ne trouve aucun raisonnement pour nier que le Vietcong ne s'emparera pas un jour du pouvoir. Rien ne peut dissiper ma crainte qu'en toute logique le résultat de l'entreprise ne soit d'apporter aide et réconfort aux communistes; que cette initiative ne fasse gravement tort à la démocratie dans le monde; qu'elle ne nous aliène les alliés que nous espérons nous faire; qu'elle n'apporte que désespoir aux peuples persuadés que la noble idéologie professée par nous leur réserve aussi des bienfaits.

[M. Nugent.]

• (2.10 p.m.)

J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va maintenant invoquer, devant la Chambre et le peuple canadien, certains des arguments juridiques dont les États-Unis se sont servis pour justifier leurs actions. Si vous examinez certains de ces arguments, vous constaterez que les faits et gestes des États-Unis au Vietnam du Sud ne produisent pas les résultats que l'on pense; au contraire, ils aident les communistes.

M. Bower: Monsieur le président, le fait de parler pour la première fois à la Chambre des communes, après avoir entendu de si remarquables discours de la part de nouveaux députés, vient ajouter encore à la complexité du sujet que je voudrais traiter. La chose a son bon côté toutefois, en ce qu'elle m'a permis d'apprécier à sa juste valeur l'urbanité, la courtoisie, la finesse d'esprit et l'équité avec lesquelles l'Orateur de la Chambre a su diriger les délibérations. Cela prouve sans conteste que les éloges prononcés lors de sa nomination et de son élection au poste difficile et essentiel qu'il occupe n'étaient pas que des paroles creuses, inspirées par un souci de politesse. Monsieur l'Orateur, je vous offre mes plus sincères félicitations; à vous également, monsieur le président et monsieur le vice-président.

Monsieur le président, hier mes collègues, le député d'Oxford et le député de Queens, ont parlé, le premier brièvement et le second plus longuement, d'un sujet qui m'intéresse vivement et à l'égard duquel je crois avoir quelque expérience. Les députés ont traité de la question de l'affiliation du Canada à l'Organisation des États américains, question qui ne sera pas de mince importance pour notre pays au cours des années à venir. Le député d'Oxford a soutenu qu'il n'était pas souhaitable que le Canada devienne membre de l'OEA, et le député de Queens (M. Macquarrie) a soutenu le point de vue opposé. Je partage décidément l'opinion du premier.

Monsieur le président, je dois ici solliciter l'indulgence de la Chambre pour citer quelques faits personnels, que je devrais taire par modestie, mais qu'exige l'importance de la question dont je parle, puisque ces faits peuvent ajouter du poids à la validité de mes observations et de mes conclusions. J'ai eu le plaisir, monsieur, ainsi que, à mon avis, la chance de passer quelque 35 années en Amérique du Sud, dans presque tous les pays de ce continent. Jeune homme, j'ai traversé les jungles, les déserts et les montagnes et j'ai vécu dans les petites villes de ce continent. Plus tard, j'ai eu l'occasion de traiter avec les ministres et les chefs d'État de ces pays.

Je n'ai qu'estime et admiration pour ces peuples d'Amérique latine qui peinent, à travers tant de difficultés, pour trouver une place sous le soleil. J'ai passé mes années en Amérique latine au service d'entreprises américaines tout en conservant ma nationalité canadienne. Je puis vous assurer, monsieur le président, que le Canada jouit d'un immense prestige dans toute l'Amérique latine. On nous admire et on nous fait confiance. Le fait qu'une bonne partie de notre population soit d'origine française n'y est pas pour rien, loin de là.

Bien entendu, je ne vous apprendrai rien en disant que le Canada est attaché aux États-Unis par les liens les plus étroits, tant économiques que culturels. Je ne cesserai d'espérer que ces liens demeurent adaptés au maintien de nos intérêts fondamentaux. Il faut donc éviter à tout prix de les tendre à l'excès et veiller à maintenir et à protéger nos intérêts les plus chers.

Je n'ai aucun doute que nombre de Canadiens, certains de nos dirigeants et des membres de notre corps diplomatique, aient de temps à autre entendu des Sud-Américains exprimer même de l'enthousiasme au sujet de l'entrée du Canada dans l'OEA, enthousiasme spontané ou répondant à une question du gouvernement canadien. D'abord, connaissant la politesse innée des peuples de race latine, je ne pense pas qu'elle reflète nécessairement des réflexions ou des sentiments profonds. En second lieu, malgré tout le respect que m'inspirent les nations d'Amérique latine, j'ai l'impression très nette que, lorsqu'elles réfléchissent à notre entrée à l'OEA, si elles le font vraiment, elles nous considèrent seulement comme un allié permanent contre ce qui leur paraît, à tort ou à raison, le colosse du Nord. Si cette idée préconçue était dissipée, la déception et l'effet néfaste sur les excellentes relations que nous avons édifiées au cours des ans avec les États d'Amérique latine seraient pour le moins tragiques.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le grand sport international consistait à tirer la queue du lion. Le jeu se poursuit sous un autre nom: plumer l'aigle. Pour d'excellentes et suffisantes raisons, je crois que nos amis d'Amérique latine aiment se livrer à ce sport. Mais j'envisage les relations entre le Canada et les États-Unis comme ayant dépassé ce jeu où nous pourrions être gênés. Par conséquent, je considère qu'il y va de l'intérêt du Canada de s'abstenir.

• (2.20 p.m)

L'OÉA est issue de l'Union panaméricaine qui plonge partiellement ses racines dans la doctrine Monroe. J'espère et j'ai confiance qu'elle deviendra un jour une excellente organisation. Historiquement, toutefois, l'OEA, sous sa forme actuelle et sous sa forme précédente, est depuis longtemps en proie à la discorde et aux difficultés, et notre présence à l'heure actuelle au sein de cet organisme pourrait bien retarder la réalisation de son objectif désirable au lieu de la favoriser.

S'il m'est permis de nouveau d'apporter une note personnelle, je puis assurer aux députés qu'à maintes reprises, alors que je vivais en Amérique du Sud et que certains conflits d'intérêts s'élevaient entre les États-Unis et les pays hôtes, j'ai constaté qu'en adoptant une attitude exclusivement canadienne, il était possible de résoudre certains de ces problèmes vraiment difficiles. J'espère que vous ne me jugerez pas trop présomptueux, monsieur le président, de transposer ma petite expérience personnelle sur le plan national. Pendant encore bien des années, le Canada agira au mieux de ses intérêts dans notre hémisphère à certains moments en gardant le silence. N'allons pas nous priver de cet avantage en voulant à tout prix adhérer à l'Organisation.

En Amérique latine, les grandes qualités qu'on attribue à la France et à la Grande-Bretagne tiennent à leur prestige. Paris et Londres exercent une profonde influence. Il me semble que, situés comme nous le sommes à l'extrémité septentrionale de cet hémisphère et participant à deux cultures, nous ressemblons plutôt à un pont qu'à un rouage dans une machine.

Au cours de mes remarques j'ai souligné les intérêts principaux, vitaux, du Canada. Je ne m'en excuse pas. En tant que député à la Chambre des communes du Canada, si je ne le faisais pas, j'amoindrirais le poste auquel les bonnes gens de Shelburne-Yarmouth-Clare m'ont élu, ce dont je leur suis humblement reconnaissant. Cela dit, j'ajouterai que mon attitude n'est pas égoïstement canadienne. Au contraire, j'estime qu'il est dans le plus grande intérêt de l'OÉA et de son évolution: Amérique latine, États-Unis et Canada, que nous n'en devenions pas membre pour l'instant, et même peut-être pour quelques années. Je ne le cède à personne en fait de bienveillance à l'égard de l'Amérique latine et des États-Unis. Mais assaisonnons notre bienveillance d'un soupçon de gros bon sens et de quelques grains d'esprit pratique.

[M. Bower.]

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, je m'excuse auprès de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) de prendre part au débat, mais je serai bref. Il y a quelques instants, l'honorable ministre est venu me voir et m'a demandé si j'avais l'intention de parler. Or, à ce moment-là, ce n'était pas mon intention. J'espère que l'honorable ministre ne m'en tiendra pas compte, si je prends la parole pendant quelques instants.

L'hon. M. Martin: Non, pas du tout.

L'hon. M. Ricard: La raison pour laquelle je désire dire quelques mots, monsieur le président, est bien simple. J'ai eu l'occasion, au cours de l'année 1959, de faire partie de la délégation canadienne à la conférence annuelle de l'Association des parlementaires du Commonwealth. A cette occasion nous nous sommes rendus en Australie, où la conférence avait lieu, et là, j'ai pu me rendre compte, en me mêlant aux centaines de parlementaires et à certains citoyens de l'Australie que j'ai rencontrés, que le Canada jouissait de la très grande estime de tous.

J'ai eu également l'occasion, au cours de 1961, si ma mémoire est fidèle, de me rendre à la conférence de l'OTAN à Paris. Là, encore, j'ai pu me rendre compte qu'en prononçant le nom du Canada, on s'attirait le respect et même l'admiration de tous ceux avec qui on venait en contact.

Si j'ai décidé de me lever pour prendre part à ce débat, c'est que je crois qu'il y a intérêt, pour l'honorable ministre, d'éclaircir certains points qui, dans l'esprit de bien des gens, suscitent des questions.

Il y a eu controverse, à compter du début président, une entente culturelle qui a été conclue entre, d'une part, le ministre provincial du Québec et, d'autre part, le ministre de France.

Il y a eu controverse, à compter du début de l'année 1965, et même tout au long de cette même année, sur les conséquences possibles de cette entente, ce qui, à mon avis, doit sûrement être éclairci par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant moi-même de descendance normande—mes ancêtres étant venus de la Normandie—il est bien naturel qu'on puisse penser que je veuille, avec tous ceux de ma famille et de mes confrères de la province de Québec, conclure une entente des plus cordiale entre notre ancienne mère patrie et ce qu'on est convenu d'appeler la patrie des Canadiens français au Canada, la province de Québec.

• (2.30 p.m.)

C'est pour cette raison que je demande à l'honorable ministre de préciser, d'une façon claire, les modalités qui ont trait à cette entente afin qu'il n'y ait aucune mésentente de la part de qui que ce soit à ce sujet.

Nous savons que dans la province de Québec, aussi bien que dans les autres provinces, l'éducation est le principal souci de tous les législateurs. Ils veulent que l'éducation fassent des progrès de mois en mois, de semaine en semaine, si possible, et c'est pour cette raison qu'on a tenté d'établir un lien entre le ministère de l'Éducation de la province de Québec et celui de la France.

Or, je voudrais qu'on nous dise, à nous de la province de Québec, ce que nous pouvons faire au sujet de cette entente. J'aimerais que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures définisse, d'une façon claire et précise, les pouvoirs, les attributions, les responsabilités des gouvernements en cause.

Il faut à tout prix éviter les complications, les conséquences désastreuses que pourrait susciter une fausse compréhension ou une mauvaise interprétation des règlements relatifs à une telle entente.

C'est pour cette raison que je voudrais que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a lui-même quelque chose de français en lui, profite de cette occasion pour nous dire sur quelle base cette entente repose, et ce afin qu'il n'y ait pas de possibilité de mésentente de la part de qui que ce soit.

[*Traduction*]

M. Nasserden: Monsieur le président, il y a huit ans, quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes, j'étais presque entièrement d'accord avec la politique extérieure de notre pays. Pendant ces années-là, je n'ai pas eu l'occasion de participer aux divers débats sur les relations du Canada avec les pays étrangers et sur l'efficacité de notre politique extérieure.

Nous sommes tous fiers de la réputation dont jouit depuis des années notre pays, alors qu'il est devenu l'une des puissances moyennes les plus fortes. Nous avons tous été fiers du rôle que le Canada a joué en cherchant des solutions pacifiques aux difficultés qui se posent à l'humanité. Toutefois, je suis un peu inquiet de ce que le ministre se fasse tirer l'oreille pour nous donner tous les renseignements nécessaires sur la ligne de conduite du Canada au cours de l'année dernière. Je me rends compte que certains renseignements ne sont pas aussi facilement disponibles que certains pourraient croire. Donc, je n'ai pas l'intention de revenir sur une ou deux questions dont on a déjà discuté.

Mais lorsque je regarde le monde aujourd'hui et que je vois tant de nouvelles nations qui essaient de comprendre les principes de la démocratie et ses concepts moraux, ce qui me préoccupe, c'est que la réputation du Canada a certainement souffert au cours de l'année dernière de ce qui s'est passé dans notre pays et ici-même à la Chambre des communes. Je pense à la commotion dans le ministère, de l'autre côté de la Chambre, aux questions posées au sujet du comportement de certains ministres, et à toute la question de l'administration de la justice au Canada.

Je pense aussi à l'inaction du premier ministre, qui a reculé devant sa responsabilité de faire face à ces problèmes et qui a demandé aux Canadiens de prendre part à une autre campagne électorale qui devait inévitablement produire un Parlement assez semblable à celui de juin dernier. Je ne peux pas m'empêcher de me demander jusqu'à quel point cela a affaibli l'exemple du Canada aux yeux des nouvelles nations du monde en quête des principes de la démocratie. Les événements qui ont eu lieu dans cette Chambre au cours de la dernière année ont certainement compliqué la tâche du ministère des Affaires extérieures.

Quiconque s'intéresse à l'histoire sait que les conséquences de ces événements marqueront nos hauts fonctionnaires des Affaires extérieures pendant près d'une génération au cours de leurs délibérations avec d'autres pays. La question prend un sens encore plus marqué si l'on se rappelle que notre premier ministre a remporté le prix Nobel de la paix. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures partage son pupitre ici. Il a sûrement signalé au premier ministre les répercussions graves que son hésitation et son peu d'empressement à s'occuper de ces questions nationales ont eu sur les nations du globe.

Je me demande quel conseil le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné au premier ministre. Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait été à la place du premier ministre, la situation aurait-elle été bien différente? Si l'on considère les répercussions que cela aura sur les futures relations du Canada avec les nations émergentes, je ne peux m'empêcher de penser que la compétence du premier ministre comme chef

d'État a été gravement et irrévocablement compromise. C'est là une chose qu'il faudra envisager dans les jours à venir.

Le monde fait peut-être face à la plus grande crise de l'histoire. J'espère qu'il reste encore au Canada des bribes de son ancien renom à l'étranger. Si oui, il devrait faire son possible pour que ses efforts de pacification soient plus efficaces, et développer une communauté d'intérêt entre les nations émergentes et les pays établis depuis longtemps.

Nous avons des problèmes à l'intérieur de nos propres frontières. A ce sujet, j'aimerais parler de nos indigènes. Nous leur avons accordé le droit de vote il y a quelques années à peine. C'était, sauf erreur, lorsque le chef de l'opposition, qui dirige mon parti, était premier ministre du Canada. Cinq réserves sont situées dans ma circonscription et nous devrons faire davantage pour ces autochtones, si nous voulons remplir nos obligations à leur égard et jouir d'une certaine influence au sein des organismes mondiaux.

• (2.40 p.m.)

Je ne peux m'empêcher de me demander quelle sera la situation dans 20, 30, 40 ou 50 ans d'ici. Lorsque je songe à certaines décisions prises actuellement, je me rends compte que certains pays doivent tenir compte de leurs responsabilités à courte portée, mais je voudrais souligner au ministre et au gouvernement que les responsabilités à longue portée et les conséquences des mesures qu'ils adoptent actuellement sont importantes. Je me demande en outre si des sanctions se sont jamais révélées efficaces dans le monde. Si oui, ne susciteront-elles pas des problèmes plus graves que ceux auxquels nous faisons face actuellement?

Monsieur le président, j'avais le sentiment qu'il fallait consigner ces pensées au compte rendu, car je connais beaucoup de gens qui songent à ces problèmes à l'heure actuelle. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra les examiner j'en suis sûr.

M. McCleave: Monsieur le président, je voudrais faire quelques brèves observations à l'occasion de ce débat fort important. Quand je suis revenu à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures occupait déjà son poste actuel. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'affable et érudit représentant d'avoir atteint à cette haute fonction. J'espère que d'ici la fin du débat, nous aurons le plaisir de l'entendre énoncer les politiques importantes relatives aux diverses situations qui ont surgi. Bien qu'il ait fait un exposé complet au comité, l'an dernier, comme il l'a dit lui-même, certains d'entre nous n'ont pas eu l'avantage d'être ici pour l'entendre. En outre, de nombreux événements se sont déroulés depuis ce temps-là.

[M. Nasserden.]

Qu'on me permette tout d'abord d'exhorter le ministre à défendre les intérêts des Canadiens travaillant pour son ministère à l'étranger. Je me suis déjà entretenu avec le ministre à ce sujet, monsieur le président, mais je tiens à ce que mes remarques soient consignées au compte rendu. L'un des avantages d'être député consiste dans les bons vœux que l'on reçoit. Je dois dire que j'en ai reçu, entre autres de fonctionnaires des Affaires extérieures en poste un peu partout dans le monde. Presque tous m'ont dit: «Retournez au Parlement et obtenez-nous le droit de voter.» Je ne vois pas pourquoi, à l'époque où nous vivons, les employés du ministère des Affaires extérieures, du ministère du Commerce et d'autres ministères, en poste à l'étranger, ne pourraient pas se prononcer quand il s'agit des affaires du pays. Nous avons fait en sorte que nos militaires à l'étranger puissent voter au cours des élections. Sans doute sont-ils plus nombreux à l'étranger en général et dans leurs postes en particulier, mais on a quand même trouvé le moyen de les faire voter. Leurs votes sont transportés au Canada et on en fait le dépouillement.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait peut-être songer à utiliser son service de messageries pour recueillir ces bulletins de vote à l'étranger et les renvoyer au Canada. Il sera peut-être nécessaire d'accélérer ce service durant les élections, ou d'employer un plus grand nombre de personnes pour aller recueillir les bulletins à l'étranger; je pense que cela serait possible. A mon sens, il est important et essentiel d'y arriver. Le fait que ces personnes ne puissent voter est un des motifs véritables de mécontentement des employés des services extérieurs. Ils peuvent voter lorsqu'ils sont au Canada mais pas à l'étranger.

Sans doute, lors de certaines réunions du comité des affaires extérieures, on a expliqué pourquoi il n'était pas possible de recueillir ces bulletins et de les compter. J'aimerais néanmoins soumettre une proposition au ministre. Le ministère devrait, au cours des deux ou trois prochains mois, avant la discussion des crédits pour la nouvelle année financière, mettre au point l'arrangement le plus pratique possible, permettant aux employés des services extérieurs de voter. Le ministre pourrait ensuite soumettre la recommanda-

tion au comité afin que nous, parlementaires, puissions aplanir toutes difficultés qui pourraient se présenter. Je suis sûr que les membres de ce comité conviendront tous que cela serait souhaitable. Tout ce qui reste à faire, c'est de mettre ce souhait en pratique.

Le deuxième point que je veux soulever vise la question de l'adhésion à l'Organisation des États américains, et les pressions que certains milieux font subir au Canada à cette fin. A ce sujet, les gouvernements canadiens ont souvent été sur le point d'accepter mais, au dernier moment, ont toujours refusé, comme on refuse un bouquet de fleurs vénéneuses, offert le plus souvent par ce séducteur international qu'est l'Oncle Sam, de peur sans doute d'entrer dans une sorte de harem. Ma proposition se rapproche de celle du député d'Oxford, c'est-à-dire qu'on pourrait peut-être résoudre ce problème en multipliant les rapports bilatéraux entre notre pays et l'Amérique latine, en particulier le Mexique.

Enfin, je tiens à soumettre au ministre un point de vue qui se rattache en partie à son ministère mais aussi à un certain nombre d'autres ministères. Je veux parler de la Commission conjointe internationale et de son activité. Au cours du siècle à venir, je crois que la question politique la plus épineuse qu'affrontera la Chambre, et que les parlementaires futurs devront résoudre, portera sur les ressources hydrauliques. Je ne veux pas reprendre l'excellent discours du député de Kamloops pendant le débat sur le discours du trône. Il a nettement signalé l'importance de nos ressources hydrauliques et celle aussi de les exploiter et de les utiliser comme il faut. Cet objectif, a-t-il ajouté, exigerait la collaboration d'une gamme variée de ministères relevant de notre Parlement et de la Commission conjointe internationale, et aussi des ministères provinciaux. La Commission conjointe internationale et le ministère des Affaires extérieures sont en rapport depuis de nombreuses années relativement aux problèmes et aux programmes de nos ressources hydrauliques.

Je tiens à recommander au ministre, qui est passé maître dans l'art de la diplomatie, tout en sachant s'entendre avec les gens—ce qui n'a pas déteint sur tous ses collègues—qu'il pourrait jouer un rôle très utile en mettant au point, dans un style d'homme d'État, une formule à long terme visant notre politique de ressources hydrauliques.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'aimerais participer aujourd'hui au débat pour parler de la Rhodésie. Deux raisons m'y poussent. Premièrement, notre parti n'a pas hésité dans le passé à souvent critiquer le gouvernement, et maintenant qu'en cette occasion nous sommes entièrement d'accord avec la politique du gouvernement à l'égard de la Rhodésie, nous ne devrions pas hésiter à l'appuyer.

• (2.50 p.m.)

En outre, monsieur le président, j'ai eu l'avantage d'assister à la onzième conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, en Nouvelle-Zélande, où j'ai pu vérifier à la source les sentiments d'autres pays membres du Commonwealth à l'égard de la situation en Rhodésie. Indubitablement, le problème de la Rhodésie préoccupait tous les délégués présents à la conférence de Wellington. J'ai donc eu l'occasion de sonder l'opinion et de discuter franchement avec bien des gens pour qui la question a une importance vitale, en particulier des habitants de pays émergents et de nouveaux pays d'Afrique, et de constater combien vive est leur réaction à toute la question de la Rhodésie.

C'était, je pense, une période de crise pour le Commonwealth, crise parce que les nations noires attendaient de voir ce que les nations blanches se proposaient de faire au sujet de la Rhodésie, et dont dépendait leur avenir. Elles voulaient savoir s'il y aurait deux poids deux mesures dans le Commonwealth, ou s'il n'y aurait qu'une seule règle. A mon avis, c'était le moment d'éprouver la sincérité du Commonwealth, de voir si ces mots que nous employons toujours quand nous parlons du Commonwealth, l'héritage sacré de la procédure parlementaire et les grandes traditions britanniques, se confirmeraient malgré la crise de la Rhodésie. C'était le moment de démontrer la valeur du Commonwealth et d'appuyer ces paroles par des actes.

L'histoire attestera sans doute que si le Commonwealth a survécu, c'est peut-être à cause des mesures prises par le Royaume-Uni, appuyées par le Canada, dans l'affaire de la Rhodésie. Nous avons indiqué d'une façon non équivoque que nous étions prêts à appuyer nos paroles par des actes, que nous voulions reconnaître les aspirations légitimes qu'ont les peuples émergents d'Afrique d'avoir un gouvernement qui leur convienne et non un gouvernement convenant à une minorité.

J'ai été fier alors d'être Canadien. J'étais fier que le Canada prenne une position ferme et précise en ce qui concerne les sanctions à imposer à la Rhodésie. J'ai été fier plus tard aussi lorsque notre premier ministre est allé à Lagos pour aider à dissiper certaines craintes quant à l'utilité des sanctions. J'étais heureux de voir qu'il n'avait attendu la décision de personne autre, mais qu'il était allé comme représentant du Canada, qui n'avait pas à attendre le bon vouloir des autres pour formuler son accord.

Afin de voir les restrictions sous leur vrai jour, monsieur le président, il importe de parler de l'atmosphère qui régnait à la conférence de Wellington. Les représentants africains réclamaient une intervention armée à cor et à cri. Ils soutenaient que les restrictions se révéleraient inefficaces et que, si les Blancs du Commonwealth étaient sincères et désiraient vraiment appuyer leur cause, ils devraient recourir à une intervention armée en Rhodésie. Ils ont signalé que, par le passé, lorsqu'un pays où les Blancs étaient en minorité ou en majorité était attaqué, la diplomatie cédait la place à la canonnière. Ils rejetaient les arguments en faveur des restrictions pour deux raisons: d'abord, cela ne marcherait pas, ensuite, c'était un prétexte pour ne pas intervenir.

Il est donc devenu doublement important de prouver que des restrictions pouvaient donner des résultats, pouvaient être efficaces et que notre attitude envers les nations africaines était sincère. L'appui que nous avons accordé aux restrictions et le fait qu'elles semblent se révéler efficaces à l'heure actuelle devraient dissiper ces craintes. Nous avons considéré cette question très sérieusement et il se peut que nous nous lancions dans quelque chose de très grave. Nous avons peut-être trouvé une solution qui a évité l'effusion de sang, car je ne doute nullement que si on n'avait pas imposé de restrictions, si on avait laissé la situation à elle-même, si on n'avait dit que des platitudes au lieu de prendre les mesures qui s'imposaient, l'Afrique aurait bien pu devenir le théâtre de combats sanglants, sinon aujourd'hui, sûrement plus tard et cela peut encore se produire si les restrictions ne se révèlent pas efficaces.

Je tiens à répéter, monsieur le président, qu'en agissant comme nous l'avons fait, nous avons probablement beaucoup aidé à éviter ou retarder une guerre africaine. Nous avons redonné confiance à plusieurs des peuples africains et nous avons peut-être prouvé qu'il existe des moyens beaucoup plus efficaces d'établir le règne du droit dans le monde que le recours à la violence. Il y a longtemps que le Canada n'avait fait preuve de fermeté en affaires étrangères et, selon moi, cette attitude ferme lui sied à merveille. Souhaitons que cela dure, là comme ailleurs.

J'aurais quelques observations à faire au sujet de l'embargo ou du boycottage, comme on dit parfois. Les Africains, je le répète, craignaient que ce n'était qu'une excuse pour ne rien faire. L'embargo, à travers l'histoire, n'a pas donné les meilleurs résultats ni guère inspiré confiance. Cette fois, pourtant, j'estime qu'il peut réussir. Le nombre de ceux qui s'en chargent me porte à le croire.

Même si j'étais assez jeune à l'époque, je me souviens que, lorsque l'Italie bombardait l'Éthiopie, les leaders mondiaux ont demandé à maintes reprises aux pays du monde d'imposer un embargo contre l'Italie. Je crois encore que s'ils l'avaient fait nous aurions bien pu éviter la seconde guerre mondiale.

Pour qu'un embargo soit efficace, nous devons en accepter toutes les conséquences. Aussi ai-je été très heureux ce matin d'entendre ici le député de Vancouver-Burrard signaler que, pour être efficace, l'embargo devait être invoqué non seulement contre la Rhosésie, mais aussi contre tout pays qui, en l'aidant, essayerait de saborder la décision des Nations Unies dans cette affaire.

L'hon. M. Churchill: Si l'embargo échouait, iriez-vous jusqu'à la guerre?

M. Saltsman: L'honorable député de Winnipeg-Sud . . .

L'hon. M. Churchill: «Centre».

M. Saltsman: . . . Centre, veut savoir si la guerre me semble une solution au cas où des restrictions ne donneraient rien. Je ne suis pas un pacifiste et j'estime que, dans certains cas, si on tient vraiment à la liberté, il faut être disposé à risquer la guerre. Mais dans quelles conditions peut-on courir un tel risque? Doit-on le faire dès le début ou seulement après avoir épuisé tous les autres moyens? J'estime qu'il faut d'abord recourir aux restrictions. Si elles ne sont pas efficaces et que les Nations Unies, donc la collectivité mondiale, décident que le Canada devrait participer à une action militaire en Rhodésie afin

que la population de ce pays puisse se gouverner comme elle l'entend, je ne m'opposerai pas à ce que le Canada le fasse. Mais il ne peut être question d'une action unilatérale. Il faut que ce soit une action qu'approuve le monde entier par l'intermédiaire des Nations Unies.

• (3.00 p.m.)

Nos troupes sont engagées ici et là dans le monde. Je suis convaincu que des Canadiens sont tombés au feu depuis la seconde guerre mondiale. Les combats sont parfois nécessaires. Néanmoins, à mon sens, le Canada ne devrait pas combattre à moins d'avoir l'approbation du monde entier.

M. Peters: J'aimerais dire quelques mots au sujet des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures. La question soulevée par le député de Kootenay-Ouest ce matin mérite une réponse. Il n'a pas mâché ses mots pour nous signaler que des organisations intéressées, notamment la Légion, le Corps canadien et la Voix des femmes, ont déploré qu'on ait permis à des troupes allemandes de s'entraîner au Canada. Il est évident qu'elles sont venues pour profiter de conditions atmosphériques qu'elles ne pouvaient trouver presque nulle part ailleurs. On a dit qu'on permettait à ces troupes de s'entraîner ici afin que l'armée allemande puisse être utilisée en Russie au besoin.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait sûrement que les événements des quelque 15 à 20 années passées sont maintenant entrés dans l'histoire, et que les Canadiens ont choisi de s'orienter dans une voie totalement différente de celle pour laquelle la Russie a opté. Plus que tout autre pays, le Canada le sait, et d'autant plus le ministère des Affaires extérieures. Il est grand temps d'informer le public canadien de la collaboration qui existe entre le Canada et l'Union soviétique, non pas que je m'intéresse particulièrement à l'un ou l'autre aspect du problème, mais tout simplement à cause de l'importance que pourrait assumer la chose aux yeux des Canadiens.

L'autre jour, j'ai eu l'occasion d'entendre quelques dirigeants de l'Expo. Ils discutaient certains problèmes qu'ils affrontent dans l'organisation d'une exposition universelle. Certains problèmes ne se sont jamais posés auparavant puisqu'il s'agit de la plus vaste exposition internationale qui ait jamais eu lieu. Certains problèmes dépassent la compétence de tous ceux qui s'étaient occupés d'entreprises de ce genre auparavant. Ils ont été étonnés de constater que la Russie leur offrait des conseils et qu'elle était prête à leur fournir des méthodes de comptabilité ou toute autre assistance voulue.

Nous avons appris en même temps que nous éprouvions certaines difficultés à repousser les offres de la Russie dans un autre domaine. Je veux parler de la navigation sur les Grands lacs et de l'exportation de nos céréales. Certains navires russes ont reçu l'assistance d'un brise-glace canadien pour regagner le port de Montréal. Par la suite, nous avons appris que ces cargos pouvaient défoncer la glace plus facilement que notre brise-glace. Des démarches ont été faites auprès de certains hauts fonctionnaires pour leur offrir les services du *Lenin*, si nous voulions bien les accepter, afin que le golfe demeure accessible aux navires russes. Je suppose que les cargos ont attendu l'arrivée du brise-glace, parce qu'il leur semblait peu convenable de défoncer la glace devant notre brise-glace. Nous aurions eu un complexe d'infériorité. J'ignore si les services du *Lenin* ont été offerts et je doute que nous en voulions.

Toutefois, si les Russes s'intéressent à ce domaine, nous serions très heureux, dans le Nord de l'Ontario, que le *Lenin* viennent dans la baie d'Hudson, pour nous permettre d'expédier les céréales, douze mois l'an, du port de Churchill. Que ce soit vrai ou faux, il existe, me semble-t-il, une large collaboration entre le Russie et le Canada. Je crois que cela en vaut la peine. Si tel est le cas, ce n'est pas de bonne guerre de la part du ministre et du Canada de se cacher derrière quelque protocole ridicule, comme ils le font, quand ils chatouillent l'épiderme des Américains, chaque fois qu'ils prennent des décisions. Voyons les choses en face. Les États-Unis seraient très heureux si nous décidions de ne rien expédier à la Chine ou à la Russie. Ils ne peuvent pas expédier de blé à ces pays à cause des ententes conclues pour protéger la marine marchande américaine. Nos intétêts ne sont pas toujours identiques à ceux de nos voisins du Sud. Nous pouvons nous faire d'autres alliés à travers le monde.

Nous avons bien des choses en commun avec la Russie du point de vue géographique et, dans bien des régions, nos climats sont à peu près les mêmes. Je me souviens avoir entendu dire, à une réception, que grâce à des renseignements obtenus de la Russie, nous avions pu solutionner un des problèmes relatifs à la construction de logements dans l'Arctique. Il s'agit du problème de la construction sur la terre gelée en permanence. Un an ou deux plus tard, à ma grande surprise, le ministre du Nord canadien de l'époque indiquait qu'il avait participé à ces entretiens et qu'il était bien vrai que la Russie avait

recommandé au Canada de mettre fin aux recherches qu'il faisait à ce moment-là, car la Russie avait trouvé une solution au problème de la terre gelée en permanence. Je n'avais pas cru ce que j'avais entendu plus tôt: je croyais que ce n'était que de la propagande. Les Russes ont découvert que la seule façon de résoudre le problème de la terre gelée en permanence, c'est de la garder gelée et que la solution c'est la réfrigération. Et c'est ce que les Canadiens font maintenant.

La seule raison pour laquelle je mentionne cela, monsieur le président, c'est que, selon moi, il est temps que les Canadiens connaissent ces choses et que nous essayions de nous entendre. Il existe assez d'occasions pour semer la mésentente entre les divers pays du monde. Je crois que, lorsque la Russie nous offre sa collaboration, le public canadien devrait en être informé. A mon avis, le ministère des Affaires extérieures a plus de secrets qui n'en sont pas qu'il en a de véritables. Si je voulais connaître quelque chose, en sachant bien ce que je veux, il me serait assez facile de me renseigner.

• (3.10 p.m.)

Si la Russie n'est plus, aux yeux des Canadiens, le croquemitaine d'autrefois sur la scène internationale, pourquoi le gouvernement ne le dit-il pas? Pourquoi nous affirme-t-on que la sauvagerie des Russes nous contraint à former des troupes allemandes au Canada où les conditions ressemblent à celles que l'on trouve en Russie, et permettre éventuellement à l'OTAN d'avoir des troupes pouvant combattre dans ce genre de climat? Les Allemands ont eu quelque expérience à cet égard au cours de la dernière guerre et ne s'en sont pas tellement bien tirés; je ne crois pas que l'expérience qui se poursuit à Churchill sera meilleure. La dernière fois, ils se battaient pour de bon et ils ont perdu, et nous devrions laisser les choses comme elles sont. Ce n'est pas dans l'intérêt du Canada de faire quelque chose en laquelle nous ne croyons pas, simplement parce que les États-Unis estiment que c'est une excellente idée de former ces troupes à Churchill.

Je ne m'oppose pas à mettre ces installations au service de l'armée américaine. Nous avons fait des manœuvres d'hiver de concert avec eux à Churchill pendant quelque temps et nos soldats canadiens en ont été bien aise. Une partie du matériel, comme les sacs de couchage, ont été remis aux parents pauvres du Nord après avoir été mis à l'épreuve par l'armée américaine, et les bénéficiaires ont recueilli du matériel intéressant.

Nous devrions considérer cette situation dans son ensemble. A mon sens, la Russie est en bonne voie, mais nous abusons de sa bonne volonté. Nous ne sommes pas justes à

[M. Peters.]

leur égard avec les Canadiens. Si l'on veut susciter la fureur des Canadiens contre les Russes, on pourrait y arriver de bien des façons. Mais il faut se rappeler qu'ils font des choses qui sont à notre avantage.

Ce n'est pas moi qui m'opposerais à ce que le *Lenin* remonte le Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Lorsqu'un embâcle gêne la circulation dans le fleuve, les Montréalais accueillent le *Lenin* avec joie. J'ignore si l'on a jamais parlé de rémunération pour services rendus, mais je crois que ce brise-glace peut foncer à travers une épaisseur de 15 pieds de glace à 30 nœuds. Si l'on pouvait tenir les écluses ouvertes au moyen d'air comprimé et si l'on permettait au *Lenin* de se frayer un chemin jusqu'à la tête des Lacs pour qu'on le charge d'une partie du blé qui attend là, on réglerait sans doute le problème des wagons couverts et du transport des marchandises qui se pose sur la côte de l'Ouest, et l'on pousserait ce genre d'amitié beaucoup plus loin encore.

Je crois, pour ma part, que les Canadiens sont trop timides. Je sais aussi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut établir un texte d'information de manière que, s'il est jamais rendu public, les gens n'en saisiront pas le sens. Mais les Russes ont fait bien des choses qui sont toutes à leur honneur. Au sujet de l'Expo, ils nous ont manifesté leur collaboration au point d'y ériger le plus vaste pavillon. Ils nous ont donné des conseils techniques dont nous devrons tenir compte si nous voulons épargner de l'argent, facteur qui se révélera important au cours des prochains mois.

La Russie a collaboré et a été honnête avec nous en un certain nombre d'occasions aux Nations Unies et aussi dans les délibérations de l'Union interparlementaire. S'il en va de même dans d'autres domaines, j'invite le ministre à le dire aux Canadiens. Les élections ont prouvé que les Canadiens ne sont pas assez sots pour ne pas prendre de décisions par eux-mêmes. A vrai dire, leur clairvoyance m'étonne toujours. Que Radio-Canada réalise quelques émissions montrant la collaboration qui nous a été accordée, au lieu de montrer simplement le mauvais côté des choses. On n'a pas besoin de se créer des ennemis, on s'en fait assez vite sans cela; mais si la collaboration existe, alors qu'on nous le dise.

A titre de Canadien, un autre problème m'intéresse. Je ne suis pas spécialiste dans les questions d'affaires extérieures et je ne voudrais pas le devenir. J'ai suffisamment d'ennuis à me faire un nom avec les affaires intérieures sans me soucier des affaires extérieures.

Déterminer le rôle que le Canada doit jouer au Vietnam, décider de l'envoi de troupes là-bas, annoncer aux États-Unis, à tort ou à raison, que nous leur accorderons notre appui, tout cela m'importe peu; ce qui m'intéresse, c'est l'occasion qui nous était offerte en 1954, mais que nous avons ratée.

Je veux bien que le ministre nous dise que c'est la faute de l'ancien ministre ou du prédécesseur de celui-ci ou d'une demi-douzaine de leurs précurseurs jusqu'à 1954. Mais lorsque le Canada a eu l'occasion de faire partie de la Commission mixte internationale et de communiquer au monde le rapport de l'inspection qui aurait montré, en fait, qui avait tort, qui devait se faire taper sur les doigts et dans quelle mesure on devait être sévère à cet égard, notre pays jouissait d'une confiance qu'il s'est méritée, à mon avis, pendant un certain nombre d'années.

Puis, en 1964, le vent tourne. Le ministère des Affaires extérieures constate que les États-Unis encaissent de durs coups dans le rôle qu'ils assument, d'où ce revirement: au lieu du rapport majoritaire fait l'année précédente, il consigne un rapport minoritaire. Ce rapport ne mentionne que les atrocités perpétrées dans le Nord et passe sous silence la diplomatie rigide des États-Unis auprès du Vietcong dans le Vietnam du Sud.

Il me semble que si nous voulons nous associer aux États-Unis, nous devrions le faire ouvertement. Mais si nous voulons les aider, je doute que ce soit le bon moyen de le faire. Les États-Unis ont des ennuis terribles au Vietnam, et le monde entier le sait. Si je détenais la clé du problème, j'écrirais un livre qui obtiendrait probablement un grand succès de librairie. Je ne connais pas la réponse au problème ni l'attitude que vont prendre les États-Unis, mais l'escalade n'apportera pas la solution voulue, car ils vont se faire battre à plate couture. Ce jour-là, je tiens à en avertir les Canadiens, à tort ou à raison, le Canada devra appuyer les Nations Unies. Je ne suis pas pacifiste, monsieur le président. Je suis d'accord avec le député de Waterloo-Sud. Si nous devons combattre un jour, nous combattrons et j'en serai.

Cette situation me fait penser à l'homme dont le frère s'enivrait tous les samedis soirs. Il s'inquiétait car son frère se suscitait constamment des ennuis. Un samedi soir, en rentrant à la maison, il trouve son frère, ivre comme d'habitude, et mêlé à une rixe où il s'était fait rosser. Sans demander la raison de la bagarre, le frère tempérant lui vint en aide. La situation lui déplaisait, sans doute, mais il fallait bien en tenir compte.

On pourrait en dire autant du Canada, monsieur le président. Si notre rôle vaut la peine d'être joué, il doit consister à résoudre entièrement le problème. C'était là le rôle de la Commission conjointe internationale. Il est vrai que les conventions de Genève n'ont pas toujours donné toute la satisfaction voulue, mais elles sont conformes au droit international et représentent ce que nous avons de mieux dans les circonstances.

Si on avait respecté les ententes conclues alors et si le Canada était demeuré impartial, nous aurions rendu aux États-Unis un bien plus grand service qu'en leur disant: «Ne nous demandez pas de vous approuver publiquement, mais, dans les coulisses, nous vous appuierons sans réserves jusqu'à la dernière goutte de notre sang». Je ne crois pas que cela les aide et ce n'est pas le désir des Canadiens.

Le ministère des Affaires extérieures du Canada est une honte. Les gens qui vivent au nord du 49e parallèle nous disent que rien ne les énerve et qu'ils essaient de toujours garder un équilibre raisonnable.

• (3.20 p.m.)

Selon mes connaissances limitées des affaires internationales, rien n'est jamais aussi raisonnable dans ce domaine. Rien n'est aussi simple ni logique. J'ai déjà eu l'occasion d'assister aux séances des Nations Unies et j'ai constaté que les gens qui y vont n'auraient rien à faire autrement et devraient rentrer chez eux. Au lieu de s'en retourner, bon nombre restaient là et s'affairaient jour après jour. Il y avait beaucoup de voitures et de discours, tout ce qu'il fallait pour les tenir occupés.

Les Canadiens, il me semble, ne sont pas ainsi. A mon sens, nos représentants ne représentent pas vraiment le Canadien moyen. Nous envisageons les choses d'une façon raisonnable. Nous appelons un chat un chat, et nous devrions le faire aussi sur le plan international. (*Ici intervient un calembour intraduisible sur le mot anglais «spade».*) Il m'arrive parfois de m'insurger contre l'opinion générale, mais tout cela revient au même. Je ne crois pas que nous nous efforcions d'envisager les questions selon les désirs des Canadiens. Je ne crois pas que la diplomatie, lorsqu'elle est pratiquée dans le secret et qu'on tient compte de tout ce qui se passe au ministère des Affaires extérieures, ait quelque rapport que ce soit avec la population. A vrai dire, nous ne sommes pas assez mûrs pour avoir le genre de ministère des Affaires extérieures que nous avons.

Franchement, notre rôle n'est pas assez important. Nous avons établi tous les rouages et mis sur pied une organisation même si nous n'avons que l'embryon des cadres. A l'instar des autres pays nous avons prévu tous les dispositifs de protection requis, mais notre ministère des Affaires extérieures n'est pas assez considérable pour faire davantage.

Le Canada, monsieur le président, peut jouer un rôle de grande valeur dans le monde. Du moins, c'est ce que je crois. Ni le ministère des Affaires extérieures, ni le ministre responsable, ni ses collègues ne peuvent faire plus que parcourir le monde en cherchant à accomplir ce que la nation canadienne peut à peine se permettre. Je pense, en disant cela, au rôle que nous avons joué dans certains domaines dont s'est occupé le ministre: les missions de paix. Pendant leur service sous le drapeau des Nations Unies, les Canadiens ne se sont jamais rendus coupables d'avoir tué qui que ce soit ou d'avoir suscité un désastre dans nombre de ces régions vraiment névralgiques; cela tient aux caractéristiques nationales des Canadiens. On en a beaucoup parlé aux États-Unis et ailleurs, et je fais ici allusion au rôle de pacificateur que le Canada pourrait jouer en Rhodésie si la situation s'envenimait, et peut-être ailleurs. Je préfère que le Canada joue le rôle de pacificateur plutôt qu'un rôle militaire, quel qu'il soit.

Depuis un jour ou deux, ce sujet est traité de façon peu sérieuse à la Chambre, à mon avis. Nous n'avons pas les militaires qu'il faut pour cela, a-t-on dit; nous n'avons pas le genre de députés qu'il faudrait; je ne crois pas que les Canadiens soient prêts non plus à trouver des hommes pour cela.

Nous nous sommes acquis une excellente réputation et je suis bouleversé à la pensée qu'on est en train de la détruire, alors qu'elle avait été si difficile à mériter. Je suis scandalisé de la voir s'effriter par suite des initiatives du ministère des Affaires extérieures. Cela n'est pas attribuable au monsieur qui fait partie de la Commission conjointe en Indochine, ou, comme on dit maintenant, au Vietnam. Ce n'est pas non plus parce que ces messieurs ont changé d'avis. C'est parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et surtout parce que les fonctionnaires du ministère avec qui il travaille ont changé d'idée en ce qui concerne les intérêts du Canada.

Je crois que nous devons regarder ce que nous faisons, les erreurs que nous avons commises et le rôle que nous pourrions encore jouer au sein de la commission conjointe. Si c'était l'intérêt des parties qui ont signé l'Accord de Genève, ne devrions-nous pas rétablir cette frontière, ni par la guerre, ni par la destruction, mais grâce à nos efforts du début, sur lesquels le ministre est naturellement bien plus renseigné que moi. A mon avis, l'histoire dira que le Canada a manqué à sa mission en renonçant à essayer activement, de concert avec la Pologne et l'Inde, de mettre en pratique cet accord réalisé par la Commission conjointe internationale, et à préserver ainsi la frontière établie entre le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud.

Monsieur le président, je ne veux pas en dire trop à ce sujet. Cependant, je crois que le ministre devrait y porter une grande attention. C'est une chose à laquelle croient de nombreux Canadiens et probablement de nombreux députés. Elle a trait à ces faits et gestes qui relèvent du Commonwealth des nations. Nous serons peut-être très fiers de ce que nous aurons fait à cet égard.

Je ne m'oppose pas à la décision prise en Rhodésie. Je n'ai rien à redire aux décisions prises de concert avec les autres membres du Commonwealth, auquel nous sommes fiers d'appartenir. Mais si le ministre examine honnêtement la situation et s'il consulte certains de ses commettants—non les fonctionnaires, qui ont un rôle à jouer...

L'hon. M. Martin: Prenez garde.

M. Peters: ...un rôle d'Alice au pays des merveilles, purement chimérique, mais qu'ils créent à leur propre intention. Certains députés devraient lire *Le Vilain Américain.* On y voit comment on peut se laisser prendre à ce petit jeu et oublier ce qu'en pensent les gens au pays même.

L'hon. M. Martin: Puis-je interrompre mon honorable ami? Il conviendra sans doute que le service extérieur du Canada se compare à celui de tout autre pays et que nous pouvons en être fiers.

M. Peters: Je suis d'accord. Je reconnais qu'il est à peu près semblable à celui d'autres pays. Je veux dire simplement qu'à mon avis le Canada ne devrait pas avoir ces fonctionnaires, parce que tel n'est pas le rôle que devrait jouer le Canada. Essayons autre chose. Créons-nous un nouveau rôle. Je ne m'opposerais pas à cela.

Je n'ai rien de personnel contre le ministre ou contre les fonctionnaires de son ministère. Ici à la Chambre nous jouons aussi le même rôle. Ce rôle a pris de l'ampleur; peut-être en trouverions-nous un meilleur, mais jusqu'à présent nous ne l'avons pas décidé.

En réalité le peuple canadien approuve les décisions prises au sein du Commonwealth et doit accepter les décisions ici uniquement parce que nous sommes étroitement associés à notre voisin du Sud. En général ces décisions ne sont pas bonnes. Ce ne sont pas des décisions prises en vue de notre intérêt personnel.

J'aimerais mentionner une ou deux autres choses. D'abord, la question, à mon avis très importante, de la reconnaissance de la Chine. Je m'étonne, je me scandalise même, d'entendre dire que certains de nos hauts fonctionnaires n'envisagent pas, comme certains d'entre nous, l'immigration des familles de citoyens chinois au Canada. Je constate qu'on ne peut parler à qui que ce soit de Canton, à cause de toutes les formalités que nous connaissons, parce que tout le monde doit passer par Hong-kong et traverser la frontière en cachette. Pourquoi ne pouvons-nous pas discuter la chose, et peut-être en arriver à une entente avec l'ambassade britannique afin que celle-ci puisse faire un premier examen médical qui permettrait de voir si ces gens sont en bonne santé et s'ils ne pourraient pas être admis au Canada?

N'est-il pas un peu sot pour nous de prétendre que nous ne pouvons reconnaître les Chinois? Nous les reconnaissons. Nous acceptons leur argent. Nous concluons des ententes avec eux. Nous reconnaissons constamment leur existence. Pourquoi notre pays ne veut-il pas reconnaître officiellement ce pays? C'est parce que les États-Unis ne veulent pas que nous le reconnaissions. Monsieur le ministre, je vous prédis, et nous serons peut-être ici un jour pour le constater, que les États-Unis décideront peut-être un beau jour qu'il est avantageux de commercer avec la Chine continentale, qu'ils feront des offres pour obtenir ce commerce et que le Canada sera laissé en plan. Nous pourrions le faire de notre propre initiative.

L'hon. M. Martin: Étant donné ce que l'honorable député a dit, je le prends au mot.

M. Peters: Nous serons probablement tous deux ici, et je relèverai la chose quand le temps en sera venu. Et cela me suffira. Mais je crois vraiment que nous devrions examiner la question du point de vue du Canada.

Je suis très bien au courant des procédés irréguliers en cours. J'entends toutes ces sottises au sujet des Chinois «barbares» et des Soviets civilisés. Franchement, nous avons des barbares dans notre propre pays. Nous en avons encore. J'ai l'impression que les députés ne voient pas toujours le beau côté des choses. Je prétends que la situation va s'améliorer. Je suis convaincu qu'en Chine continentale, les habitants n'ont pas grand-chose en commun avec M^me^ Tchang Kaï-Chek, le général Tchang Kaï-Chek, sa bande et certains des bandits qui habitent à Formose.

• (3.30 p.m.)

Puis, nous en venons à l'OEA. Je n'ai jamais eu l'occasion d'aller me faire bronzer à la Trinité, à la Jamaïque ou dans quelque autre de ces pays chauds. Mais, entre nous, j'aimerais bien y aller. Même si cela pose des difficultés, je ne verrais pas d'objections à ce que ces pays deviennent une onzième province canadienne, si c'était possible.

Je ne m'opposerais pas non plus à ce que le ministre examine en toute bonne foi ce qui ce passe à Cuba. Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion de causer avec un de nos collègues à qui il a été donné de devenir le premier voyageur authentique venant du Canada à se rendre à Cuba depuis plusieurs années. Il a été frappé, non par la domination communiste sur cette île, mais par les besoins de la région. Il a été surpris de constater que le Canada fournissait la volaille, les pommes de terre de semence qu'il faut replanter tous les ans, le bétail reproducteur pour les troupeaux de vaches laitières. Nous croyons que Cuba a bien besoin de l'équipement technique que nous sommes en mesure de fournir.

Je suis certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avec la cordialité et le talent qu'on lui connaît, pourrait vendre n'importe quoi à M. Castro. Le connaissant, je suis sûr également qu'il lui vendrait seulement ce qu'il a décidé de lui vendre. Je crois qu'il pourrait en venir à une entente qui serait dans notre intérêt. Ne nous faisons pas d'illusions. Nous sommes chanceux que les Américains aient tenu à la doctrine Monroe au point d'exiger que toutes leurs exportations soient transportées à bord de navires américains. Sinon...

M. le président suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps est expiré.

L'hon. M. Harkness: Je prends brièvement la parole sur une question qui, par hasard, relève directement du crédit n° 1. Est-il souhaitable que le Canada continue d'être membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine?

A la suite de divers rapports sur le travail de la Commission et surtout de certaines conversations que j'ai eues ces cinq ou six

dernières années avec des fonctionnaires ayant servi en Indochine, je me demande de plus en plus si notre participation continue au travail de la Commission est justifiée, vu ce qu'on a fait jusqu'ici—et ce qu'on pourra faire dans l'avenir—et vu ce qu'il en coûte au pays. Le moment est venu d'examiner attentivement la question et de décider si le Canada doit continuer à faire partie de la Commission. Dans le cas de l'affirmative, on devrait se demander si la participation du Canada devrait rester la même que par le passé.

A mon avis, la situation actuelle rend très contestable l'efficacité de la majorité des efforts du Canada en Indochine. En fait, la plupart des Canadiens là-bas ne font presque rien et leur présence est de peu d'utilité. Ils gaspillent leur temps et l'argent du pays en se trouvant là-bas en si grand nombre.

Je voudrais parler du rapport spécial de la Commission internationale en date du 2 janvier 1962 et adressée, naturellement, aux présidents conjoints à Genève. Voici ce qu'on peut lire à la page 10, article 21 du rapport:

> La commission voudrait aussi signaler à l'attention des présidents conjoints une tendance récente et délibérée de la part des deux parties à refuser la surveillance des équipes de la commission et à immobiliser ainsi presque complètement son activité, ce qui l'empêche de s'acquitter convenablement de ses obligations qui consistent à surveiller la mise en application des articles 14 et 17 de l'Accord de Genève.
>
> Au cours des derniers mois, la Commission a cessé presque complètement de s'acquitter de cette importante fonction. Elle a envisagé la situation et adressé des instances détaillées aux deux parties recommandant la reprise immédiate du commandement normal.
>
> (Des copies de la lettre envoyée aux deux parties figurent à l'annexe 1 de ce rapport.) La Commission regrette cependant d'informer les coprésidents qu'il n'y a aucune amélioration à cet égard.

Que je sache, il n'y a eu aucune amélioration à cet égard dans l'intervalle de trois ans et demi ou quatre ans. Les équipes d'inspection sont toujours immobilisées, incapables de s'acquitter de leurs fonctions. J'ignore pour quelle raison on les y laisse. J'aimerais que le ministre nous dise, lorsqu'il répondra à certaines des questions que j'ai posées, de quelles fonctions au juste s'acquitte la Commission à l'heure actuelle. Ne serait-il pas possible qu'elle s'acquitte de la tâche importante qui l'attend peut-être encore, avec un dixième ou un vingtième de l'effectif que nous gardons encore en Indochine? Je remarque que le coût figure dans les crédits. Pour ce qui est du ministère des Affaires extérieures, ce coût s'élevait à $602,000 l'an dernier et on estime qu'il atteindra $637,000 pendant l'année financière en cours. Il sera probablement beaucoup plus élevé parce que l'estimation de l'année dernière n'était que légèrement supérieure à la moitié des dépenses définitives.

La liste de paie compte 28 personnes. Mais le nombre total de membres du personnel militaire canadien à cet endroit au moment où j'étais ministre de la Défense—et je ne pense pas que la situation ait beaucoup changé depuis—était beaucoup plus élevé que le nombre de membres du personnel civil. Les crédits du ministère de la Défense nationale ne sont pas agencés de manière à permettre d'isoler le coût de ces opérations du point de vue militaire. Néanmoins, il est évident qu'il dépasse largement le coût indiqué au poste des Affaires extérieures. Il y a donc beaucoup plus de personnes intéressées. J'aimerais que le ministre nous dise ce que nous coûte globalement notre participation à cette commission. Cela doit s'établir entre $1,250,000 et 2 millions de dollars par année. Comme la Commission est incapable, depuis quatre ans, de remplir son mandat, j'estime que c'est le comble de la folie de dépenser autant d'argent pour maintenir ce qui est, en somme, une imposture.

Il se peut que la participation constante du Canada à la Commission joue le rôle d'écran et serve d'excuse au gouvernement canadien pour ne rien faire d'autre. Notre participation constante pourrait ainsi se justifier dans une certains mesure. Mais il y a une chose que je voudrais savoir: si c'est l'objet principal de notre participation, le coût n'en est-il pas trop considérable?

• (3.40 p.m.)

En résumé, je demande quel est le coût, ce que font ces gens au juste, s'il ne serait pas souhaitable de s'en retirer complètement et sinon, si nous ne pourrions pas réduire le personnel tout au plus au dixième ou même au vingtième de l'effectif actuel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je ne veux pas passer au crible ce qui a été dit, mais il est deux ou trois choses que j'aimerais signaler au comité et sous forme de questions que j'aimerais adresser au ministre.

J'ai trouvé les discours très intéressants et très révélateurs. Celui du député de Timiskaming, cet après-midi, a su faire vibrer le

comité et c'est nécessaire de temps à autre. Il s'exprime de façon heureuse et la puissance de sa langue n'a d'égale que la profondeur de sa pensée. Mais quand j'entends mes amis du Nouveau parti démocratique affirmer avec tant de clarté, tant de relief et tant d'assurance que leur opinion est la seule bonne, je me souviens que, le 9 septembre 1939, ils avaient exposé des vues que les dures réalités de la guerre naissante allaient entièrement démentir.

Je traiterai aujourd'hui d'un ou deux sujets afin d'obtenir l'avis du ministre. On a beaucoup parlé de la souveraineté du Canada, de son droit d'élaborer ses propres politiques. Je signale au ministre que, depuis un an, le pouvoir, le prestige et l'autorité du Parlement ont diminué en raison de la permission virtuelle accordée aux provinces de négocier des traités.

On a écarté la question lorsque je l'ai soulevée la première fois. Il est vrai qu'on ne donnera pas suite à la formule de modification de la Constitution, mais un grand nombre de modifications ont été apportées par voie d'arrangements ou d'ententes, de discussions qui ont affaibli le pouvoir du gouvernement national et du Parlement.

Le 26 avril dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a émis un communiqué. J'ai l'intention d'en lire une partie et de lui demander dans quelle mesure nous nous sommes éloignés des vues définitives qu'il exprimait à ce moment-là. Il a déclaré:

La position constitutionnelle du Canada à l'égard de la signature des traités est claire. Le Canada n'a qu'une seule personnalité internationale dans la collectivité des États étrangers. Il ne fait aucun doute que seul le gouvernement du Canada détient le pouvoir ou l'autorité de conclure des traités avec des pays étrangers.

L'hon. M. Martin: C'est bien cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis, comme le veut la diplomatie bien comprise, le deuxième paragraphe débute ainsi:

Il est vrai néanmoins, vu la façon dont on a interprété la constitution canadienne, qu'il existe un manque d'harmonie entre les pouvoirs permettant de conclure des traités et ceux qui permettent d'y donner suite. Cela crée des problèmes spéciaux pour le Canada à l'égard des traités concernant des questions qui relèvent de la compétence législative des provinces. Le problème n'est pas unique.

Puis, il ajoute:

Il est de la compétence exclusive du gouvernement fédéral de gérer les affaires extérieures comme question de politique nationale affectant tous les Canadiens. Dans sa façon d'assumer cette responsabilité, le gouvernement fédéral tente de favoriser les intérêts du pays tout entier et de tous les Canadiens des diverses provinces dans le cadre de sa politique nationale.

Entre cela et le point de vue formulé par le gouvernement de M. Lesage, il y a une marge. Des déclarations ont été faites en plus d'une occasion, l'an dernier, par des représentants du gouvernement de la province de Québec, disant qu'il n'y avait pas de raisons pour que les gouvernements des provinces ne concluent pas d'ententes internationales. Accepter une telle proposition, c'est virtuellement établir onze États à l'intérieur du Canada, proposition dangereuse pour l'avenir du pays, dangereuse du point de vue de son unité et dangereuse pour la Confédération elle-même. J'ai l'intention de parler plus longuement de la chose une fois que le ministre m'aura répondu.

Je demande au ministre de nous dire si une province peut conclure une entente, un traité ou un sous-traité avec un État étranger en vue d'autoriser l'acquisition, par cette province, de forces armées d'une nation étrangère qui viendraient former des militaires au Canada.

L'hon. M. Martin: Non, bien sûr.

Le très hon. M. Diefenbaker: La réponse est non. Eh bien, si elles ne le peuvent pas, sait-il que cela s'est fait?

L'hon. M. Martin: Non, cela ne s'est pas fait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'a pas lu la déclaration de M. Gérin-Lajoie. C'est ce que M. Gérin-Lajoie a déclaré. Il est étonnant d'entendre le ministre dire qu'il n'a jamais entendu parler d'une proposition semblable.

L'hon. M. Martin: Non, je n'ai pas dit cela. Je dis que la déclaration, telle qu'elle a été rapportée, est inexacte. Aucune province . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas saisi.

L'hon. M. Martin: Pardon. Je viens de dire que la déclaration, telle qu'elle a été rapportée, est inexacte, et il ne fait aucun doute qu'aucune province n'a conclu d'entente avec un autre pays en vue de l'admission au Canada de militaires de ce pays étranger. En outre, aucune province n'aurait le droit, en vertu de la constitution, d'agir ainsi et aucune province, que je sache, ne désire exercer ce droit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avant d'aller plus loin et vu que le ministre m'a interrompu, quel est ce rapport que je mentionne et qui, dit-il, est inexact?

L'hon. M. Martin: Le compte rendu dont je parle est celui que j'ai vu dans un journal français et qui disait qu'en France, des jeunes

gens peuvent être mis au service de la fonction publique de France pour la durée de ce qui serait normalement leur service militaire obligatoire. Certains de ces jeunes gens, entre autres des enseignants, sont affectés aux Affaires étrangères pour aider dans l'exécution des programmes français d'assistance technique et culturelle à l'étranger. Comme ils sont affectés aux Affaires étrangères de France, ces jeunes gens n'ont rien à voir avec l'armée française, mais deviennent fonctionnaires pour la durée de leur service militaire.

• (3.50 p.m.)

Voilà ce que j'ai répondu à un journaliste qui m'a interrogé là-dessus. Ces personnes sont venues en vertu d'une entente, non pas en tant que militaires, mais en tant que civils enseignants. Je tâche de faire comprendre à l'honorable représentant que, même si je m'explique fort bien l'intérêt qu'il porte—et c'est son droit—à la question . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: D'où vient ce que nous lisait le ministre?

L'hon. M. Martin: D'une déclaration que j'ai faite à un journaliste qui s'était informé de cette situation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh.

L'hon. M. Martin: L'honorable représentant a beau dire «oh», je n'avais rien d'autre à répondre. Il n'y a rien de vrai dans l'histoire sur laquelle il cherche à appuyer son réquisitoire. Il tente, sans motif, de dresser un épouvantail.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'ai reçu ce genre de réponse du ministre auparavant, et lorsque les faits officiels ont été vérifiés, le ministre en était aussi éloigné qu'en la présente occasion.

J'ai l'intention de lire ce que M. Gérin-Lajoie a dit et de laisser ensuite le ministre et M. Gérin-Lajoie me dire ce que cela signifie, avec l'assistance de tous les interprètes du cabinet qui voudront y prendre part. Je veux que leur interprétation soit grammaticalement exacte et qu'il soit bien compris qu'il s'agit ici du présent de l'indicatif et non pas du subjonctif futur. Voici les mots en question et je veux que le ministre les explique. Ils sont tirés de la *Gazette* de Montréal en date du 1er décembre 1965 selon laquelle M. Gérin-Lajoie aurait, à Paris:

...dit à la réunion que 200 étudiants canadiens-français sont en train de travailler en France et que 30 Français sont en train d'étudier au Canada pour obtenir leurs doctorats. Parmi les enseignants envoyés de France au Québec se trouvaient 30 hommes détachés temporairement des forces armées françaises pour faire l'instruction militaire au Québec...

[L'hon. M. Martin.]

Cette déclaration de M. Gérin-Lajoie est-elle exacte, je vous le demande? Elle indique très nettement, une fois accordée aux dix provinces du Canada l'autorisation de conclure des traités, le danger que cela représente pour le pays. Le ministre n'a pas oublié ce passage à dessein, il se trouvait simplement à ne pas l'avoir lorsque je lui ai demandé le document qu'il lisait.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, peut-être pourrais-je dire . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre aura son tour pour répondre.

L'hon. M. Martin: Je pensais que vous aviez terminé, excusez-moi.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est justement parce que le ministre aura l'occasion de répondre, que je soulève cette question.

M. Gérin Lajoie a dit ensuite:

...30 hommes détachés temporairement des forces armées françaises pour donner des cours d'instruction militaire au Québec...

L'hon. M. Martin: C'est dénué de tout fondement.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais voir une meilleure collaboration, en vertu du fédéralisme coopératif, entre les ministres de cette province et le gouvernement fédéral. Que voulait-on dire par cette déclaration?

L'hon. M. Martin: Vous feriez mieux de consulter . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Un instant. Je ne vois pas pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures perd son sang-froid.

L'hon. M. Martin: Je ne le perds pas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a été d'un calme jusqu'ici.

L'hon. M. Martin: Je suis convaincu que si l'honorable représentant . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Peut-être le ministre me permettra-t-il de continuer.

L'hon. M. Martin: Je m'excuse.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai hâte à sa réponse, et d'ici à ce qu'il la donne, il aura sans doute eu le temps d'envoyer chercher d'autres renseignements. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est vrai que 30 hommes ont été détachés temporairement des forces armées françaises pour donner une formation militaire au Canada? Le ministre pourrait-il s'informer de quelle sorte de formation il s'agit, et aussi à quels services on la donne?

L'hon. M. Martin: La déclaration n'est pas fondée.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'aspect sérieux de la mesure prise à ce sujet est mis au jour par cette déclaration.

L'hon. M. Martin: Non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre dit que non. Il approuve entièrement, semble-t-il.

L'hon. M. Martin: Je n'ai donné aucune approbation. Je dis simplement que ce n'est pas vrai.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne peux interpréter ce hochement horizontal que comme une approbation. Je dis que c'est une affaire grave.

L'hon. M. Martin: Si c'était vrai; mais ça ne l'est pas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Eh bien, le ministre ne le sait pas. Il n'a pas lu ça.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement...

M. le président suppléant: A l'ordre.

L'hon. M. Martin: Si mon honorable ami me permet de lui expliquer les faits...

M. le président suppléant: A l'ordre.

L'hon. M. Martin: ...je lui dirai sur-le-champ.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je voudrais...

M. le président suppléant: A l'ordre. Puis-je signaler aux deux représentants que le très honorable chef de l'opposition devrait pouvoir finir son discours, après quoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aura l'occasion de répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, c'est une décision bien avisée.

Nous avons entendu, à maintes reprises, divers ministres du cabinet Lesage faire ces déclarations. Je voudrais que le ministre, grâce aux renseignements qu'il a sous la main, réponde à cette question très importante qui cause de graves préoccupations. Si l'on permet des choses de ce genre, on favorise la création d'États au sein de l'État.

L'hon. M. Martin: C'est exact, mais ...

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour montrer le danger, je n'ai qu'à appeler comme témoin le député fort compétent qui vient tout juste d'être élu et qui a été immédiatement nommé secrétaire parlementaire du premier ministre. Personne n'a pris une attitude plus ferme que lui. Je ne vais pas faire le lecture de citations à cet égard, car il est absent; mais viendront le jour et l'occasion voulus pour traiter du point de vue qu'il a exprimé—le point de vue de celui qui a longuement réfléchi à ce problème et qui adopte maintenant une attitude qui en est l'antithèse complète. Cela est caractéristique du gouvernement actuel.

Puis, M. Gérin-Lajoie a défié le gouvernement fédéral dans son droit exclusif de négocier et de conclure des traités ou accords internationaux. Il a prétendu que sa province a le droit à la fois de négocier et de conclure des accords avec les gouvernement étrangers dans des domaines qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces et que son gouvernement a l'intention d'exercer ce droit.

Il a ajouté que le gouvernement du Québec tenterait d'exercer le droit de conclure des ententes avec des gouvernements étrangers, non seulement dans les domaines qui, d'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relèvent exclusivement des provinces, mais dans les domaines où la compétence est partagée.

Ces points de vue sont inacceptables si nous voulons maintenir la Confédération. Je sais qu'en exprimant mon opinion, je serai mal compris, comme toujours. Mes vues ont été faussement interprétées quand j'ai pris position sur la formule de modification; mais maintenant, mon hérésie devient la politique du gouvernement. Je veux savoir ce qui a été fait à cet égard et ce que le ministre a accompli à partir des magnifiques généralisations ornées de belles paroles qu'il nous a fait entendre. Qu'a-t-il fait pour freiner cette attitude qu'ont à maintes reprises adoptée ceux dont j'ai parlé?

L'hon. M. Martin: Je puis assurer à mon très honorable ami, puisque je sais qu'il s'intéresse authentiquement à cette très importante question, que l'autorité exclusive dont jouit le gouvernement fédéral à l'égard du pouvoir qu'a le pays de conclure des traités n'a pas été entamée et qu'elle ne le sera pas.

• (4.00 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, pendant que le ministre procède par affirmation—après d'autres, y compris le premier ministre—les tactiques de guérilla se poursuivent et sapent la puissance et l'autorité constitutionnelle du gouvernement central. Je tiens à le dire, monsieur le président, et en temps utile je traiterai la question à fond. On fait entendre deux sons de cloche. A

la Chambre, on parle comme vient de le faire le ministre. Mais les actes contredisent les paroles. Nul n'est plus doué que l'honorable M. Gérin-Lajoie. Le gouvernement canadien aura beau dire, un tel homme ne parle pas à la légère quand il précise ce qu'il a fait.

L'hon. M. Martin: Il n'a rien fait, contrairement à ce qu'on prétend.

Le très hon. M. Diefenbaker: Toutefois, le ministre va nous en donner les grandes lignes, et j'espère qu'à l'avenir il joindra une action efficace à ses déclarations mélodieuses. C'est si facile de faire de telles déclarations, alors que le travail de sape continue.

J'en viens au deuxième point. Il a trait aux discussions concernant le Commonwealth. J'écoutais ce matin l'honorable député d'York-Sud, homme puissant et compétent, qui a mérité sa réputation de brillant orateur lorsqu'il est devenu président de l'*Oxford Union* de son temps, honneur qui n'est échu à aucun autre Canadien, pour autant que je me souvienne. J'ai eu toutefois de la difficulté à suivre ses raisonnements.

Le Commonwealth passe par des temps fort difficiles. Je ne puis m'opposer à ce que le Commonwealth ne fasse aucune distinction entre les races, parce que j'ai soumis moi-même cette proposition aux réunions des premiers ministres du Commonwealth en 1960 et 1961. Que dire de l'indépendance de la Rhodésie?

Il ne m'appartient pas de dire si la Conférence des premiers ministres du Commonwealth a adopté la bonne ligne de conduite dans cette affaire particulière concernant le gouvernement britannique et la Rhodésie. Celle-ci jouissait pour ainsi dire d'une quasi-indépendance et je me demande—je ne fais que poser la question—si un pays membre du Commonwealth a le droit de dire à un autre pays membre que celui-ci fait fausse route peu importe ce que nous en pensons. Cela pourrait peut-être entraîner des conséquences que nous n'osons pas envisager.

Certains diront «c'est à peu près comme en Afrique du Sud». Pas du tout. L'Afrique du Sud s'était retirée du Commonwealth et devint une république. Lors de la conférence de 1960, j'ai exhorté les Sud-africains à permettre la représentation indigène à la Chambre. J'ai prié le premier ministre de ce pays d'éviter le massacre dont l'honorable député d'York-Sud a parlé ce matin, en lui disant: «Cela ne peut continuer, vous comptez des millions de noirs, donnez-leur la représentation qu'ils avaient auparavant à la Chambre—cette dernière se compose de 160 députés—accordez-leur les trois sièges qui leur furent enlevés il y a six ou huit ans».

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

La réponse a été non. L'Afrique du Sud a alors annoncé qu'elle deviendrait république et on précisa dans le communiqué que, si elle devenait république, elle aurait à demander sa réadmission au sein du Commonwealth. C'était à l'égard de cette demande de réadmission que j'ai adopté, au nom du Canada, une attitude énergique qui a été âprement critiquée par le parti libéral de l'époque.

L'hon. M. Martin: Oh!

L'hon. M. Dinsdale: En effet.

Le très hon. M. Diefenbaker: On m'a sévèrement critiqué. J'aurai l'occasion de trouver les comptes rendus où est consignée cette critique. On n'a qu'à lire les déclarations faites alors pour se rendre compte que nous avons été amèrement condamnés parce que j'avais participé, prétendait-on, à la dislocation du Commonwealth.

Toute ma vie, j'ai cru en la justice pour tous. Si vous consultez les dossiers judiciaires, vous constaterez que personne, dans la juridiction où je pratiquais, n'a jamais été privé de son plein droit d'appel devant le tribunal, sans frais, lorsqu'il y avait atteinte aux droits et à la liberté de l'individu.

Les nouvelles nations ont peut-être été établies de façon précipitée. On a parlé du Nigéria. A notre avis, le Nigéria était, de toutes les démocraties d'Afrique, celle qui donnait les plus grands espoirs, et je suis profondément affligé de la mort de sir Abubakar Tafawa Belawa, homme d'une grande perspicacité et d'une grande vigueur, et dont je partageais l'idée qu'il se faisait du Commonwealth. Depuis deux ans, l'Afrique est aux prises avec des révoltes. Il y a lieu de se demander ce que l'avenir réserve. Il y a eu des coups d'État à Zanzibar, au Gabon, en Algérie, au Soudan, au Congo et dans la république de la Haute-Volta en Afrique centrale.

Il faut considérer avec courage et compassion la situation en Rhodésie. Il devient de plus en plus difficile de maintenir le Commonwealth. En vérité, nombreux sont ceux qui, au Royaume-Uni, se demandent si les beaux jours ne sont pas révolus. Ce n'est pas mon opinion.

• (4.10 p.m.)

Quel parti faudrait-il prendre? Le parti de la discrimination dans lequel s'obstine le gouvernement de M. Smith me révolte. Je condamne sa déclaration illégale d'indépendance et j'aimerais que le Canada fasse quelque chose pour susciter un dialogue avec le gouvernement de M. Smith, ce pseudo-gouvernement, afin d'essayer de résoudre ce problème. Le ministre dit non. Nous devrions dialoguer avec le gouvernement Smith pour tâcher d'en venir à une entente qui ne porterait pas en elle le germe de discorde et de difficultés futures.

Laissez-moi vous dire que cette opinion est aussi celle d'un ancien premier ministre, sir Roy Welenski, un homme qui a eu une carrière étonnante. Il est né en Rhodésie et a épousé une Afrikander. Son père était Juif polonais. Pendant des années, il a combattu Smith et, aujourd'hui, il est en dehors du Parlement. Il prétend que si l'Angleterre continue, tous les Blancs appuieront Smith. Voilà son avertissement et son opinion, non pas les miens. Il dit:

> Je suis Rhodésien et tout ce que je possède est ici. Je n'appuie pas le gouvernement sauf dans le maintien de la paix et de l'ordre; mais quel choix nous laisse l'Angleterre? Si elle réussit à nous faire capituler, nous imposera-t-elle un gouvernement colonial?
>
> Si le gouvernement de M. Wilson ne parvient pas à éclaircir la situation, je crois que beaucoup d'éléments de la collectivité se rallieront au régime de M. Smith.

D'après les nouvelles, tout indique que les sanctions produiront leur effet d'ici quelques mois. Quelqu'un a parlé de juillet. Pourquoi attendre jusque-là? Pourquoi le Canada ne prendrait-il pas position à cet égard? Pourquoi le Canada n'enverrait-il pas un représentant en Rhodésie? Le ministre dit non. Je fais cette suggestion très sérieusement, afin de bien montrer qu'il doit exister un moyen de revenir à des relations constitutionnelles normales. Nous devrions informer la Rhodésie que si ce pseudo gouvernement, tout illégal qu'il soit, est prêt à abandonner le chemin qu'il a pris, le Canada, en tant que membre aîné du Commonwealth d'outre-mer, ferait un effort afin d'amener un rapprochement conforme à la justice et à l'autorité établie.

Quelle assurance le gouvernement du Canada a-t-il que si le gouvernement Smith disparaissait on retournerait au gouvernement constitutionnel en Rhodésie et non à un gouvernement colonial, avec un gouverneur tout-puissant, libre de toute directive de Whitehall? Voilà des questions dont j'aimerais que le ministre nous entretienne. Bien qu'il ait réagit d'une façon négative à ma proposition, je sais très bien qu'il peut, grâce au prestige du Canada, faire quelque chose. Si on règle la question rhodésienne seulement par la force et les sanctions économiques, on se trouvera à créer pour des années à venir une division qui sera difficile à combler.

Ce qui a été fait est inconstitutionnel et injustifiable, et nous le devons à ceux qui ne croient pas dans les principes que nous acceptons. Pourquoi le Canada n'agirait-il pas? Si le ministre dit non, c'est là le dernier mot.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami me permettrait-il une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Martin: Je ne veux pas que ma position, qui semble négative, laisse croire que la proposition de mon honorable ami ne m'intéresse pas. Mais, je le lui demande, a-t-il songé que le gouvernement de Grande-Bretagne est le seul gouvernement qui ait une autorité constitutionnelle dans cette affaire? C'est la puissance coloniale et c'est le gouvernement de la Rhodésie du Sud. Le gouvernement de M. Smith n'a aucune existence légale quant aux pays du Commonwealth. A la lumière de ces faits, quelles seraient les conséquences d'une intervention de la part d'un pays du Commonwealth auprès du soi-disant régime Smith?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le ministre transforme en argument une question que j'ai posée il y a quelque temps pour m'informer. Lors de la conférence des premiers ministres, de quel droit les autres pays du Commonwealth pouvaient-ils dicter la ligne de conduite à suivre à une colonie sous le protectorat du Royaume-Uni? Voilà le danger que je décèle. Le ministre l'a précisé avec une clarté que je ne saurais imiter. C'est précisément ce à quoi je pensais.

De quelle autorité la Conférence des premiers ministres des nations du Commonwealth dit-elle «Cela doit cesser», alors que cela regarde exclusivement une des nations du Commonwealth? Je remercie mon ami de son intervention, car il a maintenant transformé ma demande en une question très sérieuse.

Puis, dit-il, qu'arriverait-il si le Canada agissait de la sorte? Ma foi, le Canada est un pays indépendant, sans aucun intérêt direct dans cette affaire.

L'hon. M. Martin: Un intérêt en tant que membre du Commonwealth.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avons pris des sanctions, qui ne nous ont pas fait perdre grand-chose, d'ailleurs. Nous n'avons pas pris de sanctions contre l'Afrique du Sud parce que notre commerce avec ce pays était de l'ordre de 40 ou 50 millions de dollars. Notre commerce dans le cas présent n'atteint qu'un mince 6 ou 7 millions de dollars. Le ministre ne pense-t-il pas qu'on pourrait faire un essai? Ne pense-t-il pas que le gouvernement du Royaume-Uni serait heureux de voir un pays comme le Canada, qui a rendu bien des services dans le passé, essayer de faire quelque chose pour mettre un terme à la situation, car chaque jour il se cause des torts irréparables. On inflige des blessures, des blessures à l'âme, qui sont plus difficiles à guérir que les blessures corporelles.

Je sais que c'est un problème complexe, mais le Canada pourrait faire quelque chose. Ma proposition s'inspirait d'un désir de venir en aide, sachant, à titre d'ancien premier ministre qui a assisté à de nombreuses conférences de premiers ministres, la façon dont les autres pays au sein du Commonwealth envisagent le Canada.

• (4.20 p.m.)

Nombreuses sont les questions à soulever quand on se met à examiner les crédits. Je passe maintenant à autre chose. J'aimerais rappeler au gouvernement que, comme le communisme a fait plus de progrès depuis un an et demi que pendant bien des années, le Commonwealth et le monde occidental ne doivent pas se laisser attendrir par ce qui semble parfois l'amoindrissement de la menace des pays communistes.

La Russie a réalisé des progrès ces derniers mois. En réussissant le premier atterrissage d'un appareil sur la lune, elle a frappé l'imagination du monde entier. Pareil exploit exerce une influence psychologique d'une puissance inouïe. Les indécis se mettent à s'interroger. L'URSS a réussi là où le Commonwealth avait échoué: elle a créé de bons rapports entre le Pakistan et l'Inde. L'an dernier, le premier ministre avait offert son concours, mais on l'avait refusé. Kossyguine a agi et, de façon éclatante, l'accord s'est fait. J'ai vu les représentants du Pakistan et de l'Inde à la réunion des premiers ministres. L'un siégeait à l'extrémité de la table, alors que l'autre était assis de ce côté-ci. Ils étaient donc assez éloignés l'un de l'autre. Mais l'URSS les a rapprochés.

[L'hon. M. Martin.]

Aujourd'hui, les Rouges projettent d'autres Vietnam. L'Amérique du Sud est menacée comme jamais auparavant par l'organisation communiste qui s'organise à Cuba. On dit aussi que l'URSS met un million de dollars par semaine à la disposition des forces de Cuba pour saper les pays sud-américains. Le Venezuela, le Guatemala, la Colombie et l'Uruguay sont sur la liste.

Je ne crois pas que le Canada contribue aucunement à la solution du problème en se joignant à l'Organisation des États américains. J'aimerais entendre une déclaration du gouvernement à ce sujet. Lorsque nous étions au pouvoir, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit ceci: «Donnez-nous-en la chance, et nous lèverons l'étendard de telle sorte que la position internationale du Canada retrouvera son ancienne gloire.» J'ai entendu toutes sortes de choses de ce genre-là. J'ai certains des discours du ministre. Je ne puis me servir du même langage pompeux; je la paraphrase simplement. Il a dit que nous nous joindrions à l'Organisation des États américains le plus tôt possible.

L'hon. M. Martin: Je suis certain que mon très honorable ami ne saurait imiter mon style oratoire. Ce qu'il peut dire, c'est que j'ai déclaré que, selon moi, il était dans l'intérêt du Canada de devenir membre de l'Organisation des États américains et que nous devrions considérer la question d'un œil sympathique. Mais je suis certain qu'il ne peut imiter les propos qu'il me prête.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je dois admettre que je n'ai pas sa déclaration sous la main, mais ce n'est que partie remise, car nous nous retrouverons ici l'un de ces jours.

Le premier ministre nous a donné tort, disant que le Canada doit devenir membre de l'Organisation. Le ministre prétend maintenant avoir prononcé des mots éculés: «Nous devrions considérer la question d'un œil sympathique.» En fait, il a dit que cela devrait se faire, et cette mesure faisait partie du programme du parti libéral lors des élections de 1962 et 1963.

On ne sait pas très bien à quoi s'en tenir depuis. Le premier ministre a laissé entendre à Banff, je crois, que le Canada était sur le point de devenir membre. Quand il a quitté la conférence, il a dit qu'il n'avait jamais adopté cette attitude. Que fera le gouvernement à ce sujet? Quelle est sa position actuelle? A-t-il fait plus que considérer la question avec sympathie? Une dépêche du 3 juillet 1963 de la *Presse canadienne*, que j'ai ici, prouve qu'à l'époque où ils étaient dans l'opposition, le premier ministre et le secrétaire d'État aux

Affaires extérieures étaient fermement convaincus que le Canada devrait devenir membre de l'OEA. Que signifiait la déclaration du premier ministre après sa visite aux Antilles? Il a dit alors que la question avait été examinée avec le gouvernement de la Jamaïque, de la Barbade ou de Trinidad.

L'hon. M. Martin: Avec Trinidad et la Jamaïque.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ah bon. Cette déclaration, si je l'interprète avec bienveillance, signifie-t-elle que le Canada attend que ces deux pays aient décidé ce qu'ils allaient faire? Je me rappelle fort bien qu'il y a un an environ, à Trinidad, les États-Unis exerçaient alors de fortes pressions pour s'assurer notre participation. Lorsque nous étions au pouvoir—j'entends mes honorables amis de Perth, Winnipeg-Sud-Centre et Queens—le gouvernement américain a tout essayé pour nous y contraindre. Mais nous avons dit que nous prendrions nos décisions au Canada. Les États-Unis exercent-ils encore des pressions à cet égard? Je devrais dire «pousser» car c'est le mot qui a été employé.

L'hon. M. Martin: Ils ne pressent ni ne poussent.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'attendrai mais j'essaie de terminer pour que l'honorable représentant puisse répondre à ces questions. Il faut que nous sachions à quoi nous en tenir. S'agit-il simplement d'une autre de ces vacillations incertaines du gouvernement, prétendant faire ce qu'il ne va pas faire, ou faisant ce qu'il a prétendu ne pas faire? Qu'on nous donne des précisions sur cette question, et que le ministre nous renseigne. Les défis du communisme au cours de l'année à venir seront, à mon avis, plus catégoriques et plus dangereux que du temps de Khrouchtchev.

• (4.30 p.m.)

J'aborde maintenant les dernières questions que je voudrais signaler au ministre. Aucune déclaration particulièrement importante n'a été faite au sujet de l'OTAN. Je m'inquiète de voir cette Organisation s'affaiblir. Le ciment qui unit l'OTAN est en train de s'affaiblir à la suite de ce que l'on considère comme une diminution de la tension. L'OTAN risque de toucher à sa fin en 1969, si l'on s'en tient à l'avis exprimé par le général de Gaulle. Bon nombre de gens croient actuellement que nous devrions songer à faire un pacte, si vous voulez, de la communauté atlantique encore inégalé jusqu'ici.

L'une des dernières initiatives de sir Winston Churchill, si je ne me trompe, fut de parler en faveur d'une grande famille atlantique où régnerait l'unité.

Quelle est l'attitude adoptée par le gouvernement canadien? A l'heure actuelle, le Sénat des États-Unis est saisi d'une résolution unanime. Je n'ai pas l'intention de la lire en entier, mais je veux seulement vous donner lecture des passages que viendront étayer mon raisonnement:

Attendu qu'en 1969, toute partie pourra se retirer du Traité de l'Atlantique Nord, qui fut ratifié en 1949 comme première plutôt que dernière mesure en vue de l'unité;

Attendu que, depuis 1949, des progrès révolutionnaires en science, en technologie et autres domaines l'ont devancé et imposent à ces alliés la nécessité de s'unir sur le plan pratique, en vue de faire régner la prospérité, la paix et la liberté;

Ce préambule dit:

Il est résolu que 1) le Congrès crée par les présentes une délégation de l'union atlantique, composée de dix-huit citoyens éminents et autorisée à organiser une conférence formée de délégations semblables des alliés de l'OTAN qui désirent se joindre à cette initiative, et à y participer, afin de sonder la possibilité d'un accord sur:

a) Une déclaration selon laquelle le but final de leurs peuples est la transformation de l'alliance actuelle en union fédérale;

b) Un emploi du temps suggéré pour la période de transition précédant la réalisation de ce but.

Le gouvernement canadien songera-t-il à nommer des membres au sein de cette conférence et s'y joindra-t-il? Toutes études entreprises ou toutes décisions recommandées ne lieront pas ces membres. Toutes ces questions devraient être tranchées par les institutions représentant chacun de ces pays. Mais je crois qu'il vaut la peine de créer une telle conférence où les représentants de ces pays se réuniraient pour discuter du problème de la survie face à l'accroissement de l'agression communiste, qui n'est pas aussi franche, aussi directe que vers la fin des années 40 ou au début des années 50, mais qui est presque aussi efficace qu' à cette époque.

Le projet de résolution se lit ainsi:

Vu que la fragmentation du monde en nouvelles nations exige que, ne pouvant vivre seules, les démocraties les plus fortes prennent en outre des initiatives en vue de répandre la liberté et l'union, tant en donnant l'exemple qu'en admettant dans leur union d'autres nations qui en manifestent le désir et qui sont capables d'en respecter les principes;

Il est temps non pas d'en venir à une décision définitive à ce sujet, mais de faire au moins les premiers pas vers une union qui puisse protéger de façon efficace ce en quoi nous croyons, et assurer que nos moyens de

défenses ne faiblissent pas. Les pays de l'OTAN dirigeront ceux de l'Association européenne de libre-échange, dont certains voudraient participer à une grande convention internationale en vue de découvrir le point de vue de l'homme moyen au sein de ces nations. Ces pays pourraient ainsi exploiter cette idée, ce concept, non seulement pour assurer la survivance de la démocratie mais aussi pour que nous puissions, grâce à cette union et à cette puissance, envisager l'avenir avec une plus grande confiance qu'en 1945, lors de la fondation des Nations Unies.

L'hon. M. Martin: D'ici à la période, commençant à cinq heures, consacrée aux affaires inscrites au nom des députés, mon temps de parole est trop bref pour que je puisse répondre entièrement à toutes les questions soulevées au cours du débat. Cependant, si on le veut bien, nous pourrions peut-être adopter aujourd'hui ce crédit, afin que nous puissions passer à d'autres prévisions la semaine prochaine. Je ne sais si ce sera mardi; toutefois, cela dépendra des arrangements. Il me sera donc impossible aujourd'hui, pendant le temps dont je dispose, de répondre à toutes les questions posées depuis deux jours dans un débat que j'estime avoir été fort utile.

La semaine prochaine, après le dépôt des prévisions budgétaires, nous aurons l'occasion d'instituer un comité des affaires extérieures, au cours des séances duquel, sans porter atteinte aux occasions qu'offre la Chambre, nous pourrons sans doute étudier en détail les nombreuses questions qui m'ont été posées. Par contre, cela me permettrait d'approfondir des problèmes que je n'aurai pu examiner au cours de ma brève intervention d'à présent.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques du très honorable vis-à-vis et je traiterai, à cause de l'importance qu'elle revêt à l'heure actuelle, de l'une de ses propositions. J'ai déjà dit ce que j'en pensais mais j'estime devoir apporter des précisions là-dessus. La proposition vient de quelqu'un qui a déjà été premier ministre de notre pays, qui a déjà participé à des conférences de premiers ministres du Commonwealth et qui comprend parfaitement la valeur actuelle et possible du Commonwealth tel qu'il est constitué présentement.

Le très honorable représentant propose que le Canada, en tant que plus ancien dominion, offre ses services à titre de médiateur dans le différend suscité par l'existence d'un gouvernement illégal en Rhodésie. J'ai dit hier soir que, longtemps avant la déclaration unilatérale d'indépendance, le gouvernement du Canada avait informé le gouvernement de M. Smith ainsi que celui de son prédécesseur de nos vues sur les conséquences inévitables d'une telle déclaration. Nous les avions prévenus. Cette question a aussi été discutée à fond à la conférence des premiers ministres du Commonwealth. Tous les premiers ministres du Commonwealth et tous les gouvernements représentés à la conférence ont donc exprimé d'avance leur opposition à toute déclaration unilatérale d'indépendance par le gouvernement de la Rhodésie.

• (4.40 p.m.)

Comme je l'ai dit lorsque j'ai interrompu l'honorable représentant, la Grande-Bretagne est une puissance coloniale. Quelles que soient les relations existantes entre la Rhodésie d'une part, indépendamment de la place qu'elle occupe dans le Commonwealth, et la Grande-Bretagne, d'autre part, elles constituent une matière qui appartient, sur le plan juridique et constitutionnel, à ces deux compétences. Le Canada n'a aucun intérêt juridique, administratif ou constitutionnel à la situation en Rhodésie, sauf dans la mesure où les faits et gestes du gouvernement de Rhodésie intéressent le Commonwealth dont il est membre. C'est là le fondement de notre intérêt. C'est là-dessus que se fondaient les interventions qui ont eu lieu jusqu'ici. A la conférence des premiers ministres, la situation a été exposée sans équivoque. Le gouvernement britannique lui-même a élucidé la question en affirmant qu'il lui incombait— que nul pays du Commonwealth n'avait à dire à la Grande-Bretagne ce qu'elle avait à faire à l'égard du gouvernement de la Rhodésie. D'autres pays du Commonwealth sont impliqués dans l'affaire, car la déclaration unilatérale d'indépendance comporte des conséquences pour le Commonwealth tout entier.

Le gouvernement britannique lui-même a refusé de traiter avec le gouvernement illégal de la Rhodésie et il a bien fait. Il a dit qu'en traitant avec une administration illégale, il approuverait une chose après avoir affirmé que son existence n'avait aucun fondement légal. Je dois dire au très honorable député que c'est sûrement la première fois qu'une idée comme la sienne est présentée comme il l'a fait aujourd'hui. Je ne l'écarte pas comme une idée peu sérieuse, mais je dois dire qu'il ne serait pas sage de donner l'impression, après l'initiative prise par tant de pays, que le Canada ne partage pas l'opinion générale,

savoir que le gouvernement illégitime actuel de Rhodésie doit tomber.

En laissant planer l'espoir d'une intervention de ce genre par le Canada, on annulerait l'effet des sanctions auxquelles nous nous sommes engagés avec d'autres pays, à l'intérieur comme à l'extérieur du Commonwealth.

M. Douglas: Et encourager la trahison.

L'hon. M. Martin: Et encourager la trahison, comme le dit l'honorable représentant. C'est exactement la situation à laquelle l'action du gouvernement Smith a donné lieu.

Je comprends l'inquiétude du très honorable représentant. Je comprends, comme bon nombre d'autres personnes dans notre société, qu'il soit troublé à l'idée de répercussions pouvant retomber plus tard sur la population blanche qui, grâce à son initiative et à son œuvre de pionnier, a contribué à faire de la Rhodésie, en collaboration avec la population indigène, le pays qu'il est maintenant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela n'est pas ma thèse. C'est la vôtre.

L'hon. M. Martin: Je sais. Je dis que je comprends la préoccupation du très honorable représentant pour cette raison entre autres.

Il faut tenir compte ici du fait que cette situation a des conséquences profondes non seulement sur la puissance coloniale mais aussi sur le Commonwealth. Elle retentit sur les relations du Canada avec les pays africains en particulier et si nous n'avions pas adopté cette position, et nous l'avons fait en toute sincérité, de concert avec d'autres pays, en accord avec ce que nous croyons être l'assentiment général de la société contemporaine, nous aurions perdu la valeur, l'influence que nous avons auprès des pays africains au sein du Commonwealth, au sein des Nations Unies et ailleurs. Je sais par exemple quelle aurait été l'attitude dans les îles des Antilles qui font partie du Commonwealth si le Canada n'avait pas adopté la position dont j'ai parlé au cours de ce débat.

Le très hon. M. Diefenbaker: Que veut dire le ministre?

L'hon. M. Martin: Cela se passe sûrement d'explication. A la Trinidad, en Jamaïque et dans d'autres régions du Commonwealth, toute approbation apparente de la discrimination raciale ne serait pas de nature à rallier les suffrages. Voilà ce que je voulais dire.

L'hon. M. Churchill: Ce n'est pas ce que vous avez dit.

L'hon. M. Martin: Mais si. L'honorable député me semble excessivement belliqueux. Je le prie de croire que ce que je viens de dire est vrai. Si nous avions agi autrement, nous aurions peut-être obtenu l'approbation de M. Smith, mais nous aurions perdu celle de tous ces autres pays. En outre, l'unité du Commonwealth aurait fort bien pu en souffrir. Que le député de Winnipeg-Sud-Centre réfléchisse à ce que j'ai dit hier soir.

Quand les pays africains se sont réunis a Addis-Abéba le 1er décembre dernier, ils ont pris une décision vitale entraînant de graves répercussions dans tout le Commonwealth. Ils ont déclaré que si la Grande-Bretagne ne prenait pas des mesures plus efficaces en imposant des sanctions économiques et si ces sanctions n'amenaient pas la chute du gouvernement avant le 15 décembre, ils seraient obligés de rappeler leurs représentants au Royaume-Uni. Nombre de pays africains du Commonwealth appuyaient cette décision. Deux d'entre eux ont en fait rappelé leurs représentants malgré les instances du Canada et d'autres pays du Commonwealth qui essayaient de les en dissuader. Des pays comme la Tanzanie estimaient qu'ils devaient le faire. Ils ont clairement indiqué toutefois qu'ils n'avaient pas l'intention de se retirer du Commonwealth.

Mettons, toutefois, que le Canada n'ait pas emboîté le pas de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays du Commonwealth. Croit-on pour autant que les troubles africains auraient pu être évités pendant bien longtemps? Certains pays d'Afrique, soutenant l'hypothèse que des sanctions économiques ne suffiraient pas, préconisaient le recours à la force, mais nous nous y sommes opposés, craignant que l'initiative ne vienne compliquer une situation qui se détériorait dangereusement. Nous avons soutenu la thèse des sanctions et appuyé l'attitude générale du gouvernement britannique. Nous avons dit: attendons les résultats de l'application des sanctions économiques avant de prendre d'autres mesures aux termes du chapitre 7 de la charte des Nations Unies ou conformément à une décision prise par deux ou trois pays du Commonwealth.

A mon avis, la ligne de conduite adoptée par le gouvernement canadien dans cette affaire est la bonne. Le très honorable représentant a fait sa proposition avec l'espoir de diminuer l'importance de cette très grave situation.

• (4.50 p.m.)

Je ne lui prête aucun motif inacceptable, par suite de sa proposition, mais je suis forcé de dire que, pour les raisons que j'ai données, pareille intervention ne pourrait faire autre chose qu'aggraver une situation déjà très grave. Nous devons veiller à ce que ces sanctions soient efficaces; grâce au fardeau le plus lourd assumé à cet égard par le Royaume-Uni et d'autres pays, surtout ceux qui exportent du pétrole, nous pourrons convaincre les responsables de cet acte de rébellion, en Rhodésie, que leur intervention n'est pas de nature à favoriser les intérêts de leur pays ni leurs relations avec les pays africains. Elle n'aidera pas non plus à l'établissement de relations plus harmonieuses entre la Rhodésie et les autres pays.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question à ce sujet? Que pense-t-il de la position prise par l'opposition de Sa Majesté au Royaume-Uni, en envoyant un ancien ministre, M. Lloyd, faire une tournée d'observation en Rhodésie? N'estime-t-il pas que cette initiative pourrait être fructueuse?

L'hon. M. Martin: J'espère que mon très honorable ami ne se méprendra pas si je ne réponds pas complètement à la question. Je ne voudrais rien dire d'inutile à l'égard d'une initiative prise peut-être dans la meilleure intention. J'ai déjà pris note de certaines réactions à cette proposition, mais la visite d'un particulier, même si la personne en question a déjà été un des conseillers privés de Sa Majesté, diffère énormément des rapports entre cette administration illégale et un gouvernement dûment constitué dans un pays du Commonwealth.

J'ai promis, monsieur le président, avant l'adoption de ce crédit, de répondre à certaines questions posées au sujet du Vietnam. J'ai écouté hier soir l'énoncé du député de Winnipeg-Sud-Centre; qu'il me permette de lui dire que je l'ai trouvé excellent. Je ne suis pas en mesure, pour le moment, de faire des observations sur deux de ses recommandations, mais je peux lui dire que, dans notre évaluation du problème, nous en tiendrons certainement compte ainsi que de celles des autres députés.

On a insisté sur une remarque tirée de mon discours sur le Vietnam prononcé l'autre jour à la Chambre et j'aurai juste le temps d'expliquer l'affaire avant de reprendre mon siège. J'affirme simplement que si la ligne de conduite du Canada diffère sous certains aspects essentiels—mon ami dit que j'ai employé le mot «fondamental»—de celle des États-Unis, c'est que nous n'avons pas la même attitude au sujet de la guerre au Vietnam.

Les États-Unis sont engagés dans le conflit au Vietnam, mais non pas le Canada et nous avons exposé sans ambages que le Canada ne pouvait envisager de l'être sur le plan militaire, sauf pour participer aux opérations des Nations Unies en vue du maintien de la paix.

Le Canada est membre de la Commission internationale au Vietnam. Je me souviens de ce que mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre a dit hier soir au sujet de la Commission, et lorsque nous aurons atteint l'étape de la discussion détaillée, je vais commenter ses propos d'hier, de même que les observations faites par un ancien ministre de la Défense nationale. Puisque le Canada est membre d'une Commission internationale, il nous incombe de faire rapport de toute violation des accords de Genève visant le cessez-le-feu, ce que nous avons fait de façon impartiale. Nous avons cité le Vietnam du Sud à cause des mesures qu'il a prises de concert avec les États-Unis et nous avons cité le Vietnam du Nord à cause de sa politique d'infiltration et de subversion dans le Sud.

Nous avons été les premiers à préconiser publiquement une interruption des bombardements du Vietnam du Nord. Nous avons été parmi les premiers à exhorter privément les États-Unis à prolonger cette pause jusqu'à ce qu'on ait épuisé toutes les possibilités d'une réponse affirmative de Hanoï. Nous avons ensuite redit, ici et ailleurs, nos regrets que les États-Unis aient cru nécessaire de reprendre les bombardements.

Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a aucun engagement militaire dans le Sud-Est asiatique, ni dans le contexte de l'OTASE ni conformément à d'autres dispositions, ni par entente bilatérale avec le gouvernement du Vietnam du Sud. Nos seuls engagements dans cette région sont en vertu du Plan de Colombo, en ce qui touche l'assistance au développement économique de la région, et de la Commission internationale.

A cause de notre position, comme puissance moyenne, notre politique étrangère vise notamment à contribuer par tous les moyens au maintien de la paix internationale. Notre participation actuelle au maintien de la paix et le rôle constant que nous pouvons être appelés à jouer dans ce domaine, sont naturellement des facteurs qui influent sur notre politique vis-à-vis du conflit vietnamien.

Nous avons bien fait comprendre, à maintes reprises, qu'une solution militaire ne saurait seule régler ce problème. D'après nous, le seul espoir d'un règlement durable réside dans des négociations qui tiendraient compte des intérêts légitimes de toutes les parties directement ou indirectement en cause.

Si nos politiques dans ces domaines diffèrent de celles des États-Unis, cela ne signifie pas que nous soyons en désaccord avec les États-Unis dans d'autres secteurs, et dans ceux-ci, nous avons nettement exposé notre attitude. Nos divergences dans les domaines dont nous avons parlé s'expliquent donc par la différence entre nos attitudes et nos responsabilités respectives. Si, d'autre part, notre appréciation des forces à l'œuvre au Vietnam coïncide à bien des égards avec celle des États-Unis, ce n'est pas parce que nous avons accepté le jugement de quelqu'un d'autre, mais parce que nous avons su tirer nos propres conclusions au sujet d'un état de choses que nous surveillons de près depuis onze ans.

M. Peters: A-t-on recommandé, ou le ministre a-t-il l'intention de recommander l'établissement de contacts, par l'entremise de notre commission, entre le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud? Le Canada a-t-il tenté quelque chose à cet égard?

L'hon. M. Martin: Oui, monsieur le président, nous avons tenté plusieurs choses. La dernière a été la visite à Hanoï de notre représentant à la Commission, M. Blair Seaborne, afin de discuter de ces questions peu après la première pause dans les bombardements du Vietnam du Nord.

M. Nesbitt: Je sais qu'il y a encore un ou deux députés qui veulent prendre la parole et je me demande si on peut convenir de laisser le premier crédit en plan pour adopter les autres crédits. Cela pourrait être utile au ministre et à d'autres députés, car cela leur pemettrait de discuter de nombre de questions qui les intéressent. Ce serait également une preuve de la collaboration de l'opposition.

L'hon. M. Martin: Cela nous conviendrait.

M. Herridge: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la Commission conjointe internationale.

L'hon. M. Martin: Nous pourrions discuter de cela au moment de l'étude du premier crédit.

L'hon. M. Churchill: Je pense que ce serait une erreur parce que nous approchons de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Nous avons fait beaucoup aujourd'hui et nous pourrons peut-être terminer l'étude de ces crédits lundi. Mais par déférence pour certains députés qui pensaient que nous étudierions certains crédits plus tard, nous ne devrions pas nous dépêcher de les examiner en ce moment. Je connais quelques députés qui veulent poser des questions précises au sujet de certains crédits. Je pense que nous devrions remercier le ministre pour ses remarques aujourd'hui; nous l'écouterons de nouveau lundi lorsqu'il aura eu le temps de réfléchir et d'arriver à une décision au sujet de quelques-unes des propositions que nous lui avons présentées aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (5.00 p.m.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA LIMITATION DES DÉPENSES D'ÉLECTION

M. Andrew Brewin (Greenwood) propose la 2e lecture du bill C-5, visant à modifier la loi électorale du Canada (Limitation des dépenses d'élection).

—Monsieur l'Orateur, le bill que je présente à la Chambre prévoit une limitation des dépenses et de la publicité lors des élections fédérales. Il prévoit de restreindre les dépenses d'élection en limitant les dépenses des agents officiels et des partis politiques. Il prévoit d'autre part qu'un candidat, par l'intermédiaire de son agent officiel, peut dépenser jusqu'à 20c. relativement à chaque électeur de la circonscription. Dans une circonscription moyenne, comptant quelque 50,000 âmes, le maximum serait donc de $10,000.

Le bill prévoit également qu'un parti politique reconnu peut dépenser jusqu'à 10c. par électeur dans la circonscription où il présente un candidat. Si un parti politique présentait des candidats dans toutes les circonscriptions, cela représenterait une dépense de l'ordre de $600,000 à $700,000.

Le bill prévoit également que les agents officiels ou les dirigeants du parti doivent envoyer une déclaration assermentée au directeur général des élections, indiquant en détail toutes les dépenses de la campagne électorale et énumérant les noms de tous les bailleurs de fonds.

Le paragraphe 5 du bill pose un principe que j'estime souhaitable. Il prévoit que toute personne, société, association ou syndicat a le droit de verser des contributions aux caisses électorales et aux partis politiques. Cette disposition est rendue nécessaire par la loi en

vigueur dans une province au moins, la Colombie-Britannique, où sont limitées les contributions que peuvent faire les syndicats. Cela s'applique aux contributions destinées non seulement aux candidats aux élections provinciales, comme on serait porté à le croire, mais aussi aux candidats aux élections fédérales.

A ce propos, monsieur l'Orateur, je pourrais dire que la Cour suprême du Canada, comme le savent certains députés, a décidé, par cinq voix contre quatre que cette loi était valide et qu'elle relevait de la compétence des provinces, en l'absence de lois fédérales sur cette question. Je signale aux députés que si les provinces peuvent restreindre les contributions des syndicats aux campagnes électorales fédérales, elles peuvent faire de même en ce qui concerne les contributions des sociétés ou d'autres sortes d'organisations. Cela pourrait aussi être mis à l'effet par la loi provinciale.

Je sais, comme le savent je pense la majorité des députés, que le gouvernement a établi un comité, composé de représentants fort distingués, pour étudier toute cette question de dépenses d'élection. J'ai été très intéressé d'entendre le premier ministre (M. Pearson) déclarer qu'il espérait que le comité présenterait son rapport en avril cette année. Je suis convaincu que ce rapport sera d'un très grand intérêt pour tous les députés. Il contiendra sans doute des recommandations qui attireront l'attention de la Chambre et nécessiteront de rapides mesures législatives.

J'espère et je crois que le rapport et la question seront déférés au comité des privilèges et élections. J'estime, cependant, que le bill dont nous sommes saisis renferme certains principes fondamentaux importants pour notre démocratie et qui relèvent du Parlement. Ces questions ne peuvent et ne doivent absolument pas être confiées à un comité formé de personnes étrangères à la Chambre, si expérimentées ou renseignées soient-elles. Je doute qu'il existe un sujet que tous les députés puissent prétendre connaître aussi bien de première main que celui des dépenses d'élections. Voilà une question qui nous concerne tous. Quelles que soient les propositions ou les suggestions faites par ce comité, certains des principes du bill C-5 sont essentiels si nous voulons vraiment nous attaquer au problème.

Voici la liste: d'abord, limiter les cotisations versées pour la campagne; deuxièmement, restreindre la publicité relative à la campagne électorale; troisièmement, exiger une comptabilité suffisante et faire appliquer la loi; quatrièmement, la seule façon d'y parvenir, c'est de limiter ces dépenses aux agents officiels qui peuvent justifier l'utilisation des fonds, et aux partis politiques.

Quant à la publicité, il est beaucoup plus important, pour garantir une véritable démocratie, d'obtenir des renseignement sur la provenance des fonds mis à la disposition des candidats pour la publicité, que d'en obtenir sur la provenance des contributions versées aux candidats. La démocratie n'est pas simplement une création soudaine comme le serait un décret. Elle est le fruit de la volonté, d'efforts, de l'évolution et d'améliorations et elle exige l'élimination de certains abus. Comme dans les autres pays que nous disons démocratiques, le Canada n'est pas parvenu à assurer une démocratie parfaite ou absolue. Notre régime comporte encore des difficultés et des imperfections.

La plus grande difficulté à laquelle se heurte notre démocratie, c'est la façon dont nous alimentons nos élections au moyen d'apports financiers importants et secrets provenant de sources cachées, inconnues du public, auquel on demande d'élire des représentants. Ce bill a deux objectifs: empêcher l'achat de l'influence politique par des forces sinistres et, deuxièmement, assurer des élections justes et indépendantes en limitant le montant de l'influence qui peut être exercée grâce à d'énormes fonds affectés à des campagnes publicitaires conçues pour vendre les partis politiques ou les chefs politiques, comme du savon, à l'électeur. Ce sont des dangers, je crois, qui peuvent être écartés grâce aux dispositions de ce bill.

• (5.10 p.m.)

Le rapport du juge en chef Dorion a clairement démontré aux Canadiens que la corruption politique imputable à des fonds secrets de campagne constitue un réel danger. M. Rivard et ses amis ont réussi à convaincre des hommes politiques éminents du pays de chercher à exercer leur influence sur l'administration de la justice. Pourquoi? Le juge en chef Dorion l'explique clairement. Ils ont pu y parvenir, parce qu'ils avaient fait un don à un parti politique. Je ne nommerai pas le parti politique en question, étant donné l'atmosphère paisible et dénuée d'esprit de parti qui règne actuellement à la Chambre, mais je crois que ce parti a été fort embarrassé par la tournure des événements. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), au cours de la campagne électorale, n'a pas manqué de souligner à maintes reprises cet incident; mais je n'ai pas l'intention de sortir encore une fois les scandales, en dépit du fait que, dans l'histoire du

gouvernement fédéral, des scandales ont constamment été liés aux dons secrets faits aux partis politiques, et à moins que nous ne cherchions à remédier à cette plaie de notre corps politique, notre régime démocratique ne fonctionnera pas efficacement.

Nous parlons de crime organisé, monsieur l'Orateur, mais l'un des moyens de faire disparaître l'influence du crime organisé, c'est d'empêcher des gens comme M. Rivard d'acheter de l'influence par leurs contributions aux fonds électoraux. Voilà une façon de traiter le problème. Quiconque est au courant du crime organisé sait que ces syndicats mettent de côté une partie de leurs biens mal acquis pour acheter de l'influence au sein des partis politiques. La façon d'éliminer cela, c'est par la publicité, une publicité efficace. Est-ce qu'on aimerait voir dans la liste des contributions publiée: «M. Rivard, contrebandier notoire de stupéfiants, recherché aux États-Unis»? Je ne crois pas, monsieur l'Orateur.

J'ai entendu soutenir que si les dons aux caisses de parti étaient publiés, certains de ces dons cesseraient. Eh bien, c'est exactement à quoi nous voulons en venir: faire cesser certains dons. Il y a, je crois, assez de gens honnêtes au Canada et vraiment intéressés aux partis politiques et au bien-être du pays, qui n'ont pas honte de voir leurs noms publiés à propos des contributions qu'ils sont disposés à faire pour assurer le fonctionnement des partis politiques.

Je sais que nos partis politiques ne sauraient se passer d'argent. Le parti auquel j'appartiens réussit à faire ses campagnes à bien meilleur compte, je crois, que certains autres partis représentés à la Chambre. Néanmoins, nous savons que certaines dépenses sont essentielles.

Cependant, monsieur l'Orateur, pourquoi avoir honte de contribuer à ces caisses? Les donateurs devraient plutôt jouir d'une déduction d'impôt sur le revenu pour les y encourager. Je ne connais aucune raison pour un citoyen canadien d'avoir honte de dire «J'ai contribué à la caisse du parti libéral, à celle du parti conservateur, à celle du nouveau parti démocratique, ou à celles des partis de mes honorables amis siégeant à gauche.» On se demande parfois en certains milieux si ces derniers forment bien de véritables partis. A mon avis, leurs groupes sont certainement des partis qui ont droit aux mêmes égards que les nôtres dans tous les domaines.

Il ne serait pas à l'avantage de la Chambre de m'étendre sur ce sujet. Le principe en question est d'ordre fondamental. Je défie donc la prétendue nouvelle garde du parti libéral, et tous ces éléments réformistes libéraux auxquels les publications font parfois allusion, de s'assurer que cette réforme nécessaire sera appliquée.

Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas que le bill actuel renferme toutes les propositions utiles à ce sujet. On a avancé plusieurs bonnes propositions et il n'y a pas de doute que le comité en tiendra compte. Par exemple, on propose que certains services de base, requis au cours des campagnes électorales, soient fournis gratuitement. Je songe ici à des périodes de temps gratuites à la télévision et à la radio, ainsi qu'un envoi gratuit par la poste de publicité électorale. On pourrait fort bien accorder ces services à titre gracieux à tous les candidats authentiques. Il y a plusieurs propositions de ce genre qui pourraient être mises en vigueur avec profit. Toutefois, monsieur l'Orateur, je tiens à dire aussi clairement que possible qu'il n'y aura pas de réforme véritable et qu'on ne s'attaquera pas vraiment à ce problème, tant qu'on ne dévoilera pas intégralement non seulement les contributions versées à chacun des candidats, mais encore la provenance des caisses électorales des partis.

Comme nous le savons tous, ce serait le comble de l'optimisme que d'imaginer que la Chambre pourrait abandonner sur-le-champ ce que j'estime être la pratique plutôt stupide de noyer sous un flot de paroles tous les bills présentés par les députés. Je ne suis pas assez optimiste pour croire que mon bill sera adopté par la Chambre, même si nous sommes si peu nombreux et que tous les députés ici présents soient assez intelligents pour approuver le principe du bill et l'adopter. Je le répète, je ne crois pas que cela se produira. Il est probable qu'on enterrera ce bill comme les autres. Mais si le principe qu'il défend a un sens pour le parti qui forme le gouvernement, il pourrait déférer le bill au comité des privilèges et élections. Je soupçonne que ce bill aura le même sort que les autres bills présentés par les députés. Mais, quel que soit le sort qui l'attend, j'espère que le Parlement—et par Parlement j'entends le Parlement actuel—fera en sorte, durant son existence, de donner force de loi à la principale réforme que propose le bill.

Si on n'y parvient pas, on trahira la démocratie; on aura négligé de saisir l'occasion de s'occuper de ce problème. Tout le rapport Dorion n'aura servi à rien si on ne fait pas ce que je propose. Ce rapport n'a pas trait seulement à une affaire d'abus, de scandales et

d'embarras politiques; il révèle une situation qu'il est de notre devoir d'assainir. Le bill que je propose met nettement à l'épreuve la détermination du Parlement de ne pas laisser dormir le rapport de la Commission Dorion. Le Parlement a la chance de rendre la démocratie canadienne plus saine et plus efficace. J'espère qu'il ne la laissera pas passer monsieur l'Orateur.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, avant de se rasseoir, l'honorable député me permettrait-il de poser une question?

M. Brewin: Bien sûr.

M. Basford: M. Paddy Neale, secrétaire-trésorier du *Vancouver and District Labour Council,* m'a informé durant la dernière campagne électorale que le Nouveau parti démocratique en Colombie-Britannique avait, pour la première fois, dans cette campagne, reçu subrepticement $20,000 du bureau central d'un syndicat américain. Le bill de l'honorable député, visera-t-il à exiger une déclaration intégrale des contributions de ce genre?

M. Brewin: Il exigera la déclaration de toutes les contributions, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas au courant de ce dont parle l'honorable député, mais ce bill visera certainement les contributions de ce genre. En ce qui concerne mon parti, je tiens à assurer à l'honorable député que nous n'aurons aucune honte à divulguer—comme nous l'avons effectivement fait au comité—le détail complet de nos dépenses électorales.

M. Basford: Étant donné cette réponse, monsieur l'Orateur, l'honorable député nous expliquerait-il pourquoi M. Neale aurait dit que, si jamais je révélais ce fait, il le nierait»

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'ignore ce que M. Neale a dit. Je ne réponds pas de M. Neale et je ne sais pas s'il a parlé ainsi. Je n'ai pas l'intention de répondre de force à une question au sujet d'une chose dont je ne sais rien.

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député a déjà dit qu'un comité avait été institué pour examiner la question des dépenses électorales, où siège l'ancien chef du parti socialiste au Canada. Je dirai donc, en commençant, qu'il aurait été assurément plus intelligent d'attendre les observations de ce comité.

M. Brewin: J'ai parlé du comité.

M. Macdonald (Rosedale): J'ai écouté le discours du député et, à mon avis, il n'a pas traité suffisamment de cette question. Il connaît fort bien la faiblesse de son argument et il essayait de justifier le bien-fondé de son bill par des considérations un peu moins étroites. Il est assurément plus logique de faire étudier par un comité les usages suivis par les partis politiques quant aux dépenses électorales; et avant d'adopter une mesure législative, on devrait avoir le rapport du comité.

• (5.20 p.m.)

Le député a dit que chacun d'entre nous, s'il est tant soit peu au courant de la question, connaît assurément la méthode de financement des campagnes électorales. Dans un sens limité, c'est vrai. Cependant, monsieur l'Orateur, le comité a un avantage sur les députés, et c'est un avantage qui n'existait pas auparavant. Non seulement il enquête sur le financement des campagnes électorales mais il a reçu des déclarations très complètes de représentants de tous les partis au Canada sur les usages suivis à cet égard, dans notre pays et dans d'autres. Même si l'on peut commenter dès maintenant le principe du bill, nous devrions attendre le rapport du comité avant d'essayer de promulguer une loi, surtout quand un projet de loi est aussi imparfait.

Je voudrais signaler une des principales faiblesses de cette mesure. Plusieurs de mes collègues auront d'autres observations à faire à ce sujet. Le député semble être parvenu à la conclusion que l'on retrouve si souvent dans les journaux, à savoir qu'il est mauvais qu'un candidat fasse des dépenses pour faire connaître à ses propres commettants son *curriculum vitae* et exposer aux électeurs le manifeste de son parti. Il fut un temps où, en principe, un candidat pouvait se présenter comme candidat aux élections avec un dollar. C'était le bon vieux temps de la politique canadienne, et d'ailleurs de tout autre pays démocratique. Il n'était pas nécessaire d'avoir recours aux coûteux organes d'information

ou de faire imprimer, à prix d'or, des pages de publicité pour faire connaître aux électeurs sa biographie et la position de son parti.

A cette époque, les électeurs connaissaient le candidat par son prénom. Ils pouvaient le voir tous les jours de la semaine. Il est évident que cette époque est révolue depuis longtemps. Par exemple, la province où se trouvent ma circonscription et celle de l'honorable député, aura une population moyenne d'environ 70,000 habitants par circonscription. Évidemment, dans la période prévue pour la campagne électorale, même si cette période est deux fois plus longue, le candidat ne pourrait entrer personnellement en contact qu'avec une fraction de la population qu'il représente. Le candidat doit donc utiliser au maximum les imprimés pour faire connaître aux électeurs ce qu'il a fait jusqu'ici et ce que son parti se propose de faire s'il accède au pouvoir.

Il existe certaines méthodes évidentes de publicité que nous connaissons tous bien aujourd'hui. Je veux parler non seulement de la brochure publiée par un parti, mais aussi de la brochure présentée personnellement de porte en porte par un agent électoral ou expédiée aux commettants par la poste. Tout cela coûte de l'argent. Dans une vaste circonscription urbaine, comme la mienne ou celle du député, une campagne de ce genre est peut-être la moins coûteuse des diverses méthodes qui peuvent être utilisées.

Au cours des dernières années, il s'est produit une certaine évolution qui permet de mieux faire connaître les qualités et les opinions du candidat. Je veux parler de moyens tels que la radio et la télévision. Et comme le député le sait, dans une ville comme celle que tous deux nous représentons, il est pratiquement impossible qu'un candidat puisse utiliser ces moyens électroniques au cours de sa campagne. Je ne parlerai pas, pour le moment, du problème des périodes gratuites à la radio et à la télévision et de la répartition de ces périodes entre les partis. Le coût même des annonces éclair permettant aux candidats de s'adresser au public à la radio et la télévision est si élevé que, lorsque le poste est entendu dans 25 ou 30 circonscriptions, il est inutile d'y penser.

Je sais que certains députés ne seront pas d'accord avec moi, mais je suis convaincu qu'il ne sert à rien d'acheter une page entière de publicité dans un journal. Je ne pourrais sans doute faire à la Chambre aucune déclaration susceptible de me nuire davantage auprès des courriéristes parlementaires.

M. Knowles: Ils sont peu nombreux là-haut ceux que vous pourriez indisposer.

M. Macdonald (Rosedale): C'est là une chose sur laquelle on peut se fier. Si l'assiduité des courriéristes parlementaires était aussi bonne que celle des députés, j'aurais un bien plus grand auditoire à la tribune des journalistes.

Je disais donc qu'il ne sert pas à grand-chose pour un candidat d'acheter des pages publicitaires dans les grands quotidiens. Ce qui importe, je le répète, c'est que le candidat fasse rédiger un exposé biographique pour distribuer de porte en porte ou par le courrier. S'il faut déclarer tout cela, les dépenses seront inévitablement considérables.

Je ne puis, bien entendu, porter un jugement contre les dépenses faites par le collègue de l'honorable représentant, mon adversaire pendant la dernière campagne électorale. Je sais qu'il a distribué peu d'imprimés publicitaires dans la circonscription. Je suis sûr que cela lui a fait grand tort. L'honorable représentant conviendra sans doute que des dépenses accrues auraient rendu les chances du candidat beaucoup plus grandes.

M. Brewin: Puis-je poser une question au député?

M. Macdonald (Rosedale): Volontiers.

M. Brewin: Le député se rend-il compte qu'en vertu du principe de ce bill, un candidat pourrait dépenser jusqu'à $10,000? J'ai réussi à me faire élire en ne dépensant que $6,000. J'estime qu'une dépense de $10,000 serait plus que suffisante pour assurer la distribution de notes biographiques.

M. Macdonald (Rosedale): Je veux parler d'un point de vue personnel. Je sais que dans ma propre circonscription le coût d'une brochure de ce genre donnant des détails biographiques, mais laissant de côté la question de la ligne de conduite et des opinions adoptées, atteindrait $1,000 par livraison. Si l'on veut exposer de façon intelligente aux électeurs les propositions qu'on a l'intention d'exposer à la Chambre et les principes que l'on préconise, je crois que la limite de 10c. mentionnée dans le bill est loin d'être suffisante. Je suppose que mon adversaire néo-démocrate conviendrait probablement qu'avec un montant beaucoup plus élevé, il y a tout lieu de croire qu'il aurait mieux réussi à faire connaître son point de vue.

L'honorable député veut qu'on impose une limite raisonnable aux dépenses électorales. Je prétends que ces dépenses varient considérablement d'une circonscription à l'autre. Le député admettra que les dépenses de quelqu'un qui vient d'une petite ville, par exemple l'honorable député de Kingston (M. Benson) ou l'honorable député de Peterborough (M. Faulkner), seraient beaucoup moins élevées parce qu'il aurait l'avantage d'être le pôle d'attraction de tous les moyens d'information publique. L'honorable député sait fort bien, tout comme l'honorable député de Broadview (M. Gilbert) qui siège derrière lui, que dans une grande région métropolitaine comptant 25 ou 30 circonscriptions, il est impossible qu'un député ait la même chance de présenter ses vues ou même de se faire connaître comme candidat local.

L'honorable député a dit qu'à son avis une limitation des dépenses permettrait une évalution plus intelligente des candidats et aussi une comparaison plus intelligente des partis en lice. Il m'est un peu difficile de concilier ses remarques à ce sujet avec celles que son chef aurait faites au début de la campagne électorale. Le chef annonçait triomphalement, dit-on, que le NPD aurait plus d'argent à dépenser cette fois-ci. J'ai oublié combien de millions de dollars il devait avoir, mais c'était une augmentation par rapport à l'élection précédente. Si le bât blesse, ce n'est pas qu'il soit mauvais de financer une campagne électorale, mais que ce groupe-là était privé de fonds. Leurs principes seraient apparemment différents s'il en avait eu.

Il est bon, j'en suis sûr, qu'une personne ait l'occasion de soumettre ses opinions à la population. Il existe des moyens précis de l'aider financièrement. Les députés connaissent sans doute l'une des suggestions contenues dans la brochure publiée par le comité des dépenses électorales, à savoir que les candidats devraient bénéficier de la franchise postale. Pour ma part, j'y souscrirais dans une certaine mesure. Je sais qu'on pourrait en abuser. Je suis d'accord avec le député, il y aurait lieu de prévoir dans une loi le financement par l'État d'une partie des frais électoraux. La définition poserait ici un problème: comment décider qui recevrait de l'argent et qui n'en recevrait pas?

[M. Macdonald (Rosedale).]

• (5.30 p.m.)

A mon sens, la difficulté qu'on retrouverait, sauf erreur, dans les circonscriptions rurales comme dans les circonscriptions urbaines, c'est qu'un candidat ne vise pas tant à crier plus fort qu'un autre candidat qu'à signaler sa présence à une société où les facilités existantes tendent à engager l'attention dans bien d'autres directions. Les candidats tâchent d'attirer l'attention des électeurs, en même temps que d'autres rhéteurs dans les manifestations sportives ou les relations publiques ou les activités commerciales. Le candidat doit être en mesure de pouvoir se faire reconnaître dans le fracas des appels divergents à l'attention lancés par d'autres moyens de communication.

Du bill de l'honorable député, je dirai principalement qu'à mon sens il n'est pas conçu de façon assez réaliste. Que je sache, et j'imagine, autant que puisse en juger l'honorable député de Greenwood, rien n'indique vraiment que les restrictions seraient efficaces, par exemple, pour l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ou dans la circonscription de Port-Arthur, ou quelles conséquences elles entraîneraient pour l'honorable député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange).

M. Knowles: Puisque le député a mentionné mon nom, me permet-il de lui poser une question?

M. Macdonald (Rosedale): Bien sûr; c'est toujours un plaisir pour moi.

M. Knowles: Avant d'en arriver à la fin du temps qui lui est accordé, voudrait-il commenter le point essentiel du bill de mon collègue, savoir qu'on devrait dire d'où proviennent les fonds électoraux?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas voir mon temps de parole s'écouler avant d'avoir dit que je partage l'intérêt du député de Greenwood à l'égard non seulement du candidat, mais de la machine du parti qui l'appuie. Je parle ici d'un parti politique établi, comme ceux auxquels nous appartenons lui et moi. Il importe tout autant pour l'organisation centrale de faire connaître ses dépenses et la source de ses fonds que pour le candidat.

M. Knowles: N'est-ce pas l'objet du bill?

M. Macdonald (Rosedale): C'est certainement l'un des objectifs de ce bill.

Dans l'ensemble, je suis d'accord avec le but que poursuit l'honorable député; mais je crois que la méthode est défectueuse. D'autres honorables députés voudront sans doute parler des faiblesses de sa proposition, mais je voudrais simplement répéter que la plupart des candidats éprouvent des difficultés à porter leur candidature à l'attention d'une société moderne qui dépense déjà beaucoup en publicité et où d'autres intérêts se disputent l'attention publique. C'est pourquoi je ne crois pas que le maximum imposé par l'honorable député dans son bill tienne compte de la réalité.

J'attendrai avec impatience de connaître les recommandations du comité des dépenses d'élections. Je suis très en faveur de changer la façon de procéder, non seulement pour nous permettre de profiter d'une publicité comme celle qu'a proposée le député, mais aussi pour nous faire bénéficier, aux fins de l'impôt sur le revenu, d'une déduction à peu près semblable à celle que prévoit la loi de l'impôt sur le revenu pour les dons de charité.

A ce propos, je ne limiterais pas forcément aux candidats fédéraux ce droit à une déduction. Je proposerais une déduction jusqu'à concurrence de $100 par année pour toute personne, que la contribution soit versée à un candidat fédéral, à l'organisation centrale d'un parti politique, à un candidat à une commission scolaire, ou pour tout candidat reconnu à tous les niveaux de gouvernement.

En dernier lieu, j'appuie entièrement une disposition qui, sauf erreur, a force de loi dans la province de Québec, et selon laquelle une partie des dépenses des candidats aux élections puisse être prélevée sur les deniers publics. Avant de donner suite à cette proposition, toutefois, je m'assurerais que la disposition est équitable et que la façon de procéder, recommandée par le comité des privilèges et élections, est pratique et réalisable.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, voici un bill qui se pique de poser dans les élections au Canada le principe du franc jeu. Mais dans son libellé actuel, je ne vois pas comment il pourrait mettre le franc jeu dans notre régime électoral à moins de changements considérables dans sa formule actuelle.

Si nous examinons le texte même du bill, nous voyons que l'article 62A prévoit une dépense proportionnelle à la population. Dans le territoire du Yukon, où la population est d'environ 20,000 habitants, le maximum pour le parti serait de $2,000 et, pour le député lui-même, de $4,000. Par contre, si vous faites campagne dans York-Scarborough où, je crois, la population actuelle est dans les 250,000 habitants, on permettrait une dépense de $25,000 au parti et de $50,000 au candidat. A bien y penser, il est ridicule qu'un candidat soit autorisé à dépenser $75,000 pour se faire élire alors qu'un autre candidat en serait réduit à ne dépenser que $6,000.

Quelles sont les difficultés qui entrent en jeu, monsieur l'Orateur? Le candidat de Scarborough compterait probablement sur les grands moyens de communication—la télévision, la radio et les journaux. Il peut lui en coûter $500 ou plus pour un programme d'un quart d'heure. Allons-nous refuser à celui qui veut se faire élire dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon les mêmes moyens de communication? Plus j'y pense, plus je trouve difficile de réaliser le franc jeu que le député de Greenwood (M. Brewin) recherche en toute honnêteté et sincérité, n'en doutons pas.

Je suis d'avis que c'est encore une atteinte aux droits de l'individu. Si nous portons atteinte aux droits des individus d'obtenir l'appui qu'ils peuvent obtenir, de recueillir autant de fonds qu'ils le peuvent, nous ne les aidons pas, nous leur nuisons. De plus, nous violons les droits qu'ont les Canadiens d'appuyer le candidat de leur choix avec autant de ferveur et de générosité qu'ils le veulent.

Bien que parfois un député puisse être élu à la Chambre des communes parce qu'il représente Imperial Oil et que cette compagnie a contribué $50,000 à sa campagne électorale, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de députés aujourd'hui qui doivent leur siège à une seule société, et, dans quelques cas, même pas au parti qui les a appuyés. Nous avons eu des ministres, et de bons ministres, qui se sont parfois cassé le nez. Peut-être a-t-on dépensé des sommes importantes pour essayer de les faire élire. Je ne pense pas que la somme d'argent affectée à leurs campagnes ait nécéssairement influé sur leur élection à la Chambre.

Si nous adoptons ce bill, même à l'unanimité, je ne pense pas que nous protégerons

le droit des particuliers d'essayer de se faire élire, ni même le bien-être du Canada, ni les droits individuels de l'électeur lui-même ou de celui qui contribue à la caisse électorale d'un parti en fixant une limite arbitraire au montant de la somme d'argent qu'il a le droit de dépenser pour la personne ou pour le parti de son choix.

• (5.40 p.m.)

Je crois qu'une personne devrait avoir le droit de contribuer pour le montant qu'elle veut. Il se pourrait fort bien qu'un homme compétent, mais peu connu en dehors d'un petit cercle d'amis, ait besoin d'un don considérable de la part d'une dizaine d'autres personnes pour se porter candidat. Il est fort étonnant que l'opposition vienne du coin de la Chambre où l'on compte tellement là-dessus pour se faire élire. L'honorable député de Greenwood aurait-il la candeur de croire que les membres de son parti n'ont pas un avantage marqué, quand il s'agit d'uniformiser les droits et privilèges de ceux qui cherchent à se faire élire, de tirer parti de ce que j'appellerais une campagne politique intense? Il est possible, sans bourse délier, d'obtenir que des syndiqués, des milliers de syndiqués, fassent les cent pas le long d'une rue pour appuyer leurs candidats, donnant leur temps gratuitement. N'est-ce pas là une contribution au parti? Doit-on en estimer la valeur à raison de dix ou vingt cents par personne?

Dois-je comprendre que l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) préconise l'institution d'une commission indépendante pour déterminer combien de temps fourni gratuitement vaut dix cents, combien en vaut vingt? Car les syndicats du Canada ont fait élire bon nombre de députés à la Chambre en fournissant leur temps gratuitement.

Souvent, dans ma carrière, j'aurais aimé avoir 10,000 volontaires distribuant des feuillets publicitaires manuscrits ou peut-être imprimés dans tout Athabasca, prêts à serrer la main des non-initiés et à accorder l'attention personnelle si nécessaire pour faire élire certains députés à la Chambre.

M. Gilbert: Une question, s'il vous plaît.

M. Bigg: Je vous en prie.

M. Gilbert: Si mon honorable ami s'oppose à la limitation des contributions, est-il contre la publication de ces sommes? A condition, j'entends, que les sociétés, les syndicats et les particuliers ne s'opposent pas à ce que leurs contributions à l'élection d'un candidat soient publiées.

[M. Bigg.]

M. Bigg: Là encore il serait théoriquement très beau de publier la liste des personnes qui ont appuyé tel candidat. Mais je crois que ce serait encourager la malhonnêteté. Le candidat qui publierait honnêtement la liste des contributions et des souscripteurs exposerait ses amis politiquement et économiquement. La méthode lui nuirait en nombre de cas.

D'autre part, un candidat qui n'a pas honte de signer une fausse déclaration sous serment, qui ne respecte pas le serment prêté, et qui ne voudrait pas publier une telle liste, serait dans une position différente; ses amis et ses partisans garderaient l'anonymat. J'affirme que celui qui signe une déclaration sous serment exact serait désavantagé, sur le plan politique.

C'est une situation que nous ferions bien de laisser tranquille, à mon avis. Le Canada ne souffre pas, que je sache, de la méthode utilisée pour réunir les fonds de la caisse électorale. Si de grandes sociétés alimentent généreusement la caisse électorale dans certains cas, et si des Canadiens s'en inquiètent, il n'est pas impossible de réunir les fonds suffisants dans presque toutes les circonscriptions électorales du Canada, où les gens sont sur leurs gardes, où ils veulent être représentés par un des leurs. Si tous les votants d'Athabasca s'étaient concertés—et ils étaient au nombre de 28,000 sur la liste des votants—s'ils avaient contribué chacun un dollar, vous pouvez voir la somme qui aurait été ainsi réunie. En fait, une somme bien inférieure à $28,000 a été dépensée. Vingt-huit mille dollars représenterait seulement une cotisation d'un dollar par personne.

Je crois que mes amis se plaignent d'une situation qui n'existe pas. Mes propos n'ont rien de désobligeant pour certaines techniques que j'appellerais les campagnes de saturation où certains députés font appel aux services de milliers de syndiqués, car c'est là une façon très efficace de mener une campagne. Elle est plus efficace, selon moi, que la contribution de grosses sommes d'argent par des particuliers ou d'importantes sociétés.

Les difficultés d'ordre technique sont importantes. Si je poursuis le même raisonnement par rapport aux autres arguments, comment savoir quelle façon d'agir est la plus profitable? Vaut-il mieux avoir recours à la télévision, à la radio, aux journaux ou aux photographies? Certains députés sont très photogéniques et leurs photos peuvent être reproduites et distribuées. Il en coûte peut-être aussi cher pour cela que pour les émissions de télévision ou de radio. Et je pourrais continuer à faire des comparaisons jusqu'à six heures.

Par conséquent, je ne crois pas que le bill, de la façon dont il est rédigé actuellement, donne les résultats qu'on en attend. Si vous en arrivez jamais au point où les députés pourront démêler tous leurs problèmes et en arriver à un chiffre de base pour une campagne électorale, le bill serait aussi épais que la loi électorale du Canada.

Si le bill visait à faire disparaître certaines autres anomalies et inexactitudes de la loi électorale du Canada, c'est de tout cœur que je l'appuierais. Il y a une chose toutefois que je voudrais signaler. Que dire des règlements concernant les élections dans les forces armées? Si le député de Greenwood veut bien parrainer un bill en vue de réformer cette loi, je l'appuierai de grand cœur. Elle renferme, à mon avis, toute une série d'échappatoires. Il serait sûrement possible, sans faire preuve de trop d'imagination, de savoir exactement comment chacun des militaires a voté. Le scrutin secret est un droit fondamental, mais comment pourrait-on savoir de quelle façon chacun des militaires a voté? Il n'en coûterait rien au pays de réformer cette partie de la loi électorale. Nous devrions accorder aux membres des forces armées le droit au scrutin secret dont jouissent tous les Canadiens.

M. Walker: Puis-je poser une question? C'est un sujet fort intéressant et j'en accepte l'idée fondamentale. Mais comment répartir ces bulletins, sans le secret d'un scrutin? Je veux dire, comment les répartir lorsqu'ils reviennent au Canada?

M. Bigg: La question de répartir les bulletins, de les réunir et de les envoyer dans les circonscriptions, peut être réglée très facilement. Ce à quoi je m'oppose surtout, en vertu de notre loi électorale actuelle concernant les forces armées, c'est que l'on s'attend que la personne écrive sur son bulletin de vote, de sa propre main, le nom du candidat de son choix.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Bigg: Je me rends compte que je m'écarte du sujet mais je répondais à une question.

M. l'Orateur suppléant: Nous reviendrons à la question peut-être plus tard.

M. Bigg: Je crois avoir exposé mes objections principales. Ce bill serait extrêmement compliqué, si l'on devait chercher à obtenir le résultat auquel songeait l'honorable représentant. Il voulait empêcher les intrigues de couloirs au moyen d'argent, d'émissions télévisées et ainsi de suite.

• (5.50 p.m.)

Il y a d'autres objections. Par exemple, pour un homme des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon ou de ma propre circonscription, les dépenses électorales—je serai très bref à ce sujet—servent en grande partie à ses frais de déplacement et non à payer des organes d'information avec l'espoir d'influencer ses commettants. Ma circonscription est aussi grande que la Grande-Bretagne. Elle a une superficie de 70,000 milles carrés et des moyens de transport extrêmement rudimentaires. Si je veux me rendre à l'autre bout de ma région pour voir quelques trappeurs ou quelques travailleurs de la brousse, il peut m'en coûter $500 par jour. Mais ces gens ont le droit de voir le candidat de leur choix, sans égard aux frais.

M. Brewin: Je me demande si l'honorable député a remarqué, en parlant des dépenses dans ces circonscriptions du Nord-Ouest, que les dépenses des candidats pour le logement et la nourriture se trouvent exclues. L'honorable député l'a-t-il remarqué?

M. Bigg: Oui, mais cela fait ressortir les difficultés que le projet comporte. Je pourrais devoir recueillir moi-même des déclarations sous serment sur le coût du voyage, des repas, etc. L'honorable député accepterait-il les déclarations sous serment que je présenterais pour montrer que les sommes relatives à la location des salles, par exemple, ont bien été dépensées? Certaines de ces difficultés pourraient disparaître si l'on instituait une commission gouvernementale chargée de diriger les élections, du commencement à la fin. Toute période d'émission serait achetée par le représentant du gouvernement. Que diraient alors les honorables députés à ma gauche? Ils diraient que les élections dans leur ensemble ont été dirigées par les favoris des banquettes ministérielles. Ils ne confieraient certainement pas la conduite de leur campagne à ces gens. Et moi non plus.

Je le répète, n'y touchons pas. Notre système d'élections, à tout prendre, est satisfaisant. Nous avons le droit démocratique d'appuyer le candidat de notre choix en lui donnant tout l'argent que nous jugeons bon de lui donner. Je doute que la moyenne des députés doivent à l'argent leur élection à la Chambre. Dans ma circonscription on a dépensé des milliers de dollars pour que je ne sois pas réélu. Je m'en réjouis, car les gens de ma circonscription étaient écœurés de voir les folles dépenses qu'on se permettait avec un argent dont on ignorait la source. Une des raisons pour lesquelles je suis ici, une des moindres, c'est que les campagnes fondées sur l'argent n'ont pas toujours

réussi. D'autre part, je ne vois pas pourquoi je révélerais le nom de tous ceux de mes commettants qui ont choisi de me donner leur obole afin que j'aie la chance de lutter contre le genre de campagne à laquelle le bill à l'étude prétend vouloir mettre fin.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, très peu de députés, je pense, n'appuieraient pas le principe du bill. Il tient compte notamment des frais très élevés occasionnés par une campagne électorale et qui n'ont fait que s'accroître au cours des dernières élections.

Nous admettons tous qu'il faut faire quelque chose à ce sujet, mais n'oublions pas qu'un comité a été institué pour accomplir précisément cette tâche. J'espère que le comité pourra faire rapport à la Chambre sous peu afin de permettre aux députés d'étudier ses constatations et ses recommandations.

La plupart des députés réfléchis qui envisagent ces questions objectivement conviendront, j'en suis sûr, que la politique et l'administration des affaires publiques n'ont aucun rapport avec la vente de savon ou d'automobiles dont la réclame se fonde efficacement sur la répétition et la simplicité. C'est là tout le principe de la bonne publicité dans ces domaines. Malheureusement, on semble obtenir beaucoup de résultats en «vendant» des candidats de cette façon en temps d'élection. Mon expérience personnelle m'a prouvé que notre groupe ne semble pas avoir autant d'argent à dépenser en campagne électorale que l'un ou l'autre des «vieux partis». Dans certaines régions à portée des moyens de communications de masse, il y a de profondes différences d'appui, à cause de la répétition à la radio, à la télévision et dans les journaux. J'espère qu'on pourra y remédier.

Je pense comme le député de Greenwood (M. Brewin), parrain de ce bill, qu'il est important de faire quelque chose pour que disparaissent les occasions d'acheter de l'influence pendant les campagnes électorales. Le juge Dorion l'a signalé dans son rapport. Plusieurs d'entre nous savent que cela n'est pas uniquement le fait des personnes dont il parlait.

Toutefois, le bill a certaines lacunes. On parle beaucoup de restreindre la contribution d'une compagnie, d'un syndicat ou autre. Il y aurait sûrement moyen de faire en sorte que la somme globale, représentant dix ou vingt cents par électeur, ne soit pas versée par un seul organisme. Si un organisme verse tout le montant, il devrait avoir ensuite son mot à dire. Le candidat élu dont tous les frais de la campagne électorale auraient été payés par un seul organisme, que ce soit une société, un syndicat ou un particulier, aurait au moins une dette de reconnaissance.

Dans le bill, il est question de restreindre les dépenses des partis et, pourtant, notre régime d'élections ne reconnaît aucun parti. Autant que je sache, le directeur général des élections ne fait imprimer aucun document les identifiant.

Certes, la Chambre doit adopter le bill nº C-85, parrainé par mon ami de Fraser-Valley (M. Patterson) et visant à permettre l'inclusion de l'entité connue sous le nom de «parti,» dans la loi électorale du Canada, avant que nous puissions donner suite à ce que propose le bill actuel dans un de ces articles, tout au moins.

Je reconnais, et mon parti le reconnaît aussi, qu'il faudrait faire quelque chose à ce sujet. Nous prenons acte du fait que des progrès ont été réalisés par la création d'un comité chargé d'étudier cette affaire. J'espère que le comité recommandera la présentation d'un texte législatif qui permettra d'atteindre au moins quelques-uns des objectifs que vise l'auteur du bill.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Lundi, nous nous proposons de mettre les crédits provisoires en délibération. Une fois cette question réglée, nous passerons au budget des Affaires extérieures. Je dois ajouter qu'à la demande du gouvernement et de l'opposition, il a été convenu que les crédits du Commerce ne seraient pas étudiés dans l'ordre que j'ai indiqué mercredi dernier, mais plus tard.

M. Knowles: Est-ce à dire que les crédits des Transports suivront ceux des Affaires extérieures?

L'hon. M. McIlraith: La liste a paru mercredi soir: Affaires extérieures, Transports, Défense et Agriculture.

L'hon. M. Churchill: Ce sera les Transports.

L'hon. M. McIlraith: Oui. Au besoin, je m'aboucherai avec les leaders de la Chambre. Il peut y avoir une question relative aux crédits de la Défense. Toutefois, je mettrai la Chambre au courant.

Une voix: Pour le moment, ce seront les Transports.

L'hon. M. Churchill: Essayez de garder vos collègues à Ottawa.

L'hon. M. McIlraith: De même, hélas, que certains membres de l'opposition.

(A six heures, la séance est levée d'office, en comformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OBJECTION RELATIVE À LA CIRCONSCRIPTION PROPOSÉE DE TROIS-RIVIÈRES (P.Q.)

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'une objection, signée par les honorables députés de Québec-Est, Villeneuve, Roberval, Kamouraska, Lac-Saint-Jean, Trois-Rivières, Sainte-Marie, Nicolet-Yamaska, Sherbrooke et Red-Deer (MM. Duquet, Caouette, Gauthier, Dionne, Simard, Mongrain, Valade, Vincent, Allard et Thompson), m'a été adressée conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 31 des Statuts du Canada, 1964-1965, à l'égard du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec en ce qui concerne la circonscription électorale projetée de Trois-Rivières.

[*Traduction*]

Si la Chambre le voulait, nous pourrions suivre la méthode adoptée à deux reprises au cours de la présente session, et reproduire le texte de l'objection en annexe aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE LA DÉLINQUENCE JUVÉNILE

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre deux exemplaires de chacune des versions anglaise et française de «La délinquence juvénile au Canada», rapport préparé par le comité du ministère de la Justice sur ce sujet.

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills.

Le 27 janvier—M. Howard—Bill intitulé: «Loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse.»

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'avais tout d'abord l'intention de présenter un bill modificateur de la loi sur la sécurité de la vieillesse en vue de porter les pensions à $100 par mois à 65 ans à compter du 1er janvier de cette année. Toutefois, en dépit de tous mes efforts, je n'ai pu trouver les mots pour rédiger le bill de façon qu'il soit acceptable à la Cambre. En conséquence, puis-je être autorisé à retirer le bill sans préavis?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le bill retiré.)

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE QUORUM DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº C-114, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le bill vise à faire passer le quorum de la Chambre des communes de 20 à 50 membres. Il pourrait même être plus considérable, entre six et huit heures du soir.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

COMMUTATION DE PEINE PAR LES AUTORITÉS PROVINCIALES

M. Auguste Choquette (Lotbinière) demande à déposer le bill nº C-115 tendant à modifier le Code criminel (Commutation de peine par les autorités provinciales).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a pour objet d'inclure la commutation de la peine de mort dans la juridiction des autorités provinciales.

Je voudrais exhorter le gouvernement fédéral à renoncer à la prérogative qui lui est dévolue de commuer les sentences de mort, puisque l'article 92, paragraphe 14, de la Constitution confère aux autorités provinciales l'administration de la justice dans la province.

Étant donné la recrudescence effarante de la criminalité, j'appuie fortement l'honorable ministre de la Justice de la province de Québec, M. Claude Wagner, lorsqu'il préconise le maintien de la peine capitale.

Le gouvernement fédéral fait preuve d'une répugnance soutenue devant l'application des dispositions du Code criminel jusqu'au point de commuer toutes les sentences de peine de mort, même celle de Léopold Dion, ce qui fut un choc pénible. Le gouvernement fédéral pourrait être exonéré au profit des autorités provinciales qui jugent impérieux le respect de la loi à cet égard.

C'est tout simplement en vue de permettre aux provinces de déclarer leur autorité dans ce domaine.

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

ÉTUDE PAR UN COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ordre du jour appelle:

Avis de motion émanant du gouvernement:

La Chambre décide qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier la situation des pénitenciers placés sous la juridiction du gouvernement du Canada ainsi que les projets du gouvernement à l'égard de ces institutions, et soit autorisé à faire de temps à autre rapport de ses observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, à se déplacer d'un endroit à l'autre, à siéger pendant les séances de la Chambre, et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner la publication, et que l'article 66 du Règlement soit suspendu en l'espèce;

Que 15 députés, à désigner à une date ultérieure, agissent pour le compte de la Chambre à titre de membres dudit Comité; et

Qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre à cette fin et de choisir, s'il juge opportun de le faire, certains sénateurs pour faire partie du comité mixte en question.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE NOMBRE DE PASSAGERS—PORT-AUX-BASQUES (TERRE-NEUVE)

Question n° 24—**M. Tucker:**

1. Quel est le nombre total de passagers qui ont voyagé aller et retour de Port-aux-Basques, Terre-Neuve, sur les bacs côtiers du National-Canadien, de 1959 à 1965 inclusivement?

2. Quel est le nombre total de passagers qui ont voyagé *a*) sur le bac côtier *William Carson*, *b*) sur les bacs supplémentaires qui ont été ajoutés au service durant cette période?

[M. Choquette.]

3. Combien d'automobiles ont été transportées chaque année, de 1959 à 1965 inclusivement?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants:

1. Nombre total de passagers transportés à bord des transbordeurs côtiers du National-Canadien en direction et en provenance de Port-aux-Basques: 1959, 57,721; 1960, 67,693; 1961, 69,163; 1962, 77,318; 1963, 92,304; 1964, 107,078; 1965, 127,760.

2. *a*) Nombre total de passagers transportés à bord du n.m. *William Carson*: 1959, 52,251; 1960, 62,366; 1961, 62,566; 1962, 70,193; 1963, 77,408; 1964, 103,473; 1965, 120,108.

b) Nombre total de passagers transportés à bord d'autres transbordeurs: 1959, 5,470; 1960. 5,327; 1961, 6,597; 1962, 7,125; 1963, 14,986; 1964, 3,605; 1965, 7,652.

3. Nombre de véhicules-automobiles transportés en direction et en provenance de Port-aux-Basques (y compris les remorques, autobus et motocyclettes): 1959, 18,988; 1960, 18,540; 1961, 20,074; 1962, 24,148; 1963, 27,916; 1964, 31,932; 1965, 38,446.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET VERSEMENTS AU TITRE DE L'ASSISTANCE

Question n° 38—**M. Allard:**

1. Quelles sommes a-t-on versées au titre de l'assurance-chômage dans chacune des provinces *a*) pour l'année 1964, *b*) pour l'année 1965?

2. Quelles sommes le gouvernement d'Ottawa a-t-il versées au titre de l'assistance-chômage dans chacune des provinces *a*) pour l'année 1964, *b*) pour l'année 1965?

3. Au 31 décembre 1965, quelle était la valeur du fonds de l'assurance-chômage?

4. Le gouvernement entend-il mettre en vigueur les recommandations du rapport Gill, rapport déposé à la Chambre le 20 décembre 1962?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

Province	1964 $	1965 $
Terre-Neuve	17,911,354	18,119,406
Île du Prince-Édouard	3,012,610	3,096,364
Nouvelle-Écosse	18,224,795	16,516,912
Nouveau-Brunswick	16,732,293	16,570,485
Québec	110,480,021	101,592,822
Ontario	99,506,360	86,234,252
Manitoba	14,951,211	13,242,916
Saskatchewan	10,045,802	9,487,081
Alberta	18,839,320	15,032,724
Colombie-Britannique	34,686,164	32,316,604
Canada	344,389,930	312,209,566

2. Les sommes versées aux provinces au titre de l'assistance-chômage pour 1964 et pour 1965 (au 31 décembre) paraissent ci-dessous.

Toutefois, les versements de 1965 ne correspondent pas au coût total de l'assistance durant cette période, vu que les provinces ont six mois pour présenter leur réclamation mensuelle définitive.

	1964	1965 (au 31 déc.)
	$	$
Terre-Neuve	4,704,418	3,009,123
Île du Prince-Édouard	280,773	257,227
Nouvelle-Écosse	1,863,481	1,227,026
Nouveau-Brunswick	1,413,764	1,195,674
Québec	41,015,897	17,374,393
Ontario	21,051,196	20,321,723
Manitoba	5,398,825	3,536,536
Saskatchewan	4,585,894	3,407,465
Alberta	9,211,736	8,212,331
Colombie-Britannique	17,857,775	12,868,822
Yukon	72,109	50,300
T. N.-O.	97,505	42,767
Total	$107,553,374	$71,503,387

3. $161,765,935.36.

4. Les recommandations de la Commission Gill font l'objet d'un examen approfondi qui se poursuit toujours. L'effet de cet examen se fera sentir dans les mesures législatives proposées sur l'assurance-chômage dont parlait le discours du trône du 18 janvier 1966.

SUBVENTIONS DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question nº 58—**M. MacRae:**

1. Depuis le 1er juillet 1963, quelles subventions l'Office d'expansion économique de la région atlantique a-t-il approuvées à l'égard de chacune des quatre provinces de l'Atlantique?

2. Quels sont les montants des subventions qui avaient été effectivement versées au 31 mai 1965?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique communique les renseignements suivants:

Projet	(1) Projets approuvés à compter du 1er juillet 1963	(2) Versements au 31 mai 1965
NOUVEAU-BRUNSWICK		
Aménagement hydroélectrique de Mactaquac Aide à la construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Saint-Jean. Les versements seront échelonnés sur une période de construction de quatre ans, parallèlement aux déboursés équivalents que fera la New Brunswick Electric Power Commission et à une cadence qui ne sera pas plus rapide.	$ 20,000,000.00	$ 1,366,179.48
Conduite d'eau de Milltown Construction d'une conduite d'eau pour une zone industrielle.	100,000.00	—
Dorchester Point Aide à la construction de certains services essentiels relatifs à une zone industrielle.	1,500,000.00	—
Shippegan—eau douce Fourniture d'une source d'eau douce pour le traitement du poisson.	152,449.29	60,697.15
Shippegan—eau salée Fourniture d'une source d'eau salée pour le traitement du poisson.	275,000.00	—
Grandes routes Aide à la construction ou la réfection de grandes routes.	3,000,000.00	1,762,249.92
Immeubles et équipement de recherches Avance de capitaux pour des immeubles et de l'équipement de laboratoire à Fredericton.	1,250,000.00	—
	26,277,449.29	3,189,126.55

Projet	(1) Projets approuvés à compter du 1er juillet 1963	(2) Versements au 31 mai 1965
NOUVELLE-ÉCOSSE		
Stellarton Fourniture d'un bâtiment à toutes fins à l'Industrial Estates Ltd.	400,000.00	—
Stellarton Fourniture d'un service supplémentaire de distribution d'eau pour l'agrandissement d'une zone industrielle.	200,000.00	—
Zone industrielle, Halifax Aide à la fourniture de services essentiels à une zone industrielle dans le comté d'Halifax.	560,000.00	—
Zone industrielle, Truro Aide à la fourniture de services essentiels à l'agrandissement de la zone industrielle.	165,000.00	—
Canso Fourniture d'une source d'eau douce appropriée et d'un service d'égout pour le traitement du poisson.	747,919.55	29,192.94
Chéticamp Fourniture d'une source d'eau douce appropriée pour le traitement du poisson.	140,000.00	350.00
Grand Étang Fourniture d'une source d'eau salée appropriée pour le traitement du poisson.	46,629.14	300.00
Lower East Pubnico Préparation d'un emplacement avec voie d'accès et source d'eau pour le traitement du poisson.	218,774.72	—
Port Mouton Préparation d'un emplacement y compris encoffrements et mur de retenue pour le traitement du poisson à Willow Cove.	150,000.00	—
Riverport Fourniture d'une source d'eau appropriée pour le traitement du poisson.	242,000.00	—
Grandes routes Aide à la construction ou la réfection de grandes routes.	3,000,000.00	—
Immeubles et équipement de recherche Avance de capitaux pour immeubles et équipement de laboratoire à Dartmouth et à Halifax.	1,750,000.00	—
	7,620,323.41	29,842.94
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD		
Câble sous-marin pour le transport d'électricité Coût estimatif de la construction d'un câble pour le transport de l'électricité entre la terre ferme et l'Île du Prince-Édouard via la chaussée d'ici les années où le raccordement sera possible.	4,300,000.00	—

[L'hon. M. Pickersgill.]

Projet	(1) Projets approuvés à compter du 1er juillet 1963	(2) Versements au 31 mai 1965
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—*Suite*		
Summerside Fournitures de services de distribution d'eau et d'un service d'égout à une zone industrielle.	112,400.00	102,337.28
Georgetown Aide pour fournir les installations indispensables (source d'eau et service d'égout) au traitement du poisson et des aliments à Georgetown.	850,000.00	74,922.52
Montague Fourniture d'une source d'eau et construction d'une chaussée pour le traitement des aliments.	90,000.00	22,744.37
Routes d'accès aux centres de pêche Subvention couvrant 90 p. 100 du coût du revêtement en dur des routes d'accès à des centres de pêche choisis dans la province.	675,000.00	—
Grandes routes Aide pour la construction ou la réfection de grandes routes.	1,000,000.00	—
	7,027,400.00	200,004.17
TERRE-NEUVE		
Baie d'Espoir Aide à la construction d'une centrale hydroélectrique sur la côte sud de Terre-Neuve. La subvention sera échelonnée sur une période de quatre ans de relevés et de construction à une cadence qui ne sera pas plus rapide que celle des déboursés équivalents effectués par la Newfoundland Power Commission.	20,000,000.00	1,188,645.00
Normalisation de la fréquence Aide à l'exécution d'un programme de normalisation de la fréquence qui existe à divers endroits dans la province de Terre-Neuve.	4,000,000.00	—
Bonavista Fourniture d'une source d'eau appropriée pour le traitement du poisson.	267,066.75	—
Newton Fourniture d'une source d'eau appropriée pour le traitement du poisson.	50,000.00	—
Grandes routes Aide à la construction ou la réfection de grandes routes.	3,000,000.00	—
Assèchement de terrains marécageux Subvention couvrant le coût des machines supplémentaires requises pour le Service provincial de mise en valeur des terrains marécageux et couvrant en partie égale avec la province le coût de l'assèchement de 1,000 acres de terrain marécageux sur la péninsule de Burin.	156,000.00	—
Marystown Aide pour la fourniture d'installations pour la réparation de chalutiers à Marystown (Terre-Neuve). Le coût sera partagé avec la province de Terre-Neuve sur la base suivante: gouvernement fédéral—75 p. 100; gouvernement provincial —25 p. 100. Remarque.—Il est possible que d'autres arrangements soient faits et que la contribution autorisée par l'Office retourne à la caisse.	825,000.00	—
	28,298,066.75	1,188,645.00

Projet	(1) Projets approuvés à compter du 1er juillet 1963	(2) Versements au 31 mai 1965
PROJETS D'UNE NATURE RÉGIONALE		
Équipement pour l'évaluation de la pollution Fourniture d'équipement scientifique pour l'évaluation du degré de pollution dans les eaux intérieures de la région de l'Atlantique.	10,000.00	—
Suppression de la pollution Aide pour la suppression de la pollution d'origine industrielle dans les provinces de l'Atlantique.	2,000,000.00	—
Frais divers Subvention couvrant le coût de la publication des appels d'offres relatifs à la construction de projets et les autres dépenses imprévues.	5,000.00	—
	2,015,000.00	—
SOMMAIRE POUR LA RÉGION		
Nouveau-Brunswick	26,277,449.29	3,189,126.55
Nouvelle-Écosse	7,620,323.41	29,842.94
Île du Prince-Édouard	7,027,400.00	200,004.17
Terre-Neuve	28,298,066.75	1,188,645.00
Projets d'une nature régionale	2,015,000.00	—
	$ 71,238,239.45	$ 4,607,618.66

L'EXPLOITATION DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question nº 61—**M. Irvine:**

1. Quelle est la valeur estimative en dollars de la production de l'Imprimerie du gouvernement canadien pour les années civiles ou financières 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965?

2. Quel a été le revenu du Bureau pour chacune de ces années?

3. Quel a été le profit net ou la perte du Bureau pour chacune de ces années?

4. Comment le gouvernement règle-t-il toute perte ou déficit consécutifs à l'exploitation du Bureau?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1, 2 et 3.

Année financière	(1) Valeur de la production en dollars	(2) Revenu	(3) Excédent ou (déficit)
1962-1963	$ 9,709,872	$ 9,615,121	$(94,751)
1963-1964	10,122,903	10,373,122	250,219
1964-1965	11,177,181	11,757,364	580,183

4. Tout déficit enregistré pendant une année financière est reporté à l'année suivante et récupéré en rajustant le tarif des ventes au cours de la période suivante. (Les surplus enregistrés au cours d'une année financière sont transférés au Fonds du revenu consolidé.)

[L'hon. M. Pickersgill.]

RADIO-CANADA ET CTV—RECETTES EN PROVENANCE DE LA PUBLICITÉ POUR LES CIGARETTES

Question nº 70—**M. Orlikow:**

Quelles ont été les recettes *a*) de Radio-Canada et de ses stations affiliées, *b*) de CTV et de ses stations affiliées, provenant de la publicité pour les cigarettes au cours de chacune des trois dernières années?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): *a*) Radio-Canada a fait savoir que les recettes de la Société et de ses affiliées provenant de la publicité faite tant à la radio qu'à la télévision pour les cigarettes ont été de l'ordre d'environ $1,375,000 en 1963, $1,150,000 en 1964 et $915,000 en 1965. Radio-Canada n'a aucune donnée concernant les affaires traitées directement entre les publicitaires et ses stations affiliées.

b) Le réseau CTV m'informe que les dépenses brutes confiées au réseau pour la réclame de cigarettes se sont élevées, en 1963, à $337,500; en 1964, à $110,000; en 1965, à $19,000. Ces données n'ont trait qu'au réseau; on ne les connaît pas pour ce qui est des stations affiliées au réseau CTV.

LA NOMINATION D'UN «OMBUDSMAN»

Question nº 94—**M. MacRae:**

Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de nommer un *ombudsman* ou protecteur public?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): On n'a pas pris de décision relativement à la nomination d'un *ombudsman* ou commissaire parlementaire, mais on examine cette question dans le cadre des études actuelles concernant les tribunaux administratifs et les décisions administratives.

LES PROJETS DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question nº 97—**M. Macquarrie:**

1. Quels projets l'Office d'expansino économique de la région atlantique a-t-il réalisés dans les quatre provinces de l'Atlantique?

2. Quel est le coût total de chacun de ces projets?

3. Quels projets ont été approuvés, mais ne sont pas terminés?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique me communique les renseignements suivants:

1. Aucun projet n'est terminé.

2. Ne s'applique pas.

3. Projets qui ont été approuvés mais qui ne sont pas encore terminés.

Projets	Projets approuvés depuis le 1er juillet 1963
NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aménagement hydroélectrique de Mactaquac	20,000,000.00
Aide à la construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Saint-Jean. Ces montants seront payés sur une période de construction de quatres années parallèlement aux dépenses équivalentes de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick, mais non pas plus rapidement que ces dépenses.	
Alimentation d'eau de Milltown	100,000.00
Construction d'un pipeline d'eau pour un parc industriel.	
Pointe Dorchester	1,500,000.00
Aide à la construction de certains services de base relatifs à un parc industriel.	
Shippegan - Eau douce	152,449.29
Alimentation d'eau douce pour usine de transformation du poisson.	
Shippegan - Eau salée	275,000.00
Alimentation d'eau salée pour usine de transformation du poisson.	
Route de grande communication	3,000,000.00
Aide à la construction ou à la remise en état de route de grande communication.	
Immeubles et matériel de recherches	1,250,000.00
Avances de capitaux pour des immeubles et du matériel de laboratoire à Fredericton.	
	26,277,449.29
NOUVELLE-ÉCOSSE	
Stellarton	400,000.00
Immeuble général pour *Industrial Estates Ltd.*	
Stellarton	200,000.00
Réseau supplémentaire d'alimentation d'eau pour l'agrandissement d'un parc industriel.	
Parc industriel, Halifax	560,000.00
Aide à la fourniture de service de base à un parc industriel du comté d'Halifax.	
Parc industriel, Truro	165,000.00
Aide à la fourniture de services de base pour l'agrandissement d'un parc industriel.	
Canso	747,919.55
Alimentation en eau douce et système de traitement des égouts pour usine de transformation du poisson.	
Cheticamp	140,000.00
Alimentation en eau douce pour usine de transformation du poisson.	
Grand-Étang	46,629.14
Alimentation en eau douce pour usine de transformation du poisson.	
Lower East Pubnico	218,774.72
Préparation de l'emplacement, y compris une route d'accès et l'alimentation d'eau, d'une usine de transformation du poisson.	
Port Mouton	150,000.00
Préparation de l'emplacement, y compris les encoffrements et le mur de soutènement, d'une usine de transformation du poisson à Willow Cove.	
Riverport	242,000.00
Alimentation d'eau pour usine de transformation du poisson.	
Routes de grande communication	3,000,000.00
Aide à la construction ou à la remise en état de routes de grande communication.	
Immeubles et matériel de recherches	1,750,000.00

Projets	Projets approuvés depuis le 1er juillet 1963
NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*	
Avances de capitaux pour des immeubles et du matériel de laboratoire à Dartmouth et à Halifax.	7,620,323.41
ÎLE du PRINCE-ÉDOUARD	
Câble de transmission électrique sous-marin	4,300,000.00
Coût estimatif de la construction d'un raccordement par câble de transmission d'énergie électrique entre la terre ferme et l'Île du Prince-Édouard via la chaussée lorsque, dans plusieurs années, ce raccordement pourra se faire.	
Summerside	112,400.00
Installations d'eau et d'égout pour un parc industriel.	
Georgetown	850,000.00
Aide à la fourniture de services (alimentation d'eau et égout) pour usine de produits alimentaires et de transformation du poisson à Georgetown.	
Montague	90,000.00
Alimentation d'eau et construction d'une chaussée pour usine de produits alimentaires.	
Routes d'accès aux centres de pêche	675,000.00
Pour couvrir 90 p. 100 des frais de revêtement en dur des routes d'accès à certains centres de pêche de la province.	
Routes de grande communication	1,000,000.00
Aide à la construction ou à la remise en état de routes de grande communication.	7,027,400.00
TERRE-NEUVE	
Baie d'Espoir	20,000,000.00
Aide à la construction d'une centrale hydroélectrique sur la côte sud de Terre-Neuve. Ce montant sera versé sur une période de quatre années de relevés et de construction à une cadence qui ne sera pas plus rapide que les dépenses équivalentes payées par la Commission d'énergie électrique de Terre-Neuve.	
Normalisation des fréquences	4,000,000.00
Aide à un programme de normalisation des fréquences de Terre-Neuve à divers endroits de cette province.	
Bonavista	267,066.75
Alimentation d'eau pour usine de transformation du poisson.	
Newton	50,000.00
Alimentation d'eau pour usine de transformation du poisson.	
Routes de grande communication	3,000,000.00
Aide à la construction ou à la remise en état de routes de grande communication.	
Mise en valeur de régions marécageuses	156,000.00
Pour couvrir le coût de machines supplémentaires dont a besoin le Service provincial de mise en valeur des régions marécageuses, et pour partager à parts égales avec le gouvernement de la province les frais de mise en valeur de 1,000 acres de terrains marécageux dans la péninsule de Burin.	
Marystown	825,000.00
Aide à l'installation d'un chantier de réparation de chalutiers à Marystown. Le coût sera partagé avec la province de Terre-Neuve dans la proportion suivante: gouvernement fédéral 75 p. 100, gouvernement provincial 25 p. 100.	
Remarque.—Il est possible que d'autres arrangements soient faits et que la contribution autorisée par l'Office soit remise dans la Caisse.	28,298,066.75
Projets de nature régionale.	
Matériel de mesure de la pollution	10,000.00
Matériel scientifique pour le contrôle du degré de pollution des eaux intérieures de la région de l'Atlantique.	
Lutte contre la pollution	2,000,000.00
Aide à la lutte contre la pollution industrielle dans les provinces de l'Atlantique.	
Dépenses diverses	5,000.00
Pour couvrir les frais d'annonce d'appels d'offres relatifs à la construction des projets, et autres dépenses connexes.	2,015,000.00

Sommaire pour la région	
Nouveau-Brunswick	26,277,449.27
Nouvelle-Écosse	7,620,323.41
Île du Prince-Édouard	7,027,400.00
Terre-Neuve	28,298,066.75
Projets de la nature régionale	2,015,000.00
	71,238,239.45

SUBVENTIONS DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question nº 127—**M. Caouette:**

1. Depuis le 1er juillet 1963, quels octrois ont été approuvés par l'Office d'expansion économique de la région atlantique à l'égard de chacune des quatre provinces de l'Atlantique?

2. Quels octrois avaient été effectivement payés au 31 mai 1965?

Réponse: Voir réponse au nº 58.

AIDE AUX ÉTUDIANTS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 144—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Combien d'étudiants en provenance des Territoires du Nord-Ouest sont inscrits à l'université en vertu du programme d'aide inauguré par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest?

2. Cette aide est de quelle nature?

3. Combien de ces étudiants sont *a*) Indiens, *b*) Esquimaux?

4. Combien le programme a-t-il coûté en tout jusqu'à présent?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

1. Trente-neuf.

2. Cette aide est fournie sous deux formes: *a*) Bourses—Ces dernières servent à acquitter les frais de scolarité à l'université, l'achat des manuels et les frais de transport aller et retour entre le domicile de l'étudiant dans les Territoires du Nord-Ouest et l'endroit où se trouve l'université reconnue qui offre le cours voulu.

b) Prêts—Si l'étudiant est dans le besoin, des prêts lui seront accordés pour lui permettre de défrayer sa pension et son logement alors qu'il fréquente l'université. Les prêts sont exempts d'intérêt aussi longtemps que l'étudiant fréquente l'université.

3. *a*) Aucun. *b*) Un.

4. Le montant des bourses et des prêts approuvés de juin 1963 au 20 janvier 1966 se répartit ainsi: Bourses, $54,969.52; Prêts, $16,322.12; Total $71,291.64.

*L'ÎLE BEAUSOLEIL

Question nº 145—**M. Rynard:**

1. A quel chiffre s'est élevé annuellement le nombre des visiteurs à l'île Beausoleil au cours des cinq dernières années?

2. Quels prix demande-t-on aux visiteurs qui utilisent les services offerts, et quel prix doivent payer ceux qui ne s'en servent pas?

3. Quand a-t-on installé l'incinérateur d'ordures?

4. Combien y a-t-il d'écriteaux sur la terre ferme qui indiquent l'emplacement de l'île Beausoleil?

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. En 1965-1966, du 1er avril au 31 décembre 8,361 visiteurs; en 1964-1965, du 1er avril au 31 mars 8,371 visiteurs; en 1963-1964, du 1er avril au 31 mars 18,052 visiteurs; en 1962-1963, du 1er avril au 31 mars 19,126 visiteurs; en 1961-1962, du 1er avril au 31 mars 14,230 visiteurs.

2. Les visiteurs qui utilisent les services offerts au terrain de camping de Cedar Springs doivent payer 50c. par jour ou $2 par semaine par terrain. Aucun autre droit n'est réclamé dans ce parc.

3. L'appareil pour la destruction des déchets ou l'incinérateur a été construit en 1961 et mis en service en 1962.

4. Comme le ministère ne possède aucune propriété sur la terre ferme, il n'a installé aucun écriteau et ne sait pas combien il y en a sur la terre ferme pour indiquer l'emplacement de l'île Beausoleil. Je crois savoir que l'Ontario se propose d'adopter une enseigne réglementaire pour indiquer l'emplacement des parcs nationaux.

L'INAUGURATION DES VOLS D'AIR CANADA ENTRE HALIFAX ET LE ROYAUME-UNI

Question nº 152—**M. McCleave:**

1. Air Canada a-t-il institué, au cours des dix dernières années, des vols réguliers vers le Royaume-Uni à partir de l'aéroport international d'Halifax? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand ce premier vol d'Halifax a-t-il eu lieu, *b*) quels étaient les voyageurs à titre gracieux de ce vol?

2. Des députés, qui siégeaient au Parlement, à l'époque, ont-ils fait ce vol et, dans le cas de l'affirmative, quels étaient leurs noms?

3. Le président d'Air Canada ou son bureau a-t-il offert un certain nombre de places dans l'avion du vol en question au ministre des Transports ou à tout autre ministre du gouvernement d'alors et, dans le cas de l'affirmative, qui a accepté ces invitations?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada communique les renseignements suivants:

1. Non. *a*) Le 2 avril 1960, les Lignes aériennes Trans-Canada ont exécuté un vol entre l'aéroport de Shearwater, à Dartmouth, et le Royaume-Uni. Il s'agissait du vol inaugural de ce service, alors que 54 places furent réservées aux invités de la compagnie.

b) M. R. Coates, député; M. W. L. Creaghan, député; M. L. Crouse, député; M. H. Macquarrie, député; M. R. Muir, député; M. J. Tucker, député; l'hon. Robert Stanfield, premier ministre de la Nouvelle-Écosse; l'hon. Walter Shaw, premier ministre de l'Île-du-

Prince-Édouard; l'hon. J.-R. Pichette, ministre de l'Industrie et du Développement du Nouveau-Brunswick; l'hon. Joseph Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve; M. A. Johnson, président du Conseil d'orientation économique des provinces atlantiques, Saint-Jean; M. N. Mann, directeur administratif du Conseil d'orientation économique des provinces atlantiques, Halifax; M. Charles A. Vaughan, maire d'Halifax; M. G. Pushie, directeur général du développement économique, Saint-Jean; le capitaine R. P. Welland, officier commandant de l'*H.M.C.S. Shearwater,* Dartmouth; M. G. R. McGregor, président des Lignes aériennes Trans-Canada (a voyagé dans le poste de pilotage); M. W. G. Stewart, administrateur des Lignes aériennes Trans-Canada (a voyagé dans le poste de pilotage); M. T. F. K. Edmison, directeur régional de l'exploitation, Lignes aériennes Trans-Canada; M. J. R. B. Rankin, directeur des relations extérieures, Lignes aériennes Trans-Canada; M. D. Warrington, chef des nouvelles, *Presse canadienne,* Halifax; H. M. Bjornson, chef de bureau, *British United Press,* Halifax; M A. Nickerson, rédacteur du *Mail-Star,* Halifax; M. G. F. Brickenden, directeur de la télévision, Radio-Canada, Halifax; M. D. A. Grant, directeur commercial, station de radio CHNS, Halifax; M. F. MacDonald, directeur, station de radio CJCH, Halifax; M. R. Morton, éditeur de la *Dartmouth Free Press,* Dartmouth; M. J. R. H. Sutherland, éditeur du *Daily News,* New-Glasgow; M. J. Mungall, éditeur du *Journal Pioneer,* Summerside; M. J. Murphy, éditeur du *Daily News,* Truro; M. R. M. Black, administrateur-gérant de l'*Amherst News,* Amherst; M. R.-D. Duchemin, directeur des services de rédaction, *Cape Breton Post,* Sydney; M. M. Nathanson, directeur, station de radio et de télévision CJCB, Sydney; M. J. B. Burgoyne, directeur adjoint des services de rédaction du *Telegraph-Journal,* Saint-Jean (N.-B); M. G. Cromwell, directeur général, station de radio et de télévision CHSF, Saint-Jean (N.-B.); M. R. T. Bowman, directeur, station de radio CFBC, Saint-Jean (N.-B.); M. C. D'Amour, administrateur-gérant de *L'Évangéline,* Moncton; M. B. Isner, directeur général du *Times & Transcript,* Moncton; M. F. A. Lynds, administrateur-gérant, station de radio et de télévision CKCW, Moncton; M. L. Loomer, directeur des services de rédaction de l'*Atlantic Advocate,* Fredericton; M. D. M. Neill, administrateur-gérant, station de radio CFNB, Fredericton; M. B. Lewis, rédacteur-administrateur du *Guardian Patriot,* Charlottetown; M. R. Large, administrateur-gérant, station de radio et de télévision CFCY, Charlottetown; M. L. C. Currie, éditeur du *Daily News,* Saint-Jean (T.-N.); M. S. R. Herder, directeur des services de rédaction de l'*Evening Telegram,* Saint-Jean (T.-N.); M. N. J. Vinicombe, chef des nouvelles, station de radio VOCM, Halifax; M. C. Jamieson, directeur, station de radio et de télévision CJON, Saint-Jean (T.-N.); M. L. Learner du *Boston Globe,* Boston; M. R. Bowman du *Maritime Travel Service,* Halifax; M. E. Mathers, *I. H. Mathers & Son Ltd.,* Halifax; M. K. Lewis de l'agence de voyage, *Central Agencies Ltd.,* Truro; M. C. Fraser de l'agence de voyage, *Fraser & Hoyt,* New-Glasgow; M. G. C. Cherry de la *Cherry's Travel Service,* Fredericton; M. M. Gallop des *Messageries du National-Canadien,* North Sydney; M. J. Gollan de la *Moncton Travel Agency,* Moncton; M. J. Dew de la *Morton Dew Limited Travel Agents,* Charlottetown; M. R. Day de l'agence de voyages, *Guy R. Ray & Son,* St. Stephen N,.-B.

2. Oui. M. R. Coates, député de Cumberland; M. W. L. Creaghan, député de Westmorland; M. L. Crouse, député de Queens-Lunenberg; M. H. Macquarrie, député de Queens (Î.-P.-É.); M. R. Muir, député de Cap-Breton; M. J. Tucker, député de Trinity-Conception.

3. La compagnie a comme ligne de conduite d'inviter à participer aux vols inauguraux les dirigeants de la région dans laquelle est situé le point de départ du vol. Il en va ainsi pour les autorités du gouvernement provincial, les représentants de la presse, les organismes commerciaux et industriels et les agences de voyage. En ce qui concerne les autorités fédérales, la compagnie demande au ministre des Transports de proposer les représentants du gouvernement fédéral.

LA CITADELLE D'HALIFAX

Question nº 156—**M. Forrestall:**

1. Quelles sont les mesures prises pour assurer toutes facilités d'accès, en 1967, à la citadelle d'Halifax?

2. Quels plans d'ensemble a-t-on établis en vue de sa restauration totale, et quand compte-t-on la terminer?

3. De quelle époque historique s'inspirera le style de la restauration?

4. A combien estime-t-on le coût global de la restauration?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. Des parties importantes de la citadelle d'Halifax devront être reconstruites, ce qui ne peut se faire avant l'exécution de grands travaux de drainage souterrain; la portée des travaux à entreprendre est telle qu'il sera impossible d'assurer l'accès à toute la citadelle en 1967.

2. Un groupe spécial du ministère, créé tard en 1965, a reçu pour mission de faire rapport sur les mesures requises pour assurer l'aménagement complet de l'emplacement.

D'après les indications préliminaires, de tels travaux d'aménagement devront s'étendre sur sept années.

3. Là où il faudra faire une restauration complète, le style sera celui de la période s'étendant de 1850 à 1855; les autres parties de la citadelle ne feront l'objet que de retouches selon leur style actuel; l'interprétation des lieux tiendra compte des éléments qui ont orienté le cours de l'histoire de la citadelle et que renferme le complexe.

4. Ce chiffre n'est pas encore disponible.

*LES GUIDES AU MONUMENT COMMÉMORATIF DE LA CRÊTE DE VIMY

Question nº 168—**M. Nasserden:**

1. Combien de guides a-t-on employés au monument commémoratif de la crête de Vimy au cours des années 1963, 1964 et 1965?

2. Combien de ces guides faisaient partie du personnel permanent, et combien étaient employés à titre intermittent ou temporaire?

3. Combien de ces guides étaient d'anciens combattants?

4. Quelle formation et quels renseignements leur a-t-on donnés pour leur faire connaître l'histoire de ce monument?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. En 1963, du 1er avril au 30 septembre, on a employé, en tout, huit guides; en 1964, du 15 mars au 30 septembre, on en a employé dix; en 1965, du 1er avril au 30 septembre, on en a employé neuf. Durant toutes ces périodes, on n'a jamais employé plus de trois guides à la fois.

2. Aucun de ces guides n'a fait partie du personnel permanent. Tous ont été employés à titre temporaire.

3. Aucun de ces guides n'était ancien combattant parce qu'il n'y a pas d'anciens combattants canadiens bilingues de disponibles pour un emploi de ce genre, à titre temporaire. Tous les guides qui ont été employés étaient des étudiants canadiens bilingues, des collèges ou des universités.

4. Jusqu'au mois de mai 1965, c'est M. Paul Piroson, qui avait été surveillant de ce monument commémoratif pendant 18 ans, qui a initié les guides à ce travail. Au mois de mai 1965, M. Marcel Robidoux, ancien combattant canadien bilingue, a succédé à M. Piroson et, depuis, c'est lui qui est chargé de la formation des guides.

Les fonctions de ces guides se bornent à conduire les visiteurs par les tunnels situés en arrière du front canadien à l'époque. Il n'y a pas de guides pour faire le service au monument de Vimy même.

DÉBRIS DANS LES FRAYÈRES DU SAUMON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 170—**M. Howard:**

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il recueilli ou reçu, depuis le 1er janvier 1963, des informations au sujet de l'amoncellement de billes, branches et autres obstacles dans des cours d'eau de la Colombie-Britannique où fraie le saumon, et, dans l'affirmative, quand a-t-il recueilli ou reçu ces informations?

2. Combien y a-t-il, en Colombie-Britannique, de cours d'eau dans lesquels il y a amoncellement de billes, branches ou autres obstacles de sorte que la migration ou le frayage du saumon est entravé?

3. Fait-on quelque chose pour déblayer les cours d'eau de ces débris, et, dans l'affirmative, quel est le détail de ce qui a été entrepris?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. Les fonctions de chaque agent des pêcheries comportent l'examen de tous les cours d'eau de frai du district dont il est chargé, plusieurs fois par année, afin de faire rapport sur les accumulations de billes, de branches et autres débris. Les résultats de chaque examen, de même que les mesures prises par la suite, sont enregistrés. A la fin de chaque année, le bureau du directeur régional à Vancouver dresse un rapport sur chaque incident et indique les mesures prises pour remédier à la situation. La mention de toute obstruction considérable causée et supprimée par l'industrie est ajoutée à ce rapport.

2. A l'heure actuelle, très peu de cours d'eau de la Colombie-Britannique renferment des billes, des branches et autres débris, en quantités suffisantes pour nuire à la montaison du saumon. Ces cours d'eau comprennent principalement ceux où des accumulations se seraient produites depuis le frai, à l'automne de 1965. Ces obstructions ne sauraient être enlevées en ce moment, pendant que les œufs et le fretin sont encore dans les gisements de gravier.

3. Des mesures immédiates sont prises par les agents pour enlever les débris lorsque l'obstruction est petite. Toutefois, lorsque l'opération se révèle plus compliquée, les ingénieurs de la Direction de l'expansion de la ressource surveillent la suppression de l'obstruction, qui se fait alors au moyen de machines lourdes dont les agents de la localité ne disposent pas habituellement. Lorsque les obstructions ont été causées par des industries, ces dernières sont tenues de libérer le cours d'eau sous surveillance. Des rapports sur les mesures prises au cours des années 1963 et 1964 sont disponibles; le rapport de 1965 est presque complet. Comme on peut s'y attendre, ces rapports sont plutôt longs, mais nous serons heureux d'en fournir des exemplaires à l'honorable député.

DÉPARTS DES FORCES DE DÉFENSE

Question nº 175—**L'hon. M. Lambert:**

1. Combien, *a*) d'officiers, *b*) de sous-officiers, *c*) d'hommes de troupe ont quitté les forces de défense du Canada ou ne se sont pas rengagés, selon le cas, du 1er juillet 1964 au 31 décembre 1965?

2. Comment ces départs se répartissent-ils entre les forces navales cantonnées à terre (armée) et les forces aériennes (ARC)?

3. Sur ce nombre, combien de sous-officiers et d'hommes de troupe, dans chaque catégorie, avaient été promus ou assujettis à une rémunération spéciale pour avoir suivi une formation technique ou des cours de spécialistes?

4. De toutes les personnes qui ont quitté les forces de défense au cours de ladite période, combien sont parties, *a*) à la limite d'âge normale, *b*) sur leur demande, avant la limite d'âge normale, *c*) d'office, pour des raisons d'ordre disciplinaire, *d*) préalablement au processus d'intégration?

5. Combien, *a*) d'employés civils, *b*) de fonctionnaires, ont quitté les forces de défense, ont été mutés ou remerciés, par suite du processus d'intégration?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1 et 2.

Arme	Officiers (Él.-off. compris)	Sous-officiers Cap. à sous-off. brev. 1 (équivalent)	Hommes (Apprentis compris)
Marine	546	920	3,726
Armée	1,194	1,848	7,696
Aviation	2,353	1,910	6,007
Total	4,093	4,678	17,429

3. Arme	Sous-officiers	Hommes
Marine	920	2,723
Armée	1,848	5,577
Aviation	1,910	4.598
Total	4,678	12,898

4. *a*) 2,036; *b*) 13,142; *c*) 1,255; *d*) 912.

5. *a*) et *b*)—Les statistiques dont nous disposons n'indiquent pas si les mesures prises dans ce cas sont directement attribuables à l'intégration. Les chiffres ci-après représentent le total des mises à la retraite, des congédiements et des mutations pendant la période considérée:

	Employés à taux courant	Fonctionnaires classifiés
Mises à la retraite	401	940
Congédiements	371	517
Mutations*	29	627

*Les statistiques concernant les mutations s'appliquent à la période du 1er janvier 1965 au 31 décembre 1965 seulement. Il n'existait pas de relevé séparé des employés mutés ailleurs avant le 1er janvier 1965.

LES FORCES ARMÉES—LE PERSONNEL DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Question nº 179—**M. Brewin:**

Combien de personnes sont engagées dans le domaine des relations extérieures ou de la publicité, à titre d'officiers, de militaires d'autres grades ou de civils, *a*) au ministère de la Défense nationale; *b*) dans chacun des services armés?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Depuis octobre 1964, toutes les personnes affectées aux relations extérieures et à l'information au ministère de la Défense nationale relèvent de la Direction des services d'information, dont l'effectif total est de 76 employés, soit 47 militaires et 29 civils.

VOYAGES À L'ÉTRANGER DU MINISTRE PRÉCÉDENT DE LA SANTÉ

Question nº 184—**M. Coates:**

1. Combien de voyages à l'étranger a effectués l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le présent secrétaire d'État, l'honorable Judy LaMarsh, depuis qu'elle est devenue ministre en 1963?

2. A quelles dates ces voyages ont-ils eu lieu, quelles en étaient les destinations et quel fut le prix de chaque voyage?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé Nationale et du Bien-être social): 1. Six.

2. Août 1963: Angleterre, Hollande, Allemagne de l'Ouest, Danemark, Suède et France; pour rencontrer les hauts fonctionnaires de ces pays et pour s'enquérir auprès d'eux des régimes de pension en vigueur dans leur pays respectif, $1,684.55.

Janvier et février 1964: Autriche et Italie; pour assister aux Jeux olympiques d'hiver tenus en Autriche et pour consulter le ministre italien responsable des Jeux d'été en Italie, $1,796.60.

Janvier 1965: Londres (Angleterre); déléguée par le Cabinet canadien pour assister aux funérailles de sir Winston Churchill, $940.30.

Avril et mai 1965: Finlande, Suède, Allemagne, Danemark et Suisse; pour visiter les Centres sportifs nationaux et s'enquérir auprès de hauts fonctionnaires des régimes d'assurance médicale de ces divers pays. Pour assister également, comme chef de la délégation canadienne, à l'assemblée annuelle de l'O.M.S. tenue à Genève, $1,430.70.

Septembre 1965: Washington (D.C.), États-Unis d'Amérique; pour assister, à titre de chef de la délégation canadienne d'observateurs, à la réunion annuelle de l'Organisation pan-américaine de la Santé (O.M.S.), $262.18.

Octobre 1965: Édinbourg (Écosse); Chef de la délégation du Canada à la Conférence médicale du Commonwealth tenue à Édinbourg (Écosse), $540.63.

L'UTILISATION PAR LE MINISTRE DES FORÊTS D'UN AVION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question nº 185—**M. Coates:**

1. Le ministre des Forêts a-t-il fait usage d'un avion du ministère des Transports entre le 13 et le 18 janvier 1966 et, dans l'affirmative, à quelles dates et à quelles fins?

2. Quels sont les noms des passagres et combien a coûté le voyage en avion?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): 1. Le ministre des Forêts a utilisé

un avion Viscount CF-TGP du ministère des Transports le 16 janvier 1966 pour un vol aller-retour Ottawa-Québec afin d'assister aux cérémonies officielles d'inauguration d'un important projet de l'ARDA à Beaupré (P.Q.).

2. Le ministre des Forêts; le sous-ministre des Forêts; le sous-ministre adjoint (ARDA); le directeur régional d'ARDA pour la province de Québec; le directeur de l'Administration des céréales de provende; le secrétaire du ministre.

Étant donné que l'avion effectuait un voyage officiel et que plusieurs places étaient disponibles, les passagers officiels étaient accompagnées de plusieurs membres de leurs familles, ainsi que cela s'est produit fréquemment depuis plusieurs années en pareils cas.

Les personnes qui figurent sur la liste susmentionnée ont voyagé dans les deux sens. M. J. Berger, député, et deux membres de sa famille ont fait également le vol de retour.

Il est impossible d'établir précisément le coût d'un vol effectué par un aéronef du ministère des Transports, étant donné que l'aéronef et son équipage sont employés à longueur d'année et que toute répartition des frais d'administration serait purement arbitraire.

Pour ce qui est des vols effectués par les ministres, c'est la coutume d'exiger du ministre le tarif de première classe exigé par une compagnie aérienne (minimum $100).

RUMEURS DE SABOTAGE À L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 190—**M. Martin (Timmins):**

A-t-on dit ou laissé entendre aux autorités qu'il y avait eu sabotage de matériel à l'Imprimerie du gouvernement canadien? Dans ce cas, à quelles mesures ces affirmations ou rumeurs ont-elles donné lieu?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): En ce qui concerne les ministères de la Production de défense et de l'Industrie ainsi que l'Imprimerie du gouvernement canadien, la réponse est NON.

LA CRÉATION D'UN PARC DE LA RIVIÈRE RIDEAU

Question n° 192—**M. Hopkins:**

Le gouvernement a-t-il songé à créer un parc national de la rivière Rideau, ou à agrandir le parc national des Mille-Îles de façon à englober la région de la Rideau?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): On a présenté des instances auprès du gouvernement pour que ce dernier étudie l'établissement d'un parc national de la Rideau. Des discussions ont eu lieu et se poursuivent sur les meilleurs moyens d'aménager la région à des fins de récréation, de concert avec les autorités en cause. On n'a pas étudié d'une façon particulière la question d'agrandir le parc national des Îles du Saint-Laurent de manière à y englober la région de la Rideau.

L'EMBAUCHE D'EX-PRISONNIERS

Question n° 197—**M. Hopkins:**

1. Au cours de chacune des trois dernières années, combien d'ex-détenus ont obtenu un emploi par l'entremise de la Direction des services spéciaux du Service national de placement?

2. Ce programme de placement des ex-détenus a-t-il eu de bons résultats?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1. Les renseignements à ce sujet n'existent pas précisément sous la forme qu'on les a demandés. Les ex-détenus ne sont pas, du point de vue statistique, inscrits comme tels aux dossiers du Service national de placement; ils sont compris dans la catégorie des cas particuliers, avec d'autres travailleurs handicapés. Toutefois, les ex-détenus constituent la majorité de ces cas, et bien qu'on tienne des statistiques sur le placement des travailleurs de la catégorie des cas particuliers, ces données ne révèlent pas le nombre des personnes qui ont obtenu de l'emploi; plusieurs d'entre elles sont placées plus d'une fois. Le nombre de placements de candidats de la catégorie des cas particuliers s'élevait à 6,826 en 1963, à 7,770 en 1964 et à 8,998 en 1965.

2. On estime que le programme a eu du succès. Le rapport officiel de la Société John Howard loue hautement le travail accompli par le Service national de placement pour la réadaptation des ex-détenus.

Dossier touchant la question n° 197

La Division des services spéciaux du Service national de placement se charge de conseiller ceux qui cherchent un emploi et de placer des groupes spéciaux de travailleurs dans les postes qui leur conviennent. Ces services sont fournis par des agents du service spécial aux personnes compétentes mais infirmes ou invalides, aux jeunes gens accédant au marché du travail, aux travailleurs âgés, aux anciens combattants et aux anciens militaires rengagés à long terme, à ceux qui reviennent sur le marché du travail, aux travailleurs désireux de suivre des cours de formation professionnelle et aux autres catégories comparables de candidats.

Les anciens prisonniers sont les plus nombreux parmi les travailleurs qui présentent des cas spéciaux de personnalité ou de caractère. Le Service national de placement ne range pas les anciens prisonniers dans une catégorie spéciale. Au cours de chaque année civile 1963, 1964 et 1965, il a fallu placer respectivement 6,826, 7,770 et 8,998 personnes présentant des problèmes de personnalité.

Depuis bien des années, le Service national de placement a offert un service constant d'emploi aux anciens prisonniers, notamment un programme de visite dans les institutions pénitentiaires. Des agents des services spéciaux vont régulièrement dans les prisons, afin d'y interviewer et d'y conseiller les prisonniers sur le point d'être élargis et d'en dresser des listes. Les documents contenant des renseignements sur les qualités de chacun d'eux et pouvant faciliter son embauche sont envoyés au Bureau national de placement de la région où l'ancien prisonnier se propose de résider. Le Bureau constitue un dossier et s'efforce de trouver un emploi avant l'arrivée de l'intéressé. Dans certains cas, les postes demeurent vacants jusqu'à cette arrivée, surtout si l'ex-prisonnier est ouvrier spécialisé. Les patrons passent aisément l'éponge sur le casier judiciaire d'un ouvrier hautement spécialisé. Il va sans dire que l'absence de qualités professionnelles très recherchées rend le placement plus difficile.

Les agents des services spéciaux organisent une assistance sociale pour les anciens prisonniers attendant un emploi; ils s'assurent pour cela l'appui d'organisations communautaires, comme la *John Howard Society*, l'Armée du Salut et d'autres organisations de bien-être.

Le rapport officiel de la *John Howard Society* rend un vibrant hommage aux efforts du Service national de placement dans le domaine de la réadaptation des anciens prisonniers.

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Question nº 198—**Mr. Hopkins:**

Par année, depuis que la loi sur la libération conditionnelle de détenus est entrée en vigueur, en 1949, *a*) combien de décisions ont été rendues relatives à la libération conditionnelle, *b*) combien de libérations conditionnelles ont été accordées, et c) combien de libérations conditionnelles ont été révoquées?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):

Commission nationale des libérations conditionnelles—statistiques comparées sur les libérations conditionnelles (fin décembre 1965)

	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959
1. Cas étudiés	11,162	10,080	9,560	9,048	9,896	7,240	5,120
2. Libérations refusées	5,471	6,088	5,683	5,085	5,404	3,594	2,790
3. Libérations accordées	2,302	1,852	1,789	1,872	2,297	2,525	2,038
4. Révocations	158	119					
5. Déchéance de la libération	139	101	126 120	106 120	124 150	97 94	60 58
Total 4 et 5	297	220	246	226	274	191	118
Total des libérations accordées				—	14,674		
Total des libérations révoquées				790			
Total des libérations frappées de déchéance				782	1,572	10.61%	

ÉTUDES SUR LA PUISSANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA BAIE DE FUNDY

Question nº 203—**M. Coates:**

Quand s'attend-on que l'Office d'expansion économique de la région atlantique présentera son rapport sur les études actuellement en cours en vue de déterminer la puissance énergétique qu'on peut obtenir des marées de la baie de Fundy?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique me communique les renseignements suivants:

L'Office a entrepris l'étude de l'état des fondations sous-marines de la baie Shepody, du bassin Cumberland et du bassin Minas, ce qui constitue une première étape avant que ne soient effectués des levés de plus grande envergure. Les rapports sur les deux premiers emplacements possibles sont terminés et celui qui a trait au bassin de Minas devrait être prêt au début de février 1966.

[M. Munro.]

LES EMPLOYÉS DE LA FERME EXPÉRIMENTALE DE NAPPAN

Question nº 206—**M. Coates:**

1. Quel est le nombre total des employés permanents et saisonniers de la Ferme expérimentale de Nappan?

2. Au cours des douze derniers mois, combien y a-t-il eu d'employés permanents mutés, et combien d'employés saisonniers mis à pied?

3. Combien d'employés permanents seront-ils mutés de la Ferme expérimentale de Nappan en 1966?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Huit agents de recherche, 42 employés auxiliaires occupant des postes à temps continu et 5 employés saisonniers.

2. Sept employés faisant partie du personnel à temps continu ont été mutés au cours des douze derniers mois; un employé saisonnier a été congédié jusqu'au printemps prochain.

3. Cinq employés faisant partie du personnel à temps continu de la Ferme expérimentale de Nappan seront mutés au cours de 1966.

SUBVENTIONS À LA NOUVELLE-ÉCOSSE DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question nº 207—**M. Coates:**

Quelle attitude l'Office d'expansion économique de la région atlantique a-t-il adoptée au sujet de la subvention de 20 millions de dollars réservée à la Nouvelle-Écosse, et quand peut-on s'attendre à ce qu'une décision soit prise relativement à l'emploi de ces deniers par la province?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique me communique les renseignements suivants:

L'emploi des 20 millions de dollars réservés par l'Office d'expansion économique de la région atlantique à l'encouragement de l'aménagement industriel de la Nouvelle-Écosse fait l'objet de pourparlers avec le gouvernement de cette province. De ces 20 millions de dollars, le gouvernement fédéral a approuvé des projets dont le coût s'élève à environ 2 millions de dollars et des projets dont on prévoit le coût à 14 millions de dollars font présentement l'objet d'une étude minutieuse.

EXPÉRIENCES RELATIVES À LA PRÉCIPITATION PAR L'ENSEMENCEMENT DE NUAGES

Question nº 213—**M. Laprise:**

1. Est-ce qu'un programme d'expérience patronné par le gouvernement, de 1959 à 1964, sur la physique de la précipitation par ensemencement des nuages, a été mis en œuvre?

2. Dans l'affirmative, quels ont été les résultats de ce programme?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. Le gouvernement a patronné de 1959 à 1963 des expériences par ensemencement des nuages.

2. Les résultats des expériences ont démontré que la pluviosité peut être augmentée ou diminuée faiblement par ce genre d'ensemencement des nuages, mais qu'il semble y avoir très peu de chances qu'elle en soit modifiée considérablement. En termes statistiques, la probabilité d'une augmentation ou d'une diminution dépassant 22 p. 100 est inférieure à une chance sur vingt. Étant donné que la pluie est un phénomène de la nature dont la quantité varie considérablement, il a été impossible d'établir avec plus de précision les résultats des ensemencements. La plupart des autres expériences contrôlées d'ensemencement des nuages, effectuées notamment en Australie et aux États-Unis, ont donné les mêmes résultats.

LE BUREAU DE L'IMMIGRATION À TOKYO

Question nº 215—**M. Brewin:**

1. Le gouvernement a-t-il décidé d'établir un bureau d'immigration à Tokyo?

2. Le bureau a-t-il vraiment été établi, et dans la négative, pour quelle raison ne l'a-t-il pas été, et le sera-t-il prochainement?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1. Le gouvernement vient de terminer une étude de la situation au Japon pour ce qui concerne la possibilité d'y ouvrir un bureau de l'immigration. Une décision doit être prise sous peu par suite de cette étude, et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration la fera connaître à ce moment-là.

2. Voir la réponse au nº 1.

LE PATROUILLAGE AÉRIEN AU LITTORAL DE L'ATLANTIQUE ET DU PACIFIQUE

Question nº 219—**M. Crouse:**

1. Quel montant avait-on affecté au patrouillage aérien ordinaire dans la présente zone de pêche de 12 milles au cours de la période terminée le 31 mars 1965, *a*) sur la côte ouest, *b*) sur la côte est?

2. Quelle a été la dépense réelle, *a*) sur la côte ouest, *b*) sur la côte est?

3. Quel montant a-t-on prévu à cette fin au budget pour l'année courante, *a*) sur la côte ouest, *b*) sur la côte est?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Aucun montant n'est prévu spécialement pour la surveillance aérienne de la zone de pêche actuelle de 12 milles par le ministère des Pêcheries, mais plutôt pour la surveillance aérienne en général. Dans bien des cas, plusieurs tâches peuvent être exécutées simultanément.

A la lumière de ce qui précède, les renseignements demandés sont les suivants:

	Côte ouest	Côte est
1. Prévu 1964-1965	$ 79,000	$109,000
2. Dépensé 1964-1965	72,966	78,641
3. Prévu 1965-1966	84,000	184,500

En plus de la surveillance confiée à des aéronefs nolisés par le ministère des Pêcheries, des patrouilles sont effectuées par des avions des Forces armées du Canada.

*DEUXIÈME PARC NATIONAL EN SASKATCHEWAN

Question nº 224—**M. Southam:**

1. Quelles mesures a-t-on prises en vue de l'établissement d'un deuxième parc national en Saskatchewan, établissement que le gouvernement a annoncé à la Chambre en avril 1965?

2. En cherchant un emplacement pour ce parc, a-t-on songé sérieusement au secteur du parc de Moose Mountain?

3. A-t-on fixé la date du début des travaux d'aménagement de ce parc et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

1. Une étude des emplacements qui pourraient servir de parc national a été faite et

les résultats en ont été communiqués à la province de la Saskatchewan.

2. Oui.

3. Non.

NOUVEAU TRANSBORDEUR ENTRE NORTH-SYDNEY ET PORT-AUX-BASQUES

Question nº 237—**M. MacEwan:**

1. Quel est le genre du bac prévu par le projet «*Newfoundland 1966*» dont il est fait mention dans le Budget supplémentaire (B) de l'année financière se terminant le 31 mars 1966?

2. Entre quels ports ce bateau assurera-t-il un service?

3. A-t-on demandé des soumissions à ce sujet et, dans le cas de l'affirmative, à qui fut adjugé le contrat?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Il s'agit d'un transbordeur pour automobiles et passagers.

2. Entre North-Sydney et Port-aux-Basques.

3. Des appels d'offres ont été faits au Canada et en Europe pour la fourniture d'un navire déjà en service qui serait approprié; le *Prins Bertil* a été acheté de l'entreprise *Lion Ferries* de Halmstad, en Suède.

[*Français*]

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA VILLE DE JONQUIÈRE

Question nº 248—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la ville de Jonquière en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2. Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 317	le 22 avril 1965	le 30 avril 1965
	le 14 septembre 1965	le 13 octobre 1965
Projet nº 762	le 22 avril 1965	le 30 avril 1965
	le 14 septembre 1965	le 13 octobre 1965
Projet nº 1618	le 30 avril 1965	le 25 mai 1965
	le 14 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 1619	le 22 avril 1965	le 30 avril 1965
	le 14 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 2202	le 17 septembre 1965	le 21 octobre 1965

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA VILLE D'ARVIDA

Question nº 249—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la ville d'Arvida en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2. Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 744	le 2 février 1965	le 11 mars 1965
	le 4 octobre 1965	le 16 novembre 1965
Projet nº 790	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 826	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965
	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 745	le 12 février 1965	le 3 mars 1965
Projet nº 746	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 1656	le 30 avril 1965	le 25 mai 1965
Projet nº 1657	le 4 octobre 1965	le 16 novembre 1965
Projet nº 2162	le 30 avril 1965	le 25 mai 1965
	le 4 octobre 1965	le 16 novembre 1965

[M. Haidasz.]

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 2205	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 2239	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 2250	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965
Projet nº 2252	le 30 septembre 1965	le 21 octobre 1965

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DU ROSAIRE

Question nº 250—**M. Grégoire:**

1. Quand le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de Notre-Dame du Rosaire en 1964-1965 en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Une demande de paiement a été reçue et un paiement a été effectué aux dates ci-dessous:

	Date de réception de la demande de paiement	Date d'envoi du chèque à la province
Projet nº 2436	le 21 juin 1965	le 16 juillet 1965

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE ST-LÉON

Question nº 251—**M. Grégoire:**

1. Quand le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de St-Léon en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 1324	le 18 août 1965	le 22 septembre 1965
Projet nº 1831	le 18 août 1965	le 22 septembre 1965
	le 18 août 1965	le 22 septembre 1965
	le 13 décembre 1965	le 5 janvier 1966

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Question nº 252—**M. Grégoire:**

1. Quand le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de Bégin en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 2016	le 13 avril 1965	le 30 avril 1965
	le 25 juin 1965	le 16 juillet 1965
	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965
Projet nº 90	le 2 février 1965	le 15 mars 1965
	le 25 juin 1965	le 16 juillet 1965

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE ST-NAZAIRE

Question nº 253—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de St-Nazaire en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro: (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 59	le 12 février 1965	le 11 mars 1965
	le 3 août 1965	le 27 août 1965
	le 3 août 1965	le 27 août 1965
	le 13 décembre 1965	le 5 janvier 1966

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE ST-AMBROISE

Question nº 254—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de St-Ambroise en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro: (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 336	le 2 février 1965	le 11 mars 1965
	le 15 juillet 1965	le 5 août 1965
	le 15 juillet 1965	le 5 août 1965
	le 12 décembre 1965	le 5 janvier 1966

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-BORROMÉE

Question nº 255—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de St-Charles-Borromée en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro: (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 796	le 22 février 1965	le 12 mars 1965
	le 25 juin 1965	le 16 juillet 1965
	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965
	le 13 décembre 1965	le 5 janvier 1966

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-VIANNEY

Question nº 256—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de St-Jean-Vianney en 1964-1965 en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro: (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 1524	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965
	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965
	le 13 décembre 1965	le 5 janvier 1966

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU

Question nº 257—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de St-David-de-Falardeau en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro: (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):

1. Non.

2. Voir la réponse à la question nº 1.

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ

Question nº 258—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de St-Honoré en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro: (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 521	le 22 février 1965	le 12 mars 1965
	le 25 juin 1965	le 16 juillet 1965
	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965
	le 13 décembre 1965	le 5 janvier 1966
Projet nº 770	le 26 février 1965	le 18 mars 1965
	le 25 juin 1965	le 16 juillet 1965
	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965
	le 13 décembre 1965	le 5 janvier 1966

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Question nº 259—**M. Grégoire:**

Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de Larouche en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro: (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2.

Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 531	le 22 février 1965	le 15 mars 1965
	le 25 juin 1965	le 16 juillet 1965
	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965
Projet nº 1492	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE JONQUIÈRE

Question nº 260—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la municipalité de Jonquière en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2: Une demande de paiement a été reçue et un paiement a été effectué aux dates ci-dessous:

	Date de réception de la demande de paiement	Date d'envoi du chèque à la province
Projet nº 991	le 7 juillet 1965	le 27 juillet 1965

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA VILLE DE KÉNOGAMI

Question nº 261—**M. Grégoire:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement du Québec une demande de paiement des sommes dues par le gouvernement fédéral pour les travaux exécutés dans la ville de Kenogami en 1964-1965, en vertu de la loi relative aux travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il reçue?

2. Quand ces montants ont-ils été effectivement versés par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial du Québec?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): 1 et 2: Des demandes de paiement ont été reçues et des paiements ont été effectués aux dates ci-dessous:

	Date de réception des demandes de paiement	Date d'envoi des chèques à la province
Projet nº 154	le 16 mars 1965	le 1er avril 1965
	le 5 novembre 1965	le 22 décembre 1965
	le 16 novembre 1965	le 22 décembre 1965
Projet nº 1198	le 15 novembre 1965	le 22 décembre 1965
Projet nº 1199	le 16 mars 1965	le 1er avril 1965
	le 5 novembre 1965	le 22 décembre 1965

[*Traduction*]

L'AÉROPORT DE SHERBROOKE

Question nº 262—**M. Allard:**

En vue de l'Exposition universelle, le gouvernement envisage-t-il de désigner, en complément de l'aéroport de St-Hubert, l'aéroport de Sherbrooke, afin de faire face à un trafic aérien accru, tant pour les avions commerciaux que particuliers?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le gouvernement n'envisage pas de classer les aéroports de la région de Montréal dans des catégories déterminées aux fins de desservir les aéronefs commerciaux ou privés qui s'y rendront à l'occasion de l'Expo '67. Il est à signaler que tous les aéroports, sauf celui de Saint-Hubert, sont des aéroports civils destinés à l'usage du public en général.

Afin de faciliter l'utilisation de ces aéroports par les visiteurs, les dirigeants de l'Expo '67 ont été pressentis en vue de la publication d'une brochure décrivant les aéroports et installations qui peuvent être utilisés par les voyageurs aériens dans la région de Montréal. Cette brochure comprendra également des renseignements sur l'aéroport de Sherbrooke et les autres aéroports de la région de Montréal qui sont jugés appropriés à cette fin. Les modalités de l'utilisation de l'aéroport de Saint-Hubert seront établies de concert avec le ministère de la Défense nationale.

[M. Munro.]

NOUVELLE AFFECTATION DU «KLONDIKE» AU YUKON

Question nº 263—**L'hon. M. Lambert:**

Pour quelle raison a-t-on prolongé du 20 janvier au 3 février 1966 le délai annoncé pour l'acceptation de soumissions portant sur le déplacement du vapeur à roue arrière *Klondyke* à Whitehorse (Territoire du Yukon)?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): La prolongation du délai de présentation des soumissions portant sur le déplacement du vapeur à roue arrière *Klondyke*, à Whitehorse (Yukon), a été accordée à la demande des soumissionnaires éventuels afin de leur donner plus de temps pour se rendre sur les lieux et juger de l'ampleur des travaux. Cette prolongation ne nuira pas gravement à l'horaire des travaux. Compte tenu de l'endroit, de la saison de l'année et du temps, on a jugé la demande raisonnable et on l'a accordée. On a jugé aussi qu'il était dans l'intérêt public de faire un appel de soumissions et vue d'adjudication.

ALLOCATIONS D'AMORTISSEMENT—NOUVELLES INSTALLATIONS DE TOURISME

Question nº 269—**M. Douglas:**

Les nouvelles facilités de logement pour touristes construites dans les régions dites «désignées» bénéficient-elles des allocations de dépréciation accélérée?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): De nouveaux bâtiments sujets à la dépréciation et des agrandissements aux bâtiments existants, qui servent à l'industrie touristique dans les régions désignées peuvent bénéficier d'une allocation de dépréciation accélérée allant jusqu'à 20 p. 100 par année, calculée sur une base d'amortissement uniforme.

Cette disposition relève du paragraphe 20 de l'article 1100 (1) *p*) du Règlement régissant l'impôt sur le revenu.

LA RESTORATION ET L'ENTRETIEN DE LA CITADELLE D'HALIFAX

Question nº 276—**M. Forrestall:**

Quelle somme a été dépensée pour le programme de restauration et l'entretien de la citadelle de Halifax en 1957-1958, 1958-1959, 1959-1960, 1960-1961, 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964, 1964-1965?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

Année	Exploitation et entretien	Capital	Total
1957-1958	$ 73,442	$ 154,566	$ 228,008
1958-1959	82,779	225,991	308,770
1959-1960	89,142	121,632	210,774
1960-1961	89,743	225,877	315,620
1961-1962	96,143	325,225	421,368
1962-1963	66,402	314,250	380,652
1963-1964	199,429	180,987	380,416
1964-1965	143,895	49,567	193,462

[*Français*]

PAIEMENTS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX TRAVAUX D'HIVER CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN, RIVIÈRE-DU-LOUP

Question nº 279—**M. Caouette:**

Quelle somme d'argent de gouvernement a-t-il versée pour les travaux d'hiver, à la municipalité de Saint-Antonin, Rivière-du-Loup, pour l'année 1965-1966?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):

La somme de $15,398.77 a été versée à la province de Québec à l'égard d'un projet exécuté au titre du Programme d'encouragement des travaux d'hiver, par la municipalité de Saint-Antonin, Rivière-du-Loup, pendant l'hiver de 1964-1965. Ce projet a été autorisé en vertu du Programme précité pour cet hiver à Saint-Antonin, Rivière-du-Loup. La participation fédérale au coût de ce projet est évaluée à $16,680. La province n'a pas encore présenté de demandes de paiement à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du projet pour l'année 1965-1966.

[*Traduction*]

*DEUXIÈME USINE D'EAU LOURDE

Question nº 291—**M. Southam:**

1. Prend-on des mesures en vue de reprendre l'aménagement d'une deuxième centrale d'eau lourde au Canada et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces mesures?

2. La proposition actuelle touchant l'agrandissement de la centrale d'eau lourde de Glace-Bay pourrait-elle empêcher l'aménagement d'une deuxième centrale d'eau lourde?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques):

1. Il a été annoncé, le 16 décembre 1965, que l'*Atomic Energy of Canada Limited* avait été autorisée à entamer des négociations avec la *Canadian General Electric Company Limited* en vue de garantir la vente des produits d'une deuxième centrale d'eau lourde devant être construite au Canada, et qu'on s'attendait que ces négociations seraient terminées en moins de trois mois.

2. Non.

[*Français*]

EXTENSION DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE

Question nº 294—**M. Allard:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'étendre prochainement à d'autres genres d'industries la formule d'accord canado-américain sur l'automobile?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces genres d'industries?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):

Le programme de l'automobile est conçu en fonction des conditions spéciales propres aux industries de l'automobile. Pour cette raison donc, ce genre de programme concerne uniquement cette division de l'industrie. Le ministère de l'Industrie, cependant, étudie sans cesse les conjonctures favorables à l'augmentation de la production et de l'emploi dans plusieurs secteurs de l'industrie canadienne de fabrication.

[*Traduction*]

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question nº 298—**M. Douglas:**

1. Quel personnel a été engagé pour la Compagnie des jeunes Canadiens?

2. Quelle est la fonction de chaque personne engagée?

3. Combien a-t-on reçu de demandes au sujet d'occasions d'emploi?

4. Combien a-t-on reçu de demandes d'emploi à titre de volontaires?

5. Parmi les demandes reçues, combien de ceux qui les ont présentées sont âgés de, *a*) moins de 25 ans, b) 25 à 39 ans inclus, c) 40 à 49 ans inclus, *d*) 50 à 59 ans inclus, *e*) 60 ans ou plus?

6. Parmi ceux qui ont présenté des demandes, combien sont du sexe masculin, et combien du sexe féminin?

7. Combien de personnes ont été engagées à titre bénévole?

8. Quels projets ont été approuvés?

9. Quels projets sont à l'étude?

10. Quels programmes de formation ont été établis ou sont au stade de préparation?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Les réponses aux questions suivantes se rapportent au programme d'essai de volontaires, en attendant que le Parlement étudie la mesure législative visant la création officielle de la Compagnie des jeunes Canadiens. Le directeur intérimaire de ce programme m'a fait tenir les renseignements suivants: 1. Au 31 janvier 1966, le personnel comprenait 13 personnes.

2. *a*) Directeur intérimaire: Chargé de la direction et de la coordination des programmes intérimaires et de la ligne de conduite à suivre concernant la mesure législative visant la Compagnie.

b) Directeur associé intérimaire: Seconde le directeur intérimaire et coordonne les recherches s'appliquant aux projets d'essai.

c) Agent intérimaire (Recrutement et sélection): organise le recrutemnet et la sélection des volontaires pour les projets d'essai.

d) Agent intérimaire (Programmes): Voit à l'élaboration des programmes, de concert avec les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux et avec les groupes du secteur privé.

e) Agent de liaison intérimaire (Programmes): Aide à l'élaboration des programmes; est particulièrement chargé des projets pour les Indiens et les Esquimaux.

f) Chargés de recherches intérimaires (2): Procèdent à des recherches pour les projets d'essai.

g) Surveillants régionaux intérimaires (3): Assurent la liaison avec les groupes du gouvernement et du secteur privé au sujet des projets d'essai et représentent de façon générale la Compagnie dans leurs régions.

h) Sténographes (3): Travaillent dans le bureau de la Compagnie à Ottawa.

3. Depuis la mi-avril 1965, on a reçu 1,398 demandes de renseignements généraux, comme il suit: Sous forme de lettre, 642; Par téléphone ou rencontre personnelle, 756.

4. On n'a pas fait appel à des candidats et l'on n'a distribué aucune formule de demande d'admission. Il s'ensuit qu'on n'a reçu aucune demande précise d'admission.

5. Des 1,398 personnes qui ont fait parvenir des demandes de renseignements seulement 159 ont fait mention de leur âge; 85 p. 100 d'entre elles étaient âgées de moins de 25 ans.

[M. Douglas.]

6. Des 1,398 demandes de renseignements reçues, 719 provenaient de personnes de sexe masculin et 679 de personnes de sexe féminin.

7. Aucune.

8. Aucun.

9. Tous les projets d'essai en 1966 s'appliqueront au Canada. On a reçu des centaines de propositions, mais aucune n'est parvenue au stade de l'élaboration détaillée.

Ces propositions touchent les domaines suivants: 1) Taudis des villes et des campagnes; 2) Réserves indiennes; 3) Villages de l'Arctique; 4) Coopératives; 5) Personnes qui ont abandonné l'école prématurément; 6) Jeunes qui transgressent la loi; 7) Programmes de jeunesse; 8) Programmes d'animation sociale; 9) Hygiène publique; 10) Hôpitaux pour malades mentaux; 11) Enfants pauvres; 12) Personnes âgées.

10. Aucun programme n'a été établi. Mais on songe actuellement à un programme de formation de 4 à 6 semaines qui serait mis en œuvre au début des projets d'essai. Le contenu et la durée du programme pour chaque volontaire dépendront du projet auquel il prendra part.

DEMANDES DE PRÊTS AGRICOLES DANS LE COMTÉ DE CHAPLEAU

Question nº 303—**M. Laprise:**

1. Au cours de 1964-1965, combien de demandes de prêts ont été adressées à la Société du crédit agricole par des cultivateurs du comté de Chapleau, et pour quel montant était chacune de ces demandes?

2. Combien de ces demandes ont été acceptées, et quelle somme a été prêtée à chacun des intéressés?

3. Combien ont été réfusées, et quelle somme était demandée dans chacun des cas?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir qu'on n'y établit pas de données statistiques par circonscriptions électorales. Toutefois, pour le comté municipal de l'Abitibi qui coïncide assez bien avec la circonscription électorale de Chapleau, la réponse est la suivante:

1. Demandes reçues—13: Montants—$8,000; $4,000; $9,000; $12,500; $24,000; $29,500; $6,000; $4,100; $20,000; $10,000; $8,200; $7,500; $6,500.

2. Demandes acceptées—8: Montants—$5,600; $6,600; $24,200; $5,200; $15,700; $13,700; $8,500; $9,500.

3. Demandes refusées—5: Montants—$8,000; $6,000; $4,000; $12,500; $29,500.

PRÊTS AUX SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES DANS LE COMTÉ DE CHAPLEAU

Question nº 304—**M. Laprise:**

1. Pour le comté de Chapleau, combien de demandes de prêts ont été présentées par des syndicats de machines agricoles en vertu de la Loi autorisant la Société du crédit agricole?

2. Pour quel montant était chacune de ces demandes et *a*) combien ont été acceptées, *b*) combien ont été refusées?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir qu'on n'y établit pas de données statistiques par circonscriptions électorales. Toutefois, pour le comté municipal de l'Abitibi qui coïncide assez bien avec la circonscription électorale de Chapleau, la réponse est la suivante:

1. Demande reçue—1.

2. Montant—$5,350, *a*) Une; *b*) Aucune.

[*Français*]

*ACHATS DE BLÉ PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Question nº 319—**Le très hon. M. Diefenbaker):**

1. De quelles compagnies et/ou de quels particuliers la Commission canadienne du blé a-t-elle acheté du blé depuis le 1er décembre 1965, et à quel prix s'est fait, et quelle quantité a comportée chacun de ces achats?

2. Est-il permis aux négociants particuliers d'acheter du blé et de le détenir en vue d'une livraison future?

3. Dans le cas de l'affirmative, à compter de ce jour combien de boisseaux sont détenus par des négociants particuliers?

M. Jean Chrétien (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. En plus des stocks livrés par des producteurs à la Commission canadienne du blé, les achats de blé effectués par la Commission canadienne du blé depuis le 1er décembre 1965 se sont limités aux excédents en provenance des élévateurs de tête de ligne. Ces excédents sont achetés au prix initial versé pour la classe concernée.

2. Comme pratique de vente, la Commission canadienne du blé permet aux négociants en céréales qui sont agents de la Commission, d'assumer des engagements de vente à prix ferme dans le cas de blé aux ports de mer pour expédition immédiate ou pour expédition future dans les délais autorisés prévus au contrat. Actuellement, la Commission n'a assumé aucun engagement de vente de cette nature pour expédition après le 31 juillet 1966. En certains cas, les agents de la Commission peuvent acheter ce blé pour l'expédier au destinataire de leur choix. En d'autres cas, ces ventes sont restreintes à des destinations qui ne peuvent être changées sans la permission de la Commission. Depuis le 3 août 1965, la Commission restreint les ventes de ses agents à des destinations désignées. Récemment, la Commission, en consentant à changer en faveur de l'Inde des destinations déjà convenues, a permis au gouvernement du Canada d'acheter du blé d'agents de la Commission pour expédition à l'Inde.

3. Actuellement, la plupart des engagements de vente sans prix déterminé de la Commission à ses agents comportent des destinations désignées. Avant l'expédition pour exportation, la Commission n'a aucun moyen de savoir dans quelle mesure ses agents ont mené à terme des ventes aux derniers acheteurs des destinations déclarées.

[*Traduction*]

BRANDON (MANITOBA)—PROGRAMME DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

Question nº 323—**M. Enns:**

1. Sur quelle base la ville de Brandon (Manitoba) est-elle admissible au programme des régions dites désignées?

2. Si des chiffres sur l'emploi et d'autres données sont fournis à l'appui de la réponse à cette question, quelle est la source de ces chiffres?

3. Quel a été le taux d'accroissement de la population à Brandon, pour les cinq dernières années?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. Le bureau du Service national de placement de la région de Brandon (Man.) est admissible au programme des régions désignées parce que la moyenne du revenu annuel de la famille non agricole est inférieure au revenu d'admissibilité de $4,250 par année.

2. Les données relatives à la statistique du revenu proviennent du recensement du Canada de 1961 et sont basées sur les divisions de comtés et de recensement et, lorsqu'il y a lieu, sont appliquées aux limites du bureau local du Service national de placement de la région.

3. Les données démographiques fondées sur le recensement ne sont pas disponibles au-delà de 1961 pour les régions ou les villes desservies par le bureau du Service national de placement de la région. Cependant, la ville de Brandon a connu un accroissement de population de l'ordre de 13.6 p. 100 durant la période de cinq années écoulée entre 1956 et 1961; de 24,796 en 1956, la population est passée à 28,166 en 1961.

[*Français*]

PORTAGE-LA-PRAIRIE (MANITOBA)—PROGRAMME DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

Question nº 324—**M. Enns:**

1. En vertu de quel principe, Portage-la-Prairie et le district environnant sont-ils exclus du programme des régions désignées?

2. Si la réponse à cette question s'appuie sur des statistiques relatives au chômage et à d'autres données, quelle est la provenance desdites statistiques et données?

3. Les personnes employées aux travaux d'hiver sont-elles considérées comme étant sans emploi afin de fonder cette estimation?

4. Quel a été le taux d'accroissement de la population à Portage-la-Prairie pour les cinq dernières années?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. La région desservie par le bureau du Service national de placement de Portage-la-Prairie n'a pas été désignée au titre du programme de développement régional parce qu'elle ne répondait à aucun des critères employés. Au cours de la dernière période quinquennale la moyenne de chômage annuel n'a dépassé que de 18 p. 100 la moyenne nationale; l'essor de l'emploi a été considérablement plus élevé que la moyenne nationale; et le revenu annuel moyen des familles non agricoles a été supérieur au niveau de $4,250 par année requis pour qu'une région soit désignée.

2. Les données sur le revenu proviennent du Rencensement du Canada de 1961 qui est basé sur les comtés et sur les divisions de rencensement et rajustées aux limites des régions desservies par le bureau local du Service national de placement lorsqu'il y a lieu. Les données sur le chômage sont fournies par le nombre de personnes inscrites au Service national de placement, qui ont demandé un emploi et qui n'en ont pas obtenu, par rapport au nombre d'ouvriers rémunérés dans la région. Les chiffres relatifs aux ouvriers rémunérés proviennent du Recensement du Canada de 1961. Les chiffres visant l'emploi proviennent de rapports confidentiels sur le nombre de personnes engagées et les départs, présentés par les employeurs au Service national de placement et compilés par le Bureau fédéral de la statistique sur une base semestrielle.

3. Les personnes employées aux travaux d'hiver sont exclues du nombre des personnes qui ont demandé de l'emploi et qui n'en ont pas obtenu.

4. On ne peut obtenir de données sur la population en nous fondant sur un recensement pour les régions desservies par le Bureau national de placement ou pour les villes, après 1961. Cependant, le taux d'accroissement de la population à Portage-la-Prairie au cours de la période quinquennale de 1956 à 1961 a été de 17.7 p. 100, la population étant passée de 10,525 en 1956 à 12,388 en 1961.

[*Traduction*]

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

Question nº 333—**M. McKinley:**

Quelles cités et villes ont été déclarées des «régions désignées» depuis le 1er juillet 1965?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Les régions du Service national de placement, les comtés et divisions de recensement qui suivent ont été désignés le 5 août 1965 comme pouvant bénéficier du programme de développement régional:

Régions du Service national de placement: Terre-Neuve: Corner Brook, Grand Falls, Saint-Jean (Labrador*).

Île du Prince-Édouard: Charlottetown, Summerside.

Nouvelle-Écosse: Amherst, Bridgewater, Inverness, Kentville, Liverpool, New Glasgow, Springhill, Sydney, Sydney Mines, Truro, Yarmouth.

Colombie-Britannique: Kelowna, Penticton, Vernon.

Alberta: Blairmore.

Nouveau-Brunswick: Bathurst, Campbellton, Edmonton, Minto, Moncton, Newcastle, Saint-Stéphane, Sussex, Woodstock.

Québec: Alma, Causapscal, Chandler, Chicoutimi, Dolbeau, Gaspé, Jonquière, La-Malbaie, La-Tuque, Louiseville, Maniwaki, Matane, Mégantic, Mont-Laurier, Montmagny, New Richmond, Port-Alfred, Roberval, Rimouski, Rivière-du-Loup, Shawinigan, Ville Saint-Georges.

Ontario: Bracebridge, Elliot Lake, Parry Sound, Sturgeon Falls, Owen Sound, Collingwood, Midland.

Manitoba: Brandon, Dauphin, The Pas.

Saskatchewan: Lloydminster, North Battleford, Prince Albert, Yorkton.

*Comprend le district du lac Melville et les établissements côtiers situés au sud du 55e parallèle.

Comtés et divisions de recensement: Queen's (N.-B.), Beauce (Qué.), Labelle (Qué.), Pontiac (Qué.), Haliburton (Ont.), Parry Sound (Ont.), Manitoulin Island (Ont.).

Division de recensement nº 10 (Man.); Division de recensement nº 12 (Man.); Division de recensement nº 18 (Man.); Division de recensement nº 19 (Man.); Division de recensement nº 5 (Sask.); Division de recensement nº 10 (Sask.); Division de recensement nº 13 (Sask.); Division de recensement nº 12 (Alb.); Division de recensement nº 13 (Alb.).

Les régions du Service national de placement qui suivent étaient désignées en vertu du programme de développement régional en vigueur le 1er juillet 1965, mais elles ont été rayées de la liste à compter du 5 septembre 1965 en raison de l'amélioration générale de leur situation économique: Chatham, Cornwall, Rouyn, Timmins, Val-d'Or, Wallaceburg et Windsor.

LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT AU QUÉBEC

Question nº 334—**M. Caouette:**

1. Combien y a-t-il de représentants de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le Québec?

[M. Enns.]

2. Dans quelle ville se trouve chaque bureau régional de la Société dans le Québec et *a*) quels sont les comtés desservis par chaque bureau régional, *b*) quelle est la superficie de chacune de ces régions?

3. Est-il dans l'intention du gouvernement qu'un représentant soit nommé à Rouyn pour desservir la région du Nord-Ouest?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): 1. La Société centrale d'hypothèques et de logement compte 426 employés dans la province de Québec. Ce nombre représente environ 32 p. 100 de tout le personnel des bureaux de la Société répartis dans tout le Canada, le Siège social excepté.

2. Il existe un bureau régional de la Société dans la province de Québec, soit à Montréal. On y compte, de plus, 12 bureaux locaux. L'emplacement de ces bureaux ainsi que les comtés ou les régions qu'ils desservent sont indiqués ci-après:

Bureau	*Comtés ou régions desservis par chaque bureau*
Bureaux de Québec et de Rimouski	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux de Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Charlevoix-Est, Charlevoix-Ouest, Dorchester, Gaspé-Est, Gaspé-Ouest, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Matapédia, Montmagny, Montmorency nº 1, Montmorency nº 2, Portneuf, Québec, Rimouski, Rivière-du-Loup et Témiscouata; l'île d'Anticosti dans le comté municipal de Saguenay.
Bureau de Chicoutimi	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux de Chicoutimi, Lac-St-Jean-Est et Lac-St-Jean-Ouest; la partie est du district de l'Abitibi, bornée à l'ouest par les cantons sis à l'est de Carpiquet et y compris celui-ci, vers le nord jusqu'à Doreil et en continuant vers le nord; la partie est du district de Mistassini, bornée à l'ouest par le 76e Méridien.
Bureau de Trois-Rivières	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux de Berthier, Champlain, Joliette, Maskinongé, Montcalm, Nicolet, St-Maurice et Yamaska.
Bureaux de Baie-Comeau et de Sept-Îles	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux de Saguenay (à l'exclusion de l'île d'Anticosti); la partie est du district du Nouveau-Québec, bornée à l'ouest par le 70e Méridien; la partie ouest de la Côte du Labrador.
Bureau de Montréal	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux d'Argenteuil, Deux-Montagnes, L'Assomption, Soulanges, Terrebonne et Vaudreuil; l'île de Montréal et l'île Jésus (les comtés municipaux d'Hochelaga, Jacques-Cartier et Laval).
Bureau de St-Lambert	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux de Bagot, Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Huntingdon, Iberville, Laprairie, Napierville, Richelieu, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean et Verchères.
Bureaux de Sherbrooke et de Drummondville	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux d'Arthabaska, Brome, Compton, Drummond, Frontenac, Mégantic, Missisquoi, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.
Bureaux de Hull et de Val d'Or	Toute cette partie de la province de Québec sise dans les limites des comtés municipaux d'Abitibi, Gatineau, Hull, Labelle, Papineau, Pontiac, Témiscamingue; la partie ouest du district de l'Abitibi, bornée à l'est par les cantons sis à l'ouest d'Effiat et y compris celui-ci, vers le nord jusqu'à Clerin et continuant vers le nord; la partie ouest du district de Mistassini, bornée à l'est par le 76e Méridien; la partie ouest du district du Nouveau-Québec bornée à l'est par le 70e Méridien.

3. En ce moment, la partie nord-ouest de la province de Québec est desservie par les bureaux de Hull et de Val d'Or. Les principaux centres d'activité dans le nord-ouest de Québec sont situés à Ville-Marie, Témiscaming, Lebel-sur-Quevillon et dans un rectangle d'environ 85 milles de longueur sur 55 milles de largeur borné par Val d'Or, Senneterre, La Sarre et Rouyn-Noranda. Dans toutes ces régions, du mois de janvier au mois de no-

vembre 1965, 188 prêts ont été consentis aux termes de la LNH pour la construction de 195 logements. De plus, la Société administre 96 logements à loyer à Amos, 88 à Val-d'Or et 40 à Rouyn.

La Société est en train de réexaminer les besoins du nord-ouest du Québec ainsi que les services qui y existent déjà de façon à s'assurer qu'elle continue à donner le meilleur service possible au public.

RÉCEPTION DURANT LA CONFÉRENCE SUR LA PAUVRETÉ

Question n° 354—**(M. Alkenbrack):**

1. A-t-on donné une réception le 8 décembre 1965 à l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale tenue pour organiser la lutte du gouvernement contre la pauvreté?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien d'argent a-t-on dépensé, *a*) pour la nourriture, *b*) pour les spiritueux?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Aucune réception ne fut donnée le 8 décembre 1965 pour organiser la lutte du gouvernement contre la pauvreté. Le 7 décembre 1965, on a donné une réception pour les délégués de la Conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté et les occasions opportunes, comme cela se fait lors de toutes les conférences fédérales-provinciales d'importance.

2. Les dépenses en nourriture se sont élevées à $180 et en rafraîchissements à $240 pour environ 200 invités.

*LES EXPORTATIONS DE VOITURES ET DE PIÈCES

Question n° 359—**M. Gray:**

Quelle est la valeur, *a*) des automobiles, *b*) des pièces d'automobiles qui ont été exportées du Canada aux États-Unis au cours des années 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964 et au cours de chaque mois des années 1964 et 1965?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, la question n° 359 a trait à la valeur des automobiles et des pièces d'automobiles exportées par le Canada entre les années civiles 1958 et 1965 inclusivement. Comme le document contient des chiffres nombreux, montrant un relèvement très marqué des exportations, je demande l'autorisation de faire imprimer ces chiffres au hansard plutôt que d'en donner lecture.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: voici la réponse en question.*]

1. *a*) Voici la valeur des automobiles canadiennes exportées aux États-Unis au cours de chacune des années 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964:

[L'hon. M. Nicholson.]

	(En milliers de dollars)
1958	121
1959	214
1960	424
1961	400
1962	322
1963	639
1964	20,822

D'après les données mensuelles pour 1964 et 1965, voici la valeur des automobiles exportées aux États-Unis:

1964	(En milliers de dollars)	1965	(En milliers de dollars)
Janvier	176	Janvier	2,539
Février	1,067	Février	2,157
Mars	1,029	Mars	2,788
Avril	1,252	Avril	2,632
Mai	2,080	Mai	3,225
Juin	2,345	Juin	2,690
Juillet	2,037	Juillet	1,426
Août	1,498	Août	272
Septembre	422	Septembre	12,027
Octobre	2,469		
Novembre	3,376		
Décembre	3,071		

Les derniers chiffres disponibles intéressant l'exportation en 1965 sont de septembre.

b) Les chiffres ne distinguent pas les pièces d'automobiles des pièces d'autres véhicules à moteur. Voici la valeur des pièces de véhicules à moteur exportées du Canada aux États-Unis au cours de chacune des années 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964:

	(En milliers de dollars)
1958	5,197
1959	18,871
1960	13,168
1961	10,535
1962	12,726
1963	36,358
1964	73,435

D'après les données mensuelles pour 1964 et 1965, voici la valeur des pièces de véhicules à moteur exportées aux États-Unis:

1964	(En milliers de dollars)	1965	(En milliers de dollars)
Janvier	4,153	Janvier	8,922
Février	4,165	Février	6,037
Mars	4,625	Mars	9,428
Avril	5,573	Avril	9,990
Mai	5,194	Mai	11,112
Juin	5,264	Juin	12,338
Juillet	5,155	Juillet	11,403
Août	4,687	Août	7,162
Septembre	7,739	Septembre	13,891
Octobre	7,770		
Novembre	9,347		
Décembre	9,763		

Les derniers chiffres disponibles intéressant l'exportation en 1965 sont de septembre.

*LA MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Question nº 360—**M. Gray:**

Combien de personnes étaient employées dans l'industrie canadienne de la fabrication des véhicules à moteur, *a*) durant les années 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964, *b*) durant chaque mois des années 1964 et 1965?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, la question nº 360 se rapporte à l'embauche dans l'industrie automobile. Les chiffres révèlent un accroissement très considérable de l'embauche, mais comme il y en a une très longue série, la réponse pourrait peut-être être consignée au hansard sans être lue.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la réponse en question:*]

a) La moyenne mensuelle du nombre d'employés, d'après l'industrie de la fabrication des automobiles au Canada, pour les années 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 s'établit ainsi qu'il suit: 1958, 28,263; 1959, 29,364; 1960, 29,183; 1961, 27,986; 1962, 29,954; 1963, 34,145; 1964, 38,784.

b) Le nombre d'employés, d'après l'industrie de la fabrication des automobiles au Canada, pour chaque mois des années 1964 et 1965 s'établit ainsi qu'il suit:

1964		1965	
Janvier	39,965	Janvier	44,928
Février	40,047	Février	39,250
Mars	40,333	Mars	45,973
Avril	40,687	Avril	47,610
Mai	41,180	Mai	48,107
Juin	40,974	Juin	48,035
Juillet	21,894	Juillet	36,910
Août	39,018	Août	33,968
Septembre	42,555	Septembre	45,133
Octobre	31,363		
Novembre	43,504		
Décembre	43,817		

Les derniers chiffres disponibles sont ceux de septembre 1965.

*LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES USINES DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES DE VOITURES

Question nº 361—**M. Gray:**

Combien de personnes étaient employées dans l'industrie canadienne de la fabrication des pièces et accessoires d'automobiles, *a*) durant chacune des années 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964, *b*) durant chaque mois des années 1964 et 1965?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, comme cette réponse comporte, également un très grand nombre de chiffres, je demande qu'elle soit aussi consignée au compte rendu.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la réponse en question:*]

a) La moyenne mensuelle du nombre d'employés, d'après l'industrie de la fabrication des pièces d'automobiles au Canada, pour les années 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, s'établit ainsi qu'il suit: 1958, 18,048; 1959, 19,321; 1960, 18,562; 1961, 18,350; 1962, 20,171; 1963, 23,468; 1964, 27,700.

b) Le nombre d'employés, d'après l'industrie de la fabrication des pièces d'automobiles au Canada, pour chaque mois des années 1964 et 1965 s'élève ainsi qu'il suit:

1964		1965	
Janvier	26,925	Janvier	30,233
Février	27,179	Février	30,545
Mars	27,552	Mars	30,641
Avril	28,121	Avril	31,656
Mai	28,150	Mai	32,061
Juin	27,595	Juin	31,844
Juillet	26,745	Juillet	29,831
Août	27,581	Août	31,212
Septembre	28,411	Septembre	33,603
Octobre	26,320		
Novembre	29,034		
Décembre	28,842		

Les derniers chiffres disponibles sont ceux de septembre 1965.

M. l'Orateur: Les autres questions seront-elles reservées? Est-ce convenu?

Des voix: Convenu.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler qu'on doit répondre aux questions marquées d'un astérisque dans un délai raisonnable, autrement notre procédure devient tout à fait inefficace. On a répondu, par exemple, aux questions nºs 359, 360 et 361, tandis qu'on passera outre à celle que j'ai posée au sujet de la valeur des automobiles et leurs pièces importées au Canada au cours de chaque année civile mentionnée.

Ma question a paru dans le *Feuilleton* quatre jours avant ces autres questions. Il serait intéressant de savoir pourquoi on ne peut pas donner ces renseignements et pourquoi on se hâte de fournir les autres renseignements demandés par l'honorable député.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je comprends que le très honorable député soit intéressé à sa question. On me dit que la réponse paraîtra dans le compte rendu d'aujourd'hui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cela est tout à fait irrégulier. C'est une question marquée d'un astérisque. Qu'est-ce que le ministre essaie de faire en bouleversant le Règlement et en disant tout simplement qu'il ne répondra pas à la question mais qu'il la fera inscrire au compte rendu?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au très honorable représentant quel est le numéro de sa question?

M. Grégoire: Le n° 226.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le numéro de la question est 226.

Une voix: C'est la même question posée quatre jours avant les autres.

M. Vincent: Vous devriez en connaître le numéro, puisque vous avez dit que vous feriez consigner la réponse au compte rendu.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je dois présenter mes excuses. Je ne savais pas qu'il s'agissait d'une question marquée d'un astérisque. Je présente mes excuses au très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre déposerait-il maintenant la réponse à ma question, même s'il lui faut pour cela s'absenter de la Chambre pour obtenir les renseignements? La réponse est apparemment prête.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la réponse en main mais je m'assurerai qu'elle paraisse au hansard en même temps que les réponses que j'ai déjà fournies.

[Plus tard]

*LES IMPORTATIONS D'AUTOMOBILES ET DE PIÈCES D'AUTOMOBILES

Question n° 226—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Quelle est la valeur, *a*) des automobiles et *b*) des pièces détachées que le Canada a importées des États-Unis au cours de chacune des années civiles 1963, 1964 et 1965?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Comme je l'avais promis, j'aimerais maintenant répondre à la question n° 226, marquée d'un astérisque, du chef de l'opposition. D'après les données statistiques, la valeur des automobiles et des pièces détachées que le Canada a importées des États-Unis est comme il suit:

En 1963, la valeur des automobiles privées et des camions était de $41,322,000 alors qu'en 1964, elle s'élevait à $56,700,000. Les plus récents renseignements pour 1965 visent la période de huit mois allant du mois de janvier au mois d'août; la valeur s'élevait à $72,110,000.

En réponse à la deuxième partie de la question, on m'informe que la valeur des moteurs et des autres pièces d'automobiles étaient de $536,301,000 en 1963; de $623,375,000 en 1964 et de $482,942,000 de janvier à août 1965.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

GRÈVE DE JOURNALISTES À OSHAWA—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Orlikow), je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de discuter une affaire précise d'importance publique pressante, soit la situation explosive en train de se créer dans la ville d'Oshawa à propos de la grève entre une succursale du Syndicat des journalistes de Toronto et le *Times* d'Oshawa. Cette situation exige du Parlement qu'il discute les dispositions archaïques du Code criminel concernant les piquets de grève et prenne des mesures positives pour le moderniser, afin de prévenir le recours à la violence et autres délits.

Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être parler de la seule question pertinente à cet égard, c'est-à dire celle de l'urgence. C'est une condition que je connais bien, car j'ai déjà eu recours à cet article du Règlement.

Je n'aurais pas proposé cette motion aujourd'hui si, comme bien d'autres, je ne considérais pas que cette situation à Oshawa pourrait devenir explosive si le Parlement n'intervient pas.

Comme Votre Honneur le sait, le Code criminel comporte des dispositions concernant les piquets de grève, et les décisions des tribunaux ont limité leur nombre à trois ou quatre. Cette interprétation ne vaut pas pour notre époque, puisque le juge Rand a dit dans son jugement que les piquets de grève doivent comporter un élément de persuasion morale sans aller jusqu'à la violence ou à la force.

Des difficultés très graves ont surgi à Oshawa parce que c'est en vain que les syndicats ouvriers ont essayé de convaincre les différents gouvernements de modifier cette décision, et qu'ils sont maintenant décidés à obtenir une revision de cette loi.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que l'honorable député est maintenant en train de discuter ou de débattre le bien-fondé de l'affaire qu'il voudrait discuter. Je l'invite donc à ne parler pour l'instant que de l'importance pressante de l'affaire.

M. Scott (Danforth): Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Je croyais qu'un certain historique était requis pour bien situer cette affaire. En tout cas, j'en suis arrivé à l'importance pressante.

• (3.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, une demande d'injonction pour interdire tout piquetage attend présentement la décision de la Cour suprême de

l'Ontario et cette question est très urgente car le mouvement ouvrier a annoncé qu'il ne peut permettre que le décret de la cour empêche une grève motivée et légale, Inutile d'insister sur les conséquences probables qui rendent la motion si urgente. Ainsi, le maire d'Oshawa a . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député fait des accrocs au Règlement, car il prévoit que, pour le moment, il faut se borner strictement à expliquer à la présidence pourquoi le débat est urgent.

L'hon. M. Churchill: C'est un violateur des lois.

M. Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, la motion en question sera entendue demain. A cause des sérieuses conséquences qui pourraient découler de la décision, j'ai jugé opportun de présenter cette question comme revêtant une importance publique pressante. Pour éviter toute violence, tout incident illégal, ce que personne ne veut car nous comprenons tous la nécessité d'obéir aux lois du pays, il importe, à mon avis, que le Parlement examine immédiatement les dispositions du Code criminel concernant l'installation légale de piquets de grève, et rende une décision destinée à adapter ces lois aux pratiques modernes du travail, afin d'empêcher le genre de violence susceptible de se produire. Il m'a donc semblé, monsieur l'Orateur, que je ne saurais présenter aujourd'hui de question plus importante.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si d'autres députés veulent éclairer la présidence sur la quesiton de l'urgence, je les invite à le faire, pourvu qu'ils limitent leurs observations à la question de l'urgence sans débattre le fond de la motion du député de Danforth.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai appuyé la motion du député de Danforth (M. Scott) et je tiens à soumettre, comme motif d'urgence, les déclarations du maire de la ville en cause. Il aurait dit, d'après les nouvelles de journaux, que ni la police locale ni la police provinciale de l'Ontario ne parviendraient à maîtriser la situation et qu'il faudrait faire appel à la troupe. J'estime donc, monsieur le maire . . . (*Exclamations*) . . .

. . . Monsieur l'Orateur, si cela se produit et que le ministre de la Défense nationale soit obligé d'envoyer des troupes, on fera face à la situation suivante dans cette ville: des milliers de militaires seront opposés à des milliers de membres de piquets de grève. Les répercussions seraient si graves qu'on ne devrait pas en rire, comme certains députés le font. Nous ne devrions pas passer notre temps à nous demander si notre conduite est conforme au Règlement; nous devrions plutôt agir afin d'éviter un état de choses très grave qui pourrait entraîner des répercussions que déploreraient tous les députés et tous les Canadiens.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, le commentaire n° 100 de la quatrième édition de Beauchesne traite de cette question d'urgence du débat quand on veut proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement. Je suis certain que Votre Honneur a déjà relevé les mots du commentaire n° 100 qui signalent qu'une motion d'ajournement proposée en vertu de l'article 26 du Règlement doit engager la responsabilité administrative du gouvernement, dans ce cas-ci, le gouvernement fédéral. J'estime, monsieur l'Orateur, que le problème qui se pose à Oshawa relève de la compétence de la province d'Ontario. Voilà la première chose.

La deuxième se trouve au paragraphe (3) qui se lit comme il suit:

> «Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat»...

Il ajoute «lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas» un débat sur la question.

Or, monsieur l'Orateur, on nous dit que cet après-midi, dès que nous aborderons l'ordre du jour, nous serons saisis d'une motion de subsides provisoires, et que nous aurons sûrement l'occasion de discuter de cette question si la chose est tellement urgente. Par ailleurs, la Chambre n'est pas présentement saisie de modifications au Code criminel.

Il me semble également qu'il serait inutile de discuter de cette question puisque nous ne ferons qu'exhorter les intéressés à obéir à la loi existante. En outre, monsieur l'Orateur, il est dit à l'alinéa 5 du commentaire 100:

> On ne peut proposer l'ajournement de la Chambre en raison d'une situation critique qui régnerait en général dans quelques régions du pays.

Personne ne peut contester qu'il règne une situation critique dans cette ville, mais le commentaire précise qu'une situation critique régnant dans une certaine localité ne suffit pas à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement. En outre, nous devons reconnaître que la question ne saurait être réglée par un débat à la Chambre; il ne serait donc pas opportun de la soulever en raison de l'urgence du débat, car s'il y a urgence à cet égard, il faut être sûr que le débat pourra résoudre le problème ou au moins mener à sa solution.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de la circonstance pour signaler une erreur dans le Règlement, en ce qui a trait à l'article 26. Au fait, si on s'en tient à la version anglaise du nouveau Règlement qui nous est soumise, probablement que la motion est irrecevable, mais si on s'en tient à la version française, la motion est acceptable.

[*Traduction*]

Toute décision rendue par M. l'Orateur après avoir entendu le débat sur la question d'urgence...

[*Français*]

Il est question ici de l'urgence du problème, ce qui n'est pas le cas dans la version française, puisque dans la version française il est dit:

Toute décision sur l'importance pressante de la question...

Or, ce n'est pas l'urgence, c'est l'importance qui attire l'attention, à prime abord, dans l'édition française, c'est l'importance qui est qualifiée dans l'édition française. Il y a bien la question d'urgence, mais le point principal demeure tout de même l'importance.

Or, monsieur l'Orateur, la question soulevée dans la motion présentée par l'honorable député, est très importante, selon la version française, quand se pose une question d'importance pressante et, selon la version anglaise, l'urgence est peut-être moins primordiale que l'importance.

Alors, monsieur l'Orateur, je soumets que si l'on tient compte de la version française la motion doit être acceptée, mais qu'elle n'est peut-être pas acceptable si l'on considère la version anglaise. De toute façon, je crois que la différence entre les deux versions devrait être étudiée.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, deux mots seulement sur certains points soulevés. Le député de Medicine-Hat (M. Olson) prétend que d'après Beauchesne, quatrième édition, commentaire 100, paragraphe (1), cette motion est irrecevable parce qu'elle n'engage pas la responsabilité administrative du gouvernement.

Je tiens à signaler à l'attention de Votre Honneur et l'honorable député que cette question a été discutée maintes fois; que le 23 octobre 1964, M. l'Orateur Macnaughton déclarait que l'article 26 du Règlement peut s'appliquer à toute question relevant du Parlement, si aucun facteur ne s'y oppose.

La motion de mon collègue vise, au fond, à l'étude d'une question relevant du Code criminel par la Chambre. Étant donné que le Code criminel relève du Parlement, j'estime convenable que nous soyons saisis d'une question s'y rapportant.

Pour ce qui est du second point, il s'agit de savoir si un débat sur la question est urgent ou non; autrement dit, allons-nous discuter de la question dès maintenant ou la remettrons-nous à plus tard, sous prétexte que nous n'aurons pas l'occasion d'en discuter dans un délai raisonnable?

La question est si grave, à notre avis, que nous ne devrions pas la remettre à plus tard dans la journée, vu qu'elle risquerait d'être étudiée d'une façon interrompue, en même temps que d'autres questions qui pourraient être soulevées pendant l'examen des crédits provisoires. La Chambre devrait donc l'étudier séparément, le plus tôt possible, c'est-à-dire dès maintenant.

• (3.10 p.m.)

Quant à l'urgence du débat, rien n'indique dans le Règlement qu'une décision doit être rendue par le Parlement. Ce qui importe, s'est de savoir si l'intérêt public souffrirait faute de cet examen ou de ce débat au Parlement. Nous croyons que par suite des dispositions du Code criminel, une situation grave peut surgir à Oshawa dans quelques heures, et que le Parlement doit discuter lui-même cette situation, aussitôt que possible. C'est pourquoi mon collègue a présenté cette motion.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Je veux me reporter au paragraphe (1) du commentaire 100, où il est indiqué que la question doit mettre en cause la responsabilité administrative du gouvernement. Cette motion tend à l'ajournement de la Chambre pour que soit débattue une question précise d'importance publique pressante, à savoir, la situation explosive qui se dessine dans la ville d'Oshawa au sujet de la grève qui opposera le syndicat local de la *Toronto Newspaper Guild* et le *Times* d'Oshawa. La grève relève de la compétence administrative de la province d'Ontario, non de celle du gouvernement fédéral. Cela étant, on ne peut saisir le Parlement de la substance même de cette grève.

Dans la seconde partie de la motion, le motionnaire dit que le Parlement devrait discuter les dispositions archaïques du Code criminel concernant les piquets de grève et prendre des mesures pour moderniser ces dispositions. Autrement dit, on nous demande de modifier la loi. Tant que la loi demeurera dans son état actuel, et si j'ai bien compris ce qu'a dit le député, les tribunaux sont maintenant saisis de l'affaire, la deuxième partie de la motion—si elle a une validité quelconque—indiquerait que nous ne devons pas, pour

le moment, discuter ici de l'affaire. Le Parlement a toujours fait très attention, en pareilles circonstances, à ne pas influencer la décision d'une question devant les tribunaux.

Pour ces deux autres motifs, je demande à Votre Honneur de déclarer la motion irrecevable.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): C'est une motion vraiment peu courante. La raison invoquée pour motiver l'urgence, c'est que le tribunal sera saisi demain de cette affaire, et qu'on s'attend, étant donné la loi actuelle, à une décision contraire à une action prévue ou entamée. C'est demander au Parlement de faire une chose qu'il n'a pas l'autorité de faire. C'est sur ce point que je m'élève vivement.

La motion parle des dispositions archaïques du Code criminel relativement aux piquets de grève, mais je n'ai pas à en juger. Elle dit ensuite qu'il faudrait prendre des mesures concrètes pour moderniser ces dispositions afin d'empêcher la violence et d'autres infractions à la loi. La motion est spécieuse et rédigée de manière à englober tout le domaine en cause. Le motionnaire a dû se dire que le Parlement ne détient pas cette autorité.

Que sommes-nous censés faire? En parler parce qu'on a peur du jugement à venir? Le Parlement devrait-il légiférer aujourd'hui sur le piquetage sous la menace de crainte au sujet de ce jugement? Le Parlement n'a pas ce pouvoir. Nous pourrons approfondir la question lorsque la Chambre sera saisie de la motion de finances provisoires. La présente motion serait contraire à tous les principes parlementaires, car elle voudrait que, lorsqu'on craint l'application d'une loi, comme c'est le cas ici, le Parlement, devant cette crainte, soit censé la modifier. La réponse se trouve certes dans l'énoncé même de la proposition.

Je ne me demande même pas s'il pourrait se créer une situation grave. Je n'aurais jamais cru entendre proposer à la Chambre que le Parlement, à cause d'une décision que les tribunaux pourraient rendre demain, devrait modifier aujourd'hui une loi qui serait devenue désuète.

M. l'Orateur: Je reconnais le bien-fondé des arguments qu'ont fait valoir le ministre des Travaux publics et le chef de l'opposition. J'estime, comme eux, que la question relève au premier chef de la compétence provinciale. L'aspect urgent du problème est essentiellement du ressort provincial. De toute évidence, il faudrait modifier le Code criminel, comme l'a signalé le député, pour que la motion puisse relever de la compétence fédérale. La modification du Code criminel n'est pas tellement urgente, il me semble, car elle ne répond pas aux conditions que nous exigeons d'ordinaire en pareils cas, c'est-à-dire, l'urgence du débat aux termes du paragraphe (3), commentaire 100 de Beauchesne.

Je signale en passant l'argument invoqué par le député de Lapointe. En examinant la traduction, je m'aperçois qu'elle a un sens quelque peu différent du texte anglais. Je suis d'accord avec lui qu'il y aurait lieu d'approfondir la question.

En ce qui concerne l'urgence du débat, que la présidence doit peser en ce moment, comme la Chambre va se former en comité des subsides tantôt, nous aurons tout le temps voulu pour étudier la substance de la motion présentée par le député de Danforth.

C'est pourquoi je ne saurais accepter cette motion.

LA CONFÉDÉRATION

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE L'IMMIGRATION AU SUJET DU STATUT PARTICULIER

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet d'un discours qu'il a prononcé en fin de semaine. D'après un compte rendu dans les journaux, il a dit que lorsqu'un nouveau groupe dirige une province, il devient à son tour en mesure de réclamer et d'obtenir un statut particulier au sein de la Confédération. J'aimerais à ce propos demander à l'honorable ministre si les déclarations qu'on lui attribue représentent le nouveau fédéralisme.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, voici ce que j'ai dit à Québec: on entend souvent dire que les droits d'un groupe ethnique peuvent se rattacher au fait que ce groupe ethnique était ici en premier. J'ai tout simplement dit qu'à mon avis, ce n'était pas une source de droits absolus puisque les Indiens ont été ici bien avant les Anglo-canadiens et les Canadiens français et qu'ils n'ont pas de privilèges, excepté ceux que la Constitution leur donne.

J'ai dit—et je pourrais très bien me référer à mon discours si nous n'en étions pas au stade de l'appel de l'ordre du jour—que si un groupe ethnique devient tellement important dans la composition de notre société que ce groupe ethnique peut, à un moment donné, briser la nation, il y occupe une place particulière. S'il y avait un million d'Ukrainiens

au Manitoba, probablement que ce serait là une source de droits dont la Constitution ne fait pas mention.

Je ne peux pas dire que le rapport du journal est faux, mais c'est simplement un rapport de journal qui ne pourrait pas, en quelques lignes, respecter toute la pensée que j'ai élaborée pendant trois quarts d'heure de temps.

[*Traduction*]

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Comme il a parlé des Ukrainiens, qui ne le cèdent qu'aux Anglo-Saxons au point de vue numérique au Manitoba, sait-il s'ils ont déjà cherché à obtenir des privilèges spéciaux dans cette province?

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

CONTRAT DE RADOUB DU «BONAVENTURE»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il a reçu un télégramme signé par quelque 6,000 personnes de la région de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) concernant l'adjudication du contrat de radoub du *Bonaventure*? En outre, lui a-t-on signalé les plaintes selon lesquelles les marins en service sur ce navire auraient été avertis, quelques mois avant l'adjudication du contrat de radoub, de se préparer à faire venir leurs familles à Montréal?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce télégramme et l'on m'a signalé les plaintes en question. J'ai discuté cette affaire avec le ministre le plus directement intéressé. Aussi le ministre de l'Industrie pourrait-il sans doute répondre à la question.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, on vient de dire que l'équipage avait été informé des mois à l'avance du lieu où devait se faire la remise en état. J'aimerais donc préciser qu'un appel d'offres avait été fait, il y a quelque temps, par l'entremise des trois chantiers capables de faire le travail: *Saint John Drydocks, Halifax Shipyards* et *Davie Shipbuilding Company.* L'appel, fait il y a quelque temps, expirait le 1er février, à 5 heures de l'après-midi. Avant cette date, par conséquent, les soumissions n'avaient pas à être présentées et on ignorait quelles mesures les armateurs envisageaient.

[L'hon. M. Marchand.]

Le 1er février, à 5 heures, on a donc pris connaissance publiquement des soumissions, avec le résultat que j'ai annoncé le 2 février à 11 heures du matin. Par conséquent, il me semble assez évident que seules les entreprises elles-mêmes savaient d'avance quel serait le résultat de l'appel d'offres et ce qu'il adviendrait des soumissions.

M. Douglas: Puis-je demander deux choses, monsieur l'Orateur. D'abord, comment le ministre explique-t-il la clairvoyance remarquable dont semblent avoir fait preuve les fonctionnaires, annonçant—des mois d'avance peut-être—que les employés du navire devraient chercher à loger leurs familles ailleurs? Deuxièmement, compte tenu de la situation économique très grave à Saint-Jean, le ministre a-t-il songé à la possibilité d'adjuger le contrat en régie intéressée à la *Saint John Drydock Company,* ce qui assurerait au gouvernement un service non pas au prix coûtant, mais à un prix très légèrement supérieur, et viendrait en aide à cette région en détresses?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, quant à la clairvoyance, il nous a été impossible de découvrir quels marins, s'il y en a, se sont fait dire de chercher à se loger à Québec. Peut-être pourrais-je répondre au nom du ministre de la Défense nationale et signaler que, lorsqu'il a été question du radoub du *Bonaventure,* on a cherché à obtenir des renseignements du ministère de la Production de défense sur l'endroit possible des travaux. Il n'y a que trois endroits possibles et le ministère de la Défense nationale y a mené une enquête pour découvrir s'il serait possible de loger les marins. La réponse au questionnaire était qu'aucune installation n'était disponible.

Le ministère a compris alors que, peu importe où irait le navire, le personnel naval affecté au radoub devrait trouver son propre logement et recevoir des allocations appropriées. Cela a peut-être donné lieu à des conjectures au sujet de l'endroit où ils pourraient être envoyés; cela a peut-être porté des individus à se renseigner sur leur destination et sur les logements qu'ils pourraient y trouver. Je suis d'avis que la clairvoyance est la sagesse après coup.

En réponse à la deuxième question, je pense que cela serait une déviation très importante de la politique de plusieurs gouvernements successifs en ce qui concerne l'approvisionnement du ministère de la Défense nationale, sage politique aux termes de laquelle on cherche à faire le meilleur emploi possible des crédits du ministère pour obtenir du

matériel de défense de bonne qualité. Voilà la raison principale pour laquelle nous nous en sommes tenus au régime des offres fondées sur la concurrence. Si une région frappée durement par le chômage a besoin d'une aide spéciale, comme l'honorable député le sait sûrement, le gouvernement a établi des programmes permanents et des programmes d'urgence pouvant servir à cette fin.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale à ce sujet. Le ministre a-t-il tenu compte du fait que le *Bonaventure* sera amarré tout l'hiver prochain à cause de la glace sur le Saint-Laurent, et qu'on en aura peut-être besoin pour faire face à une situation critique, comme le cas s'est posé au sujet de Chypre?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. Lorsque le radoub a été autorisé, on a tenu compte de ce fait.

M. Bell: Avec quel résultat? Quelle est l'explication? De quoi avez-vous tenu compte?

L'hon. M. Hellyer: Le gouvernement a mis au point des projets de rechange au cas où des opérations seraient nécessaires durant le radoub de ce navire.

[*Plus tard*]

M. Robert J. McCleave (Halifax): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre de la Production de défense. Avant d'adjuger le contrat de radoub du *Bonaventure*, le ministre tiendra-t-il compte des frais supplémentaires qu'auront à assumer les contribuables si l'on déplace loin du port d'attache du *Bonaventure* les officiers, les hommes et leurs familles qui s'opposent à ce placement? Corrigera-t-il aussi la déclaration voulant que les *Halifax Shipyards* aient soumissionné, compte tenu des renseignements qu'il a donnés lui-même et dont fait foi la page 636 du hansard?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas avoir donné l'impression que les membres d'équipage du *Bonaventure* seraient déplacés, contre leur gré, très loin de chez eux. Je ne saurais accepter ce postulat. Toutefois, on tiendra compte de tous les frais concernant la revision et le radoub lors de l'adjudication du contrat.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Industrie une question découlant de la réponse qu'il a donnée un peu plus tôt au sujet de pratiques commerciales saines touchant le *Bonaventure*. Si c'est là la politique du gouvernement, pourrait-il nous dire pourquoi la frégate *Waterford* a été confiée aux chantiers maritimes *Vickers* à Montréal sans mise en adjudication? C'était, je crois, l'année dernière ou l'année avant.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE DE FAIRE ENQUÊTE SUR UNE DÉCISION DU COMITÉ CANADIEN DES RELATIONS OUVRIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Travail?

Étant donné que le Syndicat général du cinéma et de la télévision affilié à la CSN ne semble pas avoir obtenu l'appui de la majorité des employés de métier à la Société Radio Canada, réseau français, et étant donné que le comité des relations ouvrières, comité canadien des relations ouvrières, refuse de reconnaître ce syndicat, l'honorable ministre peut-il instituer une enquête à ce sujet pour être en mesure d'en faire rapport à la Chambre lors de l'étude des prévisions budgétaires de son ministère?

[*Traduction*]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail ne devrait pas se poser et ne se pose pas en juge au Conseil canadien des relations ouvrières. Comme je l'ai dit à la Chambre plus tôt au cours du mois, j'ai rencontré les représentants de la CSN dernièrement. A mon sens, ces réunions ont été fructueuses. Nous devons nous rencontrer encore à la fin de ce mois, et toute mesure que le gouvernement pourra décider de prendre sera annoncée après cette réunion.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

LE SERVICE-VOYAGEURS—L'AUDITION DE L'APPEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports s'il peut dire à la Chambre quand sera entendu l'appel au gouverneur en conseil au sujet du service-voyageurs du Pacifique-Canadien?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Les diverses pétitions reçues jusqu'ici, monsieur l'Orateur, sont étudiées de façon approfondie. Je crois qu'il est difficile

de fournir des précisions avant que cette étude soit terminée, mais le gouvernement est désireux de régler la question, monsieur l'Orateur, le plus tôt possible.

M. Olson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux pétitionnaires qu'ils pourront en appeler verbalement ou qu'une période sera prévue pour en appeler verbalement?

L'hon. M. Pickersgill. Vu le grand intérêt de la question, et même si une décision finale n'a pas été prise par le gouvernement, il est fort probable, monsieur l'Orateur, que cela se fasse.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme on a proposé l'autre jour que l'ensemble des problèmes du Pacifique-Canadien soit soumis à un comité des transports, le ministre des Transports nous dira-t-il si le gouvernement a décidé quel serait le mandat du comité à cet égard?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur. J'ai examiné moi-même la question et j'espère en parler avec mes collègues, afin d'inscrire quelque chose au *Feuilleton* demain, si la chose est possible.

LES ÉCRITS RACISTES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que le comité de son ministère étudie depuis déjà dix-huit mois la possibilité de bannir la littérature haineuse, et que tous les partis à l'Assemblée législative d'Ontario ont adopté à l'unanimité récemment une mesure recommandant la même chose, le ministre dira-t-il à la Chambre si le gouvernement est disposé à rompre le silence qu'il garde sur cette question très importante ou si nous devrons avoir recours à un amendement?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Comme le député le sait, une Commission a étudié toute cette affaire et le ministère examine présentement son rapport. Le rapport est également en voie de traduction et d'impression, et j'espère pouvoir le déposer aussitôt que possible. Toutefois, je doute que cela puisse se faire d'ici un mois ou deux.

[*Plus tard*]

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Elle se rattache à la réponse qu'il a donnée au député d'Ontario qui l'interrogeait sur les écrits haineux. D'après ce que j'ai cru comprendre, la traduction de ce rapport prendrait un mois ou deux. Ai-je mal interprété? Faudra-t-il moins de temps?

L'hon. M. Cardin: Non, il ne faudra pas un mois ou deux pour le faire traduire, mais pour le faire imprimer, car il paraît que les imprimeurs sont surchargés de travail.

M. Fairweather: Puis-je poser une question complémentaire? Ce rapport est-il long? La Chambre, assurément...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA CONFÉDÉRATION

LES FORCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES QUI AGISSENT SUR L'UNITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Elle a trait à une question sur laquelle il a fait plusieurs déclarations au cours des législatures précédentes, c'est-à-dire l'enquête interministérielle sur les forces économiques et sociales agissant sur l'unité canadienne. Peut-il dire à la Chambre si le comité a terminé son enquête et si une partie de son rapport sera mise à la disposition des députés?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais examiner la question. J'en ai parlé à la dernière session, mais depuis ce temps, le Conseil économique du Canada en a également été saisi.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA MISE EN ACCUSATION DE M. HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre pourrait-il dire à la

Chambre si les conseillers juridiques de la Gendarmerie royale du Canada ont terminé leur étude des dossiers et des documents saisis récemment dans les locaux du Syndicat international des gens de mer? Si oui, cette étude motive-t-elle la mise en accusation de Harold Chamberlain Banks et d'autres personnes?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les documents et les dossiers dont parle le député n'ont pas encore été rendus publics par la Cour suprême du Canada. Le solliciteur général m'informe en plus que les enquêtes entreprises et interrompues par les procédures de la cour seront reprises dès que la Cour rendra publics ces documents.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Un quotidien de la province de Québec rapportait en première page, ce matin, que, selon un député de la Colombie-Britannique, en plus des plans d'enquête sociopsychologique conçus à Washington pour étudier le degré d'agressivité et d'insatisfaction de divers peuples d'Amérique latine, un plan analogue a été conçu pour la population canadienne d'origine française; le tout étant coiffé du titre «Projet Révolte—une enquête du Pentagone sur le Québec».

Le premier ministre pourrait-il nous dire ce que le Pentagone a à faire dans la province de Québec?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu ce rapport. L'honorable représentant pourrait peut-être inscrire la question au *Feuilleton.*

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU SUD—LES PARTISANS DES VIETCONGS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question découlant d'une déclaration que je lui ai entendu faire hier soir au cours d'une émission radiophonique qui s'appelle, sauf erreur, *Cross Country Check-up* ou quelque chose du genre. On lui avait demandé s'il était prêt à reconnaître la déclaration de personnes comme le général Gavin, selon qui 80 p. 100 des citoyens du Vietnam du Sud appuient les Vietcongs. Le ministre a dit à son auditoire radiophonique qu'il avait en main des rapports contredisant cette évaluation du général Gavin et d'autres personnes. Si le ministre a en main de tels documents, voudrait-il les déposer à la Chambre afin que les députés puissent être renseignés là-dessus, ce qui leur permettra d'évaluer la situation au Vietnam du Sud?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, je n'ai fait aucun commentaire au sujet du général Gavin en répondant aux questions qui m'ont été posées, et autant que je me souvienne, on ne m'a posé lors de ce programme aucune question touchant le général Gavin. Ce que j'ai dit, c'est qu'en ce qui concerne les renseignements qui m'ont été donnés, les Vietcongs représentaient une bonne partie de la population du Sud, mais que cela ne motivait pas la croyance qu'ils représentaient la majorité des citoyens du Sud.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Dans l'avis de motion n° 45, je demandais que soient déposées les communications échangées entre le président des États-Unis et le premier ministre et le gouvernement canadien au sujet d'une assistance militaire ou de toute autre forme d'aide relativement au conflit du Vietnam, pourvu que le président des États-Unis y consente. Le ministre me dirait-il si cette requête a été soumise au président des États-Unis et si ces documents seront déposés?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, une mission officielle retenait sans doute l'honorable député à l'extérieur de la Chambre, mais le gouvernement a accepté cette motion compte tenu des réserves habituelles, soit, en l'occurrence, le consentement du président des États-Unis, qui n'a pas encore été reçu.

M. Woolliams: Une autre question complémentaire. Je remercie le ministre de son préambule, mais j'aimerais savoir si on a demandé au président des États-Unis de consentir à ce que ces lettres et documents soient déposés à la Chambre des communes, car les déclarations de l'ancien ministre des Finances et du premier ministre ne concordaient pas.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de rafraîchir sa mémoire en priant Radio-Canada de lui faire entendre l'enregistrement de cette interview? Je me souviens très clairement qu'il n'a pas employé le mot «advice» mais qu'il a dit avoir les rapports.

L'hon. M. Martin: Rien ne me ferait plus plaisir que d'entendre ma propre voix de nouveau, monsieur l'Orateur.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE AUX PIQUETS DE GRÈVES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice dirait-il si son ministère envisage d'apporter des modifications au Code criminel concernant les piquets de grève. A-t-on fait quelque chose dans ce sens? S'est-on plaint, jusqu'à maintenant, que la loi actuelle était archaïque et ne correspondait plus aux conditions modernes?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il faudra que j'examine la question. Je rendrai compte à la Chambre plus tard.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA NOCIVITÉ POSSIBLE DES PESTICIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur, l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère a-t-il entrepris des recherches pour déterminer si les puissants pesticides en usage au pays menacent la santé des Canadiens?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Noble: Question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement entend prendre des mesures par suite de ces recherches?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il me faut considérer cette question comme préavis. Les recherches sont de nature technique et, depuis que mon honorable ami m'a prévenu de sa question, il n'a pas été possible de procéder à l'examen nécessaire.

[M. l'Orateur.]

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre pourrait me dire si son ministère a pris des mesures précises concernant l'aldrine et la dieldrine, comme on l'a fait à Washington la semaine dernière.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais considérer cette question comme préavis.

L'ÉNERGIE

L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE NELSON (MANITOBA)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsier l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. J'aimerais lui demander si des négociations sont en voie entre son ministère et la province du Manitoba concernant l'aménagement hydro-électrique de la rivière Nelson. Si oui, en sont-ils venus à un accord, sauf en ce qui a trait à une étude du potentiel hydraulique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je propose à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA LIVRAISON EN COMMUN ET L'ÉMISSION DES CHÈQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Il s'agit de la Commission canadienne du blé. Le ministre a-t-il eu le temps de discuter avec les représentants de cette Commission de la date de fermeture de la période de livraison en commun? Quand les chèques seront-ils émis?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je réponds oui à la première partie de cette question. La Commission n'est pas en mesure de me faire connaître exactement la date de la fermeture du syndicat. Elle s'occupe présentement des transferts.

LES POSTES

RETARD APPORTÉ À LA LIVRAISON DU COURRIER PROVENANT DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Aurait-il l'obligeance de faire enquête sur le retard apporté à la livraison du courrier des Prairies, surtout en

ce qui a trait aux quotidiens, et de voir à ce que son ministère prenne des dispositions en vue de hâter l'arrivée de ces importants journaux de nos circonscriptions?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Je le ferai certainement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je suppose que le ministre a pris note de la question de l'honorable député. Si aucune mesure appropriée n'est prise, peut-être pourrait-on inscrire la question au *Feuilleton.*

L'EXPO '67

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé au ministre du Commerce une question portant sur le niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent et surtout au sujet de l'île qui est aménagée pour l'exposition. Le ministre a repondu qu'il tenait ma question pour préavis. Serait-il en mesure d'y répondre maintenant et de fournir à la Chambre quelques renseignements à ce sujet?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Je crois, monsieur l'Orateur, que cette question relève du ministre des Transports. J'en suis venu à cette conclusion en la lisant dans le hansard.

M. Langlois (Mégantic): Le ministre des Transports pourrait-il étudier cette question et faire rapport à la Chambre?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Les crédits de mon ministère doivent être étudiés aujourd'hui,—du moins, je l'espère. Je serai heureux de discuter cette question à ce moment-là.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

PRÉSUMÉE INTIMIDATION DE LA PART DE LA «UNITED PRESS INTERNATIONAL»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre du Travail s'il a reçu un télégramme de la *Canadian Wire Service Guild,* en guise de plainte contre la *United Press International* qui userait d'intimidation à l'égard de ses employés, présentement en train de se syndiquer; si, d'autre part, il a maintenant reçu une plainte officielle et formelle, sous l'empire de la loi pertinente, au sujet de ces pratiques injustes à l'égard des travailleurs, et si des mesures sont prises pour y remédier.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je répondrai à la première partie de la question, monsieur l'Orateur, en disant que j'ai reçu un télégramme, aujourd'hui même. Je l'ai soumis aux fonctionnaires de mon ministère pour obtenir un rapport, mais je n'ai pas encore reçu le rapport. Quant à la deuxième partie de la question, je devrai la considérer comme préavis.

LA GRÈVE DES CAMIONNEURS EN ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. A-t-il d'autres renseignements sur la grève des camionneurs en Ontario? Comme cette grève se prolonge, n'a-t-il pas l'intention d'inviter les parties intéressées à se rencontrer afin d'en arriver à un règlement?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je ne crois pas encore, monsieur l'Orateur, qu'il me soit nécessaire de les réunir. Les parties intéressées ont déjà rencontré des médiateurs officiels de mon ministère et du gouvernement provincial à Windsor en fin de semaine, soit vendredi, samedi et dimanche. Les deux côtés ont accepté de reprendre les négociations avec les mêmes fonctionnaires, peut-être à Toronto ou à Hamilton, dans le courant de la semaine.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA BASE NAVALE DE POINT-EDWARD— L'EMBAUCHAGE DES EMPLOYÉS RENVOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): J'aimerais répondre, monsieur l'Orateur, à la question que m'a posée le député de Cap-Breton-Nord et Victoria au sujet de l'emploi à la base navale de Point-Edward.

Au 1er janvier 1966, la base navale de Point-Edward comptait 157 travailleurs, y compris 64 employés classés, 64 employés rémunérés au taux courant et 29 employés intermittents. Le 31 janvier 1966, 34 travailleurs furent licenciés: 22 ouvriers spécialisés, 2 chauffeurs et 10 journaliers. Neuf ouvriers spécialisés ont été envoyés chez un autre employeur et deux d'entre eux ont déjà commencé à travailler, tandis que les sept autres doivent commencer sous peu.

Les demandes des treize autres ouvriers spécialisés ont été soumises à l'examen des entrepreneurs du projet d'eau lourde. Le bureau local n'a pas encore réussi à placer les ouvriers non spécialisés.

LA PRÉSENTATION D'UN CODE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de poser une question au ministre du Travail. Vu l'assurance qu'a donnée son prédécesseur, l'ancien ministre, lorsqu'il a présenté le Code canadien du travail, qu'une mesure législative sur un code canadien de la sécurité au travail était en voie de préparation et serait bientôt présenté à la Chambre, le ministre nous dirait-il si la mesure sera présentée au cours de la présente session?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie cette question en ce moment. J'espère faire sous peu une déclaration à ce sujet.

LES TRANSPORTS

LE RATTACHEMENT AU RESTE DU PAYS DE TERRE-NEUVE ET DE L'ÎLE DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question à laquelle il répondra sûrement avec autant de plaisir que j'en ai à la poser. Maintenant que la construction de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard est commencée, le gouvernement étudiera-t-il la possibilité de réunir par une chaussée ou un tunnel avec le reste du Canada deux autres îles importantes? Je veux parler de Terre-Neuve et de l'île de Vancouver.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): A mon sens, monsieur l'Orateur, il faudrait accorder la priorité à Terre-Neuve.

Une voix: Pourquoi?

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports par suite de sa réponse au député de Comox-Alberni. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'entreprendre une étude sur la possibilité de construire un tunnel sous le détroit de Belle-Isle entre Terre-Neuve et le Labrador, comme l'a proposé le premier ministre de Terre-Neuve?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Chatterton: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: La question enfreint le Règlement. Il ne peut donc pas y avoir de questions supplémentaires. Le député d'Esquimalt-Saanich voudra peut-être poser une nouvelle question au ministre.

[L'hon. M. Marchand.]

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Le ministre des Transports ayant répondu que l'île de Vancouver serait oubliée, le gouvernement étudiera-t-il l'octroi de subventions aux navires en voie de construction par la province de Colombie-Britannique?

L'hon. M. Pickersgill: La question me semble hypothétique.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture auquel je voudrais demander s'il prévoit une réunion fédérale-provinciale ou encore une réunion à un échelon inférieur avant de présenter son projet de loi concernant la création d'une commission canadienne du lait, ainsi que l'établissement de l'assurance-récolte au pays?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. En réponse, je désire l'informer que les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture rencontreront les délégués des provinces à Ottawa, le 17 février, pour y discuter de l'assurance-récolte. Jusqu'ici, aucune disposition n'a été prise en vue d'une réunion officielle portant sur la commission canadienne de l'industrie laitière.

A PROPOS DE LA CRÉATION D'UN OFFICE DE GRAINS DE PROVENDE

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser, à l'honorable ministre des Forêts, une question supplémentaire à celle que je viens de poser au ministre de l'Agriculture, en qui je salue à nouveau le premier ministre de l'Agriculture bilingue au Canada depuis la Confédération.

Le ministre des Forêts peut-il nous dire si lui, à son tour, prévoit une réunion fédérale-provinciale entre les différents ministres concernés ou une réunion à l'échelon inférieur, avant l'adoption de la loi relative à la création d'une agence des grains de provende?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): Non, monsieur le président.

[*Traduction*]

L'ALBERTA—DEMANDE D'AIDE AUX AGRICULTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question com-

plémentaire au ministre de l'Agriculture. Lorsqu'il rencontrera les ministres provinciaux de l'Agriculture, pourra-t-il dire à l'honorable M. Strom, ministre de l'Agriculture en Alberta, qu'il lui est enfin possible de se rendre à notre demande d'assistance supplémentaire prévue par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour les cultivateurs de la région de Peace-River?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette question avec M. Strom lors de mon voyage dans l'Ouest et j'ai fait savoir sans équivoque à la Chambre les raisons qui nous empêchent de verser dans une région donnée des montants supplémentaires à l'assistance à l'agriculture des Prairies. Toutefois, je discuterai volontiers avec lui d'autres mesures relevant de notre compétence constitutionnelle et qu'il pourra trouver utiles.

AIR CANADA

WINNIPEG—LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LA BASE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a-t-il reçu le rapport Thompson qui a trait à la base d'Air Canada à Winnipeg? Sinon, presserait-il M. Thompson de soumettre son rapport tandis qu'il y a encore des gens qui travaillent à Winnipeg?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu le rapport. Toutefois, on m'apprend qu'il est presque terminé.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ARRIÉRATION MENTALE—L'AIDE AUX CENTRES DE FORMATION DES ADULTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? L'Association des arriérés mentaux de l'Ontario lui a-t-elle demandé une aide accrue pour son programme visant à établir des centres de formation pour adultes? Si le ministre a reçu une telle demande, dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a l'intention de reconnaître l'importance du travail accompli par l'Association des arriérés mentaux de l'Ontario en augmentant cette aide?

M. l'Orateur: Il s'agit d'une question très importante mais j'estime qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LA PÊCHE

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'IMPOSITION D'UNE LIMITE SUR LES PRISES DE HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin J. McQuaid (Kings): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Pêcheries? Compte tenu des instances faites par les pêcheurs eux-mêmes, son ministère se propose-t-il de prendre des mesures immédiates afin d'imposer une limite sur les prises à l'île du Prince-Édouard? Si oui, peut-on espérer que cela se fera avant le début de la saison du homard qui s'ouvre en mai?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'invite l'honorable député à inscrire sa question au *Feuilleton.*

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA REVISION DU RÉGIME DE MISE EN LIBÉRATION CONDITIONNELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. En réponse à des questions posées pendant la dernière législature, son prédécesseur avait dit qu'on procédait à une revision du régime de mise en libération conditionnelle des détenus et qu'il ferait de son mieux pour que la politique du gouvernement soit exposée avant que l'on vote sur la peine capitale, car bien des députés voient un rapport entre le système de libération conditionnelle et la peine capitale. Quand peut-on compter avoir cette déclaration?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de répondre à cette question puisque ce domaine de compétence m'a été confié. On s'occupe activement, à l'heure actuelle, de reviser la loi sur la libération conditionnelle des détenus et l'on répondra, lors du débat proposé, à la question précise du député.

LE DIVORCE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE TENDANT À LA RÉFORME DE LA LÉGISLATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, au cours de la session, des mesures visant à réformer les lois sur le divorce?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mon ministère étudie la question du divorce mais n'en a pas encore saisi le gouvernement.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Sharp propose:

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas $1,720,674,987.61, c'est-à-dire l'ensemble

a) des quatre douzième du total des montants des crédits énoncés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1966 présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* les crédits nos 5 et 60 du ministère de l'Agriculture, le crédit no 5 du ministère des Affaires extérieures, le crédit no 15 du ministère des Finances, les crédits nos 5, 10 et 20 du ministère des Pêcheries, le crédit no 15 du ministère des Forêts, le crédit no 1 du ministère de la Justice, le crédit no 15 du ministère du Travail, le crédit no 5 du Service législatif, le crédit no 50 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit no 1 de l'Office national du film, le crédit no 5 du ministère du Revenu national, les crédits nos 1 et 45 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, le crédit no 15 du ministère du Commerce pour lesquels la fraction est de trois douzièmes; le crédit no 20 du Service législatif, les crédits nos 10, 15, 45 et 60 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit no 15 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, le crédit no 30 du Secrétariat d'État, et le crédit no 95 du ministère des Transports pour lesquels la fraction est de deux douzièmes; le crédit no 25 du ministère des Mines et des Relevés techniques et le crédit no 10 du Conseil national de recherches pour lesquels la fraction est de un douzième; les crédits nos 25 et 45 du ministère de l'Agriculture, le crédit no 5 de l'Énergie atomique, les crédits nos 15 et 20 du ministère des Affaires extérieures, le crédit no 15 du Service législatif, le crédit no 70 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit no 5 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et les crédits nos L30 et L95 des Prêts, placements et avances pour lesquels aucune fraction n'a été accordée par les présentes, savoir: $1,389,658,181.35;

b) des quatre douzièmes du total des montants des crédits énoncés au budget supplémentaire (B) de l'année financière expirant le 31 mars 1966 présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* le crédit no 15b du ministère des Finances pour lequel la fraction est de un douzième, les crédits nos 17b, 25b et 35b du ministère de l'Agriculture, le crédit no 70b du ministère des Mines et des Relevés techniques et le crédit no L78b, des Prêts, placements et avances pour lesquels aucune fraction n'a été accordée, savoir: $76,800,986.34;

c) des onze douzièmes du total des montants des crédits énoncés au budget supplémentaire (D) de l'année financière expirant le 31 mars 1966 présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: $254,215,819.92,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Toutefois, les montants dont le paiement et l'affectation sont autorisés par les présentes relativement à ces articles, sont réputés comprendre les montants autorisés à l'égard desdits acticles par les mandats spéciaux que le gouverneur général a émis en conformité des arrêtés du gouverneur en conseil du 1er novembre 1965 (C.P. 1965-1966), du 29 novembre 1965 (C.P. 1965-2131), du 29 décembre 1965 (C.P. 1965-2330), du 7 janvier 1966 (C.P. 1966-38) et du 17 janvier 1966 (C.P. 1966-96) pour les sommes de $163,176,450, $345,696,168, $399,294,249, $12,000,000 et $425,000 respectivement et ne pas s'y ajouter.

[L'hon. M. Cardin.]

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

• (4.00 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots pour expliquer la résolution dont le comité est saisi.

Les fonds demandés au moyen de cette résolution et du bill qui suivra visent à couvrir les dépenses du gouvernement pour le mois de février dans la mesure où la chose est possible de cette façon. Le montant total d'un crédit n'est jamais accordé en aucun cas et, en fait, quand les onze douzièmes des crédits ont déjà été demandés, aucun montant n'est prévu dans cette motion de subsides et le bill. Comme les députés le savent, la motion de subsides de la semaine dernière englobait tous les ministères, et un examen détaillé se poursuit actuellement au comité des subsides. Le gouvernement a l'intention de poursuivre l'examen des prévisions budgétaires dès que les crédits provisoires seront accordés.

La forme de cette motion et du projet de loi qui suivra est celle qui est utilisée habituellement pour les lois de finances provisoires alors que, dans la période qui s'est bill ne lésera pas les droits et privilèges des députés de critiquer ou de discuter les prévisions budgétaires lorsqu'elles seront mises en délibération au comité des subsides et nous nous engageons par les présentes comme d'habitude à faire en sorte que ces droits et privilèges soient respectés et ne soient aucunement amoindris ni restreints par suite de l'adoption de cette loi de finances provisoires.

M. Baldwin: Monsieur le président, je voudrais parler d'un certain aspect de cette motion, soit de la mesure dans laquelle elle traite d'une demande du gouvernement au sujet des mandats du Gouverneur général. Pendant que Votre Honneur donnait lecture de la motion, il m'a semblé que le dernier paragraphe était analogue à celui qui était utilisé jadis pour demander des crédits provisoires alors que dans la période qui s'est écoulée depuis, le gouvernement a utilisé les mandats du Gouverneur général pour financer ses dépenses.

A mon avis, un usage odieux et mauvais s'est développé et je manquerais à mon devoir en ne signalant pas au comité ce procédé que je n'approuve pas. Je le fais donc en disant au gouvernement qu'il est grand temps qu'on y apporte un remède.

Je me suis procuré les décrets du conseil en question et, d'après des calculs grossiers, c'est une question de plus de 900 millions de dollars. Cette dépense comprend tous les mandats du gouverneur général dont il est question, en partie, dans cette résolution. Ces sommes ont été versées en vertu de l'article 28 de la loi sur l'administration financière qui prévoit au paragraphe 1:

Lorsque, pendant une intersession, il survient à un ouvrage ou édifice public quelque dommage imprévu et qu'une dépense en vue de la réparation ou du renouvellement de cet ouvrage ou édifice s'impose d'urgence, ou si, pendant une intersession, il surgit un autre cas à l'égard duquel une dépense non prévue par le Parlement, ou à laquelle celui-ci n'avait pas pourvu, est requise d'urgence pour le bien public, le gouverneur en conseil, sur le rapport du Ministre indiquant l'absence de tout crédit aux fins de la dépense et sur le rapport du ministre compétent déclarant que la dépense est instamment requise, peut ordonner la préparation d'un mandat spécial à signer par le gouverneur général, autorisant le paiement du montant qu'on estime requis pour ladite dépense.

A mon sens, à l'origine cet article avait un principe directeur, qu'on a complètement oublié pendant bien des années: seulement dans les cas où un paiement s'imposait d'une façon urgente et n'était pas prévu dans les dépenses ordinaires du gouvernement, celui-ci pouvait alors invoquer les dispositions de cet article.

Le gouvernement répondra sans aucun doute que ses prédécesseurs n'ont pas toujours envisagé cet article sous cet angle. Il est vrai qu'on a, au cours des ans, adopté une coutume inique réglementant l'application de cet article, coutume qui autorisait des dépenses qu'il n'aurait pas fallu faire parce qu'elles n'avaient pas été prévues. Je vais vous donner lecture des deux ou trois premières lignes de l'article qui stipule que...

...lorsque, pendant une intersession, il survient à un ouvrage ou édifice public quelque dommage imprévu et qu'une dépense en vue de la réparation ou du renouvellement de cet ouvrage ou édifice s'impose d'urgence, ou si, pendant une intersession, il surgit un autre cas à l'égard duquel une dépense non prévue par le Parlement ou à laquelle celui-ci n'avait pas pourvu, est requise d'urgence pour le bien public...

Assurément il ne peut y avoir qu'une interprétation de donnée à cet article; lorsqu'il y a quelque paiement à faire qui n'a pas été prévu, mais qui devient nécessaire, en raison d'une situation d'urgence se présentant alors que le Parlement ne siège pas, le gouvernement peut alors invoquer les dispositions de cet article.

Malheureusement, monsieur le président, on n'a pas adopté cette opinion dans le passé et j'estime qu'il est grand temps de réagir et de proposer une solution. Même si un voleur de banque a réussi dans le passé à s'en tirer, cela ne veut pas dire qu'une fois pris il puisse invoquer les limites statutaires. Il est mauvais de permettre à l'exécutif du gouvernement de dépenser près d'un milliard de dollars en vertu de l'interprétation superficielle de l'article 28.

L'auditeur général a parlé de cette pratique dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre pour l'année financière close le 31 mars 1963. A la page 17, on trouve ce commentaire de l'auditeur général au sujet de la question des mandats spéciaux du gouverneur général. L'auditeur général cite le même article que moi et ajoute:

On notera que le paragraphe qui précède autorise simplement un «paiement» qui est «requis d'urgence pour le bien public» lorsqu'il n'existe aucun autre crédit en vertu duquel on puisse faire le paiement. Le paragraphe ne prévoit aucune réglementation relative à la conclusion d'engagements financiers au cours de la période pour laquelle le Parlement n'a prévu aucun crédit et, apparemment, il n'envisage pas non plus d'accorder à l'exécutif une autorisation permanente de dépenser pour le financement des services généraux du gouvernement au cours d'une telle période. Cependant, il semble que le personnel du Conseil du Trésor ait présumé que de telles dispositions existaient, à en juger par sa façon de procéder pour la préparation des mandats spéciaux pour février et mars 1963.

Cela a trait aux dépenses faites en vertu de mandats spéciaux du gouverneur général au cours de la période qui a suivi les élections générales de 1963.

• (4.10 p.m.)

Voilà, à mon avis, une explication très précise de l'auditeur général. Par déduction du moins, il envisage, comme moi, les répercussions de cet article. Il fournit ensuite des explications sur certains postes, dont je parlerai plus tard, qui figuraient dans les mandats du Gouverneur général de cette année-là.

On a discuté de la question au comité des comptes publics qui devait, parmi ses attributions, examiner le rapport de l'auditeur général. M. George Davidson et d'autres témoins ont comparu devant ce comité et on leur a posé des questions concernant cette méthode particulière de financer les dépenses de l'État. J'ai posé une question à ce sujet à M. Davidson, comme en fait foi la page 319 du compte rendu des délibérations et témoignages du comité des comptes publics pour l'année 1964-1965. Je signale, entre parenthèses, que le personnel de la bibliothèque indexe ces rapports de comités, ce qui est fort utile pour les députés. Voici ma question à M. Davidson:

Monsieur Davidson, on me permettra peut-être de poser une question. Est-ce que j'ai raison de dire que l'article 28 (1) de la loi sur l'administration financière a été adopté en prévision de cas d'urgence survenant après une prorogation ou une dissolution, alors que tout serait normal et

que les crédits auraient été adoptés pour les dépenses à venir jusqu'à l'apparition d'un nouveau Parlement sur la scène. Dans cet intervalle, s'il devient nécessaire, par exemple, d'envoyer des forces additionnelles à Chypre ou si une inondation exige d'urgence l'envoi de secours, l'expression «requis d'urgence pour le bien public» s'applique parfaitement, n'est-ce pas?

Comme résultat de ces délibérations, des rapports faits par l'Auditeur général et des témoignages recueillis, le Comité des comptes publics recommandait énergiquement l'étude approfondie de l'utilisation des mandats du Gouverneur général, un débat sur ce point et la modification de l'état de choses mis en lumière par notre examen. Cela se passait en juillet 1964. Nous voici en 1966, et l'on ne nous demande pas, probablement, d'accorder les crédits appropriés—car on peut supposer que l'argent a été affecté—mais tout au moins de confirmer une dépense aussi considérable dont une partie, assurément, selon une interprétation toute simple et appropriée de cet article, aura été dépensée illégalement et abusivement.

Le ministre hoche la tête. Je reconnais, certes, que la pratique courante n'était pas la même jusqu'à présent; mais les coutumes et les usages ne sauraient modifier le sens propre et ordinaire des mots. Le moment est venu, à mon avis, de tirer la question au clair, si nous ne voulons pas faire face à une autre situation semblable. Nous avons quitté la Chambre en juin 1964 avec l'impression bien nette, d'après ce que nous avaient dit le premier ministre et les autres, que nous reviendrions à l'automne pour terminer notre étude des prévisions budgétaires et adopter, je suppose, au besoin, de nouveaux crédits provisoires. Ainsi, les dépenses du gouvernement auraient suivi leur cours normal. Au lieu de cela, le Parlement a été dissous en toute hâte et ce qui arrive maintenant, c'est que le gouvernement, ayant été obligé de mettre à contribution les mandats du Gouverneur général, non pour des cas urgents, mais en vue des dépenses ordinaires du gouvernement, nous demande encore une fois d'approuver et de sanctionner une telle coutume. La Chambre devrait, à mon avis, se rendre compte de ce fait.

Si le gouvernement décide de modifier la loi sur l'administration financière, il demandera peut-être au Parlement de rédiger plus clairement l'article 28, pour prévoir que dans des conditions comme celles-ci, où un intervalle s'écoule entre la dissolution du Parlement et sa convocation, des mandats du gouverneur général peuvent servir pour les dépenses régulières, ordinaires et générales du gouvernement. Pour ma part, j'hésiterais beaucoup à appuyer une modification de ce genre. Depuis bien trop longtemps, les gouvernements empiètent progressivement sur une prérogative que la constitution accorde au pouvoir législatif: voter des subsides. C'est l'unique arme dont nous disposons pour surveiller le gouvernement. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique exige que le Parlement soit convoqué une fois par année, évidemment pour qu'il accorde des subsides suivant les circonstances, mais quand on se sert ainsi de mandats du gouverneur général, on travestit le droit constitutionnel dont doivent jouir les législateurs au sein du gouvernement.

La majorité des députés ne partagent peut-être pas mon avis et le Parlement pourrait juger opportun de conférer au gouvernement, par un texte pertinent, en apportant les modifications nécessaires à l'article 28, le droit de financer les services ordinaires de l'État par des mandats du gouverneur général. Mais même s'il en était ainsi—question, évidemment, qu'il faudrait débattre—je soutiens en outre que l'examen attentif des chefs de dépenses visant ces 900 millions de dollars autorisés par mandats du gouverneur général révélerait un grand nombre de crédits n'entrant pas dans la définition «requis d'urgence pour le bien public». Je constate, par exemple, monsieur le président, que deux crédits visent l'achat de peintures, d'œuvres d'art, pour le compte de la Galerie nationale. Il faudrait un effort d'imagination inouï, selon moi, pour prétendre que ces articles sont requis d'urgence pour le bien public.

A mon avis, c'est non seulement une façon désinvolte et frondeuse d'aborder la question, mais le gouvernement déroge très gravement à la pratique solidement établie, voulant que le Parlement contrôle les services administratifs par son pouvoir législatif. Il est temps, d'après moi, que le gouvernement tienne compte de cet état de choses et prenne les mesures voulues pour que cela ne se répète plus.

M. Howard: Monsieur le président, s'il est urgent que le ministre du Revenu national réponde dès maintenant, je vais attendre pour formuler mes observations.

L'hon. M. Benson: Non, monsieur le président, rien ne presse.

M. Howard: C'est bien ce que je pensais. C'est comme ça le plus souvent. J'aimerais aborder un autre sujet qui préoccupe sûre-

ment tous les députés, et je crois que nous sommes les seuls capables d'apporter une solution. Cette question qui inquiète la population depuis des mois—je pourrais même dire depuis deux ans et demi—c'est celle d'instaurer un peu de stabilité au Parlement et je veux dire stabilité dans le sens de fonctionner, de pouvoir administrer les affaires du pays sans bouleversement et sans la perspective d'une élection avant un délai raisonnable.

Comme nous le savons, les électeurs canadiens ont, en 1963 et aussi l'an dernier, décidé que telle serait la structure actuelle du Parlement, et tel était leur désir, qu'on soit d'accord ou non à ce sujet. En effet, ils ont décidé que nous aurions un groupe de minorités ou, en d'autres termes, qu'aucun parti ne compterait dans ses rangs plus de la moitié des députés de cette Chambre.

• (4.20 p.m.)

L'hon. M. Churchill: Ils ne l'ont pas décidé de propos délibéré, c'est le résultat accidentel des élections.

M. Howard: Mon ami de Winnipeg-Sud-Centre dit qu'il s'agit là d'un accident, et non pas d'une décision délibérée du public canadien. J'ai un peu plus que lui le respect des décisions du public canadien. D'après moi, la décision était délibérée. Je l'ai déjà dit, le député peut ne pas aimer ce qui est arrivé, mais c'est bien ce qui s'est passé. C'est un fait. Nous sommes dans la même situation qu'à la suite des élections de 1962 et de celles de 1963. Aucun parti n'a de son côté de la Chambre plus de la moitié du nombre total des députés. Contrairement au député de Winnipeg-Sud-Centre, je suis de ceux qui estiment que nous devons accepter la décision du peuple canadien et chercher à faire marcher la Chambre.

M. Barnett: Elle est préférable à la décision de 1958.

M. Howard: Je me demande si la décision de 1965 était préférable à celle de 1958. Néanmoins, le Parlement doit prendre les mesures nécessaires pour poursuivre ses travaux pendant un laps de temps raisonnable. Il est absolument nécessaire pour le Parlement de se maintenir afin de diriger les affaires de la nation.

L'hon. M. Churchill: Votez avec le gouvernement et c'est ce qui arrivera.

M. Howard: Si le volubile député de Winnipeg-Sud-Centre nous interrompait moins souvent, ça irait beaucoup mieux.

L'hon. M. Churchill: Parlez de façon sensée, alors.

M. Howard: Nous ne pourrons jamais oublier les magnifiques discours toujours sans fondement qu'il nous a servis quand, siégeant en face, il détenait divers portefeuilles.

Le Parlement et ses députés ont certes une responsabilité, mais la plus lourde repose carrément sur les épaules du premier ministre. Il est le premier des ministres, le chef du cabinet, celui qui prend l'initiative des mesures gouvernementales et oriente la politique du gouvernement. Comme premier ministre de notre pays, sa responsabilité est plus grande que la nôtre et que celle des autres chefs de parti. Il a la responsabilité indéniable de tirer certains points au clair. Il doit, je crois, faire part de ses désirs et de ses intentions quant à la stabilité du Parlement et nous dire quelle doit être la durée de la présente législature.

Je crois qu'il lui incombe aussi d'annoncer certaines mesures concrètes pour atteindre ce but. Si le gouvernement est renversé à la suite de la présentation d'un amendement dit de défiance, que ce soit au cours d'un débat sur une motion de subsides ou le discours du trône, que cet amendement se classe ou non parmi les motions de défiance, il pourrait probablement se produire certaines choses. Nous pensons plus particulièrement à une solution et ce serait que le premier ministre se rende chez le Gouverneur général pour lui annoncer qu'il ne peut continuer, parce qu'il a perdu la confiance de la Chambre, et recommander la dissolution. Cette façon d'agir est, bien entendu, impensable à cette époque-ci de notre histoire. C'est un des choix qui s'offre au premier ministre lorsqu'une motion de défiance est adoptée ou qu'une mesure législative est défaite en Chambre.

Une autre solution, et je suis certain que mes amis les conservateurs applaudiront bruyamment, serait pour le premier ministre d'offrir sa démission, d'inviter quelqu'un d'autre du parti libéral à former un cabinet et d'essayer de constituer un autre gouvernement. Un autre moyen, et peut-être est-ce là pousser jusqu'à la limite les possibilités prévues sous notre constitution, serait pour le chef de quelque autre parti, problablement le deuxième plus important à la Chambre, de former un gouvernement.

Il y aurait aussi la proposition faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre au cours du débat sur le discours du trône, proposition lucidement expliquée et bien appuyée. C'était au gouvernement de fermer les yeux sur telle motion ou telle modification qui a été adoptée et de demeurer au pouvoir. Nous pouvons nous rendre compte, je crois, que toutes ces solutions, et certaines d'entre elles poussent nos possibilités à leur extrême limite advenant l'adoption d'une motion de défiance, ne sont pas vraiment satisfaisantes pour ce qui est de la stabilité du Parlement. Nous devons continuer à chercher quelque autre moyen.

A mon avis, le premier ministre devrait étudier les propositions du député de Winnipeg-Nord-Centre avec la plus grande bienveillance. Ensuite, le premier ministre pourrait annoncer, avant que de tels amendements ou motions du genre auquel le député de Winipeg-Nord-Centre fait allusion soient mis aux voix, que ces amendements ne seront pas tenus comme motions de blâme, peu importe dans quels termes ils auront été rédigés, à cause de la nécessité de maintenir le Parlement en fonction pour l'expédition des affaires du Canada.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question au député à cette étape?

M. Howard: J'en écouterai une volontiers.

L'hon. M. Churchill: Très bien; si le premier ministre acceptait la proposition du député, cela ne permettrait-il pas au parti auquel appartient le député de dominer le Parlement? Le premier ministre serait tenu d'accepter la décision de ce parti quant aux motions, de sorte que le gouvernement ne saisirait plus la Chambre de ses propres mesures législatives. Le gouvernement serait pris dans une camisole de force.

M. Howard: Pas à mon avis. Je dirai pourtant, au départ, que si mon parti avait davantage son mot à dire dans les affaires de notre pays, nous connaîtrions une plus grande stabilité qu'à l'heure actuelle.

L'hon. M. Lambert: C'est, évidemment, la plus grande illusion de tous les temps.

M. Howard: J'entends l'ancien orateur faire une observation, irrégulière évidemment. Je l'aurais cru plus avisé après ses années d'expérience à la présidence. L'idée avancée par le député de Winnipeg-Nord-Centre permettrait simplement au gouvernement de mener les affaires du pays, comme il se le propose. Personne ne serait placé dans une camisole de force, bien qu'il soit intéressant de noter qui a émis cette idée.

A mon sens, on pourrait aussi donner suite à la proposition formulée l'an dernier, et réitérée cette session, au sujet de la peine capitale. Lors de l'examen de cette mesure, les députés seront libres de voter selon leur conscience. Autrement dit, que le bill soit adopté ou rejeté, le Parlement sera maintenu.

• (4.30 p.m.)

En ce qui concerne la plupart des mesures législatives, sauf, peut-être, les mesures d'ordre financier découlant du budget, il serait facile pour le premier ministre de déclarer que telle ou telle mesure ne doit pas faire l'objet d'une motion de défiance, qu'elle ne met pas l'existence du gouvernement en jeu, mais qu'il demande simplement au Parlement de l'examiner au fond. S'il s'agit d'une mauvaise mesure et qu'elle soit rejetée, le gouvernement ne sera pas renversé: on évaluera simplement la situation et on présentera peut-être une mesure répondant mieux aux besoins et aux sentiments de la majorité des membres du Parlement.

L'honorable député de Timiskaming a inscrit au *Feuilleton* le bill n° C-57 qui, à mon sens, est une mesure bien élaborée et mûrie; elle cherche à établir la durée minimum du mandat du Parlement, tout comme il existe déjà une limite maximum. La durée maximum entre deux élections est actuellement de cinq ans. L'honorable représentant de Timiskaming cherche simplement à établir une période minimum de pas moins de quatre ans entre les élections, à moins que les deux tiers des députés ne votent pour la dissolution plus hâtive du Parlement et la tenue d'élections. C'est une mesure souhaitable que le premier ministre ferait bien d'examiner, et elle pourrait fort bien, aux fins de cette législature du moins, devenir une loi, afin de garantir au Parlement actuel une certaine permanence et stabilité, dans des limites raisonnables.

Je puis prévoir, pendant cette législature, comme c'était le cas pendant la dernière, que chaque fois qu'il y a un discours du trône, si nous en avons plus d'un, ou un budget ou une motion de subsides, il y aura des conjectures concernant la présentation et l'adoption éventuelles d'un amendement. Les journaux, à chaque fois, comme ils l'ont fait

à deux reprises cette session, exploreront les possibilités d'une défaite et maintiendront le Canada dans un état permanent d'instabilité en matière de campagnes électorales. Le pays sera dans un état de chaos, d'anticipation ou d'attente d'un événement que la population ne souhaite pas.

J'estime, monsieur le président, que nous ne devons pas nous comporter dans tout cela comme s'il s'agissait de jouer à la roulette russe. Il ne faut pas, chaque fois qu'une mise aux voix a lieu, que nous soyons sur les épines au cas où l'amendement en cause ne serait pas rejeté. Il importe selon moi, si l'on veut que le Parlement puisse se consacrer aux affaires du pays avec l'assurance raisonnable qu'il restera en fonction pendant un certain temps, que le premier ministre prenne sa tâche et ses devoirs au sérieux; qu'il annonce publiquement ses intentions, dans le sens que j'ai proposé, et qu'il réunisse d'abord les chefs des divers partis de la Chambre pour voir s'il y aurait moyen d'assurer au Parlement actuel une sorte de continuité, fondée sur une entente à l'amiable. Si le projet est mené à bien—j'ignore s'il a des chances d'aboutir ou non—et si le pays et le Parlement peuvent envisager les trois prochaines années et demie avec l'assurance en quelque sorte qu'il n'y aura pas d'élections d'ici-là, le Canada ne s'en portera que mieux.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, je ne voudrais pas être très long mais simplement appeler l'attention de la Chambre sur quelques sujets d'importance dont nous avons déjà discuté, et qui peuvent être mis en cause parce que, justement, les améliorations n'ont pas été apportées dans ces domaines et qu'il importe de régler ces problèmes, d'abord.

Monsieur le président, juste à la veille de la célébration du centenaire de la Confédération, au moment où l'on parle de bilinguisme et de biculturalisme au pays, au moment où tout le monde parle de bonne entente et d'unité nationale, je voudrais soulever un point qui indique que les réalisations ne sont pas conformes aux paroles au sein du gouvernement fédéral et dans les différents ministères.

J'ai en main une lettre d'un citoyen de mon comté qui s'est plaint, à juste titre, du fait qu'on n'a pas su respecter, dans son cas, au sein du gouvernement fédéral, le bilinguisme et le biculturalisme. Il s'agit d'un dentiste de Jonquière, qui était attaché à la base de l'Aviation royale canadienne à Bagotville, qui, ayant écrit une lettre à son commandant, a reçu la réponse suivante:

No 15 Dental Company RCD
772 Sherbrooke St W.
Montreal 2 Que, 2 juin 65
Senior Dental Officer
No. 10 Dental Clinic
RCAF Station
Bagotville, Que.

1. Nous vous retournons sous «pile» votre lettre du 21 juin 65, couvrant le sujet en marge, et nous vous prions de la soumettre en anglais.

2. A moins d'avis contraire, la correspondance et les rapports des cliniques avec notre Quartier Général seront faits en longue anglaise.

(RB JACKSON)
Colonel
Commanding Officer.

Monsieur le président, voilà un type de mon propre comté, un professionnel de Jonquière, qui termine sa lettre accompagnant celle que je viens de lire de la façon suivante:

«Et je signe: un Jonquièrois fier de parler français».

Ce Jonquièrois, citoyen du comté de Lapointe, reçoit une réponse du colonel R. B. Jackson qui, non seulement lui demande de soumettre sa lettre en anglais, et lui retourne celle qu'il avait déjà écrite en français, mais lui dit également que:

A moins d'avis contraire, la correspondance et les rapports des cliniques avec notre quartier général seront faits en langue anglaise.

Je me demande si le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) ne devrait pas essayer de justifier cette réponse du colonel Jackson. On aura beau faire, au sein de ce Parlement, tous les efforts voulus pour promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme, pour promouvoir la bonne entente entre les Anglo-canadiens et les Canadiens français, mais s'il faut que même nos professionnels reçoivent des réponses comme celle-là, à ce moment-là je dis qu'il est inutile de parler de bilinguisme et de biculturalisme, tant que le gouvernement ne fera pas des efforts, que les fonctionnaires des différents ministères ne feront pas eux-mêmes des efforts pour corriger la situation . . .

• (4.40 p.m.)

M. Boulanger: Monsieur le président, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Grégoire: Certainement, monsieur le président.

M. Boulanger: Monsieur le président, étant donné l'importance et la gravité de la déclaration de l'honorable député, pourrais-je lui demander si le rapport qu'il communique à la Chambre émane d'une correspondance personnelle ou s'il est tiré d'un article de journal de Jonquière? Je vois que l'honorable

député a un journal en main; s'agit-il de correspondance publiée dans un journal ou de correspondance qu'on lui a adressée?

M. Grégoire: Monsieur le président, pour répondre à la question, il faut dire que le dentiste qui a reçu la réponse du colonel Jackson en a été assez choqué qu'il en a donné une copie aux journaux de la région et m'en a fait tenir une copie par la suite; il ne veut pas se départir de l'original de la lettre qui, pour lui, est très précieuse. De plus, c'était son droit.

Voilà un cas parmi tant d'autres.

Je voudrais citer un autre cas. Il s'agit d'une circulaire envoyée par la Commission du centenaire. On veut fêter le centenaire de la Confédération et la Commission du centenaire a créé des comités pour la mettre en valeur. Il y a, entre autres, un comité qui s'appelle «Voyages échanges de la Jeunesse». Je ne sais trop quel est le nom de ce comité, en anglais. «Voyages échanges de la Jeunesse», déjà la traduction laisse à désirer.

A l'adresse de nos étudiants d'universités, la Commission du centenaire fait parvenir la circulaire suivante, avec le sous-titre:

Attention! finissants de l'année prochaine. Attention!

Je voudrais signaler qu'on envoie cela aux étudiants des universités de la province de Québec, aux étudiants canadiens-français, qui sont en mesure de lire la circulaire et d'y déceler les fautes d'orthographe. Il y en a plusieurs. On dit, par exemple:

La Commission du Centenaire désirant encourager les étudiants sérieux pourvoit des places au service civil pendant l'été en dehors de leur propre province.

Déjà, on voit que la traduction laisse à désirer, nommément:

La Commission du centenaire... pourvoit des places au service civil...

Ce qui est assez difficile à lire. On continue, en disant:

L'expérience d'habiter et de travailler...

Ceux qui liront le français auront de la difficulté à la comprendre.

L'expérience d'habiter et de travailler dans un environnement ayant un développement de vie intellectuelle et d'activités culturelles différent...

«r e n t». Le mot devrait être féminin pluriel, et on l'a écrit au masculin singulier.

...ainsi que de connaître les conditions d'emploi et les possibilités d'une carrière dans le service civil, contribueront à une meilleure connaissance du progrès de notre pays

Ceux qui ont une connaissance de la langue française, comme vous, monsieur le président, devraient constater que les tournures de phrases sont assez originales, mais il y a également dans cette circulaire des fautes d'orthographe inadmissibles. On dit:

[M. Boulanger.]

Cettes demandes d'emploi...

On écrit «cettes» avec un «s».

Cettes demandes d'emploi doivent être soumies avant le 31 janvier.

On a écrit «soumies», «m i e s» au lieu de «soumises».

...et tous renseignements peuvent être obtenues...

«n u e s»

chez l'officier de placement de votre université à l'actualité

Imaginez l'étonnement des étudiants qui recevront cette circulaire!

...et tous renseignements peuvent être obtenues chez l'officier de placement de votre université à l'actualité

Ils seront en droit de se demander où cela se trouve une:

université à l'actualité.

Il faudrait avoir la version anglaise de cette circulaire pour en comprendre le sens.

M. Prud'homme: Elle est probablement aussi mal écrite.

M. Grégoire: Le député de Saint-Denis me dit que la formule anglaise est aussi mal écrite. C'est à nous, Canadiens, de protester. Ceux qui sont intéressés:

...peuvent écrire pour s'informer de la possibilité d'une subvention centenaire des frais de voyage.

Depuis quand la subvention est-elle centenaire des frais de voyage?

M. Vincent: Elle a de la barbe!

M. Grégoire: Cette circulaire est accompagnée d'une formule qu'il faut compléter. On dit:

Non de l'employeur

«Non». On mentionne, par exemple:

Défauts physiques—détails—taille—pesant.

J'ai jugé que ça voulait dire poids:—défauts physiques, taille, poids,

Années réussits

«ssits». A deux endroits,

Années réussits.
L'année passé

«sé». A un moment donné, on s'informe de la citoyenneté de l'individu. On mentionne:

Citoyenneté couramment.

Je cherche encore la signification de cette traduction.

Monsieur le président, lorsqu'on ramasse toutes ces fautes, toutes ces erreurs, que ce soit le bureau de placement de l'université à l'actualité, soit la «citoyenneté couramment», soit «pesant», dans le cas de poids, soit de

«années réussits», à ce moment-là, on se demande si réellement il y a de la bonne volonté. Inutile de vous dire qu'il n'y a aucun accent ou, s'il y en a, ce ne sont pas les bons.

numéro du chèque

Sur le «e» on a mis un accent circonflexe au lieu d'un accent grave. On n'a pas employé le bon accent. Monsieur le président, il y a d'autres fautes. On a simplement à lire la tournure de phrases dans ces formules pour se rendre compte qu'il n'y a aucun effort tendant à corriger la situation. Non seulement il n'y a aucun effort, mais on fait parvenir ces circulaires à nos étudiants d'universités; imaginez leur étonnement! On ne fait aucun effort pour leur faire parvenir une formule dans un français impeccable; au contraire, c'est plein de fautes.

Monsieur le président, je crois qu'il y a lieu de protester contre ces agissements de la part de la Commission du centenaire. Il y a dans la province de Québec, dans l'Ontario et les autres provinces du Canada, assez de personnes compétentes, capables de traduire de l'anglais au français ou du français à l'anglais, sans qu'on nous afflige avec des circulaires comme celle-là, avec l'en-tête «Commission du centenaire», dont la mauvaise rédaction rejaillit sur toute l'administration fédérale et le gouvernement canadien, puisqu'on se sert de l'emblème du Canada, de la feuille d'érable et du nom de la Commission du centenaire de la confédération pour publier des choses comme celles-là.

Monsieur le président, voilà le deuxième sujet au sujet duquel je voulais protester. J'espère que les responsables prendront ces remarques en sérieuse considération et que des améliorations seront apportées.

J'aborde maintenant un troisième sujet, qui n'en est pas un de linguistique. Je suis surpris de voir...

M. Vincent: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Grégoire: Certainement.

M. Vincent: L'honorable député est-il certain que c'est une lettre ou une circulaire envoyée et non pas un brouillon qu'il a ramassé par terre?

M. Grégoire: Monsieur le président, je trouve la question très à point. A prime abord, on pourrait se demander si ce n'est pas un brouillon, mais non, c'est bel et bien imprimé; cela a été envoyé aux étudiants de nos universités. C'est un imprimé mais, malheureusement, le nom de l'imprimeur n'y apparaît pas. Je crois que la loi exige que toute circulaire porte le nom de l'imprimeur. Il n'y en a pas.

• (4.50 p.m.)

C'est identifié comme «la Commission du centenaire»—*The Centennial Commission*—1867-1967; là il n'y a pas de faute, puisque ce sont des chiffres. Mais ce n'est certainement pas un brouillon, c'est une circulaire officielle, envoyée au nom de la Commission du centenaire.

Je crois, monsieur le président, qu'à l'avenir, la Commission du centenaire ou les différents ministères du gouvernement fédéral devraient faire attention à des choses comme celle-là, surtout lorsque c'est envoyé à nos étudiants d'universités, parce que des étudiants d'universités sont à même de relever toutes ces fautes-là et que cela a le don de les choquer, eux qui veulent parler de mieux en mieux la belle langue française que nous parlons dans la province de Québec et dans d'autres provinces du Canada.

Un autre point que je voudrais soulever, monsieur le président, c'est le problème que nous pouvons remarquer depuis quelque temps et qui existe d'ailleurs depuis de nombreuses années; c'est qu'à l'occasion de certaines situations, on voit trop souvent la lutte entre citoyens canadiens de différentes régions. Depuis le début de la session, c'est remarquable, et l'on a pu le constater au cours des derniers jours, relativement à deux points différents:

Premièrement, la rivalité qui existe entre le port de Montréal et le port de Halifax. A Halifax, les citoyens de cette province, ou les députés de ces comtés, cherchent à empêcher le gouvernement de favoriser le travail des brise-glaces dans le fleuve Saint-Laurent, pour rendre la navigation d'hiver possible jusqu'au port de Montréal. Voilà le point de vue des citoyens de la Nouvelle-Écosse et du port de Halifax.

Par ailleurs, les citoyens de Montréal voudraient voir le fleuve Saint-Laurent ouvert toute l'année pour que la circulation puisse se faire jusqu'au port de Montréal et que le port de Montréal puisse en profiter à l'année. Il y a là une rivalité qui ne devrait pas exister, parce que jamais une ville ne pourra se maintenir et s'accroître en le faisant continuellement aux dépens d'une autre ville ou d'une autre région.

La ville de Halifax ou les provinces maritimes ne pourront pas continuellement garder le travail qui se fait dans le port de Halifax en empêchant que ce même travail soit exécuté dans le port de Montréal. Cela peut durer quelque temps, mais tout de même pas trop longtemps.

C'est pourquoi une telle rivalité ne devrait pas exister. Si les besoins se font sentir pour une navigation d'hiver jusqu'au port de Montréal, si cela constitue le progrès, le

modernisme, quelque chose de bien pour l'ensemble du pays, cela doit se faire et l'on doit permettre ces choses-là; mais on ne doit pas empêcher le développement du port de Montréal, simplement parce que les citoyens du port de Halifax s'y opposent. On ne fera pas progresser une ville en essayant d'en abaisser une autre; mais en permettant à toutes et chacune de se développer, on trouvera pour chaque ville les formes de développement qui lui sont propres, qui sont rentables et qui peuvent lui convenir.

Monsieur le président, je suis toujours étonné de voir cette rivalité entre régions, alors qu'il y a possibilité, au Canada, de permettre à toutes les régions, à tous les ports et à toutes les villes de se développer. Je suis convaincu que le port de Montréal a le droit de se développer comme les autres ports et puisque, aujourd'hui, la navigation d'hiver est un phénomène possible et réalisable, le port de Montréal devrait bénéficier du travail des brise-glaces.

Quand on songe qu'au mois de janvier, on a dû recourir à un brise-glaces ou bateau russe pour venir à la rescousse d'un autre navire russe qui était emprisonné dans les glaces du fleuve Saint-Laurent, alors que des brise-glaces canadiens auraient pu faire l'ouvrage facilement! Mais on ne l'a pas fait, de peur de déplaire aux citoyens d'une autre région du pays.

Un autre exemple, c'est le nombre de questions qui ont été posées aujourd'hui et depuis quelques jours, au sujet des réparations du porte-avions *Bonaventure*. Évidemment, il y a plusieurs ports et plusieurs chantiers maritimes au Canada, qui sont dans le besoin et qui voudraient obtenir des contrats: il y a les chantiers maritimes de St. John et ceux de Lauzon. Des soumissions sont demandées; les chantiers maritimes de Lauzon, en face de Québec, présentent la plus basse soumission et sont à la veille d'obtenir le contrat. Mais sous le prétexte qu'il y a du chômage dans une autre région, on veut enlever le contrat à la région de Lauzon pour le donner à une autre région, dans une autre province.

Or tout le monde devrait savoir qu'il y a autant de chômage dans le comté de Lévis, ou dans les comtés avoisinants, de Dorchester, Bellechasse, Beauce ou Lotbinière. Il y a autant de chômage dans ces régions qu'il peut y en avoir dans les Maritimes, mais le gouvernement a procédé selon une méthode tout à fait illogique: des soumissions ont été demandées et l'on ne voudrait pas que la plus basse soumission soit acceptée. On voudrait qu'une autre région obtienne le contrat, simplement parce qu'il y a du chômage dans les Maritimes. Mais, monsieur le président, considérons qu'il y en a autant dans la région de Québec et que ce chômage doit y être enrayé, comme il doit l'être dans les Maritimes.

[M. Grégoire.]

Encore une fois, je dis qu'on ne résoudra jamais les prolèmes d'une région en essayant d'accumuler les problèmes dans une autre.

Ce n'est pas en maintenant le chômage dans la région de Québec qu'on va résoudre celui qui peut exister dans les Maritimes. Cest une rivalité entre les deux différentes régions qui ne devrait pas exister. On devrait permettre à chaque région de se développer et de participer à l'expansion économique du pays. Si les chantiers maritimes de Lauzon ont présenté la plus basse soumission, à ce moment-là, il est normal que le contrat leur soit accordé, parce qu'ils ont présenté la plus basse soumission, et l'on ne devrait pas leur enlever ce contrat pour l'octroyer à une autre région, simplement parce que quelques députés voudraient donner ce contrat à une autre province.

Monsieur le président, je crois que si chaque député se met à faire des pressions indues pour apporter des contrats à sa région plutôt qu'à une autre, à ce moment-là, cela deviendra un rivalité entre régions, entre villes et entre provinces. Il est préférable de continuer selon la méthode établie, c'est-à-dire que le gouvernement demande des soumissions, s'informe des chantiers ou des entrepreneurs capables d'exécuter tel ouvrage et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire, à celui qui est le plus à même d'exécuter ce contrat. A ce moment-là, la rivalité qui existe disparaîtra, chacun aura sa chance, chacun pourra présenter sa soumission et offrir ses possibilités.

Monsieur le président, nous sommes témoins de cette rivalité entre différentes régions depuis le début de la session. A mon avis, il faudrait que cela cesse, plus spécialement dans le cas du port de Montréal, que l'on voudrait empêcher d'être utilisé durant l'hiver, en demandant au gouvernement fédéral de ne pas se servir des brise-glaces canadiens pour ouvrir la Voie maritime jusqu'au port de Montréal, sous le prétexte d'aider le port d'Halifax.

Monsieur le président, à mon sens, toutes ces rivalités devraient disparaître. On devrait plutôt laisser à chaque région, à chaque province, à chaque municipalité, le soin de tenter sa chance, le soin de faire tous les efforts possibles pour que chacune d'elles puissent se développer.

Ce n'est pas là faire appel à un fanatisme, ce n'est pas là essayer d'empêcher un autre de se développer; au contraire, c'est lancer un appel pour que chacun, chaque région, chaque province, puisse se développer.

[*Traduction*]

M. Olson: Monsieur le président, je vais commenter brièvement cette motion de subsides provisoires. En particulier, je désire protester contre l'affaiblissement des droits du Parlement en ce qui concerne ces motions de subsides provisoires. J'espère que le comité ne mesurera pas la sincérité de mon affrmation à la brièveté de mon discours. Je m'abstiens de répéter les arguments variés et solides que l'honorable député de Peace-River a invoqués en faveur de ces droits en parlant des mandats du Gouverneur général et le reste. A mon avis, l'octroi de subsides et l'étude circonstanciée des prévisions budgétaires a toujours constitué et constitue encore la suprême prérogative des membres élus de la Chambre des communes.

• (5.00 p.m.)

Ce n'est pas ce qu'on a fait ces quatre dernières années. Les crédits de certains ministères, par exemple, n'ont pas été examinés à fond par la Chambre depuis quatre ans. Les députés se souviendront que la Chambre n'avait adopté aucun crédit du budget principal des dépenses pour l'année 1962-1963. Les crédits avaient été accordés par mandats du Gouverneur général, vu que les élections avaient eu lieu entre le début de février et la fin de l'exercice financier; la Chambre n'avait été saisie par le suite que d'une motion de subsides, mais tout l'argent avait déjà été dépensé.

Quant au budget des dépenses pour l'année 1963-1964, les crédits de six ou huit ministères avaient été adoptés à la hâte au cours des deux ou trois derniers jours. En fait, sauf erreur, les crédits de quatre ministères ont été adoptés le samedi, soit le dernier jour avant la prorogation de Noël, et dans le cas d'un ou deux ministères il s'agissait de crédits que des députés avaient demandé à débattre depuis plusieurs semaines. Je ne dis pas au ministre que nous pouvons faire autrement que d'adopter ces crédits provisoires et d'accorder l'autre douzième d'ici le milieu de mars, mais je m'élève contre cette pratique qui porte atteinte aux droits et aux privilèges souverains des représentants du peuple.

Lorsqu'on leur pose des questions à l'appel de l'ordre du jour, les ministres répondent la plupart du temps: «Je ne puis vous donner une réponse détaillée maintenant, mais lors de l'examen de mes crédits, nous pourrons approfondir la question.» Voilà ce qu'on nous répond, et des réponses détaillées sont différées d'année en année depuis quatre ans.

D'après les membres de notre groupe, il est temps que le Parlement débatte la politique du transport relative aux céréales et au service-voyageurs. La situation est critique, et pourtant, quand avons-nous eu l'occasion de débattre à fond la politique du transport ferroviaire et la façon dont les chemins de fer répondent à la demande accrue en matière de transport? En consultant le compte rendu, on constate qu'il y a très longtemps. Ce n'est là qu'un seul sujet, mais il y en a d'autres du même genre.

Le ministre des Transports a dit aujourd'hui qu'il espérait une mise en délibération cet après-midi de ses crédits; j'essaierai donc de ne pas parler trop longtemps. Mais si l'on ne doit pas nous donner cette chance, la question est assez critique pour que nous prenions le temps, dans le cadre de cette motion, d'en discuter. Nous devrions aussi avoir la chance de discuter de la guerre que le gouvernement entend livrer à la pauvreté, et qui semble l'être à rebours dans certaines régions misérables de l'Alberta, qui ne sont pas responsables de leur état.

Je vois que le secrétaire parlementaire s'en va derrière les rideaux, mais j'espère que lui-même et son ministre useront de leur influence, qui est considérable, j'en suis sûr, pour que les travaux de la Chambre soient organisés de façon que soit restitué aux députés ce que je considère comme leur plus grande prérogative, la responsabilité de tenir les cordons de la bourse et la possibilité d'examiner attentivement les crédits au moins une fois par année.

M. Ormiston: Monsieur le président, à l'instar du député de Medicine-Hat, j'estime qu'il faut être bref; je n'ai donc pas l'intention de parler longtemps. Toutefois, j'aimerais saisir cette occasion, pendant l'étude des crédits provisoires, de signaler au gouvernement certains des problèmes auxquels l'agriculture est en butte. Je ne le fais pas par habitude. Je le fais à cause du voyage que le ministre de l'Agriculture a fait dans les provinces de l'Ouest il y a peu de temps.

S'il faut en croire les journaux, le ministre de l'Agriculture a reconnu que l'industrie agricole était aux prises avec de graves difficultés et qu'il fallait trouver des réponses aux questions posées par les cultivateurs, les agronomes et les économistes. Durant son voyage, le ministre a été troublé par l'attitude du Pacifique-Canadien. Le manque de wagons couverts l'a révolté. La disparité des contingents l'a irrité et il a dit qu'on ferait quelque chose à ce sujet. Espérons que ce ne sera ni trop peu ni trop tard.

A cause des ventes considérables de blé de l'Ouest canadien conclues récemment, l'impression erronée s'est répandue dans plusieurs parties du pays que tous les problèmes du cultivateur étaient réglés. Rien n'est moins conforme à la vérité. Bien que les ventes de céréales aient assurément contribué à relever l'économie, elles ont aussi contribué à cacher

le rapport entre le coût et les prix, qui s'aggraverait en cas de mauvaise récolte ou si le Canada ne parvenait pas à répéter ces ventes considérables et devait entreposer de vastes quantités de céréales.

L'une des injustices les plus flagrantes apparaît quand on constate que les cultivateurs reçoivent pour leurs céréales le même prix qu'il y a dix-sept ans. Cette déclaration récente provient d'un expert éminent, M. Charles Gibbings, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, dans son discours à la réunion annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture. On a signalé en outre que si le prix des céréales n'a à peu près pas bougé pendant toutes ces années, le coût de production a augmenté de 54 p. 100. Les cultivateurs ont réussi, par un rendement supérieur, à absorber l'augmentation du coût de production. Ils n'ont pas pu faire passer l'augmentation de leurs frais au consommateur.

M. Gibbings n'exprimait pas seulement des idées personnelles. Il exprimait les convictions de nombreux cultivateurs lorsqu'il a déclaré que d'autres pays avaient décidé que le prix versé en vertu des accords internationaux sur le blé était insuffisant et que ces pays subventionnaient les cultivateurs pour cultiver cette céréale panifiable. Dans les six pays du Marché commun, le prix de soutien pour le blé est de $3 le boisseau et de $4 le boisseau pour le blé *durum*. M. Gibbings a ajouté qu'on ne pouvait espérer que les cultivateurs de l'Ouest continuent à accepter le prix fixé en vertu de l'Accord international sur le blé. Nous devrions rendre hommage à M. Gibbings d'avoir exprimé des opinions lucides et d'avoir fait connaître la ligne de conduite de son organisme. Il a également formulé certaines recommandations contenues dans la résolution qu'il a présentée et fait adopter lors de la réunion. Pour ma part, j'ai des doutes quant à l'efficacité de certaines de ses recommandations, mais elles méritent d'être énumérées et examinées.

• (5.10 p.m.)

Les recommandations formulées dans sa résolution portent sur les prix de soutien pour le blé, un prix minimum garanti pour le blé et fixé d'après la production et le coût de la vie, une politique hardie de fixation des prix compte tenu du coût de production pour des quantités déterminées de blé, une prime pour une quantité de base de blé livrée n'importe quelle année, un système à prix double pour toutes les céréales qui servent aux fins de la consommation humaine au pays et le paiement, pas le gouvernement, des frais d'entreposage pour toutes les céréales qui resteraient en entrepôt le 31 juillet, soit à la fin d'une campagne. Certaines de ces idées sont sans doute excellentes, mais elles ne représentent pas une panacée pour les agriculteurs. S'assurer que les prix du blé continuent d'augmenter, afin qu'aucune initiative de l'étranger ne les fasse baisser, comme cela s'est produit dans le passé, voilà le point important.

[M. Ormiston.]

Le président du syndicat du blé a certainement les qualités voulues pour émettre des opinions sur l'agriculture et nous accueillons avec joie ses propositions. Toutefois, je trouve fort étrange que ce soit lui, au Canada, qui avance des idées destinées à être adoptées par le gouvernement. Assurément c'est là un devoir qui incombe au ministre de l'Agriculture et une prérogative dont il jouit. Je puis assurer au ministre que lorsqu'il exposera les mesures qui servent le mieux les intérêts de l'économie agricole et des cultivateurs en général, il recevra l'appui des membres de tous les partis de la Chambre. Nous attendons, nous espérons l'aube du jour où nous aurons la preuve tangible des intentions du gouvernement dans le domaine agricole.

M. Scott (Danforth): Monsieur le président, je me lève pour participer à ce débat, sur l'avis de Son Honneur M. l'Orateur. Vous vous souvenez que, cet après-midi, j'ai tenté, avant l'appel de l'ordre du jour, de soulever une question qui, à mes yeux, revêt une importance publique pressante. A ce moment-là, après avoir écouté ma thèse à l'appui de cette affaire d'importance publique pressante, M. l'Orateur décidait que l'affaire ne pouvait convenablement être entendue à ce moment particulier. J'ai, bien entendu, accepté sa décision. Il m'a dit que le moment approprié pour soulever l'affaire de nouveau, serait au cours du présent débat sur les crédits provisoires; mais certaines questions que je désire faire cette brève intervention. Nous autres, de notre parti, comme les autres députés, d'ailleurs, nous ne voulons pas différer indûment l'adoption du bill concernant les crédits provisoires; mais, certaines questions que nous considérons d'importance vitale pour le bien-être des Canadiens ont surgi et nous avons le sentiment qu'il faut les signaler à l'attention de la Chambre.

Il est toujours difficile, pour le député qui propose une motion tendant à l'ajournement de la Chambre, d'exposer clairement son point de vue à cause de la restriction concernant l'urgence. Je dois dire, toutefois, que tous les députés ont exprimé un avis raisonnable à ce sujet, sauf le chef de l'opposition officielle, qui a dit que c'était une initiative spécieuse de la part de notre parti. Je regrette qu'il puisse s'imaginer que toute tentative visant à traiter de questions de sécurité et d'intérêt publics ou du respect de la loi et de l'ordre doive être considérée comme une initiative spécieuse.

Ce dont je voudrais saisir le comité actuel, c'est la situation qui règne actuellement à Oshawa et qui a pris ces jours derniers de telles proportions qu'elle risque maintenant d'exploser—en quelque sorte comme un paquet d'amadou prêt à s'enflammer—et à causer de graves dommages.

La situation est née d'une grève entre un syndicat local de Toronto de la Fédération des journaux et le *Times* d'Oshawa, dont le propriétaire est, je crois, lord Thomson. La crise découle de l'application, par les tribunaux, des dispositions du Code criminel en ce qui a trait aux piquets de grève. Cette grève est légale et légitime. La société a demandé en vertu de la loi sur la judicature une injonction restreignant le nombre des piquets de grève. Dupuis quelques années déjà, les syndicats ouvriers sont d'avis que le Code criminel et l'interprétation qu'en donnent les tribunaux dans ce domaine sont outrageusement démodés et exigent qu'on les modernise. Ils ne sont pas seuls de cet avis, monsieur le président. Bien des gens d'expérience dans les relations ouvrières ont émis une opinion semblable.

Le ministre de la Justice a annoncé l'autre jour que l'ancien juge Rand avait été désigné pour mener une importante enquête judicaire. Celui-ci a examiné l'aspect des piquets légaux de grève dans la très importante cause connue sous le nom de *Williams c. Aristocratic Restaurants* et dont le jugement a été consigné en 1951 à la page 780 de *3 Dominion Law Reports*. Je n'abuserai pas de la patience du comité en donnant lecture du jugement de cet éminent juriste, qui a étudié la loi en cause et qui a déclaré, au sujet des relations ouvrières, que la conception des piquets légalisés devrait être modernisée.

La plupart des députés n'ignorent pas que le Code criminel autorise les piquets en vue de fournir des éclaircissements ou renseignements. Selon la jurisprudence, cela n'autoriserait qu'un nombre réduit de piquets de grève. Dans son jugement, le juge Rand déclare que la conception moderne des piquets légaux est beaucoup plus large; selon elle, le droit de former des piquets correspond à un droit moral de persuasion, au droit à une représentation assez importante et au droit de recourir aux moyens légaux pour persuader les intéressés à un différent industriel, du moment qu'on ne va pas jusqu'à la violence. On propose depuis des années que le Code criminel reflète cette conception moderne.

Fait sans précédent dans l'histoire des relations ouvrières, la société impliquée dans le différend ouvrier doit demander une injonction demain à la Cour suprême de l'Ontario. Elle demandera l'interdiction totale de tout piquet de grève et la suppression de ce droit fondamental des gens qui sont engagés dans une grève légitime et légale à Oshawa. Les syndicalistes ont précisé qu'ils reconnaissent le principe du respect de l'ordre et de la loi. Personne n'a prétendu qu'ils ne respectent pas la loi et l'ordre, principe fondamental d'un régime démocratique. Toutefois, cette médaille a son revers. Les gens ne respectent la loi que s'ils l'estiment juste et non pas inique. Ce n'est que cette conviction qui suscite le respect ultime des lois, et c'est le point litigieux dans le cas présent.

Les syndicalistes ont dit clairement qu'ils ne permettraient pas à un ordre de la cour de mettre fin à une grève légale et légitime. Nous pouvons être en désaccord avec eux à ce sujet, je ne conteste pas cela, mais des déclarations ont été faites selon lesquelles, si l'employeur persiste dans cette ligne de conduite, le syndicalisme tout entier se verra dans l'obligation de s'y opposer. Voilà qui évoque la possibilité de piquets en masse. Dans un récent rapport le maire d'Oshawa a dit que la police locale ne suffirait absolument pas pour prendre en main la situation, et que si l'on envoyait la police provinciale on ferait bien d'envoyer aussi l'armée, parce que la situation l'exigerait.

C'est pour cela que nous disions cet après-midi que la situation à Oshawa était devenue si explosive et si dangereuse qu'une intervention du Parlement était nécessaire. Dans ma motion j'ai proposé notamment la discussion des dispositions du Code criminel sur les piquets de grève, et l'affirmation, aux syndiqués en cause, qu'à notre avis cet aspect du Code criminel est périmé et qu'il faudrait le moderniser et le reviser.

• (5.20 p.m.)

Je crois que si le Parlement canadien avait été disposé à le faire, la situation concernant le grève à Oshawa serait beaucoup moins tendue ce soir. Toutefois, la Chambre n'a pas jugé que cela était nécessaire. Mais ne nous laissons pas leurrer, monsieur le président. Loin d'empêcher les gens de recourir à la violence et d'enfreindre la loi, la loi sur les piquets actuellement en vigueur au Canada suscite et crée des situations qui provoquent des actes de violence de ce genre.

Nous devrions chercher à moderniser cette loi et à la mettre à jour. Un député a laissé entendre à la Chambre cet après-midi qu'en le faisant, nous céderions à ceux qui agissent au mépris de la loi. Rien de plus faux. Nous aurions démontré que le Parlement canadien est un organe responsable de gens qui se rendent compte de la gravité de la situation, qui saisissent l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et qui cherchent à faire quelque

chose à ce sujet. Il fallait agir aujourd'hui; je regrette que nous ayons manqué cette occasion. Je crois que nous aurions pu fournir un apport utile et constructif dans ces circonstances très difficiles, et j'espère seulement que dans les semaines à venir, nous n'aurons pas à regretter amèrement notre omission.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je serai très bref cette fois-ci. Je remarque que le ministre de l'Agriculture n'est pas à son siège, mais j'espère que ses fonctionnaires prendront au moins note de quelques-unes de mes remarques et qu'ils feront peut-être quelque chose au sujet du problème que je leur ai posé par écrit, et dont ils ne semblent pas devoir s'occuper beaucoup. Comme il semble que le ministère ne prendra aucune mesure précise, je profite de la première occasion offerte pour saisir la Chambre de cette affaire.

Le problème dont je veux parler brièvement est peut-être lié à un autre qui existe dans le Nord de l'Alberta. Il semble assez ironique que, pendant une année de récoltes si abondantes dans presque tout l'Ouest, nous ayons eu à déplorer des mauvaisse récoltes à certains endroits. Tel fut malheureusement la cas de ma circonscription; cependant, il est assez étrange que près de la moitié n'en ait pas souffert autant que l'autre. Néanmoins, lorsqu'ils souffrent de mauvaises récoltes au sein de l'abondance, les cultivateurs qui ont des comptes à payer subissent une pression qui est même plus grande dans leur cas que pour ceux qui leur font une concurrence directe quant aux graines de semence et aux autres produits du même genre.

Le ministre de l'Agriculture ne le sait peut-être pas, mais dans presque tout le Nord de la Saskatchewan,—du moins, dans la région qui m'est familière,—la pluie abondante qui a tombé pendant peut-être trois semaines nous a empêchés d'engranger nos récoltes à la date habituelle. C'est dire qu'une grande partie de la moisson a eu lieu très tard. Le gel et les pluies ont retardé le mûrissement des céréales, si bien que nous n'avons pu moissonner avant la première chute de neige, d'où le fait qu'une bonne partie du grain ne peut servir de semence cette année et qu'il faudra se procurer de la graine convenable.

[M. Scott (Danforth).]

Le ministre compte jusqu'à un certain point, je crois, sur la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour régler le problème de ces régions et pour fournir peut-être à quelques-uns de ces agriculteurs l'argent dont ils ont besoin. Le ministre devrait, toutefois, monsieur le président, se rendre compte que pour survivre, une grande partie des terres n'est pas aménagée pour une récolte de 8 boisseaux l'acre, mais plutôt pour une de 20 à 25 boisseaux. Peut-être est-ce là la seule manière pour ces gens de survivre et s'ils reçoivent moins ils éprouvent des ennuis passablement sérieux.

J'avais eu l'occasion d'écrire à l'ancien ministre de l'Agriculture avant l'arrivée du ministre actuel. Je lui avais fait plusieurs propositions en ce sens. Je ne voulais pas surcharger le ministère parce que je savais que le ministre s'en allait. Je lui avais cependant fait plusieurs recommandations et l'une d'elles portait que tous les remboursements de prêts destinés aux améliorations agricoles soient suspendus et qu'aucun intérêt ne soit demandé au cours d'une année de mauvaise récolte.

J'espère que le ministre veillera à ce qu'aucun intérêt ne soit calculé les années où les récoltes auront été déficitaires, car un grand nombre de ces cultivateurs ont dû acheter des machines très chères et trouvent très difficile de faire face à ces paiements. Le ministre conviendra avec moi que le prix des machines a monté à tel point qu'il est très difficile de les acheter, et lorsque le cultivateur se voit obligé d'en acheter, il lui est encore plus difficile de faire face à ces paiements. Quand les choses se soldent par un déficit, on se demande si cela vaut la peine de poursuivre ou si ce ne serait pas préférable de laisser tout tomber.

Je proposais aussi dans ma lettre de prévoir, cette année, une quantité suffisante de graines de céréales pour ces régions. Si je comprends bien l'attitude du ministère, ces cultivateurs peuvent obtenir un prêt. Mais, monsieur le président, le ministre devrait savoir qu'un grand nombre d'entre eux sont déjà grevés d'emprunts et ne peuvent en obtenir d'autres. Il faudra donc prendra d'autres dispositions afin qu'une récolte puisse être mise en terre.

J'avais proposé également un moratorium sur tous les comptes qui ont pu s'accumuler par suite des opérations de l'année. Je reconnais que cela pourrait être difficile et parfois même impossible pour certaines régions. Mais

j'estime que le ministère pourrait songer sérieusement à faire en sorte que des prêts supplémentaires puissent être obtenus ou que l'argent puisse être disponible d'une autre façon. Je sais que dans plusieurs régions où des crédits ont été obtenus, les créanciers aimeraient ravoir leur argent; le ministère est mieux en mesure d'accorder une aide de ce genre que le cultivateur.

Le ministère est vraiment mieux placé que les banques pour fournir ce genre d'assistance. A cause de la politique d'argent serré, certaines banques répugnent à consentir des prêts. Elles disent qu'après tout elles ne savent pas combien de temps durera le resserrement de l'argent. Le fermier n'est même pas un bon risque; la récolte a été mauvaise. Quelle garantie offre-t-il? Le fermier se trouve donc privé d'un prêt qui lui permettrait de poursuivre son exploitation.

Le ministère, me semble-t-il, s'en remet trop au programme d'assistance à l'agriculture des Prairies. Le ministre doit maintenant savoir, j'imagine, que pour obtenir l'aide découlant du programme d'assistance à l'agriculture des Prairies, les agriculteurs doivent former un bloc. Nombreuses sont les régions où ils ne peuvent former un bloc, l'un étant dans un coin retiré, l'autre à l'écart du chemin ou dans un rang, certains agriculteurs le long de la route ayant, pour diverses raisons, eu une récolte un peu meilleure que d'autres, ou, parce qu'ils disposaient d'une étendue moindre, ayant pu rentrer la moisson avant les pluies, etc. Je ne veux pas m'attarder sur toutes les difficultés qu'un agriculteur peut rencontrer, monsieur le président, mais le fait est que dans bien des régions l'agriculteur n'est pas admissible à ce genre d'assistance.

• (5.30 p.m.)

Personnellement, monsieur le président, je crois fermement à l'assurance-récolte. Toutefois, je pense que le ministère de l'Agriculture ne fait pas assez à cet égard. J'ai eu l'occasion de questionner le ministre à ce sujet les 20 et 21 janvier quand j'ai posé une question supplémentaire à une question du député de Peace-River. Le ministre a alors répondu que le ministre provincial n'ayant pas formulé de demande, il n'estimait pas nécessaire de prendre des mesures. Je veux savoir qui est à blâmer ici.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, j'ai écrit au ministère à cet égard. D'autres personnes doivent assurément avoir écrit au ministre puisqu'elles m'ont écrit. Si le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan est dans son tort, je veux qu'on le sache. Par ailleurs, si le ministre s'est mis en rapport avec lui je veux savoir les initiatives que le ministre fédéral ou son ministère prennent pour aider ces cultivateurs.

Il est bien question ces jours-ci du nombre de cultivateurs qui quittent la terre. Voilà un excellent moyen de les y encourager, en ne leur accordant pas d'aide. Si on leur en donnait, je suis sûr qu'ils pourraient continuer leur exploitation pendant dix ans encore. Il ne s'agit pas d'une situation permanente. Je me souviens qu'en 1959, lorsque les récoltes ont été enfouies sous la neige, on a pris des dispositions pour leur accorder de l'aide.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement et rendre service ainsi à tous les honorables députés. L'honorable représentant semble soulever une question très importante au sujet de l'agriculture en général. Il pourrait en discuter lors de l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture. Une partie de ses remarques porte sur des questions étudiées, d'ordinaire, en même temps que les crédits réguliers de ce ministère. Le ministère de l'Agriculture sera le troisième sur la liste, et nous avons laissé entendre que l'étude de ses crédits ne serait pas différée. Je me demande donc si l'honorable député ne voudrait pas attendre à ce moment-là plutôt que d'en parler pendant l'étude des crédits provisoires.

M. Korchinski: Je ne sais pas quand la Chambre étudiera les crédits du ministère de l'Agriculture.

L'hon. M. McIlraith: Il a été dit à la Chambre que le gouvernement avait l'intention de les étudier bientôt.

M. Korchinski: Si le ministre peut m'en donner la date, je pourrais examiner la proposition. J'ai l'intention de traiter ce point très brièvement. J'aimerais que l'on fasse connaître ces propositions pour qu'on puisse les étudier, et lors de l'étude des crédits de l'agriculture, le ministre y donnera peut-être une réponse. La politique d'argent serré du gouvernement semble bien être l'un des problèmes. On exerce des pressions aux mauvais endroits, semble-t-il. En l'occurrence, le gouvernement refuse de l'aide aux cultivateurs qui ont perdu leurs récoltes. Je suis fermement convaincu que le ministre de l'Agriculture voudrait peut-être donner suite à certaines de ces propositions, mais que d'autres membres du Cabinet exercent des pressions pour qu'il ne fasse rien pour ces cultivateurs. Car, en somme, qui sont-ils ces cultivateurs de l'Ouest? Pas forcément des libéraux, du moins, ils n'ont pas voté dans

ce sens-là. Avec un raisonnement pareil, le ministère ne prendra aucune initiative, j'en fais la prédiction.

J'ignore si le gouvernement considère ces questions comme importantes, mais les cultivateurs qui ont fait de mauvaises récoltes m'ont demandé de saisir la Chambre de cette question. Je suis sûr que le problème que je vais exposer est également important pour les citoyens âgés du pays. J'aimerais bien que la Chambre m'accorde son attention en ce moment.

M. le président suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse d'interrompre le député. Mais j'ai du mal à l'entendre. Je demanderais donc aux députés qui veulent jaser d'aller dans les couloirs. Il y a de très beaux salons de chaque côté de la Chambre qui sont à la disposition des députés. J'ai du mal à entendre le député et ceux qui veulent l'écouter devraient pouvoir le faire.

M. Korchinski: Merci, monsieur le président. J'hésite un peu à soulever l'autre problème qui me préoccupe. Mais je crois que c'est l'attitude générale de tout le gouvernement qui a fait naître une situation défavorable aux vieillards de notre pays. J'ai communiqué avec le ministre de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais le genre de réponse préparée par son ministère ne me satisfait pas. Je ne sais que faire sinon soulever la question à la Chambre.

La *Hudson Bay Pioneer Lodge* a fait une demande en vue d'aménager un foyer pour vieillards. Avec d'autres intéressés dont le maire et l'entrepreneur, je me suis adressé au ministère pour savoir si on pourrait accepter cette demande au plus tôt. Le 22 novembre, M. Jean Lupien m'informa que tout allait bien. Le ministère avait examiné tous les documents requis et un décret du Conseil suivrait. Nous étions au 22 novembre. Mais on n'a rien fait. L'entrepreneur avait fait une offre de prix très basse pour aider l'entreprise, mais le décret du conseil a été retardé de deux semaines et demie. N'oublions pas qu'il fait froid dans l'Ouest.

L'entrepreneur se demandait s'il devait aller de l'avant, car, entre-temps, le prix du contreplaqué et du cuivre montait. Le maire, l'entrepreneur, l'architecte et les autres intéressés ont fait des démarches. J'ai moi-même appelé le ministre et ma secrétaire a tenté de communiquer avec son bureau. Rien ne s'est fait. Dans l'intervalle, on approuvait d'autres demandes. Ce n'est qu'en décembre qu'on m'apprit que le projet avait été approuvé. Voilà, à mon sens, un cas patent où la politique d'argent serré du gouvernement s'est appliquée aux vieillards, ce qui est mal, tout comme il était mal de l'appliquer aux cultivateurs victimes de la sécheresse, du gel et autres dangers.

Je tenais à saisir la Chambre de ces deux questions. Je regrette d'y avoir mis tant de temps et que le ministre ait dû me demander de les soulever plus tard. Mais elles me paraissaient d'une importance telle que j'ai tenu à profiter de l'occasion.

M. Lewis: Je n'en dirai pas long, monsieur le président, je veux ajouter quelques considérations à propos du point soulevé aujourd'hui par mon ami, le député de Danforth, dans sa motion d'abord, puis dans ses remarques de tout à l'heure. Si je désire prendre la parole à ce sujet, c'est à cause de mon expérience personnelle de quelques années dans la pratique du droit du travail et d'une certaine connaissance des injonctions et des ordres qu'émettent fréquemment les tribunaux. Tout d'abord, le chef de l'opposition s'est mépris en laissant entendre que la motion du député de Danforth anticipait sur une décision que les tribunaux doivent rendre demain.

• (5.40 p.m.)

Ce que je dis n'intéresse peut-être pas les honorables députés d'en face, mais si cela ne les gêne, j'aimerais entendre ce que je dis.

M. le président suppléant: A l'ordre. Permettez-moi de vous lire le commentaire 164 de Beauchesne:

(2) Le silence est de rigueur aux deux Chambres, et toute conversation doit avoir lieu à voix basse. Si les voix s'élèvent assez pour qu'il devienne difficile d'entendre les opinants, l'Orateur rappelle la Chambre à l'ordre. Les députés ne doivent pas, par des sifflements, des chants, des exclamations ou autrement, distraire le député qui a la parole. Il arrive parfois, lorsque les députés attendent une décision avec impatience, qu'il soit à peu près impossible de réprimer le tapage.

Je n'ai rien à ajouter à ce commentaire. Si je dois le répéter en français d'ici dix minutes, je le ferai, mais je pense que chacun ici comprendra qu'il doit s'abstenir d'engager des conversations pouvant déranger le député qui a la parole.

M. Lewis: Je vous remercie, monsieur le président. Je tiens à préciser que je ne voulais obliger personne à m'écouter; la seule raison, c'est que les honorables députés qui siègent juste en face de moi tenaient des propos qui me distrayaient. J'essayais d'entendre ce qu'ils disaient au lieu de me concentrer sur ce que j'avais moi-même à dire.

Je disais que le chef de l'opposition se trompait lorsqu'il a laissé entendre, cet après-midi, que c'est une motion judiciaire qui doit être faite demain qui a donné lieu à la présente motion. Il faut préciser qu'une injonction a déjà été rendue par la Cour suprême de l'Ontario. L'injonction a été accordée par la Cour le lundi 31 janvier, sur un avis de motion signifié, je crois, le vendredi précédent, après que la Cour eut accordé la permission d'abréger le délai de signification. L'injonction restreignait le nombre des piquets à quatre à une entrée et à trois à chacune des deux autres entrées, ce qui fait un total de dix. C'est cette restriction du nombre des piquets qui a occasionné les difficultés qu'il y a dans l'air à Oshawa et qui ont causé des inquiétudes.

J'ai constaté que des employeurs s'étaient servis de la loi formulée dans les dispositions du paragraphe 2 de l'article 366 du Code criminel et des mises en demeure pour tenter de briser des grèves légales et ordonnées, et pour aucune autre raison. En l'occurrence, j'ai vu des déclarations sous serment à l'appui de la première motion, et je possède des renseignements sur celle qu'on étudiera demain. Il n'est nullement question, dans l'avis de motion initial demandant un ordre limitant le nombre des piquets de grève, ni dans les déclarations sous serment l'appuyant, qu'il y ait eu violence ou autre infraction à la loi.

De fait, depuis que l'ordre a été adopté le 31 janvier, les membres du syndicat directement intéressé—notamment les membres de la *Toronto Newspaper Guild*—n'ont jamais dépassé le nombre de piquets de grève que l'ordre avait fixé. Ces piquets ont grossi en raison de l'appui et de la sympathie manifeste d'un grand nombre d'autres employés d'Oshawa et des environs.

Même s'il est vrai que la mise en demeure est une question de droit civil qui relève de la compétence provinciale, et qu'elle découle de certains articles de la loi sur la Judicature de l'Ontario, il est également vrai qu'en rendant leurs décisions sur des ordres de mise en demeure en matière de piquets de grève, les juges sont guidés par les mots désuets du Code criminel. L'article 366 du Code interdit de cerner ou de surveiller de diverses manières, et le paragraphe 2 déclare:

> Ne surveille ni ne cerne, au sens du présent article, celui qui est présent à ou près une maison d'habitation ou un lieu, ou qui s'en approche, à seule fin d'obtenir ou de communiquer des renseignements.

Il est tout à fait absurde de restreindre le piquetage moderne des ouvriers à la réception ou à la communication de renseignements, car cela peut se faire beaucoup plus efficacement par les journaux, la radio ou la télévision. Il n'est pas nécessaire de se promener de long en large devant un immeuble avec un écriteau pour communiquer des renseignements; et on peut recevoir des renseignements par téléphone.

Les syndiqués font du piquetage—je parlerai tantôt de la grève légale—afin de gagner des sympathisants à leur cause. J'affirme que le piquet de grève est un des exercices les plus importants de la liberté de parole dans notre société. Le piquetage est une tentative des grévistes pour persuader les gens de ne pas travailler et pour créer un esprit de solidarité en faveur de leur cause; il cherche à persuader les clients et autres relations de l'employeur frappé par la grève de ne pas lui faciliter les choses en faisant affaire avec lui. Il faudrait, monsieur le président, que notre Code criminel autorise tout cela si nous voulons éviter qu'une grève ne soit déclenchée à l'encontre de la loi et malgré la délivrance de décrets d'injonction de la Cour.

Voici quelques années, il y avait grève quand les travailleurs jugeaient bon de débrayer, et c'était légal. Ils pouvaient se mettre en grève au milieu de la durée d'une entente ou à aucun autre moment. De nos jours, partout au pays, dans toutes les onze juridictions du Canada—une ou deux provinces n'ont pas de lois sur les relations ouvrières—vous ne pouvez faire une grève légale avant de remplir toutes les formalités prévues dans la loi sur les relations ouvrières. La convention collective doit avoir expiré. Entre-temps vous devez négocier; et si vous ne pouvez vous entendre, vous devez passer par des procédures de conciliation. A cette fin, il existe un agent de conciliation et un conseil d'arbitrage et ce n'est que lorsque le conseil a fait rapport et après un certain laps de temps que la loi permet de se mettre en grève.

Ainsi, la loi dit aux employés du pays qu'ils ne peuvent plus exercer légalement le droit dont ils jouissaient depuis nombre d'années de retirer leur travail lorsqu'ils sont mécontents, sauf sous certaines conditions—après une certaine période et après avoir franchi certaines étapes. Une fois cette procédure accomplie, comme dans le présent cas,

—la Guilde a négocié avec le *Times* d'Oshawa pendant des mois, et deux ou trois mois environ se sont écoulés pendant la procédure de conciliation—et lorsque aucune entente n'est encore possible, une grève légale éclate. L'article 366 du Code criminel permet à l'employeur d'obtenir d'un tribunal une injonction visant à déjouer et entraver cette grève légale. C'est la raison pour laquelle il se mijote du trouble à Oshawa, et c'est pourquoi certains d'entre nous—je ne le cache pas—ont beaucoup de sympathie pour ceux qui ne sont pas satisfaits de la loi actuelle.

• (5.50 p.m.)

Il faudrait aussi reconnaître—et c'est une autre raison pour laquelle le député de Danforth avait rédigé sa première motion dans les termes que l'on sait—que le paragraphe 2) de l'article 366 que j'ai versé au hansard est tiré de la loi de 1875 sur les coalitions et la protection de la propriété du Royaume-Uni. C'est pourquoi nous la qualifions d'archaïque. Nous retrouvons constamment dans nos statuts des bribes de mesures législatives adoptées il y a 50, 60 ou 100 ans et nous ne les modifions pas. Les députés s'en souviendront: le Code criminel a été revisé en 1953-1954, si ma mémoire est fidèle, et même alors, il y a 10 ou 11 ans, nous avons gardé à peu près les mêmes termes, le même jargon que les statuts de la Grande-Bretagne qui remontent à 1875, époque où les syndicats luttaient encore pour se faire reconnaître légalement, et étaient loin de songer à revendiquer le droit de grève et autres mesures semblables. Ce sont les problèmes qui surgissent maintenant par suite des injonctions.

Monsieur le président, les faits de la lutte juridique sont connus et, comme je l'ai déjà dit, mêmes les dépositions à l'appui des motions ne mentionnaient aucune violence à la ligne de piquetage. Sauf erreur, il y a une déposition enregistrée aujourd'hui à la cour à Osgoode Hall de Toronto, ou une déposition assermentée de renseignements, selon lesquels un agent de police d'Oshawa a confirmé qu'il n'y a jamais eu ni violence, ni menace de violence à la ligne de piquetage. Cependant, monsieur le président, le nombre des lignes de piquetage est limité et une menace pèse sur le syndicat: il se peut qu'une injonction interdisant tout piquetage soit accordée demain. La motion dont la cour est saisie sollicite l'interdiction de tout piquetage et, qui plus est, qu'un bref de *mandamus* soit adressé au chef de police d'Oshawa, au directeur de la police provinciale d'Ontario, au shérif et à tous les autres responsables, pour que les gens obéissent à cette injonction ou à celle qui sera peut-être accordée demain.

Les journaux de lord Thompson ont recours à tous les moyens juridiques, afin de faire échouer la grève légale de certains de leurs employés, en l'occurrence des journalistes et des employés de bureau qui se sentent lésés par leurs conditions de travail.

En outre, je voudrais signaler que, durant toute la grève, l'accès de l'immeuble n'a été interdit à personne. Les locataires, les clients et les travailleurs de cette compagnie ont traversé la ligne de piquetage, lorsqu'ils le voulaient, sans doute au mécontentement des piqueteurs, mécontentement que certains d'entre eux ont dû exprimer en termes pittoresques. Néanmoins, ceux dont j'ai parlé pouvaient traverser la ligne de piquetage et n'ont pas manqué de le faire.

Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, j'estime que le député de Danforth a parfaitement raison lorsqu'il affirme que la Chambre a laissé passer, au début de la séance, l'occasion d'étudier une affaire d'une importance publique pressante. Ceci dit, je tiens à appuyer le préopinant qui a prié le ministre de la Justice d'examiner l'article 366 du Code criminel et de songer sérieusement à apporter les modifications nécessaires au paragraphe 2, de sorte que nos tribunaux puissent appliquer de nouvelles directives à l'endroit des grèves légales. Je ne parle pas, en ce moment, de grèves non organisées, ou de grèves illicites, car elles appartiennent à une catégorie différente. Néanmoins, les employés qui, après avoir utilisé toutes les voies légales, décident de faire une grève légale, devraient, à mon avis, avoir le droit de piqueter et de défiler aussi nombreux qu'il leur plaît. Tant qu'ils respectent la loi au cours du piquetage, ils doivent avoir le droit de persuader les gens d'appuyer leur cause, de la manière qu'ils jugent à propos. Tant que le piquetage se déroule paisiblement, ils devraient avoir le droit d'excercer sur l'employeur toutes les pressions économiques qu'ils veulent. Je soutiens qu'il faut leur accorder ce droit tant que le piquetage se déroule paisiblement.

Le piquetage et la grève visent à opposer la puissance économique des employés organisés à la puissance économique de l'employeur. En ce moment, la loi autorise la cour à créer un déséquilibre dans ce conflit entre les employés en grève et l'employeur. L'instant où la loi permet à la cour de se ranger du côté de l'employeur contre les employés, en vertu d'une injonction ou par une autre

procédure, et d'intervenir ainsi dans la grève, à cet instant la loi sert d'instrument pour briser la grève, comme c'est le cas présentement, plutôt que comme instrument pour donner justice aux gens. Cette injustice inhérente à l'article 366 du Code criminel et le fait que cet article puisse servir et ait servi d'arme pour briser les grèves donnent à cette question beaucoup d'importance.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Peters: Monsieur le président, j'ai quelques remarques à faire au sujet des différends ouvriers et je voudrais traiter de problèmes qui nous touchent de plus près et relèvent de la juridiction de la Chambre des communes. Je veux parler, monsieur le président, des problèmes de notre personnel, par suite des mesures prises par le gouvernement au sujet du fonctionnement et des heures de séance de la Chambre.

Dans quelques minutes, monsieur le président, ce sera l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, qu'on avait l'habitude de considérer jusqu'ici comme une période de détente pour les députés. Si les députés ne veulent pas manger à des heures régulières, c'est leur affaire. Pour ma part, j'évite les excès dans le manger, car j'essaie depuis quelque temps de suivre un régime. C'est peut-être la meilleure façon de ne pas m'en écarter. Je n'accepte qu'à contre-cœur, néanmoins, de ne pouvoir manger un sandwich ici, mais comme représentant de travailleurs, depuis nombre d'années, je trouve véritablement honteux que les interprètes et autres fonctionnaires soient tenus de poursuivre leur travail à la Chambre. Ils se rendront à leur bureau pour avaler un bol de soupe; ils reviendront ici prendre leur tour, puis iront manger leur sandwich; ils reviendront encore une fois prendre ici la relève, après quoi ils pourront aller boire leur café.

C'est un régime très archaïque. Nous parlons des droits des individus. Le ministre du Travail, qui est présent, va dans tout le pays parler en faveur des ouvriers et il a écouté avec impatience les remarques de ces dernières minutes; toutefois, nous devrions, me semble-t-il, traiter avec plus d'égards ceux qui œuvrent pour nous. Les députés peuvent peut-être s'accommoder de ces heures, mais si nous ne prenons pas soin de nous, préoccuponsnous au moins du personnel. D'après la vérification que j'ai pu faire, nous n'avons pas encore augmenté le nombre des employés.

J'ai demandé au leader de la Chambre si nous jouions le jeu de siéger à l'heure des repas. Monsieur le président, puis-je rappeler au comité que le personnel commence à travailler à neuf heures du matin? Les comités devront être réunis un jour.

L'hon. M. McIlraith: L'honorable député m'a posé une question. Je suis sûr qu'il ne veut pas nous laisser une fausse impression. Le fait est que, lorsque le changement d'heures a été autorisé, on a pris immédiatement des arrangements pour accroître le personnel dans une proportion plus grande que l'augmentation du nombre d'heures. Je crois que la plupart des services l'ont fait, et on leur a laissé le soin de s'organiser en conséquence.

M. Peters: Monsieur le président, je ne disconviens pas de ce que le ministre dit, parce que je n'en ai pas le droit. Je ne veux pas du tout laisser entendre que je ne le crois pas. Mais j'ai interrogé certains membres du personnel. Je ne suis pas sûr qu'il l'ait fait. Il paraîtrait que les traducteurs ne peuvent pas encore prendre un répit pour aller manger. Des membres du personnel m'ont bien dit qu'ils prennent leur repas entre leurs tours à la Chambre.

Vous ne restez pas tous ici. Nous sommes à peine en nombre. Si nécessaire, je vais engager une bagarre qui forcera le gouvernement à envoyer huit, dix ou douze ministres ici pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Si c'est ce qu'il veut, je me ferai un plaisir de le faire de temps à autre.

Il va nous falloir protéger le personnel. Si personne n'aime ça ici, on devra bien se résigner, car c'est une honte, à mon avis. Ce que nous avons fait ici pendant trop longtemps est honteux. Les membres du personnel n'ont pas d'organisation pour les représenter. Ils n'ont aucun agent négociateur. Je suis scandalisé de ce qu'il soit nécessaire de demander l'appui des députés pour obtenir ce qui, à mes yeux, serait un traitement juste pour le personnel.

Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est six heures?

• (6.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION PORTANT AJOURNEMENT

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Lapointe (M. Grégoire): Impôt sur le revenu—Examens de reçus pour dons de charité; le député de

Nickel-Belt (M. Fawcett): Ressources hydrauliques—mesures à prendre contre la pollution due à la radioactivité; le député de Springfield (M. Schreyer): Céréales—certaines exportations rendues impossibles.

La Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE—PROJET D'INCLUSION DANS LE FUTUR RÉGIME DE SOINS MÉDICAUX

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à inclure le prix des produits pharmaceutiques prescrits par ordonnance dans tout régime national de soins médicaux qui pourrait être établi dans l'avenir.

—Monsieur l'Orateur, cette motion demande au gouvernement de songer à inclure le prix des produits pharmaceutiques prescrits par ordonnance dans tout régime national de soins médicaux qui pourrait être établi dans l'avenir. On a déjà dit des soins médicaux qu'ils ressemblent à un triangle. D'un côté on trouve les soins hospitaliers, d'un autre, les services médicaux, et du troisième, les produits pharmaceutiques. Des enquêtes révèlent que jusqu'ici on n'a fait aucun projet pour inclure les produits prescrits par ordonnance dans notre régime d'assurance-frais médicaux. Je suis persuadé que les Canadiens verraient avec joie inclure au programme le prix de ces produits.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais il est difficile d'entendre.

M. Thomas: Merci, monsieur l'Orateur. S'il n'est pas possible d'inclure les médicaments obtenus sur ordonnance dans notre programme d'assurance frais médicaux, je crois alors que les Canadiens devraient en connaître la raison. J'espère que le gouvernement pourra accepter cette résolution et, tout au moins, la déférer à un comité. En tout cas, cette résolution devrait permettre d'exposer publiquement certains arguments pour ou contre l'inclusion du coût des médicaments obtenus sur ordonnance dans un programme d'assurance frais médicaux.

Je suis personnellement redevable à plusieurs membres de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada qui s'intéressent à la question de m'avoir fourni des brochures et des rapports sur les programmes de paiement préalable des médicaments. Encore une fois, je les remercie. Ces rapports révèlent que presque tous ceux qui s'intéressent à la question reconnaissent

[M. l'Orateur suppléant.]

l'opportunité d'étendre le principe d'assurance pour englober le coût des médicaments. Cependant, certains spécialistes soutiennent que des recherches plus approfondies sont nécessaires, avant d'aller plus loin.

A l'heure actuelle, plusieurs régimes d'assurance paient les médicaments, notamment, la Croix bleue, la *Prescription Services Incorporated,* dont le siège est à Windsor; le Régime d'assurance chirurgicale-médicale du service public du Canada, en vertu de ses indemnités pour frais médicaux majeurs, et divers autres régimes prévoient une indemnité pour les médicaments parmi les frais médicaux majeurs de même que des services spéciaux, par exemple, services d'ambulance, chambre privée, et ainsi de suite. En outre, le gouvernement d'Ontario—et peut-être les gouvernements d'autres provinces—paie les médicaments, de même que les frais médicaux, lorsque les malades peuvent établir leurs besoins.

Le coût varie. La *Prescription Services Incorporated* demande $1.90 par adulte par mois et 65c. par enfant par mois, jusqu'à concurrence de trois enfants par famille. Ces taux s'appliquent aux personnes faisant partie d'un régime collectif. Chaque personne ne faisant pas partie d'un régime collectif, une fois acceptée, doit payer 10c. de plus par mois. La somme maximum exigée d'une famille de deux parents et de trois enfants, assurée en vertu d'un régime collectif, s'élèverait à $5.75 par mois. Dans le cas d'une famille ne faisant pas partie d'un régime collectif, la cotisation serait de $6.25 par mois. Un montant supplémentaire de 35c. est exigé pour chaque ordonnance remplie. A *Prescription Services Incorporated,* le coût annuel maximum par famille serait de $69 sous le régime collectif et de $75 pour une famille qui ne fait pas partie d'un groupe.

On rapporte que le gouvernement de l'Alberta envisage un programme qui prévoit le paiement par anticipation des médicaments d'ordonnance. Il prévoit que le coût en sera de $25 par famille plus $1 par ordonnance exécutée. Le gouvernement de l'Alberta se propose aussi de mettre son programme à l'essai sur un groupe choisi d'individus, des enseignants par exemple, ou tous, jeunes et vieux, seraient inclus, de sorte que le coût supérieur du risque pour les plus vieux établirait une moyenne grâce au coût inférieur du risque chez les plus jeunes.

Dans une étude du coût des médicaments au Canada faite par l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada, on estime que les médicaments coûtent $10 par personne par année, qu'ils soient achetés à la pharmacie ou dans un dispensaire d'hôpital. Cet estimé paraît avec plus de détails

aux pages 354 et 355 du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.

• (6.10 p.m.)

Comme un grand nombre de députés le savent, la Commission Hall recommande, à la page 40 et de nouveau à la page 351 de son rapport, d'inclure les médicaments prescrits dans un programme d'assurance frais médicaux. A la page 40, article 5—services d'ordonnances—le rapport dit ce qui suit:

Étant donné le coût élevé d'un grand nombre de nouveaux médicaments vitaux, fortifiants, analgésiques et prophylactiques, la Commission a conclu que le Régime des services de santé devrait être étendu aux ordonnances. De plus, les décisions concernant l'étendue et l'ordre de priorité de cette prestation devraient relever des provinces, mais son intégration au régime devrait être l'un des premiers objectifs du Parlement du Canada.

Si l'on passe maintenant à page 351 du rapport, nous trouvons cette déclaration, qui répète encore une fois les mots utilisés dans la première partie de la déclaration précédente:

Le coût élevé des nouveaux médicaments vitaux, fortifiants et prophylactiques, l'incidence inégale du fardeau de leur paiement, la nature intégrée des services de santé et le fait que les forces du marché ne peuvent s'exercer librement sur l'industrie des médicaments (tous ces sujets sont traités dans des chapitres ultérieurs) ont amené la Commission à conclure qu'un régime complet de soins de santé pour le Canada devrait inclure les médicaments prescrits.

Puisque nous avons dit déjà que les services de santé sont des services intégrés, il peut sembler à première vue que l'exclusion des spécialités non prescrites implique une contradiction. Cependant, comme nous l'avons dit ci-dessus, il est probable que le jeu de la concurrence réglera la production et la vente de ces produits.

Quoi qu'il en soit, les spécialités qui coûtent cher, qui répondent à un besoin réel et assez répandu et qu'on peut consommer librement, indépendamment du médecin, sont apparemment rares. Il est donc peu probable que les médicaments prescrits se substituent aux spécialités et entraînent ainsi un accroissement démesuré des dépenses sociales.

Comme en fait foi la page 347, la Commission Hall a dit ce qui suit au sujet du coût des médicaments, comparé au coût des soins médicaux:

Les médicaments représentent pour la famille canadienne moyenne un fardeau presque aussi lourd que les frais médicaux. En 1961, par exemple, les services de médecins ont coûté 383 millions et les médicaments, prescrits ou non, 364 millions. Le budget des médicaments équivaut donc à 95 p. 100 des dépenses affectées aux services de médecins.

Si l'achat de remèdes représente près de la moitié du coût de la maladie, il me semble que nous devrions être aussi désireux d'inclure les médicaments dans notre régime proposé d'assurance-frais médicaux que nous le sommes d'inclure les services des médecins. (*Applaudissements*) J'ai maintenant quelques commentaires à lire sur l'attitude de l'industrie des produits pharmaceutiques et sur celle de l'association médicale relativement à ces propositions. Sauf erreur, tous les intéressés reconnaissent que le régime d'assurance-frais médicaux ne réussira pleinement qu'avec la plus entière collaboration et la bonne volonté de l'industrie des produits pharmaceutiques et de la profession médicale.

Comme notre économie et nos habitudes de vie ressemblent beaucoup à celles des États-Unis, il serait peut-être utile d'étudier des extraits d'un discours prononcé par le docteur Montgomery, président de l'*Illinois State Medical Society*, devant les délégués à la Conférence régionale des États du centre de l'*American Public Welfare Association*. On y lit:

Je sais que l'on se plaint habituellement du fait que les produits pharmaceutiques coûtent trop cher au service de bien-être, que les prix des produits pharmaceutiques deviennent excessifs, qu'ils sont «incontrôlables». D'autre part, j'ai examiné certains des rapports sur les paiements aux vendeurs à l'égard des frais médicaux, rapports qui ont été publiés par la division de la statistique et de l'analyse des programmes du Bureau des services familiaux.

Au cours de l'année 1963, les paiements aux fournisseurs pour des produits pharmaceutiques vendus sur ordonnances constituaient 8.6 p. 100 des frais médicaux du grand public et des assistés sociaux, et 9.3 p. 100 des frais médicaux sous le régime d'assistance publique. En 1962, les pourcentages étaient de 9.1 et de 10 p. 100 respectivement. Et, pour fin de comparaison seulement, pour l'année financière se terminant en juin 1958, les «Produits pharmaceutiques et fournitures» comptaient pour 13.9 p. 100 des frais médicaux de l'ensemble de la population et des assistés sociaux, et 14.1 p. 100 des frais médicaux sous le régime d'assurance publique.

Il a donné ces chiffres pour montrer que les prix des produits pharmaceutiques, en tant que pourcentage des frais médicaux sous le régime d'assistance publique, sont à la baisse. Puis il a dit:

Si le parallèle n'est pas évident, j'essaye de démontrer que le coût des ordonnances ne devrait pas être considéré simplement comme une charge supplémentaire au budget du bien-être, mais sous le rapport de l'économie que ces médicaments représentent pour le service du bien-être par comparaison avec ce qu'il lui en coûterait s'ils n'étaient pas fournis.

En d'autres termes, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas fournir les médicaments, parce que les frais seront beaucoup plus élevés si nous n'en fournissons pas.

Le Dr Montgomery résume ainsi la situation:

A mon sens, cela porte aussi à se demander s'il est bien réaliste de considrer le coût des médicaments comme un «mal de tête».

Je pourrais ajouter que son discours était intitulé «Les médicaments, pire mal de tête des responsables du programme d'assurance frais médicaux», et il continuait à démontrer qu'il n'était pas d'accord avec cet énoncé.

Je me demande si les coûts des médicaments sont vraiment si irrépressibles et s'ils constituent un tel sujet d'inquiétude ou si ce n'est pas plutôt qu'ils représentent maintenant des frais médicaux, étiquetés et identifiables, alors qu'auparavant ils passaient inaperçus dans la somme globale de la subvention.

De fait, si nous mettons ensemble et la preuve statistique attestant que le coût des médicaments a baissé, en tant que pourcentage du total des paiements aux vendeurs, en ces récentes années, et le fait qu'au cours de la même période, le nombre des États faisant figurer les médicaments dans leurs programmes de paiements aux vendeurs a augmenté, peut-être la question que nous devrions vraiment nous poser serait-elle celle-ci, à savoir, dépense-t-on suffisamment d'argent pour les médicaments.

Puis le médecin résuma la principale objection de la profession médicale contre l'inclusion des médicaments dans un régime d'assurance frais médicaux.

La véritable inquiétude du médecin, c'est que son malade ne reçoive pas le médicament qu'il lui faut.

Cette inquiétude, dirais-je, se trouve à la source de presque tous les conflits existant entre les organismes de bien-être et les médecins concernant la régie des organismes sur les dépenses en médicaments. Elle est aussi à la source de tout conflit semblable qui pourrait surgir à l'égard d'autres phases du programme de bien-être médical, au-delà des services que le médecin peut lui-même fournir.

Le plus grand reproche qu'adresse aux gouvernements la profession médicale, c'est que, désireux d'abaisser le coût des médicaments, ils cherchent à régenter ladite profession, ce à quoi cette dernière s'oppose vigoureusement. Voici comment s'exprime ce monsieur:

• (6.20 p.m.)

Nous touchons là le point fondamental de toute controverse qui pourrait exister entre les médecins et les organismes de bien-être quant au coût des médicaments.

Plus loin, dans l'article, on lit:

Examinons la question sous un autre angle. Dans son catalogue, la maison *Sears Roebuck* offre des phonographes à des prix allant de moins de quinze dollars jusqu'à plus de cinq cents dollars. Tous ces appareils ont un même nom générique—«phonographe»—et l'on peut faire jouer le même disque sur chacun d'entre eux; mais, on ne commande pas simplement un «phonographe» en laissant au magasin le choix de l'appareil à envoyer.

Autrement dit, les médecins veulent avoir le privilège de recommander ou de prescrire les médicaments qu'ils jugent les plus efficaces pour leurs malades et ils ne prisent guère que des organismes d'État tentent de restreindre l'exercice de leur liberté.

Je n'ai pas l'intention d'insister sauf pour dire que l'industrie des médicaments a accepté l'idée que les médicaments soient inclus dans les programmes des frais médicaux partout en Amérique du Nord. Les membres de cette industrie pourraient s'y opposer et retarder l'application des programmes pendant un an ou deux, mais ils se rendent compte que c'est inévitable et c'est pourquoi ils sont généralement prêts à l'accepter.

[M. Thomas.]

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la motion du député de Middlesex-Ouest (M. Thomas) et pour me déclarer ouvertement de l'avis de mes collègues du Nouveau parti démocratique. J'estime en effet qu'un programme national de frais médicaux devrait comprendre des services d'hospitalisation, des services médicaux et chirurgicaux et inclure les ordonnances et les appareils orthopédiques.

Nous partageons les opinions exprimées dans le rapport de la Commission Hall: les médicaments imposent un lourd fardeau au public, surtout aux personnes de plus de 50 ans et plus particulièrement aux bénéficiaires de la pension de vieillesse. Il est attristant d'entendre dire que certains d'entre eux paient plus en remèdes qu'en loyer. La majeure partie de leur pension, dans bien des cas, sert à payer le coût élevé des médicaments.

Ce coût élevé s'explique en partie par les énormes bénéfices que les maisons de produits pharmaceutiques ont réalisés dans le passé. On voudrait voir imposer une certaine restriction au montant de leurs bénéfices éventuels. On pourrait s'y prendre de deux manières.

D'abord, les médecins et les pharmaciens devraient s'entendre pour que ces derniers donnent des remèdes génériques au lieu de remplir l'ordonnance prescrite. La différence dans les prix est renversante. Ensuite, comme on le fera sans doute lorsque le régime d'assurance frais médicaux entrera en vigueur et que le gouvernement paiera la moitié des frais médicaux, on devrait permettre aux provinces d'insérer dans leur régime la disposition dont je viens de parler, ce qui réduirait le prix des médicaments.

Monsieur l'Oratuer, nous appuyons sans réserve la motion du député de Middlesex-Ouest.

M. H. C. Harley (Halton): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Thomas) a exposé un point de vue fort «libéral», si je puis m'exprimer ainsi, et je l'en félicite. Je dirai d'abord que je souscris au principle dont s'inspire son projet de résolution. Mais, comme il l'a déclaré lui-même, nous sommes saisis d'un crédit de près de 400 millions de dollars, chiffre que le rapport de la commission Hall cite pour l'année 1961. Le programme d'assurance frais médicaux du Canada représentera sans doute une dépense de l'ordre d'un milliard de dollars par année, et il ressort nettement que les

médicaments représentent une grande partie du coût global du régime, et cette somme ne sera dépassée que par le montant des frais des services médicaux fournis par les médecins traitants.

Nous connaissons tous l'utilité des médicaments pour guérir certaines maladies et prévenir la souffrance et la mort. Depuis l'avènement de médicaments nouveaux plus puissants et plus précis, nous nous apercevons que certains malades, obligés jusqu'à présent de rester inactifs pendant de longs mois, peuvent maintenant reprendre le travail beaucoup plus vite qu'autrefois. L'économie canadienne ne s'en porte que mieux. La santé des gens est meilleure et ils travaillent plus longtemps.

L'un des aspects intéressants de ces médicaments nouveaux et perfectionnés consiste dans la baisse du coût de l'hospitalisation. Comme l'a dit le député, une partie du prix des remèdes est maintenant payée dans le cas des malades hospitalisés qui bénéficient de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Le prix en est acquitté en vertu d'une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le coût de l'hospitalisation a baissé, en raison de la puissance accrue et de l'efficacité des médicaments. Nous nous rendons compte aussi qu'il y a plus de lits disponibles dans les hôpitaux pour malades atteints d'affections particulières. Le meiller exemple à ce sujet concerne le traitement de la tuberculose. Les sanatoriums, qui avaient jusqu'ici de longues listes d'attente, comptent maintenant des lits inoccupés. Bon nombre d'entre eux ont été transformés en hôpitaux pour malades âgés ou atteints d'affections chroniques.

Un autre domaine où je crois que l'avantage des nouveaux remèdes a été prouvé, c'est celui des maladies mentales. Si nous constatons maintenant qu'un plus grand nombre de lits sont vides, ce n'est pas seulement que plus de malades ont été guéris mais aussi qu'un plus grand nombre sont traités comme malades non hospitalisés et n'ont plus à être hospitalisés alors qu'il le fallait antérieurement.

Je désire maintenant faire consigner au compte rendu une déclaration du premier ministre (M. Pearson) au sujet de l'assurance-frais médicaux, prononcée lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, au mois de juillet 1965. Au sujet du projet d'assurance-frais médicaux, il a dit:

> Cette proposition n'exige pas les accords détaillés qui régissent le régime d'assurance frais médicaux. Elle demande seulement une entente fédérale-provinciale d'ordre général sur la nature des programmes de santé propres à assurer la quote-part que versera le gouvernement fédéral au moyen de l'impôt. Le gouvernement fédéral croit que l'accord devrait s'appuyer sur quatre critères.
>
> D'abord, les prestations devraient s'appliquer de façon générale à tous les services dispensés par les médecins, généralistes et spécialistes. Un régime de santé complet devrait comprendre les soins dentaires, les médicaments prescrits et les autres services importants et rien ne nous empêche d'inclure ces services, dès le début ou plus tard, si c'est le désir général. Nous considérons les services complets des médecins comme le minimum initial.

M. Scott (Danforth): Le député me permettrait-il une question?

M. Harley: Oui, sûrement.

M. Scott (Danforth): Pour mettre les choses au point, dois-je déduire de vos propos que la proposition du premier ministre relativement à la gamme de services établit comme préalable l'inclusion des médicaments prescrits?

M. Harley: Le député voudrait-il répéter sa question?

M. Scott (Danforth): Pouvons-nous conclure de la proposition du premier ministre que les médicaments prescrits devront nécessairement être inclus parmi les services fournis?

• (6.30 p.m.)

M. Harley: Dans la déclaration que j'ai lue, monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas dit cela. Il a dit plutôt que le minimum, aux termes de la première condition, viserait les services du médecin et qu'un régime complet d'assurance-santé comprendrait autres choses, les médicaments prescrits; mais, les prestations devraient d'abord être versées à l'égard des soins fournis par le médecin, qu'il s'agisse de praticiens ou de spécialistes. Je préciserai peut-être ce point tantôt. Voici ce que le premier ministre a déclaré plus tard, à la même conférence:

> Dans un régime global d'assurance-santé, les soins médicaux payés d'avance constituent l'élément le plus important, mais tout le programme ne se ramène pas à cela. Il y a d'autres domaines où le gouvernement fédéral et les provinces pourraient peut-être agir de concert ou parallèlement.
>
> Par exemple, le domaine dont il a été question dans le discours du trône concernant la qualité et la disponibilité des médicaments et les prix exigés du public à cet égard. Comme vous le savez, le Parlement a institué un comité spécial chargé d'examiner la question. Nous espérons que ses recommandations tendront à réduire le prix des médicaments et qu'il sera ainsi plus facile, grâce à un programme d'assurance-santé complet, de faire en sorte que, pour les maladies majeures, les médicaments prescrits soient disponibles et payés d'avance.

Tous les députés savent, j'en suis sûr, que le comité dont faisait mention l'avant-dernier discours du trône, a effectivement été établi au cours de la dernière législature et il était chargé de formuler des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre pour réduire le coût des médicaments. Malheu-

reusement, ce comité ne s'est réuni qu'une ou deux fois. Cependant, les travaux préparatoires ont été accomplis. Les personnes qui devaient comparaître devant le comité avaient déjà été approchées et ont montré beaucoup d'empressement à venir parler du coût des médicaments. Je suis sûr qu'elles consentiront encore bien volontiers à venir témoigner au cours de la session actuelle.

Évidemment, monsieur l'Orateur, on a répété dans le discours du trône que le comité serait reconstitué. Nous avons hâte qu'il le soit dans l'espoir qu'il pourra présenter un rapport à la Chambre à ce sujet.

Il n'y a pas de doute que le prix des médicaments d'usage courant est très élevé en dollars et en cents. Mais je ne crois pas non plus que personne doute que plusieurs de ces médicaments valent bien davantage, à cause des bienfaits qu'ils apportent et des vies qu'ils peuvent sauver.

Il y a plusieurs façons de calculer le coût. Si, par exemple, on compare le coût des médicaments par rapport au coût de la vie, le Canada est au deuxième rang des pays du monde quant au bas prix de ses médicaments. J'aimerais énumérer quelques éléments des prix des médicaments car, comme le laisse entendre l'honorable député, que le gouvernement prenne ces prix sur lui en adoptant un programme de soins médicaux ou que l'entreprise privée en reste responsable, il est très important d'abaisser le prix des médicaments. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la matière première d'un médicament, on peut ou la trouver dans la nature ou la composer chimiquement. Il arrive en général qu'un médicament naturel peut être produit chimiquement plus tard à un coût plus bas. Cette matière de base est souvent importée au Canada; elle est parfois simplement transformée et empaquetée ici. A cause des méthodes de production massive qui existent dans d'autres pays, surtout aux États-Unis, il en coûte parfois moins cher d'importer un médicament que de le fabriquer au Canada. Par exemple, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de fabricant de pénicilline au Canada; il en coûte bien moins cher de l'importer des États-Unis.

Comme ce problème découle du marché relativement restreint du Canada, comparé à celui des États-Unis, je ne saurais dire quelle serait la solution à ce problème. Toutefois, imposer une taxe plus élevée sur ces importations ne ferait que hausser le prix du médicament, ce qui aurait un effet contraire à celui que nous cherchons. En traitant de recherches relatives aux médicaments, monsieur l'Orateur, la plupart des sociétés évaluent à environ 8 p. 100 la proportion de leur budget consacré aux recherches. Malheureusement, au Canada, les recherches sont très restreintes au niveau des fabricants. La plupart des recherches se font au siège social de la société et la plupart de ces sociétés qui ont au Canada des filiales qui leur appartiennent entièrement se trouvent aux États-Unis, en Suisse ou en Angleterre.

Il n'y a pas très longtemps, la seule grande société canadienne de produits pharmaceutiques dans ce pays est passée aux mains des Américains. Les sociétés de produits pharmaceutiques signalent que les prix de ces produits au Canada comprennent le coût des recherches faites ailleurs et elles justifient cela en disant que puisque les Canadiens profitent de ces recherches, ils devraient en partager le coût. Certains travaux de recherche sont faits au niveau universitaire et sont subventionnés par le gouvernement fédéral sous le Conseil de la recherche médicale. Je dirais en passant que le gouvernement fédéral devra prendre des mesures plus énergiques dans ce domaine et augmenter de beaucoup les fonds disponibles pour la recherche médicale au Canada.

Pour ce qui est du fabricant d'un produit pharmaceutique, c'est habituellement lui, quoique pas toujours, qui découvre le produit. Certains fabricants, cependant, ne font aucune recherche. J'y reviendrai lorsque nous parlerons de prix. Certains fabricants ne produisent et ne vendent qu'un seul produit. En tant que médecin, je pourrais fabriquer des médicaments dans mon sous-sol ou mon bureau selon mes désirs, et aussi longtemps que je ne les vendrais pas, je me conformerais à la loi actuelle et à la Direction des aliments et drogues.

Les fabricants de produits pharmaceutiques font toutes sortes de recherches, toutes fort coûteuses car, vu la concurrence sur ce marché, ils travaillent indépendamment les uns des autres. Ils peuvent analyser des substances naturelles. Ainsi, les fabricants d'antibiotiques analysent chaque année des milliers d'échantillons de sol venus d'un peu partout. Nombreux sont les antibiotiques découverts de cette façon. Des fabricants prendront aussi un produit dont l'effet est connu pour essayer de le changer chimiquement soit en vue d'en modifier les effets ou d'en diminuer les effets nocifs sur le corps humain. Aucun médicament, y compris l'aspirine, n'est entièrement sûr. Tout médicament comporte un certain risque, et c'est de cela que le médecin doit tenir compte chaque fois qu'il en prescrit. Il doit comparer les risques qu'il y a à prendre ou à ne pas prendre le produit.

Le chercheur doit faire subir une série d'épreuves aux nouveaux échantillons qu'il a fabriqués dans l'espoir qu'un sur plusieurs milliers se révèle utile. Nombre de fabricants

prennent des produits pharmaceutiques bien connus et les combinent de diverses façons en vue de trouver des mélanges plus efficaces et plus attrayants que les produits de leurs concurrents. Par exemple, je suis certain qu'il existe plusieurs centaines de remèdes contre les maux d'estomac, qui contiennent tous le même type de médicaments. J'espère que la réglementation des prix sera appliquée dans ce domaine et que les fabricants collaboreront pour éliminer du marché les produits qui font double emploi. Les recherches dans le domaine médical, comme dans tout autre domaine, coûtent très cher et la plupart ne mènent à rien. Il s'ensuit que, lorsqu'on découvre un bon produit, il faut malheureusement en tirer un profit couvrant les pertes entraînées par les recherches infructueuses.

• (6.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire un mot des médicaments commerciaux par rapport aux médicaments d'ordonnance. Souvent, les sociétés qui fabriquent des médicaments commerciaux mettent en vente des produits pharmaceutiques à bon marché. C'est une société qui vend des médicaments sous leur nom chimique plutôt qu'une marque de commerce. Un fabricant de médicaments génériques produit des médicaments conçus par quelque autre entreprise de produits pharmaceutiques. Il ne fait pas de recherche fondamentale ni de recherches sur les effets nouveaux de médicaments existants. Son entreprise est littéralement une fabrique et, dans le cas actuel, une fabrique de médicaments. Comme elle ne fait pas de recherches, elle peut vendre ses produits moins cher qu'une maison qui en fait. Les médecins souvent hésitent à prescrire le remède moins cher parce qu'ils ne peuvent en garantir la qualité.

Je le répète, rien n'empêche une personne de fabriquer des médicaments dans son propre garage, une fois que le service des aliments et drogues les a approuvés. On me dit que, bientôt, ce service d'Ottawa va délivrer des permis aux fabricants, ce qui lui permettra de savoir quand et où chacun d'eux est en activité. Le médecin veut être sûr que, non seulement il prescrit le médicament voulu, mais que celui-ci atteindra le résultat désiré.

Cependant, je ne voudrais pas laisser une mauvaise impression à qui que ce soit. Je suis sûr qu'il y a nombre de fabricants de médicaments génériques au Canada dont les produits sont de qualité supérieure. Comme tout le monde le sait, les inventeurs de médicaments sont protégés par des brevets. Le médicament lui-même n'est pas breveté, mais son procédé de fabrication est breveté et protégé pour 17 ans. Le régime des brevets a suscité beaucoup de controverses. La Commission des pratiques restrictives du commerce recommande que ces brevets soit abolis. Cependant, la Commission Hall a recommandé qu'ils ne soient pas abolis avant cinq ans, mais qu'on utilise plus largement la disposition relative à la licence obligatoire selon laquelle une société demande à un tribunal la permission de fabriquer un certain médicament breveté en versant une redevance à la société qui détient le brevet. Si un nouveau médicament n'est pas protégé par un brevet, n'importe quelle société peut le fabriquer.

Bien entendu, une maison peut fabriquer un médicament à bien meilleur compte si elle n'effectue pas de recherches. Les principales compagnies pharmaceutiques ont déclaré que si elles n'étaient pas protégées par des brevets qui leur accordent pour ainsi dire un monopole, elles ne seraient plus en mesure d'effectuer des recherches sur de nouveaux médicaments et que ces recherches cesseraient. Elles signalent que les pays où les médicaments ne sont pas protégés par des brevets, tels que l'Italie et la France, n'ont fait aucune découverte médicale importante depuis de nombreuses années.

Pour ce qui est de la réclame pour les médicaments, lorsqu'une compagnie pharmaceutique a mis au point un nouveau produit, elle doit créer un marché pour ce produit. Elle peut le faire de diverses façon. La plupart des produits ayant une valeur médicale ne peuvent être obtenus que sur ordonnance et la compagnie doit donc placer le produit chez le médecin. Cela se fait au moyen de la réclame dans les revues médicales et par l'intermédiaire des détaillants qui rendent visite au médecin à son bureau. La distribution par le courrier d'échantillons non sollicités a pris fin en partie à cause des amendements apportés récemment à la loi des aliments et drogues. La plus grande partie du courrier que reçoit un médecin est jeté rapidement au panier. Des sommes considérables sont consacrées à la réclame en faveur des médicaments.

Pour réglementer ces campagnes de réclame, bien des gens ont proposé, y compris la Commission Hall, de modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux compagnies de ne déduire les dépenses que d'une certaine proportion de leur budget publicitaire. Le chiffre mentionné d'ordinaire est 15 p. 100.

Quant à la taxe de vente fédérale frappant les médicaments, c'est une taxe imposée après la fabrication du médicament, payée directement par la compagnie, comme dans le cas de n'importe quel autre produit. Personnellement, je suis en faveur de l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les médicaments, pourvu que l'épargne soit passée au consommateur et n'aille pas enrichir quelqu'un d'autre.

A propos du rapport de la Commission Hall, qu'il me soit permis de citer un extrait du volume 1 à la page 40:

> Ce n'est pas par hasard que l'intérêt public a augmenté en raison directe de l'efficacité de la pharmacothérapie et du coût élevé de beaucoup de médicaments, surtout les plus efficaces. Les dépenses globales affectées aux médicaments équivalent à 95 p. 100 des sommes consacrées aux services médicaux, et les ordonnances représentent environ 43 p. 100 des dépenses médicales.

A la page suivante du rapport on trouve ceci:

> Que dans le cas de la prestation pharmaceutique, l'on exige de l'acheteur de chaque ordonnance une cotisation d'un dollar, sous réserve du rabais que le détaillant peut offrir.

Entre parenthèses, je tiens à dire que je m'oppose à ce principe.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

M. Scott: Continuez.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au député de continuer?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Le bill sera étouffé de toute manière.

M. Harley: Je remercie la Chambre de sa courtoisie et je ne parlerai que quelques autres minutes. En ce qui a trait au dollar, je m'oppose à ce principe, car si les médicaments sont disponibles, ils doivent l'être pour tous. Souvent les personnes qui en ont le plus besoin sont celles qui peuvent le moins payer ce dollar.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais répéter qu'en principe je suis d'accord avec la proposition de l'honorable député. Je désirerais faire porter au compte rendu une autre déclaration du gouvernement à ce sujet et portant que les services de médecins semblent le minimum qu'offrirait l'assurance-frais médicaux, mais que rien n'empêcherait une province d'assurer des avantages additionnels, soit au début, soit plus tard. Toutefois, la contribution fédérale s'établirait uniquement d'après les services de médecin. Qu'une telle contribution englobe plus tard un nombre plus grand de services, ce serait là une question devant faire l'objet de décisions convenues. Je suis certain que le gouvernement fédéral accepterait des propositions des provinces si celles-ci décidaient d'inclure les médicaments dans l'assurance-frais médicaux. J'encouragerais le gouvernement à donner à cette question toute l'attention voulue.

M. B. S. Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas étouffer ce bill. Je vais laisser cela à un autre représentant. Je voudrais féliciter le député de Middlesex-Ouest (M. Thomas) de la compétence avec laquelle il a défendu son avis de motion. Il a touché, à mon avis, le fond de la question; il est inadmissible, à une époque comme la nôtre, qu'un seul Canadien puisse être privé de soins médicaux. Ce n'est ni le moment ni le lieu pour discuter à fond du coût des médicaments, car le temps me manque.

J'ai remarqué que le député de Middlesex-Ouest n'a pas utilisé ces expressions automatiques, «le coût élevé des médicaments», ou «les profits exorbitants que réalise l'industrie pharmaceutique». En ma qualité de membre du comité des aliments et drogues où j'ai assisté à 28 ou 30 séances, j'ai le sentiment que ces clichés sont contestables. Ce qui est plus important, monsieur l'Orateur, c'est que nous avons le devoir d'assurer à tous les Canadiens les soins médicaux auxquels ils ont droit. Je pense que le prix de toute chose, y compris les médicaments, est relatif, et qu'une dépense de 50c., 75c. ou d'un dollar pour une ordonnance, constitue une privation réelle pour des milliers de Canadiens qui ont $75 par mois pour vivre.

• (6.50 p.m.)

Des médicaments de $10, $15 ou $20 ne représentent sûrement pas grand-chose pour les gens qui en ont les moyens et qui dépensent la même somme pour des articles beaucoup moins utiles. J'ose croire que le comité des aliments et drogues, dont je parlais tantôt, pourra se réunir à nouveau d'ici quelques semaines, sous la présidence du savant député qui vient de reprendre son siège, et qu'il pourra entreprendre la seconde étape de son étude sur le prix des médicaments.

Le rapport de la Commission royale d'enquête Hall suggère bien des moyens de vérifier ou de réduire le coût des médicaments. Comme membre du comité des aliments et drogues, j'ai pris la peine de faire des recherches à la bibliothèque sur le pourcentage des dépenses de l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques pour la publicité, ainsi que sur l'aspect de son exploitation, connu sous le nom de commercialisation.

Après quelques calculs, et muni de preuves, monsieur l'Orateur, je suis étonné de constater que suivant l'étude statistique annuelle de l'Association des fabricants canadiens de produits pharmaceutiques pour l'année 1963, la dernière pour une année complète que j'aie pu me procurer, la somme de 26.6 p. 100 du montant des ventes a été dépensée pour le lancement des produits sur le marché. Mais le point important, monsieur l'Orateur, c'est que les fonds consacrés à la documentation publicitaire, élément qui revient le plus manifestement à l'esprit, représentent 1c. par ordonnance, un simple sou. Ce cent, dans notre pays, sert directement à la publication de documents publicitaires. Le fait m'a étonné,

monsieur l'Orateur, il m'a amené à poursuivre mes recherches et j'ai trouvé que la difficulté se complique du fait que toute brochure doit être publiée, comme il convient dans notre pays bilingue, en anglais et en français. Ceux d'entre vous qui sont associés à l'industrie des arts graphiques savent que cela impose une charge financière supplémentaire à l'industrie pharmaceutique.

Je pourrais traiter longuement de cette question, monsieur l'Orateur, mais je sais qu'un autre député voudrait dire quelques mots. Cependant, une chose m'a intrigué ce soir au cours du débat: nous qui sommes si nationalistes—moi, par exemple—et parfois antiaméricains en ce qui concerne le domaine industriel, nous sommes pris dans un dilemne. Si nous encourageons l'industrie canadienne, nous sommes défavorisés du fait que les médicaments prodigieux comme la pénicilline ne peuvent être produits au Canada sans des subventions considérables de l'État. Nous sommes donc obligés malgré nous d'importer ce genre de médicaments au détriment de l'industrie canadienne. Si je signale la chose, c'est parce que la société Frosst, établie près de ma circonscription, vient d'être achetée par des financiers des États-Unis.

M. Richard J. Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a une raison bien précise pour laquelle j'accepte le douteux honneur que me fait mon collègue de Verdun et c'est parce que je porte à la question dont la Chambre est actuellement saisie un intérêt bien particulier. Je parle des sociétés pharmaceutiques elles-mêmes. J'ai remarqué la réaction de certains députés du Nouveau parti démocratique lorsque l'honorable député de Verdun a annoncé l'honneur qu'on me faisait. Il y en a peut-être parmi eux,—je l'espère,—qui seront d'accord avec ce que je vais dire de l'industrie pharmaceutique. Personnellement, j'aimerais croire qu'on puisse étatiser l'industrie pharmaceutique. (*Applaudissements*)

Mais je me rends compte que ce serait difficile, étant donné le nombre de sociétés américaines en cause. Si nous pouvions faire marcher les sociétés américaines au pas, nous devrions peut-être internationaliser l'industrie pharmaceutique dans les deux pays.

Je dis cela parce qu'à mon sens, les gens de cette industrie ont une plus grande responsabilité que les fabricants de savon. A mes yeux, les fabricants de médicament administrent leurs affaires de la même façon que les fabricants de savon. Les Canadiens ne s'opposeraient peut-être pas à payer leur savon quelques cents de plus s'ils savaient qu'une partie de leur argent était destiné à la publicité et à la réclame, qui en retour paierait pour des programmes populaires comme *Bonanza* et autres. Mais quand une quantité considérable de l'argent des consommateurs est ainsi gaspillé par l'industrie des médicaments, c'est une autre histoire.

Par conséquent, j'estime que, lorsqu'il étudiera la question, le comité des aliments et drogues devrait songer sérieusement à la proposition que je viens de faire. Je me rends compte des difficultés que cela comporte et ce n'est pas seulement parce que l'industrie n'est pas nationalisée ou centralisée au Canada. Je pourrais m'étendre longuement,—j'aimerais avoir cette occasion plus tard,—et énumérer certains aspects particuliers de gaspillage et d'inefficacité de l'industrie des médicaments qui, étant donné son importance pour le grand public du Canada, devrait faire l'objet d'une réglementation beaucoup plus stricte qu'à l'heure actuelle. Deuxièmement, je pense qu'il serait souhaitable, si cela était possible, de nationaliser cette industrie.

J'aimerais dire, monsieur l'Orateur, que j'appuie entièrement la motion générale présentée par le député. La seule réserve que je dois formuler à ce sujet, c'est que, si l'industrie entend mener ses affaires comme elle le fait actuellement, il serait mieux de payer pour les produits pharmaceutiques avec les fonds publics que de demander à des gens qui peuvent mal se le permettre de payer eux-mêmes pour ces produits. Il serait bien plus souhaitable d'éviter cet état de choses, mais je ne pense pas qu'on puisse vraiment considérer la question des produits pharmaceutiques prescrits gratis sans considérer également quelques-unes des plaintes d'un bon nombre de Canadiens au sujet du fonctionnement de l'industrie des produits pharmaceutiques. Je n'entends pas par là critiquer les personnes qui travaillent nécessairement dans cette industrie; je pense que c'est le système qui pèche. Ils pensent qu'ils sont dans le même genre d'affaires, par beaucoup d'aspects, que les fabricants de savon, quand en fait ils ne le sont pas.

M. l'Orateur: A l'ordre, l'heure réservée...

M. Scott: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

La Chambre revient maintenant à la discussion interrompue à six heures.

LES SUBSIDES

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre, sous la présidence de M. Batten, reprend l'étude de la résolution ci-après, présentée par l'honorable M. Sharp:

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas $1,720,674,987.61, c'est-à-dire l'ensemble

a) des quatre douzièmes du total des montants des crédits énoncés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1966 présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* les crédits nos 5 et 60 du ministère de l'Agriculture, le crédit no 5 du ministère des Affaires extérieures, le crédit no 15 du ministère des Finances, les crédits nos 5, 10 et 20 du ministère des Pêcheries, le crédit no 15 du ministère des Forêts, le crédit no 1 du ministère de la Justice, le crédit no 15 du ministère du Travail, le crédit no 5 du Service législatif, le crédit no 50 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit no 1 de l'Office national du film, le crédit no 5 du ministère du Revenu national, les crédits nos 1 et 45 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, le crédit no 15 du ministère du Commerce pour lesquels la fraction est de trois douzièmes; le crédit no 20 du Service législatif, les crédits nos 10, 15, 45 et 60 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit no 15 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, le crédit no 30 du Secrétariat d'État, et le crédit no 95 du ministère des Transports pour lesquels la fraction est de deux douzièmes; le crédit no 25 du ministère des Mines et des Relevés techniques et le crédit no 10 du Conseil national de recherches pour lesquels la fraction est de un douzième; les crédits nos 25 et 45 du ministère de l'Agriculture, le crédit no 5 de l'Énergie atomique, les crédits nos 15 et 20 du ministère des Affaires extérieures, le crédit no 15 du Service législatif, le crédit no 70 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit no 5 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et les crédits nos L30 et L95 des Prêts, placements et avances pour lesquels aucune fraction n'a été accordée par les présentes, savoir: $1,389,658,181.35;

b) des quatre douzièmes du total des montants des crédits énoncés au budget supplémentaire (B) de l'année financière expirant le 31 mars 1966 présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* le crédit no 15b du ministère des Finances pour lequel la fraction est de un douzième, les crédits nos 17b, 25b et 35b du ministère de l'Agriculture, le crédit no 70b du ministère des Mines et des Relevés techniques et le crédit no L78b, des Prêts, placements et avances pour lesquels aucune fraction n'a été accordée, savoir: $76,800,986.34;

c) des onze douzièmes du total des montants des crédits énoncés au budget supplémentaire (D) de l'année financière expirant le 31 mars 1966 présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: $254,215,819.92,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Toutefois, les montants dont le paiement et l'affectation sont autorisés par les présentes relativement à ces articles, sont réputés comprendre les montants autorisés à l'égard desdits articles par les mandats spéciaux que le gouverneur général a émis en conformité des arrêtés du gouverneur en conseil du 1er novembre 1965 (C.P. 1965-1966), du 29 novembre 1965 (C.P. 1965-2131), du 29 décembre 1965 (C.P. 1965-2330), du 7 janvier 1966 (C.P. 1966-38) et du 17 janvier 1966 (C.P. 1966-96) pour les sommes de $163,176,450, $345,696,168, $399,-294,249, $12,000,000 et $425,000 respectivement et ne pas s'y ajouter.

M. Peters: Monsieur le président, avant six heures, je traitais d'un sujet qui touche les députés intéressés aux problèmes des travailleurs. Je disais que, pour que l'harmonie règne chez les employés de la Chambre des communes, une chose fort importante doit retenir l'attention de tous les députés. Je m'excuse d'absorber ainsi le temps du ministre du Revenu national, mais l'occasion est une de celles où un député peut soulever des questions dont le Parlement est saisi d'une façon générale. C'est pourquoi le moment me paraît si opportun d'aborder cette question particulière.

[M. l'Orateur.]

• (7.00 p.m.)

M. le président: Je n'ai pas interrompu le député avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, mais je me demande s'il a songé que certaines de ses observations portent sur une décision de la Chambre, adoptée au moyen d'une résolution le 21 janvier et concernant le nouveau Règlement. Je me demande s'il en a tenu compte en faisant ses observations?

M. Peters: Oui, monsieur le président. Je sais parfaitement que c'est la cause du problème. Je ne parle pas vraiment du Règlement ni des changements apportés au Règlement, mais du résultat de ces changements dans la mesure où ils touchent les membres du personnel et où nous sommes en cause relativement à la rémunération de ce personnel approuvée par le Parlement. Je conviens que la Chambre a apporté certains changements, mais je me bornerai uniquement à parler des conséquences de ces changements.

L'hon. M. Benson: J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Je fais respectueusement remarquer à la présidence et à l'honorable député que ses remarques au sujet de la décision de la Chambre concernant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pendant l'heure du souper sont contraires au Règlement. Cependant, je suis prêt à discuter de cette question avec les membres du comité de la régie intérieure pour être sûr que la Chambre aura un personnel suffisant pour exécuter sa décision qui est de siéger pendant l'heure habituelle du souper.

M. Peters: Monsieur le président, je comprends ces remarques aussi bien que le ministre, mais je ne crois pas qu'il y ait vraiment motif à invoquer le Règlement. C'était une explication.

Une voix: Un engagement.

M. Peters: Oui, un engagement qui ne sera sans doute pas tenu, même s'il a déjà été pris.

Puis-je ajouter quelque chose à ce que j'ai dit antérieurement? J'ai parlé des traducteurs, il me semble. Je prie le leader de la Chambre de m'excuser d'avoir utilisé ce mot, car je voulais parler des interprètes. Le personnel

des interprètes de la Chambre, d'après son établissement par la Commission de régie interne, comprend 17 membres, sauf erreur. Je présume, seulement, que le Canada fait honneur au Code du travail qu'il s'est donné et au Code des interprètes internationaux selon lequel on permet aux interprètes de travailler pendant certaines périodes et de se reposer pendant d'autres périodes, code dont le gouvernement canadien a fort abusé naguère.

Si le gouvernement a abusé de ce code, c'est à cause de l'extrême rareté des interprètes. Nous ne parvenons pas à atteindre l'effectif complet. La Chambre devrait compter 17 interprètes, mais elle n'en a que 12. J'estime ce chiffre insuffisant, étant donné la tâche dont les interprètes devront s'acquitter désormais. Ceux qui ont étudié la chose savent qu'à en juger d'après les règlements établis par une entente internationale, on exige beaucoup de ces personnes en ce qui a trait au travail des comités et elles se trouvent ainsi acculées à une tâche au-delà de leur capacité. Il en serait ainsi même si on leur demandait de servir d'interprètes à la Chambre sans leur imposer le travail des comités. Le gouvernement a également mis ces personnes à contribution pour ce que j'appelle des comités extérieurs, et il ne les rémunère nullement pour ce travail. Les interprêtes sont rémunérés sur une base annuelle. Ils touchent un traitement fixe et travaillent par conséquent pour des prunes. Ils cumulent au profit du gouvernement, sur les ordres du gouvernement et le gouvernement abuse de leur bonne volonté.

Monsieur le président, je ne crois pas que les députés du parti libéral, qui étaient très fiers des dispositions adoptées dans le nouveau Code du travail et en parlaient à tout venant pendant la dernière campagne électorale, nieraient que les mêmes conditions, au moins, devraient s'appliquer à ceux qui travaillent à la Chambre des communes. Pendant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire, j'ai parlé à un membre du personnel, et j'ai constaté que le régime en vigueur est très étrange, car certains employés décident qu'ils iront manger, alors qu'ils n'ont absolument personne pour les remplacer. Ils disparaissent quand la chose est possible, ils vont manger et reviennent. Il n'y a pas de remplaçants.

Pareilles conditions ne devraient pas exister. J'aime à croire que je ne viole pas le Règlement, et je demanderai donc pourquoi pareilles conditions existent. Si c'est conforme au Règlement, j'aimerais aussi déclarer qu'un député peut faire beaucoup pour corriger cet état de choses. Vous avez peut-être remarqué au cours des débats de la Chambre que le premier ministre n'est presque jamais ici, non plus que la plupart des membres du cabinet. Il existe une sorte d'entente tacite suivant laquelle on ne devrait pas se désintéresser entièrement des travaux, et d'habitude, deux ministres sont présents. Il peut y avoir quelques variantes. Je ne m'y oppose pas. Si vous considérez mon parti, vous constaterez que, selon un accord tacite, nous ne sommes pas tous là constamment.

Notre présence pourrait être utile. Il pourrait être utile que la Chambre fonctionne comme un véritable comité avec un effectif presque complet. Je propose un certain nombre de choses, monsieur le président: d'abord, que nous faisions l'appel, sans dire que le greffier adjoint de la Chambre doive se lever et appeler chacun par son nom; il y a d'autres moyens de faire l'appel. A vrai dire, certains députés ne sont jamais à la Chambre d'un mois à l'autre. Je ne suis pas ici depuis très longtemps, seulement quelques années, mais j'ai constaté que les députés étaient présents en plus grand nombre qu'auparavant lors des votes des quelques dernières semaines.

C'est peut-être de bon augure mais cette assiduité entraînera aussi peut-être quelques résultats intéressants au cours des semaines à venir. Ce à quoi j'en viens, monsieur le président, c'est qu'à mon avis la Chambre devrait fonctionner convenablement et, pour le lui permettre, il faudrait certains règlements. Le premier ministre ou le leader de la Chambre devrait être à la Chambre de temps en temps, et ils devraient être prêts dès maintenant à nous soumettre le programme des travaux pour le reste de la session. Ils devraient pouvoir nous dire que nous allons avoir un congé de Pâques, pas tellement pour moi ou pour me permettre de savoir ce que je vais faire, mais pour que le personnel à notre service, à la Chambre et dans les édifices alentours, sache au moins ce qui l'attend et comment s'organiser.

Monsieur le président, si des événements auxquels je m'attends surviennent, au cours des prochaines semaines, il se peut que nous étudiions quelques mesures législatives un peu trop rapidement. Advenant cela, le gouvernement devra peut-être décréter un congé qu'il n'a pas prévu.

Une voix: Cela s'est déjà produit.

M. Peters: Oui, c'est déjà arrivé. J'imagine que cela pourrait être embarrassant. Un gouvernement ne devrait pas fonctionner ainsi. Il faudrait établir un calendrier. Et si nous devons avoir des vacances d'été, pourquoi le gouvernement ne le dirait-il pas tout de suite?

Je déplore que le Parlement ait constamment un fusil braqué sur la tempe. Si ce n'est pas le gouvernement qui le fait, c'est l'opposition. Il est incontestable que, pour

qu'un tel arrive à ses fins, à telle occasion en parculier, il ne cesse de braquer un fusil sur la tempe de quelqu'un.

A mon sens, c'est une situation impossible. Bientôt, les comités vont se mettre à l'œuvre à 9 heures du matin et, en théorie, y demeurer sans interruption jusqu'à 10 h. 30 du soir. Doués d'une très forte constitution, les députés vont sans doute pouvoir tenir le coup, mais songeons un peu aux employés qui devront participer à cette course folle dans laquelle nous nous engageons.

• (7.10 p.m.)

Je crois que le gouvernement est tenu d'agir dans ces circonstances. A mon avis, le premier ministre a aussi une obligation. Je suis sûr qu'il n'a pas tenu compte du fait que des gens siégeraient durant l'heure des repas quand il a décidé qu'il y aurait des vacances de six mois l'année dernière. Nous étions terriblement pressés avant que les élections soient décrétées. Il était douteux que nous puissions partir avant le mois de juin. Mais nous sommes vraiment partis. Ensuite, le premier ministre a décidé que nous aurions des élections. Le temps passait. Les vacances ont duré six mois. Et nous voici de nouveau terriblement pressés. Examinons-en les raisons. Nous avons établi des règles visant à résoudre nombre des problèmes qui nous sollicitent. Nous en avons arrêté une pour permettre aux comités de commencer à travailler dès que le Parlement se réunirait. Mais les comités n'ont pas encore été formés, quoique le travail de la session dure déjà depuis près d'un mois.

Monsieur le président, les comités se réuniront, la Chambre siégera et tout se fera en même temps, avec exactement les mêmes personnes qui travaillent le reste de l'année. Dans tout autre établissement, on créerait une organisation quelconque pour mettre de l'ordre dans cette situation chaotique. Ce n'est pas votre responsabilité, monsieur le président, mais vous savez très bien que nous avons demandé à un haut fonctionnaire de nous aider à mieux ordonner nos affaires. Que lui est-il arrivé? Il a fini à l'hôpital et, dès sa sortie, il a décidé d'abandonner la partie. Je ne le blâme pas du tout. Il a constaté que, même avec toute son expérience, il lui était impossible de mettre un peu d'ordre dans tout ce désordre. Pourquoi ne pas nous arrêter quelques heures pour essayer de trouver une solution sensée. Nous ne satisferons pas le pays en travaillant de neuf heures du matin à onze heures du soir, si les présences se limitent aux quelques députés qui sont ici à l'heure actuelle.

[M. Peters.]

Où est le reste? Ils sont allés souper. Ils prennent chacun leur tour. Eh bien, monsieur le président, si le Parlement n'a aucune valeur, pourquoi avons-nous un Parlement? S'il a de la valeur, pourquoi n'essayons-nous pas de faire en sorte que le plus grand nombre possible participe à ses travaux? Nous ne devrions pas siéger pendant l'heure du souper aux dépens du personnel. Ma protestation ne produira probablement aucun effet. Selon toute vraisemblance on ne fera rien à ce sujet.

M. Bigg: Des manchettes.

M. Peters: Je n'ai pas entendu cela. Je pense que rien ne sera fait à ce sujet parce que ceux qui pourraient faire quelque chose ne veulent pas. Nous pouvons apporter au Règlement tous les petits changements que nous voulons. Mais il faudra que nous y apportions un changement plus fondamental s'il doit répondre aux nécessités d'aujourd'hui et à tous les travaux de la Chambre. Nous discutons maintenant les crédits de l'année passée. On nous demande un crédit provisoire pour voter les crédits qui concernent des fonds qui sont presque dépensés. Bientôt les onze douzièmes en auront été dépensés. Il est important, nous dit-on, de voter vite ces crédits. Dans ce cas, pourquoi avons-nous pris des vacances de six mois?

Nous sommes parvenus au point où nous avons décidé de modifier notre Règlement, afin de nous permettre de nous occuper des affaires nationales—et non pas parce que cela facilitera la tâche des députés. J'ai fait partie d'un certain nombre d'organismes. Je m'intéresse depuis longtemps au mouvement ouvrier. J'ai participé aux travaux de nombreux comités qui ont abattu beaucoup de besogne. Mais je crois qu'aucun comité dont j'ai fait partie ait moins fait que le comité de la Chambre des communes.

Je crois que le Règlement pourrait être encore amélioré et, si les députés veulent l'améliorer, je leur conseille de le faire. Mais ils n'atteindront pas leur but en se contentant de prolonger les heures de séance. Vous étiez ici, monsieur le président, lorsque nous avons déclaré facétieusement au début de la session que nous ajouterions quelques heures chaque jour. Vous souvenez-vous lorsque les heures ont été prolongées et que le député de Port-Arthur, feu M... (*Exclamations*)

Feu notre collègue, notre récent collègue, notre collègue décédé, avait présenté une motion portant sur le prolongement des heures. Mais il avait oublié une chose. Nous avions convenu de siéger aussi le dimanche, car ce jour semblait voué à être perdu. Il avait supprimé cette partie au sujet du dimanche mais avait laissé les autres heures

prolongées. Et la Chambre continua de siéger et enregistra la plus longue session dans l'histoire parlementaire à ce jour. Au lieu de raccourcir la session, nous l'avons prolongée. De fait, il ne serait pas possible de la prolonger davantage. Elle se continua à compter d'une certaine date jusqu'à un an plus tard à une autre date, et ne réussit à accomplir absolument rien.

Peut-être n'avons-nous pas la compétence pour effectuer les changements qui s'imposent. Peut-être n'avons nous pas la maturité voulue ici pour faire quoi que ce soit à ce sujet. Mais je vous ferais remarquer que nous allons probablement être ici pendant trois ou quatre ans, si ce n'est seulement pour la raison que la plupart des députés savent bien que personne au pays ne tient à une autre élection. Ils se rendent compte aussi que la plupart des membres jugeront nécessaire d'accomplir une bonne somme de travail pour être élu après la prochaine élection, peu importe sa date.

Cela devrait contribuer à faire un bon Parlement. Mais il nous faut étudier minutieusement ce que nous faisons envers le personnel et envers nous-mêmes. Il faut étudier les meilleurs moyens d'arriver à nous acquitter de nos tâches. Il n'est pas nécessaire d'entamer une nouvelle campagne ni prononcer des discours électoraux. Depuis 1957, soit depuis la première fois où j'ai été élu à cette Chambre, les députés font de ces discours du jour de leur arrivée jusqu'à celui de leur départ. Cela se comprend jusqu'à un certain point, car personne ne savait quand de nouvelles élections auraient lieu. Mais je suis persuadé que le grand public canadien n'est pas disposé à avoir de nouvelles élections. Cela signifie que ceux qui détiennent le pouvoir ne sont pas mieux disposés non plus. Si nous devons siéger pendant deux ou trois ans, élaborons un plan concret et adoptons le règlement qu'il nous faut. Monsieur le président, si nous ne prenons pas tous les moyens possibles pour arriver à modifier le règlement, je vais harceler le gouvernement. Je saisirai toutes les occasions. Une seule personne peut suffire à la tâche. Je ne demande l'appui de personne.

Le Règlement pourrait être meilleur à mon avis. Je ne veux pas dire que les changements auxquels je songe sont les meilleurs qui soient. Mais de tous ceux à qui j'ai parlé de la chose jusqu'ici, il n'en est pas un qui pense que la suppression de l'heure du souper rende le travail de la Chambre des communes plus efficace. Le seul résultat de cet ordre de choses, du côté du personnel, consistera à créer de nouveaux postes, ce qui ne serait pas nécessaire si nous revenions à notre ancienne méthode.

J'espère que le gouvernement va tenir compte de ces instances et y apporter une réponse. Les journaux ne manqueront pas de suivre les événements à ce sujet et ils vont se montrer aussi sévères vis-à-vis du gouvernement que de nous tous. Chaque fois que le gouvernement ne réussit pas à réunir un quorum, les journaux en parlent. Toutes les fois que le gouvernement compte moins de représentants que l'opposition, le public est mis au courant de la chose. Si c'est là la façon dont le gouvernement entend s'acquitter de sa tâche désormais, je l'exhorte vivement à prendre des dispositions en vue de s'assurer une meilleure assistance à la Chambre. Le chef de file va avoir du mal à répéter son expérience de six heures moins quart. Etant donné toutes ces raisons, j'ose croire que les leaders de la Chambre pourront se concerter à ce sujet et apporter les modifications qui s'imposent depuis longtemps.

• (7.20 p.m.)

A titre de représentant des travailleurs, j'espère que certains des syndicats s'intéresseront bientôt à la Chambre des communes. J'invite n'importe lequel de ceux qui représentent des travailleurs de professions ou de métiers semblables à se rendre à la Chambre et à y organiser les travailleurs. Ils peuvent le faire de mon bureau, s'ils le désirent, et j'espère qu'à la Chambre des communes nous offrirons un jour des conditions de travail du moins aussi raisonnables que celles qui règnent dans les industries, dans d'autres domaines—oui, et même dans la fonction publique du Canada.

M. Herridge: Monsieur le président, vu que l'honorable député de Timiskaming, grâce à des manœuvres d'acrobatie, a pu ne pas enfreindre le Règlement, j'aimerais appuyer ce qu'il a dit, étant donné que nous traitons d'un problème qui touche des travailleurs ici même à la Chambre. L'honorable député a bien raison de dire qu'il n'a rencontré personne vraiment satisfait des arrangements actuels, et je veux appuyer sa protestation contre la pratique des séances pendant l'heure du souper, car elle est, d'abord, indéniablement injuste envers le personnel.

Le député de Timiskaming parle sincèrement. Il ne débite pas de lieux communs. A la suite de son excellent discours sur les affaires extérieures l'autre jour, il a reçu de nombreuses félicitations et fait parler de lui dans les journaux. Si l'on se demande pourquoi, c'est parce qu'il a parlé la langue des cultivateurs, de ceux qui marchent derrière la charrue ou la conduisent de nos jours. Il a parlé la langue des mineurs, de ceux qui manient le pic, et celle des hommes qui

travaillent avec leurs scies dans les bois. Il est en étroites relations avec ses commettants et c'est tout à son honneur.

La question a déjà été étudiée au cours de cette session, mais j'estime qu'elle devrait être remise à l'étude. Après m'être entretenu avec un grand nombre d'employés, j'estime, pour ma part, que la situation est très injuste pour les fonctionnaires du service des Débats. Comme vous le savez, monsieur le président, je n'oublie jamais de parler d'eux. On me dit que de nouveaux employés sont en cours de formation en ce moment ou que d'autres pourront se joindre au personnel dans l'avenir. Il en est de même des interprètes, de certains autres services du personnel et des sténographes du hansard. Il y en a d'autres aussi qui sont touchés pendant l'heure des repas. Je partage entièrement l'avis du député de Timiskaming et je demande qu'on tienne compte du personnel.

En me retournant vers mes honorables amis du côté des conservateurs, je dirai que je tiens de bonne source qu'ils sont les principaux responsables du fait que nous siégeons durant l'heure du souper.

M. McIntosh: Vous avez parlé aux libéraux.

L'hon. M. Starr: Votre chef de file le réclamait.

M. Herridge: Je comprends que certains de leurs députés d'arrière-ban ne soient pas d'accord, mais cette conversation m'empêche de me faire entendre.

M. Knowles: L'honorable député d'Ontario me blâme. J'ai proposé un amendement à la dernière session, en vue d'un rejet.

M. Herridge: Quel que soit le motionnaire, je pense que cet effort tardif de l'élément radical du NPD portera ses fruits prochainement.

L'hon. M. Churchill: Je m'étonne grandement des dernières phrases de l'honorable député de Kootenay-Ouest qui rejette sur les conservateurs la responsabilité des modifications apportées au Règlement. Ces changements ont été faits par le gouvernement. Le NPD appuie toujours le gouvernement et c'est pourquoi nous avons ces nouveaux règlements. Ce n'est pas nous...

M. Knowles: Mon honorable ami me permettrait-il de lui poser une question? N'était-ce pas son chef, le chef de l'opposition officielle, qui a proposé que l'on siège de six à huit heures?

L'hon. M. Churchill: Ma foi, nous aurons tout entendu. On cherche maintenant à rejeter le blâme, comme d'habitude, sur le chef de l'opposition.

M. Knowles: N'est-ce pas la vérité?

[M. Herridge.]

L'hon. M. Churchill: Il est, bien entendu, l'homme politique le plus connu, le plus actif, le plus compétent au Canada à l'heure actuelle, mais dès qu'il se produit quelque chose que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre n'approuve pas, il en blâme le chef de l'opposition. Pourquoi ne blâmez-vous pas le gouvernement? Vous appuyez sans cesse le gouvernement. Jetez le blâme sur les responsables.

M. Knowles: Et vous avez appuyé le gouvernement à cet égard.

L'hon M. Churchill: Imputer le blâme à cet égard au chef de l'opposition est tout simplement ridicule, mais conforme à l'attitude des néo-démocrates. S'ils blâmaient le gouvernement...

M. Peters: Je blâmais le gouvernement.

L'hon. M. Churchill: ...l'admiration réciproque qu'ils ont les uns pour les autres pourrait disparaître.

M. Herridge: Ne me comptez pas parmi ceux-là.

L'hon. M. Churchill: Mais les néo-démocrates ont toujours agi comme des libéraux pressés, et maintenant ils veulent faire retomber sur notre parti, sur le chef de l'opposition, le blâme pour une chose faite par le gouvernement libéral. Que lui reprocherez-vous encore?

Permettez-moi de dire ceci au sujet du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il était la force agissante au sein du comité du Règlement qui a œuvré pendant une couple d'années, cherchant à modifier complètement la nature de cette institution, et nous avons dû passer beaucoup de temps à retenir son élan. Il était tellement convaincu que ses idées sur le Parlement étaient de loin supérieures à celles de tous les autres, qu'il a mystifié les membres de ce comité, de même qu'un ou deux anciens membres de la Chambre qui ne sont plus avec nous, et a essayé d'imposer sa volonté à la Chambre des communes. Et maintenant, il veut blâmer le chef de l'opposition.

M. Knowles: Est-ce moi qui ai proposé que la Chambre siège de six heures à huit heures? Je ne l'ai sûrement pas fait.

M. Smith: Non; c'était une bonne idée.

L'hon. M. Churchill: Au sujet des paroles sages qu'a prononcées le député de Timiskaming, puis-je dire qu'on devrait examiner très sérieusement certaines des questions qu'il a soulevées. Si les membres du personnel de la Chambre des communes sont fortement incommodés par le nouveau Règlement, il faudrait rectifier la situation et immédiatement.

Cela dépend du gouvernement. La Commission de la région intérieure peut traiter de cette affaire immédiatement et faire en sorte que le personnel de la Chambre des communes ne soit pas incommodé.

Quant aux députés eux-mêmes, le nouvel article du Règlement qui prévoit que nous siégeons pendant l'heure du souper le lundi, le mardi et le jeudi et pendant l'heure du dîner, le vendredi, est une expérience qui doit durer une session. Si cet article ne donne pas de bons résultats, on peut s'en défaire. Autrement, il devrait réaliser l'objectif que bien des députés se sont fixé depuis longtemps, l'abrégement des sessions du Parlement.

Depuis des années, on nous répète qu'en prolongeant nos séances de huit heures par semaine il devrait être possible de terminer les travaux du Parlement en une année normale de six à sept mois. Voilà pourquoi les heures des séances ont été prolongées. Autrefois, nous siégions 25½ heures par semaine. Maintenant, nous sommes rendus à 33½ heures. Autrefois, nous devions prolonger les heures pendant les deux ou trois dernières semaines de la session, et siéger tard dans la nuit ainsi que les samedis. Ceux qui veulent abolir la règle actuelle devront fournir une autre solution afin que la Chambre puisse siéger plus de 25½ heures par semaine. Voilà comment je vois les choses.

Si les députés du Nouveau parti démocratique n'avaient pas soulevé la question et attaqué injustement le chef de l'opposition, je n'aurais pas parlé aussi longuement. En passant, monsieur le président, je ne vois pas qu'il y ait lieu de prolonger la discussion sur les crédits provisoires. Je voulais tout simplement m'apitoyer sur le sort du ministre du Revenu national, qu'on a choisi d'immoler, pauvre agneau, ou pauvre bouc, du parti libéral. Si son nom passe à l'histoire de notre institution, on dira sûrement de lui qu'il dut, ministre vêtu de bure et de cendres, se présenter à la Chambre et y demander les crédits provisoires pour le onzième mois de l'année financière.

• (7.30 p.m.)

L'hon. M. Benson: C'est un bon complet.

L'hon. M. Churchill: Je lui exprime ma sympathie.

Une voix: C'aurait dû être le ministre des Travaux publics ou le ministre des Transports.

L'hon. M. Churchill: J'aurais aimé que le ministre des Travaux publics, leader à la Chambre ou, mieux encore, le ministre des Transports vienne ici et demande à la Chambre d'accorder les crédits provisoires. Il n'y a pas de doute, c'est le ministre des Transports qui aurait dû remplir cette tâche difficile au nom du gouvernement. Mais non, il a fallu que ce soit le pauvre ministre du Revenu national qui se sacrifie pour ses collègues.

Monsieur le président, le ministre du Revenu national s'est distingué, il a établi un précédent important. Je voudrais lui faire remarquer toute l'importance de ce précédent. Qu'il me soit permis de citer le premier ministre, qui comprend bien le Parlement, et qui a déclaré ce qui suit le 19 décembre 1962 comme en fait foi le hansard à la page 2971:

> Il n'y a, je crois, aucun précédent dans l'histoire de notre Parlement d'une demande faite par le gouvernement en vue d'obtenir la dixième tranche mensuelle de l'ensemble des dépenses prévues pour l'année, avant que la Parlement ait voté même un seul crédit des dépenses annuelles...pas un seul. Pareille chose n'est encore jamais arrivée dans l'histoire de notre Parlement.
>
> C'est un droit fondamental et historique du Parlement d'approuver les impôts avant qu'ils soient perçus et d'approuver les dépenses avant qu'elles soient faites. Quand on ignore ces droits, quand on les viole, on viole le Parlement lui-même et on s'achemine vers sa destruction.

Dans quelle situation nous trouvons-nous, de même que le ministre de Revenu national, à l'heure actuelle? L'honorable représentant assume à l'heure actuelle la responsabilité d'un acte qui, pour employer l'expression du premier ministre, contribue à la destruction du Parlement. Selon le premier ministre, quand on ignore ces droits, quand on les viole, on viole le Parlement lui-même et on s'achemine vers sa destruction. L'histoire du Canada reconnaîtra que le ministre du Revenu national a porté ce coup fatal en demandant à la Chambre d'adopter des crédits provisoires pour le onzième mois. Il demande un blanc-seing quant à ses crédits provisoires visant onze mois sur douze afin de dissimuler le gaspillage de deniers publics et sans que ces crédits soient étudiés par le Parlement.

Des voix: Honte.

L'hon. M. Churchill: J'ai beaucoup de sympathie pour le pauvre ministre du Revenu national et je regrette que cette malheureuse tâche n'ait pas été confiée au ministre des Transports ou au premier ministre lui-même.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, c'est le parti libéral qui a créé le précédent. J'aime que le parti libéral crée des précédents. Il en a créé un autre en 1965. J'ai fouillé le compte rendu et je n'ai pu relever un seul autre cas où un gouvernement récemment reporté au pouvoir ait vu trois de ses ministres démissionner sur-le-champ. Voilà un autre précédent créé par le parti libéral. Le gouvernement actuel avait à peine été formé à la suite des dernières élections que trois membres du cabinet résignaient leurs fonctions. Ce même gouvernement libéral est en train de vouer le Parlement à la destruction

en ne nous permettant pas de contrôler les dépenses de l'État.

Il n'est pas étonnant que l'atmosphère de cette Chambre ait changé, comme l'ont remarqué des courriéristes parlementaires. Ce sont les titulaires des sièges du Trésor qui ont changé puisque leur humilité n'a jamais été aussi évidente depuis deux ans et demi. Ils sont maintenant sages et discrets. Les élections n'ont pas été telles qu'ils les avaient prévues, et leur cabinet n'est pas aussi solide qu'auparavant. Certains de leurs amis ont dû se retirer, et cela fait une différence dans cette Chambre. Naturellement, monsieur le président, nous ne nous en faisons pas des gorges chaudes, parce que cette situation est malheureuse, et le grand parti libéral ne devrait pas souffrir si gravement.

Je remarque que le ministre des Transports a pris son siège. En son absence, j'ai exprimé mes regrets que le ministre du Revenu national ait dû venir à la Chambre afin de demander humblement des crédits provisoires pour le onzième mois de l'année financière. A ce moment-là, d'autres députés ont suggéré qu'il était plus convenable que cela soit fait par le ministre des Transports. Je conviens qu'il aurait peut-être mieux valu que ce ministre portât lui-même le fardeau de ses collègues du cabinet et du parti libéral en demandant des crédits provisoires pour le onzième mois et, pour employer les mots du premier ministre, pour franchir cette étape vers la destruction du Parlement.

A quoi bon, je le répète, prolonger la discussion sur les crédits provisoires? Nous n'entendons pas faire ce que proposait le ministre des Transports dans ses articles de 1962: retarder le vote des crédits provisoires et forcer le gouvernement à tenir des élections. Tel était le conseil qu'il avait donné à son parti, mais nous n'en ferons rien. Nous ne croyons pas que la meilleure façon de nous montrer insatisfaits du gouvernement incompétent qui nous est imposé serait de retarder les crédits provisoires et d'empêcher tous les fonctionnaires canadiens de toucher leurs chèques.

Par ses propres actes, le gouvernement s'est acculé au mur lui-même, et c'est le premier ministre qui en est le grand responsable. C'est lui qui a annoncé les élections, après nous avoir dit que nous allions revenir en septembre achever les travaux du Parlement. Il a annoncé des élections qui n'ont pas donné le résultat qu'il escomptait, et son cabinet s'est mis à s'écrouler. Il aurait pu convoquer le Parlement avant Noël, mais il s'en est abstenu. Il lui a maintenant fallu demander à son ministre du Revenu national de supplier le Parlement d'accorder les crédits provisoires du onzième mois. Le parti libéral est responsable d'un précédent qui demeurera à jamais.

[L'hon. M. Churchill.]

M. Howard: Monsieur le président, c'est un réel plaisir, pour le grand nombre d'entre nous qui pensent qu'on devrait songer à accorder une pause convenable dans leur journée de travail aux membres du personnel de la Chambre des communes, d'apprendre que le député de Winnipeg-Sud-Centre est fortement de cette opinion, comme semblent l'indiquer ses remarques d'il y a un instant. Je pense que le comité devrait approuver ces opinions du parti conservateur et donner ce soir le temps d'aller souper au personnel de la Chambre et aux 13 députés libéraux qui sont ici en ce moment.

Fort de cet appui, j'aimerais donc proposer que le comité lève sa séance, qu'il fasse rapport de l'état de la question, qu'il demande à siéger de nouveau et qu'à ce moment-là, la Chambre soit autorisée à émettre un ordre autorisant un congé pendant l'heure du souper.

M. le président: Le député de Skeena propose que le comité lève sa séance, qu'il fasse rapport de l'état de la question, et qu'il demande à siéger de nouveau. Que tous ceux qui sont en faveur se lèvent.

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): La question a été mise aux voix. Vous ne pouvez pas invoquer le Règlement maintenant.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

• (7.40 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, il ne peut y avoir de mise aux voix entre six et huit heures.

(La motion de M. Howard est rejetée par 16 voix contre 34.)

M. le président: Je déclare la motion rejetée. La parole est à l'honorable député de Cariboo.

M. Leboe: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous n'avons pas voté sur cette motion, mais je croyais qu'il n'y avait pas de mise aux voix entre six et huit heures . . .

Des voix: C'est exact.

M. Leboe: . . . d'après le Règlement.

M. le président: Le député a raison, sauf que cinq députés ne se sont pas opposés au vote.

M. Knowles: N'en faut-il pas dix?

M. Douglas: Monsieur le président, je voulais soulever et discuter, en comité des sub-

sides, deux questions importantes mais les ministres intéressés sont absents et je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption des crédits provisoires. Je vais donc me contenter de parler de ces deux questions, espérant que, lors de l'étude des crédits réguliers, nous pourrons obtenir quelques explications satisfaisantes du gouvernement.

Je voudrais d'abord dire un mot de M. Victor G. Spencer dont l'affaire est venue sur le tapis si souvent à l'appel de l'ordre du jour, depuis le début de la session du 18 janvier. Je ne vais pas prendre la peine de retracer toute l'affaire; je dirai pourtant que, de l'avis des membres de notre parti, il a été traité abominablement et honteusement: On l'a dépouillé de ses droits de citoyen canadien, il a d'abord été accusé, dans un communiqué du ministère des Affaires extérieures, d'être impliqué dans une affaire d'espionnage; plus tard le ministre de la Justice a mentionné son nom dans une émission nationale télévisée annonçant alors qu'il serait surveillé par la police pendant le reste de ses jours s'il résidait en permanence au Canada.

Ce qui est encore plus grave c'est que cet homme a été congédié de la fonction publique sans aucun droit d'en appeler et a été privé de ses droits à la pension. Lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord a demandé au premier ministre comment cet homme pouvait être congédié sans appel, alors que le gouvernement lui-même avait institué un comité pour entendre les appels des fonctionnaires, le premier ministre a dit que les fonctions de cet homme n'avaient rien à voir à la sécurité. Et pourtant, M. Spencer est congédié parce qu'on le considère comme mauvais risque au point de vue de la sécurité. Plus grave encore, il est congédié aux termes de l'article 50 de la loi sur le Service civil et on lui refuse le droit d'interjeter appel à la Commission du service civil.

L'autre jour, comme en fait foi la page 497 du hansard, le premier ministre a dit:

...on a donné à M. Spencer l'occasion d'exposer sa version de l'affaire à...

Je m'arrête ici, monsieur le président, car si je me souviens bien des paroles du premier ministre et du texte de sa déclaration donné dans les bleus—que j'ai examinés avec soin—M. Spencer aurait eu la chance de donner sa version de l'affaire à la Commission du service civil «qui lui a expliqué les circonstances qui avaient amené le ministère des Postes à recommander son congédiement». Par la suite, le passage suivant a été ajouté au texte: «On a donné à M. Spencer l'occasion d'exposer sa version de l'affaire à un haut fonctionnaire de la Commission du service civil.» Le fait est, bien entendu, que cet homme n'a jamais pu comparaître devant la Commission du service civil. Apparemment, un haut fonctionnaire de la Commission l'a interrogé et, sur la recommandation de ce fonctionnaire, cet homme a été congédié sans droit d'appel.

A la mise en délibération des prévisions de dépenses du ministre de la Justice devant le comité des subsides, j'aimerais savoir s'il existe une transcription de cette entrevue avec M. Spencer. Avait-on permis à M. Spencer d'avoir un avocat lors de son entrevue? L'avait-on autorisé à signer quelque déclaration ou la seule preuve de l'incapacité de cet homme à occuper le poste qu'il détenait au Service civil résidait-elle dans la déclaration du fonctionnaire supérieur qui l'a interviewé?

L'autre jour le ministre de la Justice a déclaré à l'appel de l'ordre du jour qu'il avait examiné le dossier et s'était fait une opinion. Bien, monsieur le président, je ne suis pas le gardien de la conscience du ministre de la Justice. S'il est convaincu, alors il s'est convaincu lui-même. Mais les lois de ce pays n'exigent pas seulement que le ministre de la Justice soit convaincu; elles exigent que cette Chambre soit convaincue et que les cours soient convaincues,—cet homme n'a pas eu le droit d'en appeler de son renvoi ou de la perte de ses droits à une pension; il n'a pas eu non plus l'occasion de prouver son innocence ou de faire établir sa culpabilité dans une cour de justice dûment constituée.

Je ne vais pas discuter de ce cas en détail en ce moment. Le chef de l'opposition, de même que les membres du Nouveau parti démocratique, ont incité le premier ministre à nommer un comité judiciaire qui serait chargé d'examiner ce cas et de veiller à ce que cet homme ne soit pas privé de ses droits, que son nom ne soit pas déshonoré par l'action du gouvernement et, de plus, à s'assurer qu'il n'a pas été congédié indûment, ni privé de ses droits à la pension de retraite.

Le premier ministre a promis de s'occuper de cette affaire. Nous attendons toujours sa décision. Je tiens à dire au gouvernement que si nous sommes disposés à permettre maintenant l'adoption de ces crédits provisoires, nous nous attendons à recevoir une réponse lorsque les crédits du ministre de la Justice seront soumis à l'approbation de la Chambre, lorsque nous étudierons les crédits ordinaires du ministère. Nous nous attendons à ce que le gouvernement ait pris une décision quant à l'établissement d'un comité judiciaire, et nous allons nous attendre à recevoir de meilleures explications que les réponses évasives, fortuites, qu'on nous a faites jusqu'ici.

Monsieur le président, je voulais traiter d'une autre question—et, encore une fois, je ne ferai que la mentionner. La lecture du rapport de l'auditeur général m'a troublé, comme elle a, j'en suis sûr, troublé tous les autres députés. Ce rapport sera sans doute soumis au comité des comptes publics. Toutefois, comme l'Auditeur général le signale lui-même, ces rapports, et les rapports du comité des comptes publics, n'ont pas toujours, semble-t-il, eu un effet puissant sur le gouvernement, et ne se sont jamais traduits en mesures gouvernementales.

• (7.50 p.m.)

Il y a, par exemple, la mention dans le rapport des pratiques frauduleuses et irrégulières mises au jour dans l'administration du programme d'encouragement aux travaux d'hiver. Il y a les irrégularités flagrantes au ministère de la Défense nationale, surtout au sujet des hommes mis à la retraite en fonction de services militaires remontant à l'âge de neuf ans. On a mentionné des pratiques irrégulières aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

A mon avis, monsieur le président, lorsque la Chambre sera saisie des crédits ordinaires, nous devrions avoir droit à une explication de la part des ministres, non seulement à l'égard de ce qui est survenu, mais au sujet des mesures qu'ils se proposent de prendre pour remédier à ces situations. Nous devrions, je pense, avertir le gouvernement que nous ne nous contenterons pas d'une déclaration selon laquelle le rapport de l'auditeur général sera soumis au comité des comptes publics. Le comité des comptes publics pourra déposer un rapport dont le gouvernement tiendra peut-être comte. A mon sens, les révélations du rapport de l'Auditeur général sont assez graves pour que le comité des subsides soit justifié à exiger une déclaration complète des divers ministères intéressés.

Nous avons le droit d'exiger des ministres les mesures qu'ils entendent prendre pour remédier à la situation et assurer au comité que les pratiques si répréhensibles aux yeux de l'auditeur général ne se reproduiront pas.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Au cours des remarques du député de Timiskaming au sujet de la situation à la Chambre, je me suis souvenu de l'engagement qu'avait pris le ministre de remédier à cet état de choses.

[M. Douglas.]

J'ignore ce qu'il entend faire à ce sujet. Je le prie toutefois de songer également aux secrétaires et autres membres du personnel de la Chambre, en ce qui concerne les augmentations rétroactives. S'il faut en croire une annonce récente, on ne tiendra nullement compte du temps durant lequel le personnel a travaillé pendant l'absence des représentants au Parlement, soit une période de six ou sept mois. Le gouvernement a jugé bon de laisser ce personnel au travail et je voudrais obtenir l'assurance du ministre qu'au moment du calcul de la rémunération rétroactive, les heures de travail accumulées, alors que les représentants n'étaient pas à la Chambre, seront incluses dans le total.

M. Prittie: Monsieur le président, je sais qu'il tarde au gouvernement de voir la motion de subsides provisoires adoptée, mais je ne m'excuse pas de parler maintenant. Je ne crois pas avoir parlé à la Chambre depuis le mois de mai dernier. On est de plus en plus sévère pendant la période des questions, et il est donc difficile pour un député de l'arrière-ban de dire quelque chose. En outre, bien des questions ne peuvent être inscrites au *Feuilleton*. J'ai à faire, sur un ou deux sujets, des observations qui seront toutes brèves. Ces sujets sont d'une grande actualité: ce sont le centenaire, question éternelle, l'unité canadienne et les services-voyageurs.

Si l'on songe à l'année du centenaire, l'année 1967, il est clair que la majorité des Canadiens ne voient jamais rien du pays si ce n'est la région qu'ils habitent. Ils parcourront bien cent ou deux cents milles, mais la plupart voient très peu du Canada. Par exemple, je me demande combien d'habitants de l'Est ontarien ont jamais vu l'Ouest canadien, et en particulier la belle province de la Colombie-Britannique. Je remarque la présence du ministre des Transports. Je me demande combien d'habitants de Terre-Neuve ont jamais quitté l'île. Quel pourcentage de la population globale du Canada a jamais visité Terre-Neuve? Moi-même, je n'y suis pas encore allé, mais j'ai hâte de m'y rendre un jour.

Je sais que certains Canadiens ne tiennent pas à voyager beaucoup. En Colombie-Britannique, on estime que lorsqu'on a vu la côte, c'est à peu près tout ce qui importe. A mon avis, à l'occasion de l'année du centenaire, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour inciter les Canadiens à visiter d'autres parties du Canada. On a déjà fait un pas dans ce sens. La Commission du centenaire a accordé des subventions ces trois dernières

années en vue d'inciter les jeunes à voyager. Ainsi, des milliers de jeunes Canadiens ont voyagé partout au Canada. Par exemple, des jeunes gens de la Colombie-Britannique et de l'Alberta se sont rendus au Québec, au Nouveau-Brunswick et à l'île du Prince-Édouard. D'autres des provinces de l'Atlantique ont été dans l'Ouest du Canada. Lorsqu'on a lu les récits de ces jeunes qui ont visité d'autres parties du pays et qui racontent combien il a été intéressant de rencontrer des gens d'autres régions du Canada, on voit l'importance de ces subventions.

Je pense au Canadien moyen qui ne peut se permettre de longs voyages. Je pense au Canadien moyen salarié qui a deux ou trois semaines de vacances par année. Il ne peut faire que de petits voyages en automobile. Les gens de l'Ouest canadien sont portés à se rendre dans le Nord-Ouest des États-Unis. Ici, en Ontario, nous allons à New York ou en Nouvelle-Angleterre, mais nous ne visitons pas les autres parties du Canada.

Si l'on veut inciter les gens à visiter le Canada, il faut leur accorder une aide concrète. La Commission du centenaire devrait songer à subventionner les voyages au Canada en 1967. On pourrait accorder des subventions comme celles dont bénéficient les jeunes pour voyager au Canada. Si l'on veut qu'un ouvrier moyen de Calgary ou de Vancouver aille à Montréal, par exemple, pour voir l'Expo 67, il faut se rendre compte qu'il ne pourra le faire en deux semaines, en voyageant en auto. Il passerait la plus grande partie du temps sur la route et n'aurait pas le temps de visiter l'Expo ni les autres parties de l'Est canadien.

J'estime qu'on devrait songer sérieusement à subventionner le transport ferroviaire au Canada en 1967. Cela se révélera assez coûteux, évidemment, mais ce sera fort utile, selon moi. Ce serait utile à plusieurs points de vue. Surtout, cela favoriserait ce dont on ne cesse de parler: l'unité nationale. On conserverait au Canada de fortes sommes d'argent que les Canadiens dépensent chaque année en allant visiter notre voisin du Sud. Je n'ignore pas qu'une subvention de ce genre serait fort coûteuse, mais ce serait un bon placement. J'en parle dès maintenant parce qu'il faut prévoir ces choses longtemps d'avance. On ne peut construire des wagons-voyageurs du jour au lendemain et il faut établir des horaires. Il se pourrait que le projet stimule assez les affaires pour inciter le Pacifique-Canadien à ne pas supprimer le «*Dominion*».

Il me semble cependant, monsieur le président, que nous n'obtiendrons pas que les Canadiens des coins éloignés du pays voyagent au Canada sans quelque encouragement de la part du gouvernement. Il faudrait que cet encouragement soit sous la forme d'une subvention de plusieurs millions de dollars pour le transport ferroviaire. Autrement, je crois que bien peu de gens de l'Extrême-Ouest viendront à Montréal voir l'Expo '67. Ce n'est pas une petite affaire pour le chef d'une famille de trois ou quatre enfants, avec deux ou trois semaines de vacance, de traverser le continent au volant et de payer tous les frais. S'il faisait le voyage par chemin de fer, il lui faudrait trois jours dans chaque direction et je crois qu'une subvention l'encouragerait à l'entreprendre.

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai deux sujets à traiter et je crois que j'ai raison de les soulever maintenant. Le premier concerne le personnel de la Chambre des communes. J'apprends que les serveuses du restaurant ont été complètement oubliées lorsqu'on a étudié les augmentations de salaires. Je crois que c'est bien malheureux.

• (8.00 p.m.)

Ce sont là certaines catégories de gens à salaire peu élevé. J'exhorte la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes à étudier cette question afin de voir si l'on ne pourrait pas réparer cette injustice le plus tôt possible. C'est là le premier point, monsieur le président.

Le deuxième que je désire signaler à l'attention du ministre ici présent et qui, je le sais, est très favorable à mon appel, est celui de l'attitude qu'adopte l'Hydro de Colombie-Britannique au sujet de l'achat ou de l'expropriation des propriétés longeant les lacs Arrow. Son président, le réputé M. Hugh Keenleyside, a averti son personnel de ne donner aucune évaluation détaillée de n'importe quelle propriété. Les employés se présentent simplement chez les propriétaires et les cultivateurs et leur offrent tel montant à prendre ou à laisser bien que dans certains cas ils cèdent un peu.

Une question s'est posée lorsque certains hommes d'affaires et cultivateurs ont réclamé une dépréciation relativement à l'exploitation des locaux, granges, ou propriétés leur appartenant; ils voulaient une estimation détaillée afin de pouvoir estimer la valeur de reprise lorsqu'ils rempliraient leurs feuilles d'impôt sur le revenu, cette année ou l'année suivante. Cette question les a beaucoup préoccupés en vérité. A vrai dire, elle est à l'origine de la formation de l'Association de protection des propriétaires des Lacs Arrow.

Cette association a tenu un certain nombre de réunions et elle a finalement persuadé l'honorable Ray Williston de venir entendre leurs récriminations. Il a passé trois heures en compagnie de ce groupe et l'on a enregistré ses propos—excellente initiative, vu les circonstances; on m'a ensuite invité à les écouter.

Le ministre en question était d'accord avec eux. Il pensait que l'Hydro de la Colombie-Britannique devrait leur donner une estimation détaillée pour qu'ils puisseent connaître la valeur de reprise de leurs propriétés à titre de dépréciation, comme les années précédentes.

L'année dernière j'ai signalé la chose au ministre, qui m'a écrit une lettre fort courtoise et bien renseignée. Je l'ai fait connaître aux gens partout où j'allais, je l'ai fait publier dans les journaux et j'en ai envoyé aussi nombre d'exemplaires par la poste. Cette initiative a mis nombre de gens en garde contre des événements futurs. Dans un cas, un cultivateur a exigé une indemnité de dépréciation pour sa grange, allant jusqu'à $5,000. S'il accepte un certain prix de l'Hydro dans une estimation détaillée, il acceptera peut-être beaucoup moins qu'il ne pourrait obtenir si cette affaire était prise en considération.

Malheureusement le ministre n'a pris aucune mesure à ce sujet. Il s'agit du ministre de la Colombie-Britannique, et non pas du ministre du Revenu national, qui, en comparaison, est un ange. Malheureusement le ministre n'a pas pris position. On a formé un comité dirigé par un membre du Crédit social. Son secrétaire est membre de notre parti également et le reste du comité se compose de membres d'autres partis. Je leur ai dit qu'il leur fallait un membre du Crédit social comme président, pour que le comité soit tout à fait impartial; et tout le monde sait que je parle d'une façon impartiale quand il s'agit de questions de principe, notamment de principe moral.

J'ai soulevé cette question brièvement ce soir, monsieur le président, et j'espère qu'elle recevra l'attention immédiate du ministre, de sorte que ces gens puissent connaître la politique exacte de la division de l'impôt sur le revenu. Cela leur permettra d'exercer des pressions toujours plus grandes sur l'Hydro de la Colombie-Britannique ou sur le ministre concerné afin d'obtenir une évaluation détaillée de leurs propriétés de façon à savoir à quoi s'en tenir relativement à toute offre que peut leur faire l'Hydro.

[M. Herridge.]

M. Nesbitt: Je m'excuse auprès du comité pour le temps que je prends en ce moment, et je le fais pour une seule raison. Mes remarques ce soir, qui seront brèves, concernent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La question pourrait être abordée lors de l'étude de ses crédits, mais je vois d'après la liste que cela est encore loin. Étant donné qu'il est généralement entendu que le gouvernement projette un certain nombre de mesures législatives pour enrayer certains maux dans le domaine du bien-être, j'aimerais attirer l'attention du gouvernement sur une question au cas où il ne l'aurait pas encore considérée.

Je parle en particulier de la condition de résidence en ce qui concerne les bénéficiaires de l'assistance-vieillesse, de l'allocation aux invalides et de la pension aux aveugles. Actuellement, une personne doit avoir vécu 70 ans au pays avant d'avoir droit à une de ces pensions. Dans un pays comme le Canada, qui cherche si désespérément des immigrants et qui a tellement besoin d'eux, comme le savent tous les députés, il est vraiment étrange qu'au moment où le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration essaie d'attirer des gens au Canada, nos lois fassent des distinctions injustes contre eux.

En Ontario, où la province paie toute la pension des veuves, sans aide fédérale, on n'exige qu'une année de résidence. En revanche, dans le cas de l'assistance-vieillesse, de l'allocation aux invalides et de la pension aux aveugles, auxquelles le gouvernement fédéral contribue pour une somme très considérable et pour lesquelles il établit le règlement, il faut dix années de résidence. Je soutiens donc que, si le ministre ou le gouvernement envisagent des mesures en vue de corriger certaines de ces anomalies, voilà une chose à retenir.

L'autre question que je veux soulever porte sur les conditions à remplir pour obtenir l'allocation aux invalides. A quelque parti qu'ils appartiennent, tous les députés sans doute ont constamment fait face au problème de l'invalide qui ne peut travailler ni gagner d'argent et à qui on refuse cette allocation du fait que son invalidité n'est ni complète ni permanente. Selon l'interprétation actuelle des conditions et les directives du gouvernement, il faut pour ainsi dire qu'une personne ait perdu les deux bras et les deux jambes pour avoir droit à cette pension.

Cela me sembe ridicule. Je suis sûr que tous les députés connaissent de ces personnes qui ont réellement besoin d'une telle pension parce qu'elles ne sont plus capables de travailler et qu'elles sont un jour à la charge des municipalités. Ces personnes devraient toucher la pension, mais elles ne l'obtiennent pas.

Je dois dire au gouvernement que, s'il s'occupe des situations de ce genre, deux conditions pourraient être remplies et le règlement pourrait être changé en conséquence. Cette pension ne doit pas être accessible à tout le monde. On doit y mettre quelque condition fondamentale, par exemple une personne devrait être invalide depuis douze mois. Il me semble que la présente condition selon laquelle une personne doit être entièrement invalide pour toujours est très difficile à remplir, surtout parce que certains médecins sont réellement stricts lorsqu'il s'agit de signer des certificats dans ce sens. Aussi, à mon avis, le fait de ne plus pouvoir se faire embaucher devrait être le critère qui déciderait s'il y a lieu d'accorder une pension.

Si une personne ne peut être employée, ne peut chercher un emploi et gagner sa vie, elle devrait recevoir cette pension. Il devrait y avoir, comme critère de base, une période de, mettons, 12 mois d'invalidité. On devrait avoir comme critère qu'une personne ne peut travailler, et non pas la règle actuelle, étrange, et rigide, exigeant qu'une personne soit invalide, totalement et de façon permanente.

A mon sens, la règle actuelle est injuste; elle aura infligé bien des difficultés à bien des gens, les députés le savent sûrement.

Si le gouvernement songe à des mesures législatives à cet égard, j'espère qu'il étudiera la possibilité d'avoir un nouveau critère selon lequel l'individu en cause soit jugé inapte au travail, incapable de travailler par suite d'invalidité marquée. Il me semble que ce serait mieux tenir compte de la réalité.

M. Barnett: Monsieur le président, je regrette que le ministre des Transports ait dû quitter la Chambre, car je voulais lui dire que j'ai damé le pion au député de Burnaby-Richmond, qui parlait il y a quelques minutes, en ceci que j'ai eu l'occasion de visiter la belle circonscription de Bonavista-Twillingate que représente ici le ministre, et que je suis monté dans la tour du phare du Cap Bonavista.

• (8.10 p.m.)

Monsieur le président, vous savez probablement fort bien, je n'en doute pas, que si je prends la parole, ce n'est pas pour vanter les charmes de cette circonscription ou d'aucune autre. Mon but est de dire au ministre des Transports que, lorsque les crédits de son ministère seront mis en délibération, je veux, à titre de député, qu'il nous parle davantage des subventions aux chantiers maritimes annoncées récemment et que l'on ne versera pas dans le cas des navires construits pour le compte d'un gouvernement provincial. Je tiens à ce que le gouvernement nous renseigne plus à fond qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Le ministre a déclaré officiellement le 2 février que les subventions ne seraient tout simplement pas versées pour ces navires, sans ajouter d'autres explications. Évidemment, on a posé à ce sujet certaines questions à la Chambre. Mon collègue de Vancouver-Est a laissé entendre que c'était injuste pour la Colombie-Britannique. Le ministre des Transports de l'époque a dit, en réponse à la question, que ce n'était pas le cas, puisque la subvention n'était plus versée pour aucun navire construit par les gouvernements provinciaux.

Toutefois, le fait est que, sauf erreur, rien n'indique qu'un gouvernement provincial, à l'exception de la Colombie-Britannique, s'oppose à cette disposition. Je crois qu'il est juste de présumer, en l'absence d'explications plus détaillées, que la Colombie-Britannique est la seule qui soit touchée dans une certaine mesure par cette disposition. Il me semble, monsieur le président, que le but annoncé de la subvention à la construction maritime soit très clair. On affirme dans la déclaration que la subvention viendra en aide à l'industrie de la construction navale. J'ajouterai que je ne peux absolument pas comprendre, en ce qui concerne l'industrie de la construction navale, quelle est la différence entre un navire construit pour un gouvernement provincial et un navire construit à l'intention de tout autre propriétaire.

Les députés savent probablement que nous avons une flotte importante de transbordeurs, en Colombie-Britannique, inscrite au nom d'une société de la Couronne pour le compte de la province. Cette flotte a remplacé, dans une grande mesure, le service déjà fourni, entre autres par le Pacifique-Canadien et, à une certaine époque, par le service de transbordeurs *Black Ball*.

Étant donné les faits de l'heure actuelle, si les transbordeurs étaient exploités par l'une ou l'autre de ces sociétés privées, les navires qu'elles ont commandés auraient peut-être droit à une subvention. C'est là, à mon sens, une distinction évidente et injuste contre les services de transport, dont la propriété et l'exploitation appartiennent à l'État. Lorsque les crédits du ministère des Transports seront

présentés à l'approbation de la Chambre, j'estime que le ministre devrait être tenu de faire une déclaration de politique concrète à l'égard de cette question.

Je voudrais dire au ministre et à la Chambre, monsieur le président, que je reçois bon nombre d'instances à ce sujet de la part de mes commettants que ces questions touchent de près. A tort ou à raison, le gouvernement de la Colombie-Britannique prend l'attitude que ce refus ou ce manque de protection à l'égard des navires construits par la province en vertu du programme de subventions à la construction navale, est tel que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas l'intention de construire de nouveaux navires visant l'extension proposée des services de transbordeurs. Je connais au moins deux programmes d'extension de services qui sont en discussion ou à l'étude, et que le gouvernement provincial refuse d'entériner tant que le programme actuel demeurera tel quel.

Que l'on me comprenne bien, monsieur le président, je ne dis pas que le gouvernement de la Colombie-Britannique est incapable, du point de vue financier, d'assurer ces deux services. Les exigences de ce côté sont peu considérables. Je veux simplement faire bien comprendre que c'est insensé et à l'encontre de l'intérêt public que de faire en sorte que les collectivités en cause soient privées de services de transbordeurs tandis que les pourparlers se poursuivent, à ce sujet, entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales.

Je veux que l'on comprenne bien également que les allégations et déclarations outrées de certains ministres et d'autres porte-parole du gouvernement de la Colombie-Britannique me laissent froid. D'autre part, la raison de cette exclusion dépasse mon entendement. J'avertis dès maintenant le ministre des Transports qu'au moment de l'étude des crédits de son ministère, je m'attends à ce qu'il donne à la Chambre toutes les explications nécessaires sur les raisons fondamentales de la décision annoncée par le gouvernement.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, j'aurais simplement de brèves remarques à faire en ce qui a trait au crédit actuellement à l'étude.

Je voudrais reprendre les observations qu'a faites l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), il y a quelques instants.

Il y a à peine une heure, j'étais moi-même dans la «cafeteria» alors que quelques serveuses dévouées et efficaces m'ont demandé de faire des représentations en leur nom, puisqu'il semble qu'on ait oublié de les inclure parmi les fonctionnaires qui bénéficieront des augmentations qui doivent prendre effet dans un avenir plus ou moins rapproché.

Alors, je voudrais demander au ministre de ne pas oublier ces travailleuses qui sont très consciencieuses et qui essayent, par tous les moyens, de donner un maximum de bon service à tous ceux qui fréquentent la «cafeteria».

Un deuxième point que je voudrais signaler très brièvement à l'honorable ministre, c'est qu'il semble exister actuellement, parmi les secrétaires, une certaine appréhension quant à la façon dont on s'y prendra pour déterminer le montant de l'augmentation qui leur sera accordée. Ces secrétaires ne semblent pas être renseignées sur la façon de procéder pour faire reconnaître leurs qualifications et, partant, leurs revendications. Établira-t-on un comité qui sera composé d'hommes compétents, ou de personnes compétentes, pour juger des mérites de ces secrétaires? Elles semblent ignorer ce qui se passe.

Alors, je voudrais demander à l'honorable ministre—que je sais être très humain—de bien vouloir accorder son attention à cette question, afin que ces secrétaires soient traitées avec justice et équité.

[*Traduction*]

M. Leboe: Monsieur le président, je tiens à rappeler aux ministres intéressés que nous attendrons impatiemment un rapport complet sur l'état des travaux de pavage et d'aménagement de la route de l'Alaska. Cette dernière est non seulement très importante pour les habitants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, mais aussi pour ceux des États-Unis, de l'Alaska et du Canada.

• (8.20 p.m.)

Je rappelle également au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, et au ministre des Travaux publics, que la route n° 16, à partir de la limite occidentale du parc Jasper, est en voie de parachèvement et qu'on y travaille ferme à l'heure actuelle. La route sera prête sous peu. Mais il reste encore beaucoup à faire dans la région de Jasper, entre la ville de ce nom et la limite occidentale du parc. Nous sommes redevables au ministre d'avoir affecté environ $1,250,000 à la réalisation de ces travaux, mais je le préviens qu'il faudra encore plusieurs millions de dollars parce qu'on travaille dans le roc, ce qui ralentira nécessairement les travaux. Nous espérons que le ministre comprendra la situation et qu'il agira en conséquence, car le projet dont je parle constitue l'artère principale à partir d'Edmonton et de Calgary vers l'intérieur et constitue une partie de la route Yellowhead jusqu'à la côte.

Lorsque la neige empêche parfois la circulation sur d'autres routes—malgré tous les efforts déployés dans la région de la Passe Rogers—cette route est habituellement ouverte car elle reçoit très peu de neige. En conséquence, ce serait une artère secondaire idéale même pour ceux qui voyagent à partir de la région méridionale de la province.

Les remarques du député de Kootenay-Ouest m'ont fort intéressé et je n'ai pu m'empêcher d'éprouver de la sympathie à l'endroit des particuliers qui n'ont pas obtenu une évaluation convenable de la part de l'Hydro de la Colombie-Britannique.

Je prévois de nombreuses difficultés pour ces gens, au moment où ils prépareront leurs déclarations d'impôt, parce qu'on ne leur a pas défini convenablement l'évaluation. Voici ce que je leur conseillerais. Ils devraient tirer tous les avantages possibles de la situation en demandant à la Division de l'impôt sur le revenu de leur envoyer des spécialistes tout spécialement pour étudier la façon de régler ce problème. La Division de l'impôt serait alors obligée d'examiner la question et de déterminer exactement la situation des intéressés. La question est importante pour eux. Je comprends leur perplexité et ils m'inspirent une grande sympathie.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

LES CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Batten.

L'hon. M. Benson propose:

La Chambre décide qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1966, la somme de $1,720,674,-987.61, soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Benson demande ensuite à présenter le bill n° C-116, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1966.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois).

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill subira-t-il la deuxième lecture? Maintenant? Du consentement unanime, maintenant.

L'hon. M. Benson propose la deuxième lecture du bill.

M. Herridge: Avant que le bill franchisse l'étape de la deuxième lecture, le ministre assurera-t-il à la Chambre que celui-ci est rédigé dans sa forme habituelle?

L'hon. M. Benson: Je donne bien volontiers cette assurance. Sauf une petite erreur concernant la date, qui figurait dans la résolution, le bill est identique à la résolution.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten).

M. le président: Le comité passe maintenant à l'article 2 du bill. L'article 2 est-il adopté?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, le comité n'a aucun exemplaire du bill. Nous ne pouvons continuer tant que nous n'en aurons pas.

L'hon. M. Benson: Les exemplaires sont sur le bureau et peuvent être distribués.

• (8.30 p.m.)

Sur l'article 2.

M. Knowles: Qu'il me soit permis de féliciter le ministre d'avoir découvert une erreur dans la résolution qui est corrigée dans le bill. Mais, au cas où l'auditeur général voudrait refuser au ministre les 100 millions en cause, n'y aurait-il pas moyen de rectifier le compte rendu au sujet du projet de résolution?

A la page 2, article 2, ligne 44, il est question d'un décret du conseil du 1er novembre 1965, qui avait pour numéro C.P. 1965-1966. Mais, dans la résolution adoptée aujourd'hui par la Chambre, on lui donnait comme numéro: «C.P. 1965-66». Telle est l'erreur qu'on a corrigée, mais à moins d'y aviser, le compte rendu indiquera que nous avons adopté aujourd'hui une résolution qui n'était pas tout à fait correcte.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, comme l'erreur a été relevée, je crois que, du consentement unanime, nous pourrions faire rectifier la résolution.

M. Knowles: Je suis certainement d'accord, mais je proposerais que la résolution soit rectifiée lorsqu'elle sera publiée dans le compte rendu et les *Procès-verbaux*.

M. le président: Le comité consent-il à ce que la résolution soit rectifiée lorsqu'elle paraîtra dans le compte rendu et les *Procès-verbaux*?

Des voix: D'accord.

(Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.)

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve, de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes, et autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer des commissaires (Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au grand Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations $13,176,800.

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots de la Rhodésie de Sud. J'ai dit ce que je pensais de la situation au Vietnam l'autre jour, mais je ne crois pas que le comité ait examiné avec assez d'attention le problème créé par la ligne de conduite de la Rhodésie du Sud et les mesures prises par le Canada.

Tout comme l'honorable député d'Oxford, je critique la façon dont le gouvernement a envisagé ce problème. Je regrette que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous ait pas présenté de Livre blanc, exposant les faits relatifs à la Rhodésie du Sud, lors de l'ouverture de cette session. Il aurait eu le temps, en novembre, décembre et une partie de janvier, de préparer un Livre blanc là-dessus, ce qui nous aurait été très utile.

Je regrette aussi que le ministre n'ait pas présenté de résolution à la Chambre demandant au Parlement d'approuver l'intervention du gouvernement. Et maintenant, il tente, d'une manière indirecte, de faire approuver ces interventions par la Chambre. Comme en fait foi la page 700 du hansard du 3 février, parlant de la Rhodésie du Sud, le ministre a dit:

> Voilà ce qu'implique ce problème et c'est pourquoi le gouvernement a adopté cette attitude. C'est la raison pour laquelle je demande à la Chambre d'indiquer clairement, par ses réactions devant ces mesures, que la ligne de conduite que nous avons fait nôtre en vue d'aider la Grande-Bretagne et d'autres pays du Commonwealth, grâce à l'assistance aux pays hors du Commonwealth, était sage, courageuse et qu'elle constituait l'expansion nécessaire de notre politique étrangère.

Comment le ministre peut-il obtenir l'approbation ou la désapprobation de la Chambre par cette méthode? Il serait normal de mettre la question aux voix, si la Chambre y consent, ou de saisir la Chambre d'une résolution à cet égard afin d'en venir à une décision. Le ministre interprétera-t-il les choses qui se sont dites ici comme représentant l'appropration de la Chambre, à l'égard de sa ligne de conduite sage et courageuse concernant notre politique étrangère? Je ne suis pas sûr de lui reconnaître de la sagesse ni même du courage. Dans ces circonstances quel danger existe-t-il et pourquoi aurait-on besoin de courage?

Le ministre s'élève de temps à autre dans la stratosphère, et je voudrais le ramener sur terre. Pour justifier la mesure prise par le gouvernement, il s'en réfère aux articles 3 c) et 5 c) de la loi sur les licences d'exportation et d'importation qui en permet l'application dans certaines circonstances pour «mettre en œuvre un arrangement ou un engagement intergouvernemental», et il dépose devant nous une correspondance entre le Canada et la Grande-Bretagne.

En théorie, peut-être pourrait-il fonder son argument sur cet échange de lettres et sur ces articles de la loi, mais je lui rappelle que les fins de la loi n'ont jamais été de s'en servir comme il l'a fait. Si le ministre se reporte au hansard de 1947, il verra pour quelles raisons cette loi a été rédigée et soumise à l'approbation de la Chambre. Elle a été préparée à titre de modification de la loi sur les mesures de guerre.

En 1947, le Parlement essayait de se départir des pouvoirs excessifs qui lui sont nécessaires en temps de guerre. L'un des problèmes que le gouvernement d'alors avait à résoudre était la rareté des biens essentiels. D'autres pays cherchaient à obtenir certains des matériaux et produits alimentaires dont notre pays disposait, alors qu'il en cherchait lui-même des différents en d'autres pays. Aussi en est-on venu à un arrangement selon

lequel le droit de regard en a été confié au gouvernement en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

• (8.40 p.m.)

L'objet de la loi est énoncé clairement, et ceux qui s'y intéressent peuvent consulter le hansard du 18 février 1947, pages 570 et 571. Je lirai uniquement ce qu'a dit alors le ministre du Commerce.

Si la régie des exportations a pour objet principal d'assurer au Canada des approvisionnements suffisants, elle s'impose encore comme moyen de nous acquitter de nos obligations pour ce qui est des denrées alimentaires dont il existe présentement une pénurie universelle et que, d'un commun accord, les Nations Unies ont convenu de répartir de façon à en assurer la distribution équitable.

Il a dit ensuite:

Il en va de même de l'exécution de nos contrats de vivres avec le Royaume-Uni. La mesure prévoit un troisième genre de régie touchant le mouvement des armes, munitions, matériel de guerre et approvisionnements.

Telle était la situation en 1947. De même, la réglementation des importations a été intégrée à la loi afin que les produits qui étaient importés au Canada et dont l'approvisionnement était limité puissent être répartis entre les sociétés ou les particuliers qui en avaient besoin, sans que personne n'exploite la situation.

En 1954, cette loi a été récrite et mise à jour. Et la réglementation est restée. En 1954, on a ajouté l'article c) au paragraphe 3 et le paragraphe 5. La lecture des débats de 1954 permet de constater qu'on a commenté cet article. Je vais vous donner la citation; c'est le 18 mars 1954 à la page 3225. A ce moment-là, le comité plénier discutait de l'article 3c) et M. Donald Fleming demandait:

Quels arrangements...intergouvernementaux existent en ce moment?

Voici la réponse de M. Dickey, qui était le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce:

Le seul...est la résolution des Nations Unies qui a trait à l'expédition d'armes et de matériel de guerre à la Chine communiste.

J'estime que la loi sur les licences d'exportation et d'importation a été conçue pour réglementer d'une façon vague les exportations canadiennes de matières pouvant servir aux fins de guerre et, sous l'aspect importations, pour servir au cas où l'économie canadienne serait désorganisée par suite d'une entrée de marchandises inutiles, surtout de produits agricoles, comme par exemple du beurre, des dindes, des petits fruits et ainsi de suite.

Voilà qui nous amène à l'heure actuelle. Le ministre a utilisé cette loi pour imposer des sanctions économiques à la Rhodésie. A mon avis, il a fait un usage abusif de la loi, parce qu'elle n'avait jamais été conçue à cette fin. Bien entendu, elle était destinée à empêcher des nations ennemies de s'approvisionner en matières nécessaires, à les empêcher d'acheter au Canada leurs approvisionnements militaires. Dans les régions névralgiques du monde, comme les désignent les Affaires extérieures, on ne saurait fournir du matériel de guerre.

Le ministre s'est efforcé de rattacher cette initiative à celle prise envers l'Afrique du Sud il y a une couple d'années alors que les exportations de fournitures militaires à ce pays étaient interdites. Il s'est servi d'un exemple assez curieux en disant qu'il n'était pas permis d'exporter des camions du Canada parce qu'ils pourraient servir à des fins militaires. Cet argument semblait un peu grotesque puisque l'on peut se servir de toutes sortes de choses à des fins militaires: de bicyclettes, de motocyclettes, de chariots et de brouettes en temps de guerre. Cependant, on s'est servi de la loi pour empêcher l'exportation de camions du Canada. Je ne suis pas absolument certain que ce soit là un usage judicieux de la loi. Le ministre a cependant édifié son argument là-dessus en disant qu'il s'agissait d'une progression et que nous avions maintenant atteint l'étape où, en nous basant sur cet exemple antérieur, l'on pourrait se servir de la loi pour imposer des sanctions à la Rhodésie.

Je suis tout à fait d'accord pour qu'on n'envoie pas de matériel militaire à la Rhodésie à cause de la situation délicate dans laquelle elle se trouve, mais j'estime qu'on a tort d'imposer des sanctions contre elle au moyen de cette loi. On aurait dû, avant de prendre une décision, présenter une résolution à la Chambre et obtenir l'approbation du Parlement. Et s'il a fallu agir d'urgence, alors on aurait dû justifier la chose devant le Parlement.

Le gouvernement a, en l'occurrence, eu recours à un pouvoir arbitraire, celui de gouverner par décrets. Il a négligé le Parlement. Du temps que nous étions de l'opposition, en 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956, nous avons lutté contre le pouvoir arbitraire, lutté contre un gouvernement par décrets et nous avons eu d'intéressants débats à ce sujet. Le gouvernement est retombé dans ses vieilles habitudes de gouverner sans consulter le Parlement. Je préviens le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que, lorsque la loi des permis d'exportation et d'importation nous sera soumise pour une revision en juillet

prochain, nous lui reprocherons d'avoir abusé de la loi et fait fi du Parlement dans ses actions en cette occasion.

Monsieur le président, je n'insinue pas que le ministre n'aurait pu obtenir de l'appui pour son attitude envers la Rhodésie s'il avait présenté une résolution. La Chambre des communes aurait pu lui donner son assentiment je crois. Par contre, on aurait dû nous fournir l'occasion d'étudier la question, permettant ainsi à ceux qui n'étaient pas de son avis de faire connaître leur point de vue.

J'aimerais maintenant attirer l'attention du ministre sur un autre sujet. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas énoncé devant le Parlement les cinq principes sur lesquels la Grande-Bretagne et la Rhodésie ont tenté d'en venir à des ententes avant la journée fatidique du 11 novembre, lorsque la Rhodésie prit des mesures unilatérales? Pourquoi ne nous a-t-il pas fait connaître ces cinq principes afin de nous permettre de les étudier? Pourquoi ne nous a-t-il pas dit que nous devons à ce moment-ci tendre à rouvrir les négociations avec la Rhodésie? Pourquoi a-t-il rappelé notre délégué commercial en Rhodésie du Sud? Quel mal faisait-il là-bas? Il a laissé un délégué international au Vietnam qui nous coûte des centaines de milliers de dollars et il laisse entendre que nous avons encore la chance de nous entretenir avec les forces de l'opposition dans un effort pour les amener à négocier. Mais avec cette contrée-sœur au sein du Commonwealth, il enlève immédiatement notre seul agent de contact, le délégué commercial.

Monsieur le président, le ministre a eu tort de prendre cette attitude à l'égard de la Rhodésie du Sud et de rappeler notre délégué commercial. Nous n'avons plus personne pour nous renseigner sur la situation qui existe là-bas.

A mon avis, le ministre ne nous a pas donné un aperçu suffisant des attitudes prises par les autres parlements des pays membres du Commonwealth. Il aurait pu nous faire un récit plus complet des débats qui ont eu lieu à la Chambre des communes à Westminster, nous donner une description plus nette de l'attitude prise par le premier ministre de Nouvelle-Zélande et par l'ancien premier ministre d'Australie. Pourquoi n'avons-nous pas eu un tableau aussi net que celui qui a été présenté dans ces deux pays?

Il y a un jour ou deux, le chef de l'opposition a posé la question suivante à la Chambre, comme en fait foi le compte rendu des *Débats* du 4 février 1966, page 753:

> De quel droit les autres pays du Commonwealth pouvaient-ils dicter la ligne de conduite à suivre à une colonie sous le protectorat du Royaume-Uni?
>
> [L'hon. M. Churchill.]
>
> De quelle autorité la Conférence des premiers ministres des nations du Commonwealth dit-elle «Cela doit cesser», alors que cela regarde exclusivement une des nations du Commonwealth?

• (8.50 p.m.)

Je constate que le premier ministre de l'Australie, sir Robert Menzies, s'est exprimé de la même façon. Et il s'agit, en l'occurrence, d'un des premiers ministres les plus expérimentés du Commonwealth. Je cite un communiqué reçu à Ottawa le 18 janvier:

> Nos décisions en la matière se fondent sur un principe d'importance, et l'adhésion à ce principe revêt, à notre avis, la plus grande importance, à long terme, pour les intérêts de l'Australie et du Commonwealth. Nous les exposons dans l'ordre suivant car...
>
> 1. Notre premier devoir va à l'Australie.
>
> 2. Si le Commonwealth actuel, sur l'initiative d'un ou de plusieurs de ses membres, se met à revendiquer le droit d'intervenir dans des questions relevant entièrement d'un membre du Commonwealth et à donner des ordres à ce sujet, les bonnes relations ne sauraient durer et la structure actuelle du Commonwealth ne résistera pas longtemps.

C'est une question à laquelle nous devons accorder l'attention la plus sérieuse. Avons-nous maintenant établi un précédent d'après lequel les pays du Commonwealth interviendront dans les affaires des autres pays du Commonwealth? Les pays du Commonwealth se ligueront-ils un jour pour créer des difficultés au Canada sur des questions internes à l'égard desquelles nous aurons exercé notre compétence? Je doute que la conduite ait été sage.

J'aimerais maintenant demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelle attitude il adoptera à l'avenir. Il nous a informés de ce qui a été fait. Il y a eu escalade dans les mesures restrictives—cette escalade a maintenant traversé quatre étapes —imposées contre la Rhodésie par les peuples du Commonwealth et de l'ensemble du monde.

Ces sanctions ont commencé par le retrait du traitement préférentiel du Commonwealth et certaines restrictions sur la livre sterling, qui furent suivies de restrictions sur certaines exportations et importations, puis par les sanctions relatives au marché du pétrole. L'autre jour, le ministre nous a informés qu'un embargo presque complet des exportations et des importations avait été imposé par le Canada. Notre intervention à l'égard de la Rhodésie s'est donc accentué.

Qu'arrivera-t-il si ces mesures échouent? J'aimerais que le ministre nous donne des renseignements à ce sujet. Je pose cette question pour deux motifs. Comme en fait foi la page 727 du hansard, l'honorable député de Vancouver-Burrard a dit l'autre jour:

J'avais espéré que nous ferions clairement entendre à l'Espagne, au Portugal et à l'Afrique du Sud que, s'ils ne se joignaient pas à nous pour imposer des sanctions, nous serions prêts à leur imposer également des sanctions.

Je ne sais si l'honorable député avait l'appui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il parlait ainsi, mais comme il est un député important du côté du gouvernement, il vaudrait mieux que le ministre nous dise s'il avait son approbation. Selon la page 728, le député a poursuivi ainsi:

Si les sanctions ne produisent pas d'effet, la seule arme, et peut-être l'arme ultime dont dispose la société internationale en ce moment, est l'usage de la force.

Il a dit plus loin:

Il importe donc, pour nous et pour toutes les nations, de veiller à ce que ces sanctions portent fruit dans les circonstances actuelles.

Comment allons-nous nous assurer que ces sanctions ont de l'effet; et si elles n'en ont pas, aurons-nous recours à la force? Le député d'York-Sud a prononcé à la Chambre son beau discours habituel. Je l'ai écouté sans difficulté. Je trouve qu'il est agréable a écouter, mais j'étudie toujours ce qu'il dit avec le plus grand soin parce qu'il peut ainsi vous induire en erreur. L'autre jour, il parlait de ce que j'appelle la théorie du bain de sang. Au cours de ses remarques il nous a portés à croire que ce qui se passe dans certains pays en voie de développement est exactement ce qui est arrivé aux pays qui ont une longue histoire.

Il nous a rappelé que nos ancêtres avaient versé leur sang pendant des siècles pour établir leur liberté, et il m'a laissé l'impression que nous devrions nous retirer immédiatement de tout engagement en Afrique et y laisser les gens régler leur différends. Je crois que c'est regrettable de suggérer cela dans notre pays, et j'ai été étonné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne réponde pas aussitôt au député d'York-Sud. Le ministre m'a plutôt donné l'impression qu'il approuvait certains propos du député, et je crois qu'il est grand temps que le ministre nous dise s'il a vraiment approuvé ces remarques.

Il me reste cinq ou six minutes, et voilà qui m'amène à poser la question suivante: Jusqu'où le ministre est-il disposé à aller? Son gouvernement a imposé des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud. Je ne suis pas ici pour défendre M. Ian Smith et ce qu'il a fait. Je me demande ce que vont donner les mesures prises par le Canada. Le ministre n'est-il pas en train d'établir un précédent contre lequel nous devrions nous garantir? C'est pourquoi je lui demande ce qui nous attend. Si les sanctions échouent, que va recommander le ministre à la Chambre? J'ai posé la question au député d'York-Sud et il a répondu—en substance, monsieur le président—qu'il s'en remettrait à la Grande-Bretagne du soin de prendre des mesures de police. Vous comprenez? Que d'autres se chargent de tirer; nous, nous allons les regarder faire.

M. Lewis: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Churchill: Si je pouvais trouver la citation exacte dans le hansard, monsieur le président...

L'hon. M. Martin: Elle est à la page 726.

L'hon. M. Churchill: ...je la donnerais sûrement au député. Je ne puis trouver le passage en question, mais il voulait en laisser le soin .

M. Lewis: Monsieur le président, le député pourrait peut-être regarder à la page 726.

L'hon. M. Martin: Au milieu de la première colonne.

L'hon. M. Churchill: Oui, je l'ai trouvé. Voici ce qu'il a dit:

...j'espère que le gouvernement britannique prendra les mesures nécessaires pour y faire respecter son autorité gouvernementale.

M. Lewis: Lisez la phrase suivante.

L'hon. M. Churchill: Est-ce l'attitude que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures adopte maintenant? Souscrit-il aux idées du député de Vancouver-Burrard et du représentant d'York-Sud? Que fera-t-il ensuite? S'il faut recourir à la force, le ministre accordera-t-il son appui à une telle initiative, qu'elle vienne de Grande-Bretagne, d'un groupe international ou du Canada? C'est le danger que j'entrevois et le ministre ne nous a pas clairement indiqué son attitude.

C'est bien beau d'imposer ces sanctions économiques, qui sont censées provoquer une prompte réaction de la part du gouvernement illégal actuel de la Rhodésie du Sud. C'est ce qu'on espère, je crois. Comme on le dit dans le hansard britannique, on compte sur une victoire rapide et sur la capitulation de M. Ian Smith et de son gouvernement aux mains du gouvernement britannique.

• (9.00 p.m.)

Si les résultats ne sont pas immédiats, si les sanctions ne donnent pas les résultats voulus, que ferons-nous? Le premier ministre de la Grande-Bretagne, interrogé sur ce point, a déclaré qu'on ne recourrait pas à la force. Cependant, certains députés ici expriment l'opinion qu'on devrait employer la force. Or, qu'en dit le ministre? Allons-nous préconiser ou appuyer l'emploi de la force contre la Rhodésie du Sud, si elle ne cède pas dans les circonstances?

M. Lewis: Contre Ian Smith, non contre la Rhodésie du Sud?

L'hon. M. Churchill: Eh bien, contre Ian Smith; mais si on emploie la force contre le gouvernement d'Ian Smith, on viendra en conflit avec les habitants de la Rhodésie du Sud, car je trouve qu'il a bien des partisans. Avons-nous calculé les effets des sanctions économiques sur l'ensemble de la population de la Rhodésie du Sud? Sauf erreur, M. Ian Smith a déclaré que si l'imposition des sanctions donnait lieu à un chômage massif, les gens qui en subiraient les effets seraient ceux qui travaillent dans le Sud, mais qui ne sont ni natifs ni résidents de ce pays, mais viennent des régions voisines. On les enverra chez eux; et il y en a des milliers.

Espérons-nous l'écroulement économique de la Rhodésie du Sud? Et s'il survient, ne frôlerons-nous pas l'anarchie? J'espère que le ministre traitera de ce point. J'aurais aimé disposer de plus de temps pour en parler mais je veux terminer sur la note suivante, peu importe ce que nous pensons des mesures prises par M. Ian Smith en Rhodésie du Sud, ni du sentiment vertueux que nous éprouvons à imposer des sanctions contre ce pays, quel est notre but ultime et comment l'atteindrons-nous?

Notre but ultime doit sûrement être de ramener le gouvernement de M. Ian Smith, celui de la Rhodésie du Sud, au sein de notre famille des nations du Commonwealth. Nous n'y parviendrons qu'en négociant et acceptant des compromis de part et d'autre. Le rôle du Canada, dans ces circonstances, doit être celui du chef de file dans ce sens. Inutile de dire que c'est l'unique responsabilité de la Grande-Bretagne, car nous nous sommes précipités derrière le gouvernement britannique pour imposer des sanctions. L'ayant fait, nous avons le droit, du moins j'ose le croire, de parler au gouvernement de la Grande-Bretagne tout comme à celui d'Ian Smith en Rhodésie.

[L'hon. M. Churchill.]

Le Canada n'a-t-il pas l'occasion de jouer ici un rôle important? Ne devrions-nous pas avoir un représentant en Rhodésie du Sud qui pourrait se tenir au courant de la situation là-bas? Le ministre parle de négociations essentielles pour l'affaire du Vietnam et pour d'autres foyers de discorde dans le monde. C'est tout aussi nécessaire pour ce qui est de la Rhodésie du Sud. Ce serait dans l'intérêt de la population blanche et de la population africaine de ce pays qu'on puisse arriver à un règlement pacifique. On voit difficilement comment y parvenir par cette attitude distante, cette imposition globale de sanctions contre le pays, le rappel de notre représentant, la suspension de notre aide qui aurait pu aider la population africaine et, enfin, l'argument selon lequel nous n'y pouvons rien. J'espère que le sang ne coulera pas en Rhodésie du Sud. J'espère qu'il n'y aura pas de chaos économique, car cela imposerait une dure épreuve à la plupart des habitants de la Rhodésie du Sud. J'espère qu'on pourra avoir recours aux bons offices du Canada pour parvenir à un règlement pacifique de cette affaire.

Mme MacInnis: Monsieur le président, je suis certaine que tous les députés ainsi que des millions de personnes dans le monde entier suivent avec une grave inquiétude les résultats de l'initiative prise par Sa Sainteté le pape qui cherche à convoquer les pays neutres à une conférence au sommet à Genève, en vue de servir de médiateur pour mettre fin à la guerre du Vietnam. J'espère que ces pourparlers seront fructueux et je souhaite vivement que le Canada soit un des premiers pays à répondre à cet appel. Le ministre des Affaires extérieures nous a assurés que nous sommes un pays autonome au plein sens du mot. J'espère que le gouvernement le prouvera en étant prêt à agir comme tout pays neutre pourrait et devrait le faire, si cette conférence au sommet devient une réalité.

Le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, fait le même genre de chose. D'une manière ou d'une autre nous en sommes maintenant arrivés au point où, quelle que soit l'autorité qui tente de tenir une conférence, il nous faudra suivre. Bon nombre d'entre nous se rappellent les mois difficiles qui ont précédé le déclenchement de la seconde guerre mondiale et éprouvent l'affreuse impression d'une expérience vécue, comme si nous l'avions expérimentée en entier déjà, au fur et à mesure que nous semblons nous rapprocher du désastre. J'espère que, cette fois-ci, des conseils plus sages l'emporteront et, quels que soient les droits ou les torts d'un

côté ou de l'autre, les meurtres, les bombardements et la mutilation des gens devront cesser.

Il y a un point qui ne permet plus de revenir en arrière. Une fois que nous l'atteindrons nous serons engagés dans une guerre si terrible qu'elle défie l'imagination. Inévitablement, il se livrerait une guerre de classes, c'est-à-dire des nations nanties et des nations démunies, et une guerre des races. Je ne saurais dire si nous osons même envisager les résultats d'une lutte de ce genre.

Je ne veux pas parler longuement de la guerre au Vietnam. Mes collègues ont très bien traité des divers aspects du problème. J'aimerais seulement exprimer mes pensées les plus urgentes sur la situation actuelle en lisant un paragraphe d'un discours prononcé en mai dernier au Congrès des États-Unis par la représentante démocrate de l'Oregon, Edith Green. Voici ce qu'elle a dit:

> Depuis de longs mois déjà je cherche toutes les excuses possibles pour appuyer la politique de mon gouvernement en ce qui concerne le Vietnam—et je l'ai appuyée. Malgré la théorie contestable des «dominos», j'ai fait de mon mieux pour y croire. Malgré le fait que le peuple vietnamien ait été soumis à une suite de dictatures impopulaires et instables, j'ai fait de mon mieux pour croire que nous défendons sa liberté. Malgré notre violation des accords de Genève, j'ai fait de mon mieux pour croire que cela était justifié parce que le Vietnam du Nord les avait aussi violés, bien que je sache que deux noirs ne font pas un blanc. Malgré une suite de défaites militaires humiliantes, j'ai fait de mon mieux pour croire tous les rapports optimistes qui disaient qu'en réalité nous gagnons la guerre là-bas. Malgré toute les preuves de discorde domestique et de révolte contre les gouvernements que nous maintenons au pouvoir, j'ai fait de mon mieux pour croire que c'est ce que le peuple du Vietnam veut vraiment que nous fassions...
>
> ...mais, mes chers concitoyens d'Amérique, il y a un point au-delà duquel la crédibilité ne peut s'étendre—et c'est qu'en livrant une guerre plus étendue, nous poursuivons en quelque sorte une politique de paix.

• (9.10 p.m.)

Je crois que nous avons dépassé les limites de la crédibilité. J'ai l'impression, aujourd'hui, qu'il faut dissuader le gouvernement des États-Unis de poursuivre sa politique d'escalade au Vietnam. Cela ne regarde pas seulement les États-Unis mais le monde entier. Si l'on demande aujourd'hui de mettre fin à cette guerre, ce n'est pas se montrer antiaméricain, mais prendre parti pour l'humanité. Voilà pourquoi nous devons tous, il me semble, accueillir avec une espérance née de l'effroi même, l'initiative du pape Paul VI.

Nous ne saurons effectivement jamais ce que c'est pour le monde que d'être délivré de la crainte de la guerre tant que nous ne nous déciderons pas à donner aux Nations Unies le pouvoir d'assurer la paix et de la maintenir, quels que puissent être les belligérants. Nous ne saurions oublier que c'est après vingt ans d'existence que la devancière des Nations Unies—en passant, l'ONU n'atteindra ses vingt ans que cette année—la Société des Nations a fini ses jours. Et pourquoi? Pour une seule et unique raison, parce qu'elle ne pouvait assurer la paix. Nul autre qu'elle ne le pouvait non plus, mais la Société des Nations a été incapable d'assurer la paix. La guerre est venue et la Société des Nations en fut la première victime.

Les Nations Unies ont de grandes réalisations à leur actif dans les domaines économique, social et culturel. Personne n'a besoin de se faire rappeler l'œuvre admirable qu'elles accomplissent dans tous ces domaines et pour les peuples du monde entier. Mais je suis absolument sûre qu'à moins que les Nations Unies ne puissent instaurer et maintenir la paix et s'attaquer à ces tâches, elles vont échouer aussi lamentablement que la Ligue des Nations; elles vont disparaître dans la troisième guerre mondiale aussi sûrement que la Ligue des Nations est disparue dans la Seconde Guerre mondiale.

C'est pourquoi il importe au plus haut point de tenter par tous les moyens de renforcer les Nations Unies. On pourra prétendre qu'il est un peu tard pour ce genre de choses. Je ne suis pas de cet avis. Les difficultés se sont succédé. Si le problème du Vietnam est réglé, alors un autre va surgir inévitablement, puis d'autres encore. Tôt ou tard, nous devrons admettre que les Nations Unies sont le seul organisme ayant assez d'influence dans le monde et de force morale pour instaurer et maintenir la paix.

Dans le passé, le Canada s'est efforcé d'ouvrir la voie à l'établissement et au maintien de la paix. Il y a quelques années, nous, au Canada, avons été très fiers lorsque le premier ministre actuel, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a pris l'initiative aux Nations Unies, lors de la crise très aiguë de Suez. Il a contribué à la mise sur pied d'un appareil de maintien de la paix qui a vraiment fonctionné et qui a aidé le monde à éviter le danger d'une guerre. Vous me direz peut-être qu'il avait l'appui des grandes puissances, la Russie et les États-Unis, dans les coulisses, et c'est juste. Mais il a eu l'audace, le courage et l'imagination d'aller de l'avant et de proposer une solution en vue du maintien de la paix. Les autres nations du monde s'y sont ralliées. Comme le monde entier, nous avions alors une dette envers lui.

Je crois que nous avons besoin de retourner à cet esprit, un grand besoin. Les nations du monde ont besoin de direction et je crois que le Canada pourrait et devrait leur fournir cette direction. Comme je disais, le monde a besoin de s'initier à l'idée que seules les Nations Unies peuvent et doivent faire la paix et la maintenir. Nous devons créer le climat approprié et convaincre tous les peuples que les Nations Unies peuvent remplir ce rôle.

C'est pourquoi, pour ma part, je ne m'enthousiasme pas pour ces accords régionaux. Je crois que nous plaçons notre confiance en quelque chose qui ressemble à une demi-mesure et qui ne résistera pas à l'usure du temps. Il me semble que nous arrivons au point où il nous faut croire que les Nations Unies constituent l'autorité universelle et que nous devons l'appuyer, si nous voulons qu'elles fonctionnent efficacement. Avec courage et confiance en ses moyens, le Canada devrait donner l'exemple. Le Canada pourrait et devrait proposer et appuyer des propositions précises, claires et évidentes sans se préoccuper de ce que toute autre nation peut en penser.

Je comprends que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a ses opinion personnelles, il en a exprimé ici-même au Canada sur un certain nombre de ces points, mais il ne les déclare pas ouvertement et clairement à la tribune des Nations Unies. J'aimerais qu'il les y exprime parce que, à mon avis, il aurait l'appui des Canadiens qui attendent une direction et qui veulent prendre la barre.

Voici quatre propositions qui, à mon avis, devraient avoir une très haute priorité si le Canada était capable de donner une orientation aux Nations Unies. D'abord, je crois que le Canada devrait proposer que les Nations Unies créent maintenant un service permanent de maintien de la paix qui serait prêt à agir dès l'éclatement d'un conflit, quels que soient les belligérants ou leur puissance.

Admettons qu'on ne nous écoute pas les quelques premières fois où nous en parlerions devant les Nations Unies. J'ai été membre de l'opposition pendant toute ma carrière politique et j'ai vu l'opposition favoriser des mesures que les autres partis ont adoptées pour en faire des lois. Avec le temps, les idées se répandent et l'on constate qu'elles ont de la valeur, puis d'autres en font des lois.

Si le Canada faisait une agitation constante, pour la création par les Nations Unies d'un dispositif permanent de maintien de la paix auquel collaboreraient toutes les nations, je crois que nous pourrions obtenir l'appui d'un grand nombre des peuples non alignés: Scandinaves, Africains, et nombreux Asiatiques.

[Mme MacInnis.]

Je vois que le ministre me regarde comme si je ne savais pas ce qui se passe dans ces endroits éloignés. Ces choses se passaient, mais les Canadiens n'en ont pas assez entendu parler. Nous n'avons pas encore donné l'élan et préparé ces voies parce que nous n'avons pas suffisamment orienté les Nations Unies.

Deuxièmement, le Canada devrait, à mon avis, proposer que les Nations Unies interdisent à tout pays membre de prendre des mesures militaires contre tout autre pays, peu importe pour quel motif. Si nous croyons sincèrement que l'Organisation des Nations Unies est la gardienne de l'ordre et de la loi, nous ne pouvons plus permettre l'existence d'un monde où tout pays a le droit de se porter au secours d'un autre pays, de sa propre initiative, sans demander tout d'abord aux Nations Unies autorisation et soutien. Nous avons dépassé le temps où cette méthode était sûre. Le Canada devrait préconiser que, dorénavant, seule l'Organisation des Nations Unies soit la gardienne de la paix et que les nations en fassent leur intermédiaire, au lieu d'aider leurs alliés unilatéralement et s'engager dans pareil ordre de choses.

Je sais que ces propos peuvent vous sembler bien avancés, monsieur le président, mais ils ne sembleront pas tellement avancés si nous travaillons à leur réalisation. Ils sont le pilier fondamental de notre survivance.

• (9.20 p.m.)

Troisièmement—encore une fois, ce propos va sembler fort avancé à certains, mais je pense qu'il est essentiel—les Nations Unies devraient déclarer dès maintenant que le bombardement d'êtres humains est un acte de sauvagerie qui ne doit pas être toléré dans un monde moderne. Peu m'importe qui est responsable de tels bombardements ou quels sont les êtres humains en cause. Peu m'importe si mes propos semblent un conte de féé fantastique. Je peux évoquer la série d'excellentes conférences données dans la salle même de l'Assemblée générale au cours de l'année de la coopération mondiale. Huit conférenciers de huit pays différents n'ont cessé de signaler—et je tiens à le rappeler aujourd'hui—qu'il n'existe qu'une seule race au monde, la race humaine, et si vous bombardez et mutilez d'autres gens, vous serez bombardé et mutilé à votre tour; vous vous bombarderez et mutilerez vous-même. Aujourd'hui, il n'y a plus de races différentes. Il n'y a que des endroits différents, où vivent différentes sortes d'êtres humains.

En quatrième lieu, je crois que les Nations Unies devraient maintenant amender leur

charte afin d'admettre toutes les nations, peu importe leur mode de gouvernement et que nous les aimions ou non. Une initiative que je voudrais voir prendre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce serait qu'il ait l'audace d'aller aux Nations Unies et de dire qu'il est temps d'admettre la Chine continentale, et tant pis si cela ne fait pas l'affaire de tout le monde.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit à différents endroits au Canada. J'aimerais le lui entendre dire à voix haute et clairement aux Nations Unies même. Je suis convaincue de parler au nom de la majorité des Canadiens en disant cela. Je voudrais voir les résultats d'un plébiscite à ce sujet. A cet égard, nous ne pouvons nous permettre de laisser des pays hors de la communauté des nations. A mon avis, le Canada est dans une situation particulièrement utile et heureuse pour accomplir le travail de pionnier dont je parle, et cela, pour deux raisons. Premièrement, on nous dit et nous croyons tous que le Canada est fort respecté dans le monde. Je crois qu'il en est ainsi dans le monde entier et que cela nous permet de faire valoir notre point de vue, pendant une période donnée, parce que nous nous y entendons dans le travail de pionnier. A mon avis, quiconque se rappellera l'histoire du Canada croira réellement que ce que je suggère n'est pas complètement impossible.

La chose est particulièrement vraie lorsque nous songeons à l'arrivée de nos pionniers et à la façon dont ils ont envisagé la possibilité de coloniser un pays si vaste possédant une si grande diversité sous tous les rapports. Notre imagination est confondue, lorsque nous pensons aux premiers colons et aux épreuves qu'ils ont eu à subir. Je ne traverse jamais les Rocheuses ni les tunnels sinueux, notamment le tunnel Connaught, sans penser à l'imagination et à la témérité de ces pionniers et de nos premiers hommes d'État qui se sont lancés dans des entreprises de ce genre. Le pays même est un triomphe de la colonisation sur divers obstacles. Nous triomphons aujourd'hui des difficultés que comporte notre constitution et de celles qui émanent de divers groupes de personnes qui relèvent de compétences différentes et ainsi de suite.

Je voudrais que le Canada fasse à nouveau œuvre de pionnier aux Nations Unies, afin de nous rendre compte si nous pouvons susciter une réaction chez un grand nombre de personnes et de pays du monde entier. Nous devons le faire. Je crois que le Canada est le pays le mieux placé pour s'acquitter de cette tâche.

Monsieur le président, j'aime à penser que ces idées constructives peuvent être réalisées en dépit des très grandes difficultés qu'a rencontrées et que rencontre aux Nations Unies le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Winkler: Je me demande si mon collègue me permettrait une question? Ses remarques m'ont intéressé, particulièrement son approbation des efforts de Sa Sainteté le pape Paul en vue de résoudre le problème. Ne pourrions-nous avoir quelque éclaircissement de la part du ministre quant à la position exacte du Canada? Après tout, je crois que Sa Sainteté le pape a demandé aux pays neutres ou non engagés de participer. Le ministre pourrait-il nous informer et informer exactement la Chambre de notre position.

Mme MacInnis: Je ne saurais dire s'il s'agit là d'une question ou d'une proposition. En l'un ou l'autre cas, je serais très heureuse de demander une réponse au ministre.

L'hon. M. Martin: J'y réponds avec grand plaisir. Comme je l'ai dit la semaine dernière, le Canada appuie vivement l'appel lancé par le Souverain Pontife à cet égard. Nous constatons avec joie que, dans la résolution proposée par M. Goldberg au Conseil de sécurité, il est question de recourir aux nations neutres à titre d'arbitre pour examiner le conflit vietnamien. Le Canada est entièrement en faveur de cette idée. J'espère sincèrement que Hanoï et Pékin trouveront un moyen de modifier leur refus de cette proposition, présentée vendredi dernier.

M. Winkler: Je voudrais des précisions à ce sujet. Le ministre croit-il que nous soyons dans cette catégorie?

L'hon. M. Martin: Le Canada se ferait un plaisir de participer à cette initiative.

M. McIntosh: Monsieur le président, j'ai été amené à prendre part au débat par le discours du député d'York-Sud. Il a dit alors, je crois, parler au nom du Nouveau parti démocratique. J'espère sincèrement que tel n'était pas le cas. Je suis convaincu que le député de Kootenay-Ouest n'est pas d'accord avec ce qu'il a dit car, à mon sens, ces mots respiraient la propagande communiste la plus subtile qu'il m'ait été donné d'entendre depuis mon arrivée à la Chambre. Je reviendrai à son discours dans quelques instants.

Je regrette, monsieur le président, comme bien d'autres députés d'ailleurs, que le Canada tarde à se prononcer sur bien des problèmes qu'affronte le monde aujourd'hui. Par suite de ce manque de politique, les Canadiens ignorent quelle attitude le Canada adopte face à ces problèmes que nous avons débattus. Je dirai même que le gouvernement semble ne pas savoir dans quel sens s'orienter en matière de politique extérieure. Bon nombre d'entre nous estiment que le gouvernement refuse tout simplement de se compromettre dans la plupart des cas. Je ne me proposais pas de le dire, mais mon préopinant a mentionné la crise du canal de Suez, qui a marqué le début de la politique adoptée par le gouvernement actuel, ou par le parti alors au pouvoir. C'est lui qui a lancé cette politique.

Je me souviens bien du débat sur ces questions et, je n'en suis pas trop certain, mais ce fut un des débats qui ont renforcé mes convictions conservatrices. Je me rappelle les observations de la délégation canadienne qui, à l'époque, avait fortement appuyé la position des États-Unis, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Mais quand il s'est agi de passer au vote, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, même si ces pays avaient réprouvé la Grande-Bretagne, ont déclaré qu'ils se voyaient forcés de l'appuyer à cause des liens du Commonwealth.

Qu'a fait le représentant canadien? Le Canada était un pays dont nous étions fiers. Le représentant canadien a fait un discours très énergique qu'il a terminé en disant: «Je m'abstiens.» Je n'ai jamais eu plus honte de mon pays qu'à ce moment-là. Je reviendrai dans un instant sur le mot honte. Je ne veux pas en dire trop long parce que mon temps de parole est limité.

J'ai aussi l'impression que le gouvernement actuel et surtout le secrétaire d'État aux Affaires extérieures estiment que nous, en tant que Canadiens, craignons d'assumer nos responsabilités. Pourquoi cette attitude? Le ministre semble craindre les engagements au nom du Canada. Selon moi, le ministre, en orientant la politique extérieure du Canada, nuit à la réputation du Canada à l'étranger.

A titre de députés à la Chambre des communes, nous nous demandons pourquoi le gouvernement tient à taire cette politique. Le ministre répugne, semble-t-il, à fournir à la Chambre certains renseignements qu'il doit ou devrait sûrement avoir. Je dis également au ministre que son refus de renseigner la Chambre se reflète malheureusement sur le personnel de son ministère. Nous nous demandons avec raison si le ministre ne nous cache pas certains renseignements. D'autre part, son personnel n'est-il pas au courant de ce qui se passe dans les parties du monde qui relèvent de leurs attributions? Les Canadiens et les députés ont assurément le droit de s'attendre à ce que le ministre fasse une déclaration positive de principe.

Ainsi, nous demandons quelle est la politique du gouvernement au sujet du Vietnam et de la Rhodésie? Nous avons posé des questions à ce sujet. Dans quelle mesure le Canada appuie-t-il l'OTAN? Quelle est l'attitude du gouvernement sur l'adhésion de la Chine communiste aux Nations Unies et celle du Canada à l'Organisation des États américains?

• (9.30 p.m.)

Je me demande, à l'instar du député de Winnipeg-Sud-Centre ce soir, pourquoi un Livre blanc n'a pas été publié sur certaines de ces questions. Cela aiderait à éclairer le débat qui s'est déroulé ici. Cela aiderait également à renseigner les Canadiens, ce dont le ministre en question devrait se charger. Tout ce que j'ai pu apprendre du ministre jusqu'ici, c'est qu'il y a divergence de vues au sein du cabinet libéral sur ces points. Je ne suis pas le seul de cet avis. Il me semble que l'honorable représentant n'a pas réussi à convaincre ses collègues de la politique que le Canada devrait suivre ou qu'il n'a pas réussi à leur faire accepter la politique qu'il proposait. Le gouvernement a peut-être adopté une politique d'attentisme, il refuse de se compromettre, comme je l'ai laissé entendre, et préfère demeurer dans l'expectative. L'honorable représentant devrait nous exposer la politique adoptée.

L'hon. M. Martin: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Approuve-t-il la politique du gouvernement canadien au sujet de la Rhodésie?

M. McIntosh: J'arriverai à ce point dans un instant.

Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fut invité à parler de la ligne de conduite adoptée à l'égard de l'Organisation des États Américains, lorsque le chef de l'opposition lui demanda de faire connaître ses opinions sur le sujet, il répondit qu'il l'avait déjà fait. Mon honorable ami, le chef de l'opposition, poursuivit alors son discours, en interprétant les vues du ministre comme étant l'attitude prise par le gouvernement. Le ministre se leva alors et répliqua: «Je n'ai pas dit cela. J'ai simplement dit que je croyais cela». Nous ne savons donc pas quelle est cette attitude. L'honorable député a fait une déclaration et l'a niée par la suite. S'il

ne la nie pas, le premier ministre le fait. Il devrait nous dire où se trouve la difficulté. Il devrait nous dire pourquoi il ne peut faire ces déclarations. Du moins, il s'attirerait alors notre bienveillance.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député a perdu sa place.

M. McIntosh: Non, mais je constate que mon temps de parole est sur le point d'expirer et j'aurais encore beaucoup à dire. Ainsi, j'aurais beaucoup à dire au sujet du Canada et de son association à l'Organisation des États américains. Qu'il me suffise d'affirmer que je partage entièrement les opinions énoncées à ce sujet l'autre jour par mon honorable ami, le député d'Oxford. Je voudrais y ajouter deux points. Je voudrais que le ministre nous dise combien de pays membres,—20, sauf erreur—ont acquitté leurs cotisations. En outre, quelle aurait été l'attitude du ministre si le Canada avait été membre de l'Organisation des États américains pendant la dernière Guerre mondiale, alors que la politique de cette organisation était une politique de neutralité? A mon avis, le ministre a avoué qu'il n'a pas la permission de parler pour son ministère. Cela nous met en présence d'une situation étrange.

A mon avis, en formulant sa politique étrangère, le Canada devrait essentiellement penser à «l'ordre mondial dans la liberté». Nous devons nous demander comment y atteindre. Tout d'abord, la plupart d'entre nous admettront que tout racisme est un mal, que les tyrannies sont condamnables, qu'il faut corriger toutes les inégalités et que tous les individus devraient jouir des mêmes droits, compte tenu de leurs responsabilités. A l'égard du progrès vers l'ordre mondial dans la liberté, le Canada a fait une démarche positive en se constituant membre de l'OTAN. Peu après la guerre de Corée, sir Winston Churchill a déclaré: «Le monde aujourd'hui est au bord de l'enfer.» Certes, un simple regard sur la situation internationale aujourd'hui semblerait confirmer cette remarque. Nous ne pouvons que nous demander ce qu'aurait été la situation sans la création de l'Alliance de l'OTAN. Je suis persuadé—mais ce n'est qu'une hypothèse, évidemment—que cette alliance a empêché une troisième guerre mondiale. J'irai plus loin, en disant que si cette alliance avait existé assez tôt, la Première et la Seconde Guerre mondiale n'auraient jamais eu lieu.

J'en suis venu à ces conclusions comme représentant de notre parti lors d'une tournée des installations de l'OTAN l'automne dernier. Je tiens à bien préciser que, d'après moi, les Canadiens ont obtenu leur pleine valeur en retour de leur appui à l'OTAN. Nous devons nous demander maintenant: Quelle est l'attitude du Canada envers l'avenir de l'OTAN? Le Canada souscrit-il à la théorie mise de l'avant par un général français et selon laquelle les armes nucléaires ont rendu les alliances désuètes? Comment le Canada envisage-t-il la politique de de Gaulle envers l'avenir de l'OTAN?

Le Canada devrait aussi prendre position relativement à la situation au Vietnam. J'aimerais savoir exactement quel danger présente la Chine communiste pour la sécurité de l'Australie, un de nos associés au sein du Commonwealth. Il faudrait publier un Livre blanc sur la question. Le ministre possède-t-il des renseignements selon lesquels la Chine communiste aurait des visées sur ce territoire? Je suis de ceux qui s'opposent à l'adhésion de la Chine communiste aux Nations Unies, tant qu'elle insistera surtout à poser les conditions de son admission.

Les États-Unis ont pris un engagement qu'ils doivent respecter. S'ils n'avaient pas respecté les accords qu'ils ont conclus avec des pays comme Formose, par exemple, jamais plus, selon moi, ces petits pays n'auraient confiance dans une grande puissance. Même si je ne suis pas pro-Américain, j'estime que le Canada se doit de faire tout son possible pour appuyer l'attitude des États-Unis à cet égard.

Je crois qu'une réponse à la question que j'ai posée plus tôt au sujet de la Chine fournirait au peuple canadien les renseignements qu'il veut relativement au conflit vietnamien. Il serait, à mes yeux, insuffisant de répondre que le Canada doit garder le silence parce qu'il est membre de la Commission du maintien de la paix. Pour autant que je sache, c'est exactement ce que le ministre a dit.

L'hon. M. Martin: J'ai suivi la déclaration intéressante du député. Voudrait-il que le Canada envoie des troupes prendre part au conflit actuel au Vietnam? Est-ce bien sa pensée?

M. McIntosh: Ne nous méprenons pas; le Canada n'est pas une puissance militaire. Je partage l'opinion du ministre. Nos engagements actuels ont déjà absorbé une grande partie de nos effectifs. Je n'ai rien d'autre à dire à ce sujet. Mais, au besoin, je serais prêt à appuyer l'envoi de troupes canadiennes. Cette réponse est surprenante, n'est-ce pas?

J'ai dit plus tôt que je considérais le discours du député d'York-Sud comme la propagande communiste la plus subtile que j'aie jamais entendue dans cette Chambre. J'aimerais mentionner quelques-unes de ses remarques. A un moment donné, il a dit: «Je

ne m'excuse pas d'avoir des doutes sur l'activité impérialiste ou l'activité des empires.» Il m'est difficile de réconcilier cette remarque avec le reste de son discours. Il me semble qu'il appuyait entièrement les mesures prises par son ami M. Harold Wilson. Mais il faisait des excuses.

Une voix: Il est peut-être communiste lui aussi.

M. McIntosh: C'est possible.

• (9.40 p.m.)

Évoquant la déclaration d'un député conservateur au sujet du délai requis pour donner aux Africains le temps d'apprendre les voies d'un gouvernement démocratique, le député de York-Sud a parlé des «Blancs» comme si le mot «Blanc» était une insulte. Il a dit, à un moment donné, qu'il n'avait pas d'excuses à faire pour son impatience envers ceux qui invoquent «le fardeau de l'homme blanc». J'aimerais lui dire que le monde connaîtrait une plus grande paix aujourd'hui si des gens comme lui cessaient de s'excuser d'être blancs.

Dans une autre circonstance, il s'est dit honteux de ce qu'une partie du Commonwealth britannique ait adopté des mesures comme celles que l'Union Sud-Africaine a appliquées. Il s'est aussi dit honteux d'être citoyen d'un pays lié avec un membre du Commonwealth qui a agi comme Ian Smith. Mais il n'a pas dit qu'il avait honte d'avoir accepté la protection que ces deux pays lui ont donnée pendant la dernière guerre mondiale, et il n'a pas honte non plus d'accepter la liberté dont il jouit par suite des efforts de ces deux pays.

En une autre occasion, l'honorable député d'York-Sud a dit ceci:

> Les lois de répression anti-démocratiques, peut-être même néo-fascistes que le gouvernement Smith a fait voter en Rhodésie du Sud n'ont rien de mystérieux elles non plus.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a alors demandé au député ce qu'il avait à dire au sujet de ce que la Russie avait fait à l'égard des pays dont elle s'était emparée. Vous pouvez chercher la réponse dans le hansard. Il a évité la question. C'est la raison pour laquelle j'ai dit que c'était un discours d'un genre très communiste. Il semblait appuyer les actes de tous les autres genres de gouvernement qui ne sont pas démocratiques. Il a employé des mots tels que «anti-démocratiques» et «néo-fascistes» comme nous les avons entendus dans toute la propagande communiste. Qu'a-t-il dit du Ghana? Il a semblé appuyer ce que le Ghana faisait.

La position du Canada face à la question rhodésienne est, selon moi, sujette à discussion à la Chambre. On a beaucoup parlé des actes unilatéraux et illégaux du gouvernement Smith. Mais l'histoire n'enseigne-t-elle pas qu'à un moment donné les États-Unis d'Amérique et l'Union sud-africaine ont fait la même chose?

Peut-être faudrait-il se demander pourquoi Ian Smith a agi comme il l'a fait. D'où vient cette situation? Aurait-on pu l'éviter? Le premier ministre britannique, Harold Wilson, a-t-il pris pour des motifs politiques une décision hâtive et malheureuse? A-t-il tenté un saut trop rapide dans le socialisme?

On nous dit que la déclaration d'indépendance fut une conséquence malheureuse du démembrement de la fédération d'Afrique centrale, dirigée par sir Roy Welensky. J'ai lu dernièrement que cette fédération avait été sabotée par Kaunda, chef actuel du gouvernement de la Zambie, et par le Malawi, l'ancien Nyassaland. L'article ajoutait que la Zambie et le Malawi s'acheminaient rapidement vers la dictature.

Le slogan de la règle de majorité s'est avéré fort utile pour les chefs noirs qui préparaient la voie pour leurs propres régimes autocratiques. Jusqu'ici, la règle de majorité, préconisée si ardemment par les leaders noirs, s'ést révélée une étape très vite franchie sur la route du despotisme, alors que ce même homme expliquait sans rougir que la démocratie parlementaire ne convient pas du tout à son pays. Le ministre voudrait-il nous dire s'il possède des témoignages susceptibles de nier ou de justifier de semblables déclarations? A mon avis, c'est un aspect dont on a fait abstraction.

L'autre jour, pendant que le député d'York-Sud avait la parole, le député d'Oxford lui a posé une question fort sensée à laquelle il a reçu une réponse assez facétieuse, je dirais même égotiste. Le député d'York-Sud s'est levé en disant qu'il serait toujours heureux de faire l'éducation des députés, et qu'il remettrait au député d'Oxford un dossier complet. Il semblait croire que le ministre devrait recueillir ses renseignements uniquement dans les journaux. Assurément, compte tenu du montant attribué au ministère des Affaires extérieures, nous devrions avoir dans tous ces pays des correspondants qui nous fourniraient des renseignements de première main.

Mon temps de parole est presque épuisé, monsieur le président, mais avant de reprendre mon siège je tiens à dire que le gouvernement du Canada esquive ses responsabilités

envers les Canadiens et ne saisit pas l'occasion inespérée de guider les puissances moyennes, puisqu'il ne prend pas d'attitude ferme à l'égard de nombreuses questions d'intérêt international.

M. Howard: Monsieur le président, j'aurais voulu terminer mes remarques avant 10 heures, et je constate que je n'ai plus que quelques minutes. Cependant, les commentaires qu'on vient de faire me permettront peut-être de m'étendre un peu sur ce que je m'étais d'abord proposé de traiter.

Je dis tout de suite que les propos du député de Swift-Current-Maple-Creek m'ont fort intéressé . . .

M. McIntosh: Cela le laisse froid.

M. Howard: Tout le laisse froid, évidemment. J'ai été étonné de voir à quel point il ignorait certains droits fondamentaux de l'homme et la question d'égalité qui s'oppose dans certains pays et ici. Mais les propos qu'il a tenus à l'égard de l'honorable député d'Yord-Sud déforment grossièrement la vérité, attitude ordinaire des intransigeants, des fanatiques et des ignorants. C'est l'attitude qu'on adopte quand on ne sait pas apprécier à sa juste valeur les droits de l'humanité.

Je ne veux pas rehausser le statut de l'honorable député, mais il conviendrait de le ranger parmi les gens comme Torquemada et feu le sénateur McCarthy des États-Unis, qui ont fait leur marque en falsifiant la vérité pour salir des réputations et en mentant au besoin, pour soutenir une thèse.

Je m'étais proposé de parler de deux importantes organisations internationales dont le Canada fait partie, l'OTAN et le NORAD. D'ici trois ans, il y aura vingt ans que le Canada est devenu membre de l'OTAN. Si je ne me trompe, c'est en mai 1949 que le premier ministre, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, signait le traité de l'Alliance atlantique, dont le terme a été fixé à vingt ans, après quoi toute nation membre pourra cesser de faire partie de l'OTAN sur préavis d'un an, si j'ai bonne mémoire. De toute façon, d'ici trois ans, le Canada, ou toute autre nation, pourra prendre des mesures en vue de sortir de l'OTAN.

• (9.50 p.m.)

Pour ce qui est du NORAD, accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis, son terme est de dix ans et il se terminera en 1968. Je pense qu'un préavis d'un an est également exigé ici en vue de mettre fin à l'action des lettres échangées, qui représentent l'accord du NORAD. De toute façon, dans deux dans un cas et trois ans dans l'autre nous devrons décider, à moins que ce ne soit déjà fait, si nous continuerons d'appartenir au NORAD et à l'OTAN.

L'OTAN est primordialement une alliance européenne qui, à ses débuts, était dominée par la suprématie militaire et économique des États-Unis. Elle continue d'être dominée par les États-Unis, ne serait-ce que parce que les États-Unis étaient, jusqu'à ces dernières années, le pays militairement le plus puissant qui disposait d'une force nucléaire, au sein de l'OTAN. Depuis lors, cette position a été ébranlée, en particulier par la France, et il se peut fort bien que cette dernière ne demeure pas membre de l'OTAN jusqu'à l'expiration de l'Alliance. Bien entendu, l'avenir pourra démentir quelque peu ces conjectures.

L'OTAN a été instituée pour mettre un frein à l'avance des Soviétiques vers l'Ouest, pour prévenir la formation d'un bloc soviétique par suite de la conquête de pays par la persuasion ou la guerre, surtout de la partie occidentale de l'Europe décimée par la Seconde Guerre mondiale. Sauf les répercussions de Pearl Harbour, les États-Unis sont sortis indemnes de la guerre, occupant une forte position au point de vue militaire et économique. Les États-Unis ont donc déterminé vigoureusement le rôle initial et permanent de l'OTAN.

Je m'intéresse particulièrement à l'article II du traité de l'OTAN. Je crois savoir qu'il est l'œuvre de notre premier ministre et que c'est sur son insistance qu'il a été inclus dans les dispositions du traité de l'OTAN. Il a reconnu, à l'époque, j'en suis sûr, la nécessité d'une évolution économique dans le monde occidental, grâce à une collaboration économique. Il a dû prévoir l'élaboration, dans les cadres de l'OTAN, d'une alliance économique pour le plus grand bien de la région de l'Atlantique Nord, qui constituerait à elle seule le meilleur rempart contre l'infiltration communiste, qui aurait pu empêcher l'essor de notre économie dynamique et entraver notre démocratie politique.

L'article II n'a jamais eu beaucoup d'importance pour les stratèges de l'OTAN, mais il a suscité l'intérêt de diverses conférences interparlementaires et de certains gouvernements. Mais, en ce qui qui concerne l'OTAN même et le conseil des ministres, l'Organisation a été uniquement un instrument et une alliance militaires.

Les perspectives d'épanouissement économique que le premier ministre entrevoyait dans les cadres de l'OTAN ont été dissipées par le temps et éclipsées par l'engin militaire lui-même. Depuis des années, je pense que le plus grand danger pour l'hémisphère septentrional et la partie occidentale de l'Europe, ce sont, depuis quelque temps déjà, les rouages économiques dirigés par l'État qui existent en Union soviétique. Nous n'avons qu'à nous reporter à 1957 et 1958 pour nous en rendre compte.

En 1957-1958, l'industrie nord-américaine de l'aluminium s'est presque effondrée. La fonderie de Kitimat, dans ma circonscription, a presque fermé ses portes du jour au lendemain. On me donne à entendre que ce qui s'est réellement produit c'est le dumping, par l'Union soviétique, d'une assez grande quantité d'aluminium sur le marché mondial pour couper les prix, ce qui s'est traduit par un affaissement ou un refoulement de l'industrie de l'aluminium; celle-ci a cru que l'Union soviétique avait d'immenses quantités d'aluminium à exporter sur les marchés mondiaux. Effectivement, comme on l'a découvert par la suite, l'Union soviétique avait écoulé à perte cet aluminium, dont elle manquait, en vue de faire tomber les prix et d'acheter ensuite, d'une façon ou d'une autre, ce dont elle aurait besoin à des prix beaucoup plus bas que les prix antérieurs.

Cela n'est qu'un exemple du genre de tort que peut faire l'activité économique d'un autre pays. Il a été reconnu à ce sujet que le maintien des économies et des libertés dans les pays occidentaux a été touché dans une certaine mesure par le développement d'organisations économiques, dont les plus importantes sont le Marché commun et l'O.C.D.E. Ce sont en fait des accords multilatéraux entre pays qui se sont développés au cours des dernières années et qui ont pour base une reconnaissance du fait que ce genre de coopération est nécessaire au maintien des économies et des démocraties.

Le Canada a très peu participé à tout ce développement. A l'exception de l'O.C.D.E., le Canada est resté à l'écart. Il a maintenu ses relations surtout avec les alliances militaires de l'OTAN.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est dix heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES COMITÉS PERMANENTS

MODIFICATION DU PERSONNEL

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui la dernière journée où le comité de sélection de la Chambre des communes, institué en vertu de l'article 65 du Règlement, peut faire rapport sur la composition des comités. Comme le comité est prêt à présenter son rapport, je propose, avec l'assentiment de la Chambre, que nous revenions à l'ordre du jour relatif aux motions afin que je puisse présenter les rapports des comités permanents et spéciaux.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. McIlraith: Je propose, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin):

Que, nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement, le comité de la radiodiffusion, de la cinématographie et de l'aide aux beaux-arts, le comité des affaires financières, commerciales et économiques, le comité des transports et communications soient composés de 25 membres chacun et que le comité des crédits divers, le comité des privilèges et élections et le comité du Règlement de la Chambre se composent de 23 membres chacun.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée).

• (10.00 p.m.)

COMPOSITION

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville) présente le premier rapport du comité spécial nommé pour préparer les listes des membres devant composer les comités permanents de la Chambre aux termes de l'article 65 du Règlement et pour faire rapport à ce sujet.

AGRICULTURE, FORÊTS ET AMÉNAGEMENT RURAL

Messieurs

Asselin (Richmond-Wolfe)
Beer
Berger
Choquette
Comtois
Côté (Dorchester)
Crossman
Danforth
Éthier
Faulkner
Forbes
Gauthier
Gendron
Godin
Grills
Herridge
Honey
Hopkins
Horner (Jasper-Edson)
Isabelle
Johnston
Jorgenson
Laverdière
Lefebvre
MacDonald (Prince)
Madill
Matte
Moore (Wetaskiwin)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Neveu
Noble
Nowlan
Olson
Peters
Pugh
Ricard
Roxburgh
Schreyer
Tucker
Vincent
Watson (Assiniboïa)
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan
Yanakis—(45).

RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

Messieurs

Basford
Béchard
Berger
Brand
Clermont
Cowan
Dubé
Fairweather
Grégoire
Hymmen
Lamontagne
Leboe
Macquarrie
Mather
McCleave
Nielsen
Nugent
Pelletier
Prittie
Richard
Smallwood
Stafford
Stanbury
Trudeau
Woolliams—(25).

CORPORATIONS DE LA COURONNE

Messieurs

Addison
Allard
Allmand
Beaulieu
Coates
Comtois
Dionne
Gilbert
Hees
Kindt
Korchinski
Langlois (Chicoutimi)
Lewis
Lind
Loiselle
MacInnis (Cap-Breton-Sud)
McCutcheon
McLean (Charlotte)
Monteith
Otto
Ryan
Stafford
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Wahn—(24).

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Messieurs

Allmand
Asselin (Charlevoix)
Basford
Brewin
Chatterton
Dubé
Faulkner
Forest
Groos
Harkness
Klein
Laprise
Lind
Macdonald (Rosedale)
Macquarrie
Mandziuk
McIntosh
Nesbitt
Pilon
Stanbury
Thompson
Trudeau
Wadds (Mme)
Walker—(24).

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Messieurs

Andras
Basford
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cashin
Chrétien
Clermont
Coates
Comtois
Flemming
Gordon
Gray
Grégoire
Hees
Irvine
Laflamme
Lambert
Lamontagne
Leboe
Lewis
McLean (Charlotte)
Monteith
More (Regina-City)
Munro
Stafford
Valade—(25).

PÊCHERIES

Messieurs

Barnett
Basford
Béchard
Blouin
Carter
Cashin
Chatterton
Crossman
Crouse
Deachman
Granger
Howard
Keays
Leblanc (Rimouski)
MacLean (Queens)
McLean (Charlotte)
McQuaid
McWilliam
Noble
Nowlan
O'Keefe
Patterson
Stefanson
Tucker—(24).

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Messieurs

Ballard
Brand
Brown
Cameron (High-Park)
Chatterton
Cowan
Enns
Harley
Howe (Wellington-Huron)
Isabelle
Knowles
Laverdière
MacInnis (Mme)
Matte
Monteith
O'Keefe
Orange
Pascoe
Rideout (Mme)
Rochon
Rock
Rynard
Simard
Stanbury—(24).

HABITATION, AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRAVAUX PUBLICS

Messieurs

Allman
Badanai
Bell (Saint-Jean-Albert)
Cashin
Gauthier
Gendron
Gilbert
Gray
Habel
Keays
Loiselle
Loney
Macaluso
MacEwan
Martin (Timmins)
Mongrain
Neveu
Nielsen
Pelletier
Ricard
Ryan
Scott (Victoria, Ontario)
Stewart
Watson (Assiniboïa)—24

AFFAIRES INDIENNES, DROITS DE L'HOMME, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Messieurs

Aiken
Alkenbrack
Badanai
Baldwin
Bell (Carleton)
Crossman
Grafftey
Guay
Howard
Klein
Macaluso
Moore (Wetaskiwin)
More (Regina-City)
Munro
Nasserden
Orange
Orlikow
Prud'homme
Reid
Roxburgh
Skoreyko
Tremblay
Wahn
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)—(24)

INDUSTRIE, RECHERCHES ET EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Messieurs

Addison
Andras
Beaulieu
Bower
Cashin
Choquette
Code
Davis
Faulkner
Forest
Goyer
Grafftey
Hales
Laflamme
Latulippe
McCutcheon
McNulty
Peters
Racine
Saltsman
Scott (Victoria, Ontario)
Stefanson
Tremblay
Wahn—(24).

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

Messieurs

Aiken
Asselin (Charlevoix)
Bell (Carleton)
Brewin
Cameron (High-Park)
Cantin
Choquette
Chrétien
Forest
Fulton
Goyer
Honey
Laflamme
Langlois (Mégantic)
Lewis
MacEwan
McQuaid
Nielsen
Otto
Ryan
Stanbury
Trudeau
Wahn
Woolliams—(24).

TRAVAIL ET EMPLOI

Messieurs

Barnett
Duquet
Émard
Faulkner
Gordon
Gray
Guay
Hymmen
Johnston
Knowles
Lachance
Lefebvre
MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Mackasey
McCleave
McKinley
Morison
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Racine
Régimbal
Reid
Ricard
Skoreyko
Stefanson—(24).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

Messieurs

Alkenbrack
Asselin (Richmond-Wolfe)
Beaulieu
Côté (Dorchester)
Émard
Éthier
Forbes
Forest
Foy
Godin
Kennedy
Leblanc (Laurier)
Lind
MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
Matte
McLelland
Ormiston
Pugh
Richard
Roxburgh
Tardif
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Webb—(23).

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

Messieurs

Addison
Cadieu (Meadow-Lake)
Clermont
Côté (Dorchester)
Fairweather
Forrestall
Hopkins
Horner (The Battlefords)
Johnston
Lachance
Langlois (Chicoutimi)
Laverdière
Legault
Loiselle
Mandziuk
Neveu
Nixon
O'Keefe
Peters
Simard
Smith
Wadds (Mme)
Whelan
Woolliams—(24).

DÉFENSE NATIONALE

Messieurs

Brewin
Carter
Deachman
Dinsdale
Dubé
Fane
Foy
Groos
Harkness
Hopkins
Lambert
Langlois (Chicoutimi)
Langlois (Mégantic)
Laniel
Lessard
MacLean (Queens)
MacRae
Matheson
McNulty
Nixon
Smith
Stefanson
Rock
Winch—(24).

AFFAIRES DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

Messieurs

Allard
Andras
Badanai
Berger
Bigg
Blouin
Cadieu (Meadow-Lake)
Dinsdale
Granger
Gundlock
Habel
Haidasz
Horner (Jasper-Edson)
Howard
Isabelle
Laprise
Leblanc (Rimouski)
Legault
Mather
Mitchell
Nielsen
Orange
Simpson
Southam—(24).

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

Messieurs

Aiken
Boulanger
Caron
Howard
Hymmen
Korchinski
Lachance
Leblanc (Laurier)
Lessard
Lind
Macquarrie
McWilliam
Mongrain
Nielsen
Nugent
Prud'homme
Richard
Rochon
Scott (Danforth)
Tardif
Thomas (Middlesex-Ouest)
Valade
Woolliams—(23).

COMPTES PUBLICS

Messieurs

Baldwin
Ballard
Bigg
Cameron (High-Park)
Dionne
Flemming
Forbes
Gendron
Hales
Leblanc (Laurier)
Lefebvre
Morison
Muir (Lisgar)
Prittie
Racine
Stafford
Tardif
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Middlesex-Ouest)
Tremblay
Tucker
Winch
Winkler
Yanakis—(24).

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

Messieurs

Asselin (Richmond-Wolfe)
Baldwin
Bigg
Boulanger
Brown
Caron
Carter
Churchill
Coates
Duquet
Éthier
Groos
Guay
Gundlock
Horner (Jasper-Edson)
Johnston
Leblanc (Rimouski)
Loiselle
MacDonald (Prince)
McNulty
Mongrain
Thomas (Middlesex-Ouest)
Winch—(23).

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Messieurs

Andras
Bell (Saint-Jean-Albert)
Blouin
Byrne
Cantelon
Carter
Deachman
Duquet
Fawcett
Honey
Lessard
Macaluso
MacEwan
McIntosh
Olson
Orlikow
Pascoe
Rapp
Régimbal
Rideout (Mme)
Rock
Sherman
Southam
Tolmie
Tucker—(25).

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Messieurs

Carter
Clancy
Cowan
Émard
Fane
Groos
Habel
Harley
Herridge
Horner (The Battlefords)
Kennedy
Laniel
Latulippe
Legault
Madill
MacRae
Martin (Timmins)
Matheson
Morison
Ormiston
Pilon
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Tolmie
Webb—(24).

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Messieurs

Allard
Dubé
Enns
Fairweather
Godin
Gordon
Honey
Klein
Lamontange
Macquarrie
Nesbitt
Nixon
Pelletier
Prittie
Schreyer
Smith
Stewart
Wadds (Mme)
Wahn
Woolliams
Yanakis—(21).

TRAVAUX D'IMPRESSION DU PARLEMENT

Messieurs

Boulanger
Caron
Choquette
Clancy
Code
Cowan
Éthier
Grills
Harley
Irvine
Johnston
Jorgenson
Klein
Laverdière
Leblanc (Laurier)
Loiselle
MacDonald (Prince)
McKinley
Nixon
Rapp
Rochon
Saltsman
Simard—(23).

M. Pilon propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux en vue de former un comité mixte des deux Chambres pour s'occuper de la Bibliothèque du Parlement et que les députés qui feront partie dudit comité seront ceux dont les noms figurent dans le premier rapport, présenté aujourd'hui, du comité spécial institué pour préparer les listes des membres devant composer les comités permanents de la Chambre aux termes de l'article 65 du Règlement et pour faire rapport à ce sujet.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX D'IMPRESSION DU PARLEMENT

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre se joint à eux en vue de nommer un comité mixte des deux Chambres chargé d'étudier les travaux d'impression du Parlement et que les représentants de la Chambre au sein dudit comité seront ceux qui ont été mentionnés dans le premier rapport du comité spécial chargé de préparer des listes de députés qui siégeront aux comités permanents de la Chambre et d'en faire rapport aux termes de l'article 65 du Règlement présenté en ce jour.

(La motion est adoptée.)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'article suivant, pourrais-je poser une question au leader de la Chambre? Est-ce que les membres des comités spéciaux proposés, notamment ceux du crédit à la consommation et des médicaments, vont être nommés sous peu?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

M. l'Orateur: L'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) a la parole.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU—EXAMEN DES REÇUS POUR DONS DE CHARITÉ

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) étant retenu à Hull, ce soir, au club *Fleur de lis,* pour une conférence, demande s'il pourrait réserver sa question.

[*Traduction*]

M. Walker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Y a-t-il une règle qui couvre pareille situation? C'est le deuxième soir d'affilée que cette question revient. Le gouvernement est prêt à y répondre. Je me demande si ces questions valent encore . . .

L'hon. M. McIlraith: Non.

M. Walker: Va-t-on les rayer?

Des voix: On va les rayer.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—LA RADIOACTIVITÉ DES EAUX

M. Norman Fawcett (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier j'ai soulevé une question en Chambre relativement aux mesures prises par le gouvernement sur la question de la radioactivité des eaux publiques dans les régions d'Elliot Lake et de Bancroft. Votre Honneur a alors décidé qu'il s'agissait d'une question à inscrire au *Feuilleton;* je suis d'accord avec votre décision, car je me rends compte que la réponse pourrait exiger un exposé détaillé. Toutefois, j'ai par la suite donné avis par écrit de mon intention de soulever cette question à la Chambre à dix heures ce soir.

Permettez-moi de dire tout de suite, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas alarmiste et que je ne recherche pas non plus le sensationnel, mais qu'une inquiétude sincère me pousse à chercher une réponse en ce qui concerne la politique du gouvernement à l'égard d'une question que je considère urgente et de toute première importance. Il y a deux semaines, je me suis rendu à la région d'Elliot Lake et j'ai parlé avec beaucoup de citoyens importants. A ce moment-là, je me suis procuré un exemplaire du rapport intitulé «Pollution des eaux par la radiation dans les régions d'Elliot-Lake et de Bancroft». J'ai longuement étudié ce rapport et je suis convaincu que la situation n'a pas reçu la publicité qu'on lui devait. Monsieur l'Orateur, je constate qu'il existe en cela beaucoup d'incertitude et de demi-contradictions; cela nous porterait à croire que les recherches font défaut pour déterminer de façon positive ce qui constitue un niveau de sécurité ou un niveau de danger en matière d'exposition aux éléments radio-actifs.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous signaler un passage au bas de la page 35 du rapport (*Version anglaise*) dont je viens de parler. Relativement au mémoire sur la pollution, par la radiation, de la rivière Serpent, préparé par la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario au mois d'avril 1964, je lis le passage suivant:

> . . .qu'il existe un problème d'envergure dans la région d'Elliot-Lake, en ce qui concerne les mesures de protection à prendre contre le déversement de déchets radio-actifs dans les eaux publiques. Lors même qu'il n'y a aucun danger immédiat du point de vue de l'hygiène, une enquête approfondie du problème et des mesures propres à y remédier s'impose sûrement.

Je tiens à signaler à votre attention, monsieur l'Orateur, deux autres extraits du rapport qui, à mon avis, contredisent au moins partiellement l'extrait que je viens de citer. A la page 21, sous la rubrique «Effets biologiques», je lis:

> La connaissance des effets biologiques des radiations ionisantes se fonde largement sur des essais effectués sur des animaux et sur l'étude clinique d'êtres humains exposés à des matières radioactives au cours d'un traitement médical, d'un accident, de la guerre, ou après avoir respiré ou ingurgité de ces matières, et aussi sur l'étude des populations vivant dans des régions fortement exposées au rayonnement ambiant naturel.

Voici l'étonnante déclaration consignée à la page 22:

> Quant aux effets génétiques, les autorités reconnaissent généralement qu'il n'existe pas de dose minimum qui n'aurait pour ainsi dire pas d'effets.

Je tiens à signaler maintenant une des conclusions du rapport du comité du sous-ministre. Voici:

Les lois provinciales, semble-t-il, sont inopérantes, étant donné les grands pouvoirs conférés aux organismes fédéraux sous le régime de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

C'est principalement à cause de cela que je porte la question à l'attention des députés. Deux choses semblent ressortir des relevés effectués successivement aux emplacements de nombreuses mines situées dans les régions d'Elliot-Lake et de Bancroft. D'abord, on a omis de prendre les précautions nécessaires dans l'enlèvement des déchets radio-actifs de l'emplacement des mines. Ensuite, les relevés n'ont pas pu être effectués comme il convenait vu que la majorité des mines étaient fermées de 1960 à 1963. Cela m'amène à me poser une question très importante, savoir: quelle serait la situation aujourd'hui si les mines avaient fonctionné à temps plein?

J'estime, comme tous les autres députés, que ce serait fort avantageux pour notre économie si ces mines pouvaient fonctionner de nouveau à plein rendement. Si cela devait arriver, j'espère que personne n'aura à s'inquiéter ou à douter de la sécurité des citoyens dans une situation très précaire. Le gouvernement accorde peut-être une attention urgente à cette question. J'espère qu'il en est ainsi. Cependant, cette question est très importante pour bien des gens, surtout ceux qui sont forcément et directement exposés. Ils sauraient gré, j'en suis sûr, au gouvernement de leur assurer que la question reçoit toute l'attention qu'elle mérite.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'estime qu'on devrait poursuivre les recherches afin d'établir à quel niveau l'exposition à la radioactivité est inoffensive ou dangereuse. A mon avis, des mesures plus rigoureuses devraient être prises à l'égard du déversement de déchets radio-actifs.

• (10.10 p.m.)

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les deux régions que l'honorable député a mentionnées sont celles où l'extraction de l'uranium serait rentable. Les sociétés minières ont été autorisées à travailler dans ces régions en vertu de lois fédérales—règlement de contrôle de l'énergie atomique—mais les permis stipulent que ces travaux sont également soumis aux règlements provinciaux.

Depuis nombre d'années, le ministère de la Santé d'Ontario et la Commission des Ressources hydrauliques de l'Ontario ont collaboré à une étude sur l'effet de ces opérations minières pour l'approvisionnement d'eau dans ces régions. Il y a un peu plus d'un an, la Commission des Ressources hydrauliques de l'Ontario a rendu public un rapport qui indiquait que les niveaux de radioactivité dans certaines parties du bassin hydrographique dépassaient occasionnellement les limites permises d'usage constant par le public.

Un comité spécial du sous-ministre ontarien a été formé pour examiner le problème de la région d'Elliot-Lake et de Bancroft; le rapport de ce comité a été publié récemment et le premier ministre de l'Ontario en a envoyé des exemplaires au gouvernement fédéral, demandant la convocation d'une réunion pour examiner la situation et déterminer si les lois existantes sont suffisantes pour enrayer la pollution radioactive.

Au cours de la réunion convoquée au début de janvier 1966, on a examiné minutieusement l'étendue de la pollution, de même que les moyens de l'enrayer. Il doit se tenir une autre réunion en vue de coordonner davantage les moyens que les deux paliers de gouvernement voudront mettrent en œuvre, pour trouver une meilleure solution à ce problème.

La division de la protection contre les radiations, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'intéresse à des questions de radiation et de santé sur le plan national, a déjà offert son aide au ministère ontarien de la Santé sous la forme d'analyses de laboratoire et d'autres mesures connexes du degré de radiation.

CÉRÉALES—IMPOSSIBILITÉ D'EFFECTUER CERTAINES VENTES D'EXPORTATION

M. E. R. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances a dû rester après l'heure habituelle de l'ajournement, exprès pour répondre à ma question, je le déplore beaucoup, parce que je me rends compte qu'il est occupé. Cependant, à deux reprises la semaine dernière, je lui ai posé une question relative à l'acheminement des céréales vers les marchés d'exportation et il n'a pu y répondre par suite de votre interprétation du Règlement, monsieur l'Orateur.

J'adresse maintenant ma question au ministre parce qu'elle revêt, à mon avis, beaucoup d'importance et est d'une urgence considérable —si elle n'est pas urgente, elle est, certes, importante. Lorsqu'on suit les nouvelles, dans les journaux, des syndicats du blé des Prairies et autres, on y trouve des comptes rendus con-

tradictoires quant à la nature et à l'étendue du problème de l'acheminement des céréales au port terminus, et de là au marché d'exportation.

D'aucuns soutiennent que le problème tient à l'inefficacité du Pacifique-Canadien. D'autres, qu'il est attribuable à des installations portuaires et de terminus qui laissent à désirer. D'autres, encore, prétendent qu'il n'y a pas de problème réel, et que, s'il y en a un, il n'est pas grave, car les envois de céréales cette année dépassent déjà les expéditions à pareille date l'an dernier.

J'aimerais que le ministre tire la situation au clair. Jusqu'à quel point le transport des céréales connaît-il des difficultés? Deuxièmement, ce problème est-il si grave qu'il ait incité le Canada à renoncer à d'autres ventes à l'exportation? Certes, j'ai relevé dans le *Western Producer*, publication du syndicat du blé de la Saskatchewan, que le Canada avait dû, disait-on, renoncer à d'autres ventes simplement parce qu'il ne pouvait pas répondre à d'autres obligations contractuelles. J'espère que le ministre fera une déclaration qui aidera à élucider la question et dissipera tous les doutes.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, au début de l'année...

M. Knowles: L'année agricole?

L'hon. M. Sharp: ...au début de l'année agricole, alors que la Commission canadienne du blé signait le très gros contrat de livraisons de blé à l'Union soviétique, j'ai déclaré que le gouvernement se fixait, comme objectif de la campagne, des exportations d'environ 600 millions de boisseaux de blé et de farine de blé. C'était environ 5 millions de boisseaux de plus que le maximum atteint en toute autre campagne agricole, celui de 1963-1964.

J'ai aussi dit cette fois-là que pour atteindre cet objectif il faudrait une très grande efficacité et beaucoup de chance. En fait, nos exportations de blé jusqu'ici, pendant la présente année de récolte, soit du 1er août 1965 au 26 janvier 1966, ont été d'environ 275 millions de boisseaux et, pendant la même période de l'année de récolte de 1963 à 1964, voire pendant quelques jours de plus, année où nous avons presque atteint l'objectif que j'ai fixé cette année, les exportations ont été de 274 millions de boisseaux. Comme vous pouvez le voir d'après cette comparaison, nous avons presque atteint l'objectif.

Si je me souviens bien, la question du député portait sur les céréales et non pas uniquement sur le blé. Pendant les deux périodes, les exportations de toutes les céréales ont atteint 335 millions de boisseaux cette année, et 324 millions de boisseaux, de 1963 à 1964.

En ce qui concerne nos exportations de toutes céréales, le chiffre dépasse quelque peu le sommet sans précédent déjà atteint. Il n'est donc pas étonnant que la Commission canadienne du blé ait jugé nécessaire de rejeter certaines offres d'affaires. Je ne sais quel chiffre d'affaires nous aurions pu atteindre si nos installations n'avaient été autant utilisées à fond, mais nous n'avons pu donner suite à certaines demandes de renseignements.

En terminant, je voudrais dire, monsieur l'Orateur, qu'en effet, la Commission canadienne du blé fait d'excellente besogne en atteignant les objectifs que nous nous étions fixés au début de l'année.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à 10 h. 20 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa, le 8 février 1966

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, cet après-midi à cinq heures et demie, pour donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. Cherrier

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question intéresse plus d'un ministère, je vais donc la poser au premier ministre. Lui a-t-on signalé une dépêche de l'agence UPI en provenance d'Extrême-Orient selon laquelle Ho Chi Minh a écrit à l'Inde pour proposer à ce pays, qui préside la Commission internationale de la trêve, de prendre les mesures voulues pour que se tienne une conférence de la paix sur le Vietnam? Le premier ministre a-t-il reçu, au nom du Canada, un message semblable?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai recueilli les renseignements qu'à la radio pendant l'heure du déjeuner. C'est tout ce que j'en sais. Peut-être devrais-je signaler que le gouvernement a étudié l'utilisation de la Commission à cet égard et qu'en fait il en discute depuis quelques semaines avec les représentants des autres gouvernements faisant partie de la Commission internationale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre nous dirait-il en outre si le Canada est l'un des pays neutres qui ont été pressentis par le Vatican ces jours derniers pour faire partie d'une commission neutre de médiation visant au règlement du conflit vietnamien?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a entamé des pourparlers au sujet de la proposition faite par Sa Sainteté à cet égard.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces pourparlers ont-ils eu lieu avec un représentant du Vatican?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AUGMENTATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je demander au ministre des Finances si on lui a signalé l'avertissement donné par M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, qui a déclaré qu'il serait dangereux d'ignorer cet indice d'alerte qu'est la hausse des prix? Puis-je demander au ministre si son ministère a envisagé la possibilité d'établir des rouages administratifs qui permettraient d'examiner ces hausses du coût de la vie, afin de se rendre compte si ces majorations sont justifiées où si elles sont attribuables aux prix fixés arbitrairement et dont profitent les sociétés qui forment presque un monopole?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ces dernières semaines, le premier ministre et moi avons demandé que prix et salaires fassent l'objet d'une certaine retenue. Le conseil me semble s'imposer. La grande prospérité actuelle met à si forte contribution les réserves de capacité que les forces inflationnistes augmentent. Il y a quelque temps aussi—le député s'en souvient peut-être—le gouvernement a prié le Conseil économique de faire enquête sur les relations entre les prix, là où ils sont ou pourraient être fixés arbitrairement, et le problème général des pressions inflationnistes sur l'ensemble de l'économie. Nous attendons toujours le rapport.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre quand il compte recevoir le rapport du Conseil économique? En attendant, son ministère fait-il des recherches pour déterminer si les réalités économiques justifient ces prix?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ce ministère-ci et d'autres ministères ont surveillé de très près ces événements car ils sont extrêmement importants, comme l'a dit l'honorable député. Étant donné l'existence du Conseil économique, je ne crois pas qu'il soit nécessaire ni désirable maintenant que le gouvernement établisse quelque nouvel organisme à cette fin.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Le ministre déposerait-il le rapport sur les conditions économiques au Canada que l'Organisme de coopération et du développement économique a publié lundi?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si nous en avons des exemplaires nous le ferons certainement. Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dit que nous en aurons des exemplaires. Je verrai à ce que des exemplaires soient déposés.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

AU SUJET D'UNE DÉCLARATION DU COLONEL JACKSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale?

L'honorable ministre peut-il nous dire si la déclaration, dans la lettre du colonel Jackson, à l'effet que toute la correspondance avec le quartier général de l'aviation devrait être faite en anglais seulement, constitue la politique du ministère de la Défense nationale, et l'honorable ministre peut-il également nous dire s'il est en train de faire enquête à ce sujet?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment, à mon point de vue, une déclaration étonnante que j'ai lue hier dans le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre. Je ne suis pas au courant du fait qu'un tel règlement existe dans le moment. Je fais enquête et je suis d'opinion que, si ce règlement existe, il devrait être changé.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE LAIT—RETARD APPORTÉ AU VERSEMENT DES SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Wallace B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture la question que voici: Vu le nombre de plaintes émanant des cultivateurs qui n'ont pas encore reçu leurs chèques en paiement de la subvention à la production de lait de l'an dernier, le ministre pourrait-il nous dire dans combien de temps ces chèques seront émis et quel en est le nombre estimatif?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici, 125,370 chèques ont été émis et, en vertu du programme du gouvernement, un montant global de $17,713,792 a été versé aux cultivateurs canadiens en primes supplémentaires à la production de lait. Il y a 3,800 réclamations additionnelles qui en sont rendues aux dernières étapes de l'examen et l'on s'attend que ces chèques soient expédiés d'ici le 14 février; 3,000 autres réclamations sont à l'étude et sont en voie de règlement. L'examen des réclamations est un processus continuel; en ce moment, on reçoit en moyenne 250 réclamations par jour.

M. Nesbitt: Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le paiement de tant de subventions a été retardé de cette façon?

L'hon. M. Greene: Il y a d'abord la question des formules; chacune d'elles doit être remplie de façon très précise. Ensuite, il faut songer au grand nombre de demandes qui nous arrivent pour la première fois. Si les députés tiennent compte du fait que, pour la première fois au pays, environ 17 millions de dollars sont versés aux cultivateurs, en vertu des programmes du gouvernement actuel, et que près de 125,000 réclamations ont été étudiées, ils conviendront, je pense, que nous faisons d'excellente besogne. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre pourrait-il nous dire vers quelle date le deuxième paiement sera fait aux cultivateurs, en vertu de la politique laitière de l'an dernier?

[*Traduction*]

L'hon. M. Greene: Je n'ai pas saisi toute la question.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, je vais répéter ma question: L'honorable ministre pourrait-il nous dire vers quelle date le deuxième paiement sera fait aux cultivateurs, en vertu de la politique laitière de l'an dernier?

[*Traduction*]

L'hon. M. Greene: Le second versement n'est pas la même chose, évidemment. C'est un versement d'appoint, non pas un versement supplémentaire. Si l'honorable député

veut inscrire une question au *Feuilleton,* il me fera plaisir d'y répondre.

LES FINANCES

L'ABOLITION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement croit-il possible d'étudier l'abolition de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et l'outillage servant à la production, par suite du rapport d'hier indiquant que le coût de la construction domiciliaire a augmenté de 9 p. 100 l'an dernier?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, j'accueillerai toutes les instances de l'honorable député avec autant d'attention que les centaines d'autres qui me font part de leurs observations au sujet du budget.

L'EXPO '67

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire précéder ma question d'une brève explication. Vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre du Commerce, et il m'a dit qu'il la tiendrait pour préavis. Hier, j'ai posé une autre question au ministre du Commerce. Elle a été déférée au ministre des Transports mais, en fin de compte, je n'ai pas obtenu de réponse.

Ma question était la suivante: l'île en voie d'aménagement pour l'Expo '67 à Montréal et appelée communément l'île Ronde risquerait, selon certains ingénieurs, d'être inondée ce printemps à cause des crues actuelles qui existent depuis l'automne dernier et qui ont porté le niveau de l'eau au niveau normalement atteint au printemps.

Comme le Trésor fédéral affectera à cette fin 67 millions de dollars venant des poches des contribuables canadiens, le ministre nous dirait-il si le gouvernement a songé à remédier à cet état de choses et à prévenir le désastre que pourrait entraîner au printemps la crue des eaux?

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le député évoque une situation qui pourrait se produire au printemps, j'estime que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Langlois (Mégantic): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Cette situation, bien entendu, ne se produirait qu'au printemps, mais c'est dès maintenant qu'il faut la prévenir, et je ne vois pas comment le ministre des Transports pouvait répondre à la question hier, à moins qu'il n'ait décidé de boire le Saint-Laurent. Le gouvernement devrait songer sérieusement à cette affaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Langlois (Mégantic): Le gouvernement devrait améliorer...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Ontario.

M. Langlois (Mégantic): Pourrait-on me répondre, monsieur l'Orateur? Qu'est-ce que le gouvernement entend faire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourra obtenir une réponse en consignant sa question au *Feuilleton.*

[*Français*]

M. Boulanger: Une question, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Aucune question supplémentaire ne peut être posée dans les circonstances.

[*Plus tard*]

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Relativement aux inondations qu'il y a eu à Pointe-aux-Trembles, à Repentigny, ainsi qu'à la rumeur d'inondation à l'île Ronde, au terrain de l'Exposition, l'honorable ministre des Transports n'aurait-il pas reçu un télégramme, ce matin, de la ville de Montréal et de Pointe-aux-Trembles, disant que tout est «sous contrôle», que les dangers d'inondation sont écartés à l'île Ronde, à Pointe-aux-Trembles et à Repentigny?

M. l'Orateur: Un autre honorable député a posé une question du même genre il y a un moment et elle a été jugée irrecevable. Je suggérerais à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton.*

[*Plus tard*]

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question maintenant, à la suite de la déclaration que vient de faire le député de Mercier?

Le ministre des Transports a-t-il reçu un télégramme ou quelque communication de la part des autorités de l'Exposition '67, relativement à la hauteur du niveau de l'eau, autour de l'île Ronde?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Il faudrait que je me renseigne, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

AUGMENTATION DU DÉFICIT DU CANADA À LA SUITE DE L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Industrie. Comme les rapports dont nous disposons indiquent qu'après une année d'application de l'accord Canada-États-Unis sur l'automobile, le déficit de la balance commerciale du Canada dans la région a augmenté considérablement, au lieu de diminuer, que projette le gouvernement pour corriger la situation?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, d'après les réponses fournies hier à la Chambre, il est manifeste que le déficit découlant du commerce de l'automobile au Canada est de beaucoup inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence de cet accord. L'accord est en vigueur depuis très peu de temps. La Chambre aura sans doute remarqué que le taux d'accroissement des exportations dépasse largement le taux d'accroissement des importations; pourvu que la tendance persiste, la balance des paiements ne cessera de s'améliorer.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire. Si l'objectif était de réduire de quelque 260 millions de dollars le déséquilibre commercial dans l'industrie automobile, comment le ministre peut-il y arriver si le déficit augmente, aux termes de cet accord?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que la question fait valoir un argument, tout comme le faisait peut-être aussi la première, dans une certaine mesure.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, elle demande une explication.

M. l'Orateur: Elle demande peut-être une explication mais, pour moi, l'honorable député essaie de présenter un argument au ministre.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. L'importance et l'urgence de ma question revêtent un caractère local, mais elle est aussi importante sur le plan national. Le ministre a-t-il reçu un mémoire et une pétition du *Nelson Rod and Gun Club*, par l'entremise de l'Association pour la faune de la Colombie-Britannique, demandant au gouvernement du Canada d'établir dans un délai raisonnable une politique définie relative à la pollution? Si oui, le ministre informerait-il la Chambre de sa réponse à la pétition?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Voilà également une question très importante et peut-être urgente, mais elle est d'intérêt local et j'inviterais l'honorable député à l'inscrire au *Feuilleton*.

LA RADIODIFFUSION

VACANCES À POURVOIR AU BGR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au premier ministre. Le très honorable représentant pourrait-il assurer à la Chambre que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sera au complet avant la vente du réseau CTV et avant le transfert proposé du canal 3 de Barrie à Toronto?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire c'est que nous espérons suppléer aux deux vacances au bureau très prochainement.

[*Français*]

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre a-t-il considéré la possibilité de nommer un Canadien de langue française comme vice-président du Bureau des gouverneurs?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné l'importance de la décision prochaine du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion en ce qui concerne le canal 3 et la vente de CTV, le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il est essentiel que le bureau soit au complet et que ses membres travaillent à plein temps afin d'assurer l'impartialité politique de sa décision?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit là d'une question concernant une déclaration de principes.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne tiens pas à m'interposer si, de l'avis du premier ministre, il y aurait lieu de répondre à la question, mais j'estime que c'est une question de nature générale qu'il ne convient pas de discuter pour le moment.

M. Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, le premier ministre était prêt à répondre.

LES ÉCRITS HAINEUX

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Hier, en réponse à une question de l'honorable député d'Ontario, le ministre nous a informés qu'il avait en main le rapport de la Commission relativement aux écrits haineux, que ce rapport était à l'étude et qu'il faudrait environ deux mois pour le faire imprimer. Le ministre songerait-il à déposer des exemplaires des versions anglaise et française du rapport avant qu'il soit imprimé afin que nous en connaissions la teneur?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons fait des démarches en vue de faire imprimer le rapport par une société privée. Je réfléchirai à la proposition de l'honorable député.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire. Je ne suis pas étonné que le ministre ait confié le travail d'impression à une entreprise privée, mais les choses n'iront peut-être pas plus vite. Le ministre donnera-t-il à la Chambre au moins un résumé des recommandations que renfermait le rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est irrecevable parce qu'elle est de caractère trop général.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'APPLICATION DU RAPPORT SUR LA POLLUTION DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka a demandé au ministre des Mines et des Relevés techniques quelles mesures il prendrait pour donner suite au rapport de la Commission conjointe internationale sur la pollution des Grands lacs et des sections internationales du fleuve Saint-Laurent. Le ministre a déclaré qu'il commencerait par lire le rapport au cours de la fin de semaine. Je le félicite de sa prévoyance, mais la fin de semaine a passé depuis. Le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire ce que le gouvernement compte faire et, en particulier, s'il a l'intention d'entamer des pourparlers avec le gouvernement d'Ontario et celui des États-Unis afin de trouver une solution à ce problème très urgent?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je dois dire que, pendant la fin de semaine, j'étais occupé à autre chose qui était aussi très profitable. J'aimerais tenir cette question comme un préavis.

L'hon. M. Starr: Avez-vous dit «profitable»?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, le ministre consent peut-être à considérer ma question comme un préavis, mais il serait intéressant qu'il nous donne des détails sur le genre d'activités qui l'ont occupé pendant la fin de semaine, afin de savoir si elles étaient plus importantes que l'étude de ce rapport.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉPÔT D'UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question dont je l'ai prévenu. En réponse à ma motion demandant le dépôt d'une lettre adressée par le président des États-Unis à son gouvernement, le ministre a dit qu'il devrait suivre la méthode appropriée et obtenir le consentement du président à cet égard. A-t-il demandé ce consentement et l'a-t-il reçu?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pense avoir indiqué hier que nous avions demandé ce consentement mais que nous n'avions pas encore eu de réponse du président.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Lors d'une occasion précédente, soit au mois de septembre dernier, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait-il demandé la permission de déposer cette lettre et la permission lui aurait-elle été refusée par le Président des États-Unis, toujours au cours du mois de septembre 1965?

L'hon. M. Martin: La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. Woolliams: J'ai une autre question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Woolliams: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il dire à la Chambre quand il a demandé le consentement du président?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je crois que, suivant la coutume, le ministère l'a fait peu après que la motion eut été adoptée. Je n'en connais pas le moment exact.

LES TRANSPORTS

ANNONCE DE LA COMMISSION AU SUJET DE LA SUPPRESSION DU «DOMINION»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander ceci au ministre des Transports: sait-il que la Commission des transports du Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle ne va ni demander ni ordonner au Pacifique-Canadien d'assurer cet été le service-voyageurs du convoi transcontinental le *Dominion*. Si tel est le cas, le ministre va-t-il songer à l'opportunité pour la Commission des transports du Canada d'annoncer une nouvelle semblable, au moment où des pétitions sont présentées au gouverneur en Conseil pour en appeler de cette décision?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la Commission a annoncé, je le sais, qu'elle avait prise une décision sur ce point. La Commission est, bien entendu, une cour d'archives, et je suis persuadé que tous les députés m'en voudraient de tenter de quelque manière d'en diriger l'activité. Il m'est bien venu à l'esprit que la décision annoncée aujourd'hui ne faciliterait peut-être pas l'adoption de mes crédits.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PÉAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le Canada et les États-Unis poursuivent-ils des négociations en vue de hausser les droits de péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent? Si oui, le ministre assurerait-il à la Chambre qu'on tiendra des audiences publiques à ce sujet?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les deux parties en cause poursuivent des entretiens, conformément à l'accord conclu avec les États-Unis. Cependant, je ne crois pas que les deux gouvernements aient atteint le stade des négociations. L'accord prévoit en effet—si j'ai bonne mémoire—la tenue d'audiences publiques.

[*Français*]

LES FINANCES

ÉTUDE SUR LA POLITIQUE MONÉTAIRE AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

[L'hon. M. Martin.]

L'honorable ministre s'enquiert-il actuellement des conséquences au Canada de la nouvelle politique monétaire américaine, et dans le cas de l'affirmative quand pourra-t-il faire rapport à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député est d'une portée très générale; je l'invite donc à l'inscrire au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LA RESTRICTION POSSIBLE DES ACHATS À TEMPÉRAMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on ne prendra aucune mesure pour restreindre les achats à tempérament, comme l'a annoncé hier le gouvernement britannique?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Il va de soi, monsieur l'Orateur, que je ne saurais engager le gouvernement pour toujours, mais à l'heure actuelle le gouvernement n'a aucune intention de ce genre.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

LES TEXTILES IMPORTÉS DE CHINE—L'ÉVALUATION AUX FINS DES DROITS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il a eu le temps de songer à ma question du mercredi 2 février au sujet de l'évaluation, aux fins des droits, des textiles importés de la Chine continentale?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je n'ai pas encore reçu de rapport, monsieur l'Orateur, mais je répondrai dès que j'en aurai un.

[*Plus tard*]

Je voudrais répondre à une question antérieure de l'honorable député de Qu'Appelle. La semaine dernière, l'honorable député s'est enquis de l'évaluation, aux fins des droits appliqués aux importations, de textiles provenant de la Chine continentale, et il a demandé si l'évaluation aux fins de droits appliquée à Hong-kong pourrait servir au lieu de celle appliquée au Japon.

Mon collègue, le ministre du Revenu national, m'a fait savoir que les importations en provenance de la Chine continentale, appartenant à une classe ou à une catégorie d'articles fabriqués au Canada, sont évaluées, aux fins des droits, de la même façon qu'aux produits japonais ou autres produits analogues. Lorsque les valeurs japonaises ne peuvent être établies, les produits sont évalués en fonction des valeurs analogues fixées pour les produits

de Hong-kong. Les sociétés d'exportation chinoises sont, bien entendu, au courant de cette façon d'agir, et elles ont accepté cette méthode d'évaluation. J'ai appris que les agents des sociétés chinoises peuvent consulter la direction des douanes du Canada avant l'importation, afin que les hauts fonctionnaires soient prêts en tout temps à tenir compte de leur point de vue.

L'hon. M. Hamilton: Une question complémentaire. Étant donné la réponse du ministre, je me demande s'il serait opportun d'inviter la Chine continentale à ouvrir au Canada un bureau, comme elle l'a fait dans une douzaine d'autres pays du monde, ce qui lui permettrait de régler plus efficacement ces problèmes?

L'hon. M. Sharp: L'établissement de bureaux non politiques est à l'étude de temps à autre. C'est une question liée à nos relations générales avec ce pays.

LES TRAVAUX D'HIVER

RUMEURS DE PRATIQUES FRAUDULEUSES ET D'IRRÉGULARITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Eu égard aux renseignements mis à jour par le rapport de l'Auditeur général, selon lesquels le programme d'encouragement aux travaux d'hiver a été l'objet de pratiques frauduleuses et d'irrégularités, et comme la province de Québec refuse aux vérificateurs l'examen de ses livres à cet égard, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour remédier à cette situation?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, l'honorable député devrait se rappeler que l'application du programme de travaux d'hiver ne relève pas de moi.

M. Hales: En ce cas, puis-je poser ma question au ministre de qui elle relève? Je suppose que la responsabilité de ce programme a maintenant été confiée au ministre de la Main-d'œuvre.

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. J'attends de recevoir le rapport détaillé de l'Auditeur général, afin de savoir exactement ce qui ne va pas. Nous devrons revoir le programme dans son ensemble et essayer de le rendre plus efficace. Nous enquêterons sur les irrégularités dont l'honorable député a parlé. Nous prendrons les mesures nécessaires pour y remédier et même pour recouvrer les fonds détournés. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au futur ministre de la main-d'œuvre.

Par les irrégularités à corriger, l'honorable ministre veut-il laisser entendre que les inspecteurs du gouvernement fédéral devront vérifier les livres du gouvernement du Québec, sans quoi le gouvernement fédéral ne fera pas de paiement?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, c'est mentionné dans l'entente signée avec les provinces que le gouvernement fédéral peut vérifier les livres des municipalités, et je ne vois pas pourquoi cela ne se ferait pas partout.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire à l'honorable ministre. Est-ce ce que ce sont les livres des municipalités que les inspecteurs du gouvernement fédéral vont vérifier, ou bien ceux du gouvernement provincial du Québec?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, en vertu de l'entente—on sait que l'entente est administrée par les provinces—nous recevons des rapports de l'auditeur provincial qui, lui, est censé faire la vérification des livres des municipalités, mais nous avons aussi, en vertu de l'entente, le pouvoir de vérifier les livres des municipalités. Les gouvernements provinciaux ont accepté cette condition et il s'agit simplement de la faire accepter.

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il nous dire si les municipalités de la province de Québec ou, encore, si le gouvernement provincial du Québec se sont opposés à faire vérifier leurs livres?

L'hon. M. Marchand: Non, la seule chose que j'ai lue, monsieur l'Orateur, dans le rapport, c'est que: «They were reluctant to...»

M. Vincent: Qui?

L'hon. M. Marchand: La province de Québec était «reluctant to...»

[*Traduction*]

LA CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme nous sommes à six semaines du 31 mars et en raison de la situation relative à la caisse de développement et

de prêts municipaux, le ministre nous dirait-il s'il a décidé de prolonger ce programme au-delà du 31 mars?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je compte conférer d'ici quelques jours avec les ministres provinciaux qui ont demandé à formuler des instances.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Après cette réunion, le ministre fera-t-il connaître sa décision à la Chambre?

L'hon. M. Sharp: Tout de suite, monsieur l'Orateur.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le député d'Ontario a couvert à peu près l'essentiel de ma question, mais le ministre voudrait-il s'arrêter sérieusement au fait que des gens songent à construire des hôpitaux en Nouvelle-Écosse et qu'ils espéraient se prévaloir du programme de la caisse de développement et de prêts municipaux?

L'hon. M. Sharp: Pas besoin de s'interroger longtemps pour comprendre que le gouvernement hésiterait longtemps avant de modifier sa ligne de conduite, car alors, il induirait en erreur bien des gens qui ont déjà décidé qu'ils ne pourraient tirer parti du programme avant le 31 mars. Si nous changeons les règles maintenant, ces gens seraient déçus.

L'hon. M. Starr: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Par suite de la réponse du ministre, le gouvernement a-t-il décidé de ne pas prolonger ce programme au-delà du 31 mars?

L'hon. M. Sharp: J'ai répondu ainsi, monsieur l'Orateur, parce que j'ai déjà dit, dans cette enceinte et ailleurs, qu'il faudra des arguments très probants pour persuader le gouvernement de changer une décision déjà prise et je ne voudrais induire personne en erreur si le gouvernement décide de maintenir sa décision.

L'hon. M. Starr: Jusqu'à présent, le gouvernement a-t-il reçu ce qu'il considère comme des arguments probants en faveur de la prolongation?

L'hon. M. Sharp: Il est possible que les ministres provinciaux présentent des arguments plus forts. C'est pourquoi, j'aimerais les entendre.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il au courant que l'établissement des plans d'un hôpital exige parfois d'un an à dix-huit mois?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[L'hon. M. Starr.]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. GEORGE VICTOR SPENCER—L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il décidé d'instituer une enquête judiciaire dans l'affaire Victor Spencer? Cet homme est-il sous surveillance en ce moment et a-t-il demandé un visa pour quitter le Canada?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Je ne suis pas au courant que M. Spencer ait demandé un visa pour quitter le Canada. Quant à la surveillance, j'ai déjà déclaré à plusieurs occasions qu'on continue de surveiller M. Spencer dans la mesure où cela s'impose. Aucune décision n'a encore été prise sur la question d'instituer une enquête judiciaire pour examiner cette affaire.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'une décision sera prise au sujet de l'institution d'un comité judiciaire pour examiner le cas de Victor Spencer avant que la Chambre soit saisie des prévisions budgétaires de son ministère?

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, j'ignore quand mes prévisions budgétaires seront examinées par la Chambre, mais je sais que la question d'instituer une enquête judiciaire est à l'étude, surtout par le premier ministre.

PROJET DE MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE DÉSIGNATION DES JUGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Gilbert (Broadview): J'ai à poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné avis par écrit. Comme le grand public et l'Association du barreau canadien se préoccupent des méthodes qui ont dans le passé présidé à la désignation des juges, le gouvernement projette-t-il de présenter une mesure législative ou d'instituer un comité chargé de soumettre des instances touchant la désignation des juges de comtés et des juges de la Cour suprême selon le mérite et la compétence, sans égard aux attaches politiques?

M. l'Orateur: Je me demande si cette question est recevable en ce moment. Je prie l'honorable député de songer à la faire inscrire au *Feuilleton*.

LA PEINE CAPITALE

LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT HÂTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question soit au solliciteur général, soit au leader du gouvernement à la Chambre ou peut-être encore au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il un rapport à faire à la Chambre sur la réunion de représentants de chaque parti au sujet de la façon dont on abordera le débat sur la peine de mort?

Une voix: Et votre projet de loi?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Aucun, monsieur l'Orateur.

LA RADIODIFFUSION

DEMANDE D'IDENTIFICATION DES PROPRIÉTAIRES DE STATIONS PRIVÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): J'aimerais poser au ministre des Transports une question visant les demandes courantes de permis de télévision. La tendance s'oriente beaucoup à l'heure actuelle vers la propriété de chaînes de stations de télévision, et la politique du ministère a toujours été...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député ne devrait pas donner de renseignements; il devrait poser une question.

M. Mather: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Voici ma question. Le ministre ne modifierait-il pas la politique normale de son ministère en renseignant le public sur les propriétaires de telle ou telle station de télévision dans le secteur privé?

M. l'Orateur: Je conseille à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. Mather: Nous la débattrons après dix heures, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX PUBLICS

TORONTO—DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph B. Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Comme on a demandé au ministère des Travaux publics l'autorisation de construire un mur de soutènement autour d'un remblai illégal dans l'agglomération de Toronto, peut-il promettre à la Chambre que cette demande ne sera pas approuvée avant que les crédits de son ministère soient étudiés à la Chambre?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne saurais le promettre, car ce n'est pas moi qui choisis le moment où la Chambre sera saisie de mes crédits. J'espère que ce sera sous peu. De toute façon, je vais étudier la question.

M. Cowan: Dix heures, monsieur l'Orateur.

LE SÉNAT

INTERPELLATION RELATIVE AUX NOMINATIONS DE SÉNATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Par suite des informations dans les journaux qui annoncent que le premier ministre prépare une liste de 14 nouveaux sénateurs, je me demande s'il étudiera...

L'hon. M. Churchill: Vous n'êtes pas sur la liste.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi toutes les interpellations, mais j'en reviens à ma question. Le premier ministre étudiera-t-il la possibilité de laisser libres les fauteuils du Sénat qui ne sont pas actuellement occupés, comme moyen de réformer le Sénat en l'éliminant?

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La parole est au député d'Humboldt-Melfort-Tisdale.

LES MACHINES AGRICOLES

L'ÉTUDE DES PRIX PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Il a déclaré en Chambre qu'il aimerait voir le comité permanent de l'agriculture enquêter sur les prix des machines agricoles. Puisque les comités permanents sont maintenant constitués, le ministre recommanderait-il immédiatement au comité de faire enquête sur le coût des machines agricoles par rapport au prix que touchent les cultivateurs pour leurs produits?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): La question fait l'objet d'un examen sérieux, monsieur l'Orateur, et j'espère avoir quelque chose à communiquer à la Chambre sous peu.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PARTICIPATION DE PARTIS DE L'OPPOSITION AUX FUTURES CONFÉRENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): La semaine dernière le premier ministre m'a dit qu'il étudierait la proposition du chef du parti libéral de l'Ontario voulant que les partis de l'opposition soient représentés aux conférences fédérales-provinciales. Je me demande si le premier ministre a pu étudier cette idée et s'il a pris une décision?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, je l'ai étudiée et j'ai découvert qu'autrefois les gouvernements provinciaux qui ont participé à ces conférences se sont montrés très peu disposés à accepter que des membres de l'opposition fassent partie de la délégation provinciale. Cette attitude remonte loin et a même été celle du gouvernement de la Saskatchewan; ainsi je pense qu'il est inutile de continuer dans le sens indiqué.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve, de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes, et autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer des commissaires (Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au grand Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations $13,176,800.

• (3.20 p.m.)

M. Howard: Monsieur le président, à dix heures hier soir, tout en parlant de l'OTAN, je disais que des blocs d'échange avaient surgi en dehors de cette organisation depuis l'existence de celle-ci, étant donné que les nations, celles d'Europe surtout, soucieuses de leur sort, se rendent compte qu'il leur est plus facile d'assurer la stabilité et l'expansion de leur économie au moyen de relations commerciales avec d'autres pays. C'est ainsi que nous avons vu se développer le Marché commun européen, l'Association européenne de libre échange et, plus récemment, l'Organisation de coopération et de développement économique. C'était là un des projets envisagés relativement à l'OTAN, lors de sa création en 1949, mais qui n'a jamais pu se réaliser dans le cadre de cet organisme à cause de certaines puissances de l'OTAN, notamment les États-Unis qui voulaient à tout prix que cette alliance constitue une organisation et un dispositif d'ordre uniquement militaire.

Les rapports économiques se sont accrus entre les pays, mais le Canada s'est tenu à l'écart. Nous avons continué d'adhérer à l'OTAN dans un sens militaire seulement et nous n'avons pas eu beaucoup de rapports importants avec les autres blocs commerciaux qui ont surgi, sauf que nous sommes membre du Commonwealth, mais cela remonte à nombre d'années. Je doute fort que la participation continue du Canada à l'OTAN après la période de 20 ans lui apporte des avantages importants. Vu que l'importance de maintenir une puissance militaire en Europe occidentale diminue, je doute fort que la participation continue du Canada à l'OTAN soit d'une grande valeur pour l'Europe occidentale.

Vu que l'accord de l'OTAN expirera bientôt, il me semble que le Canada devrait repenser son rôle par rapport à cet organisme; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait dire au comité comment le Canada entend agir quand la période d'existence de 20 ans de l'OTAN prendra fin au printemps de 1969. Il est vrai qu'il reste encore trois ans d'ici là mais ce n'est pas trop tôt pour commencer à penser aux rapports qu'on aura avec un organisme tel que l'OTAN.

Je n'exprime ici que mes propres opinions, mais vu qu'on a été totalement incapable, à cause d'un manque de vigueur de la part de certains pays de l'OTAN, y compris le Canada, de développer au sein de l'OTAN une forme d'alliance économique qui constituerait une défense plus solide contre l'intrusion des pays du bloc soviétique, il me semble que notre participation à l'OTAN est terminée et qu'il ne servirait à rien de la prolonger après 1969.

Je recommanderais instamment au gouvernement de songer à se retirer alors de l'OTAN, pour les raisons que j'ai mentionnées. D'abord, l'OTAN n'a pas le moindrement réussi à établir des relations économiques mutuelles entre les pays membres; deuxièmement, pareilles relations constitueraient le rempart le plus solide contre l'intrusion du bloc soviétique; troisièmement, nous ne rendons un grand service ni à nous-mêmes ni à l'Europe occidentale en demeurant membre de l'OTAN.

Le NORAD, lui, représente une forme tout à fait différente de relations internationales. L'accord expire au printemps de 1968, donc dans deux ans à peine. Ici encore, j'estime qu'il incombe au gouvernement du Canada d'exposer d'abord, à la Chambre et au pays, ce qu'il pense de son adhésion au NORAD, puis de faire de son mieux pour atteindre le but particulier qu'il envisage.

J'estime que nous ne remplissons aucun rôle utile au sein du NORAD, si ce n'est de placer nos forces armées sous l'autorité et les ordres d'un autre pays, les États-Unis, qui représentent l'autre partie au NORAD. On ne fait pas de prétentions au sujet de NORAD. Il s'agit purement d'une organisation militaire. On n'a jamais pensé à en faire une organisation économique ou sociale; elle demeure purement militaire. Elle a pour objet de placer les troupes canadiennes sous le contrôle du personnel militaire des États-Unis et sous le contrôle et l'autorité du gouvernement américain si celui-ci jugeait nécessaire de faire entrer en jeu les forces militaires du commandement aérien stratégique et d'autres secteurs de l'organisation américaine de défense nationale aux États-Unis.

Presque tous les partis représentés au Canada, certains plus que d'autres, ont cherché périodiquement, au cours des années, à faire admettre le concept de la participation de notre pays à des activités militaires au palier international uniquement par l'entremise des Nations Unies. Nous avons cherché à présenter l'idée d'une police quasi mondiale pour aider à atténuer les altercations qui se produisaient entre les nations; pour aider à éviter que les différends entre nations ne se transforment en une guerre universelle, et pour chercher à rendre universel notre concept de l'application de la loi au sein de la nation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures songe à ce concept, et assurément son prédécesseur, l'honorable M. Green, en était empreint. On a tenté à maintes reprises, verbalement, aux Nations Unies d'instituer le genre de police universelle dont je parle en ce moment.

Avec un tel but et un tel objectif en vue, nous nous engageons, me semble-t-il, dans la voie opposée si nous continuons à participer à l'organisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Une telle participation va à l'encontre de ce que nous considérons une force policière mondiale.

J'ai exposé ces deux idées, comme je l'ai dit plus tôt, à titre purement personnel. A mon avis ce sont là des considérations extrêmement sérieuses. Une porte sur l'établissement de blocs économiques d'échanges dans un monde d'où le Canada s'est tenu complètement à l'écart. En conséquence, nous nous apercevons que notre économie tombe, dans une mesure de plus en plus grande, sous la régie d'autres nations, des États-Unis notamment. L'autre considération c'est que notre participation au NORAD va à l'encontre de nos idées et de nos espérances à l'endroit d'une force policière mondiale.

Au moment où il trouvera l'occasion de compléter ce débat, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire quelques commentaires sur ces propositions. Pour ma part je m'intéresse, comme les autres honorables députés et comme certainement les Canadiens, à ce qui va arriver dans les relations du Canada avec l'OTAN et le NORAD.

• (3.30 p.m.)

M. Douglas: Monsieur le président, avant que ce crédit et que les prévisions budgétaires des Affaires extérieures soient adoptés, j'aimerais faire quelques observations au sujet de certaines questions importantes se rapportant aux affaires étrangères. Premièrement, je pense que beaucoup de gens dans ce pays seront surpris et consternés de l'attitude des députés conservateurs à l'égard de l'application de sanctions économiques contre le gouvernement illégal et raciste d'Ian Smith en Rhodésie. Mon excellent ami le député d'Oxford, qui siège de l'autre côté et pour lequel j'ai beaucoup de respect, a ouvert ce débat en disant qu'à son avis le gouvernement a trop vite dit «moi aussi» au Royaume-Uni et autres pays avant d'étudier cette question. Cependant, monsieur l'Orateur, le fait que l'ONU ait demandé à ses membres d'appuyer la Grande-Bretagne dans les mesures économiques qui pourraient être appliquées afin de ramener ce régime illégal à la légalité semble lui avoir échappé. Il est étonnant que le gouvernement du Canada soit maintenant accusé d'avoir dit «moi aussi» à la Grande-Bretagne et autres pays alors qu'en fait il répondait à la demande des Nations Unies. Si la paix doit régner dans le monde un jour, ce sera sûrement comme résultat

d'une action concertée par les membres des Nations Unies quant aux sanctions économiques nécessaires afin d'empêcher la guerre d'éclater.

J'imagine sans peine la violente réaction du même député si le gouvernement avait refusé d'appuyer les recommandations des Nations Unies.

L'hon. M. Churchill: L'honorable représentant me permettrait-il une question?

M. Douglas: Pas tout de suite, si cela n'ennuie pas mon honorable ami. Pourrait-il au moins attendre que j'aie fini mes observations? Mon temps de parole est limité.

A la page 752 du hansard, le chef de l'opposition a demandé «si un pays membre du Commonwealth a le droit de dire à un autre pays membre qu'il fait fausse route». Étrange question de la part d'un homme que nous avons tous applaudi quand, alors qu'il était premier ministre, il a appuyé l'éviction du Commonwealth de l'Afrique du Sud, à cause de sa politique d'apartheid.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je tiens à m'expliquer sur un fait personnel. Cette déclaration déforme complètement les faits. Je n'ai jamais appuyé, indirectement ou de quelque autre façon, le retrait de l'Union sud-africaine. Cette attitude n'a jamais été prise. L'Union sud-africaine s'est retirée du Commonwealth lorsqu'elle est devenue une république. A cette époque, il a été convenu que, si l'Union sud-africaine voulait un jour revenir au sein du Commonwealth, sa demande serait alors étudiée. C'est tout à fait sans le vouloir, j'en suis sûr, que l'honorable député a entièrement déformé les faits.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de me laisser dérouter par des avocasseries.

Le très hon. M. Diefenbaker: Par la vérité, monsieur l'Orateur, par la vérité.

M. Douglas: Nombre de pays du Commonwealth sont des républiques. Le très honorable chef de l'opposition soutient qu'il n'a pas voté pour en expulser l'Union sud-africaine. Il s'est sûrement opposé à sa réadmission au sein du Commonwealth en raison de sa politique d'apartheid. Il est certain, monsieur l'Orateur, que le principe est identique.

Le chef de l'opposition prétend que la situation était différente en Afrique du Sud et je suis de son avis. Le problème actuel est bien plus grave. Au moins, l'Afrique du Sud, dominion indépendant, tranchait une question relevant de sa propre compétence. Mais, dans le cas de l'administration Ian Smith, il s'agissait d'un régime quasi colonial où le gouverneur, à titre de représentant de la reine, exerçait une très grande autorité. Ian Smith et son gouvernement se sont emparés du pouvoir et ont raillé et humilié le gouverneur. Ils ont assumé une autorité à laquelle ils n'avaient aucun droit constitutionnel, non pas pour assurer l'indépendance de la Rhodésie, mais pour l'avantage de moins de 6 p. 100 de la population et pour imposer leurs volontés au reste des Rhodésiens. Le chef de l'opposition a donc raison de dire que la situation n'est pas la même qu'en Afrique du Sud; elle est pire.

A la page 753 du hansard, le chef de l'opposition dit ceci:

> De quelle autorité la conférence des premiers ministres des nations du Commonwealth dit-elle «Cela doit cesser», alors que cela regarde exclusivement une des nations du Commonwealth?

Monsieur le président, le gouvernement britannique a toujours maintenu que cette question tombait exclusivement sous sa juridiction. Le premier ministre Wilson, comparaissant devant les Nations Unies, a demandé à l'ONU de laisser cette question à la Grande-Bretagne mais de lui assurer tout l'appui possible dans l'application des sanctions économiques afin de n'avoir pas à recourir à la force.

Je rappellerai au comité que les membres de la conférence des premiers ministres des nations du Commonwealth et les Nations Unies se sont engagés à appuyer la Grande-Bretagne dans l'application de ces sanctions économiques. Assurément les premiers ministres du Commonwealth ont le droit de dire au nom de leurs nations respectives qu'ils désapprouvent une saisie illégale du pouvoir et que l'imposition d'une discrimination raciale par 6 p. 100 de la population aux autres 94 p. 100 n'est pas bien.

Ils ont sûrement le droit de s'engager, au nom du Commonwealth et au nom des Nations Unies, à imposer les sanctions économiques nécessaires pour faire tomber un régime illégal.

Que le parti conservateur de Grande-Bretagne ait une sorte de penchant pour le régime Smith, cela se comprend. Le parti conservateur a toujours éprouvé une certaine sympathie de ce côté-là. L'aile droite du parti conservateur en Grande-Bretagne est

dirigée par le Marquis de Salisbury dont le grand-père était premier ministre d'Angleterre au temps des guerres contre les Zoulous et du raid de Jameson, pendant la guerre sud-africaine. Ces événements ont laissé des cicatrices. Nous payons encore le prix de ces mésaventures militaires. Je comprends très bien cette affinité secrète du parti conservateur de Grande-Bretagne pour la petite minorité blanche qui voudrait se servir de la loi pour asservir les petites gens.

Telle ne devrait sûrement pas être, monsieur le président, l'attitude du parti conservateur dans notre pays, du parti qui a distribué des exemplaires signés de la Déclaration canadienne des droits, qui a tant parlé de l'égalité de tous les hommes sans distinction de race, de religion et de couleur. Il est illogique que ce parti se fasse entendre maintenant à la Chambre et qu'il critique le gouvernement du Canada parce que ce gouvernement impose des sanctions et appuie aux Nations Unies les efforts de la Grande-Bretagne et du Commonwealth pour renverser un régime illégal, afin de permettre à sa place l'élection d'un gouvernement qui donnera au peuple de la Rhodésie le droit qui lui revient, celui de disposer de lui-même et l'égalité devant la loi.

• (3.40 p.m.)

Nos amis devraient se rendre compte que le monde évolue. Il a bien changé depuis l'époque où l'on parlait du «fardeau de l'homme blanc», de sa responsabilité envers les races de couleur. Aux États-Unis, les Noirs sont sur le point de faire reconnaître l'égalité de leurs droits et de leur statut. Les pays afro-asiatiques s'orientent vers l'autodétermination. Évidemment, il leur arrivera de faire fausse route, comme nos pères se sont trompés à l'occasion, dans l'élaboration d'un régime démocratique. Nulle part dans le monde, les gens de couleur n'accepteront la domination d'une infime minorité de Blancs.

Au dire du représentant de Swith-Current-Maple-Creek, nous devrions cesser de nous excuser d'être Blancs. Je ne demande à personne de présenter des excuses à cet égard, mais quiconque prend la peine de lire l'histoire de l'Afrique et de l'Asie au cours du dernier siècle, sentira sûrement le besoin de le faire à cause de certains actes commis par les Blancs. Se lever à la Chambre et donner implicitement son appui à un gouvernement illégal et raciste, c'est montrer combien on est en retard sur son temps.

Le député de Swift-Current-Maple-Creek a beau dire que les observations du député d'York-Sud sont une subtile propagande communiste, il y a bien des gens, dans le monde aujourd'hui, qui ne sont pas communistes mais qui réclament un traitement égal pour tous les hommes, sans distinction de race, de couleur ou de croyance. Il vaut la peine de remarquer que le député de Swift-Current-Maple-Creek dit avoir eu honte quand le Canada n'a pas appuyé la Grande-Bretagne lors de la crise de Suez, mais qu'il ne voudrait pas appuyer la Grande-Bretagne aujourd'hui, au moment où ce pays cherche à protéger les droits de la majorité africaine en Rhodésie. Quand la Grande-Bretagne essayait de maintenir son empire colonial en Égypte, le parti conservateur était prêt à l'appuyer, mais quand la Grande-Bretagne défend les droits des Noirs de Rhodésie, des membres du parti conservateur disent que le gouvernement canadien s'est trop hâté de se joindre au groupe des boycotteurs pour appliquer des sanctions économiques contre le régime illégal de ce pays. Comme attitude, c'est révélateur.

La deuxième question dont j'aimerais dire quelques mots est celle du Vietnam et de l'évolution récente du conflit vietnamien. On en a déjà parlé longuement; je serai donc bref.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant est-il d'accord avec l'attitude du gouvernement britannique sur le Vietnam?

M. Douglas: La réponse est simple. J'y ai déjà répondu à maintes reprises à la Chambre. Je ne suis d'accord ni avec l'attitude du gouvernement britannique sur le Vietnam ni avec l'appui qu'il accorde aux États-Unis dans sa politique extérieure. J'ai passé bien des heures à discuter cette question avec le premier ministre de Grande-Bretagne et il connaît mes vues. Ces vues sont partagées par un grand nombre de Britanniques appartenant au parti travailliste ou à d'autres partis.

L'hon. M. Churchill: Vous ménagez la chèvre et le chou.

M. Douglas: Je comprends que le député de Winnipeg-Sud-Centre veuille ménager les deux. Il a si longtemps attendu pour voir d'où venait le vent, que son âme est devenue aride. Nous ne nous préoccupons pas d'appuyer les deux parties. Nous nous efforçons d'appuyer le côté qui nous semble juste, que cela coïncide ou non avec les vues du gouvernement de Grande-Bretagne ou d'ailleurs.

L'hon. M. Churchill: Attendez qu'Harold Wilson entende ça.

M. Douglas: La rencontre, ces jours derniers, à Honolulu, du président Johnson des États-Unis et du premier ministre, le général Ky du Vietnam du Sud, ainsi que les déclarations publiées à l'issue de cette réunion, sont loin d'être rassurantes. A mon avis, personne ne peut lire les comptes rendus parus jusqu'ici sans constater que nous sommes parvenus à une autre étape où il est permis de conjecturer l'intensification de l'escalade de l'activité militaire au Vietnam. J'engage fortement le gouvernement à protester le plus énergiquement possible contre toute escalade de la guerre en ce moment, parce que, à mon avis, les États-Unis auront atteint avant longtemps le point d'où il est impossible de revenir en arrière.

On dit souvent que le grand danger c'est que les États-Unis se trouvent face à face avec la Chine. Ce danger est réel. Certains des meilleurs conseillers militaires américains ont prévenu leur pays de ne pas se laisser entraîner dans une guerre terrestre en Asie.

Mais il existe un autre danger qui n'a pas été si facilement reconnu: celui d'une confrontation avec l'Union soviétique. Dernièrement, M. Shelepin, représentant soviétique à Hanoï, a annoncé publiquement que l'URSS ferait honneur à son engagement envers le Vietnam du Nord au cas d'un bombardement d'Hanoï, d'Haïphong et des zones industrielles de ce pays. L'énorme danger, à mon sens, c'est que si, à la suite de négociations en cours à Honolulu, les États-Unis décident d'intensifier le bombardement du Vietnam du Nord dans les régions de Haïphong et d'Hanoï, l'Union soviétique n'aura le choix qu'entre deux solutions: ne pas tenir compte de la situation en se faisant accuser de déserter ses amis, ce qui entraînerait assurément une perte de prestige pour ce pays en Afrique et en Asie; ou accorder une aide militaire active au Vietnam du Nord, ce qui aboutirait à une confrontation entre les deux géants nucléaires. Advenant une pareille situation, nous pourrions être jetés dans une période de folie homicide qui pourrait fort bien menacer la survie de l'humanité.

Il faut exhorter les États-Unis à cesser les bombardements au Vietnam du Nord et à se préparer à accepter deux conditions essentielles à des négociations susceptibles d'aboutir à la paix. D'abord, on doit être prêt à traiter avec le Front de libération nationale qui, à l'heure actuelle, contrôle environ 60 p. 100 de la région du Vietnam du Sud et plus de 50 p. 100 de la population. Les États-Unis ne sauraient se contenter de dire que le Front de libération nationale peut envoyer des représentants parmi les délégués du Vietnam du Nord.

[L'hon. M. Churchill.]

• (3.50 p.m.)

Si le Front de libération nationale parle au nom d'une proportion importante de la population du Vietnam du Sud, il devra être inclus officiellement en qualité de représentant—pas nécessairement le seul—de la population du Vietnam du Sud. Cela me semble une condition préalable indispensable au succès des négociations, mais le gouvernement américain ne l'a jamais formulée explicitement.

La deuxième condition souvent répétée à laquelle les États-Unis doivent être prêts à renoncer, c'est l'aboutissement des négociations à l'établissement d'un État indépendant et souverain au Vietnam du Sud. C'est une violation flagrante de l'engagement pris aux termes de l'article 7 de l'Accord de Genève conclu en 1954 auquel les États-Unis ont donné leur approbation unilatérale le 21 juillet 1954. Cet accord prévoyait que la ligne de démarcation militaire et temporaire serait provisoirement établie sous réserve d'un vote libre qui permettrait aux Vietnamiens de décider si cette ligne de démarcation deviendrait permanente ou s'ils préféreraient que le Sud et le Nord soient fusionnés en un seul État.

Les négociations ne pourront aboutir tant que les États-Unis ne seront pas disposés à revenir à l'esprit de l'Accord de Genève et à permettre aux Vietnamiens de décider, eux-mêmes, s'ils veulent l'indépendance de l'État du Vietnam du Sud ou la réunion de ces deux États en un seul comme avant 1954.

La semaine dernière, M. Charles Lynch disait dans sa rubrique qu'il avait obtenu certains renseignements selon lesquels l'ambassade des États-Unis, ici, à Ottawa, songeait sérieusement à protester auprès du gouvernement en raison d'un discours prononcé par le député d'York-Sud, il y a huit jours. Je ne sais si les renseignements de M. Lynch sont exacts. J'espère que non, mais je tiens à dire que nos amis de l'ambassade des États-Unis devraient savoir qu'ils ne sont pas en poste au Vietnam du Sud ou en République dominicaine, mais dans un pays libre, indépendant et souverain, et que nous autres, députés à la Chambre des communes, nous nous réservons le droit, non seulement de critiquer notre propre gouvernement, mais aussi tout autre gouvernement ou toute autre politique, surtout lorsque nous estimons que l'avenir de la paix et de la sécurité de l'univers est en cause. (*Applaudissements*)

Je voudrais dire quelques mots maintenant de la question de l'affiliation du Canada à l'Organisation des États américains. Comme je le signalais au cours d'un débat antérieur, le premier ministre a fait ces derniers mois deux allusions à ce sujet, dont l'une à Banff (Alberta) et l'autre à Kingston, en Jamaïque. Il y a laissé entendre que le gouvernement était très favorable à l'idée que le Canada devienne membre de l'OÉA et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit lui-même que le Canada aurait tout intérêt, selon lui, à faire partie de l'Organisation. Si le gouvernement est de cet avis, qu'il nous dise pourquoi une telle initiative serait dans l'intérêt du Canada. Il se doit d'être franc envers le Parlement et les Canadiens et de nous faire connaître ses intentions à se sujet. Nous tenons surtout à avoir l'assurance de ne pas nous trouver devant un fait accompli lors de la prochaine session du Parlement et d'apprendre que le Canada se sera déjà affilié à l'Organisation en cause.

Je me rappelle, comme la plupart des honorables députés, que le gouvernement a signé avec les États-Unis un traité permettant de placer des fusées Bomarc en territoire canadien. Le traité n'a jamais été déféré au Parlement. Il n'y a pas même eu un projet de résolution demandant au Parlement d'entériner la décision gouvernementale sur ce point. Sans une proposition d'amendement de l'adresse en réponse au discours du trône émanant des députés de mon parti, nous n'aurions pas eu l'occasion de débattre cette décision à longue portée, ni la conduite du gouvernement.

L'hon. M. Churchill: C'était une motion de défiance. Elle avait sa raison d'être.

M. Douglas: C'était une motion dans laquelle nous exprimions du regret de la conduite adoptée par le gouvernement. Nous n'avons pas affirmé qu'il s'agissait d'une motion de défiance. Nous avons simplement demandé que la Chambre exprime son opinion sur l'initiative du gouvernement. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre serait bien inspiré de lire le débat qui s'est déroulé sur ce point et de voir en quel sens il a parlé et voté.

L'hon. M. Churchill: Je vous ai appuyé à l'époque. Dans ce temps-là vous étiez bon.

M. Douglas: En fait, j'imagine que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a été fort heureux d'appuyer cet amendement, car je pense que la conduite de son parti, relativement à l'incident du Bomarc et des événements antérieurs à la signature de cet accord, sont des choses qu'il préfère oublier. J'exhorte le gouvernement à donner à la Chambre une déclaration précise. J'espère que le ministre le fera au cours de la discussion actuelle, ou lorsque ses crédits pour la prochaine année financière nous seront soumis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'on nous la donne immédiatement.

M. Douglas: Je demande cette déclaration parce que l'incertitude règne dans le pays et je ne voudrais pas que le gouvernement prenne des mesures et nous demande ensuite d'autoriser quelque chose qui aura été fait sans consultation préalable du Parlement.

C'est le député de Royal, je pense, qui a demandé au ministre si on allait faire quelque chose pour accorder le droit de vote au personnel des ambassades du Canada à l'étranger. Je félicite le ministre de la grande compétence des fonctionnaires d'ambassades du Canada à travers le monde; lui et ses prédécesseurs ont eu beaucoup de chance à cet égard. Nous sommes fiers, avec raison, de ceux qui nous représentent auprès des diverses nations du monde, mais je n'ai jamais compris pourquoi ces Canadiens compétents étaient privés du droit de vote.

Nos militaires à l'étranger ont, à juste titre, l'occasion de voter lors d'élections, mais nos fonctionnaires versés en affaires publiques, en science politique, s'intéressant aux questions politiques, très intelligents, en sont privés. Je ne crois pas que l'obstacle soit ici une question de procédure.

• (4.00 p.m.)

S'il est possible de recueillir les votes des militaires disséminés autour du monde, il serait certes possible de faire de même dans nos diverses ambassades. Je sais que le ministre a eu un grand nombre de problèmes à régler depuis son arrivée au pouvoir, mais j'espère que c'est une des questions qui retiendront son attention et qu'il proposera à ses collègues de modifier la loi électorale du Canada afin que les représentants du Canada dans diverses parties du monde sentent qu'ils ont un rôle à jouer dans notre régime démocratique et qu'ils ont voix au chapitre dans le choix du gouvernement qu'ils servent.

M. Woolliams: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais je m'y sens poussé depuis quelques minutes après avoir entendu le chef du Nouveau parti démocratique. Je me suis réjoui

de l'entendre prendre nettement parti quant à l'attitude adoptée par le premier ministre Wilson. D'une part, en ce qui concerne la Rhodésie, il a appuyé le gouvernement britannique. D'autre part, à propos du Vietnam, il s'est opposé à l'attitude de ce gouvernement.

L'honorable chef du Nouveau parti démocratique a mentionné le genre d'atmosphère ultra-conservatrice qui règne au sein du parti conservateur. Je l'ai entendu le faire, quand il était premier ministre de la Saskatchewan, en d'autres occasions, remontant à deux ou trois cents ans pour parler des conservateurs de la Grande-Bretagne. Je parle pour moi-même, comme Canadien, né au Canada. Je suis conservateur et conservateur canadien. J'estime qu'à l'occasion, de simples députés comme moi devraient se lever à la Chambre des communes et rappeler au Parlement et au peuple canadien les attitudes exprimées par ce groupe féru de socialisme qui s'appelle le Nouveau parti démocratique.

Le chef du Nouveau parti démocratique aurait peut-être pu tirer profit de la réunion au cours de laquelle le premier ministre Wilson a demandé à la gauche de son parti: Voulez-vous que les communistes l'emportent? Je demande au chef du Nouveau parti démocratique aujourd'hui s'il compte une gauche dans son parti. Il parle de la droite de notre parti, mais parfois certains membres de son parti me semblent plus disposés à s'opposer à l'Ouest qu'à l'appuyer.

Monsieur le président, vous pourriez demander pourquoi je fais cette déclaration et sur quoi je la fonde. Un jour où certains de ses hommes de gauche prenaient la même attitude que celle du chef du Nouveau parti démocratique, du député d'York-Sud et du député de Vancouver-Kingsway, le premier ministre Wilson leur a demandé s'ils voulaient que les communistes remportent la victoire. Cette question a semblé satisfaire les hommes de gauche du parti travailliste, puisqu'ils ont appuyé le premier ministre par leurs votes à la Chambre des communes britannique. Je crois qu'il est grand temps que le chef du Nouveau parti démocratique pose une question semblable à certains membres de son parti. Il devrait peut-être leur demander quel côté ils appuient.

C'est avec quelque intérêt que j'ai écouté l'honorable député de Vancouver-Kingsway, hier soir. Elle a parlé des atrocités de la guerre, des bombardements et de toutes les

choses inhumaines qui l'accompagnent. Tous les membres de cette Chambre éprouvent de la sympathie à cet égard, mais il faut sûrement être réaliste.

A l'instar d'autres membres de mon parti, y compris mon chef, j'ai souvent critiqué la politique de Washington. A l'époque de Noël ou du jour de l'an, les États-Unis ont lancé une «offensive de paix». Ils ont cherché à déterminer si des négociations pourraient avoir lieu entre les deux camps en vue de résoudre le problème vietnamien. Ce faisant, ils espéraient que les bombardements ne reprendraient pas et que le conflit ne s'étendrait pas à l'ensemble de l'Asie. Malgré nos craintes, nous entretenons tous cet espoir.

Le ministre conviendra sûrement avec moi que les États-Unis ont déclenché une offensive de paix à ce moment-là. Due aux journaux et aux périodiques, l'expression ne plaît peut-être pas au président des États-Unis, car on peut se demander s'il est possible de réaliser la paix grâce à une offensive quelconque. Il n'en reste pas moins que les États-Unis ont, si l'on peut dire, lancé une offensive de paix.

Par suite de cette initiative des États-Unis, les dirigeants d'Hanoï et les gens de Pékin se sont-ils réunis? Ont-ils cherché à examiner le problème du Vietnam? Le Vietnam du Sud et les autres pays d'Asie vont-ils tomber sous le joug du communisme? On n'a qu'à se rappeler le temps où personne en Europe n'osait s'opposer à la menace nazie. L'honorable Ramsay Macdonald, alors premier ministre de Grande-Bretagne, Baldwin et bien d'autres, comme des vendeurs d'assurance-vie, parcouraient l'Europe et le monde pour faire accepter leurs idées de pourparlers de paix, mais cela n'a pas empêché le nazisme de s'emparer de presque toute l'Europe. La Grande-Bretagne et le Commonwealth ont résisté tout seuls durant ces années.

Les erreurs passées devraient nous servir de leçons. Il ne faudrait pas répéter en Asie les erreurs que nous avons faites en Europe, car alors, le communisme envahira le Cambodge, le Laos, le Vietnam du Sud et peut-être l'Autralie. Où et quand faut-il arrêter ces gens? N'avons-nous pas le devoir de le faire maintenant? J'aimerais que le chef du Nouveau parti démocratique nous dise si, à son avis, les autres—les tenants des principes communistes—ont aussi le devoir de participer au moins à des pourparlers sur ces questions.

Certains membres du Nouveau parti démocratique semblent sympathiser aux points

de vue des propagandistes communistes de tout le pays. Loin de moi l'idée de les appeler communistes; je n'y songe même pas.

M. Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai pas pris part aux discussions sur les affaires étrangères, mais je m'en réfère à votre avis à cet égard. Existe-t-il un moyen qui permette aux députés de cette Chambre de se protéger contre les basses tactiques de noircissement du genre chasse aux sorcières à la McCarthy auxquelles semble recourir l'honorable député?

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la question de privilège se pose. Dès qu'une personne se lève pour défendre ses croyances et exposer la philosophie occidentale, tous ces pseudo-socialistes crient au McCarthyisme. Si quelqu'un a jamais eu une honnête question de privilège à poser, j'en ai bien une à cet égard, mais je n'ai pas l'intention de discuter les subtilités de cet argument.

Dès qu'un homme comme moi se lève et dit tout haut ce que pensent bien des gens dans ce pays, ces socialistes lui apposent une étiquette. Le chef du nouveau parti démocratique a déclaré qu'il a une idée de l'opinion publique au Canada. Je voudrais lui signaler que les Canadiens s'inquiètent sérieusement de ce qui se passe. Ils ont peur que les communistes et les autorités des États-Unis ne se rencontrent pas pour discuter de ces problèmes et essayer de régler leurs différends.

J'aimerais demander quelle est l'attitude du gouvernement à cet égard. A plusieurs reprises, j'ai posé des questions au gouvernement au sujet du contenu d'une lettre du président des États-Unis au gouvernement du Canada. J'ai voulu savoir quelle aide le gouvernement des États-Unis demandait au Canada, si elle devait être économique, morale ou militaire. Au cours de la campagne électorale, l'honorable député de Davenport, ancien ministre des Finances, a déclaré qu'on avait demandé de l'aide militaire au gouvernement du Canada. Lorsqu'au début de cette session j'ai demandé au premier ministre si on avait sollicité une aide militaire du gouvernement, il a répondu qu'une telle demande n'avait jamais été faite. Ce renseignement, j'ai ensuite cherché à l'obtenir au moyen d'avis de motion portant production de documents. Et maintenant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend qu'il lui faut l'autorisation du président des États-Unis pour le déposer. Au ministre de m'expliquer comment, au cours de la campagne électorale, l'ancien ministre des Finances, membre du Conseil privé, a pu le divulguer sans cette autorisation. Force m'est de conclure que cet ancien ministre, membre du Conseil privé, en homme intègre qu'il est, n'aurait pas fourni ce renseignement sans le consentement du président des États-Unis. On ne saurait croire qu'il pût trahir un tel secret.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'ai dit qu'il nous fallait l'approbation du président des États-Unis pour déposer le renseignement. Nous n'avons pas reçu ce consentement. Mon honorable ami prendra sans doute ma parole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comment se fait-il que votre interprétation diffère de celle du premier ministre?

• (4.10 p.m.)

M. Woolliams: Justement; pourquoi le premier ministre n'était-il pas d'accord?

L'hon. M. Martin: Je suis sûr que mon ami va accepter ma déclaration, monsieur le président. (*Exclamations*)

M. Woolliams: Les deux côtés de la Chambre s'en prennent à moi maintenant. Je n'ai jamais refusé d'accepter les paroles aussi célèbres que remarquables du ministre, car elles peuvent toujours s'interpréter de bien des façons. (*Exclamations*) Néanmoins, je lui ferai remarquer qu'il est pour le moins étrange que le premier ministre ait dit en Chambre qu'il n'y avait eu aucune demande d'aide militaire, tandis que, durant la campagne électorale, l'ancien ministre des Finances disait que le président avait sollicité une participation militaire du Canada. J'aimerais bien que le ministre tire cette affaire au clair. Il pourrait certes nous donner des précisions car il comprend ces questions beaucoup mieux que bien d'autres députés. N'empêche que la contradiction est étrange. Comme un ancien ministre de la Couronne a déjà divulgué la teneur de la lettre, n'est-il pas bizarre qu'il faille maintenant demander au président l'autorisation de rendre public un secret de polichinelle? Voilà les deux points que je voulais faire valoir au sujet du Vietnam, monsieur le président.

En terminant, j'aimerais dire quelques mots de l'attitude du Nouveau parti démocratique qui semble si susceptible à ce sujet. L'ancien député de Port-Arthur disait souvent que je m'en prenais aux socialistes. J'ai consulté le hansard et j'ai vu que j'ai prononcé un discours contre le socialisme. Je n'ai jamais très bien compris si le Nouveau parti était démocratique, socialiste, ou quoi encore. En tout cas, ce sont les mêmes qui, en Saskatchewan, prêchaient le socialisme et ont tenté de l'imposer. Ce sont les mêmes qui, en 1937, 1938 et 1939, prêchaient cette sorte de propagande à propos de ce qui se passait en Europe. Leur attitude d'alors était la même que leur attitude actuelle au sujet de l'Asie.

Cependant, monsieur le président, dès que la totalité de l'Europe tomba sous la botte nazie et que les Nazis conduisirent leur attaque contre la Russie, en juin 1944, la guerre devint à leurs yeux honorable et se transforma en une croisade pour la libération de l'homme moyen. Voici ce que je veux mettre en relief cet après-midi. N'a-t-on pas de responsabilités de l'autre côté? Les communistes n'ont-ils pas le devoir d'aider les États-Unis à convoquer une conférence qui mettrait fin aux bombardements au Vietnam? Les soldats américains continueront-ils à permettre que les centres industriels regorgent de fournitures militaires et industrielles qui serviront à massacrer ceux qui combattent contre le communisme? N'y a-t-il pas moyen d'empêcher que la situation ne s'aggrave? C'est la question que je pose en ce moment.

Si la guerre ne prend pas fin dans cette partie du monde, les gens ne devront-ils pas s'en mêler? Peut-on avoir une guerre partielle? Si l'on pouvait convenir de ne pas effectuer de bombardements et de ne pas faire ceci ou cela, on pourrait revenir à l'emploi des arcs et des flèches, et si cela est possible, on devrait être capable de négocier la paix. Monsieur le président, ce parti veut-il que le monde occidental se serve de ce genre d'arme, alors que les communistes emploieront l'autre genre? Toute personne bien pensante désire la paix, mais on ne peut la réaliser que par une entente et, par conséquent, des concessions des deux côtés.

Il est temps que nous présentions le point de vue des États-Unis à la Chambre des communes. Comme je l'ai dit au commencement de mes remarques, je n'ai pas toujours accepté la position des États-Unis sur diverses questions. Mais les voici implantés au Vietnam.

J'aimerais connaître les vues du chef du Nouveau parti démocratique à ce sujet. Croit-il que les troupes américaines devraient se préparer à se retirer du Vietnam?

M. Bigg: Oui, il le croit.

M. Woolliams: Et si les États-Unis partent du Vietnam et que les communistes envahissent le Cambodge et finalement l'Australie, pense-t-il qu'on devrait leur permettre d'aller jusqu'en Amérique? Voilà les questions que je pose. Nous pouvons être de grands philosophes dans la discussion, mais les questions sèches et réalistes démolissent parfois les arguments socialistes. Je pense que ce sont des hommes sincères. Je pense que certains d'entre eux lorsqu'ils parlent croient vraiment que leurs propos amèneront la paix. Mais j'aimerais leur poser encore une fois cette question, monsieur le président. Qu'est-ce qui devrait arriver selon eux? Les États-Unis devraient-ils partir et laisser l'Asie aux communistes? Et où arrêtons-nous le communisme? Quand devrions-nous négocier et quand devrions-nous combattre?

M. Prittie: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député de Bow-River avant qu'il termine ses observations? Ce blâme général vise-t-il aussi son collègue, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona?

M. Woolliams: Je connais l'honorable député d'Edmonton-Strathcona depuis assez longtemps; c'est un de mes bons amis et j'ai toujours respecté son opinion. Je sais aussi qu'il respecterait mon opinion. Quand tout le monde pense de la même façon, c'est qu'on ne pense pas beaucoup; et les membres du parti conservateur sont des gens qui pensent.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, je suis allé au Mexique il y a quelques semaines; pendant que nous y étions, ma femme a acheté des cadeaux pour nos petits-enfants, et entre autres, quelques petits hommes de paille. Je regrette de n'en pas avoir ici même aujourd'hui car je serais ravi de pouvoir en offrir un à l'honorable député de Bow-River.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): C'est d'un comique!

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Cela ne me déplaît pas particulièrement d'être traité de communiste; on m'a traité de communiste bien des fois. Personnellement, je ne voyais pas non plus d'objection à ce que les autorités mexicaines tentent de nous photographier, ma femme et moi, à notre

départ pour Cuba. Toutefois, j'ai protesté, en ma qualité de citoyen canadien, soutenant que le gouvernement mexicain m'avait donné un visa pour aller chez eux, que je n'avais pas violé leurs lois pendant mon séjour là-bas et que, où que j'aille, cela ne les regardait pas. J'ai donc refusé qu'on nous photographie. Toutefois, cela m'importe peu qu'on prenne une photo de moi pour l'insérer dans des dossiers du FBI.

Une voix: Qu'arriverait-il si vous alliez en Russie?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je ne sais pas, je ne suis pas allé en Russie. Mais j'ai visité des pays sous des régimes dits communistes et je trouve que j'ai très peu en commun avec eux. Nous employons des expressions très inexactes de nos jours, et personne ne le fait autant que le député de Bow-River. J'ai visité des pays qui ont ce qu'on appelle des gouvernements communistes. Je ne prise guère ce que j'y vois, mais celui que j'ai trouvé le plus . . .

M. Woolliams: Monsieur le président, le député me permettrait-il une question? Voudrait-il nous dire si, d'après lui, les forces du Vietnam du Nord sont sous l'influence communiste?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Pardon?

M. Woolliams: L'honorable député croit-il que les troupes du Vietnam du Nord subissent l'influence des communistes?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Mais certainement.

M. Woolliams: Bon. Alors nous sommes d'accord.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Oui, certainement, ils la subissent. Qui pourrait le nier un seul instant? Comme je le disais, monsieur le président, je suis allé dans un certain nombre de pays qui sont actuellement sous la férule communiste. Le pays où la population vit dans des conditions qui, je crois, seraient les plus acceptables pour nous c'est celui qui n'a permis aucune infiltration ni aucune intervention de l'Est ou de l'Ouest. Je veux dire la Yougoslavie.

Tout dernièrement, j'étais dans un pays mené par un gouvernement communiste: Cuba. J'y ai trouvé la situation extrêmement triste. Le plus triste était que les actes des États-Unis avaient complètement détruit l'influence et le pouvoir des Cubains sympathiques à la révolution castriste et à ses premiers buts et les avaient tout à fait désemparés.

M. Bigg: Expliquez-vous.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Nous avons là un des meilleurs exemples au monde d'efforts pour réprimer un développement économique et social incompatible, mettons, avec les intérêts commerciaux immédiats des plus grands pays capitalistes. La situation est bien triste en effet: des citoyens cubains qui appuyaient, comme tout citoyen cubain honnête et intelligent devait le faire, la révolution de Castro dont l'objet était d'améliorer la situation lamentable du pays sous Batista et de faire les réformes qui s'imposent dans les pays où les conditions sont semblables à celles qui existaient à Cuba . . .

• (4.20 p.m.)

M. Bigg: Le député me permettrait-il une question?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Non, pas pour l'instant; vous aurez tout le temps voulu pour poser des questions ou parler vous-même plus tard. Je veux simplement signaler ceci. On a essayé d'attaquer, non par la force militaire—sauf d'une façon peu enthousiaste—mais d'une façon également dévastatrice le peuple cubain et la révolution cubaine, qui tentait de résoudre certains des problèmes du pays, et cela a mené à l'imposition du régime communiste au pays. Je le répète, les résultats sont lamentables.

Il me semble que nous devrions envisager la situation au Vietnam du point de vue du monde communiste. Je ne suis pas de ceux qui estiment qu'une attitude péremptoire est preuve d'intelligence. Ni vous ni moi n'aimons les régimes communistes. Nous nous opposons, à juste titre, à la suppression des libertés humaines sous ces régimes. D'autre part, de quel droit pouvons-nous imposer aux citoyens d'une autre partie du monde un régime qui, selon nous, conviendrait aux conditions qui y règnent? Comment pouvons-nous savoir ce qui leur convient? Avant d'agir ainsi, nous ferions mieux d'examiner plus attentivement comment vont les choses dans notre propre société. Nous devrions nous demander comment il se fait que nous avons pu approuver—je trouve très difficile de l'approuver moi-même, mais je remarque que les membres des partis libéral et conservateur l'ont fait, sauf l'honorable député d'Edmonton-Strathcona—la proposition selon laquelle les États-Unis avaient le droit et le

devoir d'empêcher l'établissement, dans l'hémisphère occidentale, d'un régime économique et social différent du leur, sans en même temps leur accorder le droit d'empêcher l'établissement en Asie d'un régime social et politique différent.

Je vous le demande, monsieur le président, quelle est la différence pour un observateur objectif des affaires humaines? Quelle est la différence en ce qui concerne le droit du monde communiste de refuser la présence de troupes belligérantes de l'Amérique du Nord, cherchant à répandre un type de régime économique et social; quelle est la différence entre cela et la position prise par les États-Unis, selon laquelle ils ne sauraient permettre l'établissement en Amérique latine d'un régime social communiste?

A ceux qui nous disent aujourd'hui qu'il faut, à un moment donné, s'opposer à l'expansion du communisme, je demande de songer quel succès on peut espérer remporter dans ce domaine. Il faut sûrement admettre qu'on ne peut détruire une idée par la violence. On peut détruire des hommes, des femmes et des enfants et leurs moyens de subsistance, mais on ne peut détruire une idée. La seule façon d'y arriver c'est de prouver qu'une autre idée est meilleure.

Je suis convaincu que si le monde occidental avait pu prouver au monde entier que la forme de société que nous avons aujourd'hui est toujours, dans toutes les circonstances, la plus désirable pour tous les êtres humains, alors l'idée communiste n'aurait pu s'implanter. L'idée communiste a grandi et continue de grandir dans toutes les régions où les conditions économiques empêchent des êtres humains de vivre décemment. Il faut admettre que certains exemples que nous offrons au reste du monde sur la façon dont notre société fonctionne ne sont pas de nature à amener d'autres peuples, qui n'ont pas nos traditions, à adopter nos idées.

Je vous signale seulement quelques lacunes importantes dans notre système d'entreprise privée. Même si nous vivons dans le deuxième plus riche pays du monde, des gens qui ne sont pas des communistes nous disent que 25 p. 100 de nos concitoyens vivent dans la pauvreté ou la misère. Croyez-vous que cela échappe à ceux qui vivent dans la moitié communiste du monde? Croyez-vous qu'il échappe à ces gens que nous semblons incapables de venir à bout de la délinquance qui détruit notre société?

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Croyez-vous que tous ces êtres considèrent notre société comme l'apogée des réalisations humaines, et notre mode de vie, comme le meilleur qui se puisse concevoir? Pourquoi en serait-il ainsi? Monsieur le président, j'invite encore une fois les députés à bien réfléchir avant d'appuyer certaines des politiques actuelles des États-Unis d'Amérique. Avant d'y souscrire, ils devraient songer aux doutes et aux appréhensions de certaines des personnalités les plus sérieuses de la scène publique américaine. Ce serait s'attribuer une sagesse bien supérieure que de prétendre en connaître plus que les autres sur ce qui est préférable pour le monde et pour les États-Unis, d'en savoir plus que ceux qui se sont inscrits en faux contre les politiques du gouvernement américain, ces dernières semaines et ces derniers mois, car les intéressés sont constamment en contact avec les réalités politiques en cause.

Quel membre de cette Chambre aurait l'audace de s'arroger le droit de se dire mieux renseigné que le sénateur Mansfield, que le sénateur Wayne Morse, que le sénateur Fulbright? Mieux renseigné que l'un des journalistes les mieux renseignés du monde, M. Walter Lipmann? Sont-ils communistes? Peut-être. J'imagine que même les membres du parti conservateur n'oseraient pas dire de ces hommes qu'ils sont communistes. Je leur dirai que le temps est venu pour des citoyens canadiens et des membres du Parlement canadien de faire preuve d'un peu d'humilité devant ces condamnations fulgurantes de la politique du gouvernement américain, que notre gouvernement appuie si naïvement et que le parti conservateur, lui, approuve avec ardeur et éloquence. Je dirai que c'est un exemple d'arrogance et d'ignorance qui ne fait guère honneur aux Canadiens.

M. Nesbitt: Le présent débat tire à sa fin, monsieur le président, et je n'ai pu m'empêcher de remarquer, depuis quelques instants, l'hypersensibilité des membres du Nouveau parti démocratique au sujet des allusions d'après lesquelles certains d'entre eux ont pu avoir une certaine sympathie pour la politique étrangère des communistes.

M. Lewis: Vous ne croyez pas ce que vous dites, n'est-ce pas?

M. Nesbitt: J'ai dit que certains députés semblent être très sensibles au fait que certaines accusations ont été portées, à savoir que certains députés de ce parti sympathisaient avec la politique étrangère des Soviets.

• (4.30 p.m.)

Toutefois, monsieur l'Orateur, s'il y en a qui se sont attiré ces commentaires, ce sont les membres du Nouveau parti démocratique, en particulier leur chef et le député d'York-Sud. En effet, par deux discours très éloquents, ils ont assez malicieusement, et sûrement sans trop d'innocence, essayé d'imputer des motifs et des sous-entendus au chef de l'opposition, au député de Winnipeg-Nord-Centre, à moi-même et à d'autres représentants, en laissant entendre que nous éprouvions de la sympathie envers M. Ian Smith et sa politique actuelle. Ces grossières badineries politiques ont peut-être du bon, et je ne leur reproche pas de s'y essayer, mais, ayant commencé, ils ont tort de se lamenter quand on leur rend la monnaie de leur pièce. Si vous vous livrez à une activité de ce genre, vous devez vous attendre à quelque chose en retour.

Pour en revenir au fait, les députés de tous les partis ont posé maintes questions au ministre des Affaires extérieures, au cours du débat. Je suppose qu'il y répondra avant l'adoption de ce poste. Sans quoi, il nous faudra, je le crains, poser toutes ces questions de nouveau. Le ministre a pris la parole deux fois pendant le débat. La dernière fois, il a fait un discours très éloquent, comme seul le ministre peut en faire, dans lequel il était censé répondre à certaines questions, notamment aux miennes.

Je me souviens, monsieur le président, d'une allocution que j'ai entendue à la Chambre il y a quelque douze ans. J'avais interrogé feu le très honorable James G. Gardiner au sujet du beurre et il m'avait fourni une réponse circonstanciée sur le fromage. C'est à peu près comme ça que le ministre a répondu à certaines de mes questions. Enflammé, il s'est déclaré contre le mal en général et contre les préjugés raciaux en particulier. Mais il n'a pas réussi à répondre à certaines des questions principales que j'avais posées.

J'espère, monsieur le président, que le ministre fournira d'autres précisions avant l'adoption de ce crédit. Si le débat s'est prolongé de la sorte, c'est qu'en plus du vif intérêt que les Canadiens portent aux affaires extérieures en dépit de certaines opinions personnelles, le ministre a négligé de prendre certains engagements vis-à-vis le comité, au cours du présent débat.

Comme divers députés de mon parti, y compris moi-même, l'avons signalé, nous trouvons à redire à la façon dont le gouvernement s'occupe du problème rhodésien. Nous pourrions remonter à un an et examiner le comportement du gouvernement à propos d'une autre très importante question en matière de politique étrangère canadienne, l'accord sur l'automobile conclu avec les États-Unis. C'était là un traité très important qui avait des répercussions sur de vastes secteurs de l'économie canadienne. Ce traité a été conclu par le gouvernement en vertu d'une autorité qui, je crois, était un peu plus certaine que l'autorité en vertu de laquelle les propositions rhodésiennes ont été présentées. Néanmoins, nous n'avons pas encore eu l'occasion de discuter l'accord sur l'automobile, à la Chambre, sauf durant la période des questions et très brièvement une autre fois.

Les choses ne se passèrent pas ainsi aux États-Unis. L'accord ne fut ratifié et mis en application qu'après avoir fait l'objet des délibérations et d'une étude du Congrès des États-Unis. On aurait fort bien pu éviter une foule de problèmes suscités dernièrement en rapport avec cet accord. Personne ne s'oppose à un accord de ce genre. Après tout, c'est ce parti-ci qui appuya l'idée au début. Toutefois, certaines de ses dispositions sont très peu judicieuses. Si on l'avait soumis aux délibérations du Parlement et s'il avait été déféré à un comité afin d'entendre les dépositions de témoins, on aurait peut-être pu éviter certaines des difficultés éprouvées aujourd'hui. Par exemple, je crois savoir qu'il a rendu inactives un certain nombre d'entreprises importantes dans la ville de Galt en Ontario. Mais non, le gouvernement est allé tout droit de l'avant sans consulter personne et sans consulter le Parlement en particulier.

Maintenant, nous avons l'affaire de la Rhodésie. Comme je l'ai signalé plus tôt, cette affaire a amené le Canada à donner une nouvelle orientation à sa politique étrangère et à prendre, à cet égard, des mesures qui constituent un précédent. La question était si importante qu'on aurait dû convoquer le Parlement et le saisir d'un Livre blanc sur les faits en cause. Bon nombre de députés, notamment certains néo-démocrates, acceptent les faits exposés à l'appui d'un aspect de la question. Quant à moi, j'ai toujours trouvé plus sage d'examiner les deux côtés de la médaille. Si le Parlement avait été convoqué, le ministre et les membres du cabinet auraient pu connaître l'opinion de tous les députés. Il n'est guère douteux que les députés auraient approuvé la plupart des initiatives du gou-

vernement. Il aurait bien pu en être ainsi, mais il n'en reste pas moins que le Parlement n'a pas été consulté. On ne nous a encore rien communiqué.

Monsieur le président, j'ai posé plusieurs questions précises au ministre. Quelles étaient, par exemple, les dernières propositions du gouvernement britannique à M. Ian Smith? Quelles propositions M. Ian Smith a-t-il présentées au gouvernement britannique? Est-ce bien vrai que le chef du parti nationaliste de Rhodésie, M. Joshua Nkomo, a déclaré que s'il venait à diriger le gouvernement rhodésien, toutes les propriétés des Européens seraient expropriées sans aucune indemnité? Est-il vrai également que le gouvernement britannique n'a manifesté aucune intention de prêter secours aux colons européens à ce sujet? Est-il vrai que M. Ian Smith a déclaré qu'aucun Africain n'aurait le droit de voter avant cinquante ou même cent ans? Voilà autant de questions qui exigent des réponses. On devrait nous montrer les deux côtés de la médaille, afin de nous permettre de juger convenablement de la situation.

La documentation ne peut être confidentielle, monsieur le président. On dispose certainement de ces renseignements. Si le gouvernement a pris une décision, il doit avoir les renseignements et je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait les communiquer à la Chambre. Aucune raison au monde ne pourrait empêcher qu'on nous les fournisse.

Voici une autre question qu'on a posée à maintes reprises. Même l'honorable député d'York-Sud, qui appuie entièrement le gouvernement sur cette question, a admis que les motifs du gouvernement étaient juridiquement peu solides, et certainement contestables. Les membres de notre parti prétendent que le gouvernement n'est pas dûment autorisé à imposer ces sanctions. Je dois dire que j'ai été également surpris des vues de l'honorable député d'York-Sud, membre très distingué du barreau, qui a prétendu que le gouvernement pouvait fort bien faire n'importe quoi, pourvu qu'il ait l'assentiment général, même si ses actes n'avaient pas été sanctionnés par l'autorité législative. L'observation me semble très étrange, mais cela est en dehors de la question, si l'on peut dire.

Il me semble que le gouvernement devrait, je l'ai déjà dit une couple de fois, présenter à la Chambre une résolution ou autre mesure législative appropriée, de façon qu'on ne mette pas en doute la légalité de ce qu'il fait.

[M. Nesbitt.]

Débattons la question. Que le gouvernement présente les faits et qu'on obtienne ensuite l'opinion générale de la Chambre.

Qu'adviendra-t-il si d'autres problèmes surgissent au sujet de la Rhodésie lorsque, comme cela peut fort bien arriver, la Chambre ne siège pas? Le gouvernement n'aurait pas plus d'autorité qu'en ce moment même. Supposons que certaines sanctions militaires s'imposent. Le gouvernement sera-t-il alors convoqué? Je l'espère. Il me semble pourtant qu'il serait de beaucoup plus simple et préférable qu'on sache ce qu'en pense la majorité des membres des divers groupes politiques à la Chambre, dès maintenant ou d'ici quelques semaines. Alors, advenant un cas d'urgence pendant l'intersession, le gouvernement n'aura pas à procéder de façon illégale ou de façon douteuse. J'espère que le gouvernement étudiera cette question, et d'ici peu.

J'aurais d'autres remarques à faire en réponse à certaines observations des députés du Nouveau parti démocratique, mais j'ai l'impression qu'il serait peu utile, en ce moment, de s'engager dans des discussions sur des points de vue contraires en matière de socialisme. Nous ne sommes pas ici pour cela; nous y sommes pour discuter et critiquer la politique du gouvernement.

• (4.40 p.m.)

Permettez-moi de dire que notre parti voit d'un œil très sévère la façon de traiter toute cette question de la Rhodésie. Je le répète, j'espère que le ministre convaincra ses collègues de présenter à la Chambre un projet de résolution visant à nous fournir des renseignements exacts sur ce qui s'est passé en Rhodésie, et à nous documenter plutôt qu'à nous laisser aux soins des nouvelles partiales des journaux. Nous voulons des faits et une franche expression d'opinion. On peut supposer que le gouvernement obtiendrait l'appui de la Chambre. Si les députés sont mis au courant, le gouvernement agira au besoin plus tard pendant une intersession et les députés seront au courant de toute mesure qu'il prendra alors.

L'hon. M. Churchill: Je veux simplement, monsieur le président, faire quelques brèves remarques pour appuyer le point de vue du député d'Oxford quant à la méthode à suivre pour examiner des problèmes de cet ordre. Au lieu de prendre l'exemple du Royaume-Uni, j'aimerais vous dire un peu ce qu'a fait la vingt-cinquième législature de l'Australie

le 16 novembre 1965. Le premier ministre, sir Robert Menzies, a fait sur la Rhodésie une déclaration qui a duré environ trente minutes. Il y a situé le problème posé à la Grande-Bretagne, aux membres du Commonwealth et à d'autres pays par la Rhodésie. On y trouve les cinq principes à la base des discussions entre le premier ministre Harold Wilson et M. Ian Smith, de Rhodésie. Il a commencé par dire:

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration à la Chambre. Quand je l'aurai terminée, je déposerai des documents pertinents sur la Rhodésie. Ces documents renferment un compte rendu textuel des communications qui se sont échangées entre M. Ian Smith et le premier ministre de Grande-Bretagne...A la fin de ma déclaration, qui ne sera pas très longue, je proposerai que la Chambre prenne note, non seulement du document, mais des documents que je vais déposer afin qu'en temps opportun tous puissent faire l'objet de discussions.

Au terme de sa déclaration, voici ce qu'il a dit, comme on le voit dans le compte rendu:

Je présente les documents suivants: Déclaration ministérielle sur la Rhodésie, le 16 novembre 1965.

C'est la déclaration qu'il venait de faire.

Documents sur la Rhodésie en date des 27 octobre 1964 et 11 novembre 1965—et motion portant que la Chambre en prend acte.

Et puis, la suite du débat a été renvoyée à une séance ultérieure par le chef de l'opposition. Monsieur l'Orateur, c'est peut-être la méthode que la Chambre devrait suivre pour des débats sur des problèmes comme celui de la Rhodésie. Nous avons demandé des renseignements afin que le débat se maintienne à un niveau convenable. Je crois que le niveau en a été très convenable. Nous avons demandé un Livre blanc qui aurait pu être produit. La méthode australienne me paraît logique. Je me reporte à la déclaration ministérielle, à la documentation, aux documents déposés à la Chambre et au fait que la suite du débat a été renvoyée au lendemain ou différée ensuite de deux ou trois jours. Ainsi, on pourrait débattre une question importante comme il convient. Tous les députés auraient accès aux mêmes renseignements. Il m'a toujours semblé un peu ridicule d'avoir à talonner un ministre de la Couronne pour obtenir des renseignements. Il est absurde de perdre ainsi un temps précieux. Parfois, évidemment, les ministres répugnent à nous fournir un renseignement et, après beaucoup d'insistance, il leur arrive de le donner.

Je suis d'accord avec le député d'Oxford, car il aurait mieux valu, en l'occurrence, fournir ce renseignement à la Chambre. Je propose donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'adopter cette ligne de conduite à l'avenir. La Chambre n'a pas consacré beaucoup de temps au débat actuel. J'ai jeté un rapide coup d'œil sur le hansard de jeudi, vendredi et lundi. Si l'on compte environ sept minutes pour chaque page de deux colonnes du hansard, on constate que la Rhodésie a retenu l'attention pendant environ trois heures. Sept députés seulement ont traité assez longuement de la Rhodésie. Le temps consacré à cette importante question n'a sûrement pas été trop long.

Je ne veux pas prolonger le débat. Sur la foi de la documentation que j'ai consultée relativement au problème rhodésien, je pourrais parler encore une heure. Je ne le ferai pas pour diverses raisons, mais la seule façon de se renseigner complètement, c'est de procéder comme je l'ai dit.

On a critiqué l'attitude adoptée par les députés conservateurs. A mon sens, cette attitude est extrêmement claire. Ceux d'entre nous qui ont pris la parole à la Chambre ont refusé leur appui au régime illégal de M. Ian Smith. Nous ne l'appuyons certes pas. Mais nous mettons en doute les méthodes employées pour forcer M. Ian Smith et ses partisans à revenir à l'ancien régime en Rhodésie et au sein du Commonwealth. Nous avons posé des questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quant aux répercussions des sanctions imposées par le gouvernement et lui avons demandé ce qui arriverait si ces sanctions n'atteignaient pas leur but. Le gouvernement doit envisager l'avenir avant d'élaborer sa politique à cet égard.

Nous avons contesté la légalité des décisions prises par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sans l'approbation du Parlement. Il s'agit, bien entendu, d'une technicalité que l'on devrait passer sous silence, de l'avis de certains. Cependant, elle est essentielle au fonctionnement de cette institution. Il importe que les décisions du gouvernement reçoivent d'abord l'approbation de cette institution et ne soient pas prises par la méthode des décrets du conseil. Je ne reviendrai pas sur ce point car je l'ai traité l'autre jour. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme je l'ai, à vrai dire, exhorté à le faire, nous donnera des réponses nettes et précises aux questions que nous lui avons posées.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, à moins que d'autres députés veuillent prendre la parole...

M. Macquarrie: Monsieur le président, je participe au débat pour deux raisons. L'une est le discours intéressant de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway dont la présence en Chambre nous est agréable parce qu'elle est fille d'un très grand Canadien. Elle était l'épouse d'un très grand Canadien d'une qualité particulière puisqu'il était originaire de l'Île du Prince-Édouard. Il est peu probable que je sois d'accord avec tout ce qu'elle dit, mais j'admire sa sincérité et son dévouement évident à la cause qu'elle défend. Mon autre raison de participer au débat provient de ce que j'espère être une méprise de ma part sur le sens des répliques qu'on a données hier et aujourd'hui au sujet de l'initiative actuelle du Saint Père, le Pape Paul VI.

Si j'ai bien compris les propos et les sous-entendus, je suis profondément étonné que des ministériels puissent croire que le Canada soit neutre aux yeux du monde. Nous ne sommes pas une nation non alignée. Nous sommes non-belligérants, Dieu merci. Mais le Canada a depuis longtemps fait son choix entre les deux camps qui depuis longtemps se divisent le monde.

• (4.50 p.m.)

Que nous aimions ce statut permanent ou non, c'est ainsi que les choses se présentent d'une façon générale. Pour d'excellentes raisons et, à vrai dire, par suite de facteurs échappant complètement à notre empire, nous nous sommes trouvés à défendre la cause du meneur du bloc pseudo occidental, les États-Unis. J'ignore si d'ici une minute ou deux je réunirai les conditions d'appartenance à la catégorie proposée par l'un des membres du Nouveau parti démocratique en étant vigoureux, vociférant, arrogant et ignorant. Mais je tiens à dire que, personnellement, je ne trouve aucune satisfaction à dénigrer les États-Unis à cause de leurs initiatives devant des problèmes complexes comme ceux qui les assaillent au Vietnam. Par ailleurs, je doute fort que ce dénigrement avantage beaucoup le Canada. Les États-Unis sont l'une des grandes démocraties fonctionnelles du monde. Chaque position prise dans ce pays entraîne un examen public minutieux et donne lieu à des discussions ouvertes et à des divergences d'opinion. De même, les alliés qui suivent constamment les États-Unis se réservent le droit de discuter en public les décisions qu'ils s'efforcent d'appliquer et les objectifs qu'ils poursuivent.

De l'autre côté, une telle situation n'existe pas. Qui a entendu parler de manifestations de la Voix des femmes sur la Place rouge? Qui a entendu parler de jeunes gens qui ont déchiré leur avis de service militaire à Pékin?

Mais le problème qui se pose toujours à ceux qui élaborent la politique des États-Unis, c'est qu'ils doivent travailler dans une atmosphère de discussion publique et de désaccord.

Il est évident à la plupart des Canadiens que la sécurité du Canada, de nos institutions et, au risque de dire des choses dépassées, peut-être même banales, de notre mode de vie, dépend du succès continu des États-Unis. Nous avons vu à maintes occasions, au cours de notre propre vie, des conflits entre les grandes puissances atteindre un point culminant. Ceux-ci n'ont pas été réglés par des déclarations d'intention ou par de simples expressions de bons sentiments. Ils ont été réglés par quelqu'un qui avait le courage et la détermination nécessaires pour courir un risque grave.

Quelle serait la situation en Europe aujourd'hui si la doctrine Truman n'avait pas été énoncée et mise en vigueur en Grèce et en Turquie quand les communistes y ont déclenché la guerre civile? Quelle aurait été la situation à l'époque du ravitaillement aérien de Berlin si le monde occidental, avec les États-Unis qui assumaient le fardeau le plus lourd, n'avait pas déclaré et répété son intention de ne pas tenir compte du blocus en ayant recours au ravitaillement aérien, même s'il fallait le maintenir pendant 10, 20 ou 50 ans? Que serait-il arrivée en Corée? Là encore on a réaffirmé un esprit de détermination.

Il est facile de signaler les erreurs stratégiques et tactiques des États-Unis. C'est vrai qu'il y a eu des erreurs. Mais il ne faut pas oublier que ce sont les chefs et les habitants des États-Unis qui assument constamment le fardeau. Combien de ceux qui les critiquent sont au courant du fardeau fiscal imposé à la population des États-Unis?

A mon sens, une des grandes craintes du monde occidental, c'est de voir un jour les États-Unis revenir aux sentiments qu'ils avaient il y a une génération, c'est-à-dire à l'envie d'accepter l'injonction de rentrer chez eux: *Yanks, go home* qui leur vient de toutes parts. J'aimerais savoir ce qui se produirait s'ils retournaient chez eux—si les Américains se demandaient: devrons-nous toujours porter un aussi lourd fardeau pour une si grande partie du monde? Je ne me réjouis de rien qui pourrait, délibérément ou autrement, affaiblir la résolution du peuple américain de résister avec fermeté et vigueur. (*Applaudissements*)

J'ai déjà eu l'occasion—pareille occasion ne se représentera peut-être jamais plus—d'assister de près, sans y être moi-même impliqué, au déroulement d'une des grandes crises de notre temps. J'ai vu à l'œuvre M. Stevenson et M. Zorin dans leur grande confrontation lors de la crise de Cuba. On m'avait

mis au courant de la teneur de certaines lettres échangées entre les chefs de l'État russe et de l'État américain. La deuxième de ces lettres était un document des plus révélateurs; elle n'a été rendue publique que récemment. Nous nous trouvions au bord de l'abîme. Nous nous rendions compte à New York que cinq minutes plus tard la mort et la destruction s'abattraient peut-être sur nous et ce, sans provocation aucune de la part des États-Unis ou de leurs dirigeants militaires.

Nous avons vu alors la résolution et la force personnelle du chef des États-Unis. L'opposition de la force à la force a amené une solution. Ce n'était pas une solution 100 p. 100 heureuse, mais elle marque peut-être le début de relations réalistes, entre l'Union soviétique et les États-Unis, qui favoriseront des relations plus pacifiques entre eux à l'avenir.

Les efforts pacifiques ne sont l'apanage de personne dans cette Chambre; on n'y trouve pas une hiérarchie de pacificateurs. Nous savons tous quelle souffrance existe au Vietnam; elle devrait tous nous toucher. Mais nous savons tous également que, dans cette crise, la force des États-Unis est notre meilleure défense contre la destruction de notre mode de vie. Voilà, d'après moi, le pivot de toute notre discussion sur les affaires étrangères.

M. Bigg: Monsieur le président, je ne voudrais pas que le crédit soit adopté ou le sujet mis de côté avant d'avoir tiré au clair une question soulevée pendant le débat. On a accusé constamment mon parti d'être pro-américain. Je suppose que les auteurs de cette invective auraient ajouté «pro-impérialiste américain», parce que c'est le slogan. J'aimerais rétablir les faits, du moins en ce qui me concerne. Je crois en l'avenir du Vietnam et de la démocratie. J'estime que les États-Unis ont adopté assez longtemps une politique isolationiste. Il leur a fallu bien du temps à se décider d'assumer le rôle de gardien de l'ordre dans le monde. Ils sont les seuls sur lesquels on puisse compter à l'heure actuelle, les seuls, assurément, qui respectent, comme moi, la liberté.

• (5.00 p.m.)

Je ne veux pas dire qu'il faudrait suivre aveuglément la politique des États-Unis—loin de là. Je souhaite que notre ministère des Affaires extérieures use de discernement, pourvu que notre critique soit positive, car il me déplaît grandement qu'on m'appelle suiveur des États-Unis. Notre devoir est manifestement de dire à haute voix ce qu'il faut faire, à notre avis, au Vietnam et en Rhodésie.

Je sais que certains renseignements dont dispose le ministère sont confidentiels. Je sais que les représentants du ministère en savent plus que moi sur la situation, du moins je l'espère, car la moitié des renseignements que je possède ne peuvent venir que d'eux. S'ils ne me disent pas tout, je ne puis alors savoir tout ce qu'ils savent, mais j'imagine que, munis de leurs connaissances, ils seront toujours écoutés du grand frère, en l'occurrence les États-Unis, et lui parleront franchement et fermement.

J'espère qu'ils exposeront aux États-Unis les vues des petits pays, comme le premier ministre, dans le temps, avait fait part aux Nations Unies des vues des Canadiens et du simple député qu'était alors le très honorable chef de l'opposition pour proposer de créer une force du maintien de la paix, qui lui a valu, à lui, des louanges, et au Canada, une part de sa gloire.

Les Canadiens ont toujours joué leur rôle dans les affaires internationales, et si nous ne pouvons jouer celui de policier à l'échelon mondial, c'est que nous ne sommes pas assez puissants. J'en ai par-dessus la tête d'être traité de mouton, simplement parce que nous avons des principes, que nous tenons à notre liberté et que nous ne sommes pas aplatis devant les djaggernats communistes pour accepter les ordres de Moscou. Je ne pense pas que les membres du NPD sont communistes, mais ils colportent leurs idées avec une régularité monotone. C'est peut-être qu'ils sont ignorants; ce serait dommage et ils auraient ma sympathie; mais qu'on ne vienne plus nous dire que nous faisons fi des gens du peuple quand nous souscrivons aux tentatives des États-Unis pour le maintien de la paix dans le monde.

Avons-nous manifesté notre solidarité lorsqu'il s'est agi de soulager la faim des masses en Chine? Il n'y avait pas d'unanimité au sein de ce parti alors, et je trouve étonnant qu'ils changent quotidiennement d'idées sur le plan des affaires internationales. Ils n'acceptent pas la doctrine de Monroe que suivent les États-Unis, relativement à Cuba, et ils soutiennent que nous devrions embrasser la doctrine communiste de non-ingérence en Asie.

Si nous le faisions, nous n'interviendrions jamais à Cuba où la liberté du peuple est en jeu, ni au Vietnam où la liberté est aussi compromise. J'estime que les communistes ont le droit d'intervenir autant que nous, mais décidons donc une fois pour toutes dans quel camp nous nous rangeons. On ne doit pas entraver l'action des forces de l'ordre qui cherchent à rétablir la paix. Si elles ne sont pas efficaces, il faut les remplacer.

Si nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont les États-Unis maintiennent l'ordre dans le Sud-Est asiatique, sommes-nous prêts à sacrifier nous-mêmes notre argent, nos vies et notre réputation? Certains d'entre nous le sont, je pense. Je suis peut-être le seul à penser ainsi mais j'ai déjà dit, et je le répète, que s'il faut enrayer l'avance communiste, je suis prêt à me joindre aux forces des États-Unis comme simple soldat et à aller me battre de nouveau pour les choses auxquelles je crois. Cela ne fait pas de moi un impérialiste américain, mais plutôt un citoyen canadien libre, prêt à lutter pour les choses auxquelles il croit et prêt à en payer le prix.

Est-ce l'intervention américaine à Cuba qui a provoqué toutes les difficultés? Quand j'ai entendu parler de Castro pour la première fois, et j'adresse mes observations à l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, je croyais qu'il s'agissait d'une sorte de Robin des bois cubain, vivant dans les montagnes et combattant pour les pauvres. Mais lorsque ces hommes ont entrepris d'abattre des gens dans les rues, sans procès, j'ai commencé à croire qu'il recevait ses directives de la faucille et du marteau parce que c'est la façon dont on faisait les choses en Russie en 1917 et c'est la façon d'agir dans tous les pays dont les communistes s'emparent. Je ne crois pas, je le répète, que les NPD soient communistes, mais je suis bien fatigué de les entendre ressasser leurs clichés communistes. S'ils souhaitent sincèrement aider les humbles, je leur propose de se ranger, de temps à autre, aux côtés de l'agent de police et d'aider à rétablir l'ordre public.

Si les troupes américaines commettaient des atrocités, je serais le premier à les condamner, mais je suis également disposé à condamner les atrocités commises par les troupes communistes, comme l'empalement de soldats et de civils américains. Je n'entrerai point dans les détails. Le mot «atrocité» fait frissonner tout le monde. Chaque fois que les forces communistes avancent, nous sommes censés retraiter et céder du terrain. Pourquoi? Est-ce parce que nous ne croyons plus à la démocratie ici au Canada? Je pense que nous y croyons encore. Je pense que tous les partis à la Chambre y croient, mais je vous avertis. Ne vous laissez pas attirer par cette propagande communiste; donnez plutôt votre appui aux gardiens de l'ordre.

Les forces de l'ONU ont réussi à maintenir la paix dans un certain nombre de régions du monde, notamment dans l'enclave de Gaza et à Chypre. Les forces de maintien de la paix sont une réussite. J'aimerais qu'elles se multiplient au point de pouvoir maintenir la loi et l'ordre partout. Alors, les Américains pourraient rentrer chez eux et se contenter de fournir leur juste part de troupes aux Nations Unies pour le maintien de la paix.

Jusqu'à ce moment-là, nous devons appuyer notre grand voisin du Sud. Nous devons aider autant que possible les efforts faits pour amener les pays du monde à négocier. Nous devons être prêts à payer notre juste part pour assurer les forces de police nécessaires afin que partout les gens puissent exprimer les opinions auxquelles ils croient.

M. le président suppléant: Le crédit nº 1 est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Pas avant que nous n'entendions parler le ministre. A-t-il l'intention de répondre? Tout l'après-midi nous avons attendu qu'il prenne la parole.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami m'a demandé de répondre à deux questions précises. Je pensais avoir traité de toutes ces questions dans ma déclaration d'hier soir au sujet de la Rhodésie, à l'exception des documents dont a parlé M. Menzies en d'autres lieux, comme l'a observé mon honorable ami.

La correspondance échangée par le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et le régime de M. Smith n'engage évidemment que ces deux gouvernements. Tous ces documents ont été versés au hansard de la Grande-Bretagne et s'obtiennent facilement. J'ai déjà donné instruction de s'assurer s'il serait possible d'obtenir des exemplaires de certains des documents particuliers, surtout du Livre blanc, et je veillerai à ce que mon honorable ami et d'autres députés les reçoivent et à ce qu'ils soient disponibles lorsque le comité des affaires extérieures siégera.

Le problème, c'est que le gouvernement britannique avait déclaré au régime de M. Smith qu'il s'opposerait à une déclaration unilatérale d'indépendance. On avait menacé le gouvernement britannique de cette déclaration parce qu'il insistait pour que l'abolition de la discrimination en Rhodésie se fasse plus rapidement. La Rhodésie était d'avis que cette question n'intéressait pas le gouvernement britannique et que, si celui-ci insistait sur l'abolition de la discrimination ou sur un programme visant à l'abolir graduellement, M. Smith provoquerait alors une déclaration unilatérale d'indépendance et c'est cette déclaration unilatérale, cet acte illégal, cet acte de trahison qui est en cause et non les pourparlers entre le gouvernement britanniques et le régime de M. Smith.

• (5.10 p.m.)

Il est significatif à cet égard que nous nous sommes unis au gouvernement britannique pour nous opposer à la déclaration illégale,

car nous croyons que la Rhodésie ne devrait pas devenir indépendante, aux termes de la constitution de 1961, sans modifications importantes. C'était le point en litige. En théorie, cette constitution pouvait éventuellement amener le gouvernement par la majorité. Or, M. Smith a déclaré que cela n'arriverait pas de son vivant. Parce qu'il a refusé d'admettre qu'il était désirable d'accorder plus de place à la majorité des habitants du pays, soit 3 millions de Noirs comparativement à 400,000 Blancs, M. Smith a dû affronter la résistance unanime du Commonwealth quand il a fait cette déclaration unilatérale d'indépendance.

Comme je le disais l'autre soir, cette résistance n'a pas causé de surprise. En effet, longtemps avant qu'il en soit question officiellement à la conférence des premiers ministres, le gouvernement rhodésien avait été informé de ce qu'il arriverait advenant une telle déclaration d'indépendance. Personne ne pouvait dire que nous allions nous opposer à cette déclaration unilatérale d'indépendance seulement à cause du différend particulier entre les gouvernements britannique et rhodésien. Mais nous nous opposions à une déclaration unilatérale d'indépendance qui était illégale et aurait un grave retentissement sur l'unité du Commonwealth.

Dans leurs exposés, mes honorables amis ont reproché au gouvernement d'avoir procédé d'une façon contraire aux traditions de notre Parlement. Selon eux, nous aurions dû commencer par saisir la Chambre des communes de l'affaire. J'ai traité de la question. Peut-être n'ai-je pas convaincu mes honorables amis, mais j'en ai parlé.

J'ai dit que notre appui au gouvernement britannique—nous étions les premiers—nous a semblé nécessaire, comme à d'autres, et nous n'aurions pas eu le temps de convoquer le Parlement. La ligne de conduite que nous avons suivie n'est pas unique. Le Parlement australien était en session, mais le nôtre ne l'était pas.

L'hon. M. Churchill: Puis-je interrompre le ministre? Comme second choix, le gouvernement n'aurait-il pas pu, une fois réunie la législature, demander au Parlement, d'une manière appropriée, la ratification des mesures qu'il avait prises pendant les vacances?

L'hon. M. Martin: Nous ne sommes pas d'accord, mon honorable ami et moi, sur la nécessité d'une telle ratification. Nous avons agi selon trois articles de la loi sur les licences d'exportation et d'importation dont une disposition autorise l'exécutif à agir conformément aux arrangements internationaux. Dans ses remarques d'hier soir, mon honorable ami a été assez généreux pour faire observer que nous avions suivi les méthodes prescrites par la loi et qui lui sont familières puisqu'il a déjà été ministre du Commerce.

Nous avons eu recours à un embargo complet et total, estimant que c'était la seule mesure souhaitable et indiquée si l'on voulait éviter une situation dangereuse dans les relations au sein du Commonwealth.

Mon honorable ami me demande que faire si les sanctions économiques échouent. Je dirai d'abord que, d'après un certain nombre de gouvernements, dont celui de la Grande-Bretagne, les sanctions vont réussir. Je ne dirai pas que c'est absolument certain car, dans ces questions, aucun jugement ne peut être sûr et définitif; néanmoins, nous escomptons une réussite. Non pas que les sanctions, si elles avaient été appliquées seulement par le Canada, pourraient y parvenir. Nous ne participons pas aux sanctions sur le pétrole, même si nous avons déclaré l'embargo, tout simplement parce que le Canada n'exporte pas de pétrole à la Rhodésie. Mais les mesures que nous avons prises conjointement avec les gouvernements de Grande-Bretagne, des États-Unis et des pays scandinaves, et les mesures partielles d'autres pays comme la France auront le résultat que nous en espérons.

Mon ami a demandé pourquoi nous avions rappelé notre délégué commercial. Eh bien, nous avons pris cette mesure préliminaire pour bien montrer notre mécontentement et notre inquiétude devant l'action de ce gouvernement illégal. Nous n'avons pas été les seuls à le faire. Les Britanniques ont agi ainsi, même si le gouverneur, l'autorité réelle en Rhodésie, continue d'y incarner le pouvoir légal. D'autres pays ont rappelé leurs représentants. Nous y avons maintenu notre délégué commercial adjoint quelques semaines après le départ du délégué. Notre ligne de conduite est la bonne, j'en suis persuadé. Je puis dire à mon honorable ami qu'elle ne nous a en rien empêché de bien juger la suite des événements.

L'hon. M. Churchill: Comment?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami devra me croire sur parole.

L'hon. M. Churchill: Je crois que votre déclaration est absurde.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami est libre de le penser, mais je peux lui assurer que nous savons ce qui se passe en Rhodésie.

Mon honorable ami dit: si nous retirons notre agent commercial en Rhodésie, pourquoi ne retirerions-nous pas notre contingent de la commission internationale au Vietnam? Je ne crois pas qu'on puisse comparer les deux situations, mais comme il a parlé des commissions, je voudrais lui signaler, en passant, que le gouvernement n'a pas l'intention de retirer le personnel canadien de la commission internationale au Vietnam. Je l'ai déjà dit, mais mon honorable ami m'a demandé de parler des questions qu'il a posées hier et c'est ce que je fais.

Nous ne nous proposons pas de rappeler nos membres de la commission en Indochine, car ils continuent à servir à une fin. La commission au Vietnam, de l'aveu général, à cause des contraintes imposées par le Vietnam du Nord en particulier, et de la nature du conflit en Indochine, ne jouit pas de la liberté de mouvement nécessaire. C'est pourquoi elle n'a pu remplir le rôle qui lui était dévolu, mais elle continue à servir une fin importante et, je le répète à mon honorable ami, une fin qui sera éventuellement très importante. Si nous nous retirions de cette commission, nous irions à l'encontre des désirs de nombreux pays.

Monsieur le président, je ne connais aucun pays, y compris la Chine, qui désire renvoyer les Commissions et rien ne justifie...

Le très hon. M. Diefenbaker: Y compris la Chine?

L'hon. M. Martin: Y compris la Chine.

Le très hon. M. Diefenbaker: S'agit-il de la Chine continentale?

L'hon. M. Martin: Oui, de la Chine continentale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comment pouvez-vous avoir des communications avec la Chine continentale?

L'hon. M. Martin: Comme mon honorable ami le sait, la Chine était une des puissances de Genève. Je déclare que nous n'avions reçu ni demande, ni encouragement de la Chine, de l'Union soviétique ou de personne, touchant un tel retrait.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question?

[L'hon. M. Martin.]

• (5.20 p.m.)

L'hon. M. Martin: Le député me permettra peut-être de terminer d'abord mon observation. D'autre part, un retrait ne devrait avoir lieu—si c'était souhaitable, ce que je ne crois pas—qu'à la suite d'un accord intervenu entre les membres de la Commission. Nous donnerions lieu à des critiques assurément si nous nous retirions de ces commissions malgré l'opposition de l'Inde et de la Pologne. Je comprends très bien les critiques qui seraient portées contre le Canada en l'occurrence, d'autant plus que le Canada a tellement contribué aux efforts internationaux en vue de maintenir la paix.

Ainsi, la Commission au Laos est active et joue un rôle très important. En outre, comme mon honorable ami le sait, le prince Sihanouk a invité la Commission au Cambodge à assumer certaines responsabilités nouvelles. Nous croyons sincèrement que si la Commission cessait ses travaux dans n'importe lequel de ces trois pays, nous rendrions bien difficiles les opérations des Commissions dans les deux autres. Pour ces raisons et pour d'autres encore, le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de cesser de participer aux travaux de ces commissions.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Martin: Oui.

L'hon. M. Churchill: Le ministre a longuement parlé des commissions en Indochine mais sans répondre à l'idée que j'avais émise concernant l'envoi d'un délégué commercial en Rhodésie. J'ai dit que le ministre voulait garder des commissions en Indochine, au Vietnam, etc., pour avoir une fenêtre sur le monde dans ces pays et un certain contact avec le camp opposé. Je lui ai demandé pourquoi il ne maintenait pas quelqu'un en Rhodésie du Sud pour obtenir des renseignements de première main relativement à la situation qui règne dans ce pays-là? Or, le ministre n'a pas répondu à cette question.

L'hon. M. Martin: Je ne crois pas avoir convaincu mon ami, monsieur le président, mais j'ai exposé les motifs de notre attitude. Je ne pense pas que les deux situations soient parallèles. Je rappelle seulement à mon honorable ami qu'une des premières choses qu'a faites le gouvernement britannique en appliquant son programme d'action en Rhodésie a été de déclarer qu'il n'aurait aucun rapport avec le régime rebelle. Il rappelait son haut-commissaire à Salisbury et le haut-commissaire rhodésien à Londres était prié de quitter le pays.

Le député de Queens (M. Macquarrie) a dit tantôt qu'il espérait qu'en répondant aujourd'hui à une question du très honorable représentant, le premier ministre ne laissait pas croire à la neutralité du Canada. Évidemment, le Canada n'est pas un pays neutre. Le Canada fait partie de l'OTAN, organisme, dirais-je en réponse au député de Skeena, que nous croyons toujours nécessaire pour notre sécurité. Nous avons l'intention de continuer à faire partie de l'OTAN pour des raisons non moins importantes que celles qui en ont motivé l'établissement. Ainsi, nous ne sommes pas un pays neutre.

Il n'était pas question de cela dans la réponse du premier ministre. On a demandé si le Canada avait appuyé d'une façon ou d'une autre la proposition de Sa Sainteté le pape Paul VI aux Nations Unies. Le premier ministre a répondu que j'avais fait connaître, hier, le point de vue du gouvernement canadien, savoir que cet appel méritait un appui et que le Canada l'appuierait dans toute la mesure possible. L'appel adressé aux puissances neutres les exhortait à instituer un conseil d'arbitrage pour faciliter le dénouement du conflit vietnamien. Même le gouvernement des États-Unis a incorporé dans la résolution, présentée au Conseil de sécurité par M. Goldberg, son acceptation de la proposition du Saint-Père.

Cet appel n'a pas été fait seulement par le pape, dont le discours mémorable prononcé aux Nations Unies le 6 octobre énonçait de très importants principes directeurs sur les problèmes du monde; le Secrétaire général lui-même est entré en pourparlers à ce sujet avec le Canada et d'autres pays. Je ne veux pas en dire davantage pour le moment, mais je tiens à ce que la Chambre sache que nous continuons de faire tout notre possible, de concert avec le gouvernement des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays, pour que des efforts soient faits en vue de susciter des négociations en vue de la solution de cette situation épineuse.

On a posé bien d'autres questions au cours de ce débat et il serait impossible de répondre à toutes. Lorsque le comité des affaires extérieures se réunira, nous pourrons les examiner. En outre, lorsque la Chambre sera saisie des crédits de la prochaine année financière, nous aurons l'occasion d'examiner en détail certaines des questions déjà soulevées.

La Chambre a discuté ces derniers jours de questions de grande importance non seulement pour notre pays et non seulement pour les Nations Unies, mais aussi pour la paix dans le monde. Je sais que la solution de ces problèmes ne dépend pas de nous; il appartient néanmoins à tous les pays de faire leur possible pour réduire au minimum les sources de troubles et les troubles eux-mêmes.

Je siège à la Chambre depuis nombre d'années, monsieur le président, et il y a longtemps que j'ai été aussi ému qu'hier soir quand j'écoutais l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway. Je revois son père qui occupait un fauteuil près de l'endroit où se trouve actuellement l'honorable député de Burnaby-Coquitlam et j'entends encore ses vigoureux et persistants appels à la paix, cause qu'il avait épousée alors qu'il était un distingué membre de cette Chambre.

Je tiens à assurer à l'honorable représentante que le gouvernement du Canada voit dans les Nations Unies l'une des pierres angulaires de sa politique étrangère. Ce n'est pas de notre faute si la sécurité collective n'a pu être assurée entièrement ces dernières années par l'intermédiaire des Nations Unies. L'honorable représentante sait que nous avons participé à toutes les opérations pacifiques des Nations Unies. Nous continuerons de le faire car c'est là une façon d'en arriver à l'établissement d'une force de paix des Nations Unies.

• (5.30 p.m.)

Toutefois, l'honorable représentante devrait songer que le Canada a fait des efforts en dépit de grands obstacles. A cet égard une conférence a été tenue à Ottawa en vue d'encourager les initiatives des pays ayant participé aux opérations de paix. Nous avons maintes fois demandé aux pays membres des Nations Unies d'assumer la responsabilité collective du fardeau financier qui retombe sur l'ONU par suite de ces opérations de paix. Nous n'avons pu obtenir un appui assez considérable d'un nombre suffisant de pays pour rendre la chose possible, mais l'honorable représentante peut être certaine d'une chose: de même que nous avons pris l'initiative pour établir une force de paix à Chypre, avec l'appui du Parlement, nous n'hésiterons pas à prendre une initiative semblable quand la chose sera possible, de concert avec les pays membres des Nations Unies.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est d'autres points que le ministre n'a pas abordés et j'aimerais qu'il les commente. Tout d'abord, j'aimerais connaître son opinion sur la con-

vocation proposée d'une conférence officieuse de représentants des divers pays de la communauté atlantique en vue d'examiner la question dont, je le répète, le Congrès américain est saisi présentement.

J'estime que la dernière partie de son exposé appelle aussi certaines précisions. Il a signalé avec fierté la contribution du Canada aux forces du maintien de la paix à Chypre, que tous les députés à la Chambre, soit dit en passant, ont approuvée sans délai. Aujourd'hui, quelle est la situation là-bas? Les choses semblent mal tourner à Chypre depuis quelques jours. Présentement, le Canada y maintient des troupes à ses frais, tandis que d'autres pays membres des Nations Unies ne versent pas leur quote-part. Pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi notre pays, plus qu'un autre, doit-il affecter de fortes sommes au maintien d'une force canadienne là-bas? Que pense le ministre de la crise qui reprend, semble-t-il, entre la Turquie et la Grèce?

Hier encore, le ministre des Affaires étrangères de Turquie, M. Ihsan Sabri Caglayangil, a dit que la guerre est possible entre la Turquie et la Grèce et que la Turquie a pris toutes ses précautions. C'est une question très sérieuse. Il a dit au Sénat, durant la discussion du budget de son ministère, que la situation était tendue par suite d'un communiqué rendu public à Athènes par le président Makarios de Chypre et le gouvernement grec. Le communiqué en question disait que la seule solution au problème de Chypre était l'*Enosis*, la réunion de l'île à la Grèce.

Le ministre des Affaires étrangères de la Turquie a déclaré:

> La question de Chypre semble conduire la Turquie à la guerre quand elle ne le veut pas et malgré son désir de paix.

Au même moment, le gouvernement de Turquie a envoyé au gouvernement de Grèce une note énergique. Le ministre nous dirait-il maintenant comment il envisage ce qui se passe là-bas et quelle est la position des troupes canadiennes à la lumière de cette déclaration au sujet de la possibilité d'une guerre? Combien de soldats canadiens sont encore à Chypre? Les Canadiens voudront le savoir si la guerre est aussi menaçante que semble l'indiquer la déclaration du ministre des Affaires étrangères de Turquie. Quelle possibilité y a-t-il qu'une situation aussi dangereuse se produise?

L'hon. M. Martin: L'effectif canadien au sein de la force des Nations Unies à Chypre est de 997. Avec la Grande-Bretagne, le Canada est le seul pays qui paie en entier le coût du maintien de ses troupes. Les autres pays participants reçoivent pour leurs troupes un appui financier tiré du fonds bénévole des Nations Unies. Nous sommes dans cette position, non parce que nous pensons que c'est le bon moyen de financer l'opération, mais à cause de l'attitude adoptée par de nombreux pays aux Nations Unies. C'était l'unique façon de créer et de continuer cette mission de paix. Nous avons tout lieu de penser que ce Parlement a adopté une bonne ligne de conduite en secondant la création de la force.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: On l'a maintenue trop longtemps.

L'hon. M. Martin: Mon très honorable ami dit qu'elle a été maintenue trop longtemps. J'estime que, faute de solution, elle n'a pas duré trop longtemps. C'est là ce que je pense. Sans doute, il est regrettable qu'on ait dû garder cette force de paix aussi longtemps. Toutefois, j'aimerais mieux voir le Trésor canadien débourser des fonds pour le maintien de la paix que d'assister à une éruption de violence qui pourrait causer un immense désastre dans le monde.

Le gouvernement de Turquie s'est vivement élevé contre la déclaration faite l'autre jour au nom des gouvernements de Grèce et de Chypre—je ne dis pas qu'il y a eu une déclaration officielle, mais j'ai vu un rapport et j'ai des raisons pour m'exprimer ainsi—selon laquelle les deux gouvernements seraient convenus que la solution du problème était l'*Enosis*. J'espère seulement que la réserve manifestée par la Grèce et la Turquie dans des situations analogues s'appliquera encore cette fois. A Chypre, la situation est demeurée relativement calme depuis presque douze mois.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA SANCTION ROYALE

Le lieutenant-colonel A. Fortier, huissier adjoint de la verge noire, apporte le message suivant:

> Monsieur l'Orateur, le Député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

• (5.40 p.m.)

Et de retour.

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le Député du Gouverneur général,

de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

• (5.50 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge): Les ressources hydrauliques—Interpellation sur le programme contre la pollution; le député de Lotbinière (M. Choquette): La peine capitale—Interpellation sur la possibilité d'un débat prochain; le député d'York-Humber (M. Cowan): Travaux publics —Demande de construction d'un mur de soutènement.

La Chambre passe à l'étude de la mesure d'initiative parlementaire inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt privé et les bills d'intérêt public.

BILLS PRIVÉS

LA «BANK OF WESTERN CANADA»

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est) propose la 2e lecture du Bill n° C-111, loi constituant en corporation la *Bank of Western Canada.*

—Monsieur l'Orateur, le Bill n° C-111 est identique à celui qui a été présenté à cette Chambre l'an dernier et qui a subi la deuxième lecture mais non la dernière, en raison de la dissolution de la législature.

Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, déposé en Chambre l'an dernier, recommande l'établissement d'un régime bancaire plus ouvert et plus concurrentiel au Canada. Les membres fondateurs de la *Bank of Western Canada* sont d'avis que la création d'une nouvelle banque dans l'Ouest canadien, avec siège social à Winnipeg (Manitoba), résoudra certains des problèmes dont il est question dans le Rapport de la Commission royale, surtout ceux qui résultent des dangers d'une concentration indue du système bancaire et financier du Canada.

J'aimerais donner quelques raisons fondamentales à l'appui de la constitution en corporation de cette banque. D'abord, vu le développement du Canada en général et de l'Ouest en particulier, notre pays a besoin d'un plus grand nombre d'institutions bancaires pour servir notre économie. En 1954, le Canada comptait dix banques à charte. Aujourd'hui, il n'en compte que huit. Et pourtant le produit national brut du pays a doublé au cours de ces dix années. L'Ouest canadien devrait avoir une banque dont le siège social, la direction soient situés dans l'Ouest. Ainsi seulement les besoins financiers de ce secteur du pays pourront être étudiés et compris comme ils le méritent.

L'économie du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique est suffisamment variée et étendue pour étayer une banque canadienne de l'Ouest sans qu'on ait à recourir aux marchés de capitaux de Toronto, de Montréal ou de New York. Les besoins de capitaux dans les provinces de l'Ouest sont assez considérables pour que les gens de l'Ouest aient raison de demander au Parlement d'autoriser une banque constituée en corporation et destinée tout particulièrement à répondre à leurs besoins.

Le mot d'ordre de la *Bank of Western Canada* sera de donner un service économique et efficace par l'intermédiaire de succursales modestes qui concentreront leur attention sur les petits et les moyens épargnants. Il ne sera pas nécessaire de faire les frais des sièges sociaux dans l'Est. La banque ne mènera pas grand train comme certains de ses concurrents de l'Est.

L'ancien ministre des Finances avait dit à la Chambre des communes l'an dernier que le gouvernement ne s'opposait pas à un accroissement de la concurrence dans le domaine bancaire pourvu que les trois conditions suivantes fussent remplies: (1) la nouvelle banque doit pouvoir compter sur des fonds suffisants; (2) elle doit être financée par des personnes solvables; (3) des dispositions doivent être prises pour en garder la direction au Canada. La *Bank of Western Canada* remplit les trois conditions.

La banque répondrait à un besoin croissant, celui d'une institution financière régionale contribuant au développement économique de la région. La collaboration de quatre provinces de l'Ouest pour la mise en valeur des ressources hydrauliques et électriques, la mise en œuvre de méthodes d'irrigation et l'exploitation des mines fait ressortir le besoin d'une institution financière établie dans l'Ouest et axée sur les perspectives offertes par l'Ouest en ce qui concerne les affaires.

Le siège social de la banque sera à Winnipeg, dans le Manitoba. Tous ses administrateurs seront des sujets de Sa Majesté et résideront habituellement au Canada. Si le bill est adopté, la loi spéciale constituant en corporation la *Bank of Western Canada* prévoira des restrictions sur le transfert d'actions à des non-résidents et une interdiction aux non-résidents de détenir plus de 10

p. 100 de l'ensemble des actions émises et en cours.

La banque aura un capital social de 25 millions de dollars divisés en 2,500,000 actions d'une valeur au pair de $10. En plus des premiers actionnaires dont les noms figurent dans le bill nº C-111 à titre de requérants de la charte, il y a quelque 6,000 résidents canadiens détenant des certificats fiduciaires qui leur donnent le droit d'acheter des actions de la nouvelle banque quand elle sera constituée par le Parlement. Ces certificats fiduciaires permettront aux résidents canadiens de souscrire des valeurs au pair de la nouvelle banque pour plus de six millions et demi de dollars. En outre, plus de 4,000 résidents canadiens détiennent, par le canal de compagnies de placement, des certificats qui leur donnent droit de souscrire des valeurs au pair de la banque pour plus de 3 millions de dollars.

A mon avis, il ne faudrait pas différer la demande de constitution en société de la *Bank of Western Canada*, sous prétexte que le Parlement devrait attendre que la loi sur les banques soit revisée pour qu'on sache quelles conditions les banques se verront imposer. Toutes les banques actuelles seront assujetties aux dispositions de cette loi quand le Parlement en aura adopté les modifications.

• (6.00 p.m.)

Le bill nº C-111 se conforme à la loi sur les banques dans sa forme actuelle. La loi sur les banques et le rapport de la Commission Porter envisagent une concurrence et une expansion continues du système bancaire du Canada pour répondre aux besoins grandissants de l'économie. Je demande respectueusement aux députés de permettre que ce bill soit soumis au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques afin que les parties intéressées et compétentes puissent y répondre à toutes les questions qui se poseront.

M. Barry Mather (New-Westminster): Je voudrais dire quelques mots, monsieur l'Orateur, au sujet de la mesure dont nous sommes saisis, c'est-à-dire du bill nº C-111, loi constituant en corporation la *Bank of Western Canada.*

Comme le préopinant l'a déclaré, une demande semblable a été soumise à la législature antérieure. J'estime que le bill et la demande ont du mérite. Si on reprend l'histoire des banques au Canada, une chose saute aux yeux tout de suite: quand les provinces de l'Ouest sont entrées dans la Confédération, elles ont trouvé au moins une chose bien établie, c'est-à-dire les banques de l'est et du centre du Canada. Des banques privées, notamment la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque de Montréal et la Banque de Toronto, existaient déjà. Je ne suis ni pour ni contre ces institutions, mais si on examine l'économie nationale aujourd'hui on constate qu'elle est presque entièrement différente de ce qu'elle était à ce moment-là, alors que la situation bancaire a commencé à se fixer. Tout a changé au pays depuis mais on persiste à faire certaines choses et à aborder nombre de problèmes comme si rien n'avait changé.

Le régime bancaire devrait certainement être modifié et je crois qu'il serait salutaire d'établir au pays une banque de l'Ouest du Canada, en plus des deux ou trois institutions bancaires très vastes, riches et anciennes dans le centre et l'Est du pays. Je crois qu'il serait très judicieux d'établir dans l'Ouest du pays une banque qui traiterait avec les gens et les institutions de ces régions, et serait indépendante des banques plus anciennes dans d'autres régions du pays.

D'autre part, je dois dire que j'hésite à recommander dès maintenant l'approbation du bill dont nous sommes saisis. Les députés se souviendront sans doute qu'avant la dernière législature, nous avons été saisis d'une demande analogue de la *Bank of Western Canada.* Une requête pour obtenir une charte nous avait été adressée par la *Laurentide Bank,* banque dont on projetait l'établissement, tandis qu'une troisième demande pour obtenir une charte en vue d'établir une banque dans l'Ouest canadien émanait de la *Bank of British Columbia.* Comme nous le savons tous, les demandes des deux premières banques, la *Bank of Western Canada* et la *Laurentide Bank,* ont été approuvées à l'autre endroit, mais celle de la *Bank of British Columbia* a été rejetée.

J'avais cru qu'en justice pour toutes les banques en cause, la *Bank of British Columbia* en particulier, nous devrions chercher à rendre une décision au sujet de la demande des trois banques à peu près au même moment afin qu'aucune d'elles n'ait d'avantage sur les autres.

La *Bank of Western Canada* a renouvelé sa demande d'une charte comme l'a fait aussi la *Bank of British Columbia.* J'appuie encore en principe l'idée de l'établissement de la *Bank of Western Canada* comme on le décrit dans le bill dont nous sommes saisis, mais à mon avis nous ne devrions pas approuver ce soir l'envoi de cette demande, du moins pas avant que la demande de la *Bank of British Columbia* n'ait fait quelque progrès à l'autre endroit où elle est déjà en bonne voie, pourrait-on dire.

Ayant dit ceci, je terminerai mes remarques sur ce sujet. J'approuve l'établissement de cette nouvelle banque, mais je conseillerais fortement que nous n'allions pas plus loin à

cet égard afin qu'il soit donné à l'autre demande une bonne occasion d'être entendue.

M. Bert Leboe (Cariboo): Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de constater que le principe du bill nº C-111 est approuvé, de sorte qu'au moment opportun, il puisse être soumis au comité de la banque et du commerce. Quoi que nous pensions de la demande de la Banque de la Colombie-Britannique, dont nous nous attendons à être saisis, il me semble que nous devrions être logiques lorsqu'il s'agit d'approuver le principe d'une mesure législative.

J'ai écouté avec intérêt le député qui a présenté cette proposition de loi lorsqu'il a parlé de réduire le nombre des banques en exploitation au Canada, à l'heure actuelle. Je me demande si, après avoir déployé tant d'efforts pour obtenir l'établissement de nouvelles banques dans l'Ouest canadien, nous n'aurons pas à résister, à un moment donné, aux pressions exercées par les grandes banques du centre du Canada visant à absorber ces petites banques d'institution plus récente. Il faudra, bien entendu, examiner cet aspect de la question quand le comité de la banque et du commerce étudiera cette affaire. Ceux qui appuient la demande de la *Bank of Western Canada* appuieront également, du moins je l'espère, celles de la *Laurentide Bank* et de la *Bank of British Columbia* si nous sommes saisis de telles demandes, afin de faire preuve de logique dans notre façon d'aborder l'ensemble de cette question des banques.

Il y a une autre question dont nous devrions tenir compte, à mon avis, et qui devrait également être étudiée au comité de la banque et du commerce. Je veux parler du programme fiscal du gouvernement, en ce qui concerne les régions du pays où il y a risque d'inflation et celles qui ont besoin de crédit. Deux situations aussi opposées que celles-là peuvent exister en même temps au Canada. A l'heure actuelle, il existe un programme d'application générale dans le cas de la Banque du Canada. Dès qu'une tendance à l'inflation se fait sentir, on instaure un programme d'argent serré; or une initiative de ce genre a des répercussions défavorables sur les régions où le besoin de crédit s'impose et y sème l'inquiétude et toutes sortes de difficultés. Selon moi, nous devrions assurer à notre programme bancaire suffisamment de souplesse pour remédier aux tendances inflationnistes sans porter atteinte aux régions où s'impose une expansion de crédit.

• (6.10 p.m.)

Il semble qu'on se trouve ici en face d'une situation paradoxale. Lorsqu'il s'agit de la balance des paiements entre le Canada et nos voisins du Sud, nous semblons croire à la nécessité de certaines restrictions. Mais pour notre programme fiscal, il faudrait s'en tenir à la politique suivante. Nous devons prendre en considération que nos politiques s'appliquent surtout aux régions où nos producteurs du secteur primaire font des affaires. Ce sont nos grands exportateurs, et un crédit limité par une politique d'argent serré, en gênant le progrès de nos producteurs du secteur primaire, entraverait aussi nos exportations vers les États-Unis et, en conséquence, aggraverait le problème de notre balance des paiements. Nous devons examiner de près cet aspect particulier de l'activité bancaire au Canada.

Nous devons aussi examiner de près la répartition des actions des banques canadiennes. Nous entendons dire trop souvent que peu importe combien d'argent font les banques canadiennes, combien elles s'approprient ou à combien s'élève la dette nationale, puisque les profits retourneront aux Canadiens sous forme de dividendes. Mais il n'en est ainsi que si les actions des banques appartiennent à des Canadiens. Quand nous étudions des pétitions pour l'établissement de banques et que nous délibérons au comité de la banque et du commerce, nous devons prendre sérieusement en considération cet aspect de la question.

Je traiterai maintenant de la revision de la loi sur les banques, mais permettez-moi de dire d'abord que le régime bancaire du Canada ne le cède à celui d'aucun autre pays. Il renferme cependant des lacunes qui ont permis aux régimes financiers de l'extérieur de tirer d'énormes crédits du Canada sous forme de dividendes servant à monétiser des prospectus. Autrement dit, une banque étrangère peut monétiser un prospectus—je pense à certaines matières premières abondantes chez nous—mais une banque canadienne ne peut pas légalement le faire. Nous devrons examiner cet aspect de notre régime bancaire lorsque nous étudierons la loi sur les banques et la situation des banques à charte du Canada.

Il est ridicule que moi, par exemple, ou une autre personne, ne puisse exploiter, à bail ou autrement, l'énorme quantité de matières premières obtenues de la Couronne, faute d'argent pour me procurer les biens d'équipement et les installations nécessaires pour mettre ces ressources naturelles en valeur et les transformer en produits finis. Nous ne pouvons agir ainsi au Canada, mais les banques des États-Unis, la Banque des Pays-Bas ou la Banque Barclays peuvent

exploiter un bien du Canada et, à cette fin, créer d'un coup de plume les capitaux nécessaires à cette exploitation.

Elles profitent alors du taux d'intérêt considérable qu'elles exigent sur l'argent ainsi fourni. Il est temps, d'après moi, que les banques canadiennes obtiennent ce droit, afin que nous puissions exploiter nos propres ressources à notre avantage et non au profit des banques étrangères qui bénéficient de cet intérêt. Je termine en disant que nous sommes en faveur du principe du bill et que nous en appuierons l'adoption.

M. Fairweather: Le député me permet-il une question?

M. Leboe: Oui.

M. Fairweather: A-t-il employé l'expression «monétiser un prospectus» et, si oui, que veut-il dire?

M. Leboe: Pour donner un exemple, comme j'ai été associé à l'industrie du bois, je m'oriente par les arbres. J'ai pu obtenir une licence pour la coupe du bois de pulpe grâce à des fonds que j'ai recueillis moi-même ou empruntés à des amis, mais je n'ai pu trouver l'argent nécessaire pour exploiter cette région de bois de pulpe. En apportant un prospectus alléchant à une banque appropriée, je ne puis obtenir d'argent pour exploiter cette région de bois de pulpe. De nos jours, les banques ne peuvent accepter comme garantie des avoirs fixes aboutissant à un compte de capital, et il est temps que nous permettions à nos banques, au moins dans une certaine mesure, d'avancer des fonds contre garantie sur les avoirs fixes.

M. Scott (Danforth): L'honorable député permettrait-il une autre question? Comment s'oriente-t-on par les arbres?

M. Leboe: C'est quand on est fatigué, comme un voyageur perdu dans la brousse. (Calembour anglais sur le mot «bushed»)

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, avant de participer à cette discussion je veux établir bien clairement que je parle en qualité de simple député et que je n'ai pas mission de représenter la *Bank of Western Canada.*

Mais j'aimerais voir un plus grand nombre de banques dans le pays. J'aimerais surtout voir une concurrence plus vive entre les banques et les autres institutions monétaires et j'aimerais par-dessus tout avoir des banques qui répondent mieux aux besoins de certaines régions du Canada, particulièrement des régions de l'Ouest canadien. Mais en guise de préambule, je veux bien établir ma conviction que le gouvernement national doit rester à la barre de nos affaires monétaires.

Il doit garder la haute main dans bien des domaines: affaires extérieures, la défense, les échanges commerciaux avec l'étranger, l'immigration et, plus particulièrement, la monnaie et les banques. Il est essentiel que nos institutions financières soient soumises à des règlements ou à des lois de portée nationale.

C'est seulement grâce à cette vaste protection, et unique dirais-je, que l'on aura la souplesse monétaire nécessaire pour développer notre vaste pays qui, avec le temps, s'étendra vers le nord et vers l'ouest.

On a parlé des banques qui pourraient être constituées en sociétés, appartenant à des particuliers ou à des provinces. Je voudrais bien préciser que, dans notre pays, la Banque du Canada est la seule banque appartenant à l'État. Elle existe déjà, c'est la banque centrale de la nation. Personnellement, je ne voudrais pas voir nos provinces propriétaires de banques, autrement dit: susceptibles de détenir la prépondérance des actions des grandes banques, c'est-à-dire des banques à charte.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui est, en réalité, notre constitution, est très précis sur la question d'argent et de banque. Il est dit à l'article 91:

> ...l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:
>
> 15. La banque, la constitution des banques et l'émission de papier monnaie;
>
> 16. Les caisses d'épargne.

Je saute maintenant l'article 17 qui porte sur les poids et mesures.

> 18. Les lettres de change et les billets à ordre;
>
> 19. L'intérêt de l'argent;
>
> 20. Le cours légal;
>
> 21. La faillite.

Il est bien précisé plus loin que ces questions ne sont pas de la compétence des provinces.

L'an dernier, l'ancien ministre des Finances a parlé à ce propos et j'espère que le ministre actuel des Finances (M. Sharp) fera siennes les paroles de son prédécesseur. Il a souligné que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde clairement à notre Parlement la compétence exclusive sur les banques et sur leur constitution. Et il ajoutait:

• (6.20 p.m.)

> Si un autre gouvernement, étranger ou provincial, possédait un nombre même limité des actions d'une banque, il serait en mesure d'exercer une influence ou des pouvoirs particuliers sur cette banque.

Et plus loin:

Pareille situation pourrait entraîner des divergences d'opinion entre le gouvernement du Canada et un autre gouvernement et à la confusion sur la question de savoir qui détient l'autorité sur la banque. Pour écarter ce danger, les modifications proposées interdiront l'enregistrement d'actions d'une banque à charte ou d'une banque d'épargne au nom d'un gouvernement ou de ses mandataires.

Je suis d'avis que c'est là un point crucial et que cette autorité doit être clairement définie. Il doit être clairement défini que cette autorité appartient au gouvernement national.

L'argument principal de la Colombie-Britannique l'année dernière était que les biens et les droits civiques relèvent du pouvoir des provinces: que les actions d'une entreprise quelconque constituent des biens et qu'ainsi les actions de banque relèvent de la compétence de la province, qui peut de bon droit acheter la majorité des actions d'une banque. J'exprime l'opinion que plusieurs des opérations d'une telle banque, au moins telle que proposée l'année dernière, s'étendraient au-dehors des limites de la Colombie-Britannique et ainsi certainement dans des régions et des territoires qui ne relevaient pas uniquement de la compétence de la province.

J'aimerais souligner encore le besoin de créer plus de banques. J'ai déjà souligné le besoin d'un plus grand nombre de banques privées entièrement assujetties aux lois du Canada et soumises à nos lois monétaires et fiscales. Comme l'ont dit d'autres députés, il y a déjà eu plus de banques à certains moments de l'histoire du Canada. Je crois que dans les années 1880 elles étaient même 40. Ce nombre est aujourd'hui réduit à huit. Nous avons besoin de plus de banques comme celles que j'ai proposées—des banques qui répondront mieux aux besoins de l'Ouest du Canada.

L'Ouest canadien est extrêmement prospère. Si l'on prend la limite Manitoba-Ontario comme ligne de démarcation, il est d'une étendue plus vaste que le reste du Canada. Sa population se compare à celle du Québec. Quant à la richesse qu'il produit, on peut déjà la rapprocher de celle de l'Ontario. Les conséquences en sont importantes, témoin le fait qu'il crée des revenus élevés et de fortes économies.

D'après le dernier rapport, c'est-à-dire le deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, le niveau du revenu des particuliers, dans l'ensemble des provinces de l'Ouest, est nettement supérieur à la moyenne nationale, qui s'établit à $1,500 par année. En Colombie-Britannique, le revenu moyen dépasse $2,000; en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, il s'élève à $1,750. On voit bien que, dans chacune de ces provinces, il est bien au-delà de la moyenne nationale de $1,500.

Aux pages 133 et 135 de l'exposé annuel figurent des tableaux suivant lesquels nos provinces de l'Ouest se classent aux premier, deuxième, troisième et cinquième rangs par rapport aux investissements annuels par personne et à l'égard des immobilisations en machinerie et outillage, par personne, au pays. En d'autres termes, les provinces de l'Ouest sont au sommet non seulement quant aux revenus et aux épargnes, mais aussi en ce qui concerne le besoin de nouveaux capitaux, de plus d'argent et de services bancaires additionnels.

Je voudrais maintenant dire un mot de l'envergure de la banque proposée. Je remarque que son capital social autorisé serait de 25 millions de dollars. Ce serait une institution assez importante, mais plusieurs des grandes banques de l'Est ont plus d'envergure. Ainsi l'actif de la Banque Toronto-Dominion est environ cinq fois plus considérable.

J'aimerais rappeler la demande formulée l'année dernière pour l'institution de la *Bank of British Columbia*, subventionnée par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Cette banque se proposait d'avoir un capital social de 100 millions de dollars—soit quatre fois plus que celui de la *Bank of Western Canada*. Si cette banque avait été exploitée comme les autres banques à charte, il lui aurait fallu réquisitionner toutes les épargnes, publiques, privées, industrielles et personnelles, de la Colombie-Britannique pour faire des bénéfices ou des gains raisonnables sur son capital de participation. C'était une entreprise de grande envergure. L'Ouest pourra peut-être soutenir une banque ou des banques de cette importance dans les années à venir. Je souscrirais sans réserve à l'établissement d'une *Bank of British Columbia* à condition que ce soit une banque privée. Je serais en faveur d'une banque de ce genre même si l'initiative venait du premier ministre de la province. Ma seule préoccupation, c'est que les actions prépondérantes ne soient pas détenues par un gouvernement provincial, y compris le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique.

M. Scott (Danforth): Pourquoi?

M. Davis: Si une banque pouvait être subventionnée et prospérer par suite de l'initiative du premier ministre de la Colombie-Britannique, ce serait fort bien, mais il faut que ce soit une banque privée, respectant en tout les lois du pays, pour que notre régime bancaire national puisse survivre. Je n'ose imaginer ce qui arriverait si nous avions dix

banques provinciales, chacune étant autorisée à régir toute l'activité financière d'une province. Il ne resterait plus grand place pour la Banque du Canada.

M. Leboe: L'honorable député répondrait-il à une question?

M. Davis: Je serai heureux de le faire dans un instant mais je veux d'abord terminer ma pensée.

M. Leboe: C'est maintenant que je veux poser une question.

M. Davis: L'honorable député veut-il attendre un instant? Imaginez dix systèmes bancaires différents appartenant aux provinces—et ce n'est pas pousser l'idée trop loin. La Colombie-Britannique n'est pas la seule à avoir fait preuve d'un intérêt précis et tangible dans ce domaine. L'honorable Eric Kierans a tenu des propos en ce sens au sujet du Québec. Je vois très bien l'établissement d'une banque du Québec dès qu'une banque de la Colombie-Britannique, appartenant à la province et contrôlée par elle, serait créée.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Davis: Je crois qu'un membre du NPD a demandé pourquoi pas. C'est certainement faire preuve de beaucoup d'imagination mais j'aimerais qu'il imagine son chef, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), occupant le poste de premier ministre du pays et tentant d'établir une politique monétaire alors que sa compétence se limiterait à la Banque du Canada. Il lui faudrait négocier avec les dix premiers ministres provinciaux. S'il devait le faire aujourd'hui, il lui faudrait négocier avec dix premiers ministres qui ne seraient certainement pas membres du Nouveau parti démocratique. Il aurait beaucoup de difficulté à établir une politique monétaire qui s'inspirerait totalement de sa conception des choses.

Dans des circonstances comme celles-là, le premier ministre aurait beaucoup de difficulté. Il y aurait sûrement du maquignonnage aux conférences fédérales-provinciales. Je vois très bien, par exemple, la province de la Colombie-Britannique dire: Nous ferons une partie du chemin en matière de politique d'argent serré, à condition que vous nous cédiez vos droits miniers au large des côtes de la Colombie-Britannique. Ce genre de choses pourrait fort bien arriver. On pourrait dire qu'il s'agit de considérations politiques ou autres que des considérations financières ou bancaires, mais elles interviendraient dans ces conférences fédérales-provinciales, de sorte que nous n'aurions pas au pays un système bancaire et monétaire dépourvu de partisanerie et d'influence politique. Je veux voir un système et non pas dix systèmes différents—ou onze même, si l'on compte le gouvernement national—se faire concurrence dans ce domaine.

• (6.30 p.m.)

On a tenté des expériences ailleurs dans ce domaine. Les membres du NPD ont proposé la création de banques provinciales. J'ai constaté qu'au Royaume-Uni, le gouvernement travailliste n'a pas cherché à nationaliser les grandes banques à charte. Il s'est servi de la banque centrale, la Banque d'Angleterre, pour mettre en œuvre ses politiques bancaires et monétaires. Il a utilisé la prise que la banque centrale a sur les banques commerciales pour donner suite à ses politiques. Au Royaume-Uni, il n'y a pas eu de problèmes de partage des compétences, de banques régionales, certainement pas des banques régionales qui étaient autonomes dans ce domaine.

Il serait bon de noter, à mon sens, ce que le parti travailliste a fait au Royaume-Uni à ce sujet. Les membres du NPD à la Chambre aimeraient peut-être commenter le succès que le parti travailliste a connu avec une banque centrale, une seule banque d'État.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet d'une autre question soulevée par la Commission royale d'enquête Porter relativement aux affaires bancaires et financières. Je veux parler des restrictions imposées à nos banques à charte, tout d'abord la limite sur le taux d'intérêt et, en deuxième lieu, les sommes qu'elles sont tenues de déposer à la banque centrale, la Banque du Canada, mesures qui, du point de vue financier, restreignent leur activité.

Je ne sais pas encore si je serais en faveur de la suppression du taux d'intérêt maximum. J'aimerais le voir disparaître, afin d'activer la concurrence entre les banques à charte et les sociétés de fiducie et de prêts. Je voudrais aussi signaler que nos banques à charte n'ont pas connu une expansion aussi rapide que d'autres institutions dans le domaine monétaire. Somme toute, les affaires de nos banques à charte, auxquelles la *Bank of Western Canada* devrait pouvoir s'intéresser, ne sont pas aussi florissantes que celles de nos sociétés hypothécaires, de nos sociétés de fiducie et de prêts, nos caisses populaires et nos coopératives de crédit.

De fait, en examinant le rapport de la Commission royale d'enquête Porter, je constate que les dépôts des banques à charte

depuis 1945—donc, après la guerre—ont un peu plus que doublé. L'actif des sociétés de prêts hypothécaires et autres a augmenté plus de six fois. Celui des sociétés de fiducie a augmenté d'à peu près sept fois. L'avoir des caisses populaires et des coopératives de crédit a augmenté plus de quinze fois. En d'autres termes, ces autres grandes catégories d'entreprise financière ont progressé plus rapidement et, à mon avis, beaucoup plus que les banques à charte.

La *Bank of Western Canada* entre donc dans un domaine, mais dans un domaine limité, un domaine ayant certaines exigences, stipulations et limitations. Elle entre dans un domaine nettement sous la juridiction fédérale, un domaine qui ne progresse pas aussi rapidement que celui d'autres institutions financières et catégories d'entreprise financière en ce pays.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, j'aimerais voir supprimer certaines lignes de démarcation entre les diverses catégories d'activité financière. J'aimerais voir plus de concurrence entre les institutions financières et, aussi, j'aimerais qu'elles répondent plus spontanément aux besoins des diverses régions du pays. Grâce à la constitution en corporation de banques comme la *Bank of Western Canada,* j'espère que nous arriverons au résultat souhaité.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous abordons la deuxième lecture de ce bill pour la troisième fois. Pour ceux qui appuient la constitution en corporation de la *Bank of Western Canada,* il a peut-être été fâcheux que ce bill ait aussi été victime des élections déclenchées prématurément en août dernier, parce que le comité de la banque et du commerce avait promis aux pétitionnaires de s'occuper de ce bill en septembre dernier. Les avis réglementaires ont été effectivement publiés de façon à ce que les intéressés préparent leurs mémoires et présentent leurs instances à l'égard de cette banque ou de toute autre banque dont la constitution en corporation est parrainée par des particuliers. Tout ce travail a été anéanti par l'initiative exaltée du gouvernement de déclencher des élections.

Mais, quoi qu'il en soit, les regrets sont inutiles. Il faut pourtant, à mon avis, manifester certains égards envers ceux qui ont placé leur argent dans cette entreprise commerciale. Ils ont droit aux mêmes égards que n'importe qui; ils ont le droit absolu d'être entendus et sans retard. Il nous incombe de faire franchir l'étape de la deuxième lecture à ce bill et de l'envoyer au comité des finances, du commerce et des affaires économiques, parce que la Chambre estime qu'il est préférable de discuter de questions de cet ordre en comité où l'on peut entendre des instances publiques et interroger des témoins.

Nous poserons de nombreuses questions à ce sujet. Je ne veux pas préjuger la décision définitive relativement à cette banque. Je trouve que son nom est plutôt un euphémisme, parce que son contrôle reste dans l'est et le centre du Canada. Elle s'est assurée, à ses propres fins, l'appui de gens des Prairies, mais leur participation est rigoureusement nominale.

On aimerait savoir ce qui pousse les éminents personnages de Toronto et d'autres à l'appeler *Bank of Western Canada.* Feraient-ils une concession à leur conscience pour excuser leur conduite passée? Je l'ignore. C'est une question que nous voudrons examiner lorsque le comité sera saisi du bill.

Mes propos sur le principe de la constitution en corporation de la *Bank of Western Canada,* en ma qualité de membre du comité, se borneront à ces quelques mots et j'ose croire que nous aurons bientôt l'occasion de l'examiner au comité.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, étant sur le même pied que le député de Coast-Capilano (M. Davis), puisqu'il renonce, pour l'instant, à son titre de secrétaire parlementaire, je dirai qu'un commentaire ou deux s'imposent, à mon avis, au sujet de ses remarques. Son discours était, somme toute, des plus intéressants, bien documenté et étayé de références et de données statistiques. Il aurait peut-être été plus de mise dans le débat sur le discours du trône ou sur la loi sur les banques que dans l'étude du bill actuel, car le député est allé plutôt loin dans ses considérations.

Je ne veux pas violer le Règlement et j'espère qu'on ne me rappellera pas à l'ordre si je reviens sur certains points mentionnés par l'honorable député. Il a parlé de la concurrence et de son désir, si j'ai bien compris, de voir régner une plus grande concurrence dans les affaires de banque. Sauf erreur, il a ajouté qu'une augmentation du taux d'intérêt qu'autorise la loi sur les banques engendrerait une plus forte concurrence.

Je ne sais pas s'il parlait alors uniquement des banques assujetties à la loi sur les banques ou s'il songeait à tout le domaine des prêts, qui comprend les sociétés fiduciaires, les sociétés de prêts, etc. De toute façon le concept de la concurrence entre les institutions bancaires dans notre pays est faux et quiconque prétend qu'une plus grande concurrence régnera entre les institutions bancaires soutient une chose inexacte.

Je dis cela parce que les banques qui obtiennent une charte en vertu de la loi sur les banques sont assujetties à une loi de ce Parlement et n'ont pas le droit de s'y soustraire. Il existe actuellement une limite au taux d'intérêt et il y en aura probablement une lorsque sera revisée la loi sur les banques. Elle sera peut-être plus haute, qui sait? L'intérêt sur les comptes d'épargne est appliqué universellement, et ainsi de suite.

Comme je l'ai déjà dit, l'unique sorte de concurrence qui existe entre les banques à charte privées est en ce qui concerne les sourires des directeurs et la façade des édifices de banque eux-mêmes selon que les panneaux de verre sont plus ou moins grands. La concurrence est au sujet du plan de l'architecte, de la forme des meubles modernes, des tableaux et ainsi de suite à l'intérieur des banques principales et de leurs succursales locales construites au cours des dernières années. Mais quant à la concurrence dans le sens des dollars et des cents qu'obtient le client, elle n'existe pas. J'exprime l'opinion que tout argument au sujet d'une plus forte concurrence à l'avenir ne donne pas au mot concurrence une signification que comprendrait le client moyen de nos banques.

• (6.40 p.m.)

Le député a exagéré la situation qui existerait si les gouvernements provinciaux étaient autorisés à placer des fonds dans des actions bancaires. Il a prétendu que cela jetterait le pays dans le marasme. En fait, dit-il, dix ou onze institutions bancaires se livreraient à une vive concurrence et, selon son raisonnement, les banques à charte actuelles seraient présumément condamnées à la ruine.

A mon avis, ce raisonnement est boiteux, car le député suppose que la Banque du Canada n'exercerait aucune autorité, aucune surveillance et qu'on n'en exercerait pas non plus aux termes de la loi sur les banques afin de réglementer les opérations des banques à charte privées. Il semble croire qu'on renoncerait à cette autorité au bénéfice des gouvernements provinciaux si l'on permettait à ceux-ci de placer des fonds dans des actions d'institutions bancaires. C'est absolument ridicule. Le député tente de paver la voie à une déclaration que le ministre fera lors de la présentation des modifications à la loi sur les banques.

[M. Howard.]

L'honorable député essaie aussi de justifier la position prise par l'ancien ministre des Finances, l'honorable député de Davenport (M. Gordon), de même que l'intérêt manifesté par les membres du Sénat en refusant la demande de la *Bank of British Columbia*. Cela s'est fait pour des raisons politiques et parce que certains sénateurs détenaient des intérêts puisqu'ils étaient des administrateurs ou avaient des actions dans les banques à charte. Ils agissaient dans leur intérêt personnel plutôt que dans celui de la Colombie-Britannique. Ce sont les faits. Nous n'avons pas besoin du député de Coast-Capilano ou de quelque autre défenseur pour nous expliquer cette question. Les faits sont là et tous peuvent les voir.

Cela a nui à l'expansion économique de la Colombie-Britannique dont le parrain du bill a fait de si grands éloges. Cette intervention égoïste a été appuyée par une annonce de l'ancien ministre des Finances. Le député de Coast-Capilano et d'autres préparent sans doute la voie pour presser le ministre des Finances de proposer des modifications à la loi sur les banques qui empiéteraient sur la compétence des gouvernements provinciaux sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Un des aspects intéressants des observations du député fut la circonspection avec laquelle il a parlé d'une hausse du taux d'intérêt. J'ignore s'il s'agit d'une mise en garde contre ce que le budget nous réserve, mais si c'est vrai et s'il est au courant de ces secrets, il ne convenait pas qu'il laisse même entrevoir la possibilité d'une hausse du taux d'intérêt des banques à charte privées.

M. Davis: C'est mon opinion personnelle.

M. Howard: C'est son opinion personnelle. Cependant, c'est aussi l'opinion du gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky. Hier soir, prenant la parole devant le *Board of Trade* d'Halifax, il a aussi laissé entendre que cela serait avantageux pour le pays.

Le gouverneur de la Banque du Canada a laissé l'impression qu'il devrait y avoir une hausse du taux d'intérêt en vertu de la loi sur les Banques. J'ose croire que M. Rasminsky n'exprimait pas sa propre opinion. Après tout, il est gouverneur de la Banque du Canada et il est en rapport avec le Conseil des ministres. J'ai cru que, depuis l'affaire

Coyne, le gouverneur de la Banque du Canada parlait avec toute l'autorité du gouvernement. Permettez-moi de citer M. Rasminsky au sujet des taux d'intérêt:

> Le degré de resserrement du crédit qu'il convient aux autorités monétaires de permettre dans chaque circonstance donnée est inévitablement une question de jugement et j'ai été intéressé de constater que la Chambre de Commerce du Canada a exprimé, dans son exposé au ministre des Finances la semaine dernière, l'opinion que, dans les circonstances actuelles, il conviendrait que le Canada adopte une politique monétaire plus vigoureuse et qu'il impose une plus grande discipline monétaire.

Ce n'est là qu'un extrait des remarques de M. Rasminsky dans lesquelles celui-ci augure des mesures budgétaires et la présentation de modifications à la loi sur les banques. Le député de Coast-Capilano, en exprimant une opinion personnelle, comme il vient de le faire, nous donne la même impression.

M. Davis: Puis-je poser une question?

M. Howard: Très certainement.

M. Davis: Je n'ai remarqué aucune allusion aux taux d'intérêt dans cette déclaration du gouverneur de la Banque du Canada.

M. Howard: Je propose au député de la lire, alors. Je n'en ai cité qu'un extrait pour indiquer qu'il a délicatement donné l'impression qu'il fallait agir de la sorte. Je serai heureux d'envoyer tantôt un exemplaire du discours au député. Il a été distribué hier soir dans la tribune des journalistes.

M. Davis: Il n'y avait aucune allusion aux taux d'intérêt.

M. Howard: Je conseillerais au député de lire le texte. Quant au mot de présentation du député d'Ottawa-Est (M. Richard), que j'ai écouté religieusement, les propos consacrés à l'expansion de l'économie et les fonds qu'elle exigeait nous ont tous intéressés. A mon avis, il a très bien fait valoir la nécessité d'adopter le bill sur le constitution en corporation de la *Bank of British Columbia* quand nous en serons saisis.

D'autres députés ont fait l'historique du bill à l'étude. Récapitulons, si vous me le permettez. Il y a environ deux ans, trois bills nous étaient présentés: un pour la *Bank of Western Canada;* un pour la *Laurentide Bank* et un pour la *Bank of British Columbia.* Deux d'entre eux, je le répète, avaient été approuvés par le comité des banques et du commerce du Sénat et déférés à la Chambre. Le comité des banques et du commerce du Sénat avait rejeté l'autre, celui de la *Bank of British Columbia.*

Ceux d'entre nous qu'intéressent un traitement égal et juste ainsi que le développement économique de l'Ouest du Canada se sont dit que, si le Sénat acceptait un des bills et rejetait l'autre pour de fausses raisons, la Chambre des communes ne devrait pas alors adopter les deux autres bills. Si nous les avions adoptés, nous aurions été complices du népotisme manifesté par le Sénat. Aussi, au terme de la session, les bills constituant en corporations les *Bank of Western Canada* et *Laurentide Bank* sont-ils restés en plan au *Feuilleton.*

Pendant la dernière session ces deux banques avaient demandé à la Chambre de les constituer en corporation, alors que la *Bank of British Columbia* l'avait fait auprès du Sénat. Les deux premières s'étaient adressées à la Chambre parce qu'elles croyaient qu'ici se dressait l'obstacle à franchir et qu'après cela elles rencontreraient beaucoup moins de difficultés au Sénat.

• (6.50 p.m.)

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a signalé que lors de la dernière session la Chambre a adopté en deuxième lecture le bill tendant à la constitution en corporation de la *Bank of Western Canada* et que le comité de la banque et du commerce s'est engagé auprès des parrains de la banque à étudier la question à l'automne, car tout nous portait à croire que nous nous reverrions alors. Par suite de la décision du premier ministre de faire autre chose, fini l'espoir de constituer en corporation la *Bank of Western Canada* dès l'an dernier, la *Bank of British Columbia,* la *Laurentide Bank.*

A cet égard, il est peut-être heureux qu'il en ait été ainsi pour ce qui est de la *Laurentide Bank.* Je crois savoir que les parrains de la *Laurentide Bank,* soit la *Laurentide Finance Company,* ne comptent pas reprendre dès la présente session leur demande de faire constituer en corporation la *Laurentide Bank.* Pour une raison ou pour une autre, ils laissent tomber la demande qu'ils ont tant poussée il y a deux ans et l'an dernier. La raison peut fort bien en être qu'ils ont eu de la difficulté à faire constituer la banque en corporation; qu'on a mis en doute, ici à la Chambre et avec raison me semble-t-il, les relations entre *Laurentide Finance* et la *Laurentide Bank* en matière d'argent, qui s'inspiraient des relations entre détaillant et grossiste; ils n'auront donc pas voulu s'exposer à une étude publique plus approfondie de ces relations.

La *Laurentide Bank* ou la *Laurentide Finance Company* attendent vraisemblablement qu'on présente les revisions à la loi

sur les banques avec l'espoir qu'y figurera l'une des dispositions contenues dans le bill l'année dernière, à savoir que les banques pourront à l'avenir être constituées en corporation par lettres patentes. Alors la *Laurentide Finance Company,* grâce à ses relations avec le parti libéral, pourra demander la constitution en société de la *Laurentide Bank* et faire le commerce de l'argent en s'inspirant des méthodes des grossistes et détaillants. Elle ne sera pas assujettie à l'examen minutieux du Parlement. Si c'est ainsi qu'on compte procéder, je suppose que le ministre des Finances (M. Sharp) les obligera, quand il présentera les revisions à la loi sur les banques, suivant l'exemple de son prédécesseur l'an dernier, et leur permettant ainsi d'entrer à la dérobée. Car ils ont peur d'un examen public de leur relation et de leur organisation.

M. Barnett: J'hésite à interrompre le député de Skeena qui prononce un intéressant discours, mais je demanderais la parole pour un rappel au Règlement. La Chambre avait consenti unanimement, quand quelqu'un d'autre occupait le fauteuil, à commencer l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire à cinq heures cinquante-cinq. Je constate qu'il est maintenant six heures cinquante-cinq. Je suis certain qu'aucun député ne voudrait priver le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du temps qu'il voudrait consacrer à l'étude de ses crédits. Par conséquent, je me demande si Votre Honneur ne serait pas disposé à déclarer qu'il est sept heures afin de reprendre les travaux interrompus avec le consentement de la Chambre avant six heures.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est sept heures? L'honorable député de Skeena (M. Howard) a la parole.

Des voix: D'accord.

M. Lefebvre: Non.

M. l'Orateur suppléant: Je crois entendre certaines objections. Le représentant de Skeena a la parole.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, dans un sens, je suis assez content, car j'en ai encore beaucoup à dire au sujet de ce bill, qui devra peut-être être remis en délibération une autre fois. Demain marquera une date importante pour la *Bank of Western Canada* et la *Bank of British Columbia.* En effet, nous, du Nouveau parti démocratique, croyons au principe de la collectivité; nous estimons que les mesures visant les deux banques devraient franchir les diverses étapes au même rythme, de sorte qu'aucun n'aura d'avance sur l'autre et que les deux banques, une fois constituées, puissent commencer à faire des affaires en même temps.

Sauf erreur, le bill visant la constitution en corporation de la *Bank of British Columbia* sera présenté demain au Sénat en vue de la première lecture. Nous aurons donc l'occasion de connaître les cadres qu'on se propose de donner à la banque. Nous avons au Sénat un certain nombre d'amis que nous pourrons consulter à ce sujet.

M. Orlikow: Nommez-les.

M. Howard: On me demande de les nommer, mais je ne voudrais pas mettre le député dans l'embarras.

M. Orlikow: Cela ne me gênerait nullement.

M. Howard: Nous serons en mesure de juger si le bill visant la *Bank of British Columbia* recevra un accueil favorable au Sénat. Si oui, tant mieux; la mesure législative concernant la *Bank of Western Canada* dont nous sommes saisis actuellement sera également bien accueillie. Mais s'il survenait une anicroche, une difficulté ou un retard quelconque, ou si le bill sur la *Bank of British Columbia* était rejeté au Sénat, il faudrait suivre la même ligne de conduite ici à la Chambre et user de tous les moyens possibles pour rejeter la mesure législative sur la *Bank of Western Canada.* Car tout le monde doit être sur le même pied, selon nous, et les régimes de faveur ne sont pas de mise.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

M. Howard: Puis-je vous faire une proposition, monsieur l'Orateur. Nous avions l'intention de continuer jusqu'à sept heures; que ce soit moi-même ou un autre député qui continue le débat, quelle différence cela peut-il faire?

M. Winkler: Il est sept heures.

M. Howard: Puis-je déclarer qu'il est sept heures maintenant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est ici?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à déclarer qu'il est sept heures?

M. Lefebvre: Non.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je trouve assez étonnant que l'honorable vis-à-vis, ordinairement de bonne humeur, semble maintenant très mal disposé. Il essaie, semble-t-il, d'empêcher le secrétaire

d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) de terminer promptement l'étude de ses crédits. Je reconnais que le bill à l'étude est très important et nécessite un examen approfondi de la part des députés. Néanmoins, tous les députés souhaitent, je pense, que le budget principal pour l'année financière en cours soit adopté aussi vite que possible.

J'estime donc qu'il ne convient pas, surtout de la part d'un honorable vis-à-vis, de retarder l'étude des crédits du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Toutefois, si les députés le souhaitent, je suis tout disposé à formuler les observations que j'estime nécessaires en ce qui touche les questions importantes proposées dans le bill à l'étude.

Des voix: Il est sept heures.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

La Chambre passera maintenant aux travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve, de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes, et autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer des commissaires (Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaire et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au grand Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, en exécution et sous réserves des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations, $13,176,800.

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, dans son avant-dernière intervention avant l'heure du souper, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est d'abord engagé—je ne veux pas déprécier la totalité de son long discours—dans un appel à l'absolution générale qui trahissait les péchés par action et par omission, etc., etc. Son appel à l'absolution n'était peut-être pas très à propos puisque ses omissions ont été légion, et sans doute vénielles autant que mortelles. Il comprend probablement ce que je veux dire.

• (7.00 p.m.)

[*Français*]

Monsieur le président, je me demande si l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pu vérifier les faits qui ont été signalés par le chef de l'opposition, l'autre jour.—Je vais attendre.

L'hon. M. Martin: J'écoute.

L'hon. M. Lambert: Non, vous n'écoutez que d'une oreille.

[*Traduction*]

Je sais qu'il y a parfois divergence d'opinion, mais j'espère avoir l'attention totale et non partagée du ministre à ce sujet.

[*Français*]

Comme je disais, le ministre a-t-il pu vérifier les faits relativement à une trentaine d'étudiants venus de France et qui sont maintenant dans la province de Québec—du moins on nous dit qu'ils sont dans la province de Québec. Le ministre n'était pas certain, l'autre jour, et il disait que c'étaient des civils. Or, dans une déclaration de la presse, on avait prétendu, par la suite, que c'étaient des militaires en tournée d'études ici, au Canada, en vertu d'une entente culturelle, ou qui donnaient des cours d'instruction militaire.

L'hon. M. Martin: Non, non, ils enseignent l'histoire, l'économie, la chimie.

L'hon. M. Lambert: Bien. Le ministre nous dit maintenant: Ce sont des militaires transformés en civils qui enseignent dans la province de Québec. Maintenant, est-ce là une version officielle?

L'hon. M. Martin: Ce sont des jeunes Français qui sont obligés de donner leurs services à leur pays, en vertu de la loi sur le service militaire obligatoire, mais ils sont exemptés du service militaire à titre de membres du service civil du gouvernement de la France. Ils sont ici en vertu d'un programme d'échanges conclu entre le Canada et la France.

L'hon. M. Lambert: Ces jeunes Français sont-ils ici avec la permission et la coopération du gouvernement du Canada?

L'hon. M. Martin: Certainement, en vertu d'un accord avec la France.

L'hon. M. Lambert: Alors, le ministre n'était peut-être pas au courant de ce qui est

arrivé, puisque, l'autre jour, il prétendait ignorer leur présence et leur statut au Canada.

L'hon. M. Martin: Non, je n'étais pas au courant.

L'hon. M. Lambert: C'est bien de dire cela, parce que je vais maintenant donner au ministre une version qui a paru aujourd'hui dans un éditorial de *La Presse,* sous la signature de M. Guy Cormier. On me dit que celui-ci est bien renseigné en ce qui concerne le gouvernement de la province de Québec et les intérêts du parti libéral. Alors, je vais lire le deuxième paragraphe de cet éditorial. Signalant que M. Diefenbaker avait posé une question, M. Cormier écrivait ceci:

> M. Diefenbaker nous la baille belle. Le Canada et la France font partie de l'Organisation de l'Alliance Atlantique-Nord (OTAN). Il y aurait, en ce moment, sur le territoire de la province de Québec, des soldats de l'Armée française, venus poursuivre un entraînement dans le cadre des accords de coopération entre les pays membres de l'OTAN, que la chose n'aurait rien pour surprendre et scandaliser.

Or, selon l'argument avancé dans cet éditorial, ces jeunes Français sont dans la même situation que les membres des forces britanniques, qui viennent chaque année s'entraîner au Canada, et comme les troupes américaines qui font des manœuvres, ici, et comme les troupes allemandes qui sont venues dernièrement au Manitoba, au grand scandale de notre ami le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), et ce en vertu des accords relatifs à l'OTAN.

Ces troupes anglaises, américaines, allemandes viennent ici avec la coopération du gouvernement du Canada, non pas des gouvernements provinciaux. Alors, que ces jeunes hommes soient des militaires et qu'ils viennent ici sous l'égide de l'OTAN—et c'est la première fois que nous entendons dire cela—le ministre, par un signe de tête, indique qu'il nie cela.

L'hon. M. Martin: Ils sont ici à titre de civils.

L'hon. M. Lambert: S'ils y sont à titre de civils, ce ne sont pas des militaires français. C'est en vertu de l'OTAN.

L'hon. M. Martin: Ils sont ici à titre de civils et ils enseignent des sujets non militaires.

L'hon. M. Lambert: Alors, ce que M. Cormier écrit n'est pas la vérité?

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas lu l'article.

L'hon. M. Lambert: Bien, je l'ai lu, et j'aimerais que le ministre commente cette prétention.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président...

[L'hon. M. Lambert.]

L'hon. M. Lambert: Que le ministre me laisse finir. Alors, puisque tout l'article se fonde sur cet en-tête «Diplomatie et hallucinations», je crois qu'après l'explication qu'a donnée le ministre, la pensée de l'éditorialiste est plutôt le résultat d'une hallucination et qu'il fausse les faits.

L'hon. M. Martin: Je pense que M. Cormier parle d'autre chose, n'est-ce-pas?

L'hon. M. Lambert: Pas du tout. J'invite le ministre à lire l'article. Nous avons là deux versions. Or, il y a une troisième version, celle de M. Gérin-Lajoie. Lorsque le chef de l'opposition a lu la déclaration dans la *Presse,* il y avait déjà une différence d'opinion entre M. Gérin-Lajoie et le ministre.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Lambert: Nous avons donc une troisième version, et j'invite le ministre à l'examiner et à nous fournir l'explication qui s'impose. On ne peut pas avoir trois versions.

L'hon. M. Martin: Vous avez raison, il y a une trentaine de jeunes hommes qui sont ici à titre de civils, mais ils sont ici en vertu d'un programme d'échange culturel entre nos deux pays.

M. Cormier parle sans doute d'une autre affaire. De toute façon, je vais examiner son article.

[*Traduction*]

M. Nesbitt: Cet après-midi, le ministre a répondu à bon nombre des questions au cours du débat. Mais il en reste plusieurs auxquelles il n'a pas répondu. A mon avis, le ministre raccourcirait sensiblement la discussion s'il pouvait nous fournir plus de réponses. Il y a une foule de choses dont il n'a pas encore parlé.

Nous fournira-t-il un Livre blanc qui fera le jour sur l'ensemble de la situation rhodésienne? Comme il l'a laissé entendre cet après-midi, c'est à cause de la situation interne en Rhodésie que le Canada participe à ces sanctions. Mais, monsieur le président, ne savons-nous pas que, si les Nations Unies ont été saisies de toute l'affaire comme d'une chose très grave, c'est vraiment à cause de la pression exercée par les peuples africains et du traitement ou du prétendu traitement—nous n'avons pas encore réussi à connaître les faits exacts—reçu par la très grande majorité des citoyens africains de Rhodésie.

Le ministre s'engagera-t-il bientôt à fournir aux députés de cette Chambre un Livre blanc

qui porte sur les faits? Je comprends qu'on prenne quelque temps à le préparer. Il devrait répondre à certaines des questions que j'ai posées en plusieurs occasions pendant le débat actuel.

Il s'agit de savoir s'il est exact que le chef du groupe nationaliste rhodésien voudrait exproprier toutes les terres des Européens, sans indemnisation. Est-il exact que le chef actuel de la Rhodésie du Sud, M. Smith, a laissé entendre que la majorité des Africains de son pays ne jouiraient d'aucun droit de représentation ou de vote? Le ministre a répondu partiellement à la question portant sur les conditions de l'offre que M. Smith a faite au gouvernement britannique et inversement. Cependant, je crois qu'il serait préférable que le ministère des Affaires extérieures produise un Livre blanc qui puisse être mis à la disposition des membres de cette Chambre.

• (7.10 p.m.)

Ceci m'amène à la question suivante. Qu'arrivera-t-il si la Chambre ne siège pas et que les sanctions économiques ne se révèlent pas entièrement satisfaisantes ou ne produisent pas l'effet souhaité? Que se propose de faire le gouvernement alors? Ira-t-il plus loin? Je soutiens encore, au nom de notre parti, que les mesures prises par le gouvernement sont illégales. A l'appui de ma thèse, le député d'York-Sud a signalé qu'elles ne sont guère justifiées au point de vue légal. Mais si le gouvernement jugeait nécessaire d'aller plus loin, quel pouvoir aurait-il en vertu de la loi? Le ministre va-t-il présenter un projet de résolution de quelque sorte à la Chambre, après la publication d'un Livre blanc, afin que les députés puissent autoriser le gouvernement à aller de l'avant, peut-être avec certaines réserves, ou bien lui refuser cette autorisation? Le ministre pourrait-il nous donner une idée des intentions du gouvernement?

L'hon. M. Martin: J'ai ici le document relatif aux négociations entre le gouvernement du Royaume-Uni et celui de la Rhodésie du Sud. On peut l'obtenir à la bibliothèque. Je verrai s'il est possible d'en obtenir des copies supplémentaires pour l'honorable député d'Oxford et les autres députés intéressés.

J'examinerai la possibilité de publier un Livre blanc, comme on l'a demandé. Toutefois, il s'agit d'un événement dont il est amplement question à tous les points de vue dans la documentation fournie par la puissance coloniale au sujet des problèmes qui intéressent essentiellement cette puissance et le gouvernement de la Rhodésie.

J'aimerais signaler, en réponse à l'une des questions posées, que le gouvernement Smith a fait sa déclaration illégale apparemment parce qu'il était devenu évident, à la suite de longues négociations sous divers gouvernements qui avaient étudié toutes les formes de compromis, comme on le sait très bien, que le gouvernement britannique accorderait l'indépendance seulement à condition que le gouvernement par la majorité soit assuré à court terme plutôt qu'au cours de la période presque infinie envisagée par M. Smith et ses collègues. Les Britanniques avaient également insisté pour que tous les arrangements menant à l'indépendance obtiennent l'assentiment de la population de la Rhodésie en général.

Quant à l'usage de la force, vu la situation dangereuse qui pourrait en résulter, nous estimons qu'il faut y aller avec le plus grand soin. Le Canada adopterait sûrement cette attitude. L'honorable député de Winnipeg-Sud a demandé si le Canada appuierait l'usage de la force si les sanctions étaient inefficaces. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a demandé la même chose, ainsi que l'honorable député d'Oxford il y a quelques instants. Nous estimons que les sanctions économiques sont de beaucoup préférables à l'usage de la force et nous ferons tout notre possible pour qu'elles réussissent. Nous croyons qu'elles réussiront. On se demande comment le gouverneur Smith survivra quand ses supporteurs savent fort bien que les exportations, les importations et les sources de capital ont été coupées et le resteront. Les Britanniques n'ont pas exclu l'usage de la force afin de rétablir la loi et l'ordre en Rhodésie, comme le prouvent les déclarations du gouvernement britannique. Le communiqué émis à la suite de la conférence des premiers ministres à Lagos l'indiquait clairement. Le gouvernement britannique a déclaré aussi qu'il n'était pas prêt à utiliser la force dans les circonstances actuelles. Le Canada appuie cette attitude. Il va sans dire que cette question relève exclusivement de la responsabilité du gouvernement britannique.

M. Nesbitt: Je conclus des propos du ministre qu'il n'a pas l'intention de saisir la Chambre d'une résolution visant à obtenir les vues des honorables députés sur les mesures que le gouvernement devrait prendre. Comme c'est maintenant un fait accompli, je suppose qu'il n'y a pas grand-chose à faire.

Il pourrait peut-être nous donner des éclaircissements à ce sujet. Si le ministre recommande à ses collègues de prendre d'autres mesures à l'égard du gouvernement Smith, mesures qui pourraient entraîner l'usage de la force ou quelque chose du genre, le ministre nous donnera-t-il l'assurance qu'il recommandera que le Parlement soit rappelé, si par hasard il ne siège pas? Il est raisonnable de penser que cela pourrait se produire. Je crois que le gouvernement a commis une erreur en ne rappelant pas le Parlement plus tôt pour étudier cette question. L'honorable représentant donnera-t-il à la Chambre l'assurance que le Parlement sera rappelé dans les circonstances que j'ai énoncées?

Il y a une autre question que j'aimerais poser. Un des membres éminents du parti de l'honorable député a récemment paru à la télévision et a parlé au nom du parti libéral. Je veux parler de l'honorable député de Vancouver-Burrard. Il avait fait ici à la Chambre l'autre jour une déclaration, au cours du présent débat, portant qu'il espérait que le gouvernement imposerait des sanctions contre l'Espagne. Qu'est-ce que l'Espagne a à voir dans cette question? L'Espagne n'a aucune colonie adjacente à la Rhodésie du Sud. Peut-être les connaissances géographiques de l'honorable député sont-elles quelque peu confuses. Je me demande si le ministre, ou le gouvernement...

L'hon. M. Martin: N'avait-il pas parlé du Portugal?

M. Nesbitt: Non. Je crois que l'honorable député a mentionné l'Espagne.

L'hon. M. Martin: Il a aussi mentionné le Portugal et l'Afrique du Sud.

M. Nesbitt: Bien, j'aimerais savoir s'il songe à imposer des sanctions contre le Portugal, un de nos alliés de l'OTAN, et contre l'Afrique du Sud.

M. Herridge: Avant que le crédit soit adopté, je tiens à appeler l'attention du ministre sur le fait que, même si j'appuie le point de vue général de notre parti en matière d'affaires extérieures, j'ai traité d'une façon spéciale une seule question dans mon discours: le secret observé relativement à l'instruction militaire de troupes allemandes au Canada et l'inquiétude que cet état de choses a suscité chez un grand nombre de gens.

Le ministre doit nous répondre à la Chambre au lieu de renvoyer cette question au comité des prévisions budgétaires où elle sera traitée seulement lors de l'étude des crédits du ministre. Répondra-t-il à ces questions? Je sais qu'il excelle à répondre. Pourquoi a-t-on tenu tellement secrète l'instruction militaire des troupes allemandes au Canada? Je sais que les responsables des relations extérieures de l'Armée n'ont émis aucun bulletin sur le sujet tant qu'ils ne s'y sont pas vus contraints à la suite de certains incidents. Pourquoi ce secret?

• (7.20 p.m.)

Deuxièmement, étant donné l'attitude adoptée par l'Union soviétique alors que ces troupes faisaient de l'instruction militaire au Canada en vue d'une guerre pendant l'hiver par une température inférieure à zéro, et comme les Canadiens désirent maintenir de bonnes relations avec l'Union soviétique, le ministre n'admet-il pas que ce fut là une bévue diplomatique? Et une fois que l'Union soviétique s'est déclarée opposée à cette instruction militaire, n'a-t-il pas été mal avisé à son avis d'avoir permis à un porte-parole inconnu de son ministère de répondre aux instances soviétiques au lieu de reconnaître l'importance de la question en y répondant directement lui-même? Voudrait-il nous dire qui est ce porte-parole anonyme du ministère des Affaires extérieures? Nous aimerions bien savoir qui il est, parce que nous avons sa déclaration, et nous voulons savoir si le ministre appuie cette déclaration.

On a fait allusion à certains accords conclus entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest quant à l'entraînement de troupes. Le ministre voudrait-il déposer ces accords afin que les députés sachent exactement ce à quoi le gouvernement canadien s'est engagé? Enfin, il y a quelque temps le premier ministre a affirmé que le Canada entamerait des pourparlers afin de se libérer de ses engagements dans le domaine nucléaire. Si le ministre n'y voit pas d'inconvénient, nous dirait-il où en sont ces pourparlers?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, une fois que le rôle de l'OTAN aura été passé en revue, nous pourrons répondre de façon plus précise à la dernière question.

Pour ce qui est de la question qui inquiète mon ami le député d'Oxford, il s'agissait d'une résolution de l'Assemblée générale stipulant, en fait, qu'aucune arme ne devait être expédiée au Portugal. Le Canada l'a respectée, si bien que, depuis 1960, le gouvernement canadien a interdit l'exportation, au Portugal et aux territoires sous l'administration portugaise, de toute arme et de tout

matériel de nature, selon nous, à servir à des fins militaires dans les territoires portugais outre-mer.

Quant aux allégations de l'honorable député de Kootenay-Ouest, aucun secret, à ma connaissance, n'a entouré les essais par temps froid. Dès le 12 août de l'an dernier, le ministère de la Défense nationale a publié un communiqué annonçant que des chars blindés allemands seraient soumis à des exercices d'hiver, au cours de l'hiver actuel, à Camp Shilo, sous la direction d'une centaine de spécialistes militaires et civils allemands. Dans le communiqué en question, on faisait un exposé détaillé du matériel à mettre à l'épreuve tout en expliquant que les tests avaient pour but de juger de l'efficacité de manœuvre du matériel, par temps froid, conformément aux normes de l'OTAN.

Pour montrer comme c'était peu secret, une conférence de presse a eu lieu subséquemment au camp de Shilo à propos de ces essais . . .

M. Herridge: A quelle date?

L'hon. M. Martin: Le 16 décembre, c'est-à-dire environ deux semaines après l'arrivée de la plus grande partie du personnel allemand. En outre, le 22 décembre, alors que j'étais absent d'Ottawa, un fonctionnaire de mon ministère a fourni plus de détails sur le but et la nature des essais au camp de Shilo. Il s'agit, je suppose, du porte-parole dont a parlé mon honorable ami.

M. Herridge: Qui était le porte-parole?

L'hon. M. Martin: Je l'ignore. C'était un fonctionnaire du ministère qui en était chargé.

L'usage d'installations militaires d'un pays de l'OTAN pour des essais de matériel et la formation de troupes d'un autre pays est une forme établie de collaboration entre les associés de l'OTAN, et le gouvernement canadien estime qu'une collaboration de ce genre avec ses alliés de l'OTAN est une partie intégrante et un aspect important de notre effort général de défense. En vertu du programme de formation du personnel navigant de l'OTAN, par exemple, environ 6,000 aviateurs d'un certain nombre de pays, notamment les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, ont été formés au Canada. Tout récemment, un groupe de fusiliers marins américains ont terminé l'entraînement d'hiver au camp de Gagetown.

Lorsque l'honorable député m'a posé cette question ces jours derniers, je lui ai dit que je comprenais parfaitement les émotions de certaines gens au Canada et que nous en tenions compte, mais nous tenons aussi compte du fait que nous avons des engagements envers un associé de l'OTAN et nous n'avons pas d'excuses à offrir pour avoir pris cette disposition.

M. Herridge: Le ministre ne considère-t-il pas que c'est un faux-pas diplomatique, par suite de la sensibilité de l'Union soviétique, et sachant que des troupes qui suivent un entraînement d'hiver au Canada s'entraînent sans aucun doute à la guerre contre l'Union soviétique et les pays voisins dans les années à venir?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami est meilleur juge que moi en faux-pas diplomatique. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons accordé à un partenaire dans l'OTAN le traitement que nous comptons recevoir et que, en fait, nous recevons.

M. Herridge: Le ministre voudrait-il me dire quel était le porte-parole anonyme?

L'hon. M. Martin: Quelle qu'ait été l'identité du représentant de mon ministère, il était, j'en suis certain, digne de l'estime de mon honorable ami.

M. Herridge: Le ministre ne sait pas qui était ce porte-parole?

L'hon. M. Martin: Non.

M. Herridge: La chose s'est faite sans l'autorisation du ministre?

L'hon. M. Martin: J'ai dit que j'étais alors absent du pays, mais quel qu'en ait été l'auteur, la déclaration était juste.

M. Herridge: Mais le ministre ne sait pas qui c'était?

L'hon. M. Martin: C'était peut-être mon honorable ami.

M. Herridge: Je suis certain que non, mais le ministre appuie la déclaration sans en connaître l'auteur?

L'hon. M. Martin: Je l'appuie sans réserve.

M. Herridge: Et vous ne savez pas qui a fait cette déclaration.

L'hon. M. Martin: J'ai répondu trois fois à cette question.

M. Herridge: Vous ne savez pas qui a fait cette déclaration?

L'hon. M. Martin: J'ai dit qu'elle était exacte.

M. Herridge: Monsieur le président, n'est-il pas étonnant que le ministre ne sache pas qui a formulé, en son absence, une déclaration au nom du Canada en répondant à un pays aussi important que l'Union soviétique?

L'hon. M. Martin: En effet.

M. Herridge: Quel état de choses déplorable lorsque des personnes peuvent faire des déclarations quand le ministre est hors du pays sans qu'il sache qui les fait. C'est vraiment étonnant, monsieur le président, qu'une personne puisse se faire le porte-parole du Canada et que le ministre ne sache pas qui est cette personne. Son adjoint le sait peut-être. Il a un esprit juridique.

L'hon. M. Martin: Je constate qu'il ne le sait pas non plus.

M. Herridge Pardon?

L'hon. M. Martin: Non, il ne le sait pas non plus.

M. Herridge: Monsieur le président, voilà le mystère de la session. Personne n'est au courant.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, je ne veux pas poursuivre l'interrogatoire mené par mon honorable ami de Kootenay-Ouest, bien que les troupes dont il est question ce soir soient tout près de ma ville natale de Brandon (Manitoba). L'arrivée des troupes dans cette région a soulevé un vif intérêt. Les journaux locaux, ainsi que les journaux de Winnipeg, s'y sont passablement intéressés et n'ont pas manqué de publier les lettres des lecteurs prenant parti pour ou contre la décision d'avoir amené des représentants de l'armée allemande à s'entraîner au Canada.

Je puis dire au député de Kootenay-Ouest que le Manitoba a accueilli ces troupes très froidement car le thermomètre marquait 40 et 50 degrés sous zéro durant la plus grande partie de leur période d'entraînement. Mais, en revanche, les citoyens de Brandon leur ont réservé une réception chaleureuse et cordiale.

Il a été intéressant de noter que divers groupes de la ville, y compris des organismes religieux, ont offert leur hospitalité, surtout parce qu'en vertu du programme de l'OTAN, il y a environ 28,000 Canadiens dans la ville de Soest.

• (7.30 p.m.)

Tous ceux qui ont visité cette collectivité partagent mon avis, j'en suis sûr: c'est un petit morceau du Canada transporté en Allemagne occidentale. Je peux dire aussi que, pendant les hivers précédents, des effectifs de l'armée de la Grande-Bretagne recevaient le même entraînement au camp Shilo. Ils ont aussi été très froidement accueillis en ce qui concerne le temps, mais très chaleureusement par ailleurs et les bons citoyens de la ville de Brandon leur ont offert leur hospitalité.

[L'hon. M. Martin.]

Au début de mes remarques j'ai dit que je parlerais de ce sujet uniquement pour indiquer qu'il s'agit d'un arrangement réciproque que nous avons accepté en vertu de nos obligations comme pays membre de l'alliance de l'OTAN.

Par mes observations, je veux fournir au ministre l'occasion de mettre l'accent sur le positif. Jusqu'ici, le débat l'a obligé à adopter une attitude négative. On lui a reproché d'avoir fait fi du Parlement quant aux mesures officielles prises à l'égard de la Rhodésie. Il s'est aussi fait dire qu'il se tenait trop près des États-Unis à propos du Vietnam. Au sujet de la question dont je veux dire un mot, j'estime que le ministre n'a pas imité les États-Unis aussi fidèlement qu'il l'aurait pu. Je parle de l'aide extérieure ou étrangère. Sans doute admettra-t-il que, quels que soient les défauts des autorités américaines, l'initiative et la générosité dont elles ont fait preuve en instituant le plan Marshall, durant la période très critique de l'expansion européenne d'après-guerre, ont constitué l'un des plus beaux exemples d'abnégation et de désintéressement qu'une nation moderne ait offert. Selon moi, rien ne s'y compare dans l'histoire universelle.

Le Canada a imité de très loin l'exemple donné par le gouvernement des États-Unis à cet égard. Je sais que la question intéresse vivement le ministre, et je lui fournis l'occasion d'en accentuer l'aspect positif. Il a déjà fait plusieurs discours à ce sujet. Ainsi, lorsqu'il a fait une déclaration à Toronto, en juin dernier, à propos des obligations du Canada dans le domaine de l'aide à l'étranger, il a dit que nous devrions contribuer pour quelque 400 millions de dollars, soit environ le double de tout ce que le Canada affectait à ses différents programmes, à ce moment-là. Je puis l'aider positivement parce que celui qui détient maintenant les clefs du Trésor, le nouveau ministre des Finances, pense exactement la même chose que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à ce sujet.

Lors de la conférence du Comité canadien national de l'UNESCO tenue à Toronto en 1961, le ministre actuel des Finances a fait la déclaration suivante:

> Il y a une bonne raison qui, à elle seule, suffit à motiver notre aide à l'étranger et c'est qu'il existe dans le monde des gens moins fortunés qui en ont besoin. S'ils nous sont reconnaissants de cette aide, tant mieux. Si, en raison de l'aide re-

çue, ils deviennent de meilleurs acheteurs de produits et services canadiens, c'est encore mieux. Si notre aide leur permet de réaliser ce que le professeur W. W. Rostov appelle «leur décollage», leur permet de marcher d'un pied ferme vers des niveaux de vie plus élevés sans avoir recours aux dictatures communistes, nous en bénéficierons au-delà de toute mesure. Mais nous devons le faire dans un esprit essentiellement humanitaire et désintéressé. Si nous cherchons d'abord à nous servir et non pas à aider les autres, nous recevrons probablement en retour ce que nous méritons et probablement beaucoup moins que ce que nous attendons.

Voilà une partie du discours du ministre des Finances, député d'Eglinton. A la lumière de cette déclaration, celui-ci appuiera chaleureusement, je crois, le ministre des Affaires extérieures qui a déclaré que les engagements du Canada pourraient facilement être portés de 200 à 400 millions. Le Canada a suivi une politique rétrograde à ce sujet.

En 1960, nous avons eu une conférence. Peu après, le Bureau de l'aide extérieure a été créé au sein du ministère des Affaires extérieures. Pendant quelque temps, le Canada s'est mis à participer à un grand nombre de programmes. Les députés les connaissent bien pour la plupart, mais je pourrais peut-être leur rafraîchir la mémoire en leur parlant du fonds spécial créé en 1959 pour l'administration du premier programme auquel le Canada ait versé un montant substantiel, le plan de Colombo.

Le fonds spécial a été créé en 1959; le programme d'aide aux Antilles a été établi en 1958.

L'hon. M. Martin: Le fonds spécial était un programme entièrement différent et le montant a été doublé.

L'hon. M. Dinsdale: Voilà le genre de renseignements que nous tenterons d'obtenir dans la réponse du ministre.

Le programme du Commonwealth de bourses d'études et d'entretien a été créé en 1960; le programme d'aide à l'éducation pour les États africains francophones a été crée en 1961; le programme spécial du Commonwealth d'aide à l'Afrique a été créé en 1960; le programme de la Banque nationale et le programme de financement des exportations a été lancé en 1961; le programme mondial de l'alimentation a été institué en 1961 ou 1962. Toutes ces initiatives représentent une assez vaste expansion de la participation du Canada durant les années qui ont suivi l'établissement du Bureau de l'aide extérieure, surtout après la conférence tenue en 1960.

L'événement marquant dans les affaires internationales au vingtième siècle semble être la prise de conscience par les deux tiers de l'humanité qu'une vie meilleure est possible, et peut-être 80 p. 100 de la population mondiale tombe dans cette catégorie. Les crises actuelles dont il a été question ces derniers jours au cours de notre examen des affaires extérieures sont importantes et exigent l'attention immédiate du gouvernement, notamment les problèmes au Vietnam, en Rhodésie et dans d'autres endroits en effervescence, mais le ministre a indiqué dans ses remarques qu'à long terme cette approche plus positive est la contribution la plus importante que le Canada puisse apporter en vue d'une meilleure compréhension dans le monde qui est devenu un véritable centre d'intrigues.

Je me demande si dans sa réponse le ministre voudrait bien nous fournir des renseignements de fraîche date au sujet du fonctionnement de certains de ces programmes et nous dire si nous sommes bien éloignés de cet objectif de 400 millions mentionné dans plusieurs déclarations publiques.

• (7.40 p.m.)

M. le président suppléant: Le crédit n° 1 est-il adopté?

Des voix: Non.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je voudrais, en premier lieu, exprimer ma déception devant l'attitude adoptée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il le disait cet après-midi, nous avons eu le meilleur débat sur les affaires extérieures depuis nombre d'années, d'après mon expérience à la Chambre qui n'est pas aussi longue que la sienne. Toutefois, depuis que je siège à la Chambre, je me suis toujours intéressé aux affaires extérieures et nul doute qu'on manifeste beaucoup plus d'intérêt à cette question que jadis; un plus grand nombre de députés participent aux débats et un plus grand nombre viennent les suivre.

Au cours des deux ou trois derniers jours, nous avons traité de questions d'une importance primordiale pour le Canada. La guerre au Vietnam du Sud, qui prend de l'envergure et qui pourra, un jour, avoir des répercussions très fâcheuses pour nous, revêt la plus grave importance pour notre pays. Les événements de la Rhodésie du Sud sont aussi extrêmement importants pour le Commonwealth et, qui sait, peut-être pour la paix du monde car, s'il survenait des ennuis là-bas, nous serions impliqués.

Les affaires extérieures englobent un très vaste domaine et comportent, bien entendu, d'autres sujets. Mais, en l'occurrence, nous nous en sommes tenus à la discussion de ces deux questions principales. Bien que le ministre m'accuse de temps à autre, comme l'autre soir, d'être trop belliqueux—en réalité, je suis un homme de paix—nous avons été raisonnables et sensés pendant cette sérieuse discussion.

Si j'ai participé au débat au cours des trois derniers jours, c'est en raison du vif intérêt que je porte au sujet et aussi d'un certain nombre de recherches et d'études que j'ai faites. Je n'ai donc pas posé au ministre de questions futiles. Je n'ai pas cherché à l'embarrasser. Cela m'est arrivé, mais pas pendant ce débat. J'ai cherché sérieusement à obtenir des réponses à des questions qui me semblent importantes. Je suis sûr que d'autres les envisagent ainsi. Le ministre se trouve maintenant à l'étape critique de l'étude de ses crédits par le comité, où il est sur le point de perdre la collaboration de ce côté-ci de la Chambre.

Au cours des ans, j'en ai vu de toutes les couleurs à ce sujet, siégeant de ce côté-là et de ce côté-ci de la Chambre, et je sais combien l'adoption des prévisions budgétaires tient à un fil. J'ai été leader de la Chambre trop longtemps pour ne pas être au courant de la difficulté. Permettez que je dise au ministre, qui a été ici plus longtemps que moi et qui aurait dû apprendre mais qui n'a pas appris, qu'il en est maintenant arrivé au stade où ses prévisions pourraient ne pas être votées aussi facilement qu'elles l'auraient été juste quelques heures passées.

Je vais expliquer au ministre pour quelle raison je lui dis ceci. Au lieu d'accepter les questions sérieuses que nous lui posons de la façon que nous les avons demandées et de nous donner des réponses sérieuses, il affiche un peu de cette arrogance et de cette insouciance des jours d'autrefois. Juste avant le dîner je me disais que faire affaire avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures c'est tout comme clouer de la gélatine sur un mur.

L'hon. M. Dinsdale: Ou saisir du mercure avec une fourchette.

L'hon. M. Churchill: On a beau essayer, cela ne sert à rien. Permettez-moi, monsieur le président, de vous indiquer comment cette arrogance s'est manifestée cet après-midi même. J'interrogeais le ministre sur le rappel de la Rhodésie du Sud de notre délégué commercial. J'ai noté sa réponse et ma question subséquente. Voyons en quoi elles consistaient. Voici ce que le ministre a dit relativement à ce délégué commercial: «Notre ligne de conduite est la bonne, j'en suis persuadé.» Eh bien, il ne peut pas se tromper. Et il ajoute: «Je puis dire à mon honorable ami qu'elle ne nous a en rien empêchés de juger la suite des événements.»

L'hon. M. Starr: Veuillez donner des explications.

L'hon. M. Churchill: En effet, expliquez-vous. Il nous faudrait un interprète pour saisir le sens de cette réponse. Toutefois, le ministre voulait dire que même si nous n'avons pas de fonctionnaire officiel en Rhodésie du Sud, il ne nous est pas plus difficile de savoir ce qui s'y passe. J'espère qu'il n'insulte pas ainsi indirectement le délégué commercial et son adjoint qui s'y trouvaient naguère. N'étaient-ils pas compétents? Le ministre du Commerce ne se portera-t-il pas à leur défense? J'ai interrompu le ministre pour lui demander: «Comment?». Il a répondu: «Mon honorable ami devra me croire sur parole.»

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, pourrais-je poser une question à l'honorable député? Mon honorable ami croit-il que j'aurais pu fournir une autre réponse? Veut-il que je précise ici à la Chambre la source de notre renseignement?

L'hon. M. Churchill: Ce sont des tactiques de diversion.

L'hon. M. Monteith: Comme autrefois.

L'hon. M. Churchill: J'estime que le ministre est arrogant de nous dire: «Mon honorable ami devra me croire sur parole». Alors la Chambre doit accepter humblement la déclaration du ministre. Nous devons nous incliner et lui dire: «Oui, monseigneur, vos propos sont paroles d'évangile». Eh bien, monsieur le président, je n'accepterai pas cela du ministre ni de personne d'autre. Il emploie maintenant une tactique de diversion: «Voulez-vous que le ministre révèle à la Chambre ses sources de renseignement?». Faisons donc venir James Bond, l'agent 007, pour savoir ce qui se passe. Il y a du mystère là-dessous, c'est un roman de cape et d'épée. Nous ne pouvons pas connaître la source de ces renseignements, car les Russes ou les Chinois pourraient l'apprendre. Nous avons maintenant, au dire du ministre, une source secrète de renseignements en Rhodésie du Sud, de qui nous apprenons ce qui se passe dans ce pays. N'est-ce pas étonnant? Son nom figure-t-il sur la liste de paie? (*Exclamations*)

Y a-t-il des crédits pour le payer? Est-ce qu'il n'y a pas de dépenses à son sujet? Le ministre n'est sûrement pas sérieux. Il trahit son arrogance et la tactique qu'il adopte pour

nous distraire. Il peut tromper certaines personnes. Il ne saurait nous tromper. Il y a quinze ans que je siège avec lui dans cette enceinte.

L'hon. M. Starr: Trop longtemps.

L'hon. M. Churchill: Oui, ça fait trop longtemps.

Une voix: Des deux côtés.

L'hon. M. Churchill: Pendant tout ce temps, j'ai appris à comprendre le ministre. Les nouveaux venus en cette Chambre se laissent impressionner. Ils croient que c'est un homme merveilleux.

L'hon. M. Starr: Ils ne le connaissent pas assez.

L'hon. M. Churchill: Ils pensent qu'il a de vastes connaissances, ils le trouvent courtois et gentil. Et de temps à autre il vient de ce côté-ci de la Chambre. Il va même parfois derrière les rideaux parler aux copains.

L'hon. M. McIlraith: Il n'y a pas de mal à cela.

Une voix: Il va aux renseignements.

L'hon. M. Churchill: Oui, il cherche des renseignements, mais lorsque nous le voyons venir, nous donnons le signal d'alarme «Prenez garde». Nous ne sommes pas dupes. J'arrive maintenant à la partie sérieuse de l'affaire et je veux que le ministre réponde à nos questions. Je lui en ai posé quelques-unes hier, mais ce n'était pas pour causer des ennuis au député de Vancouver-Burrard, c'est parce que je voulais savoir si le ministre était au courant et s'il avait donné son consentement au propos du député lorsque ce dernier préconisait, ou recommandait ou espérait que nous imposions des sanctions au Portugal, à l'Afrique du Sud et à l'Espagne s'ils ne se joignaient pas à nous pour imposer des sanctions.

• (7.50 p.m.)

Le ministre approuve-t-il cela? Est-ce là la ligne de conduite qu'il entend adopter? Il pourrait sûrement répondre par un oui ou par un non. Quand le député d'Oxford a abordé ce sujet-là, le ministre a étudié la question. S'il a l'intention d'agir de la sorte, qu'il sache que nous sommes très patients de ce côté-ci de la Chambre. Nous allons attendre qu'il change d'avis. C'est un plaisir pour nous que d'examiner les crédits de son ministère. Hier soir, j'ai demandé au ministre si c'était la politique du gouvernement, et je ne plaisantais pas.

Une deuxième question a été soulevée par le député d'Oxford. Si les sanctions échouent, et la question a surgi à plusieurs reprises au cours du débat, que fera le gouvernement? Si j'ai bien saisi le sens de la réponse du ministre, il a engagé le gouvernement à recourir à la force ou à appuyer un recours à la force, advenant l'échec des sanctions. Voilà l'attitude adoptée par le ministre. Il ne s'agit pas de l'attitude adoptée par le premier ministre de Nouvelle-Zélande ou par le premier ministre d'Australie. Je n'ai pas relevé d'affirmation à ce sujet dans les remarques du premier ministre de Grande-Bretagne, bien que l'opposition ait dit qu'il s'était ménagé une échappatoire pour se soustraire à son engagement. Il ne m'appartient pas d'en juger. Nous savons maintenant quelle position le gouvernement prendra si les sanctions ne donnent pas les résultats voulus. On aura recours à la force.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, j'ai dit tout le contraire. Je répondais au député d'Oxford et j'ai dit que le premier ministre de la Grande-Bretagne avait indiqué que, si les sanctions économiques ne donnaient pas les résultats attendus, ce que nous ne prévoyons pas, le gouvernement britannique songerait à instituer une force police. Nous ne croyons pas à l'emploi de la force; voilà ce que j'ai dit. Si un député adopte une autre attitude en exprimant ses idées personnelles, il parle évidemment en son nom personnel. Mais je ne crois pas qu'il ait adopté cette attitude.

L'hon. M. Churchill: Cette dernière phrase s'applique-t-elle au député de Vancouver-Burrard?

L'hon. M. Martin: Je ne crois pas qu'il ait dit cela. Le député d'York-Sud a affirmé qu'il serait disposé à appuyer l'emploi de la force et peut-être mon honorable ami pense-t-il à lui. Nous n'avons jamais dit que nous favorisions le recours à la force.

L'hon. M. Churchill: Le ministre essaye d'embrouiller la situation. Il indique maintenant la position du gouvernement, qui n'est pas en faveur de l'emploi de la force. Ai-je indiqué correctement cette position?

L'hon. M. Martin: Laquelle?

L'hon. M. Churchill: Le gouvernement du Canada n'est pas en faveur de l'emploi de la force si les sanctions n'ont pas l'effet désiré?

L'hon. M. Martin: J'ai traité de cela avec beaucoup de soins dans ma réponse au député d'Oxford. J'ai dit qu'à notre avis ces sanctions économiques produiront l'effet désiré.

Certains pays africains ont pressé le gouvernement de la Grande-Bretagne d'employer la force dès le début comme l'unique moyen efficace de venir à bout de cette situation. Telle n'était pas l'opinion du gouvernement de la Grande-Bretagne, ni la nôtre à ce moment-là, et ce n'est pas notre opinion aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité reste saisi de propositions qui, si on les adopte, entraîneront des mesures obligatoires. Jusqu'à présent, l'ONU s'en est tenue à recommander des sanctions économiques. Si les Nations Unies décident d'entreprendre des opérations de maintien de la paix, tous les pays membres auront à étudier l'attitude à prendre. Selon nous, le moyen de résoudre le problème est de faire ce qu'ont fait le gouvernement britannique et d'autres gouvernements. Mon honorable ami, qui aime approfondir ces questions, sait que la situation peut devenir dangereuse. A l'heure actuelle, nul d'entre nous ne veut tenir ici des propos qu'on pourrait mal interpréter en Afrique ou ailleurs. Ne serait-il pas prudent pour nous, au Canada, de reconnaître les limites qu'une telle situation impose à l'usage de la force?

L'hon. M. Churchill: Le ministre ne se rend pas compte que j'essaye de l'aider. Je veux que le ministre dise, comme ces autres premiers ministres l'ont fait, que le Canada s'oppose à l'usage de la force, si les sanctions échouent, mais il ne veut pas le dire. Je veux que la déclaration soit faite à la Chambre, tout comme sir Douglas Home a laissé entendre à la Chambre britannique que la décision y serait annoncée, savoir que la Grande-Bretagne s'intéresse à la conciliation et à la négociation, mais non à l'usage de la force. Voilà la déclaration que j'aimerais entendre d'abord dans cette Chambre des communes. Toutefois, je ne puis pas faire partager mon point de vue par le ministre.

Avec ses tactiques de diversion, il a parlé du Conseil de sécurité et de la résolution dont il est saisi concernant l'usage de la force en Rhodésie. Il n'a pas ajouté que la Grande-Bretagne est membre du Conseil de sécurité et que le veto peut être appliqué à ce Conseil. Pouvez-vous espérer que la Grande-Bretagne qui, à titre de membre du Conseil de sécurité, détient un pouvoir de veto comme les autres nations, consentirait à ce que le Conseil de sécurité passe une résolution exigeant l'usage obligatoire de la force contre une colonie britannique, comme le ministre l'a dit?

Ensuite, on a eu recours à de meilleures tactiques de diversion. Si les Nations Unies, non pas le Conseil de sécurité, mais les Nations Unies en venaient à un accord, cette force pourrait servir en Rhodésie du Sud; le ministre a pris soin de taire que ce serait obligatoire. Il a dit que les pays devraient examiner la question. Venant de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce ne serait pas obligatoire, mais ce le serait venant du Conseil de sécurité. Je ne sais pourquoi il a soulevé cette question. Je sais ce dont il parle et j'essaie encore de lui venir en aide. Il n'a pas encore exposé clairement les faits en ce qui concerne le Canada et cela est regrettable, à mon sens. Je ne sais pourquoi il ne peut préciser ces faits. Je ne sais pourquoi il a adopté une attitude aussi sévère en ce qui concerne la Rhodésie du Sud. A mon sens, il aurait été préférable d'être conciliant dans les circonstances.

Ce n'est une satisfaction pour personne ici qu'un gouvernement illégitime ait été établi en Rhodésie du Sud. Ce n'est une satisfaction pour personne que quatre millions d'Africains en Rhodésie du Sud se voient refuser la liberté politique. Mais il y a sûrement un terrain d'entente. Incidemment, le ministre nous dirait-il s'il est en faveur du principe d'un vote par tête, proposition formulée par un grand nombre de pays africains? Le ministre pourrait-il répondre à cette question? Est-il en faveur d'une transition graduelle permettant d'arriver à la liberté politique grâce à une meilleure formation et une plus grande instruction en Rhodésie du Sud?

Ce sont ces questions qui ont empêché d'obtenir l'unanimité sur l'attitude à prendre à l'égard de la Rhodésie du Sud. Est-il maintenant en faveur du principe: «un homme un vote,» ce qui signifierait le retrait du gouvernement Ian Smith, la fin de l'influence de la Grande-Bretagne, l'octroi immédiat de l'indépendance; ce serait peut-être alors le bain de sang dont certaines personnes ont parlé.

• (8.00 p.m.)

L'autre solution, c'est de favoriser le progrès constant vers l'émancipation de ceux qui n'ont pas la liberté politique en Rhodésie du sud. Quelle est l'attitude du ministre à cet égard? Quelle ligne de conduite propose-t-il? J'aurais cru qu'en réponse à mon discours d'hier soir le ministre accepterait certaines de mes suggestions. Il pourrait admettre que le gouvernement canadien, la population canadienne, désirent voir s'effondrer le gouvernement illégal de la Rhodésie du Sud mais qu'ils veulent aussi voir ce pays s'acheminer progressivement vers l'indépendance complète. Ils veulent voir naître

la liberté politique complète dans ce pays par étapes qui tiendront compte de l'expérience et de l'éducation des indigènes.

Il n'est pas nécessaire de tout faire à la fois, monsieur le président. Nous avons sûrement certaines responsabilités envers les Européens qui habitent la Rhodésie du Sud. Nous n'allons pas les abandonner, peu importe l'intérêt que nous portons aux indigènes de la Rhodésie du Sud. Je ne comprends pas pourquoi on insiste tellement pour que tout se fasse à la hâte. Si j'ai bonne mémoire, il a fallu des siècles avant que les femmes aient le droit de vote au Canada. Les femmes diront peut-être que les choses allaient très mal avant qu'elles puissent voter, mais les hommes peuvent être d'un autre avis.

Combien de siècles se sont écoulés au Canada avant que les indigènes, dépossédés par les Français et les Anglais, obtiennent le droit de vote? Combien de siècles se sont écoulés avant qu'un représentant des races indigènes du pays occupe un siège à l'autre endroit? Pourquoi cette hâte quand il s'agit d'autres pays du monde? Comment pouvons-nous parler d'agir immédiatement quand il nous a fallu tant d'années pour le faire dans notre pays?

J'espérais que le ministre formulerait, en vue de régler ce problème, un programme de conciliation et de négociations, qu'il s'opposerait fermement, à l'heure actuelle, au vote personnel, et qu'il appuierait l'idée d'un acheminement graduel vers le gouvernement à majorité absolue, qui devra un jour s'instaurer en Rhodésie du Sud, mais non pas nécessairement demain ni cette année. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas pu esquisser ces principes pour éclairer le Parlement et les Canadiens au milieu des inquiétudes qu'ils ressentent devant la gravité des événements? Pourquoi le ministre ne pouvait-il pas maintenir à son poste le représentant du Canada en Rhodésie du Sud, qui nous aurait fourni des renseignements de première main sur ce qui se passait dans le pays, au lieu de recourir à quelque mystérieuse source à laquelle il puise ses renseignements?

C'est l'argument que j'ai invoqué relativement à la Commission mixte internationale au Vietnam. Le ministre dit que la Commission demeure sur place, qu'il nous y faut quelqu'un pour entrer en contact avec les forces de l'opposition, nous fournir des renseignements et nous tenir au courant des événements. Mais en Rhodésie du Sud, nous n'avons besoin de personne. A mon avis, cette façon de penser est peu logique.

Pourquoi le ministre ne nous dit-il pas combien coûte le pont aérien qu'assure le Canada à la Zambie pour la ravitailler en pétrole? N'est-ce pas le moment de dévoiler les chiffres? Nous examinons les prévisions budgétaires et le gouvernement s'engage dans des dépenses. L'initiative relève-t-elle du ministère des Affaires extérieures ou du ministère de la Défense nationale? Combien de temps assurerons-nous ce pont aérien? Combien de personnes y participent? Combien d'avions? Qu'en coûte-t-il au contribuable canadien? Nous payons la note, prenons connaissance des faits.

Voilà quelques-unes des choses qu'aurait pu nous dire le ministre. Je suis prêt à m'asseoir maintenant et à lui donner la chance de répondre à quelques-unes de ces questions, s'il le veut bien. Sinon, j'aurais d'autres choses à soumettre au comité. Le ministre désire-t-il répondre maintenant?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je dois dire que mon ami n'a jamais été en meilleure forme qu'au début de ses remarques lorsqu'il a entrepris de me faire la leçon. Je tiens à ce qu'il sache que j'ai écouté ses propos avec grand intérêt; il constatera peut-être que ses leçons seront encore mieux observées qu'il n'oserait l'espérer.

L'hon. M. Churchill: Il n'est jamais trop tard pour mieux faire.

L'hon. M. Martin: Nous ne sommes certainement pas d'accord sur la question de la Rhodésie, mon honorable ami et moi. Nous avons échangé nos points de vue et j'ai indiqué la position du gouvernement. J'ai dit que nous nous opposions à la déclaration unilatérale d'indépendance, que nous l'avions déclaré bien avant sa proclamation, que nous n'étions pas seuls à penser ainsi et que c'était la position du Commonwealth. En outre, j'ai déclaré que les accords entre le gouvernement de Rhodésie et celui de Grande-Bretagne regardaient seulement ces deux gouvernements. Le Commonwealth a été impliqué dans l'affaire par suite de la déclaration unilatérale d'indépendance qui, nous l'avions dit depuis longtemps, était inacceptable pour plusieurs autres motifs. D'abord, elle met en cause l'unité du Commonwealth; deuxièmement, elle entraîne une forme de discrimination inacceptable et qui est rejetée par la grande majorité des pays du monde.

La question du traitement des Noirs et des Blancs de ce pays relève des négociations qu'entameraient les deux parties intéressées, l'une étant maintenant constituée illégalement, l'autre constituant le pouvoir colonial. Si mon honorable ami veut se donner la peine

de consulter le Livre blanc publié de 21 septembre, il trouvera les cinq principes établis par le gouvernement britannique; je suis sûr qu'il les connaît.

L'hon. M. Churchill: En effet.

L'hon. M. Martin: Le pouvoir colonial, l'Angleterre, n'accorderait l'indépendance à la Rhodésie que si cette dernière observait ces cinq principes. Or, elle ne les a pas observés.

Il en est résulté les mesures que nous et d'autres pays avons prises. Lorsque le gouvernement de M. Smith sera renversé, il appartiendra uniquement au gouvernement britannique de décider de l'autorité qui découlera du pouvoir colonial actuel. La Grande-Bretagne devra établir les conditions à imposer au régime qui succédera au gouvernement illégal actuel afin de supprimer la disparité de traitement. Toutefois, nous demander d'énoncer les conditions que le gouvernement britannique trouverait acceptables à l'heure actuelle, serait—soit dit en toute déférence envers mon honorable ami—s'ingérer dans les affaires de ce pays qui aurait raison de s'en offusquer.

• (8.10 p.m.)

Je regrette de ne pouvoir satisfaire mon honorable ami quant à la tournure que prendront les événements, si les sanctions échouaient. Je n'en dirai pas plus long. La force ne résoudra pas ces problèmes et, à notre avis, il était inopportun de proposer d'y recourir dès le début de cet état de choses, vers la mi-décembre. C'est toujours notre opinion et d'autres la partagent. C'est aussi celle du gouvernement britannique.

Si les sanctions échouent, le gouvernement britannique examinera vraisemblablement la question à nouveau. Le comité du Commonwealth institué à Lagos note en ce moment le progrès réalisé dans le programme de sanctions.

Le comité de conférence de Lagos, à la fin d'une période fixée, décidera de la convocation d'une autre conférence lorsqu'il faudra examiner à nouveau l'affaire. Je ne cherche pas à créer l'impression que je ne suis pas persuadé de l'heureuse issue du programme actuel de sanctions, mais je ne crois pas pouvoir, dans l'exercice de mes fonctions, adopter une autre attitude ou faire une autre déclaration que celle-là. Je dirai à mon honorable ami d'Oxford qu'aux termes de l'article 33 de la loi sur la Défense nationale on ne peut envoyer de troupes sans convoquer le Parlement.

[L'hon. M. Martin.]

M. Pugh: Une brève question, monsieur le président. Le ministre pourrait-il nous dire jusqu'à quel point au juste nous sommes engagés avec ces sanctions? Des démarches de réconciliation sont-elles en cours avec le gouvernement illégal actuel de la Rhodésie? Est-il possible que le Canada se place dans une situation peu enviable en imitant le gouvernement britannique dans l'application de sanctions?

La Grande-Bretagne a posé cinq conditions formelles. Il se pourrait que le Canada en vienne à dire que l'actuel gouvernement illégal de Rhodésie a fait une manière de compromis. Je veux savoir du ministre si le Canada va maintenir ses sanctions jusqu'à ce que la Grande-Bretagne les supprime?

L'hon. M. Martin: Nous avons imposé ces sanctions à une fin précise. Par l'entremise de la conférence des premiers ministres à Lagos, nous avons institué un comité des pays du Commonwealth chargé d'examiner l'efficacité des sanctions au fur et à mesure que le temps passe. Au moment opportun, il nous faudra réévaluer la situation à la lumière des événements et suivant les recommandations que le comité devra présenter aux gouvernements.

M. Pugh: Le ministre a parlé de l'efficacité des sanctions. J'aimerais savoir si tous les gouvernements qui en ont imposé sont convenus de rester solidaires, quoi qu'il advienne. Autrement dit, ne pourrait-il pas se produire en Rhodésie quelque compromis acceptable au Canada, mais non, les cinq conditions n'étant pas remplies, à la Grande-Bretagne? En d'autres termes, le Canada devra-t-il aller jusqu'au bout tant que la Grande-Bretagne ne lèvera pas ses sanctions? C'est là ma question.

L'hon. M. Martin: En ce qui concerne le Canada, il existe un comité où le Canada est représenté. Ce comité observe l'application du programme des sanctions. Je ne saurais toutefois parler au nom des pays qui ne font pas partie du Commonwealth et, partant, du comité du Commonwealth. Ils ont imposé des sanctions volontaires. Il s'agit des États-Unis, des pays scandinaves, du Japon et de quelques autres. A la lumière des événements futurs, ils auront à décider eux-mêmes s'ils doivent maintenir les sanctions. Je puis dire sans hésitation que les pays qui ont imposé des sanctions l'ont fait parce qu'à leur avis elles étaient essentielles pour essayer de ramener la tranquillité dans cette partie du monde.

M. Pugh: Je voudrais que le ministre nous dise si le Canada s'est engagé à adopter cette attitude jusqu'au bout. Suivons-nous notre politique où devons-nous adopter celle de la Grande-Bretagne? Pouvons-nous à un certain point nous désister ou avons-nous convenu de suivre la Grande-Bretagne et d'appliquer ces sanctions de manière irréductible?

Je sais que le but de cette conférence était de se rendre compte si ces sanctions étaient efficaces. Il n'y a qu'une seule réponse à ma question. Pour être couronnées de succès, ces sanctions doivent écraser le pays auquel elles sont imposées. Si ces sanctions sont efficaces, le gouvernement de ce pays devra demander grâce et, par conséquent, réclamer la réconciliation. Le Parlement peut estimer que la réconciliation sur certains points serait suffisante, tandis que la Grande-Bretagne pourra prétendre que ce n'est pas suffisant, qu'elle exige les cinq points, qu'elle veut tout ou rien. Sommes-nous liés à la Grande-Bretagne et devons-nous nous montrer inflexibles en ce qui concerne la Rhodésie? Devrons-nous nous montrer intransigeants jusqu'à la fin? Pouvons-nous nous désister, même si la Grande-Bretagne veut continuer? C'est ce que je voudrais savoir. Pouvons-nous entreprendre des négociations, à un moment donné, pour mettre fin à ces sanctions?

L'hon. M. Martin: Toute puissance souveraine a en tout temps le droit de décider du parti qu'elle désire prendre. Nous avons en ce moment une entente avec le gouvernement britannique, que j'ai déposée l'autre soir, et qui prévoit notre collaboration dans l'imposition de sanctions contre la Rhodésie. Je suis certain que les Canadiens désireraient apporter leur collaboration aux termes de cette entente.

M. Pugh: On peut établir un parallèle entre cette situation et l'exemple qu'ont donné antérieurement les colonies américaines. Le ministre a employé le terme trahison, et je serais porté à penser que les colonies américaines ont pu se rendre coupables de trahison en rompant avec la Grande-Bretagne. Ce que nous voulons savoir c'est quand débute la trahison et quand le bon sens entre en jeu. Quand aussi devrons-nous accepter la Rhodésie comme nation? C'est là, je crois, le point que mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre essayait de soulever. Nous devons avoir l'œil ouvert si, à un moment quelconque, nous avons l'impression que la Rhodésie s'acquitte de ses obligations démocratiques. Nous devrions pouvoir alors la féliciter et lui dire: «Voilà; c'est parfait». Sommes-nous implacablement obligés de nous en tenir à l'entente jusqu'à la fin?

M. Nesbitt: Parmi les questions posées, une semblait peu claire. Quelqu'un a demandé si le gouvernement canadien projetait d'imposer des sanctions économiques contre l'Espagne, le Portugal et l'Afrique du Sud. C'est sans doute par erreur qu'un député ministériel éminent a parlé de l'Espagne, car je ne vois pas du tout ce que l'Espagne vient faire là-dedans.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je n'ai pas parlé de l'Espagne.

M. Nesbitt: Je sais bien que ce n'est pas le ministre, mais un des membres en vue de son parti, qui a pris la parole samedi dernier, sauf erreur, en a parlé. Le député de Vancouver-Burrard a dit que le gouvernement devrait imposer des sanctions économiques contre l'Espagne, le Portugal et l'Afrique du Sud.

• (8.20 p.m.)

Nous aimerions savoir, et j'estime que nous devrions savoir ce qu'a le gouvernement à l'esprit, car au moins l'un de ces pays est un allié direct. Nous avons des rapports d'amitié avec l'Espagne. Nombreux sont les Canadiens qui visitent ce pays. Nous entretenons encore des rapports avec l'Afrique du Sud. Le gouvernement a-t-il l'intention, aux termes du même article de la loi sur l'exportation et l'importation, auquel il a eu recours contre la Rhodésie, d'imposer des sanctions économiques contre le Portugal, ou peut-être contre le Mozambique, considéré comme partie intégrante du Portugal, et l'Union de l'Afrique du Sud? Nous devrions savoir si c'est là l'intention du ministre si ces pays ne voulaient pas collaborer.

M. Macquarrie: J'aimerais poser une question au sujet d'une affaire intéressant le Commonwealth. Il ne s'agit pas du secteur rhodésien de l'Afrique. Nous essayons constamment de traduire les sentiments du Commonwealth en réalités du Commonwealth. J'ai donc été étonné d'apprendre l'autre jour qu'un grand État de l'Afrique, membre du Commonwealth, nous avait fait une demande modeste, et qu'elle avait été rejetée. Si je mentionne la chose, c'est afin que le ministre s'assure qu'elle ne se répétera pas. Je veux parler de la demande que nous a faite le Nigéria pour un exemplaire des Statuts du Canada et des *Dominion Law Reports*.

L'hon. M. Martin: Je me rappelle que l'honorable député a posé cette question l'autre soir. Il y a eu erreur. Les Statuts ont été expédiés avant que le député signale la chose.

M. Macquarrie: J'espère que le ministre est au courant. Je parle d'un article écrit le 28 janvier par un de nos plus éminents professeurs de droit international. Si le ministre

me dit maintenant qu'il a réparé cette bévue, j'en suis très heureux. Je sais qu'il serait aussi désolé que moi...

L'hon. M. Martin: Les causes relevant du Code criminel canadien ont été envoyées en 1961 et les *Dominion Law Reports*, en 1964; d'autres ouvrages de référence, en matière juridique, ont aussi été fournis.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Non. Je tiens à signaler que nous venons d'obtenir une réponse précise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cela change le cours des événements ce soir. La question avait trait aux documents et aux livres envoyés au Nigéria. Mais nous n'avons pas eu de réponse précise au sujet de la Rhodésie du Sud et j'estime que c'est très regrettable.

J'avais demandé que le Canada indique la position qu'il adopterait à l'avenir à l'égard de la Rhodésie du Sud; dans sa réponse le ministre s'est abrité derrière la Grande-Bretagne encore une fois et a déclaré qu'il appartenait à la Grande-Bretagne de décider et que nous nous immiscerions dans les affaires britanniques en énonçant l'attitude que nous pourrions prendre à l'avenir au sujet de la Rhodésie du Sud. Je ne vois pas comment nous pourrions être plus étroitement liés que nous le sommes avec la Grande-Bretagne au sujet de la Rhodésie et je ne vois pas ce qu'il y aurait de mal à ce que le ministre exprime une opinion au sujet de la façon dont les choses pourraient tourner en Rhodésie du Sud et amener la liberté politique complète et un gouvernement par la majorité dans ce pays. Pourquoi le ministre ne donnerait-il pas son avis sur cette affaire? Je lui ai posé une question directe. Je lui ai demandé s'il était en faveur de la proposition de certains pays qui recommandent de donner un vote à chaque habitant de la Rhodésie du Sud. Le ministre ne veut pas me répondre. Je me suis alors posé cette question: Parle-t-il pour nous ou pour quelqu'un d'autre qui serait à l'écoute? Pensons-y. Pourquoi ne peut-il répondre à une question qui lui est posée ici, à la Chambre des communes?

Quelle est l'attitude du Canada? Propose-t-il le suffrage personnel à longue ou à courte échéance? Par des moyens pacifiques? Le ministre pourrait, certes, nous dire, ici, au Parlement canadien ce qu'il en pense. Mais, non. Bien sûr, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'adresse pas uniquement à la Chambre des communes. Chaque parole qu'il prononce est écoutée dans les ambassades du monde entier. Ses déclarations peuvent avoir des répercussions profondes et il doit exercer beaucoup de prudence dans tout ce qu'il dit. Au cours du débat, l'autre jour, lorsqu'il parlait de la Rhodésie, il a mentionné que le Canada devait veiller à n'offenser personne—il faut que j'interprète ces paroles—mettons, dans les Antilles. Il est peu probable, à mon avis, que nous offensions qui que ce soit en proposant à la Rhodésie malheureuse des moyens de conciliation en vue de se donner un gouvernement autonome. A cet égard, nous pouvons puiser dans l'expérience du Canada, en sa qualité de membre ancien du Commonwealth. Mais le ministre ne veut pas répondre à cette question. Pourquoi? J'ai besoin, comme le ministre, d'un agent secret, en Rhodésie du Sud, qui pourrait me renseigner sur cette question.

Qui pourrait s'offusquer de ce que le ministre des Affaires extérieures se montre favorable au progrès soutenu que je propose et rejette la proposition visant à l'instauration du suffrage universel dès maintenant? Qui s'en offusquerait? Je laisse à la Chambre des communes le soin de réfléchir là-dessus. Je n'obtiendrai aucune réponse du ministre. La seule réponse catégorique qu'il nous a donnée ce soir concernait des livres destinés au Nigéria.

Il y a encore une autre question qui a été abordée par moi ainsi que par mon ami le député d'Oxford. Comme le ministre ne veut pas désavouer la déclaration du député de Vancouver-Burrard, on peut supposer que le gouvernement imposerait peut-être des sanctions contre le Portugal et l'Union sud-africaine, si ces pays n'imposent pas de sanctions contre la Rhodésie.

L'hon. M. Martin: Puis-je dire un mot? Le député ne voudrait pas qu'une telle déclaration soit prise au sérieux, pour la bonne raison qu'il sait très bien qu'elle serait mésinterprétée dans certains milieux où il serait peu souhaitable qu'on l'interprète à tort. Les députés assument la responsabilité des déclarations qu'ils font à la Chambre.

L'hon. M. Churchill: Les circonlocutions de ce ministre! Pourquoi ne dit-il pas simplement qu'il n'est pas d'accord avec le député de Vancouver-Burrard? Cela serait clair et précis et la question serait close. Mais il tourne en rond. Il nous fait faire le tour du monde et nous n'avons pas encore de réponse.

L'hon. M. Martin: Le député s'attend-il que, comme ministre des Affaires extérieures du pays, je dise qu'en aucune circonstance, nous ne le ferions pas?

• (8.30 p.m.)

L'hon. M. Churchill: Oh! Restons-en là. Le ministre est maintenant prêt, dans certaines circonstances, à imposer des sanctions écono-

miques à des pays autres que la Rhodésie du Sud. J'espère qu'il en a informé le ministre de la Défense nationale, parce que si vous commencez à imposer des sanctions à un pays un peu trop rapproché, vous vous exposez à une réaction plutôt violente. La Rhodésie du Sud se trouve très très loin. Mais, laissons là la déclaration du ministre.

Le ministre peut-il répondre à la question que j'ai posée plus tôt? Combien l'envoi aérien de pétrole à la Zambie coûte-t-il au contribuable canadien? Combien d'avions y sont affectés, combien d'hommes, combien payons-nous pour tout cela? Nous représentons les contribuables canadiens et nous sommes nous-mêmes des contribuables. Quel est le coût de cette opération?

Nous voulons bien aider la Zambie, mais nous espérons que le pétrole qui y est expédié par avion ne passera pas la frontière en contrebande. Les Canadiens qui se souviennent des jours de prohibition sur le continent nord-américain sauront que la contrebande n'est pas impossible quand on interdit certains articles de commerce. Le ministre répondra-t-il à cette toute petite question au sujet du coût de l'opération?

L'hon. M. Martin: Quatre avions Hercule sont employés dans le transport aérien en Zambie et le coût estimatif serait d'environ un demi-million de dollars par mois.

L'hon. M. Churchill: Merci beaucoup. C'est la deuxième question qui a reçue une réponse directe et je suis sûr que le comité en est très content. Maintenant j'aimerais poser une question au sujet du Vietnam.

Le ministre se souvient peut-être de mon introduction de tantôt. Toutes les discussions qui ont eu lieu jusqu'à ce soir ont été très sérieuses et tout ce que j'ai dit au sujet du Vietnam était dans le but d'obtenir des renseignements. Je ne fais pas de propagande de guerre. J'en ai eu assez dans ma vie; mais je suis préoccupé par la situation au Vietnam. Certaines personnes, d'un bout à l'autre du pays, sont en faveur de l'aide au Vietnam du Sud et d'autres rejettent l'activité des États-Unis là-bas. Le Canada propose toutes sortes de mesures à l'égard du Vietnam, mais que faisons-nous nous-mêmes?

L'autre jour, en parlant du Vietnam du Sud, j'ai soumis une proposition au ministre et je lui ai épargné l'embarras de demander que l'on envoie des troupes de combat au Vietnam du Sud. Il a dit auparavant que le gouvernement s'opposait à l'envoi de troupes à ce pays et je ne dis pas qu'il faille le faire. Nous avons suffisamment de troupes éparpillées dans le monde et qui s'occupent d'assurer la paix ici ou là. De toute manière, je serais prêt à envoyer de nos jours sur les champs de bataille les hommes de plus de quarante ans. Ce devrait être à eux d'y aller. Ils ont vécu, ils ont profité de leur vie. Pourquoi ne pas aller se battre à la place des jeunes? Je ne veux pas me lancer sur ce sujet. Mais si nous n'envoyons pas de troupes de combat au Vietnam du Sud, ne pourrions-nous pas envoyer des troupes non combattantes? Par exemple, du personnel médical et des fournitures d'hôpitaux pourraient être envoyés aux troupes qui luttent là-bas, les Néo-Zélandais, les Australiens, les Sud-Coréens et peut-être pourrions-nous fournir ce genre d'aide aussi à la population civile du Vietnam du Sud.

J'ai aussi proposé ceci: si les États-Unis veulent une aide plus importante—ce n'est pas ainsi que je me suis exprimé mais je le fais maintenant—ne devrait-on pas élargir le cadre de nos opérations destinées au maintien de la paix dans le Nord-Ouest de l'Europe afin de libérer les troupes des États-Unis en poste près l'OTAN pour servir au Vietnam du Sud?

Le ministre a dit plus tard qu'il examinait ces deux propositions et j'ai attendu patiemment qu'il y réponde. Va-t-il le faire maintenant?

J'ajoute une autre question. A la réunion des ministres de l'OTAN, en décembre dernier, on a proposé que les pays-membres de l'OTAN fournissent une aide médicale au Vietnam du Sud. Quelle a été alors la réaction du Canada et quelle a-t-elle été depuis?

Une question complémentaire. La Grande-Bretagne a-t-elle réagi immédiatement à cette demande en envoyant une aide médicale et hospitalière ambulante au Vietnam du Sud? Le ministre répondra-t-il à ces questions?

L'hon. M. Martin: Comme je l'ai signalé l'autre soir, nous sommes entrés en rapport avec la Croix-Rouge au sujet de l'aide médicale au Vietnam. La Croix-Rouge a signalé que, de sa propre initiative, elle a déjà fourni de l'aide au Vietnam.

Nous sommes entrés en contact avec le gouvernement du Vietnam du Sud et nous attendons qu'on mette à notre disposition les installations nécessaires à un centre de réadaptation pour des enfants. Nous serions disposés, grâce à nos crédits à l'aide extérieure, à affecter l'équipement voulu et un personnel de médecins sous la direction du Dr Gingras, de l'Institut de réadaptation de Montréal.

L'hon. M. Churchill: Voilà la réponse n° 3 de ce soir. Nous avons fait de réels progrès. Je passe maintenant à la Commission internationale en fonction au Vietnam. J'ai sous les yeux le détail des crédits, à la page 98 du Livre bleu. Je constate que les dépenses pour cette opération ont été, en 1962-1963, de $274,723; qu'elles se sont élevées en 1964-1965 à $602,300, et que le budget des dépenses pour 1965-1966 est de $637,000. Le ministre a-t-il quelque explication à nous donner à ce sujet?

Cette commission internationale était itinérante en 1962, mais elle ne l'est plus. Les équipes volantes ont dû quitter le Vietnam du Nord et je ne vois pas très bien comment elles pourraient se déplacer dans le Vietnam du Sud avec la guerre qui y règne actuellement. Je ferai remarquer au ministre que le personnel est trop considérable, vu les circonstances. J'ignore comment il va pouvoir expliquer l'augmentation considérable des dépenses, dont le chiffre est près de trois fois ce qu'il était en 1962-1963. A cette époque-là, la commission se composait d'équipes voyageant par tout le pays, se livrant à des observations et dressant des rapports. Depuis 1962, les équipes restent de plus en plus sur place, et pourtant les dépenses se sont accrues.

Exception faite des fonctionnaires civils du ministère, le ministre nous dira-t-il combien de nos militaires travaillent conjointement avec la mission canadienne dans ce domaine? Est-il vrai qu'une centaine de personnes ou plus du ministère de la Défense nationale travaillent dans le cadre de la Commission internationale de surveillance?

• (8.40 p.m.)

Si oui, combien coûte cette commission? Quelqu'un en a évalué les frais à plus de 1.5 million de dollars. Je trouve cela excessif et exorbitant; à mon sens, nous n'en avons pas pour notre argent. Cela prouve l'inconvénient, je l'ai déjà signalé, qu'il y a de donner carte blanche au gouvernement en adoptant des crédits intérimaires pour 11 mois d'une année financière. Le gouvernement fait preuve de négligence en ce qui concerne notre argent. Notre devoir durant l'examen des crédits n'est pas seulement de chercher à obtenir du ministre des renseignements sur la ligne de conduite de chaque division de son ministère, mais de savoir si les fonds sont administrés judicieusement. Dans ce cas, c'est faire un mauvais usage des fonds. Je ne sais comment le ministre pourra justifier le coût prodigieux de cette commission ni comment il peut justifier son maintien dans ses proportions actuelles, sans mentionner qu'elle a été quintuplée l'an dernier durant une période d'immobilité. Cette commission a pu présenter des rapports intérimaires mais elle n'a soumis que deux rapports principaux, l'un en 1962 et l'autre en 1965. Le ministre a répété plusieurs fois qu'il est résolu à maintenir cette commission internationale et il a dit pourquoi. A mon sens, il devrait en réduire les proportions et les frais. J'aimerais entendre le ministre s'expliquer à ce sujet.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, nous avons déjà eu un échange de vues sur l'utilité de cette commission. A mon sens, il faut maintenir cette commission en Indochine pour les raisons que j'ai déjà données. Le Canada aurait sûrement tort de se retirer de ces commissions à un moment où il est tellement question de la possibilité d'un règlement par voie de négociations. Les fonctions réelles et potentielles de ces commissions sont très importantes sous ce rapport.

J'ai les chiffres relatifs à ces commissions pour les années où le parti de mon honorable ami était au pouvoir. Je n'en tire aucune conclusion, mais le fait demeure que ces chiffres n'étaient pas bien différents alors. Par exemple, en 1962-1963, le coût net pour le Canada s'élevait à $908,473 pour la défense nationale et les affaires extérieures. Le coût net pour le Canada en 1964-1965 s'élevait à $1,078,379. En 1961-1962, les frais de communications étaient presque aussi élevés qu'en 1964-1965 mais sensiblement moins élevés toutefois qu'en 1962-1963 et 1963-1964. L'augmentation des frais au cours de certaines années est attribuable en grande partie au coût des communications, sans compter les augmentations de traitements et d'allocations.

En 1964-1965, le montant est passé à $1,078,-379 et c'est en grande partie à cause de la remise en service de la Commission du Laos qui, mon honorable ami le sait, a repris son travail, par suite de mesures prises par les puissances de Genève, y compris le Canada, en 1962. Le personnel canadien de la Commission du Laos se compose actuellement de cinq civils et 21 militaires. La Commission du Vietnam compte 23 civils et 45 militaires canadiens. Quant à la commission du Cambodge, aucun personnel militaire canadien n'y est affecté en permanence. Les besoins sont remplis par la Commission à Saigon mais il n'y a que quatre civils au Cambodge. Je dois ajouter que le personnel militaire au Laos est jugé insuffisant actuellement pour remplir les fonctions que la Commission veut assumer.

Je suis certain qu'on prend toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'y ait aucun gaspillage. Les fonctionnaires du Trésor font

des vérifications régulières comme les fonctionnaires du Trésor des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Il ne fait aucun doute que ces missions ont représenté des dépenses considérables depuis 1960-1961—en fait depuis que les Commissions on été créées —mais je crois que c'est un fardeau que des pays comme le Canada, l'Inde et la Pologne sont prêts à accepter pour assumer les responsabilités internationales que les accords de Genève de 1954 leur ont imposées.

Il serait bien que ces dépenses soient inutiles. Il serait très encourageant que les fonds affectés au maintien de la paix soient superflus, mais je préfère parler de dépenses effectuées pour tenter de maintenir la paix au lieu de parler à la Chambre de l'adoption de dépenses nécessaires à la poursuite de la guerre.

M. Barnett: Je voudrais poser une question au ministre. Lorsqu'il a parlé du nombre de fonctionnaires à la Commission au Vietnam, a-t-il dit qu'il le trouvait suffisant ou insuffisant?

L'hon. M. Martin: Je parlais des 21 militaires au Laos.

M. Barnett: Avez-vous dit que ce chiffre était suffisant ou insuffisant?

L'hon. M. Martin: Il est jugé insuffisant à l'heure actuelle.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, le ministre dit qu'il préfère dépenser l'argent à maintenir la paix plutôt qu'à faire la guerre. J'approuve entièrement sa préférence. Quelle belle note d'émotion pour terminer une réponse à une question d'ordre très pratique, soit une question sur les dépenses des affaires extérieures. Je n'ai pas demandé au ministre de s'attendrir, mais c'est ce qu'il a fait. Peut-être croit-il que c'est là une réponse à ma question.

J'aimerais poser la question suivante au ministre, en employant les chiffres qu'il a donnés. Si 68 personnes sont en fonction au Vietnam, 23 civils et 45 militaires, qu'y font-elles pour maintenir la paix? La guerre se poursuit dans le Vietnam du Sud, de plus en plus menaçante depuis un an bien compté, en accélérant depuis douze mois. Le ministre donne-t-il à entendre que ces 68 personnes au Vietnam du Sud font quoi que ce soit pour y maintenir la paix? Quelle absurdité! Je n'ai que faire de ce genre de sottises de la part du ministre ou de qui que ce soit.

• (8.50 p.m.)

Que font ces quarante-cinq militaires à Saigon ou à l'endroit où ils sont installés? J'inviterais le ministre à réduire ce personnel avant que certains de ses membres se fassent inutilement tuer. Pourquoi les expose-t-on au danger dans ce pays? Ils ne sont pas ni ne peuvent y être en ce moment pour préserver la paix. C'est peut-être pour préserver la paix qu'ils s'y trouvaient en 1960, 1961 et 1962, mais il est ridicule de laisser entendre que ces militaires font présentement quelque chose pour préserver la paix au Vietnam. Pourquoi dépensons-nous plus d'un million de dollars de cette façon? Je consacrerais plutôt un million à des services médicaux et hospitaliers destinés à la population du Vietnam du Sud ou aux soldats qui y sont en service. C'est ainsi que je dépenserais cet argent. Mais il est ridicule de laisser 68 fonctionnaires au Vietnam qui est en état de guerre et de prétendre que ce personnel travaille au maintien de la paix. Si le ministre veut y poster quelqu'un pour maintenir des contacts et que ce fonctionnaire le fasse ouvertement et non pas comme ce personnage mystérieux et inconnu en Rhodésie du Sud, c'est très bien; qu'il laisse quelqu'un en poste à Saigon ou ailleurs dans le Vietnam du Sud avec cinq ou six employés pour l'aider à transmettre ses messages. Mais que faisons-nous de ces fonctionnaires attachés à la commission au Vietnam et qui effectuent de telles dépenses? Elles ont presque triplé durant les trois dernières années et, au cours de cette période, la commission a été effectivement inactive et n'a pas atteint son objectif. Voilà la situation.

Je supplie le ministre de ne pas se montrer si inflexible. N'aurait-il pu me dire: «Oui, nous réduirons le personnel au Vietnam du Sud. Nous pensons qu'il est trop nombreux»? Au lieu de cela, il s'émeut et déclare qu'il préfère dépenser de l'argent pour maintenir la paix que pour livrer la guerre. Veut-il laisser entendre que je préférerais le contraire? J'espère bien que non. Dépensons cet argent comme il se doit.

Une voix: C'est ce que nous faisons.

L'hon. M. Churchill: Calmez-vous, mon ami, ou bien je m'occuperai de vous aussi. (*Exclamations*)

Je le répète, monsieur le président, dépensons cet argent comme il faut. Nous dépensons un million de dollars de l'argent des contribuables pour subventionner un organisme, dans un pays déchiré par la guerre, et qui ne peut réaliser l'objectif qu'on lui a fixé. Le

ministre nous mystifie. Il dit que je lui ai donné des directives plus tôt, ce soir, et qu'il en tiendra compte à l'avenir. Je n'aime pas donner de directives à un député chevronné. Il s'agit du doyen de la Chambre des communes. Salamalec! (*Exclamations*)

Je n'ai rien à dire au doyen. Toutefois, en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a certaines responsabilités et il doit en rendre compte aux contribuables canadiens. Que notre argent serve à des fins utiles et qu'il ne soit pas dépensé à la légère; voilà ce que je demande. J'aurais aimé entendre le ministre dire: «Oui, nous réduirons de moitié le personnel et nous essaierons de nous arranger avec ceux qui resteront.»

Si la situation s'améliore au Vietnam du Sud, que la guerre diminue d'intensité et qu'il doive y avoir surveillance durant une trêve, ou si de nouvelles lignes de démarcation sont tracées, fort bien. Nous dirons alors: «Oui, il faut maintenir le personnel tel qu'il est». Telle a été notre attitude au sujet des Canadiens qui sont allés au Cachemire, dans l'enclave de Gaza et partout dans le monde.

Nous consentirions au maintien de ce personnel si telle était la situation; mais actuellement c'est une perte d'argent. Nous espérions que le ministre chercherait un compromis et dirait: «Oui, nous réduirons ces dépenses». Mais pas du tout; il remonte au temps où nous étions au pouvoir et il dit que les dépenses étaient élevées—toutefois il ne nous donne pas le montant. J'aimerais signaler qu'alors la Commission travaillait, qu'elle se déplaçait, qu'elle voyageait dans tout le pays. Que fait-elle maintenant—elle reste là, à Saigon. Le ministre est-il prêt à réduire cette dépense ou bien veut-il m'obliger à proposer une motion tendant à la réduire?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je regrette de ne pouvoir accepter la proposition de mon ami. Je suis d'accord avec lui pour dire qu'aucune dépense ne doit être faite qui peut être évitée. Je dirais à mon ami que j'ai étudié ces crédits depuis que je suis au ministère et que j'ai fait la même objection qu'il a faite lui-même ce soir avec beaucoup de talent. Il m'a regardé un peu trop sévèrement, il me semble, et j'espère qu'il ne...

L'hon. M. Churchill: Je suis votre ami, vous le savez.

L'hon. M. Martin: Il dit être mon ami, et je puis l'assurer qu'il n'en a de meilleur que moi. J'aimerais tout simplement signaler que

[L'hon. M. Churchill.]

l'immobilité actuelle des équipes, à Saigon, est attribuable au fait qu'il y a environ sept mois, le gouvernement du Vietnam du Nord a demandé à la Commission de renvoyer à Hanoï, par mesure de prudence, les cinq équipes de six ou sept personnes postées dans le Nord. Nous savons tous qu'il n'y avait alors aucun danger; on a tout simplement voulu empêcher la Commission de remplir son rôle d'appréciateur. Mais, aux termes de l'entente que nous avons signée avec les puissances de Genève, en 1954, nous avons un engagement. Nous avons dû régler les diverses situations qui se sont produites.

Mon honorable ami a parfaitement raison; à l'heure actuelle, il ne serait pas possible d'affecter des équipes dans certaines régions du nord, mais on tente de le faire dans le cas de certaines régions du sud. On me dit que nous n'avons pas assez de personnel militaire pour assumer cette responsabilité, qu'il est moins nombreux que le personnel de l'Inde, qu'il correspond à peine à l'effectif du personnel de la Pologne.

Mon honorable ami peut être sûr que si je pouvais réduire ces dépenses tout en nous acquittant de nos responsabilités sur le plan international, je n'hésiterais pas un instant, et l'exhortation dont j'ai été l'objet ce soir m'inciterait à faire diligence.

Il faudra peut-être envoyer plus de monde. J'ai dit à mon honorable ami aujourd'hui qu'on avait proposé de confier un rôle plus important à la commission au Cambodge, invitée par le gouvernement de ce pays, à propos de son différend frontalier et de l'allégation d'infiltration dans ce pays par les deux camps engagés dans la guerre au Vietnam. Si l'on peut assumer cette obligation au Cambodge, il faudra augmenter les effectifs, peut-être en y envoyant du personnel au Vietnam; je ne vois pas comment on pourrait le prendre au Laos. Mais j'assure à mon honorable ami que je me souviendrai de ses critiques de ce soir et que je ferai de mon mieux pour voir si l'on peut procéder à une revision. J'espère que cette assurance me gagnera du moins en ce moment son appui complet. (*Exclamations*)

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, maintenant que j'ai essuyé une larme au coin de mon œil, le comité devrait se prononcer

sur cette question. Je propose donc, appuyé par le représentant d'Oxford:

Que le crédit nº 1 du ministère des Affaires extérieures soit réduit de $537,000.

Je propose cette motion afin d'en finir avec cette question. Je rattache ma motion à cette partie du crédit nº 1 parce qu'il traite des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.

Des voix: Le vote.

• (9.00 p.m.)

La motion de l'honorable M. Churchill, mise aux voix, est rejetée par 74 voix contre 25.

M. le président: Je déclare que la motion est rejetée. Le crédit est-il adopté?

M. Nesbitt: J'ai une autre question, même si je ne veux pas prolonger cette séance qui a été longue pour le ministre. Les députés du parti que je représente ainsi que ceux du Nouveau parti démocratique ont posé un certain nombre de questions sur la position du Canada relativement à l'Organisation des États américains. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déclaré à divers endroits, sur le continent et aux Antilles, que le Canada a l'intention d'adhérer très bientôt à cet organisme. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a décidé ce qu'il fera, et quand il agira?

L'hon. M. Martin: Comme le dit mon honorable ami, nous avons discuté de cette question et nous en avons parlé avec certains pays, notamment avec deux pays du Commonwealth situés dans les Antilles. Nous nous sommes entretenus de la question avec eux. Comme on peut s'y attendre, quand le gouvernement modifiera sa politique à cet égard, la Chambre en sera informée. Mon honorable ami se souviendra que le premier ministre a déclaré l'autre jour que le Parlement aurait l'occasion d'exprimer ses vues avant que le gouvernement prenne une décision à ce sujet.

M. Nugent: Je me demande si le ministre me fournirait des éclaircissements sur la nature des ambitions américaines au Vietnam à l'heure actuelle? Bref, quand pouvons-nous espérer que les États-Unis seront disposés à retirer leurs forces de ce pays? Le ministre sait-il si, lorsque les forces du Vietcong auront été vaincues, que la paix aura été rétablie au Vietnam du Sud, que ce pays sera dirigé par un gouvernement jouissant de l'appui des États-Unis et que les troupes américaines occuperont ce territoire, des élections libres seront tenues sous la surveillance d'un organisme international qui s'assurera qu'elles sont vraiment libres?

En outre, si la population de cette région se prononçait en faveur du Vietcong, les États-Unis seraient-ils disposés à se retirer et à autoriser la constitution d'un gouvernement auquel la population de ce pays, mais non les pays occidentaux, semblerait favorable actuellement? Je crois que la question est importante, car nombreux sont ceux qui attendent avec impatience le retour de la paix au Vietnam. Quel est l'objectif des États-Unis? Est-ce de prendre simplement les dispositions voulues pour que la population puisse choisir librement ou de s'assurer qu'avant la fin des hostilités, la population accepte le fait que le gouvernement devra obtenir l'assentiment des États-Unis?

Plusieurs d'entre nous ont certainement été intrigués par les prétendues entreprises de paix du président Johnson. Les négociations semblaient ne reposer sur aucun fondement. J'établirai un parallèle. Par exemple, si on devait conclure un traité sur la question des bombes atomiques, les pays pourraient convenir qu'aucun pays muni des bombes atomiques n'en fabriquera pour d'autres pays, ne vendra de pièces à un autre pays, ne communiquera les données techniques, ne fournira l'uranium. Toutes ces conditions entreraient dans la rédaction du traité de paix. Sauf erreur, le président a demandé à d'autres pays de trouver une solution pacifique. Je crois que le Canada était en faveur de la recherche d'une solution. Si le ministre ne connaît pas toute l'ampleur des ambitions des États-Unis, si je puis m'exprimer ainsi, peut-il nous dire à quelles conditions le Canada était disposé à pressentir d'autres pays pour tenter d'établir la paix au Vietnam?

Quels étaient les éléments essentiels? Les Vietnamiens étaient-ils tenus d'abandonner leurs aspirations à un gouvernement de leur choix? Etait-ce un élément essentiel? Est-il exact qu'il ne pourrait y avoir de paix sans qu'ils abandonnent tout désir d'avoir un gouvernement de leur choix? Je demande au ministre de nous dire à quel point les Canadiens peuvent s'attendre à la cessation des hostilités? Jusqu'où les affaires doivent-elles progresser; à quel point serait-il possible que cessent les hostilités dans ce pays?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il appartient, bien entendu, au gouvernement des États-Unis d'établir sa politique étrangère. Il a affirmé sa volonté d'entreprendre des négociations en vue d'un règlement, négociations fondées sur l'Accord de Genève de 1954, qui prévoit la tenue d'élections entre les deux régions de ce pays malheureusement divisé, à des conditions garantissant des élections libres, en effet. L'Accord de Genève prévoit, en outre, qu'il n'y aura aucune opposition à l'unification du Nord et du Sud. Voilà, dans ses grandes lignes, l'objectif et voilà où se situe le gouvernement des États-Unis, comme il l'a déclaré récemment lorsqu'il a énoncé sa politique.

J'appuierais un règlement par voie de négociation, fondé sur les Accords signés à Genève en 1954. J'ai dit maintes fois à la Chambre que les dispositions des Accords de Genève assuraient un moyen de régler les différends, qui ont malheureusement abouti au recours à la force de part et d'autre et à l'intervention étrangère. Le Canada a affirmé dès le début qu'il était souhaitable d'en venir à un cessez-le-feu. Quand les pays non engagés ont lancé un appel en faveur de négociations sans conditions, nous avons appuyé l'essentiel de cet appel, et le président des États-Unis en a fait autant peu après.

• (9.10 p.m.)

Depuis lors, nous avons lancé deux appels en faveur d'une reprise de la conférence chargée d'étudier la question du Laos ou celle du Cambodge, car, les participants à la conférence étant les parties en cause elles-mêmes, nous espérions ainsi trouver quelque moyen détourné d'examiner le problème vietnamien ou d'entamer des pourparlers à ce sujet. Comme mon honorable ami le sait, il n'a pas été possible de faire convoquer une telle conférence par les deux pays co-présidents. Nous nous sommes aussi joints au gouvernement britannique dans un appel à l'Union soviétique, l'autre co-président, portant qu'il faudrait tenir une conférence sur le Vietnam lui-même.

Aucune de ces initiatives n'a réussi. Nous connaissons les efforts entrepris par le secrétaire général des Nations Unies et nous les avons approuvés. Nous sommes tous conscients, comme l'honorable député l'a fait remarquer il y a un instant, des efforts tentés par le président après la cessation du bombardement un peu avant Noël. Nous savons aussi qu'il a envoyé des émissaires aux diverses capitales du monde. Un d'eux est venu ici en vue d'essayer d'encourager l'autre côté à entrer en négociation afin d'en arriver à un règlement pacifique.

[M. Nugent.]

Je puis dire à mon honorable ami que depuis dix jours, j'ai conféré moi-même, au nom du gouvernement, avec les représentants de plusieurs pays à Ottawa au sujet des solutions proposées qu'il conviendrait d'adopter en vue d'appuyer ou de compléter les initiatives déjà prises dans le sens que j'ai indiqué. Ce soir même, entre six et sept heures, je me suis entretenu avec le haut-commissaire de l'Inde. L'occasion de tenir d'autres pourparlers aux Nations Unies pourrait se présenter sous peu, et j'espère que la tournure des événements me permettra de prendre part à ces tentatives.

Si je signale la chose, monsieur le président, c'est uniquement pour montrer à mon honorable ami que nous faisons tout notre possible, comme d'autres pays, pour faire accepter, sans conditions préalables, une offre des États-Unis en vue de régler ce différend. Les États-Unis ont proposé quatorze points. Hanoï en a proposé quatre. On ne sait pas au juste à quel point certaines de ces conditions devront s'appliquer en ce qui concerne Hanoï.

Je n'ai pas la même difficulté à évaluer le point auquel les propositions américaines seront mises en œuvre. Je ne peux que réitérer l'espoir que les efforts du Pape, du Secrétaire général et des pays neutres et non engagés—je les mentionne dans ce contexte à cause des rapports qu'ils peuvent avoir avec Hanoï et Pékin et que d'autres n'ont pas—parviendront à persuader le gouvernement du Vietnam du Nord et le Vietcong, et tout autre pays dont l'intervention doit être notée, qu'il ne saurait y avoir, pour cette situation déplorable, une solution strictement militaire.

Je note avec satisfaction la déclaration du Président aujourd'hui, portant qu'il n'a pas l'intention de s'engager dans un conflit sans limite. Je ne puis qu'espérer, sans diminuer les motifs et les objectifs qui ont entraîné les États-Unis dans cette situation, qu'on parviendra maintenant à convaincre les deux parties qu'un règlement par arbitrage et négociation est beaucoup plus avantageux pour l'Indochine qu'un conflit incessant. De toute façon, voilà les éléments qui influent sur les décisions du gouvernement du Canada à ce sujet.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, je voudrais reprendre la question soulevée tout à l'heure par l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) relativement à l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains.

Je sais que le gouvernement canadien n'a pas de politique définitive en regard de ce

problème, mais il semble s'intéresser à la question. D'un autre côté également, les Canadiens s'interrogent énormément sur la politique future du gouvernement en regard de son adhésion à l'Organisation des États américains.

Les Canadiens voudraient connaître, évidemment, avant que le gouvernement prenne des décisions, les implications économiques, c'est-à-dire les engagements économiques que le pays devrait contracter avant d'adhérer à l'Organisation des États américains.

Mais je voudrais savoir de l'honorable ministre, sans qu'il formule pour cela la politique définitive du gouvernement car, évidemment, il a dit tout à l'heure que la décision n'était pas prise, si le Canada délègue encore des observateurs aux réunions annuelles de l'Organisation des États américains, et combien de fois ces réunions ont lieu.

Je voudrais également savoir si le président Johnson, des États-Unis, suit la même politique que son prédécesseur en ce qui regarde l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains.

Je me souviens que, lorsque le président Kennedy est venu au Canada, il avait fait un appel assez pressant pour que le Canada fasse partie de l'Organisation des États américains; au fait, il l'a fait en cette enceinte.

Je voudrais savoir si le président Johnson exerce ces mêmes pressions sur le Canada et si le gouvernement actuel a eu récemment des discussions avec le président Johnson concernant ce problème, soit pour l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, en réponse à l'honorable député, je dois dire qu'à la dernière conférence de l'Organisation, à Rio, il y avait un observateur canadien.

A ma connaissance, il n'y a pas eu de déclaration de la part du président actuel des États-Unis depuis celle que faisait en cette enceinte le président Kennedy. Mais je peux dire franchement que si le Canada décidait d'accepter une invitation, les États-Unis n'y verraient aucune objection.

Je suis sûr aussi que si le gouvernement canadien en venait à cette décision, le Royaume-Uni ne s'y opposerait pas.

• (9.20 p.m.)

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, étant donné que l'honorable ministre a fait un retour sur le passé, il y a quelques instants, je suis certain qu'il ne m'en voudra pas si je prends quelques instants pour lui poser quelques questions.

Alors qu'il était de ce côte-ci de la Chambre, je crois qu'il a utilisé ses privilèges avec beaucoup de tact, et je crois certainement qu'il ne voudra pas laisser ma question sans réponse.

La semaine passée, on a posé la question à savoir quelles étaient les obligations, les responsabilités, ainsi que l'autorité des gouvernements concernés, en ce qui a trait à l'entente avec les pays étrangers, au sujet des provinces ou des gouvernements des provinces. Étant donné que je l'ai entendu, il y a quelques instants, faire mention du rôle de Sa Sainteté Paul VI, relativement au conflit, je voudrais savoir si l'honorable ministre considère quelle part le Canada voudra jouer dans cet effort du Saint-Père pour prévenir et éliminer le conflit qui est actuellement en cours. Sous l'égide de l'honorable ministre, le Canada fera-t-il l'impossible pour seconder les efforts du Saint-Père? Voudra-t-il que le Canada soit considéré comme une des nations faisant tout en son possible pour que les parties belligérantes en viennent à de meilleurs sentiments? Je suis certain que le ministre voudra répondre à ces questions et qu'il ne les laissera pas en suspens, comme cela semble être l'impression générale qu'il veut donner, lorsque ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre lui posent des questions.

L'hon. M. Martin: Comme l'honorable député le sait très bien, l'autorité pour contracter des engagements, de la part du Canada, dépend complètement des arrangements du gouvernement fédéral; seul le gouvernement fédéral peut conclure des traités avec des puissances étrangères.

A propos des ententes qui concernent les affaires culturelles, comme le député le sait très bien, dernièrement il y a eu des échanges entre les représentants de la France et ceux du gouvernement de Québec, autorisés par une entente entre le gouvernement du Canada et celui de la France; ces échanges dépendent en même temps des dispositions prises entre la France et le Canada.

Il n'y a pas de mésentente à ce sujet. Tout va bien et l'on respecte les juridictions des trois groupes concernés: la France, le Canada et la province de Québec.

Nous avons appuyé la demande du pape, qui a proposé aux Nations Unies que les nations non alignées s'engagent à fournir l'arbitrage pour régler ce conflit.

Le premier ministre a dit aujourd'hui: «J'ai fait part au représentant du Vatican, il y a 48 heures, de l'appui de notre pays». Nous avons à offrir nos remerciements les plus sincères à Sa Sainteté pour avoir pris cette initiative, et j'ai eu l'occasion, quand j'ai vu le représentant du Vatican l'autre jour, de l'assurer que le Canada, comme les autres

nations, n'oubliera jamais l'impression immémorable laissée par la grande déclaration de Sa Sainteté, le 6 octobre dernier, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur le président, à la lumière et à la «lueur» des déclarations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet des déclarations de Sa Sainteté le pape Paul VI, le 6 octobre dernier, et aussi de l'initiative qu'a prise le gouvernement à la suite des représentations et des paroles de Sa Sainteté, et l'initiative du gouvernement, le remerciant et le félicitant de ses conseils éclairés, le ministre peut-il dire si le gouvernement étudie attentivement, une fois pour toutes, la possibilité d'avoir un ambassadeur canadien au Vatican? Je pense que Sa Sainteté a peut-être moins d'intérêt que certains gouvernements dans le domaine de la politique mondiale, par conséquent un ambassadeur auprès de Sa Sainteté pourrait peut-être nous conseiller assez objectivement dans bien des cas et dans bien des démarches.

Le ministre croit-il qu'il y aurait avantage pour le pays d'avoir un ambassadeur auprès du Vatican proprement dit, étant donné que c'est un État? Nous en avons souvent parlé, mais on nous a toujours remis du jour au lendemain, sans jamais avoir de résultat concret en ce sens.

J'aimerais que le ministre nous donne son impression à ce sujet et même une réponse dénitive. Le gouvernement actuel a-t-il l'intention de nommer un ambassadeur auprès du Vatican? Un tel ambassadeur serait en relations étroites avec Sa Sainteté, et il pourrait nous donner souvent des renseignements que nous, en tant que gouvernement, ou politiciens, ou représentants d'un pays dans le domaine politique et des affaires du monde, ne pouvons obtenir, n'étant pas dans une situation aussi avantageuse que celle de Sa Sainteté. Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je peux seulement dire à l'honorable député que j'apprécie beaucoup les conseils donnés, qui vont nous aider dans l'étude sérieuse que nous faisons de cette question.

[*Traduction*]

M. Fairweather: J'hésite à parler plus d'une minute, mais Thoreau a dit que les gens écoutent parfois différents tambours. J'en écoute un différend au sujet de la Rhodésie. Je suppose que tous les hommes publics sont imbus d'une certaine dose de vanité, mais je ne veux pas qu'il paraisse au compte rendu que je n'appuie pas entièrement l'attitude que prend le gouvernement à l'endroit de la Rhodésie. Nous devons, me semble-t-il, examiner la situation dans la longue perspective de l'histoire. Celle-ci doit nous enseigner quelque chose, et si nous ne l'écoutons pas, alors nous n'avons pas le droit d'être ici. La seule personne qui aurait des motifs de se rebiffer si l'on doit employer une telle expression au sujet de la validité de ces sanctions, c'est assurément Ian Smith qui est l'épitomé de l'absence d'une règle de loi.

Pour ne pas dire plus, peu m'importe si les sanctions sont légitimes ou non. Mais je dirai que ce Commonwealth à qui nous ne cessons de rendre des hommages platoniques dans les réunions publiques, dans les articles de fond et ailleurs, était en très grand danger à Lagos. Je crois que nous avons été très chanceux, en tant que Canadiens, que cette conférence ait réussi. De ce côté-ci du monde, nous sommes un groupe minoritaire du Commonwealth, et je crois que nous avons la responsabilité de montrer à la majorité des membres du Commonwealth que nous pouvons agir au lieu de nous la fermer. Je sais que cette expression est un peu vulgaire, mais elle illustre bien ce que je veux dire.

Nous avons prouvé par les sanctions déjà prises que nous voulons montrer à la majorité ce que nous ressentons dans cette affaire. Je siégeais à l'arrière de cette Chambre il y a quelques années lorsque mon chef a fait une déclaration depuis le siège qu'il occupait alors tout près de celui où se trouve présentement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je n'hésite pas à vous dire que sa déclaration m'a procuré alors énormément de satisfaction. Je pense que certains d'entre vous s'en souviennent. L'atmosphère était tendue et le premier ministre d'alors était revenu ici après avoir pris une attitude dont nous étions tous fiers.

• (9.30 p.m.)

Avons-nous oublié cette ligne de conduite? Je pose la question. Je ne crois pas que nous l'ayons oubliée. Le reste relève de la sémantique. Bien que je sois maintenant au-dessus de la division d'autorité qui peut se produire à la Chambre, je m'inquiète de voir qu'aujourd'hui cette politique, et celle que nous avons adoptée à cause de notre association avec la Rhodésie, risque de s'effriter par ce que nous pouvons dire ici. C'est la raison de mon intervention.

M. Arnold Smith, éminent Canadien, dirige présentement le secrétariat du Commonwealth à Londres. Comme la conception du Commonwealth a évolué! Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures conviendra avec moi qu'à l'époque d'un autre éminent Canadien, M. Mackenzie King, l'établissement d'un tel secrétariat aurait été chose impossible. Je ne

tiens pas à parler de métaphysique, mais s'il avait pu être présent lorsqu'on a pris cette décision, il aurait certes été fort agité.

Cela ne me trouble pas. Au contraire, je suis heureux de savoir qu'un Canadien occupe ce poste extrêmement délicat. Ce Commonwealth est un anachronisme et nous le savons. Nous passons beaucoup de temps, dans d'autres parties du monde, pour tâcher de l'expliquer. Bon nombre de gens mettent en doute son utilité; ils doutent qu'il soit viable dans notre monde actuel. Mais si nous ne pouvons pas nous entendre sur les mesures à prendre lorsque la règle du droit disparaît chez l'un de ses membres, je ne puis que redouter l'avenir.

Nous savons qu'il y a un État policier en Rhodésie. Nous savons qu'il y existe un régime illégal. Le premier ministre de Grande-Bretagne a révélé l'autre jour ce que son pays compte faire lorsque le régime Smith s'effondrera. Il a dit que le gouverneur, la seule autorité légitime dans le pays en ce moment, reprendrait le pouvoir jusqu'à ce qu'un gouvernement dûment constitué puisse prendre la relève. La tragédie de la Rhodésie est sûrement qu'elle n'a pas accompli de progrès. Ces quatre millions d'habitants n'ont pas été préparés à occuper la place qui leur revient dans les affaires rhodésiennes. Et le gouvernement là-bas, encore assez récent—il n'existe que depuis 1923 ou à peu près—vit encore à l'époque de Cecil Rhodes.

Il me déplaît beaucoup que l'on se chamaille à propos de sanctions. Bien entendu, il en a fallu. Personnellement, j'espère qu'elles aboutiront à la chute du gouvernement illégal, et le plus tôt sera le mieux. Personne n'est tenu de dire dès maintenant ce qui se passera si les sanctions n'aboutissent pas. Si elles n'aboutissent pas, et si ce régime de contrebande se maintient dans le cœur de l'Afrique, j'estime que le Commonwealth en tant qu'entité, en tant qu'association dynamique, ne méritera plus d'exister sur la scène mondiale, et cela m'inquiète beaucoup plus que des palabres sur la légalité des décrets du conseil. (*Applaudissements*)

(Le crédit est adopté.)

1b. Administration, exploitation et entretien y compris les subventions qui figurent dans le détail du budget des dépenses, $267,100.

M. Knowles: Puis-je poser une brève question, monsieur le président? J'aurais pu le faire lors de l'étude du premier crédit, mais j'ai pensé qu'il était préférable de le laisser adopter. Le ministre nous parlerait-il de l'appel lancé par le *Peace Research Abstracts* en vue d'obtenir une subvention pour aider les efforts accomplis par ces gens-là qui travaillent sous l'égide de l'Institut canadien de recherches pour la paix?

Le ministre sait qu'un bon nombre de députés s'intéressent à cette affaire. Il a reçu, je crois, un certain nombre de lettres à l'appui de la demande de subventions destinées, de l'avis de certains d'entre nous, à une réalisation utile. Le ministre nous en dirait-il un mot—une bonne nouvelle peut-être?

L'hon. M. Martin: Je suis au courant de cette demande. Je sais que le député s'intéresse à cette question comme d'autres de mes honorables amis de ce côté-ci de la Chambre. J'ai étudié cette demande, mais je ne puis rien dire de précis pour le moment, parce que je n'ai pas eu l'occasion de m'y arrêter autant que je le voudrais.

M. Knowles: Est-ce à dire qu'une subvention reste possible?

L'hon. M. Martin: Elle reste possible.

(Le crédit est adopté.)

5. Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant la loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires, $16,865,000.

L'hon. M. Lambert: Il s'agit de la proposition faite cet après-midi au sujet d'accorder au personnel de nos représentants à l'étranger le droit de vote aux élections canadiennes. Malheureusement, un grand nombre de ces personnes sont privées de nouvelles sur ce qui se passe au Canada.

Depuis quatre ou cinq ans, j'ai visité un grand nombre de nos ambassades et postes semblables en Europe. J'ai fait la même chose cette année en Nouvelle-Zélande et à Hong-Kong à l'occasion de la conférence de l'association des parlementaires. Monsieur l'Orateur, ces gens n'ont jamais de nouvelles fraîches au sujet du Canada. Cela nous rappelle alors les vieilles farces miteuses au sujet des vieilles revues qui traînent dans les salles d'attente des médecins et des dentistes.

De nos jours, il n'y a absolument aucune excuse pour que nos ambassades ne disposent pas au moins d'un bon choix des grands journaux et périodiques canadiens. Vous seriez étonnés de constater à quel point on y manque d'informations récentes en provenance du Canada. Certains de nos postes les plus

importants doivent compter sur les informations que publie le service international de Radio-Canada, bulletins qu'ils reçoivent par la poste six ou sept jours plus tard.

Ce n'est pas assez. Nous avons des avions de transport de l'ARC qui vont régulièrement en Europe. Ils s'approvisionnent de journaux. Nous pourrions sûrement prendre des dispositions pour que nos chancelleries soient munies de périodiques à jour non seulement pour le personnel mais aussi pour les visiteurs. Il n'y a rien de plus frustrant pour un voyageur canadien que de ne pas pouvoir se renseigner sur ce qui se passe au Canada.

Regardons les choses en face. Les journaux d'Europe ou d'Extrême-Orient ne parlent de nous qu'en cas de désastre—une grande manchette au Canada qui justifie un pouce d'espace dans les journaux étrangers. Répondre aux besoins nous coûterait peut-être $50,000. Ce n'est pas bon marché.

• (9.40 p.m.)

Je voudrais qu'on puisse recevoir rapidement par avion les journaux d'Halifax à Victoria et non pas qu'ils arrivent en retard par bateau. Je me souviens combien il était difficile de recevoir des nouvelles du Canada lorsque nous étions en Nouvelle-Zélande. Si nous voulons leur accorder le droit de vote, alors permettons-leur de se renseigner.

L'hon. M. Martin: Cette recommandation est très utile et j'espère que le ministre des Finances écoutait.

M. Macquarrie: Au lieu d'adopter des dispositions spéciales pour permettre à nos diplomates à l'étranger de voter, je propose que le ministre obtienne l'appui de ses collègues, afin de modifier la loi électorale du Canada et de prévoir le vote des absents afin que tous les Canadiens à l'étranger puissent voter.

L'hon. M. Martin: Une excellente recommandation.

(L'article est adopté.)

10. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, $2,276,000.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le président, une question seulement. Au crédit n° 10, je constate, dans les dépenses allouées à la Colombie, une augmentation de 60 p. 100. Le ministre pourrait-il nous donner, en quelques mots seulement, la raison de cette augmentation?

L'hon. M. Martin: Je ne comprends pas la question.

[L'hon. M. Lambert.]

M. Vincent: Il y a, au crédit n° 10, une dépense sous le nom «Colombie—Columbia».

[*Traduction*]

Vos dépenses ont augmenté de 60 p. 100 et il n'y a qu'un homme de plus.

[*Français*]

L'hon. M. Martin: Oui, mais je ne comprends pas la question. Quelle est votre question?

M. Vincent: Est-ce que le ministre pourrait nous dire pourquoi il y a là une augmentation d'environ 60 p. 100 entre l'année 1964-1965 et l'année 1965-1966?

En 1965, le budget était de $93,252 et, pour l'année courante, il est de $147,000.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, il faut l'examiner. Je donnerai la réponse plus tard, car je n'ai pas le détail ici.

[*Traduction*]

M. le président: Le crédit n° 10 est-il adopté?

Des voix: Réservé.

M. le président: Le crédit n° 10 est-il réservé?

Des voix: D'accord.

(Le crédit est réservé.)

15. Contributions aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les sommes spécifiées en dollars des É.-U., même si le total de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1964, $12,517,000.

L'hon. M. Dinsdale: Au début de la soirée, j'ai demandé des renseignements au ministre au sujet de certaines questions relatives à l'aide extérieure. J'ai dû m'absenter quelque temps ce soir, mais je ne crois pas que le ministre ait dit s'il allait atteindre bientôt l'objectif de 400 millions de dollars dont il nous a parlé jusqu'ici.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, l'honorable représentant a dû s'absenter de la Chambre, mais je tiens à ce qu'il sache que j'ai écouté fort attentivement ce qu'il a dit. Au cours des deux dernières années, nous avons doublé le montant affecté à l'aide extérieure. Avec la participation du Canada à la Banque asiatique de développement, cette année, le montant disponible s'élèvera à environ 250 millions de dollars par comparaison à la moitié de cette somme à l'été de 1963. Si l'on compare l'augmentation avec la somme affectée en premier lieu au Plan Colombo, soit $400,000, on verra que nous en avons fait du chemin.

Dans ce monde où nous vivons, où il y a des pays développés et d'autres en voie de

développement, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il y a encore beaucoup à faire pour tous les pays. D'autre part, je suis heureux de dire que nous avons accru nos programmes d'aide et j'espère, conformément à l'annonce qu'en fait le discours du trône, que nous serons en mesure d'accroître le total des sommes disponibles afin d'élargir la portée et l'étendue de nos programmes d'aide extérieure, qui s'appliquent maintenant non seulement à l'Asie, mais à l'Amérique latine et à l'Afrique.

L'hon. M. Dinsdale: Comme le ministre l'a indiqué tout à l'heure, il a un solide allié en la personne du ministre des Finance, qui, j'en suis certain, lira les observations que j'ai faites à cet égard. Le ministre pourrait-il nous dire quelle proportion des 250 millions de dollars est consacrée à ce qu'on pourrait appeler des prêts faciles.

L'hon. M. Martin: Environ 50 millions. C'est une nouvelle forme d'assistance fort appréciée en Amérique latine.

(Le crédit est adopté.)

40. Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission, $179,500.

M. Herridge: Dans le *New York Times* du 23 décembre dernier, on lisait que les États-Unis et le Canada avaient convenu ce jour-là de négocier l'aménagement conjoint de la rivière Saint-Jean dans le Maine et le Nouveau-Brunswick, et que les pourparlers devaient commencer au début de janvier. On disait en outre ceci:

> L'Accord a été conclu par suite d'un échange de notes entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, et l'ambassadeur des États-Unis, M. W. Walton Butterworth.

Il est assez curieux que cette information n'ait pas paru dans les journaux canadiens, et j'en ai été plutôt étonné. Le ministre a-t-il quelque renseignement à nous communiquer sur cette affaire très intéressante, et peut-il déposer les notes échangées à ce sujet entre les États-Unis et le Canada?

L'hon. M. Martin: C'est avec plaisir que je déposerai les notes.

M. Herridge: Le ministre peut-il nous fournir quelque renseignement au sujet des négociations relatives à cet aménagement coopératif?

L'hon. M. Martin: Les négociations n'en sont qu'à leur phase initiale, et je ne saurais donc en faire rapport.

M. Herridge: Connaissant l'ambiance qui existe actuellement, ces négociations se poursuivront-elles à l'échelon diplomatique et, lorsqu'elles seront terminées, la Chambre sera-t-elle saisie d'un traité et lui dira-t-on: «Vous ne pouvez le changer ni le modifier, vous pouvez seulement en parler, mais vous devrez finalement l'accepter?»

L'hon. M. Martin: Je tiendrai certainement compte de la préoccupation de mon ami à ce sujet.

M. Herridge: Le ministre peut bien dire qu'il en tiendra compte. Mais cela signifie-t-il qu'un traité sera signé et présenté à la Chambre et qu'ensuite le gouvernement dira à la Chambre, comme dans le cas du traité du Columbia, que nous pouvons en parler, mais que nous ne pouvons le modifier?

L'hon. M. Martin: Nous devrons attendre, afin de voir quels sont les résultats de ces négociations.

M. Herridge: Le ministre tiendra-t-il la Chambre au courant de ces pourparlers?

L'hon. M. Martin: Je le ferai dans la mesure où la chose sera possible.

M. Herridge: «Dans la mesure où la chose sera possible». Le ministre est très habile lorsqu'il s'agit d'ajouter des expressions et des conjonctions qui n'ont aucun rapport. Je sais que de nombreux députés des provinces Maritimes s'intéressent à la question et que de nombreuses personnes dans ces provinces sont très inquiètes à ce sujet.

• (9.50 p.m.)

Ce qui me préoccupe, c'est de savoir si, en présence d'un traité déjà signé, nous nous ferons dire par le ministre que nous pouvons en parler à notre guise, mais que nous ne pouvons le modifier.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je tiens à assurer à mon honorable ami que je le tiendrai au courant dans toute la mesure possible; je ne puis faire plus.

M. Herridge: Je ne veux pas que votre honorable ami seulement soit tenu au courant, je veux que toute la Chambre en soit mise au courant.

L'hon. M. Martin: Nous tiendrons la Chambre au courant.

M. Herridge: Nous voulons tous être mis au courant des faits qui précèdent la signature d'un traité.

L'hon. M. Martin: Naturellement.

M. Herridge: Nous voulons avoir l'occasion de discuter des conditions du traité avant qu'il soit signé. Le ministre donnera-t-il à la Chambre l'occasion de discuter des conditions de tout traité avant sa signature?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami sait parfaitement qu'il ne m'est pas possible de

lui donner un engagement de la sorte. J'espère qu'en ce qui concerne les disposition d'un traité et qu'avant l'entrée en vigueur de la ratification, la Chambre aura l'occasion d'accepter ou de rejeter ce qui pourrait être l'attitude du gouvernement en ce qui concerne ce traité.

M. Herridge: Monsieur le président, le ministre parle de ratification. Il sait que, lorsqu'il signe un traité, il a l'appui de la majorité, et qu'il sera ratifié. En fait, il dit à l'opposition qu'elle peut en parler, mais qu'elle ne peut rien y changer.

Une voix: Quelle majorité?

M. Herridge: Je veux parler des membres de son parti et de ces troupes qu'il peut sommer à l'occasion.

Je voudrais dire un mot ou deux des dépenses de la Commission conjointe internationale. Je sais que le président actuel envisage les choses d'une façon un peu différente de l'ancien président puis qu'il recommande l'application de la formule connue sous le nom de Heeney-Merchant, pour régler les problèmes internationaux; c'est-à-dire de s'en tenir à l'échelon diplomatique, ne pas y mêler les gens, permettant ainsi au ministre de présenter un traité que personne ne peut modifier.

L'hon. M. Lambert: En portant des pantoufles.

M. Herridge: Voilà un apport, du côté conservateur-progressiste de la Chambre, d'un ordre vraiment élevé.

J'ai déjà parlé de ce sujet, mais je vais y revenir, car à mon avis c'est un procédé des plus contraires à la démocratie. Je note avec plaisir qu'un grand nombre des rédacteurs de journaux du pays se sont élevés contre la formule Heeney-Merchant où tout se passe à l'échelon diplomatique et où l'on se trouve devant un fait accompli comme dans le cas du traité du Columbia.

L'ancien président était un ingénieur et, lorsqu'il assistait à ces réunions internationales, les Canadiens étaient au courant de ce qui s'y était passé et de l'attitude adoptée par les ingénieurs de l'Armée américaine ou les autres parties intéressées. C'est ainsi qu'il envisageait la formule et je suis sûr qu'elle a suscité beaucoup d'intérêt à l'égard des problèmes qu'il traitait.

Avant de reprendre ma place, j'aimerais dire un mot au sujet du rapport provisoire de la Commission conjointe internationale des États-Unis et du Canada sur la pollution des eaux des lacs Érié et Ontario et des eaux internationales de la voie du Saint-Laurent.

[L'hon. M. Martin.]

Le rapport est plutôt long, mais j'aimerais citer un extrait du *Globe and Mail* du 3 février à son sujet. L'article en question s'intitule: «Langford appuie le rapport sur la pollution», et dit en partie:

> Le rapport provisoire de la Commission conjointe internationale redit des vérités bien connues sur la pollution, et a cet avantage qu'il attire l'attention des hommes politiques. Le professeur George Langford, directeur de l'Institut des Grands lacs de l'université de Toronto a déclaré hier, s'adressant à l'*Electric Club* de Toronto:
>
> Le rapport, à tout prendre, expose les grandes lignes du problème de façon à bien faire comprendre que le péché est haïssable.

Et l'article poursuit:

> Le professeur Langford nous a prévenus maintes et maintes fois des dangers de la pollution. Il a parlé hier; il avait la voix couverte à cause d'un gros rhume et il avait l'air las d'un homme qui constate qu'on tient compte de ses avertissements quand ce sont d'autres qui les donnent.
>
> Il a dit que la Commission conjointe est l'organisme principal qui s'intéresse à l'étude des Grands lacs et qui, à ce titre, retient l'attention d'Ottawa et de Queen's Park, mais n'a aucun pouvoir de mettre en œuvre des programmes en vue de remédier à la situation. Il se borne à étudier et à faire rapport.

Puis il parle des études de la Commission sur la pollution des lacs.

Le rapport de la Commission conjointe se termine ainsi:

> La Commission recommande aux deux gouvernements de donner leur entier appui à son programme d'enquête et de recherche, exposé dans ce rapport préliminaire et qui sera développé plus tard—en fournissant en temps opportun le personnel et le matériel nécessaires pour sa mise en œuvre efficace.

Bien entendu, nous savons tous que l'institut mentionné par M. Langford a fait la plus grande partie de l'étude sur cette question.

L'article finit sur ces mots de M. Langford:

> Le gouvernement à Ottawa, tout comme Rip Van Winkle, se réveille lentement et met au point une lourde machine en vue de commencer des études. Mais il n'est plus temps d'étudier, il est temps d'agir.

Le ministre saurait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement songe à adopter pour corriger la situation décrite dans le rapport provisoire sur les Grands lacs? Y aura-t-il encore de nombreuses autres études sur les renseignements déjà rassemblés par l'Institut des Grands lacs de Toronto?

L'hon. M. Martin: Le rapport a été déposé et nous espérons que la Commission mixte internationale pourra terminer son enquête à titre urgent et enfin recommander des mesures prioritaires en ce qui concerne les lacs Erié et Ontario.

M. Herridge: Quand le gouvernement s'attend-il à mettre en œuvre les recommandations formulées dans ces études?

L'hon. M. Martin: Cela va dépendre des initiatives que prendra l'autorité compétente des États-Unis et la province d'Ontario, ainsi que des programmes que devra élaborer le gouvernement fédéral à la suite de ces recommandations.

M. Aikenbrack: Monsieur le président, je me lève en ce moment pour appuyer les revendications de mon ami de Kootenay-Ouest à l'égard de ce même groupe de chiffres qui figurent à la page 116 des crédits (poste B). Il s'agit du crédit relatif à la Commission mixte internationale portant sur la quote-part du Canada dans les dépenses relatives à des études sur la pollution des eaux limitrophes.

L'an dernier, lorsque nous avons examiné ces crédits, j'ai signalé à la Chambre l'insuffisance du montant de $13,000 pour 1964-1965. C'était le montant affecté aux études de ce problème dans un pays où la pollution crée tant de difficultés. C'est tout ce que le ministère pouvait affecter pour étudier et rectifier cette faute grave de notre civilisation actuelle. A mon avis, ce montant est honteusement insuffisant.

Cette année, ce crédit a été porté de $13,000 à $15,000, comme d'autres honorables députés l'ont signalé. Il n'est pas nécessaire d'être grand mathématicien pour calculer que la hausse de ce crédit équivaut à un peu moins de 16 p. 100. Le gouvernement manque à son devoir. Cette hausse de 16 p. 100 ne compensera même pas les frais supplémentaires occasionnés cette année par l'escalade des frais d'études. Ce misérable supplément de $2,000 qui s'inscrit cette année à ce poste est une autre indication de l'incurie du gouvernement à l'égard de cette question.

• (10.00 p.m.)

Je constate que les dépenses des Affaires extérieures se sont considérablement accrues; nous en discutons depuis plusieurs jours déjà. De plus, monsieur le président, le ministre a dit, il y a quelques minutes, que le gouvernement avait doublé ses dépenses au chapitre de l'aide extérieure. Il a signalé que nous avions consenti des prêts faciles à certains pays. Sauf erreur, les prêts faciles sont ceux qu'il est impossible de percevoir; en d'autres termes, c'est de l'argent donné à d'autres pays. Malgré ces vastes augmentations, dans le domaine des affaires extérieures, l'unique possibilité qui se présente au gouvernement est d'accroître ce crédit intérieur de 16 p. 100, soit d'une pauvre somme de $2,000.

Comme mon honorable ami de Kootenay-Ouest l'a signalé, d'après nos scientifiques et nos techniciens, un grave problème se pose pour les lacs Erié et Ontario, plus grave encore pour le lac Erié, presque hors d'usage; cependant le lac Ontario connaîtra sans doute bientôt le même sort. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de songer sérieusement à la possibilité de consacrer plus de fonds à cette fin, sommes qui nous permettraient de lutter contre le grave danger de la pollution qui menace nos eaux publiques.

L'hon. M. Martin: Il y aura $90,000 de plus dans les crédits supplémentaires.

M. le président: Le crédit n° 40 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Cowan: Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est dix heures? J'aimerais parler longuement de cet article.

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. Crouse: Décidez-vous.

M. le président: La parole est à l'honorable député de York-Humber.

M. Crouse: Deux minutes.

M. Cowan: Au sujet de l'article 40 des crédits du ministère des Affaires extérieures concernant la Commission conjointe internationale, j'aimerais faire quelques observations au sujet du niveau des eaux du lac Ontario et du Saint-Laurent. J'ai parlé assez longuement à la Chambre en mai ou juin de l'an dernier du bas niveau des eaux du lac Ontario, comparativement au niveau des eaux des lacs supérieurs, comme le lac Erié, le lac Huron et le lac Supérieur.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, mon honorable ami me permettrait-il de faire une proposition vu qu'il n'est que 9 h. 30. (*Exclamations*) Mon honorable ami consentirait-il à faire ses observations pendant l'étude des crédits du ministère des Transports? L'affectation de ce crédit relève en vérité de ce ministère. Mon ministère n'est que l'intermédiaire du gouvernement pour traiter avec un autre gouvernement. Mon honorable ami ne trouve-t-il pas l'idée bonne?

M. Cowan: Je souhaite vivement collaborer avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Une amitié de quarante ans ne se prend pas à la légère. Mais je ne consentirai

pas à discuter de cette question pendant l'étude des crédits du ministère des Transports. La question de la Commission conjointe internationale appartient au ministère des Affaires extérieures et j'ai beaucoup à dire à son sujet.

Des voix: Dix heures.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, mon honorable ami pense-t-il que son amitié de 40 ans à mon égard, sentiment tout à fait réciproque, motiverait un autre appel de ma part?

Des voix: Dix heures.

M. Cowan: Non, monsieur le président. Comme je l'ai mentionné...

M. Knowles: Monsieur le président, n'avons-nous pas dit «Dix heures» assez fort pour que vous entendiez?

M. le président: A l'ordre. Comme il est dix heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander à siéger à la prochaine séance.

L'hon. M. McIlraith: Pourrait-on continuer pendant un instant ou deux, monsieur le président? Le député d'York-Humber a dit très franchement au ministre qu'il voulait parler, mais brièvement.

Des voix: Non.

L'hon. M. Pickersgill: C'est un ami du ministre.

M. Knowles: Il a dit: depuis 40 ans.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur le président, j'ai l'intention de prendre la parole après le député d'York-Humber, et le député de Comox-Alberni également. Cela va nous prendre pas mal de temps; donc une fois que le député d'York-Humber aura terminé ses observations peut-être pourrait-on déclarer qu'il est dix heures?

M. le président: Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport des résolutions et demander à siéger de nouveau?

L'hon. M. Starr: J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Pendant trois jours, nous avons examiné à fond les crédits du ministère des Affaires extérieures. Comme il ne reste que deux articles à étudier et que nous tenons à ce qu'ils soient adoptés, nous sommes disposés à siéger après dix heures.

L'hon. M. Pickersgill: Je tiens à assurer les honorables députés d'York-Humber, de Mégantic et de Comox-Alberni que s'ils sont prêts à collaborer à cet égard en prenant la parole lors de l'examen du premier article de mon ministère, concernant le niveau des eaux et le Saint-Laurent, sujets qui relèvent aussi bien de mon ministère, dont les crédits seront mis en délibérations tout de suite après, nous pourrions terminer ce soir les crédits des Affaires extérieures. Nous pourrions aborder les miens demain. Telle une prima donna, j'ai passé toute la journée ici à attendre de monter sur la scène.

M. Cowan: Je regrette, après avoir repoussé la demande d'un ami de 40 ans, de me rendre à celle d'un ami de quelques années seulement. Toutefois, si l'honorable député d'Essex-Est veut bien me pardonner, j'acquiescerai à la demande de l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

L'hon. M. Martin: Très volontiers.

M. le président: L'article 40 est-il adopté?

M. Barnett: Comme mon nom a été mentionné, j'aimerais vous assurer, monsieur le président, que mon désir de prendre la parole n'a rien à voir au niveau des eaux dans le contexte mentionné par le ministre des Transports.

Je voulais simplement poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question à laquelle il pourra répondre brièvement, je l'espère. S'il est disposé à le faire, je lui poserai la question maintenant.

Des voix: Allez-y.

M. Barnett: Ma question a trait à un poste concernant la quote-part du Canada dans les dépenses relatives au projet de renvoi concernant les cours d'eaux de l'Alaska et du Yukon. J'ai constaté qu'il y avait un poste semblable dans les prévisions budgétaires de l'an dernier mais qu'aucun montant n'est reporté dans les prévisions budgétaires à l'étude.

J'aimerais savoir si cela veut dire...

L'hon. M. Martin: Aucun accord n'a encore été conclu.

M. Barnett: ...que le renvoi a été discontinué ou que le ministre a l'intention de négocier un traité par des voies détournées...

L'hon. M. Martin: Aucun accord n'a encore été conclu.

M. Barnett: Croit-on qu'un arrangement sera conclu?

L'hon. M. Martin: Un accord est à l'étude, mais je ne peux rien ajouter pour le moment.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Langlois (Mégantic): A condition toujours que je puisse parler de ce sujet demain lors de l'examen des prévisions budgétaires du ministre des Transports.

L'hon. M. Pickersgill: C'est entendu.

(Le crédit est adopté.)

L20. Prêts à des gouvernements de pays n'appartenant pas à l'OTAN pour fournir de l'aide à la défense, $20,000,000.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, les circonstances ont changé depuis la préparation de ces crédits et ce poste n'est plus nécessaire. Je demande donc à mon collègue, le ministre des Transports, de proposer le retrait du crédit L20.

L'hon. M. Pickersgill: Je le propose.

(La motion est adoptée.)

• (10.10 p.m.)

10. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, $2,276,000.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le président, j'accepte la proposition du ministre à l'effet qu'il me donnerait une réponse demain ou après-demain.

L'hon. M. Martin: Lors de l'étude de mes crédits.

[*Traduction*]

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Ceci termine l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures. Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont agréées.)

LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

LE SERVICE DU PACIFIQUE-CANADIEN—RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de revenir à l'appel des motions afin de faire une proposition au sujet du renvoi au comité des transports et des communications de la question du service-voyageurs du Pacifique-Canadien, dont j'ai discuté avec les représentants de nos vis-à-vis et qui a, je crois, un appui général. Ce faisant, monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'il soit clairement compris qu'il n'y aura pas, de ce côté de la Chambre ni de ma part, de tentative de limiter d'aucune manière les discussions sur mes crédits, car cela serait injuste.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre des Travaux publics (M. McIlraith):

Que la question de la suffisance du programme actuel et des projets futurs concernant le service-voyageurs sur les lignes du Pacifique-Canadien pour répondre à la demande réelle du public pour ce service, et des effets de ce programme et de ces projets, soit déférée au comité permanent des transports et communications pour qu'il l'étudie et en fasse rapport.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je tiens à bien préciser un point. Même si cette question est déférée à un comité de la Chambre, cela ne nous empêchera aucunement de débattre à fond la question du service-voyageurs du Pacifique-Canadien, lors de l'examen des crédits du ministre demain.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai dit lorsque j'ai demandé à la Chambre l'autorisation de présenter cette motion. Pour ma part, je ne chercherai en rien à limiter l'examen de mes crédits en comité plénier, car la Chambre a bien voulu me permettre de présenter cette motion ce soir.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Demain, nous mettrons en discussion les crédits du ministère des Transports et, ensuite, ceux du ministère de la Défense nationale.

Une voix: Et après?

L'hon. M. McIlraith: Ceux du ministère de l'Agriculture.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

M. l'Orateur: L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a la parole.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—LUTTE CONTRE LA POLLUTION

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai tellement parlé de ressources hydrauliques

ces derniers jours que bien des députés se demanderont si je suis hydrocéphale. A l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé au ministre des Mines et des Relevés techniques une question fort importante pour la région de Kootenay, et aussi pour l'ensemble du pays, mais M. l'Orateur ne l'envisageais pas de mon point de vue. Je demandais alors au ministre s'il avait reçu du *Nelson Rod and Gun Club,* par l'entremise de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique, un mémoire et une pétition exhortant le gouvernement du Canada à établir, aussi rapidement que possible, une politique précise afin de supprimer la pollution des eaux. En l'occurrence, je demandais au ministre s'il ferait part à la Chambre de la suite qu'il donnera à cette pétition.

Je dois ajouter, monsieur l'Orateur, que la pétition n'est peut-être pas encore arrivée. J'en parle surtout parce que certains groupes tentent de faire quelque chose pour le Canada lui-même. Ces groupes étudient la question et le mémoire dont je veux lire un extrait vient de membres d'organisations locales qui, dans certains cas, ont voyagé des centaines de milles pour rédiger et adopter une résolution, puis une pétition, et l'envoyer au ministère intéressé.

J'aime appuyer les initiatives des organisations qui s'intéressent aux affaires publiques, que ce soit dans le domaine des ressources naturelles ou des droits humains ou de n'importe quel autre aspect de notre société. Je ne donnerai pas lecture du mémoire au complet mais d'un paragraphe:

> Ceux qui ont là des intérêts de longue date voient naturellement d'un mauvais œil toute participation obligatoire à des accords prévoyant des moyens convenables de détruire les effets nocifs des résidus de leurs produits, car ils prétendent que le coût de la lutte contre la pollution est inabordable, malgré le fait qu'il existe des méthodes scientifiques modernes d'éliminer la pollution des eaux par l'homme.
>
> L'adoption d'un contrôle de la pollution des eaux, comme un système de rivières bordées de cent villages, villes et cités dont trois ou quatre ont des usines de traitement des eaux d'égout, ne compense pas du tout les dépenses que les contribuables des systèmes individuels de contrôle des égouts doivent faire et qui sont une preuve qu'ils sont sincèrement disposés à purifier les eaux de la rivière. Si les autres organismes jettent dans la rivière ou ses affluents des égouts qu'ils pourraient se dispenser d'y jeter, leur effort demeure inutile.

La pollution qui se produit dans la rivière Kootenay et le fleuve Columbia, particulièrement dans leur partie inférieure, avant leur entrée aux États-Unis, a donné lieu à des discussions dans les municipalités, les clubs de chasse et pêche et d'autres organismes.

[M. Herridge.]

Par suite de ces discussions, on a adopté la résolution ci-après:

> Attendu que des distinctions injustes existent en Colombie-Britannique: Si une personne construit un logis qui exige une fosse septique, il est obligatoire d'installer un dispositif approuvé par le ministère de la Santé publique. Dans le plupart des cas, ces dispositifs sont coûteux, et cependant, une ville de dix à vingt mille habitants peut sans façons déverser ses égouts dans la rivière. Les usines de réduction de minerais doivent employer un bessin de précipitation pour empêcher les acides, les poisons et la boue de s'infiltrer dans le rivière, et cependant les fonderies et les usines de pâte peuvent jeter au hasard leurs déchets directement dans le même cours d'eau.

C'est ce qui se produit dans la région de Kootenay.

• (10.20 p.m.)

> Et, attendu que le *Nelson Rod and Gun Club* est un secteur de la société organisée qui se consacre à la conservation du poisson et de la faune, qu'il comprend des contribuables aux niveaux municipal, provincial et fédéral, il connaît bien les exigences d'une économie florissante et ne cherche nullement à faire obstruction aux efforts de l'industrie dans ce sens. Nous désirons aider à assurer un usage multiple des ressources, à réaliser une politique permettant à tout le monde de vivre, permettant d'améliorer le sort du profane, de l'industrie et du gouvernement; plus encore, tout en nous préoccupant de façon spéciale de l'état actuel des eaux, état qui s'aggrave, en Colombie-Britannique, nous reconnaissons que notre province n'est qu'un secteur du Canada, qu'il y a d'autres provinces, des îles, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Tous se doivent à titre égal de faire disparaître la pollution des eaux. C'est au gouvernement du Canada qu'il revient de mettre en œuvre un programme bien défini contre la pollution, dont le coût serait amorti au cours des années par l'industrie et les citoyens de tout le Canada.

Et le mémoire poursuit:

> Il est donc résolu que le *Nelson Rod and Gun Club,* par l'entremise de la *B.C. Wildlife Federation,* demande au gouvernement du Canada d'adopter aussi vite que possible une politique équitable et précise concernant la lutte contre la pollution.

J'ai soulevé la question parce que je sais combien d'efforts on a mis à la préparation de ce mémoire. Le ministre s'intéresse à la question et j'aimerais entendre ce qu'il a à dire au sujet de ces propositions.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je n'ai malheureusement pas encore reçu le mémoire. Les auteurs en préparent peut-être une traduction française. J'espère le recevoir d'ici quelques jours. Je vous assure, monsieur le président, que le discours du député ne le cède en rien au mémoire malgré sa brièveté.

Il n'est pas facile d'élaborer une politique concernant la lutte contre la pollution, comme on le demande dans le mémoire. Tout le monde reconnaît qu'une politique s'impose en ce sens. Toutefois, ce n'est pas facile, parce que, comme le laisse entendre le mémoire, la compétence dans ce domaine se répartit entre

les trois paliers de gouvernement au Canada: municipal, provincial et fédéral. Une bonne partie de la lutte contre la pollution se fait au niveau municipal et un grand nombre des délits graves se produisent à ce niveau. La question intéresse aussi les provinces. Elles revendiquent, et c'est leur droit, je pense, la compétence sur les ressources naturelles. Il s'ensuit que les délits contre l'usage légitime de ces ressources sont de leur ressort.

Le gouvernement fédéral a juridiction sur certains aspects des ressources naturelles, par exemple, les ministères de l'Agriculture et de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère des Affaires extérieures est également intéressé par suite de sa compétence sur les rivières internationales. Dans le passé, le ministère de l'Industrie avait une certaine juridiction, étant donné que l'Énergie atomique du Canada, Ltée relevait de ce ministère. Cette société est maintenant passée à ma charge. On pourrait même prétendre que le ministère des Transports a des intérêts dans la guerre contre la pollution, grâce à ses attributions relatives aux eaux navigables.

Mais, je le répète, la juridiction est partagée. Il y a quelques semaines, le premier ministre (M. Pearson) a trouvé qu'il était grand temps de réunir sous un même toit les différents aspects de la juridiction fédérale en matière de ressources naturelles, et partant, de la pollution des eaux. A mon sens, c'est l'une des principales raisons qui ont motivé la création du ministère qui m'a été confié. Tout ce que je peux faire, c'est promettre au député que nous ferons de notre mieux et que nous tenterons d'agir le plus rapidement possible. Nous allons tenter de coordonner la compétence fédérale dans le domaine des ressources naturelles et, par conséquent, de conjuguer nos efforts dans la lutte contre la pollution des ressources naturelles.

Un comité interministériel de la pollution des eaux, composé de fonctionnaires, a déjà été créé et la conférence des ministres des ressources a annoncé qu'une réunion de trois jours sera tenue à Montréal en novembre 1966 pour étudier tous les genres de pollution. Des fonctionnaires et des experts venus de partout au Canada se rencontreront alors.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé.

LA PEINE CAPITALE—POSSIBILITÉ D'UN PROCHAIN DÉBAT

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, je me sens plutôt indigne d'avoir à succéder, à cette tribune, à celui qui vient de s'exprimer avec tant de dignité et d'élégance dans une langue qui n'est même pas sa langue maternelle, et je l'en félicite.

Monsieur le président, la question que je désire poser au *House leader* a pour but de permettre à la Chambre de s'enquérir du résultat des délibérations qui ont cours entre les représentants de chacun des partis politiques en cette Chambre au sujet du prochain débat qui doit porter sur la peine de mort.

Je conçois bien que le *house leader* du gouvernement m'ait répondu d'une façon laconique, cet après-midi, car je connais bien ses talents de stratège et de procédurier habile et éminent.

Toutefois, je soumets respectueusement que la Chambre se doit d'être éclairée à brève échéance au sujet de la procédure qui sera suivie dans les discussions qui auront trait au projet de loi visant à abolir la peine de mort.

Y aurait-il d'abord, monsieur le président, une limite de temps au débat? Il est possible que les tenants de la rétention décident de faire un «filibuster» en la matière, ce qui n'est pas à souhaiter, mais ce qui est toujours possible. Il est également possible que des amendements soient proposés. Les rétentionnaires auront-ils le droit de proposer des amendements, d'abord pour maintenir, tout en admettant le principe de l'abolition, la peine de mort quant à certains meurtres, ceux des gardiens de prison notamment, des agents de la paix, ou encore lorsqu'il s'agira d'un second meurtre? Il pourrait également y avoir un amendement pour proposer une période d'essai en matière d'abolition.

Pour ma part, j'ai exprimé mes opinions personnelles sur le sujet: Je suis en faveur de la rétention. Mais au cas où la majorité des membres de la Chambre décideraient de voter en faveur de l'abolition, manifesteraient un sentiment favorable à l'abolition, les rétentionnaires auraient l'occasion de présenter des amendements pour mitiger la décision grave qu'ils pourraient prendre, parce qu'il est clair que ceux qui sont favorables à la rétention ont tout de même la détermination de mener une lutte assez ardente contre le projet de loi qui sera présenté.

[*Traduction*]

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, voici quelle était la question du député:

> Le ministre a-t-il quelque chose à dire à la Chambre au sujet de la réunion des représentants de chaque parti qui s'est tenue pour déterminer comment se déroulera le débat sur la peine de mort?

Voici la réponse que j'ai donnée:

> Non, monsieur l'Orateur.

Je n'ai pas grand-chose d'utile à ajouter en ce moment. En fait, le solliciteur général (M. Pennell) a engagé des pourparlers avec les représentants des autres partis de la Chambre en vue d'adopter une procédure qui permettra au gouvernement de remplir sa promesse, c'est-à-dire de donner l'occasion de discuter cette affaire et de la trancher au moyen d'un vote libre à la Chambre.

• (10.30 p.m.)

Tous les députés qui ont étudié la question conviendront qu'il importe de choisir très soigneusement la procédure à suivre afin que le gouvernement ne puisse sembler influencer le débat indûment ou être en mesure de l'influencer effectivement. Pendant que les pourparlers se poursuivent entre les partis, il serait peu judicieux de ma part d'essayer de prévoir leur décision. C'est pourquoi j'ai dit aujourd'hui, comme c'était le cas, que je n'étais pas en mesure de faire l'annonce souhaitée à la Chambre.

Je partage l'intérêt du député et je sais qu'il est impatient de connaître la procédure à suivre, mais je crois qu'il ne serait pas dans l'intérêt d'une discussion et d'une décision équitable sur le sujet, ni dans l'intérêt des députés, que je tente de faire cette annonce prématurément. Dès que les représentants des divers partis seront parvenus à s'entendre, je ferai une annonce à la Chambre concernant la procédure à suivre dans cette importante affaire et que nous comptons soumettre à l'examen de la Chambre.

TRAVAUX PUBLICS—TORONTO—DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je me suis levé cet après-midi pour demander au ministre des Travaux publics (M. McIlraith) s'il voulait donner à la Chambre l'assurance que le ministère des Travaux publics n'accorderait pas de permis pour la construction d'un mur de soutènement à côté du village de Long Branch dans la ville métropolitaine de Toronto, avant que les crédits du ministère des Travaux publics aient été soumis à la discussion et à l'approbation de la Chambre. Le ministre des Travaux publics m'a répondu qu'il ne pouvait me donner de telles assurances, parce qu'il n'a aucune idée à quel moment les crédits du ministère des Travaux publics seront présentés. Je pense que les membres du cabinet exercent un certain contrôle sur le calendrier de travail de la Chambre, mais cette réponse reçue cet après-midi a, en quelque sorte, ébranlé ma foi.

[L'hon. M. McIlraith.]

Si j'interviens en ce moment, c'est que des millions de dollars de valeur immobilière sont en jeu dans l'affaire au sujet de laquelle je pose des questions depuis un an et demi. Je regrette de dire qu'aucune initiative n'a été prise ni par le gouvernement ni par le cabinet à ce sujet. Il va en cuire à bien des gens, d'ici à ce que la question soit définitivement réglée selon la loi du pays.

Ma question de cet après-midi s'adressait au ministre des Travaux publics vu que, dans la loi sur la protection des eaux navigables, que j'ai ici, il est dit que tout ouvrage qui n'a pas été construit ou placé conformément à des plans approuvés par le ministre des Travaux publics peut être enlevé et détruit par le ministre et que le coût des matériaux résultant de l'enlèvement, de la destruction ou aliénation de cet ouvrage, comme les frais afférents, sont, après déduction réalisée par vente ou autrement, recouvrables du propriétaire avec dépens au nom de Sa Majesté.

J'ai posé au ministre de la Justice (M. Cardin) des questions concernant l'interprétation de certains articles d'accords internationaux et de lois fédérales qui s'appliquent à ce problème du remplissage des lots de grève. Je pense que la meilleure description des réponses qu'on m'a données, c'est encore de dire qu'on m'a renvoyé de Caïphe à Pilate, malgré les préoccupations de milliers de contribuables du grand Toronto qui s'interrogent sur les droits d'un propriétaire riverain.

Le 1er février, j'ai posé une question au ministre de la Justice; il m'a répondu que l'affaire semble relever de deux lotisseurs. Il est regrettable que lorsqu'une personne décide d'illustrer un problème qui s'étend de l'embouchure de la rivière Humber au ruisseau d'Etobicoke, on lui dise que c'est un cas isolé. Quand nous avons parlé du projet Millgate, nous avons illustré, au moyen d'un cas, une situation qui vaut pour une vingtaine de lotisseurs qui remplissent le lac Ontario entre la rivière Humber et le ruisseau Etobicoke.

Si le cabinet doit avoir les noms de toutes les personnes qui font du remplissage entre la rivière Humber et le cours d'eau Etobicoke avant de prendre une décision, je lui fournirai une liste et les dates. Mais j'essaie de circonscrire l'affaire à partir d'un cas précis, soit la *Millgate Investments* qui remplit un lot riverain à Long-Branch de l'autre côté. Dans

la loi sur la protection des eaux navigables, on trouve la définition suivante qui figure dans l'interprétation de la loi:

«ouvrage» comprend tout pont, estacade, barrage, aboiteau, quai, dock, jetée ou autre construction, tunnel ou conduite, ou câble ou fil de télégraphe ou de transmission d'énergie et les abords ou autres ouvrages nécessaires ou s'y rattachant, ou tout ouvrage, construction ou appareil, de nature semblable ou dissemblable aux précédents, qui peut nuire à la navigation.

Dans l'article portant sur les dispositions générales de la loi on trouve:

Aucun ouvrage ne doit être construit ou placé dans des eaux navigables, ni sur, sous ou à travers de telles eaux, ni au-dessus, à moins que
a) l'emplacement et les plans de cet ouvrage n'aient été approuvés par le ministre; et
b) ledit ouvrage ne soit construit, placé et entretenu en conformité des plans et règlements.

Il y a un an, j'ai demandé à quelle date ces plans avaient été approuvés et le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a pris la parole pour m'informer que le ministère des Travaux publics n'avait jamais approuvé le remplissage des lots entre l'embouchure de la rivière Humber et celle du ruisseau Etobicoke, sur une distance de quatre milles. Cependant, des quantités d'entrepreneurs aménagent les terrains en faisant du remplissage dans le lac. Je cite comme exemple la société *Millgate Investments*, mais je pourrais en nommer dix-neuf autres. Par exemple, il y a une propriété située derrière le *Restaurant Chicken*, la propriété située derrière l'hôtel *Rainbow* et la propriété immédiatement à l'est de la frontière de la ville de Mimico. Si le ministre veut en entendre davantage, je puis lui citer d'autres noms.

En juin dernier, le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a dit qu'aucune autorisation antérieure n'avait été donnée pour remblayer le lac. J'ai sous les yeux une lettre du 21 janvier dernier par laquelle l'ingénieur régional adjoint du ministère des Travaux publics, à Toronto, enjoignait à la compagnie *Millgate Investments* de cesser le remblayage, car c'était illégal. Il n'est pas hors de propos de signaler qu'au mois de mars la compagnie a informé le conseil du village de Long Branch qu'elle avait égaré la lettre et qu'elle ne l'a retrouvée que le 4 mars, soit le temps de parachever le remblayage. Parfait, n'est-ce pas?

Quand on a demandé à l'ingénieur adjoint pourquoi il n'avait pas vérifié si les travaux de remblayage se poursuivaient en mars en dépit de la lettre du 21 janvier, on lui a répondu: «L'effectif de notre personnel étant insuffisant, nous ne pouvons pas contrôler si l'on observe nos directives».

Le 1er février dernier, le ministre de la Justice (M. Cardin) m'a donné une intéressante réponse, ainsi conçue:

Dans le cas dont a parlé l'honorable député, on ne gênait nullement la navigation...

Ce terrain s'avance 440 pieds dans le lac Ontario et a 330 pieds de large. Le ministère des Travaux publics a demandé que, pendant la saison de navigation, deux feux clignotants soient installés au bout du remblai. Pourquoi l'a-t-il fait s'il n'y a pas d'obstacle à la navigation? La décision du ministère contredit les déclarations du ministre de la Justice il y a une semaine.

Tout ce que nous demandons, c'est que le ministère des Travaux publics n'approuve pas cette demande d'encoffrement à placer autour du remplissage illégal tant que nous n'aurons pas été saisis de ses crédits. Il est non seulement ridicule d'étudier la question en sept minutes, mais c'est se moquer de la loi. J'ai ici des photos, prises par des professionnels, où l'on voit le remplissage atteindre 30 pieds au-dessus du lac Ontario et y avancer de 100 à 150 pieds. Et on ose prétendre que cela ne nuit pas à la navigation. La lettre parle d'entrave à la navigation commerciale, mais non la loi qui, elle, dit: qui peut nuire à la navigation.

Un certain député de ce côté-ci de la Chambre a fait une remarque intéressante l'an passé, alors que la Chambre était saisie de la même question; il a dit qu'ils pourraient aussi bien affirmer que cela n'entrave pas la navigation aérienne. La loi dit «qui peut entraver la navigation», et on nous répond que cela n'entrave pas la navigation commerciale. Le terrain vaut de $100,000 à $200,000 l'acre.

• (10.40 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on a demandé cet après-midi si j'assurerais à la Chambre qu'aucun permis ne serait accordé tant que les crédits du ministère n'auraient pas été soumis à la Chambre. Il est difficle de donner une telle assurance parce que, comme l'honorable député le comprendra, aucun ministre ne peut décider de la disposition des crédits dans cette Chambre. Le gouvernement peut les soumettre à la Chambre, mais comme on le dit depuis longtemps avec trop de justesse, l'opposition en dispose. Voilà pourquoi je réponds de cette façon. Je crois avoir répondu exactement à la question dans la forme où elle a été posée.

Toutefois c'est une question importante et difficile. Beaucoup de lettres ont été échangées avec le ministère au sujet des *Millgate Investments*, et elles indiquent ce que je crois être une sincère préoccupation de la part d'un grand nombre de personnes en ce qui concerne le remplissage de lots de grève sur le lac Ontario et leur utilisation comme terrains de construction. La difficulté dans ce cas concerne les pouvoirs du gouvernement fédéral qui en vertu de nos lois semble se limiter à la question de savoir si le remplissage entrave ou non la navigation.

Cette loi renferme évidemment d'autres dispositions quant aux mesures que le ministère peut prendre dans les circonstances. Comme je l'ai dit, un grand nombre de lettres ont été échangées et beaucoup de discussions ont eu lieu à ce sujet. Le député a présenté de très fortes instances. Peut-être est-il vraiment impossible d'essayer de discuter de cette question en détail dans les trois minutes qui me sont allouées.

Nous nous sommes grandement souciés de la question et avons essayé d'en venir à une solution pratique qui nous permettra, dans les limites du pouvoir fédéral, de prévenir efficacement tout mauvais usage de la loi, et qui permettra en même temps à la province de coordonner les efforts qui sont de son propre ressort pour prévenir toute mesure déraisonnable. J'ai correspondu avec le ministre provincial et nous avons organisé des réunions qui ont lieu entre nos ministères au palier des fonctionnaires. Ces réunions visent à arrêter une méthode plus applicable de prévenir ces pratiques que l'honorable député et un grand nombre de gens considèrent comme un abus des mesures qu'ils peuvent prendre selon la loi.

Bien entendu, la question de compétence n'est pas claire et les dispositions législatives à propos des mesures à prendre ne sont ni aussi satisfaisantes ni aussi précises que je le voudrais. Peut-être me vaudrait-il mieux arrêter ici. Il y aurait encore beaucoup à dire sur les détails de ce cas particulier, mais cela ne me semble pas possible dans les trois minutes dont je dispose.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 45 du soir.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.]

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt, de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt, de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et les subventions selon le détail des affectations, $13,176,800.

[L'hon. M. McIlraith.]

1b. Administration, fonctionnement et entretien y compris des subventions selon le détail des affectations, $267,100.

1d. Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions selon le détail des affectations, $655,000.

5. Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires, $16,865,000.

15. Contributions aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les sommes spécifiées en dollars des États-Unis, même si le total de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1964, $12,517,000.

15b. Contributions aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, $1,750,000.

20. Autres contributions à des organismes ou à des programmes internationaux, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les sommes spécifiées en devises des pays indiqués, même si le montant global de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1964 à $1,095,500.

20d. Autres contributions à des organismes ou à des programmes internationaux, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les sommes spécifiques en devises des pays indiqués, même si le montant global de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1966 à $4,290,250.

25. Cotisations du gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations selon les montants spécifiés et en devises dans lesquelles elles sont prélevées, même si le montant global de ces paiements peut être supérieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1964 à $10,063,000.

25d. Cotisations du gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter des cotisations selon les montants spécifiés et en devises dans lesquelles elles sont prélevées, même si le montant global de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1966 à $245,000.

Bureau de l'aide extérieure—

30. Traitements et dépenses, $1,251,600.

35. Aide économique, technique, pour fins d'enseignement et autres, selon le détail des affectations, $75,600,000.

35d. Aide économique, technique, pour fins d'enseignements et autre, selon le détail des affectations, $15,000,000.

B—Commission mixte internationale—

40. Traitements et dépenses de la commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission, $179,500.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

L21b. Prêts au gouvernement de l'Inde pour financer l'achat au Canada d'avions avec pièces de rechange et de matériel conformément à une entente financière conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Inde, $444,300.

Bureau d'aide à l'extérieur—

L25. Aide spéciale sous forme de prêts aux pays en voie de développement pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver en vue d'exécuter les programmes intéressant l'économie, l'enseignement et la technique convenus entre le Canada et les pays en voie de développement ou des institutions internationales reconnues de développement, $50,000,000.

A—Ministère

10. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, $2,276,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

RÉUNION DU COMITÉ CONJOINT CANADO-AMÉRICAIN

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront peut-être que la dernière réunion du comité conjoint canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a eu lieu à Ottawa les 29 et 30 avril 1964. Normalement, le comité se réunit alternativement à Ottawa et à Washington, et sa prochaine réunion doit avoir lieu à Washington les 4 et 5 mars.

Le Canada sera représenté à cette réunion par le secrétaire d'État pour les Affaires extérieures et par les ministres des Finances, du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, et des Mines et Relevés techniques ainsi que par le gouverneur de la Banque du Canada et le négociateur en chef du Canada au GATT. M. Rusk sera à la tête de la délégation des États-Unis qui comprendra les secrétaires du Trésor, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, le délégué spécial du président pour les négociations commerciales, le sous-secrétaire d'État pour les Affaires économiques et le président du conseil des conseillers économiques.

L'ÉNERGIE

LE FLEUVE SAINT-JEAN—DÉPÔT DE NOTES ET D'UN RELEVÉ

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aimerais déposer l'échange des notes sur l'aménagement du fleuve Saint-Jean et le relevé «Canada» de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. CHURCHILL—MODIFICATION PRÉSUMÉMENT APPORTÉE AU HANSARD

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je pose la question de privilège au sujet d'une modification apportée au compte rendu des délibérations de la Chambre. Je serai très bref. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé la phrase suivante:

Une voix: A quelle page?

L'hon. M. Churchill: Je vais donner lecture de la phrase comme elle a été prononcée à la Chambre par le ministre, car je l'ai notée. La voici:

> Je puis dire à mon honorable ami qu'elle ne nous a en rien empêchés de juger la suite des événements.

A la page 895, cette phrase incompréhensible est ainsi conçue:

> Je puis dire à mon honorable ami qu'elle ne nous a en rien empêchés de bien juger la suite des événements.

Je crois, monsieur l'Orateur que ce genre de correction n'est pas conforme au Règlement de la Chambre. Cette correction rend complètement inexacte ma déclaration en page 916 à laquelle il ne s'est pas opposé. C'est le renversement des choses, parce que ma déclaration était exacte. J'ai cité les paroles du ministre et, sans autorisation, il a modifié le hansard pour éclaircir l'une de ses déclarations habituellement incompréhensibles.

• (2.40 p.m.)

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE

AFFILIATION POLITIQUE DES CANDIDATS

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier) demande à déposer le bill n° C-117 intitulé: Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Leblanc: Monsieur l'Orateur, ce bill qui demande que l'affiliation politique des candidats dans une élection fédérale soit indiquée, est devenu nécessaire depuis l'avènement des tiers partis au pays. Un tel nouveau bulletin de vote aiderait sûrement l'électeur la journée de la votation.

De plus, cette indication de l'affiliation politique servirait à déjouer une des ruses de certains organisateurs: celle de présenter dans un comté un adversaire portant le même nom que celui du député déjà en place, afin de créer la confusion dans l'esprit de l'électeur.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE CODE CRIMINEL

AMENDEMENT RELATIF AUX DÉLITS DE FUITE

M. Yves Forest (Stanstead) demande à déposer un projet de loi n° C-118 tendant à modifier le Code criminel relativement à la conduite négligente de véhicules-moteurs.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Forest: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi propose un amendement au Code criminel visant les nombreux cas où un conducteur de véhicule-moteur cause un accident et s'enfuit pour éviter une responsabilité civile ou criminelle et ne peut être identifié. A ce moment-là, la loi créerait une présomption à l'effet que le propriétaire enregistré dudit véhicule en était le conducteur.

Évidemment, il ne s'agirait que d'une simple présomption repoussable par le propriétaire s'il n'avait pas la charge dudit véhicule. Je crois que cet amendement est devenu nécessaire à la suite du nombre toujours grandissant de ce genre de méfait public.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

MODIFICATION RELATIVE À L'ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona) demande à présenter le bill nº C-120, loi modifiant le Code criminel (Abolition de la peine capitale).

—Cette proposition de loi est identique, monsieur l'Orateur, aux deux bills déjà au *Feuilleton*.

Une voix: Pourquoi?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

• (2.50 p.m.)

MODIFICATIONS RELATIVES À L'ACCUSATION ET À LA DÉTENTION DE MINEURS

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River) demande à présenter le bill nº C-121, visant à modifier le Code criminel.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Woolliams: Cette proposition de loi vise à modifier les articles 12 et 13 du Code criminel.

L'amendement élèvera de 7 à 10 ans la limite d'âge à laquelle on peut légalement accuser et déclarer un mineur coupable d'une infraction; il sera accompagné d'une clause conditionnelle selon laquelle une personne âgée de 10 à 16 ans ne pourra être déclarée coupable d'une infraction en vertu du code à moins qu'elle ne fût en état de comprendre la nature et les conséquences de sa conduite et de juger qu'elle agissait mal.

Pour mettre un terme à l'incarcération dans les pénitenciers d'enfants de 12 et 13 ans, on a ajouté un article 13(A) qui déclare qu'aucune personne de moins de 16 ans, accusée d'une infraction, ne pourra être détenue dans un pénitencier; si cette infraction était de nature à faire condamner la personne, dans les circonstances, âgée de moins de 16 ans à être envoyée au pénitencier, elle sera alors placée dans une école industrielle en vue de sa réadaptation.

En résumé, l'amendement empêchera de déclarer coupables d'une infraction des enfants âgés de 7 à 10 ans, et d'incarcérer dans les pénitenciers des jeunes de 16 ans ou moins.

Au 31 décembre 1963 on comptait 45 enfants de 16 ans et moins et 386 de moins de 18 ans dans les pénitenciers.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

[*Français*]

LA FÊTE DU CANADA

MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION ACTUELLE DE LA FÊTE DU PREMIER JUILLET

M. Yves Forest (Stanstead) demande à déposer le bill nº C-119 intitulé: Loi concernant la fête du Canada.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Forest: Monsieur l'Orateur, l'unique but visé par ce projet de loi est d'amender le statut en vertu duquel la fête du premier juillet a été désignée «jour du Dominion», pour lui donner une appellation plus conforme, à mon sens, au statut actuel de notre pays, soit «La fête du Canada».

(La motion est adoptée et le bill est lu pour le 1re fois.)

[*Traduction*]

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

MOTION TENDANT À L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement.

La Chambre décide qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs et plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport sur l'application de la législation canadienne à cet égard;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes soient désignés par la Chambre à une date ultérieure pour faire partie du comité mixte et que l'application de l'article 67(1) du Règlement de la Chambre des communes soit suspendue à ce sujet;

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers et à interroger des témoins; à siéger pendant les séances de la Chambre, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont la publication lui semblera opportune et qu'à ce sujet l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue, de même qu'à retenir les services d'un conseiller juridique, de comptables et des autres conseillers techniques et employés de bureau jugés nécessaires, que les procès-verbaux des délibérations tenues au comité mixte pendant la vingt-sixième

législature, ainsi que les dépositions faites devant ce comité, soient remis audit comité et fassent partie de ses dossiers; et qu'un message soit adressé au Sénat priant ladite Chambre de s'unir à celle-ci aux fins susdites et de choisir, si le Sénat l'estime opportun, certains de ses membres qui feront partie du comité mixte proposé.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre.

LES MÉDICAMENTS

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE EN VUE D'EN ÉTUDIER LE COÛT

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement.

La Chambre décide qu'un comité spécial soit nommé pour continuer l'enquête et le rapport concernant le coût des produits pharmaceutiques qu'avaient entrepris des comités spéciaux au cours de la vingt-sixième législature.

Que le Comité se compose de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure et qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le Comité soit autorisé, à sa discrétion, à faire les études et les recommandations concernant un programme général et efficace destiné à comprimer le prix des produits pharmaceutiques;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, exiger la production de documents et dossiers, présenter des rapports intérimaires, faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il jugera la publication opportune et à retenir les services d'un conseiller juridique et de comptables ainsi que des autres conseillers techniques et employés de bureau selon qu'il le jugera nécessaire;

Que les procès-verbaux des délibérations tenues aux comités spéciaux pendant la vingt-sixième législature et les témoignages alors présentés devant ce Comité soient remis audit Comité et fassent partie des archives de celui-ci;

Que les dispositions des articles 66 et 67(1) du Règlement de la Chambre soient suspendues relativement audit Comité.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

[*Français*]

*COÛT D'ENTREPOSAGE DES OGIVES NUCLÉAIRES

Question nº 28—**M. Allard:**

1. Combien, en 1964 et 1965, a coûté, en dollars au Canada, la garde des ogives nucléaires, y compris les frais des entrepôts, des hommes et des chiens, que les entrepôts fussent situés au Canada ou ailleurs?

2. Quels gestes le gouvernement canadien a-t-il posés depuis 1963 pour la dénucléarisation des troupes canadiennes postées en Europe?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. Environ $3,820,000.

2. Depuis 1963, le Canada a pris les mesures nécessaires pour remplir les engagements contractés antérieurement à cette date. Comme il est indiqué dans le Livre blanc sur la défense de mars 1964, la contribution du Canada aux forces d'attaque nucléaires en Europe diminuera à mesure que les avions seront retirés du service.

CONTRIBUTION À LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE Nº 6 AU QUÉBEC

Question nº 33—**M. Keays:**

Une somme a-t-elle été payée pour la construction d'une route provinciale, nommément la grand-route provinciale nº 6 dans la province de Québec, qui part des Boules, à 15 milles à l'ouest de Matane, et continue vers l'est, et plutôt que pour la construction d'une ligne de chemin de fer reliant Matane et Sainte-Anne-des-Monts, autorisée par le chapitre 13 des Statuts du Canada de 1962? Dans l'affirmative, en vertu de quelle autorité?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Non. Aucune demande de paiement n'a été soumise jusqu'à maintenant. L'autorisation pour ces paiements émanerait du poste 40 des prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics pour 1965-1966.

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Question nº 34—**M. Allard:**

1. A quel niveau l'indice des prix au consommateur se trouvait-il vers le 15 décembre 1965?

2. Ce chiffre a-t-il été dépassé dans le passé? Le cas échéant, quand?

3. A quels niveaux l'indice des prix au consommateur se trouvait-il aux époques suivantes: *a*) au milieu de décembre 1964, *b*) au milieu de décembre 1963, *c*) au milieu de décembre 1962?

4. Les économistes, spécialistes de la prévision économique et autres spécialistes au service du gouvernement ont-ils averti les consommateurs qu'il fallait s'attendre à de nouvelles hausses du coût de la vie au cours des douze prochains mois? Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il d'adopter des mesures visant à stabiliser le coût de la vie, et quelles mesures compte-t-il prendre?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère des Finances et le ministère du Commerce m'informent comme suit:

1. Au début de décembre 1965, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 140.8. Les prix relatifs aux divers articles qui entrent dans la construction de l'indice des prix à la consommation s'obtiennent au cours de la période de deux semaines ayant pour centre le premier de chaque mois.

2. Non.

3. Voici l'indice des prix à la consommation pour chacune des périodes spécifiées: décem-

bre 1962, 131.9; décembre 1963, 134.2; décembre 1964, 136.8.

4. Le gouvernement suit étroitement les développements qui se produisent au sein de l'économie canadienne, y compris les variations éventuelles des prix. L'objectif du gouvernement est d'assurer une stabilité relative du niveau général des prix de concert avec d'autres objectifs importants d'ordre économique et social. A cette fin, les principes financiers et économiques du gouvernement font constamment l'objet de perfectionnements et d'adaptations et ils sont appliqués à la lumière des circonstances qui peuvent surgir.

LES CAUSES DE DÉCÈS DES OFFICIERS D'AVIATION

Question nº 76—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Au cours des dix dernières années, quelles ont été les trois principales causes de décès chez les officiers d'aviation en activité de service?

2. Au cours des dix dernières années, quelles ont été les trois principales causes de décès chez les officiers d'aviation à la retraite?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. Les accidents d'avion, les accidents d'automobile et les maladies de dégénérescence du cœur aboutissant à une crise cardiaque mortelle.

2. Nous ne disposons pas de ces renseignements.

COÛT DE RADIO-CANADA PAR HABITANT

Question nº 129—**M. Mather:**

Quel est le montant des frais quotidiens per capita *a*) du service de la radio de Radio-Canada, et *b*) des service de télévision de Radio-Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada m'apprend qu'en 1964-1965 son service de radio a coûté au trésor public 0.3¢ par jour et par tête d'habitant et son service de télévision 0.9¢.

PRÉSENCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE AUX COMITÉS DU GOUVERNEMENT

Question nº 142—**M. Ormiston:**

Le président du Conseil économique du Canada ou l'un des membres de son personnel ont-ils fait partie de quelque façon que ce soit de comités ministérels, de comités interministériels ou de comités spéciaux du gouvernement?

M. John Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le Conseil économique du Canada m'a fait tenir les renseignements suivants: le président du Conseil économique du Canada et son personnel ne font partie ni de comités ministériels, ni de comités interministériels, ni de comités spéciaux du gouvernement qui ont pour but de recueillir des renseignements et de faire progresser les recherches dans des domaines relevant du mandat du Conseil économique du Canada.

ENTRETIEN AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA JAMAÏQUE

Question nº 146—**L'hon. M. Bell:**

1. Quel genre de discussions ont eues le premier ministre du Canada et le premier ministre suppléant de la Jamaïque en décembre 1965?

2. Quels accords ou quelles ententes ont-ils conclus?

3. Le premier ministre du Canada a-t-il promis de reviser la politique canadienne d'immigration en ce qui touche les Antilles?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels points de cette politique a-t-il l'intention de reviser, et quand?

5. Un accord est-il intervenu au sujet des contingents d'immigration et, dans le cas de l'affirmative, quelle était la substance de l'accord?

6. Parmi les accords ou les ententes conclus, y en a-t-il qui s'appliquent à d'autres îles des Caraïbes?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Voici le texte du communiqué publié à la fin des entretiens qui ont eu lieu le 29 novembre 1965 entre le premier ministre du Canada et le premier ministre suppléant de la Jamaïque.

Le premier ministre du Canada, M. Lester Pearson, et le premier ministre intérimaire de la Jamaïque, M. Donald Sangster, ont eu hier un entretien sur de nombreuses questions d'un commun intérêt pour leurs deux pays. Ils ont fait également un tour d'horizon des questions politiques mondiales, s'arrêtant en particulier sur la situation critique qui existe en Rhodésie.

Au cours des entretiens, M. Sangster avait à ses côtés d'autres membres du Cabinet jamaïcain, ainsi que des hauts fonctionnaires. M. Pearson était accompagné de ses conseillers et du haut-commissaire du Canada en Jamaïque, M. R. Harry Jay.

En ce qui concerne la Rhodésie, M. Pearson et M. Sangster se sont montrés tous deux vivement préoccupés par la situation résultant de la déclaration unilatérale d'indépendance faite par le régime Smith. M. Pearson a exposé les diverses mesures commerciales et financières prises à cet égard par le Canada à la suite de consultations au sein du Commonwealth et des délibérations des Nations Unies, et notamment la récente interdiction de toute importation au Canada de sucre d'origine rhodésienne. M. Sangster a exprimé l'inquiétude que les mesures d'ordre économique ne se révèlent insuffisantes. M. Pearson et M. Sangster ont été d'accord pour estimer qu'ils devront se tenir en contact étroit afin de suivre l'évolution de cette déplorable et dangereuse situation.

Les premiers ministres se sont aussi penchés sur diverses autres questions internationales, notamment certaines questions qui retiennent l'attention de l'ONU, et sur les événements qui se produisent au sein de l'Organisation des États américains.

Le premier ministre du Canada a réitéré l'appui de son gouvernement à l'initiative prise par la Jamaïque aux Nations Unies pour le maintien de la paix.

Le premier ministre intérimaire a exprimé de nouveau la gratitude du gouvernement jamaïcain envers le Canada pour les conditions généreuses auxquelles est accordée l'aide canadienne. Les deux

premiers ministres ont discuté divers aspects des programmes de prêts et d'assistance technique ainsi qu'un certain nombre de propositions.

Les entretiens d'aujourd'hui ont été consacrés en grande partie au commerce et aux questions économiques. Les deux premiers ministres ont fait une revue des progrès réalisés dans les négociations douanières de Genève et ils sont convenus de se consulter quant aux aspects de ces négociations qui intéressent particulièrement les deux pays. Ils ont souligné l'importance qu'ont pour la Jamaïque les exportations de sucre vers le Canada, et ils ont reconnu l'intérêt que présente pour les deux gouvernements la conclusion éventuelle d'un accord international efficace sur le sucre.

Ils ont examiné d'autres problèmes commerciaux particuliers, notamment les négociations en cours sur les achats de morue, et la vente du rhum au Canada.

Ils ont examiné les propositions, formulées antérieurement, relatives à une conférence Canada-Antilles. M. Pearson et M. Sangster ont été d'avis qu'il faudra dans un avenir très prochain de nouveaux entretiens préliminaires et préparatoires entre représentants des gouvernements intéressés.

Les premiers ministres ont examiné la question de l'émigration de personnel domestique et autre au Canada, ainsi que l'ensemble de la question de l'émigration jamaïcaine vers le Canada.

Ils ont réaffirmé leur volonté de trouver des solutions aux problèmes abordés, de façon à maintenir et à renforcer les relations très étroites qui existent entre leurs deux pays.

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère des plus cordiales, et chacun des deux premiers ministres a tenu compte entièrement du point de vue de l'autre.

Voici le texte du communiqué publié après la visite du premier ministre du Canada à la Trinité et Tobago, du 14 au 16 décembre.

Le premier ministre du Canada, M. Lester Pearson, est arrivé à la Trinité le 14 décembre, pour une visite officielle de deux jours.

Aujourd'hui, 15 décembre, le premier ministre du Canada a conféré avec le premier ministre de la Trinité et Tobago sur un certain nombre de sujets d'un commun intérêt pour les deux pays. Le premier ministre du Canada était accompagné de M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, et de M. Eric Gilmour, haut-commissaire du Canada. Le premier ministre de la Trinité et Tobago avait à ses côtés le sénateur W. J. Alexander, ministre d'État et conseiller spécial du premier ministre; M. G. Montano, ministre de l'Intérieur; M. J. O'Halloran, ministre du Pétrole et des Mines et de l'Industrie et du Commerce; le sénateur Donald Pierre, ministre de l'Éducation et de la Culture. Étaient aussi présents M. William Demas, directeur de la planification économique, et M. K. F. Sealey, secrétaire permanent et ministre des Affaires extérieures.

Les deux premiers ministres ont discuté de la situation internationale et particulièrement de la grave situation qu'a produite la prise illégale du pouvoir par le régime de Rhodésie du Sud.

Le premier ministre de la Trinité et Tobago a remercié le gouvernement canadien de l'attitude libérale qu'il observe en ce qui concerne les subventions et les prêts à la Trinité et Tobago et il a exprimé sa reconnaissance pour l'œuvre qu'accomplissent à la Trinité et Tobago les conseillers canadiens et particulièrement les professeurs d'écoles secondaires et d'autres établissements d'éducation.

Le premier ministre du Canada a fait part de la volonté de son gouvernement de poursuivre au cours de l'année qui vient l'aide qu'il accorde dans le domaine de l'éducation.

Les entretiens ont touché en outre à certaines modalités des conditions auxquelles est accordée l'aide économique. Les premiers ministres ont discuté aussi des négociations tarifaires de Genève et du commerce des pays en voie de développement. Ils se sont penchés sur la question du commerce entre le Canada et la Trinité et Tobago, particulièrement en ce qui concerne le sucre et le rhum.

Les premiers ministres ont été d'accord pour estimer qu'il y a lieu de préparer une conférence des chefs de gouvernement du Canada et des Antilles du Commonwealth, afin d'examiner les perspectives de leurs relations économiques et autres. A cette fin, ils ont arrêté le projet d'une réunion de fonctionnaires qui aurait lieu au début de l'année prochaine et établirait l'ordre du jour de la conférence.

Les premiers ministres ont également discuté de l'activité des organisations internationales telles que l'ONU et l'Organisation des États américains. Les deux premiers ministres ont jugé d'un commun accord qu'ils devaient continuer de se tenir en étroites consultations et de travailler au renforcement des relations étroites qui existent entre leurs deux pays.

A la suite de ces entretiens, le premier ministre de la Trinité et Tobago et le premier ministre du Canada ont signé deux accords de prêts pour le développement, l'un de $650,000 pour le programme d'électrification rurale et l'autre de $400,000 pour la fourniture de bois destiné à la construction d'habitations à prix modique.

2. Les discussions ont pris la forme d'un franc échange de vues sur des questions d'intérêt commun, comme c'est la coutume dans les entretiens entre chefs de pays du Commonwealth. Elles n'avaient pas pour but d'en arriver à des accords ou des ententes de caractère précis.

3. Non.

4. Non applicable.

5. Non.

6. Non applicable.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

Question nº 154—**M. Irvine:**

1. Quelles régions du Canada sont considérées comme des régions sous-développées et désignées comme telles par le ministère de l'Industrie?

2. Quelles sont les régions qui, entrant dans cette catégorie au cours des trois dernières années, n'en font désormais plus partie?

3. Par quels moyens détermine-t-on qu'une région est sous-développée?

4. Par quels moyens détermine-t-on qu'une région n'est plus sous-développée alors qu'elle était antérieurement désignée ainsi?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):

1. Les régions des bureaux du Service national de placement, les divisions de comtés et de recensement énumérées ci-dessous sont considérées comme des régions désignées dans le cadre du Programme de développement de certaines régions du ministère de l'Industrie:

Régions des bureaux du Service national de placement:

Terre-Neuve: Corner Brook, Grand Falls, St. John's (Labrador*).

Île du Prince-Édouard: Charlottetown, Summerside.

Nouvelle-Écosse: Amherst, Bridgewater, Inverness, Kentville, Liverpool, New Glasgow, Springhill, Sydney, Sydney Mines, Truro, Yarmouth.

Colombie-Britannique: Kelowna, Penticton, Vernon.

Alberta: Blairmore.

Nouveau-Brunswick: Bathurst, Campbellton, Edmunston, Minto, Moncton, Newcastle, St. Stephen, Sussex, Woodstock.

Québec: Alma, Causapscal, Chandler, Chicoutimi, Dolbeau, Gaspé, Jonquière, La Malbaie, La Tuque, Louiseville, Maniwaki, Matane, Mégantic, Mont-Laurier, Montmagny, New Richmond, Port-Alfred, Roberval, Rimouski, Rivière-du-Loup, Shawinigan, Ville Saint-Georges.

Ontario: Bracebridge, Elliot Lake, Parry Sound, Sturgeon Falls, Owen Sound, Collingwood, Midland.

Manitoba: Brandon, Dauphin, The Pas.

Saskatchewan: Lloydminster, North Battleford, Prince Albert, Yorkton.

*Y compris le district du lac Melville et les établissements côtiers au sud du 55e parallèle.

Divisions de comtés et de recensement: Queen's (N.-B.), Beauce (Qué.), Labelle (Qué.), Pontiac (Qué.), Haliburton (Ont.), Parry Sound (Ont.), Manitoulin Island (Ont.).
Division de recensement nº 10 (Man.)
Division de recensement nº 12 (Man.)
Division de recensement nº 18 (Man.)
Division de recensement nº 19 (Man.)
Division de recensement nº 5 (Sask.)
Division de recensement nº 10 (Sask.)
Division de recensement nº 13 (Sask.)
Division de recensement nº 12 (Alb.)
Division de recensement nº 13 (Alb.).

2. Dix des 35 régions du SNP qui avaient été désignées au début, le 6 septembre 1963, ont été rayées de la liste à la suite de revisions périodiques du programme. Les régions du SNP de Saint-Jean, Pembrooke et Brantford ont été rayées à compter du 23 janvier 1965; les régions du SNP de Chatham, Cornwall, Rouyn, Timmins, Val-d'Or, Wallaceburg et Windsor ont été rayées à compter du 4 septembre 1965.

3. Les régions désignées admissibles aux allocations octroyées dans le cadre du Programme de certaines régions sont les régions des bureaux du SNP, les divisions de comtés et de recensement qui répondent aux critères établis par l'arrêté en conseil P.C. 1965-1394 du 4 août 1965.

4. Une région cesse d'être désignée lorsqu'il est établi, à la suite d'une revision, que la région ne répond plus aux critères établis par l'arrêté en conseil mentionné à la question 3.

[L'hon. M. Drury.]

*LE SERMENT D'ALLÉGEANCE DES FACTEURS

Question nº 159—**M. Smallwood:**

1. Les employés des Postes sont-ils tenus de prêter le «serment d'allégeance» et le «serment de discrétion» dont il est question dans le Manuel du facteur, avant leur nomination?

2. Combien de facteurs a-t-on nommés, dans chaque province, l'an dernier, et à combien d'entre eux a-t-on fait prêter ces serments?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. Nous exigeons que tous les employés des Postes, y compris les facteurs, prêtent le serment d'allégeance et le serment d'office et de discrétion, ainsi que le demande la Loi sur le service civil.

2. Voici les nouveaux emplois de facteurs établis dans chaque province au cours de la dernière année financière: Terre-Neuve, 9; Nouvelle-Écosse, 12; Île du Prince-Édouard, néant; Nouveau-Brunswick, 8; Québec, 190; Ontario, 211; Manitoba, 14; Saskatchewan, 17; Alberta, 34; Colombie-Britannique, 53.

De plus, nous avons nommé des employés aux postes rendus vacants par suite de démissions, de retraites, etc. Lors de chaque nomination, l'employé prête les serments nécessaires et signe les documents afférents comme condition normale de son entrée en fonctions.

L'AQUEDUC DE HARTLEY BAY (C.-B.)

Question nº 169—**M. Howard:**

A l'égard de chacune des années écoulées depuis 1955, combien d'argent a-t-on dépensé pour le service de distribution d'eau au village indien de Hartley Bay?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

Année	Dépenses
1954-1955	Nul
1955-1956	Nul
1956-1957	Nul
1957-1958	Nul
1958-1959	4,236.38
1959-1960	990.59
1960-1961	4,873.46
1961-1962	1,277.71
1962-1963	1,596.82
1963-1964	Nul
1964-1965	3,000.00
1965-1966 (au 26 janvier 1966)	4,000.00
Total	$19,974.96

MATANE (P.Q.)—LE PORT EN EAU PROFONDE

Question nº 176—**M. Keays:**

1. A-t-on pris une décision au sujet de l'aménagement d'un port en eau profonde à Matane?

Dans le cas de l'affirmative, a-t-on voté un crédit, et de quel montant?

2. A-t-on autorisé, pour commencer, des travaux quelconques?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui. Aucun crédit n'a encore été voté, étant donné que les prévisions budgétaires de 1965-1966 n'ont pas encore été approuvées.

2. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive au sujet de certains détails des travaux.

LA GENDARMERIE ROYALE—CONTRATS AVEC LES PROVINCES

Question nº 189—**M. Stefanson:**

Le gouvernement a-t-il terminé ses pourparlers avec les procureurs généraux des provinces signataires de contrats visant les services de la Gendarmerie royale du Canada et, dans ce cas, le gouvernement est-il disposé à renouveler les contrats avec les municipalités et à en étendre la portée de façon à rendre ces services de police accessibles à toutes les villes et à tous les villages désireux de s'en prévaloir?

L'hon. Lawrence T. Pennell (solliciteur général): Aucun nouveau contrat n'a été signé et les pourparlers se poursuivent avec les procureurs généraux de chacune des provinces signataires de contrats visant les services de la Gendarmerie royale du Canada.

L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CANAL RIDEAU POUR FINS RÉCRÉATIVES

Question nº 194—**M. Hopkins:**

Le gouvernement a-t-il conclu quelque entente avec la province d'Ontario au sujet de l'aménagement, pour fins récréatives, des terrains adjacents au canal Rideau?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Bien qu'aucune entente officielle n'ait été conclue avec le gouvernement de la province d'Ontario, des entretiens ont eu lieu en vue de conclure une entente sur l'aménagement éventuel à des fins récréatives des terrains adjacents au canal du Rideau, et on s'attend à ce que ces entretiens aboutissent à l'adoption d'un programme conjoint.

LE CANAL RIDEAU—PROGRAMME DE RECONSTRUCTION

Question nº 195—**M. Hopkins:**

1. En établissant des programmes d'électrification ou de reconstruction, s'est-on préoccupé de conserver les traits historiques du réseau de navigation de la Rideau?

2. Quelles raisons ont amené l'électrification des écluses de Newboro?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le ministère des Transports a comme ligne de conduite de préserver, si faire se peut, les traits historiques du réseau de navigation du canal du Rideau; de rétablir le cachet original des ouvrages en cause; dans le cadre de ses projets de construction ou de modernisation, de conserver aux ouvrages les traits historiques du passé. A cet égard, le ministère consulte de temps à autre la Direction des monuments historiques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

2. En raison de l'augmentation rapide du trafic maritime et du volume du trafic qui traverse les écluses, il a fallu électrifier l'écluse de Newboro. On se préoccupe de conserver le plus possible les traits historiques extérieurs de l'écluse et de ses approches.

LA PRÉSERVATION DES ABORDS DU CANAL RIDEAU

Question nº 196—**M. Hopkins:**

1. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour préserver les terrains vacants avoisinant le réseau de navigation de la Rideau, et pour empêcher la pollution des eaux et le massacre du territoire par la spéculation immobilière inconsidérée?

2. Le gouvernement a-t-il acheté des propriétés sur la Rideau dans le but de préserver le territoire?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le ministère des Transports étudie depuis plusieurs années la question de la disposition de parcelles importantes de terres fédérales qu'il possède dans le voisinage du réseau de navigation de la Rideau et qui pourraient être aménagées en vue de la récréation du public, mais il retarde de prendre une décision à ce sujet, vu la possibilité de l'établissement dans l'avenir d'autres projets visant l'aménagement de l'ensemble du réseau, à la suite de consultations avec le gouvernement de la province d'Ontario.

Il semble que la question de la pollution des eaux relève de la compétence du gouvernement provincial et nous croyons savoir que les autorités provinciales s'en préoccupent fortement.

2. Non.

AMHERST (N.-É.)—L'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DU BUREAU DE POSTE

Question nº 204—**M. Coates:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'agrandir les locaux actuellement disponibles au bureau de poste d'Amherst (N.-É.)?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui.

AMHERST (N.-É.)—NOUVEL IMMEUBLE FÉDÉRAL

Question nº 209—**M. Coates:**

1. Quand y aura-t-il appel de soumissions pour la construction d'un immeuble fédéral à Amherst (N.-É.)?

2. Quels sont les bureaux du gouvernement qui, occupant actuellement des locaux loués, seront logés dans le nouvel immeuble fédéral?

3. Quel est le coût estimatif du nouvel immeuble fédéral?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. L'appel de soumissions aura lieu en 1967 en supposant que le Parlement approuve les prévisions budgétaires du ministère.

2. Les bureaux du ministère des Forêts, de la Direction des affaires indiennes, du Service national de placement et de la Commission d'assurance-chômage.

3. Il n'est pas d'usage de donner le coût estimatif d'un nouvel édifice projeté avant l'appel de soumissions.

*LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION—INSTANCES DE L'HON. M. WINTERS

Question nº 221—**L'hon M. Bell:**

1. Le ministre des Finances ou son prédécesseur ou quelque fonctionnaire du ministère des Finances ont-ils reçu des observations de l'hon. Robert H. Winters, antérieurement au 8 novembre 1965, au sujet de l'abrogation de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et les appareils de production?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date ces observations ont-elles été faites, et quelle en était la nature exacte?

M. Jean Chrétien (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1 et 2. Aucune instance n'a été reçue au sujet de l'abrogation de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et les machines de production.

Le 21 octobre 1963, M. Winters, à titre de président de la *British Newfoundland Corporation Limited* a écrit à M. Walter Gordon pour lui demander de faire alléger la taxe de vente pour l'aménagement hydro-électrique projeté aux chutes Hamilton, comme il s'agissait d'une très grande entreprise d'aménagement de ressources.

Le gouvernement a rejeté cette demande.

*LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION—L'OPINION DU MINISTRE DU COMMERCE

Question nº 222—**L'hon. M. Bell:**

1. Le ministre du Commerce a-t-il à un moment quelconque exprimé l'opinion ou la conviction que la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matérieux de construction et les appareils de production devrait être abrogée?

2. Dans le cas de l'affirmative, partage-t-il encore cette opinion ou conviction?

3. S'il ne partage pas cette opinion, à quoi attribuer ce changement d'avis ou d'attitude?

[*Français*]

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1. Toutes opinions exprimées par l'honorable Robert Winters à titre privé n'ont rien à voir avec la responsabilité administrative du ministre du Commerce. Depuis qu'il a accepté son nouveau portefeuille, le ministre n'a exprimé publiquement aucune opinion sur ce sujet.

2 et 3. Voir réponse ci-dessus.

[M. Coates.]

[*Traduction*]

LES MILITAIRES CANADIENS ET LEURS FAMILLES EN ALLEMAGNE: LOGEMENT ET NOURRITURE

Question nº 236—**M. Mongrain:**

1. Y a-t-il des maisons occupées par les militaires canadiens et leurs familles en Allemagne qui sont louées de Britanniques qui eux-mêmes les louent de propriétaires allemands, pour ensuite les sous-louer avec profit aux dits militaires canadiens?

2. Les militaires canadiens stationnés en Allemagne doivent-ils nécessairement acheter leurs provisions et effets ménagers de marchands britanniques dans les camps militaires qu'ils occupent?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. L'Unité de base canadienne en Europe et la 1re Division aérienne disposent de bureaux de logement qui sont chargés d'aider les militaires canadiens à se trouver des logements convenables, et, à leur connaissance, il n'y a pas de militaires canadiens qui louent des maisons de Britanniques qui eux-mêmes les loueraient de propriétaires allemands pour les sous-louer ensuite avec profit.

2. Non. En plus des services assurés par les forces canadiennes, les militaires et leurs familles ont la faculté de faire leurs achats dans les établissements britanniques et américains ou dans les magasins de détail civils du pays hôte.

L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE FORT-CHURCHILL

Question nº 246—**M. Brand:**

1. Quels sont les buts du groupe dénommé l'Association récréative de Fort-Churchill?

2. Quels sont les membres du bureau de direction de cette association?

3. Est-ce que des membres de ce bureau de direction occupent un emploi dans la fonction publique?

4. Est-ce que l'Association récréative de Fort-Churchill perçoit de l'argent pour le compte du ministère des Travaux publics ou du ministère de la Défense nationale? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles fins ces deniers sont-ils destinés, et *b*) à combien se sont élevées les sommes ainsi versées en 1964 et en 1965?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Les buts de l'Association récréative de Fort-Churchill sont de favoriser et de diriger les divertissements, les activités sociales et le bien-être à Fort-Churchill.

2. Les membres du bureau de direction sont: Président: R. B. Angus, ministère des Travaux publics.

Directeurs: Dr J. H. Brandy, Conseil national de recherches; Lt-Cder D. W. Walker, Marine royale du Canada; P. Nicholas, ministère des Transports; A. N. Millican, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Secrétaire: D. B. Norwood, ministère des Travaux publics.

3. Oui.

4. Oui, pour le compte du ministère des Travaux publics, *a*) pour le vivre et le loge-

ment des voyageurs de passage; b) 1964-1965, $76,256.84; 1965-1966 (jusqu'au 31 décembre 1965), $87,688.36.

LA LIVRAISON DE CÉRÉALES À VANCOUVER

Question nº 267—**M. Douglas:**

1. Le chemin de fer du Pacifique-Canadien était-il en retard dans son programme de livraison de céréales à Vancouver, au 20 janvier 1966?
2. Dans le cas de l'affirmative, combien de wagons couverts ce retard touchait-il?
3. Les chemins de fer Nationaux du Canada étaient-ils en retard dans leur programme de livraison de céréales à Vancouver, au 20 janvier 1966?
4. Dans le cas de l'affirmative, combien de wagons couverts ce retard touchait-il?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente, avec l'URSS en août dernier, de blé et de farine d'origine canadienne, une réunion a eu lieu entre le ministre du Commerce, les présidents du chemin de fer Pacifique-Canadien, du chemin de fer National-Canadien, et la Commission canadienne du blé afin d'évaluer les besoins du transport par rail pour le déplacement massif de céréales envisagé. La Commission canadienne du blé estimait alors à 600 millions de boisseaux le total des exportations de blé et de farine de l'année-récolte, quelque peu en excédent du déplacement record de 596 millions de boisseaux atteint en 1963-1964. Un déplacement de cette ampleur aurait permis de donner suite au projet de contrat avec l'URSS, aussi bien que de remplir tous les engagements en vertu d'accords à long terme et des achats des clients traditionnels.

Avec quelques réserves au sujet de la rapidité de roulement de leur matériel, de la haute teneur d'humidité des céréales qui pourrait ralentir le mouvement, et de la nécessité d'empêcher le régime de contingentement de la Commission du blé de restreindre indûment leurs opérations, les deux chemins de fer ont fait savoir qu'ils pourraient satisfaire aux arrangements prévus par la Commission du blé.

Ultérieurement à cette réunion, la Commission canadienne du blé a évalué pour des périodes déterminées les besoins en wagons couverts par rapport aux programmes d'exportation et aux livraisons intérieures et en fonction des zones portuaires particulières. Pour la gouverne des chemins de fer, elle a proposé des objectifs de chargement afin de maintenir un débit continu de céréales en vue de faire honneur aux obligations contractuelles. En préparant ses objectifs, la Commission canadienne du blé a tenu compte du fait que l'ampleur des besoins de transport était connue au commencement de l'année-récolte et que le déplacement pouvait commencer immédiatement, alors qu'en 1963-1964 les déplacements massifs n'ont démarré que vers la fin d'octobre.

Il n'y a eu aucun engagement spécifique de la part des chemins de fer au sujet des objectifs de chargement de la Commission. Ils n'ont pris d'engagement qu'en fonction du déplacement d'ensemble pour l'année-récolte dans sa totalité.

En référant expressément aux questions susmentionnées, le tableau qui suit donne un état des opérations en ce qui concerne les chargements effectués par la Commission canadienne du blé à destination de la zone de Vancouver, et les objectifs de déplacement par rail pour la période allant du 1er avril 1965 au 20 janvier 1966.

	Pac.-Can.	Nat.-Can.	Total*
Wagons chargés du 1er août au 20 janvier 1966	25,218	22,284	47,502
Objectifs de la CCB du 1er août au 20 janvier 1966	33,706	28,987	62,693
Différence	−8,488	−6,703	−15,191
Wagons chargés du 1er août au 20 janvier 1966	25,218	22,284	47,502
Wagons chargés du 1er août au 20 janvier 1964	23,748	22,893	46,641
Différence entre les années-récoltes 1965-1966 et 1963-1964	+1,470	−609	+861

*Y compris les wagons du *Northern Alberta Railway*. Pour l'année-récolte 1963-1964, la répartition des wagons utilisés était: Pacifique-Canadien, 50 p. 100 et National-Canadien, 50 p. 100.

LES SERVICES POSTAUX À WENTWORTH ET À GREENVILLE-STATION (N.-É.)

Question nº 272—**M. Coates:**

1. Quelles mesures envisage-t-on de prendre au sujet des bureaux de poste de Wentworth et de Greenville-Station, N.-É?
2. Si des mesures sont envisagées, entraîneront-elles la fermeture de l'un des bureaux de poste?
3. De nouveaux itinéraires ruraux seront-ils établis dans cette région ou allongera-t-on les itinéraires ruraux actuels?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. Aucun changement n'est prévu au bureau de poste de Wentworth.

En ce qui concerne le bureau de poste de Greenville-Station, vu que le maître de poste a atteint l'âge de la retraite, nous étudions actuellement la possibilité de fermer le bureau et de desservir les usagers de la localité au moyen d'une route rurale dont le point de départ serait soit Westchester-Station, soit Wentworth-Centre.

2. Dans le cas de l'établissement d'une route rurale émanant soit de Westchester-Station, soit de Wentworth-Centre, le bureau de poste de Greenville-Station serait fermé.

3. A l'heure actuelle il n'est pas question d'établir dans cette région d'autres nouvelles routes rurales que celle dont il est fait mention au nº 2. Il n'est pas question non plus de prolonger les routes rurales qui existent déjà dans la région.

L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE RELATIVE AU FLEUVE SAINT-JEAN

Question nº 284—**M. Herridge:**

1. Quelle est la date précise où le gouvernement du Canada et les États-Unis ont accepté de négocier au sujet de l'exploitation conjointe du fleuve Saint-Jean dans le Maine et le Nouveau-Brunswick?

2. Cet accord est-il intervenu au cours d'un échange de notes entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur des États-Unis au Canada?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le 18 décembre 1965.

2. Oui.

MONTRÉAL—RECOMMANDATION RELATIVE À L'AUTONOMIE DU PORT

Question nº 295—**M. Allard:**

1. Le gouvernement sait-il que la Chambre de commerce de Montréal a exprimé le désir d'obtenir pour le port de Montréal la même autonomie que celle du port de Toronto?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement entend-il donner suite à cette recommandation?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La Jeune Chambre du district de Montréal a recommandé l'établissement d'une Commission qui serait chargée de l'administration du port de Montréal, et la coordination par le Conseil des ports nationaux de l'activité d'environ 300 ports canadiens.

2. Les observations faites par la Jeune Chambre feront l'objet d'une étude approfondie, compte tenu du fait que le port de Montréal dessert l'ensemble du Canada.

LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DESTINÉS AU PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

Question nº 297—**M. Allard:**

Le gouvernement envisage-t-il de soustraire à la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction les achats effectués sous l'empire du programme de l'aide aux travaux d'hiver?

[L'hon. M. Côté]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Les instances qui ont été faites à ce sujet ainsi qu'à l'égard d'un grand nombre de questions fiscales font actuellement l'objet d'une étude dans le cadre de la préparation de l'Exposé budgétaire.

LES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE AUX GRANDS LACS

Question nº 309—**M. Nesbitt:**

1. Lorsqu'il se produit un accident ou une situation critique, notamment un chavirement, une collision, une noyade, un retard indu d'embarcations ou de personnes présumées disparues, sur l'un des Grands lacs, avec qui ou avec quel organisme la personne en cause doit-elle communiquer aux endroits suivants: Long Point Beach, Turkey Point, Port Rowan, Normandale, Port Dover, Grand Bend, Ipperwash Beach, Parry Sound, Midland, Port Bruce, Port Burwell, Port Stanley, Rondeau Park, Wah-Wah Taysee (Bureau de poste) et Kincardine?

2. Quels sont les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes ou des organismes dont il est fait mention dans la question (1) ci-dessus?

3. Y a-t-il toujours quelqu'un de disponible aux numéros de téléphone, endroits ou adresses susmentionnés?

4. Quelle aide fournirait-on dans les situations critiques mentionnées plus haut?

5. Dans quel délai l'aide arriverait-elle?

6. A quel échelon du gouvernement incombe la responsabilité de fournir cette aide?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Lorsqu'un accident se produit dans toute partie de la section canadienne des Grands lacs, les intéressés doivent communiquer immédiatement avec le Centre de coordination des recherches et du sauvetage de l'ARC à Trenton (Ont.), nº de téléphone Trenton 392-3511, poste 211, ou avec le bureau le plus près de la GRC, de la Sûreté provinciale de l'Ontario ou de la sûreté municipale.

2. Voir la réponse nº 1.

3. Une veille continue est toujours assurée au Centre de coordination du sauvetage et à la plupart des bureaux des Sûretés.

4. Quand faire se peut, la police locale peut prendre immédiatement les mesures nécessaires et utiliser les moyens disponibles. Dans les autres cas, le Centre de coordination du sauvetage fait connaître les circonstances de l'incident aux autres navires qui se trouvent dans le secteur, et il peut faire appel à leurs services aux fins de recherche et d'aide. Le Centre peut ordonner à tout navire immatriculé au Canada ou à tout navire ou aéronef disponible du gouvernement canadien d'assurer l'aide nécessaire. Il y a dans le secteur des Grands lacs quatre cotres de la Garde côtière canadienne affectés spécialement aux recherches et au sauvetage. Six autres navires de la Garde côtière canadienne en service dans le secteur sont également disponibles.

5. La promptitude avec laquelle l'aide serait fournie dépend de l'exactitude des premiers rapports et du lieu où s'est produit l'accident par rapport à l'endroit où se trouve l'aide disponible. Règle générale, les navires sont avertis d'un accident maritime dès qu'il a été signalé.

6. L'ensemble de la coordination des recherches et du sauvetage dans les eaux canadiennes incombe à l'ARC.

LES RECETTES EN PROVENANCE DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRAUX DE CONSTRUCTION

Question nº 311—**M. McCleave:**

1. Quel est le montant des recettes du trésor fédéral provenant de la taxe de 11 p. 100 sur les ventes des matériaux de construction et des machines de production, depuis la mise en vigueur de cette taxe par la 26e législature?

2. Quel est le coût approximatif de la perception de cette taxe?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): 1. Il n'est pas tenu compte séparément de la taxe de vente applicable aux matériaux de construction et aux machines de production: cette taxe est comprise dans le montant total de taxe de vente perçue. Le montant total de taxe de vente perçue pendant l'année financière terminée le 31 mars 1963 a été de $1,147,115,849; pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1964, $1,322,714,056; et pendant l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1965, $1,638,426,301.

2. Le coût moyen approximatif de la perception de toutes les taxes fédérales de vente et d'accise, y compris la taxe de vente sur les matériaux de construction et les machines de production, pour la période susdite, a été de .40 p. 100.

DÉPENSES RELATIVES À LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 312—**M. MacDonald (Prince):**

1. Depuis le 1er août dernier, combien a-t-on dépensé chaque mois au titre de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel est le chiffre estimatif des dépenses prévues au cours de l'année civile courante?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. août, $79,465.99; septembre, $75,967.06; octobre, $78,939.46; novembre, $64,268.14; décembre, $87,067.69.

2. Il est impossible de donner un chiffre précis des dépenses prévues pour l'année civile courante, car cela dépendra du temps qu'il faudra pour terminer certaines études détaillées relatives aux travaux de génie.

L'AIDE À L'INDE

Question nº 322—**M. Enns:**

1. Quelle est l'aide apportée à l'Inde jusqu'au 30 janvier 1966 pour soulager la famine qui menace sérieusement le pays à l'heure actuelle?

2. Quel genre d'aide (blé, farine, pois cassés, etc.) ce programme comprend-il et en quelle quantité chaque denrée a-t-elle été offerte jusqu'à présent?

3. Y a-t-il eu appel de soumissions pour chacune des denrées énumérées dans la réponse à la question 2?

4. A quel montant s'élève l'aide promise à l'Inde? En quelles proportions cette aide sera-t-elle apportée sous forme de blé, farine, pois cassés, etc.?

L'hon Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le gouvernement demandera sous peu au Parlement d'approuver des crédits supplémentaires de 15 millions de dollars pour acheter d'urgence des produits alimentaires afin d'alléger la grave menace de famine qui pèse actuellement sur l'Inde. Le 30 janvier 1966, 28,000 tonnes de blé acheté à cette fin avaient été expédiées et le reste des denrées alimentaires commandées doit être expédié d'ici le 31 mars 1966.

2. Voici la nature de l'aide qui prévoit ce plan d'urgence: blé, 9.8 millions de dollars; pois déshydratés, .4 million de dollars; lait entier en poudre, .7 million de dollars; lait écrémé en poudre, .45 million de dollars; farine de blé entier, 2.3 millions de dollars.

Ces denrées ont été commandées en entier, sauf la farine à l'égard de laquelle les formalités de soumissions ne sont pas encore complétées. On est à décider, à la lumière des besoins de l'Inde et de la capacité du Canada de les remplir, à quelles fins on appliquera le reste des 15 millions, soit 1.35 million.

3. Il y a eu appel de soumissions pour chacune des denrées énumérées dans la réponse à la question 2, sauf pour les deux sortes de lait en poudre que l'on est en voie d'acheter par l'entremise du ministère de l'Agriculture.

4. Voir 2 ci-dessus.

*LA FRÉQUENTATION D'UNE ÉCOLE DU CANADA PAR LE PRINCE CHARLES

Question nº 326—**M. McCleave:**

Le premier ministre a-t-il examiné l'opportunité de proposer que son Altesse royale le prince Charles poursuive une partie de ses études dans notre pays? Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre voudrait-il nous fournir des explications?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de leurs voyages au Canada, la reine et le prince Philip ont vu plusieurs de nos écoles et universités. Ils savent très bien que nous possédons d'excellentes maisons d'enseignement et ils ont déjà tiré parti de notre patrimoine bilingue en retenant les services, il y a quelques années, d'un précepteur français du Canada pour Son Altesse royale le prince Charles.

D'autre part, chacun sait que Sa Majesté et Son Altesse royale considèrent tous deux que l'éducation de leurs enfants est une question tout à fait personnelle. Le gouvernement du Canada comprend cette attitude bien légitime et ne voudrait pas se mêler d'une affaire qui ne regarde strictement que la famille royale.

AIR CANADA: TARIF POUR LES JEUNES

Question nº 335—**M. Groos:**

Air Canada songe-t-elle à mettre en vigueur un demi-tarif pour les personnes de 12 à 22 ans, selon le nombre de places disponibles au moment du départ, en toutes circonstances sauf pendant les périodes de pointe à l'occasion de certaines fêtes, i.e. Pâques, le jour d'actions de grâces, la Noël et le jour de l'an, comme le font présentement les lignes aériennes régulières des États-Unis?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Direction d'Air Canada communique les renseignements suivants:

Air Canada ne songe pas pour l'instant à établir des tarifs applicables à la jeunesse. Toutefois, la Société étudie de très près la ligne de conduite adoptée aux États-Unis à cet égard.

EXEMPTIONS AU CODE DU TRAVAIL

Question nº 339—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Quelles directions du gouvernement, quelles sociétés de la Couronne ou quels autres groupes mêlés à l'activité des ministères de l'État ont été exemptés de l'application de la règle du salaire minimum prévu dans le Code canadien des normes de travail?

2. Quelle est la raison de ces exemptions?

3. Le Code canadien des normes de travail s'applique-t-il aux employés des pensionnats indiens?

M. Bryce Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1 et 2. Le ministre n'a pas accordé d'ajournements aux termes de l'article 52.

3. La question fait actuellement l'objet d'une étude.

[*Français*]

LE SERVICE POSTAL ENTRE SEPT-ÎLES ET BLANC-SABLON (P.Q.)

Question nº 340—**M. Blouin:**

1. Un contrat a-t-il été accordé, depuis le mois d'août 1965, par le ministère des Postes, pour le transport, par bateau, de la poste de deuxième, troisième et quatrième classes de Sept-Îles à Blanc-Sablon, P.Q.?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on adjugé ce contrat, à quelle date a-t-il été signé, quel en est le montant, et quelles sont la fréquence et la durée?

3. A-t-on publié des appels de soumissions, et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. Oui.

2. L'entreprise a été adjugée le 30 septembre 1965 à la Compagnie de transport du Bas St-Laurent Ltée, filiale de la maison *Clarke Steamship Company Limited*, pour le montant de $67,000 par saison. Le contrat prévoit deux voyages par semaine pendant la saison de navigation, soit du 1er avril au 30 novembre, à peu près, et sa durée est de quatre ans à compter du 1er avril 1966.

[Le très hon. M. Pearson.]

3. Non. On a jugé que la compagnie adjudicataire était la seule de toute la région à disposer des bateaux nécessaires pour assurer un service sûr et à la fréquence requise de deux voyages par semaine.

[*Traduction*]

LA TAXE DE VENTE SUR LES CHARRUES À NEIGE

Question nº 348—**M. Pascoe:**

Le gouvernement envisagera-t-il la suppression de la taxe de 11 p. 100 sur les ventes des charrues à neige acquises en commun par des fermiers d'un même secteur afin de permettre la circulation en hiver et de s'approvisionner ainsi en denrées alimentaires et en carburant, ce qui permet aussi à leurs enfants de se rendre à l'école?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Les instances qui ont été faites à ce sujet, ainsi qu'à l'égard d'un grand nombre d'autres questions fiscales, font l'objet d'une étude dans le cadre de la préparation de l'Exposé budgétaire.

LA NOMINATION DU GÉRANT DU PORT DE TROIS-RIVIÈRES

Question nº 376—**M. Mongrain:**

1. M. Laubon a-t-il été récemment nommé gérant du port de Trois-Rivières par le Conseil des ports nationaux?

2. Est-ce que ce monsieur Lauzon est bilingue?

3. Combien d'années ce monsieur Lauzon a-t-il été au service du Conseil des ports nationaux?

4. A-t-il subi un examen de la Commission du Service civil préalablement à cette promotion.

5. Quel est le salaire de M. Lauzon?

6. Un concours a-t-il été annoncé lorsqu'il s'est agi de remplir ce poste vacant?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux communique les renseignements suivants:

1. Oui.
2. Oui.
3. 5 années.
4. Non.
5. $9,000 par année.
6. Non.

LA LOI CONCERNANT L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Question nº 380—**M. Mather:**

1. Quel est le nombre total de fonctionnaires du gouvernement fédéral qui sont protégés par la loi concernant l'indemnisation des fonctionnaires de l'État?

2. En quelles proportions le nombre de ces employés s'est-il accru au cours de 1964-1965?

3. Combien d'accidents ont été constatés chez ces employés?

4. En quelles proportions ces accidents ont-ils augmenté pendant la période des douze derniers mois?

5. A combien de jours se chiffre la perte de temps attribuable à ces accidents en 1964-1965?

6. Combien se chiffrent les dépenses totales entraînées par ces accidents?

6. A combien de chiffrent les dépenses totales

7. Quelles mesures a-t-on prises pour réduire le nombre d'accidents?

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. Environ 232,000 en 1964-1965.

2. 1.8 p. 100.

3. 19,467.

4. 8.4 p. 100.

5. Nombre des journées de travail perdues 156,951. Estimation des journées de travail perdues causées par des invalidités permanentes et des accidents mortels, 211,669. Nombre total des journées de travail inscrites, 368,620.

6. $4,013,959 (coûts directs pour l'année 1964-1965).

7. Le ministère du Travail met en œuvre un programme permanent destiné à répandre l'esprit de sécurité et les bonnes habitudes de travail au sein des ministères et des entreprises de l'État. On cherche à atteindre ces objectifs par des consultations, des actions d'information générale et de publicité, un nombre limité d'inspections et des services de conseil en matière technique. Des programmes de prévention des accidents ont été mis sur pied dans plusieurs ministères et sociétés publiques. Des personnes ont été nommées pour s'occuper de la sécurité dans l'emploi et pour en répandre les principes.

INVITATIONS À VISITER LE CANADA L'ANNÉE DU CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Question nº 381—**M. Mather:**

Envisage-t-on la possibilité d'inviter les dirigeants de nos pays voisins, les États-Unis et l'URSS, à visiter le Canada au cours de l'année du centenaire de la Confédération?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La question des invitations aux dirigeants d'autres pays pour visiter le Canada en 1967 est actuellement à l'étude.

LA RECLASSIFICATION DU PERSONNEL DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 384—**M. Orlikow:**

1. Des membres de la Commission d'assurance-chômage ont-ils été reclassifiés en 1964, 1965 et 1966 jusqu'à ce jour en raison d'une étude des rapports portant sur leurs fonctions et leur rendement?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien faisaient partie des divisions de l'assurance, des services techniques, du personnel, de l'administration et de l'emploi?

3. Avait-on discontinué cette reclassification en faveur d'une entrevue avec un comité d'appréciation et, dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. John R. Nicholson (ministre du Travail): La Commission d'assurance-chômage me fournit les renseignements que voici: 1. Oui.

2. Division: Assurance 284; services techniques 5; personnel et Services administratifs 51. Emploi: La Commission d'assurance-chômage ne dispose pas de ce renseignement, les dossiers des employés ayant suivi le Service national de placement lors de son transfert.

3. Non.

AVANT-PROJETS DU RAPPORT DE LA COMMISSION CARTER

Question nº 389—**M. Knowles:**

1. Qui a demandé à la Commission royale Carter sur les impôts de mettre des avant-projets de certains chapitres de son rapport à la disposition de hauts fonctionnaires du ministère des Finances avant la présentation du rapport au gouverneur en conseil?

2. Qui a accédé à cette demande et en vertu de quelle autorisation l'a-t-il fait?

3. A quelles dates ces rapports ont-ils été mis à la disposition du ministère?

4. Combien de personnes du ministère des Finances ont vu ces avant-projets?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Le personnel de la Commission a fourni certains chapitres du rapport au ministère conformément à la demande du président voulant que les hauts fonctionnaires du ministère discutent avec la Commission et son personnel de la practicabilité de certains des choix envisagés par la Commission. Étant donné la longueur de temps que prenait la Commission à terminer le rapport, le sous-ministre des Finances, après avoir consulté le ministre des Finances, a demandé verbalement que des avant-projets de chapitres continuent de façon générale à être mis à la disposition de certains hauts fonctionnaires du ministère afin de leur permettre d'étudier les différents choix envisagés par la Commission et afin que le ministère soit mieux en état d'aborder l'étude du rapport et de mettre au point les mesures législatives que le gouvernement pourrait décider de présenter par suite de cette étude. Aucun chapitre du rapport, dans sa version définitive, n'a encore été fourni au ministère.

2. Les chapitres ont été fournis par le président de la Commission et les hauts fonctionnaires du personnel de la Commission. Cela a été fait conformément à l'autorisation accordée à la Commission en vertu du décret du Conseil qui l'a instituée, savoir le décret C.P. 1962-1334 du 25 septembre 1962.

3. Des avant-projets de chapitres ont été fournis en conformité des deux arrangements mentionnés à la réponse nº 1, ci-dessus, à différentes dates, depuis le 12 mai 1965 jusqu'à aujourd'hui. Un certain nombre de ces chapitres ont été fournis dans leurs rédactions provisoires successives, à mesure que le personnel de la Commission et les commissaires en arrêtaient la forme revisée.

4. Environ 20 hauts fonctionnaires du ministère, y compris la sous-section de l'analyse fiscale, ont vu certains chapitres ou des tranches de chapitres. Évidemment, cer-

taines de leurs secrétaires y ont également jeté les yeux.

LES EFFECTIFS DES FORCES ARMÉES

Question nº 391—**L'hon. M. Harkness:**

1. Au 31 décembre 1965, quel était l'effectif de la Marine royale du Canada, de l'Armée royale canadienne et de l'Aviation royale du Canada?
2. Quel était leur effectif du 31 décembre 1961 au 31 décembre 1964 inclusivement?
3. Quelles ont été les pertes d'effectif enregistrées dans chacune des trois Armes au cours de l'année civile 1965?
4. Quel a été le taux d'enrôlement dans chacune des trois Armes au cours de l'année civile 1965?
5. Quel a été le taux d'enrôlement dans chacune des trois Armes entre les années civiles 1961 et 1964 inclusivement?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1 et 2.

	31 déc. 1961	31 déc. 1962	31 déc. 1963	31 déc. 1964	31 déc. 1965
Marine	21,114	21,497	21,432	20,133	18,878
Armée	49,923	51,053	49,253	47,142	44,418
Aviation	52,729	52,268	51,832	48,973	45,671

3.

Marine	3,546
Armée	7,633
Aviation	6,517

4 et 5.

	1961	1962	1963	1964	1965
Marine	2,977	3,532	3,388	2,333	2,291
Armée	7,804	7,522	4,192	4,876	4,909
Aviation	5,745	4,021	4,739	3,726	3,215

LE PORT DES UNIFORMES DE LA MARINE À LA VILLE

Question nº 402—**M. Nesbitt:**

1. Les officiers des navires de la Marine royale sont-ils requis et tenus de porter l'habit civil lorsqu'ils débarquent dans les ports canadiens ou dans d'autres villes du Canada?
2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?
3. Ce règlement s'applique-t-il aux officiers de marine de navires, *a*) des États-Unis, *b*) de France, *c*) de tout autre pays?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1, 2 et 3. Le port des vêtements civils ou de l'uniforme par les officiers de marine lorsqu'ils débarquent dans les ports canadiens ou dans d'autres villes est régi par les règlements militaires des forces navales des pays intéressés.

*OFFICE DES CÉRÉALES DE PROVENDE POUR L'EST

Question nº 445—**M. Fairweather:**

Quand sera établi un office des céréales de provende pour l'Est?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): Au cours de la présente session, tel que mentionné dans le discours du Trône, du 18 janvier 1966, «Vous serez appelés à adopter une mesure législative visant à améliorer le transport et la mise en marché des céréales de provende, dans l'Est canadien et la Colombie-Britannique, par la création d'un organisme des aliments du bétail».

*LE RADOUB DU «H.M.C.S. BONAVENTURE»

Question nº 504—**M. Bell:**

Antérieurement au récent appel d'offres concernant la réparation et la remise en état du *H.M.C.S. Bonaventure*, des ordres, instructions ou autres renseignements ont-ils été donnés à l'équipage indiquant que le navire se dirigerait vers le Saint-Laurent?

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Non. C'est un fait notoire dans tous les milieux de la Marine qu'il n'y a que trois chantiers de construction navale qui soient capables d'assurer la réparation ou la remise en état du *Bonaventure*: soit Montréal, Lauzon et Saint-Jean.

Pour cette raison, des enquêtes ont été faites dans chacune de ces trois régions afin d'obtenir des données sur la nature des problèmes (notamment en ce qui concerne le logement, les écoles et le transport) qui se poseraient si l'une de ces régions était appelée à recevoir les marins, avec ou sans leurs familles, qui pourraient avoir à rester près du navire pendant les travaux de réparation.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions pour production de documents ci-après énumérés sont acceptables par le gouvernement: 19, 20, 43, 78, 80, 81, et 85.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que les avis de motions portant production de documents ci-après énumérés soient considérés comme ayant été adoptés: 19, 20, 43, 78, 80, 81 et 85?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, les avis de motions suivants sont acceptables par le gouvernement sujet aux réserves usuelles concernant les documents confidentiels et sujet aussi à l'approbation des organisations indiennes concernées: 1, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. Et les avis de motion 50 et 79 sont acceptables sujet aux réserves usuelles quant au consentement des autorités provinciales intéressées.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Sauf les réserves et les conditions formulées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que les avis de motions nos 1, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 soient censés avoir été adoptés?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Les avis de motions nos 50 et 79 sont-ils aussi censés avoir été adoptés, sous réserve des conditions énoncées par le secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Béchard: Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler les avis de motions 3, 7, 82, 84 et 87? Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

Motion no 1—**M. Howard:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement ou un de ses organismes et quelque autre personne, gouvernement ou association au sujet de la vente, cession à bail, location ou abandon d'une partie quelconque de la réserve ou des réserves indiennes de la bande indienne de Klemtu (Kitasoo) ainsi qu'une copie de tous les procès-verbaux de ladite bande concernant de semblables ventes, cessions à bail, locations ou abandons.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL DES INDIENS

Motion no 13—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du texte de l'ordre du jour de chaque réunion ou conférence tenue par le Conseil consultatif national des Indiens.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL CONSULTATIF DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU YUKON—LES ORDRES DU JOUR

Motion no 14—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du texte de l'ordre du jour de chaque réunion ou conférence tenue par le Conseil consultatif des Indiens de la Colombie-Britannique et du Yukon.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL CONSULTATIF DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU YUKON—LES PROCÈS-VERBAUX

Motion no 15—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du texte de tous les mémoires, exposés et rapports officiels présentés au cours des réunions ou conférences du Conseil consultatif des Indiens de la Colombie-Britannique et du Yukon.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL DES INDIENS—LES PROCÈS-VERBAUX

Motion no 16—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout procès-verbal ou compte rendu dactylographié de toute réunion ou conférence du Conseil consultatif national des Indiens.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL CONSULTATIF DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU YUKON—LES PROCÈS-VERBAUX

Motion no 17—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout procès-verbal ou compte dactylographié de toute réunion ou conférence du Conseil consultatif des Indiens de la Colombie-Britannique et du Yukon.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL CONSULTATIF DES INDIENS—LES MÉMOIRES

Motion no 18—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, exposés et déclarations officielles présentés à toute réunion ou conférence du Conseil consultatif national des Indiens.

(La motion est adoptée.)

LE RÈGLEMENT RELATIF À L'AIDE AUX NAVIRES DE PÊCHE

Motion no 50—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance et de tous télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et toute autre personne, organisme ou gouvernement depuis le 11 juin 1964, au sujet du Règlement de 1964 relatif à l'aide aux navires de pêche, et de toutes modifications y afférentes.

(La motion est adoptée.)

L'AMÉNAGEMENT DU PARC GARIBALDI

Motion no 79—**M. Davis:**

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence, lui demandant de déposer à la Chambre copie de toutes les lettres et documents échangés depuis la mi-avril 1963 entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et les ministres de la province de Colombie-Britannique relatifs à la participation fédérale à l'aménagement de Garibaldi Park situé en Colombie-Britannique et de toutes les déclarations faites officiel-

lement à la presse à ce sujet par le gouvernement fédéral durant cette période.

(La motion est adoptée.)

LA CONFÉRENCE RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Motion nº 3—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production (1) d'une liste des noms de tous les délégués à la conférence qui a eu lieu pour l'étude des programmes de lutte contre la pauvreté et des organisations que ces délégués représentaient, et (2) d'un exemplaire de tous les mémoires présentés à cette conférence.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, quant à la partie 1 de la première partie de la demande, il n'y a pas d'objection.

Quant à la deuxième partie, ce sont des documents interdépartementaux. D'autres documents sont des documents provinciaux; je crois que ce sont des documents confidentiels que nous ne devons pas produire. Si l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ne veut pas retirer sa motion, je demanderai qu'elle soit reportée pour débat ultérieur.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'hésite à poser cette question, mais le ministre sait-il que des jeux de ces documents ont été fournis à d'autres personnes qu'aux députés, notamment aux délégués à la conférence. Pourquoi refuserait-on alors de fournir ces renseignements aux députés?

M. l'Orateur: Il semble qu'on ne s'entend pas sur le retrait de la motion. Elle est donc reportée à l'ordre du jour conformément à l'article 47 du Règlement.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT DE LA SASKATCHEWAN—LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Motion nº 7—**M. Southam:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Finances ou tout autre fonctionnaire du ministère et les sociétés coopératives de crédit de la Saskatchewan relativement à la demande qu'elles ont formulée d'accorder des prêts en vertu du Programme fédéral de prêts aux étudiants.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la correspondance demandée renferme certains renseignements confidentiels sur les affaires des coopératives de crédit intéressées. Il serait contraire à la pratique habituelle de révéler ces renseignements sans leur assentiment. Je suis disposé à accepter la motion, à condition que les renseignements confidentiels concernant les coopératives de crédit ne soient pas déposés sans leur assentiment.

M. Southam: D'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est acceptée sous réserve de la condition énoncée par le ministre des Finances. D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Motion nº 82—**L'hon. M. Bell:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du texte du discours que le président de la Commission du service civil a prononcé le 1er février 1966 ou aux environs de cette date devant le *Federal Institute of Management*.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne possède pas le renseignement demandé par le député de Carleton, car il s'agit d'un discours prononcé par le président de la Commission du service civil. Je demanderais donc à mon honorable ami de retirer sa motion et, avec le consentement du président de la Commission du service civil, je déposerai à la Chambre des exemplaires de son discours en anglais et en français. Mais je demanderais que la motion soit retirée, car nous ne sommes pas autorisés à y donner suite.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'estime pas que l'objection du ministre soit justifiée, mais son affabilité me porte à accéder à sa demande.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose le document en question?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES USINES DE TRANSFORMATION DU LAIT

Motion nº 84—**M. Vincent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la liste des usines de transformation, indiquant à l'égard de chacune son genre d'activité, dont l'Office de stabilisation des produits agricoles tiendra compte pour fixer le prix moyen national des livraisons de lait, par cent livres, au Canada, durant l'année laitière 1965-1966, ainsi que de la liste des autres usines, indiquant leur genre d'activité, dont les prix ne retiendront pas l'attention de l'Office.

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est prêt à accepter la motion sous cette réserve que, dans le but de protéger l'anonymat des correspondants bénévoles qui communiquent des renseignements confidentiels, la liste indique toutes les

usines, y compris les produits qui s'y fabriquent, parmi lesquels l'Office de stabilisation des prix agricoles prélève son échantillonnage statistique.

M. l'Orateur: Est-ce que la motion est adoptée sous la réserve faite par l'honorable secrétaire parlementaire?

Des voix: Entendu.

(La motion est adoptée.)

LES DEMANDES D'AJOURNEMENT RELATIVES AU CODE DU TRAVAIL

Motion nº 87—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un état indiquant la liste de tous les employeurs qui ont sollicité l'ajournement de l'application du Code canadien des normes du travail et précisant *a*) quels sont ceux dont la demande a été approuvée, *b*) quels sont ceux dont la demande a été rejetée, *c*) quels sont ceux dont la demande est toujours en instance, et *d*) le nombre de travailleurs employés par chacun de ces employeurs.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette motion se divise en cinq parties. La principale demande la liste de tous les employeurs qui ont demandé un ajournement en vertu du Code canadien du travail (normes). Cette partie de la motion est acceptée. Les paragraphes *a*), *b*) et *c*) sont aussi acceptés. Au sujet du paragraphe d) qui demande le nombre de travailleurs employés par chacun de ces employeurs, nous pouvons fournir ces renseignements dans la mesure où ils sont inclus dans les rapports des employeurs. Autrement, nous ne le pouvons pas. Le reste de la motion et acceptée.

M. Orlikow: J'accepte cette réserve, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est adoptée, avec la réserve faite par le ministre du Travail.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

LA «GAZETTE DU TRAVAIL»

LA SUPPRESSION POSSIBLE DES ARMOIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Les armoiries du Canada qui figuraient sur la couverture de la *Gazette du Travail* depuis ses débuts, il y a 65 ans, n'y figureront plus à compter du prochain numéro. Le premier ministre pourrait-il user de son autorité pour que les armes de notre pays continuent de paraître sur la couverture de cette publication du gouvernement et donnerait-il des directives pour mettre un terme à cette abandon progressif des armoiries du Canada? (*Applaudissements*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question relève du ministre du Travail.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ignore la source de renseignements du député, mais sur la photocopie de la première page que j'ai en main les armoiries figurent bien dans le coin supérieur gauche.

L'hon. M. Starr: Alors je pose une question supplémentaire au ministre du Travail. Dans le *Globe and Mail*... (*Exclamations*) de ce matin, on déclare de façon catégorique que les armoiries disparaîtront des livraisons subséquentes de la *Gazette du Travail*.

Une voix: Achetez un autre journal.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, par suite de la réponse du ministre, j'aimerais poser une question supplémentaire. Est-il vrai que la prochaine édition ne portera pas les armoiries?

L'hon. M. Nicholson: C'est absolument faux, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU NORD—LETTRE DU PRÉSIDENT HO CHI MINH AU GOUVERNEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Les journaux ont dit qu'il avait reçu une lettre du président Ho Chi Minh du gouvernement nord-vietnamien. Le premier ministre nous dirait-il, d'abord, à quelle date il a reçu cette lettre, et, deuxièmement, s'il serait prêt à la déposer, puisque des extraits en ont été cités dans les journaux?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, la lettre que j'ai reçue—et c'est la seule—j'en ai déjà parlé à la Chambre, était datée du 24 janvier. Elle m'est parvenue par câblogramme et certaines parties étaient difficiles à comprendre. Nous cherchons donc à les éclaircir. Je déposerai volontiers une copie de la lettre.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le premier ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement de l'Inde a reçu la même lettre ou une lettre analogue, ou si notre gouvernement cherche à se renseigner là-dessus?

Le très hon. M. Pearson: Sauf erreur, le chef du gouvernement de l'Inde a reçu une lettre différente.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'apprécie le fait que le premier ministre soit disposé à déposer la lettre. La copie qui sera déposée comprendra-t-elle la clarification jugée nécessaire?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur; je déposerai toute la lettre, y compris les précisions obtenues.

Le très hon J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Serait-il convenable que la lettre soit déposée, vu que diverses parties en ont été révélées aux Nations Unies. Sinon, le premier ministre pourrait-il dire si, comme on l'a rapporté hier des Nations Unies, la lettre contient les mots suivants: «J'espère que votre gouvernement s'acquittera de ses obligations en vertu de l'Accord de Genève»?

• (3.10 p.m.)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois que ces mots sont dans la lettre. Si oui, ce sera clair quand nous la déposerons.

[*Français*]

LES FAILLITES

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION RELATIVE AUX FAILLITES FRAUDULEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire si le député de Yukon est entré en communication avec le ministère de la Justice ou avec la Gendarmerie royale, pour fournir des renseignements et en vue de collaborer avec le ministère de la Justice pour démasquer certains réseaux de faillites frauduleuses soit en Alberta, soit en Colombie-Britannique, soit dans l'Est du Canada?

L'hon Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne suis aucunement responsable des activités de l'honorable député de Yukon, et je n'ai aucune idée s'il a communiqué avec le ministère de la Justice ou la Gendarmerie royale.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre de la Justice, ou le Solliciteur général, peut-il nous dire s'il est vrai que le gouvernement aurait empêché la Gendarmerie royale de faire enquête dans le cas de certaines faillites frauduleuses?

[M. Brewin.]

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, il s'agirait de savoir exactement de quoi parle l'honorable député. Les députés savent que ce sont les autorités provinciales qui doivent faire enquête lorsqu'il s'agit d'une infraction au Code criminel. Le gouvernement fédéral est responsable de l'administration des syndics, dans le cas des faillites.

[*Traduction*]

M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.): Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre voudrait-il s'informer de la déclaration qu'aurait faite le député du Yukon à Victoria (C.-B.), lundi, sur des renseignements qu'il disait tenir concernant des faillites frauduleuses qui auraient eu lieu en Colombie-Britannique et en Alberta? En outre, voudrait-il s'assurer que tous les renseignements concernant les faillites dans ces régions et dans le territoire du Yukon seront mis au jour en même temps que ceux qui touchent des situations semblables en d'autres parties du pays, afin qu'ils puissent tous faire l'objet d'une enquête complète et appropriée?

LA RADIODIFFUSION

L'ÉTUDE DU RAPPORT FOWLER PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Ma question a deux parties et je la pose au secrétaire d'État parce qu'elle a trait à la radiodiffusion. Vu la longue controverse au sujet de la possession de CTV et du transfert du canal 3 de Barrie à Toronto, le ministre envisagerait-il de remettre toute décision quant à ces questions jusqu'à ce qu'un comité permanent du Parlement ait étudié le rapport Fowler? Deuxièmement, le ministre réunirait-il le comité parlementaire bientôt, afin qu'il puisse entreprendre cette étude importante?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le député comprendra que ces deux questions, dont on discute déjà publiquement, préoccupent beaucoup le gouvernement et les organismes institués par des mesures parlementaires pour les régler. Je pense que le député appréciera aussi le fait que le premier ministre a annoncé l'autre jour qu'on établirait un comité de radiodiffusion. On ne sait pas s'il commencera à siéger immédiatement.

Certains autres bills doivent être soumis à ce comité et il est plus que probable qu'il ne commencera pas à s'occuper de la radiodiffusion avant d'avoir été saisi d'un livre blanc sur les intentions du gouvernement dans ce domaine.

M. Reid Scott (Danforth): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre? L'honorable représentante a-t-elle eu des entretiens avec Ken Soble ou l'un de ses représentants au sujet de la lettre où il exprimait son intention de soumettre au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion une demande d'exploitation du réseau de télévision privé? Si oui, quand et où ces entretiens ont-ils eu lieu?

L'hon. Mlle LaMarsh: Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai été informée par M. Soble, le jour même où il a déposé sa lettre d'intention, je crois. Je n'ai pas vu la lettre d'intention et j'ignore ce qu'elle contient mais j'ai été informée par M. Soble qu'une telle lettre avait été déposée ce jour-là.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PÉNURIE DE PERSONNEL ET LE MORAL DES TROUPES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Eu égard à la réponse qu'il m'a donnée lundi, selon laquelle quelque 27,000 militaires ont été mis à la retraite depuis 18 mois, le ministre est-il d'avis que les services armés font face à une pénurie de personnel et à une démoralisation des troupes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le moment, à l'appel de l'ordre du jour, de débattre le problème. Les crédits seront mis en délibération d'ici quelques jours et il sera alors opportun d'examiner la question.

J'aimerais répéter ce que j'ai dit l'autre jour, que dans une économie où il y a manque de main-d'œuvre, un grand nombre de positions alléchantes s'offrent aux hommes et aux femmes ayant les spécialisations ou appartenant aux professions que l'on trouve parmi nos effectifs militaires. Les forces armées devront soutenir la concurrence en établissant des normes qui pourront non seulement retenir les personnes qui y sont déjà mais en attirer d'autres pour remplacer le personnel de la période postérieure à la Deuxième Guerre mondiale qui seront retraités d'ici quelques années.

L'hon. M. Lambert: Le ministre n'a rien dit du moral et c'est justement le point qui m'intéresse.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député voudrait-il inscrire sa question au *Feuilleton.*

WINNIPEG—CONFÉRENCE DONNÉE PROCHAINEMENT PAR LE COMMANDANT DES TROUPES ALLEMANDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Puis-je avoir le plaisir—mais ce n'est peut-être pas le mot qui convient—de poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Elle repose sur des renseignements que j'ai reçus ce matin de Winnipeg.

Le ministre sait-il qu'une conférence sur l'armée allemande sera donnée à l'Auditorium de Winnipeg, le 15 février, et que le conférencier sera nul autre que l'officier commandant des troupes allemandes, le lieutenant-colonel Wilhelm Mundt, qui a participé à l'invasion des pays d'Europe orientale, pendant la Seconde Guerre mondiale?

L'accord conclu avec le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest pour l'entraînement de troupes au Canada prévoit-il la tenue de conférences sur les réalisations de l'armée allemande? Les conférences ont-elles été approuvées par le ministère des Affaires extérieures ou par le ministère de la Défense nationale? Le ministre a-t-il...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Pardon. Peut-être n'aurais-je pas dû interrompre le député. Je lui permettrai de poser sa troisième question.

M. Herridge: Ces gens m'ont appelé de bonne heure ce matin. Voici ma troisième question. Le ministre a-t-il été mis au courant de protestations de masse que des anciens combattants et d'autres groupes organisent à Winnipeg contre la tenue de cette réunion?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a eu l'obligeance de m'envoyer un avis. Je l'ai reçu vers une heure et quart. Je prendrai sa question comme préavis. Cependant, je suis étonné de constater que mon honorable ami ne reconnaît pas que, dans notre pays, nous cherchons à ne refuser à personne le privilège de la liberté de parole.

LES CÉRÉALES

LA DATE DES DERNIERS VERSEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): J'aimerais poser une question urgente au ministre des Finances vu que la Commission canadienne du blé relève de sa compétence. Dira-t-il à la Chambre si la Commission canadienne du blé est prête à faire des versements aux agriculteurs de l'Ouest, car

ils en ont grandement besoin vu la lenteur des expéditions de céréales dans les Prairies?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député sur ce point. En fait, les expéditions de céréales au Canada n'ont jamais été aussi élevées.

Je répondrai à la première question que je me suis entretenu aujourd'hui avec le président de la Commission canadienne du blé, qui pourra, je crois, arrêter les comptes de la Commission et déterminer le montant du versement final dans la dernière moitié du mois de février.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Puis-je poser une question complémentaire? Si le ministre n'admet pas que le transport des céréales ait été lent vers la côte de l'Ouest, pourrait-il au moins expliquer à la Chambre pourquoi les contingents du blé à livrer dans l'ensemble de l'Ouest du Canada sont si faibles cette année en comparaison de l'année dernière, à la même date, suivant la déclaration d'hier de la Commission canadienne du blé?

M. l'Orateur: La question du député n'est pas exprimée de façon réglementaire. Il demande au ministre d'expliquer une situation existante. A mon avis, une question exprimée de cette façon ne devrait pas être posée en ce moment.

M. Olson: Le ministre dit, monsieur l'Orateur, qu'il n'y aucune lenteur dans l'acheminement des céréales depuis l'Ouest du Canada. Cependant, d'après la Commission canadienne du blé, le contingentement n'a pas augmenté aussi rapidement que l'année dernière; il doit donc y avoir une autre explication logique à cet état de choses.

M. l'Orateur: C'est possible, mais ce n'est pas à la présidence d'en décider. En invoquant son argument, le député, à mon avis, voulait forcer le ministre à discuter la chose. Ce n'est pas l'objet de la période des questions.

[*Plus tard*]

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Convient-il maintenant, avec le ministre des Finances, qu'il n'y a pas eu de ralentissement dans le transport du grain de l'Ouest canadien?

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. VICTOR SPENCER—SES ALLÉES ET VENUES ET SA DEMANDE DE VISA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Hier, j'ai demandé au ministre de la Justice des renseignements concernant M. Victor Spencer, notamment si un visa avait été délivré. Le ministre a répondu qu'il n'avait aucun renseignement mais que M. Spencer, comme cela s'imposait, était sous surveillance. Je lui demande maintenant si, au cours des derniers jours, la Gendarmerie royale a vu M. Spencer? Je redemande si l'on a délivré un visa. Le ministre doit avoir des renseignements au sujet d'une personne qui, d'après lui, représente un si grand danger pour la sécurité de l'État.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ignore que M. Spencer ait demandé un visa. Je n'ai jamais dit qu'il était dangereux pour la sécurité de l'État.

Le très hon. M. Diefenbaker: S'il ne l'est pas, pourquoi le gardez-vous sous surveillance continuelle? Le ministre répondra-t-il à cette question?

LA CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'aimerais demander au ministre des Finances s'il a décidé de supprimer la caisse de développement et de prêts municipaux et de l'annoncer la semaine prochaine? A-t-il décidé d'attendre à la semaine prochaine parce qu'il veut consulter les premiers ministres des provinces?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je crois avoir répondu hier à une question identique.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES CAMIONNEURS EN ONTARIO—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Vu l'échec des négociations relatives à la grève des camionneurs de l'Ontario, le ministre interviendra-t-il pour faire régler ce différend par les bons offices des fonctionnaires de son ministère?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une question semblable hier. J'ai dit alors que les représentants des syndicats et des employeurs en cause s'étaient réunis vendredi, samedi et dimanche derniers et qu'ils le feraient de nouveau plus tard cette semaine, ajoutant que des fonctionnaires de mon ministère et du ministère provincial du Travail y assisteraient.

A mon avis, tant que ces négociations n'auront pas pris fin, il n'est pas nécessaire que le ministre intervienne personnellement.

L'HABITATION

MESURES À PRENDRE POUR RÉDUIRE LES COÛTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. En raison de la hausse de l'indice des prix à la consommation à un taux net de 5 p. 100 par année, l'habitation contribuant sensiblement à cette augmentation, le ministre pense-t-il prendre des dispositions pour remédier à la situation?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question posée par l'honorable député n'en est vraiment pas une. Il présente des faits ou des prétendus faits et opinions. A mon avis, le président ne devrait pas accepter cette question.

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI ON POURRAIT INSTITUER UN TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice? En prévision d'une réforme constitutionnelle ou d'une interprétation constitutionnelle d'une formule éventuelle d'amendement, l'honorable ministre songe-t-il à convoquer les procureurs généraux des provinces afin de voir à l'institution d'un tribunal constitutionnel canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question me paraît très générale et pas si urgente qu'elle ne pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Je suggère donc à l'honorable député de l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Allard: Monsieur l'Orateur, je désire discuter de cette question à 10 heures lors de la prochaine séance.

[*Traduction*]

LA RADIODIFFUSION

LE TRAITMENT DU PRÉSIDENT DU B.G.R.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. R. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État une question au sujet de la radiodiffusion et de la durée des fonctions du président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le président du B.G.R. reçoit un traitement annuel ou s'il est payé pour chaque jour de travail.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ceci n'est pas une question qui devrait être posée à l'appel de l'ordre du jour. Le député demande des statistiques qu'il peut se procurer autrement. A moins d'avoir mal compris la question, je crois que le député demandait certains renseignements précis sur le poste d'un certain employé du gouvernement. Des renseignements de cette sorte peuvent s'obtenir par une voie différente.

M. Prittie: Je ferai remarquer à Votre Honneur que le mandat du président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion est une question très importante ces jours-ci et que le ministre devrait avoir ce renseignement sur le bout des doigts.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES FINANCES

LES BANQUES—LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT SECONDAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Sait-il que les banques canadiennes ont récemment imposé une réduction considérable du financement secondaire qui touche la petite entreprise? Cette réduction est de 5 p. 100 par mois pour six mois, puis de 10 p. 100 par mois jusqu'à ce qu'il ne reste rien. Après, il ne se fera plus de financement secondaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande au ministre s'il est au courant d'une certaine situation. La question, telle qu'elle a été adressée au ministre, ne me paraît pas urgente.

M. Skoreyko: Puis-je poser une question supplémentaire? Si le ministre n'est pas au courant, aurait-il l'obligeance de s'informer? Je cherche à savoir si le ministre lui-même est responsable de cette politique.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse à la dernière question est non. Je sais gré du renseignement au député. J'en vérifierai l'exactitude.

L'AGRICULTURE

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REMISE EN VALEUR ET DE REVENTE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Forêts une question qui s'inspire d'une nouvelle parue dans les journaux et selon laquelle le premier ministre Shaw aurait exprimé sa vive inquiétude au sujet de la nouvelle vigueur avec laquelle on appliquerait le programme ARDA. A son avis, on offrirait de l'argent aux agriculteurs qu'on veut déplacer afin d'utiliser les fermes ainsi abandonnées pour en agrandir d'autres. Le ministre voudrait-il nous faire connaître si son ministère a déjà entériné le programme énoncé dans le discours du trône, visant la remise en valeur et la revente d'exploitations agricoles; en outre, le gouvernement a-t-il l'intention de saisir bientôt le Parlement d'une mesure d'une aussi grande portée?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, comme chacun sait, les programmes et les projets sont élaborés par les provinces. Si la province de l'Île du Prince-Édouard refuse de mettre en œuvre une partie de l'accord ARDA, son gouvernement n'a aucune initiative à prendre dans ce domaine.

[*Plus tard*]

M. Macquarrie: J'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, au cours de la session actuelle, une mesure législative visant à l'achat, à la revente et à la remise en valeur des exploitations agricoles non rentables?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le problème est assez grave. Nous en avons déjà parlé et nous serons heureux de présenter une mesure législative agricole de ce genre, au cours de la session actuelle.

M. Macquarrie: Une question supplémentaire. Le ministre chargé du réaménagement agricole aura-t-il quelque chose à voir à ce sujet?

L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À UNE COOPÉRATIVE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. R. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question dont, sauf erreur, il a reçu préavis par écrit. Le ministre a-t-il reçu ces derniers jours une délégation de producteurs de bétail associés à l'organisation connue sous le sigle de FAME (*Farmers Allied Meat Enterprises*); en ce cas, a-t-il pu leur promettre l'aide fédérale pour les aider à récupérer leurs investissements dans cette coopérative?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est peut-être importante et urgente jusqu'à un certain point, mais d'après moi, ce n'est pas une de ces questions d'importance nationale qui s'imposeraient actuellement.

M. Schreyer: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En toute déférence, je précise que cette question ne demande pas de renseignements précis et détaillés. Je veux simplement savoir si le ministre a rencontré les membres de cette coopérative et s'il a pu leur faire une promesse. Plusieurs millions de dollars sont en jeu.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député sait ce qu'il faut faire pour que cette question soit considérée sans retard. Il peut soit l'inscrire au *Feuilleton,* ou demander qu'elle soit débattue sur motion d'ajournement.

M. Schreyer: A dix heures.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE SI LES PERSONNES TOUCHANT DES PENSIONS DOIVENT EN FAIRE LA DÉCLARATION PLUSIEURS FOIS PAR ANNÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Revenu national?

Le ministre pourrait-il informer la Chambre s'il est exact que des personnes bénéficiant de pensions doivent compléter des formules d'impôt sur le revenu trois ou quatre fois par année?

[*Traduction*]

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami veut parler de la formule générale T.1 ou de la formule abrégée T. 1, la réponse est non.

L'ÉNERGIE

L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE NELSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. En raison de l'extrême inquiétude au Manitoba, le premier ministre nous dirait-il si le projet d'aménagement hydro-électrique d'un milliard de dollars de la rivière Nelson a obtenu l'appui financier du gouvernement fédéral et s'il va recevoir la même attention que le projet d'aménagement des chutes Hamilton?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, évidemment, les deux projets d'aménagement sont différents, mais je puis dire à mon honorable ami que nous avons conféré à ce sujet vendredi et samedi matin derniers avec le premier ministre du Manitoba. Les entretiens ont été très fructueux et une déclaration sera faite sous peu par les deux gouvernements.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AUTOMOBILE—LA PARITÉ DES SALAIRES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Par suite de la déclaration de M. Woodcock, vice-président des Travailleurs unis de l'automobile, qui demande la parité des salaires entre les États-Unis et le Canada, le ministre s'y oppose-t-il ou le gouvernement est-il d'accord avec cette politique?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu le déclaration et ne puis donc la commenter. Je la lirai et, si elle motive plus ample discussion, je répondrai en Chambre ou j'en parlerai à mon honorable ami.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES PESTICIDES—RÉSIDUS DANS LES TISSUS D'ANIMAUX MARINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou à son secrétaire parlementaire. Ma question se fonde sur un rapport voulant qu'une analyse des résidus d'herbicides et d'insecticides agricoles trouvés dans les tissus d'animaux marins capturés sur la côte ouest des États-Unis a suscité de l'inquiétude chez les hommes de sciences relativement à l'utilisation de l'océan comme grande source alimentaire. Ma question est la suivante: le ministre songe-t-il à l'opportunité d'une enquête semblable sur le littoral occidental du Canada pour voir si le même cas se présente?

M. l'Orateur: Puis-je proposer à l'honorable député de faire inscrire sa question au *Feuilleton*?

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Je désire poser une question d'urgence nationale au premier ministre. Pourrait-il diminuer la nécessité de principes directeurs énonçant les limites de l'effronterie en étudiant sans tarder et favorablement la possibilité de nommer George Bain à l'autre endroit, lui permettant ainsi de continuer à cumuler diverses fonctions à son gré et à se dévouer sans compter pour le bien public?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

LA PÊCHE

PRÉSENCE PRÉSUMÉE DE CHALUTIERS RUSSES AU LARGE DE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries en sa qualité de secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. Vu que des chalutiers russes ont été vus, paraît-il, à l'entrée Dixon sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, nous dira-t-il si le gouvernement établira des lignes de base droites visant à inclure cette région dans nos eaux territoriales? Étant donné ce qui s'est passé récemment dans cette région, y compris le dernier incident, le Canada a-t-il invité d'autres pays à étudier la possibilité de signer le traité de pêche du Pacifique-Nord?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): A propos de la première partie de la question du député, je tiens à dire que je n'ai pas été avisé récemment que des chalutiers soviétiques sillonnaient à nouveau l'entrée Dixon. Quant à la deuxième partie de la question, la politique du gouvernement n'a pas changé à cet égard.

M. Barnett: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Cette réponse, étant donné les renseignements des fonctionnaires de son ministère . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES TRANSPORTS

L'ACHEMINEMENT DES CÉRÉALES VERS LE LITTORAL DU PACIFIQUE—LE CONTINGENTEMENT DANS LES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Le ministre des Finances nous dirait-il si le nouveau comité de coordination a réussi à localiser les embouteillages dans l'acheminement des céréales vers le littoral du Pacifique, et si l'on prend des mesures efficaces pour remédier à ce problème?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je sais gré au député de soulever

cette question parce que je voulais avoir une occasion de dire qu'au moins depuis que le ministre de l'Agriculture s'intéresse autant à cette question, le mouvement des céréales à Vancouver a augmenté énormément et atteint en ce moment une moyenne quotidienne de 600 wagons. J'ignore si je puis accorder tout le mérite de l'amélioration de cet état de choses à mon honorable ami, mais je pense qu'il lui en revient un peu.

M. Olson: Une question complémentaire. Le ministre dirait-il si l'acheminement des céréales va se manifester dans le contingentement fixé aux points d'expédition dans les Prairies?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, et je serai très heureux de m'entretenir de cette question avec l'honorable député lorsque la Chambre sera saisie de mes prévisions de dépenses.

[*Plus tard*]

M. George Muir (Lisgar): J'aurais une question à poser au premier ministre. Elle découle de la réponse du ministre des Finances au sujet de la rapidité avec laquelle les wagons couverts se rendent à Vancouver ces jours-ci. Songerait-il maintenant à confier la Commission du blé au ministère dont elle devrait relever, celui de l'Agriculture?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): A l'heure actuelle, la Commission me semble entre bonnes mains, comme elle le serait si elle passait au ministère de l'Agriculture.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE RAPPORT SUR LE SERVICE DES LIGNES PRINCIPALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. A-t-il reçu de M. Stephen Wheatcroft le rapport sur certaines questions relatives aux services des principales lignes aériennes intérieures du Canada qu'il lui avait demandé de faire l'été dernier?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Votre Honneur me permettra sons doute de faire un commentaire et de demander s'il ne serait pas possible de prendre quelque disposition au sujet du système d'amplificateurs à la Chambre. Lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a posé sa question aujourd'hui, le seul mot que j'ai entendu a été «Wheatcroft». Si cette question porte sur le rapport Wheatcroft, je vous répondrai que je ne l'ai pas encore reçu.

Une voix: Tout ce que le ministre avait besoin de dire, c'était «non».

[L'hon. M. Sharp.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SUR LE CONTRÔLE DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. En mars dernier, il annonçait à la Chambre qu'il s'en rapportait au Conseil économique pour étudier l'ensemble du problème de contrôle des prix et faire rapport de la question. Comme le rapport n'est pas encore disponible, le premier ministre voudrait-il s'enquérir des raisons de ce retard et veiller à accélérer la rédaction de ce document très important.

L'hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de m'occuper de cette affaire.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.

LES TRANSPORTS

1. Administration ministérielle, $4,862,900.

M. le président: Nous étudions en ce moment les crédits du ministère des Transports. Le crédit n° 1 figure à la page 450 du livre bleu du budget des dépenses. L'article 1 est-il adopté?

M. Gundlock: Monsieur le président, prenant la parole pour la première fois, j'en profite pour vous féliciter d'avoir accédé à ce poste très important et, si le Règlement m'y autorise, qu'il me soit permis d'adresser les mêmes félicitations à monsieur l'Orateur et à vos autres collègues.

• (3.40 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il de l'interrompre un instant? Pourrait-on avoir un peu de silence à la Chambre pour pouvoir entendre le député?

M. le président: Les conversations qui se tiennent derrière les rideaux pourraient-elles avoir lieu dans les antichambres?

L'hon. M. Churchill: Surtout du côté libéral.

L'hon. M. Pickersgill: Peu importe d'où elles émanent.

M. Gundlock: Merci, monsieur le président. Je remercie aussi le ministre parce que les propos que je veux tenir cet après-midi sont à mon avis très importants pour la région que je représente et aussi pour l'ensemble du

pays. Je tiens cet après-midi à appeler l'attention du ministre sur un ou deux problèmes et, si le temps me le permet, je voudrais y proposer des solutions. J'aimerais que le ministre m'écoute attentivement.

Cela dit, je passe maintenant au vif de mon propos, soit la lenteur du mouvement des céréales dans les provinces de l'Ouest. J'ai entendu tout à l'heure un ministre dire qu'il n'y avait aucune lenteur dans le transport des céréales. Mais je veux dire ceci: personne ici n'en est au courant plus que moi, parce que dans la ville même où j'habite il y a maintenant un contingent de deux boisseaux, soit le mouvement le plus lent de l'histoire, six mois après la récolte. En cette ère des locomotives diesel, des avions à réaction, des messages en provenance de la lune, etc., c'est inadmissible. Le ministre ne semblait pas être au courant de cette situation. En fait, pendant cette période de six mois, on aurait pu transporter autant de céréales par convois de wagons couverts.

Quelle est la situation actuelle. Le ministre des Transports la connaît. Il a essayé d'y remédier, et je lui en donne crédit. Voici, en termes simples, la situation réelle dans l'Ouest du Canada: il y a des entrepôts de céréales à moitié vides, des bateaux vides attendent, et des navires quittent nos ports et se dirigent vers ceux des États-Unis. C'est un fait. D'un autre côté, les compagnies de chemins de fer disent qu'elles ont chargé de céréales des milliers de wagons couverts qui attendent d'être déchargés aux entrepôts, puis rechargés dans les navires.

Nous devons reconnaître aujourd'hui qu'il s'agit là de l'acheminement de céréales le plus lent de toute l'histoire. Je demande au ministre, en toute sincérité: quelle est la solution? Quelqu'un est à blâmer. Nous, et j'emploie le terme dans un sens très large en songeant aux cultivateurs de l'Ouest, avons blâmé les chemins de fer, les sociétés d'élévateurs, même les syndicats. Nous suivons les délibérations de la Chambre. Un ministre dit une chose et un autre dit autrement. Je cherche une réponse; je n'entends pas être critique à outrance. Il y a un précédent. Plus tard, je proposerai une solution ou plutôt j'appuierai celle qu'a proposée mon ami de Qu'Appelle.

Voici la situation à laquelle nous devons faire face. Trois ministères sont en cause, de même que les chemins de fer, les sociétés d'élévateurs, les autorités portuaires et environ une quinzaine d'autres organismes. Que faut-il pour résoudre un problème semblable? Une fois de plus, je mentionne mon ami de Qu'Appelle. Il y a eu un précédent, je le répète. Une situation semblable s'est amorcée du temps où mon ami était le ministre responsable, sous un autre gouvernement. Il a agi très rapidement.

Voici ce que je vais dire au ministre: Peut-être les chemins de fer sont-ils en cause. Peut-être le retard est-il dû à son ministère. Peut-être les compagnies de céréales relèvet-elles d'un autre ministère? Peut-être s'agit-il d'un problème agricole qui intéresse le ministre de l'Agriculture. Je m'adresse au ministre en toute sincérité et je lui demande si, selon lui, il ne faut pas avoir l'intégrité et le prestige d'un ministre du gouvernement canadien pour savoir à qui la faute et comment remédier à la situation.

Nous pourrions aussi voir les choses sous un autre angle. Cela ne me sourit guère, mais l'état de choses que nous connaissons est déplorable; tous s'agitent à qui mieux mieux et se disculpent, en niant les faits. Néanmoins, les faits demeurent. La situation est si critique que, si elle était moins grave, elle serait drôle. Commnet est-il possible à notre époque d'être dans un tel pétrin?

C'est une question grave pour les provinces de l'Ouest, surtout pour ma propre région du sud de l'Alberta. La perte de ventes s'élève à 100 millions de dollars, au moins. Les députés peuvent aisément s'imaginer l'importance d'une pareille somme répartie sur la collectivité. En réalité, l'économie perd à peu près deux fois plus, et 200 millions, ce n'est pas de la petite bière. J'ai lu qu'on avait déjà demandé à la Chambre: «Qu'est-ce qu'un million?» Croyez-moi, un million, c'est énorme et 200 millions, c'est 200 fois plus.

Nous en arrivons à la solution proposée que je tiens à appuyer. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'y recourir, car mon vis-à-vis, le ministre, me paraît de taille à mettre fin à cette lacune. Des milliers de wagons couverts remplis de blé ont été mis en marche. Plusieurs milliers, dit le Pacifique-Canadien. Je ne veux pas critiquer le Pacifique-Canadien trop sévèrement, car je connais l'efficacité de ses services et je sais qu'il peut transporter les céréales quand il le veut. Le fait est que les céréales de ma région restent sur place en dépit de ce qu'un honorable représentant d'en face affirmait tantôt.

Il est vrai que les magasins portuaires des sociétés productrices de céréales sont à moitié vides. De toute façon, les navires vides attendent et partent vers d'autres ports. C'est ainsi que nous perdons des ventes. Le ministre des

Finances devrait savoir précisément en quoi consiste le commerce extérieur. Il doit bien savoir ce que pareille gestion nous fait perdre. Imaginez. Notre plus gros commerce ainsi coincé.

On m'accuse souvent, je le sais, de simplifier les choses à outrance. Mais je me rappelle qu'un jour, dans notre ferme, nous irriguions les champs quand la pompe cessa de fonctionner. Jai vu rouge. Quelqu'un qui travaillait avec moi me ramena rapidement à la raison en me disant: «Si tu donnes des coups de pied sur la pompe, tu te feras mal au pied, c'est tout; tu ferais mieux de frapper celui qui l'actionne». Autrement dit, tout se remène au problème de la gestion.

• (3.50 p.m.)

J'exhorte le ministre à remédier à la situation. J'ai assez confiance en lui pour savoir qu'il peut arranger les choses. Je le répète, 100 ou 200 millions de dollars, ce n'est pas une mince somme, et quelqu'un doit porter le blâme. La faute est peut-être imputable aux chemins de fer mais, chose sûre, le transport du blé dans ma circonscription ne se fait pas.

Pour comble de malheur, les banques ont restreint le crédit et l'on en est revenu à l'ancienne politique d'argent serré. Il me semble que l'expérience a dû nous apprendre qu'une telle initiative ne vaut rien pour l'économie du pays. Selon moi, on empêche ainsi les cultivateurs de l'Ouest canadien de vendre leurs produits alors que leurs dépenses sont très considérables et que l'étau prix-coût est de plus en plus pénible.

Je supplie le ministre d'étudier sérieusement la chose. Il faut absolument que quelqu'un donne un coup de fil et mette la machine en branle. Si ni le cabinet ni le ministre ne peut le faire, si les manutentionnaires de grain, les directeurs des élévateurs à grain et les autorités portuaires ne veulent pas s'en occuper, on saura à quoi s'en tenir. Il est inutile de se fermer les yeux ou de mettre l'affaire sur le dos de celui-ci ou de celui-là. Il devrait y avoir une sorte de régisseur de l'activité ou du transport, dans le voisinage du port, dont l'autorité s'étendrait sur un secteur d'une centaine de milles.

Ce pouvoir pourrait aller jusqu'à réglementer les taxis, les transbordeurs, les wagons à céréales, les wagons réfrigérés, les wagons à pâte et à papier et ainsi de suite. Comme la situation est devenue intolérable, il va falloir munir quelqu'un des pouvoirs nécessaires pour qu'il soit en mesure d'ordonner le déplacement des wagons. Je ne fais que souscrire à une proposition formulée il y a bien des années à la Chambre, mais il doit certes y avoir une solution à ce genre de problème. Il importe d'agir rapidement, car des gens, des régions et l'ensemble de l'économie en souffrent.

Je connais la situation de première main car je suis allé à Pasco, dans l'État de Washington, à 400 milles de Portland par chaland. Il y avait des vendeurs de céréales dans toute la région, disposant de nombreux camions prêts à transporter du blé à Pasco. Des navires vides venaient de Vancouver pour charger des céréales à Portland. A un certain moment, 17 d'entre eux ont dû quitter le port de Vancouver parce qu'ils ne pouvaient y être chargés. C'est déplorable. Nous devons, certes, avoir de meilleurs vendeurs que cela au Canada. Nous ne pouvons permettre que cette situation persiste, alors que les élévateurs sont vides ou à moitié, et que les navires n'ont pas de cargaison.

Le Pacifique-Canadien dit qu'il transporte les céréales, mais il ne les transporte pas dans ma région. Il y a des milliers de wagons refoulés sur les voies d'évitement. Je demande au ministre s'il n'est pas temps de songer à nommer quelqu'un revêtu des pouvoirs appropriés, de l'honneur et de la dignité nécessaires pour mettre fin à cet état de choses?

M. Cowan: Monsieur le président, vous vous souvenez peut-être qu'hier soir, on m'a dit que je pourrais discuter du niveau de l'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent au premier article des crédits du ministère des Transports presque aussi bien que pendant l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures. Je me propose de le faire maintenant par suite de cette entente entre les deux ministres.

Je désirais parler de cette question pendant l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures pour pouvoir exprimer ma reconnaissance et ma gratitude au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour l'efficacité sans tapage avec laquelle depuis douze mois il travaille à assurer une solution à l'immense problème du bas niveau des eaux du lac Ontario.

Je ne m'excuse pas de soulever cette question alors que nous examinons les crédits du ministère des Transports car il est opportun, selon moi, d'étudier durant ce débat la question de la navigation fluviale, la circulation des océaniques.

En février, mars, avril et mai de l'an dernier, plusieurs autres députés et moi-même avons pris la parole pour signaler au gouvernement à quel point la situation était alarmante; la *Gazette*, de Montréal, avait

même dit que le niveau de l'eau dans le port de Montréal était plus bas qu'il n'avait jamais été auparavant selon les données statistiques des autorités portuaires. J'avais signalé que les eaux du port de Toronto étaient, en février 1965, à moins d'un quart de pouce de leur niveau le plus bas.

On a fait entendre des cris et des grincements de dents au sujet du niveau des eaux des Grands lacs. Or, comme solution, un des ministres du cabinet, dont je tairai le nom pour le moment, nous a dit de prier. J'ai confiance aux prières, mais le ministre a sans doute oublié le verset biblique qui dit que les prières de l'homme vertueux sont efficaces—je ne sais combien il y avait d'hommes vertueux qui pouvaient entendre sa voix lorsqu'il a parlé—quoi qu'il en soit, bon nombre de personnes savent qu'il y a deux barrages régulateurs sur le fleuve: à Iroquois et à Cornwall, en Ontario. Or, ils ne pouvaient comprendre pourquoi le niveau de l'eau du lac Ontario ne cessait de baisser quand, pour la première fois de l'histoire, il y avait sur le Saint-Laurent des barrages pouvant maintenir l'eau à un niveau déterminé d'avance et stabiliser le niveau du lac Ontario. J'aime le mot "steady".

• (4.00 p.m.)

Je suis allé à Terre-Neuve pour la première fois, il y a trois ans, pour y chasser l'orignal. Je me suis rendu jusqu'à la région de la rivière Noël qui, comme l'un des députés de Terre-Neuve l'a mentionné récemment, est la région la plus sauvage qui soit. Nous cherchions des orignaux et nous avions deux guides de langue française, très compétents, nés sur la côte française de la baie Saint-Georges et qui gardaient une cabine de chasse sur la rivière Noël. Nous avions tué un orignal le matin et le soir les guides ont demandé à leur père: «Où devrions-nous amener les chasseurs demain?» Le père répondit: Amenez-les jusqu'au premier «steady», marchez ensuite le long des rochers et descendez au troisième «steady». C'était la première fois que nous entendions cette expression «steady». Curieux de nature, nous avons demandé au vieillard ce qu'il voulait dire. Il nous a répondu qu'à Terre-Neuve où le débit de nombre de rivières est plutôt mince, on y construit des petits barrages en billes à tous les trois ou quatre milles. Ils conservent l'eau pendant les mois d'été et, à l'automne, quand vient le moment de faire flotter les billes jusqu'aux moulins, il y a assez d'eau pour les y amener. Les billes sont mises dans le «steady» du haut comme ils disent, le barrage est ensuite rompu et l'eau coule jusqu'au «steady» du bas, emportant les billes jusqu'aux moulins. Il a ajouté que le mot «steady» était utilisé parce que l'eau reste calme et au même niveau tant que les barrages ne sont pas rompus pour laisser passer les billes.

J'ai été fasciné par cette expression «steady» en usage à Terre-Neuve, mais qu'on ne trouve dans aucun volume sur le dialecte terre-neuvien. J'en ai toutefois parlé aux députés de Terre-Neuve et ils m'ont dit que l'expression est bien connue et courante. J'aime le mot «steady», car je crois que le réseau des Grands lacs devrait être un réseau de «steadies» qui serait utilisé de la même façon que ceux de Terre-Neuve, soit pour retenir l'eau des cours d'eau. Si nous aménagions des barrages à l'embouchure de chaque Grand lac, nous pourrions les maintenir au même niveau, et nous n'entendrions jamais aucune plainte formulée au sujet du bas niveau des eaux. Nous pourrions retenir les eaux et maintenir le niveau voulu.

En pensant à l'expression «steady», je me suis demandé pourquoi, en février de l'an dernier, le niveau du lac Ontario était à un quart de pouce près du plus bas niveau jamais atteint et j'ai fait une enquête à ce sujet. Malheureusement, je peux vous dire que les faits que j'ai recueillis ne sont pas du tout réconfortants ou satisfaisants.

J'estime que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prêté une oreille attentive aux hauts cris lancés par les gens désireux de maintenir les eaux du lac Ontario à un niveau satisfaisant, car je puis vous dire ici aujourd'hui que le niveau de l'eau dans le port de Toronto, le 3 février, s'établissait à 244.02 pieds, selon les données internationales concernant les Grands lacs, au regard de 241.32 pieds, selon les mêmes données, le 3 février l'an passé. Cela représente une hausse de 2.7 pieds en une année.

Ou alléguera sans doute la grande efficacité des prières du ministre. Sans doute, les habitants des rives des Grands lacs, et particulièrement du lac Ontario, ont prié et travaillé pour améliorer le niveau de l'an passé, mais pour me rendre compte du degré d'efficacité des prières du public, j'ai fait un appel interurbain ce matin au bureau central des services météorologiques du gouvernement fédéral pour obtenir des chiffres sur la quantité de pluie tombée dans le bassin des Grands lacs au cours des trois dernières années. Je me suis servi des données visant le bassin des Grands lacs, car le lac Ontario est en fin de compte le réceptacle de toutes les eaux des Grands lacs.

Ces chiffres que j'ai obtenus il n'y a guère que deux heures proviennent des calculs du corps du génie de l'Armée des États-Unis et de la Direction de la météorologie du gouvernement fédéral, et ils indiquent les précipitations suivantes. Dans le bassin des Grands lacs, en 1963, des pluies de 26.01 pouces. En 1964, 31.27 pouces, et en 1965, 35.57 pouces. Vous vous exclamerez immédiatement: «Grand Dieu, les fortes pluies de 1965 ont résolu nos problèmes, puisqu'en 1965 il est tombé 9.56 pouces de plus qu'en 1963.» Je veux appeler votre attention sur le fait suivant. De 1900 à 1964, soit une période de 64 ans, la valeur moyenne des précipitations dans le bassin des Grands lacs a été de 31.30 pouces, mais pour les années 1963, 1964 et 1965, y compris l'année où le ministre a tant prié, la moyenne des pluies n'a été que de 30.95 pouces, ce qui représente encore moins que la moyenne des pluies pour la période de 64 ans écoulée entre 1900 et 1964.

J'ai constaté qu'il fallait attribuer à la réunion de deux facteurs le bas niveau du lac Ontario. Le premier c'est que les gens intéressés à maintenir un niveau d'eau de 35 pieds dans le port de Montréal poussaient constamment les hauts cris pour avoir ce niveau dans le port, et l'autre c'est qu'il ne faut pas laisser à Cornwall les entreprises d'énergie empêcher l'écoulement des eaux depuis le lac Ontario jusqu'à Montréal. En vérifiant le fonctionnement des barrages de Cornwall—et j'ai visité les usines génératrices et me suis entretenu du fonctionnement d'un côté à l'autre—j'ai appris que l'Hydro d'Ontario et la *New York State Power Authority*, qui agit au nom d'entreprises privées, acceptaient volontiers d'écouler toute l'eau qu'elles pouvaient recevoir dans leur système de générateurs, alléguant qu'elles agissaient ainsi afin d'aider au maintien de cette profondeur de 35 pieds dans le port de Montréal.

Je suis né en Ontario où j'ai grandi et je représente une circonscription sur les bords du lac Ontario. Je ne dirais pas que mon premier intérêt, l'objet de ma vie, c'est le maintien du niveau de l'eau dans le port de Montréal à 35 pieds de profondeur. Cependant comme il s'agit d'un problème national et que je fais partie d'une Chambre nationale de représentants, j'y réfléchirai sans doute jusqu'à un certain point, mais j'estime que mon premier devoir est envers ceux qui demeurent dans le bassin du lac Ontario.

Je suis allé à Montréal, mon père y est né et mes grands-parents y sont enterrés—je connais très bien la ville—et j'ai demandé pourquoi on n'avait pas retenu les eaux en aval de Montréal afin de maintenir le niveau dans le port à 35 pieds de profondeur. Les réponses qu'on m'a données sont absolument fantastiques. D'abord, comme les eaux du port avaient apparemment 35 pieds de profondeur lorsque Jacques Cartier est passé par là, elles devraient se maintenir à ce niveau à jamais. Ensuite, Champlain a dit que les eaux du port de Montréal devraient avoir 35 pieds de profondeur, alors c'est nécessaire. On peut dire que certaines réponses sont fort nébuleuses!

J'ai étudié la question de la profondeur de l'eau dans les ports et je suis redevable à celui qui le premier m'a signalé les grands ports de Londres et de Rotterdam. Le principal commerce de cette ville de Grande-Bretagne a été établi d'abord et avant tout par des flottes de petits navires conçus pour remonter l'estuaire de la Tamise jusqu'à Londres où étaient construits des quais pour les recevoir. Vers 1850, on a trouvé moyen d'utiliser la vapeur comme source d'énergie et on a commencé à installer des moteurs à vapeur dans les bateaux. Évidemment, il s'agissait de petits moteurs pour de petits bateaux, mais en très peu de temps on construisit de meilleurs moteurs à vapeur et des bateaux plus gros avec un tirant d'eau plus considérable. On constata que les bateaux à vapeur plus gros transportaient des cargaisons plus lourdes sur de plus grandes distances que les navires à voiles, et qu'ils ne pouvaient pas remonter l'estuaire de la Tamise jusqu'à Londres, notamment à marée basse. Par conséquent, plus les navires étaient gros, plus ils devaient se tenir éloignés du port de Londres pour être allégés.

Après quelques années, les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne ont décidé qu'il était ridicule que tant d'argent soit engagé dans le port et les quais de Londres et que les océaniques ne puissent pas s'en servir. On a donc conçu l'idée de creuser d'énormes bassins dans la Tamise près de Londres, dans ces marécages bien connus de beaucoup d'entre vous, et de mettre des portes d'écluse à ces bassins. On a mis des portes d'écluse à plusieurs bassins profonds, ce qui a permis de maintenir le niveau des eaux à la profondeur désirée, à partir de 20 pieds jusqu'à 28, 35, 40 pieds et ainsi de suite. Les grands navires entraient à marée haute dans ces ports d'écluse et les portes se fermaient derrière eux. A marée basse ils étaient encore à flot dans 40 ou 45 pieds d'eau et pouvaient se servir des quais construits au cours de longues années à grands frais et avec beaucoup d'efforts. Londres possède aujourd'hui le plus vaste bassin du monde.

• (4.10 p.m.)

Les Hollandais sont brillants et excellents hommes d'affaires. Pour faire de Rotterdam un grand port—sur un fleuve qui se jette dans la mer du Nord—ils ont copié les Britanniques et creusé jusqu'à ce qu'ils obtiennent 45 pieds d'eau. Mais le port est derrière des écluses. Alors, quand la marée haute y pénètre, elle amène les gros navires. Dès que la marée se retire, on ferme les écluses. Même si l'eau est basse, les bateaux flottent droit. On peut les charger et les décharger. Puis, quand les gros bateaux s'en vont, on ouvre les écluses et l'eau reste au même niveau.

J'ai demandé à Montréal: «Mais pourquoi diable laissez-vous l'eau descendre librement le Saint-Laurent?» On m'a répondu: «ma foi, elle va toujours descendre, et c'est normal.» En juin dernier, l'administration du port de Montréal a tenu une réunion pour y discuter du niveau de l'eau. Dans le port de Montréal, c'est la grande question.

La *Gazette* de Montréal a dit que cette question était importante pour tout le pays et qu'il fallait s'en occuper immédiatement. J'ai en main un éditorial que ce journal a publié le vendredi 28 mai. Il se rapporte au fait que le port de Montréal venait d'enregistrer le plus bas niveau d'eau de son histoire.

A la conférence sur les niveaux des eaux convoquée en juin à la suite de la situation d'il y a un an, j'ai eu l'occasion de prendre la parole. J'en fus heureux parce que la ville de Montréal était le meilleur endroit pour faire une suggestion. J'y ai parlé à 300 ou 400 hommes d'affaires de la plus belle eau, si on me passe ce calembour. Je leur ai dit que le seul moyen de maintenir dans le port de Montréal un niveau d'eau de 35, 40 ou 50 pieds était d'y ériger un barrage, de préférence à Boucherville. J'ai désigné cet endroit parce qu'il se trouve à l'extrémité est de l'île de Montréal et qu'un barrage pourrait y retenir l'eau du Saint-Laurent qui longe bien inutilement la ville de Montréal. Ainsi le niveau d'eau du port pourrait être aussi haut qu'on le désire, tout comme à Londres, à Rotterdam ou à Anvers.

La réaction suscitée par mes propos était fort intéressante. Un monsieur qui s'est présenté je crois comme le maire de Montréal-Est, est venu me voir une fois que j'ai eu repris mon siège; il était extrêmement bouleversé. Il m'a appris que la ville de Montréal ne pouvait pas adopter ma proposition et édifier un barrage à Boucherville parce que, a-t-il dit: «Si vous aménagez un barrage à Boucherville, la ville de Montréal-Est—qui compte 40,000 habitants—serait noyée dans les eaux d'égout». J'ai dit deux choses. D'abord: «Qu'avez-vous dit, mon ami?» A nouveau, il m'a dit que si l'on édifiait un barrage en travers du fleuve Saint-Laurent à Boucherville, la ville de Montréal-Est serait noyée dans des eaux d'égout. J'étais surpris, car j'ai toujours cru que Montréal traitait les questions d'égout comme tout autre pays et ville civilisés du monde et j'ai commencé à me renseigner.

Pour en revenir à l'éditorial de la *Gazette* de Montréal du vendredi 28 mai, on trouve ceci:

> On a dit que Montréal devait conserver son approvisionnement en eau dans une plus grande mesure en retardant son débit en aval du port...
>
> Mais, proposer que le débit de l'eau soit retardé même par la construction d'écluses en aval de Montréal, ce n'est pas tenir compte des réalités. Les problèmes de pollution découlant du retard du débit dans cette proportion, et le fait même que Montréal cesserait d'être un port de mer donnant sur l'océan, et deviendrait un port insulaire derrière des écluses, rend la proposition futile.

Voilà la réaction de la *Gazette* de Montréal. Et il y aussi le *Star* de Montréal, du 16 juin. Vous remarquerez que la *Gazette* parle seulement du problème de la pollution. Elle ne dit pas si elle est attribuable au fait que les gens vident leurs stylos dans le fleuve, y crachent ou vont y nager pendant juillet et août; elle dit seulement que le problème de la pollution a la priorité. Le *Star* de Montréal du mercredi 16 juin publiait un éditorial sous le titre «Point de vue étroit». Je cite:

> La solution proposée par M. R. B. Cowan, député libéral d'York-Humber, pour remédier aux basses eaux dans le port de Montréal—«Endiguez le fleuve» —a du bon, c'est effectivement l'objet des barrages près de Sorel.
>
> Mais l'idée est tout à fait inacceptable car, à en juger par ses déclarations à l'occasion du symposium d'un jour sur le niveau des eaux, organisé par le Conseil du port de Montréal, elle semble s'inspirer de la notion que bien de l'eau se perd dans la mer au-delà de Montréal et que cette eau appartient réellement aux gens qui habitent près des eaux d'amont du Saint-Laurent.
>
> Les gens de la région des Lacs pensent trop souvent que l'unique problème à résoudre est celui des niveaux des eaux dans les Lacs et dans le port de Montréal...

Veuillez noter ceci:

> ...et que le débit n'a rien à voir avec Montréal. De fait, Montréal a le droit de maintenir non seulement les niveaux de navigation dans le port, mais aussi **un débit normal.**

Vous remarquerez qu'il est question du «débit normal». Et, plus loin:

Le fait que l'on doive maintenir les niveaux d'eau dans le port et le débit, indique la complexité du problème croissant de l'eau dans le pays. Des solutions simples comme celle-ci montrent un point de vue trop étroit.

J'avais cru faire une proposition très utile, car à Boucherville le Saint-Laurent est plutôt étroit et on pourrait assez facilement y établir un barrage. Toutefois, le *Montreal Star* mentionne le débit du cours d'eau. C'est là évidemment un nouvel aspect de la diplomatie internationale. Examinant la question un peu plus à fond, le maire de Montréal-Est ayant piqué ma curiosité, je découvris, chose incroyable, qu'il n'y a d'usines de traitement des eaux-vannes ni dans la région de Montréal, ni à Montréal même, ni à Lachine, ni à Laprairie, ni à Saint-Hubert, ni dans les autres grandes villes de cette zone, sauf dans une agglomération de 5,000 âmes du nom de Saraguay. Celle-ci dispose d'une si petite usine de traitement des eaux résiduaires que l'ingénieur de la ville de Montréal m'a dit samedi après-midi dernier qu'elle ne vaut pas grand-chose.

J'ai passé l'après-midi de samedi dernier à me promener dans le port de Montréal. Vous apprendrez avec plaisir que Montréal, cette métropole où va se tenir une grande exposition en 1966 et en 1967 pour montrer comment il faut vivre au reste de l'univers, jette ses eaux résiduelles, sans les traiter au préalable, dans le Saint-Laurent. Mais les administrateurs de cette ville s'enorgueillissent de ce que la masse la plus considérable soit déversée dans la rivière des Prairies, au nord de l'île de Montréal, de sorte que les voyageurs à bord des grands transatlantiques ne verront rien flotter dans le port de Montréal. (*Exclamations*) Toutefois, il paraît que le volume est trop grand pour le lit de la rivière des Prairies et que deux égouts se jettent dans le Saint-Laurent, au sud de l'île de Montréal.

Samedi dernier, j'ai passé environ une heure à l'égout de l'avenue Papineau. Ces égouts se vident dans le Saint-Laurent par des tuyaux d'un diamètre d'environ huit pieds et le courant St. Mary pousse le tout en aval sans perdre de temps. Je n'oublierai jamais le chauffeur de taxi qui me conduisait le long de la rive du port alors que je vérifiais le débit de ces deux égouts à l'existence desquels je ne pouvais croire dans une cité moderne de la taille de Montréal, fondée en 1642.

[M. Cowan.]

Je me tenais sur le quai en ciment juste au-dessus de la sortie Papineau et le chauffeur de taxi a jeté deux ou trois regards là où l'eau du fleuve devient grise à mesure que les eaux de l'égout de la rue Papineau s'y mêlent. Il s'est tourné vers moi et m'a dit: «Monsieur, voyez-vous les papiers?» Et je lui ai répondu: «Mon vieux, j'ai des yeux pour voir moi aussi.»

Je ne m'excuse pas de parler de l'épuration des eaux d'égout à Montréal bien que je vienne de Toronto, car il est ridicule de demander que le courant soit maintenu à Montréal en utilisant les eaux du lac Ontario. Rien ne justifie une chose pareille en 1966.

• (4.20 p.m.)

Le supplément illustré du 20 février 1965 du *Globe and Mail*, il y a environ un an de cela, a publié un article de Robert Rice, intitulé: «On s'inquiète du manque d'eau dans le port». Je me suis renseigné l'an dernier et j'ai découvert que M. Rice avait séjourné six ou huit semaines à Montréal; c'est donc une autorité reconnue en ce qui concerne la ville de Montréal. Son article contient la déclaration formelle que voici:

Le lac Ontario, d'où vient l'eau de la ville de Montréal, en a reçu moins que tous les autres.

Après vérification, il s'était rendu compte que la cote de pluviosité n'était pas la même au-dessus du lac Supérieur, du lac Huron, du lac Ontario et du lac Erié et voilà pourquoi il déclarait:

Le lac Ontario, d'où vient l'eau de la ville de Montréal, en a reçu moins que tous les autres.

C'était la première fois que l'on signifiait à ceux d'entre nous qui demeurent dans la région du lac Ontario, que les eaux qui coulaient sous nos yeux appartenaient à la ville de Montréal et non aux gens qui avaient décidé de s'établir avec leurs familles sur les rives de ce lac.

L'auteur signale ensuite:

Les représentants du port et les expéditeurs ne sont pas contents non plus parce qu'un député de l'Ontario, M. Ralph Cowan, représentant libéral d'York-Humber, a accusé les sociétés maritimes de Montréal et les entreprises d'électricité du Québec de drainer les eaux du lac Ontario pour satisfaire leurs besoins.

Je ne les accuse pas, j'expose tout simplement un fait. Si on veut prendre mon assertion pour une accusation, fort bien. Mais, je vous le dis, le niveau du lac Ontario ne devrait jamais baisser au-dessous de 244.78 pieds, profondeur des eaux internationales des Grands lacs, puisque ce fut le niveau moyen des eaux pendant 94 ans, de 1860 à 1954. Nous avons un barrage à Cornwall et un autre à Iroquois. Pourquoi devrions-nous accepter un niveau inférieur à la moyenne de 244.78 pieds établie au cours d'une période

de 94 ans? C'était là le niveau moyen alors que la nature réglait le niveau des eaux du lac Ontario.

Voici la situation. L'organisme veillant à la régularisation des eaux du Saint-Laurent, qui relève de la Commission conjointe internationale relevant à son tour du ministère des Affaires extérieures, cherche à faire osciller entre 242.8 et 246.8 pieds de profondeur le niveau du lac Ontario, ce qui est un écart de quatre pieds. A mon avis, cet organisme n'a pas le droit de laisser le niveau du lac Ontario baisser au-dessous de 244.78 pieds, moyenne des 94 dernières années. S'il veut se servir du lac Ontario à des fins d'entreposage, qu'il s'en tienne au niveau de 244.78 pieds, quitte à ne pas le laisser dépasser celui d'environ 247 pieds établi au cours des ans. Il est tout à fait inacceptable de réduire l'étiage du lac Ontario à moins de 244.78 pieds, comptant sur les prières d'un ministre et sur les pluies des cieux pour remplir le bassin.

Les gens de l'hydro vont s'écrier qu'ils ont le droit de produire de l'électricité à Cornwall vu qu'il existe une demande et qu'il faut y répondre. La demande existe peut-être, mais il n'est pas nécessaire d'y répondre. Nous avons un traité intitulé la loi du traité des eaux limitrophes internationales qui a été signé en 1909. J'en ai un exemplaire en main. Ce traité entre la Grande-Bretagne agissant au nom du Canada et le gouvernement des États-Unis donne une liste détaillée des priorités dans l'usage des eaux. Au numéro 1, les usages domestiques et sanitaires, c'est-à-dire l'eau pour boire, pour laver, se baigner et l'eau nécessaire aux loisirs. Au numéro 2, la navigation, y compris le débit des canaux aux fins de navigation. Au numéro 3, la production hydro-électrique et l'irrigation. A remarquer que l'énergie vient en dernier, tandis que les usages domestiques et sanitaires figurent au premier rang.

La population de Toronto veut que l'on maintienne le niveau du lac Ontario au moins à 244.78 pieds, moyenne de 94 ans. Un de mes voisins me dit que Hamilton a besoin d'eau aussi. C'est une ville d'aciéries, elle est sale. J'y suis allé souvent avec l'équipe des joueurs de football Argo, et je sais qu'Hamilton a besoin d'eau.

Une voix: Vous avez besoin d'une équipe de football.

M. Cowan: Bien entendu, les Tigers nous laissent le bec dans l'eau, lorsque nous allons chez eux.

Le niveau d'eau du lac Ontario ne devrait pas descendre à moins de 244.78 pieds. La ville de Montréal devrait installer un réseau moderne d'égouts, au lieu de déverser ses égouts dans le Saint-Laurent, comme elle le fait.

Le *Star* de Montréal nous dit que rien ne doit gêner le débit en aval du port de Montréal. C'est à peu près le même cas que celui d'un enfant qui refuse de mettre le bouchon d'arrêt dans sa baignoire lorsque sa mère lui donne un bain. Elle lui dit de le mettre mais il refuse et il ouvre le robinet parce qu'il a besoin de plus d'eau. On peut envoyer une taloche au gosse et lui dire de mettre le bouchon dans la baignoire. Mais il n'en va pas de même avec Montréal, grand centre métropolitain qui, en 1967, va nous montrer comment vivre dans notre monde moderne.

Des voix: Règlement.

M. Knowles: Arrêtez-vous.

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant: La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le député continue ses observations?

M. Scott (Danforth): Non.

Des voix: Oui.

M. le président suppléant: Le représentant de York-Humber a la parole.

M. Scott (Danforth): Non, monsieur le président, le consentement n'est pas unanime.

Des voix: Quelle honte.

M. Scott (Danforth): Si je soulève une objection, ce n'est pas que je veuille empêcher le député de terminer son discours, mais pendant le débat sur les crédits, on a toutes les occasions voulues de parler. Il pourra facilement développer sa thèse, qui est très intéressante. Je prends la parole, monsieur le président, pour débattre une question qui est venue sur le tapis ces dernières semaines et qui est si importante, à mon avis, qu'on doit l'exposer au comité. Le ministère des Transports a bien d'autres problèmes sur les bras, le Pacifique-Canadien, les wagons couverts et ainsi de suite, mais mes collègues, mieux informés, nous en parleront.

Pour ma part, je traiterai des circonstances qui ont entouré la demande de transfert, de Barrie à Toronto, du canal de télévision n° 3.

Je veux examiner comment l'affaire s'est déroulée. Tout ceci baigne dans une atmosphère d'intrigues politiques et porte tous les signes du favoritisme libéral. A mon avis, cette affaire soulève des questions troublantes auxquelles le ministre devrait répondre à la Chambre. Elle pose tout le problème des nouvelles politiques que le parti libéral devait mettre en œuvre.

Le ministre serait consterné, j'en suis sûr, s'il devait consulter ses collègues de l'Ontario. Je ne révélerai pas leur identité, mais un grand nombre de députés qui nous ont parlé sont extrêmement troublés par le mystère qui entoure cette demande et les soupçons qu'il soulève dans l'esprit de tous quant à savoir s'il ne s'agirait pas d'une tractation politique. Je traiterai de la question sous quatre rubriques: premièrement, la démarche elle-même et ce qui la provoquée; deuxièmement, les personnages intéressants derrière cette démarche et leurs relations; troisièmement, la portée politique de cette demande; et finalement, les rapports entre Ken Soble et sa demande pour la prise de possession de la CTV. A mon sens, cela aussi semble impliquer de l'influence politique. Je ne crois pas que les deux choses soient distinctes.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que l'honorable député présente sa thèse, je me demande si je puis lui poser une question? Il a parlé de «démarches». Je ne connais absolument aucune démarche de ce genre et j'aimerais savoir ce qu'il veut dire exactement.

M. Scott (Danforth): A mon avis, une demande sera faite ou l'a déjà été en vue de céder ou de rendre cessible le permis exploité à Barrie afin qu'il puisse être exploité dans les environs de Toronto. Il ne s'agirait là que d'une façon détournée d'ouvrir une autre station à Toronto.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et de faire trois ou quatre millions de dollars.

M. Scott (Danforth): Comme le chef de l'opposition le dit, ils tripleront probablement leurs investissements. Ce changement se fera sans doute sans même la tenue d'une audience publique qui permettrait à tous les groupes intéressés de présenter leurs instances au Bureau.

• (4.30 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Je suis certain que le député, qui a présenté un plaidoyer éloquent en faveur de la justice l'autre jour, ne prétend pas que le ministère des Transports devrait refuser à un citoyen canadien le droit de présenter une demande. Il se rend certainement compte que le fait de présenter une demande ne signifie pas qu'on y accédera.

M. Scott (Danforth): Monsieur le président, je me rends déjà compte que le ministre des Transports est mal à l'aise. Examinons comment cette affaire est survenue.

M. Snelgrove, un des propriétaires du poste de télévision de Barrie, a découvert ce qu'il croyait être une parfaite échappatoire. Il a découvert qu'il pouvait rendre son permis transférable en demandant qu'il soit transféré à Toronto. Une demande a été adressée au service intéressé ici pour faire enquête au sujet de ce qu'on appelle les problèmes d'ordre technique en cause. Après quoi, la date limite pour la présentation des demandes a été fixée au 11 janvier. Par conséquent, personne ne savait que cette démarche avait été faite. Personne n'était au courant de la possibilité qu'un autre poste de télévision soit mis en service à Toronto.

Tous, dans ce secteur, avaient compté et comptaient encore sur les paroles du président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, assurant qu'aucune station nouvelle ne serait mise en service à Toronto avant que le rapport Fowler ait fait l'objet d'une étude et que le gouvernement ait adopté la politique voulue. Dans les coulisses, subrepticement. en cachette, ou de la manière que vous voudrez le dire, on a proposé le beau petit projet présentement à l'étude. On n'a pas tenu compte de tous les autres candidats possibles.

La rumeur se répand que cette station, si elle est transférée, fera disparaître deux des plus importants réseaux d'émissions des États-Unis alimentant Toronto et le Sud de l'Ontario. Il y a divergence d'opinion là-dessus. Lorsqu'on demanda l'avis de M. Snelgrove à ce sujet, il répondit que le Canada s'intéressait fort peu aux stations de Buffalo. Ma foi, M. Snelgrove peut ne pas s'y intéresser, mais vous savez tous ici qu'environ un million et demi de Canadiens suivent les émissions de ces stations; ils ont assurément quelques droits à l'égard de questions de ce genre. On ne saurait agir en catimini, sans dûment tenir compte des droits du public.

M. Alkenbrack: Qui est Snelgrove?

M. Scott (Danforth): On me demande qui il est. Il s'agit de Ralph Snelgrove, ancien candidat libéral et l'un des trois propriétaires de la station de télévision de Barrie.

Je le répète, tout allait se faire sans bruit. Personne n'en savait rien et personne ne devait en rien savoir. Quand tout aurait été terminé, on aurait été devant un fait accompli et une nouvelle station valant des millions de dollars.

Le ministre nous expliquera-t-il, quand l'occasion se présentera, comment un permis de télévision devient transférable. Comment une station de télévision détenant un permis pour fonctionner dans la région géographique de Barrie peut-elle s'implanter sur l'un des marchés les plus lucratifs de l'Amérique du Nord, celui de la région métropolitaine de Toronto?

Voici comment on s'y est pris. M. Dennis Braithwaite, l'un des journalistes qui a découvert le pot aux roses, a déclaré ce qui suit dans le *Globe and Mail* du 8 février:

> La clé du succès de leur projet...

Il s'agit du projet du groupe Snelgrove.

> ...la chose devient évidente, c'est la vitesse et la confusion—cette dernière étant la responsabilité spéciale de Ralph Snelgrove.

A la fin de son article, il énonce le nœud du problème comme il suit:

> Mais le nœud du problème, le voici: Un permis d'exploitation pour une troisième station à Toronto peut-il être accordé par des moyens détournés, comme simple récompense politique, de la part d'un gouvernement, à trois de ses bons amis?

Je ne dis pas que l'accusation est fondée, mais l'affaire est renvoyée de Caïphe à Pilate. Tous les journaux du pays allèguent qu'il s'agit purement et simplement d'un marché politique en vue de récompenser certains amis du gouvernement.

Le moins qu'on puisse faire, si l'on veut doter la région métropolitaine de Toronto d'une nouvelle station—et je n'ai aucune prétention pour juger de la chose, je ne suis pas spécialiste en la matière—serait de tenir des séances publiques afin de permettre à ceux qui veulent présenter une demande de licence—et les requérants ne manquent pas—d'exposer leurs motifs, comme ils en ont le droit. Toute l'affaire devrait être exposée à la lumière du jour, au lieu d'être tenue à huis clos, créant ainsi un climat de défiance qui, non seulement nous inquiète, ici, mais dont tous les journaux parlent. Et 90 p. 100 des députés libéraux d'Ontario sont fort inquiets. Il importe donc que toute cette affaire soit examinée avec soin.

Qui est derrière cette affaire? Tout d'abord, il y a M. Waters.

Une voix: Qui est-il?

M Scott (Danforth): Je vous le dirai tout à l'heure, mais c'est un des copropriétaires de la station de Barrie et c'est dans l'Est canadien qu'il s'est lancé en affaires, la première fois. Il a fait construire, à Toronto, la station radio de grande puissance CHUM, qui ne fait entendre que du *rock 'n roll*. Il est intéressé dans une proportion de 50 p. 100 dans la *Famous Players* et la *Muzak*, en Ontario, et il est un des grands actionnaires de la *St. Lawrence Broadcasting Ltd.*, qui exploite la station CKLC, à Kingston. Il détient la moitié des actions de la station CJCH d'Halifax. Il exploite également une station à Peterborough. De fait, ses propriétés représentent à elles seules une sorte d'empire. Autre fait d'importance, c'est un partisan libéral bien connu. Le deuxième postulant, M. Snelgrove, est l'un des propriétaires du poste de Barrie, qui possède d'ailleurs des intérêts considérables dans la radiodiffusion à Owen-Sound et à Peterborough.

Le troisième postulant est M. Stirling, dont la carrière a commencé à Terre-Neuve, au journal *Sunday Herald*. Il a fondé le poste de radio CJON et il possède deux postes à Terre-Neuve. Il a fondé à Montréal le poste CKGM et mis sur pied, avec M. Royce Frith, le poste CKWW à Windsor; peu après avoir obtenu un permis, M. Frith a vendu tout son fonds, et le propriétaire est aujourd'hui. M. Stirling. Il est aussi propriétaire du poste CKPM d'Ottawa.

Il arrive donc, monsieur le président, que ces personnes concertent leurs efforts pour devenir propriétaires d'un empire de télévision au Canada. Leur tentative semble violer l'alinéa *d*) du paragraphe (4) de l'article 118 des règlements d'application de la loi sur la radio, conçu en ces termes:

> Sans une autorisation du ministre, accordée sur la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, aucune personne ne doit obtenir une licence pour exploiter plus d'un poste, et aucun permis ne doit être octroyé à une société ou détenu par une société appartenant à une société dotée d'un permis ou dirigée par une société détenant un permis...

M. Orlikow: A moins qu'il s'agisse de libéraux.

M. Scott (Danforth): Il faudrait alors y ajouter «à moins qu'il ne s'agisse de partisans libéraux». On devrait nous donner des explications à ce sujet.

Le ministre a demandé quelles seraient les conséquences politiques de cette question. Un article fort intéressant de Peter Newman a paru hier soir, je pense, dans le *Star* de Toronto. L'auteur y traite de la politique du canal 3. Il nomme les trois intéressés, partisans libéraux bien connus. M. Snelgrove a même été candidat libéral lors des élections de 1953 et de 1963. Peter Newman analyse la proposition faite par ces trois personnes à

l'appui de leur demande. Il dit d'abord que neuf ministres s'y opposent parce que la demande est teintée du même genre de favoritisme politique qu'ils ont si énergiquement reproché aux conservateurs lorsqu'on a commencé à accorder des permis de télévision. Selon lui, la demande est d'une telle nature qu'elle ne sera même pas étudiée par le cabinet, et les ministres n'auront pas l'occasion d'exprimer leur désapprobation.

• (4.40 p.m.)

Ce qui m'intrigue, monsieur le président, ce sont les arguments que ces messieurs invoqueraient pour motiver ce changement. L'influence politique semble être forte, lorsqu'on songe que CKVR-TV serait le seul poste indépendant de Radio-Canada à Toronto, et nous subventionnons Radio-Canada.

On prétend que le poste CKVR est le seul poste indépendant de Radio-Canada qui appartienne à un conservateur notoire et propriétaire du *Telegram*, John Bassett, qui exigera peut-être aussi d'avoir la mainmise sur le réseau CTV, si la demande, dont le BGR est saisi, pour s'emparer des réseaux affiliés est approuvée. Pour faire contrepoids à cette influence conservatrice, prétend-on, les libéraux devraient protéger leurs intérêts en établissant un poste libéral à Toronto. Cette station de télévision n'est pas destinée à desservir le public, mais sera un organe libéral. C'est certainement la raison la plus étonnante qui ait été invoquée.

Puis, il continue à faire certaines recommandations que plusieurs d'entre nous avions faites en faveur de soumissions concurrentielles, du droit de servir la collectivité, et il termine en disant:

> Il semble s'agir seulement d'une licence de télévision, mais les éléments de réforme au sein du parti libéral donnent une portée beaucoup plus grande à cette question, à savoir une mise à l'essai de la «politique nouvelle» que leur chef préconisait bravement au début de son administration.

Que ces articles de journaux soient vrais ou faux, monsieur le président, ils soulèvent, me semble-t-il, des questions très graves et très importantes. On prétend ici que tout ce qu'il vous faut c'est un ami dans le cabinet, ou de l'influence auprès du parti libéral, et que la légitimité de votre cas n'a aucune importance, car vous pouvez de toute façon obtenir votre licence.

Quant à la mainmise sur la CTV, il s'en dégage la même drôle d'odeur depuis que les journaux font enquête. Dans le *Telegram* d'hier soir, un ancien collègue devenu courriériste parlementaire, M. Douglas Fisher, publie un article qu'il intitule: «La mainmise sur la CTV: Mire de vérification des libéraux.» Fort de son expérience de la Chambre, il y aborde maintes choses. Il dit entre autres:

> Ce n'est pas par hasard que la majorité des propriétaires et des dirigeants de la radio et de la télévision privées sont en rapports intimes avec le parti libéral. On ne s'est jamais abaissé jusqu'à décréter qu'il fallait l'appuyer pour obtenir l'autorisation d'exploiter une station ou d'en acheter une partie. Mais, de l'avis général, il était utile d'avoir des relations dans le parti.

Il examine ensuite la manière dont M. Soble a fait sa demande et dont il a été mis au courant de l'histoire. Il ajoute:

> Cet appel...

C'est-à-dire l'appel de M. Soble.

> ...a plus de piquant du fait que M. Soble est un libéral reconnu. Il dirigeait le comité de radiodiffusion et de télévision du parti libéral aux dernières élections, et il continue d'accorder la faveur de ses ondes aux députés libéraux, notamment à l'hon. Judy LaMarsh.

Encore une fois, ce changement important se produit sous le couvert du népotisme et des intrigues politiques. A mon avis, il est important de soulever cette question. Il importe d'exposer ces choses au comité et d'obtenir des réponses du ministre. Je demanderais aux libéraux qui en sont troublés de se lever et de prendre eux-mêmes l'initiative d'un débat complet et d'une enquête poussée sur ce qui se passe ici, parce que nous en savons trop peu. Tout se fait en secret. On n'a aucun égard pour les droits des spectateurs, et l'attitude est la suivante: Peu nous importe si cela rend inutilisables les canaux venant des États-Unis.

Le ministre aurait dit que si le Canada n'occupait pas le canal 3, Buffalo s'en emparerait. Toutefois, les enquêtes ne le prouvent pas. Buffalo ne peut pas le faire par des moyens techniques. Dans les circonstances, l'argument n'est pas valable.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre ne l'a jamais dit non plus.

M. Scott (Danforth): Si le ministre prétend ne l'avoir jamais dit, j'accepte sa parole, quoique les journaux lui aient attribué ces propos. Ils n'ont jamais été démentis jusqu'à présent. Bien entendu, nous comptions sur la dénégation du ministre.

J'essaie de dire, monsieur le président, qu'il ne s'agit pas simplement des permis de télévision, mais de bien davantage, puisque nous voulons connaître toutes les circonstances qui ont entouré la demande. Nous voulons savoir comment la chose a commencé et pourquoi personne n'en a été informé, pourquoi on l'a

tenue secrète, etc. Nous voulons que le gouvernement nous assure, en quelque sorte, qu'un terme sera mis à ce genre de négociations, que l'octroi des permis de ce genre et la présentation des demandes de ce genre demeureront dans le champ d'observation du public.

Si cette demande est approuvée, nous voulons de la part du ministre l'assurance que, d'abord, les droits d'un million et demi de téléspectateurs seront amplement protégés, ensuite, que rien ne sera négligé pour veiller à ce qu'on n'empiète pas sur ces droits et, finalement, vu les graves insinuations faites dans toute cette affaire, que cette question ne se réglera pas à huis clos mais au grand jour afin que tous les intéressés aient l'occasion de faire connaître leur point de vue. Je dis cela pour que la question de la demande relative à une station de l'envergure et de l'importance de celle dont il est présentement question, y compris la demande du réseau CTV, soit élevée au-dessus de l'ambiance de favoritisme politique qui l'entoure. Ce sera, quant à moi, l'épreuve d'intégrité du parti libéral, car on verra alors s'il entend vraiment mettre en œuvre ses nouvelles politiques nationales.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, comme une ou deux observations du député me visaient sans doute personnellement, on me permettra sûrement de répondre dès maintenant. Je vais tâcher de m'en tenir à la situation réelle, sans rien insinuer au sujet de personne ni de quoi que ce soit.

Je dois d'abord signaler qu'il m'incombe, comme ministre des Transports, de recevoir les demandes, ou devrais-je dire peut-être que cela incombe à mon ministère. Dans la plupart des cas, je ne suis pas au courant des demandes reçues, à moins qu'il n'y ait quelque raison spéciale. Nous recevons les demandes et les jugeons au point de vue technique pour décider si les projets sont techniquement réalisables, afin que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ne perde pas son temps à entendre des instances au sujet de demandes auxquelles il serait impossible de donner suite, même si elles étaient étudiées, C'est la tâche qui incombe au ministre des Transports.

Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion agit en vertu d'une loi adoptée alors que je siégeais de l'autre côté de la Chambre. Il doit entendre toutes ces demandes et formuler ses recommandations au gouvernement et c'est ensuite au gouvernement de décider si ces recommandations seront mises en vigueur par décret du conseil. C'est ce qui se fait normalement. Il y eut quelques exceptions, mais c'est ce qui se fait normalement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce qu'il y eut des exceptions quand nous étions au pouvoir?

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable député, comme d'habitude, cherche à faire de l'épate, mais je ne le laisserai pas détourner le débat.

Le très hon. M. Diefenbaker: Son parti voudrait bien.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais d'abord éclaircir la situation réelle du canal 3. Je ne blâme personne sinon mes propres expressions floues. Un journaliste m'a posé une question au sujet du canal 3 et j'ai dit qu'au point de vue technique, on m'avait informé que le canal 3 était disponible au Canada pour le Grand Toronto et que nous avions une demande pour savoir si c'était vrai.

• (4.50 p.m.)

Nous—quand je dis «nous», je veux dire mon ministère, car je n'ai rien eu à y voir —avons communiqué avec la *Federal Communications Commission,* à Washington, afin de savoir si, à son avis, l'usage de ce canal dans la région de Toronto nuirait aux stations américaines protégées en vertu de l'accord bilatéral. On nous a répondu que non. Mais on m'a fait savoir aussi que si le transmetteur d'une des stations de Buffalo était déplacé de 25 milles—aux États-Unis, pas au Canada —dans une autre direction, ce qui aurait été parfaitement légitime, et si le Canada n'avait pas déjà utilisé le canal, il y aurait eu brouillage aux termes de l'accord bilatéral.

Comme citoyen canadien, il m'avait semblé—et il me semble encore—qu'il faut tenter par tous les moyens de conserver ce canal au Canada.

Je ne suis pas très ému par la thèse selon laquelle on devrait protéger les canaux américains au Canada. Comme Canadiens, il me semble, nous devons protéger le plus grand nombre possible de canaux pour le Canada. Si le gouvernement américain ne s'en inquiète pas, je trouve cela étrange que des Canadiens versent des larmes de crocodile à propos du brouillage des postes américains par le Canada, et cela convient particulièrement mal à

un membre du parti de l'honorable député, si je puis me permettre de le dire.

M. Scott (Danforth): Le ministre permet-il une question? Il dit que ce n'est pas à nous de protéger les stations américaines. Dois-je en conclure qu'il n'est pas prêt à respecter les préférences d'un million et demi de Canadiens?

L'hon. M. Pickersgill: Les préférences des habitants du grand Toronto sont importantes, et je ne prétends pas les connaître à fond mais je serais bien étonné que l'honorable député en connaisse plus que moi à ce sujet.

M. Scott (Danforth): C'est presque une insulte.

L'hon. M. Pickersgill: En tout cas, depuis que M. Bennett a institué la radiodiffusion d'État au Canada, la politique de tous les gouvernements qui ont suivi le sien a été d'essayer de protéger le plus possible de canaux pour les Canadiens, et tant que ce domaine relèvera de ma compétence, je ne ménagerai pas mes efforts en ce sens.

M. Smith: Mais, monsieur le président...

L'hon. M. Pickersgill: Le député attendrait-il que j'aie fini? J'ai très peu de temps. Le deuxième point, c'est que trois citoyens du Canada ont présenté une demande. Le représentant affirme que ce sont des libéraux. Ce n'est pas, à mes yeux, une raison pour les empêcher de faire une demande; ce n'est d'ailleurs pas, sans doute, ce que voulait dire le député. Ils ont présenté une demande, comme bien d'autres l'ont fait, au ministère des Transports, afin de savoir si une certaine proposition était devenue réalisable du point de vue technique. On n'a pas l'habitude d'annoncer des demandes de ce genre. Je ne crois pas que cela se fasse.

Une voix: Une simple coïncidence.

L'hon. M. Pickersgill: La première fois qu'on m'a posé une question à ce sujet, j'ai répondu franchement, sans détours et sans aucune hésitation.

Une voix: La première fois.

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que l'honorable représentant, qui est membre du barreau, aurait pu étudier la loi et très vite se rendre compte qu'aucun secret n'est ici possible, car une demande de cette sorte doit être présentée au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion; il doit y avoir une audience et cette audience doit être publique.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Smith: Est-ce à dire que les choses se passeront ainsi?

L'hon. M. Pickersgill: C'est la loi. Le gouvernement ne peut prendre aucune mesure légale à cet égard sans recommandation préalable du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Ainsi la plus grande partie de tous ces propos au sujet de secrets semble venir de personnes telles qu'un ancien député, associé avec un autre candidat vaincu, cette fois un candidat conservateur, qui est à son tour associé avec une station de télévision à Toronto et qui n'est donc probablement pas un témoin impartial. (*Exclamations*).

Cette propagande semble surtout émaner de lui, directement ou indirectement. Il devrait connaître le loi, puisqu'il était au Parlement quand on l'a créée. Ce n'est pas discréditer le gouvernement, mais le Bureau des gouverneurs, d'insinuer qu'on ne veut pas écouter tous les arguments soulevés à ce propos et qu'on ne traite pas la demande avec toute la justice qu'exige une chose du domaine public. Je ne vois pas en quoi on aurait préjugé une question d'intérêt public.

Quant à savoir si ces personnes doivent recevoir un permis, selon moi, c'est au Bureau des gouverneurs d'examiner d'abord l'affaire. Pour ma part, si un troisième canal de télévision est jugé possible et souhaitable à Toronto, j'espère qu'il se réalisera. Il fournirait du travail à nombre de Canadiens et, grâce à lui, beaucoup de réclame diffusée par la station de Buffalo le serait par une station canadienne, ce qui serait conforme aux désirs de la plupart des Canadiens.

M. Smith: J'invoque le Règlement. Le ministre nous a demandé de restreindre nos remarques à l'aspect technique, et il nous a dit que ses fonctions ne concernent que les problèmes techniques.

M. le président suppléant: Il n'y a pas lieu d'appliquer le Règlement dans le présent cas.

L'hon. M. Pickersgill: Si l'honorable et prompt député de Simcoe-Nord, qui a réussi à l'emporter sur M. Snelgrove, veut aussi le battre dans un autre domaine, il n'a qu'à comparaître devant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et y faire ses objections.

M. Smith: On entend dire ici et là que le canal 5 sera le nouveau canal de la station de Barrie; a-t-il formulé une demande de permis dans ce sens? Si oui, quand l'a-t-on reçue? En outre, a-t-il demandé que le poste transmetteur de télévision puisse être érigé dans le village de Warminster, à environ 10 milles au nord-ouest d'Orillia? Quand ces demandes auraient-elles été formulées? Quand le ministre a-t-il envoyé ses représentants à Washington pour comparaître devant la *Federal Communications Commission*? Voudrait-il répondre à ces questions aussitôt que possible?

L'hon. M. Pickersgill: Cette question ne m'intéresse vraiment pas autant que le député. Il faudra que je consulte les dossiers.

M. Smith: Voudra-t-il bien le faire?

L'hon. M. Pickersgill: Volontiers et je communiquerai au député les renseignements dont je dispose sur la question demain, lors de l'étude de mes crédits.

Le député m'a interrompu alors que je m'apprêtais à faire une déclaration. A titre de ministre des Transports, et membre du gouvernement, et à titre de Canadien, j'estime que si le canal 3 est, comme on me l'a laissé entendre, le seul qui puisse fournir une troisième station de télévision à Toronto—il se peut que je me trompe là-dessus car je ne suis pas ingénieur; c'est ce qu'on m'a dit—si ce canal peut être mis à la disposition du grand Toronto, et que Barrie dispose d'un service aussi bon, ce qui est un point important...

M. Smith: En nuisant au canal 6.

L'hon. M. Pickersgill: Le député voudrait-il bien ne pas m'interrompre.

M. Smith: J'aime interrompre.

L'hon. M. Pickersgill: Je me souviens, à une certaine occasion...

M. le président suppléant: A l'ordre.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'invoque le Règlement.

M. le président suppléant: A l'ordre. Le député de Cap-Breton-Sud a invoqué le Règlement.

• (5.00 p.m.)

M. MacInnis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le ministre fait son jars depuis quelques minutes. Je vous signale, à vous et à la Chambre, que depuis une quinzaine de minutes il viole le règlement car, par ambition ou autrement, il fait comme s'il était premier ministre.

L'hon. M. Pickersgill: La clôture.

M. le président suppléant: Messieurs, nous reprendrons la discussion demain. Pour permettre à la Chambre...

L'hon. M. Pickersgill: C'est l'opposition...

M. le président suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Donnez-lui un tranquillisant.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre procédera à l'examen des affaires d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills d'intérêt public.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROJET DE DÉDOMMAGEMENT DES ACCUSÉS RECONNUS INNOCENTS

M. Jack Roxburgh (Norfolk) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner l'opportunité de modifier le Code criminel de façon que toute personne accusée dont on reconnaît l'innocence puisse obtenir le remboursement de ses frais et dépenses et toute compensation qu'il peut plaire à un juge de trouver appropriée aux circonstances; aussi, de façon à prévoir que toute personne ayant été injustement détenue pour n'avoir pu fournir caution, ladite personne devant être acquittée par la suite, puisse obtenir des dommages-intérêts, une compensation pour le temps durant lequel elle s'est absentée d'un emploi rémunérateur et tout autre dédommagement équitable.

—Monsieur l'Orateur, si je présente cette motion à la Chambre, c'est qu'il s'agit d'un problème qui, à mon avis, aurait dû être reconnu par le gouvernement canadien il y a longtemps.

Quoique n'étant pas avocat, je sais fort bien qu'il faudra pas mal de temps et d'efforts pour modifier le Code criminel à cette fin. Toutefois, quels que soient le temps et les efforts qu'il faudra pour insérer l'objet de ma motion dans le Code criminel, il faudra les prendre; il faut que cette théorie devienne loi dans une démocratie comme la nôtre.

Il est incroyable et déplorable que nos lois permettent que des personnes innocentes—je le répète, des personnes innocentes—soient détenues, condamnées et reconnues innocentes

par la suite, puis libérées sans qu'aucune compensation leur soit versée. Des personnes innocentes ont été détenues en prison pendant des semaines, des mois et même des années; plus tard, elles ont été trouvées tout à fait innocentes des crimes dont elles étaient accusées et tout ce que les tribunaux canadiens ont jugé bon de leur dire, c'est: «Nous sommes désolés de nous être trompés. Vous êtes libres de reprendre votre ancien emploi, à condition qu'il ait été gardé pour vous, ou de retourner à votre ancien employeur, s'il veut encore de vous. Il vous faudra travailler bien plus fort, naturellement, pour essayer de suppléer aux pertes d'argent, et de réparer la perte de prestige, de santé, mentale et autre, tout cela par notre faute, et non la vôtre.»

Les lois qui permettent que cela se produise sont-elles bien de chez nous? Quelles que soient les précautions prises par les autorités, nous nous rendons tous compte, j'en suis sûr, que des innocents sont inévitablement l'objet de poursuites criminelles. Du fait que ce risque existe, il s'impose au Trésor public d'assumer les pertes encourues par la malheureuse victime des rouages judiciaires.

De nos jours, alors que le Canada cherche à protéger les citoyens contre les pertes qu'entraînent la maladie, l'invalidité, le chômage, la vieillesse et autres épreuves, il va sans dire que l'État devrait être tenu responsable des conséquences découlant d'une accusation injustifiée. Ce serait, pour sûr, une contradiction manifeste de nos lois, si l'État, qui assure le citoyen contre tant de pertes, devait être dispensé de réparer les torts de ses fonctionnaires qui poursuivent des personnes accusées injustement.

Il est certainement très injuste qu'une personne accusée par erreur soit obligée d'assumer la perte elle-même. Les poursuites devraient être au risque de l'État et non de la partie innocente. Il semble beaucoup plus raisonnable que la perte soit assumée par la société plutôt que par la personne injustement accusée.

En plus de la récompense financière, le versement d'une compensation pourrait beaucoup aider à la réhabilitation de l'accusé, le libérant de tout soupçon qui pourrait autrement peser sur lui-même si on l'acquitte ou si on laisse tomber l'affaire. Cela pourrait également empêcher les poursuites contre des innocents, car on prétend que le versement de tels dommages rendrait les gens plus prudents et, à long terme, diminuerait le total des dommages.

[M. Roxburgh.]

Ici même au Canada, jour après jour, on peut lire dans les journaux des titres comme ceux-ci:«Le mauvais John McKenzie passe 30 jours en prison par erreur—N'obtient même pas un mot de remerciements»; «Après avoir presque terminé sa sentence, sa condamnation est annulée»; «incapable de fournir un cautionnement: détenu pendant 4 mois, puis libéré après témoignages.» Dans le dernier cas, l'ironie de la chose a été signalée par le juge Joseph Addison qui a déclaré:

Il est très regrettable que vous n'ayez pas eu $500, car vous auriez pu être remis en liberté.

Monsieur l'Orateur, il semble exister deux lois au Canada, l'une pour ceux qui ont de l'argent, et l'autre pour ceux qui n'en ont pas. On ne peut permettre qu'un tel état de choses persiste dans un pays démocratique comme le nôtre.

J'aimerais dire quelques mots d'une affaire célèbre: l'enlèvement de John Labatt III, président de la *Labatt Brewing Company*.

• (5.10 p.m.)

Je voudrais vous lire une partie d'un discours prononcé devant l'assemblée annuelle de l'Association des juges de cours de comté le 23 avril 1964 par le juge G.A.P. Brickenden, de Simcoe (Ontario). Il exprime ses idées sur la compensation à l'intention des personnes injustement emprisonnées. Le juge Brickenden dit, entre autres choses:

Il y a environ trente ans, John Labatt III, président de la *Labatt Brewing Company*, était kidnappé. Il avait la réputation d'un homme très honnête et loyal. Au moment du procès, M. Labatt dit, au cours de son témoignage, que l'accusé qui se trouvait devant le tribunal l'avait kidnappé. Il le désigna du doigt et n'importe quel jury normal, connaissant l'excellente réputation de M. John Labatt, se serait prononcé en faveur d'une condamnation sur la foi de ce témoignage.

A la fin du procès, l'accusé fut condamné à 15 ans de détention et il n'était pas le ravisseur. Après deux ans, l'homme qui avait effectivement kidnappé M. John Labatt se rendit et fut jugé pour ce crime. Trouvé coupable, il écopa de douze ans. Le premier accusé fut libéré du pénitencier et laissé à lui-même.

Il est parti pour regagner ce que la société lui avait fait perdre, sans obtenir aucune récompense du gouvernement.

Le juge Breckenden a continué:

En d'autres mots, un homme innocent, à cause d'une simple erreur d'identité, a passé deux ans au pénitencier, sans obtenir aucune compensation de la part du gouvernement. Je ne vois pas comment, par aucun effort de l'imagination, on pourrait justifier cela dans un pays démocratique.

Je soutiens que toute personne emprisonnée injustement ou qui ne peut pas fournir caution et est acquittée ensuite, devrait non seulement recevoir une compensation mais aussi les frais et dépens. Comme vous le savez, cela est seulement possible dans le cas de condamnation sommaire et sur appel contre une décision du magistrat, le juge détient un pouvoir analogue. Mais je pense

que les pouvoirs du juge devraient l'autoriser à accorder la compensation et les frais comme il le ferait dans le cas d'un procès au civil, en attendant l'acquittement. Parfois, évidemment, le juge peut trouver le cas trop incertain pour accorder les frais, qui ainsi pourraient être refusés facilement. Je trouve qu'il est temps que les juges aient le pouvoir d'accorder de telles allocations.

En modifiant le Code criminel de façon qu'un accusé, une fois disculpé, puisse recevoir une certaine forme de compensation, ce que nous pourrions faire, le gouvernement canadien ne crée pas de précédent. L'attribution d'un dédommagement aux personnes accusées à tort a été adoptée en Norvège en 1887, au Danemark et en Suède à la même époque, soit en 1886 et en 1888 respectivement. De fait, je crois qu'en Norvège on a modifié récemment, soit l'an dernier, la loi sur la procédure criminelle pour permettre d'étendre l'application de ces mesures de compensation.

Des mesures de compensation semblables visant les personnes condamnées à tort ont été adoptées en Californie et au Wisconsin en 1913 et au Dakota du Nord en 1917. Dans ces deux derniers États, si la commission juge la compensation maximale insuffisante, elle peut recommander une compensation supplémentaire.

Le gouvernement fédéral américain a adopté une loi de compensation en 1938. L'État de New-York a adopté des lois de compensation en 1942, où aucune limite n'est fixée. L'Illinois a promulgué une loi semblable en 1957. Peut-être cela tient-il à ce que la loi de l'Illinois est la plus récente, mais c'est elle qui accorde les dédommagements les plus élevés. Par exemple, jusqu'à $15,000 pour cinq ans d'emprisonnement ou moins, $30,000 pour cinq à quatorze ans d'emprisonnement et $35,000 pour plus de quatorze ans.

Je ne sais pas très bien quelles compensations les Anglais accordent aux personnes accusées à tort, même si j'ai fait tout ce que j'ai pu pour me renseigner. Je sais que, dès 1896, la Grande-Bretagne versait des compensations. Il y a eu l'affaire célèbre d'Adolph Beck, condamné pour fraude à sept ans de prison. Il a été détenu cinq ans, après quoi on lui a versé 4,000 livres, grosse somme à l'époque. Il y a eu aussi l'affaire Oscar Slater, condamné pour meurtre, qui a passé 19 ans en prison et à qui on a remis une compensation de 5,000 livres. En vertu des lois canadiennes actuelles, une personne non coupable peut passer 19 ans en prison et en sortir sans recevoir d'autres dédommagements qu'un bonjour et une excuse. On lui dirait: nous nous excusons de cette méprise. Mais on ne lui donnerait pas 5,000 livres sterling.

Sauf erreur, rien n'indique qu'un gouvernement canadien ait déjà indemnisé un accusé dont l'innocence a finalement été reconnue. Nous sommes vraiment à la page dans ce domaine! Je soutiens que nous sommes à une époque moyenâgeuse.

Je voudrais maintenant citer certains passages de deux articles publiés dans le *Globe and Mail* de Toronto. J'avais inscrit cette motion au *Feuilleton* l'an dernier, mais le congé d'été est arrivé sans qu'elle soit étudiée. A cette époque, on faisait grand cas dans les journaux d'un livre écrit par le professeur Martin L. Friedland, maître de conferences à Osgoode Hall. Son livre est intitulé «Detention Before Trial». Le *Globe and Mail* de Toronto a consacré toute une page à reproduire des passages de ce livre et a publié un éditorial de deux colonnes. Je voudrais vous lire un court passage de cet article publié dans le *Globe and Mail* de Toronto du 21 juin 1965.

Cet éditorial parle de l'ouvrage du professeur Friedland et dit:

Les faits qu'il dévoile sont renversants. Ils prouvent que l'un des fondements de la justice britannique...

Ce fondement, nous le connaissons tous: l'accusé est présumé innocent tant qu'un tribunal ne l'a pas trouvé coupable. Je poursuis ma citation:

...n'est en grande partie qu'un mythe à Toronto.

Et cela vaut sans doute d'un bout à l'autre du Canada. Mais continuons:

Qu'au mépris de la loi, des milliers de personnes sont appréhendées et mises en prison alors qu'on devrait leur remettre une assignation. Qu'au mépris encore de la loi, elles sont souvent arrêtées sans mandat.

L'éditorial continue ainsi:

Finalement, l'ordinateur prouve qu'un homme qui est appréhendé, emprisonné et envoyé de la prison à la cour risque beaucoup plus d'être déclaré coupable et condamné à la prison qu'un homme qui est sommé de comparaître à la cour.

Sur ce sujet particulier l'éditorial déclare:

Finalement, il arrive de la prison pour comparaître devant le juge non comme l'homme propre, libre et d'allure respectable qui se présente en pleine cour. Il sera sous surveillance. Sa mise sera souvent peu soignée et il aura encore les vêtements qu'il portait lors de son arrestation. Seul le plus objectif des juges ne se laissera pas influencer par ces choses, ne deviendra pas soupçonneux parce qu'il est en prison, parce que l'agent de police est convaincu de sa culpabilité et qu'un juge de paix ne l'a pas jugé assez responsable pour le relâcher sous caution. Et tout cela avant qu'un seul mot de témoignage n'ait été entendu.

En d'autres termes, bien des facteurs lui nuisent, et cela ne fait aucun doute. Le *Globe and Mail* affirme alors ceci:

Detention Before Trial devrait être une lecture obligatoire pour tout membre du barreau, depuis

le ministre de la Justice...jusqu'au dernier des magistrats canadiens, et pour chaque juge de paix du pays. Le comité spécial de la correction devrait, lui aussi, être tenu de le lire...

L'ancien ministre de la Justice a réuni ce comité pour étudier le traitement que subissent les contrevenants, à tous les stades, soit depuis leur arrestation jusqu'à leur libération définitive. L'article de fond ajoute ensuite:

...ce comité sera conseillé par 25 experts mais, chose étrange, le professeur Friedland n'est pas du nombre.

Comme je voulais le faire l'été dernier, je dis qu'il serait très avantageux que le professeur Friedland fasse partie de ce comité ou qu'il puisse comparaître devant lui pour donner son avis en la matière. En effet, je crois que c'est essentiel.

• (5.20 p.m.)

J'ai cherché à savoir quand le comité remettra son rapport. Il n'a encore rien soumis, et d'après ce qu'on me dit au ministère de la Justice, il n'y aura pas de rapport d'ici au moins un an. Je comprends fort bien que le ministère en cause, le ministère de la Justice, puisse vouloir attendre le rapport du Comité de la correction avant de faire quoi que ce soit pour régler ce problème. Cela est sage. Cependant, si tel est le cas, j'espère bien que le plus tôt possible après que la Chambre sera saisie d'une mesure législative tendant à protéger complètement les innocents, le Comité aura présenté son rapport.

J'insiste, monsieur l'Orateur, le Code criminel est strictement une loi fédérale; il intéresse uniquement le gouvernement fédéral. J'espère bien qu'on ne prétextera pas que certaines questions relèvent des provinces et que d'autres sont de compétence fédérale. Il s'agit d'un domaine strictement fédéral.

Je tiens beaucoup à ce qu'on dédommage les innocents et je répète qu'il faut absolument une loi pour trancher cette question. J'espère sincèrement que tous les députés seront d'accord avec moi à ce sujet. Si le ministère de la Justice, pour une raison ou pour une autre, ne présentait pas la mesure nécessaire, il entendra parler de moi, c'est tout ce que je puis dire, et ce ne sera pas à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député? Je suis tellement en faveur de ce qu'il a dit que je ne voudrais pas empiéter sur le temps qui reste; j'espère aussi que cette motion sera adoptée à l'unanimité avant six heures. Toutefois, comme je préconise depuis longtemps l'abolition de la peine capitale, j'aimerais prendre la parole à ce sujet et demander à l'honorable député s'il consentirait à modifier éventuellement sa résolution de façon qu'elle vise non seulement une personne accusée, mais la succession d'une personne accusée et exécutée par erreur? De cette façon, la loi serait juste et couvrirait toutes les personnes accusées.

M. Roxburgh: Je comprends très bien, monsieur l'Orateur, mais, en toute bonne foi, j'estime que ce sont deux questions distinctes, qu'il faut étudier séparément, car une mesure pourrait nuire à l'adoption de l'autre — et nous savons tous que la Chambre sera saisie bientôt de cette question de la peine capitale. Pour ma part, je préconise son abolition — je n'ai pas peur de le dire — mais j'estime que nous devrions étudier ces deux questions séparément.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable député. Il a parlé des lois de certains pays étrangers, surtout la Norvège et les États-Unis. L'honorable député nous dirait-il si ces lois prévoient la compensation dans chaque cas où un accusé est acquitté après procès ou si la compensation n'est versée que dans les cas où l'incriminé a ensuite été exonéré.

M. Roxburgh: Je regrette, monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question.

L'Orateur suppléant (M. Rinfret): L'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) a la parole.

Une voix: Soyez bref.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Allons, vous connaissez mieux. D'abord, monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter l'honorable député de Norfolk (M. Roxburgh) d'avoir saisi la Chambre du projet de résolution. Je suis de son avis sur nombre de points, mais je voudrais signaler certaines choses. Je puis comprendre qu'il se soucie de ce problème, étant donné surtout qu'il vient de la circonscription de Norfolk qui, je crois le savoir, est la grande productrice de tabac de l'Ontario, même si à un moment donné une honorable représentante a dépensé $600,000 des deniers des contribuables pour persuader les gens de ne pas utiliser ce produit.

Mais je crois sincèrement qu'il faut étudier la partie importante de la présente motion.

Ainsi, si le juge pouvait reconnaître l'innocence d'une personne, et si cette proposition ne se rapportait pas à tous les acquittements, la motion me semblerait plus valable. Cette question devrait être examinée minutieusement, car nous ne voulons pas verser des dommages-intérêts aux membres de la Mafia ou à des gens qui sont acquittés uniquement sur des points de procédure.

Si vous me permettez cette digression, monsieur l'Orateur, je vais raconter à la Chambre une petite histoire pour élucider ma thèse. Si je comprends bien, il y avait à Calgary, il y a quelques années, un certain avocat qui, comme avocat de la défense, a réussi à faire acquitter ses clients dans 20 ou 25 causes de meurtre. Puis, lorsqu'il a été nommé procureur de la Couronne, ou agent du procureur général, il a immédiatement obtenu six ou sept condamnations pour meurtre. Ainsi, les députés peuvent constater que parfois certaines gens peuvent être acquittées, même si, en réalité, elles ne sont pas innocentes, à cause de notre jurisprudence britannique.

Une personne coupable peut effectivement être acquittée d'un crime, à cause du fardeau de la preuve requis par notre loi et la question du doute raisonnable. Le droit n'est pas une science exacte; il ne s'agit pas de choses qu'on peut trancher d'une façon absolue au moyen d'un tube à essai. J'ai toujours cru qu'une personne inculpée est assez bien protégée par notre système judiciaire, car il lui donne certains droits et recours. Une personne incriminée, jugée devant un juge ou devant la haute cour avec jury, a le droit d'en appeler à la cour d'appel d'une provision et, dans certains cas, à la Cour suprême du Canada.

Il n'est pas toujours facile de trancher la question d'innocence ou de culpabilité. Je songe au fardeau de la preuve qu'imposent nos lois, et à la preuve à établir au-delà de tout doute raisonnable. La cause, presque toujours, repose sur la crédibilité des témoins. Parfois, c'est une question d'identité. Il incombe au juge de décider qui croire et qui ne pas croire. Dix témoins peuvent dire une chose et un seul, le contraire. Le juge ou le jury—celui des deux qui détermine les faits—peut croire le dernier et ne pas croire les dix autres. La situation n'est donc pas aussi simple qu'elle peut en avoir l'air.

C'est pourquoi j'estime, monsieur l'Orateur, qu'en examinant la motion à l'étude, il faut se demander si le prévenu est innocent du crime dont on l'accuse plutôt que simplement acquitté. Il s'agit là de discrétion, et du fardeau de la preuve qu'il faut pour établir l'innocence, ce fardeau n'étant certes pas le même que celui qui s'impose pour déterminer si l'accusé doit être trouvé coupable ou acquitté.

A quoi je veux en venir? En somme, voici le texte du projet de résolution:

> La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner l'opportunité de modifier le Code criminel de façon que toute personne accusée dont on reconnaît ultérieurement l'innocence puisse obtenir le remboursement de ses frais et dépenses et toute compensation qu'il peut plaire à un juge de trouver appropriée aux circonstances.

Cette motion renferme les mots: «qu'il peut plaire à un juge», et ce membre de phrase est très important. Je suis heureux que le député de Norfolk ait fait entrer l'expression «qu'il peut plaire» dans son projet de résolution. S'il s'agit du bon plaisir dont pourrait user selon la loi un tribunal qui étudierait le cas d'un accusé injustement détenu pendant une période prolongée ou ayant éprouvé des inconvénients par suite de sa détention, l'accusé étant trouvé innocent, j'admettrais alors ce que propose le député. Mais nous devons tenir compte des doutes raisonnables et du fardeau de la preuve dans les poursuites au criminel; si toute personne ayant comparu devant un tribunal et ayant été acquittée était dédommagée pour avoir été accusée, puis emprisonnée quelque temps, la pratique serait en réalité très dangereuse.

Il serait très difficile de trancher ces questions. J'étais donc heureux d'entendre l'ancien secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, l'honorable député de—je devrais savoir quelle circonscription il représente, mais j'ai oublié—

M. Macdonald: Rosedale.

M. Woolliams: L'honorable député de Rosedale (M. Macdonald). Je le répète, monsieur l'Orateur, j'étais heureux de l'entendre poser cette question au sujet de la loi appliquée dans d'autres pays concernant la compensation et les dommages-intérêts. Je le répète encore une fois; si c'est le genre de discrétion dont le juge peut user, discrétion judiciaire lui permettant de déterminer s'il y a véritablement eu erreur judiciaire dans le sens qu'une personne vraiment innocente a été détenue abusivement, j'accorderais toute ma sympathie et mon appui au député de Norfolk. Autrement, je m'opposerais à sa résolution.

Je pense en l'occurrence à des personnes comme Hal Banks qui a été acquitté de deux

ou trois accusations. Aurait-il dû être indemnisé? Je pense également à un avocat de Saskatoon qui a été accusé, mais qui a finalement été acquitté. Je veux parler de M. Shumiatcher. Sa cause s'est prolongée durant des années. Il est vrai qu'on lui avait accordé un cautionnement, mais durant cette période de temps, il n'a pu pratiquer le droit ni exercer sa profession. Il a été acquitté et je présume qu'il l'a été sous prétexte qu'il y avait un doute raisonnable au point de vue juridique. Je ne veux pas m'aventurer dans ce domaine, monsieur l'Orateur, car je n'ai pas pris connaissance des témoignages. Je ne prétends pas qu'il était innocent, mais je dis qu'il a probablement été acquitté sous prétexte qu'il y avait un doute raisonnable au point de vue juridique. C'est le genre de doute qu'on a lorsqu'on pèse les faits d'une cause, le genre de doute qu'un homme d'affaires peut avoir à toute question d'affaires. C'est un doute réel et raisonnable et non un doute superficiel quelconque. C'est un doute réel et raisonnable qu'il faut examiner consciencieusement.

• (5.30 p.m.)

Je sais, bien entendu, que la décision dans de nombreuses causes s'appuie sur ce point. Il y a d'autres causes dont je pourrais faire mention comme celle du Dr Shumiatcher. Ce sont là des causes semblables. Les circonstances peuvent changer. Une personne peut obtenir un nouveau procès ou un témoin peut disparaître. Pour ces raisons on peut acquitter quelqu'un faute de preuve.

Plusieurs causes sont très difficiles à prouver. Une de celles qui présentent le plus de difficultés à ce sujet et une des plus difficiles à défendre est celle du viol. Souvent dans de telles causes les jurys donnent au doute raisonnable une large interprétation. Ils tiennent compte de circonstances qui ne sont pas vraiment prévues dans la loi. A titre de membre du barreau, je sais que si je défends un cas d'acte criminel comme le vol, un juge ou un jury mettra en balance les témoignages et donnera du doute raisonnable une interprétation tout à fait différente de celle d'un jury dans une cause de meurtre.

Voilà où il faut faire la différence. Je le répète, je veux bien abonder dans le sens du député, mais il faut l'exercice d'une discrétion juridique permettant au juge, après avoir pesé les faits, de conclure à une véritable erreur judiciaire, à la détention injustifiée d'une personne. Autrement, des gangsters, des membres de la Mafia vont engager les services des meilleurs avocats et se faire acquitter pour avoir pu obtenir des aveux de certains témoins ou faire classer leur procès en invoquant quelques points techniques de droit, et ils demanderont des dommages-intérêts. C'est dangereux. Je ne dis pas que le député soit une de ces «bonnes âmes», mais j'ai toujours pensé qu'il fallait examiner rigidement les motions présentées par des gens de ce genre.

Le député dit dans sa motion:

—toute compensation qu'il peut plaire à un juge de trouver appropriée aux circonstances; aussi, de façon à prévoir que toute personne ayant été injustement détenue pour n'avoir pu fournir caution, ladite personne devant être acquittée par la suite—

Quant à la caution, elle devrait être fixée à un montant suffisant uniquement pour être sûr que la personne se présentera au procès. Je suis parfaitement d'accord avec le député sur ce point. Très souvent, les magistrats de nos villes se servent de la caution pour garder une personne en prison dans l'espoir d'obtenir d'autres éléments de preuve. C'est un abus mais il est courant, voire quotidien. Puisque nous traitons de ce point, je vais signaler un autre abus. Lorsqu'un crime est commis et que la police soupçonne un récidiviste habitué à ce genre de crime, elle l'accuse alors de vagabondage, ce qui empêche l'homme en question d'obtenir une caution; on continue à le détenir en vertu de cette accusation dans l'espoir d'obtenir d'autres preuves.

Entre-temps, cet homme perd son emploi. A cet égard, j'appuie le député. Dans ces circonstances, j'éprouve de la sympathie pour cet homme et j'estime qu'on devrait lui accorder des dommages-intérêts. Néanmoins, je répète que l'indemnité devrait se fonder sur une réelle erreur judiciaire comme dans le cas cité en exemple par le député, celui qui a été détenu injustement en prison pendant 19 ans. Je présume que dans le cas d'une personne injustement accusée, jugée et incarcérée pendant un certain nombre d'années, où une autre personne viendrait, plus tard, s'accuser de culpabilité, cette première personne aurait été victime d'une erreur judiciaire. Cette personne a certes droit à une indemnisation. Toutefois, il faut s'assurer qu'il y a eu erreur judiciaire au sens où une personne réellement innocente a été accusée injustement, plutôt qu'une personne qui échapperait au châtiment parce qu'on lui accorde le bénéfice du doute. Alors, j'appuierais la mesure présentée par le député.

Mais il y a d'autres cas. Prenez, par exemple, celui du juge de la haute cour de l'Ontario qui a été accusé, puis acquitté au cours de l'audience préliminaire. La Chambre a été saisie de cette question-là, mais d'une façon toute différente. Je n'ai pas lu ce qui se rapporte à la décision en la matière, mais il se

peut qu'il ait été acquitté faute de preuves suffisantes. Des gens comme ceux-là, c'est-à-dire M. Banks, le juge en question et les autres personnes mentionnées, ne devraient sûrement pas être indemnisés pour avoir été emprisonnés ou accusés et déclarés non coupables ensuite. Ils ne devraient pas être indemnisés du fait qu'ils se sont trouvés sans revenu alors qu'ils subissaient tous les désagréments d'un procès. Je suis persuadé que ce n'est pas ce à quoi songeait le député lorsqu'il a rédigé sa motion.

J'aimerais savoir comment une telle mesure législative a été rédigée, avant de donner une approbation globale à la motion du député, motion digne de l'appui des représentants à la Chambre. Puisqu'il faut être bref, comme l'a fait remarquer le député de Rosedale (M. Macdonald), je termine ici même.

M. John Gilbert (Broadview): Mes collègues et moi appuyons le projet de résolution du député de Norfolk (M. Roxburgh). Toutefois, j'aimerais formuler quelques remarques. L'un des points qui m'inquiètent, c'est le mot «juge», dans le projet de résolution. J'espère bien que ce mot comprend aussi les magistrats, car, neuf causes criminelles sur dix sont entendues par des magistrats. Si le mot «juge» ne comprend pas les magistrats, le projet de résolution n'atteindra pas vraiment son but.

Par le projet de résolution, on semble vouloir accorder rapidement justice à ceux qui sont mis en arrestation ou accusé d'un délit illégalement. A l'heure actuelle, lorsque cela arrive, l'intéressé a toujours un certain recours en justice, en entamant des poursuites civiles contre l'agent qui a fait l'arrestation, l'avocat de la Couronne, le magistrat et d'autres personnes. Cela place les intéressés dans une bien mauvaise posture. Le projet de résolution permet donc un rapide recours en justice et autorise également le magistrat à décider s'il y aura indemnisation.

En ce qui concerne le mot «frais», je note qu'un homme trouvé innocent peut se faire payer ses frais et dépens. Je suppose que mon honorable ami inclut les frais d'avocat, car ce sont les plus élevés. Les témoins n'occasionnent pas beaucoup de dépenses, mais ce sont les frais considérables d'avocat qu'il faudrait inclure. Je partage l'avis du député de Bow-River (M. Woolliams) pour ce qui est de dédommager les personnes accusées, puis acquittées du fait que la Couronne ne peut prouver leur culpabilité ou que notre loi accorde à l'accusé le bénéfice du doute. J'ai confiance dans les magistrats et les juges et je les crois capables de rendre un jugement équitable.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je suis en faveur de la résolution, à condition que la définition de «juge» comprenne les magistrats, car ils ont à juger un grand nombre de causes. J'appuie aussi la résolution parce qu'elle prévoit un dédommagement rapide pour les personnes accusées injustement.

• (5.40 p.m.)

[*Français*]

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler le plus succinctement possible afin de permettre à mon honorable ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui a sûrement des remarques intéressantes à formuler relativement à la résolution que nous sommes à étudier, de prendre le parole.

C'est avec beaucoup d'intérêt qu'on lit cette résolution car on constate l'intention généreuse de celui qui l'a proposée.

Il est, en effet, odieux de voir que certaines personnes peuvent être victimes d'une grande injustice, et qu'après avoir découvert que le rouage de la loi a mal fonctionné, de constater avec répugnance que ces personnes-là ne sont pas dédommagées ou indemnisées de quelque façon.

Cependant, relativement à cette résolution, j'exprimerais la même inquiétude que l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams), à savoir s'il s'agit par là d'accorder une compensation à n'importe lequel criminel qui a déjà un dossier judiciaire, mais qui, à l'occasion d'un procès ou d'un autre, verrait son acquittement reconnu par la Cour.

A ce moment-là, comme nous avons affaire à des récidivistes qui, de par le jeu de je ne sais quel hasard, peuvent être acquittés, est-ce que vraiment on peut permettre à la justice, à ceux qui sont chargés de l'application de la loi, de leur fournir l'occasion de donner une compensation à ces gens-là?

[*Traduction*]

M. Roxburgh: Monsieur l'Orateur, puis-je élucider un point? Ce projet de résolution vise directement les innocents emprisonnés et trouvés par la suite non coupables. Je ne parle pas des cas limites, mais des cas où des innocents sont emprisonnés puis effectivement innocentés. Ce sont eux qui devraient recevoir une compensation.

M. Choquette: Je désire remercier le député de ce qu'il vient de dire, mais le texte du projet de la résolution pourrait expliquer que je sois un peu inquiet.

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner l'opportunité de modifier le Code criminel de façon que toute personne accusée dont on reconnaît ultérieurement l'innocence puisse obtenir le remboursement de ses frais et dépenses et toute compensation qu'il peut plaire à un juge de trouver appropriée aux circonstances...

Et ainsi de suite.

[*Français*]

En d'autres termes, on ne fait pas la distinction entre les personnes qui auraient pu antérieurement être condamnées—on parle tout simplement des personnes qui sont, par tel ou tel procès, reconnues innocentes.

Conséquemment, cela justifie un peu l'inquiétude qu'on peut nourrir à ce sujet-là. D'ailleurs, une hypothèse pourrait se présenter, qui n'est pas dépourvue de réalisme, parce qu'on pourrait tout simplement avoir affaire à un corps policier ou à certains membres d'un corps policier qui sont corrompus et qui, de complicité avec la pègre, se prêtent avec un grand plaisir à arrêter tels ou tels individus, à les amener devant les tribunaux et à les faire acquitter pour ensuite les indemniser.

J'admets que c'est très hypothétique, mais tout de même ce n'est pas tout à fait dénué de réalisme. On rencontre, suivant l'expression commune, des moutons noirs, n'importe où.

De plus, monsieur le président, si cette résolution est présentée devant la Chambre, c'est qu'on s'inquiète, peut-être à juste titre, de la rectitude de certaines accusations et de certaines condamnations. Au fait, le Code criminel serait censé éliminer toutes ces appréhensions-là, puisque l'on dit que tout agent de la paix ou toute personne qui a des motifs raisonnables—il est possible qu'une personne ait commis une infraction—a le droit de porter une plainte.

Il faut également envisager le fait suivant: l'agent de la paix porte une plainte et cette plainte est assermentée. A ce moment-là, je suis content que cette résolution soit soumise à la Chambre, car cela me permet de dire ce que je tiens à dire bien haut. Même si mon expérience comme avocat est relativement courte, il est facile de constater que trop de policiers, à cause probablement de leur grande familiarité avec la cour, ne se rendent pas compte de l'importance du geste qu'ils posent et du témoignage qu'ils rendent lorsqu'ils sont sous serment.

Je ne veux pas dire qu'il y a un grand nombre de policiers qui prêtent serment tout à fait à la légère, mais on a certainement l'occasion de constater, en plusieurs circonstances, qu'un trop grand nombre de policiers, de par leur trop grande familiarité avec le rituel de la cour et le rouage de nos cours de justice, parfois ne traitent pas le serment avec toute la pondération et toute l'importance qu'il exige. Cela explique peut-être pourquoi des innoncents sont traînés devant les tribunaux. Or, il faut que celui qui porte une accusation réfléchisse bien, car il doit le faire sous serment.

Ce qui arrive, à cause de la routine de nos cours de justice, c'est que les policiers ou les agents de la paix sont prêts à signer à la légère, sans réfléchir, n'importe quelle plainte, de traîner n'importe quel individu devant les tribunaux, et lorsqu'ils sont appelés à rendre témoignage souvent ils ne se feront pas de scrupule pour dire ce qu'ils ont à dire.

Cela pourrait peut-être expliquer pourquoi beaucoup d'innocents sont traînés devant les tribunaux.

Voici les quelques remarques que je voulais faire. Je félicite très chaleureusement l'honorable député de l'intention magnanime qui l'a animé lorsqu'il a présenté cette résolution.

J'avais cru, au début, en étudiant la teneur de cette résolution, que cela pourrait peut-être constituer un cas intéressant, qui pourrait être référé à ce fameux «ombudsman» dont on parle tellement, dans le cas où la résolution ne serait pas acceptée.

Par ailleurs, je constate que l'honorable député de Red Deer (M. Thompson) a soumis à la Chambre un projet de loi tendant à créer le poste de commissaire parlementaire.

Dans les attributions qui seraient, en vertu de cette loi, conférées au commissaire parlementaire, on rencontre justement des fonctions d'une nature telle que le cas de ceux-là, dont l'honorable député a parlé tout à l'heure, c'est-à-dire des innocentes victimes traînées devant les tribunaux ou des innocents qui sont condamnés injustement, pourrait être référé à l'«ombudsman», ou au commissaire, parlementaire, advenant le cas où le projet de loi de l'honorable député de Red-Deer serait adopté.

De toute façon, félicitations à l'honorable député et meilleurs vœux pour ses démarches.

[*Traduction*]

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre la parole en faveur de cette résolution. J'ai été en rapports pendant plusieurs années avec le comité d'aide juridique de Montréal et je connais assez bien les problèmes qui se posent aux accusés aux assises criminelles quand ils n'ont pas les moyens de se défendre.

D'abord, j'aimerais dire quelques mots sur les remarques du député de Bow-River (M. Woolliams) et du député de Lotbinière (M. Choquette). Les deux orateurs appréhendent de voir des personnes, acquittées à cause d'un détail de procédure, obtenir le remboursement des frais. Je signalerais que la motion parle de la compensation «qu'il peut plaire à un juge de trouver appropriée aux circonstances». Selon moi, cela permettrait à un juge, connaissant les circonstances de la cause et voyant l'accusé devant lui, de décider s'il y

a lieu d'accorder le versement de frais et d'en fixer le montant.

• (5.50 p.m.)

En théorie, monsieur l'Orateur, tous les Canadiens sont censés être égaux devant la loi et y avoir également accès. Ceux de nous qui ont eu affaire aux cours criminelles, soit comme avocat ou pour d'autres motifs, savent que tous n'ont pas toujours également accès à la justice. Souvent cela dépend de la fortune de l'intéressé. Nous remarquons aussi que ceux qui comparaissent devant les cours criminelles comme accusés proviennent des classes beaucoup moins fortunées que la moyenne. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'une question de cette nature qui met en jeu la justice pour tous les Canadiens, mérite d'être étudiée par le gouvernement. Plusieurs provinces et certains barreaux ont entrepris des programmes d'assistance judiciaire. L'an dernier, aux États-Unis, le gouvernement américain a annoncé que son programme de guerre à la pauvreté comportait aussi un programme d'assistance judiciaire.

Cette motion a trait à l'aide légale et aux problèmes des accusés qui ne peuvent se défendre, parce qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues. Si cette motion est adoptée, ainsi qu'une mesure législative afférente, cela encouragerait les accusés à obtenir les services d'un avocat sans songer aux frais que cela entraîne. On a souvent vu des cas de délits criminels de peu d'importance où les accusés ont plaidé coupables et ont versé les amendes, seulement pour ne pas avoir à obtenir les services d'un avocat ou ne pas être retenus loin de leur travail.

Je crois qu'on a toléré la chose et qu'on l'a même jugée pratique dans nombre de cas. Mais je ne crois pas que cela ait fait beaucoup pour relever le sens de la justice au Canada.

Monsieur l'Orateur, notre Code criminel renferme actuellement certains articles qui ont trait aux frais. Selon l'article 631, la personne en faveur de qui jugement est rendu dans les procédures par acte d'accusation pour libelle diffamatoire a droit de recouvrer de la partie adverse un montant raisonnable de frais qui doit être fixé par ordonnance de la cour.

Il est vrai que cet article dit que les frais peuvent être imposés à la partie opposante, mais même s'ils peuvent l'être, je ne vois pas pourquoi, l'accusé étant acquitté, le juge ne pourrait pas, à sa discrétion ordonner que les frais soient assumés par l'État.

Dans l'article dont je parle, on mentionne l'affaire britannique intitulée *Berry* contre *British Transport Commission*. Dans ce cas, le juge a déclaré qu'il y a une différence entre une cause de droit civil et une cause de droit criminel. Dans le premier cas, le plaignant intente une poursuite à ses propres fins et il est juste qu'il en assume les frais s'il perd la cause. Mais il ajoute que dans le cas d'une cause criminelle, parce que le procureur de la Couronne agit dans l'intérêt du public, l'affaire devrait être traitée différemment.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne puis accepter cet état de choses. J'estime qu'il y va aussi de l'intérêt public de compenser, dans une certaine mesure, les frais de l'innocent accusé à tort. Cela n'est que juste.

Dans bien des cas, nous avons vu la Couronne intenter des poursuites à la légère à des innocents parce que, de son côté, elle n'a pas à s'en faire pour les frais.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je pense que si le gouvernement présentait une telle mesure il donnerait une nouvelle impulsion à l'assistance judiciaire, et que cette mesure constituerait un bon fondement pour l'assistance judiciaire et aiderait beaucoup les provinces et les autres organismes en ce qui concerne les programmes d'assistance judiciaire qu'ils possèdent déjà.

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, règle générale, les députés n'hésiteraient pas, je pense, à souscrire aux opinions exprimées par l'honorable député qui a présenté cette motion ou, plus précisément, à se montrer favorables aux sentiments manifestés par le représentant de Norfolk (M. Roxburgh) lorsqu'il a préparé cette mesure. Je lui ferais remarquer, cependant, que la résolution à l'étude n'atteint pas l'objectif qu'il visait. Il ne s'en est pas tenu, comme l'honorable député de Bow-River l'a fait remarquer tantôt, aux personnes qui, comme je le signalais dans ma question, ont été acquittées faute de preuves suffisantes aux yeux de la loi. Sa résolution vise toutes les personnes acquittées, y compris celles qui le sont à cause d'un vice de forme dans l'acte d'accusation, et les accusés qui, parfois, ne sont pas condamnés parce que la Couronne ne dispose pas de témoins ou parce qu'ils ont recours à des moyens qui sont loin de prouver leur innocence sur le plan moral.

Le point que soulève l'honorable député, monsieur l'Orateur, et voilà pourquoi il serait intéressant, je pense, de tenir compte des termes précis de ma question, c'est de savoir s'il y a lieu d'accorder une indemnité dans le cas d'une erreur judiciaire, lorsqu'il ne fait pas de doute qu'une personne a été condamnée à tort.

Le député a laissé entendre que l'impatience le gagnerait si quelqu'un s'avisait de parler de la juridiction divisée, en ce domaine, entre le gouvernement fédéral, d'une part, qui

promulgue les lois pénales, et les gouvernements provinciaux, d'autre part, qui, sauf dans très peu de cas, les mettent en vigueur.

L'honorable député veut parler de la mauvaise administration de la justice: l'enquête à faire au sujet d'une plainte pouvant relever du Code criminel, l'inculpation, la mise en accusation, la poursuite devant les tribunaux à l'égard de cette accusation et lors de tout appel, et, notamment, le refus d'un cautionnement. Or, tous ces points relèvent, au Canada, des gouvernements provinciaux. Le député demande qu'on rende le gouvernement fédéral responsable de la mauvaise administration provinciale.

A tout prendre, c'est un sujet digne d'attention de la part des provinces, tout comme la question d'assistance judiciaire qui a été étudiée en Ontario. A cet égard, le gouvernement provincial a une responsabilité indiscutable. A mon avis, il n'est pas équitable que le gouvernement fédéral, d'une part, qui contrôle de ces poursuites, soit contraint d'acquitter les frais qu'entraîne une application inéquitable de la loi. Somme toute, il s'agit là de l'administration de la justice, ce qui, en vertu de notre constitution, relève nettement de la compétence des provinces.

Le député a fait plusieurs allusions au Royaume-Uni. Il n'a pu indiquer ce qui se faisait là. Je pourrais peut-être venir en aide à la Chambre en faisant remarquer que le droit du Royaume-Uni ne contient pas de disposition du genre de celle que le député voudrait inclure ici, c'est-à-dire le paiement des frais en toutes circonstances. Le Royaume-Uni prévoit des dédommagements, mais seulement dans les cas où l'accusé a été gracié.

A l'égard du projet de résolution, je signalerai, relativement aux commentaires du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qu'il a été dit qu'on s'en remettait dans le projet de résolution au bon plaisir du juge. Je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux députés, que d'après le libellé de la motion, le bon plaisir s'applique seulement au montant de la compensation et non pas sur son attribution.

Des voix: Six heures.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UNE LETTRE DU PRÉSIDENT HO CHI MINH AU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, plus tôt aujourd'hui, le premier ministre a dit qu'il déposerait volontiers copie de la lettre du 24 janvier 1966 du président Ho Chi Minh. Je demande maintenant l'assentiment unanime de la Chambre pour que nous revenions à l'appel des motions en vue du dépôt de la lettre.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pennell: Je dépose donc la lettre, monsieur l'Orateur.

(A six heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OBJECTION RELATIVE À LA CIRCONSCRIPTION PROPOSÉE DE LAPOINTE

M. l'Orateur: J'ai le devoir de faire connaître à la Chambre qu'une opposition, signée par les honorables députés de Lapointe, Kamouraska, Roberval, Medicine Hat, Sherbrooke, Charlevoix, Chambly-Rouville, Waterloo-Sud, Mégantic et Compton-Frontenac (MM. Grégoire, Dionne, Gauthier, Olson, Allard, Asselin, Pilon, Saltsman, Langlois et Latulippe), m'a été adressée conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 31 des statuts du Canada, 1964-1965, à l'égard du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec en ce qui concerne la circonscription électorale projetée de Lapointe.

[*Traduction*]

Si la Chambre y consent, je propose que nous suivions la procédure déjà utilisée au cours de la présente session, afin que le texte de l'objection soit publié en appendice aux *Procès-verbaux*.

Des voix: D'accord.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX UNIVERSITÉS—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer copie de ma lettre du 17 janvier aux provinces au sujet des mesures provisoires visant à augmenter la subvention fédérale par habitant aux universités et copie des sept réponses à cette lettre reçues jusqu'ici. Il reste trois réponses à venir, soit de la Saskatchewan, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, qui seront déposées aussitôt reçues.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre serait d'accord pour que cette correspondance soit publiée en annexe au hansard de ce jour. Il me semble qu'il serait bon d'en avoir le texte au compte rendu officiel.

Le très hon. M. Pearson: Je suis tout à fait d'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Est-on d'accord pour qu'on publie cette documentation en annexe au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte du document figure à l'appendice, page 1062.*]

L'URANIUM

LES VENTES À LA FRANCE: MODIFICATION POSSIBLE DES MODALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il donnerait à la Chambre un aperçu des instances soumises par le ministre du Commerce au ministre des recherches scientifiques de France au sujet de la vente de l'uranium. Le premier ministre voudrait-il préciser si le ministre était autorisé à soumettre aux dirigeants français les changements qui pourraient être apportés aux règlements concernant l'inspection, afin que la vente se fasse selon les modalités consenties par la France? Des changements sur ce point sont-ils envisagés conformément à l'entente conclue entre la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis?

Le très hon. M. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre n'était pas autorisé à reprendre les négociations dans cette affaire, et il ne l'a pas fait. En réponse à la question de mon très honorable ami, je pourrais peut-être consigner au compte rendu le texte du communiqué émis à l'issue de ses entretiens avec le ministre intéressé du gouvernement français. Il se lit comme il suit:

Le ministre canadien du Commerce, M. Robert Winters, et le ministre de la Recherche scientifique, M. Alain Peyrefitte, ont procédé aujourd'hui à un échange de vues à caractère général sur les différents aspects de la collaboration technique entre les deux pays. Dans l'esprit des ministres canadien et français ces entretiens se situent dans la perspective d'une coopération croissante dont témoignent de fréquents contacts ministériels. Cette conversation a donné l'occasion aux deux ministres de faire le point des principales questions qui demeurent liées à la livraison éventuelle par le Canada d'uranium susceptible d'être utilisé pour le développement du programme français de production d'électricité d'origine nucléaire. Chacun des deux ministres a eu l'occasion de préciser à l'autre la position de son pays. Ces questions pourront faire l'objet d'autres contacts ultérieurs.

Les deux ministres ont également évoqué l'Exposition internationale de Montréal et notamment les perspectives de la participation française dans les domaines de la recherche et du développement. Les ministres ont noté avec satisfaction l'utilité de cette conversation dont ils feront part à leur gouvernement.

Monsieur l'Orateur, la position du Canada n'a pas changé au sujet de la vente d'uranium à la France.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre nous dira-t-il s'il y a eu des entretiens entre le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada au sujet de la possibilité de modifier les règlements existants qui exigent, avec raison d'ailleurs, que tout l'uranium vendu soit utilisé à des fins pacifiques seulement et soit assujetti aux inspections nécessaires pour qu'il en soit ainsi.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, notre position demeure telle que nous l'avions déjà décrite, à savoir que nous acceptons les contrôles internationaux imposés à ce sujet. Notre attitude reste inchangée. Aucun entretien entre le Canada et d'autres pays ne donne à entendre qu'il y aurait du changement sur ce point. A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, nous faisons porter nos débats à Genève sur la prévention de toute prolifération des armes nucléaires.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avions pris cette position en 1962.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Relativement au voyage du ministre du Commerce en France, le ministre se propose-t-il, entre autres, dans cette visite de conclure un marché pour l'achat de ce petit avion à réaction français, à huit passagers, dont il est fait aujourd'hui mention dans *La Presse*?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

APPLICATION DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE—INSTANCES PRÉSENTÉES AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Avant-hier soir, dans une interview télévisée sur le réseau da la Société Radio-Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait que non seulement l'honorable Eric Kierans s'était adressé par écrit aux autorités américaines au sujet des principes directeurs donnés par les États-Unis, mais que le gouvernement fédéral avait, lui aussi, présenté des instances écrites et verbales. Je voudrais demander au ministre des Finances s'il a, à ce sujet, présenté aux autorités américaines des instances écrites et, si tel est le cas, voudrait-il déposer ces documents?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à mon avis, il revient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de répondre à cette question, puisqu'il est le ministre chargé de la conduite de nos relations étrangères.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, naturellement, des instances ont été faites.

Le très hon. M. Diefenbaker: Par écrit?

L'hon. M. Martin: Sous la forme d'aide-mémoire au gouvernement des États-Unis. A ces derniers se sont ajoutés des entretiens de la part de membres de la fonction publique du Canada et enfin des instances de mon collègue, le ministre du Commerce. Ces instances étaient très énergiques.

M. Douglas: Question supplémentaire. J'en conclus que le ministre des Finances, lui, n'a pas fait d'instances. Alors, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures consentirait-il à déposer l'aide-mémoire adressé à cette fin par son ministère?

L'hon. M. Martin: Je vais considérer la question comme un préavis.

M. Reid Scott (Danforth): Puis-je poser au ministre des Finances une question supplémentaire? D'après des nouvelles de Toronto, on aurait rédigé à l'intention du gouvernement provincial un document destiné à montrer que les principes directeurs américains vont nuire à l'industrie de l'Ontario. Comme les conclusions qu'on y tire semblent contraires aux opinions qu'il a exprimées ici même, le ministre a-t-il demandé un exemplaire de ce document?

L'hon. M. Sharp: La semaine dernière, le ministre du Commerce du Canada a exposé le résultat de son enquête sur l'effet des principes directeurs sur le commerce. Ce compte rendu a confirmé ce que j'avais déclaré: jusqu'à présent, le Canada n'a pas souffert. A cet égard, j'estime que nous sommes parfaitement capables de faire les enquêtes nécessaires et d'établir les faits.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je également poser une question à l'honorable ministre des Finances?

L'honorable ministre peut-il nous dire si les compagnies d'assurance, qui sont des succursales des compagnies américaines au Canada, ont reçu des instructions, en vertu des derniers règlements américains, de diminuer leurs investissements au Canada et d'orienter certains montants plutôt vers les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: C'est une question d'ordre technique. Je me demande s'il serait préférable de la faire inscrire au *Feuilleton* ou si je devrais la considérer comme un préavis. De toute façon, je ne saurais y répondre maintenant.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ÉLABORATION D'UN CODE DE LA SÉCURITÉ (NORMES)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): M. l'Orateur, ma question a trait à l'annonce faite hier par l'industrie de l'automobile, suivant laquelle les nouvelles voitures seront munies, pour plus de sûreté, d'un double mécanisme de freinage et d'une colonne de direction rabattable. Je la pose au ministre de l'Industrie. Le ministre a-t-il reçu des renseignements détaillés au sujet de ces projets de modification et, malgré la déclaration de l'industrie, assurerait-il à la Chambre que le gouvernement exhortera les intéressés à établir aussi rapidement que possible les normes du code officiel de sûreté visant les pièces d'automobile?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Je suis sûr que tous les députés accueillent favorablement ces autres mesures de sûreté adoptées par les fabricants d'automobiles. Je dispose en effet de plus amples détails et je les communiquerai volontiers aux députés plus tard; il ne serait pas opportun de le faire maintenant. Je puis rassurer les députés: nous insisterons pour que les normes tendant à plus de sûreté soient établies le plus rapidement possible.

M. Grafftey: Je remercie le ministre de sa réponse. Croit-il que les modifications proposées sont importantes puisqu'on ne peut les évaluer d'après des normes de performance établies par le gouvernement?

M. l'Orateur: L'honorable député pose là une question théorique que j'estime irrecevable.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'AUGMENTATION DES EXEMPTIONS DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le coût de la vie augmente sans cesse, le ministre songe-t-il à la possibilité de hausser les exemptions de base aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question n'est pas pertinente.

[*Plus tard*]

M. Reg Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Dans le discours du trône prononcé à l'Assemblée législative de Saskatchewan, le gouvernement a prévu que l'impôt sur le revenu des particuliers serait réduit de 1 p. 100. Le ministre songerait-t-il à suivre cette politique dans la préparation de son budget?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Plus tard*]

M. J. E. Walker (York-Centre): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné les récentes remarques du trésorier provincial de l'Ontario, rapportées dans le *Globe and Mail* de Toronto du 10 février, le gouvernement fédéral songe-t-il à se retirer du domaine de l'impôt sur le revenu afin d'éviter la double imposition des citoyens canadiens?

M. l'Orateur: Il s'agit là d'une question de principe qui, toute importante et opportune qu'elle soit, ne peut être considérée en ce moment.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU NORD—RÉPONSE À UNE LETTRE D'HO CHI MINH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): La Chambre se souviendra, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a déposé hier le texte d'une lettre d'Ho Chi Minh datée du 24 janvier 1966. J'aimerais demander au très honorable représentant si lui-même ou un membre du gouvernement a répondu à cette lettre et, dans ce cas, s'il consentirait à déposer une copie de la réponse.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Aucune réponse n'a encore été envoyée.

M. Lewis: Le premier ministre a-t-il l'intention de répondre à cette lettre et, si oui, dans combien de temps?

Le très hon. M. Pearson: L'opportunité d'une réponse est maintenant à l'étude.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AUTOMOBILE—LA PARITÉ DES SALAIRES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): J'aimerais demander au ministre du Travail s'il a eu l'occasion de lire la déclaration de M. Woodcock, vice-président des ouvriers unis de l'automobile, au sujet de la parité des prix entre le Canada et les États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale à l'honorable député que demander à un ministre s'il a lu un document n'est pas la façon réglementaire de poser une question. Je propose qu'il l'inscrive au *Feuilleton*.

M. Hales: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je demandais seulement au ministre s'il l'avait lu pour le prier, dans le cas de l'affirmative, de nous faire ses commentaires.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que cela soit plus conforme au Règlement que la première question.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

INSTANCES DU DÉPUTÉ DE PARKDALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il a reçu un télégramme du député actuel de Parkdale qui est secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Haidasz) demandant une augmentation des pensions et leur paiement à l'âge de 65 ans. Dans le cas de l'affirmative, quelle réponse lui a-t-on faite ou quelle mesure envisage-t-on?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faut que je me renseigne. Je ne crois pas avoir reçu ce télégramme, mais je m'informerai.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

RUMEURS DE CONTREBANDE DE LA DROGUE LSD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu les récents rapports alarmants sur la contrebande de la dangereuse drogue LSD, un dérivé de l'acide D-lysergique qui fait changer d'avis, j'aimerais demander au ministre quelles mesures on prend pour faire cesser ce trafic.

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la vente de ce produit est interdite par la loi des aliments et drogues. Il existe toutefois certains cas d'exception, où la vente de la drogue n'est pas surveillée. Il y a des indices qu'un trafic illicite existe dans ce domaine, et une enquête est présentement en cours afin d'établir comment on pourrait y faire échec.

M. Rynard: Une question supplémentaire. Cette drogue tombe-t-elle sous le coup de la loi sur les stupéfiants?

L'hon. M. MacEachen: Elle tombe sous le coup de la loi des aliments et drogues.

M. Rynard: Mais non sous le coup de la loi sur les stupéfiants?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES SPORTS

L'EXPANSION D'UNE LIGUE DE HOCKEY ET L'EXCLUSION DE VILLES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Etant donné la récente décision—particulièrement fâcheuse—de ne pas admettre Vancouver dans la Ligue nationale de hockey, la promesse faite l'automne dernier à Vancouver par le premier ministre, d'une contribution fédérale pour subvenir aux frais de construction d'un nouveau bâtiment à Hastings Park, à Vancouver-Est, et la décision des autorités locales d'entreprendre ces travaux de construction, on m'a prié de demander au premier ministre si cette offre de subvention fédérale subsiste toujours.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je réponds oui, M. l'Orateur, car cette proposition n'avait rien à voir avec une patinoire de hockey.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. J'ignore si la question relève strictement du gouvernement du Canada—le premier ministre hoche la tête: il sait donc de quoi je vais parler—mais vu que la décision prise hier par le bureau des gouverneurs de la Ligue nationale de hockey restreint à deux le nombre des équipes canadiennes et accroît le nombre des équipes américaines, ce qui ne peut que nuire aux jeunes Canadiens qui désirent embrasser cette profession, voudrait-il, étant donné l'intérêt que lui inspire le sport, signaler au bureau—à mon avis, les

députés en général le croient à propos—que nous aimerions que le Canada soit représenté davantage dans la Ligue? (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je dois ces jours-ci affronter de nombreux problèmes et j'espère n'avoir pas à assumer ceux de la Ligue nationale de hockey. Mais mon très honorable ami a soulevé une question qui intéresse vivement tous les Canadiens, et tous les Canadiens regretteront, je crois, que les administrateurs d'un organisme s'occupant du sport professionnel aient jugé bon, dans leur sagesse, de prolonger leur activité aux États-Unis sans toutefois englober Vancouver.

Mais qui suis-je...

L'hon. M. Starr: Le premier ministre du Canada.

Le très hon. M. Pearson: ...pour juger les raisons qui ont motivé cette décision? Quant à l'affirmation du très honorable représentant, selon qui cette mesure pourrait nuire—j'oublie de quelle façon il l'a dit—à l'activité des jeunes joueurs de hockey canadiens, il me semble que le seul effet de cette décision sera qu'ils joueront à Saint-Louis plutôt qu'à Vancouver.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Etant donné que la ville de Québec a été également privée d'une franchise dans la Ligue nationale et que la plupart des joueurs dans cette ligue viennent du Canada et sont citoyens canadiens, le premier ministre ne pourrait-il pas voir à ce qu'une loi soit adoptée pour protéger les droits des joueurs de hockey qui préféreraient jouer au Canada plutôt qu'aux États-Unis?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suppose que le gouvernement a noté la proposition du député, et je propose maintenant que la Chambre revienne à des questions plus pressantes et d'une plus grande importance nationale.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Je demande respectueusement à Votre Honneur la permission de poser au ministre de la Justice une question complémentaire à ce sujet. Des enquêtes sur le baseball organisé et sur les pratiques monopolisatrices ont eu lieu aux États-Unis, et je me demande si le ministre pourrait examiner la loi relative aux enquêtes sur les coalitions afin de voir si elle comprend un article en vertu duquel on pourrait enquêter sur la décision d'empêcher Vancouver d'entrer dans la ligue.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On pourrait peut-être inscrire cette question au *Feuilleton*.

DES SUBVENTIONS AU CONSEIL DE LA SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. W. Groos (Victoria (C.-B.)): Monsieur l'Orateur, j'ai une question assez urgente à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je pourrais expliquer de quoi s'inspire ma question, mais je n'en prendrai pas le temps. Le ministre est-il prêt à annoncer les subventions du gouvernement au Conseil de la santé et du sport amateur?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, ce sera fait dans très peu de temps.

[*Plus tard*]

M. Groos: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question complémentaire provoquée par la réponse qu'il vient de donner au sujet des subventions attribuées au Conseil sur l'aptitude physique. Le ministre sera-t-il en mesure d'annoncer l'octroi de ces subventions avant la fin de la semaine, d'autant plus que l'une des subventions demandées intéresse un concours national qui sera tenu à Victoria avant la fin du mois?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ÉTUDE DU TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN RELATIF À L'AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et de la Production de défense relativement au traité canado-américain pour l'automobile.

Pourrons-nous, très prochainement, étudier cette question-là à la Chambre?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, j'espère que oui.

[*Traduction*]

LES PÊCHERIES

LES DRAGUEURS ÉTRANGERS—DÉCHARGEMENT DANS LES PORTS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries au sujet de l'adoption éventuelle d'une mesure législative permettant aux dragueurs étrangers

de débarquer leurs prises dans les ports canadiens. Il y a quelque temps, soit le 24 septembre 1964, le ministre avait déclaré que son ministère, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le ministère du Commerce ainsi que celui de la Justice étudiaient la question. Je voudrais maintenant demander au ministre s'il a eu suffisamment de temps pour étudier le problème et s'il a pris une décision à ce sujet?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer tout d'abord que la première question signalée par le député à l'attention de la Chambre en 1964 était différente de celle qu'il a posée aujourd'hui. Je voudrais souligner que le gouvernement n'a pas modifié son attitude à cet égard.

LES PHOQUES—LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre si des fonctionnaires de son ministère se sont entretenus avec les propriétaires de navires de chasse aux phoques qui se proposent de se livrer à cette chasse le mois prochain. Si oui, voudrait-il nous dire si les lois régissant la chasse des phoques ont été publiées?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer le député qu'une réunion a eu lieu, il y a quelques semaines, entre les fonctionnaires de mon ministère, les représentants de l'industrie de la chasse aux phoques et des membres de la Société protectrice des animaux. Des modifications ont été proposées et, ce matin même, je signais une recommandation visant à obtenir un décret du conseil englobant ces modifications.

M. Tucker: Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si des précautions particulières seront prises à l'égard des femelles en train de mettre bas?

L'hon. M. Robichaud: On prend toutes les précautions possibles.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Une autre question supplémentaire. Le ministre nous dira-t-il si quelques-uns des fonctionnaires de son ministère seront à bord des navires faisant la chasse aux phoques cette année, tout comme au cours des saisons de chasse précédentes?

L'hon. M. Robichaud: Oui, monsieur l'Orateur, il y aura autant que possible un fonctionnaire de la direction de la protection des pêcheries à bord de chacun des navires faisant la chasse aux phoques dans le golfe.

[M. Crouse.]

LA DÉFENSE NATIONALE

WINNIPEG—CONFÉRENCE D'UN COMMANDANT DE TROUPES ALLEMANDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais en ce moment rafraîchir avec tact la mémoire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ayant eu quelques heures pour penser aux trois questions que je lui ai posées hier, peut-il maintenant me répondre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, je le puis. Nous n'avons prévu aucune disposition administrative au sujet de l'entraînement par temps froid dont mon honorable ami parle dans sa question. En outre, ayant en vue ce que l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) avait à dire l'autre jour à ce sujet, j'ai pu confirmer qu'il n'y a pas eu de protestations de masse contre la conférence projetée. Quoi qu'il en soit, je ne connais aucune raison valable qu'aurait le gouvernement pour empêcher cette personne en particulier de donner sa conférence. Comme je l'ai dit hier, en notre pays nous ne refusons ni n'entravons la liberté de parole.

M. Herridge: En raison des questions que soulève le ministre dans sa réponse, je vais tenir ceci pour préavis et y répondrai demain.

L'hon. M. Martin: Étant donné la remarque de l'honorable député, monsieur l'Orateur, je désirerais soulever ce point à dix heures.

• (3.00 p.m.)

L'EXPO '67

MONTRÉAL—GRÈVE POSSIBLE DES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Warren W. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce ou, en son absence, au secrétaire parlementaire du ministre. *Le Devoir* de ce matin annonce qu'il y aurait une grève dans l'industrie de la construction à Montréal, ce dont l'Expo '67 se ressentirait. Comme je croyais que l'exposition se trouvait protégée contre les menaces de grèves, le ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre si cette nouvelle est exacte?

M. l'Orateur: A l'ordre. En ce moment, une question fondée sur des nouvelles parues dans les journaux n'est pas recevable.

M. Allmand: Le ministre pourrait-il nous dire si une grève est possible?

L'IMMIGRATION

MODIFICATION DES LOIS POUR ENCOURAGER L'ENTRÉE DE PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Comme elle se rapporte à deux ministères, celui des Pêcheries et celui de la Citoyenneté et de l'Immigration, je prierais l'un ou l'autre des deux titulaires intéressés de bien vouloir y répondre. Vu la pénurie de pêcheurs de grands fonds au large de la côte orientale du Canada à l'heure actuelle, le gouvernement entend-il modifier la législation actuelle relative à l'immigration ou favoriser de quelque manière l'émigration au Canada d'un plus grand nombre de pêcheurs du Portugal ou d'autres pays?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le ministère des Pêcheries et les gouvernements des provinces atlantiques étudient attentivement la question d'accroître sensiblement le nombre des pêcheurs spécialisés. Nous nous préoccupons de fournir aux jeunes gens qui s'intéressent à la pêche commerciale des cours organisés spécialement en vue de l'obtention d'un diplôme les autorisant à manœuvrer les nombreux chalutiers en voie de construction sur le littoral atlantique.

Quant à nos règlements sur l'immigration, je crois qu'aucune modification n'y est nécessaire pour qu'un certain nombre de pêcheurs compétents puissent immigrer au Canada.

RADIO-CANADA

PRÉSENCE À L'ÉMISSION «TÉLESCOPE» D'UNE SOI-DISANT INDIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État en sa qualité de ministre répondant de Radio-Canada à la Chambre. L'honorable représentante nous dirait-elle si l'on se propose de présenter ce soir à 9 h. 30, au réseau national, l'émission de télévision intitulée, sauf erreur, «Telescope». Si je ne me trompe, cette émission présentera comme invitée M^me^ Helen Riley qui se dit Indienne du Canada. Si la Société Radio-Canada a l'intention de présenter cette émission, apportera-t-on un démenti, durant le programme, précisant que cette jeune personne n'est indienne ni par son ascendance ni par son état juridique?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur j'ai reçu une plainte il y a quelques jours au sujet de la question soulevée par mon honorable ami. La Société Radio-Canada, à qui j'ai demandé des renseignements, m'a informée qu'il est vrai qu'une dame de ce nom devait paraître à l'émission; du moins c'est ce qu'on projetait à ce moment-là. On m'a dit qu'on enquêterait sur l'allégation soutenant qu'elle n'était pas indienne. S'il est prouvé que c'est vrai et que la partie de l'émission où l'intéressée doit paraître était présentée, il ne serait rien déclaré de contraire au fait établi, quant à son origine.

[*Français*]

LA RADIODIFFUSION

LA COMMISSION FOWLER ET LES CENTRES NON ENCORE DESSERVIS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Ma question s'inspire d'une nouvelle parue dans un journal du matin à l'effet qu'une spectaculaire démonstration de télévision en couleur a été donnée hier avant-midi dans les studios du canal 10 à Montréal.

L'honorable ministre nous dirait-il s'il a l'intention de prendre en considération les recommandations de la Commission Fowler sur la radiodiffusion à l'effet de faciliter la radiodiffusion dans les centres non encore desservis au Canada, comme les villes de Chibougamau et de Chapais?

M. l'Orateur: Puis-je suggérer à l'honorable député d'inscrire cette question au *Feuilleton?*

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question ne relève pas de ma compétence.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE-FRAIS MÉDICAUX—NOUVELLE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si le gouvernement a l'intention de tenir une autre

conférence fédérale-provinciale sur l'assurance-frais médicaux ou s'il a décidé de passer à la mesure législative et d'abandonner tout espoir d'obtenir l'accord de la majorité des provinces lors d'une autre conférence?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le gouvernement n'a pas l'intention de convoquer une autre conférence des ministres pour discuter des soins médicaux.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention alors de présenter une mesure législative sur l'assurance-frais médicaux au cours de la présente session du Parlement?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la déclaration faite dans le discours du trône tient toujours.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LETTRE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE DÉPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question sur la lettre du président des États-Unis au gouvernement canadien au sujet de l'aide dans le conflit au Vietnam. Quand le ministre a-t-il demandé pour la première fois que cette lettre soit produite ou déposée pour renseigner le public?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami se rappellera peut-être que l'initiative remonte à août dernier alors que le premier ministre a indiqué qu'il demanderait au président de consentir à la publication de la lettre et que le président a refusé son assentiment.

L'hon. M. Churchill: Étaient-ils en bons termes?

L'hon. M. Martin: Ensuite, jeudi ou vendredi—je ne sais plus quand au juste—notre ambassadeur a été mis au courant de la question que mon honorable ami avait posée sous forme de motion et une demande a alors été faite au président. Celui-ci, comme on le sait, était en route vers Honolulu. Il est maintenant de retour et, quand il en aura le temps, il examinera sans doute la demande.

[L'hon. M. Starr.]

LES AFFAIRES INDIENNES

LONGVIEW (ALBERTA)—ACHAT DE TERRAIN POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSERVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre responsable des Affaires indiennes si son ministère a acheté ou songe à acheter le *Stampede Ranch,* à l'ouest de Longview (Alberta), pour agrandir la réserve indienne d'Eden Valley.

M. l'Orateur: Il me semble que le député pourrait faire inscrire cette très importante question au *Feuilleton.*

LES RELATIONS OUVRIÈRES

PRÉSUMÉE INTIMIDATION DE LA PART DE LA «UNITED PRESS INTERNATIONAL»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Davis Lewis (York-Sud): Lundi dernier, monsieur l'Orateur, j'ai posé certaines questions au ministre du Travail au sujet de présumées manœuvres d'intimidation par la *United Press International.* Le ministre a répondu qu'il avait reçu un télégramme le matin, qu'il l'avait remis à ses fonctionnaires en leur demandant de lui faire rapport, mais qu'il n'avait pas encore reçu ce rapport. Puis-je lui demander s'il est prêt à répondre à la question que je lui posais lundi dernier et qui figure à la page 807 du compte rendu?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir averti qu'il poserait à nouveau cette question cet après-midi. En fait, il a posé plusieurs questions à ce sujet le 7 février. J'ai répondu à la première partie de sa question qu'une dépêche avait accaparé mon attention ce matin-là. La seconde partie de la question posée par l'honorable député faisait allusion, non pas à une dépêche, mais à une autre communication provenant de la *Canadian Wire Service Guild,* et comportant certaines réclamations, comme l'a laissé entendre l'honorable député.

Les renseignements que j'ai pris m'ont amené à constater que la marche à suivre avait été respectée; ces réclamations avaient été soumises aux employés, qui étaient priés de donner leur opinion dans le délai habituel. Leurs commentaires ont été reçus, puis transmis aux avocats de la *Wire Guild.* Quand leur réponse parviendra, demain ou après-demain selon moi, je me prononcerai sur la question soulevée dans la communication précédente.

LA PÊCHE

PRÉSENCE PRÉSUMÉE DE CHALUTIERS RUSSES AU LARGE DE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Hier, j'ai posé au ministre une question concernant la présence de chalutiers russes dans l'entrée Dixon au large de la côte de la Colombie-Britannique. La nouvelle sur laquelle j'avais fondé ma question a paru hier dans le *Globe and Mail* de Toronto, édition du matin; elle révélait la présence de ces chalutiers et signalait qu'un d'entre eux qui croisait à l'intérieur de la zone territoriale de pêche de 12 milles s'était retiré à la demande du gouvernement canadien. Le ministre pourrait-il donc préciser sa réponse d'hier, car il a déclaré qu'il n'avait pas été avisé récemment de la présence de chalutiers soviétiques dans cette région.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): La réponse que j'ai donnée hier à l'honorable député vaut toujours. L'article en question a paru dans le *Globe and Mail,* et je l'ai lu dans l'intervalle. On y affirme que, d'après l'un de nos agents supérieurs de sécurité, environ une douzaine de chalutiers soviétiques avaient été aperçus le mois dernier dans l'entrée Dixon. Mes fonctionnaires ont communiqué avec cet agent. Il a en réalité dit au journaliste que des chalutiers soviétiques pêchaient au large de l'entrée Dixon; il ne s'agit donc pas de l'entrée Dixon elle-même, comme le journal l'affirma.

Cet incident remonte au 30 janvier; c'est pourquoi j'ai dit hier que je n'avais pas reçu de rapport récent. Depuis cette date, nos navires de patrouille n'ont pas signalé de vaisseaux soviétiques, ni dans le détroit d'Hécate, ni dans l'entrée Dixon, ni dans aucune autre zone de pêche du Canada.

LA PEINE CAPITALE

DEMANDE DE RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉFORME PÉNALE AVANT LE DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): J'ai une question à poser au solliciteur général. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il va présenter, comme il le faudrait à mon sens, un rapport préliminaire au Comité canadien de la réforme pénale, avant que nous traitions de la peine capitale?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de prendre l'engagement que suggère le député.

L'IMMIGRATION

LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS OU DE L'ANGLAIS—CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): J'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il y a quelque temps, en réponse à ma question, le ministre m'a assuré qu'on préparait un Livre blanc sur l'immigration, avant de présenter les changements à la loi sur l'immigration. Dans mon dossier, j'ai une lettre d'un candidat immigrant de Hong-kong auquel on a refusé l'entrée au Canada parce qu'il ne comprenait ni l'anglais ni le français. Je signale ce cas au ministre pour lui demander si ces exigences d'admissibilité seront établies?

M. l'Orateur: Le ministre étudiera la proposition du député. Si celui-ci veut pousser l'affaire plus loin, il peut toujours inscrire sa question au *Feuilleton.*

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

DISCOURS SUR LA REVISION ATTRIBUÉ AU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon certains rapports, le ministre aurait déclaré, dans un discours qu'il a prononcé à Toronto, qu'une revision du programme d'allocations familiales s'impose, notamment en ce qui touche le montant des versements. Étant donné l'intérêt général que la question soulève, peut-on nous dire si le gouvernement est en train de reviser cette loi et si nous pouvons nous attendre à ce que, au cours de cette session, des modifications soient apportées à la loi afin d'augmenter les allocations familiales?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme je l'ai dit à la conférence provinciale des ministres de la Santé, le ministère a commencé à examiner le programme d'allocations familiales et tient compte des points soulevés par mon honorable ami. Je ne puis donner aucune assurance quant à savoir si la question sera examinée au cours de cette session.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 1966-1967

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'ai une question à poser au ministre des Travaux

publics en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Quand le gouvernement compte-t-il déposer le budget des dépenses de 1966-1967?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Lundi prochain, monsieur l'Orateur.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): J'aimerais demander au ministre des Travaux publics, leader du gouvernement à la Chambre, pourquoi la liste déposée des membres du futur comité du restaurant ne compte aucun représentant de la Chambre des communes. Je suis au courant de certains problèmes, mais le ministre ne pourrait-il pas nous dire quand ce comité mixte pourra être constitué?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Je ne suis pas en mesure de le dire pour l'instant, monsieur l'Orateur, mais je me renseignerai pour savoir quand ce comité spécial peut être constitué.

M. M. W. Martin (Timmins): Le ministre peut-il assurer à la Chambre que ce comité, une fois établi, aura une certaine autorité?

L'hon. M. McIlraith: C'est un comité spécial et son mandat, il le détient de la Chambre.

M. Peters: Quand pouvons-nous espérer que le gouvernement verra à donner au comité son caractère officiel de comité mixte?

L'hon. M. McIlraith: Je viens de dire, monsieur l'Orateur, que je n'étais pas en mesure de répondre à cette question pour le moment. Je vais m'en occuper immédiatement.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rinfret.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

1. Administration ministérielle, $4,862,900.

L'hon. M. Pickersgill: Avant qu'un autre orateur prenne la parole, je pourrais peut-être achever la phrase que je n'ai pas pu terminer hier soir parce qu'il était cinq heures. Je disais qu'à mon avis, il serait dans l'intérêt du Canada de mettre un troisième canal de télévision à la disposition du grand Toronto, pourvu que Barrie dispose d'un service aussi bon que celui que lui assure le canal en ce moment.

[L'hon. M. Starr.]

• (3.20 p.m.)

J'estime que le Canada aurait intérêt à faire l'acquisition de ce canal avant que survienne aux États-Unis un incident qui pourrait empêcher un grand nombre de téléspectateurs de disposer d'un troisième canal canadien. J'ai en outre déclaré que, selon moi, la protection des droits et des intérêts des canaux des États-Unis relevait essentiellement du gouvernement des États-Unis, et non du gouvernement du Canada.

J'ai constaté, monsieur l'Orateur, que le journal du matin de Toronto faisait allusion à notre débat d'hier. Je tiens seulement à préciser que l'auteur de l'article a simplement pris à contresens ce qui, je crois, est clairement exprimé dans le hansard, en attribuant à M. Bassett une observation que j'ai faite à propos de M. Douglas Fisher. J'ai déclaré que je ne pensais pas qu'on pût considérer M. Douglas Fisher comme un témoin absolument impartial, et je crois que quiconque lit le hansard verra que je parlais de ce dernier et non de M. Bassett. Je veux simplement rétablir les faits.

M. Scott (Danforth): Pourquoi mettez-vous en cause des personnalités?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit qu'il ne pouvait pas forcément être considéré comme un témoin impartial. Je n'ai pas dit qu'il était un témoin impartial.

M. Scott (Danforth): Si le ministre se met à citer des noms, il devrait étayer ses dires.

L'hon. M. Pickersgill: Le député, que j'ai écouté très poliment hier (*Exclamations*) me permettrait-il de terminer? M. Fisher a fait certaines allégations à mon sujet dans sa chronique, parce que je connaissais certaines personnes. Avec un raisonnement pareil—que je n'accepte pas d'ailleurs—si lui peut le faire, pourquoi serait-ce mal de ma part, surtout que je ne dis pas qu'il est un témoin impartial. Je dis qu'il ne peut pas forcément être considéré comme un témoin impartial. Il ne me plaît guère de me livrer à ce genre d'insinuations familières à d'autres.

M. Orlikow: Qui fait des insinuations maintenant?

M. Scott (Danforth): C'est ce que vous faites.

L'hon. M. Pickersgill: Non, je ne fais pas d'insinuation. C'est M. Fisher qui en a fait dans sa chronique que je me ferais un plaisir de produire. Je dis tout simplement que, étant donné qu'il prête des intentions injustifiées aux autres, il ne peut guère s'attendre être traité autrement lui-même. Cela dit, je n'impute rien du tout à M. Fisher, si ce n'est sa négligence habituelle à rapporter les faits.

M. Orlikow: Apprenez-nous les faits.

L'hon. M. Pickersgill: Le député de Simcoe-Nord m'a posé une question hier. J'ai dû obtenir des avis techniques sur le sujet, ne connaissant pas moi-même tous ces détails, et à mon avis, le moyen le plus simple et le meilleur de répondre à la question, si le comité me le permet, serait d'exposer les faits que je possède et qui m'ont été transmis par mon ministère concernant les événements survenus jusqu'ici dans mon ministère. Ce sont évidemment mes seules responsabilités comme ministre envers le comité et la Chambre.

J'ai ici une note disant que le 8 octobre 1965, la *Ralph Snelgrove Television Limited* a soumis à la direction des télécommunications du ministère un mémoire technique qui proposait que le canal 3 soit déplacé de Barrie à Toronto. C'est conforme aux règlements actuels qui permettent aux requérants de soumettre des mémoires techniques concernant la possibilité de déplacements de canaux. Ce document ne constituait pas une demande de permis, mais un document technique soumis à l'examen du ministère. Le 3 novembre une autre communication nous informait que des mémoires techniques étaient en préparation et proposant l'utilisation du canal 5 à Barrie et du canal 4 à Haliburton. Le 10 novembre, pour protéger l'utilisation possible du canal 3 à Toronto, la direction des télécommunications a déposé un avis formel à la *Federal Communications Commission* à Washington qui en a accusé réception le 7 décembre. Cette démarche était nécessaire...

M. MacInnis: Monsieur le président...

L'hon. M. Pickersgill: ...pour réserver l'utilisation possible de ce canal dans la région de Toronto, dans l'avenir.

M. le président suppléant: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. MacInnis: Monsieur le président, j'allais simplement employer les propres mots du ministre.

M. le président suppléant: Le député invoque-t-il le Règlement ou pose-t-il la question de privilège?

M. MacInnis: La question de privilège, monsieur le président. Elle a trait aux remarques faites hier par le ministre lui-même lorsqu'il se plaignait de l'acoustique. Je voudrais bien qu'il emploie son microphone afin qu'on puisse l'entendre.

M. Pugh: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. le président suppléant: Je demande au député de reprendre son siège. Il n'y a pas de question de privilège ici.

M. MacInnis: Alors j'invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense que chaque député a le droit d'entendre ce que dit le ministre. Je répète simplement ce qu'a dit hier le ministre, lorsqu'il se plaignait de ne pas pouvoir entendre la personne qui parlait. Nous avons le droit d'entendre autant que le ministre.

M. Pugh: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Au début de ses remarques le ministre a dit qu'il voulait seulement terminer sa phrase. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que cela est probablement sa plus longue phrase au dossier.

M. le président suppléant: A l'ordre. Il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suis plus reconnaissant au député de Cap-Breton qui désire m'entendre, que je ne le suis envers le représentant de la Colombie-Britannique qui ne veut pas m'écouter.

L'hon. M. Starr: Il attend que vous mettiez le point final.

M. MacInnis: Il attend que vous vous mettiez les pieds dans les plats.

L'hon. M. Pickersgill: A l'instar du représentant de Cap-Breton-Sud, j'estime que les députés qui poursuivent des conversations particulières plutôt que de suivre les délibérations de la Chambre devraient le faire ailleurs. Le 22 novembre 1965, des mémoires techniques supplémentaires furent présentés au sujet de l'utilisation possible du canal 3, à Toronto, du canal 5, à Barrie, et du canal 4, à Haliburton. Il ne s'agissait pas de demandes mais de mémoires techniques présentés au ministère pour étude. Le 10 janvier 1966, la *Snelgrove Television* demandait l'autorisation a) d'établir une nouvelle station au canal 3, à Toronto, b) de

déménager la station du canal 5, à Barrie, au canal 3, et c) de changer du canal 5 au canal 4 la station auxiliaire d'Haliburton et d'aménager l'antenne sur un nouvel emplacement. Bien qu'il n'y ait eu rien de secret . . .

M. Scott (Danforth): Le ministre me permettrait-il une question? Quand le ministère approprié a reçu ces mémoires concernant le transfert du canal 3 à Toronto, ce qui équivaut à l'inauguration d'un nouveau canal dans cette région, a-t-on pris des mesures pour informer les habitants du secteur de l'exploitation possible d'un nouveau canal à Toronto? Si oui, quelles ont été ces mesures.

L'hon. M. Pickersgill: Si je comprends bien, il n'appartient pas au ministère des Transports de le faire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre permettrait-il. . .

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si l'on me permettrait d'essayer de répondre sans interruption à la question qu'un député m'a si courtoisement posée hier?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je cherche à poser une question courtoise au sujet d'un point traité actuellement.

L'hon. M. Pickersgill: Si le très honorable représentant veut bien me permettre de terminer cette déclaration de nature technique, je serai heureux de répondre à toute question, si je suis en mesure de le faire. Il me semble qu'un ministre est en droit de faire une déclaration sans être interrompu; car autrement, il est très difficile de suivre le cours de son énoncé, à la lecture.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre devrait en faire autant lorsque d'autres représentants ont la parole.

• (3.30 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: C'était le 10 janvier 1966. Je pourrais peut-être signaler que je me heurte actuellement à une difficulté: mon manque d'habitude de lire à haute voix, comme le savent les députés. D'ordinaire, j'ai un peu plus d'assurance à l'égard de la plupart des sujets que lorsqu'il s'agit de mes connaissances techniques.

Une voix: Il aurait fallu l'apprendre par cœur.

L'hon. M. Pickersgill: Ces demandes n'ont rien de secret. On n'a pas coutume de publier les demandes que reçoit le ministère, avant qu'on les examine du point de vue technique, parce que des retards, des modifications ou même des études technologiques entièrement nouvelles s'imposent très souvent, à cette étape. Normalement, les renseignements concernant les demandes deviennent publics lorsqu'elles sont transmises au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Le gouvernement ne peut s'occuper des demandes avant que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ne les ait étudiées.

On me permettra de dire un mot au sujet du réseau canadien de télévision, qui a aussi été mentionné. Je signalerais que cela ne relève aucunement du ministre des Transports. Ces demandes vont directement au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Je n'ai donc rien à dire de plus à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais poser au ministre une question à laquelle je songeais il y a un instant. Je lui concède que, lorsqu'il fait une déclaration d'ordre technique, personne ne devrait dire un mot. J'aimerais, cependant, lui demander ceci.

La prochaine audience du Bureau des gouverneurs doit avoir lieu le 26 avril. La date limite pour les demandes d'admission à cette audience était fixée au 11 janvier. La seule demande qui pourra donc être entendue est celle de M. Snelgrove. Le ministre des Transports songerait-il, par conséquent, à faire deux choses? D'abord, remettre à plus tard l'audience prévue pour le 26 avril, visant les changements à apporter au service de Barrie et de Toronto, afin que les autres parties intéressées puissent faire leurs demandes. Personne, ne sachant rien du projet de M. Snelgrove et de ses associés, ne serait en mesure de lui faire concurrence à moins qu'on ne fasse ce changement.

En outre, le ministre des Transports approuve-t-il les instances présentées à la société Radio-Canada en novembre dernier et selon lesquelles il faudrait songer à retarder une nouvelle étude de l'emplacement des canaux jusqu'à ce que Radio-Canada ait étudié la question dans son ensemble?

L'hon. M. Pickersgill: Radio-Canada ou le BGR?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui. Le ministre voudrait-il répondre à cette question? Autrement M. Snelgrove, avec une prescience particulièrement perspicace et dissimulée, aura été le seul à présenter une demande au sujet du lucratif canal 3. Je sais que le ministre a foi en la concurrence et je ne voudrais rien faire de nature à placer M. Snelgrove et ses associés dans le partage de cette entreprise lucrative dans une situation qui ne permettrait pas à d'autres de lui faire concurrence.

L'hon. M. Pickersgill: Il aurait été plus facile à quelqu'un possédant une meilleure mémoire que la mienne de répondre à la question de l'honorable député, si celui-ci s'en était tenu à la question. Sauf erreur, il demandait si le ministre, répondant du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, remettrait à plus tard l'audition?

Le gouvernement du très honorable député avait naturellement défendu cette mesure législative qui établissait le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. C'est un homme de loi éminent, et j'aurais cru qu'il savait que c'est le secrétaire d'État et non le ministre des Transports qui se porte garant du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Je serais le dernier à vouloir usurper les pouvoirs, les prérogatives ou les droits d'aucun ministre. Cela causerait, je pense, énormément d'ennuis à plusieurs autres requérants, que doit probablement entendre le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, si cette audition était retardée simplement parce que la demande de M. Snelgrove est la seule pour le canal 3.

Le député qui s'apprête à m'interrompre ne devrait pas tenter de faire concurrence au très honorable représentant en vue d'obtenir la manchette des journaux. Il n'y arrivera pas, de toute façon. Il pourrait bien me laisser terminer ma réponse. Je n'ambitionne pas d'obtenir les manchettes, mais je voudrais faire connaître les faits et les consigner au compte rendu.

Une voix: Vous allez obtenir les manchettes.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai assez confiance dans l'impartialité de celui qui fut nommé président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, sur la recommandation du très honorable représentant, pour être convaincu que la demande de permis ne sera pas accordée automatiquement, tout simplement parce qu'elle est la seule. Je ne pense pas qu'il serait sage de ma part, ou d'un autre, de chercher à s'ingérer ou à exercer une influence dans les affaires du Bureau, en ce qui concerne les attributions que le Parlement lui confère à lui et non au ministre des Transports. Toute réflexion faite, le très honorable représentant ne voudrait pas, j'en suis persuadé, que je me mêle de cela.

Pour ce qui est de l'autre question de mon ami le très honorable représentant, je lui ai demandé s'il voulait parler d'une recommandation de la Société Radio-Canada ou du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. J'ignore duquel il veut parler. Mais d'où que vienne la recommandation, elle n'est évidemment pas de ma compétence actuelle en tant que ministre des Transports. Mon travail consiste à assumer la responsabilité de l'évaluation, faite par mon ministère, de l'aspect technique des demandes et, si ces dernières répondent aux exigences techniques, de les transmettre au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, sans chercher, en aucune façon, à influencer le Bureau. Voilà comment j'entends m'acquitter de ma tâche.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais revenir sur un seul aspect de la question. Je serai bref, car je sais que d'autres députés voudraient prendre la parole. J'ai bien aimé la dissertation juridique. Je ne chercherai pas à contredire le ministre. Puis-je demander tout d'abord si le ministre a transmis ces renseignements techniques au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

L'hon. M. Pickersgill: Encore une fois, monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai dit: Les demandes n'ont pas encore été transmises au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. L'étude technique est très avancée mais elle n'est pas encore terminée. Quand elle le sera, et il serait impossible d'agir avant, il faudra décider si elles doivent être transmises au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Il y a trois demandes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y en a qu'une dans ce cas-ci et c'est de celle-là que nous parlons.

L'hon. M. Pickersgill: Les trois sont solidaires. J'ai tout lieu de croire que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ne permettrait certainement pas au canal 3 de quitter Barrie sans être remplacé. Sinon, ce serait une grave injustice.

M. Lewis: Puis-je poser une question qui découle de ce qui a été dit plus tôt? Le ministre a-t-il déclaré que s'il exprimait au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion une requête semblable à celle que le très honorable chef de l'opposition lui propose, c'est-à-dire de retarder l'examen de cette demande, il agirait de façon irrégulière? Ai-je bien compris?

• (3.40 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que dans la vie chacun devrait accepter les responsabilités qui lui sont confiées et ne pas essayer d'usurper celles des autres. Le Parlement a jugé bon de charger le ministre des Transports d'apprécier les demandes du point de vue technique. Il a également jugé bon de

permettre au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion de tenir des audiences et de formuler des recommandations. A mon sens, il ne serait donc pas convenable, en particulier de la part d'un ministre non responsable du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion devant le Parlement, de chercher à influencer les membres du Bureau ou à orienter l'issue d'une question qui leur a été dûment soumise. Et d'ailleurs, cela ne serait pas juste envers les requérants.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les membres du Bureau ne sont pas encore saisis de la question.

L'hon. M. Pickersgill: De plus, depuis l'institution du Bureau, très nombreux ont été les cas—les comptes rendus officiels en font foi—où, n'étant saisi que d'une seule demande, le Bureau a différé l'examen d'une situation à la suite d'une intervention quelconque et d'une demande d'ajournement. C'est à lui de décider. Ce n'est pas au ministre des Transports, et je crois qu'il ne conviendrait vraiment pas que le ministre des Transports prenne des initiatives n'entrant pas dans le cadre de ses attributions et que le Parlement a expressément confiées à un Bureau.

Le très hon. M. Diefenbaker: Peu importe l'injustice commise?

M. Lewis: Je n'étais pas à la Chambre hier quand le ministre a parlé, mais j'ai lu son exposé avec intérêt. J'ai été frappé de son homélie plutôt pharisaïque sur le devoir d'une personne, surtout lorsque, de son propre chef et en termes emphatiques, il a déclaré que le transfert de Barrie à Toronto serait opportun, que nous devrions protéger les intérêts du Canada quant aux canaux supplémentaires, que la populeuse région du grand Toronto a droit à un autre canal, et le reste. Si le ministre adopte une certaine attitude sur un aspect de l'affaire, il doit l'adopter aussi pour le reste. A mon avis, on lui en voudrait moins, ainsi qu'à ses collègues, de présenter au Bureau une simple instance demandant que l'étude de la question soit remise à plus tard, vu qu'une seule demande a été présentée, afin de permettre à d'autres intéressés de présenter leurs instances, au lieu de prononcer le genre de discours qu'il a fait hier sur ce qu'il faut au Canada et à Toronto.

L'hon M. Pickersgill: Il m'est impossible de laisser consigner au compte rendu l'erreur—accidentelle, j'en suis sûr—de l'honorable député, qui a probablement lu mon discours à la hâte. Je n'ai pas du tout préconisé hier le transfert de ce canal de Barrie à Toronto.

[L'hon. M. Pickersgill.]

J'ai seulement déclaré que des personnes qui m'ont paru au courant des questions techniques, m'avaient fait savoir que ce canal était le dernier auquel le grand Toronto pourrait avoir accès dans le spectre existant, compte tenu des canaux déjà utilisés à cet endroit et de ceux qui relèvent de l'accord bilatéral signé avec les États-Unis. Aussi, il m'a semblé que si le grand Toronto pouvait obtenir ce canal alors qu'il est disponible, les Canadiens feraient bien d'en profiter. Je n'ai rien dit d'autre. Mes paroles n'avaient pas pour but de proposer quiconque pour l'utilisation de ce canal.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, le sujet dont je veux traiter aujourd'hui n'est pas celui qui l'a été depuis quelque temps; seulement je comprends le désappointement de mes collègues du Nouveau parti démocratique qui auraient aimé traiter du même sujet.

[*Traduction*]

M. Smith: J'invoque le Règlement. Le ministre ayant répondu à une question, j'estime qu'on devrait me permettre de poser une question complémentaire avant de passer à autre chose. Je n'essaie pas de voler le tour de l'honorable député de Lapointe.

M. Grégoire: Si quelqu'un désire poser une question, on devrait le lui permettre. Je suis tout à fait d'accord, monsieur le président.

M. le président suppléant: A l'ordre. L'honorable député de Lapointe voudrait-il se rasseoir!

[*Français*]

M. le président: Je demanderais à l'honorable député de Lapointe de bien vouloir reprendre son siège.

Si l'honorable député de Lapointe désire ne pas parler à ce moment-ci et laisser un autre honorable député de la Chambre poser une question, nous nous rendrons avec plaisir à son désir.

M. Grégoire: D'accord.

[*Traduction*]

M. Smith: Je sais gré au ministre de sa réponse, mais j'aurai quelques commentaires à faire sur ses lacunes au point de vue technique à mesure qu'avancera le débat. Sa première déclaration m'a intéressé. Je suis sûr que nous voulons tous que les canaux de télévision accessibles aux Canadiens soient utilisés au maximum. Le ministre est-il au courant de l'étude qui se poursuit dans son propre ministère au sujet des innovations et des progrès techniques en matière de télé-

diffusion, en ce qui concerne leurs répercussions sur l'emplacement des canaux partout au Canada? Ces innovations permettront sans doute de mettre plusieurs nouveaux canaux à la disposition des Canadiens.

J'aimerais ajouter ce qui suit. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, les responsables du rapport Fowler et d'autres fonctionnaires ont recommandé de ne procéder à aucun changement provisoire de canaux de télévision au Canada tant qu'un remaniement complet ne pourra être fait. J'aimerais poser une autre question au ministre. Au sujet de la possibilité d'ouvrir une nouvelle station à Buffalo, sont-ce des fonctionnaires de son ministère ou des personnes des milieux de la télévision en dehors du ministère qui lui ont donné des conseils à cet égard?

L'hon. M. Pickersgill: La première question, d'abord. En ce qui a trait à la radiodiffusion, la Direction des télécommunications de mon ministère est principalement chargée de rechercher des moyens d'améliorer le service et elle s'y emploie constamment.

M. Smith: Je parlais d'une étude portant sur un sujet précis.

L'hon. M. Pickersgill: Il ne s'agit pas vraiment d'une étude spéciale; c'est plutôt un examen général de l'ensemble du secteur. Jusqu'à maintenant, ce n'est pas que les demandes, sauf celles portant sur un choix de services—et comme il existe déjà une variété de services à Toronto, il ne s'agit pas de ce cas-là; autrement, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion n'aurait pu faire grand-chose...

Une voix: Le voilà reparti.

L'hon. M. Pickersgill: Nous recevons des demandes continuellement. Somme toute, la question doit être examinée dans l'ensemble de son contexte et je parle actuellement de mes responsabilités à titre de ministre des Transports.

M. Smith: A-t-on songé que si le marché envisagé se conclut, l'Ontario perdrait pour toujours plus d'un canal de télévision?

L'hon. M. Pickersgill: Des gens bien plus compétents que je ne le serai jamais dans ce domaine pourraient invoquer cet argument devant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui a pour mission de protéger les intérêts du Canada.

M. Scott (Danforth): Le ministre, j'en suis certain, ne s'attend pas de nous voir laisser passer sa déclaration sans débat, vu la nature nébuleuse de sa réponse aux instances qu'on lui adressait hier.

Je trouve que le chef de l'opposition officielle a mis en lumière le point essentiel soulevé hier. Au lieu d'obtenir une réponse satisfaisante, nous avons dû écouter les circonlocutions spécieuses pour lesquelles l'honorable représentant est si doué.

Il n'a pas encore traité du point crucial de la question. Nous voulons une réponse et nous nous proposons de l'obtenir malgré les difficultés possibles. Il reste que ces gens ont recours à une échappatoire, à la vieille méthode: on ouvre un autre canal à Toronto et l'on double ou quadruple les investissements.

• (3.50 p.m.)

On a agi à l'insu du public car, comme on l'a signalé hier, après la déposition de la demande, on a mis fin à la période prévue pour la présentation des autres demandes du même genre. Une audition doit maintenant avoir lieu en avril et elle donnera lieu à la mise sur pied d'une petite entreprise fort lucrative sans que les intéressés puissent y faire concurrence ou présenter des instances, droits qui leur reviennent.

Le ministre se lève aujourd'hui et déclare qu'il n'en prend aucune responsabilité, qu'il ne fera rien pour éviter ce marché conclu en cachette et que le gouvernement ne veillera pas à ce que les autres personnes en cause aient le droit d'entrer en concurrence. Le ministre devient tout à coup un modèle de vertu, à tel point qu'il ne peut prendre sur lui de faire une proposition personnelle.

Monsieur le président, nous pourrions peut-être faire une proposition de la part du Parlement. Pour ma part, ce marché ne me dit rien qui vaille et je crois que le gouvernement a le devoir de porter à l'attention du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion l'opinion des députés qui ne veulent pas de ces marchés en sous-main dans l'octroi des permis de stations de télévision.

Le ministre ne nous a pas dit ce que le gouvernement se propose de faire pour la protection des droits des spectateurs. J'ai dit, hier, qu'un grand nombre de Canadiens préfèrent regarder certains canaux. Je ne suis pas ici pour défendre ou louanger les canaux américains. Ils peuvent fort bien se passer de moi, mais pourquoi le ministre ne veut-il rien faire pour le public dans cette affaire? Pourquoi refuse-t-il de tenir compte

d'un million ou d'un million et demi de Canadiens qui ont une longue habitude de ces postes? Pourquoi rejette-t-il d'emblée les droits de ces gens et pourquoi dit-il, comme ministre de la Couronne, qu'il n'entend faire aucune instance au nom de ce groupe particulier? Selon moi, il est presque répréhensible que devant ce genre de chose le ministre se croise les bras, qu'il ne prenne aucune responsabilité et dise qu'il n'y peut rien.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suis redevable au député, qui, sans être toujours juste, est pratiquement toujours clair, pour avoir exprimé l'avis qu'il y a quelque chose au fond de cette affaire. Je ne répéterai pas les adjectifs dont il s'est servi, car ils sont siens et il peut les garder pour lui, mais il a dit que ce marché était le nœud de la question. Eh bien, il ne s'est conclu absolument aucun marché.

Ces gens, qui usent de leurs droits de citoyens, ont présenté une demande à un ministère du gouvernement et ils ont droit au même traitement que n'importe quelle autre personne qui aurait présenté une demande. Le fait qu'ils aient soumis cette demande ne met pas automatiquement le canal 3 à la disposition de Toronto. Ils ont simplement présenté, ou essayé de présenter, une demande au BGR; ils n'ont pas encore franchi le premier obstacle, soit le transport de ce canal à Toronto. Le Bureau peut très bien refuser d'acquiescer à leur demande et ce serait sans appel. Il peut dire: «Nous n'autoriserons pas le transfert, à moins qu'il n'y ait de la concurrence.»

Il paraît que les membres du Bureau sont tout à fait libres d'agir ainsi. Ils sont les seuls à pouvoir le faire puisque le Parlement a décidé que c'était là la tâche d'un bureau impartial et non pas du gouvernement. Si le gouvernement cherchait à se mêler d'une de ces questions, les attaques du député redoubleraient.

Il ne faut pas oublier que les exploitants du canal détiennent une licence. Personne n'aurait pu demander à obtenir ce canal si les exploitants étaient restés à Barrie. Donc, le simple fait que ces gens ont fait une demande tout à fait normale, ne garantit pas du tout que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion voudra entendre parler même du déplacement du canal à Toronto. Si le bureau décidait qu'il peut être exploité à Toronto, il ne s'ensuit pas forcément que le détenteur actuel de la licence obtiendra la nouvelle licence sans la moindre concurrence.

[M. Scott (Danforth).]

Mais je me lance là dans des conjectures. J'ignore et j'espère que personne ici ne sait ce que va faire le Bureau des gouverneurs lorsque la question lui sera soumise. Je l'ignore et, pour que l'on ne m'accuse pas d'autre secret, je tiens à dire au comité que j'ai reçu récemment une lettre de M. Cran, de la station CFRB—je serais ravi de la consigner au compte rendu mais je ne suis pas très bon dans la lecture à haute voix, comme je l'ai prouvé—où il dit qu'à son avis, si ce canal doit être octroyé à Toronto, il faut que la licence soit soumise au jeu de la concurrence.

J'ai aussi reçu un télégramme d'un autre candidat défait, pas un libéral cette fois-ci; M. Joel Aldred voulait savoir comment s'y prendre pour présenter une demande. Il devrait le savoir sans me le demander parce qu'il a déjà eu une licence à Toronto. Mais il s'est brouillé avec quelqu'un et il n'est plus en affaires. Je n'ai pas pris son télégramme très au sérieux mais j'y ai pourtant répondu en lui disant que la méthode n'avait pas changé.

Il n'y a absolument rien d'anormal dans cette affaire et qui ne se soit produit plusieurs fois depuis que la loi actuelle sur la radiodiffusion est en vigueur. Le gouvernement ne peut rien faire au sujet du transfert de ce canal; il n'a rien à voir avec qui obtiendra la licence si le transfert a lieu, à moins que le BGR ne fasse une recommandation après une audience publique. Si le Bureau agit comme il l'a fait dans le passé, je suis convaincu qu'il entendra toutes les parties intéressées avant de prendre une décision.

M. Fairweather: Je sais que cette question ne relève pas directement de la compétence du ministre, mais le Livre blanc sur la radiodiffusion sera-t-il déposé, ou autrement rendu public, avant que cette audience ait lieu?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne saurais dire, car nous ne savons même pas quand cette audience aura lieu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je suis certain que le comité a écouté avec un vif intérêt hier le discours où l'honorable député de Danforth a rappelé certaines circonstances entourant cette affaire. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais certaines choses deviennent évidentes à mesure que le débat se poursuit. La première c'est que le ministre se juche sur un piédestal d'impartialité pour examiner la question. Certains seront peut-être impressionnés, mais un tel revirement de sa part

nous porte à nous demander si ce revirement est aussi complet que son habileté oratoire le laisse supposer.

Il faut examiner la question et voir de quel groupe il s'agit, comment il fonctionne, et ce qui a été fait à ce sujet depuis un an ou un an et demi. Les explications du ministre sont loin d'être suffisantes. Elles cachent mal un état de choses qu'il tente de justifier, à ma grande surprise.

• (4.00 p.m.)

Rien de tout cela n'aurait été connu si quelqu'un n'avait découvert les plans secrets et les manigances qui ont commencé, je crois, en septembre dernier; j'en parlerai plus loin. La façon dont cette chose a été présentée ne sent pas bon. Qu'y a-t-il derrière tout cela? Si, après avoir écouté l'argument—qui, à son air, l'a impressionné—le ministre avait trouvé que cette question ne devrait pas être étudiée tôt, cela aurait été une autre histoire. Quant au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, qui existe en nom mais n'a pas le personnel désigné—ce bureau compte des vacances—quand son personnel sera-t-il au complet? Cette question a été posée mais elle n'a reçu aucune réponse. Toute cette histoire est enveloppée de mystère et le ministre use de subterfuges dans ses explications. Il dit: «Après tout, qu'ai-je à faire dans tout cela? Je suis le ministre et ma position ne me demande pas d'avoir du flair.»

L'hon. M. Pickersgill: C'est une chose que je laisserais volontiers au très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Croyez-moi, monsieur le président, l'affaire dégage une telle odeur que point n'est besoin d'avoir le nez fin pour la saisir. Elle a tout l'air d'un plan pour gagner des millions à la dérobée.

Le canal 3, qui nous est attribué, est libre.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'est pas libre, à cause de la licence.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre craint que les États-Unis ne s'en emparent. Quand il a brandi l'étendard du canadianisme, j'ai été profondément impressionné. Il faut à à tout prix empêcher les Américains d'acquérir ce canal, mais une seule entreprise canadienne aura la chance de l'obtenir. D'après le ministre, ces gens-là ont la qualification technique. Même s'ils étaient dépourvus de celle-là, ils ont certes la qualification politique.

J'ai demandé au ministre s'il songerait à porter à l'attention du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion les circonstances qui entourent cette affaire. Je ne discute pas des pouvoirs que la loi confère au ministre, car il a tout à fait raison à cet égard. Mais, dans cette affaire, il y a plus que l'exercice des pouvoirs légitimes.

L'hon. M. Pickersgill: Y aurait-il des pouvoirs illégitimes?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais en parler. Il est étonnant que le ministre n'ait pas avoué qu'il commençait à avoir des soupçons lui-même. Au contraire, il ne soupçonne rien. Voici, dit-il, un projet qui ne comporte rien de louche, et nous l'examinons au point de vue technique. Je lui ai posé deux questions à ce sujet et il a répondu qu'il n'y pouvait rien.

Si le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion n'était saisi que d'une demande, il serait peut-être compréhensible qu'il juge bon ne pas devoir y donner suite à l'heure actuelle, mais qu'adviendrait-il des droits des autres? Je vais examiner brièvement quelques antécédents de cette affaire. Je pense à ce qu'a dit M. Royce Frith, éminent...

Une voix: Libéral.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est un homme d'affaires éminent, de première valeur. Il a demandé un permis pour un poste à Windsor, Ontario, et après l'avoir reçu il a dit que...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si le très honorable représentant nous donnerait la date de la demande et celle de la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas les dates mais, bien entendu, le ministre peut les trouver.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis persuadé que le très honorable représentant ne veut nullement être injuste.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non.

L'hon. M. Pickersgill: Si je me souviens bien—et je ne crois pas me tromper—la demande a été soumise du temps que le très honorable représentant était premier ministre, tout comme la recommandation a été faite lorsqu'il était premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, c'est tout à fait vrai. Lorsque nous étions au pouvoir, il n'y a eu aucune question de politique en cause. Je remercie l'honorable député de nous avoir rendu ce témoignagne. Je dois ajouter que c'est la déclaration la plus admirable qu'il ait faite cet après-midi.

L'hon. Mlle LaMarsh: L'honorable député veut dire que...

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici maintenant la présidente de l'équipe de la vérité qui prend la parole. (*Exclamations*) Monsieur le président, les députés ministériels prétendaient tantôt qu'il y avait trop de bruit à la Chambre et réclamaient le silence.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si nous pourrions prendre les dispositions voulues pour faire téléviser ce spectacle?

Le très hon. M. Diefenbaker: Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que si les Canadiens se rendaient compte de la façon d'agir du gouvernement actuel au sujet de ce canal de télévision, ce serait une excellente chose de téléviser ce débat.

M. Frith, cet éminent libéral, une fois son permis obtenu, trouvait que c'était là pour les Canadiens une occasion rare et stimulante dans le domaine des informations. Un an plus tard, toutefois, il vendait cette station à la société Sterling.

Or, monsieur, quels gens sont intéressés? Il y a M. Snelgrove. Au mois de septembre dernier, il avait annoncé qu'il se rendait à Ottawa afin de s'occuper des émissions pour le compte du parti libéral et de voir à ce que celui-ci reçoive un traitement équitable de la part de Radio-Canada. Il vint ici et y demeura pendant toute la campagne, mais quelque temps plus tard il arriva quelque chose de très intéressant. Un membre d'un parti rival dans cette campagne, Ken Soble, écrivit une lettre—je ne vous en donnerai pas le détail pour le moment—au sujet des ministres fédéraux comme on les appelait. L'organisation était parfaite et ses recommandations à l'intention des stations de radio et de télévision portaient que:

> Nous songeons en particulier à des extraits—d'une durée de 50 ou 60 secondes—de discours prononcés pendant la campagne électorale et captés sur le vif...
>
> Les adjoints exécutifs aideraient à faire le choix de la partie de l'allocution qui serait envoyée. Si le ministre voyage seul, une personne se trouvant sur place pourrait faire le choix du passage qui semblerait le plus intéressant comme nouvelle à transmettre.

L'auteur poursuit:

> Remarque aux rédacteurs de nouvelles: A supposer que la plupart de ces coupures revêtent un véritable intérêt comme actualités, il s'agirait de faire mieux connaître le ministre de ses commettants pendant qu'il est en tournée électorale, en dehors de la ville ou de la province.

• (4.10 p.m.)

> Si possible, les introductions devraient signaler que le ministre a passé les derniers jours dans telle région et qu'aujourd'hui, se trouvant dans les Prairies il tient à dire ceci aux électeurs ou à la population de (nommer la circonscription du ministre):

Tout cela était très bien, merveilleux. Cela ne faisait pas partie de la propagande du parti libéral financée par le parti libéral; c'était un service public. Ensuite il ajoute:

> Voici les stations qui participent au projet, les ministres intéressés et leurs adjoints exécutifs: CJON-TV (Saint-Jean, Terre-Neuve) pour le ministre des Transports, J. W. Pickersgill. Voir Alistair Fraser ou Eric Facey.
>
> CJCB-TV (Sydney, Nouvelle-Écosse) pour le ministre du Travail, Allan J. MacEachen. Voir Pat Lavelle.
>
> CJCH TV (Halifax, Nouvelle-Écosse) également pour le ministre du Travail MacEachen.
>
> CFCF-TV (Montréal, P.Q.) sert deux ministres, le ministre de l'Industrie, C. M. «Bud» Drury. Son adjoint exécutif: Fred Wanklyn. Également le président du Conseil privé, Guy Favreau. Son adjoint exécutif: André Ouellette.

Viennent ensuite Toronto, Hamilton et la péninsule du Niagara. Tout y est. Puis il ajoute:

> Ministre des Finances, Walter Gordon (Toronto-Davenport): son adjoint exécutif: Alan Donnelly.
>
> Ministre du Commerce, Mitchell Sharp (Toronto-Eglinton); son adjoint exécutif: Mike McCabe.
>
> Le ministre de la Défense nationale, Paul T. Hellyer (Toronto-Trinity); l'adjoint spécial est M. Bill Lee.

Il est ensuite question du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du solliciteur général et ainsi de suite. Voici ce qu'on y lit ensuite:

> La station CKLW-TV (de Windsor, Ontario) est à la disposition de l'hon. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures.

Le ministre précédent du Commerce et de l'Industrie était privilégié sous ce rapport; il disposait de la station CJAY-TV, de Winnipeg, de CKCK-TV, de Regina, et de CJQC-TV, de Saskatoon. L'exposé disait à ce sujet:

> En ce qui nous concerne, ces trois stations seront à la disposition du ministre du Commerce, M. Mitchell Sharp.

(*Exclamations*)

Quel fatras est-ce donc? Relativement au ministre actuel...

M. Grégoire: Monsieur le président, je demanderais à l'honorable représentant si l'on a mentionné quelqu'un en ce qui concerne le poste de télévision de la ville de Québec.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne pense pas que ce poste n'ait même remporté une mention honorable. (*Exclamations*). Les directives se terminaient ainsi: «Toutes les coupures de journaux seront expédiées à»—etc.,—«Pallette Productions».

On devait employer le mot «Fedmin». Quand la chose a été découverte, M. Soble a déclaré: «Si des représentants du parti con-

servateur ou du Nouveau parti démocratique le désirent, ils peuvent eux aussi se faire inscrire.» J'ignore comment ils relevaient du «Fedmin»—quant à moi, j'en ai marre. (*Applaudissements*)

Poursuivons maintenant et voyons ce qui est survenu par la suite. M. Snelgrove a fait son travail; il a pris connaissance de ce canal 3 et il a présenté une demande. C'est la seule, d'ailleurs, à avoir été déposée et, sauf erreur, le délai fixé pour la présentation des demandes expirait le 11 janvier. J'ai demandé au ministre ce qu'il songeait à faire à ce sujet et il m'a répondu: «Je ne puis rien faire».

L'emprise sans cesse croissante que divers groupes commencent à exercer sur la télévision et la radio me préoccupe beaucoup, monsieur le président. Lorsque le ministre m'aura fourni certaines réponses, j'apporterai des précisions à ce sujet, soit aujourd'hui, soit plus tard. J'exposerai un peu ce qui se produit lorsque des personnes, mues par des motifs d'ordre politique ou engagées sur le plan politique, obtiennent la mainmise sur les moyens de communications au pays.

Que va-t-il arriver à ce propos? Vont-ils avoir des égards pour ceux avec qui ils diffèrent d'opinion? En ce qui concerne cette affaire, monsieur le président, j'aurais cru que le premier ministre aurait déclaré: «Cela ne peut durer». (*Applaudissements*)

M. Winkler: Il ne sait pas.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est une chose extraordinaire.

Une voix: Personne ne lui a dit.

L'hon. M. Churchill: On lui a dit dans un avion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le ministre ne pense certes pas que la Chambre va accepter son explication: «Ma foi, je n'en sais absolument rien. L'idée même qu'il pourrait y avoir quelque chose d'irrégulier dans tout cela me scandalise». Je demande au ministre ce qu'il se propose de faire à ce sujet. Si nous ne pouvons pas vous pousser à agir, nous devrons nous adresser au premier ministre. La chose est louche, irrégulière et injustifiable. Cela m'a tout l'air d'une assiette au beurre. Le ministre sourit en écartant cette supposition. Il y a quelque chose qui cloche et nous exigeons une explication.

Imaginez un peu la situation, monsieur le président. M. Snelgrove a cette station dans la région de Barrie; il s'en sert pour entrer à Toronto et il obtient le canal 3. J'ignore la valeur de son poste, mais on me dit qu'il ne dépasse pas 2½ millions de dollars à l'heure actuelle. A l'instant même où il obtient l'autre canal, il en vaut 6 ou 7 millions. Pareille proposition cache quelque chose. Nous en avons l'origine dans la campagne électorale. Personne n'a de griefs quand un homme public participe à la vie publique; mais quand il vient ici, reste ici et qu'alors cette demande est présentée . . . Ma foi, je n'en dirai pas plus long, monsieur le président; nous en aurons davantage à dire plus tard. Mais je dis au ministre: Pensez-y; n'essayez pas de prétendre qu'on peut écarter l'affaire—car on ne le peut pas.

L'atmosphère qui entoure cette affaire est une négation de tous les principes de la démocratie. La Chambre des communes n'a peut-être aucun pouvoir à cet égard, mais elle peut élever la voix et, sauf erreur, bien des députés qui siègent du côté du ministre, en apprenant la chose, ont dit: «De quoi s'agit-il?» Car en somme, monsieur le président, l'observation des convenances n'est pas l'apanage d'un seul parti.

• (4.20 p.m.)

Cela est injustifiable. Or, en excellent parlementaire qu'il est, le ministre s'y est dérobé, disant qu'il n'a aucune autorité, qu'il ne peut rien y faire. Il doit savoir, dans son for intérieur, que ce n'est pas de nature à renforcer la démocratie. Je souhaiterais, comme on l'a déjà suggéré, que ces délibérations puissent être télévisées. J'aimerais qu'il soit possible aux Canadiens, assis devant leurs écrans de télévision, de juger de l'attitude du gouvernement sur une question comme celle-là.

J'espère encore, monsieur le président, que le gouvernement finira par décider—je n'emploierai pas le mot juste—que ce moyen de faire fortune grâce à des arrangements tenus secrets ne saurait être admis.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le spectacle parlementaire dont nous venons d'être témoins m'a beaucoup amusé, comme il a sans doute amusé les autres députés. L'honorable député de Danforth ferait aussi bien de s'en aller dans les couloirs car il n'a pas grand chance de défrayer la manchette des journaux d'aujourd'hui.

M. Scott (Danforth): Je pose la question de privilège, monsieur le président. Il est évident que les manchettes n'intéressent nullement personne de notre groupe; nous sommes ici pour protéger le public.

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable représentant monte sur un piédestal, qu'il s'est

édifié avec plus d'habilité et plus d'aise que je n'en pourrai jamais avoir. Lorsqu'il monte sur un piédestal pour dire: Je m'étonne que le premier ministre n'ait pas dit que cette infâme chose ne pourrait continuer, je suis perplexe. Somme toute, c'est lui qui était ministre lorsque la loi actuelle sur la radiodiffusion énonçant ces façons de procéder a été adoptée.

La concentration, entre les mains de quelques-uns, d'un vaste moyen de communication exerçant une grande influence inquiète fort le très honorable représentant, et je souscris à une grande partie de sa thèse. Mais a-t-il adopté la même attitude lorsque l'éditeur du *Telegram* de Toronto a présenté une demande de permis, de concert avec M. Joel Aldred—deux éminents libéraux, évidemment—qui, par la suite, devinrent candidats conservateurs?

M. Fairweather: D'autres exploitaient alors des canaux.

L'hon. M. Pickersgill: Personne ne sait ce qu'il adviendra de la demande en cause tant que ne l'aura pas étudiée le Bureau constitué par le Parlement à la demande du très honorable représentant. Le très honorable représentant voudrait-il que moi, en tant que ministre des Transports, je refuse à M. Snelgrove ou quelque autre personne le droit de présenter une demande? à M. Cran, de CFRB, le droit de présenter une demande ou de plaider techniquement sa cause s'il le désire, et même à M. Joel Aldred, s'il faut le prendre au sérieux, de revenir à la charge?

Je le répète, la demande qui a été déposée le 9 janvier n'a pas dû être entourée d'un grand secret; sinon, on n'aurait pas suscité le présent débat. Quant à la loi, dont le très honorable représentant est le premier responsable de la consignation au recueil des lois, elle interdit de transférer ce canal sans la tenue d'une audience publique par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Le très honorable représentant le sait aussi bien, à titre d'un des auteurs de la loi. Il n'y a donc qu'une conclusion à tirer de la scène qu'il nous a faite cet après-midi, car la loi est ainsi conçue.

On m'informe qu'au moment où le très honorable représentant occupait le poste de premier ministre et que, depuis, le ministère des Transports a toujours eu l'habitude d'étudier simplement ces demandes, puis de les soumettre au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion lorsqu'elles sont réalisables du point de vue technique. La première fois qu'on m'a demandé si une requête avait été présentée, je suis allé aux renseignements. Mon ministère ayant constaté qu'il en avait reçu une, j'ai demandé si l'on avait l'habitude de rendre ces demandes publiques lors de leur réception. On m'a répondu que non. Ayant demandé s'il y avait quelque motif pour cela, on m'a répondu qu'on n'en voyait pas.

J'ai dit à celui qui me l'a demandé, c'est-à-dire un correspondant du *Telegram* de Toronto, qu'une demande semblable avait été présentée et qu'elle avait été soumise à une appréciation technique. Y avait-il quelque chose de secret ou d'inusité là-dedans? En fait, le très honorable représentant cherche tout simplement à insinuer que, du fait que certaines personnes appuient le gouvernement, ce qui est vrai, car des millions de Canadiens lui sont sympathiques, qu'elles devraient être privées du droit qu'ont d'autres de soumettre une demande pour un simple permis de chasse. Le très honorable représentant pourrait déceler un secret dans une annonce de Coca-Cola. Je ne connais personne d'autre doué d'un talent pareil; pour lui, une question dissimule toujours quelque chose, si publique et manifeste soit-elle. On peut vraiment se demander pourquoi il est si méfiant, mais cela se comprend, vu ses rapports avec ses collègues.

A moins que le très honorable député ne pense que les requérants possibles—ils ne sont encore rien de plus—ont une bonne cause qui sera bien convaincante, il n'a pas à s'inquiéter de l'audition publique de la requête. Il y aura aussi des instances de la part d'intérêts puissants comme les propriétaires de CFRB, qui ne sont pas dépourvus d'influence mais qui n'en ont apparemment pas autant qu'ils espéraient lorsqu'ils luttaient contre M. Bassett. Évidemment, le très honorable représentant ne saurait ignorer qu'à l'époque où il était lui-même premier ministre, les insinuations qu'il cherche à faire actuellement ont été faites au sujet de M. Bassett. Au moins, on n'a pas cherché à préjuger la cause, comme le très honorable représentant semble chercher à le faire actuellement.

M. Winkler: J'aimerais poser une question au ministre.

M. le président suppléant: L'honorable député de Greenwood a la parole.

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai bien peur de ne pas être aussi divertissant que les deux honorables préopinants, mais mes commettants s'intéressent beaucoup à cette question et je tiens à en dire un mot. J'ai écouté

très attentivement la réponse du ministre des Transports aux questions de mon collègue le député de Danforth. J'ai pensé, je dois dire, que l'expression shakespearienne semblait convenir: «Le ministre fait trop de protestations, ce me semble».

• (4.30 p.m.)

Le ministre a dit, sur un ton presque trop révérencieux pour qu'on y croie, qu'il serait déplacé et inconvenant de sa part d'empiéter sur la compétence du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et même de lui soumettre des instances sur le bien-fondé de la demande qui lui est soumise. Il a peut-être bien raison là-dessus. Mais n'estime-t-il pas qu'il entrerait dans le cadre de ses fonctions, à titre de membre du gouvernement et de ministre responsable de cette question, de se faire le porte-parole du public lorsqu'il sait qu'un seul candidat cherche à obtenir un canal et une propriété de grande valeur, et que l'audition va avoir lieu bientôt? N'estime-t-il pas qu'il lui incombe de le révéler au public pour que les concurrents éventuels le sachent; ou même de demander au BGR de voir à ne pas examiner ou trancher cette question au vu d'une seule demande?

Le ministre parle du tribunal. Un tribunal est institué par le Parlement, et même les tribunaux ont le droit de faire comparaître tous les intéressés. Comment le public va-t-il être représenté si le ministre se tient coi ou dit ne s'occuper que d'aspects techniques de la question?

Qui devrait s'intéresser à cette question sinon le ministre? Faut-il que les députés apprennent cette nouvelle par hasard, en lisant quelque article de journal où il est annoncé que le BGR sera saisi d'une question si importante? Devons-nous prendre la responsabilité—nous sommes prêts et disposés à le faire, mais évidemment nous n'avons pas les moyens d'action—de dire que nous comparaîtrons devant le BGR pour représenter le public qui s'inquiète de cette affaire?

Le ministre devrait admettre qu'il a une responsabilité beaucoup plus grande. Sa réponse à la Chambre esquive cette responsabilité.

Le ministre est très persuasif lorsqu'il dit qu'il ne doit pas faire de démarches. Il est très persuasif lorsqu'il dit que le BGR et le gouvernement de mon très honorable ami ont institué ces règlements. Mais je le trouve moins persuasif, et je crois que le public pensera de même, lorsqu'il dit qu'il ne peut pas demander au BGR de voir à ce que cette question ne soit pas réglée de cette façon. On ne devrait pas traiter cette affaire en cachette, comme il peut arriver, si ce requérant est le seul lorsque la demande sera étudiée en avril; la question au contraire, devrait être convenablement exposée.

Le ministre dit que cette affaire a été rendue publique. Qui l'a publiée? Ce n'est ni le ministre, ni aucun de ses associés. Elle a d'abord été publiée sur l'initiative de simples membres de cette Chambre, des membres de l'opposition.

L'hon. M. Pickersgill: Je sais que l'honorable député est toujours très juste, mais, à mon avis, l'affaire n'a été rendue publique que lorsque j'ai répondu à la toute première question qui m'ait été posée à ce sujet.

M. Brewin: Si j'ai été injuste envers le ministre, je le regrette vivement, car je n'avais pas l'intention de l'être, et je serais heureux de retirer cette affirmation. Mais je maintiens que le ministre n'a pas publié cette affaire avant qu'un journaliste le lui demande. Encore aujourd'hui, il dit qu'il ne peut même pas demander au BGR de différer l'audition de la requête.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député dont je respecte la connaissance de la loi. A l'heure actuelle, ce canal n'est pas disponible à Toronto. Le permis d'exploitation en a été accordé à quelqu'un de Barrie. Si ce détenteur n'en demande pas le transfert, comment le BGR pourrait-il être saisi de cette nouvelle affaire?

Quand le Bureau en sera saisi, ne pourrait-il pas dire: «Nous n'autorisons pas le transfert, mais, si vous voulez renoncer au permis, nous allons l'offrir au public»? Mais, je le répète, je ne vois pas comment le Bureau pourrait être saisi de la question à moins que l'initiative ne vienne du détenteur actuel du permis. A moins qu'il ne fasse quelque chose de mal qui entraînerait la révocation de son permis, il ne peut rien arriver en ce sens, si je comprends bien le règlement, sans une demande de transfert.

Il pourrait survenir des circonstances où ce canal—et ce sont là des choses sérieuses—serait entièrement abandonné au Toronto métropolitain. Il me semble aussi que nous faisons preuve de bien peu de confiance au sens de justice du BGR et en son aptitude à apprécier toutes ces choses quand l'affaire lui sera soumise; et selon moi, il n'y a pas de doute, si l'on en juge d'après les sentiments exprimés par le comité, que le BGR ne refusera pas une audience à quiconque veut

présenter des instances et a des motifs pour ce faire. Il ne l'a jamais fait. Je ne vois donc aucune difficulté du genre de celle que craint l'honorable représentant.

M. Brewin: Monsieur le président, en guise de conclusion, j'aimerais dire que le ministre peut avoir parfaitement raison—je ne sais pas, je ne prétends pas être spécialiste dans ce domaine—lorsqu'il dit qu'aucune mesure ne pouvait être prise avant que soit faite la demande de transfert. Mais une fois faite la demande de transfert relative à une question qui revêt un si grand intérêt pour le public, et malgré ce qu'il peut dire de sa confiance au B.G.R. en ce moment, en tant que représentant de ceux qui s'intéressent à cette question, le ministre pourrait certes, il devrait même, dire que cette demande est une question d'intérêt public et qu'elle devrait être connue afin que ceux qui veulent présenter des demandes, ou s'opposer à celle-ci, aient le temps de le faire.

Je connais assez bien les tribunaux—et je ne pense pas que le B.G.R. soit une exception—pour savoir que, lorsqu'ils ont une bonne petite demande sans opposition, ils aiment s'en occuper discrètement et sommairement. C'est ce que nous essayons d'éviter

A mon avis, au lieu d'agir comme si l'affaire ne le regardait pas, le ministre devrait s'engager, même s'il est déjà tard, à prier le BGR de différer la question s'il le faut, afin que tous les intéressés aient la chance de faire valoir leur point de vue. Comme on l'a dit au comité, il faut éviter tout soupçon.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je crois avoir précisé dès le début que la demande, une fois évaluée du point de vue technique, serait transmise au Bureau des gouverneurs, qui l'annoncera alors de la façon habituelle. Nous sommes au 10 février. L'audience n'aura pas lieu avant avril. Point besoin d'aptitudes techniques exceptionnelles pour aller y présenter des objections.

Comme les précédents à cet égard ne manquent pas, je ne vois pas pourquoi il me faudrait déroger à la pratique, toujours suivie jusqu'à présent, de déférer la demande au BGR et de le laisser la publier, comme il l'aurait fait.

J'aurais pris là une décision très inusitée si j'avais rendu la question publique sans motif et si l'appréciation technique, pas encore terminée, avait démontré, comme c'est encore possible, qu'il n'était pas souhaitable, du point de vue technique, d'accorder la demande. Dans ce cas, il n'y aurait pas eu de demande à étudier et tous nos débats et nos discussions auraient été inutiles. Même si ce n'était pas la coutume, dès qu'on m'a interrogé sur ce point, je n'ai pas cherché à dissimuler quoi que ce soit, et j'ai fourni les renseignements sur-le-champ.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Coates: Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les déclarations du ministre des Transports, mais je m'étonne encore de ce que cette question soit même rendue publique en ce moment. Depuis deux ans, celui qui se trouve être le porte-parole de Radio-Canada, dont la responsabilité change constamment au gré du gouvernement, nous dit qu'il ne sert absolument à rien de présenter des demandes au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Tout est bloqué depuis deux ans. On nous a dit d'abord que ce blocage durerait jusqu'à ce que la Commission Fowler soumette son rapport. Lorsque le gouvernement a reçu ce rapport, on nous a annoncé que le blocage se poursuivrait parce que le premier ministre avait décidé d'instituer un autre comité pour interpréter le rapport Fowler et décider comment le gouvernement devrait y donner suite.

• (4.40 p.m.)

Comme député d'un comté de Nouvelle-Écosse qui ne reçoit pas, de la part de CTV, un service de télévision satisfaisant, j'ai écrit des lettres et posé des questions en Chambre au sujet de ce qu'on pourrait faire du canal 8 qui donne actuellement un service médiocre aux résidents des comtés de Cumberland, Westmorland et Hillsborough. J'ai, par exemple, une lettre du secrétaire d'État qui est très précise et très directe. J'imagine que si M. Snelgrove était autre que ce qu'il est ou s'il avait approché le gouvernement comme je l'ai fait pour mes commettants, il aurait reçu le genre de lettre que j'ai ici. Voici ce que dit le secrétaire d'État dans une lettre en date du 25 janvier 1966. Je cite:

> Comme vous le savez, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, à la demande du gouvernement, a laissé ces requêtes en suspens pendant l'étude d'une politique concernant l'établissement d'un autre service de télévision.

Monsieur le président, à mon avis, cette situation entre carrément dans la portée de cette déclaration.

> Même si le gouvernement, comme vous l'avez remarqué, a maintenant reçu les recommandations de la Commission Fowler sur cette question entre autres, il n'a pas encore eu le temps d'en venir à une décision.
>
> Jusqu'à ce qu'une déclaration de principes à cet égard ait été mise au point et annoncée, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion continuera probablement de maintenir son attitude actuelle en ce qui concerne les demandes de création ou d'extension d'un service de télévision de rechange. J'ai bien peur de ne pouvoir, à cette étape, vous donner d'indication précise quant au moment où la déclaration de principes nécessaire pourrait être faite.

Monsieur le président, le ministre des Transports et le secrétaire d'État doivent à moi-même, à mes commettants et aux habitants de la région desservie par le canal 8 de la Nouvelle-Écosse, une explication formelle quant à ce qu'ils essaient d'accomplir ainsi, car il y a sûrement quelque chose qui ne correspond pas au sens de la déclaration du secrétaire d'État au sujet de ce qu'on fait des demandes. En fait, on dit à chaque exploitant de télévision du pays: «Ne dérangez pas le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion tant que M. Pearson n'aura pas décidé ce qu'il fera du rapport de la Commission Fowler». En même temps, ils disent à M. Snelgrove: «Voilà votre chance de vous faire beaucoup d'argent; pour cela, expédiez vite votre demande. Si les gens ne s'en rendent pas compte, vous ferez beaucoup d'argent, et le parti libéral aussi peut-être.»

Au cours de la dernière législature, il est venu un moment où les Canadiens en ont eu assez de ces manœuvres libérales qui permettaient à leurs trésoriers de remplir la caisse du parti. On peut les entendre dire que c'est une occasion en or...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Pickersgill: Je devrais dissiper le malentendu qui semble exister. Il est tout à fait vrai que le gouvernement a bloqué la multiplicité des services. Peut-être le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion jugerait-il qu'une troisième demande dans le grand Toronto tomberait sous le coup de ce blocage. J'ai cru comprendre, d'après l'explication fournie par un des ministres qui avaient conseillé le gouvernement au moment où on avait appliqué ce blocage, qu'il s'agissait d'une mesure visant les régions dotées d'un seul service de diffusion et qui pourraient vraisemblablement en avoir deux, afin de donner le temps à la Commission Fowler de présenter ses conclusions et au gouvernement de décider s'il est prêt à fournir les capitaux supplémentaires pour permettre à Radio-Canada d'ouvrir la deuxième station ou de laisser la région à une station privée.

Le BGR a reçu maintes demandes, les a examinées et il a accordé des extensions de service là où une alternative de service existait déjà. Je présume que si le Bureau des gouverneurs est saisi de cette question, on invoquera assurément l'argument selon lequel, dans un sens, il s'agit d'alternative. Je ne vais pas ergoter ou couper les cheveux en quatre pour savoir si alternative signifie un choix entre deux et non entre trois, parce que normalement il s'agirait d'une alternative. Autrement dit, le réseau de CTV, de même que Radio-Canada, possède un poste émetteur à Toronto.

Le cas dont parle le représentant a été soumis au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et y est resté en suspens depuis qu'on a donné l'ordre de tout bloquer; il s'agit de décider s'il y aura un poste émetteur soit à Amherst, soit à Moncton, advenant que l'ordre de blocage soit retiré. Cependant, si on installait un satellite plus puissant, il n'en serait probablement plus question. J'ignore si cette attitude est sage mais il semble que ce soit celle qu'on a adoptée. J'essaie de traiter du problème lui-même et non pas des autres observations du représentant. Je crois avoir exposé les faits.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le président, puis-je poser une question?

[*Traduction*]

Une question, monsieur le président. Le ministre a parlé du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Pourrait-il nous dire combien de membres en font partie à l'heure actuelle? Quel est le statut du président du Bureau?

L'hon. M. Pickersgill: J'ignore si je devrais répondre à cette question, alors que l'honorable dame responsable du BGR est en Chambre. Même si cela ne relève pas de ma compétence, je ne crois pas qu'elle s'oppose à ce que je dise que le président a été renommé et que, selon la loi, il l'a été pour un mandat fixe. Les deux autres postes permanents sont vacants à l'heure actuelle.

M. Vincent: Quelle est la durée du mandat fixe?

L'hon. M. Pickersgill: Elle est prévue dans le statut.

M. Vincent: A l'heure actuelle, le président siège-t-il par suite d'une prolongation de son mandat, ou a-t-il été nommé pour quatre ans, ou encore pour dix ans?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, si je me permets de prendre part à ce débat sur le poste anglais, le canal 3 de Toronto, c'est que je voudrais simplement signaler au ministre qu'à l'heure actuelle, la ville de Toronto possède deux canaux pour la télévision anglaise alors qu'il n'y en a aucun pour la télévision française.

Il serait peut-être bon que le ministre prenne en considération, puisque c'est le dernier canal libre ou qui sera libre dans l'avenir, l'opportunité de réserver un poste pour la télévision française à Toronto.

A Montréal, où 80 p. 100 de la population est canadienne-française, il y a deux postes de télévision de langue anglaise et deux postes de télévision de langue française. A Toronto, où il y a une population de près de 600,000 Canadiens français, il y a deux postes de langue anglaise et aucun de langue française.

Je suis d'avis que le ministre devrait prendre en considération l'opportunité de recommander au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion d'utiliser ce dernier canal pour la télévision française.

A mon avis, le ministre des Transports et le secrétaire d'État devraient prendre cette demande en considération. Au fait, ce ne serait que rendre justice aux 600,000 Canadiens français qui habitent la région de Toronto, et mettrait fin à ce débat que suscite cette demande pour un troisième poste de télévision de langue anglaise alors qu'il n'y en a aucun de langue française.

Je crois que mon honorable ami, le député de York-Humber (M. Cowan), approuvera la suggestion que je suis en train de faire. En voyant ce dernier, cela me rappelle les remarques qu'il a faites hier à l'endroit de la ville de Montréal alors qu'il s'étonnait du fait qu'il n'y avait pas un système d'égout plus moderne dans une ville désireuse de montrer son haut degré de civilisation au monde à l'occasion de l'Expo 1967.

Monsieur le président, je dois dire que je n'ai jamais comparé la civilisation d'un peuple à son système d'égout. On ne peut juger du degré de civilisation par le degré de modernisme des systèmes d'égout, car à ce moment-là, je dirais que les plus grandes civilisations du monde, que ce soit la civilisation grecque à l'époque de Périclès, soit la civilisation romaine du siècle...

On me dit, monsieur le président, que le système d'interprétation ne fonctionne pas.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Nous ne voudrions pas manquer cela.

[*Français*]

M. Grégoire: Je remercie le député de York-Humber (M. Cowan) de ne pas vouloir manquer une seule des paroles que je prononce en ce moment et, si l'interprétation est rétablie, j'en suis très heureux pour lui.

Je disais, monsieur le président, qu'on ne peut mesurer le degré de civilisation d'un peuple en regard de son système d'égout; ce serait une mauvaise mesure à prendre. Il n'y avait pas de système d'égout en Grèce, au siècle de Périclès. Pourtant, on a connu des Achille, des Sophocle, des Euripide, des Démosthène...

Une voix: Pas d'interprétation!

Une voix: Pas de Grégoire!

M. Grégoire: Je crois que je vais trop vite, monsieur le président.

On n'avait pas de systèmes d'égout non plus, monsieur le président, au siècle de Louis XIV.

M. Lewis: Ce sont les noms grecs qui donnent les difficultés.

M. Grégoire: Pourtant, on a eu Racine, Corneille, Molière, Lafontaine, Boileau, Bossuet...

M. Lewis: Et des Grégoire!

M. Grégoire: Il n'y avait pas de système d'égout—on va revenir aux temps modernes (*Rires*)—au siècle de Shakespeare, et pourtant l'Angleterre a connu de brillantes civilisations, à ce moment-là.

C'est pourquoi je ne comprends pas qu'à l'occasion d'une discussion sur le niveau de l'eau dans le port de Montréal et les systèmes d'égout, on puisse en venir, comme a réussi à le faire le député de York-Humber, à parler de la civilisation que veut montrer au monde la ville de Montréal à l'occasion de l'Exposition de 1967.

Si le député de York-Humber veut prendre contact avec la civilisation qui peut exister à Montréal, qu'il n'aille pas voir les défectuosités du système d'égout de Montréal, mais qu'il vienne à la Place des Arts, pour y entendre notre orchestre symphonique...

M. Lewis: Et la rue Saint-Denis!

M. Grégoire: Qu'il écoute les magnifiques réalisations qu'il peut y avoir au réseau français de Radio-Canada. (*Applaudissements*)

Nous pourrions lui fournir l'occasion de le faire en créant un poste de télévision française de Radio-Canada à Toronto.

Il pourrait également venir voir les nombreuses troupes de théâtre qui évoluent sur la scène à Montréal, que ce soit au Rideau Vert, au Théâtre du Nouveau Monde, à l'Égregore ou aux autres théâtres que j'oublie. A ce moment-là, l'honorable député entrera vraiment en contact avec la civilisation réelle qui existe dans la ville de Montréal, et dans toute la province de Québec, celle que nous aimerions faire connaître aux citoyens de Toronto qui auront l'amabilité de venir visiter l'Exposition 1967.

Monsieur le président, il n'y a pas que dans le domaine de la civilisation—et je me sens un peu obligé de relever ces points—qu'il est bon d'admirer Montréal. Montréal, qui est dirigée par un maire dynamique, comme cette cité en connaît un actuellement, a tout de même progressé depuis plusieurs années à un rythme

formidable et même si, dans certains domaines, plus de progrès est souhaitable, je suis sûr que cela sera fait, et avant longtemps, à l'entière satisfaction du député de York-Humber.

De toute façon, monsieur le président, le sujet de mon intervention, aujourd'hui, touche à un autre domaine.

M. Guay: Vous n'avez pas encore commencé?

M. Grégoire: Je voudrais parler—et l'honorable député de Lévis sera peut-être content que je porte ce sujet à l'attention du ministre—de la concurrence, que je qualifierais de déloyale et même d'illégale, que font les chemins de fer Nationaux, et encouragés en cela par le gouvernement canadien et le ministère des Transports, à l'entreprise du camionnage privé dans la province de Québec et dans le Canada tout entier.

Le but premier des chemins de fer Nationaux, à l'époque où cette compagnie a été formée et les premiers travaux entrepris, était de réaliser un système ferroviaire à la grandeur du pays, d'un océan à l'autre, et ce pour unir le pays, les différentes régions, les différentes provinces et municipalités, et établir un service de transport de voyageurs et de marchandises entre toutes les provinces, toutes les régions, toutes les municipalités du pays. C'était là le but premier de la création des chemins de fer Nationaux: donner des services à la grandeur du pays, services que d'autres ne pouvaient pas donner à ce moment-là.

Par ailleurs, aujourd'hui, on constate que le ministère des Transports a attribué un rôle tout autre aux chemins de fer, au Canada. On permet aux chemins de fer, qu'il s'agisse des chemins de fer Nationaux ou du Pacifique-Canadien, de faire une concurrence déloyale à l'industrie du camionnage qui est une des plus grosses industries canadiennes—et je reviendrai là-dessus.

• (5.00 p.m.)

Les chemins de fer Nationaux n'ont donc pas été institués dans le but de nuire à l'entreprise du camionnage, mais bien d'aider le peuple canadien.

Aujourd'hui, l'inquiétude règne au sein de l'entreprise du camionnage et des systèmes de transport, genre autobus et autres. On se demande ce qu'il adviendra de cette grande entreprise du camionnage et du transport routier.

Il y a un grand nombre de sociétés privées de transport, des petites, des moyennes et des grosses, dans la seule province de Québec et l'industrie du camionnage compte 55,000 employés dans cette seule province.

Il y a des sommes énormes d'argent qui ont été investies dans l'entreprise du camionnage. La concurrence existait déjà entre les différentes entreprises de camionnage avant même que les chemins de fer Nationaux et le Pacifique-Canadien se lancent dans cette entreprise.

Mais, face à cela, aujourd'hui, les chemins de fer Nationaux concurrencent directement les sociétés qui donnaient déjà un service adéquat dans ce domaine-là.

Les chemins de fer Nationaux et le Pacifique-Canadien ont bénéficié en 1958 de subsides atteignant plus de 20 millions de dollars et, l'an dernier, ils étaient de 109 millions de dollars, et ce, simplement pour le transport des marchandises.

Par ailleurs, ces subsides étaient accordés afin de leur permettre de faire face aux augmentations de salaire réclamées par les syndicats ouvriers. C'était là le but des premiers subsides de 20 millions de dollars versés en 1958 ou en 1959 aux chemins de fer Nationaux.

Or, voici ce qui s'est produit. Non seulement les prix de transport n'ont-ils pas augmenté, ce que ces subsides devaient prévenir, mais les chemins de fer Nationaux s'en sont servis pour abaisser les prix de transport et faire ainsi une concurrence déloyale à l'entreprise du camionnage.

Pour citer des chiffres: autrefois, le transport du papier et autres marchandises, entre Lachute et Montréal, pouvait coûter 23c. les 100 livres. Or, grâce aux subsides versés par le gouvernement ou le ministère des Transports, leurs prix sont tombés à 18c., tandis que celui de l'entreprise privée du camionnage est demeuré à 23c.

Grâce à des subsides, une société du gouvernement, soit les chemins de fer Nationaux, peut se permettre d'abaisser ses prix à un taux plus bas que celui de l'entreprise libre au Canada.

Dans le cas du transport des produits du pétrole, entre Montréal et Québec, alors que le tarif était autrefois de 42c., il a été abaissé à 33c., alors que le tarif des sociétés de transport routier est demeuré à 51½c.

C'est la même chose en ce qui a trait au transport du grain, du vêtement et des pièces de métal. Les prix ont baissé dans tous les domaines, grâce aux subsides que le gouvernement canadien a accordés aux sociétés de chemin de fer alors que les sociétés de camionnage, faisant face aux mêmes hausses de salaire et de dépenses courantes, n'ont pu abaisser leur prix parce qu'elles ne recevaient pas de subsides du gouvernement canadien.

Aujourd'hui, à cause de ces faits, l'entreprise privée, l'entreprise libre, au Canada,

est devenue inquiète et elle se demande ce que lui réserve l'avenir.

Les subsides n'ont pas seulement servi à maintenir les tarifs aux taux où ils étaient, mais les sociétés de chemins de fer s'en sont servies pour abaisser leurs tarifs et faire une concurrence déloyale à l'entreprise privée.

Et pourtant, monsieur le président, ces sommes d'argent que le ministère des Transports accorde aux compagnies de chemin de fer, proviennent des taxes du peuple et de l'entreprise du camionnage. Ce sont les propriétaires d'entreprises du camionnage qui, eux, à même leurs profits, paient des taxes, et le ministère des Transports prend le produit de ces taxes et le donne aux chemins de fer Nationaux qui concurrencent déloyalement l'entreprise du camionnage. C'est une situation inacceptable.

Si, encore, ces subsides ne servaient qu'à maintenir les tarifs au même niveau que ceux de l'entreprise libre, à ce moment-là, ils pourraient être justifiables. Mais non, ces subsides ne servent qu'à abaisser les prix qui étaient en vigueur autrefois pour le transport des marchandises par les sociétés de chemins de fer. Or, c'est cela qui n'est pas acceptable, le fait qu'on utilise l'argent de l'entreprise privée pour permettre au gouvernement de concurrencer l'entreprise privée à même ses propres profits. Cela, monsieur le président, n'est pas acceptable.

Et il se produit également que les chemins de fer Nationaux et le Pacifique-Canadien bénéficient de plusieurs millions de dollars en subsides en plus des 45, 50 ou 60 millions de dollars de déficit que peut accuser le National-Canadien.

Les chemins de fer Nationaux bénéficient de centaines de millions de dollars en subsides pour concurrencer justement là où l'entreprise privée est à même de donner un service adéquat et complet. Dans les principales villes, là où l'entreprise privée donnait un service complet et adéquat, c'est là où les subsides vont servir à éliminer l'entreprise libre du camionnage.

Les chemins de fer Nationaux n'ont pas été créés pour cela. Ils ont été créés, comme je le disais au début de mes remarques, pour donner un service là où il n'y en a pas. Les chemins de fer Nationaux ont été institués pour relier les régions là où il n'était pas possible à l'entreprise privée de le faire. Voilà les deux points.

A ce moment-là nous accepterions qu'on accorde des subsides pour agir là où l'entreprise privée ne le peut pas, ou pour compenser les déficits là où l'entreprise privée n'offre pas de service.

Mais de la manière dont tout cela se produit maintenant, monsieur le président, nous ne pouvons pas accepter cette concurrence

déloyale. J'ai deux exemples, ici, à apporter, et vous allez voir comment les chemins de fer Nationaux se servent de ces subsides pour se créer un pouvoir encore plus grand que celui que le ministère de l'Industrie peut exercer au sein du gouvernement canadien.

Les chemins de fer Nationaux se servent des subsides pour accorder des contrats spéciaux, et de faveur, pour établir certaines industries dans certaines régions, de telle sorte que les chemins de fer Nationaux puissent orienter l'établissement de l'industrie dans certaines régions aux dépens des autres.

Il y a trois ans, une importante brasserie de Montréal, qui était établie sur la rue de Gaspé, la société *Canadian Breweries*, déménageait son usine en Ontario, et du coup 400 ouvriers étaient mis à pied. Et, la bière est maintenant transportée sur le marché montréalais en provenance de la province d'Ontario, en vertu de taux ferroviaires convenus, c'est-à-dire d'un tarif réduit, préférentiel.

Voilà une industrie qui, parce qu'elle bénéficie d'un tarif de transport préférentiel, et dont les déficits sont comblés à même les taxes des citoyens de Montréal, comme de ceux de Toronto, déménage son industrie à Toronto—et quatre cents ouvriers de Montréal sont mis à pied. Tout cela, grâce aux privilèges et au pouvoir qu'ont les chemins de fer Nationaux d'établir des tarifs réduits dans le cas de l'installation d'industries, même si ces industries sont installées et fonctionnent déjà ailleurs.

Il y a un an, la Société *Shell* du Canada annonçait qu'elle agrandirait son usine de lubrifiants à Montréal-Est, et qu'elle construirait une allonge dont le coût s'élèverait à près d'un demi-million de dollars. Vers la même époque, le National-Canadien qui, avec le Pacifique-Canadien, venait de se faire voter un subside de 70 millions de dollars, par le Parlement, abaissait son propre tarif, de 48c. à 39c. les 100 livres par le transport entre Sarnia et Montréal de l'huile lubrifiante, de l'*Imperial Oil Company Limited*. Ceci évidemment permet à cette société de continuer à fabriquer à Sarnia, Ontario, au lieu de les fabriquer sur place, des marchandises qui sont consommées dans la province de Québec. Et ceci est rendu possible grâce à un abaissement ridicule des tarifs subventionnés par le gouvernement fédéral.

• (5.10 p.m.)

Voilà à quoi servent les taxes des citoyens canadiens, pour permettre à une entreprise aussi considérable que celle des chemins de fer Nationaux d'orienter le développement industriel au Canada, et ce dans le sens de leur propre intérêt.

Monsieur l'Orateur, ce sont là des faits qui doivent être connus du public. Ce sont là des faits au sujet desquels nous devons protester. De plus, les chemins de fer Nationaux, non contents de bénéficier de subventions pour le transport par chemin de fer, se sont lancés, depuis quelques années, alors qu'ils accusaient déjà un déficit de 60 millions, dans une autre entreprise d'envergure, soit dans l'exploitation même du camionnage. En exploitant une entreprise du camionnage, ils concurrencent les chemins de fer et ils chercheront, par cette entreprise, à réduire les tarifs, étant donné qu'ils reçoivent des subsides. Or, ils auront la mainmise sur l'entreprise entière du camionnage au Canada, et un bon jour ils pourront dire: Nous sommes rois et maîtres des chemins de fer et du camionnage; nous sommes libres d'agir comme nous le voulons; nous pouvons donner un tarif préférentiel ici et là et diriger le développement de l'économie, d'une façon encore plus forte et plus puissante que le gouvernement lui-même.

Monsieur le président, le ministre des Transports devrait savoir qu'aux États-Unis, et partout ailleurs dans le monde, il est interdit à une société de chemin de fer d'exploiter en même temps une entreprise de camionnage. Le ministre fait signe qu'il le sait. Mais comment se fait-il qu'au Canada ce soit permis, alors qu'ailleurs on juge que ça va à l'encontre de toutes les lois normales, élémentaires et logiques des cartels ou des combines.

Ici, on laisse faire ça, et le National-Canadien en profite. Et dire que, malgré tout, il n'est pas capable d'afficher un surplus; au contraire, il accuse un déficit que les payeurs de taxes du Canada sont encore obligés de combler.

Et que dire, maintenant, de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent! Remarquez bien que les chemins de fer, le Pacifique-Canadien en particulier, ont chacun une flotte marchande qu'ils seraient intéressés à faire fonctionner jusqu'à Montréal, en hiver. Ils ne le font pas. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral accorde des subsides spéciaux pour le transport de marchandises à partir des Maritimes jusque dans le centre du Canada. Le Pacifique-Canadien et le National-Canadien aiment beaucoup mieux recevoir des subsides spéciaux. Or, c'est encore le Canadien qui paie des taxes pour cela, et le port de Montréal reste fermé à la navigation. Pourtant, la navigation d'hiver sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Montréal, c'est quelque chose de possible aujourd'hui, et cela a été prouvé. Ce serait le progrès, non seulement pour Montréal ou Québec, mais pour tout le Canada, parce qu'à ce moment-là, ce serait toute l'industrie canadienne qui en bénéficierait.

Je voudrais donner l'exemple suivant de certaines compagnies qui sont obligées de dépenser des sommes d'argent formidables pour entreposer leur matériel en hiver, parce qu'elles ne peuvent pas le faire transporter en d'autre temps qu'en été. On sait que le Canada subit aujourd'hui une concurrence formidable dans le domaine même de l'exportation de ses richesses naturelles, comme l'amiante, le papier à journal, l'aluminium et autres.

Autrefois, le Canada vendait à peu près 90 p. 100 de l'amiante dont l'Europe avait besoin. Aujourd'hui, la Russie est entrée dans le marché de l'amiante, et le Canada n'en vend plus que 64 p. 100. Pourquoi? Parce que le transport en hiver est pratiquement impossible, à moins de payer un coût de transport plus élevé vers les Maritimes. A ce moment-là, les compagnies productrices aiment mieux attendre en été pour expédier leurs marchandises, car si elles le font en hiver, en passant par les Maritimes, cela augmente le prix et nos industries canadiennes ne peuvent plus concurrencer les industries russes qui n'ont pas à défrayer ce coût de transport au pays.

L'*Aluminum Company of Canada*, dans son rapport à la Commission Gordon, signale que la vente des produits de l'aluminium avait baissé sur le marché de l'exportation, à cause d'une concurrence de plus en plus rigoureuse de la part des étrangers et, ajoutait l'*Aluminum Company of Canada*, le fait d'expédier par le Saint-Laurent, en hiver, signifie pour ces industries des économies qui leur permettent de reprendre le terrain perdu sur le marché mondial.

Monsieur l'Orateur, les chemins de fer, parce qu'ils reçoivent des subsides—des dizaines et des vingtaines de millions du gouvernement—pour transporter des marchandises des Maritimes, eh bien, ils préfèrent faire voyager leurs trains des Maritimes vers le centre du pays, plutôt que d'aider à notre industrie à concurrencer les pays étrangers dans le domaine de l'exportation.

Voilà autant de raisons, monsieur le président, qui nous font dire que la politique actuelle du gouvernement fédéral et du ministère des Transports, relative aux subsides pour le transport des marchandises par chemin de fer, au Canada, n'est plus adéquate, est même illogique et ne sert pas du tout l'économie du pays; au contraire, elle est en train de jeter dans le marasme une des plus grandes industries au Canada, l'industrie du camionnage.

On avait voté ce montant-là pour un an, 20 millions, pour faire face au relèvement des

salaires. Les compagnies de chemins de fer se sont-elles ingéniées à trouver une méthode de financement pour faire face à ce relèvement des salaires lorsque les 20 millions seraient épuisés? Non, on a pris les 20 millions, on s'en est servi pour abaisser les tarifs et puis, après un an, les compagnies de chemins de fer sont revenues devant le Parlement, elles ont demandé un autre montant de 20 millions. On le leur a accordé en 1961 et je crois qu'on leur a voté un autre 20 millions, c'est-à-dire qu'en 1964, on a ajouté 50 millions, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons ça dans le budget supplémentaire «D», pour l'année financière se terminant le 31 mars 1966. Or, nous sommes rendus à 70 millions en subsides, alors que c'était 20 millions en 1958. A ce rythme-là, où va-t-on? Aussi bien dire que le gouvernement fédéral, ou le ministère des Transports, ou le peuple canadien paie tous les frais de transport de marchandises au Canada, alors que l'entreprise privée est capable de le faire à un prix raisonnable.

Qu'on donne des subsides, comme je le disais tantôt, au National-Canadien, pour les endroits où l'entreprise privée ne peut pas donner un service, ou qu'on lui donne des subsides pour abaisser ses tarifs au niveau de l'entreprise privée, mais non pour les réduire en bas de ceux de l'entreprise privée. Car il serait illogique que le gouvernement fédéral subventionne les chemins de fer, pour ce faire, avec l'argent des contribuables canadiens.

On dirait que le gouvernement veut ruiner l'entreprise privée qui remplit, par ses taxes et ses impôts, les coffres du gouvernement.

Eh bien, monsieur le président, dans ces circonstances, nous voulons protester contre ces subsides nombreux, contre cette manière d'agir du gouvernement, contre la politique que suit actuellement le ministère des Transports.

Il est temps qu'un plan précis soit soumis à l'attention de tous ceux qui s'occupent du domaine des transports au Canada, de sorte que l'industrie du camionnage au Canada sache à quoi s'en tenir, et ce que lui réserve l'avenir.

[*Traduction*]

M. Olson: Monsieur le président, c'est une des premières fois depuis fort longtemps que les députés ont l'occasion de parler des nombreux problèmes qui se posent dans l'industrie du transport au Canada actuellement. Il y a tant de choses, dans l'administration de ce ministère, qui retiennent l'attention, non seulement du ministère mais aussi de la Chambre des communes et de toute l'industrie du transport, qu'on ne sait pas où donner de la tête. Il existe un problème au sujet des chemins de fer, qui se rattache au service de transport-voyageurs et à celui du transport des marchandises. Nous attendons depuis quelques années l'exposé spécifique d'un programme régional de transport aérien. Jusqu'ici aucun programme de ce genre n'a été présenté. Il convient de signaler aussi l'important rapport de la Commission MacPherson et les modifications à la loi sur les chemins de fer fondées sur ce rapport. Un grand nombre de ces problèmes sont de la plus haute importance et ont presque atteint un point critique, mais je voudrais parler rapidement du transport ferroviaire relatif au service de transport-voyageurs, et plus en détail de la pénurie d'installations pour le transport des marchandises au Canada actuellement.

[M. Grégoire.]

• (5.20 p.m.)

Je dirai tout de suite au ministre que, selon moi, il n'appartenait pas à la Commission des transports de porter, comme il y a quelques jours, un jugement supplémentaire sur la suppression du *Dominion*, quand elle sait fort bien que la décision initiale fait l'objet d'un appel au gouverneur en conseil.

Le gouverneur en conseil, suivant l'article 53 de la loi sur les chemins de fer, est tenu d'entendre les demandes d'appel. Or, de toute évidence, les relations publiques ne gagneront rien, auprès des intéressés, par suite de ce jugement supplémentaire où la Commission laisse entendre qu'elle n'ordonnera pas au Pacifique-Canadien de rétablir ce service même pour l'été.

A mon sens, cette mesure est d'autant plus inopportune qu'il ne s'agit pas d'un jugement unanime. En effet, le commissaire Woodward a rendu un rapport minoritaire selon lequel il ne croit pas justifié d'aviser le Pacifique-Canadien, à l'heure actuelle, que ce train de voyageurs ne sera plus requis à l'été de 1966 ou de 1967.

Un autre problème qui a surgi tout récemment est, comme on l'appelle communément, la lenteur du mouvement des céréales depuis les Prairies jusqu'aux points d'exportation. J'ai été vraiment étonné d'entendre le ministre des Finances qui, hier dans cette Chambre, n'admettait pas que l'acheminement des céréales à partir des prairies de l'Ouest ait été réellement lent au cours de la présente campagne agricole.

Le ministre a donné à entendre que récemment, aux gares terminus à Vancouver, on avait déchargé 600 wagons par jour environ. Si cela est exact, comme je le crois, la chose est des plus récentes. A mon avis, il est vraiment malheureux que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé assure ici à la Chambre son aide et son appui aux chemins de fer lorsque ceux-ci ont si lamentablement négligé, au cours de la présente année-récolte, d'expédier le grain aux points d'exportation.

J'ai en mains un rapport de la Commission canadienne du blé au sujet de la distribution des contingents au 7 février 1966, il y a seulement trois jours. Je ne vais pas entrer dans tous les détails de ce rapport, mais il donne les chiffres de la présente année-récolte et de l'année-récolte précédente pour chacune des provinces. Dans les provinces il reste en tout, à ce jour, 108 points d'expédition ayant un contingent de 2 boisseaux l'acre spécifié. A la même date l'an dernier il n'y en avait aucun dans cette catégorie inférieure. Au 7 février de cette année, on comptait 303 points d'expédition avec un contingent de seulement 3 boisseaux par acre spécifié et, il y a un an, il n'y en avait que 31; 498 points d'expédition au 7 février de la présente année et seulement 331 l'an dernier ont reçu un contingent de 4 boisseaux l'acre.

Quand on considère le contingent maximum —autrement dit les points d'expédition de six boisseaux l'acre—on constate que, le 7 février dernier, il existait 950 de ces points, tandis qu'il n'y en a guère que la moitié cette année, soit 581. A mon avis, cela donne une indication de la situation générale du transport des céréales de l'Ouest du Canada. Les contingents n'ont certainement pas augmenté aussi rapidement cette année que l'an dernier. Bien plus, nous avons été induits à croire l'automne dernier que les ventes de céréales à la Chine, à la Russie et à bien d'autres de nos clients seraient encore plus élevées que l'an dernier, mais voilà où en sont présentement les livraisons.

Néanmoins, monsieur le président, les chiffres que je viens de citer ne révèlent pas tous les aspects de la situation. Je connais de nombreux points d'expéditions dans le Sud de l'Alberta—et je pourrais consigner au compte rendu de nombreuses lettres à l'appui, si j'en avais le temps—où même les contingents les plus bas ont été fixés, soit deux boisseaux l'acre, on n'a pas mis à la disposition des agriculteurs le nombre suffisant de wagons couverts pour livrer ces petites quantités de céréales.

Il y a pis encore. Hier soir, j'ai tenu à faire une petite enquête pour m'assurer de l'exactitude de ces dires et l'on m'a affirmé qu'une des quatre minoteries de Medicine-Hat a maintenant placé plus de 200 commandes en souffrance dans la région. Et pourtant, on nous dit que ces minoteries jouissent d'un ordre de priorité. Dans un cas particulier, une commande a été émise en octobre dernier visant l'envoi d'un wagon complet de céréales, et il est arrivé la semaine dernière. Il est donc étonnant et décevant, en quelque sorte, d'entendre le ministre des Finances affirmer que, autant qu'il sache, il n'y a eu, dans l'Ouest canadien, aucun ralentissement des expéditions de céréales.

Tout dernièrement encore, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si ce retard ou ce lent acheminement des céréales portait atteinte de quelque façon au programme canadien d'aide extérieure. Le ministre a répondu: «Aucun problème ne se pose à ma connaissance». Une réponse du même genre nous a été donnée depuis lors. Il y a une chose que je puis dire au ministre. Une ordonnance a été émise par le ministère des Affaires extérieures, ou par ceux qui s'occupent de ces questions, en vue de l'envoi de farine à l'Inde. Or, si la livraison de céréales aux minoteries qui vont transformer le grain en farine ne s'améliore pas sensiblement d'ici quelque temps, j'imagine que les directeurs des minoteries vont lever les bras au ciel en se demandant d'où va leur venir le grain nécessaire; car même actuellement, les arrivées de céréales ne leur permettent pas de répondre aux exigences du pays en matière de farine ni de faire honneur à leurs engagements concernant la commande considérable de farine, reçue il y a quelques mois de la Russie.

Il y a longtemps qu'une initiative s'impose à cet égard. Le ministre des Transports devra s'intéresser bien plus intensément à la situation de notre réseau ferroviaire de transport, qui semble répondre de moins en moins aux exigences actuelles de notre économie.

Nous ne demandons pas de mesure législative supplémentaire pour régler ce problème. La loi sur les chemins de fer indique très nettement que le ministre et la Commission des Transports ont l'autorité, pourvu qu'ils s'en servent, d'exiger que les chemins de fer de notre pays fournissent les services et installations nécessaires à toutes les marchandises et effets qui leur sont présentés. La plupart des députés, j'en suis sûr, connaissent l'article 315 de la loi sur les chemins de fer. Cette obligation de la part des chemins de fer est indiquée très nettement dans cet article dont je lirai un passage:

> La compagnie doit, selon ses pouvoirs,
> *a*) fournir, au point de départ de son chemin de fer et au point de raccordement de son chemin de fer avec d'autres, et à tous les points d'arrêt établis à cette fin, des installations suffisantes et convenables pour la réception et le chargement des marchandises et effets présentés à la compagnie pour être transportés sur son chemin de fer . . .

L'article 315 b) déclare:

> fournir des installations suffisantes et convenables pour le transport, le déchargement et la livraison de ces marchandises et effets; . . .

• (5.30 p.m.)

Puis, on dit à l'alinéa (c):

> sans retard, et avec le soin et la diligence voulus, recevoir, transporter et livrer ces marchandises et effets; . . .

Cet article de la loi sur les chemins de fer n'a pas été abrogé; il est toujours aussi valide qu'au temps de sa rédaction. Je ne sache pas que le ministre des Transports ou le ministre des Finances, quel que soit le responsable de la Commission canadienne du blé, ou la Commission des transports du Canada, aient tenté d'ordonner au Pacifique-Canadien de fournir les wagons requis pour transporter ces céréales. Toutefois, la loi l'exige. Il ne suffit pas de dire qu'ils ne sont pas au courant de ces difficultés. Si le ministre des Transports et d'autres ministres responsables de la Couronne prêtent un peu attention à la situation du transport-marchandises dans l'Ouest du Canada, ils savent certainement que le service ferroviaire a été très peu satisfaisant, en particulier le service du Pacifique-Canadien.

Il ne serait sans doute pas nécessaire de rappeler au ministre des Transports ce que la Commission royale d'enquête MacPherson avait à dire à ce sujet. L'un des premiers alinéas de son rapport se lit ainsi:

> Une société industrielle moderne exige un système approprié pour transporter les personnes et les marchandises.

Pourtant, depuis deux ou trois ans, le service-marchandises des chemins de fer ne répond plus aux besoins. On ne fait apparemment rien à cet égard. Je remarque que, même aux États-Unis, on parle de pénurie de wagons de marchandises. J'ai en main, par exemple, un communiqué daté du 5 février et dans lequel on signale que le sénateur Burdick, du Dakota-Nord, a présenté un bill au Sénat américain en vue d'aider aux chemins de fer à pallier la pénurie de wagons de marchandises que l'on qualifie de problème d'urgence nationale.

Cependant, M. Emerson, président du Pacifique-Canadien, a comparu devant la Commission des transports du Canada et a dit qu'il y avait 9,200 wagons couverts du Pacifique-Canadien aux États-Unis. Notre propre grain dort dans les élévateurs, loin des ports d'expédition; bon nombre de navires, immobilisés dans les ports, ont dû partir, ne pouvant attendre plus longtemps; et malgré cela, le ministre des Transport ne semble même pas vouloir exercer son influence sur les sociétés ferroviaires pour rectifier la situation.

Je le répète, monsieur le président, il est plus que temps pour le ministre des Transports, s'il veut accomplir son devoir envers le pays, de s'intéresser personnellement à cette question et de veiller à ce qu'on trouve une solution. Il ne suffit pas de dire qu'on vend maintenant plus de céréales que jamais et que la situation n'est peut-être que temporaire. Année après année le même problème se pose, et il s'aggrave. Ce qui est pis encore, monsieur le président, c'est que, quand la demande de services de transport de marchandises augmente, le Pacifique-Canadien semble transporter les autres marchandises avant de s'occuper des céréales.

[M. Olson.]

Je ne crois pas qu'on ait jamais envisagé une pareille attitude au sujet du transport des céréales, lorque des millions de dollars et des millions d'acres de terrain ont été accordés au Pacifique-Canadien pour entreprendre ce travail. Je me demande comment je pourrais bien faire comprendre au ministre la gravité de la situation. Je le prie de faire quelque chose à ce sujet. Nous pourrions rappeler les conditions en vertu desquelles le Pacifique-Canadien a obtenu ces octrois de terrains, ces concessions et ainsi de suite. Toutefois, je présume et j'espère, au moins, que le ministre est au courant.

J'ai entendu une des déclarations les plus étonnantes au cours d'une séance de la Commission des transports du Canada lorsqu'on a demandé à M. Emerson et, je crois, à M. Fraine, vice-président chargé de l'exploitation ferrovaire, si le Pacifique-Canadien pouvait transporter des chargements supplémentaires sur les trains rapides de marchandises qui traversent l'Ouest canadien dans les deux sens. Ils ont avoué qu'il était possible d'ajouter un nombre supplémentaire important de wagons à ces trains de marchandises rapides pour ce qui était de la charge, mais ils ont refusé catégoriquement d'envisager la possibilité de transporter des céréales sur ces trains, parce qu'ils devraient ralentir.

Si, au Canada, nous en sommes rendus à remettre à plus tard le transport des céréales, non seulement d'un jour à l'autre mais de semaine en semaine et souvent même de mois en mois, parce que le chemin de fer est trop occupé à transporter autre chose, nous devons alors conclure, je crois, que le Parlement de ce pays doit prendre des mesures très positives pour remédier à la situation. Nous espérons que ce commerce du grain, qui s'est chiffré à 500 ou 600 millions de boisseaux exportés, va se continuer. Si nous avons dépassé la quantité qu'une société ferroviaire peut expédier, il va sans dire que cela imposera une limite très grave au chiffre d'affaires que nous pouvons faire dans ce domaine.

Je m'inquiète quelque peu de ces déclarations de fonctionnaires supérieurs du Pacifique-Canadien portant que leurs rapides convois de marchandises ne transporteront pas de céréales. Aux termes de la loi sur les chemins de fer, la Commission des transports du Canada a, me semble-t-il, l'autorisation d'exiger que le chemin de fer transporte du grain par ces trains. L'article 323 de la loi lui donne cette autorisation, mais elle ne s'en est certainement pas prévalue jusqu'à maintenant. Elle a le droit de s'assurer qu'aucune

préférence indue n'est accordée à un genre particulier de marchandises. Ainsi, nous espérions que la situation s'améliorerait après la fermeture de la navigation sur les lacs, vers le 15 décembre.

Nous avions espéré que la fermeture de la saison de navigation aurait augmenté l'équipement des trains pour transporter les céréales jusqu'à la côte du Pacifique. Même cela ne s'est pas produit. Il n'y a eu aucun accroissement apparent sur les voies du Pacifique-Canadien. J'espère que le ministre des Finances a raison et que la situation a changé depuis quelques jours. A maintes reprises, des instances ont été présentées à l'autorité compétente au sujet de ce problème. Néanmoins, personne ne semble y attacher de l'importance, sauf le ministre de l'Agriculture. Lorsqu'il a fait dernièrement la tournée de l'Ouest canadien, il a semblé prendre conscience du problème; au moins, il a fait certaines déclarations à ce sujet. On a entendu dire, dans les coulisses de la Chambre, qu'à son retour à Ottawa, on lui avait rogné les ailes.

• (5.40 p.m.)

J'espère que c'est une fausse rumeur, monsieur le président. A mon avis, les déclarations du ministre de l'Agriculture paraissent plus fidèles à la vérité que celles du ministre des Finances et du ministre des Transports quant au fonctionnement des services ferroviaires depuis le début de la présente campagne agricole. Aussi exhortons-nous vivement le ministre à s'occuper activement de la question du transport des céréales et à mettre tout en œuvre pour faire comprendre aux autorités du Pacifique-Canadien que lorsque le Canada a accordé au chemin de fer les privilèges et autres concessions nécessaires à son établissement, les Canadiens s'attendaient à ce qu'il s'acquitte convenablement de la tâche et des obligations qui lui avaient été dévolues.

Comme je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre au cours du débat si important qui se déroule actuellement, je pourrai peut-être revenir plus tard sur la question du service-voyageurs, mais je tiens à signaler une ou deux choses au ministre, avant que nous abordions l'autre partie de ses crédits.

Selon moi, les prétendus frais variables soumis par le Pacifique-Canadien, au cours des audiences de la Commission des transports, au sujet du *Dominion*, ne correspondent absolument pas aux chiffres prévus, en ce qui concerne les intérêts de la population. Au cours d'un contre-interrogatoire, les représentants ont été incapables de fournir des indications précises sur les économies possibles du côté de ces frais variables, advenant le cas où le *Dominion* serait supprimé.

Il est intéressant de constater que, lors de cette séance, on a laissé entendre qu'environ 55 à 60 p. 100 des prétendus frais touchant l'exploitation du *Dominion* ne seraient nullement épargnés et que la compagnie conserverait ces frais constants, que le train soit ou non en service.

Dans un livre publié en 1935 par la *University of Toronto Press*, écrit par le professeur W. T. Jackman, on trouve ceci à la page 101:

1. Environ 55 p. 100 des dépenses d'exploitation et environ 65 p. 100 des dépenses totales ont un caractère constant et ne sont pas modifiées malgré les changements qui interviennent dans la quantité de marchandises et effets transportée par les chemins de fer.

2. Seulement 45 p. 100 environ des dépenses d'exploitation et environ 35 p. 100 des dépenses totales varient en fonction des changements du volume des marchandises et effets.

Si on soustrait de 55 à 60 p. 100 des prétendus frais que le Pacifique-Canadien impute au *Dominion*, le déficit relatif à l'exploitation de ce train disparaît. Si donc il n'y a plus de déficit, monsieur le président, j'aimerais que le ministre des Transports sache qu'à mon avis les Canadiens ont droit à ce service-voyageurs.

D'autre part, si on supprime ce service, une chose est certaine, c'est que dans le grand livre toutes les recettes disparaissent. Si 55 à 60 p. 100 des frais dits variables ou de dix à onze millions doivent être considérés comme des frais constants dans l'exploitation, rien ne justifie, à mon sens, qu'on permette au Pacifique-Canadien, en se fondant uniquement sur les frais, de supprimer ce service.

Voici un autre point qui me préoccupe grandement dans la réduction des services-voyageurs des chemins de fer. Le Canada a de grands projets—j'ose croire du moins—en vue de la célébration du centenaire en 1967. L'été dernier, des milliers de personnes se sont plaintes aux députés qu'elles ne pouvaient réserver de places dans les voitures du *Dominion* ou du *Canadian*, même si elles l'avaient tenté des mois d'avance.

Le Pacifique-Canadien le nie, évidemment, mais il ne peut prouver que c'est faux parce qu'il n'a pas tenu compte du nombre de places qu'on a demandé de retenir. C'est une bonne chose qu'on lui ait demandé ou enjoint de chercher à tenir compte des demandes de places. N'empêche que, depuis la suppression du *Dominion*, le Pacifique-Canadien a transporté bien moins de gens. L'été dernier, ce train comptait de seize à vingt-quatre voitures. On réduit donc de moitié le nombre de voyageurs qu'il pourrait transporter en 1966 et 1967.

De plus, en 1967, nous aurons l'Expo. Nous espérons que des gens de toutes les

régions du Canada iront voir ce grand spectacle canadien. Mais si, en 1965, le train et l'avion ne suffisent pas à transporter tous les voyageurs d'un littoral à l'autre, il va sans dire que, si l'un des services est réduit de moitié, le spectacle que le Canada veut offrir, en 1967, grâce à cette Exposition, n'aura pas le cachet souhaité.

J'exhorte le ministre d'étudier immédiatement ou le plus tôt possible les ordres donnés par la Commission des transports du Canada. Je lui demande au moins d'ordonner la restauration de ces services à compter de maintenant jusqu'à la fin de 1967, afin que nous ne soyons ni frustrés ni gênés lors de la commémoration de notre centenaire et de cette grande exposition universelle.

La restauration du service ne représenterait pas un grand fardeau financier pour le Pacifique-Canadien car, selon les études effectuées depuis 1935, la plupart de ces frais doivent persister de toute façon. Il faut aussi savoir qui assumera les frais. Sera-ce les expéditeurs captifs de marchandises? Pour des questions comme l'entretien des voies, et ainsi de suite, il est clair que les frais ne diminueront pas.

En terminant, je prierais le ministre d'étudier sérieusement ces problèmes. Sauf erreur, la loi sur les chemins de fer l'autorise déjà à signaler à la haute direction des chemins de fer, surtout à celle du Pacifique-Canadien, que le gouvernement entend bien continuer à exploiter un chemin de fer au pays, y compris un service-voyageurs et un service-marchandises, et à doter le Canada d'un service qui répond à la demande croissante de notre économie en voie d'expansion.

J'ajouterais que l'un des facteurs principaux qui ralentissent aujourd'hui l'expansion de notre économie, c'est l'embouteillage où se trouve le transport ferroviaire des marchandises. J'espère que le ministre usera de toute son influence pour faire comprendre à la haute direction du Pacifique-Canadien que le gouvernement du Canada a la ferme intention de voir à ce que cette entreprise respecte les accords qu'elle a conclus lors de sa création et qu'elle fournisse les installations et les services nécessaires pour transporter les marchandises qu'on lui confie. Or, ce n'est pas ce qu'on fait aujourd'hui, monsieur le président.

• (5.50 p.m.)

M. Sherman: Monsieur le président, j'ai choisi cette occasion pour mon premier discours car, au moment où la Chambre étudie les crédits du ministère des Transports, la question à l'étude et qui fait l'objet du débat est le secteur de l'activité qui, à l'heure actuelle, présente le plus d'intérêt pour ma circonscription et lui cause le plus d'inquiétude. Je parle, évidemment, de Winnipeg-Sud et du transport, deux mots qui, mis ensemble dans la même phrase, forment cet hiver un mélange explosif.

Je me lève en ce moment pour prononcer mon premier discours au sein de la plus grande de toutes les institutions canadiennes. Permettez-moi de vous offrir dès maintenant mes félicitations pour votre nomination au poste que vous occupez en cette noble enceinte. Vous avez déjà donné la preuve, par la façon dont vous vous êtes acquitté de votre tâche depuis que la Chambre s'est formée en comité, il y a quelques jours, que nous pouvons compter sur un président juste, judicieux et efficace, quand la Chambre sera formée en comité pendant la session. Votre conduite au Parlement a une très grande valeur éducative pour les nouveaux députés comme moi.

Je n'ai pas l'intention de suivre l'exemple bien connu de ceux qui font leur premier discours à la Chambre et de vous exposer ainsi que les membres du comité à une litanie des attractions touristiques de Winnipeg-Sud. Ni vous ni les membres du comité n'en ont le temps. Je n'en ai pas le temps moi non plus et je peux vous assurer que les citoyens de Winnipeg-Sud n'en ont pas le temps.

Par l'entremise de leur représentant élu, les habitants de Winnipeg-Sud sont ici pour une affaire pressante. Ils sont ici pour signaler que l'élimination de la ville de Winnipeg du programme national de transport est peut-être un élément prévu de la politique du gouvernement fédéral en matière de transport et qu'elle en est certainement le résultat. Par le lent affaiblissement du complexe autrefois puissant d'Air Canada dans le grand Winnipeg, par la violation de sa promesse à Winnipeg concernant le nouvel accord aérien canado-américain, et enfin par la décision de permettre au Pacifique-Canadien d'abandonner son service-voyageurs *Dominion*, le gouvernement fédéral actuel semble tout faire pour essayer de faire disparaître Winnipeg de la carte aérienne et de la carte terrestre.

Telle est, du moins, l'impression de la population du Manitoba et, en particulier, des citoyens de Winnipeg. Quiconque croit que j'exagère n'a qu'à se rendre à Winnipeg. Qu'il parle à notre maire, aux autres maires de la région, au président de notre gouvernement métropolitain, à nos fonctionnaires provinciaux, à notre Chambre de commerce, à nos hommes d'affaires et aux citoyens eux-mêmes. Qu'il m'accompagne à des réunions publiques comme celle à laquelle j'ai assisté il y a à peine un mois et où des dirigeants sérieux et respectables de notre collectivité, qui n'ont pas l'habitude d'élever la voix, se sont réunis pour protester comme rarement je l'ai vu faire à Winnipeg. Pour dénoncer le sort fait à Winnipeg, quant aux transports,

par le gouvernement fédéral, on y a usé d'un langage à l'extrême limite des convenances.

Il n'est pas ordinaire d'entendre des citoyens et des chefs de la collectivité qui, mettant de côté leur réserve, se plaignent aussi amèrement que nous le faisons aujourd'hui dans notre région du Canada. En effet, je soutiens que, tout au cours de l'histoire du pays, le Manitobain a toujours été le Canadien tranquille, loyal, productif et soucieux du bien de tout le Canada. C'était le type fort et silencieux. Comme il a toujours été tranquille, certains membres de cette Chambre peuvent croire qu'il le sera toujours.

Je puis vous donner l'assurance, monsieur le président, qu'ils vivent alors dans le paradis du politicien. Je suis ici pour affirmer sans équivoque, au nom des citoyens de Winnipeg-Sud, qu'au sujet de la question nationale du transport, nous avons l'épiderme sensible et que notre patience est à bout. Serait-il si déloyal de notre part et si autodestructeur d'abandonner notre réserve coutumière, de nous plaindre régulièrement, bruyamment et fastidieusement, de notre sort par rapport au reste du pays, et de faire des revendications d'une façon tout à fait inusitée chez des Manitobains? Est-ce que ce serait nécessairement mauvais? Le cri des outragés à l'orgueil blessé a déjà porté fruit pour d'autres membres de la Confédération canadienne. Pourquoi ne serait-il pas aussi efficace pour le Manitoba? Peut-être les Manitobains trahissent-ils leurs propres intérêts en étant des Canadiens raisonnables et tranquilles.

Nous, Manitobains, voulons une place sous ce que le premier ministre Duff Roblin a appelé «le soleil canadien». Pour réaliser cet objectif, il est indispensable que nous occupions, dans l'ensemble du réseau de transport canadien, un rang qui convienne à l'importance, au rôle, aux exigences économiques et à l'emplacement stratégique et géographique de notre capitale Winnipeg, métropole d'un demi-million d'habitants.

Je ne parviens pas à comprendre, monsieur le président, comment le gouvernement fédéral actuel peut estimer, comme tout semble l'indiquer, qu'il est d'un canadianisme logique de construire notre pays en fonction de certaines régions seulement et en oubliant complètement les autres. Quant à moi, c'est de la folie. Quel autre pays important a grandi de cette façon? Mais plus idiote, plus anticanadienne encore est la politique du gouvernement en matière de transport et qui se fonde sur la négligence flagrante et délibérée de certaines régions.

(*Applaudissements*)

Lorsque nous disons au Manitoba que nous voulons que notre province occupe sa place au soleil au Canada, nous préconisons une forme supérieure de canadianisme. Nous désirons également que la Nouvelle-Écosse. l'Île du Prince-Édouard, la Saskatchewan, le Yukon et le Québec occupent également leur place au soleil. Nous le désirons pour toutes les régions de ce grand pays dont le potentiel ne connaît, pour limites, que celles de l'homme.

C'est ce que nous voulons pour le Manitoba et le Canada tout entier. Dans chaque région, des citoyens forts feront une nation forte. Je dirai plus: chaque région a le droit d'être forte. Et lorsqu'une région est relativement faible, elle affaiblit les autres. Le gouvernement fédéral a la responsabilité sacrée de contribuer à fortifier toutes nos régions. Si les provinces atlantiques sont fortes, en qualité de Canadien, je deviens plus fort. Si elles sont faibles, je m'affaiblis. Si les Prairies sont riches, en qualité de Canadien, je suis plus riche. Si elles sont pauvres, alors je m'appauvris. C'est la théorie que nous préconisons à Winnipeg.

Il est absolument inconcevable, à nos yeux, que le gouvernement canadien actuel puisse penser ou agir autrement.

Monsieur le président, j'en aurais encore long à dire, mais l'heure avance. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de New-Westminster (M. Mather): La radio-diffusion —demande visant l'identification des propriétaires des stations privées; le député de Springfield (M. Schreyer): L'Agriculture——L'aide fédérale aux coopératives du bétail; le député de Lotbinière (M. Choquette): La peine capitale—Interpellation sur le rapport du comité de la réforme pénale avant le débat.

La Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt privé, les avis de motions portant production de documents et les bills d'intérêt public.

BILL PRIVÉ

LA «BANK OF WESTERN CANADA»

La Chambre passe à l'examen, ajourné le 8 février 1966, de la motion de M. Richard en vue de la 2e lecture du bill nº C-111, constituant en corporation la *Bank of Western Canada*.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, lorsque s'est terminée l'heure

des mesures d'initiative parlementaire, la dernière fois que nous avons étudié le présent bill, j'avais tout juste eu le temps de dire que le but visé par le bill C-111, c'est-à-dire de constituer en corporation la *Bank of Western Canada,* était des plus important. J'avais laissé entendre, alors, que j'aurais vraisemblablement un mot à dire à ce sujet, lorsque nous serions de nouveau saisis du bill.

• (6.00 p.m.)

Je ne veux pas retarder indûment la Chambre dans l'examen de cette question, mais j'aimerais cependant faire une ou deux remarques. Depuis deux ans, le Parlement reconnaît de plus en plus, je pense, le rôle important que pourraient jouer les banques régionales dans le progrès de notre économie nationale. En ce qui concerne cette demande, on a prétendu, entre autres choses, que la banque faisant l'objet de la demande servirait de nouvelle banque régionale. Ceux qui préconisent l'établissement de cette banque ont jugé bon de l'appeler *Bank of Western Canada* et ils prévoient dans une disposition du bill que le siège social sera établi à Winnipeg. Sauf erreur, cela devient une habitude parmi certains députés de penser que la ville de Winnipeg est située dans l'Ouest du Canada. A titre de représentant de Comox-Alberni à la Chambre, je dirai que Winnipeg me paraît loin de l'Ouest canadien.

Je sais que, depuis des années, c'est là un sujet de discussion. Mais, quant à moi, Winnipeg est située au centre du Canada. On n'a qu'à consulter une carte du Canada pour s'en rendre compte. Sur le plan géographique, elle se trouve plus ou moins au centre du pays. A mon avis, il serait donc plus précis de désigner la banque qu'on se propose de constituer en société «La banque du Canada central» au lieu de la *Bank of Western Canada.* Si je me donnais la peine de fouiller mes dossiers, je trouverais sans doute quelque chose prouvant que le gouvernement du Canada admet cette proposition. Je causais de cela dernièrement avec certains collègues représentant la ville de Winnipeg à la Chambre et, finalement, j'ai pu leur montrer une publication officielle intitulée *The Climate of Central Canada.* Son examen nous a révélé qu'on y décrivait le climat de la ville de Winnipeg et ses environs.

Mon argument a d'autant plus de valeur que, dans sa forme actuelle, le bill stipule que les administrateurs de la banque proposée devront résider au Canada, mais il ne mentionne pas dans quelle région. Ceux qui s'intéressent à ce projet de loi, c'est-à-dire, les administrateurs provisoires, demeurent à Toronto. Je signale, monsieur le président, qu'après un examen minutieux de la mesure, je doute que la banque proposée soit vraiment destinée à devenir une banque régionale et j'entends même par là la banlieue de Winnipeg. Et je ne parle pas du point que j'ai soulevé plus tôt au sujet du nom de la banque et qui n'a peut-être pas trop d'importance.

A cet égard, il est sans doute intéressant de signaler que l'autre endroit est saisi, comme tous le savent, d'une autre demande en vue de la création d'une nouvelle banque régionale. Sauf erreur, le projet de loi y a subi la deuxième lecture. Je veux parler de la demande de la *Bank of British Columbia.*

Il est intéressant de noter qu'aux termes de ce bill, à l'encontre de celui dont nous sommes saisis, la majorité des administrateurs doivent demeurer en Colombie-Britannique. A mon sens, c'est une importante distinction à faire si l'on songe au fonctionnement des banques régionales.

Lorsque la question a été étudiée tantôt, nous avons entendu un assez long discours du député de Coast-Capilano (M. Davis). Je l'ai écouté attentivement, car son raisonnement m'a intéressé. J'étais disposé alors à continuer dans la même veine que lui. A la réflexion cependant, j'ai jugé que ses observations visaient pour une bonne part la demande présentée au nom de la *Bank of British Columbia,* dont je viens de parler. Il a traité longuement de la question de savoir si les gouvernements provinciaux devraient être autorisés à détenir des actions dans les banques à charte. D'après moi, c'est une importante question à débattre, mais je me demande si le moment est opportun pour la soulever.

L'honorable député de Coast-Capilano s'est tellement étendu sur cette question que je me sens obligé d'en parler. Je n'ai pas changé les opinions que j'avais quand nous avons été saisis d'autres demandes semblables. En fait, je crois que les banques régionales contribueraient de façon plus efficace à l'épanouissement du Canada dans son ensemble, si les autorités compétentes dans les provinces ou les régions intéressées avaient plus d'influence sur l'administration de ces banques.

Contrairement à la thèse de l'honorable député de Coast-Capilano, cette formule, pour les banques, n'affaiblirait aucunement l'autorité du gouvernement fédéral et du Parlement canadien sur les questions monétaires et fiscales. Elle pourrait, au contraire, relâcher quelques-unes des tensions entre les gouvernements provinciaux et fédéral en vertu de notre constitution actuelle.

Je sais qu'à l'autre endroit l'honorable sénateur qui est le parrain du bill en cause a donné une assurance. Il a déclaré être autorisé par le premier ministre de la Colombie-Britannique à donner l'assurance que le gouvernement de cette province ne chercherait

pas à détenir des actions de cette banque ou d'autres banques à charte. Je trouve très malheureux que le premier ministre de la Colombie-Britannique n'ait pas maintenu sa position initiale à ce sujet. Cela freinera l'expansion d'une banque régionale là-bas.

• (6.10 p.m.)

Je crois savoir que la demande de l'autre banque a été déférée au comité des banques et du commerce de l'autre endroit. En songeant à ce qui est arrivé à certaines demandes dans le passé, je suis porté à croire que Leurs Honneurs permettront que cette demande particulière soit envoyée à notre Chambre pour étude. Ainsi, notre comité des finances, commerce et questions économiques devrait étudier en détail toutes les considérations auxquelles ont donné lieu ces deux demandes lorsqu'il entendra les instances de toutes les parties en cause. Pour cette raison, je ne vois aucune objection à ce que ce bill soit lu pour la deuxième fois aujourd'hui.

[*Français*]

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots sur la situation économique et bancaire que nous avons au Canada. J'ai écouté, hier, les honorables députés qui ont critiqué les banques et qui ont tenté de prouver qu'il fallait d'autres banques pour créer plus de concurrence entre ces institutions, qui rendraient d'immenses services à la population.

Je ne suis pas tout à fait du même avis que les députés qui disent qu'une ou deux banques, voire même quelques banques de plus, susciteraient une concurrence au Canada et serviraient de plus en plus les Canadiens.

Je dirai à ces députés que ces institutions sont toutes régies par les mêmes règlements et qu'elles vont charger les mêmes taux d'intérêts. Ce n'est pas une banque de plus ou une banque de moins qui mettra plus d'argent en circulation. Ce n'est pas quelques banques de plus ou quelques-unes de moins qui amélioreront la situation économique du pays, et qui s'occuperont de la consommation au Canada. Les banques sont de bonnes et solides institutions qu'il faut préserver; nous ne sommes pas contre les institutions bancaires, mais nous sommes contre les grands pouvoirs qui leur ont été accordés par les autorités suprêmes de la nation.

Ces institutions font le beau temps et le mauvais temps dans notre nation. Les individus, les gouvernements, tous les corps publics sont obligés de s'agenouiller devant elles pour avoir du crédit qu'ils reçoivent au compte-goutte. Ces grandes institutions ont besoin de réformes et si nous instituons d'autres banques ou d'autres institutions bancaires fondées sur le même système, nanties des mêmes pouvoirs, nous en serons exactement au même point.

Il y a des réformes à apporter, au point de vue financier. Je disais tout à l'heure que les banques ne tiennent pas compte de la consommation. Si un individu veut emprunter de l'argent de ces institutions, les banquiers lui en prêteront suivant la confiance qu'ils ont en lui. S'ils ont confiance en un individu ou si l'individu a des propriétés ou quelque chose à donner en garantie, les banques vont lui faire crédit. Mais elles ne tiennent pas compte de la consommation. Si ces institutions prêtent seulement en vertu de la confiance qu'elles ont en quelques-uns, je dirai qu'il y a, au Canada, à peu près 10 p. 100 des citoyens en qui ces institutions peuvent avoir confiance. Cela veut donc dire que 90 p. 100 des citoyens ne sont pas capables d'utiliser les services de ces institutions ou d'obtenir des prêts.

Ces institutions ne veulent pas répondre aux besoins des Canadiens et ne tiennent pas compte de la consommation ou de la surproduction au Canada. C'est la raison pour laquelle nous demandons au gouvernement et aux députés de prendre leurs responsabilités. Nous savons que tout va bien au Canada; nous n'avons pas un mot à dire du côté de la production, parce que la production abonde dans tous les domaines, mais la distribution ne se fait pas parce qu'il n'y a pas suffisamment de pouvoir d'achat entre les mains des citoyens et il incombe au gouvernement de faire en sorte que ces institutions rendent service à nos citoyens.

Or, ces grandes institutions, monsieur le président, sont de puissantes institutions. Elles ont tellement acquis de pouvoirs que le gouvernement lui-même, et partant le ministre des Finances, est obligé de s'agenouiller devant elles pour avoir du crédit pour financer la nation.

Ces institutions font du crédit à leur guise. Elles manufacturent la finance et le crédit de la nation mais ce crédit est manufacturé seulement sous forme de dettes. Elles font du crédit en faisant des dettes; quand la nation, qui est supposée être reine et souveraine, a besoin de crédit, elle est obligée de faire des dettes et se soumettre aux exigences de ces grandes institutions pour obtenir le crédit nécessaire au financement et à l'administration de la nation.

Alors, monsieur le président, de grandes réformes s'imposent et, si nous sommes endettés aujourd'hui comme nous le sommes présentement, ce sont ces institutions qui ont endetté le Canada, qui ont endetté les individus, qui ont endetté les compagnies, parce

qu'il n'y a pas un seul sou en circulation qui ne porte pas intérêt; au fait, il n'y a pas un seul sou en circulation, dans les mains des contribuables, qui n'est pas remboursable. Il faut rembourser cet argent et les banques ont l'avantage de faire ce crédit, de le prêter à la nation, de prêter aux individus, sous forme d'intérêt. Mais comme ces institutions ne prêtent pas l'intérêt, il faut rembourser du capital qu'elles n'ont pas créé ou qu'elles n'ont pas prêté; c'est la raison pour laquelle nous sommes toujours à court de capital et ne sommes pas capables de financer la nation...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député qui a présentement la parole. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques qu'il a faites jusqu'à ce stade, mais je m'inquiète un peu du fait que ses observations ne semblent pas se rapporter immédiatement au projet de loi actuellement à l'étude, soit une mesure constituant en corporation la *Bank of Western Canada*. Je présume que les remarques qu'il a faites jusqu'ici constituent une introduction à son discours et je suggère qu'il en vienne maintenant au vif du sujet, c'est-à-dire que ses observations se rapportent directement au projet de loi dont la Chambre est saisie.

M. Latulippe: Monsieur le président, je sais qu'il s'agit de l'étude du projet de loi C-111. Nous n'y sommes pas opposés et nous allons certainement voter en faveur de ce bill, parce nous avons appris qu'à l'autre endroit on a adopté un bill semblable émanant de la Colombie-Britannique. L'an dernier, nous avons protesté énergiquement contre certains bills, et nous en avons empêché l'adoption, parce qu'on ne voulait pas reconnaître qu'un gouvernement provincial avait droit à la création d'une banque en tant qu'elle se soumettait aux règlements régissant les autres banques. Alors, c'est la raison pour laquelle je crois que ce bill sera adopté, mais je voudrais dire, encore une fois, avant de terminer mes observations, qu'il nous faut apporter des réformes; nous pourrions discuter longuement de la manière dont ces institutions sont régies et du fait que leurs pouvoirs ne servent pas la nation. Ces institutions exploitent la nation et il incombe aux députés, surtout au ministre des Finances, de prendre leurs responsabilités dans ce domaine. De graves responsabilités qui reposent sur les épaules des députés qui ont été élus par le peuple, et sur celles du ministre des Finances, au point de vue du crédit de la nation.

Tout ce qui est physiquement possible devrait l'être financièrement; si cela ne le devient pas financièrement, notre économie est à l'envers et elle doit être réformée. Je disais tout à l'heure qu'il n'y a pas grand-chose dans le Canada qui fait défaut, sauf le système monétaire, sauf le système de crédit qui ne rend pas service à la nation, qui ne finance pas les institutions et les industries mais finance seulement à coups de dettes; c'est pourquoi nous demandons au gouvernement de prendre ses responsabilités.

• (6.20 p.m.)

Les nouveaux crédits devraient être créés par la Banque du Canada ou par une institution de «contrôle» du Canada, indépendamment des banques à charte...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que l'honorable député s'éloigne de nouveau du sujet et, encore une fois, je lui suggère de limiter ses observations au principe du projet de loi présentement à l'étude, soit l'établissement de la *Bank of Western Canada*.

M. Latulippe: Monsieur le président, relativement à ce bill, il me semble que je suis dans le cadre de la discussion, parce que ce sont des institutions financières qui exercent un «contrôle» sur la nation.

Lorsqu'on parle d'accorder des chartes de banques ou d'établir d'autres institutions qui vont exploiter la nation de la même manière, il me semble qu'on pourrait dire quelque chose ou faire des suggestions aux députés, afin que quelques-uns, au moins, étudient la fonction de ces institutions.

Monsieur le président, j'aurais beaucoup de choses à dire sur ces institutions, mais je me bornerai à dire qu'il nous faut à tout prix prendre nos responsabilités et moderniser nos institutions financières, qui sont vieilles comme le monde et n'ont jamais été réformées. Nous avons accepté toutes sortes de mécaniques, toutes sortes de techniques; nous avons accepté la science et le progrès dans tous les domaines, mais nous n'avons jamais accepté aucune réforme dans le domaine des finances.

Alors, si l'on veut être à la page, il faut reconnaître que la réforme de ces institutions s'impose. Il faut leur donner les pouvoirs nécessaires mais il ne faut pas tout leur donner, car il faut que l'État se réserve les principaux pouvoirs, surtout celui de la création du crédit. Ceci lui permettrait de financer la nation, toutes les institutions du Canada, et de consacrer une partie de ce crédit au financement des biens publics, à la construction de ponts, de routes, bref, financer différentes entreprises publiques, dont les universités et les écoles, au moyen d'argent sans intérêt.

Voilà, monsieur le président, les suggestions que je voulais soumettre à la Chambre. Si nous faisions ceci, nous épargnerions des millions de dollars aux contribuables. Nous laisserions du pouvoir d'achat dans les mains des

contribuables, qui pourraient se subvenir, développer leurs industries, leurs ressources naturelles, bref, développer beaucoup de choses, si on leur laissait du pouvoir d'achat.

Mais, par suite du fait que tout cet argent est de l'argent de dettes qu'il faut rembourser, et en rembourser plus qu'on en a eu, il est impossible qu'un peuple puisse se développer, s'épanouir et développer ses ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle 85 p. 100 des ressources naturelles du Canada sont exploités par les étrangers.

[*Traduction*]

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Nous n'avons aucunement l'intention de retarder l'adoption de ce projet de loi.

Assurément une banque dont le siège social serait à Winnipeg représenterait un pas dans la bonne voie, mais j'aimerais, moi aussi, rappeler à la Chambre qu'un bill semblable est présenté à l'autre endroit. Nous espérons avoir l'occasion d'étudier les deux bills au cours de la présente session. Si nous adoptons celui-ci sans étudier l'autre, nous pensons que ce serait discriminatoire pour notre province de l'Ouest. Tant que nous n'aurons pas déplacé l'établissement bancaire de ce pays vers la côte du Pacifique, nous n'aurons pas répondu aux exigences de la croissance rapide de l'économie des provinces qui se trouvent à l'extrême-ouest, particulièrement la province de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.)

DEMANDE DE DOCUMENTS

LA COMMISSION NORRIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) a proposé:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de tous les documents de travail préparés pour la Commission Norris par les comptables agréés dont la Commission avait retenu les services, et déposés par le juge Norris au ministère du Travail.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter cette motion de façon aussi détaillée que je l'aurais fait si elle avait été débattue lorsque je l'ai proposée pour la première fois au cours de la dernière session. Je dis cela parce qu'il devrait être évident, pour la Chambre et le grand public, que les problèmes des marins et du Syndicat international des gens de mer ne sont pas tellement pressants, ou du moins le public ne les considère pas aussi pressants qu'auparavant. En même temps, je pense qu'il est important d'établir certains faits.

En 1963, le Parlement a adopté, par une majorité écrasante des députés alors présents à la Chambre, une loi en vue d'établir un conseil de tutelle des syndicats de marins, chargé de surveiller avec le plus grand soin l'activité d'un certain nombre de syndicats du transport maritime. Pour plusieurs d'entre nous qui avaient travaillé avec les syndicats et défendu leur cause, il était difficile de décider comment voter. Le mouvement syndical en Amérique du Nord est, du point de vue historique et traditionnel, un mouvement de volontaires qui fonctionne sans trop de surveillance quotidienne exercée de l'extérieur, y compris celle du gouvernement.

• (6.30 p.m.)

Excellente façon de faire les choses, à mon avis, et qui, somme toute, a donné de très bons résultats. Plusieurs d'entre nous n'ont appuyé le projet de loi qui instituait le Conseil de tutelle que parce que nous avions fini par le juger nécessaire. Examinons les faits exposés alors et qui nous avaient convaincus. Toutes sortes d'actes de violence se succédaient depuis des années sur les quais: crimes d'incendie, voies de faits, meurtres peut-être. Quand le mouvement syndical s'est rendu compte qu'il ne pouvait plus mater le SIGM, dirigé à l'époque par Hal Banks, il a prié le gouvernement—alors conservateur—d'agir. Le gouvernement répugnait à le faire ou a trouvé que ce n'était pas facile.

Enfin, les syndiqués qui avaient la haute main sur le fonctionnement du canal Welland l'ont fermé à la circulation maritime. Ce n'est qu'à ce moment-là que le gouvernement est intervenu. Une commission a été créée, et M. le juge Norris y a été nommé pour étudier toute la question des quais et des ports, et des syndicats qui y exercent leur activité. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre ce que M. le juge Norris y a découvert. Il y a constaté que, sous la direction de M. Banks, le SIGM s'était rendu coupable d'actes de violence, de voies de fait, d'incendie volontaire et d'autres actes illégaux. C'est alors qu'on a demandé à la Chambre de voter la mesure législative que j'ai mentionnée.

M. Banks est probablement aussi mauvais que ce qu'on en a dit, et peut-être pire, mais il n'aurait pu faire tout ce qu'il a fait sans la collaboration d'influences très importantes extérieures au mouvement ouvrier. Lorsque

nous avons étudié le projet de loi visant à établir le Conseil de tutelle des syndicats de marins, j'ai signalé que M. Banks entretenait des relations très étroites avec des compagnies de navigation, en particulier avec une très grande société, la *Canada Steamship Lines*. J'ai signalé les relations qu'il avait avec d'autres organismes et celles qu'il devait avoir avec des personnages politiques, certainement dans les régions où son syndicat exerçait son activité.

Au cours du débat, et par la suite, il est ressorti que certains des documents de travail de la Commission Norris, entre autres ceux de ses comptables, renfermaient des renseignements fort intéressants. J'ai proposé à la Chambre, lors de la dernière session, que ces documents soient déposés. Le gouvernement a soutenu qu'il s'agissait de documents privés, appartenant à la Commission, et qu'il était préférable que le gouvernement ne les dépose pas.

Je comprends fort bien la position du gouvernement; si ses fonctionnaires et ceux qui travaillent pour lui devraient se demander, chaque fois qu'ils écrivent quelque chose en noir et blanc, si leurs textes seront évoqués à la Chambre, ils pourront hésiter à écrire ce qu'ils pensent et à donner leur avis. Je le répète, monsieur l'Orateur, je comprends très bien la situation. Ce que je ne parviens pas à comprendre, c'est pourquoi le gouvernement refuse de déposer ces documents quand il a permis, ou quelqu'un de très important a permis—je dois supposer que c'est l'ancien ministre du Travail—a permis, dis-je, à un journaliste du *Daily Star* de Toronto de passer un temps considérable, semble-t-il, au ministère du Travail, à fouiller ces mêmes documents que le gouvernement refuse de déposer, et l'a autorisé à employer les renseignements glanés pour rédiger un très long article.

Je vais consigner au compte rendu certains passages de l'article de ce journaliste afin de montrer, tout d'abord, pourquoi il importe, selon moi, que le gouvernement consente à déposer ces documents et, en deuxième lieu, pourquoi les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'ils renferment, car ils les trouveraient, en fait, extrêmement intéressants. La citation est extraite du *Daily Star* de Toronto du 6 novembre 1964. En première page figure un long article par Robert Reguly, journaliste du *Star*, et intitulé «Les registres de Banks révèlent que six libéraux ont obtenu des fonds». Je me bornerai à citer quelques paragraphes de cet article:

> Le *Star* a appris que le Syndicat international des gens de mer de Hal Banks a émis des chèques aux agents politiques de cinq candidats libéraux de la région de Montréal juste avant les élections fédérales de 1962. Le syndicat a contribué à la campagne menée en 1957, par un ancien député libéral d'un comté du Nouveau-Brunswick.
>
> La preuve que ces contributions ont été versées a été trouvée dans les dossiers du Syndicat international des gens de mer par les enquêteurs de la Commission Norris—l'enquête du gouvernement qui l'an dernier a porté un coup très dur au Syndicat et aboli le despotisme de Banks.
>
> La preuve des contributions politiques du SIGM n'a jamais été rendue publique. Le juge Norris, dans son enquête, n'a pas osé rendre publics les enchevêtrements politiques du Syndicat.
>
> Mais des allusions à ces versements politiques surgissent aussi dans les documents de travail confidentiels des enquêteurs financiers de la Commission Norris.
>
> Ces documents sont dans les dossiers du ministère fédéral du Travail et le signataire de cet article les a vus et transcrits.
>
> Les documents, manuscrits pour la plupart, ont été recueillis dans les livres du Syndicat et auprès des vérificateurs.

Le passage suivant est censé être tiré de ces documents:

> Pièce justificative sur papier blanc ordinaire en date du 31 mai 1957, chèque 0711, versé à (un ancien député libéral) à titre de don à la campagne du député susmentionné pour son élection (nom d'une circonscription du Nouveau-Brunswick). Montant $1,000.
>
> Document de travail nº H12 énumérant «six dons à des fins politiques en juin.»
>
> Cinq de ces dons sous forme de chèques émis par le Syndicat international des gens de mer, d'environ $1,000 chacun, ont été versés aux agents officiels de cinq candidats libéraux de la région de Montréal avant les élections qui ont ramené les Libéraux au pouvoir.

Plus loin dans le même article, M. Reguly affirme:

> En plus de mentionner les paiements particuliers versés aux agents de divers candidats aux Communes, les enquêteurs du juge Norris ont constaté «une hausse astronomique» dans les paiements d'honoraires d'avocats par le syndicat à l'époque des élections fédérales.

Je pourrais continuer sur le même ton, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas insinuer pour un instant que le Syndicat international des gens de mer avait tort de faire des contributions aux partis politiques. J'espérerais qu'un plus grand nombre de syndicats ouvriers adopteraient l'attitude des entreprises commerciales, s'intéresseraient à la politique et contribueraient à grossir les fonds du parti. Peu m'importe à quel parti ils feraient leurs contributions. Ils ont le droit de faire des contributions au parti politique qu'ils préfèrent, pourvu, il va sans dire, qu'ils les fassent selon la manière autorisée par la constitution du syndicat, soit en faisant une recommandation au syndicat local, en faisant cette recommandation selon les règles ordinaires de procédure et ainsi de suite. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils les fassent parce c'est leur devoir de le faire.

A mon avis, monsieur l'Orateur, ils gaspillent leur argent lorsqu'ils versent des contributions aux candidats libéraux, mais cela

les regarde, s'ils le font de la bonne manière. Mais, aujourd'hui, le problème que je veux soulever a trait à la tendance du gouvernement à déclarer que presque tout document est confidentiel. Je ne vais pas entrer dans les détails ce soir, mais j'ai inscrit au *Feuilleton* un autre avis de motion portant production des documents de travail présentés à la conférence sur la lutte à la pauvreté. Cette motion a été refusée parce que ces documents, dit-on, sont confidentiels. Quand cette motion sera débattue, je vais présenter à la Chambre dix jeux de ces documents, parce qu'on peut se les procurer en tout temps; il suffit pour cela d'appeler au téléphone une personne qui assistait à la conférence. Cela démontre tout le ridicule de cette affaire de secret. Je reviendrai là-dessus une autre fois.

• (6.40 p.m.)

Je ne demande pas de privilèges, ni pour moi ni pour aucun autre député, mais il me semble que les membres du Parlement ont les mêmes droits et privilèges que les autres citoyens. J'ignore si le reporter du *Daily Star* de Toronto a pu prendre connaissance de ces documents parce qu'il était libéral; j'ignore s'il a pu en prendre connaissance pour la simple raison que, s'il n'y avait pas réussi, il aurait soulevé d'autres questions qui auraient pu être embarrassantes pour le parti libéral. Mais, monsieur l'Orateur, à en juger par les quelques passages de cet article que j'ai consignés ce soir au compte rendu, il est évident que M. Reguly a vu les documents en question. Je ferai remarquer aux députés que, lorsqu'il s'agit de documents que le gouvernement prétend confidentiels et qu'il refuse de communiquer aux députés, aucun journaliste ne devrait avoir le droit de les lire, de les examiner et d'en citer des passages. Voilà pourquoi j'ai proposé la présente motion.

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), moi aussi, j'ai été pris au dépourvu, car je ne croyais pas prendre la parole au sujet de cette motion ce soir. L'honorable député a soulevé plusieurs questions intéressantes que nous aurons sans doute l'occasion de réfuter au cours des deux heures et quarante minutes à notre disposition pour débattre ce genre de motion.

C'est l'intérêt déclaré du député à l'égard du mouvement ouvrier qui m'a surtout intéressé. Je tiens à préciser que s'intéresser au mouvement ouvrier n'est pas nécessairement l'apanage du Nouveau parti démocratique. Je me rappelle mon premier chèque de paye, lorsque j'avais 17 ans. Il s'élevait à $18.10 exactement et j'en ai dépensé $15 pour devenir membre d'un syndicat ouvrier. Je m'en souviens encore comme d'une organisation admirable. Moi aussi je partage le respect et l'admiration du député pour le mouvement ouvrier.

Dans ses observations préliminaires, le représentant de Winnipeg-Nord s'en est pris au syndicat que dirigeait M. Banks à ce moment-là. Je ne veux pas remettre sur le tapis l'affaire d'Hal Banks. La motion ne s'y prête pas, quoique le député en a très habilement profité pour parler d'Hal Banks et du parti libéral. Lorsque le député pourra examiner le hansard demain et peser ses paroles, il s'apercevra qu'il s'est contredit. Je parle de mémoire. Qu'on m'excuse si je fais erreur, mais il a laissé entendre, je crois, que le reporter du *Star* de Toronto avait été autorisé par le ministre du Travail de l'époque à examiner les documents de travail de la Commission Norris.

Or, en supposant que ce soit vrai, nous concédons de ce fait au ministre bien peu d'intelligence. Nous serions cependant portés, je crois, à être un peu plus généreux envers lui. Si le parti libéral avait des remords de conscience à la suite de ces prétendues contributions, il est peu probable qu'un homme du calibre du ministre du Travail d'alors aurait invité un journaliste, qu'il fût ou non en faveur du parti libéral, à examiner des documents de travail et l'aurait laissé libre d'en publier à volonté de courts passages pouvant devenir embarrassants pour le parti libéral. Ce point, sur lequel le député a insisté, me semble un peu paradoxal.

Enfin, il a terminé son discours par une lapalissade, en disant que le syndicat doit avoir le droit d'appuyer le parti de son choix. Personne d'entre nous ne le contesterait, j'imagine. De fait, je pense que les syndicats ont droit dans le pays à autant de privilèges que les autres secteurs de l'industrie, et en particulier de l'industrie privée. Au moment décisif, je dois avouer que j'ai toujours été considéré comme favorable aux syndicats.

Si le député estime que les syndicats ouvriers ont le droit de verser des contributions aux partis politiques, je ne comprends pas alors pourquoi il s'inquiète si le syndicat en cause a versé des sommes à certains partis politiques, le nôtre ou le sien. Je lui signale que la Commission Norris a été instituée en juillet 1962 par l'honorable député d'Ontario (M. Starr), homme intègre qui a rendu de bons et honnêtes services comme ministre du Travail et à qui on ne saurait lancer des pierres. Si, au début de la campagne de 1962, le SIGM a jugé bon de verser des contributions électorales à un député de la région de Montréal, c'était sa prérogative. Je reproche au député de Winnipeg-Nord d'avoir insinué qu'à l'époque les syndicats n'avaient pas autant de prérogatives que la Fraternité canadienne des

cheminots, dont les contributions au Nouveau parti démocratique ont été fort utiles. Pour ma part et en tant qu'ouvrier, je suis fatigué de la béate attitude des députés de ce coin-là de la Chambre, qui prétendent jouir de certaines prérogatives, de certains privilèges dans le monde du travail.

Or, monsieur l'Orateur, comme l'honorable député est l'un de mes préférés, je souscris à certaines choses qu'il a signalées. Je songe à l'incertitude dans laquelle la Chambre des communes se trouve quant à la politique régissant la production de documents. Je ne voudrais pas me contredire mais j'ai eu l'occasion de signaler un soir que, selon le régime britannique, tous les documents sont considérés comme d'intérêt privé à moins qu'une loi ne stipule qu'ils sont d'intérêt public. La Suisse, je le répète, a adopté le principe contraire et c'est une meilleure attitude: tous les documents sont d'intérêt public, à moins qu'un décret ne prescrive le contraire. J'ai cru qu'il était peut-être temps qu'un comité de la Chambre étudie l'ensemble de notre politique concernant la production de documents. J'appuie l'honorable député à ce sujet, pourvu que ce soit l'aspect du problème dont il ait traité. L'autre après-midi, lorsque le ministre du Travail (M. Nicholson) a refusé de déposer des documents, le député a dit qu'il ne voulait pas passer pour un citoyen de deuxième classe, alors que le journaliste du *Star* de Toronto avait peut-être eu accès au dossier. Je suis favorable à cet argument.

Toutefois, monsieur le président, deux noirs ne font pas un blanc. Les enquêtes que j'ai pu faire indiquent que le journaliste en cause a eu accès aux dossiers, mais certainement à l'insu du ministre du Travail. Comme je l'ai signalé plus tôt, s'il y avait dans ces documents quelque chose de gênant pour le parti libéral, il est difficile à concevoir que le ministre du Travail d'alors eût voulu que des journalistes puissent avoir facilement accès à ces documents de travail. Si j'avais à l'esprit quelque doute sur l'avis de motion que nous avons discuté la semaine dernière quant à l'opportunité de produire des documents, surtout parce que, pour refuser la production de documents en réponse à des demandes raisonnables, nous n'avions rien de plus que la jurisprudence ou une affinité avec les traditions du régime parlementaire britannique—et je diffère peut-être d'avis avec mon parti sous ce rapport—je pense que, dans ce cas particulier, nous pouvons nous inspirer de principes directeurs très clairs pour accepter ou refuser de rendre publics les documents de travail de la Commission Norris.

Comme l'honorable député l'a fait remarquer, la commission Norris a été instituée en juillet 1962, par le ministre du Travail d'alors aujourd'hui député d'Ontario. Elle a été établie par un décret du conseil fondé sur une loi connue à l'époque sous le nom de loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, adoptée en 1948 et probablement modifiée quelquefois depuis lors. Le rapport de l'enquête industrielle sur la désorganisation de la navigation sur les Grands lacs énonce très clairement dès les premières lignes comment le gouvernement est habilité à créer la commission.

• (6.50 p.m.)

Si je comprends bien, non seulement après avoir lu l'ouvrage, mais d'après les renseignements du ministère, la Commission d'enquête industrielle, généralement appelée Commission Norris, sur des questions relatives à la désorganisation de la navigation sur les Grands lacs, a été instituée aux termes de l'article 56 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. D'après le paragraphe 5 de l'article 56, les dispositions des articles 33 et 34 s'appliquent—à l'intention des juristes ici présents—*mutatis mutandis*, c'est-à-dire en changeant ce qui doit être changé, à notre Commission d'enquête industrielle. Je dois dire que, n'étant pas avocat, il m'a fallu quelques heures avant de découvrir ce qu'il en était. J'étais trop timide pour le demander au ministre du Travail.

J'ai découvert que l'article 33 autorise une commission d'enquête à convoquer des témoins et à les obliger à témoigner sous serment. L'article prévoit également que les renseignements obtenus des documents requis ne seront pas publiés, sauf si la commission le juge à propos.

Bien des généralités entrent en jeu quand nous parlons de documents. J'étais généralement en sympathie avec les arguments présentés par le député de Carleton (M. Bell) l'autre soir. Je pense que nous sommes trop cachottiers et que nous nous en tenons trop aux généralités en ce qui concerne la production de documents. Cela entrave non seulement le travail de l'opposition mais aussi celui des députés responsables de ce côté de la Chambre, qui veulent de temps en temps savoir ce qui se passe derrière les portes fermées. Mais jusqu'à ce que cette Chambre déclare clairement et avec concision quels documents sont publics et quels documents sont privés, nous devrons décider pour chaque cas, au moyen des avis de motions, quels documents sont publics et quels documents sont privés.

Toutefois, à mon humble avis, la question ne se pose pas dans ce cas. Nous pouvons mentionner avec quelque autorité une loi

précise, la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. J'aimerais mentionner le paragraphe (5) de l'article 56, et ce faisant complimenter l'ancien ministre du Travail sur les termes très généraux qu'il a employés au profit, entre autres, du juge Norris.

Avant de mentionner cet article, je dirai au député de Winnipeg-Nord que ses remarques d'ouverture, dans lesquelles il a eu la justesse et la bonté d'admettre que le grand public ne se préoccupe plus de la désorganisation sur les quais, indiquent clairement que les administrateurs nommés à la suite des recommandations du rapport Norris servent les intérêts du Canada.

M. Orlikow: Je ne suis pas d'accord.

M. Mackasey: Peu m'importe; c'est mon opinion que j'exprime. C'est aussi celle du député de Winnipeg-Nord parce que dans ses propos préliminaires il a déclaré que les gens ne s'intéressent plus au syndicat international des gens de mer ni aux syndicats maritimes. Tout député impartial aurait bien du mal à se souvenir du dernier différend ouvrier qui a interrompu la navigation depuis l'établissement de la Commission Norris.

Le paragraphe 5 déclare...

M. Cowan: Le député permet-il une question?

M. Mackasey: Je prie le député de m'excuser. A titre d'ancien collègue de pupitre, je sais qu'il ne s'offensera pas si je lui demande de m'accorder trois ou quatre minutes pour faire valoir mon point de vue. Le paragraphe 5 de l'article 56 dit:

Une commission d'enquête industrielle se compose d'un ou de plusieurs membres...

En l'occurence, le juge Norris.

...nommé par le ministre...

C'était le député d'Ontario (M. Starr).

...et les dispositions des articles 33 et 34 s'appliquent... comme si elles étaient édictées à l'égard de cette commission, et la commission peut déterminer sa propre procédure, mais elle doit donner à toutes les parties l'occasion voulue de présenter une preuve et de formuler des observations.

Pour les savants avocats du Nouveau parti démocratique, qui ont tous donné, j'en suis sûr, leurs conseils au député de Winnipeg-Nord, je vais me reporter à l'article 33 de la loi. Si la Chambre m'y autorise, je remplacerais les mots «commission de conciliation», chaque fois qu'ils se présentent, par les mots «un commissaire».

«Un commissaire»...

...possède le pouvoir de citer devant...

«lui»...

...des témoins et de leur enjoindre de rendre témoignage sous serment, ou par affirmation solennelle si ces personnes ont le droit d'affirmer en matière civile, et verbalement ou par écrit, et de produire les documents et les choses que...

«ledit commissaire»

...estime indispensables pour l'étude et l'examen complets des questions qui lui sont déférées...

et, je me permets de le signaler, voici les mots importants:

...mais les renseignements ainsi obtenus de ces documents ne peuvent être rendus publics, sauf dans la mesure où...

«le commissaire»

...le juge opportun.

Les seuls documents que le commissaire a alors jugé bon de rendre publics sont publiés dans son rapport, appelé Rapport d'une commission d'enquête industrielle sur la désorganisation de la navigation dans les Grands lacs. Absolument tous les documents de travail qui existent au ministère du Travail ont servi à la préparation de ce rapport.

Il est évident, d'après le texte clair et concis de l'article 33 de la loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail, qu'un seul homme, le juge Norris, avait le droit de révéler ce qu'il croyait être dans l'intérêt du Syndicat—ce qui, au cas où l'honorable député de Winnipeg-Nord est d'un autre avis, est la chose qui m'intéresse—de rendre public.

Si, par hasard, la Chambre ne faisait pas son devoir en votant de façon objective, si les deux heures et quarante minutes écoulées, nous étions appelés à déposer ces ordres malgré les dispositions de la loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail, nous finirions, par l'intermédiaire de cet avis de motion portant production de documents, par contourner ou contredire les dispositions de l'une des lois du Dominion du Canada. N'étant pas avocat, monsieur le président, je ne peux qu'imaginer les terribles complications qui en résulteraient.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiatives parlementaires est écoulée.

La Chambre passera maintenant aux travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

1. Administration ministérielle, $4,862,900.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

● (7.00 p.m.)

M. Sherman: Monsieur le président, comme je le disais quand nous sommes passés à l'examen des mesures d'initiatives parlementaires, notre philosophie dans la région d'où je viens, au Manitoba, est la suivante: une vue d'ensemble du Canada doit embrasser l'idée que ce qui est bon pour une partie du Canada l'est pour tout le pays; ce qui est mauvais pour un partie de Canada, l'est pour tout le pays.

Je disais que si les provinces atlantiques étaient fortes, cela me rendait plus fort en tant que Canadien. Si elles sont faibles, je suis plus faible. Si les provinces des Prairies sont riches, cela me rend plus riche. Si elles sont pauvres, ne suis-je pas plus pauvre?

Telle est notre doctrine dans la circonscription de Winnipeg-Sud, monsieur le président, et il est absolument inconcevable, je le répète, que le gouvernement canadien pense et agisse autrement.

Dans un pays comme le nôtre, un continent balayé par l'hiver et dont la population est clairsemée, le réseau de transport a été dès le début et continuera d'être dans l'avenir prévisible l'artère la plus vitale de notre nation. Le transport et le réseau national de transport est l'élément le plus important du Canada. Et pourtant nous avons ici, à Ottawa, un gouvernement qui se préoccupe tellement des secteurs plus riches et plus bruyants du pays, qui se préoccupe tellement de lui-même, que la quatrième plus grande agglomération métropolitaine du pays, tout le plexus central du Canada, géographiquement parlant, est en péril à cause de la carence des moyens de transport.

Quelle sorte de politique est-ce, monsieur le président? Tous les Canadiens s'en trouveraient mieux si l'on autorisait et encourageait le Manitoba à jouer son rôle dans notre réseau national de transport. Nous insistons que nous ne prêchons pas seulement pour notre paroisse en formulant des revendications aussi légitimes. Bien au contraire, c'est évidemment dans l'intérêt national.

Le facteur qui défavorise le plus Winnipeg et le Manitoba au point de vue des transports c'est l'absence d'une politique aérienne dans notre pays. Il n'y a pas de politique aérienne régionale au Canada.

A vrai dire, le Canada n'a aucune politique aérienne, et, selon nous, il importe d'en formuler une sans le moindre retard.

Aux États-Unis, il a été décidé judicieusement, il y a longtemps, de favoriser l'expansion de grands transporteurs aériens régionaux. A l'heure actuelle, 11 sur 13 de ces transporteurs américains réalisent des bénéfices et, loin d'absorber tous ceux des lignes aériennes plus importantes, ils contribuent en réalité à accroître leur trafic. Étant donné les gros avions très chers dont se servent aujourd'hui les grandes lignes aériennes, et les longs parcours directs qu'elles doivent forcément assurer, la seule solution pour répondre aux besoins de transport des petits centres canadiens, c'est d'avoir de solides transporteurs régionaux; c'est aussi la méthode la plus logique pour desservir le public sur des parcours relativement courts.

Des transporteurs régionaux comme *Trans-Air Limited* de Winnipeg ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral s'ils doivent rendre les services dont ils sont capables à notre pays. Il leur faut une politique aérienne régionale formulée par Ottawa qui mettra fin au monopole actuel d'Air Canada et qui définira à leur intention des territoires qui leur permettront de réaliser des bénéfices raisonnables.

La triste vérité, c'est que le Canada, à l'heure actuelle, n'a pas de politique aérienne nationale. Il n'y en a qu'une, celle d'Air Canada, une ligne aérienne excellente, aux états de service enviables et qui est très chère à tous les habitants de Winnipeg parce que, comme l'ancienne *Trans-Canada Air Lines,* elle est née dans notre ville. Édifier la politique aérienne de notre pays sur un monolithe aérien appartenant à l'État, c'est une coutume qui nuit de plus en plus à notre essor économique. Il y a de la place pour les deux: Air Canada et le transporteur aérien régional.

Monsieur le président, un simple et unique coup d'œil sur une carte de l'Amérique du Nord révélera à tous pourquoi Winnipeg est mécontent actuellement de la planification nationale du transport au Canada. A cause de notre situation géographique, nous devrions être au cœur de la circulation aérienne du continent. Toutefois, en raison de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement actuel, nous n'avons rien qui puisse le prouver. A cause, encore une fois, de notre situation géographique, nous devrions aussi être au cœur de la circulation ferroviaire au Canada. Mais en raison des programmes annoncés par le gouvernement actuel, et je veux parler plus précisément de la décision de permettre au Pacifique-Canadien de supprimer le *Dominion,* nous serons peut-être condamnés sous peu à avoir encore moins que jamais, durant ces dernières années, de ces entreprises rentables. Est-il étonnant que l'opinion publique dans notre région du pays soit alertée? Comme le siège social de *TransAir Limited,* compagnie de transport aérien

régional aux possibilités formidables, est situé à Winnipeg, nous devrions être au cœur d'une entreprise de transport aérien importante s'étendant dans toutes les directions pour desservir nos régions septentrionales, Saskatchewan dans l'ouest, le Nord-Ouest de l'Ontario ainsi que les États américains de l'Ouest central vers le Sud.

Le ministre des Transports nous a assurés au cours de la récente campagne d'élection fédérale qu'aucun nouvel accord bilatéral sur l'aviation ne serait signé avec les États-Unis avant que les négociateurs canadiens n'obtiennent ce qu'ils voulaient pour Winnipeg.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je sais que l'honorable député n'a pas l'intention de vous induire en erreur au sujet de ce que j'ai dit, mais je n'ai jamais fait une telle déclaration, et tout article de journal que j'aie jamais lu, bien qu'il renfermait une déclaration de ce genre, en contenait une autre faite antérieurement par moi et citée entre guillemets. Cette déclaration-là était une paraphrase de ce que j'étais censé avoir dit mais que je n'avais pas dit.

Une voix: Voilà une question de privilège.

M. Sherman: Monsieur le président, je pourrais faire remarquer sur ce point qu'il s'agissait là d'une citation précise attribuée au ministre, peut-être par erreur, mais néanmoins attribuée au ministre par un journal de Winnipeg, qui a comme tactique, d'habitude, de favoriser la position du parti auquel il appartient. C'était une chronique signée et j'en ai une coupure dans mon dossier. Je me rends compte, par ailleurs, que les journaux ne citent pas toujours fidèlement les propos des gens. Il n'en demeure pas moins qu'une impression a été créée et j'ai par la suite écrit au ministre des Transports à propos de cette déclaration particulière. J'ai reçu de lui une aimable et longue réponse. Néanmoins, on a eu l'impression, à Winnipeg, que le ministre avait déclaré qu'aucun nouvel accord aérien bilatéral ne serait signé avec les États-Unis jusqu'à ce que les négociateurs canadiens aient obtenu ce qu'ils voulaient pour Winnipeg. Si le ministre déclare qu'il n'a pas prononcé ces paroles, j'émets alors l'opinion que sa situation à Winnipeg a été compromise par les propos qu'on lui a prêtés à tort dans les comptes rendus de presse parus à Winnipeg.

On désirait pour Winnipeg et Winnipeg désirait une ligne aérienne Winnipeg-Minneapolis-Chicago desservie par une compagnie canadienne. Huit semaines après ces élections qui, comme nous le savons tous, n'ont pas été heureuses pour les candidats du gouvernement qui se présentaient dans notre région, on faisait connaître les termes du nouvel accord bilatéral. A-t-on besoin de demander ce qu'il renfermait? Il renfermait les aubaines habituelles pour Montréal, les avantages habituels pour Toronto, le rabiot habituel pour les États-Unis et rien du tout pour l'Ouest. (*Applaudissements*)

Je m'abstiendrai, monsieur le président, de tirer de cette série d'événements les conclusions cyniques qui doivent sauter aux yeux de tous les députés. Qu'il me suffise de dire que les gens de Winnipeg n'arrivent pas à se persuader que les négociateurs du côté canadien se soient donné beaucoup de peine. Nous ajoutons que si l'on ne voulait pas du circuit Winnipeg-Minneapolis-Chicago pour la compagnie Air Canada, et il y a tout lieu de croire que tel était le cas, on aurait dû chercher à l'obtenir pour la compagnie TransAir. Et si on avait échoué du côté de TransAir, on aurait dû insister pour que la compagnie américaine *Northwest Air Lines*, qui jouit actuellement d'un monopole, inaugure un service convenable sur cette ligne.

On nous a dit que la circulation n'était pas assez considérable, entre Winnipeg et Chicago, pour justifier la création d'un service aérien direct. Monsieur le président, ce raisonnement ne tient pas debout. C'est comme dire que le trafic n'était pas assez considérable dans l'Ouest canadien, il y a quatre-vingt-dix ans, pour justifier la construction du Pacifique-Canadien. (*Applaudissements*)

Qu'on nous donne ce circuit aérien, monsieur le président, et qu'on dise aux hommes d'affaires de Winnipeg, Brandon, Regina, Saskatoon, Moose-Jaw, Prince-Albert, Edmonton, Calgary, Lethbridge et Medicine-Hat qu'ils n'auront plus à faire des milliers de milles pour se rendre dans le centre-ouest américain, mais qu'ils n'ont plus qu'à voler directement vers Winnipeg et de là jusqu'à Chicago, et nous vous prouverons, monsieur le président, que le nombre des voyageurs le justifiera.

• (7.10 p.m.)

Bien sûr, le trafic-voyageurs entre Winnipeg et Chicago via Minneapolis n'est pas suffisant pour le moment, parce que jusqu'ici la *Northwest Airlines* offrait un type de service omnibus, dont les normes étaient bien inférieures à celles qu'exige la moyenne des hommes d'affaires.

Ce n'est là qu'un aspect du mécontentement et de la déception qu'éprouve Winnipeg aujourd'hui en ce qui concerne le transport aérien. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons assisté, dans l'amertume et la consternation, au

transfert lent mais inexorable de nos principales installations d'Air Canada à Montréal. Malgré des assurances répétées du contraire, et pendant la longue dispute acrimonieuse engagée au sujet du transfert de notre base d'entretien des Viscount, Air Canada n'a pas cessé de déplacer le personnel technique spécialisé, de Winnipeg à Montréal, à raison de plusieurs familles par mois. Tout cela s'est accompli pendant que notre gouvernement régional, nos concitoyens, Air Canada et le gouvernement fédéral—nous tous—attendions le rapport de la Commission royale d'enquête dite Commission Thompson sur l'avenir des transports aériens à Winnipeg. Le ministre des Transports avait affirmé au début de janvier à notre gouvernement provincial que le rapport Thompson serait prêt, au plus tard, à la fin janvier.

Janvier est venu et est reparti, et le rapport n'est pas encore paru. Je reconnais qu'il est souvent difficile de savoir à quelle date exactement les rapports de ce genre paraîtront. Mais je tiens à signaler que la fin de janvier est passée. Nous attendons toujours le rapport. C'est compréhensible. Toutefois, les mutations de personnel se poursuivent.

A ce sujet, j'aimerais demander au gouvernement pourquoi Winnipeg est traité injustement lorsqu'il s'agit de fixer les tarifs des parcours aériens internationaux? Pourquoi ne sommes-nous pas autorisés à profiter de notre situation géographique en ce qui concerne les tarifs? Comme exemple, un billet simple d'Air Canada de Montréal à Glasgow coûte $242. Le billet simple d'Air Canada de Winnipeg à Glasgow—route sensiblement plus courte—coûte $305. C'est $63 de plus et pourtant la route Winnipeg-Glasgow, passant au-dessus de la baie d'Hudson, est beaucoup plus courte. Il en coûte davantage pour aller par avion de Winnipeg en Europe qu'il en coûte pour aller de Montréal au même continent, quoique le trajet soit plus court depuis notre ville. Pourquoi ne pouvons-nous pas profiter de notre situation géographique—qui nous défavorise également dans bien d'autres cas—et pourquoi ne choisit-on pas notre ville et notre aéroport comme le point de départ pour l'Europe des innombrables touristes et hommes d'affaires de la région centrale du Canada et centre-nord des États-Unis? Si nous pouvions offrir les tarifs inférieurs auxquels nous avons droit à cause de notre situation géographique, nous pourrions accaparer ce trafic et attirer des milliers de voyageurs chaque année dans notre ville, sans compter que nos propres citoyens pourraient profiter des tarifs plus bas auxquels ils ont légitimement droit pour leurs voyages outre-mer.

[M. Sherman.]

Le gouvernement dit que nous ne le pouvons parce que les prix pour les parcours aériens internationaux sont fixés par l'Association internationale du transport aérien, et que celle-ci appuie sa formule sur les taux ayant cours dans ce qu'elle appelle les ports d'entrée internationaux, en ce cas, Montréal. Pourquoi la ville de Montréal devrait-elle être considérée comme un port d'entrée plus normal que Winnipeg, au milieu du XX^{e} siècle, à l'âge du transport aérien? Il y a là une subtilité qui échappe entièrement aux habitants de l'Ouest. Il est difficile de revenir à l'âge du bateau à voile, mais c'est cependant à cela que le ministre des Transports voudrait nous acculer. En conséquence de cette formule archaïque, anachronique et injuste, si vous voulez de Winnipeg aller en Europe par avion, vous payez le même passage que si vous alliez de Winnipeg à Montréal, puis vous rendiez de Montréal en Europe. Telle est l'application de cette formule, monsieur le président, mais le gouvernement rejette tout blâme en disant: «Nous n'y pouvons rien. Cela dépend de l'Association.»

Dans l'Ouest, nous n'acceptons pas facilement des excuses aussi hypocrites. Pourquoi le gouvernement fédéral ne peut-il pas faire quelque chose à ce propos? N'est-il pas le gouvernement du Canada? Il a aidé à l'établissement de la politique de l'IATA. Que fait-on de nous, les gens de Winnipeg? Ne relevons-nous pas de la responsabilité du gouvernement du Canada? Ne faisons-nous pas aussi partie du Canada? Pour le gouvernement fédéral, la réponse semblerait être non.

Pas plus tard qu'hier, les journaux de Winnipeg révélaient, chiffres à l'appui, que le taux actuel de croissance de Winnipeg était inférieur à celui de toute autre de nos grandes villes. Voilà dans quel état nous sommes et nous faisons retomber une bonne part du blâme sur le gouvernement fédéral et, plus particulièrement, sur le ministère des Transports. Les programmes du ministère nous étranglent économiquement; ils nous étranglent et nous étouffent.

Le répertoire du gouvernement fédéral est caractérisé, au chapitre des transports de Winnipeg, par l'hypocrisie et la mauvaise foi; il présente une politique qui réduit en pièces toutes les déclarations sublimes faites à propos de l'unité canadienne et du fédéralisme coopératif. Monsieur le président, j'ai l'intention, au cours des semaines qui vont suivre, de faire à la Chambre plusieurs propositions relatives aux principaux moyens de transport au Manitoba. Mais ceci est une autre histoire, et je n'ai pas le temps de la raconter aujourd'hui. Ce que j'ai dit aujourd'hui, j'ai voulu le consigner au compte rendu. C'est l'accusation

formelle, prononcée par ma circonscription, de la politique de parti pris régional en matière de transports qui est pratiquée par le gouvernement d'Ottawa au détriment de l'Ouest du Canada et de notre ville.

Nous réclamons pour le Manitoba sa place au soleil dans le domaine des transports. Nous n'aurons de cesse que nous l'ayons obtenue.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne prends pas la parole pour prononcer un discours, monsieur le président, mais simplement pour exercer mon droit de corriger une erreur de fait. Je parlerai plus tard de certains points que le député a soulevés dans son discours. Mais en qualité de Manitobain, le comité me permettra peut-être d'ajouter que la forme et la présentation du discours du député ont rehaussé le prestige de ma ville natale.

Je suis ennuyé par cette question de fait que j'ai soulevée durant le discours du député et je voudrais rétablir les faits. Je ne prétends pas avoir examiné tout ce qui a été publié dans les journaux de Winnipeg, mais j'ai vu un article du *Free Press* de Winnipeg qui renfermait entre guillemets une déclaration que j'aurais faite et qui était conçue à peu près ainsi: «Je crois que c'est un fait notoire que c'est le problème de Winnipeg qui empêche la conclusion d'une entente bilatérale sur le transport aérien». Cette phrase était citée entre guillemets. La phrase suivante ne l'était pas. Elle était censée être une paraphrase de ce que j'aurais dit. Encore une fois, je signale que je cite de mémoire. Cette citation n'est peut-être pas tout à fait exacte, mais voici le sens de ce que j'ai dit. Je suis censé avoir déclaré: «Il n'y aura aucune entente bilatérale avant qu'on donne suite aux exigences de Winnipeg.» Ou quelque chose en ce sens.

• (7.20 p.m.)

Je me rappelle très bien à quel moment cette déclaration avait été faite. J'avais dit alors que je ne croyais pas qu'un accord bilatéral soit conclu avant qu'il soit donné droit aux réclamations de Winnipeg. Nous avions informé les Américains que nous serions prêts à signer un accord s'ils nous donnaient le droit de faire voler des avions des lignes canadiennes de Winnipeg à Chicago ou s'ils retiraient leur demande pour que des lignes aériennes des États-Unis soient autorisées à assurer un service entre Montréal et Chicago; je savais cela. Je croyais —comme sans doute la plupart des gens sensés—qu'ils auraient choisi de nous accorder la route de Winnipeg qui, du point de vue pécuniaire, présentait moins d'intérêt, plutôt que de retirer leur demande pour la liaison Montréal-Chicago. Mais ils ont pris l'autre parti, ce à quoi je ne m'attendais pas. Lorsque je me suis exprimé comme je l'ai fait, j'avais une bonne raison de le croire. Mais je n'ai jamais fait cette déclaration catégorique et j'aurais eu tort de le faire. J'ai pensé que le comité aurait l'indulgence de me permettre de faire cette correction car je n'aime pas créer de fausses impressions.

L'hon. M. Churchill: Le ministre ne jouit pas d'une très bonne réputation à Winnipeg. Le fait qu'il y ait déjà vécu n'ajoute plus grand-chose à sa popularité. Cependant, lorsque d'autres députés de Winnipeg ont posé les questions à la Chambre le 19 janvier—le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même—d'après la réponse du ministre nous avons conclu qu'il n'y a rien à faire avant trois ans. Cela met le ministre dans une situation vraiment très étrange. D'après moi, il devra se rendre à Winnipeg expliquer tout cela, et c'est ce que je lui demande de faire.

L'hon. M. Pickersgill: C'est ce que je devrais faire, que j'y sois ou non le bienvenu; malgré ce qu'on a dit, j'ai l'impression qu'il me reste encore quelques amis là-bas.

L'hon. M. Churchill: Il n'y a pas beaucoup de libéraux là-bas.

L'hon. M. Pickersgill: Je dois dire que j'ai été profondément déçu qu'on nous refuse la route Winnipeg-Chicago, et je tiens à apporter une autre rectification. Il n'a jamais été question qu'une ligne aérienne canadienne assure le service de la route Winnipeg-Minneapolis-Chicago—ce devait être une route directe Winnipeg-Chicago. La route comprise dans le nouvel accord bilatéral consiste dans un vol direct de Winnipeg à Minneapolis, assuré par une ligne aérienne américaine, au lieu du service bien peu satisfaisant qui existait jusqu'ici.

Nous cherchions, pour notre part, à obtenir un vol direct de Winnipeg à Chicago et j'estime qu'il faut bien faire comprendre cela. Je suis bien déçu qu'on nous ait refusé ce contrat, et je pense qu'il est bien improbable, maintenant qu'on a établi un service direct de Winnipeg à Minneapolis, que le trafic s'accroisse rapidement sur cette route—je partage l'opinion du député lorsqu'il dit que la prochaine fois que la question se posera, il n'y aura rien à répondre à nos réclamations visant la route à double voie.

M. Knowles: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Étant donné que le Canada a déjà une route entre Chicago et Toronto, n'aurait-il pas été particulièrement souhaitable d'avoir un circuit Winnipeg-Chicago-Toronto? Et le ministre ne croit-il pas qu'à cause de cela, le gouvernement aurait dû tenir bon, en ce qui concerne le circuit Winnipeg-Chicago?

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agit là, naturellement, d'une question d'opinion. Je ne crois pas que ce soit très juste à l'égard des députés qui attendent leur tour de prendre la parole de se lancer dans un débat sur ce sujet, à l'heure actuelle, mais je tiendrai compte de ce que l'on vient de dire.

M. Knowles: Pour un certain nombre d'habitants de Winnipeg, c'est une question passablement importante.

L'hon. M. Pickersgill: J'estime que nous devrions obtenir ce circuit, mais il nous est impossible d'en arriver à un accord à moins d'avoir l'assentiment des deux parties. Nous avons dû prendre une décision finalement, sinon nous aurions continué à discuter indéfiniment sans aboutir à aucun accord. Il nous a fallu accepter ce qui, de l'avis des négociateurs, était la meilleure solution possible vu les circonstances. Les négociations se sont poursuivies des mois durant, justement à cause de l'insistance de la part du gouvernement et surtout, si l'on veut bien me permettre cette remarque, de la part du ministre des Transports, qui voulait régler la question concernant Winnipeg.

M. Knowles: Vous auriez dû tenir un autre mois.

M. Andras: Monsieur le président, si j'excepte une brève intervention au cours de la période des questions, vendredi dernier, c'est aussi la première fois que j'essaie de faire endurer quelques sages paroles aux députés.

Comme c'est la tradition, je suis fort tenté d'en profiter pour décrire en détail les nombreuses attractions de ma circonscription de Port-Arthur et du nord-ouest de l'Ontario. Je suis aussi tenté de vouloir chercher de l'appui en vue de la solution de tous les problèmes qui se posent dans la région et qui sont nombreux.

Toutefois, je résisterai à l'envie d'embrasser un aussi vaste sujet, que je garderai pour une autre fois, et m'efforcerai de concentrer mon attention sur l'un des principaux domaines qui a trait au sujet à l'étude. Il me semble convenable que, lors de l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Transports, le député de Port-Arthur expose ses vues sur une question importante, inquiétante et extrêmement pressante pour ses commettants, et je ne m'excuserai pas de devoir répéter une partie de ce qui a déjà été signalé au cours du présent débat, la question étant suffisamment grave et urgente pour motiver des répétitions.

Je parle des événements alarmants qui ont eu lieu récemment dans un des plus importants domaines du transport, la réduction sérieuse des services-voyageurs des chemins de fer dans ce pays. Je suis certain que tous les députés et surtout mes collègues des circonscriptions voisines, le député de Fort-William et le député de Kenora-Rainy River, appuieront mes remarques, au moins en principe.

Tous ceux qui sont ici et beaucoup de monde au pays savent que l'on fait une enquête assez vaste sur les réseaux ferroviaires du Canada. Comme d'autres, j'ai eu l'occasion d'examiner et d'étudier assez en détail le rapport de la commission royale d'enquête sur les transports. Dans cette étude publiée, connue aussi sous le nom de rapport MacPherson, on fait une mention spéciale dans le volume 1, commençant à la page 43, du problème des services-voyageurs. Essentiellement, le rapport de la commission royale semble contenir ces observations, arriver à ces conclusions, et faire un nombre de recommandations.

Voici la première observation importante:

> Les services de voyageurs constituent définitivement un secteur de l'exploitation ferroviaire qui n'est pas rémunérateur dans son ensemble.

On fait observer, en deuxième lieu, que:

> ...c'est le besoin constant de recettes que les chemins de fer éprouvent pour couvrir les déficits encourus, parce que l'administration des chemins de fer ne semble pouvoir se départir des obligations historiques, traditionnelles et institutionnelles de fournir des services de voyageurs.

Selon la troisième observation d'importance, les recettes pour combler ces déficits sont:

> ...un fardeau dont le poids retombe maintenant sur les usagers des services pour les marchandises.

Les principales conclusions du rapport MacPherson concernant les services de voyageurs sont, tout d'abord que:

> Les chemins de fer devront, avec le temps, supprimer tous leurs services de voyageurs non rentables, dans les mêmes limites de temps que celles imposées pour l'abandon de cette partie de leurs installations qui ne sont pas profitables.

et, en deuxième lieu:

> En supprimant immédiatement et subitement les services de transport de voyageurs qui ne rapportent aucun profit, on s'exposerait à des bouleversements dépassant en ampleur les avantages qu'on pourrait y trouver.

Les recommandations principales sont l'abandon progressif, sur une période de cinq ans, des services de voyageurs qui ne sont pas rémunérateurs; puisque ces cinq années constituent une période assez longue pour entraîner des conséquences sérieuses pour ces expéditeurs de marchandises qui ploient déjà sous le poids de frais de transports élevés et qui entrevoient la possibilité d'une hausse de ces frais...

> ...que le gouvernement du Canada, dans l'intérêt de tout le pays, prenne à son compte dans une mesure décroissante s'échelonnant sur une période de cinq ans ce fardeau qui est le plus considérable de tous ceux qui reposent sur la direction des chemins de fer.

Et, en outre:

Advenant le cas où, une fois la période des cinq ans terminée, les chemins de fer compteraient encore des services de voyageurs exploités à perte mais devenus indispensables par suite de l'absence d'autres moyens de transports terrestres, il appartiendrait au pays de prendre ces pertes à son compte.

Monsieur le président, cette direction des chemins de fer, ce problème d'efficacité des chemins de fer est l'un des plus graves problèmes internes du Canada aujourd'hui.

On ne peut pas contester beaucoup la vérité de l'affirmation que le service de voyageurs n'est pas rentable comme rendement direct d'immobilisations des chemins de fer.

On ne peut pas contester les désavantages pour l'économie, et les expéditeurs de marchandises par chemin de fer, qui découlent de la pratique des chemins de fer de répercuter leurs pertes du service des voyageurs dans les tarifs de marchandise. C'est assurément injuste pour les expéditeurs et pour les clients et pour les consommateurs et pour ceux qui utilisent les marchandises expédiées.

On ne peut pas non plus contester le désir de la direction d'exploiter les chemins de fer avec profit et, dans leur optique, efficacement.

• (7.30 p.m.)

Peut-être qu'à la longue, à une date éloignée, l'abandon recommandé des services-voyageurs non rentables sera la solution, mais même en assumant que le retrait éventuel de ces services soit logique, ce que je ne serais pas prêt à assumer à l'heure actuelle, il faut considérer bien des aspects relatifs au moment propice, au degré d'abandon et à la méthode, avant de prendre des mesures irrévocables. Il faut analyser attentivement de nombreux problèmes interdépendants et connexes, tant de nature sociale qu'économique, avant même de commencer à approuver ou à permettre cette politique rigoureuse d'abandon massif.

Quant au moment propice, notre pays, dont la population est si clairsemée et les collectivités tellement isolées, compte des régions où d'autres services convenables de transport de voyageurs ne sont tout simplement pas disponibles ou n'existent pas encore. Ne nous faisons aucune illusion; le manque de transport, notamment de service-voyageurs, constitue encore un très grand obstacle économique et social à la mise en valeur des ressources du Canada. Comme cela est caractéristique de tellement d'autres aspects, il existe de grandes différences dans les besoins de transport des nombreuses régions et secteurs de notre nation.

Une politique comme celle du Pacifique-Canadien, qui élimine le train-voyageurs *Dominion*, n'est peut-être pas trop radicale pour des régions hautement développées comme celle du *Golden Horseshoe*, autour de Toronto, ou celle de Montréal. Mais elle comporte les plus graves dangers lorsqu'elle s'applique à des régions comme le Nord-Ouest de l'Ontario et l'Ouest du Canada. Ce qu'il faut surtout à ces régions sous-développées et sous-peuplées, c'est plus, non pas moins, de voies d'accès. A nos yeux, par conséquent, supprimer le train-voyageurs, ce n'est pas un progrès mais un recul. A cause de cela, notre économie régionale pourrait reculer au lieu d'avancer. Pour nous, il s'agit d'une mesure tout au moins prématurée. En pareil cas, il est essentiel d'attendre le moment propice et d'y aller avec modération.

Quant à la méthode à suivre, le rapport MacPherson ou ses auteurs n'ont certes ni prévu ni approuvé même le moindre retrait d'un service-voyageurs à l'échelle nationale avant que tous les problèmes connexes puissent être analysés et résolus d'une manière un tant soit peu raisonnable. Mais, surtout avec l'abandon du *Dominion*, ce retrait est en train de se faire en vitesse.

En fait, monsieur l'Orateur, au rythme avec lequel le Pacifique-Canadien abandonne ses services-voyageurs, il pourrait être purement spéculatif pour cette Chambre ou pour son comité des transports d'étudier ou de discuter à une date ultérieure la politique des compagnies de chemins de fer dans le domaine du service-voyageurs. En effet, le Pacifique-Canadien a déjà supprimé la moitié de ses trains transcontinentaux, et tout indique qu'il abandonnera le service du *Canadian* à la première occasion. Si on laisse cette compagnie continuer ainsi, la Chambre et son comité des transports se trouveront bientôt en présence d'un fait accompli, particulièrement lorsque la Chambre voudra s'occuper de la commission royale sur les transports.

Pour s'assurer de tout cela, le Pacifique-Canadien semble adopter comme ligne de conduite de ne pas remplacer le matériel ferroviaire de son service-voyageurs, à mesure qu'il s'use. En outre, il rend ce service si coûteux, si incommode et si peu attrayant que ceux qui veulent voyager sur ses trains viendont à bout de comprendre qu'il ne veut plus de leur clientèle.

On entend de tous côtés parler d'augmentation des tarifs, de procédés singuliers concernant les réservations, de détérioration d'outillage, de retards fréquents, et ainsi de suite; des députés de tous les partis ont même relaté à la Chambre plusieurs incidents. Non, il n'est pas douteux que le Pacifique-Canadien marche plus vite que les violons et n'attend pas les conclusions de l'étude globale qui s'impose à l'égard de cette question capitale et fort grave.

Par instinct, par formation et par expérience, je suis porté à penser que le gouvernement devrait être extrêmement prudent et ne pas trop se mêler des affaires des entreprises privées. Par contre, bien que le Pacifique-Canadien soit une entreprise privée, il assure un service national et il a obtenu une aide considérable de l'État. Ses initiatives influent énormément sur l'économie nationale. C'est par nature un service d'utilité publique, caractéristique qui a déjà été reconnue en principe par la loi sur les chemins de fer et par la création et la compétence de la Commission des transports. Donc, plus que toute autre société privée, il est comptable au public et à la Chambre.

J'estime que nous avons le droit d'intervenir lorsque l'intérêt national est menacé et c'est le cas, à mon avis, à la suite des initiatives récentes du Pacifique-Canadien. Il y a assurément assez de preuves de l'intérêt du public pour nous autoriser à exiger des renseignements et des réponses en bien plus grand nombre que nous n'en avons eu jusqu'à maintenant à propos du problème des chemins de fer. Nous n'avons eu aucune véritable précision du Pacifique-Canadien sur la façon dont il entend protéger les employés sur le point d'être mutés ou déplacés finalement et éventuellement par centaines.

Personne n'a parlé de ce qui arrive aux petites villes et localités de chemin de fer comme Schreiber, White River, Kenora et autres. Qu'adviendra-t-il des propriétaires de magasins, d'hôtels, et des douzaines d'autres hommes d'affaires qui ont fait des mises de fonds, comptant sur la clientèle des employés de chemin de fer qui, dans la plupart de ces petites villes, n'y seront pas pour bien longtemps? Il s'agit sûrement là d'affaires publiques.

Un grand nombre de personnes qui ne savent pas ce que leur réserve l'avenir, mais qui prévoient le pire, peut-être à juste titre, éprouvent maintenant, dans ma circnscription de Port-Arthur, et à vrai dire, dans tout le nord-ouest de l'Ontario, la peur, l'inquiétude et un sentiment d'insécurité. Ce n'est pas seulement une affaire d'intérêt public; je la considère comme une affaire très personnelle. Toutes ces considérations, et beaucoup d'autres, se rattachent à ce que les administrateurs de chemins de fer considèrent uniquement comme une question de profits ou de pertes de sociétés de chemins de fer. Le Pacifique-Canadien et le CPI, leurs filiales et les sociétés connexes, se sont montrés très habiles à faire de l'argent, à l'égard de leurs responsabilités envers leurs actionnaires.

La continuation du service-voyageurs ne menacera pas dans l'avenir immédiat l'existence du Pacifique-Canadien, surtout si un compromis raisonnable peut être mis au point prochainement, qui permettra au pays d'absorber les pertes provenant des services-voyageurs, de façon que les services-marchandises n'aient pas à subventionner les services-voyageurs. On peut s'attendre raisonnablement à ce que le Pacifique-Canadien soit patient. Ce problème n'est pas si simple qu'il puisse être réglé comme un simple problème de profits ou de pertes d'une société. C'est une question qui demande considération et le temps qu'il faut pour l'examiner à fond.

L'appel de la décision de la Commission des Transports, permettant au Pacifique-Canadien de supprimer le *Dominion,* sera entendu bientôt par le cabinet. Entre parenthèses, il semble curieux, pour dire le moins, qu'au courant de cet appel imminent la Commission des Transports avant-hier ait permis malgré tout au Pacifique-Canadien de supprimer même le parcours d'été du *Dominion.* On a aussi proposé que le comité des transports de la Chambre invite la direction du Pacifique-Canadien à lui fournir un tableau précis de ses projets d'avenir concernant le service-voyageurs.

• (7.40 p.m.)

Jusqu'à ce moment-là, et tant que le rapport MacPherson n'aura pas été fouillé et examiné, ainsi que tous les problèmes connexes, et tant que l'on n'aura pas réuni officiellement un consensus d'opinion dans notre pays, ce n'est pas trop demander au Pacifique-Canadien que de s'abstenir de supprimer d'autres services-voyageurs et même de modifier sa décision concernant le *Dominion.*

Faute de cette décision volontaire du Pacifique-Canadien, qu'il est peut-être bien crédule d'espérer, je puis assurer au gouvernement qu'une décision de sa part, s'il le faut par l'entremise de la Chambre, visant à annuler la décision de la Commission des Transports concernant le *Dominion,* sera extrêmement bien reçue dans la circonscription de Port-Arthur et dans tout l'Ouest du Canada.

Ce genre de moratoire permettrait un examen rationnel et objectif de l'ensemble de la politique ferroviaire et de ses répercussions sur toutes les régions du pays et sur ses habitants; le comité des transports de la Chambre, puis la Chambre elle-même, pourraient étudier tout le problème, de concert avec la direction de la compagnie de chemin de fer et les syndicats de cheminots. Sans cela, monsieur le président, je prévois—si je comprends bien l'attitude de la Chambre—que le Pacifique-Canadien fera face à la résistance la plus tenace et la plus acharnée qu'il ait jamais rencontrée chez les syndicats, lors des prochaines négociations collectives.

Je prévois aussi que, lorsqu'on étudiera les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports, de nombreux députés de tous les partis et la population canadienne seront animés par une colère dirigée surtout contre le Pacifique-Canadien. Somme toute, grâce à l'octroi de vastes terrains et de subventions, les Canadiens ont donné le jour à cette société et l'ont dotée de nombreux avantages qui lui ont toujours été d'un grand profit.

Le Pacifique-Canadien a une dette envers la nation. Par l'entremise de la Chambre et de la publicité qu'on lui fait, j'exhorte cette société à reconnaître et à acquitter cette dette, en faisant preuve de beaucoup plus de patience et de sens national, sans quoi elle devrait peut-être payer sa dette en remettant la pleine valeur actuelle des subventions originelles.

M. Southam: Monsieur le président, je suis heureux de saisir l'occasion ce soir de faire quelques observations au cours du débat sur les crédits du ministère des Transports. Je regrette seulement de n'avoir pas eu l'occasion de le faire il y a six mois. Bien entendu, nous en aurions eu l'occasion si le premier ministre du Canada n'avait décidé qu'il était plus important d'avoir des élections que de poursuivre les travaux de la nation. Par conséquent, bien des problèmes qui existaient alors se sont depuis multipliés. Voilà pourquoi, je crois, le débat sur les crédits du ministre est maintenant plutôt animé.

Depuis mon retour à la Chambre en 1963, je me suis préoccupé de la politique du gouvernement actuel en matière de transport. A mon sens, c'est une politique évasive, insaisissable, une politique de passe-passe. Je ne parle pas à la légère, monsieur le président. Pour appuyer ce que j'ai dit, je donnerai des précisions sur ce que je considère comme l'un des problèmes les plus graves auxquels le Canada est en butte à l'heure actuelle: le problème de l'abandon des lignes de chemin de fer, qui traîne en longueur depuis quatre ou cinq ans, depuis la publication du rapport MacPherson.

Comme vous le savez, monsieur le président, l'ancien gouvernement, sous la direction du chef de l'opposition, avait mis au point un bill complet qu'il devait présenter à la Chambre lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Il semble que ce bill ait été rejeté et qu'on ait élaboré une autre politique. Ce qui est intéressant, c'est que le ministre actuel des Travaux publics était alors ministre des Transports; je ne sais s'il a trouvé ce problème trop brûlant mais, quoi qu'il en soit, il l'a immédiatement refilé au ministre de l'Agriculture. J'ai pris la parole en 1964 lors de l'examen des crédits du ministre de l'Agriculture dont c'était alors la responsabilité. Il semble qu'ensuite le ministre de l'Agriculture ait, lui aussi, décidé que c'était un problème trop brûlant et il s'en est déchargé sur le ministre actuel des Transports.

Le ministre des Transports s'est ensuite adressé à ses fonctionnaires très compétents—et je dois avouer qu'ils le sont dans ce ministère—et il semble avoir laissé cette question entièrement entre leurs mains, car ils auraient convoqué M. Donald Gordon et M. Crump, les dirigeants du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, et par la suite, le bill n° C-120 a été présenté à la Chambre. Tous savent ce qui est arrivé à ce projet de loi. Après 12 ou 15 réunions du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, ce bill a été mis au rebut. Nous sommes maintenant revenus où nous en étions et une lourde atmosphère d'incertitude et de doute pèse encore sur l'Ouest canadien.

Ce soir, monsieur le président, je ne traiterai pas de l'abandon des lignes ferroviaires parce que je sais que le gouvernement a élaboré un autre projet de loi dont il saisira la Chambre et que j'aurai ainsi plus tard l'occasion de formuler mes remarques. Je mentionne tout simplement ce problème pour signaler que la question du transport nous inquiète dans l'Ouest du Canada.

Je veux être le premier à féliciter le député de Winnipeg-Sud du discours, à la fois lucide et complet, qu'il a prononcé ce soir. (*Applaudissements*) Il a signalé aussi certains problèmes irritants qui inquiètent les populations de l'Ouest du Canada, notamment celui du transport aérien; il touche l'importante ville de Winnipeg, porte de l'Ouest, Saskatoon, Regina, Moose-Jaw et autres localités de l'Ouest canadien. Outre ces problèmes, nous avons ceux des itinéraires étendus, des agences centrales, de l'abandon de gares ferroviaires et de la réduction du service-voyageurs des chemins de fer, par exemple le retrait récent du *Dominion*. Je suis sûr que nous en entendrons encore parler.

Le dernier, mais non le moindre, de nos problèmes, monsieur le président, c'est la pénurie des wagons couverts. Nous avons entendu hier après-midi un très bon et très complet exposé sur le sujet par le député de Lethbridge qui a entamé le débat. La participation de divers vis-à-vis sur cette question m'a aussi fort intéressé. Hier, le ministre des Finances, de qui relève la Commission canadienne du blé, a bravement déclaré qu'à

l'heure actuelle près de 600 wagons couverts sont affectés chaque jour au transport des céréales. Toutefois, monsieur le président, les faits ne corroborent pas la déclaration du ministre car, comme l'a fait remarquer le député de Lethbridge, la statistique indique qu'il existe encore un grave problème dans ce secteur. Je désire signaler de nouveau ces chiffres à votre attention.

J'ai sous les yeux le dernier rapport de la Commission canadienne du blé ayant trait à la répartition des contingentements établie au 7 février 1966. Ce rapport donne les chiffres comparatifs pour 1964-1965 et 1965-1966. En février 1965, il n'y avait en Saskatchewan aucun point d'expédition ayant un contingentement de deux boisseaux. A l'heure actuelle, nous en avons 48. En 1964-1965, il y avait en Saskatchewan, 14 points d'expédition de trois boisseaux et, à l'heure actuelle, nous en comptons 157. En 1964-1965, nous avions 327 points d'expédition ayant un contingentement de cinq boisseaux, cette année nous en avons 260. En 1964-1965, nous avions 475 points d'expédition pour les contingentements de six boisseaux, à l'heure actuelle, nous n'en avons que 230; autrement dit, en 1964-1965, nous en avions deux fois plus pour un contingentement plus élevé. Ce sont des faits alarmants qui atteignent les agriculteurs de l'Ouest.

Il y a contradiction ici. Le ministre des Finances nous disait hier que tout allait à merveille et que l'acheminement des céréales au moyen de wagons couverts s'était considérablement accéléré. Pourtant, le 20 janvier dernier, le *Citizen* d'Ottawa publiait un article coiffé du titre suivant: «Conflit en perspective avec la direction du Pacifique-Canadien, au sujet de l'accumulation de wagons couverts». Voici un passage de l'article en question:

> Le ministre de l'Agriculture, M. Greene, que ses collègues ont surnommé «Choo Choo» Greene depuis ses cinglantes attaques contre le Pacifique-Canadien, a découvert que 21,000 wagons couverts canadiens étaient actuellement immobilisés entre Winnipeg et Chicago.

Et voici ce qu'on trouve un peu plus loin dans cet article:

> Cela signifie, prétend-il, qu'il y a, hors du pays, en cette période critique, 5,000 wagons couverts de plus qu'en tout autre mois de janvier depuis 1962. Entre 1962 et 1965, la moyenne des wagons couverts sillonnant les États-Unis n'était que de 15,000 à 16,000.
>
> Et c'était à une époque où le nombre global des wagons couverts au Canada était de 5,500 inférieur à ce qu'il était il y a quatre ans. En ce moment, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien ont chacun un total de 10,000 wagons couverts en service dans le pays.

[M. Southam.]

• (7.50 p.m.)

Naturellement, cela illustre bien la divergence d'opinion qui existe entre les membres du cabinet en ce qui a trait à la pénurie de wagons couverts. Je voudrais traiter ce soir d'un aspect particulier de ce problème. Le ministre se souviendra que le 21 janvier, après l'ouverture de la session, je lui ai posé une question à ce sujet. Il a alors admis qu'il y avait un problème. S'il l'a fait, c'est, je pense, parce qu'en juillet dernier j'ai eu la bonne fortune d'obtenir quelques renseignements sur cette question. Un cheminot américain retraité, autrefois employé par le *New York Central Railway* et qui m'a demandé de taire son nom, était en vacances au Canada. Parlant des problèmes agricoles aux États-Unis et au Canada, nous en sommes venus à aborder la question de l'emploi des wagons couverts aux États-Unis. C'est alors qu'il m'a dit sa grande surprise devant l'augmentation du nombre de wagons couverts canadiens utilisés aux États-Unis au cours des trois ou quatre dernières années.

Je lui ai ensuite demandé quelle était, à son avis, la raison de cette augmentation. Il a fait plusieurs observations que la Chambre et le ministre trouveront intéressantes. Il a dit que nos chemins de fer avaient, semble-t-il, un meilleur programme d'entretien pour les wagons à marchandises qu'aux États-Unis. Par conséquent, lorsque nos wagons étaient envoyés aux États-Unis, chargés de grandes quantités de produits canadiens, comme du papier, de la pâte à papier, et ainsi de suite, en vertu de l'entente réciproque, les chemins de fer des États-Unis profitaient de l'occasion d'utiliser ces wagons tant qu'ils le pouvaient.

Nous disposons maintenant, comme moyen de dissuasion, des droits de stationnement par jour ou des frais de retour de ces wagons. Je vais consigner au compte rendu dans un instant certains chiffres pour montrer ce que je veux dire. Il a ajouté qu'à son avis, la récente dévaluation du dollar canadien favorisait les chemins de fer des États-Unis, car les frais de stationnement n'ont apparemment pas augmenté ces dernières années pour contrebalancer l'avantage économique d'environ 8 p. 100 dont bénéficient les chemins de fer des États-Unis, ce qui réduit les frais de stationnement.

Cette situation a évolué et s'est accentuée depuis quelques années. Un autre problème de base est que l'économie des États-Unis et celle du Canada sont plus prospères depuis quelques années et le produit national brut augmente. Il y a plus d'échanges entre les

deux pays et nous nous en réjouissons. En parcourant les données statistiques, je constate que les chemins de fer du Canada n'ont pas gardé le rythme de cette croissance économique en ajoutant du nouveau matériel roulant. Ici encore, les chemins de fer ont tort, à mon avis. Certains éléments influent sur cette pénurie, mais il y en a un qui est essentiel. Nos chemins de fer n'ont peut-être pas partagé l'optimisme des gouvernements actuel et antérieurs au sujet des exportations, surtout des céréales, avec la conséquence qu'ils ont foi en l'automatisation pour leur permettre de répondre aux exigences croissantes des transports avec le même nombre de wagons.

Apparemment ces prévisions étaient fausses, car nous sommes aujourd'hui en face d'une des plus grandes pénuries de wagons couverts de l'histoire de l'Ouest canadien ou même du Canada. J'aimerais apporter à l'appui d'une de mes remarques une lettre que j'ai reçue par l'entremise du ministère des Transports. Après une conversation avec un fonctionnaire d'un chemin de fer des États-Unis, j'ai soumis la question au ministre du Commerce du temps et au ministre des Transports. Ils ont été très obligeants et ont fait enquête. Apparemment ils ont saisi le National-Canadien de la question et j'ignore s'ils ont obtenu une réponse du Pacifique-Canadien. M. Arbique, secrétaire de M. Vaughan du National-Canadien, a écrit une lettre, dont j'aimerais faire consigner un extrait au compte rendu. Cette lettre porte la date du 30 août 1965 et se lit en partie ainsi qu'il suit:

> Le retour des wagons couverts canadiens des États-Unis et des wagons couverts américains du Canada est régi par les règles de l'*Association of American Railroads* qui permet l'utilisation des wagons acheminés vers leurs propriétaires. Le règlement de la douane américaine interdit l'utilisation des wagons canadiens dans le service intérieur des États-Unis, sauf les dispositions du règlement précité.

Le point saillant de la lettre se trouve dans la dernière phrase:

> En dépit de cela, des wagons canadiens sont sans doute utilisés en violation du règlement.

C'est ce qui se passe effectivement, monsieur le président. On fait un usage excessif de nos wagons aux États-Unis, contrairement au règlement. Comme je l'ai dit tantôt, c'est peut-être la raison pour laquelle nos frais de stationnement n'ont pas augmenté. Pour souligner ce point, je voudrais citer une manchette du *Western Producer* intitulée: «La question des wagons couverts déclenche un débat à la réunion annuelle de la C.F.A.». J'ai déjà donné une citation sur la confusion qui existe à propos des wagons couverts dont a parlé le ministre de l'Agriculture, mais afin d'être un peu plus précis, je voudrais citer quelques données statistiques sur l'utilisation des wagons couverts et le nombre de wagons couverts utilisés au Canada et aux États-Unis.

Ces chiffres proviennent d'un rapport de l'Association des chemins de fer du Canada présenté à la Commission des transports; je donne un résumé triennal. Il a fallu se baser sur trois ans pour être juste. Il s'agit d'une récapitulation des endroits où se trouvaient les wagons couverts canadiens et américains. Le 18 décembre 1963, le nombre des wagons couverts canadiens aux États-Unis atteignait 19,035. On a choisi à peu près la même date pour chacune des trois années. Le nombre des wagons couverts américains au Canada atteignait 7,734. Comparez un peu ces chiffres, 19,035 et 7,734. Le 22 décembre 1964, le nombre des wagons couverts canadiens aux États-Unis atteignait 20,246, tandis que celui des wagons couverts américains au Canada s'élevait à 7,267. Même malgré l'essor soutenu de notre économie, on voit que les chiffres sont toujours favorables aux États-Unis. Le 17 décembre 1965, le nombre des wagons couverts canadiens aux États-Unis atteignait 21,031, tandis que celui des wagons américains au Canada atteignait 7,591. Donc, entre 1963 et 1965, on constate qu'il y avait 2,000 wagons couverts canadiens de plus aux États-Unis. Ces chiffres justifient l'attitude du ministre de l'Agriculture envers le Pacifique-Canadien bien qu'il ait cité 5,000 comme chiffre.

• (8.00 p.m.)

Ces chiffres ne sont pas tout à fait conformes à ceux du ministre. J'aimerais citer un extrait d'un résumé portant sur le nombre total de wagons appartenant aux chemins de fer canadiens, qui donne le total global de tous les genres de wagons, c'est-à-dire les wagons couverts, voitures réfrigérées, wagons plates-formes, wagons découverts et wagons couverts à front ouvrant, wagons couverts à trémie, wagons à bestiaux, à bâche et autres. Il s'agit du total pour trois ans, et je constate que le 18 décembre 1963, le nombre global de wagons au Canada atteignait 173,950. Il s'agit du nombre total de wagons appartenant à tous les chemins de fer du Canada. Le nombre total de wagons couverts atteignait 104,091; donc, si l'on compare le chiffre de 173,950 avec celui de 104,091, on peut trouver le pourcentage des wagons couverts par rapport au nombre total de wagons. Nous parlons de wagons couverts qui sont de beaucoup la partie la plus importante et fondamentale du problème.

Le 22 décembre 1964, nous en avions 172,089, soit environ 1,100 de moins, ce qui

constitue une importante baisse. A la même date, le nombre total de wagons était de 102,571.

Le 17 décembre 1965, la dernière date pour laquelle des chiffres sont disponibles, le Canada comptait en tout 173,883 wagons en service, et le nombre des wagons couverts était de 102,077. Or, il y en avait alors plus de 2,000 de moins que les 104,091 wagons couverts qui servaient au Canada le 18 décembre 1963. Cela confirme donc ce que j'ai dit tantôt: nos deux compagnies de chemins de fer n'ont pas su analyser à temps l'expansion de l'économie et la nécessité d'accroître le nombre de wagons couverts pour répondre à nos besoins commerciaux. Il faudrait une augmentation du nombre de wagons couverts, non une diminution.

Il est assez intéressant de s'en reporter au registre officiel des chemins de fer. C'est un code de règles pour le transport des marchandises fixant les frais à tant par jour, mieux connus sous le nom de droits de chômage. Il s'agit d'une entente concernant la réciprocité dans l'utilisation des wagons entre les compagnies de chemins de fer du Canada et des États-Unis.

En d'autres termes, il s'agit d'une amende que l'on impose à nos wagons se rendant aux États-Unis ou aux wagons américains arrivant au Canada. Ces tarifs à tant par jour se fondent sur le coût original des wagons couverts moins la dépréciation et j'aimerais me servir d'un des tableaux pour illustrer le point que je soulève.

Ces frais de chômage, fait assez intéressant, s'établissent d'après la valeur dépréciée des wagons couverts. Voici les valeurs actuelles. Un wagon couvert dont la dépréciation est de $1,000 ou moins comporte des frais de chômage de $2.16 par jour. De $1,000.01 à $5,000 les frais s'établissent à $2.79 par jour. De $5,000.01 à $10,000, soit le groupe 3, les frais s'élèvent à $3.88 par jour. De $10,000.01 à $15,000 les frais sont de $4.50 par jour. De $15,000.01 à $20,000 ils sont de $6.15. De $20,000.01 à $25,000 ils réclament $7.11 par jour. De $25,000.01 à $30,000 ils sont de $9 par jour. De $30,000.01 à $35,000 ils s'élèvent à $10.18, et de $35,000.01 et plus, soit un groupe rare parce qu'il y a peu de wagons couverts dans cette catégorie, les frais sont de $12.18 par jour. Le fait à retenir ici, c'est que la plupart de nos wagons utilisés pour le transport des céréales se rangent dans la catégorie 4 et la catégorie 7; autrement dit, les frais varient entre $4.50 et $9 par jour.

Cela peut sembler une somme considérable. Mais supposons que plusieurs milliers de wagons couverts aient traversé la frontière et qu'il y ait un besoin particulier d'avoir un bon wagon. Nous avons constaté que nos amis des États-Unis ont tendance à utiliser nos meilleurs wagons, et nous avons besoin de nos meilleurs wagons pour transporter les céréales. Vu les tarifs-marchandises des États-Unis par rapport aux tarifs canadiens, il est avantageux pour les États-Unis d'utiliser nos wagons pendant quelque 30 jours pour le commerce intercité aux États-Unis, au lieu de les renvoyer directement au Canada. Pourquoi refuseraient-ils de verser de minimes droits de magasinage de $4.50 à $9 par jour, s'ils peuvent réaliser $400 ou $500 en transportant des marchandises dans un wagon? Vous pouvez constater, monsieur le président, la genèse de ces écarts. Ce type de situation devrait faire l'objet d'une enquête concernant l'utilisation prolongée de nos wagons couverts.

L'accord mutuel stipule de façon précise que lorsqu'un wagon transportant nos produits comme la pâte à papier ou le papier, qui constitue la plus grande partie de nos exportations, est rendu à destination, il devrait être chargé de produits d'exportation des États-Unis et acheminé à son point de départ.

Si l'on faisait honneur à cet accord, nous ne ferions pas face à un si grave problème. Toutefois, un cheminot qui a travaillé pour le *New York Central* pendant quarante ans, m'a donné des renseignements contraires. Il m'a dit que les États-Unis ne font pas honneur à l'accord, et il ne nous blâme pas de nous en préoccuper. A mon sens, cette somme modeste n'est pas un moyen de dissuasion suffisant. Il faudrait examiner la question afin de régler certains de nos problèmes.

Cela fait ressortir assez bien le problème de l'emploi excessif de wagons couverts aux États-Unis. Je pourrais parler encore longtemps là-dessus et consigner d'autres détails au compte rendu, mais je vous en fais grâce.

J'aimerais, en passant, mentionner une autre question qui nous a préoccupés récemment dans l'Ouest canadien. Il s'agit de la proposition tendant à augmenter le péage sur le Saint-Laurent. Je ne veux pas en parler longuement, mais j'aimerais consigner la chose au compte rendu.

Les *Canadian Wheat Producers* considèrent une augmentation du péage sur la voie maritime comme une charge directe sur les profits du cultivateur. M. Charles W. Gibbings, président des *Canadian Co-operative Wheat Producers* et des syndicats de blé de la Saskatchewan, a fait connaître ces vues, à titre de porte-parole de 160,000 cultivateurs des Prairies, dans un mémoire présenté récemment à l'Administration de la voie maritime.

Je le répète, cette question préoccupe vivement les Canadiens de l'Ouest, et j'espère que le ministre, lorsqu'il formulera une politique

à cet égard, tiendra compte de ce mémoire et aussi de ce que j'ai dit au sujet de la pénurie de wagons couverts, en faisant ressortir les abus à cet égard qui se produisent aux États-Unis.

M. le président suppléant: Le député de Vancouver-Quadra a la parole.

M. Deachman: Monsieur le président . . .

M. Cowan: Monsieur le président, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. On m'a assuré l'autre soir, lorsque l'on étudiait les crédits du ministère des Affaires extérieures, que si je cédais la parole, on m'accorderait tout le temps nécessaire lors de l'étude du crédit n° 1 du ministère des Transports. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Transports m'ont tous deux fait cette promesse.

J'ai donc cédé la parole l'autre soir pour que le comité puisse s'ajourner lors de l'adoption des derniers crédits du ministère des Affaires extérieures. J'ai pris la parole lorsqu'on a abordé le crédit n° 1 du ministère des Transports, j'ai épuisé mon temps de parole et un membre de l'opposition ne m'a pas permis de continuer. Je me suis donc rassis après 30 minutes. On m'a dit que je pourrais terminer le lendemain. J'aimerais le faire maintenant vu les promesses du ministre des Transports et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'autre soir.

M. le président suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai écouté avec un vif intérêt les observations du député d'York-Humber. Il a déjà participé au débat. Je sais qu'il n'a pas pu terminer ses observations parce que la présidence n'a pas pu obtenir le consentement unanime de la Chambre. Mais il pourra les continuer. La présidence a une liste des orateurs qui veulent participer au débat. Je puis assurer à mon honorable ami d'York-Humber qu'il participera au débat ce soir ou peut-être demain.

M. Cowan: Monsieur le président, puis-je vous signaler les remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et celles du ministre des Transports? Je vous les signale simplement; vous pouvez y prêter l'attention qu'il vous convient.

M. le président suppléant: Je sais gré à l'honorable député de ses lumières sur le sujet, mais je le répète, il a participé au débat. Il pourra y participer de nouveau un peu plus tard. La parole est à l'honorable député de Vancouver-Quadra.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur le président, je pose la question de privilège. Comme le ministre des Transports a été mentionné, le comité a sans doute droit à des explications concernant sa promesse.

M. le président suppléant: A l'ordre. Le président se rend entièrement responsable de la décision qui vient d'être rendue.

• (8.10 p.m.)

M. Deachman: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet du crédit n° 1 des prévisions budgétaires du ministre et aborder certaines questions concernant la circonscription de Vancouver-Quadra et le port de Vancouver. Je m'excuse d'avance si mon discours de ce soir doit raccourcir de quelque façon les remarques utiles que mon estimable ami, le député d'York-Humber, voudra sans doute faire en vue de poursuivre son incursion de l'autre soir dans les égouts de Montréal, qui n'a pas manqué de nous intriguer. Je regrette de ne pouvoir servir à la Chambre des propos aussi fortement colorés.

Je voudrais parler du port de Vancouver. Certains des aspects que j'ai l'intention d'aborder sont, à mon avis, tout aussi importants que ceux qu'a soulevés mon ami au sujet du niveau des eaux des Grands lacs et du Saint-Laurent.

Monsieur le président, un jour que je visitais le musée maritime de Vancouver, j'y aperçus des tableaux décrivant l'évolution et le progrès du port de Vancouver et voici ce qu'on y lisait en guise de préambule:

Un port sous le contrôle de la Commission des ports nationaux, mais dont 60 p. 100 des installations appartiennent à d'autres propriétaires.

Un port qui est en même temps un chantier de construction navale, mais où l'on construit peu de navires.

Il est malheureux que le ministre de l'Industrie ne soit pas à la Chambre ce soir, car il s'agit d'une question qu'il comprendrait sûrement.

Un port où des navires modernes accostent à de vieux quais.

J'y reviendrai un peu plus tard.

Un port dont la ville environnante ignore à peu près totalement l'existence.

Un port dans une région métropolitaine où existent trois commissions portuaires distinctes.

Un port qui détient des baux pour des périodes de location qui chevauchent et sont souvent incompatiblees.

Un port gouverné et administré par nombre d'organismes.

Il s'agit, monsieur le président, d'un port assez important.

Selon un rapport publié par la Commission des ports nationaux en 1964 sur le port de Vancouver, il a le plus grand quai pour marchandises sèches sur la côte occidentale des Amériques et, en outre, 26 p. 100 des exportations du Canada y passent.

Malgré la contribution du port de Vancouver à l'économie canadienne, celui-ci, qu'on prenne n'importe quelle base d'évaluation, a toujours reçu moins d'attention que l'autre grand port de l'Est, celui de Montréal.

Pour établir une comparaison, j'ai relevé les investissements de capitaux du Conseil des ports nationaux dans ces deux grands ports depuis la guerre. J'ai établi ces chiffres en prenant ceux de 1949 comme indice. Pour cette année-là, le Conseil des ports nationaux établissait à 67.7 millions de dollars le montant des immobilisations fixes du port de Montréal. Ce chiffre ne tient pas compte des immobilisations afférentes aux ponts. La même année, soit en 1949, les immobilisations fixes du port de Vancouver s'élevaient à 25.1 millions de dollars. Prenant ces deux chiffres pour 1949, j'en ai fait un indice de 100.

En 1963, dernière année dont j'ai noté les chiffres, les immobilisations du port de Montréal avaient atteint 145.6 millions de dollars, et celles de Vancouver, 41.4 millions. Pour Montréal, l'indice est passé de 100, en 1949, à 217 en 1963, soit un peu plus du double. Quant à Vancouver, l'indice correspondant reflète seulement une augmentation de 65.

En d'autres termes, de quelque gouvernement que ce soit, le port de Montréal a reçu, bon an mal an, un tiers des placements de plus que le port de Vancouver, peu importe sous quel angle vous examinez la question.

Je voudrais discuter un peu l'effet qu'a eu, particulièrement sur le port de Vancouver, le retard que le Conseil des ports nationaux a accusé dans ses investissements de capitaux depuis qu'il a été formé en 1936. Mais il me faut d'abord expliquer brièvement à la Chambre l'une des légères différences qui existent entre les ports de Montréal et de Vancouver.

En 1936, quand le Conseil des ports nationaux a pris la relève de la Commission du port de Montréal, il a hérité de presque tout un port et en même temps de l'administration de tout le port.

Dans le cas du port de Vancouver, cependant, environ un tiers du port était alors possédé et dirigé par le Conseil des ports nationaux, le reste étant exploité par l'entreprise privée, qui était en grande partie entre les mains du Pacifique-Canadien et l'est encore même aujourd'hui.

[M. Deachman.]

Voyons comment les choses se sont passées et quel effet elles ont eu sur l'aménagement du grand port de Vancouver. Si nous jetons les yeux sur la bande de terrain qui s'étend jusqu'à l'entrée de Stanley Park, que de nombreux députés connaissent bien, et si nous regardons à l'est vers le centre de la ville, en direction de la rue Burrard et au pied de la rue Granville, nous verrons les immenses propriétés du Pacifique-Canadien. C'est la région en litige entre le gouvernement fédéral et le Pacifique-Canadien depuis que le Pacifique-Canadien a pénétré dans cette région. Le litige fait l'objet de négociations et d'arbitrages entre le Conseil des ports nationaux et le Pacifique-Canadien depuis 1931.

Les loyers perçus à l'égard de ces terrains sont déposés dans un compte détenu en fidéicommis, si bien qu'on y trouve un fouillis d'installations portuaires croulantes, parce que personne ne veut effectuer des placements à un endroit qui fait l'objet d'un litige, où aucune disposition de longue portée ne peut être prise et au sujet duquel aucune explication satisfaisante ne peut être fournie en ce qui concerne le propriétaire. Lorsqu'on parcourt ce terrain portuaire de grande valeur, on se rend compte que ce n'est plus qu'une zone portuaire délabrée.

Je voudrais citer à la Chambre quelques lignes tirées du *Sun* de Vancouver du 13 février 1964 dans lequel a été publié un article important sur la question et intitulé «Le port de Vancouver arrêté dans son expansion par une tare qui remonte à son origine». On y raconte le long litige entre le Pacifique-Canadien et le Conseil des ports nationaux. Une partie de cet article est ainsi conçu:

> Les Chemins de fer du Pacifique-Canadien et le Conseil des ports nationaux ne se sont jamais entendus quant au droit de propriété de ces lots de grève. Leur prix de location est versé à un compte de fiducie, en attendant un règlement.

Et, un peu plus loin:

> Le Conseil des ports nationaux a contesté au Pacifique-Canadien le droit de propriété des lots de grève s'étendant de Gore à Cardero.
>
> Pour des raisons d'ordre légal, on défend ce principe à l'endroit du tronçon Cardero-Burrard. Si jamais on en arrive à une décision, celle-ci s'appliquera au tronçon tout entier.
>
> Un porte-parole du Conseil des ports nationaux a dit hier que le différend existait depuis les années 30.
>
> Le prix de location, estimé à plusieurs millions, est détenu par fidéicommis pour remise après un terme stipulé.
>
> Les parties en litige négocient périodiquement, mais le représentant du Conseil des ports nationaux est d'avis que ce différent devra probablement être soumis à la Cour de l'Échiquier.

● (8.20 p.m.)

Lorsqu'il visitera Vancouver, j'espère que le ministre pourra annoncer qu'il en est venu à une entente avec le Pacifique-Canadien au sujet de cette propriété, afin que nous sachions qui, du chemin de fer ou du Conseil des ports nationaux, en est le propriétaire. Alors, les personnes désireuses d'utiliser ce quai pourront y investir des fonds en sachant quel en est le propriétaire et en espérant que leur mise de fonds aidera à l'essor de la région. Sauf erreur, le Conseil des ports nationaux et le Pacifique-Canadien ont repris l'examen de la question, mais cette situation dure depuis trente ans. Je dis donc au ministre: Pour l'amour du ciel, prenez le problème en main et faites en sorte que les gens de Vancouver puissent utiliser ce quai d'une très grande valeur.

Oublions ce chantier miteux et passons à ce qu'on appelle la jetée A. Elle appartient au Pacifique-Canadien et a été condamnée depuis longtemps. Aménagée vers 1890, elle soutient deux hangars rouillés. Un jour, avec un ami, je suis allé voir ces hangars. L'eau y coule à travers le toit. Des députés savent peut-être que les débardeurs ont l'habitude de bien empiler les marchandises en commençant près des murs. Mais dans ce hangar situé dans la meilleure partie du port le plus occupé du littoral du Pacifique, les piles de marchandises doivent effectuer des courbes pour ne pas être atteintes par l'eau qui coule du toit. On n'y entrepose pas beaucoup de marchandises car le plancher et d'autres parties du hangar ont été condamnés. Le tout s'écroulerait si l'on en mettait trop. On se sert surtout de ces installations pour faire accoster les navires pendant qu'on y charge du bois en se plaçant sur le côté du quai qui donne sur la mer.

Passons maintenant aux quais B et C situés au pied de la rue Granville. Ils sont la propriété du Pacifique-Canadien. Ce sont les quais d'où partait il y a quelques années le service de transbordeur. Dernièrement, ces transbordeurs ont été remplacés par un service bien supérieur qui est exploité par le gouvernement provincial. Ces quais sont situés à l'endroit où les grands navires de la P & O étaient amarrés ces dernières années. Malheureusement, nous ne les verrons plus, car, apparemment, les accords conclus entre le Pacifique-Canadien et la compagnie ont été abandonnés; en conséquence, d'ici peu, Vancouver va perdre le service de cette grande compagnie et ses navires iront agrémenter la ville de Seattle.

Je tiens à donner lecture d'un article paru dans le *Sun* de Vancouver le 3 février 1961. Lorsque sir Colin Anderson, l'un des dirigeants de la compagnie P & O, est arrivé à Vancouver à bord de l'*Oriana*, l'un des plus beaux transatlantiques du monde, il déclara que les installations étaient les pires, à une exception près, de toutes les installations aménagées aux 18 ports où l'*Oriana* faisait escale.

Il a ensuite expliqué en détail ce qu'il voulait dire. L'entrepôt du quai devait être utilisé pour de la marchandise, non pour des êtres humains. «Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il protège les passagers des éléments.» Sir Collin a ajouté:

> La température est celle de l'extérieur. S'il avait fait froid quand l'*Oriana* est arrivé, les passagers auraient souffert encore plus en attendant que leurs bagages soient dédouanés. Il n'y a pas de sièges. Les voyageurs doivent s'asseoir sur leurs bagages. Il n'y a pas assez de toilettes pour accommoder environ 2,000 passagers.

Si quelqu'un s'était donné la peine de voir de quoi les toilettes avaient l'air, il aurait constaté qu'elles n'étaient pas très modernes. Il est difficile d'imaginer que même le Pacifique-Canadien, la compagnie qui se fiche le plus de ses relations extérieures, tolère de pareilles toilettes pour des êtres humains au Canada.

Sir Colin Anderson ajoutait:

> Il n'y a pas de salle d'attente convenable où les passagers peuvent rencontrer leurs parents et amis. Un long escalier à pic mène de l'entrepôt à une petite salle d'attente. Cet escalier est non seulement encombré par le grand nombre de passagers qui quittent le navire mais devient également un danger pour les personnes âgées et malades.

Permettez-moi de comparer cet état de choses à celui dont parlait la *Province*, de Vancouver, le 9 octobre 1965. Voici un article qui nous donne une idée de la façon dont la Commission des ports nationaux traite le port de Montréal au chapitre des installations pour les passagers. L'auteur de l'article en question est l'envoyé spécial du journal précité auprès de la *Ship and Shore*. Voici ce qu'il dit:

> Alors que la ligne P & O attend en vain un terminus océanique pour voyageurs à Vancouver, pour desservir ses paquebots de 45,000 tonnes, le Conseil des ports nationaux accepte de dépenser $1,750,000 en vue de doter Montréal d'une gare maritime pour voyageurs.
>
> Le Conseil a décidé de ne pas construire une nouvelle gare, mais de rénover les installations actuelles, louées actuellement à la Ligne Cunard et au Pacifique-Canadien.
>
> Tous les frais de l'entreprise seront assumés par le Conseil et le parachèvement des travaux est fixé au 1er avril 1967, soit juste à temps pour l'Exposition universelle.

Et voilà. Le Conseil des ports nationaux peut trouver 2 millions de dollars pour rehausser l'aspect du port de Montréal et y rénover les installations actuelles en vue de

l'Exposition universelle. Et pourtant, à Vancouver, les plus grands océaniques du monde, qui faisaient l'orgueil de notre port, vont faire escale maintenant à Seattle et rehausser encore l'éclat de cette ville.

A mon avis, si le Conseil des ports nationaux nous traitait de la même manière qu'il a traité Montréal dans le passé, nous ne verrions pas ces grands océaniques délaisser notre ville. J'espère que, lorsqu'il viendra à Vancouver, le ministre pourra nous dire qu'après avoir communiqué avec le Conseil des ports nationaux, celui-ci a résolu le problème de telle sorte que les habitants de Vancouver ne perdront pas les étoiles du commerce océanique et que ces navires continueront de fréquenter son port.

Regardons maintenant, au-delà de la rue Granville, cette région qui s'étend vers le sud-est, le long du bassin. Vous y voyez ce qu'on appelle en plaisantant le quai latéral. Vous y voyez l'endroit le plus approprié pour un havre au Canada. Il s'y trouvait une jetée où accostaient les anciens *Empress*. Ce quai a été incendié, et le Pacifique-Canadien ne s'est jamais soucié de le reconstruire. Par temps de brume, la cloche qu'on y a installée bourdonne pour prévenir les navires qui circulent dans ces parages du danger que constituent les planches brisées et carbonisées qui pointent à la surface de l'eau.

Que trouve-t-on sur ce quai latéral? Un hangar ancien, bas, en étain, rempli de colonnes autour duquel des chariots à élévateur se tortillent et tergiversent pour essayer de décharger les navires à l'extérieur. A l'extérieur on trouve une grue antique, la même sans doute dont Chéops s'est servi pour soulever les blocs de pierre pour construire les pyramides. Voilà ce que le Pacifique-Canadien fournit en fait d'installations dans le port de Vancouver.

• (8.30 p.m.)

Lorsque le ministre ira à Vancouver, j'espère qu'il se promènera le long du quai pour jeter un coup d'œil au port. J'espère qu'il demandera à mon ami, Bud Barker, président du local des débardeurs, de l'accompagner pour lui montrer les installations que le Pacifique-Canadien offre aux travailleurs, sur ce quai. Je veux qu'il aille au vestiaire où les débardeurs peuvent s'asseoir au milieu des gilets de peau suspendus dans cette pièce, pour manger leur déjeuner. Je veux qu'il aille voir les toilettes dont j'ai déjà parlé. Qu'il aille donc voir s'il y a le moindre chauffage, ou le moindre confort pour les débardeurs qui travaillent au quai du Pacifique-Canadien.

[M. Deachman.]

Je veux qu'il compare cet état de choses avec les installations excellentes et modernes, bien que très restreintes, mises à la disposition des hommes qui travaillent dans la zone du port de Vancouver qui relève de la Commission des ports.

Je vais vous amener plus loin sur le port jusqu'au quai du National-Canadien. C'est une entreprise de l'État. La *Canadian National Steamships* ne fait plus beaucoup d'affaires et le National-Canadien se sert de ce port et du hangar pour entreposer des automobiles. Imaginez un peu une des plus belles propriétés de toute la côte du Pacifique des Amériques servant à l'entreposage d'automobiles.

Au cours de la dernière législature, j'ai parlé de cette affaire au président du National-Canadien au comité des transports. Je lui ai demandé s'il trouvait que c'était une affaire rentable et il a répondu que non. Je lui ai demandé s'il était disposé à envisager la possibilité de vendre la propriété au Conseil des ports nationaux, afin que le Conseil ait des terrains de valeur sur le rivage du port. Il a déclaré qu'il y penserait, mais depuis, la compagnie a commencé à y faire quelques affaires et elle n'y songe plus. Par conséquent, c'est aujourd'hui un autre boulet que traînent les gens de Vancouver qui cherchent à effectuer un travail efficace avec un matériel rudimentaire et, néanmoins, ils font les plus grosses affaires sur toute la côte du Pacifique.

Dans les temps modernes, le Conseil des ports nationaux a aménagé une nouvelle installation dans le port de Vancouver, mais rien d'autre depuis 1931. Il a effectué des améliorations, des expansions et des extensions, mais il n'a aménagé qu'une nouvelle installation depuis le début des années 30, soit le quai Centennial. C'est là l'envergure des travaux de mise en valeur effectués par le Conseil des ports nationaux.

Nous avions eu quelque chance avec des entrepreneurs privés qui aménagèrent le port. Ils réussirent à installer des centres de manutention en vrac. Le Pacifique-Canadien, bien qu'il néglige les propriétés riveraines en face de Vancouver, dispose d'excellentes installations de chargement en vrac un peu plus haut, dans le port Moody. La *Vancouver Wharves*, société très progressive qu'appuient des capitaux anglais, exploite avec beaucoup d'efficacité ses entreprises sur la rive nord. Récemment les directeurs des services d'élévateurs de la Saskatchewan ont annoncé qu'ils en construiraient un dans le port, de même qu'un quai, le premier nouvel entrepôt à être construit dans le port de Vancouver depuis 1928. Les choses s'améliorent, mais je

tiens à répéter qu'il ne semble pas y avoir beaucoup d'aide en vue de la part du gouvernement du Canada et du Conseil des ports nationaux.

J'espère que lorsque le ministre se rendra à cet endroit il examinera la situation, la jugera et annoncera aux gens de Vancouver qu'ils n'auront plus à se contenter d'installations primitives et qu'ils recevront maintenant de l'aide du gouvernement fédéral pour le port.

J'ai mentionné au début de mes observations que la région de Vancouver est la scène de nombreuses juridictions. C'est là l'un des problèmes qui se pose à l'égard du transport des céréales, les nombreux pouvoirs juridictionnels de qui relèvent les céréales, ou les autres denrées arrivant d'outre-mer à Vancouver, ou celles qui sont expédiées à l'étranger à partir du port de Vancouver.

Le temps est venu d'examiner ce que les autorités portuaires étudient depuis longtemps en Europe, savoir l'aménagement des estuaires ou l'aménagement régional sous la direction d'une seule autorité. J'estime que le temps est venu d'étudier la possibilité d'établir une Administration du port de Vancouver et du fleuve Fraser de qui relèveraient exclusivement toutes les opérations et qui compterait des représentants du gouvernement fédéral et de la région, soit du port de Vancouver, de celui de New-Westminster, du bras nord du fleuve Fraser, et de cette nouvelle région connue sous le nom de Sturgeon-Banks où le gouvernement de la Colombie-Britannique songe—secrètement, il l'espère, j'en suis persuadé—à construire un port en eau profonde bien à lui et où pourraient mouiller des navires jaugeant 75,000, 100,000, 150,000 tonnes ou plus, de vastes cargos pouvant transporter en vrac d'énormes quantités de marchandises.

Comme ce serait tragique si le grand port de Vancouver ne pouvait recevoir ces nouveaux cargos et qu'ils soient obligés de se rendre à Seattle, et que les chargements en vrac de l'intérieur de la Colombie-Britannique soient obligés de descendre le long du *Great Northern Railway* jusqu'aux États-Unis, pour être expédiés de Seattle, ou d'un autre port qui pourrait être ouvert entre Seattle et le 49e parallèle.

Nous devons considérer Vancouver à l'heure actuelle comme l'un des plus grands ports du monde pour les chargements en vrac. A une époque où les bateaux jaugent plus de 100,000 tonneaux bruts, à une époque où 40 pieds d'eau ne suffisent pas pour recevoir les nouveaux bateaux qui sillonnent tous les océans du monde, comme ce serait tragique si nous ne faisions pas le nécessaire dès maintenant pour recevoir ces nouveaux bateaux qui viendront sûrement de notre côté si nous savons prévoir l'avenir. Si nous pouvions voir ce que l'avenir nous réserve dans le port de Vancouver, quel avenir offre la cargaison et le transport en vrac qui pourront profiter au Canada si seulement nous voulons nous préparer, et que nous perdrons sûrement si nous ne sommes pas assez perspicaces pour prévoir l'avenir et nous préparer dès maintenant.

M. Gilbert: Monsieur le président, maintenant que le ministre s'est remis des questions incisives du chef de l'opposition et de l'exposé clair et convaincant fait par le député de Danforth, je voudrais lui signaler encore une fois le problème du transfert du canal 3 de Barrie à Toronto. Dans l'échange de propos, cet après-midi, entre le député de Lapointe et le député d'York-Humber, alors qu'ils ont discuté des égouts et de la Symphonie de Montréal, le député de Lapointe a proposé, si Toronto songeait à établir une nouvelle station de télévision, que ce soit peut-être une station française.

• (8.40 p.m.)

Tout ce que je puis dire au sujet de cette aimable suggestion, c'est que si le ministre y songe sérieusement, il devrait consulter le premier ministre et ajouter le nom de l'honorable député d'York-Humber à la liste des nominations au Sénat, car on ne voudrait pas déclencher un conflit dans la région métropolitaine de Toronto.

Je faillirais à mon devoir tant envers mes commettants de Broadview qu'envers les gens de la région métropolitaine de Toronto si je n'exprimais pas toute l'inquiétude que me cause cet important problème du transfert du canal 3 à Toronto. Il est de mon devoir de signaler au ministre les règlements spéciaux qui s'appliquent aux stations de radio commerciales privées et qu'on trouve dans la *Gazette du Canada* et ailleurs, surtout à l'alinéa 4 *d*) de l'article 118 de la loi sur la radio qui se lit comme il suit:

> Sans une autorisation du ministre, accordée sur la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, aucune personne ne doit obtenir une licence pour exploiter plus d'un poste, et aucun permis ne doit être octroyé à une société ou détenu par une société appartenant à une société dotée d'un permis ou dirigée par une société détenant un permis ou à une société propriétaire d'une société détenant un permis ou dirigeant une société dotée d'un permis.

Le sens de cet article est très clair. Il signifie qu'un homme ou une compagnie ne détiendra pas plus d'un permis pour une station à moins de circonstances extraordinaires. Cela s'explique car il ne serait pas dans l'intérêt public que plus d'une station de radio ou de télévision appartienne à quel-

ques particuliers et je suis tout à fait d'accord avec ce règlement.

Cependant, lorsqu'on applique cette règle aux circonstances présentes, on constate que ceux qui demandent le transfert du canal 3 possèdent de nombreux titres. Je ne veux pas énoncer les titres de MM. Ralph Snelgrove, Allan Waters et Geoffrey Stirling qui ont de gros capitaux dans la radio et la télévision de presque toutes les parties du pays.

Je voudrais appeler l'attention du ministre sur la règle qui figure dans les règlements: un seul homme ou une seule compagnie ne doit pas contrôler plus d'une station de radio ou de télévision. Je le prierai d'approfondir cette règle lorsqu'il étudiera le bien-fondé, du point de vue technique, d'effectuer ce transfert. Une fois que le BGR aura présenté ses recommandations et avant que le ministre et le cabinet ne rendent une décision, j'espère qu'il tiendra alors compte de ces éléments pour ces requérants.

Que va-t-il arriver à la station de télévision de Barrie si le canal 3 est transféré à Toronto? Il importe énormément que Barrie ait son propre service et ne devienne pas une station de retransmission pour le canal qui se trouvera à Toronto. Pour le moment, le canal 3 de Barrie est une station émettrice desservant Parry-Sound, Huntsville et Haliburton. Il ne conviendrait vraiment pas de faire de Barrie une station de retransmission au lieu d'une station émettrice.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au ministre au sujet de la nécessité et de la possibilité d'installer une nouvelle station à Toronto. Il sait que cinq stations desservent actuellement la ville de Toronto, dont deux à Toronto même, une à Hamilton et deux à Buffalo. Franchement, qu'est-ce que cette nouvelle station pourrait apporter à la ville de Toronto? Le ministre me permettra de lui rappeler qu'antérieurement à l'installation du canal 3 à Barrie, les gens de cette ville pouvaient capter les émissions des stations de Buffalo en recourant à de hautes antennes. Avec l'installation à Toronto du canal 3, les habitants de Barrie ne pourront plus brancher leurs appareils sur les deux stations de Buffalo.

On pourrait en dire long sur le fait de savoir si la nouvelle station va supprimer complètement les émissions des deux stations de Buffalo en ce qui concerne l'agglomération torontoise. A l'instar de mes collègues, je n'ai pas l'intention de verser des larmes de crocodile au sujet des stations de Buffalo, mais je prie le ministre de tenir compte des habitudes du million et demi de téléspectateurs du grand Toronto. C'est un fait reconnu

[M. Gilbert.]

que, du moment qu'ils ne peuvent capter les programmes qu'ils désirent aux stations de Toronto et d'Hamilton, ils recourent aux deux stations de Buffalo. La suppression possible de ces émissions inquiète vivement les téléspectateurs en cause.

Les ministres du cabinet ne sont pas seuls à s'intéresser au problèmes; les députés s'y intéressent aussi. Nous avons entendu des observations de mon collègue de Danforth à ce propos, mais j'aimerais signaler les remarques des deux députés libéraux de Toronto, consignées dans le *Telegram*, numéro du lundi 7 février, sous la signature de Ron Collister.

Le député de Saint-Paul a été interrogé sur le transfert et voici ce que dit l'article:

A Ottawa, le député libéral Ian Wahn (Saint-Paul) a dit avoir reçu de ses commettants des lettres où l'on demandait qu'aucun changement ne soit fait si le projet devait gêner la réception des programmes des deux postes de Buffalo.

«Je crois, a-t-il dit, qu'aucun changement ne devrait avoir lieu, à moins que les habitants de la région ne soient assurés de l'absence presque complète de parasites. Sinon, je m'y opposerai.»

M. Wahn a dit que le groupe de Barrie ne devrait pas avoir automatiquement droit de profiter du canal du grand Toronto.

Ce sont les observations du député de Saint-Paul. Il a ajouté:

"Il devrait être ouvert, a-t-il dit. Du simple fait que les propriétaires de la station de Barrie possède une station de télévision, cela ne leur donne pas les premiers droits sur un canal libre dans une autre localité.»

Il a signalé que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion adopterait peut-être la même attitude.

«Je suppose, a-t-il dit, que le BGR fera preuve de bon sens et appliquera des principes logiques».

Je voudrais aussi parler des remarques du ministre de la Défense nationale, l'honorable Paul Hellyer, député de Trinity, à Toronto. Comme en fait foi le même article du *Telegram* de Toronto, en date du 7 février, 1966, voici ce qu'il a dit:

...il ne voulait pas voir Toronto perdre les canaux 2 et 4.

J'aimerais citer d'autres extraits concernant les réponses du secrétaire d'État, l'honorable Judy LaMarsh, responsable de la radiodiffusion, quand on l'interrogea sur la situation. L'article dit:

—Si le déplacement de la station de Barrie obscurcit les canaux de Buffalo, est-ce qu'il devrait se faire?

—Je n'en sais rien. Je n'ai pas encore formé d'opinion.

—Si le déplacement n'affecte en rien les deux canaux, devrait-il avoir lieu?

—Toronto constitue le plus vaste marché du pays et pourrait probablement s'accommoder d'une autre station.

—Devrait-on permettre à la station de Barrie de se déplacer à Toronto ou le canal libre devrait-il être ouvert aux requérants?

—Je suis en train de me faire une opinion.

Mlle LaMarsh dit que les gens qui regardent les deux canaux américains le font depuis longtemps. Elle est de ceux-là. Elle habite la région de Niagara.

Nous avons ici les opinions de certains députés de Toronto et je dis respectueusement au ministre que s'il s'informe de l'opinion des autres députés de Toronto, il trouvera qu'ils pensent de même.

• (8.50 p.m.)

Monsieur le président, cela m'amène directement aux recommandations du rapport Fowler. Je voudrais signaler à l'attention du ministre les recommandations concernant l'opportunité de délivrer des permis en réponse aux demandes de nouveaux permis de stations privées. Le rapport Fowler résume ainsi ces recommandations à la page 90:

Nos conclusions sur l'expansion matérielle de Radio-Canada s'appuient sur les considérations suivantes: les cadres physiques de la radiodiffusion canadienne ont atteint la maturité et il est grand temps pour les radiodiffuseurs publics et privés de concentrer leur attention et leurs ressources sur l'amélioration de la qualité, de la diversité et le caractère canadien des émissions. En conséquence, au cours des cinq prochaines années, on devrait freiner l'émission de licences pour des nouvelles stations, publiques ou privées; celles-ci ne devraient être émises que sur preuve d'un besoin véritable de services de radio ou de télévision.

Le besoin le plus pressant, celui qui doit avoir priorité dans les plans d'expansion du système de la radiodiffusion canadienne, est l'extension du service à toutes les régions du Canada qui n'en ont aucun et à tous les Canadiens soit de langue française ou de langue anglaise qui n'ont pas de service dans leur propre langue. Tel est le critère qui devrait être appliqué pour les demandes de licences de nouvelles stations privées, et aucune nouvelle station de Radio-Canada ne devrait être établie durant les cinq prochaines années à moins qu'un besoin existe selon la formule actuellement en usage. Les options déjà prises par Radio-Canada sur certains canaux de télévision dans les centres qui ont déjà un service suffisant fourni par des stations privées affiliées ou pas, devraient être levées.

La rapport recommande pour finir, page 91:

Que durant les cinq prochaines années, aucune nouvelle station de Radio-Canada ne soit ouverte dans les centres qui sont actuellement desservis conformément à la formule actuellement en usage pour déterminer le choix du site des nouvelles stations.

Que l'on considère la possibilité d'accélérer la mise en œuvre des prévisions de Radio-Canada concernant le rayonnement des services de radio et de télévision, en anglais et en français, en faveur des centres éligibles à tel service selon la formule actuellement en usage.

Qu'on soit très exigeant avant d'émettre des permis à de nouvelles stations privées.

Il est question du moment propice. J'appellerais maintenant votre attention sur les recommandations concernant la délivrance des permis. On les trouve à la page 132.

La Régie devrait réglementer, surveiller et contrôler les activités des radiodiffuseurs privés et encourager et stimuler leur coopération en vue d'élever le niveau du service qu'ils fournissent.

Voici une importante recommandation, monsieur le president:

Les permis de radiodiffusion devraient se composer de deux parties, la première émanant du ministère des Transports et portant sur tous les aspects de la technique et du génie, la deuxième émanant de la Régie des ondes et portant sur les aptitudes et l'admissibilité du requérant, et prescrivant les conditions de radiodiffusion auxquelles il devra se conformer. Les permis d'exploitation devraient être délivrés par la Régie et non pas accordés par le gouverneur en conseil.

Je répète cette recommandation, monsieur le ministre. «Les permis d'exploitation devraient être délivrés par la Régie et non pas accordés par le gouverneur en conseil». Puis, vient une autre recommandation:

Une commission ou un comité des permis devrait être chargé de l'exécution des fonctions de la Régie en matière de permis. La loi devrait autoriser la mise sur pied d'une procédure souple dans l'émission des permis et conférer notamment le pouvoir de confier à des membres du personnel de la Régie le soin de prendre les décisions d'ordre courant en matière de permis.

A la page suivante, il est question de la composition de la Régie et voici le texte de cette recommandation:

La Régie devrait se composer de quinze membres, dont un président à plein temps et quatorze membres à temps partiel, convenablement rémunérés pour leurs services. Le succès de la Régie dépendra dans une large mesure du choix qu'on fera de son président et de ses membres et nous proposons qu'ils soient désignés par le gouverneur en conseil sur recommandation du premier ministre.

Je prie respectueusement le ministre d'accorder toute son attention à ces deux importantes recommandations du rapport Fowler concernant le moment de la délivrance des permis et la composition de l'organisme préposé à la délivrance des permis. Si l'on donnait suite à ces recommandations, je crois que le public ferait confiance à cet organe de communication et que les règles d'égalité s'appliqueraient. On n'emploierait plus alors l'expression déplaisante de «favoritisme politique» à l'égard des personnes qui demandent des permis de stations de télévision.

Après avoir vu le ministre devenir si chatouilleux et si excité hier et aujourd'hui au sujet de ce problème particulier, je lui demanderais d'étudier ces recommandations avec toute l'attention voulue pour le bien du public canadien et pour son propre bien-être général.

M. Cantelon: Monsieur le président, comme c'est la première occasion que j'ai de prendre la parole pendant la présente session, je voudrais en profiter pour vous féliciter, monsieur le président des comités, et par votre

intermédiaire, monsieur l'Orateur lui-même, de votre élection à ces importantes fonctions. Je suis sûr que vous vous en acquitterez tous les deux de la manière la plus compétente et la plus efficace. D'ailleurs, nous le savons pour avoir travaillé avec vous deux pendant la dernière session. Daignez donc agréer tous deux mes meilleurs vœux.

Comme nombre d'autres députés l'ont signalé, les prévisions budgétaires du ministère des Transports à l'étude actuellement ne nous ont pas été soumises depuis deux ans. Voilà pourquoi, ce soir, j'aimerais faire quelques remarques d'ordre général alors que nous abordons le premier crédit. Je le dis d'avance, monsieur le président, je ne veux pas entamer une longue discussion sur le bill des transports que le ministre présentera sûrement plus tard au cours de la présente session. J'aimerais, toutefois, dire quelques mots au sujet de l'ancien bill, avec l'espoir que le ministre en tiendra compte quand il présentera le nouveau bill.

Je songe à trois choses en particulier. Pour commencer, il va sans dire que j'espère—et je crois me faire l'interprète de tous les députés à cet égard—que le projet de loi sera déféré au comité et que le ministre adoptera une attitude conciliante envers les suggestions de ce comité afin que le bill soit modifié convenablement dans l'intérêt de tout le pays.

Je suis convaincu que la principale recommandation de l'ancien bill n° C-120, celle qui proposait que les taux de chemins de fer soient laissés libres d'atteindre un niveau concurrentiel, est intolérable. Même si c'est la principale recommandation de la commission MacPherson, je ne suis pas d'accord. Nous sommes presque tous des défenseurs de l'entreprise privée, et il est certain que mon parti est en faveur de l'entreprise privée, mais pas au point de laisser des régions du pays souffrir à cause d'une concurrence illimitée.

Adopter la mesure recommandée dans l'ancien bill n° C-120, serait oublier qu'il n'existe aucune concurrence dans le domaine du transport dans deux régions de notre pays, les Maritimes et l'Ouest canadien. Par conséquent, les Maritimes et l'Ouest canadien seraient exposés à des frais de transport onéreux et excessifs si on laissait cette disposition dans le bill. Je suis convaincu qu'il faut prendre des mesures pour protéger ces régions. A mon sens, il n'est pas nécessaire de maintenir cette protection pour un temps indéfini, car j'ai la conviction qu'un jour, qui n'est pas si loin, l'Ouest sera tellement industrialisé et sa population aura tellement augmenté que le transport ne sera plus sans concurrence dans cette région. Alors nous verrions d'un bon œil l'application de cette disposition. Mais à ce stade-ci de notre expansion, son application à l'Ouest et aux Maritimes causerait un tort immense à ces deux régions.

[M. Cantelon.]

• (9.00 p.m.)

J'affirme donc qu'il appartient au Parlement actuel et aux Parlements futurs, notamment au ministre des Transports, de voir à ce que les régions avoisinantes soient protégées lorsque le nouveau bill sera présenté. Bien entendu, le tarif du Pas-du-nid-de-Corbeau et le tarif maritime doivent être maintenus, étant donné leur fins spéciales. Le tarif-marchandises en général doit aussi faire l'objet d'une régie afin que les chemins de fer ne puissent imposer, dans ces régions, le tarif le plus élevé qu'il soit possible d'établir.

Une régie rigoureuse serait justifiable à bien des points de vue. Il y va de l'intérêt national. En dépit de toutes les affirmations contraires, et nous en avons entendu plusieurs, les chemins de fer ont été établis, aidés, réglementés, subventionnés—et ils le sont encore actuellement—afin de pouvoir jouer le rôle qui leur revient dans l'édification et l'unification de notre pays. C'était la façon de penser de John A. Macdonald et du Parlement de son époque. C'est ainsi que pensent bon nombre d'entre nous aujourd'hui. Si ces concessions ont été accordées aux chemins de fer, c'est tout simplement parce qu'elles étaient indispensables à leur construction et à la sauvegarde de l'Ouest pour le Canada.

De la façon directe et haute en couleur qu'on lui connaît, le ministre de l'Agriculture l'a signalé lors de sa tournée, ou, devrais-je dire, sa campagne dans l'Ouest. Le *Star-Phoenix* du 28 janvier rapporte ce qui suit:

> M. J. J. Greene, ministre de l'Agriculture, a mentionné, lors de sa visite dans l'Ouest, ces droits et privilèges «devenus d'un prix presque inestimable aujourd'hui!» Les avantages ont été accordés parce que le gouvernement de sir John A. Macdonald estimait que le Pacifique-Canadien avait peu d'espoir de réaliser des bénéfices, forcé qu'il était de rendre certains services publics. Ces obligations existent encore.

Puis, le ministre poursuit, et je cite:

> Ces obligations envers le public n'ont pas existé seulement en 1867, et elles demeurent encore. Le Pacifique-Canadien doit renoncer à certaines aménités, dont le pétrole, avant de s'exclamer «profits d'abord, droits ensuite». Des subventions et exemptions ont été accordées à condition que le Pacifique-Canadien maintienne et assure un service ferroviaire efficace à perpétuité.

Le Pacifique-Canadien a donc été établi à des fins nationales et nous ne sommes pas disposés à laisser cette compagnie en faire fi maintenant. Nous croyons tous que l'Ouest

ne ferait pas partie du Canada actuellement si le Pacifique-Canadien n'avait pas été établi. Nous savons tous que sans l'Ouest la région centrale du Canada ne serait pas aussi prospère ni si fortement industrialisée qu'elle ne l'est actuellement. Nous avons encore besoin de nos chemins de fer, afin d'être plus étroitement liés. Nous devrions tous être disposés à en acquitter les frais. Nous devrions tous être disposés à imposer des taux réglementés pour le transport des marchandises afin de permettre la libre circulation des marchandises entre l'Est et l'Ouest. Nous devrions nous assurer que les chemins de fer s'acquittent de cette fonction dans l'intérêt national.

Quelle est l'attitude du Pacifique-Canadien? La compagnie ne parle que d'efficacité et de profits. Elle veut nous faire croire qu'elle n'était pas tenue en vertu de son contrat de tenir compte de l'intérêt national. En fait, le président de la compagnie insiste, si j'ai bien compris, qu'il n'en a jamais été ainsi. Il déclare, comme en fait foi le *Star-Phoenix* en date du 14 janvier 1966:

> L'accord de 1881 entre le Pacifique-Canadien et le gouvernement fédéral, a déclaré M. Emerson, insistait sur le fait que la société construirait et exploiterait efficacement la ligne de chemin de fer.
>
> Efficacité, voilà quel était le mot clé, a-t-il dit, et l'accord stipulait que seule la ligne principale du Pacifique-Canadien était en cause et non les nombreux embranchements dont parle M. Greene.

Comme je l'ai mentionné tantôt, sir John A. Macdonald n'était pas de cet avis, non plus que le Parlement de l'époque. Malgré la Commission royale d'enquête MacPherson, dont le rapport, selon M. Emerson, exprime une opinion semblable à la sienne, ce n'est pas l'opinion de l'Ouest canadien. A cet égard, j'aimerais citer le point de vue du chef du syndicat des agriculteurs de la Saskatchewan, M. Atkinson, qui a déclaré, il y a un an et demi, dans une lettre au ministre des Transports:

> Comme l'économie nationale est subordonnée au transport transcontinental, nous estimons que l'établissement de tarifs-marchandises est une question trop importante pour qu'on la laisse au bon plaisir et à la discrétion des compagnies de chemin de fer.

Voilà pour les propositions du bill nº C-120 relatif aux tarifs-marchandises. Nous nous inquiétons surtout de l'intransigeance du Pacifique-Canadien quant à la situation des wagons couverts dans l'Ouest canadien. Nous en avons beaucoup entendu parler. Je me proposais de donner des chiffres à ce sujet mais je ne vous ennuyerai pas avec cela, car ils ont été donnés deux fois aujourd'hui. Le député de Moose Mountain et un des députés du Nouveau parti démocratique ont bien expliqué le problème.

Nous avons été très heureux que l'énergique et dynamique ministre de l'Agriculture ait eu l'air de reconnaître que la situation des wagons couverts dans l'Ouest laissait à désirer. Il a pris l'Ouest d'assaut, comme on a pu le voir par les manchettes des journaux, dont voici quelques exemples: «La manutention du grain qualifiée de pitoyable.» (le *Citizen*, 12 janvier); «Le Pacifique-Canadien devrait céder ses droits—Greene.» (le *Leader Post*, 13 janvier; «Le Pacifique-Canadien manque à son devoir,» dit Greene. (le *Journal*, 13 janvier; «Greene critique vertement le transport du blé par le Pacifique-Canadien.» (le *Citizen*, 13 janvier); «Greene blâme le Pacifique-Canadien à propos du blé et réclame une nouvelle Commission des chemins de fer.» (le *Star-Phoenix*, 15 janvier). Eh bien, il n'aurait pu trouver meilleur moyen de conquérir le cœur des agriculteurs de l'Ouest. Le transport du grain par le Pacifique-Canadien était, comme il l'a dit, pitoyable, et il l'est resté. Je crains que cette situation ne persiste, en dépit de ce que nous a dit le ministre des Finances. D'après le *Star-Phoenix* du 13 janvier 1966, le ministre de l'Agriculture aurait déclaré:

> Des mesures radicales s'imposent pour assurer que les céréales seront transportées le plus vite possible.

Nous allons voir ce qui s'est fait de radical. Une réunion avait lieu une semaine plus tard qui, apparemment, a plu au ministre de l'Agriculture, puisqu'il a dit: «Je vais attendre pour voir». Je voudrais citer une partie d'un article de M. Mason publié le 28 janvier dans le *Western Producer*:

> M. Greene déclare maintenant qu'il se rend compte que tout le blâme ne peut être imputé au Pacifique-Canadien, qu'il y a d'autres éléments en cause. Ainsi, il a fait allusion aux installations de déchargement insuffisantes à Vancouver, et il a proposé, en vue de les améliorer, un effort concerté du gouvernement, de la compagnie de chemin de fer et de la Commission canadienne du blé.
>
> Quant au Pacifique-Canadien, M. Greene prétend que ce n'est pas le temps de récriminer, et il a confiance que la compagnie fera sa part.

Personne que je sache n'a jamais dit que tout le blâme était imputable au Pacifique-Canadien. Chacun dans l'Ouest canadien sait que les installations portuaires de la côte du Pacifique ne sont pas l'idéal. En fait, elles n'étaient pas idéales cet automne, elles ne le sont pas maintenant, au moins jusqu'à ces jours derniers, et elles fonctionnaient à plein rendement. Une grande part de blâme revient au Pacifique-Canadien pour la façon dont il a effectué le transport des céréales pendant cette campagne agricole.

A la suite de la réunion entre les ministres des Transports, des Finances et de l'Agriculture et les hauts fonctionnaires du Pacifique-Canadien, on voudrait nous faire croire que le Pacifique-Canadien a changé d'attitude. Eh bien, je me le demande. Nous nous

sommes interrogés dans le passé, et, ordinairement, nous n'étions pas satisfaits des réponses obtenues. J'imagine que cela vient en partie de ce que le Pacifique-Canadien a pu en faire à sa tête en supprimant son transcontinental, le *Dominion*. Il avait dit, nous nous le rappelons tous, j'en suis certain, qu'il ne pouvait remplir ses engagements sans utiliser les locomotives qui remorquaient le *Dominion*. Ainsi, quand le Pacifique-Canadien l'eut emporté, il dut accélérer les livraisons. Nous soupçonnons aussi que la pénurie des livraisons vers la côte du Pacifique a permis le détournement vers les États-Unis d'affaires dont nous aurions dû profiter.

• (9.10 p.m.)

Le ministre de l'Agriculture semble avoir le même sentiment, bien que la situation dont il a parlé diffère un peu. Je cite de nouveau le *Star-Phoenix* du 13 janvier:

Ce qui m'a d'abord rendu furieux, dit-il, c'est ce qui s'est passé lorsque le Canada a voulu expédier des céréales à l'Inde pour y soulager la famine. Le pays disposait des denrées et des navires nécessaires à leur transport, dit-il, mais on n'a pu y acheminer les céréales à cause de l'insuffisance de wagons de chemin de fer.

Nous regrettons tous pareil état de choses, j'en suis sûr, car nous tenons à nous acquitter de nos obligations sociales envers les pays étrangers.

Il est dommage qu'après la réunion du 20 janvier entre les hauts fonctionnaires du Pacifique-Canadien et deux ministres, le ministre de l'Agriculture ait accepté si vite les explications de ce réseau ferroviaire. Je crains bien que l'agriculteur de l'Ouest du Canada sera plus difficile à satisfaire. Il sait d'expérience comment la compagnie déplace ses wagons. Il sait que, cette année, il y a eu un embouteillage. Il ne croit pas que la situation était différente des années antérieures, en ce qui concerne le Pacifique-Canadien, bien qu'elle l'était lorsqu'il a voulu obtenir des wagons. Il sait que les élévateurs ont été bloqués et que les wagons n'étaient pas disponibles. Cela lui coûte cher. Mais je puis vous assurer que, lorsqu'il doit débourser de l'argent, il ne l'oublie pas, et c'est une des raisons pour lesquelles il y a dix-sept députés conservateurs de la Saskatchewan à la Chambre en ce moment. Lorsque les chemins de fer invoquent constamment comme principale raison la pénurie d'installations de tête de ligne sur la côte du Pacifique, il y voit un prétexte. Voici un passage du *Star-Phoenix* du 29 janvier:

M. R. A. Emerson, président de la compagnie, a pris la chose comme une insulte personnelle, et a convoqué une conférence de presse à Winnipeg pour repousser l'accusation et en rejeter le blâme sur les installations portuaires.

L'hon. Mitchell Sharp, ministre des Finances, porte-parole de la Commission du blé au Parlement, a appuyé ces accusations, provoquant ainsi une réaction rapide de la part de la *Vancouver Merchants Exchange*.

Il existe, en fait, neuf élévateurs de tête de ligne sur la côte du Pacifique, dont six à Vancouver, qui ont une capacité de près de 25 millions de boisseaux, et lundi dernier . . .

C'était le 29 janvier.

. . . il n'y avait qu'environ 12 millions de boisseaux de céréales et de graines oléagineuses d'entreposées, c'est-à-dire un niveau très inférieur à la capacité de fonctionnement.

Afin de pouvoir remplir les contrats de ventes considérables à partir des ports du Pacifique cet hiver, il faudrait décharger chaque jour environ 550 wagons, et en janvier, on a déchargé en moyenne 395 wagons par jour.

Les exportateurs sont donc placés dans une position intenable. Quoiqu'il y ait eu dans le port 21 navires pour charger des céréales et des graines oléagineuses, seulement huit étaient à quai et les 13 autres mouillés dans le port, accumulant les frais de surestarie.

L'un de ces bâtiments doit charger 45,000 tonnes et un autre 35,000 tonnes, soit près de trois millions de boisseaux de blé et deux autres vaisseaux de plus de 25,000 tonnes chacun sont attendus prochainement dans le port pour charger les céréales.

Ainsi, les faits ne confirment pas les jérémiades de M. Emerson.

C'est peut-être le moment de parler du ralentissement des transports qui touchent les autres céréales aussi bien que le blé. La graine de colza, en particulier, est rare sur la côte du Pacifique et les exportateurs remplissent difficilement les commandes. Il est vrai que les installations portuaires de Vancouver ne sont pas suffisantes pour toutes les marchandises qu'on pourrait y acheminer. Malheureusement, on n'y envoie pas la sorte de grain que ces installations sont capables de manutentionner. C'est précisément ce que le *Board of Trade* de Vancouver et les autorités du port s'évertuent à faire comprendre. Et c'est là le premier souci de tous les cultivateurs.

J'aimerais, moi aussi, faire quelques commentaires sur les dispositions du bill proposé relativement à l'abandon de lignes de chemins de fer. J'espère que le ministre verra à ce que l'organisme chargé de la rationalisation aura plus de pouvoirs qu'en vertu du bill nº C-120. Il ne doit pas avoir pour unique fonction de fixer la date de l'abandon. Il devrait pouvoir interdire complètement l'abandon si les répercussions sociales sur les gens en cause le motivent. Il n'est pas sage non plus d'obliger la Commission des transports à accepter les chiffres fournis par le chemin de fer. On devrait sûrement ordonner des enquêtes indépendantes par des comptables compétents. J'espère que le ministre acceptera ces propositions dans l'esprit dans lequel je les fais, car nous aimerions avoir un bill sur les chemins de fer qui fasse justice à tout le Canada.

Le Canadien de l'Ouest voit les Grands lacs comme sa sortie sur l'océan. Pendant des décennies, presque toutes les céréales ont emprunté cette voie. Il voit d'un œil soupçonneux toute tentative en vue d'y restreindre la circulation maritime. On peut donc facilement comprendre pourquoi il s'oppose aux péages. Récemment, le président de la *Great Lakes Waterways Development Association* s'en est pris aux péages sur la voie maritime, en disant qu'ils étaient nuisibles à notre économie. J'aimerais citer cet article tiré du *Co-Operator* du Manitoba, numéro du 27 janvier:

> Le président et directeur général de la *Great Lakes Waterways Development Association* a laissé entendre que le gouvernement canadien avait adopté deux attitudes différentes quant à nos exportations.
>
> Selon M. Stuart Armour, de Toronto, qui prenait la parole devant le *Lions Club* de Winnipeg la semaine dernière, d'une part, le gouvernement fédéral engage sans cesse les Canadiens à accroître leurs exportations, mais, d'autre part, il a établi une politique illogique et discriminatoire, au sujet du péage sur la voie maritime du Saint-Laurent, qui aggrave la position compétitive des produits canadiens sur les marchés d'outre-mer.

J'insiste sur la fin de cette phrase. Nous voudrions que les droits de péage sur la voie maritime soient complètement abolis. Nous savons que ces droits étaient destinés au recouvrement des 313 millions de dollars que le Canada a versés pour payer sa part de l'aménagement de la voie maritime, de Montréal au lac Ontario. Mais nous croyons qu'il vaudrait mieux pour le Canada de reprendre ses voies navigables traditionnelles. Si la voie maritime était utilisée au maximum, l'accroissement de la productivité nationale et les économies qui en résulteraient nous permettraient d'absorber ces dépenses. Voilà qu'Ottawa se dispose à améliorer le canal Welland et s'attend à y affecter quelque 374 millions en tout. Il est vrai que le péage sur le canal Welland a été suspendu en 1962 et de nouveau en 1964. Si cela était possible alors, on pourrait le faire en permanence. Certains se demandent si l'amélioration et le jumelage du canal Welland est la chose à faire à cet endroit de la rivière.

Le canal ne pourrait alors porter que des navires de 26,000 tonneaux. Peut-être devrions-nous considérer l'actuel canal Welland comme désuet à l'égard des grands navires d'aujourd'hui et en construire un nouveau qui pourrait recevoir des navires de 50,000 tonneaux.

Il va de soi que nous ne pouvons pas faire grand-chose au sujet des droits à payer sur les tronçons internationaux des voies navigables parce que, comme nous le savons tous, ils font l'objet d'un accord entre les États-Unis et le Canada. Mais nous devrions nous efforcer constamment de maintenir ces droits aussi bas que possible et même de les éliminer complètement, si nous le pouvions. En tout cas, nous pourrions certainement le faire dans notre propre tronçon de la voie navigable.

Je crois que je ne saurais mieux faire, pour terminer, que citer un extrait du même article du *Co-operator* manitobain où se trouvent ces paroles de M. Armour:

> «Permettez-moi de vous assurer que l'ampleur de votre activité commerciale et le niveau de votre prospérité dépendent aujourd'hui, plus que jamais, de la voie maritime du Saint-Laurent et des chemins de fer nationaux qui la desservent. Il en va de même pour tous les autres Canadiens». C'est ainsi que l'orateur a terminé son discours.

Je termine, monsieur le président, en disant quelques mots du problème que pose la télévision dans ma circonscription.

M. Fairweather: Le canal 13?

M. Cantelon: Il n'y a pas de canal 13 dans ma région. Il n'y a qu'un seul canal. Le député de Saskatoon a demandé l'autre jour au ministre ce qu'on faisait à propos de l'aménagement d'une station de Radio-Canada à Saskatoon. La question est à l'étude depuis quelque trois ans et nous ignorons encore ce qui en adviendra.

• (9.20 p.m.)

Cette proposition nous intéresse beaucoup, il va de soi, et nous espérons que, grâce aux bons offices du ministre, la Société Radio-Canada inaugurera une station dans cette région. En ce cas, la station actuelle de Saskatoon CFQC-TV s'unira, sauf erreur, au réseau de la CTV. Ainsi, la station-satellite de Stranraer se séparerait du réseau de Radio-Canada, pour se joindre à celui de la CTV. Nous savons que le service de télévision de Swift-Current voudrait une station-satellite dans la circonscription de Kindersley. Comme cette station fait partie du réseau national, une bonne partie de la circonscription serait desservie par deux canaux au lieu d'un.

Toronto en a peut-être 13, mais nous sommes limités à un. Nous aimerions en avoir un autre. Une bonne partie de ma circonscription, pour ne pas dire la plus grande partie, est une région dite isolée. Je suis sûr que le ministre comprend quelle est l'attitude de ces citoyens devant les sommes prodigieuses consacrées à la télévision en couleurs, quand ils n'ont qu'un seul canal, qui leur donne une réception imparfaite. L'addition d'un autre canal pourrait les préparer à accepter de meilleure grâce les sommes considérables que Radio-Canada se propose de dépenser pour la télévision en couleurs. Le ministre me dirait-il s'il exhortera la Société Radio-Canada à ouvrir une station à Saskatoon? (*Applaudissements*)

M. Cowan: Monsieur le président, j'aimerais ce soir terminer les propos que j'avais entamés hier après-midi. Avant de repasser directement à la voie maritime du Saint-Laurent au barrage de Cornwall, étape de mon discours où nous avons été branché sur le canal 3 du ministère des Transports, j'aimerais apporter une rectification au hansard à la page 975. On m'a fait dire:

Il est tout à fait inacceptable de réduire l'étiage du lac Ontario à moins de 244.78 pieds, comptant sur les prières des ministres et sur la Providence pour remplir le bassin.

Voici ce que j'ai dit: «de compter sur les prières d'un ministre et sur les pluies des cieux pour remplir le bassin».

Dans mon discours hier après-midi, j'ai signalé qu'il fallait imputer principalement aux matières d'égout à Montréal le bas niveau des eaux du lac Ontario, car à cause des exigences de la population dans cette région, il faut maintenir le niveau des eaux à 35 pieds dans le port de Montréal. J'ai énuméré la liste des priorités établies en vertu de l'accord international conclu entre les États-Unis et le Canada et j'ai fait remarquer que le premier usage de l'eau, d'après l'accord canado-américain, était pour des fins sanitaires, deuxièmement pour la navigation et troisièmement, pour l'énergie hydro-électriques. J'ai fait observer que la navigation à Montréal recevait la priorité sur le premier article de la liste et, en deuxième lieu, que l'énergie hydro-électrique, qui se classe au troisième rang, obtenait des privilèges qu'elle n'avait pas aux termes du traité.

Depuis que j'ai prononcé mon discours hier et avant même que j'en arrive à la conclusion, certains reporters-radio de Montréal m'appelaient pour me demander pourquoi je m'opposais au système d'égout de Montréal. J'ai répondu que je ne m'opposais pas du tout à ce qu'ils fassent ce qu'ils veulent des égouts de Montréal, mais de bien vouloir laisser l'étiage du Lac Ontario à 244.78 pieds.

Un député a mentionné mes propos, et je puis dire à cet égard que le chant du grillon est très agréable, et je pense que son chant a été très favorablement jugé, car on lui a conseillé: «Allez chez la fourmi... observez-la et imitez sa sagesse.» Nous n'avons peut-être pas atteint le degré de civilisation de Montréal, comme le démontrent ses grandes galeries d'art et ses centres musicaux, mais nous avons pris l'exemple de la fourmi en Ontario et nous avons placé d'abord les principes fondamentaux de la civilisation. Nous ne pouvons imaginer une personne qui chante debout dans un égout. Nous préférons

[M. Cantelon.]

régler la situation des égouts avant de chanter. Mais nous pouvons avoir tort.

En félicitant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures des dispositions qu'il a prises discrètement et efficacement au cours de l'an passé, alors que plusieurs membres avaient parlé du bas niveau du lac Ontario, je dois dire que nous étions très heureux de trouver le niveau de l'eau dans le port de Toronto à 244.02 pieds, le 3 février, soit une amélioration de 2.7 pieds en une année. Je dois souligner que cette amélioration de 2.7 pieds en un an laisse encore le niveau de l'eau dans le port de Toronto à 9.1 pouces au-dessous de la moyenne de 94 années.

A quelle utilité servent les barrages à Cornwall et à Iroquois dans la régularisation du niveau de l'eau du lac Ontario si, avec les deux barrages en position, dès maintenant en la première semaine de 1966, le niveau de l'eau du lac Ontario est de 9.1 pouces au-dessous de la moyenne de 94 années. Les lois de la nature nous ont été plus favorables pendant 94 ans que les barrages manipulés par l'homme à Cornwall et à Iroquois.

Je voudrais signaler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que même si nous lui savons gré du travail qu'il a accompli l'an dernier, les gens du bassin du lac Ontario—et j'appuie sur ces mots car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demeure lui-même dans la bassin du lac St-Clair—sont toujours aux prises avec certaines difficultés. Le lac Ontario n'est pas séparé des autres Grands lacs comme si, par exemple, il y avait une cloison étanche entre eux.

En ce qui concerne le lac Supérieur, la régie s'exerce depuis quarante ans. On ne pourrait en dire autant en ce qui a trait à la réglementation du niveau des eaux du lac Ontario. L'écart de variation dû à la régularisation du niveau du lac Supérieur n'a pas dépassé 18 pouces depuis 40 ans, grâce à l'action du barrage du Sault-Sainte-Marie, sous l'autorité de la Commission conjointe internationale établie dans les années 20. On pourrait régler aussi étroitement le niveau du lac Ontario si les barrages fonctionnaient sans intervention.

L'administration hydro-électrique, c'est-à-dire l'Hydro-Ontario et la *New York State Power Authority* ne demandent pas mieux que de laisser l'eau couler jusqu'aux barrages de Cornwall, afin de maintenir à 35 pieds le niveau de l'eau à Montréal. Quel meilleur argument pourrait-il invoquer que de dire: «Nous maintenons le niveau de l'eau dans le port de Montréal.» En aval, les gens poussent les hauts cris. Ils ne disent pas qu'ils pro-

duisent de l'électricité à droite, à gauche et au centre.

On a écrit sur la grande panne d'électricité que nous avons eue en novembre, le lendemain des élections—combien d'entre vous se rendent compte que, le lendemain des élections du 8 novembre, le Canada a été plongé dans une grande obscurité? J'aimerais attirer votre attention sur un rapport...

Une voix: L'obscurité de ce côté-ci?

M. Cowan: Je parle aussi de votre côté, mon ami. Il y a une déclaration intéressante à la page 26 du magazine *Newsweek* en date du 29 novembre 1965 où figure le titre «Qu'est-ce qui a fait défaut?» relativement à la panne d'électricité qui a frappé le Nord-Est des États-Unis et l'Est du Canada. Comme cette revue affirme qu'elle n'a aucune politique éditoriale, j'ai appelé déclaration ce qui semble être une information.

...le trouble fondamental est la panne de l'usine génératrice de la région de Toronto.

Cela démontre naturellement que la demande d'énergie à l'heure actuelle est plus grande que notre capacité d'en produire. Et *Newsweek* poursuit:

On s'attend que, cette semaine, la Commission fédérale d'énergie mettra, dans son rapport, l'accent sur deux des leçons qu'elle a tirées de la panne: 1° Rien ne saurait remplacer une source d'énergie suffisante. 2° Il faut y mettre plus d'imagination pour protéger des réseaux complets contre les déficiences locales.

J'aimerais signaler à la Chambre que *Newsweek* met la charrue devant les bœufs dans ces deux déclarations. Le problème fondamental dans la région de Toronto, ce n'est pas une production insuffisante d'énergie, c'est tout simplement que les lignes de transmission sont surchargées. Elles ont été prévues pour une certaine quantité d'énergie et, quand une quantité supplémentaire d'énergie y passe, cela fait sauter les tableaux de commande. Puis l'article poursuit:

Dans le rapport qu'elle publiera cette semaine, la Commission fédérale d'énergie insistera sans doute sur deux leçons qu'elle a tirées de la panne d'électricité. Premièrement, rien ne peut remplacer des installations suffisantes de production d'énergie. Deuxièmement, il faut faire preuve de plus d'imagination pour protéger tous les systèmes des lacunes au niveau local.

• (9.30 p.m.)

Pourquoi ne pas diminuer l'usage qu'on peut faire de l'énergie et ainsi ramener nos besoins dans les limites de nos installations? Pourquoi l'énergie électrique produite à Cornwall servirait-elle à éclairer les devantures de magasins et les terrains d'automobiles usagées, à faire fonctionner des rasoirs électriques, des séchoirs à cheveux et toutes sortes d'autres appareils qui n'existaient pas il y a vingt ans? En produisant suffisamment d'énergie pour répondre aux besoins, nous affectons le niveau du lac Ontario en dépit du fait que l'énergie électrique vient en troisième place dans le domaine des priorités et que la santé publique y vient en première place.

Le ministre devrait établir pour le lac Ontario le niveau fondamental moyen de 244.78 pieds et laisser les entrepreneurs chargés de l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent procéder à partir de là pour atteindre le niveau élevé de ces dernières années, qui se situait aux environs de 247 pieds. A Cornwall, il devrait y avoir des sources auxiliaires d'énergie électrique fournie par des génératrices à vapeur ou nucléaires. Quand le niveau de l'eau aura baissé à 244 pieds, on pourra avec ces dispositifs répondre aux besoins en électricité de la région. Mais qu'on n'assèche pas le lac Ontario pour chasser les égouts de Montréal vers la mer. Si Montréal ne veut pas consacrer d'argent à un réseau d'égouts efficace, comme on le fait dans toutes les autres parties du monde civilisé, je lui demanderais d'ouvrir les écluses que possède l'Hydro-Québec sur la rivière Ottawa et d'y prendre l'eau nécessaire.

Mais ils ne sont pas désireux d'alimenter leurs chasses d'eau au moyen de la rivère Ottawa. Ils savent que le Québec y compte un trop grand nombre d'installations hydro-électriques. Voudraient-ils chasser leurs égouts à la mer? Au bénéfice des gens qui visiteront la grande exposition de 1967, qu'on laisse les Montréalais puiser leur eau dans la rivière Ottawa et gardons les eaux du lac Ontario au niveau minimum de 244.78.

J'ai en main un exemplaire du *Family Herald* du 15 avril 1965. Dans un article, M. J. S. Cram écrit:

Ici, les intérêts de Montréal entrent nettement en conflit avec ceux des villes situées en amont sur la voie maritime. Si Montréal obtenait plus d'eau du réseau des Grands lacs et du Saint-Laurent, il en resterait moins pour les autres... Les autres villes de la Voie maritime ne sont pas du menu fretin et leurs intérêts ne se limitent pas à l'Ontario et au Québec. En plus des villes canadiennes comme Windsor, Hamilton et Toronto, il y a plusieurs ports américains importants en bordure des Grands lacs, comme Milwaukee, Buffalo, Cleveland, Détroit et Chicago. A elles seules, ces villes ont une population globale de sept millions et demi d'habitants qui ont tout autant besoin d'eau que les Montréalais.

J'aimerais attirer l'attention du ministre des Transports et du ministre des Affaires extérieures en particulier sur la phrase suivante de l'article de M. Cram:

Hors de portée des influences politiques qui jouent au Canada, les centres américains s'assureront que leurs intérêts sont protégés dans tout projet d'accord.

«Hors de portée des influences politiques qui jouent au Canada»—je ne comprends pas ce que cela veut dire. Le ministre pourrait peut-être expliquer ce que M. Cram voulait dire par cette phrase.

J'aimerais maintenant aborder un sujet que j'ai essayé de traiter au cours des derniers quelques mois par des questions à ce que nous appelons le «spectacle tardif».

Il est ridicule d'essayer de camoufler ainsi les choses. Il s'agit d'une autre question concernant la navigation—qui relève de la compétence du ministre des Transports et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je veux parler des lots de grève enregistrés du lac Ontario et, en particulier, de ceux d'York-Humber situés sur la rive du lac Ontario, entre la rivière Humber et le cours d'eau Etobicoke.

Il y a environ onze mois, j'ai posé une question à ce sujet au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle figure à la page 12879 du compte rendu. J'ai posé la question suivante à l'appel de l'ordre du jour sous la rubrique: «Les travaux publics, Long-Branch (Ont.)—Pollution du lac Ontario par des déblais»:

J'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Commission conjointe internationale a-t-elle autorisé qui que ce soit à déverser des déblais dans le lac Ontario, entre l'embouchure de la rivière Humber et celle de l'Etobicoke, et de modifier par le fait même le niveau des eaux de cette étendue d'eau internationale?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je vais voir à ce que l'on examine cette importante question.

M. Cowan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les propriétaires de ce qu'on appelle les lots de grève au sud de Mimico et de Long Branch, dans le Lac Ontario, jouissent-ils d'immunité en ce qui concerne les règlements de la Commission conjointe internationale?

L'hon. M. Martin: Étant donné l'aspect technique de la question, on ne s'attend sûrement pas à ce que j'y réponde au pied levé, mais je vais examiner la chose.

C'est la fin du chapitre. C'est la fin de la leçon. C'est la fin de l'enquête. Depuis ce jour-là, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'en a jamais soufflé mot. Lorsque je demande si ce remblai illégal à Long-Branch a été approuvé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou par le ministre des Travaux publics, le ministre de la Justice me dit que ce remblai ne gêne pas la navigation et que son ministère ne s'intéresse donc pas à l'affaire, même si cela constitue une infraction au traité des eaux limitrophes internationales.

J'ai en mains une brochure politique publiée par la candidate du Nouveau parti démocratique dans York-Ouest, une charmante jeune fille du nom de Martha Brewin, qui fut défaite par l'honorable Robert Winters. C'est une jolie petite brochure. Comme cette jeune fille n'habite pas la circonscription, un agent de publicité la photographia à divers endroits dans la circonscription, afin de lui attirer la sympathie des électeurs.

L'une des plus intéressantes photos, à mon avis, est celle qui la montre perchée sur ce remblai qui s'avance dans le lac Ontario sur une longueur de 470 pieds et une largeur de 350, ouvrage qui, au dire du ministre de la Justice, ne nuit pas à la navigation. Et que dit la légende?

Martha Brewin, candidate du Nouveau parti démocratique dans York-Ouest, se renseigne sur tous les problèmes locaux de la circonscription. On la voit ici debout sur le remblai illégal à Long Branch.

J'en conclus que si elle avait remporté la victoire, elle m'aiderait à forcer le conseil des ministres à mettre en vigueur la loi qui interdit de déverser du remplissage dans les eaux limitrophes internationales, sans autorisation préalable.

M. Lewis: Avez-vous essayé de lui aider à gagner?

M. Cowan: M. Winters aussi a promis d'aider.

On me dit que cela n'obstrue pas la navigation. J'ai en main quelques coupures de l'*Advertiser* de New-Toronto, qui est un hebdomadaire imprimé dans la circonscription d'York-Ouest et distribué à Mimico, dans la circonscription d'York-Humber. Il signale que sur ce terrain, qui n'est pas un obstacle à la navigation, on veut construire deux tours de 18 étages contenant 500 appartements. Voilà la nouvelle proposition. N'importe qui peut comprendre combien éphémère peut être un terrain quand on se propose d'y élever deux immenses édifices. Le ministre de la Justice dit que cela n'entrave pas la navigation. Pourtout le ministre des Travaux publics écrit:

Nos ingénieurs recommandent l'installation de lumières sur les bords du terrain rempli . . . pendant toute la saison de la navigation.

Pourquoi écrirait-il pareille chose alors que le ministre de la Justice affirme que cela ne constitue pas un obstacle à la navigation? Je l'ignore.

• (9.40 p.m.)

Toutefois on lit dans cet article de journal:

M. James McCallum, avocat représentant les lotisseurs, a dit que le plan original qui prévoyait un hôtel avait été modifié parce que l'exploitation d'un hôtel à cet endroit n'était pas rentable.

On se demande comment ils ont pu bâtir des hôtels si facilement sur le lac Ontario

sans entraver la navigation, mais M. MacCallum a continué:

Tous les hôtels et les motels de nos jours doivent être administrés par des organismes de gestion. Les hypothèques ne sont pas accordées, sauf pour les chaines d'hôtels.

M. McCallum, parlant du facteur de densité quant au nombre de chambres dans l'hôtel, a dit que ceci répondait aux exigences locales du village de Long Branch ainsi qu'à celles du canton d'Etobicoke. Maintenant j'ai une autre citation de M. McCallum, tirée d'un discours au conseil de Long Branch...

M. Herridge: Le député me permettrait-il une question, car je suis tout cela avec beaucoup d'intérêt? Qui est cet individu, M. McCallum?

M. Cowan: Eh bien, je l'ignore. Il y a tant et plus d'avocats à Toronto. Je n'ai jamais rencontré cette personne. J'ai son nom ici: James McCallum. On ne parle pas de ses associés. Il doit être établi à son propre compte. On dit qu'il est le porte-parole de la *Millgate Park Investments Ltd.* Voici un passage intéressant. M. McCallum dit:

Qu'il s'y trouve du remplissage, ce n'est pas très important.

Eh bien, le ministre de la Justice l'appuie sur ce point.

Or, je désire vous signaler ceci au sujet du remplissage illégal, et j'emploie le mot pour l'avoir emprunté à Martha Brewin du Nouveau parti démocratique. Je cite le préfet Tom Berry qui réclame une augmentation de l'évaluation:

Le remplissage est déjà dans le lac et va y rester. Les lotisseurs sont plus puissants qu'on le pense.

J'ai un aveu à vous faire, monsieur le président, ainsi qu'à M. Berry: hélas, j'ai surestimé les pouvoirs du cabinet, du ministre des Transports et du ministre des Travaux publics. M. Berry, je suppose, a vu les provinces traiter cavalièrement le gouvernement fédéral et s'est dit: «Pourquoi pas les municipalités?»

Je le répète, M. Berry aurait déjà dit que la légalité est d'importance secondaire à Long-Branch et qu'on veut faire augmenter l'évaluation. Plusieurs d'entre nous se sont fait dire ici-même par des avocats, des autorités en matière juridique, que nous vivions à l'époque du droit et que, si nous observions la loi, tout irait à merveille. Juges et avocats affirment que la loi est le fondement de notre civilisation—après les égouts—mais voilà M. Berry qui nous signale que la légalité, d'importance secondaire, passe après l'évaluation foncière, en quoi il est solidement appuyé par Crawford Bell, président du *Long Branch Planning Board* qui, à la réunion à laquelle M. McCallum assistait, a déclaré:

La légalité offre un certain intérêt, mais elle ne nous touche pas directement.

J'en conclus que le cabinet doit partager de plus en plus l'opinion du bureau du *Long Branch Planning Board.* Après tout, cette municipalité doit avoir une population de 1,200 âmes, et, si elle veut accroître son évaluation foncière, qui va l'empêcher de faire du remplissage dans le lac et d'essayer de faire déclarer par les autorités compétentes que cette nouvelle zone est propre à recevoir deux immeubles de 18 étages pouvant contenir plus de 200 appartements chacun?

J'ai sous les yeux une lettre en date du 21 janvier 1965 où l'on dit aux *Millgate Park Investments* qu'ils doivent faire cesser le remplissage. Elle est écrite par l'ingénieur de Toronto, et je m'y reporte de nouveau en raison de l'alinéa suivant:

On m'a aussi appris qu'au 1er décembre 1964 le remblai s'avançait de 470 pieds dans le lac Ontario sur une largeur moyenne de 330 pieds.

Si vous multipliez ces chiffres, vous constaterez qu'il équivaut à 3 acres et demie de terrain. Ce terrain est situé dans les limites de l'agglomération de Toronto et il est évalué entre $100,000 et $200,000 l'acre. Vous pouvez imaginer quelle avance serait consentie en vertu de la loi nationale sur l'habitation aux propriétaires de 3 acres et demie de terrain en bordure du lac Ontario, à moins qu'on ne conteste le droit de propriété et je le conteste au noms des milliers de personnes qui vivent sur les rives de ce lac.

Le ministère des Travaux publics est saisi d'une demande qui va bel et bien entraver la navigation, question qui relève du ministère des Transports. Cette demande concerne un permis de construction d'un encoffrement autour de cette péninsule de 400 pieds, mais d'après la demande relative à cet encoffrement, il va s'étendre sur une longueur de 660 pieds, c'est-à-dire 220 pieds plus loin dans le lac. L'encoffrement va nécessiter des piliers de 16 pieds de long. Le *Queen Mary,* le *Queen Elizabeth* ou certains des nouveaux pétroliers japonais ne peuvent s'aventurer dans des eaux qui exigent des piliers de 16 pieds mais bien des navires s'approchent à moins de 440 pieds des rives du lac Ontario. Leur tirant d'eau n'est pas aussi considérable qu'en exigent des piliers de 16 pieds, de sorte que ceux-ci vont entraver sérieusement la navigation.

Dans cette lettre du 21 janvier 1965, l'ingénieur écrit:

On m'a signalé récemment que non seulement ce remblai a été déversé sans l'approbation préalable du ministère des Travaux publics, conformément à la loi sur la protection des eaux navi-

gables, mais qu'en outre, il est resté sans protection et, par conséquent, a été érodé par l'action des vagues du lac. En outre, les matériaux déplacés sous l'effet de l'érosion se sont déposés le long de la rive à tel point qu'un dégorgement d'égout d'eau pluviale, près du remblai, se trouve maintenant à 150 pieds de la rive, ce qui indique bien que le remplissage se fait dans les eaux navigables et peut nuire à la navigation.

Il dit ensuite:

Présumant que vous vous conformerez immédiatement aux instructions et aux prescriptions ci-dessus...

A noter qu'il ne s'agit que d'une supposition de la part du gouvernement. On ne s'attend pas à ce que cette personne respecte la loi.

Pour vous conformer immédiatement aux directives et aux exigences précitées, vous devrez, conformément à l'alinéa b) du paragraphe (2) de l'article 5 de ladite loi, afin de rendre légal tout le remblayage existant, présenter une demande en vue de l'approbation dudit remblayage existant cinq ans après l'achèvement de ce travail.

Cela signifie qu'ils doivent interrompre le remplissage mais que l'érosion s'accroîtra au cours des cinq années, et que cinq ans plus tard, ils peuvent demander l'autorisation d'ériger un revêtement. Mais l'auteur de la lettre ajoute:

Cela signifie qu'on ne doit pas déposer d'autre terre de remplissage à cet endroit.

Si vous ne vous conformez pas à mes directives, nous étudierons la question de l'enlèvement de toute cette terre de remplissage, à vos frais, conformément à l'article 5 de la loi sur la protection des eaux navigables.

C'est cette lettre au sujet de laquelle le même M. McCallum informa le Conseil de Long Branch qu'elle avait été perdue. Il lui dit qu'on la retrouva le 4 mars, soit six semaines plus tard.

M. Herridge: M. McCallum est-il l'avocat de cette compagnie?

M. Cowan: Je ne suis pas avocat. Je présume que s'il est conseiller juridique, comme le mentionnent ces journaux, il est aussi probablement son avocat. Toutefois, c'est cette lettre que la compagnie prétend avoir perdue, mais il va sans dire qu'entre le 21 janvier et le 4 mars elle a déposé beaucoup plus de matériaux de remplissage. Puis elle cessa et cela fera un an en mars prochain qu'elle n'en a pas déposé. Toutefois, l'érosion a continué et les propriétaires à droite et à gauche de ce projet se plaignent amèrement du traitement qu'ils reçoivent du ministère des Affaires extérieures, du ministère des Travaux publics et du ministère de la Justice. Ils demandent la mise en application de la loi du traité des eaux limitrophes internationales et de la loi sur la protection des eaux navigables.

Je préfère croire ce que disait le ministère des Travaux publics dans une lettre en date du mois de janvier, à savoir que c'est un obstacle à la navigation, plutôt que le ministre de la Justice qui déclare le contraire.

J'ai ici une photographie des remblais. Ils s'élèvent à 30 pieds de hauteur à partir de la berge. J'ai demandé à des hommes de se tenir auprès afin d'avoir une idée de la hauteur. Ce remblai arrêterait le plus gros navire de guerre de la marine britannique si jamais il venait dans le lac Ontario, et pourtant on nous dit qu'il ne constitue pas un obstacle.

Mon honorable ami, le député de Russell, m'a dit quand il a vu ça: «Je ne sais pas pourquoi vous vous plaignez. Je ne vois vraiment pas pourquoi. On est à aménager une plage de sable. Ces milliers de blocs de scories qui émergent du lac formeront une plage où s'ébattront les enfants.»

On a déversé ces scories sur le remblai jusqu'à ce que nos protestations les arrêtent. Or, ils veulent maintenant élever autour un encoffrement.

M. Lewis: Déposez la photographie.

M. Cowan: Je m'en ferai un plaisir.

• (9.50 p.m.)

Je demanderais au gouvernement d'appliquer en premier lieu la loi sur la protection des eaux navigables et de respecter les dispositions de la loi du traité des eaux limitrophes internationales, pour assurer la santé des gens; en second lieu, de veiller à répondre aux exigences de la navigation pour les gens qui vivent sur les bords du Lac Ontario et, en troisième lieu, de s'occuper des intérêts des sociétés d'énergie électrique. Je demanderais au ministre de dire aux sociétés d'énergie que l'étiage du lac Ontario doit être maintenu à 244.78 pieds, ce qui a été la moyenne depuis 94 ans.

M. Herridge: Monsieur le président, puis-je poser une question au député? En Colombie-Britannique la loi ne permet rien de semblable sans le consentement des propriétaires. Les propriétaires ont-ils été consultés et ont-ils consenti à cette construction?

M. Cowan: Monsieur le président, j'ai posé la question il y a un an, quand j'ai signalé cet état de choses; j'ai demandé si la Commission conjointe internationale ou le ministère des Travaux publics avaient consenti au remplissage entre la rivière Humber et l'Etobicoke Creek. De fait, c'est le 25 mars dernier, que j'ai posé la première fois cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je n'ai toujours pas de réponse. Néanmoins, le représentant de Northumberland, qui était alors secrétaire parlementaire, avait déclaré qu'aucun permis n'avait été accordé pour le remplissage entre la

rivière Humber et Etobicoke Creek, sur une distance de 4 milles, où se trouvent 20 ou 30 propriétés qui ont été remblayées.

M. Herridge: Je crois que les propriétaires de propriétés privées sur les rives du lac n'ont pas été consultés?

M. Cowan: Les propriétaires des lots de grève, propriétés privées, ont effectué eux-mêmes le remplissage de leurs lots à de nombreux endroits entre l'Humber et Etobicoke Creek, créant ainsi, semble-t-il, un précédent pour les autres propriétaires et pour leurs successeurs.

Monsieur le président, j'ai sans cesse exhorté le gouvernement à obtenir une décision de la Cour suprême du Canada sur les droits légaux des propriétaires des lots de grève. Le ministre des Travaux publics a récemment pris la parole pour déclarer qu'il ne comprenait pas la chose très clairement et il a exprimé le vœu que quelqu'un l'éclaire sur la question. J'ai demandé au gouvernement de déférer la question à la Cour suprême du Canada, mais aucune mesure n'a été prise. Le ministre de la Justice a laissé entendre que ma demande était vague. Je vais la lui préciser. J'aimerais que le cabinet s'adresse à la Cour suprême du Canada et lui demande de statuer sur les droits que la loi confère aux propriétaires des lots de grèves enregistrés sur les rives du lac Ontario. Si ces paroles sont vagues, je devrai apprendre le français, car je ne puis m'expliquer plus clairement en anglais.

M. MacEwan: Monsieur le président, la soirée avance et le ministre a fait une longue journée; je ne ferai donc que quelques brèves remarques pendant le reste du temps. Au cours de ce documentaire du ministère des Transports, je ferai une expédition des égouts de Montréal aux eaux limpides de la côte est.

Le discours de l'honorable député de Kindersley m'a particulièrement intéressé. Dans cet excellent exposé, il a fait des propositions et des déclarations importantes pour sa province et pour l'Ouest du Canada. Je l'ai particulièrement suivi lorsqu'il a parlé de l'abandon d'embranchements ferroviaires. Le député a naturellement traité aussi des wagons couverts. Disons que ces wagons sont construits dans une usine située dans ma circonscription. Je puis assurer au ministre que nous sommes toujours prêts à accueillir un plus grand nombre de commandes et il peut en informer les chemins de fer Nationaux du Canada. Au début, lorsqu'il a pris les rênes de son ministère, je l'ai très souvent ennuyé à ce sujet. Cette usine a été modiée et sa production, diversifiée; elle peut maintenant remplir bien plus de commandes.

Le député de Kindersley a mentionné le projet de loi dont la Chambre et peut-être aussi le comité des transports seront saisis. Mon nom figure sur la liste des membres du comité et j'entrevois beaucoup de travaux intéressants à ce sujet au cours de la présente session.

L'honorable député de Kindersley a déclaré également que, selon lui, au chapitre des abandons—il y en a peut-être deux dans ma circonscription—les chiffres soumis par le National-Canadien ne devraient pas être acceptés tels quels. Si on doit instituer un organisme de rationalisation ou un autre genre d'organisme aux termes de la mesure envisagée par le ministre des Transports, celle-ci proposera, j'espère, un moyen ou un mécanisme permettant d'obtenir d'autres chiffres en plus de ceux du National-Canadien.

On projette de supprimer deux parcours dans ma région, un qui va de Ferrona à Sunnybrae au bout de la voie ferrée; c'est le vieux chemin de fer construit par la *Nova Scotia Steel Company* qu'exploite maintenant l'*Inter-Colonial Railway*. Le député d'Antigonish-Guysborough vous dira comme moi que c'était le début de la compagnie du chemin de fer Guysborough.

M. Stewart: Quand va-t-on assurer de nouveau ce service?

M. MacEwan: Il me faudra le demander au ministre des Transports, mais, si je peux compter sur votre appui, nous allons lui demander cela aussi.

L'autre abandon envisagé a trait à ce que j'appelle un morceau de ferraille ou, passez-moi l'expression, les entrailles de la courte ligne qui va de Tatamagouche à Scotsburn, soit une distance de 24 milles. Le National-Canadien propose d'enlever la ferraille qui est au milieu et de laisser circuler les wagons à chaque extrémité. Nous savons ce qui arriverait: c'en serait fini de cette petite ligne.

Puis-je déclarer, monsieur, qu'il est dix heures?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, avant la levée de la séance, je voudrais poser une question à l'honorable député. Il a parlé du discours de l'honorable député de Kindersley. Est-il d'accord avec lui au sujet du péage sur la voie maritime?

M. MacEwan: N'étant pas en mesure de répondre à l'heure actuelle, je devrai y songer d'ici à ce que je réponde au ministre, demain.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): L'honorable député de Springfield a la parole.

L'AGRICULTURE—L'AIDE FÉDÉRALE AUX COOPÉRATIVES DU BÉTAIL

M. E. R. Schreyer (Springfield): Mercredi, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Greene) si, ces jours derniers ou depuis quelques semaines, il avait reçu une délégation de producteurs de bétail membres d'une organisation appelée FAME. On m'a alors recommandé d'inscrire ma question au *Feuilleton* ou de la soulever à dix heures. C'est précisément ce que je fais maintenant.

A mon avis, la question est importante et fort urgente; le ministre m'obligerait en manifestant un peu d'intérêt. Elle est importante parce que l'organisme F.A.M.E. cherche à donner aux cultivateurs les moyens de transformer eux-mêmes certains de leurs produits. Le succès ou l'échec de cet organisme hâtera ou retardera cette réalisation, non seulement pour les cultivateurs de l'Ontario, mais pour ceux de tout le pays. Les cultivateurs veulent accroître leur pouvoir de négociation sur les marchés agricoles. Je sais que le ministre de l'Agriculture s'intéresse à ce problème en raison même de ses fonctions. Il y a à peine quelques jours, il a bien dit qu'il espérait sincèrement voir les cultivateurs canadiens occuper la place qui leur revient sur la scène économique et bénéficier davantage de l'économie nationale.

• (10.00 p.m.)

On dit qu'une des façons d'y arriver serait que les cultivateurs se groupent en coopératives ou en syndicats de vente, se donnant ainsi une position de force pour les négociations. Je suis sûr que le ministre connaît bien l'histoire et le passé de cette organisation. Au cours des derniers quelques mois, l'organisation s'est trouvée dans des circonstances difficiles, et je crois comprendre que, même aujourd'hui, sa situation est précaire. La valeur des actions de l'organisation que détiennent les actionnaires cultivateurs est assez considérable, et s'ils n'obtiennent pas d'autres fonds ils peuvent perdre plus d'un million en valeur d'actions déjà accumulées. Ainsi je me demande si le ministre a vraiment étudié cette question et s'il a pu donner à cette organisation un engagement quelconque, nonobstant les problèmes de juridiction fédérale-provinciale.

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je veux, au nom du ministre, remercier l'honorable député de l'intérêt qu'il porte à cette très importante question. Je sais que j'exprime les sentiments du ministre en disant qu'il est conscient des objectifs qui ont motivé la formation de FAME (*Farmers Allied Meat Entreprises*), des buts élevés qui ont incité les cultivateurs à s'unir, à réunir des fonds considérables, et des nobles sentiments qui les animaient. Je sais aussi que le ministre partage tous les vifs regrets qu'éprouvent tous les cultivateurs dans les circonstances pénibles qui se sont produites.

En réponse à la question de l'honorable député, je dirai que le ministre de l'Agriculture a effectivement reçu des groupes de personnes intéressées à FAME, mais qu'il n'a pris envers elles aucun engagement si ce n'est d'exprimer son très vif intérêt et sa préoccupation des circonstances malheureuses où elles se trouvent.

[*Français*]

LA PEINE CAPITALE

DEMANDE POUR LE RAPPORT SUR LA RÉFORME PÉNALE AVANT LE DÉBAT

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, mes premières paroles sont pour remercier l'honorable Solliciteur général (M. Pennell) pour l'obligeance qu'il a témoignée en acceptant de prolonger sa journée en Chambre afin de répondre à la question que je désire lui poser.

La compétence du ministre nous impressionne tous, et ce au point où le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) lui-même a tenu à le proclamer.

Monsieur le président, je crois que le ministre pourrait ce soir fournir quelques lumières sur un sujet que j'estime d'importance majeure. L'an dernier, le gouvernement a publié un Livre blanc sur la peine capitale. La session s'est terminée abruptement et les élections générales ont suivi. Dans le discours du trône, prononcé le 18 janvier dernier, on lit ceci:

> Des dispositions seront prises pour que vous puissiez trancher sous peu la question de la peine capitale.

Monsieur le président, je soumets respectueusement que le débat en perspective, portant sur la peine capitale, devrait être reporté à une date ultérieure aussi éloignée que pos-

sible, car à mon avis, le temps n'est pas propice à une telle discussion. J'invoque donc les raisons suivantes:

D'abord, il y a une recrudescence effarante de la criminalité, une hausse terrifiante du nombre de meurtres. Je crois que j'aurai l'opportunité de soumettre à la Chambre quelques données statistiques limitées à la province de Québec.

Je prends une période de temps déterminée, soit de 1955 à 1960. Il y a eu au cours de cette période une moyenne de 41 meurtres par année dans la seule province de Québec, ce qui constituait une hausse de 12 p. 100 par rapport à la période antérieure de cinq ans, soit celle de 1951 à 1955 inclusivement.

De 1961 à 1965, il y a eu, dans la province de Québec, une moyenne de 57 meurtres par année, par conséquent une hausse de 28 p. 100 pendant la période où le nouveau régime mitigeait la peine en commuant la sentence de mort.

Je dis donc, premièrement, que le temps n'est pas propice au débat, parce qu'il y a eu une recrudescence effarante de la criminalité et, deuxièmement, parce que le courant idéologique en faveur d'une solution, soit l'abolition complète, soit le maintien, soit l'abolition mitigée, ne s'est pas encore précisé.

Je crois que le temps n'est pas propice pour discuter de la peine de mort parce que le gouvernement a institué une commission d'enquête. Je félicite le ministre d'avoir déposé le rapport du comité de la délinquence juvénile, rapport très impressionnant, qui nous renseigne d'une façon exceptionnelle.

Le gouvernement a créé, l'an dernier, un comité connu sous le nom de Comité canadien sur les réformes pénales et correctionnelles. Le mandat de ce comité est d'étudier l'ampleur de la criminalité au pays; ledit comité doit faire rapport sur les causes de la criminalité. Je ne dis pas que le comité a l'intention de se limiter à l'étude de ces questions seulement, mais c'est certes une de ses attributions fondamentales de faire rapport.

Je trouve étonnant qu'il y ait empressement pour l'abolition de la peine de mort, alors que ce comité n'a pas encore présenté son rapport. Je n'adresse aucun reproche à ce comité, parce qu'il vient juste d'être créé.

Je demanderais au ministre s'il ne jugerait pas opportun de suggérer audit comité de présenter ce rapport. Si ce rapport ne peut être présenté à brève échéance, puis-je demander à l'honorable ministre s'il ne serait pas possible de considérer davantage l'opportunité de remettre ce débat à une période aussi éloignée que possible, afin que nous soyons non seulement éclairés par le rapport de ce comité, mais que nous ayons également l'opportunité de prendre une décision en l'occurrence.

[*Traduction*]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Lotbinière (M. Choquette), qui a parlé à la Chambre avec la facilité et la maîtrise qu'on lui connaît, de ses remarques si aimables envers le solliciteur général. Je tiens également à signaler qu'au sujet de la peine capitale, je parle en mon nom personnel et non en qualité de solliciteur général. J'estime que cette question n'a rien à voir avec les partis. Je crois que chaque député y verra un cas de conscience et d'honnêteté intellectuelle.

Je ne veux pas blesser le député en disant cela, mais j'estime que son discours ne reflétait pas suffisamment tout le travail qui s'est accompli à l'égard du Livre blanc sur la peine capitale—et le député est au courant des faits à cet égard. On y aborde un problème très difficile d'un façon admirable, sans préjugé et sans passion. Pour ce qui est d'un rapport intérimaire du comité de la correction, je tiens à signaler que ce dernier vient à peine d'entamer ses délibérations. Il s'agit d'un comité que préside le juge Ouimet et qui compte des membres éminents. Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, il serait injuste et peu réaliste de s'attendre que le comité présentera un rapport intérimaire sur un sujet aussi complexe quand on sait, et j'espère ne pas aller trop loin en le disant, que la Chambre espère voir la question mise à l'étude sous peu.

Pour terminer, puis-je exprimer le souhait que la réforme pénale au Canada au cours des prochaines années démontrera que l'esprit de l'homme a marché de pair avec les progrès matériels et scientifiques.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 13 du soir.)

APPENDICE

(*Voir page 991*)

LES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS—LA CORRESPONDANCE AVEC LES PROVINCES

(Copie de la lettre expédiée aux premiers ministres de toutes les provinces sauf le Québec.)

Ottawa, le 17 janvier 1966.

L'honorable W. Ross Thatcher, M.L.A.

Premier ministre de la Saskatchewan

Regina, Saskatchewan

Monsieur le premier ministre,

Le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux ont reçu en octobre dernier des propositions en provenance de l'Association des universités et collèges du Canada. L'Association souscrivait fermement aux recommandations générales du rapport de la Commission chargée d'enquêter sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada et exhortait les gouvernements fédéral et provinciaux à les examiner sérieusement.

Dans mon communiqué du 14 octobre 1965 aux journaux, au sujet du financement de l'enseignement supérieur, j'ai dit être heureux des propositions soumises par l'Association et, au nom du gouvernement fédéral, j'ai accepté d'examiner ces recommandations, adressées tant au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux. J'ai toutefois insisté sur le fait que la réponse à ces importantes recommandations relatives au financement de l'enseignement supérieur au Canada, devrait être une réponse conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai donc proposé aux provinces la tenue d'une conférence spéciale, réunissant le gouvernement fédéral et les provinces, pour l'examen de ces propositions.

Les circonstances n'ont pas permis jusqu'ici la tenue d'une conférence fédérale-provinciale à cette fin et, en décembre, lors de la réunion du comité du régime fiscal, on a proposé que le gouvernement fédéral prenne une décision concernant des arrangements provisoires pour l'année scolaire 1966-1967, sans attendre la tenue d'une conférence générale, étant donné que les gouvernements provinciaux revisent normalement en janvier les budgets des universités. Compte tenu de cela, et aussi du fait que les gouvernements provinciaux voudront incorporer dans leurs propres budgets des subventions appropriées aux besoins des universités en 1966-1967, le gouvernement fédéral a décidé d'adopter la méthode intérimaire proposée. Je tiens à vous exposer les propositions que le gouvernement fédéral projette de soumettre au Parlement pour l'année scolaire 1966-1967. En ce qui a trait aux initiatives à plus long terme que pourront accorder les gouvernements fédéral et provinciaux, et de leurs rapports, il sera nécessaire d'en discuter lors d'une conférence fédérale-provinciale, peut-être celle que nous projetons de tenir à Victoria. Je vous écrirai plus tard à ce sujet.

L'arrangement dont vous trouverez ci-dessous les grandes lignes, s'appliquera à l'année scolaire 1966-1967 seulement, indépendamment des montants qui pourront être établis plus tard. Cet arrangement provisoire ne vise qu'une augmentation des subventions pouvant aider matériellement à couvrir les frais d'exploitation des universités. Le gouvernement fédéral n'estime pas pouvoir accepter les recommandations des universités au sujet de subventions aux frais d'immobilisations avant un débat approfondi avec les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fédéral est disposé à porter, à $5 par habitant, pour l'année scolaire 1966-1967, ses subventions d'exploitation établies au prorata de la population. Dans ces provinces, hormis le Québec, les subventions seraient accordées, suivant la pratique actuelle, aux universités désignées par l'Association des universités et des collèges du Canada. Pour le Québec, les dispositions actuelles continueront d'être en vigueur. En outre, pour mettre en œuvre l'augmentation des subventions par tête, un paiement au comptant rendrait l'aide financière totale du gouvernement fédéral à cette province proportionnelle, d'après le nombre d'habitants, aux subventions accordées à toutes les autres provinces. Le fait que l'organisation des établissements d'enseignement du Québec diffère considérablement de ceux des autres provinces, justifie, selon nous, le prolongement des accords spéciaux passés avec cette province au sujet de ces subventions.

Eu égard à la forme des paiements effectués par l'entremise de l'Association des universités et collèges du Canada, le gouvernement fédéral estime qu'il faudrait ajouter quelque chose aux subventions accordées aux universités qui admettent une plus grande proportion d'étudiants venant de l'extérieur. Pour donner suite à ce principe, les subventions seront versées sous forme d'une contribution de base de $4.30 par tête d'habitant de chacune des provinces intéressées, à laquelle s'ajoutera, dans chaque province, et pour chaque étudiant venant de l'extérieur, une somme égale à la moyenne de la contribution de base accordée par étudiant dans toutes ces provinces. Ces contributions de base augmen-

tées des subventions supplémentaires produiront un total de $5 par tête, mais les universités des provinces où réside une plus grande proportion d'étudiants venant de l'extérieur recevront une somme plus importante. A l'égard de l'application définitive de ce principe, les recensements effectués de nos jours par le statisticien du Dominion serviront de règle pour déterminer la population des provinces à la date du 1er juin 1966, et le nombre total des étudiants de l'extérieur inscrits dans les universités en question de chaque province pour l'année scolaire 1966-1967. En attendant, l'on a établi des estimations provisoires, et nous vous proposons d'utiliser pour dresser vos tableaux les chiffres suivants qui forment le barème probable des montants de toutes les subventions:

Terre-Neuve $2,250,000 Île-du-Prince-Édouard $615,000; Nouvelle-Écosse $5,055,-000; Nouveau-Brunswick $4,040,000; Ontario $33,370,000; Manitoba $5,090,000; Saskatchewan $4,485,000; Alberta $7,050,000; Colombie-Britannique $8,890,000.

Un paiement provisoire sera effectué en septembre et sera basé sur les recensements, disponibles à cette époque, des populations des provinces. Une deuxième tranche sera payé en janvier quand on connaîtra le nombre de tous les étudiants inscrits, y compris celui des étudiants de l'extérieur. La dernière fraction sera payée en mai. La répartition des subventions aux universités désignées de chaque province s'effectuera conformément au principe proposé dans le projet établi par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

Je souhaite de tout cœur que les dispositions provisoires mentionnées ci-dessus quant aux subventions d'administration accordées par le gouvernement fédéral aux universités, ainsi que les mesures que prendront votre gouvernement et les autres gouvernements provinciaux pour subvenir aux besoins des universités pour l'année scolaire 1966-1967, constitueront une étape constructive vers une réponse commune aux nécessités d'un financement approprié de l'enseignement supérieur au Canada. Bien entendu, les provinces conserveraient toutes leurs responsabilités à l'égard de la législation dans le domaine universitaire.

J'enverrai une lettre demain à l'Association des Universités et Collèges du Canada pour leur donner connaissance de ce programme. Elle devrait pouvoir aider les autorités provinciales à trouver un moyen de l'appliquer à chaque institution conformément à la nouvelle formule de pondération qu'elle a proposée et que nous avons acceptée.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma sincère considération.

L. B. Pearson.

(Copie de la lettre envoyée au Premier ministre du Québec seulement.)

Ottawa, le 17 janvier 1966

L'honorable Jean Lesage,
Premier ministre du Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Mon cher Premier ministre,

En octobre dernier, le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces ont reçu des propositions que leur soumettait conjointement l'Association des Universités et Collèges canadiens. L'Association appuyait fortement les recommandations générales formulées dans son rapport par la Commission sur le financement de l'éducation supérieure au Canada, et priait instamment les gouvernements fédéral et provinciaux de les prendre en considération.

Dans ma déclaration aux journaux du 14 octobre 1965, sur le sujet du financement de l'éducation supérieure, j'ai fait bon accueil à ces propositions de l'Association et accepté au nom du gouvernement fédéral l'obligation de prendre en considération ces recommandations qui avaient été adressées à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Je signalais, toutefois, que la réponse à ces importantes recommandations sur le financement de l'éducation supérieure au Canada devait être une réponse conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux, et j'ai entrepris de proposer aux provinces une conférence fédérale-provinciale spéciale pour étudier les propositions des universités.

Les circonstances n'ont pas permis de tenir une telle conférence fédérale-provinciale dans les semaines qui suivirent et, en décembre, à la réunion du Comité du régime fiscal, il a été proposé que le gouvernement fédéral prenne une décision au sujet des subventions pour l'année universitaire 1966-1967 sans attendre une conférence générale. Cette proposition reposait sur le fait que les gouvernements provinciaux étudient les budgets des universités au cours du mois de janvier. Dans cette optique, et attendu que les gouvernements provinciaux désireront prévoir dans leurs propres budgets une aide appropriée aux besoins des universités en 1966-1967, le gouvernement fédéral a décidé d'adopter cette ligne de conduite. Je vous écris maintenant dans l'intention de vous exposer les propositions que le gouvernement fédéral envisage de soumettre au Parlement pour l'année universitaire 1966-1967. Pour l'étude des réponses à plus long terme des gouvernements fédéral et provinciaux et de leur incidence récriproque, il sera nécessaire de les discuter à une conférence fédérale-provinciale, peut-être celle que nous prévoyons tenir

à Victoria, et je vous écrirai plus tard à ce sujet.

La proposition décrite ci-après sera applicable à l'année universitaire 1966-67 seulement et ne porte pas préjudice aux décisions qui pourraient prévaloir par la suite. Cet arrangement provisoire porte uniquement sur une augmentation des subventions devant permettre dans une bonne mesure de faire face aux dépenses courantes de nos universités. Le gouvernement fédéral n'a pas le sentiment de pouvoir donner suite aux vœux formulés par les universités au sujet de subventions pour dépenses d'immobilisation avant de les avoir discutés à fond avec les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fédéral est disposé, en ce qui concerne l'année universitaire 1966-1967, à augmenter ses subventions per capita à $5 par habitant de la population du Canada. Dans les provinces autres que le Québec, les subventions continueront d'être versées aux universités, reconnues admissibles à de telles subventions, par l'Association des Universités et des Collèges du Canada. Quant au Québec, l'entente spéciale actuelle au sujet de la subvention annuelle de $2 par habitant sera maintenue et, afin de donner suite à l'augmentation des subventions par habitant, un versement comptant portera l'aide fédérale totale à votre province à un niveau proportionné, d'après la population, au montant versé aux autres provinces. Le fait que l'organisation de l'enseignement et les institutions d'enseignement au Québec diffèrent considérablement de celles des autres provinces motive, à notre avis, le maintien d'une procédure particulière pour le Québec en ce qui concerne ces subventions.

Le montant total des subventions à votre province sera, par rapport au total des subventions fédérales à toutes les autres provinces, dans la proportion de la population du Québec par rapport à la population de toutes les autres provinces au 1er juin 1966, selon l'estimation du Statisticien du Dominion. Pour ce qui est de la tranche correspondant au montant excédant $2 par habitant, un paiement provisoire sera fait en septembre et le solde sera acquitté par versements en janvier et au début de mai. D'après des estimations provisoires des populations des provinces, vous pouvez prévoir que ce montant sera au total de l'ordre de $17,350,000.

En ce qui concerne le mode de paiement dans les provinces dans lesquelles les subventions sont versées aux universités par l'Association des Universités et Collèges du Canada, le gouvernement fédéral est d'avis que les subventions aux universités devraient inclure un montant additionnel dans les provinces qui acceptent une plus forte proportion d'étudiants de l'extérieur. Pour donner suite à ce principe, les subventions prendront la forme d'une subvention de base d'environ $4.30 par habitant de la population de chacune des provinces concernées, que viendra compléter un montant par étudiant de l'extérieur de la province dans chaque province égal à la moyenne de la subvention de base par étudiant dans toutes ces provinces. Ces subventions de base, grossies des subventions supplémentaires, donneront une moyenne de $5 par habitant, mais la répartition entre les universités sera plus forte dans ces provinces où la proportion d'étudiants de l'extérieur de la province est plus élevée. Pour l'application définitive de cette formule, les populations des provinces au 1er juin 1966 et le total des étudiants, y compris les étudiants de l'extérieur de la province, inscrits dans les universités admissibles dans chaque province pour l'année universitaire 1966-1967, seront établies d'après des estimations mises à jour par le Statisticien du Dominion.

J'espère ardemment que cette aide provisoire et les mesures que votre gouvernement et les autres gouvernements provinciaux prendront pour faire face aux besoins des universités durant l'année universitaire 1966-1967, contribueront activement à la solution conjointe du problème du financement de l'éducation supérieure au Canada. Il est bien entendu que cette mesure du gouvernement fédéral laisse aux provinces toute la responsabilité législative en ce qui concerne les affaires des universités.

Demain, j'enverrai une lettre à l'Association des Universités et Collèges du Canada pour l'informer du présent programme.

Veuillez agréer, mon cher Premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

L. B. Pearson

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Province de Québec

Le 26 janvier 1966

L'honorable Lester B. Pearson
Premier ministre du Canada
Gouvernement du Canada
Ottawa

Mon cher Premier ministre,

J'ai examiné, avec mes collègues, la proposition contenue dans votre lettre du 17 janvier en ce qui concerne l'augmentation du montant per capita des subventions fédérales aux universités.

Le Québec est disposé à accepter, sous forme de versements inconditionnels, l'arran-

gement provisoire que vous suggérez pour l'année universitaire 1966-1967. Il est entendu, comme vous le dites d'ailleurs dans votre lettre, que cet arrangement provisoire ne porte pas préjudice aux décisions qui pourraient prévaloir par la suite. Celles-ci seront prises après étude approfondie de toute la question lors d'une conférence fédérale-provinciale ultérieure.

Je vous prie d'agréer, mon cher Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Lesage

Bureau du
PREMIER MINISTRE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL

Toronto 5 (Ont.)
le 28 janvier 1966

Le très honorable L. B. Pearson
Premier ministre du Canada
Hôtel du gouvernement
Ottawa (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

Votre lettre du 17 janvier m'est bien parvenue. Vous y indiquez que le gouvernement fédéral se propose d'augmenter l'aide financière aux universités, aux fins d'exploitation, pour l'année financière 1966-1967, et vous donnez dans les grandes lignes les modalités de cette aide.

Tout en regrettant que vous ayez jugé impossible la tenue d'une conférence fédérale-provinciale pour discuter la question d'aide supplémentaire avant que des initiatives soient prises dans ce domaine, je suis heureux que vous ayez décidé de fournir des fonds supplémentaires à nos universités, à titre provisoire, pour l'année 1966-1967.

Nous aimerions vous rencontrer, vous-même et vos hauts fonctionnaires, à la première occasion, afin de discuter tous les aspects de l'aide à l'éducation supérieure et les modalités d'octroi de cette aide.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

John P. Robarts

BUREAU DU PREMIER MINISTRE
Fredericton
Le 24 janvier 1966

Le très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa—.

Monsieur le premier ministre,

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick tient à vous exprimer sa profonde gratitude au sujet de l'élargissement proposé de l'assistance financière fédérale aux institutions d'enseignement supérieur, élargissement dont vous exposez les grandes lignes dans votre lettre du 17 janvier.

Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que l'on tiendra spécialement compte des provinces ayant un taux élevé d'étudiants qui viennent d'ailleurs.

Nous espérions que ces mesures provisoires auraient été prises pour l'année scolaire 1965-1966, mais nous avons conscience des problèmes qui se posent.

Nous prenons note du fait que ces mesures provisoires sont destinées uniquement à atténuer les problèmes immédiats du financement de l'enseignement supérieur jusqu'à ce qu'une conférence fédérale-provinciale soit convoquée pour mettre au point des méthodes et des programmes de longue portée. Nous sommes prêts à participer pleinement à une conférence de ce genre.

Nous vous savons gré d'avoir pris ces mesures concrètes en vue de régler ce très grave problème.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Louis-J. Robichaud

CABINET DU PREMIER MINISTRE
Winnipeg

Le 21 janvier 1966

Le très honorable Lester B. Pearson, C.P.,
Premier ministre du Canada,
Bloc de l'Est,
Ottawa 4 (Ontario).

Monsieur le premier ministre,

Permettez que je vous exprime notre reconnaissance pour la promptitude avec laquelle vous avez pris des dispositions en vue d'accorder une aide fédérale aux universités. Ces renseignements nous sont des plus précieux au moment où nous terminons les prévisions de dépenses pour la prochaine année financière et nous vous remercions de vos conseils.

Si vous vouliez bien nous faire connaître la formule et les calculs par lesquels vous avez établi la subvention à la province du Manitoba, cela nous serait d'un grand secours. Cela nous permettrait de ventiler l'allocation entre les diverses institutions de la province. Nous espérons aussi qu'une réunion, pour l'étude des subventions financières ainsi que d'autres problèmes s'y rattachant, aura lieu bientôt. Nous espérons pouvoir bénéficier de capital-équipement pour la prochaine année financière.

A ce propos la province désirerait ne pas prendre de décision immédiate quant aux voies et moyens par lesquels les paiements fédéraux seront versés aux institutions du Manitoba. Nous examinons diverses formules pouvant remplacer la méthode actuelle et nous vous soumettrons peut-être en temps opportun certaines propositions à ce sujet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Duff Roblin

BUREAU DU PREMIER MINISTRE
Alberta

Edmonton, le 24 janvier 1966

Le très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ontario)—.

Monsieur le premier ministre,

Votre lettre du 17 janvier nous a fait grand plaisir, en nous apprenant qu'il avait été décidé d'accroître l'assistance financière du gouvernement fédéral aux universités et, en particulier, que la somme de $5 par étudiant serait distribuée dans notre province. Nous en faisons part aux autorités universitaires.

Nous prenons également note du fait qu'une nouvelle formule sera sans doute élaborée avant l'année 1967-1968 et que l'occasion nous serait alors offerte de participer aux discussions pertinentes. Nous serons heureux de prendre part à de telles discussions.

Nous constatons avec intérêt que vos décisions s'accordent avec une résolution adoptée par les ministres de l'Éducation de toutes les provinces, lors de leur réunion d'Ottawa, le 14 janvier dernier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Ernest C. Manning

BUREAU DU PREMIER MINISTRE
COLOMBIE-BRITANNIQUE
Victoria

Le 27 janvier 1966

Le très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Monsieur le premier ministre,

J'ai été très heureux de recevoir votre lettre du 17 janvier au sujet de l'augmentation des subventions fédérales destinées à l'enseignement supérieur.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique ne se propose pas d'avoir droit de regard sur les subventions fédérales aux universités; néanmoins, je me préoccupe de leur répartition entre les diverses universités. Notre province compte trois universités publiques et une université privée et notre gouvernement approuve la politique actuelle, suivant laquelle les quatre universités en question bénéficient des subventions fédérales en matière d'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les trois universités publiques, il serait à propos, je pense, d'imbriquer en quelque sorte les subventions fédérales et les subventions provinciales, de façon que nos trois universités publiques se sentent sur un pied d'égalité.

Comme ministre des Finances de la Colombie-Britannique, je ne m'occupe pas de déterminer les subventions d'exploitation de chacune des universités publiques, mais j'établis le total des fonds sous forme de crédit global; c'est un comité permanent des finances, institué par les trois universités précitées, qui se charge ensuite de la répartition des fonds, après une étude minutieuse du budget de chacune des institutions. J'ose espérer, monsieur le premier ministre, que la tranche de subventions fédérales destinée à nos universités publiques sera répartie par le comité universitaire en question.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

W. Bennet.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE
Halifax

Le 1er février 1966

Le très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Édifice du Parlement,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 17 janvier au sujet de l'aide aux universités.

Vos propositions pour l'année se terminant le 31 mars 1967 seront très utiles aux universités et aux collèges de la Nouvelle-Écosse.

Les dispositions s'appliquant aux étudiants non originaires de la province sont particulièrement bien vues, puisque ces étudiants

créent un grave problème financier pour nos universités et pour mon gouvernement. Votre proposition sera sans doute d'un grand secours.

Je prends note du fait que vous proposez des arrangements pour une année seulement et que vous songez à une conférence fédérale-provinciale en prévision d'arrangements de plus longue durée. Ma province sera évidemment heureuse de participer à une telle conférence.

Une fois encore, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour l'initiative que vous avez prise.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'hommage de ma haute considération.

R. L. Stanfield

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 février 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OPPOSITION RELATIVE À DE NOUVELLES DÉLIMITATIONS DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. l'Orateur: J'ai le devoir de faire connaître à la Chambre qu'une opposition, signée par les députés de Queens, Prince, Queens, Esquimalt-Saanich, Bruce, Kings, York-Sunbury, Wetaskiwin, Rosetown-Biggar et Charlevoix, m'a été adressée conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites électorales, chapitre 31 des Statuts du Canada, 1964-1965, à l'égard du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard en ce qui concerne les circonscriptions projetées pour cette province.

[*Français*]

Si la Chambre y consent, je propose que nous suivions la procédure déjà utilisée au cours de la présente session, afin que le texte de l'objection soit publié en appendice aux *Procès-verbaux*.

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

DÉPÔT D'UN DÉCRET RELATIF À DES NOMINATIONS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un décret du conseil portant sur les nominations ainsi que sur le renouvellement de certaines autres pour combler les postes vacants au sein du Conseil économique du Canada.

LES ANCIENS COMBATTANTS

DÉPÔT D'UN RAPPORT RELATIF AUX ANCIENS COMBATTANTS DE HONG-KONG

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le rapport sur une étude effectuée au sujet de l'incapacité physique et des problèmes des anciens combattants de Hong-kong.

L'ÉDUCATION

LE QUÉBEC—ENTENTES RELATIVES AUX SUBVENTIONS FÉDÉRALES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à la suite de la correspondance déposée hier par le premier ministre et les ententes annoncées dans les lettres adressées aux premiers ministres provinciaux, le premier ministre a-t-il des précisions à fournir au sujet du montant de $17,350,000 destiné à la province de Québec? Ce montant a-t-il été donné sans condition, ou est-il entendu qu'il sera affecté à des fins d'enseignement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être lire la phrase en question qui figure dans la lettre du premier ministre du Canada au gouvernement du Québec ainsi que les modifications appropriées apportées aux lettres destinées aux autres provinces.

Quant au Québec, l'entente spéciale actuelle au sujet de la subvention annuelle de $2 par habitant sera maintenue et, afin de donner suite à l'augmentation des subventions par habitant, un versement comptant portera l'aide fédérale totale à votre province...

Nous parlons d'enseignement.

...à un niveau proportionné d'après la population au montant versé aux autres provinces.

Puis la phrase suivante, qui porte aussi sur l'enseignement précise:

Le fait que l'organisation de l'enseignement et les institutions d'enseignement au Québec diffèrent considérablement de celles des autres provinces motive, à notre avis, le maintien d'une procédure particulière pour le Québec en ce qui concerne ces subventions.

Autrement dit, les subventions pour l'enseignement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je présume qu'on a signalé à l'attention du premier ministre la déclaration que le premier ministre du Québec a faite à l'Assemblée législative hier portant qu'il a remporté une victoire extraordinaire. D'après les extraits dont on a donné lecture et comme on nous l'a fait remarquer, je suppose qu'il n'y a pas le moindre changement.

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, il y a un changement. Je ne con-

sidère pas qu'il s'agit d'une question de victoire ou de défaite. Il y a un changement d'avec les dispositions prévues au temps où le très honorable député était chef du gouvernement. L'aide antérieure revêtait la forme d'un abattement concernant l'impôt sur le revenu des sociétés, dans le Québec. Cette fois-ci, elle se présente sous forme d'une subvention de $3 par habitant en plus de l'abattement de $2.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais cette subvention, accordée au Québec, est-elle réservée spécialement au domaine éducatif et doit servir à cette fin, n'est-ce pas?

Le très hon. M. Pearson: J'ai lu la phrase incluse dans ma lettre.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Le premier ministre du Québec a-t-il demandé une diminution ou une équivalence fiscale au lieu d'une somme d'argent comptant au gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

Le très hon. M. Pearson: La lettre du premier ministre de Québec est claire à ce sujet. Il est satisfait de cet arrangement—un arrangement spécial pour l'année universitaire courante. Ces modifications ne valent que pour cette année, pendant laquelle nous allons élaborer, dans ce domaine, des arrangements de caractère plus permanent.

[*Plus tard*]

Je voudrais faire une mise au point. En parlant tantôt de l'année universitaire courante, j'aurais dû dire qu'il s'agissait de «l'année universitaire 1966-1967».

LES FINANCES

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES BONS DU TRÉSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser une question au ministre des Finances, mais en son absence, je vais la poser au premier ministre. La hausse du taux d'intérêt sur les bons du Trésor canadien, annoncée aujourd'hui dans les journaux, découle-t-elle d'une politique délibérée de la Banque du Canada et du gouverneur en vue de favoriser le resserrement du crédit parce que le gouvernement aurait détecté un signal avant-coureur d'inflation?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Avant de répondre à cette question, j'aimerais consulter le ministre des Finances, ce que je vais essayer de faire lundi matin.

[Le très hon. M. Pearson.]

RUMEURS D'UNE NOUVELLE DÉVALUATION DU DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'aurais une question à poser au ministre des Finances, mais comme il est absent, je m'adresserai au premier ministre. Le ministre des Finances est sans doute au courant, comme le premier ministre, des rumeurs et conjectures qui circulent dans les milieux financiers de New York voulant que le Canada dévalue encore son dollar. Si, comme je le crois, le gouvernement n'a pas l'intention d'adopter une mesure de ce genre, le premier ministre voudrait-il faire une déclaration en ce sens afin que le mouvement des capitaux américains pour prêts hypothécaires et autres ne soit pas réduit?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je puis assurer à l'honorable représentant que nous n'avons aucunement l'intention de modifier la valeur du dollar canadien.

APPLICATION DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE—INSTANCES PRÉSENTÉES AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter des questions que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam m'a posées hier. Au sujet d'une de ses questions, je dirai que les instances présentées par écrit, auxquelles je pense, sont celles dont j'ai parlé à la Chambre le 27 janvier et au sujet desquelles le gouvernement du Canada a présenté un aide-mémoire au gouvernement des États-Unis.

Ces règlements mettent en cause des problèmes d'extra-territorialité en matière financière comme ceux que posent les principes directeurs de la balance des paiements des États-Unis, au sujet desquels le ministre des Finances a indiqué, le 2 février, que des instances avaient été présentées verbalement à l'échelon supérieur. Certes, mes collègues et moi discuterons de ces problèmes le 4 mars, lorsque nous rencontrerons certains membres du cabinet américain, mais en examinant la question ce matin, j'ai cru préférable de préciser ma réponse.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, a également demandé si le ministre envisageait de déposer l'aide-mémoire. Voudrait-il nous dire maintenant s'il accepte de le déposer?

L'hon. M. Martin: Je suis précisément en train d'examiner certains aspects de la ques-

tion, et je suis certes d'avis qu'au moment opportun, il devrait être possible de déposer cet aide-mémoire.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INVITATION AU CANADA D'UN ÉCRIVAIN RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire si l'écrivain russe Valery Tarsis, auteur de *L'aile n° 7*, a été invité à venir au Canada, vu qu'il avait laissé entendre qu'il aimerait voir notre pays? Sinon, le gouvernement a-t-il l'intention de l'inviter?

M. l'Orateur: Si importante et intéressante que soit la question, je doute que l'on puisse y répondre à l'heure actuelle.

LE VIETNAM DU SUD—ACCROISSEMENT DE L'AIDE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu qu'à l'heure actuelle le gouvernement des États-Unis augmente considérablement son aide économique au Vietnam du Sud, le gouvernement se propose-t-il d'accroître l'aide économique du Canada à ce pays?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà mentionné que nous aurions pu prévoir un nouveau montant de près de la moitié plus élevé pour subvenir aux frais d'assistance supplémentaire au Vietnam, s'il nous était possible d'employer utilement ce montant. Cette situation n'a pas changé. Par suite des conditions générales qui règnent dans le Sud, nous éprouvons certaines difficultés à utiliser ces fonds d'une manière constructive, mais j'espère sincèrement qu'il sera possible d'intensifier notre aide.

[*Plus tard*]

L'hon. Walter G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, comme suite à la question du député d'Oxford, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si le gouvernement américain a demandé la participation accrue du Canada au programme accéléré du gouvernement américain au Vietnam?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, lorsque le président des États-Unis a écrit à certains pays l'année passée, sa lettre n'a pas été rendue publique, à notre grand regret. Quoi qu'il en soit, le premier ministre a déclaré que nous avions reçu une demande d'aide semblable à celle que nous accordions déjà; nous avons pu répondre alors que nous avions augmenté les sommes affectées à l'aide extérieure économique au Vietnam.

L'hon. M. Dinsdale: Une question complémentaire. Nous a-t-on fait une demande récente, surtout depuis la conférence d'Honolulu?

L'hon. M. Martin: A la conférence de l'OTAN en décembre dernier, le secrétaire d'État américain a parlé, en termes généraux, de la possibilité d'accroître l'assistance au Vietnam. Au cours des discussions que j'ai eues avec lui à cet égard, il était clair que ce qu'il demandait au Canada, c'était une assistance prévue dans nos allocations au bureau de l'aide extérieure.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question complémentaire. Le premier ministre n'a-t-il pas dit à ce moment-là qu'on avait demandé de l'aide militaire?

L'hon. M. Martin: Le premier ministre a fait plus tôt une observation... (*Exclamations*) ... dénotant un grand sens des responsabilités.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cela fait ressortir l'opportunité de déposer ce document provenant du président, et je regrette seulement qu'il n'ait pas donné son autorisation.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je dirai tout simplement que nous venons juste d'apprendre, comme le premier ministre l'a dit, qu'à notre grand regret, le président n'autorise pas le dépôt de sa lettre.

LA FONCTION PUBLIQUE

UN DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL—LE RAPPORT INTERMINISTÉRIEL DU BILINGUISME

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Richard A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire d'État s'il est en mesure de répondre à deux questions que je lui ai posées, l'une il y a eu une semaine hier, et l'autre, il y a une semaine aujourd'hui? La première demandait si le discours du président de la Commision du service civil représentait la politique du gouvernement et la deuxième cherchait à savoir si l'honorable représentante ou d'autres membres du gouvernement avaient reçu un rapport du comité interministériel sur le bilinguisme dans la fonction publique et, dans le cas de l'affirmative, s'ils avaient pu l'examiner?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je me suis assurée que le rapport a été livré au bureau du premier ministre et je crois que le premier ministre fera une déclaration à ce sujet en temps et lieu.

L'hon. M. Bell: L'honorable représentante voudrait-elle répondre à la première question.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je croyais l'avoir fait, monsieur l'Orateur.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE PROJET DE LOI SUR L'ASSURANCE-FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention d'adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence, je pourrais la poser au premier ministre. C'est peut-être plus approprié. Par suite de l'assurance donnée à Toronto cette semaine par le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social que le gouvernement entend instaurer les cotisations au programme frais médicaux à l'échelle nationale d'ici le 1er juillet 1967, le premier ministre pourrait-il dire à quelle date les mesures législatives nécessaires devront être adoptées à cette fin?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne peux pas dire quand il faudrait adopter la mesure pour que cette date du 1er juillet 1967 soit possible, mais je serai très heureux d'examiner la question avec le ministre.

M. Knowles: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Ce projet de loi sera-t-il adopté au cours de la présente session?

Le très hon. M. Pearson: Je l'espère bien, monsieur l'Orateur, mais évidemment nous sommes encore en communication avec les provinces à ce sujet.

L'ÉNERGIE

RAPPORT SUR LA RÉUNION DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Est-il en mesure de fait rapport aujourd'hui sur l'état des délibérations du comité spécial de l'énergie marémotrice qui s'est réuni ici à Ottawa hier?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, mais je serai très heureux d'examiner la question pour voir si je puis en faire rapport lundi ou mardi prochain.

[L'hon. M. Bell.]

LA HOUILLE

ACCORDS EN MATIÈRE DE TRANSPORTS EN VUE DE REMPLIR UNE COMMANDE DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je voulais adresser ma question au ministre du Commerce. Il est absent, je la poserai donc au ministre des Transports, puisqu'il s'agit d'une question connexe. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) a dit à Vancouver que le Japon avait passé une nouvelle commande de cinq millions de tonnes de charbon. Le ministre peut-il dire si le Pacifique-Canadien est prêt à concurrencer la *Great Northern Railway* des États-Unis en matière de tarif-marchandises s'appliquant au charbon, et à fournir le même genre de service que les chemins de fer américains quant à l'expédition du charbon sur le littoral?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me suis intéressé d'assez près à cette question, comme s'en doute probablement le député. Sauf erreur, des pourparlers ont lieu en ce moment entre le Pacifique-Canadien et au moins une, si ce n'est les trois compagnies houillères, dont deux sont situées au Pas du-Nid-de-Corbeau et une dans la circonscription du député sur la ligne principale du Pacifique-Canadien. J'ai l'impression que ces négociations donnent lieu à une lutte âpre entre les représentants de l'entreprise privée. On surveille le déroulement de ces pourparlers de très près; je puis en assurer le député.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sont-ils sous surveillance?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, une surveillance de 24 heures.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

ENQUÊTE DE LA COMMISSION AUPRÈS DES JOURNAUX ET DES STATIONS RADIOPHONIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Est-il au courant du fait que la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a entrepris d'étudier la collaboration de la *Presse canadienne* avec les stations de radio situées d'un bout à l'autre du pays, en demandant qu'on lui fournisse des opinions sur la manière de l'améliorer et approuve-t-il cette initiative?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des faits cités, mais je les examinerai volontiers.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—PROPOSITIONS EN VUE D'UN RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je lui ai donné un bref préavis. Le ministre sait-il que l'ambassadeur Jean Chauvel, qui s'est entretenu récemment avec les dirigeants d'Hanoï et de Pékin, a proposé, comme moyen d'en venir à un règlement, que le Vietnam soit neutralisé et qu'un gouvernement de transition soit institué au Vietnam du Sud en attendant des élections libres? Si oui, recommanderait-il au gouvernement des États-Unis d'examiner attentivement ces propositions vu qu'elles viennent d'un homme renseigné et expérimenté?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'estime moi aussi que M. Chauvel est un distingué ambassadeur de son pays et que toute déclaration publique qui lui est attribuée mérite qu'on s'y arrête. Nous examinons cette publication et tentons de vérifier quels propos ont été attribués à M. Chauvel à ce sujet. Je tiens simplement à rappeler à mon ami que, dans ses quatorze points, les États-Unis ont indiqué que les pays du Sud-est asiatique peuvent être non alignés ou neutres, comme ils le désirent, et que les États-Unis ne veulent pas de bases au Sud-est asiatique ni la présence continue de troupes américaines au Vietnam du Sud si la paix est assurée. Le gouvernement des États-Unis accepte le principe d'élections libres au Vietnam du Sud et la réunification du Vietnam, phases que les Vietnamiens devront décider de leur plein gré. Je continuerai d'examiner la question.

M. Reid Scott (Danforth): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme, d'après les députés conservateurs, des troupes canadiennes devraient être affectées au Vietnam, le gouvernement peut-il assurer à la Chambre qu'il n'envisage rien de tel? (*Exclamations*)

L'hon. M. Monteith: Qui a dit une chose pareille?

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. C'est une affirmation que nous ne pouvons laisser passer. Aucun conservateur n'a recommandé l'affectation de troupes canadiennes au Vietnam. J'ai suggéré que des unités non combattantes y soient envoyées pour prêter main-forte aux services médicaux et hospitaliers.

M. Crouse: C'est du McCarthyisme!

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, du fait qu'elle exprimait une opinion, était irrecevable. Quant à la réponse où l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a fait la mise au point qu'il voulait, elle ne motive pas la question de privilège. (*Exclamations*) Maintenant, mieux vaudrait céder la parole à un député qui a une interpellation à faire. Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a la parole.

LA DÉFENSE NATIONALE

WINNIPEG—CONFÉRENCE D'UN COMMANDANT DE TROUPES ALLEMANDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que certains d'entre nous connaissent maintenant comme ministère des porte-parole fantômes. Étant donné que le ministre n'a pas répondu à deux des questions que je lui ai posées le 9 février et hier, se contentant de faire quelques remarques générales sur la liberté de parole, le ministre est-il aujourd'hui en mesure de répondre à la première et à la deuxième question que je lui ai posées ce jour-là?

Premièrement, l'accord conclu avec le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest pour l'entraînement des troupes au Canada prévoit-il la tenue de conférences publiques sur les réalisations de l'armée allemande? Deuxièmement, les conférences ont-elles été approuvées par le ministère des Affaires extérieures ou par le ministère de la Défense nationale?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'admire la persévérance de mon honorable ami. Tout ce que je peux dire, c'est que j'ai déjà répondu à la première partie de sa question. Il n'y a rien dans l'accord qui ait trait aux affaires de ce genre, et il va de soi que le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, n'approuve ni ne désapprouve les discours des particuliers, y compris ceux de mon honorable ami.

M. Herridge: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il que l'article III des Ordonnances et Règlements royaux régissant les forces de défense du Canada qui a trait à la question des réunions

publiques et à la révélation de renseignements sur les forces de défense ne vise pas seulement celles du Canada, mais aussi les forces armées de tout pays tandis qu'elles se trouvent en territoire canadien?

L'hon. M. Martin: Mon collègue, le ministre de la Défence nationale, est au courant de cette règle et il m'en a parlé; mais il m'a aussi demandé de rappeler au représentant que les officiers canadiens font des discours de temps à autre en Allemagne et que le gouvernement de ce pays ne cherche pas à s'y opposer. Le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de porter atteinte à la liberté de parole, comme mon ami semble vouloir qu'il le fasse.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre de la Défense nationale en vertu de quelle autorité les officiers canadiens font des discours publics en Allemagne?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): En vertu de l'autorité de leurs commandants, tel que le prévoit le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Churchill: Une autre question supplémentaire. Les Ordonnances et Règlements royaux n'ont-ils pas la préséance sur les ordres des commandants des forces?

M. Herridge: Bravo.

L'hon. M. Hellyer: Les Ordonnances et Règlements royaux y pourvoient.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. VICTOR G. SPENCER—ALLÉES ET VENUES ET DEMANDE DE VISA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice si, par suite des questions qui lui ont été posées au cours des quelques derniers jours, il a pu vérifier si Victor Spencer se trouve encore au Canada?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, depuis quelques jours, le très honorable représentant m'a demandé plusieurs fois si Victor Spencer avait demandé un visa. A cause de l'amabilité que le très honorable représentant m'a manifestée au cours des derniers jours, je n'ai pas voulu l'embarrasser; mais le gouvernement canadien ne délivre pas des visas à ses résidents et nous ne pouvons savoir si un pays étranger lui en a accordé un.

[M. Herridge.]

M. Fairweather: Vous êtes censé le faire surveiller.

M. Nielsen: Ne vérifiez-vous pas son courrier?

L'hon. M. Cardin: Le gouvernement du pays délivre effectivement des passeports. Or, j'ai la certitude que M. Spencer n'a pas de passeport et qu'il n'a pas fait de demande à cette fin, et il est au Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: Depuis quand le ministre sait-il que M. Spencer est au Canada? Naturellement, je sais à quoi m'en tenir au sujet des visas. Étant donné que cet homme est surveillé, je croyais que le gouvernement s'était informé auprès du gouvernement des États-Unis et des autres pays si des visas avaient été accordés. Cet homme est dangereux, au dire du ministre lui-même.

[*Plus tard*]

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Lui ou le gouvernement ont-ils pris une décision en vue d'établir une commission d'enquête dans l'affaire Spencer?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Peut-être pourrais-je m'occuper de cette question moi-même vu que c'est à moi qu'on l'avait d'abord posée. J'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet lors de l'étude du budget des dépenses du ministère de la Justice, laquelle devrait se faire au début de la semaine prochaine.

[*Français*]

LES POSTES

MONTRÉAL—RENCONTRE DES EMPLOYÉS AVEC LE MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. René Émard (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Le ministre a-t-il l'intention de rencontrer les employés des postes de Montréal à la suite du désir exprimé par plusieurs d'entre eux d'avoir une entrevue avec lui?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je dois faire une visite au bureau de poste de Montréal lundi et, à la même occasion, rencontrer le président de «l'Union» des postiers de Montréal, M. Houle, ainsi que cinq femmes qui disent en représenter 750 qui travaillent à titre d'employées temporaires, à Montréal.

[*Traduction*]

LA TÉLÉVISION

ANTENNES COLLECTIVES—INTERPELLATION VISANT LES MODIFICATIONS À LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question qu'il tiendra peut-être comme préavis. Peut-il dire à la Chambre comment on envisage actuellement les antennes collectives de télévision et si l'on apportera des modifications à la loi sur la radiodiffusion au cours de la présente session, englobant les pouvoirs du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion en cette matière?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ignore si, d'après le Règlement, une question posée au sujet d'une chose qui pourrait être faite à un moment donné au cours de la présente session, est une question urgente, mais l'affaire est à l'étude.

M. Fairweather: Puis-je poser une question complémentaire. Le ministre ne pense-t-il pas que l'affaire est pressante vu la question du transfert de la CTV de Barrie à Toronto?

L'hon. M. Pickersgill: Il existe, bien entendu, des règlements que l'honorable représentant connaît aussi bien que moi.

LE CONSEIL DES RELATIONS OUVRIÈRES

M. GÉRARD PICARD—INTERPELLATION QUANT À SA DÉMISSION POSSIBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Le ministre du Travail pourrait-il me dire si M. Gérard Picard, membre du Conseil canadien des relations ouvrières, a donné sa démission ou a manifesté le désir de se démettre de ses fonctions?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je propose que cette question soit portée au *Feuilleton*.

RADIO-CANADA

SASKATOON—DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE ÉMETTEUR DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lewis Brand (Saskatoon): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. L'honorable représentante serait-elle en mesure de répondre à une question concernant l'établissement d'une station de télévision de Radio-Canada à Saskatoon?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur. Le député sait, je crois, que depuis quelque temps Radio-Canada se prépare à demander au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion un permis d'exploitation d'un deuxième canal à Saskatoon. Toutefois, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion n'accepte pas de demandes en vue de la création de nouveaux postes émetteurs avant la déclaration de principe du gouvernement sur la question des priorités dans les demandes de permis pour l'exploitation de deuxièmes stations.

Évidemment, ce point est étudié dans le rapport Fowler que le gouvernement étudie activement à l'heure actuelle et qui, prévoit-on, sera examiné au cours de la présente session par le Comité permanent de la radiodiffusion.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R.-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Je pose ma question au premier ministre. Est-il permis à un membre du Conseil privé de la reine de critiquer publiquement la monarchie, en général, et Sa Majesté, en particulier. Sinon, que fera-t-il au sujet de son candidat désigné, Yvon Dupuis?

M. l'Orateur: A l'ordre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MARITIMES—AIDE EN VUE DE RÉDUIRE LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme la statistique publiée hier révèle que dans la région de l'Atlantique 10.5 p. 100 de la population active chôme, le ministre a-t-il élaboré des projets à courte, moyenne ou longue échéance ou entend-il faire un effort particulier en vue de réduire le chômage dans la région de l'Atlantique où, à l'heure actuelle, il est le double de la moyenne nationale?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Bien que cet état de choses soit regrettable, monsieur l'Orateur, je signale au député qu'elle s'est améliorée depuis l'année dernière et que, ces dernières années, l'amélioration a été soutenue au cours de janvier. J'ajoute que l'établissement de programmes particuliers relève de mon collègue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je puis assurer au député et à la Chambre qu'on fait tout ce qui est raisonnablement possible pour améliorer la situation.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU SUD—L'ENVOI D'AIDE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures où en est le projet d'envoi d'aide médicale ou hospitalière au Vietnam du Sud, depuis deux mois que le problème est à l'étude?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous attendons que le gouvernement du Vietnam du Sud nous dise s'il peut fournir les installations qui nous permettront de mettre en œuvre certains programmes de réadaptation dont le Dr Gingras s'occupe pour le compte du gouvernement.

L'hon. M. Churchill: Une question complémentaire. Le ministre envisage-t-il d'aller au-delà de ce programme de réadaptation et d'assurer des services médicaux et hospitaliers à une grande échelle non seulement pour la population civile du Vietnam du Sud mais pour les troupes qui y combattent?

L'hon. M. Martin: Nous avons été en consultation avec le gouvernement du Vietnam du Sud et les autorités américaines à ce sujet. Ce programme est considéré comme la participation la plus efficace que la Canada peut apporter dans les circonstances.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question complémentaire. Étant donné que le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest envoie un bateau-hôpital au Vietnam du Sud, grâce à la participation conjointe de l'État et de volontaires, le gouvernement songerait-il à faire la même chose, ce qui pallierait à la nécessité d'installations spéciales sur terre?

L'hon. M. Martin: Si mon honorable ami connaissait les difficultés que comporte un projet de ce genre, il voudrait sans doute reviser sa question.

LE VIETNAM—PRÉTENDUES SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES VIETCONGS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. K. H. More (Regina City): J'aimerais demander au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'ils ont obtenu une réponse à la question que j'ai posée ici même au premier ministre le 25 janvier?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Mon honorable ami aurait-il l'obligeance de répéter sa question . . .

M. More: Elle avait trait aux fonds canadiens affectés aux Viet-Congs.

[L'hon. M. Nicholson.]

Le très hon. M. Pearson: On fait actuellement enquête sur cette question importante et je tenterai d'en hâter la réponse.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LES ENTRETIENS RELATIFS AU RÉGIME DE PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Peut-il nous faire connaître le résultat des entretiens en cours entre son ministère, le Pacifique-Canadien et les syndicats concernant l'intégration du régime de pension de la compagnie au régime de pensions du Canada?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'on a accompli des progrès.

LES COALITIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE PRIX DE LA VIANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné l'augmentation du coût de la vie et l'importance du prix de la viande à ce sujet, le gouvernement va-t-il prendre des mesures en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour déterminer comment il se fait que les recettes des producteurs de viande de bœuf n'accusent aucune augmentation, bien que le prix au détail de cet article soit toujours élevé? Je constate également que le coût de la viande de porc a subi une augmentation constante sans que les recettes des producteurs s'en soient accrues.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député, dans sa question, fournit des renseignements. Je lui conseille de la faire inscrire au *Feuilleton*.

LA RADIODIFFUSION

INTERPELLATION AU SUJET DES MEMBRES DU BUREAU DES GOUVERNEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Compte tenu de l'intérêt général suscité par certaines décisions futures du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, notamment en ce qui concerne le canal 3 à Barrie et la propriété de CTV, l'honorable représentante voudrait-elle faire une déclaration lundi au sujet de la constitution actuelle du Bureau et du mandat de ses membres, et nous dire quand les postes vacants vont être remplis et par qui?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question pourrait sans doute être posée à l'occasion de l'examen des crédits. Selon moi, elle n'est pas urgente et ne s'impose pas en ce moment.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

INTIMIDATION PRÉSUMÉE DE LA PART DE L'AGENCE «UNITED PRESS INTERNATIONAL»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé hier au ministre du Travail s'il avait étudié une plainte formelle au sujet des pratiques déloyales du travail, portée par la *Newspaper Guild* contre la *United Press International*. Le ministre a dit qu'il avait reçu la plainte et qu'il prendrait une décision dans quelques jours. Le ministre pourrait peut-être nous dire maintenant s'il a pris une décision et laquelle?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai terminé mon enquête et la requête sera signée aujourd'hui pour obtenir la permission de poursuivre en justice.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lewis Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Peut-il répondre à la question marquée d'un astérisque, inscrite au *Feuilleton* le 24 janvier, concernant le Mausolée des Cris des plaines (Mistaseni), en Saskatchewan, et a-t-il décidé si le gouvernement allait accorder de l'aide pour le déplacement de ce monument?

M. l'Orateur: Le député peut avoir des ennuis s'il estime qu'on ne répond pas assez vite à sa question mais elle figure toujours au *Feuilleton*.

LE DIVORCE

ÉTUDE EN COMITÉ D'UN RAPPORT DE RÉFORME DES LOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics en sa qualité de leader de la Chambre? Le premier ministre a proposé le 25 janvier une réunion des leaders de la Chambre des divers partis pour voir si l'on pourrait s'entendre quant à l'institution d'un comité de la Chambre chargé de discuter les divers bills proposant une réforme aux lois du divorce. Le leader de la Chambre dira-t-il si cette réunion sera convoquée sous peu?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui, monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers. Si le député, en sa qualité de représentant de son parti pour la discussion de ces questions, s'était mis en rapport avec moi auparavant, il n'aurait pas eu à le faire au moment de la période des questions.

M. Knowles: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; le ministre sait que je lui en ai parlé plus d'une fois. J'ai cru que cette façon serait plus efficace.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

NOMINATION D'UN DIRECTEUR PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, étant donné que les jeunes Canadiens en particulier et les Canadiens en général se demandent avec inquiétude si les projets de la Compagnie des jeunes Canadiens aboutiront à quelque chose, le premier ministre est-il en mesure de dire s'il prévoit nommer sous peu un chef ou un directeur permanent de la Compagnie des jeunes Canadiens?

Ls très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a nommé un directeur...

L'hon. M. Fulton: Un directeur intérimaire.

Le très hon. M. Pearson: Oui, un directeur intérimaire. J'espère qu'il y aura une annonce la semaine prochaine quant aux autres membres du Conseil d'administration et que le conseil pourra se réunir très bientôt sous la présidence du directeur intérimaire.

L'hon. M. Fulton: Je voudrais poser une question supplémentaire. La réponse du premier ministre signifie-t-elle qu'il a l'intention de nommer au poste de directeur permanent le directeur intérimaire actuel? Nous dira-t-il quand cette situation sera éclaircie?

Le très hon. M. Pearson: Comme mon honorable ami le sait peut-être, le directeur intérimaire est également directeur de SUCO, et la question est de savoir s'il sera capable de mener à bien les deux activités ou s'il abandonnera l'une d'elles.

L'AGRICULTURE

LE LAIT—DEMANDE D'AUGMENTATION DU PRIX STABILISÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question directe au ministre de l'Agriculture. Cette question est urgente et présente une grande importance pour les personnes qui s'occupent de l'industrie laitière à travers le Canada. Le ministre de l'Agriculture projette-t-il d'une manière ou d'une autre d'élever le prix stabilisé du lait à $4 par cent livres?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait figurer au *Feuilleton.*

LE CHARBON

RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Mines. Est-il en mesure de nous dire aujourd'hui quand nous pouvons espérer obtenir des renseignements au sujet du rapport Donald sur le charbon?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, dans quelques semaines. Si le député me demande de deviner, je dirai dans six semaines.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

1. Administration ministérielle, $4,862,900.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour examiner les prévisions budgétaires du ministère des Transports pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1966, Crédit n° 1. Le crédit est-il adopté?

M. MacEwan: Monsieur le président, au cours de mes brèves remarques d'hier soir, j'ai parlé des abandons possibles d'embranchements. Sur les conseils de monsieur l'Orateur, j'ai lu le hansard ce matin et j'aimerais rectifier deux noms qui figurent à la page 1059. J'ai dit qu'une ligne partait de Ferrona, et non de Vernal, comme l'indique le compte rendu. Ce parcours va de Ferrona à Sunnybrae.

Le hansard ajoute ensuite que c'est le vieux chemin de fer construit par l'ancienne compagnie ferroviaire de la Nouvelle-Écosse, alors qu'il s'agit de la *Nova Scotia Steel Company.* Cette ligne de chemin de fer est exploitée maintenant par l'*Inter-Colonial Railway* et non par le *Colonial,* comme dit le hansard.

Selon l'ancien dicton en usage dans les provinces Maritimes—je ne sais trop si je m'en souviens exactement—il y avait trois choses dont nous étions sûrs: vivre, mourir et se payer un voyage à bord du vieil *Inter-Colonial Railway.*

Pour ce qui est des abandons de lignes de chemins de fer envisagés, je tiens à signaler qu'étant donné la construction de l'importante usine de la *Scott Paper* dans le comté de Pictou, j'espère bien qu'on ne supprimera pas la petite ligne de chemin de fer qui s'y trouve. Un embranchement a été construit pour relier cette usine à la voie ferrée en question et il importe de conserver cette correspondance, car il y va de l'intérêt de la région. Quand ces lignes de chemins de fer ont commencé à desservir la région, elles n'étaient pas utilisées autant qu'elles auraient dû l'être, mais nos difficultés sont moins grandes à l'heure actuelle. Le National-Canadien pourrait sans doute produire des chiffres à ce sujet, mais étant donné la poussée économique actuelle dans la région, j'ose croire que cette ligne ne sera pas supprimée.

• (11.50 a.m.)

Voici un autre élément. Après avoir lu les journaux, j'ai appris la signature d'un accord entre la *Scott Paper Company, Scott (Maritimes) Limited,* et le National-Canadien, sur le transport des chargements de bois de pulpe aux États-Unis. Cela signifie qu'il est d'autant plus logique de continuer à exploiter la petite ligne actuelle qui va de Stellarton à Oxford Junction.

Une autre question que j'ai discutée assez récemment avec le vice-président de la région atlantique, M. Grayston, est celle des services de messageries et de marchandises à Stellarton, qui laissent beaucoup à désirer. Le vice-président m'a dit que la question serait étudiée et qu'une décision serait prise cette année. J'ai l'intention de donner suite à cette affaire devant le comité des transports. Nul doute que les dirigeants du National-Canadien comparaîtront devant le comité.

J'ai été heureux de remarquer que, dans son communiqué du 13 décembre, le ministre des Transports a annoncé qu'il y aurait une étude intégrée des problèmes de transport dans les provinces atlantiques. Le ministre a déclaré ce qui suit dans le dernier alinéa de son communiqué:

L'étude portera sur l'efficacité des moyens de transport dans les provinces atlantiques, compte tenu des obligations du gouvernement fédéral aux termes de l'union avec Terre-Neuve, de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les

provinces Maritimes et de la politique d'ensemble du gouvernement fédéral en vue de promouvoir le développement économique et le bien-être de la région atlantique.

Mon honorable ami de Saint-Jean-Albert est revenu à la charge, lorsqu'il a soulevé la question ici même il n'y a pas longtemps. Il a demandé au ministre si le projet de loi respecterait les droits des Maritimes. Le ministre le lui a affirmé. Nous attendons impatiemment les résultats de l'étude instituée par le ministre. Des firmes réputées, me dit-on, y participent. Quels qu'en soient les résultats, j'espère que la Chambre en sera saisie et que nous pourrons discuter la question vitale du transport dans notre région.

J'aimerais maintenant soulever la question de la garde côtière du Canada. J'ai inscrit une question au *Feuilleton* à ce sujet. Si je présente ces questions maintenant plutôt que lors de l'examen de crédits particuliers, c'est afin de permettre au ministre de répondre plus tard.

L'honorable représentant a annoncé le 27 mai 1965 la construction de quatre bateaux supplémentaires pour la patrouille des côtes atlantiques. Nous savons qu'il y a une urgente nécessité de ces bateaux. J'ai demandé dans ma question si les appels d'offres seraient faits dans tout le pays ou dans certaines régions seulement. C'est une chose que j'aimerais savoir. Dans le passé, à l'époque où nous siégions de l'autre côté de la Chambre, des bateaux moyens de garde côtière ont été construits, dont un dans les chantiers maritimes de Ferguson dans ma circonscription. Le ministre des Transports avait fait en sorte que les contrats soient adjugés par région, quoique sur appel d'offres. J'espère que le ministre nous dira quand ces nouveaux bateaux seront construits et quand les appels d'offres seront faits.

Il est une autre question importante pour la région atlantique dont j'aimerais dire quelques mots. Il s'agit des subventions à la construction de navires. Il y a quelques années, lorsque M. Alex Watson était président de la Commission maritime, il désirait ardemment mettre au point un programme de subventions à la construction de bateaux. Je me rappelle en avoir discuté avec lui maintes fois dans son bureau. C'est à lui que nous devons l'institution de ce programme et je tiens à lui en rendre hommage maintenant. Les travaux qu'il a accomplis sont tout à son honneur.

Le programme initial était destiné à venir en aide à nos chantiers navals et à leurs travailleurs pour leur permettre de soutenir la concurrence des autres chantiers maritimes du monde. Je formule cette mise en garde au sujet du programme actuel, après avoir lu la déclaration du ministre et noté les questions posées à la Chambre à ce sujet. J'espère que cette subvention de 25 p. 100, qui doit baisser à 17 p. 100 en 1972, sera suffisante. Certains dirigeants de chantiers navals en doutent un peu. Il faut y veiller attentivement.

J'aimerais poser au ministre une question précise; peut-être s'en occupera-t-il. Il a dit dans sa déclaration dont je cite un passage:

> En même temps, le Règlement régissant le drawback afférent à la construction de navires, lequel autorise un drawback de 99 p. 100 des droits de douane payés sur les marchandises importées qui entrent dans la construction originale de navires, sera aboli sauf en ce qui a trait au matériel militaire.

Je voudrais lui demander ce qui va se produire dans les cas où un chantier maritime a commandé certaines pièces avant le 1er janvier 1966 mais ne les a pas encore reçues. Supposons qu'on ait posé la quille et que le navire soit en voie de construction mais que l'on n'ait pas encore reçu de l'étranger les pièces nécessaires à la construction. Cet arrangement s'appliquera-t-il dans ce cas, ou faut-il que les pièces soient arrivées au Canada avant le 1er janvier? Voilà un point d'une importance toute particulière pour les régions comme la mienne où le programme de construction de chalutiers est en cours. Le ministre m'a assuré que le programme resterait en vigueur et que le taux de 50 p. 100 continuera à s'appliquer à la construction des chalutiers.

J'aimerais savoir pendant combien de temps encore cette subvention sera accordée. Comme l'a signalé mon ami de Queens-Lunenburg, notre industrie de la pêche a grand besoin de ces chalutiers, dont la construction a fourni beaucoup de travail dans notre région. Nous espérons que nombre d'autres chalutiers seront construits et, je le répète, nous aimerions savoir pendant combien de temps encore la politique actuelle restera en vigueur.

Quand le ministre a visité ma circonscription un certain jour de novembre dernier, il a atterri à un certain aéroport. Je m'empresse d'ajouter que je suis toujours heureux de voir l'honorable représentant dans ma région. En fait, je suis certain qu'il a contribué à ma réélection. Le ministre connait l'aéroport de Trenton. La société *Eastern Provincial Airways,* y exploite un service. Soit dit en passant, j'ai entendu quelqu'un parler de l'E.P.A. comme de l'*Eastern Pickersgill Airways*. Je ne sais à quoi m'en tenir à cet égard, mais je sais que le vice-président de cette ligne aérienne a communiqué avec la Chambre de commerce de la région de New-Glasgow et a informé ses membres que certaines améliorations seraient apportées à

l'aéroport de Trenton. J'aimerais savoir si on envisage de telles améliorations et, si oui, ce qu'elles comprendront et quand elles commenceront?

J'aimerais soulever une autre question. J'ai écrit au ministre à ce sujet et je dois dire que j'ai obtenu sans tarder une réponse à ma demande de renseignements sur la *Pictou Island Telephone Company*. Le gouvernement se retire maintenant du service téléphonique. J'aimerais proposer encore une fois qu'on songe à inclure, dans les prévisions supplémentaires de dépenses ou ailleurs, un petit montant pour cette compagnie.

L'île Pictou est très petite; elle a cinq milles de longueur et deux milles de largeur. Certains de ses habitants déménagent à Pictou pour l'hiver, quand la saison de pêche est terminée. Ceux qui restent n'ont aucun moyen de communication sauf le téléphone et le «pasteur volant». Le courrier est livré par ce petit avion deux fois par semaine. Je demanderais au ministre de bien voir encore une fois si on ne pourrait pas prendre des mesures dans le sens que j'ai indiqué. Cinquante dollars par mois est une bien petite somme à dépenser pour aider à établir des communications essentielles pour ces gens courageux qui pêchent le homard en hiver. Comme je l'ai dit, leur seul moyen de communication à part le téléphone est ce petit avion qui parfois ne peut pas assurer le service pendant des semaines. Ceci est d'une importance capitale et aiderait beaucoup la *Pictou Island Telephone Company*.

• (midi)

Une autre question dont le ministre n'a pas beaucoup entendu parler est celle des reportages télévisés. Au cours de la dernière campagne électorale le ministre est venu dans ma région et il a dit qu'on m'aimait tellement que mes voisins pensaient que je devrais rester chez moi. Je ne l'ai pas entendu le dire; je l'ai lu dans la presse; mais je veux le remercier d'avoir dit que mes voisins m'aiment bien. Je crois que c'est peut-être un peu à cause de ce que j'ai accompli ici au cours des huit dernières années, et je veux dire au ministre, en secret, comment il peut se faire beaucoup d'amis dans le comté de Pictou. Je ne peux pas lui dire comment se faire des amis au Manitoba. Il a dit hier qu'il a encore des amis là-bas, mais je veux lui dire comment s'en faire dans la région que je représente.

Des centaines de mes commettants ont signé des pétitions, et la Chambre de commerce locale étudie cette question de la télédiffusion à partir du poste CHCH, qui fait partie de la chaîne nationale diffusant d'Halifax. Nous avons deux postes satellites, celui d'Antigonish et celui de Charlottetown, qui diffusent quelques programmes locaux mais surtout ceux de Radio-Canada. Comme l'a dit le président de la Chambre de commerce de New-Glasgow, nous sommes un auditoire captif et nous avons besoin d'un poste de télévision satellite du canal 5. J'espère que l'étude que se propose de faire le comité du Cabinet du rapport de la Commission Fowler ne durera pas trop longtemps afin qu'on puisse lever l'interdiction visant la délivrance de nouveaux permis.

J'ai un ami, monsieur le président, un de mes voisins, qui a été élevé dans le même village que moi et qui vit à cinq milles de chez moi. Son sort m'inquiète car il est grand amateur de hockey et de football. Il me dit que pour suivre les parties de hockey et de football télédiffusées par le réseau CTV, il doit se rendre à Westville, à cinq milles plus loin, au beau milieu de la nuit. Il risque, un beau jour, de plonger par-dessus le pont en rentrant chez lui en voiture. Et il n'est qu'un de ceux qui estiment nécessaire un service convenable de télédiffusion dans leur région.

J'espère que le ministre répondra à certaines des questions que je lui ai posées, lorsqu'il prendra la parole plus tard, et je me réserve le droit de soulever d'autres points quand nous aborderons divers crédits. Le ministère des Transports est important pour une circonscription comme la mienne et il est bon d'avoir l'occasion d'étudier ses crédits.

M. Brown: Monsieur le président, comme nous sommes saisis des affaires et des crédits du ministère des Transports, je voudrais à nouveau attirer l'attention du ministre au sujet d'un projet très important dont il faudrait s'occuper dans la région de l'Ontario que je représente. J'ai déjà parlé de cette question et je voudrais y revenir, en raison de son importance capitale pour ma région. Il s'agit du réaménagement de la rivière Grand inférieure, à partir de son embouchure au lac Erié jusqu'à Brantford, afin qu'elle puisse servir à la navigation de plaisance.

La rivière Grand a depuis toujours été un cours d'eau navigable jusqu'à Brantford. A ce titre, je soutiens que son aménagement et son entretien comme cours d'eau navigable relèvent du gouvernement fédéral et notamment du ministère des Transports.

Si les eaux de la rivière ne sont pas jugées navigables à l'heure actuelle, la question devrait faire l'objet d'une réunion des autorités fédérales et provinciales, c'est-à-dire des gouvernements d'Ottawa et de l'Ontario, et

je suis heureux que le ministre m'ait fait savoir dernièrement que cette réunion aura lieu prochainement.

On ne saurait exagérer ni surestimer l'importance de cette question pour la population le long de la rivière Grand. En suivant son cours à travers les régions de l'Ouest et du Sud de l'Ontario, elle constitue l'une des plus majestueuses voies fluviales de notre pays. Autrefois, les navires des Grands lacs remontaient régulièrement la rivière Grand jusqu'à Brantford. Jadis, avant l'avènement du chemin de fer, bien des gens voyageaient régulièrement par eau de Brantford à Buffalo.

Je signale au moins dès maintenant que si l'on faisait en sorte que les embarcations de plaisance puissent voguer sur ce cours d'eau, dont le paysage est merveilleux de la source à l'embouchure, l'une des régions les plus populeuses du Canada en retirerait d'inestimables bénéfices. Aujourd'hui, les gens ont plus de loisirs que jamais, et ils en auront davantage à l'avenir. Je parle évidemment de l'ensemble de la population, de la masse des gens. Dans cette optique, l'aménagement de lieux de divertissement facilement accessibles s'impose, je dirais même que c'est urgent.

Je veux parler d'endroits où les gens ordinaires peuvent se rendre pour se récréer dans l'après-midi ou dans la soirée. On dépense beaucoup d'argent pour des parcs, même dans des régions sauvages, mais je veux parler d'endroits de détente, accessibles aux centres métropolitains comme les zones fortement populeuses qui se trouvent à proximité d'Hamilton et autour de la région dite «*Golden Horseshoe*», en Ontario. Les députés savent combien les routes de l'Ouest ontarien sont encombrées d'automobiles et d'autres véhicules remorquant des embarcations jusqu'aux lacs et à la baie Georgienne. La navigation de plaisance est devenue une source d'agrément pour une grande partie de notre population. Un grand nombre de ces gens n'auraient pas besoin de remorquer leurs bateaux sur de longues distances s'ils pouvaient très facilement mettre leur embarcation à l'eau dans la rivière Grand.

Au centre de ma province et à proximité de la région la plus populeuse, se trouve un endroit qui pourrait se prêter le mieux à la navigation de plaisance. Je ne parle pas de la navigation en haute mer mais des excursions sur une magnifique voie d'eau dont le charme est sans égal depuis le commencement des temps.

Le gouvernement a affecté des millions et des millions de dollars au canal Trent et sa voie navigable et à la rivière Rideau et sa voie navigable. Je demande aujourd'hui au gouvernement de commencer à songer à la rivière Grand. Je le demande aujourd'hui, mais avant longtemps, peut-être même d'ici un an, des instances de tous genres venant de nombreuses sources seront présentées au ministre et toutes porteront sur ce projet. Il en viendra notamment des *Boards of Trade* et de la *Grand River Conservation Authority*. A ce point-ci, j'aimerais citer un passage d'un article paru dans l'*Expositor* de Brantford du mardi 8 février 1966 et intitulé «Présentation du bill de la *Grand River Conservational Authority* à l'Assemblée législative d'Ontario». Il est ainsi conçu:

> Un projet de loi visant à établir la *Grand River Conservation Authority* a été présenté à l'Assemblée législative d'Ontario lundi par M. Simonett, ministre de l'Énergie et des Ressources.
>
> La nouvelle administration sera une fusion de la *Grand Valley Conservation Authority* et de la *Grand River Conservation Commission*.

• (12.10 p.m.

> Cette fusion est pour une période d'essai de trois ans. La loi prévoit le rétablissement des groupes séparés le 1er janvier 1969 si la fusion ne donne pas de bons résultats.

J'ai dit, monsieur le président, que les municipalités de la vallée de la rivière Grand et toutes sortes de groupements intéressés d'individus et de contribuables feraient des instances. On me dit que la commission d'urbanisme de Brantford et des banlieues demande à la nouvelle *Grand River Conservation Authority* d'acheter toutes les terres riveraines qui seront submergées dans le comté de Brantford, dans Brantford même et à Paris, et qu'on propose aux autorités municipales de créer, en draguant la rivière, une voie de navigation de plaisance qui irait d'un endroit près du *Golf and Country Club* jusqu'au barrage du pont Lorne. La municipalité peut le faire avec l'aide de la province et une aide additionnelle du gouvernement fédéral.

A la radio, dernièrement, j'ai demandé aux dirigeants de la rénovation urbaine de Brantford si la Grand figurait dans leurs plans. On m'a répondu que le réaménagement et la restauration de la rivière étaient à la fois nécessaires et conformes à leurs projets.

J'ai déjà dit que la vallée de la Grand allait devenir une excellente région de récréation en plein air. Ses possibilités à cet égard valent celles de toute autre région d'Amérique du Nord. On pourrait aussi en faire une très importante région de conservation. Partout, de nos jours, le besoin d'eau préoccupe les corps dirigeants. Nous avons là une des plus grandes sources d'eau douce non polluée qu'on puisse trouver n'importe où et, à coup sûr, près des villes, et elle peut servir à différentes choses.

Il y a un certain nombre d'années, la ville de Brantford a aménagé une nouvelle usine

d'épuration des eaux d'égouts, conformément au nouveau règlement provincial. Cela a mis fin pour toujours au déversement des immondices dans la magnifique rivière Grand. D'autres municipalités ont ensuite fait de même, de telle sorte que cette rivière a repris sa beauté d'autrefois. Comme les municipalités et les autorités provinciales ont fait leur part, nous espérons maintenant que les autorités fédérales feront la leur à l'égard de cette question importante.

Monsieur le président, je n'hésite pas à demander au gouvernement libéral minoritaire de prendre cette affaire en mains. Je suis sûr que cette Chambre n'a aucune répugnance à faire des dépenses dans ce sens. En effet, de très grands hommes y siègent maintenant; nous y voyons beaucoup d'hommes et de femmes qui ont de grandes ambitions pour le Canada. Je sais aussi que, peu importe la partie du Canada qu'elles représentent, ces personnes seraient très heureuses que certains d'entre nous, qui viennent de ce que nous aimons appeler l'excellente province, voulions la faire progresser encore au sein de la Confédération.

Monsieur le président, l'aménagement de barrages peu élevés à un ou deux points, ainsi que l'amélioration et le renforcement du barrage à Caledonia, en Ontario, retiendraient l'eau efficacement au grand avantage des régions agricoles en bordure de la rivière Grand et des vastes régions avoisinantes, grâce à l'amélioration des aménagements pour la navigation de plaisance. Saviez-vous qu'avant 1860, les gens venaient de tous les coins du Sud des États-Unis en passant par la présente voie fluviale intérieure qui part de la Floride, puis en empruntant le fleuve Hudson et le canal Érié pour se rendre jusqu'au lac Érié et de là en naviguant jusqu'à la rivière Grand, afin de passer les étés à Brantford (Ontario) dans une atmosphère délicieuse de fraîcheur? L'hôtel Kirby, de même que les autres hôtelleries, étaient bondées de monde dans ce temps-là, et plusieurs visiteurs y amenaient leurs esclaves.

Aujourd'hui qu'on n'y déverse plus les eaux-vannes la rivière Grand est restituée à sa beauté primitive et l'homme moderne d'Ontario veut que la rivière Grand reprenne son prestige d'antan. C'est un défi pour le Parlement et, en particulier, pour le ministère des Transports, de créer, à partir de la rivière Grand, et de ses terres riveraines, une région au potentiel énorme tant pour le divertissement que pour la conservation de nos beautés naturelles.

Je dois dire que j'ai exhorté le ministre des Transports à entreprendre, conjointement avec le gouvernement provincial, une étude du coût des travaux de génie qui assureraient l'aménagement de la rivière Grand pour la navigation de plaisance. Je suis heureux de dire que le ministre a accueilli mes instances, non seulement avec cordialité, mais encore avec empressement.

La rivière Grand arrose les terres de la réserve indienne des Six-Nations, patrie du capitaine Joseph Brant, le fier chef de tribu et allié de la Couronne britannique qui, avec ses conseillers, avait choisi cet endroit comme centre d'une véritable Amérique du Nord britannique, dans un lointain passé. Cette région au passé chargé d'histoire ouvre des horizons nouveaux à notre province et aux ruraux comme aux citadins d'une magnifique région ontarienne.

Monsieur le président, je ne crois pas m'être emballé pour ce projet. Seul l'enthousiasme peut susciter l'action. Nous avons formé une Compagnie de jeunes Canadiens. Puisse la gouvernement minoritaire du parti libéral les diriger avec enthousiasme vers le Canada de l'avenir. L'essence du libéralisme n'est-elle pas de montrer la voie? Ce n'est pas un gouvernement d'hommes âgés et fatigués que nous avons, mais un gouvernement tourné vers l'avenir, qui créera des zones de récréation proches des centres urbains où s'amuseront les jeunes et où les chefs de famille et les aînés pourront, si cela leur plaît, s'asseoir sur la rive et regarder jouer les autres.

En tant que député libéral de Brantford, je pense que ce projet devrait figurer en tête de la liste des travaux qu'un gouvernement tourné vers l'avenir devrait prendre en charge.

• (12.20 p.m.)

[*Français*]

M. Allard: Monsieur le président, c'est la première fois que j'ai l'occasion d'adresser la parole à l'honorable ministre, depuis qu'il détient ses hautes fonctions de titulaire du ministère des Transports. Je souhaite que ce premier affrontement apporte plusieurs avantages à mes commettants.

J'ai eu le plaisir de connaître l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) de 1958 à 1962, alors qu'il occupait les banquettes de l'opposition, et j'admirais alors le dynamisme, l'enthousiasme et la ténacité avec lesquels il réclamait et exigeait la réalisation de plusieurs projets. Je regrettais que ses requêtes n'eussent pas toujours les échos qu'il attendait, mais l'honorable ministre se souviendra qu'à l'époque, de l'endroit retiré où l'on m'avait installé, et à cause du manque d'autorité qu'on m'avait prêté, je ne pouvais pas lui aider.

Je veux l'assurer, aujourd'hui, que si un jour—on ne connaît pas les desseins de la Providence—je venais à détenir quelques responsabilités, j'écouterais avec une attention spéciale les requêtes qu'il pourrait alors me présenter.

Aujourd'hui, c'est moi qui fais appel à sa bienveillante attention et qui cherche à déclencher, chez lui, beaucoup de libéralisme et de libéralité.

Je veux appeler l'attention de l'honorable ministre sur deux points: d'abord sur l'accroissement du trafic aérien, à Dorval, lors de l'Exposition universelle et, deuxièmement, sur la nécessité de mettre l'aéroport de Sherbrooke, qui se trouve situé dans ma région, en état de servir, à cet effet.

Il a été établi que l'aéroport de Dorval ne suffira pas aux besoins de l'Exposition. En 1967, on prévoit que le nombre d'envols, en provenance des États-Unis seulement, va tripler quotidiennement. Dorval se limiterait alors à ne recevoir que les gros avions à réaction, et on se servira de celui de Saint-Hubert pour lui aider.

Il faut donc organiser les moyens de transport dans une zone propice à l'Exposition. Les problèmes qui surgiront ne se limitent pas seulement aux seuls atterrissages d'avions; il faudra décongestionner l'aéroport de Dorval des touristes et de leurs bagages. C'est pourquoi l'honorable ministre doit songer à améliorer immédiatement le rythme et les conditions du trafic aérien, en vue de l'avènement prochain de l'Exposition.

L'aéroport de Sherbrooke, monsieur le président, est assurément la réponse aux difficultés qui surgiront. L'aéroport de Sherbrooke est situé, par route carrossable, à une heure et trente minutes du terrain de l'Exposition, maintenant qu'une autoroute, depuis deux ans, relie Sherbrooke à Montréal.

Notre aéroport est situé à proximité des frontières américaines et le touriste américain pourra jouir aussi facilement d'une liaison entre Sherbrooke et l'Exposition, par hélicoptère et par avion.

Il est évident que Montréal manquera de services d'hôtellerie et de restaurant. Sherbrooke et la région offrent des commodités enviables et pourront suppléer à cette déficience. Beaucoup d'autres motifs pourraient être invoqués pour justifier le parachèvement et l'importance à donner à l'aéroport de Sherbrooke.

L'aéroport de Sherbrooke revêt une importance appréciable. L'honorable ministre se souviendra qu'il est situé sur les hauteurs, et qu'il s'étend sur un plateau des plus favorable à la navigation aérienne.

Il a été construit dans la période de 1959 à 1961 et comprend dans le moment—bien que les plans initiaux prévoient un plus grand nombre de pistes d'envol—une piste d'envol longue de 6,000 pieds. Il possède un radiophare non directionnel et une station aéronautique. Ces travaux ont coûté la somme de $1,221,564 au gouvernement. Une aérogare vient d'être terminée au coût additionnel de $115,000. En outre, le terrain est tout à fait prêt pour y construire une seconde piste d'envol.

D'après les renseignements révélés à la Chambre le 28 juin 1965—que nous pouvons lire à la page 2920 de la version française du compte rendu officiel—l'aéroport de Sherbrooke peut maintenant recevoir les DC-9 et pourrait accueillir les DC-8, et les Boeing 707, si sa piste était allongée de 1,000 pieds.

En conséquence, ma demande au ministre s'exprime par quatre objectifs:

Premièrement: adjoindre l'aéroport de Sherbrooke à celui de Dorval, en prévision de l'accroissement du trafic aérien lors de l'Exposition universelle;

Deuxièmement: à la plus proche convenance, accorder des crédits pour allonger à 7,000 pieds la piste d'envol existante, afin que les DC-8 et les Boeing 707 puissent facilement y atterrir;

Troisièmement: étudier la nécessité de construire une deuxième piste de 7,000 pieds.

Enfin, payer à la cité de Sherbrooke 50 p. 100 du coût de l'aérogare, en augmentant la subvention de $26,709 à $57,500.

Je demande au ministre de reviser et d'augmenter la subvention relative à l'aérogare car, selon une déclaration du maire de Sherbrooke, Me Armand Nadeau, c.r., en date du 21 décembre 1965, il y a eu des erreurs dans le calcul du cubage pour fins de subvention.

En outre, Son Honneur le maire de Sherbrooke, en la même circonstance, a rappelé que l'honorable ministre avait promis, lors de son dernier passage à l'Hôtel de ville de Sherbrooke, que le gouvernement fédéral paierait la moitié du coût de construction de l'aérogare.

Voilà quelques suggestions qui justifient l'importance qu'il faut accorder à cet aéroport. Voilà donc un emplacement qui pourrait servir à un bon usage et qui dort actuellement comme un monstre, mais qui pourrait se réveiller avec beaucoup de dynamisme à l'occasion de cette Exposition universelle qui s'ouvrira bientôt.

Je crois que donner suite à ces revendications répondrait à un désir non seulement des gens de Sherbrooke, mais également de ceux des Cantons de l'Est et de la province. Ce serait un bon placement pour le gouvernement fédéral, car l'honorable ministre, titulaire du ministère des Transports, sait fort

bien que le trafic aérien doit être développé comme l'a déjà été le trafic ferroviaire.

Si, à l'époque où l'on a voulu développer le trafic ferroviaire, on s'était contenté d'isoler les gares, de les construire à des distances éloignées, on n'aurait pas aujourd'hui tous ces fameux réseaux ferroviaires et il n'y aurait pas, dans l'esprit de la population, le désir de bénéficier et de profiter du trafic ferroviaire.

La même chose s'applique au trafic aérien. Si l'on veut que la population s'éveille et suscite un potentiel de trafic aérien important et appréciable, il faut que le ministre des Transports crée, à des endroits, les possibilités de permettre à ce trafic de s'étendre.

A Sherbrooke, nous avons cet aéroport qui attend la venue du ministre pour l'ouverture magistrale; nous lui promettons de lui faire une réception extraordinaire. L'honorable ministre serait heureux de constater la joie se refléter sur le visage des milliers de personnes qui seront présentes pour lui exprimer leurs remerciements et leur reconnaissance, car il y aura des gens non seulement de notre région mais d'ailleurs. Ceci constituerait une contribution non seulement pour le Québec mais pour le pays tout entier, parce que cela aiderait à accroître le trafic aérien de notre région et celui du pays.

• (12.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. Keays: Il y a quelques jours, monsieur le président, j'ai dit au ministre des Transports que j'allais tenter de l'aider dans l'examen des crédits de son ministère. Il m'a peut-être mal compris alors, mais j'ai bien employé le mot «aider». Au cours des quelques minutes à ma disposition, j'aimerais inviter le ministre à effectuer une tournée de la Gaspésie en empruntant les moyens de transports de la région. C'est l'heure du dîner, je le sais, mais le ministre pourra sûrement obtenir un meilleur sandwich à l'arrière des rideaux que s'il voyageait à bord d'un des trains du National-Canadien qui dessert notre région.

Une région comme la Gaspésie a besoin d'un système de transport efficace, régulier et rapide. On doit d'abord voir à ce que les marchandises qui y entrent ou qui en sortent soient transportées au plus bas tarif possible. L'économie de la péninsule ne s'en remet plus uniquement à la pêche et à l'exploitation forestière. L'industrie de la pêche contribue considérablement à notre situation économique, mais bien que le nombre des pêcheurs diminue, la production augmente grâce aux progrès technologiques et scientifiques enregistrés dans cette industrie. L'exploitation forestière exige également moins de bûcherons, même si la production augmente graduellement. Il nous reste l'industrie du tourisme, l'industrie minière et la fabrication.

Notre population exige le droit à un mode de vie semblable à celui de la population des autres régions du Canada. Notre situation géographique, c'est-à-dire la distance qui nous sépare des régions peuplées de la province, qui constituent les grands centres de consommation, nous met dans une situation difficile. Il s'ensuit que nos citoyens doivent payer leurs achats plus cher et vendre leurs marchandises à meilleur marché. Évidemment, monsieur le président, devant cette situation, l'industrie hésite à venir s'établir dans la région.

Comment surmonter certains de ces inconvénients? Chose certaine, pour atteindre ce but, nous devons, avant tout, créer un climat de nature à attirer l'industrie dans la région. Notre plus grand problème est le transport. Comme je l'ai dit, cela est le résultat de notre situation géographique et de la distance nous séparant des grands centres de consommation.

Examinons certains des moyens de transport qui existent dans la région actuellement. Sur la côte sud de la circonscription ou de la péninsule, il y a un chemin de fer, dont la construction a été terminée en 1915, et qui va de Matapédia à Gaspé. Les services actuels sont, évidemment, un service de transport de marchandises et un train omnibus qui parcourent les 200 milles. Le train omnibus comprend une voiture qui date de 1915; il est doté de banquettes de bois et d'un poêle à charbon dans le coin. L'autre service-voyageurs se compose d'un autorail Budd qui fait le trajet Gaspé-Matapédia tous les jours. On y monte, si on a de la chance. J'ai très souvent constaté qu'il était impossible de laisser monter des voyageurs pendant 50 ou 70 milles parce qu'il n'y avait pas assez de sièges. Mais c'est mieux que rien et il faut bien que nous empruntions ce moyen de transport. On peut aussi acheter un sandwich dans le train, même si le train a quatre, six ou huit heures de retard. Je crois que le sandwich est préparé à Montréal, envoyé à Campbellton, et mis à bord du train une semaine plus tard.

Or, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que les citoyens de cette région diffèrent de ceux de toute autre région. Ils ne sont pas et ne doivent pas être considérés comme des citoyens de second ordre. Nous comptons sur des moyens de transport égaux à ceux qui relient les villes d'Halifax et de Montréal, vu que la distance est à peu près la même. Je vais essayer de vous décrire comment on nous traite lorsque nous atteignons la voie

principale. Si vous venez, par exemple, d'un endroit situé à 75 milles de Gaspé pour y prendre le train, vous avez naturellement dîné à midi. Ensuite, vous partez de Gaspé à 2 heures et demie de l'après-midi pour arriver à Montréal le lendemain matin à 7 heures et demie ou 8 heures. Pour cela, vous devez faire le trajet de Gaspé à Matapédia par autorail Budd, puis changer de train. A Matapédia, vous ne montez pas dans l'*Ocean Limited* qui vient d'Halifax, mais vous prenez un autre train qui est assemblé à Campbellton, soit à 15 milles de Matapédia. De 95 à 98 p. 100 environ des gens qui prennent place à bord du *Chaleur* et voyagent entre Campbellton et Montréal sont de la Gaspésie. Il nous faut prendre un train constitué à 15 milles de Matapédia, et rester à bord.

Il me semble y avoir double emploi, monsieur le président, et le service qu'on nous offre laisse à désirer. Si les Gaspésiens forment 98 p. 100 des voyageurs du *Chaleur,* ne serait-il pas logique que le train aille directement de Gaspé à Montréal? Pourquoi n'aurions-nous pas le genre de wagon-lits qu'on trouve sur l'*Ocean Limited*? Le même genre de repas? Nous payons le même tarif; donc, nous avons droit aux mêmes services. Maintenant, monsieur le président, je vais essayer de vous dire ce qu'il arrive quand on monte dans le train appelé le *Chaleur,* à Matapédia. On s'installe dans la voiture, qui remonte probablement à 1925 ou 1930. Comme tout craque, on a du mal à dormir.

• (12.40 p.m.)

Maintenant, vous voudrez peut-être manger avant de vous coucher, d'autant plus que vous voyagez depuis six ou huit heures. De temps à autre, il y a un wagon-restaurant, mais le plus souvent il n'y en a pas. Lorsque les Chambres de commerce ou les corps publics se lamentent, on ajoute un wagon-restaurant; aussitôt les plaintes apaisées, houp! on enlève le wagon-restaurant.

Lorsque vous voyagez par *Ocean Limited,* vous prenez place à une table recouverte d'une nappe de toile et on vous donne une serviette de toile. Mais si vous êtes gaspésien, si vous voyagez par le *Chaleur,* on vous donne un napperon comme celui que j'ai à la main. Vous y lisez, «Bienvenue. De bons repas et de bons services vont de pair avec le National-Canadien. Asseyez-vous confortablement, détendez-vous et allez-y de votre meilleur appétit.» Ensuite, on vous demande si vous avez besoin de quelque chose: d'un napperon-souvenir peut-être?

L'hon. M. Pickersgill: Le député aurait-il l'obligeance de déposer ce document?

M. Keays: Je le ferai volontiers. Je dirai également au ministre que je l'ai pris dans le *Chaleur* le 16 novembre 1965. Vous avez donc droit à un napperon gratuit. Mais alors que je paie le même prix que toute autre personne venant des provinces Maritimes, avec ma couchette, je n'ai pas le droit à un repas gratuit dans ce train. On passe un menu offrant un jus de fruit ou une soupe et ensuite des sandwichs. Je vous ai dit d'où venaient les sandwichs. Il n'y a pas de choix de jus, il faut prendre ce qu'on donne. Ce train est formé à Campbellton; 20 minutes après le départ, on consulte le menu, on choisit un sandwich; alors le garçon vous dit qu'il regrette, mais qu'il n'y en a pas. Je le répète, le train n'est parti que depuis 20 minutes de Campbellton (Nouveau-Brunswick), son point de départ.

Monsieur le président, il ne faut pas trop présumer des Gaspésiens. Je proteste, comme d'ailleurs tous les autres Gaspésiens, contre le fait que nous ne pouvons obtenir le même traitement que d'autres qui parcourent d'égales distances en direction ouest jusqu'à Montréal. J'aperçois à son pupitre l'honorable député de Bonaventure et je suis certain que lui aussi est très conscient de ce problème et qu'il a présenté des instances à cette fin au ministre ou au National-Canadien. Comme il est maintenant du côté ministériel à la Chambre, j'espère que le ministre l'écoutera et essaiera de faire un peu pression sur le National-Canadien afin de donner aux Gaspésiens le service qu'ils méritent.

De nos jours il vous faut de l'argent pour voyager. Pour avoir de l'argent il faut travailler. Pour travailler dans la péninsule gaspésienne il faut avoir une entreprise. Pour avoir une entreprise il faut l'encouragement du gouvernement. Il ne sert à rien de faire ce que le ministre des Transports a fait, quelques années passées, alors qu'on avait diminué les taxes partout au pays. Afin de recouvrer cet argent il imposa, le jour suivant, des droits supplémentaires de quayage sur toute la marchandise se trouvant sur les quais publics et imposa aussi une taxe aux passagers des traversiers. Cela eut pour effet de paralyser certaines de nos entreprises.

Je vais donner au ministre un seul petit exemple. Il sait que, dans sa province de Terre-Neuve, se trouvent d'assez nombreux gisements de cuivre. Le minerai concentré de cette région est envoyé à la fonderie de Murdochville. Parce que nous voulons que tout le concentré soit fondu à Murdochville, le gouvernement, conscient que cette région est une région désignée, une région qui a besoin de l'assistance fédérale, une région qui devrait être signalée à l'attention du gouvernement, le gouvernement, dis-je, a imposé ces frais spéciaux. Je suis sûr que, dans un

cas, en raison de ces droits de quayage, le concentré de cuivre du Nouveau-Brunswick a été expédié au Japon où il a été fondu au lieu d'être acheminé tout juste à 200 milles, à Murdochville.

Dans un cas, le Japon a pu enchérir sur l'offre de nos sociétés canadiennes. Il m'est pénible de penser qu'une industrie de chez nous, exploitée dans cette région, soit empêchée, en raison de droits imposés par le gouvernement, de transformer nos propres ressources naturelles dans notre propre province ou notre propre pays. Il nous a fallu envoyer notre concentré de cuivre au Japon qui nous a fait parvenir en retour des plaques de cuivre. A mon avis, monsieur le président, c'est une piètre façon de s'occuper d'une région désignée.

Tout dernièrement, nous recevions du minerai concentré de Terre-Neuve, mais on m'a dit il y a quelques jours que ces arrivages avaient cessé à cause d'avaries au quai de Tilt Cove. Néanmoins, des expéditions de ce genre sont des choses que nous tenons à encourager. Nous voudrions créer une industrie qui serait exploitée à longueur d'année. Le gouvernement devrait songer sérieusement à assurer le maintien de nos industries afin de donner du travail à nos chômeurs, qui représentent actuellement 25 p. 100 de notre effectif de main-d'œuvre. Quand je pense que 35.3 p. 100 des chômeurs de tout le pays se trouvent dans la province de Québec, j'en déduis que la situation est grave. Je prie le ministre de bien vouloir faire en sorte que l'on s'occupe de notre région.

Je voudrais dire un mot maintenant de la partie septentrionale de ma circonscription, dont le ministre a entendu parler, bien sûr, au cours de tous les débats sur le chemin de fer qui devait y être construit. Je sais que cette question n'est pas de mise au cours de l'étude des crédits du ministère des Transports, car un montant y est déjà affecté dans les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, mais il y a une chose que je voudrais tirer au clair une fois pour toutes. Vu que le ministre est renommé pour sa sagesse, je suis sûr qu'il pourra m'éclairer à ce sujet.

Deux anciens membres du cabinet ont entrepris une tournée de la péninsule gaspésienne au cours de laquelle ils ont prononcé de nombreux discours. L'un d'entre eux détenait déjà le portefeuille de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il a parlé des fonds que le Parlement avait affectés à la construction du chemin de fer. Une fois, il a déclaré que les crédits n'avaient pas été votés et une autre fois il a soutenu le contraire. Dans un article de journal émanant de Sainte-Anne-des-Monts, on peut lire:

[M. Keays.]

[*Français*]

...M. Maurice Lamontagne a dit avant hier soir, au Club de Réforme de Montréal, que les sept millions de dollars qui serviront à payer le quai de Rivière-du-Loup seraient pris sur les $16,000,000 réservés à la partie nord de la Gaspésie. Au cours d'une réunion d'urgence, la Chambre gaspésienne a décidé de demander qu'Ottawa fasse une mise au point définitive au sujet de l'utilisation de ces $16,000,000.

[*Traduction*]

En une autre occasion, le député de Matapédia-Matane, prononçant un discours sur une affectation de 16 millions de dollars à la construction d'un chemin de fer entre Sainte-Anne-des-Monts et Matane, s'est exprimé en ces termes:

[*Français*]

...les 16 millions qui devaient servir à la construction d'un chemin de fer entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts seront utilisés spécifiquement à l'avantage du territoire directement concerné, c'est-à-dire les districts de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat.

[*Traduction*]

Monsieur le président, il y a une contradiction quelque part, car la somme n'a pas été dépensée pour la construction d'un chemin de fer entre Sainte-Anne-des-Monts et Matane. Les premiers contrats adjugés pour des constructions financées sur les fonds accordés à la province de Québec par le gouvernement actuel visaient d'autres régions que la nôtre où n'existe pas de chemin de fer. Pourquoi donc le travail a-t-il débuté dans une autre région plutôt que dans la région que le gouvernement avait alors jugé bon de désigner?

• (12.50 p.m.)

Le 5 août 1964, comme en fait foi la page 6613 du hansard, le ministre a déclaré que le Parlement avait déjà reconnu, en principe, la nécessité pour le gouvernement fédéral de prendre des mesures en vue d'améliorer les moyens de transport dans la région de Gaspé. Je suis d'accord. Mais plus loin, page 6614, le ministre dit:

On remarquera que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'affecter à la route la somme entière de 16 millions de dollars; c'est que nous croyons qu'une partie de ces fonds peut être employée efficacement à l'aménagement d'aéroports et de ports, ce qui relève directement du gouvernement fédéral.

Un certain nombre de projets d'aménagement de ports ont été approuvés en principe et des postes appropriés seront inscrits au budget supplémentaire des dépenses du ministère des Travaux publics.

En examinant de nouveau les crédits, je constate que deux ou trois projets importants devaient être entrepris immédiatement après cette déclaration du ministre. Je connais bien cette circonscription. Or, aucun de ces projets n'a été mis en œuvre. A Sainte-Anne-des-Monts, les fonds votés devaient être affectés

à la réparation du quai. A cause du mauvais état de ce quai, le service de transbordeur entre Sainte-Anne-des-Monts et Sept-Îles a dû cesser et, pour se rendre sur la côte nord du Saint-Laurent, il faut passer par Matane. Si nous avions aménagé Sainte-Anne-des-Monts, les habitants de la péninsule auraient pu expédier des marchandises à cette région. Si le chemin de fer avait été construit, les marchandises auraient pu y être transportées à moins de frais. Mais le gouvernement actuel a décidé qu'il ne consacrerait pas les fonds à la construction d'une voie ferrée, mais d'une route. Ensuite, cette route, au lieu d'être aménagée où elle aurait dû l'être, a été tracée hors du territoire.

Je demanderais au ministre de préciser un autre point ambigu. Une partie de ces 16 millions de dollars destinés au chemin de fer aurait-elle été affectée à quelque autre projet au Québec? C'est la rumeur qui court. En fait, l'un des collègues de l'honorable représentant, ancien membre du cabinet, a déclaré qu'on entendait aménager un port en eau profonde à Rivière-du-Loup avec une partie de cet argent. Ces questions sont fort ambiguës. Nous aimerions que le ministre les tire au clair une fois pour toute. Qu'il nous dise si la somme en question, votée par le Parlement, est toujours disponible. Qu'il nous assure qu'on pourra entreprendre ces projets. Nous voulons savoir également si la somme globale donnée à la province aux fins des routes sera affectée aux routes de cette région. Nous saurons ensuite à quoi nous en tenir.

J'ai parlé de notre réseau de chemin de fer et de la construction routière dans la partie nord de ma circonscription. J'aimerais traiter maintenant du transport aérien. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, nous allons faire subir des réparations à l'aéroport de Gaspé. Je me reporte de nouveau au discours prononcé par le ministre des Transports le 5 août 1964. Il a déclaré alors que le ministère avait entrepris une enquête dans la péninsule afin de trouver un emplacement convenable pour un aéroport régional qui desservirait les principales villes du comté de Gaspé.

Ce n'est pas du tout un problème facile, d'après moi. L'aménagement d'un aéroport régional à l'intérieur de la Gaspésie occasionnera forcément des dépenses considérables. Il vaudrait bien mieux, à mon sens, améliorer l'aéroport de Gaspé, d'en aménager un autre à Chandler et un troisième dans la région de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat. Ainsi, toute la partie inférieure de la péninsule serait desservie. Nous serions peut-être alors en mesure d'encourager les voyages par avion et de faciliter l'accès à toute cette région.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si je ne dois pas m'excuser auprès du comité et demander à l'un de mes collègues d'agir en qualité de ministre des Transports —je ne sais pas s'il est tout à fait légal d'agir ainsi—pendant que j'irai manger l'un de ces sandwiches dont l'honorable député a parlé avec tant d'éloquence. J'espère qu'il sera d'une qualité un peu meilleure que ceux de Campbelltown.

M. Knowles: Pourquoi n'irions-nous pas tous déguster un sandwich?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas qu'il soit obligatoire, pour quiconque, de rester ici s'il n'en a pas le désir.

M. Knowles: Quel honorable député le ministre nomme-t-il?

L'hon. M. Pickersgill: Le président du Conseil privé. Il a déjà pris son sandwich.

M. Carter: A l'exception du ministère des Travaux publics et du ministère des Pêcheries, aucun ministère fédéral n'est aussi intimement mêlé à la vie de mes commettants que le ministère des Transports. Il y a plusieurs sujets que j'aimerais traiter en ce moment, mais pour ne pas retarder indûment l'adoption des crédits, je m'en tiendrai à un seul—un sujet d'une telle importance que je manquerais à mes devoirs envers mes commettants si je ne l'abordais à la première occasion.

Avant de commencer, j'aimerais rendre hommage aux fonctionnaires du ministère des Transports, aux fonctionnaires du cabinet du ministre, aux hauts fonctionnaires et aux chefs de services de l'administration centrale ici, à Ottawa, et à l'agent régional de la Marine à Saint-Jean. J'aimerais exprimer publiquement ma gratitude pour la sympathique attention qu'ils ont portée aux problèmes que je leur ai soumis et pour leur collaboration sans réserves dans la recherche d'une solution.

Je tiens à signaler au comité et au gouvernement combien il est urgent d'améliorer le service côtier du National-Canadien dans la partie ouest de ma circonscription. La circonscription de Burin-Burgeo est composée de cinq districts provinciaux dont seulement un, le district de Burin, est accessible par voie routière, et même ce district dépend en grande partie du service côtier du National-Canadien pour le transport des marchandises. Les quatre autres districts provinciaux dépendent entièrement du service côtier du National-Canadien, non seulement pour le transport des marchandises mais aussi pour celui du courrier et des voyageurs.

• (1.00 p.m.)

De ces quatre districts provinciaux, seul Placentia-Ouest bénéficie d'un service assez

satisfaisant qui part du terminus d'Argentia, à raison de deux voyages par semaine vers toutes les collectivités et de trois voyages par semaine vers les grands centres. Quant aux trois autres districts provinciaux, leur situation est tout à fait différente. Ces trois districts longent la côte sud de Terrenceville à Port-aux-Basques. La région est desservie par deux navires côtiers du National-Canadien qui font la navette entre le terminus ouest à Port-aux-Basques et le terminus est à Argentia, à raison d'un voyage dans chaque direction par semaine. A part le fait que ces navires sont un peu plus gros et que la fréquence des voyages a été portée de dix à sept jours, le service n'a presque pas changé depuis 50 ans.

On trouve sur la côte entre Terrenceville et Port-aux-Basques une cinquantaine de collectivités ayant une population totale d'environ 25,000 habitants. C'est surtout du service dans cette région que je me plains. Le long de la côte, on trouve sept usines de transformation de poisson frais et un certain nombre de maisons d'approvisionnement et de magasins de détail. Toutes ces entreprises souffrent considérablement de la lenteur du service du National-Canadien dont elles dépendent entièrement.

De bonnes communications, rapides et sûres, sont essentielles au développement industriel de n'importe quelle région, mais la direction du National-Canadien se croit encore au XIX[e] siècle. Si elle ne se réveille pas vite, le XX[e] siècle se sera écoulé sans qu'on ait apporté le moindre perfectionnement d'importance. La population de la région dont je parle, entre Terrenceville et Port-aux-Basques, a doublé depuis 1949, et la prospérité des gens aussi s'est accrue, mais la direction du National-Canadien ne s'en est pas aperçu.

Nous vivons au XX[e] siècle. Les gens ne veulent pas passer une semaine à voyager sur une distance qui peut et doit être parcourue en deux jours. Pas plus qu'ils ne veulent subir un retard, comme ils le font maintenant, de plusieurs heures et, à certaines occasions, de plusieurs jours, et demeurer dans le port pendant que le navire charge et décharge sa cargaison. Ils ne veulent pas non plus sentir les odeurs répugnantes et la puanteur qui émanent d'une cargaison de pâtée de poissons, par exemple, surtout pendant l'été où il fait chaud et où les gens aiment avoir leur hublot ouvert pour respirer l'air frais et pur.

De nos jours, les gens veulent se déplacer aussi rapidement que possible. S'ils ont deux ou trois semaines de vacances, ils veulent les passer avec leurs amis et non en voyage à bord de navires du National-Canadien. Ceux qui viennent de loin veulent être sûrs d'avoir la correspondance avec les services aériens où ils ont réservé leurs places pour leur voyage de retour; or c'est impossible pour le moment.

On se rend compte, depuis plusieurs années, que le service côtier du National-Canadien est très insuffisant par rapport au nombre de voyageurs. Des touristes des États-Unis et du continent canadien qui ont réservé leurs places des mois à l'avance arrivent souvent à la gare maritime de Port-aux-Basques pour constater que le bateau à bord duquel ils avaient réservé une place assure désormais un autre parcours, et que le navire qui le remplace n'offre pas le genre de cabines qu'ils avaient retenues.

Les passagers sont hébergés dans de petites chambres sous le pont ou dans de petites cabines sur le pont: ces pièces sont tellement exiguës que les passagers doivent laisser leurs bagages à l'extérieur afin de pouvoir bouger. Des douzaines de passagers ne peuvent se trouver une place où s'asseoir et encore moins une pour se coucher. On doit beaucoup à l'équipage de ces bateaux, surtout aux capitaines, aux officiers et aux stewards qui, très souvent, cèdent leur propre couchette et se donnent toute la peine possible pour atténuer les contretemps et les inconvénients qu'imposent ces conditions aux passagers. Sans leur compréhension et leurs sacrifices, la situation serait intolérable.

Au cours des deux ou trois dernières années, j'ai écrit plusieurs lettres à ce sujet au National-Canadien et au ministre, en leur signalant la carence du service et en leur proposant des remèdes. Mais, jusqu'ici, on n'a rien fait. Il est frustrant de traiter avec le National-Canadien. Vous écrivez une lettre et vous devez attendre environ deux mois avant qu'on vous réponde. On vous dit alors qu'on étudie les problèmes que vous avez soulevés. Deux autres mois plus tard, vous recevez une autre longue lettre dans laquelle la société défend la cause de son piètre service. Cette compagnie semble adopter comme attitude que ce service, ayant été assez bon pour nos grands-parents et nos arrière-grands-parents, il devrait satisfaire la génération actuelle.

Quand nous essayons d'obtenir des précisions, ils s'en sortent en disant: «Eh bien, nous ne sommes pas les propriétaires de ce chemin de fer à Terre-Neuve. Nous l'exploitons simplement pour le gouvernement fédéral». Puis, quand on s'adresse au gouvernement fédéral, la réponse est la suivante: «Eh bien, nous ne pouvons rien faire à moins d'une recommandation de la direction du National-Canadien». C'est un cercle vicieux.

Dans ma circonscription, il faut un service entièrement nouveau, fonctionnant d'après des normes modernes. Cela exige d'abord la

séparation du service-marchandises et du service-voyageurs, de courrier et de messageries. On pourrait employer les bateaux actuels pour le service-marchandises prévu, jusqu'à ce qu'on puisse obtenir des bateaux plus convenables et plus économiques. Alors, on pourrait probablement s'en servir pendant la saison touristique d'été pour des croisières au Labrador, et l'hiver pour des croisières dans les Antilles et les Caraïbes. Pour les passagers, les messageries et le courrier de première classe, nous avons besoin de bateaux rapides faisant la navette entre Port-aux-Basques et Terrenceville trois fois par semaine.

Je souligne le fait que Terrenceville devrait être considéré comme un terminus, car il y a 12 ou 14 ans que les voyageurs utilisent ainsi cette station, bien que le terminus de l'Est soit situé à Argentia. Il n'y a pas de raison pour que les voyageurs poursuivent par bateau un voyage agité de deux ou trois jours quand ils peuvent se rendre de Terrenceville à St. John's par la route en l'espace de deux heures et demie.

J'ai appris que, dans certains pays d'Europe, les agences de voyage et les compagnies de navigation ont mis en service des bateaux à patins nautiques capables de transporter de 100 à 150 passagers à des vitesses voisines de 30 milles à l'heure. L'adoption d'un tel appareil résoudrait, je crois, le problème dont j'ai parlé. Je crois comprendre qu'on construit actuellement en Italie des navires à plans porteurs pouvant naviguer sur une mer agitée ou les vagues atteignent 12 pieds de hauteur. Ce genre de navire s'adapterait bien aux conditions dans lesquelles les gens de ma circonscription doivent voyager pendant la plus grande partie de l'année. J'exhorte donc le National-Canadien et le gouvernement à trouver une solution dans le sens que j'ai indiqué. Il faut briser ce cercle vicieux de la fuite de responsabilités.

• (1.10 p.m.)

Le premier ministre de la province de Terre-Neuve a proclamé 1966 comme l'année du «retour chez soi». On peut s'attendre à une augmentation considérable de la circulation par rapport aux autres années, et d'après l'expérience de mes commettants depuis deux années, les conditions deviendront impossibles, à moins qu'on ne fasse quelque chose. Je demande encore et avec insistance au gouvernement, en tant que propriétaire du réseau de chemins de fer à Terre-Neuve, de prendre des mesures immédiates en vue de remédier à la situation dans le sens que j'ai indiqué.

M. Fawcett: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude du poste n° 1, j'aimerais faire quelques observations à propos du transport ferroviaire. C'est un sujet qui ne m'est pas étranger, car je suis au service des chemins de fer Nationaux du Canada depuis vingt-cinq ans. Je suis d'accord avec le député de Medicine-Hat: bien des problèmes dans l'industrie aujourd'hui sont directement attribuables à l'absence d'une politique nationale en matière de transports, au manque de délégation de l'autorité ou à un usage inefficace de l'autorité existante. Il semble que la Commission des transports du Canada ne remplit pas convenablement son rôle de protecteur des intérêts publics dans le transport ferroviaire. Ses décisions semblent refléter une docilité aux pressions de la société et un manque d'enquête appropriée et logique. Elle semble faire la sourde oreille aux protestations du public, comme le démontre sa décision autorisant la suppression du train *Dominion* du Pacifique-Canadien.

Voici, je crois, la première question qu'il y a lieu de poser. Le service-voyageurs des chemins de fer est-il une entreprise rentable? Je dois avouer que cette entreprise n'est pas très rentable. Le transport des voyageurs comporte beaucoup plus de frais que celui des marchandises. A titre d'exemple, il faut assurer un service de wagons-lits et de wagons-restaurants et employer des garçons préposés à ce service. En outre, on risque toujours d'essuyer des pertes dans les commandes d'aliments. Il faut assurer un service de relations extérieures pour inciter les gens à voyager par chemin de fer. Considérant tous ces faits, je dois avouer que le service-voyageurs des chemins de fer ne constitue pas une entreprise très rentable.

Il semble, d'après le mémoire du Pacifique-Canadien, que le *Dominion* ne soit pas une opération rentable même durant les périodes de pointe. Je conteste ce point. Le service-voyageurs n'est pas une entreprise rentable lorsqu'on le considère dans son ensemble, car il y a des période de pointe et des périodes creuses. Durant les périodes creuses, les services-voyageurs des compagnies de chemin de fer ne font que 20 p. 100 des affaires qu'ils font durant les périodes de pointe. C'est donc une entreprise précaire. Cependant, durant les périodes de pointe, des profits doivent être réalisés, car la moyenne des pertes serait beaucoup plus élevée.

J'ai été étonné que la Commission des transports du Canada se prononce contre le rétablissement du *Dominion* du Pacifique-Canadien durant les périodes de pointe. Le Pacifique-Canadien a soutenu que les recettes

générales diminueraient sensiblement si ce service était rétabli durant la période de pointe des vacances, soit de la fin de juin à la fête du Travail. J'ai l'impression que le Pacifique-Canadien cherche à abandonner complètement le service-voyageurs. Si cet argument vaut pour le *Dominion*—c'est-à-dire qu'il n'est pas rentable durant les périodes de pointe—il doit valoir également pour le *Canadian*. Si la Commission des transports du Canada adopte la même attitude à l'égard du *Canadian*, je suis certain que le Pacifique-Canadien réussira à se retirer du service-voyageurs.

Veut-on un exemple des efforts de la compagnie pour abandonner le service-voyageurs? Comparons le tarif des deux lignes. D'Ottawa à Sudbury, voiture ordinaire, le Pacifique exige $16.35; le National, jour d'aubaine, $7.65. Entre Ottawa et Sudbury, il en coûte à peu près le même prix pour voyager aller-retour par le National-Canadien qu'en une seule direction par le Pacifique. Ne voyez-vous pas que le Pacifique-Canadien fait exprès pour perdre sa clientèle? Il a une excellente raison de vouloir que les voyageurs le délaissent. Ainsi, il pourra s'emparer d'une meilleure part du transport des marchandises, entreprise lucrative, comme on le sait. C'est sûrement ce qui explique la façon d'agir du Pacifique-Canadien. Si on le laisse continuer, c'est le National-Canadien qui devra transporter ce surcroît de voyageurs.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un argument que le Pacifique-Canadien a fait valoir pour essayer de supprimer le *Dominion*. La compagnie a évalué à $1,932,657 les frais d'entretien de la voie en regard de l'exploitation du *Dominion* seulement. Ce chiffre peut être exact selon le système de comptabilité industrielle de la compagnie, mais ce n'est pas un chiffre logique qui reflète exactement les frais d'entretien de la voie. La compagnie a tout simplement affecté un pourcentage du coût total de l'entretien de la voie à l'exploitation du *Dominion*. Pour être plus clair, je dirai que la Pacifique-Canadien est une compagnie de chemin de fer bien administrée —j'en suis sûr—et qui a un programme de remplacement des traverses qu'elle exécute d'année en année, sans égard au maintien ou au retrait du *Dominion*. Si ce train est supprimé, la compagnie continuera de remplacer les traverses comme auparavant, et je suis sûr qu'il en sera ainsi de la transposition des rails dans les courbes.

[M. Fawcett.]

• (1.20 p.m.)

Puis il y a l'enlèvement de la neige, dont le coût sera exactement le même; l'abandon du *Dominion* ne le fera pas diminuer. Le programme de relèvement des traverses et de ballastage ne changera pas du tout; le retrait du *Dominion* n'aura aucun effet sur ce programme. Je ne parviens pas à m'expliquer comment on peut imputer au *Dominion* ce montant pour l'entretien du chemin de fer, si l'on étudie la question avec réalisme et logique. Évidemment, il n'y aurait pas de réduction de personnel pour ce qui est des équipes de section ou des brigades supplémentaires.

Permettez-moi de dire à ce stade-ci, monsieur le président, que je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion ou d'en venir aux prises avec un cerveau mécanique ou une calculatrice électronique, car je n'ai même pas la prétention d'être un spécialiste en économie politique. Mais si c'est là une indication de la façon dont on impute des frais au *Dominion*, je mettrais en doute toute la liste des articles car, à mon sens, c'est très peu réaliste, pour dire le moins.

Pour revenir à la question de la circulation en général, si le *Dominion* n'est pas rétabli cet été, je vois que dans sa deuxième décision la Commission des transports a indiqué que les autocars du National-Canadien pourraient s'en occuper. Je ne veux pas discuter la question quant aux autocars, mais je sais que bien des gens n'aiment pas voyager en autocars; ils préfèrent de beaucoup voyager en train. Toutefois, monsieur le président, ceci est en dehors du sujet car je ne comprends pas comment on veut que le National-Canadien prenne à charge l'excédent de voyageurs.

L'été dernier, je me suis trouvé par hasard chef d'un des trains transcontinentaux du CN à l'ouest de Capréol, et je dois dire que le service pour la circulation normale de l'été dernier n'était pas efficace. Le train était bondé, un trajet après l'autre. Je ne vois pas comment le National-Canadien pourrait absorber un flot supplémentaire de voyageurs.

On dirait que le National-Canadien tente d'épauler un peu le Pacifique-Canadien car, à en juger par le questionnaire demandant des détails au sujet du refus de retenir des

places, le National-Canadien déclarait, et je cite un passage fort intéressant d'un porte-parole du National-Canadien:

L'expérience nous a appris que ne pouvoir offrir toutes les places réservées voulues est un fait rare. Évidemment, nous ne pouvons pas toujours accorder précisément la place demandée, mais nous parvenons toujours à offrir une autre place, qui est généralement acceptée.

J'ai commencé à douter que je travaillais pour le National-Canadien l'été dernier, justement parce qu'il affirmait pouvoir immanquablement offrir des places de rechange convenables. Lorsqu'on a retenu une bonne place dans le wagon ordinaire, ce n'est pas une solution de rechange raisonnable que de se voir offrir une place sur un banc de cafeteria, dans le wagon-salon ou peut-être même dans le fourgon à bagages. Selon moi, le National-Canadien ne fait sûrement pas de son mieux pour nuire au Pacifique-Canadien dans ce domaine.

En outre, monsieur le président, dans leur déposition les représentants du National-Canadien déclarent qu'antérieurement le *Dominion* comptait des wagons de messageries et des wagons-poste mais que ceux-ci ont été rattachés à des convois de marchandises. J'aimerais donner au comité une idée de ce que cela veut dire. Le National-Canadien prétend que les convois de marchandises peuvent assumer ce service, ajoutant que cela augmente légèrement ses frais mais qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. Toutefois, si leur service de messageries et leur service postal est ce qu'il pourrait être ou ce qu'ils veulent qu'il soit, j'estime qu'il leur faudra ajouter des trains pour donner un service efficace.

C'est une opération très profitable et, en fait, le National-Canadien exploite les trains directs de marchandises nos 103 et 104 qui transportent des messageries et du courrier. Ce n'est que par exception qu'ils transportent des voyageurs, car ils ne sont pas munis des installations voulues. Je soutiens de nouveau, cependant, que le National-Canadien devrait doter ces trains d'installations convenables, car ils font bel et bien leurs frais en transportant du courrier et des messageries. Si la compagnie pouvait fournir un service supplémentaire au public en ajoutant d'autres wagons, j'estime qu'elle devrait le faire.

Si ce train est maintenu en service, il faut supposer qu'il fait de bonnes affaires, de sorte qu'il pourrait servir à couvrir les frais généraux d'exploitation d'un train comportant aussi un service de voyageurs. Je suis convaincu que la réduction du service-voyageurs du Pacifique-Canadien sur ces grandes lignes va avoir des effets préjudiciables sur le National-Canadien, société d'État. En fin de compte, le National-Canadien appartient aux Canadiens. C'est ce qui va se produire, notamment, si l'ensemble du service-voyageurs se révèle désavantageux, car il est fort possible, d'après moi, que les trains du National-Canadien soient encombrés de voyageurs.

A mon avis, le National-Canadien ne pourra pas se défaire de ses responsabilités quant au trafic-voyageurs aussi facilement que le Pacifique-Canadien et devra donc abandonner une bonne partie de son transport de marchandises rémunérateur pour suffire au transport des voyageurs. Je crois que c'est envisager la situation d'une façon très lucide et je ne crois pas que la direction même du National-Canadien puisse le contester. Je suis bien sûr que des fonctionnaires s'occupent déjà de ce problème à l'heure actuelle.

Le cas échéant, nous aurons à envisager toute cette publicité regrettable en ce qui concerne le Canadien-National; nous entendons dire que le service-voyageurs n'est pas rentable, ainsi de suite. Mais est-ce juste pour le National-Canadien? Je ne chercherai pas à défendre le National-Canadien, même si je fus employé de cette compagnie. Nombre de leurs politiques ne sont pas rentables et je les ai souvent mises en doute. Je m'interroge sur la valeur de certains de leurs programmes mais j'ai une certaine loyauté envers le National-Canadien et je crois que c'est le charger d'un fardeau si on laisse le Pacifique-Canadien plus ou moins refiler les voyageurs au National-Canadien.

J'aimerais parler d'une autre question très importante au sujet du transport ferroviaire. Il s'agit de la paix syndicale. Il est inutile de revenir en détail sur ce qui s'est passé avant la création de la commission Freedman. Je rappelle toutefois que, par suite de l'établissement unilatéral de certains parcours ou d'efforts visant à imposer unilatéralement certains parcours aux employés du National-Canadien, parcours qui n'ont pas été acceptés, et vu les rapports peu cordiaux entre employeurs et employés au sein du National-Canadien à ce moment-là, les absences pour cause de maladie se sont multipliées. Les députés se rappellent probablement que le service du National-Canadien a été interrompu pendant quelques heures pour cette raison. C'est alors qu'on a demandé au juge Samuel Freedman de Winnipeg d'examiner le problème.

Il devait enquêter sur les causes de ces congés de maladie et soumettre des recommandations.

• (1.30 p.m.)

Certaines de ses recommandations me semblent très significatives. J'aimerais me reporter à la page 153 de son rapport et donner lecture de ce qu'il dit au sujet des parcours prolongés. Il parle du droit du National-Canadien, du Pacifique-Canadien et de toute autre compagnie de chemin de fer d'imposer unilatéralement ces parcours. Je cite:

La Compagnie doit-elle continuer à avoir ce droit? Cette question constitue le fond de la présente enquête. La Commission est convaincue qu'une seule réponse est possible. L'établissement de parcours prolongés doit faire l'objet de négociations. Le considérer comme une prérogative dont la direction peut se prévaloir en toute liberté aura pour seuls effets de créer du malaise, de saper le moral et d'éloigner de plus en plus les parties l'une de l'autre. Dans cette direction, il y a désordre et danger. D'autre part, si l'on fait des parcours prolongés matière à négociation, on aura fait un bon pas en avant dans la voie de la paix industrielle. Plus que cela, une telle ligne de conduite aidera à assurer des sauvegardes contre la désorganisation et les difficultés indues qui résultent souvent des progrès technologiques.

On devrait, au cours de la présente session, accorder à la recommandation du juge Freedman l'attention qu'elle mérite si on veut assurer la paix syndicale dans le domaine du transport ferroviaire.

Le juge Freedman parle également de dédommager les employés affectés. A la page 157, article 54, du rapport, je lis ceci:

Quant à la question de prévoir une indemnité pour les pertes subies sur les propriétés foncières, la Commission a conclu que la façon dont procède présentement la Compagnie n'est pas conforme à ce qui est accepté aujourd'hui sur le plan industriel. Un progrès technologique dont les avantages vont à l'employeur, mais dont les inconvénients retombent sur les employés, est inacceptable dans une société soucieuse du bien-être de ses membres.

La Commission recommande donc que tout employé obligé de déménager parce qu'un parcours est prolongé doit recevoir de la Compagnie une indemnité pour la perte d'argent subie dans la vente de sa maison à un prix inférieur à sa valeur réelle. La valeur réelle devrait être prise à une date suffisamment antérieure à l'annonce du parcours prolongé, afin que ce facteur n'influe pas sur la valeur. Tout désaccord quant à la valeur devrait être tranché par une décision majoritaire rendue par un comité d'évaluateurs composé de trois personnes, une étant nommée par la compagnie. une deuxième nommée par l'employé ou son représentant autorisé et la troisième choisie par les deux premières. Dans chaque cas, la Compagnie devrait avoir un droit prioritaire avant qui que ce soit d'acheter la maison à sa valeur réelle ainsi fixée.

Si l'employé forcé de déménager n'est pas propriétaire de la maison qu'il habite, mais qu'il l'occupe en vertu d'un bail non expiré, la Compagnie devrait le protéger contre les pertes financières qu'il subit parce qu'il doit mettre fin à ce bail.

[M. Fawcett.]

Je le répète, il ne faut pas oublier ces recommandations si l'on veut maintenir la paix chez les employés de chemins de fer.

En conclusion, je voudrais rappeler brièvement la question des wagons couverts et des wagons à céréales. Je voudrais expliquer la différence entre les wagons couverts et les wagons à céréales. Je ne cherche pas à tirer les chemins de fer d'un mauvais pas, comme vous le constaterez un peu plus loin. Les wagons couverts et les wagons à céréales sont deux choses différentes. Le fait qu'il y ait un grand nombre de wagons couverts canadiens aux États-Unis ne signifie pas que ces wagons sont des wagons à céréales. Le pourcentage de wagons utilisés pour le transport de la pâte de papier et d'autres matières brutes, est élevé. Certains sont utilisés pour transporter de la farine et autres denrées semblables. Ce ne sont pas des wagons à céréales et certains sont impropres à ce genre de transport. Je dirais, qu'en moyenne, 20 à 30 p. 100 de ces wagons peuvent convenir au transport des céréales.

Mais voici ce que je voudrais faire remarquer: ce n'est parce que nous avons tant de wagons aux États-Unis, sur des lignes de chemins de fer étrangères, que nous manquons de wagons pour le transport des céréales. La pénurie de ce côté est attribuable, selon moi, au fait que les compagnies ne se souciaient pas tellement de faire construire des wagons couverts à cette fin, vu que le transport du grain n'est pas très rentable. On devrait, il me semble, exercer de plus fortes pressions sur les chemins de fer afin de s'assurer qu'il y aura suffisamment de wagons couverts pour le transport des céréales. Tout nous porte à croire que ce sera bientôt là l'un des plus importants moyens de transport du pays, étant donné les énormes quantités de blé que nous vendons actuellement.

Je termine, monsieur le président. Il importe, à mon avis, d'instituer en matière de transport une autorité d'ensemble, ayant le pouvoir d'instaurer de vastes programmes qui engloberaient tous les modes de transport et d'assurer la coordination nécessaire dans l'intérêt de tous.

M. Rynard: Monsieur le président, j'aimerais signaler au ministre une situation que j'estime très grave. Elle est grave pour ma région, mais elle frappe d'autre part la région du premier ministre, l'île de Manitoulin, et les circonscriptions de Parry-Sound-Muskoka, d'Algoma-Ouest, de Fort-William et de Port-Arthur. Elle concerne le tourisme. Essentiellement, il arrive que le service des

navires du Pacifique-Canadien faisant la navette entre Port-McNicoll et Port-Arthur et Fort-William a été supprimé. Ces navires ont fait ce trajet pour la dernière fois.

Or, je crois que le ministre, comme n'importe qui, connaît la valeur économique du tourisme. Les fonds que les touristes dépensent au pays ont autant de valeur que ceux que nous recueillons à l'étranger en échange de produits industriels. Il est inutile, je crois, que je signale au ministre qu'il s'agit d'une région désignée. Le ministre se rappellera aussi que c'est en 1961, sauf erreur, que nous avons eu notre premier solde créditeur en dix ans au poste du tourisme américain.

Le ministre reconnaîtra aussi, je pense, que ce point est d'importance vitale si l'on considère notre énorme déficit. Il sait probablement aussi que le tourisme vient au troisième rang des industries canadiennes. Mais ces bateaux ne sont plus en service parce que le ministère des Transports a déclaré que certains règlements seraient appliqués. Le Pacifique-Canadien a dit qu'il n'apporterait pas les réparations nécessaires aux bateaux parce qu'il lui en coûterait plus d'un million de dollars.

Voici le point que je désire faire ressortir. J'aimerais que le ministre nous dise si l'on a décidé d'être conciliant à cet égard. A-t-on fixé un délai au Pacifique-Canadien ou lui a-t-on dit que, si la société apportait les réparations voulues à un premier bateau, on lui accorderait un an ou deux pour réparer un autre bateau. Je signale au ministre que la question est très importante. Ces bateaux transportent 200 passagers par voyage et, du 1er juillet à la fin de la saison du tourisme, ils effectuent deux voyages par semaine. Le tarif est de $100 par passager et de $25 par automobile.

• (1.40 p.m.)

A mon avis, on n'a pas besoin d'être grand mathématicien pour trouver combien cela représente. Je voudrais dire au ministre, qui a sûrement étudié ce problème, que les deux tiers des passagers sont des touristes américains.

Chacune de ces personnes a traversé la frontière à un point quelconque. Elles ont parcouru des centaines de milles en territoire canadien. Certaines d'entre elles sont entrées au Canada par la province de Québec, d'autres par la province d'Ontario, etc. et elles ont toutes acheté des services au cours de leurs voyages. Ensuite, les navires en question partent de Port-McNicoll, soit à environ 85 milles au nord de Toronto, à peu de distance de la grand-route 400. Ils transportent aussi des marchandises, et l'un d'eux continue de le faire.

Ces navires ont été construits en 1907, dans les chantiers de la Clyde. Ils ont traversé l'Atlantique de leur propre pouvoir, on les a sectionnés en deux pour leur permettre de franchir le canal Welland, puis on en a réuni les parties au chantier maritime de Buffalo. Depuis ce temps, ils ont sillonné les Grands lacs sans accident, en dépit même de la tourmente de 1913 qui avait causé tant de tragédies sur ces lacs. Des experts m'ont dit que ces navires possèdent l'un des meilleurs systèmes de gicleurs à incendie. Leurs chaloupes de sauvetage sont inspectées une ou deux fois par semaine. Enfin, ces navires ont un excellent équipage.

Le revenu du tourisme n'est pas seul en cause, monsieur le président. Tous les hommes d'équipage de ces navires viennent d'une région de marasme où la nouvelle industrie qui répond aux normes est subventionnée.

Il est une chose que je veux rappeler au ministre. Le règlement mis en vigueur après l'incendie du *Noronic* découle du fait que les passagers avaient couché à bord, ce soir-là, dans le port de Toronto. On me dit aussi que le Pacifique-Canadien débarque tous ses passagers. Il s'agit des deux derniers navires canadiens à naviguer sur les Grands lacs. J'aimerais que le ministre fasse part au comité des entretiens qui ont eu lieu avec le ministère des Transports au sujet du règlement. A-t-on dit que le gouvernement aiderait ou subventionnerait l'opération? A un certain endroit, d'après les renseignements que le ministère m'a fournis, il accorde à l'industrie une subvention de quelque cinq millions. Il s'agit, je pense, d'un bateau acheté à Miami, en Floride, au coût de $1,250,000. En fin de compte, le gouvernement a dû verser environ quatre millions pour le radouber. Si la chose est possible dans un cas, pourquoi pas dans un autre?

Je voudrais que le ministre nous dise quelles conversations il a eues avec le Pacifique-Canadien. Le gouvernement a-t-il dit qu'il ne prendrait aucune mesure ou a-t-il fait des efforts de conciliation? Ou a-t-on dit au Pacifique-Canadien de continuer et que le gouvernement subventionnerait cette exploitation parce qu'elle rapporte des dollars de tourisme tout autant qu'un produit fabriqué? Je tiens à préciser que j'aimerais voir le gouvernement prendre des mesures à ce sujet.

Je passe maintenant à la question du canal de Trent, qui préoccupe aussi tous les députés de la région située entre le lac Ontario et la baie Georgienne. J'ai fait un voyage de Port McNicoll, sur la baie Georgienne, jusqu'à la tête des lacs. Du même côté que le ministre

siègent plusieurs députés de cette région, pour lesquels autant que pour moi cette question est d'une importance capitale.

Le ministre se souvient que le réseau fluvial de Trent avait presque été relégué aux oubliettes depuis plus de 40 ans. On l'avait réparé une seule fois simplement pour ne pas qu'il s'effondre. Le moral du personnel était bas. Il se rappelle aussi le jour de 1960 où il a pris la parole à ce sujet lors du débat sur les crédits. Il siégeait de ce côté-ci et nous essayions par tous les moyens de remodeler, reconstruire ou réparer le canal de Trent et en faire la voie fluviale qu'il pouvait être. Car c'est vraiment l'une des plus belles voies fluviales du monde. Elle dessert la flotte la plus dense de petites embarcations au monde. Je me rappelle ce que le ministre a dit à cette occasion. J'ai jugé ses propos horribles et j'ai cru que ce petit gars intelligent me taillerait en pièces. Je m'exprime ainsi mais avec respect parce que le ministre est un homme très capable et compétent et il a vraiment fait du bon travail pour produire du sabotage. Ce jour-là, il a dit qu'il faudrait donner le réseau à l'oncle Leslie en cadeau d'anniversaire. Le ministre s'en souvient, je pense.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'en a pas voulu.

M. Rynard: De toute manière, on s'est mis à l'œuvre et on a fait adopter par la Chambre les projets de reconstruction dont les travaux coûteront probablement environ 20 millions de dollars.

Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a mis ce plan à exécution. Je suis très fier de ce réseau fluvial. Si le ministre se rendait sur les lieux, fervent qu'il est du bateau, il franchirait les écluses et verrait le personnel tout habillé de beaux uniformes, alors qu'ils portaient autrefois des salopettes et se déplaçaient l'été le torse nu. Ils portent maintenant des casquettes de mariniers et des chemises et pantalons du ministère des Transports. Ils ont une apparence très respectable et nous en sommes fiers. Je félicite donc le ministre d'avoir mis ce plan à exécution, mais il s'est arrêté à moitié chemin. Il a terminé les écluses Swift et a vraiment fait un excellent travail. J'espère qu'il viendra les voir; son adjoint est venu, lui.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre de la Défense nationale aussi.

M. Rynard: Oui, et il a fait de l'excellent travail pour le ministre. J'espère que si le ministre n'est pas venu, ce n'est pas parce qu'il avait dit qu'il donnerait le réseau à l'oncle Leslie. J'envisageais avec plaisir la perspective de le voir là.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dû aller à Terre-Neuve.

M. Rynard: J'admets cette excuse. Je lui demanderai de venir comme mon invité. J'aimerais qu'il voie ce réseau de canaux terminé, car j'en suis très fier comme tous ceux qui y ont navigué. Il y a une belle écluse de 60 pieds, sans tourbillon ni rien d'autre. Les bateaux montent lentement. Tout y est actionné à l'électricité et il y a un joli bureau de brique. On ne peut trouver rien de mieux nulle part au Canada ni aux États-Unis. Si les fonctionnaires du ministère des Transports pouvaient le voir, je suis sûr qu'ils en seraient aussi fiers que moi.

La cale de halage a été enlevée mais il en reste une autre à Big Chute. Pourquoi diable a-t-on mis son enlèvement en première priorité? Et pourquoi n'a-t-on pas fait le travail? J'aimerais que le ministre, qui s'intéresse au Canada autant que moi, nous donne l'assurance que cette cale à Big Chute sera conservée, car c'est une grande attraction touristique. Ces choses ne se voient nulle part ailleurs. Les anciens bers roulants grinçaient, grognaient et se brisaient. Ils ont servi à transporter les bateaux pendant une cinquantaine d'années. Il est venu un moment où ils ne pouvaient plus transporter que 15 tonnes, ce qui ne suffit pas de nos jours. Les bateaux s'y rendaient mais devaient retourner parce qu'ils ne pouvaient traverser. Cet état de choses dure encore.

Nous tenons à profiter du tourisme. L'été dernier, j'ai vu des Américains obligés de retourner parce que leurs bateaux étaient trop gros pour y passer. Le ministre sait aussi bien que moi, peut-être encore mieux, ce que les dollars des touristes américains signifient pour nous. Je suis sûr aussi que s'il voit cette cale de halage, il se rendra compte de l'importance qu'il y a à garder cette grande attraction touristique qui a rendu pendant longtemps de si grands services au Canada après la première Grande Guerre. Il n'y a été mis que comme bouche-trou.

• (1.50 p.m.)

J'ai traité de deux problèmes qui préoccupent ma circonscription. Toutefois, ils revêtent autant d'importance pour les honorables vis-à-vis que pour mes collègues. Ils touchent des circonscriptions s'échelonnant de Trenton à Port-Arthur, à la tête des lacs. Je souhaiterais que le ministre voie vraiment à ce que ces deux derniers bateaux canadiens en service puissent le demeurer. Qu'il voie à ce qu'on se montre conciliant et qu'il examine

s'il n'y aurait pas moyen de parvenir à une heureuse formule avec le Pacifique-Canadien. Qu'il se renseigne aussi sur Big Chute et sur la cale de halage en question. Il ne permettra sûrement pas qu'on supprime ce ber. Je sais que les lamproies posent ici un problème. Les spécialistes m'ont dit à maintes reprises que ces poissons frayent en avril et en mai. Ils le soutiennent, mais j'ai rencontré une personne qui m'a dit que les lamproies pouvaient frayer n'importe quand. Il s'agirait alors d'un cas de reproduction sans le concours des deux éléments reproducteurs, ce qui est rare.

J'affirme que cette cale de halage pourrait servir jusqu'au 1er juillet. Les bateaux qui passent par là avant le 1er juillet sont des petits bateaux des gens de l'endroit. L'écluse peut demeurer fermée jusqu'au 1er juillet. Entre-temps, les lamproies auraient frayé et cessé d'être une menace pour les lacs intérieurs. Je veux que le ministre songe à ceci. Le gouvernement provincial de Toronto ne va peut-être pas assez vite. Je m'en remets au ministre. Je suis sûr qu'il comprend le problème. Et je l'invite également de façon pressante à venir rester avec moi quand la «grande chute» sera ouverte. Il ne sera pas du tout question de ce cadeau d'anniversaire.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il une question? Conviendrait-il d'essayer de nous obtenir la collaboration de ses amis à Toronto?

M. Rynard: Je ferai tout mon possible pour aider le ministre. Je sais qu'il est de mon côté à présent. Il se rend compte de l'importance de cette question. Je collaborerai avec lui et ferai tout ce que je pourrai pour faciliter le mouvement de ces bateaux, pour protéger la pêche et pour construire l'écluse. J'aiguillonnerai mes amis de Toronto.

[*Français*]

M. Laprise: Je voudrais profiter de l'étude des crédits du ministère des Transports pour faire quelques observations au ministre, relativement aux développements qui devraient avoir lieu dans certaines parties de mon comté, dont l'étendue couvre presque le tiers de la province de Québec, et qui possède de vastes territoires de forêts, des cours d'eau et des minerais de toutes sortes.

Ce que je veux signaler au ministre aujourd'hui, c'est la demande, vieille déjà de plusieurs années, d'un octroi suffisant pour permettre l'installation d'un aéroport pour desservir les villes de Chapais et de Chibougamau, ainsi que les villes minières dans le nord du comté de Chapleau, afin que ces régions puissent se développer au même rythme que partout ailleurs au pays.

Actuellement, nous avons quelques routes carossables et un chemin de fer. Nous avons également une route qui se rend jusqu'au lac Albanel. Il y a de grandes exploitations à faire dans les domaines minier, touristique, ainsi que dans celui de la chasse et de la pêche. Je mentionne ceux-là parce qu'il est important que les gens puissent se déplacer en avion. C'est pourquoi j'insiste auprès du ministre pour que les demandes faites par ces villes soient considérées favorablement le plus tôt possible, afin que ces villes-là soient desservies adéquatement par un aéroport permettant une circulation aérienne mieux adaptée aux intérêts de cette partie-là du pays.

Il ne faudrait pas non plus oublier une autre région en pleine expansion au nord d'Amos, celle du lac Mattagami, qui a besoin de l'appui et de l'aide du gouvernement au point de vue d'un aéroport pour permettre aux gens qui veulent développer leur pays de s'y rendre rapidement. Je sais que le temps de ces gens-là est précieux et qu'ils ont besoin de se déplacer rapidement. Il existe deux régions minières en pleine effervescence, celle de Mattagami et celle de Poirier-Joutel. On a commencé à exploiter une mine de cette région-là récemment.

Je voudrais rappeler au ministre que l'on discute encore actuellement de la possibilité d'établir un service aérien Senneterre-Amos, avec escale à Mattagami, et se rendant jusqu'à la baie James. Je sais que des demandes ont été faites à cet effet et je suis d'avis que le ministre devrait les considérer et faire à la Commission des transports aériens les recommandations nécessaires en vue d'accorder un tel permis.

Une autre ville, située au centre de ma circonscription, nommément Amos, a également réclamé une subvention pour la construction d'un aéroport. Je sais que des travaux ont déjà débuté, mais il semble que le ministre n'ait pas mis la dernière main au projet. Le ministre devrait voir cette requête d'un œil favorable, afin de doter la ville d'Amos d'un aéroport convenable le plus tôt possible.

• (2.00 p.m.)

J'admets que ce sont là peut-être plusieurs demandes qui sont faites en même temps pour un seul comté, mais je signalerai au ministre des Transports qu'en ce qui a trait à la mer et aux cours d'eau, les dépenses que le gouvernement fait dans notre région sont minimes. Étant donné que nous n'avons pas de grands fleuves, ni de grands cours d'eau, ni de côtes, qui soient en train d'être développés ou à la veille de l'être, je pense qu'on devrait regarder du côté aérien et nous

donner ce qu'il nous faut pour atteindre un degré de prospérité dans ce siècle nouveau que nous entreprenons actuellement.

Il y a un autre point que je voudrais signaler à l'attention du ministre. Il nous dira peut-être que ce n'est pas directement de son ressort, mais il s'agit de l'octroi de permis de radio et de télévision dans une partie de mon comté qui s'appelle Chibougamau et Chapais. Le ministre se rappelle que je suis intervenu à maintes reprises...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, si je peux, sans aucun désir de restreindre l'honorable député, dire seulement que le ministre responsable à la Chambre de la politique en matière de radio et de télévision est mon collègue le secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh).

Je crois qu'il serait préférable que l'honorable député fasse ses remarques à ce sujet pendant l'étude des crédits de ce ministère, parce que l'honorable ministre n'est pas ici en ce moment, et afin de créer un plus grand effet, je suis sûr qu'il serait préférable qu'il parle au ministre.

M. Laprise: Monsieur le président, je remercie beaucoup le ministre des Transports du bel effort qu'il vient de faire dans ma langue maternelle. Je le remercie sincèrement. J'avais vraiment l'impression que l'octroi de permis, en ce qui regarde la radio et la télévision, relevait du ministère des Transports.

J'aurai sûrement des observations à faire, en ce qui concerne Radio-Canada, lorsque les crédits du secrétariat d'État seront soumis à la Chambre.

A ce moment-ci, je n'ai pas l'intention de parler de la qualité des émissions. Par ailleurs, il y a une chose que je voudrais signaler au ministre au sujet de l'octroi de ces permis. Les villes de Chibougamau et de Chapais sont actuellement desservies par quelqu'un qui possède un permis pour exploiter un service par câble. Or, ces gens-là sont obligés de payer deux fois les services de la télévision, et encore, ils ont un piètre service.

A mon avis le ministre devrait recommander que Radio-Canada desserve ces régions. Le rapport de la Commission Fowler recommande que ces endroits-là soient desservis.

A la page 74 de ce rapport, on y trouve un article très intéressant à ce sujet. On y dit que tous les Canadiens paient les frais du réseau de la radio-télévision canadienne, non seulement ceux de Radio-Canada, mais aussi ceux de tout le système, y compris les postes privés de radio et de télévision. Leur contribution à l'impôt couvre environ un tiers du montant global de ces frais. Ils acquittent les deux autres tiers chaque fois qu'ils achètent une boîte de soupe, un pain et, j'ajouterai en passant, du savon. Plusieurs d'entre eux paient donc pour un service de radiodiffusion et de télévision dont ils ne peuvent bénéficier. Il est évident qu'il y a beaucoup à faire.

Je dis au ministre que les gens de Chibougamau et de Chapais payent deux fois pour les services. D'abord, ils paient comme tout le monde, par leurs impôts et leurs achats; ils doivent aussi payer pour l'installation du câble qui les dessert et ensuite $7 par mois pour frais de location, plus 42c. par mois de taxe provinciale, ce qui fait $65.04 par an pour le service d'un canal de télévision qui n'est pas toujours de première qualité. Ce sont ces faits-là, monsieur le président, que je voulais porter à l'attention du ministre afin qu'il recommande les crédits nécessaires à l'expansion de Radio-Canada afin que cette société puisse desservir le mieux possible les personnes de ces régions-là.

Sachant que le ministre des Transports préconise l'égalité et la justice partout dans le pays, je suis certain qu'il apportera une attention particulière à ce que je lui soumets.

Je n'ai pas l'intention d'aller plus loin dans mes observations sur l'administration du ministère des Transports aujourd'hui. Lorsqu'on étudiera les crédits, l'un après l'autre—j'espère que ce sera le plus tôt possible—j'aurai d'autres observations à faire à ce moment-là.

[*Traduction*]

M. Ormiston: Monsieur le président, j'hésite à ajouter encore au fardeau de problèmes que le ministre des Transports porte sur ses épaules, même s'il a bon dos. Toutefois, bien que le problème dont je vais l'entretenir ne soit pas encore brûlant, il pourrait fort bien le devenir si des mesures ne sont pas prises au bon moment. Je veux parler du programme d'itinéraires prolongés du National-Canadien, dont brève mention a été faite il y a quelques moments.

Le ministre se rappellera ce qui est survenu en 1964 lorsque le National-Canadien a tenté d'instituer des itinéraires prolongés à Nakina et à Wainwright. Par suite des mesures prises par cette Chambre, et des protestations vigoureuses de l'opposition, que le ministre d'alors a écoutées avec bienveillance, le gouvernement a chargé le juge Freedman de présenter un rapport complet sur la situation. Toutefois, jusqu'à présent, rien ne prouve que les parties intéressées donneront suite aux recommandations du juge Freedman.

Ceux que ce problème préoccupe auraient satisfaction à connaître l'opinion du ministre. Je suis sûr qu'il manifeste assez d'intérêt,

même en ce moment, pour faire connaître au comité les attitudes qu'à son avis, il y aurait lieu d'adopter à l'égard de ce problème.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, dans la meilleure disposition d'esprit possible, et sans soulever d'objection tatillonne, puis-je faire une suggestion au député de Melville? Je peux répondre à une question. La compagnie de chemin de fer a l'intention de tenir une conférence avec les syndicats, précisément au sujet des questions mentionnées dans le rapport Freedman; on me l'a assuré. Le leader de la Chambre nous a dit aujourd'hui que les crédits de tous les ministères pour l'année financière 1966-1967 seraient déposés lundi et je suis sûr que cette question sera encore d'actualité lorsque nous serons saisis des crédits de la prochaine année financière.

Je ne cherche pas à limiter le temps de parole du député de Melville. Des membres du comité ont-ils pensé que les sujets qui pourraient être aussi bien traités lors de l'étude des crédits de 1966-1967, pourraient attendre jusqu'à ce que nous abordions ces crédits-là, permettant ainsi au comité de se concentrer à présent sur les questions qui ne seront plus d'actualité, selon nous, après le 31 mars. Si des députés estiment que leurs discours auront le même effet sur le gouvernement après le 31 mars qu'avant, pour nous permettre d'achever tous les travaux de la session, ils pourraient peut-être envisager cette proposition.

M. Howard: Monsieur le président, puis-je formuler un commentaire sur les propos du ministre concernant la question? Je ne fais que parler de sa proposition.

M. l'Orateur suppléant: S'agit-il d'un rappel au Règlement?

M. Howard: La question, si j'ai bien compris, a d'abord été soulevée au titre de rappel au Règlement, pour permettre au ministre de formuler une proposition; je voudrais suivre cette voie. Il faut comprendre d'abord que lorsque la Chambre sera saisie des crédits de 1966-1967 l'étude en sera assujettie aux règles limitant le temps de parole des députés. Pour nous faire accepter de limiter nos observations pendant l'étude des crédits de 1965-1966, il faudrait que le gouvernement consente à prolonger notre temps de parole lors de la discussion des crédits de 1966-1967. Sinon, conséquence inévitable, lors de la discussion des crédits de 1966-1967, on n'aura pas suffisamment de temps pour soulever ces questions importantes. Le ministre aurait avancé son idée visant à limiter nos observations lors de l'étude des crédits de 1965-1966 lorsque son honorable ami, le député de Brantford, parlait de la Compagnie des jeunes Canadiens, qui n'a rien à voir avec le ministre des Transports si ce n'est qu'il pourrait fort bien appartenir à cette compagnie.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne relèverai pas cette insinuation malveillante. Lorsque le nouveau Règlement a été adopté, on voulait déférer les crédits de la plupart des ministères aux comités, c'est-à-dire les crédits de 1966-1967, étant donné la limite de temps de parole imposée aux membres du comité plénier en vertu des nouvelles dispositions du Règlement.

J'espère bien que c'est ce qu'on fera pour les crédits du ministère des Transports pour l'année 1966-1967. Je ne veux aucunement imposer des restrictions aux députés, ni maintenant ni plus tard, mais il y a forcément une limite au temps que nous pouvons consacrer à l'étude des crédits, puisqu'il faut les adopter avant de dépenser l'argent. Je n'aimerais pas sentir qu'à cause de ma personnalité sympathique, mon ministère usurpe le temps qui devait être consacré à d'autres de mes collègues.

• (2.10 p.m.)

M. Barnett: Monsieur le président, en réponse aux remarques du ministre, personne ici ne nierait qu'il a une personnalité engageante. Il est vrai que lorsque les crédits de la prochaine année financière seront déférés au comité compétent, on en fera une étude plus appropriée qu'en ce moment. Malgré cela, le ministre admettra, j'imagine, qu'un grand nombre de vastes domaines variés relèvent de la juridiction générale de son important ministère, et qu'à tout prendre, ceux qui ont participé au débat sur ses prévisions budgétaires l'on fait en s'en tenant aux questions de politique d'ordre général. Nous n'avions eu, jusqu'ici, aucune occasion de le faire, par suite de circonstances diverses auxquelles je ne veux pas pour l'instant m'attarder.

Il me semble, monsieur le président, qu'avec un peu plus de patience de la part du ministre, et si les membres des comités finissaient par admettre que c'est là le genre de débat qu'il faut soulever en ce moment, cela raccourcirait considérablement, plus tard, l'étude des questions de transport.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne suis qu'un suppliant devant le Comité; mon assentiment importe peu. Lorsque j'étais de l'autre côté de la Chambre je faisais souvent observer que les ministres n'étaient que des suppliants et j'en suis maintenant convaincu plus que jamais. Vous ne pouvez cependant pas me blâmer de courir ma chance.

L'hon. M. MacLean: Monsieur le président, j'aimerais seulement apporter une petite contribution à cet intéressant débat en disant que le ministre ferait bien de se rappeler ceci: il y a longtemps que les prévisions de dépenses de son ministère et de plusieurs autres n'ont pas fait l'objet d'une étude complète et approfondie. Il y a une forte accumulation de questions posées par les honorables députés, et nous sommes très désireux d'obtenir des réponses.

Le ministre a parlé de borner nos remarques aux affaires courantes, de sorte que les situations qui se prolongent puissent être abordées pendant l'étude des crédits de la prochaine année financière. Il ne devrait pas oublier qu'un grand nombre d'affaires qui étaient courantes, il y a un an ou plusieurs mois, n'ont pas encore été réglées. Les députés sont moralement engagés envers leurs commettants à trouver les réponses à leurs questions, et j'estime que le temps passé à cette étape réduirait d'autant celui qui sera consacré à l'examen des crédits de ce ministère pour la prochaine année financière.

M. Ormiston: Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre de son excellente proposition et je le fais bien sincèrement. En signalant ce problème à l'attention du ministre, j'ai déjà atteint une partie de mon objectif. Je sais que le ministre ne l'oubliera pas. Il se rend compte, j'en suis sûr, comme nous tous, que le National-Canadien va désormais assurer ces parcours étendus. Alors, les recommandations que renferme ce rapport devraient être étudiées avec soin. J'espère qu'au moment opportun, les recommandations du juge Freedman seront mises en œuvre. Avec l'assurance que le ministre prendra les mesures qui s'imposent pour le bien commun, je vais remettre toute autre observation à une date ultérieure.

M. le président suppléant: La parole est au député de Skeena.

L'hon. M. Pickersgill: Nous tombons de Charybde en Scylla.

M. Howard: Vous m'en voyez étonné, monsieur le président, car je ne m'attendais pas à ce que vous m'invitiez à prendre la parole.

M. le président suppléant: A l'ordre. Je n'ai pas saisi les paroles du député.

M. Howard: C'est sans importance, monsieur le président.

M. le président suppléant: Je voudrais savoir ce qu'a dit le député.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Fairweather: Il a dit qu'il était sans importance.

M. Howard: Je ne crois pas que ce soit conforme au Règlement que le député occupant le fauteuil du président entre en conversation avec quelqu'un, monsieur le président, mais je dis . . .

M. le président suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Mon attention a été attirée ailleurs et je n'ai pu saisir le début des remarques du député. J'aimerais savoir ce qu'il a dit.

M. Howard: Je vous remerciais de m'avoir accordé la parole, monsieur le président. Je veux aborder une question qui intéresse la côte ouest. Elle intéresse aussi le député de Comox-Alberni. Elle est d'importance vitale et a été débattue à la Chambre et par écrit. Je ne veux consacrer que quelques minutes à mes considérations. Il s'agit de l'imposition et de la perception des droits d'amarrage. Ils sont perçus, je crois, aux termes des règlements régissant les quais de l'État.

Au cours des années, le ministère des Travaux publics a construit, à certains endroits le long de la côte, des quais flottants devant être utilisés surtout par les pêcheurs. Ces dernières années, le ministère des Transports, qui gère cet ensemble de quais flottants, a négocié des contrats avec certains groupes de gens qui assurent le fonctionnement de l'entreprise en échange d'une certaine rétribution. Pour chaque dollar que les pêcheurs de la côte ouest paient pour s'amarrer à l'un de ces quais flottants, la somme de 85c. représente les frais de perception de ce montant d'un dollar, tandis que la somme de 15c. est touchée par le ministère des Transports.

Quatre-vingt-cinq p. 100, c'est une somme appréciable pour les frais d'administration et de perception. Même les agences de perception, dont l'acharnement envers les débiteurs en retard est assez connu, n'exigent habituellement que le tiers de la note à titre de frais de perception. Mais dans le cas à l'étude, les organismes ou personnes qui ont signé un contrat avec le ministère des Transports se réservent 85 p. 100 du montant perçu pour l'utilisation des quais flottants et ne remettent parfois au ministère que 15 p. 100 des droits, plus un dollar par année.

Le ministre sait sûrement que ce régime est fort critiqué sur le littoral du Pacifique. La principale objection, c'est que les droits sont perçus seulement à certains quais flottants de l'État. On trouve aussi à redire au fait qu'il n'existe aucun droit semblable pour l'utilisation des installations sur la côte orientale. Je

me rends compte qu'il n'y existe pas d'installations comparables, mais les pêcheurs de la côte occidentale ont accepté de verser des droits d'amarrage pour l'utilisation des quais flottants seulement lorsqu'on leur eut assuré que l'argent servirait à des améliorations comme des prises de courant, des salles de toilette et des terrains de stationnement.

• (2.20 p.m.)

Les pêcheurs avaient l'espoir, faible peut-être mais réel, qu'en versant un droit d'amarrage aux quais flottants, ils bénéficieraient de services et d'aménagements améliorés. Mais quand 85 p. 100 de cet argent se trouvent absorbés dans les frais de perception et d'administration, il n'en reste pas beaucoup pour améliorer les installations.

Un certain nombre de propositions ont été faites au ministre en vue de remplacer le système actuel. Je n'entrerai pas dans les détails pour le moment, mais j'aimerais signaler que, d'ici deux semaines, une délégation de pêcheurs de la côte Ouest viendra probablement à Ottawa pour discuter de sujets variés avec divers ministères, et soulèvera cette question parmi d'autres.

Si je mentionne la chose, c'est pour indiquer qu'il ne faudrait pas la traiter à la légère. J'espère vivement que, par suite de la discussion qui aura lieu, le ministre pourra en venir à une conclusion différente et établir un système différent pour l'usage des quais flottants sur la côte Ouest. Si je dis cela, monsieur le président, c'est que le problème cause beaucoup de ressentiment parmi les pêcheurs, et certains pêcheurs se sentent lésés par l'application des règlements. Le ministre pourrait peut-être en temps opportun nous dire ce qu'il compte faire et ce que sont les espoirs de son ministère à ce sujet.

J'aimerais maintenant soulever une question au sujet de la navigation en général, de la Voie maritime, de la loi sur la marine marchande du Canada et des conditions dans lesquelles se trouvent les marins canadiens surtout en ce qui a trait à leur vie et à leur sécurité. La saison de navigation de l'an dernier a peut-être été la plus tragique que nous ayons eue au Canada. Les accidents et les collisions entre des navires, les blessures et les mortalités ont atteint un niveau jusque là insurpassé au Canada et les dommages à la propriété ont coûté des millions de dollars.

En raison d'une telle situation certaines recommandations ont été faites au ministre et à son ministère. On a tenu des réunions et des entretiens à propos des mesures de sécurité. Mais jusqu'ici rien n'a été fait, aucune disposition n'a été prise pour mettre à exécution des recommandations très valables. Le 8 juin de l'an passé le Syndicat international des gens de mer a fait une recommandation au ministre. Elle renfermait six ou sept points dont je ne parlerai pas en grand détail. Je dirai pourtant qu'il s'agissait là de recommandations extrêmement valables et judicieuses.

L'une de ces propositions avait trait aux communications radiotéléphoniques entre les navires sur les Grands lacs et la Voie maritime; une autre préconisait la présence de timoniers canadiens à la barre de ces navires afin qu'ils puissent communiquer avec le pilote et le capitaine dans une langue qui leur est familière. Une autre proposition parlait de l'installation d'une vigie à bord de ces bateaux; une autre portait sur les normes de compétence et de formation et sur les mesures de sécurité afférentes; une autre abordait la question plus générale des équipages nécessaires à ces navires; une autre portait sur la modernisation et l'amélioration des méthodes d'inspection. Enfin, une recommandation portait sur la création d'un conseil consultatif mixte composé de représentants des employeurs et des employés, chargé d'étudier les mesures de sécurité et la composition des équipages, et d'assurer qu'à l'avenir, les changements se fassent dès que c'est nécessaire sur les conseils de ceux qui passent leur vie à travailler sur la Voie maritime.

Le 26 novembre, ce mémoire était suivi d'un autre que le Syndicat international des gens de mer présentait au ministre des Transports et au ministre du Travail. C'était une sorte d'addenda à celui qu'il avait présenté le 8 juillet, où l'attention était concentrée sur certaines affaires qu'exigeaient ce qu'on a appelé de fâcheux incidents sans cesse répétés: des incendies à bord des navires, des explosions, des collisions, des échouages et autres accidents.

J'ai remarqué un article du *Globe and Mail* paru le 27 novembre, qui évoquait la réunion du 26 novembre. D'après cet article, l'accord s'était établi entre le salariat, le patronat, le Syndicat international des gens de mer, les propriétaires des navires et l'*Underwriters Association,* sur trois propositions au moins. L'une d'elle comportait l'utilisation du radiotéléphone entre les navires, de façon à ce que ceux-ci puissent se tenir en communication constante pendant qu'ils naviguent dans la Voie maritime. La deuxième, comportait un accord visant le contrôle du trafic dans la

Voie maritime, et la troisième comportait l'aménagement d'une voie en aval et d'une voie en amont, en aval du port de Québec.

L'article nous apprend ensuite que le ministre avait accepté ces propositions; que le sous-ministre avait laissé entendre que des études avaient été entreprises au ministère, au sujet de la possibilité de draguer le Saint-Laurent en aval du port de Québec de façon à assurer un chenal à deux voies; qu'on préparait des règlements concernant les communications par radiotéléphonie, de même qu'un système conventionnel à cette fin et qu'on étudiait les méthodes de contrôle du trafic. Si j'ai bonne mémoire, et je pense que l'article confirme mes dires, la réunion fut suivie d'une sorte de conférence de presse, au cours de laquelle le ministre des Transports déclara que son ministère songeait à convoquer les divers groupes de l'industrie du transport maritime, en vue de nouvelles réunions générales. A cette même conférence de presse, l'ancien ministre du Travail déclara—ce qui était peu sage de sa part, à mon avis, car cette déclaration pouvait faire du tort aux marins—que, selon lui, les exigences du point de vue de l'équipement en hommes devaient faire l'objet de négociations en vue d'une entente collective.

Soit dit en passant, dans les négociations entre ouvriers et patrons, au Canada, nous ne marchandons pas la vie des individus; les mesures de sécurité ne font pas l'objet de marchandage, sauf que les données de base établies par le gouvernement servent de fondement aux négociations. Dans presque tous les métiers, les travailleurs disposent de sauvegardes en ce domaine. Du côté provincial, les commissions des accidents du travail ont fixé les normes minimum quant aux précautions, moyens et mesures assurant la sécurité. Les négociations collectives ne visent qu'à améliorer la situation au-delà d'un point minimum fixé par le gouvernement. Prétendre, comme l'a fait le ministre, que ces questions doivent faire l'objet de négociations collectives dans l'industrie du transport maritime, c'est jouer hypocritement avec la vie des marins canadiens.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, l'honorable représentant me permettra peut-être d'intervenir, vu que le ministre du Travail est absent de la Chambre. Bien que la nouvelle n'ait pas paru dans les journaux, me semble-t-il, voici, sauf erreur, ce qui est arrivé.

Juste avant de faire cette déclaration, l'ancien ministre du Travail a dit que la loi sur la marine marchande du Canada devrait renfermer des dispositions concernant la sécurité des équipages et des navires mais, par ailleurs, a-t-il précisé, la question des équipages relève de la négociation collective. D'après ce qu'a déclaré l'honorable représentant lui-même, c'est là précisément l'attitude qu'on devrait adopter à l'égard des questions de ce genre.

• (2.30 p.m.)

M. Howard: L'article ne le précise pas, mais si c'est l'attitude adoptée, à la bonne heure. L'article signale cependant la déclaration de l'ancien ministre du Travail selon laquelle aucun projet de loi n'avait été élaboré à l'heure actuelle en vue de régler les problèmes relatifs aux équipages. Si le gouvernement convient que la loi sur la marine marchande doit viser la sécurité et énoncer les normes auxquelles les armateurs et les marins, dans leur travail quotidien, doivent se conformer afin de prendre les mesures de sécurité nécessaires, si c'est bien là l'attitude du gouvernement, je l'en félicite. J'aimerais toutefois qu'il prenne l'initiative de modifier le règlement afin que cette politique puisse être appliquée comme il convient.

Depuis des années et des années, la loi sur la marine marchande du Canada, porte ceci au paragraphe (1) de l'article 407:

> Tout navire à vapeur immatriculé au Canada doit être muni d'un équipage suffisant et compétent au point de vue de la sauvegarde de la vie humaine, en vue de son voyage projeté, et doit rester pourvu de cet équipage durant le voyage.

Cela sonne très bien, ce sont de belles paroles—«suffisant et compétent au point de vue de la sauvegarde de la vie humaine». Le paragraphe (2) se lit comme ceci:

> Lorsque l'une des dispositions du présent article n'est pas observée dans le cas d'un navire à vapeur, le propriétaire,...est...passible d'une amende de cinq cents dollars au maximum, et le capitaine, s'il est en faute, est...passible d'une amende de deux cent cinquante dollars au maximum.

Voilà les exigences et voilà la peine qui sert en quelque sorte à encourager l'observation des exigences. D'autre part, on ne trouve nulle part dans la loi sur la marine marchande une définition de ce qui constitue un équipage suffisant et compétent au point de vue de la sauvegarde de la vie humaine. Ce ne sont donc que de simples mots dans la loi, rien de plus. Qui décide ce que cela constitue, comment le décide-t-on? Ce n'est qu'après une collision, qu'après l'institution d'une enquête, qu'après des pertes de vie, qu'on finit par le savoir. C'est alors qu'on décide que le propriétaire du navire aurait dû avoir une vigie, que le capitaine aurait dû faire ceci ou cela.

Mais avant, il n'y a pas de définition, pas de règlement pour dire ce qui fait qu'un équipage est suffisant et compétent quant à la sauvegarde de la vie humaine.

Lorsque le ministre prétend que le gouvernement a l'intention d'adopter des dispositions législatives, de grâce, qu'il se mette immédiatement à l'œuvre. J'aurais cru que le gouvernement se serait décidé il y a longtemps, car le ministre possède l'autorité voulue pour adopter des règlements de sécurité appropriés, afin que tous soient au courant des exigences.

Le paragraphe 1 de l'article 410 de la loi sur la marine marchande du Canada est ainsi conçu:

Le gouverneur en conseil peut établir des règlements concernant:

Il y a une foule de choses énumérées, mais l'alinéa *m*) est ainsi conçu:

L'armement en hommes des navires à vapeur, le nombre de canotiers brevetés exigés à bord, les qualités requises des canotiers et la délivrance de certificats.

Le gouverneur en conseil peut établir des règlements au sujet des équipages des navires à vapeur. L'occasion lui est ici fournie de déclarer quelles sont les normes de sécurité prescrites quant à l'équipement de certains navires. La moitié des pays qui se livrent à la navigation ont mis au point des règlements de sécurité. Bon nombre de ces règlements ont été établis il y a longtemps et l'on y précise en quoi consiste un équipage sûr pour un navire en particulier, et ainsi de suite. Le Canada n'a aucune disposition à ce sujet.

Le ministre se lève parfois, comme il l'a fait il y a quelque temps, et déclare qu'en ce qui concerne le gouvernement, ce point devrait être tranché par un règlement. Il extravague, car il n'a rien fait de ce genre. Les règlements édictés en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada ne prescrivent rien sur cette question et il en est ainsi depuis des années. L'article 410 autorise depuis longtemps le gouverneur en conseil à régler le problème, mais le ministre n'a pas exercé ce droit. Pourquoi, alors? Le ministre a déclaré que c'était la ligne de conduite à suivre. Je ne tenterai pas de rectifier ses propos et d'exposer quelle devrait être la politique du gouvernement, mais pourquoi ne le fait-il pas?

Le ministre ne m'en voudra pas de rappeler qu'il y a quelques années, nous avions l'habitude de l'appeler «Jack le marin», parce que son yacht avait coulé au large de Terre-Neuve.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai jamais eu de yatch, c'était une goélette.

M. Howard: D'accord, c'était une goélette. Je me demande si cette goélette a jamais été manœuvrée par un équipage qui prenait toutes les mesures de sécurité voulues?

L'hon. M. Pickersgill: Ma foi, j'ai risqué ma vie à bord de ce bateau.

M. Howard: La vie même du ministre a été mise en danger et je parie que c'était un bateau sûr. Pourquoi ne faites-vous pas de même pour les marins canadiens? Pourquoi ne vous souciez-vous pas de leur sécurité? Ce n'est pas une question à traiter à la légère, car la vie de Canadiens et d'autres personnes est en cause. Il y a eu un nombre exceptionnel de naufrages dans la voie maritime, où la circulation a augmenté énormément.

Si je puis faire une comparaison, je dirai que lorsque s'accroît le nombre d'automobiles, de gros camions et ainsi de suite, les différents ministères de la voirie s'affairent, imposent des limites de vitesse, dressent des poteaux indicateurs, exigent des ceintures et autres dispositifs de sûreté dans les voitures. Nous construisons des réseaux routiers perfectionnés. Nous construisons de nouvelles grandes-routes et nous y aménageons des îlots, pour éviter les collisions; des voies divisées séparent la circulation allant dans les deux sens.

Ce n'est pas ce que nous faisons pour la Voie maritime. La circulation des navires augmente considérablement dans la Voie maritime et ces navires sont constamment en danger de collision. On n'a absolument rien fait pour remédier à la situation, sauf quelques réunions et quelques promesses. Je le répète, sur ces trois points essentiels, il n'y avait pas l'ombre d'une différence entre les armateurs, le syndicat international des gens de mer et les assureurs. Ils étaient unanimes sur la nécessité d'établir un système de communications par radiotéléphone entre les navires et la Voie maritime.

Qu'est-il arrivé? On nous a dit qu'un règlement était en préparation. On nous a dit qu'il faudrait établir un système de trafic dirigé. Qu'a-t-on fait? J'apprends que la question est encore à l'étude. Il y a eu aussi une entente visant à l'aménagement d'un chenal à deux directions pour éviter le danger de collision sur certaines parties de la Voie maritime. Qu'en est-il au juste? A mon avis, ces questions devraient recevoir une réponse aussitôt que possible.

L'hon. M. Pickersgill: Je suppose que l'honorable député ne parle que du chenal navigable du Saint-Laurent en aval de Montréal?

M. Howard: En ce qui concerne la navigation dirigée et l'entente visant à aménager un chenal à deux directions, je parlais de la partie en aval de Québec. La question de la navigation sur les lacs est une autre affaire. Des éléments de sécurité y sont aussi en cause, mais je parle d'autres aspects de la navigation.

L'hon. M. Pickersgill: Si j'ai interpellé l'honorable député, c'est qu'il ne sait peut-être pas que le système de navigation dirigée sur ce que nous appelons d'ordinaire la Voie maritime est probablement aussi complet que partout ailleurs dans le monde.

• (2.40 p.m.)

M. Howard: La *Dominion Marine Association* a présenté un mémoire au ministre, daté du 22 septembre 1965, qui traitait entre autres choses, de cette question. J'en parle simplement pour montrer que ces questions intéressent énormément les gens et qu'il faudrait faire quelque chose. Le ministre a dit que notre système de contrôle du trafic était aussi bon que n'importe où ailleurs.

L'hon. M. Pickersgill: Dans la voie maritime.

M. Howard: Dans la voie maritime.

L'hon. M. Pickersgill: Pas dans le canal réservé aux navires.

M. Howard: Dans la voie maritime. Alors, qu'est-ce qui nous empêche de nous servir de l'expérience acquise pour établir un système de contrôle du trafic ailleurs au Canada?

L'hon. M. Pickersgill: C'est justement ce que l'on cherche à faire.

M. Howard: A quelle difficulté se heurte-t-on?

L'hon. M. Pickersgill: Il faudra que je fasse un discours pour l'expliquer.

M. Howard: Les discours ne suffisent pas. Ils ne valent pas cher, ils ne demandent aucun effort, surtout au ministre des Transports qui est passé maître à cet exercice-là. Ce qui nous importe ce sont les décisions. Quant à moi, je dois me contenter de prononcer un discours sur ces sujets, mais si le ministre veut me donner quelque autorité au sein de son ministère, ce qui m'éviterait de faire un discours mais me permettrait de mettre les choses en marche, je me tairai volontiers et j'irai le voir pour lui dire comment faire marcher la boutique, si cela pouvait aider les choses.

L'hon. M. Pickersgill: J'enverrai lundi au député une formule de demande d'emploi dans la fonction publique.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Howard: Je ne sais pas si les fonctionnaires de l'État possèdent une certaine autorité. Il s'agit d'une décision ministérielle. Je sais que le ministre est ancien fonctionnaire, mais les anciens fonctionnaires ne sont pas le gouverneur en conseil. En vertu de l'article 410 de la loi sur la marine marchande du Canada, le gouverneur en conseil peut établir des règlements de sécurité. Un fonctionnaire ne le peut pas.

J'ai sous la main des lettres d'un fonctionnaire notamment à propos de la question des vigies.

Je veux parler des lettres échangées entre le sous-ministre, M. Baldwin, et le Syndicat international des gens de mer au sujet des vigies à bord des navires. Je ne vous lirai pas les premières lettres; il y est question de placer des vigies à bord d'un navire pour surveiller ce qui se passe devant la proue. La dernière lettre est de l'un de ces fonctionnaires qui à une époque quelconque a rempli une formule d'examen de la Commission du service civil et qui est maintenant sous-ministre, M. J. R. Baldwin. Il est parvenu à ce poste à la suite de sa nomination faite sur la recommandation du premier ministre. Cette lettre a trait à l'installation de vigies à bord des navires—chose essentielle, car ces vigies permettent de voir par mauvais temps, à l'aurore comme au crépuscule, lorsque la visibilité est limitée ou lorsqu'il y a un peu de bruine ou de brouillard. La vigie se trouve là pour apercevoir ce qui se trouve à l'avant.

Soit dit en passant, vous aurez encore plus d'ennuis si vous ne comptez que sur le radar. Comme tout pêcheur ou marin vous le dira, il est dangereux de compter exclusivement sur le radar. Ce dont vous avez besoin en pareil cas, c'est de l'œil humain.

Le 28 décembre 1965, M. J. R. Baldwin, alors sous-ministre, a écrit à M. L. J. McLaughlin, président du Syndicat international des gens de mer, une espèce d'épître ultime sur la question des vigies. Voici ce qu'il disait:

> Dans votre lettre du 1er décembre, vous rappelez votre lettre précédente en date du 18 octobre et la demande de renseignements que vous avez formulée le 26 novembre concernant l'interprétation de la partie du règlement relatif aux collisions, qui a trait au maintien d'une vigie.
>
> A l'heure actuelle, aucune disposition de la loi sur la marine marchande du Canada ni du règlement qui en découle ne requiert qu'on poste une vigie ou qu'il y ait un homme de vigie.
>
> Vous savez comme moi qu'avoir un homme de vigie est pratique courante des gens de mer, sans oublier que, dans le présent contexte, l'expression «avoir un homme de vigie» n'est pas synonyme de «poster une vigie» à un endroit particulier.

Il ressort donc d'une correspondance de plusieurs mois, monsieur le président, qu'il n'existe pas d'exigences ou de règlements à

cet égard. Il est simple d'édicter un règlement. Même si le ministre m'a dit que les mesures de sécurité devraient être régies par la loi ou par un règlement, rien n'a été fait. Seules ont eu lieu des réunions et des conférences de presse au cours desquelles ont été entendues des déclarations coulantes et banales du ministre et de ses collègues sur ce qu'ils aimeraient voir arriver. Mais quand il faut agir, on ne fait rien. C'est donc la conspiration de l'inaction, de l'inertie. On traite à la légère la vie des marins canadiens, depuis des années, victimes de ces retards et de ces atermoiements. Il est grand temps que le ministre agisse.

Laissez-moi seulement reprendre, monsieur le président, certaines questions immédiates à étudier attentivement, questions sur lesquelles on s'est entendu, mais au sujet desquelles on n'a pas encore donné d'excuse valable quant à la raison pour laquelle rien n'a été fait. Laissez-moi revenir sur la nécessité d'un chenal à deux sens, sur la question du contrôle de la circulation, sur les communications radiotéléphoniques. Ce n'est que le strict essentiel. Permettez que je revienne à la question de prendre immédiatement des dispositions en vue d'assurer des mesures de sécurité et l'équipement requis aux termes de l'article 410 de la loi sur la marine marchande du Canada et de prévoir en vertu de l'article 407 un équipage suffisant et compétent au point de vue de la sauvegarde de la vie humaine.

Comme le ministre en conviendra certainement, ce sont là des questions d'importance capitale parce que la vie d'êtres humains entre en jeu. Les discours sont inutiles. Peu importe les discours, qu'on agisse. Le ministre a la capacité légale de prendre des dispositions. De sa part nous préférerions des actes à tout discours qu'il pourrait faire pour expliquer son inaction.

[*Français*]

M. Habel: Monsieur le président, je ne voudrais certainement pas être accusé de vouloir retarder l'étude des crédits de l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill), mais vous me permettrez bien de commencer par vous féliciter de l'habileté magistrale dont vous faites preuve pour maintenir un ordre parfait à la Chambre.

Vous me permettrez également de remercier l'honorable ministre qui, l'an dernier, sur les instances de la Chambre de commerce de Kapuskasing, trouvait le temps de venir nous visiter et se rendre compte, sur place, des besoins d'améliorer l'aéroport de Kapuskasing. Au nom de mes commettants et des chambres de commerce de la région, je tiens à le remercier sincèrement pour les améliorations qui ont été faites à l'aéroport de Kapuskasing, après sa visite.

J'espère que l'honorable ministre ne sera pas surpris de recevoir, dans l'avenir, d'autres suggestions de la part des chambres de commerce et des conseils municipaux, visant à améliorer davantage le service aérien dans notre district, qui est rempli de possibilités d'avenir et qui s'ajouterait à une économie déjà très active dans la partie nord-est de la province d'Ontario, soit la circonscription de Cochrane que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

J'ai dit que je voulais être bref et je vais l'être.

Pour ce qui est de l'aéroport, l'honorable ministre comprendra que les chambres de commerce, comme les conseils municipaux, feront probablement, sous peu, d'autres demandes afin d'obtenir une ligne aérienne pouvant réellement offrir un service quotidien susceptible de répondre aux besoins du district.

• (2.50 p.m.)

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant parler du National-Canadien. En 1962, après avoir été privée d'un service-voyageurs pendant des années, la région que je représente a réussi, grâce aux efforts de la Chambre de commerce et du conseil municipal, à convaincre le chemin de fer que nous avions droit à un rapide, aller et retour, entre Hearst et Toronto. Par suite de l'inauguration du service en octobre 1962, la population a de nouveau senti qu'elle faisait partie du Canada et qu'elle recevait un service auquel elle avait droit. Mais dernièrement, le National-Canadien a demandé l'autorisation d'abolir son service-voyageurs entre Kapuskasing et Hearst, une distance d'environ 62 milles, ce qui laisserait cette dernière ville dépourvue de service ferroviaire.

Aujourd'hui, au nom des habitants de la région de Hearst, je demande au National-Canadien de reconsidérer sa décision et de se souvenir qu'au début du siècle, le grand sir Wilfrid Laurier manifesta suffisamment de foi en l'avenir de la partie septentrionale des provinces canadiennes pour annoncer l'aménagement d'un chemin de fer transcontinental, de Québec à Winnipeg, afin de desservir le Nord-ouest québécois et le Nord-est ontarien.

On a pris cette décision en songeant à la mise en valeur d'un vaste territoire riche de promesses. Nombre de ces promesses sont devenues réalité. Je me souviens d'une histoire qu'on m'a racontée voici quelques années. C'est un fait vécu. En 1912, un citoyen d'Amos s'est dit que le gouvernement

du Québec devrait songer à mettre en valeur le Nord-ouest québécois. Le premier ministre du Québec est allé le voir. En s'éveillant, le matin, dans son wagon particulier, il s'aperçoit qu'une couche de deux pouces de neige recouvre le sol. Il se dit: rien à faire dans ce pays, et il n'y songe plus. Mais la persévérance des défricheurs et de ceux qui leur ont fait confiance—dans le nord du Québec comme dans le nord-ouest de l'Ontario—a démontré que le projet était absolument logique.

Je représente une circonscription électorale où sont établies deux usines à papier et une usine de sulfite. Le transport de marchandises à partir de cette région est considérable et il n'est pas douteux que les revenus du chemin de fer sont élevés. Si le National-Canadien abandonnait son service-voyageurs dans une ville qui n'a pas d'autre moyen de transport que le service d'autocars, ce serait, à mon avis, manquer complètement de prévoyance, de confiance envers un pays qui aura un si bel avenir.

A l'heure actuelle, deux convois transcontinentaux du National-Canadien relient Montréal et Vancouver et un convoi de cette société assure la liaison entre Montréal et Saskatoon. Il est temps que la Société revoie sa position et revienne à la ligne que le gouvernement de Laurier avait fait construire au début du siècle. Pourquoi cesser le service d'un convoi direct de Québec à Winnipeg, comme celui qui existait au début de l'exploitation de ce chemin de fer? Le National-Canadien s'apercevrait bientôt que les affaires du Nord de Québec et de l'Ontario constituent une source profitable de revenus.

Au point où en sont les choses, quiconque de notre région qui désire aller dans l'Ouest doit se rendre à North Bay pour y prendre le train transcontinental. La seule autre solution qui s'offre à lui c'est de prendre un train-marchandises omnibus de Hearst à Nakina, qui met 24 heures à franchir environ 150 milles. Quant aux gens qui habitent à l'est de Hearst, ils doivent se rendre à Hearst, y passer la nuit et prendre le train pour Nakina le lendemain matin.

J'exhorte le ministre à examiner cette question aussi attentivement que la situation des voyages par avion lorsque la chose lui a été signalée. J'espère que grâce à son aide et à la surveillance qu'il exercera, pour employer un mot cher au chef de l'opposition, les gens que je représente à la Chambre auront le service auquel ils ont droit.

[M. Habel.]

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, j'aimerais retenir l'attention du comité pour un bref moment afin d'examiner trois questions de ce poste général qui préoccupent mes commettants—et je pense qu'à cet égard, mes commettants partagent l'inquiétude du reste du Canada. Il y a d'abord le problème découlant de la décision du Pacifique-Canadien d'abolir le service transcontinental du *Dominion*.

Si j'en parle, c'est en partie parce que j'ai soulevé la question durant la campagne électorale. C'est la première occasion qui m'est donnée de signaler la question discrètement mais fermement, j'espère, à l'intention du gouvernement, et de demander au ministre, en sa qualité de membre du cabinet à qui incombera principalement la responsabilité de diriger les débats et d'aider ses collègues à en arriver à une décision à cet égard, compte tenu de certains principes et de certaines considérations que j'aimerais formuler maintenant.

Lors de la discussion de cette question à la Chambre et en dehors jusqu'à ce jour, la majorité des arguments offerts en faveur du maintien ou du rétablissement de ce service ont été fondés sur des motifs juridiques—sur l'interprétation de l'obligation légale de la compagnie remontant à la date initiale de sa constitution en société et à l'octroi de sa charte à titre de premier chemin de fer transcontinental.

Je ne veux pas dire que cet argument n'est pas valable ni sérieux, qu'il ne faudrait pas l'étudier attentivement, mais j'estime que la compagnie a eu tendance à interpréter au moins dans un sens trop restreint le mot «efficace».

• (3.00 p.m.)

Je n'étaye pas ma thèse sur des motifs juridiques uniquement, mais en tant qu'avocat, je ne les oublie certes pas et je leur attribue toute l'importance qu'ils méritent. Je fonde ma thèse sur la question d'obligation—j'espère que le ministre persuadera ses collègues de fonder leur étude et décisions sur ce motif—obligation non pas au sens légal mais au sens général, obligation envers le pays, non pas une stricte obligation légale mais, si vous préférez, une obligation morale et un sens de l'intérêt public.

En foi de quoi, j'estime qu'il appartient au cabinet de conclure que les avantages retirés par le Pacifique-Canadien et ses sociétés connexes au cours de générations, avantages provenant du domaine public du Canada, et découlant de la situation avantageuse où les a placés le Parlement du Canada, ont fait naî-

tre pour la compagnie l'obligation de dédommager la population du Canada, même si l'exploitation de certains services entraîne pour elle une perte.

Il est indéniable que le Pacifique-Canadien a retiré d'énormes avantages de sa situation —des avantages énormes en propriété publique, comme concessions de terres, droits pétroliers et miniers. Sa situation lui a permis de tirer parti d'autres occasions et je reconnais le mérite dû à la compétence et à la perspicacité de la direction. Tout cela n'est pas le fait d'un accident. C'est grâce à la compétence et à la prévoyance de la direction si la compagnie a pu tirer parti des occasions offertes par la situation privilégiée où la plaçait la politique d'État élaborée à l'époque. Et maintenant, le Pacifique-Canadien retire d'énormes bénéfices de ses services de transport-marchandises, de ses concessions de terre, de ses droits pétroliers, de ses nombreuses actions dans la *Consolidated Mining and Smelting Company,* et de sa situation concernant la mine de Pine-Point, situation assurée encore ici par une politique d'État, et tous ces bénéfices se traduisent dans l'importance et la diversité de sa compagnie de gestion, par l'intermédiare de laquelle il verse des dividendes considérables.

Je ne suis pas contre. Je ne dis pas que c'est irrégulier. J'ignore combien d'entre nous connaissent au juste la valeur des propriétés du Pacifique-Canadien, mais j'affirme que quand une compagnie est devenue aussi riche grâce aux avantages que les Canadiens lui ont accordés, elle a l'obligation morale, sinon légale, de les payer en services que les gens ont le droit de désirer, même si certains peuvent n'être pas rentables.

Le Pacifique-Canadien pourrait peut-être démontrer que le maintien du *Dominion,* en respectant une certaine norme de services, entraînerait des pertes d'exploitation, mais toute cette question d'échelles de taux et de revenus d'exploitation est une jungle de comptabilité où je n'ose m'aventurer. Peut-être le maintien du *Dominion* entraînera-t-il des pertes, mais il est bien plus certain que la population tient à ce service-voyageurs.

Oh, je sais bien, la compagnie dira: «Ceux qui viennent présenter des instances à la Commission des transports du Canada arrivent par avion ou en automobile, mais nous exploitons un service ferroviaire». C'est peut-être exact, mais le fait demeure que beaucoup d'autres Canadiens veulent le maintien de ces services; ils en ont besoin et leur requête est justifiée.

J'ajouterai, monsieur le président, que le Pacifique-Canadien ne peut pas réellement invoquer la perte qu'il a subie à cause de ce train au cours des 12 derniers mois, car on a l'impression nette et justifiée, je pense, que la société a délibérément réduit les services fournis à bord du *Dominion,* à tel point qu'il est devenu désagréable d'y monter. On devrait interdire à la Société, je crois, d'employer les chiffres concernant le nombre de voyageurs qui ont utilisé ce train au cours des 12 derniers mois pour démontrer que la demande ne justifie pas l'existence du train.

Je sais de quoi je parle parce que ce train desservait ma circonscription et ma ville, et je sais combien désagréable il aurait été de voyager par le *Dominion* de Vancouver à Revelstoke et d'attendre d'aussi longues heures avant de pouvoir prendre une tasse de café.

L'hon. M. Pickersgill: Encore moins un sandwich.

L'hon. M. Fulton: Encore moins un sandwich. Comment peut-on espérer que le public emploie ce train? Dans de telles circonstances, la Société ne peut pas fonder son argument sur les pertes essuyées au cours des douze derniers mois.

A mon sens, nous devons voir les choses du point de vue de l'intérêt national. Je sais que le Pacifique-Canadien est une entreprise privée. Elle a toujours été très bien dirigée; elle fait honneur au Canada et à notre régime canadien de constitution en société. Mais il y a plus que cela. C'est plus qu'une entreprise privée ordinaire, car elle occupe un rang de choix grâce à une politique générale, à tel point qu'elle est réellement devenue une institution nationale.

J'affirme que les directeurs et les administrateurs du Pacifique-Canadien ont un devoir à remplir envers la nation canadienne, car ils doivent assurer un service public. Ils sont redevables au Parlement et au pays, et il leur incombe de conserver les bonnes grâces du public et de maintenir le moral de leurs employés. Fait malheureux, le Pacifique-Canadien, qui jouissait à un degré extraordinaire et considérable de l'estime du public, à cause

du genre d'attitude qu'il a prise surtout en ces deux ou trois dernières années, a tout simplement perdu cette estime. Nous avons droit, je pense, de nous inquiéter sérieusement d'une telle tournure, car si de grandes institutions qui, au sens dont je parle, comptent parmi les institution nationales, si de telles institutions, dis-je, prennent des attitudes qui suscitent la malveillance, il peut y avoir alors des répercussions touchant beaucoup plus que la société en cause. C'est une question d'intérêt national.

Si la compagnie adopte des politiques, comme elle l'a fait, susceptibles de démoraliser ses employés et d'engendrer forcément des critiques contre la nature privée de l'entreprise et contre sa constitution en corporation, j'estime que ceux qui se préoccupent de la structure générale de notre société et de notre économie ont le droit de s'inquiéter des répercussions de cette tendance.

A mon sens, le ministre et ses collègues devraient tenir compte de tous ces facteurs lorsqu'ils examineront l'appel dont ils sont présentement saisis, afin de décider si le Pacifique-Canadien devrait être requis de rétablir ce service. Ils doivent tenir compte de l'intérêt national et du droit des Canadiens à réclamer ce service, même s'il n'est pas rentable en soi, surtout lorsque d'autres services de la compagnie sont rentables et que la compagnie les a acquis en s'engageant à donner un service de chemin de fer.

Ils doivent tenir compte de cette question de la bonne entente et des bons rapports entre le Pacifique-Canadien et la population. Ils doivent aussi tenir compte du moral et du bien-être des employés de cette grande compagnie canadienne, surtout dans la mesure où ces questions relèvent directement du gouvernement.

Si le gouvernement considère ces facteurs à leur juste valeur, il en viendra à la conclusion que le Pacifique-Canadien devrait être requis de rétablir ce service.

J'aimerais maintenant parler brièvement de la question de la télévision et de la politique du gouvernement au sujet de la télévision par câbles. Si j'ai bien compris la situation, toutes les demandes de nouveaux permis, de nouvelles fréquences, de nouveaux canaux et de nouvelles fréquences sur des canaux de télévision sont présentement bloquées.

[L'hon. M. Fulton.]

• (3.10 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être pourrais-je apporter une précision. Il y a eu blocage pour la multiplicité des canaux de production, non pas pour tous les canaux.

L'hon. M. Fulton: Je remercie le ministre d'avoir fait la lumière là-dessus. Mais en acceptant les données du ministre, je dirai que cette décision a créé des problèmes de gestion très graves pour les propriétaires de stations de télévision qui veulent étendre leurs services, car ils doivent décider quoi faire au sujet de la télévision par câbles. Ce problème s'aggrave du fait que, paraît-il—j'ai cherché à me renseigner—une extension des services de télévision par câbles n'exige pas une demande de licence ou une approbation du gouvernement du Canada. C'est-à-dire que s'il existe déjà une station de transmission et un service de distribution par câbles, l'extension de ce service dans d'autres localités n'exige pas une approbation du gouvernement du Canada. On me dit que telle est la situation.

Vous vous rendez compte alors, monsieur le président, que les exploitants de postes de télévision sont aux prises avec un véritable dilemne. D'une part, ils ont présenté des demandes pour étendre leurs services au moyen de nouvelles émettrices—je ne parle pas de satellites, mais de stations-émettrices différentes—et ces demandes demeurent en suspens, mais entre-temps, ils doivent aussi faire face à la possibilité distincte que d'autres installent des services de télévision par câbles qui ne nécessitent pas de permis du gouvernement.

Ces exploitants se posent alors la question: «Que ferons-nous? Devons-nous laisser tomber ces demandes qui demeurent en suspens ou qui ne sont simplement pas étudiées, ou nous joindrons-nous plutôt aux exploitants de télévision par câble pour apporter ce service à une localité?» Il faut se rendre compte aussi d'une autre particularité importante de ce dilemne; c'est que non seulement l'extension des services de télévision par câbles n'exige aucun permis, mais que la programmation d'un service de télévision par câbles n'est aucunement touchée par les règlements du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Alors, on comprend leur problème. Je ne prétends pas que la question soit simple.

L'hon. M. Pickersgill: Indubitablement.

L'hon. M. Fulton: J'estime que le gouvernement a d'excellentes raisons de dire: Nous n'allons pas modifier notre politique de la radiodiffusion ou prendre de décisions définitives avant d'étudier le rapport de la Commission Fowler et d'en arriver à une conclu-

sion. Mais, entre-temps, ces exploitants se trouvent toujours en face du même dilemme qui s'aggrave. Si nous nous intéressons véritablement à la question des programmes canadiens, comme la plupart d'entre nous, il faut reconnaître immédiatement la gravité de la situation. Si un exploitant était contraint, sous les pressions économiques de ses rivaux, d'exploiter un service de télévision par câbles et d'abandonner ou, loin de l'étendre, de réduire son service de télévision existant, songeons qu'un service de télévision par câbles comporte une plus grande part de programmes américains, l'on peut concevoir la gravité du problème qui se pose non seulement aux exploitants de services de télévision, mais à l'ensemble du pays.

Je dis qu'il faut prendre une décision le plus tôt possible en matière de politique de radiodiffusion. Il le faudrait, non pas seulement parce que c'est mon opinion, mais pour accepter une des recommandations fondamentales de la Commission Fowler. Les services de télévision par câbles devraient être placés sur un pied d'égalité avec la radiodiffusion en matière de réglementation de leur «contenu» pour les faire tomber sous le coup des règlements s'appliquant à la radiodiffusion. Inutile que j'approfondisse ma conclusion vu que j'ai envisagé toutes les conséquences de l'état de choses que j'ai exposé.

Je tiens à parler à cet égard de l'engagement du premier ministre, en réponse à une question que j'ai posée, et qui figure à la page 37 du compte rendu du jeudi 20 janvier 1966. En haut de la page 38, le premier ministre a dit:

> Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner à mes honorables amis l'assurance que le Parlement étudiera la radiodiffusion avant que l'on prenne une décision définitive.

Le premier ministre n'est pas homme à dire une chose comportant un sous-entendu qu'il ne cherche pas à communiquer. Le sous-entendu de ces paroles évidemment c'est que lorsque le gouvernement rendra une décision en matière de politique de radiodiffusion, il saisira la Chambre de l'affaire peut-être au moyen d'un rapport, pour que celle-ci puisse exprimer des opinions, proposer des amendements ou des modifications avant que la décision définitive soit prise, décision qui modifiera de fond en comble la politique actuelle ou engagera le pays à en suivre une nouvelle.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne veux pas chercher querelle au député et je ne crois pas non plus qu'il m'impute cette intention, mais il admettra sûrement que la déclaration du premier ministre ne saurait empêcher le gouvernement de prendre des décisions vis-à-vis de certains cas isolés et tout à fait urgents, sans qu'il lui soit nécessaire de présenter toute la politique d'un coup. Je tiens à formuler mon opposition à ce sujet afin qu'on n'allègue pas la mauvaise foi.

L'hon. M. Fulton: Naturellement, c'est une question de bonne foi. Je crois avoir donné une interprétation raisonnable aux paroles du premier ministre. Le gouvernement doit assumer la responsabilité des décisions prises de jour en jour au fur et à mesure des situations qui se présentent. Je suis d'avis que le gouvernement nous trouvera raisonnables à ce sujet. J'étais en train de parler d'une politique d'ensemble, en matière de radiodiffusion et de télévision, pouvant engager le pays dans des décisions de longue portée qu'il serait impossible d'annuler plus tard et donner lieu à des situations que l'on ne saurait modifier ensuite, et tout cela avant que le Parlement ait eu la chance d'étudier la question dans son ensemble.

L'hon. M. Pickersgill: Avec la réserve que j'ai faite, j'admets l'interprétation de l'honorable représentant.

L'hon. M. Fulton: Je suis heureux que nous nous entendions sur ce point. Le ministre admettra, j'espère, que je n'exagère pas en disant qu'une décision s'impose sans retard, et cela pour les raisons que j'ai indiquées, et pour bien d'autres qu'on pourrait aussi invoquer.

Le troisième point que je veux aborder dans le cadre de ce poste d'ordre général est le problème, connexe à la pension pour les employés des chemins de fer Nationaux, dont le ministre est responsable devant la Chambre. Ces employés se trouvent, dans l'ensemble du pays, devant une difficulté que le gouvernement a créée presque de propos délibéré. Je veux parler du problème auquel patrons et employés font face en voulant adapter leurs régimes de pensions actuels aux circonstances découlant de l'adoption du nouveau régime de pensions du Canada. A mon avis, le gouvernement s'expose aux plus dures critiques pour s'être inconsidérément déchargé sur le pays, sur les employeurs et sur les employés, du soin de résoudre ce problème.

Le gouvernement a dit: Voici le régime de pensions du Canada, tirez-en le meilleur parti possible; nous allons l'adopter et vous l'imposer avant que vous puissiez aplanir les grandes difficultés qu'il vous suscitera par rapport aux régimes existants. Les cheminots du National-Canadien, notamment, connaissent déjà ces difficultés et, comme la question relève de la négociation, la situation deviendra intenable dans le domaine des relations ouvrières. J'ai reçu, comme nombre

d'autres députés qui se trouvent dans une situation analogue, des instances de la part de cheminots du National-Canadien, surtout ceux de l'Ouest du Canada; les intéressés évoquent ce qu'ils estiment être leur droit, ce qui, selon eux, devrait être leur droit, savoir le choix de jumeler ou de coordonner leur régime de pension avec le régime de pensions du Canada.

J'ai eu des entretiens à ce propos avec les représentants législatifs des fraternités. On me dit, ce qui est fort compréhensible, que les syndiqués ou leurs représentants ne sont pas tous d'accord. Si je me fie aux lettres que j'ai reçues, les employés du National-Canadien de ma région soutiennent presque à l'unanimité qu'ils devraient avoir le choix, et il n'est pas impossible de le leur accorder. On devrait leur permettre de choisir si leurs propres régimes de pensions et le régime de pensions du Canada doivent être juxtaposés ou coordonnés. Je suis d'accord sur ce point, même si je sais que cela créera pour la compagnie des difficultés supplémentaires sur le plan administratif. A mon sens, on ne devrait pas trancher unilatéralement le problème, ni restreindre le choix offert aux employés. Il ne faudrait pas leur dire: c'est l'une ou l'autre formule. On devrait leur permettre de choisir la solution qu'ils désirent.

• (3.20 p.m.)

J'espère que le ministre portera également cette affaire à l'attention de la direction du National-Canadien et insistera pour qu'à l'égard des négociations et des discussions actuellement en cours sur les pensions, la compagnie adopte le point de vue suivant: bien que l'indifférence du gouvernement l'ait placée dans cette difficile conjoncture, elle doit néanmoins, comme un bon employeur, s'accommoder au mieux de cette situation, et offrir à ses employés la possibilité de choisir la solution qu'ils préfèrent.

M. Reid: Monsieur le président, à mon tour, j'aimerais dire un mot ou deux au sujet des chemins de fer du Canada, notamment du Pacifique-Canadien. Comme j'ai déjà abordé la question ici-même, il y a quelques semaines, je ne m'attarderai peut-être pas sur la question du *Dominion*. Mais j'aimerais commencer par me déclarer tout à fait d'accord avec mon collègue et ami le député de Port-Arthur sur ses propos d'hier soir concernant le Pacifique-Canadien et tous les problèmes de chemin de fer qui touchent le Nord-Ouest de l'Ontario.

[L'hon. M. Fulton.]

A mon avis, le *Dominion* n'est qu'un aspect des nombreux problèmes que les chemins de fer posent au Canada. Il faut y voir une partie de l'effort qu'ils font pour améliorer leur situation financière. On prétend que la suppression du *Dominion* est un pas dans cette voie. En novembre dernier, peu après les élections, les deux compagnies de chemins de fer ensemble ont annoncé une hausse de tarif pour le transport de certains produits du bois du Nord-Ouest de l'Ontario. Cette hausse était forte au point que les produits ne pouvaient plus soutenir la concurrence. Après beaucoup d'insistance et une correspondance assez nombreuse, le tarif a été ramené à son ancien niveau.

Ce qui paraît être le problème fondamental c'est l'évolution des services de transport au Canada surtout depuis dix ans. Nous nous rappelons tous que, de 1959 à 1961, les chemins de fer ont connu leurs pires années. L'ancien gouvernement a cru bon de charger une commission royale, la Commission MacPherson, de faire une étude approfondie de ce problème. Cette commission a présenté certaines conclusions, et l'on nous dit que nous serons saisis d'une mesure législative fondée sur ces conclusions afin de régler les problèmes des compagnies de chemins de fer.

Pour améliorer leur situation, les compagnies de chemins de fer ont cherché à combattre l'augmentation des frais d'établissement du matériel et de la main-d'œuvre. Elles ont cherché à faire un meilleur usage de leur équipement de base en établissant des lignes directes et en prolongeant des parcours. Elles ont essayé de mieux affecter leurs employés et d'utiliser leurs services d'une façon plus rationnelle.

Monsieur le président, le problème a été mal abordé; de fait, on semble avoir fait du travail bousillé à presque tous les échelons. A ce sujet, on n'a qu'à se rappeler la situation qui régnait lorsque le gouvernement a chargé M. Freedman de mener une enquête royale sur les parcours prolongés en ce qui concerne Nakina. Nous sommes tous au courant du différend entre le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et leurs employés, et qui est partiellement attribuable au malaise existant de part et d'autre. Les employés itinérants, les employés sédentaires et le personnel exploitant se préoccupent de leur avenir. En particulier, les collectivités desservies par les chemins de fer s'inquiètent des répercussions des mesures prises par les sociétés ferroviaires.

Au sujet des problèmes du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, je pense qu'il faut insister sur une question fondamentale. Le National-Canadien est en principe une société de transport. Le transport est son unique object. Par ailleurs, le Pacifique-Canadien s'occupe de bien d'autres choses. Cette compagnie a des services de transport dans le monde entier. Elle s'occupe de transport par rail, par bateaux, par air et par eau. Elle s'adonne en outre à de grandes entreprises diverses comme l'exploitation de la potasse, du pétrole, des mines, de terrains et de bois d'œuvre. Toutes ces entreprises, comme l'a dit le préopinant, la compagnie les a acquises grâce à des subventions versées pour favoriser sa création.

Nous en sommes au point, dans notre histoire, où nos vieilles installations ne suffisent plus. En d'autres termes, le transport des voyageurs n'est peut-être plus rentable et le Pacifique-Canadien n'en veut plus. Agissant en bonne société, elle cherche à faire des profits pour ses actionnaires et à réduire ses pertes. Cette société subit des pressions économiques très fortes et elle a raison de vouloir laisser tomber tout secteur de son entreprise qui est une perte sèche. Jusqu'à un certain point, je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue.

Par contre, monsieur le président, à titre d'historien, je sais aussi que le Pacifique-Canadien a été fondé sur l'octroi généreux de terres et de droits, par le gouvernement d'alors qui désirait en encourager l'établissement. Ces avantages commencent à porter fruit maintenant, et très bien. On me dit —j'ignore combien exacts sont mes renseignements; aussi, qu'on me corrige—que 60 p. 100 environ des profits du Pacifique-Canadien l'an dernier provenaient d'exploitations autres que le chemin de fer. Autrement dit, 60 p. 100 de ses profits provenaient l'an dernier d'entreprises telles que *Canadian Pacific Investments,* des terres dont il est propriétaire, et de l'aménagement de nouvelles exploitations d'extraction de minéraux et potasse.

Pour revenir au premier point de mon exposé, monsieur le président, soit que les chemins de fer Nationaux s'intéressent seulement au transport, je crois que ce fait révèle que la compagnie est disposée à courir le risque, bien que ce soit avec les deniers des contribuables, pour donner un service-voyageurs acceptable. Tant que je n'aurai pas étudié le rapport du National-Canadien, je ne saurais dire si c'est une bonne politique. Je crois comprendre que le National-Canadien perd encore beaucoup d'argent et qu'il ne réussira pas à assurer un service-voyageurs rentable. Je crois qu'il faudra tenir compte de ce fait, lorsque nous parlerons de la suppression du *Dominion.* Si nous voulons obtenir ce service-voyageurs et qu'il ne soit pas rentable, la Chambre doit, je suppose, se charger de combler les déficits subis. Cela signifie, en termes plus concis, subventionner les services-voyageurs.

M. Woolliams: On dirait l'avocat du Pacifique-Canadien qui parle.

M. Reid: Ma foi, monsieur le président, j'aimerais certainement recevoir les émoluments versés à l'avocat du Pacifique-Canadien. Si vous me permettez de revenir un instant aux problèmes particuliers et de parler du Nord-ouest de l'Ontario, en faisant peut-être porter mes remarques un peu plus loin, de façon à englober les collectivités qui dépendent entièrement du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, je signalerai ces points à l'attention du comité. Je veux parler de ces collectivités qui ont été établies en vue de servir les besoins des deux sociétés de chemin de fer. Il faudrait, je pense, soulever certains points au moment de mettre à l'étude la question de ces localités. D'un trait de plume, la société a effectué des changements dans les services ferroviaires, retiré des services de passagers, réduit les services de transport et de messagerie, et cela sans prévenir les employés qui travaillaient sur ses trains ou les localités touchées par de telles réductions de services.

C'est, à mon avis, une manière honteuse de traiter de ce problème. Ces collectivités n'ont aucun moyen de défense. Elles sont tout simplement informées d'une décision, la décision est entérinée, puis elles sont laissées à elles-mêmes pour la combattre. Elles remportent parfois un succès, mais la plupart du temps, c'est le contraire qui se produit. Une illustration de ce changement vient de nous être signalée dans le cas du *Dominion.* Ce service a été abandonné et nous voici maintenant dans une situation telle que si nous voulons le rétablissement de ce service, il nous faudra renverser la décision rendue par la Commission des transports du Canada et le Pacifique-Canadien. Cela est bien difficile.

Si les chemins de fer ont l'intention d'abandonner ou de réduire certains services, ils devraient, à mon avis, et s'il le faut au moyen d'une loi, être contraints de donner un préavis de deux ans au moins, afin que tous les intéressés des collectivités en cause puissent étudier leurs budgets, élaborer des plans d'avenir et être en mesure de prendre une décision fondée sur les réalités de l'heure. En

second lieu, monsieur le président, des mesures s'imposent à l'égard des compagnies de chemins de fer qui abandonnent leurs services dans différentes villes.

A titre d'exemple, je voudrais signaler Rainy River, dans ma circonscription, et Schreiber, dans la circonscription du député de Port-Arthur. Il faut trouver un moyen d'indemniser les gens qui ont placé des fonds dans des maisons, des établissements commerciaux et autres entreprises. Ces gens ont droit à un dédommagement pour l'argent qu'ils perdent par suite de l'action unilatérale des compagnies de chemins de fer qui suppriment leurs services dans ces régions.

• (3.30 p.m.)

Si vous étiez propriétaire d'une maison dans l'une de ces villes, vous constateriez un fléchissement de la valeur des propriétés. C'est très bien que le National-Canadien offre, comme il l'a fait à Nakina, d'acheter les maisons de ses employés. Mais qu'advient-il des maisons des gens qui ne sont pas rattachés au National-Canadien, des gens dont l'occupation est de fournir des services de soutien aux chemins de fer? Ils devraient jouir d'une certaine protection également.

En achetant ces propriétes, les chemins de fer devraient s'engager à ne pas les offrir à perte sur le marché, ce qui ferait tomber la valeur des propriétés de la région dans une plus grande mesure encore pour les gens de l'endroit. Selon moi, il faut songer avec beaucoup de soin à ces collectivités créées pour loger les employés. Ces collectivités étaient destinées à répondre aux besoins des chemins de fer et, dans bien des cas, n'auraient pas leur raison d'être sans eux.

Pour en revenir aux conditions qui règnent dans ces agglomérations, je crois que les chemins de fer ont à leur égard une responsabilité plus grande que je ne l'ai indiquée jusqu'ici. La plupart de ces agglomérations situées le long des voies du National-Canadien et du Pacifique-Canadien ont pris naissance pour répondre aux besoins des employés des chemins de fer. Pour pouvoir atteindre ce but, les agglomérations ont dû émettre des obligations, s'endetter, construire des écoles, des réseaux d'égout, des routes, etc. Quand les chemins de fer disparaissent, monsieur l'Orateur, ils suppriment, dans une large mesure, l'assiette de l'impôt, et réduisent, pour les agglomérations, la possibilité d'acquitter l'intérêt et de rembourser le principal de la dette contractée pour fournir les aménagements destinés aux employés de chemins de fer. A mon sens, lorsque les chemins de fer disparaissent, les compagnies devraient être obligées d'assumer une certaine proportion des frais d'immobilisation encourus pour faire de ces agglomérations des localités habitables pour les employés des chemins de fer.

Une voix: J'espère que le ministre écoute.

M. Reid: Il pourra en prendre connaissance demain. Quand les chemins de fer quittent ces localités, on s'aperçoit souvent qu'il ne reste aucune industrie dans certains cas ou, s'il en reste, que les chemins de fer ne contribuent pas à les y maintenir. Cette accusation ne s'adresse nullement au National-Canadien parce que cette compagnie s'est toujours montrée plus que généreuse. Par contre, le Pacifique-Canadien a délibérément tenté d'empêcher les industries de s'implanter dans ces régions. J'ai déjà parlé d'une compagnie qui, après avoir engagé des dépenses d'immobilisations de $100,000, avait demandé au Pacifique-Canadien de lui fournir des facilités de transport. Le Pacifique-Canadien lui avait répondu que ce genre d'affaires ne l'intéressait pas. J'ajoute que la compagnie a survécu et qu'elle fabrique un produit. Quoi qu'il en soit, lorsque les chemins de fer abandonnent une ville, ils devraient lui donner une chance de survivre, sur une autre base économique peut-être, et d'attirer des industries en leur offrant des moyens de transport efficaces et peu coûteux à l'échelle transcontinentale.

Le Pacifique-Canadien semble n'épargner aucun effort pour décourager ces industries. J'estime qu'on devrait obliger cette compagnie à aider, au moins pour une période limitée, ces localités à survivre. Elles ne le pourront peut-être pas. Elles disparaîtront peut-être, mais on devrait au moins leur donner une chance, monsieur le président. Je ne suis pas de ceux qui préfèrent la vie urbaine. J'aimerais faire tout mon possible pour favoriser une décentralisation plus poussée. On favorise trop la centralisation, et les gens qui vivent dans la périphérie, si je puis dire, ne sont pas traités équitablement par le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien, car ces compagnies les privent de leurs moyens de communication avec les grands centres du pays.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant dire quelques mots sur un sujet qui concerne Radio-Canada. Il s'agit de la transmission, par satellites, d'émissions télévisées dans ma circonscription. Notre situation ne présente aucune équivoque car nous obtenons nos programmes de télévision de Radio-Canada à Winnipeg. De là, ils sont transmis par une série de stations-relais et la télévision d'État nous parvient de Winnipeg. Personne ne s'en plaint, mais j'ai deux remarques à faire.

Premièrement, à cause de cet arrangement, les gens de ma circonscription n'obtiennent pas les émissions du ministère de l'Éducation de l'Ontario que donne Radio-Canada. J'ai reçu plusieurs plaintes. Je crois comprendre que le cours de physique . . .

L'hon. M. Pickersgill: Je n'aime pas interrompre le député, vu surtout qu'il est nouveau à la Chambre, mais pourrait-il réserver ses cajoleries pour l'honorable représentante qui est responsable de Radio-Canada?

M. Reid: Je serai certainement très heureux d'essayer de convaincre, bien tranquillement, l'honorable représentante. Si je réussis, il faudra que je sois beaucoup plus tranquille que je ne l'ai été. Toutefois, s'il en est ainsi, je suis tout à fait disposé à attendre l'étude des crédits de l'honorable représentante.

M. Watson (Assiniboïa): C'est avec plaisir, monsieur le président, que je prends part à ce débat sur les crédits du ministère des Transports. Je me bornerai principalement à traiter du transport des céréales dans l'Ouest canadien. Mais auparavant, j'aimerais dire quelques mots du service-voyageurs. Le député de Kamloops nous a brossé un tableau de la situation dans la région canadienne la plus à l'ouest et le député de Kenora-Rainy-River n'a parlé que des problèmes touchant sa propre région.

La suppression du service du *Dominion* a fort inquiété tous les Canadiens de l'Ouest. Notre service ferroviaire n'est pas ce qu'il devrait être. Je parle principalement de la région entre Calgary et Winnipeg. Un grand nombre des gens qui habitent ma région préfèrent voyager par train parce que c'est plus commode. La suppression du *Dominion* représente certainement une détérioration des services, ce qui est loin de plaire aux habitants de cette région. La plupart d'entre eux tiennent à un service-voyageurs efficace, qui comporterait le service des repas, des couchettes et le reste.

J'étais à Toronto il y a une couple de semaines et je devais revenir à Ottawa dans la soirée du 31 janvier. Je n'ai jamais vu autant de désordre dans un train que dans celui-là. Arrivés à Brockville, nous avons dû descendre afin de changer de train pour un autre tronçon; nous avons alors constaté qu'il s'agissait effectivement du train où nous étions d'abord, de sorte que finalement il y avait 200 voyageurs debout dans les allées centrales pour les deux dernières heures du voyage jusqu'à Ottawa. A mon sens, il incombe aux chemins de fer d'accorder un service efficace entre une ville comme Toronto et la capitale du Canada. Le ministère devrait examiner soigneusement la question. Il devrait peut-être y avoir un service d'autorail qui permettrait de voyager facilement et rapidement entre ces deux villes.

L'acheminement des céréales, monsieur le président, a toujours été un épineux problème dans l'Ouest du Canada. Selon moi, les autorités ferroviaires, ou les autres responsables de l'acheminement ordonné des céréales, ne nous ont jamais accordé leur entière collaboration. Chaque année, ou peu s'en faut, les chemins de fer réussissent, au cours des derniers mois de l'année-récolte, à affecter des wagons couverts au transport des céréales.

• (3.40 p.m.)

Je vais établir une comparaison entre le régime des contingents et le transport des céréales au cours des quatre dernières années, car je crois que c'est la seule façon de se rendre compte de la situation. Je voudrais parler de deux provinces de l'Ouest, l'Alberta et la Saskatchewan, et dire quelques mots du Manitoba. Cette province n'entre pas en ligne de compte ici autant que naguère car, si je ne me trompe, les céréales en provenance de cette région sont déjà acheminées vers la tête des Grands lacs en vue de l'expédition de la fin de l'automne, par suite de l'insuffisance du service ferroviaire.

J'ai ici la déclaration de la Commission canadienne du blé au sujet de la répartition des contingents au 24 février 1964; on y trouve un état comparatif des années 1962-1963 et 1963-1964. L'exposé établit également une comparaison entre le 7 février 1966 et la date correspondante des deux campagnes agricoles précédentes.

En Saskatchewan, il n'y avait, en 1962-1963, que deux points pourvus du contingent de trois boisseaux. En 1963-1964, il y en avait sept. Au cours de la campagne agricole de 1964-1965, on y trouvait 14 points pourvus du contingent de trois boisseaux. Il reste encore aujourd'hui en Saskatchewan 157 points pourvus du contingent de trois boisseaux.

Je passe maintenant à la province de l'Alberta. Il y a quatre ans, elle ne comptait aucun point doté d'un contingent de trois boisseaux. En 1963-1964, il y en avait 37. L'an dernier, il y en avait 17. Il y reste encore aujourd'hui 128 points dotés du contingent de trois boisseaux ou moins et, en Alberta, 74 points pourvus d'un contingent de deux boisseaux.

Je dois signaler ce que cela signifie pour les agriculteurs qui voudraient disposer de leurs céréales, en bien des cas leur unique source de revenu. Je me reporte au Sommaire de l'industrie agricole en Saskatchewan 1964, où figure l'étendue des diverses exploitations. Cela éclaire toute la situation.

En Saskatchewan, la superficie moyenne des exploitations agricoles est de 492 acres; je parle de la superficie cultivée. L'exemple suivant se fonde sur un contingent de trois boisseaux, soit la moitié du plus fort contingent à l'heure actuelle. Un cultivateur qui exploite 492 acres et dont le contingent est de trois boisseaux, touche présentement un revenu de $2,000. Aujourd'hui, ce contingent s'applique à 411 endroits des trois provinces de l'Ouest tandis que celui de six boisseaux vise 577 endroits. Dans le dernier cas, les cultivateurs qui exploitent la superficie précitée touchent actuellement un revenu de $3,800.

Je cherche à faire ressortir que c'est là l'unique revenu de ces cultivateurs. Leur situation est semblable à celle du travailleur industriel dont le salaire serait la moitié de celui d'un confrère, et qui doit attendre que plus de produits se vendent.

Le ministère de l'Agriculture est actuellement responsable de l'agriculture en général. Or, tant que trois ou quatre ministères rempliront diverses fonctions, j'estime que nous ferons toujours face à ce genre de difficultés.

Notre nouveau ministre de l'Agriculture s'est rendu dans l'Ouest, il y a quelques semaines. J'ai en main des coupures de journaux au sujet de sa visite et je dois avouer qu'il a reçu une énorme publicité. Les cultivateurs croyaient que le ministre s'occuperait vraiment de l'acheminement des céréales. Je vais citer quelques manchettes qui ont paru à compter du 12 janvier. En voici une parue à Edmonton: «L'état de la manutention des céréales serait pitoyable». Et l'on continue ainsi:

> Mardi dernier, l'hon. J. J. Greene, ministre fédéral de l'Agriculture, a déclaré que le système de manutention des céréales au Canada était «pitoyable»...
>
> M. Greene, accompagné de quelque 60 personnes, est arrivé de Vancouver à bord d'un avion du ministère des Transports.

Voici un autre article publié le même jour dans le *Journal* d'Ottawa et intitulé: «Greene accuse le Pacifique-Canadien de se soustraire à ses responsabilités envers le public». En voici un passage:

> La situation est incroyable et tragique. Autant retourner à l'âge de pierre si nos services publics ne fonctionnent plus.

Si les ministres voulaient bien faire des déclarations semblables à la Chambre, nous obtiendrions peut-être des résultats, et les Canadiens sauraient qu'on s'efforce vraiment d'agir dans leur intérêt.

Puis le 13 janvier, le lendemain, le *Citizen* publie un article intitulé: «Greene s'en prend au Pacifique-Canadien au sujet du transport des céréales». L'article continue dans ces termes:

> M. Greene a déclaré à une conférence de presse, mercredi, qu'il «voyait rouge quand les approvisionnements de secours pour soulager la famine en Inde sont retardés à cause du manque de services de chemin de fer au Canada.»

Je pourrais dire que, sauf les comptes rendus des journaux, nous n'avons pas eu de renseignements depuis.

Voici un autre titre paru dans le *Star-Phoenix* le 15 janvier, soit en fin de semaine. «Greene semonce encore le Pacifique-Canadien au sujet des céréales et demande l'établissement d'une nouvelle Commission des chemins de fer». Puis, le 14 janvier, la manchette: «Emerson riposte à Greene» et une autre «Greene grondé par le Pacifique-Canadien». Depuis ce temps-là, nous n'avons pas entendu beaucoup parler du ministre de l'Agriculture ni de ses pourparlers avec le Pacifique-Canadien.

M. Deachman: Puis-je poser une question au député? Comme le ministre des Finances a chargé quelqu'un de coordonner le mouvement des céréales à Vancouver, ne croit-il pas que les paroles du ministre de l'Agriculture ont porté fruit?

M. Watson (Assiniboïa): Je n'ai pas saisi la dernière partie de la question. Les cultivateurs de l'Ouest considèrent que leurs produits devraient relever d'un seul ministre qui aurait le pouvoir d'agir, savoir le ministre de l'Agriculture qui est responsable de l'ensemble de l'agriculture. Or, les denrées que nous vendons, ce sont des céréales, du bétail et d'autres produits agricoles.

Nous devons transporter nos céréales. La question relève, comme il se doit, du ministre des Transports. Qui s'occupe de toutes nos céréales? La Commission canadienne du blé. Qui est comptable pour la Commission canadienne du blé? Le ministre des Finances. Je suis sûr que, si on transférait du ministre des Finances au ministre de l'Agriculture l'autorité sur la Commission canadienne du blé, un ou deux fonctionnaires compétents pourraient se tenir au courant de la situation partout en ce qui a trait à l'industrie des céréales et aux contigents, et voir à répartir également les contingents, ce qui réduirait de moitié les ennuis que nous cause le régime actuel.

Je tiens maintenant à dire quelques mots sur le tarif imposé par les chemins de fer. Je parle de ce qu'ils appellent les droits d'arrêt en transit.

Peu d'entre nous connaissent ces chiffres. Je vais vous parler d'un des élévateurs de tête de ligne à Moose-Jaw, en Saskatchewan,

dont la capacité est de 5.5 millions de boisseaux, et d'un autre à peu près de même grandeur à Saskatoon. On me dit qu'ils sont presque vides depuis assez longtemps. L'automne dernier, à la fin de la campagne agricole, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a tâché comme moi de les faire remplir. Une des raisons invoquées pour expliquer l'état de choses actuel est le prix qu'exigent les chemins de fer pour déverser le grain.

• (3.50 p.m.)

Dans le cas d'un wagon de 2,000 boisseaux, le chemin de fer reçoit, la première année, 3c. les cent livres. Si le blé passe une deuxième année dans l'élévateur, on demande 5c. les cent livres et, la troisième année, 7½c. Le tarif augmente graduellement, mais je n'ai pas les autres chiffres. Toujours est-il que le prix demandé est tout à fait injuste. Tout se fait d'un seul mouvement: le grain est déversé et déchargé, et les wagons n'ont qu'à partir. On prétend que ce régime de prix compenserait les chemins de fer du revenu qu'ils ont perdu temporairement parce qu'ils ne pouvaient pas transporter ces céréales aux ports. Cela m'amène à la situation actuelle dans l'Ouest du Canada. Les céréales ne sont pas transportées et les chemins de fer, pour une raison ou pour une autre, semblent s'en désintéresser. A mon avis, ces tarifs devraient être étudiés immédiatement et la Commission des transports, dont relève la question, devrait prendre les mesures nécessaires afin qu'aucune compagnie de chemin de fer ne puisse exiger des droits pour plus d'un déchargement. Comme je l'ai expliqué, selon le tarif actuel, le droit exigé pour la première livraison est de 3c. les 100 livres. S'il doit y avoir un droit de déchargement, et si ce chiffre est considéré équitable, je pense que ce devrait être le seul droit exigé et qu'on ne devrait pas permettre aux chemins de fer d'augmenter leurs tarifs avec le temps.

N'oublions pas que cela grève directement le blé des cultivateurs. Il ne s'agit pas de frais d'entreposage ou autres. Il s'agit d'une déduction délibérée d'où résulte un plus faible revenu net lors du paiement définitif fait aux cultivateurs pour leur blé.

J'ai mentionné plus tôt la situation des contingents dans les Prairies. J'ai oublié alors de signaler une gare particulière où s'illustre bien l'injustice du système actuel de livraison. Comme je l'ai dit, il y a présentement 74 endroits de l'Alberta où le contingent est encore de deux boisseaux. Je dois d'abord signaler que, pendant la saison de 1964-1965, le premier contingentement de boisseaux a été annoncé le 14 septembre 1964, le deuxième le 19 octobre, le troisième le 23 novembre et le quatrième le 4 janvier 1965. A cet endroit-là, une compagnie particulière de céréales n'a expédié que 104 wagonnées de blé, du 1er août 1964 au 23 juin 1965 au regard de 103 du 1er août au 18 décembre 1965.

Voyons ce qui s'est passé au cours de la présente campagne agricole. Il s'agit d'une seule et même ville. Au 30 août, elle avait un contingent d'un boisseau, au 27 septembre, de deux, au 25 octobre, de trois, et au 8 novembre, de quatre. Et il y avait amplement d'espace. C'est sûrement une simple coïncidence que le quatrième contingent soit tombé le 8 novembre. Toutefois, ma ville avait, le 10 janvier, un contingent de six boisseaux, ce qui est fort bien. Elle est desservie par une ligne du National-Canadien, et je ne puis certainement pas m'en plaindre.

J'aimerais maintenant dire un ou deux mots d'une situation qu'il ne m'est pas difficile de comprendre. C'est l'incompétence des chemins de fer, et en ce cas-ci du National-Canadien. Je me reporte à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 28 avril 1965. Elle portait le numéro 52, et la voici:

1. Quels sont les noms et adresses commerciales des différents soumissionnaires pour l'installation de réseaux d'égout et de distribution d'eau dans la maison cantonnière située à Avonlea (Saskatchewan)?

2. Quel est le montant de la soumission dans chaque cas?

3. A quelle entreprise ou à quelle personne le contrat a-t-il été adjugé?

4. Quand le National-Canadien demandera-t-il des soumissions pour l'installation de réseaux d'égout et de distribution d'eau dans la gare d'Avonlea (Saskatchewan)?

Voici la réponse que j'ai reçue:

Voici les renseignements donnés par la Direction des chemins de fer Nationaux du Canada.

1, 2 et 3. Seule la compagnie *Moose Jaw Heating and Plumbing Company Limited*, de Moose-Jaw (Saskatchewan), a répondu à l'appel d'offres et le contrat a été adjugé à cette compagnie. Il n'entre pas dans la ligne de conduite des chemins de fer de dévoiler les montants des soumissions en ce qui concerne les contrats ferroviaires.

4. On ignore à l'heure actuelle quand ces travaux seront effectués.

Ma deuxième question se rapportait au même sujet. On la trouve au hansard du 16 juin 1965—question nº 424.

1. Quels sont les fonctionnaires du National-Canadien ayant sollicité des soumissions pour l'installation de canalisation d'eau et d'égouts dans la maison cantonnière d'Avonlea (Saskatchewan)?

2. Le National-Canadien a-t-il coutume de procéder à de telles installations sur la propriété de la compagnie, uniquement à des fins d'apparence?

• (4.00 p.m.)

3. N'y a-t-il pas des raccords d'eau ou d'égouts pour cette propriété?

4. Quel est le déficit de ce service du National-Canadien?

Voici les réponses:

1. Les ingénieurs de la compagnie en Saskatchewan.
2. Non.

Je dois dire que cette réponse est tout à fait raisonnable et sensée.

3. Il n'y a pas de raccords d'eau ou d'égouts sur la propriété de la compagnie; toutefois, on a demandé l'établissement d'une servitude permettant le passage sur la propriété de la commission scolaire afin de raccorder les canalisations à celles de la municipalité. On s'attend que la demande soit approuvée incessamment; d'ici là, on utilise les services habituellement disponibles à la campagne.

L'hon. M. Pickersgill: Ça c'est populaire.

M. Watson (Assiniboïa): Pardon? Populaire avez-vous dit?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne pense pas qu'il faille aller plus loin.

M. Watson (Assiniboïa): Voilà où l'impéritie se manifeste. On savait qu'il n'y avait aucun raccordement d'eau et d'égout dans un rayon de 700 pieds ni aucun moyen possible de raccord. Il aurait été normal qu'un plombier ou un entrepreneur veuille savoir où raccorder les conduites. Les dirigeants du National-Canadien de la ville de Saskatoon ont été mis au courant de la situation, mais ils n'en ont pas tenu compte. Les appels d'offre ont été lancés et les aménagements installés. On m'apprend que le contrat a coûté environ $1,000 même si, semble-t-il, le ministère ne communique pas ces chiffres. Rien au monde ne justifie l'installation de ces aménagements avant que les mesures nécessaires aient été prises. Tant que les dirigeants, les chefs de ministères agiront ainsi, les Canadiens qui paient les subventions aux chemins de fer auront besoin de l'aide du ciel.

Il s'agit en l'occurrence, d'un montant de $1,000, mais en le multipliant par le nombre d'autres endroits où pareilles choses se produisent, on comprend pourquoi les Canadiens doivent vider leurs poches pour payer ce genre d'installations totalement inutiles. Je prie le ministre de vérifier la chose. J'ignore pourquoi les fonctionnaires de son ministère et les dirigeants du National-Canadien adjugent des contrats pareils quand ils sont au courant de la situation.

L'hon. M. Pickersgill: Aucune question de principe n'entre en jeu ici. Depuis l'institution du National-Canadien, juste après la Première Guerre mondiale, la coutume a voulu que la direction de ce chemin de fer vienne à Ottawa rendre compte directement à un comité du Parlement de son exploitation.

Il était prévu que le ministre des Transports, ou son prédécesseur le ministre des Chemins de fer, ne serait pas comptable au Parlement de l'administration intérieure du National-Canadien de la façon dont un ministre est comptable au Parlement des dépenses de son propre ministère. L'honorable représentant voudra peut-être poursuivre l'affaire la prochaine fois que notre comité parlementaire étudiera l'administration du National-Canadien. D'ici là, je suis certain que les fonctionnaires de la compagnie auront lu ce qu'il a dit.

M. Watson (Assiniboïa): Je remercie le ministre de son conseil mais, si je puis ajouter un mot, il s'agissait peut-être d'une erreur qu'un fonctionnaire du ministère était trop orgueilleux pour admettre.

L'hon. M. Pickersgill: Non pas du ministère, mais de la compagnie de chemin de fer.

M. Watson (Assiniboïa): Il aurait mieux valu faire ces travaux dans la gare, mais je serai heureux de revenir sur cette question une autre fois.

M. Woolliams: Vu que l'honorable député d'Assiniboïa a signalé les écarts qui existent entre les contingents du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, le ministre n'admettrait-il pas cet après-midi que des bateaux vides attendent aux quais de Vancouver parce que les céréales n'ont pas encore quitté les fermes de l'Ouest du Canada à destination de Vancouver, et que, pour cette raison, nous versons des milliers de dollars par jour en indemnité de surestaries pour les navires intéressés? J'ai ici une lettre que des gens de Vancouver m'ont écrite à ce sujet. J'espère que le ministre n'aura pas oublié ce fait quand il enquêtera sur les lacunes du service du Pacifique-Canadien dans l'Ouest.

L'hon. M. Pickersgill: Comme l'honorable représentant le sait, le ministre des Finances a annoncé l'autre jour que, par suite des entretiens que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, et moi avons eus dans le bureau du ministre des Finances avec le président et le vice-président du Pacifique-Canadien, il avait été décidé, à la demande du ministre des Finances, qui était alors ministre du Commerce, d'instituer un comité sur place à Vancouver, comme on l'avait fait à Winnipeg relativement à la tête des lacs. M. Riddel, ancien membre fort estimé de la Commission canadienne du blé, présiderait le comité composé de représentants des chemins de fer, de la Commission du blé, d'exploitants d'élévateurs et de quiconque s'intéresse à l'acheminement des céréales vers Vancouver. Le comité se réunirait quotidiennement afin de suivre la situation de près et de remédier aussi rapidement que possible à tout goulot

d'étranglement. Cette mesure aurait peut-être dû être prise plus tôt, mais c'est maintenant chose faite et elle devrait se révéler utile.

En ce qui concerne Vancouver, le problème immédiat—je ne parle pas de la situation générale—n'était pas tant le manque de wagons arrivant à Vancouver mais le fait qu'une fois rendus là, l'aiguillage était trop lent. Ils n'arrivaient pas aux élévateurs ou au quai à temps. Il ne conviendrait pas que je traite de l'ensemble de la question, mais je voulais relever le point soulevé par le député. Il y a eu une amélioration marquée tant dans le mouvement des céréales jusqu'à Vancouver que, si je ne me trompe, dans l'accélération de l'aiguillage à Vancouver. J'aimerais signaler, comme circonstance atténuante à l'égard des deux compagnies, que ni l'une ni l'autre n'était responsable des avalanches qui ont frappé en même temps les deux lignes au début de janvier, et qui ont donné lieu à une situation impossible pendant une semaine.

M. Winch: Monsieur le président, nous avons entendu beaucoup parler d'égout et d'eaux-vannes ces deux derniers jours. Tantôt nous avons entendu parler des égouts à un certain endroit le long des lignes du National-Canadien et, hier, on a parlé des eaux-vannes de la ville de Montréal. Les égouts et les eaux-vannes ont très mauvaise odeur mais à mon sens, monsieur le président, les égouts et les eaux-vannes mentionnés ces deux derniers jours au cours de ce débat ne peuvent sentir aussi mauvais que l'incurie des politiques du gouvernement en ce qui concerne la Colombie-Britannique et le port de Vancouver.

Si je prends la parole dans ce débat c'est pour ajouter quelques mots à ce qui a déjà été dit sur deux questions qui revêtent une grande importance pour Vancouver et la Colombie-Britannique. Je veux naturellement parler de l'aménagement et du réaménagement du port de Vancouver, dont le député de Vancouver-Quadra a parlé si éloquemment hier, et ensuite de la politique du gouvernement fédéral à l'égard des subventions à la construction de navires, qui équivaut, à mon sens, à une persécution de la Colombie-Britannique par le gouvernement.

• (4.10 p.m.)

Le 17 janvier dernier, le ministre des Transports a émis à ce sujet un communiqué aux journaux. Avant de donner lecture du premier paragraphe, j'aimerais préciser qu'en dépit des importantes et fréquentes divergences d'opinions quant aux politiques, aux programmes et aux philosophies dont font preuve les députés siégeant des deux côtés de la Chambre, je puis affirmer, sans crainte qu'on ne me contredise, qu'à l'égard de la question dont je vais traiter—et le ministre ferait bien d'en prendre note—à quelque parti que nous appartenions, nous sommes unis et nous poursuivrons notre offensive contre le ministre des Transports, jusqu'à ce que nous obtenions des mesures de redressement profitables à Vancouver, en particulier, et à la Colombie Britannique, en général. Tous les représentants des circonscriptions de la Colombie-Britannique sont unis à cet égard, indépendamment du parti auquel ils appartiennent.

Le 17 janvier, dans un communiqué, le ministre des Transports a dit:

> Le gouvernement a l'intention de recommencer, à compter du 1er janvier 1966, à verser des subventions à la construction navale à un taux de 25 p. 100 pendant une période de trois ans. Ce montant sera alors graduellement abaissé de deux points de pourcentage tous les ans pour atteindre un niveau de 17 p. 100 en 1972. Ce niveau équivaut à une protection tarifaire d'environ 20 p. 100 accordée à l'industrie de la construction navale. Le nouveau taux des subventions ne s'appliquera pas aux navires construits pour les gouvernements fédéral ou provinciaux ni aux structures flottantes qui ne sont pas considérées comme des navires au sens orthodoxe.

La nouvelle subvention ne s'appliquera pas au gouvernement provincial. Aussitôt après cette annonce, à la première occasion, à la période des questions, j'ai posé une question au ministre des Transports. Par le libellé de ma question, j'ai donné à entendre que cette décision était destinée à persécuter la Colombie-Britannique. Le ministre des Transports a répondu à sa manière habituelle facétieuse et bouffonne, avec un petit ricanement méprisant, que le député de Vancouver-Est—pauvre diable—ne savait pas que cette mesure n'était pas destinée à persécuter la Colombie-Britannique parce qu'il ne se rendait pas compte que toutes les autres provinces avaient un service de transbordeur. Bien sûr, je sais que toutes les autres provinces ont un service de transbordeur, mais le ministre des Transports sait qu'une seule province du Canada a un réseau complet de transbordeurs exploité par une société de la Couronne, si important qu'on le compare parfois à la Marine canadienne. C'est un réseau complet de transbordeurs dont s'enorgueillit la Colombie-Britannique dédiée à la libre entreprise. Elle est fière de cette exploitation appartenant au public. Un montant de 48 millions a été investi dans le service de transbordeurs exploité par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il une question? Pourrait-il nous dire quelle proportion de cette somme a été contribuée par le gouvernement central sous forme de subventions à la construction navale? Le premier ministre de la province a-t-il jamais reconnu qu'un seul dollar provenait du Trésor fédéral?

M. Winch: En réponse à l'honorable représentant, monsieur le président, je dirai que la question a été soulevée pendant la dernière session et que le Conseil du Trésor fédéral a fourni des renseignements complets quant aux montants affectés à la construction de ces navires. Si le ministre désire vraiment une réponse, qu'il consulte le Conseil du Trésor ou qu'il lise le hansard de l'an dernier. Le gouvernement fédéral a versé des fonds sous le régime des subventions à la construction navale, mais pourquoi change-t-il maintenant de politique? Pourquoi a-t-il décidé d'abolir ces subventions, initiative qui nuira beaucoup à la Colombie-Britannique?

Monsieur le président, cette volte-face n'est-elle pas bizarre? Est-ce parce que nous sommes soupçonneux que nous sommes nombreux à croire que ce changement annoncé le 17 janvier est une résultante des élections du 8 novembre au cours de laquelle le premier ministre de la Colombie-Britannique a parcouru la province en disant à la population: «Pour l'amour de Dieu, faites comme il vous plaira, mais ne votez pas libéral».

M. Herridge: Et il a essayé de faire battre le député de Kootenay-Ouest.

M. Winch: Ce changement est-il une revanche—de la persécution? Ce n'est que mon opinion à moi, mais je pense que c'est une forme de représailles contre le gouvernement de la Colombie-Britannique et une persécution contre le service de transbordeurs de cette province. Pour moi, tout cela sort d'un machiavélique plan libéral de représailles. Si vous consultez le dictionnaire de l'avenir dont un député vient de parler, vous trouverez que plan politique machiavélique est synonyme de «plan pickersgillien».

Nous avons investi 48 millions de dollars dans un service de transbordeurs en Colombie-Britannique, et ce n'est pas tout. Déjà on projette la construction de nouveaux bateaux. Pourquoi le gouvernement de la Colombie-Britannique ne devrait-il pas pouvoir s'adresser aux chantiers de construction navale dans cette province pour bénéficier des mêmes avantages que l'entreprise privée? Le Pacifique-Canadien exploite un service de transbordeurs entre Vancouver et Nanaïmo. Selon la nouvelle ligne de conduite, si le Pacifique-Canadien veut élargir son service au moyen de nouveaux navires, il aura droit à des subventions à condition de faire construire ces navires par des chantiers canadiens. Pourquoi une société de la Couronne, propriété des gens de la Colombie-Britannique, ne pourrait-elle pas, tout comme l'entreprise privée, avoir droit aux avantages de cette politique? J'ai dit y voir une politique «Pickersgillienne-machiavélique». Savez-vous ce que je pense? Le gouvernement, sachant que la Colombie-Britannique veut progresser et améliorer son service de transbordeurs, cherche à placer la province dans une situation telle qu'à cause des frais, elle devra s'adresser à l'extérieur de la province, qui sait, peut-être au Japon. Et alors le gouvernement pourra se moquer de la Colombie-Britannique. Je ne serais pas étonné, s'il y avait moyen d'en tirer un peu de franchise, d'apprendre de nos amis d'en face qu'on a pensé dans ce sens, et qu'on le fait encore.

Je veux répéter avec insistance que tous les députés de la Colombie-Britannique, quel que soit leur parti, ne demandent aucun privilège pour cette province. Cependant, nous réclamons une ligne de conduite et un traitement équitables. Nous demandons qu'on mette fin à ces mesures injustes prises contre cette province, parce que nous sommes plus évolués que d'autres et que nous possédons un excellent service public de transbordeur. Nous espérons que le ministre des Transports examinera à nouveau cette affaire sous peu.

Je voudrais parler aussi de deux autres questions, monsieur le président. La deuxième a trait à l'absence de programme pour l'aménagement ou le réaménagement du port de Vancouver. Comme je l'ai dit tantôt, le député de Vancouver-Quadra en a parlé hier soir dans l'excellent et solide discours qu'il a prononcé. Nous ne nous sommes pas consultés, mais les députés représentant les régions basses sont sans doute tellement inquiets au sujet de cette situation qu'ils ont tous fait des enquêtes.

Le député de Vancouver-Quadra nous a dit que ce différend au sujet du droit de propriété sur l'avant-grève du port de Vancouver remontait à 1934. J'ai apparemment poussé mes recherches un peu plus loin que lui, car j'ai découvert, et je sais que mes renseignements sont exacts—ils doivent l'être car je les ai obtenus du service du contentieux ici à Ottawa—que le différend qui existe entre le Conseil du port de Vancouver, le gouvernement fédéral et le Pacifique-Canadien, au sujet du droit de propriété, remonte à 1900.

• (4.20 p.m.)

Ce différend sur le droit de propriété de cette importante avant-grève dans le port de Vancouver dure depuis 65 ans. Les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé en ces 65 ans n'ont pas réussi à régler cette question de propriété. J'ai donc, monsieur le président, soulevé la question avec le service du contentieux de la Commission des ports et lui ai demandé si on

faisait maintenant quelque chose à ce sujet. Ou m'a répondu qu'on avait pris des dispositions en ce sens il y a six mois. Soixante-cinq années et six mois après le début du différend, on nomma un comité conjoint composé de membres de la Commission du port de Vancouver et du Pacifique-Canadien en vue de décider à qui appartient cette importante avant-grève. Je me demande combien de mois ou d'années il faudra attendre le rapport de ce comité et combien il faudra attendre d'années par la suite avant que des dispositions ne soient prises.

J'espère, comme nous tous, je pense, que le ministre des Transports va nous donner quelques renseignements au sujet de cette question litigeuse visant la propriété, au sujet du comité et de son activité ainsi que de la date où il devra présenter son rapport. J'espère qu'il nous donnera aussi quelques autres renseignements. Le quai le mieux aménagé de Vancouver était le quai D du Pacifique-Canadien. Il a été incendié—j'allais dire au ras du sol—au ras de l'eau en 1938. Il a été entièrement détruit et n'a jamais été reconstrui. Pourquoi? La question de propriété est-elle encore en cause? Le Pacifique-Canadien possède-t-il effectivement ce terrain d'une très grande valeur au pied de la rue Granville? Si oui, pourquoi n'a-t-on rien construit à cet endroit depuis 1938?

Si le Pacifique-Canadien n'est pas disposé à construire un bâtiment à cet endroit, nous pouvons sans crainte demander au gouvernement fédéral de faire ce qu'il a souvent fait: exproprier. Qu'il exproprie la propriété du Pacifique-Canadien et construise un nouveau quai à cet endroit. C'est une honte pour ce Parlement et tous les gouvernements qui se sont succédé au Canada. Comme le député de Vancouver-Quadra l'a signalé hier, les navires de la *P & O* venant d'Australie étaient tenus de se rendre à Seattle parce qu'ils n'avaient pas l'espace voulu à Vancouver pour mouiller l'ancre. Le Pacifique-Canadien, dans sa grande magnanimité, affirme maintenant: «Même si vous perdez de l'argent, car il est bien plus profitable de laisser entrer les cargos, nous allons vous permettre d'entrer en dock pendant douze mois exactement. Après cela, vous irez ailleurs.»

Une voix: Vous ne pouvez même pas obtenir une équipe de hockey.

M. Winch: C'est cela, nous ne pouvons pas obtenir de jetées, ni même une équipe de hockey. Nous avons l'équipe, mais nous ne pouvons avoir une franchise. (*Exclamations*) Il n'y a pas matière à rire, monsieur le président. L'état du chômage se ressent du manque d'installations de transport maritime, ce qui a les mêmes effets que l'abolition des subventions à la construction de navires qui étaient accordées aux importants chantiers maritimes de Vancouver. Je ne l'ai pas fait plus tôt, mais je voudrais maintenant traiter de cette question. Savez-vous, monsieur le ministre des Transports, que depuis le 27 janvier, lorsque vous vous êtes mis à persécuter le système de transbordeurs de la Colombie-Britannique, les directeurs du personnel des chantiers maritimes de Seattle sont venus à Vancouver pour y interviewer des employés compétents? L'un d'entre eux a déclaré qu'à lui seul, il avait interviewé 165 employés détenant des postes clés dans les chantiers maritimes de Vancouver et de Victoria et qu'il leur avait garanti la sécurité d'emploi s'ils voulaient bien aller travailler à Seattle.

Le gouvernement se désintéresse des chantiers de construction navale et des installations portuaires de la côte du Pacifique. Son attitude a des répercussions désastreuses sur une ville d'où partent nos exportations vers l'océan Pacifique. Cette situation déplorable résulte de l'apathie qui existe à l'égard de ce problème depuis 1900. Le ministre ne peut prétendre qu'il découvre ce problème; il ne devrait pas en être ainsi puisqu'il est membre du cabinet depuis longtemps et qu'il détenait le portefeuille des Transports dans des Parlements antérieurs.

Je le répète, monsieur le président, nous ne demandons pas plus qu'une autre province. Nous demandons simplement qu'on nous traite avec justice, respect et compréhension. L'honorable député de Vancouver-Quadra a demandé au ministre des Transports d'aller à Vancouver pour se rendre compte sur place de la situation. Le ministre est allé à Vancouver nombre de fois. Voici ce que le député de Vancouver-Quadra voulait sans doute dire: «Cette fois-ci allez-y avec des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.» (*Applaudissements*)

«Alors vous verrez et vous entendrez et, nous l'espérons, vous comprendrez et reviendrez ici prendre des mesures au lieu de prononcer de beaux discours.» Que le ministre nous fournisse les mesures et l'argent qu'il faut pour nous permettre de développer la belle ville de Vancouver de la façon qui s'impose, afin que la Colombie-Britannique puisse progresser selon ses capacités.

Il ne s'agit pas d'une menace, monsieur le président, parce que je ne fais jamais de menaces. Mais notre patience est à bout. A moins que des mesures constructives ne soient prises sans tarder, le ministre des Transports et son gouvernement prendront, politiquement parlant, la même route que la goélette du ministre qui a sombré et dont personne n'a pleuré la perte.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si je pourrais emprunter l'expression du député de Winnipeg-Sud. Étant un homme tranquille du Manitoba, j'aimerais répondre brièvement à un homme patient de la Colombie-Britannique. Je ne suis pas sûr que les qualificatifs conviennent à l'un ou à l'autre. Je ne devrais pas vraiment relever ce qu'il a dit au sujet de la persécution de la Colombie-Britannique. C'est trop flatteur pour moi de croire que je puisse persécuter cette grande et florissante province ou n'importe lequel de ses habitants.

Comme je l'ai répondu l'autre jour à une autre question après que le député m'eut posé la sienne, le but des subventions à la construction de navires, lorsqu'elles ont d'abord été instituées par le gouvernement du très honorable représentant d'en face et comme elles vont être rétablies dès que le Parlement prendra les mesures voulues, c'est d'encourager la construction de navires et de créer des emplois. Nous n'avons pas jugé nécessaire sans doute d'accorder des subventions à la construction de navires pour permettre au gouvernement de Colombie-Britannique de construire ses navires dans cette province. Nous n'avons jamais eu l'idée qu'il puisse songer à les construire ailleurs.

Toutefois, si on a sérieusement envisagé cette possibilité, je suis certain, comme je l'ait dit l'autre jour, que si le gouvernement de la Colombie-Britannique veut indiquer que ces subventions sont nécessaires pour assurer la contruction de ces navires en Colombie-Britannique, le gouvernement écoutera, comme il le fait toujours, les instances du gouvernement de cette grande province.

M. Winch: Je sais que vous écouterez, mais vous n'agirez pas.

L'hon. M. Pickersgill: C'est le Parlement qui doit agir et je suis convaincu que l'honorable député aura quelque chose à dire lorsque ce crédit sera soumis à l'étude du Parlement. En ce qui a trait au port de Vancouver, mon collègue le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales annonçait il y a quelques temps que j'avais accepté d'aller à Vancouver à la première occasion. Je puis assurer l'honorable député que j'irai l'œil et l'oreille au guet et, autant que possible, la bouche close; mais cela est bien difficile pour moi en Colombie-Britannique, et certains députés qui ont bonne mémoire se le rappelleront sans doute.

• (4.30 p.m.)

J'essaierai surtout de voir exactement quelles nouvelles dispositions et quelles améliorations sont nécessaires. Tout le monde au pays sait que le port de Vancouver grandit plus vite que tout autre port au Canada. Son expansion ne fait que commencer. Tout le monde sait que nous n'avons pas assez vite exploité ce port ni amélioré lès aménagements nécessaires pour y transporter les marchandises, comme l'ont indiqué la plupart des discours cet après-midi.

Je pourrais faire preuve d'esprit de parti et dire qu'il y a trois ou quatre ans aucun de nous n'aurait pensé que ce phénomène historique du XX[e] siècle selon lequel, lorsqu'il y a un gouvernement libéral, l'expansion du pays dépasse toutes les espérances se produirait encore une fois si vite.

M. Winch: Vous devriez suivre votre propre conseil et vous taire.

L'hon. M. Pickersgill: C'est peut-être juste. J'ai cru sincèrement que je ne devrais pas laisser passer sans commentaire une autre remarque aussi habile que d'habitude faite par le député de Skeena cet après-midi. Il a donné l'impression que, parce qu'il n'existe aucun règlement aux termes de l'article 407 de la loi sur la marine marchande du Canada, le gouvernement et mon ministère n'ont rien fait pour assurer la sécurité des équipages des navires. Afin que cette fausse impression ne subsiste pas pendant la fin de semaine, j'aimerais signaler, aussi brièvement que possible, que l'article 464 de la même loi oblige un receveur des douanes à détenir un navire après le dépôt d'une plainte par une personne s'il a lieu de croire que le navire est peu sûr en raison de l'insuffisance de son équipage. L'article exige qu'un inspecteur de navires à vapeur se prononce sur la question de la suffisance ou de l'insuffisance de l'équipage avant que le navire soit relâché. Par conséquent, il est loisible à tout syndiqué ou dirigeant syndical ou même à toute personne intéressée de déposer une plainte devant un receveur des douanes au sujet de tout navire. L'inspecteur de navires à vapeur doit examiner la chose immédiatement et il est autorisé à détenir le navire jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un équipage suffisant.

L'article 164 exige explicitement que les capitaines et les officiers soient brevetés. Bien entendu, ils sont sans cesse soumis à des examens. L'article 115 exige des mécaniciens brevetés, précisant les qualités requises. Même en vertu de l'article 232—je ne sais pas pourquoi j'ai dit «même» car c'est aussi important sur un bateau que partout ailleurs—il faut des cuisiniers diplômés sur certains navires. L'honorable représentant s'est lui-même reporté à l'article 51 des règles concernant les prescriptions de sauvetage, aux termes duquel des

canotiers brevetés sont exigés. Je tiens à préciser que les capitaines et les officiers de bateaux voyageant sur des eaux internationales doivent passer certains examens. J'ai tous ces documents ici; l'honorable représentant pourra les examiner quand il voudra.

Or le ministère examine constamment les règlements, qui sont très rigoureux et qui sont appliqués strictement par le Bureau d'inspection des navires à vapeur, organisme ne relevant pas du ministre, pour voir s'ils répondent aux besoins actuels. Nous sommes toujours disposés à apporter les changements qui s'imposent.

J'aimerais plus tard traiter d'autres questions soulevées par l'honorable député au sujet des protestations du Syndicat international des gens de mer et de la réunion à Montréal au sujet de la radio. Beaucoup a déjà été réalisé. J'aimerais faire une mise au point une autre fois, mais je ne voulais pas que le député de Skeena ait l'impression qu'il n'y avait pas de règlement à l'heure actuelle et qu'il n'y en avait pas eu dans le passé, en ce qui concerne la sécurité des équipages sur les navires, car ce ne serait pas conforme aux faits.

M. Barnett: J'aimerais poser une question au ministre. J'aurais aimé qu'il fasse une déclaration au sujet des subventions à la construction de navires. Je n'ai pas l'intention de faire un autre discours sur le sujet, à moins que cela s'impose. Je me demande si j'ai bien compris le ministre. A-t-il dit que si le gouvernement de la Colombie-Britannique faisait des instances, elles seraient étudiées? Si je pose cette question c'est à cause des déclarations faites à ses commettants par le ministre des Affaires municipales de Colombie-Britannique, et d'après lesquelles au moins deux nouveaux services de transbordeur n'entreront pas en activité, faute de subventions à la construction de navires. Le gouvernement de Colombie-Britannique a-t-il présenté des instances au gouvernement fédéral à ce propos?

L'hon. M. Pickersgill: Je n'en ai pas reçu. Je n'ai pas vérifié depuis quelques jours auprès de mes collègues, mais la dernière fois que j'ai soulevé la question, je n'ai eu connaissance d'aucunes sauf celles, un peu démesurées à mes yeux, que le premier ministre de Colombie-Britannique a faites publiquement et que j'ai lues dans le journal. Il semblait partager l'opinion exprimée ici même à propos de mon influence maléfique. Je puis assurer aux députés que la déclaration de politique portait sur une politique du gouvernement. Elle n'est pas plus mon œuvre que celle de tout autre membre du cabinet. Je ne voudrais pas du tout qu'une personne raisonnable s'imagine que je n'ai pas, pour une province où une grande partie de ma famille a vécu plusieurs années et que moi-même je visite presque chaque année depuis 25 ans, autant d'admiration que pour toute autre région du Canada, hormis peut-être deux endroits qui me sont particulièrement chers.

[*Français*]

• (4.40 p.m.)

M. Vincent: Monsieur le président, l'été dernier, soit le 28 juin, et comme en fait foi la page 2968 des débats français, je soulevais une question qui m'avait été signalée par un groupe de citoyens canadiens qui travaillaient pour les chemins de fer Nationaux. Il s'agit des chefs de gare qui sont employés par les chemins de fer Nationaux dans toutes les provinces du Canada et qui, l'an dernier, et avec raison, se plaignaient de la façon dont ils avaient été traités relativement à leurs salaires. A cette occasion, je disais que j'avais communiqué avec l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) au sujet de leurs représentations, et que ce dernier avait répondu à ma lettre. J'avais soulevé cette question à la Chambre, mais soit à cause de la dissolution des Chambres et des élections générales, ou, encore, parce que le ministre n'a pas eu l'occasion d'étudier cette question plus à fond, je n'ai pas eu de réponse définitive à ce sujet.

L'historique de cette affaire est le suivant: L'an dernier, après de longues et laborieuses négociations, le syndicat qui représentait les chefs de gare des chemins de fer Nationaux fut dans l'obligeance d'accepter la somme de $375,000 en guise de compensation pour une perte de commission s'élevant à plus d'un million de dollars qu'ils recevaient par année.

Cette somme de $375,000 fut répartie de la façon suivante: 6 p. 100 dans les provinces atlantiques, 25 p. 100 dans la région du Saint-Laurent, 25 p. 100 dans la région des Grands lacs, 24 p. 100 dans la régions des Prairies, et 11 p. 100 entre les chefs de gare de la région des montagnes. Je mentionnais, à cette époque, que certains de nos chefs de gare perdraient $100 ou $200 de salaire par année tandis que d'autres perdraient plus de $1,000 annuellement.

Quand j'avais communiqué avec le ministre des Transports à ce sujet, celui-ci m'avait dit de demander aux chefs de gare intéressés de s'adresser à leur syndicat, *The Order of Railway Telegraphers,* pour faire les répresentations d'usage auprès de la compagnie. Ils se sont adressés à cette association, mais ils furent obligés d'accepter ce que les chemins de fer Nationaux leur offraient, soit $375,000 et pas un sou de plus, car ces derniers leur avaient dit qu'ils devaient accepter cela, étant donné que les chemins de fer Nationaux désiraient abolir les commissions par négociations avec eux ou autrement.

Monsieur le président, j'ai ici trois lettres que j'ai choisies parmi une quantité de lettres que j'ai reçues de chefs de gare. Nous voyons, par exemple, qu'un chef de gare, en 1962, avait reçu un salaire de $4,189.26, plus une commision de $442.08; en 1963, ce même chef de gare avait reçu un salaire de $4,105.28, plus une commission de $500.05; en 1964, le salaire était de $4,277.97, plus une commission de $486.78.

Pour la raison que je viens de donner, on a diminué ces commissions à environ 25 p. 100 de ce qu'ils recevaient. Au lieu de donner un peu plus d'un million, on a donné $375,000. Ce chef de gare a perdu, dans son année, un montant de $400 en salaire, comparativement au salaire qu'il avait l'habitude de recevoir au cours des trois dernières années. C'est un premier exemple pour confirmer ce que j'avançais l'an dernier, en disant que nos chefs de gare subiraient une perte variant entre $100 et $1,000 par année.

J'ai ici un deuxième cas: Un chef de gare m'écrit pour me dire qu'il avait l'habitude de recevoir une commission s'élevant de $70 à $89 par mois et qu'en vertu de ce nouvel arrangement, il ne recevrait que $27 par mois, c'est-à-dire qu'il subirait une perte d'environ $500 à $600 par année.

J'ai ici l'exemple d'un troisième chef de gare qui me dit que depuis le 31 août 1965, date à laquelle les commissions ont disparu, cela a entraîné une perte de $1,800 par année, dans son cas. Il ajoutait:

> Comme je dois prendre ma retraite en septembre 1968, cela représentera la somme de près de $4,000 en moins.
>
> Il est vrai que nous avons obtenu un ajustement dans nos salaires, dans mon cas cela représente $660, mais le partage fut fait médiocrement.

Eh bien, monsieur le président, nous voyons là un groupe de citoyens canadiens qui travaillent pour une société de la Couronne, qui reçoit des subventions du gouvernement fédéral.

Alors qu'aujourd'hui, nos hommes de corps de métier reçoivent des augmentations dans tous les domaines, vous avez là un groupe de citoyens qui, au lieu de bénéficier d'une augmentation de salaire, doivent subir une diminution de salaire. Cette diminution est très importante et quand je vois un chef de gare recevoir entre $1,000 et $1,500 de moins cette année que l'an dernier, ou il y a deux ou trois ans, je me mets dans sa position pour préparer son budget; alors que cet homme-là croyait pouvoir compter sur des augmentations statutaires tous les ans, il doit subir une diminution de salaire de $1,000 à $1,200.

Monsieur le président, je crois que cette situation est intolérable. Dans mon propre comté, il y a huit chefs de gare qui ont subi le même sort.

La même situation se retrouve dans plusieurs comtés de la province et du Canada.

Ce que je voudrais demander aujourd'hui à l'honorable ministre des Transports, c'est d'étudier cette question et demander aux chemins de fer Nationaux de reviser cette politique, de voir s'il y a réellement une discrimination à l'endroit des chefs de gare qui travaillent depuis 15, 20 ou 30 ans pour les chemins de fer Nationaux. Si nos chefs de gare doivent subir des pertes aussi considérables, je lui suggère de demander aux chemins de fer Nationaux de garantir à ces personnes au moins la moyenne du salaire et des commissions qu'ils ont reçus au cours des trois dernières années.

Si la moyenne du salaire et des commissions d'un chef de gare, au cours des trois dernières années, a été de $5,000 ou de $5,500, je ne puis concevoir que cette année, il ne reçoive seulement que $4,500 ou $4,600. Il serait possible, à mon avis—et je crois que le ministre devrait demander à l'un de ses fonctionnaires d'étudier la question—de lui soumettre un rapport et de faire lui-même une recommandation dans le sens que j'indiquais tantôt, afin que nos chefs de gare puissent recevoir, cette année, au moins le même salaire qu'ils ont reçu, en moyenne, au cours des trois dernières années.

Monsieur le président, cette question n'est peut-être pas d'importance nationale, mais elle est quand même aussi importante, pour ce groupe de citoyens canadiens, que d'autres questions qui peuvent revêtir une caractéristique d'intérêt général pour toute la population d'un pays.

Je crois que c'est notre rôle, en tant que représentants de la population, de voir à ce que tous nos travailleurs, surtout ceux qui ont travaillé pendant 15 ou 20 ans pour une société et qui sont à la veille de prendre leur retraite, n'aient pas à subir une diminution de salaire, comme c'est présentement le cas pour des centaines d'employés.

Monsieur le président, j'aurais également aimé soulever une autre question, mais je crois que l'occasion pour ce faire se présentera lorsque nous étudierons les crédits du ministère en détail. Je termine mes observations en demandant à l'honorable ministre de bien vouloir accorder toute son attention à cette question très importante et, s'il est en mesure de le faire, de nous donner sa version de cette politique du National-Canadien.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Winkler: Mon intervention dans le présent débat sera très brève, mais j'aimerais la faire aujourd'hui.

Je suis heureux que les ministres du Travail et des Transports soient présents au comité puisque je veux discuter la situation grave qui règne actuellement dans la province d'Ontario, et porte atteinte à l'économie de la région que j'ai l'honneur de représenter, en particulier dans les comtés de Grey et de Bruce, ainsi que plusieurs autres grands centres industriels qui dépendent des chemins de fer pour le transport de leurs produits. Je songe particulièrement à l'industrie du meuble. J'ai sous les yeux des copies des embargos que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ont imposés sur les charges partielles de wagons. Il faut se rappeler que le plus fort pourcentage des affaires de ces sociétés se font avec des acheteurs de l'extérieur de l'Ontario, et que les moyens de transport sont donc pour elles un besoin vital.

Tout ceci, bien entendu, se rattache à la grève des camionneurs dans la province d'Ontario. J'ai accordé la priorité voulue à cet incident en priant le ministre du Travail d'intervenir pour régler la situation, les négociations n'ayant pas abouti. Je signale cette question maintenant à son collègue, le ministre des Transports, qui est maintenant comptable au Parlement de ces deux moyens de transport. Je prie le ministre des Transports et le ministre du Travail d'intervenir et d'user de leurs bons offices pour mettre au plus tôt un terme à cette grève ou trouver quelques moyens de pallier la situation qui nuit énormément aux habitants d'une vaste zone s'étendant à partir d'Owen Sound jusqu'au sud du comté de Bruce et du comté de Grey, et vers le sud jusqu'à Kitchener, Stratford, et bien d'autres endroits trop nombreux pour que je les signale maintenant.

Leur gagne-pain est tout aussi important que celui des camionneurs. Cette question revêt à mon avis une telle importance que le ministre des Transports et le ministre du Travail devraient collaborer pour aboutir à un règlement qui satisferait tout le monde et serait avantageux pour l'économie de ce grand secteur de l'Ontario.

Monsieur le président, il reste quelques instants—probablement trop courts pour que quelqu'un intervienne. Je voudrais donc parler de l'abandon du service de voyageurs du National-Canadien entre Toronto et Owen Sound, surtout entre Palmerston et Owen Sound. Les chiffres concernant ces services ont été soumis à la Commission des transports. Une demande visant à supprimer le service a déjà été présentée.

Je voudrais signaler au ministre que certains profits qui émanent de cette ligne secondaire, et c'est un fait notoire, proviennent non pas du service-voyageurs, mais des autres services fournis par le National-Canadien dans cette région. Au cours des années, dans cette région comme dans d'autres, le National-Canadien a fusionné ses services. Depuis l'avènement des locomotives diesel, la situation a changé. Les messageries ont été supprimées et confiées aux services de camionnage. En outre, le service-voyageurs a été restreint sur les trains fusionnés. Nous devons maintenant nous occuper de la demande dont j'ai parlé.

Bien entendu, les compagnies présentent des chiffres qui démontrent qu'elles subissent des pertes. Mais d'autres lignes fonctionnent dans cette région et des comparaisons peuvent être établies. Je prétends qu'il serait possible de réaliser des profits intéressants dans d'autres services de cette exploitation. Les dirigeants du National-Canadien ont allégué que le service à l'Est de la ligne en question est maintenu. Je voudrais signaler que l'exploitation de cette ligne a été restreinte au point où elle représente moins de 50 p. 100 de ce qu'elle était jadis. Il est faux d'invoquer cet argument pour justifier l'abandon du service sur l'autre ligne.

La société des chemins de fer a l'intention, je crois, de chercher à renoncer à ce service à l'avenir. Je demande donc au ministre de voir par ses soins à ce que ce service particulier soit maintenu.

Des voix: Il est cinq heures.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre du Travail pourrait peut-être aussi dire un mot.

L'hon. M. Nicholson: Je ne voudrais pas que les membres du Comité partent avec l'impression qu'on a rompu les négociations dans ce malheureux différend ouvrier qui existe en Ontario et qui lèse d'autres régions au pays sans parler de notre voisin du Sud. Trois fois au moins au cours des deux dernières semaines j'ai mentionné le fait que les négociations se poursuivent et que des fonctionnaires supérieurs de mon ministère et du ministère provincial du Travail ont d'étroits contacts avec le patronat et la main-d'œuvre.

D'après les dernières nouvelles que j'ai obtenues, une autre réunion aura lieu, peut-être en fin de semaine, sinon lundi prochain. Les incidents regrettables dont il est question dans les nouvelles aujourd'hui nous préoccupent, mais je suis heureux d'ajouter que les pourparlers se poursuivent et je ne crois pas qu'il y ait lieu d'intervenir maintenant, aussi longtemps qu'il y aura une chance raisonnable que les deux parties réussissent à en venir à une entente qu'elles auront toutes deux discutée à fond.

• (5.00 p.m.)

M. Winkler: Mais le ministre nous redira que les fonctionnaires de son ministère s'efforcent actuellement d'en arriver à un règlement?

L'hon. M. Nicholson: C'est juste.

(Rapport est fait de l'état de la question).

LES FINANCES

LA MISE AU JOUR ET LA RÉDUCTION DE L'INTÉRÊT SUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

M. Reid Scott (Danforth) propose la 2e lecture du bill no C-4, prévoyant la réglementation du crédit aux consommateurs.

—Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il me soit nécessaire, en proposant le bill prévoyant la réglementation du crédit à la consommation, de m'étendre longuement sur le sujet. En outre, d'autres députés voudraient sans doute prendre la parole en vue de consigner certaines déclarations au compte rendu.

Le bill a deux objets. Il vise surtout à assurer la divulgation du montant véritable de l'intérêt exigible à l'occasion de la vente de biens immobiliers ou mobiliers. Deuxièmement, il prévoit une restriction concernant le taux d'intérêt pouvant être effectivement exigé. Le bill vise également à donner à l'expression «convention» une définition plus large et y inclure un acte, une cession, une hypothèque, une convention de vente, une convention de vente conditionnelle, une hypothèque mobilière ou un instrument ou contrat quelconque.

En diverses occasions et pendant d'autres législatures, j'ai présenté un projet de loi semblable. Il n'y a, bien entendu, rien d'original à cela. Si l'on jette un coup d'œil sur le *Feuilleton*, on constatera qu'un grand nombre de mesures portant sur un domaine semblable, y sont inscrites, y compris les bills nos C-1, C-17, C-20, C-25, C-30, C-35, C-49, et C-61. Tous ces projets de loi traitent du crédit à la consommation en général et sont présentés par des membres de tous les partis représentés à la Chambre. Il est donc évident que l'ensemble de la question du crédit à la consommation et de ses répercussions dans le grand public intéresse vivement les membres de tous les partis, non seulement un groupe ou un individu.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'il nous sera possible de déférer tous ces projets de loi à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes aussitôt que le comité du crédit à la consommation aura été reconstitué. Établi il y a plusieurs années, le comité a tenu de nombreuses séances au cours desquelles il a examiné tout le domaine du crédit à la consommation, entendu de nombreux témoins et fait une étude fort détaillée du problème; une fois reconstitué, il voudra sûrement tenir des séances et, plus tard, présenter à la Chambre un rapport pour étude.

Le comité a fait beaucoup de travail utile sous la présidence du sénateur Croll, qui a été, au Canada, un pionnier dans le domaine du contrôle des taux d'intérêt et de la protection des consommateurs.

Je remarque qu'un avis de motion tendant à la reconstitution du comité figure au *Feuilleton*. Je souhaiterais que le comité soit reconstitué au début de la semaine prochaine, peut-être sans débat, afin qu'il puisse se réunir et commencer son important travail.

Je ne reviendrai pas en ce moment sur l'historique du crédit à la consommation. Nous nous sommes rendu compte que la question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît, que de grands problèmes de compétence s'y rattachent, qu'un conflit existe entre les mesures législatives que nous projetons et un grand nombre de celles qui figurent dans nos statuts, de sorte que, tout compte fait, le sujet est vaste et complexe. Si nous voulons vraiment accomplir quelque chose en ce domaine, il nous faudra, j'imagine, la collaboration des provinces; certaines d'entre elles ont déjà institué des comités comme le nôtre, et des mesures législatives conjointes seront sans doute nécessaires pour qu'il ne se pose pas de problème de compétence aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de beaucoup parler de ce projet de loi. Tous les députés savent que le crédit à la consommation est l'une des plus grandes entreprises du Canada. Le montant total de la dette de consommation s'élève à deux, trois, ou quatre milliards de dollars. C'est un domaine qui n'a guère été touché par les règlements, étant donné les lois contradictoires auxquelles il a été soumis.

Le sujet est trop technique et trop difficile pour qu'on puisse l'épuiser au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je vois que le député de Rosedale hoche la tête pour marquer son assentiment. Il faisait partie du comité mixte et abonde dans le même sens que moi. Je termine en formulant l'espoir que le comité spécial qui a rendu de si grands services au cours des deux législatures précédentes soit reconstitué sans tarder pour qu'il puisse s'attaquer à son important travail.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas eu l'occasion, étant nouveau député, d'étudier tous les rapports du comité du crédit à la consommation. J'ai, cependant, eu le temps d'en lire quelques-uns et le travail accompli m'a beaucoup impressionné. Tout comme mon ami de l'autre côté de la Chambre, j'espère que le comité sera bientôt reconstitué afin qu'il puisse poursuivre le travail entrepris.

Après avoir fait un peu de travail pour voir quelle était la compétence du Parlement par rapport aux Assemblées législatives et déterminer de qui relevait la responsibilité d'orienter le travail, j'ai été déçu de constater que la Chambre n'a pas une juridiction excessive en matière de crédit à la consommation. Comme l'a dit le député de Danforth (M. Scott), c'est un domaine assez confus et tous les partis devront faire preuve de bonne volonté et travailler fort s'ils veulent en arriver à une formule que tous puissent accepter.

A mon avis, le bill nº C-4 ne va pas assez loin dans beaucoup de cas, tandis que dans d'autres, il va trop loin. Par exemple, ce n'est qu'un aspect du problème dont il faut tenir compte. Il est difficile de réglementer le crédit à la consommation à moins d'examiner de quelle manière les sociétés qui l'accordent recueillent leurs fonds. C'est un domaine extrêmement technique. Il met en cause toute la structure du crédit au Canada et, lorsque le ministre des Finances (M. Sharp) présentera ses modifications à la loi sur les banques, j'espère qu'il abordera le problème des taux d'intérêt de façon assez détaillée.

• (5.10 p.m.)

Après avoir discuté ou examiné sommairement la question, il me semble extrêmement difficile de déterminer exactement ce qui constitue un taux d'intérêt. Un autre facteur vient compliquer la situation.

Notre économie dans son ensemble est fondée sur le crédit. Nous n'avons pas toujours l'argent nécessaire pour acheter certains articles, mais nous les achetons alors à tempérament. Toute la question du crédit s'étend à presque chaque phase de la vie des affaires. Par conséquent, ce n'est pas une question qui peut être étudiée isolément, comme dans le présent bill. Nous devrons examiner le problème, lorsque nous aborderons l'étude de la loi sur les banques et, chose plus importante, lorsque nous traiterons des règlements concernant les sociétés de fiducie, les sociétés de financement et les sociétés d'escompte. J'espère que nous nous occuperons de ces règlements en temps voulu.

Une autre forme de crédit à la consommation n'est pas mentionnée dans ce bill et c'est le crédit qu'on obtient lorsqu'on fait un achat dans un grand magasin par versements différés et renouvelables ou quelle que soit la façon de les désigner. C'est aussi une source importante de crédit à la consommation.

Il faut non seulement tenir compte de ces facteurs, mais songer aussi, en ce qui concerne le particulier ordinaire, que presque toutes les affaires à crédit se sont faites depuis dix ans. La plupart des acheteurs à crédit dont les affaires vont mal sont ceux qui manquent d'expérience dans ce domaine et qui ignorent tout du crédit. J'irais même jusqu'à dire que la plupart des emprunteurs des compagnies de finance ignorent le taux d'intérêt qu'ils sont tenus de verser. S'ils connaissent le taux d'intérêt, ils pensent aux paiements qu'ils auront à verser au lieu du taux d'intérêt qui leur est imposé. Ils se disent: ce paiement est de $45 par mois; le paiement sur le téléviseur est de tant; le paiement sur telle autre chose est de tant; puis, ils décident qu'ils ont les moyens de payer la compagnie de finance, et ils signent au bas de la page sans savoir exactement quel est le taux d'intérêt. Le plus regrettable, c'est que, bien souvent, ces gens se moquent du taux d'intérêt. C'est là, le drame de la situation du crédit.

La plupart de ces gens achètent à crédit parce que la réclame les pousse à vouloir telle ou telle chose ou pour ne pas avoir moins que le voisin. C'est une situation déplorable et, pour y remédier, il faudrait instruire ces gens, les renseigner sur l'achat à crédit. Nous ne pouvons conserver un système économique fondé sur ce régime sans cesse croissant de crédit sans instruire les usagers. Il faut leur apprendre ce que comportent les frais d'emprunt, leur enseigner à ne rien signer sans savoir à quoi ils s'engagent. Il est malheureux, je le répète, que dans la situation économique que nous connaissons aujourd'hui on s'intéresse si peu à ces choses importantes.

Alors que je faisais des recherches à propos de ce bill, j'ai lu un article où l'on disait que, si 100 personnes recevaient chacune un billet de $1,000, en moins d'un mois tout l'argent se trouverait aux mains de trois ou quatre, non à cause d'une injustice quelconque, d'une forme d'exploitation, mais simplement parce qu'on ne connaît pas la valeur de l'argent. L'argent, aux yeux de la plupart, c'est fait pour dépenser ou pour prêter à ses amis. Il est bien triste de constater que les gens ignorent la valeur de l'argent, surtout quand on sait combien dur tant d'entre eux travaillent pour en gagner. Mais ils sont prêts à le gaspiller sans s'arrêter à ce qu'il leur a coûté.

Monsieur l'Orateur, non seulement devons-nous rendre service dans cette Chambre en adoptant des projets de loi tels que celui que le député nous a soumis, mais aussi porter à l'attention du peuple les circonstances qui entourent les achats à credit. Plusieurs d'entre nous ont tenté de guider leurs commettants à cet égard. Cela peut être très dangereux. J'en sais quelque chose, parce que j'ai essayé de le faire pendant la campagne électorale et je reçois maintenant six à huit

lettres par mois me demandant des conseils sur des questions de finance. Aussi me suis-je retrouvé dans quelques situations gênantes.

M. Thompson: Exigez-vous des honoraires?

M. Reid: Je n'ai pas entendu l'honorable député mais je me suis demandé si son parti faisait sa campagne électorale à credit.

M. Thompson: Je me demandais si vous exigiez des honoraires pour vos conseils.

M. Reid: Non, mais j'espère que ces gens voteront pour moi à la prochaine occasion.

De toute façon, pour ce qui est de la première partie du bill concernant la divulgation des taux d'intérêt et des montants payés au chapitre du crédit, je suis d'avis que c'est là une excellente idée. Je ne pense pas que personne ne trouve à redire là-dessus si la mise en vigueur est simple et pratique, car tout le monde au pays ne s'en trouvera que mieux. Néanmoins, en faisant certaines recherches au sujet des taux d'intérêt, je me suis trouvé aux prises avec certaines difficultés. Je suis allé à la banque en vue de contracter un emprunt. On m'a demandé un intérêt de 6 p. 100, mais quand j'ai voulu effectuer le remboursement, j'ai découvert qu'il y avait, d'une part, une chose qu'on appelait un dépôt et, d'autre part, des frais de service. En calculant le taux véritable d'intérêt, je me suis rendu compte qu'il atteignait entre 10.9 et 11 p. 100. J'en fus étonné et j'ajoute que je suis censé donner des conseils à mes commettants à ce sujet, que je ne comprends pas très bien moi-même. Il faut être très prudent lorsqu'il s'agit de contracter un emprunt, car le coût de l'emprunt peut nous surprendre parfois et nous nous rendons compte éventuellement qu'on nous tient la dragée haute.

Une société de financement fait actuellement, dans sa campagne de publicité, un rapprochement entre le taux d'intérêt et le loyer: l'intérêt qu'on paie pour l'argent emprunté ressemble en quelque sorte au loyer qu'on paie pour un appartement. Il semble que ce soit une définition sensée. Par contre, pour ce qui est des façons de calculer le taux d'intérêt, c'est à s'y perdre; surtout quand on songe aux girations techniques des sociétés de financement, des banques, des sociétés de fiducie pour en arriver au taux réel d'intérêt. Lorsque j'ai essayé de découvrir comment on calculait l'intérêt, j'ai constaté que chaque organisme prêteur a sa propre méthode: les sociétés de fiducie ont une méthode, les maisons d'assurance, une autre, les banques, une autre encore et les grands magasins aussi. Il est très difficile de calculer le taux réel de l'intérêt, et extrêmement difficile de le faire aux fins d'un bill comme celui-ci.

[M. Reid.]

Au cours de mes recherches sur la façon de calculer les véritables taux d'intérêt, j'ai trouvé un article de Martin Dewey, qui a paru dans la *Free Press* de Winnipeg en date du 9 juin 1965. M. Dewey expose dans cet article ce qu'il appelle une méthode à toute épreuve permettant de calculer le taux d'intérêt véritable. Les députés aimeront peut-être que cette formule soit consignée au compte rendu. Elle semble extrêmement compliquée, mais elle est en réalité peu difficile à résoudre. La voici:

$$\frac{200\,md}{p(n+1)+\frac{d}{3}(n-1)}$$

La formule semble compliquée, mais si on remplace les symboles par des chiffres, on n'a plus qu'à multiplier et à diviser. Ainsi, la période de paiements doit être multipliée pour l'année entière. S'il s'agit de versements hebdomadaires, la lettre «m» est remplacée par 52, et par 12 s'il s'agit de paiements mensuels. La lettre «d» représente le coût du crédit, c'est-à-dire les paiements globaux plus le dépôt, moins le montant initial reçu en espèces. Le «p» représente le prix comptant moins le dépôt, et le «n», le nombre de versements.

Pour me rendre compte de l'efficacité de la formule, je l'ai employée pour calculer l'intérêt que je payais sur mon prêt bancaire. A ma grande stupéfaction, c'était 10 p. 100. Par curiosité, j'appelle la banque pour connaître exactement l'intérêt que je payais. Comme on ne pouvait me fournir ce renseignement au téléphone, j'ai dû me rendre sur place consulter le comptable. Il a fait des calculs selon une formule qui m'a paru plus compliquée que la mienne, mais le pourcentage net auquel il est arrivé était presque identique au mien.

Lorsque le comité mixte du crédit à la consommation reprendra ses séances, monsieur l'Orateur, il devrait étudier cette formule. Si on l'adoptait comme norme pour tous les achats à crédit on ne calculerait plus de diverses façons les taux d'intérêt comme on le fait actuellement.

• (5.20 p.m.)

J'aimerais traiter d'une autre question, monsieur l'Orateur, savoir la limitation des taux d'intérêt à 10 p. 100. Nous savons tous que ce point sera abordé lorsque le ministre des Finances (M. Sharp) présentera une revision de la loi sur les banques au cours de la présente session. Des deux côtés de la Chambre, on envisage ce sujet avec autant d'émotion que de conviction. Je n'ai pas

encore arrêté mes conclusions finales à cet égard, j'attends qu'on me convainque. Un argument cependant me pousse à m'opposer à l'établissement d'un taux d'intérêt maximum. Il arrive souvent qu'une telle mesure joue contre l'homme de la rue, contre le petit entrepreneur ou celui dont le crédit n'est pas trop bon. Il n'est pas très difficile de trouver les raisons de cette difficulté. Simplement, si j'ai de l'argent à prêter à mon honorable ami le député de Danforth (M. Scott), je le lui prêterai à un taux d'intérêt peu élevé si je pense qu'il représente un bon risque. Si je pense qu'il ne représente pas un bon risque mais je veux bien lui prêter cet argent quand même, j'exigerai de lui un taux d'intérêt plus élevé au cas où je ne pourrais me faire rembourser. Je crois que c'est ainsi que les taux d'intérêt sont compris et établis. Cela dépend du risque qu'on représente.

Souvent quelqu'un qui a beaucoup d'argent, qui a un revenu considérable, qui peut mettre de l'argent de côté afin de payer sa dette et qui n'a jamais manqué de rembourser une somme empruntée, obtiendra un prêt sans grande difficulté. Mais quelqu'un comme moi, dont le crédit n'est pas fermement établi et qui n'a pas de grandes ressources, devra payer un taux d'intérêt plus élevé afin d'obtenir un prêt. La raison pour cela est que je ne suis pas considéré comme un bon risque. Je pense que ce principe ne doit pas être appliqué uniformément.

Au taux de 10 p. 100, je ne suis peut-être pas un bon risque, et le député de Danforth non plus, mais à 12 ou 13 p. 100, le prêteur pourrait consentir à courir le risque, vu que l'honorable député a bonne réputation. Je vois sourire l'honorable député. Je suppose que c'est parce qu'il a bonne réputation. Il faut donc ici un certain degré de souplesse. Quand un plafond du taux de l'intérêt est établi, cette souplesse est éliminée, et seuls les bon risques, qui jouissent d'un bon crédit, ou qui ont des biens à hypothéquer ou à offrir en garantie, peuvent obtenir un emprunt.

L'homme qui n'a aucun de ces avantages, celui qui ne possède pas de grandes ressources mais qui désire faire servir cet argent à une cause valable, se voit refuser la chance d'obtenir un prêt à un taux que l'on peut considérer avantageux mais, du moins, il pourrait se procurer l'argent au besoin. C'est là tout le but que se propose cette disposition qui prévoit un maximum échelonné de taux.

Monsieur l'Orateur, il faut tenir compte d'un autre facteur à ce sujet. Tout le monde sait qu'il existe des catégories de risques. On les appelle parfois les catégories A, B, C et D ou 1, 2, 3, et 4. La personne qui va être soumise à un maximum d'intérêt de cette nature sera celle qui tombe dans la dernière catégorie de risques. Elle n'aura pas même la chance d'obtenir un prêt.

A mon avis, la solution de ce problème est double et l'on ne peut y arriver en imposant un plafond sur les taux d'intérêt. Il y a d'abord la question de la divulgation, qui est peut-être l'aspect principal du projet de loi de mon honorable ami. Deuxièmement, il faut éduquer le consommateur afin qu'il comprenne parfaitement ce à quoi il s'engage. Il me semble qu'il devrait y avoir un délai, mettons d'une semaine, avant l'entrée en vigueur du contrat. Ce délai permettrait à une personne de peser les avantages et les désavantages d'un emprunt. Trop souvent, lorsqu'une personne veut emprunter de l'argent et se rend au bureau d'une société de prêt, d'une banque ou autre, la personne qui l'interroge lui dira: «Oui, nous ferons cela; les frais seront de tel ou tel montant.» La personne signe donc le billet sans se rendre compte de ce qui arrive. Une fois le billet signé, elle ne peut plus reculer; c'est un contrat légal par lequel elle est liée et dont elle ne peut sortir. Si un délai était imposé, une personne pourrait retourner chez elle et peser les avantages et les désavantages d'un emprunt. Elle se dirait: «Ai-je vraiment besoin de cette nouvelle automobile?»

Un autre problème, comme je l'ai déjà mentionné, provient du fait que les consommateurs canadiens ne sont pas suffisamment éduqués à cet égard. Nous vivons dans une société de consommateurs et cette société est financée par des possibilités de crédit de plus en plus faciles. Toutefois, les gens qui y ont recours ne savent pas exactement à quoi ils s'engagent et prêtent le flanc à toutes sortes d'abus. Les compagnies de finance, les banques et autres institutions de prêt semblent abuser d'eux. On doit dispenser un certain enseignement dans ce domaine pour que les gens sachent naturellement résister à cette sorte de pression publicitaire dont nous semblons souvent atteints lorsqu'il s'agit d'argent, de biens durables ou d'autres choses.

Par ailleurs, monsieur le président, notre société perd peut-être toute notion de contrainte et de discipline. Les gens ne semblent pas disposés à épargner pour obtenir quelque chose; leur attitude est la suivante: «Il me faut cela tout de suite», qu'il s'agisse d'une voiture ou d'autre chose. Les gens ne veulent plus épargner pendant un an peut-être en se disant: «Si j'épargne pendant un an, je pourrai faire un versement initial plus élevé et payer moins d'intérêt.» Non, il leur faut l'objet de leur désir, tout de suite.

Il est compréhensible et un peu regrettable que des gens ainsi disposés soient à la merci des abus des compagnies de finance ou autres institutions de prêt. La meilleure description qu'on puisse en donner, c'est de dire qu'ils s'exposent à l'appétit de ces vautours déchirant les extrémités moins stables de notre société, financièrement parlant. Ces gens n'ont peut-être pas une instruction suffisante ou ne se sont peut-être jamais donné la peine d'approfondir le sujet. Ce sont eux qui paient.

Déférer ce bill au comité du crédit à la consommation me semble donc recourir à une assemblée ayant grande compétence pour examiner la question et pour considérer la possibilité de renseigner la société sur les avantages et les désavantages d'un usage aveugle du crédit. Plusieurs ont sans doute eu l'occasion d'utiliser le crédit. Certains d'entre eux savent peut-être même qu'ils y ont été amenés par la nécessité. Je suis de ceux-là, monsieur l'Orateur, et je suis d'avis qu'il n'est pas très agréable de faire face à un impitoyable directeur de banque ou à un impitoyable directeur de société financière, auquel vous demandez un prêt. Une fois le prêt consenti, on vous pressure sans retard. Au bout de cinq ou dix minutes, vous sortez d'un bureau après avoir signé un document portant quantité de textes en petits caractères, et vous ne savez pas à quoi vous vous êtes engagé. Nous devrions peut-être adopter un règlement exigeant que le texte qui figure en petits caractères dans ces documents soit imprimé en caractères beaucoup plus gros, afin que les gens puissent le lire sans devoir se servir d'une loupe. C'est là un des principaux griefs contre les hommes de loi: ils permettent l'impression de ces documents en caractères tellement fins que les gens ne peuvent les lire et les comprendre convenablement.

Une voix: Honte.

M. Reid: Mon ami dit «Honte». Un des désavantages à parler à la Chambre, selon moi, c'est qu'il s'y trouve peut-être trop d'avocats qui sont reconnus pour leur habileté à brouiller les cartes. (*Applaudissements*) On s'attendrait, monsieur l'Orateur, qu'avec leur formation ils devraient pouvoir nous éclairer, mais au lieu, d'après mon expérience de la Chambre, ils mêlent et brouillent les choses. Ils sont passés maîtres dans l'art de la confusion. Les contrats d'ordre juridique, et surtout ceux qui ont trait aux emprunts, sont des chefs-d'œuvre de confusion.

Je ne veux pas retenir la Chambre longtemps. J'ai dit ce que j'avais à dire à ce sujet, monsieur l'Orateur, et comme je sais que mon honorable ami de Lotbinière (M. Choquette) voudrait dire quelques mots à cet égard, je lui cède la parole.

• (5.30 p.m.)

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je désire simplement déclarer à la Chambre et, en particulier, à l'honorable député de Danforth (M. Scott) que nous autres, membres de ce parti, nous soutenons la position adoptée et l'opinion exprimée par l'honorable député qui a proposé que ce projet de loi, ainsi que plusieurs autres qui figurent au *Feuilleton*, soient déférés au comité spécial du crédit à la consommation qui pourrait les examiner tous, en leur accordant l'attention particulière qu'ils méritent. Puis, le comité pourrait faire rapport à la Chambre et nous pourrions incorporer dans un bill la sorte de mesure législative jugée nécessaire pour corriger les abus qui se sont glissés dans les entreprises de financement du consommateur ou ce qu'il conviendrait d'appeler l'escroquerie du financement du consommateur au Canada.

J'ai trouvé très intéressants certains commentaires de l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Reid) sur son étude des personnes qui s'attirent des désagréments par le crédit. A mon avis, ce n'est pas du tout à l'honneur de notre régime financier au Canada de voir des milliers ou même des millions de Canadiens qui doivent hypothéquer leur avenir pour payer des articles fabriqués au pays. Je me demande si le député de Kenora-Rainy-River a songé peut-être que notre régime financier était défectueux s'il crée de pareils problèmes pour des centaines de milliers de Canadiens qui achètent des biens et des services déjà produits par nous autres, Canadiens. Ils hypothèquent leur revenu à venir pendant des années pour payer ces biens et services.

Bien sûr, si tout notre régime financier et monétaire était parfait, nous ne nous trouverions pas dans cette malheureuse situation. Toutefois, l'honorable député admet que ses enquêtes lui ont appris que la plupart des gens éprouvent des difficultés en ce qui concerne le crédit parce que leur solvabilité diminue de plus en plus et ils doivent de ce fait payer des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Ces gens . . .

M. Reid: Puis-je apporter des précisions sur ce que j'ai dit?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Medicine-Hat a la parole. Si l'honorable député désire expliquer ce qu'il a dit il aura l'occasion de le faire après que l'honorable député aura terminé ses observations.

M. Olson: Si l'honorable député désire me poser une question, peut-être Votre Honneur et la Chambre l'accepteraient-ils? Toutefois, il a participé au débat et il enfreindrait le Règlement en parlant à nouveau. Avec votre permission je serais disposé, monsieur, à répondre à une question.

M. Reid: Je demande au député de Medicine-Hat s'il ne voit pas qu'une grande partie de ma thèse visait les déboires des emprunteurs parce que ces derniers ignorent d'abord les méthodes qui régissent le crédit. Ils ne sont pas instruits de ces choses. Ensuite, ils ne savent pas résister au crédit. Ils veulent jouir maintenant de ce que leur procure le crédit, sans trop savoir ce qu'ils font ou encore, parce qu'ils sont incapables peut-être d'attendre d'avoir épargné un peu d'argent.

M. Olson: Je suis complètement d'accord, mais si nous suivons le raisonnement du préopinant jusqu'au bout, qu'adviendra-t-il de notre économie? Les résultats ne seraient pas brillants, à courte ou à longue échéance, pour l'avenir de nos établissements industriels. A mon avis, si tous les Canadiens attendaient patiemment d'avoir l'argent nécessaire pour se procurer les objets convoités, comme mon ami le suggère, cela provoquerait une telle baisse de la demande pour des produits de consommation, que toute notre économie industrielle en serait ralentie considérablement. Cela serait néfaste pour la nation, à mon avis, car cette situation se refléterait dans le chômage et dans tous les aspects de notre économie.

Ce que je voudrais lui signaler, c'est que les achats des consommateurs canadiens, au niveau dont il parle, sont une excellente chose pour l'ensemble de notre économie, de même que pour notre niveau de vie. Tout ce qui tendrait à supprimer cela aurait des répercussions contraires. Ce qui est malheureux dans tout cela, et je sais gré au député d'y avoir songé, c'est que par suite de ces achats des produits de notre rendement industriel, nous nous trouvons en face d'un problème: les gens engagent leur revenu pour plusieurs années à venir. Il y a sûrement de graves défectuosités dans l'ensemble de notre régime financier et monétaire pour que nous arrivions à de tels résultats en cherchant à assurer la bonne marche de nos industries. J'exhorte le député, même si cela n'a pas l'heur de lui plaire, à poursuivre ses études à ce sujet, car les conclusions qu'il en tirera ressembleront probablement de bien près aux théories que le Crédit social préconise depuis nombre d'années. Peu importe qu'il se joigne à nous ou non. Ce qui importe au fond, c'est qu'il poursuive ses recherches et mette tout en œuvre pour faire comprendre aux membres de son parti qu'il s'agit là d'un grave problème et que, comme membres du gouvernement, ils se doivent d'y chercher un remède.

On a souvent soutenu en comité que les emprunteurs ne s'intéressent pas au taux d'intérêt. Il vaut d'être noté que ceux qui soutenaient cette thèse reconnaissaient qu'en hommes d'affaires, ils n'auraient pas assuré les fonds d'une transaction sans bien comprendre le coût de l'emprunt et le taux de l'intérêt. Mais ils croyaient qu'il n'était pas important que leurs clients possèdent aussi ces renseignements. A plusieurs reprises, on nous a donné cette réponse: les consommateurs ne veulent pas savoir quel est le taux; ils ne sont pas intéressés.

Monsieur l'Orateur, je termine en félicitant le député de Kenora-Rainy River de la façon sérieuse et, selon moi, intelligente avec laquelle il a exposé ces problèmes. Je tiens à assurer également au député de Danforth (M. Scott) que nous appuyons le principe dont s'inspire la mesure. Une fois qu'elle aura été examinée par le comité, celui-ci présentera peut-être un rapport tendant à résoudre les problèmes du crédit à la consommation.

M. Warren W. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à titre d'avocat, et, sauf le respect que je dois au député de Kenora-Rainy River (M. Reid), j'estime qu'en lisant son discours dans le hansard demain, il y trouvera autant de confusion que dans n'importe quel contrat de vente conditionnelle. Fait à noter, il a déjà jugé nécessaire d'expliquer ses remarques aux honorables vis-à-vis.

Sans m'arrêter sur la validité constitutionnelle du bill, j'aimerais dire que, selon moi, le principe en est bon mais qu'il ne va pas assez loin afin de protéger le consommateur. Dans bien des aspects, il laisse encore le consommateur à la merci des sociétés de finances. J'aimerais parler de certains articles du bill, dont l'article 4, qui a pour objet de restreindre le taux d'intérêt à 10 p. 100.

Le député de Kenora-Rainy River a déclaré que si un homme veut emprunter et ne peut le faire à cause de sa réputation d'insolvabilité, il essaiera d'emprunter à un taux d'intérêt plus élevé que ne le permet ce bill. Si le contrat prévoyait un taux d'intérêt plus élevé, les sanctions prévues aux articles 5 et 6 du bill s'appliqueraient. L'article 5 prononce

la nullité de la convention en ce qui concerne le paiement de l'intérêt. L'article 6 prononce la nullité du contrat lorsqu'il y a violation de cette convention au sujet du paiement de l'intérêt.

Je sais que, dans la province de Québec, la plupart des contrats de ventes conditionnelles renferment une disposition permettant au vendeur de conserver le plein droit de propriété jusqu'au dernier paiement. Ils permettent aussi au vendeur de revendiquer le droit de propriété et le vendeur peut garder tous les versements dès qu'il y a défaut de paiement. A mon sens, si les sanctions prévues à l'article 5 s'appliquaient, le pauvre acheteur perdrait quand même son droit de propriété et tous les versements qu'il aura faits jusqu'alors aux termes de la disposition de revendication.

Pour que ce bill soit vraiment efficace, les articles 4 et 5 devraient comporter une disposition selon laquelle non seulement l'entente sur l'intérêt serait frappée de nullité, mais toutes les parties du contrat qui seraient à l'avantage du vendeur le seraient aussi. C'est là mon objection principale à ce bill. Je pense qu'il ne protège pas assez le consommateur, surtout aux termes du contrat de vente conditionnelle que je connais dans la province de Québec.

• (5.40 p.m.)

Quant à la validité constitutionnelle de ce bill, le code civil de la province de Québec consacre des articles entiers aux ventes à tempérament et il traite de presque tous les points exposés dans la mesure à l'étude. J'admets que son contrôle sur le taux d'intérêt n'est pas aussi strict que celui qui est proposé dans le présent projet de loi, mais je doute qu'on reconnaisse la validité constitutionnelle de ce bill. Toutefois, je souscris à son principe directeur.

L'honorable député qui a présenté cette mesure aurait-il des observations à faire au sujet des échappatoires que j'y décèle?

[*Français*]

M. Auguste Choquette (Lotbinière:) Monsieur l'Orateur, j'ai quelques brèves remarques à faire au sujet de la mesure présentement à l'étude. Je voudrais permettre, par ailleurs, à l'honorable député de Rosedale (M. Macdonald)—un homme très compétent en la matière—d'exprimer son point de vue.

C'est avec beaucoup de timidité que je dois traiter d'un sujet semblable car mon ancien professeur de droit, le président du Conseil privé (M. Favreau), est ici, et j'ai l'impression que je pourrais facilement trahir sa pensée ou révéler des choses qui lui sembleraient erratiques. De toute façon, je vais essayer de limiter mes remarques le plus possible et dire, d'abord, que ce projet de loi est certainement intéressant et que, par ailleurs, il y aurait certaines réserves à faire en vertu du principe de loi qui dit qu'en matière de droit civil, la convention fait «loi des parties». C'est là un principe majeur dans les relations contractuelles, c'est un principe quasi sacré et, le moins possible, les mesures législatives qui sortent du cadre ordinaire des relations contractuelles, les législations statutaires doivent s'ingérer dans un domaine comme celui-là.

Monsieur l'Orateur, je voudrais référer à quelques articles du Code civil de la province de Québec pour démontrer que le souci, manifesté par l'honorable député, était quand même fort louable. Dans l'article 3 du bill, on suggère une publicité assez étendue relativement à certaines clauses du contrat, clauses, évidemment, destinées à protéger le consommateur.

Nous avons, dans le Code civil de la province de Québec, l'article 1561(c); il s'agit d'un régime de loi qui fut instauré en 1947, destiné à protéger et le vendeur et l'acheteur.

L'article 1561(c) se lit comme il suit:

Le contrat doit mentionner:

a. Le prix régulier de vente au comptant, tel qu'il apparaît aux annonces, étiquettes, listes de prix, catalogues et autres indices de prix du vendeur et tel qu'il est exigé de l'acheteur au comptant, incluant, s'il en est d'exigibles de l'acheteur, les frais de transport et d'installation de la chose vendue;

b. le prix de la vente à tempérament;

c. le montant du paiement initial exigible, avec mention distincte du montant reçu en monnaie courante et du montant reçu par dation en paiement d'un bien meuble, suivant le cas;

d. celui de chacun des versements différés.

Le contrat ne doit se rapporter qu'à des choses vendues le même jour.

Un duplicata doit en être remis à l'acheteur.

On voit que les législateurs ont manifesté le souci d'établir une publicité relativement aux ententes qui peuvent survenir dans ces cas spécifiques, une publicité qui est tout à fait louable parce qu'elle protège, jusqu'à un certain point, l'argent des consommateurs.

Alors, j'établis un parallèle entre l'article 3 du projet de loi que nous étudions présentement avec cette disposition, contenue dans le Code civil de la province de Québec, pour dire que le parrain de ce bill a certainement eu une intention généreuse.

Maintenant, en ce qui a trait au taux d'intérêt fixé, l'honorable député faisait tout à l'heure une réserve quand il manifestait la possibilité d'une objection constitutionnelle. Si on se réfère, encore une fois, au Code civil de la province de Québec, on voit que, lorsqu'il s'agit d'intérêt, dans les questions

d'intérêt, nos lois provinciales sont plutôt taciturnes. On voit que l'article 1785 du Code civil est à peu près la seule disposition qui a trait à l'intérêt. Cet article traite des prêts à intérêt et on y lit ceci:

Le taux de l'intérêt légal est fixé par la loi à 5 p. 100 par année.

Le taux de l'intérêt conventionnel peut être fixé par convention entre les parties, excepté:

1. Quant à certaines corporations mentionnées en la loi concernant l'intérêt, qui ne peuvent recevoir plus que les taux qui y sont mentionnés;

2. Quant à quelques autres corporations qui par des lois spéciales sont limitées à certains taux d'intérêt;

3. Quant aux banques qui ne sont passibles d'aucunes peines pour raison d'usure mais ne peuvent recouvrer plus de 7 p. 100.

Monsieur l'Orateur, ici j'aimerais me référer à un autre article du Code civil de la province de Québec qui, celui-là, traite du taux usuraire. On y lit ceci:

Toutefois, si la dette se compose d'intérêts dépassant le taux légal et qui lui paraissent usuraires, ou si elle comprend que de tels intérêts, que ces intérêts soient appelés intérêts ou qu'ils soient réclamés à titre d'escompte, de déduction sur avance, de commission ou autrement, le tribunal peut ordonner que ces intérêts ou cette partie d'intérêts usuraires soient payés par versements, et fixer les montants et les échéances de ces versements, à la discrétion, suivant les circonstances.

Donc, on constate dans les lois de la province de Québec, comme dans d'autres statuts, un désir de la part du législateur de protéger autant que possible les petits consommateurs contre l'exploitation sordide de certains intérêts financiers qui ne se gênent pas d'opprimer ceux qui n'ont pas les moyens de bénéficier de la production, qui n'ont pas le pouvoir d'achat afin de subvenir à leurs besoins essentiels.

Il reste quand même, dans tout cela, que ce projet de loi ne pourrait être adopté comme il est soumis, puisqu'il propose des choses trop arbitraires, comme, par exemple, la limite du taux d'intérêt à 10 p. 100. Encore là, cette disposition est-elle fondée sur une enquête approfondie et minutieuse?

En fin de compte, l'objectif que l'on veut atteindre, c'est de prévenir l'exploitation grossière des gagne-petit. A ce point de vue, le souci du député, parrain de ce bill, est très légitime. Mais, par ailleurs, je crois qu'il serait très intéressant et très important d'instituer une enquête générale qui pourrait établir de quelle façon adéquate on peut répartir le patrimoine national et donner un pouvoir d'achat suffisant au consommateur. Je ne voudrais pas démontrer par là que j'éprouve une certaine sympathie pour les idées du Crédit social, mais il reste quand même que le souci de n'importe quel gouvernement c'est de répartir, de la façon la plus adéquate possible, le patrimoine national et de permettre à tous et à chacun de bénéficier de la production nationale.

Conséquemment, on sait que pour cela il faut un pouvoir d'achat suffisant, et je crois qu'à ce point de vue, il serait très intéressant d'avoir une enquête très approfondie pour établir de quelle façon on peut favoriser les gagne-petit, de quelle façon on peut leur donner un pouvoir d'achat suffisant pour qu'ils puissent bénéficier de la production en général.

• (5.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. D. S. Macdonald (Rosedale): Pour commencer, je voudrais reprendre à mon compte certaines des observations du député de Danforth (M. Scott) quant à l'importance de faire étudier cette question difficile par un comité parlementaire, ou plutôt de demander au comité de poursuivre ses études précédentes à ce sujet.

Comme le député l'a signalé, nous avons maintenant un projet de résolution au *Feuilleton*. J'espère que la Chambre l'adoptera facilement dans peu de temps, de telle sorte que puisse être réuni un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes du même genre que nous avons eu à la dernière session. Les projets de loi qui se rapportent à la substance de cette résolution et, en particulier, la substance du bill actuel, seraient déférés à ce comité en vue d'une étude plus approfondie.

En qualité de membre du comité chargé d'étudier la question lors de la dernière session, je pourrais peut-être dire quelques mots sur la procédure suivie alors et, en particulier, sur l'attitude de certains témoins qui ont comparu devant le comité. Nous avons reçu des mémoires de nombre de personnes représentant divers intérêts, surtout dans le monde des affaires et de la finance. Ces personnes ont semblé inquiètes de la tendance générale des bills déférés au comité, vu qu'ils recommandaient que les consommateurs soient mieux protégés.

J'ignore si mes remarques atteindront ces personnes ou d'autres qui leur ressemblent et qui comparaîtront finalement devant le comité mais j'ai constaté un manque de vision dans la façon plutôt négative dont on a abordé la question. J'ai oublié le nom de l'économiste célèbre qui a déclaré que la mauvaise monnaie chasse la bonne, mais je signale à certains de ces hommes importants dans le monde des affaires que les sociétés qui jouissent de la meilleure réputation ont le plus à perdre par les pratiques malhonnêtes ou presque dans le domaine des prêts.

Quand le comité sera de nouveau saisi de la question, j'espère qu'on présentera des propositions concrètes quant à la mesure législative que le Parlement pourrait adopter.

Voilà qui m'amène à un deuxième point: le problème posé par le partage de la compétence entre le Parlement du Canada et les Assemblées législatives des différentes provinces, en ce qui touche le crédit à la consommation. Au cours d'un autre débat, j'ai eu l'occasion ici même de fournir des détails sur certains contrats de crédit à la consommation et de décrire les divers aspects des opérations. Certains cas relevaient de la loi provinciale, d'autres de la loi fédérale. A cet égard, j'abonde dans le sens du député de Danforth (M. Scott). S'il est une chose qui ressort nettement du travail du comité—et il en va de même des délibérations du comité ontarien, qui vient de terminer son rapport—c'est qu'une législation complémentaire s'impose, tant sur le plan provincial que fédéral, pour régler cette question difficile.

Le député de Kenora-Rainy-River (M. Reid) a abordé un sujet qui se rattache aussi à la nécessité d'une mesure complémentaire. Je veux parler de l'opportunité de faire comprendre aux gens qui peuvent recourir aux facilités de crédit les conséquences de leurs actes au point de vue juridique et financier. Pour ma part, je souscris entièrement aux dispositions dans diverses sortes de mesures exigeant que les contrats de vente révèlent plus de détails, non seulement au sujet des taux d'intérêt, mais relativement aux autres frais et obligations découlant de ces contrats. Au comité, on a souvent prétendu que les emprunteurs n'étaient pas intéressés à connaître les taux d'intérêt. Fait intéressant, les témoins ont reconnu qu'à titre d'hommes d'affaires, ils ne financeraient aucune transaction sans connaître parfaitement le coût du prêt ou le taux d'intérêt. Mais ils estimaient qu'il n'était pas nécessaire, pour leurs clients, de détenir également ces renseignements. On nous a constamment dit que les consommateurs ne veulent pas connaître le taux d'intérêt; cela ne les touche pas.

M. Scott (Danforth): On dit que cela ne ferait qu'embrouiller le pauvre consommateur.

M. Macdonald: Une façon de préparer un discours à ce sujet, ce serait d'établir une liste de toutes les mises en garde qu'on nous sert au comité. L'honorable député nous le rappelle, on a dit que les consommateurs ne seraient que plus embrouillés si on leur donnait le genre de renseignements que les témoins venus comparaître devant nous tiennent à posséder avant de conclure une transaction.

Certes, il est difficile de convaincre le public d'examiner minutieusement ces points quand il fait des achats mais, à mon avis, l'honorable député de Kenora-Rainy River a raison de dire que le gouvernement, peut-être aux deux paliers fédéral et provincial, devrait être tenu d'entreprendre un programme d'éducation populaire afin que les gens ayant recours au crédit à la consommation puissent savoir comment l'on doit calculer le taux d'intérêt réel et juger eux-mêmes s'ils concluent un bon ou un mauvais marché. Je constate qu'il est six heures.

M. le président: A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I